LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —
F. DE LAPERSONNE, Professeur de clinique ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu.
L. LANDOUZY, Doyen de la Faculté de médecine, Professeur de clinique médicale, Membre de l'Acad. de médecine.
H. ROGER, Professeur de Pathologie exp. à la Faculté de Paris, Méd. de l'hôp. de la Charité.
E. BONNAIRE, Professeur agrégé, Accoucheur de l'hôp. Lariboisière.
M. LETULLE, Professeur agrégé, Médecin de l'hôp. Boucicaut. Membre de l'Acad. de médecine.
M. LERMOYEZ, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.
J.-L. FAURE, Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôpital Cochin.
F. JAYLE, Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca, Secrétaire de la Direction.

— RÉDACTION —
P. DESFOSSES, SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION
J. DUMONT — R. ROMME, SECRÉTAIRES
Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

LE MÉDECIN INSPECTEUR CHAUVEL

Le Médecin Inspecteur Chauvel, ancien professeur de Clinique ophtalmologique à l'Ecole du Val-de-Grâce, membre de l'Académie de médecine et de la Société de chirurgie, était né à Quintin (Côtes-du-Nord), le 9 Juin 1841. Entré à l'Ecole de Strasbourg en 1860, interne des hôpitaux en 1862, il arriva jeune aux plus hautes fonctions de la médecine militaire et fut en dernier lieu Directeur du Service de santé du Gouvernement militaire de Paris. C'est de ce poste qu'il passa dans le cadre de réserve en 1903.

Le professeur Chauvel fut un érudit et un Maître. Tous ceux qui ont suivi son enseignement se rappellent la clarté de son exposition et la précision de ses idées. Ses rapports à l'Académie de médecine ont mis en lumière son érudition remarquable et la sûreté de son jugement.

De nombreux travaux personnels lui valurent à différentes reprises des récompenses académiques : Prix Godard en 1869 et 1883; Prix Laborie en 1869 et 1876. Puis trois ouvrages vinrent couronner son œuvre :

Son *Précis d'Opérations de chirurgie*, qui eut trois éditions, le mit au rang des auteurs classiques. Ecrit surtout pour les élèves, l'auteur ne craint pas d'entrer dans les plus petits détails; les dessins demi-schématiques font sauter aux

yeux la situation exacte des incisions. On y trouve encore la description d'un procédé personnel d'ablation du bras avec l'omoplate.

Son *Précis théorique et pratique de l'examen de l'œil et de la vision* fut la condensation des leçons faites aux médecins stagiaires du Val-de-Grâce. Se limitant à la pratique courante, il réduisit au strict nécessaire les explications théoriques des appareils usuels, optomètres et ophtalmoscopes, ainsi que celles concernant l'appareil de réfraction oculaire, pour s'appesantir sur les épreuves méthodiques, subjectives et objectives, que comporte l'examen complet d'un sujet atteint de défectuosités de la vision.

Son dernier ouvrage, fait en collaboration avec un de ses meilleurs élèves, le médecin principal Nimier, fut consacré à la chirurgie militaire, à laquelle il avait au cours de sa vie scientifique apporté de nombreux et précieux documents. Son études des plaies par armes à feu, celle des pansements dans la chirurgie de guerre (*Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*), ses expériences sur les effets des balles de petit calibre, à enveloppe d'acier, ainsi que ses recherches expérimentales sur les effets des armes nouvelles rapportées à l'Académie des sciences et à la Société de chirurgie en 1886, l'avaient préparé depuis longtemps à la rédaction de cet ouvrage qui marque une époque dans cette branche spéciale de la chirurgie.

Mais ce livre ne fut pas seulement un traité scientifique : il fut encore le point de départ d'études nouvelles sur le fonctionnement du service de santé en campagne. Par ses critiques judicieuses sur nos approvisionnements sanitaires actuels, sur l'organisation du service de santé sur le champ de bataille, il provoqua une réaction bienfaisante contre notre règlement et présida ainsi à son remaniement complet et nécessaire dont il eut le bonheur d'entrevoir la réalisation avant de mourir. Adoptant les idées professées par Le Fort dès 1872, il demandait que le matériel de chirurgie, réduit au strict nécessaire, fût transporté dans des voitures maniables, et non dans ces énormes caissons qui le renferment aujourd'hui et qui resteront embourbés dans les terres cultivées et dans les chemins défoncés. Si chaque soldat est muni du paquet de pansement, disait-il, on peut diminuer l'approvisionnement des ambulances. Celles-ci, devenues plus mobiles, pourront être multipliées. C'est le retour aux ambulances volantes de Larrey composées d'éléments interchangeables et pouvant être envoyées là où elles sont nécessaires et au fur et à mesure des besoins. C'est, d'autre part, la suppression du rattachement forcé de ces formations à une division ou à une brigade. Chauvel montrait encore le défaut de nos paniers de pansement bourrés d'objets et d'appareils dont l'arrimage défectueux rend leur usage rempli de difficultés, voire même impossible en favorisant le gaspillage. Il lutta de longues années pour obtenir des approvisionnements de pansements tout préparés. Ces modifications sont à l'heure actuelle adoptées, et il est juste de rappeler que le médecin inspecteur Chauvel fut l'âme de ces importantes transformations.

Esprit juste et éclairé, Chauvel sut distinguer le mérite de ceux qui avaient l'honneur de servir sous ses ordres. Il prit toujours en main leurs intérêts, mais n'usa de son influence qu'autant que le lui permettait son tempérament, fait de loyauté et de franchise. Aussi posséda-t-il au cours de sa carrière une autorité d'autant plus sûre qu'elle était fondée sur l'affection de ses collaborateurs. N'est-ce pas là, d'ailleurs, en même temps que le secret de la science du commandement, celui de la perpétuité du souvenir? C'est pourquoi la mémoire du maître et du chef resteront toujours dans le cœur de ceux qui furent ses élèves, ses aides et ses amis.

G.-H. Lemoine.

A travers le Monde

CHINE

L'École de médecine de Tchentou, Setchouen. — A propos de notre article paru dans *La Presse Médicale* et intitulé : « L'Ecole de médecine de Tchentou », du 8 Août 1908, notre distingué confrère A.-F. Legendre nous écrit pour préciser l'origine première de cette Ecole.

« Je vins à Tchentou, en Décembre 1902, sans instructions du Ministre ou du Consul, comme médecin de la Mission catholique, pour lui organiser un hôpital.

« L'idée première d'une organisation médicale au Setchouen est due à l'ancien consul, M. Haas.

« Arrivé à Tchentou, je me rendis compte que je pouvais agrandir mon champ d'action et, après avoir proposé aux autorités chinoises de leur instruire quelques infirmiers, j'en vins tout naturellement à leur demander quelques jeunes gens instruits qui formèrent le noyau d'une petite Ecole.

« C'est là son origine, personne n'avait pensé à une création d'Ecole lorsque je montai à Tchentou. »

MADAGASCAR

Notre confrère Fontoynont a fait dernièrement, à l'Académie malgache, lecture d'une note intéressante sur la géographie médicale de Madagascar.

Le Malgache n'a ni *végétations adénoïdiennes*, ni *entéro-colite muco-membraneuse*, ni *appendicite*, ni *rachitisme*.

La *tuberculose* est une maladie rare à Madagascar. La mortalité moyenne annuelle, pour cette affection, ne représente que 3,9 pour 100 à 6,5 pour 100 de décès. Elle se manifeste d'ailleurs presque uniquement sous la forme pulmonaire, les cas de tuberculoses osseuses ou autres tuberculoses dites atténuées ne s'observant presque jamais.

L'appareil circulatoire est très inégalement atteint; les anévrismes et, en particulier, les anévrismes des gros vaisseaux, sont très fréquents.

Les veines sont, au contraire, remarquablement

résistantes. Les *phlébites* de toutes sortes n'existent qu'à l'état de rareté. La *phlegmatia alba dolens* des femmes en couches ne se voit que très rarement et les *varices* des jambes, de même que les *hémorroïdes* ou le *varicocèle*, ne gênent qui que ce soit.

Au point de vue du système nerveux, on note l'absence presque complète de la *paralysie générale* et de l'*ataxie locomotrice*, tandis que fleurissent les *névroses*, en particulier l'*hystérie* et la *neurasthénie*, et cette névrose contagieuse connue sous le nom de *Ramanenjana* ou, en pays sakalave, *Velonandrano*. Les *lipomes* et les *fibromes* sont très fréquents, le *cancer* est exceptionnel.

Le foie paraît, chez le Malgache, particulièrement résistant aux infections, et les *hépatites* de toutes sortes ne viennent pas, comme ailleurs, apporter un large tribut à la pathologie du pays. Il y a là un phénomène bien curieux, car l'on voit l'Européen et l'indigène vivre souvent, côte à côte, d'une vie analogue et réagir tout différemment. Que l'on ne vienne pas objecter des raisons d'hygiène, car elles seraient toutes défavorables à l'indigène. Le Malgache n'est ni plus ni moins résistant au paludisme que l'Européen. Il n'est indemne ni de diarrhées, ni d'entérites, ni de dysenterie. Il s'intoxique par le tabac, quelquefois par l'alcool, parfois par le chanvre. Il mange souvent des aliments en voie de putréfaction, et cependant son foie reste indemne. Les autopsies le montrent généralement en parfait état. Les sécrétions se font normalement. On ne rencontre chez lui ni *hépatites chroniques*, ni *lithiase biliaire* avec toutes ses complications, ni *abcès du foie*.

L'indigène boit presque impunément de l'eau malpropre. Il digère le colibacille comme l'Eberth. L'Européen, au contraire, paie un assez lourd tribut à la fièvre typhoïde. L'indigène a des diarrhées, mais des diarrhées bénignes, sans retentissement sur la glande hépatique. L'Européen a des diarrhées graves, tenaces, avec congestion et infection du foie, de même qu'il a fréquemment des coliques hépatiques et de l'ictère. L'indigène a de la dysenterie sans abcès au foie.

LIVRES NOUVEAUX

Bibliothèque de psychologie expérimentale et de métapsychie. — Paris, 1908. (Bloud et Cie, éditeurs.)

1° H. Laures : Les synesthésies ;

2° N. Vaschide : Les hallucinations télépathiques ;

3° Princesse Lubomirska : Les préjugés sur la folie.

Ces trois petits volumes répondent on ne peut mieux au but que s'est proposé la Bibliothèque de psychologie expérimentale. Sous une forme simple et accessible, elle présente à un public d'élite, professeurs, médecins, avocats, etc., etc., des monographies sur des questions qui touchent directement ou indirectement au domaine de la psychologie et de la psychiatrie.

R. R.

Alfred Martinet. — *Les Médicaments usuels.* Troisième édition, entièrement refondue et conforme à la nouvelle édition du Codex (1908). 1 vol. in-8°, de xiv-515 p. Prix : 5 fr. (Masson et Cie, éditeurs.)

Tous les lecteurs de *La Presse Médicale* ont eu souvent l'occasion d'apprécier le soin et la clarté que met M. Alfred Martinet à composer les articles de thérapeutique et de diététique pratiques, que de temps à autre publie le journal. Ainsi, n'avons-nous pas à faire l'éloge de l'auteur des « Médicaments usuels ». Mais il importe de signaler l'apparition de la troisième et toute récente édition de cet ouvrage, d'autant plus qu'elle coïncide avec les modifications qui viennent d'être apportées dans le Codex.

En outre, M. A. Martinet a adopté un nouveau plan. Il a substitué à l'ordre alphabétique des précédentes éditions un groupement d'après l'action thérapeutique dominante des médicaments. Est-ce un meilleur parti? Je ne sais. M. Martinet s'est bien méfié de l'objection, mais il a préféré la classification pharmacodynamique, parce que, dit-il, elle est plus clinique. Cela l'amène à faire, par exemple, une classe de médicaments antirhumatismaux, alors qu'on ne connaît, en vérité, les raisons contraires des médications, qu'on ne sait au juste ce que sont les affections dites rhumatismales et que l'auteur même se trouve ainsi obligé de mélanger la goutte, les manifestations de la diathèse urique et les polyarthrites infectieuses. Cela me paraît actuellement un peu déconcertant. L'ordre alphabétique est d'une si incontestable commodité que je le regrette. Mais, quelle que soit la valeur de cette petite critique, quand on a parcouru le livre de M. Martinet et ses substantielles parties, on est très heureux de tenir sous la main un ouvrage clair, de bonne thérapeutique pratique.

A. Létienne.

BIBLIOGRAPHIE

1764. — **G. Stodel.** — Les colloïdes en biologie et en thérapeutique. *Le mercure colloïdal électrique.* 1 vol. in-8° de 282 pages. Prix 6 fr. (*Vigot* frères, éditeurs.)

1765. — **E. Jeanselme, A. Chauffard, P. Emile-Weill, L. Laederich.** — Maladies des reins. 1 vol. gr. in-8° de 462 pages, avec 76 figures. Prix : 9 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 23.

Mémoires originaux :

J.-A. Sicard et A. Gy. — Méningite sarcomateuse à prédominance bulbo-protubérantielle, cyto-diagnostic rachidien néoplasique.

A. Souques. — Tumeurs cérébrales frustes (forme hémiplégique).

Analyses :

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

Société de neurologie.

Fiches bibliographiques.

CHAIX & Cie, 10, Rue de l'Orne, PARIS

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — Prix décernés pour l'année 1907-1908.

Prix de la Faculté. — Première année : médaille d'argent et 100 francs de livres, M. Villar ; première mention honorable, M. Chenut ; deuxième mention honorable, M. Dussillol. — Deuxième année : médaille d'argent et 100 francs de livres. M. Thomas ; mention très honorable, M. Hamet, mentions honorables, MM. Melchior et Perruchot. — Troisième année : première mention honorable, M. Vincent ; deuxième mention honorable, M. Rouiller. — Quatrième année : médaille d'argent et 185 francs de livres. M. Hesnard ; mention très honorable, M. Laurent ; première mention honorable, M. Jean ; deuxième mention honorable, M. Féret ; troisième mention honorable, M. Prat.

Prix de la ville de Bordeaux. — Section de chirurgie : 150 francs (médaille de vermeil et livres), M. Jean Ferron. — Section de médecine : 150 francs (médaille de vermeil et livres), M. Jean ; mentions honorables, MM. Desqueyroux et Féret.

Prix des thèses de l'année. — Premier prix : médaille d'or et 400 francs espèces, M. Husnot — Deuxième prix : médaille d'argent et 120 francs espèces, MM. Couratte-Arnaude, Mazière, Bonnard. — Troisième prix : médailles de bronze, MM. Belley, Cazaux, Dartigolles, Guillemin, Imbert, Labeau, Lautier, Noble, Puyhaubert, Teulières et Vullien.

Prix de thèses d'histoire de la médecine. — Médaille d'or, M. Ahmed Chérif ; médaille d'argent, M. Chabé.

Prix de médecine coloniale. — Médaille de vermeil, M. Bosredon.

Prix des étudiants en chirurgie dentaire. — Première année : médaille de bronze, Mlle Rouget ; mention honorable, M. Bernard. — Deuxième année : médaille d'argent, M. Lucas ; mention très honorable, Mme Charbonneau. — Troisième année : médaille de vermeil, M. Mongrand ; mention très honorable, M. Amiel.

Prix de prothèse dentaire. — Première année : médaille de bronze, M. Cometta ; mention honorable. M. Bernard.

HOPITAUX ET HOSPICES

Amphithéâtre d'anatomie des Hôpitaux. — Sous la direction de M. P. Sebileau, directeur des travaux scientifiques de l'Amphithéâtre d'anatomie, et de M. L.-M. Pautrier, sous-chef de laboratoire, M. Manouélian commencera le lundi 18 Janvier une série exceptionnelle de 10 séances d'exercices pratiques de technique histologique et histo-bactériologique, consacrées aux méthodes générales et aux procédés nouveaux, et les poursuivra les lundis, mercredis et vendredis suivants.

Lundi 18 Janvier. — Formule de fixateurs délicats. Inclusion rapide à la paraffine. Etalement et collage rapide des coupes à la paraffine.

Mercredi 20, vendredi 22 et lundi 25 Janvier. — Généralités sur les matières colorantes employées dans la technique histo-bactériologique. Méthodes de coloration : safranine, magenta et picro-indigo-carmin, Benda-Heidenhain.

Mercredi 27 Janvier. — Méthode de Nissl simplifiée.

Vendredi 29 Janvier. — Méthode de coloration simple de microbes au bleu toluidine dans les coupes. Méthode de Gram simple dans les coupes. Méthode de Gram combinée ; carmin chlorhydrique, Gram et picro-indigo-carmin.

Lundi 1er et mercredi 3 Février. — Méthode d'Ehrlich pour la coloration des bacilles tuberculeux et lépreux dans les coupes, procédé de Ziehl modifié. Procédé de coloration du streptobacille de l'actinomycose dans les coupes : Ziehl. et Gram combinés, étude de tumeur molle des mâchoires.

Vendredi 5 et lundi 8 Février. — Méthode d'imprégnation chromo-argentique de Golgi-Cajal : étude de l'écorce cérébrale. Méthode de neurofibrilles de Cajal : étude de la moelle épinière. Méthode d'imprégnation des spirilles et des spirochètes dans les tissus et les organes : étude du spirochète de Schaudinn dans la syphilis hépatique héréditaire.

Les séances commenceront à 2 heures de l'après-midi.

L'admission à ce cours est gratuite pour les internes des hôpitaux. — Un droit d'inscription de 60 francs est exigé de tous les autres auditeurs.

Se faire inscrire à l'Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, 17, rue du Fer-à-Moulin.

Hôpitaux de Lille. — Prix de l'externat. — *Prix de 100 francs*, à MM. Tiberghien, Dubus, Marchand, Pierret, Fontan, Lucas.

Prix de 50 francs, à MM. Lesur, Norel, Ruyssen, Lien, Tilmant, Evrard, Moisson, Fourdriniez.

— Sont nommés : *internes titulaires*, MM. Pierret, Repellin, Pellissier, Leclercq, Pépy, Duvillier, Eloy, Durand, Benoit.

Internes provisoires, MM. Veaudeau, Tilmant.

Externes, MM. Valette, Bruyant, Legrand, Arnould, Breynaert, Dhalluin, Guenez, Hallez, Boez, Leclerq, Lalisse, Roville, Deflinne, Leclercq, Wery, Culot, Grumeau, Martin, Siauve.

NOUVELLES

Plusieurs journaux ayant engagé la responsabilité de M. le Doyen Landouzy dans les récents troubles qui ont eu lieu à la Faculté de médecine de Paris, à l'occasion du concours d'admissibilité à l'agrégation, nous croyons devoir reproduire la réponse qu'il a faite à ces bruits, et qui a paru dans le numéro du 31 Décembre du *Journal*.

« Paris, 30 Décembre 1908.

« Monsieur le Directeur du *Journal*,

« Je fais appel à votre courtoisie pour insérer dans le *Journal* la rectification suivante, relative à la note « La Police à la Faculté », parue dans votre numero de ce matin :

« Le *Journal* se dit en mesure d'affirmer que j'aurais « contresigné l'ordre de réquisition, ordre signé préventivement par le Président du jury ».

« A cette *affirmation*, il n'y a qu'une réponse : je n'ai donné aucune signature.

« N'ayant, dans l'espèce, aucunement à intervenir, je n'avais rien à signer. Je ne pouvais ni rien signer, ni rien contresigner.

« La responsabilité du concours (en quelque endroit qu'il se tienne, à la Faculté ou ailleurs) appartient tout entière au président du jury, en vertu de l'article 11 (arrêté du 27 Décembre 1880, réglant les concours d'agrégation), ainsi conçu :

« Le président est nommé par le ministre de l'Instruc- « tion publique.

« La direction et la police du concours lui appartiennent. »

« Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer l'as urance de mes sentiments distingués.

« L. Landouzy,
Doyen de la Faculté de médecine
de l'Université de Paris. »

Bureaux d'hygiène. — La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène de la ville de Valenciennes (Nord) est déclarée ouverte dans les conditions résultant de l'arrêté du maire. Le traitement alloué est fixé à 3.500 francs.

Les candidats ont un délai de vingt jours, expirant le 9 Janvier 1909, pour adresser au ministre de l'Intérieur leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent en outre demander à être entendus par la Commission du Conseil supérieur d'hygiène.

Corps de santé militaire. — Sont promus :

Au grade de médecin principal de 1re classe, MM. Veron, Labit, Debrie, Vignol, médecins principaux de 2e classe.

Au grade de médecin principal de 2e classe, MM. Lebastard, Lejeune, Lapasset, Bouchereau, Baratte, médecins-majors de 1re classe.

Au grade de médecin-major de 1re classe, MM. Lejonne, Martin, Saulay, Franqué, Le Goïc, Cousin, Huot, Dodleau, Dettling, Althoffer, Baumevieille, Laporte, Martin, Cadet, Cordillot, Faivre, Pons, Payerne, Descorps, Rougier, Testivint, Beaujean, Vallet, Georges, médecins-majors de 2e classe.

Au grade de médecin-major de 2e classe, MM. Beau, Vallat, Maisonneuve, Bordereau, Capdevielle, Galley, Jousselin, Couturier, Grenier, Cange, Garcin, Dauthevillle, Delmas, Téchoueyres, Delmas, Téchoueyres, Godeau, Roualet, Béraud, Henriot, Raoul, Lecomte, Deleuze, Azémar, Pourpre, Ebstein, Jude, Long, Stitelet, médecins aides-majors de 1re classe.

— MM. les médecins aides-majors de 1re classe Blain et Gaillaud sont classés au 23e régiment d'infanterie coloniale à Paris, en vue d'accomplir un stage à l'Ecole d'odontologie de M. Siffre.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Le concours pour l'admissibilité au concours de nomination aux places de médecin des hôpitaux et hospices civils de Paris sera ouvert le lundi 22 Février 1909, à midi, dans la Salle des Concours de l'Administration, rue des Saints-Pères, n° 49.

MM. les Docteurs en médecine qui voudront concourir devront se faire inscrire à l'Administration centrale, 3, avenue Victoria, Service du Personnel, du lundi 18 Janvier au samedi 6 Février inclusivement, de midi à trois heures.

Le nombre des places d'admissibles mises au concours sera annoncé aux candidats lors de la première séance, ce nombre ne pouvant être établi qu'après la fermeture du registre d'inscription.

A cet effet, les candidats dispensés du concours d'admissibilité devront se faire inscrire en vue du concours d'admission dans les mêmes délais que les candidats au concours d'admissibilité, savoir du lundi 18 Janvier au samedi 6 Février inclusivement, de midi à trois heures.

Avis important : Conformément aux dispositions qui précèdent, un premier concours pour la nomination à trois places de médecin des hôpitaux et hospices s'ouvrira quinze jours après la clôture des opérations du présent concours d'admissibilité; un second concours pour la nomination à deux autres places sera ouvert quinze jours après la clôture des opérations du premier. Seront admis à se présenter à concourir les candidats dispensés de ce concours en raison de leurs admissibilités antérieures et les nouveaux admissibles, déclarés à la suite du concours du 24 Février.

Asiles d'aliénés de Bailleul et d'Armentières. — Le lundi 22 Février 1909, à 9 heures précises, il sera ouvert à la Faculté de Médecine de Lille un concours public pour la nomination à quatre places d'interne en médecine et à cinq places d'interne provisoire aux asiles publics d'aliénés de Bailleul et d'Armentières.

Sont admis au concours les étudiants en médecine possédant au moins dix inscriptions de doctorat, dans une Faculté ou une Ecole de médecine de l'Etat.

Les candidats devront, pour être inscrits au concours, produire les pièces suivantes à la Préfecture du Nord :

1° Expédition de l'acte de naissance; 2° extrait du casier judiciaire; 3° certificat de revaccination datant de moins de trois années; 4° certificat délivré par le doyen de la Faculté ou le directeur de l'Ecole dans laquelle le candidat a fait ses études médicales constatant au moins dix inscriptions; 5° certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune ou autre magistrat qualifié.

(Ce certificat ne devra pas avoir plus d'un mois de date.)

Les fonctions des internes titulaires durent trois années et celles des internes provisoires jusqu'au concours suivant, auquel ils peuvent, d'ailleurs, se représenter dans les conditions exigées. Les internes nommés dans l'ordre de classement établi par le Jury entrent en fonctions à la date fixée dans leur arrêté de nomination.

A l'expiration de leurs fonctions, les internes, reçus docteurs en médecine et se destinant à l'adjuvat des asiles, peuvent être autorisés par décision préfectorale, sur la proposition du Directeur, et après avis favorable du Chef de service et de la Commission de Surveillance, à faire une quatrième année d'internat.

Les traitements alloués à MM. les internes sont fixés ainsi qu'il suit :

Première année, 800 francs; deuxième année, 900 francs; troisième année, 1.000 francs; quatrième année, 1.200 fr.

Les avantages en nature sont le logement, la nourriture, le chauffage et l'éclairage.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

120, boulevard Saint-Germain.

PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . 10 fr.

Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LES STATIONS THERMALES ET CLIMATÉRIQUES FRANÇAISES A L'EXPOSITION DE LONDRES 1908

L'*Exposition Franco-Britannique* a fermé ses portes après cinq mois d'un très réel succès; 7.000 exposants français avaient répondu à l'appel du *Comité Français des Expositions à l'Etranger*, et ont brillamment témoigné de notre activité scientifique, artistique, industrielle et commerciale.

La place des Stations thermales et climatiques françaises devait y être importante, étant donné que nous exposions chez un pays ami, dont les ressources de ce genre sont très limitées, et qui est à double titre un client tout naturellement désigné pour nos Stations. Si celles-ci n'ont pas, toutes, profité de l'occasion pour faire leur pénétration sur le sol anglais, et affirmer leur supériorité, ainsi qu'il eût été de leur intérêt, il faut reconnaître que celles, déjà nombreuses, qui y sont venues, n'ont pas ménagé leurs frais pour être dignement représentées; certaines même l'ont

fait avec un luxe et un bon goût qui méritent d'être soulignés : telles *Contrexéville*, *Evian*, *Vichy*.

Ne pouvant, en quelques lignes, rendre compte de chacune d'elles, je me bornerai à signaler ce qui m'a paru le plus digne de retenir l'attention.

***

Aix-les-Bains qui reçoit, chaque année, une clientèle anglaise, choisie et nombreuse, se devait à honneur de tenir un des premiers rangs. La grande station de Savoie s'abritait sous un portique vaste et élégant, dont la blancheur s'harmonisait avec la symphonie en blanc majeur des innombrables clochetons et coupoles de l'Exposition elle-même. Trois maquettes distinctes et toutes blanches reproduisaient l'Etablissement d'Aix, la douche-massage, la douche Berthollet; un vaste plan en relief d'Aix et des environs, des échantillons de l'*Eau des deux Reines* complétaient un heureux ensemble qui recevait l'approbation de tous les visiteurs.

L'Auvergne faisait pendant à la Savoie : *La Bourboule*, *Châtel-Guyon*, *Mont-Dore*, *Royat*, *Saint-Nectaire* étaient réunis sous un luxueux pavillon dont les colonnades, ornementations, guirlandes électriques étaient du meilleur effet; groupées en collectivité sous le même toit, ces cinq stations présentaient à l'intérieur du stand, chacune, une exposition isolée, méthodique, bien comprise de leurs photographies, brochures, échantillons d'eaux et de sels, etc.

Plusieurs stations d'hiver, *Ajaccio*, *Amélie*, *Pau*, *Vernet*, etc., ont su très adroitement mettre en valeur, avec des plans, panoramas, albums, les avantages de leur climat, l'abondance de leur eau potable, la sécurité de leur réseau d'égouts, etc.

M. Festal avait exposé un plan en relief à 1 p. 2.000, de la Station forestière et marine d'*Arcachon*; ingénieuse leçon de choses qui permettait d'apprécier d'un coup d'œil tous les éléments qui constituent le climat doux, humide, égal, si spécial à cet excellent lieu de cure : configuration et hauteur des dunes, voisinage immédiat de l'Océan et du Gulf Stream, « ville d'été » bâtie au bord du bassin, avec sa plage regardant le nord, « ville d'hiver » étagée au milieu des pins qui l'abritent des vents du large, etc. Les coupes de terrain de M. Lalesque montraient les 50 mètres de profondeur du sable, auxquels Arcachon doit d'avoir, malgré ses pluies abondantes, un sol toujours perméable et exempt d'humidité.

Deux dioramas très gracieux dus à la *Fédération des Syndicats d'Initiative de la Côte d'Azur* rappelaient d'une façon très suggestive le Pays du Soleil, le climat exceptionnel de cette région privilégiée qui s'étend d'Hyères à Menton. *Nice* et *Menton*, bâties en amphithéâtre sur les flancs de montagnes dorées par le soleil, s'étalaient joyeusement au bord d'une Méditerranée perpétuellement bleue : une ingénieuse disposition d'éclairage masqué aux yeux du visiteur donnait une illusion de relief et d'éloignement. Photographies et plans des autres villes du littoral : *Antibes*, *Beaulieu*, *Saint-Raphaël*, etc., distribution de nombreuses brochures sur la Riviera, en anglais et en français, complétaient un ensemble pratique et agréable qui retenait l'attention des promeneurs.

***

Les progrès réalisés à l'Exposition qui vient de finir, les desiderata qu'elle a pu faire naître doivent être des enseignements qui trouveront leurs applications dans un avenir très prochain. En 1910, aura lieu à Bruxelles une *Exposition Internationale*, d'autant plus importante que nous n'y serons plus, cette fois, seulement en concurrence avec l'Angleterre, mais avec toutes les nations.

Les Eaux minérales françaises auront d'autant plus d'intérêt à y figurer avec avantage que nos voisins de l'Est, si jaloux du succès de leurs stations et si adroits dans leur exploitation, ne négligeront rien pour les y présenter dans les meilleures conditions.

1° Il est un premier point qu'on pourrait appeler l'*autonomie des eaux minérales* : jusqu'à présent elles étaient mélangées à d'autres articles disparates : boissons d'alimentation, appareils sanitaires, orthopédie, etc. A cet égard, l'Exposition actuelle a marqué un réel progrès. M. Beurnier, Président du groupe Médecine, Chirurgie, Hygiène, a inauguré une classification plus méthodique et a essayé de faire des Eaux minérales un groupe plus homogène; son heureuse organisation a été couronnée de succès, la mise en valeur de nos exposants y a beaucoup gagné; si les intéressés veulent bien seconder ses efforts, nul doute qu'à l'avenir le Comité d'organisation accepte de faire une section spéciale des Eaux minérales. Ce sera plus logique et plus juste : on ne verra plus des eaux sulfureuses et arsenicales voisiner, dans la même vitrine, avec la bière ou les instruments de chirurgie en caoutchouc !

2° Le groupement en *collectivité* de l'Auvergne et celui de la Riviera marquent une initiative très réussie, digne d'être encouragée et imitée : si cet exemple était suivi, les Expositions futures seraient beaucoup plus instructives et plus intéressantes pour le visiteur, et par suite plus productives pour l'exposant. Un grand pavillon bien décoré est plus remarqué que des photographies ou des tableaux disséminés, souvent dans une situation très inégale. Quelle que soit la bonne volonté des organisateurs, il y a forcément des places plus ou moins avantageuses et certains cadres se trouvent parfois un peu sacrifiés, masqués par des installations plus importantes. En mettant leurs moyens d'action en commun, plusieurs stations, associées, peuvent occuper un terrain plus vaste, élever une construction plus originale et attirer l'attention du visiteur beaucoup plus que par des petits stands isolés.

Ainsi, à Londres, malgré les efforts isolés de quelques stations sulfureuses : *Amélie, Cauterets, Eaux-Bonnes, Enghien, Luchon, Saint-Boès, Vernet*, on n'avait pas l'impression de l'importance considérable des eaux sulfureuses, ce joyau de l'hydrologie française, qui n'a pas de similaire dans le monde. Comme il en serait différent si toutes les sulfureuses des Pyrénées d'une part, de Savoie et de Dauphiné d'autre part, s'unissaient et élevaient, à Bruxelles, un Pavillon du Soufre unique! Comme il leur serait facile, tout en gardant leur personnalité, leur spécialisation individuelle, de faire bloc dans l'esprit du visiteur et de produire une puissante démonstration de cette gamme sulfureuse, présentant toutes les nuances de minéralisation et de température, tous les modes d'applications, toutes les déductions thérapeutiques! Quelle occasion plus favorable qu'une Exposition Internationale pour mettre en vedette notre richesse incomparable d'eaux sulfureuses, produit essentiellement français, auquel nos rivaux n'ont rien à opposer!

3° De plus, il faudrait faire quelque chose pour attirer le promeneur dans les salles réservées aux eaux minérales : la vue de bouteilles est très monotone, si bariolée que soit l'étiquette; les photographies sont peu variées, représentant toujours une agglomération plus ou moins copieuse au fond d'une vallée plus ou moins profonde; les brochures les mieux illustrées se ressemblent toutes. Il faut avouer qu'il n'y a rien là qui attire le grand public : celui-ci se porte toujours dans le quartier des « attractions ». Ne pourrait-on pas agrémenter la salle des Eaux minérales de quelques « attractions » par des conférences, des scènes de projections, de cinématographies? Ne serait-il pas intéressant de montrer d'une façon vivante, pour ainsi dire, la *douche-massage d'Aix*, les *bains de boues de Dax*, l'*inhalation d'Allevard*, les *piscines de Lamalou*, l'*irrigation intestinale de Langenhagen à Plombières*, etc.? Cette leçon de choses, en outre qu'elle pourrait intéresser le public, toujours avide de médecine vulgarisée, serait, en tout cas, une réclame de bon aloi pour les Stations. Enfin, un salon de repos et de dégustation, bien agencé, agrémenté de fleurs et de musique, serait à la disposition des visiteurs : permettant à l'un de se désaltérer avec nos eaux de table exquises : *Alet, Evian, Thonon*, etc., à l'autre, de ne pas interrompre sa cure de *Contrexéville*, ou de *Martigny*, ou de *Pougues*, ou de *Vichy*, ou de *Vittel*, etc. Il y aurait là, pour les exposants, un moyen de propagande direct que j'ai vivement regretté de ne pas voir fonctionner à Londres.

***

Je termine, en souhaitant de voir, à Bruxelles, en 1910, toutes nos Stations réunies, rivalisant de zèle dans la joute internationale qui leur est offerte, et cela dans un *Palais des Eaux Minérales* dont les proportions et la décoration soient dignes des Nymphes, aussi bienfaisantes qu'inépuisables, qu'il abritera.

CARRON DE LA CARRIÈRE.

LIVRES NOUVEAUX

E. Barral, professeur agrégé à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon. — ***Précis d'analyse biologique, pathologique et clinique. Urine, Sang, Liquides pathologiques, Lait, Digestion.*** 1 vol. in-16 de 545 pages avec 2 planches en couleur et 150 figures. Prix : 6 francs. (J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, Paris.)

Ce volume complète les quatre volumes du même auteur parus précédemment et consacrés aux analyses chimiques qualitative, quantitative et biologique générale. Le présent ouvrage traite de l'analyse de l'urine, du sang, des liquides pathologiques, du lait, des sécrétions digestives. Etudiants, praticiens, pharmaciens y puiseront les connaissances nécessaires à l'interprétation et à la pratique de ces analyses reconnues aujourd'hui indispensables pour la clinique.

ALFRED MARTINET.

BIBLIOGRAPHIE

1766. — **V. Machado.** — LES APPLICATIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE L'ÉLECTRICITÉ A LA MÉDECINE ET A LA CHIRURGIE. 1 br. in-4° de 65 pages. (*Imprimerie de l'Académie royale des Sciences*, Lisbonne.)

1767. — **E. Émery** et **A. Chatin.** — THÉRAPEUTIQUE CLINIQUE DE LA SYPHILIS. 1 vol. gr. in-8° de VIII-639 pages. Prix : 10 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE DES ENFANTS

SOMMAIRE du n° 1.

Mémoires originaux :

Hutinel et **Rivet**. — Septicémies dans les affections cutanées.

Lion et Moreau. — Diabète infantile familial.

Recueil de faits :

Moussous et Carles. — Atrophie musculaire progressive.

Sargnon, Boulloche et Robert. — Sténose laryngée, etc.

Revue générale :

Idiotie amaurotique familiale.

Analyses.

Publications périodiques. — Thèses et brochures. — Livres.

Société de Pédiatrie.

Nouvelles.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 13 Janvier 1909, à 1 heure. — Mlle BERNSTEIN : Contribution à l'étude d'un mode de traitement de la bronchite asthmatique ; MM. Brissaud, Segond, Pierre Duval, Sicard. — Mlle MONTREUIL : Réaction de Wassermann ; MM. Segond, Brissaud, Pierre Duval, Sicard.

Jeudi 14 Janvier 1909, à 1 heure. — M. MORIN : Etude critique sur les sanatoriums populaires dans la lutte contre la tuberculose ; MM. Chantemesse, Gilbert, Fernand Bezançon, Carnot. — M. LAURENT : Contribution à l'étude des ferments lactiques ; MM. Gilbert, Chantemesse, Fernand Bezançon, Carnot,

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 11 Janvier 1909. — 5e (Deuxième partie) : Hôtel-Dieu : MM. Gaucher, Sicard, André Jousset. M. Zimmern, suppléant.

Mardi 12 Janvier 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Charité : MM. Albarran, Marion, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Dieulafoy, Gouget, Jeanselme. M. Gilb. Ballet, censeur ; M. Claude, suppléant.

Mercredi 13 Janvier 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Reclus, Rieffel, Lecène. Epreuve pratique. — 2e (1re série) : MM. Gautier, Gley, Branca. — 2e (2e série) : MM. Gariel, Langlois, Mulon. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Blanchard, Dejerine, André Jousset. — 4e : MM. Pouchet, Gaucher, Macaigne. M. Nicolas, censeur ; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 14 Janvier 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Pozzi, Thiéry, Lenormant. Epreuve pratique. — 2e : MM. Prenant, Gley, André Broca. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Albarran, Rémy, Jeannin. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Bar, Launois, Marion. — 3e, Oral (Première partie) (3e série) : MM. Ribemont-Dessaignes, Auvray, Morestin. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Dieulafoy, Castaigne, Brumpt. — 4e : MM. Pouchet, Thoinot, Balthazard. M. Raymond, censeur ; M. Maillard, suppléant.

Vendredi 15 Janvier 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Necker : MM. Kirmisson, Pierre Duval, Proust. M. Branca, suppléant.

Samedi 16 Janvier 1909. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Demelin, Brindeau. M. Maillard, suppléant.

Clinique ophtalmologique (professeur : M. F. DE LAPERSONNE). — *Cours d'ophtalmoneurologie.* — M. ROCHON-DUVIGNEAUD, ophtalmologiste de l'hôpital Laënnec, ancien chef de clinique à l'Hôtel-Dieu, commencera le lundi 11 Janvier 1909, à 10 h. 1/2, à l'Hôtel-Dieu (Amphithéâtre Dupuytren), et continuera les lundis suivants, à la même heure, une série de Conférences sur les divers types cliniques des paralysies motrices de l'œil, étudiées au point de vue de leurs localisations (avec projections et présentations de malades).

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Antoine. — *Enseignement pratique des maladies de l'oreille, du nez, du pharynx et du larynx.* — Sous la direction de M. LERMOYEZ, médecin des hôpitaux, chef du service oto-rhino-laryngologique, MM. PAUL LAURENS et HAUTANT, assistants, commenceront, le lundi, 11 Janvier, un cours pratique de technique et de thérapeutique oto-rhino-laryngologiques dont voici le programme : 1. Eclairage ; miroir frontal. Procédés d'anesthésie locale et d'anesthésie générale. — 2. Examen des fosses nasales. Rhinométrie, olfactométrie. — 3. Epistaxis. Hémostase nasale. Hématome de la cloison. Abcès de la cloison. — 4. Coryzas aigus. Coryzas spasmodiques. Aérothermothérapie. — 5. Coryzas chroniques. Rhinite hypertrophique. Queues de cornet. — 6. Ozène. Syphilis nasale. Prothèse à la paraffine. — 7. Polypes muqueux. Tuberculose nasale. Tumeurs malignes. Corps étrangers du nez. — 8. Crêtes et déviations de la cloison. — 9. Sinusites maxillaires. Lésions dentaires déterminantes. — 10. Sinusites frontales. — 11. Sinusites ethmoïdales et sphénoïdales. — 12. Examen du pharynx buccal. Pharyngites. Abcès. Hypertrophie des amygdales. — 13. Examen du naso-pharynx. Rhinoscopie postérieure. Releveur du voile. Toucher naso-pharyngien. — 14. Catarrhe naso-pharyngien. Adénoïdites aiguës. — 15. Végétations adénoïdes. — 16. Laryngoscopie. Trachéoscopie. Bronchoscopie. — 17. Laryngites aiguës et chroniques. Paralysies glottiques. — 18. Polypes du larynx. Syphilis. Cancer. — 19. Tuberculose du larynx. Trachéotomie. — 20. Examen du conduit auditif et du tympan. — 21. *a*) Examen de l'oreille interne (limaçon) : Acoumétrie. — 22. *b*) Examen de l'oreille interne (vestibule et canaux semi-circulaires) : Epreuves rotatoires et caloriques de Barany. — 23. Corps étrangers du conduit. Bouchons de cérumen. Eczéma. Furoncle. Otite externe. — 24. Aération de l'oreille moyenne. Cathétérisme. Bougirage de la trompe. — 25. Otites moyennes aiguës, catarrhale et exsudative. Sténose tubaire. — 26. Otite moyenne aiguë purulente ; Paracentèse du tympan. Mastoïdite ; Trépanation mastoïdienne. — 27. Otite moyenne chronique purulente. Ses complications. — 28. Ablation des osselets. Evidement pétro-mastoïdien ; Pansements d'évidés. — 29. Otites moyennes chroniques sèches. Otosclérose. Artériosclérose du labyrinthe. — 30. Labyrinthisme. Labyrinthites ; Trépanation du labyrinthe.

Hôpital de la Pitié. — M. LOUIS RÉNON commencera, le lundi 18 Janvier 1909, à 10 heures du matin, à l'Amphithéâtre des cours de l'hôpital, une série de conférences sur neufs sujets d'*Actualité pratique cardio-pulmonaire*.

La première conférence, conférence doctrinale, portera sur *Le rationalisme et le pragmatisme en médecine : l'empirisme scientifique*.

Les autres conférences seront faites dans l'ordre suivant : 25 Janvier. Le bloquage du cœur. — 1er Février. La tension artérielle et sa mesure. — 8 Février. Les cardiopathies et les glandes à sécrétion interne. — 15 Février. Le mariage des cardiaques. — 1er Mars. La cardioptose. — 8 Mars. Le diagnostic précoce de la tuberculose pulmonaire. — 15 Mars. L'anaphylaxie dans la sérothérapie antituberculeuse. — 22 Mars. Les tuberculines dans le traitement de la tuberculose. — 29 Mars. Le pneumothorax et l'emphysème sous-cutané.

Hôpital Saint-Joseph. — M. LORRAIN, ancien interne des hôpitaux, commencera, le mardi 12 Janvier, une série de 25 leçons d'histologie normale et pathologique. Les leçons auront lieu les mardis, jeudis, samedis, à 2 heures, et chaque leçon sera suivie de travaux pratiques.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — LÉGION D'HONNEUR. — *Commandeur* : MM. Guès, médecin général de 2e classe ; Vaillard, médecin inspecteur.

Officier : MM. Disdier, médecin inspecteur de 2e classe ; Kermorvant, médecin en chef de 1re classe ; Bruant, Landriau, Monar, Polin, Reverchon, médecins principaux de 1re classe ; Pierron, médecin principal de 2e classe.

Chevalier : MM. Vitalien, médecin en Ethiopie ; Friant, à Nancy ; Lugeol, à Bordeaux ; Malbot-Pastureau, ancien médecin-major de 2e classe ; Le Trosne, Audibert, Chabanne, Merleau-Ponty, Ruban, Barraire, médecins de 1re classe ; Brico, Busquet, Courtet, Deumier, Duron, Iversenc, Maré, Roy, Spillmann, Vialaneix, Vigneron, Vuillaume, Cardeillac, Patriarche, Beaujean, Laporte, médecins-majors de 1re classe ; Démery, Jaulmes, Rul, médecins-majors de 2e classe.

Le certificat d'agrégation. — A la suite d'un incident soulevé au Conseil municipal par M. Joseph Denais qui a questionné le préfet de police sur « les conditions dans lesquelles la force publique s'est récemment introduite à la Faculté de médecine », le Conseil municipal a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil regrette les incidents tumultueux qui se sont produits dans la Faculté de médecine ou à ses abords;

« Réprouve l'introduction préventive sur des réquisitions singulièrement intempestives de la force publique et notamment d'agents en bourgeois dans l'intérieur de la Faculté de médecine;

« Invite M. le préfet de police à rappeler à ses collaborateurs et à tous ses agents qu'ils aient à garder un silence absolu à l'égard de la foule. »

— MM. Philippeau, président du syndicat des médecins de la Seine, Noir et Bellencontre, vice-présidents, ont été reçus en audience par le Président de la République.

Ils ont eu avec M. Fallières un entretien sur les derniers incidents qui se sont produits à la Faculté de médecine, sur le nouveau concours d'admissibilité à l'agrégation, ainsi que sur la fermeture de la Faculté jusqu'au 1er Mars prochain pour les étudiants de première et de deuxième année.

L'entretien a également roulé sur la réorganisation des études médicales et sur le recrutement du corps médical enseignant.

— Un groupe de médecins et de chirurgiens des hôpitaux, de médecins praticiens et de délégués de l'Association corporative des Etudiants en médecine se sont réunis mercredi soir 30 Décembre 1908, chez M. CAUSSADE, médecin de l'hôpital Tenon.

Ils ont décidé de protester énergiquement contre certaines déclarations tendancieuses et inexactes.

Ils adressent un chaleureux appel à la solidarité médicale par l'intermédiaire des syndicats médicaux, des groupements professionnels, des associations d'étudiants en médecine de Paris et de province, pour obtenir des pouvoirs compétents :

Le retrait définitif et l'annulation de tous les décrets relatifs à l'admissibilité à l'agrégation en médecine qui font revivre avec tous ses inconvénients le certificat d'études médicales supérieures.

Une prochaine réunion aura lieu samedi 6 Janvier, à 4 heures, chez M. CAUSSADE, 10, square de Latour-Maubourg (143, rue de Grenelle).

Corps de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes : *Médecin principal de 2e classe* : M. Simon est nommé médecin-chef de l'hôpital de Constantine.

Médecins-majors de 2e classe : M. Faure passe au 146e rég. d'infanterie. M. Coullaud passe aux hôpitaux de la division de Constantine. M. Blanchard passe au rég. de sapeurs-pompiers de Paris. M. Moulin passe au 10e rég. de chasseurs à cheval.

Médecins aides-majors de 1re classe : M. Duc passe aux hôpitaux de la division de Constantine. M. Schneider passe au 141e rég. d'infanterie. M. Crémadells passe au 59e rég. d'infanterie. M. Trollat passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

Médecins aides-majors de 2e classe : M. de Vezeaux de Lavergne passe au 129e rég. d'infanterie. M. Trabaud passe au 3e rég. d'infanterie.

— Sont nommés : au grade de médecin-inspecteur dans la 1re section du cadre des médecins-inspecteurs, les médecins principaux de 1re classe dont les noms suivent :

M. Pitot, directeur du service de santé du 19e corps d'armée, en remplacement de M. le médecin-inspecteur Darricarrère, placé dans la section de réserve.

M. Chevassu, directeur du service de santé du 17e corps d'armée, en remplacement de M. le médecin-inspecteur Fluteau, placé dans la section de réserve.

— Sont arrêtées les mutations suivantes : *Médecin principal de 1re classe.* M. Cahier, passe à l'hôpital de Versailles.

Médecin principal de 2e classe. M. Salle passe à l'hôpital du camp de Châlons (médecin chef).

Médecin-major de 1re classe. M. Viéla passe au 108e rég. d'infanterie.

Médecins-majors de 2e classe. M. Beaussenat est désigné pour remplir, au 50e rég. d'infanterie, les fonctions de médecin-major de 1re classe. M. de Libessart passe au 148e rég. d'infanterie. M. Rudler passe aux hôpitaux de la division d'Alger pour être détaché aux batteries d'Hussein-Dey. M. Dopter passe à l'hôpital Saint-Martin, à Paris. M. Regnault est rappelé aux hôpitaux de la division d'occupation de Tunisie.

Médecins aides-majors de 1re classe. M. de Kermabon est désigné pour remplir, au 41e rég. d'infanterie, les fonctions de médecin-major de 2e classe. M. Lecercle est désigné pour remplir, par avance, au 70e rég. d'infanterie, les fonctions de médecin-major de 2e classe. M. Pouponneau est maintenu aux hôpitaux de la division d'Alger. M. Andrieu, passe au 19e rég. de dragons. M. Rabaïoye passe à la compagnie saharienne du Tidikelt. M. Groc passe au 123e rég. d'infanterie. M. Marnata passe au 7e rég. du génie.

Médecins aides-majors de 2e classe. M. Augé passe au 6e rég. de dragons. M. Millet passe au 62e rég. d'infanterie.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Rochefort, de M. L. Ardouin, ancien médecin principal de la marine.

CONCOURS

Internat. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE. — *Séance du 31 Décembre.* — Ont obtenu : MM. Rénaud-Badet, 8; Miginiac, 10; Théry (A.), 6; Brocq, 13; Sourdille, 7; Roy, 5; Ramadier, 11; Séguinot, 10; Mlle Condat, 8.

Séance du 5 janvier. — Ont obtenu : MM. Cassard, 6; Moriez, 7; Boivin, 7; Krebs, 8; Béraud (H.), 3; Mairesse, 11; Pakowski, 10; Dournay, 10; Vincent (M.), 6. — *Absents* : MM. Gauthier (E.), Farah.

PATHOLOGIE. — *Séance du 30 Décembre.* — Ont obtenu : MM. Saint-Giron, 12; Fabre, 13; Gillard, 11; Boulan, 10; Guilmet, 6; Magron, 3; Molina, 6; Samson, 11; Besnard (J.), 4. — *Absent* : M. Lebas.

Séance du 3 Janvier. — Ont obtenu : MM. Bruel (L.), 8; Godlewski, 7; Ferry (Ch.), 9; Aubry, 11; Fouchet, 12; Thiers, 9; Corpechot, 10; Ségard, 12. — *Absent* : M. Jeannert.

Séance du 4 Janvier. — Ont obtenu : MM. Duval, 8; Gautier (Cl.), 10; Chataing, 3; Ferrand, 7; Passot, 13; Durand (H.), 9; Pierret, 3; Gouguet de Girac, 11; Héricourt, 7. — *Absents* : MM. Busson, Gouverneur, Rosenwald, Angot, Rouillard, Delort, Michel, Béchade, Barthélemy; Mlles Cosmovici, Levi-Alvarès.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. / Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

REPORTAGE MÉDICAL

LA MONTAGNE FRANÇAISE ET LES SPORTS D'HIVER

Seule, la Montagne, d'où je viens, fait bien sentir la fragilité de l'épiderme terrestre. En bas, il disparaît sous l'agglomération des taupinières humaines, et les pauvres éphémères qui les peuplent se croient en parfaite sécurité. Les hauts sommets, au contraire, creusés de gouffres, hérissés de pics, rappellent à chaque instant que la Terre est un astre, ce qu'on oublie dans la plaine défigurée. Une légère nutation d'axe, un petit soulèvement de l'écorce, et voilà le chaos renouvelé, la planète disloquée, refroidie, roulant, globe sans vie, dans l'implacable sérénité des cieux ! Alors, malgré soi, on pense à la forte parole de Pascal : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la Nature, mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'Univers entier s'arme

pour l'écraser; une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. Mais quand l'Univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt; et l'avantage que l'Univers a sur lui, l'Univers n'en sait rien... »

Excusez ce grandiloquent début pour un sujet très humble en apparence, d'intérêt primordial en réalité. Vous le comprendrez si, comme moi, vous avez été frappés par l'ironie terrible de la catastrophe récente : A l'instant où l'homme, dans son orgueil de mécanicien habile, se proclamait maître de l'air, le sol, se dérobant tous ses pas, engloutissait des provinces entières et accumulait en quelques minutes plus de deuils et de ruines qu'un long siècle de guerres!

***

Je voudrais donc vous parler de l'utilisation de nos montagnes françaises et des sports d hiver. En dépit de notre scepticisme et de notre myopie, nous ne pouvons plus longtemps rester indifférents à l'exode des malades et des touristes du monde entier vers la Suisse. Malgré la correction des confrères de ce pays, dont beaucoup, imprégnés de notre culture, sont nos amis, nous ne pouvons ignorer qu'à force d'aller chercher à l'étranger ce qu'ils pourraient et devraient trouver chez nous, nos clients finissent par désapprendre les mérites de l'Ecole française. Dans nos Villes d'Eaux, chaque année les séjours s'écourtent davantage. La Riviera connaît encore de belles fins de saison, mais les hautes vallées de l'Engadine, du Valais, avec leur blanc manteau de neige, l'emportent, durant les plus longs mois d'hiver, sur les rivages parfumés de notre Méditerranée.

Les premiers, les médecins ont compris et signalé le péril. Dans une étude fortement documentée [1], M. Esmonet montrait, il y a deux ans, le succès de nos rivaux et l'effort à leur opposer. Avant lui, M. J. Monard avait publié une étude complète de climatologie, poursuivie durant plusieurs années au Mont-Revard, à 1.535 mètres d'altitude. On trouvera les observations de notre distingué confrère dans le beau livre de M. Regnard [2]. Il a prouvé, je crois, la supériorité de notre climat d'altitude sur tous ceux de l'Europe. Les stations suisses, tant vantées, toutes situées au cœur du Continent, sont bordées à l'Est par la vallée du Danube, dont le climat est excessif. Barrées au Midi par les massifs imposants du Gothard et du Mont-Rose, leurs hautes vallées alpestres, inclinées vers le nord, justifient amplement le dicton qui leur fut appliqué : « Neuf mois d'hiver, trois mois d'enfer ». Dans nos Alpes, rien de pareil. Si du côté nord elles confinent à la Suisse, elles reçoivent par le sud les chaudes haleines d'Italie; à l'ouest, c'est l'éclatant soleil de Provence qui les dore. Et ainsi, elles empruntent à ces trois régions le plus harmonieux ensemble climatologique du monde.

Nous devrions, par suite, tenir le premier rang dans l'industrie du tourisme et de la cure d'hiver. Or, c'est à peine si nos Pyrénées, nos Alpes, le Jura, les Vosges, le Plateau central, les Cévennes, nous valent quelques millions. Je pourrais vous fournir des chiffres, ils sont, hélas! tristement éloquents. Sans possessions au dehors, la Suisse a pour colons les habitants du monde entier qui chaque année lui apportent leur tribut : Un milliard! Nées il y a trente ans à peine, leurs stations climatiques ont, en dix ans, décuplé. Par exemple, il faut voir avec quelle patriotique habileté nos confrères savent utiliser les données de la Science. Que ce soit la graine ou le terrain qui l'emporte, ils font valoir tantôt la pureté de leur air, vierge de microbes, tantôt l'accélération des phénomènes nutritifs, tantôt encore l'action antiseptique et profonde des rayons infrarouges, ultra-violets. Et toujours les capitalistes sont là, soudés à cet effort. Ah! si un succès est mérité, c'est bien le leur.

***

Longtemps nous avons assisté, impassibles, à cette ascension de nos voisins. J'ai dit que les médecins avaient, les premiers, dénoncé le danger. Voici maintenant que nos grandes Associations, le *Club alpin*, et surtout le *Touring-Club*, qui compte dans ses Conseils tant de médecins éclairés, s'efforcent de créer, en faveur de la Montagne française, un mouvement d'opinion. Les Quinzaines sportives prochaines à Chamonix et Albertville sont déjà une amorce, mais elles ne sauraient suffire. Ce qu'il faudrait, ce serait aménager des endroits de séjour pour attirer et retenir chez nous, de Novembre à Février, l'étranger, et en particulier l'Anglo-Saxon, si fervent du ski, de la luge, du tobogan et du bobsleigh.

M. Esmonet a parlé de Thorenc, qui serait en pleine prospérité sans l'indifférence coutumière des pouvoirs publics. Mais d'autres points abondent, parmi lesquels je veux retenir le sommet du Mont-Revard, admirablement disposé pour inaugurer chez nous l'ère féconde des climats d'altitude.

Ce plateau, qui s'étend sur 15 kilomètres de long et 5 de large, devant un horizon merveilleux, infini, est recouvert de neige durant cinq mois, de Novembre à Mars. D'après les observations de M. Monard, les radiations solaires y sont supérieures à celles de Davos. Huit heures durant, il est ensoleillé. Tandis que dans la plaine

1. « Les sports d'hiver en Suisse, la Riviera en danger », par M. Esmonet, ancien interne des hôpitaux. In *Annales de la Société d'Hydrologie médicale de Paris*, n°s 5 et 6, t. LII, Masson, éditeur.

2. « La cure d'altitude », par M. Paul Regnard, Masson, éditeur. Voir aussi : « Traitement de la tuberculose par l'altitude », de M. G. Lauth; Doin, éditeur.

CHAIX & Cie, 10, Rue de l'Orne. PARIS

rampent les nuages gris avec leurs carquois pleins de flocons, en haut, c'est un éblouissement d'air et de lumière. Le thermomètre à boule noircie accuse, au soleil, de 42 à 44°. Très basse, la température nocturne est une condition de la cure en contribuant à la purification de l'atmosphère. Même à l'ombre, on ne saurait souffrir du froid, d'abord parce que l'air très sec et très calme est mauvais conducteur de la chaleur, ensuite parce que la neige, ainsi qu'un vaste miroir, réfléchit celle-ci, sans en rien absorber. D'ailleurs je n'ai pas à insister ici sur les avantages du froid et de l'altitude; ce sont questions bien connues chez nous depuis les magnifiques leçons de M. Jaccoud et les expériences de M. Pictet.

Le Revard est relié à Aix-les-Bains par un chemin de fer à crémaillère, le seul de nos montagnes; il en résulte que la station serait à peine à dix heures de Paris. Jusqu'ici, cette vallée des Alpes, que tous plus ou moins vous connaissez, avec son lac où flottent les fantômes charmants de Lamartine et d'Elvire, n'avait montré que ses belles toilettes d'été; son visage d'hiver n'est pas moins beau.

En montant, la voie traverse d'abord des châtaigneraies, dont les arbres s'accrochent aux rampes par les doigts noueux et formidables de leurs racines. Tout le long du chemin, la solitude est égayée par les ruisseaux jaseurs; après avoir circulé à l'aventure et fait mille tours capricieux, ils tombent dans des canaux de bois qui les conduisent à quelque but utile, comme des enfants ramenés à l'école après qu'ils ont joué : Dans la Nature immobile, l'eau seule a le privilège de courir et de parler. A mesure qu'on monte, on aborde la région des sapins, dont les longs rameaux secouent au passage la neige de leurs manches. Puis, leurs gros bataillons s'arrêtent essoufflés, la végétation se rapetisse. Dans l'interstice des pierres, apparaissent des plantes qui doivent vivre d'air pur et d'eau fraîche, tant le sol arable est mince. A l'encontre de la plaine, où le blanc linceul de l'hiver s'étend uniforme, le soleil lance ici tous ses traits d'or pour colorer pics et croupes de ses plus belles teintes, rouge, rose tendre, mauve ou orangé.

Mais sur le plateau, c'est le blanc idéal absolu. Immaculée, avec ses prismes, ses arborescences et ses innombrables figures, rêves cristallisés des hivers, la neige offre des pistes de plusieurs kilomètres. Et c'est merveille de sentir glisser à des vitesses folles les bobsleighs, les skis, de voir sautiller les enfants comme de petits oiseaux. Tout à l'horizon, à vingt lieues de là, apparaît le Mont-Blanc. Roi débonnaire et formidable, il contemple un instant, comme l'a dit Gautier, son peuple de montagnes, se laisse admirer, puis tire son rideau de nuages. Et cela dure ainsi des mois et des mois.

Vers 4 heures seulement, la température fraîchit; la Nature alors retient son souffle et l'on croit évoluer sur une planète morte. Au loin, pour saluer le coucher de l'Astre, les cimes embrasent une dernière fois leurs candélabres de glace, puis lentement pâlissent. Sur la voûte d'acier bleui, Phœbé, la grande Nymphe au cœur silencieux, allume son disque d'argent. Et c'est la Nuit...

En compagnie de quelques jeunes Aixois dont les initiatives hardies se sont groupées pour faire connaître leur Montagne, j'ai passé là quelques bonnes heures de ma vie. Pendant que la nuit nous ramène doucement vers la plaine, je me demande, sceptique malgré le chaud enthousiasme de mon entourage, si nous saurons jamais utiliser nos Alpes aux blancs diadèmes. Avant que nous soyons outillés, combien de voyageurs auront été chercher dans le pays voisin ce qu'ils devraient trouver depuis longtemps chez nous! Tant il est vrai que plus la Nature est prodigue pour l'Homme, plus il est ingrat pour elle!

F. HELME.

LIVRES NOUVEAUX

Freyer. Traduction française par M. **de Valcourt**. — *Conférences cliniques sur l'hypertrophie de la prostate, avec la description de l'opération de l'auteur; énucléation complète de cet organe*, 1 vol in-16 de 168 pages, avec 18 figures. Prix cartonné : 3 fr. 50. Paris, 1908. (G. STEINHEIL, éditeur.)

Le but de cet ouvrage est la description de l'étiologie, de la pathologie, des symptômes, du diagnostic et du traitement de la prostate hypertrophiée.

Lorsque l'usage de la sonde devient indispensable et que la vessie se vide mal, M. Freyer pratique l'énucléation complète de la glande par voie transvésicale, opération qui se fait en quelques minutes et qui est généralement suivie d'une guérison complète.

Le chirurgien anglais avait, en Mars 1907, pratiqué déjà 432 énucléations avec seulement 6,5 pour 100 de décès.

Chez tous les prostatiques ayant succombé, existaient des désordres considérables des reins ou autres organes vitaux. M. Freyer a opéré 31 octogénaires et s'est trouvé 84 fois en présence de calculs vésicaux, lesquels furent extraits immédiatement avant l'énucléation de la prostate. Chez un très grand nombre des malades aujourd'hui guéris, la santé était si gravement atteinte que leur état paraissait désespéré. Or, ils ont *tous* retrouvé l'intégrité de la santé de leurs fonctions urinaires.

Le traducteur de l'ouvrage, M. de Valcourt, opéré lui-même par M. Freyer, et relatant en détail les soins consécutifs dont il a été entouré pendant sa période de convalescence, affirme, avec preuve à l'appui, que l'énucléation de la glande assure au prostatique qui était condamné au *Catheter life* le retour le plus complet à la vie normale. P. D.

BIBLIOGRAPHIE

1768. — **Ch. Monod** et **J. Vanverts**. — TRAITÉ DE TECHNIQUE OPÉRATOIRE. *Deuxième édition refondue*. 2 vol. gr. in-8°, avec figures. Prix : 40 fr. — Vient de paraître : tome II. 1 vol. gr. in-8° de 1023 pages, avec 1148 fig. Prix : 18 fr. (*Masson et Cie, éditeurs*).

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

L'impuissance et son traitement.

En dehors de toute lésion des organes eux-mêmes, la neurasthénie exerce une influence fréquente sur la sphère génitale. Un état anormal du psychisme des sujets, une timidité exagérée, des craintes d'insuccès, une première désillusion, un dé-enchantement, ayant pour substratum un déficit constitutionnel ou acquis dans la production d'énergie nerveuse, suffisent à déterminer l'action inhibitrice qui paralyse les intentions les mieux arrêtées, qui réduit à néant les désirs les plus fous. L'impuissance, qui détend l'un des ressorts les plus précieux de l'activité humaine, entraîne par contre-coup l'envahissement de la conscience par des préoccupations angoissantes, susceptibles d'engendrer la mélancolie la plus sombre, et conduit à l'occasion ses esclaves sur le chemin du suicide.

Contre de tels états, la médication aphrodisiaque, si tant est qu'elle existe, reste souvent inefficace. Elle vise à créer, en effet, une excitation factice dans les centres nerveux locaux et dans l'innervation qui leur appartient. Elle ne tient aucun compte de la constitution même du malade et par là même fait plutôt fausse route.

L'ibogaïne, cet alcaloïde extrait de l'iboga du Congo, ne saurait être considérée comme un médicament aphrodisiaque. Ses propriétés stimulantes, toni-nutritives, s'adressent, en effet, à l'ensemble de l'organisme. Son action dépasse tel ou tel organe pris en particulier et s'exerce sur les grands appareils, le système nerveux, le système musculaire, la circulation, etc. Cette action éminemment reconstituante est par là même infiniment propre à ramener le fonctionnement des centres supérieurs sur des bases normales, à élever le taux de l'influx nerveux à ses limites minima régulières. A cet égard, elle doit être regardée comme l'agent spécifique par excellence de l'impuissance d'origine neurasthénique.

Rappelons que la meilleure des préparations d'ibogaïne est sans contredit la dragée Nyrdahl, dont la formule est invariable et qui se prescrit à la dose de 4 à 6 dragées par jour.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 20 Janvier 1909, à 1 heure. — M. CESBRON : Histoire critique de l'hystérie; MM. Brissaud, Gaucher, Legry, Sicard. — M. ROUSSEL : La syphilis du lapin; MM. Gaucher, Brissaud, Legry, Sicard. — M. BONNAFÉ : Les pseudo-hernies ventrales latérales dans la paralysie infantile; MM. Kirmisson, Segond, Nicolas, Branca. — M. CUINET : L'œgophagoscopie. — Instrumentation et technique; MM. Segond, Kirmisson, Nicolas, Branca. — M. MORLET : Branches thoraciques intérieures du plexus brachial; MM. Nicolas, Kirmisson, Segond, Branca.

Jeudi 21 Janvier 1909, à 1 heure. — M. LUBIN : Contribution à l'étude des sarcomes primitifs du poumon; MM. Hutinel, Pozzi, Gilb. Ballet, Brumpt. — M. BELLO Y RODRIGUEZ : Le fémur et le tibia chez l'homme et les anthropoïdes (variations suivant le sexe, l'âge et la race); MM. Pozzi, Hutinel, Gilb. Ballet, Brumpt. — M. BOUZIGUES : Des hallucinations chez les tabétiques. Leur rapport avec les troubles de la vue; MM. Gilb. Ballet, Hutinel, Pozzi, Brumpt.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 18 Janvier 1909. — 5e (Deuxième partie), Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, André Jousset, Lœper. M. Sicard, suppléant.

Mardi 19 Janvier 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Charité : MM. Quénu, Auvray, Lenormant. M. Jeanselme, suppléant.

Mercredi 20 Janvier 1909. — Médecine opératoire, École pratique : MM. Reclus, Rieffel, Lecène. Epreuve pratique. — 2e : MM. Gautier, Langlois, Macaigne. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Dejerine, Roger, Lœper, M. Gariel, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 21 Janvier 1909. — Médecine opératoire, École pratique : MM. Albarran, Marion, Morestin. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Pierre Marie, Desgrez. — 2e : MM. Prenant, Gley, André Broca. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. De Lapersonne, Launois, Jeannin. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Ribemont-Dessaignes, Thiéry, Lenormant. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Pierre Marie, Fernand Bezançon, Castaigne. M. Dieulafoy, censeur; M. Maillard, suppléant.

Vendredi 22 Janvier 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) : MM. Reclus, Gosset, Pierre Duval. M. Proust, suppléant.

Samedi 23 Janvier 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Gouget, Fernand Bezançon. M. Chantemesse, censeur; M. Launois, suppléant.

Le certificat d'admissibilité. — Le Conseil de la Faculté, dans sa séance du jeudi 7 Janvier, à l'unanimité a voté la nomination d'une Commission devant, par une délégation, aller exposer à M. le Ministre de l'Instruction publique les raisons qui ont donné naissance au mouvement qui agite si profondément le monde médical.

Clinique d'accouchements et de gynécologie Tarnier (89, rue d'Assas). — Cours de pratique obstétricale, par MM. P. GUÉNIOT, ancien chef de clinique, et P. LEQUEUX, chef de clinique. Réservé aux docteurs français et étrangers et aux étudiants ayant 16 inscriptions.

Le cours commencera le 11 Janvier 1909. Il comprendra 18 leçons, à la suite desquelles les élèves seront exercés individuellement au diagnostic et aux manœuvres obstétricales.

Les leçons auront lieu tous les jours, à 4 heures du soir.

Une affiche apposée, à la clinique Tarnier, indiquera l'ordre et l'horaire des exercices pratiques.

Programme du cours : 11 Janvier. M. GUÉNIOT. Diagnostic des présentations et des positions par le palper, l'auscultation et le toucher. — 12 Janvier. M. LEQUEUX. Conduite à tenir dans la présentation du sommet. — 13 Janvier. M. LEQUEUX. Conduite à tenir dans les présentations de la face, du front et de l'épaule. — 14 Janvier. M. GUÉNIOT. Conduite à tenir dans la présentation du siège. — 15 Janvier. M. GUÉNIOT. Technique de l'application de forceps sur le sommet (prises directes et positions obliques antérieures). — 16 Janvier. M. GUÉNIOT. Technique de l'application de forceps sur le sommet (positions obliques postérieures et applications élevées). — 18 Janvier. M. GUÉNIOT. Technique de l'application de forceps sur la face et sur le front. — 19 Janvier. M. LEQUEUX. Technique de la version par manœuvres externes et de la version podalique par manœuvres internes — 20 Janvier. M. LEQUEUX. Difficulté de la version par manœuvres internes et de l'extraction de la tête dernière. Forceps sur la tête dernière. — 21 Janvier. M. GUÉNIOT. Technique de l'accouchement prématuré artificiel et de l'accouchement méthodiquement rapide. L'opération césarienne vaginale. — 22 Janvier. M. LEQUEUX. Examen des bassins viciés; pelvimétrie. Extraction de l'enfant par voie abdominale (opération césarienne conservatrice, opération de Porro, césarienne sus-pubienne). — 23 Janvier. M. GUÉNIOT. Symphyséotomie. Hébotomie. — 25 Janvier. M. GUÉNIOT. Technique de l'embryotomie céphalique : basiotripsie; cranioclasie. — 26 Janvier. M. LEQUEUX. Technique de la décollation et des éviscérations. — 27 Janvier. M. LEQUEUX. Conduite à tenir dans l'avortement et ses complications. — 28 Janvier. M. GUÉNIOT. Conduite à tenir dans les hémorragies des trois derniers mois de la grossesse. — 29 Janvier. M. LEQUEUX. Conduite à tenir dans la délivrance et ses accidents. Technique de la délivrance artificielle. — 30 Janvier. M. LEQUEUX. Traitement de l'infection puerpérale.

Le droit à verser est de 50 francs.

Laboratoire d'anatomie pathologique. — Un cours d'histologie pathologique des maladies vénériennes et de la peau par M. MILIAN, ancien chef de clinique de la Faculté, médecin des hôpitaux, aura lieu du 11 Janvier au 8 Mars 1909.

Le cours comprendra des leçons et des manipulations.

Il y aura 30 leçons qui seront faites l'après-midi : les lundis, mercredis et vendredis, à 3 heures, à l'École pratique de la Faculté de médecine, au laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique (2e étage, porte à droite).

Les manipulations seront faites aux jours intermédiaires par les élèves, qui devront fournir les réactifs nécessaires et apporter leur microscope.

Les élèves emporteront du cours une collection complète de préparations.

Programme des cours. — Technique histologique : Fixation. Inclusion. Coupes. Colorations, etc. (Techniques histologiques spéciales : Coloration de la kératine, de l'éléidine, des fibres élastiques, etc.). — Histologie de la peau normale : Derme et épiderme. Annexes de la peau : poils, ongles, glandes sudoripares, glandes sébacées. Vaisseaux et nerfs de la peau. La peau suivant les régions : cuir chevelu, aisselle, oreilles, dos, paume des mains, plante des pieds, etc. — Anatomie pathologique générale : Congestion. Œdème. Hémorragie. Inflammation dermique : diapédèse; altération des cellules fixes; infiltrats cellulaires. Inflammation épidermique : vésiculation; bulles; phlyctènes; pustulation; hyperacanthose; hyperkératose; parakératose; dyskératose. Pigmentations. Folliculites. Hydrosadénites. Dégénérescences. Scléroses. — Anatomie pathologique spéciale : Eczéma. Séborrhéides. Psoriasis. Lichen plan. Lichen circonscrit. Zona. Kératodermies. Pelade. Calvitie. Lupus tuberculeux. Tuberculoses cutanées. Lupus érythémateux. Tuberculides. Chancre mou. Lèpre. Actinomycose. Morve.

Ulcères de jambes. Leucoplasie et épithélioma de la langue. Epithélioma et tumeurs de la peau. Chancre syphilitique. Plaques syphilitiques des muqueuses et de la peau. Gommes syphilitiques. Artérite syphilitique. Lésions nerveuses syphilitiques. Tabes. Syphilis du cordon et du placenta. — Parasites : Gonocoque. Bacille du chancre mou. Treponéma pallidum. Spirilles de Vincent. Sporotrichon, etc. Examens ultramicroscopiques.

Le droit à verser est de 80 francs.

Un cours semblable a lieu tous les ans en Janvier et Février.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hospice de la Salpêtrière. — M. VOISIN reprendra ses conférences cliniques sur les maladies mentales et nerveuses le jeudi 14 Janvier, à 10 heures, et les continuera les jeudis suivants à la même heure.

NOUVELLES

La fermeture de la Faculté de médecine. — Une délégation des étudiants en médecine de première et de deuxième année a été reçue à la Faculté de médecine par M. Nicolas, à son laboratoire. Le professeur d'anatomie a montré aux élèves beaucoup de bienveillance; il leur a expliqué que les difficultés des travaux pratiques de dissection ne venaient pas de l'Ecole; il y a, depuis quelque temps, pénurie de cadavres, ceux-ci étant réclamés par les familles dans une proportion beaucoup plus forte qu'autrefois.

En ce qui concerne l'heure d'ouverture des pavillons, M. Nicolas a expliqué aux étudiants que l'heure réglementaire était jadis midi, mais que, depuis longtemps, cette entrée avait été reportée à une heure, en raison de l'heure tardive où se terminent les cours de clinique. Quant à lui, il avait obtenu que le moment de l'entrée fût fixé à 1 h. 1/4; il était tout disposé à tolérer l'entrée des étudiants jusqu'à une heure et demie et, même après, pour ceux qui fourniraient des raisons valables.

M. Nicolas a, en outre, décliné toute participation à un soi-disant avis d'après lequel les étudiants verraient les portes fermées à 1 h. 1/4 précise.

Le professeur a déclaré à la délégation qu'il verrait avec grand plaisir la Faculté rouvrir ses portes, et les travaux pratiques d'anatomie reprendre leur cours régulier, car il ne rendait pas la majorité des étudiants responsable de l'obstruction et du tapage; mais qu'il comptait précisément sur l'influence de cette majorité pacifique pour empêcher, à l'occasion, le renouvellement d'incidents regrettables, très préjudiciables aux étudiants.

— Le ministre de l'Instruction publique a reçu hier matin, à 10 h. 1/2, une délégation de cinq étudiants en médecine. Cette délégation était accompagnée du bureau de l'Association corporative des étudiants en médecine.

Le ministre lui a fait l'accueil le plus bienveillant.

Les étudiants lui ont exposé combien la mesure qui avait fermé, jusqu'au 1er Mars prochain, la Faculté de médecine à leurs camarades de première et de deuxième année était préjudiciable aux intérêts scolaires de ces derniers. Ils ont demandé au ministre de vouloir bien retirer son arrêté et prendre à leur égard une mesure de bienveillance à laquelle ils croyaient savoir que ni leur doyen, le professeur Landouzy, ni le professeur intéressé, M. Nicolas, ne feraient aucune objection.

Le ministre, dans sa réponse, s'est borné à promettre aux étudiants qu'il allait examiner la demande qui lui était faite. Il a ajouté qu'il conférerait à ce sujet avec le vice-recteur M. Liard et avec le doyen M. Landouzy, et qu'il prendrait ultérieurement une décision.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — Cette société savante vient d'attribuer le prix Ampère-Cheuvreux, d'une valeur de 1.800 francs, alloué annuellement pendant trois ans, à M. Loëc, externe des hôpitaux de Lyon.

Service de santé de la marine. — M. le médecin principal Valence, du port de Brest, est désigné pour remplir auprès de M. le contre-amiral Auvert les fonctions de médecin de division.

Dispensaire antituberculeux du XIIe arrondissement. — Un décret présidentiel reconnaît comme établissement d'utilité publique l'Association de la Société du dispensaire antituberculeux du XIIe arrondissement.

CONCOURS

Internat. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE. — *Séance du 7 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Huber, 10; Fallot, 5; Guerrero, 5; Eobrie, 6; Zislin, 10; Kahn, 7; Swiécinski, 4; Bloch (M.), 11; Fortin, 6.

PATHOLOGIE. — *Séance du 8 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Angot, 4; Poisson, 3; Delort, 8; Mondor, 12; Bodineau, 7; Petit (Ch.), 7; Fourrière, 7; Charrier, 3; Sédillot, 9; Gougelet, 5. — *Absents* : MM. Dumas, Allard.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LA GYMNASTIQUE RATIONNELLE

A qui de nous n'arrive-t-il de revivre son passé et de se remémorer les heures studieuses de l'enfance?

Nous avons tous été nourris d'histoire grecque et romaine; la psychologie des anciens nous était devenue plus familière que celle de nos contemporains; on nous incitait, à juste titre, à admirer les caractères nobles de l'antiquité; mais quel n'eût pas été le mépris de ces disparus pour une société qui fait si peu de place à la culture de l'esthétique corporelle, de la vigueur et des qualités primordiales qui font de l'homme un animal supérieur!

Le régiment, en revanche, a toujours constitué à ce point de vue une excellente école, et bon nombre de jeunes gens ont pu réparer là le mal causé par une vie jusqu'alors trop peu active; d'autres, suffisamment musclés, habitués aux travaux de force, y ont développé certaines qualités qui leur faisaient défaut, qualités telles que la souplesse, l'adresse, l'attention, le sang-froid. Or, ce qui se fait au régiment pourrait se faire

ailleurs aussi, car les sports sont capables de réaliser ces desiderata.

Les sports, comme l'escrime, la boxe, s'adressent déjà à une élite; ils ne doivent être entrepris que par des gens intelligents ou tout au moins par des individus assouplis déjà physiquement et intellectuellement par une gymnastique plus simple et rationnelle; aussi, doit-on se féliciter de l'introduction dans l'armée de la méthode suédoise. Nous avons suivi de près les expériences faites par un de nos camarades, le lieutenant Béjard, qui, ancien instructeur de Joinville, s'efforce de ne commander aucun mouvement qui ne soit raisonné et dont le but pratique ne soit à l'avance prévu.

Le jeune soldat qui arrive de la campagne ne présente pas les qualités qu'on serait en droit d'attendre de lui : il est habitué aux travaux de force, mais ne sait utiliser ses muscles et ses articulations pour obtenir un rendement maximum avec une dépense restreinte; il possède une machine parfaite, mais en connaît mal le mécanisme ; la position rationnelle du « Garde à vous » devient pour lui un supplice; il est contracturé, raidi; la moindre impulsion le renverserait; les mouvements les plus simples, celui du salut, par exemple, font entrer en contraction des groupes musculaires qui auraient le droit et le devoir de rester au repos; un escrimeur expérimenté sait se contenter du jeu de quelques muscles et ne pas se gêner en faisant entrer en travail des groupes inutiles; la résistance à vaincre est ainsi diminuée et la vitesse accrue; c'est là du raffinement; mais, sans atteindre cette perfection, on peut, chez tout individu, obtenir dans les mouvements simples un relâchement suffisant de tous les muscles, à l'exception de ceux qui doivent produire le travail réellement actif.

Le médecin est souvent surpris, dans le milieu régimentaire, de la fréquence des accidents dont la seule cause est la maladresse; l'enfant sait tomber sans se faire de mal, l'homme habitué aux exercices de force déploie, au contraire, une énergie dépensée à faux et se trouve en état de contracture. D'ailleurs, rien de plus comique que les mouvements exécutés par de jeunes soldats qui, bien que parfois de stature athlétique, cherchent vainement leur centre de gravité et prennent des positions invraisemblables pour exécuter des mouvements de toute simplicité.

En même temps que la souplesse des articulations, se développe par l'exercice la souplesse de l'esprit. Donnez un ordre à un paysan, il vous regarde et ne bouge pas tout d'abord ; au bout de quelques secondes seulement, il commence à manifester qu'il a compris et exécute le mouvement demandé ; il a fallu un temps relativement long pour que la perception arrive à son cerveau, puis que reparte l'ordre d'action sur les muscles intéressés. Soumettons cet homme aux exercices d'assouplissement et reprenons-le un an après; en chronométrant, on se convainct du succès; l'influx nerveux arrive à se propager beaucoup plus rapidement à l'aller et au retour; le « temps perdu » est moindre; certains mouvements qui, primitivement, exigent l'intervention cérébrale, finissent par devenir réflexes; c'est là chose bien connue : l'escrimeur entraîné qui prend un contre, le fait *automatiquement*; à un commandement bref, le sujet répond *automatiquement* par le mouvement demandé. Mais, en outre, l'exercice, même simple, excite l'action cérébrale ; l'esprit du sujet est constamment tenu en éveil; il guette le commandement qui va être donné ; ainsi se développe une autre qualité : l'attention, et, en même temps, pour les sujets arriérés, l'intelligence; fait curieux, en effet, le régiment reçoit constamment dans son contingent des individus ignares, dont l'école n'a pas voulu : il semble, *a priori*, qu'on ne puisse rien tenter pour ces êtres déchus ; or, ils quittent la caserne souvent capables, non pas d'écrire une tragédie, mais, tout au moins, de répondre aux questions qui leur sont posées et d'exécuter rapidement sur le terrain des mouvements relativement compliqués; livrés à eux-mêmes, ils savent se tirer d'affaire ; on a développé leur esprit d'initiative.

On dira avec raison que l'influence du milieu et les exigences de la vie en commun interviennent; l'homme qui arrive d'un village perdu se polit au contact de ses camarades, c'est indéniable ; mais la plus grande part du succès revient néanmoins au dressage par les exercices physiques; l'expérience en est facile à faire en formant des groupes dont on gradue l'entraînement.

Malheureusement, les sujets qui arrivent au régiment ont déjà vingt ans, et un temps précieux a été perdu ; en prenant des adolescents, les progrès seraient plus rapides et les heureux résultats que nous avons constatés chez le soldat s'obtiendraient ici avec plus de facilité encore : on ne se verrait alors plus obligé, à la caserne, de gaspiller tant d'heures pour assouplir et éduquer : un jeune homme intelligent et sportif est rapidement rompu avec le métier militaire.

Avec la gymnastique suédoise disparaît la dernière critique faite aux exercices physiques : des parents timorés redoutaient constamment un accident ; sous prétexte de ménager la santé délicate d'un enfant, on l'exemptait de ce travail qui seul, au contraire, pouvait remédier à la fragilité de ses organes ; n'est-ce pas la condamnation des anciennes méthodes ? On dispensait de gymnastique l'enfant chétif; or, c'est justement sur lui qu'elle doit prouver sa valeur !

Aujourd'hui, toute ombre même de danger a disparu.

Nous n'insisterons pas sur les bienfaits moraux que cette culture physique est appelée à réaliser; outre la régénération de la race, il y a là une planche de salut offerte à l'adolescent, qui, trop jeune encore pour jouir de son entier vouloir, se laisse si facilement entraîner et prend des habi-

tudes inavouables : la fatigue saine est un puissant dérivatif.

Nous commençons tout de même en France à sortir de notre torpeur; dans ces dernières années des sociétés se sont créées, la plupart dans le but de donner aux jeunes gens une instruction physique les préparant au service militaire; des avantages sont donnés aux membres de ces associations : notamment, ils peuvent choisir leur régiment et recevoir leur premier grade au bout de quatre mois de présence sous les drapeaux.

Tous ceux que ne laisse pas indifférents la beauté physique et morale de notre race ne sauraient trop applaudir aux efforts patients de promoteurs comme MM. Cazalet et Chéron.

Il est regrettable seulement que ces sociétés, en voulant trop bien faire, en arrivent souvent à brûler les étapes; on y joue un peu trop au soldat; à quoi bon y enseigner l'exercice militaire; mieux vaudrait y avoir recours uniquement aux sports simples, voire même aux jeux, qui, pour l'adolescent de quinze ans, sont certainement plus profitables que le maniement d'une arme ou le tir à la cible. La pratique des jeux s'est perdue en France; il n'est plus que quelques-unes de nos provinces où les adultes n'aient pas honte de se livrer à des exercices que notre gravité intempestive nous interdit; nos voisins n'ont pas sur les jeux cette opinion défavorable; on se rappelle l'histoire du bourgmestre de Dinant rapportée par Lagrange[1]; des jeux et de la gymnastique suédoise, tel est certainement le programme le plus sûr pour développer un jeune sujet; quand le régiment recevra un contingent assoupli, entraîné et éveillé, il saura vite faire de parfaits soldats; vouloir commencer par l'instruction militaire, c'est mettre la charrue avant les bœufs, autant vaudrait commencer le dressage d'un jeune cheval en lui voulant enseigner le pas espagnol. Le but que poursuivent ces sociétés « de gymnastique » ou de « préparation et de perfectionnement militaires » est, en tout cas, digne d'encouragement et on ne saurait trop applaudir aux mesures prises par M. le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, pour réglementer et « unifier » ces associations.

Il faudrait, en outre, ne pas attendre la quinzième année pour commencer l'instruction physique du jeune sujet; il faudrait qu'on comprenne enfin que si le latin et le grec sont enseignés dans les lycées par d'anciens normaliens, il n'est pas inutile non plus de sélectionner avec la plus grande attention les maîtres qui s'occupent du corps de l'enfant : l'importance de ce choix était moindre tant qu'on n'utilisait que la gymnastique d'appareils; maintenant que la gymnastique suédoise a prouvé sa valeur, il est indispensable de trouver des gens instruits et convaincus, qui acceptent la lourde responsabilité de veiller sur le développement physique de la jeune génération : « *Mens sana in corpore sano* », vieil adage qu'on répétait trop souvent autrefois, pour songer à le mettre en pratique! Que ne charge-t-on pas les médecins de surveiller cet enseignement, on préviendrait peut-être bien des maladies, bien des vices.

Dans les écoles, l'instituteur est seul capable de remplir cette mission; en même temps qu'il leur apprend l'histoire ou la géographie, il est de son devoir de veiller au développement physique et moral des élèves qui lui sont confiés, c'est dans ce but qu'on a prévu le passage des jeunes instituteurs à l'Ecole militaire de Joinville; ils pourront y acquérir des connaissances spéciales qu'ils mettront ultérieurement en pratique.

Le premier pas est fait, il n'y a plus qu'à poursuivre; on ne saurait trop attirer l'attention sur ce point de pédagogie, trop négligé jusqu'alors en France. Il est du devoir du médecin d'agir auprès des parents, c'est la seule méthode qui permette d'espérer la conservation normale de l'individu et la régénération de la race.

M. Chailly.

1. Lagrange. — « Hygiène de l'exercice », p. 43.

LIVRES NOUVEAUX

A. Henry. — *Le paludisme* (conception officielle et conception dissidente). 1 brochure de 58 pages. (A. Maloine, éditeur.)

L'auteur, qui exerce en Tunisie, se rattache aux idées de Treille et de Legrain sur le paludisme.

Il considère qu'on a fait entrer dans le paludisme toutes sortes d'infections, que le vrai paludisme n'est pas si grave qu'on le dit, et qu'il est absurde de donner de la quinine à hautes doses pendant des mois à des individus à titre préventif. Il rappelle les dangers de la quinisation intense, et nie d'autre part le rôle des Anophèles dans la transmission et de l'hématozoaire dans la production du paludisme.

S. I. de Jong.

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'ORTHOPÉDIE

Sommaire du n° 1 (Janvier 1909).

Mémoires originaux :

Denucé. — Contracture ischémique (paralysie et contracture musculaire ischémique de Volkmann.

Frœlich. — Traitement de la luxation congénitale de la hanche chez les sujets âgés.

Dieulafé. — Scoliose réflexe et abcès péri-néphrétique.

Firmin Carles. — Sur quelques cas de scoliose liée à l'existence de paralysie infantile (avec figures dans le texte).

L. Lamy. — De la coxalgie venant compliquer la luxation congénitale de la hanche (planche I).

Analyses.

FACULTÉ DE PARIS

Faculté de médecine. — Par décision de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 11 Janvier, les élèves de 1re et 2e années seront admis, à partir du 15 Janvier, à suivre les cours et exercices pratiques de la Faculté de médecine.

M. le Ministre autorisera, en outre, à partir du 1er Mars (date fixée pour la réouverture de la Faculté) les élèves de 1re et 2e années à prendre cumulativement l'inscription de Janvier avec celle de Mars, « s'il ne se produit aucun manquement à la discipline ou à l'ordre scolaire ».

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur M. DIEULAFOY. Leçon du samedi 16 Janvier : Un cas de septicémie streptococcique consécutive à une égratignure du pouce (malade de la salle Saint-Christophe, n° 26).

Laboratoire de pharmacologie et de matière médicale. — Conférences pratiques et étude du droguier, par M. J. CHEVALIER, préparateur du cours de pharmacologie et matière médicale.

Le laboratoire de pharmacologie et de matière médicale est ouvert à MM. les étudiants de 3e, 4e et 5e années pour l'étude du droguier.

Indication sommaire des conférences : I. Notions générales de physiologie appliquée à l'étude des médicaments. Art de formuler. Synergiques. Antagonistes. — II. Antiseptiques. Désinfection. — III. Série des phénols. Ethers phénoliques. Acides-phénols. — IV. Antithermiques analgésiques. Acide salicylique. Antipyrine. Quinine. — V. Généralités sur les hypno-anesthésiques. Groupe du chloroforme. — VI. Hypnotiques. Chloralides, sulfonalides. — VII Opium et morphine. — VIII. Chanvre indien. Analgésiques locaux. Groupe de la cocaïne. — IX. Alcaloïdes des solanées vireuses. Atropine. Esérine. Pilocarpine. — X. Muscarine et poisons des champignons, ciguës, picrotoxine. — XI. Strychnine. Aconitine. Colchicine. — XII. Digitale et digitaliques. — XIII. Cafeiques. Ergot de seigle. — XIV. Groupe des métaux lourds. Arsenicaux. — XV. Antimoniaux. Groupe des vomitifs. — XVI. Iodiques. Phosphore. — XVII. Acides et alcalis. Ammoniacaux. — XVIII. Purgatifs. — XIX. Essences. Résines. Térébenthines. — XX. Antispasmodiques. Emménagogues. Opothérapie.

Pour être mis en série, MM. les étudiants devront se faire inscrire au laboratoire, les mardis, jeudis et samedis, de 3 à 4 heures, sur la présentation de leur carte d'immatriculation et de la quittance du versement des droits prescrits.

Le nombre de places de chaque série est limité. Il sera fait cinq conférences par semaine Une convocation spéciale leur sera adressée pour indiquer les jours et heures où ils seront admis aux travaux et interrogations. Une série commencera le 18 Janvier 1909. Prière de s'inscrire de suite.

Prix de la Faculté. — *Prix Barbier* (2.000 fr.). M. Hennequin, pour son instrumentation pour la réduction des luxations.

Prix Corvisart (400 fr. et une médaille de vermeil). — M. René Rocher.

Prix Jeunesse (*Hygiène*) (1.500 fr.). — M. Dupuy, pour son travail sur les stations de défense sanitaire maritime.

Prix Saintour (3.000 fr.). — M. Marcel Garnier.

Prix Behier (1.800 fr.). — M. Chabrol.

Prix Lacaze (*Phtisie*) (10.000 fr.). — M. Léon Bernard, pour ses travaux sur la tuberculose.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Louis. — Sous la direction de M. Brocq, avec sa participation effective, et avec la collaboration de ses assistants et de ses élèves MM. Lenglet, Pautrier, Civatte, Simon, Fage, *40 démonstrations pratiques de dermatologie* auront lieu, dans son service, du lundi *18 Janvier* au vendredi *26 Mars*.

Dix conférences de thérapeutique clinique seront faites par M. BROCQ, *le lundi matin à 9 heures*. Elles seront consacrées à l'examen de malades se rapportant aux leçons qui auront été faites pendant la semaine, et seront accompagnées d'un exercice de rédaction d'ordonnance.

Les 30 conférences théoriques seront toujours accompagnées de présentations de malades et sont réparties suivant le programme suivant : 1. Lésions élémentaires, CIVATTE. — 2. Eruptions artificielles de causes externes et internes. Gale. Phtiriase. FAGE. — 3. Champignons de la peau. Teignes. Sporotrichose, PAUTRIER. — 4. Pyodermites. Impétigo. Ecthyma. Pustule maligne, FAGE — 5. Les acnés, FAGE. — 6. Lupus tuberculeux, PAUTRIER. — 7. Lupus érythémateux. Tuberculides. PAUTRIER. — 8. Lèpre, FAGE. — 9 et 10. Eczéma et dyshidrose, CIVATTE. — 11. Psoriasis. Eruptions psoriasiformes, CIVATTE. — 12. Erythèmes. Pityriasis rose de Gibert. Dermatites exfoliatrices, SIMON. — 13. Lichen plan. Pemphigus, PAUTRIER. — 14. Prurit. Névrodermites, PAUTRIER. — 15. Urticaires. Prurigo. Strophulus. CIVATTE. — 16. Séborrhée. Pelade, FAGE. — 17. Troubles trophiques de la peau. Sclérodermie. Ichtyose. Chéloïdes, SIMON. — 18. Tumeurs épithéliales de la peau, CIVATTE. — 19. Tumeurs conjonctives de la peau. Mycosis fongoïde, PAUTRIER. — 20. Chancre induré. Chancre mou. Herpès, SIMON. — 21. Manifestations cutanées secondaires de la syphilis, SIMON. — 22. Manifestations cutanées tertiaires de la syphilis, SIMON. — 23. Traitement de la syphilis, SIMON. — 24. Traitement interne des maladies de la peau, LENGLET. — 25. Hygiène cutanée Hygiène spéciale du cuir chevelu. LENGLET. — 26. Traitement par les eaux minérales. Climatothérapie, LENGLET. — 27. Etude des principaux médicaments, LENGLET. — 28. Les pommades. Les emplâtres. Les vernis et les colles. Les cosmétiques et les teintures, LENGLET. — 29. Les médications, LENGLET. — 30. Petite chirurgie dermatologique. Scarification, raclage, etc., LENGLET.

Toutes ces conférences auront lieu les *lundis, mercredis et vendredis à 2 heures*, sauf celles de M. LENGLET qui auront lieu les *lundis matin à 10 heures*, après celle de M. BROCQ.

Ce cours est public et gratuit. Ceux qui désireraient prendre une part active aux conférences et avoir un certificat d'assiduité sont priés de s'inscrire le plus tôt possible, de 9 heures à 11 heures du matin au laboratoire du service de M. Brocq. Ils auront à verser un droit d'inscription et de certificat de 10 francs.

— Un cours annexe d'*Histo-pathologie dermatologique générale avec méthodes de laboratoire appliquées au diagnostic*, par M. PAUTRIER, sera organisé dès que se sont réunies six inscriptions. 1. Technique et indications de la biopsie. Notions de technique sur les fixations, inclusions et colorations. — 2. Le sang à l'état normal et pathologique. Technique d'un examen du sang. — 3. Histologie normale de la peau et des annexes. Les lésions histologiques élémentaires : vésicule, pustule, bulle. Hyperacanthose. Hyperthératyse. Parakératite. Papule. Tubercule. — 4. La tuberculose cutanée, typique et atypique. Procédés de recherche du bacille de Koch sur les frottis et dans les coupes. — 5. Anatomie pathologique de la syphilis. Recherche et coloration du spirochète sur les frottis et dans les coupes, et par l'ultramicroscope. — 6. Recherche des microbes et parasites courants gonocoque, bacille de Ducrey, érythrasma, pityriasis versicolor, trichophytises, bacille de Hansen. — 7. Les tumeurs épithéliales de la peau. — 8. Les tumeurs conjonctives de la peau. — 9 et 10. Notions d'anatomie pathologique sur les principales dermatoses dont le diagnostic peut se faire par biopsie : psoriasis, parakératoses psoriasiformes. Lichen plan. Myosis fongoïde. Eczéma.

Droit d'inscription, 50 francs. Se faire inscrire spécialement au laboratoire.

— Un cours annexe d'*Electrothérapie dermatologique*,

par M. Lenglet sera organisé dès que seront réunies six inscriptions.

A. *Haute fréquence.* — 1 et 2. Technique pratique. Description et utilisation des appareils. Mode d'application. — 3. Indications cliniques de l'emploi de la haute fréquence.

B. *Radiothérapie.* — 4, 5 et 6. Technique et pratique. — 7. Indications cliniques de l'emploi de la radiothérapie.

C. *Ionisation. Electrolyse.* — 8. Technique appliquée. — 9. Indications cliniques de l'emploi de l'ionisation et de l'électrolyse.

D. *Traitements combinés.* — 10. Association au cours d'un même traitement des divers moyens étudiés.

Droit d'inscription, 50 francs. Se faire inscrire salle Hillairet, au service de l'électrothérapie.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Services rendus a l'Assistance publique. — *Médaille d'argent* : MM. Chatenoud, à Fangy (Haute-Savoie); Lardier, à Rambervillers (Vosges) ; Olivier, à Lille.

Muséum d'histoire naturelle. — La chaire de physique appliquée à l'histoire naturelle du Muséum d'histoire naturelle est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Les incidents de la Faculté de Médecine. — Au dernier Conseil des ministres, le ministre de l'Instruction publique a fait connaître qu'à la suite de l'examen auquel il a procédé des conditions dans lesquelles ont eu lieu les épreuves écrites du concours d'admissibilité à l'agrégation de médecine, il avait acquis la conviction que ces conditions avaient été tout à fait anormales. Il a décidé en conséquence d'annuler les opérations du concours.

Syndicat des médecins de Marseille. — Le syndicat des médecins de Marseille vient de donner son adhésion au mouvement protestataire du corps médical de France, en votant un ordre du jour adressant l'expression de sa chaleureuse sympathie aux étudiants en médecine de la Faculté de Paris et en félicitant les membres du Comité de vigilance du congrès des praticiens et du bureau de l'Union des syndicats médicaux.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Henri Lamy, médecin des hôpitaux.

CONCOURS

Médecin de la fondation Brezin. — Sont désignés pour faire partie du jury du concours pour la place vacante de médecin de la fondation Brezin, à Garches, MM. Rist, Laffitte, Letulle, Blum, Morestin.

Les candidats inscrits sont : MM Estrada, Byasson, Brisoy, Burgaud, Jacquemin, Peyron, Bonzon, Rolet, Huguet.

Médaille d'or (Chirurgie et accouchements). — Sont désignés pour faire partie du jury du concours de la médaille d'or, MM. Quénu, Auvray, Pozzi, Demoulin, Tissier.

Les candidats inscrits sont : MM. Bodolec, Planson, Dupont, Hautefort, Caraven, Lemeland.

Médaille d'or (Médecine). — Sont désignés pour faire partie du jury du concours de la médaille d'or, MM. Barth, Tapret, Claude, Babinski, Guinon.

Les candidats inscrits sont MM. du Castel, Milhit, Giroux, Descomps, Sezary, Monier-Vinard, Harvier, Aynaud, Feuillié, Abrami, Bory, Lian, Brulé, Faroy, Boudon, Gy, Vincent, Clunet.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 9 Janvier.* — Ont obtenu: MM. Brenot, 7; Huyghes de Beaufond, 6; Alexandre, 9; Bourrouillon, 2; Feil, 9; Jumon, 10; Mossé, 5; Stréhaiano, 8; Avezou, 7; Mlle de Pfeffel, 8.

Séance du 12 Janvier. — Ont obtenu ; MM. Desplas, 9; Chichmanian, 8; Crétaux, 8 : Le Savoureux, 5 ; Lévy (G.), 8; Lechevallier, 10; Toulant, 9 ; Delagenière, 7; Mlle Neveux, 11. — *Absents* : MM. Ohamang, Faure-Beaulieu.

La prochaine séance aura lieu le 14 Janvier.

Pathologie. — *Séance du 9 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Madre, 10; Vinay, 5 ; Girou, 11; Pinchon, 8 ; Philippon, 10; Butin, 6 ; Mlle Lévy, 5.

Séance du 12 Janvier. — Ont obtenu : MM. Vignes, 10; Bénazet, 9; Brodin, 12 : Vivier, 2; Piot, 7; de Berne-Lagarde, 8; Bougot, 8 ; Lévy (A.), 11; Gastaud, 5 ; Photiadès, 4 ; Genil-Perrin, 6.

Séance du 11 Janvier. — Ont obtenu : MM. Gauchery, 9; Donzelot, 10; Larcher, 8; Prost, 9; Caudrelier, 12; Lévy (P.), 11; Castex, 9; Maréchal, 11. — *Absents* : MM. Lubetzki, Fair.

La prochaine séance aura lieu le 13 Janvier.

Internat des asiles d'aliénés de Bailleul et d'Armentières. — Le lundi 1er Mars 1909, à 9 heures précises, il sera ouvert, à la Faculté de médecine de Lille, un concours public pour la nomination à quatre places d'interne en médecine et à cinq places d'interne provisoire aux asiles publics d'aliénés de Bailleul et d'Armentières.

RENSEIGNEMENTS

CABINET GALLET, 47, *b. St-Michel. Télép.* 824-81. **Fondé depuis 20 ans pour la cession exclusive des Postes médicaux**, MAISONS DE SANTÉ, AFFAIRES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES. SERVICE DE REMPLACEMENTS parfaitt ASSURÉS.

A prendre de suite, dans joli quartier Paris : *bail, partie installation, clientèle.* On demande modique indemnité, mais références médic. sérieuses. Ecr. *P. M.*, n° 277.

Conférence d'Externat. — MM. Levant et Chéné, int. des hôp., commenceront le 23 Janv. une conf. privée d'Ext. S'adr. à M. Levant, à l'hôpital Dubois, 200, r. Fg St-Denis.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. / Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

UNE CROIX A L'INTERNAT DES HOPITAUX DE PARIS

Dans la promotion de la Légion d'honneur du mois de Janvier, pour le ministère de l'Intérieur, figure le nom de Louis Bazy, interne des hôpitaux de Paris.

L'histoire de cette croix mérite d'être connue des lecteurs de *La Presse Médicale*.

⁂

Au mois de Mars dernier, pendant une opération d'Estlander, faite à Necker par M. Iselin, chef de clinique du professeur Berger, Bazy, qui aidait le chirurgien, reçut un jet de pus et de fausses membranes sur l'œil gauche. Abandonner son poste pendant l'opération, il n'y pensa pas, car aucun autre aide n'était lavé et prêt à le remplacer immédiatement. L'opération terminée, seulement alors il songea à lui et prit les précautions d'usage. Mais déjà l'inoculation était faite. Quelques jours après une conjonctivite se déclarait; d'abord insidieuse, elle prenait vite une allure infectieuse, les ganglions parotidiens retentissaient violemment, puis l'état général. Finalement, après sept mois de souffrances, malgré tous les traitements employés, on était obligé de faire l'énucléation de cet œil pour parer à des accidents sympathiques qui menaçaient l'autre œil, et pour débarrasser l'organisme de ce foyer d'infection.

Lorsque le Président de la République a été informé de ces faits, il a voulu récompenser cette nouvelle victime du devoir, et le grand maître de l'Ordre a nommé chevalier de la Légion d'honneur ce jeune interne de vingt-cinq ans.

Tout le monde applaudira à ce beau geste de M. Fallières, venant honorer un de ces dévouements trop souvent laissés dans l'ombre ; le corps médical, et particulièrement les internes des hôpitaux, lui devront une vive reconnaissance. Il y a trente ans qu'une semblable récompense n'avait été accordée : en 1879, Herbelin, interne à l'hôpital Trousseau, atteint de diphtérie contractée au cours d'une opération de trachéotomie (le fait était malheureusement trop fréquent alors) recevait la croix de la Légion d'honneur, mais il mourait quelques heures après.

⁂

Les félicitations cordiales que nous adressons à Louis Bazy vont également à ses collègues d'Internat et à tous nos étudiants en médecine, qui seront fiers de la récompense accordée à leur camarade. Nous savons que cette belle jeunesse de notre Ecole, enthousiaste, bruyante, quelquefois même un peu frondeuse, est toujours prête à de beaux actes de dévouement pour les malades de nos hôpitaux. Il est bon qu'en France on en soit bien convaincu. L'occasion et le moment choisis par le chef de l'Etat pour le rappeler ne pouvaient pas être meilleurs.

LA PRESSE MÉDICALE.

VISITE A QUELQUES INSTITUTS ANATOMO-PATHOLOGIQUES EN ALLEMAGNE

Nous avons eu, récemment, l'occasion de visiter un certain nombre de villes d'Allemagne et d'y étudier particulièrement ce qui a trait à l'enseignement de l'*anatomie pathologique*. Aussi, nous sommes-nous proposé, en réunissant ici les notes recueillies çà et là au cours de notre voyage, d'exposer les différentes modifications apportées à cet enseignement dans ces dernières années, tant dans les installations dont il dispose que dans les méthodes nouvelles qu'il emploie.

Nous n'avons nullement l'intention de chercher à établir un parallèle entre les systèmes d'enseignement et de travail en vigueur en France et en Allemagne ; c'est là une question délicate, souvent traitée déjà et dont parlait, récemment encore, notre collègue et ami M. Laederich, dans son intéressant « Rapport de voyage de médaille d'or »[1], où il a étudié d'une façon générale l'organisation des études médicales en Allemagne et celle de ses hôpitaux.

Pour nous, il s'agit de nous limiter à un des points particuliers de cette question et de n'envisager que ce qui a trait à l'*anatomie pathologique*.

Nous avons visité les villes universitaires suivantes : Berlin, Pathologisches Institut (prof. Orth), Anatomo-pathologisches Institut in Rudolph Virchow's Hospital (prof. von Hansemann) ; Leipzig (prof. Marchand) ; Strasbourg (prof. Chiari) ; Bonn (prof. Ribbert) ; Halle (prof. Eberth) ; Giessen (prof. Bostrom). Comme villes non universitaires : Cologne (prof. Jores), siège d'une Académie ; Francfort-sur-le-Mein (prof. Albrecht) ; Dresde (prof. Schmorl) et Nuremberg (prof. Thorel).

1. *Bulletin du Comité de l'Association amicale des internes et anciens internes en médecine*, n° 16, 1907, 15 Novembre.

C'est pour nous un devoir des plus agréables que d'adresser, dès le début de cet article, nos chaleureux remerciements à ceux dont l'obligeante courtoisie nous a permis de l'écrire, c'est-à-dire à tous les professeurs et directeurs d'Instituts que nous avons visités. Aucun d'eux, malgré leurs pressantes et nombreuses occupations, n'a hésité à nous consacrer le temps nécessaire pour nous faire parcourir leurs installations, nous montrer les plus intéressantes pièces de leurs riches collections, et nous fournir, en un mot, tous les renseignements que nous étions désireux de recueillir. Et, si nous avons rapporté de notre séjour en Allemagne une impression aussi agréable, c'est bien, pour une grande part, à cette constante amabilité que nous le devons.

⁂

Les Instituts anatomo-pathologiques. — Partout en Allemagne, depuis plus d'un demi-siècle, existent dans les villes universitaires, comme aussi dans un grand nombre de villes non universitaires, des installations spéciales, consacrées à l'enseignement et à l'étude de l'anatomie pathologique.

Que ces Instituts soient construits dans l'enceinte même ou à proximité de l'hôpital qui renferme les services cliniques ou qu'ils avoisinent le principal hôpital (dans les villes non universitaires), ils occupent toujours une place prépondérante, quoique relative à la grandeur de la ville où ils sont situés et de l'hôpital dont ils dépendent. Si quelques-uns d'entre eux sont déjà d'anciens bâtiments, la plupart sont incessamment l'objet d'agrandissements ou d'améliorations. Ainsi tout récemment, à Berlin comme à Leipzig, des constructions superbes, grandioses



même, ont remplacé des Instituts trop vieux et devenus impropres à leur destination.

Mais il s'agit là de grandes villes d'Universités. Or, c'est une chose digne de remarque que les villes universitaires ne sont pas les seules à avoir des Instituts anatomo-pathologiques; un certain nombre de villes, bien que n'ayant pas d'établissements d'enseignement officiel, ont tenu à honneur de devenir un centre de recherches anatomo-pathologiques en fondant, elles aussi, des Instituts. Cette très louable ambition étonne peu, quand il s'agit par exemple de Dresde qui est une capitale, mais elle devient tout à fait méritoire pour d'autres villes. C'est ainsi qu'à Francfort-sur-le-Mein, à Cologne, à Nuremberg, les municipalités ont créé des Instituts anatomo-pathologiques qui peuvent, et parfois avantageusement, soutenir la comparaison avec ceux des villes universitaires.

A Francfort, dans la fondation Senckenberg, un Institut a été construit qui, sans être aussi imposant que ceux de Berlin ou de Leipzig, peut cependant être à bon droit considéré comme un modèle du genre; ce fut l'œuvre du regretté professeur Albrecht, mort tout jeune il y a quelques semaines, et dont nous avions pu apprécier le très grand talent; nous lui adressons ici un suprême et sincère hommage.

Nous ne pouvons quitter cette admirable fondation Senckenberg sans dire quel puissant intérêt nous avons éprouvé en visitant, sous la conduite du professeur Ehrlich, le laboratoire où il développe, avec M. Apolant, ses remarquables études sur le cancer des souris.

C'est encore dans cette même fondation Senckenberg que se trouve le laboratoire du professeur Edinger; il nous en fait les honneurs avec tant d'amabilité, que nous regrettons doublement que le cadre de cet article ne nous permette pas de rappeler tout ce qui nous y a frappé.

A Cologne, qui pas plus que Francfort n'est une ville d'Université, dans l'hôpital de Lindenburg, on édifie actuellement un Institut anatomo-pathologique qui, grâce à la collaboration éclairée et incessante du professeur Jores, de la municipalité et de ses architectes, atteindra sans conteste le summum des perfectionnements modernes.

Qu'ils dépendent ou non d'une Université, d'une façon générale, la distribution et l'organisation intérieure de ces Instituts sont à peu près les mêmes partout. Ils comprennent d'après les types les plus modernes : des salles pour le dépôt et la conservation des cadavres; des salles d'autopsie; des salles et des laboratoires pour la microscopie; une ou plusieurs salles de musée; des laboratoires de photographie, de radiographie, de radioscopie; des laboratoires de bactériologie; des laboratoires de chimie; une bibliothèque avec salles de lecture; des salles pour la vivisection; enfin des amphithéâtres, salles de cours, de démonstration, des cabinets de professeurs et assistants, sans compter les chambres pour le logement du personnel.

Les *salles de dépôt des cadavres* sont aménagées dans les sous-sols, ce qui permet, entre autres avantages : d'abord d'utiliser des caves qui, bien souvent, dans les bâtiments universitaires surtout, ne servent à rien, puis de conserver les cadavres à une température peu élevée, principalement en été; enfin, de pouvoir transporter les cadavres de l'hôpital à l'Institut, hors des regards des malades. Des galeries souterraines réunissent, en effet, le sous-sol et les différents bâtiments hospitaliers, et le transfert s'y effectue au moyen de wagonnets ou de chariots. Les caves, d'autre part, sont reliées par un ascenseur aux divers étages. Des glacières, réservées soit aux pièces anatomiques, soit aux cadavres entiers, sont installées non loin des salles de dépôt, de même que des balances pour peser les corps et des tables pour les mensurer.

A proximité, se trouve la salle destinée à la reconnaissance des corps par les familles. Le Rudolph Virchow's Hospital de Berlin nous en offre le type exemplaire. Là, le cadavre est exposé dans une petite pièce entièrement fermée par une glace transparente à travers laquelle les parents viennent reconnaître le défunt. On voit les avantages manifestes, tant hygiéniques que pratiques, offerts par cette disposition.

D'un autre côté, c'est la chapelle; plus loin, la salle d'autopsie pour les cas susceptibles d'être contagieux; ailleurs les magasins réservés à la verrerie, les salles pour la préparation des pièces macroscopiques et des os; ailleurs enfin, les locaux pour les animaux. Ajoutons que, dans les Instituts modernes, les sous-sols sont entièrement recouverts de carreaux blancs, ce qui donne la plus large clarté et permet le nettoyage à grande eau de toutes les pièces.

Les *salles d'autopsie*, en nombre variable suivant la grandeur des bâtiments, sont installées au rez-de-chaussée et toujours, si cela est possible, du côté nord ou nord-est. Elles sont spacieuses, bien éclairées et aérées à l'aide d'appareils de ventilation. Les immenses baies par lesquelles elles prennent jour se trouvent disposées de façon à s'ouvrir très largement, de haut en bas, suivant le système des fenêtres à guillotine. Des tables tournantes, en marbre ou en caoutchouc durci, avec dispositifs d'eau chaude et d'eau froide sur chaque table; des armoires en verre pour les instruments, des appareils tels que scie électrique circulaire ou à ruban pour scier les os; des lavabos à pédale, etc..., complètent l'aménagement de ces salles où tout est si propre, si lumineux, si clair, qu'on s'imaginerait volontiers pénétrer dans une salle d'opération, n'était la légère odeur *sui generis* dont l'atmosphère est imprégnée.

A l'entrée de la salle d'autopsie, les assistants et les étudiants ont une garde-robe pour ranger leurs blouses et leurs tabliers.

Les *services de la microscopie* sont généralement situés au premier étage. Outre les laboratoires, ils comprennent une salle très vaste où se font les cours et les travaux pratiques. Celle de Leipzig nous a particulièrement frappé : c'est certainement ce qui a été conçu de mieux pour faciliter à un grand nombre d'élèves les études au microscope. Vaste et rectangulaire, cette salle contient 80 places ; elle reçoit son éclairage par un des grands côtés au moyen d'immenses baies ; les tables qui la meublent sont disposées en gradins, de telle sorte qu'au dernier rang la lumière est aussi bonne qu'au premier. Le sol, enfin, est bétonné, pour que la stabilité soit parfaite et l'entretien facile.

Le *Musée*, ou salle de collections, occupe partout une place importante. A Berlin, il est installé dans un corps de bâtiment spécial du Pathologisches Institut de l'Hôpital de la Charité. Les riches variétés de pièces anatomiques qu'il possède (il renferme environ 20.000 préparations) en font, sans contredit, un établissement unique au monde. La collection de Leipzig est également d'importance : en 1906, elle comptait 2.838 pièces, et s'est, depuis cette époque, beaucoup enrichie.

Des *laboratoires de chimie et de bactériologie*, pourvus chacun d'un personnel spécial, permettent aux anatomo-pathologistes de compléter leurs recherches et de poursuivre leurs investigations.

Des *salles de lecture et une bibliothèque* comprenant, en sus des ouvrages classiques, les collections des périodiques de tous pays, les cahiers des protocoles d'autopsie classés par années, dispensent les élèves et les assistants d'avoir recours, pour leurs recherches bibliographiques, à la bibliothèque centrale de l'Hôpital ou de l'Université.

Signalons encore les *laboratoires de photographie, de radioscopie, de radiographie*, etc., dont aucun Institut moderne ne saurait se passer.

La *vivisection* y occupe également une place assez grande; partout, en Allemagne, on a compris la nécessité de faire toute l'expérimentation courante de laboratoire selon les règles de l'asepsie moderne. Aussi, outre la salle d'opérations, en trouve-t-on d'autres, parfaitement aménagées, pour la conservation des animaux opérés. Lorsque, comme à Cologne, ces salles sont de plein-pied, on a même réservé pour chaque espèce d'animaux un petit enclos en plein air leur permettant de prendre librement leurs ébats.

Les Instituts anatomo-pathologiques comprennent plusieurs *amphithéâtres* où ont lieu les cours théoriques, les cours de démonstration, les autopsies, etc. Leur aménagement est des plus sobres, mais aussi des plus pratiques.

Il nous reste enfin à mentionner les nombreuses salles destinées aux professeurs, aux assistants, les chambres du personnel, y compris les salles de bains pour les garçons d'amphithéâtre; car on porte grande attention à ce que ces serviteurs employés à une besogne pénible puissent, une fois celle-ci terminée, prendre tous les soins de propreté indispensables.

Moyens et méthodes utilisés en vue de l'enseignement de l'Anatomie pathologique. — Depuis longtemps, en Allemagne, et de tous côtés, — qu'il s'agisse de l'Empire, des Etats confédérés ou même des Villes, — on s'est imposé, d'un commun accord, de lourds sacrifices en vue de l'enseignement public et notamment de la branche qui nous intéresse. C'est ainsi que, non seulement les Instituts anatomo-pathologiques ont pu être installés dans des locaux parfaitement appropriés, mais qu'ils possèdent un budget annuel leur permettant de faire face à toutes les dépenses exigées par leur fonctionnement normal. A Leipzig, par exemple, le budget total de l'Institut anatomo-pathologique est de 24.000 marks par année (y compris le chauffage, l'éclairage et les traitements du personnel secondaire); à Dresde, de 10.000 marks, pour la partie scientifique seulement, les gros frais généraux étant supportés par l'Hôpital.

Pour assurer ce fonctionnement, tout Institut possède un personnel secondaire considérable (garçons, préparateurs, etc.), et de nombreux assistants. Ces derniers sont divisés en deux catégories : les *assistants* proprement dits (premier, deuxième, etc.), dont le nombre varie suivant l'importance de la Faculté, et qui s'occupent spécialement de l'histologie pathologique ; et les *prosecteurs*, plus ou moins nombreux pour la même raison, dont la mission consiste à pratiquer les autopsies et à en établir le protocole. Dans les grands Instituts, comme ceux de Berlin et de Leipzig, plusieurs prosecteurs sont occupés, dès sept ou huit heures et durant toute la matinée, aux autopsies. A la fin de la matinée, le professeur fait sa « visite » à la salle d'autopsie, examine les pièces, demande qu'on lui lise le protocole d'un cas intéressant, corrige et parachève les diagnostics anatomiques erronés ou insuffisants.

Quant au matériel nécessaire aux autopsies, il est toujours considérable, l'Institut se trouvant placé dans le plus grand hôpital de la ville et ayant à pratiquer les autopsies consécutives aux décès survenus dans tous les services. Indépendamment de sa richesse, ce matériel est des plus variés : il comprend des hommes, des femmes et des enfants. A Cologne, au Lindenburg Hospital, on fait environ 1.000 autopsies par an ; à Leipzig, on en compte 1.500, et davantage à Berlin.

Ainsi doté d'un personnel nombreux, de crédits importants et d'un riche matériel, l'Institut anatomo-pathologique peut offrir aux étudiants, aux travailleurs nationaux ou étrangers, des ressources d'enseignement et de recherches les plus variées et les plus complètes et qui sont :

Les autopsies. — La place et l'importance données au manuel opératoire de l'autopsie sont très grandes en Allemagne. C'est presque un acte chirurgical, réglé comme une opération, accompli suivant différents temps décomposés et se succédant toujours dans le même ordre. Dans la plupart des Instituts, c'est le procédé de Virchow qui est encore en vigueur ; ailleurs, c'est telle ou telle autre méthode qui est adoptée, soit pour un point spécial, soit pour toute l'autopsie ; et cette méthode est constamment et rigoureusement appliquée par les prosecteurs.

Les autopsies, pratiquées ainsi systématiquement, fournissent un matériel considérable destiné soit aux collections anatomo-pathologiques du musée, soit aux travaux pratiques, soit enfin aux recherches personnelles.

Signalons en passant la faculté qu'on a, dans certaines villes allemandes, de pouvoir pratiquer les autopsies quelques heures après la mort, et le profit qu'on peut tirer de cette liberté d'action, au point de vue des recherches histologiques ultérieures.

Le Musée. — Chaque Institut possède son « musée anatomo-pathologique » qui renferme non seulement des pièces rares et intéressantes, mais aussi, en grand nombre, des types courants et usuels pour servir à l'enseignement et à la démonstration.

Depuis plusieurs années, presque toutes les pièces sont conservées dans le liquide de Kayserling, qui a remplacé les anciens liquides fixateurs ou conservateurs, et, pour donner aux préparations encore plus de relief, on les fixe sur des plaques de verre de couleur, en choisissant les tons complémentaires. S'il s'agit de cavités ou d'organes creux (la vésicule biliaire ou kyste), on les remplit de gélatine, qui maintient les parois à leur place sans gêner en rien l'aspect extérieur ; la gélatine, très transparente, est pour ainsi dire invisible.

La gélatine est encore utilisée comme milieu conservateur, après le passage dans les trois liquides de Kayserling. On conserve ainsi de petits fragments d'organes, tels que : caverne pulmonaire, nodule cancéreux du foie, etc., dans des boîtes de Pétri, dont la fermeture hermétique est obtenue au moyen de plâtre coulé dans l'interstice qui sépare le couvercle de la boîte. Le tout est ensuite luté, à l'aide de cire par exemple. On a ainsi de petites pièces faciles à manier, commodes à transporter, et très utiles pour les cours et les démonstrations [1].

Les préparations osseuses sont également très nombreuses. Partout, il existe, pour la macération et le dégraissage des os, des appareils perfectionnés qui permettent d'obtenir des pièces d'une blancheur vraiment admirable. A côté des os secs, on en conserve beaucoup d'autres dans le formol ou dans l'alcool.

Toutes les pièces de ces collections sont rangées dans des vitrines qui sont voisines de la salle des cours ; on voit d'ici les services divers qu'elles peuvent rendre, tant aux élèves qu'aux professeurs. En certains endroits (à Berlin entre autres) une partie du musée est ouverte au public un jour de la semaine, et cela dans une intention prophylactique, afin de lutter par l'exemple contre l'alcoolisme, la syphilis et la tuberculose.

En terminant ce qui a trait au musée des Instituts anatomo-pathologiques, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien est grande, en Allemagne, l'importance accordée à l'anatomie pathologique macroscopique, à laquelle on ne refuse ni l'espace, ni le temps, ni l'argent, et qui, même, dans la partie enseignement, tient à coup sûr la première place.

L'histologie pathologique. — D'une façon générale, et autant qu'il est possible d'en juger dans une visite aussi rapide, les méthodes générales de technique pour l'histologie pathologique ne nous ont pas semblé différer notamment de celles que nous connaissons. Néanmoins, nous souvenant de ce qui existait il y a douze ans, alors que nous avions eu l'occasion de passer quelques mois comme étudiant à l'Institut de Strasbourg, sous la direction du professeur V. Recklinghausen, nous avons pu constater que l'enseignement de l'histologie pathologique y avait subi de notables modifications. D'une façon générale, l'examen des pièces fraîches (examen extemporané) garde toujours son importance, et la méthode des coupes par congélation qui a remplacé celle des coupes à main levée, est d'un emploi constant, aussi bien pour les travaux personnels que pour les travaux pratiques. De ces derniers, il va être parlé dans un instant.

Pour les démonstrations, il est fait actuellement, en Allemagne, un constant usage des appareils de projections, soit notamment de ceux de Zeiss ou de Leitz qui permettent de faire l'épiscopie, la diascopie et la projection microscopique. Ces appareils rendent de réels services : aussi, à Berlin, en trouve-t-on, non seulement dans la salle des cours, mais encore dans la salle des travaux pratiques d'histologie.

Les méthodes photographiques. — Le perfectionnement des appareils photographiques, les inventions nouvelles dont cette science physique s'est enrichie dans ces dernières années,

1. Voici la formule de ce milieu conservateur que nous devons à l'extrême obligeance du professeur Thorel (de Nuremberg) :

1° Dissoudre 100 grammes de gélatine blanche dans 1.000 centimètres cubes d'eau, jusqu'à ce que la gélatine soit bien dissoute; 2° ajouter 1.000 centimètres cubes de glycérine ; 3° ajouter à la solution un blanc d'œuf battu en neige; 4° filtrer le tout sur un filtre et ajouter ensuite 10 gouttes environ d'acide phénique. — Le mélange est solide ; avant de s'en servir, faire dissoudre au bain-marie.

sont largement mis à contribution en vue de l'enseignement et des recherches anatomo-pathologiques: microphotographies des plus démonstratives, comme celles de l'admirable collection du professeur Schmorl: photographies stéréoscopiques de pièces anatomiques; ou encore radiographies de pièces préalablement injectées, ou enfin photographies en couleurs suivant le procédé Lumière.

***

Comment est fait l'enseignement de l'anatomie pathologique. — Voyons maintenant comment sont utilisées, en Allemagne, en vue de l'instruction proprement dite des élèves, les ressources dont on dispose, et comment y est organisé l'enseignement de l'anatomie pathologique.

Dans les villes non universitaires, mais académiques comme Cologne, les élèves sont des médecins qui y accomplissent leur année de pratique obligatoire « praktisches Jahr », et qui viennent à l'Institut anatomo-pathologique suivre des cours de perfectionnement. Ces cours ont lieu deux fois par année, en Mai et en Octobre, et durent trois semaines. De même à Francfort, à Dresde comme à Nuremberg, ce sont des médecins de la ville qui viennent suivre pendant quelques semaines des cours de démonstration; à Francfort, en particulier, cet enseignement est très apprécié. Ou bien encore on ne saurait trop louer cette manière de faire : deux ou trois fois par mois le directeur de l'Institut anatomo-pathologique donne, dans la soirée, à l'intention des médecins de la ville, une conférence familière dans laquelle il leur montre les cas curieux dont l'autopsie a été faite dans la semaine (conservation à la glacière), ou bien des préparations histologiques colorées suivant les méthodes nouvelles, etc., etc. De la sorte, les médecins sont tenus au courant des progrès de l'anatomie pathologique sans qu'il leur en coûte grand effort.

On saisit sans peine l'intérêt primordial que peuvent avoir des praticiens à être ainsi mis à même de connaître les méthodes nouvelles, les découvertes les plus récentes, et à prendre contact avec les spécialistes de telle ou telle branche de la médecine.

Dans les villes universitaires, cet enseignement est facilité par le fait que le nombre même des étudiants n'est jamais considérable, vu la multiplicité des centres universitaires et le principe de la décentralisation qui fleurit largement chez nos voisins de l'Est. C'est ainsi que, dans chaque Institut, on ne compte habituellement, par semestre, qu'un groupe d'élèves inférieur à 100 pour les travaux pratiques (40 à Bonn, 80 à Leipzig). A Berlin, exceptionnellement, leur nombre atteint 200. Cette situation rend possible un mode d'enseignement où la partie pratique occupe une place prépondérante. Pour donner ici un point de comparaison, nous dirons qu'à Paris il y a environ 400 à 450 étudiants appelés à suivre les travaux pratiques pendant le semestre d'hiver.

L'étude de l'anatomie pathologique porte sur les cinquième et sixième semestres, c'est-à-dire durant une année, quelquefois une année et demie. Elle comprend une *partie théorique et une partie pratique*, qui est de beaucoup la plus importante.

La partie théorique, c'est le cours magistral qui est de cinq ou six heures par semaine et qui, réglementairement, est divisé en deux parties : anatomie pathologique et pathologie générale (un semestre), anatomie pathologique spéciale (un semestre).

L'anatomie pathologique générale est enseignée pendant le semestre d'hiver; elle occupe une grande partie du programme, et cela se comprend, car la pathologie générale et la parasitologie ne font pas, comme chez nous, l'objet de chaires spéciales, et sont professées par l'anatomo-pathologiste. Aussi le semestre d'été, qui ne compte que trois mois en Allemagne, est-il insuffisant pour terminer le cours, et fréquemment deux semestres d'été sont indispensables pour traiter complètement l'anatomie spéciale.

L'impression qu'on éprouve en suivant çà et là, ainsi que nous avons pu le faire, quelques cours en Allemagne, c'est que les leçons y sont peu doctrinales, mais essentiellement pédagogiques et plutôt élémentaires. Le professeur ne cherche nullement à montrer sa science; son seul but est d'apprendre aux étudiants ce qu'il est nécessaire qu'ils sachent.

La partie pratique de cet enseignement est, comme nous l'avons dit, beaucoup plus importante que la partie théorique. Elle comprend le *cours d'autopsie*, le *cours de démonstration de pièces macroscopiques* et le *cours de microscopie pratique*.

Le *cours d'autopsie* est fait une ou deux fois par semaine. Les étudiants y apprennent à pratiquer eux-mêmes une autopsie et à en établir le protocole. A cet effet, trois élèves sont appelés pour un cadavre : l'un est chargé de l'autopsie de la cavité cranienne, le second de celle du thorax, le troisième de celle de l'abdomen. Ainsi, lorsqu'un élève a été appelé trois fois, il a pratiqué une autopsie complète. Dans les petites Universités même, où les élèves sont peu nombreux, chaque élève arrive à faire deux ou trois autopsies par semestre.

Le *cours de démonstration*, qui a lieu deux ou trois fois par semaine, et pendant une heure et demie à deux heures, est fait par le professeur aidé de ses assistants. Les élèves sont divisés en petits groupes de dix (ou moins) pour les démonstrations des pièces macroscopiques.

Le *cours de microscopie pratique* se fait en été, deux ou trois fois par semaine. Il dure deux heures. Le nombre relativement restreint des

élèves qui le suivent permet d'user d'un système réalisant à coup sûr ce qui peut se faire de mieux dans le domaine pratique de l'enseignement anatomo-microscopique. Chaque élève occupe une place déterminée à une table, dispose d'un microscope, de quelques petits instruments et de différents réactifs tels que : acide acétique, sérum artificiel, iodure de potassium, etc. Dès les premières séances du cours, les élèves sont exercés à l'examen extemporané des liquides, des tumeurs, du pus, etc. Plus tard, ils reçoivent des coupes de pièces incluses dans la celloïdine, colorées ou non, qu'ils doivent monter et étudier. On leur en donne 3, 4 ou 5 à chaque séance.

Au commencement de la séance, le professeur expose brièvement à ses auditeurs, au moyen de sommaires dessins schématiques exécutés au pastel sur du papier ou au tableau noir, ce qu'ils doivent voir sous leur microscope. Puis, suivi de ses assistants, il passe dans les rangs pour donner à chacun les explications complémentaires dont il peut avoir besoin. L'élève *doit dessiner* toutes ses préparations; méthode excellente, à laquelle on attache partout une grande importance, car c'est d'après le dessin que les assistants peuvent voir si l'interprétation des coupes est exacte et formuler leurs remarques. Au surplus, on comprend aisément quels services peut rendre l'habitude du dessin pour les recherches personnelles ultérieures.

Pour en finir avec l'enseignement de l'anatomie pathologique, il nous reste à dire un mot des cours de vacances.

Les vacances universitaires sont longues en Allemagne; elles durent, en effet, quatre mois. On sait le succès remporté et l'extension prise dans toutes les Universités par les cours de vacances que font les assistants, d'après un programme tracé à l'avance par le professeur. Ces cours sont suivis, soit par les élèves de l'Université qui désirent compléter leur instruction, soit par des étrangers.

Un tel enseignement de l'anatomie pathologique, ainsi qu'il ressort de l'exposé que nous venons de faire, est certainement très complet. La meilleure preuve qu'il donne d'excellents résultats dans la pratique, et que l'étudiant qui en a suivi avec assiduité les différentes parties y acquiert de solides connaissances, est fournie par l'énoncé des épreuves imposées aux examens qui terminent les études médicales. A Berlin, par exemple, voici quel en est le détail : l'élève est appelé à subir deux examens pratiques et un examen théorique. Il doit d'abord faire l'autopsie d'une des cavités du corps, rédiger le protocole et effectuer la démonstration des pièces macroscopiques qu'il a enlevées. On lui donne ensuite trois préparations histologiques colorées qu'il est chargé de monter dans le baume de Canada et de décrire. Quant à la troisième partie de l'épreuve, elle est orale et théorique.

***

Par ce qui précède, on conçoit combien considérable est la place faite à l'anatomie pathologique dans les études médicales. Le grand essor donné en Allemagne à cette science par Virchow est aujourd'hui à son apogée; les sacrifices que se sont imposés les pouvoirs publics, la création ou l'installation en maints endroits d'Instituts, sont autant de causes qui ont suscité toute une pléiade de spécialistes distingués, disciples médiats ou immédiats du Maître.

L'anatomie pathologique a conquis, en Allemagne, pour le plus grand bien des élèves et des recherches scientifiques, son individualité propre, son organisation personnelle; telle est, résumée, l'impression qu'on retire d'un voyage comme celui que nous venons de faire.

Dr Roussy.

VARIÉTÉS

Un bistouri électrique.

On lit dans l'*Electrical World* : « Une maison berlinoise d'instruments de chirurgie vient de construire un remarquable bistouri électrique, qu'expérimente actuellement M. Bier, chef de la clinique chirurgicale de l'Université de Berlin. On assure qu'avec ce nouvel instrument les opérations peuvent être effectuées plus promptement et que la guérison est plus rapide que quand on emploie le bistouri ordinaire. A l'extrémité d'une tige en verre de 15 à 20 centimètres, par le centre de laquelle passe un fil conducteur, est fixée la lame, d'une forme identique à celle du couteau ordinairement utilisé en chirurgie. On emploie un courant de haute fréquence qui provoque, à la pointe du bistouri ou de la sonde, une étincelle silencieuse de 1 cent. 25. Cette étincelle incise les tissus tendres avec une remarquable aisance, et cela sans cautérisation apparente.

« Toutefois, les expériences jusqu'ici effectuées par M. le professeur Bier ont démontré qu'il se produit une hémorragie plus abondante qu'avec le bistouri ordinaire. Mais le nouvel instrument offrirait l'avantage de stériliser à mesure qu'il tranche, de ne nécessiter aucun aiguisage et de pouvoir se nettoyer facilement. »

A travers le Monde

ROME

L'assesseur du Municipe de Rome, M. T. Dossi-Doria, vient de nommer une commission d'études, composée de médecins d'enfants et d'accoucheurs, pour développer dans la capitale italienne l'assistance infantile et maternelle. Il est question de fonder des asiles pour les nourrissons, des consultations de nourrissons, des gouttes de lait, etc.

TRAITEMENT DE L'URICÉMIE PAR L'URODONAL

Mémoire présenté à l'Académie de Médecine (Séance du 10 Novembre 1908)

Par M. le Docteur PAUL BLUM

Professeur de Clinique médicale à l'Ecole de Médecine de Reims, Ancien interne lauréat des Hôpitaux de Nancy, Médecin des Hôpitaux.

L'uricémie est l'ensemble des accidents, grands ou petits, à détermination articulaire, musculaire, nerveuse, viscérale ou cutanée sous la dépendance d'une élimination imparfaite des uréides et de l'acide urique en particulier.

L'acide urique constitue un des derniers termes de la transformation des matières albuminoïdes dans notre organisme. Il est éliminé à la dose moyenne de 60 centigrammes par vingt-quatre heures. Si, pour une raison quelconque, l'acide urique vient à être fabriqué en trop grande quantité ou à être expulsé incomplètement, il se produit une série de troubles plus ou moins sérieux, qui portent atteinte à l'état général.

Depuis longtemps, les chimistes sont à la recherche de produits capables de solubiliser l'acide urique circulant, et d'assurer ainsi son élimination. Jadis, *la lithine*, sous toutes ses formes, était universellement employée, mais on reconnut bien vite qu'il en fallait de grandes quantités pour obtenir un petit résultat, — puisque l'urate de lithine exige, pour être dissous, 368 fois son poids d'eau (1). — Petit à petit, les médecins ont donc abandonné la lithine et ont eu recours à *la piperazine*. Cette base, combinée ou non à l'acide tartrique, a joui longtemps d'une grande faveur : les urates de piperazine sont, en effet, solubles dans 47 fois leur poids d'eau. Il a fallu, pour lui enlever sa vogue, la connaissance de ce fait que les urates de *lysidine* se dissolvent dans 6 fois seulement de leur poids d'eau. Presque en même temps, prenait place dans l'arsenal thérapeutique, un nouveau dissolvant de l'acide urique, l'*urotropine*, qui, grâce à sa décomposition facile, en formol et en ammoniaque, possède l'avantage d'être en même temps un antiseptique énergique. Cette propriété n'est pas à dédaigner dans le traitement des états uricémiques, si favorables aux auto-intoxications chimiques ou microbiennes.

Il devait venir à l'idée de quelque médecin, de de réunir dans une même formule, et sous une forme facile et agréable à prendre, ces divers dissolvants de l'acide urique.

C'est ainsi qu'est né l'Urodonal, granulé effervescent de lysidine, de quinate de piperazine (sidonal) et d'urotropine, doué d'une très grande puissance de dissolution de l'acide urique.

J'ai employé ce médicament d'une façon systématique, chez tous les uricémiques que j'ai eu l'occasion de traiter depuis six mois. Les bons résultats que j'ai obtenus me décident à publier mes observations.

Il va sans dire que l'Urodonal n'a pas été employé à l'exclusion de toute autre action thérapeutique.

Pendant que mes malades prenaient de ce médicament, ils étaient tenus, en outre, à observer les règles d'hygiène générale qui s'appliquent à ceux dont les éliminations sont défectueuses.

Je les purgeais une fois par semaine à l'aide de cachets à base de rhubarbe, cascara et podophyllin : je leur faisais faire un lavage d'intestins tous les huit jours; je réduisais l'alimentation carnée dans une large mesure; je conseillais deux bains chauds par semaine, l'un salé, l'autre sulfureux, suivis d'un massage général et d'une friction alcoolique. En même temps, ils prenaient tous les matins une demi-bouteille d'eau de Contrexéville, additionnée ou non de théobromine.

(1) Dr Bardet. — Société de thérapeutique, 28 janvier 1891 *Nouveaux remèdes*, 1893, page 210.

Au début de la cure, je prescris 6 cuillerées à café d'Urodonal pendant deux jours, puis 4 pendant trois jours, puis 2 pendant trois jours et 6 pendant deux nouvelles journées. Le malade reste cinq jours sans prendre d'Urodonal et commence alors un traitement d'un mois à raison de 3 cuillerées à café par jour.

Telles sont, avec quelques variantes pour chaque cas, les grandes lignes du traitement que nous avons prescrit à nos uricémiques.

Voici, résumées aussi succinctement que possible, quelques-unes des observations que nous avons recueillies.

Uricémie à forme nerveuse

Observation I. — *Céphalée.*

L..., âgé de trente-huit ans, employé de bureau, obèse et dyspeptique, se plaint depuis cinq mois d'une céphalée qui a résisté à tous les nervins généralement employés. Cette céphalée, qui survient le matin au réveil et cesse au repas de midi, jusque quatre heures de l'après-dîner, reparait très violente vers six heures. Elle n'a pas lieu pendant la nuit, mais le sommeil est néanmoins agité et peu reposant. Après quinze jours de traitement par l'Urodonal, la céphalée a complètement disparu et la dyspepsie s'est notablement amendée. La guérison s'est maintenue jusqu'aujourd'hui.

Observation II. — *Névralgie intercostale.*

R..., officier de cavalerie, âgé de quarante-et-un ans, a eu vers l'âge de vingt ans des migraines très violentes. A trente ans, il eut des douleurs qualifiées de rhumatismales dans l'épaule droite, qu'il attribue à de mauvaises conditions d'hygiène. Il a été bien portant depuis. Mais il y a trois mois qu'il souffre d'une névralgie intercostale contre laquelle tous les moyens externes ont été essayés sans succès. La cure d'Urodonal le guérit au bout de trois semaines.

Uricémie à forme musculaire

Observation III. — *Myalgie.*

L..., camionneur, légèrement éthylique, à figure congestive, marquée de nombreuses sugillations veineuses, souffre depuis un an de douleurs musculaires intéressant la région du biceps, du mollet et du cou. Ces myalgies qui le gênent beaucoup, dans l'exercice de son métier, sont presque constantes, mais ne siègent pas toujours au même endroit. Il a essayé de tous les calmants internes et de tous les liniments. Après six semaines de traitement de l'Urodonal, les douleurs ont presque totalement disparu. Au moins elles ne sont plus pour lui qu'une gêne très légère.

Uricémie à forme articulaire

Observation IV. — *Goutte torpide.*

M..., négociant en vins de Champagne, âgé de quarante-deux ans, a déjà eu plusieurs accès de goutte. Le dernier qui remonte à deux ans, a duré six semaines, sans fièvre élevée, et a touché plusieurs articulations. Depuis ce moment, il se plaint de ressentir toujours quelque gêne de l'articulation tibio-tarsienne droite. — Souvent, il ressent des élancements au niveau de l'articulation du gros orteil. L'état général n'est pas très brillant, encore que M... soit très actif et ne fasse aucun excès.

Le malade a fait une cure d'Urodonal de trois semaines et se considère comme guéri. Tous les deux mois, il fait une cure de dix jours.

Observation V. — *Goutte aiguë.*

B..., charcutier, âgé de trente-huit ans, a déjà eu deux accès de goutte l'un à trente-deux ans, l'autre à trente-six. Chacun de ces accès a duré trois semaines environ. Il nous fait appeler pour un nouvel accès. Nous prescrivons l'Urodonal à la dose de 6 cuillerées à café le premier jour, 5 le deuxième, 4 le troisième et 3 les six jours suivants. Au bout de dix jours, B... reprenait son travail. Dès le deuxième jour, les douleurs avaient notablement diminué.

Uricémie à forme viscérale.

Observation VI. — *Congestion hépatique. Névralgies. — Myalgies.*

Mme D..., âgée de 48 ans, a eu des douleurs erratiques pendant presque toute sa vie. A l'âge de 30 ans elle a eu un eczéma de la face. Pendant toute la durée de cette éruption les douleurs ont disparu. Plus tard, à 37 ans, elle a eu un zona intercostal qui a reparu cinq ans après. Actuellement, elle se plaint d'une douleur très violente, presque continue, occupant l'hypocondre droit. Le foie déborde du reste les fausses côtes, sans qu'il y ait de teinte subictérique des conjonctives. Le palper bimanuel du foie est douloureux. Douze jours de traitement par l'Urodonal et la douleur disparait. Les autres douleurs sont également améliorées.

Observation VII. — *Fausse angine de poitrine.*

P..., représentant de commerce, âgé de 35 ans, se plaint de ressentir souvent de la précardialgie. Il n'est ni fumeur ni buveur. L'auscultation ne révèle rien du côté du cœur. Il respire bien et ne s'essouffle pas facilement. A la pression, il accuse une douleur au niveau du troisième espace intercostal gauche, et près de l'appendice xyphoïde. Il se trouve très amélioré après quinze jours de traitement par l'Urodonal.

Uricémie à forme cutanée.

Observation VIII. — *Eczéma.*

M..., âgé de 43 ans, négociant, a déjà eu plusieurs accès de goutte. Il a eu également des coliques néphrétiques. Depuis dix-huit mois, il est atteint d'un eczéma intéressant les avant-bras et les cuisses. Cet eczéma est lichenifié. Il a résisté aux pommades diverses, aux *dépuratifs* (?) aux injections d'eau de mer. Seul, notre traitement par l'Urodonal l'a notablement amélioré. Malheureusement, nous l'avons dit, les lésions sont lichenifiées : le suintement a diminué, mais les démangeaisons n'ont pas totalement disparu.

*
* *

Tels sont les résultats que nous avons obtenus par notre traitement, où nous donnons une large part aux dissolvants de l'acide urique. Nous pensons faire ainsi une thérapeutique pathogénique, qui a l'avantage d'être ainsi prophylactique.

Nous dissolvons l'acide urique, nous le faisons brûler par le malade, grâce à l'exercice que nous lui recommandons; nous assurons une élimination par les bains, les massages et les diurétiques, et nous empêchons sa formation par un régime rationnellement établi. Dans ces conditions, nous croyons le mettre à l'abri, non seulement des accidents uricémiques, mais aussi des effets nocifs que produisent sur les artères les uréides incomplètement éliminés.

LIVRES NOUVEAUX

G. André, professeur à la Faculté de médecine de Toulouse. — *La grippe ou influenza*, 1 vol. petit in-8° de VIII-474 pages. Prix : 5 fr. (MASSON ET Cie, éditeurs à Paris; CH. DIRION, éditeur à Toulouse.)

Cette excellente monographie constitue suivant l'expression même de l'auteur un véritable « répertoire clinique » où le lecteur trouvera le résumé succinct et méthodique des publications variées : monographies, leçons cliniques, articles de traités, mémoires et thèses relatifs à l'étiologie, la bactériologie, la pathogénie, la symptomatologie, la thérapeutique de la maladie protéiforme.

Elle est triplement utile en ce que, par ses formes et ses complications, la grippe a des points de contact avec la pathologie tout entière, en ce que sa pathogénie obscure en plus d'un point se trouve singulièrement éclaircie par le groupement et la comparaison des travaux cliniques et expérimentaux qui lui ont été consacrés, en ce qu'enfin, de toutes les maladies courantes, il n'en est peut-être pas que le praticien soit appelé plus souvent à traiter.

ALFRED MARTINET.

O. Josué. — *Traité de l'artério-sclérose*, 1 vol., Paris, 1909. (J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, éditeurs.)

L'étude que M. Josué poursuit depuis plusieurs années sur les causes et les modalités de l'athérome et de l'artério-sclérose, sa belle réalisation de l'athérome expérimental donnent à l'ouvrage qu'il vient de publier un attrait particulier. Les lecteurs de *La Presse Médicale* ont vu, à maintes reprises, exposer et discuter dans le corps même du journal les doctrines soutenues par M. Josué, et ils ont été les témoins de la conscience qu'il a mise à les établir. Ce livre les groupe et les développe.

Au début, dans un historique clair et précis, M. Josué passe en revue les conceptions successives que les médecins eurent de l'induration artérielle : comprise d'abord comme un phénomène naturel, elle fut ensuite considérée comme un fait pathologique. Celui-ci fut tour à tour attribué à l'inflammation, à l'action de causes mécaniques, à des influences morbides. L'attention portée tout d'abord sur les grosses artères se fixa sur les artérioles. Enfin, c'est actuellement la déterminante même du processus que poursuivent les recherches expérimentales.

M. Josué étudie avec soin l'anatomie pathologique de l'athérome et de l'artério-sclérose, les lésions des artères, celles des organes. La description comparée des altérations artérielles et des lésions des artérioles conduit M. Josué à les classer toutes sous le même type. L'hyperplasie et la dégénérescence y sont toutes deux combinées.

Dans les organes, les lésions artérielles déterminent des actions mécaniques, d'où l'ischémie, qui, poussée à l'extrême, a pour résultat la nécrobiose, l'infarctus. L'auteur étudie les rapports de l'artério-sclérose avec les scléroses des organes. Il décrit deux processus scléreux différents : l'un, additionnel, surajouté (épyphosclérose); l'autre, de remplacement (antyphosclérose). Il donne, comme exemple typique de cette dernière, le rein artério-scléreux. En effet, ici, la sclérose est précédée de l'atrophie tubo-glomérulaire consécutive aux lésions des artérioles glomérulaires.

Dans l'artério-sclérose, tous les organes peuvent être atteints. C'est, par ordre de fréquence, le rein, le cœur, le système nerveux, le poumon, etc. M. Josué passe en revue ces diverses lésions.

Puis vient l'étiologie. Outre les conditions générales, âge, tempérament, hérédité, etc., un grand développement est donné aux causes déterminantes : intoxications endo et exogènes, infections, causes mécaniques. Mais une des parties les plus importantes de l'ouvrage est consacrée à la pathogénie. M. Josué reprend toute l'étude du rôle des surrénales. Il décrit l'athérome expérimental, les lésions macroscopiques et histologiques qu'on y rencontre, montre leur identité avec les lésions de l'athérome spontané, explique les modalités de l'action de l'adrénaline. Nous profitons ici de la compétence toute spéciale de l'auteur en ces matières. Il y joint les autres formes d'athérome obtenues expérimentalement par des toxiques, des produits microbiens ou des actions mécaniques. M. Josué expose sa conception de l'artério sclérose; s'appuyant sur l'hyperplasie des tissus musculaire et élastique des parois artérielles, il en déduit un renforcement de la solidité et de l'élasticité de ces parois, que les dégénérescences graisseuse et hyaline concomitantes ont, d'autre part, affaiblies. Les artères se défendent donc par une néoformation élastique et musculaire. Malheureusement, cette hyperplasie n'est pas dans de bonnes conditions de maintien et de nutrition, et le tissu hyperplasié finit lui-même par dégénérer. Dans l'athérome expérimental, le processus de défense est beaucoup plus inconstant.

Une bonne moitié de l'ouvrage est consacrée à la clinique, à la symptomalogie si variée de l'artério-sclérose, au diagnostic différentiel, à la thérapeutique générale et au traitement particulier des divers accidents. Sans y insister, il me faut cependant reconnaître l'excellente méthode qu'a suivie l'auteur dans des descriptions cliniques que leur extrême variété rend si laborieuses. On voit donc, par ce trop sommaire compte rendu, que le *traité de l'artério-sclérose* s'adresse à la fois au clinicien et au pathologiste sans rien perdre de sa parfaite unité. Cela suffit aux destinées prévues de ce livre. Comme le dit, dans une belle préface, l'éminent professeur Roger : « Le livre de M. Josué est destiné à devenir rapidement classique. »

A. LÉTIENNE.

Ch. Dopter. — *Les dysenteries* (*Etude bactériologique*). 1 vol. in-18 de 300 pages, avec 10 figures dans le texte et 12 planches hors texte. Cartonné. Prix : 5 fr. (O. DOIN, éditeur.)

M. Dopter pouvait mieux que personne nous donner une histoire complète de la bactériologie des dysenteries. Cette question si longtemps et si âprement discutée semble aujourd'hui bien fixée et cette étude de mise au point par un auteur compétent vient à son heure, d'autant qu'on doit à cet auteur la confirmation thérapeutique de la valeur de la théorie bacillaire de tout un groupe de dysenteries. Après une courte étude historique, M. Dopter étudie les différents types de bacille dysentérique avec les plus grands détails : la dysenterie expérimentale, la toxine dysentérique et tous les procédés d'obtention, toutes les recherches récentes sur l'agglutination, la réaction de fixation chez les dysentériques, la préparation du sérum antidysentérique sont l'objet d'importants para-

graphes. Notons une étude critique de la conception de l'unité spécifique des dysenteries bacillaires. M. Dopter admet cette unité spécifique des différents bacilles décrits; il y a une dysenterie bacillaire unique due à des microbes sinon identiques, du moins de races extrêmement voisines. La dysenterie amibienne, ainsi que tous les procédés de recherche de l'amibe, les dysenteries balantidiennes et spirillaires, sont également décrites très complètement. Signalons enfin le chapitre et les planches du diagnostic bactériologique des dysenteries et la bibliographie considérable qui termine cet important ouvrage.

S. I. DE JONG.

Franz M. Grœdel (Bad-Nauheim). — *L'orthodiagraphie. Guide pour l'utilisation de rayons de Röntgen parallèles.* 1 vol. in-8° de 80 pages, 32 figures. Prix : 3 marks. (J.-F. LEHMANN, éditeur à Munich.)

Dans cette excellente monographie, destinée à compléter les ouvrages de radiologie insuffisamment étendus sur cette méthode, M. Groedel expose avec détails la technique de l'orthodiagraphie, appliquée à l'aide de l'appareil de Lévy-Dorn, soigneusement décrit, et indique les résultats obtenus dans le cas de divers organes, le cœur en particulier.

L'ombre cardiaque est, en effet, étudiée d'une façon très précise, et des tableaux très complets signalent les variations subies par cette image avec l'âge, la taille, le poids et le sexe du sujet examiné.

L'auteur analyse avec soin la courbe cardiaque pour en différencier les parties correspondant aux oreillettes et aux ventricules, et montre ainsi l'intérêt que présente l'orthodiagraphie pour l'étude des affections valvulaires.

L'orthodiagraphie permet la détermination des dimensions longitudinales des champs pulmonaires, facilite l'étude de la respiration normale et l'appréciation de modifications pathologiques déterminant des types respiratoires.

Dans le cas des viscères abdominaux, l'orthodiagraphie ne s'applique qu'à l'estomac pour en préciser la forme, la situation et les dimensions.

Mais cette méthode, en raison du côté subjectif introduit dans l'observation et de l'appareillage assez compliqué qu'elle exige pour être appliquée avec rigueur, se trouve en présence de procédés tendant au même but en supprimant ces inconvénients.

Parmi ces derniers, à côté de l'orthophotographie, il faut surtout remarquer la téléröntgenographie qui apparaît comme la substitution la plus simple à l'orthodiagraphie. Cependant, M. Grœdel, malgré l'abandon dans lequel tombe l'orthodiagraphie en clinique, considère cette méthode comme la plus sûre pour l'observation des formes du cœur.

A. JAUGEAS.

L. Marchand. — *Manuel de médecine mentale.* Avec une préface de M. Toulouse. Un vol. in-18 de 625 p., 1908. Prix : 7 fr. 50. (O. DOIN, éditeur.)

L'âme n'est pas dans le corps, selon le mot de Leibnitz, comme un empire dans un empire. On ne doit pas séparer l'étude des troubles mentaux des perturbations concomitantes de l'organisme tout entier. Le temps est passé où le psychiatre, négligeant la médecine générale, n'avait d'attention que pour les moindres nuances mentales du malade observé.

Le nouveau livre de M. Marchand accuse nettement cette heureuse tendance à ne voir dans les soi-disant « maladies mentales » que des syndromes psychiques qu'il est impossible de comprendre sans une connaissance complète des symptômes physiques et fonctionnels de tout l'individu.

Il se dégage, en effet, de ce livre un peu schématique, mais très net, très clair, très précis, le désir de déceler les troubles organiques qui peuvent conditionner les troubles mentaux et surtout de rapporter les affections mentales à des troubles anatomiques. A ce point de vue, le chapitre consacré à l'étude anatomo-clinique des syndromes mentaux est caractérist que.

Ce travail, conçu dans un esprit ouvert à la pathologie générale, ne désorientera pas l'étudiant, ni le praticien, qui y chercheront un guide dans l'interprétation de faits qui ne leur sont pas familiers et leur permettra d'acquérir les connaissances indispensables à la rédaction du moindre certificat médico-légal.

LAIGNEL-LAVASTINE.

G.-J. Witkowski. — *L'art profane à l'Eglise* : ses licences symboliques, satiriques et fantaisistes. Tome II : *Etranger*, 1 vol. gr. in-8°, de 440 pages, avec 534 figures et 16 planches hors texte. Prix : 15 fr. (Jean SCHEMIT, éditeur à Paris.)

Nous avons rendu compte, il y a quelque temps, du premier volume que notre érudit confrère Witkowski a consacré à l'art profane de l'Eglise en France. Aujourd'hui, le même auteur vient de faire paraître un second volume dans lequel il apporte une importante contribution à cette étude intéressante des rapports de l'art et de la médecine; cette étude complémentaire passe en revue les nombreuses images satiriques que contiennent les édifices religieux de l'étranger. L'auteur n'a pas eu la prétention de donner un catalogue complet de tous les monuments qui pourront intéresser son sujet. Il signale les conceptions les plus typiques exposées dans les églises d'Allemagne, d'Amérique, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, de Portugal, de Hollande, d'Italie, de Russie, de Suède, de Suisse, de Turquie, car, comme les églises de France, celles de l'Etranger ont été hospitalières aux conceptions les plus profanes et souvent les plus risquées. Un grand nombre de documents iconographiques illustrent cet ouvrage qui présente un intérêt tout particulier pour les médecins, si curieux, en général, de toutes les manifestations médico-artistiques.

J. D.

I. Ioteyko et M. Stefanowska. — *Psychophysiologie de la douleur*, 1 vol., 1908, 251 pages. Prix : 5 fr. (F. ALCAN, éditeur.)

Les auteurs font, dans cette monographie, une revue complète de la question. Les diverses formes de la douleur physique, morale et clinique, ses modes de production, son mécanisme physiologique et ses caractères psychologiques y sont étudiés à l'aide d'une riche et consciencieuse documentation. Mais l'œuvre contient aussi des parties originales.

C'est d'abord la confirmation, par des recherches personnelles, des expériences de Frey sur l'existence des nerfs dolorifiques. Il semble, en effet, qu'on doive admettre l'existence de terminaisons et de voies nerveuses spécialement affectées à la douleur. Ce seraient les terminaisons nerveuses libres de la peau et le faisceau de Gowers, conduisant les impres-

sions douloureuses à l'écorce cérébrale, dans le centre supposé de la douleur, voisin de la région rolandique.

Mlles Ioteyko et Stefanowska rapportent ensuite leurs mesures d'algésimétrie sur la sensibilité à la douleur des diverses parties du corps et chez des sujets de conditions différentes.

Enfin, elles exposent une théorie de la douleur, d'après laquelle celle-ci serait due à une intoxication des terminaisons nerveuses dolorifiques par des substances algogènes.

Ce trop bref exposé montre tout l'intérêt que présente ce livre pour le médecin, le physiologiste et le psychologue.

P. HARTENBERG.

E. Pozzi-Escot. — *Leçons élémentaires de microbiologie générale.* 1 vol. in-8° de 336 pages, avec 102 figures. Cartonné. Prix : 9 fr. (J. ROUSSET, éditeur.)

Ce livre est la reproduction des Leçons de microbiologie professées par l'auteur à l'École nationale d'agriculture et de médecine vétérinaire du Pérou en 1907. Il ne comprend ni historique, ni description d'appareils, mais plutôt l'exposé des principes généraux de morphologie, de physiologie et de technique microbiologique. Le rôle des antiseptiques, les diastases, les toxines, les anticorps sont l'objet de paragraphes importants. Un grand chapitre est consacré à l'étude de l'immunité. Il est clair, ce qui est une qualité en ces matières. Les applications industrielles, les fermentations et les applications agricoles de la bactériologie tiennent une place importante dans ces leçons faites à une école d'agriculture. Il est intéressant de les trouver réunies dans un même volume que les données médicales.

S. I. DE JONG.

A. Marie. — *L'audition morbide.* Paris, 1908, 1 vol. petit in-8° de 146 pages. Prix : 1 fr. 50. (BLOUD ET Cie, éditeurs.)

Deux grands chapitres, l'un sur l'hypoacousie (audition morbide par déficit), l'autre sur l'hyperacousie (audition morbide par excès), composent cet ouvrage que M. A. Marie a su écrire, autant qu'au moyen d'une riche documentation, avec sa propre expérience des psychopathes et des aliénés.

L'analyse psychologique de ces troubles montre que l'insuffisance de l'audition semble tenir moins au mauvais état de l'organe périphérique qu'à l'insuffisance des centres d'association, de même que les hyperesthésies apparentes ne sont en réalité que des états de faiblesse irritable du cerveau où l'acuité sensorielle n'est nullement augmentée. Un paragraphe consacré aux synesthésies, audition colorée, etc., s'illustre de curieuses citations littéraires.

Mais il me semble que l'auteur aurait pu rehausser encore l'intérêt de son travail en abordant dans un troisième chapitre la question encore obscure des paracousies.

P. HARTENBERG.

BIBLIOGRAPHIE

1760. — **R. Bégouin, H. Bourgeois, P. Duval, A. Gosset, E. Jeanbreau, P. Lecène, Ch. Lenormant, R. Proust L. Tixier.** — PRÉCIS DE PATHOLOGIE CHIRURGICALE. 4 vol. petit in-8°, avec nombreuses figures dans le texte. Cartonné toile. Prix : 40 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

Tome I. — *Pathologie chirurgicale générale. Maladies générales des tissus. Crâne et rachis*, par P. LECÈNE, R. PROUST et L. TIXIER. 1 vol. petit in-8° de XVI-1028 pages, avec 349 figures. Cartonné toile. Prix : 10 fr.

Tome II. — *Tête. Cou. Thorax*, par H. BOURGEOIS et CH LENORMANT. 1 vol. petit in-8° de XII-984 pages, avec 312 figures. Cartonné toile. Prix : 10 fr.

Tome III. — *Glandes mammaires. Abdomen*, par P. DUVAL, A. GOSSET, P. LECÈNE et CH. LENORMANT (sous presse).

Tome IV. — *Organes génito-urinaires. Membres*, par R. BÉGOUIN, E. JEANBREAU, R. PROUST et L. TIXIER (sous presse).

1769. — **S. Gottschalk.** — GYNÆKOLOGIE. 1 vol. in-16 de 355 pages, avec 46 figures dont 1 en couleurs. Prix : 6 marks. (*Alfred Hölder*, éditeur à Vienne.)

1770. — **G. Rey.** — TRAITÉ MÉTHODIQUE ET CLINIQUE DES MALADIES DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE, basé sur les doctrines médicales de l'École de Montpellier. 1 vol. gr. in-8° de 912 pages. Prix : 15 fr. (*Coulet et fils*, éditeurs à Montpellier.)

1771. — **M. E. Pozzi-Escot.** — SYNTHÈSE ET CONSTITUTION DES ALBUMINOÏDES. 1 vol. in-12 de 110 pages. Prix : 1 fr. 50. (*J. Rousset*, éditeur.)

SOMMAIRES DES REVUES

JOURNAL DE PHYSIOLOGIE ET DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE

SOMMAIRE du n° 6 (1908).

Travaux originaux :

L.-C. Maillard. — Contribution numérique à l'étude de l'excrétion urinaire, de l'azote et du phosphore. I. Choix des sujets et techniques d'analyses.

Michel Lojacono. — Sur le poison de la « Beroë » (avec figures).

G. Fleig. — Nouveaux réactifs de l'acide chlorhydrique libre du suc gastrique.

L.-C. Maillard. — Contribution numérique à l'étude de l'excrétion urinaire de l'azote et du phosphore. II. Résultats d'ensemble.

André Broca et Polack. — Sur la topographie de la sensibilité rétinienne pour les hautes lumières et le phénomène de Traxler (avec figures).

Henri Iscovesco. — I. Les lipoïdes du sang.

Félix Ramond. — Du rôle de l'autolyse en pathologie.

G. Etienne et J. Parisot. — Le rôle de l'élévation de la pression artérielle dans l'étiologie de l'athérome (avec figures).

H. Gougerot. — Réactions néoplasiques des tissus conjonctifs au bacille de Koch. Lymphadénomes, lymphosarcoïdes, sarcomes, fibromes, lipomes, ostéomes bacillaires. Cancer et tuberculose : contribution à l'étude pathogénique des tumeurs lymphoconjonctives (avec une planche).

Analyses.

LA RÉORGANISATION DES ÉTUDES MÉDICALES

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 11 Janvier 1909.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter un décret délibéré en Conseil supérieur de l'instruction publique et portant réorganisation des études médicales.

Pour vous mettre à même de juger de l'importance de la réforme et pour en justifier les dispositions essentielles, je tiens à placer sous vos yeux la plus grande partie du rapport présenté au Conseil supérieur par M. Forgue, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier, au nom de la commission chargée par le Conseil d'examiner le projet que je lui avais soumis.

L'organisation actuelle de nos études médicales a des lacunes et des défectuosités. Assurément, à l'encontre de certaines critiques excessives, nous avons le droit d'affirmer la valeur de la science médicale française, la probité et le zèle de ses praticiens, leur moyenne de savoir et d'expérience équivalente à celle des médecins de n'importe quel pays et notre éminent collègue, le professeur Bouchard, a fait entendre, sur ce point, une légitime protestation.

Mais il est réel que la formation professionnelle du jeune médecin n'est point assez pratique ; que les sciences médicales ont, dans ces dernières années, développé considérablement leur champ de recherches et que l'éducation technique de l'étudiant doit évoluer selon ses progrès ; que les programmes d'études et les répartitions d'examens sont en une grande discordance, très préjudiciable ; que les examens sanctionnent un travail presque exclusivement « livresque » et de pure mémoire ; que l'enseignement clinique et le stage sont insuffisamment réglés et contrôlés ; que le stagiaire ne participe pas assez activement à la pratique de l'hôpital ; qu'il n'est pas convenablement instruit des éléments des spécialités.

Sur ces critiques, maîtres, praticiens et même élèves (car ils ont bien voix au chapitre) sont unanimes. Et le considérable mouvement d'opinion corporative qui s'est manifesté dans les congrès de Paris et de Lille montre, à côté de points très discutables, cet accord des médecins à demander un enseignement professionnel plus conforme aux nécessités de l'heure présente.

Un arrêté en date du 4 Mars 1907 a institué au ministère de l'Instruction publique une Commission chargée de rechercher quelles modifications il y avait lieu d'apporter dans l'organisation des études médicales. Cette Commission s'est réunie le 15 Mars 1907 sous la présidence de M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris. Elle a constitué une sous-commission, avec mandat d'élaborer un projet et d'en faire un rapport. Cette sous-commission a tenu quatorze séances et a désigné comme rapporteur M. Pierre Teissier, agrégé près la Faculté de Paris, médecin des hôpitaux.

Les travaux de la Commission plénière ne se sont terminés que le 21 Mars 1908. Ce sont les avis et les vœux qu'elle a formulés à la suite de la discussion détaillée du très remarquable rapport de M. Pierre Teissier qui constituent les bases fondamentales du projet de décret soumis à votre délibération. Il s'agit donc là, en vérité, d'une œuvre de réglementation longuement examinée. Sans doute, elle ne saurait prétendre être parfaite, en raison des imprévus et des détails d'application, ni définitive, en raison des incessantes transformations de la science médicale. Mais elle marque un effort considérable vers une amélioration pratique de notre enseignement. Elle est l'aboutissant de la collaboration, très libéralement autorisée, de membres du corps enseignant et de praticiens, également soucieux de l'intérêt général de notre état.

Un premier point réglé, par le titre Ier, vise la durée des études, les conditions de grades, les inscriptions, le livret scolaire. Les études en vue du doctorat en médecine dureront cinq années. Avec le P. C. N., les deux années de service militaire, l'imprévu de la vie scolaire, il est certain qu'il sera désormais difficile d'être docteur avant vingt-six ans. Mais la Commission a jugé que cette prolongation de scolarité était rendue nécessaire par l'étendue des matières à enseigner.

Le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire est exigé de tous aspirants au doctorat en médecine. Les Facultés, les associations médicales rappellent, avec une insistance très justifiée, que le futur docteur en médecine doit avoir, en raison même de l'importance sociale de la profession, une forte éducation intellectuelle et littéraire. Déjà, nous voyons avec regret que cette culture humanitaire tend à fléchir.

Il est tout à fait important, pour garder à notre état son niveau moral élevé, pour limiter la pléthore, pour préserver l'accès de notre profession de l'invasion en masse d'élèves ayant une préparation prémédicale insuffisante ou d'étrangers à certificats très contestables, qu'aucune infraction ne soit faite désormais à cette règle, que les étrangers voulant exercer la médecine en France soient soumis aux mêmes obligations que nos nationaux, et que les dispenses par lesquelles on arrive à tourner ce règlement soient entourées des garanties les plus sévères. Il y va de la sécurité et de la probité de notre profession.

Un livret scolaire est établi au nom de chaque étudiant : excellente disposition qui constituera, pour les examens, un élément d'appréciation autrement motivé que le hasard d'une trop brève interrogation.

Le futur médecin tirera son éducation professionnelle de trois sources : 1° la leçon théorique ; 2° le travail pratique dans les laboratoires ; 3° le stage à l'hôpital.

Le titre II du projet fixe la répartition de ces trois ordres d'enseignement.

Une disposition importante précise la concordance nécessaire des programmes d'enseignement et de travaux pratiques qui, chaque année, seront délibérés en assemblée, soumis au ministre, publiés au début de l'année scolaire et contrôlés comme application par le doyen. Cette mutuelle discipline des maîtres est indispensable. Sinon, le professeur dont rien ne limite l'initiative ou ne subordonne l'action personnelle à un programme d'ensemble se cantonne dans un enseignement fragmentaire ou bien donne à certains sujets, qui rentrent dans l'objet de ses études particulières, une ampleur démesurée ; les mêmes matières, d'intérêt professionnel plus attachant, sont reprises successivement par divers maîtres, tandis que d'autres, plus humbles comme sujet mais de portée pratique considérable, comme les fractures et les plaies, demeurent intraitées. Parmi les enseignements annexes, signalons la déontologie, dont l'importance est bien justifiée par le besoin d'instruire le futur médecin de ses droits et de ses devoirs, et la stomatologie, innovation qui donne satisfaction aux vœux adoptés par nos congrès corporatifs.

A propos de l'enseignement de la physique appliquée à la médecine, la Commission a appuyé un vœu de l'Académie des sciences, présenté par M. Bouchard, tendant à ce que, dans le projet de réforme des études médicales, une importance plus grande soit accordée aux études et aux examens pratiques de radiologie.

L'hôpital, dans une École médicale idéale, devrait être le centre de l'enseignement. En tout état de choses, le stage hospitalier, efficace et contrôlé, est le plus important élément de la formation professionnelle du futur médecin.

Des leçons théoriques courtes et soumises à un programme concerté ; des travaux pratiques prolongés ; un stage clinique qui commence dès l'inscription à la Faculté : voilà les trois conditions d'une éducation médicale répondant à la pratique actuelle de notre état. C'est dans les salles de dissection, c'est dans les laboratoires, c'est sur

tout au lit des malades que se forme le praticien.

Les élèves de première année sont groupés dans des services réservés et y reçoivent un enseignement élémentaire de séméiologie : c'est la première étape d'initiation clinique, et il est sage d'écarter des salles d'opérations les élèves qui dissèquent.

Tous les stagiaires sont associés, dès la troisième année, aux consultations et aux gardes d'hôpital.

Voilà un progrès important; cette disposition, qui nécessitera évidemment des ententes entre les Facultés et les administrations hospitalières, répond à un vœu que tous nos confrères formulent. Au lieu de cette forme passive de l'instruction clinique des élèves qui, actuellement, hormis les internes et les externes, ne prennent aucune part aux besognes du service, le stagiaire remplira un rôle d'aide actif, plus intéressé, mieux responsable, suivant les malades avec plus de zèle et de profit, coopérant aux gardes et, par là, s'initiant aux premières occupations de son rôle de demain, à la médecine et à la chirurgie d'urgence.

Cette organisation du stage comporte, surtout à Paris, l'extension large des cliniques d'instruction, l'ouverture très libérale des services des hôpitaux à l'enseignement. Elle entraîne aussi, à notre sens, une réorganisation indispensable des laboratoires des cliniques : il faut que leur outillage et leurs ressources budgétaires s'adaptent à cette amplification de l'enseignement clinique.

Dans la répartition des enseignements, notons, dès la première année, et comme introduction à l'étude de la médecine, un enseignement facultatif de pathologie générale. Cet enseignement devra se borner évidemment aux notions élémentaires sur les grands processus : la fièvre, l'inflammation, l'infection, etc. Ces rudiments de la pathologie générale habitueront les jeunes étudiants à comprendre les actes morbides et les lois qui les régissent. Il appartiendra à chaque Faculté d'organiser ces conférences élémentaires.

Pour les deux premières années, la rédaction du projet de décret est ainsi modifiée : l'histologie sera enseignée pendant les deux semestres d'été de la première et de la deuxième année; l'embryologie reportée au deuxième semestre de la deuxième année; l'anatomie est partagée entre les deux semestres d'hiver : pendant celui de la première année, ostéologie et anatomie descriptive, y compris le système nerveux périphérique; pendant celui de la deuxième année, achèvement de l'anatomie descriptive, y compris le système nerveux central, et anatomie topographique.

Les examens constituent, actuellement, le point très faible de l'organisation de notre enseignement médical. Ces examens éparpillés dans tout le cours de l'année, où nul compte n'est tenu des interrogations de travaux pratiques, ni de l'assiduité clinique et qui se préparent à toute vitesse par la lecture du plus bref manuel, ne sont pas la constatation normale et juste d'études régulières.

Avec le projet actuel, de grands progrès sont réalisés : 1° le parallélisme de l'enseignement et de l'examen appelé à le contrôler; 2° le rétablissement de l'ancien examen de fin d'année qui, pour chaque période scolaire, dresse le bilan des notions acquises et oblige à une récapitulation méthodique; 3° les examens de travaux pratiques qui sanctionnent l'assiduité par une épreuve pratique et par des interrogations; 4° la suppression des examens à matières multiples; 5° le groupement des examens de fin d'année en deux sessions, ce qui ne peut qu'accroître notablement leur importance, la valeur exacte de leur contrôle par la comparaison des épreuves groupées en séries, leur autorité et leur constante rigueur, au lieu du laisser-aller qui résulte actuellement, de l'irrégulier échelonnement des examens en ordre dispersé.

A propos de l'article 39, visant la soutenance de la thèse, il doit être entendu que le mot professeur, mentionné par l'article 20 du décret de 1883, s'applique aux agrégés aussi bien qu'aux titulaires.

Telles sont, monsieur le Président, les grandes lignes du décret portant réorganisation du doctorat en médecine. J'ai le ferme espoir que ces nouvelles dispositions fortifieront les garanties dont l'Etat a le devoir d'entourer le droit d'exercer la médecine et contribueront à maintenir et à développer le bon renom de la science médicale française.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
GASTON DOUMERGUE.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Jeudi 28 Janvier 1909, à 1 heure. — M. POITAU : Contribution à l'étude de la cytologie des épanchements pleuraux; MM. Debove, Raymond, Claude, Castaigne. — M. RIVIÈRE : La fibrine et sa coagulation massive dans les pleurésies tuberculeuses séro-fibrineuses; MM. Debove, Raymond, Claude, Castaigne. — M. VINCENT : Contribution à l'étude du syndrome d'hérédo-ataxie cérebelleuse; MM. Raymond, Debove, Claude, Castaigne.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 25 Janvier 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Reclus, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie), Hôtel-Dieu : MM. Brissaud, Roger, Sicard. M. Gaucher, censeur; M. André Jousset, suppléant.

Mardi 26 Janvier 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Quénu, Lenormant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. Albarran, Marion, Auvray. M. Thoinot, censeur; M. Jeanselme, suppléant.

Mercredi 27 Janvier 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Reclus, Rieffel, Pierre Duval. Epreuve pratique. — 2e (1re série) : MM. Gautier, Langlois, Mulon. — 2e (2e série) : MM. Gariel, Gley, Macaigne. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Segond, Potocki, Branca. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Retterer, Proust, Couvelaire. — 4e : MM. Pouchet, Brissaud, Zimmern. M. Blanchard, censeur; M. Legry, suppléant.

Jeudi 28 Janvier 1909. — Médecine opératoire. Ecole pratique : MM. Quénu, Auvray, Lenormant. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pierre Marie, Maillard, Brumpt. Epreuves pratiques. — 2e (1re série) : MM. Pouchet, Launois, André Broca. — 2e (2e série) : MM. Prenant, Gley, Nicloux. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Pozzi, Remy, Demelin. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Ribemont-Dessaignes, Marion, Morestin. — 4e : MM. Gilbert, Thoinot, Fernand Bezançon. M. Dieulafoy, censeur; M. Balthazard, suppléant.

Vendredi 29 Janvier 1909. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Beaudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Branca, suppléant.

Samedi 30 Janvier 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Gilb. Ballet, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Hutinel, Fernand Bezançon, Nobécourt. — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Gilbert, censeur; M. Gouget, suppléant.

Les chaires vacantes de la Faculté. — L'assemblée des professeurs a procédé avant-hier à la désignation des candidats à présenter au choix du ministre de l'Instruction publique pour les chaires actuellement vacantes à la Faculté de médecine de Paris.



On été désignés :

Chaire de médecine opératoire : En première ligne, M. Hartmann; en seconde ligne, M. Walther.

Chaire de clinique chirurgicale : En première ligne, M. Pierre Delbet; en seconde ligne, M. Schwartz.

Thèses récompensées. — *Médaille d'argent* : MM. Baldenweck, Blain, Blaizot, Camus, Albert Cauchoix, Cerise, Coutelas, Daunay, Dupic, Duval, Lardennois, Malloizel, Moutier, Nathan, Prével, Ravaud, Rivet.

Médaille de bronze : MM. Badin, Barbé, Claeys, Marcel Crespin, Descomps, Desmarest, Dudébat, Esmein, Halmagrant, Heitz-Boyer, Helbecque, Laurans, Magitot, Malterre, Maugeais, Charles Monnier, Oppert, Papin, Rendu, Serbource, Octave Simonot, Tanon, Verney.

Mention honorable : MM. J.-R.-A. Berthaux, Cabiran, Cassard, Cottard, Charles David, Gréhant, Jossu, Léonce Minot, Morellet, Séron, Stépanof, Vieillard, Weil, Mlle Frison.

Clinique médicale Laënnec. — (professeur : M. L. Landouzy). — Cours pratique sur la nutrition normale et pathologique (clinique, technique et diététique). — MM. Marcel Labbé, agrégé, médecin des hôpitaux, et Henri Labbé, chef de laboratoire à la Faculté, commenceront le vendredi 5 Février 1909, à 2 heures, à la Clinique médicale Laënnec, un Cours pratique sur la *nutrition normale et pathologique*.

Le Cours aura lieu les lundi, mercredi, vendredi de chaque semaine, à 2 heures, et comportera 23 leçons.

Les élèves seront exercés individuellement, dans les salles et dans le laboratoire, aux diverses méthodes d'examen.

Programme du cours : I. Nutrition; alimentation, digestion, assimilation, excrétion. — II. Les gastrodyspeptiques; examen clinique des fonctions sécrétoires et motrices de l'estomac. — III. Analyse du suc gastrique; acidité; activité fermentative; pepsine, lab-ferment. — IV. Les entérodyspeptiques. Examen chimique des fonctions intestinales et pancréatiques. — V. Matières fécales : examen macroscopique et microscopique. — VI. Matières fécales; examen chimique : réaction, extrait, azote total, graisses, hydrates de carbone. — VII. Analyse des urines. Dosage de l'azote total. Coefficient d'absorption intestinale. — VIII. Dosage de l'urée. Rapport azoturique. — IX. Composés ammoniacaux de l'urine. Phénols. Indican. Dosage et valeur séméiologique. — X. Soufre urinaire; sulfates; sulfo-éthers. Dosage et séméiologie. — XI. Les goutteux, les lithiasiques et les migraineux; pathogénie et diététique de l'uricémie. — XII. Dosage des purines et de l'acide urique. Oxalurie. — XIII. Les albuminuriques. Œdèmes. Echanges chlorurés. — XIV Recherche et dosage des albumines urinaires : sérine, globuline, fibrine, nucléo-albumines, albumines acéto-solubles. — XV. Echanges minéraux. Chlorures. Phosphates. Chaux urinaire — XVI. Les diabétiques. Pathogénie, évolution et thérapeutique du syndrome d'hyperglycémie. — XVII. Dosage du glucose urinaire. Les divers sucres urinaires : lévulose, lactose, pentose, inosite. — XVIII. Coma diabétique; vomissements acétoniques. Pathogénie et traitement de l'acidose sanguine. — XIX. Dérivés urinaires des sucres : acides oxybutyrique, diacétique, glycuronique; acétone; alcaptone. — XX. Les obèses. Pathogénie formes et traitement de l'obésité. — XXI. Les syndromes hépatiques. Ictères. Insuffisance hépatique. — XXII. Pigments de l'urine : bilirubine, urobiline, pigment rouge brun, etc. — XXIII. Interprétation clinique des analyses d'urines; régime d'épreuve.

Le montant du droit à verser est de 100 francs.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Légion d'honneur. — *Officier* : MM. Teissier, Reynaud, médecin principal de 2e classe; Chatin, Pozzo di Borgo, médecins-majors de 1re classe; Richelot, Albarran, Desnos, Delage, à Paris.

Chevalier : MM. Vennin, médecin-major de 2e classe; Perrot, à Paris; Deschamps, Bouteloup, Rouchon, médecins-majors de 1re classe; Delagenière, Rollet, médecins-majors de 2e classe; Puech, Rodier, médecins aides-majors de 1re classe; Debray, à Poissy; Faivre, Voisin, Campenon, Pierre Teissier, Triboulet, Achard, Louis Bazy, Sainton, Queudot, Gaillard, Hugenschmidt, à Paris; Rudellet, à Bourg (Ain); Marchand, à Soissons (Aisne); Peschaud, à Muret (Cantal); Bonneau, à Toulouse; Pouey, à Tartas (Landes); Brouillet, à Dornes (Nièvre); Halette, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais); Aubert, à Pau, (Basses-Pyrénées); Cazalas, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées); Latouche, à Autun (Saône-et-Loire); Mélisson, au Mans (Sarthe); Bonneville, à Mazamet (Tarn); Brunon, à Rouen.

CONCOURS

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 14 Janvier.* — Ont obtenu; MM. Huard, 3; Séjournet, 13; Valléry-Radot, 7; Tissier, 7; François (René), 8; Rolland, 10; Turquety, 9; Mlle de Jong, 9. — *Absents* : MM. Gardies, Poirot-Delpech, Bouvier, Kœchlin (F.).

Séance le matin à 8 heures.

Pathologie. — *Séance du 13 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Monod (R.), 10; Lataillade, 6; Carrié, 12; Reynier, 9; Weber, 9; Vaudescal, 8; Lefèvre, 5; Monin, 6; Bergeret, 9. — *Absents* : MM Rougier, Roux, Lelièvre; Mlle Leven.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

HENRI LAMY

— 1865-1909 —

Un nouveau deuil, doublement cruel parce qu'il fut soudain et prématuré, vient de frapper le monde médical. Henri Lamy est mort brusquement, le 10 Janvier 1909, âgé seulement de quarante-quatre ans. C'est toujours une tâche douloureuse que de commémorer l'œuvre scientifique d'un ami : l'évocation de ses travaux réveille à chaque pas le souvenir de l'homme. Et Lamy était de ceux qui, par le charme de l'esprit, la sûreté des relations, la franchise du caractère, attirent forcément l'estime et l'affection.

***

Henri Lamy était originaire de Rouen, où il fit ses premières études; il vint ensuite à Paris. Dans ses années d'internat, il eut successivement pour maîtres Féré, Troisier, Gingeot, Brissaud et Charcot. Chacun d'eux l'apprécia : c'était un travailleur assidu, un élève qui, sans cesser d'être respectueux, laissait percer sa personnalité, une personnalité pleine de promesses.

Sous l'impulsion du professeur Brissaud, puis de Charcot, il consacra ses premiers travaux à la pathologie nerveuse. Sa thèse de doctorat (1893) sur les *myélites syphilitiques* témoigne d'un esprit d'observation aussi prudent que perspicace. Il revint sur ce sujet à plusieurs reprises

et se trouva désigné tout naturellement pour mettre au point cette question dans le *Traité de Médecine.*

Afin d'élucider certains problèmes de physiologie pathologique qu'il avait été conduit à envisager au cours de ces études, il eut recours à l'expérimentation. Ce fut le point de départ d'une nouvelle étape de son évolution scientifique : le neuropathologiste se doubla d'un physiologiste. De là ses travaux sur les *lésions médullaires produites par les embolies aseptiques.*

Il devint chef de clinique de Potain. Comme tous ceux qui approchèrent ce maître, il fut séduit par la bonté, la simplicité de son caractère, par la conscience de son enseignement. A son contact, il acquit une expérience clinique spéciale des maladies du cœur. Il conserva pour Potain une affection toute filiale, née d'une parfaite communauté de sentiments et de vues.

Avec le professeur Chantemesse, dont il fut le chef de laboratoire, après avoir été celui de Duplay, Lamy contribua à l'étude des cardiopathies d'origine infectieuse en recherchant expérimentalement le mode d'*action de la toxine typhique sur le cœur isolé.*

Du jour où il fut nommé médecin des hôpitaux, la tendance qu'avait créée dans son esprit sa double éducation neurologique et physiologique s'accentua encore davantage.

En neurologie, ses publications furent nombreuses. On lui doit de belles observations cliniques et anatomo-pathologiques, accompagnées de commentaires, où sa personnalité continuait de s'affirmer par une grande sûreté de jugement et par l'originalité de ses idées. A la Société de Neurologie de Paris, où il faisait volontiers des communications, il captivait l'attention par la clarté et la simplicité de sa parole; il charmait par l'imprévu de ses aperçus et par son esprit critique, toujours tempéré d'une extrême bienveillance.

Dans les études qu'il fit sur certaines localisations encéphaliques, on reconnaît à la fois l'influence de son maître, le professeur Brissaud, et ses qualités personnelles de logique. Il s'intéressa aux modifications de la *mimique faciale*, causées par les *spasmes* ou les *paralysies* d'origine périphérique, à la *maladie de Parkinson*, dans laquelle il étudia notamment l'écriture. Enfin, dans ces dernières années, il eut, comme beaucoup d'autres, l'impression que la question de l'*aphasie* pouvait être revisée, et qu'on devait analyser les troubles de la parole en s'affranchissant des doctrines préétablies.

Son bon sens et sa finesse éclatent quand il s'attache à préciser les *troubles de l'élocution.* Mais surtout il faut mettre hors de pair ses ingénieuses et pénétrantes recherches sur l'*amnésie musicale.*

Mieux que personne, Lamy était qualifié pour aborder cette question, car il était lui-même un musicien consommé. Elevé dans le culte de la musique, entouré de parents qui s'y adonnaient journellement, il devint de bonne heure un exécutant de première force. Il avait l'habileté d'un virtuose, et cependant son jeu restait d'une extrême simplicité, car il possédait un goût très sûr et un sens affiné des moindres nuances. Il aimait à parler de la musique, dont il connaissait à fond l'histoire, et dont il suivait avec un vif intérêt l'évolution. S'il avait pu poursuivre l'étude des amusies, nul doute qu'il eût dissipé bien des obscurités de ce problème, que, seul, un neurologiste doublé d'un musicien serait capable de résoudre.

Homme de devoir, dévoué et désintéressé, il assuma des tâches, souvent ingrates, qu'il accomplit toujours avec un zèle consciencieux. Lorsque les professeurs Brissaud et Pierre Marie fondèrent la *Revue Neurologique*, en 1893, c'est à Lamy qu'ils confièrent la rédaction de cette Revue, sachant qu'ils pouvaient compter aussi bien sur sa compétence que sur l'assiduité de son concours. Pendant quatre années, il contribua au succès de cette publication, qu'il dut ensuite abandonner, non sans regret, en présence d'obligations plus impérieuses.

On lui doit tout un volume d'un récent manuel de pathologie, et une part de collaboration au *Dictionnaire de Physiologie* de Charles Richet.

Il continuait d'ailleurs d'être attiré vers la physiologie par son goût des choses précises et par sa curiosité ingénieuse. Gendre du professeur François Franck, il était à bonne école.

Dans le laboratoire du professeur Chantemesse, il étudia, avec André Meyer, en partie aussi avec Rathery, la *sécrétion rénale*, découvrit plusieurs faits intéressants, et émit une théorie nouvelle sur la fonction mécanique du glomérule. Il apporta ses qualités habituelles dans ces recherches, qui furent couronnées par l'Académie de médecine et par l'Institut.

Un sens artistique et un esprit scientifique, inhérents à sa nature et développés par l'éducation, se retrouvent dans toute l'œuvre de Lamy. La mort l'a brutalement interrompue.

L. Hallion et H. Meige.

LA RÉORGANISATION DES ÉTUDES MÉDICALES

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu les décrets du 31 Juillet 1893 et du 24 Juillet 1899, relatifs au doctorat en médecine ;

Vu les décrets et arrêté des 31 Mai et 22 Juillet 1902, relatifs au baccalauréat de l'enseignement secondaire ;

Vu les décrets et arrêtés des 31 Juillet et 31 Décembre 1893 et l'arrêté du 20 Février 1907, relatifs au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles ;

Vu les lois des 30 Novembre 1892, 27 Février 1880, 18 Mars 1880 et 10 Juillet 1896 ;

Vu les décrets du 21 Juillet 1897;
Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,
Décrète :

TITRE Ier

Durée des études. — Conditions de grades. Inscriptions. — Livret scolaire.

Art. 1er. — Les études en vue du doctorat en médecine durent cinq années, non comprise l'année préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Elles peuvent être faites :

Pendant les trois premières années, dans une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie; pendant les cinq années, dans une Faculté de médecine, dans une Faculté mixte de médecine et de pharmacie, ou dans une Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie.

Art 2.— Les aspirants au doctorat en médecine prennent vingt inscriptions. Ils doivent produire, pour prendre la première inscription, le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire et le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Art. 3. — Il n'est accordé d'inscriptions rétroactives ou cumulatives que dans les conditions fixées par l'article 15 du décret du 21 Juillet 1897 et sur justification du stage et des travaux pratiques.

Art. 4. — Il est établi un livret scolaire au nom de chaque étudiant.

Sont inscrites au livret scolaire les notes d'assiduité et d'interrogation obtenues aux travaux pratiques et aux stages.

Le livret, tenu à jour, est obligatoirement communiqué aux juges à tous les examens, sous peine de nullité de l'examen.

Une fois la scolarité terminée, il est remis à l'étudiant avec le diplôme.

TITRE II

Enseignement.

Programmes d'enseignement. — Enseignement théorique. — Enseignement technique (travaux pratiques). — Enseignement clinique.

Art. 5. — L'enseignement en vue du grade de docteur en médecine comprend :

1° Un enseignement théorique présentant l'ensemble des connaissances nécessaires au futur docteur en médecine;

2° Un enseignement technique donné dans les laboratoires (travaux pratiques) et coordonné à l'enseignement théorique;

3° L'enseignement clinique donné dans les hôpitaux.

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Art. 6. — Des programmes détaillés sont établis à la fin de chaque année scolaire pour les diverses branches de l'enseignement théorique et pour les travaux pratiques.

Chaque programme est préparé par le professeur titulaire, ou, à défaut, par l'agrégé chargé du cours, délibéré en assemblée de la Faculté et soumis au ministre de l'Instruction publique.

Après approbation du ministre, les programmes sont publiés au début de l'année scolaire.

L'assemblée de la Faculté fixe également le nombre de leçons, conférences et séances de travaux pratiques que comporte l'exécution de chaque programme.

Art 7. — Le doyen est chargé d'assurer l'application des programmes. Il peut s'y faire aider par une commission composée, sous sa présidence, d'un professeur titulaire désigné par les professeurs titulaires, d'un autre professeur titulaire désigné par les agrégés en exercice.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Art. 8. — Dans chaque Faculté ou Ecole, il est fait, au début de l'année scolaire, aux élèves de première année, un exposé de l'organisation générale des études médicales.

Art. 9. — L'enseignement théorique comprend :

1° Les sciences biologiques :
Anatomie;
Histologie;
Notions d'embryologie;
Physiologie;
Notions de physique et de chimie médicales;

2° Les enseignements annexés à la médecine, à la chirurgie et à l'obstétrique :
Physique et chimie appliquées à la médecine;
Anatomie pathologique;
Anatomie topographique;
Médecine opératoire;
Pathologie expérimentale;
Bactériologie;
Parasitologie;
Pharmacologie;
Hygiène;
Thérapeutique;
Médecine légale;

3° Pathologie générale;
Pathologie interne;
Pathologie externe;
Obstétrique;
Stomatologie;
Notions de législation et de déontologie médicales.

Tous ces enseignements sont complétés, suivant leur nature, par des démonstrations et travaux pratiques.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (TRAVAUX PRATIQUES)

Art. 10. — Les travaux pratiques sont obligatoires et sont répartis entre les cinq années de scolarité.

Le travail de l'étudiant aux travaux pratiques est constaté par des interrogations ou des manipulations donnant lieu à des notes inscrites au livret scolaire.

ENSEIGNEMENT CLINIQUE

Art. 11. — L'enseignement clinique comprend, avec les exercices pratiques qui y sont afférents :

1° L'enseignement élémentaire et pratique de la séméiologie et de la technique séméiotique pour les élèves de 1re année;

2° La clinique médicale, la clinique chirurgicale, la clinique obstétricale;

3° L'enseignement élémentaire des cliniques spéciales ci-après :
Dermatologie et maladies vénériennes;
Voies urinaires;
Maladies nerveuses;
Maladies mentales;
Médecine infantile;
Chirurgie infantile;
Ophtalmologie;
Oto-rhino-laryngologie;
Gynécologie;
Maladies contagieuses.

TITRE III

Du stage.

Art. 12. — Le stage est obligatoire pendant les cinq années d'études.

Il doit être accompli au siège de la Faculté ou Ecole pendant les quatre premières années.

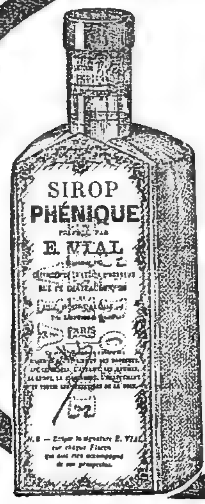
Pendant la cinquième année, il peut, avec l'autorisation de la Faculté, être fait dans les établissements choisis par l'étudiant en France ou à l'étranger. L'étudiant devra fournir la preuve que ce stage a été réellement accompli.

Art. 13. — Chaque année le stage a une durée de neuf mois.

En cas d'empêchement légitime au cours de l'année scolaire, une partie du stage peut être faite pendant les vacances sur la demande de l'étudiant, après autorisation du doyen.

Art. 14. — Le service de l'Internat et de l'Externat des hôpitaux recruté par la voie du concours et dépendant des administrations hospitalières dans les départements ou, à Paris, de l'administration générale de l'Assistance publique, est tenu pour équivalent du stage de médecine et de chirurgie dans les conditions qui seront déterminées par chaque Faculté ou Ecole.

SIROP PHÉNIQUE VIAL



Antiseptique de premier ordre, combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les *Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza.* Dose : 2 à 3 cuillerées par jour ; à bouche pour les grandes personnes ; à dessert pour les adultes ; à café pour les enfants.

PARIS, 8, rue Vivienne et dans toutes les Pharmacies

ZÔMOL ZÔMOL ZÔMOL

3 cuillerées a cafe representent Le Suc de 200 grammes DE Viande crue.

Anémie, Tuberculose, Neurasthénie, Convalescences.

PARIS, 8, rue Vivienne et toutes les Pharmacies.

MORRHUOL CHAPOTEAUT

Le MORRHUOL renferme tous les principes actifs de l'huile de foie de Morue, sauf la partie grasse. — Il représente 25 fois son poids d'huile et se délivre en petites capsules rondes contenant 20 centigrammes ou 5 grammes d'huile de foie de Morue brune.

Dose journalière : 2 à 3 capsules pour les enfants ; 3 à 6 pour les adultes au moment des repas.

MORRHUOL CRÉOSOTÉ

Ces Capsules contiennent chacune quinze centigrammes de **Morrhuol** et cinq centigrammes de Créosote de hêtre dont on a éliminé le créosol et les produits acides.

Elles ont donné les meilleurs résultats dans la **phtisie** et la **tuberculose pulmonaire** à la dose de 4 à 6 Capsules par jour prises au commencement des repas.

PARIS, 8, Rue Vivienne et dans toutes Pharmacies.

SIROP DE RAIFORT IODÉ

— GRIMAULT & Cie —

Préparé à froid.

Combinaison intime de l'iode avec le suc des plantes antiscorbutiques. Toujours bien toléré, il est, pour les Médecins, un puissant auxiliaire pour combattre chez les enfants le ***lymphatisme***, le ***rachitisme***, le ***goître***, ***l'engorgement des glandes du cou***, les ***gourmes***, les ***croûtes de lait***, les ***éruptions*** de la peau de la tête et du visage.

Cinq centigrammes d'iode par cuillerée à bouche.

PARIS, 8, Rue Vivienne et toutes Pharmacies.

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT
Antiseptique Désodorisant
Sans Mercure, ni Cuivre — Ne tache pas — Ni Toxique, ni Caustique.

OBSTÉTRIQUE — CHIRURGIE — MALADIES INFECTIEUSES

SOLUTION COMMERCIALE au 1/100e. (Une grande cuillerée dans 1 litre d'eau pour usage courant).

PUISSANCES (établies par Mr FOUARD, Chef à l'INSTITUT PASTEUR)
BACTÉRICIDE 23.40 | ANTISEPTIQUE 52.85 } sur le Bacille typhique
Celles du Phénol étant : 1.85 et du Sublimé : 20.

SAVON BACTÉRICIDE A L'ANIODOL 2%

POUDRE D'ANIODOL INSOLUBLE remplace l'IODOFORME

Echantons Sté de l'ANIODOL 32, Rue des Mathurins, PARIS. — SE MÉFIER des CONTREFAÇONS.

PATHOLYSINE

(Salicyl arséni-oxybenzol)

et Succédanés — Dissolvants des Tissus pathologiques

Patholysine (Médication interne). Tuberculose, Cancer, Lèpre, Goitre, Splénomégalie, Taies de la cornée, etc.

Cinnamoléine Eczéma chronique, Végétations, Pityriasis, Verrues plates séborrhéiques, etc.

Diachusine Cancer.

Anarousine Métrites, Affections des annexes.

Pyosine : Suppurations chroniques, Phagédénisme, Tuberculoses locales, etc.

Envoi de la brochure explicative sur demande adressée à M. CH. LENOIR, pharmacien, rue Cronstadt, à NANCY (Meurthe-et-Moselle).

Néol

Antiseptique
Analgésiant
Décongestif
Cicatrisant

Non toxique

Brûlures - Ulcères - Plaies rebelles
Angines - Otites sup. - Laryngite tub.
Métrites - Ulcérations du col
Stomatite mercurielle
Anthrax

EMPLOYÉ JOURNELLEMENT DANS LES HOPITAUX DE PARIS

BON Gratuit pour un flacon de NÉOL

Vente dans toutes Pharmacies
Littérature et Échantillons gratuits.
SOCIÉTÉ DU NÉOL
9, rue Dupuytren, PARIS

SUCCOMUSCULINE - **PLASMA MUSCULAIRE** *extrait à froid.* - 100 grammes de viande de bœuf par cuillerée.
CHAIX & Cie, 10, Rue de [illegible], PARIS - Contenue dans des Cruchons de grès, le "SUCCO" conserve indéfiniment ses propriétés physiques et thérapeutiques

Des facilités seront accordées aux internes des hôpitaux pour l'accomplissement des stages spéciaux.

Art. 15. — Les stagiaires de première année sont groupés dans des services qui leur sont réservés.

Sous réserve d'une entente entre la Faculté ou Ecole et l'administration de l'Assistance publique à Paris ou l'administration hospitalière dans les départements, tous les stagiaires sont associés, à partir de la troisième année, aux consultations et aux gardes d'hôpital.

Art. 16. — Au cours et à la fin de chaque stage, l'étudiant est interrogé par le chef du service auquel il est attaché.

Il lui est délivré un certificat comprenant deux notes, l'une d'assiduité, l'autre d'interrogations L'insuffisance d'assiduité peut entraîner la suspension de l'inscription suivante. Il est tenu compte de la note d'interrogations dans le résultat des examens.

TITRE IV

Répartition des enseignements, des travaux pratiques et du stage.

Art. 17. — Les enseignements, les travaux pratiques et le stage sont répartis ainsi qu'il suit entre les différentes années d'études :

Première année.

Semestre d'hiver : Ostéologie. — Anatomie descriptive (y compris le système nerveux périphérique).

Notions élémentaires de pathologie générale comme introduction à l'étude de la médecine (enseignement facultatif pour les étudiants).

Semestre d'été : Histologie. — Physiologie.

Travaux pratiques.

Stage le matin dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

Deuxième année.

Semestre d'hiver : Achèvement de l'anatomie, y compris le système nerveux central, et anotomie topographique.

Semestre d'été : Achèvement de l'histologie et notions d'embryologie — Physiologie avec notions de physique et de chimie médicales.

Travaux pratiques.

Stage le matin dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

Troisième année.

Enseignement de la pathologie interne et de la pathologie externe. Quelques leçons de tératologie sont annexées à la pathologie externe.

Cours d'accouchements avec manœuvres obstétricales. Quelques leçons de tératologie sont annexées à ce cours.

Enseignement de la médecine opératoire.

Enseignement de la bactériologie.

Enseignement élémentaire, en quelques leçons, de la pathologie expérimentale.

Enseignement de la parasitologie.

Travaux pratiques de médecine opératoire, de bactériologie, de pathologie expérimentale et de parasitologie.

Stage dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

Quatrième année.

Enseignement de la pathologie interne et de la pathologie externe.

Enseignement de la pathologie générale.

Enseignement de l'anatomie pathologique.

Notions élémentaires de matière médicale (médicaments simples et composés).

Eléments de pharmacologie (action physiologique des substances toxiques et médicamenteuses).

Travaux pratiques d'anatomie pathologique, de matière médicale et de pharmacologie.

Stage dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

Suivant ses convenances et ses moyens propres, chaque Faculté ou Ecole organise, en troisième et en quatrième année, les stages des cliniques spéciales.

Les stages des cliniques spéciales, sauf pour la gynécologie, sont obligatoires.

Cinquième année.

Enseignement de la thérapeutique.

Enseignement de l'hygiène.

Enseignement de la médecine légale.

Enseignement de la stomatologie.

Notions de législation et de déontologie.

Travaux pratiques d'hygiène. — Démonstration et travaux pratiques de médecine légale.

Stage dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

(A suivre.)

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale Laënnec. — Professeur, M. L. Landouzy. Leçon du vendredi 22 Janvier, 10 heures : Histoire d'une chlorotique (malade de la salle Rostan, n° 20).

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur M. Dieulafoy. Leçon du samedi 23 Janvier : Un cas de septicémie streptococcique consécutive à une égratignure du pouce (malade de la salle Saint-Christophe, n° 26).

Hôpital des Enfants-Malades. — M. Méry, agrégé, médecin des hôpitaux, chargé d'un cours de clinique annexe, commencera le lundi 25 Janvier 1909, à 9 heures du matin (Hôpital des Enfants-Malades, pavillon de la diphtérie), un enseignement pratique du diagnostic et du traitement de la diphtérie (sérothérapie, bactériologie, tubage et trachéotomie).

Seront admis à suivre cet enseignement, MM. les étudiants pourvus de 16 inscriptions et MM. les docteurs en médecine.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté (guichet n° 2). tous les jours, de midi à 3 heures.

Les élèves seront classés par série de quinze et pour une période de un mois. MM les docteurs en médecine devront justifier de leur grade, soit en produisant le diplôme de docteur, soit toute autre pièce énonçant leur identité.

M. B. Weill-Hallé, chef du laboratoire, et M. Parturier, interne du service, dirigeront les travaux pratiques.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Lariboisière. — Sous la direction de M. Pierre Sebileau, professeur agrégé, chirurgien de l'hôpital Lariboisière, MM. Paul Gibert et Fernand Lemaitre, assistants du service, feront un enseignement clinique en 12 leçons, comprenant les maladies du nez et sinus de la face, des oreilles et apophyse mastoïde, du larynx.

Cet enseignement durera quatre semaines et aura lieu les mardis, jeudis, samedis, à 8 h. 1/2 du matin.

Il sera renouvelé en 6 séries aux dates suivantes : 1re série, du 25 Janvier au 21 Février; 2e série, du 8 Mars au 3 Avril; 3e série, du 26 Avril au 22 Mai; 4e série, du 7 Juin au 3 Juillet; 5e série, du 4 Octobre au 30 Octobre; 6e série, du 22 Novembre au 18 Décembre.

Le droit d'inscription est de 50 francs par série. Se faire inscrire le matin auprès des assistants du service.

Concurremment, aura lieu, l'après-midi à 2 heures, à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, sous la direction de M. Pierre Sebileau, un enseignement de médecine opératoire spéciale divisé en 6 séries de 12 leçons.

Les droits d'inscription sont de 80 francs par série.

Se faire inscrire. l'après-midi, à l'Economat de l'amphithéâtre d'anatomie, 17, rue du Fer-à-Moulin.

Hôpital Lariboisière. — M. André Bergé, médecin des hôpitaux, commencera le mercredi 20 Janvier 1909, à

11 heures du matin, dans la salle de la consultation de médecine, une série de Conférences de *thérapeutique médicale*.

Ces conférences auront lieu tous les mercredis à l'heure sus-indiquée. Elles seront librement ouvertes, sans inscription préalable, à tous les Etudiants et Docteurs en médecine.

Hôpital Saint-Antoine. — A partir du 15 Janvier, M. MATHIEU, aidé de ses assistants, continue une série de conférences sur les maladies de l'appareil digestif.

Les leçons ont lieu aux jours et heures indiqués ci-dessous, dans le service de la consultation (20, rue de Cîteaux).

Le mardi. — Présentation des malades en traitement, salle Chomel, à 9 heures, et examen des malades de la consultation externe à 10 h. 1/2.

Le mercredi à 10 h. 1/2. — Conférence de M. J.-CH. ROUX sur les dyspepsies nerveuses et leur traitement et sur les données nouvelles en pathologie intestinale.

Le jeudi à 10 h. 1/2. — Conférence de M. ALBERT MATHIEU sur l'ulcère de l'estomac, ses formes, ses complications, son traitement et sur le cancer de l'estomac.

Le vendredi à 10 heures. — Conférences de M. LABOULAIS sur la technique d'exploration gastro-intestinale ; de M. MOUTIER, sur l'anatomie pathologique du tube digestif; de M. FRIEDEL, sur le traitement des affections gastro-intestinales par le massage ou l'électricité.

NOUVELLES

Le mouvement de la population de la France. — Par une innovation qui a son intérêt, le service de la statistique va publier désormais les variations du mouvement de la population française, non plus seulement par année, mais par semestre. C'est ainsi que l'*Officiel* vient de donner les chiffres relatifs au premier semestre 1908 comparés à ceux du premier semestre 1907.

Durant les six premiers mois de l'année dernière, la situation s'est notablement améliorée. Au lieu, en effet, d'un excédent de 55.007 décès constaté pour le premier semestre de 1907, on enregistre un excédent de 11.066 naissances. Ce résultat est dû surtout à la diminution des décès, dont le nombre est tombé de 457.752 à 399.336; mais aussi à l'augmentation du chiffre des naissances qui s'est élevé de 402.745 à 411.402.

Voici, au surplus, pour l'ensemble de la France, les chiffres comparés des premiers semestres de 1908 et de 1907 :

	1er semestre 1908.	1er semestre 1907.
Mariages	162.495	154.081
Divorces	5.605	5.096
Naissances d'enfants vivants	411.402	402.745
Mort-nés	22 166	19.348
Décès	399.336	457.752

Syndicat médical de Paris. — A sa séance du 5 Janvier, le Conseil d'Administration du Syndicat médical de Paris a voté la protestation et le vœu suivants :

« Le Syndicat médical de Paris proteste énergiquement contre le concours d'admissibilité à l'agrégation et en demande l'annulation. Il regrette que, dans les comptes rendus des démarches faites auprès des pouvoirs publics, le Syndicat médical de Paris n'ait pas été mentionné, alors qu'il s'y est associé par l'intermédiaire de ses membres appartenant au Comité de vigilance. »

— Le Conseil émet le vœu, qu'à l'avenir, les praticiens soient représentés en proportion suffisante dans les différentes commissions qui pourraient être chargées de la réforme du statut de l'Agrégation.

Conseil supérieur d'hygiène publique de France. — Cinq places d'auditeur au Conseil supérieur d'hygiène publique de France sont déclarées vacantes. Conformément à l'article 5 du décret du 18 Décembre 1902, les candidats sont invités à produire leur demande accompagnée de l'exposé de leurs titres dans un délai expirant le 22 Janvier 1909, au ministère de l'Intérieur (direction de l'Assistance et de l'hygiène publiques, 4e bureau).

CONCOURS

Chirurgien des hôpitaux. — Un concours pour la nomination à deux places de chirurgien des hôpitaux de Paris, sera ouvert le lundi 22 Mars 1909, à midi, dans la salle des concours de l'Administration, 49, rue des Saints-Pères.

MM. les Docteurs en médecine qui voudront concourir devront se faire inscrire à l'Administration centrale, 3, avenue Victoria (service du personnel), de midi à trois heures, du lundi 22 Février au samedi 6 Mars inclusivement.

Internat. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE. — *Séance du 16 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Léger, 9; Strauss, 5; Lévy (Isaac), 7; Fontorbe, 9; Buc, 9; Vielle (Albert), 8; Pont, 9; Rousseau (Emile), 8. — *Absent* : M. Chomanet.

Séance du 19 Janvier. — Ont obtenu : MM. Weissenbach, 9; Delivet, 10; Chevallier (P.), 12; Dufour, 8; Monod (A.), 7; Marquis, 8; de Cumont, 9; Mlles Peltier, 6; Hirtz, 6. — *Absents* : MM. Adler, Engel.

La prochaine séance aura lieu le 21 Janvier.

PATHOLOGIE. — *Séance du 15 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Vilbort, 10; Guyonnaud, 7; Tison, 7; Colombe, 10; Bellin du Coteau, 3; Prigent, 8; Dubois (Robert), 9; Pernet, 10. — *Absents* : MM. Roux, Berthomier, Secheret, Lucas-Championnière, Barthélemy (Paul), Eissen, Ollé; Mlles Monbiot, Trélat, Rabuteau, Blanchier.

Séance du 17 Janvier. — Ont obtenu : MM. Sauty, 7; Pignot, 10; Couinaud, 10; Liébault, 11; Bougeant, 5; Darrieux; 10; Chabert, 6; Balland, 5; Baudouin (E.), 9; Sébillotte, 9; Loubeyre, 12. — *Absents* : MM. Toffin, Lehmann (P.), Parin, Rousseau, Pauciulesco, Larue, Roubeau, Ducastaing, Benoist-Pilloiré, Cleitz.

Séance du 18 Janvier. — Ont obtenu : MM. Larroque, 7; Escalier, 8; Le Grand, 11; Dufourmentel, 9; Ducamp, 11; Moulonguet, 7; Pelissier, 4; Bloch (R.), 5. — *Absents* : MM. Hue, Coppin, Jannin, Desvaux de Lyf, Weisweiller.

La prochaine séance aura lieu le 20 Janvier.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

AVIS AUX ABONNÉS

Les **Tables** *de* **La Presse Médicale** *de l'année 1908 seront distribuées aux abonnés, par service spécial, à la fin du mois.*

SOMMAIRE

DIVERSES REMARQUES DE M. BERGERET SUR UN TUMULTE RÉCENT

Volontiers, vous le savez, j'entretiens commerce avec M. Bergeret, professeur à la Faculté des Lettres. Emporté malgré lui vers les cimes universitaires, à la faveur de nos discordes civiles, M. Bergeret est resté simple et bon. Comme jadis, il partage son temps entre l'étude de la nautique dans Virgile, *Virgilius nauticus*, et le souci de son chien Riquet. Les saisons alternées et les heures cadencées le ramènent périodiquement chez moi, où il est conduit bien moins par son penchant à la philosophie que par le désir de plaire à son compagnon. Riquet, dont la nature domestique et frileuse s'accommode fort de la vie recluse de son maître, ne saurait toutefois se passer de l'amitié : mon chien est son unique ami.

Après s'être saluées à leur façon, qui est immodeste mais d'essence divine, si l'on en croit ce plat fabuliste de Phèdre, nos deux bêtes, dont les petites âmes muettes ignorent les rivalités, ce en quoi elles diffèrent des hommes, se congratulent toujours avec joie.

Quand M. Bergeret se fût enquis de ma santé, il voulut bien m'interroger sur mes humbles travaux.

« J'ai été fort surpris, remarqua-t-il, de vous voir aussi parfaitement muet sur la question traitée dans toutes nos gazettes. Le certificat d'admissibilité à l'Agrégation est un nouveau-né à qui ne fut point épargné le sel, et je crains qu'il ne puisse résister aux émotions tumultueuses de son baptême; pourquoi n'en avoir point parlé? Le mensonge est comme le produit naturel de nos sens, qui sont trompeurs, et c'est pourquoi l'erreur gouverne le monde. Dans nos sociétés policées, l'idée d'un homme disant toute la vérité est aussi inconcevable que celle d'un homme allant nu; vous auriez pu cependant agir avec plus de franchise. L'enfance a ses étonnements, la jeunesse ses colères; l'âge mûr est parfois trop prudent: vous fûtes trop prudent. Le praticien est fait pour tout entendre et pour tout comprendre. A chaque minute, qu'il s'agisse de diagnostic, de pronostic ou de traitement, il discute avec lui-même et il n'est vraiment médecin que s'il sait tenir la balance égale entre la raison et le sentiment. Vos lecteurs, n'en doutez pas, étaient prêts à vous écouter, sinon à vous suivre; on peut, au surplus, différer sur une question sans cesser d'être amis.

« Maintenant, les passions se sont apaisées, les vitres ont été remplacées aux fenêtres de votre vieille École. Les pavés, qu'une Administration prévoyante amoncelle à tous les carrefours, ont réintégré leurs tas et les gardes municipaux leurs casernes. Vous devriez donc vous risquer à quelques réflexions. Elles seront sans utilité, personne ne les attend, et cela est bien fait pour rassurer. Depuis nos révolutions, la condition des personnes n'a point été changée, sinon par un insensible progrès qui ne dépend nullement des volontés humaines.

« Croire qu'un article de journal changera le train du monde, qui est naturellement lent, c'est niaiserie bonne à divertir les badauds dont on voit nombre dans le populaire, les Académies et les Facultés. Mais vous taire plus longtemps, ne serait-ce pas afficher de la tiédeur? Vous craignez de vous casser le nez inglorieusement? Alors, laissez-moi vous donner mon sentiment personnel. Apaisé et tranquille, peut-être suis-je mieux que vous à même de philosopher sur ces tumultes. Si je n'arrive point à être juste, du moins ne pourra-t-on suspecter ma sincérité. Et ceci suffira à mériter toute indulgence.

« Avec l'ancien système d'agrégation, poursuivit M. Bergeret, les candidats étaient contraints de rouler, durant la période particulièrement active et féconde de leur vie, le rocher le plus lourd, le plus injurieux et le plus inutile qu'on eût inventé depuis Sisyphe. Comme leurs ancêtres du moyen âge, nos apprentis professeurs étaient jugés moins sur le fruit de leurs travaux que sur les fleurs de leur rhétorique et leur fidélité de mémoire. Vers 1884, il y a aujourd'hui un quart de siècle, un maître, dont le nom est sur toutes les lèvres mais qui importe peu, eut le dessein de faire du nouveau. Ayant réfléchi que la supériorité en toutes choses de notre esprit français découle des connaissances générales comme l'eau claire de la source, il imagina un examen, un simple examen, au cours duquel le candidat justifierait de son acquis. Les fondations de son édifice scientifique étant une fois pour toutes reconnues solides, on le lançait à travers le monde en lui disant simplement: « Travaillez, produisez. » Il n'avait plus tard qu'à jeter sur le tapis les gerbes de sa moisson et il était définitivement agrégé. C'était là une manière de privat-docentisme revu, corrigé et adapté à la française.

« N'exigeant aucun patronat, affranchi de toute entrave, cet examen permettait à quiconque d'arriver sans avoir suivi les degrés de la hiérarchie nosocomiale; c'était, à tout prendre, une réforme profondément démocratique. Vous l'avez justement appelé un Saint-Maixent médical, et peut-être son auteur, sans le vouloir, avait-il fait à l'Ecole un funeste présent.

« Malheureusement, ayant oublié qu'on prend trop souvent la paille des mots pour le grain des choses, le Maître eut le tort de vouloir attacher une étiquette pompeuse à son projet et de s'acharner à la faire prévaloir. Certes, les médecins, qui ont tant de titres à leur disposition, n'en sont pas à un près, comme disent les bonnes gens; mais il faut reconnaître aussi qu'on a tant mutilé leur pauvre diplôme depuis dix ans qu'ils pouvaient bien s'alarmer de ce vocable nouveau. Ils n'y manquèrent point. De toutes parts ils s'armèrent pour combattre dans leurs Comices le verbe redoutable et son auteur. Le ministre fit donc enlever la maudite enseigne, mais déjà cela ne suffisait plus. On eut beau expliquer qu'être admissible à quelque chose ne signifie rien, que les admissibles aux Hôpitaux, à l'Agrégation, fourmillent dans Paris, et que personne ne se prévalut jamais de ce demi-succès, l'émotion ne céda pas. Le coq, obéissant aux ordres de la Nature, ne chante victoire que s'il a dûment et complètement besogné; la congestion des corps caverneux ne fut jamais tenue pour suffisante dans la lutte des sexes. L'admissibilité est, de même, œuvre inachevée autant qu'inglorieuse. On eut beau dire, tout fut inutile.

« On a reproché à vos praticiens, continua M. Bergeret, de s'occuper de ce qui ne les concernait point. Il faut, au contraire, les en louer, car ils ont ainsi obéi à l'idéalisme de la race. N'avaient-ils pas mille autres revendications plus immédiates à faire aboutir: répression de l'exercice illégal de la médecine, lutte contre les assureurs, défense contre les abus du mutualisme et la tyrannie grandissante de l'Etat?

« Quoi qu'il en soit, grâce à la poussée una-

nime du corps des praticiens, les pouvoirs publics créèrent une Commission chargée de réformer les études médicales. Naturellement, on y discuta ferme sur le certificat d'admissibilité; mais, chose singulière, autant l'auteur du projet avait semblé tenir au mot, autant il défendit la chose avec mollesse. Mon ami, je vais vous dire une grande vérité : lorsque dans l'âge mûr on fut assez heureux pour faire un enfant, on l'aime avec passion, même infirme et mal venu. Le maître laissa donc mutiler son oiseau. Après lui avoir coupé la crête, on lui rogna les ailes et aussi, je crois bien, les pattes. Faut-il s'étonner si, à peine hors du nid, il s'aplatit lourdement sur le sol bouleversé?

« L'examen avait été mué en un concours et le nombre des places réduit à rien. Du projet primitif, tout le bon était élagué et il ne restait que l'absurde. On voulut quand même l'imposer. Le Président du jury fut belliqueux, mais il ne sut point être militaire : il est plus facile de conduire une théorie qu'une cohorte. Chacun, au surplus, agit suivant sa conscience : le conseil est dans le cœur de l'homme comme une eau profonde : *Sicut aqua profunda sic consilium in corde viri*, a dit l'Ecriture. Ce qui est plus intéressant, c'est la difficulté où l'on sera de remplacer le pauvre mort-né par un enfant viable.

« Les Allemands supportent l'absence de concours, mais on oublie la différence de nos tempéraments. Ici, où toutes les idées vont à la politique comme les fleuves vers la mer, la suppression des épreuves aboutirait sans retard aux choix les plus singuliers. Le Prince ne tarderait point à prendre la haute main dans les nominations, et c'est alors que s'épanouirait le favoritisme.

« Il ne faudrait pas oublier, en effet, que nos gouvernants semblent n'avoir rien compris au grand mouvement qui vient d'agiter les âmes. La réforme médicale portait sur deux points : l'un, concernant les études proprement dites, donnait grande satisfaction aux praticiens : scolarité augmentée, examens multipliés, entraves à la pléthore, rien n'y manquait pour leur plaire; l'autre traitait de ce malheureux certificat. Si l'on eût d'abord fait connaître le décret d'ordre général, au lieu de le publier tardivement, les médecins ne se seraient pas crus trahis. Il y eut là une erreur de tactique qui surprend chez des politiciens qui ont plus d'un tour dans leur sac. »

A ce moment, je ne pus m'empêcher de marquer à M. Bergeret qu'il était bien près d'avoir épuisé le sujet. Mais il se contenta de m'indiquer, en souriant, mon chien Tab et son chien Riquet. La servante venait d'entrer brusquement. A la vue de ce visage nouveau, les deux bêtes s'étaient mises à aboyer bruyamment. « Remarquez, me dit le philosophe, la fureur comique et vaine de ces animaux. Élevés par l'homme dans la crainte de l'étranger, pénétrés du devoir qu'ils ont de le repousser, leur intelligence rudimentaire ne saurait s'élever à discerner le pourquoi des choses. Évitons de les imiter.

« Je devrais donc, pour être complet, reprit-il, faire un retour sur notre actuel état d'esprit. Depuis le pacifisme, il semble qu'une ardeur belliqueuse et individuelle nous enflamme tous. Chacun prétend entamer la peau du voisin. Le conservateur, qui, depuis longtemps, ne conserve plus rien, veut la peau du radical, — excusez ce vocable emprunté au bas langage des bals de barrière. Le radical veut la peau des jésuites; le justiciable s'escrime contre celle du juge, le malade contre celle du médecin : « Défends ta peau » !... Il n'est pas jusqu'aux voûtes sacro-saintes du temple d'Esculape qui ne retentissent, Dieu me pardonne, de ce cri de guerre. On serait donc mal venu d'incriminer l'anarchie de notre jeunesse quand les plus grands eux-mêmes en paraissent atteints : les Français sont dermatophages ! Joignez à cela que l'urne en bronze, de forme surannée, où se recueillent les votes à l'École, apparaît à tous comme un vase d'iniquités. Je ne dis point que cela soit, mais on l'a trop laissé entendre. Notez encore le reproche fait aux maîtres de vivre trop éloignés du mouvement professionnel, ce en quoi ils ignorent leur bonheur. Rappelez-vous, en effet, l'accueil qui leur fut réservé dans une grande assemblée récente. On tint à leur voter des remerciements pour leur présence, cependant bien naturelle. Non, on ne saura jamais ce qu'on gagne à se mieux connaître.

« Maintenant que notre jeunesse a vigoureusement taillé, conclut M. Bergeret, aux ministres à recoudre. Leur rôle étant de faire des commissions, on va derechef en rassembler une. Pour Dieu, qu'on fasse la part la plus large aux opposants et aux associations professionnelles. Dans la dernière Commission, beaucoup trop restèrent à la porte. Qu'on leur fournisse le moyen de se produire, de défendre leurs idées, si vraisemblablement ils en ont. Je ne dis pas qu'ainsi tout ira simplement, mais du moins aura-t-on chance de trouver le terrain d'entente nécessaire. L'intérêt même du pays exige qu'on aboutisse. Las du joug pesant des laboratoires germaniques, voici que toute la clientèle des Anglo-Saxons tourne à nouveau ses regards vers le clair génie de la France. Ne laissez pas davantage croire au monde, aux malades, que vous êtes en proie à l'anarchie et à l'ignorance. Assez de récriminations sur le passé, préparez plutôt l'avenir!... »

Ainsi parla M. Bergeret. Il eût poursuivi longtemps encore, mais son chien Riquet donnait des signes d'impatience. Comme nous sommes esclaves de nos bêtes, il prit son chapeau et me quitta, non sans m'avoir rappelé l'aventure de ce Pline qui perdit la vie pour avoir voulu philosopher de trop près sur les fureurs du Vésuve.

« Gardez-vous de pareille aventure, me dit-il, et méditez plutôt sur la facilité des discours et la vanité des efforts humains. »

F. Helme.

LA SITUATION DES FACULTÉS DE MÉDECINE

Le Conseil de la Faculté de médecine, à l'unanimité, avait chargé une délégation de ses membres de se rendre auprès du ministre de l'Instruction publique pour lui faire connaître la situation dans laquelle se trouvent actuellement les Facultés de médecine et les modifications que cette situation exige.

Cette délégation a été reçue par M. Doumergue. Elle avait à sa tête le professeur Landouzy, doyen de la Faculté, qui a remis au ministre l'adresse suivante :

Monsieur le Ministre,

Le Conseil de la Faculté de médecine de Paris considère comme un devoir la nécessité de vous faire connaître la situation dans laquelle se trouvent actuellement les Facultés de médecine.

Il a la conviction que cette situation a favorisé l'éclosion et permis le développement du mouvement sans cesse progressant qui, aujourd'hui, agite si profondément le monde médical tout entier.

Pour faire comprendre cette situation, il est nécessaire de rappeler brièvement les changements qui se sont produits dans l'enseignement supérieur depuis vingt ans environ et qui ont plus ou moins modifié le fonctionnement des Facultés de médecine en atteignant leur vitalité.

En 1888, le corps des inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur fut supprimé par un vote de la Chambre des députés. Mais, par un décret en date du 20 Avril 1888, le ministre de l'Instruction publique fut autorisé « à confier des missions temporaires pour l'inspection des Facultés de l'Etat » à des membres du Comité consultatif de l'enseignement public (section de l'enseignement supérieur). Il paraît que depuis nombre d'années le ministre n'a confié aucune de ces missions temporaires. Il n'a donc pu être renseigné sur les besoins et aspirations des Facultés de médecine que par les recteurs.

En 1896, eut lieu la constitution des Universités; le décret du 21 Juillet 1897 institua le Conseil des Universités. Voici quelques-uns des articles de ce décret :

Art. 5. — Sous l'autorité du ministre de l'Instruction publique, le recteur instruit les affaires relatives à l'Université et assure les décisions du Conseil.

Art. 6. — Sous l'autorité du recteur, les doyens ou directeurs assurent, en ce qui concerne les Facultés et Ecoles de l'Université, l'exécution des décisions du Conseil.

Le Conseil statue :

a) Sur la réglementation des cours libres;

b) Sur l'organisation et la réglementation des cours, conférences et exercices pratiques communs à plusieurs Facultés;

c) Sur l'organisation générale des cours, conférences et exercices pratiques proposés pour chaque année scolaire par les Facultés et Ecoles de l'Université.

Le tableau général des cours, conférences et exercices pratiques est arrêté par le Conseil au mois de Juillet. Il doit comprendre les enseignements nécessaires à l'obtention des grades établis par l'Etat.

Art. 12. — Tout membre du Conseil a le droit d'émettre des vœux sur les questions relatives à l'enseignement supérieur.

Le Conseil des Facultés de médecine ne possède que le droit d'émettre des vœux. Ces vœux sont transmis par le doyen au recteur de l'Université qui les soumet au Conseil de l'Université, ou les transmet au ministère. De là, ils sont dirigés, soit vers le Comité consultatif de l'enseignement public, soit vers la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, pour aboutir définitivement au Conseil supérieur de l'Instruction publique lui-même.

La constitution de ces rouages intermédiaires : Conseil de l'Université, Comité consultatif, section permanente, Conseil supérieur de l'Instruction publique, présente les particularités suivantes.

Le Conseil de l'Université comprend : 1° le recteur de l'Académie, président; 2° les doyens des Facultés et le directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie; 3° deux délégués de chaque Faculté ou Ecole élus pour trois ans par l'assemblée de la Faculté ou Ecole parmi les professeurs titulaires.

C'est ainsi que le Conseil de l'Université de Paris compte 18 membres, dont :

15 non médecins,
3 médecins.

Le Comité consultatif, section de médecine, avec le recteur et le directeur de l'enseignement supérieur, ne comprend que des médecins et deux pharmaciens, mais tous nommés directement par le ministre.

La section permanente comprend 15 membres, dont :

13 non médecins,
2 médecins.

L'un de ces médecins est élu par les Facultés, l'autre est nommé directement par le ministre.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique comprend 53 membres, dont :

50 non médecins,
3 médecins.

De ces trois médecins, deux sont élus par les Facultés, l'autre est nommé directement par le ministre.

Les chiffres ci-dessus démontrent combien est infime la proportion des membres compétents, au point de vue médical, dans les différentes assemblées où peuvent être discutés les vœux émis par les Facultés de médecine.

Dans ces conditions, il vous apparaîtra, Monsieur le Ministre, que le sort des vœux des Facultés se trouve presque exclusivement entre les mains de deux hommes compétents. Il résulte de cet état de choses que les Facultés de médecine sont à peu près annihilées au point de vue de leur initiative.

Nous sera-t-il permis de vous dire respectueusement, Monsieur le Ministre, que l'assimilation des Facultés de médecine aux autres Facultés a été une erreur?

Que les Facultés de médecine doivent donner à la fois un enseignement supérieur et un enseignement professionnel et qu'aucun de ces deux enseignements ne doit être sacrifié?

Nous ne voulons en aucune façon restreindre les droits du ministre; loin de là, car nous estimons que plus le grand-maître de l'Université sera éclairé, plus il aura d'autorité. Pour cela, le Conseil de la Faculté de médecine de Paris vous demande la création d'un « comité permanent », essentiellement médical, composé par parties égales de membres nommés par le ministre et de membres élus par toutes les Facultés et Ecoles de médecine.

Ce Comité serait chargé d'adresser directement au ministre, après examen, tous les vœux qui intéressent l'enseignement médical et de le renseigner sur les besoins et aspirations des Facultés et Ecoles de médecine.

Le ministre, qui a fait à la délégation du Conseil de la Faculté l'accueil le plus aimable, lui a promis d'apporter à l'étude de la question l'esprit le plus bienveillant.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 3 Février 1909, à 1 heure. — M. Glaesel : Contribution à l'étude de la bilharziose; MM. Blanchard, Gaucher, Reclus, Pierre Duval. — M. Trégoat : Contribution à l'étude clinique de l'énésol ou salycilarsinate de mercure; MM. Gaucher, Blanchard, Reclus,

Pierre Duval. — M. DAUBERT : Contribution à l'étude du traitement des téno-synovites aiguës ; MM. Reclus, Blanchard, Gaucher, Pierre Duval

Jeudi 4 Février 1909, à 1 heure. — M. BRUNFAU : Etude sur les progrès de l'hospitalisation faite dans les hôpitaux d'enfants ; MM. Hutinel, Chantemesse, Richaud, Nobécourt. — M. GENEVOIS : Contribution à l'étude des eaux d'alimentation du Jura franc-comtois ; MM. Chantemesse, Hutinel, Richaud, Nobécourt.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 1er Février 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Kirmisson, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie), Hôtel-Dieu : MM. Gaucher, André Jousset, Lœper. M. Roger, censeur ; M. Sicard, suppléant.

Mardi 2 Février 1909. — 2e : MM. Prenant, Gley, Maillard. — 3e (Première partie) : MM. Ribemont-Dessaignes, Thiéry, Lenormant. M. Thoinot, censeur ; M. Brumpt, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Quénu, Auvray. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Albarran, Marion. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Gilbert Ballet, Jeanselme, Balthazard. M. Albert Robin, censeur, M. Carnot, suppléant.

Mercredi 3 Fevrier 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Segond, Rieffel, Ombrédanne. — 2e MM. Gariel, Langlois, Mulon. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Brissaud, Pierre Marie, Sicard. — 4e : MM. Pouchet, Dejerine, Macaigne. M. Roger, censeur ; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 4 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Pozzi, Thiéry, Lenormant. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pierre Marie, Maillard, Brumpt. Epreuves pratiques. — 2e (1re série) : MM. Pouchet, Launois, Nicloux. — 2e (2e série) : MM. Prenant, Gley, André Broca. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Ribemont-Dessaignes, Marion, Morestin. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Dieulafoy, Fernand Bezançon, Castaigne. — 4e : MM. Thoinot, Carnot, Balthazard. M. Albarran, censeur ; M. Gouget, suppléant.

Vendredi 5 Février 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM Kirmisson, Gosset, Pierre Duval. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Reclus, Proust, Lecène. M. Pierre Marie, censeur ; M. Lœper, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Beaudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Branca, suppléant.

Samedi 6 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Quénu, Marion, Auvray. Epreuve pratique. — 2e : MM. Prenant, Gley, Maillard. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Bar, Thiéry, Lenormant. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Albarran, censeur ; M Nicloux, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Gilb. Ballet, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Hutinel, Alb. Robin, Rénon. — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. De Lapersonne, censeur ; M. Launois, suppléant.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Louis. — M. THIBIERGE commencera ses leçons sur *Les maladies de la peau*, avec présentations de malades, le mardi 26 Janvier, à 10 heures, et les continuera les mardis suivants à la même heure.

CONCOURS

Internat. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE. — *Séance du 20 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Collet, 8 ; Paris, 8 ; Latil, 8 ; Berthod, 6 ; Rose, 9 ; Bruel (P.), 8 ; Lorreyte, 7 ; Brac, 11 ; Rabourdin, 6. — *Absents* : MM. Legal-Lassalle, Laisney.

Séance ce matin à 8 heures.

PATHOLOGIE. — *Séance du 21 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Lamy, 8 ; Sidoun, 10 ; Caillé, 12 ; Bel, 8 ; Bloch (A.), 9 ; Portret, 3. — *Absents* : MM. Weisweiler, Astruc, Clogne, Danton ; Mlle Delage.

La prochaine séance est fixée à dimanche matin, 9 heures.

Internat en pharmacie. — Un concours pour la nomination aux places d'élève interne en pharmacie, vacantes au 1er Juillet 1909, dans les hôpitaux et hospices civils de Paris, sera ouvert le mercredi 10 Mars 1909, à 10 heures du matin, dans l'Amphithéâtre de la pharmacie centrale des hôpitaux et hospices, 47, quai de la Tournelle.

Les élèves qui désireront prendre part à ce concours seront admis à se faire inscrire à l'Administration centrale, 3, Avenue Victoria (service du personnel), tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de onze heures à trois heures, depuis le lundi 1er Février jusqu'au samedi 20 du même mois inclusivement.

École de médecine de Nantes. — Un concours s'ouvrira, le 21 Juin 1909, devant la Faculté de médecine de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

AVIS AUX ABONNÉS

Les **Tables** *de* **La Presse Médicale** *de l'année 1908 seront distribuées aux abonnés, par service spécial, le 31 Janvier.*

SOMMAIRE

L'ALCOOLISME DANS LES LIVRES BIBLIQUES

L'histoire de l'alcoolisme remonte au déluge. Noë ayant planté une vigne « et ayant bu du vin, s'enivra et parut nu dans sa tente. Cham, le trouvant en cet état et voyant que ce que la pudeur obligeait de cacher en son père était découvert, sortit dehors et le vint dire à ses frères. Mais Sem et Japhet ayant étendu un manteau sur leurs épaules marchèrent en arrière, et couvrirent en leur père ce qui y devait être caché. Ils ne virent rien en lui de ce que la pudeur défendait de voir, parce qu'ils tinrent toujours leur visage tourné d'un autre côté » (*Genèse*, IX, 21-23). Je ne sais si Noë s'enivra dans la suite. Mais ses excès alcooliques, s'il en fit, ne lui furent guère préjudiciables : il survécut trois cent cinquante ans à cette aventure et mourut à l'âge respectable de neuf cent cinquante ans.

L'ivresse joue un rôle assez restreint dans l'histoire du peuple juif. Elle servit quelquefois à perpétrer des meurtres. Absalon, fils de David, enivra son frère Amnon, qui avait violé leur sœur Thamar, et, quand « il commença à être troublé

par le vin, » il le fit tuer par ses officiers (*Les Rois*, livre II, XIII, 28). Judith profita également de ce que « Holoferne était couché dans son lit tout accablé de sommeil par sa grande ivresse » pour lui trancher la tête. Il est vrai que ce prince avait été bien imprudent ; voyant venir la femme qu'il convoitait, « il fut tellement transporté de joie qu'il but du vin plus qu'il n'en avait bu dans toute sa vie ». C'était, on l'avouera, une mauvaise préparation aux manifestations amoureuses (*Judith*, XII, 20; XIII, 1-12).

Cependant l'ivresse n'empêchait pas toujours les rapprochements sexuels. Ce fut le cas de Loth qui, déjà vieux, et ayant été enivré au point de perdre connaissance, resta capable de procréer deux nuits de suite!

Après que leur mère eut été changée en statue de sel, l'aînée des filles de Loth dit à la cadette : « Notre père est vieux et il n'est resté aucun homme sur la terre qui puisse nous épouser selon la coutume de tous les pays. Donnons donc du vin à notre père et enivrons-le, et dormons avec lui, afin que nous puissions conserver de la race de notre père. » Elles donnèrent donc cette nuit-là du vin à boire à leur père, et l'aînée dormit avec lui sans qu'il sentît ni quand elle se coucha ni quand elle se leva. Le jour suivant, l'aînée dit à la seconde : « Vous savez que je dormis hier avec mon père ; donnons-lui encore du vin à boire cette nuit et vous dormirez aussi avec lui, afin que nous conservions de la race de notre père ». Elles donnèrent donc encore cette nuit-là du vin à boire à leur père et sa seconde fille dormit avec lui, sans qu'il sentît non plus ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva. Ainsi elles conçurent toutes deux de Loth leur père » (*Genèse*, XIX, 30-36).

Ce qui est plus intéressant, c'est que les livres bibliques reviennent à maintes reprises sur les effets funestes du vin.

« A qui dira-t-on : Malheur? Au père de qui dira-t-on : Malheur? Pour qui seront les querelles? Pour qui les précipices ? Pour qui les blessures sans sujet ? Pour qui les rougeurs et l'obscurcissement des yeux? Sinon pour ceux qui passent le temps à boire du vin et qui mettent leur plaisir à vider les coupes? Ne regardez point le vin lorsqu'il paraît clair, lorsque sa couleur brille dans le verre. Il entre agréablement, mais il mord à la fin comme un serpent et il répand son venin comme un basilic. Vos yeux regarderont les étrangers et votre cœur dira des paroles déréglées. Et vous serez comme un homme endormi au milieu de la mer, comme un pilote assoupi qui a perdu le gouvernail, et vous direz : Ils m'ont battu, mais je ne l'ai point senti; ils m'ont entraîné, mais je ne m'en suis pas aperçu. Quand me réveillerai-je et quand trouverai-je encore du vin pour boire? » (*Proverbes*, XXIII, 29-35.)

Le passage est vraiment beau et méritait, je crois, d'être rapporté en entier.

Sans doute, la Bible autorise l'usage du vin qui « a été créé dès le commencement pour être la joie de l'homme » et qui, « pris avec tempérance, est une seconde vie » (*Ecclésiastique*, XXI, 32, 35).

Ne doivent pas en faire usage ceux qui sont appelés à remplir de hautes fonctions.

« Ne donnez point de vin aux rois parce qu'il n'y a nul secret où repose l'ivrognerie, de peur qu'ils ne boivent et qu'ils n'oublient la justice et qu'ils ne blessent l'équité dans la cause des enfants du pauvre » (*Proverbes*, XXXI, 4, 5).

Il est ordonné au prêtre de s'en abstenir « quand il devra entrer dans le parvis intérieur » (*Ezéchiel*, XLIV, 21; *Lévitique*, X, 9). La même recommandation se retrouve chez les pères de l'Eglise chrétienne. Saint Paul exige que « l'évêque n'ait épousé qu'une femme... qu'il soit ni sujet au vin, ni violent » (*Epître à Timothée*, I, III, 3; *à Tite*, I, 7).

L'abstinence paraît tellement recommandable que l'ange Gabriel, apparaissant à Zacharie pour lui annoncer la naissance de saint Jean-Baptiste, lui dit : « Beaucoup de personnes se réjouiront de sa naissance, car il sera grand devant le Seigneur; il ne boira pas de vin, ni rien de ce qui peut enivrer; il sera rempli du Saint-Esprit dans le ventre de sa mère » (*Saint Luc*, I, 15).

A plusieurs reprises, les livres bibliques formulent d'excellents préceptes contre le vin, en même temps que contre les femmes, « le vin et les femmes qui font tomber les sages mêmes » (*Ecclésiastique*, XIX, 2). Ils recommandent de ne pas « exciter à boire ceux qui aiment le vin, car le vin en a perdu plusieurs » (*Ibid.*, XXX, 30). Ils touchent même à la question sociale et formulent cet aphorisme qui semble toujours vrai : « L'ouvrier sujet au vin ne deviendra jamais riche » (*Ibid.*, XIX, 1).

Saint Paul émet des préceptes analogues. Il recommande à ses frères de « ne pas se laisser aller aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions » (*Epître aux Ephésiens*, V, 18), et il ajoute que les ivrognes, de même que les fornicateurs, les avares, les médisants et les voleurs, « ne seront point héritiers du royaume de Dieu » (*Epître aux Corinthiens*, V, 11; VI, 10; *aux Galates*, V, 21).

Ainsi les plus sages préceptes ont été formulés par l'Ancien et le Nouveau Testament. Mais il est un cas où la Bible autorise l'usage et l'abus du vin. Elle le conseille comme nous conseillons aujourd'hui les calmants et les hypnotiques.

« Donnez à ceux qui sont affligés une liqueur capable de les enivrer et du vin à ceux qui sont dans l'amertume du cœur : qu'ils boivent et qu'ils oublient leur pauvreté, et qu'ils perdent pour jamais la mémoire de leurs douleurs » (*Proverbes*, XXXI, 6, 7).

Enfin, à ceux qui aiment trouver des prédictions sur les malheurs présents, je livre ce passage de l'*Apocalypse* :

« Le troisième Ange sonna de la trompette et

une grande étoile, ardente comme un flambeau, tomba du ciel sur la troisième partie des fleuves et sur les sources des eaux. Cette étoile s'appelait Absinthe, et la troisième partie des eaux ayant été changée en absinthe, un grand nombre d'hommes mourut pour en avoir bu, parce qu'elles étaient devenues amères » (*Apocalypse* de saint Jean, VIII, 10, 11).

***

J'ai reproduit sans commentaires les principaux passages où les livres saints traitent du vin et de l'ivresse. J'espère qu'on prendra autant de plaisir à les lire que j'en ai eu à les copier.

H. R.

LIVRES NOUVEAUX

E. Emery et A. Chatin. — *Thérapeutique clinique de la syphilis*, un vol. gr. in-8° de VIII-639 pages. Prix : 10 francs (Masson et Cie, éditeurs).

Cet ouvrage, dû à deux spécialistes expérimentés, justifie bien son titre; c'est l'exposé complet et clair, fait pour les praticiens, des différents procédés thérapeutiques qui constituent le traitement actuel de la syphilis.

Le volume est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'étude minutieuse des médicaments antisyphilitiques (préparations mercurielles, iodure, atoxyl), de leur posologie, de leurs modes d'administration, de leurs effets et des inconvénients dont leur emploi peut être suivi ; le plan du traitement de la syphilis en général y est soigneusement exposé. Dans le chapitre consacré à l'action des eaux minérales sur la syphilis, on reconnaît la compétence spéciale de l'un des auteurs.

Dans la seconde partie est décrit en détail le traitement de chaque localisation de la syphilis, accidents muqueux et cutanés, et de ses principales manifestations viscérales; le chapitre qui traite de la syphilis nerveuse, dont on connaît la fréquence et la gravité, est particulièrement instructif. Un résumé symptomatique, avant l'étude de chaque traitement, facilite grandement le diagnostic et l'action du médecin.

Ainsi présentée, la *Thérapeutique clinique de la syphilis* permettra à tous les médecins, même non spécialisés, de faire facilement le diagnostic des lésions syphilitiques et d'opposer à l'infection un traitement judicieux et efficace.

Fernand Trémolières.

A travers le Monde

HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER

La plus terrible des maladies qui ravagent chaque année la colonie du Haut-Sénégal et du Niger est sans contredit la variole.

Elle sévit à l'état endémique dans tout le pays et détruit au moins le dixième de la population infantile.

Elle revêt de temps en temps la forme épidémique et se montre surtout désastreuse quand elle provient du redoutable foyer constitué par les territoires sablonneux du Sahel, aux confins du désert; de là, elle gagne le sud de la colonie par les routes ordinaires des caravanes maures. En 1907, dans la province de Satadougou, voisine de la Haute-Guinée, a sévi une très violente épidémie importée par des caravanes contaminées provenant de la province de Nioro. (Bouffard, *Annales d'Hygiène et de Médecine coloniales*, 1908.)

BIBLIOGRAPHIE

1772. — **Géraud-Bonnet.** — Les merveilles de l'hypnotisme. 1 vol. in-12 de 281 pages. Prix : 3 fr. 50. (*J. Rousset*, éditeur.)

1773. — **E. Paz.** — La gymnastique raisonnée. 1 vol. in-12 de 255 pages, avec 120 figures et 4 planches. Prix : 2 fr. (*J. Rousset*, éditeur.)

1774. — **J. Chompret.** — Comptes rendus du premier Congrès français de stomatologie, Paris, 1907. 1 vol. gr. in-8° de 648 pages. (*Imprimerie J. Allard*, à Tours.)

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE EXPÉRIMENTALE ET D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Sommaire du n° 6 (1908).

Nécrologie.

A. Joffroy.

Mémoires originaux :

S. Arloing et V. Ball. — Contribution à l'anatomie pathologique de la peste bovine (planches XVI à XIX).

P. Carnot. — Les greffes muqueuses sur ulcères gastriques expérimentaux (avec figures dans le texte).

Jules Auclair et Louis Paris. — Les poisons du bacille tuberculeux humain (5e mémoire). Constitution chimique et propriétés biologiques du protoplasma du bacille de la tuberculose (planches XX et XXI).

A. Brault et G. Faroy. — Infection mortelle causée par un bacille intermédiaire au paratyphique A et au bacille d'Eberth (avec figure dans le texte).

L. Rimbaud et Mlle Rubinstein. — Recherches bactériologiques sur les matières fécales dans la fièvre typhoïde.

Georges Etienne. — Etude comparative de la plus petite dose mortelle chez le chien de la strophantine et de la teinture de strophantus.

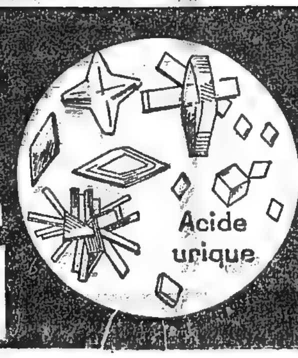
J. Steinhaus et Stordeur. — L'anémie dite aplastique.

Recueil de faits :

Laignel Lavastine et Aubertin. — Adénome médullaire de la capsule surrénale (*Médullome surrénale*) chez un tuberculeux mélanodermique (avec figures dans le texte).

Hébert et M. Masson. — Sarcome de l'oreille moyenne (avec figures dans le texte).

Analyses et Bibliographie.



FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (Professeur M. Dieulafoy). — Leçon du samedi 30 Janvier. Discussion sur un malade atteint d'une triple infection vénérienne (Salle Saint-Christophe, n° 1).

Clinique des maladies du système nerveux. — *Cours complémentaire et pratique (1re série) de neurologie*, sous la direction de M. le professeur Raymond, avec la collaboration de : MM. Claude, professeur agrégé de la Faculté; Huet, chef du laboratoire d électrothérapie à la Salpêtrière; Rose, ancien chef de clinique à la Salpêtrière; Lejonne, ancien chef de clinique à la Salpêtrière; Dupuy-Dutemps, ophtalmologiste des hôpitaux; Constensoux, ancien chef de clinique-adjoint à la Salpêtrière; De Martel, chef de clinique chirurgicale; Lhermitte, chef de laboratoire; Touchard, chef de clinique.

Le cours commencera le lundi 8 Février 1909, à 4 heures.

Il comprendra 40 leçons.

Les leçons auront lieu tous les jours à la clinique Charcot, à 4 heures, sauf le dimanche.

Chaque leçon sera accompagnée de présentations de malades, d'exercices de séméiologie et de diagnostic, par les élèves.

Ce cours constituera une revision complète de la neurologie.

Le droit d'inscription est fixé à 80 francs.

Des certificats d'assiduité seront délivrés à la fin du cours.

Pour renseignements et communication du programme détaillé, s'adresser à M. Touchard, chef de clinique à la Salpêtrière.

Seront admis, les docteurs et étudiants français et étrangers titulaires de 16 inscriptions, sur la présentation de la quittance de versement du droit.

Les bulletins de versement relatif à ce cours seront délivrés au secrétariat de la Faculté (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Laënnec. — MM. Rochon-Duvigneaud, ophtalmologiste de l'hôpital Laënnec et René Onfray, assistant du service, feront les mardis, jeudis, samedis, à 9 h. 1/2 du matin, à partir du 2 Février, des démonstrations pratiques d'ophtalmologie à l'usage des praticiens et étudiants non spécialistes.

Ces démonstrations consisteront en examens de malades et en leçons élémentaires qui porteront sur le diagnostic et le traitement des maladies du segment antérieur de l'œil et sur les rapports de l'ophtalmie avec la pratique médicale courante.

Ces leçons seront gratuites. Les auditeurs sont, néanmoins, priés de vouloir bien s'inscrire par lettre adressée à M. René Onfray, hôpital Laënnec, 42, rue de Sèvres, VIIe.

Hôpital Lariboisière (Service Civiale). — M. Marion, professeur agrégé, chef de service, reprendra le mardi 9 Février, ses conférences sur les maladies des voies urinaires.

Mardis, samedis, à 9 h. 1/4, amphithéâtre Civiale : Conférences de séméiologie et de pathologie.

Jeudis à 9 h. 1/4, amphithéâtre Civiale : Conférences de thérapeutique et de technique opératoire.

Opérations les mardis, jeudis, samedis, après la conférence (amphithéâtre Civiale).

Visites dans les salles (salles Civiale et Lailler) les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures.

Examen et traitement des maladies externes (hommes et femmes), tous les jours, salle de la consultation, sous la direction de M. Lavenant, assistant du service.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Légion d'honneur. — *Chevalier* : MM. Blary, Jullien, Uzac, Bouet, Bouffard, médecins-majors de 2e classe; Hiblot; Capitan, à Paris; Girma, à Pau.

Officier. — M. Maget, médecin en chef de 2e classe.

Officier de l'Instruction publique. — MM. Barbellion, Benoist de la Grandière, Binet-Sanglé, Blaeque, Bloch (A.), Caboche, Charpentier, Combe, Coyon, Dantan, Davis, Duchesne, Flammarion, Garrigues, Heims, Journiac, Lelu, Letourneur, Louart, Martinot, Mary, Mousseaux, Potdevin, Teisseire, Terrien, Tucker, à Paris; Abadie, à Mirande (Gers); Alphant, à Pernes (Vaucluse); Armet, à Sallèles-d'Aude (Aude); Audoly, à Beausoleil (Alpes-Maritimes); Barral, à Nîmes; Berquet, à Calais; Berthe, à Gagny (Seine-et-Oise); Bessette, à Angoulême; Bonnet, à Oran; Bret, à Lyon; Briand, à la Rochelle; Brillaud, à Bressuire (Deux-Sèvres); Carbou, à Carcassonne; Cassôute, à Marseille; Cauvin, à Nice; Cénac, à Lombez (Gers); Chabert, à Seiches (Maine-et-Loire); Charon, à Mostaganem; Clarou, au Vigan; Coiffier, au Puy; Colas-Pelletier, à Vannes (Morbihan); Daloine, à Noisy-le-Sec (Seine); Delaunay, à Montbazon (Indre-et-Loire); Delbecque, à Brie-sous-Forges (Seine-et-Oise); Desse, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales); Doders, à Bron (Rhône); Dolard, à Lyon-Villeurbanne (Rhône); Dubourg, à Orignes (Gironde); Ernous, à Chartres-sur-Loire (Sarthe); Fabre, à Astaffort (Lot-et-Garonne); Faure, à Lamalou-les-Bains (Hérault); Fontanille, à Gourdon (Lot); Forichon, à Montet (Allier); Fourrier, à Auboué (Meurthe-et-Moselle); François dit Jonchères, à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure); Gasser, à Oran; Gaudrez, à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire); Girot, à Tillière-sur-Avre (Eure); Grégoire, à Tergnier (Aisne); Grinda, à Nice; Gröll, à Grenoble; Guesdon, à Buzançais (Indre); Guillemin, à la Rochelle; Homery, à Bourges; Laumet, à Troyes; Lerat, à Evreux; Lesieur, à Lyon; Letoux, à Vannes; Levrier, à Bordeaux; Marty, à Aix-les-Bains (Savoie); Masqueray, à Auffay (Seine-Inférieure); Mayet, à Lyon: Meunier, à Sully-sur-Loire (Loiret); Meynard, à Marines (Seine et-Oise); Millet-Lacombe, à Saint-Pardoux-La-Rivière (Dordogne); Morin, à Morancé (Rhône); Paris, à Chantonnay (Vendée); Pavie, à Villemomble (Seine); Pelbiot, au Conquet (Finistère); Peyronnet, à Carcassonne; Plaignard, à Marseille; Guintrie, à Bordeaux; Rastouil, à La Rochelle; Ravailler, à Saint-Amand-de-Vendôme (Loir-et-Cher); Rocaz, à Bordeaux; Royer, à Boulogne-sur-Seine (Seine); Rozier, aux Ponts-de-Cé (Maine et-Loire); Rumeau, à Pamiers (Ariège); Stourme, à Lyon; Talon, à Arles; Teulon, à Aigues-Vives (Gard); Vidal, à Mussidan (Dordogne); Albin Guillot, fabricant d'appareils orthopédiques, expert de l'Assistance publique à Paris.

Officier d'Académie. — Arnoux, Barbier, Barret, Berigaud, Betuel, Bezou, Borde, Carpentier, Cauzard, Chapard, Chaumet, Clermonthe, Davemère, David, Delmont-Bébet, Desandre, Devé, Dutauziet, Ely, Frison, Funck, Gasne, Gauja, Heitz-Boyer, Hérard, Julien, Kahn, Karth, Kéraudel, Labussière, Leclerc, Lefèvre, Lemaire, Le Renard, Robert Leroux, Molméjac, Margain, Martin, Saint-Laurent, Matza, Mauté, Mayard, Meillère, Morellet, Moundlie, Ortel, Parrot, Picard (Frédéric), Picard (René), Reinhold-Ludwig, Trémolières, Vaillant, médecin-major, Verdier, Viard, Vivien, Zenatti, à Paris; Abadie, à Oran; Abriel, au Puy; Alaux, à Espalion (Aveyron); Allemand, à Cours (Rhône); Americ, à Toulouse; Amigues, à Peyriac-de-Mer (Aude); Antoine, à Branne (Gironde); Ardenne, à Bordeaux; Barre, à Mosnes (Indre-et-Loire); Baude, à Coincy (Aisne); Bauduin, à Lens (Pas-de-Calais); Becquembois, à Alençon; Bellanger, à Fougeré (Maine-et-Coire); Beriel, à Lyon; Bernard de Olivaira, à Vauvert, (Gard); Blazy, à Saint Jean-de-Luze (Basses-Pyrénées); Bourbon, à Troyes; Bruguerolle, à Alais; Brunet, à Saint-Paul-les-Dax (Landes); Cabiran, à Saissan (Gers);

Cade, à Lyon; Callet, à Fontenay-aux-Roses (Seine); Cambière, à Gayet (Tarn-et-Garonne); Caminade, à Lyon; Cazal, à Toulouse; Cep, à Salies-du-Salat (Haute-Garonne); Chapon, à Sens; Charles, à Auriol (Bouches-du-Rhône); Chaussende, au Monastier (Haute-Loire); Ciambelli, à Appietto (Corse); Ciando, à Nice; Cientat, à Loures-Barousse (Hautes-Pyrénées); Colas, à Lille; Coussinou, à Gonesse (Seine-et-Oise); Crémieux, à Cette; Cros, à Mascara (Oran); Darras, à Saint-Omer; Degrave, à Lagrasse (Aude); Dejonany, à Vincennes; Delarras, à Fours (Nièvre); Delord, à Nimes; Denoyer, à Lucenay-les-Aix (Nièvre); Deschamps, à Henrichemont (Cher); Devoir, à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne); Duffaud, à Toulouse; Dumas, à Thiers (Puy-de-Dôme); Dupont, à Montoussé (Hautes-Pyrénées); Durban, à Gaillac (Tarn); Enou, à Argenton-l'Église (Deux-Sèvres); Faucherand, de la marine; Faure, à Châtel-de-Neuvre (Allier); Ferester, à Pierre-de-Plesguen (Ille-et-Vilaine); Gachon, à Marsillargues (Hérault); Gadreau, à Vautebais (Deux-Sèvres); Gardette, à Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme); Gauja, à Bordeaux; Gaussorgues, à Anduze (Gard); Gavaudan, à Villeneuve-les-Béziers (Hérault); Girard, à Châtillon-sur-Marne (Marne); Gorce, à Préveranges (Cher); Gourcon, à Cognac; Grolhoux, à Nantiat (Haute-Vienne); Guyard, à Bleneau (Yonne); Hue, à Rouen; Labbé, à Roubaix; Lamarre, à Evian-les-Bains (Haute-Savoie); Lamothe, à Gramat (Lot); Larrieu, à Sévignac (Haute-Garonne); Laire, à Ondres (Landes);

Le Berre, à Pontrieux (Côtes du Nord); Le Chevallier, à Locminé (Morbihan); Lefèvre, à Fumay (Ardennes); Le Mounier, à Ploubalay (Côtes-du-Nord); Lévy, à Belfort; Lindegger à Levallois-Perret; Magendie-Huste, à Oloron (Basses-Pyrénées); Maissonnay, à l'Isle-Jourdain (Vienne); Marcailhou d'Aymeric, à Toulouse; Marciteau, aux Herbiers (Vendée); Marrot, à Foix; Martin, à La Rochelle; Martin, à Rolampont (Haute-Marne); Masson, à Tilly-sur-Seulles (Calvados); Masson, à Aix-en-Othe (Aube); Maurin, à Claus (Alpes-Maritimes); Millermann, à Senlis (Oise); Minguet-Aubas, à Rethel (Ardennes); Mollin, à Mareuil-le-Pont (Marne); Noirot, à Neuilly-Saint-Front (Aisne); Pain, à Mayenne; Pané, à Toulouse; Parmentier, à Saint-Germain-l'Herm, (Puy-de-Dôme); Perivier, à Civray (Vienne); Perrin, à Colomb-Béchar (Oran); Peyronie, à Lapleau (Corrèze); Pillet, à Niort; Potheau, à Dijon; Potiez, au Vesinet (Seine-et-Oise); Prévost à Remvez (Ardennes); Prigent, médecin de la marine; Privat, à Avignon; Quenendec, à Plomodiern (Finistère); Rainguet, à Poitiers; Resmer, à Brigueil-le-Chantre (Vienne); Retif, à Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne); Richard, à Pithiviers; Ricoux, à Fains (Meuse); Robin, à Saint-Hilaire-de-Villefranche (Charente-Inférieure); Rousseau, à Pithiviers (Loiret); Saint-Martin, à Nantes; Sarrazin, à Monségur (Gironde); Signies, à Nancy; Subercaze, à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise); Tarrène, à Sauveterre (Haute-Garonne); Theulet-Luzié, à Saint-Alvère (Dordogne); Thionnet, à Fresselines (Creuse); Valencon, à Melun.

Société de l'Internat. — Jeudi prochain, 28 Janvier, à 5 heures 1/2, dans les locaux de la Société de chirurgie, 12, rue de Seine, M. Chaput fera une *Conférence sur la rachistovaïnisation.*

Laboratoire d'hygiène sociale. — Des conférences ont lieu chaque jeudi au laboratoire d'hygiène sociale, 41, rue Gay-Lussac.

M. de Pradel, médecin-inspecteur des écoles. — De la collaboration de l'instituteur et du médecin-inspecteur. Le 28 Janvier.

M. L. Butte, médecin-inspecteur des écoles. — Les maladies du cuir chevelu chez l'écolier. Le 11 Février.

M. L. Dufestel, médecin-inspecteur des écoles. — Les mensurations anthropométriques des écoliers. Le 25 Février.

M. A. Mathieu, médecin des hôpitaux, président de la Ligue d'hygiène scolaire. — La dyspepsie des écoliers. Le 11 Mars.

M. J.-Ch. Roux, ancien interne des hôpitaux. — Les régimes alimentaires au point de vue pratique. — Menus d'internat et de cantines scolaires. Le 24 Mars.

CONCOURS

Hospice de Brézin. — Epreuve écrite. — Ont remis une copie, MM. Brissy, Byasson, Estrada, Huguet, Jacquemin, Rolet.

La question sortie est: *Rapports des reins. Causes, signes et diagnostic de l'hydronéphrose.*

Les deux autres questions restées dans l'urne étaient: *Prostate, hématurie. — Muqueuse linguale. Diagnostic des ulcérations de la langue.*

La première séance de lecture aura lieu jeudi 28, à 5 h. 1/4, 47, rue des Saints-Pères.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 23 Janvier.* — Ont obtenu: MM. Bonnet (E.), 9; Monbrun, 8; Miégeville, 9; Lafont, 7; Gras, 9; Chevallier (Pierre), 6; Philbert, 11; Virenque, 9; Netter, 8. — *Absents*: M. Pinpaneau; Mlle Sabin.

Séance du 26 Janvier. — Ont obtenu: MM. Ferry (M.), 9; Heuyer, 8; Gutmann, 7; Buquet, 7; de Vaugiraud, 10; Micaud, 10; Richard (G.), 7; Finot, 6; Baron, 12. — *Absents*: MM. Lefranc, Denet, Libert (L.), Pineau (Alf.), Deffins, Guéniot, Paley, Usse.

Séance demain Jeudi à 8 heures du matin.

Pathologie. — *Séance du 24 Janvier.* — Ont obtenu: MM. Renault (Charles), 10; Kœchlin (Jean), 4; Desbouis, 9; Autier, 8; Clarac, 12; Malarte, 8; Cuny, 5; Trotain, 10. — *Absents*: MM. Wilmet, Rudelle, Bonnet (F.), Le Roy (R.), Blacque, Monod (R.); Mlle Landesmann.

Séance du 25 Janvier. — Ont obtenu: MM. Bouquier, 8; Salès, 8; Garsaux, 10; Roullier, 7; Girault (A.), 5; Maillet, 11; Petit (H.), 10; Esculle, 9; Desnoues, 10; Chamard, 7. — *Absents*: MM. Briault, Parent, Berthomier-Lamer.

Séance demain à 5 heures.

Erratum. — *Séance du 15 Janvier.* — M. Bellin du Coteau, 8.

RENSEIGNEMENTS

Conférence d'Internat. — MM. Jacob et Mock, internes des hôpitaux, commenceront lundi 1er Février, une *Conférence privée d'Internat.* S'adresser à la Salpêtrière.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant: Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. / Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

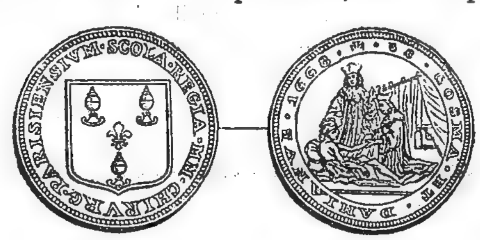
AVIS AUX ABONNÉS

Les **Tables** *de* **La Presse Médicale** *de l'année 1908 seront distribuées aux abonnés, par service spécial, le 31 Janvier.*

SOMMAIRE

LE COLLÈGE DE SAINT-COSME ET LES BATIMENTS DE LA FACULTÉ

Il est incontestable que le mouvement syndical actuel, qui fait sentir son influence aussi bien en Médecine que dans les autres professions, est un retour à l'ancienne tradition française des corporations. Parmi ces corporations, une des plus



Jeton de la Confrérie des Chirurgiens de Paris.

importantes et des plus anciennes était la corporation des chirurgiens qu'on appella tour à tour Confrérie de Saint-Cosme, Collège de Saint-Cosme ou de Saint-Louis, Académie de chirurgie, Société de chirurgie[1].

1. JULES ROGER. — « La vie médicale d'autrefois ». Paris, 1907, J.-B. Baillière, éditeur.

***

Le véritable fondateur de la corporation des chirurgiens fut le Normand Jean Pitard, né à Aulnay, près Caen.

Pitard fit comprendre à saint Louis le danger de laisser chacun s'ériger en chirurgien et lui suggéra l'idée de réunir les chirurgiens dans une corporation, qui fut réglementée vers 1260 ou 1268. C'est donc sous saint Louis qu'a été fondée la Société des chirurgiens de Paris.

Comme l'entrée de l'Université ne fut pas ouverte aux chirurgiens, ceux-ci choisirent tout d'abord, pour lieu de réunion et pour lieu d'enseignement, l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Plus tard, ils s'assemblèrent dans l'église Saint-Cosme.

En novembre 1311, Philippe V, dit le Bel, publia un édit déclarant que nul homme ou nulle femme, *nullus cyrurgicus, nullave cyrurgica*, ne pourra désormais exercer sans être préalablement approuvé par le chirurgien juré du Châtelet et sans avoir reçu de lui l'autorisation d'opérer, *licenciam operandi*.

Le chirurgien de Philippe le Bel fut Henri de Mondeville ou Mondaville, qui enseigna la chirurgie. Il existe à la Bibliothèque nationale plusieurs manuscrits de ses leçons. Le professeur y est représenté en robe rouge, avec pèlerine d'hermine, coiffé d'un bonnet ou calotte rouge, dictant du haut de sa chaire des leçons à ses élèves qui prennent des notes[1].

En Avril 1352, le roi Jean confirma l'ordonnance de Philippe le Bel. François Ier, en Janvier 1544, octroya de nouveau des lettres au Collège des Chirurgiens, par lesquelles il leur accorda les mêmes privilèges, franchises, immunités qu'aux autres suppôts de l'Université. Les autres souverains, de Henri II en 1547 à Louis XIV en 1644, confirmèrent ces privilèges.



L'Angeiologie.
Statue décorant l'intérieur de l'Ecole de chirurgie.

1. A. Corlieu. — « L'enseignement du Collège de chirurgie », Paris, 1890.

Naturellement, la corporation des chirurgiens s'occupait de l'enseignement, au grand déplaisir de la Faculté. Le 8 Mars 1576, les chirurgiens demandèrent à pouvoir enseigner la chirurgie.

Le 10 Janvier 1577, le roi Henri III accorda des lettres patentes autorisant les chirurgiens à faire des leçons.

La Faculté protesta, alléguant que les chirurgiens ne faisaient pas partie de l'Université et n'avaient pas le droit d'enseigner.

Le 7 Janvier 1608, le chancelier de l'Université de Paris, de Pierrevive, accorde aux chirurgiens la permission de lire et d'enseigner la chirurgie.

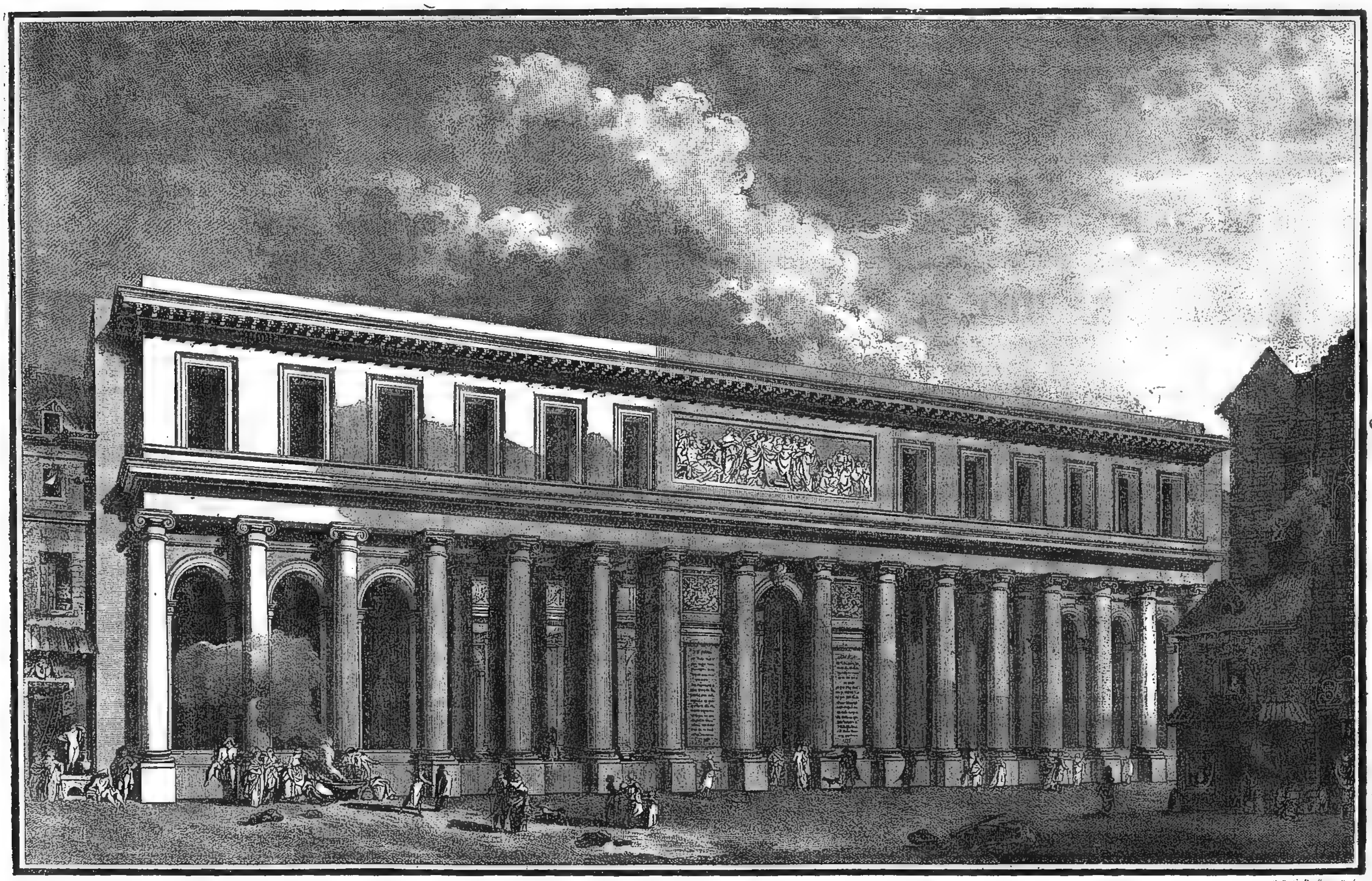
Le 15 Janvier 1610, le Parlement rendit un arrêt reconnaissant aux chirurgiens le droit de faire des leçons publiques.

Dès lors, deux maîtres chirurgiens jurés, Jacques de Marques et Charles Guillemeau, commencèrent à faire des leçons sur la chirurgie. Mais le prévôt de Paris, à la suite de réclamations de la Faculté, rendit le 7 Novembre 1612 et le 12 Octobre 1613, une sentence contre les chirurgiens pour leur défendre d'enseigner. Les chirurgiens, sous la conduite d'Heroard, allèrent se plaindre au roi Louis XIII, qui leur donna gain de cause. Le 8 Avril 1615, on posait la première pierre d'un amphithéâtre, où on put faire « lectures, anatomies, démonstrations pour l'extraction du calcul et autres actes d'opérations de chirurgie ».

Le 19 Novembre 1616, Severin Pineau l'a inauguré en *lisant* publiquement.

En 1634, Charles V, affilié à la Confrérie de Saint-Cosme, confirme par un édit un arrêté du 26 Février 1355, accordant au président de la Confrérie de Saint-Cosme le droit d'être adjoint au chirurgien juré du Châtelet pour faire passer l'examen de *licenciam operandi*.

Jouissant des faveurs royales, fiers de leurs succès, des services réels qu'ils rendaient, les chi-



Vue perspective des Ecoles de chirurgie. On voit à droite une partie du portail de l'église des Cordeliers.

CHAIX & Cie, 10, Rue de l'orne, PARIS.

rurgiens ne se firent pas faute d'ordonner médecine *luxative ou alterative* et le prirent de haut avec la Faculté de médecine, qui voulait les dominer et les empêcher d'empiéter sur les prérogatives des médecins, et qui les fit toujours exclure de l'Université. D'où des luttes sans nombre.

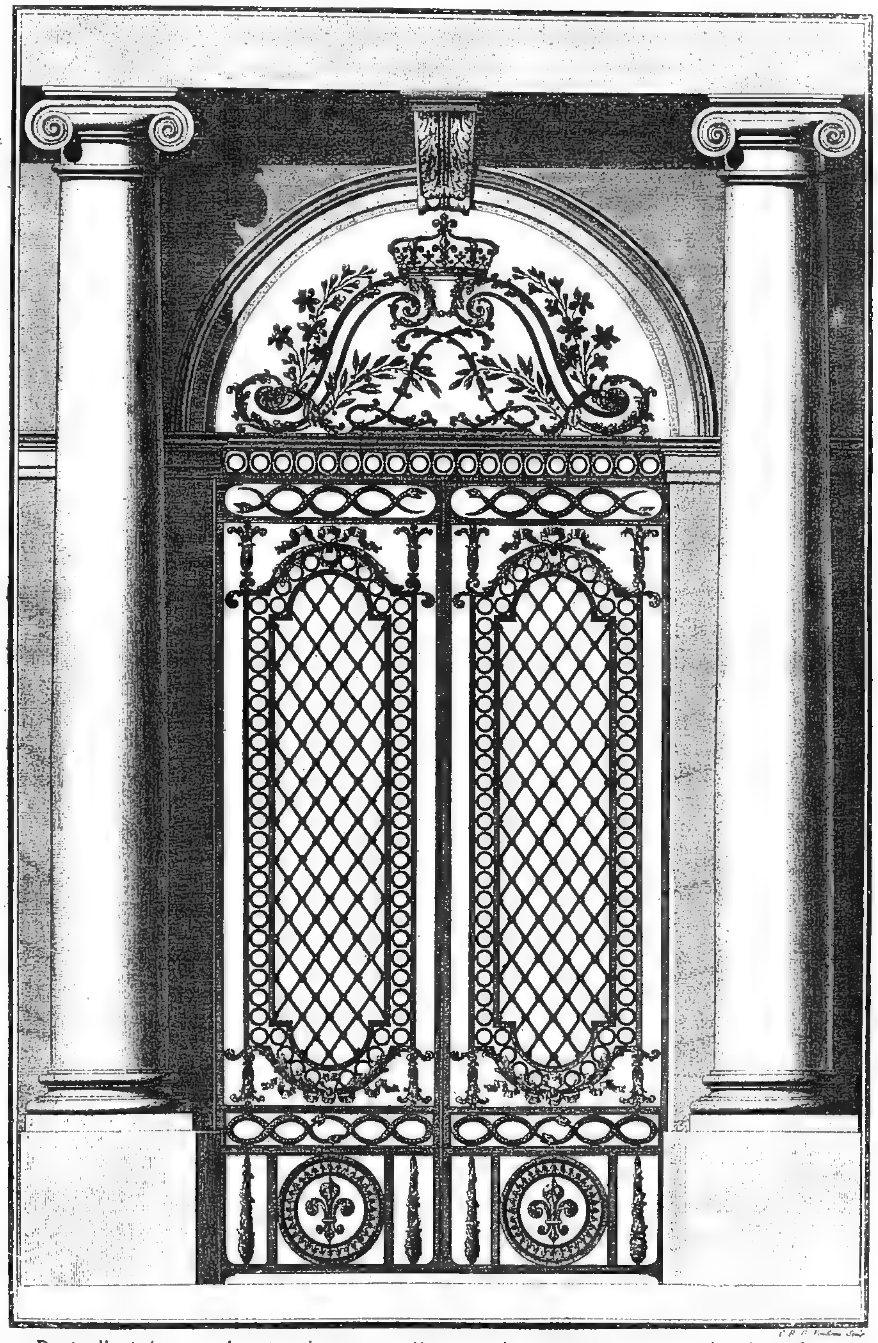
La Confrérie des chirurgiens eut également maille à partir avec les barbiers qui s'occupaient de saignée et de petite chirurgie et avaient l'outrecuidance de guérir les plaies. Les chirurgiens s'y opposèrent « fort et ferme ». Ce fut la guerre du « razouër contre le bistouri ».

Le corps médical français resta divisé pendant plusieurs siècles en trois groupes ennemis : les médecins à robe longue, mires ou physiciens ; les chirurgiens à robe courte, formant confrérie sous le patronage de Saint-Cosme et Saint-Damien ; les barbiers, portant épée et remplissant office de barberie.

Les chirurgiens, outre leurs statuts, avaient leur blason ; ils portaient d'*azur aux trois boîtes d'argent posées*. Louis XIII, admis membre honoraire de la confrérie, en souvenir de sa naissance (27 Septembre 1610, fête de Saint-Cosme), ajouta à leur blason une fleur de lis d'argent en abîme (au centre).

***

Le Collège de Saint-Cosme avait son siège sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'Ecole pratique de la Faculté de médecine. Là, se tenaient ses assemblées générales. Elles se composaient : du premier chirurgien du roi, de son lieutenant, de quatre prévôts, d'un receveur, d'un greffier et de l'ensemble des Maîtres. Les charges, à l'exception des deux premières, étaient électives. Les prévôts étaient nommés pour deux ans, en Mars, et renouvelés par moitié. A eux était confié le soin de faire observer les statuts et de poursuivre l'exercice illégal de la chirurgie.



Porte d'entrée avec les détails de la grille, dont les ornements sont exécutés en bronze. Le chiffre et les fleurs de lis indiquent le fondateur; les serpents et le bâton d'Esculape désignent la chirurgie.

Les infractions au respect de la hiérarchie



étaient passibles de peines disciplinaires et même de l'exclusion, pour les cas graves.

Des règlements divers avaient pour but de maintenir entre les maîtres des rapports de bonne confraternité. Ainsi, sauf le cas d'urgence extrême, il était défendu, sous peine de 500 livres d'amende, de lever un appareil placé par un autre chirurgien, autrement qu'en sa présence. Si quelque malade vient à remplacer l'un des membres de la confrérie par un autre, celui-ci est tenu de veiller à ce que son confrère soit bien et convenablement payé. Si un maître tombe dans l'indigence, tous ses confrères doivent l'aider, chacun en proportion de ses moyens. Si l'un d'eux venait à mourir, toute la confrérie, maîtres et bacheliers, assistait aux obsèques et à la messe de *Requiem*.

Pour commencer l'instruction d'un *apprentis* chirurgien, il fallait qu'un maître eût quatre années de réception. L'élève suivait son maître partout, à l'hôpital, en ville. Quand le maître le jugeait digne, il se présentait à la licence.

Pour être reçus maîtres, les aspirants devaient faire le grand chef-d'œuvre. Pour s'y présenter, il fallait avoir deux ans d'apprentissage et, en outre, avoir travaillé trois ans sous un maître ou un an à l'Hôtel-Dieu.

Dans les hôpitaux, notamment à l'Hôtel-Dieu, il y avait des places de garçons chirurgiens ou de premiers compagnons, nommés pour six ans, et destinés à soigner les pauvres, sous les ordres du chirurgien traitant. Le plus ancien compagnon dont on ait conservé le nom fut Jean Millot, qui devint chirurgien de l'Hôtel-Dieu en 1625. Ces compagnons, nommés au concours, obtenaient une réduction considérable de frais d'examen, et la dispense d'une partie des épreuves imposées aux aspirants de la maîtrise.

Les examens étaient très longs et très sérieux. Après une enquête dénommée l'*Immatricule* et un interrogatoire sur la physiologie connu sous le nom de *tentative*, le candidat était inscrit pour le premier examen qui avait lieu deux mois au moins après la tentative. Chaque examen ne pouvait durer moins de deux heures; il était fait devant tous les maîtres, par quatre d'entre eux tirés au sort, par le premier chirurgien ou son lieutenant, par les prévôts et le doyen d'âge. Si le candidat était reconnu capable, on le renvoyait à deux ans pour l'*entrée en semaine*.

On donnait ce nom à une série d'épreuves qui duraient quatre semaines : chaque semaine, deux fois, le candidat subissait une nouvelle épreuve :

Première semaine. — OSTÉOLOGIE, maladie des os, fractures, etc.

Deuxième semaine. — ANATOMIE CHIRURGICALE des régions, etc... Le candidat avait à disserter sur la structure, la situation et l'usage de toutes les parties du corps humain qu'il avait préparées et disséquées.

Troisième semaine. — OPÉRATIONS. Théorie et pratique de la saignée, ligatures.

Quatrième semaine. — Interrogatoire et examen pratique sur les MÉDICAMENTS.

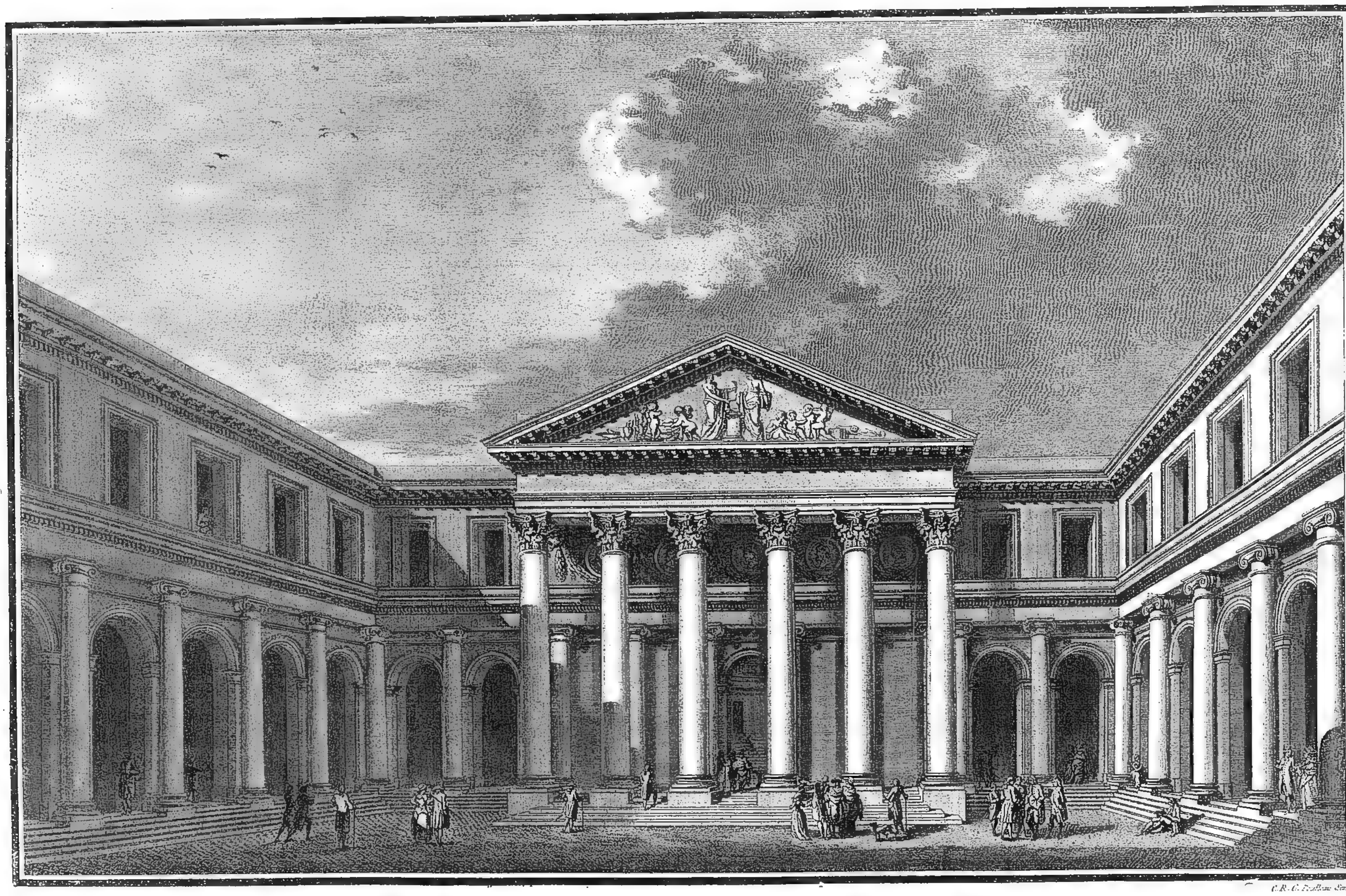
Venait ensuite l'examen de *rigueur*, qui portait sur toutes les parties de la chirurgie. Dans cet examen, le candidat était interrogé sur la thérapeutique chirurgicale et les faits de pratique; il faisait par écrit un rapport sur une maladie ou un cas proposé par le président du jury. On allait une dernière fois aux voix en assemblée générale, et le candidat reçu était proclamé maître. Il prêtait ensuite serment entre les mains du premier chirurgien et on lui remettait une expédition de ses lettres de maîtrise.



Jeton de chirurgien barbier.

Voici, d'après Jules Roger, le compte approximatif des frais d'examen :

Inspection du brevet d'apprentissage. . . .	10 livres.
Total des droits d'examen pour le premier chirurgien ou son lieutenant.	60 —
Idem pour le greffier.	30 —
Aux quatre prévôts et au receveur, pour l'immatricule, chacun trois livre, ci.	15 —
Aux mêmes, pour la communication de la requête.	15 —
Aux mêmes, pour les examens, chacun vingt-six livres, ci.	130 —
Droits d'examen des maîtres chargés des interrogations.	36 —
Total.	296 livres



Vue perspective de l'intérieur de la grande cour.

Outre ces frais d'examen, le récipiendaire devait offrir : au premier chirurgien et à son lieutenant, huit jetons d'argent et deux paires de gants; au greffier, quatre jetons d'argent et une paire de gants.

Ces droits d'examen étaient en somme peu élevés et différaient beaucoup de ceux de la Faculté de médecine, qui étaient d'environ 6.000 livres.

Le Collège de Saint-Cosme était pourvu d'une solide organisation qui lui permit de triompher des difficultés sans nombre suscitées par la Faculté de médecine et la corporation remuante et intrigante des Barbiers. Le Collège de chirurgie comptait quinze professeurs et il y avait matin et soir des cours de physiologie, de thérapeutique, d'anatomie, d'opérations, d'accouchements, d'oculistique, sans oublier les sciences accessoires. Il existait une chaire de chimie chirurgicale, dont Peyrilhe fut le premier titulaire en 1773, et un laboratoire pour les travaux pratiques de Chimie.

237 thèses ont été soutenues au Collège de chirurgie depuis le 25 Septembre 1749 jusqu'en 1789. Desault inaugura leur soutenance dans les bâtiments de la nouvelle Académie de chirurgie (Faculté actuelle) le 31 Août 1776; sa thèse avait pour titre : *De calculo vesicæ urinariæ, coque extrahendo prævia sectione ope instrumenti Hawkynsiani emendati.*

Lorsque le Comité d'instruction de la Convention réorganisa l'Ecole de santé et le service hospitalier pour les étudiants, il n'eut qu'à s'inspirer de ce qui se faisait au Collège de chirurgie. Parmi les vingt-quatre professeurs qui furent nommés par le décret du 14 frimaire an III (4 Décembre 1794), six appartenaient au corps enseignant du Collège de chirurgie; c'étaient : Chopart, Antoine Dubois, Lassus, Peyrilhe, Sabatier et Pelletan. Un autre maître en chirurgie, Desault, fut placé à la tête du service de clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu. De tous ceux qui avaient professé à l'ancienne Faculté de médecine, quatre seulement furent nommés à l'Ecole de santé; ce furent : Bourdier, Leclerc, Alphonse Leroy, Mahon.

***

Il est très facile de se faire une idée de l'importance du Collège de chirurgie au XVIIIe siècle, car notre Faculté de médecine actuelle occupe les bâtiments mêmes que Louis XV avait fait construire pour les chirurgiens sur le terrain de l'ancien Collège de Bourgogne et qui furent terminés sous le règne de Louis XVI. L'amphithéâtre était destiné à recevoir 1.400 élèves; il est resté absolument dans le même état, sauf la fresque, qui fut plusieurs fois remplacée et dont persiste encore l'inscription première.

***

Le Collège des Chirurgiens, fondé sous saint Louis par l'initiative de Jean Pitard, a duré de longs siècles en comptant dans son sein une foule d'hommes distingués, car il basait son art non pas sur l'érudition livresque mais sur l'expérience. « Notre art est né de l'expérience, cette expérience peut seule le conduire à la perfection ».

Les chirurgiens français jouissaient d'une grande renommée et tout le monde connaît ce passage de Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV* :

« Après avoir ainsi parcouru tous ces arts qui contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'Etat, ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde; je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides et si utiles dans ce siècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité peu commune. Non seulement il n'y avait guère d'excellents chirurgiens qu'en France, mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instruments nécessaires ».

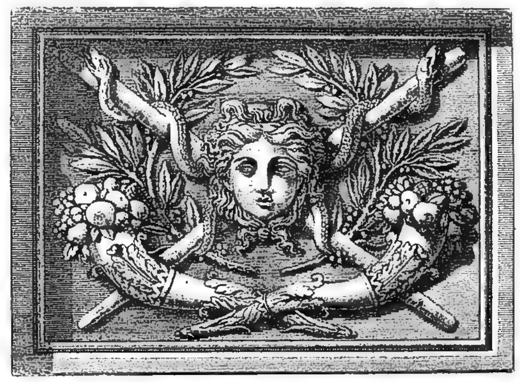
Aussi c'est avec une grande justesse que Corlieu a pu dire : « Pendant que la vieille Faculté de médecine, imbue de ses privilèges, s'éternisait dans son immobilité, la corporation des chirurgiens marchait à grands pas vers l'avenir. Peu de noms de médecins sont venus jusqu'à nous comme savants; beaucoup de chirurgiens nous sont connus ».

C'est à la corporation des chirurgiens que notre Faculté actuelle doit le logement qu'elle habite[1]; le passé abrite le présent et l'avenir.

P. DESFOSSES.

1. Voir P. DESFOSSES. — « L'amphithéâtre de Winslow et la maison des étudiants ». *La Presse Médicale*, 1908, 10 Décembre, n° 102.
Consulter : « Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris, 1777 à 1786. » Publiés sous les auspices du Conseil de l'Université par STEINHEIL, Paris, 1903.

1. GONDOIN, architecte du roi, dessinateur des meubles de la couronne. — « Description des Ecoles de chirurgie », Paris, 1780.



LIVRES NOUVEAUX

Abrégé d'Anatomie, par P. Poirier, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris; A. Charpy, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Toulouse; B. Cunéo, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 3 vol. gr. in-8°, formant ensemble 1620 pages, illustrés de 976 figures en noir et en couleurs, richement reliés toile anglaise, tête rouge, l'ouvrage complet : 50 fr. (Masson et Cie, éditeurs).

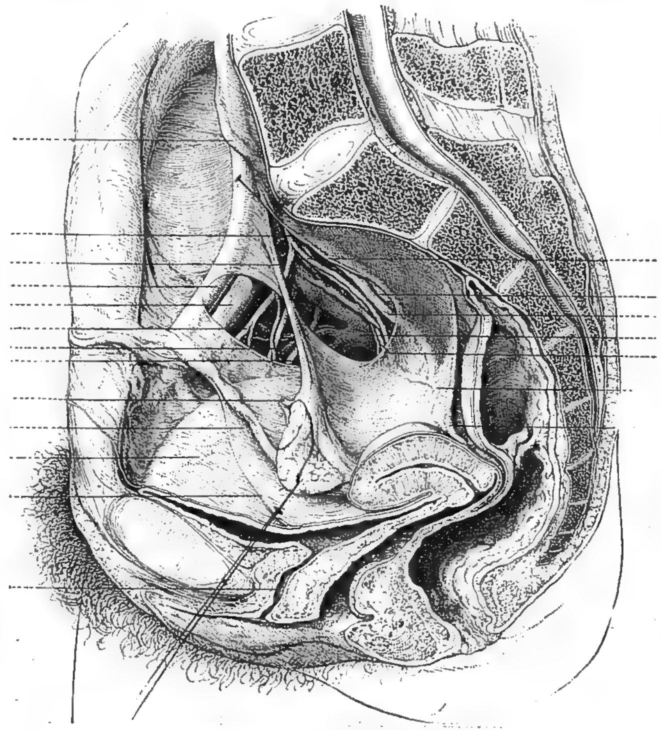
Vient de paraître : Tome III. *Organes des sens; appareil digestif et annexes : appareil respiratoire; capsules surrénales; appareil urinaire; appareil génital de l'homme et de la femme : périnée; mamelles; péritoine.* 1 vol. gr. in-8°, de 560 pages, avec 326 figures en noir et en couleurs. Relié toile anglaise : 15 fr.

« Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire », a dit un auteur célèbre; paraphrasant ce mot, on pourrait dire « qui ne sut se borner ne sut jamais apprendre ».

C'est un travers assez fréquent chez les étudiants que de s'imaginer qu'ils ne peuvent apprendre que dans les très gros volumes, très touffus et très compacts. Ils pensent qu'en prenant un livre de dimensions restreintes, ils laisseront échapper des notions indispensables à connaître. Mais hélas! même pour les plus travailleurs, la mémoire humaine a des limites très facilement atteintes, et à la fin de ses études scolaires, l'étudiant s'aperçoit facilement que, des gros volumes qu'il a lus, il a conservé bien peu de notions, heureux quand il a pu emmagasiner dans son cerveau les notions principales et non les détails d'utilité minime.

Pour celui qui débute, toutes les parties de l'anatomie présentent une importance égale, l'expérience seule apprend à choisir les notions indispensables à retenir. Aussi l'étudiant a-t-il le plus grand intérêt à se procurer des livres où des auteurs instruits sont venus au secours de l'inexpérience, ont pris la peine de faire le choix et d'élaguer les superfluités. A ce titre, on ne saurait trop recommander l'*Abrégé d'Anatomie*, qui vient de se compléter par l'apparition de son troisième volume.

L'étudiant, jusqu'ici, n'avait le choix qu'entre des traités volumineux, effrayants par le détail de leurs descriptions, la richesse de leur bibliographie et leur prix élevé, et des résumés succincts dont le texte trop condensé, incomplet, souvent dépourvu de figures, imposait à sa mémoire un effort aussi stérile que rebutant. L'élève trouvera maintenant dans l'*Abrégé* des descriptions brèves, mais cependant claires et complètes, dont de nombreuses figures lui faciliteront encore la compréhension. Ces trois volumes contiennent en effet tout ce qu'il est essentiel de savoir; tout ce qu'il importe de connaître pour les examens aussi bien que pour la pratique médicale et chirurgicale. Si les auteurs, dont la compétence pédagogique est bien connue, ont systématiquement éliminé la bibliographie, ils ont, par contre, essentiellement veillé à tenir leur lecteur au courant des recherches les plus récentes et à lui donner ainsi la quintessence du Traité d'Anatomie.



Spécimen des figures.
Coupe médio-sagittale du bassin d'une jeune fille (Rieffel).

Grâce à d'habiles réductions des belles planches du Traité, les figures ont pu être multipliées sans trop augmenter le volume de l'ouvrage, qui devient ainsi un véritable atlas. Si nous ajoutons qu'au début de chaque chapitre se trouve un bref exposé destiné à guider l'étudiant dans la préparation des différents organes, on concevra aisément que l'Abrégé constituera pour lui un ouvrage de choix, le livre classique de dissection pour emporter à l'Ecole pratique.

Celui qui connaîtra bien son *Abrégé d'Anatomie* peut sans crainte affronter tous les examens; il pourrait même aborder sans terreur le fameux certificat d'admissibilité à l'agrégation.

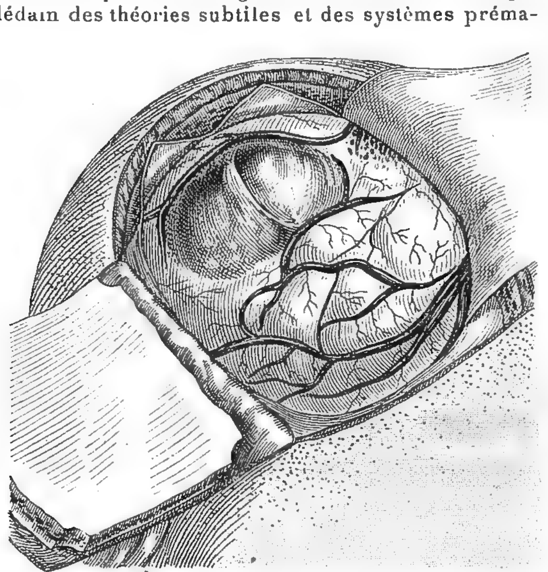
P. Desfosses.

Précis de Pathologie chirurgicale, par MM. P. Bégouin, H. Bourgeois, P. Duval, A. Gosset, E. Jeanbrau, P. Lecène, Ch. Lenormant, R. Proust, L. Tixier 4 vol. in-8°, avec nombreuses figures dans le texte. Cartonnés toile souple. Chaque volume : 10 fr. (Masson et Cie, éditeurs.)

Les tomes I et II du *Précis de Pathologie chirurgicale* sont nés. Cette naissance, impatiemment désirée, comble les vœux de nombreux étudiants et de non moins nombreux praticiens qui, avides de connaître les vérités nouvelles, réclamaient depuis longtemps une réédition du *Manuel des Quatre Agrégés* mise au courant des récentes acquisitions de la Pathologie et de la Chirurgie. Car la vogue reste aux « Manuels », aux « Précis », peu encombrants, peu coûteux, faciles à consulter, dans lesquels, d'un coup de pouce et d'un coup d'œil, si je puis dire, le lecteur pressé — nous le sommes tous et toujours — trouve le renseignement utile, bien à sa place, brièvement, mais clairement exposé, illustré, à l'occa-

sion, d'un schéma ou d'un dessin qui en rend la compréhension encore plus nette et plus rapide.

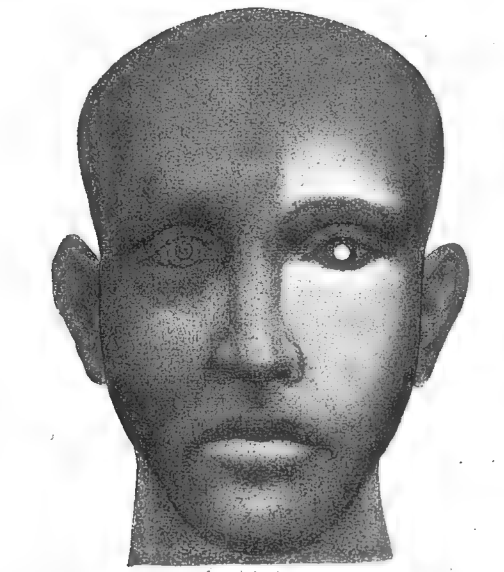
A ce point de vue, le *Précis de Pathologie chirurgicale* contentera les plus difficiles. « C'est, comme l'a écrit dans sa préface le professeur Reclus, c'est une œuvre de premier ordre, claire, neuve, documentée, à la fois élégante et solide. Elle met en lumière les qualités de la génération nouvelle : un léger dédain des théories subtiles et des systèmes prématurés, une solide et pénétrante étude de la clinique et cette robuste confiance en soi puisée dans une technique impeccable et dans la pratique d'une asepsie rigoureuse. »



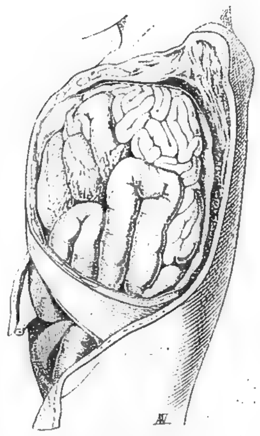
Tuberculome de la pariétale ascendante.
(Dessin fait au cours de l'opération.)

Il n'y a rien à ajouter à cet éloge d'un de ceux « qui, un temps, menèrent la course » et qui, n'est-il pas vrai? est plus apte que quiconque à apprécier la valeur de l'effort accompli par les jeunes pour continuer et compléter dignement l'œuvre de leurs anciens.

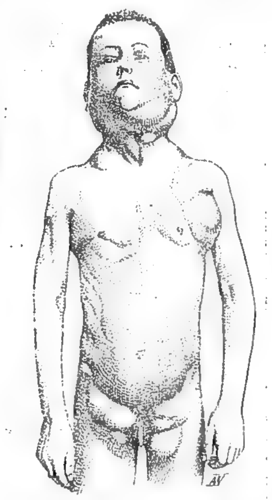
Je dirai seulement que l'illustration de l'ouvrage a été particulièrement soignée et qu'elle ne laisse rien à désirer tant au point de vue du nombre que du choix des figures dont nous donnons ici quelques spécimens.



Transillumination dans un cas de sinusite fronto maxillaire.



Hernie diaphragmatique.



Lymphadénome aleucémique.

Le *Précis de Pathologie chirurgicale* sera complet en 4 volumes. Les deux premiers, qui viennent de paraître, comprennent :

Tome I. — *Pathologie chirurgicale. Maladies générales des tissus. Crâne et rachis.* Il est dû à la collaboration de MM. Lecène, Proust et Tixier et comporte XVI-1028 pages et 349 figures.

Tome II. — *Tête. Cou. Thorax* (XII-948-pages et 312 figures), par MM. Bourgeois et Lenormant.

Les tomes III (*Glandes mammaires. Abdomen*) et IV (*Organes génito-urinaires. Membres*) paraîtront prochainement.

J. D.

BIBLIOGRAPHIE

1775. — **H. Oppenheim** et **R. Cassirer** — Der Hirnabszess. 1 vol. gr. in-8° de 304 pages *Deuxième édition* avec 3 planches en couleurs et 6 figures. Prix : 9 marks. (*Alfred Hölder*, éditeur à Vienne.)

SOMMAIRES DES REVUES

NOUVELLE ICONOGRAPHIE DE LA SALPÊTRIÈRE

Sommaire du n° 5 (1908).

E. Lévé. — Contribution à l'étude de l'infantilisme du type Lorain (2 figures et 5 planches).

G. Franchini et G. Giglioli. — Encore sur l'acromégalie; notes cliniques (2 figures, 2 planches).

P. Merlé. — Deux cas d'oxycéphalie (crâne en tour) s'accompagnant de troubles visuels (1 planche).

Weber. — De quelques altérations du tissu cérébral dues à la présence de tumeurs (2 figures et 3 planches).

Lefevre. — Contribution à l'étude de la pathogénie des névroses.

Wickertheimer. — Un accouchement au XVIe siècle d'après une miniature de la Bibliothèque nationale (1 planche).

LA RÉORGANISATION DES ÉTUDES MÉDICALES

(*Suite* [1]).

TITRE V
Des examens.

Art. 18. — Les examens sont de deux sortes :
1° Les examens de travaux pratiques;
2° Les examens de fin d'année.

a) EXAMENS DE TRAVAUX PRATIQUES

Art. 19. — Chaque enseignement, donnant lieu à des travaux pratiques, a pour sanction un examen placé à la fin des travaux pratiques.

Cet examen comprend :
L'épreuve pratique.
Des interrogations.

Art. 20. — Sont l'objet d'examens de travaux pratiques les matières suivantes :

L'anatomie, l'histologie, la physiologie, la physique et la chimie appliquées à la médecine, la médecine opératoire, la parasitologie, la bactériologie, l'anatomie pathologique, la matière médicale, la pharmacologie, l'hygiène et la médecine légale.

Art. 21. — En cas d'échec à l'examen de travaux pratiques, l'étudiant est tenu de faire une nouvelle série d'exercices avant de prendre l'inscription du trimestre suivant.

En cas de succès ultérieur, l'inscription lui est accordée rétroactivement.

Art. 22. — Pour les travaux pratiques dont la durée ne dépasse pas trois mois, la Faculté ou Ecole devra organiser des séries complémentaires d'épreuves.

Il y aura, avant le début de l'année scolaire, une session d'examens de travaux pratiques pour les candidats ajournés à la session précédente, quel que soit l'endroit où, pendant les vacances, ils auront fait leurs travaux pratiques.

L'étudiant de nouveau ajourné à cette session supplémentaire, sera tenu de recommencer son année d'études.

Art. 23. — Pourront être admis par la commission scolaire à subir les examens de travaux pratiques, les élèves qui justifieront devant la commission avoir suivi des travaux pratiques dans des établissements dépendant de l'Université ou agréés par la Faculté.

b) EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Art. 24. — Indépendamment des examens de travaux pratiques, chaque année d'étude se termine par un examen de fin d'année.

Art. 25. — Sont l'objet d'examens de fin d'année les matières suivantes : anatomie et histologie; physiologie avec notions de physique et de chimie médicales; obstétrique; pathologie interne; pathologie externe; pathologie générale; thérapeutique; hygiène; médecine légale avec notions de législation et de déontologie et les cliniques visées à l'article 27.

Art. 26. — Les examens de fin d'année sont répartis ainsi qu'il suit :

Première année.

Anatomie et histologie.

Deuxième année.

1° Anatomie et histologie;
2° Physiologie avec notions de physique et de chimie médicales.

Ces examens sont subis dans l'ordre choisi par le candidat.

Troisième année.

Obstétrique.

Quatrième année.

1° Pathologie interne;
2° Pathologie externe;
3° Pathologie générale.

Ces examens sont subis dans l'ordre choisi par le candidat.

Cinquième année.

1° Thérapeutique;
2° Hygiène;
3° Médecine légale avec notions de législation et de déontologie.

Ces examens sont subis dans l'ordre choisi par le candidat.

EXAMENS DE CLINIQUES

Art. 27. — Les examens de cliniques ont lieu après validation de tous les stages obligatoires.

Ils comprennent.

1° Examen de clinique chirurgicale et de thérapeutique chirurgicale avec revision générale de la pathologie externe;

2° Examen de clinique obstétricale et de thérapeutique obstétricale avec revision générale de l'obstétrique;

3° Examen de clinique médicale et de thérapeutique médicale avec revision générale de la pathologie interne.

Les examens sont subis dans l'ordre choisi par le candidat.

1. Voir *La Presse Médicale*, 1909, n° 6, p. 50.

TITRE VI
Dispositions spéciales aux différents examens. — Examens de travaux pratiques. — Jurys.

Art. 28 — Aux examens de travaux pratiques, pour les matières qui ne font pas en outre l'objet d'un examen de fin d'année, l'interrogation peut porter sur l'ensemble du programme; pour les matières qui font en outre l'objet d'un examen de fin d'annee, l'interrogation est limitée au programme des travaux pratiques.

Art. 29. — Les examens de travaux pratiques sont subis devant des commissions spéciales de trois membres.

Peuvent faire partie de ces commissions :

Les professeurs titulaires, les professeurs adjoints, les agrégés, les chefs de travaux et assimilés pourvus soit du grade de docteur en médecine, soit du grade de docteur ès sciences, soit du titre de pharmacien de 1re classe.

Sauf le cas de force majeure, chaque commission d'examens de travaux pratiques comprendra le chef des travaux pratiques correspondants.

EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Art. 30. — Chacun des examens de fin d'année est subi devant un jury de trois membres.

Art. 31. — Les questions posées aux examens de fin d'année sont prises dans les programmes des enseignements correspondants.

Ces questions sont tirées au sort.

Le candidat tire un bulletin de l'urne; ce bulletin contient trois questions différentes; le candidat est interrogé sur une, sur deux ou sur trois questions, au choix du jury.

L'examen est public; il est subi devant le jury complet.

L'admission et l'ajournement sont prononcés après délibération du jury complet.

EXAMENS DE CLINIQUES

Art. 32. — Le jury de chacun des examens de cliniques est composé de trois juges.

Art. 33. — Pour la clinique chirurgicale, chaque série d'examens comprend au maximum : trois candidats;
Pour la clinique médicale : quatre candidats;
Pour la clinique obstétricale : six candidats.

Art. 34. — L'épreuve consiste dans l'examen d'un ou de deux malades.

Les candidats aux épreuves de clinique médicale et de clinique chirurgicale disposent de quinze minutes au maximum pour l'examen de chaque malade.

Pour l'épreuve de clinique obstétricale, le temps attribué à l'examen du malade est de vingt minutes au maximum.

L'examen des malades a lieu sous la surveillance du jury.

Les juges siégeant ensemble interrogent successivement les candidats au sujet des malades examinés et s'assurent, en outre, qu'ils possèdent les connaissances nécessaires à la pratique médicale.

Le candidat ne doit pas connaître à l'avance le service où il aura à subir l'épreuve clinique.

EXAMENS DE FIN D'ANNÉE — EXAMENS DE CLINIQUES — SESSIONS — NOTATION

Art. 35. — Les examens de fin d'année ont lieu en deux sessions : l'une en Juillet, l'autre en Octobre.

Les dates en sont fixées par le doyen ou directeur.

Sauf pour les examens de cliniques, aucun examen individuel ou collectif ne peut avoir lieu en dehors des deux sessions réglementaires.

Art 36. — Tout étudiant doit, à moins d'une autorisation du doyen qui n'est accordée que pour motif grave, subir l'examen correspondant à son année d'études à la session de Juillet. Sont seuls admis à se présenter à la session d'Octobre les candidats ajournés à la session de Juillet ou autorisés à ne pas s'y présenter.

Art. 37. — L'étudiant qui n'a pas subi avec succès l'examen correspondant à son année d'études au plus tard à la session d'Octobre, est ajourné à la session de Juillet de l'année scolaire suivante et ne peut prendre aucune inscription pendant le cours de cette année.

L'étudiant ajourné en Juillet et en Octobre peut obtenir le transfert de son dossier dans les formes prescrites par le décret du 21 Juillet 1897.

Art. 38. — Le jugement du jury d'examen s'exprime par les notes suivantes :
Extrêmement satisfait;
Très satisfait;
Bien satisfait;
Satisfait;
Mal;
Nul.

Les notes *mal* et *nul* sont éliminatoires.

Dans les examens de cliniques, la note *mal* entraîne l'ajournement à trois mois; après deux échecs successifs, l'ajournement est fixé à six mois.

La note *nul* entraîne l'ajournement à six mois.

Les notes sont attribuées après délibération du jury.

THÈSE

Art. 39. — La thèse ne peut être soutenue qu'après réception aux examens de cliniques et dans les conditions fixées par les articles 20 et 21 du décret du 30 Juillet 1883.

Art. 40. — Pour chaque thèse de doctorat, le jury est composé de trois juges.

Art. 41. — Les examens de cliniques et la thèse doivent être subis devant la même Faculté.

Art. 42. — Les étudiants inscrits dans les Ecoles de plein exercice de médecine et de pharmacie subissent devant ces Ecoles les examens correspondant à la première, à la deuxième, à la troisième et à la quatrième année d'études.

Les étudiants inscrits dans les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie subissent devant ces Ecoles les examens correspondant à la première et à la deuxième années d'études.

Art. 43. — Dans les écoles de plein exercice et les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, les jurys d'examen sont présidés par un professeur de Faculté délégué par le ministre.

Après les épreuves, le président du jury adresse au ministre un rapport sur les résultats des examens.

TITRE VII
Dispositions transitoires.

Art. 44. — Un arrêté ministériel déterminera la date d'application du présent décret.

Les étudiants qui auront pris inscription avant cette date subiront les examens d'après le régime prévu par le décret du 24 Juillet 1899.

Art 45 — Seront abrogées, à partir de l'entrée en vigueur du régime établi par le présent décret, les dispositions contraires des décrets des 31 Juillet 1893, 31 Décembre 1894 et 24 Juillet 1899.

Art. 46. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 11 Janvier 1909.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
GASTON DOUMERGUE.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le décret en date du 11 Janvier 1909, portant réorganisation des études médicales;

Vu le decret du 31 Décembre 1888;

Vu la loi du 27 Février 1880;

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu :

Décrète :

Art 1er. — Les aspirants au doctorat inscrits à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Alger pourront subir, devant cette Ecole les cinq examens de fin d'année prévus par le décret du 11 Janvier 1909 portant réorganisation des études médicales.

Ils ne pourront subir les examens de clinique et l'épreuve de la thèse que devant une Faculté de médecine ou une Faculté mixte de médecine et de pharmacie.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 Janvier 1909.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
GASTON DOUMERGUE.

A travers le Monde

ILES PHILIPPINES

✣ Beaucoup d'hôpitaux viennent d'être ouverts ou sont encore en construction aux Philippines : Hôpital Saint-Paul, fondé par l'archevêque de Manille; Hôpital de la Marine, à Canacao; Hôpitaux de l'armée, à Fort William Mc Kinley et à Baguio; Hôpital général à Manille, fondé par l'Eglise épiscopale; Hôpital général à Iloilo, fondé par les Presbytériens. On a posé, dernièrement, les premières pierres de l'Hôpital Méthodiste pour femmes et enfants à Manille, de l'Hôpital général de Baguio, tandis que, sur toute la surface du territoire, des dispensaires ont été établis par les diverses confessions religieuses.

Sous la domination américaine, la plus large place est laissée aux initiatives privées.

⁂

✣ Depuis deux ans la peste bubonique a disparu des Iles Philippines. Il y avait eu, en 1903 160 cas; en 1904, 94 cas; en 1905, 41 cas et en 1906 20 cas Ce fait est intéressant à noter, car, dans les villes qui sont situées sur la mer de Chine, la peste est à l'état endémique et, dans l'Inde, 1 million d'habitants environ meurent annuellement de cette maladie.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 10 Février 1909, à 1 heure. — M. KLEIN : Tuberculose et syphilis étudiées dans un milieu spécial (l'infirmerie spéciale de Saint-Lazare); MM. Brissaud, Reclus, Roger, Pierre Duval. — M. DELMAS : Des adhérences douloureuses péri-cæcales consécutives à l'appendicectomie; MM. Reclus, Brissaud, Roger, Pierre Duval. — M. BROTHIER : Etude expérimentale et clinique sur la toxicité des savons de soude; MM. Roger, Brissaud, Reclus, Pierre Duval.

Jeudi 11 Février 1909, à 1 heure. — M. MILHIT : Les opsonines; étude physico-chimique et biologique. Les opsonines dans la fièvre typhoïde; sérothérapie antityphique et opsonines. Méthode opsonine. — M. MEZERETTE : De l'utilité de la radioscopie pour le diagnostic des adénopathies trachéo-bronchiques de l'enfant; MM. Gilbert, Chantemesse, Fernand Bezançon, Carnot.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 8 Février 1909. — 2e (1re série) : MM. Gautier, Langlois, Macaigne. — 2e (2e série) : MM. Roger, Branca, Zimmern. — 2e (3e série) : MM. Gley, Desgrez, Mulon. M. Blanchard, censeur; M. Legry, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Kirmisson, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie), Hôtel-Dieu : MM. Gaucher, André Jousset, Lœper. M. Brissaud, censeur; M. Sicard, suppléant.

Mardi 9 Février 1909. — 2e : MM. Prenant, Gley, Maillard. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Quénu, Ribemont-Dessaignes, Thiéry. — 4e : MM. Chantemesse, Thoinot, Carnot. M. Gilb. Ballet, censeur; M. André Broca, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Albarran, Marion. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Hutinel, Jeanselme, Nobécourt. M. Raymond, censeur; M. Gouget, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Brindeau, Jeannin. M. Brumpt, suppléant.

Mercredi 10 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Segond, Gosset, Rieffel. — 3e (Deuxième partie) : Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Gaucher, Legry. — Epreuves pratiques. 2e (1re série) : MM. Gariel, Gley, Mulon. — 2e (2e série) : MM. Pouchet, Desgrez, Branca. — 2e (3e série) : MM. Dejerine, Macaigne, Zimmern. — 2e (4e série) : MM. Retterer, Langlois, Richaud. M. Blanchard, censeur; M. Lecène, suppléant.

Jeudi 11 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Quénu, Marion, Lenormant. — 3e (Deuxième partie) : Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pierre Marie, Nicloux, Brumpt. — Epreuves pratiques. — 2e (1re série) : MM. Pouchet, Launois, André Broca. — 2e (2e série) : MM. Prenant, Gley, Maillard. — 3e Oral (Première partie) : MM. Pozzi, Ribemont-Dessaignes, Morestin. — 3e Oral (2e partie) : MM. Dieulafoy, Gouget, Jeanselme. M. Thoinot, censeur; M. Balthazard, suppléant.

Vendredi 12 Février 1909. — 2e (1re série) : MM Gautier, Roger, Retterer. — 2e (2e série) : MM. Gariel, Gley, Branca. — 2e (3e série) : MM. Pouchet, Richaud, Mulon. — 2e (4e série) : MM. Blanchard, Langlois, Zimmern. — 2e (5e série) : MM. Dejerine, Desgrez, Macaigne. — M. Thoinot, censeur; M. Sicard, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie)(1re série), Necker : MM. Kirmisson, Gosset, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Reclus, Pierre Duval, Proust. M. Pierre Marie, censeur; M. Lœper, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Beaudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Lecène, suppléant.

Samedi 13 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Albarran, Thiéry, Auvray. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Quénu, Marion, Morestin. — 2e : MM. Prenant, Gley, Nicloux. — 3e, Oral (Première partie) : MM. De Lapersonne, Ribemont-Dessaignes, Launois. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Hutinel, censeur; M. Brumpt, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Brindeau, Jeannin. M. Maillard, suppléant.

Nominations. — Par décrets en date du 23 Janvier 1909 rendus sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

M. Gilbert Ballet, professeur d'histoire de la médecine et de la chirurgie à la Faculté de médecine de l'Université de Paris, est nommé, sur sa demande, professeur de clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale à ladite Faculté.

M. Pierre Delbet, agrégé libre de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, est nommé professeur de clinique chirurgicale à ladite Faculté.

M. Hartmann, agrégé libre de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, est nommé professeur d'opérations et appareils à ladite Faculté.

Vacance de chaire. — La chaire d'histoire de la médecine et de la chirurgie de la Faculté de médecine de l'Université de Paris est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication du présent arrêté, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Clinique médicale de Laënnec. — Les mercredis 10, 17 et 24 Février; les jeudis, 11, 18 et 25 Février, à l'amphithéâtre de la clinique, à 10 heures, après la visite, *Conférences de physique appliquée*, par M. WEISS, professeur agrégé. I. Méthode graphique, sphygmographes. — II. Pression sanguine. — III. Sphygmomanomètres. — IV. Osmose. Isotonie. Cryoscopie. — V. Exploration électrique. — VI. Radioscopie. Radiographie.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Lyon. — M. Rochet, agrégé des Facultés de médecine, chargé d'un cours complémentaire de clinique des maladies des voies urinaires à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

M. Cluzet, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, est nommé professeur de physique médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Broca. — M. J. DARIER commencera le samedi 13 Février 1909, à 10 h. 1/2, une série de Conférences sur les *Maladies de la peau* (présentations de malades et projections microscopiques), et les continuera les samedis suivants à la même heure.

Hôpital Saint-Louis. — M. THIBIERGE a commencé des leçons sur les *maladies de la peau* avec présentation de malades, à l'hôpital Saint-Louis, le mardi 26 Janvier 1909, à dix heures, et les continuera les mardis suivants à la même heure.

NOUVELLES

L'impôt sur le revenu et les médecins. L'article 50 qui avait été réservé par la Chambre dans la séance du 14 Décembre, vient d'être voté. Il est ainsi conçu :

« Sont applicables aux déclarations produites en exécution de l'article précédent les dispositions des paragraphes 5, 6, 7 et 8 de l'article 30 relatif aux bénéfices des professions industrielles et commerciales.

A défaut de déclarations, il est procédé conformément aux dispositions du paragraphe 9 dudit article 30.

Les contribuables qui en feront la demande pourront, d'accord avec l'administration, être admis à contracter un abonnement valable pour une période de trois années. Mais cet abonnement sera basé sur le revenu moyen des trois années précédentes.

Indépendamment des pénalités prévues par l'article 30, tout contribuable omis au rôle ou qui, soit d'après sa déclaration, soit d'office, a été insuffisamment imposé, est redevable d'une cotisation égale au montant des sommes dont le Trésor a été privé pour chacune des années antérieures à celle de la découverte de l'omission ou de l'insuffisance, sans toutefois que le droit de répétition puisse s'étendre à plus de cinq années. »

Un amendement de M. Ollivier, demandant qu'en cas de contestation la preuve fût faite par le fisc, a été repoussé.

Société de médecine de Paris. — La séance solennelle extraordinaire de la Société de médecine de Paris aura lieu le mercredi 3 Février 1909, à 2 heures très précises, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Ordre du jour : 1° Allocution du président de la Société, M. P. Dignat; 2° Notice historique sur la Société de médecine et chirurgie pratiques par le secrétaire général, M. Paul Guillon; 3° Eloge de Dujardin-Beaumetz, par M. Bardet; 4° Allocution de M. le Ministre de l'Instruction publique.

VIIIe Congrès international d'hydrologie, de climatologie, de géologie et de thérapie par les agents physiques (Alger, 4-10 Avril 1909). — Le VIIIe Congrès international d'hydrologie, climatologie, géologie et thérapie par les agents physiques, se tiendra à Alger, du 4 au 10 Avril 1909.

Le Comité a pensé à organiser une exposition des objets et appareils ayant des rapports avec les sciences traitées dans le Congrès. Un certain nombre de stations hydrominérales ont déjà envoyé leur adhésion.

L'Exposition se tiendra dans un local, à proximité des séances du Congrès; elle pourra comprendre des planches, gravures, photographies, dessins, graphiques, brochures, indiquant l'importance de la station, ses avantages, le chiffre de ses visiteurs, des bouteilles d'eau expédiées, etc., des appareils de physico-thérapie, des plans en relief.

Une buvette où seront délivrées les eaux minérales représentées au Congrès, sera ouverte aux Congressistes, et le public sera admis à l'Exposition pendant les derniers jours.

Il ne sera pas fixé de conditions pour l'espace que pourront occuper les objets exposés; l'emplacement nécessaire sera largement aménagé; les exposants s'inscriront seulement comme membres associés du Congrès et détermineront eux-mêmes la subvention qu'ils croiront devoir donner au Comité d'organisation, proportionnellement à l'importance de leur exposition.

Les demandes de renseignements devront être adressées à M. Hérail, professeur à l'Ecole de médecine, 14, rue d'El-Biar, Alger, ou au secrétariat général du Congrès, 7, place de la République, à Alger.

CONCOURS

Prix de la Faculté de médecine de Paris. — Prix proposés *pour 1909*. — Prix Corvisart ouvert à tous les étudiants (une médaille de vermeil et 400 francs). — Question posée : *Syndrome addisonien.*

Prix Montyon (700 francs). — A l'auteur du meilleur ouvrage sur les *maladies prédominantes* dans l'année précédente.

Prix Barbier (2.000 francs). — A l'inventeur d'une opération ou d'instruments et appareils.

Prix Chateauvillard (2.000 francs). — Au meilleur travail sur les *sciences médicales* imprimé l'année précédente.

Prix Lacaze (10.000 francs). — Sera décerné en 1909 au meilleur ouvrage sur la *fièvre typhoïde*.

Prix Jeunesse (1.500 francs). — Au meilleur ouvrage relatif à l'*hygiène*. — (750 francs). Au meilleur ouvrage relatif à l'*histologie*.

Prix Saintour (3.000 francs). — Question posée : *Etiologie et pathogénie de la polyarthrite déformante.*

Pour 1910. — Prix Béhier (1.800 francs). — Question posée : *Rôle de l'hypophyse dans la nutrition.*

Pour 1912. — Prix Charles Legroux (1.500 francs). — Au meilleur travail sur le *diabète, ses causes et son traitement.*

Les ouvrages doivent être déposés au secrétariat, de midi à 3 heures, avant le 15 Octobre de l'année où les prix doivent être attribués.

Hospice de Brézin. — Lecture des copies. — *Séance du 28 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Brissy, 28; Byasson, 17; Estrada, 18; Huguet, 17; Jacquemin; Rolet, 27. — *Absents* : MM. Bouzon, Burgaud, Peyron.

Aujourd'hui, à 4 heures, à l'hôpital Beaujon, épreuve clinique de médecine.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 28 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Tzanck, 10, Bailleul, 6; Amaudrut, 7; Viel (E.), 9; Girard, 8; Jacquet, 7; Wallimann, 5; Schneider, 7; Bruslé, 9. — *Absents* : MM. Mornet, Feuillet, Monnier (H.), Rouèche.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

120, boulevard Saint-Germain.

PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . 10 fr.

Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LA MORTALITÉ EN SUÈDE ET EN NORVÈGE

Le plus angoissant des problèmes qui puisse s'imposer à une nation, est celui des remèdes à sa dépopulation. Il est, pour nous, tout à fait d'actualité. Nous nous maintenons péniblement en équilibre, quand nous n'avons pas un déficit, comme en 1895, comme en 1900, comme en 1907. Le fait est unique dans l'histoire des peuples. Est-ce la décadence finale ? Que deviendrait notre bilan en capital humain si nous subissions une épidémie, une guerre, un cataclysme comme celui de Messine ? Il nous faudrait dix ans pour réparer nos pertes. Pourrions-nous même les réparer ?

Est-il possible de relever notre *natalité* ? C'est bien difficile. Le chiffre de la natalité obéit à des lois économiques et psychologiques. Il faudrait, pour le modifier, de profondes transformations de notre état social. Laissons de côté ce premier facteur.

Reste la *mortalité*. La mortalité française est-elle au taux fatal qu'exigent l'usure et les risques normaux de la vie humaine ? Pouvons-nous abaisser ce taux ? Y a-t-il, en France, une marge appréciable entre la mort obligatoire et la mort évitable ? Si les morts évitables sont nombreuses, la prophylaxie est elle possible ? est-elle facile ? Autant de questions qui sont directement du ressort médical.

La première chose à faire, pour une pareille étude, c'est de comparer entre elles les différentes nations européennes. Le simple examen des chiffres est déjà instructif. Plusieurs pays ont une mortalité très inférieure à la nôtre. Il faut pousser les investigations de leur côté, rechercher les causes de leur exceptionnelle situation sanitaire.

Deux pays doivent, à ce point de vue, retenir notre attention : la Suède et la Norvège. Voici des chiffres :

à 14,3 ; la mortalité infantile, qui n'était que de 112,7, a baissé à 83,2.

En Norvège (pour apprécier la surpopulation de la Norvège, il faudrait encore tenir compte de l'émigration annuelle en Amérique qui atteint parfois le chiffre de 28.000), la mortalité a passé de 16 en 1880 à 13,5 en 1906 ; la mortalité infantile est tombée de 95,9 à 69,4.

Etablissons quelques comparaisons.

Notre mortalité moyenne est de 20 pour 1000.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN SUÈDE

ANNÉES	POPULATION	NATALITÉ	MORTALITÉ GÉNÉRALE		MORTALITÉ DES ENFANTS de 0 à 1 an.	
			Globale.	pour 1000.	Globale.	pour 1000.
1880	4.572.245	132.804	80.800	17,7	14.973	112,7
1885	4.682.769	137.308	82.781	17,8	15.696	»
1890	4.784.981	133.597	81.824	17,1	13.771	»
1895	4.919.260	134.599	74.360	15,2	12.745	»
1900	5.136.441	138.139	86.146	16,8	13.601	»
1906	5.337.055	136.700	76.400	14,3	11.384	83,2

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN NORVÈGE

ANNÉES	POPULATION	NATALITÉ	MORTALITÉ GÉNÉRALE		MORTALITÉ DES ENFANTS de 0 à 1 an.	
			Globale.	pour 1000.	Globale.	pour 1000.
1880	1.908.513	58.923	30.550	16,0	5.650	95,9
1885	1.938.000	61.052	32.111	16,5	5.698	»
1890	1.985.000	60.108	35.492	17,8	5.905	»
1895	2.055.100	62.932	32.189	15,6	6.044	»
1900	2.200.700	66.149	34.932	15,8	5.973	»
1906	2.296.300	61.316	31.214	13,5	4.258	69,4

Donc, en Suède, la mortalité, qui n'atteignait déjà que 17,7 en 1880, a progressivement baissé

Au taux de la Suède (14,3 pour 1000), nous gagnerions chaque année *216.600 existences*. Au taux de la Norvège (13,5 pour 1000), nous gagnerions chaque année *247.000 existences*. Notre mortalité infantile est en moyenne de 150 pour 1000 ; au taux de la mortalité infantile norvégienne de 1906 (69,4 pour 1000), nous gagnerions chaque année *64.480 nourrissons*.

Ces chiffres sont suffisamment éloquents. En abaissant la mortalité française à la mortalité norvégienne, nous aurions un EXCÉDENT ANNUEL MOYEN DE 275.000 EXISTENCES PAR AN, à peu près le quart de l'excédent allemand, qui approche le million annuel. Nous pourrions considérer l'avenir avec un peu plus de sécurité.

Il me paraît donc d'une importance capitale de rechercher les causes qui permettent aux peuples scandinaves d'économiser un aussi grand nombre de vies humaines. Dans un prochain article, je dirai ce que j'ai vu au cours d'une mission qui m'a été confiée en 1908. JULES COURMONT.

VARIÉTÉS

Nous recevons, avec prière d'insérer, la note suivante :

Referendum sur les modifications à demander dans le concours d'agrégation.

Paris, le 27 Janvier 1909.

Mon cher Camarade,

La Commission nommée par les candidats parisiens à l'admissibilité à l'agrégation, — composée de MM. Aubertin, Chevrier, Courtellemont, Grisel, Guéniot, Moog et Ravaut, — a décidé d'adresser à tous les candidats inscrits au concours, récemment annulé, tant de Paris que de province, un referendum destiné à établir, sur des bases précises, la formule des vœux des candidats.

Ces vœux seront transmis, avec les chiffres des résultats du referendum, aux pouvoirs compétents.

Nous vous remercions d'avance de la collaboration que vous voudrez bien ainsi nous donner.

LA COMMISSION.

Prière de retourner la présente feuille, affranchie, avec les votes, avant le 8 Février à l'une des adresses suivantes, à Paris : M. Ravaut, 5, rue de Rigny ; M. Chevrier, 10, rue Danton ; M. Guéniot, 58, rue de Bourgogne.

REFERENDUM

Prière de rayer, pour chaque question ou proposition, celle des deux mentions *oui* ou *non* qui ne convient pas.

1. Suppression de tout concours spécial d'admissibilité, séparé du concours d'admission . . . . Oui ou Non
   Suppression de toute admissibilité définitive. . . . . Oui Non
2. Réunion d'une commission compétente chargée d'étudier la réforme de l'agrégation . . . . Oui Non
   — composée de professeurs des Facultés de médecine en exercice. . . . . Oui Non
   — de professeurs des Ecoles de plein exercice et des Ecoles secondaires. . Oui Non
   — auxquels pourraient être adjointes des personnalités d'ordre divers. . . Oui Non
   — mais appartenant nécessairement à la profession médicale . . . . Oui Non
   Dans cette Commission la proportion des professeurs membres serait en rapport :
   1° Avec le nombre des chaires des diverses branches médicales . . . Oui Non
   2° Avec l'importance des Facultés évaluée d'après le nombre des étudiants inscrits à chaque Faculté . Oui Non
3. Recrutement des agrégés par voie de concours. . . . . Oui Non
4. Concours tous les trois ans. . . . . . Oui Non
5. Concours à Paris. . . . . Oui Non
6. Tirage au sort de tout le jury devant des représentants des candidats. . . . . Oui Non
   Ou : Roulement entre tous les professeurs d'une même branche médicale. Oui Non
   Ou : Roulement et tirage au sort combinés. . . . . Oui Non
7. Suppression de toute épreuve d'anatomie, d'histologie et de physiologie dans les agrégations autres que celles d'anatomie, d'histologie et de physiologie . . . . Oui Non
   Suppression d'une épreuve de pathologie générale . . . . Oui Non
   Maintien d'une épreuve de titres. . . . Oui ou Non
   — et d'une épreuve pédagogique, celle-ci consistant en une leçon magistrale sur un sujet de la branche des sciences médicales pour laquelle le candidat est inscrit et étant destinée à montrer qu'il est capable d'enseigner. . . . . Oui Non
8. Maintien du principe des agrégations spécialisées. . . . . Oui Non
   Maintien intégral des agrégations spécialisées, suivant la liste de l'arrêté du 28 Juillet 1908 [1]. . . . . Oui Non
   Maintien seulement partiel, après revision de la liste précédente . . . . . Oui Non
9. Attribution, après chaque épreuve, d'une note en chiffres qui sera immédiatement publiée à la fin de la séance. . Oui Non
   S'il doit y avoir des coefficients pour chaque épreuve, ceux-ci seront fixés et connus dès l'annonce des concours. . . . . Oui Non
10. Augmentation du nombre des agrégés. Oui Non
    — de manière que les agrégations spécialisées ne soient pas représentées par un unique agrégé nommé pour une période de neuf ans . . . . . . Oui Non
    — mais qu'elles donnent lieu à un concours pour une (ou plusieurs) place tous les trois ans. . . . . Oui Non
    — ou : tous les six ans. . . . . Oui Non
11. Reconnaissance officielle du droit, pour les professeurs et agrégés, d'ouvrir des cours payants . . . . Oui Non
12. Le candidat devra désigner en s'inscrivant la ou les Facultés . . . . Oui ou Non
    — et la ou les spécialités pour lesquelles il concourt . . . . Oui Non
13. Le nombre des places d'agrégé et les spécialités à pourvoir seront fixés avant l'ouverture du concours. . . . Oui Non
14. Recrutement du corps enseignant des Ecoles de plein exercice et des Ecoles préparatoires par la voie de concours spéciaux, indépendants du concours d'agrégation, conformément aux dispositions en vigueur avant le décret du 25 Juillet 1906 . . . . . . Oui Non

Signature :

Les candidats au dernier concours d'admissibilité à l'agrégation qui n'auraient pas reçu leur bulletin de referendum sont priés de le réclamer immédiatement *à* M. Chevrier, *10, rue Danton, ou à* M. Guéniot, *58, rue de Bourgogne, en indiquant leur adresse.*

1. Voici la liste des vingt-trois agrégations prévues par cet arrêté : 1° anatomie et embryologie; 2° histologie et embryologie; 3° physiologie; 4° physique biologique et médicale; 5° chimie biologique et médicale; 6° sciences naturelles appliquées à la médecine; 7° pathologie générale et médecine interne; 8° anatomie pathologique; 9° médecine expérimentale et comparée; 10° thérapeutique et pharmacologie; 11° hygiène; 12° médecine légale; 13° maladies nerveuses et psychiatrie; 14° maladies cutanées et syphilitiques; 15° chirurgie générale; 16° obstétrique; 17° chirurgie infantile et orthopédie; 18° médecine infantile; 19° ophtalmologie; 20° maladies du larynx, du nez et des oreilles; 21° gynécologie; 22° maladies des voies urinaires; 23° pharmacie et matière médicale.

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES DE DERMATOLOGIE ET DE SYPHILIGRAPHIE

Sommaire du n° 12 (1908).

Travaux originaux :

H. Darré. — Les symptômes cutanés de la trypanosomiase humaine.

W.-J. Terebinsky. — Contribution à l'étude de la structure histologique de la peau chez les singes.

Recueil de faits :

G. Thibierge. — Deux cas de gangrène cutanée, consécutifs, l'un à une injection sous-cutanée de benzoate de mercure, l'autre à une injection sous-cutanée d'huile grise.

Revue générale :

Lasserre. — Le passif des injections mercurielles.

Revue de dermatologie.

Revue de syphiligraphie.

Variétés.

Deux singulières descriptions de l'ichthyose.

CHAIX & Cie, *10, Rue de l'orne, PARIS.*

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur M. Dieulafoy. Leçon du samedi 6 Février. Discussion sur un malade atteint d'une triple infection vénérienne. Apparition d'une double phlébite aux membres inférieurs (salle Saint-Christophe, n° 1).

L'organisation du stage hospitalier. — Un décret en date du 26 Janvier 1909 réorganise le stage hospitalier ainsi qu'il suit :

Article premier. — Les Facultés et Ecoles de médecine assurent l'enseignement des stagiaires avec leur personnel et avec le concours de chargés de cours de cliniques annexes, médecins, chirurgiens et accoucheurs des hôpitaux.

Art. 2. — Après accord avec les administrations hospitalières, les Facultés et Ecoles déterminent le nombre maximum de stagiaires qui peuvent être admis dans chaque clinique ou clinique annexe. Ce nombre peut n'être pas le même dans tous les services.

Art. 3. — Les demandes des médecins, chirurgiens et accoucheurs des hôpitaux à l'effet de recevoir des stagiaires sont adressées au doyen.

Elles sont soumises à une Commission mixte composée, sous la présidence du doyen ou de son assesseur, de deux professeurs de la Faculté ou Ecole, désignés par le Conseil et de deux délégués de l'administration hospitalière.

Après avoir visité les services et s'être assurée qu'ils répondent aux besoins de l'enseignement, la Commission donne son avis sur les demandes.

Les autorisations sont accordées pour deux ans par le doyen. Elles peuvent être renouvelées.

Art. 4. — Lorsqu'un chargé de cours clinique annexe est signalé comme négligeant ses obligations envers les stagiaires, rapport en est fait, après enquête, par le doyen, à la Commission mixte. Celle-ci en délibère, l'intéressé entendu ou dûment convoqué.

Le retrait de l'autorisation est prononcé par le doyen.

Art. 5. — Les chargés de cours de cliniques annexes sont rétribués proportionnellement au nombre des stagiaires auxquels ils ont donné l'enseignement.

Art. 6. — Le présent décret entrera en vigueur à partir du jour où seront mises à exécution les dispositions du décret du 11 Janvier 1909 portant réorganisation des études médicales.

Art. 7. — Sont abrogées les dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — M. Sellier, chef des travaux de physiologie à la Faculté de médecine de Bordeaux, est nommé chargé de cours complémentaire d'anatomie et de physiologie élémentaire à ladite Faculté pour l'enseignement aux dentistes et sages-femmes (fondation de l'Université de Bordeaux).

HOPITAUX ET HOSPICES

Mutations dans les hôpitaux. — A la suite de la mort du professeur Berger, de la démission du professeur Le Dentu et de l'admission à l'honorariat de M. Campenon, les mutations suivantes auront lieu le 1er Mars dans les services de chirurgie des hôpitaux de Paris :

M. Delbet va à Necker, M. Demoulin à la Charité, M. Legueu à Laënnec, M. Rieffel à Saint-Louis, M. Mauclaire à la Charité, M. Morestin à Tenon, MM. Launay et Auvray à la maison Dubois, M. Riche à Saint-Louis (service des enfants), M. Michon à Cochin-annexe (ancien hôpital Ricord), M. Savariaud à Trousseau, M. Ombrédanne à Ivry et M. Robineau à Bicêtre.

Amphithéâtre d'anatomie. — Cours et exercices de médecine opératoire spéciale Chirurgie de la tête et du cou (Nez, Larynx, Gorge, Oreilles, Bouche). — M. Pierre Sebileau, agrégé, chirurgien de l'hôpital Lariboisière, avec le concours de M. le docteur E. Lombard et de ses assistants de Lariboisière, commencera son Cours en 10 leçons, le mercredi 17 Février, à 2 heures, et le continuera tous les jours, à la même heure.

Le nombre des auditeurs est limité à 25. Le droit d'inscription est gratuit pour les Internes des hôpitaux. Il est de 80 francs pour les Docteurs en médecine et de 50 francs pour les Etudiants. Se faire inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin.

Hospice de Bicêtre. — M. J. Roubinovitch, médecin de Bicêtre, fait, dans son service, tous les jeudis, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin, des Conférences pratiques de psychiatrie, à l'usage des étudiants et des docteurs en médecine ou en droit désireux d'acquérir les notions indispensables de pathologie mentale.

Programme des conférences pratiques : 1° Interrogatoire et examen des malades (adultes ou enfants) atteints d'affections nerveuses, ou mentales; 2° discussion du diagnostic, des indications thérapeutiques, médico-pédagogiques et médico-légales; 3° rédaction de certificats, de consultations et de rapports médico-légaux; 4° choix de sujets pour travaux personnels ou pour thèses de doctorat.

N. B. — Pour suivre ces Conférences, prière de s'inscrire à Bicêtre, directement ou par correspondance, en s'adressant au chef de service, visible tous les jours, de 9 h. 1/2 à 10 h. du matin.

Hopital Broca. — M. J. Darier commencera le samedi 13 Février 1909, à 10 h. 1/2, une série de Conférences sur les *Maladies de la peau* (présentations de malades et projections microscopiques), et les continuera les samedis suivants à la même heure.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Mérite agricole. — *Officier* : MM. Fournaise, La Vieille, à Paris.

Chevalier : MM. Courtois-Suffit, Junène, Goupil, Laborde, de Lusi, Ouvrier, à Paris; Bonnet, à Lasalle (Gard); Cavaillon, à Carpentras (Vaucluse); Hœling, à Montrouge (Seine); Lemesle, à Loches (Indre-et-Loire); Meilhon, à Quimper (Finistère); Fillault, à Bellevue (Haute-Vienne); Vergne, à Saint-Salvadour (Corrèze).

Légion d'honneur. — *Chevalier* : M. Sanz de Santa Maria, en Colombie.

Services rendus a la mutualité. — *Médailles d'argent.* — MM. Anagnostaki, à Tunis; Baumgarten, à Paris; Vivien, à Vienne.

Médailles de bronze. — MM. Coutrest, Daulnoy, Huguenin, Lemasson-Delalaude, Mayard, à Paris; Deshaye, à Rouen; Hellian, à Chitenay; Vigouroux, à Paris; Ravenez, médecin principal de 1re classe.

Mentions honorables. — MM Azalbert, à Cannes-Minervois; Duriez, à Pierrefonds; Lagrange, à Poitiers; Larché, à Tunis; Moreau, à Lusignan; Malabouche, à Gignac; Marcombe, à Clermont-Ferrand; Paumès, à Toulouse; Turgard, à Lille; Wateau, Broudic, à Paris.

Annulation d'une décision de la Faculté de médecine à propos du prix Lacaze. — Le Conseil d'Etat vient d'annuler la décision par laquelle le Conseil de la Faculté de médecine avait, contrairement au règlement, décerné le prix Lacaze.

C'est par un testament du 11 Juillet 1866 que M. Lacaze a légué à la Faculté de médecine de Paris une rente annuelle de 5.000 francs, dont les arrérages servent à décerner tous les deux ans un prix de 10.000 francs à l'auteur du meilleur ouvrage composé alternativement sur la phtisie et sur la fièvre typhoïde.

La brochure consacrée à « la liste des prix à décerner »

mentionne que les ouvrages devront être déposés au secrétariat, de midi à 3 heures, avant le 15 Octobre.

En 1906, le prix revenait à l'ouvrage sur la fièvre typhoïde.

Or, au 15 Octobre 1905, deux mémoires seulement avaient été présentés, l'un par MM. Lesage et Abrami, l'autre par M. Odilon Martin.

Cependant, ce n'est ni à l'un ni à l'autre de ces ouvrages que le prix fut décerné. Il fut accordé à M. Achard, qui ne s'était pas fait inscrire et n'avait déposé aucun mémoire au secrétariat de la Faculté. Le rapport de la Commission chargée de délibérer sur le prix porte que la candidature de M. Achard s'appuyait sur un grand nombre de travaux, dont plusieurs en collaboration avec des savants connus et s'échelonnant sur une période de dix ans.

L'attribution du prix, dans ces conditions, a été l'objet d'une réclamation de MM. Lesage et Martin, qui se sont adressés au Conseil d'Etat.

Le pourvoi se fondait sur deux moyens : méconnaissance des conditions du concours institué par les dispositions testamentaires de M. Lacaze et violation par la Faculté d'un règlement qu'elle a elle-même édicté.

Le Conseil d'Etat, dans l'arrêt qu'il vient de rendre, constate que la Faculté de médecine, par un avis publié par ses soins et revêtu de la signature de son doyen, a fait connaître au public les conditions dans lesquelles elle attribuait, en 1906, le prix dont elle disposait. Ce document spécifie que le prix sera décerné au meilleur ouvrage sur la fièvre typhoïde et que les ouvrages devront être déposés au secrétariat de la Faculté avant le 15 Octobre 1906.

Le Conseil d'Etat a ajouté que « s'il appartenait au Conseil de la Faculté de ne pas décerner le prix, au cas où il aurait estimé que le mérite des ouvrages présentés n'était pas suffisant pour justifier l'attribution de cette récompense à leurs auteurs, il ne pouvait, au mépris des règles ci-dessus rappelées, dont l'observation s'imposait à lui-même aussi bien qu'aux concurrents, donner le prix Lacaze à M. Achard, qui n'avait présenté aucun ouvrage ».

La décision du Conseil de la Faculté de médecine a donc été annulée.

Réunion de candidats. — On se rappelle les incidents qui ont marqué le dernier concours d'admissibilité à l'agrégation de médecine, et qui l'ont empêché. Un certain nombre de candidats à ce concours viennent de se réunir à l'hôtel des Sociétés savantes, pour discuter sur la situation qui leur était ainsi faite. Ils ont décidé d'organiser un referendum sur la question, parmi tous les candidats, tant de province que de Paris.

A tous il sera adressé un questionnaire, élaboré par la Commission des candidats, et destiné à établir sur des bases précises les vœux des candidats au sujet des modifications désirables dans le concours d'agrégation.

Les résultats de ce referendum seront transmis au Conseil de la Faculté de médecine et au ministre de l'Instruction publique.

La Société des Amis de l'Université. — Les conférences de la Société des Amis de l'Université de Paris ont commencé le 21 Janvier. Elles ont lieu les jeudis, à 9 heures du soir, à la Sorbonne (amphithéâtre Richelieu).

En voici la liste :

4 Février. — M. Hitier : Les syndicats agricoles et leurs difficultés présentes.

11 Février. — M. Bouglé : Une philosophie du mouvement ouvrier.

18 Février. — M. Moureu : Les nouveaux gaz de l'atmosphère et des sources thermales. — Leurs relations avec les phénomènes de radioactivité.

4 Mars. — M. Blaringhem : Le perfectionnement des fleurs et des fruits.

11 Mars. — M. G. Dumas : Une démoniaque à Paris en 1908 : psychologie et traitement.

25 Mars. — M. André Broca : La télégraphie sans fil.

Nécrologie. — On annonce la mort à Valence de M. A Ferlin.

CONCOURS

Hospice de Brézin. — Épreuve clinique de médecine. — *Séance du 30 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Brissy, 16 ; Rollet, 14.

Séance demain 4 Février, à 4 heures, à l'hôpital Beaujon.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 30 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Mignot, 10; Gallais, 6 ; Villette, 7; Mutel, 10 ; Goret, 8 ; Mauret, 7 ; Baufle, 12 ; Rousseau-Langwelt, 9. — *Absents* : MM. Meyer-Heine, Chatelin (Ch.), Gautier, Caix, Guelfuci, Turnesco, Pollet.

Séance du 2 Février. — Ont obtenu : MM. Leveuf, 10; Madier, 9; François (P.), 8; Chauvet, 8; May, 12; Camboulives, 8; Doucet, 9; Routier, 10. — *Absents* : MM. Tribes, Leblanc, Vilfroy, Foisy, Ghys, Vincotte, Boutet, Gatellier, Jaisson, Potherat, Richard, Bourgeois, Mallet, (Ch.), Perrier, Lancrenon, Dragoesco, Schoofs, François; Mlle Lenormand.

Séance demain matin, à 8 heures.

Pathologie. — *Séance du 29 Janvier.* — Ont obtenu : MM. Durseux, 7 ; Morancé, 11 ; Dubois (J.), 8 ; Mallet (L), 2 ; Fricker, 3 ; Gheorghiu, 6; Larue, 7; Bontemps, 7 ; Beck, 8. — *Absents* : Mlle Parisse.

Séance du 31 Janvier. — Ont obtenu : MM. Thibaut (D.) 11; Kembadjian, 4; Rousseau (F.), 9 ; Lorin, 12 ; Renaud-Badet, 10 ; Miginiac, 13 ; Brocq, 10; Mlle Condat, 8. — *Absents* : MM. Desaux, Roy, Théry (A.).

Séance aujourd'hui, à 4 heures.

RENSEIGNEMENTS

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

N° 11 Samedi, 6 Février 1909.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. / Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

FERNAND LAGRANGE

— 1846-1909 —

Fernand Lagrange s'était fait, en France, l'initiateur et le champion de la médecine suédoise par la gymnastique et la mécanothérapie. Il avait, en outre, fait diverses études personnelles sur l'exercice chez les adultes, les enfants, les vieillards. La mort ironique l'a surpris écrivant un livre sur « le Repos ».

Après avoir été interne provisoire des hôpitaux de Paris, il avait dû abandonner le concours pour reprendre la clientèle de son père, dans un gros bourg limousin. Il exerça ensuite à Limoges, puis à Vichy, où il créa le service de mécanothérapie de l'Etablissement thermal et la « Revue des maladies de la nutrition », avec F. Glénard. Il occupait, dans cette station, une place considérable, et dirigeait en outre à Paris un Institut de mécanothérapie Zander.

Sa mission d'études en Suède, ses publications, sa compétence exceptionnelle dans des matières

peu étudiées en France l'avaient fait récemment connaître et rechercher. Il s'éteint brusquement, à l'heure où son œuvre commençant à se diffuser, une renommée grandissante l'eût récompensé de son long effort.

L'exceptionnelle aménité de son caractère, la sûreté de ses relations, le charme de son commerce et de son style, lui avaient attiré beaucoup d'amis et de lecteurs, qui lui ont adouci l'isolement relatif où il a vécu, autant par modestie naturelle que par le fait du peu d'intérêt que l'on attachait en France, jusqu'ici, aux études de thérapeutique mécanique.

Ses principales publications sont : « Physiologie des exercices du corps » (Bibliothèque scientifique internationale, Alcan), couronné par l'Académie des sciences et l'Académie de médecine, 1888; — « Hygiène de l'exercice chez les enfants », 1890; « L'exercice chez les adultes », 1891, 2 volumes de la Collection médicale Alcan; — « La médication par l'exercice », 1894; « Les mouvements méthodiques et la mécanothérapie », 1899; « Traitement des affections du cœur par l'exercice et le mouvement », 1903, trois grands vol. in-8° chez Alcan (avec figures).

Cette œuvre considérable a porté Lagrange au premier rang des physiothérapeutes de notre pays. Nous lui serons toujours redevables d'avoir contribué à l'évolution de la thérapeutique et de la prophylaxie par l'exercice, et, principalement, de nous avoir fait connaître les progrès très réels que représentait la gymnastique suédoise. Lagrange sera certainement classé, dans l'avenir, comme l'un des principaux précurseurs de l'École française du mouvement, quand celle-ci, que l'on peut déjà voir naître, se sera développée, et qu'elle aura remplacé la suédoise, selon les prédictions des Suédois eux-mêmes.

MAURICE FAURE.

VARIÉTÉS

L'utilité des ventilateurs.

Personne ne met en doute la vertu hygiénique de la ventilation. Il est bien entendu qu'un ventilateur en communication avec l'air extérieur renouvelle et assainit l'atmosphère plus ou moins viciée d'une pièce habitée. Plus problématiques certainement sont les services qu'on peut attendre d'un ventilateur à ailettes, celui qu'on installe sur un guéridon dans quelque coin de la chambre. Mais ce point non plus n'est discuté.

Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, il n'est pas d'usine, il n'est pas d'atelier, il n'est pas de bureau qui ne soit pourvu d'un ventilateur à ailettes ou d'un ventilateur en communication avec l'air extérieur. Il est cependant permis de se demander si la faveur dont ces appareils jouissent auprès du public, est vraiment justifiée au point de vue de l'hygiène. On a fait la guerre au balai sous le prétexte qu'il soulevait des nuages de poussière et faisait sortir des légions de microbes. N'est-il pas à craindre que le ventilateur, qui crée de véritables tourbillons d'air, agisse d'une façon identique?

La réponse à cette question nous est fournie par les expériences que MM. A. Sartory et A. Filassier ont fait connaître, récemment, à la Société de Biologie. Comme on va le voir par deux de leurs expériences, que nous citons à titre d'exemple, la ventilation augmente en effet d'une façon très appréciable le nombre de microbes qui se trouvent dans l'air.

EXP. I. — *Trois ventilateurs à ailettes sans communication.* Cette expérience a été faite dans une salle de café de 450 mètres cubes à 9 heures et demie du matin; le nettoyage était terminé depuis longtemps; il y avait peu de clients.

A. — Les ventilateurs sont arrêtés depuis 1 heure du matin. Analyse de l'air prélevé à 9 h. 1/2 du matin	10.000 bact. par m. c.
B. — Ventilateurs en marche. Analyse de l'air après 1 heure de marche	35.000 —

EXP. III. — *Un ventilateur à ailettes avec communication. Un ventilateur à palettes sans communication.* Café, 750 mètres cubes, le matin à 11 heures, au voisinage du ventilateur à ailettes.

A. — Avant la marche	10.000 bactéries.
B. — Après une heure de marche . . .	17.000 —
C. — Après deux heures de marche . .	27.500 —

Au voisinage du ventilateur à palettes :

A. — Avant la marche	11.500 bactéries.
B. — Après une heure de ventilation .	19.000 —
C. — Après deux heures.	37.000 —

Dans les neuf autres expériences que l'on trouve dans la communication de MM. A. Sartory et A. Filassier, les résultats sont les mêmes. Aussi bien ces auteurs n'hésitent pas à conclure que les ventilateurs ordinaires n'ont aucune utilité et qu'ils sont même dangereux en raison des poussières bacillifères qu'ils soulèvent.

R. R.

A travers le Monde

CANADA

Il n'y a pas qu'en France où l'on se préoccupe de la réforme des études médicales. Le Bureau provincial de médecine du Canada, auquel avait été adjoint un représentant des Facultés Laval et Mac Gill, a présenté à la dernière assemblée un projet de loi comportant une refonte complète des programmes. Il met au point : 1° L'admission à l'étude de la médecine, en ajoutant une matière au programme des sciences en zoologie; 2° il établit un bureau pour l'obtention de la licence provinciale; 3° il fixe à cinq ans la durée des études médicales; 4° il confère au collège médical le pouvoir de faire des règlements concernant l'exercice illégal de la médecine et il établit un conseil de discipline; 5° il fixe à tous les quatre ans l'élection des membres du bureau provincial. (*L'Union Médicale du Canada*, 1908, 1er Nov.)

ILES PHILIPPINES

L'état sanitaire des Américains aux îles Philippines est excellent. WILLIAM WASHBURN fait remarquer

dans *The Philippine Journal of Science*, 1908, n° 4, que, à part certaines localités où la chaleur est excessive, l'humidité trop grande, l'homme de race blanche peut vivre parfaitement en bonne santé sous les tropiques, s'il observe rigoureusement les règles de l'hygiène personnelle, domestique et publique.

Aussi, aux Philippines le Bureau de la santé publique fait-il distribuer largement la petite notice ci-contre :

Il est plus aisé de conserver une bonne santé sous les tropiques qu'aux Etats-Unis, mais, pour cela, il est indispensable d'observer les simples règles qui suivent.

1° *Faites-vous vacciner. Le Bureau de la santé publique le fait gratuitement;*

2° *Ne buvez jamais d'eau qui n'ait été bouillie ou distillée; ne mangez jamais de légumes crus. Si vous observez cette règle, vous ne contracterez probablement jamais de dysenterie, de fièvre typhoïde, de choléra, ni de maladie à point de départ intestinal;*

3° *Les fruits sont sains et peuvent généralement être mangés crus avec impunité, pourvu qu'ils appartiennent à une espèce qui pousse sur les arbres, bien au-dessus du sol;*

4° *Evitez les spécialités pharmaceutiques. N'introduisez pas des drogues que vous ne connaissez pas dans un corps que vous connaissez encore moins;*

5° *Les stimulants alcooliques ne sont pas nécessaires, n'écoutez pas sur ce point les avis contraires des vieux coloniaux;*

6° *Généralement les moustiques qui propagent les maladies volent seulement la nuit; donc, dormez toujours sous une bonne moustiquaire;*

7° *Finalement, observez les mêmes règles d'hygiène qui sont applicables aux climats tempérés, notamment, la grande règle des exercices physiques.*

LIVRES NOUVEAUX

Bordier (H.), Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, lauréat de l'Académie de médecine (Prix Buignet). *Technique radiothérapique*. 1 vol. in-8° de 172 pages de l' « Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire ». Prix broché : 2 fr. 50. Cartonné : 3 fr. (MASSON ET Cie, éditeurs, Paris.)

Ce livre renferme l'exposé des méthodes qui ont été proposées, depuis la découverte de la radiothérapie, pour mesurer ou tout au moins apprécier la dose de l'énergie si puissante représentée par les rayons X.

Ainsi que le dit très justement M. Bordier dans sa préface, « la radiothérapie, comme tous les modes de traitement, n'a sa raison d'être que si les doses de l'agent employé (qu'il soit chimique ou physique) sont mesurées et, par conséquent, réglables : faire de la radiothérapie sans dosages, c'est administrer une substance vénéneuse sans balance ».

Après avoir donné un aperçu des services rendus par les rayons X utilisés dans un but thérapeutique, l'auteur consacre quelques pages aux indications et contre-indications de la radiothérapie.

Il indique ensuite le matériel nécessaire au radiothérapeute, sans se perdre dans des détails inutiles et en se plaçant seulement au point de vue pratique.

Dans les deux chapitres suivants, sont décrites les méthodes d'appréciation de la *qualité* et de la *quantité* des rayons X. Comme il est de la plus haute importance que le radiothérapeute connaisse bien la répartition des rayons émis par une ampoule, l'auteur a consacré un certain nombre de pages à cette question qui, bien connue, permettra au médecin d'appliquer avec plus de sécurité ce mode physique de traitement.

L'ouvrage se termine par un chapitre consacré aux *Principes généraux de technique radiothérapique*, où le praticien trouvera des indications précieuses sur la manière d'appliquer la radiothérapie aux affections superficielles de la peau et des muqueuses et aux tumeurs siégeant plus ou moins profondément dans l'épaisseur des tissus.

J. D.

BIBLIOGRAPHIE

1776. — **Th. Escherich.** — DIE TETANIE DER KINDER. 1 vol. gr. in-8° de 268 pages, avec 15 figures et 2 planches. Prix : marks 7,20. (*Alfred Hölder*, éditeur à Vienne.)

1777. — **P.-G. Charpentier.** — LES MICROBES. 1 vol. très gr. in-8°, de 355 pages, avec 275 figures. Prix : 10 fr. (*Vuibert et Nony*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

LYON CHIRURGICAL

SOMMAIRE du n° 3.

Travaux originaux :

V. Rochet et Salinier. — Prostatectomie périnéale et prostatectomie sus-pubienne.

G. Gayet. — La tuberculose hypertrophique de l'appendice.

P. Vignard et G. Gruber. — Du plombage des articulations.

Analyses. — Société de chirurgie.

SOMMAIRE du n° 4.

Travaux originaux :

A. Pollosson. — Hystérectomie avec évidement pelvien (opération de Wertheim). Réflexions sur 211 opérations pour cancer utérin.

Vignard et Monod. — La scoliose par malformation lombaire (15 figures).

Bérard et Alamartine. — Les goitres d'origine parathyroïdienne (1 figure).

René Leriche. — A propos de l'estomac biloculaire congénital.

Technique chirurgicale :

Cavaillon et Chalier. — La mobilisation en masse du côlon gauche. De l'extirpation abdomino-périnéale modifiée de l'S iliaque et du rectum par mobilisation de l'angle splénique et du côlon gauche (1 figure hors texte).

Analyses. — Société de chirurgie. — Ouvrages reçus.

Bibliographie.

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

L'ibogaïne dans la fatigue.

Toutes les fois qu'on demande à un organisme non entraîné une production de travail supérieur à sa normale (qu'il s'agisse de travail cérébral ou musculaire et, à plus forte raison, des deux ensemble), on voit apparaître à la suite de cet effort une dépression caractéristique de la fatigue dont les principaux symptômes sont : le besoin de sommeil, une lassitude générale et l'impossibilité de recommencer ces mêmes efforts avant d'avoir pris un temps de repos plus ou moins long pendant lequel l'organisme réparera ses pertes.

On peut favoriser la résistance à la fatigue par l'emploi de certaines substances antidéperditrices et dynamogéniques. C'est dans ce but qu'on employait la kola et la coca dont on avait reconnu empiriquement les vertus.

De la même façon on apprécie les propriétés bien supérieures de l'iboga. C'est une plante originaire du Congo français : les indigènes de cette région en mâchent les racines toutes les fois qu'ils veulent fournir une ration supplémentaire de travail et cette absorption leur permet de résister à une longue fatigue en enlevant tout besoin de sommeil.

De cette plante, M. Landrin a extrait un alcaloïde nettement défini, l'ibogaïne, utilisé en thérapeutique sous forme de chlorhydrate d'ibogaïne enrobé dans des dragées. Ce sont ces dragées Nyrdahl qui, prises à la dose de 2 à 6 par jour, permettent d'offrir une résistance considérable à la fatigue morale et physique en assurant force musculaire, lucidité d'esprit, entrain, appétit, etc. »

CHAIX & Cie, 10, Rue de Torne, PARIS

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 17 Février 1909, à 1 heure. — M. LEVASSEUR : Contribution à l'étude de la version par manœuvres externes ; MM. Pinard, Segond, Pierre Duval, Couvelaire. — M. CLERMONT : Des fractures compliquées de jambe et de leur traitement (Résultats immédiats, résultats éloignés) ; MM. Segond, Pinard, Pierre Duval, Couvelaire. — M. JOUTEAU : Entérorragies consécutives à l'appendicite ; MM. Segond, Pinard, Pierre Duval, Couvelaire.

Jeudi 18 Février 1909, à 1 heure. — M. FRANÇOIS : Etude sur l'étiologie et la pathogénie de la sclérose en plaques ; MM. Raymond, Hutinel, Claude, Nobécourt. — M. FALLOUX : Les paralysies faciales congénitales ; MM. Hutinel, Raymond, Claude, Nobécourt.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 15 Février 1909. — Médecine opératoire. Ecole pratique : MM. Segond, Rieffel, Pierre Duval. Epreuve pratique. — 2e : MM. Gautier, Langlois, Branca. — 3e (Première partie), Oral : MM. Kirmisson, Retterer, Couvelaire. M. Blanchard, censeur ; M. Mulon, suppléant. — 5e (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Gaucher, Sicard, André Jousset. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Roger, Marcel Labbé, Lœper. — M. Dejerine, censeur ; M. Macaigne, suppléant.

Mardi 16 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Quénu, Thiéry, Morestin. Epreuve pratique. — 2e : MM. Prenant, Gley, Maillard. M. Gilb. Ballet, censeur ; M. Brumpt, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Albarran, Marion. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. M. Thoinot, censeur ; M. Jeanselme, suppléant.

Mercredi 17 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Kirmisson, Rieffel, Ombrédanne. — 3e (Deuxième partie) : Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Blanchard, Legry. Epreuves pratiques. — 2e (1re série) : MM. Gariel, Langlois, Mulon. — 2e (2e série) : MM. Pouchet, Desgrez, Branca. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Reclus, Retterer, Potocki. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Brissaud, Sicard, Lœper. M. Pierre Marie, censeur ; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 18 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Albarran, Marion, Morestin. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pierre Marie, Maillard, Brumpt. Epreuves pratiques. — 2e (1re série) : MM. Pouchet, Launois, Desgrez. — 2e (2e série) : MM. Prenant, Gley, André Broca. — 3e Oral (Première partie) : MM. Ribemont-Dessaignes, Thiéry, Auvray. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Thoinot, censeur ; M. Gouget, suppléant.

Vendredi 19 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Reclus, Rieffel, Lecène. Epreuve pratique. — 2e : MM. Gariel, Langlois, Mulon. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Retterer, Lejars, Wallich. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Walther, Lepage, Branca. — 4e : MM. Pouchet, Thoinot, Macaigne. M. Blanchard, censeur ; M. Sicard, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Kirmisson, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Segond, Gosset, Proust. M. Roger, censeur ; M. Marcel Labbé, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Beaudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Zimmern, suppléant.

Samedi 20 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Quénu, Auvray, Lenormant. Epreuve pratique. — 2e : MM. Prenant, Gley, Maillard. — 3e (Première partie) (1re série) : MM. Albarran, Morestin, Brindeau. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Bar, Thiéry, Marion. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Gilb. Ballet, censeur ; M. Brumpt, suppléant. — 5e (Deuxième partie (1re série), Beaujon : MM. Hutinel, Fernand Bezançon, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (2e série) : Beaujon : MM. Al. Robin, Gouget, Castaigne. — 2e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Raymond, censeur ; M. Launois, suppléant.

Clinique médicale de Laënnec. — Les mercredis 10, 17 et 24 Février ; les jeudis, 11, 18 et 25 Février, à l'amphithéâtre de la Clinique, à 10 heures, après la visite, *Conférences de physique appliquée*, par M. WEISS, professeur agrégé. I. Méthode graphique, sphygmographes. — II. Pression sanguine. — III. Sphygmomanomètres. — IV. Osmose. Isotonic. Cryoscopie. — V. Exploration électrique. — VI. Radioscopie. Radiographie.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — SERVICES RENDUS A L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — *Médailles d'argent* : M. Caussin, à Ligny-en-Barrois (Meuse).

Médailles de bronze : M. Bère, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Conseil supérieur de l'Assistance publique. — Sont nommés membres du Conseil : MM. Caillemer, ancien doyen de la Faculté de droit, membre du Conseil général d'administration des hospices de Lyon ; Fougerolle, vice-président de la Commission administrative des hospices de Saint-Etienne ; Herriot, maire de Lyon ; Dr Lande, ancien maire de Bordeaux ; Lefèvre (André), ancien président du Conseil municipal de Paris ; Dr Legrain, médecin en chef de l'asile de Ville-Evrard ; Dr Magnan, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne ; Marbeau, ancien conseiller d'Etat ; Dr Martin (A.-J.), inspecteur général des services d'hygiène de la Ville de Paris ; Dr Millon (René), vice-président de l'Union des syndicats médicaux de France ; de Mouy, conseiller d'Etat ; professeur Pinard, membre de l'Académie de médecine ; Ricordeau, vice-président de la Commission administrative des hospices de Nantes ; Dr Roubinovitch (Jacques), médecin de la Salpêtrière, à Paris ; Dr Thulié, ancien président du Conseil municipal de Paris ; Van Cauvenberghe, maire de Saint-Pol-sur-Mer ; Voisin (Félix), ancien conseiller à la Cour de cassation.

Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine. — M. Paul Brousse, député, vient d'être nommé membre du Conseil.

Médecins de l'Assistance publique. — Sont nommés médecins de l'Assistance publique de Paris les médecins suppléants dont les noms suivent :

M. Bertrandon, affecté au 20e arrondissement (service des consultations).

M. Bidel, affecté au 11e arrondissemedt (traitement à domicile).

M. Oguse affecté au 20e arrondissement (service des consultations).

Médecins de l'Assistance médicale. — Sont réinvestis dans leurs fonctions de médecins de l'Assistance médicale, pour une période de trois années, les docteurs en médecine actuellement en exercice et dont les noms suivent :

1er arrondissement : MM. Baldet, Wildenstein.
4e arrondissement : MM. Bloch, Virey, Carpentier.
5e arrondissement : MM. Mallet, Rollin, Renault.
6e arrondissement : M. Gauja.
7e arrondissement : M. Chirie.
8e arrondissement : MM. Morquezy, Peltier, Ehrhardt,
9e arrondissement : MM. Main, Isidor.
10e arrondissement : M. Piole.
11e arrondissement : MM. Recht, Droubaix, Pélicier, Daniel, Jolesceano.

12e arrondissement : MM. Yvon, Zibelin.
13e arrondissement : MM. Florain, Fichon, Dambiès.
14e arrondissement : MM. Gény, Descouleurs.
15e arrondissement : MM. Presle, Lecacheur, Régimbeau.
16e arrondissement : M. Audard.
17e arrondissement : MM. Hurtaud, Pottier, Mme Peltier.
18e arrondissement : MM. Gougelet, Saintu, Soulte, Conil, Jamet.
19e arrondissement : MM. Orval, Lazard, Labady, Thébault.
20e arrondissement : MM. Vildermann, Laloy, Faucillon, Monjoin, Beauvillard.

Le salon médical. — On annonce la réalisation prochaine d'un salon médical.

Une société nouvelle, l'*Apollo*, dont le siège social est 6 *bis*, rue de Châteaudun, vient de se créer en vue de cette manifestation artistique.

Monument du Dr Gille (de Garches). — Un Comité s'est constitué pour élever, dans le cimetière de Vaucresson (Seine-et-Oise, un monument au Dr Gille, médecin de l'Hospice Brézin, qui, par testament, a laissé la nue-propriété d'une fortune importante à l'Association Générale des Médecins de France. Le Comité fait appel à tout le corps médical français pour participer, par des souscriptions, même très modiques, à ce témoignage de reconnaissance envers un confrère généreux.

Les souscriptions peuvent être adressées, soit à M. Oger, maire de Vaucresson (S.-et-O.), soit à M. Darras, trésorier intérimaire de l'Association Générale, 5, rue de Surène, soit à M. Lepage, secrétaire du Comité, 78, boulevard Malesherbes.

Association générale de prévoyance et de secours mutuels des médecins de France. — L'*Association Générale des médecins de France*, fondée le 31 Août 1858, va fêter son Cinquantenaire au mois d'Avril 1909.

Une souscription a été ouverte pour subvenir aux frais de cette fête confraternelle, le Conseil général ne voulant, dans ce but, rien distraire des sommes qui sont destinées au soulagement des infortunes médicales.

Il adresse donc un pressant appel à tous ceux qui voudraient, en prenant part à cette souscription, témoigner leur gratitude au corps médical.

La liste des souscripteurs sera publiée et tout souscripteur qui aura versé une somme de 10 francs recevra une médaille commémorative et un opuscule dans lequel sera résumée toute l'histoire de l'Association depuis sa fondation.

Adresser les souscriptions à M. Darras, trésorier du Comité du Cinquantenaire, au siège de l'Association, rue de Surène, 5, Paris (VIIIe).

Lutte antituberculeuse. — Un bel exemple de générosité vient d'être donné en Allemagne par Mme von Rath, qui, l'an dernier, créa, en mémoire de son mari, la « Fondation Adolphe von Rath » qu'elle dota d'un capital de 500.000 marcs dans le but de nourrir gratuitement les tuberculeux.

Cette année, Mme von Rath a offert 125.000 marcs à la Fondation Robert Koch; ce don va servir, en premier lieu, à étudier le problème de la contagion de la tuberculose par le lait, problème qui vient de susciter des discussions si passionnantes au Congrès de Washington, entre le professeur Robert Koch et les savants français et américains.

Association médicale britannique. — Le prochain Congrès annuel de cette Association (le soixante-dix-septième) se tiendra à Belfast (Irlande), du 23 au 30 Juillet.

Le Congrès comprend quinze sections distinctes : Anatomie et physiologie. Dermatologie et électrothérapie. Pédiatrie. Hématologie et vaccinothérapie. Maladies industrielles et hygiène publique, Oto-rhino-laryngologie. Médecine. Médecine militaire et navale et ambulances. Obstétrique et gynécologie. Ophtalmologie. Anatomie pathologique et pathologie générale. Pharmacologie et thérapeutique. Psychiatrie. Chirurgie. Médecine tropicale.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Argyll-Robertson (d'Edimbourg), l'ophtalmologiste bien connu.

CONCOURS

Hospice de Brézin. — Epreuve clinique de médecine. — *Séance du 4 Février* : A obtenu : M. Huguet, 7.

Aujourd'hui, à 4 heures, à l'hôpital Beaujon, épreuve clinique de chirurgie.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 4 Février.* — Ont obtenu : MM. Bloch (J.), 10; Jenard, 9; Bachy, 11; Montet, 8; Aine, 10; Nadal, 8; Fège, 1; Rousselot, 8; Jacquemin (A.), 10. — *Absents* : MM. Plaisant, Porak, Teisset, Castang, Gassier.

Pathologie. — *Séance du 3 Février.* — Ont obtenu : MM. Sourdille, 7; Ramadier, 7; Séguinot, 13; Boivin, 10; Krebs, 8; Mairesse, 8; Pakowski, 11; Dournay, 10; Vincent (Max), 9. — *Absents* : MM. Cassard, Moriez, Béraud (H.), Fallot.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements . . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LES « JOYEUX »

Après avoir eu l'honneur envié de défrayer la curiosité publique, après avoir trouvé d'ardents défenseurs dans les philanthropes de la grande presse quotidienne et du théâtre social, les « joyeux » sont devenus la proie des médecins. Ainsi le criminel célèbre termine sa gloire sur la table d'autopsie.

L'étude en valait la peine. Les médecins ne doivent plus se désintéresser de la psychiatrie, quelque spéciale que puisse être la branche dans laquelle ils exercent leur art. Connaître la maladie, ce n'est pas tout, il faut connaître le malade, je dirai même le client, qui n'est pas toujours un malade, mais veut le paraître. Le plus insignifiant certificat en faveur d'un accidenté du travail sera gros de conséquences pour un médecin trop indulgent. D'autre part, l'expertise médico-légale n'est point un monopole, et la nécessité s'impose pour tout praticien de savoir un peu la psychologie de ceux qui ne sont pas simplement des *braves gens*.

La littérature psychiatrique s'enfle tous les

jours d'innombrables documents en toutes langues, et le spécialiste lui-même a peine à ne pas être submergé par la marée montante que les sciences médicales anthropologiques et sociales lui amènent en vagues pressées. On peut seulement remarquer que les études portent sur des cas anormaux à l'extrême. Ce sont les crimes célèbres qui forment le canevas des traités médico-légaux. Et d'élégantes hypothèses servent trop souvent à une broderie qui ne manque ni de charme, ni d'imprévu.

Comme les délinquants « intéressants » (au sens médical du mot) ne foisonnent pas, on va chercher des tares un peu partout, chez les grands hommes, en particulier, ce qui est d'un effet à peu près sûr. Notre distingué camarade M. Binet-Sanglé, en publiant la « Folie de Jésus », a très heureusement continué la série instaurée par Lombroso et son Ecole.

J'avoue que le profane peut s'intéresser à ces manifestations de l'ingéniosité psychiatrique, qu'il y trouve matière à soutenir, en conversation, les paradoxes les plus déconcertants sur la valeur intrinsèque de la morale, mais qu'il a d'autres chiens à fouetter que l'épilepsie de Dostoïevsky ou la mégalomanie de Balzac.

Les criminels eux-mêmes et leurs œuvres, si bien mis à la mode par les journaux quotidiens et par un de nos plus célèbres confrères, M. Conan Doyle, n'ont pas, pour un chirurgien, par exemple, d'attrait scientifique spécial.

Il doit en être autrement de travaux qui portent sur des gens plus obscurs, plus voisins de nous, plus nombreux, si nombreux même que je ne puis trouver de mot pour les caractériser. Militairement, ce sont les « joyeux ». Civilement, ce sont tous ces jeunes gens qui ont commis quelque faute et que l'on sera, de par la loi, obligé de réunir pour leur service dans les bataillons d'Afrique. Il y a, dans cette catégorie, depuis l'apache, terreur du bourgeois, jusqu'à l'employé infidèle qui a vidé la caisse, jusqu'au fils « de bonne famille » que la noce a mené trop loin. Je dis bien, ce sont ces types qu'il est nécessaire de connaître, parce qu'ils vivent de notre vie, que nous les rencontrons tous les jours, et que nous ne ferions point attention à eux, que nous ne serions pas documentés si, pendant leur passage sous les drapeaux, ils n'étaient à tout instant vus par des médecins militaires.

Ces délinquants ressortissent rarement du médecin expert, du médecin de prison ou d'asile. Seul, le médecin militaire qui les examine à l'incorporation, puis aux visites médicales, puis dans les circonstances les plus minimes de la vie, le médecin qui recueille les récits authentiques des officiers, des sous-officiers, des soldats eux-mêmes, peut parler en connaissance de cause. Seul, il peut voir le remède, s'il y en a.

Aussi, je puis dire que les travaux de mes camarades Jude et Rebierre, sur les hommes des bataillons d'Afrique, sont d'un intérêt général certain et d'une documentation parfaite.

Quant à leur valeur technique, je n'ai pas besoin de rappeler que leurs auteurs ont passé par Lyon, qu'ils y ont reçu l'enseignement du professeur Lacassagne. Ils y ont appris qu'une érudition patiente était utile, mais ne suffisait pas; que, pour faire de la bonne besogne, il fallait beaucoup de probité scientifique, beaucoup d'éclectisme, et que le désir de voir n'allait pas sans largeur de vues.

En ma qualité d'ancien médecin des bataillons d'Afrique, je puis me porter garant des informations données. Tout esprit éclairé saura juger des déductions.

L'ouvrage de mon ami M. Paul Rebierre, « Joyeux et demi-fous » qui vient de paraître [1], met la question au point et la rattache à la psychiatrie générale. Conçu sous une forme heureuse, il a su éviter de se perdre dans l'anecdocte. Celle-ci ne vient que brièvement, sous forme d'exemple. En 190 pages, Rebierre a dit presque tout ce qu'il y avait à dire. Chaque chapitre est traité à fond, qu'il s'agisse d'un tableau pittoresque et d'une saisissante sobriété, comme son premier chapitre intitulé « Voyage », qu'il s'agisse d'analyses délicates comme celle de l'Homosexualité, du Cafard, qu'il s'agisse de problèmes de haute envergure, comme le traitement et la prophylaxie des tares morales de ces hommes.

D'abord, est-il besoin de le dire, Rebierre, comme Jude, comme je puis le faire en mon propre nom ici, repousse toutes les allégations actuellement mensongères parues au sujet des tortures infligées aux « joyeux ». Puis il donne franchement son avis, qui est le nôtre, sur le maintien des bataillons d'Afrique, à titre d'endiguement d'énergies mauvaises. Enfin, il attire l'attention sur la nécessité de mesures coercitives, car toute clémence est jugée faiblesse par des hommes qni ne connaissent point entre eux le pardon.

Je regrette de ne pouvoir me lancer dans des citations, de ne pouvoir montrer cette extraordinaire transformation de l'apache, du souteneur que tout le monde connaît, en un soldat merveilleux de propreté, de bonne tenue, de bonne grâce hypocrite. On donnerait aux « joyeux » le bon Dieu sans confession. On le leur a donné, du reste, dans des reportages sensationnels. Par malheur, le bout de l'oreille passait un peu trop long. On a vu qu'il ne fallait pas s'apitoyer à l'extrême.

L'impression qui se dégage de cette étude est la même que celle donnée par un séjour au milieu des « joyeux ». Le vice sait se cacher; une vie régulière donne des hommes d'apparence régulière : jeunes, coquets, délurés, pleins d'entrain, nos « joyeux » font plaisir à voir.

1. Paris, 1909, Maloine, éditeur.

Mais vienne l'alcool, vienne le *cafard* d'Afrique, vienne surtout l'amour (qui ne choisit guère son sexe), et vous aurez la catastrophe, qui se nuance de la peccadille à l'assassinat.

Aussi, en pensant que parmi vos clients ou ceux qui vous approchent vous avez sûrement des « joyeux » passés ou futurs, mais encore plus des gens qui mériteraient ou auraient mérité de l'être, lisez ce livre, mes chers confrères, à toutes fins utiles.

A. Epaulard,
Médecin-major de 2e classe.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante :

Angers, 1er Février 1909.

Monsieur le Rédacteur et cher confrère,

Comme beaucoup d'entre nous, sans doute, j'ai lu avec grand intérêt, dans *La Presse Médicale* du 30 Janvier, l'article si documenté de MM. Dominici et Faure-Beaulieu sur la cicatrisation de certains cancers grâce à la radiumthérapie. Qu'il me soit permis de souligner tout l'intérêt de l'étude du *processus de guérison* qu'ils ont minutieusement faite. Cette transformation du néoplasme malin en un fibrome inoffensif semble être, en effet, *une loi très générale*, car on la voit apparaître à la suite de l'emploi de toutes les méthodes donnant contre le cancer un résultat réel. La *sérothérapie cytolytique* — je le démontrais dès 1907 au Congrès français de chirurgie à l'aide de nombreuses préparations provenant de biopsies successives — produit un résultat *absolument identique* jusque dans les détails. Fait d'importance capitale, semble-t-il, car il montre l'unité du processus de défense et de réparation contre l'infection épithéliale et indique sans nul doute une voie de recherches des plus fécondes au point de vue de la thérapeutique anticancéreuse.

E. Vidal,
Membre correspondant de l'Association française pour l'étude du cancer, membre de la Société internationale de Chirurgie.

LIVRES NOUVEAUX

R. Wurtz et H. Bourges. *Ce qu'il faut savoir d'hygiène.* 1908, 1 vol. in-8° de 333 pages avec figures dans le texte. Prix : 4 fr. (Masson et Cie, éditeurs.)

Faire des lois rendant obligatoire l'application de l'hygiène, c'est là une mesure fort sage ; mais pour que ces lois ne soient pas une trompeuse illusion il faut que chacun se persuade qu'elles ne visent que l'intérêt personnel ou collectif ; il faut donc prêcher l'hygiène en donnant des conseils dont la logique soit convaincante.

Tel est le but que se sont proposé MM. Wurtz et Bourges et ils sont arrivés à ce résultat difficile à atteindre : écrire un livre qui s'adresse à la fois au médecin et à l'homme du monde. L'hygiéniste de profession y trouve un résumé de ses connaissances ; l'amateur qui considère habituellement cette science comme très ardue et peu attrayante, peut se convaincre que, présentés sous cette forme, des conseils médicaux ne sont pas de sombres épouvantails.

Cet ouvrage ne se perd pas dans des discussions de théories et ne sort pas du domaine de la pratique ; il étudie tout d'abord le milieu naturel et ses souillures ; puis, très en détail, l'hygiène de l'habitation, l'hygiène alimentaire et l'hygiène corporelle ; après avoir parlé de l'hygiène spéciale à l'enfant, il dévoile enfin les connaissances que tout le monde devrait avoir sur les maladies contagieuses, car ces connaissances préserveraient de bien des contaminations. Cette étude se termine par un chapitre consacré à la désinfection.

Facile à lire et à comprendre, ce livre s'adresse à tous ceux qui se rendent compte qu'il est de leur intérêt de prévenir des maladies que l'art serait parfois impuissant à guérir.

M. Chailly.

BIBLIOGRAPHIE

1778. — **E. Liotard.** — Les Huiles essentielles. Deuxième partie : *Essences antiseptiques.* 2e édition, 1 vol. in-12 de 138 pages. Prix : 2 fr. 50. (*L. Barma*, libraire à Nice.)

1779. — **A. Rémond.** — Précis des maladies mentales. 2e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-18 de 354 pages. Cartonné. (*F.-R. de Rudeval*, éditeur.)

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

Sommaire du n° 1.

Travaux originaux :

Lucien Lagriffe. — Guy de Maupassant. Etude de psychologie pathologique (*suite*).

Wahl. — Les traitements modernes des épileptiques.

P. Hospital. — De l'interversion des habillements sexuels.

Bravo y Moreno. — Auto-accusation d'attentats terroristes chez un débile intellectuel. Note sur une expertise de médecine légale psychiatrique.

Levet. — L'assistance des aliénés algériens dans un asile métropolitain (1er article).

Revue française et étrangère. — Société médico-psychologique. — Revue des journaux de médecine. — Bibliographie. — Variétés.

***

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 2.

Mémoires originaux :

Lad Hascovec. — Sur la valeur de l'hémianesthésie sensitivo-sensorielle.

Bertolotti (de Turin). — A propos des réflexes cutanés croisés.

Analyses :

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.
Société de neurologie.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel Dieu. — Leçon du samedi 13 Février. — Discussion sur les phénomènes hémorragiques et principalement sur la pleurésie tuberculeuse hémorragique (malade de la salle Saint-Christophe, n° 20).

Clinique médicale Laënnec. — Professeur L. Landouzy. Vendredi 12 Février, 10 heures : Histoire d'une femme (n° 15, salle Rostan) affectée d'exanthèmes à répétition : discussion pathogénique, étiologique, thérapeutique.

FACULTÉS DE PROVINCE

Ecole de médecine de Caen. — Les professeurs, les chargés de cours ou suppléants des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie de Caen et de Rouen, sont convoqués le lundi 22 Février 1909, à l'effet d'élire un délégué au conseil académique de Caen, en remplacement de M. Charbonnier, décédé.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Distinctions pour travaux spéciaux sur les eaux minérales en 1907. — *Médaille de vermeil :* MM. Bonnard, au Mont-Dore; Fleury, à Rennes; Percepied, à Rouen; Pelon, à Montpellier.

Médaille d'argent : MM. Bocquillon-Limousin, à Paris; Fleig, à Montpellier; Bouloumié, à Vittel; Lamarque, à Bordeaux.

Médaille de bronze : MM. Leuret, Nodon, à Bordeaux; Roux, à Saint-Nectaire; Sollaud, à Vichy; Susini, médecin de colonisation à Berrouaghia (Algérie); Tardif, au Mont-Dore; Sersiron, à la Bourboule; Therre, à Vichy.

La revision du tarif des frais médicaux dans les accidents du travail. — Le ministre du Travail a institué une commission chargée d'examiner dans quelles conditions il serait possible d'apprécier la durée normale des incapacités de travail résultant des principales catégories d'accidents, pour aboutir à l'établissement d'un tarif de frais médicaux.

Cette commission est composée comme suit : MM. Georges Paulet, directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales, président; Landouzy, doyen de la Faculté de médecine; Lucas-Championnière, Demoulin, Monod, Reclus, Rochard, Schwartz, Sébileau, chirurgiens des hôpitaux; Morax, ophtalmologiste des hôpitaux; Richardière, médecin des hôpitaux; Vibert, chef des travaux de médecine légale à la Faculté de médecine.

Société des chirurgiens de Paris. — Le vendredi 22 Janvier 1909 a eu lieu, à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Péraire, l'Assemblée constitutive de la *Société des chirurgiens de Paris*.

La nouvelle Société, composée de membres titulaires, honoraires, correspondants nationaux et étrangers, a pour objet « l'étude théorique et pratique de la science chirurgicale et de tout ce qui se rattache à son évolution. »

Les séances de la Société, qui sont publiques, ont lieu le vendredi à 4 h. 3/4, Hôtel des Sociétés savantes, salle F.

Le bureau pour l'année 1909 a été ainsi constitué : MM. Cazin (Maurice), président; Le Bec (Edouard), vice-président; Ozenne (Emile), secrétaire général; Loewy (Robert), secrétaire général adjoint; Bonneau (Raymond), Dupuy de Frenelle (Paul), secrétaires des séances; Delbet (Paul), trésorier; Judet (Henri), trésorier adjoint; Péraire (Maurice), archiviste.

Physiothérapie (*Cours de vacances*). — La deuxième session du cours de vacances de physiothérapie organisé par MM. Albert Weil, Cautru, Degrais, Desfosses, Dominici, Durey, Kruger, Leroy, Pariset et Wetterwald, aura lieu du 16 Avril au 8 Mai, de 4 à 7 heures, à l'*Ecole des Hautes Etudes sociales, 16, rue de la Sorbonne* et dans divers hôpitaux cliniques.

Ce cours est divisé *en 2 séries de 20 leçons*. La 1re série comprend l'électro, la radio, la radium, la photo et l'hydrothérapie; la 2e comprend le massage des diverses régions (membres, viscères, foie, etc.), la rééducation motrice, la gymnastique et la méthode de Bier.

Les élèves régulièrement inscrits à l'une des deux séries sont invités à un ensemble de six conférences sur un point particulier de la physiothérapie et sont conduits (pour un prix très modique) pendant deux jours à Vichy pour y être initiés à la clinique thermale et pour visiter les installations physiothérapiques modèles de la Compagnie fermière.

Les six conférences de la prochaine session auront trait à la *physiothérapie de la tuberculose* et seront faites par MM. Bardet, Gottschalk, Martinet, Rosenthal et Sandoz.

Le prix de chacune des séries est de 50 francs. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Vigot, éditeur, 13, place de l'Ecole-de-Médecine, ou à M. Durey, 16, rue Logelbach.

Souscription internationale pour l'érection d'un monument à E.-J. Marey. — L'association internationale de l'Institut Marey a pris l'initiative d'ouvrir une souscription pour élever, au siège même de l'Institut Marey, un monument au grand savant créateur de la méthode graphique, du chronophotographe, devenu le cinématographe, et qui par ses recherches sur le vol des oiseaux est le précurseur de l'aviation.

A l'étranger, un grand nombre d'adhésions ont déjà été recueillies.

En France, un Comité de patronage s'est formé sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Instruction publique et la présidence effective de M. Chauveau, membre de l'Institut, pour faire appel aux anciens amis, élèves et admirateurs de Marey et réunir les souscriptions destinées à assurer au savant disparu un témoignage d'estime et de reconnaissance digne de ses travaux qui ont illustré la science française.

Les souscriptions pourront être adressées à M. Carvallo, à l'Institut Marey (parc des Princes, à Boulogne-sur-Seine), où à la librairie Masson et Cie, 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Monument Victor Cornil. — M. Fallières, président de la République, vient de faire remettre au Comité la somme de 300 francs.

La souscription qui dépasse 27.000 francs à l'heure actuelle, sera close dans un délai prochain.

Nous rappelons que les souscriptions sont reçues à Paris chez M. Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, et à Cusset (Allier), chez M. James Combe.

VIIIe Congrès international d hydrologie, climatologie, géologie et physiothérapie (Alger, 4-10 Avril 1909). — Voyage en Algérie et en Tunisie, organisé à l'occasion du Congrès. Depart en groupe de Marseille le 22 Mars : Tunis, Carthage, Kairouan, Sousse, Tunis, Hammam Meskoutine, Constantine, Sidi M'Cid, Biskra, Hammam-Salahin, Sidi-Okba, Batna, Lambessa, Timgad, Alger. Arrivée le 3 Avril, à 7 heures du soir. Retour individuel et facultatif d'Alger à Marseille.

Prix à forfait : 1re classe, 550 francs.

Sont seules admises à ce voyage les personnes munies de leur carte de congressiste.

Les prix à forfait comprennent les frais de traversée en 1re classe, à l'aller et au retour, par les bateaux de la Compagnie générale transatlantique pour venir en groupe de Marseille à Tunis, ou pour retourner isolément d'Alger à Marseille. Ils comprennent, en outre, pour les voyages en groupe, les transports en chemins de fer (1re classe), hôtels, voitures, guides, entrées et pourboires.

Le séjour à Alger est en dehors du forfait. Les adhérents devront s'entendre avec le secrétariat du Congrès

qui organise ce séjour et a fourni, dans son programme, les renseignements relatifs aux hôtels.

Le nombre des adhérents sera limité.

Pour l'ordre d'inscription des cabines à bord du paquebot, nous recommandons d'envoyer son adhésion le plus tôt possible.

En raison des trajets importants en voiture, les adhérents sont priés de réduire leurs bagages au strict nécessaire et de n'emporter dans les courses d'un jour ou deux, que l'indispensable de toilette. Les autres bagages pourront être enregistrés directement d'un gîte d'étape principal à un autre. Les voyageurs devront veiller sur leurs bagages et en demeurent responsables pendant toute la durée du voyage.

Dans le cas où, pour une cause quelconque, le voyage n'aurait pas lieu, les personnes inscrites ne pourront prétendre qu'au remboursement des sommes versées.

Pour s'inscrire, envoyer son adhésion et sa souscription à M. Heuzé, 16, rue Cartault, à Puteaux (Seine).

Nota. — A l'embarquement, à Marseille, présenter les bagages à l'enregistrement au moins une heure à l'avance.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 10 Mars, terme de rigueur.

Pour les congressistes disposant d'un certain temps, il pourra être organisé au départ d'Alger, un voyage d'archéologie et d'archéologie thermale aux principales ruines romaines du sud de la province de Constantine et du centre de la Tunisie.

Envoyer adhésion de principe à M. Heuzé.

Congrès général des villes d'eaux. — Le Congrès général des villes d'eaux, stations climatériques et plages maritimes de France s'ouvrira le 16 Février prochain à 2 heures de l'après-midi, en la salle de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle. Le Congrès doit durer 2 jours, les mardi 16 et mercredi 17 Février.

Sont appelées à participer à ce Congrès « toutes les personnalités marquantes et toutes les collectivités qui font partie intégrante de ces villes saisonnières, ou qui s'y intéressent à des titres divers : municipalités, médecins consultants, thermes et casinos, hôteliers et commerçants, syndicats locaux et régionaux d'une part, et d'autre part, certains membres du Parlement, les hydrologues de tout ordre, les représentants de la presse thermale, de la presse médicale et de la presse politique, etc. ».

Toutes les personnes ainsi qualifiées qui n'auraient pas reçu de cartes d'invitation peuvent en réclamer à M. Lasteyras, maire de Vichy, chargé de l'organisation du Congrès. On trouvera d'ailleurs des cartes d'entrée aux portes de la salle des séances.

L'ordre du jour d'ouverture du Congrès porte les deux objets suivants :

Compte rendu des travaux de la Commission exécutive du Congrès de 1905.

Projet de fédération des villes d'eaux, plages et stations climatériques françaises.

XVIe Congrès international de médecine. — Les manuscrits des rapports présentés au XVIe Congrès international de médecine doivent être envoyés jusqu'au 28 Février 1909, *dernier délai*, au bureau du Congrès, VIII, Eszterhazy-utca, 7, à Budapest (Hongrie).

La cotisation pour les membres titulaires du Congrès est de 25 couronnes, valeur austro-hongroise, qu'on doit envoyer par mandat-poste à M. le professeur de Elischer, trésorier du Congrès, VIII, Eszterhazy-utca, 7, à Budapest.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Sont désignés pour faire partie du prochain concours d'admissibilité au concours de médecin des hôpitaux : MM. Widal, Dupré, Marfan, Tissier, Barbier, Ballet, Le Noir, Huchard, Oulmont, Toupet.

M. Widal a accepté.

Hospice Brézin. — Epreuve clinique de chirurgie. — *Séance du 6 Février.* — Ont obtenu : M. Rolet, 14; M. Brissy, 16.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 6 Février.* — Ont obtenu : MM. Carnot, 10; Ferté, 7; Moreau, 6; François (M.), 7; Magniel, 5; Croissant, 9; Villechaise, 8; Dutheil, 7. — *Absents* : M. Vosy; Mlle Giboulot.

Séance du 9 Février. — Ont obtenu : MM. Pottecher, 4; Lehmann (P.), 3; Viguerie, 6; Labourdette, 7; Mulet (Ch.), 9; Miriel, 7; Prelat, 11; Bollack, 7; Mlle Lenormand, 9. — *Absent* : M. Dragoesco.

Séance demain 11 Février, à 8 heures du matin.

Pathologie. — *Séance du 5 Février.* — Ont obtenu : MM. Huber, 9; Guerrero, 7; Bobrie, 2; Zislin, 9; Kahn, 7; Bloch (M.), 11; Brenot, 9. — *Absents* : MM. Swiécenski, Fortin.

Séance du 7 Février. — Ont obtenu : MM. Hughues de Beaufond, 11; Alexandre, 8; Feil, 7; Jumon, 12; Mossé, 6; Stréhaiano, 6; Avezou, 8; Desplas, 9; Chichmanian, 5; Crétaux, 9; Mlle de Pfeffel, 11. — *Absents* : MM. Bourrouillou, Le Savoureux.

Séance du 8 Février. — Ont obtenu : MM. Lévy (G.), 8; Lechevallier, 11; Lehmann (P.), 7; Toulant, 12; Delagénière, 9; Séjournet, 11; Vallery-Radot, 9; Mlle Neveux, 12. — *Absent* : M. Huard.

Séance demain jeudi, à 5 heures.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. . 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LE DOCTEUR GRUBY

A mon ami, le Dr E. Thiercelin.

M. Le Leu, le dernier secrétaire de Gruby, dans une pieuse pensée de reconnaissance, a évoqué, ces mois derniers, en un volume bourré de documents inédits[1], l'originale personnalité de son vieux maître. Je vais vous en entretenir aujourd'hui.

⁂

A peine la tombe s'est-elle fermée sur les plus grands d'entre nous, que déjà on les oublie. Hier, ils tenaient toutes les avenues des concours, des Académies, rien de possible sans leur appui; la plus humble parole tombée de leurs lèvres augustes semblait aux familiers parole d'Evangile. Mais sitôt disparus, tout ce qu'on avait pris pour des réalités apparaît comme un de ces décors qui passent et qu'on jette au rebut. En se penchant

1. *Le Dr Gruby, notes et souvenirs*, par M. Le Leu. Stock, éditeur, Paris, 1908. Prix : 3 fr. 50. C'est dans ce volume que j'ai puisé les éléments de cette étude. Je ne saurais trop remercier l'auteur du plaisir qu'il m'a procuré, et l'éditeur d'avoir bien voulu fournir à ce journal le cliché publié avec mon article.

sur eux, ainsi que Jésus au tombeau de Lazare, on est contraint de répéter le *Jam fœtet* et de sceller à jamais la fatale pierre. Quelle figure allait donc faire ce mystérieux étranger, dont le renom professionnel avait à peine franchi un petit cercle de Parisiens? Son fantôme ressuscité pourrait-il se tenir debout, lorsque tant d'autres ne sauraient plus être réveillés?

Est-ce le talent du biographe qui a redonné la vie à cette ombre? ou bien le caractère irritant de sa physionomie énigmatique l'a-t-il préservée de l'oubli? Toujours est-il qu'elle nous hante encore.

Avouons-le franchement, ce ne sont pas ses travaux scientifiques qui ont valu à Gruby de se survivre. Certes, ils sont en bonne pierre de taille et capables de défier le temps. Le premier, il étudia les parasites du muguet, de la teigne, et d'une foule de dermatoses. Mais ce sont là pièces de musée, à leur place dans une Rétrospective où elles servent à jalonner la route et à montrer le chemin parcouru. Depuis, tant de chercheurs ont tenu leur microbe sur les fonts baptismaux, qu'ils sont trop pour que cela compte. Les monographies du vieux savant sont si loin, si loin, qu'une élite seule en répète les titres aux auditoires inattentifs. Dédaigneux des théories qu'on ne peut serrer dans la main sans les voir réduites en poussière, il s'intéressa peu, au surplus, à ces enfants de son jeune cerveau. A mon humble avis, si son nom voltige encore sur les lèvres des hommes, c'est moins parce qu'il souleva un coin du voile que par les procédés dont il usa pour forcer le succès.

Les médecins, en se répétant joyeusement ses prescriptions, si bizarres en apparence, au fond si sensées, en ont retenu surtout le côté picaresque et narquois qui plaît à la race. Gruby s'y montre gouailleur, il brime le client, il nous venge. Il plaît encore à notre imagination de Latins par un autre côté. Parti de rien, ce petit Juif des plaines de Hongrie s'est colleté avec le Destin, l'a terrassé, et comme les héros de nos vieux contes, il finit par épouser la princesse. Il étonne enfin nos âmes avides de mystère par l'énigme de sa vie, peu connue avant le livre de M. Le Leu.

Les Anciens, dont on ne saurait trop admirer les symboles, représentaient la Fortune sous les traits d'une femme jeune et belle. Oh! qu'ils avaient raison! Comme à toutes ses pareilles, il lui faut sans cesse des présents nouveaux, des parures uniques, à la grande capricieuse. Regardez autour de vous ceux qui ont réussi, et vous verrez que les plus simples, les plus humbles, surent du moins se la rendre favorable par quelque Idée, fille de leur esprit, par quelque procédé jusque-là inemployé.

L'intelligence moderne, grossière et brutale comme les forces qu'elle dompte, les machines qu'elle construit, dédaignait au temps de Gruby de faire place aux forces psychiques. Il les utilisa; ce fut son présent à la Fortune, et voilà pourquoi il fut, un instant, le dieu vers qui montent les vœux des mortels. On allait à lui avec son imagination du Moyen-Age, et l'on avait beau se croire affranchi de la commune badauderie, son prestige avait raison de la plus froide raison. Etrange composé d'un Boerhave et d'un Cagliostro, son fantôme est de ceux qu'on ne saurait chasser par une négation ou par un sourire. Oui, sa puissance fut réelle, puisqu'il faisait de la santé avec ses ordonnances magiques et qu'il asservit les plus belles intelligences de son temps.

⁂

Il était né, nous dit son pieux biographe, vers 1810, en Hongrie, de parents juifs. Pauvre communauté que la communauté israélite à cette époque! Toute sa vie, Gruby conserva dans l'âme l'amertume de son enfance. Méprisés, les hommes n'osaient élever la voix, les femmes se comparer aux autres femmes. Pour un rien, pour un mot, on allait chercher la pince du maréchal-ferrant et l'on arrachait les dents de celui qui avait mal parlé. Son père était le plus pauvre et le plus malheureux de ces parias; en lisant ses plaintes orgueilleuses, on pense aux prophètes gardeurs de troupeaux qui tissaient leurs tentes en poils de chameau sous le ciel de l'exil, en rêvant du Messie et de la Terre-Promise.

Le malheur est comme la trempe. Brusquement refroidie par la douleur, l'âme se fait dure en restant souple : Gruby se distingua toujours par son humilité tenace. On le destinait à l'horlogerie et à la lunetterie, les rares métiers manuels auxquels s'astreignent les juifs. Mais le dieu était en lui : il déclara vouloir être médecin. Un beau matin, la mère mit dans son sac une belle pomme, un large morceau de pain, le père le dota d'une pièce de 24 sous; puis on lui ouvrit la porte qui donne sur le monde, en le recommandant au dieu d'Israël.

Mendiant sur la route, il arrive à Budapest et va tout droit à l'Université. Comme les juifs n'y étaient point admis, notre nouveau publicain se tenait loin de l'autel, je veux dire de la chaire, tout contre la porte, écoutant de toutes ses oreilles, regardant de tous ses yeux. Le maître, peiné des quolibets dont on accablait le pauvre hère, s'intéresse enfin à lui. C'est sous ses auspices qu'il part pour Vienne, où il s'installe, chose curieuse, au *Kussenpfenning*, l'auberge vénérable qui aurait abrité ce fou de Paracelse. Gruby est si pauvre qu'il doit s'associer à un ami pour acheter le luminaire; les deux camarades, après avoir appris ensemble la leçon, la répètent; mais à ce moment, par économie, ils soufflent la chandelle.

Par économie encore il construisait lui-même ses microscopes, et ici l'on pense à Leeuwenhœk et à Spinosa, cet autre lunettier de génie. Rokitansky, le premier des anatomo-pathologistes de

l'Allemagne, finit par distinguer ce disciple si patient et si plein d'ardeur. En 1835, il lui fait publier son premier mémoire sur la morphologie des globules du pus.

Mais il faut être riche pour faire de la science pure, et la bourse de notre homme est toujours traversée de courants d'air. Il songe à l'oculistique, lorsque le chirurgien Roux, grand voyageur devant l'Eternel, l'ayant apprécié au cours d'un voyage à Vienne, l'attire à Paris. A peine hors de la diligence, c'est à Saint-Louis qu'il vole, et à la Salpêtrière. Les services de dermatologie et de neuropathologie étaient alors les premiers du monde. — On est heureux de constater en passant qu'ils n'ont encore rien perdu de leur lustre d'autrefois.

En 1848, Crémieux est au pouvoir. Grâce à son appui, Gruby se fait naturaliser et il ouvre, pour vivre, un cours libre d'anatomie pathologique. Il a d'abord pour disciples les riches élèves de Magendie; puis sa renommée s'étend, Magendie lui-même suit ses leçons, et Claude Bernard.

Insensiblement notre Israélite prend pied chez nous, se familiarise avec nos mœurs, s'adapte à notre milieu; bientôt les notes suivent les notes à l'Académie des sciences et c'est tout un chapitre qu'il crée sous la rubrique de Maladies parasitiques. Naturellement, on commence par rire et par blaguer l'étranger qui jette ainsi son solidisme à la traverse des théories humorales. — Que vient faire cet olibrius, avec ses champignons? Ma parole! il prend la tête pour un jardin botanique, la bouche pour une serre chaude!

Un seul homme le comprit, Bazin, et c'était assez. Sous sa direction il étudie le sang, d'où il isole, chez la grenouille, un parasite, le *trypanosome*.

Mais je n'insiste pas, toutes ces découvertes ont été commentées par d'autres plus éloquents et plus autorisés que moi. Mon intention d'ailleurs, en cette modeste esquisse, est de montrer seulement, pour notre enseignement à tous, une volonté et un caractère servis par une intelligence originale vraiment supérieure.

On a regretté, — n'est-ce pas M. le professeur Blanchard? — son accaparement par la clientèle. Que n'eût-il produit s'il eût persévéré dans sa voie? Qui sait? Il était peut-être marqué pour les grandes découvertes. Je n'en crois rien.



Quand le fidèle secrétaire décrit le logis de son héros, il le fait voir rempli d'arbres exotiques dont les frondaisons envahissent tout. A côté de préparations microscopiques admirables gisent pêle-mêle lorgnettes et brochures; les piles de journaux s'amoncellent en montagnes, ce pendant que sur des guéridons des produits alimentaires fermentent lentement. J'imagine que la cervelle de Grüby était toute pareille à son logis : il y emmagasinait trop d'idées pour les bien mûrir et les sortir à leur heure. Il fit de la clientèle et fit bien.

***

On était alors aux premiers temps de l'Empire. Pour la médecine générale, les maîtres étaient parfaits : mais il ne fallait pas trop parler, à cette époque reculée, de médecine spéciale. Tout le monde suivait la même route. Quand on avait été examiné par les uns, on connaissait les ordonnances de tous les autres. Gruby, comme je l'ai dit, s'attacha à faire du nouveau. La question des régimes, si à la mode aujourd'hui, est alors presque inconnue dans le détail. Le premier, il cultive l'idée que le meilleur médicament de l'estomac, c'est souvent l'aliment lui-même.

Il sait aussi l'influence mystérieuse des forces psychiques. Il commence donc par se faire une tenue. Les autres vont dans le monde, au théâtre, lui n'y paraît jamais. Ses cheveux, beaux comme ceux des hommes de sa race, sont portés longs et rejetés en arrière. Avec ses yeux profonds et doux, son visage glabre, sa large bouche ironique, son gros nez bon enfant, son superbe profil de médaille, il a un type qu'on n'oublie pas.

Mais ce n'est pas tout de se servir des dons naturels, il trouve encore le moyen — telles ces personnes qui se parent de leurs verrues comme de grains de beauté — d'utiliser ses imperfections. Ainsi, il baragouine le français, il dit *ou* pour *u*, son accent a toute la rudesse germanique; alors il fait sa voix brève, son débit haché, et surtout il parle peu.

De sa pitoyable écriture, il se fait encore une arme : à la fin de la consultation, c'est le malade lui-même qui, le plus souvent, devra écrire l'ordonnance sous sa dictée. Enfin, s'il ignore la grâce et l'ironie françaises, il est, par contre, moins sensible au ridicule que nous ne le sommes ici, d'où sa liberté d'allures. Ne se sentant pas de taille à lutter sur le terrain des nuances avec sa riche clientèle, il adopte la manière forte : « Faites ce que je dis ou ne revenez pas me voir,

déclare-t-il à ceux qu'il juge trop rebelles dans sa main. C'est vous qui me consultez, ce n'est pas moi qui vous consulte. »

Le client est-il trop prolixe, aussitôt il feint de dormir, et si l'on s'en plaint : « Que pouvais-je faire de mieux? Vos paroles sont de vaines fumées. » En souvenir peut-être de ses ancêtres, les pâtres de Judée, il s'intéresse aux astres. Son observatoire de la rue Lepic fut longtemps célèbre. S'occupa-t-il d'astrologie? M. Le Leu, dans son beau livre, le laisse à peine entendre. En tout cas, il eut, comme Charcot, l'aversion du spiritisme : « Avant de nous embarquer dans l'au-delà, disait-il, occupons-nous donc de contrôler les phénomènes organiques sensibles. »

Son historiographe nous a mis en garde contre la légende de ses ordonnances, et l'intention est louable. Il craint, en effet, qu'on ne se gausse de son héros; c'est, à mon sens, une erreur : ce sont ses ordonnances mêmes qui le complètent.

Evidemment, racontées au fumoir, entre médecins, elles sont surtout amusantes, mais cassez l'os et vous en savourerez la substancifique moelle. Il en est de géniales. Il est appelé un jour par une belle mondaine paralysée qu'aucun traitement n'a pu encore arracher à sa chaise longue. Le jour baisse et les valets apportent les lampes : « — Faites attention à mon tapis, dit la dame devant le médecin. Quelle catastrophe si l'on allait me le tacher d'huile! — Qu'on m'en apporte! » ordonne Gruby. On lui remet la burette. Comme s'il voulait juger de la qualité du liquide, il fait le geste de pencher ladite burette. Déjà une goutte s'échappe, mais la dame a poussé un cri. D'un bond, elle s'est levée pour préserver le fameux tapis, et voilà l'hystérique guérie.

Une autre fois, c'est encore une belle dame qui mène cette vie qu'on a coutume de qualifier, je ne sais pourquoi, de vie de bâtons de chaise.

Mal nourrie parce que trop richement, surmenée, faisant de la nuit le jour, elle ne peut plus rien supporter, et tout le monde la déclare sérieusement atteinte. — Vous vous lèverez désormais à 8 h. 1/2, commande Gruby, et vous prendrez une tasse de tilleul ; vous parcourerez l'avenue du Bois et, au bout de votre course, vous boirez un verre d'eau. Rentrée à 10 heures, vous absorberez une seconde tasse de tilleul. L'important est que le verre d'eau se trouve dans votre tube digestif entre les deux tasses de tisane. Un jour, la pauvre détraquée s'est levée trop tard. Comme c'est l'heure du verre d'eau, elle supprime la première tisane, d'où crises gastriques, syncopes et appel à Gruby. — Très grave! très grave! murmure-t-il. Heureusement, nous avons le moyen de remettre l'eau à sa place. La tasse de tisane que vous n'avez par prise par en haut, vous allez vous l'administrer par en bas, et *secundum artem* l'équilibre sera rétabli. — Ainsi fut fait, et la malade apaisée.

Je pourrais vous raconter encore l'histoire de ce haut baron de la Finance qu'il guérit par des promenades en landeau dételé dans son parc. Nous aurions ordonné, nous, une sortie quotidienne au Bois, mais le financier y eût rencontré des brasseurs d'affaires, des amis, des tapeurs, des filles; conséquence : fatigue cérébrale. Dans le parc, c'était le repos forcé comme sur la chaise longue, mais tout cela formulé d'une façon capable de frapper l'imagination d'un neurasthénique blasé.

Et que dirai-je de la cure d'amaigrissement de cette honneste et corpulente dame qui retrouva sa sveltesse en déambulant de la Bastille aux Champs-Elysées, ayant dans ses paumes deux oranges de Judée! Rentrée chez elle, elle devait écumer elle-même un bouillon à la tête de veau destiné à fournir les éléments d'un bain médicamenteux. Absurde! direz-vous. Réfléchissez: Les deux oranges tenues dans les mains empêchent la dame de relever ses jupes; la sudation est, par suite, augmentée. Nouvelle sudation pendant la confection du bouillon. Quant au bain gélatineux à la tête de veau, il était, lui aussi, qui l'ignore? très indiqué. Vous le voyez, nos principes sont les mêmes ; seulement, il a sa manière, et quelle manière !

Je pourrais rapporter mille autres faits. J'ai vu moi-même, avec un vieil ami d'Alexandre Dumas fils, ce grand auteur se repaître de pommes crues au pied de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile. La particularité, ici, c'est que chaque fois les pommes devaient être coupées par un eustache que le malade était tenu d'aller chercher à pied au bazar de l'Hôtel-de-Ville, d'où lever matinal et exercice forcé chez un sédentaire. En vérité, je vous le dis, ces ordonnances valaient moins par la réalité que par le mirage dont il savait les envelopper.

Il me faudrait maintenant, pour être complet, entrer dans le détail de cette vie, montrer l'invasion de ceux de la tribu, poussés vers lui par les « circonstances financielles », comme ils disent. L'un offre un anesthésique, le « narcotin », l'autre des « lonrgnettes ». Aux vagues reporters, aux « harpistes », il fait remettre d'abord un peu d'argent; s'ils récidivent, des bons de fourneaux! Gruby, toutefois, ne fut jamais un homme d'argent; son prix était toujours le même; visites de jour, visites de nuit, quelle que fût la fortune ou le rang, c'était 10 francs. Il fallait la croix et la bannière pour avoir sa note. Mais quand chèques ou mandats arrivaient, on les laissait voleter, au hasard des courants d'air, sous quelque meuble ou, au hasard d'une lecture, se nicher entre les feuillets d'un livre. Et les veilles de terme, c'était, pour ramener les égarés, une vraie course à quatre pattes à travers les fouillis de l'appartement.

Profondément individualiste, méfiant, il fit du bien, beaucoup de bien, mais les collectivités, entre autres la Société des Dames françaises, bénéficièrent seules de ses largesses. Il avait trop souffert dans sa jeunesse pour s'attacher à quiconque. En revanche, il pratiqua cette vertu, — dois-je la dire rare? — de ne médire jamais de personne.

Eut-il des imitateurs, des disciples? Non. Ce fut à cet égard un astre froid, sans rayonnement. Je me suis enquis pour savoir si, dans notre Pandemonium, quelque fantaisiste osé suivait ses traces. On m'a bien signalé tel praticien qui guérit ses malades en les envoyant prier sainte Philomène dans une petite église de banlieue; il y aurait aussi un confrère s'occupant d'astrologie, mais tout cela ne vaut pas que l'on s'y arrête, c'est la poussière du Grubysme. Il a emporté avec lui le secret de sa manière.

***

Ici, j'arrive à la décadence; Gruby a 88 ans. La Fortune aime les jeunes, cela est surtout vrai pour notre art. Toute une génération s'était complue à la fantaisie de ses ordonnances; celle qui prit ensuite le flambeau, dédaigneuse des singularités, oublia le chemin de sa vieille demeure. Le matin, personne; l'après-midi, quelques clients sur rendez-vous, mais de moins en moins nombreux. La sonnette, qui se cassait la voix à force de tinter, cessa peu à peu de mener son bruit coutumier. C'était la fin.

Tout d'abord, cette solitude l'accabla, et rien de plus douloureux que son masque falot et angoissé. Mais vite, il comprit qu'il lui fallait se redresser pour recevoir la dernière visiteuse, celle qui donne la consultation sans appel.

Un jour, il ordonna à ses domestiques de ne plus le déranger. On lui passait quelques aliments, qu'il prenait par l'entrebâillement de la porte avec ses mains décharnées, et nul ne le revit vivant : Le vieux lion s'était terré dans son antre pour mourir. Appela-t-il à l'heure suprême? Personne ne l'a su. Quand, inquiet de son silence, on pénétra au bout de deux jours dans sa chambre, « le feu était éteint, la chambre glaciale. Gruby paraissait dormir, dans une attitude naturelle, un pan de la couverture ramené sur sa tête renversée... »

Il s'en alla par un triste matin de Novembre, le pauvre oiseau de passage qui était venu chercher, comme tant d'autres, un abri sur notre douce terre. Peut-être jugerez-vous que je vous en ai entretenus bien longuement. Je vais vous en dire la vraie raison : cet étranger nous aima. En 1870, au moment où la France vaincue voyait se déchaîner contre elle l'opprobre et l'injure coutumières aux âmes basses de certains Métèques, lui, sentit son vieux cœur battre avec notre cœur torturé. Et c'est ce qui m'avait fait l'estimer; et c'est pourquoi j'ai troublé un instant pour lui l'eau sans rides du grand lac de l'Oubli.

F. Helme.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE CALABRE

IMPRESSIONS D'UN MÉDECIN ACCOURU DE NAPLES SUR LES LIEUX DU SINISTRE

Les lecteurs de *La Presse Médicale* n'ont point oublié les remarquables articles de M. Matignon, témoin oculaire de nombreux épisodes de la guerre russo-japonaise. Grâce à ces relations de choses vues, ils ont pu se faire une idée précise de l'assistance médico-chirurgicale offerte aux victimes de ce cataclysme politique et aussi des effets vulnérants et destructifs des engins de guerre les plus modernes.

Lors d'un autre cataclysme, industriel celui-ci, lors du désastre minier de Courrière, *La Presse Médicale* a tenu à présenter les considérations très originales de M. Lassignardie (*La Presse Médicale*, n° 37, 9 Mai 1906) sur l'état mental des rescapés.

Un nouveau désastre collectif, d'origine tellurique cette fois, et plus affreux que tout ce qu'il était permis d'imaginer, a frappé les plus belles et les plus fécondes régions de l'Italie. Nous avons demandé à M. Enrico Calendoli, médecin à Naples, accouru l'un des premiers sur les lieux de la catastrophe, de vouloir bien résumer pour *La Presse* quelques-unes de ses impressions et renseigner nos lecteurs, en se tenant au point de vue purement médical.

Italien et Sicilien, M. Calendoli, dans une lettre toute vibrante d'émotion, a retracé les incertitudes angoissantes des premières nouvelles du tremblement de terre du 28 Décembre, et la stupeur qui suivit la confirmation de l'immensité du désastre. Cependant, on le sait, les esprits ne tardèrent pas à se ressaisir; une seule idée s'imposait à tous : porter secours.

La municipalité de Naples, en un temps très court, organisa une expédition. Le syndic lui-même en prit la tête. Elle comprenait : des médecins, des infirmiers, des pompiers, des puisatiers, etc., en tout 200 personnes. L'expédition emportait un matériel abondant consistant en vivres, objets de pansements, etc.; elle s'embarqua sur un petit vapeur et l'on partit. Déjà, en arrivant dans le port de Messine, les sauveteurs furent accueillis par les cris d'appel et de détresse partant de barques surchargées de monde. A terre, c'était le chaos. M. Calendoli, dans sa lettre, trace un tableau saisissant de la ville détruite, des décombres vivantes et bruyantes par les cris et les gémissements de ceux qu'elles recouvraient, décombres animées par une main qui, çà et là, s'agitait; c'était celle d'un enterré appelant à l'aide en faisant claquer ses doigts. Nos lecteurs ont connu de nombreux et de sinistres détails par la grande presse quotidienne. Nous laissons la parole à M. Calendoli pour le récit des faits, et pour ses appréciations purement médicales et professionnelles.

***

« Le personnel de l'expédition napolitaine de secours se divisa de suite en 7 groupes qui se partagèrent le travail; les travailleurs de chaque groupe amenaient immédiatement au médecin les gens qu'ils pouvaient sauver.

« La plupart des blessés ne pouvaient marcher; on les apportait sur des matelas trouvés parmi les décombres; on les réunissait dans les ambulances improvisées. Beaucoup n'avaient, pour coucher, que le sol nu; ils s'enroulaient dans des couvertures apportées de Naples.

« Le médecin n'avait qu'un but : faire vite et mettre les blessés en état de supporter le voyage jusqu'à Naples. Mais ces blessés étaient dans un état lamentable; sidérés par la catastrophe, ils n'avaient ni mangé ni bu depuis 2 jours; depuis 2 jours ils étaient restés exposés au froid et à la pluie.

« Les pansements effectués furent des pansements sommaires. On faisait la toilette des régions frappées, souvent incrustées de terre et de débris; on faisait un lavage au sublimé, puis un pansement aseptique. Les luxations étaient réduites, les fractures étaient immobilisées au moyen d'attelles improvisées.

« On faisait de son mieux. Dans ce milieu, aussi défavorable à la chirurgie qu'on peut l'imaginer, on n'opérait pas, ou du moins on n'opérait que le moins possible, c'est-à-dire dans les cas urgents seulement.

« Le peu d'eau de pluie qu'il était possible de recueillir servait à la boisson; il fallait donc faire les solutions antiseptiques avec de l'eau de mer.

« La première journée fut fébrile; le travail se prolongea tard dans la nuit, à la lueur des torches et sous la lumière des projecteurs des navires. Une fois pansés, les blessés devaient être embarqués sur les navires italiens et russes; mais le soir, plusieurs centaines de personnes n'y avaient pu trouver place. Il fallut trouver des abris pour la nuit; beaucoup de blessés furent déposés sous la colonnade couverte du marché aux poissons resté debout. Ils étaient protégés de la pluie, mais pas du froid; plusieurs moururent cette nuit-là.

« Les jours suivants, le sauvetage s'organisa de mieux en mieux; mais le nombre de ceux qu'on sauvait allait toujours en diminuant; les transports de terre aux bateaux se firent de plus en plus rapides.

« Cependant, on était écrasé en reconnaissant la disproportion entre le peu d'efficacité des secours et le nombre des ensevelis qu'il restait à sauver. On approchait d'un sinistré; après beaucoup de travail, il fallait remettre le sauvetage au lendemain; on lui donnait rendez-vous; mais le lendemain l'éboulis était plus haut et le malheureux était perdu.

« Il est difficile de faire le compte exact de ceux qui moururent.

« Si l'on ajoute aux morts de Messine ceux des petites villes de sa province et ceux de Reggio, le total atteint 200.000.

« Quant à la nature des lésions que présentaient les blessés, un fait semble remarquable; il y avait relativement *peu de fractures*, moins de 10 p. 100 peut-être. Chez la plupart on voyait des contusions, des excoriations, des plaies contuses. Cette impression a été confirmée dans la suite par un calcul établi d'après les nombreux blessés recueillis dans les hôpitaux de Naples.

« J'ai vu des fractures de tous les os, y compris ceux du crâne et les vertèbres; mais les fractures des fémurs l'emportaient en nombre sur toutes. Les commotions cérébrales ou générales étaient très nombreuses.

« Les premiers jours, on ne vit que des lésions primitives; mais les complications ne tardèrent pas à se présenter : *phlegmons*, *gangrène*, *tétanos*. Ce dernier se manifesta surtout vers le 8e jour. Le plus souvent les gangrènes étaient localisées aux parties du corps restées le plus longtemps comprimées sous les matériaux éboulés. Les lymphangites, l'érysipèle se manifestèrent plus rarement. Mais plus que l'action du trauma physique, les effets du *traumatisme psychique*, du choc moral, étaient impressionnants. Toute une population avait subi un double trauma, et le choc moral avait été le plus dur.

« Beaucoup de blessés étaient dans la stupeur, une expression de terreur figée sur le visage. Quelques-uns semblaient avoir perdu le souvenir de la catastrophe; seules, des contractions exagérées des muscles du visage montraient comme un rappel de celles qui avaient dû se produire au moment fatal. Chez ces individus, l'impression avait été si forte que leurs centres nerveux avaient été foudroyés; ils ne répondaient que par quelques mots, par un monosyllabe, par un geste; pour eux, cela résumait l'énormité du désastre. Ils avaient perdu toute affectivité; ils parlaient de 5, 10, 20 morts dans leur famille; leurs parents, leurs frères, leurs femmes, leurs fils étaient morts; ils le disaient avec la plus grande indifférence, sans un regret, sans une plainte, comme si cette perte affreuse ne les concernait pas, ou comme si la chose eût été vieille de 20 ans. Le plus souvent leurs pupilles étaient dilatées.

« Quelques-uns, dont les nerfs avaient mieux résisté, étaient au contraire dans un état de surexcitation; ils s'agitaient, criaient, juraient, exigeaient qu'on leur donnât à l'instant de l'eau et du pain; ils étaient inaccessibles à tout raisonnement.

« Après cette ruine complète et imprévue de toute chose, ils étaient comme des plantes déracinées, brusquement arrachées de la terre nourricière. Devant une nature sauvage, ils étaient redevenus sauvages. Lorsque, dans les jours suivants, un calme partiel commença à se produire,

on put noter l'influence morale que les personnalités locales les plus estimées exerçaient sur la foule.

« On peut à peine imaginer, d'après ce qu'ont raconté les rescapés, ce qu'a pu être l'instant de la catastrophe; rien qu'en y pensant, l'esprit a le vertige. Le tremblement de terre, vu l'heure à laquelle il s'est produit, a surpris au lit à peu près tout le monde. Le fracas formidable augmentait la terreur. Bientôt les secousses sont devenues si fortes que les maisons ont oscillé et sont tombées, ensevelissant leurs habitants. Bien peu ont pu faire de la lumière pour guider leur fuite. Beaucoup se sont échappés dans une obscurité rendue plus épaisse par la masse énorme de poussière suffocante qui s'était élevée. Ils ne savent pas comment ils ont fait pour se sauver; certains ne se rappellent rien, et s'ils s'étonnent, c'est d'être encore vivants.

« Pour ceux qui se souviennent, le salut n'a été assuré que par une série de miracles. Quelques-uns ont pensé à se jeter sous le lit, d'autres à se mettre entre deux matelas ou dans une armoire. D'autres sont descendus par des draps attachés à la fenêtre; et ces draps que l'on voyait flotter sur les murs en ruine étaient parmi les choses qui donnaient à la ville détruite une physionomie étrange.

« D'autres personnes, folles de terreur, se sont jetées par les fenêtres. D'autres ont trouvé la mort dans le vide; marchant dans l'obscurité, elles ne savaient pas qu'une partie de leur maison, de leur chambre, était effondrée. D'autres ont été prises sous les écroulements successifs. C'est ainsi que beaucoup ont péri en cherchant à s'échapper. On s'enfuyait nu, parmi les décombres des maisons et sous la pluie, nu ou demi-nu, ou accoutré de la façon la plus bizarre, sans que le vêtement, le premier tombé sous la main, fasse la distinction du sexe ou de l'état social. Plusieurs, en proie à la peur, se sont élancés furieusement dans la campagne, ont couru des heures et des heures; il en est qui, sans s'arrêter, ont fait jusqu'à 90 kilomètres.

« Naturellement, dans une catastrophe aussi triste, la pudeur fut assez oubliée; cependant, chez quelques jeunes femmes, ce sentiment resta si fort qu'il causa leur mort. A qui les appelait du dehors pour s'enfuir, elles répondaient ne pouvoir sortir parce qu'elles étaient nues. Dans ces moments terribles, les familles se dispersaient; beaucoup entendaient les cris de détresse des êtres chers qui périssaient et ils ne pouvaient leur apporter aucun secours; le désarroi des esprits a dû atteindre de telles proportions qu'aucun mot ne saurait l'exprimer.

« On comprend donc que le *trauma psychique*, que le choc moral ait agi sur une population entière de la façon la plus violente. Et si l'on pense que sur beaucoup d'individus son action s'est exercée indépendamment du traumatisme physique, on voit qu'un neurologiste eût été à même de faire des observations extrêmement importantes; mais il aurait fallu que ce neurologiste se fût rendu sur les lieux dans le but exclusif d'étudier des phénomènes cliniques et qu'il fût exempt de toute émotion. C'est au-dessus des forces humaines, on ne connaîtra jamais que les manifestations éloignées de ce choc moral prodigieux.

« J'étais surtout occupé à panser des blessés, et je ne suis pas neurologiste; je ne puis rapporter que des impressions.

« Le choc moral, on le sait, prend une gravité proportionnelle non seulement à la vulnérabilité de l'organisme selon ses tares originelles ou acquises, mais encore en rapport avec la susceptibilité personnelle suivant l'âge, le sexe, le coefficient fonctionnel spécial du moment. Mon impression est que les faits ont absolument confirmé ce que l'on sait à cet égard; j'ai notamment remarqué que le choc moral a sur les enfants une action faible ou nulle. Les enfants n'ont pas encore développé leurs organes spéciaux de réception; leur état psychique se présentait normal et leur lucidité était celle de leur âge. Aussi voyait-on les enfants, dans un cadre de tristesse générale, et au milieu de morts et de moribonds, ne penser qu'à jouer, ne prêter attention qu'à ce qui semblait un jeu, par exemple au mouvement des navires dans le port.

« Sur un lit, resté en place parmi plusieurs étages effondrés en entraînant des cadavres, deux enfants étaient assis; ils s'amusaient de tout leur cœur avec de petits chats. Des enfants de 2 ans qu'on interrogeait balbutiaient leur nom; la première chose apprise était redite, fait providentiel et presque instinctif. Un peu plus âgés, les enfants avaient, mieux que les adultes, conservé leurs forces morales. Un enfant de 9 ans, qui n'avait pas cessé un seul instant de travailler à sa délivrance, réussit à sortir des décombres au bout de 19 jours. J'ai vu un garçon qui, pour retrouver son père, avait creusé toute la journée et s'était blessé gravement; mais, radieux, il s'écriait : « J'ai sauvé mon père. »

« On avait retiré des décombres, au 6e jour de son ensevelissement, un garçon de 6 ans; il avait sa chemise ensanglantée; comprenant que je cherchais le siège de sa blessure, il m'avertit que ce sang était celui de sa mère; elle était morte sur lui, et lui, seul de sa famille, restait vivant.

« Parmi les rescapés, il y en avait qui marchaient en tâtonnant parmi les décombres, sans but, sans volonté, sans notion du temps ni du lieu, sans même penser à manger ni à boire. La torpeur cérébrale était quelquefois accompagnée d'hallucinations et d'idées délirantes : des hommes répétaient le geste de creuser et de chercher dans des débris imaginaires; ils étaient atteints d'une véritable confusion mentale hallucinatoire.

« La perturbation psychique poussa des per-

sonnes au suicide; un homme, sauvé depuis plusieurs jours, m'a raconté que tandis qu'il était couvert de décombres, il entendait un de ses fils invoquer un tremblement de terre plus fort qui l'achevât, et qui frappait sa poitrine de ses poings pour mourir plus vite.

« Il est certain que plusieurs personnes sont mortes à la suite de la violence de la commotion morale. Toutefois on peut dire qu'alors il préexistait quelque altération organique.

« Un pauvre homme enterré sous une masse énorme de décombres, et qu'après deux jours de travail acharné on n'avait pu atteindre ni sauver, criait pour demander un couteau : il voulait couper sa jambe, prise dans les plâtras, et qui l'empêchait de se sauver. Etait-ce une expression de courage, ou l'effet d'une excitation nerveuse? Je ne sais. Le troisième jour, la gangrène n'était plus évitable; je procédai à l'amputation, n'ayant accès auprès du patient que par un trou; le malheureux ne survécut que peu de temps.

« J'ai vu quelques cas de névrose traumatique locale, des cas d'épilepsie, de chorée, de neurasthénie, etc. Il y eut aussi des cas de catalepsie. Parmi les survivants, beaucoup ont été atteints d'affections des poumons et des bronches; cela s'explique : ils sont demeurés longtemps exposés à toutes les intempéries.

« Au 8e jour, les personnes que l'on réussissait à tirer vivantes des ruines n'étaient plus qu'en petit nombre; et alors de jour en jour ce nombre diminua rapidement. Au 14e jour on sauvait encore 27 personnes; plusieurs ne s'étaient pas alimentées du tout. Un homme, encastré dans l'éboulis, avait assisté à la lente agonie de sa femme et de ses enfants. Au 15e jour, à Reggio, on put tirer des ruines une fillette de 3 ans; elle était saine et sauve.

« Quelques-uns, dans leur tombeau, avaient pu trouver de quoi tromper leur faim et leur soif; tout était bon : là on avait tué le chat de la maison et on le mangeait cru, par rations minuscules, pour le faire durer plusieurs jours; à mesure que les portions étaient consommées, la mort s'approchait; tous ceux de la famille la voyaient venir, et ils ne furent pas sauvés. D'autres se sont nourris d'huile, d'oignons, de morue crue, etc. Il y en a qui ont bu leur urine.

« On déterra encore des vivants au 19e jour. Mais la plupart de ces larves humaines moururent peu de temps après avoir revu le jour.

« A ce propos, je rappellerai que lors de la récente catastrophe du Vésuve on retira de même, à Ottoiano et à San-Giuseppe, des personnes qui vivaient encore après plusieurs jours.

« Pietro Colletta, dans l'histoire du royaume de Naples, rapporte le fait d'une fillette que l'on retira vivante 11 jours après le tremblement de terre de 1783, tristement célèbre; il avait détruit, lui déjà, Reggio, Messine et toute la contrée; il avait fait 32.000 victimes. Dans la description de cet historien se trouvent d'amères analogies avec le désastre actuel; je cite quelques phrases :

« Beaucoup furent sauvés par l'amour de leurs « conjoints, et quelques-uns furent déterrés par « le tremblement de terre lui-même; celui-ci, « retournant les premières ruines qu'il avait « faites, les rendait à la lumière. Lorsque tous « les cadavres furent découverts, on constata que « le quart aurait pu vivre si les secours avaient « été plus rapides. Mais la plus triste infortune, « malheur plus grand que tout ce qu'on peut « imaginer, fut le sort de ceux qui, restés vivants « sous les ruines, attendaient avec une espérance « inquiète le moment d'être secourus : ils déploraient la lenteur de leur famille et de leurs « amis, qu'ils taxaient d'avarice et d'ingratitude. « Lorsque, exténués par le jeûne et la douleur, « ils avaient perdu le sens et la mémoire, les « derniers sentiments qu'ils manifestaient étaient « l'indignation contre leurs parents, la haine du « genre humain. Ramenés à la lumière, ils présentaient une lassitude stupide; ils n'avaient « aucun désir de la nourriture, leur soif était « inextinguible et ils étaient presque aveugles; « c'est l'effet ordinaire d'un jeûne prolongé. « Parmi ces hommes qu'on put sauver, les uns « revinrent à la santé et à la joie, les autres restèrent maladifs et mélancoliques. »

ENRICO CALENDONI.

VARIÉTÉS

Le cancer en Russie.

Gagen-Torn a réuni pour la « Société russe de la lutte contre le cancer » les statistiques qui existent sur la fréquence du cancer en Russie. L'ensemble présente de grandes lacunes, car sur les registres de décès la cause de la mort n'est régulièrement inscrite en Russie que dans quatre villes : Saint-Pétersbourg, Moscou, Odessa et Varsovie. En réunissant les statistiques des hôpitaux de Saint-Pétersbourg, on voit qu'en l'espace de onze ans (de 1890 à 1900) 4.685 malades sont morts de cancer. A la clinique chirurgicale de l'Académie de Saint-Pétersbourg, de 1870 à 1874, 3,4 pour 100 des malades sont morts de cancer, puis le nombre augmente et atteint 5,4 pour 100 de 1894 à 1899. L'augmentation est générale dans les hôpitaux de Saint-Pétersbourg; ainsi : 375 morts de cancer en 1890 et 566 en 1904. Dans la ville de Saint-Pétersbourg et dans ses faubourgs, il y a eu, en 1904, 1.495 individus morts de cancer sur 1.371.000 habitants, ce qui donne la proportion de 109 morts sur 100.000 habitants. Approximativement, on peut admettre qu'il existe en Russie 90 cancéreux sur 100.000 habitants.

Il existe dans quelques villes de Russie (Saint-Pétersbourg, Moscou, Tamboff) des Instituts cancéreux, tous dus à des fondations particulières et ne disposant que de moyens très restreints (*Roussky Vratch*, 13 Décembre 1908, n° 50, pp. 1681-1685).

M. DE KERVILY.

La stérilisation électrique de l'air.

C'est un lieu commun que d'affirmer que l'air que nous respirons est infesté de microbes de toutes sortes, les uns inoffensifs, les autres dangereux. Sans vouloir pousser jusqu'à l'exagération la phobie du microbe, il est bon de pouvoir débarrasser, lorsque la nécessité l'exige, notre atmosphère de ses hôtes nuisibles. Le cas se présente pour les chambres de malade, les chambres d'hôpitaux, etc. Les moyens chimiques que nous avons à notre disposition sont fort énergiques, mais on ne peut les faire fonctionner que par intermittence. Il serait donc intéressant de réaliser un appareil pouvant lors du besoin fonctionner sans interruption. C'est ce qu'a tenté M. Sallé. Il a créé une sorte d'étuve électrique, où l'air

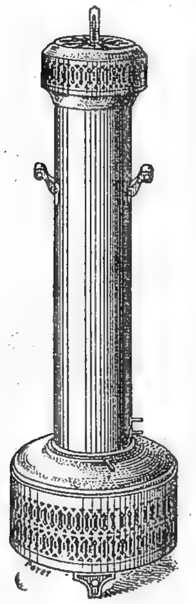


Figure 1. Appareil de stérilisation électrique « Sallé ».

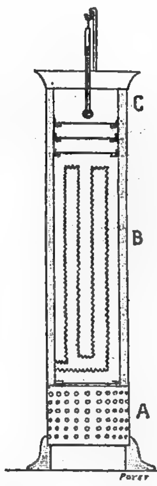


Figure 2. Coupe de l'appareil.

impur est aspiré, et, après avoir laissé ses poussières sur un filtre, vient passer entre les résistances électriques portées par le courant à haute température : l'air s'y échauffe à une température suffisante pour détruire tout microbe.

L'appareil, que l'on voit déjà dans plusieurs salles d'opérations, consiste en une enveloppe tubulaire divisée en trois chambres ; la chambre médiane B de longueur convenable est munie extérieurement d'une prise de courant reliée à des résistances électriques logées à l'intérieur de la dite chambre : cette chambre médiane communique par un orifice d'une certaine dimension réglable avec la chambre inférieure A, qui forme compartiment d'appel d'air. Au-dessus de cette chambre de chauffe est une chambre de filtration et de mélange C.

Un tel appareil stérilise, d'après ses inventeurs, en deux heures, l'air d'une pièce de 100 mètres cubes de capacité avec courant de 10 ampères à 110 volts. L'appareil est mobile et se transporte aisément d'une pièce à l'autre. (*La Nature.*)

LIVRES NOUVEAUX

J. Grasset. — *Le tabes, maladie de la sensibilité profonde.* Leçons cliniques recueillies et publiées par Rimbaud. *Travaux et mémoires de Montpellier.* 1 vol. in-8°, de 124 pages, 1909. Prix : 3 fr. (Coulet, Montpellier, et Masson et Cie, Paris).

Par cette nouvelle publication, le Prof. Grasset continue la série de ses travaux de physiopathologie du système nerveux, où, dans un esprit didactique d'une clarté cristalline, il apprend aux étudiants à penser physiologiquement et à ramener les faits cliniques à des syndromes qu'il démontre, par l'anatomie pathologique et l'expérimentation, dépendre des perturbations de systèmes fonctionnels déterminés.

Pour démontrer cette idée que le tabes est une maladie de la sensibilité profonde, il décrit avec détails deux tabétiques présentant des troubles multiples de cette sensibilité : anesthésies rectales et vésicales, troubles du sens musculaire, analgésies à la pression du testicule, de l'épigastre, de la trachée, du globe oculaire, de la langue, des tendons, troubles de la paresthésie et de la sensibilité profonde d'orientation, avec hypotonie musculaire et troubles trophiques.

Il fait ensuite une étude d'ensemble anatomo-physiologique de l'appareil vago-sympathique dans le tabes. Il veut bien considérer le pneumogastrique comme formant la partie bulbaire et le sympathique thoraco-lombaire comme formant la partie médullaire de cet appareil vago-sympathique. Les appareils nerveux se définissant par leur fonction et s'individualisant par leurs centres supérieurs, il repousse avec raison la vieille dichotomie entre le système cérébro-spinal et le système sympathique. Comme tous les appareils nerveux, l'appareil vago-sympathique est sensitivo-moteur : la sensibilité profonde forme la partie centripète et produit soit des sensations conscientes (douleurs viscérales), soit des réflexes, qui forment la partie centrifuge. Ces réflexes sont de divers ordres : vaso-moteurs, sécrétoires et trophiques ou moteurs pour l'équilibre. Ces transformations des excitations centripètes en excitations centrifuges se font dans plusieurs étages de neurones, ganglionnaires, médullaires et cérébraux.

Laignel-Lavastine.

Pl. Mauclaire et Ch. Dujarier. — *Maladies des articulations* (fascicule VII du nouveau traité de chirurgie, publié sous la direction de A. Le Dentu et P. Delbet). 1 vol. gr. in-8° de 288 p., avec 88 figures, broché. Prix : 6 fr. (J.-B. Baillière et fils, éditeurs).

Dans ce volume, M. Mauclaire étudie d'abord les arthropathies inflammatoires non microbiennes (hydarthrose, arthropathies hémophiliques, ostéo-arthrite plastique ankylosante et arthrites toxico-chimiques), puis les arthropathies microbiennes (arthropathies tuberculeuses, syphilitiques, blennorragiques, arthropathies infectieuses rhumatoïdes).

M. Dujarier expose les corps étrangers articulaires, l'arthrite sèche et les arthropathies nerveuses (arthropathies tabétiques, syringomyéliques, médullaires et hystériques). Enfin, M. Mauclaire étudie les ankyloses et les tumeurs articulaires.

La partie traitée par M. Mauclaire est une revision et mise au point de la première édition. Un certain nombre de radiographies illustrent cette partie, mais il est impossible de dire qu'elles soient toujours très heureuses, car l'impression de ces radiographies sur le papier ordinaire du volume fait qu'elles ne montrent pas les fins détails qu'elles devraient montrer. Je signalerai, en particulier (fig. 70), une radiographie d'ankylose fibreuse où on voit les deux os juxtaposés réunis en un seul bloc noir. Dans les

ankyloses, M. Maudaire a figuré une grande quantité des appareils mécanothérapiques modernes, mais alors quel besoin de conserver aussi tous les appareils vieillots de Bonnet? De même la question des interpositions musculaires dans le traitement des ankyloses aurait peut-être mérité mieux que les six ou sept lignes que leur consacre l'auteur.

La partie qu'a traitée M. Dujarier avait été écrite dans la première édition par M. Chipault. L'œuvre actuelle est donc inédite. Elle mérite d'être louée hautement à cause de la concision du style, de l'étude consciencieuse qu'a faite l'auteur et de l'excellente illustration qui l'accompagne.

Dans cette partie, essentiellement médico-chirurgicale, Dujarier a su éviter l'écueil de verser trop dans la médecine et c'est sur la clinique que se sont portés ses efforts, puisqu'ici la thérapeutique est à peu près nulle, au moins au point de vue chirurgical. Les théories pathogéniques, vagues le plus souvent, sont exposées d'une façon concise et la lecture de ce travail est facile.

M. Guibé.

A. Pousson (de Bordeaux). — *Chirurgie des néphrites.* Préface du professeur Dieulafoy. 1 vol. in-8° de 500 pages, avec 21 fig. ou graphiques. Prix : 9 fr. (O. Doin et fils, éditeurs.)

Le livre que vient de publier M. Pousson est une monographie de la question, richement documentée par un des chirurgiens de France les plus au courant de cette partie de la chirurgie.

Dans une première partie, il étudie le traitement chirurgical des néphrites aiguës : ici Pousson considère que la néphrotomie avec drainage prolongé est l'opération de choix quand il n'y a pas d'indications précises à la néphrectomie; la décapsulation est inférieure à la néphrotomie.

Dans une seconde partie, il étudie successivement le traitement chirurgical curatif des néphrites chroniques (mal de Bright).

Comme traitement palliatif, en cas de douleurs vives, il faut recourir à l'incision de la capsule et du parenchyme pour lever l'étranglement du rein à l'étroit dans sa capsule et régulariser sa circulation. En cas d'hématurie, c'est encore à la néphrotomie qu'il convient d'avoir recours, son action hémostatique étant parfois définitive. Enfin, dans les cas d'urémie, on aura recours à la décapsulation, mais il y a ici une grande incertitude sur les résultats.

Le traitement chirurgical curatif, c'est la décapsulation ou opération d'Edebohls; après avoir exposé la conception de cet auteur sur la pathogénie des néphrites chroniques, et montré les contradictions des expériences et des autopsies qui ne peuvent ni infirmer, ni confirmer cette conception, Pousson étudie les résultats de cette intervention, immédiats, retardés et éloignés, la légitimité de l'intervention et les indications opératoires; il ajoute un chapitre de technique et une bibliographie fort étendue.

Chacun des chapitres de ce traité est appuyé sur toute une série d'observations dont un grand nombre sont personnelles à l'auteur.

M. Guibé.

BIBLIOGRAPHIE

1780. — **J. Dulac.** — L'Air : *Effets de son impureté sur la santé.* 1 vol. in-8° de 235 pages. Prix : 4 fr. (*Ch. Béranger*, éditeur.)

1781. — **Wullstein** et **Wilms.** — Lehrbuch der Chirurgie. Tome II, fascicule I. 1 vol. gr. in-8° de 320 pages, avec 127 figures. Prix : 5 marks. (*Gustav Fischer*, éditeur à Iena.)

1782. — **Da Costa Ramalho Fontes.** — O Alcoolismo : *Succintas consideraçoes sobre o seu papel em Nosologia e em Sociologia.* 1 vol. gr. in-8° de 228 pages, avec nombreux tableaux. (*Typographia Empreza Guedes*, à Porto.)

1783. — **E.-A. Martel.** — La Cote d'azur russe. 1 vol. gr. in-8° de 358 pages, avec 425 figures et 1 carte en couleurs. Prix : 10 fr. (*Ch. Delagrave*, éditeur.)

1784. — **J. Grasset.** — Le Tabes, maladie de la sensibilité profonde. 1 vol. in-8° de 124 pages. Prix : 3 fr. (*Masson et Cie* et *Coulet et fils*, éditeurs.)

1785. — **G. André.** — La Grippe ou Influenza. 1 vol. petit in-8° de VIII-474 pages. Prix : 5 fr. (*Masson et Cie* à Paris; *Ch. Dirion*, éditeur à Toulouse.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE

Sommaire du n° 1.

Mémoires :

Bertarelli. — Après dix ans de législation antimalarienne en Italie.

L. Descour. — Sur la toilette intime.

Levitzky. — Au sujet de la suppression de l'emploi du mercure dans l'industrie de la couperie de poils.

Revue critique :

René Martial. — L'hygiène ouvrière en Autriche.

Bibliographie.

Revue des journaux.

Société de médecine publique et de génie sanitaire.

Chronique du génie sanitaire. — Informations.

***

ANNALES DES MALADIES DE L'OREILLE, DU LARYNX, DU NEZ ET DU PHARYNX

Sommaire du n° 1.

Mémoires :

Th. Heiman. — La valeur thérapeutique de la méthode d'hyperémie de Bier en otologie.

Louis Vacher. — Ablation des végétations adénoïdes. Nouvelle instrumentation. Nouvelle technique.

L. Baldenweck. — Les collections suppurées intra et extracérébrales d'origine otique. (Revue générale, *suite.*)

Cange et Aboulker. — Trois cas de phlébite des sinus caverneux.

Sociétés savantes. — Analyses.

Nouvelles. — Ouvrages envoyés aux Annales.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 24 Février 1909, à 1 heure. — M. Quemin : L'injection parasiticide préalable dans le traitement opératoire des kystes hydatiques; MM. Blanchard, Reclus, Segond, Marcel Labbé. — M. Mocquot : L'état de la vésicule dans les obstructions des voies biliaires; MM. Reclus, Blanchard, Segond, Marcel Labbé. — M. Poissonnier : Du traitement des hernies inguinales et crurales volumineuses. Technique de la cure radicale; MM. Segond, Blanchard, Reclus, Marcel Labbé.

Jeudi 25 Février 1909, à 1 heure. — Mlle Goldchtein : Le sarcome primitif de l'iris; MM. De Lapersonne, Bar, André Broca, Brindeau. — M. Chataing : Etude statistique des présentations de l'épaule à la Clinique Tarnier, de 1898 à 1908; MM. Bar, De Lapersonne, André Broca, Brindeau. — Mlle Corentsvete : La rougeole contractée à l'Hôpital des Enfants-Malades en 1908; MM. Hutinel, Gilbert, Gilb. Ballet, Jeanselme. — Mlle Finkelstein : Contribution à l'étude de la maladie d'Addison chez l'enfant; MM. Hutinel, Gilbert, Gilb. Ballet, Jeanselme. — M. Ribot : Recherches expérimentales sur le foie rénal; MM. Gilbert, Hutinel, Gilb. Ballet, Jeanselme. — M. Faliu : Contribution à l'étude de l'exercice de la médecine et de la pharmacie à Rome; MM. Gilb. Ballet, Hutinel, Gilbert, Jeanselme.

EXAMENS DE DOCTORAT

Mercredi 24 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Lejars, Gosset, Rieffel. — 3e (Deuxième partie) : Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Gaucher, Legry. Epreuves pratiques. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Walther, Branca, Potocki. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Lepage, Lecène, Mulon. M. Gariel, censeur; M. Langlois, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Laënnec : MM. Kirmisson, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Laënnec : MM. Roger, André Jousset, Lœper. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Laënnec : MM. Pierre Marie, Macaigne, Sicard. M. Brissaud, censeur; Zimmern, suppléant.

Jeudi 25 Février 1909. — Médecine opératoire. Ecole pratique : MM. Pozzi, Thiéry, Lenormant. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pierre Marie, Maillard, Brumpt. Epreuves pratiques. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Albarran, Demelin, Morestin. — 3e Oral (Première partie) (2e série) : MM. Quénu, Marion, Jeannin. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Raymond, Gouget, Fernand Bezançon. M. Dieulafoy, censeur; M. Nicloux suppléant.

Vendredi 26 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Kirmisson, Branca, Lecène. Epreuve pratique. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Lejars, Potocki, Rieffel. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Legueu, Couvelaire, Mulon. — 3e, Oral (Deuxième partie : MM. Brissaud, Sicard, Lœper. — 4e : MM. Pouchet, Thoinot, Macaigne. M. Gautier, censeur; M. Langlois, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Reclus, Gosset, Proust. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Segond, Pierre Duval, Ombrédanne. M. Dejerine, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant.

Samedi 27 Février 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Quénu, Auvray, Lenormant. Epreuve pratique. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Albarran, Thiéry, Demelin. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Ribemont-Dessaignes, Marion, Morestin. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Gilb. Ballet, Jeanselme, Brumpt. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Prenant, censeur; M. Maillard, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Hutinel, Gouget, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (2e série) : Beaujon : MM. Alb. Robin, Claude, Castaigne. M. Raymond, censeur; M. Launois, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Brindeau, Jeannin. M. Nicloux, suppléant.

NOUVELLES

La tuberculose bovine. — Le président de la République vient de rendre le décret suivant réglant les mesures à prendre concernant la tuberculose dans l'espèce bovine :

Art. 1er. — Les animaux qui présentent des signes cliniques certains de la tuberculose sont abattus sur l'ordre du maire ou de l'administrateur de la commune et sur demande motivée du vétérinaire sanitaire. L'abattage a lieu, soit dans un abattoir public surveillé par un vétérinaire, soit sur place. Dans le dernier cas, le vétérinaire sanitaire assiste à l'opération et procède à l'autopsie. Le procès-verbal d'autopsie est fait en double expédition : l'une est remise au maire ou à l'administrateur qui a délivré l'ordre d'abattage : la seconde est transmise au préfet.

Art. 2. — Lorsque l'existence de la tuberculose est constatée, le préfet prend un arrêté portant déclaration d'infection des locaux, enclos, herbages et pâturages qu'ont occupés les animaux malades.

Art. 3. — Cette déclaration entraîne, dans le périmètre qu'elle détermine, l'application des mesures suivantes : l'isolement, la séquestration, la visite, le recensement et la marque des animaux et troupeaux.

Art. 4. — Il est en outre defendu de vendre les animaux présumés infectés pour une destination autre que la boucherie, sauf ce qui sera dit à l'article 5 ci-après. Dans le cas de vente pour la boucherie, ils sont dirigés, soit directement sur un abattoir public surveillé par un vétérinaire, soit sur un marché d'approvisionnement. Dans ces deux cas, les animaux sont marqués au feu et un laissez-passer visé par le maire ou l'administrateur est délivré par le vétérinaire sanitaire; ce laissez-passer est renvoyé au maire ou à l'administrateur dans les 10 jours de sa date, avec un certificat du vétérinaire inspecteur de l'abattoir attestant que les animaux ont été abattus et faisant connaître le résultat de l'autopsie.

Art. 5. — Lorsque les animaux d'une exploitation déclarée infectée ont été soumis, par le vétérinaire sanitaire, à l'épreuve de la tuberculine, les dispositions des articles 3 et 4 sont exclusivement applicables à ceux de ces animaux chez lesquels l'inoculation du réactif aura révélé l'existence de la maladie. Dès qu'ils présenteront des signes cliniques certains de la maladie, ils seront abattus par ordre du maire ou de l'administrateur de la commune dans les conditions prévues à l'article premier.

Quant à ceux qui auront subi l'épreuve de la tuberculine sans que la maladie ait été révélée, le propriétaire pourra en disposer à son gré, à la condition de les séparer immédiatement des autres avec lesquels ils ne devront plus avoir aucun contact et de leur affecter des locaux désinfectés.

Les veaux nés de vaches chez lesquelles l'épreuve de la tuberculine a révélé l'existence de la maladie sont recensés et marqués, à moins qu'ils ne soient complètement isolés de leur mère aussitôt après la naissance; dans ce cas, ils doivent être placés dans l'étable des animaux sains et le propriétaire en conserve la libre disposition.

Art. 6. — Les viandes provenant d'animaux tuberculeux sont saisies et exclues de la consommation, soit en totalité, soit en partie, selon les cas déterminés par arrêtés ministériels.

Art. 7. — La déclaration d'infection ne peut être levée par le préfet que si tous les animaux contaminés ont été abattus et seulement après complète désinfection. Elle peut être levée, aussitôt après la désinfection des locaux,

pour ceux-ci, et pour les cours, enclos, herbages et pâturages réservés à ceux des animaux qui ont subi, sans que la maladie ait été révélée, l'épreuve de la tuberculine.

XVIe Congrès international de médecine. — Le Comité exécutif du XVIe Congrès international de médecine a décidé la création d'une sous-section d'orthopédie annexée à la VIIe section (chirurgie).

Plusieurs questions importantes y seront étudiées, sur lesquelles des orthopédistes français et étrangers ont été chargés d'établir des rapports, ce sont : MM. Gourdon (de Bordeaux). Le traitement de la luxation congénitale de la hanche chez les sujets âgés. — Joachimsthal (de Berlin). Le traitement des pieds bots congénitaux. — Lange (de Munich). Le traitement orthopédique des inflammations articulaires tuberculeuses et des contractures. — Redard (de Paris). Le traitement de la scoliose.

Service de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes :

Médecins-majors de 1re classe. M. Lévy est maintenu à l'hôpital de Belfort ; M. Vachez passe à l'hôpital de Toul; M. de Casaubon passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Montauban; M. Farganel passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Nice ; M. Moingeard passe à l'hôpital de Belfort.

Médecins-majors de 2e classe, M. Boucabeille passe au 50e rég. d'infanterie ; M. Bichelonne passe au 111e rég. d'infanterie ; M. Gauran passe au 59e rég. d'infanterie ; M. Brice passe au 7e rég. de chasseurs à cheval; M. Séguinaud passe à la direction du service de santé du 18e corps d'armée ; M. Baills passe au 9e escadron du train des équipages ; M. Bierer passe à l'hôpital de Versailles; M. Pascal passe au 5e rég. du génie ; M. Dugrais passe au 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Médecins aides-majors de 1re classe, M. Yvernault passe au 147e rég. d'infanterie (Verdun); M. Gèzes passe au 100e rég. de même armée ; M. Autour passe au 6e rég. du génie ; M. Gobinot passe au 2e rég. de tirailleurs algériens ; M. Bellot est affecté à l'hôpital du Dey, à Alger; M. Dorange passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

Médecins aides-majors de 2e classe : M. Lubet passe au 142e rég. de même armée ; M. Bergeret passe à l'Ecole militaire d'infanterie de Saint-Maixent; M. Junquet passe au 9e rég. de dragons.

Service de santé de la marine. — Est nommé, *au grade de médecin de 3e classe,* M. Hesnard, élève du service de santé de la marine, reçu docteur en médecine.

— M. le médecin principal Duguet, du port de Rochefort, est désigné pour embarquer sur le *Jules-Michelet*, dans l'escadre de la Méditerranée.

M. le médecin principal Gaillard, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur le cuirassé *République*, dans l'escadre de la Méditerranée.

M. le médecin principal Brochet, du port de Rochefort, est désigné pour embarquer sur le croiseur-cuirassé *Ernest-Renan*.

M. le médecin de 1re classe Barbe, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur le *Jules-Ferry*, dans l'escadre de la Méditerranée.

M. le médecin de 1re classe Chauvin, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur le transport *Ving-Long*, de la force navale du Maroc.

M. le médecin de 1re classe Le Feunteun (R.-C.-A.-J.), du port de Brest, est désigné pour remplir les fonctions de médecin-major de l'arsenal de Dakar, en remplacement de M. le Dr Guitton, rapatrié pour raison de santé.

M. le médecin de 1re classe Cras (C.-G.-A.), du port de Brest, est désigné pour embarquer, dans les délais réglementaires, sur le *Lavoisier*, à Lorient, en remplacement de M. le Dr Michel, qui a terminé la période réglementaire d'embarquement.

M. le médecin de 2e classe Delahet, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le *Magellan*, école des mousses à Brest.

— Sont promus : *au grade de médecin-principal*, M. Pourtal, médecin de 1re classe; *au grade de médecin de 1re classe*, MM. Brubat, Peyraud, médecins de 2e classe.

— Sont nommés dans le corps de santé de la marine : *au grade de médecin de 3e classe*, MM. Jean Goudy, Guilguet, Polack, Consiroles, Laurent, Piéchaud, Veillet, Le Page, élèves du service de santé de la marine, reçus docteurs en médecine.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : Au Tonkin, MM. Léger, Letonturier, médecins-majors de 2e classe; Salenson, Cazanove, Griscelli, médecins aides-majors de 1re classe.

En Cochinchine, MM. Burdin, médecin-major de 1re classe; Jojot, médecin-major de 2e classe.

En Chine, M. Duperron, médecin aide-major de 1re classe.

En Afrique occidentale, MM. Gallay, médecin principal de 1re classe; Aussac, médecin-major de 1re classe; Rouffiaudis, Fargieux, médecins-majors de 2e classe.

A la Côte-d'Ivoire, M. Fouquernie, médecin aide-major de 2e classe.

A Madagascar, MM. Patriarche, médecin-major de 1re classe; Ruelle, médecin-major de 2e classe.

A la Guyane, M. Goyon, médecin aide-major de 1re classe.

A la Nouvelle-Calédonie, M. Fleury, médecin aide-major de 1re classe.

A Tahiti, M. Heusch, médecin-major de 2e classe.

En France, MM. Gauzin, médecin principal de 1re classe; Crossouard, Seguin, Conan, Huot, Ollivier, médecins-majors de 1re classe; Nouaille-Degorce, Lucas, Ayraud, Ferris, Roche, médecins-majors de 2e classe; Bernard, Penaud, Collomb, Pouillot, Cachin, médecins aides-majors de 1re classe.

— Sont promus dans le corps de santé des troupes coloniales : *Au grade de médecin-major de 1re classe*, MM. Henrie, Le Gendre, Gautier, Vassal, Arnould, Foutrein, Roquemaure, médecins-majors de 2e classe.

Au grade de médecin-major de 2e classe, MM. Peltier, Cloître, Asselin, Esserteau, Magunna, Lacroix, Jauneau, Bruas, Lebardy, médecins aides-majors de 1re classe.

— M. le médecin-major de 1re classe des troupes coloniales Mille est rappelé à l'activité et affecté au 4e régiment d'infanterie coloniale, à Toulon.

— Sont affectés : au Tonkin, MM. Séguin, médecin-major de 1re classe; Augier, Brochard, médecins-majors de 2e classe; Botreau-Roussel, Escudié, Jaulin, médecins aides-majors de 2e classe.

En Indo-Chine, MM. David, médecin-major de 2e classe; Maupetit, Vadon, médecins aides-majors de 1re classe.

En Afrique occidentale, MM. Thoulon, médecin-major de 1re classe; Comméleran, médecin-major de 2e classe; Husnot, Antoine, Nogue, Le Cousse, médecins aides-majors de 2e classe.

Au Dahomey, M. Debrieu, médecin-major de 1re classe.

A Madagascar, MM. Ilbert, médecin-major de 1re classe; de la Barrière, médecin-major de 2e classe.

A la Guyane, M. Lions, médecin-major de 2e classe.

En France, MM Salabert-Strauss, Doreau, Nédelec, Ribot, Jacob, Sorel, Gravot, médecins-majors de 2e classe; Levet, Bonduel, Cazeneuve, Le Goaou, médecins aides-majors de 1re classe.

— Sont affectés : au Congo français, M. Pic, médecin aide-major de 1re classe.

A la Guinée française, M. Duhoureau, médecin aide-major de 1re classe.

Ecole principale du service de santé de la marine. — M. le médecin de 1re classe Bellet, du port de Toulon, est nommé à l'emploi de professeur de pathologie externe et d'accouchements à l'école principale du service de santé de la marine à Bordeaux.

Ecole du service de santé des troupes coloniales. — M. le médecin-major de 1re classe Onimus

est désigné pour occuper l'emploi de professeur de clinique externe et de chirurgie d'armée à l'Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille.

Asile d'aliénés de la Maison-Blanche. — M. Poinsot est nommée chef du service dentaire à l'asile d'aliénés de la Maison-Blanche.

Inspection des enfants assistés. — M. Foudet est nommé médecin des enfants assistés de la Seine pour la circonscription d'Emost (agence d'Autun).

Association ouvrière de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs. — Le IV° Congrès de l'Hygiène et de la Sécurité des travailleurs aura lieu les 8, 9 et 10 Avril 1909, au Conservatoire national des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, à Paris.

Ordre du jour du Congrès: Rapports du Conseil d'administration et du Laboratoire d'hygiène ouvrière; L'assainissement de l'atmosphère des ateliers et des bureaux; L'assimilation des maladies professionnelles aux accidents du travail; Le logement du travailleur; L'hygiène et la sécurité des ouvriers et employés dans les diverses professions.

Sont admis au Congrès: Toutes les organisations ouvrières confédérées, ainsi que les coopératives ouvrières de consommation et de production.

A titre consultatif et individuel : Toutes les personnes qui s'intéressent aux questions d'hygiène (médecins, ingénieurs, parlementaires, publicistes, inspecteurs du travail, etc.), ainsi que les ouvriers syndiqués qui désirent adhérer individuellement.

Le prix de l'adhésion est fixé uniformément à 6 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à R. Montélimard, secrétaire de l'Association, Bourse du travail, Paris.

Les travaux du Congrès seront précédés d'une conférence de M. Imbert, professeur à la Faculté de Montpellier, sur les expériences physiologiques relatives à la dépense de force dans le travail ; d'une visite explicative au Musée de prévention des accidents de travail du Conservatoire national des Arts et Métiers.

Société de radiologie médicale de Paris. — Il vient de se fonder à Paris une Société de radiologie médicale.

Le bureau est constitué de la façon suivante : MM. Béclère, *Président*; Guilleminot, *Vice-président*; Haret, *Secrétaire*; Aubourg, *Trésorier*.

La Société, qui comprend actuellement près de 100 membres, médecins et chirurgiens des hôpitaux, dermatologistes, radiologistes de Paris et de province, des associés étrangers, a pour but l'étude de toutes les radiations connues en physique et de leurs applications aux sciences biologiques et médicales. Les séances publiques de la Société ont lieu le 2° mardi de chaque mois dans les locaux de la Société de chirurgie, 12, rue de Seine.

Société des sciences de Lille. — Cette Société vient de décerner sa médaille d'or à M. Debeyre, chef des travaux d'histologie à la Société de médecine de Lille, pour l'ensemble de ses travaux d'embryologie et d'histologie.

Syndicat médical d'Avesnes. — Le bureau du syndicat pour l'année 1909 est composé comme suit : MM. Frère (Le Quesnoy), président; Chevalier (Saives), vice-président; Derome (Gommegnies), secrétaire-trésorier; Dumas (Fourmies), censeur.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Concours d'admissibilité. — *Liste des candidats.* — MM. Rosenthal, Crouzon, Renaud, Weil (Emile), Vitry, Faure-Baulieu, Flourens, Géraudel, Terrien, Lévi (Léopold), Le Sourd (Louis), Camus, Verliac, Génévrier, Ribierre, Babonneix, Tanon, Rostaine, Nathan (Marcel), Bigart, Lejonne, Armand-Delille, Audistère, Levin, Villaret, Lippmann, Darré, Nattan-Larrier, Agasse-Lafont, Simon (Marie), Dreyfus (Rose), Herscher, Pagniez, Hauser, Deguy, Israël de Jong, Halbron, Bergeron (André), Gaultier (René), Moutier (Richard), Schœfer, Lemaire (Henri), Grenet, Salomon (Moïse), Paris (Amédée), Jomier, Ferrand (J.-B.-Marie), Lévy (Fernand), Chiray, Lhermitte, Weill (Benjamin), Courcoux, Detot, Bloch (Louis), Merklen, Boidin, Ramond, Malloizel, Roussy, Ribadeau-Dumas, Bauer, Beaufumé, Laubry, Tixier (Léon), Balthazard, Delamare, Paisseau, Voisin (Edmond), Touchard, Legroux, Le Play, Lemierre Léri, Froin, Trémolières, Læderich, Louste, Rivet, Claude (Marie), Aubertin, Bensaude, Fouquet, Gaillard (Jules), Pater, Philibert, Bourguignon.

Concours de nomination. — Sont admis de droit à prendre part au concours de nomination les 10 candidats dont les noms suivent: MM. Comte, Lortat-Jacob, Kahn (Léon), Decloux, Sainton, Rathery, Hallé, Clerc, Lœper, Coyon.

Hospice de Brézin. — A la suite des épreuves qui viennent d'avoir lieu, M. Brissy est nommé médecin de l'hospice Brézin.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 11 Février.* — Ont obtenu : MM. Chatelin (Ch.), 12; Vincent (R.), 8; Pruvost (P.), 11; Bernard, 8; Gendron, 11; Bith, 10; Métivet, 10; Baumgartner, 9; Logre, 12. — *Absents* : MM. Malet (L.), Fricker, Monnier (P.), Beloux, Lœwy (G. A.), Roussel.

Pathologie. — *Séance du 11 Février.* — Ont obtenu : MM. Pizon, 8; Tissier, 11; François (R.), 10; Rolland, 11; Turquety, 8; Léger, 8; Mlle de Jong, 10. — *Absent* : M. Lévy (Isaac).

RENSEIGNEMENTS

CABINET GALLET, 47, *b. St-Michel. Télép.* 824-81. Fondé depuis 20 ans pour la cession exclusive des **Postes médicaux, maisons de santé, affaires médicales et paramédicales. Service de remplacements** parfait^t assurés.

A louer, 3° arrondissement, appartement, 1er étage, occupé successivement par **3 médecins** depuis 25 ans. Clientèle assurée. Dernier prix, 1.800 fr. Ecrire pour rendez-vous Laurent, 22, rue Victor-Massé.

Dame fille de médecin, 36 ans, demande place auprès de personne malade ou infirme; accompagnerait dans déplacement. Irait à l'étranger. Connaît l'anglais. Ecrire *P. M.*, 280.

AVIS. — **Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr 10.**

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LA LUTTE CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES EN SUÈDE ET EN NORVÈGE

J'ai donné[1] les chiffres de la mortalité en Suède et en Norvège : 14,3 pour 1.000 en Suède, 13,5 pour 1.000 en Norvège. Si notre taux français de mortalité (20 pour 1.000 en moyenne) s'abaissait au taux norvégien, nous gagnerions chaque année environ *250.000 existences*. Il est donc intéressant de rechercher les causes de cette faible mortalité scandinave. Peut-être pourrions-nous en tirer quelque profit.

1° On a cru trouver le secret de l'excellent état sanitaire de la Suède et de la Norvège dans la dissémination de leur population à travers de vastes territoires. Cela peut avoir une influence sur les maladies épidémiques rurales. Mais cela ne suffit pas à tout expliquer. La mortalité des grandes villes, des ports, est également plus faible que chez nous. A Stockholm, par exemple, la mor-

1. J. COURMONT. — « La mortalité en Suède et en Norvège ». *La Presse Médicale*, 3 février 1909, page 90.

talité est de 14 à 15 pour 1.000 comme pour le reste de la Suède. A Christiania, elle est de 16.

Il faut découvrir des causes plus générales.

Ce qui frappe le plus l'attention de l'hygiéniste qui voyage en Suède et en Norvège, c'est la discipline parfaite avec laquelle ces peuples mènent la lutte contre les maladies évitables. Tout le monde a la foi dans les découvertes scientifiques et médicales; tout le monde obéit à la loi; tout le monde fait son devoir depuis les Pouvoirs publics jusqu'au dernier citoyen. *Un cas de maladie contagieuse devient affaire publique n'intéressant plus que la collectivité;* les idées de liberté individuelle absolue ne se mettent jamais en opposition avec les nécessités de l'intérêt général.

La déclaration des maladies infectieuses se fait naturellement et sans exception. Les mesures les plus sévères qui en sont la conséquence sont acceptées sans murmures ni désir de s'y soustraire. En un mot, la mentalité scandinave est très différente de la nôtre.

II° Comme résultat, les maladies infectieuses sont beaucoup plus rares que chez nous.

La *variole* est à peu près inconnue, plus exceptionnelle encore qu'en Allemagne. On cite, en Suède, l'année 1900 comme très mauvaise, avec 13 cas de variole. A Trondhjem, port très visité de la Norvège, il n'y a pas eu un seul cas de variole depuis 30 ans. Dans toute la Norvège, on n'a déclaré que 36 cas de variole de 1895 à 1905; aucun n'a été suivi de mort. Cependant, la loi norvégienne sur la vaccination, qui date de 1810, n'est pas aussi complète que la nôtre. Mais aucun acte important de la vie ne peut s'accomplir sans un certificat de vaccine.

La *fièvre typhoïde* est peu fréquente. En Norvège, la moyenne est de 0 à 0,5 cas par 1.000 habitants, suivant les districts. Ce n'est pas une question de latitude, puisque, dans l'extrême nord, à Vadsö, où les mesures ne peuvent être convenablement prises en raison du voisinage immédiat de la Russie, on compte 5 à 10 cas de fièvre typhoïde par 1.000 habitants. A Stockholm (330.000 habitants), on compte 3 à 14 décès par an, dus à la fièvre typhoïde, soit une moyenne de 0,02 par 1.000 habitants. En France, la moyenne des décès par fièvre typhoïde dans les villes de plus de 20.000 habitants est 10 fois plus forte.

La *lèpre* a diminué au point que les 2 léproseries de Bergen et de Trondhjem ne contiennent plus que 206 malades (au lieu de 2.113 en 1856).

La *tuberculose* est énergiquement combattue (loi norvégienne spéciale de 1900). *Tous les cas de tuberculose ouverte sont déclarés.* La *désinfection est toujours obligatoire après la mort.* Les tuberculeux qui crachent sont en général *isolés dans les hôpitaux.*

Par contre, la *scarlatine* et la *diphtérie* paraissent aussi, sinon plus, fréquentes que chez nous, mais avec une faible mortalité. L'usage préventif du sérum antidiphtérique est courant.

L'énorme diminution de l'*alcoolisme* est un fait indiscutable.

La faible *mortalité infantile* est due en partie au climat plus froid que le nôtre, qui rend la diarrhée plus facile à combattre. Cependant si l'été est court, il est chaud. C'est dans l'allaitement maternel, qui est la règle, qu'il faut chercher la raison de la santé des nourrissons.

III° On peut diviser les causes de la salubrité des pays scandinaves en causes générales et en causes spéciales à l'organisation sanitaire.

A) Comme *causes générales*, il faudrait parler longuement de la culture intellectuelle vraiment extraordinaire de ces peuples, où l'illettré n'existe pour ainsi dire pas, où l'Ecole a un développement inconnu chez nous, avec son travail manuel obligatoire, avec ses installations hygiéniques (gymnases, bains, douches, etc.), avec sa visite médicale bien organisée, témoignée dans bien des villes par la fiche sanitaire individuelle. Il faudrait décrire les grands bains publics, l'organisation remarquable des hôpitaux, qui permet d'y soigner les infectieux riches aussi bien que les pauvres. Il faudrait insister sur la propreté de l'habitation, sur les soins hygiéniques très répandus dans toutes les classes de la société. Il n'est pas douteux que toutes ces habitudes réunies, jointes à la mentalité de ces peuples, respectueux de toutes les prescriptions légales, ne soient pour beaucoup dans l'excellent état sanitaire des pays scandinaves.

B) Les *causes spéciales* se résument dans l'organisation officielle de la défense sanitaire. Certains détails de cette organisation ne sont pas applicables chez nous, d'autres devraient nous servir de modèles :

1° Il est très difficile pour un Danois, un Norvégien, un Suédois de conserver dans son domicile une personne atteinte de maladie infectieuse. En Norvège, par exemple, le service sanitaire exige que le malade soit isolé dans une chambre pouvant communiquer directement avec l'extérieur sans passer par l'appartement. Dans certaines villes on met, en outre, sur la porte de l'appartement contaminé, une pancarte, bien en vue, le signalant au public comme dangereux. En fait, en Danemark, en Suède, en Norvège, presque tous les cas de maladies contagieuses sont soignés à l'hôpital, c'est-à-dire isolés. Cela n'entraîne aucune difficulté, soit matérielle, soit morale. C'est d'abord une ancienne habitude; ensuite les hôpitaux sont aménagés pour cela; enfin, les médecins, le plus souvent payés à l'abonnement, sont les premiers à conseiller l'hôpital à leurs malades. L'envoi à l'hôpital des malades riches atteints de maladies contagieuses n'est pas près d'entrer dans nos mœurs. L'isolement est cependant le meilleur moyen de prophylaxie.

2° La *déclaration* et la *désinfection* sont obli-

gatoires, et fonctionnent admirablement (loi de 1860 en Norvège, de 1875 en Suède). Mais j'attire l'attention sur ce fonctionnement.

Il y a deux sortes de déclarations; la déclaration pour les maladies qui doivent entraîner la désinfection s'opère nominalement et immédiatement, comme chez nous. Mais il est des maladies : la *rougeole*, la coqueluche, pour lesquelles les lois scandinaves n'exigent pas la désinfection; elles sont placées sur le même rang que la syphilis et autres maladies vénériennes; pour toutes celles-ci, on ne demande au médecin qu'une *déclaration mensuelle et non nominale*. Chaque mois, le médecin envoie une feuille indiquant seulement le nombre de cas de rougeole, coqueluche, syphilis, etc., qu'il a soignés, mais sans noms ni adresses. Notons, à ce propos, comme habitude très intéressante et que je crois très heureuse, la *non-hospitalisation habituelle de la rougeole et de la coqueluche*, même dans les classes pauvres.

Sur sa feuille de déclaration, le médecin note l'atelier où a travaillé le contagieux, l'école que fréquentait l'enfant, les imperfections hygiéniques de la maison, etc.

En Suède, tout au moins, *la famille comme le médecin est tenue à faire la déclaration*. A la campagne, c'est le chef de famille ou le Pasteur qui déclarent.

Rappelons en passant[1] qu'en Allemagne sont astreints à la déclaration dans l'ordre suivant : le médecin traitant, le chef de famille, toute personne participant par profession aux soins du malade, le propriétaire ou le locataire de la maison où s'est produit le cas de maladie ou de mort, celui qui a fait la constatation du décès.

Donc : déclaration obligatoire pour la famille ou même pour des étrangers en même temps que pour le médecin; déclaration nominale seulement pour les maladies à désinfection obligatoire, et la rougeole n'est pas parmi ces dernières (comme en Allemagne. d'ailleurs).

3° La désinfection s'opère *en cours de maladie* et après la fin de celle-ci; la surveillance par le chef de poste est même très sévère pendant la maladie. Mais, la plupart des malades contagieux étant soignés à l'hôpital, cette surveillance a rarement l'occasion de s'exercer.

La désinfection est gratuite pour tout le monde, lorsqu'elle est obligatoire. Le retour de la literie désinfectée (désinfection qui se fait au poste et non à domicile) est cependant payante pour les non indigents.

IV° Il est également intéressant de jeter un coup d'œil sur l'organisation de l'*inspection médicale*. En Norvège, par exemple, existe, au Ministère de la Justice, un service spécial d'inspection médicale et d'hygiène. Ses pouvoirs sont très étendus, tant à l'égard des familles qu'à l'égard des communes. Le pays est divisé en districts médicaux, ne correspondant pas aux districts administratifs. A la tête de chaque territoire, est un médecin de district (Distriktlæge) nommé et rétribué par l'Etat (traitement fixe et frais de transport) avec certains frais de tournée (hôtels) remboursés par les communes et les départements.

Le médecin de district a la haute main sur toutes les maladies contagieuses ou épidémiques contractées par une personne quelconque. Dès que la maladie est reconnue contagieuse, que le malade soit pauvre ou riche, *le cas devient une affaire publique*, intéressant la collectivité.

Le Distriktlæge va visiter le malade, concurremment avec le médecin traitant, et ordonne le transport à l'hôpital si les conditions réglementaires ne sont pas remplies par la famille.

Chaque commune a une commission sanitaire. Le roi et le ministre de la Justice peuvent, seuls, invalider ses décisions.

V° Certaines pratiques scandinaves ne sont, malheureusement, pas applicables chez nous; par exemple, le traitement de toutes les maladies infectieuses à l'hôpital, c'est-à-dire leur isolement.

D'autres peuvent nous servir de modèle ou nous suggérer des réflexions.

L'Académie de médecine a déjà donné un avis favorable à la *déclaration par la famille*, à la *généralisation de l'inspection sanitaire départementale*. L'exemple des pays scandinaves, de l'Allemagne, est un nouvel argument en leur faveur.

Pour la *tuberculose*, la loi française doit être revisée. Il faut rendre obligatoire la déclaration des cas de tuberculose ouverte et la désinfection du logement après départ ou décès.

Il est un point, en apparence secondaire, en réalité fort important, sur lequel on doit attirer l'attention. Nous devons imiter bien vite la Suède, la Norvège, l'Allemagne en *rayant la rougeole de la liste des maladies à déclaration et désinfection obligatoires*. La désinfection après rougeole est inutile et impossible. Elle est complètement inutile, d'après la presque unanimité de ceux qui ont étudié la question. Elle est, en outre, impossible. Si les médecins déclaraient tous les cas de rougeole, les postes de désinfection ne pourraient suffire à leur tâche. Actuellement, on est obligé de donner l'ordre de ne désinfecter les rougeoles que s'ils n'ont pas d'autres cas plus pressants à surveiller ou à désinfecter (c'est ce que j'ai fait dans le Rhône). Il en résulte un flottement fâcheux dans le service, avec des réclamations de la part des familles, les unes parce qu'elles ont à payer une désinfection inutile, les autres parce qu'elles n'ont pas reçu la visite du poste. Cela est très nuisible à la confiance du public dans la désinfection. Je crois qu'il faut rayer la rougeole des maladies à déclaration obligatoire.

Enfin, et surtout, travaillons à changer la *mentalité française*; sans cela, l'hygiène sociale est impossible chez nous. JULES COURMONT.

1. ROCHAIX. — « La déclaration et la désinfection obligatoires en Allemagne ». *La Presse Médicale*, 1908, 2 Decembre, page 826.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur DIEULAFOY. Quelques considérations sur la pleurésie tuberculeuse hémorragique. Leçon du samedi 20 Février (malade de la salle Saint-Christophe, n° 20).

FACULTÉS DE PROVINCE

Ecole de médecine de Tours. — M. Barnsby est nommé professeur titulaire de pathologie externe et chargé du cours de clinique chirurgicale.

HOPITAUX ET HOSPICES

Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux. — *Cours et exercices de médecine opératoire spéciale* (semestre d'été 1909). — *Chirurgie de l'œil et de l'orbite* : M. VICTOR MORAX, ophtalmologiste de l'hôpital Lariboisière. Du mercredi 10 Mars au Mercredi 31 Mars, les lundis, mercredis, vendredis, à 2 h. 1/2.

Chirurgie d'urgence et de pratique courante : M. HIPPOLYTE MORESTIN, agrégé, chirurgien de la Maison municipale de santé. Du mardi 16 Mars au mardi 6 Avril, les mardis jeudis, samedis, à 2 h. 1/2.

Chirurgie génito-urinaire : M. GEORGES MARION, chirurgien de l'hôpital Lariboisière. Du jeudi 22 Avril au jeudi 13 Mai, les mardis, jeudis, samedis, à 3 h. 1/2.

Chirurgie du tube digestif et des annexes : M. ANTONIN GOSSET, agrégé, chirurgien des hôpitaux. Du vendredi 23 Avril au mercredi 12 Mai, les lundis, mercredis, vendredis, à 2 h. 1/2.

Chirurgie de la tête et du cou : M. PIERRE SEBILEAU, directeur de l'amphithéâtre d'anatomie; M. ETIENNE LOMBARD, oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux. Du lundi 17 Mai au mercredi 9 Juin, les lundis, mercredis et vendredis, à 2 h. 1/2.

Chirurgie gynécologique : M. FÉLIX LEGUEU, chirurgien de l'hôpital Tenon; M. ROBERT PROUST, chirurgien des hôpitaux. Du lundi 24 Mai au mercredi 16 Juin, les lundis, mercredis, vendredis, à 2 h. 1/2.

Chirurgie des os et des articulations : M. HENRI RIEFFEL, chirurgien de Trousseau. Du lundi 21 Juin au lundi 12 Juillet, les lundis, mercredis et vendredis, à 2 h. 1/2.

Chacun de ces cours comprendra 10 leçons suivies d'exercices de technique chirurgicale. Les Cours sont gratuits pour les internes des hôpitaux. Le droit d'inscription est de 50 francs pour les étudiants en médecine immatriculés est de 80 francs pour les docteurs en médecine français et étrangers. Le nombre des élèves est limité.

Se faire inscrire : 17, rue du Fer-à-Moulin.

NOUVELLES

L'assistance aux aveugles. — Un comité permanent d'étude pour l'assistance aux aveugles est institué au ministère de l'Intérieur, dans le but d'étudier les questions relatives à la prévention de la cécité en France, à la répercussion sur la condition des aveugles pauvres de la loi d'assistance aux vieillards, enfin à l'assistance aux aveugles par la création d'ateliers et le travail.

Ce comité est composé de :

MM. Labrousse, sénateur, président. Mirman, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques, vice-président. Couillard, aveugle, professeur à l'école d'aveugles d'Amiens. Dussouchet, vice président de l'association Valentin-Haüy. Lefèvre, membre de la commission consultative des Quinze-Vingts. Mahaut, aveugle, professeur à l'institution nationale des jeunes aveugles. Péphau, directeur de la Société d'assistance pour les aveugles. Mlle Régnier. Rondet, inspecteur général des services administratifs. De la Sizeranne, aveugle, secrétaire général de l'association de Valentin-Haüy. Vaughan, directeur des Quinze-Vingts. P. Villet, aveugle, docteur ès lettres. Winter, directeur de l'Institution nationale des jeunes aveugles, et de quatre travailleurs aveugles, MM. Charbonneau, Freysinié, Lotz et Paul Rémy.

Le comité comprend en outre un médecin de la clinique des Quinze-Vingts et deux représentants du syndicat général des oculistes français. M. Vacquerie, rédacteur principal au ministère de l'Intérieur, a été nommé secrétaire du comité.

L'inspection dentaire dans les écoles. — Dans une récente séance, la Société d'odontologie de Paris, sur la proposition de M. Roy, a adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant l'importance de l'hygiène dentaire tant à son point de vue particulier qu'au point de vue de l'hygiène générale;

Considérant que l'hygiène dentaire est particulièrement importante chez l'enfant, que son absence entraîne fréquemment des troubles graves de la santé générale, et nuit toujours au développement de l'organisme si susceptible chez l'enfant;

Considérant, d'autre part, que l'inspection dentaire scolaire est un moyen des plus utiles pour l'amélioration de l'hygiène buccale, et que cette inspection dentaire scolaire fonctionne déjà dans plusieurs villes de l'étranger avec le plus grand succès;

La Société d'odontologie de Paris émet le vœu que l'inspection dentaire scolaire soit organisée dans toutes les écoles de France, et particulièrement dans celles de la Ville de Paris, comme elle vient d'être organisée dans les écoles normales, d'instituteurs, par le ministère de l'Instruction publique et se met à la disposition des autorités compétentes pour leur indiquer et leur faciliter les moyens de réaliser cette inspection.

VIIIe Congrès international d'hydrologie, climatologie et physiothérapie (Alger, 4-10 Avril 1909). — Départ en groupe de Marseille, le 22 Mars : Tunis, Carthage, Kairouan, Sousse, Tunis, Hammam-Meskoutine, Constantine, Sidi M'Cid, Biskra, Hammam-Salahin, Sidi Okba, El Kantara, Batna, Lambessa, Timgad, Alger. — Arrivée le 3 Avril, à 7 heures du soir. — Retour individuel et facultatif d'Alger à Marseille.

Lundi 22 Mars. — Rendez-vous sur le quai d'embarquement à La Joliette. Embarquement à 11 heures. A midi, départ.

Mardi 23 Mars. — En mer; passage en vue de la Sardaigne. Arrivée à Tunis dans la soirée. Installation à l'hôtel. — Dîner. — Coucher.

Mercredi 24 Mars. — Le matin, visite de la ville à pied : le Quartier arabe et le Quartier juif, les Souks, l'ancien Marché des esclaves, l'Ouzara (Cour de justice musulmane), la Casbah — Départ pour Carthage. — Déjeuner hôtel Saint-Louis. — Dans l'après-midi, excursion. Ruines de l'amphithéâtre Romain, les Mosaïques, les citernes, la cathédrale et la chapelle de Saint-Louis, le Musée d'antiquités Retour par la Marsa, résidence du Bey. — Dîner. — Coucher.

Jeudi 25 Mars. — Matinée facultative. — Déjeuner. — Promenade en voiture au Bardo; le palais de Cassar-Saïd. Retour par le Belvédère. — Dîner. — Coucher.

Vendredi 26 Mars. — Départ vers 6 h. 50 du matin pour Kairouan. — Déjeuner au buffet de Kalaa-Srira. Arrivée à 2 h. 20 après-midi. Visite des fortifications du XVe siècle, les Portes de la ville, le mamelon des Poux, la maison d'Ali Ben-Assai, la Grande Mosquée, Djama-Amer-Abbada, la mosquée de Sidi-Sahab (le barbier du Prophète), les Citernes Romaines, les marchés et bazars. — Dîner. — Séance des Aïssaouas. — Coucher.

Samedi 27 Mars. — Départ en chemin de fer à 6 heures du matin. Arrivée à Sousse vers 8 h. 1/2. Visite de la ville; le Port, les Cimetières El-Kaowat, El-Kouba (le

café du Dôme), les Souks et la Casbah. — Déjeuner. — Départ à 1 h. 26. Arrivée à Tunis à 6 h. 1/2. — Diner. — Coucher.

Dimanche 28 Mars. — Départ en chemin de fer à 7 h. 25 du matin. — Déjeuner en wagon-restaurant — Arrivée à Humman Meskoutine à 5 h. 58. — Visite des sources. — Diner. — Coucher.

Lundi 29 Mars. — Le matin, visite de l'établissement. A 8 h. 30, départ en chemin de fer. — Arrivée à Constantine à midi 32. — Déjeuner. — Après-midi, visite des Gorges du Rummel; le pont d'El Kantara, route de la Corniche, les cascades du Rummel. Sidi M'Cid le faubourg Saint-Jean, la Pyramide du général Damrémont, route de Sétif, aqueduc romain, la Pépinière, la remonte de Mansourah. Retour. — Diner. — Coucher.

Mardi 30 Mars. — Le matin, visite de Constantine. Promenade à pied dans la ville : le palais du Dey, la Medersa, la mosquée de Sidi-el-Ketani (place de Caravansérail), le quartier Arabe (le marché, les boutiques d'industriels indigènes). — Déjeuner. — A 1 h. 45 départ en chemin de fer pour Biskra. Déjeuner au buffet de Batna Arrivée à 10 h. 21.

Mercredi 31 Mars. — Le matin, à 7 heures. Excursion en tramway aux sources thermales du Hamman-Salahin en passant par le parc de Beni Mura. A 11 heures, retour à l'hôtel. — Déjeuner. — Excursion en voitures à l'Oasis de Sidi-Okba (mosquée de Sidi-Okba, la plus ancienne de toute l'Algérie). Retour à Biskra. — Diner. — Coucher.

Jeudi 1er Avril. — Le matin, promenade à pied au Vieux Biskra, le village nègre. — Déjeuner. — Départ à 2 h. 16. Arrivée à Batna à 6 h. 47 — Diner. — Coucher.

Vendredi 2 Avril. — Petit déjeuner. — A 7 heures, départ en voitures pour l'excursion aux ruines de Lambessa et de Timgad (l'ancien Thamougas des Romains). Visite des célèbres ruines de la ville romaine datant de 1.200 ans — Déjeuner. — Arrêt à Lambessa; ruines du camp de la IIIe Légion Auguste, le Prætorium, les portes du Camp, la Maison de détention. Retour à Batna. — Diner. — Coucher.

Samedi 3 Avril. — A 4 h. 43 départ en chemin de fer pour Alger. — Déjeuner en wagon-restaurant. Arrivée à Alger à 6 h. 54 du soir.

Prix à forfait : 550 francs, comprenant le passage isolé en 1re classe sur le paquebot de la Compagnie générale transatlantique pour le retour direct d'Alger à Marseille.

Corps de santé militaire. — M. le médecin-major de 2e classe Louët, est placé dans la position hors cadres, pour être détaché à l'Institut océanographique de Paris et de Monaco.

Service de santé de la marine. — Est nommé dans la réserve de l'armée de mer, *au grade de médecin de 1re classe*, M. le médecin de 1re classe démissionnaire Le Couteur.

— M. le médecin principal Vallot, du port de Cherbourg, est désigné pour embarquer sur la *Gloire*, dans l'escadre du Nord.

M. le médecin de 1re classe Olivier, du port de Rochefort, est désigné pour embarquer sur le *Latouche-Tréville* (annexe à l'école de canonnage).

M. le médecin de 1re classe Chalibert, du port de Toulon, est désigné pour remplir les fonctions de médecin-major de la flottille de torpilleurs des mers de Chine.

M. le médecin de 2e classe Plazy, du port de Lorient, est désigné pour embarquer sur le cuirassé *République*. dans l'escadre de la Méditerranée.

— M. le médecin en chef de 2e classe Guézennec, du port de Brest, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services et par application de la mesure sur la limite d'âge.

Ecole d application du service de santé des troupes coloniales. — Sont désignés pour occuper les emplois ci-après à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales de Marseille : *Professeur adjoint d'anatomie chirurgicale*, M. Imbert du 24e régiment d'infanterie coloniale à Perpignan; *Professeur adjoint de clinique interne*, M. Thibault, chargé d'assurer le service médical des formations coloniales de la place de Marseille.

CONCOURS

Accoucheur des hôpitaux. — Sont désignés pour faire partie du jury du prochain concours pour les places vacantes d'accoucheur des hôpitaux, MM. Bar, Doléris, Tissier, Brindeau, Bonnaire, Landrieu, Riche.

Internat. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE. — *Séance du 6 Février.* — Ont obtenu : MM. Saint-Girons, 9; Gillard, 8; Guilmet, 7; Samson, 10; Godlewski, 7; Ferry (Ch.), 4; Aubry, 9; Fouchet, 12; Corpechot, 9. — *Absents* : MM. Boulan, Magrou, Molina, Besnard (J.), Bruel (L.), Thiers.

Séance du 6 Février. — Ont obtenu : MM. Segard, 8; Duval, 7; Gautier (Cl.), 10; Ferrand, 7; Passot, 10; Durand (H.), 8; Gouguet de Girac, 7; Héricourt, 8; Delort, 6. — *Absent* : MM. Chataing, Pierret, Angot, Poisson.

Séance demain jeudi, à 8 heures du matin.

PATHOLOGIE. — *Séance du 5 Février.* — Ont obtenu : MM. Strauss, 7; Fontorbe, 10; Buc, 8; Vielle (A.), 9; Pont, 11; Rousseau (E.), 10.

Séance du 14 Février. — Ont obtenu : MM. Weissenbach, 10; Delivet, 8; Chevallier (P.), 10; Dufour, 8; Marquis, 9; de Cumont, 9; Collet, 7; Paris, 10; Bruel, 8; Brac 10; Mlle Hirtz, 6. — *Absents* : MM. Monod (A.), Latil, Berthod, Lorreyte; Mlle Peltier.

Séance du 15 Février. — Ont obtenu : MM. Rose, 10; Bonnet (E.), 8; Monbrun, 8; Miégeville, 8; Gras, 6; Philbert, 14; Virenque, 8; Netter, 8. — *Absents* : MM. Lafont, Chevallier (P.).

Séance aujourd'hui, à 4 h. 1/2.

RENSEIGNEMENTS

CABINET GALLET, 47, *b. St-Michel. Télép.* 824-81. Fondé depuis 20 ans pour la cession exclusive des **Postes médicaux**, MAISONS DE SANTÉ AFFAIRES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES SERVICE DE REMPLACEMENTS parfait! ASSURÉS.

AVIS — **Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr 10**

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SUR LA NOUVELLE COMMISSION
CHARGÉE D'APPRÉCIER
LA DURÉE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

A mon ami le médecin de campagne.

Si je conviais naguère M. Bergeret à jeter d'une main tremblante et discrète un peu d'eau sur les rêves bouillants des adversaires de la Faculté, ce n'est point par esprit de contradiction ou par scepticisme, mais parce qu'il est d'autres questions plus urgentes et autrement impérieuses. Non, il ne faut pas que notre attention se disperse quand la misère est a nos portes. Que X... ou Y... monopolise l'enseignement, nul dommage immédiat pour le praticien et il commence à l'entrevoir. Il n'en sera pas de même si l'Etat l'exploite et le brime, si des Sociétés financières puissantes, ayant entouré son corps de bandelettes funèbres, l'empêchent de subsister. Poursuivre l'idéal de justice, philosopher, c'est bien; mais vivre de notre art est d'une nécessité plus immédiate. L'anticléricalisme politique n'a rien donné

aux prolétaires, l'anticléricalisme professoral ne donnera pas davantage aux médecins.

La crise médicale des accidents du travail, qui entre dans une nouvelle phase, va me fournir un exemple bien propre à éclairer la thèse que je défends. Et il m'est doux de remercier, après une année de collaboration, ceux qui me laissent ici exposer mes idées, en toute indépendance, sous ma propre responsabilité, et avec toute la bonne foi dont je suis capable.

***

En 1905, à l'heure où le Parlement mettait sur le chantier la fameuse loi sur les accidents du travail, le Ministre, obéissant à la coutume, institua une vaste Commission chargée de régler les rapports entre les ouvriers, les Compagnies d'assurances et le corps médical, clé de voûte du futur édifice. Cette Commission était composée de représentants de l'Etat, des patrons, des Compagnies d'assurances, de pharmaciens et de médecins. Ces derniers déléguèrent M. Jeanne, du *Concours médical*, M. Dubuisson, député, ancien médecin de campagne, tout dévoué à ses confrères, et notre doyen d'alors, le regretté Brouardel.

Les Compagnies d'assurances, qui ont le devoir et le droit de défendre leurs intérêts, réclamèrent l'adoption d'un tarif forfaitaire pour le traitement de chaque accident. L'Assemblée se partagea en deux camps égaux : d'un côté, les Compagnies, de l'autre, les ouvriers, les médecins et les pharmaciens. En sa qualité de rapporteur de la loi, M. Mirman, l'actuel Directeur de l'Assistance publique au ministère de l'Intérieur, présidait. Sa voix prépondérante allait décider de notre destin, et déjà l'on redoutait l'issue du débat lorsque Brouardel prit la parole.

Je voudrais, d'une plume ironique, mais attendrie, retracer un jour la vie de cet homme de bien, de ce bon confrère; ce que je voudrais dire surtout, c'est le prestige de son éloquence incisive. Donc, Brouardel fit le procès du forfait; et quand il eut fini de parler avec tout son cœur, l'esprit droit et ferme de M. Mirman était gagné à notre cause, le forfait enterré, et le tarif à la visite adopté.

Mais, hélas! les hommes sont les hommes, toujours prêts à céder à l'injuste appât du gain. Des abus se produisirent et allèrent se multipliant. Nous avons trop souvent flétri la conduite des médecins marrons, ces exploiteurs de misère, ces ennemis du corps médical, pour que j'aie besoin d'y revenir à nouveau. Comme les médecins de campagne ne cessaient de déplorer à bon droit l'insuffisance des indemnités kilométriques, la Commission fut convoquée une fois de plus, tant pour remédier aux abus que pour céder aux doléances de nos confrères.

Mais deux ans s'étaient écoulés depuis la dernière Assemblée. M. Puech, député de la Seine, avait remplacé M. Mirman, et M. Pedebidou, sénateur, succédé à M. Brouardel. A cette nouvelle réunion, les Compagnies d'assurances étaient venues, les poches pleines de documents. Elles n'eurent malheureusement pas de peine à montrer les exactions dont elles avaient été victimes. A ces témoignages, les médecins, entre autres M. Diverneresse, opposèrent les résultats de leur contre-enquête. Certains praticiens étaient coupables, mais les Compagnies étaient-elles donc si pures? Cette fois encore l'Assemblée se partagea en deux camps. Grâce à l'opportune abstention de M. Puech, le forfait fut une seconde fois enterré. Mais attendez, il a la vie dure.

Donc, le représentant de l'Etat intervint. Vous dites que le tarif forfaitaire est inapplicable, exposa-t-il, mais il y a moyen de tout arranger. Que les médecins établissent eux-mêmes une sorte de barème fixant la durée du traitement dans chaque cas, et le nombre de visites nécessaires, et voilà close l'ère des abus et la porte du temple de Janus définitivement fermée.

Ce n'est point sans raison que je rendais tout à l'heure hommage à Brouardel. Le choix avait été ici des plus heureux et peut-être eût-on dû le remplacer par un autre Maître. Je suis le premier à reconnaître le mérite de M. le sénateur Pédebidou, mon ancien camarade. Au Parlement, nul de plus zélé pour notre cause. Les services qu'il a rendus au corps médical ne se comptent plus; mais, la grande voix de Brouardel s'étant éteinte, il eût fallu pour le remplacer un homme faisant fonctions de clinicien, d'enseigneur et de praticien, susceptible, en un mot, de parler au nom de la Science et de mettre fin au débat, grâce à son autorité professionnelle. Au lieu de cela, la discussion traîna et une sous-commission fut nommée, en vue de discuter sur l'évaluation possible de la durée des traitements dans les divers sinistres. Elle était composée de trois médecins de Compagnies d'assurances, les Drs Diel, Dorizon et Lapointe, et de trois représentants des syndicats, les Drs de Grissac, Jeanne et Levassort.

Après avoir loyalement et ardemment combattu, les uns et les autres conclurent en substance à l'insolubilité du problème. On avait fait coup nul, et c'est pourquoi, en réunion plénière, le tenace représentant de l'Etat proposa la nomination d'une nouvelle Commission de 13 membres, comprenant des fonctionnaires, des chirurgiens et médecins des hôpitaux[1]. Dans un esprit de conciliation louable et par déférence pour leurs maîtres, les praticiens acceptèrent cette nouvelle combinaison.

Je n'ai pas à faire l'éloge de nos éminents confrères; nous sommes assurés qu'avec MM. Lan-

1. Voici les noms des membres de cette Commission : MM. Landouzy, doyen de la Faculté; Richardière, médecin des hôpitaux, Demoulin, Lucas-Championnière, Monod, Reclus, Rochard, Schwartz, Sébileau, chirurgiens des hôpitaux; Vibert, médecin légiste; Morax, ophtalmologiste des hôpitaux; Paulet et Rossy, représentants de l'Etat.

douzy, Monod, Reclus, Richardière, Schwartz, pour ne parler que de ceux que je connais, les droits du corps médical seront bien défendus.

Il me sera toutefois permis de dire que nous comprenons mal pourquoi l'Etat s'acharne à nous imposer un forfait déguisé, le forfait Phœnix, toujours enterré, toujours renaissant de ses cendres. D'autre part, comment n'a-t-on pas simplement fait appel à l'Académie de médecine ? N'est-ce pas à elle, jusqu'ici, qu'incombait la tâche de donner un avis éclairé aux pouvoirs publics ?

Quoi qu'il en soit, la Commission pourra peut-être parler de la consolidation anatomique des fractures, mais quant à fixer la durée de la convalescence et entrer dans le détail des espèces, cela lui est bien défendu : Il n'y a pas de maladies, il y a des malades, disait hier encore M. Landouzy. « Nous ne sommes pas chargés de prédire l'avenir, nous ne pouvons prédire que des probabilités », écrivait de son côté M. Mauclaire avec son robuste bon sens[1]. Les maladies n'ont rien à faire avec les actuaires, ajouterai-je ; elles ne peuvent se traduire en chiffres et en équations savantes.

Je suis bien tranquille, nos maîtres ne risquent pas de renier leurs enseignements. Mais supposons, contre toute vraisemblance, qu'on établisse quelque vague barême ; vous allez voir les conséquences redoutables qui en découleraient. Les Compagnies ont fait décréter, par exemple, que la fracture simple de l'humérus exige 50 jours de traitement et 15 visites. Ce forfait, à première vue, ne semble pas trop déraisonnable ; mais voici où il mène. Je prends un chirurgien en renom appelé à traiter cette même fracture chez un millionnaire. Dans mon hypothèse, le traitement aura duré 90 jours et nécessité 25 visites. Si mon millionnaire ignore le nouveau barême, il n'est pas invraisemblable de supposer une bonne âme pour le lui faire connaître. Qui nous dit qu'au bout de son traitement il ne tiendra pas à son chirurgien le petit discours suivant : — « Je comprends, cher maître, que n'étant pas un ouvrier, je sois traité en millionnaire. Je ne fais donc aucune difficulté pour régler vos visites suivant votre notoriété et ma fortune. Ceci admis, souffrez que je me mette au même rang que l'ouvrier ; c'est un peu prétentieux, je le sais, mais j'y tiens, car enfin les hommes ne sont-ils pas tous égaux devant la fracture de l'humérus ? Comme ledit ouvrier eût été guéri avec 15 visites et non 25, permettez-moi d'en retrancher 10 de votre note. Toujours d'après la loi et les prophètes, je sais que j'aurais dû être guéri en 50 jours et non en 90 ; j'ai donc le droit de me demander si j'ai été bien traité. Et c'est un point que les tribunaux vont avoir à fixer à l'occasion de la petite demande en dommages-intérêts que je vais introduire contre vous. » Ce que je suppose pour l'humérus peut s'appliquer aussi bien aux plaies de l'œil, aux otites, etc.

Mais ce n'est pas tout. Les syndicats ouvriers, — qui pourra les en blâmer ? — se réservent de faire appel aux lumières de confrères, tant français qu'étrangers, pour contrôler l'éventuel barème. Des discussions sans fin vont naître, dont le corps médical, une fois de plus, fera les frais. En vérité, je vous le dis, la Commission n'en sortira pas. Ou plutôt, si, elle sortira par la grande porte du bon sens et de la solidarité professionnelle. Connaissant le dévouement et les idées arrêtées de l'un de ses membres, et non des moindres, il m'est aisé de prophétiser qu'un autre Brouardel se lèvera pour assurer au corps médical la victoire définitive et l'écrasement de l'horrible forfait. Grâce à lui et à ses collègues, une fois de plus, notre cause aura triomphé.

Mais alors, n'eût-il pas mieux valu, monsieur le Ministre, — et ici je m'excuserais d'adopter la forme de colloque, si elle ne vous était familière, à vous qui avez dû lire Renan, le doux philosophe, — n'eût-il pas mieux valu faire appel à toutes les collectivités médicales, présidents et secrétaires généraux des Sociétés de l'Internat, des médecins d'arrondissements, des syndicats des médecins de Paris, de la Seine et des départements, de la Société de médecine de Paris, etc. ? — Vous auriez eu ainsi une assemblée plénière chargée d'arbitrer en permanence les différends entre médecins, ouvriers et Compagnies d'assurances.

Votre socialisme, Monsieur le Ministre, est aristocratique comme celui des Gracques, et non prolétarien comme celui de Spartacus, le précurseur de la C. G. T., aussi avez-vous regardé trop haut.

Rassurez-vous, je ne vous reprocherai pas d'avoir décroché les étoiles de notre ciel ; on vous l'a déjà faite trop souvent, celle-là. En réalité, on fut jaloux de votre vol à tire-d'ailes vers l'Empyrée, parce que nous l'escaladons avec sueurs, au risque de voir Ossa se dérober sous nos pieds et Pélion nous écraser de ses roches. Vous saviez bien que le peuple, qui, sous le rapport de la culture intellectuelle, est du passé, goûtera toujours la poésie des vieilles religions. Longtemps encore Céphas, le pêcheur dont l'Humanité fut tributaire, verra dans la Basilique de Rome son pied de bronze usé par les lèvres des fidèles.

Votre cri fut celui d'un jeune coq latin, qui, au faîte du perchoir, chante clair sa joie de vivre sur le mode nouveau. Mais, de grâce, redescendez maintenant vers ceux qui peinent et souffrent. Laissez à Brandès ses philosophies nuageuses sur l'aristocratisme des meneurs ; adoptez plutôt la théorie démocratique. Nous lui devons le suffrage universel qui vous a fait ce que vous êtes. D'après cette théorie, vous ne l'ignorez point, les meneurs sont, eux-mêmes, menés par la masse, et châtiés s'ils se détournent d'elle.

L'exemple de votre collègue de l'Instruction

1. Voir le beau livre de MM. FORGUE et JEANBREAU. « Sur les accidents du travail. » Masson et Cie, éditeurs.

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

La neurasthénie.

Les mémoires récents sur la neurasthénie des ouvriers, qui viennent d'être publiés en Allemagne par MM. Leubuscher et Bibrowicz, et en France par M. Iscovesco, montrent que cette maladie, tout comme l'hystérie, frappe non seulement les classes aisées, mais encore les milieux plus modestes.

Le traitement de la neurasthénie est donc à l'ordre du jour. L'hygiène morale, les sports, et quelques médicaments — glycérophosphates, lécithine, cacodylates — constituaient jusqu'ici le traitement de choix. Les derniers essais cliniques du professeur Huchard sur l'ibogaïne font espérer que ce nouveau médicament est appelé à rendre d'utiles services dans le traitement de la neurasthénie et des atonies nerveuses. On l'administre sous forme de dragées Nyrdahl à base d'ibogaïne (2 à 6 par jour), d'après la formule donnée par le Dr Landrin.

publique n'est-il pas là, d'ailleurs, pour vous avertir? Lui aussi avait trop abandonné son pouvoir éphémère entre les mains de ses Directeurs, immuables mais faillibles, et c'est pourquoi la tranquillité de nos rues fut un instant troublée. Ce serait bien autre chose si les praticiens, qui ne sont pas sans quelque influence sur le corps électoral, étaient réduits au désespoir. Vous m'objecterez que vous ne redoutez pas les barricades. Vous avez tort, car, cette fois, vous n'y seriez pas du bon côté.

F. Helme.

CORRESPONDANCE

M. le professeur Blanchard, en des termes qui me touchent fort et avec une courtoisie dont je tiens à le remercier, a jugé que dans mon récent article sur Gruby, j'avais trop méconnu son rôle dans la mise au point de l'œuvre du vieux maître.

« En fait, écrit-il, tout ce qui concerne la jeunesse de Gruby, ses études à Vienne, son séjour dans la fameuse maison *Zum Küssenpfennig* au sujet de laquelle j'ai fait à Vienne une enquête personnelle, ses débuts à Paris, ses découvertes mémorables et leur appréciation, l'attitude hostile des savants parisiens, le triomphe final de la doctrine parasitaire des teignes, tout cela, et bien d'autres détails encore, est emprunté par M. Le Leu directement à mon travail; il le dit très loyalement. »

Mais c'est précisément parce que M. Le Leu le dit que je n'avais pas à le répéter. A propos des souvenirs du dernier secrétaire de Gruby, j'ai écrit, non un article original, mais *une chronique* où je tâchai d'esquisser à la mesure de mes moyens, un des côtés de l'originale physionomie du praticien. C'est le praticien seul que j'ai peint, « d'autres plus éloquents et plus autorisés que moi » ayant déjà commenté les belles découvertes du savant. Je n'avais pas à m'arrêter sur les mémoires de M. Blanchard, si importants fussent-ils, puisque cela avait été fait à souhait par M. Le Leu et que, chemin faisant, je renvoyais comme d'usage à son livre.

Citer M. Blanchard, que je connais personnellement, m'eût été plus agréable que de parler du volume de M. Le Leu, qui m'est inconnu. Mais c'est l'œuvre de ce dernier que j'analysais pour en tirer un portrait familier, m'attachant, je le répète, au praticien, et laissant de côté le savant.

⁂

Ceci dit, je reconnais bien volontiers que c'est à M. Blanchard que l'on devra la mise en valeur de l'œuvre de Gruby, « une très grande figure médicale..., l'un des fondateurs des doctrines parasitologiques,... l'un des précurseurs de l'ère médicale actuelle, à qui nous devons vouer une reconnaissance profonde et durable ».

Je renvoie, au surplus, aux travaux de M. Blanchard :

1° Notices biographiques, III. David Gruby, *Archives de Parasitologie*, II, p. 43-74;

2° *Deuxième supplément à la notice sur les titres et travaux scientifiques de M. le Dr R. Blanchard.* Paris, Asselin et Houzeau, in-4°, de 135 p., Octobre 1908; Cf. p. 96, n° 405;

3° Les originaux de la médecine. David Gruby (1810-1898), *Chronique médicale*, VI, p. p. 97-108, 1899;

4° R. Blanchard. Nouvelles notes sur Gruby. *Archives de Parasitologie*, III, p. 187-193, 1900. *Chronique médicale*, VII, p. 42-48, 1900.

Je souhaite que cette rectification satisfasse pleinement M. Blanchard, dont je n'ai pas songé, une minute, à diminuer le rôle, et je le prie d'agréer l'hommage de mes meilleurs sentiments.

F. Helme.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Jeudi 4 Mars 1909, à 1 heure. — M. Camilatos : La prostatectomie dans les prostatites chroniques; MM. Albarran, Hartmann, Marion, Lenormant. — M. Puy-le-Blanc : Procédé pratique pour la recherche du sang dans l'urine; MM. Albarran, Hartmann, Marion, Lenormant.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 1er Mars 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Nicolas, Lecène, Ombrédanne. Epreuve pratique. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Kirmisson, Rieffel, Couvelaire. M. Gautier, censeur; M. Branca, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Delbet, Gosset, Proust. — 5e (Deuxième partie), Hôtel-Dieu : MM. Gaucher, Legry, André Jousset. M. Dejerine, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant.

Mardi 2 Mars 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Quénu, Hartmann, Lenormant. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Nicolas, Thiéry, Auvray. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Albarran, Demelin, Morestin. — 4e : MM. Chantemesse, Thoinot, Richaud. M. Gilb. Ballet, censeur; M. Maillard, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Charité : MM. Gilbert, Jeanselme, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Charité : MM. Alb. Robin, Gouget, Claude. M. Hutinel, censeur; M. Launois, suppléant.

Mercredi 3 Mars 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Reclus, Nicolas, Walther. — 3e (Deuxième partie) : Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Segond, Potocki, Rieffel. M. Gariel, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Laënnec : MM. Kirmisson, Gosset, Proust. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série) Laënnec : MM. Delbet, Lecène, Ombrédanne. M. Brissaud, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant.

Jeudi 4 Mars 1909. — Médecine opératoire. Ecole pratique : MM. Pozzi, Thiéry, Auvray. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pierre Marie, Desgrez, Fernand Bezançon. Epreuves pratiques. — 2e : MM. Prenant, Langlois, Maillard. — 3e Oral (Première partie) MM. De Lapersonne, Nicolas, Demelin. — 4e : MM. Chantemesse, Carnot, Balthazard. M. Dieulafoy, censeur; M. Nicloux suppléant.

Vendredi 5 Mars 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Kirmisson, Nicolas, Walther. Epreuve pratique. — 3e, Oral (Première partie) : MM Segond, Lepage, Rieffel. M. Gariel, censeur; M. Langlois, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Reclus, Proust, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. MM. Delbet, Gosset, Lecène. M. Dejerine, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Zimmern, suppléant.

Samedi 6 Mars 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Albarran, Nicolas, Lenormant. Epreuve pratique. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. De Lapersonne, Ribemont-Dessaignes, Morestin. — 3e, (Première partie) (2e série) : MM. Quénu, Hartmann, Demelin. — 4e : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard. M. Gilbert, censeur; M Maillard, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Brindeau, Jeannin. M. Nicloux, suppléant.

Chaire d histoire de la médecine et de la chirurgie — L'Assemblée des professeurs présente au choix du ministre pour la désignation d'un titulaire à la chaire d'histoire de la médecine et de la chirurgie, en remplacement de M. Gilbert Ballet, nommé à la chaire de clinique des maladies mentales : en première ligne, M. Chauffard; en seconde ligne, M. Dupré.

Clinique ophtalmologique. — M. Poulard, ophtalmologiste des hôpitaux, ancien chef de laboratoire à la clinique ophtalmologique, commencera le mercredi 3 Mars, à trois heures, à l Hôtel Dieu (amphithéâtre Dupuytren), une série de conférences pratiques, avec présentation de malades. Il les continuera les vendredis, lundis et mercredis suivants, à la même heure.

Ces conférences porteront sur les maladies des yeux, que tout médecin praticien doit connaître, et sur les soins d'urgence.

Elles sont obligatoires pour les stagiaires attachés à la clinique ophtalmologique pendant le semestre d'été. Les étudiants de 4e année, les élèves pourvus de toute leur scolarité, et les médecins peuvent se faire inscrire au secrétariat de la Faculte de médecine (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

L'inscription est gratuite.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Lariboisière. — M. Bonnaire fera un *Cours pratique d'accouchements*, à l'hôpital Lariboisière, pendant le mois de Mars 1909, pour les Docteurs en médecine français et étrangers. Se faire inscrire à la Maternité de Lariboisière avant le 3 Mars.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Médaille d'honneur des épidémies. — *Médaille d'argent* : MM. Briès, à Sisteron; Hagopian, à Vandeuvre-du-Poitou.

Médaille de bronze : MM. Clerc, médecin sanitaire maritime; Boyé, Krantz, internes des hôpitaux de Paris; Vincent, Chardin, Girardot, externes des hôpitaux de Paris.

Médecin adjoint des Asiles d'aliénés. — Sont reconnus admissibles, par ordre de mérite aux emplois de médecins adjoints :

1° *Pour les asiles publics* : MM. Camus (Faculté de Paris); Froissart (Faculté de Paris), Perrins (Faculté de Bordeaux), *ex æquo*; Cotard (Faculté de Paris); Latapie (Faculté de Paris); Barbé (Faculté de Paris); Vieux-Pernon (Faculté de Lyon); Chèze (Faculté de Lyon); Salins (Faculté de Lyon); Mézie (Faculté de Lille);

2° *Pour les établissements privés* : MM Gauthier (Faculté de Lyon); Suttel (Faculté de Lyon); Conso (Faculté de Paris); Bussard (Faculté de Paris); Levert (Faculté de Paris); Rebattel (Faculté de Lyon).

CONCOURS

Accoucheur des hôpitaux. — Le jury du prochain concours pour les places vacantes d'accoucheur des hôpitaux comprend actuellement MM. Tissier, Bonnaire et Riche qui ont accepté.

MM. Bar, Boissard, Brindeau, Bourcy n'ont pas encore fait connaître leur acceptation.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 18 Février.* — Ont obtenu : MM. Mondor, 12; Bodineau, 7; Petit (Ch.), 8; Fourrière, 9; Charrier, 10; Sédillot, 8; Gougelet, 6; Madre, 7; Vinay, 8.

Séance ce matin à 8 heures.

Pathologie. — *Séance du 17 Février.* — Ont obtenu : MM. Ferry (M.), 9; Heuyer, 8; Gutmann, 8; Viguerie, 5; Labourdette, 8; de Vaugiraud, 10; Nicaud, 10. — *Absents* : MM. Buquet, Richard (G.).

Séance demain matin à 9 heures.

RENSEIGNEMENTS

CABINET GALLET, 47, *b. St-Michel. Télép.* 824-81. Fondé depuis 20 ans pour la cession exclusive des **Postes médicaux, maisons de santé, affaires médicales et paramédicales, service de remplacements parfait assurés.**

A louer, 3e arrondissement, appartement, 1er étage, occupé successivement par **3 médecins** depuis 25 ans. Clientèle assurée. Dernier prix, 1.800 fr. Ecrire pour rendez-vous Laurent, 22, rue Victor-Massé.

Une place d'interne est vacante à l'*asile d'aliénés d'Evreux*. Traitement 900 fr. S'adresser au directeur.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. / Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

120, boulevard Saint-Germain.

PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . 10 fr.

Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE CALABRE

IMPRESSIONS D'UN MÉDECIN ACCOURU DE NAPLES SUR LES LIEUX DU SINISTRE

Dans son numéro du 13 Février, *La Presse Médicale* a publié un article spécialement rédigé pour ses lecteurs par un médecin arrivé sur les ruines de Messine l'un des premiers après l'effroyable catastrophe qui détruisit cette cité.

M. Enrico Calendoli a montré dans quel lamentable état se trouvaient les survivants et comment étaient leurs blessures; il a dit quelle chirurgie il avait dû faire; il a peint surtout le désordre psychique inouï dans lequel étaient plongées les victimes de ce choc moral prodigieux. Dans une nouvelle communication adressée à *La Presse Médicale*, M. Enrico Calendoli complète les renseignements médicaux déjà fournis; il donne la relation de l'œuvre d'hygiène accomplie par l'expédition municipale de Naples dont il faisait partie, et par les services, nouveaux ou réorganisés, de la Santé publique.

***

« A une autre époque, alors que toute infection était mise au compte de l'influence miasmatique, les puanteurs affreuses qui s'élevaient de la ville morte auraient causé des préoccupations exorbitantes; la peste eût été tenue pour inévitable. Le péril n'en était pas moins réel, évident, mais on était certain de pouvoir l'atténuer par des travaux appropriés, par l'application aussi rigoureuse que possible des lois de l'hygiène. En fait, les craintes, justifiées, n'atteignirent pas à l'exagération.

« Au premier moment, bien entendu, toute l'activité des sauveteurs s'était occupée des vivants; il fallait les secourir sans tarder, les dégager des décombres, panser les blessés, assister les rescapés. Mais bientôt la Direction générale de la Santé et le Service d'Assistance médicale se mirent d'accord pour organiser un Service de Surveillance et d'Hygiène.

« La direction du nouveau service fut placée à bord d'un vapeur. Le personnel supérieur comprenait un Vice-directeur général de la Santé publique et un Médecin militaire ayant grade de général; des médecins inspecteurs, le médecin du port de Messine, une partie du personnel du Laboratoire de la Santé, des médecins civils et militaires prenaient les ordres et veillaient à leur exécution. Le Ministère de l'Intérieur, la Direction générale de la Santé publique fournirent le matériel et les appareils indispensables. Ils envoyèrent des désinfectants en quantité aussi grande qu'il fut possible, du matériel hospitalier avec l'équipement qu'il comporte, des approvisionnements pharmaceutiques, des boîtes de chirurgie et tout l'attirail préparé à l'avance dans un but de prophylaxie en cas d'épidémie soudaine. C'est ainsi qu'on eut des baraquements, des locaux d'isolement, des appareils de désinfection. D'autre part, et de tous côtés, on reçut de la chaux vive; il en vint des centaines de tonnelets, tant des localités les plus proches que des villes plus éloignées et même de Rome; on reçut des wagons de chlorure de chaux; des centaines de quintaux de lusoforme; de grandes quantités d'acide sulfurique, d'acide phénique, de sublimé.

« A Messine on établit des dépôts de désinfectants, d'abord dans les zones d'activité de diverses unités de secours opérant dans la cité, et aussi en dehors de la ville; ceux-ci destinés à l'approvisionnement des communes suburbaines.

« Après les opérations de sauvetage, la mesure qui s'imposait avec le plus d'urgence, tant par raison morale que par besoin d'hygiène, était le soin à prendre des cadavres. On enterra le plus vite possible ceux qu'on pouvait voir, ceux qui gisaient dans les rues et à la surface des tas de décombres, ceux qui étaient imparfaitement recouverts par les débris; beaucoup furent trouvés dans les couches superficielles des décombres, d'autres enfin furent mis à découvert par les fouilles pratiquées pour le sauvetage des vivants ou dans le but de retrouver des documents, des valeurs, etc. Quelques cadavres étaient demeurés dans les étages supérieurs des édifices en partie écroulés; ce fut une besogne ardue d'aller les prendre au sommet de ces ruines.

« Les corps étaient transportés dans de grandes caisses de bois, goudronnées et calfatées à l'intérieur, et contenant des antiseptiques. Avant d'être déposés dans ce cercueil, les morts étaient aspergés avec une solution de lusoforme à 5 pour 100; d'autre part, les endroits où ils avaient été trouvés étaient arrosés de lait de chaux ou de lusoforme.

« L'inhumation était faite dans de grands fossés de 3 mètres au moins de profondeur; les corps, placés côte à côte, étaient recouverts de chaux éteinte; en général, on faisait deux couches de cadavres, séparées par un lit de chaux.

« La sépulture était donnée en des endroits multiples; cela abrégeait le temps du transport des corps et ménageait les forces des travailleurs. A Messine on ensevelissait surtout auprès du vieux cimetière abandonné de San Raineri, où l'on avait mis autrefois des cholériques; on enterrait au bord de la mer, dans le cimetière municipal, à l'ancien collège militaire; on enterra dans tous les endroits propices, dans les places déblayées, dans les cours, etc.

« Le service d'ensevelissement, qui, dans les premiers jours, avait été fait par des soldats, fut continué par l'Office communal sanitaire réorganisé, qui fournit des équipes de porteurs et de fossoyeurs civils dirigées par deux sanitaires. Il y avait des cadavres gisant profondément au sein des décombres, complètement recouverts par les plâtras; il n'y avait pas d'inconvénient à ne pas les rechercher expressément. Rarement seulement il fut nécessaire de répandre du chlorure de chaux ou d'autres désinfectants sur les tas d'éboulis. Des casernes étaient devenues, du fait de leur écroulement, de véritables cimetières; là, on dut mettre de la chaux éteinte en grande quantité.

« Il arrivait qu'on eût à fouiller des amas de débris d'où s'exhalaient des odeurs, et dont la profondeur recélait des cadavres; alors on procédait lentement, suivant des règles prudentes et coordonnées; c'est ainsi qu'on allait à la recherche des titres et des valeurs qu'on pensait trouver dans les ruines, sans oublier un seul instant les prescriptions de l'hygiène.

« On avait reçu des étuves à désinfection type Thursfield; elles fonctionnaient sur les lieux dévastés; de plus, à Messine, il fut possible en peu de temps de remettre en activité la Station maritime de Désinfection; elle n'avait subi que peu de dommage et put être facilement débarrassée des matériaux écroulés qui l'encombraient.

« De nombreux postes de désinfection ont été

mis en service; l'Office sanitaire communal fut réorganisé et il en fut de même pour le service d'Assistance médicale (*Condotta medica*). Un service de balayage et de nettoyage public fut assez difficile à mettre en marche vu l'encombrement du sol dans le voisinage des baraquements, et dans les baraquements des rescapés. Il était besoin d'une surveillance directe de l'état sanitaire local; un Officier sanitaire provisoire fut nommé à Messine pour remplir cet emploi.

« Systématiquement et dans tous les pays frappés par le désastre, les parois des aqueducs et des réservoirs d'eau potable furent tenus pour suspects de ruptures et de fissures; en conséquence il fut partout procédé au prélèvement d'échantillons par le personnel de la Direction générale de la Santé, et ces échantillons furent soumis à l'analyse. A Messine, lorsque l'aqueduc de la ville eut été remis en état, les analyses donnèrent des résultats favorables; l'eau était bonne, à l'exception d'une canalisation du réservoir secondaire qui fut exclue de la consommation. Le 10 Janvier, un service d'eau potable très important était donc assuré à l'alimentation de la population et de la troupe.

« Il fut pourvu à une rapide généralisation du service provisoire de l'assistance hospitalière par l'édification d'un grand nombre de pavillons type Doecker, appartenant au Ministère de l'Intérieur. Chaque pavillon possédait 12 lits et la fourniture nécessaire pour les monter; il avait une cuisine avec ses meubles et ses ustensiles, une blanchisserie, une pharmacie, une armoire médicale et une boîte de chirurgie, un laboratoire transportable pour les recherches bactériologiques, les substances et les instruments nécessaires à la désinfection chimique, quatre grands meubles démontables, des brancards et des sièges pliants, etc.

« La Commission exécutive du Comité central de secours et la Croix-Rouge avaient contribué à l'œuvre d'hospitalisation par le don de tentes type Gattshalk. C'est à l'aide des mêmes moyens que furent créés les postes d'isolement pour les maladies infectieuses.

« A proximité des baraquements occupés par les rescapés, des pharmacies civiles ont été élevées.

« Les indications générales de l'hygiène, on le voit, n'ont pas été négligées lors de l'édification de la cité provisoire issue de ruines, et le résultat des précautions observées est évident; quoique la population civile et militaire se soit trouvée et se trouve encore dans des conditions peu favorables, l'état sanitaire n'a pas cessé de se maintenir satisfaisant. » ENRICO CALENDOLI.

VARIÉTÉS

Emploi de l'essence de camphrier contre les piqûres de la mouche Tsé-tsé.

D'après le *Pharmatsevtitchesky journal* (Journal russe de pharmacie), la Compagnie maritime, le Lloyd de l'Asie orientale, fait faire actuellement des études sur la question de l'emploi en thérapeutique de l'essence de camphrier — produit volatil qu'on recueille dans la distillation avec l'eau des feuilles de camphrier et non le résidu liquide obtenu dans la préparation du camphre. Cette essence serait un des meilleurs remèdes contre les piqûres de la mouche Tsé-tsé, qui cause la trypanosomiase des troupeaux.

Ces recherches ont été instituées à la suite de ce fait que les paysans du sud de la Chine utilisent cette substance contre les piqûres des insectes.

Les villes les plus peuplées du monde.

Voici, d'après les derniers recensements, les villes ayant plus de 1 million d'habitants : Londres, 4.795.709; avec la banlieue, 7.218.000; New-York, 4.113.000; Paris (1906), 2.763.000; Chicago, 2.049.000; Berlin, 2.040.000; Vienne, 2.000.000; Tokio, 1.587.004 (1908); Philadelphie, 1.442.000; Saint-Pétersbourg, 1.429.000; Moscou, 1.359.000; Constantinople, 1.106.000; Buenos-Ayres, 1.084.000; Pékin, 1 million (?).

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES DE DERMATOLOGIE ET DE SYPHILIGRAPHIE

ARCHIVES DE MÉDECINE DES ENFANTS

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur DIEULAFOY. Leçon du samedi 27 Février. Quelques considérations sur le pronostic et sur le traitement des pleurésies hémorragiques tuberculeuses (malade de la salle Saint-Christophe, n° 20).

CLINIQUES

Clinique chirurgicale. — M. le professeur E. QUÉNU commencera son Cours de clinique chirurgicale le vendredi 5 Mars 1909, à l'hôpital Cochin, et fera sa première leçon à l'amphithéâtre le samedi 6 Mars, à 10 heures du matin; il continuera ses leçons les mercredis et samedis suivants, à la même heure.

Clinique médicale infantile. — M. le professeur HUTINEL continuera le cours de clinique des maladies infantiles le 1er Mars 1909. Tous les matins, à 9 heures : visites des malades dans les salles. Les mercredis et samedis, à 10 heures : leçons à l'amphithéâtre. Le mercredi matin, à 11 heures, après la leçon : consultation des nourrissons (salle du gymnase). Les autres jours, à 10 h. 1/2 : à la policlinique. Lundi et vendredi : consultation des maladies du nez, de la gorge et des oreilles. Mardi : consultation des maladies du système nerveux ; électrothérapie. Jeudi : consultation des maladies de la peau.

Le soir, à 5 heures, à l'amphithéâtre de la clinique : conférences d'hygiène et de thérapeutique infantiles, par MM. MÉRY et NOBÉCOURT, agrégés.

M. NOBÉCOURT, à partir du 6 Mars, traitera les lundis et samedis de l'alimentation des enfants sains et malades et du traitement des maladies de l'appareil digestif.

M. MÉRY traitera, à partir du 21 Avril, le mercredi, de l'hygiène collective des nourrissons et des jeunes enfants et de l'hygiène scolaire.

Des cours de vacances, d'une durée de trois semaines, commenceront : le premier, le lundi 29 Mars ; le second, le lundi 20 Septembre.

COURS

Médecine opératoire. — M. HARTMANN commencera le Cours de médecine opératoire le lundi 8 Mars 1909, à 4 heures (grand amphithéâtre de l'Ecole pratique), et le continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants, à la même heure.

Objet du Cours : Chirurgie journalière. Gynécologie.

Pathologie externe. — M. MORESTIN, agrégé, commencera ce cours complémentaire le 2 Mars 1909, à 5 heures (grand amphithéâtre de la Faculté), et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Sujet du cours : Affections chirurgicales de la tête, du rachis et du cou.

Pathologie interne. — M. le professeur DEJERINE commencera le cours de pathologie interne, le samedi 6 Mars 1909, à 6 heures (petit amphithéâtre de la Faculté), et le continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure.

Objet du cours : Affections du tube digestif et du péritoine.

Hygiène. — M. le professeur CHANTEMESSE, commencera le cours d'hygiène, le mardi 9 Mars 1909, à 5 heures (grand amphithéâtre de la Faculté) et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Objet du cours : Désinfection. Hygiène urbaine (eaux potables et eaux d'égout). Hygiène maritime. Prophylaxie des maladies contagieuses.

Physique biologique. — M. le professeur GARIEL commencera le cours de physique biologique le vendredi 5 Mars 1909, à 5 heures (Amphithéâtre de physique et de chimie, à la Faculté), et le continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Objet du cours : La sensation sonore; phénomènes acoustiques de la phonation et de l'audition. Etude optique de la vision; instruments d'optique utilisés en physiologie et en clinique. Etude des principes et des appareils qui sont utilisés dans l'électrodiagnostic et l'électrothérapie. Radiologie, radiothérapie.

Ce cours est destiné aux élèves de 1re et de 2e année.

Chimie médicale. — M. le professeur ARMAND GAUTIER, membre de l'Institut, commencera le cours de chimie médicale le samedi 6 Mars 1909, à 5 heures (amphithéâtre de chimie et de physique à la Faculté), et le continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure.

Sujet du cours : Alimentation. Digestion. Assimilation. Désassimilation.

Accouchements. — M. POTOCKI, agrégé, commencera le cours complémentaire d'accouchements, le vendredi 5 Mars 1909, à 6 heures (grand amphithéâtre de la Faculté), et le continuera les lundis et mercredis suivants, à la même heure.

CONFÉRENCES

Anatomie topographique. — M. RIEFFEL, agrégé, commencera ces conférences le lundi 1er Mars 1909, à 4 heures (grand amphithéâtre de l'Ecole pratique), et les continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Sujet des conférences : Anatomie topographique du bassin et des organes génito-urinaires.

Pathologie interne. — M. MARCEL LABBÉ, agrégé, commencera ces Conférences le vendredi 5 Mars 1909, à 3 heures (petit amphithéâtre de la Faculté), et les continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Objet des Conférences : Sang. Maladies de la nutrition. Intoxications.

Pathologie expérimentale et comparée. — M. ANDRÉ JOUSSET, agrégé, commencera ces conférences, le vendredi 5 Mars 1909, à 5 heures de l'après-midi (grand amphithéâtre de la Faculté) et les continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Objet du cours : Les microbes pathogènes.

Physiologie. — M. LANGLOIS, agrégé, commencera ses conférences, le vendredi 5 Mars 1909, à 5 heures (petit amphithéâtre de la Faculté), et les continuera les lundis, mercredis et vendredis, à la même heure.

Sujet du cours : Muscle. Système nerveux.

Anatomie pathologique — M. LEGRY, agrégé, commencera les conférences d'anatomie pathologique, le samedi 6 Mars 1909, à 2 heures, et les continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure, au laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique.

Pharmacologie. — M. RICHAUD, agrégé, commencera ces Conférences le samedi 6 mars 1909, à 3 heures (amphithéâtre de pharmacologie), et les continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure.

Objet des Conférences : Parasiticides. Modificateurs du système nerveux central.

Histologie. — M. P. MULON, agrégé, commencera les Conférences d'histologie le samedi 6 Mars 1909, à 4 heures (grand amphithéâtre de la Faculté) et les continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure.

Glandes endocrines. Peau. Système nerveux. Organes des sens.

NOUVELLES

La réorganisation des études médicales. — On sait qu'un décret du 11 Janvier dernier a réorganisé les études médicales en vue du doctorat.

Le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser



aux recteurs des différentes académies une circulaire relative à l'application de ce décret. Le ministre rappelle combien l'élaboration de cette réforme fut longuement étudiée : l'enquête qui fut au préalable ouverte auprès de toutes les Facultés de médecine, les travaux de la commission de soixante-quatorze membres où figuraient non seulement des professeurs des Facultés et Ecoles de médecine, mais des membres du Parlement, des savants désignés par leurs travaux, des médecins des hôpitaux, des représentants des principales associations médicales. « Cette Commission, dit M. Doumergue, s'est acquittée de sa tâche avec une conscience et une compétence auxquelles je tiens à rendre hommage. »

Le ministre ajoute :

« J'ai le droit d'espérer qu'un décret qui a été préparé avec tant de soin contribuera à améliorer notablement des études dont les progrès sont si étroitement liés au bien public. Fortifier à la fois, par la fréquentation assidue et méthodique des cliniques et des laboratoires, l'éducation scientifique et l'éducation professionnelle du futur médecin, lui donner par tous les moyens possibles et sous toutes les formes l'habitude de l'observation et de l'expérimentation, développer en même temps chez lui le sentiment de ses devoirs et de sa responsabilité, tel est le but qu'on s'est proposé.

« Les Facultés et Ecoles de médecine comprendront certainement combien il importe que l'application de toutes les dispositions de ce décret soit entourée des plus sérieuses garanties ».

Avant de fixer la date à laquelle la réforme sera appliquée, le ministre désire connaître, d'une façon précise, quelles mesures les Facultés comptent prendre pour assurer, dans les meilleures conditions, l'organisation nouvelle. Il les invite à en délibérer et leur demande un avis motivé avant le 1er Mai.

Distinctions honorifiques. — Officier de l'Instruction publique : MM. Allard, Basche, Bassinot, Bécart, Bouhében, Brosset, Mme Cayrol ; MM. Curie, Dunème, Dupont, Hugon, Jocqs, Keim, Poizat, Stora, Thomas, médecins à Paris ; Barillet à Reims ; Bernard, à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise) ; Boutier, à Loches (Indre-et-Loire) ; Castri, à Ault (Somme) ; Chevreux à Villersexel (Haute-Saône) ; Cossa, à Nice ; Delplanque, à Lille ; Florentin, à Robert-Espagne (Meuse) ; Guillemin, à la Rochelle ; Jardon, à Huriel (Allier) ; Loze à Rieux (Haute-Garonne) ; Luyt, à Neuilly (Seine) ; Massier, à Nice ; Miette, à Saint-Ouen (Seine) ; Valmyre, à Hyères (Var)

Officier d'Académie : MM. Aurenche, Belot, Braunberger, Brissé Saint-Macary, Cammas, Champenois, Coulomb, Estrada, Francon, Geoffroy-Saint-Hilaire, Laisney, de Tastes, Weil, Weisgerber, médecins, à Paris ; Astruc, à Saint-Cloud (Seine) ; Audemard, à Lyon ; Balhadère, à Pissos (Landes) ; Belzer, à Bordeaux ; Besançon, à Villefranche-sur-Saône (Rhône) ; Bled, à Laon ; Boisserie, à Sauveterre-de-Guyenne (Gironde) ; Boissier, à Milhaud (Gard) ; Boulogne, à Valenciennes ; Bourguet, à Sommières (Gard) ; Benoit, à l'Arba (Alger) ; Breton, à Antibes (Alpes-Maritimes) ; Caldaguès, à Saint-Raphaël (Var) ; Calvé, à Berck (Pas-de-Calais) ; Carré, à Guise (Aisne) ; Cazin, à Provenchères-sur-Fave (Vosges) ; Chazet, à Domont (Seine-et-Oise) ; Cochet, à Brôons (Côtes-du-Nord) ; Couffon, à Saint-Quentin-en-Mauges (Maine-et-Loire) ; Dupont, à Tourcoing (Nord) ; Escaravage, à Malaunay (Seine-Inférieure) ; Ficheux, à Croisilles (Pas-de-Calais) ; Gilis, à Nimes ; Grabias, à Pierrelaye (Seine-et-Oise) ; Guérin, au Chesne (Ardennes) ; Hilaire, à Levallois-Perret (Aisne) ; Houssay, à Pont-Levoy (Loir-et-Cher) ; Huot, à Asnières (Seine) ; Huyon, à Martigny (Aisne) ; Jourdan, à Montpellier ; Lancien, à Carhaix (Finistère) ; Leroy, à Lille ; Levy, à Belfort ; Malsang, à Champeix (Puy-de-Dôme) ; Meunier, à Calais ; Millas, à Bois-Colombes (Seine) ; Milon, à Versaille) ; Milliot, à Villejuif (Seine) ; Paulouch, à Bordeaux ; Philippe, à Arignac (Ariège) ; Rigal, à Janville (Eure-et-Loir) ; Rivière, à Lanta (Haute-Garonne) ; Robin, à Bordeaux ; Sautelet, à Saint-Sauveur (Yonne) ; Texier, à Angoulême ; Thieux, à Sisteron ; Vincent, à Colombes (Seine) ; Vuillième, à Issy-les-Moulineaux (Seine).

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Composition écrite. — *Séance du 22 Février.* — Questions données : *Anatomie pathologique et parasitologie de la syphilis héréditaire du foie. — Dilatation des bronches. Symptômes et diagnostic.*

Répartition du Jury. — *Anatomie pathologique* : MM. Marfan, Teissier, Dupré, Huchard, Toupet. Ce jury siégera les lundis, mercredis et vendredis à 5 heures, à la salle des concours de l'Assistance publique, rue des Saints-Pères.

Pathologie : MM. Lenoir, Oulmont, Widal, Barbier, Ballet. Ce jury siégera les mercredis, jeudis et samedis, à 5 heures, à l'hôpital Beaujon.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 20 Février.* — Ont obtenu : MM. Girou, 10 ; Pinchon, 3 ; Philippon, 9 ; Vignes, 9 ; Bénazet, 7 ; Brodin, 9 ; de Berne-Lagarde, 9 ; Bougot, 9 ; Lévy (A.), 6 ; — *Absents* : MM. Butin, Vivier, Gheorghiu, Gastaud.

Séance demain matin à 8 heures

Pathologie. — *Séance du 21 Février.* — Ont obtenu : MM. Finot, 10 ; Baron, 10 ; Tzanck, 6 ; Bailleul, 7 ; Amaudrut, 10 ; Viel E.), 11 ; Girard, 8 ; Jacquet, 8 ; Schneider, 6 ; Bruslé, 10 ; Mignot, 9 ; Gallais, 2. — *Absent* : M. Wallimann.

Séance du 22 Février. — Ont obtenu : MM. Villette, 8 ; Mutel, 10 ; Goret, 8 ; Maurer, 9 ; Baufle, 10 ; Lebeuf, 9 ; Madier, 10 ; François (P.), 8 ; Chauvet, 11.

Séance vendredi 26 Février, à 5 heures.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

Nº 17 Samedi, 27 Février 1909.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LA QUESTION DE L'ALCOOL AUX COLONIES

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'alcoolisme est un gros problème colonial.

Le rôle néfaste de l'alcool, soit comme agent de colonisation, soit comme destructeur de l'œuvre coloniale, n'est plus à retracer et chacun a encore dans la mémoire certains drames soudaniens de date peu ancienne où l'on peut saisir sur le vif, dans toute sa cruauté, l'œuvre de ruine que peut accomplir l'action combinée du soleil tropical et des spiritueux sur des cerveaux déjà peu équilibrés.

Il n'est pas sans intérêt de documenter sur cette matière les lecteurs de la *Presse*, auxquels je ferai connaître un excellent ouvrage tout bourré de faits et de statistiques personnelles qui vient de paraître en Allemagne.

Il est dû à M. Fiebig, lieutenant général du service de santé[1], et il est construit à l'aide d'une expérience de vingt et un ans dans les Indes hollandaises.

L'auteur échafaude de fort curieuses théories de l'acclimatement, puis il dépouille les statistiques.

1. Fiebig. — *Die Bedeutung der Alkoholfrage für unsere Kolonien*. Berlin, 1908. Wilh. Süsseroth.

Dans les Indes hollandaises, les statistiques fournies par le professeur van Geers[1] sont fort démonstratives touchant la bénignité du climat, en tant que climat, tant que les Européens s'astreignent à avoir une vie normale. Ces chiffres portent sur une observation de cinquante années.

Sur 49 684 femmes d'officiers, la mortalité a été de 59 pour 100 plus faible que celle des hommes du même âge et beaucoup plus faible que celle des femmes d'officiers dans la mère-patrie. C'est entre trente-cinq et cinquante ans que l'épreuve s'est montrée le plus favorable.

Pour les enfants, les résultats sont surtout remarquables dans les toutes premières années : 1871-1888; 56.311 enfants d'officiers observés, dont :

Déc. :	1re an.	8,5 0/0 aux Indes,	19 0/0 en Hollande.
—	2e	— 1,7 0/0 —	6 0/0 —
—	3e	— 1,2 0/0 —	3,7 0/0 —

Total de la mortalité jusqu'à dix-huit ans dans l'archipel malais, 26 pour 100.

Telle est la situation dans la population cultivée des régions à malaria.

Or, elle serait bien meilleure encore *si les pères n'étaient pas alcoolisés*. Sur 45.230 officiers hollandais, la mortalité a été de 2,89 pour 100, plus forte entre vingt-huit et quarante ans.

Les fonctionnaires ont présenté 22 pour 100 de moins de décès. Les fatigues et les dangers interviennent évidemment pour les militaires, mais pas autant qu'on le croirait, suivant Fiebig, qui, parlant d'expérience, incrimine nettement les habitudes alcooliques. D'ailleurs, en quarante-six ans, trente officiers seulement sont morts de blessures.

1. VAN GEER. — « Rapport en advies over het Wedwen en Weezenfonds voor de Officieren der Landmacht in Nederl-Indie ». *Indisch Militar Tydschrift*, 1893, XXIII.

Dans les colonies allemandes, à Togo en particulier, les statistiques sont beaucoup plus sombres. De très nombreux témoignages (Meinert, Ziemann, Arning, Robert Koch, etc.), établissent que, par comparaison avec les colonies hollandaises, les conditions de vie coloniale sont partout défectueuses parce que les Allemands conservent les habitudes de boisson de la mère-patrie, en y ajoutant celles des autres Européens qu'ils copient (le whisky anglais, l'absinthe française). Le conseiller Wohltmann écrit que l'alcoolisme des Allemands est un des plus sévères obstacles à un développement colonial rapide. Toutes choses égales d'ailleurs, la mortalité à Togo est de 32 pour 100 plus élevée que celle du corps des officiers des Indes hollandaises et de 54 pour 100 plus élevée que celle des fonctionnaires.

Je voudrais maintenant donner des preuves numériques très générales de l'influence nocive de l'alcool.

L'armée anglaise des Indes fournit de minutieuses statistiques. Sur 22.000 soldats *abstinents*, il y a 5 pour 100 de malades par an. Sur 50.000 *non abstinents*, la proportion est double. Mortalité des premiers, 72 pour 100; celle des autres 95 p. 100 (G. White).

Chiffres de Fiebig[1] : Chiffre moyen annuel des soldats : 16.936 européens, 22.685 asiatiques. Nombre de malades en sept ans 448.507, dont 229.695 Européens et 218.081 Asiatiques, avec 0,65 pour 100 mortalité pour les premiers et 1,17 pour 100 pour les autres.

Comment cette armée a-t-elle réagi devant les maladies? Notons que dans l'ensemble les Asiatiques sont abstinents, tandis que les Européens conservent leurs habitudes européennes. Il y a eu 85 cas de délire alcoolique chez ceux-ci contre 1 chez les premiers.

1. Rapport du service de santé de l'armée des Indes hollandaises, 1893-1899.

Malaria.

69.162 cas Europ. = 30,1 0/0 }
54.847 — Asiatiq. = 25,2 0/0 } sur l'ens. des mal.

L'Européen est atteint 16 fois pour 100 de plus que l'indigène, mais le premier, anesthésié par l'alcool, ne sent pas les piqûres de moustiques ; il est indifférent à la moustiquaire, dont l'indigène se sert avec soin.

Choléra Témoignages unanimes de : Adams, Reid, Hilbert, Ruyssel, Galliard.

307 cas { 0,13 0/0 E. / 0,06 0/0 A. — Européens : 54 0/0 +

L'alcoolisme est une cause si essentielle qu'on ne laisse approcher les cholériques que par des infirmiers abstinents.

Dysenteria tropica. Même chiffre chez les Européens et Asiatiques. Mais la majorité des Européens atteints étaient alcooliques et la majorité des Asiatiques atteints étaient fumeurs d'opium.

Typhoïde.

144 cas 0,06 0/0 Européens.
102 — 0,04 0/0 Asiatiques. — Europ. : 20 0/0 +

Fiebig s'explique alors pourquoi la typhoïde tue un si grand nombre d'Allemands en Afrique (77 p. 100 de toutes les maladies) : c'est que l'alcool affaiblit le cœur dont l'intégrité est si nécessaire.

Rhumatisme aigu. 50 Asiatiques pour 100 Européens. L'alcoolisme y prédispose en ce sens qu'il engendre, en thèse générale, des angines simples qui sont la porte d'entrée de l'infection. Le rhumatisme est de 58 pour 100 plus fréquent chez les alcooliques.

Rougeole et variole. Le chiffre est supérieur pour les Asiatiques, uniquement parce que les

causes d'infection se trouvent être de beaucoup plus nombreuses pour eux.

Béribéri. Plus fréquent chez les indigènes.

3.654 Européens = 1,6 0/0
22.708 Asiatiques = 10,4 0/0

Voici pourquoi : la maladie éclate d'ordinaire de quinze à vingt-cinq ans, c'est-à-dire hors des âges où se recrutent les soldats. Chez ceux-ci, les plus atteints sont justement les recrues; mais si les Européens sont moins atteints, inversement ils meurent davantage, car chez eux, la mortalité est trois fois plus grande que chez les Asiatiques.

Toutes choses égales d'ailleurs, l'Européen, même modéré, est plus sensible aux maladies infectieuses que l'Asiatique abstinent.

Voici maintenant pour d'autres maladies :

Affections du cœur et des vaisseaux.

Insuffisance valvulaire 231 cas (0.10 0/0) Européens.
— — 138 — (0,06 0/0) Asiatiques.
Anévrisme . 100 Européens pour 33 Asiatiques.
Apoplexie . 100 — — 31 —

bien que l'on voie beaucoup plus de vieux soldats indigènes. La mortalité pour affections du cœur est toujours en rapport avec les habitudes alcooliques des Européens.

Affections nerveuses.

Neurasth . 100 Européens pour 3 Asiatiques (1). Il n'y a pas d'autre cause que l'alcool.
Epilepsie . 100 Européens pour 62 Asiatiques.
Névralgie . 100 — 62

Total des maladies nerveuses (délire alcoolique et délire chronique exceptés) :

3.923 Européens (1.70 0/0) } — Européens : 50 0/0 +
1.879 Asiatiques (0,86 0/0) }

Ni le climat ni l'acclimatement n'interviennent, car ces maladies sont aussi fréquentes chez les déjà acclimatés.

Maladies de la nutrition.

Diabète . 100 Européens pour 14 Asiatiques.
Goutte. . 100 — — 22 —

Rhumatisme musculaire (considéré comme maladie de refroidissement) ;

100 Européens pour 70 Asiatiques

ces derniers pourtant plus sensibles au froid, mais leur système vaso-moteur plus obéissant que celui de l'Européen alcoolisé, les protège plus efficacement.

Appareil digestif. D'après Strümpell, l'alcool est si responsable du catarrhe stomacal que toutes les autres causes restent loin en arrière. Il en est de même aux Tropiques.

Catarrhe simple. 1.756 Eur. (0,76 0/0) } — Eur. 66 0/0 +
— 565 As. (0,42 0/0) }
Catarrhe aigu. . 14.887 Eur. (6,39 0/0) } — Eur. 63 0/0 +
(cachant souvent le chol.). 5.238 As. (2,40 0/0) }
Catarrhe chronique. 4.035 E. (1,75 0/0) } — E. 91 0/0 +
— 354 A. (0,16 0/0) }
Dysenterie catarrh . 1.973 E. (0,86 0/0) } — E. 61 0/0 +
— 745 A. (0,34 0/0) }
Typhlite. . . . . . . 167 E. (0,07 0/0) } — E. 73 0/0 +
— 42 A. (0,02 0/0) }
Rectite . . . . 1.760 E. (0,76 0/0) } — E. 73 0/0 +
— 446 A. (0,21 0/0) }
Hémorrhoïdes. . . . 977 E. (0,43 0/0) } — E. 82 0/0 +
— 199 A. (0,08 0/0) }
Vers intestinaux. . . 872 E. (0,36 0/0) } — E. 92 0/0 +
— 72 A. (0,03 0/0) }

(L'intestin sain est moins facilement parasité.)

Autres dés. intest. 2.410 E. (1 0/0) } — Eur. 30 0/0 +
— 1.552 A. (0,07 0/0) }
En bloc : Européens. 12,50 0/0 } — Europ. 66 0/0 +
— Asiatiques. 4,2 0/0 }

Affections hépatiques :

Congestion . . . . 943 Eur. (0,41 0/0) } — Eur. 90 0/0 +
(Précur. des abc.). 88 As. (0,04 0/0) }
Abcès. . . 168 Européens (0,07 0/0) } — Eur. 81 0/0 +
— . . . 32 Asiatiques (0,01 0/0) }

Voies urinaires :

Néphrite aiguë . . . Européens 33 0/0 }
— chronique. — 24 0/0 } + que As.
Lithiase. . . . . . . — 85 0/0 }

Organes respiratoires. Le climat est ici plus favorable que celui de la mère patrie. Le chiffre des Asiatiques est de 67 pour 100 supérieur. Les causes de cette vulnérabilité spéciale résident dans l'habitude contractée dès l'enfance de fumer le maïs, et plus tard l'opium, en aspirant la fumée.

Blessures de guerre. La mortalité des Européens est de 12 pour 100 plus élevée.

Affections vénériennes. Elles constituent le plus grand danger après la malaria.

47.406 Européens (20,6 0/0) } — 100 Eur. p. 65 As.
29.422 Asiatiques (13,5 0/0) }

Syphilis :

5.722 Européens (2.5 0/0) } — 100 Eur. p. 25 As.
1.439 Asiatiques (0,60 0/0) }

En somme, les Européens souffrent des maladies vénériennes 39 pour 100 de plus que les Asiatiques. La cause unique réside dans ce fait que les Européens se livrent sans frein à la femme et ne prennent aucune précaution, parce qu'ils sont le plus souvent pris de boisson. Sur ce chapitre, toutes les statistiques sont concordantes.

Anémie. Elle est la conséquence de différentes maladies générales graves, mais se rencontre ordinairement chez les buveurs qui résistent moins.

3.108 Européens (1.35 0/0) } — Européens : 68 0/0 +
953 Asiatiques (0,43 0/0) }

Pour nous résumer, exception faite des rougeole, variole, béribéri, faiblesse cardiaque et maladies respiratoires, on trouve pour l'ensemble des autres maladies :

Européens. 163.132 cas } — soit 36 0/0 + p. les Eur.
Asiatiques. 100.538 — }

Et si l'on excepte la malaria, on trouve :

Européens. 93.970 cas — soit 49 0/0 + p. les Eur.
Asiatiques. 45.685 —

Ainsi donc dans tous les cas de maladies où l'alcoolisation a pu jouer un rôle important, comme facteur péjoratif ou auxiliaire, les Européens ont été 49 fois pour 100 plus atteints que les Asiatiques.

Ces données sont exactement confirmées par les statistiques des armées indo-anglaises.

La mortalité totale se trouve un peu plus élevée chez les Asiatiques pour trois causes : le béribéri, les affections pulmonaires, et la longue durée du service (les Européens sont évacués après dix à douze ans de présence).

***

De tout cet exposé nous pouvons conclure, avec Fiebig, que les habitudes alcooliques créent une morbidité de 50 pour 100 plus élevée chez les Européens.

Et faisant profit de ces données pour les colonies allemandes plus alcoolisées, Fiebig en tire des déductions dont nous pouvons faire état pour nos propres colonies. Pour coloniser, nous avons besoin avant tout de l'indigène qui achète nos produits, travaille le sol et travaille pour nous en attendant que nous soyons nous-mêmes acclimatés. Nous ne devons par suite ni l'empoisonner ni l'inciter par notre exemple à s'empoisonner. Voulons-nous nous grever d'un fardeau d'alcoolisme colonial équivalent à celui que nous traînons dans la mère-patrie ? Si nous pouvons, à la rigueur (et encore !) nous modérer, l'indigène ne le peut et fait bien vite dégénérer l'ivrognerie individuelle en vice de race.

On s'est étonné que les Anglais aient pu gouverner les Indiens avec une aussi faible puissance militaire, ainsi que les Hollandais pour l'Archipel malais. C'est en partie dû à ce que ces peuples n'ont pas connu l'alcool comme boisson nationale. Si nous l'introduisons dans nos colonies, c'est le gouffre moral et économique.

C'est en vain qu'on objecterait de prétendues nécessités naturelles d'alcoolisation pour le nègre et qu'il y succomberait sans nous. L'expérience est concluante. En 1891, 187 nègres furent importés de la côte de Liberia aux Indes hollandaises pour servir dans l'armée. On leur fit un sort égal à celui des Européens. Leur sentiment d'amour-propre en fut excité. Ils restèrent généralement tempérants de leur propre mouvement, bien que les occasions de boire fussent nombreuses. Trois seulement furent punis pour ivresse. Tous se sont montrés bien doués, modérés et obéissants. D'ailleurs, à supposer que les nègres eussent une disposition native à s'enivrer, le devoir d'abstinence n'en serait que plus impérieux pour nous.

Fiebig en dernière analyse n'a point de peine à démontrer que l'alcoolisation des peuples primitifs a nettement suivi le mouvement d'importation de l'alcool européen et qu'elle est entretenue par les appétits de nos mercantis imprudemment protégés par nos lois, mais que les boissons fermentées très faiblement alcooliques fabriquées par les nègres n'ont jamais produit avant notre arrivée les accidents d'alcoolisme que nous connaissons.

LEGRAIN,
Médecin en chef de l'Asile de Ville-Evrard.

LA CHIRURGIE CHEZ LES CANAQUES

La pratique de la chirurgie chez les Canaques des îles Loyalty se ramène à trois genres d'opérations qui résument tout cet art.

Ce sont : les scarifications, la saignée, la trépanation.

Ils ne possèdent et n'ont jamais possédé aucune connaissance chirurgicale vraie, n'ont aucune notion d'anatomie ni de physiologie. Il convient même d'être surpris de trouver parmi ces gens absolument ignorants la pratique courante d'une opération telle que la trépanation.

***

Mais la plus usuelle, celle qui est d'une application quotidienne, c'est sans contredit la scarification.

L'instrumentation consistait autrefois en coquillages ou fragments de coquilles polis et tranchants. Les blancs amenèrent avec eux le gin, le vin et les bouteilles; aussi, à l'heure actuelle, le tesson de verre a-t-il détrôné la coquille. Quelques opérateurs même se servent de rasoirs.



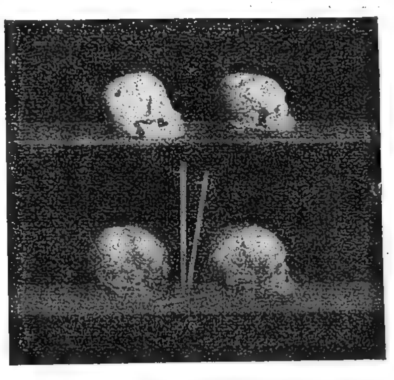
Le mode opératoire consiste simplement à faire un certain nombre de longues hachures superficielles intéressant le plus souvent épiderme et derme, rarement davantage.

L'explication qu'ils donnent de cette pratique est très simpliste : il s'agit de faire couler le mauvais sang cause de tout le mal, et puis cet autre argument que « couper-guérit ».

Aussi est-ce là médication « à tout faire », et qui guérit les maux les plus divers. Ne rions pas trop d'eux, nous qui, en quatrième page de nos journaux, vantons tant d'universelles panacées.

Bref, les fronts et tempes couturés sont légions, parce que le moindre mal de tête est matière à scarifications; et il est impossible de trouver un Loyaltien adulte qui ne présente un front plus ou moins tailladé.

Ainsi ils scarifient tout : un abcès, un point



névralgique, un œdème, un gonflement articulaire, une tache d'affection cutanée, etc.

Mais après le front, c'est sans contredit sur les ganglions tuberculeux du cou que s'exerce le plus souvent leur art.

La tuberculose, en effet, décime ces populations, et plus de la moitié des indigènes portent ou ont porté, dans leur enfance ou adolescence, des adénites parfois volumineuses.

Mais, en pareille occurrence, il arrive quelquefois que, volontairement, certains takatas scarifient plus profondément et mettent à nu le tissu lardacé du ou des ganglions.

Remarquons en passant que cette pratique ne semble point du tout nuisible au patient au cours de l'évolution ultérieure de l'adénite. Sans doute beaucoup de décès se produisent du fait de la tuberculose, mais l'adénite ainsi exposée à nu à l'air, au soleil, ne s'infecte pas et semble, au contraire, sécher et s'affaisser.

En tout cas, en l'occurrence, l'opérateur a volontairement scarifié au delà du derme. Manœuvre imprudente entre leurs mains, car nous avons déjà eu connaissance de quelques malades saignés à blanc par l'imprudence et la maladresse de l'opérateur qui incisait quelque vaisseau et restait incapable d'en faire l'hémostase.

Il n'est pas rare de rencontrer dans leurs anciens charniers des crânes porteurs, sur les bosses frontales notamment, d'incisions, d'éraillures, provenant sans aucun doute de scarifications vigoureuses ayant entamé l'os sous-jacent.

On peut en voir des traces sur un crâne pour trois en moyenne, tantôt à droite, tantôt à gauche, ou des deux côtés du frontal.

La saignée est une opération déjà moins courante et plus rationnelle; beaucoup mieux réglée également comme mode opératoire.

Ils la basaient et la basent encore sur cette explication : « faire partir le mal avec le sang », explication simple et qui se confond avec la justification qu'ils donnent des scarifications.

Mais la saignée n'est plus à la portée du premier indigène venu.

Le « takata » se sert, pour cette opération, de deux baguettes rondes de la grosseur du pouce (voir photo n° 1 [1]). L'une est une branche d'épine décortiquée, mais à l'extrémité de laquelle on a conservé une grosse épine; ou bien c'est un bâtonnet rond au bout duquel, au moyen de fibres végétales et de glu, est assujettie une forte arête pointue de poisson. L'autre instrument est un simple petit bâton de bois dur et lourd.

Tenant le premier instrument d'une main, l'opérateur fait reposer doucement la pointe au-dessus d'une veine; de l'autre main, armée du second bâtonnet, un coup sec est appliqué au-dessus de la pointe, qui embroche la veine. Il n'y a pas de lieu d'élection : pied, bras, peu importe si ce n'est une veine saillante et bien visible.

Voilà pour la petite et moyenne chirurgie.

***

La troisième opération pratiquée chez les indigènes, c'est la trépanation du crâne.

Cependant il semble qu'autrefois, il y a vingt à trente ans, elle ait été d'une pratique plus courante encore qu'aujourd'hui.

Actuellement, on ne trépanerait plus dans l'île Maré, exceptionnellement à Lifou, et de temps à autre encore dans l'île Ouvéa. Et ces trois étapes correspondent à peu près à la civilisation progressive de ces îles, le sorcier et le takata ou guérisseur persistant d'autant plus que nous avons encore moins pénétré ces insulaires.

Bref, il nous a paru intéressant de rechercher comment opéraient les indigènes en pareil cas, pourquoi ils opéraient, et surtout quelles pouvaient être les suites de ces interventions.

Nous apprîmes d'abord qu'ils pratiquaient la trépanation pour guérir les coups à la tête et surtout les céphalées rebelles, tenaces; quelquefois comme pratique de sorcellerie, pour que le diable puisse sortir de la tête du soi-disant possédé. On nous dit encore que l'opérateur avait coutume parfois de remplacer la lame osseuse trépanée par une coquille ou un fragment de noix de coco.

C'est sans grand espoir de réussir que nous entreprîmes alors de rechercher des trépanés parmi les vivants et parmi les morts.

Nous avons pu en rencontrer chez les uns et chez les autres, et même un assez joli cas de prothèse cranienne chez un individu encore vivant actuellement dans l'île d'Ouvéa.

Dans cette île, on nous avait cité trois trépanés, mais nous ne pûmes en joindre que deux; le troisième vint bien au lieu du rendez-vous, mais, soit timidité, soit crainte du médecin blanc,

1. Et voir, photo n° 2, les bâtonnets placés entre les crânes 3 et 4.

il se mêla à la foule puis s'éclipsa. Nous le reverrons sans doute à un prochain voyage, car il prétend, lui aussi, avoir une coquille sous le cuir chevelu, placée là pour maintenir le cerveau hernié.

Il aurait été trépané au niveau du lambda.

Les deux autres ont été opérés, l'un dans la région du bregma, le second au voisinage du lambda.

Ils nous ont décrit ainsi l'opération : le « takata » incise la peau d'un pariétal à l'autre, l'attire en avant et en arrière, et sur l'os mis à nu rugine, gratte, lentement avec un fragment tranchant de coquille ou un tesson de verre.

En réalité, nous avons vu chez l'un et chez l'autre la cicatrice du cuir chevelu. Chez le premier, nous avons, avec le doigt, parfaitement senti au niveau de l'angle antéro-supérieur gauche du pariétal, presque exactement au bregma, une dépression allongée, ovoïde, d'environ 2 centimètres de longueur. Elle procurait la sensation de quelque chose d'analogue à ce que présente à droite le crâne n° 2; elle donnait au doigt l'impression d'un curettage de l'os qui se serait arrêté sur la table interne de l'os heureusement!

Chez le second, on sentait sous le cuir chevelu, mais dans la région du lambda même, les traces circulaires d'une excavation remplie par un corps dur et plat que l'opéré affirmait être une coquille polie placée là par l'opérateur pour retenir le cerveau.

Tous deux étaient des hommes de cinquante à soixante ans. Le dernier nous explique que son opération remontait à environ dix ans; il se serait fait trépaner parce que depuis longtemps il avait très souvent et très mal à la tête de ce côté-là. Le takata lui aurait alors dit que cette douleur provenait d'une chute qu'il avait, en effet, faite sur la tête étant enfant; d'où cette conclusion simple qu'il fallait faire un trou au crâne pour que le mal puisse sortir.

L'opéré ne se rappelait pas avoir beaucoup souffert de l'intervention, mais il déclarait en être très content, car il n'avait plus ressenti depuis ces céphalées dont il s'était plaint.

Ces deux cas, cependant vus et palpés, ne nous avaient pas donné l'absolue certitude que les guérisseurs indigènes puissent pousser l'audace assez loin pour trépaner jusqu'au cerveau.

Quant à la prothèse cranienne, nous ne pouvons la mettre en doute, puisque nous avons palpé sous le cuir chevelu le corps prothétique inclus; mais nous pensions à quelque illusion de l'opérateur prenant pour les méninges ou pour le cerveau la table interne de la voûte cranienne, ou cherchant à éblouir le patient par cette manœuvre inutile sur une paroi imperforée, mais qui devait grandir son habileté opératoire et son prestige.

Mais, tout récemment, nos recherches parmi les morts nous ont montré que les « takatas » allaient au besoin depuis le grattage ou curettage léger et très limité du crâne, jusqu'à la trépanation large et complète de la voûte, et nous avons recueilli à l'appui de ces faits une série de crânes[1].

Vers 1871 (?), une terrible épidémie de dysenterie aurait ravagé Lifou, faisant disparaître la moitié de la population.

Les survivants se débarrassaient hâtivement des morts en les jetant en hâte et pêle-mêle dans des grottes ou cavernes très nombreuses dans ces îles. On m'indiqua à proximité d'un village une de ces grottes. Située à l'union du plateau de l'île avec l'escarpement rocheux sur lequel ce plateau repose, elle représente assez bien la bouche entr'ouverte d'une huître gigantesque dont les deux lèvres seraient rejointes de proche en proche par de gros piliers de stalactites et stalagmites. La cavité présente ainsi de multiples orifices qui aboutissent presque à pic à trois ou quatre chambres ou cavernes profondes. Les racines des banians sont allées pousser jusqu'au fond de ces trous et forment des câbles rigides grâce auxquels il est facile de descendre dans ce charnier.

En effet, pour se faciliter la besogne, on laissait des orifices d'entrée glisser au fond les corps; certains sans cercueil aucun, d'autres allongés dans un tronc de cocotier rapidement et aisément creusé dans ce bois tendre et léger; et tout cela au fond ou en cours de route s'est enchevêtré et amoncelé comme au milieu de quelque macabre partie de toboggan.

Bref, nous en avons choisi et extrait quelques crânes qui présentent les particularités suivantes :

Le crâne n° 1 présente sur le pariétal droit, à la rencontre de la verticale menée par le trou auditif externe et la ligne temporale supérieure, et même un peu au-dessus, un orifice à peu près circulaire d'environ 15 millimètres de diamètre et dont les bords sont taillés en biseau aux dépens de la table externe. Mais le biseau formé par la table interne n'est pas tranchant; le diploé intermédiaire n'est pas apparent comme dans une section nette post mortem. On voit qu'il y a là un travail de réparation osseuse.

Le crâne n° 2 est un exemple de trépanation incomplète. Il offre dans l'angle antéro-supérieur du pariétal droit une dépression ovoïde, à grand axe parallèle à la suture sagittale, de 3 centimètres de long sur 2. Les bords de cette cavité sont taillés aux dépens de la table externe et à travers le diploé.

Mais il y a un fond osseux, soit que l'opérateur ait laissé imperforé une mince lamelle de table interne, soit que sa curette ait respecté le périoste de cette lame et qu'il se soit fait une réparation osseuse. L'aspect de cette lésion indique bien qu'elle a été faite du vivant du sujet.

1. Ces crânes ont été offerts par nous à la Société de pathologie exotique; nous en reproduisons une photographie.

On peut accessoirement sur ce crâne remarquer la forme sinueuse et bien spéciale de la ligne courbe temporale supérieure.

Le crâne n° 3 n'offre plus qu'un exemple de grattage moins profond, ébauche de trépanation n'ayant intéressé que la table externe. Longue de 7 millimètres, la lésion siège encore sur le pariétal droit, à mi-distance de la suture sagittale et de la ligne temporale supérieure, immédiatement en arrière de la verticale menée par l'orifice auditif externe.

Le crâne n° 4, sur le pariétal droit lui aussi, exactement sur la bosse pariétale, un peu au-dessus de l'extrémité du diamètre bi-pariétal, présente une lésion nette mais limitée de grattage; esquisse régulière de trépanation n'ayant pas même achevé de traverser la table externe. Elle est représentée par une petite capsule bien régulière, un peu plus petite qu'une pièce de 50 centimes.

Ces quatre crânes ont été choisis parce qu'ils offrent tous les degrés de la trépanation pratiquée par les indigènes.

Tous sont trépanés à droite et ceux que nous avons pu voir dans ce charnier offraient tous ce genre de lésions à droite. On ne saurait donc y voir autre chose que le résultat d'une intervention pratiquée par le même opérateur qui toujours trépanait à droite.

Ces crânes appartiennent, en effet, tous à des gens d'un même village morts à la même époque, d'épidémie, et peut-être le squelette du « takata » d'alors repose-t-il à côté de ceux de ses opérés.

En effet, dans ce village on ne trépane plus, mais si l'opérateur est mort, la coutume s'est conservée en partie, légèrement modifiée.

Pour guérir les maux de tête tenaces, certains guérisseurs font sur le cuir chevelu une incision cruciale avec un tesson de verre, soulèvent légèrement les lambeaux, placent au-dessous une herbe du pays et par-dessus un emplâtre de verdure hachée ou mâchée. Les malades en sont très satisfaits; la clientèle est très nombreuse et vient de loin; elle paie sans sourciller ce genre d'opérations vingt-cinq francs (une livre anglaise)!

***

Encore une fois, à Paris même, ville lumière, ne cherchons pas trop autour du quartier brillant de l'Opéra pour y rencontrer semblable crédulité dans la clientèle de gens qui cherchent un remède contre l'impuissance auprès du célèbre docteur X.; ou qui courent acheter et fort cher d'inoffensives et soi-disant merveilleuses ceintures. Et le tout à la grande satisfaction des exploités et des exploitants.

Rien de nouveau sous le soleil et l'humanité ou noire ou blanche, ou même aux antipodes, est partout semblable à elle-même.

CH. NICOLAS
Médecin des îles Loyalty.
Résident à Lifou.

VARIÉTÉS

L'alimentation par le poisson comparée à l'alimentation par la viande.

On admet en général que le poisson est un aliment plus léger que la viande et on le prescrit souvent dans le but de faciliter le travail digestif.

Cependant, les recherches expérimentales sur l'homme sont peu nombreuses.

SOLVTSOFF, GOUGEVSKY et KRATCHENKO ont fait récemment des analyses détaillées des excreta chez des individus normaux qui recevaient une alimentation mixte donnant 3.000 calories et contenant 150 grammes d'albumine, dont un tiers était fourni alternativement soit par la viande, soit par des poissons variés.

Les expériences montrent que, selon le mode de préparation du poisson, il existe de grandes différences dans l'assimilation; le poisson frais est assimilé mieux que la viande. Le poisson légèrement salé est assimilé comme la viande. Le poisson fortement salé et le poisson sec sont assimilés plus mal que la viande.

L'azote du poisson, une fois absorbé, a le même rôle dans les échanges nutritifs que l'azote de la viande, et sert, aussi bien que ce dernier, pour la nutrition des tissus et pour la formation des substances de réserve. Lorsqu'on remplace l'alimentation pain-viande par l'alimentation pain-poisson, on voit diminuer la quantité d'acide urique, de créatinine et surtout d'urée. Mais la quantité d'azote résiduel dans l'urine augmente considérablement, passant de 8,8 pour 100 à 20,4 pour 100; elle montre que sous l'influence de l'alimentation par le poisson, l'organisme est envahi par une grande quantité de substances azotées encore peu étudiées au point de vue physiologique et même chimique. C'est peut-être là que se trouve la cause de cette action excitante de l'alimentation par le poisson qui a déjà été observée depuis longtemps.

L'excrétion d'une grande quantité de matières extractives doit assurément influer sur le travail des reins. En effet, on trouve que dans l'alimentation par le poisson le premier coefficient de Balthazard $\frac{\Delta.v}{P}$ et surtout le second $\frac{\delta.v}{P}$ sont augmentés. Si l'on admet avec Balthazard que le premier coefficient exprime le travail du rein total et le deuxième le travail des tubes contournés seulement, on voit que l'aliment poisson exige des reins un travail plus considérable que l'aliment viande, et ne doit pas être prescrit lorsqu'il y a lieu de ménager ces organes.

Enfin, il est intéressant de noter pour l'application pratique que ces résultats peuvent donner, que les fermentations intestinales diminuent lorsqu'on remplace la viande par le poisson sec ou salé, et augmentent lorsqu'on remplace la viande par le poisson frais. Dans le premier cas, en effet, la quantité d'indican contenu dans l'urine diminue en moyenne de 34 pour 100, dans le second cas elle augmente de 21 pour 100 et quelquefois plus. (*Roussky Vratch*, 13 et 20 Décembre 1908, nos 50 et 51, p. 1669-1672 et 1705-1708.)

M. DE KERVILY.

A travers le Monde

ÉTATS-UNIS

La Société de la Croix-Rouge doit émettre cette année des timbres de Noël imprimés en trois couleurs. La vignette de ces timbres figurera une couronne verte avec des raies rouges et portera comme inscription : *Joyeux Noël, Bonne année.* Le bénéfice donné par la vente de ces timbres doit être appliqué à la lutte antituberculeuse. G. V.

INDO-CHINE

Thérapeutique sino-annamite. — Avant que disparaissent les civilisations d'Extrême-Orient sous la poussée de la civilisation occidentale, il y aurait peut-être intérêt à recueillir et à étudier les pratiques médicales orientales qui, quoique dépourvues de tout caractère scientifique, ne sont peut-être pas sans valeur.

Bien des médicaments de haute importance, la cocaïne, la kola, par exemple, doivent leur introduction en thérapeutique à des observations, non scientifiques, de populations soi-disant sauvages.

Aussi notre confrère Boucher du cadre colonial a cru utile de nous adresser la description des propriétés médicales de quelques plantes très employées en Extrême-Orient, la Rehmannia, la Pivoine et la Dioscora. Ses notes ne sont que le résumé du Pun-tsas chinois, lu directement par les Annamites, grâce à la communauté des caractères idéographiques.

***

PIVOINE. — L'espèce la plus généralement employée est Paeonia moutan, vel fruticosa, vel officinalis (Renonculacées), à grandes fleurs rouges. La partie utilisée est la racine, à odeur piquante, mais agréable, à saveur légèrement amère. Son esprit est froid. Absorbée, la pivoine circule dans le cœur pendant une heure et demie, passe dans la rate, y séjourne une heure, va ensuite dans le foie, où son action cesse progressivement de se faire sentir.

La pivoine est le médicament par excellence de tous les troubles causés par l'excès de chaleur vitale ou principe mâle, et notamment des phlegmasies et congestions. Elle fait disparaître le sang chaud, s'appose à la rencontre trop brusque du am qui descend et du duong qui monte. Elle est prescrite dans les vomissements de sang, les spasmes, l'excès de bile, les maladies suivantes dues à l'excès de duong comprimé dans le ventre, savoir l'amaigrissement, l'épilepsie, les états typhoïdes, les névralgies, l'apoplexie, les phlegmons et abcès, la gale, l'accouchement difficile.

La pivoine est le meilleur antiphlegmasique. Elle est le médicament de choix dans les cas de froid et de douleur dans les os, avec ventre chaud, constipé, gorge sèche, voix faible, sécheresse de la peau. Les vieux auteurs, ne la connaissant pas, ont insisté sur la Dioscorea sativa (Dioscoréacées), qui jouit des mêmes propriétés, mais moins actives cependant. La pivoine, en un mot, est pour les Chinois, le médicament sauveur du am, le principe femelle.

Celui qui connaît bien la pivoine peut l'utiliser comme fortifiant, car elle rafraîchit le pouls. Elle est contre-indiquée dans les hémorragies de la femme.

Quand on utilise la pivoine, il faut la laver à l'alcool, puis l'y faire cuire soigneusement. Le médicament contraire est l'ail. A l'intérieur, elle s'administre à la dose de 8 à 10 grammes *pro die* en infusion. En pilules elle est dosée à 40 grammes.

On emploie aussi la pivoine à fleurs blanches (Pæonia albiflora). Ses indications sont les mêmes, mais elle est beaucoup moins active que la rouge.

DIOSCORA. — L'espèce employée est Dioscorea sativa, famille des Dioscoréacées. La partie utilisée est la racine. Son esprit est froid, son goût amer.

Absorbée, la Dioscora circule d'abord dans les reins, s'y arrête deux heures, passe ensuite dans la vessie, puis disparaît. Elle est presque toujours associée à la Rehmannia, car la prescrire seule, c'est comme si on donnait de l'eau de rivière sans poissons.

La Dioscora fait disparaître l'excès de chaleur dans les reins, dans la vessie, leur redonne de l'eau.

Associée au Huynh-cam et au chi-tu qui circulent dans les poumons, au Huynh-lien qui circule dans le cœur, elle constitue une excellente potion pour éteindre la trop grande chaleur que l'eau ne réussit pas à étouffer. Dans les cas de fièvre, douleurs généralisées, fatigue, yeux rouges, bourdonnements d'oreilles, soif, constipation, paralysie des mains (thap-niet) on emploie la dioscora à la dose de 8 grammes *pro die*. Dans les cas de diarrhée, peau jaune, boulimie, inaptitude au travail, bouffissure générale du corps, fistule à l'anus, selles purulentes, gale, spasmes, métrite sanglante, coliques de vers, avec pulsations grandes et fortes dans chaque cas, on peut servir la Dioscora bien frite jusqu'à la couleur noire. Dans les cas de rétrécissement de l'urètre, avec dilatation de la vessie, saillie des globes oculaires, vomissements, on donne un mélange de 12 grammes de Dioscora et de Rehmannia, lavées à l'alcool, frites et pilées, et l'urine s'écoule comme la marée descendante. La dose ne doit pas dépasser 40 grammes par jour. La Dioscora est aussi utilisée comme tonique dans l'impuissance. Frite avec le miel, elle s'emploie dans les laryngites et maladies de la cavité thoracique.

Frite avec le sel, elle sert dans les affections de la partie inférieure du corps, y compris la région hypogastrique.

H. BOUCHER.

JAPON

Les pharmaciens militaires pendant la guerre russo-japonaise. — A plusieurs reprises, on a attiré l'attention du public médico-militaire sur l'excellence de l'organisation du service médical et sanitaire de l'armée japonaise durant la guerre russo-japonaise. Cette organisation est exposée dans tous ses détails dans un livre très documenté de notre confrère Seaman, ex-major et chirurgien de l'armée des Etats-Unis, analysé dans le *Journal de pharmacie et de chimie*, Janvier 1909, n° 1.

Dans l'armée japonaise, les officiers du corps médical s'occupent exclusivement des questions de médecine et de chirurgie et sont débarrassés de toute question d'administration. Tout ce qui concerne l'approvisionnement en médicaments est confié au service pharmaceutique, et pour conférer à ce dernier l'importance qu'il convient, un grade est conféré à ses officiers comme aux officiers du corps médical. Le directeur du service a le grade de colonel; il est assisté d'un lieutenant-colonel, de quatre majors

et d'autres officiers subalternes. Le siège du service central est à Tokio. Il y a environ 500 officiers dans ce service de pharmacie militaire. Chacune des nombreuses stations d'approvisionnement de première ligne est confiée à un capitaine. Chaque formation sanitaire a son propre pharmacien ainsi que chaque hôpital divisionnaire et chaque hôpital de tête d'étapes. Cet officier a la charge de toutes les drogues, des instruments et des approvisionnements; il est responsable des comptes. En outre, il est chargé des examens bactériologiques, microscopiques et chimiques, et des analyses des eaux, etc.

Chaque détachement sanitaire possède un équipement pour l'analyse sommaire de l'eau, et tout détachement de fourrageurs ou d'éclaireurs est accompagné d'un officier de corps de santé qui analyse l'eau dont les troupes doivent faire usage. On affiche d'ordinaire sur les puits ou les fontaines les caractères de l'eau, en indiquant si elle est potable ou ne l'est pas, afin de guider le choix des troupes en marche. L'équipement d'analyse est renfermé dans un sac de toile à courroie. Chaque division a plusieurs de ces sacs dans son équipement sanitaire de l'avant. En outre, chaque hôpital de campagne en a un cent. Il y en a encore dans chaque détachement sanitaire, dans chaque base et chaque réserve d'hôpital, dans tous les baraquements et les camps de front et dans tous les dépôts d'approvisionnement. Toutes les troupes éprouvent le bénéfice de ce service. Il n'est pas exagéré de dire que ce petit laboratoire d'analyses portatif a été l'un des facteurs les plus importants et les plus efficaces de la protection sanitaire des armées en campagne.

Les Japonais avaient apporté la plus grande attention à la préparation de tous les autres approvisionnements médicaux pour la campagne. En outre, le service pharmaceutique est responsable du lait stérilisé, de l'empaquetage des pansements, de la désinfection de la literie.

En somme, le pharmacien dans l'armée japonaise est avant tout un organisateur de matériel et un hygiéniste.

LIVRES NOUVEAUX

Prof. P. Reclus. — *Cliniques de la Charité sur la chirurgie journalière.* 1 vol. gr. in-8° de II-613 pages, avec figures. Prix : 10 fr. (MASSON ET Cie, éditeurs.)

Le prof. Paul Reclus vient d'ajouter un nouveau livre à ceux qui ont illustré son nom. Il a recueilli les principales leçons qu'il a faites, depuis qu'il occupe à la Charité la chaire de Tillaux, aux auditeurs toujours nombreux qu'attirent sa parole ardente et l'éclat de son enseignement.

La chirurgie journalière à laquelle il emprunte ses sujets de prédilection s'adresse surtout aux élèves et aux futurs praticiens, à ceux qui viennent chercher des exemples et des leçons sur ce qu'ils devront faire lorsqu'ils se trouveront en face des difficultés toujours renouvelées d'une pratique toujours changeante.

C'est ainsi que les sujets les plus divers y sont étudiés dans cette langue élégante, harmonieuse et souple qui donne tant de charme à tout ce qui sort de la plume du prof. Reclus.

Nous trouvons dans ce nouveau livre des leçons de pathologie générale, parmi lesquelles il faut surtout signaler celles qui traitent de l'anesthésie locale, qui est presque tout entière l'œuvre même de Reclus, et sur le pronostic du cancer, où il montre par des chiffres et par des exemples que, grâce aux opérations larges et précoces, les guérisons définitives sont maintenant devenues communes.

Nous y trouvons, à propos des diverses affections régionales, la plupart des sujets dont Reclus s'est toujours occupé avec passion et à propos desquels il a bien souvent devancé son temps : maladie kystique de la mamelle, pathogénie, diagnostic et traitement des appendicites, anus iliaque et affections du rectum, fistules vésico-vaginales, affections testiculaires, plaies par écrasement, fractures et appareils de marche.

Nous y trouvons enfin de très intéressantes leçons sur les accidents du travail. On sait que, dans ces dernières années, le prof. Reclus a pris profondément à cœur tous les problèmes délicats qui surgissent à chaque instant dans l'exercice de cette médecine qui touche de si près aux questions sociales. Il s'y est intéressé d'autant plus qu'il y trouve le moyen de donner libre cours à ses aspirations généreuses. Les 7 leçons qu'il consacre au rôle du médecin dans les accidents du travail, aux certificats et expertises, à l'évaluation des indemnités, et d'une manière générale à toutes les questions difficiles qui sont tirées de la législation nouvelle, seront lues avec profit par tous les médecins.

H. Huchard. — *Thérapeutique clinique.* Paris, 1909. (J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, éditeurs.)

Tous les médecins connaissent les « Consultations médicales » de Huchard, qui ont obtenu un très vif et très légitime succès. L'auteur vient de reprendre son œuvre et de la remanier de fond en comble. Le premier volume de cette nouvelle édition vient de paraître sous le titre de « Thérapeutique clinique ».

L'ouvrage s'ouvre par un dialogue entre l'auteur et un lecteur grincheux. C'est une critique de l'ouvrage. Je pourrais donc me contenter de reproduire ce préambule. J'aime mieux y renvoyer le lecteur. Quand il aura parcouru cette introduction, amusante et spirituelle, il lira le livre et en tirera plaisir et profit. Les sujets traités sont fort divers. On y trouve, après quelques règles générales de thérapeutique, les principes du régime alimentaire pour les dyspeptiques hyper ou hyposthéniques, et du régime sec avec les indications sur les cas où il est bon de réduire la quantité de liquides. Le sujet, on se le rappelle, donna lieu récemment à une intéressante discussion à l'Académie de Médecine. Après la diététique vient la thérapeutique des dyspepsies, avec un bon chapitre sur le traitement hydrominéral.

La moitié du volume est consacrée aux affections du cœur. L'auteur nous fait profiter de la grande expérience qu'il possède de ce sujet. Nous connaissons ses idées. Mais c'est avec un nouveau plaisir que nous avons parcouru les pages consacrées à l'hypertension artérielle, au traitement des angines de poitrine, à l'hygiène et à la thérapeutique des cardiaques, aux médicaments les plus importants, la digitale, la caféine, les vaso-dilatateurs, etc. Le volume se termine par l'étude de trois médications qui ont connu les fluctuations de la mode : la saignée, la médication stibiée, le vésicatoire.

Cette sèche énumération suffit à montrer combien

est intéressant et utile le livre de M. Huchard. Mais ce qui donne à l'ouvrage un charme tout particulier, c'est le style à la fois familier et sobre, plein de finesse et d'esprit. Tout le monde sait que M. Huchard est un érudit qui compulse les vieux auteurs et se tient au courant des travaux modernes. C'est aussi un lettré qui connait admirablement la littérature française. Aussi son livre abonde-t il en citations médicales, para ou extra-médicales, citations bien choisies, amusantes, intéressantes. En le lisant, on s'instruit et on se délasse.

P. Desfosses.

A. Marie. — *L'étude expérimentale de la rage.* 1 vol. in-18 de XII-371 pages avec 9 figures et une planche hors texte. Cartonné. Prix : 5 fr. (O. Doin, éditeur.)

On trouvera exposées dans ce volume toutes les recherches concernant la rage, faites depuis les travaux de Pasteur. Parmi les points particulièrement dignes d'attention, nous signalerons les chapitres d'anatomie pathologique, et la discussion des hypothèses concernant les corpuscules de Negri. De même, les recherches sur la transmission expérimentale, sur l'action des agents physiques sur le virus rabique. Enfin, on sait que l'ancien traitement pastorien pur est en discussion. Les recherches de M. A. Marie sur l'action préventive du mélange de virus-sérum sont exposées en détail, ainsi que les différents travaux sur le pouvoir préventif du sérum des animaux vaccinés. Un chapitre de traitement forcément un peu court et une bibliographie remarquable de 935 numéros complètent cet intéressant volume.

S. I. de Jong.

BIBLIOGRAPHIE

1786. — **O. Aichel.** — Eine neue Hypothese ueber Ursachen und wesen Bosartiger Geschwulste. 1 brochure de 36 pages. Prix : mark 1,50. (*J.-F. Lehmann*, éditeur à Munich.)

1787. — **G. Liebe.** — Vorlesungen ueber Tuberkulose. 1 vol. in-8° de 267 pages. Prix : 5 marks. (*J.-F. Lehmann*, éditeur à Munich.)

1788. — **O. Schultze.** — Atlas und Grundriss der topographischen und augewandten Anatomie. 2 vermehrte Auflage. 1 vol. gr. in-8° de 224 pages, avec 22 planches en couleurs et 205 figures dans le texte. Cartonné. Prix : 16 marks. (*J.-F. Lehmann*, éditeur à Munich.)

1789. — **P. Brouardel.** — Les attentats aux mœurs. 1 vol. in-8° de 231 pages. Prix : 5 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1790. — **E. F. Bashford.** — Third scientific report on the investigations of the Imperial cancer research fund. 1 vol. in-8° de xxv-484 pages, avec très nombreuses figures dans le texte et planches hors texte. Prix : 15 shillings. (*Taylor and Francis*, éditeurs à Londres.)

1791. — **A.-B. Marfan, J. Andérodias, R. Cruchet.** — La pratique des maladies des enfants. Fasc. I : *Introduction à la médecine des enfants.* 1 vol. gr. in-8° de 476 pages avec 81 figures. Prix : 10 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1792. — **H. Bordier.** — Technique radiothérapique. 1 vol. pet. in-8° de 172 pages. Prix : broché 2 fr. 50. Cartonné toile : 3 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1793. — **A. Manquat.** — Principes de thérapeutique raisonnée et pratique. 1 vol. in-8°, de IV-368 pages. (*A. Maloine*, éditeur.)

1794. — **A. Lévy-Bing.** — Les injections mercurielles intramusculaires dans le traitement de la syphilis. 1 monographie gr. in-8°, de l'*Œuvre médico-chirurgical*, avec figures. Prix : 1 fr. 25 (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1795. — **F. Kraus, O. Minkowski, Fr. Müller, H. Sahli, A. Czerny, O. Heubner.** — Ergebnisse der inneren Medizin und Kinderheilkunde. *Zweiter Band.* 1 vol. gr. in-8° de 708 pages, avec 13 figures dans le texte et 6 planches photographiques. Prix : 24 marks. (*Julius Springer*, éditeur à Berlin.)

1796. — **Cabanès.** — Mœurs intimes du passé. 1 vol. in-16 de 480 pages, avec 68 figures. Prix : 3 fr. 50 (*Albin Michel*, éditeur, Paris.)

1797. — **J. Redier.** — Précis de Stomatologie. Tome I. 1 vol. in-18 de 542 pages, avec 151 figures, cartonné. Prix : 9 fr. (*F.-R. de Rudeval*, éditeur.)

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE EXPÉRIMENTALE ET D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Sommaire du n° 1.

Mémoires originaux :

G Marcano. — Contribution au diagnostic des abcès dysentériques de la convexité du foie (avec figures).

A. Chauffard et N. Fiessinger. — Les myosites gonococciques. Etude clinique et expérimentale (Planche I).

Klippel et Monier-Vinard. — Double processus de dégénérescence maligne à point de départ dans un embryome testiculaire (avec figures).

F. Rathery. — La cellule hépatique normale. De l'état granuleux ; son importance dans l'interprétation exacte des altérations anatomo-pathologiques du foie (avec figures).

Jules Steinhaus. — Deux cas de chlorome.

A. Schmiergeld. — Lésions des glandes à sécrétion interne, dans deux cas d'alcoolisme chronique (Planche II).

Hector Ravenna. — Contribution à l'étude du cancer primitif du poumon (avec figures).

V. Ball. — La fett-nécrose chez le chien.

Analyses et Bibliographie.

REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE

Sommaire du n° 2.

Mémoires :

Kelsch. — Le choléra, examen critique de son épidémiologie et de sa pathogénie.

L.-L. Matignon. — L'alimentation du Chinois.

Revue critique :

E. Rolants. — Traitement des eaux d'égout dans les pays chauds.

Bibliographie. — Revue des journaux.

Société de médecine publique et de génie sanitaire.

Chronique du génie sanitaire. — Informations.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 10 Mars 1909, à 1 heure. — M. Picy : Diagnostic clinique et bactériologique du choléra. La prophylaxie; MM. Blanchard, Gaucher, Marcel Labbé, Macaigne. — M. Ancibure : Quelques considérations sur le rôle thérapeutique de l'iodure dans la syphilis ; MM. Gaucher, Blanchard, Marcel Labbé, Macaigne. — M. Brechot : Contribution à l'étude de la pylorectomie. La gastroduodénoentérostomie; MM. Kirmisson, Delbet, Gosset, Ombrédanne. — M. Vivicorsi : De la rétraction des muscles fléchisseurs des doigts (Maladie de Volkmann); MM. Delbet, Kirmisson, Gosset, Ombrédanne.

Jeudi 11 Mars 1909, à 1 heure. — M. Le Bon : Contributions à l'étude des dilatations dites idiopathiques de l'œsophage; MM. Dieulafoy, Alb. Robin, Gilb. Ballet, Jeanselme. — M. Maleplate : Luchon : Station climatérique. Traitement des troubles de la nutrition et de certains épisodes bradytrophiques ; MM. Alb. Robin, Dieulafoy, Gilb. Ballet, Jeanselme. — M Berthe : Historique de la purgation; MM. Gilb. Ballet, Dieulafoy, Alb. Robin, Jeanselme. — M. Chazarain : Des indications et de la valeur de la colpotomie postérieure dans le traitement des collections abdomino-pelviennes ; MM. Pozzi, Albarran, Bar, Jeannin. — M. Pabazzoli : Symphyse rénale unilatérale (étude anatomique et chirurgicale; MM. Albarran, Pozzi, Bar, Jeannin. — M. Vaissier : Contribution à l'étude des hématométries post-partum ; MM. Bar, Pozzi, Albarran, Jeannin.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 8 Mars 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Blanchard, Legry. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Nicolas, Branca, Ombrédanne. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Reclus, Couvelaire, Mulon. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Delbet, Potocki, Rieffel. M. Roger, censeur; M. Desgrez, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, Marcel Labbé, Sicard. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Hotel-Dieu : MM. Gaucher, André Jousset, Lœper. M. Brissaud, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Mardi 9 Mars 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilb. Ballet, Fernand Bezançon, Maillard. Epreuve pratique. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Pozzi, Demelin, Morestin. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Hartmann, Thiéry, Brindeau. M. Prenant, censeur; M. Nicloux, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Charité : MM. Quénu, Marion, Lenormant. 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Hutinel, Jeanselme, Nobécourt. M. Gilbert, censeur; M. Balthazard, suppléant.

Mercredi 10 Mars 1909. — Dissection, Ecole pratique : MM. Nicolas, Branca, Lecène. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Brissaud, Rieffel, Proust. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Reclus, Couvelaire, Mulon. M. Gariel, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 11 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Hartmann, Thiéry, Morestin. Epreuve pratique. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. De Lapersonne, Launois, Demelin. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Quénu, Brindeau, Lenormant. M. Prenant, censeur ; M. Maillard, suppléant.

Vendredi 12 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Kirmisson, Retterer, Rieffel. Epreuve pratique. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM Reclus, Potocki, Branca. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Nicolas, Legueu, Couvelaire. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Blanchard, Dejerine, Marcel Labbé. M Gariel, censeur; M. Langlois, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Segond, Gosset, Lecène. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Delbet, Proust, Ombrédanne. M. Pierre Marie, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Samedi 13 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Quénu, Thiéry, Lenormant. Epreuve pratique. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Ribemont-Dessaignes, Auvray, Morestin. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Hutinel, Nobécourt, Brumpt. — 4e : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard. M. Hartmann, censeur; M. Maillard, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Brindeau, Jeannin. M. Nicloux, suppléant.

Pathologie générale. — M. A. Sicard, agrégé, suppléant le professeur Bouchard, commencera ce cours le mardi 9 Mars, à 5 heures (petit amphithéâtre), et le continuera à la même heure, les jeudis et samedis suivants.

Objet du cours : Réactions des séreuses. Réactions vasculaires. Réactions nerveuses.

Parasitologie et histoire naturelle médicale. — M. Brumpt, agrégé, commencera ces Conférences le jeudi 4 Mars 1909, à 4 heures (petit amphithéâtre de la Faculté), et les continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure.

Objet des Conférences : Animaux parasites de l'homme (arthropodes, vers, protozoaires).

Hygiène et thérapeutique infantiles. — M. Nobécourt commencera le samedi 6 Mars, à 5 heures, à l'Amphithéâtre de la clinique médicale infantile, 149, rue de Sèvres, des conférences sur l'alimentation des enfants normaux et malades et sur le traitement des affections de l'appareil digestif. Il les continuera les lundis et samedis suivants, à la même heure.

M. Méry commencera le mercredi 21 Avril, à 5 heures, au même endroit, des conférences sur l'hygiène collective des enfants et sur l'hygiène scolaire. Il les continuera les mercredis suivants, à la même heure.

Des démonstrations pratiques et des visites d'établissements de puériculture auront lieu pendant la durée des conférences.

Un programme sera mis à la disposition des auditeurs

Médecine opératoire. — Les exercices pratiques réglementaires de médecine opératoire commenceront : 1° à l'Ecole pratique de la Faculté, le mardi 2 Mars 1909 ; 2° à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, le lundi 1er Mars 1909. Ils auront lieu tous les jours à 1 heure.

Ces exercices sont obligatoires pour les élèves docteurs de 3e année, en vue de la 12e inscription.

Les élèves en cours irrégulier d'études, pourvus de 10 inscriptions au moins, pourront être autorisés à y prendre part.

Conditions d'admission : 1° Les élèves docteurs de 3e année seront inscrits sur la présentation de la quittance à souche constatant le paiement des droits afférents à l'inscription de Janvier 1909 (10e inscription), et de la carte d'immatriculation ;

2° Les élèves en cours irrégulier d'études, pourvus de 10 inscriptions au moins, devront obtenir préalablement l'autorisation du doyen. A cet effet, ils déposeront leur demande écrite au secrétariat de la Faculté, où il leur sera donné connaissance des conditions spéciales qu'ils auront à remplir ;

3° Les élèves en cours régulier d'études devront se faire inscrire au secrétariat de la Faculté (guichet n° 2 *bis*), de midi à 3 heures, jusqu'au 27 Février inclus. Après cette dernière date, nul ne pourra être admis. Des lettres de convocation seront adressées au domicile des étudiants.

Clinique Baudelocque. — Les cours pratiques suivants auront lieu à la clinique Baudelocque, 125, boulevard Port-Royal, savoir :

1° *Cours pratique d'accouchements*, par MM. Wallich et Couvelaire, agrégés. Ce cours, avec l'assistance de MM. Lacasse, chef de clinique, et Cazeaux, chef de labo-

ratoire, commencera le lundi 5 Avril. Il aura lieu tous les jours, pendant les deux semaines de vacances de Pâques, et se terminera le 17 Avril.

Programme. — Le matin : de 10 heures à midi Exercices cliniques de diagnostic et de pratique obstétricale (grossesse, accouchements, suites de couches, nouveau-nés, allaitement). Les élèves seront exercés individuellement à l'examen des femmes et des nouveau-nés et à la pratique des accouchements. L'après-midi : de 2 heures à 4 heures. Manœuvres et opérations obstétricales ;

2° *Cours pratique de gynécologie*, par M. Potocki, agrégé. Ce cours, avec l'assistance de MM. Paquy, ancien chef de clinique, et Le Masson, répétiteur, commencera le lundi 29 Mars, à 10 heures du matin, et continuera les jours suivants à la même heure. Il sera complet en 15 leçons et se terminera le 10 Avril.

Programme. — Les mardis, jeudis, Samedis : Examen des malades, application du spéculum, pansements vaginaux et utérins auxquels seront exercés tous les élèves.

Les lundis, mercredis, vendredis : Leçons de pratique gynécologique et opératoires, avec la participation des élèves.

Le nombre des élèves est limité à 12. Le droit à verser est de 50 francs pour chaque cours.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — Viennent d'obtenir le diplôme de médecin colonial : MM. Barrière, Colat, Maupetit, Riou-Kérangal, Toucet ; Cambriels, Féret, Fournier, Goett, médecins de la marine ; Isaac, médecin des troupes coloniales ; Henao, docteur de l'Université nationale de Colombie ; Neeb, médecin-major de l'armée des Indes néerlandaises.

HOPITAUX ET HOSPICES

Mutations dans les hôpitaux. — On signale les mutations suivantes dans le personnel hospitalier de Paris : M. Chantemesse va à l'Hôtel-Dieu ; M. Avirагnet aux Enfants-Malades ; M. Brühl à Bichat ; M. Gouget à Tenon ; M. Claude au bastion 26 ; M. Auclair au bastion 29.

Hôpital Tenon. — M. G. Leven commencera le vendredi 5 Mars, à 10 heures et demie, à l'hôpital Tenon, une série de 6 leçons sur les maladies de l'estomac (diagnostic, traitement et présentation de malades).

Ces leçons auront lieu le vendredi, dans le service de M. Caussade, salle Pidoux.

Nominations. — M. Poinsot est nommé dentiste de l'asile public d'aliénés de Maison-Blanche.

M. Hach est maintenu dans ses fonctions de dentiste de l'asile public d'aliénés de Ville-Evrard.

NOUVELLES

L'interdiction de l'absinthe. — La commission sénatoriale chargée d'étudier la proposition de loi relative à l'interdiction de la fabrication et de la vente de l'absinthe, réunie sous la présidence de M. Bérenger, a entendu M. Lancereaux, de l'Académie de médecine, qui a parlé sur les dangers de l'alcoolisme, et M. Magnan, directeur de Sainte-Anne, qui lui a soumis des statistiques sur les rapports de la folie et de l'alcoolisme.

L'Office international d'hygiène. — Le Congrès international sanitaire, réuni à Paris en Décembre 1903, avait émis le vœu que fût créé, avec le concours des Etats adhérents, un office d'hygiène publique chargé de rechercher et de faire appliquer les mesures propres à enrayer les grandes épidémies.

La question avait été mise à l'étude, et la conférence, réunie à Rome le 9 Décembre 1907, décida que l'Office international serait créé et aurait son siège à Paris. Douze Etats, la Belgique, le Brésil, l'Egypte, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Italie, la Russie, la Serbie et la Suisse, avaient déjà envoyé leur adhésion au mois de Novembre dernier. Leurs délégués se réunirent à Paris et procédèrent à l'élection du bureau de l'Office international ; ils nommèrent M. de Cazotte, ministre plénipotentiaire, directeur, et M. Poittevin, du bureau d'hygiène du Havre, secrétaire général. Ils laissèrent au nouveau directeur le soin de choisir lui-même le personnel chargé d'assurer le bon fonctionnement de la nouvelle institution.

L'Office est placé sous le contrôle du comité composé des délégués des puissances adhérentes et qui a désigné pour son président M. Santoliquido, directeur général de la santé publique et membre du Parlement d'Italie.

Depuis lundi dernier, l'Office international d'hygiène publique est installé 195, boulevard Saint-Germain.

La Maison du médecin. — *Première Assemblée générale annuelle.* — Conformément à l'article 14 des Statuts — reproduit ci-dessous — la 1re Assemblée générale annuelle de la *Maison du médecin* aura lieu le dimanche 21 Mars prochain, à 2 heures, au palais de la Faculté de médecine de Paris.

Art. 14. — L'Assemblée générale comprend tous les membres prévus à l'article premier.

Elle se réunit une fois par an, au mois de Mars et toutes les fois que le Conseil d'administration le juge nécessaire.

Elle élit le Conseil d'administration et les Commissions.

Elle entend et approuve le compte rendu du Secrétaire général, du Trésorier, et le rapport de la Commission de contrôle financier.

Elle prend toutes décisions relatives aux questions inscrites à son ordre du jour.

Toute proposition émanant de 3 membres de la Société devra, pour être inscrite à l'ordre du jour, être adressée au Conseil d'administration un mois au moins avant la date de cette assemblée.

Le vote par correspondance est admis pour les élections au Conseil d'administration et aux Commissions.

Corps de santé militaire. — La Commission technique permanente pour la prophylaxie des maladies infectieuses dans l'armée est constituée comme suit :

Président : M. Vaillard, médecin inspecteur, directeur de l'Ecole d'application du service de santé militaire, membre de la Commission supérieure consultative d'hygiène et d'épidémiologie militaires, membres de l'Académie de médecine.

Vice-président : M. Vincent, médecin principal de 2e classe, professeur (maladies et épidémies des armées) à l'Ecole d'application du service de santé, membre de l'Académie de médecine.

Membres : MM. Billet, médecin principal de 2e classe à l'hôpital militaire Saint-Martin, à Paris. Braun, médecin-major de 1re classe, à l'hôpital militaire Saint-Martin, détaché au ministère de la Guerre. Roussel, médecin-major de 2e classe au 14e régiment de chasseurs à cheval, qui passe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris. Cathoire, médecin-major de 2e classe au 8e bataillon d'artillerie à pied, qui passe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris. Schneider, médecin-major de 2e classe, professeur agrégé (maladies et épidémies des armées), à l'Ecole d'application du service de santé militaire. Conor, médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris. Dopter, médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris. Henry, médecin aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.

Hommage à M. J. Chatin. — A l'occasion de la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. le professeur Chatin, l'Union fédérative des médecins de réserve et de l'armée territoriale organise un banquet le jeudi 4 Mars à 7 h. 1/2 du soir à l'Hôtel Continental.

Les adhésions des personnes étrangères sont reçues chez M. Jeanton, vice-président, 18, rue Boccador.

Prix du banquet : 20 francs.

Banquet en l'honneur de M. Jules Voisin. — La Société de Pathologie comparée, la Société d'Hypnologie et de Psychologie, l'Ecole de Psychologie et le Syndicat de la Presse scientifique ont décidé d'offrir un banquet à M. Jules Voisin, médecin de la Salpêtrière et médecin en chef du Dépôt, à l'occasion de sa nomination dans la Légion d'honneur.

Le banquet aura lieu le samedi 20 Mars 1909, au Grand Hôtel, sous la présidence de M. le professeur F. Raymond, et sous la presidence d'honneur de M. Fernand Dubief, vice-président de la Chambre des députés.

Le prix du banquet a été fixé à 15 francs. Les amis et élèves de M. Jules Voisin, qui ne pourraient assister au banquet, sont invités à contribuer par leur souscription à l'achat du souvenir qui lui sera offert à cette occasion.

Adresser les adhésions et les souscriptions à M. Bérillon, 4, rue Castellane et à M. Touchard, chef de clinique de la Faculté, 79, rue d'Amsterdam.

Thérapeutique urologique. — MM. Desnos et Minet feront, à partir du 1er Mars 1909, les lundis et vendredis, à 4 heures, une série de leçons à leur Clinique, 15, rue Malebranche.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Menton, de M. A. Vérité.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Ordre de lecture des copies. — 1. MM. Rivet, I. de Jong, Benjamin Weill, R. Gaultier, Fouquet, E. Weill, Merklen, Faure-Beaulieu, Crouzon, Darré,

11. Ramond, L.-G. Simon, Géraudel, Maloizel, Aubertin, Lhermite, Lemierre, Philibert, Audistère, Læderich,

21. Flourens, Armand-Delille, O. Claude, Trémollières, Schæfer, Lipmann, Roussy, Bergeron, Tanon, Bensaude,

31. Beaufumé, Gourcoux, Ribadeau-Dumas, Jomier, Camus, Ribierre, Lemaire, Legroux, Moutier, Touchard,

41. Agasse-Lafond, Le Sourd, Leven, Laubry, Froin, Bourguignon, Halbron, Detot, Léri, Le Play,

51. Tixier, Verliac, Herscher, Salomon, Ferrand, Renaud, F. Lévi, Chiray, Bauer, Vitry,

61. Dreyfus-Rose, Pagniez, Rosenthal, Paris, Nathan-Larrier, Balthazard, Louste, Bigart, Voisin, Grenet,

71. Babonneix, Paiseau, Lejonne, Genevrier, Rostaine, Nathan, Deguy, Boidin, Villaret.

La lecture des copies ira pour l'anatomie pathologique, du n° 1 au n° 79; pour la pathologie, du n° 40 au n° 79 et du n° 1 au n° 39.

Lecture des copies. — Anatomie pathologique. — *Séance du 24 Février.* — Ont obtenu : MM. Weill (Benjamin), 9; Gaultier, 7; Fouquet, 9; Weil (Emile), 9; Merklen, 10; Darré, 9; Simon, 8. — *Absents* : MM. Rivet, Israël de Jong, Faure-Beaulieu, Crouzon, Ramond.

Symptomatologie. — *Séance du 24 Février.* — Ont obtenu : MM. Touchard, 8; Agasse-Lafont, 8; Le Sourd, 8; Leven, 8; Laubry, 9; Froin, 10; Halbron, 8; Detot, 8. — *Absents* : MM. Moutier, Bourguignon.

Séance du 25 Février. — Ont obtenu : MM. Léri, 8; Herscher, 9; Salomon, 7; Lévy (F.), 7; Vitry, 9. — *Absents* : MM. Le Play, Tixier, Vorliac, Ferrand, Renaud, Chiray, Bauer.

Séance aujourd'hui, à 5 heures.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 24 Février.* — Ont obtenu : MM. Gauchery, 8; Photiadis, 6; Genil-Perrin, 5; Donzelot, 7; Larcher, 7; Prost, 9; Caudrelier, 9; Lévy (P.), 11; Castex, 7.

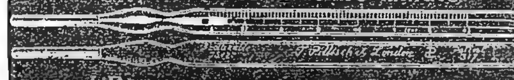
Hôpitaux de Dunkerque. — Un concours pour un emploi de médecin et un emploi de chirurgien au nouvel hôpital de Dunkerque, sis à Rosendael, sera ouvert à Lille, le lundi 29 Mars 1909, à 8 h. 1/2 du matin, en l'une des salles de la Faculté de médecine, 1, rue Jean-Bart.

Les candidats devront : 1° Se faire inscrire au secrétariat des hospices de Dunkerque, 37, rue des Vieux-Quartiers, avant le 15 Mars 1909; passé ce délai, aucune inscription ne sera admise; 2° déposer leur diplôme de docteur en médecine, ainsi que les pièces constatant qu'ils sont Français et ont fait leurs études dans une Faculté de l'Etat.

Le traitement afférent à chaque fonction est de 1.000 fr. par an.

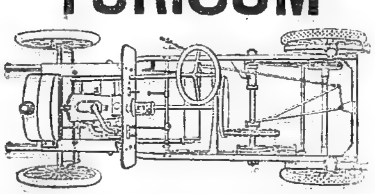
RENSEIGNEMENTS

On demande un médecin à Courson-les-Carrières (Yonne), chef-lieu de canton ; hospice. S'adresser au Maire.



Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.





Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. . 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

120, boulevard Saint-Germain.

PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

EXISTE-T-IL UNE MÉDECINE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL?

Cette appellation devient assez usuelle pour faire croire qu'il s'agit d'une pathologie spéciale, comme si l'importance et la valeur des secours et soins pouvaient varier suivant que l'accidenté est seul responsable de son accident ou que la responsabilité incombe à autrui, et alors suivant que la responsabilité sera établie conformément au droit commun ou conformément à une loi spéciale.

Si le médecin ne doit pas avoir deux poids et deux mesures, quel est donc pour lui le caractère spécifique de la loi sur les accidents du travail?

Ce qui la caractérise, c'est, d'une part, la déclaration obligatoire; sur ce point la compétence du médecin est nulle; d'autre part, la tarification des frais; ici sa compétence est prépondérante toujours, exclusive le plus souvent! Car il s'agit de chiffrer des pronostics et d'évaluer numériquement des incapacités. Ces quantités admises, la loi s'applique automatiquement en fixant une somme, fort exagérée pour celui qui paie, notoirement insuffisante pour celui qui encaisse.

Tout converge donc vers le règlement d'intérêts discordants purement pécuniaires, suivant un barème toujours provisoire puisqu'il est modifiable tous les deux ans, et que toute rente fixée n'est définitivement acquise qu'après la troisième année.

Si l'on veut trouver le juste équilibre entre ces intérêts hostiles, il ne faut pas s'écarter de ce point de vue ni oublier que si le diplôme confère le droit, il n'entraîne pas l'obligation de l'exercice professionnel.

Pas un médecin ne se dérobe devant l'obligation purement morale de porter de suite le premier secours et même de certifier la nature et les suites probables d'un traumatisme qu'il a été le premier à constater; mais aussitôt l'accidenté hors de danger immédiat, le médecin sur qui il porterait son choix n'est lié par le tarif que s'il a consenti à le subir après avoir été dûment informé.

L'acceptation du tarif peut-elle influer sur le mode et la qualité du traitement à un moment quelconque jusqu'à son terme : guérison ou consolidation déclarées?

Oser l'admettre serait un aveu.

Ce terme atteint, commence une nouvelle phase : le règlement des comptes.

S'il y a guérison reconnue, la chose semble bien simple; sur la liste des interventions, on inscrit en face de chacune d'elles le chiffre correspondant du tarif, on additionne et c'est fait; mais à une condition, que celui qui paie les frais ne conteste ni le nombre ni l'opportunité des interventions, et n'en demande pas la vérification. Par qui? Nécessairement par un médecin? La guerre est ouverte!

S'il s'agit non de guérison mais de simple consolidation, au calcul arithmétique des interventions s'ajoute un compte nouveau qui n'a rien de commun avec les sciences exactes. Il tient aux arts divinatoires; c'est l'estimation du degré d'incapacité qui subsiste quand la thérapeutique a dit son dernier mot, c'est-à-dire après consolidation : telle est la signification de ce vocable, qui s'applique à l'état, déclaré permanent, d'un patient plus ou moins démoli.

En se livrant à cette estimation, le médecin quitte l'art de guérir et s'engage dans celui de prédire.

On lui demande si une invalidité bien constatée ne subira pas d'atténuation soit avec le temps, soit par suite d'une adaptation fonctionnelle nouvelle, ou si, au contraire, elle n'ira pas s'aggravant sous l'action de l'âge ou de la maladie; puis, on lui demande de fixer numériquement cette invalidité.

Le sujet que vous venez d'examiner gagnait 100 francs dans un temps donné, combien peut-il gagner dans le même temps de travail? Est-ce 40 francs, 50 francs? En d'autres termes sa capacité est-elle réduite de 60 ou de 50 pour 100?

Il est facile de comprendre qu'ici la compétence du médecin n'est plus entière. Qu'il s'agisse par exemple d'un blessé ayant subi une résection du genou; quand le médecin a certifié qu'il y a inflexibilité irrémédiable par soudure entre le fémur et le tibia, puis claudication par raccourcissement proportionnel à la longueur des parties osseuses enlevées, qu'en peut-il conclure, lui médecin, relativement au salaire auquel cet invalide peut légitimement prétendre? Absolument rien. Une même infirmité chez deux individus différents entraîne-t-elle nécessairement la même invalidité? Evidemment non! Alors, tous les barèmes basés sur la nature de l'infirmité sont donc illusoires?

Oui, certainement! Mais l'accord entre les intérêts en jeu est impossible sans la participation du médecin, qui a trop souvent mission de résoudre l'insoluble! S'il recule devant l'aveu de son impuissance, il lui faut trouver une solution dont la largeur d'approximation sera proportionnée à la somme de responsabilité qu'il entend ne pas assumer.

Son pourcentage d'estimation dans ces cas difficiles comporte habituellement une marge de 10 pour 100, dont la place dans l'échelle des centièmes peut ne pas être à même hauteur pour chacun des médecins ayant voix consultative dans une même affaire.

Le débat qui s'agite alors autour d'un infirme consolidé, c'est-à-dire pour qui les soins médicaux sont actuellement inutiles, est moins médical que juridique; c'est peut-être de la médecine légale, mais non de la pathologie[1].

D'ailleurs, est-il un seul organe, un seul point du corps à l'abri d'un traumatisme qui le vienne frapper en bonne ou mauvaise santé? Et n'est-il pas évident que, dans ces conditions, le domaine de la médecine des accidents serait le domaine entier de la nosologie?

En réalité, ce qui, pour le médecin, caractérise la loi sur les accidents du travail, c'est l'application d'un tarif dont ni le patron ni l'accidenté n'ont à s'occuper; le premier paie sa prime d'assurance, le second n'a rien à débourser; le taux du tarif se débat exclusivement entre assureurs et médecins, se plaignant, les premiers d'être surtaxés, et les seconds d'être soustaxés. Les premiers redoutent la faillite, les seconds se trouvent exploités, et comme les luttes d'intérêt ne vont pas toujours sans connivences frauduleuses (il n'y a pas de groupement humain sans brebis galeuses), la lutte prend parfois un caractère fâcheux sur lequel je n'insiste pas.

Quant à la crainte d'être exploité, elle n'est que

1. Les médecins embarrassés trouveront les meilleurs conseils dans le « Guide du médecin dans les accidents du travail », par Forgue et Jeanbrau, qui se sont bien gardés de l'appellation « Médecine des accidents du travail », et dans lequel toutes les considérations purement pathologiques s'appliquent aussi bien aux accidents de droit commun.

trop fondée chez le médecin. Pendant le cours entier de sa carrière, au nom de l'humanité, la philanthropie s'exerce en grand à ses dépens.

Personne ne semble comprendre que, subordonné aux imprévus de la profession, jamais il n'est le maître absolu de son temps. Pour lui, le repos hebdomadaire est un mythe, l'alternance quotidienne plus ou moins régulière du travail, du loisir et du sommeil, un rêve; nuit et jour, il lui faut répondre à des appels dont l'urgence est parfois injustifiée et la rémunération souvent aléatoire. Exposé à toutes les contagions qu'il serait déshonorant de fuir, il vit sous la constante menace d'un danger qui ne s'atténue que peu à peu, grâce à une sorte de vaccination globale, fruit de l'accoutumance, qui semble conférer au praticien devenu vieux une immunité relative.

Je n'insiste pas sur le poids des responsabilités toujours lourdes, quelquefois terribles, qui lui incombent. Tel est l'homme dont, trop souvent, on voudrait tout obtenir sans lui rien donner et dont l'intervention constante est indispensable à l'application de la loi sur les accidents du travail.

Ch. Perier,
Membre de l'Académie de Médecine.

LIVRES NOUVEAUX

Ch. Sabourin. — *Traitement rationnel de la phtisie.* 3e édition revue et très augmentée. 1 vol. in-16. de VIII-328 pages. Cartonné toile. Prix : 4 fr. (Masson et Cie, 1909.)

Cet ouvrage est destiné non aux médecins (encore que ceux-ci le liront avec profit), mais aux gens du monde. L'auteur est de ceux qui pensent que le tuberculeux doit être prévenu de la nature de son mal : il se soumet alors plus volontiers à un traitement qui lui paraîtrait exagéré pour une simple anémie ou une bronchite banale; il devient le collaborateur actif du médecin et, dans ces conditions, il a toutes chances de guérir, si le mal a été pris à temps.

M. Sabourin possède l'art de parler aux profanes de la médecine : il sait être concis sans obscurité et sérieux sans ennui ; son volume est d'une lecture très facile et très attachante.

Après des considérations générales sur la manière dont la phtisie se développe et se termine, sur la curabilité de la tuberculose et sur la nécessité d'un diagnostic précoce, l'auteur aborde le traitement de la phtisie : cure d'air, cure de repos, cure d'alimentation, les médications essentielles et accessoires de la tuberculose (en insistant sur les règles d'hygiène générale et spéciale), enfin le traitement de quelques incidents de la tuberculose (surmenage, hémoptysies, douleurs thoraciques, etc.). Dans toute cette discussion thérapeutique l'expérience considérable de M. Sabourin s'affirme à chaque page; ses préférences vont aux médications simples, mais, s'il est ennemi de toute exagération, il n'admet pas de demi-mesure dans l'application du traitement qu'il croit nécessaire. A ce point de vue il est intéressant de comparer les pages sur la suralimentation — désormais condamnée — et sur la cure d'air et de repos, l'arme antibacillaire par excellence.

L'exposé impartial des résultats de la cure rationnelle amène l'auteur à discuter l'utilité du sanatorium. Cette utilité est incontestable, mais les résultats ne sont durables qu'au prix d'un *long* séjour : tout est là. Les malades peu fortunés, qui ne peuvent faire un long séjour dans un sanatorium, y peuvent du moins apprendre à se soigner : ils acquièrent des habitudes d'hygiène qu'ils conservent chez eux au moins dans une certaine mesure.

L'ouvrage se termine par un chapitre sur l'hygiène sociale des tuberculeux, où la question de la prophylaxie et de la lutte antituberculeuse est excellemment résumée et mise au point. C. J.

BIBLIOGRAPHIE

1798. — **H. Gillet.** — Formulaire des médications nouvelles pour 1909. 1 vol. in-18 de 300 pages, avec figures, cartonné. Prix : 3 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1798 *bis*. — La Côte d'azur médicale : *Annuaire médical de la Riviera et des stations estivales et thermales de France.* (*L. Fosse*, éditeur à Nice.)

1799. — **P. Yvon.** — Commentaires pharmaceutiques du Codex de 1908. 1 vol. in-18 de 225 pages, cartonné toile. Prix : 3 fr. 50. (*O. Doin et fils*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

JOURNAL DE PHYSIOLOGIE ET DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE

Sommaire du n° 1.

Travaux originaux :

L. Le Sourd et Ph. Pagniez. — Recherches sur le rôle des plaquettes sanguines ou hématoblastes dans la coagulation du sang.

R Boulud. — Sur le dosage du sucre du sang.

Ch. Livon. — Contribution à la physiologie de l'hypophyse (avec figures).

Mme Gatin Gruzewska et M. Maciag. — L'action de l'adrénaline pure sur le cœur isolé (avec figures).

J.-E. Abelous et E. Bardier. — L'eurohypertensine (avec figures).

Henri Claude et A. Blanchetière. — Recherches sur les troubles de la nutrition dans quelques maladies du système nerveux (premier mémoire). Epilepsie, hystérie.

G. Etienne et M. Perrin. — La leucocytose et l'équilibre leucocytaire dans la pneumonie des vieillards (avec figures).

P. Nobécourt et P. Merklen. — Le poids dans la scarlatine; influence des différents régimes (avec figures).

H. Claude et A. Blanchetière. — Recherches sur les troubles de la nutrition dans quelques maladies du système nerveux (deuxième mémoire). Psychasténie, tétanie, myasthénie, états démentiels, etc.

Analyses

Physiologie. — Pathologie générale.


Affections pulmonaires
Tuberculose
Les seules préparations ayant donné des résultats appréciables et constants dans le traitement de la
TUBERCULOSE PULMONAIRE
Grâce à leur goût agréable, elles sont toujours acceptées même par les malades les plus difficiles.
Éviter les contrefaçons
Échantillon et Littérature
F. HOFFMANN-LA ROCHE & Cie
7 rue Saint Claude
PARIS
Sirop Roche au Thiocol
Préparé par Ch. Weiss
30 Boulevard Magenta
Prévient et guérit toutes les affections pulmonaires aiguës et chroniques, excite l'appétit et facilite la digestion
1 Cuillerée à café contient 0.33 Thiocol 0.20 Gaïacol cristallisé
Vente en Gros F. HOFFMANN-LA ROCHE & Cie 7 rue St Claude PARIS
Prix 4 fr
COMPRIMÉS DE THIOCOL ROCHE
Prendre la 3 comprimés dissous dans 1/4 de Verre d'eau trois fois par jour
Prix 3f

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel Dieu. — Professeur Dieulafoy. Leçon du samedi 6 mars. Pleurésie hémorragique cancéreuse: diagnostic avec la pleurésie hémorragique tuberculeuse (malade de la salle St-Christophe, n° 20).

Histologie pathologique. — *Anatomie pathologique des maladies de l'œil et de ses annexes*, par M. Rochon-Duvigneaud, ancien chef de laboratoire de la Faculté, Ophtalmologiste de l'hôpital Laënnec.

Un cours d'histologie pathologique ophtalmologique s'ouvrira au laboratoire d'anatomie pathologique (2e etage, porte à droite) le jeudi 4 Mars 1909, et comprendra 12 leçons qui auront lieu les mardis, jeudis et samedis à 2 heures.

Programme des cours. — Mardi et jeudi à 2 heures : Travaux pratiques (exercices par les élèves) portant sur l'anatomie pathologique du globe oculaire en général (tumeurs, glaucomes, irido-cyclites) et sur les lésions spéciales à chaque région (cornée, iris, corps ciliaire, choroïde, rétine, etc). Samedi à 2 heures : Conférences avec démonstrations pratiques sur les principales lésions étudiées aux séances de manipulation. Les élèves pourront s'exercer aux manipulations les jours intermédiaires à ceux des cours : ils pourront emporter les préparations qu'ils auront faites et qui seront leur propriété.

Des cours analogues portant, l'un sur la bactériologie clinique, l'autre sur l'anatomie pathologique de l'inflammation et des tumeurs, auront lieu dans le courant du mois de Mai. Le droit à verser est de 80 francs.

HOPITAUX ET HOSPICES

Mutations dans les hôpitaux. — M. Riche passe à Bicêtre; M. Ombrédanne, à Saint-Louis; M. Robineau, à Ivry.

NOUVELLES

Comité français d'organisation du Congrès de Budapest — Président : M. Landouzy, professeur; vice-présidents : MM. Raymond, Reclus, Pinard, professeurs: secrétaire général; M. Raoul Blondel; trésorier : M. Pierre Masson.

BUREAUX DE SECTIONS

Ire section. — *Anatomie. Embryologie.* — Président : M. Malassez, professeur au Collège de France; vice-présidents : MM. Henneguy, professeur au Collège de France; Nicolas, professeur à la Faculté de médecine; Prenant, professeur à la Faculté de médecine; secrétaire général : M. Jolly, assistant au Collège de France.

IIe section. — *Physiologie.* — Président : M. Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine; vice-présidents : MM Gréhant, professeur au Muséum; Gley, professeur au Collège de France; secrétaire général : M. Langlois, professeur agrégé à la Faculté.

IIIe section. — *Pathologie générale et expérimentale.* — Président : M. Roger, professeur à la Faculté; vice-présidents : M. Achard, professeur agrégé à la Faculté; M. Vincent, médecin-inspecteur de l'armée; secrétaire général : M. Josué, professeur agrégé à la Faculté.

IVe section. — *Anatomie pathologique. Microbiologie. Bactériologie.* — Président : M. Blanchard, professeur à la Faculté; vice-présidents : M. Pierre Marie, professeur à la Faculté; Fernand Widal, membre de l'Académie de médecine; secrétaire général : M. Roussy, chef de laboratoire au Collège de France.

Ve section. — *Therapeutique.* — Président : M. Albert Robin, professeur à la Faculté; vice-président, M. Huchard, membre de l'Académie; secrétaire général : M. Bardet, secrétaire général de la Société de thérapeutique.

VIe section. — *Médecine interne.* — Président : M. Brissaud, professeur à la Faculté; vice-président : M. Chauffard, professeur à la Faculté; secrétaire général : M. Marcel Labbé, professeur agrégé à la Faculté.

VIIe section. — *Chirurgie.* — Président : M. Lucas-Championnière, membre de l'Académie de médecine; vice-présidents; M. Delbet, professeur à la Faculté; M. Ricard, professeur agrégé à la Faculté; secrétaire général : M. Rieffel, professeur agrégé à la Faculté.

VIIIe section. — *Obstétrique et gynécologie.* — Président : M. Pozzi, professeur à la Faculté; vice-président : M. Bar, professeur à la Faculté; secrétaire général : M. Jean-Louis Faure, professeur agrégé ; secrétaires adjoints : MM. Proust, Brindeau, professeurs agrégés.

IXe section. — *Ophtalmologie.* — Président : M. de Lapersonne, professeur à la Faculté : vice-président : M. Landolt, ancien président de la Société d'ophtalmologie; secrétaire général : M. Poulard, ophtalmologiste des hôpitaux.

Xe section. — *Pédiatrie.* — Président : M. Hutinel, professeur à la Faculté; vice-présidents : M. Marfan, professeur à la Faculté; M. Comby, médecin des hôpitaux; M. Richardière, médecin des hôpitaux ; secrétaire général : M. Albert Guinon, médecin des hôpitaux.

XIe section. — *Neuropathologie.* — Président : M. Klippel, président de la Société de neurologie; vice-président : M. Achard, professeur agrégé à la Faculté; secrétaire général : M. H. Meige, secrétaire général de la Société de neurologie.

XIIe section. — *Psychiatrie.* — Président : M. Gilbert Ballet, professeur à la Faculté; vice-présidents : M. Séglas, président de la Société médico-psychologique; M. Régis (de Bordeaux); secrétaire général : M. Ritti, secrétaire général de la Société médico-psychologique.

XIIIe section. — *Dermatologie. Maladies vénériennes.* — Président : M. Gaucher, professeur à la Faculté; vice-président : M. Hallopeau, membre de l'Académie ; secrétaire général : M. Milian, médecin des hôpitaux.

XIVe section. — *Urologie.* — Président : M. Albarran, professeur à la Faculté; vice-présidents : M. Poisson (de Bordeaux); M. Carlier (de Lyon); secrétaire général : M. Desnos, secrétaire général du Congrès international d'urologie.

XVe section. — *Rhinologie et laryngologie.* — Président : M. Castex, chargé de cours à la Faculté; vice-président : M. Furet, président de la Société d'oto-rhino-laryngologie; secrétaire général : M. Guisez (de Paris).

XVIe section. — *Otologie.* — Président : M. Lermoyez, médecin des hôpitaux; vice-présidents : MM. Lubet-Barbon, Luc; secrétaire général, M. Mahu.

XVIIe section. — *Stomatologie. Odontologie.* — Président : M. Cruet, président de la Société de stomatologie; vice-présidents : M. Rodier, dentiste des hôpitaux; M. Martin (de Lyon); secrétaire général : M. Monier.

XVIIIe section. — *Hygiène et prophylaxie.* — Président : M. Chantemesse, professeur à la Faculté; vice-présidents : M. Calmette (de Lille); M. Mosny, médecin des hôpitaux; secrétaire général : M. Chassevant, agrégé à la Faculté.

XIXe section. — *Médecine légale.* — Président : M. Thoinot, professeur à la Faculté; vice-présidents : M. Vibert, médecin légiste; M. Martin (de Lyon); secrétaire général; M. Ch Paul, médecin légiste.

XXe section. — *Services sanitaires militaire et maritime.* — Président : M. Delorme, médecin inspecteur ; vice-président : M Vaillard, directeur de l'École de santé militaire; secrétaire général : M. Billet, médecin-major.

XXIe section. — *Médecine navale. Maladies tropicales.* Président : M. l'inspecteur général Grall; vice-président : M. Couteaud, secrétaire général, et M. Camail, médecins principaux des troupes coloniales.

Avis. — Les inscriptions et les cotisations sont reçues, pour la France, à la Sorbonne, au bureau des renseignements (ouvert tous les jours de semaine, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures), ce qui permet d'éviter les frais d'envoi d'argent à Budapest, le change, etc.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE PATHOLOGIQUE. — *Séance du 26 Février.* — Ont obtenu : MM. Géraudel, 8; Malloizel, 9; Aubertin, 8; Lhermitte, 7; Lemierre, 10; Lœderich, 9; Flourens, 6; Armand-Delille, 10. — *Absents* : MM. Philibert, Audistère, Claude, Trémolières.

Séance du 28 Février. — Ont obtenu : MM. Schaefer, 9; Lippmann, 7; Tanon, 9; Ben-aude, 10; Beaufumé, 8; Courcoux, 10; Ribadeau Dumas, 9; Jomier, 7; Camus, 10; Ribierre, 10 — *Absents* : MM. Roussy, Bergeron.

Séance du 1er Mars. — Ont obtenu : MM. Lemaire, 8; Le Sourd, ; Laubry 9; Froin, 10; Delot, 9; Leri, 9; Herscher, 8 — *Absents* : MM. Legroux, Moutier, Touchard, Agasse-Lafont, Leven, Bourguignon, Halbron, Le Play Tixier, Verliac, Salomon, Ferrand, Renaud, Lévy (F.).

Séance aujourd'hui, à 5 heures.

SYMPTOMATOLOGIE. — *Séance du 27 Février.* — Ont obtenu : MM. Chiray, 8; Dreyfus-Rose, 9; Pagniez, 9; Rosenthal, 9; Nattan-Larrier, 9; Balthazard, 10; Louste, 8. — *Absent* : M. Paris.

Séance aujourd'hui, à 5 heures.

Accoucheur des hôpitaux. — COMPOSITION ÉCRITE. — *Séance du 1er Mars.* — *Rapports de la vessie chez la femme. Miction chez la femme.*

Internat. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE. — *Séance du 27 Février.* — Ont obtenu : MM. Maréchal, 5; Monod (R.), 10; Lataillade, 7; Carrié, 12; Weber, 10; Vaudescal, 4; Bergeret, 9; Vilbort, 6; Guyonnaud, 8. — *Absents* : MM. Reynier, Lefèvre, Monin, Tison, Bellin du Coteau.

PATHOLOGIE. — *Séance du 26 Février.* — Ont obtenu : MM. May, 9; Camboulives, 9; Doucet, 7; Malet (Ch.), 8; Dragoesco, 5; Miriel, 7; Bloch (J.), 8.

Séance du 1er Mars. — Ont obtenu : MM. Fenard, 7; Bachy, 9; Montet, 12; Aine, 11; Nadal, 10; Rousselot, 9; Jacquemin (A.), 7; Carnot, 9; Moreau, 6.

Séance aujourd'hui, à 8 heures.

RENSEIGNEMENTS

Thérapeutique urologique. — MM. DESNOS et MINET font, pendant la durée du mois de Mars 1909, les lundis et vendredis, à 4 heures, une série de leçons, à leur clinique, 15, rue Malebranche.

Cours de vacances. — L'Association organise, chaque année, deux séries de cours de vacances. Dans ces cours de révision et de perfectionnement, les médecins praticiens et les étudiants trouveront les éléments essentiellement pratiques des méthodes cliniques et thérapeutiques spéciales aux principales branches de la médecine et de la chirurgie. Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (quinzaine de Pâques), l'autre à la fin des grandes vacances (deux dernières semaines de Septembre).

La série de Pâques 1909 aura lieu du lundi 5 Avril au samedi 17 Avril (avec repos le dimanche et le lundi de Pâques) avec le programme suivant :

Dr ARMAND DELILLE. — Thérapeutique médicale infantile.

Dr AUDISTÈRE. — Etude clinique des maladies du cœur et du poumon.

Dr BARBARIN. — Clinique chirurgicale des maladies infantiles, Orthopédie pratique (appareils, gymnastique).

Dr DUBRISAY. — Présentations et positions. Hémorragies Infection. Opérations et manœuvres obstétricales.

Dr CABOCHE ou MENIER. — Examen, diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille.

Dr LEREDDE. — Méthodes générales, clinique et physique de traitement des dermatoses et de la syphilis.

Dr DE FONT RÉAULX. — Méthodes de diagnostic et de traitement des principales affections oculaires.

Dr PASTEAU. — Séméiologie des urines. Urétrites. Cystites. Affections du rein. Les différents cathétérismes.

Dr ROY. — Anatomie et pathologie dentaire.

Dr LEGROS. — Les différentes applications de l'électricité médicale

Dr D'HERBÉCOURT. — Examen, diagnostic et traitement des affections gynécologiques.

Dr CAZIN. — Chirurgie générale. Fractures, autoplasties, hernies, appendicite, etc.

S'inscrire : 1° par correspondance auprès du Dr BARBARIN, 186, faubourg Saint-Honoré; 2° le lundi 5 Avril, de 11 h. 1/2 à midi, aux Sociétés Savantes, où seront distribuées les cartes d'admission aux cours.

Le droit d'inscription est de 25 francs pour chaque cours qui comprendra de 9 à 12 leçons. Tous les cours commenceront le lundi 5 Avril aux heures indiquées, et seront terminés le samedi 17 Avril.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr BARBARIN, 186, Faubourg Saint-Honoré. Envoi du programme détaillé sur demande.

La série des grandes vacances aura lieu du lundi 20 Septembre au samedi 2 Octobre 1909 avec le même programme.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr 10

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

PREMIÈRE LISTE

Quelle lamentable histoire que celle de M. Lauron, de l'Isle-de-Noé (Gers), mort récemment, nouvelle victime du devoir professionnel! Piqué à la main en opérant d'un phlegmon deux pauvres diables — qui guérirent — notre jeune confrère fut pris de gangrène amenant, malgré l'amputation du bras, la mort après de cruelles souffrances doublées des pires angoisses.

D'un jeune ménage qui avait foi en l'avenir, il reste, unique soutien de vieux parents, une veuve dans le dénuement le plus complet!

Des témoins du courage de notre malheureux confrère assistant, heure par heure, sans murmurer, à l'envahissement de son mal; des témoins de la douleur et de la détresse imméritées de la veuve me sollicitent d'en appeler à la solidarité médicale.

Je le fais de grand cœur, demandant à *La Presse Médicale* d'ouvrir ses colonnes pour une souscription dont je prends la tête, souhaitant que cette première liste, suivie de beaucoup d'autres,

apporte à la veuve de notre regretté confrère, avec notre obole, l'hommage de nos sentiments émus et respectueux.

Professeur L. Landouzy
Doyen de la Faculté de Médecine.

Professeur L. Landouzy. . . .	100	francs.
Comité de *La Presse Médicale*.	200	—
Professeur Georges Dieulafoy.	100	—
Docteur J.-J. Peyrot	40	—
Docteur Paul Reynier	30	—
Professeur Paul Reclus	50	—
Professeur A. Pinard.	50	—
Professeur De Lapersonne . . .	50	—
Professeur Alfred Fournier . .	100	—
Professeur Félix Guyon	100	—
Professeur A. Chauffard	50	—
Professeur F. Raymond	100	—

Les souscriptions sont reçues au bureau de *La Presse Médicale*, 120, boulevard Saint-Germain.

LA DÉCADENCE DU GOUT ET DE LA MESURE

A M. le professeur Bajenoff, de Moscou.

Après avoir vécu longtemps sous le régime de l'aristocratie, nous sommes tombés en pleine *artistocratie*, et nous n'avons pas gagné au change, si, comme je le crains, cela nous a valu le défaut d'optique, le manque de mesure où nous glissons invinciblement.

Pour un cabot plein de talent, qui va ou ne va pas quitter son théâtre, l'opinion est en émoi, discussions et pronostics se poursuivent à perte de vue. Une pièce est-elle annoncée, nous l'entendons froidement qualifier de chef-d'œuvre incomparable, inouï, divin; et elle n'est même pas achevée. L'existence suspecte d'une aventurière, criminelle peut-être, excite toutes les curiosités. Son domestique est le héros du jour; le portrait de sa servante voisine dans les illustrés avec les lauréats du prix Nobel. A la Cour d'assises, la moindre cause célèbre devient prétexte aux plus honteux spectacles. Sous l'œil trop complaisant de magistrats style moderne, l'auditoire réclame le verdict, comme naguère les titis le lever du rideau, sur l'air des « Lampions ». L'hyperbole est de mise pour le plus médiocre de nos gestes chétifs, — m'as-tu vu? La moindre de nos proses ne peut aller sans l'abondant cortège des épithètes laudatives, — m'as-tu lu?

Entendons-nous bien. Je ne fais pas, et pour cause, le procès de mon temps. D'abord, il y faudrait une autre voix que la mienne, ensuite ce serait rabâcher. Que cela soit dû à un regret excessif du passé, à l'exagération de l'esprit critique, ou plus simplement à la fréquence de la dyspepsie dans le monde littéraire, toutes les époques eurent dans ce pays leurs censeurs.

En préciser le rôle est malaisé; on peut également soutenir qu'ils ont servi de régulateur, de volant propre à maintenir l'allure de la machine, ou affirmer que leur tâche fut vaine. Ils n'ont en effet pas empêché les planètes de tourner dans l'immensité silencieuse, les étoiles de palpiter au ciel, l'Humanité d'aspirer au bonheur comme les plantes au soleil.

Il serait donc oiseux de revenir sur pareil sujet si le cabotinage moderne, l'hypertrophie du moi, l'appétit sans frein pour l'ordure n'étaient en train d'étouffer en nous ces qualités longtemps enviées par le Monde et qui se résumaient en deux mots : le goût français.

Ouvrez nos gazettes, où le crime s'étale, déborde tout. Regardez ces illustrés, où hurlent des images qu'on ne voyait jadis que par transparence. Il n'est pas jusqu'aux cartes postales familiales qui ne soient envahies par la plus sale pornographie.

Je ne dirai rien du théâtre, qui, trop souvent, évolue en plein lupanar et où alternent propos de filles et de corps-de-garde. Les titres mêmes des pièces se font raccrocheurs; on écrit « à nu » pour à nous; par un simple changement de lettres, le mot « potins » devient ce que vous savez. Dans une revue récente se percevaient, derrière le manteau d'un cabot, les trémoussements non équivoques d'un couple en rut. Comme figuration, c'est moins un étalage de nudités qu'un étal de viandes, le tout accommodé à une sauce poivrade que n'eût point supportée le palais délicat de nos anciens.

L'anarchique tolérance des gouvernants attriste moins que l'indifférence paisible du public. A ces spectacles, des familles entières assistent et n'en sont pas autrement froissées. N'objectez pas que j'ai tort d'évoquer la voix des morts, si à la mode depuis quelque temps. Elle a des refrains peu ordinaires, j'en conviens, la bonne vieille voix. Cette race, en effet, a toujours aimé les propos grivois; l'Eglise même, si attentive par ailleurs, dut feindre de ne les point entendre. Avec une grâce qui lui est propre, l'esprit français s'est trop souvent complu à chanter les gestes amoureux. Les couplets de Gautier Garguille, les histoires de Noël du Fail, les contes de la Reine de Navarre, ou encore les œuvres légères de notre délicieux XVIIIe siècle, n'ont rien, je le veux bien, de recommandable; mais ces sortes d'écrits n'étaient point faits pour la masse; la licence y était, de plus, relevée toujours d'une pointe ironique; c'était comme la revanche de l'esprit sur la matière, de l'homme sur la bête. Le sous-entendu y est égrillard, mais il est si plaisant qu'il désarme par le sourire. C'est la Révolution qui, par esprit de réaction, régenta les mœurs, épura le langage. Le citoyen vertueux et grandiloquent est, encore qu'on l'oublie, une création du Bloc bien plus que de M. de Chateaubriand.

Nous avons repris les traditions de l'ancien

régime, mais nous n'étions plus de taille, et c'est pourquoi la mousse pétillante a fait place au gros vin crapuleux. Si j'avais à envisager les conséquences de ce manque de mesure, de cet appétit ordurier, je montrerais comment l'âme de notre jeunesse en a été souillée, corrompue, pourquoi le médecin rencontre aujourd'hui tant de vieillards de 20 ans, flétris dans leur fleur par la débauche précoce. Nos compagnes elles-mêmes, jusqu'alors gardiennes jalouses du goût, semblent parfois emportées hors des limites. Regardez telle jeune femme entrer dans un salon, moulée dans sa robe qui dessine les moindres saillies, trahit les formes les plus secrètes, respecte toute son anatomie, si l'on peut employer ce mot pour une tenue peu propre à inspirer le respect. Les petites oies blanches prêtaient à rire; qu'elles se gardent des fautes de goût qui risquent de les muer en grues.

***

Le passé est le passé, me direz-vous avec Molière, et nous sommes les gens d'aujourd'hui. Vous n'allez pas m'obliger à préférer Cléopâtre, qui est morte, à la moindre de nos Gothons bien vivantes. Je n'ai pas à suivre mœurs et coutumes qui ne sont plus de notre âge. — Mais si, c'est à quoi je prétends.

Avez-vous réfléchi à la gloire de nos morts, au bonheur que nous avons de compter derrière nous une longue lignée d'honnêtes gens qui firent de la douce France la reine incontestée du goût et de la mesure ? Interrogez à ce sujet les rares étrangers, Américains ou Russes, fils de peuples neufs et qui connaissent le tréfonds de notre âme; vous verrez comme ils l'exaltent ce passé que nous sommes près de renier. Les instruments de Stradivarius, me disait l'un d'eux, n'ont pas tous la même voix sonore. En 10 années, c'est à peine si le divin luthier en réalisait un digne de sa marque; mais tous ceux qui sortaient de ses mains, les plus imparfaits comme les plus harmonieux, faits des mêmes bois assemblés, avaient tous la même âme vibrante. De même, c'est de nos qualités à tous, les plus humbles comme les plus grands, que sont faites la douceur d'un Racine, la force d'un Corneille, la grandeur d'un Molière, la profondeur d'un Pascal, la grâce irrésistible d'un Montaigne.

Mais ce que je dis du goût français s'applique mieux encore à la science qu'à la littérature. Ce n'est pas sans raison que de tout temps la France fut le creuset bouillonnant où le Destin met à l'épreuve les idées nouvelles. Si ce pays peut revendiquer la première place dans le domaine des sciences biologiques, ne le doit-il pas à l'imagination ailée de ses savants, servie par le plus merveilleux esprit critique qui fût jamais. Au moment où la folle du logis va les emporter, le goût n'est-il pas toujours là pour les river à la réalité ? N'est-ce pas notre dualisme cérébral, le fonctionnement indépendant des centres nerveux qui permettait à chacun de nos savants de juger et de critiquer, comme celles d'un autre, ses propres découvertes ?[1]. Non, ce n'est point le hasard qui a permis qu'un Lamarck créât de toutes pièces le transformisme, un Cuvier la paléontologie, un Geoffroy-Saint-Hilaire l'anatomie comparée, un Claude Bernard la physiologie expérimentale.

Et que dire de Pasteur, qui ne soit propre à appuyer ma thèse ! Le dompteur des mondes invisibles descendait d'humbles gens, que nous trouvons, au XVIIIe siècle, serfs du seigneur de Lemuy. Vers 1763, l'un d'eux, affranchi de la macule de mainmorte, se fait tanneur. Son fils continue l'industrie et meurt jeune, laissant un orphelin, le père de notre savant. Pris par la conscription, celui-là fait tambour battant derrière César son tour d'Europe. Sergent en Espagne, on le retrouve parmi les 276 fidèles des adieux de Fontainebleau. Dans ses randonnées victorieuses, le sous-officier de la Grande-Armée n'a rien perdu du goût et du bon sens des aïeux, mais il a gagné en dignité morale ; il est de la race des maîtres et des vainqueurs, il a franchi l'étape. Trempées au feu des bivouacs, les forces latentes qu'il porte en lui le poussent à faire de son fils un savant, puisqu'on ne peut plus s'élever par la guerre. Et voilà comment cette lignée, partie du servage, est montée en moins de cent ans, par une ascension droite merveilleuse, vers les palais mystérieux et rebelles où dorment enchaînées les vérités éternelles.

Savez-vous rien de plus clair, de plus vivant qu'une page de Pasteur ? Les drames qui se sont déroulés dans la paix de son laboratoire pour arriver au plus magnifique dénouement ne résument-ils pas toutes les qualités d'invention, de goût et de mesure de notre race ? On aura depuis longtemps oublié les microbes que la méthode pastorienne continuera à défier l'œuvre du temps. Rien n'y manque, ni l'imagination splendide, ni l'angoisse, ni la flamme sacrée de l'enthousiasme. Si j'en avais le loisir, je voudrais retracer l'entrevue de Biot et de Pasteur, lorsque celui-ci vint soumettre au vieux physicien méfiant ses expériences sur la dissymétrie moléculaire, d'où devait sortir la stéréochimie. Au premier abord, Biot regimbe, il doute que le jeune homme ait pu pénétrer le mystère de l'édifice moléculaire, et il exige que toutes les expériences soient répétées sous son contrôle. Mais quand la vérité lui apparaît, il en reste ébloui, transporté. « Voyez-vous, mon enfant, dit-il en serrant le bras de Pasteur, j'ai tant aimé la science dans la vie que cela me fait battre le cœur... »

Et ne voyez pas dans cette anecdote un vain hors-d'œuvre littéraire, car ces savants aux deux pôles de la vie, l'un de 26 ans, l'autre de 74, ré-

1. Voir à ce propos la belle étude publiée par la *Revue des Idees*, n° 25 du 15 Janvier 1906 : « L'esprit de France », par M. Lucien Corpechot.

sument en eux toutes les qualités vantées ici et que nous oublions, et l'invention, et la mesure, et l'idéalisme enthousiaste.

Montaigne raconte qu'après la mort de son père il aimait à se vêtir de son manteau. Ainsi, écrivait-il, il me semblait que je m'enveloppais de lui. Hélas ! nous ne nous enveloppons plus du manteau de nos pères ! F. HELME.

A PROPOS DU CONCOURS D'AGRÉGATION

AUDIENCE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le 11 Janvier dernier, le président du Conseil avait reçu, en audience, les délégués des candidats au Concours d'admissibilité à l'Agrégation les représentants de la Société de l'Internat, du Syndicat des médecins de la Seine, du Syndicat de médecins de Paris, de l'Union des Syndicats médicaux de France, du Comité de Vigilance des praticiens, de l'Association corporatrice des étudiants, ainsi que quelques médecins des hôpitaux de Paris. Après avoir écouté les arguments qui lui étaient présentés à l'appui de la suppression du Concours d'admissibilité à l'agrégation, et de l'abrogation des décrets qui l'ont institué, M. le président du Conseil avait demandé de réunir et de résumer ces arguments dans un court mémoire qui serait remis au ministre de l'Instruction publique, et dont la copie lui serait donnée.

Mercredi dernier 3 Mars, M. Doumergue a reçu, sur la présentation de M. Emile Reymond, sénateur, la même délégation qui s'était présentée en Janvier dernier chez M. Clemenceau et qui lui a remis le rapport promis dont M. Laubry lui a exposé les points essentiels.

Dans le but de faire œuvre d'apaisement les réclamations se sont réduites à deux points :

1° L'abrogation des décrets du 25 Juillet 1906 et des arrêtés du 20 Février 1907 et 28 Juillet 1908, instituant les Concours d'admissibilité à l'agrégation pour 1908 et 1909;

2° La nomination d'une Commission de réforme de l'agrégation chargée d'étudier le meilleur mode de recrutement des agrégés ou professeurs auxiliaires des Facultés; cette Commission aurait un président et un secrétaire élus par les membres et elle serait constituée par parties égales de médecins appartenant au corps enseignant des Facultés et Ecoles de médecine et de médecins ne faisant pas partie de ce corps enseignant.

M. le ministre de l'Instruction publique a reçu les délégués avec la plus grande courtoisie. Au cours de la discussion, le mot privat-docentisme ayant été prononcé, M. le ministre a saisi aussitôt l'occasion qui lui était ainsi donnée pour faire les deux déclarations suivantes :

1° Qu'il était résolument opposé au système du privat-docentisme;

2° Qu'il n'admettait pas davantage le système d'autonomie des Facultés de médecine, deux propositions qui ne lui étaient pas faites par la délégation, mais qui, défendues par beaucoup de médecins, étaient arrivées jusqu'à lui.

M. le ministre a déclaré à la délégation qu'il n'était pas opposé à étudier un nouveau projet de concours pour l'agrégation, mais que d'une part, celui-ci devrait être approuvé par le Conseil supérieur de l'Instruction publique qui s'est montré partisan de l'admissibilité acquise, et que, d'autre part, le temps lui paraissait bien court pour élaborer ce nouveau projet avant la fin de l'année.

Il a insisté sur ce fait que, en attendant l'élaboration d'un projet meilleur, si l'on n'applique pas l'arrêté de Juillet 1908, dont l'abrogation est demandée, il devient nécessaire d'établir un mode de recrutement provisoire pour le prochain concours de 1909 ; mais cette sorte d'organisation provisoire est rendue extrêmement difficile par suite des droits qui ont été régulièrement accordés à des candidats déclarés admissibles à des concours antérieurs. La délégation a fait remarquer de son côté qu'il n'y avait qu'à supprimer l'admissibilité définitive pour que cessent les droits des anciens admissibles, et que d'ailleurs, si l'arrêté de Juillet 1908 n'était pas rapporté, il y avait à craindre de voir recommencer pour le prochain concours les mêmes incidents qui ont marqué le précédent.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 17 Mars 1909, à 1 heure. — M. BÉRANGER : Valeur séméiologique des plaques commissurales de leucoplasie dans la recherche de la syphilis; MM. Gaucher, Second, Ombrédanne, Zimmern. — M. JONQUIÈRES : Traitement des nœvi vasculaires, des nœvi pigmentaires et des chéloïdes par le radium ; MM. Gaucher, Second, Ombrédanne, Zimmern. — M. VELUET : L'aspect radiographique des spina ventosa; MM. Segond, Gaucher, Ombrédanne, Zimmern.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 15 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Nicolas, Proust, Branca. Epreuves pratiques. — 3e, Oral (Deuxième partie), MM. Blanchard, Dejerine, Legry. M. Gauthier, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Hartmann, Gosset, Lecène. — 5e (Deuxième partie), Hôtel-Dieu : MM. Brissaud, Marcel Labbé, André Jousset. M. Gaucher, censeur; M. Macaigne, suppléant.

Mardi 16 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Quénu, Ricard, Thiéry. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilb. Ballet, Maillard, Brumpt. Epreuves pratiques. — 4e : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard, M. Gilbert, censeur; M. Carnot, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Marion, Auvray. — 5e (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Morestin, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Alb. Robin, Gouget, Jeanselme. M. Thoinot, censeur ; M. Nobécourt, suppléant.

Mercredi 17 Mars 1909. — Dissection, Ecole pratique : MM. Delbet, Rieffel, Pierre Duval. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Blanchard, Legry. Epreuves pratiques. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Brissaud, Pierre Marie, Marcel Labbé. M. Gariel, censeur ; M. Macaigne, suppléant.

Vendredi 19 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique ; MM Reclus, Nicolas, Branca. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Pierre Marie, Desgrez. Epreuves pratiques. — 2e : MM. Gariel, Langlois, Mulon. M. Gaucher, censeur; M. André Jousset, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Delbet, Proust, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Hartmann, Gosset, Lecène. M.

Brissaud, censeur; M. Marcel Labbé. suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard. Potocki, Couvelaire. M. Zimmern, suppléant.

Samedi 20 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Quénu, Thiéry, Lenormant. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilbert Ballet, Nicloux, Brumpt. Epreuves pratiques. — 2e : MM Prenant, Langlois, Maillard. — 4e : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard. M. Gilbert, censeur; M André Broca, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série) Beaujon : MM. Hutinel, Rénon, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Albert Robin; Claude, Castaigne. — 5e, Obstétrique (Première partie) : Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Raymond, censeur; M. Fernand Bezançon, suppléant.

Cours de clinique chirurgicale. — M. le professeur Pierre Delbet commencera, à l hôpital Necker, son cours de clinique chirurgicale le mardi 9 Mars 1909, à 9 h. 1/2 et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Clinique des maladies mentales et de l'encéphale. — M. le professeur Gilbert Ballet commencera son cours le dimanche 7 Mars, à 10 heures, à l'asile clinique (Sainte-Anne) et le continuera les mercredis et dimanches à la même heure.

Physique biologique. — M. le professeur Gariel commencera le Cours de Physique biologique le vendredi 5 Mars 1909, à 4 heures (amphithéâtre de physique et de chimie, à la Faculté), et le continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Objet du cours : La sensation sonore; phénomènes acoustiques de la phonation et de l'audition. Etude optique de la vision; instruments d'optique utilisés en physiologie et en clinique. Etude des principes et des appareils qui sont utilisés dans l'électrodiagnostic et l'électrothérapie. Radiologie, radiothérapie.

Ce cours est destiné aux élèves de 1re et 2e année.

Pathologie externe. — M. Pierre Duval, agrégé, commencera ces Conférences le lundi 8 Mars 1909, à 5 heures (grand amphithéâtre de l'Ecole pratique), et les continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants, à la même heure.

Programme : Maladies chirurgicales des membres. Maladies chirurgicales des organes génito-urinaires de l'homme.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Lecture des copies. — Anatomie pathologique. — *Séance du 3 Mars.* — Ont obtenu : MM. Chiray, 9; Vitry, 9; Dreyfus-Rose, 9; Pagniez, 10; Rosenthal, 9; Nattan-Larrier, 9; Balthazard, 10; Grenet, 9. — *Absents* : MM. Bauer, Paris, Louste, Bigart, Voisin.

Séance ce matin à 9 h. 1/4.

Symptomatologie. — *Séance du 4 Mars.* — Ont obtenu : MM. Voisin, 8; Grenet, 9; Babonneix, 9; Paisseau, 9; Rostaine, 10; Nathan, 8; Deguy, 10. — *Absent* : MM. Bigart, Lejonne, Genévrier.

Séance aujourd'hui, à 5 heures.

Accoucheur des hôpitaux. — Lecture des copies. — *Séance du 2 Mars.* — Ont obtenu : MM. Jeannin, 19; Le Lorier, 17; Schwab, 19; Chirié, 16.

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 2 Mars.* — Ont obtenu : MM. Colombe, 8; Prigent, 8; Dubois (R.), 9; Pernet, 7; Sauty, 6; Pignot, 10; Cournaud, 7; Liébault, 10; Darrieux, 7. — *Absents* : MM. Bougeant, Larue, Balland.

Séance du 4 Mars. — Ont obtenu : MM. Chabert, 4; Baudouin (E.), 8; Loubeyre, 11; Larroque, 9; Escallier, 6; Le Grand, 10; Dufourmentel, 11; Ducamp, 9; Moulonguet, 8. — *Absents* : MM. Pellissier, Lamy.

Séance ce matin à 8 heures.

Internat en pharmacie. — Sont désignés pour faire partie du jury du prochain concours de l'internat en pharmacie. MM. André, Villejean, Lafont, Béhal, Preud'homme, Dufau, Voiry.

Asile public d'aliénées de Bordeaux. — Un concours s'ouvrira le 6 Mai pour une place d'interne titulaire et deux places d interne provisoire à l'asile d aliénées de Bordeaux. Pour conditions et inscription, s'adresser à la Direction ou à M. Anglade, médecin en chef.

RENSEIGNEMENTS

CABINET GALLET, 47, *b. St-Michel. Télép.* 824-81. Fondé depuis 20 ans pour la cession exclusive des **Postes médicaux**, MAISONS DE SANTÉ AFFAIRES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES SERVICE DE REMPLACEMENTS parfait' ASSURÉS.

Thérapeutique urologique. — MM. Desnos et Minet font, pendant la durée du mois de Mars 1909, les lundis et vendredis, à 4 heures, une série de leçons, à leur clinique, 15, rue Malebranche.

Adjudication d'une clinique de Mécanothérapie, après le décès du Dr L... Le jeudi 25 Mars 1909, à 2 h. du soir, rue du Faubourg Saint-Jean n° 20, à Nancy. — *Appareils de chirurgie et d'électricité, bureau, bibliothèque, fauteuils, chaises-longues, fauteuil à bascule, Dictionnaire Larousse, ouvrages de médecine, etc.* Au comptant, plus 5 pour 100.

Exposition le mercredi 24, de 9 à 12 h. et 2 à 5 h. du soir. Pour tous renseignements s'adresser à M Mouraux, commissaire-priseur chargé de la vente, Nancy.

Oto rhino-laryngologiste est demandé dans une *polyclinique* en plein fonctionnement, fondée depuis 16 ans, dans quartier populeux et aisé. Très sérieux. Ecrire *P. M.*, 284.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr 10

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

DEUXIÈME LISTE

Dr Walther. .	50 fr.	Report.	510 fr.
Dr Haret. . . .	20 —	Prof. Pierre Delbet . . .	100 fr.
Dr Bazy. . . .	50 —	Prof. Samuel Pozzi	50 —
Prof. Debove.	50 —	Dr Widal . . .	60 —
Dr Johannès Chatin . . .	20 —	Prof. Ch. Bouchard	100 —
Dr Sapelier. .	20 —	Dr Picqué. . .	20 —
Dr Champetier de Ribes . .	20 —	Dr Guillain. .	40 —
Prof. G. Ballet.	40 —	Dr Dupré . . .	40 —
Prof. Paul Segond.	100 —	Dr Gton Graux.	20 —
Prof. Pierre Marie	50 —	Dr Couvelaire.	20 —
Dr Nélaton . .	60 —	Dr Aug. Broca.	20 —
Dr Schwartz. .	20 —	Dr Vaquez . .	40 —
Dr Janicot . .	10 —	Dr Morax. . .	20 —
		Dr Linossier .	20 —
A reporter.	510 fr.	A reporter.	1.060 fr.

Report.	1.060 fr.
Dr Cunéo . . .	50 —
Dr Routier . .	50 —
Prof. Quénu. .	100 —
Dr Motz. . . .	20 —
Dr Krantz. . .	5 —
Dr Leprince .	100 —
Mlle Fremont .	10 —
Dr Conso . . .	5 —
Dr E. Besnier.	50 —
Un futur médecin de campagne. . . .	1 —
Dr Carron de la Carrière.	20 —
A reporter.	1.471 fr.

Report.	1.471 fr.
Dr Frey. . . .	20 —
Dr Louis Rénon	20 —
Dr Bonamy . .	50 —
Mme Perrent. .	50 —
Dr Bergonié, à Bordeaux. .	20 —
Albin Guillot.	50 —
Dr Mahu . . .	20 —
Dr d'Herbécourt	50 —
Dr Launay. . .	25 —
	1.776 —
1re liste[1].	970 —
Total. . .	2.746 fr.

Les souscriptions sont reçues au bureau de *La Presse Médicale*, 120, boulevard Saint-Germain.

JURISPRUDENCE MÉDICALE

RESPONSABILITÉ — CERTIFICAT

Il n'est pas besoin de signaler aux médecins l'importance que présente la rédaction des certificats qu'on leur demande de délivrer. Les certificats médicaux, en effet, sont destinés, le plus souvent, à justifier des réclamations portées en justice. Ils sont donc nécessairement soumis à l'examen et à la discussion de parties dont le droit de contradiction est absolu et sans limite: ils subissent la critique la plus rigoureuse et la plus partiale. D'où, pour les médecins, la nécessité d'apporter à la rédaction de la pièce qu'on leur demande un souci de prudence et de précision absolues.

1. Voir *La Presse Médicale*, n° 19, 6 Mars 1909.

Mais jusqu'où le médecin peut-il aller dans les déclarations qu'on le sollicite de formuler? Peut-il sortir des limites de ses constatations personnelles et directes? Peut-il, par exemple, se référant aux déclarations de son client, ou utilisant des renseignements particuliers, mentionner l'origine héréditaire d'une affection qu'il a soignée? Parler d'hérédité, c'est mettre nécessairement en cause une famille, des ascendants ou des collatéraux, affirmer leur participation vague ou formelle à un héritage morbide, et cela sans que ces ascendants ou ces collatéraux aient le moins du monde consenti à de semblables révélations. Même en laissant de côté la question du secret professionnel, il est facile d'apercevoir dans quelle voie dangereuse un médecin peut s'engager en abordant un pareil ordre de faits, et à quelles réclamations il s'expose. Il faut bien dire, cependant, que si la mention du caractère héréditaire de l'affection traitée était assez vague, et si cette affection n'était pas, de sa nature, confidentielle, il n'y aurait aucun préjudice, et par suite aucune responsabilité.

Mais il n'est pas douteux qu'il en serait autrement dans le cas où le médecin appuierait ou justifierait son diagnostic en rappelant l'existence chez des parents, *nommément ou très clairement désignés*, d'une affection grave et semblable à celle qu'il est appelé à constater. Il est tout à fait certain que, dans cette hypothèse, le médecin engagerait gravement sa responsabilité au regard des parents qu'il mettrait en cause.

La jurisprudence a eu l'occasion récente de rappeler ces règles de prudence à un médecin qui les avait gravement négligées. Ce médecin avait été appelé à examiner l'état mental d'une personne que sa famille jugeait susceptible d'être placée dans un établissement d'aliénés. On lui avait, en même temps, demandé le certificat prescrit par l'article 8 de la loi du 30 juin 1838, indispensable pour qu'il puisse être procédé à un internement, et, rédigeant ce certificat, le médecin n'avait pas hésité à écrire « ... parmi les collatéraux, on trouve un frère dégénéré, type du persécuteur, et une sœur peu intelligente. Un fils de premier lit présente, lui aussi, des signes de dégénérescence mentale... »

Les personnes visées ne tardèrent pas à connaître cette appréciation, et elles introduisirent aussitôt contre celui qui l'avait écrite une action en dommages-intérêts. Il faut dire tout de suite que l'action se présentait dans des conditions peu favorables pour le médecin, car, malgré son certificat formel, l'internement de la personne dont il avait constaté l'état n'avait pas été maintenu.

Le médecin fut condamné à des dommages-intérêts. Vainement, il soutint que l'article 8 de la loi de 1838 exige la production d'un certificat « constatant l'état mental de la personne à « placer, indiquant les particularités de sa maladie... » Vainement, il exposa que le certificat en question n'avait été de sa part l'objet d'aucune divulgation, et qu'il n'y avait dès lors à sa charge aucune violation du secret professionnel, donc aucun préjudice. La Cour saisie de l'affaire jugea, dans les termes suivants, que sa responsabilité était engagée :

« ... Attendu que si l'article 8 de la loi du « 30 Juin 1838 exige, pour qu'une personne « atteinte d'aliénation mentale puisse être reçue « dans un asile d'aliénés, un certificat de médecin, constatant l'état mental de la personne à « placer et indiquant les particularités de sa maladie, ainsi que la nécessité de l'internement et « du traitement, cette disposition, avec juste « raison, n'impose pas au médecin l'obligation « de se prononcer pas plus sur les causes de la « folie de la personne à interner que sur l'état « mental de ses proches; que les causes de la « folie sont souvent trop mystérieuses pour « pouvoir être constatées avec certitude; que,

« d'autre part, l'existence de tares héréditaires « ne peut résulter pour le médecin que de renseignements que, dans la plupart des cas, il « n'a pas été en mesure de contrôler; qu'au surplus de pareilles indications sont évidemment « inutiles dans un certificat qui n'a d'autre but « que de justifier la demande d'internement; que « c'est donc sans nécessité et, par suite, abusivement que le Dr X... a affirmé, dans son certificat « du..., que les appelants présentaient des signes « de dégénérescence mentale, que cette affirmation « porte à la considération de M... et de D... une « atteinte d'autant plus grave que le certificat du « Dr X..., qui, conformément aux prescriptions « de la loi, a été mentionné sur le bulletin d'entrée, et dont copie a été envoyée au maire de « la commune pour être transmise au préfet du « département, ne saurait être considéré comme « ayant un caractère absolument confidentiel; « attendu qu'ainsi, par sa faute, le Dr X... a « causé aux appelants un préjudice dont il leur « doit la réparation..... Par ces motifs..... Condamne le Dr X... à payer aux sieurs M... et « D..., à titre de dommages-intérêts, la somme « de 1.000 francs..... »

Cet arrêt fut déféré par le Dr X... à la Cour de cassation, qui rejeta le pourvoi. La décision est donc définitive.

***

Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur la portée de cette décision. Il faut en retenir qu'elle confirme la règle de prudence que suit d'ordinaire le médecin en matière de certificat : ne rien énoncer qui ne résulte de ses constatations personnelles et directes.

UNION FÉDÉRATIVE DES MÉDECINS DE LA RÉSERVE ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE

BANQUET OFFERT AU PROF. CHATIN

L'Union Fédérative des médecins de la réserve et de l'armée territoriale[1] a été fondée le 6 Octobre 1904 dans le but : 1° de resserrer les liens d'amitié, de camaraderie et de solidarité qui doivent unir des confrères portant le même uniforme (armée active, réserve et territoriale), et 2° par des réunions et des études concernant l'art et la pratique de la médecine militaire, de contribuer à leur vulgarisation et, par suite, de perfectionner l'instruction technique des médecins des réserves; 3° de donner au corps si nombreux des médecins des réserves une représentation permanente qui transmettra aux autorités compétentes, tant en province qu'à Paris, ses desiderata professionnels.

Elle comprend plus de 700 membres, dont 200 médecins militaires du cadre actif, et elle tient le 2e mercredi de chaque mois, au Cercle militaire, une réunion terminée par une conférence faite par un médecin militaire du cadre actif; les sujets les plus divers sont abordés dans ces conférences, publiées dans un bulletin spécial mensuel.

Le Comité d'honneur de l'Union Fédérative comprend tous les médecins inspecteurs et inspecteurs généraux de l'armée; le président en est M. le ministre de la Guerre, et M. le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre en est le vice-président.

1. Lire à ce sujet, F. Helme. — « A propos de l'Union des médecins de l'armée active, la réserve et la territoriale ». *La Presse Médicale*, 1908, 26 Décembre, n° 104, p. 898.

Le bureau est composé du professeur Chatin, président; de MM. Reymond, sénateur de la Loire, et Jeanton, vice-présidents; Brodier, trésorier; Louis Tollemer, secrétaire général.

Les membres de cette Union Fédérative des médecins de la Réserve et de l'armée territoriale, auxquels s'étaient joints des amis et des élèves du professeur Johannes Chatin, ont célébré, le jeudi 4 Mars 1909, dans un banquet intime, la nomination de M. Chatin, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, président de l'Union Fédérative des médecins de la réserve et de l'armée territoriale, au grade d'officier de la Légion d'honneur. Cette promotion a eu lieu au titre militaire, car c'est comme médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale que M. Chatin, *Chevalier de la Légion d'honneur depuis 30 ans*, a reçu la croix d'Officier.

Le banquet était présidé par M. le médecin inspecteur général Claudot, président du Comité technique de santé. A ses côtés avaient pris place un grand nombre de notabilités de la médecine militaire et de la médecine civile, parmi lesquels le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine; M. Reymond, sénateur de la Loire, vice-président de l'Union Fédérative; les médecins inspecteurs Henyer, directeur du service de santé du gouvernement militaire de Paris; MM. Mareschal, Viry, Walther, agrégé de la Faculté et chirurgien des hôpitaux, Bazy, chirurgien des hôpitaux; Champetier de Ribes, membre de l'Académie de médecine; Dufour, médecin des hôpitaux, etc.

Le médecin inspecteur général Claudot a, dans un discours fort applaudi, rappelé la belle carrière déjà fournie par l'Union Fédérative et les éminents services qu'elle a rendus et rendra encore plus dans l'avenir à la médecine et aux médecins militaires. M. le doyen Landouzy a, en termes excellents et très goûtés, dit pourquoi il

avait voulu, comme le représentant naturel de tous les praticiens, apporter dans cette fête médico-militaire ses félicitations au président de l'Union des médecins des réserves.

M. le médecin-inspecteur Henyer a bu à la prospérité de l'Union. M. Jeanton, au nom des membres de la Société, a félicité M. Chatin, décoré comme médecin militaire, grâce un peu à son titre de président de l'Union. Enfin, M. Gautereau, ami d'enfance de M. Chatin, a rappelé, ou plutôt fait connaître, la glorieuse conduite de M. Chatin, aide-major de mobiles, pendant le terrible bombardement du fort d'Issy en 1870. Le professeur Chatin a répondu et remercié tous ceux qui étaient venus lui apporter leurs félicitations et leurs témoignages d'amitié. P. D.

Rappelons que pour faire partie de l'Union fédérative, il suffit d'avoir le droit de porter l'uniforme et d'envoyer son adhésion au secrétaire général Tollemer, 54, rue de Londres, à Paris. La cotisation est de 10 francs pour les membres habitant la Seine et la Seine-et-Oise, et de 5 francs pour les membres habitant la province et pour les médecins de l'armée active.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur DIEULAFOY. — Leçon du samedi 13 Mars : septicémie gonococcique, endocardite, broncho-pneumonie, essai de traitement par sérum antigonococcique, valeur de l'indice opsonique (malade de la salle Saint-Christophe n° 2).

Chaire d'histoire de la médecine et de la chirurgie. — Par décret en date du 1er Mars, M. Chauffard, agrégé libre de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, est nommé professeur d'histoire de la médecine et de la chirurgie à ladite Faculté.

Clinique des maladies du système nerveux. — M. HENRI CLAUDE, agrégé, commencera les Conférences de Pathologie du système nerveux, accompagnées de démonstrations cliniques et anatomiques, le mardi 16 Mars 1909, à 5 h. 1/2 du soir, à la Salpêtrière (amphithéâtre de la clinique), et les continuera les jeudis et mardis suivants, à la même heure.

Programme du cours : Affections du cerveau.

Médecine légale pratique. — Le Cours de médecine légale pratique a commencé à la Morgue le lundi 1er Mars 1909, à 2 heures de l'après-midi, et se continue les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Ordre du cours. — Les lundis : M. VIBERT, chef du laboratoire d'anatomie pathologique. Les mercredis : M. BALTHAZARD, agrégé. Les vendredis : M. DESCOUST, chef du laboratoire de médecine légale.

Les Conférences pratiques de physiologie, d'anatomie pathologique et de chimie appliquées à la toxicologie sont faites au laboratoire de toxicologie (caserne de la Cité, 2, quai du Marché-Neuf).

Ces Conférences ont lieu dans l'ordre suivant, les mardis, jeudis et samedis.

Ordre du cours. — Les jeudis, à 4 heures : M. DESCOUST, chef du laboratoire de médecine légale. Les mardis, samedis, à 3 heures : M. VIBERT, chef du laboratoire d'anatomie pathologique; M. OGIER, docteur ès sciences, chef du laboratoire de chimie.

M. DUPRÉ, agrégé, médecin en chef-adjoint de l'Infirmerie spéciale, chargé du Cours pratique de médecine légale psychiatrique, a commencé ses Conférences du semestre d'été le samedi 6 Mars 1909, à 3 heures, et les continue les samedis et mardis suivants, à la même heure, 3 quai de l'Horloge (Infirmerie spéciale).

Sont seuls admis à suivre le Cours de médecine légale pratique et les Conférences, sur la présentation d'une carte spéciale qui leur est délivrée, après inscription, au secrétariat de la Faculté :

1° MM. les docteurs en médecine; 2° MM. les étudiants ayant subi le troisième examen de doctorat.

Le laboratoire de chimie (caserne de la Cité, 2, quai du Marché-Neuf) est également ouvert aux élèves qui désireraient entreprendre des recherches personnelles sur des sujets de chimie toxicologique. Ces élèves sont inscrits au laboratoire, et après autorisation du doyen, sur la présentation de la carte d'immatriculation et de la quittance des droits prescrits (50 francs par trimestre).

Sont seuls admis à suivre les Conférences cliniques de psychiatrie médico-légale, sur la présentation d'une carte spéciale qui leur est délivrée, sur leur demande, au secrétariat de la Faculté de médecine (guichet n° 2), tous les jours, de midi à 3 heures :

1° MM. les docteurs en médecine; 2° MM. les internes des hôpitaux; 3° MM. les étudiants ayant subi le quatrième examen de doctorat.

Clinique médicale infantile. — Un cours de perfectionnement, comprenant 36 conférences théoriques et pratiques de clinique infantile, aura lieu du 29 Mars au 17 Avril 1909.

Les conférences seront faites par : M. NOBÉCOURT, professeur agrégé, et par MM. BABONNEIX, PROSPER MERKLEN, PAISSEAU, LÉON TIXIER, ROGER VOISIN.

Les conférences auront lieu tous les jours, à 4 heures et à 5 heures, à l'amphithéâtre de la clinique, sauf les dimanches et fêtes.

Un programme sera distribué aux auditeurs. Le droit à verser est de 50 francs.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Beaujon. — M. TUFFIER reprendra ses Conférences de clinique chirurgicale le jeudi 11 Mars, à 9 h. 1/2, et les continuera tous les jeudis à la même heure.

Hôpital Laënnec. — M. F. LEGUEU, chargé de cours de clinique annexe, commencera le jeudi 11 mars à 10 h. 1/2 des conférences de clinique chirurgicale et les continuera les jeudis suivants à la même heure.

Opérations les lundis, mercredis et vendredis à 9 h. 1/2. Examen des malades dans les salles les mardis et samedis à 9 h. 1/2.

NOUVELLES

XIe Congrès international d'ophtalmologie. — Ce Congrès aura lieu à Naples du 2 au 7 Avril prochain, sous la présidence du professeur ANGELUCCI. Il sera inauguré par le ministre de l'Instruction publique d'Italie. Pendant le Congrès, des excursions seront organisées à Capri, Pompei, etc. Les hôtels de Naples feront aux congressistes des conditions spéciales.

La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, les compagnies des chemins de fer italiens, ainsi que la Compagnie de navigation générale italienne, accordent une réduction de 50 pour 100 pour le voyage. Les billets donnent droit, en Italie, à trois arrêts, tant à l'aller qu'au retour, avec durée facultative ne dépassant pas la validité du billet, c'est-à-dire à l'aller du 25 Mars au 7 Avril, au retour du 30 Mars au 25 Avril.

Les confrères qui désirent participer au Congrès sont priés d'envoyer leur adhésion (25 francs) ainsi que celle des personnes de leur famille qui les accompagnent (10 francs) *avant le* 12 *Mars* à M. TERRIEN, 16, rue Marignan, Paris, secrétaire du Comité français d'organisation, qui leur fera parvenir, en temps utile, tous les renseignements.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE PATHOLOGIQUE. — *Séance du 8 Mars.* — Ont obtenu : MM. Babonneix, 10; Paisseau, 8; Rostaine, 10; Boidin, 9; Villaret, 9. — *Absents* : MM. Lejonne, Genevrier, Nathan.

SYMPTOMATOLOGIE. — *Séance du 6 Mars.* — Ont obtenu : MM. Boidin, 10; Villaret, 8; Weill (Benjamin), 9; Fouquet, 7; Weil (Emile), 9; Merklen, 10; Darré, 9. — *Absents* : MM. Rivet, Israëls de Jong, Gaultier, Faure-Beaulieu, Crouzon, Ramond, Simon.

Séance du 8 Mars. — Ont obtenu : MM. Malloizel, 8; Aubertin, 8; Lemierre, 10; Lœderich, Armand-Delille, 10; Bensaude, 10. — *Absents* : MM. Lhermitte, Philibert, Audistère, Flourens, Claude, Trémolières, Lippmann, Roussy, Bergeron, Tanon.

Séance jeudi, à 5 heures, à l'hôpital Beaujon.

Chirurgien des hôpitaux. — Sont désignés pour faire partie du jury du prochain concours de chirurgien des hôpitaux, MM. Rieffel, Delbet, Walther, Quénu, Schwartz, Thiéry, Balzer. M. Quénu a accepté.

Accoucheur des hôpitaux. — LECTURE DES COPIES. — *Séance du 5 Mars.* — Ont obtenu : MM. Cathala, 19; Guéniot, 17; Devraigne, 17; Lequeux, 18; Theuveny, 16.

Internat. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE. — *Séance du 6 Mars.* — Ont obtenu : MM. Bloch (R.), 7; Sidoun, 6; Caillé, 10; Bel, 7; Bloch (A.), 12; Renault (Ch.), 10; Kœchlin (J.), 7; Desbouis, 10; Clarac, 10. — *Absents* : MM. Portret, Guny.

Séance du 9 Mars. — Ont obtenu : MM. Malarte, 8; Trotain, 8; Bouquier, 5; Salès, 9; Garsaux, 11; Roullier, 9; Maillet, 12; Petit (H.), 9. — *Absent* : M. Girault (A.).

PATHOLOGIE. — *Séance du 7 Mars.* — Ont obtenu : MM. François (M.), 8; Croissant, 10; Villechaise, 9; Dutheil, 9; Pellot, 10; Lévy (I.), 8; Latil, 10; Lorreyte, 9; Pimpaneau, 8; Rousseau-Langwelt, 5; Dragatzis, 3.

RENSEIGNEMENTS

Adjudication d'une clinique de **Mécanothérapie**, après le décès du Dr L... Le jeudi 25 Mars 1909, à 2 h. du soir, rue du Faubourg Saint-Jean, n° 20, à Nancy. — *Appareils de chirurgie et d'électricité, bureau, bibliothèque, fauteuils, chaises-longues, fauteuil à bascule, Dictionnaire Larousse, ouvrages de médecine, etc.* Au comptant, plus 5 pour 100.

Exposition le mercredi 24, de 9 à 12 h. et 2 à 5 h. du soir. Pour tous renseignements s'adresser à M. MOURAUX, commissaire-priseur chargé de la vente, Nancy.

Poste campagne, 10.000 fr., à céder pour 2.000 fr. Seul médecin, fait pharmacie. Cause départ. Ecrire *P. M.*, 285.

Cours de vacances. — L'Association organise, chaque année, deux séries de cours de vacances. Dans ces cours de revision et de perfectionnement, les médecins praticiens et les étudiants trouveront les éléments essentiellement pratiques des méthodes cliniques et thérapeutiques spéciales aux principales branches de la médecine et de la chirurgie. Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (quinzaine de Pâques), l'autre à la fin des grandes vacances (deux dernières semaines de Septembre).

La série de Pâques 1909 aura lieu du lundi 5 Avril au samedi 17 Avril (avec repos le dimanche et le lundi de Pâques) avec le programme suivant :

Dr ARMAND DELILLE. — Thérapeutique médicale infantile.

Dr AUDISTÈRE. — Etude clinique des maladies du cœur et du poumon.

Dr BARBARIN. — Clinique chirurgicale des maladies infantiles, Orthopédie pratique (appareils, gymnastique).

Dr DUBRISAY. — Présentations et positions. Hémorragies Infection. Opérations et manœuvres obstétricales.

Dr CABOCHE ou MENIER. — Examen, diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille.

Dr LEREDDE. — Méthodes générales, clinique et physique de traitement des dermatoses et de la syphilis.

Dr DE FONT RÉAULX. — Méthodes de diagnostic et de traitement des principales affections oculaires.

Dr PASTEAU. — Séméiologie des urines. Urétrites. Cystites. Affections du rein. Les différents cathétérismes.

Dr ROY. — Anatomie et pathologie dentaire.

Dr LEGROS. — Les différentes applications de l'électricité médicale.

Dr D'HERBÉCOURT. — Examen, diagnostic et traitement des affections gynécologiques.

Dr CAZIN. — Chirurgie générale. Fractures, autoplasties, hernies, appendicite, etc.

S'inscrire : 1° par correspondance auprès du Dr BARBARIN, 186, faubourg Saint-Honoré; 2° le lundi 5 Avril, de 11 h. 1/2 à midi, aux Sociétés Savantes, où seront distribuées les cartes d'admission aux cours.

Le droit d'inscription est de 25 francs pour chaque cours qui comprendra de 9 à 12 leçons. Tous les cours commenceront le lundi 5 Avril aux heures indiquées, et seront terminés le samedi 17 Avril.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr BARBARIN, 186, Faubourg Saint-Honoré. Envoi du programme détaillé sur demande.

La série des grandes vacances aura lieu du lundi 20 Septembre au samedi 2 Octobre 1909 avec le même programme.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

TROISIÈME LISTE

Dr A. H.	40 fr.
Dr Ort, Villerupt.	5 —
Dr Huret, Veretz.	20 —
Collecte faite à l'Assemblée générale annuelle de l'Association médicale mutuelle du département de la Seine du 7 Mars 1909.	183 —
Dr Bellencontre .	20 —
Dr Louis Vacher, Orléans	20 —
Société de prévoyance médicale.	50 —
Dr Peralté. . . .	10 —
Dr Léon Maire, à Vichy	10 —
Dr L. Delherm .	20 —
A. R.	10 —
Dr Bernheim . .	10 —
Dr Babinski. . .	50 —
Raulin	50 —
Veuve d'un méd.	20 —
Dr Romme . . .	10 —
A reporter. .	528 fr.

Report . . .	528 fr.
B. R. P. A. . . .	20 —
Dr Boulloche . .	50 —
Dr Kolbé, à Châtel-Guyon . . .	20 fr.
Dr Mauclaire . .	20 —
Dr X... de Paris.	100 —
René Gay	5 —
Cottin.	20 —
Dr Dieuzaide, à Lectoure. . . .	10 —
Dr Benoît, à Marseille	5 —
Dr M. Springer.	20 —
Prof. Grasset, à Montpellier . .	100 —
Dr Cottet	20 —
Dr Briquet, à Armentières . . .	10 —
Dr G. Roussy . .	50 —
Dr Landowski. .	40 —
Dr Boissier, Lamalou.	100 —
	1.118 —
Listes précédentes [1].	2.746 —
Sommes reçues au 10 Mars. . .	3.864 fr.

1. Voir *La Presse Médicale*, 1909, n°s 19 et 20.

FRÉQUENCE DE LA TUBERCULOSE DANS L'ARMÉE

La tuberculose est-elle beaucoup plus fréquente dans l'armée aujourd'hui qu'autrefois? Les chiffres qui l'affirment semblent susceptibles de recevoir une interprétation différente de celle admise jusqu'ici.

Déjà certains de nos maîtres, comme A. Laveran, Chauvel[1], avaient dès 1898 exprimé des doutes sur l'origine de cet accroissement et sur sa réalité. Grancher, dans son rapport à l'Académie, s'était rangé à cet avis.

« Depuis dix ans, dit M. Chauvel, par le désir d'obtenir de gros contingents, les conseils de revision ont été conduits à plus de facilité pour l'admission au service militaire. Beaucoup d'hommes ont été incorporés, qu'à la visite d'arrivée ou plus tard, à l'incorporation, on a reconnu entachés de tuberculose. De là des éliminations

1. A. Laveran, Chauvel. — « Prophylaxie de la tuberculose ». *Bull. de l'Acad. de méd.*, 1898, vol. XXXIX, p. 695.

par réforme en nombre considérable. Que demain on applique la réforme temporaire, et le chiffre des renvois pour bacillose va grossir dans une proportion notable. S'appuyant sur la statistique, on en pourra déduire un accroissement rapide de la tuberculose. Cependant, les chiffres seuls des éliminations auront grandi, non le nombre des tuberculeux. »

C'est ce qui arriva, en effet, cette même année où la réforme temporaire fut établie, en même temps qu'on introduisait dans la nomenclature la rubrique « imminence de tuberculose ». Ces mesures furent suivies d'une augmentation sensible, puis formidable de la tuberculose ! ?... si on ne considère que les chiffres de la statistique. Le nombre des radiations monte de 6,52 pour 1000 en 1888 pour atteindre 24,70 pour 1000 en 1905 en comptant les réformes temporaires. Or, malgré le versement continu de tuberculeux dans la population civile, la mortalité de celle-ci pour les sujets âgés de vingt à trente-neuf ans accuse un taux uniforme et plutôt en diminution puisque, de 4,52 pour 1000 habitants en 1887, elle n'est que de 3,91 en 1905. Ce résultat en apparence paradoxal ne fait-il pas soupçonner une erreur commise dans l'interprétation des chiffres de la statistique ?

Or on ne peut nier que, depuis dix ans, une évolution s'est produite dans la mentalité médicale relativement au diagnostic précoce de la tuberculose. Le premier degré classique de cette affection, que nous voyons encore décrit dans des traités récents, tend de plus en plus à disparaître pour faire place à l'ensemble des signes groupés par Grancher et ses élèves sous le nom de signes de la prétuberculose. Cet enseignement a eu sa répercussion dans l'armée et le nombre sans cesse grandissant des radiations annuelles pour imminence de tuberculose, qui de 167 en 1890 est monté à 4.444 en 1905, c'est-à-dire de 0,27 à 7,86 pour 1000 hommes d'effectif, permet de se rendre compte des modifications profondes qui se sont introduites dans notre manière de faire, et explique dans une certaine mesure l'augmentation considérable des chiffres de pertes par tuberculose, regardés par un grand nombre d'observateurs comme l'expression d'un accroissement réel du nombre des tuberculeux dans l'armée, devenue, pour certains, un foyer redoutable de contagion !

Il n'y a pas de doute à cet égard : l'augmentation du chiffre des radiations pour imminence de tuberculose doit être regardée comme l'expression d'une orientation nouvelle, dont la mesure de la réforme temporaire en 1898 et, la même année, l'introduction dans notre nomenclature de la prétuberculose comme motif de radiation, ont marqué le début,

La chose est encore plus évidente si, ne s'en tenant pas étroitement à l'examen des chiffres statistiques, on considère ce qui se passe dans nos régiments et nos hôpitaux, si surtout on est mêlé personnellement aux observations qui peuvent y être prises.

L'homme réformé pour tuberculose, bronchite chronique ou imminence de tuberculose ne ressemble plus au malade que nous voyions il y a vingt-cinq à trente ans.

Non seulement une élimination hâtive a réduit le chiffre obituaire de la tuberculose de 1,72 pour 1000 en 1875 à 0,78 pour 1000 en 1905, mais encore elle permet à l'homme de rentrer chez lui non pour y mourir, mais pour y vivre et recouvrer la santé. Qui de nous n'a rencontré dans la société civile de ces jeunes gens réformés pour tuberculose quelques années auparavant et jouissant maintenant d'une santé florissante ?

Sans prétendre qu'il en est toujours ainsi, l'esprit nouveau qui nous guide, affirmé par les chiffres, permet d'espérer que, dans l'avenir, une sélection de plus en plus rigoureuse abaissera encore le nombre des tuberculeux militaires. Car au fond, la question de la prophylaxie et du développement de la tuberculose dans l'armée se réduit à une question de diagnostic hâtif et de sélection opérée soit au conseil de revision, soit à la visite d'incorporation, soit principalement pendant les premiers mois de la vie militaire. Comme l'a écrit le médecin inspecteur Kelsch[1], le véritable critérium de l'aptitude au service de guerre ne se trouve en dernière analyse que dans l'essai de ce service.

Les divers auteurs qui ont proclamé l'augmentation de la tuberculose dans l'armée ont tous pris comme base de leur argumentation les chiffres de radiations, en englobant sous ce terme retraites, réformes et décès.

Or ces motifs de radiations sont absolument différents l'un de l'autre. Si les chiffres obituaires étaient en progrès, on serait en droit de les considérer comme l'expression d'une aggravation de l'état sanitaire, mais ceux-ci ont diminué de plus de moitié.

Ce que nous avons dit précédemment indique dans quel sens doit être interprétée l'augmentation du chiffre des réformes.

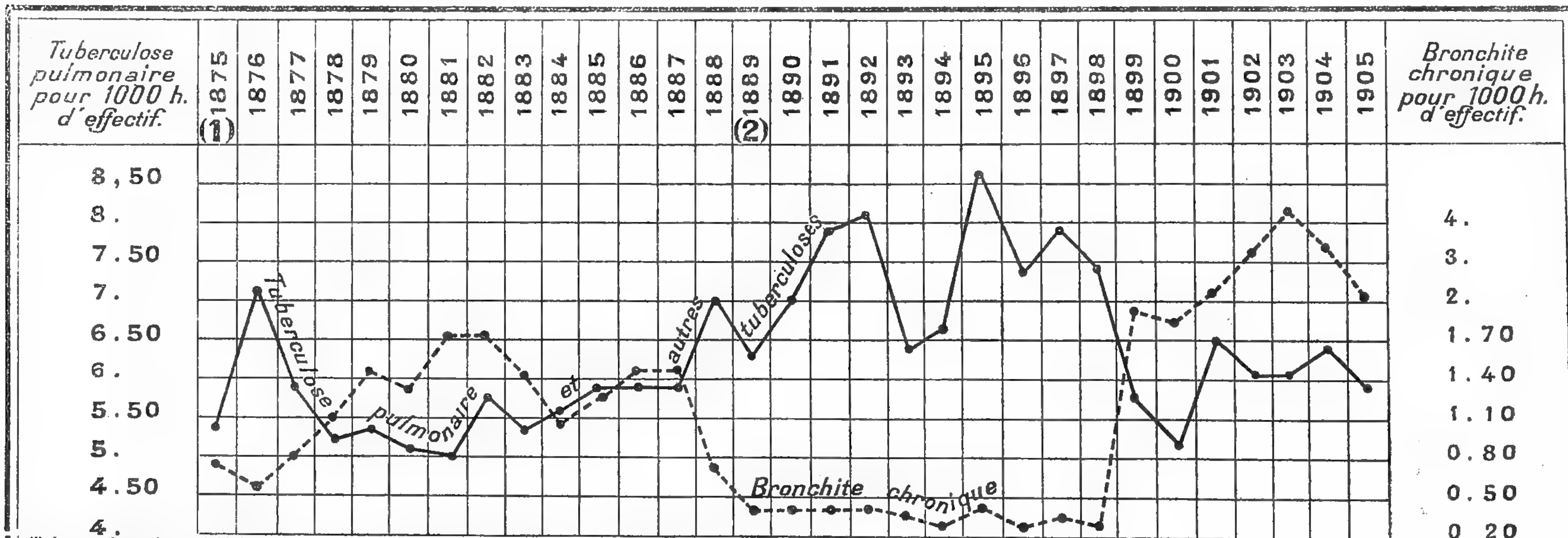
Mais d'autres considérations nous permettent encore de penser que nous nous trouvons en face de chiffres qui ne représentent pas la vérité. Ce qui se passa en 1888 nous met d'abord en partie sur la trace d'une erreur. On voit en effet à partir de cette époque le taux des radiations augmenter tout à coup et passer de 4,62 pour 1000 à 6,36. Que s'était-il donc passé ? La tuberculose avait-elle augmenté réellement ? En aucune manière. Il s'agissait simplement d'une modification introduite dans la nomenclature. Jusqu'en 1888, la rubrique tuberculose ne comprenait guère que la tuberculose pulmonaire, les autres tuberculoses locales étant classées dans les cadres des ménin-

1. KELSCH. — « La tuberculose dans l'armée ». Doin, 1903, p. 71.

gites, péritonites, arthrites, ostéites, etc... A partir de 1889 on établit dans la statistique des catégories spéciales pour les tuberculoses méningées, abdominales, chirurgicales, et c'est avec des tuberculoses locales que nous venons d'énumérer. Ce n'est pas tout. La bronchite chronique à son tour, depuis l'adoption d'un classement plus méthodique, c'est-à-dire depuis 1888, a vu baisser ses chiffres de plus de moitié. Or cette affection n'existe pas chez l'homme de vingt ans, et on peut affirmer qu'elle cache dans la grande majorité des cas la tuberculose pulmonaire. En tenant compte de ces données on peut établir la courbe présentée ici.

Les totaux font voir qu'en résumé la tuberculose a occasionné dans l'armée française des pertes sensiblement uniformes depuis 1875. L'accroissement réel qui date de 1901 a coïncidé avec des

PERTES TOTALES PAR TUBERCULOSE PULMONAIRE, PAR AUTRES TUBERCULOSES ET PAR BRONCHITE CHRONIQUE, DE 1875 A 1905



	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888
Tuber. pulmonaire.	4.11	5,84	4.60	4	4.0[illegible]	3.77	3.68	4.48	4,04	4.[illegible]	4,61	4,60	4,62	5,68
Autres tuberculose.	1,36	1,36	1.36	1,36	1.36	1,36	1.36	1,36	1,36	1.36	1,36	1,36	1,36	1.36
Tuberculose totale.	5,47	7,10	5.96	5,36	5,44	5,13	5,04	5,84	5,40	5,62	5,97	5,96	5,98	7,04
Bronchite chronique.	1.08	0,64	0,87	1,40	1,59	1,39	1,72	1,79	1.54	1,07	1,37	1,51	1,53	0,72
Total	6,55	7,84	6,83	6,76	7,03	6.56	6,76	7,63	6.94	6.69	7,34	7,47	7,51	7,76

	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	
Tuber. pulmonaire.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autres tuberculose.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	+ tuber. pulmonaire.
Tuberculose totale.	6,36	7,08	7,92	8,12	6,48	6,71	8,61	7,44	7,94	6,95	5,86	5,22	6,53	6,10	6,13	6,40	5,96	»
Bronchite chronique.	0.42	0,40	0,40	0,40	0.33	0,29	0,45	0,22	0,32	0,22	1,94	1,82	2,24	3,25	4,37	3,44	2,14	Bronchite chronique.
Total	6.78	7,48	7,48	8,52	6,81	7.00	9,06	7,66	8,26	7,17	7,81	6,04	8,77	9,35	10,50	9,84	8,10	Total

1. De 1875 à 1888 le chiffre 1.36 représente la moyenne pour 1.000 des tuberculoses autres que la tuberculose pulmonaire calculée sur les chiffres de 1889 à 1905 représentant les « autres tuberculoses ».
2. A partir de 1889 les autres tuberculoses sont comptées dans le chiffre de la tuberculose pulmonaire.

l'adjonction des chiffres ressortissant à ces dernières affections que fut établi le taux de la tuberculose ; rien d'étonnant à ce que le chiffre qui l'exprimait fût plus élevé que par le passé, et il serait juste pour la période antérieure à 1888 de majorer les chiffres de la statistique de la moyenne prescriptions ministérielles élargissant les portes de sortie de l'armée par réforme.

Ainsi donc les chiffres exprimant les radiations par tuberculose semblent étroitement conditionnés soit par des modifications dans le mode d'établissement des statistiques, soit par des classements

plus rigoureux, soit par des mesures réglementaires et non par une augmentation réelle du nombre des tuberculeux.

L'examen de la morbidité hôpital serait certainement un guide plus sûr pour établir le bilan de la tuberculose. Malheureusement, les chiffres qui la représentent ne comprennent que deux rubriques : tuberculose et maladies de l'appareil respiratoire.

On n'a point réservé de cadre spécial pour la bronchite chronique qui de ce fait est mêlée aux maladies de l'appareil respiratoire. Néanmoins, on retrouve la trace de l'influence exercée par les classements ordonnés en 1888 pour les radiations dans les chiffres suivants :

	1875 à 1887.	1888 à 1900.
	—	—
Morbidité moyenne par maladie de l'appareil respiratoire	39 p. 1000	26 p. 1000
Morbidité moyenne par tuberculose.	2,5 —	5,8 —

Nul doute que la bronchite chronique ait influencé les chiffres de ces deux périodes, amenant une augmentation du chiffre des maladies de l'appareil respiratoire et une diminution de la tuberculose pendant la première et inversement augmentant le taux de la tuberculose pendant la seconde au détriment des maladies de l'appareil respiratoire dont les chiffres sont devenus notablement inférieurs.

Une autre cause, d'ailleurs, intervient ici pour augmenter la morbidité tuberculeuse hospitalière. Devant les responsabilités de plus en plus lourdes qui leur incombent, les médecins militaires qui ont la difficile et pénible mission d'exercer leur art dans les régiments se déchargent sur le service hospitalier, avec d'autant plus de raison qu'à l'hôpital seulement le diagnostic de prétuberculose peut être fait grâce à une observation prolongée et à l'emploi d'éléments matériels dont le médecin du régiment ne dispose pas. C'est là un fait évident qui explique suffisamment le taux relativement élevé de la morbidité hospitalière de la tuberculose dans ces dix dernières années. Quant à faire le départ des cas de prétuberculose qui viennent ainsi augmenter le chiffre de la morbidité, on ne peut l'analyser que depuis 1903, puisque c'est seulement à partir de cette date que la rubrique « Imminence de tuberculose » forme un cadre spécial dans la morbidité hôpital. Comme toute mesure nouvelle, celle-ci n'est entrée que progressivement dans les habitudes. De 251 cas donnant une proportion de 0,44 pour 1000 en 1903, l'imminence de tuberculose a compté 363 cas en 1905, donnant une morbidité de 1,32 pour 1000 et déchargeant d'autant la morbidité officielle de la tuberculose proprement dite, qui de 1903 à 1905 a baissé de 6,79 pour 1000 à 5,91.

Ainsi donc, là encore, nous assistons à des faits dont la cause doit être recherchée dans un artifice de la statistique morbidité.

***

En résumé, il est impossible d'affirmer que la tuberculose militaire augmente depuis 1875 dans les proportions admises jusqu'ici. En dehors des oscillations de chiffres, dues à des transformations nombreuses de la statistique, la recherche d'un diagnostic plus précis des formes de début de la tuberculose, donne une explication légitime de l'augmentation de la morbidité hôpital, comme l'établissement d'un diagnostic précoce, et les armes nouvelles mises entre nos mains par l'autorité militaire, ont rendu les éliminations plus hâtives et plus nombreuses. Les dernières circulaires ministérielles des 28 et 30 Décembre 1908 et du 12 Janvier 1909, en insistant sur l'éloignement des rangs de l'armée des « faibles de constitution », complètent heureusement les mesures déjà prises pour permettre d'opérer une large sélection. Reste cependant à préciser les signes de cette faiblesse de constitution. Cette expression, un peu vague, vise évidemment la prétuberculose. Or, celle-ci possède, aujourd'hui, une symptomatologie assez complète pour servir de base à une appréciation pratique.

G.-H. Lemoine,
Médecin principal,
Professeur au Val-de-Grâce.

A PROPOS DE L'IMPOT SUR LE REVENU

L'impôt sur le revenu, qui vient d'être voté ces jours-ci à la Chambre, préoccupe à bon droit le corps médical. Un de nos confrères proposait dernièrement de se réunir, dès maintenant, pour étudier la façon d'augmenter le tarif des visites, opérations ou interventions médicales, aussi bien pour les clients particuliers que pour les mutualistes, bureau de bienfaisance, assurances ou administrations.

Il est bien certain que la loi Caillaux n'est pas particulièrement tendre pour le corps médical, et il sera évidemment nécessaire de prendre des mesures vigoureuses de défense.

En écoutant, l'autre jour, un confrère proposer des mesures préventives contre la saignée qu'on nous prépare, je me rappelais des passages du beau livre de Fustel de Coulanges sur la Cité antique.

Le petit procédé, qui consiste à déguiser sous des formes légales la spoliation des citoyens aisés et travailleurs par les démagogues et les paresseux, n'est pas absolument nouveau.

La Grèce antique, dans les dernières périodes de son histoire, vit éclore des procédés analogues; les élus du suffrage universel accablèrent les riches d'impôts, et, s'ils cherchaient à s'y soustraire par la ruse, on les écrasait sous les amendes.

Naturellement, les esprits s'aigrirent; vinrent des guerres civiles continuelles; ce fut la lutte sans merci du riche contre le pauvre. La démocratie, avec les riches au pouvoir, était devenue une oligarchie violente; la démocratie des pauvres était devenue la tyrannie. Dans chaque cité, le riche et le pauvre étaient deux ennemis qui vivaient à côté l'un de l'autre, l'un convoitant la richesse, l'autre voyant sa richesse convoitée. Le pauvre ne pouvait acquérir la richesse qu'en dépouillant le riche. Le riche ne pouvait défendre son bien que par une extrême habileté ou par la force.

Ils se regardaient d'un œil haineux [1]. Il n'est pas possible de dire lequel des deux partis commit le plus de cruautés et de crimes.

Héraclide de Pont nous conte qu' « il y eut à Milet une guerre entre les riches et les pauvres. Ceux-ci eurent d'abord le dessus et forcèrent les riches à s'enfuir de la ville. Mais, ensuite, regrettant de n'avoir pu les égorger, ils prirent leurs enfants, les rassemblèrent dans des granges et les firent broyer sous les pieds des bœufs. Les riches rentrèrent ensuite dans la ville et redevinrent les maîtres. Ils prirent à leur tour les enfants des pauvres, les enduisirent de poix et les brûlèrent tous vifs ».

***

Inutile de dire que ces mœurs honteuses ne durèrent pas longtemps. Quelques années plus tard, la liberté était ravie à ces cités féroces qui ne savaient pas en user. La lourde épée du soldat romain vint rétablir l'ordre. Ce fut la fin de cette Grèce qui fut si longtemps la reine des nations, reine couronnée d'un triple diadème de poésie, d'art et de beauté.

P. Desfosses.

1. Fustel de Coulanges. — « La Cité antique ». Paris, 1893. Hachette et Cie, éditeurs, p. 402.

LES MUSULMANES INDIGÈNES
ET LA MATERNITÉ D'ALGER

Dans sa dernière session d'Alger, tenue en Avril 1907, le Congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie, s'est occupé, à différentes reprises, de l'assistance obstétricale des musulmanes indigènes. Ce n'était pas la première fois que pareille question était étudiée en Algérie. Divers projets la concernant avaient déjà antérieurement été soumis au Gouvernement général de cette colonie. Quelques-uns ont même abouti à un commencement d'exécution et à la création de cliniques et dispensaires pour femmes indigènes, dirigés avec dévouement par des doctoresses en médecine. D'autres, moins favorisés, ont été oubliés dans les cartons administratifs. Parmi ces derniers, dont l'examen approfondi ne sera peut-être jamais fait, il me sera bien permis de rappeler mon projet de *création d'un corps spécial de matrones indigènes*, qui avait reçu l'approbation de l'autorité universitaire. Mais la réalisation de ces projets n'intéresse que les populations disséminées dans l'intérieur. Elle ne s'impose nullement dans les villes où existent des maternités.

Pourquoi cette restriction ? N'est-il pas admis, en général, que les femmes musulmanes professent la plus grande répugnance pour l'hospitalisation dans les services d'accouchement ? Dans une des séances du Congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie d'Alger, un de nos plus estimables confrères, ancien chef de clinique obstétricale à notre Ecole de médecine, n'a-t-il pas soutenu que les musulmans n'acceptent nullement l'intervention du médecin dans les accouchements ? Et cela, sous prétexte que, durant ses trois années de clinicat, il n'avait pu constater aucune entrée de musulmane à la Maternité d'Alger ? Loin de moi la pensée de mettre en doute cette affirmation et la bonne foi de son auteur. Mais, tout en admettant la réalité du fait, je trouve qu'on lui a attribué à tort une signification décisive. Car, j'en donne une interprétation fort différente, que justifie ma statistique personnelle établie dans le même service, et ayant d'autant plus de valeur qu'elle vise une période plus récente d'au moins une quinzaine d'années, par rapport à celle désignée par mon honorable confrère.

Sans doute, plus que nos compatriotes, les musulmanes ont une grande répugnance à séjourner dans nos établissements hospitaliers. Tous les médecins, sans exception, qui ont exercé notre profession en pays musulman, s'accordent à en faire la remarque. J'ajoute que pareille répugnance est facile à comprendre. Les règlements, qui régissent les hôpitaux européens, sont fort peu en harmonie avec les mœurs et coutumes orientales. C'est donc au chef de service, au courant des habitudes des indigènes, à user à leur égard de la plus bienveillante tolérance. Il ne doit pas oublier qu'hormis les cas de force majeure, les musulmans n'entrent guère à l'hôpital, mais qu'ils s'y résignent plus aisément quand ils sont assurés d'avance d'y trouver les plus grandes facilités pour leurs croyances religieuses et leurs habitudes hygiéniques. C'est grâce à cette pratique libérale que j'avais réussi à attirer les musulmans aux consultations de mon ancien service de Beyrouth, pendant mes 22 années de résidence dans cette ville de l'Empire ottoman. C'est pour l'avoir appliquée strictement à Alger que j'y ai obtenu des résultats aussi favorables.

En prenant possession de mon nouveau service, lors de mon transfert à la chaire de clinique obstétricale de cette ville, j'avais été frappé du mouvement restreint des femmes admises à la Maternité. La moyenne annuelle de ces admissions était certainement inférieure au chiffre qu'elle aurait dû atteindre. Tout en reconnaissant le bien fondé de critiques et réclamations con-

cernant l'organisation défectueuse de ce service et son insuffisance fonctionnelle, faites en partie par mes prédécesseurs, je crus de mon devoir de ne point attendre la construction (aujourd'hui presque achevée) des nouveaux pavillons de cette clinique spéciale pour accroître son bon renom dans l'opinion publique, en y introduisant quelques réformes urgentes. Elles concernaient, et les intérêts des hospitalisées et le fonctionnement régulier du service, et la discipline des élèves sages-femmes, et la réorganisation de l'enseignement professionnel, etc. Il faut bien admettre que ces mesures étaient pleinement justifiées, car leurs effets salutaires ne tardèrent pas à se manifester et se sont maintenus jusqu'à ce jour. Depuis cette époque, en effet, le nombre des femmes admises dans nos salles s'est élevé à une moyenne annuelle double de celle des 10 années précédentes. En outre, sur près de 1.200 femmes admises à la Maternité d'Alger, du 1er Juillet 1905 au 20 Janvier 1909, je compte 44 musulmanes [1].

Ce dernier chiffre, quoique modeste, est néanmoins assez élevé pour démontrer péremptoirement que, dans certains cas, les femmes musulmanes surmontent leur répugnance à se faire admettre dans les Maternités françaises pour y être examinées, soignées et accouchées par des médecins qui ont mérité leur confiance. Nul doute, comme j'en ai d'ailleurs fait l'expérience en Syrie, que lors de l'ouverture prochaine de la consultation externe pour femmes enceintes, maladies des femmes et nourrissons, complément indispensable de toute clinique obstétricale, les femmes musulmanes ne s'y rendent en aussi grand nombre que les européennes.

L'examen des diverses catégories de notre statistique offre un grand intérêt. Sur les 44 musulmanes, 22 sont entrées à la salle des expectantes, 17 étaient en travail ; enfin 5 infectées ont été dirigées immédiatement sur le pavillon d'isolement. Sur les feuilles d'observations sont consignées les particularités suivantes :

Accouchements normaux	15
Femmes sorties avant leur accouchement	5
Paludisme	1
Syphilis	3
Eclampsie puerpérale	1
Bassin coxalgique	1
Forceps pour inertie utérine, pelvienne, etc.	8
Version podalique par manœuvres internes pour présentation de l'épaule	3
Basiotripsies après mort fœtale	2
Rupture des culs-de-sac vaginaux, pendant accouchement gémellaire à domicile	1
Délivrance artificielle post-partum	1
— — post-abortum, la plupart chez des femmes atteintes d'infections puerpérales	5
Hémorragie post-partum	2
Physométrie	1
Phlegmon du ligament large	1

En somme, déduction faite des 5 musulmanes n'ayant séjourné que quelques heures à la Maternité, sur 39 hospitalisées, on relève seulement 15 grossesses et accouchements physiologiques en face de 24 cas de dystocies et accidents pathologiques de la grossesse et des couches, soit pour ces derniers un peu plus de 64 pour 100 des cas.

Cette proportion de cas pathologiques, motivant l'admission de femmes musulmanes à la clinique obstétricale d'Alger, est énorme, étant donnée leur rareté relative dans la race arabe plus favorisée à ce point de vue que les races européennes. On serait donc logiquement porté à conclure que la majorité des parturientes musulmanes fixées à Alger et aux environs de cette ville, obligées par la gravité de leur état à entrer dans notre service, n'hésitent pas à réclamer nos soins.

Quant aux musulmanes, dont la grossesse et le travail évoluent normalement, elles ne constitueront pas toujours une infime exception dans nos salles. Suivant toute probabilité, leur nombre est appelé à s'accroître dans un avenir prochain, grâce aux encouragements et aux témoignages favorables de leurs coreligionnaires, antérieurement soignées dans le service, et en ayant emporté un reconnaissant souvenir.

***

Quoi qu'il en soit, il m'a paru utile de faire connaître les résultats déjà acquis pour l'instruction pratique de nos confrères appelés à exercer en pays musulmans dans nos colonies ou dans d'autres contrées, et aussi pour détruire, une bonne fois pour toutes, un préjugé malheureusement trop répandu, bien qu'il ne reposât que sur des bases hypothétiques.

Jules Rouvier,
Professeur de clinique obstétricale à l'Ecole de médecine d'Alger.

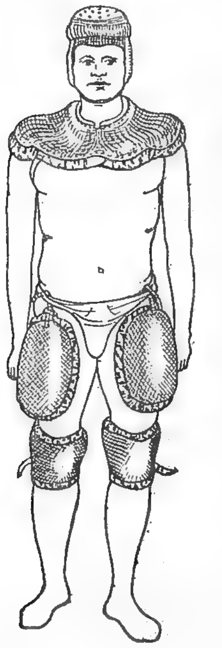
1. En outre, une jeune musulmane, mariée, est régulièrement inscrite comme élève sage-femme.

VARIÉTÉS

Le bilan chirurgical du foot-ball.

Le *Boston medical and surgical Journal* vient de publier un article très intéressant de MM. Edward, H. Nichols et Frank, L. Richardson sur les accidents d'ordre chirurgical survenus à l'équipe de foot-ball de Harvard pendant les trois dernières années. Malgré que de nouvelles règles aient été imposées pour rendre ce jeu moins dangereux, le nombre des fractures, des luxations, des contusions est encore assez

imposant pour qu'en 1908, on compte 34 cas chirurgicaux sur une équipe de 75 joueurs.



Parmi les accidents qui peuvent atteindre les joueurs de foot-ball, un des plus fréquents et des plus curieux est la luxation des cartilages semi-lunaires du genou. D'après les auteurs de l'article, le meilleur traitement de cette affection, le seul qui rende au genou toute sa liberté et toute sa force est l'ablation du cartilage intéressé. Ruptures musculaires à la partie antérieure de la cuisse, luxation de l'extrémité externe de la clavicule, contusions des oreilles, comptent également parmi les accidents les plus à redouter, aussi les joueurs de l'équipe Harvard ont-ils adopté une armure spéciale destinée à protéger les régions les plus souvent atteintes.

Armure employée par les membres de l'équipe de Harvard. Dessin d'après photographie. La tête est couverte d'une sorte de bonnet en cuir souple perforé, avec couvre-oreilles. Les épaules, la partie antérieure des cuisses, les genoux sont protégés par des coussinets formés de cuir souple doublé de feutre épais.

L'assistance médicale aux indigènes au Maroc.

Depuis le commencement des opérations militaires au Maroc, une œuvre médicale des plus utiles pour notre influence a été poursuivie dans cette région avec le plus grand succès.

En dehors des dispensaires subventionnés par la légation de France et installés dans les différents ports du Maroc, ainsi qu'à Fez et à Marakech, de nombreuses infirmeries indigènes ont été établies par les soins du général Lyautey, tout le long de la frontière algéro-marocaine, et par ceux du général d'Amade dans toute la région des Châouïa.

L'organisation adoptée dans ces postes fut très simple. Elle comprenait une baraque en bois destinée aux consultations données par un médecin militaire assisté d'un ou de deux infirmiers.

Dans certains postes, cette installation sommaire fut complétée par des aménagements permettant d'hospitaliser des malades appelés à subir une opération grave ou demandant une surveillance prolongée.

En plus du service de ces infirmeries installées dans les postes et destinées aux indigènes, les médecins ont fait encore des tournées médicales combinées avec les tournées administratives des officiers du service des renseignements.

Cette organisation donne les résultats les plus encourageants. Chaque jour, en effet, les infirmeries des différents postes reçoivent la visite de nombreux indigènes venant réclamer des soins. Les femmes elles-mêmes, en dépit de la pudeur musulmane, se présentent à la consultation. On voit, enfin, des douars entiers réclamer la vaccination au début d'une épidémie de variole.

L'œuvre médicale accomplie par le corps d'occupation au Maroc est, on le voit, importante, et ne peut manquer de nous attirer de la part des populations indigènes une sympathie véritable. G. V.

Les bactéries lumineuses.

La production de lumière par des organismes vivants est un phénomène extrêmement répandu, tout le monde connaît la luminescence de certains scarabées, tout le monde a vu ou lu la description du spectacle magnifique de la mer phosphorescente, dû à des animalcules microscopiques. La viande, en légère décomposition, le bois pourrissant, les feuilles mortes émettent également de la lumière. C'est à une bactérie, le *bacterium phosphoreum*, qu'est due cette action. Le *bacterium phosphoreum* est d'une diffusion très générale; on le trouve dans toutes les glacières, dans tous les dépôts de viande de boucherie. Les œufs conservés dans l'eau salée, les pommes de terre cuites prennent aisément cette luminescence caractéristique, soit spontanément, soit au contact de viande de boucherie. On l'observe encore sur les poissons de mer, les cadavres d'animaux marins, etc. Quant au mécanisme intime qui donne naissance à ces radiations, il reste encore mystérieux. On peut réaliser des cultures de bactéries lumineuses. On peut ainsi constituer des ampoules présentant une luminescence continue pendant des mois entiers; ce sont de véritables lampes froides, n'émettant aucun rayon calorique. On sait que c'est là le rêve des savants qui étudient les questions d'éclairage. Peut-être un jour les bactéries leur fourniront-elles la solution du problème et créeront l'éclairage idéal. (*La Nature.*)

La perméabilité de la peau de nègre aux rayons X.

Pour étudier l'influence des pigments de la peau de nègre sur la pénétration des rayons X, M. Horand a fait comparativement la radiographie d'un blanc et la radiographie d'un nègre du plus beau noir, de Dakar. Les radiographies ont été faites le même jour, à la même heure, avec la même machine statique et la même intensité de courant. Les tubes de Crookes étaient les mêmes.

Dans ces conditions, sur le cliché, les os du nègre se voyaient avec une netteté admirable, et *les parties molles elles-mêmes se dessinaient très bien*, très accentuées sur la gélatine. Sur les papiers, les moindres détails de la structure du tissu osseux apparaissaient avec une netteté admirable. Les parties molles, à peine perceptibles pour la main, par exemple, du blanc, se voyaient très nettement dessinées sur le cliché et sur la radiographie sur papier de la main du nègre.

Le pigment noir du nègre avait donc, à n'en pas douter, fait écran contre les rayons X et s'était ainsi photographié sur les plaques sensibles.

En mettant deux radiographies, une d'un nègre et l'autre d'un blanc l'une à côté de l'autre, quiconque peut dire : celle-là est une main de nègre et celle-là une main de blanc. *La plus noire sur papier est celle du nègre.* (*Soc. des Sciences médicales de Lyon*, 18 Novembre 1908.) R. R.

LIVRES NOUVEAUX

P.-F. Armand-Delille. — *Le mécanisme de l'immunité : anticorps, antigènes et déviation du complément.* 1 brochure gr. in-8° de l'*Œuvre médico-chirurgical*, 36 pages avec figures. Prix : 1 fr. 25. (MASSON ET Cie, éditeurs.)

Les méthodes biologiques qui tiennent aujourd'hui une si grande place dans les théories et les conceptions médicales, nous ont valu un très grand nombre de termes nouveaux. Ceux qui n'ont pas suivi pas à pas la genèse et le développement de ces nouvelles méthodes, ceux aussi qui n'ont pas vu ou fait les expériences très délicates sur lesquelles elles s'appuient, sont certainement troublés, dans leurs lectures, par ces mots d'antigène, d'anticorps, de sensibilisine, d'hémolysine, d'ambocepteur, de complément, etc., qui reviennent à chaque instant.

Ces termes, qu'il faut cependant connaître, apparaissent dépouillés de tout mystère à la lumière des faits qu'ils désignent et qui se trouvent très clairement exposés dans la monographie clinique que M. Armand-Delille vient de publier sur le mécanisme de l'immunité.

Le premier chapitre nous donne tout d'abord un historique sobre de la notion même de l'immunité, puis l'exposé de ses manifestations humorales objectives, de ses rapports avec la bactériolyse, la phagocytose et le phénomène de Bordet (sérum hémolytique). Dans le chapitre suivant sont étudiés le mode d'action des sérums hémolytiques et bactériologiques, le rôle qu'y jouent l'antigène, la sensibilisatrice, le complément. Le troisième chapitre est consacré à la méthode dite de déviation du complément dont la séro-réaction de Wassermann pour le diagnostic de la syphilis, est une des applications pratiques.

A la lumière de ces phénomènes tels qu'ils apparaissent dans les expériences de laboratoire et dans les faits cliniques, M. Armand-Delille arrive à dégager la notion moderne de l'immunité. Celle-ci est réalisée, en dernière analyse, par la propriété que possède ou qu'acquiert l'organisme d'élaborer des produits capables de détruire (bactériolyse, cytolyse, etc.), les substances étrangères (microbes, cellules, matières albuminoïdes) qui pénètrent dans son milieu intérieur. Quant au mécanisme de cette destruction, il est très comparable à celui de la digestion des matières protéiques.

R. ROMME.

Prof. Theodor Escherich (de Vienne). — *La tétanie des enfants*, 1909. 1 vol. gr. in-8° de 268 pages, avec 15 figures et 2 tableaux; Prix : 9 francs. (ALFRED HOLDER, éditeur.)

Pendant longtemps l'étude de la tétanie au cours de l'enfance a été négligée; certains auteurs ont même nié son existence. Depuis le début de ce siècle cette question est à l'ordre du jour ; résultat surprenant : les nombreux travaux et mémoires parus en ces dernières années ont établi la fréquence particulière de l'état tétanoïde précisément chez le nourrisson et ont rattaché à cette affection une partie des syndromes décrits isolément jusqu'ici, tels que le spasme du larynx et l'éclampsie.

L'auteur considère son ouvrage comme faisant suite au livre de son collègue, le professeur Frankl-Hochwart. Aussi s'est-il borné à n'envisager la tétanie que chez les enfants avec l'espoir de se trouver dans des conditions plus favorables que chez l'adulte pour la solution des questions encore obscures.

Dans une première partie, il traite de la tétanie de la première enfance, « tétanie infantile ». Il commence par faire l'historique depuis Clarke jusqu'à nos jours, puis étudie avec soin sa pathogénie. L'insuffisance parathyroïdienne donne lieu à une intoxication tétanoïde; telle est la théorie émise par Escherich à la suite des travaux de Erdheim et confirmée par les recherches de Yanase, entreprises au laboratoire de la clinique infantile de Vienne et analysées dans un précédent numéro (*Presse Médicale*, 1909, n° 2).

L'auteur décrit ensuite en détail la symptomatologie, envisageant successivement l'hyperexcitabilité électrique des nerfs; l'hyperexcitabilité mécanique des nerfs et des muscles (phénomène du facial, signe de la bouche observé par Escherich chez tous les nourrissons âgés de moins de 2 mois, au cours de leur sommeil) ; le signe de Trousseau ; les crampes musculaires tétanoïdes ; les autres troubles nerveux et enfin l'état général. Après cette étude analytique, il fait un tableau de la tétanie de la première enfance dans son ensemble, puis passe en revue les formes diverses qu'elle peut revêtir.

Au point de vue anatomo-pathologique, après avoir rappelé les travaux anciens, il décrit les modifications des corpuscules épithéliaux telles qu'elles résultent des recherches toutes récentes de Erdheim et Yanase. Il étudie ensuite la répartition géographique de la maladie, son étiologie ; examine les causes d'erreurs de diagnostic et, après avoir dit quelques mots du pronostic, parle en détail du traitement prophylactique et opothérapique.

La seconde partie de l'ouvrage, plus brève, est réservée à la tétanie des enfants plus âgés, « puérile tétanie », dont il étudie avec soin les diverses formes ; forme aiguë idiopathique, forme associée ou consécutive à d'autres maladies, forme chronique, forme prolongée.

Les travaux du professeur Escherich, exposés dans le livre que nous venons d'analyser, vont éclaircir cette question si controversée de la tétanie des enfants. La théorie de l'insuffisance parathyroïdienne n'est pas encore prouvée d'une façon absolue ; du moins, elle a le mérite d'être plus claire et fondée sur des bases plus sérieuses que toutes les théories proposées jusqu'ici.

G. SCHREIBER.

P. Sérieux et P. Capgras. — *Les folies raisonnantes, le délire d'interprétation.* 1 vol. in-8°. Prix : 7 francs. (FÉLIX ALCAN, éditeur.)

Le délire d'interprétation que MM. Sérieux et Capgras étudient dans ce volume, est celui des sujets qui, en dehors de leur délire en quelque sorte partiel et limité, conservent toute leur vivacité d'esprit, avec une aptitude souvent remarquable à discuter et à défendre leurs convictions. Ces malades présentent ainsi une véritable association de la raison et de la folie, qui leur mérite le qualificatif de « fous raisonnants ».

Le lecteur trouvera dans ce volume la description, avec observations à l'appui, des symptômes des formes, de l'évolution et des variétés du délire d'interprétation. MM. Sérieux et Capgras exposent sa genèse, le différencient du délire de revendication, des psychoses interprétatives symptomatiques et des délires systématisés hallucinatoires. Enfin, après avoir rappelé de quelle manière elle fut envisagée au





dernier siècle, ils cherchent à justifier l'autonomie de cette espèce morbide et à la situer dans une classification nosographique. Des considérations thérapeutiques et médico-légales terminent cette monographie. R. R.

A. Gilbert et **P. Carnot**. — *Bibliothèque de Thérapeutique*. Chaque volume in-8° de 500 pages avec figures, cartonné; Prix : 8 fr. (J.-B. Baillière et fils, éditeurs).

La Bibliothèque de thérapeutique publiée sous la direction de MM. Gilbert et Carnot comprendra 25 volumes, ayant pour objet l'étude des « agents thérapeutiques », des « médications », des « traitements ». Les deux premiers volumes viennent de paraître :

L'un consacré aux *Médicaments microbiens* contient les matières suivantes : Bactériothérapie intestinale (E. Metchnikoff); Vaccination antivariolique (E. Sacquépée); Vaccination antirabique (P. Remlinger); Sérothérapie antidiphtérique (L. Martin); Sérothérapie antitétanique (L. Vaillard et Ch. Dopter); Sérothérapie antistreptococcique (A. Besredka); Sérothérapie de la méningite épidémique (Wassermann et Leber); Vaccination et sérothérapie antityphique (E. Sacquépée); Sérothérapie et vaccination de la peste bubonique (Dujardin-Beaumetz); Vaccination et sérothérapie anticholériques (A.-E. Salimbeni). Le dernier chapitre a trait à la sérothérapie antivenimeuse (A. Calmette), qui se rapproche trop des autres sérothérapies pour en être séparée.

Le second volume de cette collection est consacré à la *Mécanothérapie* et à l'*Hydrothérapie*, à la rééducation, aux sports en thérapeutique, et à la méthode de Bier; il est dû à MM. Fraikin, de Cardenal, Constensoux, Tissié, Delagénière, Pariset, tous spécialement désignés pour traiter le sujet qui leur est particulièrement familier.

Il serait superflu de faire l'éloge de ces ouvrages très documentés. On n'en peut que conseiller la lecture à l'étudiant et au médecin praticien qui y trouveront l'inventaire raisonné des connaissances qu'ils doivent posséder. J. D.

BIBLIOGRAPHIE

1800. — **Destot, Vignard et Barlatier**. — Les fractures du coude chez les enfants. 1 vol. in-8° de 225 pages avec 5 planches comprenant 76 radiographies. Prix : 6 fr. (*O. Doin et fils*, éditeurs.)

1801. — **Poirier, Charpy et Cunéo**. — Abrégé d'Anatomie. *Ouvrage complet* formant 3 vol. gr. in-8° de 1620 pages, avec 976 figures en noir et en couleurs, richement reliés toile anglaise, tête rouge. Prix : 50 fr. (*Masson et Cie*. éditeurs.)

1802. — **P. Reclus**. — Cliniques de la Charité sur la Chirurgie journalière. 1 vol. gr. in-8° de II-613 pages, avec figures. Prix : 10 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1803. — **P.-F. Armand-Delille**. — Anticorps, antigènes et déviation du complément; *le mécanisme de l'immunité*. 1 brochure gr. in-8° de l'*Œuvre médico-chirurgical*, avec figures. Prix : 1 fr. 25. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1804. — **G. Weiss**. — Physiologie générale du travail musculaire et de la chaleur animale. 1 vol. in-8° de XII-267 pages. Prix : 6 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1805. — **Ch. Sabourin**. — Traitement rationnel de la phtisie. *Troisième édition, revue et très augmentée*. 1 vol. in-16, de VIII-328 pages. Cartonné toile. Prix : 4 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1806. — **Gaillard et Nogué**. — Traité de Stomatologie. Fasc. 1. *Anatomie de la bouche et des dents*, par *Dieulefé* et *Herpin*. 1 vol. gr. in-8° de XII-184 pages, avec 149 figures. Prix : 6 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1807. — **E. Estor**. — Guide pratique de chirurgie infantile. 2e édition. 1 vol. in-8°, de IV-520 pages. Prix : 8 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1808. — **J. Rogues de Fursac**. — Manuel de Psychiatrie. 3e édition revue et augmentée. 1 vol. in-16, de VI-367 pages. Cartonné. Prix : 4 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1809. — **M. Auvray**. — Maladies du Crane et de l'Encéphale. 1 vol. gr. in-8° de 508 pages, avec 130 figures. Prix : 10 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE DES ENFANTS

Sommaire du n° 3.

Mémoires originaux :

J. Comby. — Rôle de la contagion humaine dans la tuberculose infantile.

Moussu. — De l'influence de l'état de santé des laitières sur la valeur du lait alimentaire.

J. Brudzinski. — Sur le signe du triangle de Grocco-Rauchfuss Hamburger dans la pleurésie séro-fibrineuse chez les enfants.

Recueil de faits :

Cruchet et Leuret. — Nouveau cas d'exulcération sublinguale (maladie de Riga) avec autopsie.

Plauchu et Gardère. — Un cas de cyanose congénitale avec malformations cardiaques multiples chez un nourrisson mort par endocardite infectieuse.

Revue générale :

J. Comby. — Erythrodermie desquamative des nourrissons.

Analyses.

Publications périodiques. — Thèses et brochures. — Livres.

Société de pédiatrie.

Nouvelles.

***

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 3.

Mémoires originaux :

Ch. Sauvineau. — Pathogénie du nystagmus.

J. Raimiste. — Deux signes d'hémiplégie organique du membre inférieur.

Analyses :

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

Société de psychiatrie de Paris.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 24 Mars 1909, à 1 heure. — M. CORDIER : De l'influence des sels neutres sur la digestion tripsyque des albuminoïdes; MM. Ch. Richet, Pouchet, Roger, Zimmern. — M. GARRELON : Etudes expérimentales sur la polypnée thermique; MM. Ch. Richet, Pouchet, Roger, Zimmern. — M. LADEN : Etude de l'action de quelques médicaments sur le cœur isolé de mammifère; MM. Pouchet, Ch. Richet, Roger, Zimmern. — M. DUCLOS : Les traitements électriques du zona. Leur pathogénie. Leurs résultats; MM. Roger, Ch. Richet, Pouchet, Zimmern. — M. BEC : Contribution à l'étude du traitement des ankyloses de la hanche par la méthode de l'interposition musculaire; MM. Reclus, Segond, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. GAUTHIER : L'ulcère leucoplasique et les ulcérations de la leucoplasie; MM. Reclus, Segond, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. BATTESTI : Contribution à l'étude du bec-de-lièvre médian inférieur; MM. Segond, Reclus, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. SWIECINSKI : Sur l'hystérectomie abdominale subtotale par le procédé de la décollation antérieure; MM. Segond, Reclus, Pierre Duval, Ombrédanne.

Jeudi 25 Mars 1909, à 1 heure. — M. OUALID : Traitement de la sciatique par les injections de solutions salines dans le nerf; MM. Raymond, Alb. Robin, Thoinot, Claude. — M. MEIGNAN : Nystagnus de Myoclonie; MM. Raymond, Alb. Robin, Thoinot, Claude. — Mlle HAIMOVITCH : Débuts aigus et suraigus (à forme de diverses affections abdominales) de la péritonite tuberculeuse; MM. Alb. Robin, Raymond, Thoinot, Claude. — M. COLARD : De la nécessité des Obitoires; MM. Thoinot, Raymond, Alb. Robin, Claude. — M. RENBSAET : Essai sur les vraies et fausses exostoses ostéogéniques multiples; MM. Hutinel, Bar, Ribemont-Dessaignes, Nobécourt. — M. AGEORGES : Recherches cliniques sur la valeur alimentaire du nourrisson; MM. Bar, Hutinel, Ribemont-Dessaignes, Nobécourt. — Mme BRUNINGHAUS-BRADOUÉ : Contribution à l'étude de l'hémorragie dans les ruptures utérines; MM. Ribemont-Dessaignes, Hutinel, Bar, Nobécourt. — M. LORY : Contribution à l'étude de la lithiase bilatérale, rénale et urétérale; MM. Pozzi, De Lapersonne, Marion, Auvray. — M. JULIN : Les paralysies des oculogyres, leurs associations et leurs dissociations; MM. De Lapersonne, Pozzi, Marion, Auvray.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 22 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Delbet, Retterer, Rieffel. Epreuve pratique. — 1er, Oral (1re série) : MM. Blanchard, Nicolas, Pierre Duval. — 1er, Oral (2e série) : MM. Brissaud, Reclus, Branca. — 1er, Oral (3e série) : MM. Segond, Macaigne, Mulon. M. Gauthier, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Hartmann, Gosset, Proust. — 5e (Deuxième partie), Hôtel-Dieu : MM. Gaucher, André Jousset, Lœper. M. Roger, censeur; M. Legry, suppléant.

Mardi 23 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Pozzi, Thiéry, Morestin. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Prenant, Quénu, Rémy. — 4e : MM. Chantemesse, Thoinot, Richaud. M. Gilbert Ballet, censeur; M. André Broca, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Charité : MM. De Lapersonne, Marion, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Chauffard, Jeanselme, Carnot. M. Gilbert, censeur; M. Launois, suppléant.

Mercredi 24 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Nicolas, Gosset, Branca. — 3e (Deuxième partie) : Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Blanchard, Legry. Epreuves pratiques. — 1er Oral (1re série) : MM. Delbet, Retterer, Rieffel. 1er, Oral (2e série) : MM. Hartmann, Macaigne, Mulon. M. Gariel, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant.

Jeudi 25 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Quénu, Morestin, Lenormant. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilb. Ballet, Maillard, Brumpt. Epreuves pratiques. — 1er, Oral : MM. Prenant, Rémy, Thiéry. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Dieulafoy, Renon, Fernand Bezançon. — 4e : MM. Pouchet, Chantemesse, Balthazard. M. Gilbert, censeur: M. André Broca, suppléant.

Vendredi 26 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Nicolas, Hartmann, Branca. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Pierre Marie, Desgrez. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. Brissaud, Reclus, Mulon. — 1er, Oral (2e série) : MM. Segond, Rieffel, Macaigne. — 2e : MM. Gaucher, Retterer, Langlois. M. Gariel, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Kirmisson, Gosset, Proust. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Delbet, Pierre Duval, Ombrédanne. M. Dejerine, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Lœper, suppléant.

Samedi 27 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. De Lapersonne, Rémy, Thiéry. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Quénu, Marion, Morestin. — 2e : MM. Prenant, Langlois, André Broca. — 3e Oral (Première partie), MM. Bar, Retterer, Auvray. — 3e Oral (Deuxième partie) : MM. Chauffard, Gouget, Brumpt. — 4e : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard. M. Gilbert, censeur; M. Maillard, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Hutinel, Castaigne, Nobécourt. — 5e, Obstétrique (Première partie) Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Albert Robin, censeur; M. Launois, suppléant.

Clinique des maladies mentales et de l'encéphale. — M. le professeur GILBERT BALLET a commencé le cours de clinique des maladies mentales et de l'encéphale, le dimanche 7 Mars 1909, à 10 heures, à l'amphithéâtre de l'asile clinique (Sainte-Anne), et le continue les mercredis et dimanches suivants, à la même heure. A partir du samedi 15 Mai inclus, la leçon du dimanche sera reportée au samedi. Le mercredi : examen extemporané des malades et policlinique; le dimanche : leçon clinique.

Cours théorique de psychiatrie médico-légale. — M. E. DUPRÉ, agrégé, a commencé ce cours à l'amphithéâtre de la clinique des maladies mentales, à l'asile Sainte-Anne, le jeudi 11 Mars 1909, à 10 heures, et le continue les lundis et jeudis suivants, à la même heure.

Examens de maladies et rédactions d'observations et de rapports. — MM. RENÉ CHARPENTIER et DELMAS, chefs de clinique, dirigent ces exercices pratiques qui se font à la clinique des maladies mentales les lundis et jeudis, à 9 heures et ont commencé le lundi 1er Mars 1909.

Exercices pratiques de psychologie. — M. G. DUMAS, de la Faculté des lettres, chef du Laboratoire de psychologie expérimentale, dirige les exercices pratiques de psychologie les samedis, à 9 h. 1/2 (Laboratoire de psychologie).

Neuropathologie avec démonstrations cliniques et anatomiques. — M. HENRI CLAUDE, agrégé, commencera ces Conférences de Pathologie du système nerveux, accompagnés de démonstrations cliniques et anatomiques, le mardi 16 Mars 1909, à 5 h. 1/2 du soir, à la Salpêtrière (amphithéâtre de la clinique), et les continuera les jeudis et mardis suivants, à la même heure.

Programme du cours : Affections du cerveau.

Médecine opératoire spéciale. — Premier cours : Opérations sur le tube digestif et ses annexes, par M. OKINCZYC, prosecteur. Le Cours a commencé le 8 Mars 1909.

Deuxième cours : Opérations sur l'appareil génito-urinaire de l'homme, par M. GERNEZ, prosecteur. Le Cours commencera le 23 Mars 1909.

Troisième cours : Opérations gynécologiques, par M. CHEVASSU, prosecteur. Le Cours commencera le 24 Avril 1909.

Quatrième cours : Opérations de chirurgie d'urgence et de pratique courante, par M. HALLOPEAU, prosecteur. Le Cours commencera le 6 Mai 1909.

Cinquième cours : Opérations sur la tête, le cou et le thorax, par M. LARDENNOIS, prosecteur. Le Cours commencera le 18 Mai 1909.

Sixième cours : Opérations sur les os et les articulations, par M. CAUCHOIX, prosecteur. Le Cours commencera le 2 Juin 1909.

Le nombre des élèves admis à chacun de ces cours est limité. Le droit à verser est de 50 francs pour chaque cours.

HOPITAUX ET HOSPICES

Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux (semestre d'été 1909). — COURS ET EXERCICES DE MÉDECINE OPÉRATOIRE SPÉCIALE. — *Chirurgie de l'œil et de l'orbite* : M. VICTOR MORAX, ophtalmologiste de l'hôpital Lariboisière. Du mercredi 10 Mars au mercredi 31 Mars, les lundis, mercredis, vendredis, à 2 h. 1/2.

Chirurgie d'urgence et de pratique courante : M. HIPPOLYTE MORESTIN, agrégé, chirurgien de l'hôpital Tenon. Du mardi 16 Mars au mardi 6 Avril, les mardis, jeudis, samedis, à 2 h. 1/2.

Chirurgie génito-urinaire : M. FÉLIX LEGUEU, agrégé, chirurgien de l'hôpital Laënnec; M. GEORGES MARION, agrégé, chirurgien de l'hôpital Lariboisière. Du jeudi 22 Avril au jeudi 13 Mai, les mardis, jeudis, samedis, à 3 h. 1/2.

Chirurgie du tube digestif et de ses annexes : M. ANTONIN GOSSET, agrégé, chirurgien des hôpitaux. Du vendredi 23 Avril au mercredi 12 Mai, les lundis, mercredis, vendredis, à 2 h. 1/2.

Chirurgie de la tête et du cou : M. PIERRE SEBILEAU, agrégé, directeur de l'amphithéâtre d'anatomie; M. ETIENNE LOMBARD, oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux. Du lundi 17 Mai au mercredi 9 Juin, les lundis, mercredis et vendredis, à 2 h. 1/2.

Chirurgie gynécologique : M. JEAN-LOUIS FAURE, agrégé, chirurgien de l'hôpital Cochin; M. ROBERT PROUST, agrégé, chirurgien des hôpitaux. Du mardi 25 Mai au jeudi 17 Juin, les mardis, jeudis, samedis, à 2 h. 1/2.

Chirurgie des os et des articulations : M. HENRI RIEFFEL, agrégé, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis. Du lundi 21 Juin au 12 Juillet, les lundis, mercredis et vendredis à h. 1/2.

Chacun de ces cours comprendra 10 leçons suivies d'exercices de technique chirurgicale. Les cours sont gratuits pour les internes des hôpitaux. — Le droit d'inscription est de 50 francs pour les étudiants en médecine immatriculés et de 80 francs pour les docteurs en médecine français et étrangers. — Le nombre des élèves est limité. Se faire inscrire : 17, rue du Fer-à-Moulin, 17.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — LÉGION D'HONNEUR. — *Commandeur* : M. Heuyer, médecin inspecteur, directeur du service de santé du gouvernement militaire de Paris.

La défense sanitaire. — M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, vient d'adresser à MM. les préfets une importante circulaire relative à la nécessité, pour les autorités locales, de préparer tous les moyens de défense sanitaire propres à prévenir la diffusion du choléra.

Nous extrayons de cette circulaire le passage suivant :

« Pour que ces services de désinfection agissent utilement, il est de toute nécessité que MM. les médecins fassent les déclarations rendues obligatoires par la loi du 15 Février 1902 et le décret du 10 Février 1903. Dans la plupart des régions, les médecins se sont abstenus de faire ces déclarations aussi longtemps que les services de désinfection n'étaient pas organisés; en quoi ils avaient tort assurément, car la désinfection chez le malade n'est pas la seule mesure de prophylaxie efficace et plus d'une épidémie locale de fièvre typhoïde ou de diphtérie, par exemple, aurait pu être enrayée dès le début par des moyens appropriés si les premiers cas avaient été déclarés. Mais il n'en est pas moins vrai que, pour n'être pas les seules, la désinfection en cours de maladie et la désinfection totale après décès sont des mesures essentielles, et l'on comprend jusqu'à un certain point que les médecins aient attendu que municipalités et départements se soient eux-mêmes soumis aux obligations que la loi leur imposait. Mais dès que dans une ville et dans un département ces services sont organisés, cette raison de s'abstenir est abolie.

« A la vérité, j'ai été saisi, et par les représentants du corps médical et par l'Académie de médecine, de vœux tendant à apporter, sur ce point, à la loi de 1902 une légère modification, à associer dans une mesure et sous une forme à déterminer le père de famille au médecin traitant en vue de la déclaration; je suis prêt à entrer dans cette voie et le Gouvernement présentera prochainement au Parlement un projet de loi en ce sens. Mais il ne saurait prendre cette initiative qu'à la condition que, dès maintenant, les médecins renonceront à une abstention trop générale et néfaste pour le bien public. En portant à leur connaissance la présente circulaire vous leur adresserez à ce sujet un pressant et cordial appel, et vous leur signalerez notamment l'intérêt particulier — dont j'ai dit plus haut la raison — et qui s'attache à ce que, d'ici à l'été prochain, les divers services de désinfection créés par les villes et les départements, grâce à vos efforts, soient amenés par la déclaration des maladies transmissibles à leur état de fonctionnement normal. Sur les conditions même dans lesquelles les opérations sont exécutées, vous ne manquerez d'ailleurs pas de recueillir avec soin leurs observations et leurs critiques en vue des améliorations à apporter au service. Ainsi lorsque le Gouvernement lui présentera son projet, le Parlement se trouvera en présence d'un corps médical respectueux de la loi et dont, en conséquence, le désir de voir apporter à celle-ci certaines modifications pourra être favorablement accueilli.

« Que si cependant, malgré votre intervention personnelle, quelques médecins s'obstinaient dans une abstention intransigeante, dans une méconnaissance systématique et définitive de la loi, vous auriez le devoir — dans l'intérêt de leurs collègues qui eux auraient fait, en dépit de tout, la déclaration et dans l'intérêt supérieur de la santé publique, — d'une part, de provoquer l'exécution, contre les délinquants, de sanctions légales, et, d'autre part, d'exclure rigoureusement des diverses fonctions dont vous nommez les titulaires les praticiens aussi peu soucieux de la loi que de la chose publique.

« Enfin, il est utile que je vous rappelle, afin que vous en informiez les intéressés, spécialement les médecins et logeurs, les dispositions exceptionnelles actuellement encore en vigueur en ce qui concerne le choléra. En vertu de la loi de 1822, le Gouvernement promulgua le 18 Septembre 1908 un décret relatif à la surveillance spéciale à exercer sur les voyageurs, colis ou objets provenant d'une région contaminée de choléra. Cette surveillance dura aussi longtemps que le conseil supérieur d'hygiène l'estima nécessaire; elle cessa par application du décret du 6 Novembre dont l'article 1er est ainsi conçu : « Sont abrogées les dispositions du décret du 18 Septembre 1908 autres que celles qui font l'objet des articles 10, 12 et 13 ». De ce rapprochement de textes il résulte que les articles 10, 12 et 13 du décret du 18 Septembre 1908 subsistent et gardent toute leur force. L'article 10 prohibe l'entrée en France de certains objets venant de pays contaminés. L'article 12 que je signale à votre attention rend obligatoire la déclaration de « tout cas suspect d'être un cas de choléra », et cette obligation est imposée à tout médecin qui a constaté l'existence dudit cas et, à défaut, « au chef de famille ou aux personnes qui soignent le malade et à toute personne qui le logerait ». L'article 13 rappelle les justes et sévères sanctions de la loi de 1822. Il vous

appartient de veiller à ce que nul n'ignore ces dispositions.

« Si les précautions ci-dessus énumérées sont prises, et il faut qu'elles le soient, si d'une part l'alimentation en eau potable est surveillée et en tant que de besoin améliorée, si, d'autre part, les organes d'exécution constitués par la loi de 1902, c'est-à-dire ici bureaux municipaux d'hygiène, là services municipaux et départementaux de désinfection sont créés, entraînés à une judicieuse exécution de leur tâche, si les commissions sanitaires sont convaincues par vous du rôle éminemment utile qu'elles peuvent jouer en faisant rayonner autour d'elles une bonne propagande d'éducation hygiénique, si MM. les sous-préfets s'emploient avec zèle à dissiper certains préjugés tenaces et à stimuler toutes les bonnes volontés, si en un mot chacun fait simplement et loyalement son devoir, avec une claire conscience de sa responsabilité envers la nation, le choléra ne saurait constituer un danger ; il n'est au pouvoir de personne d'empêcher quelques cas isolés de se produire, mais le mal serait immédiatement circonscrit et jugulé. Qui veut la paix sanitaire doit préparer la défense contre le mal. Et pour se mettre en garde contre un péril il le faut d'abord connaître; aussi devais-je donner à tous cet avertissement.

« Vous m'accuserez réception de la présente circulaire, à laquelle vous donnerez la plus large publicité; vous me tiendrez avec le plus grand soin au courant des efforts accomplis, des difficultés rencontrées, des résultats obtenus dans l'accomplissement de cette tâche dont il importe que vous fassiez connaître à tous la haute importance.

« G. CLEMENCEAU. »

La réforme de l'enseignement médical. — Le *Comité de vigilance des médecins praticiens*, après avoir pris connaissance des dispositions du décret ministériel de réforme de l'enseignement médical du 11 Janvier 1909 :

Considérant que ce décret oriente la réforme des études dans le sens d'une centralisation plus grande et d'un autoritarisme plus étroit qu'à l'heure actuelle;

Considérant que le fait de cette orientation empêche toute possibilité d'enseignement pratique et technique, puisque l'élève ne pourra faire « d'apprentissage » ni à la Faculté, faute de place, ni dans les rares services d'hôpitaux, faute de matériaux cliniques;

Considérant que le stage n'est nullement modifié par le décret, notamment en ce qui concerne le libre choix du maître; qu'il constitue ainsi, en même temps qu'une impossibilité pour l'étudiant de s'instruire, un danger permanent pour les malades dans les hôpitaux; que l'enseignement scientifique, comme l'enseignement clinique, gardera, pour les étudiants subordonnés aux règlements, son caractère actuel d'enseignement passif;

Considérant que, dans ces conditions, les dispositions du décret ne pourront qu'aggraver l'état actuel;

Regrette que les critiques émises par les Congrès de Paris et de Lille n'aient pas été écoutées;

Rappelle que seule l'orientation des réformes vers la liberté, c'est-à-dire vers la Faculté décentralisée, transportée partout où sont les matériaux cliniques, à l'hôpital devenu centre d'enseignement, peut permettre l'apprentissage et l'éducation technique par l'enseignement mutuel;

Fait appel à tous les médecins français pour poursuivre la campagne de réformes et engager les pouvoirs publics à s'entourer de toutes compétences techniques, à consulter le corps médical organisé avant de prendre une initiative;

Et passe à l'ordre du jour.

VIII

VIIIe Congrès d'hydrologie, climatologie, géologie et physiothérapie (Alger, 4-10 Avril 1909). — Les Compagnies de chemins de fer français ont accordé 50 pour 100 de réduction aux congressistes, voyageant isolément avec un parcours différent au retour et à l'aller, valable du 20 Mars au 1er Mai; pour en profiter, il faut avoir réglé sa cotisation qui est de 20 francs pour les membres titulaires, 10 francs les membres associés et s'adresser à M. Heuzé, 16, rue Cartault, à Puteaux (Seine), qui se charge d'obtenir les bons de réduction.

Les Compagnies de chemin de fer algérien accordent 50 pour 100 du 1er Mars au 1er Mai, pour tous les parcours, sur simple présentation de la carte de congressiste.

Les Compagnies de navigation de Marseille et Port-Vendres accordent le 30 pour 100 pendant trois mois, sur l'Algérie et la Tunisie, avec faculté de repartir par un port quelconque d'Algérie ou Tunisie.

Sur les chemins de fer italiens le tarif B est appliqué aux congressistes de toutes nationalités qui rejoignent Gênes ou Naples, et la Norddeutscher-Lloyd a consenti le 30 pour 100 sur l'aller et retour de Gênes à Alger.

EXCURSIONS. — Voyages avant le Congrès, 29 Mars : Oran, Tlemcen, Oudjda, le Figuig. Pendant le Congrès : Hammam R'hira, Cherchell, Tipaza, Blidah, Bou-Saada, la Kabylie. Après le Congrès : Constantine, Biskra, Timgad et la Tunisie (Tunis, Carthage, Sousse, Kairouan) et embarquement pour Marseille le 21 Avril. A forfait, y compris les frais d'hôtel, 725 francs. Un autre forfait de 425 francs comprend les voyages après le Congrès (4 au 21 Avril).

FÊTES. — Des fêtes mauresques, réceptions, fantasias, visites des anciennes cités romaines et des sites pittoresques, des stations balnéaires sont organisées sur tout le parcours.

EXPOSITION. — Une exposition d'hydrologie, climatologie et hygiène urbaine est annexée au Congrès. De nombreuses stations françaises et étrangères y ont adhéré, des kiosques avec buvette et distribution des brochures et sous-produits sont organisés.

S'adresser à M. Chappuis, 2, rue Juba, Alger, ou à M. L. Raynaud, secrétaire général à Alger.

Le monument du professeur Brouardel. — Nous sommes heureux d'annoncer le prochain achèvement du monument exécuté par M. Denys Puech, à la mémoire du professeur Brouardel, avec les souscriptions recueillies sous le haut patronage de M. Fallières et de M. Loubet.

M. le Président de la République s'est fait inscrire pour une somme de 300 francs.

Le monument sera inauguré en Juillet prochain.

Les amis et admirateurs de Brouardel qui n'auraient pas reçu de lettre, peuvent envoyer leur souscription aux trésoriers, MM. J.-B. Baillière et fils, éditeurs, 19, rue Hautefeuille, Paris.

Association des membres du corps enseignant des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie de l'Etat. — Le Comité de l'Association s'est réuni à Paris, le 21 Février. Il a décidé que la première Assemblée générale aura lieu à Paris, les vendredi 2, samedi 3 et (s'il y a lieu) dimanche 4 Avril prochain; il a établi, pour cette Assemblée, l'ordre du jour suivant :

1re Question. — *Concours et privat-docentisme*, étudiés comme bases de recrutement du corps enseignant des Facultés de médecine. Rapporteurs : MM. GROSS et MICHEL (rapport unique).

2e Question. — *Idées directrices et modalités de la réforme des Concours d'Agrégation; division en deux séries d'épreuves; admissibilité, admission.* Rapporteurs : MM. GRASSET et CHARMEIL (deux rapports).

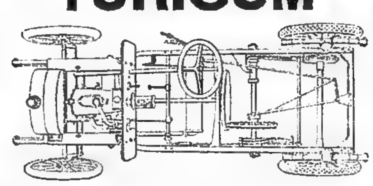
Le titre exact du rapport de M. GRASSET est : *Rapport en faveur de la division des Concours en deux séries indépendantes d'épreuves.*

3e Question. — *Spécialisation des Agrégations.* Rapporteurs : MM. AUG. BROCA, BRUMPT, P. TEISSIER (rapport unique).

4e Question. — *Nomination des Agrégés sur liste unique* (une pour toutes les Facultés) *ou sur listes multiples* (une pour chaque Faculté). Rapporteurs : MM. RECLUS, pour les Sections médico-chirurgicales, et BARDIER, pour les Sections scientifiques (deux rapports).

5e Question. — « *Pérennité* » *de l'Agrégation* : Transformation de la situation temporaire des Agrégés en situation permanente. Rapporteur : M. ARNOZAN.

6e Question (relative aux statuts de l'Association). —





Augmentation de la quotité du vote nécessaire pour que les décisions de l'Assemblée générale soient définitives. Rapporteur : M. GILBERT BALLET.

Comité de l'Association. — Groupe de Bordeaux : MM. ARNOZAN, professeur; BENECH, agrégé.

Groupe de Lille : MM. CHARMEIL, professeur; LAMBRET, agrégé.

Groupe de Lyon : MM. J. COURMONT, professeur; REGAUD, agrégé.

Groupe de Montpellier : MM. GRASSET, professeur; JEANBRAU, agrégé.

Groupe de Nancy : MM. GROSS, professeur; MICHEL, agrégé.

Groupe de Paris : MM. GILBERT BALLET, RECLUS, professeurs; AUG. BROCA, BRUMPT, agrégés.

Groupe de Toulouse : MM. C. CAUBET, professeur; BARDIER, agrégé.

Bureau de l'Association : MM. J. COURMONT, président; RECLUS, GROSS, vice-présidents; REGAUD, secrétaire général; AUG. BROCA, trésorier.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Paris, de M. Ch. Salathé; de M. le professeur Boursier, à Bordeaux; de M. J. Farina, ancien médecin de l'hôpital civil de Menton (Alpes-Maritimes).

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — LECTURE DES COPIES. — SYMPTOMATOLOGIE. — *Séance du 11 Mars.* — Ont obtenu : MM. Courcoux, 9; Ribadeau-Drumas, 8; Camus, 10; Ribierre, 10; Lemaire, 8. — *Absents* : MM. Beaufumé, Jomier, Legroux, Moutier.

Chirurgien des hôpitaux. — Le jury du prochain concours de chirurgien des hôpitaux est composé de MM. Rieffel, Delbet, Walther, Quénu, Schwartz, Broca et Balzer qui ont accepté.

Accoucheur des hôpitaux. — EPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 9 Mars.* — Ont obtenu : MM. Cathala, 18; Devraigne, 15; Gueniot, 16.

Seance du 11 Mars. — Ont obtenu : MM. Schwab, 20; Jeannin, 20; Theuveny, 15.

Séance aujourd'hui à 4 heures à la Maternité.

Médaille d'or (médecine). — JUGEMENT DES MÉMOIRES. — Ont obtenu : MM. Abrami, 30; Bory, 30; Clunet, 30; Gy, 30; Harvier, 30; Lian, 30; Milhit, 30; Monier-Vinard, 30; Sézary, 30; Vincent, 30; Brulé, 29; du Castel, 29; Faroy, 29; Giroux, 29; Aynaud, 28; Boudon, 28; Descomps, 28; Feullié, 28.

ORAL. — *Séance du 8 Mars.* — *Diagnostic clinique de la névrite aortique.* — Ont obtenu : MM. Abrami, 18; Harvier, 19; Bory, 17; Vincent, 19; Milhit.

Séance du 10 Mars. — *Symptôme et évolution de l'insuffisance aortique.* — Ont obtenu : MM. Clunet, 17; Sézary, 18; Monier-Vinard, 18; Lian, 19.

Médaille d'or (chirurgie et accouchement). — JUGEMENT DES MÉMOIRES. — Ont obtenu : MM. Caraven, 28; Bodolec, 24; Lemeland, 26; Planson, 26; Hautefort, 25; Dupont, 23.

ORAL. — *Séance du 11 Mars.* — *Signes diagnostic et traitement des luxations de la hanche en arrière.* — Ont obtenu : MM. Caraven, 15; Lemeland, 16.

Internat. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE. — *Séance du 11 Mars.* — Ont obtenu : MM. Ecalle, 11; Desnoues, 7; Chamard, 8; Morancé, 10; Dubois (J.), 8; Pimpaneau, 7; Cain, 12. — *Absents* ; MM. Dureux, Dragoesco.

Internat de Brévannes, de Chardon-Lagache et Hendaye. — Un concours pour la nomination : 1° à quatre places d'interne en médecine à l'hospice de Brévannes (Seine-et-Oise); 2° à deux places d'interne en médecine à l'institution Sainte-Périne et aux fondations Chardon-Lagache et Rossini; 3° à deux places d'interne en médecine au sanatorium de Hendaye (Basses-Pyrénées), sera ouvert le jeudi 1er Avril 1909, à midi, dans la salle des concours de l'administration, rue des Saints-Pères, n° 49.

Les candidats qui désireront concourir peuvent se faire inscrire à l'administration centrale (service du personnel), jusqu'au samedi 20 Mars inclusivement, de 11 heures à 3 heures.

Sont admis à prendre part au concours :

Les élèves externes des hôpitaux de Paris;

Les élèves en médecine de 3e année au moins, qui auront fait six mois de stage régulier dans l'un des services des hôpitaux de Paris.

Ces derniers devront produire : 1° un extrait de naissance; 2° un certificat de revaccination de date récente; 3° un certificat de bonne vie et mœurs; 4° un certificat des inscriptions prises à la Faculté de médecine, appuyé d'un certificat des médecins ou des chirurgiens dans les services desquels ils ont accompli leur stage.

Les candidats ne pourront être inscrits qu'après avoir pris l'engagement, par écrit, de rester attaché pendant une année au moins à l'établissement dans lequel ils auront été institués. Ils ne pourront, d'autre part, conserver leurs fonctions pendant plus de deux années.

RENSEIGNEMENTS

Très recommandée; sans fortune, fille de médecin décédé; excellente sténo-dactylographe, bonne instruction technique, désirerait place de secrétaire auprès d'un médecin, rédaction de Conférences et de tous travaux scientifiques. Ecrire A. F. *La Presse Médicale.*

Vénéréologie. — MM. DETRÉ, GUÉNOT, MARCEL PINARD, internes à l'hôpital Ricord (111, Bd. de Port-Royal) commenceront le mercredi 14 Avril, à 2 h., un cours complet en 12 leçons de *Diagnostic clinique et bactériologique et de traitement des affections vénériennes.* S'adress. à l'hôpital. Droit d'inscription : 30 fr.

Adjudication d'une clinique de Mécanothérapie, après le décès du Dr L... Le jeudi 25 Mars 1909, à 2 h. du soir, rue du Faubourg-Saint-Jean, n° 20, à Nancy. — *Appareils de chirurgie et d'électricité, bureau, bibliothèque, fauteuils, chaises-longues, fauteuil à bascule, Dictionnaire Larousse, ouvrages de médecine, etc.* Au comptant, plus 5 pour 100.

Exposition le mercredi 24, de 9 à 12 h. et 2 à 5 h. du soir. Pour tous renseignements s'adresser à M. MOURAUX, commissaire-priseur chargé de la vente, Nancy.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. . 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —

F. DE LAPERSONNE, Professeur de clinique ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu.
L. LANDOUZY, Doyen de la Faculté de médecine, Professeur de clinique médicale, Membre de l'Acad. de médecine.
H. ROGER, Professeur de Pathologie exp. à la Faculté de Paris, Méd. de l'hôp. de la Charité.
E. BONNAIRE, Professeur agrégé, Accoucheur de l'hôp. Lariboisière.
M. LETULLE, Professeur agrégé, Médecin de l'hôp. Boucicaut. Membre de l'Acad. de médecine.
M. LERMOYEZ, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.
J.-L. FAURE, Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôpital Cochin.
F. JAYLE, Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca, Secrétaire de la Direction.

— RÉDACTION —

P. DESFOSSES
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

J. DUMONT — R. ROMME
SECRÉTAIRES

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

QUATRIÈME LISTE

Dr Claisse. . . .	20 fr.
Dr Lapeyre, Paris	10 —
Gazette des Hôpitaux.	100 —
Dr Gustave Weill.	20 —
Dr Nobécourt . .	20 —
Dr Paul Noguès .	20 —
Dr Hugenschmidt.	50 —
Dr F. Raoult, Vernon	10 —
Dr Dartigues . .	20 —
Dr Rodiet, Dun-sur-Auron . . .	5 —
X***.	10 —
Mme le Dr Nageotte-Wilbouchevitch. . . .	10 —
Dr Wassermann .	25 —
888	10 —
Dr Duvernoy, Valentigney . . .	20 —
Me le Dr Alice-Sollier	20 —
Dr Bichat, Lunéville.	20 —
A reporter. .	390 fr.

Report . . .	390 fr.
Dr G. Marion . .	20 —
Dr Hérard. . . .	20 —
Dr Nogaro, Toulouse	5 —
Dr Coudoin . . .	5 —
Dr Pierre Maurel.	20 —
Prof. Hartmann.	100 —
Mme Valentine Eugène L	100 —
Prof. Bar. . . .	100 —
de Lastic	20 —
Dr Meunier, Tours.	10 —
Dr Collache. . .	10 —
Dr L. Bizard, . .	20 —
Dr Furet	20 —
Dr M. Warot. . .	5 —
Dr H. Bourbon. .	20 —
Dr Frappier, Ste-Flaive-d.-Loups.	5 —
Dr Cathelin . . .	20 —
Dr Sommelet, Arc-en-Barrois. . .	15 —
Dr Bredier, Saint-Victurnien. . .	5 —
A reporter. .	910 fr.

Report . . .	910 fr.
Dr Chanal, Aurillac	5 —
Dr Sanchez Toledo.	40 —
Dr André Castex.	50 —
Dr Pierre Teissier.	50 —
Dr L. C. Quéry.	10 —
Dr Paris.	20 —
Dr Piot	10 —
Dr Lortat-Jacob .	20 —
Dr Kruger. . . .	20 —
Dr Gugelot, Marix	10 —
A reporter. .	1.145 fr.

Report . . .	1.145 fr.
Dr Léon Labbé. .	50 —
Dr P. Le Gendre.	20 —
Dr Conzette, St-Mandé	20 —
Raymond Conzette	5 —
Dr Ch. Mongour, Bordeaux. . .	10 —
Dr Zimmern. . .	50 —
	1.300 —
Listes précédentes [1].	3.864 —
Sommes reçues au 15 Mars. . .	5.164 fr.

Les souscriptions sont reçues au bureau de *La Presse Médicale*, 120, boulevard Saint-Germain.

A PROPOS DE LA RÉORGANISATION DE L'INSPECTION MÉDICALE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE PARIS

Cette réorganisation, à l'étude depuis nombre d'années, semble entrer enfin dans une période nouvelle, nous laissant entrevoir une solution prochaine.

La pratique de tous les jours a, en effet, montré qu'il était absolument impossible au médecin-inspecteur des écoles de procéder à l'examen

1. Voir *La Presse Médicale*, 1909, nos 19, 20 et 21.

méthodique et individuel des enfants de sa circonscription, comme les règlements le demandent. Il lui faudrait, pour cela, consacrer à cet examen des journées entières, presque d'un bout de l'année à l'autre, c'est-à-dire qu'il lui faudrait abandonner sa clientèle.

Pour ce travail formidable, il lui est alloué des honoraires annuels de 800 francs ; la chose n'est donc pas possible.

Aussi, dans la pratique — et cela est forcé — le médecin-inspecteur est-il obligé de se contenter souvent de passer dans les diverses classes, en demandant à l'instituteur de lui signaler les cas pathologiques qu'il connaîtrait.

Pour remédier à cet état de choses, on propose de modifier l'étendue des circonscriptions d'inspection, de façon à diminuer le nombre total des enfants, à le ramener à un chiffre raisonnable et d'élever à 1.200 francs les honoraires des médecins-inspecteurs, en même temps que ceux-ci seraient nommés au concours.

Une telle réorganisation est-elle suffisante ? Je ne le crois pas. A mon avis, elle devra être complétée par l'adjonction d'un certain nombre de médecins-inspecteurs spécialistes.

Je m'explique : cette question a déjà été agitée et, certains prenant le ton ironique, ont montré un médecin-inspecteur spécialiste pour le cœur, un autre pour le poumon, pour l'estomac, pour le rein, etc.

Ceci n'est pas une critique. Sans doute, une telle spécialisation serait ridicule ; aussi ne saurait-il être question de cela.

Le rôle du médecin-inspecteur ne saurait consister à dire uniquement : Vous avez mal au cœur, voyez un spécialiste pour maladies de cœur ; vous avez mal à l'estomac, voyez un spécialiste pour l'estomac, etc.

Non, le médecin général est capable de tout examiner et de tout bien diagnostiquer, qu'il s'agisse d'un cœur ou d'un poumon, d'un intestin, d'un traumatisme ou d'une maladie contagieuse.

Il est cependant certains organes pour lesquels les médecins s'en réfèrent volontiers aux spécialistes, parce que ces organes affectent une topographie ou nécessitent une technique et une instrumentation vraiment spéciales.

Ces spécialités bien définies sont : l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie et l'odontologie.

Le rôle du médecin-inspecteur ne doit pas consister uniquement, en effet, à prévenir la contagion, mais aussi à signaler toute affection commençante qui pourrait, ultérieurement, compromettre la santé de l'enfant. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point.

La Société d'Odontologie, à son tour, vient d'émettre récemment le vœu que l'inspection dentaire scolaire soit organisée, en montrant, dans ses considérants, combien l'hygiène dentaire est importante chez l'enfant.

Pour les yeux, nous savons tous l'importance du diagnostic et des soins précoces pour la conservation d'une bonne vision.

Non moins important est l'examen des oreilles et du rhino-pharynx. J'ai montré dans ce journal même (numéro du 27 Septembre 1905) combien fréquentes étaient les altérations de ces organes, altérations qui, bien souvent, n'étaient aucunement signalées par les intéressés et que rien ne révélait à première vue.

Sur 710 enfants d'écoles primaires que j'avais examinés, j'avais trouvé que 191 d'entre eux étaient justiciables des soins oto-rhino-laryngologiques, soit une proportion de 27 pour 100, c'est-à-dire plus de 1 enfant sur 4.

Les diverses statistiques dressées tant en France qu'à l'étranger, accusent même parfois une proportion encore plus forte.

Ma pratique scolaire, depuis cette époque, n'a fait que confirmer pour moi l'utilité de cet examen spécial.

Dépister une surdité commençante, permettre à un thorax de se développer librement, en assurant le libre jeu de la respiration, sont choses sérieuses pour l'avenir de l'enfant.

Sans doute, le nombre de ces médecins-inspecteurs spécialistes doit être plus restreint que celui de leurs confrères de médecine générale, mais pour que ce service puisse être assuré convenablement, je crois qu'il devrait y avoir au moins un médecin-inspecteur spécialiste par arrondissement.

Ainsi complétée, l'inspection médicale des écoles assurerait un examen parfait de l'enfant.

Cette organisation existe d'ailleurs à Nancy, où elle donne d'excellents résultats.

⁂

— Une objection m'avait été faite : Lorsqu'il le juge nécessaire pour la santé générale, le médecin-inspecteur peut prononcer l'exclusion jusqu'à disparition de tout danger ; mais là, il ne s'agit pas de maladie contagieuse ; vous ne pourrez donc pas dire à l'enfant que l'école lui sera fermée jusqu'à ce qu'il se soit fait soigner, vous ne pouvez obliger ses parents à le faire, vous êtes donc désarmé.

A cela, je réponds : sans doute, cet enfant ne peut être exclu, puisque son affection ne cause de dommage qu'à lui-même.

Je sais aussi que les soins risquent d'être différés pour deux raisons : parce que souvent l'enfant ne souffre pas et n'attire pas l'attention des siens et, d'autre part, indifférence des parents, laquelle, presque toujours, résulte simplement de leur ignorance.

Si je les informe donc, par un avis, même rendu signé par eux, que leur enfant a besoin de soins, je risque fort qu'ils n'y pensent plus le lendemain, l'enfant affirmant ne pas souffrir.

Aussi, ai je adopté le moyen suivant, qui m'a donné de bons résultats ; je le communique volontiers :

La lettre ci-dessous a été imprimée sur deux pages séparées par un pointillé.

Paris, le

CACHET DE L'ÉCOLE

N°

M

Il résulte de l'examen médical d.... jeune...... que cet enfant est atteint d'une affection........... Cette affection, non traitée, pouvant entraîner...... .... je vous engage vivement à le faire soigner, au plus tôt, par un médecin de votre choix.

LE MÉDECIN-INSPECTEUR,

N. B. — La feuille ci-jointe, signée par le Médecin qui aura soigné l'enfant, devra être remise au directeur de l'Ecole dans un délai de...................

Cette feuille devra être rendue au Directeur de l'Ecole après avoir été signée par le Médecin qui aura soigné l'enfant.

N°

Paris, le

L.... jeune.................................. atteint d'une affection............................ est venu.........., à ma consultation pour se faire soigner.

SIGNATURE DU MÉDECIN TRAITANT,

CACHET, s'il y a lieu,

(Adresse) :

Cette feuille, remplie par moi, est remise aux parents.

En même temps, je remets moi-même au directeur de l'école un bordereau comportant simplement : le numéro d'ordre de la feuille remise à l'enfant, son nom et la date extrême à laquelle il doit lui rendre l'attestation signée du médecin traitant.

Chaque jour, le directeur jette un coup d'œil sur ce bordereau.

A l'échéance indiquée, si la feuille ne lui a pas été rendue, il demande à l'enfant s'il s'est fait soigner. Sur sa réponse négative, il lui en demande la raison, lui montre en quelques mots les conséquences qui peuvent en résulter pour lui, insiste amicalement et, au besoin, prie les parents de venir pour leur dire l'importance de ces soins.

***

Très souvent, les soins sont alors donnés, soit en ville, soit aux consultations spéciales de dispensaires ou d'hôpitaux.

Le but est atteint, et l'intervention utile du spécialiste est pleinement justifiée.

ARMAND LÉVY.

LIVRES NOUVEAUX

G. **Weiss**. —*Physiologie générale du travail musculaire et de la chaleur animale.* 1 vol. in-8° de XII-268 pages. Paris, 1909. Prix : 6 fr. (MASSON ET Cie, éditeurs.)

La physiologie musculaire est une des questions les plus intéressantes et les plus vastes qui puissent intéresser le médecin et le biologiste.

L'étude du travail musculaire est intimement liée à celle de la chaleur animale, et, par suite, à l'étude de la respiration, de l'alimentation et à celle des échanges organiques.

Le livre que publie aujourd'hui M. Weiss a pour but d'exposer clairement ces questions et de mettre les médecins au courant des principes qui dominent les échanges énergétiques chez les êtres vivants.

A la fois ingénieur et médecin, M. Weiss était admirablement placé pour exposer des faits qui touchent à la fois à la mécanique et à la biologie.

Il étudie successivement : l'oxygène et les combustions, les phénomènes généraux de la chaleur, la force et le mouvement qu'elle imprime au corps, transformations d'énergie : équivalent mécanique de la chaleur; le principe de Carnot; la respiration, les échanges gazeux et les combustions intra-organiques; le rôle de l'azote de l'air; la chaleur animale; le principe de Mayer est vrai pour les êtres vivants; influence des conditions d'existence sur les échanges respiratoires et les combustions intra-organiques; influence du trouble musculaire sur les combustions de l'organisme; travail statique, travail positif, travail négatif; les expériences de Johansson; des sources auxquelles est puisée l'énergie nécessaire au travail musculaire.

Tous ceux qui s'intéressent aux grands problèmes de l'alimentation, de la production du travail musculaire, des échanges gazeux et de la chaleur animale trouveront dans le livre remarquable de Weiss une vue d'ensemble, une synthèse de tous ces travaux. Ils pourront se mettre rapidement au courant de l'état actuel de la science.

P. D.

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'ORTHOPÉDIE

SOMMAIRE du n° 2.

Mémoires originaux :

Denucé. — Contracture ischémique (paralysie et contracture musculaire ischémique de Volkmann) (avec figures dans le texte).

F. Legueu. — Fracture avec luxation de la colonne vertébrale (avec figures dans le texte).

André Chalier. — Résultat éloigné (après 14 ans) d'une résection du genou maintenue au moyen de l'appareil à prothèse externe de Jaboulay (avec figures dans le texte).

Leniez. — Un cas de luxation congénitale de l'épaule (avec figures dans le texte).

G Railliet. — Sur les pyarthrites aiguës des nourrissons.

Tillaye et Sabathé. — Hernie congénitale ombilicale embryonnaire.

SIROP PHÉNIQUE VIAL



Antiseptique de premier ordre, combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les *Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza.* Dose : 2 à 3 cuillerées par jour ; à bouche pour les grandes personnes ; à dessert pour les adultes ; à café pour les enfants.

PARIS, 8, rue Vivienne et dans toutes les Pharmacies

ZÔMOL

3 cuillerées a café représentent Le Suc de 200 grammes DE Viande crue.

Anémie, Tuberculose, Neurasthénie, Convalescences.

PARIS, 8, rue Vivienne et toutes les Pharmacies.

MORRHUOL CHAPOTEAUT

Le MORRHUOL renferme tous les principes actifs de l'huile de foie de Morue, sauf la partie grasse. — Il représente 25 fois son poids d'huile et se délivre en petites capsules rondes contenant 20 centigrammes ou 5 grammes d'huile de foie de Morue brune.

Dose journalière : 2 à 3 capsules pour les enfants ; 3 à 6 pour les adultes au moment des repas.

MORRHUOL CRÉOSOTÉ

Ces Capsules contiennent chacune quinze centigrammes de **Morrhuol** et cinq centigrammes de Créosote de hêtre dont on a éliminé le créosol et les produits acides.

Elles ont donné les meilleurs résultats dans la **phtisie** et la **tuberculose pulmonaire** à la dose de 4 à 6 Capsules par jour prises au commencement des repas.

PARIS, 8, Rue Vivienne et dans toutes Pharmacies.

SIROP DE RAIFORT IODÉ

GRIMAULT & Cie

Préparé à froid.

Combinaison intime de l'iode avec le suc des plantes antiscorbutiques. Toujours bien toléré, il est, pour les Médecins, un puissant auxiliaire pour combattre chez les enfants le ***lymphatisme***, le ***rachitisme***, le ***goitre***, ***l'engorgement des glandes du cou***, les ***gourmes***, les ***croûtes de lait***, les ***éruptions*** de la peau de la tête et du visage.

Cinq centigrammes d'iode par cuillerée à bouche.

PARIS, 8, Rue Vivienne et toutes Pharmacies.

Produits organiques de F. VIGIER

CAPSULES DE CORPS THYROIDE VIGIER

à 0 gr. 10 c.

Obésité. — Myxœdème. — Fibrome. — Métrorrhagie. — Arrêt de croissance. — Consolidation des Fractures, etc.

CAPSULES OVARIQUES VIGIER

à 0 gr. 20 c.

Chlorose. — Troubles de la Ménopause et de la Castration. Aménorrhée. — Dysménorrhée, Maladies nerveuses, etc.

CAPSULES SURRÉNALES VIGIER à 0 gr. 25 centigr. Maladie d'Addison, Diabète insipide, Myocardite scléreuse (aryth. card.), Rachitisme.

CAPSULES DE THYMUS VIGIER à 0 gr. 30 centigr. CHLOROSE, Aménorrhée, Troubles de la croissance, Maladie de Basedow, Pelade ; Pour développer les seins.

CAPSULES HÉPATIQUES VIGIER à 0 gr. 30 centigr. Contre la Cirrhose, Ictère, Hémoptysie, Goutte, etc.

CAPSULES DE PAROTIDE VIGIER à 0 gr. 20 centigr. Contre Affections ovariennes, Diabète ; pour faciliter la digestion des féculents.

Capsules PANCRÉATIQUES Vigier à 0 gr. 50 centigr. Contre la Diabète (calme la soif).

Capsules PROSTATIQUES VIGIER à 0 gr. 20 centigr. Contre les Maladies de la prostate.

CAPSULES SPLÉNIQUES VIGIER à 0 gr. 30 centigr. de rate. Contre Cachexie palustre, Anémie, etc.

CAPSULES ORCHITIQUES VIGIER à 0 gr. 20 centigr. Neurasthénie, Ataxie, Débilité sénile.

CAPSULES GALACTOGÈNES à 0 gr. 30 cent. de placenta.

CAPSULES EUPEPTIQUES à 0 gr. 30 c. de substance intestinale. Contre Affections de l'intestin.

CAPSULES RÉNALES à 0 gr. 30 centigr. de rein. Albuminurie, Néphrites.

Pour toutes ces **sortes de capsules** *la dose est de 2 à 6 par jour.*

Pharmacie VIGIER, 12, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Néol

Antiseptique
Analgésiant
Décongestif
Cicatrisant

Non toxique

Brûlures - Ulcères - Plaies rebelles
Angines - Otites sup. - Laryngite tub.
Métrites - Ulcérations du col
Stomatite mercurielle
Anthrax

EMPLOYÉ JOURNELLEMENT DANS LES HOPITAUX DE PARIS

BON Gratuit pour un flacon de NÉOL

Vente dans toutes Pharmacies
Littérature et Échantillons gratuits.
LABORATOIRE DU NÉOL
9, rue Dupuytren, PARIS

SUCCOMUSCULINE - PLASMA MUSCULAIRE *extrait à froid.* - **100 grammes de viande de bœuf par cuillerée.**

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur DIEULAFOY. — Leçon du samedi 20 Mars. Septicémie gonococcique avec endocardite et broncho-pneumonie. Essai de traitement par injections de vaccin gonococcique. Valeur de l'indice opsonique.

Clinique des maladies des voies urinaires. — M. LENORMANT, agrégé, chargé du cours, commence ses leçons aujourd'hui mercredi, et les continuera les vendredis et mercredis suivants, à 10 heures (hôpital Necker).

Histoire de la médecine et de la chirurgie. — M. le professeur A. CHAUFFARD commencera le Cours d'histoire de la médecine et de la chirurgie le vendredi 19 Mars 1909, à 6 heures (Grand Amphithéâtre de la Faculté) et le continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure (Petit Amphithéâtre).

Objet du cours : Histoire de la tuberculose.

Hôpital de la Charité. — M. MAUCLAIRE, agrégé, chargé du cours de clinique annexe, fera sa première leçon le mardi 23 Mars, à 9 h. 1/2, dans l'amphithéâtre Velpeau.

Examen de plusieurs malades tous les vendredis à la même heure dans le même amphithéâtre. Opération tous les jours à 10 heures. Opérations abdominales le jeudi.

Médecine opératoire spéciale. — Cours de M. LÉON GERNEZ, prosecteur : *Opérations sur l'appareil génito-urinaire de l'homme.* Ouverture du cours le mardi 23 Mars 1909, à 1 h. 1/4. I. Voie d'accès sur le rein (lombaire-transpéritonéale), ouverture des abcès périnéphrétiques, néphropexie. — II. Néphrotomie (sutures du rein); néphrostomie; pyélotomie. Néphrectomies lombaire et transpéritonéale; ablation de l'uretère. — III. Découverte de l'uretère dans ses différentes portions. Urétérotomie pour calculs. Opérations plastiques sur le bassinet et l'uretère. Urétéro-cysto-néostomie. Implantation de l'uretère dans l'intestin. — IV. Ponction de la vessie. Tailles hypogastriques (longitudinale, transversale, avec résections osseuses). Cystostomies; cystectomie partielle, totale. — V. Lithotritie. — VI. Abcès de la prostate : prostatotomies. Prostatectomies (transvésicales, périnéales). — VII. Urétrotomie interne (procédés de Maisonneuve et d'Albarran); dilatation des rétrécissements; traitement de l'infiltration d'urine et des abcès urineux. — VIII. Urétrotomie externe; traitement des ruptures de l'urètre; résection de l'urètre, urétrostomie périnéale. Urétroplasties. — IX. Circoncision; traitement de l'hypospadias. — X. Cure radicale de l'hydrocèle, du varicocèle, épididymectomie. Castration.

Le cours aura lieu tous les jours. Les élèves répéteront eux-mêmes les opérations sous la direction du prosecteur.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Antoine — *Enseignement de la radiologie médicale.* — Cours de vacances par M. A. BÉCLÈRE, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, tous les jours de la semaine avant Pâques, du dimanche 4 au samedi 10 Avril.

Matin, 10 heures : Enseignement des notions théoriques et techniques indispensables à la pratique de la radioscopie, de la radiographie et de la radiothérapie.

Matin, 11 heures : Exercices pratiques de radioscopie, particulièrement appliqués à l'exploration des organes thoraciques et abdominaux.

Soir, 2 heures : Exercices pratiques de radiographie, simple et stéréoscopique, des diverses régions.

Le cours théorique est librement ouvert à tous les étudiants et docteurs en médecine; il commencera le dimanche 4 Avril, à 10 heures du matin, dans le laboratoire de radiologie médicale de M. Béclère, à l'hôpital Saint-Antoine.

Le droit d'inscription pour les exercices pratiques de radioscopie et de radiographie est de 100 francs; ils auront lieu à partir du lundi 5 Avril (En raison du nombre forcément restreint des personnes qui pourront y participer simultanément, on est prié de s'inscrire le plus tôt possible.)

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — MÉRITE AGRICOLE. — *Chevalier* : M. Vidal, à Alger.

Congrès des praticiens. — Les confrères qui s'intéressent aux questions d'enseignement et de défense professionnelle peuvent se procurer le volume donnant le compte rendu *in extenso* des séances du Congrès de Lille (1908), mis en vente dans les diverses librairies médicales au prix de 4 francs.

Pour le recevoir franco, envoyer un bon ou mandat poste de 4 francs à M. QUIDET, trésorier du Comité de vigilance, à Paris, 54, rue Bonaparte (VIe).

Nécrologie. — On annonce la mort, à Paris, de M. Motet, membre de l'Académie de médecine.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — CLASSEMENT DES CANDIDATS. — *Séance du 12 Mars.* — Sont déclarés admissibles à la deuxième épreuve d'admissibilité : MM. Bensaude, Ribierre, Camus, Balthazard, Deguy, Merklen, Armand-Delille, Lemierre, Froin, Rostaine qui ont obtenu 20 points; Pagniez, Boidin, Babonneix, Courcoux qui ont obtenu 19 points; Weil (E.), Nattan-Larrier, Laubry, Grenet, Rosenthal, Weill (B.) qui ont obtenu 18 points.

ÉPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 15 Mars.* — Ont obtenu : MM. Boidin, 20; Laubry, 18; Merklen, 20.

Séance aujourd'hui, à 4 h. 1/2, à l'hôpital Beaujon.

Médaille d'or (médecine). — Le concours vient de se terminer par les désignations suivantes. La médaille d'or est attribuée à M. Vincent, la médaille d'argent à M. Lian et l'accessit à M. Sézary.

Médaille d'or (chirurgie et accouchements). — Le concours vient de se terminer par les désignations suivantes : La médaille d'or est attribuée à M. Caraven; la médaille d'argent à M. Lemeland.

Internat. — LECTURE DES COPIES. — ANATOMIE. — *Séance du 13 Mars.* — Ont obtenu : MM. Fabre, 14; Bruel (L.), 7; Piot, 5; Sebillotte, 8; Autier, 6; Mlle Lévy, 8.

ADMISSIBILITÉ. — Sont déclarés admissibles les 148 candidats ayant obtenu un total minimum de 17 points, et les 14 candidats dont les noms suivent qui ont obtenu un total de 16 points : MM. François (P.), Benazet, Finot, Delagenière, Fourrière, Roullier, Lévy (G.), Dufour, Fenard, Vilbort, Malarte, Feil, Sidoun, Vincent (H.).

ORAL. — *Séance du 15 Mars.* — *Anatomie des gaines synoviales des muscles fléchisseurs des doigts de la main. Symptômes et diagnostic différentiel des fractures de l'extrémité inférieure du radius.* — Ont obtenu : MM. Vincent (R.), 7; Gillard, 9; Bruslé, 11; Gauthier (Cl.), 11; Caudrelier, 15; Baudouin (E.), 6; Aubry, 11; Bloch (M.), 18; Marquis, 6; Rolland, 17.

RELEVÉ DES POINTS. — MM. Vincent (R.), $7+16=23$; Gillard, $9+19=28$; Bruslé, $11+19=30$; Gauthier (Claude), $11+20=31$; Caudrelier, $15+21=36$; Baudouin (Emile), $6+17=23$; Aubry, $11+20=31$; Bloch (Marcel), $18+22=40$; Marquis, $6+17=23$; Rolland, $17+21=38$.

Séance aujourd'hui à 4 h. 1/2, à la salle de la rue des Saints-Pères.

Internat des Asiles publics d'aliénés. — Un concours pour la nomination aux places d'interne titulaire en médecine dans les Asiles publics d'aliénés du département de la Seine, Asile clinique. Asiles de Vaucluse, Ville-Evrard, Villejuif, Maison-Blanche, Moisselles et l'Infirmerie spéciale des aliénés à la Préfecture de police, sera ouvert le lundi 22 Mars 1909, à 2 heures précises, à la Préfecture de la Seine, à Paris.

Peuvent prendre part au concours les Docteurs en médecine munis du diplôme délivré par les Facultés de l'Etat et les Etudiants ou Etudiantes en médecine, sans distinction de nationalité, possédant 16 inscriptions de doctorat.

Les candidats doivent, pour être inscrits au concours, produire les pièces suivantes à la Préfecture de la Seine (Service des aliénés) :

1° Expédition d'acte de naissance; 2° Extrait du casier judiciaire; 3° Certificat de revaccination; 4° Diplôme de docteur en médecine ou certificat de 16 inscriptions prises dans une des Facultés ou Ecoles de l'Etat. Ce dernier certificat doit indiquer que l'intéressé n'a pas subi de peines disciplinaires graves; 5° Certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le maire de la commune ou le commissaire de police du quartier; 6° Certificat de l'Assistance publique indiquant les services hospitaliers du candidat et témoignant qu'il n'a pas subi de peines disciplinaires graves.

Les candidats doivent, en outre, n'avoir pas atteint l'âge de 30 ans révolus au 1er Avril de l'année où a lieu le concours.

Les années de présence sous les drapeaux accomplies par les candidats français ne seront pas comptées dans ce délai.

Il pourra être nommé des internes provisoires en nombre égal au nombre des internes titulaires.

Les internes nommés dans l'ordre de classement établi par le jury d'examen entreront en fonction le 1er Mai qui suivra l'ouverture du concours.

Ecole de médecine de Tours. — Un concours s'ouvrira le 8 Novembre 1909 devant la Faculté de médecine de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours.

— Un concours s'ouvrira, le 8 Novembre 1909, devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours, pour l'emploi de chef des travaux de médecine opératoire à ladite Ecole.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture desdits concours.

RENSEIGNEMENTS

Cours de vacances. — L'Association organise, chaque année, deux séries de cours de vacances. Dans ces cours de revision et de perfectionnement, les médecins praticiens et les étudiants trouveront les éléments essentiellement pratiques des méthodes cliniques et thérapeutiques spéciales aux principales branches de la médecine et de la chirurgie. Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (quinzaine de Pâques), l'autre à la fin des grandes vacances (deux dernières semaines de Septembre).

La série de Pâques 1909 aura lieu du lundi 5 Avril au samedi 17 Avril (avec repos le dimanche et le lundi de Pâques) avec le programme suivant :

Dr Armand Delille. — Thérapeutique médicale infantile.

Dr Audistère. — Etude clinique des maladies du cœur et du poumon.

Dr Barbarin. — Clinique chirurgicale des maladies infantiles, Orthopédie pratique (appareils, gymnastique).

Dr Dubrisay. — Présentations et positions. Hémorragies. Infection. Opérations et manœuvres obstétricales.

Dr Caboche ou Menier. — Examen, diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille.

Dr Leredde. — Méthodes générales, clinique et physique de traitement des dermatoses et de la syphilis.

Dr de Font Réaulx. — Méthodes de diagnostic et de traitement des principales affections oculaires.

Dr Pasteau. — Séméiologie des urines. Urétrites. Cystites. Affections du rein. Les différents cathétérismes.

Dr Roy. — Anatomie et pathologie dentaire.

Dr Legros. — Les différentes applications de l'électricité médicale.

Dr d'Herbécourt. — Examen, diagnostic et traitement des affections gynécologiques.

Dr Cazin. — Chirurgie générale. Fractures, autoplasties, hernies, appendicite, etc.

S'inscrire : 1° par correspondance auprès du Dr Barbarin, 186, faubourg Saint-Honoré; 2° le lundi 5 Avril, de 11 h. 1/2 à midi, aux Sociétés Savantes, où seront distribuées les cartes d'admission aux cours.

Le droit d'inscription est de 25 francs pour chaque cours qui comprendra de 9 à 12 leçons. Tous les cours commenceront le lundi 5 Avril aux heures indiquées, et seront terminés le samedi 17 Avril.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr Barbarin, 186, Faubourg Saint-Honoré. Envoi du programme détaillé sur demande.

La série des grandes vacances aura lieu du lundi 20 Septembre au samedi 2 Octobre 1909 avec le même programme.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

N° 23 Samedi, 20 Mars 1909.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

CINQUIÈME LISTE

Dr Louis Bazy. .	50 fr.
Dr Heitz	20 —
La salle de garde des Internes en médecine de Saint-Antoine .	50 —
Mme le Dr Grandjean-Bayard. .	10 —
Michel et Paulette Quidet. .	5 —
Dr Gouget . . .	20 —
Etudiant de 2e année	10 —
Dr X***, médecin militaire . .	5 —
Dr Chatel, à Duclair	20 —
Dr F. Glénard. .	50 —
Dr Gauthier, à Nogent	5 —
Dr T	20 —
Dr Forge	10 —
Dr Ravanier. . .	10 —
A reporter. .	285 fr.
Report . . .	285 fr.
Dr Arnould . . .	10 —
Dr Fossier, à Amillis	5 —
Dr Delage, à Levallois-Perret .	10 —
Dr Delamare . .	20 —
Dr Lebrun, à Ivry	5 —
Dr Wallich . . .	20 —
Dr Tuffier. . . .	50 —
Dr Guinon . . .	50 —
Dr Exchaquet, à Leysin	25 —
Dr L. Dufour, à Fécamp. . . .	10 —
Dr Poueydebat, à Aramitz. . . .	5 —
Dr Chaput. . . .	20 —
	515 —
Listes précédentes[1].	5.164 —
	5.679 fr.

Les souscriptions sont reçues au bureau de *La Presse Médicale*, 120, boulevard Saint-Germain.

1. Voir *La Presse Médicale*, 1909, nos 19, 20, 21 et 22.

LA MUTUALITÉ CHEZ LES MÉDECINS

Je m'étais embarqué dans cette causerie pour prêcher une fois de plus en faveur de notre chère *Société Lagoguey*, qui a tenu, l'autre dimanche, ses assises annuelles. Mais je crains de justifier l'aimable reproche de n'avoir d'yeux que pour l'*Association mutuelle des Médecins de la Seine*. Les cas d'infortune médicale, sporadiques naguère, deviennent, hélas! épidémiques. Hier, c'était pour M. T... que nous tendions la main; aujourd'hui, c'est le tour d'une autre misère. Il n'est pas de semaine où l'on ne me signale un confrère malheureux, une veuve sans appui.

Je laisserai donc là notre Société Lagoguey, me contentant de rappeler que cette Association, ouverte jusqu'à 40 ans révolus à tous les médecins français du département de la Seine, donne à ses adhérents malades, et aussi longtemps que dure leur maladie, une indemnité de 10 francs par jour, en échange d'une cotisation de 10 francs par mois. Non seulement la situation de cette Mutuelle est prospère, mais encore elle en vient, chose rare chez les médecins, à redouter la plé-

thore pécuniaire. A force d'entasser dans les caisses de l'Etat, qui prend tout et ne rend rien, les adhérents de la *Lagoguey* se demandent déjà si la cotisation de 10 francs ne pourrait pas être supprimée pour les membres de 60 ans, ayant 25 ans de sociétariat. C'est vous dire que notre prospérité est sans égale et qu'on peut hardiment venir à nous. Je serais, pour ma part, très heureux et très honoré d'être le parrain des jeunes confrères de la Seine désireux d'assurer l'avenir quand il en est encore temps. Qu'ils ne craignent pas les formalités; un mot d'adhésion sur leur carte et je les ferai convoquer pour l'examen médical, sans qu'ils aient à s'occuper de rien. Ceci établi, et après avoir loué, comme il sied, nos vaillants administrateurs, les Descoust, Fissiaux, Hennocque, Signez, Thoumas, Nigay, Launois, Nogué, etc., parlons un peu de la prévoyance chez les médecins.

***

Jusqu'à ces dernières années, le corps médical pâtit de la Mutualité sans songer à en tirer parti pour lui-même. Si nous nous en occupions, c'était pour nous plaindre justement de ses exactions; mais pas une minute nous ne songions à utiliser l'instrument si précieux en d'autres mains. Il a fallu comme un redoublement de notre misère pour nous faire sortir de notre splendide isolement. Et je n'emploie pas ce terme au hasard. Ce sera l'honneur de la profession médicale d'avoir, durant de longs siècles, assuré le devoir social et pourvu au fonctionnement de la loi d'assistance alors que le principe n'en figurait encore dans aucun de nos codes. Que voulez-vous! les Français, c'est du bon monde, ainsi que dit le populaire. Quand le médecin de campagne rentrait chez lui, las de sa journée, pouvait-il faire la sourde oreille et refuser de visiter le miséreux qui l'attendait angoissé?

Donc, s'il s'agissait du bien, nos pères étaient de toutes les semailles. Pourquoi n'avaient-ils pas leur place au banquet des moissons? Ah! c'est que la profession est essentiellement individualiste. Bien des bonnes volontés se cherchaient dans l'ombre, mais sans avoir le temps et le moyen de se rencontrer. Et puis nous sommes d'une race qui agglutine étroitement: la France est le pays de l'amitié, non des vastes groupements.

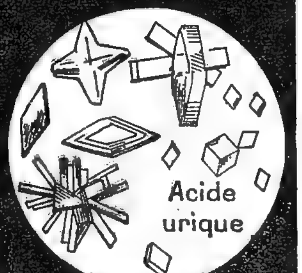
Vers 1858 cependant, Amédée Latour, un des plus grands journalistes de la Médecine, eut l'idée généreuse de grouper tous les médecins dans un but d'assistance en fondant l'*Association générale des Médecins de France*. Moyennant une cotisation de 20 francs par an, tous les adhérents tombés dans le malheur, ou leurs veuves et leurs enfants, peuvent recevoir 700 francs de pension. Un très vieux confrère, contemporain de la création de ce groupement, me racontait jadis les tribulations du pauvre Amédée Latour: « — Offrir des secours à des médecins! mais ce ne sont pas des nécessiteux ou des concierges! » Il ne faut donc pas s'étonner si l'œuvre du fondateur fut lente à prospérer.

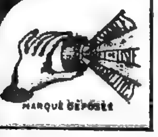
Les gouvernements voyaient d'un œil inquiet les groupements mutualistes préconisés surtout par Proudhon, dont les idées étaient loin d'être orthodoxes. Toutes ces œuvres de solidarité avaient comme un parfum subversif et ne disaient rien qui vaille aux pouvoirs publics. C'était, au surplus, dans la tradition d'alors. Songez que les premières assurances sur la vie avaient été fondées en Angleterre dès 1706, et qu'il nous faut, en France, aller à l'année 1819 pour voir la création d'œuvres semblables. J'ajoute, à la décharge de nos dirigeants, que si le Français est individuellement épargniste, il était resté jusqu'à ces derniers temps rebelle à l'épargne collective.

Quoi qu'il en soit, Amédée Latour fut de son époque en créant son *Association générale*, œuvre d'assistance, dont on s'apprête à fêter le glorieux centenaire. Le bien qu'elle a fait vous est connu, je l'espère. Non seulement elle donne des pensions, mais encore il n'est pas chez nous de douleurs ou de deuils qui l'aient laissée indifférente. Ses administrateurs ont toujours répondu aux appels justifiés. Mais il fallait un appel, et c'était précisément là son défaut : combien de pauvres honteux parmi les médecins! Sachant qu'un organisme pour vivre doit évoluer, la grande Société à laquelle je ne saurais trop rendre hommage s'est ingéniée à s'adapter aux nécessités nouvelles, et nous verrons tout à l'heure comment.

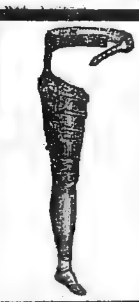
Dans le même but fut fondée, par le doyen Orfila, l'*Association générale des Médecins de la Seine*. Comme œuvre d'assistance, je citerai encore la *Caisse de secours et de prêts d'honneur de la Société médicale du Louvre*. Son but est d'avancer aux confrères dans le besoin telle ou telle somme, à charge par eux de la rembourser dès qu'ils connaîtront des jours meilleurs. Voilà pour l'assistance.

Passons maintenant à la prévoyance. Je vous ai parlé tout à l'heure de la *Société Lagoguey*, assurance-maladie, je n'y reviendrai pas. A côté de celle-ci se place l'*Association amicale des Médecins français pour l'indemnité en cas de maladie*. Elle fut fondée par le *Concours médical*, et je m'en voudrais de ne pas évoquer ici le nom du regretté Cézilly. A la disposition de *tous les médecins français*, pourvu qu'ils fassent partie de l'*Association générale des Médecins de France*, — qui va même jusqu'à assurer le paiement des cotisations en retard, — l'*Amicale* accorde à ses membres, 6 mois après l'admission et dès le 5ᵉ jour de la maladie, une somme de 10 francs pendant 60 jours, et à partir de ce temps 100 francs par mois tant que dure l'incapacité de travail. Les primes varient suivant l'âge et les combinaisons adoptées, qui sont au nombre de trois et des plus ingénieuses, puisque les sociétaires peuvent même obtenir, à 65 ans, une pension de retraite de 1.200 francs.









La *Caisse des pensions de retraite du corps médical français*, fondée également par le *Concours*, sur l'initiative de M. Lande, de Bordeaux, est, elle aussi, placée sous le patronage de l'*Association générale*. Et vous voyez que je n'avais pas tort en vous disant que celle-ci avait fait de son mieux pour briser les cadres un peu étroits du début. En échange d'une prime variable selon l'âge d'entrée, la *Caisse des pensions de retraite* sert à ses adhérents âgés de 60 ans, et après une participation d'au moins 15 ans, une pension annuelle et viagère de 1.200 francs. La femme du médecin faisant partie de la Société est admise aux mêmes conditions que lui.

La Mutuelle médicale française des retraites de la Mutuelle de Saumur, imaginée par M. Levrault, de Saumur, verse aux médecins une pension dont le maximum ne peut dépasser 1.500 francs. Le droit d'entrée est de 10 francs, le versement annuel de 60. Pour bénéficier de la retraite, il faut avoir 50 ans au moins, ne plus exercer la profession, et avoir cotisé pendant 20 ans.

Au chapitre assurances-vies doit se ranger la *Mutuelle médicale-vie* fondée par le *Syndicat des médecins de la Seine*. Elle diffère simplement des autres sociétés d'assurances en ce que n'ayant ni actionnaires, ni directeurs, ni conseil d'administration à rémunérer, elle peut offrir des avantages ou des réductions de primes interdits à une société financière.

La Mutuelle assurance-vie des médecins de France, fondée par M. Baratoux, moyennant un droit d'entree de 1 franc par année d'âge, et de 30 francs de cotisation annuelle, verse une somme de 1.000 francs aux veuves ou aux héritiers des adhérents.

La Société médicale du VIIIe arrondissement, ou *Société de prévoyance mutuelle en cas de décès*, créée par notre excellent confrère Le Pileur, répond au même but, et par les mêmes moyens; il y a simplement une légère différence dans le montant des cotisations.

Le Devoir médical de Bordeaux donne à ses ayants droit 10.000 francs au décès. Je cite encore la *Mutuelle Médicale-accidents* créée par le *Syndicat des médecins de la Seine*.

Les œuvres de prévoyance énumérées ci-dessus ont toutes pour base le paiement d'une cotisation. La *Société française des Eaux minérales* et la *Prévoyance médicale*, qui a fusionné avec elle récemment, tirent leurs ressources de la vente de produits hygiéniques. Elles donnent des retraites aux médecins et à leurs veuves, distribuent des secours, et leur situation est des plus prospères.

La *Caisse des veuves et orphelins du corps médical*, fondée dernièrement par M. Villepoux, d'Amiens, sert aussi des retraites aux veuves et aux orphelins de ses adhérents.

Enfin, la *Mutuelle générale des médecins français*, due à M. Hyvert, de Nérondes, assure à la fois sur la vie et contre la maladie, l'accident, la vieillesse et la mort. Elle garantit à ses membres 5 francs par jour en cas de maladie ou d'accident pendant deux mois, 4 francs le mois suivant, puis des secours si la maladie s'éternise. Elle paye à la veuve 1.000 francs au décès du sociétaire, ou 360 francs de retraite à 50 ans d'âge et après 15 ans de participation.

Comme on le voit, si nous sommes venus tard à la prévoyance, nous sommes en bonne voie et les Sociétés ne manquent pas. Mon étude est cependant loin d'être à jour. J'en ai puisé les éléments dans un travail que j'avais demandé, il y a 3 ans, à mon excellent confrère, M. Vimont, un des maîtres de la Mutualité parmi les médecins. Depuis, d'autres Sociétés sont nées, l'*Association confraternelle des médecins français*, par exemple, fondée par M. G. Tissot, et la *Maison du Médecin*, et combien d'autres encore que j'ignore!

Après avoir rendu à notre confrère Vimont ce qui lui appartient, et m'être excusé de l'aridité forcée de cette énumération, je tiens à saluer tous les humbles de la médecine qui, depuis Amédée Latour, se sont donné tant de peine pour faire triompher chez nous le mutualisme. Je voudrais aussi émettre un double vœu : D'abord, pourquoi ne pas créer une Fédération de toutes nos Œuvres, avec un Bureau central menant une publicité telle qu'aucun médecin ne pourrait échapper à l'action de nos Sociétés de prévoyance? Rien sans réclame, ne l'oublions pas, et il faut faire violence aux gens, même pour leur être utile. Enfin, l'esprit de solidarité ne doit pas exclure le sentiment si français de la charité : A quand la création de la Caisse de secours immédiats pour les veuves et les orphelins de la profession?

F. Helme.

BIBLIOGRAPHIE

1810. — **P. Janet.** — Les Névroses. 1 vol. in-18, de 397 pages. Prix : 3 fr. 50 (*Ernest Flammarion*, éditeur.)

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES D'ANATOMIE MICROSCOPIQUE

Sommaire des fascicules 3 et 4 (tome X).

Mlle **Marie Loyez.** — Le corps vitellin de l'oocyte de Pyrrhocoris Apterus (avec 5 figures dans le texte).

P. Legendre. — Contribution à la connaissance de la cellule nerveuse, la cellule nerveuse d'Hélix Pomatia (avec 19 figures dans le texte). Pl. XV et XVI.

G. Leboucq. — Contribution à l'étude de l'histogenèse de la rétine chez les mammifères (planches XVII à XIX).

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

Ibogaïne, Ouabaïne, Yohimbine.

On confond souvent l'ibogaïne avec l'ouabaïne ou la yohimbine, dont les propriétés sont complètement différentes. L'ouabaïne, extrêmement toxique, a été expérimentée contre l'asthme et la coqueluche. L'yohimbine est un aphrodisiaque.

L'ibogaïne, tirée de l'iboga du Congo, est peu toxique. C'est un médicament névrosthénique, et en même temps toni-cardiaque et excitant de la nutrition. On la prescrit sous forme de dragées Nyrdahl, à base d'ibogaïne (formule du Dr Landrin), 2 à 6 par jour.

Indications : neurasthénie, atonies nerveuses et musculaires, surmenage, convalescences, dilatation du cœur, etc.

CHAIX & Cie, 10, rue de l'Orne, PARIS.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 31 Mars 1909, à 1 heure. — M. VERGNE : De l'inspection oculistique des écoles; MM. Pinard, Kirmisson, Lepage, Ombrédanne. — M. MAURAN : Des cas de mort par décollement prématuré du placenta inséré normalement; MM. Pinard, Kirmisson, Lepage, Ombrédanne. — M. CŒUILLIEZ : Etude clinique sur quelques localisations de la tuberculose osseuse (Os malaire, Acromion, Pubis, Ischion, Grand trochanter, Calcanéum); MM. Kirmisson, Pinard, Lepage, Ombrédanne. — M. LABBÉ : Contribution à l'étude de l'étiologie de la Botryomycose; MM. Blanchard, Brissaud, Roger, Desgrez. — M. LAMBERT : La paralysie du nerf spinal dans la syphilis; MM. Brissaud, Blanchard, Roger, Desgrez. — Mlle TSCHERNIACK : Contribution à l'étude de la pathogénie de l'anémie pernicieuse progressive; MM. Roger, Blanchard, Brissaud, Desgrez. — M. VALLET : De la sérothérapie curative antitétanique. Voie sous-arachnoïdienne; MM. Reclus, Gley, Gosset, Mulon. — M. DARRICARRÈRE : Epithéliomas en surface des muqueuses leucoplastiques; MM. Reclus, Gley, Gosset, Mulon. — M. MOLINIÉ : Contribution à l'étude des abcès du foie compliqués d'épanchement pleural; MM. Reclus, Gley, Gosset, Mulon. — M. JOUQUAN : Des fistules vésico-utérines; MM. Segond, Delbet, Rieffel, Pierre Duval. — M. DEFOSSES : Contribution à l'étude des kystes séreux congénitaux multiloculaires; MM. Segond, Delbet, Rieffel, Pierre Duval. — M. COUTURIER : Contribution à l'étude des hernies pectinéales; MM. Segond, Delbet, Rieffel, Pierre Duval.

Jeudi 1er Avril 1909, à 1 heure. — M. BECHAMP : Contribution à l'étude du sarcome mélanique; MM. Dieulafoy, Gilbert Ballet, Rénon, Claude. — M. DUTERQUE : Apraxie; MM. Gilbert Ballet, Dieulafoy, Rénon, Claude. — M. PRESBEANU : De l'hypophyse dans l'acromégalie; MM. Gilbert Ballet, Dieulafoy, Rénon, Claude. — M. MAILLARD : De la rétention d'urine dans la fièvre typhoïde; MM. Hutinel, Chantemesse, Fernand Bezançon, Nobécourt. — M. APTCKMANT : Intradermo-réaction à la tuberculine; MM. Hutinel, Chantemesse, Fernand Bezançon, Nobécourt. — M. BARBIER : Contribution à l'étude des tumeurs malignes du péritoine chez l'enfant; MM. Hutinel, Chantemesse, Fernand Bezançon, Nobécourt. — M. SAUTEREAUX : La fièvre typhoïde d'origine ostréaire (contribution à l'étude clinique); MM. Chantemesse, Hutinel, Fernand Bezançon, Nobécourt. — M. MOIGNET : Contribution à l'étude des substances cicatrisantes et kératoplastiques. Le Néol; MM. Pozzi, Bar, Lenormant, Jeannin. — M. MARDAT : La typho-malaria; MM. Bar, Pozzi, Lenormant, Jeannin. — M. HUCHOT : De l'importance du diagnostic précoce de l'hydrocéphalie fœtale au point de vue du pronostic; MM. Bar, Pozzi, Lenormant, Jeannin. — M. DEROUET : Traitement de la pleurésie séro-fibrineuse par le sérum antidiphtérique; MM. Gilbert, Hallopeau, Jeanselme, Carnot. — M. GUYONNET : Adénites de la scarlatine; MM. Gilbert, Hallopeau, Jeanselme, Carnot.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 29 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Monod, Retterer, Rieffel. — 3e (Deuxième partie) (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Legry, Marcel Labbé. — 3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Roger, Pierre Marie, Desgrez. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. Blanchard, Legueu, Branca. — 1er, Oral (2e série) : MM. Brissaud, Lejars, Macaigne. — 1er, Oral (3e série) : MM. Nicolas, Mauclaire, Mulon. — 3e (Deuxième partie) : MM. Dejerine, Marcel Labbé, Sicard. M. Segond, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Delbet, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Deuxième partie), (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Hartmann, Gosset, Proust. M. Reclus, censeur; M. Lœper, suppléant.

Mardi 30 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Retterer, Thiéry, Morestin. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilbert Ballet, Hallopeau, Nicloux. Epreuves pratiques. — 1er, Oral : MM. Prenant, Rémy, Brumpt. — 2e : MM. Gley, Launois, André Broca. — 3e, Oral (Deuxième partie) (1re série) : MM. Raymond, Rénon, Fernand Bezançon. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série) ; MM. Hutinel, Jeanselme, Nobécourt. M. Gilbert censeur ; M. Richaud, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Ricard, Marion. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. Quénu, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Chauffard Gouget, Castaigne. M. Alb. Robin, censeur ; M. Carnot, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Brindeau, Jeannin. M. Desgrez, suppléant.

Mercredi 31 Mars 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Nicolas, Retterer, Branca. — 3e (Deuxième partie) : Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Gaucher, Lœper. Epreuves pratiques. — 4e : MM. Pouchet, Dejerine, Zimmern. M. Gariel, censeur ; M. Potocki, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Laënnec : MM. Monod, Lejars, Proust. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Laënnec : MM. Walther, Legueu, Mauclaire. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Laënnec : MM. Pierre Marie, Legry, Marcel Labbé. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Laënnec : MM. Widal, Macaigne, Sicard. M. Hartmann, censeur : M. Couvelaire, suppléant.

Jeudi 1er Avril 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Rémy, Thiéry, Marion. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Chauffard, Brumpt, Nicloux. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. Prenant, Retterer, Auvray. — 1er, Oral (2e série) : MM. Ricard, Launois, Morestin. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Raymond, Menetrier, Castaigne. — 4e : MM. Pouchet, Thoinot, Langlois. M. Ribemont-Dessaignes, censeur ; M. Brindeau, suppléant.

Vendredi 2 Avril 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Nicolas, Mauclaire, Branca. — 3e (Deuxième partie), (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Dejerine, Desgrez, Marcel Labbé. — 3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Roger, Legry, Lœper. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. Blanchard, Legueu, Mulon. — 1er, Oral (2e série) : MM. Brissaud, Reclus, Rieffel. — 1er, Oral (3e série) : MM. Kirmisson, Retterer, Macaigne. — 4e : MM. Pouchet, Thoinot, Langlois. M. Gariel, censeur ; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Delbet, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série). Necker : MM. Hartman, Gosset, Proust. M. Segond, censeur; M. Sicard, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Wallich, Couvelaire. M. Potocki, suppléant.

Samedi 3 Avril 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Quénu, Auvray, Morestin. Epreuve pratique. — 1er, Oral (1re série) : MM. Rémy, Ricard, Launois. — 1er, Oral (2e série) : MM. Retterer, Lenormand, Brumpt. — 2e : MM. Prenant, Langlois, André Broca. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Bar, Thiéry, Marion. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Chauffard, Widal, Jeanselme. — 4e (1re série) : MM. Chantemesse, Carnot, Balthazard. — 4e (2e série) : MM. Gilbert Ballet, Desgrez, Richaud. M. Pozzi, censeur; M. Nicloux, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série). Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série). Beaujon : MM. Hutinel, Gouget, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (3e série), Beaujon : MM. Gilbert, Fernand-Bezançon, Castaigne. — 5e, Obstétrique (Première partie). Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Dieulafoy, censeur ; M. Brindeau, suppléant

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — MÉRITE AGRICOLE. — *Chevalier* : MM. Belot, Gilbert, Mayard, Reumaux, Rogier, à Paris; Camou, à Nice; Mercier-Bellevue, à Poitiers (Vienne); Topard, à Angers (Maine-et-Loire).

Ecole pratique des hautes études. — De Mars à Juin ont lieu, au laboratoire de psychologie expérimentale, des travaux pratiques de psychologie, sous la direction de M. HENRI PIÉRON, maître de conférences, assisté de M. J.-M. LAHY, chef des travaux.

Ces travaux comprennent l'emploi des méthodes de psychologie physiologique et de psychologie expérimentale.

Quelques séances seront consacrées aux études préparatoires d'anatomie et histologie comparées, de physiologie cérébrale et de psycho-physiologie comparée.

Ces travaux ont lieu au laboratoire de psychologie expérimentale, à l'asile de Villejuif, les mercredis de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

En outre, une série indépendante de 5 séances de démonstrations sera consacrée à l'examen psycho-physiologique de malades atteints d'affections nerveuses et mentales.

Le nombre des places étant strictement limité, on est prié de se faire inscrire, soit au laboratoire de l'asile de Villejuif, soit au laboratoire d'évolution de la Sorbonne (3, rue d'Ulm), soit chez M. PIÉRON (96, rue de Rennes).

A propos d'accidents du travail. — On sait que, d'après la loi de 1898 sur les accidents du travail, est passible d'une amende de 16 à 300 francs toute personne qui aura porté atteinte au droit de la victime de choisir son médecin.

S'appuyant sur ces dispositions, trois médecins MM. Divernerresse, de Grissac et Dally, ont assigné devant la 8e chambre correctionnelle des patrons d'ouvriers qui les avaient remplacés par d'autres docteurs alors qu'ils avaient été choisis par des ouvriers victimes d'accidents.

Le tribunal vient de débouter MM. Divernerresse, de Grissac et Dally :

« Attendu qu'il est hors de doute, dit notamment le jugement, que le texte de loi invoqué est un texte exclusivement protecteur des droits de l'ouvrier blessé, ne pouvant être invoqué que par l'ouvrier et non par le médecin qui lui a donné ses soins. »

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Mezger, à Paris; de M. Margoulieff, à Thiron (Eure-et-Loir); de M. L. Comar, président honoraire de la Chambre syndicale des pharmaciens de la Seine.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — M. Huchard, président du concours, a donné sa démission. Il est remplacé comme président par M. Oulmont.

ÉPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 17 Mars.* — Ont obtenu : MM. Rosenthal, 20; Weill (B.), 20; Courcoux, 20.

Séance du 18 Mars. — Ont obtenu : MM. Babonneix, 18; Bensaude, 19; Deguy, 20.

La prochaine séance aura lieu le lundi 22 Mars, à 4 h. 3/4, à la Charité.

Internat. — ORAL — *Séance du 17 Mars.* — *Anatomie de l'uretère pelvien chez la femme.* — *Symptômes et formes de la scarlatine sans complications.* — Ont obtenu : MM. Dubois (R.), 9; Virenque, 13; Morancé, 14; Girou, 14; Crétaux, 10; Fourrière; Pont, 16; Dournay, 12; Wéber, 11; Brodin, 17.

Séance du 18 Mars. — *Anatomie des muscles ptérygoïdiens (sans physiologie).* — *Formes cliniques de la pneumonie chez l'enfant, l'adulte et le vieillard.* — Ont obtenu : MM. Petit (H.), 13; Bernard, 11; Métivet, 16; Pakowski, 15; Miginiac, 18; Weissenbach, 13; Passot, 15; Rousseau (E.), 13; Lévy (P.), 16; Lorin, 15. — *Absent* : M. François (P.).

RELEVÉ DES POINTS. — MM. Dubois (R.), 9 + 18 = 27; Virenque, 13 + 17 = 30; Morancé, 14 + 21 = 35; Girou, 14 + 21 = 35; Cretaux, 10 + 17 = 27; Fourrière, 18; Pont, 16 + 20 = 36; Dournay, 12 + 20 = 32; Wéber, 11 + 19 = 30; Brodin, 17 + 21 = 38; Petit (H.), 13 + 19 = 32; Bernard, 11 + 20 = 31; Métivet, 16 + 21 = 37; Pakowski, 15 + 21 = 36; Miginiac, 18 + 23 = 41; Weissenbach, 13 + 19 = 32; Passot, 15 + 23 = 38; Rousseau (E.), 13 + 18 = 31; Lévy (P.), 16 + 22 = 38; Lorin, 15 + 22 = 37; François (P.), 16.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Très recommandée; sans fortune, fille de médecin décédé; excellente sténo-dactylographe, bonne instruction technique, désirerait place de secrétaire auprès d'un médecin, rédaction de Conférences et de tous travaux scientifiques. Ecrire A. F. *La Presse Médicale*.

Adjudication d'une clinique de Mécanothérapie, après le décès du Dr L... Le jeudi 25 Mars 1909, à 2 h. du soir, rue du Faubourg-Saint-Jean, n° 20, à Nancy. — *Appareils de chirurgie et d'électricité, bureau, bibliothèque, fauteuils, chaises-longues, fauteuil à bascule, Dictionnaire Larousse, ouvrages de médecine, etc.* Au comptant, plus 5 pour 100.

Exposition le mercredi 24, de 9 à 12 h. et 2 à 5 h. du soir. Pour tous renseignements s'adresser à M. MOURAUX, commissaire-priseur chargé de la vente, Nancy.

Lamalou-les-Bains. — A vendre (ou à louer) *grande maison*, avec jardin, occupée pendant 25 ans par un médecin. Ecrire *P. M.*, n° 291.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. . 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

120, boulevard Saint-Germain.

PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . 10 fr.

Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

SIXIÈME LISTE

Dr Arthur Petit	10 fr.
Dr L. Brocq	20 —
Dr C. J. Bergalonne, à Genève	10 —
Dr Coignerai, à Metlaoui	15 —
Dr Alfred Lihou	5 —
Dr Troisier	20 —
Dr M. Chaillous	20 —
Dr Bullinger-Muller, à Alger	10 —
A reporter	110 fr.
Report	110 fr.
Dr Cavasse, Le Cannet-Cannes	20 —
Dr Therre, à Vichy	50 —
Dr Carrion	20 —
Dr Hallion	20 —
Dr Alexis Pissavy	20 —
	240 —
Listes précédentes[1]	5.679 —
	5.919 fr.

Les souscriptions sont reçues au bureau de *La Presse Médicale*, 120, boulevard Saint-Germain.

1. Voir *La Presse Médicale*, 1909, nos 19, 20, 21, 22 et 23.

DÉCLARATION ET DÉSINFECTION

Il n'est douteux pour aucun praticien que l'éclosion, le développement et la persistance des maladies contagieuses tient, en grande partie, à l'absence ou à l'insuffisance de désinfection des locaux contenant les germes nocifs. Le corps médical puissamment imprégné des idées pastoriennes ne demande donc qu'à soutenir partout et toujours de son autorité et de son dévouement toutes les mesures administratives édictées en vue du bien public. Aussi la récente circulaire du ministre de l'Intérieur (*La Presse Médicale*, 13 Mars 1909) tendant à l'application stricte de la loi du 15 Février 1902 et du décret du 10 Février 1903 est-elle assurée d'avance de l'appui de tous les médecins.

Théoriquement, administrateurs et médecins sont en parfait accord. Pratiquement, et il faut avoir le courage de le dire dans l'intérêt même de la santé publique, ils n'arrivent pas à s'entendre. La raison de l' « abstention trop générale » dont se plaint la circulaire est extrêmement simple : elle tient à la *manière illusoire dont est pratiquée la désinfection elle-même*.

A Paris, par exemple, le médecin a tôt fait de voir que la déclaration qu'on exige de lui n'a nullement pour corollaire une désinfection sérieuse. Le public n'est pas dupe longtemps de l'insuffisance des moyens usités et il ne garde guère que le souvenir des détériorations faites par les ingrédients employés.

Aussi les médecins se désintéressent, le public n'a aucune confiance et n'est d'ailleurs guère assuré que d'une déprédation de son mobilier. Voilà pourquoi il paraît délicat « de provoquer l'exécution de sanctions légales et d'exclure rigoureusement des diverses fonctions dont vous nommez les titulaires (la circulaire s'adresse aux préfets) les praticiens aussi peu soucieux de la loi que de la chose publique ».

Cette dernière sanction semble d'ailleurs bien dangereuse : comme il pourrait être facile de mettre sur le compte de la loi de 1902 l'élimination d'un médecin qui ne serait pas *persona grata!*

Mais puisque la circulaire prescrit aux préfets « de recueillir avec soin les observations et les critiques des médecins en vue des améliorations à apporter au service », il peut être utile d'insister publiquement sur la manière illusoire dont s'opère en général la désinfection.

***

En ville, le médecin se trouve prescrire la désinfection soit dans des familles aisées, soit dans des familles pauvres.

Les premières, le plus souvent, ont recours à l'industrie privée, les secondes à l'Administration.

Une famille aisée que je connais particulièrement a eu cette année deux rougeoles et une scarlatine dans le même appartement. Tous les cas ont été déclarés et il a été ajouté que la famille se chargeait de la désinfection.

La conséquence au point de vue administratif a été que *personne n'est jamais venu s'assurer de la réalité de la désinfection.* En fait, et sans menace d'aucune sorte, le médecin traitant et la famille ont fait tous leurs efforts pour assurer d'abord la non-dissémination des germes, ensuite leur destruction.

Les précautions prises pendant le cours de la scarlatine ont été : l'isolement du malade dans une chambre de l'appartement, l'usage de blouses, la désinfection des mains des personnes approchant le malade, la désinfection des linges par l'industrie privée. La maîtresse de maison, très entendue en matière d'antisepsie et d'asepsie, m'a déclaré que, malgré ses efforts constants, elle n'a jamais pu obtenir qu'un *isolement relatif* durant les 40 jours de maladie. En somme, me disait-elle, c'est une surveillance perpétuelle à exercer sur la femme de chambre qui laisse traîner sa robe, oublie de ne pas promener dans tout l'appartement le balai ou les linges servant au nettoyage de la chambre du malade, revêt ou devêt la « blouse isolante » au petit bonheur, la mettant même à l'envers, appliquant ainsi contre ses vêtements la face externe infectée de ladite blouse, omettant de se laver les mains, etc., etc. Bref, la conclusion à tirer est la suivante : l'isolement dépend uniquement de la bonne volonté de la famille et il ne peut jamais être que relatif.

La guérison obtenue, la désinfection de la chambre et de l'appartement est faite, par l'industrie privée, au formol et celle de la literie à l'autoclave. S'il y a des livres, on se contente de les ouvrir pour que le formol les pénètre. Cette stérilisation des livres paraît douteuse et, dans le cas particulier, la maîtresse de maison eut recours à une solution plus élégante : elle brûla tous les papiers sans importance et envoya les livres aux Enfants-Malades (pavillon des scarlatineux).

Dans une autre famille où la déclaration d'une scarlatine avait été faite, *un inspecteur est venu et a exigé* que la désinfection des linges fût confiée à l'Administration; mais il paraît qu'on ne venait que tous les 8 jours. Quant à la désinfection finale, la famille, s'étant laissé dire que l'Administration « abîmait », demanda et obtint de confier cette désinfection à l'industrie privée. Mais on n'exigea pas de certificat de désinfection; en revanche, on compta sur la note le prix de la désinfection qui fut d'ailleurs déduit sur le vu des factures de l'industrie privée. On devine comment on peut échapper ainsi à la désinfection, si on le veut.

Voilà donc prouvé que, dans les familles aisées, le médecin fait tout son possible pour arrêter le développement des maladies contagieuses, mais qu'il ne doit compter pour y parvenir que sur l'intelligence et la bonne volonté de ses clients. Encore l'isolement est-il toujours relatif et des fautes sont commises tous les jours par l'entourage.

***

Qu'advient-il de l'isolement et de la désinfection, quand l'un et l'autre doivent être pratiqués dans une famille modeste et dépendent d'un service public? J'ai vu le fait suivant tout récemment :

Un enfant, scarlatineux, a un phlegmon du cou vers le 30e jour de la maladie. La déclaration a été faite par le médecin qui a donné toutes les instructions nécessaires, mais ne peut guère surveiller, puisqu'on ne l'appelle qu'une fois par semaine. Le malade est dans une chambre où couche la mère. Le père et deux autres enfants habitent le même petit appartement.

Il n'y a aucun isolement et il ne peut y en avoir aucun.

L'Administration fait prendre les linges pour les désinfecter et c'est tout.

Etant donnée l'opération à pratiquer, je demande et j'obtiens facilement de la famille, qui s'y prête très volontiers, que l'enfant soit transporté dans une maison de santé et je fais tout

organiser pour que l'on profite de ce transport pour tout désinfecter, y compris les effets des membres de la famille. Le père écrit au service de désinfection. Résultat : en rentrant d'une course, le père trouve dans une chambre deux employés du service municipal en train de faire fonctionner une pompe qui projette partout, détériorant tout ce qui est susceptible d'être détérioré, un liquide que l'on dit du sublimé ! Étonnement du chef de famille, qui fait remarquer qu'on *abîme son mobilier*, contrairement à ce que j'avais affirmé, qu'on ne désinfecte pas les placards ni une malle qui est aux pieds du lit, qu'il ne permettra pas qu'on procède à la stérilisation du reste de l'appartement, etc., etc. Il demande pourquoi on n'utilise pas le formol et les employés auraient répondu que s'ils avaient recours à ce procédé, ils seraient bien trop appelés et ne pourraient suffire !

Voilà donc un cas dont j'ai été témoin. La déclaration a été faite, tout le monde s'est prêté aux exigences de l'hygiène et *aucune mesure sérieuse n'a été prise*.

J'ai interrogé plusieurs de mes amis qui font de la médecine dans les quartiers ouvriers. La réponse a été toujours la même : l'isolement est impossible pendant la maladie, la désinfection finale est illusoire et *détestée*. Un praticien, très dévoué à la cause de l'hygiène, m'a fait remarquer que les commerçants s'opposent souvent à la déclaration parce que les *voitures de désinfection* se reconnaissent, et que, dès lors, elles *font fuir leur clientèle*.

***

Sans insister davantage, il est facile de conclure que le corps médical fait tout ce qu'il peut pour arrêter le développement des maladies infectieuses. Toutes les circulaires et toutes les menaces resteront sans effet tant qu'on ne pourra pas organiser l'*isolement* du malade contagieux et la *désinfection* des locaux contaminés. Chacun de nous sait ce qu'il faut pour réaliser cette organisation : des millions.

F. Jayle.

LIVRES NOUVEAUX

Marfan, Andérodias et Cruchet. — *Introduction à la médecine des enfants.* 1 vol. gr. in-8°, de 480 p., avec 71 figures. Prix : 10 francs. (J.-B. Baillière et fils, éditeurs.)

L'introduction à la médecine des enfants, un fort volume de près de 500 pages, est le premier fascicule de toute une série destinée à former un nouveau traité de pédiatrie : *la Pratique des maladies des enfants.* Cette publication est dirigée par M. Cruchet qui a su s'assurer le concours d'un grand nombre de médecins d'enfants de Paris et de province. Comme l'indique son titre, elle aura surtout un caractère pratique et fera une large place aux questions de diagnostic et de thérapeutique, qui sont réclamées par l'étudiant et par le médecin praticien.

Le premier fascicule s'ouvre par un fort joli chapitre de M. Marfan sur la première enfance. C'est une étude très complète de la physiologie et de la pathologie du jeune nourrisson, qui donne une sorte de conception générale de ce que les grands processus morbides (athrepsie, atrophie, anémie, septicémie, bronchopneumonie) sont ou peuvent être chez le nourrisson en rapport avec sa façon d'être et ses réactions physiologiques. Le plan de ce chapitre est fort original et contraste avec ce qu'on trouve habituellement, sur cette matière, dans la plupart des traités.

M. Andérodias se conforme davantage au caractère pratique qu'est destiné à avoir ce nouveau traité. En exposant les maladies du nouveau-né et du nourrisson, il passe en revue la plupart des affections et des maladies de cet âge. Chaque maladie est traitée dans un chapitre séparé qui comporte les divisions classiques (étiologie et pathogénie, symptômes, diagnostic, pronostic).

On lira certainement avec plaisir la partie consacrée à l'hygiène, à l'éducation et à la pathologie générale (croissance, surmenage) de la seconde et moyenne enfance et de la puberté. Elle est due à la plume alerte et littéraire de M. Cruchet. La psychologie de l'adolescent et ses psychoses, généralement fort négligées ailleurs, sont très bien présentées par M. Cruchet et de nature à vivement intéresser les lecteurs.

R. Romme.

BIBLIOGRAPHIE

1811. — **E. Finger.** — La syphilis et les maladies vénériennes. 3e édition française par *P. Spillmann, M. Doyon* et *L. Spillmann.* 1 vol. in-8°, de XII-439 pages, avec 8 planches hors texte en couleurs. Prix : 12 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1812. — **Lemanski.** — L'Art pratique de Formuler. 3e édition. 1 vol. in-16 de 304 pages. Cartonné. Prix : 4 fr. (*G. Steinheil*, éditeur.)

1813. — **A. Guillon.** — Manuel de Thérapeutique clinique des maladies tropicales. 1 vol. in-8°; de 387 pages, avec 13 figures. Cartonné. Prix : 7 fr. (*O. Doin et fils*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 4.

Mémoires originaux :

Laignel-Lavastine et Boudon. — Apraxie idéatoire.

Al. Pop-Avramesco (de Bucarest). — Anisocorie dépendant d'une anisométropie.

Analyses :

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

Société de neurologie.



FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur DIEULAFOY. Leçon du samedi 27 Mars. Septicémie gonococcique avec endocardite, broncho-pneumonie, pleurésie et péricardite. Essai de traitement par vaccin gonococcique. Valeur de l'indice opsonique (malade de la salle Saint-Christophe, n° 2).

Laryngologie, rhinologie et otologie. — M. CASTEX, chargé de Cours, assisté de MM. COLLINET, RABÉ et BLANLUET, commencera le mardi 27 Avril 1909, à 1 h. 1/2, à l'École pratique, un Cours de chirurgie spéciale pour les affections de l'oreille, du nez et du larynx. Il le continuera les jours suivants, à la même heure.

Programme du Cours : I. Chirurgie tympanique (paracentèse, ténotomie, ablation des osselets, etc.) Opérations sur la mastoïde (antrotomie, évidement pétro-mastoïdien). Découverte du sinus latéral, des fosses cérébrales moyenne et cérébelleuse. Trépanation du labyrinthe. — II. Ablation des cornets. Ponctions du sinus maxillaire (voies nasale et alvéolaire). Trépanation endonasale (Claoué). Cure radicale (Caldwell-Luc). Trépations du sinus frontal (procédés de Kühnt, de Killian), du sinus sphénoïdal. Chirurgie de l'ethmoïde. — III. Ablation des polypes du larynx. Laryngotomies. Laryngectomie. Pharyngotomie (sous-hyoïdienne de Malgaigne, trans-hyoïdienne de Vallas).

Les élèves inscrits seront exercés aux diverses interventions opératoires de la spécialité. Le Cours sera complet en 12 leçons. Le droit de laboratoire à verser est de 50 fr. Un certificat d'assiduité est délivré aux élèves.

COLLÈGE DE FRANCE

Laboratoire d'histologie du Collège de France. — M. J. JOLLY commencera le 20 Avril 1909, au laboratoire d'histologie du Collège de France, une série de Conférences pratiques sur la technique histologique et l'histologie. Ces Conférences auront lieu 3 fois par semaine, à 2 heures. S'inscrire d'avance, au laboratoire, l'après-midi.

NOUVELLES

Physiothérapie (Cours de vacances). — Le Cours de physiothérapie organisé par MM. ALBERT-WEIL, CAUTRU, DEGRAIS, DESFOSSES, DOMINICI, DUREY, KRUGER, LEROY, PARISET et WETTERWALD aura lieu du 15 Avril au 8 Mai, à l'École des hautes études sociales, 16, rue de la Sorbonne, et dans divers hôpitaux ou cliniques.

Ce Cours est divisé en 2 séries de 20 leçons : la 1re série comprend l'électro, la radio, la radium, la photo et l'hydrothérapie; la 2e comprend le massage des diverses régions (membres, viscères, face, etc.), la kinésithérapie gynécologique, la rééducation motrice, la mécanothérapie et la méthode de Bier.

Le prix de chacune des séries de 20 leçons est de 50 francs.

On peut s'inscrire pour une série ou pour les deux chez MM. VIGOT frères, 23, place de l'École-de-Médecine ou chez M. DUREY, 16, rue de Logelbach.

Les cours de la série A ont lieu à 6 heures, ceux de la série B à 5 heures. Les jours où les cours ont lieu dans des hôpitaux ou des instituts, leur horaire est avancé ou reculé d'une demi-heure au moins pour que les élèves d'une série puissent néanmoins suivre les cours de l'autre série.

Les élèves régulièrement inscrits à l'une des deux séries d'Avril 1909 sont invités à 6 conférences sur la physiothérapie de la tuberculose faites par MM. BARDET, GOTTSCHALK, MARTINET, ROSENTHAL, SANDOZ et SCHLEMMER.

A la fin du cours les élèves qui se feront inscrire à cet effet seront conduits à Vichy pendant 2 jours pour y visiter les installations physiothérapiques modèles de la Compagnie fermière et être initiés à la clinique thermale.

Grâce à la générosité de la Compagnie de Vichy, le prix de cette excursion (tous frais compris, voyage et frais de séjour) n'est que de 30 francs.

La Prévoyance médicale. — *La Prévoyance médicale*, 29, rue de Londres. L'assemblée générale annuelle de la Prévoyance médicale a eu lieu au siège social, 29, rue de Londres, le 14 Mars, sous la présidence de M. PHILIPPEAU.

Du rapport du Conseil d'administration, il résulte que la prospérité de l'Association s'est accrue dans des proportions considérables depuis qu'elle a complété son cycle de prévoyance en adjoignant à sa caisse des retraites et à sa caisse des veuves et des orphelins, une *Filiale-Maladie* destinée à servir à tous ses membres une indemnité quotidienne en cas de maladie.

L'actif de la Société est de 1.794.000 francs, le trésor dépasse 1 million.

L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

1° Versement d'une somme de 69,000 francs, à la caisse des veuves et des orphelins pour l'exercice 1908;

2° Attribution par le même exercice de la somme de 295.000 francs, à la caisse des retraites, soit 1.400 francs par retraité au lieu de 900 francs en 1906 et de 1.000 fr. en 1907.

De plus, la *Filiale-Maladie*, dont la création remonte seulement à Novembre 1908, sera en état de délivrer l'indemnité à ses membres dès la fin de 1909.

MM. LUTAUD et GUYOCHIN ont été réélus administrateurs.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — ÉPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 22 Mars.* — Ont obtenu : MM. Pagniez, 20; Ribierre, 20; Grenet, 20.

Séance demain à 4 h. 3/4 à la Charité.

Chirurgien des hôpitaux. — ÉPREUVE ÉCRITE. — *Séance du 22 Mars.* — Questions tirées : *Sinus frontaux et sphénoïdaux. — Accidents occasionnés par la dent de sagesse.*

Questions restées dans l'urne : *Médiastin postérieur. — Rétrécissements non cancéreux et non congénitaux de l'œsophage. — Articulations radio et médio-carpienne. — Corps étrangers articulaires du genou.*

Première séance de lecture aujourd'hui, à 5 heures, à la Charité, amphithéâtre Velpeau.

Accoucheur des hôpitaux. — ÉPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 20 Mars.* — Ont obtenu : MM. Chirié, 13; Le Lorier, 17; Lequeux, 18.

Infirmerie de Saint-Lazare. — Le concours pour une place de médecin suppléant de l'infirmerie spéciale de Saint-Lazare s'est terminé par la nomination de M. Lacapère, ancien chef de clinique à l'hôpital Saint-Louis.

Internat. — ORAL. — *Séance du 19 Mars.* — *Anatomie du nerf moteur oculaire commun. — Symptômes et diagnostic différentiel de l'hémorragie cérébrale.* — Ont obtenu : MM. Zislin, 11; Toulant, 14; Ramadier, 11; Chatelin (Ch.), 17; Bachy, 16; Prost; Viel (E.), 13; Durand, 14; Feil; Mlle de Jong, 12.

Séance du 22 Mars. — *Anatomie des vésicules séminales (sans histologie ni physiologie). — Symptômes, évolution et diagnostic différentiel de la tuberculose épididymo-testiculaire.* — Ont obtenu : MM. Ségard, 15; Croissant, 14; Baron, 13; Saint-Girons, 16; Fenard, 10; Sidoun; Bollack, 12; Caïn, 17; Gendron, 13; Le Chevalier, 16.

RELEVÉ DES POINTS. — MM. Zislin, 11 + 19 = 30; Toulant, 14 + 21 = 35; Ramadier, 11 + 18 = 29; Châtelin

(Ch.), 17 + 22 = 39 ; Bâchy, 16 + 20 = 36 ; Prost, 18 ; Vieil (E.), 13 + 20 = 33 ; Durand, 14 + 17 = 31 ; Feil, 16 ; Ségard, 15 + 20 = 35 ; Croissant, 14 + 19 = 33 ; Baron, 13 + 22 = 35 ; Saint-Girons, 16 + 21 = 37 ; Fenard, 10 + 16 = 26 ; Sidoun, 16 ; Bollack, 12 + 17 = 29 ; Cain, 17 + 23 = 40 ; Gendron, 13 + 23 = 36 ; Le Chevalier, 16 + 21 = 37 ; Mlle de Jong, 12 + 19 = 31.

Internat de Hendaye, Brévannes, Sainte-Périne, Chardon-Lagache et Rossini. — Sont désignés pour faire partie du jury de ce concours, MM. Lereboullet, Nobécourt, Chevrier.

Assistance médicale. — Un concours pour la nomination à six places de médecin de l'assistance médicale à domicile sera ouvert le lundi 26 Avril 1909, à midi, à la salle des Concours de l'administration, rue des Saints-Pères, 49.

MM. les Docteurs en médecine qui désirent concourir peuvent se faire inscrire à l'Administration centrale, 3, Avenue Victoria (service du personnel), de midi à 3 heures, jusqu'au jeudi 8 Avril, inclusivement.

Les Candidats doivent réunir les conditions suivantes : 1° être de nationalité française et pourvus du diplôme de docteur en médecine délivré par une des Facultés de médecine de l'Etat ; 2° s'ils postulent pour le service du traitement à domicile, s'engager à résider dans l'arrondissement où ils seront appelés à exercer leurs fonctions, ou dans un quartier limitrophe.

Les fonctions de médecin de l'Assistance médicale sont incompatibles avec celles d'Administrateur du Bureau de bienfaisance.

Les médecins de l'Assistance médicale ne peuvent, d'autre part, tenir officine ouverte de pharmacien.

Les candidats qui désirent prendre part au Concours doivent se présenter à l'Administration (service du personnel) pour obtenir leur inscription, en déposant leurs pièces, et signer au registre ouvert à cet effet. Les candidats absents de Paris ou empêchés doivent demander leur inscription par lettre chargée.

Les Candidats doivent déposer à l'appui de leur inscription : 1° leur diplôme de docteur en médecine ; 2° une pièce établissant leur qualité de Français (livret ou pièce militaire, carte électorale, acte de naturalisation s'il y a lieu) ; 3° un extrait de leur casier judiciaire ; 4° un relevé certifié de leurs services médicaux publics antérieurs.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches pour la clôture du registre ne peut être accueillie.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Cours de vacances. — L'Association organise, chaque année, deux séries de cours de vacances. Dans ces cours de revision et de perfectionnement, les médecins praticiens et les étudiants trouveront les éléments essentiellement pratiques des méthodes cliniques et thérapeutiques spéciales aux principales branches de la médecine et de la chirurgie. Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (quinzaine de Pâques), l'autre à la fin des grandes vacances (deux dernières semaines de Septembre).

La série de Pâques 1909 aura lieu du lundi 5 Avril au samedi 17 Avril (avec repos le dimanche et le lundi de Pâques) avec le programme suivant :

Dr Armand Delille. — Thérapeutique médicale infantile.

Dr Audistère. — Etude clinique des maladies du cœur et du poumon.

Dr Barbarin. — Clinique chirurgicale des maladies infantiles, Orthopédie pratique (appareils, gymnastique).

Dr Dubrisay. — Présentations et positions. Hémorragies Infection. Opérations et manœuvres obstétricales.

Dr Caboche ou Menier. — Examen, diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille.

Dr Leredde. — Méthodes générales, clinique et physique de traitement des dermatoses et de la syphilis.

Dr de Font Réaulx. — Méthodes de diagnostic et de traitement des principales affections oculaires.

Dr Pasteau. — Séméiologie des urines. Urétrites. Cystites. Affections du rein. Les différents cathétérismes.

Dr Roy. — Anatomie et pathologie dentaire.

Dr Legros. — Les différentes applications de l'électricité médicale.

Dr d'Herbécourt. — Examen, diagnostic et traitement des affections gynécologiques.

Dr Cazin. — Chirurgie générale. Fractures, autoplasties, hernies, appendicite, etc.

S'inscrire : 1° par correspondance auprès du Dr Barbarin, 186, faubourg Saint-Honoré ; 2° le lundi 5 Avril, de 11 h. 1/2 à midi, aux Sociétés Savantes, où seront distribuées les cartes d'admission aux cours.

Le droit d'inscription est de 25 francs pour chaque cours qui comprendra de 9 à 12 leçons. Tous les cours commenceront le lundi 5 Avril aux heures indiquées, et seront terminés le samedi 17 Avril.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr Barbarin, 186, Faubourg Saint-Honoré. Envoi du programme détaillé sur demande.

La série des grandes vacances aura lieu du lundi 20 Septembre au samedi 2 Octobre 1909 avec le même programme.

Adjudication d'une clinique de Mécanothérapie, après le décès du Dr L... Le jeudi 25 Mars 1909, à 2 h. du soir, rue du Faubourg-Saint-Jean, n° 20, à Nancy. — *Appareils de chirurgie et d'électricité, bureau, bibliothèque, fauteuils, chaises-longues, fauteuil à bascule, Dictionnaire Larousse, ouvrages de médecine, etc.* Au comptant, plus 5 pour 100.

Exposition le mercredi 24, de 9 à 12 h. et 2 à 5 h. du soir. Pour tous renseignements s'adresser à M. Mouraux, commissaire-priseur chargé de la vente, Nancy.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA
PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

SEPTIÈME LISTE

La Pédiatrie pratique (Dr Ausset, à Lille)	25 fr.	Report	185 fr.
Dr Movilescu, à Ferbintzi	5 —	Dr A.-J. Magnin	50 —
Zo, pharmacien	10 —	Dr Veper, aux Lilas	5 —
Dr Baldini	15 —	Mlle le Dr Broïdo	5 —
Dr R. Valéry, à Ambazac	5 —	Dr Mossé, à Toulouse	5 —
Dr Mougeot, à Courcelles	5 —	Dr Françon, à Aix-les-Bains	20 —
Dr E. Salmon, à Paris	10 —	Dr F. C.	5 —
Dr G. Becue, à Nevers	5 —	Dr Mahé	10 —
Dr Darras, à Cambrai	5 —	Dr Sexe, à Besançon	20 —
Dr F. Terrien	20 —	Dr Jules Renault	20 —
Un étudiant en médecine	5 —	Dr L. Queyrat	20 —
A. Pourtois	20 —	Dr Genouville	20 —
Mme Corda	5 —	Dr Paul Héan	20 —
Dr Edgard Hirtz	50 —	Dr Morlot, à Dijon	10 —
		Dr Gaunet, à Marseille	5 —
			400 —
		Listes précédentes [1]	5.919 —
A reporter	185 fr.		6.319 fr.

Les souscriptions sont reçues au bureau de *La Presse Médicale*, 120, boulevard Saint-Germain.

1. Voir *La Presse Médicale*, 1909, nos 19, 20, 21, 22, 23 et 24.

LA GYMNASTIQUE ÉDUCATIVE CHEZ LES ATHÉNIENS

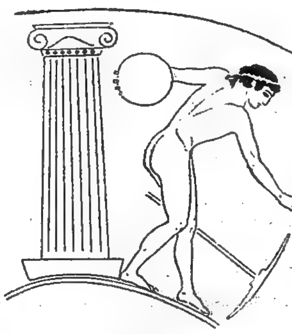


Figure 1.
Lancement du disque.

Les Grecs, dont les leçons impérissables contribuent encore à former les meilleurs d'entre les hommes, ne pouvaient ignorer l'art de former le corps humain par les exercices physiques.

Aristote nous dit que : « les enseignements par lesquels on a coutume de conduire l'esprit des enfants sont au nombre de quatre : les lettres, la gymnastique, la musique, et, suivant quelques-uns, le dessin ».

De tous les peuples anciens, aucun n'a cultivé les exercices du corps avec autant de passion que le peuple grec. Homère nous chante autant les luttes pacifiques de ses héros que leurs combats sanglants, et dans les grands jeux de la

Grèce, c'est avec une passion effrénée que les représentants des plus nobles familles se disputaient les simples couronnes de feuillages décernées aux vainqueurs.

Pisistrate, en réglementant les Panathénées donna au concours de gymnastique une magnificence particulière; ces concours furent ouverts à tous, mais les Athéniens, surtout, y figurèrent et se montrèrent aux autres Grecs dans toute la splendeur de leur beauté et de leur force. En gymnastique, comme en littérature, les Athéniens apportèrent ce sentiment délicat de l'ordre et de la mesure, qui a fait d'eux les modèles et les éducateurs de la Grèce[1].

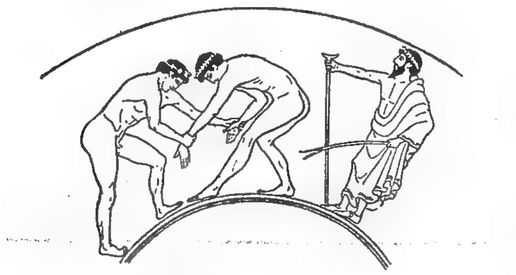


Figure 2. — La lutte.

La civilisation dont nous sommes si fiers ne laissera après elle que bien peu de documents. Nous écrivons sur du papier qui avant cent ans ne sera plus que cendres et poussière, et c'est en vain que l'érudit des siècles futurs cherchera sur nos monuments la trace de nos pensées, de nos

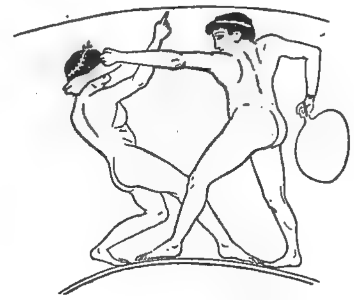


Figure 3. — Le pugilat.

mœurs, de notre vie journalière. Un grand nombre d'écrits grecs sont parvenus jusqu'à nous, et, au bout de trente siècles, nous pouvons nous rendre compte des coutumes de l'antique Hellade à l'aide de ses statues et de ses vases d'argile. Les temples glorieux se sont écroulés et, non loin de leurs ruines, on retire de la terre les restes fragiles de



Figure 4. — Le javelot.
Ephèbe lançant le javelot à l'aide d'une courroie.

l'industrie des hommes qui présentent des tableaux aussi purs, des inscriptions aussi lisibles que dans les temps lointains où ils furent fabriqués. C'est par les vases que l'on peut véritablement connaître l'état de l'art et de la civilisation chez les Grecs.

Ces vases, pour la plupart, n'étaient pas destinés à des usages domestiques, c'étaient des œuvres d'art données aux jeunes gens comme récompense au cours de leurs études et dans de grandes circonstances; après la mort de leur possesseur, ils étaient déposés dans son tombeau ; la terre qui les forma nous les a conservés. Ils représentent, en grand nombre, des sujets intéressant l'histoire des héros, les victoires de la patrie, les exemples capables d'inciter la jeunesse à la vertu et au courage. Sur beaucoup de ces

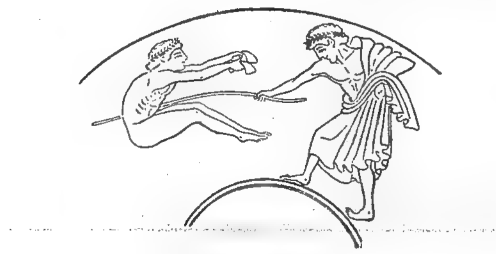


Figure 5. — Le saut.
Ephèbe s'exerçant à sauter avec des haltères.

vases, figurent des scènes plus familiales, les cérémonies funèbres, des scènes d'intérieur, des jeux, des exercices gymnastiques.

En comparant les textes anciens avec les tableaux représentés sur les vases, on a pu se faire une idée assez exacte de ce qu'était, chez les Grecs, et spécialement chez les Athéniens, la gymnastique éducative. C'est qu'en effet, à partir du VIe siècle avant J. C., la céramique athénienne arriva à supplanter et à éliminer progressivement les autres fabriques de Grèce. L'exploration des tombes de Sicile et d'Italie montre qu'à cette

1. Les documents qui ont servi à cet article ont été puisés principalement dans :
PAUL GIRARD. — « L'éducation athénienne au Ve et au IVe siècles avant Jésus-Christ ». Paris, 1891, Hachette et Cie, éditeurs.
COLLECTION DES VASES GRECS de M. le comte de Lamberg, expliquée et publiée par Alexandre de la Borde. Paris, imprimerie de Jules Didot, 1824.
E. POTTIER. — Catalogue des vases antiques de terre cuite du Musée National du Louvre.
A. DUMONT et J. CHAPLAIN. — La céramique de la Grèce propre, 1888.

époque les vases corinthiens se font de plus en plus rares, tandis que les produits attiques augmentent en nombre et bientôt restent seuls.

***

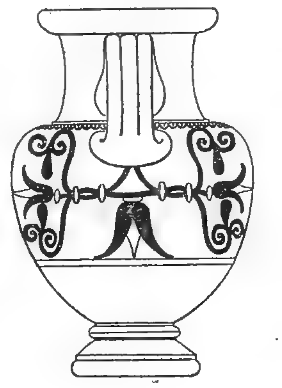
La gymnastique était considérée comme une partie essentielle de l'éducation.

Tandis que dans les *gymnases*, hommes faits et athlètes rivalisaient de zèle, dans les *palestres* accouraient enfants et jeunes gens avides d'apprendre et d'acquérir ces qualités physiques inséparables de la condition de citoyen.

Le palestre (παλαιστρα) était le lieu de réunion des enfants non encore éphèbes, le gymnase (γυμνάσιον) était l'emplacement où s'exerçaient les éphèbes et les citoyens dans la force de l'âge.

Au ve, au ive siècle avant J.-C., Athènes possédait trois grands gymnases : l'Académie, au nord-ouest de la ville, le Lycée, sur la rive droite de l'Ilissus, et le Cynosarge; plus tard, s'éleva le Ptolémaion construit dans la première moitié du iiie siècle, grâce à la munificence d'un roi d'Egypte; plus tard encore apparut le Diogéneion, au nord-est de l'Acropole.

Les gymnases étaient des édifices publics entretenus par l'Etat. Les palestres étaient des édifices particuliers comme les écoles où les enfants apprenaient à lire; les pedotribes qui présidaient dans ces palestres aux exercices de la jeunesse étaient des maîtres d'un caractère tout privé. Dans Athènes, l'enseignement de l'enfance était libre. Cette société, passionnément éprise de culture intellectuelle, estimait que la rivalité était salutaire aux études et voulait une multitude d'écoles ouvrant leurs portes aux enfants et se faisant concurrence.



On n'allait guère chez le pedotribe avant douze ans et c'est à partir de la quatorzième année que la gymnastique devenait, pour l'adolescent, l'objet d'une étude sérieuse. Dans sa *république idéale*, Platon recommande d'enseigner la gymnastique, ou, du moins, certaines parties de la gymnastique, comme l'équitation, le maniement de l'arc, du javelot, dès la sixième année.

Les Grecs étaient trop réalistes, trop naturels, pour ignorer la grande loi du monde animé, la lutte pour l'existence; ils étaient trop intelligents pour ne pas utiliser ce grand facteur de tout progrès : l'émulation; leur gymnastique avait des tendances nettement combattives; elle se proposait ouvertement de créer des soldats vigoureux pour l'attaque comme pour la défense.

Simplement chargé, à l'origine, de développer avec méthode les forces de ses élèves, le pedotribe semble de bonne heure avoir uni la médecine, ou tout au moins l'hygiène, à la gymnastique. Herodicos de Selymbria donna l'un des premiers, d'après Platon, l'exemple de la pratique simultanée de ces deux sciences. C'était un pedotribe qui, se sentant malade, avait eu l'idée d'employer son art à se guérir; le traitement réussit, et dès lors les malades vinrent en foule le trouver. Beaucoup firent comme lui, et l'on vit bien des gens aller chercher la santé dans les palestres; mais il est permis de croire que cette thérapeutique n'empêcha pas les pedotribes de regarder toujours l'éducation physique des éphèbes comme leur principale occupation.

Il est curieux de constater que les Suédois racontent les origines de leur gymnastique exactement dans les mêmes termes. Ling, atteint de rhumatismes, eut l'idée d'employer la gymnastique

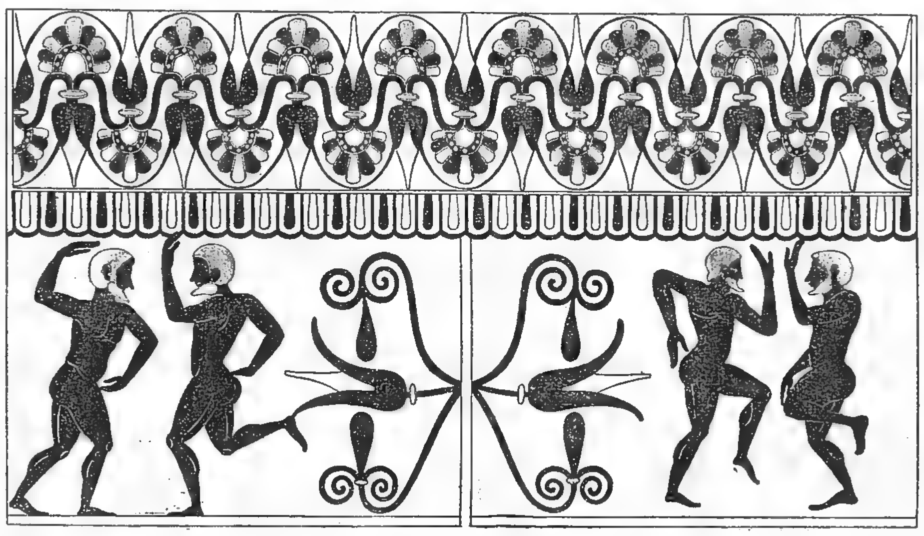
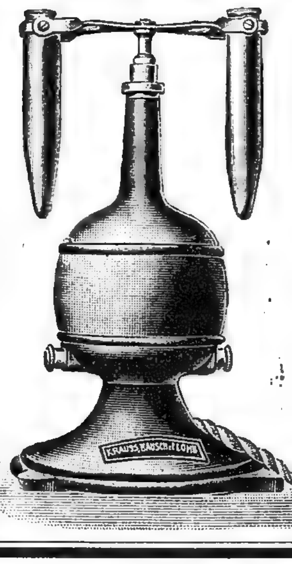


Figure 6. — La danse, peinture du vase ci-dessus.



CENTRIFUGEURS KRAUSS

Pour ANALYSES du LAIT, du PUS, des CRACHATS, des URINES, du SANG, etc.

MODÈLES A MAIN. — A une vitesse (lait, pus, urine). — A deux vitesses, avec hématocrite Daland, pour la numération des globules sanguins.

CENTRIFUGEUR HYDRAULIQUE

Centrifugeurs électriques à courant continu et à courant alternatif (110-120 volts) avec hématocrite de Daland. — (*Notice spéciale n° 49 gratis et franco.*)

MICROSCOPES-MICROTOMES

APPAREILS et OBJECTIFS PHOTOGRAPHIQUES — JUMELLES et LONGUES-VUES

PARIS (X^e arr.), 21-23, rue Albouy
TOKIO (34 A Tsukiji) — SAINT-PÉTERSBOURG (5, rue Gogol). **E. KRAUSS**

EMPLOYÉ DANS LES **HOPITAUX de PARIS**
Sanatoria
Dispensaires antituberculeux.

COMMUNICATIONS
à l'Académie des Sciences;
à la Société de Biologie et de Thérapeutique.

THÈSE
sur l'HISTOGÉNOL présentée aux Facultés de Médecine de Paris et de Montpellier.

HISTOGÉNOL NALINE

LE PLUS PUISSANT RECONSTITUANT GÉNÉRAL

(ARSÉNIO-PHOSPHOTHÉRAPIE ORGANIQUE)
Échantillons et Littérature : M. **A. NALINE**, à Villeneuve-la-Garenne, près **Saint-Denis** (Seine).

TUBERCULOSE, DÉBILITÉ NEURASTHÉNIE ANÉMIE, BRONCHITES LYMPHATISME

ÉMULSION — ELIXIR
Adulte : *2 cuill. à soupe par jour.*
Enfant : *2 cuillerées à dessert ou à café par jour.*

GRANULE
Adulte : *2 mesures par jour.*
Enfant : *2 demi-mesures par jour.*

AMPOULES
Injecter une ampoule par jour.



Lactéol

du Dr BOUCARD

FERMENT LACTIQUE

Affections Intestinales et Cutanées

Laboratoire de Biologie, 6, rue Guillaume-Tell, PARIS

ALEXINE

GRANULÉ D'ACIDE PHOSPHORIQUE ENTIÈREMENT LIBRE

Réalise seule la véritable Phosphorisation thérapeutique
Bien supérieure au Phosphore organique, Glycérophosphates, etc.

L'ALEXINE permet d'appliquer d'une façon intégrale et intensive la MÉTHODE DE JOULIE

DOSES : Un à deux bouchons-mesure à chaque repas dans un demi-verre d'eau.
Enfants : réduire de moitié.

Échantillons et Littérature **LABORATOIRES CHATELAIN** 15, rue de Paris PUTEAUX (Seine)

INDICATIONS : L'**Alexine** satisfait pleinement aux effets diététiques et pharmacodynamiques qu'on doit attendre d'une cure phosphorique.

Les effets de l'**Alexine** sont très rapides, mais on ne doit pas perdre de vue qu'elle agit surtout comme médication métatrophique, préventive et curative par sa molécule phosphore et sa constitution acide, et qu'à ce titre son emploi doit être prolongé pour modifier complètement l'hypoacidité des milieux.

La *Diathèse neuro-arthritique* et ses conséquences (Neurasthénie, Anémie, Tuberculose, Diabète, Artériosclérose, Rhumatismes, etc.) constitue la plus formelle des indications de l'**Alexine**, car son emploi relève l'acidité générale et combat les troubles nerveux qui ont pour conséquence la déphosphatation et la déminéralisation.

SUCCOMUSCULINE - PLASMA MUSCULAIRE *extrait à froid.* - **100 grammes de viande de bœuf par cuillerée.**

CHAIX & Cie, *10, rue de l'Orne, PARIS.* — Contenue dans des Cruchons de grès, la "SUCCO" conserve indéfiniment ses propriétés physiques et thérapeutiques.

pour les guérir; il réussit, convertit beaucoup de gens à ses idées et fonda la gymnastique médicale.

***

Les principaux exercices enseignés par le pedotribe étaient : la *lutte*, la *course*, le *saut*, le *jet du disque*, le *jet du javelot*.

Le plus ancien et le plus estimé était la *lutte*, parce que la lutte exige tout ensemble de la vigueur, de la souplesse et de la présence d'esprit, et qu'elle met en jeu tous les muscles à la fois. On luttait dans la boue et dans la poussière.

Les jeunes gens préparaient eux-mêmes le terrain. Avec la pioche que l'on voit figurer sur de nombreux vases, ils ameublissaient le terrain, puis y versaient de l'eau de manière à former une boue glissante. La boue augmentait les difficultés de la lutte; elle nuisait à l'équilibre. La poussière, au contraire, facilitait la prise en s'attachant au corps.

Le combat terminé on se raclait à l'aide de la strigile (voy. fig. 9), et on se lavait dans des vasques de marbre.

Le but du lutteur était d'étendre son adversaire sur le dos, de manière qu'il touchât la terre des deux épaules. Il fallait, pour être vainqueur, arriver trois fois à ce résultat.

Il existait deux variétés de la lutte : le *pugilat* et le *pancrace*. L'un et l'autre étaient plutôt à l'usage des athlètes; on les pratiquait pourtant dans les palestres avec certaines atténuations en rapport avec l'âge et les forces des jeunes gens. Aux Panathénées, il y avait, pour les enfants, un prix de pancrace et un prix de pugilat. Le pugilat était une sorte de boxe. Les adversaires s'entouraient la main et l'avant-bras de lanières afin de se ménager l'un l'autre, au lieu de s'armer de ces fortes bandes de cuir que portaient les athlètes et qui faisaient jaillir le sang des narines. Le pancrace était un composé de la lutte ordinaire et du pugilat. On y frappait avec le poing, mais on y cherchait aussi à s'étreindre; aussi en se garnissant les mains de lanières, on laissait les doigts libres.

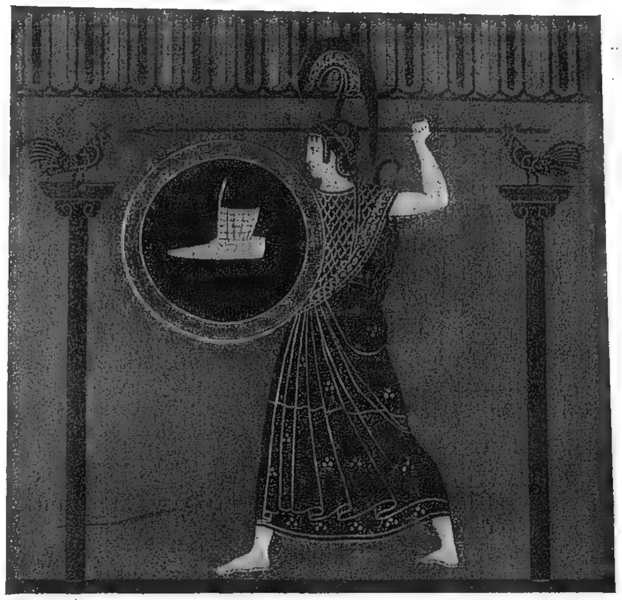


Figure 7. — *Sujet d'un vase.*

Une Minerve est prête à lancer le javelot; elle est couverte d'un grand bouclier rond et d'une cuirasse artistement travaillée; elle se trouve entre deux colonnes surmontées chacune d'un coq. Ce vase est un de ceux qu'on donnait à Athènes comme récompense dans les Panathénées.

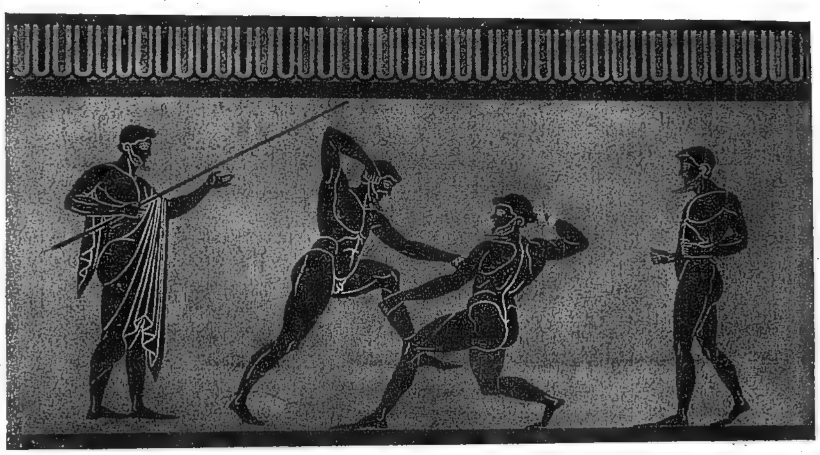


Figure 8. — *Même vase que figure* 7. Le pancrace.

Deux athlètes sont aux mains, l'un a saisi son adversaire par la jambe et va le frapper d'un coup de poing, celui-ci est prêt à frapper également. D'un côté des combattants se trouve le maître de gymnase avec baguette à la main, de l'autre côté est un second athlète qui attend son tour.

La *course* était aussi un des plus anciens exercices. On courait dans le sable, pour que la difficulté fut plus grande. Il y avait plusieurs sortes de courses : la course simple, où l'on parcourait le stade (c'est-à-dire une distance de 185 mètres); la course double ou le *diaule*, où, le stade parcouru, on revenait au point de départ; la course *hippique*, où l'on fournissait la même carrière qu'un cheval dans l'hippodrome, c'est-à-dire quatre stades; enfin, la longue course, ou le *dolique*, dans laquelle l'espace à franchir était variable et atteignait parfois jusqu'à vingt-quatre stades.

Le *saut* peut être considéré comme une des formes de la course. Pour s'alourdir et s'obliger à un plus grand effort, on prenait dans chaque main une haltère en plomb. Sur des vases, on voit de jeunes garçons munis d'haltères qui paraissent s'élancer vers un obstacle invisible. On se servait également des haltères pour allonger le saut; au moment de s'enlever sur les jarrets on les projetait en avant par un mouvement rapide, qui entraînait l'athlète et le faisait retomber plus loin que s'il eût été réduit à son propre poids. Ces haltères ont la forme d'un arc de cercle renflé aux deux bouts, au-dessous duquel est une place pour passer la main, comme dans la courroie d'un bouclier.

Le *disque* et le *javelot* jouaient un grand rôle dans la gymnastique des Athéniens.

Le *disque* était en bronze, son diamètre variait. On lançait le disque indifféremment avec la main droite ou avec la main gauche; il y avait aussi deux façons de le lancer, soit en hauteur, soit dans le sens horizontal. Quand on le lançait devant soi on lui imprimait une sorte d'élan en ramenant le bras en arrière; tel était le geste du discobole de Myron dont le marbre du Vatican paraît être une copie. On ne fixait pas de but à atteindre; lorsqu'il y avait plusieurs concurrents, celui dont le disque était allé plus loin était proclamé vainqueur.

Le *javelot* demandait autant d'adresse que de vigueur, on visait un but et pour y arriver il fallait de la sûreté dans le regard et un juste sentiment des distances. Les enfants n'employaient pas de javelots armés, ils se servaient tout simplement de bâtons d'une longueur déterminée. Pour lancer ces bâtons on se servait d'une courroie fixée au bois et dans laquelle on passait l'index et le médius ou seulement l'index et qui aidait à lancer l'arme avec plus de vigueur et plus de précision. Cet accessoire portait différents noms : αγκυλη, αμμα, εναμμα. La mesure des bâtons était calculée de telle sorte que la distance comprise entre le sternum et la main droite étendue égalait juste la moitié de leur longueur.

La lutte, la course, le saut, le disque, le javelot faisaient le fond de l'éducation physique. La réunion de ces cinq exercices, exécutés successivement par la même personne en vue d'une récompense unique, constituait le pentathle, combinaison imaginée pour mettre en valeur dans un même concours toutes les qualités d'un athlète.

Ces exercices de gymnastique ne constituaient pas toute l'éducation physique, les enfants et les éphèbes s'exerçaient à l'*équitation*. L'exercice du cheval était un de ceux auxquels se livraient de bonne heure les jeunes gens; sur le dessin figuré en 15, on voit un jeune garçon monté sur un cheval et qui en conduit un autre sur lequel un éphèbe s'apprête à sauter à l'aide d'une perche, pendant qu'un homme barbu, la main levée, paraît adresser quelque recommandation. La jeunesse athénienne avait le goût passionné du cheval.

Paul Girard fait remarquer qu'à côté de ces épreuves fondamentales, il en existait

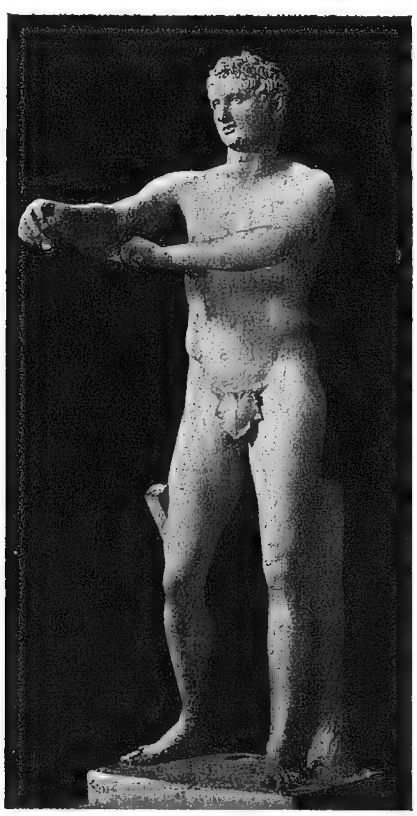


Figure 9.
Athlète se raclant avec le strigile (Musée du Vatican).

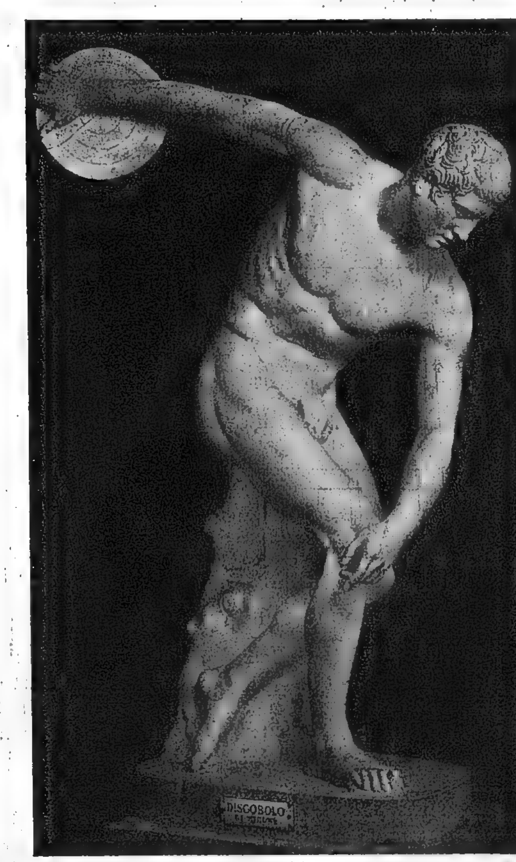


Figure 10. — Le discobole du Musée du Vatican.

d'autres qui s'y rattachaient plus ou moins et constituaient une sorte de gymnastique complémentaire. Les jeunes gens exécutaient des mouvements destinés à les assouplir. Ces mouvements



Figure 11.
Un éphèbe entièrement nu soulève de ses deux mains un énorme disque qu'il s'essaye à lancer.

avaient une certaine importance, puisque les peintres de vases les ont reproduits. Souvent on les compliquait en tenant des haltères. A ces jeux de force, il en faut ajouter d'autres qui enseignaient la souplesse et la grâce, tels par exemple le maniement du cerceau qu'on poussait avec un bâton, comme le font encore aujourd'hui les enfants, et le jeu de la balle qui donnait lieu aux combinaisons les plus variées.

Il existait un art de la *danse*, art varié, plein de ressources; il y avait des hommes qui enseignaient cet art, mais jamais la danse ne fut, à Athènes, l'objet de leçons suivies comme celles du pedotribe. La danse forme le sujet de très nombreux vases; elle est très souvent associée à la musique.

***

Tous les exercices du gymnase et de la palestre étaient suivis de très près par le maître. Sa baguette à la main, il regardait faire les jeunes gens, les louait, les réprimandait, les interrompait pour leur donner des explications. Il lui fallait se multiplier pour porter partout ses conseils, pour surveiller ici le lancement du disque, là le début de la lutte, pour arrêter au besoin les lutteurs en les séparant avec sa fourche.

Il était secondé par les élèves eux-mêmes : les enfants se chargeaient tour à tour d'instruire et de diriger leurs camarades. Sur certains vases (voir fig. 12), on voit des jeunes gens remplissant les fonctions de sous-maîtres.

Si les jeunes Athéniens apportaient tant d'ardeur dans l'étude de la gymnastique, ce n'était pas uniquement pour conquérir les couronnes des Panathénées et celles des jeux Théséens. Si certains d'entre eux les ambitionnaient, ce n'était pourtant pas en vue de ces succès que la majorité des enfants et des jeunes gens fréquentaient les palestres. Briller dans les grands jeux de la Grèce, figurer avec éclat à Olympie ou à Delphes demandait un entraînement spécial et longtemps continué, exigeait, en outre, qu'on se familiarisât de bonne heure avec le genre de lutte où l'on souhaitait de vaincre, et pour cela qu'on négligeât le reste.

Cette spécialisation ne pouvait se faire chez le pedotribe où les enfants se livraient à des exercices variés, sans en cultiver aucun au détriment des autres; du reste, tout en admirant les athlètes vainqueurs, les Athéniens répugnaient à cet asservissement de toute la personne à une idée fixe, à cette discipline austère que devaient suivre les athlètes.

Les Athéniens visaient le perfectionnement de l'être humain tout entier; ils voulaient posséder à la fois la beauté du corps et le perfectionnement de l'esprit.

La jeunesse athénienne n'adorait pas uniquement la force et la beauté; elle avait, à un haut degré, le culte des idées et la passion du savoir. Si elle courait aux palestres, elle se pressait aux leçons des philosophes. Si on donnait à la gymnastique une place importante dans la république, c'est qu'on considérait que son but était de fortifier l'âme aussi bien que le corps.

Sans doute, pour le vulgaire, la gymnastique était une préparation aux fatigues de la guerre; l'enfant y apprenait l'agilité, l'endurance, l'endurcissement aux souffrances, qui permettent aux

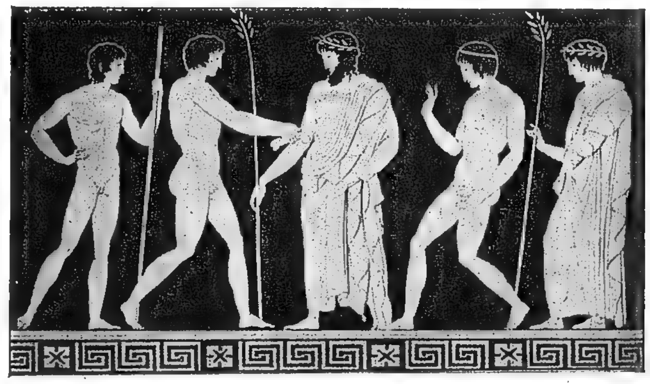


Figure 12.
Un vieillard que son attitude posée, son manteau largement jeté sur l'épaule gauche, sa longue baguette, sa couronne, font aisément reconnaître pour le maître du gymnase est debout au milieu de deux jeunes gens. Le premier, à gauche, présente au gymnasiarque les haltères, Αλτηρ. Le jeune homme nu qui tient un bâton, l'autre jeune homme vêtu comme le maître sont des auxiliaires du pédotribe.

s d'affronter sans trembler les hasards de rre et des combats; sans doute quelques iens rêvaient pour leurs fils les palmes



igure 13. — Les cavaliers. Frise du Parthénon.

piques; mais si les Athéniens conduisaient enfants chez le pedotribe, c'était, en général, leur procurer la vigueur corporelle et la santé.



Figure 14.

jeune homme à peine sorti de l'enfance est monté sur un vigoureux, il tient de la main droite les rênes, et semble, gauche, caresser le cheval. Devant lui est le gymnasiarque nné de laurier et tenant la baguette, signe de l'autorité.

La modération était le trait distinctif de la gymnastique athénienne. Aristote reprochait aux Spartiates de soumettre leurs enfants à de trop rudes travaux; il voulait qu'à Athènes, jusqu'à l'âge de puberté, on ne fît faire aux jeunes gens qu'une gymnastique légère écartant d'eux tout ce qui peut les excéder et les empêcher de grandir. Ecoutons Paul Girard : « Des membres sains et alertes, prêts pour la guerre et les travaux des champs, une solide constitution, une force discrète ne se trahissant point par des muscles saillants, mais sachant respecter l'harmonie des lignes, cette mâle assurance qu'on puise dans le sentiment de sa vigueur, un esprit fertile en stratagèmes, une âme hardie et prudente, entreprenante et résignée, voilà les avantages physiques et moraux que les Athéniens demandaient à la gymnastique. Ne croirons-nous pas aussi qu'ils la cultivaient pour elle-même, et que, comme la musique, elle était un de leurs plaisirs? Ils aimaient trop la vie pour n'être pas sensibles à ces joies de la rapidité et de l'adresse, à cet enivrement de la santé et de la force qui portent en eux un charme si pénétrant; pour la jeunesse, évidemment, la gymnastique était autre chose qu'un devoir, et c'est avec passion qu'elle pratiquait ces exercices qui la faisaient paraître dans toute la splendeur de sa grâce triomphante. »

P. Desfosses.

Ceux qui s'intéressent à ces questions de gymnastique antique trouveront au Musée du Louvre de très beaux vases à sujets gymnastique. Mentionnons-en quelques-uns : Salle G et H. Au numéro 38 est une coupe signée par le potier Chachrylion; le tableau intérieur montre un athlète vu de dos se frottant la partie externe du bras gauche avec un strigile. Au numéro 118 est une très belle coupe signée par le peintre Douris, et portant le nom de Chairestratos; à l'intérieur, on voit un jeune pedotribe drapé, tenant la baguette fourchue avec laquelle il surveille les exercices des lutteurs; une éponge et un petit vase à huile, suspendus dans le champ, rappellent la toilette dans la palestre; le revers, de chaque côté, montre des éphèbes nus tenant un disque ou des haltères, et s'exerçant sous la surveillance de pedotribes barbus. Au numéro 119 figure un fragment



Figure 15.
Ephèbe sautant à cheval à l'aide d'une perche.

de coupe dont le revers montre des éphèbes luttant dans la palestre. Au numéro 131, on remarque un fragment de coupe portant le nom d'Aristagoras; au revers, deux éphèbes, les mains armées du ceste, luttent à coups de poing. Au numéro 174, cratère à anses où figure un jeune garçon jouant au cerceau et tenant d'une main son coq de combat. Au numéro 36, on voit une coupe signée par le potier Chachrylion; la coupe est large et trapue; le pied a été consolidé par un clou de bronze qui paraît antique, et qui s'incruste dans la jambe de l'éphèbe, courant et jouant à la balle, peint à l'intérieur. Les numéros 287 à 310 indiquent tous des exercices dans la palestre : jeu du disque, les haltères, la course, le saut, la lutte; on y voit des éphèbes dans toutes les poses, dans toutes leurs occupations.

VARIÉTÉS

Immunisation naturelle contre le venin du serpent.

Dans son beau livre sur les venins et les animaux venimeux[1] A. Calmette nous rappelle que, dans toutes les contrées du globe où les reptiles venimeux sont redoutables pour l'homme, certains individus prétendent être à l'abri de tout accident consécutif aux morsures de ces reptiles, soit parce qu'ils sont insensibles aux effets du venin, soit parce qu'ils possèdent des secrets qui leur permettent de se guérir lorsqu'ils viennent à être mordus. Ces secrets sont naturellement l'objet d'un commerce parfois lucratif, et ceux qui les détiennent jouissent, en général, d'une influence populaire considérable et d'une vénération très grande. On leur attribue volontiers des relations étroites avec les divinités.

Le nom de *Psylles* (Psyllii) désignait chez les Romains les jongleurs qui faisaient profession de charmer les serpents et de guérir leurs morsures. Ils avaient coutume d'exposer leurs enfants aux serpents dès qu'ils venaient de naître et, lorsque les mères avaient failli à la fidélité conjugale, elles ne manquaient pas d'en être punies par la mort de l'enfant. Si, au contraire, les enfants étaient légitimes, ils n'avaient rien à craindre de la morsure des reptiles.

Le professeur Landouzy dans son livre sur les Sérothérapies[2] cite un passage fort intéressant de la *Pharsale*, dans lequel Lucain décrit les mœurs de ces Psylles.

La nation des Psylles
Seule au monde se rit du venin des reptiles
Leur langue a la vertu des herbages puissants,
Leur sang même est intact quand se taisent leurs chants,
Il n'admet nul venin. La Nature l'ordonne;
Ils touchent sans danger ces germes de Gorgone,
Heureux de vivre ainsi, grâce aux bienfaits du sort,
Au milieu des poisons, en part avec la mort.
Telle est leur confiance en ce don tutélaire
Que sitôt qu'un enfant sort du sein de sa mère,
S'ils craignent l'œuvre impur d'un amour étranger
Par la dent de l'aspic ils osent en juger.

1. A. Calmette. — « Les venins, les animaux venimeux et la sérothérapie antivenimeuse ». Masson et Cie, éditeurs, 1907.
2. L. Landouzy. — « Les sérothérapies ». Paris, Masson et Cie, éditeurs, 1898.



José Ray, charmeur de serpent. (Cliché de *La Nature*.)

Plusieurs voyageurs ont décrit dans l'Amérique du Sud des individus qui jouissaient du pouvoir de résister aux morsures des serpents. *La Nature*, dans son numéro du 13 Février 1909, donne la photographie d'un de ces curieux sujets.

José Ray, garçon de ferme à Guerrero (province du Mexique), est âgé de 22 ans. Ce jeune Indien est immunisé contre le venin des serpents. Il ne compte plus ses morsures. Ses bras ne sont que cicatrices : il les montre orgueilleusement comme la marque de courageux faits d'armes. Il est parvenu à dresser merveilleusement cobras et lachesis et, chose des plus curieuses, à inspirer à certaine vipère un sentiment tellement tendre que celle-ci a été prise d'une jalousie féroce à l'endroit de tous les spécimens de la ménagerie ophidienne de son dompteur. C'est cette vipère qui figure sur la photographie ci-contre et que le charmeur tient sous son pied. José Ray doit à l'affection trop exclusive de sa pensionnaire la mort de plusieurs de ses cobras.

Le jeune Indien a su tirer un beau parti financier de sa remarquable immunité naturelle et réalise d'importants bénéfices en montrant en public ses talents aussi exceptionnels qu'émouvants.

P. D.

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE DE LA TUBERCULOSE

Sommaire du n° 1.

Mémoires originaux :

M. Dominici. — Introduction à l'étude de l'anatomie pathologique de la tuberculose.

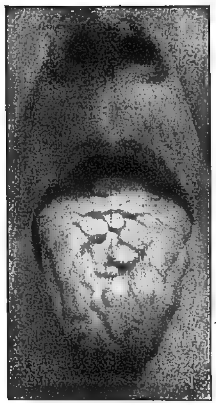
F. Legueu.—La tuberculose du cordon spermatique.

Revue critique :

Ch. Lenormant et Lew. — Le traitement chirurgical de la tuberculose pulmonaire.

Revue analytique. — Livres reçus.

LIVRES NOUVEAUX



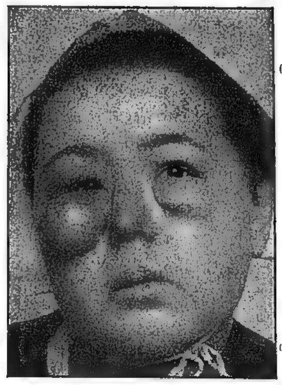
Glossite syphilitique scléreuse de la forme profonde, chez une femme de 60 ans.

J. Darier. — *Précis de dermatologie*. Un volume in-8°, de la « Collection de Précis médicaux », de XVI-700 pages, avec 122 figures dans le texte, cartonné toile souple. Prix : 12 francs. (MASSON ET Cie, éditeurs.)

C'est bien un précis, court, mais cependant complet, et surtout très pratique, où les étudiants acquerront, où les praticiens retrouveront sans peine toutes les notions nécessaires à la pratique dermatologique.

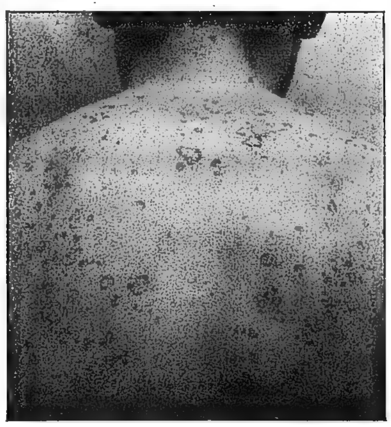
Le plan en est nouveau. L'auteur ne tente pas une classification, qui, pour être logique, devrait être fondée sur l'étiologie ; c'est là une tâche irréalisable dans l'état actuel de la science. Il procède de façon très clinique et très rationnelle à la fois. L'étude morphologique de l'affection cutanée est la première étape du diagnostic ; c'est d'elle que, fort justement, M. Darier part pour décrire les dermatoses. S'agit-il d'une dermatose éruptive, il prend comme point de départ la lésion élémentaire dont les différentes manifestations constituent l'éruption ; si la dermatose ne se caractérise pas par une éruption, il catégorise l'*état morbide*. Il choisit ainsi un certain nombre de *formes dermatologiques* élémentaires, les caractérise, les décrit avec précision, signalant chemin faisant les lésions anatomiques spéciales qu'elles traduisent. Ainsi sont étudiés, en des chapitres successifs, les érythèmes, l'urticaire, les purpuras, les eczémas, les dermatoses érythémato-squameuses, les érythrodermies, les papules et dermatoses papuleuses, les vésicules et dermatoses vésiculeuses, les pustules et dermatoses pustuleuses, les phlyctènes et dermatoses bulleuses, etc...

A ces formes dermatologiques, d'aspects divers, s'associent différents symptômes extra-cutanés ; ainsi se trouvent constituées les *affections cutanées* qui



Eléphantiasis de la figure, œdème éléphantiasique des paupières consécutif à des érysipèles à répétition.

sont, non pas entités morbides, mais des *syndromes*, syndromes *purs* lorsque leur étiologie est inconnue



Eczématides pityriasiformes.

ou complexe, syndromes *éventuels* quand ils dépendent d'une cause spécifique.

Les affections cutanées sont groupées après chacune des formes dermatologiques qui les caractérisent. C'est ainsi que, dans le chapitre des érythèmes, M. Darier décrit l'intertrigo, l'érythème solaire ou



Eczéma professionnel des blanchisseuses.

actinique, l'acro-asphyxie et le livedo, la rosacée, l'érythème polymorphe et la roséole syphilitique ; aux phlyctènes, il rattache les dermatoses accidentellement bulleuses, les impétigos bulleux, le pemphigus aigu fébrile grave, le pemphigus récidivant

ou dermatite de Duhring, le pemphigus chronique, le pemphigus foliacé, le pemphigus congénital et le pemphigus hystérique.

De même sont classés les états morbides de la peau qui caractérisent les affections non éruptives.



Végétations vénériennes de la vulve.

Aux dyschromies, par exemple, sont rattachés les dyschromies artificielles et secondaires, les dyschromies associées ou dermatoses dyschromiques, les taches pigmentaires, les dyschromies diffuses et mélanodermies, le vitiligo, les tatouages et l'argyrie.

L'auteur envisage ainsi tour à tour les atrophies, scléroses et dystrophies de la peau, les hypertrophies cutanées, les folliculoses, les trichoses, les onychoses, les hidroses.

Tel est le plan de la première partie du livre, où les dermatoses, de causes complexes ou mal élucidées, sont groupées d'après leur morphologie. Leur diagnostic en est grandement facilité.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude des *maladies de la peau* proprement dites, des entités morbides à étiologie définie, qu'on peut classer suivant la nature de leur cause. Les dermatoses artificielles, parasitaires et infectieuses y sont décrites tour à tour; seules elles prêtent à une étude non plus morphologique, mais nosographique.

M. Darier y rattache un groupe de dermatoses qui, si elles ne dépendent pas d'une même cause première, ont au moins un élément commun, le prurit essentiel, dû à un trouble nerveux; ce sont les neuro-dermatoses. Enfin, l'étude des tumeurs de la peau constitue le dernier chapitre de cette étude nosographique.

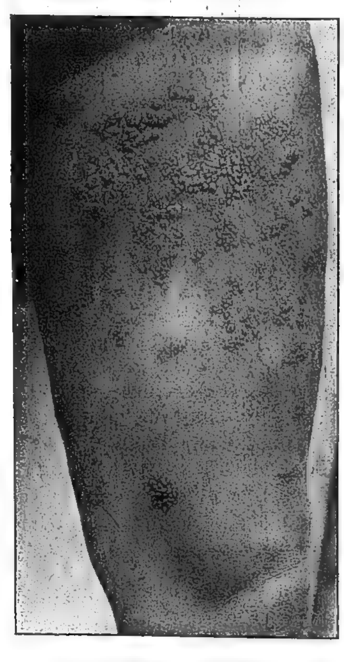
Tous ces chapitres sont traités à la fois avec brièveté et précision : nulle bibliographie, nul résumé historique, nulle citation ne ralentit la description; les discussions théoriques ne détournent pas l'attention. Le diagnostic et le traitement, les deux objectifs que se propose le praticien, l'auteur les a envisagés à l'exclusion des questions purement doctrinales.



Dermatite de Duhring, face antérieure du bras et de l'aisselle droite.

Un memento thérapeutique annexé à l'étude clinique facilitera grandement la tâche du médecin; celui-ci y trouvera les principales formules suivant lesquelles on peut appliquer les médications dermatologiques.

Un précis ne comporte pas des figures en couleurs comme un traité volumineux et coûteux. Les 122 gravures qui illustrent le texte sont toutes en noir;



Zona, au 10e jour de l'éruption, occupant surtout le territoire cutané des IIe et IIIe racines lombaires gauches.

mais elles sont si nettes et si bien venues que le lecteur acquerra sans peine une idée exacte de la dermatose étudiée. On en jugera par les figures que nous reproduisons ici.

Ce *Précis de dermatologie*, conçu de façon fort originale, très clairement exposé, soigneusement édité, sera d'un grand secours pour l'étude clinique et la pratique thérapeutique de la dermatologie. Il est l'un des plus beaux volumes de la « Collection de Précis médicaux ».

F. Trémolières.

CONCOURS

Ecole de médecine d'Angers. — Un concours s'ouvrira le 21 Juin 1909 devant la Faculté de médecine de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Ecole de médecine de Limoges. — Des concours s'ouvriront le 8 Novembre prochain devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux : 1° pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges; 2° pour l'emploi de chef des travaux de physique et de chimie à ladite école.

Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture desdits concours.

Ecole de médecine de Nantes. — Des concours s'ouvriront devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris : 1° le 10 Novembre prochain, pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes; 2° le 15 Novembre, pour un emploi de suppléant de chimie (enseignement préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles) à ladite école.

Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture de cesdits concours.

Ecole de médecine de Tours. — Le concours qui devait s'ouvrir le 8 Novembre 1909, devant l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours, pour l'emploi de chef des travaux de médecine opératoire à ladite Ecole, est reporté au 15 du même mois.

Hôpitaux de Rouen. — Le jeudi 6 Mai 1909, un concours aura lieu à l'Hospice-Général, pour la nomination d'un médecin-adjoint des hôpitaux.

Nul ne peut être admis à concourir s'il n'est Français ou naturalisé Français, âgé de vingt-cinq ans révolus et pourvu, depuis deux années au moins, du diplôme de docteur en médecine conféré par le Gouvernement français.

Le stage de pratique médicale n'est point exigé des candidats qui justifieront de deux années, au moins, de service dans les hôpitaux de Paris, en qualité d'élèves internes nommés au concours.

La même dispense est appliquée aux élèves internes des hôpitaux de Rouen nommés au concours, qui justifieront également de deux années de service effectif en cette qualité et auront, en outre, obtenu, au concours, la place de prosecteur à l'Ecole de médecine de cette ville, ou seront lauréats du prix Pillore (médaille d'or).

Les candidats devront : 1° se faire inscrire à la direction, enclave de l'Hospice-Général, avant le 11 Avril. Passé ce délai, aucune inscription ne sera admise; 2° déposer une demande contenant l'engagement de se conformer aux règlements des hôpitaux faits ou à faire; un extrait en forme de leur acte de naissance; un certificat de moralité; leur diplôme de docteur en médecine; les pièces constatant qu'ils sont Français ou naturalisés Français; la nomenclature des titres qu'ils font valoir et un ou plusieurs exemplaires de leurs travaux; la justification, le cas échéant, de leur qualité d'anciens internes des hôpitaux de Paris ou de Rouen, et des fonctions qu'ils ont remplies ou des récompenses qu'ils ont obtenues.

Les fonctions de médecin sont gratuites.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. — *Prix Alphonse Jaumes.* — L'Académie des sciences et lettres de Montpellier informe le public qu'un prix d'une valeur égale au montant de deux années d'arrérages d'une somme de 30.000 francs placée en rente sur l'Etat sera décerné, au commencement de l'année 1910, à l'auteur du meilleur travail sur un sujet (au gré de l'auteur) de pathologie et de thérapeutique générales, sous le nom de prix Alphonse Jaumes.

Un autre prix de même valeur sera distribué au commencement de l'année 1911 à l'auteur du meilleur travail sur un sujet (au gré de l'auteur) de médecine légale; ce prix portera également le nom de prix Alphonse Jaumes.

Les travaux présentés pourront être imprimés ou manuscrits; mais ils ne pourront concourir qu'autant qu'ils n'auront pas plus de quatre ans de date.

Hôpitaux de Lyon. — Le lundi 14 Juin, sera ouvert un concours pour la nomination d'internes titulaires et d'internes provisoires, appelés à faire le service de médecine et de chirurgie, dans les établissements de l'administration des hospices de Lyon.

Le lundi 28 Juin, à 8 heures du matin, sera ouvert un concours pour la nomination d'externes des hôpitaux, appelés à faire le service de médecine et de chirurgie, dans les établissements de l'administration.

Le nombre des internes titulaires et provisoires et celui des externes à nommer, sera fixé à la fin des concours.

Internat des Asiles d'Armentières et Bailleul. — Le concours s'est terminé par la nomination de MM. Hannard, Legrand, Rolland et Leroy, internes titulaires, et Vendiesse, interne provisoire.

Inspecteur départemental de l'hygiène et de la santé publique. — Un concours pour la nomination à l'emploi d'Inspecteur départemental de l'hygiène et de la santé publique dans la Loire, est ouvert à Paris au ministère de l'Intérieur.

Les candidats à cet emploi doivent être Français ou naturalisés Français; être âgés de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus au 1er Mars 1900 et être pourvus du diplôme de docteur en médecine ou de docteur ès sciences.

Les avantages attachés à cette fonction sont les suivants : 1° Traitement de 6.000 francs; 2° Remboursement des frais de déplacement.

Sur leur demande adressée à la Préfecture de Saint-Etienne, le programme des conditions du concours leur sera immédiatement adressé.

Hôpital civil de Mustapha-Alger. — Un concours pour une place de chirurgien-adjoint à l'hôpital civil de Mustapha-Alger sera ouvert en Juin 1909 pour un emploi de chirurgien adjoint à Alger.

Conditions d'admission au concours. — Pour être admis à prendre part à ce concours, les candidats devront justifier : 1° qu'ils sont Français jouissant de leurs droits; 2° qu'ils sont docteurs en médecine d'une Faculté française; 3° qu'ils ont deux ans d'exercice comme docteur en médecine, soit en France, en Algérie ou dans les colonies françaises.

Pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent, les candidats devront déposer à la préfecture du département de leur domicile, avant le 1er Mai 1909, en même temps que leur demande, les pièces suivantes : 1° Leur acte de naissance dûment légalisé; 2° leur diplôme de docteur en médecine; 3° un certificat de bonnes vie et mœurs, ayant moins d'un an de date; 4° les justifications de leurs titres ou travaux scientifiques et des services publics qu'ils auraient précédemment rendus.

La liste des candidats est arrêtée définitivement par le Gouverneur général.

Les candidats agréés seront informés, en temps utile, du moment précis des épreuves et du lieu où ils devront les subir.

Epreuves du concours. — Les épreuves du concours sont les suivantes : 1° Une composition écrite sur un sujet de pathologie chirurgicale ou obstétricale; quatre heures seront accordées aux candidats pour chacune de ces compositions; 3° Une épreuve pratique consistant dans l'examen clinique de deux malades, dont un sera un sujet d'obstétrique; un quart d'heure sera accordé pour l'exa-

men de chaque malade. Les candidats devront faire une dissertation orale de vingt minutes, après un temps égal de réflexion, sur un des sujets examinés; et, sur l'autre, une consultation écrite, pour la rédaction de laquelle une heure sera accordée; 4° deux opérations pratiquées sur un cadavre à l'amphithéâtre de l'hôpital civil de Mustapha-Alger.

Nomination. — A la suite du concours, le jury présentera à la nomination du Gouverneur général les candidats qui ont le nombre de points le plus élevé.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction de l'Hôpital civil de Mustapha-Alger.

Médecin des hôpitaux. — Epreuve clinique. — *Séance du 25 Mars.* — **Ont obtenu : MM. Nattan-Larrier,** 20; Armand-Delille, 20; **Froin, 20.**

Chirurgien des hôpitaux. — Lecture des copies. — *Séance du 24 Mars.* — Ont obtenu : MM. Cauchoix, 26; Iselin, 22; Mercadé, 24; Schwartz, 26.

Accoucheur des hôpitaux. — Epreuve orale. — *Séance du 23 Mars. — De la grossesse gémellaire monoamniotique, accouchement excepté.* — **Ont obtenu : MM. Lequeux, 15; Jeannin, 20; Schwaab, 17; Cathala, 19; Le Lorier, 17.**

Séance du 25 Mars. — **Ont obtenu** : MM. **Devraigne, 14; Guéniot, 16; Theuveny, 14.**

Epreuve opératoire. — *Séance du 26 Mars.* — **Ont obtenu** : MM. **Cathala, 17; Devraigne, 18; Guéniot, 18; Jeannin, 16; Le Lorier, 19; Lequeux, 14; Schwaab, 15;** Theuveny, 14.

Relevé des points : **MM. Cathala, 73; Devraigne, 64;** Gueniot, 67; **Jeannin, 75; Le Lorier, 70, Lequeux, 65;** Schwaab, 71; **Theuveny, 59.**

Prochaine séance, le 20 Avril à 4 h. 1/2, à l'hôpital Cochin.

Internat. — Oral. — *Séance du 25 Mars.* — *Artère fémorale. Trajet et rapport (sans les branches).* — *Zona intercostal.* — **Ont obtenu** : MM. **Tissier, 12; Mondor, 18;** Lévy (G.), 10; Baufle, 19; de Cumont; 13; Mignot, 13; Aine, 14; Mutel, 15; Pellot, 15. — *Absent* : M. Léger.

Relevé des points. — **MM. Tissier, 12 + 18 = 30;** Mondor, 18 + 24 = 42; Lévy (G.), 10 + 16 = 26; Baufle, 19 + 22 = 41; de Cumont, 13 + 18 = 31; Mignot, 13 + 19 = 32; Aine, 14 + 21 = 35; Mutel, 15 + 20 = 35; Pellot, 15 + 22 = 37; M. Léger, 17.

Adjuvat. — Un Concours pour cinq places d'aides d'anatomie s'ouvrira le lundi 3 Mai 1909, à midi et demi, à la Faculté de médecine de Paris.

Tous les élèves de la Faculté, Français ou naturalisés français, sont admis à prendre part à ce concours. Le registre d'inscription est ouvert au secrétariat de la Faculté, de midi à 3 heures, tous les jours, jusqu'au 24 Avril inclusivement. Les aides d'anatomie nommés entreront en fonctions le 1er Octobre 1909.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 21 Avril 1909, à 1 heure. — M. Macé de Lépinay : Étude sur les crampes professionnelles; MM. Brissaud, Reclus, **Segond, Marcel Labbé.** — M. Amagat : **Contribution à l'étude de la tarsoptose; MM. Reclus,** Brissaud, Segond, Marcel Labbé. — M. Gérard : Des **fibromes de la paroi et de leur nature histopathologique; MM. Segond, Brissaud, Reclus, Marcel Labbé.**

Jeudi 22 Avril 1909, **à 1 heure. — M. Salmon** : Le Portefeuille d'Achille de Harlay; MM. Debove, Gilb. Ballet, Chauffard, Jeanselme. — M. Carlé : Essai sur quelques points de **criminologie; MM. Gilb. Ballet, Debove, Chauffard, Jeanselme.** — M. Daufresne : **Epidaure. Les prêtres,** les guérisons; MM. Chauffard, **Debove, Gilb.** Ballet, Jeanselme.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 19 Avril 1909. — **3e (Deuxième partie) (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier,** Roger, Legry. — **3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique** : MM. Blanchard, **Desgrez, Lœper.** Epreuves pratiques. — **1er, Oral (1re série) : MM. Brissaud,** Rieffel, Proust. — 1er, Oral (2e série) : MM. Hartmann, Branca, Mulon. — 1er, Oral (3e série): MM. Retterer, Gosset, Macaigne. M. Kirmisson, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Delbet, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie) : MM. Gaucher, Marcel Labbé, André Jousset. M. Reclus, censeur; M. Sicard, suppléant.

Mardi 30 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilbert Ballet, Brumpt, Nicloux. Epreuve pratique. — 1er, Oral (1re série) : MM. Prenant, Retterer, Thiery. — 1er, Oral (2e série), MM. Quénu, Launois, Morestin. — 4e : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard, M. Gilbert, censeur; M. André Broca, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Ricard, Marion. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Chauffard Gouget, Jeanselme, M. Alb. Robin, censeur; M. Carnot, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Demelin, Brindeau, M. Desgrez, suppléant.

Mercredi 21 Avril 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Delbet, Rieffel, Pierre Duval. — 3e (Deuxième partie) (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Roger, Legry. — 3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gaucher, Desgrez, Lœper. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. Kirmisson, Macaigne, Mulon. — 1er, Oral (2e série) : MM. Retterer, Gosset, Branca. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Blanchard, Sicard, André Jousset. M. Gariel, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 22 Avril 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Pozzi, Thiéry, Morestin. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Desgrez, Fernand Bezançon, Brumpt. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. Prenant, Retterer, Marion. — 1er, Oral (2e série) : MM. Quénu, Launois, Lenormant. — 2e : MM. Rémy, Langlois, André Broca. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Dieulafoy, Rénon, Gouget. — 4e : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard. M. Alb. Robin, censeur; M. Carnot, suppléant.

Vendredi 23 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie) (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Roger, Lœper. — 3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. Brissaud, Hartmann, Branca. — 1er, Oral (2e série) : MM. Reclus, Retterer, Mulon. — 1er, Oral (3e série) : MM. Delbet, Rieffel, Macaigne. — 4e : MM. Pouchet, Gaucher, Langlois. M. Gariel, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série). Necker : MM. Kirmisson, Gosset, Proust. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série). Necker : MM. Segond, Pierre Duval, Ombrédanne. M. Dejerine, censeur; M. André Jousset, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Wallich, Couvelaire. M. Sicard, suppléant.

Samedi 24 Avril 1909. — Médecine opératoire. Ecole pratique : MM. Quénu, Auvray, Lenormant. — 3e (Deuxième partie). Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilbert Ballet, Brumpt, Nicloux. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. de Lapersonne, Launois, Morestin. — 1er, Oral (2e série) : MM. Retterer, Thiéry, Marion. — 2e : MM. Prenant, Langlois, André Broca. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Bar, Rémy, Ricard. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Chauffard, Jeanselme, Fernand Bezançon. —

M. Chantemesse, censeur; M Balthazard, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Gilbert, Rénon, Gouget. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Castaigne, Nobécourt. — 5e, Obstétrique (Première partie). Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Hutinel, censeur; M. Claude. suppléant.

NOUVELLES

Referendum sur les modifications à demander dans le concours d'agrégation. — La Commission, nommée par les candidats parisiens à l admissibilité à l'agrégation, avait décidé d'adresser à tous les candidats inscrits au concours un referendum destiné à établir, sur des bases précises, la formule des vœux des candidats.

Les candidats de Paris et de province inscrits au concours d'admissibilite à l agrégation étaient au nombre de 148; ont répondu 139.

Voici les réponses :

	Oui	Non	Abst.
1. Suppression de tout concours spécial d'admissibilité, séparé du concours d'admission	102	24	13
Suppression de toute admissibilité définitive	73	48	18
2. Réunion d'une commission compétente chargée d'étudier la réforme de l'agregation	132	3	4
— composée de professeurs des Facultés de médecine en exercice	122	2	15
— de professeurs des Ecoles de plein exercice et des Ecoles secondaires	88	33	18
— auxquels pourraient être adjointes des personnalités d'ordre divers	86	34	19
— mais appartenant nécessairement à la profession médicale	93	19	27
Dans cette Commission la proportion des professeurs membres serait en rapport :			
1° Avec le nombre des chaires des diverses branches médicales	95	19	25
2° Avec l'importance des Facultés évaluée d'après le nombre des étudiants inscrits à chaque Faculté	104	14	21
3. Recrutement des agrégés par voie de concours	129	2	8
4. Concours tous les trois ans	119	2	18
5. Concours à Paris	122	3	14
6. Tirage au sort de tout le jury devant des représentants des candidats	86	23	30
Ou : Roulement entre tous les professeurs d'une même branche médicale	4	81	47
Ou : Roulement et tirage au sort combinés	54	49	36
7. Suppression de toute épreuve d'anatomie, d'histologie et de physiologie dans les agregations autres que celles d'anatomie, d'histologie et de physiologie	104	18	17
Suppression d'une épreuve de pathologie générale	89	32	18
Maintien d'une épreuve de titres	121	3	15
— et d'une épreuve pédagogique, celle-ci consistant en une leçon magistrale sur un sujet de la branche des sciences médicales pour laquelle le candidat est inscrit et étant destinée à montrer qu'il est capable d'enseigner	127	0	12
8. Maintien du principe des agrégations spécialisées	119	6	14
Maintien intégral des agrégations spécialisées, suivant la liste de l'arrêté du 28 Juillet 1908	49	71	19
Maintien seulement partiel, après revision de la liste précédente	73	40	26
9. Attribution, après chaque épreuve, d'une note en chiffres qui sera immédiatement publiée à la fin de la séance	117	6	16
S'il doit y avoir des coefficients pour chaque épreuve, ceux-ci seront fixés et connus dès l'annonce des concours	118	3	18
10. Augmentation du nombre des agrégés	113	10	16
— de manière que les agrégations spécialisées ne soient pas représentées par un unique agrégé nommé pour une période de neuf ans	102	9	28
— mais qu'elles donnent lieu à un concours pour une (ou plusieurs) places tous les trois ans	89	18	32
— ou : tous les six ans	18	76	45
11. Reconnaissance officielle du droit, pour les professeurs et agrégés, d'ouvrir des cours payants	102	16	21
12. Le candidat devra désigner en s'inscrivant la ou les Facultés	118	7	14
— et la ou les spécialités pour lesquelles il concourt	115	6	18
13. Le nombre des places d'agrégé et les spécialités à pourvoir seront fixés avant l'ouverture du concours	124	1	14
14. Recrutement du corps enseignant des Ecoles de plein exercice et des Ecoles préparatoires par la voie de concours spéciaux, indépendants du concours d'agrégation, conformément aux dispositions en vigueur avant le décret du 25 Juillet 1906	113	7	19

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Très recommandée; sans fortune, fille de médecin décédé; excellente sténo-dactylographe, bonne instruction technique, désirerait place de secrétaire auprès d'un médecin, rédaction de Conférences et de tous travaux scientifiques. Ecrire A. F. *La Presse Médicale.*

Lamalou-les Bains. — A vendre (ou à louer) *grande maison*, avec jardin, occupée pendant 25 ans par un médecin. Ecrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, n° 291.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . **10** centimes. Dép. et Étr. **15** centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

120, boulevard Saint-Germain.

PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . **10** fr.
Union postale . . . . **15** fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

HUITIÈME LISTE

Dr Arnaud, à Vanves	50 fr.
C..., à E.	10 —
Dr Saïas, à Marseille	10 —
Salle de garde de MM. les Internes en médecine de l'hospice d'Ivry . .	20 —
Un médecin des hôpitaux . . .	20 —
L'architecte Aug. Rey.	20 —
Dr Dumée, à Nemours.	20 —
Dr Noirot, à Neuilly	10 —
Dr Baros, à Bussang	5 —
Dr G. D..., à Lugny.	10 —
de Chery, Chartreuve.	2 —
Dr Maurice Roy .	5 —
Dr Monthus . . .	20 —
A reporter. .	202 fr.
Report . . .	202 fr.
Dr Durand-Fardel	20 —
Dr Gérard Laurent, à Sanvic.	5 —
Dr Mignon, à Nice.	20 —
Paul et Suzanne Merle, à La Ferté-Gaucher.	5 —
Dr Maget, à Toulon	20 —
Anonyme	5 —
Dr Saint-Auge, à Toulouse . . .	20 —
Dr Varlet, à St-Aubin, Saint-Vaast.	5 —
Anonyme	5 —
Société amicale des médecins du XVIIIe arrondissement . . .	25 —
	332 —
Listes précédentes.	6.319 —
	6.651 fr.

Cette liste de souscription sera close définitivement le 15 Avril; nous serions donc reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui voudront bien encore participer à cette œuvre philanthropique de nous faire parvenir leur obole avant cette date.

LA DÉSINFECTION

DANS

LES MALADIES CONTAGIEUSES

La question de la désinfection dans les maladies contagieuses est à l'ordre du jour. Depuis quelque temps, les fièvres éruptives ont redoublé de fréquence; nous avons eu récemment la menace du choléra; nous assistons actuellement à l'extension lente, mais progressive, de la méningite cérébro-spinale.

Il serait bien intéressant pour nous de savoir si nous avons dans la *désinfection* une arme prophylactique, un moyen de défense sur lequel nous puissions compter.

J'ai cru devoir m'élever contre les abus de la désinfection municipale (*Soc. méd. des Hôp.*, 19 Mars 1909). J'ai montré que les familles subissaient des vexations, des ennuis, un véritable préjudice par le fait de la désinfection appliquée d'ailleurs à des maladies qui, comme la rougeole, ne la réclament à aucun titre.

M. Courmont (*La Presse Médicale*, 17 Février 1909) demande aussi que la rougeole ne soit pas comprise sur la liste des maladies à déclaration obligatoire.

M. Lemoine (*Revue d'hygiène et de police sanitaire*, Décembre 1907. *Journal des Praticiens*, 8 Août 1908) va plus loin. Il pense que la désinfection des locaux, toujours imparfaite et illusoire, manque absolument son but, non seulement dans la rougeole, mais dans la scarlatine, la diphtérie,

les oreillons, etc. Il croit qu'on pourrait faire l'économie de la désinfection dans les casernes, etc.

M. Chauvel, ancien directeur du service de santé du Gouvernement de Paris, avait bien vu que la désinfection dans l'armée n'avait pas eu la moindre influence sur les épidémies qui déciment nos régiments.

M. Fiessinger (cité par Lemoine) dit très justement, à propos de la désinfection des locaux : *le danger est dans la gorge, dans les fosses nasales des malades et on désinfecte les meubles.*

M. Jayle (*La Presse Médicale*, 24 Mars 1909) a bien montré les inconvénients pour le médecin et pour ses clients de la déclaration des maladies contagieuses, qui a pour corollaire des mesures de désinfection mal prises, vexatoires, onéreuses, etc.

J'ai eu l'occasion de causer de cette question de la désinfection avec mes collègues des hôpitaux, avec M. Mosny (du Conseil supérieur d'hygiène), avec le professeur Bard (de Genève), etc. Tous ceux auxquels je me suis adressé n'ont pas ménagé leurs critiques à la *désinfection des locaux* en matière de prophylaxie contre les maladies contagieuses.

Le moment est donc venu de juger la désinfection municipale qui impose tant d'ennuis et de sacrifices à la population parisienne.

Avant d'examiner les différentes maladies soumises à la déclaration obligatoire, et par suite à la désinfection, nous ferons quelques remarques générales. Les maladies contagieuses (fièvres éruptives, fièvre typhoïde, choléra, etc.) se propagent par des microbes qui émanent du malade, leur milieu de culture, et sont véhiculés par les sécrétions ou les excrétions.

C'est ainsi que, dans la rougeole, la scarlatine, la diphtérie, les sécrétions nasales, buccales, pharyngées sont surtout dangereuses; dans la fièvre typhoïde et le choléra, ce sont les déjections qui sont dangereuses. Les objets souillés par ces sécrétions et déjections, les mains contaminées par elles pourront servir de véhicules aux microbes pathogènes, et il est indispensable de désinfecter ces objets et ces mains. Rien donc de plus légitime que d'exiger la propreté absolue du personnel médical et de tous ceux qui approchent les malades et sont chargés de leur donner des soins. Toutes les mesures d'antisepsie et d'asepsie que l'on prendra pour éviter le transport médiat des germes morbides sont donc légitimes et on ne peut que les approuver. Il convient de faire bouillir ou de stériliser par un bon procédé (lessive de soude, solution de sublimé, etc.) les linges du malade, ses draps, ses jouets et toutes les choses qu'il a pu infecter par son contact. Mais les parquets, les murs, les plafonds, les rideaux des fenêtres, les meubles de la chambre qu'il occupe, à plus forte raison ceux des autres pièces de l'appartement ou de la maison qu'il habite, faut-il les désinfecter?

Nous savons depuis longtemps que les microbes ne voltigent pas, ne se transmettent pas à distance par l'atmosphère; quand, par hasard, ils tombent sur un plancher ou sur un meuble, ils ne sauraient s'y conserver longtemps vivaces et virulents; les étoffes, le bois, la poussière ne sont pas de bons milieux de culture pour les microbes; sortis de l'organisme où ils ont cultivé, ils ne peuvent vivre longtemps, à moins qu'ils ne rencontrent des conditions de chaleur et d'humidité favorables. C'est ainsi que le bacille d'Eberth pourra se conserver dans l'eau des puits, des mares ou des rivières, dans la terre humide des jardins, dans les fosses d'aisances, etc. De même pour le microbe du choléra. Mais, dans les locaux habités, jamais!

Les microbes de la rougeole meurent presque immédiatement et ne sauraient être portés à longue distance par des objets ou par des tiers contaminés. Ils meurent presque aussitôt émis, et la rougeole, comme on l'a dit si justement, *ne renaît pas de ses cendres.*

On a cru que les microbes de la scarlatine étaient plus résistants que ceux de la rougeole; on a dit que le danger était dans les squames de la période tardive; ces squames tombant sur les parquets ou s'attachant aux meubles, aux vêtements, aux murs, ont été incriminées. On les a fait voyager par lettre et par colis postal. Partant de là, on a imposé aux scarlatineux des quarantaines prolongées et on a désinfecté à outrance les locaux souillés par eux.

Or, cette question des véhicules de la scarlatine mérite de nous arrêter un instant.

Depuis plusieurs années que mon attention est attirée sur ce point, j'ai vu presque toujours la scarlatine se transmettre au début, à la période angineuse, et presque jamais à la fin, à la phase desquamative. M. Lemoine avait fait la même constatation. Dans les cas de transmission tardive, on peut accuser, non pas les squames en elles-mêmes, débris morts et sans virulence, mais les mucosités émanées de la gorge, de la bouche ou du nez qui ont pu s'attacher à elles. M. Ch. Herrman, dans un article récent publié par les *Archives of Pediatrics*, Février 1909, et intitulé *Scarlet fever carriers* (véhicules de la scarlatine), est arrivé aux mêmes conclusions que nous.

Du 1er Janvier au 1er Juin 1908, à New-York, le Bureau d'hygiène a reçu 18.668 déclarations de scarlatine, avec 1.016 décès (mortalité, 5,4 pour 100). La désinfection n'a pu arrêter la marche envahissante de l'épidémie. Comme Thomas, Heubner, etc., M. Herrman refuse aux squames un rôle important dans la propagation de la maladie. On a cité un cas de transmission à longue distance par une lettre souillée de squames; mais l'enveloppe avait été fermée avec la salive du malade; n'est-ce pas cette salive, bien plus suspecte que les squames, qui a véhiculé le contage, en admettant que le cas visé soit bien impu-

table à la lettre? Herrman dédaigne absolument les squames; il a vu souvent des enfants sains jouer impunément avec un convalescent en pleine desquamation. Quant à la contagion par les locaux, elle est encore plus inadmissible. Richardson rapporte le cas suivant : un enfant présente la scarlatine dans une famille qui habite un cottage isolé. Immédiatement ce cottage est abandonné par tous les autres membres de la famille qui ne reviennent qu'après désinfection complète et remise à neuf de l'habitation. Néanmoins un nouveau cas se déclare.

Que conclure de l'inefficacité d'une désinfection pareille? Elle ne pouvait pas être plus complète. Nous conclurons que la maladie a pu renaître de ses cendres, c'est-à-dire qu'un des membres de la famille portait dans sa gorge ou dans son nez, à l'état latent, les microbes de la scarlatine qui ont subi une reviviscence.

Pour la diphtérie, il en est de même. Ce n'est pas dans les vêtements, dans les meubles, dans les locaux, que le germe persiste, mais dans la bouche, la gorge, les cavités nasales et auriculaires. Dans toutes ces maladies à bacilles persistants, ce n'est pas les locaux qu'il faut désinfecter, mais les malades eux-mêmes, leurs sécrétions naso-pharyngées, leurs écoulements otiques, etc. Cela est d'ailleurs très difficile, et, en attendant qu'on ait trouvé le moyen de faire cette désinfection médicale et clinique, il faut considérer comme suspects les convalescents de certaines maladies : scarlatine, diphtérie, fièvre typhoïde, méningite cérébro-spinale, etc., et les mettre en quarantaine. Il faudra ensemencer le mucus de leur gorge et ne leur donner la libre pratique que lorsque cet ensemencement aura été négatif. Ainsi fera-t-on une sage et efficace prophylaxie. Par décret du 10 Février 1903, les médecins sont tenus de déclarer les maladies suivantes comprises dans deux catégories.

A) MALADIES POUR LESQUELLES LA DÉCLARATION ET LA DÉSINFECTION SONT OBLIGATOIRES. — 1° La fièvre typhoïde; 2° le typhus exanthématique; 3° la variole et la varioloïde; 4° la scarlatine; 5° la rougeole; 6° la diphtérie; 7° la suette miliaire; 8° le choléra et les maladies cholériformes; 9° la peste; 10° la fièvre jaune; 11° la dysenterie; 12° les infections puerpérales et l'ophtalmie des nouveau-nés lorsque le secret de l'accouchement n'a pas été réclamé; 13° la méningite cérébro-spinale épidémique.

B) MALADIES POUR LESQUELLES LA DÉCLARATION EST FACULTATIVE. — 1° La tuberculose pulmonaire; 2° la coqueluche; 3° la grippe; 4° la pneumonie et la bronchopneumonie; 5° l'érysipèle; 6° les oreillons; 7° la lèpre; 8° la teigne; 9° la conjonctivite purulente et l'ophtalmie granuleuse.

***

Qu'est-il résulté de ces déclarations obligatoires ou facultatives et de leur corollaire obligatoire ou facultatif, la désinfection? Malgré l'acharnement déployé par les désinfecteurs municipaux, les maladies contagieuses se sont propagées d'une façon inquiétante à Paris et en province. Plus on désinfecte de scarlatines et de rougeoles, plus il y en a. C'est que la désinfection fait naître dans le public et parmi les médecins une fausse sécurité. Quand le médecin a fait sa déclaration, il croit avoir tout fait et s'en va la conscience tranquille. Les familles elles-mêmes, après le passage des désinfecteurs officiels, sont tout à fait rassurées; on croit avoir fait le nécessaire. On ne prend plus garde au malade et à son entourage immédiat. Que risque-t-on désormais? N'a-t-on pas fait la désinfection de la chambre, de l'appartement, de la maison? On oublie complètement le principal porteur de bacilles, le malade ou le convalescent. C'est sa gorge, c'est son nez, ce sont ses oreilles qu'on devait désinfecter; on a désinfecté les meubles! Voilà comment, indirectement, par contre-coup, la désinfection des locaux, cette fausse manœuvre, a favorisé, au lieu de l'empêcher, la propagation des maladies contagieuses.

Il est temps de conclure.

***

La désinfection des locaux, chez les particuliers comme dans les casernes et les autres collectivités, a fait faillite. On a voté pour le matériel et le personnel des dépenses énormes destinées à installer partout cette désinfection. On continue à engager des dépenses nouvelles pour la développer et la perfectionner.

Il est temps de s'arrêter.

Le public en a assez, les médecins en ont assez. Ils ne croient plus à la désinfection. Qu'on déclare toutes les maladies contagieuses, à titre scientifique, pour mesurer l'état sanitaire d'une ville ou d'un pays, pour entreprendre une lutte d'ensemble contre la propagation de certaines épidémies, pour prendre les mesures d'isolement, de licenciement imposées par les circonstances. Cela est parfait, aucun médecin ne fera d'opposition. Mais, si sa déclaration doit être suivie de la désinfection officielle dont nous avons démontré l'absurdité, et de ces visites domiciliaires qui font le vide devant elles et jettent la perturbation dans les familles, dans les maisons, dans les grands hôtels, etc., nous protestons.

La désinfection des locaux dans les maladies contagieuses est vexatoire, odieuse et parfaitement inutile; il faut la supprimer. Cette mesure s'impose dans l'intérêt des finances municipales et aussi de la santé publique.

JULES COMBY,
Médecin de l'hôpital des Enfants-Malades.


Affections pulmonaires
Tuberculose
Les seules préparations ayant donné des résultats appréciables et constants dans le traitement de la
TUBERCULOSE PULMONAIRE
Grâce à leur goût agréable, elles sont toujours acceptées même par les malades les plus difficiles.
Éviter les contrefaçons
Echantillon et Littérature:
F. HOFFMANN-LA ROCHE & Cie
7 rue Saint Claude
PARIS
Sirop Roche
au Thiocol
Préparé par Ch. Weiss
1 Cuillérée à café contient
F. HOFFMANN-LA ROCHE & Cie
Prix 4 fr
Comprimés de
THIOCOL ROCHE

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel Dieu. — Professeur DIEULAFOY. Leçon du samedi 3 Avril. Septicémie gonococcique avec endocardite, broncho-pneumonie, pleurésie et péricardite. Essai de traitement par vaccin gonococcique. Valeur de l'indice opsonique.

Clinique ophtalmologique (Hôtel-Dieu). Cours de perfectionnement. — M. le professeur F. DE LAPERSONNE, assisté de MM. WEISS, professeur agrégé de physique; CANTONNET, chef de clinique; CERISE, chef de laboratoire; GELLÉ, chef des travaux de rhinologie; commencera, le mardi, 20 Avril 1909, à 3 heures, dans l'amphithéâtre Dupuytren, à l'Hôtel-Dieu, un Cours de technique ophtalmologique, avec exercices pratiques.

Ce cours comprendra la Médecine opératoire, l'Ophtalmométrologie, la Technique thérapeutique, la Bactériologie et l'Anatomie pathologique oculaires, les Examens oto-rhinologiques.

Il sera complet en six semaines environ.

Les leçons ont lieu tous les jours.

MM. les docteurs et étudiants, Français et étrangers, seront admis, après immatriculation, à s'inscrire en vue de ce cours. Le droit à verser est de 100 francs.

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. — Un cours pratique et complet de dermatologie et de vénéréologie aura lieu, du 26 Avril au 30 Juin 1909, sous la direction de M. le professeur GAUCHER, avec le concours et la collaboration de MM. BAR, professeur de clinique obstétricale à la Faculté; BALZER, médecin de l'hôpital Saint-Louis, ancien chef de laboratoire de la Faculté; DE BEURMANN, médecin de l'hôpital Saint-Louis; CASTEX, chargé du cours d'oto-rhino-laryngologie à la Faculté; ANDRÉ BROCA et ZIMMERN, agrégés de la Faculté; HUDELO, médecin des hôpitaux; MORESTIN, agrégé de la Faculté; GASTOU, chef du laboratoire de l'hôpital Saint-Louis; EMERY, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis; EDMOND FOURNIER, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis; MILIAN, médecin des hôpitaux; TERRIEN, ophtalmologiste des hôpitaux; LACAPÈRE, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis; CATHELIN, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Necker (clinique des maladies des voies urinaires); PARIS, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis; SABATIE, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis; ROSTAINE, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis; LOUSTE, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis; FOUQUET, chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis.

Le cours sera complet en 100 leçons. Il aura lieu tous les jours, deux fois par jour, excepté les dimanches et fêtes, à 2 heures et à 3 h. 1/2 de l'après-midi, à l'hôpital Saint-Louis, dans l'Amphithéâtre de la Clinique. Il commencera le lundi 26 Avril 1909 et finira le mercredi 30 Juin 1909.

Ce cours sera essentiellement pratique et portera surtout sur le diagnostic et le traitement. Toutes les démonstrations seront accompagnées de présentations de malades, de moulages du musée de l'hôpital Saint-Louis et de préparations microbiologiques ou histologiques. L'application des médications usuelles (frotte, douches, électricité, scarifications, épilation, électrolyse, photothérapie, radiothérapie, etc.) sera faite devant les élèves. Un horaire détaillé sera distribué à chacun des auditeurs. Des certificats d'assiduité et d'instruction pourront être délivrés aux auditeurs à la fin du cours.

Programme et répartition des cours : MM. GAUCHER. Lésions élémentaires de la peau. Matière médicale dermatologique et médication hydrominérale. — BAR. Syphilis et grossesse. — ANDRÉ BROCA et ZIMMERN. Radiothérapie. Radiumthérapie et traitement par les courants de haute fréquence. — BALZER. Eczéma. Impétigo. Ecthyma. — DE BEURMANN. Lupus. Tuberculoses cutanées. Sporotrichoses. Traitement du lupus. — CASTEX. Syphilis du nez, du larynx et de l'oreille. — HUDELO. Gale. Erythèmes. Urticaire, prurits et prurigo. Lichens. Pityriasis. Pemphigus. — MORESTIN. Chirurgie du lupus, des nævi et des tumeurs de la peau. Opérations esthétiques. — GASTOU. *Maladies parasitaires du cuir chevelu* : Teigne tondante et favus. Pityriasis versicolor. Erythrasma. Examen des cheveux et des poils dans les maladies parasitaires. *Diagnostic dermatologique par les méthodes de laboratoire* : Examen des squames, sérosités, sang, pus. *Anatomie pathologique* générale des maladies de la peau. *Electrothérapie. Electrolyse. Photothérapie. Petite chirurgie dermatologique.* — EMERY. Chancre mou. Traitement de la syphilis. — EDMOND FOURNIER. Syphilis secondaire. Hérédo-syphilis. — MILIAN. *Syphilis tertiaire* : Syphilides tuberculeuses; syphilides ulcéreuses; gommes; ulcères de jambes. Syphilis de la langue, du voile du palais, des amygdales, du pharynx, du testicule et des os. Syphilis cérébrale. Syphilis médullaire. *Parasyphilis* : Neurasthénie. Paralysie générale. Tabès. — TERRIEN. Syphilis oculaire. — LACAPÈRE. Chancre syphilitique. Pelade. Acnés. Dermites artificielles. Tumeurs épithéliales de la peau. Leucoplasie buccale et génitale. Kraurosis vulvæ. — CATHELIN. Blennorragie aiguë et chronique. Complications génito-urinaires chirurgicales de la blennorragie chez l'homme : prostatites. Cystites. Abcès urineux. Néphrites suppurées. Traitement de la blennorragie. Traitement des rétrécissements de l'urètre. — PARIS. Zona. Dystrophies pigmentaires. Purpura. Morve et farcin. Actinomycose. Eléphantiasis. — SABATIE. Alopécies. Folliculites suppurées. Dyshidrose. — ROSTAINE. Herpès. Végétations. Phimosis. Dermatoses congénitales. Phthiriase et mélanodermies. Sclérodermie. Lèpre. Bouton d'Orient. — LOUSTE. Psoriasis. Séborrhée et eczéma séborrhéique. Tumeurs conjonctives de la peau et mycosis fongoïde. Complications médicales de la blennorragie. Balanoposthites. — FOUQUET. Syphilis expérimentale.

Deux cours semblables ont lieu chaque année, le premier en Avril, Mai et Juin, le second en Octobre, Novembre et Décembre.

Le droit à verser est de 150 francs.

Technique clinique et thérapeutique avec application des méthodes spéciales et nouvelles. — Un cours de vacances aura lieu du mardi 13 au mardi 27 Avril 1909, au pavillon Moïana, dans le service et le laboratoire de M. le professeur HAYEM. Ce cours, essentiellement pratique, comprendra l'examen clinique des malades et la démonstration des procédés spéciaux de diagnostic et de traitement. Il sera dirigé par M. G. ROSENTHAL, PATER et AGASSE-LAFONT, chefs de clinique et de laboratoire.

Programme du cours : I. *Affections de l'appareil digestif.* — Exploration clinique de l'œsophage; rétrécissements et dilatations. Œsophagoscopie. Exploration clinique de l'estomac. Le chimisme gastrique. L'ulcère de l'estomac et son traitement. Le cancer de l'estomac : son diagnostic précoce; la réaction de Weber; traitement. Les sténoses pyloriques. Exploration du rectum : recto-sigmoïdoscopie; les rétrécissements du rectum. Diagnostic des affections du foie. Les cirrhoses.

II. *Affections de l'appareil respiratoire.* — Examen clinique du poumon. Le diagnostic de la tuberculose au début. Son traitement : suralimentation, hygiène, gymnastique respiratoire, etc. Les pleurésies et leur traitement. La pneumonie de l'adulte et son traitement. Les broncho-pneumonies infantiles et leur traitement.

III. *Affections du cœur et du sang. Affections mitrales. Affections aortiques. L'asystolie et son traitement.* — Importance et facilité de l'examen du sang. Etude des principales modifications portant sur les globules blancs, les globules rouges, les hématoblastes, le réticulum fibrineux. Séméiologie, diagnostic et traitement de la chlorose, des leucémies, des anémies pernicieuses, des purpuras.

Ce cours est réservé aux docteurs français et étrangers. Il sera complet en 24 leçons. Chaque leçon sera suivie

de démonstrations pratiques et d'examens de malades. Les leçons auront lieu à l'hôpital Saint-Antoine, pavillon Moïana, tous les jours, de 2 h. 1/4 à 3 h. 1/4, et de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

Le droit à verser est de 50 francs. Le nombre d'élèves est limité.

Psychopathologie du tube digestif. — M. Paul Farez reprendra, à la Faculté de Médecine (Amphithéâtre Cruveilhier, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine), le jeudi 22 Avril, à 4 heures, son cours libre de psychopathologie du tube digestif; il le continuera le jeudi de chaque semaine, à la même heure.

Electrologie et radiologie médicales. — M. Foveau de Courmelles reprendra son cours libre (17e année) sur l'électrophysiologie, les rayons X, la lumière, le radium, les radiations, l'air chaud, etc., en thérapeutique, à l'Ecole pratique de la Faculté de Médecine de Paris, Amphithéâtre Cruveilhier, le mercredi 21 Avril 1909, à 6 h. du soir, et le continuera les mercredis à la même heure.

Première leçon : *Analogies des phénomènes électriques, nerveux et psychiques.*

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Médaille d'honneur des épidémies. — *Médaille de bronze* : MM. Fauvet, Raymondaud, Ruaud, internes à l'hôpital de Limoges (Haute-Vienne).

Nécrologie. — On annonce la mort, à Caen, de M. Barrette, professeur à l'Ecole de médecine.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Classement des candidats. — Sont déclarés admissibles dans l'ordre suivant : MM. Ribierre, Camus, Balthazard, Deguy, Merklen, Armand-Delille, Lemierre, Froin, Rostaine qui ont obtenu 40 points ; Bensaude qui a obtenu 39 points.

Sont en outre déclarés *ex æquo* avec les admissibles : MM. Pagniez, Boidin, Courcoux qui ont obtenu 39 points.

Chirurgien des hôpitaux. — Lecture des copies. — *Séance du 26 Mars.* — Ont obtenu : MM. Descomps, 26 ; Gasne, 24 ; Chevassu, 29 ; Grégoire, 22.

Séance du 29 Mars. — Ont obtenu : MM. Alglave, 24 ; Chifoliau, 27 ; Lardennois, 22 ; Okinczyc, 22.

Séance aujourd'hui à 5 heures.

Les hôpitaux suivants : Hôtel-Dieu, Charité, Necker et Cochin sont consignés aux candidats à partir du 15 Avril.

Prosectorat. — Un concours pour deux places de prosecteur s'ouvrira le lundi 17 Mai 1909, à midi et demi à la Faculté de médecine de Paris.

MM. les aides d'anatomie sont seuls admis à prendre part à ce concours.

Le registre d'inscription est ouvert, au secrétariat de la Faculté, de midi à 3 heures, tous les jours, jusqu'au samedi 1er Mai inclusivement.

Les prosecteurs nommés entreront en fonctions le 1er Octobre 1909.

Internat. — Oral. — *Séance du 26 Mars.* — *Anatomie des ligaments de l'articulation de la hanche.* — *Symptômes et évolution de la coxalgie tuberculeuse.* — Ont obtenu : MM. Maillet, 15; Philbert, 14; Salès, 10; Beck, 6; Thibaud (D.), 15; Fouchet, 14; Liébault, 16; Séguinot, 13; Bith, 14; Brac, 14.

Séance du 29 Mars (matin). — *Muscles péroniers latéraux et leurs nerfs (anatomie sans physiologie).* — *Signes de la grossesse normale dans les 3 derniers mois.* — Ont obtenu : MM. Mairesse, 10; Carrié, 12; Samson; 15; Baumgartner, 13; Boivin, 12; Prelat, 15; de Berne-Lagarde, 13; May, 16; Malarte, 13; Mlle Neveux, 18. — *Absents*: MM. Benazet, Desnoues.

Séance du 29 Mars (soir). — *Trajet et rapports de l'artère axillaire (sans les branches).* — *Pleurésie diaphragmatique.* — Ont obtenu : MM. Renault (Ch.), 10: Fabre, 15; Corpechot, 13; Desbouis, 14; Finot, 9; Bloch (A.), 13; Gauchery, 13; Brocq, 13; Pruvost (P.), 14; Séjournet, 15. — *Absent* : M. Madre.

Relevé des points. — MM. Maillet, 15 + 23 = 38 ; Philbert, 14 + 25 = 39; Salès, 10 + 17 = 27 ; Beck, 6 + 18 = 24 ; Thibaud (D.), 15 + 20 = 35; Fouchet, 14 + 24 = 38 ; Liébault, 16 + 21 = 37 ; Séguinot, 13 + 23 = 36 ; Bith, 14 + 22 = 36; Brac, 14 + 21 = 35 ; Mairesse, 10 + 19 = 29 ; Carrié, 12 + 24 = 36 ; Samson, 15 + 21 = 36; Baumgartner, 13 + 20 = 33 ; Boivin, 12 + 17 = 29 ; Prelat, 15 + 22 = 37 ; de Berne-Lagarde, 13 + 17 = 30; May, 16 + 21 = 37; Malarte, 13 + 16 = 29; Renazet, 16 ; Desnoues, 17 ; Renault (Ch.), 10 + 20 = 30; Fabre, 15 + 27 = 42; Corpechot, 13 + 19 = 32; Desbouis, 14 + 19 = 33; Finot, 9 + 16 = 25; Bloch (A.), 13 + 21 = 34 ; Gauchery, 13 + 17 = 30; Brocq, 13 + 23 = 36 ; Pruvost (P.), 14 + 21 = 35; Séjournet, 15 + 24 = 39; Madre, 17 ; Mlle Neveux, 18 + 23 = 41.

Séance demain matin à 9 h. 1/2.

Hôpitaux de Tours. — Après concours, M. Gaudeau, professeur adjoint à l'Ecole de médecine, vient d'être nommé médecin adjoint à l'hospice général de Tours.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Lamalou-les-Bains. — A vendre (ou à louer) *grande maison*, avec jardin, occupée pendant 25 ans par un médecin. Ecrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, n° 291.

Clinique voies urinaires *à céder* : 3 j. par sem., rap. 7.000. Prix : 7.000. S'ad. Breitel et Goret, 1 r. Dante, Ve.

Poste campagne *à céder*, rapp. 10.000 fr., seul médecin, fait pharmacie. *Pressé.* Ecr. P. M., 292.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

BROMONE ROBIN

Découvert pour la première fois en France par Maurice ROBIN en 1902, auteur des combinaisons métallo-peptoniques en 1881.

Thèse faite à la Salpêtrière, dans le service du Professeur RAYMOND et du Professeur CLAUDE, par le Dr MATHIEU, en 1906, F. M. P.

Communication à l'Académie de Médecine de Paris (Séance du 26 Mars 1907).

ADMIS DANS LES HOPITAUX DE PARIS ET DE L'ÉTRANGER

Le ***Bromone,*** combinaison de **Brome** et de **Peptone** entièrement assimilable, est un véritable Peptonate de Brome. Il remplace avec avantage les *Bromures,* sans craindre les conséquences du *Bromisme.*

COMPOSITION :

1 goutte = 0 gr. 01 de Brome métallique.
20 gouttes = 0 gr. 20 de Brome correspondant à 1 gr. de Bromure de Potasium.

DOSE { 5 à 20 gouttes pour Enfants. / 10 à 50 gouttes pour Adultes. } 2 fois par jour.

Se prend facilement dans du lait le matin à jeûn ou dans un peu de vin sucré additionné d'eau, avant, pendant ou après les principaux repas.

Le ***Bromone*** trouvera une indication formelle et précise :

1° Dans les **Affections convulsives ;**
2° Dans les **Phénomènes d'excitation cérébrale ;**
3° Dans **certains désordres nerveux** du **Cœur;**
4° Dans **certaines Affections iodiopathiques ou essentielles: Asthme, Coqueluche,** etc.
5° Excitabilité nerveuse des états fébriles. **Céphalée des Surmenés** et **des Congestifs ;**
6° **Epilepsie, Hystérie ;**
7° **Insomnie** des **Vieillards.**

VENTE EN GROS : **13, Rue de Poissy, PARIS.** — DÉTAIL : *PRINCIPALES PHARMACIES.*

Chloro-Anémie
CONVALESCENCES
ATONIE

DRAGÉES DE FER COGNET

Protoxalate de Fer et Quassine Cristallisée.

Le plus Actif des Ferrugineux

PARIS — 43, Rue de Saintonge, ET PHARMACIES.

TUBERCULOSE PULMONAIRE
BRONCHITES AIGUËS ET CHRONIQUES
DILATATION DES BRONCHES
PLEURÉSIES

CAPSULES COGNET

Eucalyptol absolu Iodoformo-créosoté.

Antiseptique Pulmonaire Incomparable

PARIS — 43, Rue de Saintonge, ET PHARMACIES.

MÉDICATION SPÉCIFIQUE DE LA DIATHÈSE LYMPHATIQUE

Au Sirop et au Vin iodotanniques, il est rationnel de substituer le Granulé

IODALIA

Granulé Iodotannique.

DÉPURATION BIOLOGIQUE — EXCITATION des DÉFENSES PHAGOCYTAIRES

*De toutes les formes de la médication iodée, l'****IODALIA*** *est celle qui maintient de la façon la plus constante le cycle métabolique de l'élement actif et qui en respecte mieux l'état naissant.*

INDICATIONS ESSENTIELLES :

Lymphatisme et Scrofule ;
Affections chroniques :
1° Ganglionnaires (Adénopathies, Adénoïdisme, Syphilis);
2° des Séreuses (Arthropathies. Vaginalites, etc.)
Convalescence des Maladies infectieuses

ÉCHANTILLONS et LITTÉRATURE sur demande à M. M. PÉLOILLE, 2, Faubg St-Denis, PARIS.

Les Iodopeptones ne répondent pas à l'iode physiologique.
(Dr NOÉ, *La Médication Iodique,* 2e édition, 1908).

Ce ***GRANULÉ IODOTANNIQUE*** *dont le* ***dosage est régulier,*** *la* ***stabilité constante,*** *la* ***tolérance parfaite,***

correspond à 0 gr. 06 d'Iode par cuiller à café.
Une cuiller à café équivaut à 4 de sirop et à 6 de vin.

DOSE QUOTIDIENNE MOYENNE :
ENFANTS : 1 à 2 cuillerées à café.
ADULTES : 2 à 6 cuillerées à café.

SUCCÉDANÉ AVANTAGEUX DE L'HUILE DE FOIE DE MORUE

PANSEMENTS des CAVITÉS NATURELLES

VAGIN, UTÉRUS
URÈTHRE
Rectum

CONSTIPATION
HÉMORRHOÏDES
etc.

GYNÉCOLOGIE
OBSTÉTRIQUE
etc.

TOPIQUES CHAUMEL

GROS : FUMOUZE, 78, FAUBOURG St-DENIS, PARIS — DÉTAIL : CHAUMEL, 87, RUE LAFAYETTE, PARIS

CRAYONS CHAUMEL INTRAUTERINS — ENFANTS SUPPOSITOIRES CHAUMEL — ADULTES SUPPOSITOIRES CHAUMEL — PESSAIRES CHAUMEL — MALADIES DES FEMMES OVULES CHAUMEL à la GLYCERINE SOLIDIFIEE — BOUGIES CHAUMEL (URETHRALES) — DIMENSIONS RÉDUITES DE MOITIÉ

à la glycérine solidifiée
et aux principaux médicaments.

OVULES CHAUMEL

MALADIES DES FEMMES — OVULES CHAUMEL — à la GLYCERINE SOLIDIFIEE

ICHTHYOL

Décongestifs les plus puissants.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

NEUVIÈME LISTE

Dr Ardouin, à Cherbourg . .	20 »
Dr Hubert, à Cherbourg . .	10 »
Dr Parmentier, à Clermont . . .	10 »
Dr D..., médecin militaire . . .	5 »
Dr Girou, à Aurillac	5 »
Association de prévoyance des médecins des Vosges	50 »
Am. P.	5 »
Dr Defox	100 »
Dr Vauriot, à Nîmes.	5 »
Dr Noir.	5 »
Dr Comte. . . .	30 »
Dr P. Kouindjy .	10 »
Dr Breynaert, à Dunkerque . .	20 »
Dr E. Terrien . .	20 »
A reporter. .	295 »

Report . . .	295 »
Syndicat médical de Vincennes .	20 »
Dr M. T.	5 »
Un groupe de 73 étudiants en médecine toulousains. . . .	60 20
Dr Bois, à Marsillargues	5 »
Dr Dheilly, à Marchélepot. . . .	5 »
Dr Lannois, à Lyon	20 »
Dr Mossé, à Toulouse	5 »
Dr Broquet, à Gonesse	10 »
Anonyme	2 »
	427 20
Listes précédentes.	6.651 »
Total. .	7.078 20

Cette liste de souscription sera close définitivement le 15 Avril; nous serions donc reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui voudront bien encore participer à cette œuvre philanthropique de nous faire parvenir leur obole avant cette date.

AUTOUR
DE L'IMPOT SUR LE REVENU

On compte pour rien la désolation de l'impôt, même dans une multitude d'hommes de tous les états, et leur désespoir d'être forcés à révéler eux-mêmes le secret de leurs familles, la turpitude d'un grand nombre, le manque de biens suppléé par la réputation et le crédit... La levée ni le produit n'en furent pas tels, à beaucoup près, qu'on se l'était figuré dans ce Bureau d'anthropophages.

Saint-Simon. *Mémoires.*

Il faut que chaque métier nourrisse son maître, ou il doit fermer sa boutique.

Boisguilbert. *Le détail de la France.*

Les Rois ont un intérêt réel et très essentiel à ne pas surcharger leurs peuples jusqu'à les priver du nécessaire.

Vauban. *La dime royale.*

On a tout dit de l'impôt sur le revenu depuis qu'il y a des hommes politiques et qui dépensent. En ce qui touche spécialement le corps médical, M. Jayle a présenté au *Congrès de Lille* un rapport assez clair et assez impartial pour fixer chacun de nous sur nos charges éventuelles et clore le débat. Je me garderai donc d'entrer à sa suite dans le domaine technique. Mais ce ne sera pas faire double emploi que de vous soumettre quelques réflexions philosophiques sur les façons des Parlementaires qui, faute de prendre nos

intérêts, s'en prennent fortement du moins à notre capital.

Je commence par dire que je ne suis nullement hostile au fameux impôt. Bien établi, équitablement appliqué, non seulement il se peut défendre, mais encore il réaliserait un très notable progrès sur l'impôt des quatre contributions, « les Quatre-Vieilles », comme disait jadis M. Brisson en un moment de gaîté.

Cependant, si je ne suis pas rebelle au principe, je reste hostile à l'esprit qui l'a inspiré; je le juge inopportun; et c'est sur quoi nous allons, comme d'habitude, nous expliquer franchement.

⁂

Procédé fiscal antique et vénérable, l'impôt sur le revenu, comme le Jeu de l'Oie, est renouvelé des Grecs, voire des Romains. Il fleurit sous la monarchie. Nos pères connurent la taille, taxe de remplacement militaire portant sur le dixième du revenu. Ils eurent sous Louis XIV en particulier la Capitation, que tout le monde payait, même les fils de France, et le Décime, impôt de superposition qui fut une des grandes causes de la Révolution. Donc, sous l'ancien régime, charges écrasantes, on nous l'a dit de reste. Mais ce n'est pas la peine d'avoir démoli une vieille Bastille, où l'on était au demeurant fort bien nourri, pour voir ressusciter avec l'ère nouvelle les fâcheuses plaisanteries du temps passé.

Si de là je remontais aux Grecs, il me serait facile de démontrer comment le tyran Pisistrate, avec l'*eisphora*, fut en réalité l'ancêtre de M. Caillaux. A la terrible apostrophe : « Malheur aux pauvres ! » les démocrates de l'Hellade avaient, eux aussi, opposé le « Malheur à qui possède ! » — Prends garde, dit Cléon dans une comédie d'Aristophane, prends garde que je te fasse inscrire parmi les riches! Les Romains seuls furent logiques et pratiquèrent la vraie égalité. Chez eux, le citoyen devait, comme demain le contribuable français, déclarer le montant de son avoir, sous peine de punitions terribles. Mais les pénalités n'avaient jamais à jouer parce que plus un contribuable payait d'impôts, plus il avait de droits dans le Gouvernement. « Quiconque, dit M. Guiraud[1], estimait trop bas sa fortune réduisait du même coup sa part d'influence dans l'Etat. Diminuer une fraction de son capital, c'était s'infliger une certaine déchéance politique. » On s'y risquait d'autant moins que chaque citoyen romain, animé d'un patriotisme réfléchi, avait un souci extrême de l'intérêt public. Insister sur la différence de traitement entre le contribuable de Rome et celui de la troisième République serait trop à notre désavantage. Pauvre bête de somme, — de somme n'est pas trop dire, — le Français est surchargé dans le temps même où on prétend l'alléger de tout droit sur les affaires publiques.

Tous ces impôts, au surplus, tel l'*income-tax* anglais, créé en 1799, au moment des guerres, se présentaient comme des expédients propres à subvenir à des dépenses militaires excessives. La taxe sur le revenu fut toujours engendrée par la guerre et on nous l'impose après 40 ans de paix!

Bien piètres psychologues se révèlent ceux qui provoquent l'exode des capitaux au moment où tombent les terribles échéances des lois sociales : protection du travail, repos hebdomadaire, retraites ouvrières, ces fameuses retraites dont on parle toujours et qu'on ne pense jamais à faire aboutir. Et j'en passe. L'assiette de l'impôt, puisque assiette il y a, est fragile et craint les heurts. Or, on va la modifier à l'heure même où tout le pacte social repose uniquement sur le dévouement silencieux de l'armée, à l'heure où chaque troupier est exposé à assumer le rôle de chauffeur, de boulanger, de facteur, d'électricien, les titulaires étant toujours prêts, comme des ténors capricieux, à refuser leur entrée en scène.

Si encore le contribuable pouvait compter sur le bon emploi de ses deniers. Mais il n'en est rien. Nos Honorables, venus à Paris en cabots, n'eurent qu'une idée: monter sur les tréteaux, faire la parade, pour s'assurer, avec leur réélection, la paisible jouissance d'appointements confortables. Ils ont à ce point fait danser nos millions, — la gigue du Bien public, — que tous, nous avons acquis la conviction de n'en avoir plus pour notre argent. Sans parler des bateaux qui ne vont pas sur l'eau, des obus fantaisistes qui éclatent partout, sauf au but, il y a les postiers qui ne marchent plus, et les téléphones pas davantage. Du haut en bas de l'échelle, c'est la désagrégation, le refus de toute discipline. Etre embryonnaire, le contribuable est quantité négligeable. On peut avec lui tout se permettre; c'est l'inoffensive grenouille du Laboratoire social, bonne à toutes les expériences.

Inopportune, inutile par suite de la mauvaise gestion de nos finances, telle apparaît la taxe nouvelle. Je ne parle pas de la façon dont elle fut étudiée; n'avons-nous pas vu, spectacle admirable, maints députés venir proclamer, au moment du vote, que pour être digestible, le fruit de leurs veilles aurait besoin de mûrir longuement dans les serres du Luxembourg!

⁂

Et tout ceci ne serait rien si l'impôt sur le revenu n'était pas la manifestation d'un état d'âme abominable. C'est la Fable où M. Caillaux représente le loup, et le contribuable le petit Chaperon rouge qu'on veut manger avec sa galette. Etape nouvelle dans la lutte des classes, cette taxe est née des événements comme naissent les vagues soulevées par l'orage. En la votant, nos Honora-

1. M. Paul Guiraud, professeur à la Faculté des Lettres. — « Etudes économiques sur l'antiquité ». Paris, 1905.

bles ont moins songé à satisfaire l'équité que l'envie. Ce sont les grands et les petits créanciers de l'Etat qu'au mépris des lois les plus élémentaires de l'économie politique notre cher Argentier a jetés en pâture à Démos, quand partout ailleurs on cherche, au contraire, à se les attacher. Et ici je touche le tuf même du sujet. Cet impôt est une résultante, comme la fièvre est le produit de l'infection.

On incrimine toujours les politiciens. Certes, leur responsabilité est lourde. A la suite de Waldeck-Rousseau, le créateur du tréponème syndicaliste dont nous venons d'observer les accidents primaires en attendant les autres, ils ont cultivé l'églantine rouge et jeté les syndicats dans la politique au lieu de les pousser à la propriété. Ils ont déclanché la masse et ils s'étonnent qu'elle menace de tout écraser aujourd'hui! N'ayant pas su imposer le respect, — c'est même la seule chose qu'ils n'ont pas imposée, — parce qu'ils étaient ravagés par le népotisme, ils ont excité la foule sans voir le danger qu'il y a de jouer avec les âmes à feu. Mais ils ne sont pas seuls coupables. Tous nous avons contribué à l'état anarchique actuel.

Il y eut d'abord les âmes inquiètes. Comme aux heures troubles de la Renaissance, où une Religion nouvelle se lève, où le monde de la pensée se désaxe, nous avons vu des esprits généreux partagés entre le rêve et la tradition, hésiter sur leur devoir. Tous nous avons entendu Montaigne dire : « Que sais-je? » et Rabelais : « Peut-être! » La grande erreur latine, que ne connaîtront jamais ni Germains, ni Anglo-Saxons, se retrouve là. C'est elle qui poussa maints d'entre nous à rejeter entièrement le passé pour renouveler soudain et de toute pièces les institutions, les croyances et les lois[1].

En dehors des hommes sincères qui se refusaient à voir l'amélioration du sort des classes ouvrières dont les salaires ont augmenté de 50 pour 100 en moins de 30 ans, l'esprit nouveau eut aussi ses snobs. On alla au socialisme dans sa 40 H.P., comme jadis les belles dames poudrées allaient en chaise ou en carrosse vers Jean-Jacques. Dans les Conseils d'administration des journaux collectivistes, figurèrent un instant les noms barbares de tous les hauts barons de la Finance. Pour la Justice et la Vérité, on mit en marche toutes les forces du « prolétariat conscient et organisé ». On se plut enfin à saper l'armée. Ajoutez à cela le mal fait par l'Université en jetant sur le marché une foule d'inéduqués et d'inadaptés, tous orgueilleux de leur science livresque, ne connaissant rien de la vie et fatalement voués à prendre rang parmi les mécontents.

Il faut faire enfin la part de la myopie et de l'égoïsme bourgeois. Courbée sur son travail, la bourgeoisie a autant vieilli en un siècle que l'aristocratie en mille années. Il semble qu'elle ait voulu jouir de l'heure qu'elle sentait brève. Individualiste outrancière, elle en était venue à considérer l'individu abstraction et non l'homme vivant en société, celui-ci ayant des devoirs qui ne s'imposent pas à celui-là. Frondeuse, elle est tombée dans les erreurs de Jean-Jacques sur l'optimisme, sur l'homme essentiellement bon, capable de tout dire, de tout écrire, de tout diriger. Je devrais insister encore sur son goût récent pour le luxe et le faste. La richesse est devenue le but que chacun sollicite et ce but a fait oublier tous les autres. « Les hommes du XVIIIe siècle, a dit M. de Tocqueville, ne connaissaient guère cette sorte de passion du bien-être, qui est comme la mère de la servitude. Dans les hautes classes, on s'occupait bien plus à orner sa vie qu'à la rendre commode. » Mais par une contradiction étrange, si elle fut longtemps jalouse de son bien, lentement amassé, elle doute maintenant de la légitimité de son avoir et oserait à peine le défendre. Elle craint enfin d'être traitée de réactionnaire, comme si la relativité de ce terme ne devait pas en faire bannir à tout jamais l'emploi : on est toujours le réactionnaire de quelqu'un.

Pendant ce temps, à la faveur de la loi du nombre, le quart-Etat, qui n'était rien hier, devenait tout. Il eut ses courtisans, ses exploiteurs, mais aussi, ses maîtres qu'il suit aveuglément, avec la plus étroite discipline. Impulsif et violent, il prit peu à peu, grâce à la veulerie des uns, la courtisanerie intéressée des autres, conscience de sa force. Ravagé par l'envie, il vit son pain blanc se changer en pierre parce qu'il se comparait. On ne souffre réellement, dit M. Faguet, que du bonheur des autres; le malheur du pauvre est là.

Faut-il s'étonner si, envieux du luxe sans frein déployé autour d'eux, les simples aiguisent leurs mâchoires pour le suprême festin? Emancipés civilement en 1789, politiquement en 1848, ils devaient fatalement se ruer un jour vers l'émancipation économique, et c'est cela que nos politiciens à courte vue n'ont pas su prévoir.

Je n'ai point parlé de l'influence péjorative de la presse. C'est-elle aussi qui nous a valu ces menaces d'inquisition fiscale dont je redoute les suites. L'Église, naguère, n'admettait pas la discussion; les apôtres modernes ne l'ont pas supportée davantage. Excommunié, qui ne pensait pas comme eux, et traité d'égoïste imbécile. Eux seuls possédaient la vérité vraie. Bien rares ont été les parlementaires qui dans cette longue discussion de l'impôt sur le revenu eurent le courage de dire ce qu'ils estimaient juste.

Je sais bien, tant que M. Caillaux sera en place, cela pourra encore aller. Cet aristocrate déguisé en démagogue, connaît du moins le bâtiment, lui. Mais l'énergumène qui lui succèdera n'aura qu'un tour de clé à donner à la machine pour

1. Cf. M. Gustave LEBON, *Physiologie du socialisme*, Paris, 1908.

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

L'Ibogaïne et ses Applications.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, eu l'occasion de parler de l'Ibogaïne, cet alcaloïde qu'il ne faut pas confondre avec l'ouabaïne extrêmement toxique, qui a été expérimentée contre l'asthme et la coqueluche, et l'yohimbine qui est un aphrodisiaque. L'Ibogaïne est l'alcaloïde de l'*iboga* qui croît au Congo, que les indigènes considèrent comme un stimulant énergique et un aliment d'épargne, et dont ils font une copieuse consommation. Isolée et étudiée par E. Landrin, elle a été introduite dans la thérapeutique à la suite des recherches et des expériences du Dr A. Landrin. Les travaux de laboratoire et les essais cliniques (1) ont démontré qu'il s'agit là d'un merveilleux médicament: tonique musculaire, tonique nerveux, excitant de la nutrition. De ces données générales se déduisent facilement les applications thérapeutiques de l'Ibogaïne qu'on trouvera indiquée toutes les fois qu'il y aura lieu de remonter un état général défaillant, de réparer les pertes d'un organisme affaibli, plus particulièrement dans toutes les formes de surmenage, dans les convalescences, dans la neurasthénie, etc. Sans prétendre au rang de médicament cardiaque, l'Ibogaïne sera avantageusement prescrite dans les cas d'asthénie du cœur, de dilatation, en raison de son action énergique tant sur le myocarde que sur les ganglions intracardiaques. L'Ibogaïne, enfin, ne saurait être considéré à proprement parler, comme un agent aphrodisiaque : toutefois, son action sur le système nerveux la classe au nombre des remèdes contre l'impuissance.

L'Ibogaïne s'emploie sous forme de chlorhydrate, qui forme la base des dragées Nyrdahl dont la formule est due au Dr Landrin, et qui sont dosées à raison de 5 milligrammes de principe actif : 2 à 6 dragées, constituent la ration moyenne habituelle *prodie*.

(1) Exécutés avec le concours du prof. Pouchet et du prof. Huchard,

nous spolier irrémédiablement. Alors, sortira des couches profondes du pays le juriste audacieux, l'imperator sans scrupules, — l'aurons-nous assez cherché! — et ce sera de nouveau le grand saut en arrière...

L'autre jour, fiers de leur première victoire, les postiers rentrèrent à leur travail en rangs serrés, quatre par quatre et coude à coude. A travers la froide brume de mars, tandis que ces milliers d'hommes résolus martelaient le pavé en cadence, il me sembla voir en marche l'avalanche prolétarienne. *Le Temps* a raconté qu'un vieux monsieur, en chapeau haut-de-forme, en correcte redingote, suivit, en pleurant, le noir cortège. Ce vieillard au cerveau amolli, aux larmes faciles, nous symbolisait tous : Il mena ce jour-là, je le crains bien, le deuil de la bourgeoisie française.

F. Helme.

LA DÉFENSE CONTRE LA FIÈVRE JAUNE

La fièvre jaune fit récemment, et pour la seconde fois en moins d'un demi-siècle, quelques victimes à Saint-Nazaire. On sait cependant qu'elle ne peut constituer un danger sérieux pour la France, mais qu'il en est tout autrement pour un certain nombre de nos colonies.

La fièvre jaune existe en effet dans nos Antilles, elle visite très fréquemment aussi nos possessions de l'Afrique occidentale, dont, pour être encore récent, l'éveil économique n'en paraît que plus remarquable.

La dernière des nombreuses épidémies qui ont ravagé cette côte fit, en 1900, 209 victimes parmi la population blanche du Sénégal. Or, on ne comptait guère alors dans ce pays beaucoup plus d'un millier d'Européens.

Si nous ne savons pas aujourd'hui, mieux que naguère, guérir les malades atteints de fièvre jaune, nous avons depuis moins de huit ans acquis des connaissances nouvelles sur l'origine du redoutable fléau. Aussi pouvons-nous non seulement l'empêcher de pénétrer dans une région donnée, mais encore juguler sur place une épidémie déclarée.

***

Carlos Finlay, de la Havane, eut le grand mérite, c'était en 1881, de découvrir le rôle joué par une certaine espèce de Moustiques, Stegomya fasciata, ou cœlopus, dans la propagation de la fièvre jaune.

Malgré les nombreuses résistances rencontrées par lui, ce savant défendit presque seul, durant vingt ans, son opinion, que devait confirmer, d'une manière éclatante, la mission américaine envoyée en 1900 à Cuba pour étudier la fièvre jaune.

Grâce aux médecins américains, puis aux Français Marchoux, Salimbeni et Simond, ainsi qu'à d'autres savants, personne ne peut plus mettre en doute aujourd'hui que le microbe inconnu, cause de la maladie, soit charrié, au moins durant les deux premiers jours de l'affection déclarée, dans le sang des malades, où vont les puiser les Stégomya.

Ces insectes deviennent alors, après une période d'attente de douze à quinze jours, susceptibles de transmettre la fièvre jaune à d'autres personnes, chez qui la maladie se déclarera au terme d'une période d'incubation dont la durée oscille entre deux et cinq jours environ.

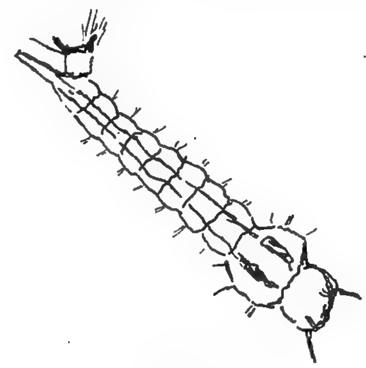
Les Stégomya infectés le demeurent tout le temps de leur existence, dont la durée peut atteindre jusqu'à trois mois, et comme ils sont l'unique agent de transmission de la maladie, leur destruction constitue également l'unique moyen qui existe d'arrêter une épidémie naissante ou de préserver un pays encore indemne.

On s'explique donc sans peine qu'il convenait d'étudier le mieux possible les mœurs de ces diptères afin de les combattre plus efficacement.

***

La femelle du Stégomya, fécondée et gorgée de sang, pond de vingt à une centaine d'œufs dans l'eau où ils éclosent parfois au bout du troisième jour, si les conditions de la température sont favorables.

Ces œufs, noirs et cylindriques, résistent longtemps à la dessiccation et même à un froid relatif. Ils sont déposés dans des collections d'eau souvent très minimes. Une boîte à sardines vide, où sont tombées quelques gouttes de pluie, suffit, par exemple, fort bien[1].



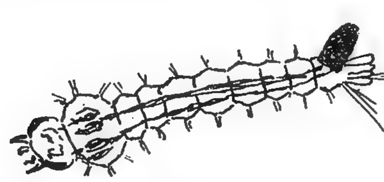
Larve de Culex.

On distingue les larves qui naissent de ces œufs à leur siphon respiratoire noir, court et trapu, tandis que celui des larves de culex, avec lesquelles on pourrait le confondre, est long, cylindrique et de couleur plus claire.

L'existence larvaire, dont la durée oscille entre moins d'une et plusieurs semaines, selon la température, précède l'existence nymphéale, qui ne dépasse pas trois jours. Le moustique insecte parfait naît donc environ quatorze jours après la ponte. On le reconnaît à sa livrée blanche et noire, ainsi qu'à la lyre, parfois réduite à deux lignes convexes, dessinée sur son thorax. (Voir l'article de M. Brumpt, *La Presse Médicale*, 1908, 14 Novembre.)

La température la plus favorable au Stégomya adulte, comme à ses larves, oscille entre 24° et 33°. Mais que le thermomètre s'abaisse au-dessous de 20° ou que l'atmosphère dépasse un certain degré de siccité et l'évolution larvaire se ralentit en même temps que l'insecte adulte perd de sa vigueur.

Cette grande sensibilité aux variations atmosphériques, surtout au froid, explique pourquoi le Stégomya, et par conséquent la fièvre jaune, ne peuvent s'acclimater en France. Elle donne également la raison du phénomène annuel grâce auquel, à la Havane, et mieux, au Sénégal, la saison fraîche éteint presque toujours les épidémies nées ou propagées durant la saison chaude.



Larve de Stégomya F. ou C.

On peut encore expliquer, grâce à elle, les mœurs curieuses de l'insecte dont la connaissance offre une si grande importance dès qu'on cherche à le détruire.

Son extrême fragilité, qui l'oblige à rechercher contre les intempéries, ou même les simples variations de température, la protection des habitations, fait du Stégomya une race véritablement urbaine.

1. Certains auteurs assurent que dans certains cas, les œufs de Stégomya infectés peuvent contenir, eux aussi, le germe de la fièvre jaune et le transmettre aux insectes qui naîtront d'eux.

Fréquent dans les grandes villes, très rare, s'il s'y rencontre, dans les petits villages, il ne vit jamais dans la brousse, sauf peut-être dans les régions à climat égal.

Il pond ses œufs dans n'importe quel récipient, dans les gouttières, les caniveaux mal entretenus, dans les puits, mais pas dans les ruisseaux ou même les mares à l'air libre.

Adulte, il se réfugie surtout dans les pièces basses, pourvues d'ouvertures étroites, où l'air stagne le mieux.

***

Le problème de la destruction des Stégomya, en vue de la lutte contre la fièvre jaune, se pose différemment selon qu'on se trouve en temps d'épidémie ou non.

La destruction de l'insecte adulte, peu aisée, n'est utile qu'en temps d'épidémie. Les efforts peuvent, en temps ordinaire, se borner à la destruction des larves et à la suppression de leurs gîtes.

Les grandes villes du Sénégal ont été récemment pourvues de Services d'hygiène dont un des premiers devoirs, sinon le principal, est justement de les préserver d'atteintes nouvelles de fièvre jaune.

Saint-Louis, chef-lieu de la colonie, se trouve être également la ville la plus peuplée de la côte. Sa situation, sa topographie particulières, l'esprit de sa population, augmentent les difficultés que doit vaincre son Service d'hygiène pour remplir sa mission. Etudier la manière dont celui-ci exerce son action permet donc d'envisager toutes les phases possibles de la lutte contre la fièvre jaune.

Bâtie à l'embouchure du Sénégal, la ville couvre une longue île sablonneuse. Trois faubourgs se disséminent à droite et à gauche de son fleuve. Deux ponts, dont l'un présente une longueur de 506 mètres, et un ponceau, réunissent les diverses parties de cette agglomération de 25.000 âmes.

Cette population, où l'on compte environ 500 Européens et 600 à 700 mulâtres, habite 400 à 600 maisons de briques souvent mal entretenues, un peu plus de baraques en bois généralement très sales, et d'innombrables cases.

Le climat de la région présente quatre mois d'hivernage chauds et humides, quatre mois de saison fraîche et sèche, et des périodes intermédiaires. La fièvre jaune n'existe pas dans la colonie à l'état endémique, mais elle y fut souvent amenée d'Amérique ou de certains autres points de la côte.

Le fleuve Sénégal, navigable pendant l'hivernage sur près de mille kilomètres, constitue également une route facile pour des épidémies venues de diverses régions soudanaises, où quelques médecins ont situé récemment un nouveau foyer de fièvre jaune[1].

Pour lutter, à Saint-Louis comme ailleurs, efficacement contre les larves de Stégomya, il s'agit d'entrer dans toutes les maisons ou cases, d'y vérifier toutes les collections d'eau, même les plus minimes, de faire ouvrir les citernes, d'inspecter les immenses jarres où nombre de mulâtres puisent leur eau potable, ou les récipients en terre, de capacité plus ou moins vaste, dans lesquels chaque noir conserve l'eau nécessaire à sa consommation d'un ou de plusieurs jours.

Le fleuve autour de Saint-Louis est, en effet, salé durant les deux tiers de l'année; aussi la conduite qui amène en ville les eaux, hier encore peu appétissantes, d'un marigot voisin, ne suffit-elle pas toujours à satisfaire aux besoins de la population.

Il faut également surveiller les puits, vérifier même les gouttières ou les caniveaux d'écoulement des maisons, dont l'entretien laisse presque toujours fort à désirer. Il convient encore, dans

1. Malgré les épidémies soudanaises de 1897 et de 1906, un certain nombre de médecins nient, à l'encontre de ceux-là, l'existence d'un tel foyer.

les capharnaüms étranges et sales que l'incurie noire crée presque dans chaque case, de voir si quelque boîte vide, quelque fond de bouteille ne contiennent pas d'eau où vivent des larves.

Un arrêté promulgué le 21 Janvier 1905 permet aux agents de l'Hygiène de visiter les cours, jardins et autres dépendances des maisons. L'accès des appartements ou des pièces habitées, c'est là que se trouvent les réserves d'eau des noirs, ne leur est permis qu'après avis préalable de vingt-quatre heures adressé par le maire aux intéressés.

Les visites de ce genre doivent, de plus, être faites sous la direction du médecin du service.

Les pénalités prévues par le même arrêté se bornent à quelques francs d'amende. On voit que la méthode américaine de répression énergique à laquelle Cuba dut son assainissement n'a pas été adoptée dans ce pays de suffrage universel dont le corps électoral se compose d'une majorité de noirs ignorant même la langue française.

Or, le noir ne comprend pas l'utilité des mesures d'hygiène qu'on veut lui imposer, et, lorsqu'il la comprend, il manque trop d'esprit de suite et de persévérance pour obéir longtemps aux règles précises et minutieuses qu'on voudrait lui voir suivre.

Le défaut de pente du sol (la ville est à moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer), qui nuit à l'écoulement des eaux, l'insuffisance de la voirie municipale, le défaut de ressources d'une nombreuse partie de la population causant le mauvais entretien des habitations, empêchent, d'autre part, d'apporter toutes les améliorations désirables à l'état matériel des choses.

On est cependant parvenu à obtenir de bons résultats, grâce aux grands travaux entrepris par l'Administration coloniale, grâce au classique pétrolage des petites collections d'eaux permanentes ou temporaires, à l'obligation, mal observée cependant, où se trouvent les habitants de munir de couvercles leurs jarres, leurs puits et même leurs simples canaris, grâce enfin aux légères amendes prévues par la loi contre les délinquants.

Même pendant l'hivernage, le nombre des moustiques est d'ordinaire assez réduit en ville pour qu'un certain nombre d'Européens aient renoncé, sans trop avoir à s'en plaindre, à l'usage de la moustiquaire.

***

Le Service d'hygiène de Saint-Louis, qui ne se préoccupe pas en temps ordinaire des moustiques adultes, songerait toutefois à les détruire en temps d'épidémie.

Dès qu'un cas de fièvre jaune serait signalé en ville, une équipe viendrait, selon la technique naguère suivie à la Havane, fermer à l'aide de toile métallique ou de toile à moustiquaire toutes les issues de la maison contaminée dans l'intérieur de laquelle on brûlerait de la poudre de pyrèthre ou du soufre.

Les Stégomyas, étourdis ou tués, seraient recueillis par balayage et détruits.

La même mesure de destruction des insectes pourrait être, pour plus de sûreté, étendue aux habitations voisines, et l'on mettrait en même temps à l'abri des piqûres de moustiques tous les individus atteints ou suspects de fièvre jaune.

Des salles sont, dès aujourd'hui, spécialement prévues pour cet usage dans l'hôpital colonial de la ville.

La chasse aux larves, continuant avec plus d'énergie encore, diminuerait le nombre global des insectes parfaits, déjà fortement réduit en temps ordinaire.

Les précautions, prises pour mettre les malades hors de la portée des Stégomyas adultes et pour détruire ceux de ces insectes qui seraient susceptibles d'avoir pu piquer des malades, suffiraient donc, on en a déjà recueilli ailleurs de nombreuses preuves convaincantes, pour éteindre assez rapidement l'épidémie avant qu'elle ait pu causer de nombreux ravages.

L. d'Anfreville,
Directeur du Service sanitaire
à Saint-Louis (Sénégal).

VARIÉTÉS

La décoration du médecin-major Vennin.

On lit dans le *Caducée* (1909, 7 Février) : au moment où le Président de la République décorait un interne, M. Bazy, en même temps, et pour des raisons identiques, il nommait chevalier de la Légion d'honneur le médecin-major de 2e classe Vennin, répétiteur à l'Ecole de Lyon. Voici les circonstances dans lesquelles a eu lieu ce beau geste :

Vennin, en opérant un malade atteint d'un phlegmon péri-amygdalien se pique, et, peu après, est pris de septico-pyohémie. Malgré les soins empressés de ses chefs et des maîtres de la Faculté, malgré le dévouement de ses camarades de l'Ecole et de la garnison qui veulent le veiller eux-mêmes, son état ne cesse d'empirer et bientôt la situation est désespérée.

A ce moment, le général Robert, gouverneur militaire de Lyon, qui venait en personne s'enquérir des nouvelles du malade, apprend qu'il est à l'agonie et n'hésite pas à demander télégraphiquement la croix pour lui.

Un décret présidentiel, en date du 11 Janvier, accorde cette récompense et la motive ainsi : « Gravement blessé en opérant un malade à l'hôpital ; blessure qui met sa vie en danger. »

Heureusement, notre jeune confrère est actuellement sain et sauf.

***

Feuille de poids.

Parmi les moyens dont dispose le médecin pour se renseigner avec précision sur l'état général d'un individu, — enfant ou adulte, — la pesée régulière

et méthodique est assurément un des plus fidèles et des plus faciles à employer.

Aucun ne permet d'établir d'une façon plus exacte ce que l'on pourrait appeler le *bilan de la nutrition*; l'expérience démontre chaque jour l'importance qu'il convient d'attribuer, chez le tout jeune enfant, aux indications fournies par les variations du poids.

Il y a là, pour le médecin, un élément d'information très sûr, qui n'est pas moins précieux lorsqu'il s'agit de sujets atteints de *maladies de la nutrition*, de malades au début d'une *affection consomptive* (tuberculose, cancer), d'*obèses* soumis à une cure d'amaigrissement, de *surmenés*, de *débilités* mis à un régime reconstituant.

Pour l'innombrable légion des dyspeptiques, des entérités et des neurasthéniques, — voire même pour les gens bien portants, — aussi bien que pour surveiller la croissance et le développement d'un enfant ou d'un adolescent, l'emploi judicieux de la balance permet de contrôler la façon dont s'effectue l'importante fonction de la nutrition.

Rien ne donne un exposé plus saisissant de ce *bilan de la nutrition* qu'un graphique établi sur un tableau préparé à l'avance : d'un rapide coup d'œil sur la courbe de poids, le médecin se documente souvent mieux et plus vite que par un interrogatoire détaillé sur l'effet de ses prescriptions.

M. Quidet, déjà l'auteur d'intéressantes feuilles de pesées pour les nourrissons (feuille du premier mois, feuille annuelle), vient de présenter à la Société médicale du VIe arrondissement un modèle de feuille de poids pour adultes d'un format assez réduit (0 m. 22 $\times$ 0 m. 28) tout en restant parfaitement lisible.

Chaque ligne horizontale représente un écart de 100 grammes, ce qui, pratiquement, répond à une division suffisante.

La manière d'établir le graphique est indiquée au bas de la feuille; en haut, un espace est réservé pour mentionner le poids initial, la taille ainsi que le périmètre thoracique et abdominal, renseignements fort utiles dans certains cas.

A droite, une colonne est destinée aux observations ou indications de régime que le médecin traitant jugerait à propos de faire figurer.

Pour un sujet normal ou « en observation », on inscrira le poids initial dans la colonne de début, dans l'espace moyen de la feuille, de telle sorte qu'il reste une marge de 5 kilogrammes à parcourir en hausse comme en baisse. S'il s'agit d'un obèse, on marquera le poids initial à la partie supérieure; pour un convalescent, un amaigri ou pour un adolescent, on partira, au contraire, de l'avant-dernier espace du bas de la feuille.

Cette feuille de poids est disposée par semaines, quinzaines ou mois; dans ce dernier cas, en substituant au mot semaines celui de mois, elle peut servir durant 4 années si le poids mensuel ne subit pas de grandes variations.

Avec la diffusion des bascules médicales, la feuille de poids pour adultes vient combler une lacune. Elle ne peut qu'être favorablement accueillie des malades et surtout des médecins.

P. D.

A travers le Monde

TERRITOIRE DU TCHAD

Comme dans toutes les autres parties de notre domaine colonial africain, la variole sévit à l'état endémique au territoire du Tchad; elle est surtout fréquente pendant la saison sèche; il est alors bien rare de n'en pas rencontrer quelques cas dans les villages voisins de nos postes. De temps en temps, ces cas isolés donnent naissance à des épidémies qui atteignent la plupart des enfants et en font mourir un grand nombre.

Depuis peu de temps, la propagation de cette maladie paraît devoir être encore favorisée par les nombreuses caravanes de Haoussas, qui traversent complètement notre territoire de l'est à l'ouest, pour se rendre, disent-ils, à La Mecque. C'est une véritable émigration de villages entiers : hommes et femmes, vieillards et enfants, fatigués par une route déjà longue, souffrant de la faim et des intempéries, sont en état de moindre résistance, et, à la première occasion, deviennent la proie de la variole qu'ils disséminent ensuite dans tout le territoire, quand ils ne l'y ont pas déjà introduite eux-mêmes (Bouillez. — *Annales d hygiène et de médecine coloniales*, 1908, n° 4).

PÉROU

La Maternité de Lima. — A lire l'histoire de certains peuples et de certaines races, il semble bien évident que les complications de l'accouchement qui ont fait naître l'art obstétrical sont le résultat de la civilisation. Dans les races indigènes de l'Amérique du Sud, l'accouchement n'était considéré autrefois que comme un acte physiologique banal, nous dit *Ricardo Moloche* dans une thèse récente de Lima (1908). Les femmes arrivaient à terme et accouchaient sans le moindre malaise et presque sans douleurs. L'Indienne du Pérou sur le point d'accoucher allait au ruisseau où elle se lavait et lavait son enfant, puis rentrait s'occuper des soins de sa maison, l'enfant sur l'épaule. Le tout durait 1/4 d'heure ou 1/2 heure et jamais on n'observait le moindre accident.

De nos jours même, nous dit M. Moloche, il semble que les indigènes jouissent ataviquement de cette facilité d'expulsion et de cette immunité; elles n'arrivent jamais à la maternité de Lima que pour accoucher; l'expulsion est toujours très rapide. C'est à genoux par terre qu'elles accouchent de préférence.

Mais si l'accouchement était chose simple chez les Indiennes, les suites devaient l'être aussi. Aucune femme, pour si grande dame qu'elle fût, n'avait le droit de ne pas nourrir son enfant. Dès sa naissance l'enfant était couché dans un berceau d'où on ne le sortait plus, même pas pour l'allaiter.

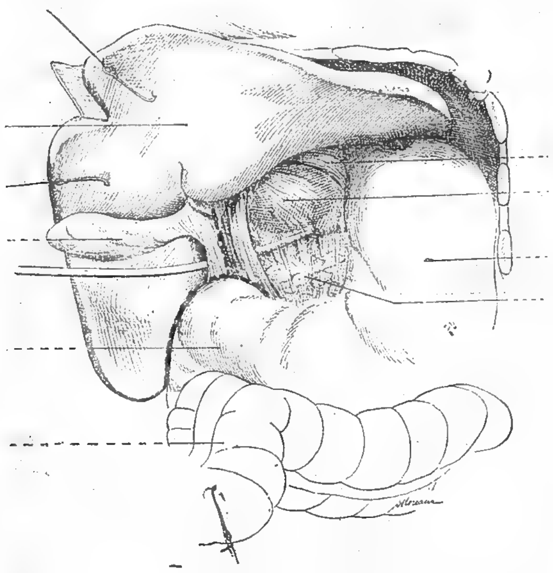
Depuis la conquête du Pérou jusqu'à la création d'une maternité, toutes les complications obstétricales sévissent à Lima et les différentes statistiques de Moloche nous prouvent qu'à l'heure actuelle, si la création d'une maternité a amélioré sensiblement le sort des accouchées, elle n'a pas encore réalisé l'idéal.

Salva Mercadé.

LIVRES NOUVEAUX

Paul Poirier et Amédée Baumgartner. — *Précis de Dissection.* Deuxième édition, revue et augmentée. 1 vol. petit in-8°, de la *Collection de Précis Médicaux*, de xxiv-360 pages, avec 241 figures; cartonné toile souple. Prix : 8 fr. Paris, 1909. (Masson et Cie, éditeurs.)

Le monde des étudiants a fait le plus sympathique

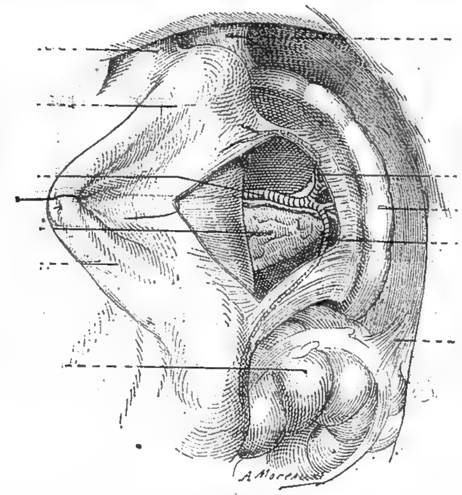


Spécimen des figures.
Figure 227. — Le petit épiploon.

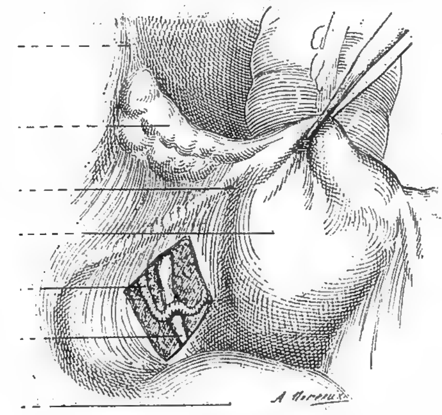
accueil au *Précis de Dissection* de MM. Poirier et Baumgartner.

L'enseignement clair, net, pratique, si essentiellement français, du regretté professeur d'anatomie Paul Poirier, avait inspiré la rédaction de ce *Précis*, et a valu à la première édition la faveur d'être enlevée en quelques mois.

Aussi, pour cette seconde édition, M. Baumgartner n'a pas cru devoir changer le plan général du livre. Mais il ne s'est pas borné à de légères retouches. Il



Spécimen des figures.
Figure 233. — Le pédicule splénique.



Spécimen des figures.
Figure 241. — Le ligament large droit.

a fait plusieurs additions indispensables, par exemple l'étude très complète de la région temporale, du périnée. De plus il a insisté dans une cinquième partie sur l'*étude des viscères*, étude un peu négligée jusqu'ici dans les pavillons de dissection.

Sans avoir voulu faire une « anatomie topographique » des cavités cranienne, thoracique et abdominale, il a indiqué avec précision la méthode que l'élève doit suivre pour la préparation des organes intérieurs. De nombreuses figures, presque toutes originales, exposent les différents temps de cet examen.

L'auteur, enfin, a revu et complété le « Programme économique de dissection », guide indispensable d'un « Précis » de ce genre. De cette façon l'élève peut apprendre le moyen de disséquer, pendant les deux semestres d'étude anatomique, toutes les régions du corps humain.

Le Précis de dissection est un véritable *vade mecum* indispensable à tout étudiant soucieux d'utiliser avec profit le temps si court des exercices de dissection.

P. Desfosses.

Albert Mathieu et J. Ch. Roux. — *Pathologie gastro-intestinale clinique et thérapeutique*, 1 volume in-8° de 516 pages. Prix : 9 francs. (O. Doin et fils, éditeurs.)

Ce volume est constitué par la réunion d'une série d'articles dont la plupart ont été déjà publiés dans différents périodiques et des leçons professées à l'hôpital Saint-Antoine pendant le semestre d'hiver 1907-1908. L'ensemble de ces études s'étend aux questions les plus modernes touchant la séméiologie, le diagnostic, le traitement des affections des voies digestives.

A signaler tout particulièrement les chapitres consacrés à l'œsophagisme, à l'exploration objective de la sensibilité gastrique, au clapotage gastrique, à la réaction de Weber, à l'aérophagie, à l'hystérie gastrique, aux migraines, au mucus stercoral, à l'exploration des fonctions gastro-intestinales par l'étude de la digestion de la viande, à la colite muco-membraneuse, etc.

Ces études, suivant la remarque même des auteurs, n'ont pas la prétention d'envisager l'ensemble de chaque sujet traité, et elles sont volontairement exemptes, pour la plupart, de citations bibliographiques. Les auteurs ont voulu, non pas faire œuvre









d'érudition, mais exposer leur façon personnelle de comprendre certaines questions de pathologie digestive sur lesquelles la discussion est encore ouverte.

L'œuvre est de toute actualité, honnête, précise, vécue. La haute valeur de MM. Mathieu et Roux, leur indiscutable compétence en pathologie digestive, rend tout autre éloge superflu.

ALFRED MARTINET.

J. Lucas-Championnière. — *Pratique de la chirurgie antiseptique.* Un volume in-8° de IX-463 pages. Prix : 8 francs. (G. STEINHEIL, éditeur.)

Après avoir été l'initiateur de la méthode antiseptique en France, M. Championnière en est resté le plus ardent et le plus énergique défenseur. Le volume qu'il publie aujourd'hui, recueil de leçons faites à l'Hôtel-Dieu, est un exposé complet et détaillé de la méthode, dans ses principes généraux, dans ses moyens et dans ses principales applications pratiques. Si l'on peut discuter certaines des opinions de l'auteur, s'il est permis de ne pas le suivre lorsqu'il considère l'asepsie « dans sa généralisation actuelle, comme un recul très marqué sur la conception géniale de Lister », on n'en lira pas moins son ouvrage avec intérêt et profit. Asepsie et antisepsie sont deux méthodes qui ne s'excluent pas, qui ont chacune leurs indications et que le chirurgien doit savoir également appliquer; or, l'antisepsie est « une méthode clinique qui ne s'invente pas, qu'il faut apprendre et appliquer avec une fidélité persévérante », et le livre de M. Championnière est un des meilleurs ouvrages où l'apprendre. C. L.

F. Le Dantec. — *La crise du transformisme.* 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. (FÉLIX ALCAN, éditeur.)

Le transformisme est le système qui explique l'apparition *progressive* et *spontanée* de mécanismes vivants merveilleusement coordonnés, comme celui de l'homme et des animaux supérieurs. Cette conception, nul ne l'ignore, est l'œuvre de Lamarck, qui passa inaperçue au commencement du XIX° siècle, puis fut remise en lumière depuis l'apparition du livre de Darwin sur l'origine des espèces.

M. Le Dantec redoute qu'une atteinte soit portée à cet admirable système philosophique, si les naturalistes acceptent la théorie des mutations et des variations brusques du professeur de Vries (d'Amsterdam). Cette dernière est appuyée sur des expériences appliquées à des espèces végétales et dans lesquelles ce savant a obtenu des résultats tout à fait remarquables. Le but de M. Le Dantec a été de remettre chaque théorie à sa place et de prouver que les expériences de M. de Vries n'infirment en aucune façon les découvertes de Lamarck et les conséquences qu'on en a tirées.

Le livre de M. Le Dantec constitue un nouvel exposé de la théorie transformiste et une défense des idées du célèbre naturaliste. R. R.

L. Hauchamps, J. Klynens et F. Mahaux. — *Atlas de radiologie normale.* 1 vol. in-4° de 308 pages, avec 153 schémas et radiogrammes dans le texte et hors texte. Prix : 20 fr. (E. GOOSSENS, éditeur à Bruxelles, et O. DOIN à Paris).

Le radiodiagnostic, qui ne comportait à son début que des applications assez grossières, est devenu désormais l'auxiliaire apprécié des moyens cliniques habituels ; « il en est un complément toujours utile et souvent indispensable ». Grâce à la collaboration des physiciens, des constructeurs d'appareils et des médecins, ce procédé possède des techniques assez perfectionnées pour que son domaine pénètre de plus en plus celui qui n'était que très imparfaitement accessible jusqu'ici.

De sorte que la richesse des renseignements, que peuvent fournir les images radioscopiques et radiographiques, implique chez l'observateur un œil très averti. L'interprétation des ombres portées sur l'écran fluorescent ou la plaque photographique reste très délicate et les modifications d'ordre pathologique ne sont distinguées qu'autant que l'observateur a une connaissance très exacte de l'image normale de la région explorée.

Aussi est-il précieux de trouver un atlas, comme celui de MM. Hauchamps, Klynens et Mahaux, qui, en dehors des images radiographiques normales du squelette, réunit encore un grand nombre de schémas radioscopiques saisis au cours de l'exploration des organes thoraciques et abdominaux. Ces auteurs mettent ainsi à la disposition des médecins une série importante de documents destinés à faciliter la lecture des images de Röntgen et à écarter les erreurs d'interprétation, que, d'une manière injustifiée, on a tenté d'appeler « les erreurs de la radiographie ».

Il faut encore signaler le soin avec lequel l'ouvrage est présenté et l'habileté dont ont fait preuve les éditeurs en respectant dans la reproduction la perfection des clichés qui leur étaient confiés.

Valobra. — *Elementi di Röntgenologia Clinica* (Tecnica. Diagnostica. Terapia). 1 vol. gr. in-8° de XIX-350 pages, avec 95 figures et 6 planches. Prix : 10 lires. (S. LATTES et C[ie], éditeurs à Turin.)

La radiologie médicale, en possession désormais de techniques précises, d'un domaine défini, peut être présentée utilement sous la forme commode du précis. Elle est ainsi rendue accessible à un plus grand nombre de médecins désireux de l'appliquer ou d'en connaître les indications.

L'ouvrage de M. Valobra, par le plan adopté, par la simplicité de la forme, atteint facilement ce but et est ainsi destiné à rendre d'importants services au public médical.

Il renferme cinq parties principales :

La première comprend les notions fondamentales et pratiques de technique électrique, applicables à la production des rayons X, et l'étude des appareils producteurs de courant et élévateurs de tension.

Les rayons X et leur application, en général, font l'objet de la seconde; les techniques radioscopique et radiographique y tiennent la plus grande place.

Dans la troisième partie, ces deux méthodes radioscopique et radiographique sont appliquées à l'exploration des différentes régions du corps : le squelette, la cavité thoracique, l'abdomen.

La quatrième et la cinquième parties sont consacrées à l'étude de l'action biologique des rayons de Rœntgen et à l'utilisation thérapeutique de cette action. Le domaine de la radiothérapie y comprend les divisions suivantes : traitement des tumeurs épithéliales, des tumeurs conjonctives, des maladies du sang, des maladies de la peau et de ses annexes, des maladies des glandes, des lésions tuberculeuses, des maladies nerveuses et enfin des maladies de l'œil.

Ainsi se trouvent sous un volume restreint, fort heureusement présentées, les applications médicales de la radiologie.

A. JAUGEAS.

Traité de Stomatologie, publié sous la direction de MM. GAILLARD et NOGUÉ, dentistes des hôpitaux. Paraît en 10 fascicules grand in-8°, illustrés de nombreuses figures. L'ouvrage complet coûtera environ 60 francs. (Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, à Paris.)

« La région stomatologique se délimite en haut par le sinus maxillaire inclusivement, en bas par la limite inférieure de la région sus-hyoïdienne, et en arrière par les limites antérieures du pharynx. C'est assez dire que toute la pathologie et toute la thérapeutique — y compris la grande chirurgie — des maxillaires, de l'antre d'Highmore, du palais et de son voile, de la langue, de la joue, des lèvres, des glandes salivaires, des ganglions buccaux et péribuccaux rentrent nécessairement dans le domaine du stomatologiste. »

C'est dans ce plan que MM. Gaillard et Nogué ont conçu leur Traité : ils ont voulu qu'il embrasse tout le domaine de la Stomatologie, depuis l'anatomie pure jusqu'à la prothèse, en passant par la clinique, la thérapeutique et l'hygiène.

Le premier fascicule de cet ouvrage vient de paraître. Il est consacré à l'*anatomie de la bouche et des dents*, et a pour auteurs MM. DIEULAFÉ et HERPIN que leurs recherches personnelles sur le développement du maxillaire inférieur désignaient tout particulièrement pour ce travail.

De larges emprunts aux travaux les plus modernes, un choix généralement heureux de figures, une bibliographie soignée de chacune des deux parties, concourent à donner à l'ensemble une allure originale qui le mettra d'emblée au premier rang des publications de ce genre.

G. MAHÉ.

BIBLIOGRAPHIE

1814. — **J. Lucas-Championnière.** — PRATIQUE DE LA CHIRURGIE ANTISEPTIQUE. 1 vol. in-8° de 464 pages, avec 1 planche. Prix : 8 fr. (*G. Steinheil*, éditeur.)

1815. — **G. Surbled.** — L'HONNEUR MÉDICAL : *Manuel de déontologie élémentaire.* 1 vol. in-16, de 160 pages, (*A Maloine*, éditeur.)

1816. — **A. Therre.** — DES APPLICATIONS DES EAUX DE VICHY DANS LES MALADIES UTÉRINES ET DANS LA GROSSESSE PATHOLOGIQUE. 1 vol. in-8° de VIII-284 pages. Prix : 5 fr. (*A. Maloine*, éditeur.)

1817. — **R. Martial.** — L'OUVRIER : *Son hygiène ; son atelier ; son habitation.* 1 vol. in-18 de 425 pages, avec figures, cartonné. Prix : 5 fr. (*O. Doin et fils*, éditeurs.)

1818. — **Ch. Audry.** — INTRODUCTION A UNE CLINIQUE DES MALADIES CUTANÉES ET VÉNÉRIENNES. 1 vol. in-12 de 115 pages. Prix : 2 fr. (*Ch. Dirion*, éditeur à Toulouse.)

1819. — **P. Sérieux et J. Capgras.** — LES FOLIES RAISONNANTES : *le délire d'interprétation.* 1 vol. in-8°, de 392 pages. Prix : 7 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1820. — **E. Gaucher.** — MALADIES DE LA PEAU. 1 vol. gr. in-8°, de 508 pages, avec 180 figures. Prix : 10 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1821. — **A. Morel.** — PRÉCIS DE TECHNIQUE CHIMIQUE *à l'usage des laboratoires médicaux.* 1 vol. in-18, de 840 pages, avec 160 figures et 2 planches, cartonné. Prix : 9 fr. (*O. Doin et fils*, éditeurs.)

1822. — **J. Darier.** — PRÉCIS DE DERMATOLOGIE. 1 vol. in-8° de la *Collection de Précis Médicaux.* 1 vol. de XVI-707 pages, avec 122 figures. Cartonné toile. Prix : 12 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1823. — **F. Le Dantec.** — LA CRISE DU TRANSFORMISME 1 vol. in-16, de VI-288 pages. Prix : 3 fr. 50. (*F. Alcan*, éditeur.)

1824. — **Ch. Maygrier et A. Schwab.** — PRÉCIS D'OBSTÉTRIQUE. 1 vol. in-18, de 1.225 pages, avec 326 figures. Cartonné. Prix : 12 fr. (*O. Doin et fils*, éditeurs.)

1825. — **A. Castex et F. Lubet-Barbon.** — OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE. 1 vol. gr. in-8°, de 601 pages, avec 215 figures. Prix : 12 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1826. — **R. Decante.** — LA LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION. 1 vol. in-18 de 335 pages. Relié toile. Prix : 4 fr. (*V. Giard et E. Brière*, éditeurs.)

1827. — **R. Meunier.** — LE HACHICH : *essai sur la psychologie des paradis éphémères.* 1 vol. in-16 de 217 pages. (*Bloud et Cie*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE. Fondée par E. VALLIN, dirigée par A.-J. MARTIN et A. CALMETTE.

Comité de rédaction : MM. IMBEAUX, LETULLE, E. MARCHOUX, PETSCHE, ROUX, TRÉLAT, VINCENT.

GARNIER, ingénieur, RAYMOND LETULLE : Secrétaires de la rédaction.

SOMMAIRE du n° 3.

Aux lecteurs.

Mémoires :

Kelsch. — Le choléra, examen critique de son épidémiologie et de sa pathogénie (*suite*).

Grysez. — La méningite cérébro-spinale et son traitement par le sérum antiméningococcique de Simon Flexner.

M. Blin. — Chevalet à repriser.

Revue générale :

René Martial. — L'hygiène ouvrière en Angleterre (1907-1908).

Bibliographie. — Revue des journaux.

Société de médecine publique et de génie sanitaire (Séance du 24 Février 1909).

Chronique du génie sanitaire. — Informations.

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

SOMMAIRE du n° 2.

Travaux originaux :

Lucien Lagriffe. — Guy de Maupassant. Etude de psychologie pathologique (*suite et fin*).

C. Rougé. — Psychoses grippales et psychoses catarrhales (1er article).

R. Benon. — Les ictus amnésiques dans les démences « organiques ».

A. Giraud. — La simulation de la folie d'après un livre du professeur Mairet (de Montpellier).

Levet. — L'assistance des aliénés algériens dans un asile métropolitain (*suite et fin*).

Société médico psychologique.

Revue des journaux de médecine. — Bibliographie.

Variétés.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Antoine. — (*Cours de vacances*), par M. A. BÉCLÈRE, tous les jours de la semaine avant Pâques, du dimanche 4 Avril au samedi 10 Avril.

Matin, 10 heures. — Enseignement des notions théoriques et techniques indispensables à la pratique de la radioscopie, de la radiographie et de la radiothérapie.

Matin, 11 heures. — Exercices pratiques de radioscopie, particulièrement appliqués à l'exploration des organes thoraciques abdominaux.

Soir, 2 heures. — Exercices pratiques de radiographie, simple et stéréoscopique, des diverses régions.

Le cours théorique est librement ouvert à tous les étudiants et docteurs en médecine ; il commencera le dimanche 4 Avril, à 10 heures du matin, dans le laboratoire de radiologie médicale de M. Béclère, à l'hôpital Saint-Antoine. — Le droit d'inscription pour les exercices pratiques de radioscopie et de radiographie est de 100 fr. ; ils auront lieu à partir du lundi 5 Avril.

Hôpital Saint-Antoine. — Sous la direction de M. LERMOYEZ, médecin des hôpitaux, chef du service oto-rhino-laryngologique de l'hôpital Saint-Antoine. MM. PAUL-LAURENS et HAUTANT, assistants, commenceront le lundi 3 Mai 1909, un cours pratique de technique et de thérapeutique oto-rhino-laryngologiques. Ce cours aura lieu tous les jours à 8 h 1/2 du matin. Il sera complet en 30 leçons. Les élèves seront individuellement exercés au maniement des instruments. Le nombre des places étant limité, prière de s'inscrire d'avance, dans le service, auprès de M. Paul-Laurens.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — MÉDAILLE DE SAUVETAGE. — *Médaille d'argent de 1re classe* : M. Yersin, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales.

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — M. Nigoul, à Paris.

Conseil académique de Poitiers. — Les professeurs, les chargés de cours et suppléants des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort de l'Académie de Poitiers, sont convoqués le jeudi 22 Avril 1909, à l'effet d'élire un délégué au Conseil académique de Poitiers, en remplacement de M. Peyrusson, décédé.

État sanitaire de garnisons. — La situation à Cherbourg est loin de s'améliorer ; le nombre de cas de fièvre typhoïde augmente chaque jour. On compte actuellement 206 cas et 2 nouveaux décès se sont produits.

Devant cette croissance de l'épidémie de fièvre typhoïde dans la garnison, M. Mahieu, maire de Cherbourg, a demandé aux ministres de la Guerre et de la Marine la réunion d'urgence des conférences qui doivent avoir lieu entre les trois administrations pour arriver à doter les casernes et l'arsenal d'eau filtrée de la ville.

La méningite cérébro-spinale vient de faire son apparition au 22e régiment de dragons, en garnison à Reims. Trente-cinq soldats présentant des symptômes de cette maladie sont actuellement en observation à l'hôpital militaire de la garnison ; deux cas non douteux se sont déclarés ; sur ces deux cas, l'un est en bonne voie de guérison.

La plupart des soldats actuellement en observation appartiennent au contingent breton du détachement de Nantes.

La salubrité des bureaux et locaux divers. — Le président du Conseil vient d'instituer au ministère de l'Intérieur une Commission d'hygiène chargée de veiller à la salubrité des bureaux et locaux de toute nature :

Sont nommés membres de cette Commission : MM. Mirman, directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques ; Ogier, Lallemand, Roth, Roux, Dous, Costedoat, Bidault, Depince, Mlle Nouhant, Petetin, Maringe.

Réorganisation de la Morgue. — D'accord avec les ministres de la Justice et de l'Instruction publique, et conformément à une délibération du Conseil général du 9 Décembre 1908, M. de Selves, préfet de la Seine, vient de constituer une commission chargée d'élaborer, sous sa présidence, ou à son défaut sous celle de M. Armand Bernard, secrétaire général de la préfecture de la Seine, un projet complet de réorganisation des services de la Morgue.

Ladite commission, composée de 25 membres, comprend 16 conseillers généraux ou municipaux, le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine ; MM. Le Chatelier, professeur à la Faculté des sciences ; Thoinot, médecin inspecteur de la Morgue ; Albanel, juge d'instruction ; Lescouvé, substitut du procureur général ; Magny, directeur à la préfecture de la Seine ; Tournaire, architecte ; de Guestier, et trois représentants de la préfecture de police.

Les pharmaciens des hôpitaux. — La 1re chambre de la Cour d'appel de Lyon vient de rendre une décision neuve dans une affaire qui intéresse tous les fonctionnaires et employés des hospices et hôpitaux publics.

Un pharmacien des hospices civils de Montbrison avait vu son emploi supprimé par délibération de la Commission administrative de cet établissement public. Il avait demandé et obtenu du tribunal de Montbrison une indemnité pour brusque congédiement.

Les hospices de Montbrison firent appel, et ils soutinrent devant la Cour que les tribunaux judiciaires étaient incompétents pour connaître de l'instance qui leur avait été soumise. Le tribunal des conflits décide en effet depuis longtemps que les contestations entre les employés municipaux et les communes sont de la compétence non des tribunaux civils, mais du Conseil d'Etat Devait-on appliquer la même règle aux employés et fonctionnaires des hospices, établissements publics communaux ?

La Cour a tranché la question par l'affirmative. Elle a estimé que la suppression d'emploi du pharmacien constituait un acte administratif dont la validité et les effets ne pouvaient être contestés devant les tribunaux judiciaires.

Conseil supérieur d'hygiène. — M. Griffon, médecin des hôpitaux, est nommé auditeur au Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Commission de surveillance du bureau d'hygiène. — Le Conseil municipal de Paris vient de désigner M. André Lefèvre pour représenter la première de ses Commissions permanentes dans la Commission de surveillance et de perfectionnements du bureau d'hygiène de la ville.

L'écriture droite et penchée. — La ligue de l'écriture nationale, dont la Commission d'études est composée de MM. Dinet, Kuindjy, Méry, Redard, Péchin, Butte, Doury, Dufestel, Gilet, Gouricbon, vient de terminer ses études sur l'écriture droite et sur l'écriture penchée. Voici quelles sont ses conclusions :

Au point de vue orthopédique. — Il a été reconnu, à l'unanimité, que l'écriture droite ne peut permettre à l'enfant de garder une attitude normale, à cause du déplacement continuel du bras droit. Ce mouvement du bras occasionne une fatigue musculaire qui rend cette écriture très fatigante et très lente, et présente des dangers pour les enfants prédisposés aux déformations et à la crampe des écrivains.

L'écriture penchée, qui se produit avec un mécanisme plus simple et par conséquent beaucoup moins fatigant, assure à l'enfant un maintien correct ; c'est celle qu'il faut enseigner dans les écoles.

Au point de vue ophtalmologique. — M. Péchin, président de la Société d'ophtalmologie et membre de la Commission d'études, affirme que l'écriture droite n'évite pas plus la myopie que l'écriture penchée.

Corps de santé militaire. — Sont promus au grade

de médecin aide-major de 1re classe MM. les médecins aides-majors de 2e classe Bellot, Jandot dit Danjou, Legrand, Perret, Bercher, de Person, Cristau, Bonnenfant, Rouch, Jeandin, Pagnier, Fayet, Laurent, Billet, Cayrol, Cavarrac, Bech, Courboulès, Jacquemart, Heuraux, Contant, Lefébure, Decour, Mathieu de Fossey, Médan, Lancelot, Legendre, Renoux, Pouchet, Aulong, Lescuyer, Chabardès, Batier, Rouzaud, Dubelen, Blanc, Torresse, Mercier, Gand, Pitois, Pichet, Fonvieille, Mercier, Uffort, Roussillo, Mahot, Moy, Morras, Bertaux, Anglade, Heyraud, Odinot, Richard, Vialle, Paris, Roussel, Vallot, Joubert, Cot, Toinon, Solle, Simoni, Minouflet, Larrazet, Theron, Boisseau.

— Sont nommés au grade de médecin inspecteur dans la 1re section du cadre des médecins inspecteurs : MM. les médecins principaux de 1re classe, Nimier, directeur du service de santé du gouvernement militaire de Lyon et du 14e corps d'armée; Trifaud, de l'hôpital militaire de Marseille; Colnenne, directeur du service de santé du 16e corps d'armée.

— M. le médecin inspecteur Strauss est placé dans la 2e section (réserve) du cadre des médecins inspecteurs.

— M. le médecin-inspecteur Bénech, directeur du service de santé du 20e corps d'armée à Nancy, est placé dans la 2e section (réserve), du cadre des médecins-inspecteurs.

— Sont arrêtées les mutations suivantes : *Médecin principal de 1re classe.* M. Richard est nommé directeur du service de santé du 4e corps d'armée.

Médecins principaux de 2e classe. M. Descour est nommé médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte de Grenoble. M Renaut est nommé sous-directeur de l'Ecole du service de santé militaire, médecin chef de l'hôpital Desgenettes, Lyon.

Médecins-majors de 1re classe. M. Rivière est rappelé à la portion centrale du 2e rég. étranger à Saïda. M. Raynal passe à l'Ecole polytechnique. M. Sébillon est rappelé à la portion centrale du 1er rég. étranger à Bel-Abbès. M. Ferrand passe aux hôpitaux de la division d'occupation de Tunisie.

Médecins-majors de 2e classe. M. Tourtarel passe au 88e rég. d'infanterie. M. Dercle passe au 28e rég. d'infanterie. M. Maffre passe au 84e rég. d'infanterie. M. Caenens passe au 73e rég. d'infanterie. M. Garret passe au 4e rég. de zouaves. M. Nielsen passe au 122e rég. d'infanterie. M. Jeandidier passe au 1er rég. du génie. M. Monod passe à l'hôpital du Val-de-Grâce. M. Michel passe au 12e bataillon de chasseurs à pied. M. Mathieu passe au 101e rég. d'infanterie. M. Lamoureux passe aux hôpitaux de la division d'Oran. M. Mélot passe au 1er rég. de cuirassiers. M. Baumelou passe au 12e rég. de chasseurs à cheval. M. Navas passe au 11e bataillon de chasseurs à pied. M. Imbert passe au 143e rég. d'infanterie. M. Jullien passe au 2e rég. de dragons. M. Ouin passe à la direction du service de santé du 4e corps d'armée. M. Spindler passe au 26e bataillon de chasseurs à pied. M. Gruié passe au 25e bataillon de chasseurs à pied. M. Talon passe au 4e rég. de spahis. M. Bablon passe au 16e rég. de chasseurs à cheval.

Médecins aides-majors de 1re classe. M. Polliot passe au 150e rég. d'infanterie. M. Bathias passe au 68e rég. d'infanterie. M. Penot passe au 37e rég. d'artillerie, pour être détaché à la direction d'artillerie de Bourges. M. Dornier est rappelé aux hôpitaux de la division de Constantine (Casablanca). M. Mulot passe aux hôpitaux de la division de Tunisie. M. Paris passe au 113e rég. d'infanterie. M. Hérisson passe à la Compagnie saharienne du Tidikelt.

Médecins aides-majors de 2e classe. M. Curet passe au 4e rég. d'artillerie. M. Servent est désigné pour le service médical des 4e bataillons de Toul. M. Gillain passe au 1er rég. de chasseurs à cheval. M. Biau passe au 44e rég. d'infanterie. M. Teste passe au 28e rég. de dragons.

Service de santé de la marine. — Sont nommés : *Au grade de médecin en chef de 1re classe*, M. Bellot, médecin en chef de 2e classe.

Au grade de médecin en chef de 2e classe, M. Plagneux, médecin principal.

Au grade de médecin principal, MM. Gibrat, Ardeber, médecin de 1re classe.

Au grade de médecin de 1re classe, MM. Dufourt, Coquelin, Le Maitre, Parrenin, médecins de 2e classe.

— M. le médecin de 2e classe Le Borgne, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le *Cosmao*, dans la force navale détachée au Maroc.

— M. le médecin de 1re classe Le Coniac, du port de Brest, est désigné pour embarquer, dans les délais réglementaires, sur le *Cassard*, à Cherbourg.

— M. le médecin de 1re classe Marin, du port de Cherbourg, est désigné pour remplir les fonctions de médecin-major de l'arsenal de Dakar.

M. le médecin de 2e classe Dupin, du port de Lorient, est désigné pour embarquer, dans les délais réglementaires, sur le *Borda*, Ecole navale à Brest.

M. le médecin de 2e classe Pélissier, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le *Dunois*, dans la 3e flottille de torpilleurs de la Méditerranée.

M. le médecin de 1re classe Roux, du port de Cherbourg, est désigné pour embarquer sur le *Cécille* (Ecole des officiers torpilleurs et des mécaniciens torpilleurs).

M. le médecin de 1re classe Chapuis, du port de Brest, est désigné pour servir en sous-ordre à l'hôpital de Sidi-Abdallah.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : aux établissements français de l'Inde, M. le médecin aide-major de 1re classe Percheron; en Indo-Chine, M. le médecin aide-major de 1re classe Bargy.

IIe Congrès de physiothérapie des médecins de langue française (Paris, 13-15 Avril 1909). — Le IIe Congrès de physiothérapie des médecins de langue française se réunira à Paris, à la Faculté de Médecine, les 13, 14 et 15 Avril 1909. Le volume des rapports sur les questions à l'ordre du jour (1° Inconvénients cliniques de l'exercice de la physiothérapie par les empiriques; 2° la physiothérapie dans le traitement de l'acné; 3° la physiothérapie dans le traitement des varices et ulcères variqueux; 4° la physiothérapie dans le diagnostic et le traitement de la paralysie infantile) sera envoyé aux adhérents.

Les membres du Congrès (et les membres de leur famille) désirant jouir de la réduction de 50 pour 100 sur les chemins de fer français — billets valables du 9 au 19 Avril — sont priés d'envoyer leur cotisation (soit 10 francs par personne) et une feuille indiquant l'itinéraire détaillé (par le plus court chemin) qu'ils suivront sur le réseau de chaque Compagnie, à M. L. Delherm, trésorier, 2, rue de la Bienfaisance, Paris.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire général, M. Laquerrière, 2, rue de la Bienfaisance, Paris.

Union des étudiants de l'Etat, à Lille. — Cette association a renouvelé son bureau. Ont été élus : *Président :* M. Eloy (médecine); *Vice-presidents :* MM. Decroix (droit), Lecoeuvre (pharmacie); *Secrétaire général :* Wibaux (P.-C.-N.); *Secrétaire général adjoint :* M. Bavière; *Trésorier :* M. Lefebvre Maurice (médecine); *Bibliothécaire et bibliothécaire adjoint :* M. Duchatelle (lettres), Hébert (P.-C.-N.); *Archiviste :* M. Colette (pharmacie); *Porte-drapeau :* M. Dubuisson (médecine); *Membres du Comité :* MM. Goubet, Lefebvre (Paul), Bantegnies (médecine), Dufour, Gamblin, Nizart (droit); Samuel, Monceaux, Connesson (sciences); Coulon, Darras, Houilliez (pharmacie).

Exposition internationale de l'Est de la France. — Cette exposition aura lieu à Nancy, de Mai à Novembre 1909. Un groupement réunira les industries suivantes : Classe 15. *Instruments de chirurgie et de médecine.* — Classe 42. *Produits chimiques.* — Classe 45. *Arts pharmaceutiques et parfumerie.* — Classe 69. *Hygiène.*

Un Congrès intéressant une des branches ci-dessus (le Congrès de pharmacie) aura lieu cette année à Nancy pendant la durée de l'exposition.

M. A. Girard, 20, rue Saint-Lazare, à Paris, est délégué pour l'organisation matérielle de ces classes.

Médecin de l'Etat civil. — M. Réteaud est nommé médecin de l'état civil du IIe arrondissement,

L'interdiction de l'opium à Madagascar. — Sur la proposition de M. Augagneur, gouverneur général de Madagascar, M. Milliès-Lacroix vient de prendre un décret, qui a pour objet de réglementer strictement l'importation, la vente et la détention de l'opium dans cette colonie. Déjà un décret du 31 Août 1908 y interdisait les fumeries d'opium, mais cette interdiction serait, en effet, tout à fait illusoire et le délit de tenue de fumerie absolument insaisissable si l'administration ne pouvait exercer sur la drogue elle-même un contrôle très exact de son introduction.

Tunis (*Hôpital Sadiki*).— Une place d'assistant-interne sera vacante fin Avril courant.

Laboratoire. Bibliothèque. Amphithéâtre.

Avantages matériels : 2.400 francs par an, logement (salle de garde) chauffage, éclairage, blanchissage, voyage, payé à l'aller et retour de Paris à Tunis (2e classe).

Conditions : Etre français, docteur en médecine (ou scolarité terminée), moins de 30 ans. Préférence accordée à interne ou ancien interne. Adresser demandes à M. Brunswic-le-Bihan, médecin-chef de l'hôpital Sadiki.

XIIIe Congrès flamand des sciences naturelles et médicales. — Ce Congrès siégera à Bruxelles les 18, 19 et 20 Septembre prochain.

Une journée sera consacrée à la discussion du diagnostic et du traitement de la syphilis. Des rapports sur ces questions seront présentés par MM. Bayet et Behaeghel.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Paris, de M. Audiffrent.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Sont désignés pour faire partie du jury du concours pour trois places de médecin des hôpitaux, qui doit s'ouvrir le jeudi 22 Avril, à 4 h. 1/2, à l'hôpital de la Charité : MM. Œttinger, Gilbert, Brault, Thibierge, Petit, Lacombe, Raymond, Faisans, Robineau.

Internat. — Oral. — *Séance du 1er Avril.* — *Nerf cubital. Paralysie infantile.* — Ont obtenu : MM. Madier, 12; Dufourmentel, 15; Fontorbe, 16; Desplas, 13; Darrieux, 9; Pernet, 10; La Grand, 13; Bergeret, 12; Leveuf, 17; Jumon, 12.

Relevé des points. — MM. Madier, 12 + 19 = 31; Dufourmentel, 15 + 20 = 35; Fontorbe, 16 + 19 = 35; Desplas, 13 + 18 = 31; Darrieux, 9 + 17 = 26; Pernet, 10 + 17 = 27; Le Grand, 13 + 21 = 34; Bergeret, 12 + 18 = 30; Leveuf, 17 + 19 = 36; Jumon, 12 + 22 = 34.

Internat de Nanterre. — Un concours pour l'admission à cinq places d'interne en médecine et en chirurgie à la Maison départementale de Nanterre et à des places éventuelles d'interne provisoire s'ouvrira le 10 Mai 1909. Durée des fonctions : du 1er Juin 1909 au 31 Mai 1910.

Le registre d'inscription est ouvert dès à présent à la préfecture de police (secrétariat général, personnel, quai du Marché-Neuf, n° 2). Il sera clos le 24 Avril prochain à 4 heures. Traitement annuel, 1800 fr. Indemnité de logement, 300 fr.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

1° Etre Français; 2° être âgés de moins de 30 ans; 3° être pourvus d'au moins 12 inscriptions en médecine; 4° avoir accompli le stage obstétrical; 5° n'être pas reçus docteurs en médecine.

Ils doivent adresser au préfet de police :

1° Une demande sur papier timbré; 2° un extrait authentique, sur timbre, de leur acte de naissance; 3° les pièces établissant leur situation au point de vue militaire; 4° une notice indiquant leurs titres scientifiques et hospitaliers; 5° un certificat de scolarité de date récente; 6° le certificat d'accomplissement du stage obstétrical; 7° l'engagement écrit de se démettre, en cas de nomination, de toutes fonctions dans les hôpitaux, hospices ou cliniques.

Tout interne qui serait reçu docteur avant le 1er Mars 1910 ne pourra continuer à exercer ses fonctions.

Gouvernement général de l'Algérie. — Un concours pour le recrutement de 8 médecins de colonisation sera ouvert le 2 juin prochain à Alger (Ecole de Médecine), à Paris (office de l'Algérie) et à la préfecture des villes possédant des Facultés ou Ecoles de médecine. Pour tous renseignements, s'adresser, soit au gouvernement général (direction de l'intérieur, 2e bureau), soit à l'office de l'Algérie, à Paris, soit à la préfecture de chaque département. La liste des candidats sera close le 18 Mai.

Hôpitaux de Bordeaux. — Un concours pour une place de médecin adjoint sera ouvert le 15 Juin prochain.

Hôpitaux de Nantes. — Un concours pour une place de médecin suppléant sera ouvert le 7 Juin prochain.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Chateaurenault (Indre-et-Loire). *Clientèle de médecin décédé* à céder de suite avec installation. Affaires 15.000 fr. Ecrire à M. Fazembat père, 89, rue de la République, à Chateaurenault (Indre-et-Loire).

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.



Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

DIXIÈME LISTE

Dr Chambras, à Larche	5	»
3 anonymes, à Larche	8	»
Dr de Valcourt. .	20	»
Salle de garde des internes en médecine de l'hospice de Bicêtre	50	»
Dr Pierre Lereboullet	20	»
Dr Lucien, à Dijon.	10	»
A reporter. .	113	»
Report . . .	113	»
Dr Hideux, à Barentin.	5	»
Dr Rilhac, à Estissac.	10	»
Dr Bonnefous, à Rodez.	10	»
Dr P.	10	»
	148	»
Listes précédentes.	7.078	20
Total. .	7.226	20

A PROPOS DE LA RÉFORME DE L'AGRÉGATION

Les 2 et 3 Avril derniers s'est réunie pour la première fois l'association des membres du corps enseignant des Facultés de médecine, et des débats sont résultés quelques vœux que le Comité directeur pourra bientôt soumettre au ministère.

Les questions mises à l'ordre du jour concernaient toutes le statut de l'agrégation. Sur ce point, en effet, les controverses sont vives, et par moments la discussion s'est ressentie de l'ardeur mise par chacun à défendre ses convictions. D'autre part, une refonte de l'agrégation va être nécessaire. Il fallait donc se mettre d'accord aussi bien que possible, et je vais commencer par dire sur quoi l'accord a été *unanime*.

D'abord, on mène grand bruit sur la « réforme » qui « pour élargir la base de l'enseignement » et favoriser l'enseignement libre, consisterait à transporter chez nous le « privat-docentisme » tel qu'il fonctionne à l'étranger.

Or, MM. Gross, Frœlich et Michel, dans un rapport fort étudié, n'ont pas eu de peine à

démontrer que le système aboutirait à une conséquence tout opposée. Par rapport à celui des professeurs ordinaires et extraordinaires, le nombre de privat-docent est inférieur à celui de nos agrégés ; le privat-docent n'est agréé qu'après un stage, où quelque servilité ne messied pas, auprès du chef dont sa chaire dépend; la situation qu'on lui offre est matériellement et honorifiquement insuffisante.

Et, si l'on met à part les quelques hommes influents pour lesquels la réforme du bon plaisir est l'idéal, tous ceux qui ne sont pas encore arrivés à ces positions prépondérantes —, ou qui n'y arriveront jamais — ont dit ou écrit à nos rapporteurs qu'ils voudraient bien être introduits dans l'enseignement par un système de concours se rapprochant du nôtre.

A l'unanimité, l'assemblée s'est prononcée, comme les rapporteurs, pour le maintien d'un concours d'entrée.

Unanimité encore sur ce que l'on a coutume de désigner sous le nom de *pérennité*, c'est-à-dire sur la nécessité de donner aux agrégés des fonctions définitives au lieu de les remercier (dans un seul des sens) au bout de 9 ans, c'est-à-dire précisément quand ils ont l'expérience de l'enseignement. Que fera-t-on vis-à-vis des agrégés libres actuellement existants? Il semble démontré qu'on aura besoin de recourir à eux pour trouver le personnel nécessaire à l'application de nouveaux programmes. Mais ce coup d'œil sur le passé est d'intérêt secondaire, et le fait capital est que professeurs et agrégés sont *unanimes* pour demander au ministère que dans les futurs statuts de l'agrégation les agrégés aient une situation fixe, avec retraite à 60 ans.

D'autres vœux, votés à l'unanimité (ou avec un opposant, ce qui revient au même) concernent la constitution des jurys. Nous désirons que ceux-ci, composés exclusivement de professeurs et d'agrégés des Facultés de médecine, soient tirés au sort parmi les membres de la section compétente. Même lorsque les sections ne répondent qu'à une seule chaire, ce qui est le cas, par exemple, pour l'anatomie, l'histologie, la physiologie, etc., elles comprennent au moins 7 professeurs (un par Faculté) et deux fois autant d'agrégés. Il n'est donc pas besoin d'aller chercher au Muséum, à la Sorbonne, au Collège de France ou ailleurs des hommes de compétence scientifique en moyenne égale et de compétence médicale nulle, étant mis à part ceux de ces hommes qui ont d'abord été agrégés d'une Faculté, où ils continueraient à compter dans leur section.

Deux autres principes ont été posés :

1° Il ne faut pas que, dans ce jury, les représentants d'une Faculté aient la majorité ;

2° Il faut que les professeurs titulaires gardent une prédominance importante.

Et j'ajouterai ici (en mon nom personnel, car la question n'a pas été soulevée) qu'il faudrait ne considérer comme susceptibles d'être tirés au sort que les agrégés ayant déjà un certain temps d'exercice, à la fois pour qu'ils aient acquis l'expérience nécessaire et pour qu'ils ne puissent pas juger des candidats avec lesquels ils auraient été à un moment donné en compétition.

Les conditions réglant l'inscription des agrégés sur la liste des membres possibles du jury — conditions qui sans doute, d'ailleurs, varieront selon les besoins dans telle ou telle section — sont d'ailleurs le point accessoire. Le point capital, voté à l'unanimité moins une voix, est d'établir cette liste et d'y tirer le jury au sort, ce qui mettrait fin à certaines pratiques arbitraires que nous jugeons nuisibles.

A la majorité, enfin, et non plus à l'unanimité, a été voté le désir que dorénavant chaque séance fût terminée par une délibération, avec attribution à chaque candidat de points tout de suite affichés publiquement. Certains de nos collègues ont craint que cet affichage ne pût être le prétexte de protestations capables de dégénérer en scandale : la majorité leur a répondu que seules des injustices flagrantes pourraient avoir cette conséquence.

Il nous resterait à exposer les votes relatifs :

1° Au roulement des membres du corps enseignant ;

2° Au règlement du futur concours d'agrégation.

Sur ces deux points on est arrivé à des conclusions assez mal précisées et qui devront être commentées dans un article spécial, la complexité des questions étant telle que des déclarations de principe sans commentaires ne signifient pas grand'chose.

Auguste Broca.

VARIÉTÉS

Démographie londonienne.

Les statistiques que vient de publier le Conseil du comté de Londres nous apprennent que 4.795.789 personnes vivaient, au 1er Novembre, dans les limites administratives de la grande ville, sans parler de trois autres millions vivant dans son voisinage immédiat. C'est la plus vaste agglomération humaine que le monde ait jamais connue. Elle est administrée par 101 assemblées municipales ou corps constitués autonomes, formant un ensemble de 3.783 membres. Il naît 14 Londoniens par heure et il en meurt 8. Choisissons dans ces statistiques quelques chiffres intéressants. Nous notons d'abord que Londres compte : 3.415 kilomètres de rues, 611.786 maisons, 28.265 fabriques ou ateliers, 9.026 acres de parcs et jardins publics. Londres est probablement la ville la plus riche du monde : ses immeubles sont assurés contre l'incendie pour une somme globale de 1.040.057.846 livres sterling, soit plus de 26 mil-

liards de francs. Cependant, ses indigents figurent dans la proportion d'une personne sur 33 habitants. Sur 100 habitants, 20 finissent leurs jours à l'hôpital ou au *workhouse*. Les sommes consacrées annuellement à soulager la misère forment un total supérieur à 251 millions de francs. En un an, l'alimentation des Londoniens a été partiellement assurée par les quantités de victuailles suivantes : 419.037 tonnes de viande morte importée : 58.735 bœufs, 375.950 moutons, 174.332 tonnes de poisson, 340 millions de litres de lait. En outre, 60.275 personnes ont été occupées à la préparation d'autres articles de consommation. On peut citer dans cette armée de travailleurs : 13.756 boulangers et pâtissiers, 5.242 confituriers, 2.406 chocolatiers, 9.885 brasseurs, 4.283 ouvriers des manufactures d'eaux gazeuses. Les 28 265 usines citées plus haut ont employé 558.641 personnes. L'habillement occupa 130.500 travailleurs dans 9.499 fabriques ou ateliers.

(*La Nature.*)

LIVRES NOUVEAUX

Albert Le Play et André Mesureur. — *Précis d'Hygiène*, rédigé à l'intention du personnel de toutes catégories des établissements hospitaliers. Préface du professeur Landouzy. Une brochure petit in-8° de 72 pages. Prix : 1 franc. (Masson et Cie, éditeurs.)

Sous une forme simple et facile, et sans aborder les notions compliquées nécessaires à l'infirmière, MM. Le Play et André Mesureur, professeurs à l'Ecole d'Infirmières de l'Assistance publique de Paris, ont réuni dans cette brochure les diverses prescriptions pratiques destinées à mettre à l'abri de la contagion les nombreux agents qui travaillent chaque jour dans les hôpitaux et à les instruire de leur devoir professionnel. Ce petit livre, fait avec la compétence que possèdent les auteurs en matière hospitalière, s'adresse à tous ceux qui soignent des malades ; il aidera beaucoup à la diffusion des principes essentiels de l'hygiène ignorés surtout dans le public, et il est à souhaiter qu'il circule entre toutes les mains.

J. D.

C. Vieillard. — *Gilles de Corbeil, médecin de Philippe Auguste et chanoine de Notre-Dame.* 1 vol. de 456 pages avec un fac-similé du manuscrit de la Hiérapigra et préface de Ch. V. Langlois, professeur à l'Université de Paris. (Librairie ancienne, Honoré Champion, éditeur.)

M. Vieillard, urologue émérite et humaniste distingué, auquel nous devons déjà un volume de premier ordre sur « l'urologie et les médecins urologues dans la médecine ancienne », nous donne cette fois avec son essai sur Gilles de Corbeil et son temps, un aperçu substantiel sur la Société médicale et religieuse du XIIe siècle.

Dans une première partie, l'homme et l'œuvre, le médecin, l'homme d'église sont successivement étudiés avec une impeccable rigueur. La 2e partie, constituée essentiellement par des extraits de l'œuvre de Gilles de Corbeil, et plus particulièrement par des fragments du poème des médicaments composés et de la Hiérapigra, fournit au lecteur les textes mêmes sur lesquels l'auteur a étayé son étude. Un appendice riche en notes et en documents, discute, explique, clarifie certains passages un peu obscurs. L'ouvrage se termine par une bibliographie très complète et minutieuse, tant spéciale à Gilles de Corbeil, que générale aux XIIe, XIIIe siècles et au moyen âge.

L'auteur se défend modestement « d'avoir songé, « un seul instant, à esquisser le tableau complet et « définitif de la Société médicale et religieuse au « XIIe siècle ». Nous n avons lu, quant à nous, aucune œuvre relative au moyen âge, plus vivante et plus vraie. Les gestes, les mobiles de la vie du médecin et du prêtre, sont saisis avec une vérité, une sincérité, un relief évocateurs. Et de cette masse de documents, impeccables, et si parfaitement ordonnés se dégage l'éternelle leçon : l'homme n'évolue qu'avec une extrême lenteur. Ses façons de sentir, de vivre, d'agir, n'étaient pas au moyen âge si profondément différentes des nôtres, que notre superbe se plaît à se le figurer. Qu'on lise les chapitres consacrés, par exemple, au médecin praticien, à la médecine des riches et à la médecine des pauvres, aux qualités requises du médecin, à l'éloge de la pauvreté, aux vices qui règnent à la cour des grands, à la simonie et au népotisme, etc., qu'on me dise si, sans y changer une ligne, un mot, ils ne seraient pas de la dernière actualité.

L'œuvre solide, honnête, écrite dans une langue simple et savoureuse, témoigne d'une haute conscience et d'un rude labeur. Jamais l'aphorisme fameux et très souvent exact « Le style c'est l'homme », ne nous a paru plus justement applicable.

Alfred Martinet.

SOMMAIRES DES REVUES

LA REVUE PHILANTHROPIQUE
paraissant le 15 de chaque mois. Directeur : Paul Strauss, Membre de l'Académie de médecine.

Sommaire du n° du 15 Mars 1909.

Articles originaux :

Louis Rivière. — La question du chômage et la réforme de la loi des pauvres en Angleterre.

E. Ausset. — Le bilan des consultations de nourrissons et des Gouttes de lait (*fin*).

G. de Charpal. — Les mineurs délinquants et l'Assistance publique.

Revue d'assistance :

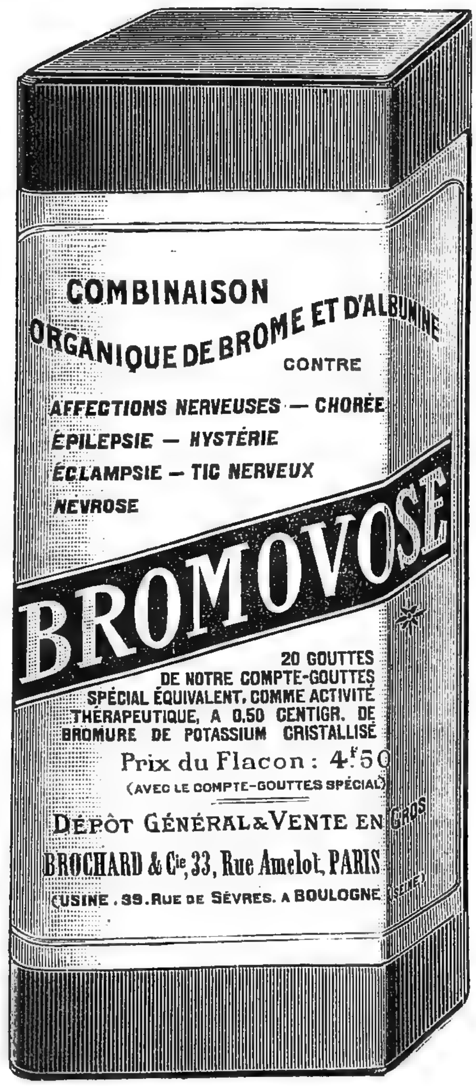
Note du Secrétariat général. — Travaux des Assemblées générales : Séance du 24 Février 1909. — Visites de la Société internationale : Maison israélite de refuge pour l'enfance. — La Maison Marguerite, hôpital gratuit pour enfants atteints de maladies aiguës.

Revue des Congrès.

Informations.

Echos.

Bulletin, par M. **Paul Strauss**.


COMBINAISON
ORGANIQUE DE BROME ET D'ALBUMINE
CONTRE
AFFECTIONS NERVEUSES — CHORÉE
ÉPILEPSIE — HYSTÉRIE
ÉCLAMPSIE — TIC NERVEUX
NÉVROSE
BROMOVOSE
20 GOUTTES DE NOTRE COMPTE-GOUTTES SPÉCIAL ÉQUIVALENT, COMME ACTIVITÉ THÉRAPEUTIQUE, A 0,50 CENTIGR. DE BROMURE DE POTASSIUM CRISTALLISÉ
Prix du Flacon : 4f50
(AVEC LE COMPTE-GOUTTES SPÉCIAL)
DÉPÔT GÉNÉRAL & VENTE EN GROS
BROCHARD & Cie, 33, Rue Amelot, PARIS
USINE, 39, RUE DE SÈVRES, A BOULOGNE (SEINE)



FACULTÉ DE PARIS

Clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu. — Programme du cours de perfectionnement du 20 Avril au 11 Juin 1909.

A. *Chirurgie oculaire*, M. De Lapersonne, à 3 heures (amphithéâtre Dupuytren). — Mardi 20 Avril. I. *Paupières.* Canthoplastie. Tarsoraphie. Opérations contre l'entropion. — Samedi 24 Avril. II. Opérations de l'ectropion. Blépharoplasties. Opérations du ptosis. — Mardi 27 Avril. III. *Voies lacrymales.* Cathétérisme. Opération de Stilling. Extirpation du sac. Ablation des glandes lacrymales. — Samedi 1er Mai. IV. Séance de revision (Ecole pratique). — Mardi 4 Mai. V. *Strabisme.* Ténotomie. Avancements musculaire et capsulaire. — Samedi 8 Mai. VI. *Globe de l'œil.* Enucléation et exentérations. Kératectomie et ablation du segment antérieur. *Orbite.* Exentération et opération de Krönlein. — Mardi 11 Mai. VII. Séance de revision (Ecole pratique). — Samedi 15 Mai. VIII. *Corps étrangers superficiels et profonds.* Méthodes d'extraction. Traitement chirurgical des traumatismes de l'œil. — Mardi 18 Mai. IX. *Conjonctive.* Traitement chirurgical des granulations. Péritomie. Opérations du ptérygion et du symblépharon. — Samedi 22 Mai. X. *Cornée.* Cautérisation. Opération de Sœmisch. Fistules cornéennes. Tatouage. *Iris.* Iridectomie. Sclérotomie. Opération de Lagrange. — Mardi 25 Mai. XI. Séance de revision (Ecole pratique). — Samedi 29 Mai. XII. *Cristallin.* Opération de la cataracte nucléaire. Traitement des accidents immédiats et secondaires. — Mardi 1er Juin. XIII. Cataractes secondaires, discission, extraction irido-capsulotomie. Cataractes congénitales. Cataractes traumatiques. Luxations du cristallin. Abaissement de la cataracte. — Samedi 5 Juin. XIV. Séance de revision (Ecole pratique).

B. *Ophtalmométrologie. Applications de l'électricité.* M. Weiss, à 3 heures (amphithéâtre Dupuytren). — Jeudi 22 Avril. I. Formation des images. Composition d'un système centré. Œil réduit de Listing. Corps étrangers de l'œil. — Lundi 26 Avril. II. Verres employés en oculistique. Numérotage des verres. Emmétropie Accommodation. — Jeudi 29 Avril. III. Myopie et hypermétropie. Leur détermination et leur correction. Principaux optomètres. Lundi 3 Mai. IV. Lentilles cylindriques. Astigmatisme régulier. Effets de l'astigmatisme. Méthodes pour corriger l'astigmatisme. — Jeudi 6 Mai. V. Ophtalmomètre de Javal. — Lundi 10 Mai. VI. Acuité visuelle. Echelles optométriques. Champ visuel. Campimétrie et périmétrie. Représentation du champ visuel. — Jeudi 13 Mai. VII. Vision binoculaire. Strabisme, sa détermination. Effets des verres prismatiques — Lundi 17 Mai. VIII. Applications de l'électricité en thérapeutique oculaire, précautions à prendre. — Jeudi 20 Mai. IV. Les rayons X et les corps radio-actifs. — Lundi 24 Mai. X. Démonstrations pratiques de radiologie.

C. *Technique thérapeutique.* M. Cantonnet, à 3 heures (amphithéâtre Dupuytren). — Mercredi 21 Avril. I. *Technique chirurgicale.* Chirurgie oculaire. Anesthésie locale et générale. Asepsie et antisepsie des instruments et objets de pansement. Préparation du malade, de l'opérateur et de ses aides. Instrumentation chirurgicale. — Vendredi 23 Avril. II. Petite chirurgie oculaire Cautérisation ignée; électrolyse; électro-aimant. Diverses variétés de pansements. Prothèse oculaire. — Mercredi 28 Avril. III. Injections et ponctions. Injections sous-conjonctivales, sous-cutanées, intra-musculaires, intraveineuses. Ponction lombaire. — Vendredi 30 Avril. IV. *Technique médicale.* Médication locale. Agents médicamenteux (collyres et leurs variétés; sérothérapie locale). — Mercredi 5 Mai. V. Agents physiques (froid, chaleur, massage, bains des yeux, etc.). Médication générale : thérapeutique interne, eaux minérales, sérothérapie générale, opothérapie.

D. *Bactériologie et anatomie pathologique*, M. Cerise, à 3 heures (amphithéâtre Dupuytren). — Vendredi 7 Mai. I Technique générale de l'examen bactériologique oculaire. Colorations. Cultures. Inoculations. Bactériologie de la conjonctive normale. — Mercredi 12 Mai. II. Agents pathogènes pour la conjonctive humaine. Bacille de Weeks. Diplo-bacille de Morax. Bacille de Lœffler. Gonocoque. Pneumocoque. Staphylocoque. Streptocoque. — Vendredi 14 Mai. III. Opthalmie purulente. Granulations conjonctivales. Tuberculose. Syphilis et lèpre oculaires. — Mercredi 19 Mai. IV. Ulcères de la cornée. Bactériologie des voies lacrymales, du corps vitré, de l'orbite, etc. — Vendredi 21 Mai. V. Anatomie pathologique. Technique générale : fixation, durcissement, inclusion, coupe, coloration. Procédés de diagnostic rapide. — Mercredi 26 Mai. VI. Tumeurs conjonctivales et palpébrales. Kystes. Chalazion. Epithéliome palpébral. Tumeurs de l'œil. Irido-choroïdites et glaucomes.

E. *Examen oto-rhinologique*, M. Georges Gellé, à 2 h. 1/4 (amphithéâtre Dupuytren). — Vendredi 28 Mai. I. Exploration des fosses nasales. Rapports entre les affections nasales et oculaires (larmoiement, iritis). Examen du rhino-pharynx. — Mercredi 2 Juin. II. Examen des sinus. Sinusite frontale et ethmoïdale. Complications orbito-oculaires. Diverses méthodes de trépanation. — Vendredi 4 Juin. III. Sinusite sphénoïdale : complications orbito-oculaires, traitement. Sinusite maxillaire; cathétérisme, ponctions et trépanations (opération de Luc). — Mercredi 9 Juin. IV. Séance de revision à l'Ecole pratique (à 2 heures). — Vendredi 11 Juin. Examen objectif et subjectif de l'oreille. Relations entre les maladies de l'oreille et celles de l'œil.

N. B. — Les leçons ont lieu tous les jours à l'Hôtel-Dieu (amphithéâtre Dupuytren). Tous les élèves inscrits au cours de perfectionnement prendront part aux manipulations et travaux pratiques, dans les locaux qui leur seront indiqués par des avis spéciaux. Les lundis, mercredis et vendredis à 9 heures, à la Policlinique, ils seront appelés, à tour de rôle, à examiner les malades.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — La chaire de clinique gynécologique de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux est déclarée vacante.

Un délai de 20 jours est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Faculté de médecine de Lyon. — Le prix Emile Letiévant (750 francs), destiné à récompenser tous les 5 ans la meilleure thèse de chirurgie soutenue devant la Faculté de Lyon, a été décerné à M. Gaston Cotte pour sa thèse intitulée : *Du traitement chirurgical de la lithiase biliaire et de ses complications* (Lyon, 1908).

Sont admis les Docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants pourvus de 16 inscriptions immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance du versement dû.

Les bulletins de versement relatifs au cours sont délivrés, dès à présent, jusqu'au 5 Février 1909, au secrétariat de la Faculté (guichet n° 3) les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Cochin-Annexe. — Cours élémentaire pratique de vénéréologie, MM. Détré, Guénot, Marcel Pinard, internes à l'hôpital Ricord, commenceront le mercredi 14 Avril 1909, un Cours élémentaire pratique de diagnostic clinique et bactériologique, et de traitement des affections vénériennes. Ce cours complet en 12 leçons aura lieu tous les jours à 2 heures. Le nombre des élèves est limité. S'inscrire auprès des internes de l'hôpital

Ricord (Cochin-Annexe, 111, boulevard de Port-Royal). Droit d'inscription : 30 francs.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Services rendus a l'Assistance publique. — *Médaille d'argent.* M. Lemaire, au Tréport (Seine-Inférieure).

Médaille d'honneur des épidémies. — *Médaille d'argent.* M. Collin, médecin aide-major de 1re classe des troupes coloniales.

Officiers de l'Instruction publique. — MM. Aubineau, Laloy, Pellegrin, à Paris; Decaux, à Lisieux (Calvados); Sizaret, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Officiers d'Académie. — MM. Bouet, Dyé, Papillaut, à Paris; Bourdin, à Besançon; Hardouin, Lefeuvre, à Rennes; Mourron, à Toulon.

Mérite agricole. — *Chevaliers* : MM. Laplaigne, à Paris; Demouch, à Bourges (Cher).

Légion d'honneur. — *Commandeur* : M. Darricarère, médecin inspecteur de l'armée.

Conseil académique de Caen. — Les chargés de cours ou suppléants des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie de Caen et de Rouen sont convoqués le lundi 19 Avril 1909, à l'effet d'élire un délégué au Conseil académique de Caen, en remplacement de M. Barette, décédé.

Ecole de pharmacie de Paris. — Sont institués agrégés près l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris (section de physique, chimie et toxicologie. — Chimie et toxicologie) : MM. Valeur, Bougault.

Ces agrégés entreront en exercice le 1er Novembre 1909, pour une durée de 10 ans.

Banquet annuel de l'internat en médecine (1909). — Le banquet annuel des internes en médecine des hôpitaux de Paris aura lieu au restaurant Marguery, boulevard de Bonne-Nouvelle, le samedi 1er Mai, à 7 h. 1/2, sous la présidence de M. le professeur Arnozan, de Bordeaux.

Le prix de la souscription est fixé à 15 francs pour les anciens internes et à 12 francs pour les internes en exercice.

Les adhésions doivent être adressées à M. Verchère, commissaire du banquet, 101, rue du Bac, Paris.

Conseil supérieur d'hygiène publique de France. — Sont nommés, par arrêté ministériel, auditeur au Conseil supérieur d'hygiène publique de France : MM. Paul Ribierre, médecin inspecteur des épidémies du département de la Seine; Rolants, chef du laboratoire d'hygiène à l'Institut Pasteur de Lille; Trois, inspecteur du travail à Paris; Mahieu, ingénieur des ponts et chaussées du département de la Seine.

Corps de santé des troupes coloniales. — Les 30 élèves de l'Ecole principale du service de santé de la marine reçus docteurs en médecine dont les noms suivent, sont nommés au grade de médecin aide-major de 2e classe : MM. Baisez, Bideau, Bizolier, Borel, Caillet, Certain, Combaudon, Corson, Denœux, de Reilhan de Carnas, Enault, Gambier, Gayrac, Isaac, Lafargue, Lossouarn, Lucas, Morin, Morisson, Motais, Prat, Raymond, Rey, Riquier, Roussy, Rouvier, Rouzoul, Spéder, Tardieu.

Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales. — Sont agréés en qualité de conférenciers près de l'Ecole d'application du corps de santé des troupes coloniales : MM. Treille, médecin-inspecteur général du corps de santé des colonies, en retraite, professeur de clinique à l'Ecole de médecine de Marseille; G. Raynaud, médecin en chef des colonies, en retraite, chargé de cours à l'Ecole de médecine de Marseille; Torel, médecin principal de la marine, hors cadres, directeur de la Santé à Marseille; Beltrami, docteur en médecine, diplômé de l'Ecole dentaire supérieure.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Le jury du prochain concours est actuellement composé de MM. Œttinger, Brault, Thibierge, Petit, Launois, Faisans et Robineau qui ont accepté.

MM. Gilbert et Siredey n'ont pas encore fait connaître leur acceptation.

Internat. — Oral. — *Séance du 2 Avril.* — *Trajet inguinal (sans le contenu).* — *Causes, signes et diagnostic différentiel de l'insuffisance tricuspide.* — Ont obtenu : MM. Huber, 12; Pignot, 14; Ecalle, 13; Vincent (Max), 9; Alexandre, 8; Caillé, 14; Logre, 13; Ducamp, 11; Paris, 12; Donzelot, 6; Mlle de Pfeffel, 11.

Relevé des points. — MM. Huber, 12 + 19 = 31; Pignot, 14 + 20 = 34; Ecalle, 13 + 20 = 33; Vincent (Max), 9 + 17 = 26; Alexandre, 8 + 17 = 25; Caillé, 14 + 22 = 36; Logre, 13 + 24 = 37; Ducamp, 11 + 20 = 31; Paris, 12 + 18 = 30; Donzelot, 6 + 17 = 23; Mlle de Pfeffel, 11 + 19 = 30.

Internat de Brévannes. — Lecture des copies. — *Séance du 2 Avril.* — Ont obtenu : MM. Ferry, 25; Dufour, 27; Pernet, 24; Bourgeaut, 22; Lévy, 24; Vignes, 27.

Séance du 4 Avril. — Ont obtenu : MM. Ghys, 26; Dutheil, 27; Finot, 24; Guelfucci, 22; Ferté, 25.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Poste campagne *à céder*, rapport 10.000 fr., seul médecin, fait pharmacie. *Pressé.* Ecrire P. M., 292.

Lamalou-les-Bains. — A vendre (ou à louer) *grande maison*, avec jardin, occupée pendant 25 ans par un médecin. Ecrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, n° 291.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.





Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

ONZIÈME LISTE

Souscripteur	Montant
Dr Desbonnets, à Tourcoing. . .	5 »
Dr Guihal, à Nantes	10 »
Un médecin de campagne. . .	5 »
Dr Morel, à Toulouse	20 »
Dr Guilbert, à Calais.	20 »
Dr Braillon, à Amiens	10 »
Dr P.-E. Levy. .	10 »
Dr L. Ménard. .	10 »
Dr C. Faucher, à Vanves	10 »
Les internes en médecine de l'hôpital Beaujon	50 »
Dr Ch. Monod. .	50 »
A reporter. .	200 »
Report . . .	200 »
Dr d'Anfreville, à Saint-Louis (Sénégal) . . .	10 »
Dr Vignaud, à Vanves	10 »
Un anonyme de Corse	5 »
Dr H. Caubet, à Toulouse . . .	5 »
Dr R..., médecin militaire . . .	2 »
Dr Parquier, à Cahors	10 »
Dr Le Garrec, à Lorient	5 »
Dr Georges Reymond, à Paris.	5 »
G. H	10 »
	262 »
Listes précédentes.	7.226 20
Total. .	7.488 20

Nous rappelons que cette liste de souscription sera close définitivement le 15 Avril; nous serions donc reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui voudront bien encore participer à cette œuvre philanthropique de nous faire parvenir leur obole avant cette date.

A PROPOS DE LA RÉFORME DE L'AGRÉGATION

I. — Le roulement de la liste unique.

Dans la plupart des pays étrangers, les maîtres vont volontiers d'une Université à une autre, et l'application de ce système à notre pays compte parmi nous d'assez nombreux partisans. C'est-à-dire que les agrégés seraient nommés dans chaque section sur une seule liste, dressée par ordre de mérite, et que, selon leur rang, ils choisiraient la ville où ils iraient exercer leurs fonctions, quitte à en changer plus tard, selon les vacances qui se produiraient.

Ce système exige d'abord deux conditions absolues :

1° Que la pérennité soit réalisée;

2° Que la majorité n'appartienne jamais dans un jury à une seule Faculté.

Comme ces deux principes ont été votés à l'unanimité par l'assemblée et que rien de sérieux ne s'oppose à leur réalisation, on peut admettre qu'ils ne tarderont pas à être réalisés, et dès lors le principe du roulement peut entrer en discussion.

Cette discussion n'est pas la même pour la section des sciences accessoires et pour celle de pathologie (médecine, chirurgie et accouchement), et le Comité directeur l'a pensé puisqu'il a confié sur ce point, en spécifiant la division, un rapport à M. Bardier (de Toulouse) pour la 1re section; un à M. Reclus (de Paris) pour les deux autres. Mais il faut remarquer que M. Reclus est resté dans son sujet, tandis que M. Bardier a cru devoir trancher la question pour toutes les sections à la fois. Nous maintiendrons cette distinction, qu'au vote il a bien fallu faire, car elle est imposée par la force des choses.

I. *Sciences accessoires.* — La seule différence qui, pour les maîtres de cet enseignement, existe d'une Faculté à l'autre, est dans l'outillage des laboratoires correspondants, dans la richesse des bibliothèques, dans cette chose mal définie, mais réelle, qu'on appelle l'intensité de la vie scientifique.

Au bout d'un certain temps, sans doute, chacun prend ses habitudes et ne songe plus guère à en changer. Mais le passage d'une ville dans une autre est affaire de convenance personnelle, et, en fait, qu'ils veuillent ou non en user, presque tous les représentants de sciences accessoires en sont partisans. Aussi les pathologistes ont-ils accordé à leurs collègues ce qu'ils désiraient, et le roulement pour les sciences accessoires a été voté à mains levées.

II. *Sections de pathologie.* — Ici, la question change tout à fait de face, comme l'a bien fait voir M. Reclus, parce que sur elle se greffe celle des services hospitaliers.

Un maître de Faculté est, en clientèle, avant tout un consultant ou un opérateur. Dès lors, dans des conditions déterminées dont il est seul juge, il peut se transplanter sans dommage; ce qui se passe à l'étranger nous le prouve.

Mais à l'étranger, les Universités possèdent des hôpitaux dont elles ont libre disposition et qui suffisent aux besoins de l'enseignement. Or, en France, il n'en est pas ainsi. Les hôpitaux appartiennent aux villes, aux groupements spéciaux d'assistance publique; ils ont leur fortune propre, un budget plus ou moins complété par les villes; leur corps médico-chirurgical se recrute par un concours spécial. Seules les Universités de Nancy et de Montpellier possèdent des hôpitaux; partout ailleurs quelques services seulement sont mis à la disposition des Facultés de médecine; tous les autres (à Paris environ 200 contre une quinzaine) appartiennent à un corps hospitalier spécial.

Or, on peut poser en principe qu'un maître des sections de pathologie n'a pas sa raison d'être s'il n'est pas à la tête d'un service hospitalier. Même remarque, à propos de l'hygiène et de la médecine légale, pour les Instituts correspondants qui ne sont pas d'essence universitaire.

La conclusion du rapport de M. Reclus était donc :

« Tant que l'agrégation ne sera pas une carrière, tant que sa pérennité ne sera pas établie, tant que les Facultés ne pourront assurer à leurs agrégés, maîtres de leurs fonctions jusqu'au delà de la soixantaine, les services d'hôpital qui sont indispensables à l'enseignement du maître et de l'élève, la nomination des agrégés sur une liste unique nous paraît impossible.

Conclusion qui paraît inattaquable et qui, cependant, fut attaquée. M. Bard (de Lyon ou de Genève[1]) lui a fait avec virulence un procès de tendance. Il veut que l'on commence par déclarer le roulement aussi nécessaire pour les pathologistes que pour les autres, puisqu'il est impossible dans l'état actuel des choses.

Entre ces deux rédactions on n'a pu s'entendre pour le vote de la question qui, selon les statuts de l'Association, va être soumise au référendum. Mais, dans un cas comme dans l'autre, l'impossibilité du roulement pour les pathologistes va se trouver proclamée, malgré les dispositions adoptées pour le concours qui devait avoir lieu l'an prochain et dont les épreuves d'admissibilité ont été annulées.

La très grande majorité des pathologistes votera sûrement la formule de Reclus, car pour elle l'impossibilité d'application prime l'idée philosophique chère aux esprits nébuleux. D'autant, a dit avec grande justesse M. Regaud (histologiste), qu'avec un jury où aucune Faculté n'aura la majorité, la nomination par Faculté n'a plus les inconvénients qu'on lui reproche. Certes, il est défectueux qu'une place reste vacante faute d'un candidat convenable ou soit attribuée à un candidat médiocre tandis que reste sur le carreau un candidat distingué, éliminé parce qu'à l'ouverture du concours il ne s'est pas inscrit pour cette place. Mais réglementairement il pouvait s'y inscrire, car l'inscription pour une Faculté en tête et pour d'autres subsidiairement, ou même en bloc pour toutes les Facultés, est permise, et à chaque concours plusieurs candidats en usent.

1. Il y a quelques années, l'Université de Genève offrit à M. Bard une clinique médicale. M. Bard accepta, parce qu'il était titulaire d'une chaire dépourvue de service hospitalier, et il est resté « professeur de clinique » à la Faculté de Lyon parce que cette Faculté, par un mécanisme que j'ignore, avait la disposition, sur le papier, d'une troisième clinique médicale, non installée. M. Bard put prendre cette chaire *in partibus* et obtenir alors un congé régulier pour « rouler » à Genève. Il est à remarquer que M. Bard s'est transplanté parce qu'il a trouvé à Genève le service hospitalier qui allait lui faire défaut à Lyon.

Elle est dangereuse avec un jury où une Faculté (jusqu'à présent celle de Paris) dispose de la majorité, ce qui lui permet un envahissement dont on se méfie; elle ne l'est plus avec un jury où aucune Faculté n'a la majorité.

En sorte qu'il ne reste plus du débat qu'une discussion métaphysique, et nous souhaitons qu'avec la conclusion de Reclus l'esprit pratique obtienne au référendum la majorité des suffrages.

II. — L'admissibilité acquise.

Le débat sur ce point a été fort confus, parce que nous nous trouvons en présence d'une situation que nous devons subir.

La plupart de nous pensent qu'il eût été bon de préparer les futurs maîtres par une scolarité spéciale, comme cela se fait dans les Facultés de droit, de lettres, de sciences.

La manière dont le certificat médical supérieur a été présenté, celle dont l'ensemble des médecins l'a compris fait que nous ne pouvons réaliser ce désir. A l'entrée, il faut un concours, non un examen. M. Pochon a proposé un système ingénieux où, comme cela se fait dans les Facultés des lettres et des sciences, une licence fût conférée par une série de certificats pris en cours d'études; une majorité se fût facilement constituée sur ce vœu s'il n'y avait eu deux obstacles : 1° une analogie avec le fameux C. M. S.; 2° la nécessité d'attendre une dizaine d'années pour que les élèves du futur régime pussent entrer en ligne. Peut-être (ici encore, je ne parle qu'en mon nom), une fois les passions actuelles assoupies, une foie organisé le nouveau régime, pourra-t-on instituer cette scolarité spéciale, *sans diplôme*, que le ministère exigerait non point pour déclarer un docteur « admissible à l'agrégation », mais pour « l'autoriser à s'inscrire au concours d'agrégation ». En effet, légalement, le premier acte de candidat a été, est et sera toujours cette demande d'autorisation que le ministère accorde ou refuse selon les conditions qu'il lui plaît d'imposer.

Dans cette hypothèse, le délai d'une dizaine d'années devient un avantage, non un défaut, car il permettrait une réforme graduelle au lieu d'une action brusque dont nous venons de voir les inconvénients.

Mais puisque, en ce moment, tout projet de ce genre est irréalisable, il n'y avait plus que deux hypothèses possibles :

Ou bien garder le concours ancien avec quelques modifications de détail (rapport de M. Charmeil);

Ou bien adopter le projet présenté par M. Grasset (rapporteur) demandant que l'admissibilité fût acquise. Mais acquise avec une double restriction sur le système que l'on a tenté de faire fonctionner en Décembre dernier : l'admissibilité ne vaudrait que pour 3 concours, et dès lors elle cesserait de ressembler à un « titre »; elle ne conférerait aucun autre droit que de se présenter au concours d'admission et, dès lors, cesserait d'offusquer le corps enseignant des écoles secondaires.

Le principe de l'admissibilité acquise a du bon, car il est exact qu'il ne faut pas abuser des épreuves de mémoire chez des hommes mûrs, et beaucoup de ceux qui ont voté en première ligne pour le maintien du concours ancien sont de cet avis. A la fin, assez bon nombre d'entre eux se sont ralliés au rapport Grasset parce qu'ils espèrent qu'il sera compatible avec un retour à des épreuves sérieuses.

Il suffirait, à leur sens, que le concours d'admissibilité fût fait par section et n'eût lieu que tous les 3 ans, comme le concours d'admission qu'il précéderait immédiatement, et qu'à chacune de ces périodes on nommât des admissibles en proportion déterminée pour le nombre des places définitives en même temps affichées.

Pour les garanties scientifiques, par la solidité des épreuves, par l'impossibilité de créer cet « admissible » qui deviendrait, par son nombre, un « médecin supérieur », cela vaut le concours ancien; on a l'avantage de l'admissibilité acquise, celle-ci ayant pour colloraire obligatoire l'existence de deux jurys.

Resterait à déterminer le nombre des sections. Un décret (non encore appliqué) en prévoit 3 pour les futurs concours :

Sciences biologiques,
Médecine,
Chirurgie et obstétrique,

et de la sorte cela pourrait convenir, quoiqu'il semble qu'en chirurgie et obstétrique il serait favorable de créer, dès l'admissibilité, la division entre ces deux branches et d'y ajouter l'ophtalmologie.

Quant à l'admission, faut il la faire en autant de sections spéciales qu'il y a d'enseignements dits « de spécialité »? Le problème n'a été qu'à peine abordé, mais des séances on peut dégager une impression.

Pour les *sciences biologiques*, autant on croit qu'une admissibilité commune leur est utile, autant on est unanime à reconnaitre que pour l'anatomie (à laquelle cependant certains réuniraient l'histologie, presque tous les Bordelais, par exemple), la physiologie, la physique, la chimie, la pharmacologie et matière médicale, les sciences naturelles, la spécialisation est telle qu'elle impose celle des épreuves d'admission et des jurys correspondants.

Mais dans les sciences médicales et chirurgicales il n'en est plus de même. La spécialisation doit être absolue pour médecine, chirurgie, accouchements, ophtalmologie, et peut-être oto-rhino-laryngologie, mais l'opinion presque unanime, soutenue par presque tous les professeurs et agrégés des chaires correspondantes, est qu'il faut réduire les 22 spécialités prévues par le dé-

cret actuellement en vigueur. Pour les maladies mentales, les maladies cutanées et syphilitiques, la spécialisation du concours se comprend, mais non en médecine pour la thérapeutique, l'anatomie pathologique, la pathologie expérimentale, les maladies des enfants, voire l'hygiène ; en chirurgie, pour la gynécologie, les voies urinaires, les maladies des enfants.

Pour assurer dans ces branches la *spécialisation secondaire* qui leur est indispensable, il suffirait d'appliquer dans son esprit le système adopté en principe depuis 1889. A cette date, on a prévu qu'à chaque fournée de nominations, certaines places correspondant aux chaires que je viens d'énumérer seraient proposées aux agrégés, et l'on a pris l'habitude de leur faire choisir ces places selon leur rang d'admission (celle-ci étant d'abord prononcée en bloc) et non selon leurs capacités. D'où, à la promotion suivante, des permutations pour ceux auxquels leur rang n'avait pas permis, 3 à 6 ans auparavant, de prendre la place qui leur convenait.

Quoi de plus facile que de déclarer à l'avance quelles places spéciales sont vacantes, et d'obliger les candicats à s'inscrire spécialement pour ces places ? Leur compétence spéciale serait facile à juger :

1° Par leur exposé de titres;

2° Par la spécialisation des épreuves pratiques (laboratoire, clinique);

3° Par la faculté (prévue et bonne à conserver) de donner à chaque candidat, pour chaque épreuve, le choix entre 3 sujets faciles à choisir pour que chacun y trouve son compte.

Seul, M. Arloing a combattu le rapport que j'ai été chargé de présenter en ce sens. Et il a reconnu qu'avec ce règlement — assez mal appliqué pour qu'il en ignorât l'existence — ses objections tombaient presque toutes.

Auguste Broca.

SEIZIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE

Budapest, 29 Août-4 Septembre 1909.

Le Comité français pour le Congrès de Budapest s'est réuni le 20 Mars, à la Faculté de médecine, sous la présidence de M. le doyen Landouzy. Les présidents de chacune des 21 sections ont rendu compte de l'état des travaux dans leurs groupes respectifs. Un nombre important de communications ont été annoncées. Nous rappelons que la limite fixée pour l'annonce de ces communications au Secrétaire général du Comité français et au Secrétaire général du Comité hongrois (professeur von Grosz, Esterhazy utcza, Budapest) est le 15 Mai (dernière limite). Une circulaire paraîtra prochainement donnant les titres de toutes les communications et rapports inscrits jusqu'ici.

Sur la proposition de M. Gilbert Ballet, les comités des sections de neuropathologie et de psychiatrie, qu'un vote du Congrès international de Paris en 1900 avait décidé de maintenir réunies à l'avenir, ont adopté le principe de la fusion en un Comité unique.

Le Secrétaire général a fait connaître que, d'accord avec le Comité de Budapest, les inscriptions pour la France ainsi que les souscriptions (adhérents, 26 fr. 30 ; dames de la famille de l'adhérent, 13 fr. 15) seront reçues au *Bureau des Renseignements*, à la Sorbonne, 37, rue des Ecoles (ouvert de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures), qui délivrera un reçu provisoire. La carte de congressiste sera envoyée ultérieurement de Budapest.

Les instructions relatives aux réductions des frais de voyage, aux excursions et aux logements seront communiquées à la fin d'Avril.

Le Secrétaire général annonce que, pendant la durée du Congrès, une permanence sera installée à Budapest, à l'usage des congressistes français, avec un personnel parlant le français et prêt à fournir tous les renseignements désirables. Le Consul général de France en Hongrie, M. le vicomte de Fontenay, a bien voulu assurer le Comité de son entier concours. Les congressistes inscrits seront invités, vers la fin de Juillet, à une réunion générale à la Faculté, où leur seront donnés des renseignements sur la Hongrie, sur le séjour à Budapest, et sur l'organisation générale du Congrès, afin de resserrer les liens de la participation française et de lui permettre de retirer le meilleur parti possible de son voyage.

Si un nombre suffisant de Congressistes français se fait inscrire avant un délai qui sera fixé ultérieurement, un train spécial avec wagons-lits et wagons-restaurant, doublant l'Orient express et allant directement de Paris à Budapest, leur sera réservé à la veille du Congrès.

Pour ceux qui n'emploient pas la route directe, une série de 17 itinéraires d'excursions, les unes avant le Congrès, les autres après, permettant la visite de l'Allemagne du Sud, de l'Autriche-Hongrie, de la Haute-Italie, des pays Balkaniques, de Constantinople, d'Athènes, de l'Asie Mineure et de l'Egypte ont été préparés à des prix spéciaux et seront mis à la disposition des congressistes au Bureau de renseignements à la Sorbonne.

Pour tous les renseignements relatifs au *Congrès de Budapest*, s'adresser au Dr Raoul Blondel, secrétaire général du Comité français, 103, Boulevard Haussmann, Paris.

NOUVELLES

Centenaire de l'ovariotomie aux Etats-Unis. — Le professeur Pozzi est chargé, par le Gouvernement français, de représenter l'Université de Paris au Centenaire de l'ovariotomie de Mac Dorwell aux Etats-Unis.

La Société gynécologique américaine, présidée par M. Riddle Goffe, a invité, à cette occasion, un représentant de la gynécologie de tous les grands pays : pour l'Allemagne, M. Hofmeier; pour l'Angleterre, M. Spencer Wells, et pour la France elle a demandé, par voie diplomatique, au Gouvernement français, de désigner le professeur Pozzi. Chacun de ces représentants étrangers fera un rapport sur l'évolution de l'ovariotomie dans son pays au dernier siècle. M. Pozzi se propose de mettre en relief l'œuvre capitale de Kœberlé, Péan, Terrier, etc.

M. Pozzi s'embarque le 10 Avril pour être de retour le 11 Mai.

Distinctions honorifiques. — Mérite agricole. — *Officier* : M. Queirel, à Marseille.

Chevalier : M. Quidet, à Paris.

Société de chirurgie de Marseille. — Le bureau pour l'année 1909 est composé comme suit : MM. Pluyette, président; Roux de Brignoles, vice-président; Imbert, secrétaire général; Pierri, Aubert, secrétaires.

CONCOURS

Internat. — Oral. — *Séance du 6 Avril. — Artère humorale (trajets, rapports et branches). — Symptômes et formes cliniques de l'arthrite blennorragique.* — Ont obtenu : MM. Bougot, 12; Nicaud, 16; Garsaux, 15; Jacquemin, 12; Turquety, 13; Camboulives, 8; Bonnet, 13; Loubeyre, 13; Vilbort, 11; de Vaugiraud, 15. — *Absent* : M. Delagenière.

Séance du 8 Avril (matin). — *Les muscles long et court supinateur, sans leurs nerfs (anatomie sans physiologie). — Paralysie radiale.* — Ont obtenu : MM. Chevallier, 13; Trotain, 8; Amaudrut, 14; Vielle (A.); Rose, 10; Monod, 12; François (R.), 15; Latil, 14; Couinaud; Villechaise, 11.

Séance du 8 Avril (soir). — *Anatomie de l'artère iliaque externe (trajet, rapports et branches). — Symptômes et diagnostic différentiel de l'osteomyélite aiguë des adolescents.* — Ont obtenu : MM. Colombe, 11; Delivet, 8; Dufour, 9; Renaud-Badet, 13; Ferry, 17; Clarac, 15; Sédillot, 12; Carnot, 11; Vignes, 10.

Séance du 9 Avril. — Configuration extérieure et rapports du pancréas. — Signes et diagnostic différentiel de la colique néphrétique. — Ont obtenu : MM. Lévy (A.) 10; Mallet (Ch.), 13; Rousseau (F.) 13; Bloch (J.), 16; Roullier, 10; Sébillotte, 10.

Relevé des points. — MM. Bougot, 12 + 17 = 29; Micaud, 16 + 20 = 36; Garsaux, 15 + 21 = 36; Jacquemin, 12 + 17 = 29; Turquety, 13 + 17 = 30; Camboulives, 8 + 17 = 25; Bonnet, 13 + 17 = 30; Loubeyre, 13 + 23 = 36; Vilbort, 11 + 16 = 27; de Vaugiraud, 15 + 20 = 35; Delagenière, 16; Chevallier, 13 + 22 = 35; Trotain, 8 + 18 = 26; Amaudrut, 14 + 17 = 31; Vieille (A.), 17; Rose, 10 + 19 = 29; Monod, 12 + 20 = 32; François (R.), 15 + 18 = 33; Latil, 14 + 18 = 32; Couinaud, 17; Villechaise, 15 + 17 = 32; Colombe: 11 + 18 = 29; Delivet, 8 + 18 = 26; Dufour, 9 + 16 = 25; Renaud-Badet, 13 + 18 = 31; Ferry, 17 + 18 = 35; Clarac, 15 + 22 = 37; Sédillot, 12 + 17 = 29; Carnot, 11 + 19 = 30; Vignes, 10 + 19 = 29;

Lévy (Alfred), 17 + 10 = 27; Mallet (Ch.), 17 + 13 = 30; Rousseau (Fernand), 17 + 13 = 30; Bloch (Jacques), 18 + 16 = 34; Roullier, 16 + 10 = 26; Sébillotte, 17 + 10 = 27.

Séance supplémentaire. — Trompe d'Eustache (Anatomie. — Coma diabetique. — Ont obtenu : MM. Fabre, 20; Mondor, 19.

Classement des candidats. — A la suite du concours qui vient d'avoir lieu, sont nommés : *Internes titulaires* : MM. Fabre, Mondor, Miginiac, Mlle Neveux, Baufle, Bloch Marcel, Caïn, Philbert, Séjournet, Chatelin, Lévy (Pierre), Fouchet, Brodin, Passot, Maillet, Rolland, Clarac, Lorin, Saint Girons, Pellot.

Lechevallier, Prélat, Liébaut, Métivet, May, Logre, Gendron, Brocq, Bith, Pakowski, Caudrelier, Bachy, Nicaud, Séguinot, Loubeyre, Pont, Caillé, Samson, Garsaux, Carrié, Leveuf, Montet, Brac, Toulant, Aine, Ségard, Thibaut (David), Baron, Ferry (Maurice), Mutel, Chevallier, De Vaugiraux, Girou, Fontorbe.

Internes provisoires : MM. Morancé, Pruvost (P.), Dufourmentel, Legrand, Chauvet, Bloch (André), Jumon, Pignot, Routier, Bloch (Jacques), Baumgartner, Viel (Emile), Philippon, Croissant, François (René), Desbouis, Ecalle, Weissenbach, Corpechot, Dournay, Latil.

Monod (Robert), Petit (Henri), Mignot, Renaud-Badet, de Cumont, Bernard, Huber, Amaudrut, Nadal, Aubry, Mlle de Jong, Rousseau (Emile), Ducamp, Gautier (Claude), Buc, Madier, Durand (Henri), Desplas, Pizon, Zislin, Gauchery, Bruslé, Renault (Ch.), Wéber, Miègeville, Carnot, Tissier, Bonnet (Emile), Huyghues de Beaufond, de Berne Lagarde.

Paris, Mlle de Pfeffel, Bergeret, Turquety, Virenque, Bollach, Gouguet de Girac, Vignes, Sédillot, Colombe, Mairesse, Ramadier, Boivin, Malarte, Jacquemin, Bougot, Rose, Villechaise, Gillard.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Etudiant en médecine, connaissant *massage*, est demandé pour établissement ville d'Eaux. Ecr. *P. M.*, 294.

Médecin électricien est demandé pour participation dans établissem. méd. de ville d'Eaux. Ecr. *P. M.*, 295.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

DOUZIÈME LISTE

Dr Sesboué, à St-Cloud	10 »	Report . . .	80 »
Dr Guenot, à La Ferté	10 »	Dr Jeanne, à Rouen.	10 »
Union corporative des étudiants en médecine et en pharmacie . .	10 »	Dr E. P. B	5 »
Dr Lepage, à Evaux	10 »	Dr X..., à V. . .	10 »
Dr Crozat, à Cléon d'Andran . . .	5 »	Mme le Dr Gaussel, à Montpellier	10 »
Dr Ladevèze, à Saint-Etienne .	10 »	Dr B..., médecin militaire . . .	5 »
Dr Spivacoff, à Tanger	20 »	Dr Pigassou, à Mateur	10 »
Dr Phalip, à Villefranche . . .	5 »	Dr Paul Farez. .	10 »
			140 »
		Listes précédentes.	7.488 20
A reporter. .	80 »	Total. .	7.628 20

Nous rappelons à nos lecteurs que cette liste de souscription sera irrémédiablement close le 15 Avril.

IIe CONGRÈS FRANÇAIS DE PHYSIOTHÉRAPIE DES MÉDECINS DE LANGUE FRANÇAISE

13, 14, 15 Avril 1909.

Le IIe Congrès français de Physiothérapie a ouvert ses assises mardi matin, à 9 h. 30, dans le petit amphithéâtre de la Faculté de médecine, sous les auspices de M. le doyen de la Faculté de médecine, M. le professeur Landouzy. Les souhaits de bienvenue ont été adressés par le secrétaire général du Congrès, M. Laquerrière, aux représentants des pays étrangers de langue française, MM. Le Marinel et Henrart (Bruxelles), Gunsburg et Moeris (Anvers), Bourcart (Genève), de Munter (Liége), Gagnier (Montréal), etc.

La plupart des médecins français versés dans l'étude de la Physiothérapie assistaient à cette réunion, dont l'importance, beaucoup plus considérable que celle de la précédente session, témoigne des progrès incessants et rapides de la thérapeutique physique dans notre pays.

Cette première séance a été tout entière présidée par M. le professeur Landouzy, assisté de MM. Maurice Faure (Paris), Nogier (Lyon), Henrard (Bruxelles), vice-présidents. Elle a été remplie par un très heureux discours d'ouverture

prononcé par le doyen, et fréquemment souligné par les manifestations sympathiques et enthousiastes des auditeurs, — par une allocution du président du Comité d'organisation, M. Stappfer, un des maîtres de la physiothérapie française, sur l'évolution si considérable que cette science vient d'accomplir dans notre pays, — enfin, par un remarquable exposé critique et historique de M. Laquerrière, secrétaire général, sur les deux premiers Congrès français de physiothérapie.

Voici le texte du discours de M. le professeur Landouzy :

Messieurs,

Puisque, aujourd'hui encore, par grande faveur, vous m'appelez à la présidence de votre Congrès de Physiothérapie des médecins de langue française, je vous dois pareille gratitude à celle que, déjà, l'an dernier, je vous exprimais à cette place. La ressentant aussi vivement, et pour les mêmes raisons, je vous redirai aujourd'hui, dussé-je, pour excuser mes redites, invoquer à mon endroit le *bis repetita placent*, ma gratitude dans les mêmes termes.

Je vous sais un gré infini de faire l'honneur de la présidence de cette séance, moins au doyen de la Faculté de médecine, — très heureux de vous offrir l'hospitalité, — qu'au praticien et à l'ancien professeur de thérapeutique qui, dans cette enceinte aussi bien qu'au travers de la France thermale, climatique et marine, à sa manière, servit et enseigna la Physiothérapie.

C'est au cours de mes campagnes physiothérapiques, pour mettre dans les expressions exactement les différences qui distinguent les choses, qu'il me fallut, au compte de la Physiothérapie, créer un néologisme dont, peut-être, j'ai à m'excuser moins ici que partout ailleurs.

Sous la dénomination de Crénothérapie (χρενη, source, θεραπεια, traitement), j'entends désigner les médications internes et externes usitées dans nos hydropoles, médications si originales, si complexes et si singulièrement distantes de l'Hydrothérapie proprement dite.

La Crénothérapie n'est-elle pas aussi polymorphe que se montre uniforme l'Hydrotherapie?

Combien de différences, dans le dynamisme, dans la posologie, comme dans les effets de la Crénothérapie alcaline, sulfureuse, chlorurée forte, arsenicale, froide, chaude et hyperthermale?

D'abord, chacune de nos stations thermales n'est-elle pas une véritable association physiothérapique puisque, par exemple, pour le malade qui se plonge, proche le griffon, dans une baignoire d'eau courante, il faut compter avec la minéralisation, avec la thermalité, avec la pression, avec les gaz, avec les électrolytes, avec la radioactivité de la source; en somme, avec toute la dynamogenèse plutonienne, celle-ci, autrement mystérieuse et difficile à posologuer que ne se montre l'hydrothérapie neptunienne, cela, grâce à la maîtrise qui se déploie dans nos polycliniques hydrothérapiques.

Si, Messieurs, j'invoque la maîtrise de certains de nos hydropathes, c'est précisément pour réclamer avec vous, avec les meilleurs esprits, pour que (les agents naturels étant médicaments au même titre que les drogues) l'ordonnancement comme l'application des agents naturels deviennent et restent l'apanage du médecin! Celui-ci a seul qualité pour les choisir, les ordonner et les posologuer, le *parvà* et le *largà manu* étant ici d'aussi grande importance qu'en matière d'alcaloïdothérapie, en dépit qu'apparaissent moins terribles les méfaits : de la douche empiriquement donnée; d'un massage maladroitement conduit; d'une gymnastique respiratoire; d'une Rœntgenthérapie et d'une électrothérapie intempestivement faites.

La Physiothérapie, tout comme la Pharmacothérapie, étant une arme à deux tranchants, secourable ou nocive aux malades, la Physiothérapie ne saurait vraiment, sans danger public, être abandonnée aux mains des empiriques.

Jamais, en pareille matière, la pratique, si longue soit-elle, ne saurait faire d'un artisan un artiste.

Toute thérapeutique (quels que soient ses moyens, d'où que lui viennent ses inspirations, ses décisions, comme ses modes d'agir) est essentiellement fonction médicale, fonction délicate puisque, en plus de la parfaite connaissance des moyens à mettre en œuvre, elle suppose tout un travail préalable d'analyse et de synthèse, auquel seul le clinicien longuement préparé peut être rompu.

Puisque c'est à des malades et non à des maladies; puisque c'est à des individus, alités, mobiles et changeants, et non à des abstractions invariables que s'appliquent les agents naturels, l'empirisme perd tous ses droits.

La Physiothérapie étant la science et l'art d'adopter les agents naturels aux malades, la Physiothérapie doit rester aux mains de praticiens, n'ignorant rien des malades.

Comment pouvoir juger des phénomènes actionnels physiothérapiques sollicitant chez le patient tels ou tels phénomènes réactionnels, si le malade ne peut, tout entier, être jugé, soupesé, diagnostiqué, pronostiqué par le médecin ?

Comment encore, à défaut d'un incessant commerce avec les malades, comment, pour toute une même catégorie de clients, pouvoir choisir parmi toutes les ressources physiothérapiques ?

A moins d'être clinicien, comment savoir choisir parmi tant d'agents naturels qui, séparément, en même temps ou successivement employés, peuvent être inertes, utiles ou malfaisants?

A moins d'être clinicien, comment, parmi tant d'agents naturels employables, comment savoir (en matière d'accidentés du travail, par exemple) lequel, du massage, de la mécanothérapie, de l'électrothérapie, de l'hydrothérapie locale ou générale, chaude ou froide, lequel de tous ces agents donnera dans le fond, dans le temps et dans l'économique, le meilleur rendement?

C'est, Messieurs, la solution de ces problèmes thérapeutiques que prépareront les Congrès comme le vôtre. Ils la prépareront d'autant mieux que l'originalité de ce Congrès — ce en quoi je me permettais de vous féliciter déjà l'an dernier — consiste dans l'heureuse idée que vous avez d'appliquer toute une série d'agents naturels au traitement de mêmes catégories de malades, afin de juger comparativement la valeur de vos interventions.

Les espèces choisies, cette année, pour servir de thèmes à vos discussions, sont particulièrement intéressantes, puisqu'il s'agit d'appliquer les médications naturelles à de longues théories de malades. En effet, à combien de paralytiques infantiles, à combien d'acnéiques, à combien d'ulcérés variqueux n'avons-nous pas quotidiennement à porter secours? Combien désirable de savoir ordonnancer et posologuer, séparées ou associées, chacune des médications suivies par de véritables cliniciens, jugeant la Physiothérapie de pratique aussi délicate que la Pharmaceutique! D'autant que, scientifiquement parlant, nous sommes plus fixés sur la Pharmacodynamie et la Posologie des alcaloïdes que nous n'en savons sur le comment agissent et sur le comment prescrire les agents naturels?

Cette considération, que les temps sont venus pour la Physiothérapie d'entrer dans l'orbite des sciences médicales, — la preuve de cette urgente nécessité, se trouve dans l'histoire même de la Physiothérapie.

Est-ce que, parmi tous les moyens employés par les *primitifs* de la médecine pour soulager les douleurs humaines, les premiers ne furent pas la radiation solaire, le froid, le repos, la kinésithérapie, la diététique, la crénothérapie?

Est-ce que, longtemps après, ne vinrent pas la Pharmacie galénique, puis, avec Paracelse, la Pharmacie chimique, et encore, au siècle dernier, avec la méthode synthétique, l'alcaloïdothérapie?

En dépit que la Physiothérapie nous vienne des Grecs

et des Romains, l'héliothérapie, la thermothérapie, la cryothérapie, la kinésithérapie, la thalassothérapie, l'électrothérapie, la diététique, ont-elles conquis, par la précision de leurs indications, comme par la sûreté de leurs applications, la place qu'hier encore occupait, léonine, la pharmaceutique?

C'est que, pour avoir été de tout temps usagée, la Physiothérapie n'est, pour dire vrai, scientifiquement étudiée que depuis peu d'années.

C'est, précisément, à pénétrer le dynamisme des *agents naturels* que s'adonnent les Congrès de Physiothérapie; ce sont les indications des agents naturels que, Messieurs, vous voulez établir; c'est la science de les doser, c'est l'art de les prescrire, avec la manière de s'en bien servir, que votre Congrès prend l'honorable initiative d'étudier.

Votre initiative, Messieurs, a fait plus que de donner, elle réalise des espérances. Votre Congrès de 1909 promet de servir aussi bien les intérêts scientifiques que les intérêts professionnels de la physiothérapie : intérêts supérieurs puisque le soulagement et la guérison des malades sont la raison d'être de la Médecine, puisque la Thérapeutique — quelle que soit du reste sa forme — est communément la synthèse et la moralité des sciences médicales.

Ce n'est pas tout, Messieurs, votre présent Congrès servira de préface aux travaux que votre activité réserve pour les solennelles assises qui, à Pâques prochaines, se tiendront à Paris, lorsque s'y réunira le IIIe Congrès international de Physiothérapie, auquel officiellement, Messieurs, je vous convie : pour le plus grand bien de vos malades; pour la plus grande renommée de votre expérience; pour le plus grand essor de la clinique française; pour le développement de la plus belle France marine, climatique et thermale.

M. Stappfer, président de la Commission d'organisation du Congrès, prend ensuite la parole. Il rappelle le mémoire de Fernand Lagrange, récemment disparu (*Presse Médicale* du 6 février 1909) Lagrange a introduit en France la connaissance des méthodes thérapeutiques manuelles pratiquées en Suède. Il a ouvert à notre activité un champ nouveau, et M. Stappfer lui-même lui doit l'orientation de sa carrière vers le massage et la gymnastique gynécologique. Il y a quelque trente ans, les thérapeutiques mécaniques étaient peu connues et assez mal vues en France. Lorsque M. Stappfer demanda au doyen de la Faculté de médecine de l'aider à obtenir une mission d'études en Suède, celui-ci lui répondit : « Vous aurez votre mission parce que je vous connais, mais nous dirons que vous allez étudier les méthodes d'obstétrique et de gynécologie usitées en Suède... surtout ne mettons pas le mot « massage ».

M. Stappfer rend hommage ensuite à l'activité et à l'initiative des Electrothérapeutes, auxquels nous devons la réunion de ce Congrès. Après la création des différentes spécialités physiothérapiques, est venue l'heure où ceux qui les exercent cherchent à se compléter, à s'entr'aider; la somme des résultats obtenus dans le traitement d'une affection (comme la paralysie infantile ou les arthrites, par exemple) par la réunion de toutes les thérapeutiques physiques étant certainement plus remarquable, plus utile, plus démonstrative, que chacun des résultats obtenus par une de ces thérapeutiques seulement.

M. Stapper adresse les remerciements de la commission d'organisation à ceux qui ont assuré, par un travail incessant, la bonne marche du Congrès : MM. Laquerrière, secrétaire général, et Delherm, trésorier.

M. Laquerrière, secrétaire général, précise la place que, dans l'esprit de ses créateurs, le Congrès français de physiothérapie doit prendre, entre les Sociétés savantes et le Congrès international. Les premières sont destinées à enregistrer, au jour le jour, les progrès de chacune des spécialités de la physiothérapie et à discuter les détails de technique et d'instrumentation de chacune d'elles; elles restent des milieux fermés, ayant peu d'action sur le dehors; excellents laboratoires de travail, elles ne sont que de bien mauvais agents de vulgarisation et ne nous ouvrent aucune fenêtre sur les spécialités voisines.

Les Congrès internationaux de Physiothérapie (dont la prochaine session se tiendra à Paris en Avril 1910) servent, par l'ampleur de leur publicité, à manifester l'importance croissante de la Physiothérapie et à révéler à tous ses acquisitions récentes. Mais, en raison de la diversité des langues, de l'abondance des ordres du jour, de la division inévitable en sections, ces congrès se prêtent mal à une étude en commun, à des discussions suffisamment étendues, à ce choc d'opinions et d'idées d'où jaillit la lumière. Ils sont, en somme, le moyen d'enregistrer ce qui a été fait dans les années précédentes, bien plutôt qu'un moyen de faire du neuf.

M. Laquerrière résume ensuite les travaux du précédent congrès et fait remarquer, dans une vue d'ensemble, que les auteurs, en se servant d'agents différents, et en partant de points de vue particuliers, sont arrivés, en somme, à des conclusions à peu près identiques.

MAURICE FAURE.

BIBLIOGRAPHIE

1828. — **A. Marie et R. Martial**. — TRAVAIL ET FOLIE. 1 vol. in-16 de 111 pages (*Bloud et Cie.*)

1829. — **H. Bouquet**. L'ÉVOLUTION PSYCHIQUE DE L'ENFANT. 1 vol. in-16 de 100 pages (*Bloud et Cie.*)

1830. — **G. Luys**. — EXPLORATION DE L'APPAREIL URINAIRE. *Deuxième édition, revue et augmentée.* 1 vol. gr. in-8°, avec 226 figures dans le texte et 6 planches hors texte en couleurs. Prix : 20 fr. (*Masson et Cie, éditeurs.*)

1831. — **A. Mathieu et J.-Ch. Roux**. — PATHOLOGIE GASTRO-INTESTINALE CLINIQUE ET THÉRAPEUTIQUE. 1 vol. in-8° de 524 pages. Prix : 9 fr. (*O. Doin et fils, éditeurs.*)

1832. — **R. Onfray**. — MANUEL PRATIQUE DU STRABISME. 1 vol. in-8°, de 296 pages, avec 73 figures. Prix : 5 fr. (*G. Steinheil, éditeur.*)


Sirop Roche
Sirop Roche
THIOCOL
CH. WEISS
COMPRIMÉS DE THIOCOL ROCHE
Prendre là 3 comprimés dissous dans 1/4 de verre d'eau trois fois par jour
Prix 2f



FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 28 Avril 1909, à 1 heure. — M. VICQ : Etude sur les traitements des hémorragies gastro-intestinales du nouveau-né; MM. Pinard, Gaucher, Segond, Marcel Labbé. — M. RONSIN : Contribution à l'étude du diagnostic et du traitement de la pustule maligne; MM. Gaucher, Pinard, Segond, Marcel Labbé. — M. GUICHOU : Considérations sur divers procédés de fermeture de la paroi abdominale sans fils perdus; MM. Segond, Pinard, Gaucher, Marcel Labbé.

Jeudi 29 Avril 1909, à 1 heure. — M. IGLESIAS : Les anomalies des artères du rein. (Étude anatomique, pathologique et chirurgicale.) MM. Pozzi, Alb. Robin, Marion, Carnot. — M. GY : Le Tabagisme (étude expérimentale et clinique). MM. Alb. Robin, Pozzi, Marion, Carnot.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 26 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie) (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Pierre Marie, André Jousset. — 3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. Brissaud, Macaigne, Pierre Duval. — 1er, Oral (2e série) : MM. Kirmisson, Delbet, Rieffel, — 1er, Oral (3e série) : MM. Roger, Retterer, Branca. — 1er, Oral (4e série) : MM. Nicolas, Hartmann, Mulon. M. Dejerine, censeur; M. Labbé, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Reclus, Monod, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Segond, Walther, Proust. M. Gaucher, censeur; M. Ombrédanne, suppléant.

Mardi 27 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilb. Ballet, Maillard, Brumpt. — 1er Oral, MM. Quénu, Thiéry, Morestin. — 3e, Oral (Deuxième partie) (1re série), Raymond, Fernand Bezançon, Claude. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série), MM. Hutinel, Castaigne. Nobécourt; — 4e, MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard. M. Prenant, censeur; M. André Broca, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Chauffard Gouget, Jeanselme, M. Gilbert, censeur; Carnot, suppléant. — 5e Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Demelin, Jeannin. M. Nicloux, suppléant.

Mercredi 28 Avril 1909. — (Deuxième partie) (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, André Jousset, Lœper. — 3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. Brissaud, Nicolas, Pierre Duval. — 1er, Oral (2e série) : MM. Kirmisson, Hartmann, Retterer — 1er, Oral (3e série) : MM. Roger, Rieffel, Macaigne. — 1er, Oral (4e série) : MM. Delbet, Branca, Mulon. M. Gariel, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 29 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilbert Ballet, Nicloux Brumpt. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Quénu, Thiery, Auvray. — 2e : MM. Prenant, Langlois, Maillard. — 3e, Oral (Première partie) : MM. De Lapersonne, Demelin, Morestin. — 3e, Oral (Deuxième partie) (1re série) : MM. Dieulafoy, Rénon, Fernand Bezançon. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série) : MM. Hutinel, Jeanselme, Nobécourt. — 3e, Oral (Deuxième partie) (3e série) : MM. Chauffard, Gouget, Castaigne. — 4e : MM. Chantemesse, Richard, Balthazard. M. Gilbert, censeur; M. André Broca, suppléant.

Vendredi 30 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie) (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gaucher, André Jousset. Lœper. — 3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série) : MM. Brissaud, Macaigne, Pierre Duval. — 1er, Oral (2e série) : MM. Kirmisson, Delbet, Rieffel. — 1er, Oral (3e série) : MM. Roger, Retterer, Branca. — 1er, Oral (4e série) : MM. Nicolas, Hartmann, Mulon. — 3e (Deuxième partie) : MM. Pierre Marie, Marcel Labbé, Sicard. — 4e : MM. Pouchet, Dejerine, Langlois. Gariel, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série) Necker : MM. Reclus, Monod, Lejars. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Walther, Legueu, Ombrédanne. M. Segond, censeur ; Gosset, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Proust, suppléant.

Samedi 1er Mai 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilbert Ballet, Maillard, Brumpt. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Quénu, Marion, Morestin. — 3e, Oral (Première partie) : MM. de Lapersonne, Thiéry, Brindeau. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Chauffard, Widal, Jeanselme. — MM. Gilbert Langlois, Balthazard. M. Prenant, censeur; M. Carnot, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Hutinel, Fernand Bezançon, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Gouget, Castaigne. — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont Dessaigne, Bar, Demelin. M. Chantemesse, censeur ; M. Launois, suppléant.

Electricité médicale. — M. A. ZIMMERN, agrégé, commencera le vendredi 30 Avril 1909, à 5 h. 1/2, une série de dix conférences d'électricité médicale, et les continuera les lundis et vendredis suivants (amphithéâtre de physique et de chimie).

Objet des conférences : Les applications au diagnostic et à la thérapeutique des principales modalités électriques (courants continus, haute fréquence, rayons X. etc.).

HOPITAUX ET HOSPICES

Mutations dans les hôpitaux. — Sont nommés chefs de service les médecins et chirurgiens des hôpitaux dont les noms suivent :

A l'hôpital Andral, M. Claude.
A l'hôpital-bastion 29, MM. Marie et Auclair.
A l'hôpital Cochin, M. Michon.
A l'hôpital Trousseau, M. Savariaud.
A l'hôpital Hérold, M. Ombrédane.
A l'hôpital d'Ivry, M. Robineau.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — MM. Berne, Doury, Jay, Lambert, Mortier, Nigoul, Guennec, Valude, Vieubled, médecins, à Paris; Borello, à Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales); Caze, à Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine); Debrigode, à Taverny (Seine-et-Oise); Estourneau de Tersannes, à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine).

OFFICIER D'ACADÉMIE. — MM. Belgodère, Bernheim, Blanche, Bouchard, Delhan, Grillat, Guillon, Lièvre, Mazeran, Morin, Pascal, Quesnot, Roulin, Rousseau, Schwarzschild, Vidaillet, médecins à Paris; Barret, médecin-major de la marine; Bréal, à Jauzé (Ille-et-Vilaine); Dambrin, à Toulouse; Hasle, à Savenay (Loire-Inférieure); Malafosse, médecin-major de l'armée; Nicole, à Antrain (Ille-et-Vilaine).

La Maison du médecin. — Le groupement d'organisation de la « Maison du Médecin », qui a fait son tour

de France avec succès et obtenu l'adhésion de la majorité du corps médical français, vient de tenir son assemblée générale annuelle à la Faculté de médecine de Paris. M. Courtault, dans un discours substantiel et vibrant, a tracé dans ses grandes lignes l'œuvre entreprise, les résultats obtenus et ses prochaines réalisations. Après des remerciements aux actives Commissions du groupement ainsi qu'au Conseil juridique, il a proclamé le dévouement de la presse médicale tout entière, qui n'a pas marchandé son appui.

M. Nass, secrétaire général de l'œuvre, dans son rapport a exprimé à tous l'espoir précis d'apporter l'année prochaine mieux qu'un programme : déjà sont à l'étude des sources de revenus de la plus haute importance : la commision des voies et moyens est saisie d'une très importante proposition émanant d'un groupement financier, qui, à elle seule, peut laisser entrevoir pour bientôt l'acquisition possible d'un immeuble; des représentations à bénéfices sont en préparation; les fabricants de spécialités font à nos demandes l'accueil le plus large. Enfin, du rapport du trésorier, M. Kolbé, la Maison du médecin a en caisse, tous frais payés, une dizaine de mille francs recueillis uniquement dans le corps médical.

L'Assemblée a procédé à la nomination de son Conseil d'administration qui est ainsi composé :

MM. Courtault, *président*; Triboulet, Cunéo, *vice-présidents*; Lucien Nass, *secrétaire général*; Paul Cornet, Wicart, *secrétaires*; Schmidt, *trésorier*; Favreau, *trésorier adjoint*; Brindeau, Butte, Duchastelet, Aimé Gardette, P. Guillon, Lucien Jacquet, Kolbé (de Châtel-Guyon), Laumonier, Paul Reynier, Walther, *membres*.

Comité juridique : MM. Léopold de Leymarie, Bruno Dubron, *avocat-conseil*; Alexandre Josset, *notaire*; Georges Gallard, *avoué*.

Syndicat médical de Paris. — L'Assemblée générale du S. M. P. a eu lieu le 14 Mars.

Le nouveau conseil d'Administration s'est réuni le 5 Avril et a nommé son Bureau, qui sera ainsi constitué pour l'exercice 1909 : MM. Descoust, *président*; E. de Pradel, *secrétaire général*; Birabeau, Dalché, *vice-présidents*; de Spéville, *trésorier*; Berruyer, Régis, *secrétaires des séances*; Léon Archambault, *rédacteur en chef du Bulletin*; de Fallois, *avocat-conseil*.

En outre, six grandes commissions ont été organisées dont les secrétaires seront : MM. Chapon, Chassevant, Acheray, H. Barbier, de Spéville et Bordet.

La lutte contre l'alcoolisme aux Etats-Unis. — Par 33 voix contre 1, le Sénat de l'Etat de Kansas a voté une loi interdisant absolument l'usage de l'alcool, s'agit-il même de son emploi médical, scientifique ou industriel.

CONCOURS

Internat de Brévannes. — Oral. — *Séance du 5 Avril.* — Ont obtenu : MM. Dutheil, 14; Vignes, 12; Pernet, 14; Finot, 12; Ghys, 15; Ferté, 12.

Hôpitaux de Versailles. — Un concours pour la nomination de trois internes en médecine sera ouvert le 6 Mai 1909.

Conditions de l'Internat : Les internes sont nourris, logés, chauffés et éclairés; ils reçoivent, en outre, un traitement annuel de 360 francs pour la 1re et la 2e année; de 500 francs pour la 3e et la 4e année.

Un prix annuel de 100 francs (fondation de Bizy) et un prix biennal de 600 francs (fondation Despagne) ont été institués en faveur des internes les plus méritants.

Par autorisation de l'Université de Paris, les élèves de 3e et 4e année d'études médicales peuvent faire, comme internes à Versailles, le stage hospitalier, ainsi que le stage obstétrical exigés par la Faculté de médecine.

Conditions d'admission au concours : Les candidats au concours devront se faire inscrire au secrétariat, à l'hôpital civil. Le registre d'inscription sera clos le samedi 1er Mai 1909. Tout candidat doit justifier qu'il possède au moins 4 inscriptions de Faculté ou Ecole de médecine française.

Il doit produire au moment de son inscription : 1° Un extrait de son acte de naissance; 2° un certificat de bonnes vie et mœurs récemment délivré.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée pour la clôture du registre ne sera point accueillie.

Avant de concourir, chaque candidat prendra connaissance des règlements des hospices de Versailles et sera réputé de plein droit s'être engagé, au cas de nomination, à se conformer à tous ces règlements et à tous autres que l'administration jugerait convenable d'adopter pour le bien du service.

Les candidats pourront avoir des renseignements complémentaires au cabinet du directeur, à l'hôpital civil, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Ecole de médecine de Limoges. — Le concours qui devait s'ouvrir le 8 Novembre 1909 devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges pour l'emploi de chef des travaux de physique et de chimie à ladite Ecole est avancé au 25 Octobre 1909.

Le registre d'inscription sera clos 1 mois avant l'ouverture dudit concours.

Société contre l'abus du tabac. — Concours de 1909. Prix de médecine (100 francs). Rapporter des observations montrant que les fumeurs sont plus exposés au cancer.

Il sera en outre décerné un grand nombre de récompenses aux médecins qui auront fait des travaux ne répondant pas directement à la question, mais ayant trait aux inconvénients de l'abus du tabac.

Adresser les mémoires à M. Georges Petit, 12, rue Jacob, Paris (VIe).

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

Lamalou-les Bains. — A vendre (ou à louer) *grande maison*, avec jardin, occupée pendant 25 ans par un médecin. Ecrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, n° 291.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . **10** centimes. Dép. et Étr. **15** centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

120, boulevard Saint-Germain.

PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . **10** fr.

Union postale . . . . **15** fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ MÉDICALE

SOUSCRIPTION OUVERTE A « LA PRESSE MÉDICALE »

POUR LA VEUVE DU DOCTEUR LAURON (DU GERS)

TREIZIÈME ET DERNIÈRE LISTE

Dr Perrin, à Nancy. . . .	5 »
Dr Catuffe, à Neuilly	10 »
Dr E. M..., à V.	3 »
Dr Camiade, à Dax	5 »
Dr G. Delarrat .	20 »
Dr Foucaud, à Châtel-Guyon .	5 »
Dr A. Descomps, à Aiguillon . .	10 »
J. C.	5 »
Celos	2 »
Dr Paul Delbet.	30 »
Dr H. B.	10 »
Dr Casse, à Aix.	5 »
Dr Schultz, à Bruay.	10 »
A reporter. .	120 »

Report . . .	120 »
Dr Gorse, à Villiers	5 »
Freyssinge . . .	20 »
Dr Merigot de Treigny. . . .	10 »
Dr Prothon, à Montélimar	5 »
Dr Philippe, à Lyon	20 »
Dr Chavialle, à Mauriac. . . .	5 »
Dr G., médecin militaire. . . .	5 »
	190 »
Listes précédentes.	7.628 20
Total. .	7.818 20

LE SECRET MÉDICAL DANS LES EXPERTISES ET DANS LES CERTIFICATS POUR ACCIDENTS DU TRAVAIL

Un arrêt de la Cour de Grenoble du 29 Janvier 1909, confirmant un jugement du tribunal civil de Vienne, vient de débouter un ouvrier qui poursuivait le médecin-expert commis pour l'examiner et lui demandait 2.000 francs de dommages et intérêts en réparation des délits de « diffamation et violation du secret professionnel ».

Et cela pour la seule raison que voici : L'expert avait indiqué dans son rapport déposé au greffe que le blessé était atteint d'une « affection gonococcique à localisation urétrale ».

Au premier abord on s'étonne qu'une pareille question ait été soulevée. Les médecins experts n'auraient-ils d'autre mission que de faire le jeu de l'expertisé en relatant leurs constatations favorables et en taisant les autres ? Singulière façon d'entendre l'expertise et la justice elle-même !

Ainsi un confrère, chargé par le tribunal de préciser quelle relation de cause à effet peut exis-

ter entre un accident et les troubles présentés par un ouvrier assujetti à la loi de 1898, a été poursuivi en justice alors qu'il avait simplement mentionné dans son rapport une affection présentée par le blessé ayant accepté l'expertise. Le médecin attaqué a été acquitté ; mais ce fait donne à réfléchir.

Nous croyons utile de préciser comment l'article 378 du Code pénal sur le secret professionnel, rédigé en 1810, peut se concilier : 1° avec les expertises judiciaires et particulièrement celles ordonnées par la loi de 1898 ; 2° avec les certificats nécessaires à l'application de cette loi.

Tout d'abord, il est deux principes importants à connaître :

1° *L'expert est la prolongation du magistrat et a par conséquent le droit de dire au juge tout ce qu'il a observé* ;

2° *Aucune des constatations objectives faites par l'expert dans l'accomplissement de sa mission n'est confidentielle.*

Il a l'obligation de les relater dans son rapport.

I. — Expertises médicales.

Le silence du médecin sur les confidences des malades traités par lui augmente l'utilité sociale de sa profession, car, sûr de sa discrétion, nul n'hésitera à réclamer ses soins malgré la nécessité de lui révéler des secrets. De là l'obligation légale du silence du médecin traitant. Au contraire, si le médecin, chargé d'une expertise judiciaire, devait taire une partie des résultats, son concours deviendrait inutile au juge en ne l'éclairant pas, ou même nuisible en risquant de l'induire en erreur. L'aide apportée à la justice par le médecin serait donc perdue pour la société. Pour que l'expertise judicaire soit utile, il faut que le médecin ait le droit et le devoir de dire tout ce qu'il a constaté. En autorisant l'expertise médicale la loi, non seulement permet, mais encore ordonne au médecin-expert de *dévoiler au juge*[1] toutes ses constatations et toutes les inductions qu'il en tire, fussent-elles défavorables à l'expertisé.

***

Prenons comme exemple un cas analogue à celui qui a motivé l'arrêt de la Cour de Grenoble cité plus haut. Un ouvrier présente une arthrite du genou qu'il attribue à une entorse survenue au cours du travail. Cette arthrite entraîne, après une incapacité temporaire de quatre mois, une ankylose du genou, cause d'incapacité permanente partielle. Le président du tribunal désigne un expert dans le but de préciser s'il y a une relation de cause à effet entre l'accident incriminé et l'affection présentée par l'ouvrier. Le médecin examine ce dernier et constate : 1° une arthrite ankylosante du genou avec atrophie musculaire très marquée et un état général excellent ; 2° une goutte militaire, preuve de l'existence d'une blennorragie passée à l'état chronique ; 3° une épididymite droite.

La première idée qui vient à l'idée de l'expert, surtout si la réalité de l'« accident » n'est pas démontrée, est qu'il est en présence d'une arthrite d'origine blennorragique. Mais il devra discuter dans son rapport les trois hypothèses suivantes : 1° S'agit-il d'une arthrite traumatique ? 2° S'agit-il d'une arthrite ankylosante de nature gonococcique ? 3° S'agit-il d'une tumeur blanche ?

On pourra objecter qu'il y a trois éventualités distinctes au point de vue du secret suivant que : *a*) le médecin s'est borné à constater les lésions, ou *b*) qu'il a interrogé le malade sur ses antécédents vénériens et obtenu des aveux corroborés ou *c*) non par des constatations ultérieures.

A la rigueur, la discussion de ce cas, au moins en ce qui concerne la nature gonococcique de l'arthrite, peut se faire sans demander au sujet ses antécédents vénériens : il suffit de constater l'écoulement, d'en recueillir une goutte sur des lames et d'en faire pratiquer l'examen microscopique.

Dans ce cas, le sinistré n'ayant pas fait de déclaration, on ne peut dire que le médecin trahit le secret professionnel en mentionnant l'infection urétrale, pas plus qu'il ne le fait en notant que le genou est ankylosé.

Voilà pour la première éventualité.

Dans la seconde hypothèse le sinistré déclare spontanément ou avoue, au cours de l'interrogatoire, qu'il a eu et qu'il a encore la blennorragie. En relatant dans son rapport cette déclaration, l'expert trahit-il le secret professionnel ? Nous ne le pensons pas, pour deux raisons qui nous paraissent irréfutables : la première, c'est que, si l'on considère comme confidentielles toutes les déclarations sur les antécédents pathologiques du blessé examiné, l'expertise est impossible[1]. Il faut la supprimer.

La seconde, c'est que, même si l'on ne demande rien au blessé, et même si celui-ci nie avoir eu la blennorragie, l'examen permet de constater — d'une manière rigoureusement scientifique — qu'il en porte encore les traces.

Donc, dans le cas pris comme exemple, le médecin ne trahit pas le secret professionnel en exposant dans son rapport : 1° les tares qu'il a constatées chez le blessé ; 2° celles que celui-ci lui a avouées et dont il porte les stigmates évidents.

1. Nous croyons inutile d'ajouter que, si l'expert doit mentionner toutes ses constatations dans son rapport, il n'a pas le droit de communiquer ses constatations lui-même à des tiers ; le greffe du Tribunal ou de la Cour délivre des copies aux intéressés sans l'intervention du médecin.

1. Aucun médecin ne consentirait ni ne pourrait raisonnablement consentir à se charger d'une expertise qu'il serait obligé de borner à un examen « vétérinaire ».

Reste la troisième hypothèse : l'expert ne découvre aucun signe lui permettant d'affirmer la nature de l'affection incriminée, malgré que le sinistré lui ait avoué ses antécédents vénériens. L'expert a-t-il le droit de se baser sur les renseignements fournis par l'expertise et peut-il les relater dans son rapport ? Nous pensons que non, parce que, en l'absence de phénomènes objectifs équivalant à une signature de la maladie, les déclarations du sinistré relatives à son état antérieur placent le médecin dans la même situation que s'il avait soigné le blessé antérieurement. Or, il est bien entendu que le médecin traitant, devenu expert, ne pourrait rien dire de ce qu'il aurait appris au cours d'une maladie antérieure de son client[1].

Cependant, comme ici l'expertisé est en même temps l'un des plaideurs et qu'en cette dernière qualité il a le droit de faire toutes observations et d'en demander l'inscription au procès-verbal, il pourra toujours autoriser formellement le médecin à relater les déclarations qu'il lui aura faites (art. 317 du Code de procédure civile).

En toute éventualité, comme il faut bien une conclusion à tout rapport, l'expert pourra discuter les différentes hypothèses susceptibles d'expliquer les faits constatés sans indiquer quelle est celle indiquée comme véritable par le blessé.

C'est ainsi que l'expert devra rechercher et déclarer l'existence de la syphilis ou d'un néoplasme dans un cas de fracture pathologique survenue après un effort insignifiant ; qu'il devra rechercher et prouver l'existence d'une lithiase rénale ou d'un néoplasme chez un sujet qui fait une hématurie après un mouvement brusque, etc.

1. Cette hypothèse paraît tomber devant ce fait que la loi de 1898-1905 interdit de nommer expert le médecin qui a soigné le blessé. Mais elle n'interdit pas de nommer expert le médecin qui aurait soigné le sinistré quelque temps auparavant, pour une affection médicale, par exemple.

Mais s'il ne trouve aucun signe objectif, l'expert ne peut faire état des déclarations du blessé pour conclure à leur réalité, à moins que celui-ci n'en demande la mention dans le rapport, ce qu'il ne fera pas lorsque la confidence lui sera contraire.

Il est enfin une éventualité que l'un de nous a plusieurs fois rencontrée.

L'expert est-il autorisé à déclarer qu'un sinistré est atteint de syphilis, de tuberculose, de diabète, s'il est chargé de l'examiner pour une lésion traumatique non influencée par cette tare ?

Exemples : un syphilitique a le pied écrasé, amputation, guérison rapide ; — un phtisique se luxe l'épaule, réduction, guérison ; — un diabétique contracte une hernie bien contenue par un bandage.

Il paraît évident que l'état antérieur n'a pas eu d'influence sur les suites du traumatisme. Il pourrait donc paraître superflu de mentionner ces tares pathologiques. Mais nous pensons que, pour ne pas s'exposer à se voir reprocher par l'adversaire un examen incomplet, l'expert doit mentionner ces différentes maladies, *lorsqu'il en constate des signes objectifs*.

II. — Certificats.

Même si l'on admet, avec le professeur Paul Brouardel, que le médecin rédacteur d'un certificat ordonné par la loi de 1898 est en réalité un expert et en a toutes les latitudes, nous pensons que le meilleur moyen d'éviter les difficultés est le suivant : *il consiste à toujours remettre le certificat au blessé lui-même, lequel en fera l'usage qui lui plaira*. Ainsi, en ne délivrant jamais de certificat à une autre personne que la victime de l'accident, le médecin ne risque pas d'encourir le reproche d'avoir failli au secret professionnel.

Toutefois deux objections viennent à l'esprit :

1° Dans le cas où l'ouvrier est gravement blessé, il faut bien remettre le certificat à un membre de sa famille ou, à défaut, au représentant soit du patron, soit de l'assurance. Dans ce cas le médecin ne trahit pas le secret professionnel en remettant le certificat à un tiers s'il n'a mentionné que des constatations objectives, parce que le médecin est, dans cette circonstance, investi d'un mandat légal.

Ainsi l'a déclaré le tribunal d'Albertville (26 Juillet 1902) et la Cour de Pau (31 Juillet 1906) ;

2° Si l'on remet le certificat au blessé, après le lui avoir lu, comme on doit le faire, il est de toute nécessité de lui expliquer les termes scientifiques employés, afin qu'il ne puisse se réclamer de son ignorance des expressions médicales.

Ces indications paraîtront peut-être subtiles et d'une application quelquefois difficile. A l'heure actuelle, ce sont celles qui nous paraissent les plus propres à éviter au praticien les ennuis et préjudices de toutes sortes que lui causera une action, même non justifiée, pour infraction à la règle du secret professionnel.

E. Perreau
Professeur à la Faculté de droit de Montpellier.

E. Jeanbrau
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.

SOMMAIRES DES REVUES

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 28 Avril 1909, à 1 heure. — M. VICQ : Etude sur les traitements des hémorragies gastro-intestinales du nouveau-né; MM. Pinard, Gaucher, Segond, Marcel Labbé. — M. RONSIN : Contribution à l'étude du diagnostic et du traitement de la pustule maligne; MM. Gaucher, Pinard, Segond, Marcel Labbé. — M. GUICHOU : Considérations sur divers procédés de fermeture de la paroi abdominale sans fils perdus; MM. Segond, Pinard, Gaucher, Marcel Labbé.

Jeudi 29 Avril 1909, à 1 heure. — M. IGLESIAS : Les anomalies des artères du rein. (Étude anatomique, pathologique et chirurgicale.) MM. Pozzi, Alb. Robin, Marion, Carnot. — M. GY : Le Tabagisme (étude expérimentale et clinique). MM. Alb. Robin, Pozzi, Marion, Carnot.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 26 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie) (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Pierre Marie, André Jousset. — 3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série), Salle Béclard : MM. Brissaud, Macaigne, Pierre Duval. — 1er, Oral (2e série), Salle Broussais : MM. Kirmisson, Delbet, Rieffel, — 1er, Oral (3e série), Salle Corvisart : MM. Roger, Retterer, Branca. — 1er, Oral (4e série), Salle Pasteur : MM. Nicolas, Hartmann, Mulon. M. Dejerine, censeur; M. Labbé, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Reclus, Monod, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Segond, Walther, Proust. M. Gaucher, censeur; M. Ombrédanne, suppléant.

Mardi 27 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilb. Ballet, Maillard, Brumpt. Epreuve pratique. — 1er Oral, Salle Broussais : MM. Quénu, Thiéry, Morestin. — 3e, Oral (Deuxième partie) (1re série), Salle Corvisart : MM. Raymond, Fernand Bezançon, Claude. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série), Salle Broussais : MM. Hutinel, Castaigne, Nobécourt. — 4e, Salle Pasteur : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard. M. Prenant, censeur; M. André Broca, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Chauffard, Gouget, Jeanselme, M. Gilbert, censeur; M. Carnot, suppléant. — 5e Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Demelin, Jeannin. M. Nicloux, suppléant.

Mercredi 28 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie) (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, André Jousset, Lœper. — 3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série), salle Pasteur : MM. Brissaud, Nicolas, Pierre Duval. — 1er, Oral (2e série), salle Béclard : MM. Kirmisson, Hartmann, Retterer — 1er, Oral (3e série), salle Broussais : MM. Roger, Rieffel, Macaigne. — 1er, Oral (4e série), salle Corvisart : MM. Delbet, Branca, Mulon. M. Gariel, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Laënnec : MM. Walther, Gosset, Proust. — 5e (Deuxième partie), Laënnec : MM Pierre Marie, Widal, Sicard. M. Reclus, censeur ; M. Ombrédanne, suppléant.

Jeudi 29 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilbert Ballet, Nicloux, Brumpt, Epreuve pratique. — 1er, Oral, salle Velpeau : MM. Quénu, Thiery, Auvray. — 2e, salle Richet : MM. Prenant, Langlois, Maillard. — 3e, Oral (Première partie), salle Broussais : MM. De Lapersonne, Demelin, Morestin. — 3e, Oral (Deuxième partie) (1re série), salle Pasteur : MM. Dieulafoy, Rénon, Fernand Bezançon. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série), salle Corvisard : MM. Hutinel, Jeanselme, Nobécourt. — 3e, Oral (Deuxième partie) (3e série), salle Vulpian : MM. Chauffard, Gouget, Castaigne. — 4e, salle Béclard : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard. M. Gilbert, censeur; M. André Broca, suppléant.

Vendredi 30 Avril 1909. — 3e (Deuxième partie) (1re série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gaucher, André Jousset. Lœper. — 3e (Deuxième partie) (2e série), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 1er, Oral (1re série), salle Broussais : MM. Brissaud, Macaigne, Pierre Duval. — 1er, Oral (2e série), salle Corvisart : MM. Kirmisson, Delbet, Rieffel. — 1er, Oral (3e série), salle Pasteur : MM. Roger, Retterer, Branca. — 1er, Oral (4e série), salle Richet : MM. Nicolas, Hartmann, Mulon. — 3e, Oral (Deuxième partie), salle Vulpian : MM. Pierre Marie, Marcel Labbé, Sicard. — 4e, salle Béclard : MM. Pouchet, Dejerine, Langlois. M. Gariel, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série) Necker : MM. Reclus, Monod, Lejars. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Walther, Legueu, Ombrédanne. M. Segond, censeur ; M. Gosset, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Proust, suppléant.

Samedi 1er Mai 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilbert Ballet, Maillard, Brumpt. Epreuve pratique. — 1er, Oral, salle Corvisart : MM. Quénu, Marion, Morestin. — 3e, Oral (Première partie), salle Pasteur : MM. de Lapersonne, Thiéry, Brindeau. — 3e, Oral (Deuxième partie), salle Broussais : MM. Chauffard, Widal, Jeanselme. — 4e, salle Béclard : MM. Gilbert, Langlois, Balthazard. M. Prenant, censeur; M. Carnot, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Hutinel, Fernand Bezançon, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Gouget, Castaigne. — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Bar, Ribemont-Dessaigne, Demelin. M. Chantemesse, censeur ; M. Launois, suppléant.

Arythmies cardiaques. — M. VAQUEZ, agrégé, commencera une série de 10 conférences sur les (Arythmies cardiaques), le samedi 1er Mai, à 6 heures, au grand amphithéâtre, et la continuera les mardis, jeudis et samedis suivants.

Laryngologie, rhinologie et otologie. — M. CASTEX, chargé de Cours, assisté de MM. COLLINET, RABÉ et BLANLUET, reprendra le Cours gratuit à l'amphithéâtre Cruveilhier (Ecole pratique, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine), le mardi 11 Mai 1909, à 3 heures.

Programme du cours : 1° Mardis, jeudis, samedis, M. Castex. Présentation de malades; 2° lundis, mercredis, vendredis, MM. Collinet, Rabé et Blanluet. Conférences d'oto-rhino-laryngologie.

Les exercices pratiques ont lieu, toute l'année, sans interruption.

Examen et traitement des malades par les élèves, tous les jours, de 3 à 5 heures.

Le droit de laboratoire pour chaque série d'un mois est de 50 francs.

Un certificat d'études est délivré aux élèves.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Antoine (Pavillon Moïana). — MM. CASTAIGNE, professeur agrégé, et F.-X. GOURAND, ancien chef de laboratoire, commenceront le mardi 20 Avril, à 11 heures, une série de 10 conférences sur le

diagnostic et le traitement de la tuberculose, et les continueront les mardis suivants à la même heure.

Un nouvel hôpital de tuberculeux. — Sur le rapport de M. Heppenheimer, le Conseil municipal de Paris vient de décider la création d'un nouvel asile de tuberculeux.

L'administration proposait d'installer cet asile à Ivry. M. Heppenheimer préfère qu'on le construise à Vaucresson, sur un terrain domanial de l'Assistance publique. Le Conseil est du même avis. M. Mesureur fera donc établir les plans et devis en vue de l'installation à Vaucresson. On compte dépenser 6 millions environ.

NOUVELLES

XIXᵉ Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française (Nantes, Août 1909). — Le XIXᵉ Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française se tiendra cette année à Nantes, du 2 au 8 Août, sous la présidence de M. VALLON, médecin-directeur de l'asile Sainte-Anne.

TRAVAUX SCIENTIFIQUES. — I. Rapports et discussions sur les questions choisies par le Congrès de Dijon. — *a*) Psychiatrie. *Les fugues en psychiatrie.* Rapporteur : M. VICTOR PARENT fils, de Toulouse; — *b*) Neurologie. *Les chorées chroniques.* Rapporteur : M. SAINTON, de Paris. — *c*) Médecine légale. *Les aliénés dans l'armée au point de vue médico-légal.* Rapporteurs : MM. GRANJUX, de Paris, et RAYNEAU, d'Orléans.

II. Communications originales sur des sujets de psychiatrie et de neurologie. Présentation de malades, de pièces anatomiques et de coupes histologiques. Les adhérents qui auront des communications à faire devront en envoyer les titres et les résumés au secrétaire général avant le 1er Juillet.

III. Visite de l'asile d'aliénés de Nantes.

EXCURSIONS. — Pendant le Congrès, des excursions seront organisées : Visite de la ville et de ses monuments; excursion aux environs; excursion à Clisson et à l'asile de la Roche-sur-Yon; excursion sur les plages de l'Océan. Le programme détaillé sera envoyé ultérieurement.

Le Congrès comprend : 1° Des membres adhérents; 2° des membres associés (dames, membres de la famille, étudiants en médecine) présentés par un membre adhérent. Les asiles d'aliénés inscrits au Congrès sont considérés comme membres adhérents. Le prix de la cotisation est de 20 francs pour les membres adhérents, de 10 francs pour les membres associés. Les membres adhérents recevront avant l'ouverture du Congrès les trois rapports, après le Congrès le volume des comptes rendus.

Les médecins de toutes nationalités peuvent adhérer à ce Congrès, mais les communications et discussions ne peuvent être faites qu'en langue française. Des réductions de tarif seront très vraisemblablement accordées par les Compagnies françaises de chemins de fer. Les membres du Congrès seront invités ultérieurement à faire connaître l'itinéraire qu'ils suivront pour se rendre à Nantes.

Prière d'adresser les adhésions et cotisations, et toutes communications ou demandes de renseignements à M. CH. MIRALLIÉ, 11, rue Copernic.

Service de santé de la marine. — M. le médecin principal Lorin, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur l'*Amiral-Aube*, dans l'escadre du Nord.

M. le médecin de 2ᵉ classe Quéré, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur la *Vérité*, dans l'escadre de la Méditerranée.

M. le médecin de 1re classe Leclavé, du port de Lorient, est désigné pour embarquer dans les délais réglementaires sur la *Bretagne* (école des mousses à Brest).

M. le médecin du 1re classe Cassien, du port de Toulon, est désigné pour servir en sous-ordre à la prévôté d'Indret.

Corps de santé des troupes coloniales. — MM. le médecin aide-major de 1re classe Bouissière, et le médecin aide-major de 2ᵉ classe Bernard, sont désignés pour servir en activité, hors cadres, au Gabon.

CONCOURS

Internat de Brévannes, Sainte-Périne et Hendaye. — A la suite du concours qui vient d'avoir lieu, sont nommés internes : à Brévannes et Sainte-Périne, MM. Dufour, Ghys, Dutheil, Ferry, Vignes et Pernet.

A Hendaye, MM. Finot et Bougeant.

Ecole principale du service de santé de la marine. — Le jury du concours pour l'emploi de professeur d'histologie et de bactériologie à l'école principale du service de santé de la marine à Bordeaux, qui doit s'ouvrir à Rochefort le 20 Avril 1909, sera composé ainsi qu'il suit :

M. le médecin général de 1re cl. Bertrand, président.

MM. le médecin en chef de 1re classe Bellot et le médecin principal Pourtal, membres.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

Conférence d'Internat. — MM. Caraven et Faroy, internes des hôpitaux, recommenceront leur conférence privée d'internat le 26 Avril.

S'inscrire auprès de l'un d'eux à l'Hôtel-Dieu.

Le docteur Rémy, agrégé, désire se mettre en rapport avec anciens internes voulant se spécialiser dans les *accidents du travail*. S'adresser rue Laugier, 74.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA
PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LA LUTTE CONTRE LES MALADIES CONTAGIEUSES DANS LES ÉCOLES EN PRUSSE

La loi du 28 Août 1905 sur la lutte contre les maladies transmissibles en Prusse avait fait faire un grand pas à l'hygiène publique dans ce pays, mais le législateur était resté presque muet en ce qui concerne les écoles. Cependant les maladies contagieuses trouvent dans la population scolaire leurs meilleurs moyens de propagation. L'arrêté ministériel du 9 Juillet 1907 [1], très précis, est venu combler cette lacune.

Sans doute des efforts avaient été faits dans ce sens en Allemagne et des résultats pratiques avaient été obtenus. L'institution des médecins scolaires, l'organisation des examens et des fiches sanitaires dans certaines grandes villes, à Breslau, à Francfort-sur-le-Mein, à Berlin, à Hanovre, à Kœnigsberg, à Wiesbaden, etc., avaient commencé à rendre des services, mais les municipalités n'avaient pas fait jusqu'au bout l'effort nécessaire. Le nombre des médecins scolaires était par exemple absolument insuffisant. Ceux de Berlin, créés en 1900, étaient au nombre de 10 et chargés de l'inspection de 8 ou 9 écoles, c'est-à-dire de 127 classes environ. On devine les inconvénients d'une pareille surcharge.

D'autre part, au point de vue spécial de la tuberculose, le mouvement allemand en faveur des sanatoria avait eu une répercussion heureuse sur la lutte contre ce fléau à l'école. A l'instigation de Becher et de Pannwitz, on avait créé en 1904 la « Waldschule », l'école en plein bois de

1. *Ministerielle Anweisung zur Verhütung der Verbreitung übertragbarer Krankheiten durch die Schulen*, vom 9 Juli 1907, M. 11957, U. II, V. III.

Charlottenbourg. L'école forestière de Mulhouse et celle d'Agnetendorf dans le Riesengebirge, au pied même du Schneekoppe, avaient suivi et donné les meilleurs résultats. L'initiative intéressante prise par la municipalité de Berlin, concernant la création de ce qu'on a appelé les « demi-colonies de vacances », avait été fort appréciée par les hygiénistes.

Mais ce n'étaient là que des tentatives isolées, et non une lutte systématique, organisée et surveillée contre les maladies transmissibles à l'école. L'arrêté ministériel du 9 Juillet 1907 l'a instituée dans toute la Prusse. En voici les grandes lignes.

A. *Mesures générales.* — Ces mesures concernent la propreté de l'école et de ses dépendances, son aération, son chauffage, etc., toutes mesures d'hygiène générale sur lesquelles il est inutile d'insister; mais il est quelques points qui méritent d'être mis en évidence.

C'est l'obligation pour le directeur de l'école de faire examiner à des intervalles de temps convenables, au point de vue bactériologique, l'eau des puits alimentant son école, s'ils sont encore en usage.

C'est l'obligation pour le professeur de surveiller ses élèves au point de vue des symptômes qui pourraient faire soupçonner la tuberculose pulmonaire : lassitude, amaigrissement, pâleur, expectoration, et d'avertir le médecin de l'école. Celui-ci devra faire aussitôt, s'il y a lieu, l'examen bactériologique des crachats. Il est interdit sévèrement de cracher par terre dans l'étendue des locaux scolaires. Des crachoirs remplis d'eau et facilement accessibles aux plus petits élèves devront être répartis en nombre suffisant dans l'école.

Il est recommandé aux maîtres d'instruire les élèves des moyens de se préserver des maladies contagieuses et de l'importance de les combattre; ils devront obtenir des parents qu'ils unissent leurs efforts aux leurs pour les aider à prendre les précautions désirées.

B. *Mesures à prendre contre les maîtres et élèves atteints d'une maladie contagieuse.* — L'entrée des locaux scolaires est interdite aux maîtres et élèves atteints de lèpre, choléra, diphtérie, typhus, fièvre jaune, méningite épidémique, peste, variole, fièvre récurrente, dysenterie, scarlatine, fièvre typhoïde, favus, coqueluche, gale, tuberculose pulmonaire (toutes les fois et aussi longtemps que les crachats renfermeront des bacilles), rougeole, charbon, oreillons, rubéole, morve, rage, varicelle. La conjonctivite granuleuse est l'objet de mesures moins rigoureuses que nous indiquons ci-après.

Une de ces maladies s'est-elle déclarée ? Le directeur en sera aussitôt averti et celui-ci en fera la déclaration à la police de santé dans les 3 jours qui suivront le début de la maladie.

Le retour à l'école n'est permis que lorsque la contagion par les personnes atteintes n'est plus à redouter, soit sur la foi d'un certificat médical, soit lorsqu'il s'est écoulé un certain laps de temps fixé pour chaque maladie. Normalement la variole et la scarlatine durent 6 semaines; la diphtérie, la rougeole et la rubéole, 4 semaines. On veillera à ce que les malades aient pris un bain avant leur retour et que leur linge, vêtements et objets personnels aient été convenablement nettoyés et désinfectés.

Si, en vertu d'un certificat médical, le retour à l'école peut s'effectuer avant 4 semaines pour la diphtérie et 6 semaines pour la scarlatine, l'autorisation ne sera délivrée que sur la production d'un certificat de la police de santé, attestant que la désinfection a été faite par les soins du service municipal.

Il en est de même pour les malades atteints de lèpre, choléra, typhus, fièvre jaune, peste, variole, morve, fièvre récurrente, fièvre typhoïde.

Les maîtres et élèves atteints de conjonctivite granuleuse ne peuvent pénétrer dans les locaux scolaires tant qu'ils présentent des sécrétions purulentes évidentes. S'ils ne présentent pas de suppuration, les élèves qui veulent prendre part à l'enseignement y sont autorisés, mais doivent occuper des places situées à une distance convenable des élèves indemnes et éviter tout contact avec eux.

S'il survient dans une école ou tout autre établissement d'enseignement un cas de diphtérie, il faut insister auprès des personnes qui ont été en contact avec le malade pour qu'elles se fassent pratiquer une injection de sérum antidiphtérique; s'il s'agit de scarlatine, qu'elles fassent usage de solutions antiseptiques pour la désinfection de la bouche et du nez; enfin, de variole, qu'elles se fassent vacciner, si elles n'ont jamais eu cette maladie ou si elles n'ont pas été vaccinées avec succès depuis 5 ans.

C. *Mesures concernant les maîtres et élèves indemnes, ainsi que toute personne au service de l'école.* — Au cas où une de ces personnes aurait contracté chez elle une des maladies déjà indiquées, elle devra en avertir immédiatement le directeur de l'école et s'abstenir d'y paraître jusqu'à nouvel ordre. Le directeur de l'école doit aussitôt et directement faire la déclaration à la police de santé. Celle-ci, après avis du médecin du district, détermine les conditions ultérieures de retour à l'école.

Les élèves même indemnes, habitant un appartement où s'est déclarée dans leur entourage une maladie contagieuse, ne peuvent revenir à l'école tant que la contagion de leur part est à craindre. On veillera à limiter le plus possible les relations des élèves fréquentant l'école avec leurs camarades exclus ainsi temporairement, en particulier dans les rues et sur les places publiques.

Ces interdictions seront levées une fois les malades guéris, ou s'ils ont été conduits à l'hô-

pital, ou après décès, et dans tous les cas quand leur domicile, leur linge, vêtements et autres objets personnels auront été désinfectés.

Les maîtres et les élèves ne devront pas pénétrer dans les logements habités par ces malades ainsi que dans les locaux où se trouvent déposées les dépouilles des personnes mortes de ces maladies. L'escorte du convoi funèbre et les chants sur la fosse ouverte sont interdits aux enfants des écoles.

D. *Fermeture de l'école.* — Lorsqu'une personne, habitant dans le bâtiment même de l'école, sera atteinte d'une des maladies contagieuses ci-dessus énumérées, ou seulement suspecte, l'école sera immédiatement fermée, et le malade, après la constatation du médecin du district, sera isolé de façon absolue dans son appartement, conduit à l'hôpital ou dans un local approprié.

Le directeur de l'école doit dans ce but faire aussitôt et directement à la police de santé une déclaration spéciale concernant la fermeture éventuelle de l'école. Avant toute fermeture, le médecin de district officiel doit être entendu et l'autorité scolaire supérieure avertie.

Dans les où le choléra, la diphtérie, le typhus, la méningite épidémique, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la peste, la variole, la rubéole, la fièvre récurrente, la dysenterie, la scarlatine ou la fièvre typhoïde revêtiront un caractère épidémique, la fermeture de l'école ou d'une classe peut être exigée. Le premier bourgmestre est chargé de prendre cette mesure après avoir entendu le médecin de district. Une fois la mesure prise, la déclaration de fermeture sera aussitôt transmise au gouvernement royal, direction des cultes et écoles, et à la commission municipale des écoles. En cas d'urgence, le directeur de l'établissement d'instruction peut, sur l'avis du médecin scolaire, ordonner provisoirement la fermeture de l'école, mais le premier bourgmestre en sera immédiatement averti par l'intermédiaire de la police de santé.

La réouverture d'une école ou d'une classe qui a été fermée pour cause de maladie contagieuse ne peut être ordonnée que par le bourgmestre, après un rapport du médecin de district. Il sera procédé au préalable au nettoyage complet et à la désinfection de l'école ou de la classe, aussi bien que des dépendances.

E. *Pensionnats, etc.* — Si une des maladies contagieuses déjà énumérées se déclare dans un pensionnat, payant ou gratuit, un séminaire, un internat ou autre établissement analogue, l'isolement du malade sera pratiqué avec un soin particulier. En cas de nécessité le malade sera transporté dans un hôpital ou autre local approprié. La fermeture de l'établissement ne doit avoir lieu qu'en cas de nécessité absolue, lorsqu'il y a danger de propagation de la maladie.

Pendant la durée de la maladie et immédiatement après, le directeur de l'établissement ne congédiera que ceux des élèves reconnus sains après examen médical et dans les sécrétions desquels l'examen bactériologique n'aura pas révélé l'agent infectieux, pour ne pas propager l'infection au dehors.

Telles sont les principales dispositions de l'arrêté ministériel qui organise et réglemente la lutte contre les maladies infectieuses dans les écoles prussiennes. On a pu voir que si parfois il impose des mesures qui peuvent nous paraître exagérées, telle que l'interdiction faite aux enfants des écoles de suivre le convoi d'une personne morte de maladie infectieuse et de chanter devant la tombe ouverte, il renferme des dispositions excellentes et dont nous pourrions faire notre profit.

La liste des maladies visées par le décret allemand est tout d'abord beaucoup plus longue que celle inscrite au règlement français du 18 Août 1893 visant le même objet. Plusieurs de ces maladies, assez fréquentes en Allemagne, très rares ou presque inconnues en France, n'auraient pas de raison d'être ajoutées à la nôtre, mais il en est deux dont on devrait demander l'inscription immédiate, la fièvre typhoïde et la tuberculose pulmonaire.

La fièvre typhoïde dans le milieu scolaire est fréquente; on connaît l'influence favorisante du surmenage intellectuel, de la préparation aux examens et aux concours dans l'éclosion de cette affection. Le législateur allemand n'a même pas oublié l'analyse périodique des eaux d'alimentation de l'école à ce point de vue, malgré la tendance que l'on a en Allemagne, sous l'influence des idées de Koch, à attacher une importance prépondérante au rôle de la contagion directe dans l'étiologie de cette maladie.

La prophylaxie de la tuberculose pulmonaire à l'école est en France à l'ordre du jour, mais les instituteurs français n'ont pas, comme leurs collègues allemands, l'attention attirée sur ce point. On goûterait assurément très peu en France ce rôle de surveillance sanitaire attribué à l'instituteur, mais on devrait y suppléer, et à la vérité avec avantage, par des examens médicaux très fréquents des écoliers (tous les dix jours, par exemple, comme en Belgique et en Hollande) et le carnet sanitaire individuel obligatoire. Le rôle de nos médecins d'école devrait être prépondérant.

L'arrêté ministériel prussien est encore trop récent pour qu'on puisse en apprécier les heureux résultats, mais nul doute, étant donné l'état d'esprit excellent qui règne en Allemagne vis-à-vis de tout ce qui touche l'hygiène, que le nombre des maladies infectieuses ne diminue considérablement dans les écoles d'outre-Rhin.

A. Rochaix et Griveaud.
(Laboratoire d'hygiène de l'Université de Lyon)

FACULTÉ DE PARIS

Clinique de l'Hôtel-Dieu. — Professeur DIEULAFOY. — Leçon du samedi 24 Avril. — Présentation du malade (aujourd'hui guéri) qui a été atteint de septicémie gonococcique et de fièvre typhoïde. — Discussion sur la valeur du traitement par vaccin gonococcique.

Pathogénie expérimentale. — M. ANDRÉ JOUSSET, agrégé, commencera ses conférences le vendredi 23 Avril, à 5 heures, au grand amphithéâtre de la Faculté et les continuera les lundis et mercredis suivants à la même heure.

Objet du cours : *Les microbes pathogènes.*

HOPITAUX ET HOSPICES

Répartition dans les services hospitaliers. — MM. les élèves Internes et Externes en médecine actuellement en fonctions et ceux qui ont été nommés à la suite des derniers concours sont prévenus qu'il sera procédé, aux jours et heures fixés ci-après, dans la salle des concours de l'administration, rue des Saints-Pères, n° 49, à leur répartition dans les établissements de l'administration pour l'année 1909-1910, savoir :

MM. les élèves Internes (pour entrer en fonctions le 1er Mai 1909 : Internes et Internes provisoires, le mardi 27 Avril, à 1 h. 1/2.

MM. les élèves Externes (pour entrer en fonctions le 15 Mai 1909) : Ceux de 7e année (militaires), de 6e, de 5e et de 4e année (externes ayant concouru en 1902, 1903, 1904, 1905, le samedi 1er Mai, à 1 h. 1/2. Ceux de 3e année (externes ayant concouru en 1906), lundi 3 mai à 1 h. 1/2. Ceux de 2e année (externes ayant concouru en 1907), le mercredi 5 Mai, à 1 h. 1/2. Ceux de 1re année (externes ayant concouru en 1908), le vendredi 7 Mai, à 1 h. 1/2.

N. B. — MM. les élèves seront appelés suivant leur numéro de classement aux concours.

Clinique médicale des maladies de l'enfance. — M. NOBÉCOURT, professeur agrégé, BABONNEIX, PAISSEAU, LÉON TIXIER et ROGER VOISIN, chefs de clinique et de laboratoire, commenceront le 3 Mai 1909, à 10 h. 1/2 du matin, une série de 10 leçons pratiques sur les procédés de laboratoire appliqués à la clinique.

Lundi 3 Mai, 10 h. 1/2. — Diagnostic bactériologique des angines et des stomatites.

Lundi 3 Mai, 4 heures. — Technique de la ponction lombaire et de l'examen du liquide céphalo-rachidien.

Mardi 4 Mai, 10 h. 1/2. — Cytologie et bactériologie du liquide céphalo-rachidien.

Mardi 4 Mai, 5 heures. — Diagnostic de la fièvre typhoïde (séro-diagnostic). Examen bactériologique des selles des nourrissons. Exploration des fonctions biliaires et intestinales (procédé de Triboulet).

Mercredi 5 Mai, 11 heures. — Examen du sang (numérations des globules rouges, des globules blancs, de la quantité d'hemoglobine).

Mercredi 5 Mai, 5 heures. — Urologie clinique. Dosage des principes normaux : chlorures, urée. Sédiments urinaires, cristaux, pus, globules rouges, cylindres.

Jeudi 6 Mai, 10 h. 1/2. — Sphygmométrie (appareil de Potain, appareil de Amblard, Sphygmosignal de Vaquez).

Vendredi 7 Mai, 10 h. 1/2. — Principes anormaux de l'urine : albuminurie, sucre, pigments biliaires, recherche et dosage.

Vendredi 7 Mai, 5 heures. — Technique des différentes épreuves à la tuberculine.

Samedi, 8 Mai, 10 h. 1/2. — Diagnostic de la tuberculose par les procédés de laboratoire, recherche du bacille de Koch dans les crachats et les exsudats, inoculation au cobaye.

Le cours sera complet en une semaine. Le nombre des inscrits est limité ; le droit à verser est de 50 francs. S'adresser à la Surveillante de la policlinique médicale à l'hôpital des Enfants Malades, 149, rue de Sèvres.

NOUVELLES

Association générale des médecins de France. — La séance solennelle du cinquantenaire de l'Association générale de prévoyance et de secours mutuels des médecins de France, aura lieu le dimanche 25 Avril à 2 h. 1/2 dans la nouvelle salle de l'Académie de médecine, 16, rue Bonaparte.

Les présidents et délégués des Sociétés locales recevront — en même temps que leur carte pour l'Assemblée générale — deux cartes d'invitation spéciales : l'une pour la séance solennelle, l'autre pour le banquet.

Les membres de l'Association qui, ne faisant pas partie du Conseil général ou n'étant ni présidents ni délégués des Sociétés locales, désireraient assister à la séance solennelle sont priés d'adresser une demande de carte (avec leur nom et adresse lisibles) à M. le Dr DARRAS, 5, rue de Surène, Paris, VIIIe.

Le nombre des places étant limité, il ne pourra être répondu aux demandes que dans la mesure des places disponibles.

Les cartes, personnelles, seront exigées à l'entrée de la salle.

Ordre du jour de la séance solennelle. — 1° Discours de M. le président; 2° compte rendu de M. le secrétaire général; 3° allocution de M. le Dr Livon, président de la Société locale des Bouches-du-Rhône.

Banquet du dimanche 25 Avril. — MM. les membres du Conseil général prient MM. les présidents et délégués des Sociétés locales de leur faire l'honneur d'assister au banquet qui leur sera offert le dimanche 25 Avril, à 7 h. 1/2, au Palais d'Orsay (hôtel de la nouvelle gare d'Orléans, 9, quai d'Orsay). Ceux d'entre eux qui voudront bien accepter cette invitation sont priés d'en prévenir, avant le 20 Avril, M. DARRAS, 5, rue de Surène, Paris.

Tous les membres de l'Association peuvent assister au banquet. La cotisation, pour eux, est de 15 francs. Les adhésions doivent être adressées à M. DARRAS, avant le 20 Avril.

La 50e Assemblée générale annuelle de l'Association générale de Prévoyance et de Secours mutuels des Médecins de France aura lieu le lundi 26 Avril, à 9 h. 1/2 du matin, dans la nouvelle salle de l'Académie de médecine, 16, rue Bonaparte

Composition de l'Assemblée générale. — Conformément à l'article 53 des statuts, ne peuvent assister à l'Assemblée générale que les membres du Conseil général et les présidents et délégués des Sociétés locales.

Les membres de l'Association qui ne font pas partie du Conseil général ou qui ne sont ni présidents ni délégués des Sociétés locales ne peuvent pas prendre part à l'Assemblée générale, mais ils peuvent assister au banquet (cotisation : 15 francs).

Délégués. — « Chaque Société composée de 50 membres ou au-dessous, est représentée par un délégué; celles qui se composent de 51 à 100 membres peuvent avoir 2 délégués; de 101 à 150 membres 3 délégués, et, à partir de ce chiffre, un délégué de plus par chaque fois 50 membres. » (Statuts, art. 53.)

Les présidents des Sociétés locales font partie de droit de la délégation et ne sont pas compris dans le nombre réglementaire des délégués.

Carte d'entrée, feuille de présence, réunion des délégués, règlement. — Une carte donnant accès dans la salle des séances sera adressée à chacun des délégués.

Une feuille de présence est déposée à l'entrée de la salle : MM. les présidents et délégués sont instamment priés de signer cette feuille dans la case spéciale réservée à leur société. Cette formalité est indispensable pour permettre d'établir la liste exacte des délégués qui ont assisté à l'Assemblée.



MM. les présidents et délégués des Sociétés locales sont prévenus qu'ils peuvent se réunir dans la salle où se tiendra l'Assemblée une demi-heure avant l'ouverture de la séance.

Le règlement intérieur relatif à la tenue des Assemblées générales et au mode de votation, ainsi qu'un exemplaire de l'ordre du jour ci-dessous seront adressés à tous les délégués dont les noms auront été communiqués.

Ordre du jour de l'Assemblée générale. — 1° Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale;

2° Allocution de M. L. LEREBOULLET, président;

3° Rapport de M. DARRAS, trésorier général intérimaire, sur la situation financière de l'Association générale à la fin de l'exercice 1908-1909.

4° Rapport de la Commission de vérification des comptes (MM. PÉRIER et HALLOPEAU, rapporteur), sur la gestion financière du Trésorier pendant l'exercice 1908-1909.

5° Approbation des comptes de l'exercice 1907-1908.

6° Compte rendu général sur la situation et les actes de l'Association générale pendant l'exercice 1908-1909, et rapport sur les vœux présentés par les sociétés locales, par M. G. LEPAGE, secrétaire général.

7° Election du trésorier général, de l'archiviste et de 9 membres du Conseil général. [*Les Membres du Bureau et du Conseil sont immédiatement rééligibles* (statuts, art. 9).]

Trésorier Général : M. DARRAS, secrétaire du Conseil général, trésorier de la Société centrale, est candidat à la place de trésorier général, vacante par suite du décès de M. BLACHE.

Archiviste : M. PÉRIER, archiviste, arrivé au terme de son mandat.

Membres du Conseil : MM. COUDRAY, MILLARD, DE RANSE, MAUNOURY (Eure-et-Loir) et LOUIS SENTEX (Landes), conseillers sortants, arrivés au terme de leur mandat.

Le Conseil a reçu avis des candidatures de MM. JULES MAGNIN, président de la Société du Jura, BARBIER, vice-secrétaire de la Société centrale, VAILLARD, médecin-inspecteur, directeur du Val-de-Grâce, DE MASSARY et EUGÈNE PAUL-BONCOUR, membres de la Commission administrative de la Société centrale.

8° Rapport de M. THIBIERGE sur les pensions viagères et les augmentations de pension demandées à l'Assemblée générale; discussion et vote des propositions;

9° Election de la Commission chargée d'examiner et de classer les demandes de pensions viagères en 1910;

10° Vote des subventions à allouer aux caisses-annexes;

11° Délibérations des Sociétés locales au sujet des questions suivantes soumises à leur examen en 1908 :

A) Nomination, durée des fonctions et révocation des médecins et chirurgiens des hôpitaux de province.

B) Elévation du taux de la cotisation (proposition de M. Créquy).

C) Secret médical et assistance médicale gratuite.

D) Certificats à délivrer aux nourrices.

E) Projet d'annuaire médical.

12° Discussion des vœux émis par les Sociétés locales :

a) Honoraires des expertises médico-légales (vœu de la Société de l'AVEYRON).

b) Exercice de la médecine par les pharmaciens munis du diplôme de docteur en médecine et exerçant dans leur officine simultanément les deux professions (vœu de la Société de la CHARENTE).

c) Les Sociétés commerciales qui intéressent le médecin à ses prescriptions (vœu de la Société des LANDES).

13° Questions diverses :

a) Révocation d'un médecin du service des enfants assistés (Société du Tarn : ALBI et GAILLAC).

b) Rapports des Sociétés locales avec les caisses-annexes.

Musée d'hygiène. — M. Juillerat, chef du bureau administratif des services d'Hygiène de la Ville de Paris, est chargé des fonctions de conservateur du Musée d'hygiène.

American proctologic Society. — Le XI° Congrès annuel de la Société aura lieu les 7 et 8 Juin 1909, à Atlantic City N. J., sous la présidence de M. Georges B. Evans (de Dayton-Ohio).

CONCOURS

Prix Maxime Groult. — Le concours pour le prix Maxime Groult sera clos le 24 Avril 1909. Les mémoires doivent être déposés ou envoyés par poste recommandée, chez M. PIERRE LANDE, 34, place Gambetta, à Bordeaux.

Ce prix, de la valeur de 1.320 francs, représentant les arrérages d'une rente léguée par la famille Maxime Groult, est destiné à récompenser le meilleur travail sur l'intoxication par le tabac.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Hôpital Saint-Louis (service du Dr BROCQ). *Conférences de Dermatologie pratique.* MM. PAUTRIER et P. FERNET commenceront le 4 Mai, une série de dix conférences de *Thérapeutique clinique pratique*, avec examens des malades et discussions du traitement. Les élèves seront individuellement exercés à la pratique des pansements, des injections et des opérations de petite chirurgie dermatologique. Le nombre des inscriptions est limité. Droit d'inscription : 50 fr. S'inscrire au laboratoire du service du Dr Brocq, dans la matinée.

Lamalou-les-Bains. — A vendre (ou à louer) *grande maison*, avec jardin, occupée pendant 25 ans par un médecin. Ecrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, n° 291.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

ESSAI DE PSYCHOLOGIE HISTORIQUE SUR LE XVIe SIÈCLE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

> Dans l'état actuel de la France, chacun présume beaucoup de lui-même, demande hardiment tout ce qu'il imagine et jette les hauts cris s'il ne l'obtient pas aussitôt.
>
> *(Rapport de Jean Correr, ambassadeur vénitien à la Cour de France vers 1560.)*

Au docteur Léon du Bouchet.

Désireux de sortir un peu de notre temps, je relisais l'autre jour un livre magnifique, *Le siècle de la Renaissance*, par M. Louis Batiffol.

Nous avons eu jadis l'Histoire-batailles, puis l'Histoire des institutions. On nous a enfin accablés sous le poids de l'Histoire économique, hier encore si à la mode. Le premier, je crois, dans un ouvrage de longue haleine, M. Batiffol a tenté d'expliquer les faits par le caractère des hommes.

A mesure qu'en sa compagnie je m'enfonçais dans le passé, je voyais, au lieu du cortège accoutumé des personnages pompeux, surgir de pauvres êtres, joyeux ou torturés, mais tout proches

de nous. Ces fantômes, assis à l'ombre de la mort et transformés par le mirage du temps, se dépouillaient de leurs linceuls fastueux; la vision d'orgueil s'évaporait, et sans peine je touchais le lien qui nous relie à eux.

Il est, en effet, des sentiments éternels faciles à comprendre parce que les siècles n'ont pas mordu sur eux. Ils sont de toutes les époques, de tous les pays : c'est l'ambition, la soif des richesses, c'est la haine, hélas ! et c'est l'envie contre qui s'élève, c'est l'amour aussi, passions immortelles qui permettent de faire descendre les morts de leurs cadres poussiéreux ou de les faire surgir, nouveaux Lazares, de l'immobilité des tombeaux.

En résumé, le moteur de la machine est toujours pareil; les organes accessoires, la peinture, le vain décor, seuls, se modifient. Mais, s'il en était ainsi, dira-t-on, où serait le progrès ? Il est bien évident, par exemple, que depuis la Renaissance notre mentalité a changé; une Saint-Barthélemy pourrait-elle encore ensanglanter la France ? Non, je ne le crois pas. Mais cela n'infirme point ma thèse. Il y a toujours des âmes féroces, des impulsifs, de grands fauves humains. Seulement leur proportion est moindre que jadis. En d'autres termes, l'éducation, la culture intellectuelle, débordant sur une élite lentement accrue, ont apaisé chez elle l'orage des passions. Le niveau moral s'est élevé dans l'ensemble plutôt que dans chaque individu. Et c'est pourquoi la collectivité apparaît moins brutale, plus sûre de ses réflexes. Toutefois, aux heures troubles, lorsque la brute domine, les événements tragiques du passé peuvent se reproduire, à peine modifiés, d'où les analogies que nous offre l'Histoire, et les rapprochements qui s'imposent à certains moments.

J'en veux retenir pour preuve la lutte des Valois contre la Réforme et le long incendie qui, de ses rouges lueurs, éclaira l'aube sanglante d'une Religion et la fin tragique d'une race royale.

Ce qui suit, je l'ai tiré pour une bonne part du beau livre de M. Batiffol, n'ayant fourni le plus souvent, comme dit Montaigne, que le lien propre à lier les fleurs de la gerbe. Gardez votre



FRANÇOIS Ier
(D'après J. Clouet. Biblioth. Nat. Phot. Giraudon.)

âme du XVIe siècle pour me comprendre plutôt que pour me juger. Quels que soient les rapprochements que les faits pourraient imposer, ditesvous bien que je n'ai voulu mécontenter personne, et encore moins troubler aucune conscience.

⁂

Le XVIe siècle, un des plus mouvementés de l'Histoire, se divise en deux parts. La première, faite des guerres extérieures, va jusqu'en 1559; la seconde, ensanglantée par les guerres de religion, aboutit à l'avènement d'Henri IV. De celle-là seulement j'aurai à m'occuper.

Vers l'an 1520, on apprit à Paris qu'un moine allemand, Martin Luther, outré de l'injustice du Pape, s'était élevé contre l'autorité de Rome. Il prêchait dans les églises, rédigeait des libelles et groupait autour de lui une foule de rêveurs, d'ambitieux et de mécontents. Léon X crut devoir prévenir François Ier de ce mouvement moderniste. Le Roi accueille l'avertissement avec insouciance. Spirituel, intelligent et instruit, curieux du monde extérieur, fastueux, arbitre des élégances, galant et passionné, François Ier, le plus français de nos rois, certainement, eût été un grand Prince sans son incohérence et sa légèreté. Parfaitement élevé, très *gentleman*, si j'ose dire, il pourrait, dans son privé, se comparer à l'actuel Edouard VII, celui-ci plus habile et plus suivi dans ses desseins.

La nouveauté n'était pas faite pour alarmer ce sceptique. D'abord, sa sœur, la Marguerite des marguerites, mariée au Roi de Navarre spolié par le Pape, donnait en plein dans le mouvement. Pourquoi n'eût-il pas écouté sa grande amie, lui qui vivait toujours sous l'influence des femmes ? Et puis, en bon gallican, il n'était point fâché de faire la nique à Rome. Il savait enfin que le pouvoir temporel n'avait, en Allemagne, rien perdu à l'expropriation des biens ecclésiastiques, réalisée à la faveur des idées nouvelles. La Cour avait de même été séduite : rien de plus tendre que le chant des Psaumes traduits d'un latin barbare par le bon poète Marot. Mélanchton, le savant apôtre de la Réforme en Allemagne, fut même appelé à Paris pour éclairer le Roi. Bref, la nouveauté allait l'emporter lorsque Léon X eut un geste de grand Pape. Ayant vu le danger, il consentit au Roi de France un Concordat avantageux, en même temps qu'il l'instruisait des risques qu'allait courir la Royauté une fois hors de sa voie.

Comment, en effet, ne pas comprendre que la dualité de religion créerait deux pouvoirs dans l'Etat? La royauté reposait sur trois assises :



HENRI II
(Du Primatice. Collection de Chantilly. Phot. Giraudon).

l'idée romaine d'abord, toute juridique; puis l'idée féodale : on obéissait au Prince parce qu'on le reconnaissait comme le plus puissant des seigneurs; l'idée religieuse enfin, de beaucoup la plus importante. Vers l'An Mille, le pouvoir de l'Eglise était tel que, ne pouvant le confisquer à leur profit, les Rois avaient eu l'habileté de le lui emprunter. Le souverain était l'oint du Seigneur. Revêtu d'un caractère semi-religieux, il imposait le respect et se faisait obéir par la crainte de l'Enfer; en le défendant on avait la certitude de gagner le Ciel; manquer à sa personne était péché mortel. Or, ces trois étais, la libération des consciences n'allait-elle pas les briser du jour au lendemain?

Lorsque François Ier eut compris que la raison d'Etat, en dehors de toute autre considération, le rivait, lui et ses peuples, à la religion romaine, il sévit avec acharnement contre les réformistes. Des attentats se commettaient-ils contre les saintes images érigées à tous les carrefours, aussitôt le Maître marchait contre ces anarchistes, et solennellement faisait amende honorable. Les réformés et leurs idées étaient traqués comme pourraient l'être les antimilitaristes dans un Etat étroitement gouverné, l'Allemagne, par exemple. François Ier, ou du moins ses agents allèrent même si loin, notamment lors du massacre des pauvres Vaudois de Provence, dont les débris essaiment encore dans les vallées des Alpes, que l'opinion s'émut et que les persécutions allèrent contre le but. Des prosélytes surgirent des échafauds et des bûchers, et lorsque François Ier mourut, la Réforme commençait à prendre corps dans le pays.

Henri II accentua encore la politique de son père. Second fils de François, qui ne l'avait jamais aimé, c'était un triste, celui-là. Il avait eu une enfance si douloureuse! Prisonnier de Charles-Quint, enfermé trois ans avec son frère comme otage dans les cachots d'Espagne, il avait été traité de la plus atroce manière. Aussi, les jours anciens l'avaient-ils imprégné d'une incurable mélancolie. Diane de Poitiers, veuve de Louis de Brézé, sénéchal de Normandie, devait seule apporter un rayon de soleil dans cette grise existence. Elle avait 36 ans, lui 17, lorsqu'il se connurent et s'aimèrent. Comment ce coquebin, malhabile à parler aux femmes, quoique romanesque, enchaîna-t-il le cœur de la belle, éternellement endeuillée et jusqu'alors inaccessible? Esprit lourd dans un corps agile, peut-être fut-il séduit plutôt que séducteur. — Quel mâle résista jamais à deux bras enlacés, à une bouche qui murmure la première les mots d'amour?

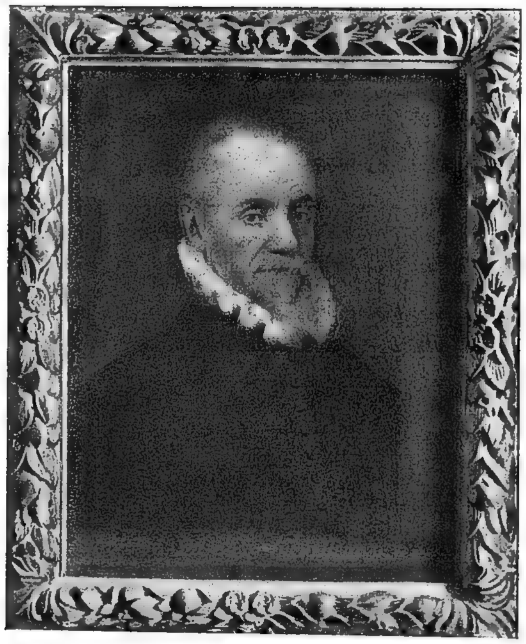
L'influence de Diane, très dévote, est certaine. Ce fut elle qui, vraisemblablement, ancra son ami dans la politique de répression contre la Réforme. Au point de vue extérieur, Henri II peut compter parmi les plus grands de nos rois. D'abord, il mit fin aux désastres des guerres d'Italie. En rejetant le pays vers le nord et l'est, il



DIANE DE POITIERS
(Musée de Dijon).

le relança dans sa vraie voie. Il conquit Boulogne, Metz, Toul, Verdun et Calais. Plus heureux que

son père, il tint en échec Charles-Quint et l'obligea même à abandonner le siège de Metz, fait d'armes magnifique dont Ambroise Paré nous a laissé le



AMBROISE PARÉ
(Collection de M. le Dr Tuffier.)

récit le plus savoureux. A l'intérieur, par contre, ce fut un terrible sectaire. Les magistrats répondant mal à son appel, soit qu'ils fussent gagnés aux idées nouvelles, soit qu'ils craignissent de condamner les plus grands personnages du royaume, les Condé, les Bourbon, les Châtillon-Coligny, il épura la magistrature, multiplia les bûchers. Malgré tout, ce fut l'échec complet.

Il y a quelques années, dans une conférence mémorable au grand amphithéâtre de la Sorbonne, l'historien Guglielmo Ferrero soutint cette thèse originale que le développement du catholicisme ne s'était accentué que du jour où il avait pris pied en Gaule. La France est la terre des vrais apôtres, des grands missionnaires; on a des idées ailleurs, mais elles ne peuvent se répandre sur le monde qu'après avoir passé par notre creuset bouillonnant. Peut-être le doit-on à ce que, chez nous, se mêlent harmonieusement les imaginations brillantes qui s'exaltent et s'enflamment, et les esprits résolus du Nord, qui vont jusqu'au bout de leur concept, créent les idées-force, sont capables de mourir pour elles : témoin la propagation de la foi catholique, témoin le grand élan des Croisades, témoin le mouvement de la Réforme et enfin l'épopée révolutionnaire. C'est Calvin qui devait être chez nous le propagateur et l'organisateur habile de la Religion nouvelle.

Voulant vous offrir l'image d'Ambroise Paré, la seule authentique que nous ayons du vieux maître, je m'étais rendu chez M. le professeur agrégé Tuffier, qui en est l'heureux possesseur, et que je ne saurais trop remercier ici. En visitant son salon, j'avais été étrangement troublé à la vue d'un portrait de femme, aux traits énergiques et doux, avec de beaux yeux mystiques, lumineux sous la blancheur de la coiffe. C'était précisément le portrait de la mère de Calvin, dont l'influence fut si forte sur la destinée de son fils. Pour tout grand homme on peut dire : Cherchez la mère. Elles nous créent deux fois, les chères femmes, qui souvent modèlent notre esprit comme elles ont façonné nos corps.

Ces Calvin s'occupaient à Noyon de contentieux ecclésiastique. Des gens d'Eglise, sans doute trop avides, ayant ruiné le père et le fils aîné, les avaient ensuite excommuniés. Calvin ne devait donc pas avoir des idées bien tendres pour les apôtres du Dieu de paix. Après avoir fait son Droit à Orléans et s'être réchauffé au brillant soleil des Grecs et des Romains, il était venu à Paris, où il fréquenta chez les de la Forge, de grands commerçants du Faubourg-Saint-Antoine qui, convaincus d'hérésie, montèrent sur le bûcher en 1535. Calvin avait failli être pris.

Il se sauva à Noyon, où il fut arrêté, puis s'évada pour de là gagner Bâle et Genève. Cette dernière ville s'était jetée dans la Réforme en haine du duc de Savoie. Mais les Genevois, gens précis, estimant que la Religion naissante manquait d'un credo formel, de règles exactes, chargèrent précisément Calvin de réaliser cette tâche.

Il était Français et juriste; il maniait, de plus, notre langue dans la perfection. Il codifia donc le nouveau culte qui, simplifié, se borna à la prédi-



FRANÇOIS II
(Par F. Clouet. Biblioth. Nat. Phot. Giraudon.)

cation, la prière, la lecture des Evangiles et le chant des Psaumes. Il établit, enfin, — et le fait

est capital, — une hiérarchie ecclésiastique, en créant et instruisant des pasteurs.

Luther avait bien déchiré la robe sans couture; général ardent, il avait bien lancé les troupes à l'assaut, mais Calvin paracheva son œuvre. Par la création de consistoires, d'églises, il groupa



FRANÇOIS, DUC DE GUISE
(*De Dumoustiers (?). Biblioth. Nat. Phot. Giraudon.*)

les membres épars qui s'ignoraient, leur permit de mesurer leurs forces, de recueillir de l'argent, et fit d'eux, en un mot, de vrais confédérés : *Eidgenossen*, d'où est venu le mot Huguenot.

C'est pourquoi, lorsque Henri II eut succombé dans le fameux tournoi des Tournelles, son fils et successeur, le petit François II, trouva en face de lui, non plus des néophytes dispersés et impuissants, mais une confédération déjà solide qui allait secouer l'Etat jusqu'au plus profond de sa base. Cet infortuné François II a laissé, dans l'Histoire, une image falote et inconsistante qui en fait à peine une ombre de Roi. Sujet aux écoulements d'oreille, le pauvret ne respirait point par le nez, tenait toujours la bouche ouverte et offrait, comme le démontra victorieusement naguère M. Potiquet, dans un beau livre, le type parfait de l'adénoïdien. Neveu des Guise, par son mariage avec Marie Stuart, il vécut en partie sous leur dépendance et sous la dépendance de sa mère, Catherine de Médicis.

Voyons d'abord les Guise. Cadet de la maison de Lorraine, Claude, le fondateur de la dynastie, était venu en France, comme tant d'étrangers, pour y chercher fortune. Sa valeur à Marignan, aux côtés de François Ier, lui valut son titre de duc de Guise. De ses fils, François est peut-être un des plus grands hommes de guerre que la France ait eus. Célèbre depuis ses victoires, la prise de Calais, le siège de Metz, c'était le général vainqueur vers lequel monteront toujours en France les acclamations du populaire. Son aîné, le cardinal de Lorraine, devint avec lui le chef des nationalistes et le porte-drapeau de la Catholicité en péril. D'esprit résolu, ardents, ambitieux, ils se donnèrent pour but d'étouffer l'hérésie en rétablissant au besoin le tribunal de l'Inquisition. Mais s'ils avaient pour eux les masses, les deux frères voyaient se dresser contre leur empire la Reine-Mère, Catherine de Médicis.

L'Histoire n'a pas été juste pour cette dernière. Elle n'était point née; fille de médecins parvenus, les *Medici*, qui portaient encore dans leurs armes les pilules que fabriquaient leurs aïeux, étrangère, par surcroît, elle était suspecte à chacun. Sa conception, bien peu française, fut de gouverner au mieux des intérêts de tous et non dans l'intérêt d'un seul parti. Acharnée à sa politique de conciliation, elle ménagera les Huguenots tant qu'elle pourra, jusqu'au jour où sa grande faiblesse la précipitera, elle aussi, dans la violence et dans le sang. Pas jolie, mais très grande Dame, très sportive, toujours à cheval ou à la chasse, irréprochable de tenue, c'est elle, disent les ambassadeurs vénitiens, ces admirables *reporters*, « qui a su conserver à l'autorité royale le peu de



CATHERINE DE MÉDICIS
(*Musée de Chantilly. Phot. Giraudon.*)

majesté qui lui reste encore ». Sa politique fut celle qui devait immortaliser Henri IV. On l'a blâmée de son échec; reste à savoir si cette veuve, entourée d'ennemis, eût pu faire mieux.

Quand les Huguenots eurent vu les Guise à l'œuvre, et leur mainmise sur le Roi, ils ne manquèrent pas de s'insurger contre ces Lorrains étrangers qui prétendaient, au mépris de tout droit, s'arroger le gouvernement du royaume. Ils

organisèrent donc des délégations qui allèrent porter à François II leurs doléances. La première tentative faite par le Roi de Navarre, prince léger et sans consistance, échoua lamentablement. Ils



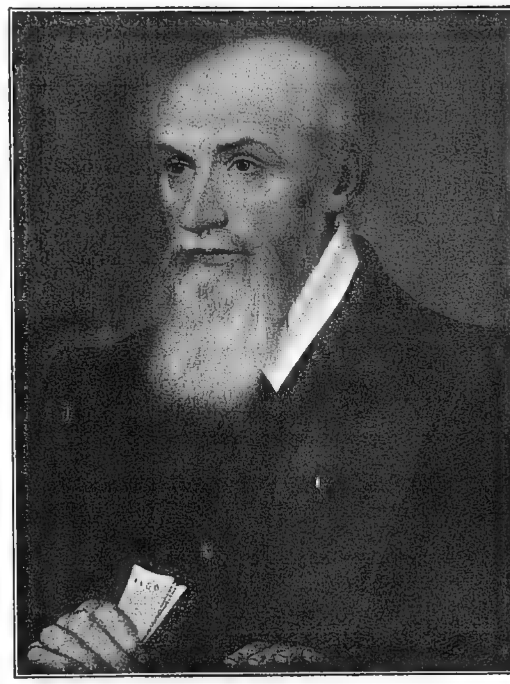
CHARLES IX
(*Par F. Clouet. Biblioth. Nat. Phot. Giraudon.*)

imaginèrent alors, sous la conduite d'un aventurier, La Renaudie, d'appuyer au besoin leur supplique par les armes. L'événement est resté célèbre sous le nom de Conjuration d'Amboise, qui valut aux Huguenots un redoublement de sévérité et le renforcement de l'autorité des Guise. Espérant tout terminer, Catherine eut l'idée de convoquer les Etats-Généraux à Orléans; mais les Guise, contre qui la manœuvre était dirigée, la déjouèrent, et déjà ils touchaient aux marches du trône lorsque François II mourut soudain d'une méningite otitique contre laquelle on n'osa intervenir, en trépanant, comme Ambroise Paré en avait eu un instant l'intention.

A ce fantôme de Roi, mort à 17 ans, succédait un enfant de 10 ans, Charles IX. Nettement dégénéré, celui-là fut poète, peintre, artiste ciseleur, grand chasseur aussi, mais Roi, non pas. C'était un fantaisiste qui procédait par foucades. Il en eut de terribles. Tantôt, il était contre les protestants, tantôt, il rudoyait sa mère, la menaçant d'aller au prêche. Ce roux, rapidement monté en graine, répond assez bien au type décrit par M. le Prof. Landouzy, sous l'appellation de *Vénitien* et de *vir populeus*, et que guette la tuberculose.

Sous François II, les Guise avaient régné; cette fois, Catherine tient les guides. Elle prend comme chancelier Michel de l'Hospital, dont le nom est tout un programme. Avec ses yeux aigus, son grand front découvert, sa belle barbe blanche, cet opportuniste a une physionomie bien moderne. Il fait d'abord éloigner les Guise, rend la liberté au Prince de Condé, chef des Huguenots, emprisonné après Amboise et rédige une belle proclamation. « Otons, dit-il, ces mots diaboliques, noms de partis, de factions et de séditions, luthériens, huguenots, papistes; ne changeons le nom de chrétiens. » Paroles sages, mais vaines. Persécutés hier, puis tolérés, les protestants étaient devenus intolérants à leur tour. De leur côté, les Guise évincés s'allient à Montmorency pour former le triumvirat catholique, avec, pour devise : La France aux catholiques français. Catherine et ses Italiens ne sont-ils pas des étrangers? Et ce l'Hospital, hier encore chancelier du Duc de Savoie, n'est-il pas venu en France pour nous vendre?

Sans se décourager, le brave homme rédigeait circulaires sur circulaires. Mais que peut la plus belle ordonnnance si elle n'est appuyée sur la force? Or, on n'en voulait point user. On imagina, — idée bien gallicane, — de réunir protes-



LE CHANCELIER MICHEL DE L'HOPITAL
(*Musée de Chantilly. Phot. Giraudon.*)

tants et catholiques en assemblée : le Colloque de Poissy, — Août 1561. Les deux partis en présence pourraient s'expliquer à loisir. Mais loin de rien arranger, le fameux Colloque servit à montrer davantage l'abîme qui séparait le passé du présent, les Catholiques des Huguenots. Après le Colloque, nouvel édit, donnant

aux protestants le droit de se grouper, droit qu'ils prenaient d'eux-mêmes depuis longtemps, d'ailleurs. Alors, les Catholiques se fâchent, et le



L'AMIRAL DE COLIGNY
(*Par F. Clouet. Biblioth. Nat. Phot. Giraudon.*)

massacre de Vassy vient tout remettre en question. Les Guise passent pour l'avoir organisé; d'aucuns soutiennent, par contre, qu'il s'agit là d'un événement fortuit dû à la rencontre de troupes rivales. Quoi qu'il en soit, Catherine fait aussitôt défense à François de Guise de rentrer à Paris. Il y accourt à franc étrier, et la Ville lui fait une de ces réceptions dont elle a le secret lorsqu'elle veut braver le pouvoir. On entre ainsi en pleine guerre civile, en dépit de la régence qui cherche toujours à retarder l'échéance fatale et à tout concilier.

Les troupes royales commandées par François de Guise, et les Huguenots sous les ordres de Condé, se rencontrent finalement à Dreux. La Noue a laissé le tableau poignant de cette première bataille où deux armées composées de frères, d'amis, de parents, vont s'exterminer. La lutte fut terrible et menée avec une vigueur effroyable par l'invincible de Guise. A 5 heures, tout était fini, les protestants en déroute, et Condé, leur chef, prisonnier.

Coligny ayant succédé à Condé, la Reine voulut profiter des hésitations de l'Amiral, esprit modéré et loyaliste, pour mettre fin au conflit. Des conciliabules sortit le traité d'Amboise, qui en ménageant tout le monde ne satisfaisait personne. Afin d'occuper les loisirs de cette paix boiteuse, Catherine résolut de promener la Cour à travers la France. On voulait aussi rassurer le roi d'Espagne, inquiet des progrès du protestantisme, fruits de cette politique d'atermoiements. Philippe II n'était pas autrement fâché de voir la France « bas de poil », comme dit Monluc, mais il appréhendait avant tout de la voir huguenote. Il y eut donc force entrevues à Bayonne, avec son représentant le Duc d'Albe. Mais le principal résultat du voyage fut de montrer à la Reine et les piètres effets de sa politique, et le loyalisme des masses. Elle semble être rentrée au Louvre avec d'autres idées. Sans doute, la détresse du royaume l'oblige bien encore à des concessions, Edit d'Amboise, paix de Saint-Germain. Mais déjà germe dans son esprit le projet d'arrêter les meneurs coûte que coûte, déjà apparaissent à l'horizon les premières lueurs de la Saint-Barthélemy.

On a dit que cette journée avait été longuement préparée; ce n'est pas ce qui ressort des documents mis à jour. Un fanatique blesse l'Amiral, très avant dans l'amitié du Roi qui l'appelait son « compère ». Aussitôt, les gentilshommes huguenots venus en nombre à Paris pour le mariage d'Henri de Béarn, le futur Henri IV, avec Marguerite, la reine Margot, fille de Catherine, s'arment et se répandent par la ville. La Cour, qui deux ans auparavant avait failli être enlevée avec le roi, à Meaux, prend peur. Catherine s'affole, et le massacre est décidé.

Ce qu'il fut, je n'ai pas à le redire; c'était la conséquence d'une longue faiblesse. On avait trop atermoyé, et c'est pourquoi « le sang offensa les consciences ». Catherine seule plastronna. Charles IX, qui avait laissé faire, ne survécut pas à ce grand traumatisme moral. Sentant peser sur lui la réprobation de l'opinion publique qui s'éveillait en Europe, en proie aux hallucinations, il



HENRI III
(*Par F. Quesnel. Biblioth. Nat. Phot. Giraudon.*)

s'éteignit un matin de printemps, miné par la phtisie.

Henri III, le préféré de Catherine, celui qui lui ressemblait le plus, marque le terme de la race. Efféminé, courant la bague en amazone, ayant tout fait pour mériter sa réputation d'inverti, débauché et dévot à la fois, il lutta moins contre les Huguenots que contre Henri de Guise, le prince magnifique, le général Boulanger de ce temps, et dont la France fut follement éprise. Chef de la Ligue, cette confédération générale des catholiques, engendrée par la faiblesse imbécile des pouvoirs publics, il fut le maître du royaume. Loin de reconquérir son autorité en l'assassinant à Blois, Henri III se perdit davantage. Peut-être eût-il été sauvé par le Béarnais rallié, lorsqu'il tomba sous les coups de Jacques Clément, au moment où



LE DUC HENRI DE GUISE
(*Musée du Louvre. Phot. Giraudon*).

il sortait de la garde-robe : Triste fin d'une lignée glorieuse, mais qui s'était abâtardie par le long exercice du pouvoir absolu.

Henri IV, qui commence une autre dynastie, allait donner vingt ans de paix à la France. Il suivit, comme je l'ai dit, la politique de Catherine, mais il triompha là où avait échoué l'autre, parce qu'il avait su montrer avant tout qu'il était fort et résolu. Tant il est vrai que la politique de la main généreusement tendue ne réussit que si l'on a prouvé d'abord la vigueur de son poing. L'exemple d'Henri IV, atteste, en outre, et une fois de plus, que la France, jetée aux abîmes par les folies de la masse, est toujours reportée aux sommets de l'Histoire par la valeur et le génie de l'un de ses enfants.

F. Helme.

VARIÉTÉS

Les poissons et les maladies microbiennes.

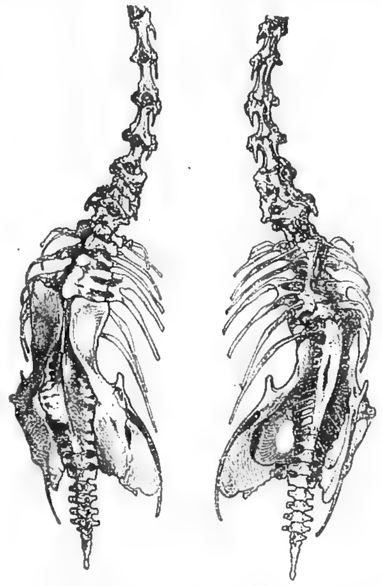
MM. Remlinger et Nouri exposaient dernièrement le résultat des recherches entreprises par eux pour savoir si les poissons peuvent transmettre la fièvre typhoïde et le choléra. Leurs expériences ont été faites sur des cyprins dorés; elles établissent qu'un poisson qui vit dans une eau contaminée — par le bacille d'Eberth ou le vibrion cholérique, par exemple — peut recéler dans ses organes, son tube digestif en particulier, ces germes pathogènes. Toutefois, au point de vue de l'hygiène alimentaire, le fait est sans importance, car ces auteurs ont vérifié que, même si les poissons sont cuits entiers et sans être vidés, la température atteinte par les parties centrales est suffisante pour amener la mort de tous les microorganismes. Néanmoins, au point de vue épidémiologique, la présence possible des microbes de la fièvre typhoïde et du choléra dans le tube digestif des poissons n'est pas dépourvue d'intérêt. On peut concevoir, en effet, que des poissons véhiculent des microbes pathogènes d'un fleuve contaminé à un affluent sain et servent ainsi d'agent de dissémination à des maladies contagieuses; ce serait l'explication d'épidémies hydriques ayant remonté des cours d'eau. (*La Nature*.)

La scoliose chez les animaux de basse-cour.

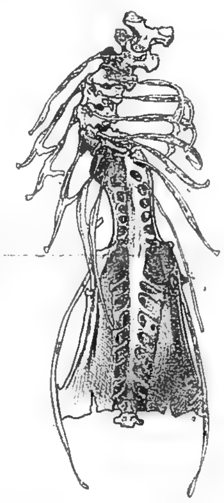
On ne connait presque pas de cas bien authentiques de scoliose habituelle typique chez les quadrupèdes. En revanche, les figures que nous emprun-



Pleiospondylie chez l'anguille.

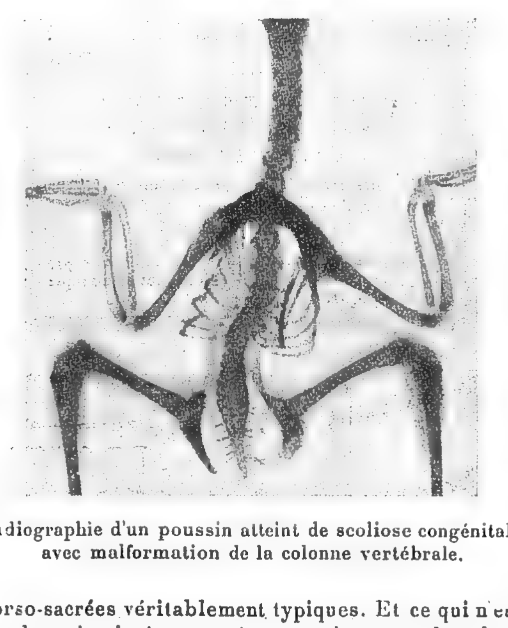


Squelette de poule avec anomalie vertébrale et scoliose congénitale. Les côtes ventrales ont été supprimées pour rendre la figure plus démonstrative.



Scoliose chez une oie.

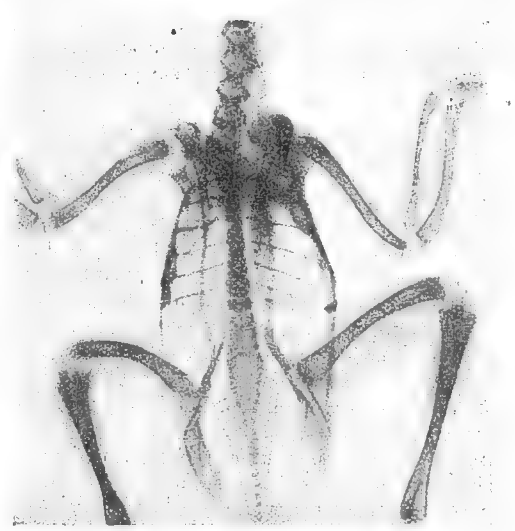
tons au travail de M. Fritz Härtel, assistant du professeur Bier (*Deut. Zeitschr. f. Chir.*, Mars 1909, vol. XCVIII, p. 277), montrent que cette affection est loin d'être rare chez les animaux de basse-cour, poules, canards, oies. C'est surtout chez les poules qu'on rencontre fréquemment des cypho-scolioses



Radiographie d'un poussin atteint de scoliose congénitale avec malformation de la colonne vertébrale.

dorso-sacrées véritablement typiques. Et ce qui n'est pas le moins intéressant à noter, c'est que dans leur étiologie on retrouve les mêmes facteurs qu'on a signalés dans la scoliose de l'homme (hérédité, traumatisme, tuberculose, rachitisme).

Les animaux de basse-cour ne sont pas les seuls à présenter des déviations de la colonne vertébrale. La scoliose n'est pas rare chez les serpents et chez



Poussin avec colonne vertébrale normale.

les poissons. Chez ceux-ci, elle sévit même parfois de façon épidémique, on ne sait pas pourquoi.

R. R.

La Commission internationale de l'opium.

Le 1er Février 1909 s'est réunie à Shanghaï la première Commission internationale de l'opium due à l'initiative du révérend évêque Brent, des Philippines.

L'objet de cette Commission a été d'étudier les mesures à prendre pour combattre la morphinomanie qui cause des ravages considérables parmi les peuples d'Extrême-Orient.

Le corps médical ne pouvait pas rester indifférent à cette grande manifestation qui a appelé l'attention des philanthropes et des économistes du monde entier; c'est pourquoi j'ai jugé utile de donner ici un compte rendu très succinct des travaux de la Commission.

La séance d'ouverture a été présidée par S. E. Tuan-Fang, vice-roi de Nankin, représentant l'empereur de Chine. Après avoir souhaité la bienvenue aux représentants de 15 nations, il a rappelé dans un langage élevé tout ce que la Chine a fait contre l'opiummanie.

Immédiatement après la séance d'ouverture, la Commission a commencé ses travaux.

Quinze séances ont été employées pour examiner les divers rapports des représentants de chaque nation portant sur les statistiques commerciales, les plantations de pavots, la production d'opium, revenus, tarifs, traités et accords internationaux; enfin, sur les statistiques relatives à la vente et à la consommation de l'opium, ainsi que sur les revenus qui en sont tirés, ce qui a donné la base pour établir le pourcentage des fumeurs d'opium.

Après un examen attentif des rapports des divers moyens d'action gouvernementale quant à la marche de la lutte anti-opiumique dans les divers Etats de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, des résolutions ont été adoptées et transmises par les diverses délégations à leurs Gouvernements respectifs.

Voici quelles sont ces résolutions :

RÉSOLUTIONS VOTÉES
PAR LA COMMISSION INTERNATIONALE DE L'OPIUM

1° La Commission internationale de l'opium reconnaît l'indiscutable sincérité du Gouvernement de la Chine dans ses efforts pour extirper la production du pavot et la consommation de l'opium dans l'Empire, et la croissante efficacité de l'opinion publique parmi ses propres sujets qui supportent les effets de ces efforts;

2° La Commission internationale de l'opium émet l'avis que l'usage de l'opium dans tout emploi autre que le but médical devrait toujours être tenu par chaque Gouvernement participant à la Commission pour un produit à interdire ou à frapper de règlements stricts;

3° La Commission internationale de l'opium estime que déjà la fabrication sans restriction, la vente et la diffusion de la morphine constituent un danger grave et que la morphinomanie montre des signes d'extension parmi les populations. Cette Commission désire, en conséquence, attirer l'attention de tous les Gouvernements sur l'importance énorme des mesures

coercives à prendre par chaque Gouvernement sur son territoire et dans ses possessions pour arriver à contrôler la fabrication, la vente et la diffusion de cette morphine ainsi que des autres composés de l'opium, car il résulte des recherches scientifiques que ces drogues sont susceptibles d'entraîner les mêmes pernicieux effets;

4° La manière dont a été constituée la Commission internationale de l'opium ne lui permet pas de rechercher, au point de vue scientifique, les remèdes contre l'opium, pas plus que les propriétés et les effets de l'opium ou de ses composés, mais elle déclare que de telles recherches seraient de la plus haute importance. Aussi désire-t-elle que chaque délégation puisse recommander cette face de la question à son Gouvernement pour faire ce qu'il jugera nécessaire;

5° La Commission internationale de l'opium pousse vivement tous les Gouvernements qui possèdent en Chine des concessions ou des établissements dans lesquels n'auraient pas encore été prises des mesures affectives relativement à la fermeture des fumeries d'opium à faire quelques pas dans cette voie;

6° La Commission internationale de l'opium recommande à chaque délégué de pousser son Gouvernement à appliquer ses lois sur la pharmacie à ses nationaux dans leurs districts consulaires, dans leurs établissements en Chine.

Jérusalémy (de Shanghaï).

Le chevalet à repriser.

Les travaux d'aiguille ne passent pas communément pour des travaux bien pénibles. En dépit de cette opinion courante, ils ne laissent pas cependant d'être souvent fatigants à l'excès, voire même dangereux pour les ouvrières qui s'y livrent sans interruption, en raison des positions fâcheuses qu'elles sont obligées d'adopter.

Ce péril réel du travail à l'aiguille est, du reste, si bien constaté aujourd'hui par les hygiénistes que tout récemment, ainsi que nous l'apprend la *Revue d'hygiène* (n° 3, Mars 1909), des industriels avisés, MM. Blin (d'Elbeuf), ont imaginé et ont fait installer dans leurs ateliers un appareil spécial, un chevalet à repriser, dont l'objet est de permettre à l'ouvrière de prendre, au cours de son travail, une position commode et un appui en rapport avec sa vue et sa corpulence. Ainsi, on évite les désordres physiologiques et les fatigues excessives dus à la position courbée tout à fait anormale que sont obligées de prendre les femmes dans les conditions ordinaires où s'effectuent les travaux de couture.



Fig. 1. — Modèle de chevalet à repriser, se faisant suivant deux hauteurs.



Fig. 2. — Ouvrière travaillant suivant les procédés usuels, sans appareil.

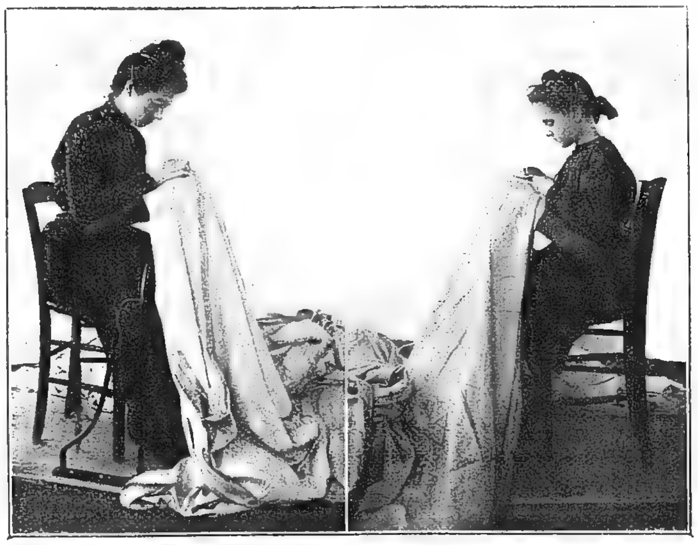


Fig. 3. — Ouvrière travaillant avec le chevalet à repriser, modèle pour les grandes tailles.

Fig. 4. — Apprentie travaillant avec le chevalet à repriser, modèle pour les petites tailles.

MM. Blin ont fait construire deux modèles de leurs chevalets à repriser et ces modèles ne diffèrent guère l'un de l'autre que par la taille.

L'emploi du chevalet à repriser, qui tend aujourd'hui à se généraliser chez les fabricants d'Elbeuf et qui ne saurait — le temps aidant — manquer de le faire un peu partout, procure des avantages considérables.

Toutes les ouvrières qui ont eu occasion de l'utiliser sont unanimes à déclarer qu'il leur procure un soulagement considérable.

Le progrès réalisé par MM. Blin n'est donc pas, à beaucoup près, négligeable et l'on ne saurait trop les féliciter d'avoir, par leur heureuse initiative, fourni les moyens d'améliorer en de notables proportions l'hygiène d'une catégorie importante de travailleuses.

Georges Vitoux.

A travers le Monde

Une station d'altitude aux Philippines.

Depuis leur installation aux Philippines, les Américains se sont préoccupés de posséder pour les fonctionnaires et les résidents européens une station climatérique pouvant être utilisée comme sanatorium pour les débilités. Ils ont choisi Baguio [1].

1. J.-J. Vassal. — « Baguio, station d'altitude des Philippines ». *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, 1908, Novembre-Décembre, p. 503.

Baguio, qui signifie *vent violent*, est dans la province de Benguet de l'île de Luçon, et à 281 kilomètres au nord de Manille. Le massif des montagnes de Caraballo forme là un plateau d'une hauteur moyenne de 1.500 mètres, semé de forêts de pins, arrosé d'eaux vives et jouissant du climat des zones tempérées. Sous le régime espagnol, Baguio, dont la valeur fut méconnue, n'était point visité. C'était une véritable expédition pour s'y rendre par la côte occidentale. Des troupes américaines, en colonne de police dans la région, partirent de Fernando et vinrent camper sur le plateau. Au récit des soldats, beaucoup se prirent d'enthousiasme et organisèrent des reconnaissances vers Baguio.

Bientôt on construisit un chemin de fer au prix de difficultés techniques inouïes.

Baguio, aussi bien par le caractère de la végétation et du paysage que par son climat, diffère complètement des terres basses et rappelle plutôt les Alpes ou les Pyrénées. Le colonial fatigué y retrouve le milieu familier de son pays, les habitudes métropolitaines et jusqu'à la cheminée, qui ne manque jamais dans les habitations. L'air vivifiant de la montagne agit rapidement. Toute l'année, les nuits sont très fraîches, et si le soleil, au milieu du jour, darde des rayons parfois assez vifs, il se produit vite un refroidissement qui rend les soirées agréables et nécessite pour dormir du feu dans les appartements.

Baguio est donc en train de tenir toutes les espérances que les Américains avaient fondées sur cette portion privilégiée de leur territoire. Aussi l'œuvre s'avance et se complète avec une rapidité prodigieuse. Des routes parcourent le plateau dans tous les sens; les particuliers et les services publics élèvent de nombreuses constructions. Moins de 2 ans après l'ouverture de la route, il y avait à Baguio 2 hôtels de premier ordre, un camp militaire pour une brigade, des villas et des chalets; le gouverneur général y tenait les premiers conseils, entouré de tous les commissaires de la colonie. Ce sera désormais le siège officiel du gouvernement pendant la saison, c'est-à-dire de Mars à Juin.

Parmi les projets qui s'achèvent maintenant, nous citerons l'hôpital, qui coûtera près de 200.000 francs, et un observatoire astronomique, dirigé par le Père Algué, qui sera muni d'un poste de télégraphie sans fil. Le camp militaire *John Hay* occupe un immense territoire à part, qui s'organise et se peuple à mesure qu'arrivent les détachements de troupes. Les réserves blanches de la colonie y seront naturellement cantonnées. Le dessin du poste est si large et l'*utilisation du terrain* si heureuse que l'on est tout étonné de découvrir une sorte de ville d'eau du plus agréable aspect alors qu'on s'attendait à trouver les alignements et les édifices ordinaires des casernes. On a profité des vallonnements pour dissimuler les magasins et les écuries et réservé les sommets et les pics pour les maisons d'habitation. Les arbres ont été protégés et beaucoup d'autres plantés récemment. Les mess et villas des officiers s'ouvrent sur le plus beau panorama de la région. Comme au camp Mac Kinley, près de Manille, chaque compagnie est logée dans un chalet séparé, où les lits blancs à sommiers métalliques des chambres, le billard de la salle de jeux et les nappes des réfectoires disent bien la manière dont est traité le soldat des États-Unis. L'hôpital militaire de 60 lits comprend un laboratoire de bactériologie des mieux outillés.

Les Américains, ayant compris l'importance d'une station d'altitude pour les Philippines, ont, malgré des obstacles considérables, créé Baguio en quelques années. Ce sera un des facteurs principaux des progrès de l'hygiène dans ce pays et par conséquent de sa prospérité. P. D.

CHINE

Le gouvernement chinois a défendu, à partir du 1[er] Janvier dernier, l'importation et la préparation de la morphine et des seringues à morphine.

Cette importation n'est autorisée que s'il est certifié, par des médecins et pharmaciens étrangers, que ces produits sont exclusivement destinés à l'usage thérapeutique. Par suite, elle devra se faire sous un contrôle rigoureux des consuls. Cette importation est soumise à un impôt de 5 pour 100 de sa valeur.

ETATS-UNIS

Le vaccin contre la typhoïde. — D'après le *Scientific American*, le département de la Guerre des Etats-Unis envisagerait la possibilité d'employer la vaccination pour immuniser les soldats contre la fièvre typhoïde, et serait sur le point d'en décider l'application systématique dans tous les corps d'armée de l'Union.

HONGRIE

La 3[e] édition de la Pharmacopée hongroise, qui doit entrer en vigueur le 1[er] Janvier 1909, va paraître en langue hongroise. Une traduction en latin sera publiée et formera un volume séparé.

JAPON

D'après le rapport du consul américain, le gouvernement a décidé d'établir un monopole d'Etat pour les médicaments. Un projet de loi sera soumis, en effet, au Parlement, dans la prochaine session. Il se base sur la mauvaise qualité des médicaments vendus jusqu'ici au Japon.

RUSSIE

Les spécialités pharmaceutiques françaises étaient depuis quelque temps en Russie l'objet de nombreuses falsifications. Sur la plainte des intéressés, le gouverneur général d'Odessa, M. Tolmatchef, a ordonné les mesures de répression les plus énergiques. Déjà l'on a arrêté une bande de contrefacteurs qui seront traduits devant le tribunal pénal. M. Tolmatchef s'occupe, en outre, de pourvoir à la protection de la santé publique et à la défense des intérêts des fabricants français, en faisant vérifier l'authenticité de toutes les spécialités mises en vente dans les pharmacies et drogueries d'Odessa.

GRÈCE

Il s'est constitué à Athènes, sous la direction de M. Constantin Contos, professeur de littérature grecque à l'Université, une Commission ayant pour but la publication de tous les *Ouvrages des anciens médecins grecs*, de ceux qui ont déjà été édités aussi bien que des œuvres jusqu'à présent inédites.

Cette Commission est constituée par M. Constantin Lameras, professeur agrégé de gynécologie à l'Université d'Athènes, MM. Jean Rossis et Ch. Charitonides, docteurs ès lettres et professeurs de littérature grecque à Athènes.

LIVRES NOUVEAUX

F. Lejars. — *Traité de chirurgie d'urgence*, 6e édition, revue et augmentée. Un volume grand in-8° de 1.185 pages, avec 994 figures dans le texte et 20 planches hors texte. Relié toile. Prix : 30 francs. (Masson et Cie, éditeurs, Paris, 1909.)

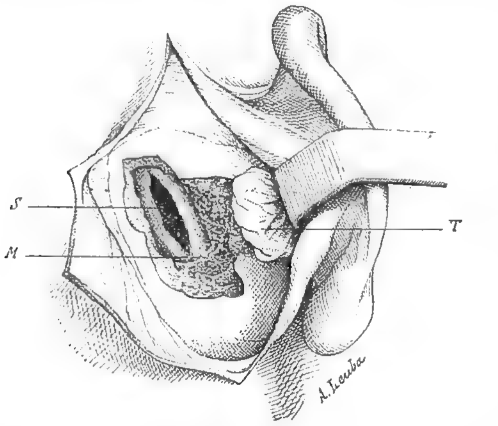


Figure 151.
Traitement opératoire de la thrombose du sinus latéral.
S, sinus latéral; *M*, mastoïde trépanée;
T, tampon de gaze stérilisée.

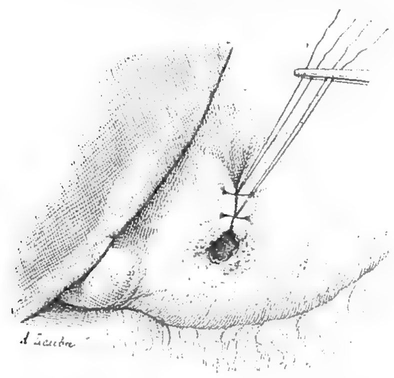


Figure 429.
Invagination d'un ulcère perforé de l'estomac.

Aujourd'hui même paraît la 6e édition de « La Chirurgie d'urgence de Lejars »; on peut dire que c'est là, pour nous tous, un événement d'une importance considérable. Il montre la continuation du succès légitime et sans précédent qui n'a cessé, depuis sa naissance (il y a moins de 10 ans), de s'attacher à ce remarquable ouvrage; en même temps, il nous donne la certitude d'avoir, sur les questions chirurgicales les plus neuves, une mise au point définitive.

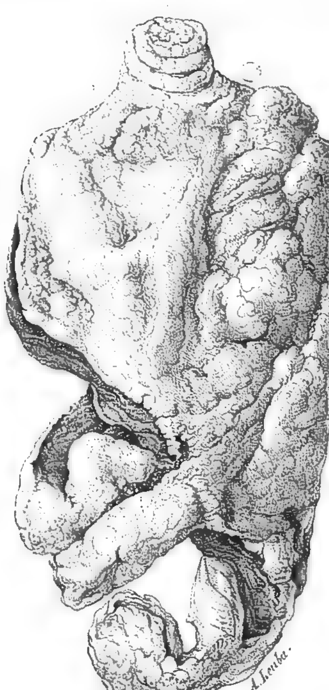


Figure 448.
Torsion du grand épiploon.

De l'ensemble de l'œuvre, de sa merveilleuse valeur éducatrice, de la sûreté de son conseil, il n'y a plus rien à dire aujourd'hui, l'opinion mondiale — le nombre des traductions étrangères qui ont été faites des éditions précédentes permet d'employer ce terme — étant définitivement établie.

Mais le livre entier *a été remanié longuement*, *90 figures ont été ajoutées*, et je ne puis passer sous silence la valeur des acquisitions qui s'y trouvent, de ces fruits d'une expérience qui s'enrichit chaque jour et d'un labeur qui ne s'interrompt jamais.

Il y a dans cette 6e édition des *chapitres entièrement nouveaux*. Il y a dans certains autres chapitres des *remaniements* importants liés à l'évolution chirurgicale des derniers mois écoulés.

Au chapitre des empyèmes a été ajouté celui des *abcès du médiastin*; la description des abcès antérieurs et de leur traitement est tout à fait nouvelle.

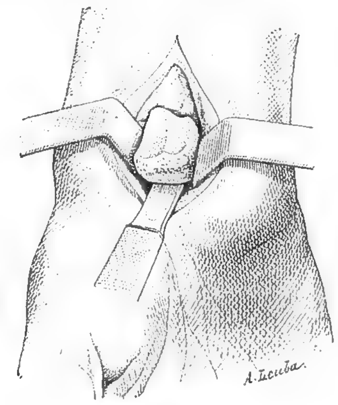


Figure 681.
Libération à la rugine courbe du semi-lunaire énucléé.

Les traumatismes de l'abdomen ont été revisés avec le plus grand soin, et les acquisitions récentes de la chirurgie ont permis de consacrer un important chapitre aux *plaies et ruptures du pancréas*, dans lequel est minutieusement réglée la voie d'accès de la glande, et où se trouvent exposés les principes actuels du traitement des fistules post-traumatiques.

Il faut également signaler un nouveau chapitre sur les *corps étrangers de l'estomac*, et un autre sur l'*hématocolpos* renfermant des données fort intéres-

santes sur les dangers des hématosalpynx concomitants.

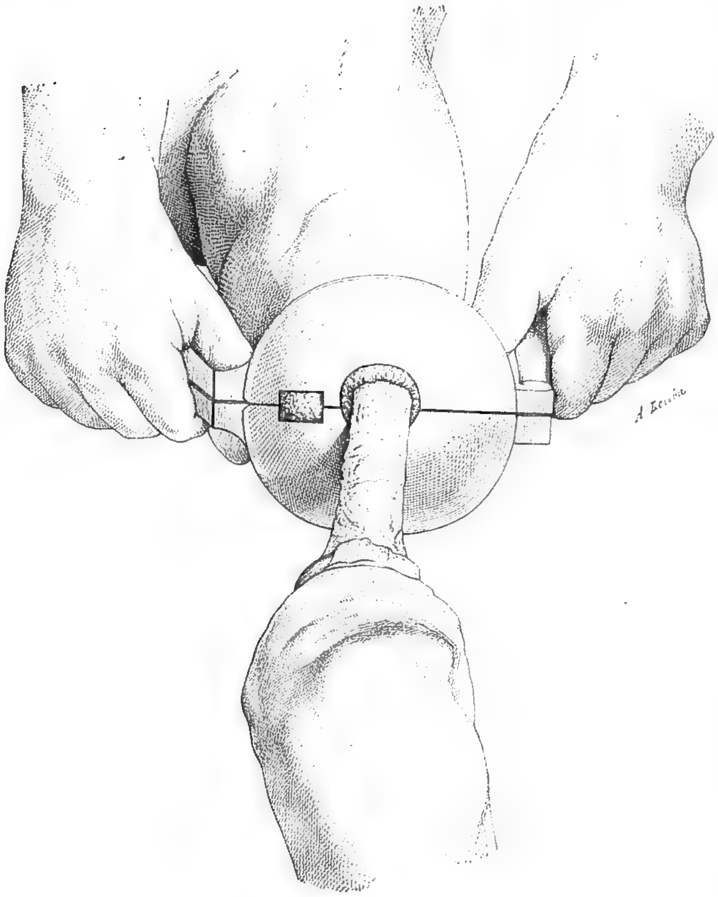


Figure 919.
Amputation circulaire de cuisse; emploi du rétracteur de Percy, modifié par Dujardin-Beaumetz.

Le chapitre des *amputations d'urgence* a permis à Lejars de formuler un ensemble de règles judicieuses sur la conduite à tenir dans les grands traumatismes, dans les écrasements, et en même temps de simplifier au maximum le manuel opératoire de ces opérations d'extrême urgence par le choix des procédés et l'utilisation des meilleures techniques (fig. 919).

Parmi les *remaniements*, il en est d'importants : au chapitre des *coups de feu de l'oreille*, à celui de la *mastoïdite*, pour lequel ont été dessinées de nouvelles figures représentant l'intervention dans la thrombose du sinus (fig. 151); au chapitre des plaies de poitrine se trouve discutée l'importance pronostique de la *pneumonie contusive*.

Les *plaies de l'uretère* sont plus longuement étudiées que dans les éditions précédentes. L'indication de l'urétéro-néo-cystostomie d'urgence est précisée.

Dans le chapitre des péritonites par perforation, de précieux détails ont été ajoutés sur la technique qu'il convient d'employer dans la suture des ulcères perforés (fig. 429) de l'estomac ou du duodénum.

De même, parmi les autres grands syndromes abdominaux, le chapitre des accidents liés à la *torsion des pédicules* a été sensiblement augmenté, spécialement en ce qui a trait aux *torsions de l'épiploon* (fig. 448).

Enfin, dans le chapitre consacré à l'étude des traumatismes du carpe, la question de jour en jour plus importante des luxations du semi-lunaire a été longuement envisagée, ainsi que celle de son extirpation (fig. 681) lorsqu'elle est jugée nécessaire.

Malgré ces additions nombreuses, on s'est attaché par des réductions appropriées à ne grossir que le moins possible le volume qui, par la perfection de son tirage et la richesse de son illustration, continue dignement ses aînés. R. Proust.

E. Jeanselme et Rist. — *Précis de Pathologie exotique.* 1 vol. petit in-8° (de la collection des *Précis médicaux*) de XII-809 pages, avec 2 planches hors texte en couleurs et 160 figures, cartonné toile souple. Prix : 12 fr. (Masson et Cie, éditeurs).

Voici comment, dans la préface de leur ouvrage, les auteurs s'expriment au sujet de la nécessité des études cliniques et bactériologiques concernant les maladies tropicales : « Peu à peu se dégage la notion que l'avenir politique et économique des établissements fondés par les Européens dans la zone paraéquatoriale dépend avant tout de la vigueur avec

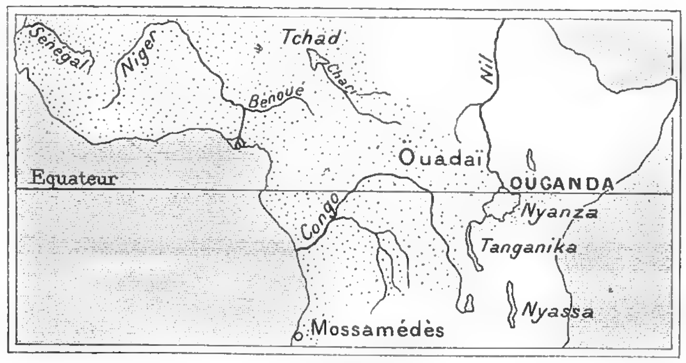


Figure 21.
Expansion de la maladie du sommeil dans l'Afrique équatoriale.

laquelle seront combattues les maladies évitables qui en déciment les populations indigènes et en rendent le séjour meurtrier et démoralisateur pour la race blanche. La connaissance approfondie des maladies des pays chauds apparaît donc comme une nécessité d'utilité publique. » Pour répondre à ces desiderata, MM. Jeanselme et Rist ont résumé, dans un volume dont il faut signaler la clarté et la richesse en notions d'utilité pratique, toutes les connaissances que nous possédons à l'heure actuelle sur les maladies

tropicales. Le paludisme, la trypanosomiase humaine et le kala-azar ouvrent la longue série de maladies infectieuses, parasitaires ou toxiques propres aux

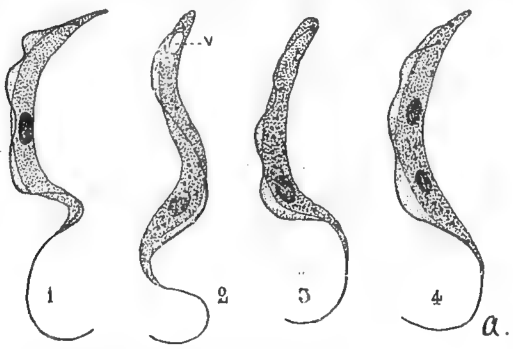


Figure 24.

1, *Trypanosome gambieuse* bien fixée dans le sang; 2, trypanosome dans une préparation de sérosité sanguinolente; 3, trypanosome dont l'extrémité postérieure est arrondie, et dont le protoplasme contient beaucoup de granulations chromatiques; 4, forme en voie de division. Grossissement : 2.000 diamètres. (D'après LAVERAN et MESNIL.)

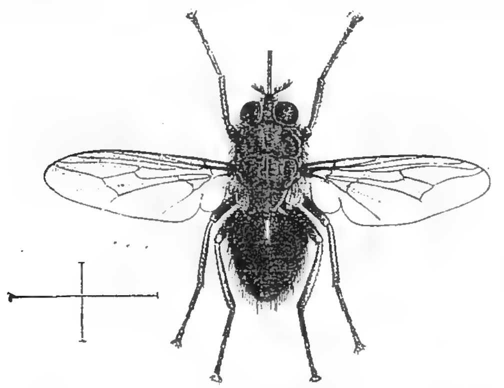


Figure 25.

Glossina Palpalis. (D'après AUSTEN.)

pays chauds; on y trouve décrites d'une manière très complète et documentée, la fièvre jaune, la peste, le choléra, la dysenterie, le pian, et, parmi les intoxications, celles causées par l'opium et par le venin des serpents. L'ouvrage se termine par un chapitre consacré aux affections oculaires : trachome, conjonctivites aiguës, filaire de l'œil, etc., rédigé par l'ophtalmologiste distingué qu'est M. MORAX.



Fiure 86.

Clou de Biskra. (Musée de l'hôpital Saint-Louis, d'après VIDAL.)

Les auteurs, ainsi que les éditeurs, n'ont reculé devant aucun sacrifice afin que l'ouvrage, par ses qualités de fond et de forme, comme aussi par sa richesse en figures, puisse être réellement utile à ceux qui désirent s'initier aux études de pathologie tropicale. A propos de chaque maladie, de nombreuses photographies et dessins enseignent l'aspect clinique de l'affection, la morphologie de l'agent pathogène, ses rapports avec les tissus etc.; des cartes géographiques indiquent la distribution et la fréquence des maladies des pays chauds. Enfin, comme le principal but de l'ouvrage de MM. Jeanselme et Rist est son utilité pratique, chaque chapitre se termine par de longues considérations thérapeutiques; on trouvera, au sujet de la maladie du sommeil, toutes les notions que nous possédons sur l'emploi de l'atoxyl, de l'acide arsénieux, de l'émétique, etc., etc.

LEVADITI.

Ch. Maygrier et A. Schwab. — *Précis d'Obstétrique.* Un volume in-18, de 1.225 pages, avec 12 figures, cartonné. Prix : 12 francs. (O. DOIN ET FILS, éditeurs.)

A la diffusion sans cesse croissante que prend l'enseignement de l'obstétrique et que vient de consacrer le nouveau règlement des études médicales répond un essor nécessaire et proportionnel dans les publications ayant trait à cette branche de la science. A côté des gros traités didactiques, destinés à ceux qui veulent parachever leur instruction, ou se documenter particulièrement sur des points de détail, les exposés plus succincts trouvent une juste place ; ce sont eux auxquels s'adresse l'étudiant pour la préparation de l'examen de théorie, ceux qui lui fournissent la meilleure introduction à l'étude de la clinique au moment de commencer son stage.

Nul ouvrage mieux que le *Précis d'Obstétrique* de Maygrier et Schwab n'est appelé à atteindre ce but. Bien que se présentant sous l'apparence d'un manuel, il constitue un exposé complet : il tire sa concision de ce que, mettant strictement la science à jour, il se contente de dire ce qui est admis aujourd'hui et laisse de côté la revue et la critique des doctrines en controverse. Comme il convient pour tout traité d'obstétrique, de nombreuses figures, schématiques et d'après nature, éclairent le texte. Les qualités de style des auteurs suffisent d'ailleurs, par elles-mêmes, à en rendre la lecture aussi attrayante qu'assimilable.

L'ouvrage comprend trois livres : le premier em-

NOUVELLES

Ecole d'enseignement médical complémentaire. — Les cours de la série d'été, à l'usage des médecins praticiens et des étudiants, s'ouvriront le 1er Mai prochain, à 4 heures, 18, rue du Luxembourg.

Ces Cours, au nombre de 20, seront essentiellement pratiques et se feront pendant Mai et Juin, avec présentation de malades et application du traitement par les élèves. Ils comprendront les principales spécialités : Chirurgie pratique et traumatique ; Maladies des voies urinaires, accouchements, chirurgie infantile et Orthopédie, Ophtalmologie, Oto-rhino-laryngologie, Chirurgie dentaire, Clinique thérapeutique et Hygiène alimentaire, Médecine infantile, Puériculture, Diphtérie, Maladies du système nerveux, Maladies de la peau, Electrothérapie, Radiothérapie, Massage, Déontologie médicale.

Droit d'inscription, 40 francs pour l'ensemble des cours.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Rondeau, 18, rue du Luxembourg.

Le programme détaillé est envoyé sur demande.

École de médecine d'Hanoï. — Par arrêté du Gouverneur général, sont chargés, à titre auxiliaire, de professer des cours à l'Ecole de médecine pour la section médecine :

MM. le médecin principal de 2e classe Dumas, pathologie externe.

Le médecin-major de 1re classe Lasnet, anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. Le médecin-major de 2e classe Gaide, obstétrique, service de la Maternité et cours des élèves sages-femmes.

Les médecins-majors de 2e classe Gauducheau, pathologie interne ; Caujoles, thérapeutique ; Jacob, physiologie.

Le médecin aide-major de 1re classe Mouzels, séméiologie.

Le pharmacien-major de 1re classe Roland, matière médicale et travaux pratiques de pharmacie.

Le pharmacien aide-major de 1re classe Lambert, hygiène.

Sont chargés, à titre auxiliaire, de professer des cours à l'Ecole de médecine pour la section vétérinaire et à compter du 1er Novembre 1908 :

MM. le vétérinaire en premier Camboulives, clinique vétérinaire et service de l'infirmerie vétérinaire.

Le vétérinaire en second Davidson, anatomie et pathologie chirurgicale.

Le vétérinaire Bodin, pathologie médicale et maladies infectieuses.

Le vétérinaire inspecteur du service zootechnique et des épizooties Boucley, thérapeutique et obstétrique.

Mme Lauriol, sage-femme diplômée de la Faculté de Paris, est adjointe au médecin chargé du cours des élèves sages-femmes.

Tous les chargés de cours de l'Ecole de médecine reçoivent un supplément de fonctions de 1.500 francs.

Les chargés des travaux pratiques de dissection, du service de la Maternité et du cours des élèves sages-femmes, du service de l'infirmerie vétérinaire reçoivent, en outre de leur supplément de fonctions, une deuxième indemnité de 1.500 francs.

La sage-femme adjointe au chargé du cours des élèves sages-femmes reçoit un supplément de 1.200 francs.

Corps de santé militaire. — Sont désignés pour être détachés pendant les saisons thermales de 1909 aux hôpitaux d'eaux minérales ci-après, savoir :

Hôpital de Bourbonne-les-Bains (du 15 Mai au 15 Septembre). M. Lévy, médecin principal de 2e classe, médecin chef. M. Vallois, médecin-major de 1re classe. M. Dieu, médecin-major de 1re classe. M. Langlois, médecin aide-major de 2e classe. M. Guerrier, médecin aide-major de 2e classe.

Hôpital de Vichy (du 14 Mai au 13 Septembre). M. Collinet, médecin principal de 2e classe, médecin chef. M. Pitois, médecin-major de 1re classe. M. Frilet, médecin-major de 1re classe. M. Loubet, médecin-major de 2e classe. M. Debombourg, médecin aide-major de 2e classe.

Hôpital de Bourbon-l'Archambault (du 15 Mai au 15 Septembre). M. Vack, médecin principal de 2e classe, médecin chef. M. Scherrer, médecin aide-major de 2e classe.

Hôpital de Barèges (du 12 Juin au 15 Septembre). M. Sanglé-Ferrière, médecin principal de 2e classe, médecin chef. M. Puissan, médecin-major de 1re classe. M. Rebierre, médecin aide-major de 1re classe.

— Sont arrêtées les mutations suivantes :

Médecins principaux de 1re classe. M. Schneider est nommé directeur du service de santé du 20e corps d'armée, M. Cahier est nommé médecin chef de l'hôpital de Versailles.

Médecins principaux de 2e classe. M. Bischoff passe à l'état-major du gouvernement militaire et place de Paris. M. Uffoltz passe à l'hôpital militaire de Nancy.

Médecins-majors de 1re classe. M. Watrin passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Langres. M. Renaud passe à l'hôpital de Marseille. M. Galzin passe aux salles militaires de l'hospice d'Epinal. M. Legrand est rappelé aux hôpitaux de la division d'Alger.

Médecins-majors de 2e classe. M. Louët passe au 13e rég. d'artillerie. M. Parant passe au 8e rég. d'artillerie. M. Lhomer passe aux hôpitaux de la divison de Tunisie. M. Castaing passe au 21e rég. d'infanterie. M. Moneger, passe au 163e rég. d'infanterie. M. Dusserre passe au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique. M. Escher est maintenu au 33e rég. d'artillerie. M. Epaulard est rappelé aux hôpitaux de la division d'Alger. M. Feldmuller passe au 4e rég. d'infanterie. M. Demanneville passe au 1er rég. de spahis. M. Barthélemy passe au 6e rég. d'artillerie.

Médecins aides-majors de 1re classe. M. Bouclier passe au 117e rég. d'infanterie. M. Dabat passe au 1er rég. de chasseurs d'Afrique. M. Roussel passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

Médecins aides-majors de 2e classe. M. Garnier passe au 3e rég. du génie. M. Riss passe au 42e rég. d'infanterie.

— M. le médecin inspecteur Calmette est nommé directeur du service de santé du gouvernement militaire de Paris, en remplacement de M. le médecin inspecteur Heuyer, précédemment placé dans la section de réserve. Il est, en outre, nommé membre des comités techniques de l'intendance et de santé.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont promus dans le corps de santé des troupes coloniales :

Au grade de médecin principal de 1re classe, M. le médecin principal de 2e classe Simond.

Au grade de médecin principal de 2e classe, MM. les médecins-majors de 1re classe Coppin, Haueur.

Au grade de médecin-majors de 1re classe, MM. les médecins-majors de 2e classe, Ortholan, Bussière, Bresson, Bouffard.

Au grade de médecin-major de 2e classe, MM. les médecins aides-majors de 1re classe Pénaud, Ducasse, Bargy, Geniès, Le Pape, Dhoste.

— Sont nommés dans la réserve du corps de santé des troupes coloniales :

Au grade de médecin principal de 1re classe, M. Pethellaz, médecin principal de 1re classe retraité.

Au grade de médecin principal de 2e classe, MM. les médecins principaux de 2e classe retraités Birolleau, Simon, Cassagnou, Le Moine.

Au grade de médecin-major de 1re classe, MM. les médecins-majors de 1re classe retraités Bailly, Sadoul, Lévrier, Talayrach, Jacquin, Lenoir, Lafaye de Michaux, Renaud, Gandelin.

Au grade de médecin-major de 2e classe. MM. les médecins-majors de 2e classe Béréni, Casaux, Micholet, Rapuc.

Au grade de médecin aide-major de 1re classe, M. Devy.

Au grade de médecin aide-major de 2e classe, M. Ferrer.

brasse l'eutocie ; avec leur compétence toute spéciale, les auteurs y ont ajouté un chapitre sur l'élevage du nouveau-né. Le second traite de la dystocie. Dans le troisième sont exposées la thérapeutique et les opérations obstétricales. Il se termine par un appendice médico-légal, dans lequel le lecteur trouvera la nomenclature et le texte des divers articles du Code civil et du Code pénal qui s'appliquent aux choses de l'Obstétrique. E. B.

A. Huchard et **Ch. Fiessinger**. — *Clinique thérapeutique du praticien* [2e *partie*]. Un volume in-8° de 416 pages. (A. Maloine, éditeur.)

Les auteurs sont restés fidèles au plan de la première partie, savoir : mettre le praticien, non pas en face de la maladie diagnostiquée, mais du symptôme, du signe morbide commun à vingt affections différentes, en dépister la valeur séméiologique, remonter à la maladie causale, poser les indications thérapeutiques.

Ce volume débute par un résumé clair et succinct des notions d'hématologie et de cytologie actuellement indispensables à la pratique médicale. Les chapitres suivants sont consacrés au traitement de quelques affections fébriles (entéro-colites, septicémies typhoïdes, fausses septicémies puerpérales), aux maladies du tube digestif, aux maladies des voies urinaires, aux maladies du système nerveux, aux maladies générales, aux maladies du cœur et du sang.

Ces chapitres renferment l'étude d'une série de questions qui n'avaient pas trouvé place dans le premier volume. Le titre seul de quelques-unes de ces études (les gros foies, les points de côté, le traitement des bourdonnements d'oreille, les grosses rates, la respiration de Cheynes-Stockes, etc.), indique suffisamment la tendance strictement clinique et pratique de l'ouvrage.

On connaît trop le talent d'exposition de M. Huchard et de son collaborateur M. Fiessinger pour qu'il soit nécessaire de le rappeler ici. La qualité dominante est la clarté, l'ordre ; les questions les plus abstruses sont exposées avec une simplicité, une limpidité incomparables. La valeur didactique en est considérable ; et le plan en est si méthodique et si clinique, la langue si savoureuse, les exemples si frappants, qu'ils restent gravés dans l'esprit, évoqués à la première occasion.

Trop d'auteurs s'imaginent qu'ils ont tout fait quand ils ont écrit sèchement, souvent sans ordre et sans clarté, le résultat de leur expérience, de leurs travaux ; d'aucuns vont même jusqu'à penser que le souci de la forme est un indice de superficialité. Boileau soutenait le contraire, MM. Huchard et Fiessinger nous en fournissent une nouvelle preuve.

Alfred Martinet

H. Claude et **J. Camus**. — *Précis de Pathologie générale*. 1 vol. in-16 de VII-682 p., 147 fig. Collect. Gilbert Fournier. (J.-B. Baillière et fils, éditeurs.)

En confiant à deux des derniers élèves du professeur Bouchard la tâche difficile d'écrire dans leur collection un *Précis de Pathologie générale*, MM. Gilbert et Fournier ont témoigné de leur désir de mettre à la portée de tous, étudiants et praticiens, un livre où se reflétât la doctrine du Maître qui a donné à cette partie synthétique de la médecine tout le relief que l'on sait, et qui l'a si profondément marquée de sa forte personnalité.

C'est donc de cet enseignement que se réclament MM. Claude et J. Camus dès la préface, où ils nous donnent les raisons de la division de leur ouvrage. Considérant la pathologie générale comme une sorte de philosophie de la médecine, ils en ont groupé les différents chapitres en quatre parties consacrées à la pathologie cellulaire, à la pathologie générale des tissus, des grands appareils, de l'organisme.

Il est impossible d'entrer ici dans une analyse détaillée de ces différentes parties, et force est de mentionner seulement, au nombre des chapitres les mieux venus, dans la pathologie cellulaire un excellent résumé de la question de l'immunité, dans la pathologie générale des tissus un chapitre bien ordonné sur les tumeurs, dans la pathologie générale de l'organisme une étude du problème de l'hérédité documentée et d'esprit critique, les pages sur la nutrition, sur la fièvre, sur les synergies, etc.

A côté de ces sujets, traités plutôt en vue du lecteur déjà cultivé et curieux de conceptions larges et d'idées générales, il faut mentionner toute la partie consacrée à la pathologie générale des grands appareils, où l'étudiant trouvera tous les éléments d'une séméiologie au courant des acquisitions cliniques les plus modernes comme des procédés d'exploration les plus récents.

Par là ce nouveau *Précis de Pathologie générale* répond à la double condition de succès d'un tel ouvrage, qui veut qu'il soit à la fois le livre du début et celui de la fin, qu'on doit avec profit lire aux divers âges de la vie médicale.

Ph. Pagniez.

P. Rudaux et **P. Cartier**. — *Consultations et formulaire de technique obstétricale*. Un vol. in-18 de 340 pages. Cartonné. Prix : 4 fr. 50. (A. Maloine, éditeur.)

Ce petit livre constitue un très pratique répertoire de documentation qui s'adresse plutôt au médecin praticien qu'à l'étudiant. Ce n'est pas un traité, encore moins un exposé de doctrines. Grâce à une concision très étudiée de forme et de fonds, il dit tout ce qu'il est indispensable à l'accoucheur de connaître pour se tirer d'affaire en présence de toutes éventualités du domaine de l'eutocie et de la dystocie.

Après l'exposé rationnel de la série des éléments de conduite à tenir propres à chaque cas particulier, les auteurs, dans un chapitre dit de technique, résument la mise en pratique des soins courants à donner à la femme enceinte ou accouchée et offrent, en terminant, un ensemble nombreux et sélectionné de formules thérapeutiques. E. B.

Abadie et **Glatard**. 1 vol. in-8°. — *Guide pratique de l'infirmière et de l'infirmier*. 1908, 269 pages. (Baillière et fils, éditeurs.)

« Etre infirmier, être garde-malade cela s'apprend, il ne suffit pas d'avoir un don » : tel est le principe posé par les auteurs ; mais où trouver les connaissances spéciales nécessaires à cette délicate fonction ?

En un ouvrage d'une simplicité remarquable, d'une précision absolue, MM. Abadie et Glatard ont su grouper les conseils que tout médecin doit donner à son entourage, les leçons élémentaires à l'usage du personnel auxiliaire dont le rôle est d'une si grande importance. Ce guide se divise en deux parties :

La partie chirurgicale, due à M. Abadie, comprend tout d'abord quelques données d'anatomie et de physio-

logie avec déductions pratiques ; puis le rôle compliqué de l'infirmier avant, pendant et après l'opération lui est minutieusement expliqué ; il apprend également les soins qu'il peut être appelé à donner aux blessés dans les cas d'hémorragies, de fractures, etc. ; on lui enseigne les pansements, les bandages et certaines pratiques spéciales, telles que celles du massage, des lavages de l'urètre, de la vessie, du vagin, etc. ; les soins à donner aux femmes enceintes et aux nouveau-nés.

Dans la partie médicale de ce guide, écrite par M. Glatard, on trouve l'explication de toutes les médications confiées à l'infirmier, la manière d'administrer les médicaments, de comprendre le rôle des microbes et d'éviter la transmission des maladies contagieuses.

L'ouvrage se termine par quelques notions de pharmacie hospitalière et d'administration. Des figures et des tableaux rendent plus facile encore la compréhension de ces pages qui, suivant l'expression du prof. Forgue, constituent « un catéchisme de l'infirmier ».

M. Chailly.

A. Marie et R. Martial. — *Travail et Folie.* Paris, 1900. 1 vol. de 110 pages, de la bibliothèque de Psychologie expérimentale. (Bloud et Cie, éditeurs.)

Le travail, le genre de profession exercent-ils une influence sur la genèse de la folie et sur la forme des psychoses contractées ? Tel est l'important problème de psychiatrie sociale que les auteurs discutent dans ce petit livre.

Certes, le sujet ne manquait point de difficultés : l'insuffisance des statistiques, le vague des classifications professionnelles, l'absence de travaux comparatifs, notre ignorance même en psycho-pathologie, autant de causes d'obscurités et d'incertitudes.

Pourtant, MM. Marie et Martial, d'une statistique de 9.500 aliénés entrés à Villejuif depuis 22 ans ont pu tirer des conclusions, sinon absolues, du moins assez suggestives.

Les professions qui sont le plus exposées à la folie, pour cause de misère, de manque d'hygiène, d'intoxications, d'alcool, de syphilis, de traumatisme, de surmenage, sont celles englobant les industries de la pierre, des tissus, des métiers ayant trait au règne animal, au règne végétal, au saturnisme, aux produits chimiques, à l'alimentation, aux professions commerciales et sédentaires, aux carrières libérales.

Quant aux formes de psychoses les plus fréquentes chez ces travailleurs, ce sont : la débilité mentale, la manie, la mélancolie, l'affaiblissement intellectuel, la parasyphilis et le délire éthylique.

P. Hartenberg.

M. Auvray. — *Maladies du crâne et de l'encéphale*, 1 vol. gr. in-8°, de 508 pages avec 130 figures. Prix : 10 fr. (J.-B. Baillière et fils, éditeurs.)

Ce volume fait partie du « Nouveau Traité de Chirurgie » de MM. Le Dentu et P. Delbet.

C'est une mise au point complète et documentée de la pathologie et de la chirurgie cranio-encéphalique que M. Auvray nous donne dans ce volume. De très nombreuses figures, quelques-unes originales, la plupart empruntées à de bons auteurs, ornent cet ouvrage et permettent de suivre facilement toutes les descriptions pathologiques ou opératoires. Signalons, comme particulièrement intéressants, les chapitres sur les tumeurs de l'encéphale et des méninges (sujet dont M. Auvray s'occupe depuis plus de 15 ans), les maladies congénitales du crâne et de l'encéphale, les fractures et surtout leurs si importantes complications, enfin les complications craniennes des otites moyennes suppurées.

Ce volume fait le plus grand honneur à M. Auvray et continue dignement les fascicules déjà publiés du *Nouveau Traité de chirurgie.*

P. Lecène.

Roques de Fursac. — *Manuel de Psychiatrie*, 3e édition, Paris, 1909. Un vol. de 367 pages. Prix : 4 francs. (F. Alcan, éditeur.)

L'annonce de sa nouvelle édition contient toujours un éloge d'un livre, puisqu'il constate un succès consacré par le public. Celui de M. Roques de Fursac le méritait à tous points de vue : il est clair, précis, complet, émaillé d'opinions originales, et enseigne aux praticiens les connaissances indispensables en pathologie mentale.

P. Hartenberg.

H. Bouquet. — *L'évolution psychique de l'enfant.* Paris, 1909, 1 volume de 100 pages de la Bibliothèque de Psychologie expérimentale ». (Bloud et Cie, éditeurs.)

Dans ce petit livre, écrit par un observateur qui connaît et certainement affectionne les enfants, nous assistons au développement progressif de l'activité psychique du jeune être humain, à partir du moment même où, débile et nu, il naît à la vie extra-utérine. Nous voyons les sens de la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher, s'ouvrir aux premières sensations. Puis, la marche, le langage s'établissent progressivement. Enfin, les fonctions plus élevées se développent : habitude, mémoire, émotions, sentiments, imitation, imagination, esthétique, moralité.

M. Bouquet a su nous tracer un portrait exact et charmant de cette mentalité infantile dont nous avons encore tant à découvrir. P. Hartenberg.

F. de Grandmaison. — *Les régimes : Alimentation rationnelle dans la santé et dans la maladie.* Un volume in-18 de 275 pages. Prix : 4 francs. (Maloine, éditeur.)

M. de Grandmaison était particulièrement désigné, par ses publications et ses travaux antérieurs, pour tenter une mise au point simple, raisonnée et pratique de la diététique courante.

Dans une première partie, l'auteur rappelle les généralités indispensables à connaître relatives à l'alimentation et à la nutrition.

La deuxième partie est consacrée à l'alimentation rationnelle dans la santé (nouveau-né, enfant, adulte, vieillard).

La troisième partie, de beaucoup la plus importante, étudie l'alimentation rationnelle dans la maladie. Elle envisage successivement : les cardiopathies et les maladies des vaisseaux, les maladies de l'appareil respiratoire, les maladies de l'estomac, les maladies de l'intestin, les maladies du foie et du pancréas, les néphrites, les maladies nerveuses, les pyrexies, la goutte, l'obésité, le diabète, la tuberculose.

Les régimes les plus courants sont résumés, schématisés en 9 tableaux d'une ordonnance vraiment très pratique. On peut les prendre comme modèles de prescriptions diététiques tant ils sont clairs, concis et rationnellement ordonnés.

Alfred Martinet.

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES DES MALADIES DE L'OREILLE, DU LARYNX, DU NEZ ET DU PHARYNX

REVUE DE GYNÉCOLOGIE ET DE CHIRURGIE ABDOMINALE

ARCHIVES DE MÉDECINE EXPÉRIMENTALE ET D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE

REVUE DE LA TUBERCULOSE

REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE.

LYON CHIRURGICAL

R. Leriche. — Diagnostic des plaies du cœur et valeur du bruit du moulin dans les plaies pénétrantes de poitrine.

Faits cliniques :

M. Patel. — Luxation du coude en avant avec traction de l'épitrochlée.

Analyses.

Société de chirurgie.

Ouvrages reçus.

Informations.

ANNALES DE DERMATOLOGIE ET DE SYPHILIGRAPHIE

Sommaire du n° 4.

Travaux originaux :

L. Brocq. — Contribution à l'étude clinique de la pathologie générale des dermatoses : les fluxions et les alternances morbides.

Pellier. — Etude des altérations déterminées par l'injection d'huile grise.

Recueil de faits :

W. Dubreuilh. — Sclérodermie atrophique en bandes frontales.

Ch. Audry. — Pachydermie occipitale vorticillée (cutis verticis gyrata).

Revue générale :

C. Levaditi. — Les nouveaux moyens de diagnostic microbiologique et sérologique de la syphilis.

Revue de dermatologie. — *Revue de syphiligraphie.*

Correspondance :

George Pernet. — Note rectificative sur le pemphigus végétant.

LA REVUE PHILANTHROPIQUE

Sommaire du n° du 15 Avril 1909.

Louis Rivière. — La question du chômage et la réforme de la loi des pauvres (*Fin*).

Caillard. — Les pupilles anormaux de l'Assistance publique.

Savouré-Bonville. — La loi du 11 Avril 1908.

E. Drouot. — A propos d'un article sur la « Cécité en France ».

Revue d'assistance :

Note du Secrétariat général. — Travaux des Assemblées générales : Séance du mercredi 24 Mars 1909.

Conseil supérieur de l'Assistance publique.

Informations.

Echos.

Bulletin, par M. **Paul Strauss.**

Table des matières des tomes XXIII et XXIV.

BIBLIOGRAPHIE

1833. — **P. Delaunay.** — La Maternité de Paris (1625-1907). *Notes et Documents.* 1 vol. gr. in-8°, de XVI-462 pages, avec 4 figures et 8 planches hors texte. Prix : 20 fr. (*J. Rousset*, éditeur.)

1834. — **M. Deguy.** — Thérapeutique vénérienne. 1 vol. in-8° de VI-280 pages, avec 24 figures. Cartonné toile. Prix : 5 fr. (*G. Steinheil*, éditeur.)

1835. — **F. de Grandmaison.** — Les régimes : *alimentation rationnelle dans la santé et la maladie.* 1 vol. in-18 de VIII-275 pages. Prix : 4 fr. (*A. Maloine*, éditeur.)

1836. — **H. Huchard** et **Ch. Fiessinger.** — Clinique thérapeutique du Praticien. 2e *partie.* 1 vol. in-8° de II-418 pages. (*A. Maloine*, éditeur.)

1837. — **Antoine Dumas.** — Bradycardies et Faisceau de His. 1 vol. gr. in-8°, de 349 pages. (*A. Maloine*, éditeur.)

1838. — **A. E. Wright.** — Studies on Immunisation. 1 vol. in-8°, de XVI-190 pages, avec figures. Prix : 16 shillings. (*Archibald Constable and C°*, éditeurs, à Londres.)

1839. — **G. Leven** et **G. Barret.** — Radioscopie gastrique et maladies de l'estomac. 1 vol. in-18, de 196 pages, avec 35 figures, cartonné. Prix : 3 fr. 50. (*O. Doin et fils*, éditeurs.)

1840. — **A. Le Play** et **A. Mesureur.** — Précis d'Hygiène à l'usage du personnel hospitalier. 1 brochure petit in-8°, de 72 pages. Prix : 1 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1841. — **A.-A. Marie** (de Villejuif). La Psychologie collective (*normale et morbide comparées*). 1 vol. petit in-8°, de l'*Encyclopédie des Aide-Mémoire*, de 168 pages. Prix : 2 fr. 50. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1842. — **A. Balland.** — Comment choisir ses aliments pour établir son menu. 1 vol. in-16, de VII-293 pages. Prix : 3 fr. 50. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1843. — **H. Claude** et **J. Camus.** — Précis de Pathologie générale. 1 vol. petit in-8°, de 682 pages, avec 147 figures. Cartonné. Prix : 12 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1844. — **P. Poirier** et **A. Baumgartner.** — Précis de Dissection. *Deuxième Edition, revue et augmentée.* 1 vol. petit in-8°, de la *Collection de Précis Médicaux*, de XXIV-360 pages, avec 241 figures dans le texte. Cartonné toile souple. Prix : 8 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1845. — **J. Guisez.** — Maladies des Oreilles. 1 vol. in-16, de 207 pages, avec 71 figures. Prix : 3 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1846. — **A.** et **G. Bouchardat.** — Formulaire magistral. 34e édition. 1 vol. petit in-18, de 672 pages. Cartonné. Prix : 4 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1847. — **E. H. Starling.** — The Fluids of the Body. 1 vol. in-8°, de 186 pages, avec figures. Cartonné. Prix : 6 shill. (*A. Constable and C°*, éditeurs à Londres.)

1848. — **Ch. Audry. M. Durand** et **J. Nicolas.** — Traitement des maladies cutanées et vénériennes. 1 vol. in-8°, de XII-691 pages, avec 143 figures. Prix : 12 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1849. — **F. Cathelin.** — Atlas d'anatomie pathologique chirurgicale urinaire. 1 vol. in-4°, avec 50 planches hors texte. Cartonné toile. (*Henry Paulin et Cie*, éditeurs à Paris.)

NOUVELLES

Service de santé en campagne. — Un « Cours d'instruction sur le service de santé en campagne » créé en exécution de l'instruction ministérielle du 10 Février 1909, pour les officiers (médecins, pharmaciens, officiers d'administration) du cadre auxiliaire du service de santé, affectés en cas de mobilisation à des formations sanitaires de campagne, aura lieu le mois prochain.

Le Cours comprendra deux séries : *a*) Du 1er au 22 Mai, pour les officiers de réserve; *b*) du 14 au 22 Mai, pour les officiers de l'A. T.

Tableau de service journalier du cours d'instruction de Paris en 1909. — 1er Mai, *matin.* Séance d'ouverture. Exposé du programme. Répartition du personnel entre les formations. A l'issue de la conférence, réunion des chefs de formation et des officiers d'administration gestionnaires. Val-de-Grâce, 9 heures. Tous les officiers convoqués et les officiers volontaires se présentent au directeur technique. — *Soir.* A la disposition des chefs de formation. Val-de-Grâce, 2 à 4 heures. Tous les officiers convoqués. Etat-major et services. Conférence spéciale n° 1. Val-de-Grâce, 4 à 5 heures. Médecins du cadre actif. Conférence spéciale n° 1. Comptabilité et administration en campagne. Val-de-Grâce, 4 à 5 heures. Officiers d'administration.

3 Mai, *matin.* Conférence sur la mobilisation. Val-de-Grâce, 8 à 9 h. 1/2. Tous les officiers convoqués. Expertise rapide des denrées alimentaires en campagne. Val-de-Grâce, 10 à 11 heures. Tous les officiers convoqués. — *Soir.* Lecture des cartes. Val-de-Grâce, 2 heures. Tous les officiers convoqués. Le théâtre des opérations. Conférence spéciale n° 2. Val-de-Grâce, 4 à 5 heures. Médecins du cadre actif. Conférence spéciale n° 2. Comptabilité et administration en campagne. Val-de-Grâce, 4 à 5 heures. Officiers d'administration.

4 Mai, *matin.* Etude de la carte d'après le terrain. 8 heures à midi. Le lieu de réunion sera indiqué la veille. Tous les officiers convoqués. — *Soir.* Alimentation en campagne. Réquisition. Val-de-Grâce, 2 h 1/2. Tous les officiers convoqués. Service de santé pendant la période préparatoire au combat. Conférence spéciale n° 3. Val-de-Grâce, 4 à 5 heures. Médecins du cadre actif. Conférence spéciale n° 3. Comptabilité et administration en campagne. Val-de-Grâce, 4 à 5 heures. Officiers d'administration.

5 Mai, *matin.* Constitution générale d'une armée. Les ordres. Val-de-Grâce, 8 heures. Tous les officiers convoqués. Conférence spéciale n° 4. Comptabilité et administration en campagne. Val-de-Grâce, 10 à 11 heures. Officiers d'administration. — *Soir.* Notions sur le combat. Val-de-Grâce, 2 h. 1/2. Tous les officiers convoqués. Personnel de direction du service de santé en campagne. Conférence spéciale, n° 4. Val-de-Grâce, 4 à 5 heures Médecins du cadre actif. Conférence spéciale n° 5. Comptabilité et administration en campagne. Val-de-Grâce, 4 à 5 heures. Officiers d'administration.

6 Mai, *matin.* Fonctionnement général du service de santé en campagne. Val-de-Grâce, 8 heures. Tous les officiers convoqués. Conférence spéciale n° 6. Comptabilité et administration en campagne. Val-de-Grâce, 10 à 11 h. Officiers d'administration. — *Soir.* Décès. Formalités administratives. Assainissement du champ de bataille. Val-de-Grâce, 2 h. 1/2. Tous les officiers convoqués. Relations du service de santé avec le commandement. Conférence spéciale n° 5. Val-de-Grâce, 4 à 5 heures. Médecins du cadre actif.

7 Mai, *matin.* Composition de l'ambulance divisionnaire. Composition de l'ambulance de corps. Composition de l'hôpital de campagne. Composition de l'hôpital d'évacuation. Docks du service de santé, de 8 à 10 heures. Officiers attachés à chacune des formations. — *Soir.* Comme le matin. Docks du service de santé, 2 à 4 heures. Officiers attachés à chacune des formations. Service de santé de l'avant pendant le combat. Val-de-Grâce, 5 à 6 heures. Médecins du cadre actif.

8 Mai, *matin.* Comme le 7 matin. — *Soir.* Comme le 7 soir. Le feu, les pertes. Ressources du service de santé de l'avant. Val-de-Grâce, 5 à 6 heures. Médecin du cadre actif.

10 Mai. Exercice de mobilisation pour toutes les formations. Docks du service de santé, 9 à 3 heures. Tout le personnel des formations. Exposé et critique. Docks du service de santé, 3 heures. Tout le personnel des formations. Le service de santé de l'arrière. Val-de-Grâce, 5 à 6 heures. Médecins du cadre actif.

11 Mai. Exercice de cantonnement pour toutes les formations. Vanves, de 9 à 3 heures. Tous les officiers convoqués. Exposé et critique des opérations. Mairie de Vanves, 3 heures. Tous les officiers convoqués. Service de santé après le combat. Val-de-Grâce, 5 à 6 heures. Médecins du cadre actif.

12 Mai, *matin* Fonctionnement de l'ambulance divisionnaire et de corps. Val-de-Grâce, 8 à 10 heures. Fonctionnement de l'hôpital de campagne. Val-de-Grâce, 8 à 10 heures. Fonctionnement de l'hôpital d'évacuation. Val-de-Grâce, 8 à 10 heures. Officiers de ces formations. — *Soir.* Comme le matin. Val-de-Grâce, 2 à 4 heures. Officiers de ces formations. Exercice sur la carte. Val-de-Grâce, 5 à 7 heures. Médecins du cadre actif.

13 Mai, *matin.* Relèvement de l'ambulance divisionnaire et de corps. Libération de l'hôpital de campagne. Libération de l'hôpital d'évacuation. Val-de-Grâce, 8 à 10 heures. Officiers de ces formations. — *Soir.* Manœuvre du brancard et des appareils. Docks du service de santé, 2 à 4 heures. Tous les officiers convoqués. Exercice sur la carte. Val-de-Grâce, 5 à 7 heures. Médecins du cadre actif.

14 Mai, *matin.* Chargement des voitures. Montage des tentes tourtoises (ambulances divisionnaire et de corps). Docks du service de santé, 8 à 10 heures. Officiers de ces formations. Pièces à établir par l'hôpital de campagne (1re série). Val-de-Grâce, 8 à 10 heures. Officiers de ces formations. Exposé du programme. Conférence sur la mobilisation. Val-de-Grâce, 8 heures. Officiers de la 2e série. — *Soir.* Aménagement des moyens de transport (ambulances divisionnaire et de corps). Docks du service de santé, 2 à 4 heures. Officiers de ces formations. Pièces à établir par l'hôpital de campagne (1re série). Val-de-Grâce, 2 à 4 heures. Officiers de ces formations. Fonctionnement général du service de santé en campagne (2e série). Val-de-Grâce, 2 heures. Officiers de la 2e série. Exercice sur la carte. Val-de-Grâce, 5 à 7 heures. Médecins du cadre actif.

15 Mai, *matin.* Pièces diverses à établir par les ambulances divisionnaires et de corps. Val-de-Grâce, 8 à 10 h. Composition de l'hôpital de campagne (1re et 2e séries). Composition de l'hôpital d'évacuation (2e série). Docks du service de santé, 8 à 10 heures. Officiers de ces formations. — *Soir.* Pièces à établir par les ambulances. Val de-Grâce, 2 à 4 heures. Officiers des formations. Opérations de mobilisation d'un hôpital civil (1re et 2e séries). Docks du service de santé, 1 à 3 heures. Officiers des formations. Conférence sur les évacuations. Val-de-Grâce, 2 heures. Officiers de l'hôpital d'évacuation. Alimentation en campagne. Réquisition. Val-de-Grâce, 4 heures. Officiers de la 2e série. Exercice sur la carte. Val-de-Grâce, 5 à 7 heures. Médecins du cadre actif.

16 Mai, *matin.* Lecture de la carte d'après le terrain, 8 à 11 heures. Le point de réunion sera fixé la veille. Officiers de la 2e série.

17 et 18 Mai, *matin.* Exercice de cadres, 9 à 3 heures (voir le programme général des exercices d'application). Mairie de Choisy-le-Roi, 8 h. 45. Belle-Epine, 9 heures. Tous les officiers. Exposé et critique des opérations. Mairie de Choisy, 3 heures. Retour à Paris. Mairie de Chevilly, 3 heures. Retour à Paris. Tous les officiers.

Opérations préparatoires à la manœuvre de garnison. — 19 Mai, *matin.* Chargement complet des formations. Ambulance divisionnaire et de corps. Hôpital de campagne. Docks du service de santé à Vanves, 8 à 11 heures. Officiers

des formations. — *Soir*. Rassemblement des formations et inspection du directeur technique. Docks du service de santé, midi et demi. Officiers des ambulances et de l'hôpital de campagne. Départ pour Thiais, 1 heure. Chargement de l'hôpital d'évacuation, 2 h. 30. Officiers de l'hôpital d'évacuation.

20 Mai, *matin*. Départ de l'hôpital d'évacuation pour Choisy-le-Roi. Docks du service de santé, 6 heures. Officiers de l'hôpital d'évacuation. Opérations de l'hôpital d'évacuation à son arrivée. Valenton et Choisy. Officiers de l'hôpital d'évacuation. Manœuvre de garnison. Fonctionnement du service régimentaire, des ambulances et de l'hôpital de campagne (voir le programme général des exercices d'application). Réunion de tous les officiers convoqués ne faisant pas partie des formations et des officiers volontaires, place de la mairie, Choisy-le-Roi, à 8 h. 30.

21 Mai, *matin*. Manœuvre de garnison. Fonctionnement de l'hôpital d'évacuation. Fonctionnement de l'hôpital de campagne immobilisé. Fonctionnement des ambulances. Réunion de tous les officiers convoqués ne faisant pas partie des formations et des officiers volontaires à la Belle-Epine, ferme, 7 heures.

22 Mai, *matin*. Reploiement du matériel. Retour aux docks. Dislocation. — *Soir*. Séance de clôture. Val-de-Grâce, 4 heures. Tous les officiers.

Société française d'hygiène. — Le banquet de la Société aura lieu le jeudi 29 Avril, à 7 h. 1/2 du soir, sous la présidence de M. Edm. Perrier, membre de l'Institut.

A l'issue du banquet on décernera les récompenses accordées à la suite du concours de 1908 sur les habitations des marins-pêcheurs. Les lauréats sont : MM. Houzel (de Paris); Mevel (de Douarnenez); Thésée (de Brest); l'abbé Cremon, aumônier des œuvres de mer.

Les étudiants étrangers à Paris. — D'après le rapport de M. H. Gauthier, le chiffre total des étudiants s'est élevé l'an dernier, à 16.609, dont 2.279 étudiants étrangers. Droit : 7.482, dont 7.374 étudiants (556 étrangers) et 108 étudiantes (78 étrangères). Médecine : 3.330, dont 3.017 étudiants (263 étrangers) et 313 étudiantes (168 étrangères). Sciences : 2.149, dont 1.905 étudiants (330 étrangers) et 242 étudiantes (153 étrangères). Lettres : 2.949, dont 1.886 étudiants (337 étrangers) et 763 étudiantes (569 étrangères). Pharmacie : 1.001, dont 923 étudiants (21 étrangers) et 78 étudiantes (4 étrangères). Pour les étudiantes, la majorité est composée d'étrangères dans les 4 Facultés. Les étrangers viennent surtout de la Russie, la Roumanie et l'Egypte, pour le droit; de la Russie, la Turquie, la Roumanie et la Grèce, pour la médecine; de la Russie, pour les sciences; de la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis, pour les lettres; de la Turquie, pour la pharmacie, On ne saurait trop se féliciter de cette heureuse affluence qui montre, quoi qu'on ait dit, que les étrangers n'ont nullement désappris le chemin de Paris.

Hôpitaux allemands à l'étranger. — Depuis quelques années, l'Allemagne fonde des hôpitaux en terre étrangère. Les fondations de cette nature vont en se multipliant grâce aux efforts persistants de certaines organisations qui se proposent comme but : l'extension systématique de l'influence allemande à l'étranger. L'ordre des chevaliers de Saint-Jean vient de décider la création d'un hôpital allemand dans le Sud-Ouest africain. Ces groupes hospitaliers deviendront bientôt des centres pacifiques de colonisation; les nations civilisées devraient encourager ces créations, d'une utilité plus apparemment humanitaire que les escadres et les colonnes de débarquement.

La lutte contre l'alcoolisme en Finlande. — A partir du 1er Juin, 300.000 habitants de la Finlande s'abstiendront de boire de l'alcool.

Leur but est de démontrer au gouvernement que le bien-être du pays, en ce qui concerne ses revenus, ne devrait pas dépendre des droits d'alcool. Les promoteurs du mouvement espèrent que ces nouveaux grévistes tiendront bien pendant 4 ou 5 mois.

HOPITAUX ET HOSPICES

Amphithéâtre d'anatomie. — Un cours de médecine opératoire générale (série exceptionnelle), par M. Pierre Descomps, avec le concours des deux aides d'anatomie, commencera le lundi 26 Avril 1909, à 2 h. 1/2, et continuera les jours suivants, à 2 h. 1/2.

Gratuit pour les internes et externes. Droit de 50 francs pour les autres auditeurs.

CONCOURS

Ecole du service de santé militaire. — Un concours sera ouvert le 14 Juin 1909 (épreuves écrites) pour l'admission en 1909 à l'école du service de santé militaire. Les inscriptions seront reçues dans les préfectures du 1er au 18 Mai. Les épreuves orales auront lieu du 26 Juillet au 19 Août. Le programme arrêté le 5 Mars 1909, donnant les conditions du concours, a été inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre (partie supplémentaire).

Ecole d'application du service de santé militaire. — Un concours s'ouvrira, le 30 Juillet 1909, à 9 heures du matin, à l'école d'application du service de santé militaire à Paris pour l'admission à 4 emplois d'élève en pharmacie du service de santé militaire.

Le programme arrêté le 22 Mars 1909, donnant les conditions du concours, a été inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre (partie supplémentaire).

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Docteur en médecine désire *remplacements* à Paris ou en banlieue. S'adresser au Dr Gruel, 46, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

LE VIN GIRARD

DE LA CROIX DE GENÈVE

Iodo-Tannique Phosphaté



EST ORDONNÉ par plus de 30.000 ***MÉDECINS*** et cela s'explique si l'on songe que le ***VIN GIRARD***

REMPLACE l'huile de foie de morue,

EST exactement dosé, agréable au goût, ***EUPEPTIQUE,*** il stimule les fonctions digestives et d'assimilation,

FACILITE la résolution des tubercules et leur transformation crétacée,

CALME la toux et l'oppression,

COMBAT la misère physiologique,

EST considéré par beaucoup comme le spécifique du lymphatisme et de la scrofule.

EN RÉSUMÉ, c'est la meilleure façon de faire absorber l'iode aux ***FEMMES,*** aux ***ADULTES,*** aux ***ENFANTS.***

SIROP GIRARD

MÊME COMPOSITION

S'ordonne plus spécialement en Médecine Infantile

Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

L'HYSTÉRIE DANS L'HISTOIRE
ET
L'HYSTÉRIE DANS L'ART

ÉVOLUTION NÉCESSAIRE DE LA CRITIQUE MÉDICALE

Depuis une quinzaine d'années, une véritable révolution nosographique s'est opérée dans l'histoire de l'hystérie. Son vaste domaine tend à se démembrer. Une nouvelle conception, dont M. Babinski s'est fait l'ardent promoteur, rallie chaque jour des adeptes, parmi ceux mêmes qui, jadis, contribuèrent le plus à enrichir le fief de la « grande névrose ». Un singulier revirement d'opinion s'opère, à quelques années de distance : les plus fidèles admirateurs d'un enseignement mémorable n'hésitent pas à s'en détacher aujourd'hui, conquis par l'évidence des faits, par la nécessité de s'incliner devant une observation plus rigoureuse.

L'unanimité presque absolue avec laquelle est acceptée cette évolution, qui demeure profondément respectueuse du passé, et qui n'est dictée que par des arguments d'ordre purement scientifique, est une garantie de l'impartialité et de la valeur de l'œuvre de revision qui s'accomplit en ce moment même. Les moins osés reconnaissent volontiers qu'une foule d'accidents qui ne lui appartiennent pas en propre ont été attribués à l'Hystérie, et qu'il est nécessaire d'envisager ces

phénomènes en soi ou de les ramener vers d'autres formes morbides.

Dans le nombre, certains désordres, bien connus des anciens aliénistes, et prématurément englobés par l'hystérie, font peu à peu retour aux psychoses. Les hallucinations dites hystériques, les délires dits hystériques sont à nouveau étudiés comme des manifestations psychopathiques autonomes. La démence précoce revendique pour elle des catatoniques que la catalepsie hystérique enrôlait autrefois. Le mensonge morbide et les actes déconcertants qu'il entraîne, jadis apanage exclusif des hystériques, sont maintenant du ressort de la mythomanie de Dupré. D'autres phénomènes enfin, les troubles vasomoteurs et trophiques, ne paraissent plus avoir avec l'hystérie les liens intimes qu'on admettait couramment.

Cette évolution présente un vif intérêt au point de vue scientifique, et l'on ne peut nier ses conséquences dans le domaine pratique, notamment en thérapeutique et dans les expertises médico-légales. Elle ne saurait rester sans influence sur les applications de la critique médicale, que celle-ci s'exercent dans le domaine de l'histoire ou dans le domaine artistique. Envisageons l'un et l'autre successivement.

⁂

On se rappelle les intéressantes études suscitées par les anciens procès de sorcellerie et les drames de la possession diabolique. Eh bien, la critique médicale de ces textes anciens mériterait d'être revisée aujourd'hui, si l'on voulait tenir compte des acquisitions de la science psychiatrique. Il est vraisemblable qu'on ne porterait plus actuellement le même diagnostic sur sœur Jeanne-des-Anges et sur Françoise Fontaine qu'à l'époque où leurs prétendus stigmates et leurs propos délirants semblaient ne pouvoir être rattachés qu'à la seule hystérie. Car il n'est pas contestable qu'on a fait en faveur de cette dernière des interprétations abusives. Sans doute, on n'ignorait pas, même alors, que les délires de possession ou les délires mystiques s'observent en dehors de l'hystérie; mais les critiques médicaux entraînés par un exclusivisme scientifique inévitable ne songeaient guère à faire intervenir les psychoses quand la névrose suffisait à tout expliquer. De plus, l'attention n'avait pas été attirée suffisamment sur certains désordres psychopathiques, tels que les troubles de la cénesthésie, les délires de zoopathie internes, etc., dont l'existence autonome est aujourd'hui unanimement reconnue.

J'avais tenté, pour ma part, il y a déjà une quinzaine d'années, d'exprimer quelques réserves sur l'opinion médicale couramment formulée à l'égard de la possession démoniaque :

« En ce qui concerne les idées de possession, l'hystérie n'est pas seule à incriminer. Celles-là peuvent même exister, et sous leur forme la plus saisissante, en dehors des phénomènes qui appartiennent en propre à la névrose. C'est ainsi qu'on les voit prendre naissance et se coordonner en un délire systématisé chez des sujets qui n'ont aucun stigmate physique ou psychique de l'hystérie.

« Le trouble mental qui constitue les hallucinations, les hallucinations verbales motrices surtout, peuvent être l'origine d'un délire qui rappelle à s'y méprendre celui des possédés du Moyen Age. M. Séglas a rapporté de cet ordre de faits des exemples très démonstratifs. Il importe de ne pas les perdre de vue, car on peut y trouver la raison de certains délires de possession qu'en l'absence de signes somatiques évidents, on ne saurait rapporter à l'hystérie.

« Enfin, d'autres phénomènes névropathiques ne relèvent pas toujours de la névrose; on peut les voir se produire chez des sujets qui n'ont aucun des stigmates classiques de l'hystérie [1]. »

Si je me suis permis de rappeler ces remarques, ce n'est point pour m'en prévaloir, car elles ne m'ont point empêché de faire trop grosse encore la part de l'hystérie dans plusieurs études de critique médico-historique.

N'ai-je pas publié, en 1896 [2], l'étrange aventure de la fille d'un tireur de pierre de Saint-Geosmes, qui fit accroire à toute une province qu'elle rendait par la vessie des brouettes de cailloux. A me remémorer aujourd'hui les commentaires de cette histoire, je dois à la vérité de reconnaître que l'hystérie en fait trop libéralement les frais. Plus avisé avait été le médecin commis pour examiner cette prétendue calculeuse; il se nommait Morand, et concluait, à la fin de son rapport, qui date de 1754 : « Du temps de Galien même, il se trouvait des gens qui avaient des maladies fausses. Et, soit qu'il y ait simplement de la *manie* ou du *dessein prémédité* dans ces sortes de cas, c'est au médecin à tirer le voile mystérieux qui peut en imposer. »

De nos jours, le plus sagace des experts ne conclurait pas autrement. Car, couverts du « voile mystérieux » de l'hystérie, les supercheries et les débordements de la fille de Saint-Geosmes peuvent encore « en imposer ». Aujourd'hui, guidés par une analyse plus circonspecte, nous appuyant sur des observations plus rigoureuses, nous reconnaîtrions dans cette histoire un mélange de mythomanie inconsciente et de simulation préméditée, sans faire intervenir l'hystérie plus que ne le fit Morand lui-même, et, somme toute, nous ne dirions ni plus ni mieux que lui, malgré des termes différents.

De telles extravagances pathologiques, de

1. Les Possédées Noires, 1894.

2. Henry Meige. — « La maladie de la fille de Saint-Geosmes », d'après J. François Clément Morand (1754). *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, n° 4, 1896.



même que les trop fameux troubles trophiques qui firent le succès des anciennes stigmatisées, ne doivent plus être rattachés à l'hystérie. Car, dans l'immense majorité des cas similaires, observés plus attentivement aujourd'hui, on reconnaît qu'il s'agit de stratagèmes inventés par ces simulateurs plus ou moins conscients, auxquels le professeur Dieulafoy a fait récemment les honneurs d'un néologisme : les *pathomimes*.

Il est impossible que la critique médicale ne tienne pas compte de ces récentes acquisitions de la science neuro-psychiatrique. Et ceux-là mêmes, qui, de bonne foi, se sont laissés entraîner à répandre des idées, reconnues par la suite erronées ou abusives, doivent être les premiers à opérer la revision de leurs anciens jugements. Pour ma part, je n'éprouve aucune hésitation à le faire, croyant fermement que l'aveu d'une erreur est le moyen le plus sûr d'accélérer la marche vers la connaissance de la vérité.

***

Ce que nous venons de dire pour la critique médico-historique s'applique également à la critique médicale des œuvres d'art.

On sait quel admirable dossier iconographique a été constitué avec les figurations de *Possédées*, de *Démoniaques*, de *Délirants*, d'*Extatiques*. Toutes ces images ont été systématiquement rattachées à l'hystérie. Et il n'en pouvait être autrement à l'époque où s'est exercé ce genre de critique, tant était grand le prestige de l'hystérie, tant son domaine semblait vaste, assuré, intangible.

La nouvelle conception qu'on se fait aujourd'hui de l'hystérie ne permettrait plus une interprétation aussi exclusive. Sans doute, pour les innombrables figurations de *Possédés* que nous ont léguées les artistes du Moyen Age et de la Renaissance, il serait difficile de remplacer les anciens diagnostics par de nouveaux étayés sur des données plus valables. Du moins une critique plus prudente et plus avisée saurait envisager d'autres hypothèses, et ne se contenterait plus d'affirmer que, nécessairement, les artistes, pour peindre des possédés, n'avaient pu prendre que des hystériques pour modèles.

Je me souviens d'avoir commenté, il y a une douzaine d'années, une statue qui se trouvait dans l'ancien Hospice d'Aliénés d'Amsterdam : cette belle œuvre d'art, qui date d'environ 1615, attribuée au sculpteur Hendrick de Kejser, représente une femme presque entièrement nue, dans une pose contorsionnée, le visage convulsé, s'arrachant les cheveux des deux mains. On l'appelait L'*Image du délire*[1].

Entraîné par la tradition, oublieux de l'origine de cette œuvre d'art, j'ai trouvé plus d'un argument pour démontrer qu'il s'agissait « d'une représentation de phénomènes convulsifs de nature hystérique ».

J'ai retrouvé avec plaisir la reproduction de cette image dans un livre de M. Portigliotti, sur les *Fous dans l'Art*, où elle me paraît tout à fait à sa place. Mais, lorsque l'auteur conclut, lui aussi, que c'est là une figuration « du délire démoniaque dans la grande attaque d'hystérie », je me demande si mon appréciation première n'a pas influencé son jugement. Car, aujourd'hui, je me garderais bien d'affirmer qu'il faut rattacher ce document au dossier de l'hystérie dans l'art. L'*Image du délire* : voilà le seul et le meilleur des diagnostics qu'on puisse en faire. Comment démontrer que ce délire est d'origine hystérique, et combien d'autres délirants, qui ne sont pas des hystériques, délirants aigus ou délirants chroniques, grands intoxiqués ou grands maniaques, auraient pu inspirer semblable œuvre d'art !

Même remarque au sujet de cet admirable dessin de Michel-Ange, intitulé *la Furie* ou l'*Ame damnée*, que M. Portigliotti a également reproduit dans son ouvrage. On a tout lieu de croire que Michel-Ange s'est inspiré de la nature pour exécuter ce dessin ; il faut avoir eu sous les yeux la vérité pathologique pour rendre avec tant de justesse tous les détails d'un tel masque grimaçant. Mais le modèle de Michel-Ange fut-il nécessairement une démoniaque ? Il y a quelques années, le doute m'eût paru impossible ; aujourd'hui, il me semble inévitable.

1. *Nouvelle iconographie de la Salpêtrière*, n° 2, 1896.

***

Ainsi, l'on a été conduit, par la force irrésistible d'un dogme scientifique, à voir dans l'hystérie l'inspiratrice d'œuvres d'art à la genèse desquelles il n'est plus possible d'affirmer qu'elle ait pris part.

L'évolution nosographique que subit l'hystérie et les progrès parallèles de la psychiatrie doivent désormais rendre la critique médico-artistique plus prudente.

Assurément, il serait prématuré d'entreprendre dès à présent le démembrement de l'*Hystérie dans l'Art*, sous prétexte que le démembrement de l'hystérie traditionnelle est en train de s'accomplir. Mais on doit envisager qu'un certain nombre de figurations rattachées systématiquement à l'hystérie viendront un jour se ranger sous la rubrique des *Fous dans l'Art*. Et, en attendant, il faut redoubler de circonspection dans les diagnostics rétrospectifs de ce genre.

Ici, encore, ceux qui ont pu contribuer à accréditer des interprétations aujourd'hui contestables ont le devoir de signaler le revirement d'opinion qui leur est imposé par un contrôle plus rigoureux, par une plus mûre réflexion.

HENRY MEIGE.

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

L'Iboga du Congo. L'Ibogaïne

C'est Corvisart qui disait, je crois, qu'il faut employer un médicament pendant qu'il guérit. Dans un accès de scepticisme un peu outrancier, il exprimait sans doute la part qu'il faut faire, dans bien des cas, à la mode, et à l'espèce de suggestion qui résulte d'une réclame habilement faite, dans les succès passagers obtenus par certains agents médicamenteux. Combien, en effet, dans le nombre incalculable de drogues qui sont jetées chaque jour aux médecins et aux malades possèdent une réelle valeur, et méritent d'être conservées dans l'arsenal thérapeutique ! Combien disparaissent à tout jamais, à peine sorties des creusets du laboratoire. A quelles faillites retentissantes, depuis quelques années, n'avons-nous pas assisté !

En présence de ces insuccès, nous nous croyons autorisés à appeler l'attention du corps médical sur l'Ibogaïne. Ce nouveau médicament a été extrait de l'Iboga du Congo, importé récemment en France par J. Dybowski qui, au cours de ses voyages d'exploration dans l'Afrique occidentale, avait constaté que les indigènes ont pour cette plante une véritable vénération : ils lui attribuent des propriétés surnaturelles et la considèrent comme un merveilleux stimulant général et un anti-déperditeur. Ce que l'empirisme a depuis longtemps appris à ces populations ignorantes, les travaux de laboratoire et des expériences scientifiquement conduites par le Prof. Pouchet et le Dr A. Landrin, ainsi que par le Prof. Huchard dans son service de Necker, l'ont hautement confirmé. L'Ibogaïne agit, en effet, sur le système nerveux pour le tonifier, le remonter ; elle agit sur les phénomènes de la nutrition qu'elle active ; elle agit sur le système musculaire, sur l'appareil circulatoire pour en régulariser les fonctions. A ces titres, elle est indiquée dans la neurasthénie et tous les états de déchéance organique qu'on observe dans les convalescences, à la suite du surmenage, dans la plupart des maladies chroniques.

La préparation la plus efficace et la plus facile à administres est la dragée Nyrdahl qui contient 5 milligrammes de chlorhydrate d'Ibogaine et dont on prend 2 à 6 par jour.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 5 Mai 1909, à 1 heure. — M. PERRIN : Les fractures du cubitus accompagnées de luxations de l'extrémité supérieure du radius; MM. Kirmisson, Roger, Marcel Labbé, Ombrédanne. — M. CORNILLON : L'intra-dermo-réaction à la tuberculine; MM. Roger, Kirmisson, Marcel Labbé, Ombrédanne. — M. AUDEBERT : Rôle de la persistance du thymus dans la genèse de la syncope chloroformique; MM. Roger, Kirmisson, Marcel Labbé, Ombrédanne. — M. FRONTY : La cholestérine et son rôle hémolytique; MM. Roger, Kirmisson, Marcel Labbé, Ombrédanne.

Jeudi 6 Mai, à 1 heure. — M. DUMAS : Scarlatine à l'hôpital des Enfants-Malades en 1908. (Etude statistique et clinique); MM. Hutinel, Pierre Marie, André Broca, Nobécourt. — M. BERNARD : Les troubles oculaires dans la chorée de Sydenham; MM. Hutinel, Pierre Marie, André Broca, Nobécourt. — Mlle SCHOUMSKY : Appendicite dans la rougeole. (Contribution à l'étude de l'appendicite dans les maladies infectieuses); MM. Hutinel, Pierre Marie, André Broca, Nobécourt. — Mlle ZAIMOVSKI : Considérations sur l'état des réflexes chez les enfants; MM. Hutinel, Pierre Marie, André Broca, Nobécourt. — M. MAURIER : De l'hérédité directe et similaire dans la chorée de Sydenham; MM. Hutinel, Pierre Marie, André Broca, Nobécourt.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 3 Mai 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série). Hôtel-Dieu : MM. Delbet, Gosset, Pierre Duval. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Hartmann, Proust, Ombrédanne. M. Roger, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant.

Mardi 4 Mai 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. De Lapersonne, Marion, Auvray. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série) Charité : MM. Quénu, Morestin, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité, MM. Chauffard, Goujet, Jeanselme. M. Thoinot, censeur; M. Carnot, suppléant. — 5e Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Demelin, Brindeau. M. Nicloux, suppléant.

Mercredi 5 Mai 1909. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Nicolas, Wallich, Gosset. — 3e, Oral (Première partie) (2e série), MM. Delbet, Potocki, Rieffel. — 3e, Oral (3e série), MM. Hartmann, Branca, Couvelaire. — 3e, Oral (Deuxième partie) (1re série) : MM. Blanchard, Pierre Marie, Legry. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série), MM. Brissaud, Widal, Sicard. — 3e, Oral (Deuxième partie) (3e série) : MM. Gaucher, André Jousset, Lœper. — 4e, MM. Pouchet, Macaigne, Zimmern. M. Gautier, censeur; M. Mulon, suppléant.

Jeudi 6 Mai 1909. — 2e : MM. Prenant, Gley, Nicloux. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Bar, Thiéry, Lenormant. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Ribemont-Dessaignes, Auvray, Morestin. — 3e, Oral (Deuxième partie) (1re série), MM. Dieulafoy, Rénon, Jeanselme. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série), MM. Raymond, Fernand Bezançon, Claude. — 3e, Oral (Deuxième partie) (3e série), MM. Chauffard, Castaigne, Brumpt. — 4e, (1re série) : MM. Pouchet, Thoinot, Richaud. — 4e, (2e série) : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Alb. Robin, censeur : M. Launois, suppléant.

Vendredi 7 Mai 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Delbet, Gosset, Proust. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Hartmann, Pierre Duval, Ombrédanne. M. Dejerine, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque ; MM. Pinard, Potocki, Couvelaire; M. Mulon, suppléant.

Samedi 8 Mai 1909. — 5e (Deuxième partie) (5e série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5e, (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Hutinel, Castaigne, Nobécourt. — 5e, (Deuxième partie) (3e série), MM. Alb. Robin, Gouget, Fernand Bezançon. — 5e, (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Brindeau. M. Gilb. Ballet, censeur; M. Launois, suppléant.

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (professeur Dieulafoy). — Leçon du samedi 1er Mai. — Valeur du traitement de la blennorragie et de la septicémie gonococcique par les injections de vaccin gonococcique.

Médecine opératoire spéciale. — Cours de M. MAURICE CHEVASSU, prosecteur. — *Opérations gynécologiques*. — L'ouverture du cours a eu lieu le samedi 24 Avril 1909, à 1 h. 1/2.

Programme sommaire du cours. — I. Traitement des infections utérines. Dilatations. Injections intra-utérines. Curettage. Biopsie du col. Curettage explorateur. Amputations du col. — II. Traitement du prolapsus génital. Colporraphie antérieure. Colpo-périnéorraphie. Suture des releveurs de l'anus. — III. Opérations sur les ligaments ronds. Technique des laparotomies. Hystéropexie abdominale. — IV. Traitement des fibro-muqueuses utérins. Traitement des salpingites. Hystérectomies abdominales. — V. Traitement du cancer de la vulve. Opérations sur la glande de Bartholin. Traitement des sténoses du col. — VI. Dilatation de l'urètre. Urétrotomie externe. Taille vaginale. Traitement des fistules vésico-vaginales et recto-vaginales. — VII. Traitement des grossesses extra-utérines et de leurs accidents. Traitement des kystes de l'ovaire. Opérations conservatrices sur les annexes. Ablation unilatérale des annexes. VIII. Traitement des fistules uretéro-vaginales. Traitement des polypes utérins. Hystérectomie vaginale. — IX. Stérilisation de la cavité utérine par l'air chaud. Colpotomies antérieure et postérieure. Symphyséotomie. — X. Traitement des cancers de l'utérus et du vagin. Colpo-hystérectomies.

Le cours a lieu tous les jours.

Les élèves répéteront eux-mêmes les opérations sous la direction du prosecteur.

Clinique d'accouchements Tarnier. — Un cours annexe de *Thérapeutique gynécologique* par M. A. BRINDEAU, agrégé, commencera le lundi 3 Mai 1909. Il comprendra 15 leçons et aura lieu tous les jours, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

Programme du cours. — Lundi 3 Mai : Exploration gynécologique. — Mardi 4 Mai : Déchirures périnéales. — Mercredi 5 Mai : Fistules génitales. — Jeudi 6 Mai : Métrite du corps. — Vendredi 7 Mai : Métrite du col. — Samedi 8 Mai : Cancer de l'utérus. — Lundi 10 Mai : Cancer du col. — Mardi 11 Mai : Fibrome utérin. — Mercredi 12 Mai : Déviations utérines. — Jeudi 13 Mai : Prolapsus génitaux. — Vendredi 14 Mai : Salpingo-ovarites. — Samedi 15 Mai : Suppuration pelvienne. — Lundi 17 Mai : Kyste de l'ovaire. — Mardi 18 Mai : Grossesse extra-utérine. — Mercredi 19 Mai : Grossesse intra-utérine.

Le droit à verser est de 50 francs. Sont dispensés du versement, les étudiants et médecins déjà inscrits à l'un quelconque des cours de la clinique Tarnier.

Seront admis, les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants titulaires de 16 inscriptions, sur la présentation de la quittance de versement du droit.

Electricité médicale. — M. A. ZIMMERN, commencera le vendredi 30 Avril, à 5 h. 1/2, une série de 10 conférences d'électricité médicale, et les continuera les lundis et vendredis suivants (amphithéâtre de physique et chimie).

Programme des conférences : 1° Courant continu. Electrolyse. Applications de l'électrolyse; 2° Introduction électrolytique des médicaments. Effets moteurs du courant continu. Lavement électrique; 3° Courant faradique. Electrodiagnostic dans les affections du système nerveux et les accidents du travail; 4° Electrothérapie des maladies du système nerveux; 5° Electricité statique et ses applications; 6° Courants de haute fréquence. Propriétés phy-

siques et physiologiques; 7° Application des courants de haute fréquence. Fulguration, etc.; 8° Les rayons X. Appareils producteurs. Propriétés; 9° Radiodiagnostic. Radiographie. Radioscopie; 10° Radiothérapie.

Le traitement des fractures. — M. DUPUY DE FRENELLE a repris son cours sur l'application pratique des appareils plâtrés et de l'extension continue, le mardi 27 Avril 1909, à 4 heures, à l'amphithéâtre Cruveilhier de l'Ecole pratique.

Ce cours essentiellement pratique a lieu tous les mardis.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital des Enfants-Assistés. — M. VARIOT reprendra ses *Conférences d'Hygiène et de Clinique infantiles*, le lundi 3 Mai, à 10 h. 1/2 du matin, et les continuera le lundi de chaque semaine à la même heure.

Hôpital de la Pitié. — M. BABINSKI, médecin de l'hôpital de la Pitié, reprendra ses *Conférences cliniques sur les maladies du système nerveux*, samedi 1er Mai 1909, à 10 h. 1/2 du matin, et les continuera les samedis suivants à la même heure.

Les conférences auront lieu dans l'amphithéâtre de l'hôpital.

Hôpital Lariboisière. — M. P. LE GENDRE reprendra ses conférences de *Pratique médicale* (thérapeutique et déontologie), le samedi 1er Mai, à l'amphithéâtre, à 10 h. 1/2. Traitement des goutteux.

NOUVELLES

Société française d'hygiène. — Le banquet annuel de la Société française d'hygiène aura lieu le jeudi 29 Avril, à 7 h. 1/2 du soir, au restaurant du Nègre, boulevard Saint-Denis, sous la présidence de M. ED. PERRIER, de l'Institut, président de la Société.

A ce banquet, les prix seront décernés aux lauréats du concours de 1908 sur *Les Habitations des marins-pêcheurs*. La cotisation est fixée à 6 francs.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 25 Avril, chez M. Landau, trésorier, 20, rue Cambon, et au secrétariat général, 162, boulevard Pereire. Les dames sont admises au banquet.

Histologie. — M. JOLLY commencera ses conférences pratiques d'histologie au laboratoire d'histologie du Collège de France, le mardi 4 Mai, à 2 heures.

Nécrologie. — On annonce la mort à Paris de M. Moissenet, médecin honoraire des hôpitaux.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — CONSULTATION ÉCRITE. — *Séance du 22 Avril.* — Ont obtenu: MM. Sainton, 18; Balthazard, 16; Armand-Delille, 18; Hallet, 20.

Séance du 24 Avril. — Ont obtenu: MM. Comte, 16; Froin, 16; Rostaine, 18; Rathery, 20.

Chirurgien des hôpitaux. — LECTURE DES COPIES. — *Séance du 21 Mars.* — Ont obtenu: MM. Picquant, 24; Kmdirdjy, 25; Gernez, 26; Hallopeau, 25; Bouchet, 22.

1re ÉPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 25 Mars.* — Ont obtenu: MM. Gasne, 12; Descomps, 12; Lardennois, 12.

Accoucheur des hôpitaux. — Le concours vient de se terminer par la nomination de MM. Jeannin et Cathala.

Médecin de l'assistance médicale. — ÉPREUVE ÉCRITE. — *Séance du 26 Avril.* — Conduite à tenir dans la présentation du siège. — Signes et diagnostic du rhumatisme blennorragique.

ORDRE DE LECTURE DES COPIES. — MM. Chabassut, Sabot, Milhit, Pruvost, Guillaume, Grünberg, Japiot, Morellet, Terrasse, Malterre, Jean, Beaujeu, Cabessa, Rouyé; Mlle Pelletier; MM. Davrinche, Darin, Quinqueton, Coriat, Nogier, Journée, Hutinet, Descola, Magnin, Gesland.

La première séance de lecture aura lieu demain jeudi, à 4 heures à l'Hôtel-Dieu.

Ecoles de médecine vétérinaire. — Trois concours sont ouverts:

Le premier à l'Ecole vétérinaire de Lyon, le mardi 4 Mai 1909, pour la nomination d'un professeur de pathologie bovine, ovine, caprine et porcine, et d'obstétrique, de médecine opératoire et de clinique.

Le deuxième, à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, le samedi 1er Mai 1909, pour la nomination d'un chef de travaux stagiaire attaché à la chaire de pathologie générale, pathologie médicale, clinique.

Le troisième, à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, le jeudi 13 mai 1909, pour la nomination d'un chef de travaux stagiaire attaché à la chaire de pathologie bovine, ovine, porcine, caprine, d'obstétrique, de médecine opératoire et de clinique.

Le programme de ces concours se distribue à Paris, au ministère de l'Agriculture (bureau des Ecoles vétérinaires) et dans les trois Ecoles d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser: **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Lamalou-les-Bains. — A vendre (ou à louer) *grande maison*, avec jardin, occupée pendant 25 ans par un médecin. Ecrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, n° 291.

Etudiant en médecine connaissant *massage* est demandé pour établissement ville d'Eaux. Ecr. *P. M.*, 294.

Médecin-électricien est demandé pour participation dans établissement médical ville d'Eaux. Ecr. *P. M.*, 295.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant: PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

DU RECRUTEMENT DES MEMBRES DU CORPS MÉDICAL ENSEIGNANT

Actuellement, le recrutement du corps médical enseignant est suspendu, dans les Facultés de médecine, au moins en ce qui concerne l'*Agrégation*. L'évolution que rien n'arrête en est la cause. Elle a suscité des événements plus ou moins connus, qui prouvent tous que les Facultés de médecine ne peuvent être assimilées aux autres Facultés universitaires. Les Facultés de médecine ne peuvent être dirigées dans leur orientation, guidées dans leur évolution, que par des *médecins* et non point par des Universitaires, quels que soient la haute intelligence, la largeur d'esprit, le dévouement à la chose publique possédés par ces derniers, car la *compétence* leur fait défaut.

Aujourd'hui, je ne veux envisager exclusivement que la question du recrutement du personnel enseignant dans les Facultés. En face de l'anarchie régnante, « les hommes qui ont le souci des besoins de l'enseignement médical, du bien de la médecine, des garanties que réclament les

malades, qui se préoccupent aussi des intérêts et des susceptibilités des praticiens non moins que de la dignité des corps enseignants, cherchent des solutions[1], écrit le professeur Bouchard. Croyant, à tort ou à raison, être de ces hommes, j'apporte la mienne, que je vais exposer aussi brièvement que possible. C'est celle d'un médecin qui depuis trente-cinq ans a l'honneur d'enseigner à la Faculté, et qui n'a cessé de s'efforcer de faire le lendemain mieux ou moins mal que la veille.

Je ne parlerai point de « la préparation des Maîtres de l'enseignement médical », car il n'y a et il ne peut y avoir chez nous d'*Écoles normales médicales* plus ou moins inférieures ou supérieures. En médecine, on se fait maître soi-même « en portant toute sa capacité naturelle et toute son application sur un objet particulier ».

Du recrutement. — J'ai la conviction absolue que le meilleur mode de recrutement est le *Concours*. Quoi qu'on ait dit, quoi qu'on dise contre « l'éternel favoritisme », c'est à mon avis le mode de recrutement assurant le plus de garanties à tous les points de vue.

Mais entendons-nous bien, établissons un Concours où les candidats ne puissent être *favoris* que par leurs travaux antérieurs et non point par la Constitution du jury.

Constitution du jury. — Il faut faire en sorte que la Constitution de tout jury ne puisse à l'avance être incriminée. Pour cela, *le tirage au sort* des membres du jury doit être la *règle absolue*.

De plus, les juges doivent être *compétents, médicalement parlant*. Je m'explique. La Médecine doit tout dominer dans les Facultés ou Écoles de médecine. Il ne s'agit pas de faire de la Biologie chez nous, mais bien de la Médecine. Un grand anatomiste, un grand physicien, un grand chimiste illustre par ailleurs, faisant un enseignement remarquable au Collège de France ou au Muséum, pourrait n'être qu'un maître absolument insuffisant dans les Facultés ou Écoles de médecine. Pour mieux me faire comprendre, je vais prendre un exemple. Quelle a été la cause principale de l'enseignement incomparable de Farabeuf? Ses étonnantes aptitudes professorales? Non. Ses merveilleuses qualités artistiques? Non. Son dévouement poussé jusqu'à l'abnégation absolue, pas davantage.

C'est parce que Farabeuf n'a cessé dans tous ses travaux de n'avoir pour but que la contribution devant être fournie par l'anatomie à la médecine. Farabeuf a été d'abord un médecin et est devenu anatomiste.

C'est assez dire que je ne concevrais pas un jury composé exclusivement de chimistes purs, ou d'anatomistes essentiellement biologistes.

Sur le terrain purement médical, dans les trois grandes branches de l'art médical, médecine proprement dite, chirurgie, obstétrique (telle qu'elle doit être comprise aujourd'hui), la compétence peut et doit s'entendre autrement, car ce sont tous des médecins qui constituent les jurys, mais ces médecins sont *spécialisés*.

Des Candidats. — Jusqu'à présent, c'est l'agrégation qui en France caractérise la première fonction enseignante officielle. Les chefs de clinique ne sont point, à proprement parler, considérés comme faisant partie du corps enseignant de la Faculté, ce qui est un tort à mon avis. Quoi qu'il en soit, l'agrégation est la porte par laquelle sont passés tous ceux qui font partie de l'assemblée de la Faculté, c'est-à-dire du corps médical enseignant. Or, chacun sait que ce sont les modifications apportées au concours de l'agrégation qui ont fait éclater le mouvement agitant encore aujourd'hui le corps médical tout entier. Inutile de relater les péripéties de ce mouvement ayant abouti à l'anarchie que nous contemplons. Je ne veux pas davantage critiquer les nombreuses solutions personnelles ou collectives déjà proposées. Je désire simplement exposer ma conception en quelques mots.

Je voudrais que tout Français, pourvu du diplôme d'Etat de doctorat en médecine, croyant posséder les capacités nécessaires, et ayant l'ambition d'enseigner, puisse se présenter au concours, et se faire inscrire pour la branche de l'art médical qu'il désire enseigner.

Je ne puis admettre qu'on impose un examen préalable à un candidat à l'agrégation, alors que le titre de docteur en médecine suffit pour être candidat à une chaire magistrale.

J'arrive maintenant au programme du concours.

Ici, je sais combien sont et vont être nombreux mes contradicteurs; mais, je leur demande pardon de ma franchise, l'expérience et quelque réflexion m'ont amené à cette idée que beaucoup de bons esprits obéissent encore à l'influence tyrannique de l'imprégnation scolastique.

Je voudrais supprimer de ce programme de concours toutes épreuves portant sur les *connaissances générales*. Pour ma part, je ne sais ce que sont ou peuvent être ces fameuses connaissances générales. J'entends bien que l'on s'est expliqué par des mots. Pour aborder le concours de l'agrégation, a-t-on dit, il faudra faire preuve d'une haute éducation médicale, c'est-à-dire savoir à fond: l'anatomie, l'histologie, l'embryologie, la physiologie, la pathologie expérimentale, la pathologie générale, l'anatomie pathologique, etc., etc.!

Combien faudra-t-il de temps à un candidat pour essayer d'apprendre tout cela? si jamais il parvient à l'apprendre, car, à mon avis, malgré un

1. Professeur Ch. Bouchard. — « Recrutement et préparation des maîtres de l'enseignement médical ». Paris, 1909, Steinheil, éditeur.

labeur opiniâtre, un sens d'assimilation bien développé, il ne possédera qu'une teinture vite effacée. Et pendant ce temps de préparation, que deviendra ce qui constitue l'essence et le but de la médecine : LA CLINIQUE[2]. C'est dans le livre de la nature que seulement on apprend la médecine.

En demandant ces épreuves de *connaissances générales*, vous stérilisez les jeunes générations au point de vue clinique. Vous en ferez peut-être des pseudo Pic de la Mirandole, mais vous ne pourrez en faire des maîtres enseignant la médecine, car ils n'auront pu l'apprendre.

Est-ce à dire que je méconnaisse absolument la valeur, l'utilité, la nécessité de ces connaissances? On serait tout à fait dans l'erreur si on me prêtait pareille opinion. Je dis que ces connaissances sont indispensables, mais dans la mesure où elles sont nécessaires à l'étude de la branche de l'art médical que l'on veut enseigner. Il appartiendra au jury, s'il le veut, de s'assurer de l'éducation médicale du candidat, et cela aussi bien par ses publications que par ses épreuves théoriques, pratiques ou cliniques. Il m'est impossible dans ce court article d'exposer toutes les raisons qui militent contre les épreuves dites générales et pour les épreuves telles que je les comprends. Je me borne pour le moment à esquisser le programme des épreuves me paraissant suffisantes pour permettre de juger de la valeur d'un candidat.

1° Rapport *écrit* par le jury sur les travaux scientifiques du candidat ;

2° Épreuve orale sur un sujet concernant la branche de la science médicale pour laquelle on est inscrit ;

3° Epreuve pratique ou clinique.

Quel titre donnera-t-on à ceux qui auront été jugés par le jury capables d'enseigner? Je ne voudrais pas pour ma part que ce fût le titre d'agrégé.

Je voudrais que ces jeunes maîtres fissent un stage (mais rémunéré) de six ans au moins. Alors que tout le personnel enseignant va enfin enseigner à la Faculté, sous la direction du Conseil et après entente avec l'assemblée, il sera facile de reconnaître véritablement à l'épreuve ceux qui ont les aptitudes, les capacités, le dévouement nécessaires pour faire de l'enseignement avec honneur et profit pour la Faculté, et ceux qui ont plus désiré l'*étiquette* que la *fonction*.

Après ce stage, ceux qui seront jugés dignes de continuer seront véritablement agrégés et pourront être pérennisés.

ADOLPHE PINARD.
Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

Permettez à un très vieil abonné de *La Presse Médicale*, quoique tout jeune médecin, de vous demander une petite rectification au sujet d'un article extrêmement intéressant, paru dans le n° 27 du 3 Avril 1909, page 235, et intitulé : *Appendice rétro-cæcal et syndrome cholécystique*.

Je voudrais rappeler que dans ma thèse inaugurale de 1907 : *Syndrome cholécystique et syndrome appendiculaire*, j'ai étudié — d'une part, des cas dans lesquels la cholécystite calculeuse ou non et l'appendicite sont associées sur le même sujet; — d'autre part, des cas dans lesquels les deux syndromes cholécystique et appendiculaire sont associés, mais l'un des syndromes ne correspondant pas aux lésions qu'il semble représenter. — J'ai, de plus, précisément rapporté tout au long les observations de Keen et de Kennedy, signalées dans l'article de M. Mériel. Aussi celui-ci voudra-t-il me permettre la remarque que, contrairement à ce qu'il pense, entre autres théories pathogéniques de l'apparition du syndrome cholécystique, le rôle de la situation rétro-cæcale de l'appendice a déjà été signalé. Dans mon travail, j'y suis revenu à plusieurs reprises : « Mais en clinique les syndromes ne se présentent pas aussi typiques, aussi schématiques, pourrait-on dire. Les localisations de la douleur sont loin d'être toujours aussi précises. « On nous accordera aisément, dit Tripier, au sujet de la colique hépatique, que « les points douloureux classiques sont ceux que l'on « observe le moins souvent. » D'autre part, le point de Mac Burney peut se trouver en défaut... De plus, il y a des sujets chez qui la vésicule descend jusqu'au contact du cæcum ; il y en a d'autres chez qui l'*appendice remonte derrière le cæcum jusqu'au foie;* c'est alors que la localisation de la douleur et le siège de la tuméfaction ne peuvent servir à établir le diagnostic [1]. » Et à propos du diagnostic entre l'appendicite aiguë suppurée et la cholécystite suppurée, je montre combien la communauté de signes (mêmes accidents péritonéaux, absence d'ictère dans la cholécystite suppurée) rend le diagnostic difficile, j'ajoute même « presque impossible si l'abcès se manifeste autour de l'appendice dans le cas où celui-ci *se trouve haut situé* ».

Dr JOSEPH THÉVENIN.

BIBLIOGRAPHIE

1850. — **W. Bechterew.** — LES FONCTIONS NERVEUSES ; LES FONCTIONS BULBO-MÉDULLAIRES. 1 vol. in-18, de 372 pages, avec 14 figures, cartonné toile. Prix : 5 fr. (*O. Doin et fils*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

JOURNAL DE CHIRURGIE

SOMMAIRE du n° 4 (Avril 1909).

Revue générale :

P. Lecène. — Les tumeurs de l'angle ponto-cérébelleux et leur traitement chirurgical (avec 9 figures).

Analyses :

102 analyses illustrées de 14 figures.

Annexes :

Sommaires des périodiques. — Thèses. — Livres. — Informations. — Tables analytique et alphabétique des travaux parus en Février 1909.

1. J. THEVENIN. — Syndrome cholécystique et syndrome appendiculaire. Paris 1907. Steinheil.

NOTES DE THERAPEUTIQUE

L'impuissance et son traitement.

En dehors de toute lésion des organes eux-mêmes, la neurasthénie exerce une influence fréquente sur la sphère génitale. Un état anormal du psychisme des sujets, une timidité exagérée, des craintes d'insuccès, une première désillusion, un désenchantement, ayant pour substratum un déficit constitutionnel ou acquis dans la production d'énergie nerveuse, suffisent à déterminer l'action inhibitrice qui paralyse les intentions les mieux arrêtées, qui réduit à néant les désirs les plus fous. L'impuissance, qui détend l'un des ressorts les plus précieux de l'activité humaine, entraîne par contrecoup l'envahissement de la conscience par des préoccupations angoissantes, susceptibles d'engendrer la mélancolie la plus sombre, et conduit à l'occasion ses esclaves sur le chemin du suicide.

Contre de tels états, la médication aphrodisiaque, si tant est qu'elle existe, reste souvent inefficace. Elle vise à créer, en effet, une excitation factice dans les centres nerveux locaux et dans l'innervation qui leur appartient. Elle ne tient aucun compte de la constitution même du malade et par là même fait plutôt fausse route.

L'ibogaïne, cet alcaloïde extrait de l'iboga du Congo, ne saurait être considérée comme un médicament aphrodisiaque. Ses propriétés stimulantes, toni-nutritives, s'adressent, en effet, à l'ensemble de l'organisme. Son action dépasse tel ou tel organe pris en particulier et s'exerce sur les grands appareils, le système nerveux, le système musculaire, la circulation, etc. Cette action éminemment reconstituante est par là même infiniment propre à ramener le fonctionnement des centres supérieurs sur des bases normales, à élever le taux de l'influx nerveux à ses limites minima régulières. A cet égard, elle doit être regardée comme l'agent spécifique par excellence de l'impuissance d'origine neurasthénique.

Rappelons que la meilleure des préparations d'ibogaïne est sans contredit la dragée Nyrdahl, dont la formule est invariable et qui se prescrit à la dose de 4 à 6 dragées par jour.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 12 Mai 1909, à 1 heure. — M. BONNEAU : L'hérédité similaire dans la paralysie générale ; MM. Brissaud, Reclus, Marcel Labbé, Proust. — M. ROUSSEAU : Contribution à l'étude du traitement des fistules du canal de Sténon ; MM. Brissaud, Reclus, Marcel Labbé, Proust. — M. SARRADIN : Des fistules urinaires consécutives aux prostatectomies ; MM. Reclus, Brissaud, Marcel Labbé, Proust.

Jeudi 13 Mai, à 1 heure. — M. DELILLE : L'hypophyse et la médication hypophysaire (étude expérimentale et clinique) ; MM. Dieulafoy, Chantemesse, Gilbert, Desgrez. — M. LAMY : Fièvre typhoïde et lithiase biliaire ; MM. Chantemesse, Dieulafoy, Gilbert, Desgrez. — M. ARCHONTAKIS : La diminution du murmure vesiculaire au sommet droit et sa valeur séméiologique ; MM. Chantemesse, Dieulafoy, Gilbert, Desgrez. — M. VLEESCHOUVER : Contribution à l'étude de la pharmacologie de la digitale ; MM. Gilbert, Dieulafoy, Chantemesse, Desgrez. — M. DE BEAURÉALE : Kraurosis vulvæ post-opératoire ; MM. Pozzi, Quénu, Auvray, Lenormant. — M. BUIZARD : Du traitement chirurgical de la perforation intestinale typhique ; MM. Quénu, Pozzi, Auvray, Lenormant.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 10 Mai 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, Legry, Marcel Labbé. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Gaucher, André Jousset, Loeper. M. Hartmann, censeur ; M. Macaigne, suppléant.

Mardi 11 Mai 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Charité : MM. De Lapersonne, Marion, Lenormant. — 5e, Chirurgie (Deuxième partie) (1re série), Charité : MM. Gilbert Ballet, Jeanselme, Garnot, — 5e (Deuxième partie) (2e série), Charité : MM. Chauffard, Balthazard, Nobécourt. M. Thoinot, censeur ; M. Gouget, suppléant.

Mercredi 12 Mai 1909. — 2e : MM. Gley, Desgrez, Mulon. — 3e, Oral (Deuxième partie) (1re série) : MM. Blanchard, Pierre Marie, Legry. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série) : MM. Gaucher, Macaigne, Sicard. — 3e, Oral (Deuxième partie) (3e série) : MM. Roger, André Jousset, Loeper. M. Gautier, censeur ; M. Branca, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Laënnec : MM. Delbet, Mauclaire, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Laënnec : MM. Hartmann, Legueu, Ombrédanne. M. Kirmisson, censeur ; M. Rieffel, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 13 Mai 1909. — 3e (Deuxième partie) (1re série) : MM. Raymond, Claude, Brumpt. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série) : MM. Hutinel, Fernand Bezançon, Nobécourt. — 3e, Oral (Deuxième partie) (3e série) : MM. Gilb. Ballet, Chauffard, Castaigne. — 3e, Oral (Deuxième partie) (4e série) : MM. Pierre Marie, Rénon, Gouget. — 4e : MM. Pouchet, Thoinot, Richaud. M. Prenant, censeur ; M. Maillard, suppléant.

Vendredi 14 Mai 1909. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Blanchard, Marcel Labbé, Sicard. — 4e : Pouchet, Thoinot, Macaigne. M. Gariel, censeur ; M. Mulon, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série) : Necker : MM. Delbet, Legueu, Gosset. — 5e, (Première partie), (2e série), Necker : MM. Hartmann, Proust, Ombrédanne. M. Dejerine, censeur ; M. Loeper suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Branca, suppléant.

Samedi 15 Mai 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5e, Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Castaigne, Nobécourt. — 5e, Obstétrique (Première partie) Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Brindeau. M. Hutinel, censeur ; M. Launois, suppléant.

Pathologie interne. — Le cours d'aujourd'hui de M. le professeur Dejerine portera sur l'*Anorexie mentale*. Mardi 3 Mai, leçon sur *les faux gastropathes*.

Arythmies cardiaques. — M. VAQUEZ, agrégé, commencera une série de 10 conférences sur les Arythmies cardiaques, le samedi 1er Mai, à 6 heures, au grand amphithéâtre, et la continuera les mardis, jeudis et samedis suivants.

Programme des conférences. — 1° De l'aptitude fonctionnelle du cœur et des renseignements que peuvent nous donner à ce sujet les modifications du rythme cardiaque.

2° Du rythme normal du cœur et du pouls. Ses raisons anatomiques et physiologiques. Les moyens de le connaître. Méthodes graphiques, interprétation des tracés. Traces auriculaires recueillis par voie œsophagienne. Procédés électro-diagraphiques.

3° Eurythmie et arythmie. Histoire des arythmies. Tentatives de classification.

Modifications physiologiques du rythme du cœur et du pouls.

4° L'extra-systole. Ses caractères cliniques. Ses causes et ses modalités objectives. Sa valeur diagnostique.

5° Du ralentissement pathologique du pouls. A) Le ralentissement par trouble de conductibilité ou de cause intra-cardiaque (syndrome de Morgagni Stokes-Adams).

6° Du ralentissement pathologique du pouls. B) Le ralentissement de cause extra-cardiaque. Les bradycardies interposées. Rapports de la bradycardie avec les arythmies extra-systoliques.

7° Les tachycardies. Des formes cliniques de la tachycardie (La tachycardie passagère ou émotive. La tachycardie paroxystique. La tachycardie continue). Causes extra- et intra-cardiaques des tachycardies.

8° Le pouls alternant et la question de la bigéminie ou hémosystolie.

Le pouls désordonné (pulsus irregularis perpetuus). Le signe de Mackensie.

9° Sensations subjectives des arythmies.

10° Valeur pronostique et thérapeutique tirée de la connaissance des arythmies.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Beaujon. — Le Jeudi 6 mai, à 10 heures du matin, dans le service de M. le professeur Robin, M. CALOT, de Berk, fera une leçon sur le traitement du mal de Pott.

Hôpital Saint-Antoine. — Service de M. LERMOYEZ. MM. PAUL LAURENS et HAUTANT, assistants, commenceront le lundi 3 Mai un Cours pratique de technique et de thérapeutique oto-rhino-laryngologiques dont voici le programme :

Programme : Eclairage. Technique du miroir frontal. Procédés d'anesthésie locale et d'anesthésie générale. — Examen des fosses nasales. Rhinométrie. Olfactométrie. — Epistaxis. Hémostase nasale. Hématome de la cloison. — Coryzas aigus. Coryzas spasmodiques. Aérothermothérapie. — Coryzas chroniques. Ozène. Syphilis nasale. Prothèse à la paraffine. Rhinite hypertrophique. Queues de cornet. — Polypes muqueux. Tuberculose nasale. Tumeurs malignes. Corps étrangers du nez. — Crêtes et déviations de la cloison. — Sinusites maxillaires. Lésions dentaires déterminantes. — Sinusites frontales, ethmoïdales et sphénoïdales. — Examen du pharynx buccal. Pharyngites aiguës et chroniques. Abcès. Mycoses. — Hypertrophie des amygdales. — Examen du naso-pharynx. Rhinoscopie postérieure. Releveur du voile. Toucher nasopharyngien. — Catarrhe nasopharyngien. Adénoïdites aiguës. — Végétations adénoïdes. — Laryngoscopie. Trachéobronchoscopie. Œsophagoscopie. — Laryngites aiguës et chroniques. Paralysies glottiques. — Polypes du

larynx. Syphilis. Cancer. — Tuberculose du larynx. Trachéotomie. — Examen du conduit auditif et du tympan. — Acoumétrie. — Bouchons de cérumen. Corps étrangers du conduit. Eczéma de l'oreille. Furoncles. — Aération de l'oreille moyenne. Cathétérisme. Bougirage de la trompe. — Otites moyennes aiguës : *a*) catarrhale; *b*) exsudative. — Otite moyenne aiguë purulente. Paracentèse. Mastoïdite. Trépanation de la mastoïde. — Otite moyenne chronique purulente. — Ses complications. Evidement pétro-mastoïdien. Pansements d'évidés. — Otites moyennes chroniques : *a*) exsudative; *b*) sèche. — Oreille interne : sa séméiologie. Labyrinthisme et labyrinthites. — Conseils sur l'installation électrique d'un cabinet.

NOUVELLES

XVIe Congrès international de médecine (Budapest, 29 Août-4 Septembre 1909). — Le Comité hongrois vient de publier une circulaire détaillée indiquant, outre les rapports et communications annoncés, la composition des Comités, les réductions de frais de voyage accordées aux congressistes, les dispositions prises pour leur logement à Budapest et les excursions au delà de Budapest, organisées par le Bureau des voyages du Congrès.

Les personnes qui n'auraient point reçu cette circulaire, peuvent se la procurer au siège du Comité français (Bureau des renseignements, à la Sorbonne, 47, rue des Ecoles) ou en écrivant au secrétaire général (Dr Blondel, 103, boulevard Haussmann).

Les réductions sont de 50 pour 100 sur toutes les lignes françaises et sur le réseau de l'Etat hongrois. Exemple : le prix du trajet de Paris à Budapest et retour, en 1re classe se trouve ainsi ramené à 312 fr. 35, avec une validité de 10 jours à chaque voyage et faculté d'arrêt sur tous les points du parcours direct.

Les logements doivent être retenus par demande adressée au Bureau des voyages (IV, Vigado-ter 1, Budapest). Toutes les chambres disponibles dans les hôtels, les maisons particulières et les établissements publics seront réparties par ses seuls soins, et les demandes adressées directement aux hôtels ne pourront que lui être retournées. Le prix varie, pour la durée totale et invariable du séjour, fixée à 7 jours pour les hôtels et à 8 jours pour les chambres meublées, de 21 à 140 couronnes (la couronne vaut 1 fr. 05) pour un lit; de 35 à 210 couronnes pour deux lits, dans les hôtels, selon la classe choisie; — de 16 à 20 couronnes pour un lit, et de 30 à 100 couronnes pour deux lits dans les chambres meublées.

En retenant le logement, le prix devra être versé d'avance au Bureau des voyages, en même temps qu'un droit de 8 1/2 couronnes par personne, droit accordé par le Comité hongrois au Bureau des voyages pour ses frais, le prix d'aucune chambre n'ayant été augmenté pendant la durée du Congrès.

Des démarches sont faites par le Comité français pour que le plus grand nombre possible des congressistes français soient groupés dans un ou deux mêmes hôtels, si les inscriptions sont reçues assez tôt et en nombre suffisant.

Association générale des médecins de France. — Au cours de la séance solennelle tenue dimanche dernier à l'Académie de médecine à l'occasion du cinquantenaire de l'Association, on a procédé aux élections et réélections des membres du bureau et du Conseil général. M. Darras, secrétaire du Conseil général, trésorier de la Société centrale, a été élu trésorier général en remplacement de M. Blache décédé. M. Ch. Périer a été réélu archiviste. M. de Massary a été élu secrétaire du Conseil en remplacement de M. Darras élu trésorier.

MM. Coudray, Millard et de Ranse (de Paris), M. Maunoury (d'Eure-et-Loir) et M. Louis Sentex (des Landes) ont été réélus membres du Conseil. MM. Henri Barbier, Jules Magnin, Eugène Paul-Bongour et Vaillard ont été élus membres du Conseil.

M. Thibierge a lu son rapport sur les pensions viagères à accorder en 1909; 12 nouvelles pensions de 800 francs et 26 suppléments de 200 francs sont accordés, ce qui porte à 84 le nombre des pensions en cours (54 à 800 et 30 à 1.000 francs).

Différentes questions ont encore été discutées : au sujet des certificats à délivrer aux nourrices; des honoraires des expertises médico-légales; de l'exercice de la médecine par des pharmaciens munis du diplôme de docteur en médecine et exerçant simultanément les deux professions, etc.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Consultation écrite. — *Séance du 27 Avril.* — Ont obtenu : MM. Loeper, 20; Lortat-Jacob, 18; Coyon, 17; Deguy, 17.

Séance du 29 Avril. — Ont obtenu : MM. Ribierre, 18; Camus, 19; Decloux, 19; Bensaude, 18.

Séance mardi 4 Avril, à 4 h. 1/2, à l'Hôtel-Dieu.

Médecin de l'Assistance médicale. — Lecture des copies. — *Séance du 29 Avril.* — Ont obtenu : MM. Chabassut, 8 + 14 = 22; Sabot, 12 + 16 = 28; Milhit, 14 + 19 = 33; Truvast, 8 + 10 = 18.

Séance aujourd'hui, à 4 heures, à l'Hôtel-Dieu.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

A PROPOS DE L'INSPECTION MÉDICALE DES ÉCOLES

L'organisation de l'inspection médicale dans les écoles, ou plus exactement *d'une surveillance exercée sur la santé des écoliers quand leurs parents ne s'en soucient pas*, est une excellente chose en principe. En fait, par contre, elle est justiciable de certaines critiques qui méritent d'être prises en considération.

***

Je ne m'arrêterai pas sur la critique (déjà formulée par diverses associations professionnelles) que cette organisation entraîne la création d'une nouvelle catégorie de médecins-fonctionnaires, avec tous les inconvénients que cela comporte. L'écueil est facile à éviter si on le veut.

Une critique, très importante, ce me semble, est celle que soulève, dans les villes où est organisé ce service, l'*obligation imposée aux parents de laisser examiner leurs enfants par le médecin-inspecteur, même quand la santé de ces enfants est déjà très surveillée par le médecin de la famille.* Cette obligation a quelque chose d'irrationnel,

si on la confronte avec la tendance actuelle des esprits en faveur du libre choix donné aux indigents, aux mutualistes, à certains fonctionnaires, etc. ; elle a, de plus, un caractère vexatoire, puisqu'elle constitue une atteinte aux droits des parents sur les enfants et un acte de mainmise absolue de l'Etat ou des communes sur les écoliers, ce qui est du pur socialisme en action. Sans doute, il faut, comme le disent les partisans de cette obligation, s'entourer de garanties pour avoir la certitude qu'aucun petit écolier n'échappe aux mesures utiles de prophylaxie personnelle et sociale ; mais l'obligation d'être ausculté par le médecin-inspecteur de l'école est-elle nécessaire pour cela ? J'estime qu'*on arriverait au même but, tout en respectant la liberté des pères de famille*, en remplaçant cet examen obligatoire pour tous par l'*obligation d'opter entre deux systèmes* : 1° *apport par l'enfant d'un certificat de son médecin habituel ou d'un médecin choisi par les parents* ; 2° *à défaut seulement de ce certificat, examen obligatoire et gratuit par les médecins de l'école*. Il serait bien entendu que le certificat du médecin choisi par les parents devrait être assez explicite, et mentionner l'absence de toutes affections pulmonaires, oculaires, auriculaires, etc., ou indiquer, s'il en existe, que les soins sont donnés régulièrement. De nombreux pères de famille useraient certainement de cette faculté de produire un certificat du médecin de leur choix et apprécieraient ce respect de leur liberté ; d'autre part, les médecins chargés de l'inspection ayant moins d'enfants à examiner pourraient consacrer plus de temps à chacun d'eux, et ne plus considérer les modestes honoraires alloués par les municipalités comme beaucoup trop inférieurs aux services effectués. Tout le monde y trouverait donc son compte.

Autre point. *Les résultats des examens sont consignés sur des registres ou sur des fiches* qui restent habituellement à l'école sous la garde des instituteurs ou maîtres. Seraient forcément consignés de la même manière les renseignements positifs ou négatifs fournis par le certificat du médecin de la famille dans le système que je propose. Les registres et les fiches ne contiennent souvent que des renseignements peu importants, mais parfois on y trouve des documents très précis sur les tares familiales, sur les hérédités morbides, sur les prédispositions des enfants. Tous les renseignements recueillis sont, d'habitude, connus des maîtres et laissés à leur discrétion. *Il convient de leur retirer complètement la partie « hérédité et antécédents »* et de ne leur laisser que les seules indications indispensables pour que le système d'inspection porte ses fruits, c'est-à-dire pour que le maître puisse être l'auxiliaire du médecin quand il y a lieu d'insister auprès des parents pour que les soins nécessaires soient donnés[1]. Ces indications peuvent et doivent être limitées à des mentions telles que celles-ci : l'enfant souffre « du poumon », « de l'oreille », etc., il doit être soigné pour cet organe. Si vagues cependant que soient les termes usités, *voilà encore les maîtres dépositaires de secrets relatifs à la santé des enfants*, les voilà associés à la connaissance de choses que le médecin-inspecteur a connues par suite de son examen médical. Bref, *si le médecin est astreint au secret professionnel, l'instituteur devient son confident et comme tel doit l'être aussi*. Or, cela n'est inscrit explicitement dans aucune loi, dans aucun règlement. En général, je le sais, les maîtres sont discrets, mais on est en droit de ne pas compter sur la discrétion *de tous*, quand on voit la mentalité bizarre de certains instituteurs ruraux qui jouent à l'autocrate mal élevé et vivent sur un « pied de guerre » perpétuel à l'égard des pères de famille réputés « réactionnaires » ou irrespectueux de l'autorité du magister.

1. A. Lévy. — *La Presse Médicale*, 1909, n° 22, 17 Mars, annexes, p. 209.

Un secrétaire de mairie, ayant connaissance de par sa fonction de déclarations faites au maire par les médecins et sages-femmes, est astreint au secret et tombe sous le coup de l'article 378. Ainsi en a jugé la Cour de cassation (arrêt du 13 Mars 1897) cassant des jugements du tribunal de Corbeil et de la Cour de Paris, « Attendu, dit l'arrêt, qu'un secrétaire de mairie est l'auxiliaire du maire, qu'il est son confident nécessaire et se trouve, dès lors, dépositaire par état ou profession, des secrets confiés au maire et confiés par le maire à lui-même ;... attendu qu'au surplus il n'appartenait pas au secrétaire de la mairie d'Arpajon d'apprécier si la communication demandée devait ou non être faite... »

Cette obligation du secret imposée au secrétaire de mairie, auxiliaire et confident nécessaire du maire, s'applique logiquement aussi à l'instituteur, auxiliaire et confident nécessaire du médecin-inspecteur de l'école. *Puisque ce secret professionnel imposé à l'instituteur relativement à l'état sanitaire des enfants est rationnel et puisqu'il est dans l'esprit de la loi, je demande qu'on le mette dans le texte des règlements.* Cela évitera par avance les abus et les indiscrétions.

Maurice Perrin (de Nancy).

A travers le Monde

INDE ANGLAISE

La vente de la quinine du gouvernement dans les bureaux de poste de l'Inde anglaise.

Une circulaire du « Department Revenue », du 2 Juillet 1906, a réglementé la vente de la quinine dans les bureaux de poste de la Présidence de Madras et des Etats natifs de Cochin, Hyderabad, Mysore, Travancore, etc.

La quinine mise en vente est fournie par la Direction des plantations de quinquinas du Gouvernement (plantations situées dans les Nilgiris), qui prépare l'alcaloïde dans son usine de Nediratlam, et le livre en paquets contenant chacun 102 doses de 7 grains de quinine (le grain anglais = 0 gr. 0.648 ; la dose de 7 grains représente donc 0 gr. 4 636). Le prix de vente de la dose est de *3 pies* (2 cent. 1/2 au cours ordinaire de la roupie).

Les bureaux de poste ont, suivant leur importance, un fonds d'approvisionnement de quinine de 714 doses ou de 306 doses qui est considéré comme une avance, dont la valeur est fixée par un tarif officiel (le paquet de 102 doses est tarifé au prix de 2 fr. 50 environ).

Les directeurs des bureaux de poste sont tenus de compléter au fur et à mesure de la vente, leur approvisionnement de quinine. Dans ce but, ils s'adressent au Directeur des plantations de quinquinas du Gouvernement en lui faisant parvenir par mandat-poste le montant de leur demande. Les frais de mandat-poste sont déduits de la recette provenant de la vente de la quinine. Une remise de un anna 6 pies (environ 0 fr. 15) est accordée au directeur du bureau de poste sur le prix de vente d'un paquet de 102 doses.

Quand un bureau de poste change de titulaire, au moment de la remise du service, le directeur sortant doit remettre au directeur entrant, soit en nature, soit en argent, le fond d'approvisionnement de quinine attribué au bureau d'après son importance ; mention est faite de cette opération sur le procès-verbal de passation du service.

Les inspecteurs des postes ont pour mission de s'assurer que les bureaux soumis à leur vérification sont régulièrement approvisionnés en quinine, et de relever la statistique des quantités vendues ; ils doivent signaler tous les détails concernant cette partie du service. (*Rules for the sale of Government Quinine at Post Officer*, Ootocamund, July 2, 1906, et *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, 1908, Décembre. P. D.

INDO-CHINE

⁂ La peste est une maladie récemment importée en Indo-Chine.

Dans une première période, l'introduction paraît s'être faite par la voie de terre : Long-Tchéou-Lang-Son. Mais les cas de cette origine ont été peu nombreux ; les foyers se sont rapidement éteints sous l'influence des mesures prophylactiques énergiques.

Dans une deuxième période commençant en 1906, la diffusion est de beaucoup plus rapide. La voie de pénétration de l'épidémie a été certainement la voie maritime. C'est dans les ports et leur voisinage immédiat que la maladie sévit dans les premiers mois de chaque année. La poussée épidémique ne reste pas limitée au Tonkin ; elle s'étend à la Cochinchine, au Cambodge et à l'Annam du Sud.

La peste progresse donc régulièrement et paraît vouloir s'installer à demeure. Le fait s'est déjà produit dans l'Inde et la Chine, et nos possessions sont exposées au même fléau. Elle menace de produire d'immenses ravages dans les populations indigènes ; l'élément européen n'est pas non plus à l'abri de ses atteintes. En outre, elle peut jeter le plus grand trouble dans les relations commerciales avec l'étranger, chaque pays cherchant à se défendre contre les importations provenant de ports contaminés. (Ortholan. *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, 1908, Décembre, p. 633.) P. D.

BIBLIOGRAPHIE

1851. — **E. Jeanselme** et **E. Rist**. — Précis de Pathologie exotique. 1 vol. petit in-8°, de la *Collection de Précis Médicaux*, de XII-809 pages, avec 160 figures et 2 planches hors texte en couleurs. Cartonné toile souple. Prix : 12 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1852. — **R. Lépine**. — Le Diabète sucré. 1 vol. gr. in-8°, de IX-704 pages. Prix : 16 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1854. — **G. Lemoine**. — Thérapeutique médicale et médecine journalière. 5e édition. 1 vol. in-8° de 1.128 pages. Cartonné. Prix : 16 fr. (*Vigot frères*, éditeurs.)

1855. — **G. Lemoine et E. Gérard**. — Formulaire ; consultations médicales et chirurgicales. 4e édition avec collaboration de J. Vanverts. 1 vol. in-18, de 916 pages, cartonné peau. Prix : 7 fr. (*Vigot frères*, éditeurs.)

1856. — **E. Ginestous**. — Hygiène oculaire de la première enfance. 1 vol. in-16, de 114 pages. Prix : 2 fr. (*Vigot frères*, éditeurs.)

1857. — **R. Moncorgé**. — L'Asthme ; étiologie, pathologie, traitement. 1 vol. in-8°, de 252 pages. Prix : 4 fr. (*Vigot frères*, éditeurs.)

1858. — **A. Besson**. — Technique des bandages et appareils de pratique courante. 1 vol. in-8°, de 168 pages, avec 95 figures. Prix : 3 fr. (*Vigot frères*, éditeurs.)

1859. — **C Parhon et M. Golstein**. — Les sécrétions internes (pathologie et physiologie). 1 vol. petit in-8°, de VIII-807 pages. (*A. Maloine*, éditeur.)

1860. — **N. Vaschide**. — Essai sur la psychologie de la main. 1 vol. in-8°, de V-504 pages, avec 37 planches hors texte. Prix : 12 fr. (*Marcel Rivière*, éditeur à Paris.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 8.

Mémoires originaux :

André Thomas. — Lésions cylindraxiles du nerf optique dans un cas d'atrophie d'origine tabétique. Examen par la méthode de l'argent réduit (de Ramon y Cajal) [1 figure].

Pierre Merle. — Sur la neurolisation du ramollissement cérébral (5 figures).

Analyses :

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

Société de psychiatrie de Paris.

Fiches bibliographiques.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (professeur Dieulafoy). — Leçon du samedi 8 Mai. — Traitement de la blennorragie, des arthrites blennorragiques et de la septicémie gonococcique, par injections de vaccin gonococcique. — Méthode de Wright; valeur de l'indice opsonique.

Pathologie interne. — Le professeur Dejerine traitera jeudi 6 Mai, à 6 heures, de « la Rééducation des faux gastropathes » et la leçon du samedi 8 Mai, portera sur « les principes généraux de la psychothérapie ».

Médecine opératoire spéciale. — (Cours de M. Paul Hallopeau, prosecteur.) — *Opérations d'urgence et de pratique courante.*

Ouverture le jeudi 6 Mai 1909, à 1 h. 1/2.

I. Sutures des plaies chirurgicales et accidentelles Anesthésie locale à la cocaïne. Anesthésie des doigts. Ongle incarné Ablation des petites tumeurs (kystes sébacés, kystes synoviaux..), des corps étrangers. Greffes simples. — II. Plaies des artères et des veines: ligature dans la plaie. Sutures des tendons et des nerfs. Incisions des abcès des membres: panaris, phlegmons des gaines, phlegmons diffus, phlegmon sous-pectoral. — III. Arthrotomies pour arthrites purulentes: genou, tibio-tarsienne, coude. Ostéomyélite: trépanation d'urgence. Amputations utiles. Amputations atypiques pour écrasement des doigts de la main. Amputation des doigts, de l'avant-bras, du bras. — IV. Amputations atypiques pour écrasement du pied, de la jambe. Amputation des orteils, du pied au niveau du métatarse et du tarse. Amputations tibio-tarsiennes (calcaneum envahi). Amputations de jambe, de cuisse. — V. Fractures du crâne: intervention d'urgence dans les cas de compression. Ponction lombaire. Mastoïdite: trépanation d'urgence de l'apophyse mastoïde. Incisions des abcès du cou: abcès rétropharyngien, abcès de la dent de sagesse, phlegmon gangréneux du plancher de la bouche. — VI. Trachéotomie. Pleurésie purulente: intervention d'urgence: pleurotomie, résection de côte. Plaies de poitrine. Plaies du cœur. — VII. Ablation du sein cancéreux. Appendicite: intervention d'urgence, large drainage du péritoine, résection à froid de l'appendice. Plaies de l'abdomen. — VIII. Hernie étranglée. Cure radicale de la hernie inguinale et crurale. — IX. Anus temporaire (occlusion intestinale) et définitif (cancer du rectum). Hémorroïdes. Abcès de la marge de l'anus. Fistules. — X. Rupture de l'urètre. Infiltration d'urine. Paraphimosis. Hydrocèle. Abcès de la prostate.

Le cours aura lieu tous les jours. Les élèves répéteront eux-mêmes les leçons sous la direction du prosecteur. Le droit à verser est de 50 francs.

Laboratoire d'anatomie pathologique. — Cours pratique d histologie pathologique. — *Les inflammations et les tumeurs.* Diagnostic histologique appliqué à la clinique et principalement aux pièces opératoires, par M. Rubens-Duval, moniteur au laboratoire d'anatomie pathologique.

Ce cours s'ouvrira le vendredi 14 Mai 1909, à 2 heures de l'après-midi, et se continuera les lundis et mercredis suivants à 3 h. 1/2, et les vendredis à 2 heures. Il aura lieu au laboratoire d'anatomie pathologique (2e étage, porte à droite) et comprendra 27 leçons.

Programme du cours. — Première partie: *Technique.* — 1re leçon. Technique. Prélèvement des pièces; frottis, fixation; inclusion. — 2e et 3e leçons. Technique. Colorations. — 4e leçon. Eléments figurés du sang. — 5e et 6e leçons. Eléments figurés du tissu conjonctif. Evolution de la cellule conjonctive.

Deuxième partie: *Processus inflammatoires.* — 7e leçon. Processus général de l'inflammation. La défense de l'organisme. — 8e leçon. Inflammation aiguë en général. La leucocytose. Les leucocytoses infectieuses. — 9e leçon. Tableau d'ensemble de l'inflammation aiguë. Son évolution. Réactions et dégénérescences. — 10e et 11e leçons. Les diverses modalités des inflammations aiguës. — 12e leçon. Inflammation chronique en général. Ses caractéristiques. — 13e leçon. Phénomènes réactionnels. Réaction myéloïde. Leucémie myéloïde. — 14e leçon. Phénomènes dégénératifs. — 15e, 16e et 17e leçons. Les divers types d'inflammations chroniques (inflammations chroniques suppuratives et non suppurées; tuberculose; syphilis; blastomycose; oïdiomycose; sporotrichose; cysticercose, etc.).

Troisième partie. — 18e leçon. Caractéristiques des processus néoplasiques. Opposition des processus néoplasiques et des processus inflammatoires. — 19e leçon. Relations entre les processus inflammatoires et les processus néoplasiques. — 20e, 21e et 22e leçons. Les néoplasies épithéliales. — 23e, 24e et 25e leçons. Les néoplasies conjonctives. Leucémie lymphoïde. — 26e leçon. Les tumeurs mixtes. — 27e leçon. Modifications histologiques des tissus pathologiques sous l'influence du radium et de la radiothérapie.

Les élèves seront exercés individuellement aux manipulations et aux lectures de coupes. Ils feront eux-mêmes une collection de préparations se rapportant aux sujets traités dans le cours et qui restera leur propriété. Une lecture de coupe détaillée sera faite pour chaque coupe distribuée au cours.

Avant l'heure du cours, les élèves pourront manipuler seuls, ainsi que les mardis, jeudis, samedis. Le droit à verser est de 80 francs.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital des Enfants-Malades. — M. Marfan reprendra ses conférences cliniques le jeudi 6 Mai, à 10 heures précises, et les continuera les jeudis suivants à la même heure (rez-de-chaussée de la salle Blache).

Polyclinique H. de Rothschild. — Du 10 Mai au 30 Juin seront données à la polyclinique H. de Rothschild, 199, rue Marcadet (XVIIe), une série de 20 conférences sur les « Actualités médico-chirurgicales ».

Les conférences du *mois de Mai* auront lieu à partir du 10 les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures du soir. Programme: prof. Dieulafoy: « De la valeur des cultures du sang dans le diagnostic des maladies infectieuses » (10 Mai). M. A. Desjardins: « Les méthodes opératoires actuelles » (12 Mai). M Dominici: « Le traitement des maladies cancéreuses » (14 Mai). M. Henri de Rothschild: « La puériculture » (17 Mai). M. Pierre Bonnier: « L'équilibre fonctionnel et la défense organique » (19 Mai). Prof. P Delbet: « Le traitement chirurgical du cancer » (21 Mai). M. M. Letulle: « Les tuberculoses curables » (24 Mai). M. Maillard: « Les diverses formes de la dénutrition azotée dans l état normal et pathologique » (26 Mai). M. Léopold-Lévi: « Le neuro-arthritisme thyroïdien et son traitement » (28 Mai). M. Edmond Fournier: « Les stigmates de l'hérédo-syphilis » (31 Mai).

Un avis ultérieur fera connaitre les sujets des 10 conférences du mois de Juin, ainsi que les dates auxquelles elles auront lieu.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Médaille d'honneur des épidémies. — *Médaille d'argent*: MM. Durand, à Saint-Nazaire; Villejean, médecin sanitaire maritime; Millioz, à Paris.

Médaille de bronze: MM. Pitrat, médecin sanitaire maritime; Lesieur, à Brunoy (Seine-et Oise); Jolieu, à Laroques d'Olmes (Ariège); Clairfond, à Paris; Fage, interne des hôpitaux de Paris.

Médaille d'honneur pour services rendus a l'Assistance publique. — *Médaille d'argent.* — MM. Balzer, Danlos, à Paris; Dubuisson, à Toulouse.

Médaille de bronze. — M. Calmels, à Paris.

Muséum d'histoire naturelle. — M. Verneau est nommé professeur de la chaire d'anthropologie, en remplacement de M. Hamy, décédé.

L'ophtalmie des nouveau-nés. — Le *Journal officiel* publie un décret présidentiel autorisant les pharmaciens à délivrer, sur prescription émanant d'une sage-femme diplômée, une solution d'azotate d'argent au cinquantième, préparée d'après la formule suivante : azotate d'argent cristallisé, 10 centigrammes; eau distillée, 5 grammes.

Cette solution devra être contenue dans un flacon en verre jaune, bouchant à l'émeri, sur lequel, en outre de l'étiquette rouge réglementaire, sera apposée une autre étiquette portant la suscription suivante :

Pharmacie. . . . .

SOLUTION PRÉVENTIVE (Az. d'argent à 1/50) contre l'ophtalmie des nouveau-nés. Une goutte dans chaque œil, aussitôt après la naissance.

A. . . . .

Ecole de psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts (semestre d'été, 1909). — M. BÉRILLON, professeur à l'Ecole de psychologie, médecin inspecteur des asiles d'aliénés, commencera un cours de psychologie médicale le jeudi 6 Mai, à 5 heures (salle des conférences de l'Ecole de psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts) et le continuera les jeudis suivants, à 5 heures.

Sujet du cours : Les enfants anormaux. L'hypnotisme et l'orthopédie morale. — Jeudi 6 Mai : L'enfant normal : son évolution physiologique et psychologique. — Jeudi 13 Mai : Les enfants anormaux : types cliniques et classification. — Jeudi 20 Mai : Congé de l'Ascension. — Jeudi 27 Mai : La lutte contre la dégénérescence : dispensaires pédagogiques et établissements médico-pédagogiques. — Jeudi 3 Juin : L'éducation par le rythme et le mouvement. La rééducation sensorielle, base de la pédagogie des anormaux. — Jeudi 10 Juin : Les anormaux perfectibles. Les faux anormaux. — Jeudi 17 Juin : Les enfants et les adolescents indisciplinés. La formation du caractère. — Jeudi 24 Juin : Applications de la suggestion à la pédiatrie et à la pédagogie. Traitement psychothérapique de l'onychophagie et des habitudes automatiques. — Jeudi 1er Juillet : Le traitement psychologique des maladies sociales : alcoolisme, kleptomanie, perversité, etc.

Les soldats malades et leur famille. — Le sous-secrétaire d'Etat à la guerre vient de décider qu'à l'avenir il y aura lieu de demander aux militaires malades, dès leur entrée à l'hôpital : 1° s'ils désirent qu'une ou plusieurs personnes soient prévenues de leur maladie; 2° les adresses exactes de ces personnes.

Dans les cas où les malades se trouveraient hors d'état de pouvoir exprimer une volonté quelconque à cet égard, il doit être procédé à l'envoi des avis réglementaires à la famille, par l'intermédiaire des municipalités intéressées.

XVIe Congrès international de médecine. — Le Bureau du XVIe Congrès international de médecine, qui aura lieu à Budapest du 29 Août au 4 Septembre prochain, vient de commencer l'envoi de sa deuxième circulaire. C'est une forte brochure qui contient le programme détaillé des travaux scientifiques des 21 sections du Congrès et des informations circonstanciées sur le voyage et le séjour à Budapest, ainsi que sur les excursions qui auront lieu après l'Assemblée dans différentes parties de la Hongrie et des Balkans.

Chaque congressiste pourra trouver sans difficulté un logement répondant à ses moyens et à ses préférences.

La cotisation est de 25 couronnes valeur austro-hongroise; les femmes et filles de congressistes ne payent que la demi-cotisation, soit couronnes 12,50. Les mandats-poste doivent être adressés à M. le professeur JULES DE ELISCHER, trésorier du Congrès, VIII, Esterházy-utcza, 7, à Budapest, Hongrie.

Le Bureau du Congrès prie tous les médecins de considérer le présent communiqué comme une invitation à assister au Congrès. Tous ceux qui le demanderont recevront immédiatement la circulaire du Congrès, et tous les renseignements complémentaires utiles. Ecrire au Bureau XVIe Congrès international de médecine, VIII, Esterházy-utcza 7, à Budapest, Hongrie.

CONCOURS

Chirurgien des hôpitaux. — 1re ÉPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 30 Avril.* — Ont obtenu : MM. Alglave, 18; Piquant, 15; Hallopeau, 17.

Séance du 3 Mai. — Ont obtenu : MM. Cauchoix, 18; Gernez, 15; Chifoliau, 17; Okinczyc, 14.

Séance vendredi, à 4 h. 1/2, à l'hôpital Necker.

Médecin de l'Assistance médicale. — LECTURE DES COPIES. — *Séance du 1er Mai.* — Ont obtenu : MM. Guillaume, 12 + 11 = 23; Grünberg, 13 + 15 = 28; Japiot, 10 + 11 = 21.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Lamalou-les Bains. — A vendre (ou à louer) *grande maison*, avec jardin, occupée pendant 25 ans par un médecin. Ecrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, n° 291.

On demande médecin pour direction *maison de régime* dans ville d'eaux, Mai-Octobre. Ecr. *P. M.* 299.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

A PROPOS D'UNE CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE SUR LA MÉNINGITE CÉRÉBRO-SPINALE

S'il est des gens pour trouver que nous ne sommes pas assez gouvernés, je soutiens, moi, que nous le sommes parfois trop; témoin la circulaire de M. le président du Conseil sur le choléra, et celle du Préfet de police sur la méningite cérébro-spinale, dont je vais m'occuper un instant.

Agitant à cette tribune des idées bonnes ou mauvaises, mais sincères et sous ma propre responsabilité, j'avais projeté d'adopter le mode majeur. A la réflexion, j'ai cru préférable de ne rien prendre au tragique. Oh! loin de moi la pensée de traiter à la légère de sérieuses questions. Mais si quelqu'un a le droit d'envisager avec calme les éventualités les plus redoutables, n'est-ce pas le médecin?

Tout homme, dans la vie, s'avance guetté par

la maladie, la misère et la mort, noirs oiseaux du Destin qui planent sur chaque tête. Mais combien plus incertaine et plus périlleuse encore la route du praticien qu'attendent peut-être, au chevet du prochain malade, les ennemis invisibles! Ses propres risques ne se doublent-ils pas des risques de tous ceux qu'il visite? Comme l'antique Niobé de Florence, il pourrait, sentant sur lui la main des puissances fatales, désespérer et gémir. Mais nous sommes les fils de ceux qui, au souffle d'une idée généreuse, marchaient en chantant vers la mort. Il nous sera donc bien permis, en attendant l'heure grave du devoir, *Dî quod omen avertant*, d'opposer aux événements un visage français, vaillant et gai.

***

Donc, si la méningite cérébro-spinale, rançon de notre surmenage et de notre excitation cérébrale, frappe à nos portes, nous la combattrons de notre mieux. Nous avons des hôpitaux, des cliniques, des facultés, où les maîtres pourront nous indiquer les médications à suivre. Journaux de médecine et revues abondent pour préciser les points obscurs de technique, discuter la valeur des méthodes et nous fixer enfin sur les mesures de prophylaxie et d'hygiène.

C'est pourquoi nous avons été surpris de l'incursion de notre excellent Préfet de police sur un terrain jusqu'alors exclusivement médical. J'entends bien, M. Lépine est le plus populaire des hommes et l'on ne badine pas avec l'humour s'il s'agit de lui. Ne doit-il pas son renom à la plus belle unité de vie qui fut peut-être jamais? Dans la mare où gémissent les contribuables revenus de leur optimisme prématuré sur la sagesse des foules et leur aptitude à se diriger, son bâton blanc apparaît à beaucoup comme le dernier vestige de l'autorité vigilante et bon enfant.

Il me permettra toutefois de lui dire doucement qu'il s'est trompé d'adresse; ce n'est pas une raison parce qu'un médecin, notre confrère Clemenceau, s'est proclamé malicieusement « le premier des flics » pour que le chef de la Police entende nous instruire comme le premier des thérapeutes. Les pompiers, experts en bravoure, lui ont décerné un casque d'honneur; jamais récompense, renouvelée des jours héroïques, ne fut mieux placée. Pourquoi voulut-il y joindre notre bonnet carré?

Ce n'est pas contre lui que je proteste, mais contre la médecine d'Etat où nous glissons. Le praticien seul est juge de l'heure, de la nature, de l'opportunité de ses interventions. Le jour où pèserait sur lui une contrainte étrangère, notre art aurait pris fin.

En face d'une épidémie possible, une instruction s'imposait, je ne fais pas difficulté à le reconnaître. Pour une affiche adressée au public et collée sur les murs, la signature du Préfet était tout indiquée. Il n'en va pas de même, — et j'engage ici mon opinion seule, je le répète, — d'une circulaire adressée aux médecins. En matière d'hygiène ce haut fonctionnaire est l'Exécutif; aux médecins seuls le Législatif.

Parfaitement rédigée, ladite circulaire émane, objectera-t-on, de toute une haute assemblée: c'est comme membre de cette assemblée qu'il nous l'adressa. Mais c'est précisément cela que je lui reproche sans aigreur, et il a trop de bon sens pour ne pas se rendre à mon raisonnement. Il nous dit, par exemple, entre autres choses, qu'en cas d'épidémie les médecins devront se pourvoir de sérum aux Laboratoires de l'Institut Pasteur. Certes, nul moins que moi dans sa sphère modeste n'a marchandé à cette laborieuse Maison ses témoignages de respect. Je peux bien rappeler cependant que si elle a, comme d'autres Laboratoires, le droit exclusif de fabriquer des sérums, tous les pharmaciens ont le devoir d'en tenir dans leurs officines à la disposition du public. Cela fait partie de leurs prérogatives; n'est-il point injuste de les en priver?

En outre, M. Lépine préconise le sérum de Wassermann. Or, nous savons tous qu'il existe plusieurs autres sérums parmi lesquels celui de Flexner, préparé à l'Institut Rockfeller, de New-York, en vente partout également. J'ai idée, moi, que cette dernière préparation est supérieure; elle est plus limpide, se tient mieux, ceux qui l'ont employée la disent plus active. Supposez que j'en préfère l'usage dans tel cas donné et que mon malade succombe. Savez-vous si l'entourage, en quête d'une victime propitiatoire, ne m'intentera pas, armé de la circulaire Lépine, une action en dommages et intérêts pour n'avoir pas usé du sérum officiel? Cela ne serait pas autrement surprenant que l'action introduite contre un confrère qui n'avait pas cru devoir faire une injection préventive de sérum antitétanique dans une plaie contuse. J'ajoute que l'irascible procédurier fut débouté. Mais le fait seul du procès indique à quoi nous sommes exposés.

Supposons, par contre, et cela n'est pas davantage invraisemblable, l'échec du sérum officiel. Dans cette seconde hypothèse, l'entourage ne va-t-il pas se retourner contre le Préfet de police et lui chercher noise pour avoir imposé le Wassermann, alors que, bien supérieur, le Flexner eût peut-être sauvé le malade?

***

En dépit de tout et de tous, avec sa loyauté coutumière, M. Lépine ne manque jamais de défendre ardemment ses prérogatives; il ne trouvera pas mauvais que je lutte en faveur des nôtres. Et ici je touche à un point délicat, mais je m'en voudrais de l'esquiver. Ne vous semble-t-il pas, en effet, que nos grands-prêtres de l'Hygiène, dans le légitime désir de s'assurer le concours de l'Administration, font peut-être trop de place en leurs

Conseils aux personnalités étrangères à notre art, hommes politiques ou grands fonctionnaires de l'Etat? Il faudrait être atteint de la folie des candeurs pour imaginer que malades et médecins aient rien à gagner à cette ingérence des pouvoirs publics dans notre domaine, témoin l'instruction de M. Waldeck-Rousseau sur le sérum antidiphtérique, et la circulaire de M. Clemenceau, puis celle de M. Lépine qui ont tant ému l'opinion médicale.

Pour revenir à notre excellent Préfet, souhaitons qu'il évite de verser dans la confusion des pouvoirs, si à la mode aujourd'hui, et qu'il laisse désormais à nos maîtres seuls le soin de nous instruire. S'il veut faire de la thérapeutique vraiment utile, qu'il continue à purger Paris de ses malandrins et à assainir davantage la Ville, hier la plus belle du monde, où Suburre le dispute aujourd'hui au Grand-Cloaque, *Cloaca maxima!*

En résumé, et pour clore cette petite critique bien modeste, je dirai, paraphrasant le vieux dicton de nos pères : A chacun son métier, les Apaches seront bien gardés.

F. Helme.

LES ÉCOLES DE DÉSINFECTION EN ALLEMAGNE

Après la promulgation de la loi impériale allemande du 30 Juin 1900 sur la « Lutte contre les maladies communément dangereuses » et des diverses lois des Etats particuliers de l'Empire qui ont suivi, on s'aperçut bien vite, de partout, du manque de désinfecteurs initiés à leur métier, pour assurer l'application des mesures concernant la désinfection devenue obligatoire.

Sur l'initiative du professeur Flügge, on créa en Prusse un certain nombre d' « Ecoles de désinfection » pour faire l'éducation spéciale des personnes appelées à pratiquer les désinfections, leur donner les notions élémentaires sur les dangers des maladies infectieuses, sur les mesures prophylactiques qu'on doit leur opposer et aussi sur leurs devoirs vis-à-vis des médecins dont ils deviennent ainsi des auxiliaires précieux.

Nous avons déjà eu l'occasion[1] de dire quelques mots de ces établissements. La Prusse en possède dix-huit installés soit dans les Instituts d'Hygiène comme à Göttingen, à Breslau, à Halle, à Kiel, à Marbourg, soit dans les laboratoires officiels de bactériologie comme à Hanovre, à Münster, à Potsdam, à Cologne etc., soit enfin au Laboratoire de Thérapeutique expérimentale de Francfort-sur-le-Mein. Les cours ont en général une durée d'une dizaine de jours et sont faits ordinairement par le directeur de ces établissements ou l'un de ses assistants, de concert avec le directeur de l'établissement de désinfection de la ville. Un examen sanctionne la valeur des études et les élèves qui l'ont subi avec succès reçoivent le diplôme d' « Approbierter Desinfektor ».

La plupart des Etats ont suivi l'exemple de la Prusse et, devant les résultats encourageants obtenus, chaque année voit naître de nouvelles écoles. Récemment encore, le 1er Octobre 1908, le grand-duc d'Anhalt inaugurait celle de Dessau.

C'est aux municipalités qu'incombe le devoir d'organiser le service de la désinfection dans les villes ou les communes qu'elles administrent. Elles doivent par conséquent posséder au moins un désinfecteur qui fait partie du personnel de l'administration municipale. Les municipalités, en Prusse tout au moins, doivent, d'après un décret ministériel, exiger de tous les candidats à cette fonction le diplôme de désinfecteur officiel et assurent ainsi le recrutement des Ecoles de désinfection.

La plupart d'entre elles sont dans une situation très florissante. Nous donnerons quelques détails sur celles de Cologne et de Dresde qui nous ont paru particulièrement intéressantes.

***

L'Ecole de Désinfection pour le « Regierungsbezirk » de Cologne fut établie par un décret ministériel du 11 Mars 1902, par conséquent déjà bien avant la promulgation de la loi prussienne du 20 Août 1905 sur la lutte contre les maladies contagieuses et la désinfection obligatoire. L'ouverture eut lieu le 3 Février 1903 à l'établissement municipal de désinfection de la ville où les locaux nécessaires avaient été aménagés; mais le siège officiel de l'école reste au laboratoire de bactériologie du district.

Les candidats adressent au président du district une demande à laquelle la municipalité qui les envoie joint un dossier sommaire sur leurs occupations antérieures et leurs capacités.

La durée des études, au début de huit jours, est actuellement de dix, et l'examen se passe dans la matinée du dixième. Les élèves peuvent retourner dans l'après-midi auprès de leurs municipalités et entrer en fonctions le lendemain.

En 1903, l'école de Cologne organisa huit séries de cours et forma 38 désinfecteurs.

En 1904,	38 désinf. furent formés	en	5 sér.	de cours
1905,	50 —	—	7	—
1906,	65 —	—	7	—
1907,	32 —	—	3	—
1908,	25 —	—	3	—

En somme, depuis 1903, 248 « Approbierte Desinfektoren » sont sortis de l'école de Cologne, sans compter 110 personnes qui étaient venues s'initier officieusement à la pratique de la

1. A. Rochaix. — « La déclaration et la désinfection obligatoires en Allemagne ». *La Presse Médicale*, 1908 2 Décembre.

désinfection, dès l'ouverture de l'Etablissement municipal de désinfection, en 1889.

Pendant ce court laps de temps de dix jours, l'enseignement est donné d'une façon intensive pendant toute la journée, les leçons théoriques alternant avec les démonstrations pratiques. De nombreux tableaux et appareils rendent l'enseignement plus vivant.

Cet enseignement est fait par le directeur du laboratoire de bactériologie, plus spécialement chargé de la partie théorique et des données générales sur la désinfection, et par l'administrateur de l'établissement de désinfection qui apprend aux élèves le côté technique de leur profession. Ce sont ces deux professeurs qui constituent le jury d'examen sous la présidence d'un conseiller du gouvernement, actuellement le docteur Rusak.

Les études sont entièrement gratuites; seul l'examen comporte un droit de 10 marks.

A l'instigation du professeur Czaplewski, directeur du laboratoire de bactériologie, la municipalité de Cologne exigea des infirmiers de ses hôpitaux qu'ils allassent à l'Ecole de désinfection se mettre au courant des opérations les plus fréquemment effectuées. C'est là une initiative excellente, car il est certain qu'un personnel hospitalier bien éduqué au point de vue de la désinfection constitue une arme efficace dans la lutte contre les maladies infectieuses dans les hôpitaux et occasionnellement au dehors.

Cette initiative fut réalisée en Octobre 1906, et de cette date au 1er Janvier 1909, l'Ecole de Cologne a formé 34 sœurs ou infirmières à la pratique de la désinfection. Les cours pour cette seconde catégorie d'élèves ne durent que quatre jours, le but étant de leur apprendre seulement les opérations les plus courantes.

Les résultats ont été excellents et M. Rusak à l'assemblée de la « ligue allemande pour la santé publique » tenue à Brême en Septembre 1908 a montré quels services avait déjà rendus cette éducation spéciale du personnel infirmier, en particulier pour juguler dès le début l'épidémie de fièvre typhoïde du district de Sieg.

Toutes les Ecoles de désinfection de la Prusse n'ont pas la prospérité de celle de Cologne. Celle de Kiel, par exemple, établie pour le « Regierungsbezirk » de Schleswig, n'a fonctionné que 2 fois, du 29 Octobre au 3 Novembre 1906, et du 25 Février au 2 Mars 1907. Le nombre des désinfecteurs reçus a été de 12 la première fois et de 15 la seconde.

Mais un décret récent du ministre des affaires médicales de Prusse, en date du 27 février 1908, va donner un regain d'activité à ces Ecoles. A la suite de ce décret, les désinfecteurs vont être astreints à subir un examen tous les 3 ans, portant sur la bactériologie, les substances et les appareils employés dans la désinfection et sur leur emploi. Ils devront également, tous les 6 ans, suivre un cours de répétition dans les Ecoles.

***

Le second exemple que nous citerons est celui de Dresde. Le ministre de l'Intérieur du royaume de Saxe avait rendu en 1906 un décret relatif à la désinfection dans les cas de maladies transmissibles; mais, comme en Prusse, le personnel nécessaire à son application manquait.

La munificence d'un citoyen dresdois, bien connu dans la capitale saxonne pour les contributions financières qu'il apporte fréquemment aux diverses œuvres d'assistance de cette ville, et qui avait déjà fondé l' « Etablissement central de désinfection » de Dresde, Lingner, vint combler cette lacune. Il créa et organisa après entente avec le gouvernement l' « Ecole de désinfection du royaume de Saxe » qui fut placée sous la surveillance officielle du directeur des services sanitaires du Royaume et ouverte le 1er Octobre 1906.

Toute municipalité qui a besoin de désinfecteurs reçoit de la direction de l'Ecole une formule où elle consigne les renseignements sur les antécédents, le degré d'instruction et l'état de santé des candidats. Ceux-ci sont choisis, dans la plupart des cas, parmi les agents de police, les infirmiers ou les employés subalternes de l'administration municipale. D'une façon générale, on n'admet pas à l'Ecole des personnes à titre privé. Les élèves jugés capables de suivre l'enseignement sont convoqués le 12 de chaque mois pour des cours d'une durée de 10 jours.

Un restaurant et des chambres sont annexés à l'établissement de désinfection où se trouve l'Ecole, pour éviter aux élèves toute perte de temps, mesure rendue nécessaire par le peu de durée de l'enseignement. Les communes n'ont à débourser que le prix d'entretien des élèves (3 marks par jour), l'enseignement et l'examen étant gratuits.

L'enseignement pratique revient tout naturellement à l'inspecteur de l'établissement de désinfection, que sa longue expérience désigne tout particulièrement à cette fonction. Sous sa direction, les élèves vont dès le second jour assister aux désinfections de locaux qui se pratiquent dans l'intérieur de la ville. Puis, peu à peu, on leur fait exécuter eux-mêmes, sous une surveillance constante, les différentes désinfections par la vapeur; on leur fait faire les solutions de produits désinfectants les plus courantes, et étudier à fond leur emploi.

Progressivement, en même temps que ces exercices pratiques, se fait un enseignement théorique, médical et chimique. Dans ce but, on a aménagé un amphithéâtre ainsi qu'un « musée de désinfection ». Ce musée est de la plus grande utilité pour les élèves qui ne possèdent qu'une instruction élémentaire, et pour lesquels il est

plus nécessaire que jamais que l'enseignement parle aux yeux. Ce musée renferme de nombreux moulages et des préparations anatomiques au kayserling représentant les principales lésions des maladies infectieuses, des représentations très grossies des principaux agents pathogènes et de leurs cultures, un stéréoscope montrant l'aspect des maladies éruptives, des collections de préparations colorées de microbes prêtes à être examinées au microscope, etc. Les murs sont ornés de quantités de tableaux qui montrent par d'ingénieuses scènes le mode de diffusion de quelques maladies comme la fièvre typhoïde et le choléra. D'autres représentent des bactéries avec leur forme typique à un grossissement de 10.000 diamètres, leur localisation dans les différentes régions de l'organisme. Des statistiques, ordinairement sous forme de graphiques, montrant le recul de la morbidité infectieuse depuis qu'on la combat systématiquement, l'influence du sexe, de l'âge, de la profession sur sa fréquence, complètent la collection.

La partie du musée consacrée à la désinfection proprement dite renferme les différents produits chimiques employés dans la désinfection. Dans des vitrines sont exposés des objets de peau et de cuir endommagés par la désinfection par la vapeur. Cette vue frappe l'esprit des élèves qui éviteront plus sûrement de faire cette faute dans leur pratique ultérieure. A côté d'un ensemble très complet des principaux produits et appareils modernes de désinfection, on a placé tout ce qui servait aux désinfecteurs d'antan, genévrier, poix, soufre, etc. A chaque objet correspond une notice simple, claire, à la portée de tout le monde, permettant aux élèves de s'expliquer ce qu'ils voient.

Comme on le conçoit, le musée facilite singulièrement l'enseignement théorique.

Les élèves sont tout d'abord initiés aux causes et à l'origine des maladies infectieuses. Pour cela, quelques expériences faciles à exécuter, comme la mise en évidence de bactéries dans l'air, sur des objets divers, sur les mains, leur démontrent la fréquence et l'ubiquité des microbes. L'expérience qui porte sur la recherche des microbes sur les mains avant et après leur lavage et leur désinfection prouve aux élèves d'une façon plus particulièrement concrète la valeur et la puissance d'une désinfection bien exécutée. On fait également sous leurs yeux des expériences de transmission des bactéries par les mouches et la démonstration de l'action bactéricide des rayons solaires. Grâce aux préparations anatomo-pathologiques, les élèves apprennent à connaître le siège de chaque maladie infectieuse dans l'organisme humain, si bien que les voies de pénétration de l'agent infectieux frappent plus facilement leur intelligence et leur font comprendre les désinfections qu'ils doivent exécuter en cours de maladie. Ils se pénètrent d'autre part beaucoup mieux du sérieux de leur mission.

Lorsqu'on leur a démontré d'une façon claire l'existence de l'infection, commence l'enseignement théorique de la désinfection. Cet enseignement est d'ailleurs résumé dans un petit guide qu'on leur distribue dès le début et qui constituera plus tard leur vade-mecum dans l'exercice de leur profession.

L'examen, qui a lieu le dixième jour, se passe comme en Prusse, et ceux qui l'ont subi avec succès reçoivent le titre un peu différent de « Geprüfter Desinfektor ».

Si elle le juge nécessaire, l'Ecole organise un cours de répétition avant la délivrance du certificat définitif.

Chaque élève est photographié. On consigne sur un registre les désinfections qu'il a pratiquées personnellement et les notes qu'il a obtenues sur les questions théoriques, si bien qu'en cas de faute, il est facile de retrouver son dossier et de le réprimander.

De temps à autre ont lieu des cours de plusieurs semaines pour ceux qui doivent appartenir à des établissements de désinfection des grandes villes.

Nous n'avons pu nous procurer de statistiques concernant cette école remarquablement installée, mais nous savons qu'elle est en pleine prospérité.

***

La Bavière vient de s'engager dans la même voie. Un décret du ministre de l'Intérieur du royaume, rendu le 16 Juillet 1909, a créé dans les Instituts d'hygiène de Munich, d'Erlanger et de Würzbourg des écoles de désinfection, destinées non seulement aux désinfecteurs officiels, mais également aux médecins officiels (médecins de district, de cercle, etc.). Ces derniers vont se mettre au courant de la technique de la désinfection, afin de pouvoir diriger ce service spécial avec toute la compétence désirable. Leur séjour est assez court, on n'y exige leur présence que pendant 4 jours, au cours desquels l'enseignement spécial leur est donné par le directeur de l'Institut et par ses assistants. Pour qu'ils puissent profiter de leur séjour, leur nombre est limité à 20 par session d'études. Une indemnité journalière leur est allouée et leurs frais de voyage leur sont remboursés.

En ce qui concerne les élèves-désinfecteurs, l'organisation est la même que dans les écoles dont il a été question précédemment, sauf sur quelques points secondaires sans importance.

***

Les désinfecteurs ainsi formés dans ces écoles ne sont pas de simples travailleurs manuels, mais connaissent les dangers des maladies infectieuses et la façon de s'en préserver. Ils savent à quel moment on doit effectuer les différentes opéra-

tions de désinfection et deviennent au sein des populations campagnardes et ouvrières de véritables « moniteurs d'hygiène » susceptibles de rendre de très grands services.

Quelques appréhensions ont été manifestées au début par certains médecins allemands qui craignaient de voir les désinfecteurs, ainsi instruits et pourvus d'un titre officiel, profiter de leur situation pour pratiquer l'exercice illégal de la médecine ou tout au moins gêner le médecin dans sa pratique journalière. Mais d'abord les désinfecteurs sont des personnages officiels dont il est facile de surveiller les faits et gestes, et en second lieu ils ne reçoivent aucun enseignement thérapeutique. L'expérience a d'ailleurs montré qu'ils savaient se renfermer dans leur mission spéciale et les médecins allemands se félicitent actuellement du concours précieux que leur apportent ces modestes auxiliaires.

A plus forte raison les médecins français n'ont-ils rien à redouter de la part des désinfecteurs que les services départementaux de désinfection, récemment créés à la suite du règlement de 1906, ont répandus sur tout le territoire. « Le rôle hygiénique du médecin, écrivait il y a quelque temps le professeur Courmont[1], n'est nullement diminué. Ceux-ci sont simplement débarrassés de l'exécution matérielle de leurs conseils et ils sont assurés de leur exécution. » L'exemple de l'Allemagne le démontre suffisamment.

Les écoles de désinfection seraient-elles possibles en France ? Assurément leur installation ne serait pas onéreuse en adoptant le système allemand. Les Instituts d'hygiène ou les Instituts bactériologiques possèdent ou peuvent facilement acquerir le matériel nécessaire aux démonstrations, et les grandes villes, sièges de ces Instituts, sont pourvues d'un établissement de désinfection, non toujours modèle, il faut bien l'avouer, pour l'enseignement purement technique.

Mais il serait de toute nécessité pour assurer leur recrutement et leur vitalité qu'un décret ministériel imposât aux directeurs de bureaux d'hygiène et aux inspecteurs départementaux l'obligation de ne proposer aux fonctions de désinfecteurs que ceux qui sortiraient de ces écoles. Ce serait le seul moyen de les empêcher de mourir d'inanition et, par suite, d'avoir un corps de désinfecteurs comparable à celui de l'Allemagne.

En tout cas il est à souhaiter que beaucoup de chefs de service suivent l'exemple de l'inspecteur du Rhône, qui a pris soin d'éduquer soigneusement ses désinfecteurs, grâce à quelques conférences et quelques démonstrations, simples et pratiques, avant de les installer dans leurs fonctions. On pourrait ainsi remédier en partie à l'infériorité dans laquelle nous sommes vis-à-de l'Allemagne, sur ce point comme sur tant d'autres, en ce qui concerne l'hygiène publique.

Rochaix.

Laboratoire d'hygiène de l'Université de Lyon.

1. Professeur J. Courmont. — « La désinfection départementale », in *La Presse Médicale*, 1908, 17 Juin.

VARIÉTÉS

Les wagons frigorifiques.

La question des wagons frigorifiques est une question intéressant au plus haut point l hygiène de l'alimentation.

Combien d'accidents causés par des viandes avariées seraient évités si on pouvait assurer leur transport dans de bonnes conditions. Quelle utilité ne présenterait pas en été, pour les enfants, l'arrivée du lait dans les grandes villes hors des effets nocifs de températures élevées. Les wagons frigorifiques très usités en Amérique commencent à s'implanter en France, une société a été fondée pour réaliser ce progrès.

La *Société des Magasins et Transports Frigorifiques de France* a adopté le type de wagon employé d une façon à peu près générale en Amérique et en Allemagne; le wagon bien isolé est refroidi au moyen de glace placée dans des bacs non en contact avec les denrées.

Ce wagon est à double toiture, à parois très épaisses et garnies de matières isolantes. Les bacs à glace au nombre de quatre et d'une capacité totale de 2.000 kilos de glace sont placés au plafond et munis d'un dispositif assurant l'évacuation au dehors de l'eau de condensation et de fusion ; le remplissage en est fait de l'extérieur au moyen de trappes s'ouvrant sur la toiture.

Il résulte d'une expérience de trois années d'exploitation commerciale que, pour les plus longs trajets de France en Allemagne, qui n'excèdent pas cinq jours, la provision de 2.000 kilos de glace par wagon n'est jamais entièrement épuisée en arrivant à destination.

De plus, les bacs étant horizontaux et répartis sur toute la surface du plafond, la quantité de glace qui reste à la fin du trajet est toujours très suffisante en raison de l'isolation parfaite du wagon pour maintenir la même température froide du wagon.

La position des bacs au plafond a le très grand avantage d'empêcher que les parties supérieures du chargement atteignent une température plus élevée que les parties inférieures. Ces wagons sont dotés d'un système de renouvellement d'air qui, sans nuire au refroidissement des denrées, leur assure une bonne aération.

Des appareils dits « torpédos » placés au sommet du wagon font évacuer l'air intérieur. Cet air évacué est remplacé par de l'air neuf au fur et à mesure que se fait la dépression à l'intérieur. Cet air neuf avant de pénétrer dans le wagon traverse les bacs à glace où il se décharge de son humidité et de ses impuretés, se refroidit et retombe ensuite par couches froides sur les denrées.

Les appareils d'évacuation étant au centre de la toiture et les entrées d'air aux deux extrémités, il s'établit dans l'intérieur du wagon un double courant d'air froid sec. L'état hygrométrique a toujours été reconnu parfait, la condensation de l'humidité se fait constamment contre les parois froides des bacs et l'eau de condensation est évacuée au dehors.

Ces wagons frigorifiques rendent déjà les plus grands services en amenant à Paris ou en Allemagne et en Hollande les primeurs du Midi, les viandes fraîches, les volailles. Il serait à souhaiter que ces wagons deviennent en France d'un usage courant. P. D.

LIVRES NOUVEAUX

A. Lacassagne. — *Précis de Médecine légale. Deuxième édition entièrement revue*, Paris, 1909. 1 vol. petit in-8° de xxiv-865 pages (de la *Collection de Précis Médicaux*), avec 112 figures dans le texte, et 2 planches hors texte, en couleurs. Cartonné, toile souple. Prix : 10 fr. (Masson et Cie, éditeurs.)

M. Lacassagne vient de nous donner, à trois ans de distance, une nouvelle édition de son *Précis de Médecine légale*. C'est un succès, un succès qui s'explique aussi bien par l'intérêt des questions traitées dans ce volume que par la façon claire et précise dont ces questions y sont exposées. Ecrit à l'intention des étudiants en médecine et des praticiens, il a été non moins bien accueilli par tous ceux qui, dans la police judiciaire et dans la magistrature, sont les collaborateurs du médecin légiste.

Grâce à la collaboration de M. E. Martin, grâce au concours de MM. Nimier, Hugounenq, Pinard et Couvelaire, Testut, M. Lacassagne a pu complètement remanier la seconde édition de son livre. Les chapitres concernant l'identité et les taches ont été écrits presque à nouveau. Les questions de responsabilité ont été développées davantage de façon à faciliter la rédaction du rapport sur l'état mental de l'inculpé. Quelques particularités délicates, soulevées par la loi sur les accidents du travail, ont été mises au point. Des indications précises sur la réforme des hommes de troupe sont données aux médecins de la réserve et de la territoriale. Les chapitres concernant les plaies par armes à feu, les empoisonnements, la grossesse l'accouchement et l'avortement, etc., ont été complétés et mis à jour.

Ainsi revu et remanié, le *Précis de Médecine légale* de M. Lacassagne remplit toutes les conditions qu'on exige d'un livre classique.

R. Romme.

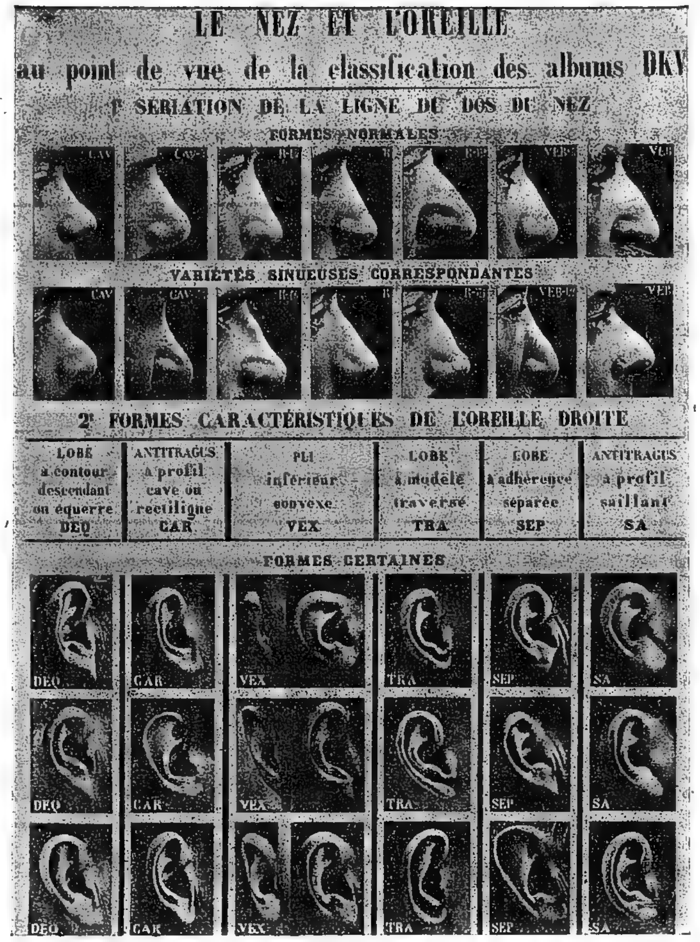


Figure 31. — *Spécimen des figures du Précis de Médecine légale de M. Lacassagne.*

Antoine Dumas. — *Bradycardies et faisceau de His*. Paris, 1909, 350 pages (A. Maloine, éditeur).

L'auteur fait d'abord un exposé critique des descriptions d'anatomie microscopique qui ont été successivement données du faisceau de His. Il en conclut à la réalité d'une connexion musculo-nerveuse entre l'oreillette et le ventricule chez les mammifères, mais qu'on ne peut considérer sous la forme d'un faisceau net, bien délimité. Le faisceau de His serait donc une expression physiologique plutôt qu'un tractus anatomique défini. Cependant, il paraît hors de doute qu'il y ait un ensemble de fibres différenciées des autres fibres musculaires (Tawara, Keith, Fahr).

Les preuves physiologiques de l'existence de cet appareil de connexion auriculo-ventriculaire reposent sur la possibilité de la transmission de l'excitation contractile de l'oreillette au ventricule; sur la vérification que cette transmission se fait au niveau de la cloison, aux points mêmes où les anatomistes ont localisé le faisceau de His. On peut à volonté ralentir ou intercepter cette transmission par la compression ou la section du trajet supposé du faisceau. Toutefois, les mêmes phénomènes peuvent suivre l'excitation du pneumogastrique. On ne sait donc s'ils sont d'essence purement musculaire (théorie myogène d'Engelmann) ou bien d'essence nerveuse (théorie neurogène).

En clinique, on peut schématiser les divers résultats que produit le fonctionnement plus ou moins régulier du faisceau de His.

Quand la conductibilité est simplement troublée, gênée, on a une allorythmie, arythmie avec des faux pas réguliers du cœur. Une contraction auriculaire a lieu; elle est suivie d'une contraction ventriculaire un peu tardive; la seconde contraction auriculaire sera suivie d'une systole ventriculaire plus tardive encore; puis la troisième contraction auriculaire ne sera plus suivie d'aucune systole ventriculaire. Il y aura une pause pendant laquelle l'énergie contractile se régénérera; et une nouvelle série de révolutions cardiaques se reproduira sur le même rythme.

Si la conductibilité est plus atteinte, les contractions auriculaires seront suivies de systoles ventriculaires avortées plus fréquentes. Cela répond au blocage incomplet du cœur.

Si la conductibilité est abolie, il n'y aura plus de relations physiologiques entre les systoles auriculaires et ventriculaires. C'est le blocage complet.

Les cas précédents sont opposables à ceux où la conductibilité existe encore, mais où c'est l'excitabilité cardiaque qui défaille. Alors le ralentissement du cœur est total ou partiel.

Dans une deuxième partie de son laborieux mémoire, M. A. Dumas a rassemblé nombre d'observations cliniques des bradycardies. De leur étude comparative, il tire la classification suivante :

A) Les *pseudo-bradycardies*, caractérisées par un pouls lent apparent avec ondulations intermédiaires. Le nombre des pulsations veineuses est normal ou exagéré, chacune d'elles correspond à une ondulation artérielle ébauchée.

Elles sont dues à des troubles de la propagation intracardiaque de l'excitabilité contractile. Elles se traduisent par le pouls bigéminé, le rythme couplé du cœur, le pouls lent allorythmique.

B) Les *bradycardies partielles*, caractérisées par le vrai pouls lent. Le nombre des pulsations veineuses est normal ou exagéré. Elles sont dues à l'inhibition ventriculaire par irritation du pneumogastrique extra ou intra-cardiaque.

C) Les *bradycardies vraies*, caractérisées par le pouls lent, à la fois artériel et veineux. Elles sont dues à l'inhibition auriculaire.

Toutes ces variétés s'accompagnent de crises épileptiformes ou syncopales.

On ne peut faire une classification anatomo-pathologique des bradycardies, parce qu'elles ne sont commandées ni par le siège, ni par la gravité de la lésion. M. A. Dumas les range au point de vue des causes sous deux chefs.

I. Les *bradycardies d'origine extracardiaque*, susceptibles de disparaître après l'injection sous-cutanée de 1 milligramme d'atropine. Elles suivent :

1° Les intoxications par les agents infectieux ou les poisons (nicotine, oléandrine, acide picrique, digitale), ou bien les intoxications endogènes (diabète, urémie, cholémie) ;

2° les irritations du vague, soit au niveau des centres (hémorragies, tumeurs, méningite), soit au niveau du tronc (tumeurs, anévrisme, adénopathie), soit à la périphérie (affections gastriques).

II. Les *bradycardies d'origine intracardiaque*, non influencées par l'atropine. Elles sont dues :

1° Aux mêmes intoxications citées plus haut ;

2° Aux lésions du septum et des fibres neuromusculaires du His.

M. A. Dumas signale l'utilité des médications spécifiques, mercure, bromure et iodure de potassium. Il donne la belladone, l'atropine, la strychnine comme efficaces dans certains cas. La caféine est plus inconstante dans son action. La digitale est généralement nuisible. A. Létienne.

R. Onfray. *Manuel pratique du strabisme* (préface de M. Rochon-Duvigneaud). 1 vol. in-8° de 295 pages, avec 73 figures, cartonné toile. Prix : 5 fr. (G. Steinheil, éditeur). — L'auteur a fait un tout des multiples travaux parus sur cette importante question. Son but a été de faire non une compilation bibliographique, mais un livre pratique. Il développe surtout le chapitre des indications opératoires et celui, si important, des soins optiques et orthoptiques post-opératoires ; il insiste, en particulier, sur les résultats que peut donner le diploscope de Rémy dans des mains expérimentées. Tous ces développements font suite à un exposé concis de la physiologie de la vision binoculaire.

En somme, ce livre est un guide clair et précis qu'apprécieront ceux qui s'intéressent à la question si complexe du strabisme. A. Cantonnet.

Raymond Meunier. — *Le Hachich. Essai sur la psychologie des paradis éphémères.* Paris, 1909, 1 volume de 217 pages (Bloud et Cie, éditeurs).

On lit avec un plaisir captivant cette étude qui résume à peu près toutes nos connaissances actuelles sur le hachich : historique, pharmacologie, physiologie, psychologie, thérapeutique.

D'après l'auteur, l'action du hachich consisterait en une exagération de la suggestibilité et de l'auto-suggestibilité, d'où les illusions, les hallucinations et l'émotivité augmentée de l'ivresse hachichique.

Quant à sa valeur thérapeutique, elle resterait très incertaine : substance légèrement calmante, hypnotique infidèle, analgésique gastrique peu utilisé, le chanvre indien ne répond à aucune indication nettement déterminée. P. Hartenberg.

BIBLIOGRAPHIE

1861. — **A. Martinet, A. Mougeot, P. Desfosses, L. Durey, Ch. Ducrocquet, L. Delherm, H Dominici.** Les agents physiques usuels : *Climatothérapie, Hydrothérapie, Crénothérapie, Thermothérapie, Méthode de Bier, Kinésithérapie. Electrothérapie, Radiumthérapie.* 1 vol. in-8, de xv-633 pages, avec 170 figures et 3 planches hors texte. Prix : 8 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1862. — **E. Maurel.** — Traité de l'alimentation et de la nutrition a l'état normal et pathologique. Tome III. *Ration de la grossesse, de l'allaitement et du travail. Influences qui modifient toutes les rations. Indications pratiques sur les aliments d'origine animale et végétale.* 1 vol. in-8° de xii-685 pages. Prix : 14 fr. (*O. Doin et fils*, éditeurs.)

1863. — **H. Cesbron.** — Histoire critique de l'hystérie. 1 vol. in-8°, de 340 pages. Prix : 4 fr. (*Asselin et Houzeau*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE DES ENFANTS

Sommaire du n° 5.

Mémoires originaux :

Grégoire Jacobson (de Bucarest). — De l'alimentation des nourrissons avec le babeurre (2e mémoire, *suite et fin*).

Clemente Ferreira (de São Paulo). — Les cris incessants comme symptôme de l'hérédo-syphilis.

Recueil de faits :

Taillens (de Lausanne). — Un cas d'hyperthermie due à la rougeole.

Revue générale :

Comby. — Réchauffement des débiles par un procédé nouveau.

Analyses.

Thèses et brochures. — Livres.

Nouvelles.

XVIe CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE

LOGEMENT ET EXCURSIONS

Le Comité exécutif du Congrès a confié au Bureau central des Voyages, soussigné, tout ce qui concerne l'installation de MM. les Congressistes pendant leur séjour à Budapest ainsi que l'organisation des excursions officielles qui auront lieu après l'Assemblée. MM. les Congressistes sont priés de s'y adresser directement.

L'adresse du Bureau central des Voyages est :

Bureau central des Voyages
IV, Vigado-tér, 1
Budapest (Hongrie).

Adresse télégraphique : *Menetjegyiroda Budapest.*

A) LOGEMENT

Les hôtels de Budapest ne comportent malheureusement pas assez de chambres pour loger tous les Congressistes, car, à l'époque du Congrès (fin août et commencement septembre), il y a toujours beaucoup d'étrangers dans notre Capitale. Par suite, MM. les Membres du Congrès seront installés non seulement dans les hôtels, mais encore dans des chambres meublées, chez des familles honorables. Les chambres seront réservées au gré de chacun, et, naturellement, suivant l'ordre des demandes.

Le logement est organisé d'après le système des coupons d'hôtel. Chaque coupon donne droit soit à une chambre d'hôtel, soit à une chambre meublée telle qu'elle est spécifiée sur le coupon. La chambre doit être retenue pour toute la durée du Congrès et payée d'avance au Bureau central des Voyages.

La durée du séjour comporte sept jours pleins pour les chambres d'hôtel et huit jours pleins pour les chambres meublées. Le jour de l'arrivée est fixé au 28 août dans les hôtels et au 27 août dans les chambres meublées; le jour du départ sera indifféremment le 4 septembre. Si le porteur du coupon arrive avant ou bien s'il part après ces dates, il aura à payer directement à l'hôtelier ou au logeur, pour chaque journée de séjour supplémentaire, un montant correspondant au prix journalier moyen de son logement.

Les chambres devront être commandées *avant le 1er août 1909*. Les demandes qui parviendront plus tard ne pourront être prises en considération. Etant données les difficultés signalées plus haut, il est même recommandable de faire les commandes le plus tôt possible. Le Bureau central des Voyages les reçoit volontiers dès maintenant.

Aux Congressistes qui viendront en famille ou avec des amis, nous recommandons encore, dans l'intérêt général, de vouloir bien retenir des chambres à deux lits, autant que faire se peut. Nous disposons d'un très grand nombres à deux lits et nous pourrions bien être obligés, au dernier moment, de les offrir, faute de mieux, même à ceux qui viendront seuls.

MM. les Congressistes qui, après avoir retenu leur logement, nous informeront jusqu'au 20 août qu'ils ne peuvent venir à Budapest et qui nous retourneront en même temps le coupon dont ils sont porteurs, se verront restituer, moins 10 Couronnes par personne, le montant qu'ils auront payé. Si cet avis ne nous parvient qu'après le 20 août, la retenue sera de 20 Couronnes par personne.

Par contre, MM. les Congressistes qui nous feront savoir qu'ils ne prendront possession de leur logement qu'après le 27 ou le 28 août n'auront droit à aucun remboursement.

Chambres d'hôtel :

Les chambres d'hôtel, suivant leur situation et leur confort, sont divisées en trois classes et coûtent :

du 28 août au 4 septembre

		à 1 lit	*à 2 lits*	*à 3 lits*
la classe *A*	Couronnes	70 à 140	84 à 210	105 à 245
» » *B*	»	48 » 69	64 » 83	80 » 104
» » *C*	»	21 » 47	35 » 63	42 » 79

Chambres meublées :

Les chambres meublées comportent également trois classes. Elles coûtent :

du 27 août au 4 septembre

		à 1 lit	*à 2 lits*	*à 3 lits*
la classe *D*	Couronnes	51 à 70	76 à 100	91 à 115
» » *E*	»	31 » 50	46 » 75	61 » 90
» » *F*	»	16 » 30	30 » 45	45 » 60

Conformément à l'accord intervenu avec le Comité exécutif du Congrès, chaque chambre sera soigneusement visitée. MM. les Congressistes ne recevront que des chambres convenables sous tous les rapports.

En faisant la commande, chacun doit déclarer la classe qu'il choisit et le prix qu'il est disposé à payer (entre le maximum et le minimum indiqué dans notre tarif), ensuite spécifier s'il désire une chambre à 1, 2 ou 3 lits, à l'hôtel ou en ville. Il doit en envoyer en même temps le montant (en Couronnes valeur austro-hongroise) au Bureau central des Voyages.

Dans chaque classe, le montant minimum comporte en règle générale une chambre sur la cour et le montant maximum une chambre sur la rue. En indiquant un montant intermédiaire, on doit dire si l'on désire une chambre sur la rue ou bien une chambre sur la cour. Il en sera tenu compte dans toute la mesure du possible.

Le Bureau central des Voyages enverra un coupon de logement donnant droit à une chambre correspondant au prix qui aura été payé. S'il n'en avait plus à sa disposition, il enverra un coupon pour une chambre du prix immédiatement inférieur. La différence sera restituée à l'intéressé ou bien portée à son crédit pour l'excursion qu'il désire faire après le Congrès.

Si le Bureau central des Voyages ne peut envoyer à l'intéressé un coupon de la classe qu'il a commandée ou s'il lui envoie un coupon pour une chambre garnie au lieu d'une chambre d'hôtel, l'intéressé a le droit de retourner par retour du courrier, et sous pli recommandé, le coupon qu'il a reçu au Bureau central des Voyages.

Le Comité exécutif du Congrès a consenti que le Bureau central des Voyages, en rémunération de ses frais et soins, prélève une taxe de courtage de Couronnes 8,50 de chaque personne à qui il aura fourni un logement. Ce montant aussi doit être envoyé d'avance, en même temps que le prix de la chambre. Le Bureau central des Voyages en donnera quittance séparée; par suite, le coupon de logement ne mentionnera que le prix net que le Bureau a payé effectivement pour la chambre ou pour les chambres.

Aux termes d'un accord passé entre le Bureau central des Voyages et les hôtels, pour la centralisation et la facilité du service, *les hôtels n'accepteront pas les commandes directes de MM. les Congressistes, mais seulement et exclusivement par l'entremise du Bureau central des Voyages.* Les commandes qui auront été faites directement seront remises au Bureau central des Voyages, ce qui entraînera des retards plus ou moins considérables.

Tarif des voitures
prises aux gares ou aux débarcadères :

Voiture à un cheval.	Couronnes	1,60
» » deux chevaux . . .	»	2,60

Les bagages, péages et arrêts en cours de route doivent être payés à part.

Nous conseillons à MM. les Congressistes d'ajouter un pourboire de 0,50 à 1 Couronne pour les voitures à un cheval et de 1 à 2 Couronnes pour les voitures à deux chevaux, lorsque le trajet de la gare ou du débarcadère au lieu de destination est relativement long.

B) EXCURSIONS

Le Comité exécutif du Congrès a confié aussi au Bureau des Voyages l'organisation d'une série d'excursions judicieusement choisies et combinées de la façon la plus commode et la plus avantageuse possible. Dans un laps de temps relativement court et avec un confort presque impossible à obtenir lorsqu'on voyage seul, MM. les excursionnistes visiteront des villes et stations balnéaires éminemment intéressantes et parcourront des régions d'une magnifique beauté dont ils garderont le souvenir vivant.

Ces excursions sont au nombre de six; l'excursion N° V comporte une excursion complémentaire.

Dans celles de ces excursions qui se terminent à Budapest, les excursionnistes ne sont pas obligés de rentrer dans notre Capitale. Ils voudront bien nous aviser, en s'inscrivant, qu'ils quitteront la société avant le retour à Budapest et nous leur ferons remise du montant correspondant au voyage de retour.

Le Bureau central des Voyages a retenu pour MM. les Congressistes tous les hôtels de premier ordre, sans exception, dans toutes les localités que visiteront les excursionnistes. Seulement, comme dans certaines de ces localités le nombre des hôtels répondant à nos exigences est fort petit, nous ne pourrons accepter qu'un nombre relativement très limité d'excursionnistes. L'on est donc prié de s'inscrire au plus tôt, car nos listes seront bientôt closes.

Chaque excursion sera dirigée par un employé supérieur du Bureau central des Voyages. Des guides parlant plusieurs langues accompagneront, sous notre surveillance, MM. les Congressistes.

Au sujet de l'installation, on est prié de noter que le prix de Ire classe comporte, si l'on en exprime le désir, une chambre particulière. Ceux des excursionnistes qui payeront la IIe classe seront logés deux à deux.

Le programme général de chaque excursion est esquissé ci-après, à grands traits. Un programme détaillé sera remis, en outre, pour chaque excursion, à MM. les excursionnistes.

Au cas de force majeure, le Bureau des Voyages n'est pas responsable des retards qui pourraient survenir, et les dépenses qui en résulteraient seront à la charge des excursionnistes. Mais il va sans dire que si de pareilles circonstances — d'ailleurs tout à fait imprévues — viennent à se produire, l'agent du Bureau qui dirigera l'excursion veillera à ce que les dépenses se réduisent au strict minimum.

EXCURSION N° I

à Kolozsvar, aux Salines de Marosujvar et au Col de Rév.

Kolozsvár, l'ancienne capitale de Transylvanie, est toujours le centre social, politique et commercial de la région. Les nombreuses administrations publiques, l'Université, les écoles supérieures, enfin les résidences de l'aristocratie transylvanienne font de cette grande ville un centre intellectuel très actif, le premier de la Hongrie après Budapest.

Marosujvár est une petite cité très caractéristique. Ses salines éclairées à l'électricité sont les plus importantes de notre pays.

Parmi les nombreuses régions romantiques de la Transylvanie, le *col de Rév* est la plus intéressante avec ses murailles rocheuses taillées en pic, ses sommets abruptes et ses forêts pittoresques.

Départ de Budapest : le 4 sept. Retour à Budapest : le 7 sept.

Visite de Kolozsvár, de Marosujvar et de la grotte à stalactites de Rév-Zichy.

Prix : Ire classe, Couronnes 150; IIme classe, Couronnes 135.

Ce prix comprend : Chemin de fer, hôtels, repas (sans les boissons), voitures, guides, pourboires et soins de l'agent du Bureau central des Voyages.

Dernier délai d'inscription : le 1er août 1909.

En s'inscrivant, on doit verser un acompte de Couronnes 25, au Bureau des Voyages (Budapest, IV, Vigadótér, I). Cet acompte ne sera pas restitué aux personnes qui renonceront à faire l'excursion.

EXCURSION N° II

Hauts-Tatra, Glacière de Dobsina, Pöstyén-les-Bains.

La région des *Hauts-Tatra* est l'Eldorado des touristes. Tout ce que la nature peut offrir de pittoresque et de sauvage beauté est réuni ici avec une prodigalité incroyable. Ajoutons que les établissements balnéaires et hôtels des Hauts Tátras sont installés avec un confort absolument parfait et que, partout, d'interminables forêts de sapins remplissent l'air de senteurs balsamiques.

La célèbre caverne de glace de *Dobsina* est une des plus intéressantes merveilles naturelles. La route qui y conduit traverse la superbe vallée de Straziena.

Pöstyén-les-Bains est une des plus importantes stations balnéaires de l'Europe. Ses sources sulfureuses et ses bains de boue ont une renommée mondiale.

Départ de Budapest : le 4 sept. Retour à Budapest : le 9 sept.

Visite de Pöstyén-les-Bains, O-Tátrafüred, Uj-Tátrafüred, Alsó-Tátrafüred, Tátralomnicz, Tátraszéplak, Felsöhági, du lac de Csorba et de la glacière de Dobsina.

Excursions en voiture aux endroits les plus pittoresques des Hauts-Tátra et en chemin de fer funiculaire à Tarpatak.

Prix : Ire classe, Couronnes 180; IIme classe, Couronnes 160.

Ce prix comprend : chemin de fer, hôtels, repas (sans les boissons) depuis le moment du départ jusqu'à la fin de l'excursion (après le souper du 8 septembre, le soir), tous les frais de voiture, entrée à la glacière, guides, pourboires, soins de l'agent du Bureau des Voyages.

Dernier délai d'inscription : le 1er août 1909.

En s'inscrivant, on doit verser un acompte de Couronnes 35 au Bureau des Voyages (Budapest, IV, Vigadótér, I). Cet acompte ne sera pas restitué aux personnes qui renonceront à faire l'excursion.

EXCURSION N° III

au lac Balaton.

Le *lac Balaton* est un des plus grands et des plus beaux de l'Europe; il a 75 kil. 800 de longueur et sa largeur varie jusqu'à 13 kil. 600. Les belles nuances changeantes de sa nappe bleue, la pittoresque variété de ses rives, les nombreuses stations balnéaires et villégiatures qui s'y pressent produisent une impression féerique.

La station balnéaire la plus importante est *Siofok*. Mentionnons encore *Balatonfüred*, avec ses célèbres sources acidulées-carbonatées ferrugineuses. Tout près, l'abbaye de Tihany, perchée sur un promontoire, domine pittoresquement le lac, visible au loin.

A une heure de distance, en bateau, *Balatonföldvar* est une des villégiatures favorites du beau monde budapestois. Puis vient *Keszthely* (7.000 habitants), très fréquentée également.

Départ de Budapest : le 4 septembre. — Arrivée à Siófok ; le soir même. — Le 5 septembre : visite de Siófok; bain à volonté. — Excursion en bateau à Balatonfüred, Tihany, Balatonföldvár, retour à Siófok le soir. Retour à Budapest : le 6 septembre a. m.

Prix : Ire classe, Couronnes 130; IIe classe, Couronnes 110.

Ce prix comprend : chemin de fer, hôtels, repas (sans les boissons), voitures, bateaux, canots, guides, pourboires et soins de l'agent du Bureau des Voyages.

Dernier délai d'inscription : le 1er août 1909.

En s'inscrivant on doit verser un acompte de Couronnes 25 au Bureau des Voyages (Budapest, IV, Vigadótér, 1). Cet acompte ne sera pas restitué aux personnes qui renonceront à faire l'excursion.

EXCURSION N° IV

au Bas-Danube et à Herkulesfüdo.

Le Bas-Danube, à partir de Báziás, présente une foule de magnifiques beautés naturelles. La gorge de Kazan n'est pas seulement la partie la plus pittoresque de ce grand fleuve, mais aussi un des plus beaux défilés que l'on connaisse.

La petite île d'*Ada-Kaleh*, au milieu du Danube, est fort intéressante à visiter, car elle a conservé sa population turque.

Herkulesjurdö, au milieu d'une région d'une sauvage beauté, est une station balnéaire connue et réputée universellement.

Départ de Budapest : le 4 sept. Retour à Budapest : le 8 sept.

Voyage en chemin de fer jusqu'à Báziás, puis en bateau au Bas-Danube (gorge de Kazan, Ada-Kaleh), visite d'Herkulesfürdo. Promenades en voiture et en canot, soirée musicale à Herkulesfürdo.

Prix : chem. de fer Ire cl. et bateau Ire cl. : Cour. 185.
» » » » IIe » » » Ire » » 155.

Ce prix comprend : chemin de fer, hôtels, repas (sans les boissons), voitures, canots, pourboires et soins de l'agent du Bureau des Voyages.

Dernier délai d'inscription : le 1er août 1909.

En s'inscrivant, on doit verser un acompte de Couronnes 30 au Bureau des Voyages (Budapest, IV, Vigadotér, 1). Cet acompte ne sera pas restitué aux personnes qui renonceront à faire l'excursion.

EXCURSION N° V/A

à Constantinople.

Tout le monde sait que Constantinople est une des capitales les plus belles et les plus intéressantes du monde. Bornons-nous donc à dire que MM. les excursionnistes y arriveront par mer, en parcourant dans toute sa longueur le merveilleux détroit du Bosphore.

MM. les excursionnistes qui se proposent de faire le voyage de Constantinople voudront bien se munir d'un passeport et le faire viser par les consulats de Turquie et de Roumanie. Les deux visas peuvent être pris à Budapest. Le visa turc coûte 5 Couronnes. Le visa roumain est gratuit.

Départ de Budapest : le 4 Sept. Retour à Budapest : le 13 Sept.

MM. les excursionnistes après avoir visité Bucarest et le port roumain de Constanza, passeront cinq jours à Constantinople. Visite des grands bazars, des principales mosquées et des institutions sanitaires, des derviches tourneurs, palais impériaux, cérémonie du Selamlik (vraisemblablement), excursion à l'île de Prinkipo, etc. Des voitures à deux chevaux, les bateaux à vapeur des compagnies locales, des embarcations, des interprètes et des « cavas » (huissiers) des ambassades et consulats seront à la disposition des excursionnistes.

Le Bureau central des Voyages, qui organise depuis plusieurs années des excursions collectives à Constantinople, possède dans la Capitale ottomane de hautes relations qui ouvrent toutes les portes.

Prix : Ire classe, Couronnes 475 ; IIme classe, Couronnes 375.

Ce prix comprend : chemin de fer et paquebot rapide Budapest-Constantinople et retour, repas en route à l'aller, hôtels et repas à Constantinople (sans boissons) pendant cinq jours excursions, voitures, bateaux, interprètes, entrées aux mosquées, etc., pourboires.

Dernier délai d'inscription : le Ier Août 1909.

En s'inscrivant, on doit remettre un acompte de Cour. 50 au Bureau des Voyages (Budapest, IV, Vigadótér, 1). Cet acompte ne sera pas restitué aux personnes qui renonceront à faire l'excursion

EXCURSION N° V/B

de Constantinople à Athènes, Corfou et Trieste.

MM. les excursionnistes, après avoir visité Constantinople, pourront rentrer par Trieste, en faisant escale à Athènes et à Corfou.

Départ de Constantinople, le 11 Septembre. Traversée en bateau de la mer de Marmara et de l'Archipel. Arrivée au Pirée. visite d'Athènes, chemin de fer jusqu'à Patras, enfin bateau à vapeur de Patras à Corfou, puis à Brindisi et à Trieste.

La traversée sera effectuée sur les paquebots rapides du Lloyd autrichien justement renommés pour leur confort et leur cuisine.

Prix : Ire classe, Couronnes 425.

Ce prix comprend : chemin de fer et bateau à vapeur, première classe, depuis Constantinople jusqu'à Trieste, repas (sans les boissons) à bord et dans les hôtels de premier ordre aux escales, guides, voitures, pourboires et soins de l'agent du Bureau des Voyages.

Dernier delai d'inscription : le 1er Août 1909.

Départ de Constantinople le 11 Sept. Arrivée à Trieste le 16 Sept.

En s'inscrivant, on doit remettre un acompte de Couronnes 60 au Bureau des Voyages (Budapest, IV, Vigadótér, 1). Cet acompte ne sera pas restitué aux personnes qui renonceront à faire l'excursion.

EXCURSION N° VI

en Bosnie-Herzégovine, en Dalmatie et au Littoral hongrois.

La Bosnie-Herzégovine est devenue fort rapidement un pays très recherché par les touristes, car ils y trouvent partout des beautés naturelles et des particularités ethnographiques fort intéressantes, et, presque partout aussi, des hôtels aménagés très confortablement.

Sarajévo, la capitale de la Bosnie avec sa jeune civilisation et le caractère essentiellement oriental qu'elle a conservé, enchante le visiteur. Aux environs immédiats, la station balnéaire *d'Ilidjé* est justement célèbre. — *Mostar*, la capitale de l'Herzégovine, est le centre de la vie orientale. La route de Sarajévo à Mostar traverse une contrée magnifique. — La *Dalmatie*, avec sa végétation tropicale, ses cités intéressantes et ses côtes rocheuses si curieuses sur l'Adriatique, est un pays ravissant. — *Raguse* est la ville principale de la Dalmatie. Tout près, l'île de *Lacroma* est un vrai paradis sur terre. — *Fiume*, le grand port de la Hongrie très pittoresquement situé, est le principal entrepôt de notre commerce maritime. Les constructions du port sont tout à fait remarquables. — *Abbazia*, station balnéaire et hivernale appartenant à l'Autriche, est universellement célèbre par son climat et sa position géographique.

Départ de Budapest le 4 Sept. Retour à Budapest le 12 Sept.

Prix : Ire classe, Couronnes 320 ; IIme classe, Cour. 270.

Ce prix comprend : chemin de fer, bateau à vapeur Ire classe pour tout le monde), hôtels et repas (sans les boissons) depuis Budapest jusqu'à Fiume, voitures, canots, excursions, guides et pourboires.

Dernier délai d inscription : 1er Août 1909.

En s'inscrivant, on doit verser un acompte de Couronnes 40 au Bureau des Voyages (Budapest, IV, Vigadótér, 1). Cet acompte ne sera pas restitué aux personnes qui renonceront à faire l'excursion.

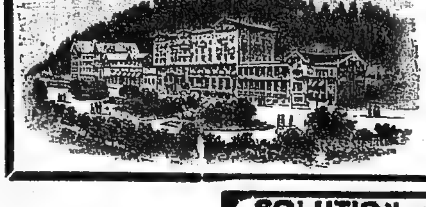
Le Bureau central des Voyages,
IV, Vigado-tér, 1,
Budapest (Hongrie).

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 19 Mai 1909, à 1 heure. — M. PÉPIN : Du traitement des abcès non tuberculeux de la prostate, en particulier du traitement par l'incision rectale ; MM. Segond, Nicolas, Hartmann, Branca. — M. PLANSON : Etude sur les contusions et ruptures traumatiques de la rate ; MM. Segond Nicolas, Hartmann, Branca. — M. ALVERGNAT : Observations sur le développement du tissu musculaire des Batraciens ; MM. Nicolas, Segond, Hartmann, Branca. — M. HÉRISSON : Les lipomes rétro-péritonéaux ; MM. Hartmann, Segond, Nicolas, Branca.



Samedi 22 Mai, à 1 heure. — M. Doury : De la dissidence épileptique chez les enfants et les adolescents; MM. Dieulafoy, Bar, Chauffard, Brindeau. — M. Plesse : Contribution à l'étude de la dystocie par atrésie cicatricielle du col; MM. Bar, Dieulafoy, Chauffard, Brindeau. — M. Pateau : Contribution à l'étude des crises hypothermiques de la fièvre typhoïde; MM. Chauffard, Dieulafoy, Bar, Brindeau.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 17 Mai 1909. — 5e (Première partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Delbet, Legueu, Ombrédanne. — 5e (Première partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Hartmann, Gosset, Proust. M. Roger, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant.

Mardi 18 Mai 1909. — 4e (1re série) : MM. Raymond, Alb. Robin, Richaud. — 4e (2e série) : MM. Chantemesse, Gilb. Ballet, Carnot. — 4e (3e série) : MM. Gilbert, Fernand Bezançon, Claude. — 4e (4e série) : MM. Thoinot, Desgrez, Balthazard. M. Prenant, censeur; M. Nicloux, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. De Lapersonne, Faure, Marion. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. Quénu, Auvray, Morestin. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Chauffard, Rénon, Gouget. M. Hutinel, censeur; M. Nobécourt, suppléant.

Mercredi 19 Mai 1909. — 2e : MM. Gautier, Gley, Mulon. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Lepage, Rieffel, Ombrédanne. — 4e (1re série) : MM. Pouchet, Gaucher, Macaigne. — 4e (2e série) : MM. Dejerine, Widal, Desgrez. M. Gariel censeur; M. Legry, suppléant. — 5e, (Deuxième partie) (1re série), Laënnec : MM. Roger, Marcel Labbé, André Jousset. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Laënnec : MM. Pierre Marie, Sicard, Lœper. M. Delbet, censeur; M. Gosset, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Zimmern, suppléant.

Vendredi 21 Mai 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série) : Necker : MM. Delbet, Mauclaire, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Hartmann, Proust, Ombrédanne. M. Pierre Marie, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Mulon, suppléant.

Samedi 22 Mai 1909. — 4e (1re série) : MM. Chantemesse, Gilbert Ballet, Richaud. — 4e (2e série) : MM. Gilbert, Widal, Balthazard. M. Prenant, censeur; M. Nicloux, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Hutinel, Gouget, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (3e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Fernand Bezançon, Castaigne. — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Quénu, censeur; M. Launois, suppléant.

NOUVELLES

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Simeon Snell (de Sheffield), l'ophtalmologiste bien connu, président de l'Association médicale britannique.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Consultation écrite. — *Séance du 4 Mai.* — Ont obtenu : MM. Clerc, 18; Lemierre, 17; Merklen, 19; Kahn, 18.

Séance du 6 Mai. — Leçon clinique. — Ont obtenu : MM. Merklen, 18; Hallé, 20.

Médecin de l'assistance médicale. — Lecture des copies — *Séance du 4 Mai*, — Ont obtenu : MM. Morellet, 14 + 17 = 31; Terrasse, 9 + 10 = 19; Malterre, 11 + 13 = 23.

Séance du 6 Mai. — Ont obtenu : MM. Jean, 14 + 28 = 32; Beaujeu, 12 + 17 = 29; Cabessa, 10 + 11 = 21.

Séance aujourd'hui, à 4 heures, à l'Hôtel-Dieu.

Hôpitaux de Besançon. — Un concours pour la nomination à un emploi de chef de clinique chirurgicale de l'hôpital Saint-Jacques sera ouvert le jeudi 27 Mai 1909.

Les candidats devront : 1° Se faire inscrire au Secrétariat de l'hôpital Saint-Jacques, à Besançon ; le registre d'inscription sera clos le 15 Mai, à 4 heures du soir ; 2° Déposer un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré récemment, et justifier de la qualité de Français ; 3° Justifier du titre de docteur en médecine (ou tout au moins des titres établissant que tous les examens que comporte ce grade ont été subis avec succès, la thèse seule étant exceptée, mais devant être passée dans un délai maximum de 4 mois); 4° Justifier de dispenses définitives du service militaire ou n'avoir à répondre qu'aux appels de la réserve ou de l'armée territoriale.

Ne pourront prendre part au concours les professeurs titulaires ou suppléants de l'Ecole de médecine, non plus que le chef des travaux anatomiques

Les chefs de clinique sont nommés pour 6 ans. Leurs attributions sont déterminées par un règlement déposé au Secrétariat de l'hôpital Saint-Jacques. Leurs émoluments sont fixés à 600 francs par an, indépendamment des émoluments alloués par l'Ecole de médecine.

RENSEIGNEMENTS

Clientèle à céder à Paris. 25,000 touchés. Peu de frais. A 1/4 d'heure de Paris. Poste de 35,000 fr. à reprendre. Nombreux postes et affaires para-médicales à céder. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

A céder poste campagne (*Allier*), rapp. 10.000 fr. Seul médecin, fait pharm. Cond. mod. Ecr. *P. M.*, 300.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

120, boulevard Saint-Germain.

PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements . . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SANATORIUM POPULAIRE DE BLIGNY

INAUGURATION

DU SANATORIUM DES FEMMES

Dimanche 9 Mai, par une journée radieuse, a eu lieu l'inauguration du nouveau sanatorium que vient de faire construire, pour les femmes tuberculeuses, l'Œuvre des Sanatoriums populaires de Paris.

On sait que cette œuvre avait ouvert à Bligny le 8 Août 1903 un sanatorium de 124 lits pour les hommes, dans un parc de 80 hectares situé sur le versant de la vallée de Briis-sous-Forges, au seuil de la vallée délicieuse de Chevreuse. Des dons généreux, une souscription publique avait assuré dès la première heure à cette œuvre les moyens de vivre et la certitude de durer. Grâce à de nouveaux dons, on put bientôt se préoccuper de faire construire un nouveau sanatorium où les femmes tuberculeuses puissent recueillir les remarquables bénéfices de santé procurés aux hommes par le premier établissement.

Le Conseil d'administration de Bligny avait convié les bienfaiteurs et les amis de l'œuvre à venir, dimanche matin, inaugurer les nouveaux bâtiments.

La plupart des invités arrivaient en automobile et, comme peu de « chauffeurs » parisiens connaissent parfaitement le chemin de Bligny, des convalescents de bonne volonté s'étaient portés aux croisements des routes, jalonnant le chemin à suivre et portant des pancartes qui indiquaient aux automobiles la route de Bligny.

Plus de cent invités avaient répondu à l'invitation, parmi lesquels :

Prince Auguste d'Arenberg ; comte d'Haussonville, de l'Académie Française; professeur Chauveau ; Dr Roux, directeur de l'Institut Pasteur ; Léon Bonnat, de l'Institut; professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine, et Madame ; Paul Strauss, sénateur, et Madame; Dr Hérard, de l'Académie de médecine, et Madame ; baronne James de Rothschild ; M. et Mme Albert Mirabaud; baron et baronne de Neuflize ; baronne Léonino ; Dr Amodru, député ; Dr A. Calmette, de Lille; M. Gaston Calmette; M. Morel d'Arleux ; M. et Mme Henry Péreire ; Mme Emile Péreire; Mme Brouardel ; MM. Poirson et Ferdinand Dreyfus, sénateurs de Seine-et-Oise; Dr Cazeneuve, sénateur du Rhône; Dr Maurice Letulle, de l'Académie de médecine; Dr Charles Monod, de l'Académie de médecine; Mme Adolphe Brisson ; Mme Boursy; Dr Navarre, conseiller municipal; M. de Billy ; M. Bellaigue ; M. et Mme Robert Cottin ; M. et Mme Boivin ; vicomtesse de Verneaux; princesse de Sagan; M. et Mme René Fouret; M. et Mme Pierre Monod; M. et Mme G.-G. Roy ; M. et Mme Jacques Derbanne; M. et Mme André Lindet; M. et Mme Edmond Fouret; Mme Merklen ; Mme Kléber; H. Sartiaux, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord; Dr Louis Martin, directeur de l'hôpital Pasteur; professeur de Lapersonne et Madame; Drs Barth et Legendre, médecins des hôpitaux; Dr Sersiron; MM. les Drs Bazy, Louis Rénon; MM. J. Faure, Nobécourt, Troisier, Bonnaire, Thibierge, Dr Weill-Mantoux; Dr Desfosses et Madame; Dr André Martin; Dr Gaston Jougla ; Dr Léon Labbé, sénateur, membre de l'Institut; comtesse Louis de Vogüé ; comte Walenski; M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique; baronne La Caze; M. Maurice, directeur du P.-L.-M.; M. Paul Virot, délégué du Conseil municipal de Paris; M. Silhol, conseiller d'Etat; M. et Mme Gastambide; M. Barre; MM. les Drs A.-J. Martin, Walther, Lapointe, Léon Bernard.

Les grands journaux parisiens s'étaient tous fait représenter.

Le programme de la journée comprenait d'abord la visite du sanatorium des hommes. On parcourut successivement : des longues galerie de cure exposées au Sud et d'où l'on jouit d'une vue admirable par-dessus les arbres du parc sur les horizons lointains d'une campagne verdoyante ; les salles réservées aux examens cliniques et aux recherches de laboratoires ; les chambres à coucher, la salle à manger, les cuisines.

***

Après avoir examiné le bâtiment des machines, où se trouvent réunis les génératrices de chauffage et d'éclairage, le cortège, guidé par M. Guinard, médecin-directeur des sanatoriums de Bligny, arriva au sanatorium des femmes, situé à quelques centaines de mètres du sanatorium des hommes.

Les invités se groupèrent dans la salle de Réunion, où le président de l'œuvre, M. le prince d'Arenberg, après avoir souhaité la bienvenue à ses hôtes, rappela le souvenir de ces hommes de bien, « sans qui Bligny n'existerait point », M. Paul Mirabaud et le docteur Merklen, raconta en termes excellents les débuts de la fondation du anatorium et exalta à juste titre l'œuvre de l'éminent architecte M. Magne, dont la générosité égale talent.

Le professeur L. Landouzy, vice-président de l'œuvre, prit ensuite la parole, et son discours exprime trop clairement *ce qu'est* et *ce que donne* le sanatorium de Bligny pour que nous puissions nous dispenser de le reproduire ici au moins dans les principaux passages.

« Ce serait mal reconnaître l'effort de généreuse curiosité qui vous a portés jusqu'à nous, si, au nom de tous mes collègues du Comité médical de cette Maison, je ne vous exposais *l'idée*, *le but* et *les résultats* de l'Œuvre des Sanatoriums Populaires de Paris.

Cet exposé me paraît d'autant plus nécessaire que, en dépit de tout ce qui s'est dit pour ou contre les sanatoriums, la question reste obscure aux yeux du public : cela pour le plus grand dommage de tant de gens qui, bien conseillés et mieux dirigés, se pourraient libérer des premières atteintes d'une tuberculose commençante.

Il y aura bientôt 10 ans qu'un petit groupe de médecins (la plupart ayant maîtrise dans les hôpitaux de Paris), MM. Amodru, Barth, Ernest Besnier, Brissaud, Hérard, Landouzy, Faisans, Letulle, Legendre, Merklen, Thibierge, Troisier, Sersiron, sous l'égide des Brouardel, des Lannelongue, des Bouchard, des Guyon, des Léon Labbé, des Arloing, des Calmettes, des Chauveau, des Roux, des Terrier et des Potain, se groupaient, pour, de leur initiative privée, *à fins thérapeutiques, ouvrir une maison de cure à certaines catégories de tuberculeux guerissables* en vue de les réconforter et de les éduquer tous, en vue d'en guérir beaucoup.

Par ce temps de division du travail qui gouverne toutes choses, nous rêvions d'un organe antituberculeux rationnel, scientifiquement agencé; machine d'hygiène thérapeutique faite pour ouvrager, si on peut ainsi dire, avec un maximum de rendement, certaines catégories de tuberculeux expressément choisis parmi les susceptibles de guérison.

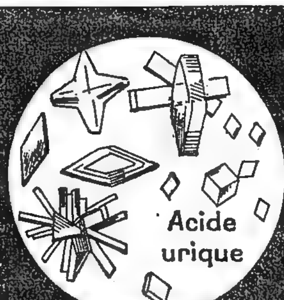
Pour coûteux que soit, ainsi compris, le traitement des tuberculeux [et nous vous démontrerons que, quand on sait le vouloir, le traitement en sanatorium *bien ordonné* ne coûte pas plus cher que la journée du malade soigné en médecine dans les hôpitaux de Paris], pour coûteux, dis-je, que soit le traitement des tuberculeux, philanthropes et tuberculeux y trouvent leur compte. La remise en valeur ouvrière de beaucoup de nos tuberculeux devant produire pour la communauté : un bénéfice moral, la guérison d'un tuberculeux ne devient-elle pas l'espérance de tous ? Un bénéfice matériel certain ?

C'est à titre *thérapeutique* que nous voulions, de notre initiative privée, faire, en un sanatorium, application de la méthode à laquelle a recours l'empire allemand à *titre économique*.

Tandis que nos voisins d'au delà des Vosges créaient, vous le savez, leurs sanatoriums, en vue d'alléger les lourdes charges qu'impose aux compagnies d'assurances l'obligation de payer des indemnités d'invalidité par tuberculose, nous, en France, nous créions des sanatoriums à *titre thérapeutique*.

Ainsi compris, *à la française*, le sanatorium trouvait sa place nettement définie parmi les multiples moyens d'assistance qui s'adressent à nos centaines de mille de tuberculeux.

Cette place est marquée, originale et distincte, dans notre armement antituberculeux, à côté des dispensaires du type Calmette, à côté du placement familial de Gran-



cher, à côté des aériums et des préventoriums essaimés aujourd'hui un peu partout, à côté des colonies rurales, des sanatoriums marins, à côté des *hôpitaux* et des *hospices*, ces derniers surtout devant, dans un double sentiment d'humanité et de salut public, s'ouvrir largement aux légions de *phtisiques incurables et contagieux*.

Pour primordiale que nous concevions la *tâche* du sanatorium : *remettre* en santé, éduquer les tuberculeux curables, nous concevions que, médiatement et par surcroît, le sanatorium *travaille à la prévention de la tuberculose*.

Par l'éducation hygiénique reçue dans la maison de cure, nuls ne deviendront, à l'atelier, au bureau, au comptoir, au magasin comme dans la famille, meilleurs propagandistes que les « rescapés de la bacillose », que les anciens pensionnaires du sanatorium, après y avoir, durant de longs mois, reçu les conseils du médecin, et vécu les leçons de choses données par l'enseignement mutuel.

C'est pareille machine de guerre antituberculeuse que nous rêvions... et, dans l'ardeur de notre foi scientifique, nous ne doutions pas que notre rêve pût se réaliser. Cette machine thérapeutique idéale, nous la voulions parfaite : nous rêvions de créer une maison modèle, modèle par son organisation hygiénique, par ses visées éducatives, par son rendement économique; nous la rêvions donnant pour un minimum d'efforts scientifiquement ordonnés un maximum de bénéfices sanitaires.

Nous attendons, Messieurs, vos critiques averties, nous les réclamons d'autant plus vivement, que le Comité médical entend être responsable de son œuvre.

Grâce à la sagesse de nos administrateurs, grâce au crédit que nous faisaient les philanthropes, confiants dans l'ardeur de notre jeune expérience, nous, médecins, nous voyons se réaliser une œuvre dont la plastique nous était fournie par le plus fécond des architectes, dont le crayon n'a pas craint d'asservir sa souple maîtrise à toutes nos exigences. Nous fûmes exigeants : ne devions-nous pas l'être, puisque nous rêvions de faire mieux encore que tout ce que nous étions allés voir à l'étranger, aussi bien aux pays scandinaves qu'aux pays d'Allemagne et d'Autriche, aussi bien qu'au sanatorium Allan, qu'avec mon confrère M. Navarre et ses collègues du Conseil municipal de Paris, nous visitions en 1907, non loin de Vienne : nous avons voulu que notre maison elle-même fut une leçon de choses, dans laquelle le confort avec l'asepsie régnât; maison d'assistance dans laquelle, si le cœur de nos donataires était le moteur, la science du médecin tiendrait le gouvernail.

A vous, Messieurs, de voir si nous avons mérité votre confiance; à vous de le dire, car nous avons, pour demain, d'autres ambitions. D'aucuns parmi nous, quand ils auront parfait l'Œuvre d'aujourd'hui pensent faire plus et mieux. D'aucuns, parmi nous, rêvent de voir fonctionner, proche de ce pavillon, durant les plus beaux mois de l'année, une école de plein air ouverte aux petits parisiens chétifs et hâves suspects de tuberculose? D'aucuns parmi nous rêvent de voir telle clairière de notre parc servir de champ de manœuvres aux mobilisations que nous voudrions voir la Croix-Rouge française faire, annuellement, au compte de la guerre antituberculeuse, comme nous l'avons vu faire, au sanatorium de Greboswe, proche Berlin, sous le haut patronage de l'impératrice-reine d'Allemagne.

Le professeur Landouzy passe ensuite aux résultats de l'Œuvre.

Ont été soignés du 8 Août 1903 au 8 Août 1908 (c'est-à-dire durant cinq exercices), *819 malades*, dont :

178 malades	au 1er degré,	soit 21,85	pour 100.
129 —	au 2e —	soit 15,74	—
512 —	au 3e —	soit 62,50	—

Du 8 Août 1903 au 8 Août 1908, 616 malades sont sortis du Sanatorium comprenant :

136 malades	au 1er degré.
133 —	au 2e —
347 —	au 3e —

Des 136 malades au 1er degré :

118	ont obtenu un résultat très bon,	soit	86,76 0/0
17	— — bon,	soit	12,50 0/0
1 nul		soit	0,74 0/0

Sur les 133 malades au 2e degré :

25	ont obtenu un résultat très bon,	soit	18,79 0/0
69	— — bon,	soit	51,87 0/0
28	— — assez bon,	soit	21,05 0/0
8	— — médiocre,	soit	6,01 0/0
3	— — nul,	soit	2,25 0/0

Des 347 malades au 3e degré ayant fait une cure :

48	ont obtenu un résultat bon,	soit	13,83 0/0
102	— — assez bon,	soit	29,39 0/0
69	— — médiocre,	soit	19,88 0/0
128	— — nul,	soit	36,88 0/0

Par cure « très bonne », nous entendons une cure ayant donné un résultat parfait, tant au point de vue de l'état général qu'au point de vue de l'état local, laissant l'espoir qu'avec toutes les précautions de rigueur le malade a toute chance pour ne pas récidiver.

Par résultats « nuls », nous comprenons tous ceux se rapportant aux malades qui n'ont subi aucune modification de la cure, qui se sont même aggravés et sont destinés à mourir... en leur qualité de phtisiques entrés, je n'ai pas besoin de le dire, à Bligny, par le fait d'une tolérance aussi inopportune qu'abusive et pitoyable.

Nous sommes arrivés à un total de :

143 *résultats très bons*; 131 *résultats bons*,

estimant, sans exagération, que ces derniers ont une réelle valeur, car si nous les envisagions surtout au point de vue économique, nous pourrions les considérer comme très bons. En effet, les malades qui les ont obtenus *ont récupéré leur entière capacité de travail*, et la plupart d'entre eux peuvent espérer la conserver longtemps, surtout s'ils se conforment aux règles d'existence qu'on leur enseigne au sanatorium.

Quant aux 130 résultats que nous avons qualifiés *assez bons*, ils sont loin d'être négligeables, si l'on envisage que nos sanatoriés, non seulement ont été réconfortés, mais encore ont cessé, du jour de leur entrée chez nous, d'être, *pour leur milieu familial*, l'occasion de contagion.

Si nous éliminions de notre statistique les tuberculeux pour lesquels, dès l'entrée, il était absolument impossible d'espérer la moindre amélioration; si, par conséquent, nos efforts avaient porté uniquement sur des malades curables ou vraiment améliorables, *nous inscrivions le chiffre ferme de* 88,05 *pour* 100 *de bons résultats*.

D'après ce compte rendu succinct, on peut facilement voir ce que sera le rendement de notre sanatorium, le jour où nous y recevrons impitoyablement les seules catégories de tuberculeux correspondant exclusivement aux cas susceptibles de guérison ou de sérieuse amélioration.

Quant aux résultats *éloignés*, les seuls qui soient comme la moralité de la cure en sanatorium, ils ont confirmé toutes nos prévisions.

En nous limitant aux malades notés en 1904, 1905 et 1906, *c'est-à-dire sortis depuis 4, 3 et 2 années, ils sont* :

Malades sortis en 1904 :	45 *en bonne santé*.
	1 aggravé.
	36 décédés.
	22 perdus de vue.
Malades sortis en 1905 :	77 *en bonne santé*.
	14 aggravés.
	33 décédés.
	27 perdus de vue.
Malades sortis en 1906 :	80 *en bonne santé*.
	7 aggravés.
	34 décédés.
	35 perdus de vue.

au total, 202 de nos anciens pensionnaires, soit 50,37 p. 100, ont conservé le bénéfice de leur cure.

Si, à ces 202 malades sortis fin Décembre 1906, nous ajoutons les 69 très bons résultats obtenus de Janvier 1907 au 8 Août 1908, nous pouvons dire, sans rien exagérer, que *le sanatorium a rendu à la santé et à la vie commune au moins 271 tuberculeux.*

Le mouvement de malades, d'Août 1903 au 31 Octobre 1908, représente près de 200.000 journées de soins donnés à nos pensionnaires, cela pour le coût de 782.568 francs.

J'ai dit en commençant que, en fondant Bligny, nous avions rêvé faire une maison modèle : modèle au point de vue thérapeutique, modèle au point de vue hygiénique, modèle au point de vue économique; de ce dernier chef, nous donnons la preuve en vous disant que le *coût d'une journée de malade (tout compris : frais généraux, alimentation)*, après avoir été :

en 1904, de 4 fr. 66 ;
en 1905, de 4 fr. 14 ;
en 1906, de 4 fr. 01 ;
en 1907, de 3 fr. 62,

est tombé en 1908, de 3 fr. 43, chiffre que, apparemment, vous dites invraisemblable, vous qui pouvez juger :

De l'alimentation donnée à nos malades;

De l'installation confortable de leurs chambres et des galeries de cure;

De l'installation du service hydrothérapique, des services de chauffage et d'éclairage;

De l'installation de la salle de réunion comme de la tenue du parc.

Ce qui vous étonnera davantage encore, c'est *la moyenne de dépense alimentaire (par tête et par jour) personnel compris;* cette moyenne *est tombée à 1 fr. 39 en 1908.*

J'aime à citer ces chiffres, non pas seulement parce qu'ils font honneur à l'administration de M. Guinard, père-curateur autant que père-nourricier de nos pensionnaires, mais parce que ces chiffres sont, par eux-mêmes, une leçon de choses.

Notre collègue, M. Guinard, peut d'autant plus s'enorgueillir de cette gestion économique que, par lui, le sanatorium de Bligny tient dans l'Ancien et dans le Nouveau Monde, le record du meilleur confort obtenu au moindre prix; comme il appert des renseignements fournis par les associations nationales antituberculeuses affiliées à l'Association internationale contre la tuberculose dont la réunion avait lieu, cette année, à Philadelphie, quelques jours avant le Congrès international de la tuberculose de Washington.

C'est là, Mesdames,

C'est là, Messieurs, à l'Exposition attenante au Congrès, que j'ai eu l'honneur de porter sous forme de tableaux et de schémas, la représentation de l Œuvre de Bligny dont je donnais le compte rendu moral, scientifique et financier, depuis sa fondation.

C'est là que fut décernée à Bligny une des plus hautes récompenses distribuées par le Congrès de Washington; en même temps qu'un diplôme d'honneur lui était attribué à l'Exposition franco-anglaise de Londres. Et, Mesdames et Messieurs, ce qui a le plus frappé le jury, en Amérique, ce n'était pas simplement la réalisation, par l'initiative privée, de ce préventorium, de cette maison d'éducation et de thérapeutique antituberculeuse qui s'est édifiée sous l'égide des d'Arenberg, des Mirabaud et d'un Comité médical vigilant; ce n'est pas simplement cela qui a séduit le jury de Washington, ce qui l'a séduit c'est l'apparition toute nouvelle et originale des *Bourses de santé*, de l'*Amicale de Bligny*.

L'*Amicale de Bligny* a frappé non seulement l'esprit, mais le cœur des ligueurs antituberculeux réunis au Congrès des Etats-Unis d'Amérique.

Une des raisons qui ont fait récompenser notre Œuvre est cet organe tout à fait neuf, tout à fait original dont, en France, on a eu la conception, et dont nous avons doté Bligny,

Par la création des *Bourses de santé*, nous avons voulu faire qu'un mari ou un grand fils qui, par son salaire, fait vivre une famille, ne fût pas partagé entre le besoin de se soigner longuement chez nous, et le désir de retourner vite travailler pour aider à la vie de la communauté. Nous avons voulu, en un ménage et une famille, pouvoir compenser la disparition momentanée d'un de ses membres. Vous savez comment, et par quels moyens, Bligny a voulu, en une certaine mesure, combler le vide que faisait dans la famille le sanatorié.

Nous avons jugé que, en exposant le but, le mécanisme et les résultats de l'*Amicale de Bligny*, nous allions, une fois de plus, servir les intérêts des tuberculeux. J'ajoute (l'amour-propre, interdit aux individus, étant permis aux corporations, aux Œuvres) que l'organe nouveau créé à Bligny, pour une fonction nouvelle, celle du soulagement apporté à la famille, a été la particularité la plus appréciée dans toute l'Œuvre des Sanatoriums populaires de Paris. La preuve en est que les Américains, gens pratiques par excellence, ont immédiatement songé à faire leur profit de l'*Amicale de Bligny*. Dans l'Etat de Massachusetts, qui dépense 20 millions pour la lutte antituberculeuse, les philantropes ont été particulièrement séduits par cette idée de *Bourses de santé* dont ils vont doter leurs maisons.

M. le Professeur Landouzy termine en remerciant tous les bienfaiteurs de l'œuvre, qui ont doté la population pauvre de Paris d'une œuvre d'assistance digne du siècle des Laënnec et des Pasteur.

***

M. Landouzy avait parlé de l'*Amicale de Bligny*, cette œuvre admirable dont M. Guinard avait eu l'idée.

M. Guitton, ancien pensionnaire de Bligny et président de l'*Amicale*, vient remercier en termes émus les bienfaiteurs et les administrateurs de l'œuvre, au nom des 350 anciens malades qui ont rétabli leur santé dans le sanatorium. Son petit discours, à la fois très simple et très littéraire de forme, est chaleureusement applaudi.

Il est une heure, on gagne la salle à manger, où un lunch a été servi. Il s'achève au milieu des applaudissements qui accueillent les allocutions de M. Léon Labbé et du Dr Guinard. Le sympathique directeur de Bligny sait trouver un mot de remerciement pour tous ceux et toutes celles dont la générosité inlassable a permis d'édifier les beaux sanatoriums que nous venions de visiter, et pour tous les collaborateurs dont le travail incessant permet d'obtenir les magnifiques résultats constatés chaque année.

Le Dr Guinard est l'âme même du sanatorium, et il a su montrer aux invités à quel point il possédait l'esprit d'organisation et d'ordre.

Comme le dit Emile Berr dans *le Figaro*, il faut aller voir Bligny. La charité française a créé là un chef-d'œuvre.

P. Desfosses.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur Dieulafoy. Leçon du samedi 15 Mai. Présentation des cinq malades qui, à titres divers (blennorragie, arthrites

blennorragiques, septicémie gonococcique), ont été traités par le vaccin gonococcique. Résumé de la question.

Clinique des maladies mentales et de l'encéphale. — A partir du 15 Mai inclus, le Cours de clinique du professeur GILBERT BALLET aura lieu le samedi, à 10 heures, au lieu du dimanche, à l'asile Sainte-Anne. Comme par le passé, la leçon de démonstration aura lieu le mercredi.

Pathologie externe. — Les Conférences de pathologie externe, portant sur les *Maladies des membres*, ont été reprises par M. OMBRÉDANNE, agrégé, le lundi 10 Mai 1909, à 5 heures (grand amphithéâtre de l'Ecole pratique), et continueront les mercredis, vendredis et lundis suivants, à la même heure.

NOUVELLES

Le matériel médical et pharmaceutique à bord. — Sur un rapport du ministre de la Marine, le président de la République vient de rendre un décret modifiant le détail du matériel médical et pharmaceutique dont doivent être pourvus les navires de commerce, de pêche ou de plaisance de plus de 25 tonneaux, suivant la durée de leur navigation et le chiffre de leur personnel.

Ce décret prévoit encore un nouveau coffre de médicaments, d'un volume réduit, destiné aux bateaux ayant un équipage peu nombreux, qui pratiquent la pêche côtière ou le bornage, et peuvent toujours gagner rapidement un port voisin, lorsqu'un homme de leur équipage tombe malade ou est victime de quelque accident.

Ce coffre sera appelé coffre n° 1 et les coffres déjà existants deviendront les coffres n[os] 2, 3 et 4, au lieu de 1, 2 et 3.

Hommage au professeur A. Giard. — Les amis et les élèves du professeur A. Giard, désireux de rendre hommage à sa mémoire, ont constitué sous la présidence de M. Malassez un Comité qui a entrepris de réunir les fonds nécessaires à l'exécution d'un médaillon du maître.

Toutes les souscriptions sont accueillies. A partir de 20 francs, elles donneront droit à un exemplaire en bronze de la médaille, réduction du médaillon; à partir de 50 fr. à un exemplaire en argent; à partir de 100 francs, à une reproduction du médaillon dans la grandeur de l'original.

Le médaillon sera l'œuvre de M. Paul Richer.

Les souscriptions doivent être adressées à M. Amédée Delcourt, trésorier, au laboratoire d'Evolution des Etres organisés, 3, rue d'Ulm, Paris (V[e] arr.).

Bureau municipal d'hygiène. — La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène de la ville de Lorient (Morbihan) est déclarée ouverte dans les conditions résultant de l'arrêté du maire en date du 23 Avril 1909. Le traitement alloué est fixé à 3.600 francs.

Les candidats ont un délai de vingt jours, expirant le 20 Mai 1909, pour adresser au ministre de l'Intérieur leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent, en outre, demander à être entendus par la commission du Conseil supérieur d'hygiène.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : au 23[e] régiment d'infanterie coloniale à Paris, en vue d'accomplir un stage à l'Ecole d'odontologie de M. Siffre, MM. le médecin-major de 2[e] classe Bireaud, et le médecin aide-major de 1[re] classe Cunaud. Au 5[e] régiment d'infanterie coloniale à Cherbourg, M. Niel, médecin aide major de 1[re] classe.

Congrès médical international des accidents du travail (Rome, 23-27 Mai 1909). — Les membres du Congrès international des accidents du travail qui doit se tenir à Rome, 23-27 Mai 1909, pour obtenir la réduction de 50 pour 100 sur les chemins de fer P.-L.-M., sont priés d'envoyer avant le jeudi 13 leur nom et la ligne qu'ils préfèrent employer (Paris-Modane, Paris-Pontarlier) à M. DESJARDINS, secrétaire général pour la France, 205, boulevard Saint-Germain et de faire retirer leur permis à cette adresse à partir du samedi 15.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Montpellier, de M. Dujardin-Beaumetz, médecin inspecteur général de l'armée.

CONCOURS

Chirurgien des hôpitaux. — ÉPREUVE ÉCRITE. — *Séance du 7 Mai.* — Ont obtenu : MM. Bouchet, 19; Schwartz, 18, Mercadé, 17; Grégoire, 18.

Séance du 10 Mai. — Ont obtenu : MM. Iselin, 16; Chevassu, 15; Kendirdjy, 12.

Séance aujourd'hui à 4 h. 1/2 à l'hôpital Cochin.

Médecin de l'Assistance Médicale. — LECTURE DES COPIES. — *Séance du 8 Mai.* — Ont obtenu : MM. Rouyé, 11 + 11 = 22; Davrinche, 11 + 14 = 25; Darin, 12 + 12 = 24; Quinqueton, 12 + 16 = 28.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

RAPPORT

SUR LES INSTITUTIONS HOSPITALIÈRES D'ANGLETERRE ET D'ÉCOSSE

Depuis quelques années, nombre de médecins français visitent les hôpitaux anglais, mais jusqu'à ce jour je ne sache pas qu'un rapport ait été fait par un interne médaille d'or sur les installations hospitalières de nos voisins. Aussi M. Louis Sauvé doit-il recevoir compliments et remerciements pour la très instructive narration de son voyage qu'il adresse au Directeur général de l'Assistance et que publie le n° 21 du *Bulletin du Comité de l'Association des internes et anciens internes*.

Parmi les différents points étudiés par M. Louis Sauvé, j'en retiendrai trois : 1° L'autonomie des hôpitaux; 2° le personnel hospitalier; 3° l'instruction professionnelle des médecins.

***

L'intérêt et la force des hôpitaux anglais tiennent à leur AUTONOMIE :

Chaque hôpital anglais est rigoureusement autonome ; il est fondé par des dotations qui lui sont

personnelles, il est entretenu par des souscriptions publiques. Pour vivre, il faut qu'il en ait autant, si ce n'est plus, que le voisin : il est obligé de faire quelque réclame, et l'on trouve dans les hôtels, dans les salles d'attente des gares, des comptes rendus de la situation financière de l'hôpital, ayant pour but de démontrer le bon emploi de l'argent donné par les souscripteurs. De temps en temps, à Londres surtout, l'hôpital organise une kermesse payante, très payante même, dont le produit lui servira à monter quelque nouveau service.

Cette autonomie, cette indépendance, lui vaut un conseil d'administration spécial, où voisinent les délégués des souscripteurs, les médecins de l'hôpital et la matrone ou directrice du personnel soignant. En fait, cette matrone, assistée ou non d'un medical superintendant, est souvent la vraie directrice de l'hôpital et préside à ses services.

Cette autonomie fait qu'au point de vue hospitalier l'établissement est complet, ce qui se voit encore assez fréquemment en province française, mais rarement à Paris. Il comprend, en effet, outre des services de médecine et de chirurgie générales, des services de spécialités et des annexes : balnéothérapie, radiographie, électrothérapie, d'un luxe souvent extraordinaire. Chaque hôpital est donc un tout, sous le patronage, mais non sous le contrôle réel des pouvoirs civils.

A tout hôpital important est annexée une école de médecine dont les professeurs sont les médecins et les chirurgiens de l'hôpital. Ici donc, très peu de sciences accessoires, et, pour ce qui est de la médecine, de la chirurgie même, avant tout un enseignement pratique parfait et prolongé pour la masse des étudiants. Ceux d'entre eux qui voudront approfondir les sciences fondamentales : l'anatomie, la pathologie, la bactériologie et l'anatomie pathologique, et la thérapeutique, le feront ultérieurement, dans des laboratoires bien installés, mais petits, étant en général faits pour une élite.

Enfin, il existe généralement une nursery, un séminaire de nurses, admirablement tenu, où les nurses reçoivent, non seulement l'instruction professionnelle, mais encore le logement, la nourriture, le bien-être qu'exige leur situation sociale.

L'hôpital, la faculté, la nursery sont donc autonomes; la caractéristique de cette triple autonomie, c'est que chaque hôpital entre en concurrence avec ses voisins, pour son administration et son installation, pour ses médecins et son école de médecine, pour ses nurses et sa nursery. Cet esprit de concurrence est le fondement même des établissements anglais, il a pour cause le « struggle for life », il a pour résultat d'améliorer considérablement les trois ordres de choses énumérés plus haut.

Quant au personnel médical, il se compose essentiellement de chefs de service, d'assistants et d'étudiants. Parfois, il se glisse un degré de plus, l'interne. Il est ici docteur; l'Anglais se refuserait à admettre qu'un individu, que ses chefs ou les concours ont distingué, soit dépourvu du titre que le plus humble paysan exige de son médecin. Mais, même docteur, l'interne anglais est moins que l'interne français; il n'a pas le grand honneur que nous avons en France d'être non seulement l'élève, mais le collaborateur de notre chef de service.

De cette autonomie résulte, entre les différents hôpitaux londoniens, un remarquable esprit de concurrence qui fait que toute amélioration entreprise par l'un d'eux est immédiatement appliquée par les autres. Ainsi, au triple point de vue de l'administration, des installations et du personnel, chaque hôpital tâche de se montrer supérieur au voisin. C'est une question vitale pour lui, car, sinon, il ne récolterait pas de ses souscripteurs bénévoles les subventions nécessaires; les Anglais, gens pratiques, aiment mieux, tant qu'à donner de l'argent, qu'il soit bien et complètement utilisé : ils donnent leur argent à la meilleure administration. Aussi chaque hôpital de persuader au public qu'il est le meilleur, et d'inonder tous les endroits publics, hôtels, gares, etc., de brochures ou il détaille au grand jour tous ses comptes. Ainsi, à Londres, le grand public est à même de juger et de comparer l'administration des hôpitaux. Certes, semblable chose est inapplicable à Paris, où, en plus des souscriptions et des dons, l'Assistance publique a l'énorme avantage d'être subventionnée par les Pouvoirs publics, mais du moins, et ma jeune opinion est celle des membres les plus compétents du corps médico-chirurgical des hôpitaux, l'administration-mère de l'Assistance publique pourrait-elle donner à chaque hôpital plus d'initiative, le doter, pour ainsi dire, d'un « self-government », se borner au contrôle de son administration, et faire entrer en concurrence réelle les comptes et l'administration des directeurs des différents hôpitaux.

Le second avantage de l'administration anglaise est que dans le conseil d'administration de l'hôpital entrent le plus souvent des représentants de tous les corps professionnels de l'hôpital et de la ville; et notamment ont droit à y être représentés les contribuables de l'hôpital et les médecins; double chose logique, semble-t-il, que ceux qui payent puissent vérifier le bon emploi de leur argent et que ceux qui auront à se servir de cet admirable outil qu'est un hôpital, puissent contrôler son bon fonctionnement.

Le troisième avantage est qu'un hôpital anglais est un tout complet. Ici, le thérapeute a tout sous la main : service d'ophtalmologie, de radiographie, de photographie, d'électrothérapie, d'oto-rhino-laryngologie; ils sont tous là, réunis, s'entr'aidant, se complétant réciproquement, annexes indispensables de leurs aînés les services de médecine et de chirurgie générales.

***

Les nurses et la nursery font toujours l'admiration des médecins français, et je me souviens, pour ma part, du profond étonnement que j'ai eu, il y a dix ans, lorsque, rare visiteur français à cette époque, j'ai été étudier les hôpitaux londonniens. A lire M. Sauvé, j'ai senti qu'il avait été frappé d'une manière aussi intense, ce qui prouve que notre système n'a guère changé.

La véritable supériorité de l'hôpital anglais sur le nôtre tient aux nurses :

Supériorité de quantité, et aussi, il faut bien le dire, de qualité. Certes, je n'ai pas trouvé que les surveillantes de chirurgie anglaises soient mieux dressées que les françaises. Mais l'infirmière anglaise, jeune fille de bonne famille, bien élevée, instruite, qui hier encore était la fille d'un gentleman, et qui demain se mariera avec l'un des étudiants de cet hôpital, cette infirmière-là est incontestablement supérieure à la nôtre.

Elle lui est tout d'abord supérieure en quantité.

Tandis qu'une infirmière soignante a, à Paris, au moins une quinzaine de malades sous ses ordres, quand ce n'est pas beaucoup plus, quand arrivent les éventuels brancards, jamais ici il n'y a plus de six malades pour la même infirmière, et jamais il n'y a de brancards. C'est-à-dire qu'en marche normale l'infirmière française est deux à trois fois plus surmenée que l'anglaise, et en service forcé quatre à cinq fois plus.

Elle lui est en outre supérieure par la qualité ; je laisse de côté les supériorités possibles de vie extérieure et d'éducation, pour ne m'occuper que de la qualité en tant qu'infirmière. Or, la nurse d'un hôpital anglais a un gros avantage : elle soigne tantôt les malades de ville et tantôt les malades d'hôpital.

Il en résulte que les malades d'hôpital bénéficient grandement de cette manière de faire, car pour eux les nurses ont les mêmes petits soins délicats, les mêmes « chatteries » que pour les malades de ville, et l'on sait que cette délicatesse et cette attention de la nurse anglaise lui ont donné sa réputation mondiale. Ce n'est pas que j'aie trouvé en Angleterre ces infirmières admirables, que j'ai pu voir comme surveillantes de salles d'opérés dans les différents services parisiens où j'ai été interne ; je dirai même plus, j'ai vu en Angleterre des surveillantes de salles d'opération commettre des fautes d'asepsie et être dressées d'une manière qui nous semblerait en France tout à fait insuffisante pour la sécurité opératoire. Mais nos surveillantes modèles sont des surveillantes, et la masse de nos infirmières est dans l'ensemble inférieure à la masse des nurses.

Le traitement des nurses n'est pourtant pas très élevé, il varie entre 8 livres la première année (200 francs) et 30 livres à la fin de leur service (750 francs). Mais elles ne peuvent aller plus loin à moins d'entrer dans les ordres; pour être surveillante, il faut être « sister », et d'ailleurs quand leur dressage est terminé, elles se marient ou se font infirmières privées.

Par contre, si leur traitement n'est pas considérable, leur logement et leur habillement sont bien supérieurs à ceux des infirmières françaises...

Sorties de leur service, elles sont traitées comme des femmes d'un bon monde et non pas comme les pires des domestiques.

Je sais que nous avons maintenant l'Ecole de la Salpêtrière, excellente institution bien propre à rehausser encore le milieu de nos infirmières : il faudrait pour bien faire que toutes nos infirmières sortent de cette école, d'une école où on leur apprendra non seulement les soins hospitaliers, mais encore la bonne tenue physique et morale. J'aime mieux voir, en dehors de l'hôpital, une infirmière vêtue du très simple et très coquet uniforme de la Salpêtrière que de toilettes d'un goût exagéré.

Je regrette que, M. Sauvé n'ait pas donné la raison de cette supériorité déjà bien indiquée par Mlle Hamilton et dont j'ai vérifié l'exactitude. Les infirmières anglaises sont *choisies par la Sister*, directrice de l'hôpital, qui s'inquiète de leur famille et de leur vie. Elles sont *surveillées* et dans l'hôpital et hors de l'hôpital : le *costume* est un palladium et un honneur. Le conseil de l'hôpital s'occupe de la réputation de son établissement.

Nous pouvons faire tout cela, très facilement. Qu'on prenne d'abord une directrice d'hôpital, qu'on lui confie 100 jeunes filles qu'elle aura choisies elle-même, que ce personnel soit éduqué par ses soins à Paris et en Angleterre pendant deux ans.

Qu'ensuite on donne un hôpital *tout entier* à ce personnel, sans directeur, sans représentant de l'administration centrale, mais avec un conseil autonome, et l'on verra résolu le problème resté insoluble jusqu'à ce jour.

Je suis même persuadé que ce personnel serait supérieur aux nurses anglaises parce que les françaises sauront toujours se garder d'une certaine raideur et d'un esprit trop strict dans la limitation des heures et de l'objet du service qu'on peut reprocher aux nurses.

A propos du coût du prix de revient d'une journée de malade à l'hôpital d'Edinburgh, M. Louis Sauvé dit que « les chiffres sont dès l'abord tout à fait comparables à ceux de nos hôpitaux parisiens ».

Je pense qu'il faut surtout dire qu'ils ne sont pas comparables du tout, parce que nous payons aussi cher pour avoir beaucoup moins, comme le fait finalement remarquer M. Sauvé en terminant :

Pour les 900 malades, il y a un personnel de 250 femmes ; de 6 superintendantes, 33 surveillantes, 55 nurses en chef et 86 diplômées : c'est-à-dire une surveillante pour 25 malades, une infirmière pour 6 ou 7 malades, — jamais de brancards. — Enfin il y a 66 infirmières de nuit, et ce chiffre est à noter, puisqu'il correspond à une infirmière pour 13 ou 14 malades. Que nous sommes loin des chiffres de Paris, où une infirmière de nuit, généralement inexpérimentée, a sous sa dépendance des salles de plus de 30 malades !

***

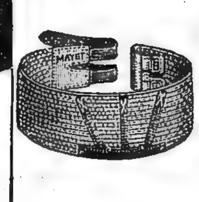
Sans entrer dans des détails, M. Sauvé porte sur l'INSTRUCTION MÉDICALE l'appréciation suivante :

Que dirai-je des études médicales en Angleterre? Elles diffèrent des nôtres à trois points de vue. Les examens se passent en bloc, pendant la dernière année, et comprennent des compositions écrites; l'étudiant anglais reçoit surtout une instruction professionnelle et pratique; enfin l'esprit de concurrence des hôpitaux-écoles fait que beaucoup de bourses et de prix en espèces souvent très élevés (3.000, 4.000, 6.000 francs) sont proposés à la compétition des élèves. Je m'abstiendrai de juger le premier point, il a ses bons et peut-être surtout ses mauvais côtés. Par contre, les deux derniers points me semblent excellents.

Sans doute, je crois l'ensemble de la masse médicale anglaise moins forte en théorie que la masse médicale française. Mais, par contre, elle sait de la pratique. Et je trouve qu'il vaut mieux, pour un praticien, ne pas savoir écrire au tableau la formule développée de l'antipyrine ou le calcul des longueurs d'ondes des différentes vibrations lumineuses, mais savoir reconnaître une diphtérie au début ou une hématocèle rétro-utérine.

F. JAYLE.





FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 26 Mai 1909, à 1 heure. — M. LAFONT : La médecine mentale dans les œuvres de Georges Courteline; MM. Brissaud, Roger, Marcel Labbé, Sicard. — M. TOUJERAS : Indosé urinaire à l'état normal et dans certains états pathologiques; MM. Roger, Brissaud, Marcel Labbé, Sicard. — M. LÉVY-FRANKEL : De l'aortite chronique et de l'athérome aortique infantiles en particulier dans l'hérédo-syphilis; MM. Gaucher, Delbet, André Jousset, Ombrédanne. — M. DUPONT : Contribution à l'étude de l'ovarite scléro-kystique; MM. Delbet, Gaucher, André Jousset, Ombrédanne.

Samedi 27 Mai, à 1 heure. — M. FARCY : Contribution à l'étude des septicémies éberthiennes non dothiénentériques; MM. Debove, Raymond, Chauffard, Castaigne. — M. BLANCHETIÈRE : Contribution à l'étude biologique de quelques variétés du genre sporotrichum pathogènes pour l'homme; MM. Raymond, Debove, Chauffard, Castaigne. — M. HIRTZ : Valeur nutritive des blés; MM. Chauffard, Debove, Raymond, Castaigne. — M. DENAIS : Folie, Dégénérescence, Dépopulation; MM. Thoinot, Bar, Quénu, Claude. — M. GAYET : Contribution à l'étude de la pleurésie purulente chez les nouveau-nés; MM. Bar, Thoinot, Quénu, Claude. — M. BUIZARD : Du traitement chirurgical de la perforation intestinale typhique; MM. Quénu, Thoinot, Bar, Claude.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 24 Mai 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Hôtel-Dieu: MM. Delbet, Mauclaire, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Hartmann, Gosset, Proust. M. Roger, censeur; M. André Jousset, suppléant.

Mardi 25 Mai 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. De Lapersonne, Marion, Auvray. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. Quénu, Morestin, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Chauffard, Jeanselme, Claude. M. Thoinot, censeur; M. Carnot, suppléant.

Mercredi 26 Mai 1909. — 4e (1re série) : MM. Pouchet, Widal, Loeper. — 4e (2e série) : MM. Pierre Marie, Desgrez, Macaigne. M. Gariel, censeur ; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Branca, suppléant

Jeudi 27 Mai 1909. — 4e (1re série) : MM. Pouchet, Gilb. Ballet, Fernand Bezançon. — 4e (2e série) : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard. M. Prenant, censeur; M. Nicloux, suppléant.

Vendredi 28 Mai 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série) : Necker : MM. Delbet, Legueu, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Hartmann, Proust, Ombrédanne. M. Pierre Marie, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Mulon, suppléant.

Samedi 29 Mai 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Gouget, Castaigne. — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Gilbert, censeur; M. Launois, suppléant.

Clinique médicale Laënnec (professeur M. L. LANDOUZY). — Etude, dans les salles et au laboratoire, des malades affectés de *maladies infectieuses et toxiques* (alcoolisme, fièvre rhumatismale, bacillo-tuberculose, cancer, diabète, diphtérie, fièvre typhoïde, gonococcie, goutte, méningite cérébro-spinale, paludisme, pneumococcie, sporotrichose, syphilis).

Sémiotique, pronostic, indications thérapeutiques générales des localisations de ces maladies sur les appareils respiratoire, cardio-vasculaire, nerveux, digestif, génito-urinaire, tégumentaire.

Le cours commencera le lundi matin 9 Août 1909, et comportera 24 leçons, par MM. L. LANDOUZY, professeur; MARCEL LABBÉ, agrégé; LÉON BERNARD, HALBRON, LAIGNEL-LAVASTINE, LORTAT-JACOB, SALOMON et VITRY, chefs de clinique médicale de la Faculté.

Les leçons seront faites (le matin, à 9 h. 1/2 précises; l'après-midi, à 2 h. 1/2 précises) dans les salles, à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale Laënnec.

Le droit à verser est de 100 francs pour le cours.

Sont admis, les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance de versement de droit. MM. les étudiants devront produire, en outre, la carte d'immatriculation.

On peut s'inscrire, dès à présent, au Secrétariat de la Faculté, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures, soit directement, soit par correspondance.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Toulouse. — M. Rispal, agrégé libre et chargé d'un cours complémentaire de bactériologie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

M. Soulié, agrégé libre et chargé d'un cours d'anatomie topographique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

M. Suis, docteur en médecine, chargé d'un cours de zoologie médicale et micrographie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

NOUVELLES

Syndicat des Médecins de la Seine. — L'Assemblée générale du *Syndicat des Médecins de la Seine* s'est réunie le 9 Mai 1909, au Palais des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente.

Plus de 400 médecins assistaient à la réunion.

La discussion a porté sur le secret professionnel.

Après une longue discussion des rapports de MM. GALLOIS et WICART, l'assemblée a voté les ordres du jour suivant :

Considérant que le secret professionnel est une garantie intangible et nécessaire de l'exercice de la médecine, qui ne devrait jamais être abandonnée;

Considérant, d'autre part, la nécessité d'obéir aux lois du pays et de sauvegarder la santé publique;

Considérant enfin que le médecin exerçant librement

ne peut être un agent de la force publique, et ne doit jamais être astreint qu'à des actes ressortissant strictement à la pratique médicale, émet les vœux suivants :

1° La déclaration des maladies contagieuses ne sera jamais imposée aux médecins, cette déclaration pouvant être assurée légalement par les chefs de famille ou par toute autre personne directement responsable devant les pouvoirs publics ;

2° La désinfection, conséquence obligatoire de la déclaration, faite jusqu'à présent sans aucun contrôle médical, a contribué à la plus flagrante violation du secret professionnel, s'est montrée, comme le disait récemment M. Comby, « odieuse, vexatoire et parfaitement inutile ». L'intérêt général et le secret professionnel, intimement liés sur ce point, réclament d'autres procédés ;

3° Le mode suivant rendra sans vexation les efforts des pouvoirs publics véritablement utiles :

Le médecin traitant avertit le chef de famille de la contagiosité de la maladie ; il lui prescrit toutes les mesures que réclament l'hygiène et la prophylaxie; il lui fait connaitre la nécessité de la désinfection;

4° Considérant que l'utilité des fiches scolaires est très discutable; que ces fiches ne pourraient être rédigées utilement par le médecin inspecteur, vu le nombre énorme des écoliers et la spécialisation médicale nécessaire par certains examens, yeux, oreilles, etc.; qu'elles seraient une violation du secret professionnel que le médecin a le devoir de respecter dans l'intérêt des familles;

5° Mais, considérant d'autre part que certains renseignements peuvent être utilement donnés, dans l'intérêt de l'écolier, par le médecin de la famille;

Emet le vœu que la seule création utile et pratique est une fiche facultative fournie par les familles, et contenant seulement les renseignements médicaux utiles pour la pratique scolaire de l'écolier;

6° La fiche scolaire restera la propriété de la famille, et demeurera entre ses mains;

7° Le questionnaire d'enfant imposé aux médecins des dispensaires d'écoles, et tout autre questionnaire imposé à des médecins constitue habituellement une violation inutile du secret professionnel, est une fiche police et d'indications qui n'est pas du ressort médical. Il y a ieu de protester contre toute obligation ainsi conçue, et qui ne peut être utilement remplie par des personnes n'exerçant pas la médecine;

8° En conséquence, le Syndicat des Médecins de la Seine décide de présenter et d'appuyer ces vœux près des pouvoirs compétents, et d'en obtenir la réalisation par tous les moyens légaux;

9° *Le Syndicat des Médecins de la Seine* : Considérant que les rigueurs dont on use à l'égard de M. Thiéry, de Saint-Mihiel, en le poursuivant, font un étrange contraste avec la tolérance dont ont bénéficié jusqu'ici de nombreux experts et médecins légistes, adresse à ce confrère l'expression de sa sympathie, et attend avec confiance le verdict qui lui rendra justice.

Pour copie conforme,
Le secrétaire général,
A. Guillemonat.

Fondation Pierre Budin. — Lundi prochain aura lieu, à 3 heures, 91, rue Falguière, sous la présidence de M. Loubet, l'inauguration de la Fondation Pierre Budin.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Leçon clinique. — *Séance du 11 Mai.* — Ont obtenu : MM. Rathery, 20; Lœper, 20.

Classement des candidats. — A la suite du concours qui vient d'avoir lieu, sont nommés médecins des hôpitaux MM. Hallé, Lœper et Rathery.

Chirurgien des hôpitaux. — Consultation écrite. — *Séance du 12 Mai.* — Ont obtenu : MM. Chifoliau, 17; Descomps, 12; Schwartz, 18; Piquand, 10.

Médecin de l'Assistance Médicale. — Lecture des copies. — *Séance du 11 Mai.* — Ont obtenu : MM. Coriat, 11 + 13 = 24; Nogier, 10 + 10 = 20; Journée, 11 + 13 = 24.

Séance du 13 Mai. — Ont obtenu : MM. Hutinel, 12 + 10 = 22; Descola, 11 + 16 = 27; Magnin, 10 + 18 = 28.

Séance aujourd'hui à 4 heures.

RENSEIGNEMENTS

Clinique de laryngologie à céder à Paris. Recettes : 50,000 fr.

Nord Ouest. Grande ville agréable. A céder clientèle riche. Recettes : 30,000 fr. Présentation de 6 mois.

Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

Bouse, *Prof. d'Allemand* de Dresde, 16, rue de Berlin (connu dans le monde méd.) enseigne *à parler* et *à traduire ouvr. scient.* Leçons particulières. Arrangement spécial. pour plusieurs personnes. *Traductions scient.*

A céder poste campagne (*Allier*). rapp. 10.000 fr. Seul médecin, fait pharm. Cond. mod. Ecr. *P. M.*, 300.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. / Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

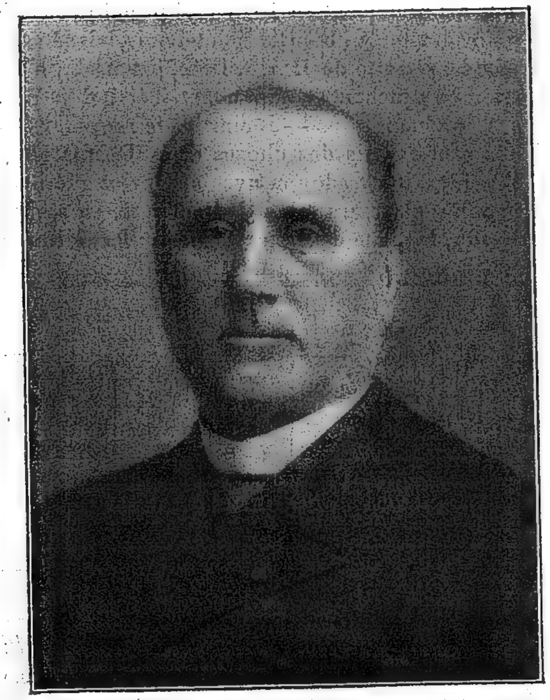
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

ERNEST BESNIER

Il est certes peu de caractères qui aient autant mérité et aussi universellement imposé le respect



que celui du grand Dermatologiste qui vient de mourir; il est peu de médecins dont la carrière se

soit déroulée avec plus de profit pour la science, pour ses progrès, pour la renommée universelle de la Médecine française, qui aient marqué une trace plus profonde dans l'esprit de leurs contemporains; il en est peu qui aient plus nettement uni au respect des traditions médicales la conception précise de la valeur et des applications des découvertes modernes, peu sans doute qui aient mieux préjugé du rôle et de la direction de l'esprit scientifique de l'avenir.

Avant d'être dermatologiste, Besnier avait été un Médecin et, toute sa vie, il est resté un médecin aux larges idées générales, comme au sens clinique le plus fin.

Né à Honfleur le 21 Avril 1831, interne des hôpitaux en 1853, il avait débuté dans la carrière médicale sous le patronage de deux des maîtres de la clinique, Barth et H. Roger. Sa thèse de doctorat, les travaux qu'il fit paraître dans les années qui suivirent sa nomination aux hôpitaux ont trait aux étranglements intestinaux, au rhumatisme, aux pleurésies et n'indiquaient aucune velléité de spécialisation. Secrétaire annuel, puis secrétaire général de la Société médicale des hôpitaux, il s'y révèle plutôt hygiéniste et épidémiologiste par la publication de rapports trimestriels sur les maladies régnantes, dont il déduit d'intéressantes lois sur la propagation des maladies épidémiques dans le milieu parisien. Aussi est-ce à titre d'hygiéniste que l'Académie de médecine lui ouvrit ses portes en 1881.

C'est seulement en 1872 qu'il prend possession d'un service de l'hôpital Saint-Louis, laissé vacant par la retraite de Bazin. Rien, jusque-là, n'avait trahi ce penchant et, cependant, il était déjà parmi ses contemporains — il aimait à le rappeler — un des plus avertis des choses de la Dermatologie. Dès lors, il s'y adonna avec ardeur et méthode : pendant plusieurs mois, il fréquenta, en auditeur assidu, la visite de son collègue Lailler, s'initiant, sous sa direction, au diagnostic des dermatoses rares et ambiguës, comme à la minutieuse technique du traitement local des affections cutanées — exemple assurément rare, digne à la fois du caractère de ces deux hommes d'élite.

Bientôt, le nouveau médecin de l'hôpital Saint-Louis, en possession de son sujet, s'imposait comme Dermatologiste, et son autorité ne fit que s'accroître.

Ce que fut Ernest Besnier comme Dermatologiste, ceux-là le savent qui, de tous les âges et de toutes les nationalités, se pressaient à ses leçons. Son enseignement clair, précis, essentiellement objectif, était captivant : mélange d'observations précises, d'idées générales, d'indications thérapeutiques à la fois sobres et explicites, il a fait la base de l'instruction dermatologique d'un nombre énorme de médecins.

L'incomparable talent d'enseigneur de Besnier l'aurait, en tout autre pays, mené au professorat. Comme il n'appartenait pas au corps des agrégés, la tradition française l'a empêché d'y parvenir. Et cependant, en 1877, un arrêté du Ministre de l'Instruction publique l'avait nommé Chargé d'un cours annexe de clinique des maladies de la peau[1]. Besnier, avant d'accepter cette nomination, avait voulu s'assurer que le Conseil de la Faculté y donnerait son assentiment. Des protestations s'étant élevées contre des désignations faites en même temps que la sienne, il fut sursis à l'exécution de l'arrêté au moment même où son enseignement allait s'ouvrir. La Faculté y perdit un de ceux qui l'auraient le plus honoré.

Tous les médecins ont eu entre les mains la traduction des *Leçons* de Kaposi, annotée par Ernest Besnier et A. Doyon. C'est dans les deux éditions successives de cette œuvre que Besnier a le plus complètement exposé ses idées, publié ou résumé la plupart de ses recherches, insistant dans des notes, dont l'importance et l'intérêt dépassent souvent ceux du texte original, les points sur lesquels il différait du maître viennois. Ce livre, international à proprement parler, a mis en présence deux doctrines, en a permis la comparaison; c'est peut-être lui qui a le plus puissamment coutribué à la diffusion des idées françaises à l'étranger.

Dans une série de publications, plus connues des dermatologistes que du grand public médical, dans de nombreuses études cliniques et critiques publiées dans les *Annales de Dermatologie*, Besnier a fait connaître des états morbides mal ou peu décrits, des méthodes thérapeutiques personnelles, traité toutes les grandes questions de pathologie générale cutanée.

Tous ces travaux portent la marque d'une observation patiente, méticuleuse souvent, et abondent en idées larges et générales, qui ont rapidement fait fortune. Ils mettent en évidence le talent de critique hors de pair du Maître.

L'influence de Besnier sur la dermatologie contemporaine ne s'est pas seulement exercée par l'enseignement public et par le livre. Elle s'est au plus haut degré manifestée sur ceux qui l'entouraient, qu'il groupait et savait rechercher, inciter au travail et diriger suivant leurs aptitudes. C'était un chef d'Ecole.

Tous ceux qui portent un nom dans la Dermatologie française contemporaine peuvent et doivent se dire ses élèves : tous, soit qu'ils aient eu le grand bonheur d'être attachés à son service, soit qu'ils l'aient fréquenté pour se perfectionner, ont reçu du Maître des directions, des conseils, des encouragements ou des critiques dont ils conservent le souvenir reconnaissant.

1. En même temps, Archambault était chargé d'un cours des maladies des enfants; Panas, d'un cours des maladies des yeux; Tillaux, d'un cours des maladies génito-urinaires; Mauriac, d'un cours des maladies syphilitiques et vénériennes; M. Fournier d'un cours des maladies syphilitiques (formes secondaires et tertiaires).

L'autorité de Besnier était considérable parmi les dermatologistes du monde entier. Elle s'affirmait dans les Congrès, où il était l'objet du respect universel et des manifestations les plus flatteuses : nul n'y honorait mieux son pays.

Ce n'est pas ici le lieu de tracer un tableau des progrès de la dermatologie dans le dernier quart du XIXe siècle. L'historien qui voudra le tenter constatera sans peine que Besnier en fut un des principaux artisans; par lui-même ou par son influence, il a contribué à la solution de nombreux problèmes, enrichi la thérapeutique, et surtout, en faisant installer à l'hôpital Saint-Louis le premier laboratoire de recherches histologiques, il a, ainsi que Vidal, orienté la Dermatologie française dans une voie scientifique singulièrement féconde.

Sous des dehors froids et réservés, Besnier était en réalité accueillant et savait, partout, découvrir le mérite et les qualités.

Il est à peine besoin de rappeler que, dans toute son existence professionnelle, Besnier fut toujours l'impeccable modèle de la conscience et de la droiture.

Tous ceux qui l'ont connu, ceux surtout qui ont eu le grand honneur de l'approcher et de participer à sa vie scientifique conserveront le souvenir et le culte de ce Maître incomparable.

GEORGES THIBIERGE.

A travers le Monde

HONGRIE

Depuis l'inauguration du premier dispensaire antituberculeux hongrois construit à Szombathely en 1907, de nombreux autres établissements analogues ont été créés à Budapest, à Nagyvarad, à Szegad, à Hodmezövasarhely, à Szabadka, à Szekesfehervar et à Magyar-Ovar.

Tous ces dispensaires reçoivent de l'Etat des subventions importantes. G. V.

GRÈCE

Le premier Congrès grec contre la tuberculose aura lieu ce mois ci sous le haut patronage du prince royal de Grèce.

Toutes les personnes s'intéressant à un titre quelconque à la lutte antituberculeuse sont conviées à y prendre part. G. V.

LIVRES NOUVEAUX

F. Maurel. — *Traité de l'alimentation et de la nutrition à l'état normal et pathologique*, 3e volume. 1 vol. in-8° de 700 pages. Prix : 14 francs. (O. DOIN ET FILS, éditeurs.)

Poursuivant la série de ses très consciencieuses études, l'auteur nous donne aujourd'hui, dans une première partie, ses études relatives à la ration alimentaire pendant la grossesse, l'allaitement, le travail, à l'influence de la température ambiante, des vents, du travail intellectuel sur les dépenses physiologiques.

La deuxième partie est consacrée à l'étude des modifications subies par les diverses catégories d'aliments suivant les procédés de préparation culinaire et de conservation auxquels ils sont soumis. Elle nous renseigne sur la valeur vraie des mets tels que nous les ingérons, valeur si différente de celle qu'ils ont en « nature ».

Le volume se termine par un exposé succinct de l'alimentation des collectivités (crèches, écoles maternelles, pensions, collèges, armée et marine, prisons, restaurant, famille, France en général).

Ce volume aura certainement le succès des précédents. Sa riche et rigoureuse documentation lui assure une place à part dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de diététique.

ALFRED MARTINET.

BIBLIOGRAPHIE

1864. — **A. Lacassagne.** — PRÉCIS DE MÉDECINE LÉGALE. *Deuxième édition, entièrement revue.* 1 vol. petit in-8° de XXIV-865 pages (de la *Collection de Précis Médicaux*), avec 112 figures et 2 planches hors texte en couleurs, cartonné toile souple. Prix : 10 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1865. — **R. Bing.** — KOMPENDIUM DER TOPISCHEN GEHIRN- UND RUCKENMARKSDIAGNOSTIC. 1 vol. gr. in-8°, de 200 pages, avec 70 figures. Prix : 6 marks. (*Urban et Schwarzenberg*, éditeurs, à Vienne.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'ORTHOPÉDIE
SOMMAIRE du n° 3.

Mémoires originaux :

Marcelin Herrero Vegas et J.-M. Jorge (fils). — Fractures de l'omoplate chez les enfants (avec figures dans le texte).

Vittorio Putti. — Sur la malformation de Madelung (avec figures dans le texte).

G. Nové-Josserand et E. Perrin. — Les luxations vraies au cours de la coxalgie (avec figures dans le texte).

René Le Fort. — Atrophie congénitale du membre inférieur droit (avec figures dans le texte).

E. Kirmisson. — Pouces à trois phalanges (avec figures dans le texte) (planche II).

Maurice Monsaingeon. — Fractures de l'extrémité inférieure des os de la jambe (avec figures dans le texte).

H. Gaudier. — Déformation rachitique symétrique des deux poignets par radius curvus (avec figures dans le texte).

Recueil de faits :

Jules Lemaire. — Malformations congénitales, familiales, héréditaires des mains et des pieds (avec figures dans le texte) (Planches III et IV).

Analyses. — Bibliographie. — Nouvelles.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de Laënnec. — Vendredi 21, à 10 heures, le professeur Landouzy fera l'histoire d'une malade (n° 20, salle Rostan) affectée de Sporotrichose hypodermique.

Avis. — MM. les étudiants sont priés de vouloir bien, jusqu'à nouvel ordre, venir retirer au secrétariat de la Faculté, de midi à 3 heures, les différentes correspondances qui leur sont destinées : convocations pour examen, travaux pratiques, etc.

Chirurgien dentiste. — Une session d'examens pour le diplôme de chirurgien-dentiste s'ouvrira à la Faculté de médecine de l'Université de Paris le 5 Juillet 1909.

I. *Pièces à produire.* — Les candidats produiront les pièces suivantes : Un extrait authentique de leur acte de naissance, et, s'il y a lieu, une traduction également authentique de cette pièce; un extrait de leur casier judiciaire; soit un diplôme de bachelier, soit le certificat d'études prévu par le décret du 30 Juillet 1886, modifié par le décret du 25 Juillet 1893, soit le certificat d'études primaires supérieures; un certificat constatant qu'ils ont accompli, dans des Ecoles dentaires des études complètes et régulières. A ce certificat sera joint un extrait des registres de l'Ecole indiquant les dates d'entrée, d'inscriptions, etc.; un certificat individuel, délivré par M. le directeur des travaux scientifiques de l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, certificat justifiant du travail de l'élève et de son assiduité aux travaux pratiques de dissection.

II. *Consignations.* — Les consignations seront reçues au secrétariat de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, les vendredi 25, samedi 26 et lundi 28 Juin 1909.

Les candidats consigneront les droits d'examen, de certificats d'aptitude et de diplôme fixés par les décrets des 14 Février 1894 et 26 Février 1907 (40 francs pour le 1er examen, 30 francs pour les 2e et 3e examens, 20 francs pour chaque certificat d'aptitude et 100 francs pour le diplôme).

Il sera fait remboursement, aux candidats ajournés, des droits de certificat et de diplôme, selon les cas. Les examens auront lieu à partir du 5 Juillet 1909.

Médecine opératoire spéciale. — Cours de M. G. Lardennois, prosecteur. *Opérations sur la tête, le cou et le thorax.* Ouverture le vendredi 21 Mai 1909, à 1 h. 1/2.

I. Traitement des complications des otites moyennes. Trépanation de la mastoïde. Traitement des abcès cérébraux et cérébelleux d'origine otique. Traitement de la phlébite du sinus latéral. — II. Topographie cranio-encéphalique. Trépanation. Craniectomie. Exploration de l'encéphale. Traitement des enfoncements de la voûte. Traitement des plaies pénétrantes par coups de feu. Traitement des épanchements intra-craniens, des abcès et des tumeurs. — III. Trépanation du sinus frontal. Trépanation du sinus maxillaire. Enucléation du globe oculaire. Voies d'accès vers les polypes naso-pharyngiens, vers l'hypophyse. — IV. Traitement du cancer de la langue. Ablation des ganglions du cou. Chirurgie des glandes salivaires. — V. Laryngotomie. Laryngectomie. Tubage. Trachéotomie. Abcès du sein. Traitement des tumeurs bénignes du sein. — VI. Traitement des cancers du sein. Résections de côtes. Thoracoplasties. — VII. Traitement radical des otites moyennes. Evidement pétro-mastoïdien. Chirurgie du trijumeau. Ablation du ganglion de Gasser. — VIII. Chirurgie du corps thyroïde. Enucléation intra-glandulaire. Thyroïdectomie. Sympathectomie. Anastomose spino-faciale. — IX. Chirurgie du pharynx. Abcès rétro-pharyngiens. Végétations adénoïdes. Traitement des tumeurs du pharynx. Résection du maxillaire inférieur. Œsophagotomie externe. — Volets thoraciques. Pneumotomie. Ponction du péricarde. Chirurgie du cœur.

Le Cours aura lieu tous les jours. Les élèves répéteront eux-mêmes les opérations sous la direction du prosecteur.

Le droit à verser est de 50 francs.

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (service du professeur Dieulafoy). — M. René Gaultier, chef de clinique, fera à partir du 3 Juin 1909, à 5 heures du soir, une série de conférences sur les nouvelles méthodes cliniques utilisées dans la séméiologie du tube digestif.

I. Exploration de l'œsophage (œsophagoscopie). — II. Exploration de l'estomac (chimisme gastrique, motricité gastrique, examen radioscopique). — III. Exploration de l'intestin, du foie et du pancréas, méthodes de Coprologie clinique (examen macroscopique des fèces; présentation de moulages de garde-robes de nourrissons, examen microscopique; projections de microphotographies; examen chimique, réaction de Weber pour le diagnostic du sang, réaction du sublimé acétique pour l'exploration des fonctions biliaires chez l'enfant d'après Triboulet. Stéarrhée hypostéatolyse et le syndrome pancréaticobiliaire. Examen bactériologique. Examen parasitologique. Sigmoïdoscopie et rectoscopie cliniques).

Les élèves seront exercés individuellement aux méthodes de laboratoire (docteurs français et étrangers, étudiants ayant terminé leur scolarité). — S'inscrire au laboratoire de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, tous les jours, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir.

HOPITAUX ET HOSPICES

Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux (Cours et exercices de médecine opératoire spéciale). — *Opérations sur les organes génitaux de la femme*, par MM. Jean-Louis Faure et Robert Proust, professeurs agrégés, chirurgiens des hôpitaux.

Ce cours commencera le mardi 25 Mai. Il aura lieu à 2 h. 1/2 les mardis, jeudis et samedis. I. Anatomie chirurgicale de l'appareil génital de la femme. Technique générale. Instrumentation. — II. Hystéropexie. Raccourcissement des ligaments ronds. (Déviations utérines.) — III. Opérations sur la vulve et le périnée. (Prolapsus génitaux. Déchirures du périnée.) — IV. Fistules vésico-vaginales et recto-vaginales. — V. Colpotomie. Amputation du col. (Suppurations pelviennes. Métrites.) — VI. Curettage. Opérations plastiques sur le col. (Rétention placentaire. Dysménorrhée. Stérilité.) — VII Salpingectomie unilatérale. (Inflammations et tumeurs des annexes. Grossesse tubaire.) Hystérectomie subtotale; procédés divers. Décollation. Procédé américain. Procédé de Terrier. Hémisection. — VIII. Hystérectomie totale. Hystérectomie pour cancer (opération de Wertheim et opération par voie combinée). — IX. Hystérectomie vaginale. Colpohystérectomie. — X. Indications et choix des procédés. (Fibromes. Myomectomie. Annexites. Tumeurs ovariennes. Prolapsus génitaux. Cancers.)

Le nombre des élèves est limité. Le droit à verser est de 80 francs pour les docteurs en médecine et de 50 francs pour les étudiants en médecine. Le cours est gratuit pour les internes des hôpitaux.

Se faire inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin, de 10 heures à 4 heures.

Association d'enseignement médicale des hôpitaux de Paris. — *Médecine générale* : M. Bergé, hôpital Lariboisière. Tous les mercredis, à 11 heures, salle de la consultation. Leçons de thérapeutique médicale. — M. Brouardel, hôpital Tenon. Le mardi et le samedi, à 10 h. 1/2, salle de la consultation, pendant les mois de Mai et Juin. Leçons de clinique et de thérapeutique élémentaires. Examen des malades. — M. Hirtz, hôpital Necker, à partir du mois de Mai, tous les vendredis. Examen et discussion des entrants. Traitement. A partir du 3 Juin, tous les jeudis, à l'amphithéâtre Laënnec, conférences de thérapeutique. Thérapeutique d'urgence des affections cardio-pulmonaires. — M. Mosny, hôpital Saint-Antoine.

Tous les vendredis, présentation de malades. Tous les mardis, conférences sur les Maladies de l'appareil respiratoire, à 10 heures, salles Louis et Nélaton. — M. SERGENT, hôpital Necker (service de la consultation de médecine. Le matin, à 10 heures, exercices de médecine pratique (interrogatoire et examen d'un malade, discussion du diagnostic et des indications thérapeutiques, manière de formuler et de rédiger une ordonnance).

Maladies du système nerveux : M. BABINSKI, hôpital de La Pitié. Pendant les mois de Mai, Juin et Juillet, tous les samedis, à 10 h. 1/4 du matin, conférences cliniques sur les Maladies du système nerveux, dans le grand amphithéâtre de l hôpital.

Psychiatrie : M. ROUBINOVITCH, hospice de Bicêtre. Consultation externe pour Maladies mentales des adultes et des enfants, et policlinique hebdomadaire, tous les jeudis, à 9 heures du matin.

Médecine infantile : M. TRIBOULET, hôpital Trousseau, le mercredi matin, à 10 heures, Etudes pratiques et cliniques des fonctions digestives de l'enfant. — M. VARIOT, hôpital des Enfants-Assistés, tous les lundis, à 10 h. 1/2, salle de la Grande crèche, conférences publiques d'hygiène et de clinique infantiles.

Chirurgie infantile : M. VILLEMIN, hôpital Bretonneau (2, rue Carpeaux). Tous les jeudis, à 9 h. 1/2 du matin. Chirurgie infantile et orthopédie, alternativement.

Chirurgie générale : M. ARROU, hôpital de La Pitié. Tous les vendredis, à 10 h. 1/2. Leçon clinique. Tous les jeudis, à 9 heures. Séance opératoire.

Ophtalmologie : M. TERRIEN, hôpital des Enfants-Malades. Le mardi, à 9 h. 1/2. Présentation de malades; le jeudi à 10 heures. Opérations; le samedi à 10 h. 1/2. Leçons d'ophtalmo-neurologie, avec présentation de malades, par M. Bourdier, interne du service.

Accouchements : M. BOISSARD, hôpital Saint-Louis. Trois conférences, les 3, 5 et 8 Juin, à 11 heures du matin, à la maternité de l'hôpital sur le choix des nourrices, l'hygiène alimentaire des nourrissons et la thérapeutique et les médicaments chez les nourrissons. — M. DÉMELIN, hôpital Tenon : A la maternité de l'hôpital, tous les matins, jusqu'au 30 Juin, à 9 heures. Leçons pratiques sur les accouchements.

NOUVELLES

L'inscription dans les Facultés et Ecoles de l'Etat. — Le *Journal officiel* vient de publier le décret suivant :

Article premier. — Tout étudiant qui poursuit l'obtention d'un des grades ou titres établis par l'Etat ne peut s'inscrire à cet effet dans les différentes Facultés ou Ecoles d'enseignement supérieur que s'il justifie du diplôme, brevet ou certificat sans lequel, d'après les règlements, nul n'est admis à postuler le grade ou titre auquel il aspire; aucune dispense ne peut être accordée.

Art. 2. — Les étudiants de nationalité étrangère qui veulent entreprendre des études en vue de la licence ou du doctorat en droit, ou de la licence ès sciences ou de la licence ès lettres, ne sont autorisés à s'inscrire dans les Facultés ou Ecoles que sur la production en original des diplômes, brevets ou certificats à eux délivrés par les Universités ou établissements étrangers où ils ont accompli leurs études et subi les examens. Ces documents, accompagnés de la traduction qui en sera faite par un traducteur juré, seront visés et certifiés véritables par le consul général de France pour le pays dont ils proviennent.

Le Comité consultatif de l'enseignement public (première section) jugera si ces diplômes, brevets ou certificats peuvent être acceptés comme équivalents au baccalauréat de l'enseignement secondaire ou au diplôme de licencié en droit après avis motivé de la Faculté ou Ecole où l'étudiant demande à s'inscrire.

Art. 3. — Il n'est point dérogé aux conventions internationales relatives aux étudiants français résidant à l'étranger et aux étudiants originaires de Roumanie.

Ne sont point modifiées les règles suivies jusqu'ici à l'égard des étudiants originaires de l'Ile Maurice, à l'égard des étudiants inscrits à l'Ecole française de droit du Caire et à la Faculté française libre de médecine de Beyrouth.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Sont désignés pour faire partie du jury du prochain concours de médecin des hôpitaux : MM. Brocq, Enriquez, Guinon, Klippel, Claude, Al. Renault, Béclère, Barth, Pozzi.

Chirurgien des hôpitaux. — CONSULTATION ÉCRITE. — *Séance du 14 Mai.* — Ont obtenu : MM. Kendidjy, 16; Alglave, 15; Hallopeau, 16; Gernez, 19; Chevassu, 19.

Séance aujourd'hui à 4 h. 1/2 à la Charité.

Médecins de l'assistance médicale. — LECTURE DES COPIES. — *Séance du 15 Mai.* — A obtenu : M. Geslaud, $10 + 11 = 21$.

Séance le 1er Juin, à 4 heures, à l'Hôtel-Dieu, pour la 1re épreuve clinique.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

AUTOUR D'UN LIVRE DE PHYSIOTHÉRAPIE [1]

Je ne peux penser à notre profession sans me la représenter comme une divinité ailée et très noble, mais que des semelles de plomb rivent à la terre. En même temps qu'il est contraint de tirer de son art les ressources propres à son existence, le médecin a le devoir impérieux de détruire le mal. Par suite de cet antagonisme, plus ses victoires sont nombreuses dans le domaine de la thérapeutique, de l'hygiène prophylactique, plus se rétrécit son champ d'action, plus clairsemée se fait sa clientèle.

A cet état constitutionnel est-il un remède efficace et honorable à la fois? Oui, certes; et c'est le travail sans relâche. Jeune gens qui sortez de l'Ecole, instruisez-vous mieux que nous ne l'avons fait, élargissez votre vision, soyez dermatologistes, électriciens, laryngologistes, imitant en cela nos confrères de l'étranger. La plaque

1. MM. A. MARTINET, A. MOUGEOT, P. DESFOSSES, L. DUBEY, CH. DUCROQUET, L. DELHERM et H. DOMINICI. — « Les agents physiques usuels ». In *Bibliothèque de thérapeutique clinique*. MASSON, édit. Prix : 8 francs.

sensible de votre cerveau, ayant subi fortement l'empreinte de certaines données, classiques au moment des études, doit néanmoins demeurer toujours apte à recevoir des impressions nouvelles. A ce prix seulement vous augmenterez légitimement vos profits. Je n'en veux pour preuve que ce qui se passe pour la physiothérapie. Elle n'était *rien* hier, et, suivant un mot célèbre, la voilà en passe de devenir *tout* aujourd'hui.

C'est pourquoi, en dehors des liens de sympathie qui m'attachent à quelques-uns des auteurs des *Agents physiques usuels*, il m'a paru bon de dessiner quelques arabesques en marge de cet excellent livre, afin de vous inciter à le lire comme moi, la plume à la main.

Il y a deux sortes de critique bibliographique : L'une purement objective suit pas à pas l'ouvrage et le résume. Relativement aisée, elle convient surtout aux communications, aux mémoires originaux. Je préfère pour un Traité me cantonner dans la critique subjective. Et ici le nom de Sainte-Beuve viendrait sous ma modeste plume si je ne redoutais l'outrecuidance de ce prétentieux rapprochement.

Donc, les jeunes auteurs des *Agents physiques usuels* ont fait œuvre pie en nous fournissant l'occasion d'augmenter notre bagage professionnel. Dans un champ très vaste, ils ont su choisir ce qui était strictement technique, bon à connaître, meilleur à mettre en pratique : Climatothérapie, hydrothérapie, crénothérapie, thermothérapie, méthode de Bier, kinésithérapie, électrothérapie, radiumthérapie, toute la physiothérapie, en un mot, est condensée dans cet in-octavo de 600 pages. Mais si mes confrères n'ont pu faire un peu l'école buissonnière, est-ce une raison pour que, suivant la pente de mon esprit, je ne tente pas, moi, de m'égarer dans les sentiers de ma fantaisie? Non, pourvu que ma glose ait une portée générale et que mes impressions ne s'éloignent pas trop des sujets traités par mes auteurs.

Ainsi, pour la climatothérapie, je voudrais noter tout d'abord qu'elle est, en dépit d'affirmations contraires, essentiellement moderne. Et c'est ce que me semble avoir très bien senti M. Martinet. Sans doute, dans son chapitre fameux sur *Les airs, les eaux et les lieux*, notre père Hippocrate s'occupe bien de climatologie. Il a vu parfaitement, et de même Aristote, la réaction de la terre sur l'homme. Il est à ce titre un des précurseurs de l'anthropogéographie, que l'on a bien tort de croire née d'hier; mais, en réalité, il n'a presque pas parlé des climats dans la thérapeutique des maladies. Oribase et Celse ont seuls fait une incursion dans ce domaine, ce dernier surtout lorsqu'il préconise le climat d'Alexandrie, — on vante Le Caire aujourd'hui, — et les séjours prolongés à bord des navires.

Ce qu'Hippocrate et les Anciens avaient, par contre, justement pressenti, c'est le rôle de l'atmosphère dans la production des épidémies. M. Trillat, de l'Institut Pasteur, ne vient-il pas de montrer, au *Congrès de Physiothérapie d'Alger*, en Avril dernier, que la virulence des microbes dépendait de la composition des gaz de l'air? La médecine antique n'avait donc pas erré en parlant des miasmes humains, telluriques, etc. Remplaçons nos mots de gaz et de microbes par celui de miasme, qui les résumait tous, et nous revenons à 2.500 ans en arrière : *Nil novi sub sole*. Ce n'est qu'au début du XIXe siècle [1], quand les communications se font plus faciles, que se codifient et se précisent les règles de la climatothérapie.

1. Je n'ai point parlé de Montesquieu, encore que l'*Esprit des Lois* ait pour base l'influence des climats sur l'homme; on le lui a assez reproché pour que je ne l'en loue pas. Jean-Jacques seul l'approuva dans son livre Ier du *Contrat social*, en un paragraphe curieux (chap. VIII) et qui semble écrit pour l'époque actuelle.

Sur cette voie comme sur tant d'autres, nous fûmes les premiers à nous lancer, et si Foissac, dans son Traité des Climats, s'occupait surtout des dangers qu'ils pouvaient présenter, en revanche Carrière jetait les fondements solides de la climatologie médicale. Il est bien naturel, au surplus, que cette science soit nôtre; n'habitons-nous pas « le plus beau royaume sous le ciel », comme l'a si bien nommé M. Onésime Reclus?

Avec notre besoin de classification habituel, nous avons divisé la France en sept climats : le vosgien, caractérisé par ses variations brusques, le séquanien par sa douceur, le breton par sa stabilité, le rhodanien par la pureté de son air sans cesse en mouvement, l'auvergnat par sa tonicité, si je peux dire, le girondin et le méditerranéen par la joie de leur soleil, sourire du bon Dieu.

En réalité, entre Dunkerque et Marseille, ce n'est pas, comme on l'a dit avant moi, une question de vêtements, mais tout au plus de pardessus. Notre terre est si petite, sa situation par rapport à l'Equateur est telle qu'on n'y connaît point les grands contrastes. Aucune de nos villes n'a une température moyenne, annuelle, inférieure à 9°. Pas de région chez nous qui reçoive par an moins de 400 millimètres de pluie. Les terres arrosées par 2 à 400 millimètres d'eau ne sont que des steppes; au-dessous de 200, c'est le désert. Passé 400 millimètres, on a la terre bénie, fertile en moissons. Cette quantité, nous la recevons, et au delà; et, cependant, le pays n'est pas partout humide, car d'autres facteurs interviennent. Il y a d'abord l'altitude, au moins aussi importante que la latitude; il y a surtout l'influence du sol même. Si, avec l'argile, nous avons la terre froide, abondante en étangs ou en marais, en revanche le calcaire et la craie nous donneront les terres chaudes où la vigne, cette pauvre bossue, mère joyeuse, tord ses pieds entre les cailloux. Les terres de sable reçoivent la chaleur

et la renvoient différemment; or, chez nous, tous ces sols alternent pour former un ensemble, j'allais dire une harmonie incomparable.

Il y a encore l'influence de la mer, et nul pays plus que le nôtre n'est caressé par la vague mugissante; elle est au Nord, à l'Ouest, au Sud; c'est elle qui fait la loi dans notre ciel. En ce pays sans égal, où chante toute la gamme des climats, vous n'aurez aucune peine, *les Agents physiques usuels* en mains, à diriger vos malades. Pour les neurasthéniques non rhumatisants, vous avez la haute montagne, Alpes ou Pyrénées. La Bretagne, avec sa stabilité climatique, conviendra aux cardiaques; de même Pau, et les petites altitudes. Les tuberculeux ont l'Auvergne, les rivages de la Méditerranée ou de l'Océan. Et que dire aussi de ces environs de Paris, de la région de Fontainebleau surtout, qui devraient être l'auberge de l'Europe fatiguée et malade! En Suisse, en Allemagne, ils auraient, avec des ressources pareilles, des centaines de caravansérails; combien en compte-t-on chez nous?

Autant la Terre maternelle fait pour nous, autant nous faisons peu pour elle. Et ici je touche le revers de la belle médaille. Au cours de son chapitre, M. Martinet, dont le talent simple et vigoureux me rappelle celui de mon bon maître Le Gendre, a été obligé de parler avec détails des climats de la Suisse. Pourquoi? Mon Dieu, tout simplement parce que si nous avons la richesse climatique, nous n'avons point su, comme nos sages voisins, la mettre en valeur. Pas un flanc de montagne, pas un pic chez eux qui n'ait des hôtels pour toutes les bourses. Ici l'industrie hôtelière bégaye encore. La faute en est, croyez-moi, à l'instruction ridicule, — je ne parle pas de l'éducation inexistante, — donnée à nos enfants dans les petites écoles. J'y ai envoyé mon fils, et j'ai connu là des maîtres patriotes, honnêtes, bons serviteurs du pays; mais quelle logomachie, mon Dieu! quelle logomachie inutile! Je ne demande pas de voir enseigner à nos petits la climatologie, mais pourquoi ne pas développer leur initiative en leur faisant l'histoire de leur vieille patrie? Il n'en est pas de plus tragique, ainsi que l'a dit M. Reclus, parce qu'aucune ne reçut au même degré le don funeste de la beauté.

Du toit pyrénéen, la France descend en pente douce. Sa frontière débouche sur les plaines d'Europe limitées à l'extrême-est par le bassin de la Volga. Tous les pèlerins armés l'ont successivement visitée, attirés par sa richesse et son climat; ils allaient jusqu'à l'Océan, barrière infranchissable, et là il fallait, ou s'établir, ou revenir sur ses pas, et, dans les deux cas, combattre à outrance, d'où l'instinct guerrier de notre nation. Jamais pays ne fut plus que le nôtre foulé, meurtri, ravagé. Comme dans les sociétés barbares les hommes dominent, les femmes échappaient aux massacres, et ce sont elles précisément qui ont assuré une constance relative à la race. Deux invasions seulement sont venues du Sud, la Sarrasine, dont notre sol garde encore des empreintes disséminées, et celle des Romains, si grosse de conséquences pour les destinées de l'Empire.

César était venu en Gaule moissonner des lauriers, qu'il croyait faciles : la guerre dura 10 ans, comme celle de Troie. La conquête réalisée, il se trouva que les vaincus, ingénieux et habiles, étaient des ouvriers moins coûteux, mais plus artistes que ceux d'Orient. On tissait chez nous des voiles et des toges qui concurrençaient les plus riches étoffes d'Egypte. Le sol, sous l'effort du centurion mué en agriculteur, donnait autant de blé, et meilleur, que les plaines de Carthage. Alors, la Rome qui allait s'enliser dans la morbide langueur du ciel oriental, — on l'avait bien vu au cours de l'intrigue de ce sous-officier d'Antoine avec Cléopâtre, — Rome donna un coup de barre, remonta vers l'est, et, d'orientale, sa politique se fit occidentale. Mais, comme les Barbares de Germanie, rapaces oiseaux toujours prêts à fondre sur les belles proies, menaçaient de prendre leur vol vers la conquête nouvelle, Auguste et ses successeurs immédiats reconstituèrent l'armée, réveillèrent les enthousiasmes assoupis. Pendant 300 ans, toutes les énergies de l'Empire furent dépensées à monter la garde sur le Rhin. Supprimez la Gaule, et c'est la décadence de Rome avancée de 3 siècles... C'est qu'elle valait la peine d'être défendue, la bonne terre que nous ne savons plus aimer, à force de vouloir aimer toute la terre!

***

M. Desfosses, lui, dans son chapitre des exercices physiques, vante l'effort, indique comment on le réalise et à quoi il remédie. Oh! les bonnes pages françaises, et combien utiles à une époque où les volontés s'endorment, où les corps sans beauté se traînent sans joie en de lugubres vêtements. A ce point de vue encore, ce pays méritait mieux; il s'est souvent trompé, il a fait beaucoup de fautes, comme dit aussi M. Reclus, il lui arrive toujours de faire les grandes expériences pour le reste de l'Humanité. Il est si fou qu'on le croirait toujours jeune. Comment lui redonner, avec la

NUCLÉATOL ROBIN

GRANULÉ

Composition. 1 cuillerée à café ou 2 cuillères-mesures contiennent : 0 gr. 25 de Nucléophosphate de Chaux et 0 gr. 05 de Nucléophosphate de Soude, soit. 0 gr. 30 au total correspondant à 0 gr. 05 d'acide nucléinique.

INDICATIONS :

Reconstituant du **SYSTÈME NERVEUX**
NEURASTHÉNIE
PHOSPHATURIE, NÉVRALGIES
DÉBILITÉ de l'ORGANISME, etc.

DOSE : 4 à 6 cuillères-mesures chez l'*Adulte* par 24 heures et 2 à 3 pour *Enfants, Vieillards*.

NUCLÉATOL INJECTABLE

Composition : 0 gr. 025 d'Acide Nucléinique ; 0 gr. 175 de Nucléophosphate de Soude par cent. cube.

INDICATIONS :

DERMATOSES DIVERSES
DIABÈTE
etc.

VENTE EN GROS :
13, Rue de Poissy, PARIS
DÉTAIL : *PRINCIPALES PHARMACIES*

COMPRIMÉS MÉTHYLARSINÉS de NUCLÉATOL

Composition par comprimé : Acide Nucléinique 0 gr. 025 ; Nucléophosphate de Chaux, 0 gr. 125 ; Méthylarsinate de Soude, 0 gr. 01.

INDICATIONS :

TUBERCULOSE
VÉGÉTATIONS ADÉNOÏDES
PALUDISME, CONVALESCENCE
longue et difficile, etc.

MODE D'EMPLOI : 2 à 3 Comprimés deux fois par jour aux deux principaux repas, ce qui fait de 0 gr. 04 à 0 gr. 06 de Méthylarsinate sodique par jour. Ces comprimés s'avalent facilement avec un peu d'eau comme des pilules ou granulés.

DIATHÈSE URIQUE

Urisal du Dr Deschamp

Granulé soluble et agréable

Echantillon sur demande au Laboratoire DUBOIS-LALEUF, 7, rue Jadin, PARIS

FORMULE par 6 grammes		
	Acide thyminique	*0 gr. 05*
	Urotropine	*0 gr. 20*
	Théobromine	*0 gr. 10*
	Salicyl. de lithine	*0 gr. 10*

DYSPEPSIE - GOUTTE - RHUMATISME

Traités par la

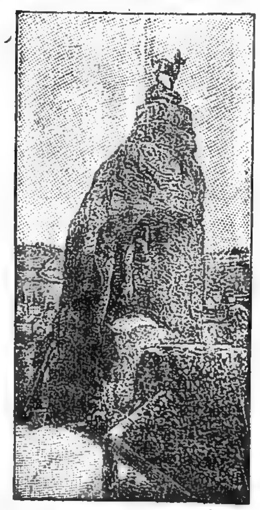
POUDRE KUTNOW

C'est un fait bien connu que le Rhumatisme et la Goutte sont dus à la présence ou à l'excès d'acide urique dans l'économie.

Les médicaments qui ne servent qu'à purger ne sauraient ni guérir du Rhumatisme, ni apporter aucun soulagement aux angoisses de la dyspepsie ; l'organisme est déjà affaibli, et l'on sait très bien qu'un tel traitement ne sert qu'à affaiblir davantage.

Il nous faut donc employer un remède qui élimine d'une façon efficace les poisons, cause de la maladie, et en même temps qui ait une action vivifiante sur l'organisme.

La Poudre Kutnow répond exactement à ces desiderata.



MARQUE DÉPOSÉE

QUELQUES ATTESTATIONS

Le *Medical Journal d'Edimbourg*, dit :

« La Poudre Kutnow est une excellente préparation que nous pouvons recommander hautement. »

Le *Medical Times and Hospital Gazette* dit :

« C'est une préparation efficace, agréable au goût et d'une grande valeur thérapeutique, particulièrement dans les troubles du foie et de l'estomac. »

Le *Lancet*, de Londres, dit :

« Notre analyse confirme la présence des propriétés thérapeutiques du sulfate de soude, de potassium, du carbonate de chaux, du lithium et du strontium. »

SE TROUVE DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

ÉCHANTILLONS envoyés gratis AUX MÉDECINS

Veuillez remplir CE COUPON

et l'adresser à MM. S. KUTNOW & Co, Ltd.
41, Farringdon Road, Londres, E. C.

Docteur ....

Adresse ....

« *P. M.* »

ÉCHANTILLONS envoyés gratis AUX MÉDECINS

Seuls propriétaires : S. KUTNOW & Cie Ltd, 41, Farringdon Road, Londres, E. C. — Dépositaires-Propriétaires aux Etats-Unis : KUTNOW BROTHERS, 853, Broadway, New-York City.

beauté des formes, le sain équilibre qui semble rompu chez la plupart? En reprenant les traditions de nos pères, et en lui refaisant des muscles tout uniment.

On a cru que nos ancêtres n'offraient pas de beaux modèles parce que les imagiers mystiques du moyen âge ne peignaient que des corps mal venus, avec des têtes admirables et des mains divines, il est vrai. Mais on oublie trop qu'il ne s'agit là que de symboles, que la guenille était volontairement sacrifiée à la tête, palais de la Pensée, et aux mains qui se joignent pour l'action de grâces ou la supplication.

En réalité, je l'ai déjà dit ici, aucun peuple, sauf les Grecs, ne cultiva les sports autant que les vieux Français. Il y eut même des abus. Après les grandes défaites, Crécy, Azincourt, les rois, voulant avoir des archers égaux à ceux des Anglais, durent interdire, pour les remplacer par le jeu de l'arc et du papegeai, la soule, qui est le *foot-ball* moderne, la crosse, qui répond au *golf* des Anglais, et le mail qu'on jouait dans tous les villages, comme en témoigne le nom de nos vieilles promenades.

Donc nos anciens furent sportifs; nous le redevenons. M. Desfosses, le premier peut-être, dans un Traité pratique écrit pour les praticiens, a vanté la boxe. S'il n'y en a qu'un à l'approuver, je serai celui-là, l'ayant longtemps pratiquée pour mon compte. Pédiatres qui avez à traiter des enfants chétifs, faites-les boxer, à petites doses, s'entend; il n'est pas de meilleure école de volonté, d'adresse, de décision rapide; et vous verrez comme vos petits malades ou vos malingres s'intéresseront à ce jeu.

M'étant trop attardé sur une partie du livre, voici que je n'ai plus de place pour l'Hydrothérapie de M. Mougeot, l'Electricité de M. Delnerm, à propos de quoi je me promettais de vous dire mille choses; de même pour la Thermothérapie de MM. Mougeot et Durey, et la Radiumthérapie de M. Dominici, chapitres nouveaux entre tous. Mais j'y reviendrai ailleurs.

Avant de fermer les *Agents physiques usuels*, ce bon et beau livre, je veux, en remerciant mes auteurs, faire le souhait que dans la prochaine édition une place soit réservée à la Rééducation des mouvements, moyennant quoi aura été réalisée en peu de pages une œuvre élégante, solide, complète, comme ils n'en ont certainement pas à l'étranger.

F. HELME.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 2 Juin 1909, à 1 heure. — M. JOUENNE : Enquête sur l'étiologie, la pathologie et le traitement de la fièvre bilieuse hémoglobinurique; MM. Gaucher, Reclus, Segond, Marcel Labbé. — M. VELARDE : Contribution à l'étude de l'infection aiguë des voies biliaires par le bacille d'Eberth; MM. Reclus, Gaucher, Segond, Marcel Labbé. — M. GESLIN : Tuberculose sténosante du cæcum. Trois cas chez l'enfant; MM. Segond, Gaucher, Reclus, Marcel Labbé. — M. PETITEAU : Contribution à l'étude des fractures de l'astragale avec déplacement des fragments; MM. Segond, Gaucher, Reclus, Marcel Labbé.

Jeudi 3 Juin à 1 heure. — M. DE SAINT-GENOIS DE GRAND BREUCQ : Tabes et chirurgie abdominale; MM. Debove, Prenant, Retterer, Castaigne. — M. BORNAIT-LEGUEULE : Contribution à l'étude des modifications histologiques du cancer du sein traité par les rayons X; MM. Prenant, Debove, Retterer, Castaigne.

EXAMENS DE DOCTORAT

Mardi 1er Juin 1909. — 1er, Oral : MM. Prenant, Retterer, Morestin. — 2e : MM. Gley, Launois, André Broca. — 4e : MM. Chantemesse, Richaud, Balthazard. M. Gilbert, censeur; M. Maillard, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Faure, Marion. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Chauffard, Jeanselme, Castaigne. M. Alb. Robin, censeur; M. Carnot, suppléant.

Mercredi 2 Juin 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Lejars, Gosset, Rieffel. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des Travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 2e : MM. Gariel, Gley, Mulon. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Kirmisson, Branca, Couvelaire. M. Pouchet, censeur; M. André Jousset, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Laënnec : MM. Delbet, Legueu, Proust. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Laënnec : MM. Walther, Mauclaire, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie), Laënnec : MM. Roger, Widal, Loeper. MM. Pierre Marie, censeur; M. Sicard, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Lepage, Potocki. M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 3 Juin 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Pozzi, Auvray, Morestin. — 3e, Laboratoire des Travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pierre Marie, Maillard, Brumpt. Epreuves pratiques. — 1er, Oral : MM. Faure, Launois, Marion. — 3e, Oral (Première partie) : MM. De Lapersonne, Ribemont-Dessaignes, Lenormant. M. Dieulafoy, censeur; M. André Broca, suppléant.

Vendredi 4 Juin 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Kirmisson, Lejars, Rieffel. — 3e, (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 1er, Oral : MM. Retterer, Mauclaire, Branca. — 2e : MM. Gariel, Gley, Mulon. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Pierre Marie, Marcel Labbé, Sicard. — 4e : MM. Pouchet, Thoinot, Macaigne. M. Gaucher, censeur: M. André Jousset, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Delbet, Legueu, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Walther, Proust, Ombrédanne. M. Dejerine, censeur; M. Loeper suppléant. — 5e, Obstétrique Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Zimmern, suppléant.

Samedi 5 Juin 1909. — Dissection, Ecole pratique : MM. De Lapersonne, Morestin, Lenormant. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Chantemesse, Maillard, Brumpt. Epreuves pratiques. — 1er, Oral : MM. Prenant, Retterer, Marion. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Bar, Faure, Launois. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Chauffard, Jeanselme, Fernand Bezançon. M. Gilb. Ballet, censeur; M. André Broca, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Hutinel,

Castaigne, Nobécourt. — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Alb. Robin, censeur ; M. Gouget, suppléant.

Clinique médicale Laënnec (professeur M. L. Landouzy). — Etude, dans les salles et au laboratoire, des malades affectés de *maladies infectieuses et toxiques* (alcoolisme, fièvre rhumatismale, bacillo-tuberculose, cancer, diabète, diphtérie, fièvre typhoïde, gonococcie, goutte, méningite cérébro-spinale, paludisme, pneumococcie, sporotrichose, syphilis).

Sémiotique, pronostic, indications thérapeutiques générales des localisations de ces maladies sur les appareils respiratoire, cardio-vasculaire, nerveux, digestif, génito-urinaire, tégumentaire.

Le cours commencera le lundi matin 9 Août 1909, et comportera 24 leçons, par MM. L. Landouzy, professeur; Marcel Labbé, agrégé ; Léon Bernard, Halbron, Laignel-Lavastine, Lortat-Jacob, Salomon et Vitry, chefs de clinique médicale de la Faculté.

Les leçons seront faites (le matin, à 9 h. 1/2 précises ; l'après-midi, à 2 h. 1/2 précises) dans les salles, à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale Laënnec.

Le droit à verser est de 100 francs pour le cours.

Sont admis, les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance de versement de droit. MM. les étudiants devront produire, en outre, la carte d'immatriculation.

On peut s'inscrire, dès à présent, au Secrétariat de la Faculté, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures, soit directement, soit par correspondance.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Lariboisière (service Civiale). — M. Marion, professeur agrégé, chef de service, reprendra, le mardi 25 Mai, ses Conférences sur les *Maladies des voies urinaires*.

Mardis, samedis, à 9 h. 1/4, amphithéâtre Civiale : Conférences de *Séméiologie et de Pathologie*.

Jeudis, à 9 h. 1/4, amphithéâtre Civiale : Conférences de *Thérapeutique et de Technique opératoire*.

Opérations les mardis, jeudis, samedis, après la Conférence (amphithéâtre Civiale).

Visites dans les salles (salles Civiale et Lallier), les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures.

Examen et traitement des malades externes (hommes et femmes), tous les jours, salle de la consultation, sous la direction de M. Lavenant, assistant du service.

Hôtel Dieu. — *Cours pratique pour les maladies des oreilles, nez, larynx.* — M. Guisez, ancien interne des hôpitaux, recommencera le mardi 25 Mai son *Cours pratique* pour les maladies des oreilles, nez, larynx, à 5 h., et le continuera les mardis et samedis à la même heure (examen de malades, diagnostic, thérapeutique).

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Légion d'honneur. — *Officier* : MM. Moser, médecin principal de 1re classe; Stoupy, médecin principal de 2e classe.

XVIe Congrès international de médecine. — (Budapest, 28 Août-4 Septembre 1909. — Le comité français d'organisation a obtenu du comité hongrois et du bureau des voyages concessionnaire des logements des congressistes qu'une partie d'un des premiers hôtels de Budapest (Hôtel Royal) serait réservé aux adhérents français. S'adresser au secrétaire général (M. Raoul Blondel, 103, boulevard Haussmann, Paris), pour les inscriptions, lesquelles ne pourront être reçues que jusqu'au *10 Juin*. Passé cette date, le bureau des voyages disposera des chambres.

Rappelons que les plans et prix de voyages sont à la disposition des adhérents au bureau des renseignements de l'Université de Paris à la Sorbonne (47, rue des Ecoles), où sont également reçues les incriptions et les cotisations.

Herborisation. — M. Henri Lecomte, professeur de botanique au muséum d'histoire naturelle, fera sa prochaine herborisation le dimanche 23 Mai, à Nesles-la-Vallée. Départ de Paris, gare du Nord, à 8 heures.

Hommage au professeur Podroyssotzky. — Le 1er Juin prochain, les professeurs et les élèves de l'Institut impérial de médecine expérimentale de Saint-Pétersbourg célèbreront le jubilé scientifique du professeur Vladimir Podroyssotzky.

Nécrologie. — On annonce la mort à Paris, de MM. Journeault et Baraduc; à Lille, de M. Derville ; à Lyon, de M. P. Cavaillon.

CONCOURS

Adjuvat. — A la suite du concours qui vient d'avoir lieu, sont nommés aides d'anatomie : MM. Girode, Houdart, Douai, Cadenat, Olivier.

RENSEIGNEMENTS

Clinique de laryngologie à céder à Paris. Recettes : 50.000 fr.

Nord-Ouest. Grande ville agréable. A céder clientèle riche. Recettes : 30,000 fr. Présentation de 6 mois.

Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

M. Bouse, *Prof. d'Allemand* de Dresde, 16, r. de Berlin (connu dans le monde méd.) enseigne *à parler* et *à traduire ouvr. scient.* Leçons particulières. Arrangement spécial. pour plusieurs personnes. *Traductions scient.*

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

N° 42 — Mercredi, 26 Mai 1909.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

L'ÉPREUVE DE TITRES DU CONCOURS D'AGRÉGATION

Un nouveau règlement du concours d'agrégation vient de paraître; l'ancienne épreuve de titres y prend une importance capitale. Désormais, l'infortuné candidat disposera d'une heure entière pour faire valoir ses mérites en séance publique.

On espère ainsi hâter les progrès de la science, former des jeunes travailleurs et les préparer aux découvertes futures.

Je n'hésite pas à déclarer qu'à mon avis, on fait complètement fausse route, et que l'adoption de cette épreuve de titres durant une heure est la mesure la plus funeste qui ait jamais été prise, au cours de toutes les réformes et transformations de programmes auxquelles j'ai déjà assisté.

D'abord on ne fait pas de découvertes sur commande, toute l'histoire de la science est là pour prouver le contraire. La seule mesure utile que l'on puisse prendre est de ne pas entraver la liberté des travailleurs, de ne pas les pousser à une production prématurée, et de ne pas leur fausser le jugement.

Or, quelle va être la conséquence fatale, inéluctable, de l'exposé de titres d'une heure que dès aujourd'hui l'on déclare devoir être l'épreuve majeure du concours?

A partir du moment où les futurs candidats se seront décidés à affronter l'agrégation, il leur faudra envisager la possibilité de satisfaire aux exigences du programme. Une seule chose se présentera à leur esprit, d'une façon obsédante :

faire des travaux originaux en quantité suffisante pour pouvoir en parler pendant une heure. La Société de biologie et les autres réunions scientifiques seront de plus en plus inondées de notes, trop souvent, hélas ! de médiocre valeur.

Comment en effet entreprendre un travail de longue haleine, qui, isolé, risquera de faire maigre figure?

On m'a objecté qu'une découverte saillante, fût-elle unique, primera toujours le nombre. Qui donc est assez présomptueux pour, à 25 ans, prétendre faire un travail important dans les quelques années qui suivront?

Ne sait-on pas que lorsqu'on entreprend une recherche nouvelle, on ignore quelle sera la valeur du résultat? Je dis mieux, la plupart du temps, c'est l'imprévu qui est le plus intéressant.

Pour faire œuvre utile en matière de science, il est indispensable de s'attacher obstinément à une question déterminée, et de ne pas errer de ci de là, pour faire des notes.

Tous les beaux travaux ont résulté de profondes méditations et de longues recherches. Il faut du temps pour se pénétrer des problèmes que l'on étudie, une bonne technique ne s'acquiert pas du jour au lendemain. Malheur à celui qui ne fait qu'effleurer les sujets pour explorer un champ plus vaste, et qui se satisfait de vagues approximations, aujourd'hui surtout, où la valeur des résultats dépend essentiellement de la perfection des méthodes mises en œuvre.

Mais comment exiger un apprentissage, en apparence improductif, de celui qui est harcelé par la nécessité d'apporter ses découvertes à bref délai, qui a l'esprit hanté par l'obligation de publier périodiquement ses notes, dont la qualité devient forcément secondaire puisqu'il faut le nombre?

Cette influence prépondérante du nombre au détriment de la qualité se fait de plus en plus sentir depuis l'importance croissante attribuée à l'épreuve de titres dans ces dernières années.

Il suffit pour s'en convaincre de consulter les *Comptes rendus de la Société de biologie*. C'est à cette société qu'arrivent pour ainsi dire tous les travaux exécutés en France dans les laboratoires de sciences naturelles ou médicales. Que l'on compare les volumes anciens et les volumes actuels, et l'on verra si la génération qui nous a précédés était, comme on l'a dit, stérilisée par la préparation des concours, si son apport scientifique a été inférieur au nôtre. Aujourd'hui la note a tué le mémoire, elle constitue la plaie de la Biologie française.

Voilà le premier résultat de cette chimère d'arriver à créer des jeunes savants pliant à trente ans sous le faix des découvertes.

Et le second, encore plus lamentable, est d'avoir accoutumé ces malheureux à une manière de travailler désastreuse, dont ils auront la plus grande peine à se défaire dans la suite.

Il est un concours, qui tout en incitant les candidats aux recherches scientifiques, échappe, il me semble, à la critique que je viens de formuler. C'est le concours de la médaille d'or des hôpitaux de Paris.

Là aussi, il y a une sorte d'épreuve de titres, mais combien différente de celle que l'on inflige aux concurrents à l'agréation!

Cette épreuve que je considère comme devant servir de modèle, est le mémoire. Ici, il ne s'agit plus d'apporter de nombreuses notes, il faut un seul travail, mais un bon travail, c'est la prime à la qualité.

Ce travail, le candidat l'a choisi, il a le temps de le faire à loisir, de s'y absorber, et, se renseignant au besoin auprès des spécialistes, de se mettre avant tout au courant de la technique dont il fera usage.

Une argumentation entre concurrents obligerait les auteurs à se critiquer tout d'abord eux-mêmes au cours de leurs recherches, à retourner le problème sous toutes ses faces, à écouter et même à solliciter les objections pour chercher à les lever comme doit le faire un véritable homme de science.

En procédant ainsi, au lieu d'un ramassis de notes, pour la plupart de valeur douteuse, et dont la somme fait encore ressortir l'indigence, on verrait paraître tous les 3 ans une centaine de mémoires bien étudiés, dus à l'élite des jeunes gens les plus instruits, qui auraient eu le temps d'y consacrer tous leurs efforts, condition sans laquelle il n'est pas de bonne besogne.

Et si, dans ces mémoires, comme cela est fort possible et même probable, il ne se trouvait pas de découverte importante, tout au moins leurs auteurs se seraient formés aux bonnes méthodes, ils auraient appris comment se font les travaux de valeur et seraient armés pour la production ultérieure.

G. Weiss,
Professeur agrégé à la Faculté de médecine.

VARIÉTÉS

La médecine et l'hygiène aux Conseils généraux.

La session des Conseils généraux qui vient de se clore a été peu fertile en discussions présentant un intérêt médical quelconque.

Dans le département du Nord, le Conseil général a longuement discuté un rapport de M. Vancauwenberghe sur l'assistance médicale gratuite.

Ce rapport portait essentiellement sur les trois points suivants : 1° la question du libre choix du médecin ; 2° les honoraires des médecins ; 3° les frais pharmaceutiques.

Sur le premier point, l'assemblée départementale s'étant au mois d'Août dernier déjà prononcée contre le libre choix, le rapporteur au nom de la Commis-

sion proposait cette fois de laisser aux indigents la faculté d'opter entre deux médecins nommés par le préfet. A cet effet, le chef de famille assisté devrait indiquer le médecin choisi par lui et ce choix ne pourrait être modifié avant un délai de quatre années.

Cette proposition de la Commission, augmentée d'une adjonction portant que l'on nommerait au moins deux médecins nouveaux par circonscription, a été adoptée.

En ce qui concerne les honoraires des médecins, la Commission a reconnu que la moyenne qui leur est présentement allouée est insuffisante. En conséquence, la Commission a proposé de relever les honoraires actuels, qui sont de 1 fr. 22, à 1 fr. 80 au minimum et jusqu'à 2 fr. 50 suivant l'éloignement et les circonstances. De plus, la Commission s'est engagée à déposer en Août prochain un projet de remaniement des circonscriptions d'assistance.

Le Conseil a sanctionné sans opposition sérieuse ces dernières propositions.

Quant aux tarifs pharmaceutiques qui sont présentement très élevés, la Commission préconisait l'établissement de mémoires, ainsi que cela se pratique dans divers départements.

Dans le cas où des médecins s'opposeraient à l'établissement de ces mémoires, ajoutait le rapport, ils pourraient se voir retirer leurs mandats. Après une discussion prolongée, encore que tout le monde fût d'accord à déclarer que les dépenses de pharmacie prenaient un développement inquiétant, le conseil a adopté les conclusions de la Commission tendant à reviser le tarif pour en exclure tout ce qui n'est pas d'indispensable nécessité et à nommer une Commission de revision des mémoires pharmaceutiques.

Signalons enfin le vote par l'assemblée départementale du Nord d'un vœu émis par M. Dansette, député, contre le privilège des bouilleurs de cru.

Dans deux départements, ceux de la Seine-Inférieure et des Côtes-du-Nord, les Conseils généraux ont émis des vœux réclamant contre la libre fabrication et la vente de l'absinthe.

Dans le département de l'Allier, le Conseil général a émis le vœu qu'il fût créé un emploi d'inspecteur et de médecin contrôleur, en vue de mettre fin aux abus résultant de l'application de la loi sur l'assistance des vieillards infirmes et incurables.

Rien de plus justifié que ce vœu, au moins, pour ce département. En effet, du rapport présenté sur la question par M. Durand, il ressort que pour une population globale de 418.000 habitants, 16.500 seraient appelés dans un avenir prochain à bénéficier de l'assistance, ce qui entraînerait une dépense annuelle de 3 millions environ. Il y a là sans aucun doute un abus contre lequel il y a lieu de réagir.

A signaler enfin la motion votée à l'unanimité par le Conseil général de l'Yonne et dont l'objet est d'appuyer auprès du ministre de l'Intérieur une demande de la commune de Teil-sur-Vanne, réclamant les mesures de préservation contre la fièvre typhoïde.

Ce n'est pas sans raison, en effet, que la municipalité de Theil adresse ses réclamations.

A la suite de travaux d'assainissement effectués aux abords des captations de la Vanne par les ingénieurs de la Ville de Paris, la situation sanitaire de la commune de Theil serait menacée, du fait de la stagnation d'un certain ruisseau, dit ru de la Bâcule, qui reçoit les eaux usées de plusieurs villages des environs.

Ce ruisseau, qui passe à 100 mètres des maisons de Theil, répand des odeurs pestilentielles, et, d'après les habitants de cette localité, son existence dans les conditions actuelles menace non seulement de contaminer le pays environnant, mais les captations mêmes de la Vanne. Cette dernière circonstance est particulièrement grave en raison du rôle que les eaux de la Vanne jouent dans l'alimentation parisienne.

GEORGES VITOUX.

LIVRES NOUVEAUX

Georges Luys. — *Exploration de l'appareil urinaire*, 2e édition, revue et augmentée, 1 vol. in-8° de 610 pages, avec 226 figures dans le texte et 6 planches en couleurs, cartonné toile anglaise. Prix : 20 francs. (MASSON ET Cie, éditeurs, Paris.)

L'exploration de l'appareil urinaire a fait, dans ces dernières années, des progrès importants qui permettent des diagnostics plus précis et des traitements plus efficaces qu'il y a seulement une dizaine d'années. M. Luys a contribué largement pour sa part à répandre en France et aussi à l'étranger les nouveaux modes d'exploration dont un en particulier, la séparation endovésicale des urines, a été l'objet de ses études favorites. La compétence qu'il s'est acquise dans la spécialité des voies urinaires, d'une part, et la curiosité médicale éveillée, d'autre part, par les propagandistes des nouveaux procédés d'exploration de l'urètre, de la vessie et de l'uretère, ont eu pour résultat le succès complet de la première édition du livre de Luys qui a été épuisé en moins d'un an.

La deuxième édition qui vient de paraître est divisée en quatre parties qui traitent successivement de l'exploration de l'uretère, du bassinet et du rein. Elle comprend 100 pages de plus que la première édition. L'illustration a été l'objet d'une attention toute particulière; 226 figures dont 61 nouvelles ornent le texte, et 6 planches en couleurs dont deux inédites rehaussent très heureusement l'ouvrage et permettent de mieux comprendre l'aspect de certaines lésions qui échappent véritablement à la simple description.

Édité avec le goût dont est coutumière la maison Masson et Cie, ce livre se recommande à l'attention de tous ceux, spécialisés ou non, qui veulent connaître des maladies des voies urinaires. Je ne saurais trop en recommander la lecture tant aux praticiens qu'aux étudiants curieux de savoir.

F. JAYLE.

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES DES MALADIES DE L'OREILLE, DU LARYNX, DU NEZ ET DU PHARYNX

SOMMAIRE du n° 4.

Mémoires originaux :

M. Lermoyez. — Le diagnostic de la méningite aiguë otogène.

L. Vacher. — Réponse au Dr Fein.

Analyses.

Nouvelles.

Ouvrages envoyés aux « Annales ».






CHAIX & Cie, 10, rue de l'Orne, PARIS.

FACULTÉ DE PARIS

Médecine opératoire spéciale. — Cours de M. Albert Cauchoix, prosecteur. *Chirurgie des os et des articulations.* Ouverture du cours le jeudi 3 Juin 1909, à 1 h. 1/2. I. *Technique des trépanations* : Trépanation du tibia, trépanation du crâne, craniectomies. *Technique des arthrotomies* : Arthrotomie de l'épaule, du coude, du poignet, du genou. — II. *Technique des sutures osseuses* : Suture et cerclage de la rotule, traitement des pseudarthroses de la diaphyse humérale, traitement sanglant des fractures de jambe (suture, agrafage). *Technique des résections* : Résection de l'épaule. — III. *Technique des ostéotomies* : Ostéotomie du fémur, ostéotomie transtrochantérienne. *Technique des arthrodèses* : Arthrodèse tibio-tarsienne. — IV. *Technique des amputations ostéoplastiques* : Amputation ostéoplastique fémoro-tibiale. Résection de la hanche. — V. Résection totale de la mâchoire supérieure. Trépanation de la mastoïde. — VI. *Technique des résections avec interposition musculaire* : Résection du coude, résection du poignet. — VII. Désarticulation inter-scapulo-thoracique. Résection des côtes. Laminectomie. — VIII. Technique du traitement opératoire des pieds bots. Tarsectomie. Traitement de l'hallux valgus et de l'orteil en marteau. Astragalectomie. — IX. Résection du genou. Symphyséotomie. — X. Résections partielles et temporaires du massif facial supérieur (voies d'accès sur le naso-pharynx). Résection de la mâchoire inférieure.

Le cours aura lieu tous les jours. Les élèves répéteront eux-mêmes les opérations sous la direction du prosecteur.

Le droit à verser est de 50 francs.

Cours de vacances. — Clinique médicale Laënnec (professeur M. L. Landouzy). — Etude, dans les salles et au laboratoire, des malades affectés de *maladies infectieuses et toxiques* (alcoolisme, fièvre rhumatismale, bacillo-tuberculose, cancer, diabète, diphtérie, fièvre typhoïde, gonococcie, goutte, méningite cérébro-spinale, paludisme, pneumo-coccie, sporotrichose, syphilis).

Sémiotique, pronostic, indications thérapeutiques générales des localisations de ces maladies sur les appareils respiratoire, cardio-vasculaire, nerveux, digestif, génito-urinaire, tégumentaire.

Le cours commencera le lundi matin 9 Août 1909, et comportera 24 leçons, par MM. L. Landouzy, professeur; Marcel Labbé, agrégé ; Léon Bernard, Halbron, Laignel-Lavastine, Lortat-Jacob, Salomon et Vitry, chefs de clinique médicale de la Faculté.

Les leçons seront faites (le matin, à 9 h. 1/2 précises ; l'après-midi, à 2 h. 1/2 précises) dans les salles, à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale Laënnec.

Le droit à verser est de 100 francs pour le cours.

Sont admis, les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance de versement de droit. MM. les étudiants devront produire, en outre, la carte d'immatriculation.

On peut s'inscrire, dès à présent, au Secrétariat de la Faculté, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures, soit directement, soit par correspondance.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Trousseau. — M. Savariaud commencera le mardi 1er Juin, à 10 h. 1/2, des Conférences de *Chirurgie infantile et d'orthopédie*, qu'il continuera les mardis et samedis suivants à la même heure, pendant les mois de Juin et Juillet.

Sujet des conférences : Coxalgie. Mal de Pott. Pied bot congénital. Bec-de-lièvre et fentes palatines. Hernies chez l'enfant. Rachitisme. Scoliose. Luxation congénitale de la hanche.

Asile national de convalescence. — M. Berthoumeau vient d'être nommé médecin adjoint de l'asile national de convalescence.

NOUVELLES

La Fondation Pierre Budin. — L'inauguration des bâtiments de la Fondation Pierre Budin a eu lieu lundi après-midi, sous la présidence de M. Emile Loubet.

L'établissement est situé 91 *bis*, rue Falguière; il est organisé pour recevoir les enfants accompagnés de leur mère, les peser, les faire examiner périodiquement par des médecins qui devront diriger leur mode d'alimentation, favoriser l'allaitement maternel, le compléter ou le remplacer au besoin par une distribution de lait, etc.

Autour de M. Emile Loubet avaient pris place MM. Paul Strauss, sénateur, président de la Fondation; Bassinet, sénateur, maire du 15e arrondissement; Arago, Dron, députés; les docteurs Léon Labbé, Landouzy, Roux, Henri de Rothschild, Faisans, Maygrier; MM. Mirman, Mesureur, Ogier, etc.

Mme veuve Pierre Budin assistait à la cérémonie.

M. Paul Strauss a pris le premier la parole ; il a exposé le but de l'œuvre qui est d'enrayer la mortalité infantile.

MM. Léon Labbé, Maygnier, Henri de Rothschild, Landouzy ont successivement retracé la vie et les travaux du professeur Budin et ont préconisé les bienfaits de l'enseignement actuel de la puériculture et sa mise en pratique.

M. Lionel Laroze a lu une ode de Jean Richepin à la mémoire de Pierre Budin, que le poète un peu souffrant n'a pu venir dire lui-même.

M. Emile Loubet a clos la série des discours en félicitant les fondateurs de cette œuvre si éminemment utile et en faisant appel au concours de tous pour sauver la vie des tout petits.

La visite des locaux a eu lieu ensuite, sous la conduite du docteur Berlioz, secrétaire général.

La Presse Médicale donnera dans son prochain numéro le compte-rendu détaillé de la cérémonie.

Commission des stations thermales ou balnéaires. — Le ministre de l'Intérieur vient de décider que la Commission instituée en vue de donner son avis sur les stations thermales ou balnéaires comprendra, en sus des 22 membres qui la composent actuellement, un membre du syndicat des médecins des stations balnéaires et climatiques de France.

Par arrêté est nommé à ce poste le professeur A. Robin, président du syndicat des médecins des stations balnéaires et climatiques de France.

D'autre part, est nommé membre de la même Commission, en remplacement de M. Cornil, décédé, M. le professeur Debove.

Les amis de l'Université de Paris. — Une somme de 2.000 francs va être accordée par cette Société au laboratoire de Physique de la Faculté de Médecine pour le remplacement de la bobine d'induction.

La reconstruction de la Morgue. — La Commission de reconstruction de la Morgue s'est réunie sous la présidence du préfet de la Seine.

Elle s'est plus spécialement préoccupée de l'emplacement sur lequel il y aurait lieu de reconstruire cet établissement en lui adjoignant un institut médico-légal. Une sous-commission a été chargée de ce choix. Elle se compose de MM. Landouzy, Albanel, Lemarchand, Dausset, Alpy, Thoinot et Tournaire. Outre les deux emplacements de la place Mazas et du quai de l'Archevêché, un troisième a été proposé sur une partie des terrains de l'ancien Hôtel-Dieu.

Corps de santé militaire. — Les élèves de l'Ecole du service de santé militaire reçus docteurs en médecine, dont les noms suivent, sont nommés au grade de mé-

decin aide-major de 2e classe, et pourvus de l'emploi de médecin aide-major de 2e classe élève à l'Ecole d'application du service de santé militaire : MM. Abel, Allenet, Avril, **Basse**, Baur, Beaufort, Belbèze, Bornecque, Bressot, de Brisson de Laroche, Brizon, Chanoine, Cherceby, Clot, Collignon, Delorme, Demerliac, Doniol, Druard, Duband, Fidon, Galès, Godar. Grenot, Hauvuy, Hirtzmann, Julian, de Labonnefon, Lafforgue, de Lagoanère, Legrand, Le Mançois-Duprey, Maisonneti, Malgat, Merlat, Minguet, Odinot, Pellet, Pellissier, Peltier, Péré, Pernod, Poulhès, Pradourat, Rivay, Rollin, Roudouly, Roux, Salinier, Schangel, Surin, Tartavez, Théobalt, Tricolet, Vendeuvre, Wateau, Xambeu, Xémar.

— M. le médecin inspecteur Trifaud est nommé directeur du service de santé du 15e corps d'armée à Marseille, en remplacement de M. le médecin inspecteur Calmette.

Service de santé de la marine. — M. le médecin de 1re classe Defressine, du port de Lorient, est appelé à continuer ses services au port de Cherbourg, où il sera chargé du laboratoire de bactériologie.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Le jury du prochain concours pour les places vacantes de médecin des hôpitaux est définitivement composé de MM. Lion, Enriquez, Guinon, Klippel, Claude, Al. Renault, Béclère, Barth et Guinard.

Chirurgien des hôpitaux. — CONSULTATION ÉCRITE. — *Séance du 19 Mai.* — Ont obtenu : MM. Iselin, 15; Cauchoix, 19; Grégoire, 18; Mercadé, 15.

EPREUVE OPÉRATOIRE. — *Séance du 24 Mai.* — Ont obtenu : MM. Cauchoix, 26; Schwartz, 27; Chifolian, 27; Hallopeau, 28; Chevassu, 29; Gernez, 24; Alglave, 23; Grégoire, 23.

Aujourd'hui à 4 heures, à la Charité, séance d'oral.

Clinicat. — Un concours pour les emplois vacants de chefs de clinique s'ouvrira, à la Faculté de médecine de Paris, le lundi 21 Juin 1909, à 9 heures du matin.

Il sera pourvu : 1° Pour le *Clinicat médical*, à la nomination de trois chefs de clinique titulaires et de deux chefs de clinique adjoints ; 2° pour le *Clinicat chirurgical*, à la nomination de trois chefs de clinique titulaires; 3° pour le *Clinicat des maladies infantiles*, à la nomination d'un chef de clinique titulaire et d'un chef de clinique adjoint; 4° pour le *Clinicat des maladies mentales*, à la nomination de deux chefs de clinique adjoints; 5° pour le *Clinicat des maladies du système nerveux*, à la nomination d'un chef de clinique titulaire et d'un chef de clinique adjoint; 6° pour le *Clinicat des maladies cutanées et syphilitiques*, à la nomination d'un chef de clinique titulaire et d'un chef de clinique adjoint; 7° pour le *Clinicat obstétrical*, à la nomination de deux chefs de clinique titulaires et de deux chefs de clinique adjoints; 8° pour le *Clinicat thérapeutique*, à la nomination d'un chef de clinique titulaire et d'un chef de clinique adjoint; 9° pour le *Clinicat chirurgical infantile*, à la nomination d'un chef de clinique titulaire et d'un chef de clinique adjoint.

Conditions du concours : Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de la Faculté, jusqu'au mercredi 16 Juin, inclusivement. (Le registre d'inscription sera ouvert tous les jours, de midi à 3 heures.) Ils auront à produire leur acte de naissance et leur diplôme de docteur.

Sont admis à concourir : Tous les docteurs en médecine français. Il n'y a pas de limite d'âge. Les fonctions de chef de clinique sont incompatibles avec celles d'agrégé en exercice, de médecin, chirurgien ou accoucheur des hôpitaux, de prosecteur ou d'aide d'anatomie. Pour tous autres renseignements, s'adresser au secrétariat de la Faculté.

Internat de Nanterre. — Sont nommés après concours : internes titulaires, MM. Lafon, Le Roy, Le Roux, Fenard, Vautier.

Internes provisoires : MM. Crépin, Cardot, Humbert.

Internat en pharmacie. — Le concours annuel pour les prix à décerner à MM. les élèves internes en pharmacie des hôpitaux et hospices sera ouvert le vendredi 11 Juin, à midi précis, dans la salle des concours de l'Administration, rue des Saints-Pères, n° 47.

MM. les internes en pharmacie sont prévenus qu'en exécution des dispositions du règlement général sur le service de santé, tous les internes en pharmacie des hôpitaux et hospices sont tenus de prendre part à ce concours, sous peine d'être considérés comme démissionnaires, et, comme tels, d'être privés du droit de continuer leur service dans les hôpitaux.

Ils doivent, en conséquence, se faire inscrire à l'Administration centrale (service du personnel), de 11 heures à 3 heures, jusqu'au samedi 29 mai inclusivement.

Hôpitaux de Bordeaux. — Est nommé après concours, chirurgien des hôpitaux de Bordeaux, M. Pery.

Faculté de médecine de Bordeaux. — Le 4 Septembre prochain, un concours sera ouvert pour deux places d'aide d'anatomie. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 23 Août.

RENSEIGNEMENTS

Clinique de laryngologie à céder à Paris. Recettes : 50,000 fr.

Nord-Ouest. Grande ville agréable. A céder clientèle riche. Recettes : 30,000 fr. Présentation de 6 mois.

Nombreux postes et affaires para-médicales à céder. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Lamalou-les-Bains. — A vendre (ou à louer) *grande maison*, avec jardin, occupée pendant 25 ans par un médecin. Ecrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, n° **291**.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

A PROPOS
DE

L'ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA

DE SAINT-PÉTERSBOURG

L'épidémie de choléra de Saint-Pétersbourg était, en mars, en pleine décroissance; alors qu'à son acmé (le 9/25 Septembre 1908) on enregistrait 444 cas nouveaux par jour, on n'en comptait plus, à ce moment, que 1 ou 2. En tout, depuis le début de l'épidémie jusqu'au 1/14 Mars 1909, il y a eu 10.122 cas de choléra avec 4.216 morts. Cet abondant matériel a été très complètement étudié, et, de cette étude, ressortent un certain nombre de faits intéressants communiqués à la dernière séance de la Société de microbiologie.

⁂

Le premier cas de choléra a été officiellement constaté le 25 Août (9 Septembre 1908). Il s'agissait d'un individu venu de Saratoff, où régnait alors le choléra, et présentant déjà, pendant son voyage, des troubles gastro-intestinaux marqués.

Ce malade, arrivé en mauvais état à Pétersbourg, avait succombé deux jours après. Le len-

demain se déclarait un autre cas de choléra. Il s'agissait d'un cocher de fiacre qu'une enquête minutieuse a montré n'avoir eu aucune espèce de contact avec le malade précédent ; puis de nouveaux cas, de plus en plus nombreux, se sont déclarés à la fois dans les quartiers les plus différents de la ville. Ces données ont fait penser que le choléra devait exister à Saint-Pétersbourg déjà avant l'apparition du premier cas signalé plus haut, celui-ci manifestement importé.

Et, en effet, dans son rapport, M. Jakovleff constate une augmentation des décès par affections gastro-intestinales pour les mois de Juin (346) et Juillet (518) de l'année 1908, par comparaison avec les mois de Juin (330) et Juillet (402) 1907. Des faits analogues ont été constatés au début de toutes les épidémies de choléra. Mais, fait intéressant, à cette époque, dans différents hôpitaux, on avait observé des gastro-entérites aiguës terminées presque toutes par la guérison, mais d'une allure clinique un peu spéciale qui avait attiré l'attention des médecins.

Et, dans un cas même, en Juin, on avait constaté, dans les selles d'un malade guéri en quelques jours, des vibrions dont les caractères morphologiques rappelaient singulièrement ceux du vibrion cholérique. De plus, en automne 1907, un vibrion analogue avait été trouvé dans les selles d'un malade atteint de gastro-entérite aiguë, et d'ailleurs rapidement guéri.

Malheureusement, dans ces 2 cas, on n'avait pas cherché à identifier complètement le vibrion. Pourtant M. Jakovleff n'hésite pas à penser qu'il s'agissait de vibrions cholériques vrais, et il reporte le début de l'épidémie actuelle à l'automne 1907. A cette époque, le choléra régnait également dans la région du Volga, et il faudrait admettre que le germe apporté alors à Pétersbourg aurait conservé une virulence atténuée, pour s'exalter en Août 1908 sous l'influence de causes mal connues.

Cette hypothèse peut être confirmée par le fait suivant : l'épidémie de choléra de Pétersbourg de 1895-1896 a duré du 30 Octobre 1895 au 11 Février 1896. Huit mois après, alors qu'il n'y avait pas un seul cas de choléra en Russie, à Pétersbourg un homme en est atteint et meurt. Où et comment, durant ce long espace de temps, s'est conservé le vibrion cholérique ? Aucune réponse satisfaisante ne peut encore être donnée à cette question.

Quoi qu'il en soit, actuellement, le vibrion se trouve partout. Des recherches très étendues ont été faites, à ce point de vue, par le privat-docent Zlatogoroff.

Durant 3 mois (du 20 Novembre 1908 au 1er Mars 1909), ces recherches ont porté sur l'eau de la Néva (prises faites au milieu du courant), sur l'eau des réservoirs centraux qui desservent la ville, sur l'eau des logements où avaient été signalés des cas de choléra, sur l'eau des conduites d'écoulement, enfin sur des échantillons de glace. Il faut dire que Saint-Pétersbourg est alimenté par l'eau de la Néva, et les prises, au nombre de 3, se font en pleine traversée de la ville ; une seule de ces prises est munie de filtres de sable, d'ailleurs insuffisants ; les deux autres sont dépourvues de toute espèce d'appareil de purification. Aux prises dépourvues de filtres, sur 194 échantillons d'eau analysés, le vibrion cholérique a été retrouvé 38 fois (19 pour 100) ; à la prise munie de filtres, sur 684 échantillons, le vibrion a été trouvé 92 fois (13 p. 100) Sur 503 échantillons d'eau recueillis dans les logements, le vibrion a été mis en évidence 87 fois (18 p. 100). Dans l'eau d'écoulement (170 échantillons) 31 fois (18 p. 100). Dans l'eau de la Néva, sur 59 échantillons prélevés au milieu du courant, 2 fois (3,4 p. 100). Enfin, sur 130 échantillons de glace, 8 fois (6,1 p. 100). Au total, sur 1.740 examens, le vibrion cholérique a été retrouvé 258 fois.

Enfin, 425 fois on a trouvé des vibrions « paracholériques » dont quelques-uns (31 fois sur 191 essais) ont pris tous les caractères du vibrion cholérique vrai, après l'emploi de procédés appropriés. Pendant les mois de Janvier et de Février, malgré la persistance de l'épidémie, les vibrions cholériques ont été retrouvés relativement moins souvent. Il est intéressant de remarquer que pendant 3 mois consécutifs, le vibrion a été retrouvé à maintes reprises dans les conduites d'eau de certaines maisons très peuplées, alors que dans ces maisons les cas de choléra étaient peu nombreux, et l'eau employée le plus souvent non bouillie. Ces chiffres et ces faits peuvent faire penser que si, dans l'épidémiologie du choléra, l'eau de boisson joue un rôle important, la propagation de la maladie se fait encore d'une autre façon. C'est ce qu'ont bien mis en évidence les recherches consignées dans le rapport de M. Koulecha : le choléra est propagé pour une part importante par les « porteurs de vibrions ».

Tout d'abord, les convalescents de choléra. On pensait que le vibrion disparaît des matières quand les selles redeviennent moulées. Mais les recherches faites au cours de l'épidémie actuelle ont montré que, dans 36 pour 100 des cas, le vibrion persiste de 2 à 17 jours après que tous les symptômes cliniques ont disparu complètement et que les matières sont absolument formées et normales d'aspect. Dans un cas de choléra compliqué d'ictère, le vibrion a persisté pendant 57 jours. C'est pourquoi, actuellement, les malades ne reçoivent leur « exeat » qu'après deux examens des matières, pratiqués à quelques jours d'intervalle et restés négatifs.

Mais les convalescents ne sont pas les seuls « Choleraträger ». Dans l'espace de 3 mois (du 21 Décembre 1908 au 21 Février 1909), on a examiné systématiquement les matières de 2.440 personnes de l'entourage immédiat de 600 cholériques. Sur ces 2.440 cas, le vibrion a

été retrouvé dans les selles 125 fois, c'est-à-dire dans près de 5 pour 100 des cas examinés. Si l'on rapproche ce chiffre du nombre de cholériques à propos desquels ces examens ont été faits (600), on voit que, pour 100 malades isolés et mis dans l'impossibilité de répandre le germe, il y a 20 personnes dont la grande majorité peut infecter librement locaux et gens. Ces 125 porteurs de vibrions peuvent être divisés en 3 groupes. 1° 25 étaient en incubation de choléra : légère diarrhée, selles déjà liquides, mais rien de particulier dans l'état général. Les symptômes sont apparus de 1 à 3 jours après l'examen des matières; 2° 40, à part des selles un peu liquides, ne présentaient et n'ont présenté dans la suite absolument rien de spécial; 3° 60 avaient des matières formées avec un état général excellent. Notons que, dans ces 2 derniers groupes, la présence des vibrions dans les selles n'a pas été constatée pendant plus de 10 jours.

Pourtant, pendant ces 10 jours les porteurs de vibrions peuvent faire suffisamment de mal. M. Koulecha rapporte, à ce sujet, quelques exemples démonstratifs. Une vieille dame a une peur horrible du choléra; elle ne sort pas, ne reçoit personne, prend toutes les précautions imaginables; elle fait laver sa vaisselle à l'eau bouillie, se lave à l'eau bouillie, prend des bains à l'eau bouillie, en un mot se met dans des conditions où il semble impossible d'attraper le choléra. Et, pourtant, elle en est atteinte, et en meurt. Une enquête montre que la seule personne que cette dame recevait chez elle était sa domestique; celle-ci habitait une maison voisine où il y avait eu des cholériques et elle s'était trouvée en contact avec un de ces malades. Quoique tout à fait bien portante elle-même, ses matières contenaient en abondance le vibrion cholérique. Mais les porteurs de vibrions ne sont pas seulement la cause de cas isolés. Au cours de l'épidémie actuelle, on a observé des cas d'infection en masse dans certaines agglomérations, par exemple dans la communauté de Saint-Georges (47 cas), et à la maison de retraite des veuves (plus de 30 cas).

Ces deux faits sont, pour ainsi dire, calqués l'un sur l'autre. Dans un cas, c'est une fille de cuisine, dans l'autre c'est une cuisinière « porteuses de vibrions » qui contaminent presque tous ceux qui ont goûté au plat préparé par elle. Les premiers cas se déclarent dans la nuit, puis le lendemain et le surlendemain, et les auteurs responsables, mis en observation, ne sont atteints à leur tour qu'après les autres. Il faut ajouter que, dans ces deux épidémies « intérieures », une circonstance favorisante à la dissémination du vibrion a été, sans doute, la nature même du plat préparé. Il s'agissait dans les deux cas de mets préparés à froid dans la composition desquels entrait de la gélatine en abondance.

⁂

On voit, par ces quelques exemples, le rôle que peuvent jouer, dans l'expansion d'une épidémie de choléra, les porteurs de vibrions. Il faudrait exiger l'isolement rigoureux de toute personne ayant été au contact d'un cholérique et pratiquer systématiquement l'examen des matières de ces personnes. C'est bien évidemment là une mesure dont l'application s'accompagne de grandes difficultés pratiques : il n'est pas très commode d'enlever à leurs occupations habituelles, même pour quelques jours, des individus qui ne se sentent nullement malades. Au seul point de vue financier, la question est bien délicate; il faut des locaux, des laboratoires bien montés, un personnel médical nombreux au courant des procédés techniques qui permettent d'isoler et d'identifier le vibrion cholérique. A ce point de vue pourtant, la municipalité de Saint-Pétersbourg est prête à faire tout ce qui est nécessaire pour arriver à l'extinction de l'épidémie qui se prolonge encore et dont M. Jakovleff annonce la recrudescence en été, en se basant sur l'histoire des épidémies antérieures. Ceci est bien. Mais que faire contre les causes générales qui entretiennent l'épidémie : l'absence d'eau potable convenable, la canalisation défectueuse, les locaux sordides, l'alimentation déplorable et insuffisante?

M. Aïtoff,
Médecin de l'hôpital français de Saint-Pétersbourg.

LE TROISIÈME RAPPORT
SUR LES RECHERCHES
DE "L'IMPERIAL CANCER RESEARCH FUND"

Un premier rapport fait en 1904, et un deuxième paru l'année suivante, ont déjà fait connaître les importantes recherches de la Société qui, depuis 3 ans, a multiplié ses efforts pour nous donner aujourd'hui les résultats de son exercice et publier sous la direction de M. Bashford, directeur des laboratoires de Victoria Embankment, une série de recherches intéressantes. La partie expérimentale est détaillée avec tant de soin que tous les chercheurs tireront le plus grand profit de sa lecture; les hypothèses actuelles et les statistiques trouvent leur place parmi les recherches de laboratoire, chaque auteur conservant toute la responsabilité de son article.

MM. Bashford et Seligmann, étudiant la distribution ethnologique des néoplasmes, même à la Nouvelle-Guinée, où les habitants en sont « encore à l'âge de la pierre taillée », tendent à conclure que toutes les races sont, à peu de choses près, également atteintes.

Leurs études mettent en valeur l'importance considérable des lésions irritatives dans la genèse du cancer; ainsi le cancer de la langue, si exceptionnel chez les Européennes, est chose fréquente dans l'Inde et à Ceylan chez les femmes qui mâchent le bétel, son point de départ étant souvent celui où la chique de bétel séjourne durant le sommeil. Le cancer de la paroi abdominale à peu près inconnu chez nous

est fréquent chez les porteurs de Kangris du Kashmir, qui gardent à leurs ceintures des chaufferettes leur occasionnant souvent des brûlures; le cancer des organes génitaux, en Egypte, semble bien lié à la présence de la Bilharzia, etc.

D'après M. Murray, les espèces ne sont pas plus épargnées que les races et, dans toute la série des vertébrés, il cite des exemples de néoplasmes; il rapporte, entre autres cas exceptionnels, ceux d'un python et d'un lézard porteurs de tumeurs.

Pour toutes les recherches de laboratoire les animaux mis en expérience ont été des souris, à cause de la brièveté de leur existence, de leur fécondité considérable, de leur maniement commode, et de l'analogie parfaite, mise soigneusement en valeur par M. Murray, de leurs tumeurs avec les tumeurs humaines; même histologie des néoplasmes spontanés; mêmes prolongations d'existence après des extirpations faites en temps voulu, mêmes récidives fréquentes.

Parmi les études moins générales, les conditions de développement spontané, de structure et d'inoculation de tumeurs spéciales retiennent l'attention.

M. Gierke a pu reproduire des carcinomes mammaires hémorragiques, qu'Ehrlich ne considérait pas comme inoculables, et étudier la tumeur de Jansen d'assez près pour démontrer qu'il s'agit d'un véritable carcinome malin se comportant comme tel.

M. Haaland a pu reproduire par des passages successifs du sarcome expérimental, en prenant comme point de départ une greffe d'adéno-carcinome fibreux de la mamelle; une série de coupes faites sur les différentes greffes, une vingtaine environ, nous montrent les foyers sarcomateux augmentant de nombre au point d'étouffer les foyers épithéliaux.

Les recherches histologiques dans ces différents rapports sont faites avec grand soin et, à leur propos, je relève ces conclusions intéressantes de M. Murray, qui ne trouve aucune différence entre les mitoses des cellules cancéreuses et celles des cellules normales, et toute une étude de M. Russel qui, sur un millier de coupes d'inoculations, suit le processus de résorption chez les animaux réfractaires.

La clinique peut tirer grand profit des recherches de MM. Bowen et Murray, qui vantent les résultats excellents de l'extirpation chirurgicale faite en temps opportun, et sans danger de précipiter la croissance du néoplasme en évolution: M. Bowen n'a pu, en étudiant les résultats de la suppression de la circulation dans les tumeurs, voir là autre chose qu'un processus de nécrose.

La tumeur et son hôte ont été étudiés, par nombre de ces chercheurs, dans leurs relations profondes; et MM. Copeman et Wilson Hake notent la diminution de l'acide chlorhydrique du suc gastrique chez les animaux et les hommes porteurs de tumeurs retentissant ainsi sur l'appareil digestif; Haaland et Cramer dosent le glycogène et la graisse apparaissant au moment de la croissance du néoplasme en même temps qu'augmentent les échanges respiratoires, du moins à cette période. M. Cramer pense que la tumeur agit sur l'organisme comme un fœtus sur l'individu en gestation.

Il faudrait pouvoir rapporter toutes les intéressantes expériences relatives aux altérations cellulaires des néoplasmes; à la vie intense ou ralentie de leurs cellules; à leur inoculation dans d'autres organismes sains ou malades; les conditions de ces inoculations faites au trocart et en minimes quantités; les réactions de ces organismes favorables ou réfractaires aux néoformations; ces différentes études nous amenant aux attirantes expériences sur l'immunité dont les auteurs ont trouvé l'idée première dans les savants anglais de la fin du XVIII[e] siècle et du début du XIX[e] siècle.

Les propriétés des cellules seraient tout à fait variables, non seulement pour des cellules différentes, mais pour la même cellule à des époques différentes de son existence. N'a-t-on pas vu des tumeurs malignes se flétrir et rétrocéder dans l'espèce humaine? Il en est ainsi des tumeurs expérimentales et spontanées des souris, la cellule cancéreuse variant infiniment dans sa vitalité.

Les greffes ne se font que par implantation de cellules bien vivantes et restent possibles seulement pour des animaux de même espèce dans les mêmes conditions d'existence; l'âge des sujets a une grande importance, les sujets jeunes étant beaucoup plus susceptibles que les autres de recevoir favorablement les greffes; les auteurs concluent que les néoplasies n'ont aucuns points communs avec les formes connues de maladies infectieuses.

En dehors de ces conditions d'âge, de poids, de race, de milieu, n'y a-t-il aucun rôle à donner à l'hérédité?

D'après les statistiques, la fréquence du cancer est si grande que peu de familles y échappent, et son étude est rendue difficile en raison de la longévité égale des sujets et de l'observateur, du peu de fécondité, et des généalogies compliquées; pour obvier à ces inconvénients, Bashford a observé les souris; et des observations minutieuses et prolongées n'ont pas vérifié les opinions émises par d'autres auteurs sur la fréquence plus grande des néoplasies spontanées dans certaines espèces ou dans certaines cages.

L'ablation précoce de tumeurs mammaires permit de conserver des souris cancéreuses assez longtemps pour obtenir des croisements entre elles, ou avec des animaux affectés de tumeurs spontanées, ou avec les descendants; les auteurs, ayant obtenu plus de mille souris de parents cancéreux, aboutirent à des lignées ou l'hérédité cancéreuse était de 1/2, des 3/4, des 15/16 même; les résultats ne furent jamais probants.

Les expériences de MM. Bashford, Murray et Haaland sur l'immunité furent plus favorables; ayant éliminé toutes les questions de race, de poids, de milieu, d'hérédité même, les expérimentateurs tentèrent des immunisations, obtenues parfois par résorption spontanée de tumeurs malignes; ils procédèrent par inoculations de produits cancéreux, de sang défibriné, même de tissus normaux, entre autres de la peau d'embryon; ils purent ainsi obtenir, non pas un sérum curatif ou prophylactique; mais des sujets réfractaires pendant un temps très court.

Ces différents rapports présentent, outre l'intérêt des recherches, une grande exactitude du détail, une observance rigoureuse des précautions expérimentales, beaucoup d'impartialité et de prudence dans l'interprétation des faits.

Le nombre des expériences, les courbes et les tableaux qui les résument, l'abondance des figures feront de ce volume un livre de tout premier ordre pour tous les chercheurs occupés de la question du cancer.

NICOLE GIRARD-MANGIN.

INAUGURATION DE LA FONDATION P. BUDIN

On se souvient que les élèves, les admirateurs et les amis de Budin avaient résolu d'édifier pour perpétuer son souvenir non pas un monument quelconque, mais une œuvre de bienfaisance, et c'est ainsi que fut décidée la création d'une Consultation de nourrissons modèle, véritable Ecole de puériculture qui porterait son nom. Grâce à de généreuses souscriptions et à une subvention de la Ville de Paris, la fondation P. Budin a pu voir rapidement le jour. Elle est sise dans un arrondissement populeux, rue Falguière, au voisinage de l'Institut Pasteur.

Elle est admirablement aménagée pour le but que se sont proposé ses organisateurs, et lundi, jour de son inauguration, c'était une fête pour les yeux de voir cette petite maison ensoleillée, dont la grande salle était décorée d'arbustes et de fleurs avec, faisant face au public, un admirable portrait de Budin, le représentant assis dans une pose qui lui était familière, semblant assister en personne à son apothéose. Car ce fut une véritable apothéose que cette inauguration. Un public nombreux se pressait dans les locaux trop étroits pour le contenir. Au bureau siégeaient, aux côtés de M. Loubet, M. Paul Strauss, le fidèle ami de Budin, fondateur avec lui de la Ligue contre la mortalité infantile, président du Conseil d'administration de la fondation, M. Landouzy, l'éminent doyen de la Faculté de médecine, M. Labbé, président de l'Académie de médecine, M. Roux, directeur de l'Institut Pasteur, M. Mesureur, directeur général de l'Assistance publique, M. Mirman, directeur de l'Assistance publique et de l'Hygiène au ministère de l'Intérieur, etc.

Dans l'auditoire, beaucoup de médecins, d'accoucheurs, de pédiatres, de chirurgiens, etc., et un grand nombre de dames.

M. Paul Strauss, dans une éloquente et émouvante allocution, après avoir rappelé les liens si chers qui l'unissaient à Budin, a fait l'historique de la Fondation, sa genèse et a remercié toutes les personnes qui avaient participé à sa création.

M. Labbé rendit ensuite un hommage ému à son ancien élève, rappelant qu'il était actuellement le seul survivant des maîtres de Budin.

A nous personnellement était échu le rôle de montrer le fonctionnement de la Fondation, qui doit être à la fois une consultation de nourrissons analogue en tous points à celles qu'a créées Budin, et un centre de puériculture où des cours seront professés sur l'hygiène et l'alimentation des nourrissons; des éléments d'étude sur ce sujet seront mis à la disposition des travailleurs.

M. Henri de Rothschild a ensuite apporté à son maître l'hommage reconnaissant et ému d'un élève dévoué, heureux de voir glorifier son œuvre.

Puis ce fut le tour de M. Lionel Laroze, ami d'enfance de Budin, qui vint aux lieu et place de leur camarade commun Richepin, retenu à la chambre par une indisposition, lire un très beau sonnet de ce dernier dédié à l'illustre fondateur des consultations de nourrissons, au grand bienfaiteur des petits enfants.

La parole est donnée au Professeur Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine.

Messieurs,

La Faculté de Médecine de l'Université de Paris se doit à elle-même, autant qu'à la mémoire de Pierre Budin, de porter la parole en cette inauguration.

Cette journée demeurera la plus noble des commémorations que tous, amis, collaborateurs et disciples, nous puissions rêver pour l'homme de cœur généreux, de foi scientifique sincère, agissante, d'indomptable volonté et d'exquise sensibilité que fut notre collègue.

La Faculté de Médecine prend sa part de fierté reconnaissante dans la Fondation Pierre Budin.

Ces murs, enseignant les générations futures, ne leur rediront jamais trop l'humaine bonté, la patriotique pensée de l'inlassable lutteur qui, avec son ami Paul Strauss, engageait le combat contre la Mortalité infantile. Les deux ligueurs se juraient d'arrêter la France dépeuplée sur la pente qu'Elle descend avec une rapidité que ne connaît, pareillement désastreuse, aucun autre pays!

Pierre Budin se révélait le meilleur parmi ceux d'entre nous qui, détenant, si faible soit-elle, une part de vérité scientifique, veulent en faire bénéficier les déshérités, quelque forme ou quelque nom que prennent leurs misères!

Si Pierre Budin eut si grande foi dans la science, s'il crut à la plus haute conscience médicale, c'est qu'il pratiquait et professait tous les devoirs du Médecin; c'est que jamais il ne se reconnut le droit de ne pas conquérir, chaque jour, par plus de science, plus de pouvoir contre le mal et la mort!

Il en aurait voulu à son labeur et à son savoir si ceux-ci n'avaient pas dû lui procurer, avec les pures satisfactions de l'esprit, d'abord les pleines joies du cœur.

Pierre Budin fut le bel ouvrier de la pensée qui médite et conçoit pour agir : l'action étant le propre de ceux qui envisagent la Médecine comme la plus belle et la plus fécondante de toutes les branches de la Sociologie. La Médecine ne travaille-t-elle pas au mieux-être physique et moral de la frêle humanité? Ne travaille-t-elle pas à mettre avec plus de justice, dans la santé des grands enfants que sont les hommes, meilleure répartition dans la vigueur des tout petits que sont les bébés?

N'est-ce pas vraiment fécondante que, avec Pierre Budin, apparaît la Médecine s'attaquant à la Mortalité infantile, alors que dans l'ignorance et l'impéritie des Mères il en trouve la cause, et dans leur éducation en dégage le remède? Rêvant, imaginant et créant les CONSULTATIONS DE NOURRISSONS, il forge de toutes pièces un merveilleux instrument de Puériculture, conçu sur les idées les plus justes et les plus simples :

Examen persévérant des bébés ; pesées hebdomadaires ;

Distribution de lait de bonne qualité et stérilisé; Education des Mères, dont le Maître, en de topiques leçons de choses, fait autant de collaboratrices.

Il y a 10 ans, que, au compte de la Faculté de Médecine, dans sa consultation de la Clinique d'accouchement de la rue d'Assas, Budin amenait à perfection sa méthode, que son merveilleux enseignement, ses livres, ses conférences, la pratique de ses élèves, propageaient si bien dans les deux hémisphères que j'ai vu les *Consultations de nourrissons* en honneur aux pays du Nord de l'Europe, aussi bien qu'aux rives du Saint-Laurent, au Canada.

Je tiens à redire aux généreux architectes de la Fondation Pierre Budin la reconnaissance de la Faculté de Médecine pour avoir élevé à l'un des nôtres le plus beau monument qu'un homme de cœur et d'action ait jamais pu rêver pour la gloire de ses idées.

Se survivre, au travers du temps et de l'espace, dans la double et immense paternité que lui devront, et les élèves rompus à sa Méthode, et les enfants disputés à la mort; cela, en cette forteresse dressée contre la dépopulation, n'est-ce pas le suprême hommage rendu au bon Maître, qui enseignait que parmi plus des 13.000 morts annuelles, entre 1 jour et 2 ans, qui, il y a 20 ans, décimaient la gent infantile parisienne, le plus grand nombre était évitable!

N'est-ce pas alors l'idéale réalisation du rêve de toute la vie de Budin, que de voir, au cœur de ce Paris, insouciant et généreux, s'ouvrir cette *Ecole pratique de Puériculture*, où les mères sauront, demain, au compte de leur progéniture, ce qu'on n'enseigne encore qu'aux filles de ferme pour l'élevage des poulets et des veaux de lait!

La femme n'était-elle pas, aujourd'hui encore, même dans les pays civilisés, la plus mal éduquée sur ce qui devrait lui importer le plus, la manière de nourrir et d'élever son petit?

Parmi tous les gaspillages dénoncés au xxe siècle par les Economistes, le plus extraordinaire, comme le plus onéreux, n'est-il pas celui qui se fait des premières années de la vie humaine?

Aussi, Messieurs, était-elle, entre toutes, nécessaire, la glorification que votre Fondation fait de l'Œuvre de Pierre Budin.

Cent fois plus splendide et plus durable que le superbe monument que vous auriez pu bâtir de marbres rares, d'or ou d'airain, cette Maison devient l'Ecole des Vertus maternelles et patriotiques, où, en de quotidiennes leçons de choses, s'apprendra la manière d'enrichir notre pays, en économisant sur les larmes des mères, sur la débilité de leurs enfants.

En cette Consultation, — Ecole des mères, — les continuateurs de Pierre Budin robustifieront les générations futures. Ce faisant, ils sauront conquérir le Public à cette pensée, qui, chaque matin, me hante alors que, à l'hôpital, je franchis le seuil de ma Crèche : la vraie manière, pour un pays, d'avoir une population non décroissante, est moins de faire beaucoup d'enfants, que de les vouloir beaux, est moins de faire beaucoup d'enfants, que de savoir conserver ceux que l'on a.

M. le président Loubet a clos la série des discours dans une de ces allocutions simples et émues, pleine de la bonhomie souriante dont il a le secret, magnifiant la conception si féconde de Budin, montrant que le xxe siècle est avant tout le siècle de la bonté, adressant enfin a Mme Budin un hommage ému et la félicitant de porter le nom d'un homme qui a si bien servi son pays, en organisant le plus efficace de tous les éléments de lutte contre la dépopulation par mortalité infantile.

CH. MAYGRIER.

VARIÉTÉS

La mortalité infantile en Angleterre.

On s'occupe beaucoup, en ce moment à Londres, de la question de la mortalité infantile dans les hospices de l'Angleterre et du Pays de Galles. La Commission d'enquête sur l'Assistance publique vient en effet de faire connaître par l'intermédiaire de l'un de ses membres, M. Sydney Webb, les résultats des travaux qu'elle a poursuivis en ces derniers temps sur cette question si importante.

Or, il ressort des chiffres publiés par M. Webb qu'au contraire des assertions optimistes du ministre compétent, M. John Burns, la mortalité infantile dans les hospices est presque double de celle qui atteint l'ensemble de la population.

Cette énorme léthalité a ses raisons que la Commission met en lumière.

Dans certains hospices, dit-elle, les jeunes nourrissons sont relégués à l'étage supérieur et ne respirent jamais le grand air depuis leur naissance jusqu'à leur mort, ou, du moins, jusqu'à l'âge où ils quittent l'hospice, c'est-à-dire vers 3, 4 ou 5 ans.

Au lieu de confier ces jeunes enfants à des *nurses* exercées, on les laisse entre les mains de pauvresses dont beaucoup sont faibles d'esprit et parfois même idiotes. Enfin, on ne soumet pas les nouveaux arrivants à une sélection sérieuse et l'on ouvre les portes toutes grandes à la rougeole et à la coqueluche qui déciment les petits pauvres.

Ces révélations causent en Angleterre présentement une vive émotion; elles font suite à la publication du rapport sur le poor law qui démontre, dit-on, la nécessité de refondre entièrement le système de l'Assistance publique anglaise.

G. V.

***

Danger d'incendie dans la désinfection par la formaldéhyde.

Un des procédés de la désinfection des appartements consiste à abandonner à lui-même un mélange composé de 1 partie de permanganate de potasse et de 2 parties de formaline. Il arrive quelquefois que les gaz qui se dégagent s'enflamment spontanément, de telle sorte que ce procédé est assez dangereux.

D'après les expériences de l'auteur, il est préférable de n'employer que de petites quantités de permanganate (de 100 à 250 grammes) à la fois, et de disposer les appareils à dégagement dans des vases remplis d'eau et loin de toute matière susceptible de prendre feu à la flamme produite. (*Journal de Pharmacie et de Chimie*, 1909, 1er Février.)

P. D.

CHAIX & Cie, 10, rue de l'Orne, PARIS.

LIVRES NOUVEAUX

A.-E. Wright. — *Studies of immunisation and their application to the diagnosis and treatment of bacterial infections* (Etudes sur l'immunisation et applications au diagnostic et au traitement des infections bactériennes). 1 vol. in-8°, de xvi-490 pages, avec 1 planche. Prix : 16 sh. (Arch. Constable et Cie, éditeurs, à Londres.)

L'illustre savant anglais a réuni dans cet important volume la plupart de ses travaux parus dans différents périodiques.

L'ouvrage comprend deux parties. Dans la première se trouvent les articles consacrés par Wright à l'étude des anticorps. On y trouve notamment des travaux sur les opsonines, universellement connus. Mais nous croyons que l'auteur a une préférence personnelle pour la seconde partie de son œuvre, c'est-à-dire les travaux concernant l'immunisation. Comme épigraphe au volume, on trouve cette phrase, répétée encore en différents points : « Le médecin de l'avenir sera un immuniseur. » On sait l'importance des travaux de Wright concernant la prophylaxie de la fièvre typhoïde par les injections de cultures mortes, et l'application pratique qui en a été faite au cours de la guerre du Transvaal.

Dans ses différents articles, il montre comment toutes les sérothérapies rentrent dans sa conception de l'immunisation thérapeutique ; il insiste notamment sur la conception de la phase négative qui suit l'inoculation des vaccins bactériens, phase pendant laquelle le vacciné doit être mis à l'abri de toute contamination, car il est hypersensible. D'ailleurs, 2 des articles reproduits (Synopsis of the principles of vaccine therapy, p. 31, et On some points in connexion with vaccine therapy, p. 434) résument ses idées et ses travaux de la façon la plus remarquable. Nous devons encore noter que tous ces articles ont été revus par Wright entièrement, qu'il a répondu par des notes aux critiques qui leur ont été adressées après leur publication, que la lecture en est claire et facile, Wright usant largement des divisions en paragraphes, des résumés, des conclusions. Nous devons noter aussi que dans la liste complète de ses travaux nous trouvons avec plaisir l'annonce de la publication prochaine d'un volume semblable concernant ses recherches sur la coagulation du sang et l'utilisation thérapeutique du calcium.

S. I. de Jong.

W. Bechterew, professeur de psychiatrie à l'Université de Saint-Pétersbourg. — *Les fonctions nerveuses bulbo-médullaires.* 1 vol. in-18 de 372 pages avec 14 figures, cartonné toile. Prix : 5 francs (O. Doin et Fils, éditeurs).

Ce volume est le premier tome d'un important ouvrage, que le professeur Bechterew consacre aux *fonctions nerveuses*. Dans un esprit éminemment physiologique, il avait d'abord songé à distribuer les matières d'après chaque fonction isolée, mais ce projet, excellent en théorie, apparut irréalisable en pratique. Aussi le plan de l'ouvrage reste-t-il classique, comprenant successivement l'étude de la moelle, du bulbe, du cervelet, du cerveau moyen, du cerveau intermédiaire et des hémisphères cérébraux. Mais il présente une grande richesse de documents en ce qui concerne la littérature scientifique russe et surtout les travaux poursuivis depuis de longues années dans le laboratoire du professeur Bechterew, sous sa direction.

Ainsi, dans ce premier volume, où sont examinées et exposées les notions générales concernant les fonctions des centres nerveux comme les conditions de l'activité des centres, le rôle de l'inhibition et l'influence respective des centres les uns sur les autres et les fonctions particulières des racines médullaires, de la moelle et du bulbe, comme le tonus musculaire, les réflexes tendineux et cutanés, les centres sensitifs et moteurs et leurs relations réciproques les uns vis-à-vis des autres, la richesse de la bibliographie russe et allemande doit être signalée aux travailleurs qui y trouveront résumées beaucoup de recherches originales de l'école de Pétersbourg jusqu'à présent peu connues.

Laignel-Lavastine.

Pierre Janet. — *Les Névroses.* Paris, 1909, 1 vol. in-16 de 397 pages. Prix : 3 fr. 50. (Flammarion, éditeur.)

M. Pierre Janet excelle dans l'art de présenter des analyses psychologiques d'une subtilité et d'une profondeur surprenantes. C'est là le charme de ses travaux et aussi leur danger. Car, séduit par son talent, le lecteur est tenté de suivre l'écrivain jusqu'au bout de ses déductions. Or, les conclusions que tire M. Janet de l'ensemble de ses observations cliniques sont toutes personnelles et n'expriment qu'une originale façon de voir.

Sous ce titre de névroses, M. Janet n'étudie que l'hystérie et la psychasthénie, auxquelles seules il accorde la légitimité de ce nom. Or, précisément, à l'heure actuelle, la majorité des neurologistes estime que l'hystérie n'est pas une entité morbide, n'est pas une maladie. Quant à la psychasthénie, je pense également, et beaucoup d'auteurs partagent mon opinion, qu'on ne saurait la considérer comme une affection autonome. On voit combien sont exclusives les conceptions de M. Janet.

En revanche, les matériaux avec lesquels il tente de construire ces édifices fragiles sont excellents. Et c'est là le point essentiel. En médecine surtout les théories passent vite. Mais les faits d'observation exacte demeurent, parce que le sujet même, l'organisme humain ne varie guère. Ce sera le mérite de M. Janet de nous en avoir décrit quelques-uns.

P. Hartenberg.

G. Lemoine et E. Girard. — *Formulaire et consultations médicales et chirurgicales* avec la collaboration de *J. Vanverts*, 4e édition. 1 vol. in-18 de 916 pages, cart. peau. Prix : 7 fr. (Vigot frères, éditeurs.)

Comme le titre l'indique suffisamment, ce petit volume renferme un formulaire conforme au Codex 1908 et des consultations médicales succinctes répondant aux cas de la pratique médicale courante. Les différentes affections y ont été rangées par ordre alphabétique.

Par une heureuse innovation, cette édition s'est enrichie de consultations chirurgicales rédigées dans le même esprit que les consultations médicales et dues à la plume autorisée de M. Vanverts, chirurgien des hôpitaux de Lille. Alfred Martinet.

C. Parhon et M. Golstein. — *Les sécrétions internes* (Pathologie et Physiologie). 1 vol. petit in-8 de viii-807 pages. (A. Maloine, éditeur.)

Je suis heureux de présenter au public français

cet abondant volume qui, mieux que mon rapport de l'an dernier sur les troubles psychiques par perturbations des sécrétions internes, qui, par définition, ne pouvait qu'indiquer le sujet sans le traiter à fond, met au point nos connaissances actuelles sur les rapports certains, ou probables, de multiples syndromes cliniques, myxœdème, infantilisme, crétinisme, goitre exophtalmique, ostéomalacie, rachitisme, adipose douloureuse, obésité, pelade, psoriasis, sclérodermie, trophœdème chronique, urticaire, prurit, eczéma, rhumatisme chronique, migraine, asthme, goutte, arthritisme; tétanie, paralysie agitante, éclampsie, myasthénie grave, chorée; féminisme, virilisme, achondroplasie; acromégalie, gigantisme; syndrome d'Addison, œdème aigu du poumon, athérome artériel, artériosclérose; diabète sucré, diabète insipide; neurasthénie; myopathie, dystrophie congénitale multiple du tissu élastique, dysostose cléido-cranienne héréditaire, dysplasie périostale, sénilité, involution sénile, etc., avec les troubles fonctionnels ou les lésions anatomiques des glandes à sécrétion interne : thyroïde et parathyroïdes, ovaires et testicules, hypophyse, surrénales, thymus et pancréas.

Et les auteurs ne se sont pas contentés de résumer les faits cliniques. Dans la seconde partie de leur travail, ils se sont occupés des faits expérimentaux. Ils ont indiqué les résultats obtenus pour chacune des glandes par les différents chercheurs, et ils y ont ajouté leurs propres recherches personnelles. Le plan général de leurs expériences est simple. Il peut se résumer ainsi :

1° Etablir pour chacune des glandes à sécrétion interne le syndrome d'insuffisance — par l'extirpation de l'organe — et quand cela sera possible et semblera utile — par un sérum cytotoxique;

2° Etablir pour chaque glande, quand il sera possible, le syndrome d'hyperfonction. Il va sans dire que ce plan présentera encore quelque temps des lacunes, car chaque organe, chaque tissu, chaque cellule possède une sécrétion interne, mais les auteurs, en poursuivant leur tâche dans la direction qu'ils indiquent, ne sauraient mieux exercer leur activité.

LAIGNEL-LAVASTINE.

L. Desguin. — *La septicémie à pneumocoques* (Pneumococcose). 1 vol. de 216 pages. (HAYEZ, imprimeur à Bruxelles.)

Ce volume reproduit un mémoire présenté il y a un an à l'Académie royale de médecine de Belgique, et publié dans les bulletins de l'Académie.

L'auteur y défend avec observations personnelles à l'appui l'idée fort juste que beaucoup d'affections dites grippales sont des pneumococcémies. Il cherche donc à prouver que le pneumocoque se trouve dans le sang dans beaucoup de ces infections saisonnières d'hiver, que cette infection sanguine précède la pneumonie, simple localisation secondaire de la pneumococcémie, et essaye de fixer les caractères symptomatiques de la pneumococcémie. Il distingue donc une septicémie pneumococcique avec localisation et une septicémie pneumococcique sans localisation, à laquelle se rattachent les prétendues influenzas. Une intéressante étude diagnostique, de nombreuses et consciencieuses observations avec courbes de température complètent ce travail qui se termine par une bonne étude des essais sérothérapiques, et ceci montre que, dans tous les pays, la question de la grippe et de sa spécificité, tant bactériologique que clinique, est un problème à l'ordre du jour.

S. I. DE JONG.

Hesnard (A.). — *Les troubles de la personnalité dans les états d'asthénie psychique. Etude de psychologie clinique.* Préface du professeur RÉGIS, 1 vol. in-8° de 292 pages. (FÉLIX ALCAN, éditeur.)

A côté des grands syndromes mentaux, qui constituent « la folie » des anciens, on fait aujourd'hui en clinique une place de plus en plus grande aux types morbides, qui se caractérisent par des nuances de l'état psychique, qui évoluent le plus souvent sans qu'on ait recours à l'internement.

Or, ces malades, par leur faculté d'introspection et la délicatesse même de leurs perturbations psychiques, constituent un terrain de choix pour l'observation des psychologues. Aussi ne saurait-on trop recommander la voie suivie par l'auteur, qui, en clinicien et en psychologue, avec une méthode, une clarté et une documentation rares, a étudié chez les asthéniques psychiques, quelle que soit l'entité morbide à laquelle ils répondent, les troubles de la personnalité, c'est-à-dire les faits multiples de dépersonnalisation ou d'insuffisance de la personnalisation, tels que les suivants : un sujet ne reconnaît pas, ne rapporte pas à sa personne les sensations qui lui viennent du monde extérieur ; les objets, les gens, les choses lui paraissent inconnus, étranges, nouveaux. Un autre a des sensations internes qui ne lui sont plus appropriées ; ses actes, sa voix, ses viscères lui paraissent étrangers, inconnus, nouveaux. Un troisième a conscience enfin de synthèses existant dans son esprit, parfaitement perçues par lui, mais qu'il ne reconnaît pas comme siennes.

A cette énumération, on pense au délicieux opium qu'est le journal d'Amiel : « Je suis comme n'étant pas. La vie me paraît si volontiers un songe... » répétait l'intimiste de Genève. Ainsi l'art atteint d'un coup d'aile ce dont la science ne fait que péniblement approcher.

LAIGNEL-LAVASTINE.

A. Manquat. *Principes de thérapeutique raisonnée et pratique.* 1 vol. in-8° de IV-368 pages. (A. MALOINE, éditeur.)

« Beaucoup de gens s'imaginent, écrit l'auteur dans sa préface, que la thérapeutique est une science très imparfaite et peu avancée. Il serait plus exact de dire que c'est une science *encombrée*, qu'on l'étudie fort peu et qu'on s'en sert sans une méthode suffisamment rigoureuse. Il en résulte que souvent livrée à la fantaisie, elle est parsemée de beaucoup d'erreurs. » On ne saurait mieux dire. Aussi s'est-il efforcé dans ce volume d' « exposer les principes capables de guider au milieu de cet ensemble touffu, dans lequel le mauvais côtoie le bon et le médiocre ».

Ce volume constitue donc, à proprement parler, un précis de Thérapeutique générale, un exposé « à fins pratiques » de la méthode en thérapeutique.

ALFRED MARTINET.

BIBLIOGRAPHIE

1866. — **F. Lejars.** — TRAITÉ DE CHIRURGIE D'URGENCE. *Sixième édition, revue et augmentée.* 1 vol. gr. in-8°, de XXIV-1185 pages, avec 994 figures et 20 planches hors texte. Relié toile. Prix : 30 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1867. — **R. Tripier.** — ETUDES ANATOMO-CLINIQUES : *Cœur, Vaisseaux, Poumons.* 1 vol. in-8°, de XV-604 p., avec 32 figures. Prix : 10 fr. (*G. Steinheil*, éditeur.)

1868. — **A. Joffroy et R. Dupouy.** — FUGUES ET VAGABONDAGES : Etude clinique et psychologique. 1 vol. in-8°, de x-368 pages, Prix : 7 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1869. — **A. d'Echérac.** — L'ASSISTANCE PUBLIQUE : *ce qu'elle fût ; ce qu'elle est.* 1 vol. in-8°, de VIII-381 pages, avec figures. Prix : 5 fr. (*G. Steinheil*, éditeur.)

1870. — **V. Gardette.** — ANNUAIRE DES EAUX MINÉRALES, 51e année : 1909. 1 vol. in-12, de 321 pages. Prix : 1 fr. 50 (aux bureaux de la *Gazette des Eaux*, Paris).

1871. — **M. Urstein.** — DIE DEMENTIA PRAECOX *und ihre Stellung zum manisch-depressiven Irresein.* 1 vol. gr. in-8°, de 372 pages. Prix : 15 marks (*Urban et Schwarzenberg*, éditeurs à Vienne).

SOMMAIRES DES REVUES

NOUVELLE ICONOGRAPHIE DE LA SALPÊTRIÈRE

SOMMAIRE du n° 1.

Klippel et Pierre Weil. — A propos d'un cas d'ostéite déformante. La pathogénie de la maladie osseuse de Paget (4 planches).

A. Léri et G. Legros. — Etude radiographique comparative de quelques affections dystrophiantes des os (4 planches).

Paul Gauthier. — Fracture spontanée de la rotule chez une tabétique (1 planche).

Parhon et Jiano. — Goitre et scoliose de l'adolescence. Contribution à la pathogénie de la scoliose (2 planches).

Bertolotti. — Poliomyélite antérieure chronique de la moelle cervicale. Atteinte bilatérale et symétrique des noyaux bulbaires et médullaires de la XIe paire avec intégrité des autres nerfs craniens (1 planche).

Macé de Lépinay. — Etude sur les crampes professionnelles (spasmes fonctionnels ; névroses coordinatrices d'occupation).

Henry Meige. — Les fous dans l'art (2 planches).

***

REVUE NEUROLOGIQUE

SOMMAIRE du n° 8.

Mémoires originaux :

F. Raymond et H. Français. — Syndrome protubérantiel avec hyperexcitabilité du nerf facial et troubles du goût.

G. Guillain, Rochon-Duvigneaud et J. Troisier. — Le signe d'Argyll-Robertson dans les lésions non syphilitiques du pédoncule cérébral.

Analyses :

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

Société de neurologie.

Fiches bibliographiques.

***

LA REVUE PHILANTHROPIQUE

SOMMAIRE du n° du 15 Mai 1909.

Articles originaux :

E. Régis. — Les classes d'anormaux à Bordeaux.

Mlle Extrait. — Projet d'organisation de l'administration des aveugles.

D*.** — Loi du 19 Avril 1898 (application des articles 4 et 5).

Dr Caillard. — Les pupilles anormaux de l'Assistance publique (*suite*).

Revue d'assistance :

Note du Secrétariat général. — Travaux des Assemblées générales : Séance du mercredi 28 Avril 1909. — La nouvelle législation de l'enfance en Angleterre. — Visites de la Société internationale : Hospice national des Quinze-Vingts ; Œuvre des bains-douches à bon marché (APOLLINE DE GOURLET).

Variétés :

Tribunaux pour enfants et liberté surveillée.

Chronique étrangère :

ANGLETERRE : Projet de loi sur les logements à bon marché ; les pensions pour la vieillesse ; les retraites ouvrières.

Revue des publications étrangères.

Informations.

Echos.

Bulletin, par M. **Paul Strauss.**

***

REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE.

SOMMAIRE du numéro de Mai 1909.

Mémoires :

Kelsch. — Le choléra, examen critique de son épidémiologie et de sa pathogénie.

Revue générale :

Dufestel. — Inspection médicale des écoles.

Revue des Congrès.

René Martial. — IVe Congrès de l'Association ouvrière pour l'hygiène des travailleurs et des ateliers à Paris, du 8 au 10 Avril 1909.

Revue des journaux.

Société de médecine publique et de génie sanitaire. — I. Assemblée générale du 28 Avril 1909 : Revision des statuts. — II. Séance du 28 Avril 1909.

Chronique du génie sanitaire.

Informations.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 9 Juin 1909, à 1 heure. — M. GADREAU : Essais sur la ration alimentaire du nouveau-né au sein maternel pendant les dix premiers jours ; MM. Pinard, Gaucher, Macaigne, Couvelaire. — M. DELENTE : De l'allaitement mixte étudié au point de vue de la fréquence et des causes qui le rendent nécessaire ; MM. Pinard, Gaucher, Macaigne, Couvelaire. — M. ROUGIER : Syphilis tertiaire de l'urètre ; MM. Gaucher, Pinard, Macaigne, Couvelaire. — M. TROCMÉ : De la thérapeutique palliative dans les tumeurs de l'encéphale. Méthodes décompressives. Ponction lombaire et trépanation palliative ; MM. Reclus, Brissaud, Marcel Labbé, Sicard. — M. VELARDE : Contribution à l'étude de l'infection aiguë des voies biliaires par le bacille d'Eberth ; MM. Reclus, Brissaud, Marcel Labbé, Sicard.

Jeudi 18 Juin à 1 heure. — M. BERTRAND : De l'épilepsie procursive et fugues épileptiques ; MM. Raymond, Alb. Robin, Gilb. Ballet, Carnot. — M. LATOUR : Contribution à l'étude du traitement de la coxalgie par les injections intra-articulaires précoces ; MM. Alb. Robin, Raymond, Gilb. Ballet, Carnot. — M. KAHN : La cyclothymie. De la constitution cyclothymique et de ses manifestations (mélancolie et excitation intermittentes) ; MM. Gilb. Ballet, Raymond, Alb. Robin, Carnot. — M. AUGUSTE : Le service médical des mutualités ; MM. Gilb. Ballet, Raymond, Alb. Robin, Carnot. — M. DALMAS : Troubles psychiques dans le goitre exophtalmique ; MM. Gilb. Ballet, Raymond, Alb. Robin, Carnot. — Mlle MARGONLIS : Contribution à l'étude de la tuberculose pulmonaire chez le nourrisson ; MM. Hutinel, Bar, Ribemont-Dessaignes, Nobécourt. — M. BOURDEAU DE FONTENAY : Considérations sur le contrôle de l'élevage des nourrissons ; MM. Hutinel, Bar, Ribemont-Dessaignes, Nobécourt. — M. AILLET : Contribution à l'étude des abcès du sein pendant la grossesse ; MM. Bar, Hutinel, Ribemont-Dessaignes, Nobécourt. — M. DUQUET : De l'opération césarienne dans les cas d'hématomes rétro-placentaires graves ; MM. Ribemont-Dessaignes, Hutinel, Bar, Nobécourt.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 7 Juin 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Kirmisson, Legueu, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Delbet, Mauclaire, Gosset. — M. Dejerine, censeur ; M. Marcel Labbé, suppléant.

Mardi 8 Juin 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Marion, Morestin. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Gilbert, Gouget, Carnot. M. Thoinot, censeur ; M. Jeanselme, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Brindeau, Jeannin. M. Nicloux, suppléant.

Mercredi 9 Juin 1909. — 2e : MM. Gautier, Gley, Branca. M. Gariel, censeur ; M. Mulon, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Laënnec : MM. Kirmisson, Mauclaire, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Laënnec : MM. Delbet, Legueu, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Laënnec : MM. Roger, Legry, André Jousset. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Laënnec : MM. Pierre Marie, Widal, Lœper. M. Dejerine, censeur ; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 10 Juin 1909. — 3e, Oral (Première partie) : MM. De Lapersonne, Demelin, Morestin. M. Dieulafoy, censeur ; M. André Broca, suppléant.

Vendredi 11 Juin 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Reclus, Legueu, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Hartmann, Mauclaire, Gosset. M. Delbet, censeur ; M. Marcel Labbé, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Langlois, suppléant.

Samedi 12 Juin 1909. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Bar, Thiéry, Lenormant. — 4e : MM. Chantemesse, Carnot, Balthazard. M. Quénu, censeur ; M. Nicloux, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Gouget, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Hutinel, Rénon, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (3e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Fernand Bezançon, Castaigne. — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Gilbert, censeur ; M. Launois, suppléant.

Cours de vacances. — Clinique médicale Laënnec (professeur M. L. LANDOUZY). — Etude, dans les salles et au laboratoire, des malades affectés de *maladies infectieuses et toxiques* (alcoolisme, fièvre rhumatismale, bacillo-tuberculose, cancer, diabète, diphtérie, fièvre typhoïde, gonococcie, goutte, méningite cérébro-spinale, paludisme, pneumo-coccie, sporotrichose, syphilis).

Séméiotique, pronostic, indications thérapeutiques générales des localisations de ces maladies sur les appareils respiratoire, cardio-vasculaire, nerveux, digestif, génito-urinaire, tégumentaire.

Le cours commencera le lundi matin 9 Août 1909, et comportera 24 leçons, par MM. L. LANDOUZY, professeur ; MARCEL LABBÉ, agrégé ; LÉON BERNARD, HALBRON, LAIGNEL-LAVASTINE, LORTAT-JACOB, SALOMON et VITRY, chefs de clinique médicale de la Faculté.

Les leçons seront faites (le matin, à 9 h. 1/2 précises ; l'après-midi, à 2 h. 1/2 précises) dans les salles, à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale Laënnec.

Le droit à verser est de 100 francs pour le cours.

Sont admis, les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance de versement de droit. MM. les étudiants devront produire, en outre, la carte d'immatriculation.

On peut s'inscrire, dès à présent, au Secrétariat de la Faculté, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures, soit directement, soit par correspondance.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — M. Chavannaz, agrégé libre de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux, est nommé professeur de clinique gynécologique à ladite Faculté.

HOPITAUX ET HOSPICES

Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux. — *Conférences d'anatomie pathologique pratique.* M. L.-M. PAUTRIER commencera le *mercredi 2 Juin* à 2 h. 1/2, une série de 12 *Conférences d'anatomie pathologique générale pratique* et les continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants à la même heure.

I. Prélèvement des pièces. Technique et indications de la biopsie. — II. Méthodes générales de fixation, d'inclusion et de coloration. — III. Notions d'hématologie pratique. Numération des globules rouges et des globules blancs. Recherche de l'équilibre leucocytaire. — IV. Le sang à l'état pathologique. Réactions sanguines dans les infections des leucémies. — V. Le cyto-diagnostic. — VI. L'inflammation aiguë. Les inflammations nodulaires chroniques. Anatomie pathologique générale de la tuberculose. — VII. Anatomie pathologique générale de la syphilis. — VIII. Généralités sur les tumeurs. Tumeurs à type conjonctif. — IX. Les sarcomes. — X et XI. Les épithéliomas. — XII. Autres types de tumeurs. Papillomes, kystes, adénomes, tératomes.

Les élèves seront individuellement exercés à la technique et à la lecture des coupes et pourront se faire une collection personnelle.

L'inscription est gratuite pour les internes des hôpitaux.

Un droit d'inscription de 50 francs est exigé des autres auditeurs.

Se faire inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin.

— *Conférences de bactériologie.* — MM. Macaigne et Claude commenceront le 1er Juin une série de 18 leçons de bactériologie appliquées à la médecine et à la clinique, et les continueront les mardis, jeudis et samedis à 2 h.

I. Généralités. Procédés de stérilisation. — II. Examen des microbes dans les cultures : les produits pathologiques et les coupes. — III. Préparation des milieux de cultures. Ensemencements. — IV. Charbon. — V. Pyogènes aérobies : staphylocoque, streptocoque pyocyanique. Inoculations aux animaux. — VI. Bacille d'Eberth. Paratyphiques. Séro-diagnostic et hémoculture. — VII. Colibacille et microbes voisins. Entérocoque. Matières fécales. Flore gastro-intestinale. — VIII. Gonocoque. Bacille du chancre mou. Tréponème. Flore génito-urinaire. — IX. Isolements. Filtrations. Produits microbiens. (Toxines). Réaction de l'organisme. (Réaction de fixation. Opsonines.) — X. Pneumocoque. Friedländer. Tétragène. Crachats en général. — XI. Bacille de Pfeiffer. Micrococcus Catarrhalis. Méningocoques. Streptocoque de Bonome. Les méningites. Les fosses nasales. Conjonctivites. Saprophytes. (Protéus, Mesentericus, Sarcines, etc.). — XII. Diphtérie. Bacille fusiforme. Flore buccale. Diagnostic des angines. Vaccination et sérothérapie. — XIII. Choléra. Bacilles virgules. Les eaux. Les dysenteries. — XIV. Tuberculose. Bacilles acido-résistants. Lèpre. — XV. Pseudo-tuberculoses. Actinomycose. Aspergillose. Morve. — XVI. Anaérobies. (Tétanos. Vibrion septique, etc.). — XVII. Muqueuse. Sporotrichose. Peau et cuir chevelu. — XVIII. Maladies tropicales. Hématozoaires. Trypanosomes. Peste.

L'inscription est gratuite pour les internes des hôpitaux. Un droit d'inscription de 50 francs est exigé des autres auditeurs. Se faire inscrire 17, rue du Fer-à-Moulin.

NOUVELLES

Association française pour l'avancement des sciences. — Les questions suivantes sont mises à l'ordre du jour de la section d'électricité médicale.

1° *Les erreurs d'interprétation de la radiographie.* Rapporteurs : MM. Lucas-Championnière, Mouchet, chirurgien des hôpitaux; Imbert, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier; Arcelin, de Lyon et Rapin, de Lyon.

2° *La radiographie rapide.* Rapporteurs : MM. Rieder, professeur à l'Université de Munich; Spéder (de Bordeaux).

3° *Le lavement électrique et ses indications.* Rapporteur : M. Lejars, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

4° *Le traitement des névralgies faciales.* Rapporteurs : MM. Bergonié, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux; Verger, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux.

5° *Les résultats de la fulguration.* Rapporteur : M. Desplats (de Lille).

Le 4 Août, à 8 h. 1/2, conférence. M. Et. Henrard, de Bruxelles. *De la recherche radiographique et radioscopique des corps étrangers. Procédés. Instrumentation. Résultats.*

Association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris. — *Conférences à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente,* du 14 au 22 Juin 1909.

Lundi 14 Juin. — M. Mosny, à 4 heures : Tuberculose et traumatisme : les faits cliniques et les données expérimentales; leur interprétation pathogénique.

M. Le Noir, à 5 heures : Application de la radioscopie au diagnostic des maladies du tube digestif.

Mardi 15 Juin. — M. Sergent, à 4 heures : Diagnostic et traitement de l'insuffisance surrénale.

M. Triboulet, à 5 heures : Etude pratique des fonctions intestinale, biliaire et pancréatique chez les jeunes enfants.

Mercredi 16 Juin. — M. Mosny, à 4 heures : La tuberculose traumatique, accident du travail : législation et jurisprudence.

M. Lesage, à 5 heures : La méningite cérébro-spinale chez les nourrissons.

Jeudi 17 Juin. — M. Démelin, à 4 heures : Sur le forceps.

Samedi 19 Juin. — M. Démelin, à 4 heures : Sur le forceps.

M. Roubinovitch, à 5 heures : la démence précoce et la dégénérescence mentale.

Lundi 21 Juin. — M. Lucas-Championnière, à 4 heures : Sur l'application des bandages herniaires.

M. Le Noir, à 5 heures : Des dyspepsies nerveuses.

Mardi 22 Juin. — M. Terrien, à 4 heures : Valeur de l'œil blessé après les accidents du travail.

M. Roubinovitch, à 5 heures : La prophylaxie des maladies mentales et nerveuses.

Association corporative des étudiants en médecine de Paris. — Cours pratique de manœuvres obstétricales par M. Labouré, répétiteur à la clinique Baudelocque.

Ce Cours, spécialement réservé aux membres de l'Association, commencera le mardi 1er Juin 1908, à 2 heures, et se continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants à la même heure.

Prix d'inscription : 10 francs.

Enseignement médical complémentaire. — Une série de nouveaux cours pratiques à l'intention des étudiants et des médecins praticiens commencera le 1er Juin : Méthodes d'examen clinique médical. Maladies du système nerveux. Chirurgie pratique. Maladies des voies urinaires. Gynécologie. Pratique obstétricale. Pédiatrie. Dermatologie. Ophtalmologie. Oto-rhino-laryngologie. Electrothérapie. Radiothérapie. Déontologie, etc.

Tous ces cours se feront avec présentation de malades et participation directe de l'élève au diagnostic et au traitement.

Droit d'inscription : 20 francs pour deux cours; 40 francs pour l'ensemble des cours.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Rondeau, 18, rue du Luxembourg, Paris, VIe.

Enseignement médico-mutuel international. — Le voyage d'Etudes Médicales E. M. I. aura lieu du 28 Juillet au 16 Août à travers l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande.

Itinéraire : Londres, Oxford, Cambridge, Sheffield, Manchester, Edimburg, Trossachs (excursion aux lacs Ecossais), Glascow, Belfast, Dublin, Liverpool, Bristol, Londres.

Concentration à Paris. Dislocation à Londres, d'où l'on pourra revenir à son gré avec des coupons de retour facultatifs.

S'adresser pour tous renseignements au siège de l'Œuvre, 12, rue François-Millet, Paris, XVIe, *le mercredi et le samedi matin de 10 à 11 heures* (ou sur rendez-vous).

Relèvement du tarif des honoraires. — Le secrétaire général du syndicat des médecins de la Seine adresse la lettre suivante :

Mon cher confrère,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'ordre du jour suivant adopté dans la séance du 28 Avril dernier :

« Considérant :

« 1° Que depuis 20 ans la vie a beaucoup renchéri; que tout a augmenté de prix : alimentation, chauffage, locomotion, loyers, impôts, etc...;

« 2° Que les ouvriers ont vu s'élever leur salaire de

plus de dix centimes par heure de travail, les domestiques leur gages de plus du quart, les employés leurs appointements, les fonctionnaires leur traitement, et les députés ayant même porté leur indemnité de 9.000 à 15.000 francs;

« 3° Que des soins médicaux gratuits sont partout libéralement assurés;

« La *Société médicale du* [illegible] *arrondissement* décide à l'unanimité :

« 1° Qu'il est de toute équité et de toute nécessité, que les honoraires des médecins soient aussi augmentés;

« 2° Que le taux des visites doit être élevé *d'au moins un tiers* sur les prix actuels. »

Recevez, je vous prie, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments fraternels.

Paris, le 1er Mai 1909.

Le secrétaire général,
M. A. Lecœur.

Un hommage à Michel Servet. — Sous la présidence d'honneur du regretté savant Marcelin Berthelot et de M. Antonin Dubost, président du Sénat; sous le haut patronage de MM. les doyens des 7 Facultés de médecine de France et de MM. les professeurs César Lombroso, de Turin; W. Osler, d'Oxford; A. Kossel, d'Heidelberg; Hemmeter, de Baltimore; Brouardel (ancien doyen), Brissaud, Dejerine, Charles Richet, de Paris, un Comité s'est constitué en 1906, à Vienne (Isère), dans le but d'élever un moment à la mémoire d'un savant qui a honoré la science médicale et que celle-ci, en la personne de ses représentants, a le devoir d'honorer à son tour.

L'hommage tardif, mais mérité, que va rendre la ville de Vienne à Michel Servet, s'adresse au précurseur du grand Harvey, au médecin célèbre qui, pendant 12 années consécutives, prodigua ses soins aux Viennois du XVIe siècle, en même temps qu'il rendait, par ses remarquables travaux, de précieux services à l'humanité tout entière.

Sans s'arrêter aux polémiques religieuses auxquelles le douloureux supplice de Michel Servet a donné lieu, le corps médical, se plaçant en dehors et au-dessus de toute préoccupation confessionnelle ou politique, se fera un devoir de s'associer à l'œuvre de justice entreprise par le Comité de Vienne.

L'appel de ce Comité s'adresse à tous les hommes de bonne volonté, sans aucune distinction, à tous ceux qui veulent honorer la Science et le Dévouement, glorifier la Tolérance, cette vertu des temps modernes, et manifester en faveur de la Liberté de conscience que les siècles passés n'ont pas connue.

L'inauguration du monument est fixée au samedi 14 Août 1909.

Le siège du Comité du monument Michel Servet est à l'Hôtel de Ville de Vienne (Isère). Prière d'adresser adhésions et souscriptions à M. le Trésorier.

Service de santé de la marine. — M. le médecin de 1re classe Rideau, du port de Brest, est désigné pour embarquer, sur le *Calédonien* (bâtiment école des apprentis gabiers et timoniers à Brest).

M. le médecin de 2e classe Althabegoity, du port de Lorient, est désigné pour embarquer sur le *Duguay-Trouin* (école d'application des aspirants).

— M. le médecin de 2e classe Penaud, du port de Brest, est désigné pour servir à l'hôpital de Sidi-Abdallah.

CONCOURS

Chirurgien des hôpitaux. — A la suite du concours qui vient de se terminer hier, ont été nommés chirurgiens des hôpitaux : MM. Chevassu et Schwartz.

Faculté de médecine de Montpellier. — Un concours pour une place de chef de clinique médicale sera ouvert le lundi 28 Juin 1909.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Faculté, jusqu'au vendredi 25 Juin, à 4 heures du soir.

En se faisant inscrire les candidats déposeront :

1° Leur diplôme de docteur;

2° Leur acte de naissance.

La durée de ces fonctions est de 3 ans.

Le titulaire entrera en fonctions le 1er Novembre 1909 et recevra un traitement annuel de 1.200 francs.

Hôpitaux de Boulogne-sur-Mer. — Le lundi 28 Juin 1909, à 8 heures du matin, il sera ouvert à Lille, à la Faculté, un concours public pour l'emploi de médecin-chirurgien-adjoint à l'Hôpital de Boulogne-sur-Mer.

Pour se présenter au concours, les candidats devront réunir les conditions suivantes : 1° être Français et posséder le diplôme de docteur en médecine conféré par une Faculté française; 2° être âgé de 26 ans au moins; 3° avoir exercé, en France, au moins pendant 4 ans. Chaque année d'internat dans un service de chirurgie ou de médecine des hôpitaux attachés aux Facultés de l'Etat comptera pour une année de pratique.

Les candidats devront déposer au secrétariat de l'Administration des hospices, rue Saint-Louis, à Boulogne-sur-Mer : 1° leur acte de naissance; 2° leur diplôme de docteur; 3° l'indication de leur résidence; 4° un certificat de bonne vie et mœurs récemment délivré par le maire de la commune où ils exercent; 5° l'engagement de résider dans la ville et de se conformer aux règlements des hôpitaux faits ou à faire; 6° une notice sur leurs services antérieurs ou sur les travaux qu'ils auraient publiés.

Le tout devra être remis au secrétariat avant le 18 Juin; passé ce délai, aucune inscription ne sera admise.

Le titulaire, qui recevra un traitement annuel de 600 francs par an, entrera en fonctions 1 mois après avis de sa nomination. Il sera chargé spécialement du service des accouchements. Il devra assister le chirurgien en chef et le suppléer en cas d'indisponibilité ou d'absence.

En outre, il aura la charge du service des maladies de la peau et des vénériens.

Pour toutes les autres conditions, s'adresser au secrétariat de l'Hôpital Saint-Louis.

RENSEIGNEMENTS

Clinique de laryngologie à céder à Paris. Recettes : 50 000 fr.

Nord-Ouest. Grande ville agréable. A céder clientèle riche. Recettes : 30.000 fr. Présentation de 6 mois.

Nombreux postes et affaires para-médicales à céder.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

M. CARNEGIE

(Le Roi de l'acier)

DONATEUR DES « *BOURSES CURIE* »

REÇU A LA SORBONNE

Mercredi, à midi, le Conseil de l'Université de Paris a tenu, à la Sorbonne, sous la présidence de M. LIARD, vice-recteur, une séance spéciale pour recevoir M. A. CARNEGIE, de passage à Paris. M. H. WHITE, ambassadeur des Etats-Unis, et M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, ami personnel de M. CARNEGIE, y assistaient.

S'adressant à M. A. CARNEGIE, M. LIARD, président du Conseil de l'Université, a prononcé l'allocution suivante :

« Monsieur,

« L'Université de Paris est votre obligée.

« Au mois de Novembre 1906, vous faisiez déposer, à son nom, dans une banque de New-York, une obligation de 50.000 dollars de la Compagnie des Aciers des Etats-Unis, produisant, chaque année, un revenu minimum de 12.000 fr. Ce revenu était destiné par vous à créer, dans un

de nos laboratoires, sans distinction de nationalité, des bourses en faveur de jeunes savants désireux de poursuivre des études sur les substances radioactives. Par le plus délicat des sentiments, qui décèle un des traits de votre caractère, vous avez voulu que cette fondation portât, non votre nom, mais celui du ménage de génie auquel la science doit la découverte du radium. Vos bourses s'appellent « les Bourses des Curie ». Nous venant d'Amérique, ce concours nous a été particulièrement précieux.

« Ce n'est pas le seul service que nous vous devions. Il en est un autre, indirect, il est vrai, réel cependant, que vous ignorez certainement, et dont la mention ne pourra que toucher votre cœur d'Ecossais, fidèle au berceau. Depuis plusieurs années, nous avons pour « lecteurs » d'anglais, à l'Université de Paris, de jeunes « maîtres ès arts » des Universités d'Edimbourg et de Glasgow. C'est grâce aux bourses fondées par vous dans ces Universités, qu'ils peuvent nous apporter leurs services en se contentant du modeste traitement que nous leur allouons.

« Outre ces raisons personnelles de vous remercier, nous avions d'autres raisons, plus générales, de vous saluer.

« Ce n'est pas parce que vous avez été un créateur prodigieux de richesse, que nous vous offrons ce salut, nous qui nous trouvons être, en ce moment, les représentants d'une des plus vieilles puissances intellectuelles et morales de l'ancien monde. C'est parce que vous avez professé et pratiqué, sur l'emploi de la richesse, une doctrine sans précédent.

« Un recueil de vos écrits et de vos discours a été traduit en français sous ce titre : « L'Empire des affaires. » Il est lu dans nombre de nos maisons. On m'a même cité un père de famille qui en a mis un exemplaire dans chaque pièce de son appartement, pour que ses fils l'aient toujours sous la main et sous les yeux.

« Vous y donnez les recettes de votre expérience pour réussir dans les grandes affaires. Ces recettes ne sont pas pour nous qui ne sommes pas gens d'affaires, et qui sommes trop vieux pour le devenir. Mais, avec ces recettes (et cela nous intéresse au plus haut point), vous nous avez livré le secret de votre intelligence et le secret de votre conscience.

« Au fond, sous votre sens pratique, très réaliste, vous êtes un idéaliste, un poète, — poète ne veut-il pas dire créateur ? « Les affaires, avez-vous dit, ne sont pas la vie prosaïque qu'on imagine, et plus le commerce est prospère et utile, plus il comporte de romanesque. Les plus grands triomphes commerciaux naissent du sentiment et de l'imagination, surtout quand on a le monde pour marché. »

« Et de fait, vos grandes entreprises ont été conçues et conduites comme des épopées.

« A cette philosophie du gain, vous avez ajouté, — et là est votre plus grande originalité, — une philosophie de la dépense.

« La richesse en soi ne vaut pas la peine d'être recherchée. Son acquisition, en tant que but, « est ignoble à l'extrême »; le mot est de vous. Elle ne doit être aux mains de celui qui l'a créée, une fois mise à part la portion nécessaire à ses besoins et à ceux de sa famille, qu'un moyen d'être utile à ses contemporains. Ce que vous souhaitez dans les berceaux, ce n'est pas la fortune transmise, c'est la force des cerveaux et des volontés, avec les excitants de la pauvreté. Et quand, dans les mêlées économiques, parmi bien des vaincus, la richesse a couronné l'effort de quelques vainqueurs, à ces vainqueurs, vous imposez, comme loi, d'appliquer immédiatement, de leur vivant, la plus grande part de leur conquête « au bien général de la communauté ».

« Cette règle, vous avez commencé par vous l'appliquer à vous-même, vous rendant digne ainsi de tout respect, de toute confiance. De là, ces centaines de millions consacrés par vous, en Amérique et en d'autres pays, à des œuvres de science et d'instruction populaire. Vous vous êtes constitué de la sorte une royauté d'un genre tout nouveau, royauté sans frontière, sans charte, sans conseil de gouvernement, sans parlement, sans dynastie; royauté bienfaisante qui est vue sans ombrage, et par les antiques monarchies, et par les jeunes républiques.

« Vous êtes, Monsieur, un rare foyer d'énergie. Vous aimez les énergies : vous favorisez ce qui peut les susciter et les entretenir. L'ancien monde, à coup sûr, n'offre pas à notre énergie des champs d'action aussi vastes et aussi féconds que le nouveau, où tant d'énergies naturelles dormaient depuis l'origine des choses, attendant que la main de l'homme, armée par la science, vînt les sortir de la torpeur et les mettre en valeur.

« J'ai dit : « la main de l'homme armée par la science ». En effet, l'industrie moderne, avec tout ce qu'elle enfante, a pour germes les découvertes des savants. Sur ce terrain, les énergies de l'ancien monde ne sont pas épuisées. Vous êtes ici à une de leurs sources.

C'est dans la maison voisine, de l'autre côté de cette rue, qu'Ampère a fait les découvertes sans lesquelles : ni la télégraphie, avec ou sans fils; ni le téléphone, ni les merveilles de l'électricité industrielle n'existeraient pas. C'est un Maître de la Faculté de médecine de Paris, Laënnec, qui a découvert l'Auscultation, méthode que les professeurs des Universités étrangères, et, tout des premiers, les médecins américains vinrent étudier à Paris, pour la répandre comme un bienfait, dans leurs pays.

« C'est dans une des maisons actuelles de l'Université de Paris, que Pasteur a inauguré cette révolution profonde et décisive des sciences biologiques qui l'a fait sacrer, dans l'Univers entier, bienfaiteur de l'Humanité. C'est dans

l'Ecole de Pharmacie de l'Université de Paris, que Berthelot a réalisé, chose qui semblait impossible, la synthèse artificielle des éléments organiques, et créé toute la Chimie moderne. C'est ici même, à la Sorbonne, qu'un de ceux que voici devant vous, a inventé la photographie des couleurs. C'est dans un ses laboratoires que s'est embrasé, pour la première fois, le four électrique de Moissan. C'est encore dans un de ses laboratoires, qu'aux mains de Curie et de Mme Curie, a scintillé, pour la première fois, la molécule du radium, ce réservoir infiniment petit d'une infiniment grande énergie.

« Mais je m'éloigne de mon propos, qui est de vous remercier. Le nom des Curie m'y ramène, puisque c'est leur laboratoire qui a profité de votre libéralité. L'Université de Paris vous salue et vous remercie comme un bienfaiteur. Et avec ce remerciement verbal, dont Elle a tenu à consigner l'expression aux procès-verbaux de son Conseil, Elle vous prie d'agréer, en souvenir de cette séance, un exemplaire de sa médaille. »

***

M. A. Carnegie répond dans les termes suivants :

« Il me semble être entré, ce matin, dans une nouvelle sphère d'existence. Souvent il m'est arrivé, avant ce jour, de me trouver devant des corporations et des assemblées pour y recevoir quelque marque de sympathie. Mais cette journée a une saveur spéciale. J'ai l'impression, après avoir gravi laborieusement pics après pics, de me tenir enfin sur le sommet suprême.

« On m'avait conseillé de préparer un discours pour la circonstance, mais je me suis dit que toute parole étudiée serait au-dessous de ce que je devrais exprimer, et je me suis décidé à vous parler simplement, suivant l'inspiration de mes sentiments. Je donnerais bien quelques millions aujourd'hui, pour avoir la maîtrise instantanée de la langue française, mais les millions n'y feraient rien. Je vous prie de m'excuser, si je fais usage de ma langue à défaut de la vôtre.

« Après ce que j'ai entendu et ressenti ce matin, je me demande quel témoignage je puis bien espérer à l'avenir qui ait une égale valeur pour moi. Je ne puis plus rien imaginer. La Sorbonne m'a fait une allocution qui va bien au delà de mes pensées les plus ambitieuses et de mes mérites réels. En cela elle a donné une preuve de plus de l'imagination nationale. Le portrait qu'elle a fait de moi ne ressemble guère à l'original. Ma vie et mes actions ont été placées sous un jour bien trop grandiose. Mais, malgré cela, j'ai senti tout le temps que mes intentions étaient bien mieux comprises ici qu'elles ne le sont ailleurs.

« Je ne m'en étonne pas. Mes sympathies pour vos grands hommes sont anciennes et comme instinctives. Votre Pasteur est un de nos héros. Aussi ai-je été contributeur anonyme au fonds Pasteur.

« J'ai été heureux de voir que, quand certains de vos journaux firent voter sur la question de savoir quels étaient vos dix concitoyens les plus illustres, Pasteur fut, par 2.300.000 voix (je crois), proclamé le premier homme de France. Hugo venait en second. Quant à Napoléon, il était le dernier de la liste.

« En vérité, pourquoi Napoléon mérite-t-il qu'on glorifie son nom? Assurément pas pour ses œuvres guerrières. Il a pourtant un titre à la reconnaissance : c'est d'avoir réorganisé la France après la Révolution, et, parmi ses mesures de réorganisation, une des plus dignes de gratitude est la fondation de l'Université de France.

« C'est, en effet, dans les Universités qu'il faut chercher la source du vrai progrès. Je connais, pour ma part, les présidents de presque toutes nos Universités d'Amérique. Un jour que j'avais l'honneur d'en réunir vingt-cinq chez moi, je leur ai dit : « J'ai, aujourd'hui, l'honneur de « toute ma patrie sous mon toit. » Est-ce que les maîtres des Universités ne sont pas les guides tout désignés de leurs concitoyens? Aujourd'hui, les professeurs des Universités américaines, par leurs mérites, atteignent enfin la place qui leur est due; ils sont en train de devenir les maîtres de l'opinion publique.

« Ils sont aussi à la tête du progrès scientifique, et sur ce progrès reposent tous les autres. Dans un discours qu'il faisait à Londres, il y a quelques jours, M. Balfour disait, avec raison, qu'il n'y avait pas de fonds aussi bien employés que les fonds destinés aux recherches scientifiques. En Amérique, nous donnons beaucoup pour les recherches.

« Qu'on pense à la construction de vaisseaux de guerre destinés à détruire d'autres vaisseaux, et que l'on compare l'emploi des sommes immensément nécessaires pour les construire, à la richesse qui sera produite par les caisses de recherches scientifiques !

« Quel contraste entre ces inventions meurtrières et votre Sorbonne où sont élaborées tant de découvertes, qui ont la paix pour objet et pour résultat, qui visent au progrès pacifique du monde !

« Je pense en ce moment à notre écrivain écossais, George Buchanan, qui est venu étudier en Sorbonne jadis. De retour en Ecosse, il se montra, en plein XVIe siècle, partisan d'une réforme parlementaire. Il fit un livre sur ce sujet, qu'il adressa au jeune roi Jacques avec ces mots : « Je « vous envoie ce livre pour que vous y appreniez « vos devoirs. » Et il ajoutait que les rois ne sont à honorer que s'ils font du bien à leur peuple, qu'ils ne sont rois que pour faire le bonheur de leur peuple.

« Ayant sur ce sujet les mêmes sentiments, l'Amérique et la France sont sûres de se retrouver du même côté comme jadis, quoi qu'il arrive dans le monde. De même l'Ecosse et la France ont



Lactéol
du Dr Boucard
Boite, 45 Comprimés 4f

été amies pendant tous les âges de leur histoire.

« Quant à moi, qui ai pour terre natale l'Écosse, pour pays d'adoption l'Amérique, j'ose dire que je suis d'instinct l'ami de la France et me sens presque Français. »

***

A la fin de la séance, M. H. WHITE et M. A. CARNEGIE ont déjeuné, avec le Conseil de l'Université au grand complet, dans un des salons de la Sorbonne. Avaient été invités à ce déjeuner : Mme CURIE; M. BAYET, directeur de l'Enseignement supérieur; M. ALBERT KAHN, bienfaiteur de l'Université; M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT; M. NÉNOT, architecte de la Sorbonne; M. LANGEVIN, membre de la Commission des Bourses des Curie; M. LEGOUIS, professeur de littérature anglaise à la Faculté des Lettres; les titulaires des bourses fondées par M. Carnegie, MM. DUANE et KOLOWRAT; M. BERNAUD, secrétaire-adjoint du Conseil de l'Université.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Necker. — M. HIRTZ ouvrira ses Conférences le jeudi 10 Juin, à 10 heures, à l'amphithéâtre Laënnec.

Institut orthopédique de Berck. — Un cours de vacance sous la direction de M. CALOT aura lieu du 2 au 8 Août.

Pour tous renseignements s'adresser à M. PRIVAT, à Berck-plage.

NOUVELLES

XIXe Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française (Nantes, 2-8 Août 1909). — *Programme des travaux et excursions.* — Lundi 2 Août. Matin : Séance solennelle d'inauguration à l'Hôtel de Ville. Visite des musées et de la ville de Nantes. — Après-midi : Séance à 2 heures à l'Ecole de médecine. 1er Rapport : Psychiatrie. M. PARANT, fils (de Toulouse) : Les fugues en psychiatrie. — Soir : à 9 heures, Réception offerte par la municipalité à l'Hôtel de Ville.

Mardi 3 Août. — Matin : Suite de la discussion du 1er rapport. — Après-midi : 2e Rapport. Neurologie. M. SAINTON (de Paris) : Les chorées chroniques. — Soir : Après la séance, réunion du Comité permanent.

Mercredi 4 Août. — Matin : Visite de l'asile d'aliénés de Nantes. — Après-midi : à 2 heures, séance dans le manoir Jean-V. 3e Rapport : Médecine légale, M. GRANJUX (de Paris) et RAYNEAU (d'Orléans) : Les aliénés dans l'armée au point de vue médico-légal. Après la séance, réunion du Congrès en assemblée générale. — Soir : A 9 h. 1/2, réception offerte par le président et les membres du Congrès.

Jeudi 5 Août. — Matin : Excursion sur l'Erdre; départ vers 8 heures du matin. Déjeuner à Sucé. — Après-midi : Séance à la mairie de Sucé. Communications diverses. Retour à Nantes pour dîner.

Vendredi 6 Août. — Matin : Excursion à Clisson et à La Roche-sur-Yon. Départ de Nantes à 8 heures par train spécial; arrivée à Clisson à 8 h. 1/2. Visite du château. A 11 h. 1/2, déjeuner à Clisson. — Après-midi : A 1 h. 40, départ pour La Roche-sur-Yon. Visite de l'asile de la Grémaudière. Diner à La Roche-sur-Yon. A 7 h. 20, départ pour Nantes, arrivée à 9 h. 46.

Samedi 7 Août. — Excursion à Saint-Nazaire, La Baule, Le Croisic. Visite de l'hôpital marin de Pen-Bron. Dislocation.

Excursion en Bretagne. — Après la dislocation, les congressistes auront toute facilité pour excursionner en Bretagne. Des billets d'excursion, établis par les Compagnies de chemins de fer de l'Orléans et de l'Ouest-Etat, permettent de visiter les plages sud de la Bretagne : le golfe du Morbihan avec ses souvenirs druidiques; Belle-Isle et ses rochers célèbres; la côte de Penmarch; la pointe du Raz et la baie des Trépassés; la baie de Douarnenez et la rade de Brest. Sur la côte Nord : N.-D. du Folgoët; Roscoff et Saint-Pol de Léon; les étranges rochers de Ploumanach; Tréguier et Paimpol; Dinard, Saint-Malo et la rivière de la Rance; les montagnes de Bretagne avec les sites admirables du Faouët, de Guéméné-sur-Scorff, du Huelgoat, méritent également de retenir le touriste.

Corps de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes : *Médecin principal de 1re classe.* M. Barois est nommé directeur du service de santé du 9e corps d'armée.

Médecins-majors de 1re classe. M. Pelletier est affecté à l'hôpital militaire de Saint-Martin, à Paris. M. Cultin passe au 102e rég. d'infanterie. M. Beaujean passe au 101e rég. d'infanterie.

Médecins-majors de 2e classe. M. Monéger passe aux hôpitaux de la division d'Alger. M. Dumas passe au 163e rég. d'infanterie. M. Lanne passe aux hôpitaux de la division d'occupation de Tunisie. M. Maitre passe au 16e rég. de chasseurs à cheval.

Médecins aides-majors de 1re classe. M. Coissard passe à l'état-major du gouvernement et place de Paris. M. Dargein passe aux hôpitaux de la division d'Oran. M. Lancelot passe au 3e rég. de dragons.

Médecin aide-major de 2e classe. M. Buffé passe au 76e rég. d'infanterie. M. Colleye passe au 10e rég. d'artillerie.

— Sont arrêtées les mutations suivantes dans le personnel du cadre auxiliaire du corps de santé : *Médecin principal de 1re classe de réserve.* M. Millet passe au gouvernement militaire de Paris.

Médecin-major de 2e classe de l'armée territoriale. M. Jourdin passe à la 8e région.

Médecins aides-majors de 1re classe de réserve. M. Cholous passe à la 9e région. M. Weber passe à la 19e région.

Médecins aides-majors de 1re classe de l'armée territoriale. M. Decoopman passe à la 1re région. M. Gapin passe au gouvernement militaire de Paris. M. Larroussinie passe au gouvernement militaire de Paris. M. Michel passe aux troupes coloniales. M. Miquet passe à la 4e région. M. Ollier de Vergèze passe à la division d'occupation de Tunisie. M. Sérégé passe à la 18e région. M. Villanova passe à la 11e région.

Médecins aides-majors de 2e classe de réserve. M. Bertrand passe à la 15e région. M. Blanchet passe à la 9e région. M. Dupond passe à la 20e région. M. Ferrer passe à la 19e région. M. Foltz passe à la 15e région. M. Gigon passe au gouvernement militaire de Paris. M. Granat passe à la 15e région. M. Jacquet passe à la 4e région. M. Henry passe à la 10e région. M. Hubert passe à la 10e région. M. Kowler passe à la 15e région. M. Léothaud passe à la 15e région. M. Letourneulx passe à la 9e région, M. Mathieu passe à la 15e région. M. Meynier passe à la 20e région. M. Mougenc de Saint-Avid passe au gouvernement militaire de Paris. M. Prince passe à la 7e région. M. Puyaubert passe à la 5e région. M. Rousseau passe à la 14e région. M. Serfaty passe à la 5e région. M. Souchon passe à la 13e région. M. Testut, passe à la 18e région. M. Verrier passe à la 13e région.

Médecins aides-majors de 2e classe de l'armée territoriale. M. Dupouy passe à la 3e région. M. Jartel passe à la 1re région. M. Lochelongue passe à la 8e région. M. Martial passe à la 1re région.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : *Au Tonkin,* M. le médecin-major de 2e classe Le Dantec ; MM. les médecins aides-majors de 2e classe Mazurié, Baujean et Heymann.

En Afrique occidentale, M. le médecin aide-major de 2e classe Pinaud.

A Madagascar, M. le médecin-major de 1re classe Carrière; M. le médecin-major de 2e classe Bruas; M. le médecin aide-major de 1re classe Challier; MM. les médecins aides-majors de 2e classe Bonnel, Le Boucher et Bondil.

A la Nouvelle-Calédonie, M. le médecin-major de 2e classe Chartres.

En France ; MM. Dutigny, Bussière, médecins-majors de 1re classe; Damian, Lowitz, Peltier, Germain, médecins-majors de 2e classe; Fistié, Cachin, Luisi, Guillard, Bouilliez, Espinasse, Gaubil, Chegnel, Dufougéré, médecins aides-majors de 1re classe.

— M. le médecin-major de 2e classe Abbatucci est mis à la disposition du ministre des Colonies pour servir à l'inspection générale du service de santé des colonies.

— M. le médecin aide-major de 1re classe Villeneuve est désigné pour servir en activité, hors cadres, en Indo-Chine.

— M. le médecin aide-major de 1re classe Colomb est désigné pour servir en Cochinchine.

M. le médecin aide-major de 2e classe Bourgarel est désigné pour servir à Madagascar.

M. le médecin aide-major de 1re classe Garrot est désigné pour servir au 21e rég. à Paris.

Nécrologie. — On annonce la mort à Paris de M. Bourneville, médecin de l'hospice de Bicêtre.

CONCOURS

Hôpital Saint-Joseph de Lyon. — Le lundi 28 Juin 1909 aura lieu, à l'hôpital Saint-Joseph de Lyon, rue Parmentier, 7, devant le Conseil d'administration, assisté d'un jury médical, un concours public pour la nomination de 3 élèves internes nécessaires au service de l'hôpital. Ils seront nommés pour 2 ans.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de l'hôpital jusqu'au 26 Juin inclus.

Un concours public pour la nomination d'élèves externes nécessaires au service de l'hôpital et dont le nombre pourra varier de 3 à 6, aura lieu le jeudi 1er Juillet 1909. Les inscriptions seront reçues, 7, rue Parmentier, jusqu'au 29 Juin inclus.

Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales. — Un avis du ministre de la Guerre fait connaître qu'un concours s'ouvrira à Marseille, le 1er Décembre 1909, parmi les docteurs en médecine et les pharmaciens de 1re classe civile, en vue de la nomination de 4 médecins aides-majors et de 2 pharmaciens aides-majors dans le corps de santé des troupes coloniales. Les conditions du concours ont été publiées au *Journal officiel* du 24 Avril.

Prix de médecine navale. — Le prix de médecine navale pour l'année 1908 a été décerné à M. le médecin principal Chastang (mémoire sur l'oreille et la détonation, étude clinique et thérapeutique).

D'autre part, il a été accordé à cette occasion : 1° une mention très honorable avec témoignage de satisfaction à M. le médecin de 1re classe Oudart (rapport d'inspection générale 1908, croiseur *Alger*); 2° un témoignage officiel de satisfaction par ordre alphabétique à M. Barthélemy, médecin principal (rapport d'inspection générale 1908, cuirassé *Bouvet*). M. Etourneau, médecin de 1re classe (rapport d'inspection générale 1908, division navale de Tunisie). M. Geoffroy, médecin de 2e classe (rapport d'inspection générale 1908, *Kersaint*). M. Gorron, médecin en chef de 2e classe (rapport d'inspection générale en 1908, *Marseillaise*). M. Guégen, pharmacien principal de la marine (étude sur le yoghourd, son emploi à bord et dans les hôpitaux de la marine). M. Nollet, médecin principal de la marine (rapport d'inspection générale en 1908, cuirassé *République*). M. Quéré, médecin de 2e classe (rapport d'inspection générale en 1908, *Zélée*). MM. Saint-Cernin, pharmacien de 1re classe et Goëré, médecin de 2e classe (considérations d'hygiène sur le séjour en Cochinchine du personnel de la marine).

Société de médecine de Bordeaux. — La Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux décernera, en 1910, au concours, les prix suivants :

Prix Barthe, de Saint-Émilion : Ce prix, d'une valeur de 500 francs, sera décerné soit à un bon mémoire manuscrit ou imprimé, soit à un bon livre, soit à une œuvre quelconque de médecine, de chirurgie ou de physiologie, dans le ressort des Académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges.

Prix Fauré : Ce prix, d'une valeur de 300 francs, devant être décerné au meilleur mémoire sur un sujet intéressant l'hygiène de la population peu aisée, la Société met au concours la question suivante : *Logements ouvriers insalubres et tuberculose, à Bordeaux.*

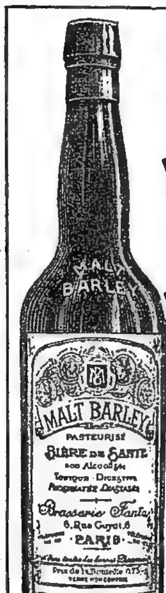
Les mémoires devront être adressés à M. Frèche, secrétaire général, 42, cours de Tourny, à Bordeaux, jusqu'au 30 Avril 1910.

Pour les renseignements et conditions, s'adresser également au secrétaire général.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

PRIX ORFILA de 6000 fr. — PRIX DESPORTES
Académie de Médecine.

SUR LA PRIVATION DU DROIT D'EXERCER LA MÉDECINE

A PROPOS D'UN JUGEMENT RÉCENT

Je ne sais si vous êtes comme moi, mais je me figure que le personnage placé à notre volant de direction est à la fois un aimable espiègle et un profond philosophe. Nul, en tout cas, de plus habile à mettre en relief, par les contrastes, les événements et les hommes. Et c'est pourquoi les spectacles qu'il nous donne, si tristes soient-ils trop souvent, sont si piquants et imprévus.

Voilà, par exemple, un homme public dont l'existence s'est passée à cultiver la rouge églantine. A peine est-il au pouvoir, les faits le contraignent à devenir le plus ferme champion de l'ordre. Ce sont encore des fonctionnaires enragés à ne pas travailler lorsqu'on les en priait et qui sollicitent humblement leur place derrière le guichet dès qu'on ne veut plus d'eux. Et il y en aurait ainsi jusqu'à demain. En vérité, je vous le dis, rien de plus farce que mon personnage. Sa dernière fantaisie ne l'a-t-elle pas conduit à faire coïncider l'acquittement d'un guérisseur célèbre avec l'interdiction, pour un médecin, d'exercer son art durant une année.

Oh! soyez tranquilles, je ne donne pas dans le travers particulier à ce pays; vous n'ignorez pas, en effet, que les pauvres gens qui peinent et travaillent obscurément retiennent peu l'attention; en revanche 100 avocats, 1.000 vengeurs du faible se dressent s'il s'agit de secourir le rebelle qui s'est insurgé contre le pacte social.

Donc, un médecin fut condamné pour avoir rédigé des certificats de complaisance. Quand je dis médecin, c'est une façon de parler, car les praticiens n'ont rien de commun, Dieu merci! avec ceux qui trahissent leur devoir et manquent à leur mission. Je l'ai répété souvent : celui qui, chez nous, se fait le complice de l'ouvrier, est cent fois plus coupable que les politiciens qui le bernent et les capitalistes qui l'exploitent. Quand on en pince un la main dans le sac, c'est, comme on dit, pain bénit, et nous n'avons qu'à approuver.

En l'espèce, le médecin aux certificats avait, paraît-il, été averti à plusieurs reprises de ce qui risquait de lui arriver. Il eût dû rentrer dans le devoir et le jugement qui le condamna et dont je donne l'extrait est un bon jugement. Il est même d'autant meilleur que nous voyons, pour la pre-

mière fois peut-être, des considérants vanter notre profession et ceux qui l'exercent.

« Attendu, disent les juges, que dans l'application de la loi sur les accidents du travail, le médecin s'est vu attribuer un rôle particulièrement important; que, pour permettre aux tribunaux de déterminer la nature et la durée des incapacités de travail, *le législateur a cru pouvoir, à juste titre, s'en rapporter à la conscience maintes fois éprouvée du corps médical*; mais que, pour répondre à la confiance qui leur est ainsi témoignée, les médecins doivent, dans l'exercice de cette mission délicate, s'entourer de précautions d'autant plus sévères;

« Attendu que si, malgré sa prudence, le médecin se laisse tromper ou se trompe involontairement, son erreur peut être excusable; mais qu'il ne saurait en être de même quand les attestations qu'il formule sont contredites par des faits matériels qui excluent toute possibilité d'erreur; que de pareilles constatations ne peuvent s'expliquer que par la fraude et qu'il en est ainsi spécialement quand, malgré la résistance du médecin du chef de l'entreprise, le médecin de l'ouvrier persiste à attester, par des certificats nombreux et répétés, conçus toujours dans les mêmes termes, intentionnellement vagues ou imprécis, l'invalidité d'un homme qui, en fait, travaille sans interruption depuis 30 jours et qui, en raison de la nature même du traumatisme dont il a été atteint, ne pourrait se livrer à un travail régulier s'il n'était guéri... »

Je ne serais pas étonné que l'auteur de ce jugement fût allié à des médecins; on ne peut nous connaître sans nous aimer. Son texte même nous est garant de ses bons sentiments. S'il eût pu être plus indulgent, il n'y eût probablement pas manqué. Mais, ceci admis, n'êtes-vous pas frappé comme moi du pouvoir redoutable, inouï, dont sont armés les juges à notre endroit? Le condamné d'hier ne pourra plus exercer la médecine pendant un an; il suffit donc de l'arrêt d'un tribunal pour nous enlever notre gagne-pain.

Je me demande, en vérité, comment pareille jurisprudence a pu s'établir sans provoquer le *tolle* unanime du corps médical. Nos jeunes gens, qui chérissent la nouveauté et abominent les abus, avaient là belle occasion de dépenser leur tension motrice; pourquoi n'y ont-ils pas songé? C'eût été plus opportun peut-être que de lutter contre des formes de concours dont l'intérêt, à tout prendre, est plutôt distant et restreint.

En France, chacun est jugé par ses pairs : c'est le tribunal de commerce, par exemple, qui prononce la faillite d'un commerçant; à l'Ordre des avocats incombe le soin de blâmer, de suspendre ou d'interdire. Supposez que tel écrivain, dont l'ardeur belliqueuse s'exerce contre notre mère à tous, la Patrie, ait vu se dresser contre lui un article du Code le condamnant à ne plus écrire, quel tumulte dans la presse, Seigneur Dieu! Comme on eût invoqué les droits imprescriptibles de l'individu et agité cette bonne vieille ferblanterie de 89! Les publicistes antipatriotes font cependant plus de mal à la collectivité, ils sont autrement dangereux que le quarteron de médecins véreux qui, de temps à autre, ont des rapports extramédicaux avec les juges de leur pays.

Mais, peu nous chaut, me direz-vous, que certains médecins marrons soient privés à temps ou à vie de l'exercice de leur art. Nous ne serons jamais dans leur cas, alors que voulez-vous que ça nous fasse? Hélas! vous oubliez combien les événements se précipitent depuis quelque temps. Qui oserait nier que nous marchons vers la plus odieuse des tyrannies, celle du nombre? Est-il si abracadabrant de supposer prochaine la suprématie de Démos? Que demain il soit au pouvoir, il manœuvrera la trique, la machine à bosseler — il ne s'en est point caché d'ailleurs — et épurera la magistrature. Or, vous savez ce que cela veut dire. Comme il y aura des médecins pour blâmer cet état de choses, les juges nouveau jeu pourront, à propos de tout et de rien, frapper d'interdit les meilleurs d'entre nous. Je vais à l'extrême, évidemment, mais n'est-ce pas déjà trop que je puisse invoquer cette hypothèse, et n'y voyez-vous pas la condamnation de la jurisprudence dont je me plains?

Si encore, par une juste compensation, notre diplôme était bien défendu, si ceux qui exercent honnêtement leur profession étaient au moins sûrs d'être protégés contre les charlatans de tous poils qui exploitent la crédulité publique! Mais point; l'exercice illégal s'étale à chaque coin de rue. Si d'aventure nos syndicats intentent des poursuites, on juge que le guérisseur fameux n'exerçait point, en droit, la médecine; — alors je me demande en équité ce qu'il pouvait bien exercer!

La situation que nous créent ces deux jugements opposés l'un à l'autre est telle qu'on pourrait presque dire sans paradoxe que tout le monde a le droit d'exercer notre profession, sauf les mauvais médecins, dûment pourvus de diplômes, mais ayant *titulus sine re*, suivant l'expression juridique.

Et le remède? continuez-vous. J'en vois deux : D'abord, le médecin étant condamné pour fausse et déloyale expertise, pourquoi, au lieu d'être si radical, ne pas le frapper simplement de mort médicale civile? Je compte sur un de mes amis et confrères pour demander à la Chambre la modification suivante de la loi : Tout médecin qui aurait été convaincu de faux certificats et de manœuvres préjudiciables aux Compagnies ou aux ouvriers se verra interdire le droit de délivrer des certificats, d'agir comme expert, de témoigner comme tel en justice, etc., etc. Certes, je ne peux avoir l'outrecuidance d'accommoder mon texte à la vraie sauce juridique, mais l'idée y est, et notre homme sera puni par où il a péché, sans aucune atteinte à la liberté individuelle. Que font donc les Ligues créées pour la protéger, voyons!

Le second moyen, je le verrais dans l'institution d'un Ordre des médecins, composé par moitié des maîtres représentant l'Etat et des présidents de nos grandes associations. J'entends

bien que l'échelle des valeurs, pour parler le langage de Niestche, ne serait pas commode à trouver; et puis, qui jugerait les juges? *Quis judicabit judices?* Il n'importe. J'ai idée que demain nous aurons peut-être tout à gagner à être contrôlés par nos pairs plutôt que par des étrangers. Et c'est pourquoi je vous l'ai dit tout bonnement, dans le simple but de soulever une question autrement importante, à mon sens, que toutes celles qui, ces derniers temps, bouleversèrent notre paisible profession.

F. Helme.

LIVRES NOUVEAUX

E. Gaucher. — *Maladies de la peau.* In *Nouveau traité de médecine et de thérapeutique*, fasc. 14, 7 B. Paris, 1909. (Baillière et fils, éditeurs.)

Bien que l'enseignement libre de quelques maîtres passe en éclat l'enseignement *officiel* de la dermatologie, l'ouvrage de M. le professeur Gaucher, reflet de ce dernier enseignement, offre, par cela même, un intérêt tout particulier.

Or, ce qui dès l'abord frappe en cet ouvrage, c'est le ton de certitude et de dogmatisme : un lecteur novice fermerait ce livre, convaincu que la dermatologie est une science à peu près *faite*.

Et sa seconde impression serait que cette science a été, ou peu s'en faut, édifiée par l'auteur et ses élèves. Si la mode était encore aux épigraphes, M. le professeur Gaucher l'eût volontiers empruntée à l'Armande des *Femmes savantes* :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.

Les travaux étrangers ou français, en effet, sont cités avec une discrétion excessive; certains auteurs ou livres notoires sont frappés d'ostracisme; pas *une* référence, par exemple, à la *Pratique dermatologique*, énorme somme documentaire, dont un maître étranger a pu dire qu'elle constitue « le plus beau monument dermatologique de tous les temps ».

Et c'est là, semble-t-il, un penchant naturel à M. Gaucher : lors de sa leçon inaugurale à l'hôpital Saint-Louis, esquissant l'histoire de la dermatologie française, il crut pouvoir passer sous silence des hommes tels que Lailler, E. Vidal, et le grand et vénérable disparu d'hier, Ernest Besnier. Je dus, ici même, en faire doucement la remarque.

La situation officielle de l'auteur lui fait pourtant de l'*objectivité* un devoir particulièrement strict, en la rendant d'ailleurs facile; et son exclusivisme est d'autant plus choquant que ses travaux et ceux de ses élèves sont tous, je l'ai dit, soigneusement rappelés.

Tous? Non : quelques exceptions, dont une bien savoureuse. Je la mentionnerai tout à l'heure.

Les lacunes de l'ouvrage sont donc nombreuses et graves.

Et puis, je relève dans ce « Précis de dermatologie pratique » des fautes de proportion regrettables. Ainsi, à côté des longs et bons articles consacrés par M. Rubens-Duval aux Blastomycoses, par M. Monier-Vinard à la Sporotrichose, voici *une* page, de M. Gaucher, pour l'*alopécie*, la plus commune peut-être des dermatoses. Et quant au traitement : *deux* lignes, demandant le sacrifice des chevelures (précepte qui exposera le praticien à de sérieux mécomptes dans la clientèle féminine!) et préconisant les lotions excitantes anti-peladiques : conseil *dangereux* qui causera quelques dermites.

Mais je ne puis entrer dans le détail. Un mot du moins sur le fond doctrinal de l'ouvrage.

L'essentiel, à cet égard, est la théorie professée sur la *diathèse*, les *dermatoses diathésiques* et leurs *métastases*. L'auteur, en somme, a repris, en la développant, la théorie de Gigot-Suard, sur l'*auto-toxémie* par insuffisance rénale, et élimination cutanée de certains principes excrémentitiels : acide urique, créatine, xanthine, etc...

Comme Gigot-Suard aussi, M. Gaucher admet que la métastase est due à la migration de ces poisons vers d'autres organes. D'où viennent ces poisons?

M. Gaucher soude ici à la théorie de Gigot-Suard la doctrine de la *nutrition ralentie*, et invoque comme caractéristique de l'arthritisme et des maladies arthritiques « l'oxydation incomplète des matières azotées de l'organisme ».

Or, ceux qui ont seulement parcouru dans le traité de M. Bouchard le lucide exposé de Lambling et l'article sur les « Troubles préalables de la nutrition » savent à quel point cette formule est incomplète, et comment M. Bouchard, après un admirable effort d'analyse et de synthèse, aboutit à la conclusion que, sauf pour l'obésité et surtout le diabète, la pathogénie des maladies arthritiques est conjecturale. Et le plus grave tort de M. le professeur Gaucher, à mon sens, est de juger *simples* et *connues* des choses *complexes* et *obscures*.

Une autre querelle encore : l'auteur professe en matière de pelade un éclectisme vague, qu'il serait amusant de critiquer, si ce n'était aujourd'hui inutile.

Il tait, dédaigneusement, le long labeur par où je me suis efforcé de donner une base à la doctrine tropho-neurotique. Dans un ouvrage qui est un véritable *Index bibliographique* de ses travaux et de ceux de ses élèves, il n'oublie guère qu'un de ces travaux, et c'est justement une communication de M. Milian, sur un fait de pelade *dentaire*. Il ignore, enfin, que sur un rapport décisif de Duguet, au Conseil supérieur d'hygiène, l'école a été officiellement rouverte aux peladiques.

M. Gaucher pense-t-il donc que l'on raye du monde sensible les choses qu'on se refuse à y voir?

Mais il y a plus et mieux encore.

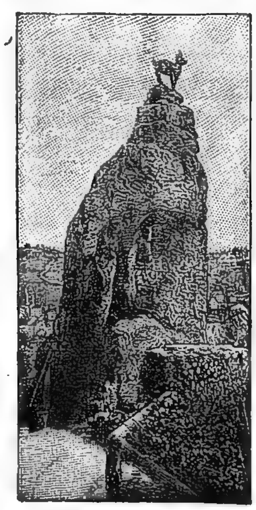
M. le professeur Gaucher[1] admet des faits *indubitables* de contagion peladique. Il en cite un seulement, le plus « indubitable » sans doute : et c'est précisément *sa* petite épidémie des sergents de ville où, après enquête, il fut obligé de reconnaître avec ses collègues de la Commission que : « les conditions intimes de contact qui avaient semblé établir la contagion n'étaient pas réelles[2] ».

Avant que je connusse l'ouvrage de M. Gaucher on m'avait affirmé cette surprenante chose : je n'y crus point. Je viens, avant d'écrire ces lignes, de la constater *de mes yeux*; mais je n'y crois pas encore. Car, n'est-ce pas? ce n'est guère croyable.

Lucien Jacquet.

1. Gaucher et Lacapère. — Petite épidémie peladique. *Bull. de la Soc. de dermat. et de syph.*, 5 Mai 1904, p. 163.

2. L. Jacquet. — Rapport sur la « Petite épidémie peladique, etc. », au nom d'une Commission formée de MM. Hallopeau, Gaucher, Sabouraud, Jacquet. *Bull. de la Soc. de dermat. et de syph.*, 1903, p. 340.



MARQUE DEPOSEE

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 16 Juin 1909, à 1 heure. — M. PEROCHON : Contribution à l'étude des grossesses développées dans les cornes utérines sans communication avec l'extérieur; MM. Pinard, Segond, Gosset, Couvelaire. — M. PFEIFFER : Essai d'une prophylaxie de l'avortement criminel; MM. Pinard, Segond, Gosset, Couvelaire. — M. FOUCAULT : Contribution à l'étude de la bronchoscopie et de l'œsophagoscopie à l'aide de l'instrumentation de Brüning; MM. Segond, Pinard, Gosset, Couvelaire. — M. JANETS : Les irrégularités dentaires. Thérapeutique préventive; MM. Segond, Pinard, Gosset, Couvelaire. — M. MASSON : Les névromes ganglionnaires du grand sympathique; MM. Pierre Marie, Hartmann, Lœper, Lecène. — M. FAIX : Essai sur les soins pré et post-opératoires dans les laparotomies; MM. Hartmann, Pierre Marie, Lœper, Lecène. M. CHAVELET : Des tumeurs de la fosse ischio-rectale.; MM. Hartmann, Pierre Marie, Lœper, Lecène. — M. DACHEUX : La lithotritie des calculs géants (Description d'un lithrotiteur modifié); MM. Hartmann, Pierre Marie, Lœper, Lecène.

Jeudi 17 Juin à 1 heure. — M. THOMAS : La sérothérapie intensive dans le traitement des angines diphtériques graves et paralysies; MM. Hutinel, Alb. Robin, Quénu, Lenormant. — M. LEPEL-COINTET : De la valeur curative des inhalations et des pulvérisations dans les maladies du poumon et des bronches; MM. Hutinel, Alb. Robin, Quénu, Lenormant. — MM. ASTRAUD : Petits et grands accidents nerveux de la maladie de Recklinghausen; MM. Alb. Robin, Hutinel, Quénu, Lenormant. — M. BOULAY : De l'anesthésie locale par la cocaïne dans la réduction des luxations et des fractures; MM. Quénu, Hutinel, Alb. Robin, Lenormant. — M. PERRÉE : La tuberculose dans la marine marchande; MM. Chantemesse, Chauffard, Gouget, Fernand Bezançon. — M. ROUSSEAU-LANGWELT : Contribution à l'étude de la fièvre ondulante (fièvre de Malte, fièvre méditerranéenne); MM. Chauffard, Chantemesse, Gouget, Fernand Bezançon. — M. LAGARDE : La stomatite mercurielle, maladie fuso-spirillaire; étude bactériologique critique; MM. Chauffard, Chantemesse, Gouget, Fernand Bezançon.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 14 Juin 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Segond, Lejars, Mauclaire. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Delbet, Walther, Legueu. M. Dejerine, censeur; M. Macaigne, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Kirmisson, Hartmann, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. Reclus, Monod, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Brisseau, Marcel Labbé, Sicard. — M. Roger, censeur; M. Legry, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque, à 9 heures du matin : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. André Jousset, suppléant.

Mardi 15 Juin 1909. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Quénu, Thiéry, Jeannin. M. André Broca, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Marion, Morestin. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Raymond, Gouget, Carnot. M. Chauffard, censeur; M. Maillard, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Démelin, Brindeau, M. Nicloux, suppléant.

Mercredi 16 Juin 1909. — 1er, Oral (1re série) : MM. Brissaud, Retterer, Rieffel. — 1er, Oral (2e série) : MM. Nicolas, Branca, Mulon. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Blanchard, Legry, Marcel Labbé. — M. Gariel, censeur; M. Desgrez, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Laënnec : MM. Kirmisson, Walther, Lejars. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série) : Laënnec : MM. Reclus, Monod, Legueu. — 5e, Chirurgie (Première partie) (3e série), Laënnec : MM. Delbet, Mauclaire, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie), Laënnec : MM. Widal, Sicard, André Jousset. M. Roger, censeur; M. Macaigne, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque, à 9 heures du matin : MM. Lepage, Wallich, Potocki. M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 17 Juin 1909. — 1er, Oral (1re série) : MM. Pozzi, Launois, Morestin. — 1er, Oral (2e série) : MM. De Lapersonne, Rémy, Thiéry. — 1er, Oral (3e série) : MM. Prenant, Retterer, Marion. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Ribemont-Dessaignes, Faure, Auvray. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Dieulafoy, Rénon, Jeanselme. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série) : MM. Raymond, Claude, Brumpt. — 3e, Oral (2e partie) (3e série) : MM. Gilb. Ballet, Carnot, Balthazard. — 3e, Oral (Deuxième partie) (4e série) : MM. Pierre Marie, Castaigne, Nobécourt. M. Thoinot, censeur; M. Langlois suppléant.

Vendredi 18 Juin 1909. — 1er, Oral (1re série), MM. Blanchard, Legueu, Branca. — 1er, Oral (2e série), MM. Brissaud, Lejars, Macaigne. — 1er, Oral (3e série) : MM. Kirmisson, Retterer, Rieffel. — 1er, Oral (4e série) MM. Nicolas, Mauclaire, Mulon. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Gaucher, André Jousset, Lœper. — 4e : MM. Pouchet, Thoinot, Widal. M. Gauthier, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Reclus, Monod, Gosset. — 5e, (Première partie) (2e série), Necker : MM. Segond, Walther, Ombrédanne. M. Delbet, censeur; M. Sicard, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque, à 9 heures du matin : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Langlois, suppléant.

Samedi 19 Juin 1909. — 1er Oral : MM. Quénu, Morestin, Lenormant. — 2e : MM. Prenant, Langlois, André Broca. — 3e, Oral (Première partie) (1re série), MM. De Lapersonne, Launois Brindeau. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Bar, Thiéry, Auvray. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Chauffard, censeur; Maillard, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2 série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Castaigne, Nobécourt — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Démelin Jeannin. M. Hutinel, censeur; M. Fernand Bezançon, suppléant.

Cours de vacances. — Clinique médicale Laënnec (professeur M. L. LANDOUZY). — Etude, dans les salles et au laboratoire, des malades affectés de *maladies infectieuses et toxiques* (alcoolisme, fièvre rhumatismale, bacillo-tuberculose, cancer, diabète, diphtérie, fièvre typhoïde, gonococcie, goutte, méningite cérébro-spinale, paludisme, pneumo-coccie, sporotrichose, syphilis).

Sémiotique, pronostic, indications thérapeutiques générales des localisations de ces maladies sur les appareils respiratoire, cardio-vasculaire, nerveux, digestif, génito-urinaire, tégumentaire.

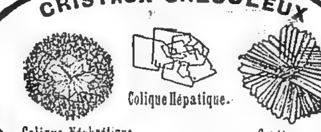
Le cours commencera le lundi matin 9 Août 1909, et comportera 24 leçons, par MM. L. LANDOUZY, professeur; MARCEL LABBÉ, agrégé; LÉON BERNARD, HALBRON, LAIGNEL-LAVASTINE, LORTAT-JACOB, SALOMON et VITRY, chefs de clinique médicale de la Faculté.

Les leçons seront faites (le matin, à 9 h. 1/2 précises; l'après-midi, à 2 h. 1/2 précises) dans les salles, à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale de la Laënnec.

Le droit à verser est de 100 francs pour le cours.

Sont admis, les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance de versement de droit. MM. les étudiants devront produire, en outre, la carte d'immatriculation.

On peut s'inscrire, dès à présent, au Secrétariat de la





Faculté, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures, soit directement, soit par correspondance.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hospice de la Salpêtrière. — M. DENY commencera le dimanche 6 Juin à 10 h. 1/4, une nouvelle série de conférences cliniques sur les maladies mentales et les continuera les dimanches suivants à la même heure (division Rambuteau).

Hospice de la Salpêtrière. — M. LUCIEN JACQUET, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, fera, à la demande de M. André Mesureur, à l'Ecole des infirmières de la Salpêtrière, le mardi 8 Juin à 5 h. 1/2, une leçon publique sur la méthode Kinési-diététique et le massage plastique dans les dermatoses de la face.

Hôpital maritime de Berck-sur-Mer. — Douze leçons sur la tuberculose des os et des articulations, par M. MÉNARD, chirurgien en chef et MM. CALVÉ et ANDRIEU, chirurgiens assistants.

Ces leçons auront lieu du 2 au 13 Août 1909. Elles seront accompagnées de présentations de malades et de démonstrations pratiques (appareils plâtrés, traitement des abcès). Etudes de pièces anatomiques et de radiographies.

Prix du cours, 50 francs.

Se faire inscrire par lettre adressée à M. ANDRIEU ou à M. CALVÉ, hôpital maritime de Berck-sur-Mer.

NOUVELLES

Cours de thérapeutique oculaire. — M. A. TERSON a commencé le jeudi 3 Juin, à 2 h. 1/2, à la Clinique, 52, rue Jacob, un cours pratique de revision du *Traitement des maladies des yeux* et le continuera les *mardis* et *jeudis* suivants, à la même heure.

Présentation de malades et exercices opératoires pour les élèves sur des yeux d'animaux.

Le cours durera 6 semaines.

S'inscrire, pour renseignements, à la Clinique, 52, rue Jacob, tous les jours (samedi excepté), à 2 heures, ou par lettre, avant le 2 Juin.

Polyclinique H. de Rothschild (199, rue Marcadet, XVIIIe). — Les conférences sur les « Actualités médico-chirurgicales », organisées à la polyclinique H. de Rothschild, continueront d'avoir lieu, en Juin, les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures du soir.

Programme : M. A. PÉCHIN : « Causes et préventions de la cécité. Hygiène de la vision » (7 Juin); professeur F. RAYMOND : « Les fugues hystériques » (9 Juin); M. MAILLART : « Les diverses formes de la dénutrition azotée à l'état normal et pathologique » (11 Juin); M. C. DUCROQUET : « L'orthopédie moderne » (14 Juin); M. BORREL : « Le problème du cancer » (16 Juin); professeur P. SEGOND : « L'appendicite » (18 Juin); M. H. HUCHARD : « L'artério-sclérose. Comment on peut l'éviter et la guérir » (21 Juin); professeur S. POZZI : « Hôpitaux et chirurgiens aux Etats-Unis » (23 Juin); professeur THOINOT : « Le secret professionnel » (25 Juin); professeur A. ROBIN : « Le traitement médical de l'ulcère de l'estomac » (28 Juin).

CONCOURS

Médecin de l'assistance médicale. — EPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 1er Juin.* — Ont obtenu : MM. Rouyé, 6 + 6 = 12; Morellet, 15 + 5 = 20; Sabot, 16 + 4 = 20. — *Absent* : M. Guilhaume.

Séance du 3 Juin. — Ont obtenu : MM. Milhit, 20 + 9 = 29 ; Descola, 10 + 4 = 14 ; Beaujeu, 16 + 5 = 21. — *Absents* : MM. Darin, Geslaud, Pruvost, Davrinche.

Séance aujourd'hui à 4 heures, à l'Hôtel-Dieu.

Société d'hygiène de l'enfance. — La Société d'hygiène de l'enfance met au concours la question suivante pour 1909 : *Les punitions chez les enfants*

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 31 Décembre 1909. Passé cette date, aucun mémoire ne sera admis.

Ils devront être inédits et écrits en français, allemand, anglais, italien ou espagnol.

Ils ne seront pas signés, mais porteront en tête une devise ou épigraphe reproduite sur enveloppe cachetée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Tout auteur qui se fera connaître sera exclu du concours.

Les mémoires ne sont pas rendus; même non primés, ils deviennent la propriété de la Société et ne peuvent être publiés par leurs auteurs. La Société se réserve de tirer des meilleurs travaux la matière d'une brochure de propagande et d'enseignement.

Les prix seront décernés en 1910, dans la séance publique annuelle. Ils consistent en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et en mentions honorables.

Adresser les mémoires avant le 31 Décembre 1909, au président de la Société d'hygiène de l'enfance, 10, rue Saint-Antoine, Paris, IVe.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LE FAVORITISME & LES ÉTUDIANTS

Le favoritisme est un fléau de tous les temps et de tous les gouvernements ; mais il a pris de nos jours une étendue véritablement excessive.

Certains règlements imposent aux jeunes gens, pour l'admission dans les Facultés de médecine, des règles, des conditions, entre autres la présentation du diplôme de bachelier ; mais la politique intervient et ceux qui ont fixé ces règles ou dont la mission est de les imposer n'ont à cœur que de les violer au profit de leurs amis ou des électeurs influents.

La Presse Médicale ne peut se dispenser de signaler à ses lecteurs l'étendue du mal. Voici quelques documents.

***

Dans le dernier *Congrès national des professeurs de Lycées* a été voté l'ordre du jour suivant :

« *Considérant que les professeurs et les étudiants des diverses Facultés se plaignent avec raison du nombre croissant et véritablement scandaleux des dispenses de baccalauréat accordées à des jeunes gens qui veulent se préparer aux grades de l'enseignement supérieur ;*

« *Considérant qu'à la dernière session du Conseil académique de Paris, sur la plainte des doyens des Facultés de droit et de médecine, MM. Lyon-Caen*

et Landouzy, *le vice-recteur de l'Académie, M. Liard, a dû reconnaître que près du quart des étudiants, à la Faculté de droit, avaient été dispensés du baccalauréat;*

« Considérant qu'au Conseil supérieur le rapporteur du projet de réforme des études médicales a exprimé, au nom de ses collègues, le vœu qu'on mît un terme à cet abus;

« Considérant que, dans les Facultés des sciences de Bordeaux et de Toulouse, notamment, le nombre des dispensés du baccalauréat serait très considérable;

« Considérant qu'à la Faculté des sciences de Paris, on peut voir des candidats non bacheliers suivre les cours du P. C. N., puis dispensés du baccalauréat après y avoir échoué;

« Considérant que le même fait vient de se produire en faveur d'un étudiant de Monaco qui, après avoir échoué au baccalauréat devant la Faculté d'Aix, a été admis à suivre les cours de licence de droit à la Faculté de Montpellier;

« Considérant que des dispenses analogues permettent à des étudiants étrangers, qui se font ensuite naturaliser, de faire concurrence à peu de frais aux diplômes français;

« Considérant que le versement d'une somme d'argent ne saurait dispenser personne de la garantie légale que représente le baccalauréat;

« Considérant enfin que ce système de favoritisme éhonté désorganise l'enseignement secondaire, avilit l'enseignement supérieur *et risque de faire perdre aux diplômés français le prestige dont ils jouissent à l'étranger;*

« Emet le vœu que les dispenses du baccalauréat soient radicalement supprimées;

« Et, partant de ce fait, demande que l'Administration respecte et fasse respecter, dans leur esprit aussi bien que dans leur lettre, les lois, décrets, règlements, tant que des mesures légales ne les ont pas abrogés. »

***

La jeunesse des Ecoles, toujours éprise de justice et amoureuse d'égalité, proteste également à bon droit contre ce favoritisme éhonté.

Le jeudi 13 Mai, l'Association corporative des étudiants en médecine réunissait ses adhérents en un meeting de protestation contre le *favoritisme*.

Le Dr Noir, secrétaire de l'Union des Syndicats médicaux, présidait, assisté de MM. Smester, Leredde, secrétaire du Comité de Vigilance des praticiens, Tilloy, Poulliot.

Le Dr Noir, en ouvrant la séance, exposa le but de la réunion : se grouper pour contraindre les législateurs au respect des lois; il rappela quelle était à ce point de vue l'opinion des praticiens.

M. Lafontaine prit ensuite la parole pour raconter brièvement quelques faits bien typiques; relatons quelques-uns des plus curieux.

L'Algérien S..., fils d'un haut fonctionnaire, désire faire sa médecine; comme il est ignorant et qu'il ne possède aucun diplôme on l'inscrit d'office à l'Ecole de Médecine d'Alger.

Les étudiants protestent; on les évince; — s'agitent, réclament, font démarche sur démarche; on les leurre de promesses; — ils menacent de déserter en masse l'Ecole d'Alger, on les écoute : l'Algérien S..., disparaît d'Alger. L'Association corporative des étudiants d'Alger, curieuse de savoir ce qu'est devenu l'éphèbe chéri des dieux, fait des démarches auprès des diverses associations corporatives des étudiants en médecine, et finit par apprendre que S... continue tranquillement ses études à Montpellier, qu'il a pris 2 inscriptions cumulatives, et que, à titre de fiche de consolation sans doute, il a obtenu une bourse d'études.

Un instituteur (d'aucuns disent Normand), las, sans doute, d'enseigner la table de Pythagore, prit envie de coiffer le bonnet d'Hippocrate.

Pour lui, on cuisine en haut lieu un mode tout nouveau d'études médicales : dispense de baccalauréat, dispense d'assister aux cours, dispense de travaux pratiques ; le pédagogue devient médecin *sans quitter ses fonctions*. Etudiants et médecins s'agitent, que fait-on ? On crée à l hôpital de B... un poste d'interne, poste *rétribué*, qui est, bien entendu, accordé à l'instituteur, et qui dispense ledit pédagogue de faire son stage hospitalier.

M. Lafontaine cite beaucoup d'autres de ces grands favoris du parlementarisme : tel pharmacien fait ses études de médecine derrière ses bocaux ; il est inscrit à l'école de Rouen, à 80 kilomètres de son officine, et passe ses examens à Toulouse.

Tel autre apothicaire qui exerce la pharmacie à Toulon est inscrit à Marseille et continue toutes ses études sans quitter ses pilules.

Un vétérinaire, pensant au goût du jour, désireux de faire sa médecine, est dispensé du P. C. N. et des deux premières années d'études ; il est nommé, par surcroît, directeur du bureau d'hygiène d'un de nos plus grands ports.

M. Lafontaine a cité ainsi toute une série de faits *contrôlés* et plus scandaleux les uns que les autres ; aussi est-ce à bon droit que Leredde s'est levé pour protester *contre le sabotage administratif et parlementaire* de l'enseignement et que l'assemblée, à *l'unanimité*, vote *l'ordre du jour suivant* :

Les étudiants en médecine et les médecins réunis le 13 Mai 1909, après avoir entendu l'énumération des faits scandaleux de favoritisme *dont profitent, au mépris de la justice, de la loi et de l'intérêt public, les créatures de politiciens et de hauts fonctionnaires ;*

Considérant que les autorités constituées ont systématiquement négligé les réclamations maintes fois renouvelées du corps médical (Union des syndicats médicaux, Comité de vigilance, Associations corporatives d'Alger, de Paris), rejettent sur les pouvoirs publics qui sont les agents conscients et actifs *du favoritisme toute la responsabilité de ces faits ;*

Se déclarent résolus à se défendre énergiquement eux-mêmes et donnent mandat au Comité de l'Association corporative, qu'ils approuvent entièrement, de poursuivre la campagne pour la suppression des passe-droits, d'accord avec les groupements professionnels médicaux de France, et par tous les moyens légitimes susceptibles d'appuyer leurs revendications.

***

Ces jours-ci a été apposée dans le quartier latin l'affiche suivante :

« *Votre campagne contre le favoritisme a obtenu un premier succès :* M. Doumergue vient de prendre un arrêté pour interdire au ministre de l'Instruction publique de violer la loi! »

« *Nous prenons acte de ces dispositions, mais nous* demandons des réalités...

« *C'est de vous, de votre effort persévérant, de votre action continue et directe, que dépend l'application des décrets et des lois qui vous protègent.*

« *C'est vous qui, avertis, pouvez seuls, efficacement, défendre vos intérêts, qui, ne l'oubliez pas,* se confondent avec l'intérêt public...

« *Chaque jour nous apporte des faits nouveaux contre lesquels il nous faut réagir; chaque jour, notre terrain de lutte s'élargit (question des étrangers, médecins de Beyrouth, etc.).*

« *Le Comité de l'Association corporative compte sur vous, qui êtes solidement groupés et constituez une force agissante et énergique, pour obtenir des satisfactions* de fait et non de mots.

« Le Comité de l'A. C. »

***

Les étudiants ont parfaitement raison de s'élever contre d'aussi scandaleux dénis de justice. Ils ont pour eux l'opinion de tous les médecins et la sympathie certaine de leurs professeurs, dont on affecte en haut lieu de mépriser les avis après les avoir sollicités. S'ils savent persévérer dans leur campagne de salubrité et éliminer de leurs associations corporatives les honteux voleurs de diplôme, ils rendront à la médecine française et au public le service le plus signalé.

P. Desfosses.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier, conformément à mon droit, d'insérer dans votre plus prochain numéro et en même place la réponse suivante à un article qui me concerne et qui a paru dans votre dernier numéro :

La Presse Médicale du 5 Juin a publié, sous forme d'analyse de mon livre, un article qui, au lieu de critique scientifique, ne renferme que des allusions personnelles.

J'ai, d'ailleurs, été heureux d'apprendre que le Comité de rédaction de *La Presse Médicale*, dans lequel je ne compte que des amis, n'était jamais consulté sur les analyses et qu'il était complètement étranger à cette publication.

Il ne me convient pas de répondre à des attaques dont je n'ai cure et qui seront appréciées par les lecteurs de *La Presse Médicale* à leur juste valeur. Je ne veux pas entamer de polémique et *je déclare une fois pour toutes que je ne répondrai plus.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

E. Gaucher.

M. L. Jacquet, à qui nous avons, selon l'usage, communiqué la réponse de M. le prof. Gaucher, nous prie à son tour d'insérer la note suivante :

Il n'y a, dans mon article, pas trace d'allusions « personnelles » : je juge, comme c'est mon droit d'écrivain, le livre de M. Gaucher et la façon dont il y comprend l'objectivité et la sérénité scientifiques. Je n'ai rien à retrancher : *j'aurais beaucoup à ajouter.*

Les lecteurs de *La Presse Médicale* apprécieront, dit M. Gaucher : j'y compte bien. « Je déclare une fois pour toutes que je ne répondrai *plus* », poursuit M. Gaucher :

Mettons donc que M. Gaucher ait « répondu » et déclarons clos l'incident.

L. J.

VARIÉTÉS

Le cancer à Nancy.

Le cancer, comme l'on sait, est à peu près partout en voie de progression constante.

A Nancy, ville qui eut jadis et fort justement une mauvaise réputation sanitaire, il semble, si l'on s'en rapporte à une enquête récente de M. Henry Sognès, médecin directeur du Dispensaire antituberculeux, que la situation soit beaucoup plus favorable, au moins depuis quelques années.

Les constatations relevées par M. Sognès établissent, en effet, que dans la grande cité lorraine, loin d'augmenter, la mortalité cancéreuse, jadis fort élevée, reste aujourd'hui stationnaire ou même tend à diminuer.

Voici, du reste, les résultats de l'enquête poursuivie par notre confrère, et dont il a consigné les détails dans un article de la *Revue médicale de l'Est.*

1° Les affections cancéreuses sont à peu près stationnaires à Nancy, tandis que dans les autres villes de France et d'Europe même, elles augmentent d'une façon continue et rapide.

2° Le cancer devient plus fréquent avec l'âge, avec maximum entre 60 et 80.

Le sexe féminin paye un plus lourd tribut à la maladie.

3° L'estomac et le foie, dans les deux sexes, les organes génitaux chez la femme, sont les organes le plus souvent atteints.

4° Il existe des maisons à cancer comme il en existe pour la tuberculose; presque toujours les maisons à cancer ou à tuberculose sont les mêmes.

Les exemples cliniques de contagion deviennent plus nombreux.

5° La cancérose et la tuberculose ont une action réciproque l'une sur l'autre, la première agissant surtout sur la seconde.

G. V.

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

Sommaire du numéro de Mai-Juin.

FACULTÉ DE PARIS

Hôpital des Enfants-Malades. — M. E.-C. AVIRAGNET, médecin des hôpitaux, chargé d'un cours de clinique annexe, commencera le samedi 12 Juin 1909, à 9 heures du matin (Hôpital des Enfants-Malades, pavillon de la diphtérie), un enseignement pratique du diagnostic et du traitement de la diphtérie (bactériologie, sérothérapie, tubage et trachéotomie).

Seront admis à suivre cet enseignement, MM. les Etudiants pourvus de 16 inscriptions et MM. les docteurs en médecine.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté (guichet n° 2), tous les jours, de midi à 3 heures.

Les élèves seront classés par série de quinze et pour une période d'un mois (MM. les docteurs en médecine devront justifier de leur grade, soit en produisant le diplôme de docteur, soit toute autre pièce énonçant leur identité).

M. B. WEILL-HALLÉ, chef de laboratoire, et M. PIERRE-LOUIS MARIE, interne du service, dirigeront les travaux pratiques.

Médecine opératoire spéciale. — (Cours de M. PAUL HALLOPEAU, prosecteur). *Operations gynécologiques.* Ouverture du Cours, le mercredi 16 Juin 1909, à 1 h. 1/2.

Programme sommaire du Cours : I. Traitement des infections utérines. Dilatations. Injections intra-utérines. Curettage. Biopsie du col. Curettage explorateur. Amputation du col. — II. Traitement du prolapsus génital. Colporraphie antérieure. Colpo-périnéorraphie. Suture des releveurs de l'anus. — III. Opérations sur les ligaments ronds. Techniques des laparotomies. Hystéropexie abdominale. — IV. Traitement des fibro-muqueuses utérins. Traitement des salpingites. Hystérectomies abdominales. — V. Traitement du cancer de la vulve. Opération sur la glande de Bartholin. Traitement des sténoses du col. — VI. Dilatation de l'urètre. Urétrotomie externe. Taille vaginale. Traitement des fistules vésico-vaginales et recto-vaginales. — VII. Traitement des grossesses extra-utérines et de leurs accidents. Traitement des kystes de l'ovaire. Opérations conservatrices sur les annexes. Ablation unilatérale des annexes. — VIII. Traitement des fistules uretéro-vaginales. Traitement des polypes utérins. Hystérectomie vaginale. — IX. Stérilisation de la cavité utérine par l'air chaud. Colpotomies antérieure et postérieure. Symphyséotomie. — X. Traitement des cancers de l'utérus et du vagin. Colpo-hystérectomie.

Le Cours aura lieu tous les jours. Les élèves répéteront eux-mêmes les opérations sous la direction du prosecteur.

Le droit à verser est de 50 francs.

FACULTÉS DE PROVINCE

Ecole de médecine de Caen. — M. Guillet, professeur de clinique obstétricale, est nommé professeur de clinique chirurgicale.

M. Noury, professeur de pathologie externe et de médecine opératoire, est nommé professeur de clinique obstétricale.

M. Osmont, suppléant des chaires de chirurgie, est nommé professeur de pathologie externe et de médecine opératoire.

Ecole de médecine d'Amiens. — M. Sauné, chef des travaux de physique et de chimie, est prorogé pour trois ans dans ladite fonction.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Antoine. — M. P. LE NOIR, assisté de MM. JEAN CAMUS et A. COURCOUX, commencera le lundi 7 Juin une série de 15 conférences sur le *Diagnostic et le traitement des maladies de l'estomac.*

Ces conférences auront lieu tous les jours, salle Axenfeld, à 10 heures.

Le cours est gratuit.

Le mercredi, à 9 heures : consultation des maladies du tube digestif.

Hôpitaux de Bourges. — M. Eschbach, ancien interne des hôpitaux de Paris, est nommé médecin en chef de l'hôtel-Dieu de Bourges.

NOUVELLES

VIe Congrès national périodique de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie (Toulouse, Septembre 1910). — Le Comité d'organisation a choisi les questions suivantes, qui feront l'objet d'un rapport au Congrès de Toulouse :

Formes aiguës curables de la tuberculose pulmonaire chez l'enfant. Rapporteur : M. AVIRAGNET.

Eczema des nourrissons. Rapporteur : M. ROCAZ.

Ostéomyélite vertébrale. Rapporteur : M. GRISEL.

Sténose pylorique des nourrissons. Rapporteurs : MM. FRÉDET et GUILLEMOT.

Mégacôlon. Rapporteur : M. PATEL.

Tumeurs solides de l'ovaire. Rapporteur : M. MÉRIEL.

Rapports de la lithiase biliaire avec la grossesse et l'accouchement. Rapporteur : M. AUDEBERT.

Pathogénie et traitement des vomissements graves de la grossesse. Rapporteur : M. FIEUX.

La reconstruction de la Morgue. — La sous-commission municipale de réorganisation de la Morgue vient de tenir séance pour étudier l'installation des services de médecine légale, des laboratoires, de l'amphithéâtre, etc., dans la construction future. Abordant la question de l'emplacement de la nouvelle Morgue, la sous commission a désigné en première ligne la place Mazas et en seconde ligne le quai de l'Archevêché.

Service de santé de la marine. — M. le médecin principal Berbolain, du port de Cherbourg, est désigné pour embarquer sur le croiseur cuirassé *Victor-Hugo*, dans l'escadre de la Méditerranée.

Sont promus : au grade de médecin principal, MM. Briend, Courtier, Masurel, médecins de 1re classe; au grade de médecin de 1re classe, MM. Legal, Bertaux du Chazaud, Primislas-Lallement, médecins de 1re classe.

— M. le médecin de 1re classe Merleau-Ponty, du port de Rochefort, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-archiviste du conseil de santé de ce port.

— M. le médecin de 1re classe Barreau, du port de Lorient, est désigné pour embarquer le 1er Janvier 1909, sur le *Magellan*.

— M. le médecin de 2e classe Quéré, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur le *Forbin*, détaché dans la force navale du Maroc.

— Sont nommés dans le corps de santé de la marine, au grade de médecin de 3e classe, MM. Goett, Laurent, Cambriels, élèves du service de santé de la marine, reçus docteurs en médecine.

— Sont promus dans la réserve de l'armée de mer : au grade de médecin de 1re classe, MM. les médecins de 2e classe de réserve : Forterre, Degroote, Petit, Allain.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : *au Tonkin*, MM. les médecins aides-majors de 2e classe Allary, Gouin.

En Chine, M. le médecin aide-major de 1re classe Faure.

En Afrique occidentale, M. le médecin-major de 1re classe Emily; M. le médecin aide-major de 1re classe François; MM. les médecins aides-majors de 2e classe Frontgous et Bonnefous.

A Madagascar, M. le médecin-major de 1re classe Branzon-Bourgogne; M. le médecin-major de 2e classe

Rousseau; M. le médecin aide-major de 2e classe Sauvé.

A la Guyane, M. le médecin-major de 2e classe Rapin.

En France, MM. Conan, Vassal, Espuer, Dethève, médecins-majors de 1re classe; Lacroix, Chapeyrou, médecins-majors de 2e classe; Bodiou, Hælewym, Bongrand, médecins aides-majors de 1re classe.

— M. le médecin aide-major de 1re classe Roton, est désigné pour servir au rég. de tirailleurs sénégalais du Maroc.

Sont affectés : *En Cochinchine*, M. le médecin aide-major de 1re classe Castuiel.

A la Côte d'Ivoire, M. le médecin-major de 1re classe Sévère.

A Madagascar, MM. les médecins-majors de 2e classe Delalande, Husnot, Basque et Mazières.

En France, MM. Houillon, Foutrein, médecins-majors de 1re classe; Pinet, Delabande, Couderc, médecins-majors de 2e classe; Moitron, Martin, Lailhengue, Pochoy, médecins aides-majors de 1re classe.

— Sont nommés dans le corps de santé des troupes coloniales, au grade de médecin aide-major de 2e classe, MM. Jouanne, Deneufbourg.

— M. le médecin-major de 2e classe Bourret est désigné pour être adjoint à la mission scientifique dano-française dirigée par le professeur Ehlers.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — CONSULTATION ÉCRITE. — *Séance du 4 Juin.* — Ont obtenu : MM. Froin, 18; Merklen, 17; Clerc, 19.

Médecin de l'assistance médicale. — ÉPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 5 Juin.* — Ont obtenu : MM. Chabassut, 5 + 0 = 5; Magnin, 14 + 5 = 19, Malterre, 11 + 7 = 18. — *Absents* : MM. Hutinel, Journée, Cabessa, Nogier, Terrasse.

Prix Fillioux. — En conformité du legs fait à l'administration générale de l'Assistance publique par M. FILLIOUX, un Concours doit être ouvert, chaque année, pour l'attribution de deux prix de même valeur, à décerner : l'un à l'interne, l'autre à l'externe des hôpitaux qui auront fait le meilleur mémoire et le meilleur concours sur les *Maladies de l'oreille*. Le montant de chacun de ces prix est fixé chaque année à la fin du Concours.

Pour l'année 1909, le Concours sera ouvert le jeudi 2 Décembre.

Les élèves qui désireront y prendre part seront admis à se faire inscrire à l'administration centrale (service de santé), tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 3 heures, du 1er au 9 Octobre inclusivement.

Le mémoire prescrit comme épreuve du Concours devra être déposé avant le samedi 9 Octobre, dernier délai. Ce mémoire devra être manuscrit et inédit.

Programme du concours. — 1° Un mémoire, manuscrit et inédit, sur les *Maladies de l'oreille*, le sujet de ce mémoire étant laissé au choix des candidats qui devront nécessairement comprendre dans leur étude l'élément anatomo-pathologique;

2° Une épreuve clinique spéciale sur un malade atteint d'une affection de l'oreille. Il est accordé au candidat vingt minutes pour examiner le malade, et dix minutes pour faire sa leçon, après dix minutes de réflexion.

Médaille d'or (Internat en pharmacie). — Le jury du prochain concours pour le prix de l'Internat en pharmacie est composé de MM. André, Hérissey, Grimbert, Carette.

Société internationale de la tuberculose. — En Mai 1910 cette Société, présidée par M. le professeur LANCEREAUX, distribuera aux auteurs qui fourniront les meilleurs travaux concernant la tuberculose les prix suivants : 1° Un prix de 300 francs; 2° un prix de 100 francs; 3° deux prix de 50 francs chaque; 4° deux médailles d'or avec diplôme d'honneur; 5° trois médailles d'argent avec diplôme d'honneur.

Les auteurs français ou étrangers qui désirent participer à ce concours, doivent adresser avant le 1er Janvier 1910, leur mémoire sous pli cacheté, à M. GEORGES PETIT, secrétaire général de la Société internationale de la tuberculose, 51, rue du Rocher, Paris.

Prix mis au concours par l'Académie nationale de Mexico. — L'Académie nationale de Mexico décernera, au concours, en 1911, les prix suivants :

1° Un prix de 20.000 pesos (le peso vaut environ 5 fr.), à celui qui découvrira l'agent spécifique du typhus exanthématique. Ce prix peut être partagé;

2° Un prix de 20.000 pesos à celui ou à ceux qui découvriront le sérum curatif du typhus exanthématique, ou le mode de transmission de cette maladie;

3° Un prix de 10.000 pesos sera partagé entre ceux qui auront le plus efficacement aidé les auteurs des découvertes ci-dessus dans leurs travaux.

Les travaux devront être remis à l'Académie nationale de médecine avant Mars 1911.

Ce concours est ouvert à tous les savants sans distinction de nationalité.

RENSEIGNEMENTS

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements . . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LA

PHYSIONOMIE DE LA MAIN



Main chiromancienne.

« Il n'y a pas deux feuilles semblables parmi toutes les feuilles de la forêt : encore moins trouverait-on, parmi toutes les mains humaines, deux mains identiques. Il y a des mains audacieuses et des mains timides, des mains sensuelles et des mains mystiques, des mains d'action et des mains de rêve. Il n'est pas douteux que la forme de la pensée n'exerce son influence sur la forme du corps. L'âme se reflète dans la structure de notre être, dans la physionomie, les traits du visage et la configuration des mains. Ce n'est pas un préjugé que d'attacher quelque importance, pour

juger le caractère, à l'aspect extérieur de l'être. Pour moi, au risque d'être accusé de puérilité, je me sentirais incapable d'accorder ma confiance à un homme dont les mains seraient tortueuses, dysharmoniques et grossières. »

Les lignes qu'on vient de lire sont extraites d'une préface écrite par le professeur Ch. Richet et destinée à présenter au public le livre posthume de N. Vaschide sur la *Psychologie de la main*[1]. C'est une étude des plus attrayantes, vraiment de grande allure, où l'on trouve, peut-être pour la première fois, un essai de chirognomonie scientifique. Cette tentative d'un psychologue professionnel, rompu aux pratiques de laboratoire, peut paraître étrange. On en saisit cependant la logique quand on parcourt les chapitres que Vaschide a consacrés à l'anatomie, à la physiologie, à la pathologie et à l'anthropologie de la main, à son canon artistique, aux empreintes digitales, au geste, au sens musculaire, à l'image motrice. A cette simple énumération, dans laquelle il faut encore faire entrer plusieurs chapitres sur la chiromancie et les sciences devinatoires, on entrevoit les matériaux dont s'est servi Vaschide pour édifier son essai de chiromancie scientifique.

***

L'idée directrice, l'idée très générale de cet essai est fort simple : tout mouvement, tout geste est l'extériorisation d'une pensée consciente ou inconsciente. C'est précisément en vertu de ce fait qu'à regarder la figure d'un homme, nous devinons les sentiments qu'il éprouve, joie ou tristesse, peur, jalousie, rage. Lorsque tel ou tel sentiment devient et demeure la dominante du caractère, nous reconnaissons, au « pli » que prennent les muscles du visage, le triste et le joyeux, le craintif et l'entreprenant, le timide et le hardi. Et s'il en est



Le Chiromancien.

ainsi, pourquoi refuser ce langage aux muscles de la main ?

Dira-t-on qu'ils sont moins mobiles, moins expressifs ? Mais les mains qui implorent, les mains qui se tordent dans la douleur, les mains qui repoussent sont tout aussi éloquentes que les meilleurs jeux de physionomie et que les discours les mieux ordonnés. « Combien de fois par jour, écrit Vaschide, les pauvres doigts humains ne se tournent-ils pas inutilement ? Combien de fois ne s'agitent-ils pas pour mieux dévider ou *cristalliser* les pensées même les plus confuses, les images à peine ébauchées ? Sans fin la main se contorsionne et change de physionomie ; sans fin les muscles de la main ou ceux dont les tendons prennent insertion sur la main se contractent ensemble ou isolément, et, avec eux, tous les tissus sous-jacents : aponévrotiques, tendineux, séreux. Un caractère fort, une nature grave ne réagissent pas de la même façon qu'un être fatigué, neurasthénique. Le cadre musculaire de la main n'est pas le même, et ses articulations n'ont pas, chez tous les individus, une égale souplesse, la même agilité ni la même fermeté. Il y a toujours un rapport entre l'énergie d'innervation, entre le tonus central, cérébral, donc psychique, et la vitalité de tous ces mécanismes. Et les tissus gardent les empreintes psycho-biologiques... »

Dans une foule de maladies, surtout lorsque le système nerveux est en jeu, la main change de forme et prend un aspect caractéristique. Il n'est point nécessaire de rappeler ici la séméiologie clinique de la main, la main dans l'hémiplégie, dans la syringomyélie, dans la maladie de Parkinson, dans l'acromégalie, dans l'amyotrophie. Mais où finit la physiologie et où commence la pathologie ? Les transitions entre la physiologie normale et la psychologie morbide sont donc tellement tranchées pour que, à la limite des deux, et même dans l'une comme dans l'autre, on ne trouve une main « séméiologique », dirais-je volontiers ? Vaschide fait fort judicieusement observer que l'avare et l'individu lâche

1. VASCHIDE. — « Essai sur la psychologie de la main ». Paris, 1909. Marcel Rivière, éditeur.

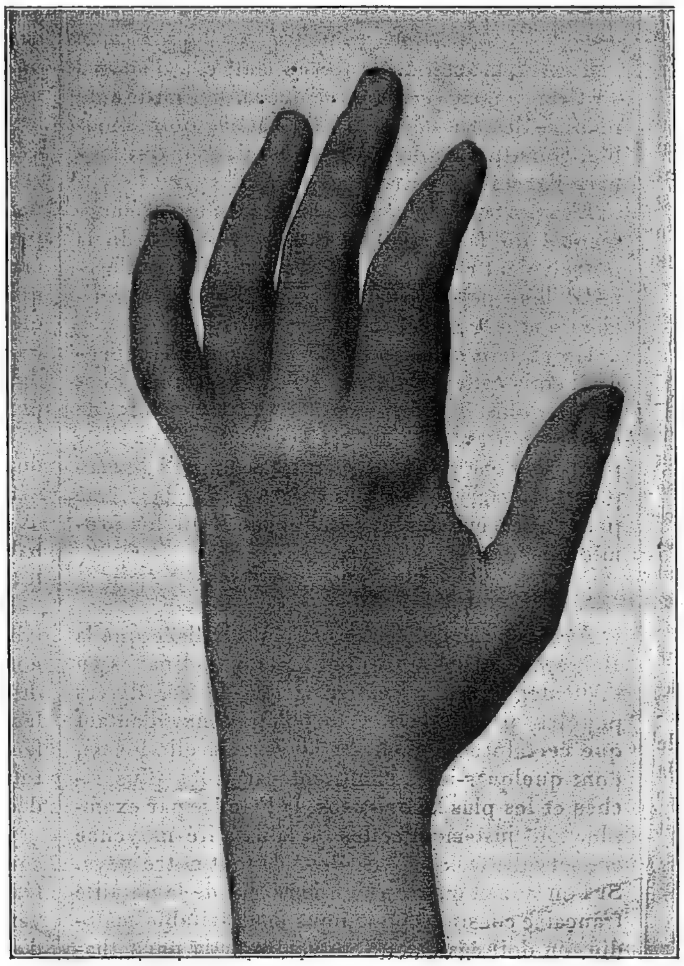
ou craintif ne doivent pas user de leurs extenseurs autant que les individus mâles, volontaires, orgueilleux, dont la pensée doit se traduire par des mouvements énergiques et des contractions violentes des muscles de la main. Il est dès lors évident que certaines articulations deviendront plus souples chez les uns et contracteront de la raideur chez d'autres. De là, des plis, des lignes, des replis ayant une physionomie bien distincte, bien différente dans les deux cas.

***

Les empreintes psycho-biologiques des tissus de la main constituent donc son langage. Ce langage est-il réellement compris, déchiffré par les chiromanciennes? Vaschide s'est posé cette question et a essayé de la résoudre par voie expérimentale. Voici comment il a procédé :

Une main dont le poignet était entouré de dentelles sortait d'un guichet, et sans voir la personne à laquelle cette main appartenait, la chiromancienne professionnelle devait déterminer l'âge, le sexe et le caractère de l'individu en expérience. Les réponses — une quarantaine de chiromanciennes ont participé à ces expériences — étaient enregistrées; elles figurent du reste dans le tableau qu'on trouvera dans le livre de Vaschide.

D'une façon générale, le sexe était correctement déterminé au seul aspect de la main, et la proportion des erreurs ne dépassait guère 10 pour 100. Elles portaient surtout sur des mains de paysans, ou plutôt sur des mains qui travaillent, le travail effaçant en grande partie les différences sexuelles, et aussi sur des mains de garçonnets et de fillettes avant la puberté, avant que le parallélisme biologique ne soit rompu. Pour l'âge, les erreurs étaient fréquentes chez les enfants de 8 à 10 ans, puis chez les vieillards, la main prenant, à un âge avancé, presque la même physionomie chez l'homme et chez la femme. Quant au caractère de la personne dont la chiromancienne ne voyait que la main, sa détermination était des plus fantaisistes.



Une des plus belles mains de femme que Vaschide ait rencontrées.

Ces erreurs disparaissaient en très grande partie quand la chiromancienne pouvait *voir* l'individu en expérience. Un tableau nous donne même des chiffres indiquant dans quelle mesure la physionomie du sujet aidait les chiromanciennes à déterminer son âge, son caractère, son tempérament, ses préoccupations mentales, la synthèse de sa personnalité. En cette matière, quelques-unes très fines, très avisées, montraient une véritable maîtrise, surtout quand elles pouvaient causer avec la personne dont elles voyaient la main.

***

Reste la question des présages, la partie qui est, pour ainsi dire, la fonction même de la chiromancienne. Or, sur 500 présages de mort plus ou moins prochaine, réunis et contrôlés par Vaschide, trois seulement se sont réalisés dans les délais indiqués. Il y a eu une quatrième prédiction qui devait, malheureusement, se réaliser : c'était la mort de Vaschide.

Voici, en effet, ce que nous apprend une note insérée au bas d'une p ge :

« Je citerai, comme simple coïncidence, écrit Mme Vaschide, le fait que Mme Fraya avait prédit à mon mari, pendant l'hiver 1904, qu'il mourrait à 33 ans d'une pneumonie. Mme la comtesse de Noailles, qui assistait à cet entretien, Mme Fraya et mon mari lui-même m'ont confirmé cette prédiction, qui, malheureusement, s'est trouvée réalisée le 13 Octobre 1907, de point en point. Un an avant sa mort, en 1906, une bohémienne de Roumanie lui avait renouvelé le pré-

---

(*Corps jaune et corps thyroïde*). — 1

GYNÉCOLOGIE PRATIQUE

Diagnostic facile et sûr de tous les troubles menstruels.

Sommaire.

Classification symptomatologique des troubles menstruels.

Quelle est leur cause?

Étude de la menstruation. Elle est déterminée par l'apparition du corps jaune dans l'ovaire. C'est la sécrétion interne du corps jaune qui provoque et qui règle la menstruation.

Le corps jaune sécrète une hormone qui détermine l'hypertrophie temporaire du corps thyroïde et augmente sa sécrétion. Preuves expérimentales, physiologiques et cliniques.

Le corps jaune et le corps thyroïde sont deux glandes à sécrétion interne antagonistes.

L'harmonie fonctionnelle de l'organisme n'existe plus si l'équilibre est rompu entre la thyroïde et l'ovaire.

Diagnostic de la cause des troubles menstruels.

Tous les troubles menstruels sont causés par une insuffisance ovarienne ou une insuffisance thyroïdienne.

Si les règles sont rares, peu abondantes, douloureuses, c'est parce que la sécrétion du corps jaune est insuffisante.

Si les règles sont fréquentes, trop abondantes et de trop longue durée, c'est parce que la sécrétion thyroïdienne est insuffisante; l'équilibre est rompu en faveur de l'ovaire.

Les troubles généraux qui peuvent apparaître au cours de la période cataméniale sont, eux aussi, causés par l'insuffisance ovarienne ou l'insuffisance thyroïdienne.

Traitement par l'opothérapie ovarienne et thyroïdienne. Comment faut-il l'appliquer?

Tableau résumant les différents troubles menstruels, leur cause et leur traitement.

***

1. — *Les troubles menstruels. Classification symptomatologique.*

Avant d'étudier les causes et le traitement des troubles menstruels, il nous semble nécessaire de rappeler qu'il ne faut comprendre sous cette dénomination que les troubles de la période cataméniale en dehors de tout état franchement pathologique, c'est-à-dire en exceptant tous les cas où une tumeur ou une infection en sont la cause première.

Cette restriction faite, les troubles menstruels peuvent être classés en cinq groupes si l'on s'appuie sur la symptomatologie pour les diviser : *fréquence des règles, régularité des règles, quantité de sang évacué, douleurs abdominales, symptômes généraux*; telles sont les grandes divisions symptomatologiques dans lesquelles se peuvent ranger les diverses manifestations des altérations fonctionnelles qui font de la plupart des femmes des malades périodiques.

Quel est ce trouble initial et quels traitements peuvent lui être opposés? C'est à cette double question que nous voulons répondre.

Les nombreux faits dont se sont enrichies dans ces dernières années la thérapeutique, la clinique et la physiologie, nous permettent de rejeter aujourd'hui la médecine symptomatique à laquelle nous étions réduits en face des troubles de la menstruation, et c'est en s'appuyant sur les travaux de très nombreux auteurs que nous pouvons affirmer :

Le traitement causal des troubles de la menstruation est devenu possible parce que l'on connaît leur cause et parce que l'on possède les médications spécifiques susceptibles d'amener leur disparition.

L'étude des troubles de la menstruation doit être logiquement précédée de l'étude physiologique de la menstruation elle-même. Il est, en effet, nécessaire d'en connaître la cause avant d'en étudier la pathologie.

2. — *La menstruation normale; sa cause.*

On sait d'une façon précise, depuis qu'on a fait des ovariotomies chez la femme, que la menstruation est sous la dépendance de l'ovaire, mais il y a beaucoup plus longtemps que la démonstration indirecte en avait été fournie. On pensait que la menstruation était due à un réflexe parti de l'ovaire et déterminé par l'excitation due aux compressions nerveuses exercées par le follicule en voie de développement. Magnus, Cohn et Fraenkel ont, les premiers, montré que cette manière de voir était erronée et que la menstruation était déterminée par la sécrétion interne du corps jaune.

Les preuves qui en ont été fournies sont de différents ordres.

Fraenkel, Kreis, Villemin, etc., ont montré que la rupture du follicule de de Graaf a lieu dix à quatorze jours avant les règles; le corps jaune se forme aux dépens du follicule rompu, et il atteint son plein développement au bout d'une dizaine de jours. A ce moment, les vaisseaux utérins ont atteint leur maximum de réplétion, ils se rompent, les couches superficielles de la muqueuse utérine se détachent, la menstruation apparaît. Elle cesse, au moment où le corps jaune commence à régresser, c'est-à-dire trois ou quatre jours plus tard.

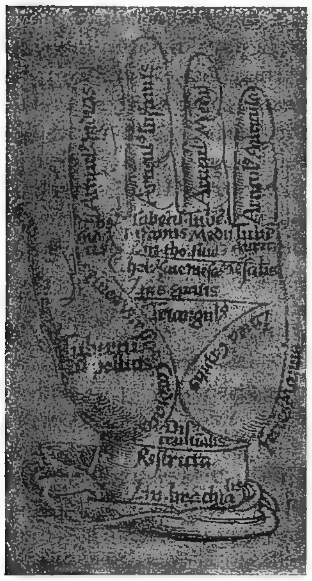
La preuve qu'il n'y a pas une simple coïncidence entre les deux faits : menstruation d'une part et développement du corps jaune d'autre part, a été fournie par Fraenkel.

Au cours de laparotomies faites chez la femme et dans des cas où les organes génitaux étaient sains,

sage, en lui annonçant sa mort pour l'année qui suivrait..... »

***

Age, sexe, caractère, tempérament, synthèse de la personnalité, présages, — en cette matière la chiromancie actuelle donne, comme on vient de le voir, des résultats tout à fait médiocres. Mais il est parfaitement évident que cet état de choses tient à l'ignorance des chiromanciennes et à l'orientation de la chiromancie vers un but irréalisable : la prédiction de l'avenir; et l'on a vu que c'est tout autre chose que Vaschide lui demandait. La graphologie a connu cette phase, et cependant, aujourd'hui, on ne compte pas les publications de psychologie et même de médecine sur les caractères de l'écriture dans divers états. Qui nous dit que la chiromancie ne subira pas la même évolution? Et si tel était le cas, l'honneur en reviendrait à Vaschide qui n'a pu qu'ébaucher cette œuvre.



Main chiromancienne.

R. Romme.

LES CAUSES ET LES REMÈDES DE LA DÉPOPULATION

Tout le monde, ou peu s'en faut, est d'accord en France pour reconnaître que la diminution du nombre des naissances, chaque année plus sensible, constitue le plus redoutable danger qui menace l'avenir de notre pays.

L'importance de ce phénomène est encore augmentée du fait que les nations voisines de la nôtre voient chaque année s'accroître régulièrement leur population et, grâce à cela, leur richesse et leur puissance.

Un certain nombre de théoriciens ont cependant émis cette opinion que l'état de choses dont nous souffrons est inévitable, car notre état de civilisation avancée en est seul cause. Nous n'y pouvons donc rien; les peuples étrangers au surplus s'engageront, à tour de rôle, sur la même pente que nous descendons aujourd'hui les premiers.

***

Avancer que la France est plus civilisée que la Belgique, l'Angleterre, les Etats Scandinaves ou l'Allemagne, pour ne parler que de ces divers peuples, paraît *a priori* fort hasardeux, d'autant que certaines régions de la France elle-même, dont quelques-unes comptent parmi les plus riches et les plus laborieuses, la Flandre par exemple, sont justement celles où la natalité moyenne conserve le taux le plus élevé de tout notre pays. Si l'on admet que le ralentissement de la natalité française constitue pour nous une véritable maladie, on doit également convenir que la perpétuation de cette maladie provoquerait bientôt notre ruine définitive.

Mais quelles sont les causes du ralentissement progressif de la natalité française? Il n'est pas difficile de les découvrir quoiqu'elles soient nombreuses et d'ordres divers.

Certaines sont pathologiques, la blenorragie, la syphilis par exemple, qui rendent stériles un certain nombre de ménages, ou l'alcoolisme qui, non seulement, décime les générations présentes, mais encore atteint les générations futures dans la personne de leurs parents.

D'autres sont d'ordre social, et d'autres enfin relèvent surtout de la psychologie. La volonté de nombreux intéressés de ne pas procréer ou d'avoir peu d'enfants, afin de ne pas diminuer leur bien-être actuel, ou bien pour assurer aux héritiers qu'ils se sont accordés en nombre aussi restreint que possible une fortune plus considérable, telles sont les principales de ces dernières causes dont l'importance est sans doute primordiale au point de vue qui nous occupe ici.

Un amour paternel aveugle, le plus souvent doublé d'un amour-propre hypertrophié, mais surtout un égoïsme profond ou bien une crainte exagérée des responsabilités de la vie, sont probablement en effet les principales raisons pour lesquelles les Français n'ont plus assez d'enfants.

Les statistiques de 1896, et, depuis, le mal n'a fait qu'empirer, indiquaient l'existence chez nous de 1.341.740 célibataires masculins de plus de 30 ans, celle de 1.808.389 couples sans enfants et de 2.638.752 ménages avec un seul enfant, soit plus de 40 pour 100 de la population totale qui présentaient une tendance très nette à décroître.

Certaines provinces sont surtout atteintes; ce sont la Normandie, la Bourgogne, le bassin de la Garonne et celui du Rhône, toutes régions souvent fort riches et presque uniquement occupées d'agriculture.

Cette dernière constatation remet en mémoire un article qui parut, voici plusieurs années, dans la *Revue de Paris*, et d'après lequel les popula-

---

Fraenkel détruisit au thermo-cautère le follicule mûr prêt à se rompre ou les corps jaunes en voie d'évolution. Si le corps jaune est bien la cause des règles, sa destruction doit empêcher la menstruation suivante d'apparaître : c'est en effet ce que l'auteur a constaté dans 8 cas sur 9.

Lindenthal, de son côté, a non pas détruit, mais rupturé artificiellement des follicules plusieurs jours avant le moment où ils auraient dû normalement se rompre et il a vu que, dans ce cas, la menstruation suivante était avancée de plusieurs jours.

Le corps jaune doit donc être considéré comme une glande à sécrétion interne qui détermine la menstruation. Les principes toxiques et vaso-dilatateurs sécrétés par cette glande amènent une hyperémie utérine qui s'accentue au fur et à mesure que le corps jaune se développe. Quand cette réaction a atteint son maximum, la vaso-dilatation est telle que les capillaires utérins se rompent et que l'écoulement sanguin menstruel se produit.

3. — *Synergie thyrovarienne.*

La sécrétion interne du corps jaune, qui fait si puissamment retentir ses effets sur l'utérus, possède également une action sur tout l'organisme. Comme toutes les sécrétions internes, elle agit sur les autres glandes endocrines et tout particulièrement sur la glande thyroïde. On sait depuis longtemps qu'il existe des relations fonctionnelles étroites entre l'ovaire et la glande thyroïde. Mais c'est seulement depuis les recherches récentes que ces relations ont été nettement démontrées et précisées. Des faits expérimentaux, cliniques et thérapeutiques, ont fait la preuve que ces rapports sont de nature antagoniste.

Depuis les travaux d'un certain nombre d'auteurs (Lambert, Livon fils, etc.), on sait que le corps jaune sécrète un principe très actif, une « hormone » suivant l'expression de Starling qui possède, entre autres propriétés, une action vaso-dilatatrice énergique. L'extrait de corps jaune, injecté à un animal, détermine une vaso-dilatation du corps thyroïde, comme de tous les autres organes; il provoque en outre une véritable hypertrophie de cette glande, ainsi que l'ont montré Hallion, Parhon et Goldstein. L'apparition dans le sang du principe actif du corps jaune a donc pour résultat de déterminer une réaction de la glande thyroïde et d'augmenter sa sécrétion.

Des phénomènes de même ordre peuvent être observés en clinique. Les jeunes filles impubères possèdent un corps thyroïde relativement peu développé, celui-ci s'hypertrophie rapidement à la puberté, c'est-à-dire quand s'installent les fonctions ovariennes et au moment où le corps jaune apparaît pour la première fois (Shanta, Peter Muller).

L'hypertrophie de la thyroïde pendant la menstruation est communément admise. Comme le rappellent Lévi et de Rothschild, en s'appuyant sur les travaux de Welles et de Caro, « la réaction thyroïdienne pendant la menstruation est classique ». Bien plus, Heidenreich, Freidreich, Liégeois, ont signalé des goitres ayant pris naissance au moment de la menstruation, et Dalché cite une malade de quarante ans, opérée sept ans auparavant d'un goitre, qui éprouvait à chaque période menstruelle un gonflement du lobe restant. Dans l'intervalle, le cou redevenait normal. On observe de même une hypertrophie du corps thyroïde pendant la gestation, c'est-à-dire quand le corps jaune présente son maximum d'activité et de durée, et cette hypertrophie peut même, dans certains cas, donner naissance à un basedow fruste (Abo, Bandler, Joffroy, Bertoye, Pastriau, etc.).

On voit donc que la sécrétion interne du corps jaune provoque normalement des phénomènes réactionnels dans la glande thyroïde dont le volume est augmenté et la sécrétion exagérée. Il existe donc une synergie thyrovarienne, suivant l'expression de Renon et Delille.

Cette exagération dans la sécrétion thyroïdienne a pour résultat de maintenir l'harmonie fonctionnelle du système thyrovarien. Quand cette harmonie est détruite, les troubles apparaissent et ils diffèrent suivant que l'équilibre est rompu en faveur de l'une ou de l'autre des deux glandes. Ainsi, par exemple, la ménopause naturelle ou opératoire s'accompagne de signes d'hyperthyroïdie « bouffées de chaleur, palpitations, oppressions, etc. » et l'apparition du corps jaune chez une hypothyroïdienne détermine une exagération des signes d'hypothyroïdie.

4. — *Troubles menstruels. Leur cause.*

La physiologie nous enseigne donc que la menstruation est sous la dépendance du corps jaune de l'ovaire et que l'état d'équilibre parfait de l'organisme, au moment de la période cataméniale, est dû au bon fonctionnement de l'ovaire et de la glande thyroïde. Il est dès lors facile de prévoir que les troubles menstruels doivent être liés à un mauvais fonctionnement de l'un ou de l'autre de ces deux organes; c'est en effet ce que la clinique et l'anatomie pathologique ont mis en évidence, c'est ce que la thérapeutique vient de démontrer. Insuffisance ovarienne et insuffisance thyroïdienne, telles sont les deux causes qui régissent tous les troubles de la période cataméniale. Insuffisance thyroïdienne ou insuffisance ovarienne? Telle est la seule question qui doit se poser à l'esprit du médecin en face d'un trouble menstruel, quelles que soient sa nature, son intensité, sa fréquence. Insuffisance ovarienne ou insuffisance thyroïdienne? Telle est la seule question qui puisse mener à une thérapeutique raisonnée et sûre, quand la réponse aura été fournie par l'étude symptomatologique.

Voyons donc comment il convient de ranger les troubles menstruels au point de vue causal, quels sont ceux qui relèvent de l'insuffisance ovarienne et quels sont ceux qui trahissent l'insuffisance thyroïdienne.

Diagnostic.

a). — *Insuffisance ovarienne.* — *L'insuffisance ovarienne se traduit par des règles rares, peu abondantes et douloureuses.*

Les règles sont *rares* parce que les follicules de de Graaf présentent une évolution plus lente, mû-

tions industrielles ont plus de tendance à multiplier que les populations exclusivement agricoles. L'auteur expliquait un tel état de choses de la manière suivante. L'apprenti, par les salaires qu'il touche de bonne heure, apporte à sa famille un surcroît de ressources que le petit paysan ne peut donner à la sienne.

Cela peut être vrai; il faut ajouter que les raisons psychiques, précédemment indiquées, influent beaucoup moins sur l'esprit des ouvriers, généralement sans ressources, que sur celui des paysans, possesseurs à l'ordinaire de quelque parcelle de biens.

Or, il est probable que ces raisons psychiques sont les plus importantes; il est certain qu'elles sont les plus difficiles à détruire, car il est malaisé de lutter contre les idées ou les mœurs de tout un peuple.

Travailler à transformer sur ces matières la manière de voir d'un si grand nombre de nos compatriotes présenterait des difficultés insurmontables ou tout au moins exigerait de longues années d'efforts.

En vue d'obtenir des résultats qui seraient les plus précieux, il vaudrait mieux frapper à la bourse ceux pour qui l'intérêt personnel prime l'intérêt général. Mais il convient, en le faisant, de ne pas trop espérer qu'on transformera leur manière de penser.

Le général Toutée, alors lieutenant-colonel, proposait, en 1902, de décider que toutes les successions donnent lieu à partage, soit entre les enfants d'après le nombre de leur propre progéniture, soit entre l'enfant unique et ceux qui prendraient rang à son défaut.

Si son article « 744 *bis* » avait été introduit dans notre Code, il peut se faire qu'un certain nombre de familles riches, qui s'en tiennent soigneusement à l'enfant unique, aient augmenté leur progéniture d'une autre unité, mais au total le résultat acquis eût été minime.

Quoique ce projet n'ait pas retenu l'attention publique autant qu'il méritait de le faire, on peut donc admettre son insuffisance. Il en est de même de la proposition Peret d'après laquelle des successions auraient été frappées de droits proportionnels au nombre des héritiers directs. Ce ne sont là que des palliatifs et non pas des antidotes.

Mieux vaudrait assurément, suivant le conseil de J.-B. Piolet, revenir à notre vieux droit d'aînesse supprimé chez nous depuis la Révolution, mais toujours conservé pour leur plus grand profit chez la plupart de nos voisins.

Un autre palliatif pourrait également être introduit dans la législation en même temps que l'impôt sur le revenu dont on parle tant aujourd'hui, qui peut-être n'est pas désirable, et que l'on appliquera probablement quand même.

Les termes de l'article 47 de la loi nouvelle indiquent qu'il sera fait déduction sur le revenu de chaque contribuable d'une somme de 1.500 fr. s'il a son domicile réel dans une commune de moins de 10.000 âmes, de 2.000 francs dans une commune dont la population serait supérieure à ce chiffre, et de 3.000 dans le département de la Seine. L'imposable a de plus droit, grâce au même article, aux réductions suivantes: les 5/6 sur la fraction de son revenu ne dépassant pas 3.000 francs, les 4/6 sur la fraction ne dépassant pas 3.500 et ainsi de suite jusqu'à 5.000 francs.

Ce ne serait pas une énorme complication que d'établir une échelle ascendante et descendante d'impôts pour tout contribuable, selon sa situation de famille.

L'impôt sur le revenu pourrait être doublé pour toute personne âgée d'au moins 30 ans et n'ayant pas d'enfants à sa charge. Les parents de 3 enfants auraient en échange droit à une diminution d'un tiers de l'impôt frappant leur revenu quel qu'il soit.

La diminution s'élèverait à la moitié ou aux trois quarts pour 4 enfants. L'exonération serait totale pour les pères de 5 enfants et plus.

Si l'on prend l'exemple (cité dans *La Presse Médicale* du 16 Décembre 1908) d'un médecin faisant 20.000 francs de bénéfice par an et payant de ce fait 809 francs d'impôts sur son revenu, on voit qu'une diminution d'impôts d'environ 270 francs lui serait consentie s'il avait 3 enfants, de 405 francs s'il en avait 4, tandis qu'il paierait 1.618 francs au cas où il n'aurait pas de progéniture. Mais il semble qu'une constatation doive être tirée tout d'abord de l'examen de ces chiffres. Le célibataire aux 20.000 francs de recettes ou de rentes préférera sans doute payer pour sa liberté la prime de 800 francs, tandis qu'au contraire le père de 4 enfants trouvera bien faible l'allègement d'impôts qui lui sera consenti.

La majorité des célibataires sera, de plus, exonérée de toute surcharge, puisqu'elle ne paiera pas, et pour cause, l'impôt lui-même sur le revenu.

Une taxe spéciale sur les célibataires aurait non seulement l'avantage de toucher un plus grand nombre d'intéressés, mais aussi celui, peut-être plus considérable qu'il ne semblerait à première vue, d'attirer l'attention du grand public sur la question de la dépopulation. Il présenterait, comme le précédent, l'inconvénient de peser moins lourd qu'une famille nombreuse sur les épaules du célibataire. Aussi convient-il de considérer dans l'impôt, quel qu'il soit, sur les célibataires, moins un but qu'un moyen, celui de procurer à l'État des fonds spéciaux, en vue de lutter sur un autre terrain, celui de l'hygiène, pour la cause de la repopulation.

***

Certains auteurs ont récemment fait ressortir les différences de mortalité qui existent entre les populations de France, celles de Suède, de Norvège, ou même celle du Japon.

(*Corps jaune et corps thyroïde*). — 3

rissent moins facilement, se rompent plus rarement et donnent par suite naissance à des corps jaunes moins fréquemment qu'à l'état normal.

Les règles sont *peu abondantes*, parce que les corps jaunes de cet ovaire à nutrition ralentie n'atteignent pas leur développement normal et donnent naissance à une sécrétion interne insuffisante.

Les règles sont *douloureuses* parce que l'hyperémie utérine s'installe plus lentement, parce que la congestion est insuffisante pour amener brusquement la rupture des capillaires superficiels, et parce que la stase sanguine exagérée provoque la compression des terminaisons nerveuses et s'accompagne souvent de contractions du muscle utérin.

Ces signes locaux d'insuffisance ovarienne s'accompagnent habituellement de symptômes généraux. Ceux-ci sont, d'ordinaire: les bouffées de chaleur, avec ou sans transpiration, les accès d'oppression, les palpitations, les insomnies, les cauchemars, l'irritabilité nerveuse, le nervosisme, les crises de nerfs, etc. Remarquons que ces symptômes sont ceux de l'hyperthyroïdie. Leur apparition ne saurait étonner lorsqu'on connaît les relations fonctionnelles qui unissent la thyroïde à l'ovaire. L'insuffisance ovarienne ayant rendu impossible l'équilibre qui doit exister entre ces deux organes, la sécrétion thyroïdienne prend le dessus et des symptômes d'hypertrophie se manifestent.

b). *Insuffisance thyroïdienne. — Les troubles menstruels déterminés par l'insuffisance thyroïdienne se traduisent par des règles fréquentes, abondantes et de trop longue durée.*

Les règles sont *fréquentes*, parce que le corps thyroïde n'exerce pas sur l'ovaire son action régulatrice normale. Les follicules de de Graaf évoluent et mûrissent rapidement, ils se rompent à intervalles trop rapprochés, et des corps jaunes se forment trop souvent.

Les règles sont *trop abondantes et durent trop longtemps*, parce que le corps thyroïde n'exerce plus son action frénatrice normale sur le corps jaune, son action sur l'utérus est exagérée.

Ces troubles menstruels d'origine hypothyroïdienne s'accompagnent habituellement de symptômes généraux. Les plus communs seront les migraines, les œdèmes transitoires, surtout de la face, des troubles cutanés divers, de la constipation, de la frilosité, une tendance à la mélancolie, des douleurs rhumatoïdes (Hertoghe, Léopold-Lévi et de Rothschild, etc.). Ces symptômes sont ceux qui ont été rangés par Léopold-Lévi et de Rothschild sous le nom de *petits signes de l'hypothyroïdie*. Quand ils existent en dehors des périodes menstruelles, on les voit s'exagérer au cours de ces périodes. Ce fait s'explique par les relations fonctionnelles entre l'ovaire et le corps thyroïde dont nous avons précédemment parlé. L'équilibre étant rompu en faveur de l'ovaire, on comprend pourquoi certains de ces signes ont été considérés par plusieurs auteurs comme des symptômes d'hyperovarie.

c). — *Insuffisance associée.*

Le rapide coup d'œil d'ensemble que nous venons de jeter sur les causes des troubles menstruels montre qu'à la base de ce trouble se trouve toujours une insuffisance ovarienne ou une insuffisance thyroïdienne. Mais les cas cliniques ne sont pas toujours simples et il est à peine besoin de dire que nous n'avons pas la pensée de les ranger tous dans deux catégories aussi nettement tranchées. Il en est, en effet, qui relèvent des deux insuffisances associées, un exemple en est fourni par les myxœdémateuses aménorrhéiques. Chez ces femmes, l'insuffisance thyroïdienne a amené un trouble si profond dans l'organisme qu'aucun organe ne peut fonctionner normalement, ils sont tous en état de nutrition ralentie et l'ovaire n'arrive pas à rupturer ses follicules et à donner naissance à des corps jaunes capables de déterminer les règles.

L'insuffisance thyroïdienne détermine dans ce cas une insuffisance ovarienne.

L'association des deux insuffisances thyroïdienne et ovarienne peut se présenter cliniquement de diverses façons. Au lieu de l'aménorrhée, on peut voir chez les insuffisantes thyrovariennes, des règles fréquentes, mais s'accompagnant de douleurs, de bouffées de chaleur, de palpitations, d'insomnie, etc. La fréquence des règles démontre dans ce cas l'insuffisance thyroïdienne, les autres signes indiquent une insuffisance ovarienne.

On peut dire que les femmes présentant ces symptômes sont hypothyroïdiennes entre leurs règles et hypovariennes pendant la période cataméniale.

Le corps thyroïde, qui réagit mal d'habitude à la sécrétion du corps jaune chez les hypothyroïdiennes, réagit au contraire avec une intensité exceptionnelle chez quelques-unes, c'est ce qui explique un trouble d'insuffisance ovarienne, c'est-à-dire d'hypothyroïdie, dans les jours qui précèdent et pendant la période cataméniale.

L'existence de ces insuffisances associées et des modalités diverses de ces associations complique un peu le problème, mais quel que soit le cas clinique envisagé, le diagnostic causal du trouble menstruel reste facile à faire, parce que *le médecin possède un moyen infaillible* pour dépister l'insuffisance ovarienne ou l'insuffisance thyroïdienne, *il lui suffit de porter son attention sur la fréquence, l'abondance et la durée de l'écoulement menstruel. C'est là qu'est la solution du problème.* Les palpitations, les bouffées de chaleur et les troubles nerveux divers l'aideront à asseoir son diagnostic.

5. — *Traitement.*

Celui-ci étant fait, le traitement s'impose: on ne peut lutter contre l'insuffisance ovarienne ou thyroïdienne que par la médication ovarienne ou thyroïdienne.

L'organisme a besoin, pour rétablir l'harmonie fonctionnelle de ses divers organes, des principes sécrétés par l'un d'eux en quantité insuffisante; le seul traitement rationnel, le seul moyen de réta-

Quelques-uns de nos départements présentent une mortalité annuelle qui oscille entre 2,38 et 2,20 pour 100, tandis que pour toute la France, le pourcentage de la natalité dépasse à peine actuellement 2 pour 100 (2,07 en 1906).

La mortalité suédoise n'atteint que 1,43 pour 100 et la mortalité norvégienne s'abaisse même à 1,35. Comme l'écrivait récemment le professeur Courmont en citant ces chiffres, le seul fait pour nous d'abaisser notre mortalité à de tels taux, inférieurs de moitié au nôtre, permettrait de réaliser tous les ans un gain de 300.000 âmes.

Mais comment réaliser ces bénéfices.

Tout d'abord en luttant contre la propagation des maladies contagieuses par l'application des méthodes modernes de désinfection, en cherchant avec franchise et vigueur à extirper de notre pays le fléau de l'alcoolisme. On atteindrait ce dernier but grâce surtout à la limitation du nombre des cabarets, mesure qui léserait seulement les intérêts d'un nombre peu élevé de distillateurs, et à l'interdiction de la vente des boissons nocives, telles que l'absinthe.

La guerre aux logements insalubres, amorcée par la loi du 15 Février 1902, devrait être également poursuivie. L'alcool et les habitations sans air ni lumière ne sont-elles pas, en France comme partout ailleurs, les grands pourvoyeurs de la tuberculose ?

Au moment même où l'on parle tant du dépeuplement de notre pays, la situation des familles chargées d'enfants devient chaque jour plus pénible chez nous. Les propriétaires de Paris refusent de louer leurs maisons aux pères de trop nombreux enfants. Si ces derniers sont pauvres, personne, ou peu s'en faut, ne vient à leur aide. La misère des nombreuses familles devient atroce si le père disparaît, mais les secours n'augmentent pas.

Bertillon assure que 15.170 veuves ayant plus de 3 enfants existaient en 1906 à Paris; 7 pour 100 d'entre elles sont seules à recevoir de maigres secours sur les 10.000 qui n'ont que leur travail pour se nourrir.

Les 5 départements de Normandie se sont appauvris d'environ 300.000 habitants depuis 1861; aussi le Conseil général du Calvados a-t-il émis le vœu qu'il soit accordé de droit un secours de 10 francs par an aux pères nécessiteux d'au moins 7 enfants.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans, plus généreuse, octroie à ses employés, dont le traitement n'excède pas 1.500 francs, un suplément de 60 francs par an s'ils ont 3 enfants à leur charge, de 180 francs s'ils en ont 4 et de 300 francs s'ils en ont 5.

Et vraiment, les 10 francs que propose d'offrir le Calvados semblent plutôt une dérision qu'un secours, non seulement si on les compare aux besoins à satisfaire, mais encore si on les met en parallèle avec ce que donne cette compagnie privée.

Si les ressources provenant d'impôts spéciaux sur les célibataires permettaient de généraliser à tous les pères de famille les avantages consentis par cette compagnie à ses agents, se trouverait-il quelqu'un en France pour condamner cette charge nouvelle pesant sur les plus forts et les plus égoïstes ?

Venir en aide à ceux qui travaillent le mieux à la perpétuer n'est pas seulement le premier devoir de la société, c'est encore un bon moyen d'accroître le nombre des naissances.

Toutefois, la meilleure façon de lutter chez nous contre le dépeuplement est encore de combattre la polymortalité des enfants nouveau-nés.

22 pour 100 des enfants qui naissent à Lille meurent avant la fin de leur première année et le chiffre total des pertes de nouveau-nés pour la France n'est guère inférieur à 20 pour 100, c'est-à-dire au 1/5, tandis qu'il n'atteint que 8,32 pour 100 en Suède et 6,94 en Norvège.

Les causes de la polymortalité des enfants nouveau-nés sont bien connues; celles qui empêchent trop souvent les femmes enceintes de mener à bien leurs grossesses le sont aussi.

Le travail des mères cessé trop tard, repris trop tôt, mais surtout l'ignorance de la plupart des femmes en ce qui concerne la nourriture de leurs nouveau-nés, contribue beaucoup au phénomène grâce auquel notre pays se dépeuple.

Une fois de plus, un peu d'argent bien employé et beaucoup de bon vouloir suffiraient pour apporter des remèdes suffisants à ce triste état de choses.

Certains patrons paient à leurs ouvrières enceintes, pour qu'elles puissent se reposer, un certain nombre de journées, avant et après leur délivrance. Voilà encore un exemple à suivre, une générosité privée à imiter en l'amplifiant.

L'ouverture de « gouttes de lait », de « consultations de nourrissons » dans certaines villes, Paris, Lille, Fécamp, a suffi pour abaisser la mortalité infantile dans ces villes.

Les femmes qui peuvent se reposer avant et après leur accouchement procréent des enfants plus vigoureux et se portent mieux elles-mêmes. Les institutions qui donnent du lait stérilisé pour les enfants, surtout des conseils et des leçons aux mères qui veulent remplir leur devoir primordial, celui de nourrir elles-mêmes leurs nouveau-nés, ces institutions font un bien immense.

Si l'on parvenait à éclairer toutes les intéressées des devoirs de la maternité, si les produits d'impôts spéciaux permettaient d'aider celles d'entre elles qui ne pourraient se suffire, si les soutiens de familles nombreuses avaient la certitude d'être soutenus quand leur fardeau pèserait trop lourd à leurs épaules, il n'y aurait sans doute pas beaucoup plus de naissances chez nous, mais on y compterait certainement moins de morts, et le résultat tant cherché serait atteint.

C'est à ce prix seulement que la France verra

---

blir l'équilibre momentanément troublé consiste donc à donner ces principes à la malade.

L'opothérapie est seule efficace contre les troubles menstruels, et l'on conçoit bien qu'il n'en puisse être autrement.

Mais il ne suffit pas de donner de l'ovaire aux insuffisantes ovariennes et du corps thyroïde aux insuffisantes thyroïdiennes pour les guérir, et c'est justement parce que cela ne suffit pas, qu'on voit bien des médecins abandonner l'opothérapie qui ne leur a pas donné les résultats qu'ils en attendaient. La méthode est déclarée mauvaise, alors que seule l'application est défectueuse.

Voyons donc quelles sont les conditions indispensables pour que l'opothérapie donne tous ses effets. Théoriquement, on emploie cette méthode pour introduire dans l'organisme les principes actifs d'une glande insuffisante chez la malade traitée. La première condition pour réussir à coup sûr si le diagnostic est bien posé, consiste à employer un produit qui renferme bien ces principes actifs.

La deuxième condition est de savoir à quelle époque il faut traiter les malades, et c'est là un point fort important en ce qui concerne les troubles menstruels.

Il ne faut, en troisième lieu, employer que des produits rigoureusement dosés, car il est nécessaire de pouvoir faire varier l'intensité du traitement dans des limites nettement tracées. Inutile de dire, qu'à cause du mode de préparation employé, la chose est impossible avec la plupart des produits opothérapiques actuellement connus. Enfin, il est indispensable de ne pas utiliser des produits qui renferment, avec des principes actifs, d'autres principes susceptibles de provoquer des troubles organiques.

L'opothérapie est, en somme, une des méthodes thérapeutiques les plus rationnelles et les plus efficaces qui aient jamais été employées, elle a donné, entre les mains d'un certain nombre de médecins, des résultats tels qu'aucun autre mode de traitement n'en a de semblables à son actif; cependant, son application ne s'est pas encore généralisée parce qu'elle a eu contre elle deux facteurs d'une importance capitale : tout d'abord les symptômes des insuffisances des glandes à sécrétion interne étaient mal connus et par conséquent les erreurs d'application fréquentes, les échecs nombreux, et ensuite les produits employés n'avaient pas les qualités indispensables dont nous venons de parler.

Aujourd'hui, on peut traiter de manière rationnelle tous les troubles menstruels parce qu'on sait à quelle insuffisance glandulaire ils ressortissent. Pour assurer au traitement une efficacité certaine, nous nous sommes, d'autre part, attachés à réaliser une préparation ovarienne et une préparation thyroïdienne qui permettent au médecin de conduire aussi sûrement le traitement opothérapique que n'importe quelle autre méthode thérapeutique.

6. — *Doses et mode d'emploi de l'Ocréine et de la Thyrénine.*

Le traitement des troubles menstruels se résume donc dans le traitement de l'insuffisance ovarienne ou de l'insuffisance thyroïdienne qui, comme nous l'avons montré, en sont les deux causes premières.

Contre l'insuffisance ovarienne on emploiera l'*Ocréine* de la façon suivante :

La malade prendra de 2 à 5 pilules d'ocréine tous les jours pendant les 8 jours qui précèdent les règles et pendant le temps que dure l'écoulement sanguin.

Commencer par deux pilules et en prendre cinq dans les jours qui précèdent immédiatement les règles pour revenir à deux pilules après leur installation. S'il survient seulement une amélioration et non un retour à l'état normal après l'emploi assez prolongé de ces doses, on pourra les augmenter sans danger.

Contre l'insuffisance thyroïdienne, on emploiera la thyrénine de la façon suivante :

La malade prendra 1 ou 2 pilules de thyrénine par jour, le traitement commencera 8 jours après la fin des dernières règles et se prolongera jusqu'à la fin de la période menstruelle suivante, puis on le recommencera 8 jours après, et ainsi de suite jusqu'à cessation complète des troubles.

Contre l'insuffisance thyroïdienne et ovarienne associées on donnera 1 à 4 pilules d'ocréine et 1 ou 2 de thyrénine pendant 20 jours par mois.

Chez les femmes qui présentent de l'insuffisance thyroïdienne pendant la période intermenstruelle et de l'insuffisance ovarienne pendant la période menstruelle, on donnera 1 ou 2 pilules de thyrénine tous les jours pendant 20 jours par mois, en commençant le traitement 8 jours après la fin des dernières règles, et 1 à 4 pilules d'ocréine tous les jours, en commençant 8 jours avant les règles et en prolongeant le traitement jusqu'à la fin de la période cataméniale.

***

Les troubles menstruels chez la femme.
Leur cause. — Leur traitement.

Tableau résumé.

Règles rares, règles peu abondantes, règles douloureuses, accès d'oppression, palpitations, bouffées de chaleur, irritabilités nerveuses, insomnie, etc.; *causes* : insuffisance ovarienne; *traitement* : ocréine.

Règles fréquentes, règles abondantes, règles de trop longue durée, migraines, œdèmes transitoires, constipation, douleurs rhumatoïdes, etc.; *causes* : insuffisance thyroïdienne; *traitement* : thyrénine.

Aménorrhée; *cause* : Insuffisances ovarienne et thyroïdienne associées; *traitement* : thyrénine et ocréine associées.

sa population augmenter, non pas certes dans les proportions que connaissent d'autres peuples, mais au moins de façon telle que le problème de notre existence nationale ne se posera plus devant nous.

L. d'Anfreville.

XVIe CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE

Buda-Pesth, 29 Août-4 Septembre.

La *Presse Médicale* adresse aux médecins qui doivent prendre part aux travaux du Congrès la lettre suivante :

Paris, le 30 Mai 1909.

Monsieur et très honoré Confrère,

La Presse Médicale, soucieuse de tenir ses lecteurs au courant des travaux du **XVIe Congrès International de Médecine** *qui se tiendra à Buda-Pesth du 29 Août au 4 Septembre, vous prie de bien vouloir lui adresser un court résumé du travail que vous présentez au Congrès.*

En raison du grand nombre des communications, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire cet envoi le plus tôt qu'il vous sera possible.

Veuillez agréer, Monsieur et très honoré Confrère, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

P. Desfosses.
Secrétaire de la *Presse Médicale*
120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

VARIÉTÉS

Les Méfaits de la lumière ultra-violette.

Rappelons ce que l'on entend par la *lumière ultra-violette*. On sait que toute lumière visible comporte une infinité de rayons, de colorations et par suite de longueur d'onde différentes, allant de 0,8 μ pour les rayons rouges à 0,4 μ pour les rayons violets (on désigne par μ le millième de millimètre, ou micron). Mais les sources lumineuses peuvent émettre des rayons de longueur d'onde moindre encore; ce sont les rayons ultra-violets; ils n'impressionnent pas la rétine, mais ils agissent très vivement sur une plaque photographique, et c'est là un moyen de révéler leur existence.

Si cette lumière invisible ne provoque aucune sensation, il n'en résulte pas qu'elle soit sans action physiologique, et l'on peut se demander si elle n'a pas sur l'œil un effet nuisible. On en a l'appréhension instinctive lorsqu'on songe aux lampes à vapeur de mercure, sources particulièrement abondantes de rayons ultra-violets; on a peine à admettre que leur éclairage, si antinaturel, soit conforme aux règles d'une saine hygiène. D'autre part, il a été démontré que dans les cas d'aveuglement produits par la réflexion de la lumière solaire sur la neige des sommets montagneux, les coupables étaient les rayons ultra-violets.

Dans ces conditions, n'est-il pas à craindre que l'action continue des rayons ultra-violets émis par nos sources de lumière usuelles ne présente de sérieux dangers? MM. Fritz Schanz et Carl Stockhausen ont cherché à élucider la question : ils ont étudié les lampes électriques à arc et à incandescence. Les premières émettent abondamment la lumière ultra-violette; les deux physiciens attribuent à ce fait la cause des ophtalmies bien connues que provoquent souvent les lampes à arc. Bien plus, après avoir montré que les rayons ultra-violets rendent fluorescent le cristallin, ils estiment que ce phénomène peut, à la longue, rendre le cristallin opaque et provoquer ainsi la cataracte. Les lampes à incandescence à filaments métalliques sont aussi des sources de lumière ultra-violette, moins riches, il est vrai. Elles présentent donc aussi des dangers, au point de vue de l'hygiène de l'œil.

Il est juste de dire que le verre des globes ou des ampoules absorbe une notable partie de la lumière ultra-violette.

Mais, dira-t-on, la lumière solaire, l'idéal de tous les éclairages artificiels, n'est pas dépourvue de rayons ultra-violets. Un physicien allemand, M. Vœge, vient même de démontrer qu'elle était beaucoup plus riche en rayons de ce genre que les lampes à arc ou à incandescence. Devons-nous en conclure que les dangers signalés par MM. Schanz et Stockhausen sont imaginaires et leurs précautions puériles? Nullement. La lumière solaire est riche en rayons ultra-violets ; mais aussi, il est périlleux de la recevoir directement. Nul œil humain n'est capable de regarder fixement le globe solaire; il est logique d'attribuer aux radiations ultra-violettes une partie des effets désastreux qui en résulteraient. La lumière qui atteint notre rétine a été réfléchie et diffusée au préalable de mille manières. Elle ne contient plus qu'une faible proportion d'éléments dangereux. Au contraire, avec les sources de lumière artificielles, très souvent nous recevons directement les rayons émis, et leur action continue peut être néfaste. La conclusion de ces études est la suivante : il importe de dispòser nos lampes électriques de façon qu'il soit impossible de fixer le regard sur l'arc ou le filament brillant; et dans nos installations intérieures, il faut recourir le plus possible à l'éclairage indirect, par réflexion et diffusion de la lumière sur de larges surfaces. A. Troller. (*La Nature.*)

CORRESPONDANCE

Nous recevons avec prière d'insérer la lettre suivante :

A propos du traitement de la névralgie faciale.

M. Lévy, dans un intéressant article (*La Presse Médicale*, 9 Juin 1909) n'ayant pas eu connaissance de l'erratum publié dans *La Presse Médicale* du 28 Avril 1909 (p. 298), erratum nécessité par des erreurs typographiques, me fait considérer les injections huileuses gaïacolo-créosotées comme supérieures aux injections alcooliques dans le traitement de la névralgie faciale.

En réalité, c'est la solution suivante nouvelle à laquelle je m'adresse, et que je préconise comme susceptible de réaliser le maximum d'accalmie complète (un à deux ans) :

Alcool à 80°	50 cent. cubes.
Menthol	0,50 cgr. à 1 gr.
Novococaïne	0,50 centigr.

A. Sicard.

COLLO-IODE

COMPOSÉ COLLOÏDAL IODÉ
20 Gouttes = 1gr. K1
Indications de l'Iode et des Iodures

DUBOIS
7 RUE JADIN - PARIS

A travers le Monde

ÉGYPTE

Histologie des momies égyptiennes.

M. Ruffer (d'Alexandrie) a eu l'occasion d'examiner histologiquement des fragments de momies de la XXI[e] dynastie, datant de 1050 à 1000 avant J. C. L'état de dureté des tissus rendant impossible l'usage du microtome, il fallut, tout d'abord, trouver un moyen de ramollir les fragments à examiner. Après bien des tâtonnements, Ruffer s'arrêta à un liquide ainsi composé :

Alcool	100 parties.
Eau	150 —
Sol. de carb. de soude à 5 p. 100.	60 —

Après un temps, variable selon le volume du fragment considéré, ce dernier est transféré dans de l'alcool à 30°, puis dans de l'alcool absolu. Il est ensuite monté à la paraffine, suivant les règles classiques. La coloration se fait par les procédés habituels. Les fibres musculaires ressortent très clairement après macération dans une solution de potasse caustique à 1 pour 10.000.

Ruffer a pu reconnaître avec certitude des préparations de muscles striés et lisses, de vaisseaux, de peau, d'intestin, d'estomac, de foie, de rein, de testicule, de glande mammaire, d'os. Dans certains cas, il lui a été possible de saisir le détail des glandes intestinales, des tubes contournés, des tubes droits et des glomérules du rein. Il n'est pas douteux qu'on puisse de même identifier des lésions suffisamment grossières : cirrhose, cancer, tuberculose, permettant ainsi de faire des diagnostics rétrospectifs à 3.000 ans de distance. (*British med. Journ.*, 1909, 24 Avril, p. 1005.) C. J.

RUSSIE

Maladies simulées et mutilations volontaires chez les conscrits en Russie.

Parmi la grande variété de mutilations auxquelles se soumettent volontairement des jeunes gens dans le but d'être exemptés du service militaire, il en est qui montrent d'une façon curieuse comment les simulateurs ont mis à profit certaines acquisitions récentes de la science médicale. C'est ainsi que dans ces dernières années on a vu apparaître un nouveau procédé : les injections de paraffine selon la méthode du professeur Gersung ont été utilisées pour simuler oit des tumeurs de la face, soit surtout l'adénite tuberculeuse sous-maxillaire ou cervicale et l'épididymite tuberculeuse.

Déjà en 1906, Goldenberg[1] a eu l'occasion de faire, chez un jeune Russe, l'ablation d'une volumineuse tumeur paraffinique de la région sous-maxillaire droite.

V. Pleteneff, dans un travail récent[2], cite plusieurs cas qu'il a observés à l'hôpital militaire de Varsovie.

L'un des sujets portait sur la joue gauche, en avant du masséter, une volumineuse tumeur ayant 4 centimètres dans son plus grand diamètre, bien limitée, ayant une dureté cartilagineuse, adhérente à la peau, mais mobile sur l'os maxillaire inférieur. Derrière la tumeur, auprès de l'angle de la mâchoire, on pouvait voir la trace d'une piqûre faite par une grosse aiguille, et, partant de ce point, on sentait un trajet sous forme de cordon dur, se dirigeant vers la tumeur. Les dents étaient saines du côté correspondant.

Dans un second cas, une tumeur analogue à la précédente siégeait au niveau de l'angle de la mâchoire et une seconde dans la région sous-maxillaire. Dans un troisième cas il y avait une tumeur au niveau de la joue droite et une autre sur le cou. Dans un quatrième cas il y avait deux tumeurs sur la face latérale du cou. Les caractères de ces tumeurs étaient toujours les mêmes : une dureté particulière, une adhérence à la peau qui gardait sa coloration normale, une mobilité sur les plans sous-jacents; et parfois on pouvait trouver la trace de la piqûre d'aiguille et le trajet induré qui partait de ce point et arrivait jusqu'à la tumeur paraffinique.

1. Goldenberg. — *Deutsche med. Wochenschrift*, 1906, n° 47.
2. V. Pleteneff. — *Roussky Vratch*, 14 Février 1909, n° 7, p. 234.

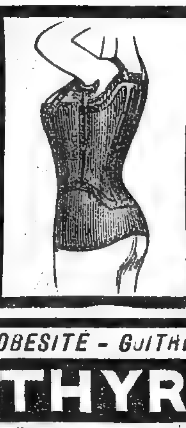
Chez six sujets, tous originaires de la même ville Pleteneff a observé la pseudo-épididymite tuberculeuse, simulée également au moyen d'injections de paraffine. Ces cas offraient de très grandes ressemblances entre eux et ne différaient guère que par la quantité de paraffine injectée et par conséquent par le volume de la tumeur qui variait de celui d'une noix à celui d'un œuf de poule, et par la température de fusion de la paraffine. Ce dernier point paraît être apprécié selon le degré de ramollissement de la tumeur que l'on obtenait après un bain chaud. On pouvait alors, par la pression des doigts, faire prendre à la tumeur une forme déterminée qui persistait après refroidissement. On avait ainsi un signe utile pour le diagnostic.

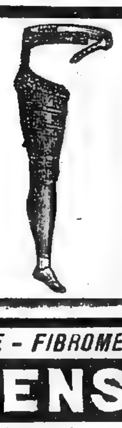
Dans tous les cas la tumeur se trouvait derrière le testicule et était adhérente à la peau. Un sillon plus ou moins bien marqué se trouvait entre la tumeur et le testicule; on pouvait par la palpation déterminer la place de ce dernier et de l'épididyme. Quelquefois la trace de la piqûre était encore visible. Tous les sujets refusèrent l'opération et même une ponction exploratrice.

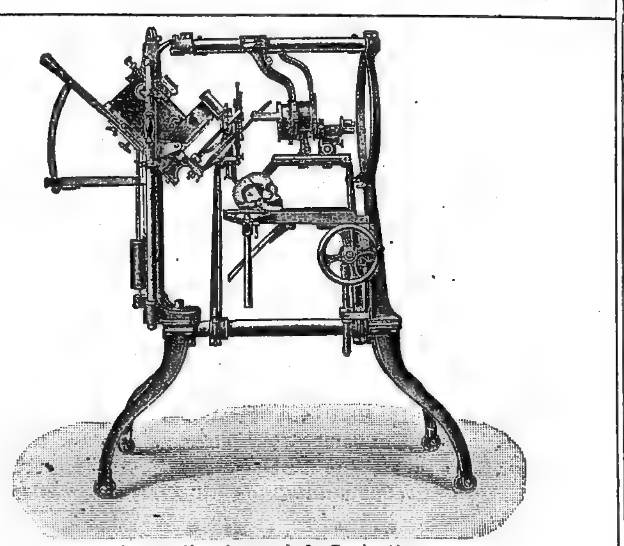
Un autre sujet s'était fait injecter, dans le tissu cellulaire du scrotum, de la peinture à l'huile. Il en résulta trois tumeurs du volume d'une noisette, très dures, à surface irrégulièrement mamelonnée. On pratiqua l'ablation de ces corps étrangers qui étaient bien encapsulés et l'examen chimique montra qu'il s'agissait de « blanc de zinc ».

La mutilation volontaire qui semble être la plus fréquente chez les conscrits en Russie est la production d'ulcères par l'application de différentes substances chimiques au niveau de la face antéro-interne du tibia, sur le tiers moyen de la jambe. Pleteneff a eu l'occasion d'observer 3 cas qui furent admis à l'hôpital en même temps. Les parties molles étaient détruites jusqu'à l'os. Les bords de l'ulcération étaient bien limités et l'on pouvait voir autour des traces de coloration de la peau produite par les caustiques.

Après guérison, la cicatrice reste adhérente à l'os et l'ulcération se reproduit avec la plus grande facilité lorsque le sujet met les bottes d'uniforme. Mais libéré du service militaire, et portant des souliers







Appareil universel de Projection.

bas, le sujet n'en sent plus aucune gêne appréciable.

Une mutilation volontaire dont la production est plus difficile à expliquer est une impotence partielle du bras droit, due à une limitation dans les mouvements du coude. Pleteneff l'a observée dans 4 cas qui semblaient être calqués l'un sur l'autre. La flexion soit passive, soit active de l'avant-bras à droite était normale, mais l'extension ne dépassait pas l'angle droit. Au niveau du pli du coude, il y avait chez chacun des sujets une cicatrice superficielle de 12 centimètres de longueur sur 1 à 5 millimètres de largeur et qui semblait être produite par un caustique chimique, probablement par une corde trempée dans un acide. Il n'y avait pas d'atrophie du bras. La radiographie ne révéla aucune lésion dans l'articulation du coude et l'examen du système nerveux ne montra rien d'anormal.

Dans un de ces cas il y avait une contracture bien marquée du biceps et du brachial interne. Après cinq séances de mobilisation passive un progrès notable a été obtenu dans l'étendue de l'extension.

Ces malades présentés à l'assemblée des médecins de l'hôpital militaire de Varsovie ont été l'occasion d'une discussion animée au sujet du procédé employé pour obtenir la contracture. Il est probable que cette dernière est due à une myosite traumatique des muscles fléchisseurs de l'avant-bras consécutivement à une ligature serrée au moyen d'une corde.

MICHEL DE KERVILY.

LIVRES NOUVEAUX

Moritz Schmidt. — *Die Krankheiten der oberen Luftwege; aus der Praxis für die Praxis.* 4e édition, revue et refondue par le professeur EDMOND MEYER (de Berlin). Un volume in-8° de 766 pages, avec 180 figures dans le texte, 1 héliogravure et 5 planches en couleurs. Relié toile. Prix : 22 marcks. (JULIUS SPRINGER, éditeur, Berlin, 1909.)

Les *maladies des premières voies* de Moritz Schmidt viennent de paraître sous la signature d'E. Meyer. Schmidt avait lui-même désigné, il y a quelques années, cet élève de B. Fränkel pour préparer la quatrième édition de son traité. Une pareille collaboration ne pouvait être que féconde. Car, si elle entraînait le sacrifice de certaines idées personnelles de l'auteur, la valeur didactique de l'ouvrage devait nécessairement y gagner. Aussi bien, Meyer ne s'est-il pas contenté d'une simple mise à jour. Lui-même d'ailleurs s'écarte de la manière de voir de Schmidt en bien des points : il est loin, notamment, de partager son optimisme thérapeutique.

L'ouvrage a conservé le plan général qu'on avait accoutumé d'y trouver. Certaines questions, rendues actuelles par les recherches de ces dernières années, ont cependant paru mériter une discussion spéciale. C'est ainsi qu'un chapitre entier est maintenant consacré aux affections des cavités annexes des fosses nasales. A propos des maladies des voies supérieures, consécutives à des infections aiguës ou chroniques, on a tenu compte des connaissances récemment acquises sur la fièvre aphteuse, le charbon, la méningite cérébro-spinale, le béribéri et la blennorragie. Conformément aux données nouvelles de la science, certains chapitres ont été complètement refondus; la milanotrichie linguale n'est plus étudiée avec les mycoses, mais avec la stomatite catarrhale chronique. Des additions importantes, justifiées par les progrès réalisés dans les procédés diagnostiques et thérapeutiques, concernent le diagnostic des sinusites, le sérodiagnostic de la syphilis, les médications nouvelles (atoxyl), l'ophtalmo-réaction, les lésions des voies aériennes dans la leucémie et la goutte, le chondrome du larynx. Il a d'ailleurs fallu tenir compte de l'évolution actuelle de la rhinolaryngologie qui tend de plus en plus à se détacher de la médecine pour se rapprocher de la chirurgie. Aussi les procédés opératoires ont-ils été soumis à une revision attentive.

Ainsi rajeuni, l'ouvrage de Moritz Schmidt est appelé à rendre de nouveaux et nombreux services aux praticiens.

FRANCIS MUNCH.

Olivier Lenoir. — *Conférences sur les accidents du travail et les affections traumatiques.* 1 vol. petit in-8° de XII-236 pages. Prix : 3 fr. 50. (VIGOT frères, éditeurs.)

Précédé d'une judicieuse et spirituelle préface du professeur Segond, le livre de M. O. Lenoir contient une série de conférences sur les accidents du travail. L'auteur a choisi des sujets sur lesquels ont porté certaines controverses : ce sont les hernies, l'appendicite, le lumbago, le torticolis, le coup de fouet, le durillon forcé, l'hygroma et l'orchite. Il étudie leurs rapports avec le traumatisme et avec l'effort. Une conférence est consacrée à la question de l'état antérieur des accidentés. M. O. Lenoir en demande la reconnaissance dans le règlement des incapacités causées par l'accident.

Sur ces divers points, les conclusions sont celles qu'a apportées l'expérience journalière à un médecin sincère, documenté, ne faisant point fi des opinions autorisées, mais assez sûr de son observation pour leur opposer les siennes, et très souvent avec succès. Ce livre donne une impression de la réalité que ne peut guère avoir un traité didactique. Il montre comment des difficultés pratiques peuvent et doivent être résolues quand, avec la conviction de la parfaite équité d'une loi, on s'efforce loyalement à une indulgente compréhension de ses imperfections. M. O. Lenoir écrit dans un style clair, rapide, conçoit avec bon sens, s'applique avec conscience et professe un heureux dédain des arguties. C'est ce qui fait le charme de son livre, son utilité et son originalité.

A. LÉTIENNE.

V. Hutinel. — *Les maladies des enfants*, avec la collaboration de MM. Babonneix, Bigart, Darré, Jeanselme, Pierre Lereboullet, Lesné, G. Leven, Louis Martin, P. Merklen, Nobécourt, Paisseau, L. Tixier, Vitry, Roger Voisin. Tome I. *Généralités. Hygiène infantile. Maladies infectieuses.* 1 vol. in-8°, de 800 p. Prix : 20 fr. (ASSELIN et HOUZEAU, éditeurs.)

Depuis 1904, aucun ouvrage d'ensemble et de longue haleine n'avait paru en France sur la maladie infantile. Bien qu'un court espace nous sépare de la seconde édition du traité publié par Grancher et Comby, la pédiatrie progresse et se transforme avec une rapidité si incroyable qu'un ouvrage, vieux seulement de quelques années, ne peut plus suffire aux médecins. C'est ce qui explique le traité que le savant professeur représentant la clinique officielle à l'hôpital des enfants entreprend avec plusieurs de

ses élèves, dont plusieurs sont des maîtres. L'ouvrage comprendra cinq volumes qui paraîtront à de très courts intervalles et où l'unité de vues sera absolue, chacun des articles ayant été conçu et revu par le Maître.

Le premier tome comprend les généralités sur l'enfance et les maladies infectieuses. Certains chapitres sont presque des nouveautés dans un livre de pédiatrie. A signaler ceux qui traitent de l'hérédité, des malformations, de la dépopulation.

Les questions d'hygiène individuelle et collective sont longuement exposées ainsi que tout ce qui touche à la nutrition. J. Hallé.

E. H. Starling. — *Les liquides de l'organisme*, 1 vol. in-8, de 186 pages, avec figures. Prix, cartonné : 6 schil. (Arch. Constable and C°, éditeurs à Londres.)

Ce volume est le résumé d'une série de « lectures » faites au Collège de l'Université de Londres et à l'hôpital Bellevue de New-York.

Les sujets traités sont d'ordre essentiellement physiologique. Tels sont l'exposé des propriétés physiques du protoplasme; le mécanisme de l'absorption des liquides, et ses relations avec le système nerveux central; la régulation aqueuse par la soif, le rôle de l'osmose, l'influence de la composition saline des liquides ingérés, etc., etc.

Les échanges interstitiels, la production de la lymphe, le mécanisme de l'élimination des liquides conduisant à l'établissement de la « balance liquide » de l'organisme, sont longuement étudiés.

L'intérêt des médecins se portera sur l'étude générale des causes de « l'hydropisie ». On doit, d'après l'auteur, entendre par ce mot l'accroissement exagéré de la proportion de liquide dans les tissus de l'organisme, qu'il s'agisse d'anasarque, d'œdème, d'ascite, etc. L'explication des causes de la rétention liquide est étroitement liée à l'étude des principes physiologiques généraux que nous avons énoncés ci-dessus. Ces vues d'ensemble permettent d'apprécier combien le contrôle médical des processus morbides est subordonné à la connaissance physiologique des réactions intimes de l'organisme. H. L.

BIBLIOGRAPHIE

1872. — **M. Benoist et L. Chatelain.** — Manuel pratique pour l'application de la loi du 14 juillet 1905 a Paris. 1 vol. in-8°, de VIII-258 pages, Prix : 3 fr. 50. (*Berger-Levrault et Cie*, éditeurs.)

1873. — **P. Fusco.** — La sifilide ereditaria ed acquisita in rapporto alle malattie del corpo umano. 1 vol. petit in-8°, de 456 pages. (*Tipographia La Speranza* à Rome).

1874. — **M. Schmidt et Ed. Meyer.** — Die krankheiten der oberen luftwege. 4e édition, refondue. 1 vol. in-8°, de 766 pages, avec 180 figures et 6 planches hors texte en couleurs. Relié toile. Prix : 22 marks. (*Julius Springer*, éditeur à Berlin.)

1875. — **P. Ehrlich et A. Lazarus.** — Die anemie 2e édition. Tome I, Fascicule I. 1 vol. in-8°, de VI-161 pages, avec 5 figures et 5 planches en couleurs. Prix : marks : 5.50. (*Alfre dHölder*, éditeur à Vienne.)

1876. — **C. A. Ewald.** — Die erkrankungen der schilddruse, myxœdem und kretinismus. 2e édition. 1 vol. in-8°, de IV-293 pages, avec 26 figures et 1 carte. Prix : marks 8,50 (*Alfred Hölder*, éditeur à Vienne.)

1877. — **J. Leroy-Allais.** — Une campagne criminelle : avortement et néomalthusianisme. 1 vol. in 8°, de 93 pages. (*A. Maloine*, éditeur.)

1878. — **V. Hutinel.** — Les maladies des enfants. Tome I. *Généralités. Hygiène infantile. Maladies infectieuses.* 1 vol. gr. in-8°, de 808 pages. Prix : 20 fr. (*Asselin et Houzeau*, éditeurs.)

1879. — **A. Ribemont Dessaignes.** — Iconographie obstétricale. Fascicule III. 1 vol. grand in-8°. contenant 12 planches en couleurs, avec 46 pages de texte. Prix : 12 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1880. — **P. Baudin et L. Nass.** — La rançon du progrès. 1 vol. in-12 de XV-276 pages. Prix : 3 fr. 50. (*Félix Juven*, éditeur.)

1881. — **O. Lenoir.** — Conférence sur les accidents du travail et les affections traumatiques. 1 vol. petit in-8°, de XII-235 pages. Prix : 3 fr. 50. (*Vigot frères*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE DES ENFANTS

Sommaire du n° 6.

Mémoires originaux :

Von Bokay. — Contribution à la pathogénie du stridor inspiratoire congénital.

E. Weill et M. Péhu. — La péritonite tuberculeuse du nourrisson.

Allaria et Rovere. — Nouvelles recherches cliniques et hématologiques sur la péritonite tuberculeuse traitée par les rayons Rœntgen.

H. Dauchez. — La prostitution chez les filles mineures, ses causes, ses remèdes.

Revue générale :

J. Comby. — La morphine chez les enfants.

Analyses.

Société de pédiatrie.

Nouvelles.

***

ANNALES DES MALADIES DE L'OREILLE, DU LARYNX, DU NEZ ET DU PHARYNX

Sommaire du n° 5.

Mémoires originaux :

W.-E. Casselberry. — La paralysie récurrente et abductrice du larynx. Diagnostic et traitement.

Bourguet. — Double abcès cérébral d'origine auriculaire diagnostiqué. Opération et guérison.

Lafite Dupont et Moulinier. — Réaction diagnostique de la tuberculine sur la muqueuse nasale. La rhino-réaction.

J. Fournié. — Pathogénie des mastoïdites aiguës diffusées. Discussion sur le rôle de la paracentèse.

P. Brunel. — De l'ossiculectomie dans la cure radicale de l'otorrhée.

Revues générales et actualités :

P. Gauthier. — Curabilité des méningites aiguës et spécialement de la méningite otogène.

Sociétés savantes. — Bibliographie. — Analyses.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 23 Juin 1909, à 1 heure. — M. Guyénot : Les fonctions de la vessie natatoire des poissons téléostéens ; MM. Ch. Richet, Reclus, Gley, Marcel Labbé. — M. Chevassu-Périgny : De la fréquence de l'appendicite chronique : MM. Reclus, Ch. Richet, Gley, Marcel Labbé. — M. Cléret : De l'autoplastie par grand décollement spécialement dans l'amputation du sein (Méthode de M. Morestin. — M. Hautefort : Vésicule biliaire et lithiase. Choix d'un procédé opératoire dans la lithiase vésiculaire ; MM. Hartmann, Segond, Branca, Zimmern.

Jeudi 24 Juin à 1 heure. — M. Rocca-Serra : Contribution à l'étude de la valeur thérapeutique du tannate de quinine ; MM. Debove, Chauffard, Fernand Bezançon, Castaigne. — M. Koch : Etudes bactériologiques sur le méningocoque ; MM. Chauffard, Debove, Fernand Bezançon, Castaigne. — Mlle Chablevsky : Les complications mortelles de la chorée ; MM. Hutinel, Gilb. Ballet, Claude Nobécourt. — M. Petit : Le cerveau et l'appareil surrénal ; MM. Gilb. Ballet, Hutinel, Claude, Nobécourt.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 21 Juin 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Kirmisson, Hartmann, Lejars. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Reclus, Legueu, Gosset. M. Gaucher, censeur; M. Macaigne, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Segond, Walther, Mauclaire. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. Delbet, Monod, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Dejerine, Marcel Labbé, André Jousset. M. Brissaud, censeur; M. Sicard, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque, à 9 heures du matin : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Mulon, suppléant.

Mardi 22 Juin 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Faure, Marion. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Gilb. Ballet, Jeanselme, Carnot. M. Thoinot, censeur; M. Gouget, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Brindeau, Jeannin. M. Nicloux, suppléant.

Mercredi 23 Juin 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Laënnec : MM. Kirmisson, Walther, Legueu. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Laënnec : MM. Delbet, Gosset, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (3e série), Laënnec : MM. Monod, Lejars, Mauclaire. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Laënnec : MM. Brissaud, Legry, Sicard. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Laënnec : MM. Roger, Macaigne, André Jousset. M. Dejerine, censeur; M. Lœper, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque, à 9 heures du matin : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Mulon, suppléant.

Vendredi 25 Juin 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Delbet, Legueu, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Hartmann, Mauclaire, Ombrédanne. M. Thoinot, censeur; M. André Jousset, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque, à 9 heures du matin : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Langlois, suppléant.

Samedi 26 Juin 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Fernand Bezançon. — 5e (Deuxième partie) (2 série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Castaigne, Nobécourt — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin Jeannin. M. Chantemesse, censeur; M. Launois, suppléant.

HOPITAUX ET HOSPICES

Internes en pharmacie. — MM. les élèves internes en pharmacie actuellement en fonctions, et ceux qui seront nommés à la suite du dernier Concours, sont prévenus qu'il sera procédé aux jour et heure fixés ci-après, dans la salle des Concours de l'Administration, rue des Saints-Pères, n° 49, à leur répartition dans les divers établissements hospitaliers, pour l'année 1909-1910. Le vendredi 25 Juin, à 2 heures.

MM. les Elèves devront se présenter eux-mêmes pour retirer leur carte de placement, sans laquelle ils ne seraient pas admis dans les établissements. Ils seront appelés dans l'ordre de leur réception au Concours.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Médaille d'honneur des épidémies. — *Médaille d'argent.* — M. Decouvelaere, à Hazebrouck.

Médaille de bronze. — MM. Genevrier, à Paris ; Lenormand, à Saint-Denis (Seine Allard, Le Niel, internes des hôpitaux de Paris; Doucet, Foisy, Escallier, Girard, Petit, externes des hôpitaux de Paris; Martin, élève en médecine ; Goldmith, interne à l'hôpital Payen, à Orléans (Loiret).

Association française pour l'avancement des sciences. — La session de 1909 de l'Association française pour l'avancement des sciences aura lieu à Lille, du 2 au 7 Août, sous la présidence de M. le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

La section de médecine du Congrès sera présidée par M. le professeur H. Roger.

Trois questions ont été mises à l'ordre du jour et seront l'objet de rapports spéciaux :

1° Les nouvelles méthodes de diagnostic et de traitement de la tuberculose;

2° La méningite cérébro-spinale ;

3° Physiologie pathologique et pathologie du tube digestif.

En dehors de ces rapports, la section examinera les communications présentées par ses membres.

Ceux-ci sont priés d'adresser leurs lettres à M. le professeur Roger, 9, rue de Villersexel, Paris (VIIe). Ils sont aussi instamment priés d'adresser un court résumé de leurs communications au secrétariat de l'Association, 28, rue Serpente, Paris (VIe), avant le 1er Juillet. C'est à cette condition seulement qu'il sera possible, conformément au désir du Conseil, de distribuer des exemplaires de ce résumé aux séances des sections, et de le faire paraître dans le fascicule publié à la suite du Congrès.

Société de l'Internat des hôpitaux de Paris. — La Société de l'Internat des hôpitaux de Paris, réunie en séance d'intérêts professionnels, le mercredi 9 Juin 1909, s'est spécialement occupée de la question de l'Agrégation, et a émis les vœux suivants :

1° Qu'une audience soit demandée à M. le Président du Conseil pour les représentants des groupements médicaux qui lui rappelleront que, *à son invitation*, un mémoire élaboré par les délégués des groupements médicaux, *d'accord avec les candidats*, a été remis à M. le ministre de l'Instruction publique; que la conclusion en était la demande de la nomination d'une Commission mixte, composée de membres du corps enseignant et de praticiens ; et qui solliciteront qu'aucune décision ne soit prise avant que cette Commission ait été nommée et ait donné son avis;

2° Qu'un referendum soit fait entre tous les membres de la Société de l'Internat (qui recevront incessamment un rapport sur la question), referendum qui portera sur les vœux suivants, élaborés par la Commission et votés

à l'unanimité par tous ses membres et par ceux qui assistaient à la séance d'intérêts professionnels :

I. Suppression de l'agrégation des Facultés de médecine;

II. Recrutement élargi du corps enseignant, reposant sur les travaux personnels et sur les succès antérieurs des candidats dans l'enseignement.

L'interdiction du biberon à tube. — M. Strauss vient de conclure, au nom de la commission spéciale du Sénat, à l'adoption du projet de loi suivant :

Art. 1er. — La mise en vente des biberons à tube est interdite.

Art. 2. — Toute infraction aux dispositions de la présente loi est punie d'une amende de 25 à 100 francs, et en cas de récidive d'un emprisonnement de 8 jours à 1 mois. Dans tous les cas, les tribunaux pourront prononcer la confiscation des biberons à tube saisis en contravention.

Epidémie de rougeole. — Une épidémie grave de rougeole compliquée de broncho-pneumonie sévit dans la commune de Saint-Pabu. Le préfet du Finistère a ordonné le licenciement et la désinfection des écoles.

Centenaire d'Amédée Bonnet. — On a célébré, dimanche dernier, à Ambérieu-en-Bugey (Ain), le centenaire de la naissance d'Amédée Bonnet, l'un des plus grands chirurgiens du XIXe siècle, célèbre par ses travaux sur les maladies des os et des articulations, sur la cautérisation, la méthode sous-cutanée, etc., mort à Lyon en 1858 à l'âge de 49 ans.

La cérémonie était présidée par M. le docteur Chauveau, membre de l'Institut, professeur au Muséum. Elle a eu lieu, au milieu d'une grande affluence de chirurgiens, de médecins français, parmi lesquels on remarquait les professeurs Bœckel (de Strasbourg), Reverdin et Girard (de Genève), Sonnenburg (de Berlin), etc.

Des discours ont été prononcés par MM. les professeurs Teyssier et Poncet.

Ce dernier successeur de Bonnet, dans sa chaire de clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu, a fait une très belle et très complète analyse de l'œuvre souvent géniale de son éminent prédécesseur,

Service de santé de la marine. — Sont promus dans le corps de santé de la marine : Au grade de médecin principal, M. Gombaud, médecin de 1re classe; au grade de médecin de 1re classe, M. Le Moignic, médecin de 2e classe.

Corps de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes :

Médecins-majors de 1re classe. — M. Bayvel, est affecté aux salles militaires de l'hospice mixte du Havre; M. Prieur passe aux salles militaires de l'hospice mixte du Havre.

Médecins-majors de 2e classe. — M. Albouze passe au 59e régiment d'infanterie. M. Coupry est affecté à l'hôpital de Bordeaux. M. Gauran passe au 10e régiment d'infanterie. M. Bachon est maintenu aux hôpitaux de la division d'Alger (Casablanca).

Médecins aides-majors de 1re classe. — M. Guth passe aux hôpitaux de la division d'Alger. M. Talpin passe aux hôpitaux de la division d'Alger.

Médecins aides-majors de 2e classe. — M. Sorlat passe au 115e régiment d'infanterie. M. Labastie passe au 26e régiment d'artillerie. M. Dumas passe au 25e régiment d'infanterie.

— Sont arrêtées les mutations suivantes :

Médecin principal de 2e classe. M. Villedary est nommé médecin chef de l'hôpital militaire de Rennes.

Médecins-majors de 1re classe. M. Dommartin est nommé médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte d'Amiens. M. Lespinasse passe à l'hôpital militaire Saint-Martin à Paris. M. Roy passe à l'hôpital militaire de Toulouse.

Médecins-majors de 2e classe. M. Dellac passe au 34e rég. d'artillerie. M. Ragnaud passe au 35e rég. d'infanterie. M. Costa passe à l'hôpital militaire de Marseille. M. Rouffiandis passe au 16e escadron du train des équipages militaires. M. Delacroix passe au 10e rég. d'infant. M. Wyart passe aux hôpitaux de la division d'Alger. M. Massip passe à la place de Belfort. M. Boigey passe au 5e escadron du train des équipages militaires. M. Champeau passe au 8e rég. de hussards. M. Metzger passe au 6e rég. de cuirassiers. M. Delmas passe à la direction du service de santé du 15e corps d'armée. M. Cristiani est maintenu aux hôpitaux de la division de Constantine et détaché au corps de débarquement de Casablanca.

Médecins aides-majors de 1re classe. M. Guénot passe au 35e rég. d'infanterie. M. Guiot passe au 121e rég. d'infanterie. M. Pouponneau passe au 113e rég. d'infanterie. M. Donet passe au 1er rég. de tirailleurs algériens. M. Dumoulin passe aux hôpitaux de la division d'Oran.

Médecins aides-majors de 2e classe. M. Debombourg passe au 86e rég. d'infanterie. M. Guerrier passe au 67e rég. d'infanterie.

— Sont promus : au grade de médecin principal de 1re classe, MM. Hassler, Collin, Descour, Achintre, Wisemans, médecins principaux de 2e classe; au grade de médecin principal de 2e classe, MM. Lévy, Petit, Vogelin, Collinet, Bernard, médecins majors de 1re classe; au grade de médecin-major de 1re classe, MM. Vèzes, Crépet, Démery, Roqueplo, Michaud, Visbecq, Gremillon, Job, médecins-majors de 2e classe; au grade de médecin-major de 2e classe, MM. Bachon, Limasset, Julien Laferrière, Pinchon, Haméon, Cristiani, Darthenay, Perrin, Baraïlhé, Etienne, Chrétien, Castéret, Berton, médecins aides-majors de 1re classe.

— Sont arrêtées les mutations suivantes :

Médecins-majors de 1re classe, M. Camentron passe aux salles militaires de l'hospice mixte d'Orléans. M. Chéreau passe aux salles militaires de l'hospice de Rouen.

Médecins-majors de 2e classe. M. Louët passe au 8e rég. d'artillerie. M. Wavelet passe au 36e rég. d'infanterie. M. Daussat passe au 19e escadron du train des équipages. M. Daireaux passe au 14e rég. de hussards. M. Gallot passe au 8e bataillon d'artillerie à pied. M. Capmas passe à l'hôpital militaire de Toulouse. M. Blary passe aux hôpitaux de la division d'Oran. M. Cange, professeur à l'école de médecine à Alger, est mis hors cadres dans les conditions du décret du 25 Octobre 1908. M. Escher passe au 6e rég. de cuirassiers.

Médecins aides-majors de 1re classe. M. Flach passe au 4e rég. de tirailleurs algériens. M. Truchetet passe au 5e rég. d'artillerie. M. Moy passe au 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

— Sont nommés dans le cadre des officiers de réserve et de l'armée territoriale : Au grade de médecin principal de 1re classe de réserve, MM Dubujadoux, Ravenez, médecins principaux de 1re classe de l'armée active retraités; au grade de médecin major de 1re classe de réserve, M. Rivière, médecin-major de 1re classe de l'armée active retraité; au grade de médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale, MM. Renard, Pineau, médecins-majors de 1re classe de l'armée active retraités; au grade de médecin-major de 2e classe de réserve, MM. Mercier, Casse, Jousselin, médecins-majors de 2e classe de l'armée active démissionnaires; au grade de médecin-major de 2e classe de l'armée territoriale, MM. Tournier, Pannetier, médecins-majors de 2e classe de l'armée active; au grade de médecin aide-major de 1re classe de réserve, MM. Armsbruster, Gallouin, médecins aides-majors de 1re classe de l'armée active démissionnaires; au grade de médecin aide-major de 2e classe de réserve, MM. Christoyanaki, Ruskine, Fontelli, Legrand, Dubos, Blusson, Rouyer, Savournin, Michel, Pitous, Carré, Garrot, Julien, Morisson, Duchet-Suchaux, Laparra, Blanchard, Petitjean, Ammeux, Pestre, Lautaret, Bouchut, Dangles, Toulet, Soulier, Cazaux, Casanova, Sénès, Westermann, Vullien, Dutheil, Houlmann, Trouvé, Stépowski, Bailleul, Chémery, Calmettes, Laugier, Mathis, Marsy, Auban, Castera, Marlois, Péré, Paquet, Rousseaux, Goupil, Goiffon, Serbource, Lestage, Vaton, Laberne, Gelma, Philippe, Coyola, Blanquart, Perrens, Jeandidier, Romieux, Rémy, Sabotier, Wolff, Reif, Didier, Top, Schulz, Even, Coulanges, doc-



teurs en médecine; au grade de médecin aide-major de 2e classe de l'armée territoriale, MM. Poulain, Guilloire, Meuvret, Canet, docteurs en médecine.

CONCOURS

Médecin de l'Assistance médicale. — A la suite des concours qui vient d'avoir lieu, ont été nommés médecins de l'Assistance médicale MM. Milhet, Jean, Quinqueton, Morellet, Beaujeu, Sabot.

Médecin aide-major des troupes coloniales. — Un concours s'ouvrira, le 1er Décembre 1909, à l'Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille, pour l'admission de quatre docteurs en médecine à des emplois de médecins aides-majors de 2e classe des troupes coloniales.

Les candidats devront remplir les conditions ci-après indiquées : 1° Etre nés ou naturalisés Français; 2° avoir eu moins de 32 ans au 1er Janvier de l'année du concours; 3° avoir satisfait aux obligations de la loi du recrutement et avoir été reconnus aptes à servir activement dans l'armée, en France et aux colonies. Cette aptitude sera constatée par un certificat d'un médecin militaire du grade de médecin-major de 2e classe au moins; 4° souscrire l'engagement de servir pendant 6 ans au moins dans le corps de santé des troupes coloniales à partir de leur nomination au grade d'aide-major de 2e classe.

Les épreuves à subir sont les suivantes : 1° Composition écrite sur un sujet de pathologie générale; 2° examen clinique de deux malades atteints, l'un d'une affection médicale, l'autre d'une affection chirurgicale; 3° épreuve de médecine opératoire précédée de la description de la région sur laquelle elle doit porter; 4° interrogation sur l'hygiène.

L'appréciation de chacune des épreuves (écrites ou orales) est estimée par un chiffre compris entre 0 et 20.

Une majoration de 100 points est accordée : 1° Aux anciens internes reçus au concours dans les hôpitaux des villes ayant une Faculté de médecine ou sièges d'une Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie: 2° aux licenciés ès sciences dont le diplôme mentionne l'obtention de certificats d'études supérieures de sciences physiques, chimiques ou naturelles.

Et une majoration de 50 points aux lauréats des Facultés de médecine, c'est-à-dire aux candidats qui ont obtenu un premier prix au concours établi annuellement pour chacune des années d'études dans ces établissements.

Les majorations ne peuvent être cumulées.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées, avec les pièces à l'appui au ministre de la Guerre (direction des troupes coloniales, 3e bureau) avant le 15 Novembre 1909.

Ces pièces sont :

I. *Avant le concours.* — 1° Acte de naissance établi dans les formes prescrites par la loi; 2° diplôme ou, à défaut, certificat de réception au grade de docteur en médecine (cette pièce devra être produite au plus tard le jour de l'ouverture des épreuves); 3° s'il y a lieu, certificats dûment légalisés, permettant de constater les titres qui donnent droit à des majorations de points; 4° certificat du commandant de recrutement établi l'année du cours, constatant, dans les mêmes conditions que pour l'engagement volontaire, l'aptitude réelle au service militaire; 5° certificat délivré par le commandant du bureau de recrutement, indiquant la situation du candidat au point de vue du service militaire, ou état signalétique et des services; 6° indication du domicile où sera adressée, en cas d'admission, la lettre de service.

Toutes les conditions qui précèdent sont de rigueur et aucune dérogation ne pourra être autorisée.

Les dossiers des candidats non reçus seront renvoyés par l'intermédiaire des maires des communes indiquées dans la pièce n° 6.

II. *Après l'admission.* — Engagement de servir pendant 6 ans au moins au titre de l'activité dans le corps de santé des troupes coloniales, à partir de la nomination au grade d'aide-major de 2e classe.

Les docteurs en médecine admis à la suite du concours sont nommés aides-majors de 2e classe pour compter du 1er Février de l'année suivante et vont suivre à Marseille, pendant 9 mois, les cours de l'Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales; ils portent l'uniforme des aides-majors de 2e classe du service de santé de ces troupes et perçoivent une solde mensuelle de 217 fr. 50; il leur est en outre alloué une première mise d'équipement de 575 francs réversible au Trésor dans le cas où ils n'accompliraient pas les 6 années effectives de service à partir de leur nomination, à moins qu'ils n'aient été réformés pour infirmités.

Ils concourent à la fin de l'année d'études avec les aides-majors de leur promotion provenant des écoles militaires du service de santé et prennent rang avec eux, sur la liste d'ancienneté dans le grade de médecin aide-major, dans l'ordre de classement de sortie.

Pour ceux qui n'obtiendraient pas à ce concours le minimum de points déterminé par le règlement intérieur de l'École, il sera fait application de l'article 26 du décret du 7 Mai 1908.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —
F. DE LAPERSONNE, Professeur de clinique ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu.
L. LANDOUZY, Doyen de la Faculté de médecine, Professeur de clinique médicale, Membre de l'Acad. de médecine.
H. ROGER, Professeur de Pathologie exp. à la Faculté de Paris, Méd. de l'hôp. de la Charité.
E. BONNAIRE, Professeur agrégé, Accoucheur de l'hôp. Lariboisière.
M. LETULLE, Professeur agrégé, Médecin de l'hôp. Boucicaut. Membre de l'Acad. de médecine.
M. LERMOYEZ, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.
J.-L. FAURE, Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôpital Cochin.
F. JAYLE, Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca, Secrétaire de la Direction.

— RÉDACTION —
P. DESFOSSES
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION
J. DUMONT — R. ROMME
SECRÉTAIRES
Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

BOURNEVILLE

— 1840-1909 —

Je n'ai pas connu Bourneville et je n'ai jamais eu l'honneur de l'approcher. Mais, en lisant les notices nécrologiques qui lui ont été consacrées ces jours-ci dans les journaux, j'ai eu l'impression qu'il était un de ces hommes dont on dit qu'ils ont eu une vie bien remplie. D'une activité dévorante, menant de front mille occupations, toujours occupé à polémiquer et à batailler contre quelqu'un ou contre quelque chose, il n'a pas dû connaître le désenchantement qui est le mal moderne — et aussi l'excuse — de certains esprits inquiets, analystes subtils, qui « pensent trop ». Agir, encore agir, toujours agir, telle a été sa règle. Médecin, écrivain, journaliste, savant, précurseur en certaines conceptions, novateur dans d'autres, homme politique, administrateur, il a su attacher sa petite barque au majestueux vaisseau qui, toujours, sous une forme ou une autre, est la *Res publica*. Et l'on se demande avec stupeur comment il a pu résister, comment il ne s'est pas usé plus tôt à un tel débordement d'activité!

A vingt ans, en 1860, Bourneville arrive à Paris pour faire sa médecine, et se rend chez son compatriote Delasiauve, qu'il devait remplacer plus tard. Sur ses conseils, il prend pension, à Bicêtre même, chez un M. Vallée qui dirigeait un établissement privé de jeunes « défectueux ». De cette façon, il peut suivre le service de Delasiauve, recueillir des observations, prendre note des traitements, faire des autopsies. L'après-midi il va, pour ses études, à Paris, à la Sorbonne, à la Faculté, au Jardin des Plantes. Il menait cette vie depuis quelques mois, quand Delasiauve fonde un journal, le *Journal de médecine mentale*, et l'y fait entrer. Que peut bien faire, dans un journal de pathologie mentale, un étudiant en médecine qui a tout juste trois inscriptions? « Il se plaisait à lire les journaux étrangers, écrit de lui Delasiauve, dans un rapport sur sa candidature à la Société médico-psychologique. S'emparant aussi des variétés, loin de se borner à de sèches indications, il sut les féconder par de sobres commentaires ou de judicieuses critiques en rapport avec le cadre et l'esprit du journal. » Pour un étudiant de première année, ce n'est vraiment pas trop mal!

Pris par le journalisme, Bourneville ne le quittera plus de toute sa vie. Externe, il collabore à la *Médecine contemporaine*, puis fonde, en 1864, avec M. Pascal, le *Mouvement médical*. Ce travail ne l'empêche pas de préparer son internat. Reçu en 1865, attaché tour à tour aux services de Delasiauve, de Charcot, de Giraldès, services très actifs et très absorbants pour un interne, il n'en continue pas moins sa collaboration aux journaux de médecine et trouve le temps de publier une série de mémoires sur le *Choléra à l'hôpital Cochin*, sur l'*Emploi de la fève de Calabar dans le tétanos*, sur d'autres sujets encore. Puis il fait paraître, sous forme d'un recueil resté, pendant longtemps, livre classique, les leçons que Giraldès a professées en 1867. C'est l'année de l'Exposition, et il donne une série d'articles dans le *Panthéon de l'Industrie et des Arts*.

En 1870, il passe sa thèse de doctorat et, à la guerre, il fait son devoir, comme ses camarades, comme tout le monde. La paix signée, il reprend sa plume de journaliste. Est-il utile de continuer, une à une, l'énumération de ses publications? En 1872, il rédige des *Leçons de Charcot*; l'année suivante, il fonde le *Progrès médical*, puis, successivement, l'*Iconographie photographique de la Salpêtrière*, les *Archives neurologiques*, la *Bibliothèque diabolique*. Nommé, en 1879, médecin de Bicêtre, il entreprend la publication des *Comptes rendus de Bicêtre*, qu'il continuera jusqu'à sa mort, durant trente ans. Elu conseiller municipal en 1876, député en 1883, il entreprend une campagne en faveur de la laïcisation des hôpitaux. Pour former le personnel qui manque, il fonde une école d'infirmières laïques, et, pour faire leur éducation professionnelle, il écrit, à leur intention, une vingtaine de manuels, toute une bibliothèque. Entre temps, il collabore au *Réveil*, fondé par Delescluze, sous l'Empire; entre temps, il trouve des loisirs pour faire une étude sur le *Démon de Socrate*, pour discuter la responsabilité de l'auteur d'un crime sensationnel commis en Angleterre, etc., etc.

Dans cette énumération bibliographique, j'ai été forcément incomplet : les travaux que j'ai cités n'en composeraient pas moins une bibliothèque. Comment Bourneville faisait-il pour suffire à une telle besogne? M. Bonnaire, qui a été son interne, affirme qu'il venait tous les jours dans son service à l'heure strictement réglementaire. Là, jusqu'au milieu de la journée, il partageait son temps entre l'examen de ses malades, l'application de ses méthodes d'orthopédie physique et psychique et ses recherches d'anatomie pathologique.

Je pense que ces heures de travail étaient, pour lui, des heures de repos. N'oublions pas que c'est au milieu de ce labeur de publiciste et de journaliste qu'il avait à préparer son concours de médecin des hôpitaux, et l'on ne sait que trop bien ce que c'est que la préparation d'un concours. Et puis, il avait à songer à ses campagnes électorales, pour entrer d'abord au Conseil municipal, ensuite à la Chambre. Une fois conseiller, une fois député, se repose-t-il sur ses lauriers? Loin de là! C'est maintenant qu'il va entreprendre et réaliser, envers et contre tous, l'œuvre de la laïcisation des hôpitaux. Chemin faisant, ayant pris contact avec l'Assistance publique, il va en améliorer les rouages, car il avait toujours quelque chose à réformer. Il obtient, après quelles résistances! la création des accoucheurs des hôpitaux et l'organisation des services spéciaux d'accouchements. L'amélioration du régime des malades, l'organisation des bains externes et de l'hydrothérapie dans les hôpitaux, la suppression du Bureau central est son œuvre. On lui doit la division de Paris en circonscriptions hospitalières, l'isolement des contagieux, les revaccinations dans les hôpitaux, le pavage en bois des rues avoisinant les hôpitaux, etc., etc. C'est encore lui qui, au moment de son passage au Conseil municipal, a eu l'idée d'une *Ecole municipale de médecine*, idée qu'il aurait certainement réalisée s'il eût été mieux secondé.

Par ce temps de veulerie générale et d'affaissement moral, la figure de Bourneville prend un relief particulièrement net. Il a été ce qu'on appelle une force, un professeur d'énergie, pour employer une expression à la mode. Il a agi et fait agir. Quelle a été l'idée maîtresse, la dominante, de cette vie si active? Je ne saurais répondre à cette question, n'ayant pas eu l'honneur de connaître Bourneville. Mais, en 1880, dans le rapport que j'ai cité plus haut, Delasiauve, qui le connaissait bien, disait de lui « qu'un profond amour de l'étude, des sentiments honnêtes

et élevés, le vif désir de contribuer au perfectionnement des institutions et au bien-être de ses semblables, étaient les mobiles dont Bourneville s'est toujours inspiré ».

Tel il a été à quarante ans, tel il est resté toute sa vie : serviteur passionné de son pays, fervent de la *Res publica*. R. ROMME.

LAMARCK

Dimanche dernier, au Muséum d'histoire naturelle, a été inaugurée, en présence de M. Fallières, la statue élevée à Lamarck, le plus grand peut-être des naturalistes français ayant vécu jusqu'à ce jour.

Jamais un hommage public ne fut plus justifié.

C'est, en effet, que Lamarck, le véritable fondateur, comme chacun sait, des doctrines évolutionnistes, a exercé sur le développement de l'esprit humain une influence décisive.

Fils d'un gentilhomme béarnais retiré en Picardie, Lamarck naquit près de Bapaume le 10 Août 1744. Cadet de dix autres enfants, de bonne heure il avait été destiné aux ordres et déjà il avait revêtu le petit collet de l'abbé quand la mort de son père vint lui rendre sa liberté. Lamarck, qui manquait de vocation, en profita bien vite pour se rendre à l'armée d'Allemagne. Il y arriva à la veille d'une bataille, et, le lendemain même, il se signalait par une action d'éclat qui, à 17 ans, lui valait un brevet d'officier. Tout semblait lui présager une brillante carrière militaire. Un accident en décida autrement. Lamarck, pour se soigner, dut quitter son régiment et venir à Paris. Presque sans ressources, n'ayant d'autre fortune qu'une rente de 400 livres, il résolut de s'adonner aux sciences naturelles pour lesquelles, du reste, il avait toujours montré un goût très vif. La botanique, en particulier, l'attirait; il suivit assidûment les herborisations de de Jussieu et ne tarda pas à constater que les méthodes suivies jusqu'alors pour arriver à la reconnaissance rapide des plantes étaient fort imparfaites. Aux procédés descriptifs en usage parmi les naturalistes de son temps, Lamarck proposa de substituer le système dichotomique, dont il fit une première application dans sa *Flore française*. Cet ouvrage remarquable, patronné par Buffon qui en avait obtenu l'exécution à l'imprimerie royale, consacra la réputation du jeune savant, pour lequel on créait bientôt le poste de « garde de l'herbier du jardin du Roi », et qui voyait s'ouvrir pour lui, à l'âge de 35 ans, les portes de l'Académie des sciences.

Durant 15 ans, Lamarck se consacra uniquement à des travaux botaniques qu'il semblait ne jamais devoir délaisser. La réorganisation, en 1793, par la Convention, de l'ancien jardin du roi, sous le nom de Muséum d'histoire naturelle, fut l'occasion d'une nouvelle orientation de sa vie.

Nommé titulaire de la chaire des « Animaux sans vertèbres », la seule demeurée vacante, Lamarck, qui avait alors 50 ans, accepta cette nouvelle tâche. De botaniste, il entreprit de devenir zoologue, et cette orientation nouvelle apportée à ses études devait exercer une influence particulièrement féconde.

Après Buffon, qui avait déjà constaté que les animaux sont susceptibles, sous l'influence de causes diverses, de subir des modifications dans leur structure, Lamarck constata à son tour, à l'encontre de ses anciennes croyances, que l'espèce n'est point immuable, mais est, au contraire, sujette à des variations sous l'influence de causes diverses.

Cette conception nouvelle de la formation des êtres constituait une véritable révolution. Jusqu'alors, tous les naturalistes s'accordaient à considérer l'espèce comme une chose absolument fixe et immuable, et, conformément à l'enseignement de la genèse, tout le monde admettait que le Créateur, à l'origine des choses, avait dû fabriquer de toutes pièces des représentants de tous les êtres, animaux ou végétaux, vivant à la surface du globe.

L'observation attentive des animaux inférieurs ne tarda pas à déterminer chez Lamarck la conviction absolue que l'espèce, bien loin d'être fixe, est en réalité essentiellement plastique, et que toutes celles existantes dérivent d'un petit nombre de types issus, semble-t-il, par génération directe.

> J'ai longtemps pensé, dit-il, qu'il y avait des espèces constantes dans la nature et qu'elles étaient constituées par des individus qui appartiennent à chacune d'elles. Maintenant, je suis convaincu que j'étais dans l'erreur à cet égard et qu'il n'y a réellement dans la nature que des individus.

Quant aux causes qui motivent ces variations, Lamarck les condense dans les lignes suivantes, empruntées à son cours d'ouverture de 1806 :

> Ceux qui ont beaucoup observé et qui ont consulté les grandes collections ont pu se convaincre qu'à mesure que les circonstances d'habitation, d'exposition, de climat, de nourriture, d'habitude de vivre viennent à changer, les caractères de taille, de forme, de proportion entre les parties, de couleur, de consistance, de durée, d'agilité et de l'industrie pour les animaux changent proportionnellement.
>
> Ils ont pu voir que, pour les animaux, l'emploi plus fréquent et plus soutenu d'un organe quelconque fortifie peu à peu cet organe, le développe, l'agrandit, et lui donne une puissance proportionnée à la durée de cet emploi; tandis que le défaut constant d'usage de tel organe l'affaiblit insensiblement, le détériore, diminue progressivement ses facultés, tend à l'anéantir.
>
> Enfin, ils ont pu remarquer que tout ce que la nature fait acquérir ou perdre aux individus par l'influence soutenue des circonstances où leur race se trouve depuis longtemps, elle le conserve par la génération aux nouveaux individus qui en proviennent.

De semblables assertions étaient trop en opposition avec les idées courantes pour être acceptées aisément. Des critiques passionnées furent faites à l'œuvre du savant, dont on affecta de ridiculiser les découvertes géniales. Lamarck demeura inébranlable dans ses convictions et poursuivit ses recherches jusqu'au jour où, devenu complètement aveugle, il dut renoncer à tout travail.

La théorie de l'évolution, qui, pour la première fois, avait été posée sur des bases solides, malgré les attaques passionnées dont elle fut l'objet, devait définitivement triompher un demi-siècle plus tard avec Darwin. Cette fois encore, du reste, les adversaires des idées transformistes ne désarmèrent point, mais leur opposition ne pouvait tenir devant l'évidence des faits, et, peu à peu, tous les naturalistes sans exception ont dû accepter les idées transformistes.

L'hommage suprême qui vient d'être rendu à l'immortel auteur de la *Philosophie zoologique* sanctionne, en effet, définitivement le triomphe de la théorie de l'évolution dont il fut le premier à proclamer la vérité. GEORGES VITOUX.


Sirop Roche
Sirop Roche au Thiocol
Ch. Weiss
Comprimés Thiocol Roche

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Nancy. — MM. Dautry et Lavigne sont délégués dans les fonctions de préparateur de physiologie, M. Moreaux dans celles de préparateur d'histologie.

Faculté de médecine de Toulouse. — M. le professeur Jeannel est nommé, pour une période de trois ans, doyen de ladite Faculté.

Faculté de médecine de Bordeaux. — Thèses soutenues durant le premier semestre de l'année scolaire 1908-1909.

Cambriels. De l'enfance anormale. Recensement des enfants anormaux des écoles publiques de la ville de Narbonne. — *Chauvet.* Relations pathogéniques entre les fosses nasales et la poitrine. — *Spéder.* Etude expérimentale et critique de la radiographie rapide. — *Lapeyronie.* Du traitement chirurgical des prolapsus génitaux. Procédé de colpopérinéorraphie de M. le professeur Lannelongue. — *Toucet.* De la toxicité urinaire par le procédé de Lesieur. — *Jonet.* De la guérison spontanée de la tuberculose rénale.

P. Crouzel. Méthode anthropographométrique. — *Colat.* La thiosinamine dans le traitement de la surdité. — *Pouvreau.* Contribution à l'étude de la camptodactylie. — *Doumeng.* De l'ostéosynthèse dans les fractures des os longs. Etat de la question en France. — *Bonneau.* Statistique de la mortalité au pavillon de la diphtérie de l'hôpital des Enfants de Bordeaux (1888 à 1908). — *Roux.* De la paralysie des muscles de la paroi antérieure de l'abdomen au cours de la poliomyélite antérieure aiguë. — *Leseyeux.* De la voie para-orbitaire pour atteindre le trijumeau intra-cranien.

Mabille. L'alcoolisme en Charente-Inférieure. — *Charron.* De l'intoxication saturnine par les papiers de tenture. — *Breillat.* La ponction lombaire dans les formes méningées de la fièvre typhoïde chez l'enfant. — *Mathieu.* Diagnostic du cancer de l'estomac par l'épreuve de Salomon. — *Arrès.* Des scolioses liées à l'existence de la paralysie infantile.

Dussillol. Du coryza diphtérique dans la rougeole. — *Peyre.* La position de Trendelenburg directe et renversée dans le diagnostic des petits épanchements ascitiques. — *Delmas-Marsalet.* De la subluxation de la hanche par malformations congénitales. — *Bourguignon.* De l'emploi chez l'enfant des injections hypodermiques de morphine dans le croup. — *Cléjat.* Sur la méthode de Southey et les œdèmes. — *Dussac.* Réduction des fractures à l'aide des injections de cocaïne. — *Auroire.* Du traitement de la névralgie faciale rebelle par la section de la racine sensitive protubérantielle du trijumeau.

Ecole de médecine d'Alger. — M. Gillot est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales.

Ecole de médecine de Limoges. — M. Marcland est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales.

M. Filhoulaud est institué, pour une même période, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales, et clinique obstétricale.

NOUVELLES

Ecole supérieure de pharmacie de Paris. — M. Hérissey est institué agrégé (section d'histoire naturelle et de pharmacie — Pharmacie) près l'école supérieure de pharmacie de l'Université de Paris.

Le biberon à tube. — Le Sénat, après des observations de M. Cazeneuve, vient d'adopter en première délibération le projet relatif à l'interdiction de la vente et de l'importation du biberon à tube.

XXIIe Congrès de l'Association française de chirurgie. — Le XXIIe Congrès de l'Association française de chirurgie s'ouvrira à Paris, à la Faculté de médecine, le lundi 4 Octobre 1909, sous la présidence de M. G. Richelot, membre de l'Académie de médecine, professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris.

Les questions suivantes ont été mises à l'ordre du jour du Congrès : 1° *Chirurgie des artères.* Rapporteurs : MM. Monod (de Paris) et Vanverts (de Lille); 2° *Soins anté et post-opératoires en chirurgie abdominale.* Rapporteurs : MM. Tuffier (de Paris) et Ch. Girard (de Genève); 3° *Intervention chirurgicale dans les traumatismes du rachis et de la moelle.* Rapporteurs : MM. Auvray (de Paris) et Sencert (de Nancy).

MM. les membres de l'Association sont priés d'envoyer, avant le 30 Juillet, le titre et les conclusions de leurs communications, à M. Walther, secrétaire général, 68, rue de Bellechasse, à Paris (VIIe).

Pendant la durée du Congrès, une exposition d'instruments de chirurgie, d'électricité médicale, d'objets de pansements, etc., sera installée dans le grand vestibule de la Faculté de médecine.

Pour tous renseignements concernant le Congrès, s'adresser au secrétaire général.

Hommage à M. le professeur Albarran. — Jeudi soir, au palais d'Orsay, les maîtres, les amis, les élèves du professeur Albarran et aussi des opérés reconnaissants se sont réunis autour de lui. Un peu pour fêter sa récente promotion dans la Légion d'honneur, et beaucoup pour se réjouir de voir qu'un court repos avait suffi à le rétablir complètement des fatigues provoquées par un labeur excessif et un surmenage incessant.

A défaut du vieux maître Guyon, dont on a acclamé une lettre touchante et fraternelle, le professeur Le Dentu présidait. Il a dit merveilleusement ce qu'il fallait dire. Des amis, des élèves ont dit aussi ce qu'ils pensaient de leur ami et de leur maître. Albarran a répondu à tous en des termes qui étaient à la fois d'une simplicité charmante et d'une élévation peu commune. Et ce fut une fête touchante et pleine d'une joie sincère.

Bureaux d'hygiène. — La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour les villes ci-après dans les conditions déterminées par les arrêtés municipaux : Albi (Tarn), arrêté municipal du 1er Mai 1909; Bourges (Cher), arrêté municipal du 1er Février 1907.

Les candidats ont un délai de vingt jours, expirant le 3 Juillet 1909, pour adresser au ministre de l'Intérieur leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent, en outre, demander à être entendus par la Commission du Conseil supérieur d'hygiène.

Corps de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes :

Médecin principal de 2e classe, M. Boucher, passe à l'hôpital de Marseille.

Médecins-majors de 1re classe, M. Launois passe à l'hôpital du camp de Châlons. M. Fournial passe à l'hôpital de Marseille.

Médecins-majors de 2e classe, M. Drouineau passe au 3e régiment de zouaves. M. David passe au 39e régiment d'infanterie. M. Chanal passe au 35e régiment d'artillerie. M. Lejoanio est chargé du service médical des places de Collioure et Port-Vendres. M. Marland passe aux troupes de l'armée de terre détachées en Indo-Chine. M. Rit passe au 58e régiment d'infanterie.

Médecin aide-major de 1re classe, M. Poutrin passe au 24e régiment d'infanterie.

— Les officiers du corps de santé de réserve dont les noms suivent sont passés, avec leur grade, dans l'armée territoriale, savoir :

Médecin-major de 1re classe, M. Pascaud, affecté à la 12e région.

Médecin aide-major de 2e classe, M. Décoly, affecté à la 12e région.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : *En Annam*, M. le médecin-major de 1re classe Mauras.

En Indo-Chine, M. le médecin-major de 2e classe Binard.

En Chine, M. le médecin-major de 1re classe Nogue.

Au Siam, M. le médecin-major de 2e classe Manaud.

Au Tonkin, M. le médecin-major de 1re classe Arnould; M. le médecin aide-major de 1re classe Ricau; M. le médecin aide-major de 1re classe Poncin.

En Cochinchine, M. le médecin aide-major de 2e classe Botreau-Roussel.

En Afrique occidentale, M. le médecin aide-major de 2e classe, Wibratte.

A Madagascar, M. le médecin principal de 2e classe Clavel.

En France, MM. Brochet, Billard, médecins-majors de 1re classe; Bernard, Le Groignec, Hotchkiss, Rigaud, Le Corre, médecins-majors de 2e classe; Arathoon, Millon, Le Goaon, Colat, Morin, Geniès, Niel, Mazet, médecins aides-majors de 1re classe.

— M. le médecin-major de 2e classe Guillemet est mis à la disposition du ministre des Affaires étrangères pour servir en activité hors cadre au poste médical de Tchong-King.

Nécrologie. — On annonce la mort à Paris de M. Saint-Yves Ménard, membre de l'Académie de médecine.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — CONSULTATION ÉCRITE. — *Séance du* 11 *Juin*. — Ont obtenu : MM. Ribierre, 19; Lemierre, 18; Comte, 18.

Hôpital Saint-Joseph. — Le concours annuel d'Internat à l'hôpital Saint-Joseph s'ouvrira le lundi 12 Juillet pour six places d'internes titulaires dont une pour le service d'oto-rhino-laryngologie et plusieurs places d'internes provisoires.

Les internes titulaires sont nommés pour deux ans; ils reçoivent annuellement 1.100 francs et prennent à l'hôpital le petit déjeuner du matin et le repas du midi.

Pour les inscriptions et tous renseignements, écrire de suite à M. l'Administrateur délégué, à l'hôpital Saint-Joseph, 7, rue Pierre-Larousse, Paris, XIVe.

Ecole de médecine d'Angers. — Un concours s'ouvrira, le 25 Octobre 1909, devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers, pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie à ladite Ecole.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Hôpitaux de Bordeaux. — Composition du jury pour le prochain concours pour une place de médecin adjoint des hôpitaux.

Juges titulaires : MM. Moussous, Bitot, Pitres, Dumur, Bouvet, Courtin, Lefour.

Suppléants : MM. Martin Du Magny, Sabrazès, Cassaët, Denucé, Rivière.

— Composition du jury pour le concours de la médaille d'or.

Juges titulaires : MM. Sabrazès, Dumur, Princeteau, Chavannaz, Badal, Rivière, Verger.

Suppléants : MM. Cassaët, Martin Du Maguy, Lagrange, Lefour, Venot, Courtin de Boucaud.

Comité médical des Bouches-du-Rhône. (*Prix Sirus Pirondi.*) — Prix biennal de 300 francs, produit des arrérages d'une somme de 6.000 francs, léguée au Comité médical par son ancien président d'honneur, M. Sirus Pirondi. Ce prix sera décerné à l'Assemblée générale de 1910, à l'auteur du meilleur mémoire manuscrit sur un sujet, au choix du concurrent, portant sur la pratique médico-chirurgicale.

Sont admis à concourir, tous les docteurs en médecine français.

Les mémoires inédits devront être adressés, pour le prochain concours, au secrétaire général du Comité médical des Bouches-du-Rhône, à Marseille, 3, Marché-des-Capucins, avant le 31 Décembre 1909.

Ils ne devront pas être signés, mais porter en tête une légende reproduite sur une enveloppe cachetée, qui sera jointe au mémoire et qui contiendra à l'intérieur le nom de l'auteur.

RENSEIGNEMENTS

Ville d'eaux. — Import. établissem. therm. à céder.

Paris. — Clinique (voies digestives) à céder.

Station thermale. — Bonne clientèle à reprendre.

Remplacements. — Service gratuit toujours assuré. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

AVIS. — **Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.**

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

Nº 49 Samedi, 19 Juin 1909.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

Sur la manie qu'ont les médecins de faire un fou d'un homme raisonnable, et quelques autres propos inutiles.

J'aime à musarder le long des quais, où baillent, comme des huîtres au soleil, les boîtes des bouquinistes avec leurs perles vraies ou fausses. En une harmonie d'une infinie douceur, le passé s'y mêle au présent, la rêverie à l'action, et c'est pourquoi tant de générations goûtèrent le plaisir de picorer au hasard dans l'œuvre des penseurs, tandis que sur le fleuve halètent les bateaux et qu'au loin notre père le soleil illumine de ses dernières caresses les vieilles maisons de la Cité.

J'ai fait là, l'autre jour, une trouvaille dont je veux vous entretenir. L'immortel biographe qui évoqua, en des pages magnifiques, le bon abbé Jérôme Coignard, n'avait pu sans doute, malgré son zèle pieux et sa fantastique érudition, recueillir en entier l'œuvre du merveilleux sophiste, car la joie me fut donnée de retrouver la glose qui suit, perdue dans un vieux livre publié à Lyon, chez Barthélemy Honorati, à l'enseigne du *Vase d'Or*. Il y est question précisément des jugements faciles et meurtriers où se complaît trop souvent la gent médicale. Il m'a donc semblé intéressant

de les reproduire. Encore qu'ils aient été écrits à l'occasion des querelles sanglantes et oubliées de Bordeu et de Bouvard, peut-être, avec quelque imagination, pourrez-vous en faire l'application au présent. Ce discours, à ce que j'ai cru comprendre, est adressé par M. l'abbé Coignard à un médecin, ami de son disciple Jacques Tournebroche, et en présence de celui-ci. Ce ne sont, en vérité, que notes hâtives, tirées du premier jet de la pensée; il n'y faut donc point chercher la suavité du langage, l'harmonie des phrases, mais bien plutôt la saveur d'un esprit aiguisé, habile à souffler sur nos vices et nos préjugés changeants comme les nuées.

Je répète que c'est M. Jérôme Coignard qui parle.

***

« Voudriez-vous m'expliquer pourquoi, si un médecin est le moindrement malade, et contraint de se retirer vers les bois de Montmartre ou le ruisseau de la Grange-aux-Belles, pour y prendre quelque repos, on le fait incontinent passer pour fou et insensé? Un client détourné, une polémique anodine, moins, une simple divergence de vues, et aussitôt pointe le diagnostic de paralysie du cerveau. N'est-ce point l'aventure survenue hier à M. de Bordeu, qui est de grand savoir, et le seul idoine à guérir Monsieur, frère du Roi, de ses ignobles indigestions. Donc, « on » rapporta que mandé pour opérer une grande Dame d'une maladie des rognons, il les avait enlevés tous les deux. On indiquait l'heure : quelle précision! le lieu : quelle certitude! deux rognons enlevés : quelle affreuse chirurgie! Il cherchait le troisième : quelle aberration! Depuis, on l'a enfermé : quelles espérances! A ce luxe de détails, d'autres s'ajoutaient, non moins vraisemblables. Ainsi, notre médecin, ayant trop cherché les verges, aurait dû fuir précipitamment, pour éviter d'être fouetté. Mais ces propos d'outre-Rhin sont de tant de bassesse que j'ose à peine les souligner. »

« Je ne suis point des amis de M. de Bordeu, poursuivait M. Coignard. La majesté de mon saint habit, autant que son usure, m'interdit tout commerce frivole avec les Grands. Catherine la Dentellière, qui a déjà en charge les hardes de Frère Ange, a beau s'ingénier à masquer la détresse de mes vêtements trop mûrs, dans le moment où je digère ses caresses et me repose des sourires de son beau corps, je suis contraint d'avouer que j'ai peine à être un honnête convive. Et puis, l'avouerai-je, j'ai un penchant restreint pour les hommes qui ont gardé dans la gorge l'âcre parfum des terres lointaines.

« Je suis d'autant plus à mon aise pour estimer injurieux et absurde que M. de Bordeu, ce médecin si parfait, ait dû offrir un banquet dans le but de signifier qu'il était, malgré tout, vivant et plein de sens. A la vérité, le bien et le mal se mêlant dans la vie, ce festin eut, par surcroît, l'avantage de prouver, mieux que les legs les plus opulents, que l'Amitié fournit en notre siècle des fleurs brillantes et vivaces tout comme aux temps antiques. Les convives comptaient parmi les plus grands du Royaume, et ce n'est pas mince preuve de sympathie que de s'asseoir à la table d'un médecin, si l'on songe que ce témoignage de reconnaissance ne va pas, au regard du vulgaire, sans l'aveu public de quelque maladie passée.

« Mais avant de faire tomber sur toute une corporation le penchant de quelques-uns à la calomnie, il faudrait, m'objecte Tournebroche, avec son incontinence ordinaire, savoir, si dans l'ensemble, les médecins suivent le vice ou la vertu. Bien que doué d'une santé inexpugnable, ou à cause de cela peut-être, je ne fais nulle difficulté à reconnaître que vertu et médecine marchent de pair. Alors que partout la vertu va en mourant, leur corporation est celle où on la rencontre le plus souvent. Aucune où elle se soit montrée unie à tant de force et de grâce. Les médecins valent mieux qu'ils ne disent, et si vous prenez les annales de leur belle *Association Générale*, vous y trouvez des traits dignes de la plus noble antiquité. Tel ce médecin de campagne qui, naguère, par une nuit d'orage, les ponts étant rompus, se jeta dans l'abîme d'un torrent pour porter secours à une mendiante en proie aux douleurs de l'enfantement. Fou sublime, celui-là, et qui eût diminué notre dignité d'hommes s'il eût été plus raisonnable.

« Quelques-uns seulement d'entre eux sont envieux et calomniateurs, et le scandale même suscité par leur vice témoigne, par opposition, de la vertu du plus grand nombre. Il faut donc se garder de tomber dans l'erreur de son Éminence Monseigneur le Cardinal Gousset, primat des Gaules, archevêque de Reims, qui avait accoutumé de répéter à son chirurgien : « *Invidia medicorum pessima, nisi sacerdotum.* » La seconde proposition, seule, de ce saint homme est digne de foi, car il était très versé dans le monde ecclésiastique et au demeurant tout rempli de mérites.

« Ceux qui manient ainsi l'arme redoutable de la calomnie et mettent de préférence la folie en avant ont éprouvé que dire d'un homme qu'il n'a plus sa tête, c'est le diminuer à coup sûr au yeux d'autrui. Lui jeter sur les épaules le manteau de l'oubli est aussi moins efficace que l'emprisonner dans la camisole de force. Dire d'un ennemi qu'il est cocu, est risible ou pitoyable, et partant d'un effet incertain; répandre à son endroit des insinuations de démence, le faire passer de son cabinet médical dans le cabanon des fous, c'est, au contraire, l'enterrer. Ils mettent en pratique, ces méchants, les conseils de ce scélérat de Philippe à ses courtisans : « Calomniez, calomniez! si la blessure guérit, la cicatrice restera. »

« Et ne soutenez pas, disait encore M. Coi-

gnard, que le sujet est de ceux où l'on peut à profusion jeter des sophismes comme un ciment dans l'intervalle des vérités. Je n'ignore point que les Grecs révéraient la calomnie, mais c'était de leur part lâcheté. Le divin Appelle le prouva dans son tableau où l'on voyait la Crédulité avec de longues oreilles s'avancer au-devant de la Calomnie. Celle-ci secouait une torche de la main gauche, tandis que de la dextre elle traînait un corps d'enfant, symbole d'Innocence. L'Envie la précédait, ce pendant qu'au loin apparaissait en marche la Vérité toute nue, conduisant le Repentir en habit lugubre.

« N'objectez pas non plus que ces bavards injurieux ont sur la Folie les indulgentes opinions d'Erasme. Certes, nul ne se peut flatter d'être parfaitement sain. Philosophiquement, je le sais, les idées des déments sont aussi logiques que les nôtres. S'ils déraisonnent autrement que nous, n'est-ce point qu'ils se représentent le monde extérieur d'après les impressions qu'ils en reçoivent? Et nous ne faisons pas différemment. Si leurs images ne valent pas mieux que les nôtres, elles sont aussi vraies, les leurs pour eux, les nôtres pour nous; et M. Gassendi a même fait là-dessus un très beau conte.

« Sans doute, ayant mesuré la faible barrière qui sépare la sagesse de la folie, le médecin voit mieux que les autres combien elle est facile à franchir. Mais ce n'est point cela qui le guide, et c'est l'Envie. Et il ne faut pas oublier ici que cette profession est la seule où le gain d'argent se double d'accroissement d'influence et de considération.

« Tournebroche, mon ami, je vais vous dire une grande vérité: Le médecin qui calomnie un confrère obéit aux préjugés mêmes qu'il reproche aux malades, pour qui certaines affections doivent être tenues pour honteuses et secrètes. Et c'est pourquoi je me demande si sa bêtise n'est pas à blâmer plus encore que la méchanceté.

***

« Vous ne m'allez pas soutenir, avec la superbe irrévérencieuse de votre âge, que la calomnie même peut être utile. Cela était bon aux siècles où l'on écrivait sur l'utilité des ennemis: *De utilitate ex inimicis capienda*. On peut, d'ailleurs, être l'ennemi de son semblable, le haïr de ce qu'il a mérité la fortune, — le talent est ce qui se pardonne le moins, — mais cela ne laisse point oublier qu'on est d'une race où l'on se saluait avant le combat, où l'on s'escrima toujours loyalement, face à face. Enfin, je le demande, a-t-on jamais fait quelque chose de durable, sans indulgence, sans bonté? Et dussé-je en appeler ici au témoignage très humble de Catherine la Dentellière, est-il dans la vie un frisson qui vaille la peine de vivre, en dehors de l'Amour?

« Mais, dira-t-on, Le Mal est éternel. Satan survivra au dernier des hommes et restera seul assis, les ailes repliées, sur les mondes éteints. Oui, au milieu de l'illusion qui nous enveloppe, une seule chose est certaine, c'est la Douleur, c'est le Mal; nous savons que nous souffrons, et nous ne savons pas autre chose.

« Si ces fléaux redoutables disparaissaient de l'Univers, ils éteindraient toutes les lumières de l'esprit, a dit avant moi un grand philosophe. Sans eux on ne verrait plus couler ni le sang des héros, ni les larmes des amants, plus douces que leurs baisers. Supprimez-les, et il n'y a plus ni Science, ni Poésie, ni Médecine. C'est sur ce granit brûlant que l'homme a établi l'Amour et le Courage, l'Héroïsme et la Pitié, et le chœur des Lois augustes, et le cortège des Vertus terribles ou charmantes. « Heureux ceux qui souffrent et malheur aux heureux! » Pour avoir poussé ce cri, l'Evangile a régné deux mille ans sur le monde. Mais n'ayant précisément de grand que leur capacité à souffrir, — et j'ajouterai pour les médecins: à voir souffrir, — les hommes ne devraient-ils pas d'autant mieux comprendre qu'ils ne peuvent rien mettre en eux de beau et d'utile en dehors de l'indulgence et de la pitié?

« Pourquoi, dès lors, empoisonner leur vie et ajouter de leurs mains aux maux inéluctables? D'abord, cela est inutile et, vu de Sirius, ridiculement vain; ensuite l'avenir n'est-il pas là, étranger à nos querelles, pour nous accorder tous dans la même indifférence, pour réunir calomniateurs et calomniés, sages et fous, dans la paix éternelle et mélancolique du même oubli?.... »

F. Helme.

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE EXPÉRIMENTALE ET D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Fondées par J.-M. Charcot, publiées par MM. Lépine, Roger, Pierre Marie, Ch. Achard, Fernand Widal, Wurtz.

Sommaire du n° 3.

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

L'Iboga du Congo. L'Ibogaïne

C'est Corvisart qui disait, je crois, qu'il faut employer un médicament pendant qu'il guérit. Dans un accès de scepticisme un peu outrancier, il exprimait sans doute la part qu'il faut faire, dans bien des cas, à la mode, et à l'espèce de suggestion qui résulte d'une réclame habilement faite, dans les succès passagers obtenus par certains agents médicamenteux. Combien, en effet, dans le nombre incalculable de drogues qui sont jetées chaque jour aux médecins et aux malades possèdent une réelle valeur, et méritent d'être conservées dans l'arsenal thérapeutique! Combien disparaissent à tout jamais, à peine sorties des creusets du laboratoire. A quelles faillites retentissantes, depuis quelques années, n'avons-nous pas assisté!

En présence de ces insuccès, nous nous croyons autorisés à appeler l'attention du corps médical sur l'Ibogaïne. Ce nouveau médicament a été extrait de l'Iboga du Congo, importé récemment en France par J. Dybowski qui, au cours de ses voyages d'exploration dans l'Afrique occidentale, avait constaté que les indigènes ont pour cette plante une véritable vénération: ils lui attribuent des propriétés surnaturelles et la considèrent comme un merveilleux stimulant général et un anti-déperditeur. Ce que l'empirisme a depuis longtemps appris à ces populations ignorantes, les travaux de laboratoire et des expériences scientifiquement conduites par le Prof. Pouchet et le Dr A. Landrin, ainsi que par le Prof. Huchard dans son service de Necker, l'ont hautement confirmé. L'Ibogaïne agit, en effet, sur le système nerveux pour le tonifier, le remonter; elle agit sur les phénomènes de la nutrition qu'elle active; elle agit sur le système musculaire, sur l'appareil circulatoire pour en régulariser les fonctions. A ces titres, elle est indiquée dans la neurasthénie et tous les états de déchéance organique qu'on observe dans les convalescences, à la suite du surmenage, dans la plupart des maladies chroniques.

La préparation la plus efficace et la plus facile à administres est la dragée Nyrdahl qui contient 5 milligrammes de chlorhydrate d'Ibogaïne et dont on prend 2 à 6 par jour.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 30 Juin 1909, à 1 heure. — M. MIGNARD : Les états de satisfaction dans la démence et l'idiotie; MM. Brissaud, Gaucher, Roger, Sicard. — M. HÉBERT : Contribution à l'étude de la séméiologie de l'espace semilunaire de Traube; MM. Gaucher, Brissaud, Roger, Sicard. — Mme GIRARD-MANGIN : Les poisons cancéreux; MM. Roger, Brissaud, Gaucher, Sicard. — M. COUDERC : La sphygmomanométrie élément de sécurité dans l'anesthésie générale; MM. Reclus, Delbet, Gosset, Ombrédanne. — M. FEDELIN : Résultats éloignés de l'ablation du cancer du sein. — M. CHAILLOT : Contribution à l'étude de la gastro-entérostomie. Technique du prof. Delbet; MM. Delbet, Reclus, Gosset, Ombrédanne. — M. MICHAELIDÈS : Mastoïdite latente au cours de l'infection aiguë des voies auriculaires; MM. Delbet, Reclus, Gosset, Ombrédanne. — M. ADAIN : Le canal mandibulaire et les accidents de la dent de sagesse; MM. Segond, Hartmann, Legueu, Mauclaire. — M. CHATELAIN : Contribution à l'étude des méthodes autoplastiques dans la cure radicale des otorrhées; MM. Segond, Hartmann, Legueu, Mauclaire. — M. ROLLIN : Cure radicale de la hernie crurale. Procédé du rideau et de la suture des gaines associé à la suppression de l'anneau crural; MM. Segond, Hartmann, Legueu, Mauclaire. — M. CHOQUET : Etude clinique sur les fractures en sens inverse de l'extrémité inférieure du radius (fracture par hyperflexion); MM. Hartmann, Segond, Legueu, Mauclaire.

Jeudi 1er Juillet 1909, à 1 heure. — M. MOIGNET : Contribution à l'étude du traitement des méningites aiguës syphilitiques; MM. Raymond, Alb. Robin, Jeanselme, Richaud. — M. ANTOINE : Contribution à l'étude du traitement du myxœdème par la médication thyroïdienne; MM. Raymond, Alb. Robin, Jeanselme, Richaud. — M. DESSAIX : Les ferments lactiques dans l'auto-intoxication et dans les affections intestinales; MM. Albert Robin, Raymond, Jeanselme, Richaud. — M. LEMAIRE : Recherches sur la cuti-réaction à la tuberculine, en particulier chez les enfants; MM. Hutinel, Chauffard, Claude, Nobécourt. — M. LE MOAL : Le cœur dans la chorée; MM. Hutinel, Chauffard, Claude, Nobécourt. — M. ATANASSIEVITCH : La myélite typhique aiguë; MM. Hutinel, Chauffard, Claude, Nobécourt. — M. MOUSSOUR : De la stomatite herpétique; MM. Hutinel, Chauffard, Claude, Nobécourt. — M. SIMON : De l'emploi des sondes de gros calibre dans les affections des voies lacrymales; MM. De Lapersonne, Bar, Auvray, Demelin. — Mlle BOURG : Etude sur la virulence du pneumocoque dans les affections oculaires; MM. De Lapersonne, Bar, Auvray, Demelin. — M. GIRAULD : La syphilis héréditaire congénitale et le spirochète pâle de Schaudinn; MM. Bar, De Lapersonne, Auvray, Demelin. — M. PERALDI : Du rôle des pouponnières dans la lutte contre la mortalité infantile; MM. Bar, De Lapersonne, Auvray, Demelin.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 28 Juin 1909. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque, à 9 heures du matin : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Branca, suppléant.

Mardi 29 Juin 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Charité : MM. Raymond, Gouget, Carnot. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Charité : MM. Thoinot, Jeanselme, Balthazard. M. Chauffard, censeur; M. Maillard, suppléant.

Samedi 3 Juillet 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Chantemesse, Rénon, Gouget. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Gilbert, Fernand Bezançon, Claude. — 5e (Deuxième partie) (3e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Castaigne, Nobécourt. M. Gilb. Ballet, censeur; M. Launois, suppléant.

NOUVELLES

Les médecins des asiles publics d'aliénés. — L'Association amicale des médecins des asiles publics d'aliénés, auxquels se sont joints un grand nombre des médecins de ces asiles, ont déféré au Conseil d'Etat un décret du 12 Décembre 1907, instituant un concours à l'effet de pourvoir au poste de médecin en chef des asiles publics d'aliénés de la Seine et contre un arrêté préfectoral ouvrant le concours le 5 Mars 1908.

Avant le décret attaqué et en vertu de textes antérieurs, il existait un concours unique pour toute la France. Le décret de 1907 avait été pris à la suite d'un vœu présenté au Conseil général de la Seine et tendant à ce que l'on constituât le corps médical des asiles d'aliénés de la Seine en service autonome, comme celui des médecins des hôpitaux de Paris.

Les requérants, qui avaient subi avec succès les concours précédents et qui avaient été nommés médecins adjoints dans des établissements publics d'aliénés, soutenaient devant le Conseil d'Etat qu'ils avaient par là même le droit d'être nommés aux fonctions de médecins en chef des établissements publics d'aliénés de toute la France, sans distinction ni restriction aucune. Suivant eux, le décret de 1907 aurait porté atteinte aux droits qui leur avaient été ainsi conférés par le concours d'adjuvat, en subordonnant à un deuxième concours, spécialement institué à cet effet, l'obtention des fonctions de médecins en chef des asiles de la Seine.

Devant la haute assemblée, au contraire, le commissaire du Gouvernement Tardieu a fait remarquer que le décret de 1907 maintient toutes les garanties antérieures pour l'entrée dans la carrière ainsi que la durée minimum du stage dans l'emploi de médecin-adjoint. Mais, au lieu d'abandonner la nomination des médecins en chef de la Seine à l'arbitraire, il institue un nouveau concours pour ces postes de choix.

Il a ajouté qu'il est inexact que, parce qu'un fonctionnaire est entré dans une carrière sous un régime déterminé, même à la suite du concours, il puisse prétendre voir sa carrière se développer jusqu'à la fin sous l'empire de cette même réglementation.

Si l'on admettait cette thèse, il arriverait que, dans un même corps, chaque fonctionnaire pourrait avoir son statut particulier, ce qui créerait un régime absolument incohérent.

Il arriverait que toute modification, même urgente, apportée à l'organisation d'un corps de fonctionnaires ne pourrait avoir d'effet que quand tous les fonctionnaires du régime précédent auraient disparu.

Le droit du fonctionnaire, c'est d'exiger que, tant que demeure en vigueur l'acte qui a constitué son statut, le Gouvernement en observe exactement à son égard toutes les prescriptions, et, quand ce régime vient à être modifié, que les modifications soient faites par les autorités compétentes.

Mais, si ces conditions sont remplies, les fonctionnaires ne peuvent se plaindre des changements apportés aux règlements dans l'intérêt général.

Tout ce que l'on peut faire en pareil cas, pour ménager des intérêts respectables, c'est de régler par des dispositions transitoires la situation des fonctionnaires qui pourraient être trop gravement lésés par les nouvelles mesures. Mais ce n'est là qu'une faculté et non une obligation.

Il faut donc admettre le principe qu'à moins de dispositions législatives spéciales ayant placé un corps de fonctionnaires sous le régime légal, c'est au chef de l'Etat qu'appartient le pouvoir de déterminer leur situation.

M. Tardieu a cité dans ce sens l'avis émis par M. Georges Teissier dans son *Traité de la responsabilité de la puissance publique*.

Le Conseil d'Etat, dans son arrêt, a rejeté la requête

COLLO-IODE
COMPOSÉ COLLOÏDAL IODÉ
20 Gouttes = 1 gr. KI
Indications de l'Iode et des Iodures
DUBOIS
7 RUE JADIN - PARIS

des médecins et reconnu qu'en l'absence d'une disposition législative ayant statué sur cet objet, un nouveau décret peut modifier valablement les droits et avantages résultant pour les fonctionnaires d'une réglementation précédente.

L'exercice de la radiographie. — L'Académie des sciences, au cours du Comité secret qui a suivi sa dernière séance, a adopté les conclusions suivantes à propos de l'exercice de la radiographie.

« 1° Il n'y a pas lieu de réformer la loi du 30 Novembre 1892 en ce qui concerne l'application médicale des rayons de Rœntgen. Dans le vague où elle est restée intentionnellement, le magistrat, en l'interprétant et en l'appliquant, saura couvrir l'homme de science qui fait bénéficier les malades des acquisitions nouvelles ; il frappera le charlatan, qui, sans savoir et sans conscience, cherche à se substituer au médecin, dans l'emploi de ces moyens, en vue d'exploiter l'ignorance et la crédulité ;

« 2° L'usage dans un but thérapeutique des rayons X ne peut être confié qu'à des docteurs en médecine. Mais on ne saurait considérer comme exerçant illégalement la médecine ceux qui, sans être munis du diplôme de docteur en médecine, se bornent à faire des radiographies et pratiquent l'examen préalable au radioscope ;

« 3° En ce qui concerne les experts en radiologie, il n'y a pas lieu de limiter la liberté des juges ;

« 4° Les directeurs et directeurs-adjoints de laboratoires de radiologie des hôpitaux seront nommés à la suite d'un concours. Les épreuves de ce concours seront surtout pratiques ; elles auront lieu dans un laboratoire de radiologie d'un hôpital. On utilisera pour les épreuves les faits cliniques qui se présenteront ;

« Les candidats non médecins seront examinés, en outre, sur l'anatomie ;

« 5° Le jury comprendra des docteurs ès sciences, des docteurs en médecine et un chef de laboratoire de radiologie. Il sera désigné par les commissions administratives sur une liste dressée par le conseil supérieur d'hygiène de France ;

« 6° Les directeurs-adjoints pourront n'être pas médecins ;

« 7° Les radiographes des laboratoires des hôpitaux assurant le service le 1er Janvier 1909, seront maintenus dans leurs fonctions ;

« 8° Il n'y a pas lieu de créer un nouvel ordre de praticiens qui, n'étant pas docteurs en médecine, mais ayant fait preuve de certaines connaissances médicales d'une part, et de connaissances théoriques et pratiques en radiologie d'autre part, seraient autorisés à appliquer médicalement les rayons X ;

« 9° Il n'y a pas lieu de créer, pour les docteurs en médecine, un titre spécial d'aptitude aux applications radiologiques ;

« 10° Il est désirable que, dans l'exécution des règlements relatifs à la réforme de l'enseignement médical, une importance beaucoup plus grande soit accordée aux études et aux exercices pratiques de radiologie.

« Il est désirable aussi que dans certains centres de haut enseignement une place soit faite à l'étude scientifique de la radiologie ;

« 11° L'Académie recommande l'installation, dans un des hôpitaux de chaque ville, siège d'une Faculté de médecine, d'un laboratoire spécialement consacré à la radiographie. Ces laboratoires outillés pour faire des mesures précises seraient des centres d'enseignement et d'études pour le perfectionnement de la radiologie. Les directeurs et les directeurs-adjoints de ces laboratoires seront nommés au concours. Le diplôme de docteur en médecine ne sera pas exigé des candidats. »

Cambriolage à la Faculté de médecine de Nancy. — On télégraphie de Nancy que, dans le cours de la nuit dernière, des cambrioleurs inconnus ont pénétré dans le laboratoire de la Faculté de médecine, où ils ont volé des instruments de précision en platine, en argent et en or, évalués à 4.000 francs.

Association de l'Enseignement médical des hôpitaux. — **La Ve Commission (Assistance publique) du Conseil municipal de Paris a voté une subvention de 5.000 francs à l'Association d'enseignement médical des hôpitaux, que préside M. Lucas-Championnière.**

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — Consultation écrite. — *Séance du 14 Juin.* — Ont obtenu : MM. Sainton, 17; Balthazard, 16; Deguy, 17.

Séance du 16 Juin. — Ont obtenu : MM. Ducloux, 19; Armand-Delille, 18; Rostaine, 17.

École de médecine de Poitiers. — Un concours s'ouvrira, le 15 Novembre 1909, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de cliniques chirurgicales, et de clinique obstétricale à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Poitiers.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LA DÉSINFECTION AU POINT DE VUE PROPHYLACTIQUE

De nombreuses critiques sont dirigées depuis quelque temps contre la désinfection, envisagée comme mesure anticontagieuse. Pour M. Comby [1], notamment, la désinfection a fait faillite; il faut supprimer personnel et matériel.

Je crois que l'opinion s'égare en ce moment. La plupart des critiques sont fondées, et *je m'y associe pleinement;* mais les conclusions sont erronées. En réalité, c'est l'application qui est défectueuse. De ce que la plupart des postes de désinfection n'ont pas compris leur rôle, il ne s'ensuit nullement que leur utilité doive être contestée en principe; il faut simplement les rappeler à leur devoir.

Ayant organisé, dans le Rhône [2], la désinfection départementale sur des bases qui échappent aux principales critiques de MM. Comby, Jayle, etc., je me permets de discuter cette question.

1. M. COMBY. — « La désinfection dans les maladies contagieuses ». *La Presse Médicale*, 31 Mars 1909.
2. M. J. COURMONT. — « La désinfection départementale ». *La Presse Médicale*, 17 Juin et 3 Octobre 1908.

***

I. — Il est une maladie où toute désinfection est inutile : la *rougeole*. La contagion s'effectue avant l'établissement du diagnostic et ne se continue pas ensuite; les germes, fragiles, ont une existence éphémère. La déclaration et la désinfection de la rougeole sont donc nuisibles, puisqu'elles permettent de généraliser des critiques, spéciales à ce cas; elles occasionnent, en outre, du flottement dans les postes (qui ne peuvent suffire à leur tâche au moment des épidémies de rougeole, si les médecins déclarent) et entraînent le doute du public sur l'ensemble des mesures de prophylaxie. En hygiène, toute mesure inutile devient dangereuse; les exigences de la préservation sociale sont assez désagréables et difficiles à obtenir pour qu'on les réduise au minimum indispensable. Je suis donc fermement convaincu qu'il faut rayer la rougeole de la liste des maladies à déclaration obligatoire; je l'ai demandé à l'Académie de médecine (Mars 1909).

Dans les pays scandinaves, la déclaration de la rougeole est mensuelle, non nominale; le médecin indique seulement le nombre des cas traités, comme pour les maladies vénériennes, en vue des statistiques.

A ce propos, je crois qu'une autre mesure s'imposerait pour diminuer la mortalité par la rougeole : *la non-hospitalisation des enfants rubéoliques*; un secours accordé aux parents pour qu'ils les soignent chez eux serait plus économique et plus efficace.

***

II. — Pour les *autres maladies à déclaration obligatoire*, et pour la *tuberculose*, les postes de désinfection doivent rendre les plus signalés services.

Je m'associe à la plupart des critiques formulées contre la désinfection des locaux (sauf pour la tuberculose où elle est indispensable); je suis fermement convaincu que le *danger est surtout dans ou sur le malade*; je suis persuadé que les squames de la scarlatine ne sont pas contagieuses par elles-mêmes (mais elles peuvent être contaminées — et le germe scarlatin n'est pas fragile comme celui de la rougeole — de même que le scarlatineux peut rester longtemps contagieux par ses excrétions); en un mot, je suis à peu près d'accord avec M. Comby sur ses prémisses.

Il en résulte un fait évident: que la seule mesure capable d'arrêter une épidémie est l'*isolement* du malade, c'est-à-dire le transport dans un hôpital spécial. Cela se pratique dans les pays scandinaves, où riches et pauvres vont à l'hôpital quand ils sont contagieux. Le jour où cette pratique entrerait dans nos mœurs, la question serait solutionnée. Ce jour n'est pas venu. Que faire en attendant? Surveillance et désinfection.

J'en arrive à l'organisation de la désinfection. Ce qui entretient la confusion, c'est la mauvaise organisation des postes; c'est « la manière illusoire dont se pratique la désinfection » (Jayle). Si on critique ce qui se fait presque partout, je me range au même avis. Si on critique ce qui devrait se faire, d'après les circulaires ministérielles qui ont organisé la désinfection, je suis d'un avis entièrement opposé. Distinguons l'exécution et les prescriptions.

Les germes sont surtout dangereux sur le malade ou au moment de leur émission; ils le sont déjà moins sur les linges et la literie; ils le sont encore moins (sauf pour la tuberculose) sur les planches ou les meubles. Aussi, un poste a-t-il trois fonctions différentes et successives, qui sont, par ordre d'importance : 1° accourir aussi vite que possible (en automobile, dans le Rhône), en cours de maladie, dès la déclaration parvenue, pour organiser la prophylaxie autour du malade, apporter sacs, lessiveuses, antiseptiques, instructions imprimées, etc., protéger les puits en cas de fièvre typhoïde rurale, etc.; le chef de poste est, à ce moment, l'auxiliaire le plus précieux du médecin, en rendant matériellement applicable les prescriptions prophylactiques de celui-ci, avec lequel il doit se mettre en rapport dans la mesure du possible; voilà le premier et le plus grand rôle du poste de désinfection; 2° lorsque la maladie est terminée : étuver les linges et la literie contaminés; soit en les emportant au poste, comme cela se fait dans certaines villes, soit en ayant une étuve mobile (gazeuse de préférence) comme cela doit avoir lieu dans les campagnes; 3° désinfecter, dans la mesure du possible, la pièce où a séjourné le malade (lavage du parquet, très rarement pulvérisation).

Telles sont les 3 opérations réglementaires d'un poste.

La première, à elle seule, justifie son existence et toutes les dépenses consenties pour le créer. Puisque le transport à l'hôpital n'est pas possible chez nous comme règle générale, donnons au médecin un auxiliaire pour l'établissement matériel de la désinfection *autour du malade*. C'est capital. J'ajouterai que cette partie du service est très bien vue du public, notamment rural. On apprécie beaucoup le prêt de sacs, de lessiveuses, de sarreaux, de substances lessiveuses ou antiseptiques; on conserve l'instruction imprimée. Mais, il faut, pour en arriver là, un poste bien organisé, doté de moyens rapides de locomotion, dirigé par un chef de poste éduqué, bien payé, ne faisant que cela. La création d'un pareil poste ne s'improvise pas en quelques heures. *C'est dire que je condamne absolument les organisations départementales ou urbaines qui ont mis la désinfection entre les mains de fonctionnaires à tout faire*, tels que les agents-voyers, ou entre les mains de syndicats de pharmaciens ou d'industriels. Une telle conception réduit le rôle du poste à celui qui a été justement critiqué; elle annihile presque complètement

les services qu'on est en droit d'attendre de lui.

La seconde opération (étuvage du linge et de la literie) est indispensable. Je préfère les étuves gazeuses et mobiles, désinfectant sur place, quand c'est possible (surtout à la campagne). Bien entendu, si le malade veut confier cette opération à une entreprise particulière, le chef de poste, prévenu, doit assister à l'opération. Le chef de poste a le *devoir de surveiller* toutes les désinfections, quand il ne les fait pas lui-même.

Reste la désinfection des locaux. Que ceux-ci puissent contribuer à propager une épidémie, ce n'est pas douteux pour certaines maladies. Tout en admettant que le local est infiniment moins dangereux que les linges et surtout que le malade lui-même, il ne faut pas exagérer la rapidité avec laquelle la plupart des germes disparaissent après leur émission. La désinfection des locaux a donc son utilité, utilité de troisième ordre, mais utilité quand même. Elle est aussi, dans beaucoup de logements pauvres, une occasion unique de nettoyage, une leçon de propreté. Son grand défaut est sa difficulté. Il faut donc la réduire au minimum utile. C'est ainsi que je crois peu à l'efficacité des pulvérisations, mais je préconise la désinfection gazeuse (en surface) et le lavage des planchers. Ainsi pratiquée, la désinfection des locaux est utile et n'entraîne pas de dégâts. Elle s'opère, à la campagne surtout, sans grands frais pendant que l'étuve désinfecte le linge.

Je me résume donc en disant : *la désinfection des locaux n'est qu'une infime partie de la désinfection officielle* et ne doit pas faire perdre de vue les autres parties obligatoires du service.

***

III. — *En somme*, la rougeole étant mise à part, et la prophylaxie des autres maladies infectieuses à déclaration obligatoire n'étant possible que si le principal effort de la désinfection est tenté autour du malade lui-même, il faut conclure :

1° La déclaration obligatoire de la rougeole, suivie de désinfection, doit être supprimée ;

2° La déclaration des autres maladies doit être faite par le médecin (en attendant que cette obligation soit *justement* imposée aux familles) aussi hâtivement que possible, et immédiatement transmise aux postes de désinfection, qui doivent eux-mêmes commencer de suite leurs opérations ;

3° Pour cela, les moyens les plus rapides (téléphones, automobiles) doivent être employés, surtout à la campagne ;

4° Les postes doivent considérer *la désinfection en cours de maladie comme leur rôle principal ;*

5° Les chefs de poste doivent être éduqués, bien payés et *absolument spécialisés.* La désinfection, confiée à des fonctionnaires non spécialisés, à des syndicats, à des industriels, étant réduite à l'étuvage et à la désinfection des locaux, est plus qu'incomplète et ne remplit pas son but social ;

6° La désinfection des locaux doit être réduite aux mesures utiles et matériellement applicables.

J. Courmont.

LIVRES NOUVEAUX

A. Lévy-Bing. — *Les injections mercurielles intramusculaires dans le traitement de la syphilis*, brochure grand in-8° (n° 54 de l'*Œuvre médico-chirurgical*) de 44 pages, avec fig. Prix : 1 fr. 25. (Masson et Cie, éditeurs.)

M. Lévy-Bing consacre une monographie de l'*Œuvre médico-chirurgical* à l'étude de cette grande question de la thérapeutique antisyphilitique : les injections mercurielles intramusculaires. Cette méthode rencontra dès sa naissance des adversaires acharnés ; elle est, à l'heure actuelle, généralement acceptée.

Dans un premier chapitre, M. Lévy-Bing expose les avantages et les inconvénients de ces injections, les symptômes de certaines complications, les indications et contre-indications de la méthode. Le manuel opératoire est minutieusement étudié. L'auteur insiste sur le choix du lieu d'injection qui varie suivant que l'on emploie des sels solubles ou insolubles. Une étude sévère est faite de toutes les formules de sels mercuriels actuellement employés, et un choix judicieux est fait pour toutes les formes morbides et pour tous les âges, même pour la première enfance.

C'est un travail d'une grande utilité clinique. Les praticiens, souvent embarrassés par la multiplicité des méthodes antisyphilitiques, y trouveront des notions cliniques précieuses et un guide sûr dans le choix de l'instrumentation et des formules thérapeutiques à opposer, pour ainsi dire, à chaque cas. L'expérience déjà étendue de l'auteur donne à cette intéressante revue une très notable valeur.

J. D.

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE. Sommaire du mois de Juin.

Mémoires :

E.-S. Auscher. — Du rôle des boues dans la propagation de la fièvre typhoïde.

Ed. Bonjean. — Sur l'interprétation de la mesure de la résistivité des eaux.

Revue générale :

Deleárde. — Les garderies clandestines d'enfants.

Revue des Congrès.

Augustin Rey. — VIe Conférence internationale contre la tuberculose à Philadelphie et Congrès international de la tuberculose à Washington en 1908 (*suite*).

Bibliographie.

Revue des journaux.

Société de médecine publique et de génie sanitaire.

Chronique du génie sanitaire. — Informations.

FACULTÉ DE PARIS

Cours de technique clinique et thérapeutique avec application des méthodes spéciales et nouvelles. — Un cours de vacances aura lieu du jeudi 15 au jeudi 29 Juillet, au pavillon Moïana, dans le service et le laboratoire de M. le professeur HAYEM. Ce cours, essentiellement pratique, comprendra l'examen clinique des malades et la démonstration des procédés spéciaux de diagnostic et de traitement. Il sera dirigé par MM. G. ROSENTHAL, PATER et AGASSE-LAFONT, chefs de clinique et de laboratoire.

Programme du cours : I. *Affections de l'appareil digestif.* — Exploration clinique de l'œsophage; rétrécissements et dilatations. Œsophagoscopie. Exploration clinique de l'estomac. Le chimisme gastrique. L'ulcère de l'estomac et son traitement. Le cancer de l'estomac : son diagnostic précoce; la réaction de Weber; traitement. Les sténoses pyloriques. Exploration du rectum : recto-sigmoïdoscopie; les rétrécissements du rectum. Diagnostic des affections du foie. Les cirrhoses.

II. *Affections de l'appareil respiratoire.* — Examen clinique du poumon. Le diagnostic de la tuberculose au début. Son traitement : suralimentation, hygiène, gymnastique respiratoire, etc. Les pleurésies et leur traitement. La pneumonie de l'adulte et son traitement. Les broncho-pneumonies infantiles et leur traitement.

III. *Affections du cœur et du sang.* Affections mitrales. Affections aortiques. L'asystolie et son traitement. — Importance et facilité de l'examen du sang. Etude des principales modifications portant sur les globules blancs, les globules rouges, les hématoblastes, le réticulum fibrineux. Séméiologie, diagnostic et traitement de la chlorose, des leucémies, des anémies pernicieuses, des purpuras.

Ce cours est réservé aux docteurs français et étrangers. Il sera complet en 24 leçons. Chaque leçon sera suivie de démonstrations pratiques et d'examens de malades. Les leçons auront lieu à l'hôpital Saint-Antoine, pavillon Moïana, tous les jours, de 2 h. 1/4 à 3 h. 1/4, et de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

Le droit à verser est de 50 francs. Le nombre d'élèves est limité.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Faculté (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

Cours de vacances. — Clinique médicale Laënnec (professeur M. L. LANDOUZY). — Etude, dans les salles et au laboratoire, des malades affectés de *maladies infectieuses et toxiques* (alcoolisme, fièvre rhumatismale, bacillo-tuberculose, cancer, diabète, diphtérie, fièvre typhoïde, gonococcie, goutte, méningite cérébro-spinale, paludisme, pneumo-coccie, sporotrichose, syphilis).

Sémiotique, pronostic, indications thérapeutiques générales des localisations de ces maladies sur les appareils respiratoire, cardio-vasculaire, nerveux, digestif, génito-urinaire, tégumentaire.

Le cours commencera le lundi matin 9 Août 1909, et comportera 24 leçons, par MM. L. LANDOUZY, professeur; MARCEL LABBÉ, agrégé; LÉON BERNARD, HALBRON, LAIGNEL-LAVASTINE, LORTAT-JACOB, SALOMON et VITRY, chefs de clinique médicale de la Faculté.

Les leçons seront faites (le matin, à 9 h. 1/2 précises; l'après-midi, à 2 h. 1/2 précises) dans les salles, à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale Laënnec.

Le droit à verser est de 100 francs pour le cours.

Sont admis, les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance de versement de droit. MM. les étudiants devront produire, en outre, la carte d'immatriculation.

On peut s'inscrire, dès à présent, au Secrétariat de la Faculté, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures, soit directement, soit par correspondance.

FACULTÉS DE PROVINCE

Ecole de médecine d'Angers. — M. Turlais est nommé professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpitaux de Paris. — Le Conseil municipal de Paris, sur un rapport présenté par M. Navarre, au nom de la 5e Commission, vient d'adopter le projet de délibération suivant :

« Emet l'avis :

« Qu'il y a lieu d'autoriser l'administration à compléter le gage des opérations ci-après désignées par un prélèvement de 77.136 fr. 14 sur le fonds de capitalisation de 1/10 du prix de vente d'immeubles.

« Hôpital Cochin. — Amélioration du service de gynécologie, M. Faure, pavillon Velpeau, 53.000 francs.

« Hôpital Broca. — Construction d'un pavillon pour les opérées, professeur Pozzi, 3.830 fr. 56.

« Hôpital Cochin. — Amélioration du service de chirurgie, pavillon Lister, M. Schwartz, 1.000 francs.

« Hôpital Saint-Antoine. — Amélioration du service d'oto-rhino-laryngologie, M. Lermoyez, 8.726 fr. 18.

« Hôpital des Enfants-Malades. — Construction d'un pavillon pour les chroniques chirurgicaux, M. Broca, 7.000 francs.

« Hôpital Beaujon. — Amélioration du service de chirurgie, M. Michaux, 3.560 francs.

Sanatoriums de Bligny. — Une place de médecin assistant est vacante aux sanatoriums de Bligny.

Conditions ; 3.000 francs par an, logé, chauffé, éclairé, blanchi, nourri.

— Une place d'interne en médecine est vacante aux sanatoriums de Bligny, pour un étudiant ayant 16 inscriptions.

Conditions : 1.200 francs par an, logé, chauffé, éclairé, blanchi, nourri.

Adresser les demandes pour ces deux places au médecin directeur des sanatoriums de Bligny, par Briis-sous-Forges (Seine-et-Oise).

Hôpital Maritime de Berck-sur-Mer. — Douze leçons sur la tuberculose des os et des articulations par MM. MÉNARD, chirurgien en chef; CALVÉ et ANDRIEU, chirurgiens assistants.

Ces leçons auront lieu du 2 au 13 Août 1909. Elles seront accompagnées de présentations de malades et de démonstrations pratiques. (Appareils plâtrés. Traitement des abcès.) Etudes de pièces anatomiques et de radiographies.

Prix du cours : 50 francs.

Se faire inscrire par lettre adressée à M. ANDRIEU ou à M. CALVÉ, hôpital maritime de Berck-sur-Mer.

NOUVELLES

La lutte contre la tuberculose. — Sur la proposition de M. Paris, le Conseil municipal de Paris vient de prononcer le renvoi à l'administration de la proposition suivante :

« Les crédits inscrits au projet de grands travaux pour combattre la tuberculose ou autres épidémies s'élèveront à la somme de 50 millions.

« L'administration est invitée à fournir au Conseil un état détaillé de la situation hygiénique des habitations de Paris. »

L'exercice de la radiographie. — Nous avons dans un précédent numéro publié les conclusions votées par l'Académie à propos de l'exercice de la radiographie. Il y a lieu de réparer une omission. L'Académie demande que « les directeurs des laboratoires où l'on pratique surtout la radioscopie soient choisis parmi les candidats admis et pourvus du diplôme de docteur en médecine ».

Bureau d'hygiène. — La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène de la ville de Cette (Hérault) est déclarée ouverte dans les conditions résultant de l'arrêté du maire en date du 28 Mai 1909. Le traitement alloué est fixé à 4.000 francs.

Les candidats ont un délai de 20 jours expirant, le 5 Juillet 1909, pour adresser au ministre de l'Intérieur leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent, en outre, demander à être entendus par la commission du conseil supérieur d'hygiène.

Syndicat médical de Paris. — Le Syndicat vient de constituer son bureau pour l'exercice 1909-1910 de la façon suivante : MM. Descout, président; Birabeau, Dalché, vice-présidents; de Pradel, secrétaire général; de Spéville, trésorier; Berruyer, Régis, secrétaires des séances; L. Archambault, rédacteur du Bulletin. Réunions mensuelles : le 5 de chaque mois, à 9 heures du soir, à la Faculté de médecine de Paris.

Œuvre d'enseignement médical complémentaire (Voyage d'Etudes Médicales de 1909). — Rappelons que le voyage d'Etudes Médicales E. M. I. 1909 aura lieu du 28 Juillet au 16 Août à travers l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande.

Itinéraire : Londres, Oxford, Cambridge, Sheffield, Manchester, Edinburg, Trossachs (excursion aux lacs écossais), Glasgow, Belfast, Dublin, Liverpool, Bristol, Londres.

Concentration à Paris. — Dislocation à Londres, d'où l'on pourra revenir à son gré avec des coupons de retour facultatifs.

S'adresser pour tous renseignements, au siège de l'Œuvre, 12, rue François-Millet, Paris, XVIe, le mercredi et le samedi matin de 10 à 11 heures (ou sur rendez-vous).

VIe Congrès national périodique de gynécologie, d'obstétrique et de pœdiatrie (Toulouse, Septembre 1910). — La VIe session du Congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pœdiatrie se tiendra à Toulouse, du 22 au 27 Septembre 1910, sous la présidence de M. le professeur KIRMISSON.

Les présidents de section seront : pour la pœdiatrie, M. le professeur KIRMISSON ; pour la gynécologie, M. le professeur HARTMANN ; pour l'obstétrique, M. le professeur ROUVIER (d'Alger).

Les demandes de renseignements devront être adressées au secrétaire général du Congrès, M. AUDEBERT, professeur de clinique obstétricale, 1, place Matabiau, à Toulouse.

Conférence. — Mairie de Luxeuil (Haute-Saône), 27 Juin 1909. Conférence sur l'Hygiène morale, par Mme M. Lipinska.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Paris, de Mme Simon Wulff.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — CONSULTATION ÉCRITE. — *Séance du 18 Juin.* — Ont obtenu : MM. Coyon, 18; Camus, 19; Lortat-Jacob, 19; Bensaude, 20.

Hôpitaux de Rouen. — M. Payenneville, après concours, a été nommé médecin adjoint des hôpitaux de Rouen.

Prix de la Société de médecine de Bordeaux. — PRIX FAURÉ. Suivant l'intention du fondateur, ce prix d'une valeur de 300 francs, devant être décerné au meilleur mémoire sur un sujet intéressant l'hygiène de la population peu aisée, la Société met au concours la question suivante : « Logements ouvriers insalubres et tuberculose, à Bordeaux ».

Les mémoires, écrits très lisiblement en français, doivent être adressés, franco de port, à M. Frèche, secrétaire général de la Société, 42, cours de Tourny, à Bordeaux. Les membres associés résidents de la Société ne peuvent pas concourir. Les concurrents sont tenus de ne point se faire connaître; chaque mémoire doit être désigné par une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom, l'adresse du concurrent ou celle de son correspondant. Si ces conditions ne sont pas remplies, les ouvrages seront exclus du concours.

RENSEIGNEMENTS

Ville d'eaux. — Import. établissem. therm. à céder.
Paris. — Clinique (voies digestives) à céder.
Station thermale. — Bonne clientèle à reprendre.
Remplacements. — Service gratuit toujours assuré.
S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

Remplacements. — *Externe des hôpitaux de Paris* demande à faire remplacements banlieue ou province, même éloignée, du 20 Juin au 15 Août. Ecrire *P. M.*, n° 311.

Médecin-adjoint sanatorium est demandé. Références sérieuses; de préférence médecin de la marine ou des colonies désireux se reposer. Ecrire *P. M.*, n° 313.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

AUTOUR DU MARIAGE

« *Doit-on se marier jeune* ? » Telle est la question soumise à quelques contemporains par M. le docteur Porcheron, qui dirige avec beaucoup de zèle et d'intelligence l'excellente revue le *Feu*, publiée à Marseille.

Invité à répondre, j'estime que le sujet est de ceux qui peuvent se plier à toutes les interprétations. — « Que voyez-vous dans le nuage, Polonius ? dit quelque part Hamlet. — Une belette, Monseigneur, ou bien un éléphant, ou encore une baleine. » Comme pour la nuée, tout dépend de l'angle sous lequel on l'envisage. Le mariage, la meilleure ou la pire des choses, touche au bonheur de l'individu aussi bien qu'à la perfectibilité de la race ; il se heurte aux plus graves problèmes sociaux, se rattache à l'histoire des mœurs ; enfin, il met en branle les fibres les plus intimes de l'âme humaine. Nul philosophe, nul historien, nul économiste qui n'ait fouillé le sujet, proposé sa solution. Aucune n'étant parfaite absolument, il en est ici comme de ces maladies pour lesquelles les médications abondent parce qu'on n'en a point de spécifique.

Roméo et cette petite excitée de Juliette s'aimaient avec frénésie. Ils étaient jeunes tous deux. — « Quinze ans, ô Roméo, l'âge de Ju-

liette ! » Eh bien, si les parents eussent permis leur union, il y a gros à parier, du train dont ils y allaient, qu'ils eussent fini par se jeter des assiettes à la tête. En revanche, nous voyons tous les jours des mariages d'automne se dorer, pour parler comme nos pères, de feux et ardents et durables.

A une question dont l'essence est aussi subjective, on ne saurait donc apporter la solution-type. Voyons néanmoins, en nous aidant de la Biologie, de l'Histoire, de la Philosophie, les approximations susceptibles d'être raisonnablement déduites.

***

Un simple regard sur la nature incite à l'affirmative. Dans le vieux logis où j'écris ces lignes, je n'ai qu'à lever les yeux sur le jardin d'où monte, après la pluie, la tiède haleine de la terre, pour assister à l'éternel manège des êtres et des choses emportés par le vertige sexuel. Les femelles d'oiseaux sont là, qui s'offrent et se refusent tour à tour; les insectes se poursuivent en bourdonnant, et les fleurs, parées de leurs robes de noce éclatantes, attendent le souffle qui leur apportera le grain de pollen fécondant. C'est au printemps, jeunesse de l'année, que la Nature fermente et se renouvelle. La jeunesse est le printemps de la vie; c'est pendant la jeunesse que les hommes, comme les animaux, doivent obéir aux grandes lois de l'union.

Au point de vue de notre bonheur personnel, la réponse n'est pas davantage douteuse, surtout pour nous, les mâles. La Femme, c'est tout le mariage, pourquoi différer les joies qu'elle nous peut donner? Son empire est fait de tendresse, de douceur, d'adresse, de complaisance; sans elle, rien de complet. Dans les jours troubles, lorsque l'homme hésite, n'est-elle pas là pour dissiper le mauvais enchantement? Par elle réconforté, le mari se rit des tracas. Un baiser lui rend des ailes, a dit Michelet. Pourquoi retarder ce baiser? Pourquoi laisser plus longtemps sa jeunesse se déchirer à toutes les ronces du chemin?

L'autre matin, à un déjeuner confraternel, j'avais vu les hommes arriver, le front encore barré de leurs soucis de clientèle, de concours, d'examens. Les femmes, elles, fleuries, empanachées, prêtes à plaire, s'étaient adaptées instantanément au milieu nouveau et s'essayaient à égayer l'heure fugitive, comme elles égayent et animent leur foyer. Chacune désirait briller, moins pour elle-même que pour apporter un nouvel hommage au mari. Ainsi que le disait hier le grand Kropotkine, le mariage est la forme la plus sublimée « de l'entr'aide ». Cela est vrai surtout pour nous médecins : pas de ménages plus unis que les nôtres. Et cette perfection ne date pas d'hier, si l'on en croit Diogène Laërce qui écrivit l'histoire de Périander, autant pour louer en lui le bon médecin que pour honorer le modèle des maris.

J'en arrivais donc, en regardant autour de moi, à préconiser le mariage jeune, si à la mode d'ailleurs depuis deux ou trois ans. Mais, hélas! au moment où mes affirmations se précisaient, voici que les objections accouraient en foule. Même si je ne me retenais, j'irais tout de go chercher Panurge et le bon Pantagruel pour vous faire ouïr leur fameux dialogue : Mariez-vous, ne vous mariez point.

A en croire des anthropologistes tels que Bachofen, Kovalewski, Edward Westermark[1], l'Humanité débuta par le clan communautaire. La famille, dont probablement l'origine est très humble, s'établit bien plus tard : Certain jour, le chef du clan, ayant ramené de ses expéditions quelque belle captive, fut autorisé à la nourrir dans une hutte séparée de la communauté. Rusée comme toutes les femmes, la primitive s'imposa au vainqueur, lui fit connaître la douceur d'un foyer, d'une femme toute à l'être aimé, et voilà l'embryon de la famille.

Quoi qu'il en soit, dans le clan communautaire les unions étaient rigoureusement bannies entre frères et sœurs ou entre parents directs cohabitant ensemble. Le but de cette proscription n'était point, disent encore mes auteurs, de parer aux dangers de la consanguinité, mais bien d'éviter les mariages précoces entre jeunes gens vivant sous le même toit. Au point de vue biologique, en effet, les unions trop hâtives ne sont point sans danger; leur date doit être subordonnée à celle de la complète ossification des os. Il faut en tout cas que les glandes génitales interstitielles aient fourni au développement intégral de l'individu avant que n'entre en jeu la glande à sécrétion externe réservée à l'espèce : Faute de quoi on risque l'insuffisance diastématique dont ont parlé ici même MM. Ancel et Boin, de Nancy. Au surplus, la léthalité, la morbidité et la morti-natalité des couples mariés trop jeunes montrent combien il faut tenir compte de l'âge. M. Ribot y fait allusion, et l'on n'a peut-être pas oublié la communication de M. Sage, de Bordeaux, qui, à propos d'une grossesse survenue à 12 ans, résumait l'étude de tous les faits semblables. Les plus belles observations d'ostéomalacie sont fournies par des femmes mariées et fécondées trop tôt, d'où une déminéralisation rapide et inévitable. Aux Indes, d'ailleurs, où les femmes se marient vers 8 ou 10 ans, la vieillesse précoce des mères, le rachitisme des enfants sont comme la rançon de ces unions prématurées.

L'homme, de son côté, n'est pas davantage apte à créer, dès l'adolescence, une famille. Si la femme, avec sa maturité cérébrale relativement rapide, est développée à 20 ans, lui, au contraire, peut-être parce que mentalement il doit aller

1. *The History of human mariage*, 2e édition, Londres, 1894.



plus loin, voit son âge ingrat durer plus longtemps. Tandis que ses jeunes compagnes évoluent à leur aise dans le monde, il reste attardé. C'est le dadais gauche et sauvage qui préfère apprendre l'intrigue auprès des femmes faciles, peu compliquées et tarifées.

Nous voilà donc, au point de vue biologique, en face de deux thèses, l'une et l'autre aussi défendables qu'opposées. L'Histoire va-t-elle nous débrouiller un peu?

***

Si je remonte le cours des âges, je vois que le mariage est retardé, mais pour le mâle surtout. Le vieil Hésiode, dans son poème des *Jours*, en fixe l'époque à 30 ans, et à 15 ans pour la femme. Aristote, dans sa *Politique*, incline vers 37 ans; la *République* de Platon penche pour 30 ou 35 ans. Les anciens Germains, au dire de César, ne l'admettaient qu'au delà de 20 ans. Les Grecs punissent le célibat, en vertu de ce principe que le citoyen fait partie d'une série et n'a pas le droit de l'interrompre. Les Romains mariaient leurs enfants dès le berceau. Comme nous, ils avaient pour guide le seul intérêt de la famille, et déjà pointait la sélection par l'influence et l'argent. Notre cérémonie est, au surplus, restée pareille à la leur : La jeune fille est sur un char, vêtue de blanc, la tête couronnée de fleurs. Autour d'elle, ses amies chantent le vieil hymne ὦ ὑμὴν, ὦ ὑμέναιε, dont elles ne comprennent pas le sens, et dont nous avons fait le mot Hyménée. Comparez le char aux carrosses de M. Dufayel, le vieux cantique à la *Marche nuptiale* de Mendelssohn ou aux chants liturgiques, et vous verrez une fois de plus combien le train du monde est lent.

L'Eglise serait aussi à invoquer. Cette puissance n'a-t-elle pas courbé 2.000 ans l'Humanité sous sa loi? Si elle n'avait pas fourni sa part de bonheur, nos aïeux l'eussent-ils si longtemps supportée? On l'a jugée peu favorable, sinon hostile, au mariage. Erreur! Elle en a fait un sacrement; que faut-il de plus? Ne vit-on pas un des plus chers favoris du Roi des Rois, Raphaël, l'archange qui l'approche de plus près, intervenir comme négociateur dans le mariage du fils de Tobie, faire le garçon d'honneur, inviter les amis de l'époux et prendre part aux joies innocentes de la fête? Il y a plus, le Christ lui-même s'assit, convive aimable, aux noces de Cana. Il y accomplit son premier miracle, « *primum signorum dedit* », en changeant l'eau en vin, réparant ainsi chez le père de l'épouse cette ladrerie dont l'histoire du peuple de Dieu nous offre en la Bible quelques traits remarquables. Saint Paul, le doux tisseur de tentes, n'a pas de paroles assez tendres pour « ce sacrement qui est une grande chose en Jésus ». La seule note discordante est donnée par Saint Jérôme, mais c'est là simplement œuvre de polémiste passionné et soucieux de réfuter l'affreuse hérésie des deux moines Helvidius et Jovinien, assez libidineux pour prétendre que la virginité était loin d'agréer au Seigneur.

Donc, l'Eglise est pour le mariage, elle le veut indissoluble; quant à l'âge, avec sa souplesse coutumière, elle se modèle aux usages. Toutefois, elle indique 21 ans pour l'homme, 18 pour la femme. Selon elle, pas de meilleur remède contre la débauche et ses suites. Le mariage a la vertu de l'Etole de Saint-Hubert, qui préservait de la grosse vérole. Au demeurant, elle conseille l'amour, mais de plus, fait piquant, elle autorise le plaisir, tout le plaisir, pourvu qu'il ait comme fin la procréation. Et en ceci elle est peut-être plus libérale que les sociétés antiques, par ailleurs si peu sévères.

J'insiste sur ce point car il explique, à mon sens, l'âge tardif préconisé par Hésiode aussi bien qu'Aristote et les autres. La volupté dans le mariage, chez les Grecs, est chose toute secondaire; pour les vrais baisers, on a la courtisane ou l'hétaïre. L'épouse, elle, reléguée au gynécée, n'est bonne qu'à donner, sans joie, de beaux enfants. A cet effet, il importe que l'homme soit de sens déjà un peu apaisés et domine sa femme, loin d'être mené par elle. Il faut encore que celle-ci soit jeune. Ainsi, le mari pourra lui servir de père et de guide, il fera son éducation, la dressera à sa guise. Le bon Plutarque, seul, tout en considérant le mariage comme un acte grave et austère, se montre un peu moins rigoriste. Nous avons de lui un discours, adressé probablement à la suite d'un banquet de noces, à de jeunes époux : « *Plutarque à Polonius et à Eurydice, salut.* » Cet épithalame, qui date presque de deux mille ans, semble par endroits avoir été prononcé, en plein XIXe siècle, aux alentours de Sainte-Clotilde. Donc, notre philosophe n'est pas ennemi d'une volupté modérée. Certes, les premières approches sont douloureuses, enseigne-t-il à l'épouse rougissante, mais se décourager serait ressembler à ces gens qui, après avoir subi la piqûre de l'abeille, lâchent le gâteau de miel. Oui, un peu de plaisir, mais pas trop : Hélène aimait les richesses et Pâris la volupté; Ulysse était prudent et Pénélope chaste. Ceux-ci furent heureux, les premiers attirèrent sur les Grecs une Iliade de maux. Certaine Vénus, de Phidias, dit-il encore, avait le pied sur une tortue, signifiant par là que l'office des femmes est de rester à la maison et de garder le silence. Il n'est pas, lui non plus, pour les unions précoces, et, comme nos modernes, il donne en plein dans le mariage de raison. « Ce n'est ni par ses yeux, ni par ses doigts qu'il faut se marier » : Entendez par là qu'on ne doit « ni regarder à la beauté, ni compter la richesse; les qualités morales seules doivent entraîner la décision ».

Dans la vieille société française, on se marie jeune. Chez les grands, la jeune fille passe du couvent à l'alcôve. Dans le peuple, mêmes mœurs. Le paysan de France choisit une femme comme un

bon cheval, sans surot ni boiterie. Puisqu'elle doit faire beaucoup d'enfants, vaut-il pas mieux la prendre jeune? Montaigne, cependant, tout imprégné de l'antiquité, est hostile aux unions précoces : « Je me mariai à 33 ans et loue l'opinion d'Aristote qu'on dit être de 35. » Lui aussi semble avoir glissé à l'erreur des psychologues, lui aussi aggrava le malentendu du mariage en l'envisageant sous l'angle austère du moraliste. La femme, compagne sacrée de l'homme, tenue étrangère aux transports de l'amour, ne doit pas être chiffonnée : « Les mariages faillent et se troublent qui s'acheminent par la beauté et désirs amoureux. Il y faut des fondements plus solides et plus constants, et y marcher d'aguet. Cette bouillante alaigresse n'y vaut rien... On ne se marie pas pour soi, quoi qu'on die; on se marie autant et plus pour sa postérité, pour sa famille. L'usage de l'intérêt du mariage touche notre race bien loin par delà nous; aussi est-ce une espèce d'inceste d'aller employer à ce parentage vénérable et sacré les efforts et les extravagances de la licence amoureuse. C'est une religieuse liaison et dévote... Le plaisir qu'on en tire, ce doit être une volupté aucunement prudente et consciencieuse. Que les femmes apprennent l'impudence au moins d'une autre main, elles sont toujours assez éveillées pour notre besoing. »

Je ne voudrais pas ternir la mémoire d'un homme que j'aime si fort; il me sera bien permis cependant de dire que si notre immortel psychologue se montra incomparable ami, il fut certainement piètre et assommant mari. J'aimerais, en effet, savoir ce que pensait de toutes ses tirades noble Dame de la Chassaigne, son épouse. Appelée au chapitre, peut-être eût-elle fourni un savoureux commentaire aux *Essais*, peut-être eût-elle soutenu une opinion peu favorable à son trop rigoriste époux. Comment! Il prétend que les femmes, ardentes comme braise, vivent accablées sous le joug de leur tempérament, et il ne trouve le mariage convenable que si « elles n'y vont que d'une fesse », pour employer une de ses expressions mêmes, un peu gauloise, mais si amusante et imagée! En vérité, peut-on être plus égoïste et illogique?

Pour revenir à ma question d'âge, certains arguments de Montaigne en faveur du mariage tardif ne manquent pas de cynisme; ils cadrent mal avec ses idées sur la sainteté de cette union faite pour préparer l'avenir, et avec l'intérêt pour la race affiché plus haut. « Il ne nous faudrait pas marier si jeunes, dit-il, que notre âge vienne quasi à se confondre avec celui de nos enfants, car cet inconvénient nous jette à plusieurs grandes difficultés. Un gentilhomme qui a 35 ans, il n'est pas temps qu'il fasse place à son fils qui en a 20; il est lui-même en train de paraître et au voyage des guerres et à la Cour de son Prince; il a besoing de ses pièces, et à celui-là peut servir justement cette réponse que les pères ont ordinairement en la bouche : Je ne me veux pas dépouiller devant que de m'aller coucher. »

Je ne parlerai pas de Rousseau, malgré *Emile*, malgré Sophie. Dans le domaine moral, Jean-Jacques fut une manière de Vaucanson : il créa l'automate sensible. La Nature donne un tour de clé et l'être artificiel déclare sa flamme, fait l'amour et abandonne ses enfants. Il rêve de bergeries, adore l'Humanité, mais fait couper le cou à ses semblables pour les rendre heureux.

***

Comme on vient de le voir en cette esquisse, certainement trop touffue, le mariage précoce, habituel chez les primitifs, est, au contraire, retardé chez les civilisés. En dehors de la nature et même contre elle, ceux-ci invoquent une foule de mauvaises raisons qui les font gémir en théorie, et dont ils sont esclaves dans la pratique. Par exemple, un père « raisonnable » ne donnera pas sa fille à « un homme qui n'a pas de position »; cela, vous l'entendez dire tous les jours. Comme on n'a pas de « position » avant 30 ans, concluez. Et, à ce propos, je saisirai l'occasion de soutenir incidemment que, dans le pile ou face du mariage moderne, c'est le mâle qui court les plus gros risques : le fiancé, en effet, a une situation, un passé facile à scruter : le collège, le régiment, les années d'études. La jeune fille, elle, n'a pas d'histoire, autrement on ne l'épouserait pas! Mais, que se cache-t-il derrière la jolie muraille de son front? Jusqu'à ces dernières années, c'était la pudique oie blanche prête à grimper sur l'armoire à glace à l'heure du berger; — rassurez-vous, cela a un peu changé, d'aucuns disent trop, beaucoup trop; — seulement, je le répète, de quoi demain sera-t-il fait?

Quoi qu'il en soit, et pour revenir à cette question d'âge, le grand statisticien Adolphe Bertillon avait publié, il y a déjà un demi-siècle, une étude qui fit en son temps sensation. Il y établissait d'abord que le célibat est la pire des conditions, les célibataires « jouant, vis-à-vis des gens mariés, le rôle de race inférieure ». Leur morbidité et leur mortalité sont plus fortes une fois et demie [1]. L'aliénation mentale, les suicides, les meurtres, les attentats contre la propriété s'observent deux fois plus fréquemment chez eux que chez les gens mariés. Heureusement, ces conclusions étaient trop absolues. Si la phalange grandissante des célibataires est accablée de tant de maux, n'est-ce pas à cause de l'immense proportion des infirmes non mariables, des mendiants qui ne le sont guère plus, et des hommes sous les drapeaux, soumis à mille vicissitudes? Mais là où Bertillon avait raison, c'est lorsqu'il s'élevait

1. Voir *L'évolution du mariage et de la famille*, par Charles Létourneau; Delahaye, éditeur, Paris, 1888. *La famille dans la société romaine*, Lecrosnier, éditeur, Paris, 1889; et article « Mariage » du *Dictionnaire de Dechambre*, Masson, éditeur.

contre la tyrannie de la dot, vestige intolérable des mœurs romaines, et contre les « mariages d'arrière-saison », source de dépopulation. De plus, en aucun pays du monde on ne voit autant que chez nous des vieilles femmes acheter de jeunes maris, et réciproquement. Pour lui, c'était un signe des plus inquiétants. Ce que je retiens seulement, c'est sa constatation des mariages tardifs.

Depuis Bertillon, une autre idée paraît se faire jour dans la jeunesse. Je connais, vous connaissez tous, une foule de braves garçons qui tiennent le raisonnement suivant : Ma femme m'apportât-elle 200.000 francs de dot, ce qui est un beau denier, je n'en serais guère plus riche : Elle en dépensera probablement les revenus pour ses toilettes. Moi qui, garçon, me contente de peu, je serai donc obligé d'augmenter mon train. Alors, si ces raisonneurs sont craintifs, ils fuient le mariage et installent quelque part leurs pantoufles. S'ils sont hardis, ils se marient jeunes, très jeunes, et recherchent moins la dot que leurs aînés.

J'avoue être tout prêt à les louer, ceux-là, et à les porter plus haut que nous. Mais je me demande si, au fond, les deux conjoints ne pensent pas trop à la porte de secours offerte par le divorce au cas où la comédie n'aurait pas réussi. D'autre part, est-il bien raisonnable, en général, de se marier à 20 ans ? La jeune fille, je l'ai dit déjà, n'est plus la petite oie blanche d'autrefois.

« *Quœris cur nolim te ducere, Galla ? Diserta es.* »

« Tu cherches pourquoi personne ne veut de toi Galla ? C'est que tu es savante. » Eh bien, le bon poète latin retarde ; aujourd'hui, toutes les filles à marier sont savantes, très savantes. Qui ne les entendit affirmer : Moi, je ne veux me marier qu'avec un homme supérieur ? — Sous-entendu : parce que je suis moi-même supérieure. Dans ces conditions, je vois mal un coquebin ignorant affronter sans péril l'aventure. Oh ! j'entends bien, souvent tout s'arrange sur l'oreiller, mais enfin on ne sait jamais !... Je suis donc partisan du mariage, pour le garçon, vers 28 ans, quand il connaît un peu la vie, car lui aussi, plus précoce, plus positif, vaut largement l'homme de 30 ou 32 ans que nous fûmes. Pour la femme, 20 à 22 ans me semble équitable. Malheur aux primipares de 30 ans ! disent, je crois, les accoucheurs.

Mais n'imaginez pas, au moins, qu'en cette longue étude j'épuisai le sujet. Voici qu'un autre problème plus redoutable se dresse. Les divorces vont augmentant ; le célibat, sinon le célibataire, se propage à outrance ; donc les liens de la famille se relâchent. On a jugé inutile le mariage religieux, et déjà le peuple, simpliste, trouve inutile aussi la comparution devant M. le Maire : Et en avant, l'union libre ! L'autre mois, un journal d'opinion modérée, s'adressant à Lyon, ville calme, à des lecteurs paisibles, fit un referendum sur le divorce. La majorité des réponses fut contre ce dernier, mais un plus grand nombre de lecteurs encore se déclarèrent partisans irréductibles du mariage libre. Faut-il appliquer à la famille le mot de la maîtresse de Louis XV : A parler net, fiche-t-elle le camp ? Enigme cruelle !

Pour ne pas finir à la manière de l'importune Cassandre, je me contenterai d'abriter mon optimisme, — oh ! combien relatif ! — derrière l'autorité des anthropologistes, habiles à invoquer l'évolution, à montrer l'Avenir qui, avec son effronterie habituelle, veut sortir du Passé. Je citerai aussi deux vers de Lucrèce, non parce que concluants, mais parce que l'idée en est belle, ce qui est, je l'avoue, une moins bonne raison :

« *Cedit enim rerum novitate extrusa vetustas,*
Semper et ex aliis aliud reparare necesse est. »

. . . . « Tout est métamorphoses :
Toujours un flot nouveau chasse les vieilles choses,
Et l'échange éternel rajeunit l'Univers. »

F. Helme.

LES CANCERS DANS LES PAYS TROPICAUX

Les cancers sont-ils aussi fréquents dans les pays tropicaux que dans les pays tempérés ? Pour répondre à cette question, M. Ortholan[1] vient de résumer la plupart des statistiques publiées sur la mortalité dans les pays tropicaux.

***

Afrique. — En Afrique, pour les régions *exclusivement tropicales* de ce continent, on ne trouve mentionnées dans aucun travail des observations de néoplasmes malins chez les nègres des diverses races.

Peut-être, dans ces pays, l'attention n'a-t-elle jamais été spécialement attirée sur ce point, ou bien les médecins ont-ils encore trop peu pénétré dans les milieux indigènes ? Cependant, c'est en général et de préférence pour des affections chirurgicales que les indigènes se confient aux praticiens européens, dont le nombre a été, ces dernières années, très augmenté. Dans les colonies africaines françaises en particulier, de nombreux médecins ont été envoyés dans le but de faire uniquement de la médecine indigène, mais aucune statistique ne relève des cas de cancer, aucune observation d'actes opératoires ou autres n'en fait mention.

Dans les possessions anglaises, on ne trouve pas trace d'un seul cas de cancer dans la Gambie et dans l'Ouest africain. L'opinion unanime des médecins est qu'il est très rare dans le protectorat de l'Est africain.

Balfour, du laboratoire de Khartoum, peut cependant citer, à titre de curiosité, le cas d'une femme nubienne atteinte d'ulcus rodens de la face.

Pour Madagascar, on trouve des statistiques assez détaillées. A Tananarive, pour une population de 65.951 habitants, sur un total de 4.632 décès en 3 ans, on ne trouve que 31 décès par cancer. Dans la

1. Ortholan. — « Les cancers dans les pays tropicaux ». *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, 1909, n° 1, p. 140.

colonie, en 1906, les statistiques des hôpitaux indigènes de 4 provinces centrales et de 2 provinces côtières signalent :

Entrées hospitalières	18,982
Entrées pour cancers	6
Décès pour toutes causes	631
Décès pour cancer	3

Les néoplasmes à caractère malin sont donc très rares dans les races noires.

Asie. — Les Asiatiques paraissent tenir une place intermédiaire entre les blancs et les nègres au point de vue de la susceptibilité spéciale aux cancers.

Preston Maxwel, à l'hôpital de Chang-Poo (Chine du Sud), a fait des recherches sur 11.000 malades et pendant une période de 3 ans 1/2. Sur ces 11.000 malades, il a observé 54 cas de tumeurs sur des femmes et 42 sur des hommes avec 41 carcinomes et 23 sarcomes.

A Hong-Kong (*British Medical Journal*, 7 Avril 1906), on a fait les statistiques suivantes dans la population chinoise :

De 1895 à 1904, il s'est produit 185 décès, dus aux tumeurs en général, donnant une proportion de 4 pour 100.000 habitants, tandis qu'en Angleterre, on obtient une proportion de 71 pour 100.000 habitants.

D'après un autre calcul, sur 15.305 décès de Chinois, on n'a relevé que 10 décès ayant pour cause des tumeurs malignes, soit seulement 0,65 pour 1.000 décès.

En relevant les statistiques de plusieurs médecins français, qui indiquent les diagnostics des maladies qu'ils ont eues à traiter chez les Chinois des provinces méridionales (Quang-Tong et Yunnan), on trouve que sur un total de 2.945 malades, ils n'ont observé que 3 épithéliomes et 4 sarcomes.

Dans l'Indo-Chine française, les tumeurs malignes sont également une affection assez rare.

Les statistiques militaires, pour les trois dernières années, ne citent aucun cas de militaire indigène traité pour une affection néoplasique.

Cependant, sur un effectif moyen de 12.000 soldats indigènes, beaucoup ont dépassé 30 ans. Dans le tableau de la mortalité de la ville de Hanoï en 1904, sur 1.430 décès, on en compte 18 pour tumeurs cancéreuses, soit une proportion de 12,5 pour 1.000 décès.

A l'hôpital de Yen-Baï, sur 1.850 malades ayant fourni 190 décès, Ortholan n'a vu et opéré qu'un sarcome ulcéré du sein et un épithéliome de la face.

En Cochinchine, à l'hôpital municipal de Cholon, qui reçoit des Chinois et des Annamites adultes, il est entré, en 1902 et 1903, 2.025 malades, parmi lesquels 815 pour cas chirurgicaux, et il est survenu 825 décès pour toutes causes. Dans cet ensemble de malades, on ne signale que 9 entrées pour cancer, dont un seul (cancer de l'utérus) est porté comme ayant entraîné la mort.

A l'hôpital de Choquan, aux environs de Saïgon, qui ne reçoit que des Annamites adultes, il est entré, en 1899 et 1900, 2.842 malades, dont 555 pour cas chirurgicaux, et il est survenu 568 décès. Dans cet ensemble de malades, on ne signale que 6 entrées pour cancer.

Au Laos, en additionnant les statistiques de trois établissements, on voit que sur 327 entrées à l'hôpital ayant donné lieu à 33 décès, on signale 3 néoplasmes du sein n'ayant pas occasionné de décès hospitalier.

Inde. — Allan Percy (*British Med. Journal*, 7 Avril 1906) donne les renseignements suivants sur l'île de Ceylan, habitée par des races très colorées.

En 1904, on constate d'après les divers rapports médicaux que 234 personnes sont atteintes de cancer sur une population totale de 3.812.000 habitants, ce qui donne une atteinte pour 16.290, soit 0 06 p. 1000.

Parmi ces 234 cas, 35 étaient des sarcomes.

La fréquence paraît à peu près la même dans les possessions françaises de l'Inde.

A l'hôpital de Pondichéry, en 1893, on signale :

Entrées pour cas chirurgicaux	148
Interventions chirurgicales importantes	90
Décès pour cancer (mésentère)	1

Au même hôpital, pendant les années 1900 et 1901, sur 175 opérations chirurgicales importantes, on n'a opéré que 3 cas de cancer, soit un ostéo-sarcome du maxillaire, 1 sarcome encéphaloïde du bras et 1 cancer du testicule.

Océanie. — Les cas de cancer seraient rares dans les possessions anglaises de l'Océanie (*Journal of Tropical Medicine*, 1er Mars 1905).

A Tahiti, il y a eu, à l'hôpital de Papeete, en 1904 et 1905, 61 opérations chirurgicales importantes. Une seule a été pratiquée pour ablation d'une tumeur (sarcome).

Dans l'archipel des Iles-sous-le-Vent, le nombre des malades traités par le médecin français a été de 359. Il s'est produit 5 décès, dont 2 par cancer (foie et utérus).

De tous ces renseignements, il résulte que les cancers existent dans les pays tropicaux et dans toutes les races humaines; mais leur fréquence est beaucoup moins grande qu'en Europe, et les races noires en particulier sont moins atteintes par les tumeurs malignes que les races blanches.

L'état civil n'existant pas, ou seulement à l'état embryonnaire, dans les contrées équatoriales, il est impossible de faire des comparaisons absolument exactes. Il paraît cependant que le taux de la léthalité par cancer dans les pays tropicaux est de beaucoup inférieur à celui des pays tempérés, les moyennes étant, d'après Bertillon, de 92 décès par cancer pour 100.000 habitants à Londres, 85 à Berlin et 102 à Paris.

Quant à la cause de la moins grande fréquence des néoplasmes malins dans les régions tropicales, elle semble tout à fait inconnue et personne n'en a tenté l'explication. Il est vrai qu'on ne connaît pas davantage la cause de la fréquence des tumeurs en Europe.

P. D.

CONGRÈS D'ASSAINISSEMENT ET DE SALUBRITÉ DE L'HABITATION

(Novembre 1909.)

Deux Congrès internationaux, celui de Paris, en 1904, celui de Genève, en 1906, ont déjà tenu leurs assises, et les représentants les plus autorisés de la science d'hygiène de tous les pays s'y sont rencon-

trés pour fixer les principes qui, d'après les idées actuelles, doivent assurer la salubrité des locaux habités.

Les nombreux vœux émis par ces assemblées, dont beaucoup ont été pris en considération, en France comme à l'étranger, ont eu, naturellement, un caractère d'internationalité nécessaire, puisqu'ils étaient émis par des représentants de pays divers.

Il a paru à la Commission permanente issue du premier Congrès que, avant la troisième manifestation internationale qui aura lieu à Dresde en 1911, il était indispensable de réunir, à Paris, un Congrès national où les questions déjà traitées seraient revues au point de vue français.

Il a donc été décidé que ce Congrès national d'assainissement et de salubrité se réunirait à Paris au commencement de Novembre de cette année, et un Comité d'organisation, présidé par M. Paul Strauss, sénateur, et comprenant parmi ses membres : MM. Letulle, Membre de l'Académie de Médecine, Lemoine, professeur au Val-de-Grâce, Henry Thierry, Depoully, Fillassier, Boureille, Louis Bonnier, Juillerat, Ch. Dupuy, etc., en a fixé le programme ainsi qu'il suit :

I. — Questions générales.

1° Enquête sur l'état d'application de la loi de 1902, relative à la protection de la santé publique, rapporteur : M. Marié-Davy;

2° Modifications à apporter à la loi de 1902, rapporteur : M. Talamon, avocat au Conseil d'Etat;

3° Modifications à apporter aux règlements sanitaires, rapporteur : M. Louis Bonnier ;

4° Les espaces libres dans les villes, rapporteur : (Non désigné.)

II. — Questions spéciales.

5° Le chauffage et la ventilation des locaux, M. Aug. Rey, rapporteur ;

6° L'éducation de la population en ce qui concerne l'hygiène de l'habitation, rapporteur : M. Gautrez;

7° L'assainissement des locaux habités par des ouvriers travaillant à domicile, rapporteur : M. N...

III. — Questions militaires.

8° De l'installation des bains-douches dans les casernes;

9° De l'installation des latrines dans les casernes, camps et cantonnements.

Il n'avait été question, tout d'abord, que de proposer aux suffrages du Congrès les modifications à la loi de 1902 et aux règlements sanitaires, imposées par les résolutions adoptées aux précédents Congrès ; mais dès l'instant qu'une critique devait être élevée au sujet de l'œuvre des législateurs de 1902, il a semblé aux organisateurs qu'il était préférable de donner à cette question toute l'ampleur désirable en demandant à tous les hygiénistes de France de donner leur avis sur la loi, sur son application et sur les modifications désirables.

C'est dans cet esprit qu'a été instituée l'enquête dont les résultats fourniront les matériaux du premier rapport et pour laquelle trois questionnaires ont été établis.

Le premier de ces questionnaires est destiné aux Préfets. Il comporte une première série de questions générales destinées à éclairer le rapporteur sur les efforts faits par l'Administration en vue d'appliquer la loi et sur l'état d'esprit des populations et des fonctionnaires au sujet de cette loi. Il comporte, en outre, une seconde série de questions relatives aux détails d'application administrative de la loi.

Le second questionnaire est destiné aux municipalités. Il comporte les mêmes séries de questions, adaptées à l'administration municipale.

Le troisième questionnaire est destiné aux médecins, aux architectes, aux ingénieurs, à tous ceux qui, s'occupant d'hygiène, sont susceptibles d'éclairer le rapporteur par leurs renseignements, leurs critiques ou leurs conseils.

Si chacun de ceux qu'intéressent ces questions, si chacun de ceux qui voient les difficultés d'application, les erreurs et les oublis d'une loi dans laquelle on n'a peut-être pas assez tenu compte des justiciables et dans laquelle on a peut-être été trop hypnotisé par des théories éphémères, si chacun de ceux-là veut bien répondre à notre questionnaire, les conclusions du rapport représenteront bien l'opinion générale et sur elles il sera possible de bâtir quelque chose de réellement pratique.

Comme les précédents, ce questionnaire comporte une série de questions générales :

Sur les règlements et les coutumes qui régissaient l'hygiène de l'habitation avant la loi de 1902.

Sur les résultats acquis en fait d'application de cette loi.

Sur l'accueil fait à la loi par les populations, les municipalités et les pouvoirs publics.

Sur l'éducation hygiénique de la population.

Dans une seconde partie, le questionnaire entre dans les détails d'application en ce qui concerne :

Les règlements sanitaires.

L'établissement et le fonctionnement du service de contrôle.

Le fonctionnement du bureau d'hygiène.

Les circonscriptions sanitaires.

La surveillance et le contrôle des constructions.

Les immeubles insalubres.

Les casiers sanitaires.

Chacune de ces divisions comporte des questions destinées à nous faire savoir par oui ou par non si les prescriptions de la loi sont suivies.

Elles comportent aussi des questions auxquelles nous attachons la plus grande importance.

Quelle est l'attitude des populations?

Quels obstacles rencontre l'application du point en question de la loi?

Quelles critiques y a-t-il lieu de formuler?

Quelles améliorations y a-t-il lieu d'apporter à la loi ou à son application.

Ces questionnaires seront envoyés par nos soins à tous ceux qui, à notre connaissance, peuvent nous éclairer; nous en adressons aussitôt à tous ceux qui, voulant aider l'œuvre entreprise, voudront bien nous en demander, soit pour eux, soit pour répandre dans leur entourage ou dans leur relations.

Nous croyons fermement faire une œuvre utile; la besogne entreprise est considérable; si chacun veut nous aider, nous espérons qu'il en sortira quelque chose, non de parfait, cela serait chimérique, mais quelque chose d'utile.

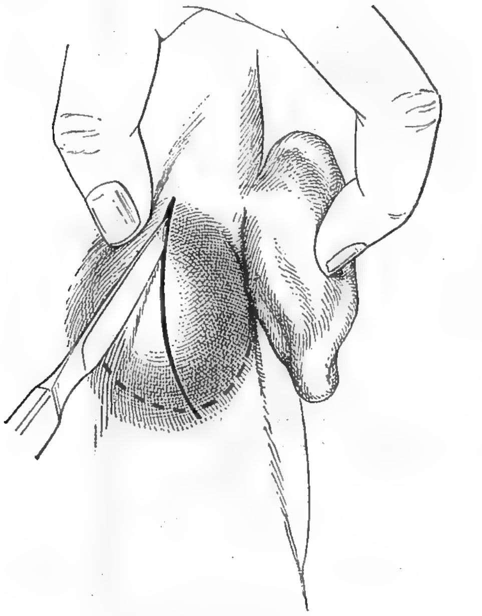
F. Marié-Davy.

Pour renseignements, s'adresser au secrétaire général du Congrès, 5, avenue d'Orléans, Paris, XIVe.

LIVRES NOUVEAUX

Victor Veau. — *Pratique courante et Chirurgie d'urgence* in *Précis de Technique opératoire par les prosecteurs de la Faculté de Médecine de Paris*, Paris, 1909, 1 vol. in-8°, avec 331 figures dans le texte, cartonné toile souple. Prix : 4 fr. 50. (Masson et Cie, éditeurs.)

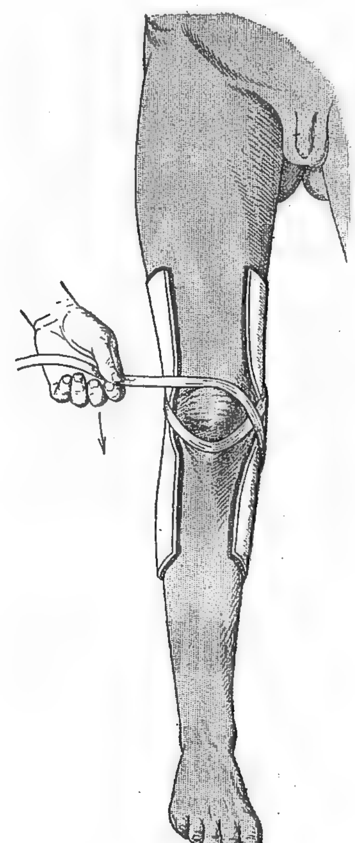
Il est inutile de donner des louanges à l'excellent



Spécimen des figures.
Incision de l'abcès mastoïdien.

petit traité de Victor Veau, intitulé *Pratique courante et Chirurgie d'urgence*. Le plus bel éloge de ce livre résulte du fait qu'en un temps très court il est arrivé à sa troisième édition.

La nouvelle édition a été considérablement remaniée et perfectionnée. L'auteur a supprimé certains chapitres, entre autres le traitement chirurgical des plaies pénétrantes de l'abdomen et de la grossesse tubaire rompue, car il pense, à juste titre, que ce sont là interventions de grande chirurgie, et que, pour les plaies de l'abdomen en particulier, l'abs-



Spécimen des figures.
Appareil pour la fracture de la rotule.

tention est préférable à une opération mal faite ou faite dans de mauvaises conditions.

Par contre, M. Veau a eu la louable pensée d'introduire un long chapitre sur le traitement des fractures usuelles; tous les praticiens qui liront ce livre auront grand profit à consulter ces pages substantielles et copieusement illustrées.

P. Desfosses.

H. Spindler. — *Les amétropies et leur correction par les lunettes* (Encyclopédie scientifique des aide-mémoire). Préface de M. le prof. agrégé Weiss. 1 vol. petit in-8° de 160 pages, avec 58 figures. Prix : 2 fr. 50. (Masson et Cie éditeurs.)

Ce manuel dont le texte est enrichi de nombreuses figures sait être à la fois simple et complet; on y trouve pour le débutant et le praticien des notions sommaires et de portée absolument pratique; on y trouve aussi, condensée et claire, la théorie nécessaire à celui qui veut pousser un peu plus loin l'étude des problèmes d'optique; chacun donc peut y prendre ce dont il a besoin. L'auteur n'a pas cru déchoir en multipliant les conseils de détail, au sujet de la façon d'examiner le malade, de prescrire les verres afin que l'opticien ne puisse se méprendre sur la prescription. En somme, ce livre est un livre s'adressant à plusieurs catégories de lecteurs, en particulier à ceux qui n'ont pu fréquenter assez les services d'ophtalmologie et qui tiennent à avoir des notions sur les amétropies et leur traitement; ils auront en lui un guide qu'ils sauront apprécier à sa valeur.

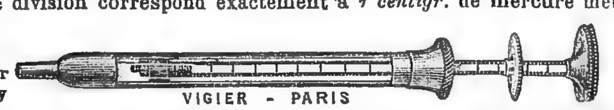
A. Cantonnet.

Prof. G. Marinesco. — *La cellule nerveuse*, 2 vol. in-18 jésus de 520-624 p. (O. Doin et fils, éditeurs.)

Qui trouve une technique nouvelle fait plus pour l'avancement de la science que l'inventeur de dix théories. Un exemple remarquable en est l'épanouissement de la cytologie nerveuse depuis les travaux initiaux de Golgi, Cajal et Nissl. Il était nécessaire qu'un esprit averti fît la synthèse de cette littérature touffue. Nul mieux que le professeur G. Marinesco ne pouvait réunir ce difficile ouvrage. Les deux volumes qu'il publie aujourd'hui répondent parfaitement au double besoin des chercheurs techniciens et des médecins aux vues larges. Les uns et les autres trouveront, à côté des découvertes et des idées propres à M. Marinesco, d'excellents chapitres sur la morphologie de la cellule nerveuse normale, les



Seringue spéciale du Docteur Barthélemy



Nouveau modèle déposé n° 22123

éléments chromatophiles, les neurofibrilles, le noyau, les canalicules endocellulaires, les inclusions cellulaires, les pigments, l'évolution de la cellule, sa physiologie, ses variations morphologiques selon ses différents états fonctionnels et surtout pathologiques après l'arrachement des nerfs, les variations de la pression osmotique et de la température après l'action des traumatismes, de l'anémie, de l'inanition, des agents toxiques et des injections. L'ouvrage se termine par une étude générale de la neuronophagie dans ses rapports avec la phagocytose et par une description précise des altérations cadavériques. Enfin, un index bibliographique de plus de 50 pages et de bonnes tables alphabétiques des matières et des auteurs font du livre de M. Marinesco un instrument de travail commode et utile que la France sera heureuse de devoir à la Roumanie.

LAIGNEL-LAVASTINE.

M. Urstein. — *La démence précoce et ses rapports avec la folie maniaque-dépressive.* 1909, Berlin-Vienne. 1 vol. in-8° de 372 p. Prix : 15 marks. (URBAN ET SCHWARZENBERG, éditeurs.)

Le grand mérite de cet ouvrage consiste dans son abondante documentation clinique que l'auteur a recueillie en suivant de nombreux malades durant des mois et des années. Trente observations détaillées sont rapportées à la fin du volume.

L'auteur s'est imposé comme tâche de faire une étude clinique aussi minutieuse que possible de la démence précoce et de son évolution chez les malades. De là, les chapitres sur la symptomatologie, le début, la terminaison, le diagnostic, etc., de l'affection.

Au point de vue psychologique, il considère que le symptôme essentiel de la démence précoce est un trouble de coordination, une sorte d' « ataxie intrapsychique ». Puis, poursuivant l'observation de ses malades, il a constaté qu'au cours de l'affection se rencontrent les phases circulaires de la folie maniaque-dépressive; de là cette conviction à laquelle il est parvenu, que « la psychose circulaire, dans la forme où on la caractérise aujourd'hui, ne représente rien d'unique, et peut être une phase du développement de la démence précoce ».

P. HARTENBERG.

G. Leven et G. Barret. — *Radioscopie gastrique et maladies de l'estomac,* 1 vol. in-18 jésus, de 200 pages, avec 35 figures, cartonné. Prix : 8 fr. 50. (O. DOIN ET FILS, éditeurs.)

Le fonctionnement et la forme de l'estomac ont paru à la lumière de l'écran fluorescent d'une observation si facile et si sûre que l'exploration radiologique de cet organe est devenue désormais habituelle.

Parmi les nombreux auteurs qui se sont attachés à fixer les aspects normaux de l'estomac et ses variations dans différents états pathologiques, MM. Leven et Barret se sont signalés par leurs patientes recherches. Ils ont eu la bonne idée de réunir leurs travaux et de présenter ainsi une vue d'ensemble sur cette nouvelle question de la radioscopie gastrique.

Leur technique, souvent personnelle, leur a fourni des résultats très précis sur l'évolution de la digestion gastrique, le mode de remplissage de l'estomac normal, son mode d'évacuation, la durée du séjour des aliments liquides et solides dans l'estomac, résultats dont les conséquences pour la médecine pratique sont heureusement mises en évidence.

L'étude des maladies de l'estomac les a conduits à des conceptions personnelles sur certains états pathologiques définis jusqu'ici uniquement par des signes cliniques, sans doute insuffisants, et leur a permis de réunir les schémas les plus caractéristiques de certaines lésions. Il faut remarquer particulièrement la cinquième partie de l'ouvrage consacrée à l'estomac des nourrissons, dont les caractères sont apparus à la radioscopie très différents de ceux de l'estomac de l'adulte. Les intéressantes observations faites par les auteurs ont un intérêt pratique immédiat en ce qu'elles permettent de déterminer un mode rationnel d'alimentation du nourrisson et d'instituer une thérapeutique physiologique dans le vomissement.

Les indications ainsi réunies, résultats d'observations soigneuses et d'une grande compétence, ont donc une réelle valeur, de telle sorte que se trouvent justifiées les larges promesses faites par les auteurs dans leur préface.

A. JAUGEAS.

A. Joffroy et R Dupouy. — *Fugues et vagabondage.* 1 vol. in-8° de 368 pages, avec préface de M. G. Deny, 1908 (F. ALCAN, éditeur). Prix : 7 francs.

Le regretté professeur Joffroy n'aura pas eu le plaisir d'assister à la publication de ce livre écrit en collaboration avec son distingué chef de clinique, et que M. G. Deny, de la Salpêtrière, présente aux lecteurs. Terminé cependant avant sa mort, cet ouvrage contient le matériel clinique considérable que le professeur avait accumulé durant sa longue carrière, et que M. Dupouy a enrichi de la plus récente bibliographie.

Les définitions que donnent les auteurs à l'objet même de leur étude sont à citer : ils définissent la fugue « l'abandon impulsif du domicile » et le vagabondage « le fait d'errer sans vouloir ou pouvoir revenir à un domicile fixe ». Ils passent alors en revue ces deux types de réactions volontaires morbides dans les diverses conditions où elles se produisent : enfance, idiotie, déséquilibre mental, hystérie, paranoïa, épilepsie, démence, confusion, délires, etc. Des observations illustrent chacune de ces formes de fugues et de vagabondage.

Certes, quelques-unes des considérations psychologiques émises dans le cours de l'ouvrage ne sont pas à l'abri de toute objection. On eût aimé aussi un peu plus de netteté dans l'ordonnance générale de l'œuvre, où, trop souvent, malgré les distinctions si précises du début, fugues et vagabondage paraissent confondus. Mais la critique ne saurait être sévère sur ce terrain mouvant de la pathologie mentale, où certitude et précision nous font également défaut; elle s'efface devant l'intérêt fondamental du livre qui a le mérite de nous présenter une étude d'ensemble sur un problème aussi important aux points de vue clinique et médico-légal.

P. HARTENBERG.

A. Balland. — *Comment choisir ses aliments pour établir son menu.* 1 vol. in-16, de VII-293 pages. Prix : 3 fr. 50. (J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, éditeurs.)

Ce petit livre vise l'application pratique des travaux et enquêtes qui se sont multipliés depuis quelques années sur l'alimentation ouvrière. Ce qu'on a fait depuis longtemps pour le vêtement et l'habitation des classes laborieuses doit s'effectuer pour leur

COLLO-IODE
COMPOSÉ COLLOÏDAL IODÉ
20 Gouttes = 1 gr. K1
Indications de l'Iode et des Iodures
DUBOIS
7 Rue JADIN - PARIS



nourriture. Ce ne sont pas seulement les principes de la bonne hygiène alimentaire qu'il faut inculquer aux masses, il faut mettre entre les mains des travailleurs des « guides » leur permettant de choisir pratiquement ce qu'il est avantageux de consommer.

On trouve dans le petit livre de M. Balland un bon nombre de renseignements, fort utiles parce qu'ils sont de première main, sur la composition des denrées alimentaires usuelles, leurs qualités, leurs défauts, les meilleures façons de les introduire dans le menu quotidien.

H. Labbé.

L. **Marchand.** — *Manuel de neurologie*, 1 vol. de 537 p. et 34 fig., 1909. (O. Doin et fils, éditeurs.)

Comme son aîné, le *Manuel de médecine mentale* paru récemment, ce livre se recommande à l'étudiant par sa logique et sa clarté. Il comprend deux parties : la première traite de la séméiologie du système nerveux, la seconde des affections nerveuses. Pour faciliter la compréhension des symptômes, l'étude séméiologique de chaque trouble nerveux est précédée d'un aperçu d'anatomie clinique. Ainsi l'étudiant ne voit plus seulement dans le symptôme un fait curieux à retenir de mémoire, mais la manifestation nécessaire d'un trouble fonctionnel dont il connaît ou croit connaître le siège. La réflexion s'exerce et la mémoire est allégée. Avec ce manuel en main, le néophyte peut épeler tout seul la phrase pathologique des malades qu'il voit chaque jour à l'hôpital, et rapidement il s'apercevra que la pathologie nerveuse est la plus facile de toutes, parce qu'elle est la plus déductive. Pour compléter le côté pratique de ce manuel, l'auteur expose à propos des affections nerveuses les méthodes de traitement les plus récentes. Un lexique, enfin, dans lequel sont indiqués les nombreux mots techniques, les noms des symptômes, signes, syndromes, maladies, permet au lecteur de retrouver facilement leur description dans le texte.

Laignel-Lavastine.

BIBLIOGRAPHIE

1882. — **P. Launay et H. Brodier.** — Maladies des veines et des lymphatiques. 1 vol. gr. in-8° de 266 pages, avec 39 figures. Prix : 5. fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1883. — **A. Mousseaux.** — La grande source de Vittel. 1 vol. in-12 de 200 pages (*Georges Chassel*, éditeur à Mirecourt).

1884. — **Ed. Ganche.** — Le Livre de la mort. 1 vol. in-16, de 252 pages. Prix : 3 fr. 50 (*Société des Auteurs-Editeurs*, Paris).

1885. — **G Monod.** — Les scolioses : *Essai de pathogénie*. 1 vol. gr. in-8°, de 265 pages, avec 54 figures. (*A. Maloine*, éditeur.)

1886. — **F. Lévy et A. Baudoin.** — Les névralgies et leur traitement. 1 vol. in-18 de 96 pages, cartonné. Prix : 1 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs).

1887. — **Havelock Ellis.** — L'Inversion sexuelle. Edition française par A. Van Gennep. 1 vol. in-8° de 336 pages. Prix : 5 fr. (*Mercure de France*.)

1888. — **H. Curschmann.** — Lehrbuch der Nervenkrankheiten. 1 vol. gr. in-8°, de XII-977 pages, avec 289 figures, cartonné toile. Prix : 24 marks (*Julius Springer*, éditeur à Berlin).

1889. — **F. Baraduc, F. Bernard, M.-E. Binet, J. Cottet, L. Furet, A. Piatot, G. Sersiron, Cl. Simon, F. Tardif.** — Clinique hydrologique. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de thérapeutique clinique à l'usage des médecins praticiens*, de x-636 pages. Prix : 7 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1890. — **A. Binet.** — L'Année psychologique : *Quinzième année : 1909*. 1 vol. in-8°, de XII-496 pages, avec nombreuses figures. Prix : 15 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1891. — **E. Le Ray.** — Du rôle de la végétation dans l'évolution du paludisme. 1 vol. gr. in-8°, de 633 pages, avec tableaux. Prix : 7 fr. (*A. Maloine*, éditeur.)

SOMMAIRES DES REVUES

JOURNAL DE PHYSIOLOGIE ET DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE

Sommaire du n° 3.

Travaux originaux :

V. Pachon. — Sur l'intersystole du cœur. Son existence chez le chien.

Henri Mathieu. — Recherches sur l'hydrolyse des protéines par les acides.

H. Busquet. — Contribution à l'étude de la valeur nutritive comparée des albumines étrangères et des albumines spécifiques chez la grenouille.

W. Mestrezat. — Contribution à l'étude chimique du liquide céphalo-rachidien. Remarques sur la nature du principe réducteur (analyse complète dans un cas d'hydrocéphalie consécutive à un gliome du cervelet).

G. Billard et P. Ferreyrolles. — Les eaux minérales envisagées comme sérums artificiels. Etude expérimentale et clinique des eaux de La Bourboule en injections hypodermiques.

H. Roger. — Les produits de dégradation des albumines. Leur toxicité.

P. Delanoë. — De l'hypersensibilité tuberculeuse. Un microbe peu virulent peut être doué d'un pouvoir sensibilisateur notable. Les phénomènes de l'hypersensibilité ne sont pas spécifiques.

Legry et Duvoir. — Cancer du rein avec volumineux kyste hématique.

Analyses.

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 10.

Mémoires originaux :

M. et Mme Dejerine. — Contribution à l'étude des localisations motrices spinales dans un cas de désarticulation scapulo-humérale remontant à l'enfance.

Brissaud et Bauer. — Sur les troubles de la motilité dans la maladie de Thomsen.

Analyses.

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

Société de neurologie. — Fiches bibliographiques.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 7 Juillet 1909, à 1 heure. — M. SOURDAT : Etude radiographique de la hanche coxalgique en particulier chez l'enfant; MM. Kirmisson, Gaucher, Lejars, Zimmern. — M. LE COZ : Contribution à l'étude du bec de lièvre bilatéral complexe; MM. Kirmisson, Gaucher, Lejars, Zimmern. — M. HENRIONNET : De l'hydroa vacciniforme de Bazin : MM. Gaucher, Kirmisson, Lejars, Zimmern. — M. SABLÉ : La hernie cérébrale acquise, ses rapports avec l'encéphalite (recherches expérimentales et cliniques); MM. Segond, Hartmann, Mauclaire, Ombrédanne. — M. FLESSAC : Sur quelques cas de laxité ligamentaire chez l'enfant (cloronisme pathologique); MM. Segond, Hartmann, Mauclaire, Ombrédanne. — M. GIRET : Formes cliniques de l'occlusion intestinale incomplète; MM. Segond, Hartmann, Mauclaire, Ombrédanne. — M. DELMANN : Enquête sur les résultats éloignés du traitement médical de l'ulcère de l'estomac dans la clientèle hospitalière; MM. Hartmann, Segond, Mauclaire, Ombrédanne.

Jeudi 8 Juillet 1909, à 1 heure. — M. FABRE : Physiologie pathologique de l'épiploon; MM. Dieulafoy, Chantemesse, Alb. Robin, Rénon. — M. QUIOC : L'examen fonctionnel de la sécrétion biliaire chez le nourrisson. Méthode applicable à la clinique; MM. Chantemesse, Dieulafoy, Alb. Robin, Rénon. — M. PEIGNEY : Etude comparative des globules rouges au cours de la colique de plomb; MM. Alb. Robin, Dieulafoy, Chantemesse, Rénon. — M. VINCENT : Contribution à l'étude du Casimeræ evulis; MM. Alb. Robin, Dieulafoy, Chantemesse, Rénon. — M. FILLIOZAT : Considérations sur l'insuffisance d'alimentation chez le nourrisson; MM. Hutinel, Gilb. Ballet, Hallopeau, Jeanselme. — M. SAGLIER : Contribution à l'étude des maladies simulées chez les enfants; MM. Hutinel, Gilb. Ballet, Hallopeau, Jeanselme. — M. REGNARD : Les tuberculines réactives dans la tuberculose ganglionnaire des enfants; MM. Hutinel, Gilb. Ballet, Hallopeau, Jeanselme. — M. HAMONIC : La Thérapeutique antivénérienne aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles; MM. Gilb. Ballet, Hutinel, Hallopeau, Jeanselme. — M. BRIDOUX : Contribution à l'étude histologique de l'endométrite subaiguë ou chronique; MM. Bar, Quénu, Ribemont-Dessaignes, Faure. — M. LEMELAND : De la torsion des fibromes utérins sous-séreux et interstitiels; MM. Bar, Quénu, Ribemont-Dessaignes, Faure. — M. DE PAOLI : De la nécessité pour le médecin d'obtenir le consentement de la femme pour pratiquer une opération chirurgicale au cours d'un accouchement difficile; MM. Bar, Quénu, Ribemont-Dessaignes, Faure. — M. LEULIER : Contribution à l'étude des goitres de la base de la langue; MM. Quénu, Bar, Ribemont-Dessaignes, Faure. — M. PAUL GERMAIM : Néphrectomie et grossesse; MM. Ribemont-Dessaignes, Bar, Quénu, Faure.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 5 Juillet 1909. — 1er, Chirurgien-dentiste (1re série) : MM. Roger, Macaigne, Mulon. — 1er, Chirurgien-dentiste (2e série) : MM. Nicolas, Grey, Branca. M. Gaucher, censeur; M. Desgrez, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, Legris, Marcel Labbé. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Gaucher, André Jousset, Lapère. M. Brissaud, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Mardi 6 Juillet 1909. — 1er, Chirurgien-dentiste (1re série) : MM. Chantemesse, Launois, Morestin. — 1er, Chirurgien-dentiste (2e série) : MM. Quénu, Gley, Thiéry. M. Prenant, censeur; M. André Broca, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Charité : MM. Raymond, Claude, Castaigne. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Charité : MM. Thoinot, Gouget, Jeanselme. M. Chauffard, censeur; M. Balthazard, suppléant.

Mercredi 7 Juillet 1909. — 1er, Chirurgien-dentiste (1re série) : MM. Pouchet, Nicolas, Branca. — 1er, Chirurgien-dentiste (2e série) : MM. Brissaud, Gley, Mulon. — 1er, Chirurgien-dentiste (3e série) : MM. Roger, Retterer, Macaigne. M. Gariel, censeur; M. André Jousset, suppléant.

Jeudi 8 Juillet 1909. — 1er, Chirurgien-dentiste (1re série) : MM. Pouchet, Launois, Morestin. — 1er, Chirurgien-Dentiste (2e série) : MM. Prenant, Retterer, Gley. — 1er, Chirurgien-dentiste (3e série) : MM. Rémy, Thiéry, Langlois. M. Chauffard, censeur; M. Maillard, suppléant.

Vendredi 9 Juillet 1909. — 1er, Chirurgien-dentiste (1re série) : MM. Pouchet, Nicolas, Branca. — 1er, Chirurgien-dentiste (2e série) : MM. Brissaud, Langlois, Mulon. — 1er, Chirurgien-dentiste (3e série) : MM. Roger, Retterer, Macaigne. M. Blanchard, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Samedi 10 Juillet 1909. — 1er, Chirurgien-dentiste (1re série): MM. Chantemesse, Retterer, Thiéry. — 1er, Chirurgien-dentiste (2e série) : MM. Quénu, Gley, Launois. — 1er, Chirurgien-dentiste (3e série) : MM. Rémy, Langlois, Morestin. M. Chauffard, censeur; M. Brumpt, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série). Beaujon : MM. Alb. Robin, Widal, Fernand Bezançon. — 5e (Deuxième partie) (3e série), Beaujon : MM. Gilb. Ballet, Gouget, Castaigne. M. Hutinel, censeur; M. Nicloux, suppléant.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Nancy. — M. Gérard est nommé préparateur des travaux pratiques de physique.

Ecole de médecine d'Amiens. — M. Flament est chargé, pour une période de 9 ans, de la suppléance de la chaire de pharmacie et matière médicale.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital de la Charité. — M. MAUCLAIRE, agrégé, commencera un cours de clinique le vendredi 2 Juillet, à 10 heures, et le continuera les mardis et vendredis suivants à la même heure, amphithéâtre Boyer.

Programme du cours. — Dix leçons cliniques sur des questions d'actualité chirurgicale.

Opérations abdominales, le jeudi. *Consultation de gynécologie*, le mercredi et le samedi. *Consultation pour les maladies des os et des articulations*, le jeudi et le vendredi.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — MÉDAILLE D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES. — *Médaille d'or* : M. Dubrulle, médecin principal de 1re classe.

Médaille de vermeil. — M. Véron, médecin principal de 1re classe.

Médaille d'argent. — MM. Lafeuille, Grall, Velten, médecins majors de 2e classe; Hornus, Varaiges, médecins aides-majors de 1re classe.

Conseil supérieur de l'Instruction publique. — La première session ordinaire du conseil supérieur de l'Instruction publique commencera dans la seconde moitié de Juillet.

Parmi les affaires qui seront soumises au conseil pendant cette session, nous relevons :

Projet de décret portant organisation des études en vue du diplôme de pharmacien;

Projet de décret relatif aux conditions auxquelles les pharmaciens de 2e classe peuvent obtenir le diplôme de pharmacien de 1re classe ;

Projet de décret relatif aux aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste ;

Projet de décret relatif aux droits à percevoir en vue de l'obtention du diplôme de chirurgien-dentiste.

XVIe Congrès international des sciences médicales (Budapest, 29 Août-4 Septembre 1909). — Voici la *première* liste des inscriptions françaises au Congrès de Budapest. La seconde liste sera publiée la semaine prochaine. Les noms, sans désignation de localité, sont ceux des médecins parisiens.

MM. Achard, Amoédo, Antonelli, Arnozan (Bordeaux), Baratoux, H. Barbier, de la Batie (Montpellier), Baumel (Montpellier), Bauzon (Chalon-sur-Saône), Bernheim, Bertholon (Tunis), Bertrand, Blanc (Montpellier), Blondel, Bozo, Bra, Braun, Brindeau, Caboche, Calot (Berck), Carles (Bordeaux), Cathelin, Charézieux, Chauffard, Chauveau, Chompret, Comby, Courmont (Lyon), Couréménos, Crouzet (Coussac), Cruet, David, Delorme, Desfosses, Destot (Lyon), Doyen, Durey, Fargin-Fayolle, Fleury (Saint-Etienne), Foveau de Courmelles, Galippe, Garnier, Gaumerais, Girès, Gouas (La Croix Saint-Leuffroy), Gourari, Granjux, Gréard, Gross (Nancy), Guelpa, Guinon, Hallopeau, Huchard, Hugenschmidt, Hutinel, Jablonski (Poitiers), Jacques (Nancy), de Jong, Kaufmann (Angers), de Keating-Hart, Keraval, Klippel, Kœnig, Kouindjy, Kritchewsky, Lagrange (Bordeaux), Laignel-Lavastine, Landouzy, Laveran, Le Cavelier, Le Filliâtre, Lépine (Lyon), Leprince, Lermoyez, Leroux, Lesné, Lévy-Bing, Lhermitte, Lion, Luc, Lucas-Championnière, Macon (Laon), Madeuf, Mantoux (Cannes), Marfan, Martin (Lyon), Martin (F.) (Lyon), Mauclaire, Meige, Mencière (Reims), Michaels, Miraillé (Nantes), Monier, Morax, Mouisset (Lyon), Noïca, Nuyts (Roubaix), Papillon, Péhu (Lyon), Petot, Philip (Bordeaux), Pinard, Poix (Le Mans), Przedniewicz, Queudot, Reblaud, Redard, Régis (Bordeaux), Régnier, Rey, Rivière, Robert-Simon, Robie, Rodier, Roger, Rosenthal, Roubinovitch, Roussy, Roux-Freyssinenq, Sargnon (Lyon), Segond, Sergent (Levallois-Perret), Servet (Auxerre), Sicard, Sicot, Simon, Terrier, Thésée (Brest), Thibaudier (Lyon), Thoinot, Tixier, Verchère, Vichot (Lyon), Villejean, Vincent, Walther.

Rappelons que les inscriptions pour la France sont reçues à la Sorbonne (bureau des renseignements) (26 fr. 30 pour les membres titulaires, 13 fr. 15 pour les adhérents).

Pour faciliter le logement des congressistes français à Budapest, le secrétaire général a retenu JUSQU'AU 30 JUIN, 150 lits au *Grand Hôtel Royal*. Passé ce délai, le Comité Hongrois reprendra la disposition des chambres non retenues. Il ne reste plus, à l'heure actuelle, que quelques chambres à deux lits (136 fr. 75 taxe comprise, pour la durée du Congrès et à trois lits (179 fr. 65). S'adresser *sans retard* à M. R. Blondel, secrétaire général, 103, boulevard Haussmann, Paris.

Radiumthérapie. — *Conférences de radiumthérapie*, sous le patronage de M. le professeur EDMOND PERRIER, membre de l'Institut, directeur au Muséum d'histoire naturelle et sous la présidence de M. le professeur GAUCHER, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Programme des conférences : Mercredi 30 Juin. — Ouverture des Cours, par M. le professeur GAUCHER; *La radioactivité*, M. MATOUT, assistant au Muséum.

Jeudi 1er, vendredi 2, samedi 3, lundi 5 Juillet. — *Physique médicale du radium. Traitement des cancers par le radium*, M. DOMINICI.

Mardi 6 Juillet. — *Application du radium au traitement des maladies nerveuses*, M. TOUCHARD.

Mercredi 7 Juillet. — *Application des boues radioactives en thérapeutique*, M. OCTAVE CLAUDE.

Jeudi 8 Juillet. — *Application du radium en gynécologie*, Mme SOPHIA FABRE.

Vendredi 9 Juillet. — *Emploi du radium dans les affections de l'appareil respiratoire et du tube digestif*, M. GUISEZ.

Samedi 10 Juillet. — *Application du radium au traitement des maladies cutanées*, Mme SOPHIA FABRE, M. OCTAVE CLAUDE.

Ce cours est public et aura lieu tous les jours de 5 à 6 heures du soir au grand amphithéâtre du Muséum d'histoire naturelle, entrée : 57, rue Cuvier.

Excursion. — M. HENRI LECOMTE, professeur de botanique au Muséum d'histoire naturelle, fera sa prochaine herborisation le dimanche 27 Juin, à Sevran-Livry, départ de Paris, gare du Nord, à midi 30.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — PREMIÈRE LEÇON CLINIQUE. — *Séance du 21 Juin.* — Ont obtenu : MM. Balthazard, 19; Clerc, 19; Decloux, 20.

Séance du 23 Juin. — Ont obtenu : MM. Ribierre, 19; Bensaude, 19.

Prosectorat. — A la suite du concours qui vient d'avoir lieu sont nommés prosecteurs, MM. Sauvé et Guimbellot.

Médaille d'or (pharmacie). — Le prix de l'Internat en pharmacie a été attribué à M. Detœuf. M. Mérizon a obtenu la médaille d'argent. L'accessit a été attribué à M. Vouillard.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA
PRESSE MÉDICALE
Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris.... 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements...... 10 fr.
Union postale............ 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LE SECRET PROFESSIONNEL DES INFIRMIERS MILITAIRES

La Presse Médicale a publié, il y a quelques mois[1], une intéressante étude de M. Maurice Champeaux sur le secret médical dans l'armée. On y lit ce passage relativement aux infirmiers militaires :

Les soldats, infirmiers non professionnels, mais remplissant les fonctions d'infirmier, sont-ils tenus au secret en vertu de l'article 378 du Code pénal ? M. Monod répond par l'affirmative, disant que ces infirmiers sont dépositaires « par état » du secret médical. M. Perrin pense qu'ils ne sont que des infirmiers « par ordre » et que, comme tels, l'article de la loi ne les atteint pas. On ne peut savoir comment la jurisprudence fixerait les choses si une action judiciaire venait à s'engager; quel serait le responsable, l'infirmier occasionnel, ou l'Etat qui n'aurait point donné au soldat un infirmier professionnel obligé au secret?

Puisqu'il est question dans ce paragraphe de « M. Perrin » sans autre désignation et sans référence bibliographique, je me crois obligé à déclarer que ce n'est pas moi qui ai émis l'opinion précitée et que, loin de partager cette opinion de mon homonyme, je suis fermement

1. Maurice Champeaux. — « Le secret médical dans l'armée ». *La Presse Médicale*, 28 Octobre 1908, n° 87.

convaincu, avec M. Monod, que les infirmiers militaires sont dépositaires « par état » du secret médical et, comme tels, soumis à l'article 378. Dans une note antérieure[1], j'ai d'ailleurs parlé du personnel hospitalier en général, sans vouloir distinguer les infirmiers militaires et les infirmiers civils. Pour ces derniers, il ne saurait y avoir de doute. Le Code pénal allemand est très clair sur leur responsabilité (§ 300); en France, à défaut de jugements et de l'inscription explicite du mot, l'esprit de la législation ne saurait être considéré comme douteux sur ce point : les infirmiers professionnels sont astreints au secret tel que le prescrit l'article 378 (voir le commentaire par M. St. de Lanzac de Laborie d'un arrêt de cassation du 13 Mars 1898, à propos du sens dans lequel il faut entendre les mots auxiliaire et confident nécessaire du médecin).

On peut, à l'appui de l'opinion que je partage, présenter quelques considérations nouvelles qui n'ont pas été, je crois, envisagées dans les récentes discussions de quelques sociétés.

⁂

Et, tout d'abord, *existe-t-il quelque disposition législative exemptant ceux qui agissent « par ordre » des obligations incombant à ceux qui agissent librement?* Aucun texte ni aucun usage ne permet de faire semblable distinction. Dès qu'on se trouve dans un état, dans une profession, dans une situation civile ou militaire quelconque, on est soumis aux obligations afférentes; on en a toutes les charges légales et tous les devoirs.

L'insoumis que les gendarmes ont dû aller quérir et l'engagé militaire qui est soldat par sa volonté ont la même consigne à observer et la même discipline. Les très rares réservistes qui remplissent leurs fonctions à contre-cœur ne sont pas soumis à un règlement autre que leurs camarades zélés, comme c'est le cas ordinaire. Le jeune homme qui s'est marié par la volonté inexorable de ses parents ou sous la menace d'un scandale a les mêmes devoirs que celui qui s'est marié librement. La procédure est la même pour le malheureux à qui un irascible voisin intente un procès et pour le plaideur volontaire, etc.

Alors, pourquoi un infirmier « par ordre » serait-il moins obligé au secret qu'un infirmier volontaire? et un infirmier militaire qu'un infirmier civil? Quand certaines nécessités de service obligent à une levée du secret, le médecin militaire en est seul juge et non l'infirmier : pourquoi celui-ci serait-il autorisé à être bavard même quand le médecin se tait, car c'est à cette anomalie qu'on arrive en définitive?

J'ajoute que « l'ordre » qui institue un infirmier militaire est d'ordinaire (je ne connais pas d'exception) accepté avec satisfaction, aussi bien dans les régiments que dans les sections. La fonction d'infirmier est considérée par les hommes comme plus agréable que le service actif ordinaire, et l'autorité des médecins comme plus paternelle que celle des officiers. Bref, « l'ordre » est donné de telle façon qu'en fait, il constitue la consécration d'une acceptation volontaire.

Mais ceci importe peu légalement; ce qui importe et ce qui est hors de doute, c'est que la loi et les traditions *n'ont jamais établi* d'échelle des devoirs allant de l'exemption à l'obligation, suivant le degré de consentement donné par l'individu qui entre dans un état ou une fonction.

⁂

Ce qui a pu établir une confusion de ce genre, c'est l'absence reconnue d'obligation au secret professionnel *pour les personnes qui approchent accidentellement d'un malade.* Par exemple : une personne tombe dans la rue, l'épicier du coin la ramasse et la déshabille pour faciliter la tâche du médecin; il voit une éruption syphilitique sur le tronc ou constate la présence d'un bandage herniaire; il le dit. Il ne viole pas un secret *professionnel* puisqu'il n'a pas une profession l'obligeant au secret; il est seulement *indiscret.*

La Cour de cassation a jugé le 8 Décembre 1864 que les dispositions restrictives de l'article 378 ne sauraient être étendues à ceux qui sont appelés *accidentellement* à soigner un malade. C'est ce qu'il importe de souligner : quelqu'un dont le véritable état, la véritable profession ne fait pas un « confident nécessaire » du médecin, échappe à l'application de l'article 378.

Mon épicier bavard n'échappe pas d'ailleurs pour cela à toute sanction, car s'il n'a pas commis une violation de secret professionnel, un délit, il a commis ce qu'on appelle « une action immorale » dommageable à l'intéressé. Il n'est pas passible d'une pénalité, mais peut être poursuivi par la victime de son bavardage et condamné à des dommages-intérêts (Répert. Dalloz, vol. XXXIX, p. 477).

Mais *notre infirmier militaire n'est pas dans le même cas que cet épicier*; ce n'est pas comme camarade ou voisin compatissant qu'il voit des malades, c'est comme infirmier, c'est-à-dire *comme individu chargé de soigner, comme auxiliaire du médecin, comme « confident nécessaire » du médecin*, puisque celui-ci a besoin d'aides pour exécuter ses prescriptions et tenir ses écritures. Le rôle de l'infirmier auprès d'un blessé ou d'un malade *n'est pas un rôle accidentel* comme celui de l'épicier du coin auprès du blessé tombé à sa porte; c'est un *rôle professionnel*, il soigne le blessé ou le malade parce qu'il a pour *état actuel* de le soigner, parce qu'il a l'investiture de la fonction d'infirmier. Il est alors, en somme, dans la même situation que l'infirmier civil et, comme lui, tenu au secret.

Qu'on n'objecte pas que la situation de l'infir-

1. M. Perrin. — « Le secret professionnel autour du médecin ». *La Presse Médicale*, 23 Mai 1908, n° 42.

mier militaire est plus précaire que celle de l'infirmier civil, et qu'il peut être révoqué d'un instant à l'autre. Peu importe, *la non-pérennité d'une fonction n'est pas une cause d'exemption des obligations qui s'attachent à cette fonction.* Si l'infirmier n'est infirmier qu'un jour, pendant ce jour, il en a toutes les charges et tous les devoirs, comme toutes les prérogatives. Moi qui suis soumis à l'article 378 comme médecin, je puis, si je le veux, cesser ce soir d'exercer ma profession; j'aurais pu cesser de l'exercer quelques heures après l'enregistrement de mon diplôme : oserait-on dire que ce droit de « m'évader » enlève quoi que ce soit de mes devoirs professionnels ?

Si peu stable que soit la fonction d'infirmier, du moment qu'elle existe et qu'un soldat en est chargé, il devient en même temps dépositaire éventuel des secrets qu'il connaîtra comme confident nécessaire du médecin. S'il en apprend ainsi, il devra donc rester muet sur ces secrets appris dans l'exercice de sa fonction. A défaut de la lettre, tel est certainement l'esprit des textes. Il serait d'ailleurs facile, au moyen de quelques « théories », d'inculquer des notions élémentaires de discrétion aux infirmiers militaires.

Cela nous intéresse tous, nous qui avons à les fréquenter, soit comme malades pendant notre service actif, soit comme supérieurs pendant nos périodes d'instruction.

Maurice Perrin (de Nancy).

CORRESPONDANCE

A propos de l'article nécrologique sur Bourneville.

Notre collaborateur, M. Romme, a reçu de M. le Professeur Farabeuf la touchante lettre que voici :

Honoré Confrère :

Vous écrivez : « Je n'ai pas connu Bourneville et je n'ai jamais eu l'honneur de l'approcher. » Je suis dans la même situation vis-à-vis de vous ; néanmoins je me permets de vous écrire pour vous remercier de l'article que vous avez consacré à cette espèce de saint laïque, à cet entêté jamais las, ayant de petits défauts et de grandes qualités, approuvé et soutenu de quelques-uns, systématiquement dénigré par beaucoup, abreuvé de plus de fiel que de miel... serviable aux individus, dévoué au bien public, qui n'a pas eu la part de bonheur qu'il méritait et qui serait mort sans honneurs si quelques personnes bien informées de première ou de seconde main, comme vous, ne lui avaient rendu justice généreusement.

Je compte pour rien les insignifiants services que je lui ai rendus il y a 35 ans et pour beaucoup le souvenir reconnaissant que je lui dois pour l'appui qu'il m'a donné quand j'ai organisé l'ancienne Ecole pratique.

Je vous dois donc un cordial remerciement.

L.-H. Farabeuf.

BIBLIOGRAPHIE

1892. — **H. Spindler.** — Les Amétropies et leur correction par les lunettes. 1 vol. petit in-8° (de l'*Encyclopédie des Aide-Mémoire*), de 162 pages, avec figures. Prix : 2 fr. 50 (*Masson et Cie*, éditeurs).

1893. — **R. Gaultier.** — Les Opsonines et la thérapeutique opsonisante par les vaccins de Wright. 1 plaquette in-18 de 80 pages, avec figures. Cartonné. Prix : 1 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs).

1894. — **Th. Nogier.** — Electrothérapie. 1 vol. in-8° de 528 pages, avec 251 figures, cartonné. Prix : 10 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1895. — **Schreiber** et **Rigler.** — Jahresbericht ueber die Fortschritte der inneren Medizin im in- und Auslande, *années* 1902 et 1903. *Tome I*, 1 vol. gr. in-8°, de XII-776 pages. Prix : 29 marks. (*Dr Werner Klinkhart*, éditeur à Leipzig.)

1896. — **Fr. Erben.** — Handbuch der aerztlichen Sachverstaendigen-Taetigkeit. Tome VII, fasc. 1. *Vergiftungen* (Allgemeines ; Anorganische Gifte). 1 vol. gr. in-8°, de XII-458 pages. Prix: 12 marks. (*Wilhelm Braumüller*, éditeur à Vienne.)

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES DE DERMATOLOGIE ET DE SYPHILIGRAPHIE

Sommaire du n° 5.

Travaux originaux :

R. Sabouraud. — Sur les soi-disant godets produits par des trichophytons et de soi-disant trichophytons producteurs de godets.

Pellier. — Etude des altérations déterminées par l'injection d'huile grise.

Recueil de faits :

Minot. — Un cas de lichen de Wilson du thorax et du bras à disposition zostérienne.

G. Thibierge et P. Gastinel. — Erythème induré de Bazin ; réaction cutanée positive et disparition des éléments primitifs à la suite d'injections intradermiques de tuberculine.

L.-M. Pautrier. — Mycosis fongoïde à tumeurs primitives d'emblée.

Ch. Audry. — Sur un soi-disant adénome sébacé congénital-unilatéral de la face.

Revue de dermatologie.

Revue de thérapeutique.

Variétés.

Les précurseurs de Schaudinn et Hoffmann.

Fiches bibliographiques.

REVUE DE LA TUBERCULOSE

Sommaire du n° 3.

Mémoires originaux :

S. Arloing et F. Dumarest. — Contribution à l'étude du traitement spécifique de la bacillose par les agents de l'immunisation passive et active (sérums antituberculeux et tuberculines).

Roger Voisin. — Méningite tuberculeuse anormale chez une jeune épileptique.

Léon Tixier. — Anémie grave de type pernicieux chez un tuberculeux.

Revue générale :

F.-X. Gouraud et Louis Krantz. — Valeur thérapeutique des tuberculines.

Revue analytique. — Variétés. — Nouvelles.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — Sont nommés : chefs de clinique chirurgicale : MM. Charbonnel et Laffargue; chefs de clinique chirurgicale adjoints : MM. Parcelier et Bourderon.

École de médecine d'Alger. — M. Gillot est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Alger.

— M. Ferrari, prosecteur d'anatomie, est nommé chef de clinique chirurgicale à l'Ecole de médecine d'Alger.

École de médecine de Nantes. — M. G. Favreul est nommé chef de clinique chirurgicale.

NOUVELLES

La lutte contre l'alcoolisme. — Le groupe antialcoolique du Sénat, réuni sous la présidence de M. Charles Dupuy, a décidé d'entrer en rapport avec la Ligue nationale contre l'alcoolisme pour étudier la question de l'alcoolisme et de ses remèdes aux colonies.

Le président a signalé l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la proposition limitant les débits de boissons.

Il a rappelé que le rapport sur la suppression de l'absinthe est en préparation et enfin qu'une proposition contre l'opium, portant 156 signatures, sera prochainement déposée sur le bureau du Sénat, par M. Catalogne, qui, dans une prochaine séance, fera un exposé complet de la question.

XVI[e] Congrès international de médecine de Budapest. — Le Comité hongrois a mis à la disposition de la Presse médicale un certain nombre de cartes. Pour la France, s'adresser au Secrétaire général du Comité français, M. Blondel, 103, boulevard Haussmann.

IV[e] Congrès international de Presse médicale. — Le *IV[e] Congrès international de Presse médicale* se réunira cette année à Budapest, les 27 et 28 Août, à la veille du XVI[e] Congrès international des sciences médicales, sous la présidence du professeur Posner (de Berlin).

Les séances auront lieu au Palais de l'Académie des Sciences (Akademia utcza 2, Budapest V), dont la salle a été mise gracieusement à la disposition du Congrès de la presse, par le Comité du Congrès international de médecine.

La séance officielle d'inauguration est fixée au 27 Août, à 10 heures du matin. La première journée sera consacrée à deux séances plénières, ouvertes à tous les journalistes médicaux inscrits au Congrès. La seconde journée comportera deux séances réservées aux membres de l'Association internationale de la presse médicale (Décision de la conférence de Paris, 3 Octobre 1908).

Outre un certain nombre de communications particulières, les questions suivantes sont inscrites à l'ordre du jour: Le contrôle des annonces; l'exclusion des auteurs d'articles-réclames; la lutte contre la presse médicale gratuite; création d'un bureau permanent des Congrès internationaux; l'unification de la terminologie médicale; l'unification des tables des matières des journaux médicaux; obligation de fournir un sommaire détaillé, rédigé dans une des trois langues officielles, pour tout auteur d'article original; création d'une agence centrale internationale publiant ces résumés, à l'usage exclusif des journaux médicaux.

Enfin quatre rapports seront fournis par: 1° M. Dejace (Belgique), sur le rôle de l'Association internationale de la presse médicale; 2° M. Dawson Williams (Angleterre), sur le Bureau permanent des Congrès internationaux; 3° MM. Posner et Schwalbe (Allemagne), sur les publications simultanées du même article par les auteurs dans des journaux ou des pays différents; 4° M. R. Blondel (France), sur les résumés à demander aux auteurs pour être publiés à la fin des articles originaux et sur la création d'une agence centrale de publication de ces résumés.

Pour ce Congrès, ouvert à tous les membres de la presse médicale, aucune cotisation ne sera exigée. La seule condition d'admission est d'être inscrit en même temps au Congrès international de médecine comme membre titulaire. Les demandes d'inscription et les annonces de communications doivent être adressées au Secrétaire général, Raoul Blondel, 103, boulevard Haussmann, Paris, avant le 1[er] Août.

III[e] Congrès international d'hygiène scolaire. — Le III[e] Congrès international d'hygiène scolaire se réunira à Paris, pendant la semaine de Pâques 1910 (29 Mars-2 Avril).

Tous les pays civilisés ont constitué des Comités et enverront des représentants.

Dès à présent on peut prévoir que cette manifestation en faveur de l'amélioration des conditions hygiéniques de l'Ecole et du Lycée aura une importance considérable.

Les 3 rapports généraux et les 30 rapports de section, sont pourvus de titulaires, tant français qu'étrangers.

S'adresser, pour les renseignements, au Secrétaire général, M. Dufestel, 10, boulevard Magenta, Paris.

Une protestation. — Un jugement du tribunal correctionnel de Cambrai vient de condamner à 16 francs d'amende avec sursis, cinq religieuses employées comme infirmières dans la clinique de MM. Depoutre et Jacomet. Le motif de la condamnation est que ces religieuses ont ouvert et dirigé un établissement congréganiste.

A la suite de ce jugement, les médecins de Cambrai viennent d'émettre le vœu suivant :

« Les docteurs soussignés, se plaçant en dehors de toutes questions politiques ou confessionnelles, n'envisageant que l'intérêt général des cliniques de France et reconnaissant que dans l'état actuel des choses le recrutement des infirmières laïques est encore insuffisant, émettent le vœu qu'on n'entrave pas le fonctionnement des cliniques en les forçant à changer leur personnel de gardes-malades religieuses. »

Corps de santé militaire. — M. le médecin inspecteur Vaillard, directeur de l'Ecole d'application du service de santé militaire, membre du Comité technique de santé, est promu au grade de médecin inspecteur général dans la 1[re] section du cadre des médecins inspecteurs généraux.

M. le médecin principal de 1[re] classe Martin, directeur du service de santé de la division d'Oran, est nommé au grade de médecin inspecteur dans la 1[re] section du cadre des médecins inspecteurs.

— M. le médecin inspecteur général Gentil, est placé dans la 2[e] section (réserve) du cadre des médecins inspecteurs généraux.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : En Cochinchine, MM. les médecins principaux de 2[e] classe Lafage, Dumas.

Au Tchad, M. le médecin aide-major de 1[re] classe Bouilliez.

Association confraternelle des médecins français (Société des secours immédiats en cas de décès). — Article premier. — Sous le titre de « Association confraternelle des médecins français », il est fondé à Paris, dans un esprit philanthropique et non spéculatif, une Société ayant pour but de réunir entre ses membres un *secours immédiat* (dix mille francs au maximum) et de le remettre aux ayants droit ou à la famille de chaque sociétaire décédé.

Art. 2. — Tout médecin français exerçant en France ou en Algérie peut faire partie de la Société.

Art. 5. — Le droit d'entrée dans la Société est de 15 à 45 francs, suivant l'âge et conformément au tableau ci-après :

De 25 à 30 ans, 15 francs; de 30 à 35 ans, 20 francs;



de 35 à 40 ans, 25 francs; de 40 à 45 ans, 30 francs; de 45 à 50 ans, 35 francs; de 50 à 55 ans, 40 francs; de 55 à 60 ans, 45 francs.

Les sommes ainsi recueillies constitueront un fonds de réserve.

Il est également dû, au moment de l'admission, une somme de 2 francs pour frais de titre.

ART. 6. — Lors du décès d'un sociétaire, chacun des membres survivants paiera une cotisation fixée selon le tableau ci-après et variant selon l'âge d'admission :

De 25 à 30 ans, 7 francs; de 30 à 35 francs, 8 francs; de 35 à 40 ans, 9 francs; de 40 à 45 ans, 10 francs; de 45 à 50 ans, 11 fr. 50; de 50 à 55 ans, 13 fr. 50; de 55 à 60 ans, 15 fr. 50.

ART. 9. — Lors du décès d'un sociétaire, il sera remis aux bénéficiaires le montant des cotisations versées par les membres survivants en règle avec la Société.

ART. 11. — Le secours est payable immédiatement à la personne désignée par le sociétaire au moment de son admission. Cette désignation peut toujours être révoquée ou modifiée au gré du sociétaire.

A défaut de désignation, le secours sera versé dans l'ordre suivant :

1° A la veuve; 2° aux orphelins; 3° aux ascendants.

Et ensuite à toute personne ayant légalement le titre d'héritier jusqu'au quatrième degré inclusivement et dans l'ordre déterminé par la loi.

Les demandes d'admissions, statuts, renseignements, doivent être adressées, soit au président : M. Geo. Tissot, 34, boulevard de Clichy; soit aux secrétaires : M. Lévy-Bram, 22, rue du Delta et M. Soulier, 33, rue des Trois-Frères.

CONCOURS

Médecin des hôpitaux. — A la suite du concours qui vient d'avoir lieu sont nommés médecins des hôpitaux, MM. Decloux et Bensaude.

Externat. — Le concours pour la nomination aux places d'élève externe en médecine, vacantes le 15 Mai 1910 dans les hôpitaux et hospices civils de Paris, aura lieu le lundi 20 Septembre 1909, à 4 heures précises, dans la Salle des Concours de l'Administration, rue des Saints-Pères, n° 49.

Les étudiants qui désirent prendre part à ce concours seront admis à se faire inscrire au Service du personnel de l'Administration tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 3 heures, du lundi 2 Août au mardi 31 Août 1909 inclusivement.

Pour les places d'élève, les Français et les étrangers de l'un et l'autre sexe sont admis à concourir en satisfaisant aux conditions exigées.

Tout étudiant qui justifie de quatre inscriptions au moins, prises dans l'une des Facultés de médecine françaises de l'Etat, peut se présenter au concours pour les places d'élève externe.

Il doit produire : 1° un certificat de ses inscriptions; 2° son acte de naissance; 3° un certificat de revaccination dûment légalisé et portant une date récente; 4° un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune où il est domicilié.

Les élèves externes sont nommés pour 2 ans, mais ils peuvent être prorogés successivement pendant une 3e, une 4e, une 5e et une 6e année par arrêté du Directeur de l'Administration sur le vu de leurs notes individuelles.

Les candidats qui désirent prendre part au concours doivent se présenter au Service du personnel de l'Administration, pour obtenir leur inscription, en déposant leurs pièces. Les candidats absents de Paris ou empêchés peuvent demander leur inscription par lettre chargée.

Toute demande d'inscription faite après l'époque fixée par les affiches pour la clôture des listes ne peut être accueillie.

Il est remis à chaque élève inscrit un bulletin d'inscription sur la présentation duquel il sera reçu à l'Amphithéâtre pour suivre les séances du concours.

Il est également remis, contre reçu, à chaque élève inscrit, un extrait du règlement général sur le service de santé contenant les dispositions relatives aux élèves des hôpitaux.

Avis spécial. — Par exception, les candidats qui doivent être appelés sous les drapeaux à la fin de l'année sont appelés à subir consécutivement les deux épreuves réglementaires dès l'ouverture du concours.

Nota. — Les extraits de naissance venant des départements et les certificats délivrés par des médecins ou fonctionnaires étrangers à l'Administration de l'Assistance publique devront être légalisés.

RENSEIGNEMENTS

Ville d'eaux. — Import. établissem. therm. à céder.
Paris. — Clinique (voies digestives) à céder.
Station thermale. — Bonne clientèle à reprendre.
Remplacements. — Service gratuit toujours assuré.
S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Médecin-adjoint sanatorium est demandé. Références sérieuses; de préférence médecin de la marine ou des colonies désireux de se reposer. Ecrire *P. M.*, n° 313.

Remplacements. — *Externe des hôpitaux de Paris* demande à faire remplacements banlieue ou province, même éloignée, du 1er Juillet au 15 Août. Ecrire *P. M.*, n° 311.

On demande pharmacien diplômé, pour la fabrication de spécialités. Excellentes références de toute nécessité (détailler). Ecrire : ARMANDY, 7, rue Feydeau, Paris.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris.... 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements........ 10 fr.
Union postale............ 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

PRIX ORFILA de 6000 fr. — PRIX DESPORTES
Académie de Médecine.

LA DÉSINFECTION DES LIVRES

La possibilité de la propagation des maladies infectieuses par les livres semble absolument indéniable.

Rappelons quelques exemples.

M. Brouardel, dans une conférence faite à Nancy, a signalé une épidémie de tuberculose qui se propagea parmi les employés des archives de Kharkof. Les bacilles de Koch pullulaient sur les pièces; car le conservateur, phtisique, avait l'habitude de tourner les pages à l'aide du doigt mouillé.

D'après Knop, de New-York, 20 commis du bureau d'hygiène de Lansing (Etats-Unis) auraient succombé à la tuberculose pour avoir manipulé des livres infectés par un colleur.

Josias a signalé un fait qui paraît démonstratif. Une dame, résidant avec sa fille dans une petite localité de Bretagne, indemne jusque-là de scarlatine, reçoit une lettre de son institutrice, qui voyageait alors en Allemagne. Cette personne racontait qu'elle avait eu la scarlatine, mais qu'à présent elle était en convalescence et venait d'entrer dans la période de desquamation. Or,

quelques jours après, la mère et la fille contractaient la scarlatine; une d'elles mourut.

Des expériences, dues à Krausz et faites à l'instigation des libraires hongrois, ont donné les résultats suivants sur la durée de virulence des

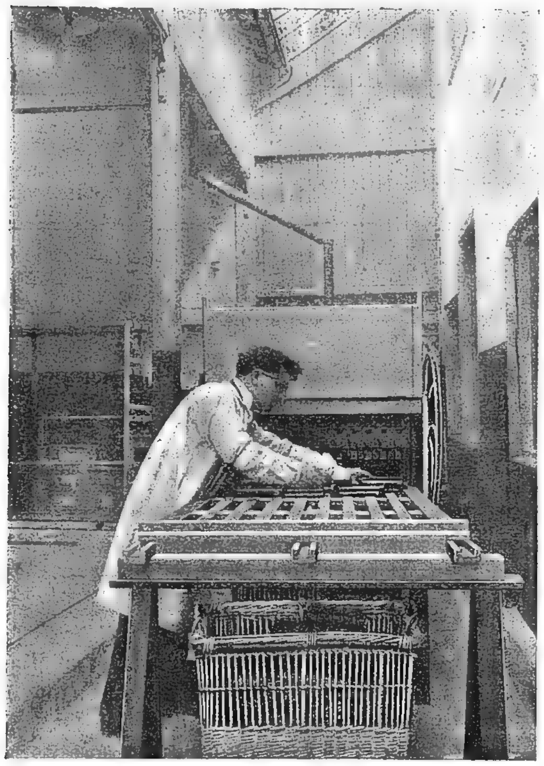


Figure 1.

Premier temps de la désinfection des livres : on les dispose sur la « batteuse », où ils seront soumis à l'action d'un ventilateur. (*La Nature.*)

germes déposés sur les feuilles de papier employé en librairie :

Vibrion cholérique	48 heures.
Bacille diphtérique	28 jours.
Staphylocoque	31 —
Bacille typhoïde	40 —
— tuberculeux	130 —

On voit que, de tous les microbes, le moins redoutable à ce point de vue est le vibrion du choléra, puisque, après deux ou trois jours, il est devenu inoffensif, tandis que le bacille de Koch reste virulent même après quatre mois.

Le danger de propagation de maladies par les livres est d'autant plus grand que ce sont d'habitude les malades et les convalescents qui constituent les meilleurs clients des « librairies circulantes ».

⁂

Pour la désinfection des livres, la vapeur d'eau sous pression est inutilisable, car elle détériore la reliure, abîme les feuillets ; le formol semble le procédé le meilleur; il a été proposé pour la première fois dans ce but par M. Miquel.

Le procédé de désinfection des livres par le formol est entré dans la voie pratique à la suite des travaux de MM. Championnière et Berliotz. Le procédé de ces auteurs consiste à soumettre les objets à la chaleur de l'étuve à 90 ou 95°, dans laquelle on vaporise un liquide générateur d'aldéhyde formique et éthylique.

C'est dans la même direction que ces chercheurs que s'est porté M. Marsoulan, qui s'est principalement attaché à résoudre les difficultés pratiques de l'opération et à réaliser à bas prix la désinfection.

Le système de M. Marsoulan nécessite l'emploi de deux appareils.

Le premier (fig. 1) s'appelle la *batteuse* : il se compose d'un châssis sur lequel sont fixés les volumes et d'un puissant ventilateur dont le courant d'air force toutes les pages du livre à s'ouvrir successivement, en même temps qu'une pompe aspire les poussières contenues entre les feuillets. C'est, en somme, un nettoyage par le vide.

Le second appareil a été baptisé *alvéole*. C'est une cage métallique à plusieurs étages, formée



Figure 2.

Deuxième temps de la désinfection : les livres sont disposés sur l' « alvéole », qui sera dans un instant poussé dans l'étuve. (*La Nature.*)

de cadres où les volumes sont suspendus par des pinces, les plats repliés en arrière, de manière à ouvrir largement les feuillets.

L'alvéole ainsi chargé est poussé dans l'étuve. Les étuves sont des caisses métalliques hermétiquement closes et obturées sur deux de leurs faces par des panneaux que des treuils peuvent lever verticalement, afin de livrer passage aux alvéoles.

Au milieu de l'étuve se trouve un réservoir rempli d'une solution d'aldéhyde formique.

Une circulation de vapeur régnant sous l'ensemble de la batterie permet de chauffer les étuves à 50° ; tandis que des tuyaux partant du plafond de chacune d'elles entraînent hors de la salle les vapeurs d'aldéhyde formique.

La désinfection ainsi pratiquée ne détériore ni le papier ni la reliure; elle est peu coûteuse et d'une efficacité, sinon absolue, du moins pratiquement très suffisante.

Souhaitons que ces appareils se généralisent et soient appliqués aux librairies circulantes et aux bibliothèques scolaires.

P. Desfosses.

VARIÉTÉS

L'hygiène et la sécurité des travailleurs.

Le IVe Congrès de « l'Association de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs », qui s'est tenu au Conservatoire des Arts et Métiers, sous la présidence de M. Briat, membre du Conseil supérieur du travail, a été l'objet de plusieurs rapports et communications méritant de retenir l'attention.

Les travaux du Congrès se sont ouverts par la lecture d'un important rapport de M. Montélimard, secrétaire général de l'Association.

Dans ce document, M. Montélimard exprime tout d'abord le regret de voir que les pouvoirs publics n'ont à peu près rien fait pour donner satisfaction aux revendications formulées par le Congrès de l'an passé. C'est ainsi, en particulier, qu'en ce qui concerne la loi des 12 Juin 1843 et 11 Juillet 1903, les modifications nécessaires pour en assurer réellement l'application n'ont point encore été apportées.

De même, rien n'a été fait jusqu'au jour présent pour parer aux dangers de contamination résultant de la manipulation des linges et des vêtements dans les boutiques et ateliers de blanchisseuses et de teinturiers dégraisseurs.

Cependant, si toutes les améliorations désirables n'ont point été apportées à l'hygiène des travailleurs, du moins certains progrès ont-ils été réalisés. Ainsi, a noté M. Montélimard, le ministre du Travail, conformément à un vœu adopté par le précédent Congrès, a déposé un projet de loi étendant aux enfants employés dans le commerce le bénéfice de la loi sur le port des fardeaux, loi qui n'est actuellement applicable qu'aux seuls enfants employés dans l'industrie. De même, le décret du 7 Mars 1901 comprend les femmes dans la réglementation des charges tolérées.

Parmi les améliorations importantes obtenues, il convient de mentionner celles résultant du décret d'Avril 1908 prescrivant des mesures de préservation dans les industries ou le personnel est exposé aux intoxications saturnines; ces améliorations, tout permet de le présumer, seront à bref délai complétées par le vote de la loi interdisant l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture.

Enfin, en terminant son rapport, M. Montélimard a fait part de la création toute nouvelle d'un laboratoire d'hygiène ouvrière, grâce à l'obligeance de M. A. Marie, qui a accepté de mettre son laboratoire à la disposition de l'Association.

L'Assemblée a ensuite entendu la lecture du rapport de la Commission des vœux sur le logement des travailleurs, rapport rédigé par MM. Samuel Bernheim et Henri Jusserant.

Dans ce document, après avoir constaté que l'application de la loi de 1902 doit apporter, par malheur très lentement, une amélioration notable dans l'hygiène de l'habitation, les rapporteurs ont rappelé ce qu'est aujourd'hui le logement des travailleurs et tracé le tableau de ce qu'il devrait et pourrait être.

Enfin, après avoir donné quelques indications pratiques concernant la construction, le choix et l'aménagement d'un logement salubre, les deux rapporteurs ont soumis au Congrès, qui les a adoptés, les vœux suivants :

Qu'une loi intervienne obligeant tous les propriétaires de la ville et de la campagne :

a) A refaire les ravalements intérieurs tous les dix ans de même que les ravalements extérieurs ;

b) A refaire les escaliers intérieurs et les logements tous les 5 ans; les tentures des appartements devront être refaites après grattage et lessivage des vieux murs ;

c) A faire désinfecter tous les locaux à chaque changement de locataire, cette désinfection restant à la charge des pouvoirs publics. A faire désinfecter les locaux industriels chaque fois qu'un ouvrier atteint de maladie contagieuse y aura travaillé et séjourné.

Sur la proposition de M. Fournier, le Congrès a adopté un vœu additionnel, demandant que la loi municipale soit modifiée de façon à autoriser les communes à construire des habitations ouvrières et à les louer au prix de revient.

Enfin, le Congrès a entendu un dernier rapport de M. Martial sur « l'assimilation des maladies professionnelles aux accidents du travail ».

D'après M. Martial, voici comment l'on pourrait, au mieux des intérêts de tous, solutionner cette question fort intéressante. Sans exiger aucune cotisation des ouvriers, on assurerait tout d'abord les diverses maladies qui sont sans doute possible d'origine professionnelle. Dans la suite, cette première liste de maladies se compléterait par l'addition de celles que l'expérience montrerait avoir également une origine professionnelle. Enfin, avec le temps, toutes les maladies arriveraient à être inscrites à l'assurance.

Georges Vitoux.

BIBLIOGRAPHIE

1898. — **V. Veau.** — Pratique courante et chirurgie d'urgence. *Troisième édition revue et augmentée.* 1 vol. in-8° de XIX-266 pages, avec 331 figures dans le texte (du *Précis de Technique opératoire* par les prosecteurs de la Faculté de Paris). Cartonné toile. Prix : 4 fr. 50. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Jeudi 15 Juillet 1909, à 1 heure. — M. FAROY : Le pancréas et la parotide dans l'hérédo-syphilis du fœtus et du nouveau-né; MM. Dieulafoy, Chauffard, Langlois, Jeanselme. — M. CADOUL : Traitement de certaines dermatoses par le goudron de houille brut; MM. Chauffard, Dieulafoy, Langlois, Jeanselme. — M. DURAND : De quelques procédés médicaux et chirurgicaux en usage dans le traitement de la maladie de la pierre avant le XIXe siècle; MM. Chauffard, Dieulafoy, Langlois, Jeanselme. — M. BLANCHET : Contribution à l'étude de l'anaphylaxie; MM. Chauffard, Dieulafoy, Langlois, Jeanselme. — M. GASTAL : Des purgatifs organiques (série anthracénique-cascarine en particulier) en thérapeutique; MM. Debove, Alb. Robin, Gilb. Ballet, Richaud. — M. VINIT : Contribution à l'étude de la marétine dans le traitement des pyrexies tuberculeuses; MM. Alb. Robin, Debove, Alb. Robin, Richaud. — M. CASTÉRAN : Pathogénie de la maladie de Parkinson; MM. Gilb. Ballet, Debove, Alb. Robin, Richaud. — M. FOUREST : Etude de quelques cas de trachéo-bronchite pseudo-membraneuse diphtérique et recherche d'un traitement rationnel; MM. Hutinel, Pierre Marie, André Broca, Claude. — M. BINET : Les rayons Rœntgen et les anévrismes de l'aorte thoracique; MM. Hutinel, Pierre Marie, André Broca, Claude. — M. DUPUY : Les réflexes dans la chorée de Sydenham; MM. Hutinel, Pierre Marie, André Broca, Claude. — M. MOSCOSO-MELGAR : Contribution à l'étude du stridor congénital des nourrissons; MM. Hutinel, Pierre Marie, André Broca, Claude. — M. FEUILLETTE : Contribution à l'étude des plaies pénétrantes de l'abdomen chez l'enfant. Plaies par armes à feu de petit calibre; MM. Pozzi, Quénu, De Lapersonne, Auvray. — M. GOLSCHMANN : Contribution à l'étude de la torsion du pédicule des tumeurs solides de l'ovaire; MM. Pozzi, Quénu, De Lapersonne, Auvray. — M. PAOLI : Les injections intra-rachidiennes de sulfate de magnésie dans le traitement du tétanos confirmé; MM. Quénu, Pozzi, De Lapersonne, Auvray. — M. LE MOAL : Fréquences et caractères du strabisme dans la région bretonne (Finistère) : MM. De Lapersonne, Pozzi, Quénu, Auvray. — M. THOMAS : L'examen médico-légal des poumons des nouveau-nés. La docimasie pulmonaire histologique; MM. Thoinot, Ribemont-Dessaignes, Balthazard, Brindeau. — Mlle PÉTROVSKAIA : Contribution à l'étude de la grossesse développée dans une corne utérine rudimentaire; MM. Ribemont-Dessaignes, Thoinot, Balthazard, Brindeau. — M. SIMON : Traitement précoce et rationnel de l'infection puerpérale; MM. Ribemont-Dessaignes, Thoinot, Balthazard, Brindeau.

Vendredi 16 Juillet 1909, à 1 heure. — M. BOUBE : De la mortalité infantile dans les dix premiers jours de la vie : MM. Pinard, Roger, Segond, Branca. — M. LARCHÉ : Syndrome œsophago-salivaire de Roger dans les sténoses de l'œsophage en général et dans le cancer en particulier : MM. Roger, Pinard, Segond, Branca. — Mlle LINGOIS : Contribution à l'étude de l'étiologie de la paralysie générale (Paralysie générale tuberculeuse) : MM. Roger, Pinard, Segond, Branca. — M. GUINEMAUD : Considérations sur l'ostéochondrite disséquante : MM. Segond, Pinard, Roger, Branca. — M. ROUVEIX : Anesthésie de la pulpe et de la dentine par injection sous-muqueuse profonde d'une solution d'anesthésique associé à l'adrénaline : MM. Reclus, Hartmann, Proust, Ombrédanne. — M. LANDAU : Occlusion intestinale par coudure de l'angle splénique du côlon : MM. Reclus, Hartmann, Proust, Ombrédanne. — M. PERRION : L'hôpital marin de Pen-Brou pour le traitement des tuberculoses osseuses et ganglionnaires; le climat de l'Atlantique breton : MM. Reclus, Hartmann, Proust, Ombrédanne. — M. PROST : Etude sur la luxatio erecta, variété rare de luxation de l'épaule : MM. Reclus, Hartmann, Proust, Ombrédanne.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 12 Juillet 1909. — 1er, Chirurgien-dentiste : MM. Gley, Branca, Mulon. M. Desgrez, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Brissaud, Retterer, Picard. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, Legry, Macaigne. M. Delbet, censeur; M. Gosset, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série) Charité : MM. Gaucher, André Jousset, Læper. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Charité : MM. Roger, Marcel Labbé, Zimmern. M. Hartmann, censeur; M. Ombrédanne, suppléant.

Mardi 13 Juillet 1909. — 1er, Chirurgien-dentiste : MM. Quénu, Gley, Thiéry. — 2e, Chirurgien-dentiste (1re série) : MM. Gilbert, Marion, Richaud. — 2e, Chirurgien-dentiste : (2e série), MM. Alb. Robin, Menetrier, Auvray. M. Prenant, censeur; M. André Broca, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Hôtel-Dieu : Raymond, Chauffard, Claude. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Hutinel, Hallopeau, Rénon. M. Pozzi, censeur; M. Morestin, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Charité : MM. Gilb. Ballet, Gouget, Jeanselme. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Charité : MM. Thoinot, Fernand Besançon, Balthazard. M. De Lapersonne, censeur; M. Maillard, suppléant.

Jeudi 15 Juillet 1909. — 2e, Chirurgien-dentiste (1re série) : MM. Pouchet, Renon, Marion. — 2e, Chirurgien-dentiste (2e série) : MM. Gilbert, Gouget, Morestin. — 1er, Chirurgien-dentiste (3e série) : MM. Faure, Desgrez, Fernand Bezançon. M. Prenant, censeur; M. Maillard, suppléant.

Vendredi 16 Juillet 1909. — 2e, Chirurgien-dentiste (1re série) : MM. Pouchet, Gaucher, Gosset. — 2e, Chirurgien-dentiste (2e série) : MM. Kirmisson, Thoinot, Desgrez. — 2e, Chirurgien-dentiste (3e série) : MM. Dejerine, Delbet, Zimmern. M. Gauthier, censeur; M. Langlois, suppléant.

Samedi 17 Juillet 1909. — 2e, Chirurgien-dentiste (1re série) : MM. Quénu, Desgrez, Jeanselme. — 2e, Chirurgien-dentiste (2e série) : MM. Gilbert Ballet, Auvray, Richaud. M. Prenant, censeur; M. Langlois, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Dieulafoy, Gilbert, Rénon. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Raymond, Alb. Robin, Gouget. — 5e (Deuxième partie) (3e série), Beaujon : MM. Hutinel, Widal, Fernand Bezançon. M. de Lapersonne, censeur; M. Claude, suppléant.

Cours de vacances. — Clinique médicale Laënnec (professeur M. L. LANDOUZY). — Etude, dans les salles et au laboratoire, des malades affectés de *maladies infectieuses et toxiques* (alcoolisme, fièvre rhumatismale, bacillo-tuberculose, cancer, diabète, diphtérie, fièvre typhoïde, gonococcie, goutte, méningite cérébro-spinale, paludisme, pneumo-coccie, sporotrichose, syphilis).

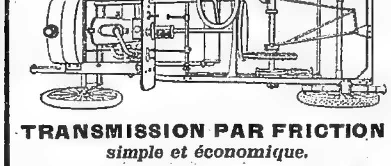
Sémiotique, pronostic, indications thérapeutiques générales des localisations de ces maladies sur les appareils respiratoire, cardio-vasculaire, nerveux, digestif, génito-urinaire, tégumentaire.

Le cours commencera le lundi matin 9 Août 1909, et comportera 24 leçons, par MM. L. LANDOUZY, professeur; MARCEL LABBÉ, agrégé; LÉON BERNARD, HALBRON, LAIGNEL-LAVASTINE, LORTAT-JACOB, SALOMON et VITRY, chefs de clinique médicale de la Faculté.

Les leçons seront faites (le matin, à 9 h. 1/2 précises; l'après-midi, à 2 h. 1/2 précises) dans les salles, à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale Laënnec.

Le droit à verser est de 100 francs pour le cours.

Sont admis, les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance de versement de droit. MM. les étudiants devront produire, en outre, la carte d'immatriculation.



On peut s'inscrire, dès à présent, au Secrétariat de la Faculté, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures, soit directement, soit par correspondance.

NOUVELLES

XVIe Congrès international de médecine. — Le Secrétariat général du XVIe Congrès international de Médecine enverra aux membres de cette Assemblée, pendant la première semaine du mois de Juillet, les légitimations qui les mettront en mesure de profiter des réductions accordées sur plusieurs lignes de chemins de fer et de navigation. Les congressistes recevront aussi bientôt le premier fascicule du volume contenant les rapports qui seront présentés à la section à laquelle ils ont déclaré vouloir appartenir.

Il est expressément recommandé aux membres du Congrès de ne pas tarder à faire retenir des appartements ou des chambres à Budapest pour la durée du Congrès, en s'adressant à cet effet au Bureau central des Voyages (IV, Vigado-ter, 1, à Budapest). Plus tôt ils le feront, et mieux le Bureau des Voyages pourra tenir compte de toutes les exigences, de tous les vœux. Ajoutons que les tarifs des chambres d'hôtel, établis par l'autorité compétente, comportent 3 à 20 couronnes (3 fr. 15 à 21 francs) par jour et par personne, et que les prix des chambres meublées en ville sont plus modiques (2,60 à 10 couronnes, soit 2 fr. 75 à 10 fr. 50, par personne et par jour). Les chambres à deux et trois lits reviennent encore meilleur marché, comme de juste. Cependant, il doit être bien entendu qu'on ne peut retenir des chambres qu'en payant d'avance pour toute la semaine du Congrès. (Demander au Bureau central des Voyages la circulaire spéciale.) Le Comité exécutif du Congrès ne cesse, d'ailleurs, de consacrer une attention toute particulière aux logements, car il tient beaucoup à ce que les congressistes soient pleinement satisfaits en toute chose et dans toute la mesure du possible.

Une grande soirée de réception, et d'autres fêtes et réunions amicales sont organisées en l'honneur des congressistes. Le Comité des dames a pris toutes les dispositions voulues pour que les femmes et les filles des membres du Congrès passent très agréablement leur temps dans la capitale hongroise.

Association des médecins des stations climatiques. — On nous télégraphie de Salies-de-Béarn que la section occidentale de l'Association des Médecins des stations climatiques, balnéaires et thermales du Sud-Ouest tiendra sa réunion annuelle dimanche prochain, à Argelès-Gazost, sous la présidence de M. Bergerat, président.

Dispensaire Furtado-Heine. — Une place d'interne en médecine sera vacante à partir du 15 Août. On choisira de préférence un externe des hôpitaux d'enfants.

S'adresser au Dispensaire, ou chez M. Ch. Leroux, 14, rue Chauveau-Lagarde.

CONCOURS

Clinicat. — Le concours pour le Clinicat vient de se terminer par les nominations suivantes :

Clinicat obstétrical. — MM. Lacasse, Roux, chefs de clinique titulaires ; Dupont, Le Masson, chefs de clinique adjoints.

Clinicat chirurgical. — MM. Hallopeau, Muret, Piquant, chefs de clinique titulaires.

Maladies cutanées et syphilitiques. — MM. Druelle, chef de clinique titulaire ; Claude, adjoint.

Médical infantile. — MM. Paisseau, chef de clinique titulaire ; Darré, adjoint.

Clinicat chirurgical infantile. — MM. Gasne, chef de clinique titulaire ; Perrin, adjoint.

Clinicat thérapeutique. — MM. Claret, chef de clinique titulaire ; Gy, adjoint.

Clinicat des maladies du système nerveux. — MM. Baudouin, chef de clinique titulaire ; Français, adjoint.

Clinicat médical. — MM. Israël de Jong, Agasse-Lafont, Leplay, Trémolières, chefs de clinique titulaires ; Gougerot, Doury, Chiray, chefs de clinique adjoints.

Clinicat des maladies mentales. — MM. Barbé, Kahn, chefs de clinique adjoints.

Hôpital d'Alger Mustapha. — Un concours pour 5 places d'élève interne en médecin et en chirurgie à l'hôpital civil de Mustapha aura lieu le 18 Octobre 1909, à 9 heures du matin, à l'hôpital civil de Mustapha.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de la direction de l'hôpital, au plus tard la veille du jour fixé pour le concours, jusqu'à 10 heures du matin, et fournir les pièces suivantes : 1° un extrait de l'acte de naissance ; 2° un certificat de moralité ayant moins d'un mois de date ; 3° un certificat de vaccination ou de revaccination ; 4° un certificat constatant la possession de 8 inscriptions au moins prises dans une Faculté ou dans une Ecole de médecine françaises ; 5° un certificat de nomination aux fonctions d'externe au concours.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale. . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LES PLACES VIDES DANS LA NATURE ET L'ORIGINE DES ADAPTATIONS

La Biologie comprend une question bien intéressante, c'est celle du *peuplement des places vides* à l'époque actuelle, peuplement qui entraîne l'apparition de variétés nouvelles d'êtres, végétaux et animaux.

Sous le nom de « place vide dans la Nature », M. Cuénot[1] comprend un milieu nouveau, susceptible d'être habité, qui apparaît en un point donné, par suite de circonstances cosmiques, ou plus simplement qui résulte d'interventions humaines. Une île volcanique qui surgit au sein des mers est une *place vide*; des eaux résiduelles de salines, qui, déversées à l'air libre, forment des mares salées en plein continent, constituent des *places vides* dont on peut connaître l'époque d'apparition; des plantes introduites sous forme de graines et acclimatées dans un pays différent

[1] L. Cuénot. — « Le peuplement des places vides dans la nature et l'origine des adaptations ». *Revue générale des Sciences*, 1909, 15 Janvier, 20e année, n° 1, p. 8.

de leur pays d'origine réalisent un milieu nouveau, une *place vide*, apte à héberger plusieurs sortes d'êtres.

Ces places vides apparaissent, en quelque sorte, comme des milieux stérilisés; une mare salée continentale est trop éloignée de la mer pour que des animaux marins puissent y parvenir; une plante introduite à l'état de graine n'amène aucun de ses hôtes habituels; on est donc dans de bonnes conditions pour étudier le peuplement de ces places vides.

***

La nature a horreur du vide, disaient les anciens; aussi toute place vide ne tarde pas à se peupler d'êtres divers.

En différents points de la Lorraine, nous dit Cuénot, existent des dépôts triasiques de sel gemme dont plusieurs sont ou ont été exploités; aux environs des usines qu'on y a installées, se trouvent presque toujours des mares salées formées par les eaux de déchet, en communication plus ou moins facile avec les ruisseaux d'eau douce avoisinants. La salure y est très variable, non seulement dans l'ensemble, mais encore dans un même point, suivant la saison; pendant les périodes de sécheresse, la salure peut dépasser de beaucoup celle de l'eau de mer (qui est, en moyenne, de 31 grammes de chlorures par litre) et atteindre jusqu'à 130 grammes de chlorures par litre.

Or, la faune des eaux salées de Lorraine est assez riche, très riche en individus, très pauvre en espèces; le peuplement s'est fait par des espèces de l'eau douce avoisinante. Il y a eu, à l'entrée des eaux salées, un *filtrage* qui n'a laissé passer que les formes d'êtres capables de s'acclimater à leurs conditions spéciales. Un poisson d'eau douce, l'épinoche, est entré dans l'eau salée, s'y reproduit abondamment et y atteint une plus grande taille que dans l'eau douce avoisinante; l'épinoche des mares salées de Lorraine possède 7 à 10 plaques latérales, tandis que l'épinoche d'eau douce n'en possède que 5 à 6.

Prenons un autre exemple : M. Marchal a fait des observations très intéressantes sur le peuplement, par une cochenille européenne, du *Robinia pseudo-acacia*, arbre d'origine américaine, qui a été introduit en Europe au commencement du XVIIe siècle. Le Robinia ayant été importé à l'état de graines, il est bien certain qu'il n'a amené avec lui aucun parasite et qu'il constitue pour l'Europe une place vide. Or, cette place vide est maintenant occupée par une cochenille de la grosseur d'un pois, appartenant au genre *Lecanium*, qui a même causé de grands ravages dans les plantations de cet arbre (Prusse rhénane et Alsace, Hongrie, diverses régions de la France).

En 1890, Horvath, entomologiste d'Etat de la Hongrie, inquiet de l'extension prise par ce nouvel ennemi, envoya des échantillons à Douglas, qui était alors le savant le plus autorisé pour la détermination des coccides. Douglas déclara que c'était une espèce nouvelle et la nomma *Lecanium robiniarum*. Or, cet occupant du Robinia, comme M. Marchal l'a démontré, n'est autre que le *Lecanium corni*, espèce qui vit sur toutes sortes de plantes européennes, depuis le cornouiller et les rosiers jusqu'à la vigne; mais le *Lecanium robiniarum* diffère du *Lecanium corni* par des caractères de taille, de coloration et de rugosité. Fait très curieux, Marchal a contaminé un *Robinia* avec des *Lecanium corni* récoltés sur un pêcher et les larves nées et nourries sur le *Robinia* sont devenues des coccides, présentant à leur état de complet développement la coloration, la taille et la forme du Lecanium Robiniarum. Par contre l'expérience inverse (infection d'un pêcher, de rosiers et de vigne) par des Lecanium Robiniarum n'a pas donné de résultats.

Du reste, le *Lecanium corni* avait déjà occupé en Europe d'autres places vides, on l'a signalé sur le kaki du Japon, sur la glycine de Chine, etc.

On pourrait citer maints exemples d'êtres adaptés à vivre dans les conduites d'eau de ville, milieu où règne une obscurité absolue, une température presque constante et un courant d'eau très violent, dans les galeries de mines qui constituent de merveilleux champs d'expérience pour la vie de cavernes.

Dans les conduites d'eau vit un mollusque, le *Dreissensia polymorpha*, souvent assez abondant pour avoir amené l'obstruction des conduites, et dont la coquille et le byssus ont une solidité telle qu'ils puissent résister aux violents courants de chasse d'eau; dans les galeries de mines vit l'Amphipode *Niphargus*, espèce aveugle et dépigmentée, habitant normal des nappes d'eaux souterraines.

***

D'une façon générale, lorsqu'une place vide se produit dans la nature actuelle, elle est peuplée plus ou moins rapidement par des animaux ou des plantes du milieu voisin, *mais seulement par les espèces capables de gagner la place vide par leurs moyens de migration et capables de s'habituer à ces conditions spéciales et d'y prospérer.*

Si l'on examine les espèces caractéristiques des places vides qui se sont peuplées de nos jours, on constate qu'elles sont *adaptées* au milieu, c'est-à-dire qu'elles possèdent les organes essentiels, adéquats aux conditions particulières du milieu. Mais ces *adaptations ne sont pas produites par le milieu;* elles ne résultent pas des changements insensibles se transmettant de génération en génération, elles se produisent rapidement. Les épinoches ont envahi les mares salées parce qu'ils sont construits de telle sorte qu'ils peuvent résister aux changements de concentration de l'eau, qu'on peut, par exemple, les faire passer subitement de l'eau de mer dans l'eau douce et

vice versa, les faire vivre dans l'eau sucrée à 10 pour 100.

Le *Dreissensia*, d'origine marine, avait son robuste byssus et sa forme de coquille avant de pénétrer dans les conduites d'eau.

Le *Lecanium* du cornouiller possédait en puissance la faculté de prospérer sur le Robinia, la glycine et le kaki, avant qu'il fût question d'introduire ces végétaux en Europe.

Si le *Lecanium du Robinia* diffère du *Lecanium du Cornouiller*, c'est parce que la rencontre d'un milieu adéquat a donné de l'importance à des caractères qui étaient jadis sans grande utilité ou même sans usage.

***

Pour M. Cuénot, il est facile de montrer l'existence, chez les animaux actuels, de nombreux *caractères préadaptifs* ou *prophétiques* qui ne leur sont pas visiblement utiles dans le milieu où ils vivent ou qui dépassent leurs besoins, mais qui constituent des adaptations évidentes pour d'autres milieux où ils n'ont pas pénétré. Par exemple, il existe sur les côtes de la Californie méridionale un poisson, le *Typhlogobius californensis*, mesurant au maximum 7 centimètres de longueur; ce poisson est aveugle, les yeux étant très petits, recouverts par la peau et fonctionnels seulement chez le jeune; il est d'un rose clair uniforme (couleur du sang vu par transparence), sans écailles; c'est-à-dire qu'il a les caractères du cavernicole le plus typique (ses yeux sont même plus dégénérés et sa couleur plus claire que chez le *Chologaster Agassizi* du Mammoth cave); or, ce poisson aveugle vit sur la côte, entre les limites des marées, dans le sable, dans les fentes de rochers, exactement comme beaucoup d'autres poissons très normaux. Ce lucifuge n'est-il pas parfaitement préadapté à la vie dans les cavernes?

Certains animaux sont cavernicoles parce qu'ils trouvent dans les cavernes des conditions adéquates à leur structure et à leur physiologie.

***

On le voit, l'étude des places vides dans la Nature, en ce qui concerne l'adaptation aux milieux, nous entraîne bien loin des idées de Lamarck et de Darwin.

P. Desfosses.

LIVRES NOUVEAUX

Hans Curschmann. — *Lehrbuch der Nervenkrankheiten.* 1 volume gr. in-8° de XII-977 pages, avec 289 figures, cartonné toile. Prix : 24 marks. (Jules Springer, éditeur, à Berlin.)

Ce traité des maladies nerveuses, superbement édité ne s'adresse pas seulement aux étudiants, mais à tous les médecins, car s'il se présente sous une forme didactique qui ne se prête pas aux discussions et manque de bibliographie, les noms des hommes particulièrement compétents en Allemagne qui ont signé chaque article sont de sûrs garants de sa valeur.

Il suffit de dire que Schœnborn et Steinert ont traité les nerfs périphériques, Rothmann la moelle, Curschmann les myopathies, Liepmann le cerveau et particulièrement l'aphasie et l'apraxie, Starck les méninges, Muller et Curschmann le sympathique et les syndromes vaso-moteurs et trophiques, Queusel les intoxications nerveuses, et enfin Krause la chirurgie de l'encéphale, de la moelle et des nerfs, pour confirmer le lecteur dans l'idée que ces articles bien ordonnés, clairs et relativement concis, sont l'expression exacte de la science neurologique allemande contemporaine.

Laignel-Lavastine.

BIBLIOGRAPHIE

1897. — **V. Hutinel.** — Les maladies des enfants. Tome II. *Infections chroniques. Paludisme. Rhumatisme. Maladies du sang. Maladies de la nutrition.* 1 vol. gr. in-8° de 823 pages, avec 34 figures et 2 planches en couleurs. Tome III. *Maladies de l'appareil digestif, du foie, des reins et des organes génitaux. Intoxications.* 1 vol. gr. in-8° de 779 pages, avec 14 figures. Prix des deux volumes : 40 fr. (*Asselin et Houzeau*, éditeurs.)

1899. — **L. Fiaux.** — La prostitution réglementée et les pouvoirs publics dans les principaux États des deux mondes. 1 vol. in-8° de XXIV-425 pages. Prix : 5 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

SOMMAIRES DES REVUES

LA REVUE PHILANTHROPIQUE

Sommaire du numéro du 15 Juin 1909.

Articles originaux :

L. Landouzy. — Le Sanatorium de Bligny.

Paul Strauss. — La politique sanitaire et le devoir social.

Henri Monod. — De l'exécution de la loi du 15 Avril 1902 relative à la protection de la santé publique.

H. Thulié. — Le Dr Bourneville.

Louis Rivière. — Une nouvelle loi hollandaise sur la répression du vagabondage.

Caillard. — Les pupilles anormaux de l'Assistance publique (*fin*).

Revue d'assistance :

Note du Secrétariat général. — Travaux des Assemblées générales : Séance du mercredi 26 Mai 1909. — Statuts de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance. — Visites de la Société internationale : L'asile Ledru-Rollin. — L'orphelinat Hériot.

Variétés.

Inauguration de la fondation Pierre Budin.

Informations. — Echos. — Bibliographie.

Bulletin, par M. **Paul Strauss.**

CHAIX & Cie, 19, rue de l'Orée, PARIS. — Contenue dans des Cruchons de grès, le "SUCCO" conserve indéfiniment ses propriétés physiques et thérapeutiques

NOUVELLES

Assistance aux vieillards. — Un décret présidentiel institue auprès du ministre de l'Intérieur un Comité consultatif de l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Ce Comité sera appelé à donner son avis sur les questions relatives à l'application de la loi du 14 Juillet 1905 qui sont renvoyées à son examen par le ministre de l'Intérieur.

Sont nommés, pour trois ans, membres dudit Comité consultatif : MM. Bienvenu-Martin, Briand, Coulon, Dron, Ferdinand-Dreyfus, Labrousse, Labiche, Strauss, membres du Conseil supérieur de l'Assistance publique; Hébrard de Villeneuve, Mabilleau, membres du Conseil supérieur de la mutualité; Barboux, avocat, membre de l'Institut; Berthélemy, professeur à la Faculté de droit; Bœgner, président de section à la Commission centrale d'assistance aux vieillards; Lereboullet, président de l'Association médicale; Morgand, sous-directeur au ministère de l'Intérieur.

MM. les directeurs : De l'assistance et de l'hygiène publiques, de l'administration départementale et communale, du contrôle et de la comptabilité au ministère de l'Intérieur, de l'assurance et de la prévoyance sociales, de la mutualité, de l'administration générale de l'Assistance publique de Paris.

M. Strauss, sénateur, président du Conseil supérieur de l'assistance, est nommé président du Comité consultatif.

M. Campagnole, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, est nommé secrétaire général.

M. Lannes, secrétaire de la Commission centrale, est nommé secrétaire.

MM. Delaître, Bouchard, de Lavergne, Roussel, Ripert, Vel-Durand, auditeurs au Conseil d'Etat, sont attachés en qualité de rapporteurs au Comité consultatif; les rapporteurs ont voix consultative; chaque rapporteur a voix délibérative dans la question qu'il rapporte.

Société d'anthropologie de Paris. — La Société d'anthropologie de Paris célèbre le 50e anniversaire de sa fondation dans une séance solennelle qui, sous la présidence de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a lieu ce matin dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine.

Mission médicale française à Berlin. — M. Léon Bourgeois, le professeur Landouzy, président de la Ligue internationale contre la tuberculose, ainsi que M. Bruno, inspecteur au ministère de l'Intérieur, M. Pinard et M. Verne, chef adjoint du cabinet de M. Viviani, en route pour le Congrès de Stockholm, se sont arrêtés à Berlin afin de visiter les institutions destinées à combattre la tuberculose.

Un des points qui a le plus frappé les délégués français est la collaboration apportée par la Croix-Rouge allemande à la lutte contre la tuberculose. La Croix-Rouge allemande a établi, avec son matériel, des sanatoriums de campagne où l'on soigne les tuberculeux, et où les dames de la Croix-Rouge ont en ce moment l'occasion de se familiariser avec le rôle de gardes-malades qui leur est dévolu en temps de guerre.

M. Léon Bourgeois a l'intention d'attirer l'attention de la Croix-Rouge française sur une utilisation semblable de sa bonne volonté et de son matériel en temps de paix.

Mission. — Le Conseil de l'Université de Bordeaux a chargé de mission en Allemagne M. R. Cruchet, professeur agrégé à la Faculté de médecine, pour lui permettre de continuer ses études antérieures sur les Universités allemandes.

La fièvre typhoïde à Saint-Brieuc. — A l'occasion d'une épidémie de fièvre typhoïde qui vient de se déclarer à Saint-Brieuc et de s'étendre rapidement, M. Mirman directeur de l'Assistance et de l'hygiène au ministère de l'Intérieur, chargea M. Jules Renault de procéder à une enquête sur les circonstances de cette dite épidémie.

Voici les conclusions du rapport de M. Renault :

1° L'épidémie de fièvre typhoïde qui règne actuellement à Saint-Brieuc a frappé environ 500 personnes (avec un seul décès), et selon toute vraisemblance est à la période de son maximum d'intensité;

2° Elle est due à la pollution d'une des sources qui alimentent la canalisation principale d'eau de boisson;

3° Les mesures immédiates de prophylaxie sont prises dans la mesure des moyens dont dispose la ville;

4° Il sera nécessaire pour l'avenir de modifier l'alimentation de Saint-Brieuc en eau de boisson, soit par une modification profonde de ses captages, soit par l'épuration de l'eau avant d'être livrée à la consommation. Le choix entre ces deux méthodes ne pourra être fait qu'après une étude approfondie confiée à des techniciens compétents.

M. Jules Renault a indiqué, en outre, au président du Conseil que l'épidémie était localisée à Saint-Brieuc et qu'aucun cas nouveau n'avait été constaté sur les côtes bretonnes.

Le centenaire de l'École de médecine de Nantes. — On vient de célébrer à Nantes le centenaire de l'Ecole de médecine, au théâtre Graslin. M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, a présidé la cérémonie.

Le cortège s'est ensuite rendu à l'Ecole de médecine, où des plaques commémoratives ont été apposées.

Association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris. — Sur un rapport présenté par M. Navarre au nom de la 5e Commission, le Conseil municipal de Paris vient d'accorder une subvention de 5.000 francs à l'Association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris.

XVIe Congrès international des sciences médicales (Budapest, 29 Août - 4 Septembre 1909). — Pour rendre aux congressistes français plus profitable leur voyage à Budapest, le Comité français a décidé de convoquer à une réunion préalable tous les membres titulaires ou adhérents et toutes les personnes qui comptent assister au Congrès.

Cette réunion aura lieu à la Faculté de médecine, le jeudi 29 Juillet, à 5 h. 1/2, au *Petit amphithéâtre*, sous la présidence de M. le doyen Landouzy, assisté de M. le vicomte de Fontenay, consul général de France à Budapest.

M. Hugues Le Roux, le conférencier bien connu, fera une conférence sur *la Hongrie contemporaine; préface au voyage des congressistes français, à Budapest.*

Des instructions seront données par M. le Consul général de France, et par le Secrétaire général du Comité français, sur le séjour à Budapest et sur l'organisation générale du Congrès.

Nous rappelons à ce propos que les inscriptions ont lieu à la Sorbonne (Bureau des renseignements, de 10 h. à 5 h.) et que le secrétaire général du Comité français (M. Raoul Blondel, 103, boulevard Haussmann) se tient à la disposition des congressistes, pour tous renseignements relatifs au logement, au voyage, etc.

Un train spécial, à l'usage des congressistes français, doublant l'Orient-Express et composé de wagons-lits et d'un wagon-restaurant, partira de Paris le 27 Août vers 8 heures du soir et arrivera à Budapest vers 11 heures du soir le 28. Toutefois, il ne sera organisé que si le nombre des inscriptions pour ce train, parvenues à M. Blondel, avant le 1er Août, est suffisant pour en couvrir les frais. Le prix est celui du tarif ordinaire de l'Orient-Express (Paris-Budapest : 250 fr.).

Corps de santé militaire. — Sont promus au grade de médecin principal de 1re classe: MM. Salle, Villedary, Berthier, Renaut, Bischoff, médecins principaux de 2e classe.

Au grade de médecin principal de 2e classe: MM. Fer-

rier, Raynal, Vachez, Bilouet, Galzin, Decosse, médecins majors de 1re classe.

Au grade de médecin-major de 1re classe : MM. Louët, Remond, Giraud, Chavigny, Ulliel, Beaussenat, Lehmann, Poullain, médecins-majors de 2e classe.

Au grade de médecins-majors de 2e classe : MM. Louët, Ortioni, Guénot, Mandoul, Macaire, de Saint-Vincent de Parais, Flach, Delestan, Poutrin, Queyrot.

— M. le médecin-inspecteur Martin est nommé directeur du service de santé du 3e corps d'armée à Rouen.

IIIe Congrès international d'hygiène scolaire. — Ce Congrès se réunira à Paris, pendant la semaine de Pâques 1910 (29 Mars-2 Avril). Tous les pays civilisés ont constitué des Comités et enverront des représentants. Dès à présent on peut prévoir que cette manifestation en faveur de l'amélioration des conditions hygiéniques de l'école et du lycée aura une importance considérable. Les trois rapports généraux, et les trente rapports de section, sont pourvus de titulaires, tant français qu'étrangers.

S'adresser pour les renseignements, au secrétaire général, M. Dufestel, 10, boulevard Magenta, Paris.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Aix-les-Bains, de M. H. Cazalis.

CONCOURS

Faculté de médecine de Bordeaux. — Après concours, M. Desqueyroux est nommé chef de clinique médicale titulaire.

Hôpitaux de Bordeaux. — Un concours pour 9 places d'internes titulaires et pour 50 places d'externes titulaires sera ouvert à l'hôpital Saint-André. Pour l'Internat : le 18 Octobre 1909, à 8 heures du matin. Pour l'Externat : le 19 Octobre 1909, à 4 heures du soir.

Les internes et les externes nommés à la suite de ce concours entreront en fonctions le 15 Novembre 1909.

Hôpitaux de Lyon. — Le concours de l'Internat vient de se terminer par les nominations suivantes : MM. Fayol, Murard, Faujas et Folliet (*ex æquo*), Naz, Florence, Devic, Robert Rendu, Bussy et Croizier (*ex æquo*), Jalifier, Gaté, Gravier, Michel et Volmat (*ex æquo*), Devin, Dujol.

Médecins de colonisation. — Après concours, sont nommés médecins de colonisation en Algérie : MM. Duvau, Bonnet, Grosdemange, Perrot, Servières et Clapies.

RENSEIGNEMENTS

Association d'enseignement médical professionnel (Cours de vacances). — L'Association organise, chaque année, deux séries de cours de vacances. Dans ces cours de révision et de perfectionnement, les médecins praticiens et les étudiants trouveront les éléments essentiellement pratiques des méthodes cliniques et thérapeutiques spéciales aux principales branches de la médecine et de la chirurgie. Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (quinzaine de Pâques), l'autre à la fin des grandes vacances (deux dernières semaines de Septembre).

La prochaine série aura lieu du lundi 20 Septembre 1909 au samedi 2 Octobre avec le programme suivant :

Dr Audistère. — Etude clinique des maladies du cœur et du poumon.

Dr Barbarin. — Clinique chirurgicale des maladies infantiles. Orthopédie pratique (appareils, gymnastique).

Dr Dubrisay. — Présentations et positions. Hémorragies. Infection. Opérations et manœuvres obstétricales.

Dr Caboche ou Menier. — Examen, diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille.

Dr Leredde. — Méthodes générales, clinique et physique, de traitement des dermatoses et de la syphilis.

Dr de Font Réaulx. — Méthodes de diagnostic et de traitement des principales affections oculaires.

Dr Pasteau. — Séméiologie des urines. Urétrites. Cystites. Affections du rein. Les différents cathétérismes.

Dr Roy. — Anatomie et pathologie dentaire.

Dr d'Herbécourt. — Examen, diagnostic et traitement des affections gynécologiques.

Dr Cazin. — Chirurgie générale. Fractures, autoplasties, hernies, appendicite, etc.

S'inscrire : 1° Par correspondance auprès du Dr Barbarin, 186, faubourg Saint-Honoré ; 2° le lundi 20 Septembre, de 8 heures à 9 heures, aux Sociétés Savantes, où seront distribuées les cartes d'admission aux cours.

Le droit d'inscription est de 25 francs pour chaque cours qui comprendra de 9 à 12 leçons. Tous les cours commenceront le lundi 20 Septembre aux heures indiquées, et seront terminés le samedi 2 Octobre.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr Barbarin, 186, faubourg Saint-Honoré. Envoi du programme détaillé sur demande.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements . . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LA PROFESSION CHIRURGICALE EN AMÉRIQUE

Pour se rendre compte du niveau de la profession médicale en Amérique, il faut se souvenir que pendant de longues années on y a décerné des diplômes avec une excessive facilité : il suffisait que quelques médecins se réunissent et justifiassent d'un petit capital destiné aux besoins de l'enseignement pour être autorisés à fonder une Université et à faire des docteurs. Plus tard, on exigea un examen d'Etat pour permettre l'exercice de la profession; mais les épreuves en étaient si faciles qu'elles n'offraient aucune garantie.

Un grand nombre d'Universités ne demandaient que 3 ans d'étude, et quelques-unes 2 ans; or, il y a encore beaucoup de docteurs dont le diplôme date de cette période : 50 pour 100, m'a-t-on affirmé.

Actuellement, il y a un fort mouvement dans le monde médical pour réagir contre cette faiblesse des études, et la plupart des grandes Universités portent la durée des cours de 4 à 5 ans.

Enfin, dans presque tous les Etats de l'Union, on exige, outre le diplôme universitaire, un exa-

men spécial permettant d'exercer dans l'Etat et, par réciprocité, dans les Etats voisins. La profession médicale est donc, on peut le dire, en voie de relèvement. On ne saurait pourtant méconnaître que son niveau est, en général, beaucoup plus bas qu'il ne l'est en Europe et, en particulier, en France. Non seulement l'instruction professionnelle des docteurs, médecins ou chirurgiens, laisse fort à désirer, mais surtout leur instruction générale est, pour la plupart d'eux, très incomplète.

Au-dessus de cette classe inférieure, si l'on peut dire, de praticiens ordinaires, existent une classe moyenne qui lui est supérieure et, enfin, une élite qui ne le cède en rien à celle de tous les pays; certains chirurgiens des Etats-Unis sont véritablement de premier ordre.

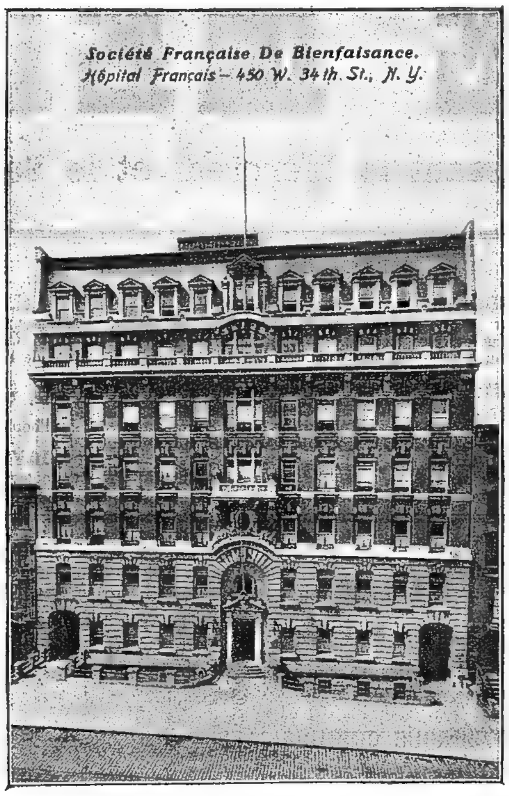
Les chirurgiens attachés aux hôpitaux ne sont pas nommés par voie de concours, mais sont choisis par les *Trustees* ou membres du Conseil d'administration; aussi doivent-ils souvent leur place aux amitiés particulières, à la parenté ou aux influences politiques. Il en résulte une grande inégalité dans la valeur des états-majors hospitaliers. A côté d'un opérateur de premier ordre qui a forcé la porte par sa supériorité, on peut voir un chirurgien moyen et même médiocre. Dans certaines villes, m'a-t-on affirmé, les influences électorales sont absolument prédominantes et sans contre-poids.

Assurément, notre recrutement par le concours a ses défauts et ses lacunes, mais quoique ce crible présente parfois de véritables déchirures, il n'en constitue pas moins un procédé de sélection bien supérieur à la simple faveur.

***

Tous les chirurgiens américains que j'ai vu opérer sont rigoureusement aseptiques, presque tous emploient des gants de caoutchouc faits sur mesure (à Mont Sinaï's Hospital, on dépense de 5 à 6.000 francs par an rien que pour les gants); leurs aides et leurs nurses en sont aussi munis.

L'anesthésie est presque partout obtenue avec l'éther. Comme matériel de ligature, on emploie le catgut préparé de différentes manières, avec le



formol, avec le cumol, avec l'iode, avec le sublimé, etc., et lorsqu'on veut lui donner plus de durée, avec l'acide chromique. On emploie ces différentes espèces de catgut pour les sutures de la muqueuse, et le fil de lin pour les sutures séro-séreuses. Pour la peau et les muqueuses on a presque partout abandonné le fil d'argent et l'on se sert de préférence de soie ou de crin de Florence; enfin, de crins de cheval pour les sutures tout à fait superficielles de la peau.

Comme drainage, on remplace fréquemment le tube de caoutchouc fenêtré de Chassaignac par un tube découpé en spirale où l'on introduit, ou non, une mèche. Enfin, on fait un grand usage des *drains-cigarettes* qu'on peut confectionner de 2 façons : ou par le simple enroulement d'une certaine épaisseur de gaze doublée d'une feuille de caoutchouc laminé, ou par l'enroulement autour d'un tube de caoutchouc d'une couche de gaze assez épaisse revêtue d'une enveloppe imperméable de caoutchouc laminé. Cette dernière, enveloppe que l'on ne peut stériliser par la chaleur, est stérilisée par le séjour prolongé pendant une dizaine de jours dans une solution de sublimé au 1/1.000 (Mayo).

***

L'audace des chirurgiens américains est proverbiale, et c'est à elle que nous sommes redevables de quelques-unes des conquêtes de la chirurgie, entre autres de l'ovariotomie.

En 1809, un petit chirurgien d'une bourgade du Kentucky, Ephraïm Mac Dowell, eut l'audace de tenter une intervention, jusqu'alors inconnue, d'ouvrir le ventre d'une femme et d'en enlever un énorme kyste. La malade guérit et d'autres succès suivirent.

C'est cette date mémorable que la Société américaine de gynécologie a voulu remémorer dans les fêtes du Centenaire où elle m'a invité à aller représenter la France, il y a deux mois. J'ai eu l'honneur d'y présenter le compte rendu de l'évolution de l'ovariotomie pendant le dernier siècle, dans notre pays, et d'y faire ressortir, comme il convenait, les titres de nos glorieux compatriotes, Kœberlé, Péan, Terrier. J'ai insisté sur ce fait, qu'on ne doit pas oublier à l'étranger, c'est que

la forcipressure, qui a renouvelé partout la technique chirurgicale, est une conquête de la chirurgie française.

La confiance en soi, le désir d'aller de l'avant caractérisent tous les Américains; on les retrouve chez les chirurgiens, et cette mentalité explique à la fois leurs qualités et leurs défauts.

Voici une anecdote à ce sujet :

Dans les premiers temps qui suivirent la hardie tentative de Mac Dowell, un chirurgien de campagne rendait compte, dans une lettre à l'un de ses amis, d'une ovariotomie qu'il était allé faire pour la première fois au loin. Tandis qu'il chevauchait à travers bois, ayant en croupe ses instruments de chirurgie, il se livrait à des réflexions préliminaires :

« Mon garçon, se disait-il, tu vas faire une opération que tu n'as jamais exécutée, tu vas ouvrir un ventre pour la première fois; comment reconnaîtras-tu le kyste? — Je connais l'estomac, je n'enlèverai pas cela! (*I wont take that out!*) Je connais le foie, je n'enlèverai pas cela! Je connais la vessie, je n'enlèverai pas cela! Mon garçon, tu enlèveras tout ce que tu ne connais pas! (*My boy, you will take out all you dont know!*) »

Je ne puis vous dire si la malade a guéri.

Je citerai un exemple, tout à fait récent, d'audace chirurgicale qui m'a été raconté :

Sous l'influence d'idées théoriques, que je n'ai pas à apprécier, un malade atteint de sarcome a été saigné à blanc; or, après son rétablissement, on a vu peu à peu le sarcome diminuer, puis se réduire à un nodule fibreux.

Je n'ai aucun détail sur ce cas extraordinaire, et je ne le mentionnerais pas ici si une indiscrétion, reproduisant une conversation privée, ne l'avait pas rendu public. Le chirurgien de qui je tiens cette simple indication est un homme absolument sérieux, M. Lewis A. Stimson, professeur au Collège médical de l'Université Cornell, à New-York, chirurgien consultant de l'hôpital Bellevue, etc. J'ai hâte de dire qu'il n'est pas lui-même l'auteur de cette tentative, mais il m'en a certifié l'authenticité; ce fait, étant isolé, n'a du reste actuellement qu'un intérêt de curiosité.

Enfin, voici deux applications audacieuses de la nouvelle méthode de suture des vaisseaux, de M. Alexis Carrel, faites en Amérique.

M. Murphy, de Chicago, m'a montré récemment dans son service, le Mercy's Hospital, une malade atteinte d'embolie chez laquelle il était allé rechercher un caillot après avoir fait une incision longitudinale de l'artère fémorale au niveau du triangle de Scarpa, où sa présence était soupçonnée d'après l'absence de battements. Il a pu ainsi enlever un long caillot fibrineux, et comme il ne pouvait arriver à son extrémité supérieure, il n'a pas hésité à introduire de bas en haut jusque dans l'artère iliaque une tige métallique (hystéromètre) de manière à débourrer, pour ainsi dire, le vaisseau. Cette manœuvre hardie a parfaitement réussi, l'extrémité supérieure du caillot a été projetée en dehors, et, après la suture de l'artère, la cicatrisation de la plaie opératoire se fit rapidement. Malheureusement, Murphy n'avait pu intervenir que trop tard, (quatre jours après le début des accidents), la gangrène du pied était déjà un fait accompli, mais elle n'a plus fait de progrès et tout le reste du membre a récupéré immédiatement une parfaite circulation.

Pour terminer, je citerai encore une opération de notre compatriote Carrel.

Quoiqu'il ne soit pas chirurgien, il n'a pas hésité à céder aux instances d'un de ses confrères, assistant à l'hôpital Roosevelt, qui l'appelait au secours de son enfant. Celui-ci, âgé de deux mois, était mourant d'anémie aiguë à la suite d'un grave purpura. Carrel pratiqua pour ainsi dire *in extremis* la transfusion du sang par l'établissement temporaire de la « communauté de la circulation » qu'avait entrevue il y a près de 30 ans mon maître Alphonse Guérin, mais qu'une parfaite technique pouvait seule permettre de réaliser. Carrel fit l'anastomose de l'artère radiale du père à la veine fémorale de l'enfant qui *s'injecta* rapidement, si l'on peut ainsi dire, et devint rose, puis presque violacé; l'on interrompit aussitôt la communication vasculaire. L'enfant fut pour ainsi dire ressuscité, non seulement temporairement, mais d'une façon durable, car il y a deux ans de cela, et il se porte parfaitement.

Ce fait remarquable m'a été raconté par Carrel et certifié par M. Peck, chirurgien en chef de l'hôpital français, et par divers autres confrères.

⁂

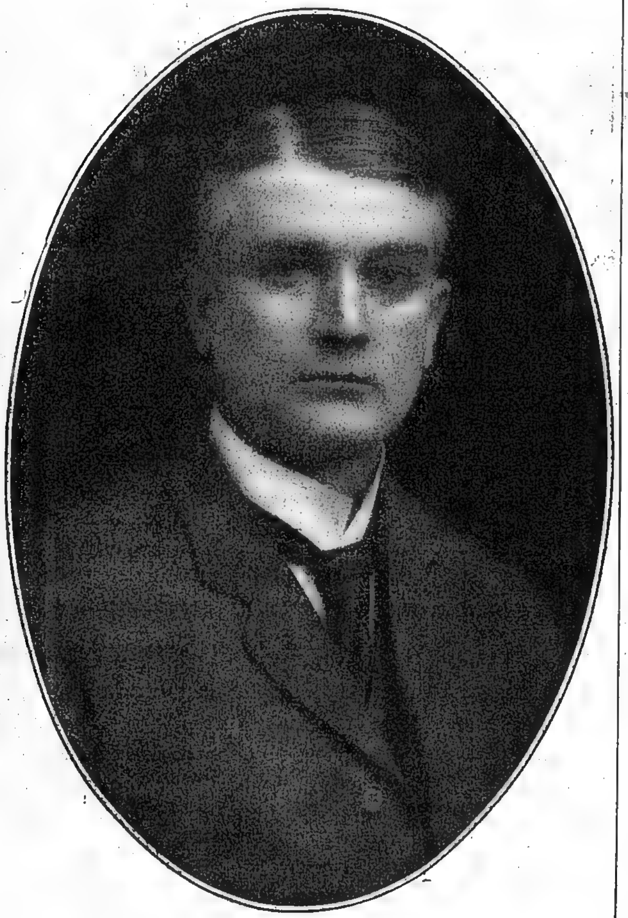
Parmi les chirurgiens les plus en renom d'Amérique, une place à part est occupée par les frères Mayo, William et Charles, de Rochester, petite ville de 6 à 8.000 âmes du Minnesota, où ils ont créé le centre chirurgical le plus important des États-Unis. Leur hôpital, ou plutôt leur maison de santé de Saint-Mary, comprend 300 lits dont 225 sont occupés par des malades qui arrivent de tous les points du pays et qui se renouvellent incessamment.

Le nombre des opérations pratiquées l'année dernière (1908) est de 5.591; aussi leur expérience se base-t-elle sur des séries d'opération absolument étonnantes. Citerai-je quelques chiffres? William Mayo a publié (*Annals of Surgery*, Juin 1908), il y a un an, une statistique des opérations de son frère et de lui, pour ulcères de l'estomac et du duodénum. Cette statistique, jusqu'au 1er Juin 1906, comprenait une mortalité de 4,8 pour 100.

Dans une seule année (1906-1907) ces deux chirurgiens n'ont pas opéré moins de 193 ulcères dont 119 du duodénum et 60 de l'estomac, et 14 à la fois de l'estomac et du duodénum. La mortalité n'avait été que de 2,8 pour 100.

Autre exemple : Charles Mayo a fait paraître

dans le journal *Surgery, Gynecology and Obstetrics* de Chicago (Mars 1907, p. 237), des « Considérations sur la mortalité d'un millier d'opérations de goitres » faites par lui et son frère; dans



WILLIAM MAYO.

ce nombre sont comprises non seulement les extirpations (partielles), mais encore les ligatures des vaisseaux, qu'ils pratiquent comme traitement préliminaire, en particulier dans les cas de goitres graves exophtalmiques. Dans cette dernière catégorie ils ont eu 19 morts sur 405 opérations; parmi elles, 295 étaient des extirpations plus ou moins étendues de la glande, avec 18 morts. Les autres cas étaient relatifs à des ligatures atrophiantes.

Ce sont là, assurément, des chiffres respectables.

En consultant la statistique des opérations pratiquées l'an dernier à Saint-Mary's Hospital (19e rapport annuel), j'ai relevé les chiffres suivants :

Thyroïdectomies pour goitres simples	196 op.	1 mort.
Thyroïdectomies pour goitres exophtalmiques	125 —	4 —
Gastro-entérostomies :		
a) Pour cancer de l'estomac	24 —	1 —
b) Pour ulcère chronique ou estomac en sablier	24 —	0 —
c) Pour ulcère perforant de l'estomac	5 —	0 —
d) Pour ulcère chronique du duodénum	35 —	0 —
e) Pour ulcère perforant du duodénum	17 —	1 —
Opérations d'appendicite :		
a) Aiguë et suppurée	514 —	1 —
b) Aiguë avec péritonite générale diffuse	4 —	2 —
c) Chronique	819 —	0 —
Cholécystectomies	84 —	2 —
Cholécystotomies pour inflammations et calcul de la vésicule du canal cystique	330 —	5 —
Cholédocotomies, calcul du canal cholédoque	73 —	3 —
Cures radicales de hernie inguinale	504 —	2 —
Hystérectomies supra-vaginales	141 —	0 —
Prostatectomies périnéales (y compris le cancer)	54 —	6 —
Prostatectomies sus-pubiennes (y compris le cancer)	32 —	2 —
Laparotomies pour pyo-salpinx	31 —	0 —
Laparotomies pour pyo-salpinx tuberculeux	4 op.	0 mort.
Laparotomies pour salpingo-ovarite	4 —	0 —



CHARLES MAYO.

On remarquera combien ces trois derniers chiffres sont faibles en comparaison de ceux des

opérations similaires de nos grands services de chirurgie à Paris.

Il n'y a pas eu moins de 3.647 opérations abdominales en 1908 à l'hôpital Saint-Mary, avec une mortalité de 2,05 pour 100, qui est réduite à 1,05 pour 100 si l'on enlève les cas de cancer.

Ces chiffres ont une éloquence que je me garderai d'affaiblir.

***

Nulle part le charlatanisme médical ne s'épanouit avec autant d'audace et de liberté qu'aux Etats-Unis. Les journaux y sont pleins de réclames avec des portraits soit de malades guéris, soit de médecins spécialistes traitant par des simples ou des sérums, avec des recettes empruntées parfois, surtout dans l'ouest, aux médecines chinoises ou indiennes; les électriciens, les masseurs (*très magnétiques*) abondent aussi. Voici deux exemples caractéristiques de ces réclames éhontées :

Le premier est emprunté à un grand journal de Chicago, *Sunday Tribune* : c'est le titre, en grosses lettres, d'un long article destiné à prôner un prétendu professeur Atkin, à Rochester (Etat de New-York, ne pas confondre avec le Rochester de Minnesota).

RESCUED ON WAY TO GRAVE; PROFESSOR STOPS FUNERAL; RESTORES WOMAN TO LIFE.

DOES HE POSSESS DIVINE POWER?

Woman Threatened with Burial Is Revived by This Man's Mysterious Mastery Over Disease.

MOST PHENOMENAL MIRACLE OF THE AGE.

Without the Use of Drastic Drugs, Medicines or the Surgeon's Knife He Defeats Death and Restores Life and Health to Suffering Mankind.

COMPLETELY UPSETS MODERN MEDICAL PRACTICE.

Gives Services to Rich and Poor Alike Without Charge—Cures Men and Women Thousands of Miles Away as Surely as Those Who Call in Person.

(From Cincinnati Post.)

SAUVÉE AU BORD DE LA TOMBE

Le professeur arrête les funérailles. Il rappelle une femme à la vie.

POSSÈDE-T-IL UNE PUISSANCE DIVINE?

UNE FEMME, MENACÉE DU TOMBEAU, EST RESSUSCITÉE PAR LA MYSTÉRIEUSE PUISSANCE DE CET HOMME SUR LA MALADIE.

Le miracle le plus phénoménal du siècle : sans l'usage de médicaments drastiques, de drogues ou du bistouri, il a vaincu la mort, et il rend à la vie et à la santé l'humanité souffrante!

IL BOULEVERSE COMPLÈTEMENT LA PRATIQUE MÉDICALE MODERNE

Il donne ses soins aux riches et aux pauvres sans frais.

Il guérit hommes et femmes par milliers, à la distance de milliers de milles, aussi sûrement que ceux qui viennent le voir en personne.

Voici maintenant, après la réclame médicale, une réclame chirurgicale qui n'est pas sans saveur; elle est encore tirée d'un grand journal américain dont je vous présente ici un exemplaire :

NOUVELLE CHIRURGIE NON SANGLANTE

Remarquable opération nouvelle qui ouvre un orifice sans inciser la chair et qui permet au chirurgien d'atteindre et d'enlever l'appendice sans douleur ni effusion de sang!

Dans le haut de cette feuille réclame est représentée une petite fille prête à descendre, en costume de voyage, l'escalier de la Maison de santé. Elle tient à la main un flacon. Au-dessous, cette inscription :

Petite malade tenant à la main son appendice et partant pour rentrer chez elle à Rome (Etat de New-York) le jour même de son opération.

Puis viennent des figures explicatives :

La figure 1 montre, en grandeur naturelle, l'instrument merveilleux, le « Reidiseam », ainsi nommé d'après le nom de l'inventeur, M. W. B. Reid. C'est une sorte de cône métallique pointu, en forme de toupie munie d'un manche. M. Reid a la prétention de l'insérer par un des pores de la peau en écartant simplement la trame qui forme le derme.

Voici la légende de la figure :

Le curieux nouvel instrument poli et arrondi appelé le « Reidiseam », lequel ouvre un orifice dans les tissus sans verser le sang et sans causer le moindre shock.

La figure 2 montre :

Comment l'instrument est inséré dans la paroi abdominale, à trois pouces à gauche de l'os de la hanche du côté droit, faisant un trou de la largeur d'un dollar d'argent (un écu de 5 francs), **par lequel on peut atteindre l'appendice malade.**

La figure 3 représente :

Le nouvel anneau dilatateur avec lequel l'orifice pratiqué est maintenu ouvert pendant que le chirurgien extrait l'appendice.

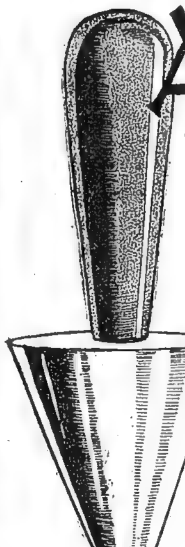
Une série de 8 crochets mousses sont passés pour l'élargir en tirant tout autour de la plaie

A NEW BLOODLESS SURGERY

Remarkable New Operation Which Pries Open a Hole Without Cutting the Flesh and Enables the Surgeon to Reach and Remove the Appendix Without Pain or Bloodshed.



A Little Girl Patient With Her Appendix in her Hand Leaving for Home at Rome, N. Y., on the Day of the Operation.



1 The Curious New Smooth, Round Instrument Called the "Reidiseam," Which Opens a Hole in the Tissues Without Shedding Blood or Causing Any Shock.

AN extraordinary revolution in the common and greatly dreaded operation for appendicitis has been effected by Dr William B Reid, a well-known surgeon, of Rome, N. Y.

Dr Reid removes the appendix without a knife, without shedding any blood, and with practically no pain or shock, so that the patient is in a position to walk away immediately afterward.

For the past ten years Dr Reid has been noted as an expert surgical operator, particularly in cases of appendicitis. His experience with the old-fashioned method of cutting with the knife convinced him that the fear of the operating room, the intense nervous strain necessarily associated with the operation, and the uncertainty of the result, caused many a victim of the malady to hesitate about submitting to the operation until a fatal ending was probable or certain.

This caused Dr. Reid to think that some simplified method of operation was imperative, and for two years he gave his entire time to the discovery and perfection of a new form of surgery. In time he evolved the method of drawing the troublesome little appendix out through an expanded hole in the abdominal wall. The expansion is produced by a little instrument called the "Reidiseam."

The "Reidiseam" is about five inches in length, and one and one-half inches in diameter, graduating to a very fine point, resembling very much the plumb-bob which is used by bricklayers and masons. It is made of non-corroding metal, highly polished.

The patient enters the operating room and is placed under the influence of a weak anesthetic. The surgeon prepares the outer skin with a preparation which acts as an antiseptic and also as a local anesthetic, thus preventing all danger of germs lodging in the abdominal cavity during the operation. This preparation causes the nerves to expand, and the arteries to stand out in strong relief as a guide in perfecting the operation. The doctor then applies the "Reidiseam" at the spot on the abdomen under which the appendix is situated.

The operator presses this instrument upon the skin, rotating it slightly, making a tiny opening. Through this he presses the instrument until its broadest part has entered the abdominal wall. This is not a cut, but a tiny hole, expanded by stretching. The tissues of the abdomen are very elastic, and the opening made may be compared to a pin hole in a rubber band.

In further explanation of the extraordinary working of this novel instrument the doctor points out that the skin consists of two layers, known as the dermis and epidermis, both of which under glass look similar to a lace curtain. The seams of each layer cross each other at right angles, allowing great contraction and expansion without rupture.

The instrument is inserted at a point where the seams of the outside and inside skin meet or cross, allowing upon easy pressure the quick insertion of this instrument. This method stretches the seams apart, the "Reidiseam" passing between the muscles, escaping the arteries, and thence into the abdominal cavity.

The human skin contains numerous openings known as the pores. These openings are not plainly visible, but with the doctor's new mode of skin preparation, all of the arteries seams and pores show plainly. This enables the operator to avoid making a mistake in the place of inserting.

The preparation of the skin is necessary in the operation.

The skin is porous, allowing a percentage of the oils and poisons to escape, also fresh air and sunshine to enter.

Man is surrounded by a network of holes and seams. These holes and seams will stretch a great distance without tearing. The human skin is so tough that it is almost impossible to rend it with both hands.

When the opening is made an expansion ring of novel form is passed over the instrument and expansion hooks are passed over the edges of the orifice. They are adjusted with buckles, to exert the necessary tension.

An opening about the size of a silver dollar is produced by the "Reidiseam." This allows the operator ample working space, through which the appendix can be drawn out and tied close to the large intestine with catgut, silk or silver wire. The diseased portion is then clipped off, and the expansion hooks, which serve to hold the opening expanded, are then removed, and the operation is complete. It is said that one patient walked away from the operating room fifteen minutes after the operation, with the diseased portion of the appendix in his hand. No time is lost in recuperating from the operation.

Dr. Reid has been performing these operations upon human beings for the past year, and reports that he has not lost a single patient in the process. Over three hundred patients who have undergone the operation are alive and well to-day, and bear grateful testimony to the novel operation.

For months before performing the operation on mankind, Dr. Reid experimented with the "Reidiseam" upon animals. In the midst of these experiments the anti-vivisection bill came up for discussion in the Legislature. Dr. Reid was one surgeon who had the courage to champion the cause of vivisection, and at this time prepared a strong and convincing argument, which he submitted. The doctor took the position that his experiments upon the lower animals had rendered absolutely certain the success of his first operation with the "Reidiseam" upon the human patient. Dr. Reid jocularly called the attention of the members of the Legislature to the fact that the shoes on their feet, the finely fitted gloves on their hands, the furs that keep out the cold, wintry winds, and the appetising mutton chops which they devoured with such zest in the Albany grill rooms, all meant the slaughter of dumb animals under conditions far more cruel than in the laboratory.

The "Reidiseam" method is not by any means confined exclusively to operations for appendicitis. The doctor has utilized it for the removal of tumors and cancerous growths in various parts of the body.

These operations are performed within the space of a few minutes, and after it is over the patient is able to go about his or her business without any trouble or loss of time. Not a single case of relapse has been chronicled.

Most of the patients so far operated upon by this new, bloodless method are residents of New York State. A majority of them reside in the vicinity of Dr. Reid's home in Rome, N. Y. The doctor's report of February 4, 1909, shows that a number of these patients are lawyers, doctors and members of other professions.

Dr Reid is of Scotch-Irish descent, and is a native of Altmar, Oswego County, N. Y. He is a graduate of Syracuse University, and later took a post-graduate course in Berlin and Vienna.

He has advanced many interesting and original opinions upon the treatment of appendicitis.

He believes that nature has furnished the appendix for a useful purpose.

"From a close study of the structure of the appendix and the ascending colon," he says, "I find that a large amount of weight and pressure is brought to bear on the identical spot where the appendix is attached or connected to the large intestine, directly in front of the caecum valve. The appendix, being on the extreme end of the ascending colon, forms a truss or brace which allows the colon to expand and contract under the pressure which is brought to bear by the workings of the caecum valve. It also strengthens this particular part of the large intestine during the strenuous times when the small intestines are forcing material into the ascending colon through the caecum valve.

"During these periods when the large intestine is overcrowded the appendix forms a vacuum and acts as a storage battery, which is always ready to help force this waste material up and over the transverse colon. It also strengthens the construction of the caecum valve and the lower terminal of the ascending colon. By viewing the architecture of the large intestine one will plainly see that it is shaped like a horseshoe or magnet, upon which are suspended the small intestines and the other organs of the abdominal cavity.

"The appendix protects the end of the ascending colon and provides resistance there at times when the channel is overcrowded.

"This new method of operating causes no weakening of the ascending colon. The muscles, nerves and arteries in the locality of the operation retain all of their original strength, and are even stronger after the operation, as the vitality of the tissues becomes very much incapacitated when there is any inflamed condition. As yet, no method or system has been devised which will prevent the vermiform appendix from receiving concretions, and no method that will empty the appendix except its removal."

Dr. Reid holds that appendicitis is a bacterial disease, and once the patient becomes infected his health can only be restored by an operation. Where there is any irritation of the digestive organs microbes are found along the digestive tract, and if the patient fails to use precautions in eating and general exercise, together with the use of suitable medicines, these germs of disease will invariably reach the appendix.

These bacteria have a powerful action when the vitality of the person becomes impaired from any cause. Waste matter from the small intestines in incessantly forced into the ascending colon when the other organs are not working properly often causes appendical disturbances.

Indigestion, the universal disease, has a tendency to force minute particles of waste material into the vermiform appendix.

Dr. Reid calls attention to bad sewers, poisonous odors, smoke from factories, stagnant water pools, short water supply, adulterated foodstuffs and unsanitary conditions in factories as predisposing causes of appendicitis.

Frequently appendicitis is caused from the torpidity of the liver.

Dr. Reid takes issue with a theory recently advanced which calls for the removal of the large intestine, taking with it the ascending colon, the transverse colon, the descending colon, the appendix and the caecum valve. He maintains that such an operation would weaken all of the processes of digestion. While it would make the route much shorter, it would deprive the body of much of the nourishment that it now gets from the assimilation of the food, and furthermore it would deprive the small intestines of the support which is necessary for the proper performance of their work in the scheme of human life.

The theory referred to was that of Dr. H. G. Nierman, a prominent surgeon of Fort Wayne, Ind. He believed in removing nearly all the large intestine from everybody in order to prevent appendicitis and intestinal troubles. In his account of this remarkable operation, he wrote:

"Nature, in her benign mood, seeks to rid herself of the unnecessary, and I have no doubt that the frequent troubles in the appendicitis zone are the warnings of old mother Nature that she is ready to dispense with that section of man's anatomy. The intelligent supervision and direction of Nature's laws to the best welfare of man is the summum bonum of medicine.

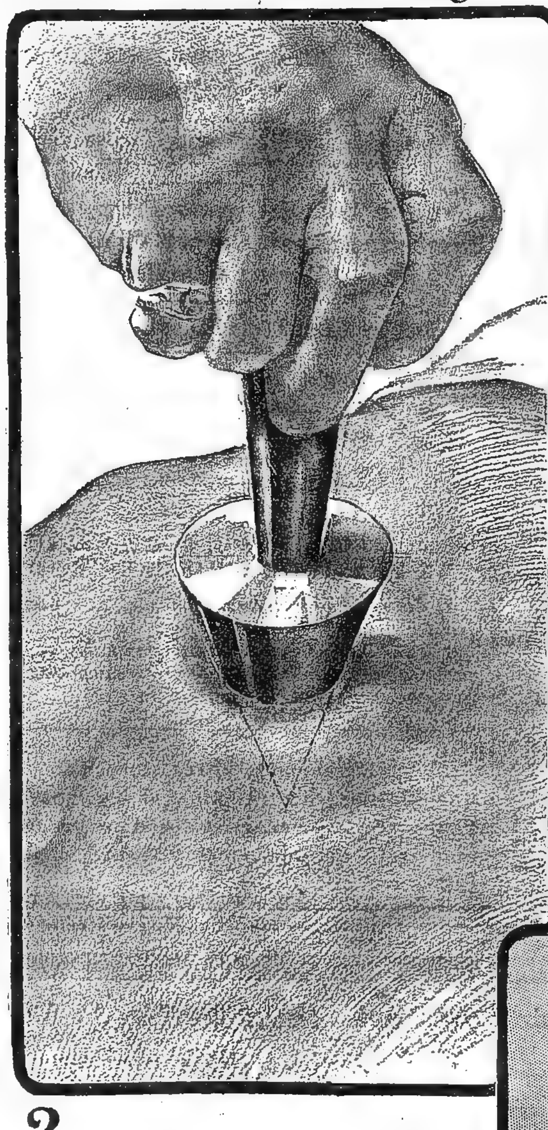
"So the time has come to abandon the appendicitis zone, to divert its function to other members of the abdominal family. This done, Nature herself will do away with the abandoned region by atrophying its parts.

"The operation is a very simple one. In the hands of a competent surgeon, with the patient in a normal condition, the danger is almost nil. It is not a tedious one, and under ordinary conditions requires very little time.

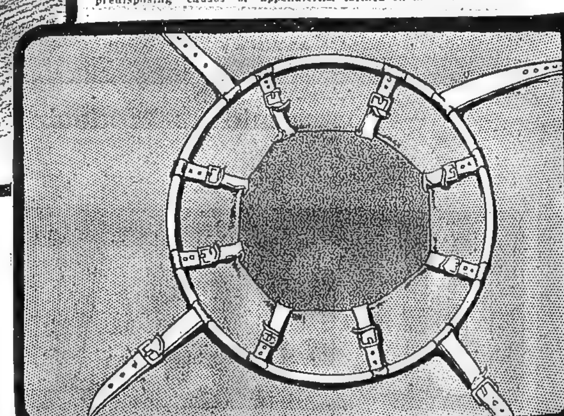
"Getting one's landmarks well in mind, the surgeon makes a lateral incision through the abdominal wall so as to bring the parts to be operated on into view. The operation consists in uniting the small intestine on the left side with the descending colon (large intestine) at the point where they come most closely into contact.

"The union of these intestines diverts the intestinal fluid at this point from the small into the large bowel. Without this operation the fluid continues the intestinal circuit through the caecum (appendicitis zone) and the microbes in the caecum fed by the intestinal fluid set up putrefaction, from which come the poisons that infect the body and so frequently bring on appendicitis and its complications."

Dr. Nierman believed in this operation so thoroughly that he had it performed on himself.



2. Showing How the Instrument Is Inserted Into the Abdomen Three Inches to the Left of the Right Hipbone, Making a Hole as Large as a Silver Dollar, Through Which the Diseased Appendix Can Be Reached.



3 New Expansion Ring With Which the Hole Is Held Open While the Surgeon Extracts the Appendix.



The Patient Is Under the White Sheets and All Preparations Have Been Made For the Operation.



Diseased Appendix After Removal (A, Old Protuberance; B, Newly Formed Lump Caused By Inflammation).

A Few Reasons Why Some Girls and Women Want to Vote.

"IF I had a vote," sighed a New England girl, a little dull drab-colored mouse of a girl of whom nobody took any notice—"if I had a vote I'd soon see that Congress brought in a bill for the equal distribution of husbands.

"Every woman ought to be married. Everybody says that a woman is happier married. Even those who are unhappily married admit that 'a bad husband is better than none at all.' Yet, how many of us have to put up with none at all. It's very hard lines, don't you think so?

"There isn't a girl who hasn't hoped, at the bottom of her heart, that some day she will have a husband and a home of her own. Isn't it a shame that so many girls should be disappointed of these hopes? Why, there ought to be a law made, 'one girl, one vote and one sweetheart.'

"Oh yes: I know what they say: 'Only one girl in three can expect to get married, because there aren't enough men to go round.'

"There must be enough men! Look at the city streets in lunch time. Thick with men—black with men! Crowded with men—young men, bachelors, most of them earning enough (and all of them going to earn enough) to keep a wife some day. Oh, it isn't the scarcity of men that's the matter!

"The trouble is that the men are so unevenly distributed! One girl will have no admirers at all—like me. But another—my cousin Maude, for instance—will have a different young man to take her out to concerts or theatres every evening of the week!

"At dances her programme is so crowded that she has to divide a waltz into two and dance the first half with Harry and the second with Tom, while I sit out, with never a partner!

"I've never had a proposal in my life. But my cousin Maude has to take months to decide which she prefers—Tom, Harry or Mr. Sinclair. And when she finally decides to marry Mr. Sinclair Tom and Harry will remain disappointed bachelors to the end of their lives, all for love of her.

"So Maude will have done two other girls out of husbands!' Oh, it isn't fair, is it?

"If I had a vote I'd see that something were done to try and alter this sort of thing!"

"If I had a vote I'd use it for the suppression of love-stories," declared the maiden aunt grimly. "There's no end to the harm done by the publication of such rubbish. It puts ideas into the head of many a nice, sensible young woman whose only thought, until then, was how to help mother with the housework. And now, just when she ought to be hemming the new teacloths, she's poring over some 'serial' or other that tells her how the hero, clasping the heroine's soft yielding form in his arms, 'covers her sweet face with ardent kisses, and murmurs in her ear the old, old story that most of my readers can imagine for themselves.'

"Naturally enough, the girl's curiosity is awakened. She's dying to know the exact words of this 'old, old story' that is always being referred to in these tales. So she encourages the first young man who seems likely to know anything about 'the old, old story,' and before she knows how it all happened, the mischief's done, and she's engaged!

"Yes, I'd do away with all stories of 'powerful heart-interest.' And as for pernicious magazines like 'Love-Lies-Bleeding' and 'Forget-Me-Not,' there should be a special act of Congress to put them down—if I had a vote!"

"If I had a vote," began the Pretty Girl——

She stopped to take a rose-pink puff out of her vanity bag and to dust sweet-scented powder very lightly over her dainty nose. Then she surveyed herself in her pocket mirror, carefully arranging a tiny curl so that it looked as if it had come loose by accident, and had not been put there on purpose to draw attention to the most alluring dimple in her soft cheek.

She continued: "If I had a vote I'd try and bring in the Pretty Girls' Pension bill. Yes: votes for women would soon mean pensions for pretty girls!"

"After they're grown old and have 'gone off'?" inquired the Old Bachelor.

"Oh, no! Now, while they're young and blooming!" she exclaimed. "Think how our gloomy Boston is brightened by the beauty of the girls! Think what a lot of pleasure is given to the general public by the sight of a really pretty girl, daintily dressed, in the street, on a trolley, in the Subway, anywhere!

"Bright eyes, pink cheeks, red lips, curls, pretty frocks and frills. Well, don't they beautify Boston as much as the flowers in the parks? Those come out of the taxes, so should the Pretty Girls' pension!

"It's a shame to think any pretty girl should be obliged to work for her living by toiling in a typewriting office, or attending to tiresome customers in a shop. The State ought to consider that she does quite enough for it by simply going about and looking as lovely as she can.

"It ought to provide every pretty girl with an income and free frocks; yes, and all the nice gloves and shoes and powder and perfume that she wanted!"

"And when," inquired the Old Bachelor, "would this pension cease?"

"Never!"

"Not even when the Pretty Girl got married?"

"Well, perhaps then," conceded the Pretty Girl. "But a girl might not be so anxious to get married if she were so sure of an allowance and frocks without any bothering husband to have to ask for them!"

"I'm rather glad," remarked the Old Bachelor thoughtfully, "that you haven't got a vote."

"If I had a vote," said the Outdoor Girl, "I'd give it to the member of Congress who introduced a sensible bill for the reformation of women's dress!

"A bill that should make it illegal for any woman to walk about the streets with yards of Directoire draperies trailing behind her. A bill that should do away with 'Merry Widow' hats three feet across. A bill that should forbid Louis heels, and corsets, and stiff, high-neck frills reaching up to the ears!"

"If I had a vote I wonder what in the world I should do with it?" murmured the Engaged Girl. She thought for a minute, twisting round and round the third finger of her left hand a man's gold signet ring stamped with a "D."

circulaire et s'attachent sur des lanières munies de boucles, fixées elles-mêmes sur un anneau métallique maintenu au corps par des sangles. Cela forme le plus étrange des appareils, absurde et dangereux au point de vue pratique, mais bien fait pour frapper l'imagination du vulgaire.

Enfin, en bas de la page, est une figure montrant le patient couché, recouvert d'un drap, prêt à être opéré, scène dramatique destinée à prouver le sérieux de l'intervention; le lit est entouré de nurses et d'assistants en costume d'hôpital, très graves. A côté, est figuré un appendice malade, grandeur naturelle, couvert de pustules d'aspect terrifiant!

Dans l'interminable exposé de sa « méthode », M. Reid entre dans des considérations pseudo-scientifiques les plus étranges. Il débute ainsi :

« Une extraordinaire révolution dans l'opération de l'appendicite, si fréquente et si redoutée, a été accomplie par M. William B. Reid, le chirurgien bien connu de Rome (Etat de New-York).

« M. Reid enlève l'appendice sans bistouri, douleur ni shock, si bien que le patient est en état de partir aussitôt après.

« Depuis 10 ans, M. Reid a été réputé comme un chirurgien expert, particulièrement pour l'appendicite.

« L'expérience qu'il a de la méthode démodée (!) de l'incision avec le bistouri l'a convaincu que la crainte de l'amphithéâtre opératoire, l'ébranlement nerveux qui est la suite de l'opération et l'incertitude du résultat étaient causes que de nombreuses victimes de la maladie hésitaient à se soumettre à l'opération jusqu'au moment où une issue fatale était probable, ou même certaine. »

Cette réclame cynique et cette supercherie criminelle s'étalent dans un grand journal, entre un article sur LE VOTE DES FEMMES et la relation dramatique d'un RAPT D'ENFANT, un de ces *Kidnapings* qui constituent une des branches les plus lucratives de l'industrie des apaches américains.

Le confrère qui me l'a communiquée n'en était nullement indigné. Il souriait simplement; il était blasé.

***

Enfin, la profession est infestée par des espèces de sectes pseudo-médicales; les *ostéopathes* et les *christian scientists*. Les premiers prétendent guérir tous les maux par les massages et l'iodure de potassium; les seconds ont recours uniquement à la suggestion et à la prière, même pour les cas chirurgicaux.

Le succès de ces derniers est véritablement incroyable. Ils mêlent habilement la religion à leur commerce et déguisent leur cupidité sous le masque du désintéressement. Cette secte a été fondée par une femme : Mary Baker G. Eddy, il y a quelque 30 ans. Elle a rédigé *Le livre de textes : Science et Santé, avec une clé pour les écritures*, qui a été répandu à plus de 500.000 exemplaires et qui se vend dans les églises de la secte sous le même format et dans le même étui que la Bible.

Voici le fond de la doctrine : La souffrance n'existe pas; ce que nous appelons la maladie n'est que la peur de souffrir. Persuadez-vous donc que vous ne pouvez pas souffrir. La santé est le sentiment de l'irréalité de la douleur et de la maladie elle-même. L'homme a été fait à l'image de Dieu; or, Dieu est un pur esprit, l'image de Dieu ne peut pas souffrir. Elle-même n'est pas matière, elle est esprit; le corps et les sens ne sont que des illusions. Dieu n'a pu faire le mal et la souffrance; donc, le mal et la souffrance ne sont que des illusions.

Pour guérir un malade, il faut qu'un homme de foi (*christian scientist*) demeure près de lui et le persuade, par ses exhortations et ses prières, qu'il ne souffre pas.

Chose merveilleuse, cette suggestion grossière a agi assez efficacement sur une foule de personnes pour avoir procuré à la secte une vogue véritablement invraisemblable; elle n'a cessé de s'accroître dans ces dernières années et en 1903 (d'après un document que je copie) elle comptait déjà 12.000 ministres, ayant environ 600 églises et 75 Instituts ou Collèges.

Elle a son siège à Boston (Massachusetts). Mme Eddy prend le nom de *President of the Massachusetts Metaphysical College* et de *Pastor of the first Established Church of Christ*.

En 1903, depuis 7 ans, elle avait reçu 4.000 élèves dans son Collège et elle recueillait 2 millions de dollars pour son église de Boston. Depuis lors, le développement de la secte a continué au point de devenir un véritable danger pour la santé publique.

J'ai visité les deux grandes et belles églises que possède la Christian Science à New-York. De chaque côté de la chaire où se tient le pasteur sont deux grandes inscriptions gravées sur les murs : l'une sont des paroles du Christ tirées de la Bible et l'autre est un passage de l'ouvrage de Mme Eddy, qui est ainsi mise presque sur le même rang que le Sauveur! De fait, pour ses disciples, elle est une sorte de prophète ou de pape!

Tous les mercredis soirs se tient, dans la grande église, une réunion où assistent plusieurs milliers de personnes. Après la lecture de la Bible, on donne la parole à tous ceux qui, dans l'auditoire, veulent proclamer la guérison d'un malade à l'aide de la Christian Science; la liste en est toujours longue.

J'ai vu là une belle collection d'hystériques mêlés à un petit nombre d'aigrefins, et je suis sorti de cette réunion absolument consterné par la naïveté d'une portion notable de ce grand peuple.

Quoique la Christian Science ait des partisans dans le monde entier, je doute qu'elle réussisse jamais beaucoup dans notre beau pays de France!

Professeur S. Pozzi.

VARIÉTÉS

Une industrie à assainir.

Entre toutes les industries, celle du blanchissage est l'une des plus dangereuses pour les personnes qui s'y adonnent. Les professionnels du blanchissage, en effet, sont exposés à contracter des affections des voies respiratoires et surtout des maladies infectieuses. En ce qui concerne celles-ci, du reste, les menaces de contamination sont si graves que des dispositions administratives ont été prises en vue de les limiter. Ainsi, le 4 Avril 1909, sur la proposition du ministre du Travail, fut rendu un décret visant exclusivement cet objet.

Sans être draconien, ce décret pourrait rendre de grands services s'il était exécuté à la lettre. Mais, dans la pratique, il est loin d'en être ainsi. Dans les grands établissements de blanchisserie, des progrès notables ont été accomplis. Mais, dans les innombrables petits ateliers de blanchissage, les conditions de travail continuent à être déplorables. La désinfection préalable du linge n'est jamais pratiquée et pas davantage son humidification, qui pourrait, du reste, avoir pour conséquence de détériorer certaines pièces. Le triage du linge sale, au mépris des règlements, se pratique encore dans les voitures, au cours des transports. Chez les petites blanchisseuses de quartier, il s'opère dans les couloirs, dans les cours ou courettes, à moins qu'ils ne soit fait dans la boutique même le jour où, le linge blanchi ayant été livré, il ne reste à l'atelier aucune ouvrière.

Souvent encore le triage est pratiqué dans l'appartement même de la blanchisseuse, qui s'expose de ce chef, elle et toute sa famille, à tous les dangers de contaminations microbiennes.

Quant aux autres opérations du blanchissage, elles ne sont point effectuées en de meilleures conditions, mais, le plus souvent, dans une seule et même pièce, de cubage insuffisant, au milieu d'une humidité perpétuelle.

Une telle situation n'est guère encourageante; mais comment faire mieux, surtout si l'on veut respecter la liberté de chacun?

Des améliorations considérables au point de vue de l'hygiène du travail paraissent réalisables, cependant, sous la condition, ainsi que le proposait récemment M. Boulisset, dans un rapport au Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, de procéder à une réorganisation générale du travail. « La vraie, l'unique solution consiste à apporter le linge sale au lavoir ou buanderie. Là s'effectueraient, sur une vaste échelle, pour le compte d'une nombreuse clientèle de blanchisseurs, d'abord la désinfection, les dépoussiérage et humectage, ensuite les triage et marquage dans un local spécial aménagé à cet effet, enfin l'essangeage, le lessivage, l'essorage, le séchage définitif.

« En conséquence, les petites blanchisseries de quartier se transformeraient en simples ateliers de repassage, n'offrant aucun danger ni pour le personnel occupé, ni pour les clients, ni pour le voisinage. »

Ces transformations proposées par M. Boulisset peuvent se réaliser assez aisément, pourvu que les industriels intéressés, en l'espèce les maîtres de lavoir, acceptent d'y prêter la main.

Dès à présent, en raison des nécessités économiques de leur industrie, il est incontestable que les petites blanchisseries, qui sont celles justement où les prescriptions hygiéniques sont le moins observées, sont peu à peu destinées à disparaître.

En ces conditions, les lavoirs, qui tirent surtout leurs bénéfices des nombreux petits ateliers de blanchissage, doivent, s'ils veulent conserver leur clientèle, modifier leurs opérations ordinaires.

Mais, comment effectuer cette transformation? Comme l'a montré M. Boulisset, la chose est assez simple à réaliser. Il faut que les lavoirs s'organisent pour accomplir à des prix modérés tout le travail du lavage des blanchisseries de quartier qui n'auront plus alors qu'à s'occuper du repassage.

Des efforts sérieux ont d'ailleurs été déjà tentés en ce sens et avec succès. A Paris, en banlieue, il existe aujourd'hui plusieurs buanderies importantes dont la clientèle exclusive se compose de blanchisseuses chez lesquelles le linge sale est enlevé en général avant tout déballage et triage. La manipulation nécessaire a lieu dans un local spécial.

L'assainissement de l'industrie du blanchissage se poursuit donc peu à peu, encore que bien lentement. Pour amener sa transformation dans le sens que préconise M. Boulisset, la Commission du conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine a proposé la résolution suivante : « Demander à M. le Préfet de police d'interdire, par voie d'ordonnance, le triage du linge sale sur la voie publique, dans les voitures, cours, courettes, couloirs, ateliers de repassage, ainsi que dans les pièces, habitées ou non, directement annexées aux dits ateliers.

« De ne permettre l'ouverture des sacs ou enveloppes que dans les salles spéciales affectées à cette manipulation dans les buanderies et les lavoirs. »

Une telle mesure, sans aucun doute, gênerait plus ou moins sérieusement nombre de petites entreprises de blanchissage. Il n'empêche, cependant, que l'on doit souhaiter de la voir mettre en vigueur, car son adoption ne saurait manquer de précipiter l'évolution nécessaire d'une industrie dangereuse et qu'il importe de rendre salubre.

Georges Vitoux.

A travers le Monde

COCHINCHINE

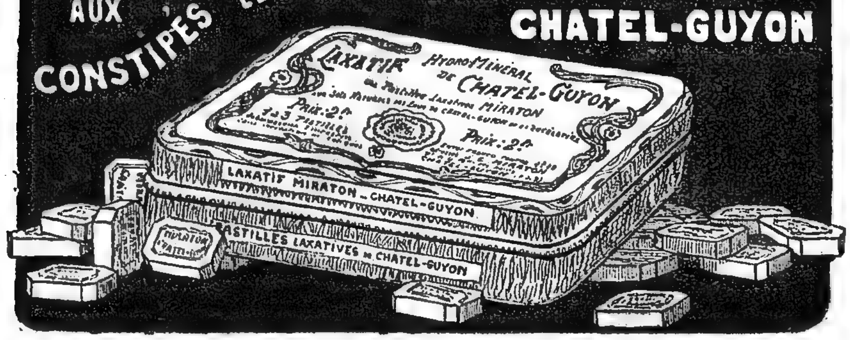
La peste a fait son apparition en Cochinchine, d'une façon authentique, en Janvier 1906. A Saïgon, on a constaté 277 cas et 240 décès, soit une mortalité de 86,64 pour 100; à Cholon, le nombre des cas a été de 212 avec 175 décès. Elle y est désormais installée à l'état d'endémo-épidémie.

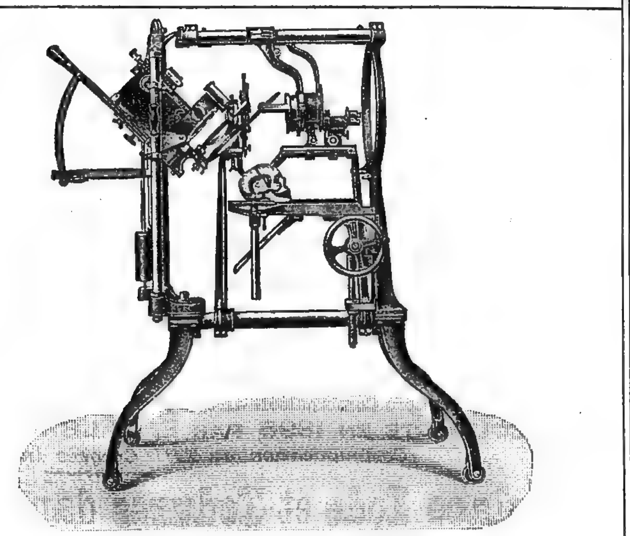
Sa reviviscence annuelle est à prévoir.

L'épidémie de 1907 à Saïgon a été précédée et accompagnée d'une mortalité insolite sur les rats, observée d'une façon particulière à la graineterie du Jardin botanique à Saïgon, au canal des Poteries à Cholon.

Les rats et leurs parasites ont été les principaux propagateurs du mal; la contamination d'homme à homme paraît négligeable, elle est exceptionnelle.

La colonie européenne a été presque indemne, et la colonie indigène, au contraire, très éprouvée. La





Appareil universel de Projection.

raison de cette différence réside dans l'hygiène différente des deux groupes.

L'hygiène individuelle est d'une importance prophylactique essentielle.

L'extermination des rats, jointe à l'hygiène des villes, des localités, et, dans celles-ci, la surveillance des habitations, jouent le plus grand rôle dans la préservation des collectivités. (Ferrandini in *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, 1908, n° 2.)

ANGLETERRE

Les garnisons anglaises de la Méditerranée, ainsi que les équipages des navires stationnant dans cette mer, ont été souvent très affectés par la fièvre dite méditerranéenne ou encore fièvre de Malte. L'agent pathogène a été isolé et décrit sous le terme de *micrococcus melitensis*.

L'examen du sang des fébricitants a permis de reconnaître le micrococus dans 61 pour 100 des cas et on était conduit à supposer qu'ici encore le moyen de propagation était un insecte suceur, se contaminant sur un malade et le transportant chez les individus sains. Quelques expériences de Horrock et Kennedy montrèrent que si les moustiques (*Culex pipiens* et *Stegomia fasciata*) pouvaient se charger du micrococus, ce dernier ne résistait pas dans l'organisme de l'insecte et, dès le quatrième jour, on ne le trouvait plus.

D'autre part Clayton, ajoutant ses observations personnelles aux observations antérieures, montrait que les cas intérieurs étaient très rares, dans les navires hôpitaux, même en présence de moustiques. Les officiers étaient plus frappés que les hommes, 18 pour 100, alors que la statistique générale des équipages (officiers et marins compris) ne donnait que 6 pour 100.

Cette différence peut s'expliquer actuellement, le lait étant un des agents de contage le plus fréquent et les officiers seuls en consommant. Les chèvres sont très facilement infectées. Or les chèvres de Malte, étant réputées très bonnes laitières, étaient exportées très souvent dans les ports méditerranéens.

La stérilisation du lait a suffi pour sinon supprimer complètement les cas de fièvre de Malte, au moins pour diminuer considérablement leur nombre.

Une des causes de contamination, soit de l'homme, soit de l'animal, réside dans le passage du *micrococcus melitensis* dans les urines des sujets atteints. Horrock et Kennedy, en ensemençant des plaques d'agar-tournesol avec glucose et mitrose ont obtenu des cultures dans 10 pour 100 des cas, et Schaw a pu par le même procédé reconnaître des cas ambulants, d'autant plus dangereux que les sujets n'avaient plus ou pas d'accès et ne prenaient aucune précaution. Les mesures prophylactiques préconisées sont naturellement : désinfection des excréta des sujets malades ou suspects ; stérilisation du lait ; destruction des animaux malades.

Basset Smith (de la marine royale anglaise). — « Les travaux de la Commission de la Société royale sur la prophylaxie de la fièvre méditerranéenne ». (*Archiv f. Schiff und. Tropen Hygiene*. p. 675-680, T. XI, f. 21, 1907, Novembre.)

J.-P. Langlois.

XVIe CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE

Buda-Pesth, 29 Août-4 Septembre.

La Presse Médicale adresse aux médecins qui doivent prendre part aux travaux du Congrès la lettre suivante :

Paris, le 30 Mai 1909.

Monsieur et très honoré Confrère,

La Presse Médicale, *soucieuse de tenir ses lecteurs au courant des travaux du* **XVIe Congrès International de Médecine** *qui se tiendra à Buda-Pesth du 29 Août au 4 Septembre, vous prie de bien vouloir lui adresser un court résumé du travail que vous présentez au Congrès.*

En raison du grand nombre des communications, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire cet envoi le plus tôt qu'il vous sera possible.

Veuillez agréer, Monsieur et très honoré Confrère, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

P. Desfosses,
Secrétaire de *La Presse Médicale*,
120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Comité français d'organisation de la VIIe section (Annexe : Chirurgie orthopédique) est ainsi composé : *Président* : M. Kirmisson ; *Vice-président* : M. P. Redard ; *Secrétaire général* : M. Frœlich ; *Membres* : MM. Bilhaut, Calot, Denucé, Desfosses, Grisel, Gourdon, Mencière, Nové-Josserand, Princeteau, Rieffel.

LIVRES NOUVEAUX

R. Gaultier. — *Les opsonines et la thérapeutique opsonisante par les vaccins de Wright*. 1 plaquette in-18 de 78 pages, avec figures, cartonnée. Prix : 1 fr. 50. (J.-B. Baillière et fils, éditeurs.)

Ceux qui n'ont pas le loisir de lire les superbes *Etudes de Wright sur l'immunisation*, qui viennent de paraître à Londres[1], en trouveront une miniature fort bien faite dans cette revue générale de René Gaultier ; ils sauront que les *opsonines* (de οψονεω, je prépare) sont des substances solubles contenues dans les sérums normaux et les immunisérums, intermédiaires aux phagocytes et aux microbes, et qui interviennent dans la phagocytose pour l'exagérer et la rendre plus efficace ; ils connaîtront les *vaccins de Wright*, formés de microbes tués par la chaleur à 60° et qui, introduits dans l'organisme, provoquent la formation d'opsonines ; ils apprendront enfin facilement, grâce à une très claire description illustrée de dessins montrant les diverses manipulations, la technique de la *mesure de l'index opsonique*, méthode de contrôle pour le traitement des maladies infectieuses par les vaccins atténués ou *vaccinothérapie* de Wright. Ainsi ce petit livre vulgarise des aperçus nouveaux qu'on peut résumer dans cet épigraphe de Wright à son volume : « Le médecin de l'avenir sera un immuniseur. »

Laignel-Lavastine.

Launay et Brodier. — *Maladies des veines et des lymphatiques*. Un vol. gr. in-8° de 266 pages, avec 39 figures. Prix : 5 fr. (J.-B. Baillière et fils, Éditeurs.) — Ce volume est un fascicule du *Nouveau*

1. *Presse médicale*, n° 43, 29 mai 1909, p. 426.

traité de chirurgie de MM. Le Dentu et Delbet. La pathologie chirurgicale des veines et des lymphatiques n'a guère changé depuis la première édition de cet ouvrage; les auteurs ont cependant remanié et complété les articles anciens et les ont mis au courant des travaux récents; on trouvera dans ce livre de bons renseignements sur certaines questions nouvelles comme la suture veineuse, le traitement opératoire des varices et des phlébites, la lymphangite sporotrichosique, les plaies du canal thoracique, les adénopathies tropicales, etc. L'illustration, quoique encore assez restreinte, est très supérieure à celle de la première édition.

C. L.

Paul Dop, docteur ès sciences, agrégé de l'Université, chargé de cours de botanique à la Faculté des sciences de Toulouse, et **Albert Gautié**, docteur en médecine, licencié ès sciences, préparateur à la Faculté de médecine et pharmacie de Toulouse. — *Manuel de Technique botanique, histologie et microbie végétales.* Préface de M. Gaston Bonnier, membre de l'Institut, professeur de botanique à la Sorbonne. Un volume in-18 de x-534 pages, avec 137 figures et une planche de photomicrographies, cartonné. Prix : 8 francs (J. Lamarre et Cie, Editeurs à Paris).

Les élèves des Universités, des écoles d'agriculture, les naturalistes, les médecins, les pharmaciens, et, d'une façon générale, tous ceux qui s'intéressent à la biologie végétale et à ses applications, trouveront dans cet ouvrage les meilleurs procédés ou méthodes de laboratoire. Guide indispensable pour ceux qui se livrent à des recherches originales, ce manuel présente, condensée sous un petit format, la technique moderne habituellement dispersée dans des ouvrages d'anatomie végétale et de bactériologie. Un index alphabétique très détaillé facilite l'usage de ce livre et le rend tout à fait pratique. Ce manuel évitera aux biologistes les longues et fastidieuses recherches dans les mémoires originaux et les ouvrages de technique rédigés en langue étrangère. Il contient, d'ailleurs, une bibliographie étendue qui permet, si on le désire, de remonter rapidement aux sources.

J. D.

BIBLIOGRAPHIE

1900. — **A. Poncet** et **R. Leriche**. — Le rhumatisme tuberculeux. 1 vol. in-18 de 285 pages, avec 46 figures, relié peau pleine. Prix : 4 fr. (*O. Doin et fils*, éditeurs.)

1901. — **P. Dop** et **A. Gautié**. — Manuel de technique botanique : *Histologie et microbie végétales*. 1 vol. in-18 de x-534 pages, avec 137 figures et 1 planche, cartonné. Prix : 8 fr. (*J. Lamarre et Cie*, éditeurs à Paris.)

1902. — **A. Marie** et **R. Decante**. — Les accidents du travail : *Etude critique des améliorations à apporter au régime du risque professionnel en France*. 1 vol. in-18 de 291 pages. Prix : 4 fr. (*V. Giard et E. Brière*, éditeurs à Paris.)

1903. — **A. Ahond**. — Le Mont-Dore, station thermale : *Ses malades, ses résultats*. 1 brochure in-16 de 39 pages. (*A. Maloine*, éditeur.)

1904. — **Fr. Grœdel**. — Atlas und Grundriss der Rœntgendiagnostik in der inneren Medizin. 1 vol. gr. in-8° de 338 pages, avec 114 figures et 56 planches hors texte, cartonné toile. Prix : 24 marks. (*J. F. Lehmann*, éditeur à Munich.)

1905. — **W. Prausnitz**. — Atlas und Lehrbuch der Hygiene. 1 vol. gr. in-8° de 700 pages, avec 818 figures et 4 planches hors texte en couleurs, cartonné toile. Prix : 28 marks. (*J. F. Lehmann*, éditeur à Munich.)

1906. — **R. Leroy**. — Le massage plastique dans les dermatoses de la face : ses indications, ses résultats. *Troisième édition revue et corrigée*. 1 vol. in-8° de 212 pages, avec 18 figures. (*Ch. Boulangé*, éditeur à Paris.)

1907. — **Alber**. — De l'illusion : *Son mécanisme psycho-social*. 1 vol. in-16 de III-119 pages. Prix : 1 fr. 50. (*Bloud et Cie*, éditeurs.)

1908. — **H. Lavrand**. — Rééducation physique et psychique. 1 vol. in-16 de 121 pages. Prix : 1 fr. 50. (*Bloud et Cie*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

NOUVELLE ICONOGRAPHIE DE LA SALPÊTRIÈRE

Sommaire du n° 2.

Alquier et Faure-Beaulieu. — Action du radium sur les tissus du névraxe (1 planche).

P. Zosin. — Contribution à l'étude du syndrome pédonculaire. Un cas avec hémiplégie gauche et ophtalmoplégie totale bilatérale (1 planche).

Vires et Anglada. — Trois observations de rire et de pleurer spasmodiques chez des hémiplégiques du côté droit (1 planche).

Rimbaud et Anglada. — Spasme de la parole articulée avec hémispasme facial et spasme bilatéral des muscles du cou et de la ceinture scapulaire (1 planche).

Ettore Levi. — Sur un nouveau cas d'achondroplasie chez l'adulte (6 planches).

L. Lefèvre. — Essai sur la physiologie de l'esprit.

Macé de Lépinay. — Etude sur les crampes professionnelles (spasmes fonctionnels; névroses coordinatrices d'occupation) (*suite*).

Ettore Levi. — Un document médico-artistique sur l'achondroplasie (1 planche).

***

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 11.

Mémoires originaux :

I. Rossi et G. Roussy. — Etude anatomique d'un quatrième cas de sclérose latérale amyotrophique (à propos des localisations motrices corticales).

A. Thomas. — De quelques altérations des racines antérieures dans le tabes (5 figures).

Analyses.

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

Société de Psychiatrie.

Séance du 27 Mai.

Fiches bibliographiques.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Lundi 19 Juillet 1909, à 1 heure. — M. PERILLAT-BOTONET : Contribution à l'étude des vomissements de la grossesse; MM. Pinard, Segond, Delbet, Couvelaire. — M. PATRON : Recherches expérimentales sur le lait des femmes tuberculeuses, applications à l'allaitement maternel; MM. Pinard, Segond, Delbet, Couvelaire. — M. P. DE HAYES : Contribution à l'étude de la hernie étranglée chez le nourrisson : MM. Segond, Pinard, Delbet, Couvelaire. — M. MOREAU : Des suites de la gastro-entérostomie pratiquée pour sténose non cancéreuse du pylore; MM. Delbet, Pinard, Segond, Couvelaire. — M. MAURAT : Contribution à l'étude de la prostatectomie transvésicale. Prostatectomie d'emblée et prostatectomie en deux temps; MM. Reclus, Hartmann, Legueu, Mauclaire. — M. DURAND : Diagnostic de l'échinococcose. Importance de l'épreuve de Weisberg; MM. Reclus, Hartmann, Legueu, Mauclaire. — M. BERTHELÉMY : Angiocholécystites typhiques; MM. Reclus, Hartmann, Legueu, Mauclaire. — M. FAYOLLET : Contribution à l'étude des gangrènes du diverticule de Meckel; MM. Reclus, Hartmann, Legueu, Mauclaire. — M. BINET : Contribution à l'étude des hémiplégies homolatérales; MM. Dejerine, Gaucher, Marcel Labbé, Sicard. — M. NORERO : Sur quelques variétés de cirrhoses alcooliques avec ictère. Etude anatomo-clinique; MM. Dejerine, Gaucher, Marcel Labbé, Sicard. — M. GUIBERT : Contribution à l'étude du traitement des adénopathies tuberculeuses (nouvelles observations favorables au naphtol camphré); MM. Dejerine, Gaucher, Marcel Labbé, Sicard. — M. MIROUDOT : Contribution à l'étude du traitement des angiomes graves de la face, par l'électrolyse et l'ignipuncture; MM. Gaucher, Dejerine, Marcel Labbé, Sicard.

Mardi 20 Juillet 1909, à 1 heure. — M. BOISSON : La température axillaire chez les tuberculeux. Comparaison de la température des deux aisselles; MM. Debove, Gilb. Ballet, Chauffard, Jeanselme. — M. GRIVEAU : Du traitement électrique de l'hypertension artérielle; MM. Gilb. Ballet, Debove, Chauffard, Jeanselme. — M. BODET : Traitement du chancre mou par l'acide phénique à saturation dans l'alcool; MM. Chauffard, Debove Gilb. Ballet, Jeanselme. — M. CARTIER : Essai critique sur la valeur de la réaction de Cammidge; MM. Chauffard, Debove, Gilb. Ballet, Jeanselme. — M. BORD : Syphilis secondaire des fosses nasales; MM. Raymond, Gilbert, Richaud, Claude. — M. LALANNE : L'huile grise dans le traitement de la syphilis et la stomatite mercurielle à forme tardive; MM. Gilbert, Raymond, Richaud, Claude. — M. BOULAY : Contribution à l'étude du traitement des maladies infectieuses par les métaux colloïdaux; MM. Gilbert, Raymond, Richaud, Claude. — M JARDEL : L'urodonal; MM. Gilbert, Raymond, Richaud, Claude. — M. SMOL IZANSKI : Complications de la vulvo-vaginite des petites filles; MM. Hutinel, Bar, Brindeau, Jeannin. — M. COLIBERT : La méningite cérébro-spinale chez les nourrissons (Formes anormales); MM. Hutinel, Bar, Brindeau, Jeannin. — M. HUDDE : Contribution à l'étude de l'ostéomalacie puerpérale; MM. Bar, Hutinel, Brindeau, Jeannin. — M. CHARROPPIN : Contribution documentaire à l'étude de la « question du lait ». Les drèches et les pulpes dans l'alimentation des vaches laitières; MM. Bar, Hutinel, Brindeau, Jeannin. — M. CHAMP : De l'anesthésie par le mélange de Schleich; MM. Pozzi, De Lapersonne, Quénu, Auvray. — M. BILOT : Les abcès sous-phréniques d'origine digestive; MM. Pozzi, De Lapersonne, Quénu, Auvray. — M. REINFLET : Contribution à l'étude de la pathogénie et du traitement des troubles excréteurs des voies lacrymales; MM. De Lapersonne, Pozzi, Quénu, Auvray. — M. DUFOSSÉ : Du meilleur traitement actuel des fractures du corps du maxillaire inférieur; MM. Quénu, Pozzi, De Lapersonne, Auvray.

Mercredi 21 Juillet 1909, à 1 heure. — M. TOURNAY : L'homme endormi. Essai d'une introduction historique et critique à la séméiologie du sommeil naturel; MM. Landouzy, Dejerine, Marcel Labbé, Sicard. — M. SÉZARY : Recherches anatomo-pathologiques, cliniques et expérimentales sur les surrénalites scléreuses; MM. Landouzy, Dejerine, Marcel Labbé, Sicard. — M. THIEL : L'isolement des tuberculeux des hôpitaux de Paris. Le quartier des tuberculeux adultes de Brévannes. Historique, description. Climatologie; MM. Landouzy, Dejerine, Marcel Labbé, Sicard. — M. VOUTERS : Sur l'agnosie tactile; MM. Dejerine, Landouzy, Marcel Labbé, Sicard. — M. BLATTER : Recherches expérimentales sur les altérations cellulaires des glandes gastriques; MM. Hayem, Brissaud, Roger, Lœper. — M. SIMONIN : De l'hémiplégie totale laryngée. Essai de pronostic; MM. Brissaud, Hayem, Roger, Lœper. — M. ARNAUDET : De la lipémie chez les diabétiques; MM. Roger, Hayem, Brissaud, Lœper. — M. MOLARD : La ponction lombaire dans le traitement du vertige labyrinthique; MM. Roger, Hayem, Brissaud, Lœper. — M. CHAIGNEAU : Contribution à l'étude des ostéo-périostites syphilitiques de l'orbite; MM. Gariel, Blanchard, Gaucher, Zimmern. — M. COMANDON : De l'usage en clinique de l'ultra-microscope, en particulier pour la recherche et l'étude des spirochètes; MM. Blanchard, Gariel, Gaucher, Zimmern. — M. TANZI : Traitement par le radium de l'eczéma et des dermatoses prurigineuses. Action spécifique non révulsive des rayons B; MM. Gaucher, Gariel, Blanchard, Zimmern. — M. MORVAN : Syphilomanie et syphilophobie; MM. Gaucher, Gariel, Blanchard, Zimmern. — M. JANICOT : Contribution à l'étude de l'anesthésie de la dentine et de la pulpe dentaire; MM. Pouchet, Reclus, Gosset, Ombrédanne. — M. CAVAROZ : Contribution à l'étude de l'anasthésie diploïque; MM. Reclus, Pouchet, Gosset, Ombrédanne. — M. BALLET : Contribution à l'étude de la désinfection des mains du chirurgien et du champ opératoire; MM. Reclus, Pouchet, Gosset, Ombrédanne. — M. QUINOT : La forme gastrique de l'occlusion intestinale chronique; MM. Reclus, Pouchet, Gosset, Ombrédanne. — M. PUJOS : Du traitement chirurgical des pieds bots paralytiques en varus et en valgus par l'arthrodèse astragalo-calcanéenne et médio-tarsienne; MM. Segond, Delbet, Walter, Lejars. — M. BUDAN : Essai sur l'emploi de la glycérine boratée dans les pansements des mastoïdites et des évidements pétro-mastoïdiens; MM. Segond, Delbet, Walter, Lejars. — M. LOISEAU : Le traitement des fractures de l'olécrane par la suture osseuse sous anesthésie locale suivie de la mobilisation et du massage très précoces; MM. Segond, Delbet, Walter, Lejars. — M. SONEIX : Sur l'incision transversale sus-pubienne de la peau et de l'aponévrose dans les laparotomies gynécologiques (méthode de Pfannenstiel); MM. Delbet, Segond, Walter, Lejars.

Jeudi 22 Juillet 1909, à 1 heure. — M. FEUILLIÉ : Leucopathies. Métastases. Albuminuries et ictères leucopathiques; MM. Bouchard, Debove, Pierre Marie, Balthazard. — M. LEGRAS : Essai d'une nouvelle méthode de thérapeutique locale; MM. Debove, Bouchard, Pierre Marie, Balthazard. — M. ROUSSE : Du mouvement de la population pendant un siècle dans un village du Loiret; MM. Debove, Bouchard, Pierre Marie, Balthazard. — M. MORANT : Les formes bullo-encéphaliques de la paralysie spinale infantile; MM. Pierre Marie, Bouchard, Debove, Balthazard. — M. CAGNINACCI : Contribution à l'épidémiologie de la fièvre typhoïde. Du rôle des bacillifères éberthiens dans la propagation de cette maladie; MM. Dieulafoy, Hutinel, Chauffard, Rénon. — M. VECHSLER : Considérations sur les accidents gangréneux dans le purpura; MM. Hutinel, Dieulafoy, Chauffard, Rénon. — M. CROZET : Des réactions cutanées consécutives à l'injection intradermique de tuberculines et de divers autres germes dans les dermatoses de la série des érythèmes; MM. Chauffard, Dieulafoy, Hutinel, Rénon. — M. DECOURTIEUX : Contribution à l'étude des infections généralisées de l'organisme par les staphylocoques pyogènes. — MM. Chauffard, Dieulafoy, Hutinel,

Rénon. — M. MAINTENON : Contribution à l'étude des amnésies asphyxiques (par pendaison, strangulation, submersion) ; MM. Raymond, Thoinot, Gilb. Ballet, Claude. — M. NICOLAS : Etude sur l'arrachement traumatique du cœur ; MM. Thoinot, Raymond, Gilb. Ballet, Claude. — M. BONDON : La myasthénie grave. Anatomie pathologique et pathogénie ; MM. Gilb. Ballet, Raymond, Thoinot, Claude. — M. BEAUSSART : Le séro-diagnostic de la syphilis (réaction de Wassermann). Son application à la neurologie et à la psychiatrie ; MM. Gilb. Ballet, Raymond, Thoinot, Claude. — M. BETTINGER : Contribution à l'étude des sarcomes du col de l'utérus ; MM. Pozzi, De Lapersonne, Quénu, Auvray. — M. GOLDENBERG : Ophtalmo-réaction à la tuberculine. Technique, dangers, pathogénie et valeur diagnostique ; MM. De Lapersonne, Pozzi, Quénu, Auvray. — M. COUDEYRAS : Essai sur l'histoire de l'asepsie ; MM. Quénu, Pozzi, De Lapersonne, Auvray. — M. SICARD : L'artériosclérose métrorragique de l'utérus ; MM. Quénu, Pozzi, De Lapersonne, Auvray.

Vendredi 23 Juillet 1909, à 1 heure. — M. CHEVALIER : Thérapeutique des présentations persistantes du front de 1882 à 1909 ; MM. Pinard, Wallich, Potocki, Couvelaire. — M. SINGER : Des cicatrices césariennes abdominales ; MM. Pinard, Wallich, Potocki, Couvelaire. — M. ANDRÉ : La tétée artificielle ; MM. Pinard, Wallich, Potocki, Couvelaire. — M. BALTHAZARIAN : Essai sur la puériculture de la seconde enfance ; MM. Pinard, Wallich, Potocki, Couvelaire. — Mme BARTHAS : L'enseignement scolaire de la puériculture ; MM. Pinard, Wallich, Potocki, Couvelaire. — M. SEVESTRE : Contribution à l'étude statistique de la psychose périodique ; MM. Dejerine, Delbet, Walther, Sicard. — M. PITAUD : Opération sans suture, sans autoplastie dans le traitement chirurgical de la rétraction de l'aponévrose palmaire (Procédé de M. Routier) ; MM. Delbet, Dejerine, Walther, Sicard. — M. GENDREAU : Sur les résultats du traitement électrique dans le syndrome otique ; MM. Delbet, Dejerine, Walther, Sicard. — DESCOMBES : Contribution à l'étude de la technique et des résultats de la fulguration ; MM. Reclus, Hartmann, Mauclaire, Ombrédanne. — M. CLERGET : Contribution à l'étude de l'hiopsoïte et recherches sur sa pathogénie ; MM. Reclus, Hartmann, Mauclaire, Ombrédanne. — M. MARTIN : Contribution à l'étude de l'hystérectomie abdominale dans le traitement du cancer du col de l'utérus ; MM. Reclus, Hartmann, Mauclaire, Ombrédanne. — M. DEQUIDT : Contribution à l'étude de la pathogénie des kystes radiculo-dentaire ; MM. Reclus, Hartmann, Mauclaire, Ombrédanne.

Samedi 24 Juillet 1909, à 1 heure. — M. FROGIER : De l'extirpation de la glande lacrymale orbitaire dans le larmoiement ; MM. De Lapersonne, Quénu, André Broca, Auvray. — M. CARLOTTI : Les déterminations neuro-rétiniennes de la leucémie myéloïde ; MM. De Lapersonne, Quénu, André Broca, Auvray. — M. RAMEIX : Invasion épithéliale de la chambre antérieure ; MM. De Lapersonne, Quénu, André Broca, Auvray. — M. DELAPCHIER : Essai sur les lésions traumatiques observées chez les boxeurs et plus particulièrement sur les fractures et luxations du Métacarpe (Boxe anglaise) ; MM. Quénu, De Lapersonne, André Broca, Auvray. — M. DUVALDESTEIN : Tension artérielle et corps thyroïde ; MM. Hutinel, Chauffard, Gouget, Jeanselme. — M. LAFONTAINE : Essai sur l'organisation du service médical et sur le rôle du médecin dans les établissements scolaires d'internat ; MM. Hutinel, Chauffard, Gouget, Jeanselme. — M. MENARD : Contribution à l'étude de la méningite cérébro-spinale épidémique ; MM. Hutinel, Chauffard, Gouget, Jeanselme. — M. MESNARD : De l'application précoce de la ventouse de Bier dans les infections du sein ; MM. Bar, Ribemont-Dessaignes, Faure, Morestin. — M. CESBRON : Contribution à l'étude des angiomes du pavillon de l'oreille ; MM. Bar, Ribemont-Dessaignes, Faure, Morestin. — M. NODENOT : Les cautères dans le traitement des cardiopathies chroniques ; MM. Bar, Ribemont-Dessaignes, Faure, Morestin.

NOUVELLES

Physiothérapie (Cours de vacances). — La 3e session du Cours de vacances de physiothérapie organisé par MM. ALBERT-WEIL, BARDET, CAUTRU, DEGRAIS, DESFOSSES, DOMINICI, DUREY, KRUGER, LEROY, PARISET, SANDOZ et WETTERWALD aura lieu du 4 *au* 26 *Octobre*, de 4 à 7 heures, à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, 16, rue de la Sorbonne, et dans divers hôpitaux ou cliniques.

Ce cours est divisé en 2 séries de 20 leçons : la 1re série comprend l'électro, la radio, la radium, la photo et l'hydrothérapie ; la 2e comprend le massage des diverses régions (membres, viscères, face, etc.), la kinésithérapie gynécologique, la rééducation motrice, la gymnastique, la mécanothérapie et la méthode de Bier.

Les élèves régulièrement inscrits à l'une des 2 séries sont invités à 6 conférences supplémentaires de physiothérapie générale.

Le prix de chacune des séries est de 50 francs ; on peut s'inscrire dès à présent chez M. Vigot, éditeur, 23, place de l'Ecole-de-Médecine ou chez M. Durey, 16, rue de Logelbach.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Paris, de M. Belhomme, ex-médecin en chef de l'hôpital d'Ivry.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —

F. DE LAPERSONNE, Professeur de clinique ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu.
L. LANDOUZY, Doyen de la Faculté de médecine, Professeur de clinique médicale, Membre de l'Acad. de médecine.
H. ROGER, Professeur de Pathologie exp. à la Faculté de Paris, Méd. de l'hôp. de la Charité.
E. BONNAIRE, Professeur agrégé, Accoucheur de l'hôp. Lariboisière.
M. LETULLE, Professeur agrégé, Médecin de l'hôp. Boucicaut, Membre de l'Acad. de médecine.
M. LERMOYEZ, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.
J.-L. FAURE, Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôpital Cochin.
F. JAYLE, Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca, Secrétaire de la Direction.

— RÉDACTION —

P. DESFOSSES
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

J. DUMONT — R. ROMME
SECRÉTAIRES

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

HENRY CAZALIS

— 1840-1909 —

Les amis du Dr Cazalis n'ont pas été surpris par la nouvelle de sa mort. Depuis deux ans déjà sa taille s'était de plus en plus courbée, son visage s'était amaigri et, s'il avait conservé la douceur de ses yeux profonds, la flamme généreuse qui les illuminait jadis avait perdu de son éclat.

C'était un esprit d'une rare élévation que celui de ce médecin dans la vie duquel la médecine, qu'il connaissait à merveille et qu'il exerçait simplement, ne tint pas la première place. Il eut pendant toute sa vie la passion de l'Art et le culte de la Beauté. Mais il n'était pas de ceux qui se plaisent dans la jouissance égoïste que l'Art et la Beauté procurent à ceux qui ne les aiment que pour le plaisir qu'ils leur donnent. Il les aimait pour le bien qu'ils peuvent faire, pour le réconfort qu'ils apportent et pour l'idéal qu'ils savent inspirer.

Il voulait embellir l'âme des foules, cultiver l'esprit des humbles, élever peu à peu les sentiments et les idées des déshérités de ce monde.

Il voulait, pour y parvenir, introduire l'art dans la maison du pauvre. Il fut un des bons ouvriers de ce grand mouvement qui se dessine aujourd'hui et qui veut apporter plus d'air, plus de lumière, plus de gaîté, et même une véritable et robuste beauté, dans l'habitation des travail-

leurs, jusqu'ici trop souvent sordide et conçue comme pour provoquer la dissolution de la famille ouvrière.

Vivant dans un pays sublime, devant le lac divin chanté par Lamartine, il savait que la France est belle et voulait qu'elle le restât.

Il souffrait en voyant des réclames odieuses et des industries meurtrières deshonorer les sites les plus beaux de ce pays magnifique entre tous. Mais il ne se contenta pas de se lamenter en silence sur l'indifférence honteuse des pouvoirs publics et sur les crimes des Vandales. Il fut parmi les fondateurs de cette société pour la protection des paysages de France, qui est à la fois une manifestation de bon goût et un effort de vrai patriotisme.

Mais là ne fut pas seulement l'œuvre de Cazalis. Il s'éleva plus haut. Sous le beau nom de Jean Lahor qui porte en lui comme un parfum de l'Inde mystérieuse, il nous donna des vers qui sont parmi les plus beaux, les plus nobles et les plus profonds qui sur la fin du siècle de Hugo soient sortis d'une âme française.

Ses inspirations les plus pures lui vinrent de cette philosophie profonde qui cherche le bonheur suprême dans la paix souveraine du néant, et si nous étions dans un temps où les cultes chancelants puissent se relever, il eût été pieusement se prosterner au pied des autels de Bouddha.

Et maintenant ce médecin parfait, ce bon Français épris d'art et amoureux de la Beauté, ce fervent des splendeurs de la Nature, ce poète inspiré a conquis le repos suprême. Mais avant d'entrer pour toujours dans le sommeil sans rêves où il dort maintenant, il eut le bonheur d'être de ceux qui comprennent que la seule façon de vivre par delà la tombe n'est pas de traîner pendant l'éternité sans fin la conscience douloureuse d'une existence sans but et sans repos, mais de demeurer vivant dans le cœur de ses amis et dans le souvenir des hommes.

J.-L. Faure.

VARIÉTÉS

Influence du jeûne sur la sécrétion gastrique [1].

Le 4 Novembre 1908, M. Rutimeyer (de Bâle) voyait à sa consultation une jeûneuse bien connue en Suisse, Mme Serval.

Cette dame, âgée de 38 ans, était une professionnelle du jeûne. Dès son enfance, il lui était souvent arrivé de ne prendre aucune nourriture durant 1 ou 2 jours. Depuis 1902, elle se livrait à des jeûnes de 25 jours au cours desquels elle absorbait seulement quelques verres d'eau minérale.

Celui qu'elle devait effectuer prochainement était le 20e depuis 5 ans. Lors du dernier, elle avait maigri de 21 livres. Après chaque période de carême elle reprenait très vite.

Dans l'intervalle de ses jeûnes, Mme Serval observait un régime alimentaire. Vingt-quatre heures avant et après chaque tentative, elle s'alimentait très peu, se contentant d'un potage de gruau, de lait et de pommes. C'est une femme au teint pâle, paraissant plus jeune que son âge, de taille moyenne et de complexion plutôt délicate. L'examen physique ne démontre rien d'anormal : cœur bon, pouls à 80. L'estomac n'est nullement dilaté. L'examen du sang montre 78 pour 100 d'hémoglobine.

Notre confrère représenta à cette dame, qui avait fait antérieurement des études médicales, combien il serait intéressant de rechercher l'influence du jeûne sur la sécrétion gastrique. Mais si la bonne volonté de la malade ne faisait pas défaut à ce sujet, les conditions du jeûne rendaient l'expérience assez difficile.

La jeûneuse devait habiter une petite cellule de bois et de verre, isolée du monde extérieur et uniquement meublée d'un canapé-lit. On ne pouvait s'entretenir avec la patiente qu'au travers d'un treillis de fil de fer, et il était impossible de la toucher.

Il est évident que, dans ces conditions, la sécrétion gastrique ne pouvait être étudiée qu'avant et après le jeûne.

M. Rutimeyer pratiqua la première recherche le 28 Novembre 1908.

L'*aspiration* n'avait fourni nulle trace de liquide; le *lavage d'estomac*, pratiqué 7 heures après le dernier repas, donna un liquide clair; le *repas d'Ewald*, retiré au bout de 1 heure, révéla un contenu normal avec bonne réaction pour l'HCl libre. Acidité totale, 36; HCl libre, 16. La pepsine, étudiée par le Mett, et le lab-ferment par la réaction de Boas-Cohnheim, montrèrent une activité normale. Donc, fonctionnement gastrique très bon, à part une hypoacidité légère.

La période de jeûne se passa fort bien, en dehors de quelques crampes d'estomac aux 13e et 14e jours. La patiente but en tout un peu plus de 5 litres d'eau minérale. La diurèse se réduisit au minimum : à peine 20 centimètres cubes par jour pendant la dernière semaine. L'urine ne contenait ni sucre ni albumine. Pendant toute la durée du jeûne, il n'y eut pas de garde-robe.

La seconde analyse du suc gastrique fut pratiquée le 22 Décembre 1908, à 8 heures du soir, dès que Mme Serval eut quitté sa cellule. La jeûneuse est pâle et amaigrie, le pouls bat 108. Cependant, le pannicule adipeux de l'abdomen persiste. Les limites de l'estomac ne se sont pas modifiées. L'aspiration par la sonde ramène 10 centimètres cubes de liquide alcalin opalescent avec quelques flocons muqueux.

1. *Zentralbl. f. innere Medizin*, n° 10, 6 Mars 1909, p. 233-241.

L'eau de lavage revient claire. Le repas d'épreuve fournit 30 centimètres cubes de suc gastrique avec présence d'acide chlorhydrique libre. Mais il y a toujours hypoacidité. Les ferments sont normaux, quoique l'activité tryptique soit légèrement diminuée.

Mme Serval a perdu en tout 14 livres de son poids, soit 291 grammes par jour.

Mais c'est la première fois que se trouve démontrée la conservation de la capacité fonctionnelle de l'estomac à jeun, tant pour l'acide que pour les ferments. Cette donnée confirme, au reste, l'expérience de Pawlow qui, chez un chien à fistule gastrique et privé d'alimentation depuis 17 jours, put, par l'introduction d'eau dans l'estomac, obtenir un suc gastrique actif.

Fernand Lévy.

LIVRES NOUVEAUX

A. Poncet et R. Leriche. — *Le rhumatisme tuberculeux.* 1 vol. in-18 de 285 pages, avec 46 figures. Relié peau. Prix : 4 fr. Paris, 1909. (O. Doin et fils, éditeurs.)

M. Poncet a eu la bonne fortune de susciter un véritable mouvement scientifique autour d'une idée qui lui est chère : l'origine tuberculeuse de certaines manifestations dites rhumatismales. Avec les travaux qui ont été publiés sur cette question, on constituerait toute une bibliothèque, puisque leur seule énumération, l'index bibliographique annexé au livre qu'il vient de publier, tient près de 25 pages !

Le volume que nous donne M. Poncet contient l'exposé de sa doctrine, dont personne n'a plus le droit de se désintéresser aujourd'hui. On y trouvera un résumé très clair des idées générales sur lesquelles repose sa conception, ainsi que l'étude clinique et anatomo-pathologique de différentes manifestations du rhumatisme tuberculeux, arthrites et polyarthrites déformantes, ankylosantes, arthralgies et polysynovites, syndromes abarticulaires, du côté des appareils respiratoire, circulatoire, nerveux, glandulaire, etc., etc.

R. Romme.

F. Lévy et A. Baudoin. — *Les névralgies et leur traitement.* 1 plaquette in-18 de 96 pages, cartonné. Prix : 1 fr. 50. (J.-B. Baillière et fils, éditeurs.)

On connaît les importants travaux faits dans ces dernières années par Pitres et Verger Schlösser, Ostwalt, Sicard, Cathelin, Fernand Lévy, Baudoin, etc., sur le diagnostic et le traitement des névralgies en général et en particulier des névralgies faciales par les injections intra-nerveuses d'alcool.

Le petit livre de MM. F. Lévy et Baudoin est un fort bon résumé de ces recherches nouvelles. Il expose d'abord la thérapeutique étiologique, puis symptomatique, des névralgies dans leur ensemble et étudie ensuite, dans des chapitres séparés, les procédés techniques de traitement des névralgies faciales, sciatiques et intercostales, des névralgies des plexus cervical, brachial et lombaire, et enfin des névralgies du sympathique ou sympathicalgies.

Le soulagement de la douleur étant toujours actuel, on voit l'intérêt pour tous les médecins de connaître et d'appliquer les procédés analgésiques décrits dans ce volume.

Laignel-Lavastine.

BIBLIOGRAPHIE

1909. — **P. E. Lévy.** — Neurasthénie et névroses : *Leur guérison définitive en cure libre.* 1 vol. in-16, de 407 pages. Prix : 4 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1910. — **V. Hutinel.** — Les maladies des enfants. Tome IV. *Maladies de l'appareil respiratoire, de l'appareil circulatoire et de la peau.* 1 vol. in-8° de 790 pages, avec 39 figures et 2 planches en couleurs. Tome V. *Maladies du système nerveux.* 1 vol. in-8°, de 1036 pages, avec 63 figures et 1 planche en couleurs. Prix des 5 volumes : 100 fr. (*Asselin et Houzeau*, éditeurs à Paris.)

1911. — **A. Knoblanch.** — Klinik und Atlas der chronischen Krankheiten des Zentralnervensystems. 1 vol. gr. in-8°, de VIII-604 pages, avec 350 figures en noir et en couleurs, cartonné toile. Prix : 28 marks. (*Julius Springer*, éditeur à Berlin.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'ORTHOPÉDIE

Sommaire du n° 4.

Mémoires originaux :

G. Nové Josserand et André Rendu. — Du traitement des pieds bots congénitaux dans les trois mois qui suivent la naissance, par la méthode de Finck. Quelques observations (avec figures dans le texte).

Miramond de Laroquette. — Etude anatomique et mécanique de la ceinture scapulaire (avec figures dans le texte).

Perrin. — Les fractures du cubitus accompagnées de luxation de l'extrémité supérieure du radius (Etude clinique, complications, traitement) (avec figures dans le texte).

Recueil de faits :

L. Lamy. — Coxalgie gauche chez un enfant de trois ans. Destruction très rapide de la tête fémorale démontrée par deux radiographies prises à trois mois d'intervalle (avec figures dans le texte).

Revue des Congrès :

Frœlich. — Congrès de la Société allemande d'orthopédie (12 et 13 Avril 1909).

Analyses. — Nouvelles.

ANNALES DE DERMATOLOGIE ET DE SYPHILIGRAPHIE

Sommaire du n° 6.

Nécrologie.

Ernest Besnier, 1831-1909.

Travaux originaux :

W. Dubreuilh. — Détatouage par décortication (un nouveau procédé).

Recueil de faits :

J. Pouget. — Un cas de milium colloïde.

R. Brandeis. — Inclusion de fibres textiles disséminées dans le derme. Phagocytose consécutive.

Revue de syphiligraphie. — Revue de vénéréologie. Revue de thérapeutique — Revue des livres.

Variétés :

L' « anonyme du Palatinat ».

FACULTÉ DE PARIS

Cours de vacances. — Clinique médicale Laënnec (professeur M. L. LANDOUZY). — Etude, dans les salles et au laboratoire, des malades affectés de *maladies infectieuses et toxiques* (alcoolisme, fièvre rhumatismale, bacillo-tuberculose, cancer, diabète, diphtérie, fièvre typhoïde, gonococcie, goutte, méningite cérébro-spinale, paludisme, pneumo-coccie, sporotrichose, syphilis).

Sémiotique, pronostic, indications thérapeutiques générales des localisations de ces maladies sur les appareils respiratoire, cardio-vasculaire, nerveux, digestif, génito-urinaire, tégumentaire.

Le cours commencera le lundi matin 9 Août 1909, et comportera 24 leçons, par MM. L. LANDOUZY, professeur; MARCEL LABBÉ, agrégé; LÉON BERNARD, HALBRON, LAIGNEL-LAVASTINE, LORTAT-JACOB, SALOMON et VITRY, chefs de clinique médicale de la Faculté.

Les leçons seront faites (le matin, à 9 h. 1/2 précises; l'après-midi, à 2 h. 1/2 précises) dans les salles, à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale Laënnec.

Le droit à verser est de 100 francs pour le cours.

Sont admis, les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance de versement de droit. MM. les étudiants devront produire, en outre, la carte d'immatriculation.

On peut s'inscrire, dès à présent, au Secrétariat de la Faculté, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures, soit directement, soit par correspondance.

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (professeur: M. DIEULAFOY). — *Cours de technique clinique et application des méthodes de laboratoire au diagnostic clinique.* — Un cours de vacances, commençant le 20 Septembre 1909, aura lieu à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, sous la direction de M. le professeur DIEULAFOY, le matin de 10 heures à midi et l'après-midi de 2 heures à 4 heures.

Ce cours aura pour programme: 1° Les méthodes d'investigation cliniques applicables à l'examen des malades; 2° l'exposé des principaux procédés de laboratoire (recherche de microbes, examen du sang, des urines, des fèces, des sérosités, etc.), applicables au diagnostic; 3° les principales indications et les principales techniques thérapeutiques.

Ce cours comprendra 24 leçons et sera fait en 2 semaines.

Les élèves seront exercés individuellement aux travaux de laboratoire.

L'enseignement, essentiellement pratique, sera fait par MM. RENÉ GAULTIER et M. NATHAN, chef de clinique. A. LEPLAY et O. CROUZON, chefs de laboratoire; BONNIER, DÉHU et LACAILLE, assistants.

Programme du cours. — Lundi 20 Septembre. — Matin. M. LE PLAY. Examen clinique du sang: anémies, polyglobulies, leucocytose et leucémie. Cytodiagnostic. — Soir. M. LE PLAY. Technique de l'examen bactériologique du sang: culture du sang.

Mardi 21 Septembre. — Matin. M. BONNIER. Technique de l'examen du nez, du pharynx et du larynx. — Soir. M. NATHAN. Examen clinique du poumon et de la plèvre: indication et technique de la thoracentèse.

Mercredi 22 Septembre. — Matin. M. M. NATHAN. Diagnostic clinique précoce de la tuberculose. Indications thérapeutiques. — Soir. M. O. CROUZON. Diagnostic de la tuberculose par les procédés de laboratoire: recherche du bacille de Koch dans les crachats et les liquides pathologiques; inoculation aux animaux. Tuberculine.

Jeudi 23 Septembre. — Matin. M. RENÉ GAULTIER. Séméiologie clinique de l'estomac. Examen du chimisme gastrique. Thérapeutique fonctionnelle des dyspepsies. — Soir. M. NATHAN. Syndromes surrénaux thyroïdiens, hypophysaires et polyglandulaires. Principes d'opothérapie.

Vendredi 24 Septembre. Matin. M. BONNIER. Technique de l'examen de l'oreille. Vertige: équilibre. — Soir. M. LE PLAY. Diagnostic et traitement de la fièvre typhoïde. Les sérodiagnostics.

Samedi 25 Septembre. — Matin. M. O. CROUZON. Examen clinique du système nerveux (motilité, sensibilité réflexes); étude d'un hémiplégique, d'un tabétique. (Présentation de malades.) — Soir. M. O. CROUZON. Examen clinique du système nerveux (langage, état mental: étude d'un aphasique, d'un paralytique général. Ponction lombaire: cytodiagnostic et bactérioscopie du liquide céphalorachidien.)

Lundi 27 Septembre. — Matin. M. RENÉ GAULTIER. Technique de l'examen clinique du cœur. Asystolie. Son traitement. Méthodes d'exploration clinique des vaisseaux (sphygmographe et sphygmomanomètre). La médication hypotensive. — Soir. M. A. LE PLAY. Diagnostic bactériologique des angines. Diphtérie et sérothérapie.

Mardi 28 Septembre. — Matin. M. RENÉ GAULTIER. Séméiologie clinique et chimique de l'intestin: examen des fèces (méthode de coprologie clinique. Thérapeutique des affections intestinales). — Soir. M. RENÉ GAULTIER. Séméiologie du foie et du pancréas: obstruction calculeuse du cholédoque et pancréatites. Séméiologie de la rate.

Mercredi 29 Septembre. — Matin. M. LE PLAY. Analyse bactériologique du pus: recherche du gonocoque, du pneumocoque, du bacille du chancre mou. Coloration des microbes; réaction de Gram. Technique des opsonines. — Soir. M. O. CROUZON. Diagnostic du tréponème pâle de Schaudinn, des trypanosomes, de l'hématozoaire du paludisme. Réaction de Wassermann.

Jeudi 30 Septembre. — Matin. M. M. NATHAN. Examen clinique des urines; exploration rénale, urémie, indications de la saignée; déchloruration. — Soir. M. RENÉ GAULTIER. Examen chimique des urines, ses applications à l'étude des maladies de la nutrition et des régimes alimentaires. Glycosurie et diabète.

Vendredi 1er Octobre. — Matin. M. DÉHU: Traitement de la syphilis: la médication mercurielle. — Soir. M. DÉHU. Recherche des stigmates de la syphilis acquise et héréditaire.

Samedi 2 Octobre. — Matin. M. LACAILLE. Méthodes d'exploration des réactions électriques, leur application au diagnostic et au traitement. Réaction de dégénérescence. — Soir. M. LACAILLE. Méthodes d'exploration radioscopique et radiographique. Radiothérapie.

Le droit à verser est de 100 francs.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — M. Arnozan, professeur de thérapeutique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, est nommé, sur sa demande, professeur de clinique médicale à ladite Faculté.

M. Villar, professeur de médecine opératoire à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, est nommé, sur sa demande, professeur de clinique chirurgicale à ladite Faculté.

École de médecine de Caen. — M. Paul Léger, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est nommé professeur de clinique médicale.

— M. Charbonnier, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie, est chargé du cours d'anatomie, de physiologie et de pathologie élémentaires aux élèves sages-femmes de première année.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Beaujon (service de M. Tuffier). — M. ALEXIS CARREL (de New-York) fera une conférence le jeudi 15 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Hôpital Cochin. — Conformément aux conclusions d'un rapport de M. H. Rousselle, le Conseil municipal de Paris vient de voter les fonds nécessaires à l'amélioration du service de chirurgie de M. Michon.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Légion d'honneur. — *Commandeur.* — M. Delorme, médecin inspecteur général.

Officier : MM. Trifaud, médecin inspecteur; Février, directeur du service de santé au ministère de la guerre; Ravenez, Robert, Collomb, médecins principaux de 1re classe; Darré, médecin principal de 2e classe; Lévêque, Renard, médecins-majors de 1re classe.

Chevalier : MM. Albert, Blum, Doucet, Ferrand, Meyer, Nogué, Pouy, Thooris, Viguier, médecins-majors de 1re classe; Albouze, Aune, Azaïs, Dénommé, Doreau, Chapeyrou, Le Mitouard, Le Roux, Loüet, Fontrein, Mainguy, Marty, Marotte, Menut, Merciolle, Pasquet, Sonrier, Tardes, médecins-majors de 2e classe.

Monument à la mémoire de M. A. Doyon. — Un groupe de confrères, de collaborateurs et d'amis de M. A. Doyon a pris l'initiative d'élever, à Uriage, un monument destiné à perpétuer sa mémoire.

Dans leur pensée, cet hommage s'adresse tout à la fois au médecin consciencieux et dévoué, au maître de la clinique thermale, au savant, à l'infatigable vulgarisateur que fut Doyon.

Tous les médecins, et en particulier ceux qui ont étudié les maladies de la peau, savent quel rôle capital Doyon a, pendant près d'un demi-siècle, joué dans les progrès et la diffusion de la science médicale. Pour ses publications personnelles, pour les traductions de nombreux Traités de dermatologie et d'hydrologie allemands et anglais, pour la fondation, en 1868, à une époque où les journaux spéciaux étaient rares partout, presque inconnus en France, des *Annales de Dermatologie* dans lesquelles il n'a cessé, jusqu'à sa mort, de faire connaitre les travaux publiés à l'étranger, Doyon a droit à la reconnaissance de tous ceux — Français et Étrangers — dont il a facilité les travaux et les recherches et contribué à accroître le bagage scientifique.

A Uriage, pendant plus de 40 ans, Doyon a, par ses soins éclairés et grâce à sa profonde expérience des propriétés de ses eaux, rendu la santé à d'innombrables malades. Son nom est depuis longtemps indissolublement lié à celui de cette station dont il a tant contribué à révéler au monde médical la haute valeur et les remarquables spécialisations thérapeutiques.

Il était naturel que, au lieu même où il pratiqua, s'élevât un monument de souvenir, témoignage de gratitude que, dans le passé et l'avenir, tant de malades doivent à Doyon.

Une souscription est ouverte pour ériger ce monument au cours de la saison thermale de 1910.

Les souscriptions sont reçues à la Librairie Masson et Cie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

Clinique orthopédique de la Faculté de médecine de Bordeaux. — L'inauguration du pavillon de l'hôpital des enfants qui vient d'être spécialement aménagé pour l'enseignement de l'orthopédie a eu lieu le 12 Juillet devant les représentants de la mairie, de la Faculté de médecine et de l'Administration des hôpitaux. Ce pavillon comprend un vaste hall central dans lequel sont disposés de nombreux appareils pour le redressement de la colonne vertébrale; entre autres ceux de Hoffa, Beelly, Fischer, Lorenz, Gourdon, Gerson, Nebel, etc.; il y a, en outre, des appareils de mécanothérapie et des tables de massage pour tous les traitements post-opératoires, ainsi que des tapis spéciaux pour éducation de la marche.

A ce hall central est annexée une salle d'opérations chirurgicales orthopédiques où tous les instruments de redressements les plus modernes sont réunis; à la suite se trouvent un cabinet de consultations et un déshabilloir pour malades.

L'enseignement officiel de l'orthopédie, le premier créé en France, est dirigé par M. le professeur Denucé, professeur de clinique chirurgicale infantile et orthopédie, chirurgien de l'hôpital des Enfants. Il est assisté, pour l'enseignement pratique, par M. Gourdon, démonstrateur technique d'orthopédie à la Faculté de médecine, directeur du service de massage orthopédique de l'hôpital des Enfants.

Ce service qui fonctionne depuis peu de mois a déjà pris un développement très important. Aussi, dès la rentrée prochaine de la Faculté, il lui sera donné une plus grande extension et il sera institué des conférences et travaux pratiques élémentaires d'orthopédie pour les étudiants et des cours de perfectionnement pour les médecins.

La désinfection des livres. — Conformément aux termes d'un rapport de M. Bécret, le Conseil municipal de Paris vient de renvoyer à l'administration, avec avis favorable, la proposition de M. Marsoulan, tendant à l'organisation du service de désinfection des livres.

Nécrologie. — On annonce la mort au Vieux-Marché (Côtes-du-Nord), de M. Jacques Even; à Riom (Puy-de-Dôme), de M. Jouvet.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr.; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr.; Eure-et-Loir, rec. : 15 000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements.* S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

Poste Médical avantageux et agréable (chef-lieu de canton centre), 3 heures de Paris, ayant fait en 1907, 11.460 francs; 1908, 13.571 francs; 1er semestre 1909, 7.778 francs; fixe 300 francs. A céder cause de départ. Prix : 10.000 francs, dont 8.000 francs comptant. Présentation par le titulaire à la clientèle. Ecrire *P. M.*, 700.

Remplacements. — *Externe des hôpitaux de Paris* demande à faire remplacements banlieue ou province, même éloignée, du 15 Juillet au 15 Août. Ecrire *P. M.*, n° 311.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements . . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

VARIATIONS SUR LES VILLES D'EAUX FRANÇAISES

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT [1]

En lisant la *Clinique hydrologique*, l'excellent livre dû à la collaboration experte et sincère de MM. Baraduc, Bernard, Binet, Cottet, Furet, Piatot, Sersiron, Simon et Tardif, j'ai pensé à cette vieille horloge de Prague qui reproduit tous les mouvements de la planète. Depuis qu'elle besogne, les théories scientifiques furent bouleversées, le calendrier a été modifié, le vaste monde s'est fait plus petit. Et cependant, ce sont toujours les mêmes ressorts qui animent l'antique machine. Les heures qu'elle abat de ses aiguilles d'or sont exactes pour nous comme pour nos aïeux, et le globe où peine et travaille la fourmi humaine continue à suivre son orbe inflexible.

Il en est de nous comme de la vieille horloge :

1. *Clinique hydrologique*, par MM. Baraduc, de Châtel-Guyon, Félix Bernard, de Plombières, M. Binet, de Vichy, Cottet, d'Evian, Furet, de Brides-les-Bains, Piatot, de Bourbon-Lancy, Sersiron, de La Bourboule, Simon, d'Uriage, Tardif, du Mont-Dore, 1 vol in-8°, de 636 pages (In *Bibliothèque de thérapeutique clinique*). Prix : 7 francs (Masson et Cie, éditeurs).

nos théories ont eu beau changer, les âmes sont demeurées pareilles; c'est le même cortège de sentiments qui nous suit aux Eaux, où la vie intime s'est à peu près conservée semblable à celle de nos plus lointains aïeux.

⁂

Ennuyés comme nous, et civilisés comme nous, les Romains n'apportaient à leurs Thermes que mysticisme. Aucun besoin d'interpréter scientifiquement les faits. Assoupis dans le mol embrassement de l'eau tiède, ils entendaient, comme l'a dit Taine, la source mystérieuse tomber goutte à goutte en chantant du fond de la roche, sa mère. Devant eux passait en une brève vision l'étrange regard de la déesse inconnue qui venait à la lumière pour apporter la santé aux malheureux mortels. Ils divinisaient la source, et cela répondait à tout.

Au Moyen-Age, peu d'hydrologie. Grands marchands de drogues, les moines n'encouragent guère la physiothérapie. A la Renaissance, avec l'invention des bâtons à feu et autres engins malfaisants, avec la diffusion aussi de la grosse Vérole, on se prend à voir, dans les Eaux fumantes jaillies du sol, une vertu détersive, « antidotaire », bien capable de détruire et le venin de la poudre et le virus de Cypris. La Cour va aux Eaux. Il faut croire qu'en ce temps déjà, le ciel comblait les baigneurs de ses douches descendantes, car Marguerite de Navarre, après sa saison, est contrainte de s'arrêter en route : « Mais sur le temps de retour vinrent des pluies si grandes qu'il semblait que Dieu eût oublié la promesse qu'il avait faite à Noé de ne plus détruire le monde par eau. Car toutes les cabanes et logis dudit Caulderets furent si remplis d'eau qu'il fut impossible d'y demeurer. »

C'est en tout cas à la Renaissance que commence à bégayer l'hydrologie. Les temps sont rudes; pour oui, pour non, rixes, coups de poing, flamberge au vent, débauches aussi et grands festins. C'est pourquoi se multiplient les eaux d'arquebusades, les sources contre le gros mal et les indigestions. Henri IV met en faveur son cher Béarn; il fréquente également Aix-en-Savoie, pendant le siège de Montmélian.

Sous Louis XIV, c'est la théorie des humeurs qui l'emporte; et nous savons par cette bavarde de Sévigné que « les eaux de Vichy sont douces, fondantes, et qu'on les rend de tous côtés ». Nous savions mieux aussi ce qu'elles contiennent, grâce au grand chimiste Bourdelin, trop injustement oublié. Le régime de la cure était rude, alors; on a la nausée en pensant aux gobelets innombrables absorbés par le pauvre Montaigne à « Plommières », aux bains d'Alta Villa et ailleurs.

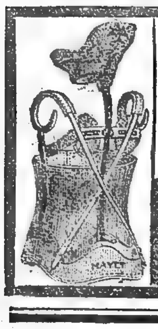
On avait déjà la douche. « On est toute nue dans un petit lieu souterrain, dit encore Mme de Sévigné, où l'on trouve un tuyau de cette eau chaude qu'une femme vous fait aller où vous voulez... On met d'abord l'alarme partout pour mettre en mouvement tous les esprits; et puis on s'attache aux jointures qui ont été affligées; mais quand on vient à la nuque du cou, c'est une sorte de feu et de surprise qui ne se peut comprendre. C'est là cependant le nœud de l'affaire. Il faut tout souffrir et l'on souffre tout, et l'on n'est point brûlé. Et on se met ensuite dans un lit bien chaud où l'on sue abondamment, et voilà ce qui guérit. » Lessivage interne, sudation, c'est toute la pratique du grand siècle, à peine modifiée par le suivant, où brille, en hydrologie comme en toutes choses, le grand Bordeu.

Jusqu'alors la composition de l'eau préoccupe peu; nous avons à ce sujet le témoignage de Cabias, médecin à Aix sous Henri IV et Louis XIII, hydrologue trop méconnu, car il était plein d'humeur, d'entregent, et il fut réellement le père des régimes. Son livre nous montre qu'on s'occupait alors des effets plus que des causes. Mais avec la théorie chimique, fille de la grande pléiade scientifique du XVIIIe siècle, on se croit en mesure de tout expliquer. Et il faudrait ici évoquer les grands noms de Baumé et surtout de Murray qui avait imaginé une méthode d'analyse des eaux bien voisine de celle qui fut suivie au XIXe siècle. Parce que le chimiste a desséché dans ses creusets les larmes de la nymphe pour en peser le résidu, on s'imagina connaître la vertu d'une eau, sa place dans la hiérarchie. Enfin est venue la découverte du Radium, et surtout de son gaz, l'*émanation*, force subtile et passagère qui nous a rappelé à plus de modestie. M. Hayem d'abord, Frænkel ensuite, avaient déjà entrevu la vanité des analyses. Alors on se rejeta sur l'observation clinique qui, seule, ne trompe pas.

Au XIXe siècle, Alibert avait fait un traité d'hydrologie. Il est un peu solennel, comme devait l'être ce brave homme, et tout farci de sentences à la mode hippocratique. Mais il faut bien le dire, malgré que ce livre ait été assez lu, le succès des stations était fait plutôt du besoin de déplacement qu'ont certains malades que de l'étude attentive de la vertu des Eaux par le commun des maîtres et des praticiens.

Je n'ai à flatter personne et je dis ici ce que je pense. Il me semble cependant qu'il serait injuste de ne pas mentionner, parmi les causes du regain de faveur dont profita l'hydrologie française, l'initiative hardie de MM. Landouzy et Carron de la Carrière. En organisant les V. E. M., voyages d'études aux Eaux minérales, ces confrères ont donné le goût de la « Crénothérapie » [1], à mesure qu'ils la faisaient mieux connaître. MM. Huchard

1. De χρενοσ, source, θεραπειν, guérir. Ce néologisme, un des derniers venus dans notre langue professionnelle, m'a paru répondre à un besoin, et c'est pourquoi je lui souhaite longue vie. Il est pittoresque, il dit ce qu'il veut dire. On pourra le discuter, mais il s'imposait. Nous n'avons, en effet, aucun vocable pour désigner la thérapeutique spéciale par les Eaux minérales, et il fallait jusqu'ici employer ou deux mots ou une périphrase.





et Robin, à Paris, M. Garrigou, à Toulouse, furent également les bons apôtres de la Croisade nouvelle. Désormais, nous savons mieux où adresser nos malades et lesquels relèvent de telle ou telle source.

Dans leur excellente *Clinique hydrologique*, mes jeunes auteurs, tous médecins de villes d'Eaux, connaissant à fond leur spécialité, se sont inspirés du plan du grand Durand-Fardel, de Vichy. Avant lui, on prenait une Station; après en avoir vanté les mérites, on tâchait de lui adapter toutes les maladies, d'où une confusion aussi préjudiciable aux malades qu'aux Bains trop copieusement décrits et loués.

Avec la *Clinique hydrologique*, c'est au contraire la maladie qui domine la scène. Les auteurs se sont extériorisés de leur Station; soustraits chacun à leur propre milieu, ils ont voulu voir seulement le bien du malade.

Ainsi, prenons l'appareil respiratoire. J'apprends, grâce à eux, que si le Mont-Dore convient à merveille aux affections de l'arbre pulmonaire, il y a tout de même un choix à faire parmi celles-ci. Les Eaux du Mont-Dore sont décongestionnantes, sédatives et cataplasmantes, comme on a dit; par conséquent, les malades à manifestations congestives et spasmodiques dont le type est l'asthme s'en trouveront particulièrement bien. Pour la cure articulaire antirhumatismale, il y a lieu de distinguer les cas où le rhumatisme a laissé derrière lui des séquelles, mécaniques plutôt que douloureuses. Observez-vous de l'empâtement, de la raideur articulaire, de l'hydarthrose chronique, des menaces d'ankylose sans douleur, pensez à Aix-les-Bains, excellent avec sa douche-massage, ou à Bourbonne. L'articulaire douloureux, en revanche, se trouvera mieux de Néris ou de Plombières. Sous l'inspiration des théories de Garrod, on envoyait naguère aux sulfureux tous les goutteux. Erreur! C'est le lessivage interne qu'il faut à ceux-là. Et en avant Contrexéville, Vittel, Evian, etc.

Pour l'intestin, trois stations suffisent à toute notre thérapeutique, Châtel-Guyon, Plombières et Vichy. Laquelle choisir? Si je prends l'entérite muco-membraneuse, la plus classique des entérites, je vois deux catégories de malades. La première comprend les lymphatiques atones, les constipés, les torpides du foie, tous les enfants qui ont de l'entérite remontant parfois au sevrage. Eh bien, pour ceux-là, le coup de fouet de Châtel est tout indiqué. Mais la légion des neuro-arthritiques, dont les centres nerveux ont besoin d'être calmés, dont les diarrhées sont douloureuses, relève de Plombières. L'observation montre en effet que si ces Eaux agissent localement, c'est par ricochet, après avoir apaisé les centres abdominaux. Les entéritiques dont le foie est malade, coloniaux, explorateurs, sont par contre justiciables de Vichy.

Mais je m'arrête, toute la pathologie y passerait. Je veux toutefois exalter les Pyrénées, où se rencontre toute la gamme des sulfureux, où l'on trouvera des eaux propres à toutes les régions de l'appareil pulmonaire. Les unes combattent les suppurations, les autres sont excitantes. D'autres encore forment un cataplasme mouvant et conviennent aux dermatoses. En vérité, je vous le dis, il n'est pas, pour l'hydrologie, de plus beau royaume sous le ciel que la France!

Mais, je l'ai déjà souligné, ce qui manquait ici, c'était moins l'outil que la manière de s'en servir. Grâce au V. E. M., grâce à la *Clinique hydrologique* de mes jeunes confrères, on ne verra plus de médecins, et non des moindres, ordonner imperturbablement les eaux de Salies-de-Béarn à l'intérieur, prendre une eau chlorurée pour une sulfureuse et inversement. On verra moins aussi, je l'espère, l'exode de nos malades vers l'étranger. Et le fait a, au point de vue français, une importance primordiale.

Sous le funeste abri de notre tour d'ivoire, en effet, nous n'avions pas su apprécier le redoutable et dangereux effort de nos rivaux allemands. Au Congrès de Berlin de 1882, M. Landouzy avait bien parlé *pro Patria*, mais sa voix s'était perdue dans le tumulte des discussions. Même un moment vint où nos voisins allaient l'emporter. Heureusement nos Eaux sont si utiles, notre médecine si affable, nos paysages si enchanteurs, que de nouveau l'étranger et surtout l'Anglo-Saxon se fait notre tributaire. A l'exposition de Liége avant-hier, à Londres hier, nous avons triomphé. Mais il ne faudrait pas croire la victoire définitive. Emu des plaintes de ses nationaux qui voient depuis quatre ans décroître leur succès, l'empereur allemand vient d'obtenir pour l'an prochain une Exposition internationale à Bruxelles, où loin de se tenir à l'écart comme à Liége, ce qui fut une faute, l'Allemagne compte étaler pompeusement ses richesses hydrologiques à la face du monde. De nouveau, donc, les deux pays vont s'affronter et combattre. Souhaitons que notre affreux individualisme panaché de politique et de politiciens ne nous empêche pas de tenir en Belgique, comme en Angleterre, notre rang légitime.

***

Il me resterait à vous parler un peu de la vie aux Eaux et montrer en quoi elle ressemble à celle de nos aïeux. Je vous ai indiqué comment les théories avaient changé; il me serait aisé, maintenant, de prouver que les âmes sont toujours les mêmes. De tout temps on est allé aux Eaux pour sa santé, mais aussi pour s'évader de soi-même, pour jouer durant quelques semaines un nouveau personnage. L'âge mûr y vient évoquer des fantômes mélancoliques ou joyeux, la jeunesse y trouve parfois l'amour, fleur des mul-

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

La neurasthénie.

Les mémoires récents sur la neurasthénie des ouvriers, qui viennent d'être publiés en Allemagne par MM. Leubuscher et Bibrowicz, et en France par M. Iscovesco, montrent que cette maladie, tout comme l'hystérie, frappe non seulement les classes aisées, mais encore les milieux plus modestes.

Le traitement de la neurasthénie est donc à l'ordre du jour. L'hygiène morale, les sports, et quelques médicaments — glycérophosphates, lécithine, cacodylates — constituaient jusqu'ici le traitement de choix. Les derniers essais cliniques du professeur Huchard sur l'ibogaïne font espérer que ce nouveau médicament est appelé à rendre d'utiles services dans le traitement de la neurasthénie et des atonies nerveuses. On l'administre sous forme de dragées Nyrdahl à base d'ibogaïne (2 à 6 par jour), d'après la formule donnée par le Dr Landrin.

CHAIX & Cie, 19, rue de l'Orme, PARIS.

titudes; chacun s'y crée un milieu factice; on y vit dans une illusion charmante. La cure a cela d'avantageux que pour les relations qu'on y fait on a juste le temps de se plaire sans avoir celui de se haïr. Relations de villes d'Eaux, est le vocable en usage, et il fait admirablement ressortir ce qu'il y a de délicieux, de superficiel et d'éphémère dans ces liaisons écloses un jour d'été et flétries comme une plante fragile au premier souffle de l'automne.

Mais je m'en tiens là, n'ayant eu pour but que d'exalter une fois de plus la richesse de notre vieille terre et de vous faire connaître le louable effort de confrères qui, en travaillant, ne l'oublions jamais, pour leur petite Station, combattent à leur manière pour notre grande Patrie.

F. Helme.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique Beaudelocque. — *Accouchements et gynécologie.* — Les cours pratiques suivants auront lieu à la clinique Beaudelocque, 125, boulevard Port-Royal, savoir :

1re série : *Cours pratique d'accouchements*, par M. Couvelaire, agrégé.

Ce cours, avec l'assistance de MM. Paquy, ancien chef de clinique, Lacasse, chef de clinique, et Cazeaux, chef de laboratoire, commencera le lundi 16 Août. Il aura lieu tous les jours et se terminera le 30 Août.

Programme. — Le matin de 10 heures à midi : Exercices cliniques de diagnostic et de pratique obstétricale (grossesse, accouchements, suites de couches, nouveau-nés, allaitement). Les élèves seront exercés individuellement à l'examen des femmes et des nouveau-nés et à la pratique des accouchements.

L'après-midi : de 2 heures à 4 heures : Manœuvres et opérations obstétricales.

2e série : *Cours pratique d'accouchements*, par MM. Wallich et Couvelaire, agrégés.

Ce cours, avec l'assistance de MM. Lacasse, chef de clinique, et Cazeaux, chef de laboratoire, commencera le lundi 20 Septembre, à 10 heures du matin, et continuera les jours suivants à la même heure. Il sera complet en 15 leçons et se terminera le 2 Octobre. Même programme que celui de la première série.

Le droit à verser est de 50 francs pour chaque cours.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital maritime de Berck-sur-Mer. — *Cours de vacances.* — Douze leçons sur la tuberculose des os et des articulations, du 2 au 13 Août 1909, par M. Ménard, chirurgien en chef, avec le concours de MM. Andrieu et Calvé, chirurgiens-assistants.

Programme des cours. — 2 Août. M. Ménard, Généralités sur la tuberculose osseuse et articulaire. Evolution et traitement. — 3 Août. M. Ménard, Mal de Pott. Anatomie pathologique. Examen de pièces et de radiographies. — 4 Août. M. Calvé, Mal de Pott. Etude clinique. Mal de Pott cervical, dorsal, lombaire, sous-occipital. — 5 Août. M. Andrieu, Mal de Pott. Traitement. — 6 Août. M. Ménard, Coxalgie. Anatomie pathologique. Examen de pièces. Radiographies. — 7 Août. M. Andrieu, Coxalgie. Etude clinique. — 8 Août. M. Calvé, Coxalgie. Traitement. — 9 Août. M. Menard, Tuberculose du genou. — 10 Août. M. Calvé, Tuberculose du tarse. — 11 Août. M. Ménard, Tuberculose du coude et de l'épaule. — 12 Août. M. Andrieu, Tuberculose du poignet et des os de la main (spina ventosa). — 13 Août. M. Ménard, Ostéite tuberculeuse et ostéite syphilitique.

Ces leçons seront accompagnées de démonstrations pratiques : appareils plâtrés, traitement des abcès froids, présentations de malades.

Le cours aura lieu le matin, à 10 h. 1/2, à l'Hôpital maritime. Il sera ouvert aux Etudiants en médecine et aux Docteurs français et étrangers.

Droit d'inscription : 50 francs.

(Les internes des hôpitaux de Paris sont dispensés de ce droit.)

Se faire inscrire par lettre adressée à M. Calvé ou à M. Andrieu, chirurgiens-assistants de l'Hôpital maritime. Pour les renseignements relatifs au séjour (hôtels, pensions), s'adresser à l'agence Laffilé et Gérardin, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).

Le service de radiographie de l'hôpital Necker. — Après une longue discussion, le Conseil municipal de Paris vient de voter l'allocation d'une subvention de 4.500 francs en faveur du laboratoire de radiographie de l'hôpital Necker.

Hôpitaux de Bordeaux. — M. Verdelet est nommé chirurgien titulaire à l'hospice général.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Légion d'honneur. — *Officier* : M. Guezennec, médecin en chef de 2e classe.

Chevalier : MM. Madon, Maillin, Abeille de la Colle, Faucheraud, Liffran, Lallemant, médecins de 1re classe.

Actes de courage ou de dévouement. — *Médaille de bronze* : MM. Capon, Delater, Delahousse, médecins aides-majors à l'hôpital militaire d'Aïn-Sefra.

Services rendus a l'Assistance publique. — *Médaille de bronze* : MM. Crozes, médecin de colonisation à Aïn-N'lila; Bonnafé, médecin de colonisation à El-Miliah.

Services rendus a la Mutualité. — *Médaille de bronze* : M. Guigou, à Constantine.

Mention honorable : MM. Maurin, à Sidi-bel-Abbès; Baillon, à Oran.

Officier de l'Instruction publique. — MM. Chauffard, Delbet (P.), Hartman, Castaigne, Mourlot, Sicard, médecins à Paris; Alibert, à Montauban; Audebert, Soulié, Bauby, Suis, à Toulouse; Bérard, Collet, Paviot, Regaud, à Lyon; Bourgogne, à Cherbourg; Boussavit, Labarrière, à Amiens; Bué, Lambert, à Lille; Cavaillon, à Carpentras; Chevallet, à Saint-Etienne; Darquier, à Cahors; Fieux, Sabrazès, à Bordeaux; Gaume, à Laval; Imbert, Platon, à Marseille; Job, à Lunéville; Lacaze, à Montauban; Martin, à Rouen; Paris, à Nancy; Pitard, à Tours; Sauvage, à Poitiers; Tissot, à Chambéry; Zipfel, à Dijon.

Officier d'Académie. — MM. Rénon, Vigier, à Paris; Baron, à Dijon; Bonnemaison, à Saint-Germain-en-Laye; Breton, Salmon, Raviart, Dubois, Potel, à Lille; Bricka, Martin, à Marseille; Cabanes, Cange, Chapus, Leblanc, à Alger; Charbonnier, Léger, à Caen; Cluzet, Laroyenne, à Lyon; Delmas, Caussel, Marquès, Massabuau, Rimbaud, à Montpellier; Descazals, à Limoges; Gautié, Sorel, à Toulouse; Guarbet, à Rouen; Labat, Roques, à Bordeaux; Lucien, Parisot, à Nancy; Morichau-Beauchant, à Poitiers; Pauchet, Pruvost, à Amiens; Roguet, à Angers.

La lutte contre la céruse. — Le Sénat, après la Chambre, vient de voter le projet suivant réglementant les conditions d'emploi de la céruse dans la période précédant l'interdiction complète de ce produit par les peintres :

« Article 1er. — Dans les ateliers, chantiers, bâtiments en construction ou en réparation et généralement dans tout lieu de travail où s'exécutent des travaux de peinture en bâtiments, les chefs d'industrie, directeurs ou gérants sont tenus, indépendamment des mesures prescrites en vertu de la loi du 12 Juin 1893 sur l'hygiène et

la sécurité des travailleurs, de se conformer aux prescriptions suivantes :

« Art. 2. — A l'expiration de la 5e année qui suivra la promulgation de la présente loi, l'emploi de la céruse, de l'huile de lin plombifère et de tout produit spécialisé renfermant de la céruse, sera interdit dans tous les travaux de peinture, de quelque nature qu'ils soient, exécutés par les ouvriers peintres, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments.

« Art. 3. — Un règlement d'administration publique, rendu après avis du Comité consultatif des arts et manufactures et de la Commission d'hygiène industrielle, indiquera, s'il y a lieu, les travaux spéciaux pour lesquels il pourra être dérogé aux dispositions précédentes.

« Art. 4. — Les inspecteurs du travail sont chargés d'assurer l'exécution de la présente loi. A cet effet, ils ont entrée dans tous les établissements spécifiés à l'article 1er. Toutefois, dans le cas où les travaux de peinture sont exécutés dans des locaux habités, les inspecteurs ne pourront pénétrer dans ces locaux qu'après y avoir été autorisés par les personnes qui les occupent.

« Art. 5. — Les articles 5, 7, paragraphes 1 et 3, 9 et 12 de la loi du 12 Juin 1893 sont applicables à la constatation des contraventions prévues par la présente loi, ainsi qu'à leur répression. »

La nouvelle loi sera promulguée avant la fin de l'année courante; l'interdiction n'entrera donc réellement en vigueur qu'à partir du 1er Janvier 1915.

Le monument du professeur Brouardel. — L'inauguration du monument élevé, par souscription publique, à la mémoire du professeur Paul Brouardel, aura lieu, à la Faculté de médecine de Paris, le mardi 20 Juillet, à 5 heures très précises, sous la présidence d'honneur de M. le président de la République et sous la présidence de M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, grand maître de l'Université.

Le monument de M. Gille (de Garches). — L'inauguration du monument élevé à M. Gille (de Garches), dans le cimetière de Vaucresson, aura lieu le dimanche 18 Juillet, à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence d'honneur de M. Lereboullet, président de l'Association générale des Médecins de France, et de M. G. Mesureur, directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique de Paris, et sous la présidence effective de M. Oger, maire de Vaucresson.

Salon des médecins. — Il vient de se fonder une Société médico-artistique « l'Esculape » qui organise pour le mois de Novembre prochain une exposition de peinture, sculpture, gravure et arts décoratifs. Cette Société se propose aussi de donner des représentations littéraires, dramatiques et musicales.

Le Comité d'honneur est composé de : MM. Gariel, Gilbert, Henneguy (F.), Marcel Labbé, Edmond Perrier, Richelot, Widal.

Les membres du Comité sont : MM. F. Bezançon, président; M. Marx, Barbillon, Delmond-Bebet, vice-présidents; P. Rabier, Fr. Dehérain, secrétaires; R. Sassier, Fr. Ferrand, trésoriers; Cabanes, Cocquelet, Léon Petit.

Les confrères qui désirent adhérer à la Société sont priés d'envoyer leur adhésion à l'une des adresses suivantes : MM. P. Rabier, 24, rue de la Tour; R. Sassier, 40, rue d'Alésia; Fr. Ferrand, 6 *bis*, rue de Châteaudun.

Exposition universelle et internationale de Bruxelles. — Au mois d'Avril prochain, s'ouvrira à Bruxelles une Exposition universelle et internationale.

A cette exposition qui, dès à présent, promet de présenter une très grande importance, les exposants de la section des Eaux minérales, stations climatiques et sanatoriums doivent jouir d'avantages qui ne leur étaient pas accordés aux expositions universelles antérieures :

1° Les stations thermales et climatiques ne seront plus mélangées à d'autres articles disparates de l'alimentation ou de l'hygiène; elles en seront complètement séparées, formant un ensemble bien homogène. Cette *autonomie des Eaux minérales* a donné les meilleurs résultats à Londres, en 1908, où elle avait été inaugurée pour la première fois;

2° La *dégustation* des produits exposés sera autorisée;

3° Les *frais* seront beaucoup moins élevés qu'à la dernière exposition de Londres 1908;

4° Enfin, en raison de l'ampleur que l'Allemagne doit donner à cette section, il est à penser que l'attention générale sera encore beaucoup plus attirée à Bruxelles du côté des Eaux minérales, des stations climatiques, des sanatoriums qu'elle ne l'a été aux expositions précédentes.

En raison de ces particularités, M. Carron de la Carrière, vice-président de la classe IIIb, chargé spécialement de l'organisation de la section des Eaux minérales, adresse un appel à tous les intéressés et les convie à grouper leurs efforts en vue de donner à la section française des Eaux minérales, stations climatiques et sanatoriums, le développement le plus complet qu'il sera possible de réaliser.

Pous tous renseignements, écrire au Comité d'organisation de la section française, groupe XVIIb, classe IIIb, 42, rue du Louvre, ou à M. Carron de la Carrière, 2, rue Lincoln (Paris, VIIIe).

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr.; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr.; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements*. S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. Mme Armand.

Remplacements. — *Externe des hôpitaux de Paris* demande à faire remplacements banlieue ou province, même éloignée, du 15 Juillet au 15 Août. Ecrire *P. M.*, n° 311.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

AUTOUR DES RAYONS X

La bataille entre médecins-radiologues et radiologues ne connaissant pas un traître mot de médecine vient d'aboutir à une paix boiteuse. Elle a été élaborée sous les auspices de l'Académie des sciences, au sein d'une commission dont M. Bouchard avait été nommé rapporteur. Dire qu'une paix est boiteuse, n'est-ce pas prévoir qu'elle sera de courte durée? De fait, elle est déjà rompue. Car dans sa dernière réunion, à la date du 27 Juin 1909, le syndicat des médecins électrologistes et radiologistes, après avoir pris connaissance du nouveau règlement proposé par l'Académie des sciences, a émis un vœu disant textuellement ceci : « Il est désirable que non seulement M. le ministre de l'Intérieur, mais le corps médical tout entier, et plus généralement le grand public, prennent connaissance des arguments si solides exposés dans le magistral rapport de M. Bouchard, démontrant que, dans l'intérêt des malades et des blessés, l'exploration à l'aide des rayons X, en vue du diagnostic médico-chirurgical, doit être exclusivement confiée à des radiologistes docteurs en médecine... »

Les hostilités vont donc recommencer. Et le plus curieux de l'affaire, c'est que, avec la meilleure volonté du monde, on n'arrive pas à comprendre comment une situation des plus claires a pu être embrouillée au point de devenir litigieuse. La faute en est à nous, qui n'avons pas su sauvegarder, dès le début, notre domaine. Un beau jour, on nous a déclaré que la maison n'était plus tout à fait à nous.

Cette décision nous fut même notifiée, plus ou moins formellement, du haut de la tribune du Conseil municipal. Là, un de nos édiles déclara trop peu documenté le rapport de M. Chauffard à l'Académie de médecine. Et puis, M. Chauffard étant médecin, ne fallait-il pas se méfier de ses conclusions qui réservaient aux seuls médecins le maniement des rayons X en matière de diagnostic et de traitement des maladies? Evidemment. En tout cas, les médecins comprirent qu'il était temps d'agir, de se défendre. Comment? En éclairant, simplement, la religion de leurs adversaires, en leur montrant, en leur prouvant que la question était un peu plus compliquée qu'on ne le leur avait dit.

Et l'on se mit à faire des articles. Et dans ces articles on disait à peu près ceci :

« Oui, vous avez raison : la radiologie, la radiographie, les rayons X, c'est de la physique. Mais nous sommes moins étrangers à cette science que vous ne le croyez. Ne manions-nous pas, depuis un demi-siècle, l'ophtalmoscope, le laryngoscope et encore d'autres instruments de physique? En face d'un malade, il nous arrive parfois d'examiner ses urines pour voir si elles ne contiennent pas de sucre ou d'albumine : vous ne nous avez cependant jamais dit de faire faire ces recherches par des chimistes patentés. Pourquoi voulez-vous qu'il en soit autrement quand il s'agit de rayons X?

« Bien entendu — je continue ma citation — tout le monde peut apprendre à faire de la radiographie et à la bien faire. M. Chauffard a eu entre les mains des radiographies médicales prises par des bandagistes et des marchands de vins : elles étaient parfaites. Au reste, M. Béclère ne demande que quinze jours pour transformer un infirmier en radiographe rompu à toutes les difficultés du métier. Tout le monde peut donc apprendre à tirer des épreuves sur lesquelles on voit un trait de fracture ou un corps étranger. Mais voilà : on n'a pas toujours à radiographier des fractures ou des balles égarées dans des os. Ainsi, supposons qu'il s'agisse d'un abcès de la face inférieure du foie : pour le faire apparaître sur l'épreuve, le malade doit être placé dans une certaine position, la plaque sensible appliquée d'une certaine façon, l'ampoule de Crookes disposée sous un certain angle. Cette radiographie exige donc un diagnostic préalable, un examen détaillé du malade, c'est-à-dire des connaissances cliniques. Et si l'abcès dont nous parlons est la conséquence d'un accident du travail, voyez-vous le tort que vous faites à l'accidenté en l'adressant à un radiologue dépourvu de connaissances médicales? En admettant même qu'avant de s'ériger en radiologue médical, le bandagiste ou le marchand de vins de M. Chauffard apprenne l'anatomie, comme vous le demandez, croyez-vous qu'il acquière jamais la compétence nécessaire dans une expertise ordonnée par un tribunal? Et puisque nous, médecins, nous savons faire de la radiographie au moins aussi bien que les bandagistes, les marchands de vins et les photographes en rupture d'objectif, pourquoi embrouiller la situation en créant un nouvel ordre de radiologues anatomistes non médecins? »

Voilà ce qu'on disait dans ces articles, voilà ce qu'on voulait faire comprendre aux partisans de la radiologie « libre ». Mais les articles, c'est un peu comme les discours : ils ne changent pas les convictions. Aussi, n'ai-je été nullement étonné lorsque, un jour, passant par hasard place Beauvau, j'ai aperçu, sortant du ministère de l'Intérieur, un groupe de médecins parmi lesquels j'ai reconnu M. Letulle et M. Béclère. Ils venaient d'exposer « la situation » au ministre compétent. Et le ministre compétent n'a eu rien de plus pressé que de les renvoyer à l'Académie des sciences.

***

Au reçu de la lettre ministérielle, l'Académie nomma une commission. Elle se réunit sous la présidence de M. Chauveau et chargea M. Bouchard de présenter un rapport. Dans ce rapport, M. Bouchard reprenait, naturellement, les arguments formulés déjà à l'Académie de médecine par M. Chauffard. Comme son collègue, il arrivait à la conclusion qu'en matière de diagnostic radiologique, le maniement des rayons X devait être réservé aux seuls médecins.

Mais les physiciens, les géomètres, les mathématiciens qui faisaient partie de la commission étaient loin d'être de cet avis. Ils firent observer à M. Bouchard qu'il « rapetissait » la question; qu'il ne se plaçait pas suffisamment au point de vue de la radiologie « générale »; que, même en radiologie médicale, il y avait toute une série de questions de perspective, de projection, d'opacité, de détermination géométrique qui exigeaient, pour être comprises, de « fortes » études de physique, de physique radiologique. M. Bouchard n'en revenait pas. N'arrivant pas à convaincre ses adversaires, il offrit sa démission. On lui demanda de la retirer. Il consentit à rester rapporteur, mais dut accepter la discussion, en assemblée plénière, d'un contre-projet que devaient présenter les « physiciens ».

Cette assemblée n'eut lieu qu'après dix-huit mois de pourparlers, de marches et de démarches. M. Bouchard lut son rapport qui n'eut, on peut le dire, aucun succès. Par contre, les astronomes, les mathématiciens, les géographes,

les ingénieurs et les géologues, sans parler des géomètres et des physiciens, goûtèrent davantage le contre-projet. On y disait que, même en matière de radiologie médicale, les notions de perspective étaient plus utiles que les notions de pathologie! On y déclarait que les médecins n'avaient pas le temps de se consacrer à la radiographie de précision et qu'ils se cantonnaient dans l'observation radioscopique!! Et comme conclusion, on faisait comprendre qu'il y avait tout intérêt à ce que le radiographe puisse être débarrassé de longues études médicales, de façon à acquérir, en deux ans, par exemple, les notions théoriques et pratiques indispensables à l'exercice de la radiologie médicale.

Pour les médecins, assimilés, en l'espèce, aux bandagistes et aux marchands de vins en mal de radiologie médicale, on demandait donc, ni plus ni moins, que deux années de nouvelles études, un « certificat » pour tout dire. C'était trop, et M. Bouchard comprit que s'il donnait sa démission, il assurait le triomphe de ses adversaires. Une autre tactique fut donc adoptée. On discuta, on ergota, on reprit un à un les paragraphes des deux projets. Ainsi virent le jour les 11 articles de la cote mal taillée qui porte le nom de projet de réglementation de l'exercice de la radiologie médicale. Ne nous en plaignons pas trop. Car, pour un peu, on nous « sorbonnisait » et on nous envoyait étudier la radiologie en face, là où l'on fait de « fortes » études de physique....

J'ai pensé que l'histoire qu'on vient de lire méritait d'être connue dans tous ses détails. J'ai signalé dès le début, de quelle façon le projet de l'Académie des sciences a été accueilli par nos confrères radiologistes. Mais les laisser seuls à se débattre serait une grosse faute de tactique. Le devoir du syndicat des praticiens et de son Comité de vigilance me semble tout tracé.

R. Romme.

VARIÉTÉS

Les lésions de la peau chez les travailleurs de brai (poix de houille).

La poix de houille, résidu de la distillation du goudron, joue dans les fabriques de briquettes et de charbon pressé le rôle de moyen d'union. Mêlée au charbon, elle permet le moulage à la presse. Les ouvriers de ces fabriques, chargés du broiement du brai ou de la fonte sur la presse, peuvent présenter 3 types de dermatoses :

1° Pigmentation de la peau et du blanc de l'œil (hyperémie chronique avec infiltration et hyperpigmentation);

2° Apparition de comédons sur les parties découvertes; à rapprocher de l'acné cadique; souvent il s'agit de comédons géants, surtout chez les broyeurs de brai;

3° Formations hyperkératosiques, papillomes verruqueux, verrues, kératose palmaire. Les verrues se distinguent des verrues vulgaires par leur siège aux régions les plus exposées à la poussière de brai et par leur lobulation.

Oskar Ehrmann (de Mannheim) a observé, en outre, 2 cas de folliculites et 2 tumeurs molles suppurées de la tête. Il les rapproche de ce qu'on appelle le « cancer des ouvriers de la paraffine », qui succéderait aussi à l'acné et à l'obstruction des follicules.

Le traitement est surtout prophylactique. La pigmentation cutanée est très susceptible d'amélioration. Plus rebelle est la coloration du blanc de l'œil. (Oskar Ehrmann (de Mannheim), *Monatsheft für praktische Dermatol.*, 1909, Janvier, n° 1.)

A. Lévy-Franckel.

LIVRES NOUVEAUX

A.-A. Marie. — *La psychologie collective (normale et morbide comparées)*. 1 vol. petit in-8° de l'*Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoires*. Collection Léauté. Paris, 1909, 168 pages. Prix : 2 fr. 50. (Masson et Cie, éditeurs.)

En matière de psychologie et de psycho-pathologie sociale, il n'est peut-être pas de question plus intéressante que celle des meneurs et des menés. Depuis quelques années, elle est devenue, comme on dit, d'une actualité brûlante. Le livre de M. Marie sur la *Psychologie collective* vient donc à son heure et ne saurait être trop recommandé à tous ceux qui s'intéressent à la psychologie des foules. On lira certainement avec plaisir et intérêt les chapitres très instructifs consacrés aux précurseurs, à l'aristocratisme et à la sélection, au rôle des grands hommes, à la contagion mentale et aux folies familiales ou épidémiques, sur l'atavisme dans la contagion mentale, etc., etc. Comme conclusion d'une telle documentation, on accordera peut-être à M. Marie que « la foule humaine est comme la femme : elle se laisse mener, à condition qu'on la conduise là où elle a l'instinct secret ou le désir plus ou moins conscient d'aller ».

R. R.

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE DES ENFANTS

Sommaire du n° 7.


Sirop Roche
Sirop Roche au Thiocol
COMPRIMÉS DE THIOCOL ROCHE

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale infantile (149, rue de Sèvres). — Un cours de perfectionnement, comprenant 36 conférences théoriques et pratiques de clinique infantile, aura lieu du 20 Septembre au 9 Octobre 1909.

Les conférences seront faites par : MM. Nobécourt, professeur agrégé, et par MM. Babonneix, Paisseau, Léon Tixier, Roger Voisin.

Les conférences auront lieu tous les jours, à 10 h. 3/4 et à 5 heures, à l'Amphithéâtre de la Clinique, sauf les dimanches et fêtes.

Un programme sera distribué aux auditeurs. Le droit à verser est de 50 francs.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — Le conseil de la Faculté vient de voter : 1° La transformation de la chaire de médecine opératoire en chaire de clinique des maladies urinaires ; 2° la transformation de la chaire de thérapeutique en chaire de clinique des maladies cutanées et syphilitiques ; 3° la vacance de la chaire de pathologie et thérapeutique générales.

Faculté de médecine de Lille. — *Le prix Cazeneuve* est attribué à M. Grehlinger.

Prix de fin d'année. — 1re *année*. Prix : M. Lepan ; mention : MM. Laurent et Israel.

2e *année*. Mention : M. Deluyre.

3e *année*. Prix : M. Fontan ; mention : M. Tiberghien.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Légion d'honneur. — *Commandeur*. — M. le professeur Raymond, à Paris.

Officiers. — MM. les professeurs Pouchet, François dit Franck, à Paris.

Chevaliers. — MM. Tissot, à Paris ; Blarez, à Bordeaux,

Académie de médecine. — Un décret vient d'autoriser l'Académie à accepter le legs d'une somme de 25.000 francs dont les arrérages, accumulés pendant 3 ans, serviront à fonder un prix perpétuel et triennal, dit *prix Potain*, qui sera décerné à l'auteur du meilleur ouvrage de clinique médicale paru pendant chaque période triennale.

L'inspection médicale des écoles de la ville de Paris. — Le Conseil municipal de Paris vient d'adopter dans une de ses dernières séances le projet suivant de délibération présenté par la 4e Commission et relatif à la réorganisation du service de l'inspection médicale des écoles de la ville de Paris.

« Article premier. — Le service de l'inspection médicale des écoles de la ville de Paris sera réorganisé sur les bases suivantes :

« Ce service comprendra l'inspection des écoles maternelles et primaires élémentaires, des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles.

Les attributions des médecins inspecteurs, qui exerceront leur fonction à l'exclusion de tous autres médecins spécialistes comprendront :

« 1° La surveillance hygiénique des bâtiments et du mobilier scolaire ;

« 2° La prophylaxie des maladies transmissibles ;

« 3° L'examen individuel des enfants à l'entrée à l'école ;

« 4° L'établissement de la fiche sanitaire individuelle pour les enfants au-dessus de 6 ans ;

« 5° Des visites réglementaires hebdomadaires des écoles municipales ;

« 6° La visite mensuelle des écoles privées ;

« 7° La revaccination des enfants des écoles publiques.

« Art. 2. — Chaque circonscription d'inspection comprendra environ 1.000 enfants ; toutefois une exception pourra être faite pour les écoles réunies dans un même bâtiment et dont le nombre d'élèves dépasserait ce chiffre.

« Art. 3. — Le nombre des circonscriptions sera de 210.

« Art. 4. — La présente organisation sera mise en vigueur à partir du 1er Janvier prochain. »

Enfin, pour compléter ce projet de délibération, le Conseil municipal a encore adopté les trois autres projets de délibération suivants :

« *Premier projet* : Article premier. — Le traitement des médecins inspecteurs sera porté à 1.200 francs, à partir de la mise en vigueur de la nouvelle organisation.

« Ils sont recrutés au concours sur une liste de candidats arrêtée par le Préfet.

« Les médecins inspecteurs du cadre actuel conservent leurs fonctions.

« Art. 2. — Le programme et l'organisation du concours seront préparés par l'Administration et soumis dans le plus bref délai au Conseil municipal. »

« *Deuxième projet* : Article premier. — Il est créé une Commission d'hygiène scolaire composée de conseillers municipaux, d'hygiénistes, de membres de l'Administration, d'instituteurs et de médecins inspecteurs des écoles.

« Art. 2. — L'Administration est invitée à présenter au Conseil municipal un projet d'organisation de ladite commission le plus tôt possible.

« Art. 3. — L'Administration est invitée à demander la participation de l'Etat dans les frais d'inspection médicale des écoles municipales. »

« *Troisième projet*. — Le crédit de 100.890 fr. figurant au chapitre 19, article 2, du budget communal de l'exercice 1909, sera porté, pour 1910, à 252.000 francs, afin d'assurer le fonctionnement de l'inspection médicale des établissements d'enseignement primaire de la ville de Paris et des écoles privées, tel qu'il a été prévu par les délibérations du Conseil municipal.

« Le nécessaire sera fait pour l'inscription de ladite somme de 252.000 francs au budget de l'exercice 1910. »

L'œuvre des Cités-Jardins. — L'Association des Cités-Jardins de France organise, pour le 25 Juillet 1909, une excursion à prix réduit pour visiter le premier *Village-Jardin* de France.

Cette visite aura un intérêt particulier en raison des études considérables qui ont été faites pour l'aménagement, modèle à tous égards, de ce premier village-jardin. Tant par son apparence générale que par les moindres détails de ses constructions, il offre un enseignement précieux pour ceux que préoccupe la question des habitations à bon marché.

M. Jules Siegfried participera au voyage.

Le départ aura lieu à la gare du Nord le 25 Juillet, à 8 h. 25 du matin ; rendez-vous est donné à 8 h. 1/4 à l'entrée du quai, au contrôle des billets pour le train de Douai. Arrivée à Dourges à midi 25 ; réception par la Compagnie des mines de Dourges ; visite de la Cité-Jardin, de son école ménagère et de ses différentes institutions sociales.

Départ de Dourges à 5 h. 1/2 ; arrêt d'une heure et demie à Douai ; dîner au buffet de la gare. Visite des parcs et jardins construits à l'emplacement des anciennes fortifications.

Arrivée à Paris vers 11 heures du soir.

Bureau d'hygiène. — La vacance de directeur du Bureau municipal d'hygiène de la ville de Tours (Indre-et-Loire) est déclarée ouverte dans les conditions résultant de l'arrêté municipal. Le traitement alloué est fixé à 3.500 francs.

Les candidats ont un délai de vingt jours, expirant le 31 Juillet 1909, pour adresser au ministre de l'Intérieur

leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent, en outre, demander à être entendus par la Commission du Conseil supérieur d'hygiène.

Œuvre d'enseignement médical complémentaire. — La réunion générale des membres de la Société de l'Œuvre d'enseignement médical complémentaire vient d'avoir lieu au Grand Amphithéâtre de la Faculté de médecine, sous la présidence de M. le professeur Raphael Blanchard.

Après la remise des médailles aux lauréats de l'Association pour cette année, la séance s'est continuée par une causerie de M. L. Sauvé, prosecteur à la Faculté de médecine, sur l'Assistance publique et les hôpitaux anglais.

XVIe Congrès international des Sciences médicales (Buda-Pesth, 29 Août-4 Septembre 1909). — Voici la seconde liste des inscriptions françaises au Congrès de Buda-Pesth. Les noms sans désignation de localité sont ceux des médecins parisiens :

MM. Aboulker (Alger), Armand-Delille, Beurmann, Beauxe d'Augères (Limoges), Boquel (Angers), Braun, Broussolle, Brocq, Bourgeois, Besredka, Blind, Carrion, Chavannaz (Bordeaux), Dabout, Darier, Divenport, Delbet, Delorme, Desnos, Dubreil-Chambardel (Tours), Ducloux, Dubois, Dupré-Dallée, Devaux, Escat (Toulouse), Estor (Montpellier), Faure (J.-L.), Frœhlich (Nancy), Grisel (Haute-Savoie), Hartmann, Herpin, Jullien, Labbé (Marcel), Landouzy, Lautmann, Le Fort (Lille), Lenglet, Lenoble (Brest), Le Jemtel, Lion, Lombard, Loumeau (Bordeaux), Luys, Ledé-Leduc, Mignon (Nice), Moure (Bordeaux), Maillard, Netter, Nicolaidi, Nicolas (Lyon), Pactet (Villejuif), Pasteau, Pinard, Princeteau (Bordeaux), Policard (Lyon), Quelmé (Brest), Regaud (Lyon), Remy (Plombières), Reymond, Rodet, Ropiteau, Rouvier (Alger), Sulzer, Tarrade (Limoges), Tripier, Trémolières, Vaucher, Vincent, Weigert (Lyon), Wickham, Zipfel.

Les médecins roumains et le XVIe Congrès international de médecine. — Le Comité national roumain pour la participation au XVIe Congrès international de médecine nous adresse la lettre suivante :

Monsieur et très honoré confrère,

Les médecins roumains ayant décidé de ne pas prendre part au Congrès international de Buda-Pesth se sentent obligés d'expliquer à leurs confrères de tous les pays qui se rendront à ce Congrès les motifs puissants qui leur ont dicté cette décision.

Tout aussi bien que leurs collègues étrangers, les médecins roumains sont persuadés que la science est internationale, au sens le plus élevé du mot; qu'elle crée entre ceux qui la servent une fraternité particulière, et qu'elle contribue tout spécialement à maintenir la paix et à établir des liens solides entre les peuples divers.

Mais, d'autre part, ces Congrès internationaux s'accompagnent toujours de fêtes à l'occasion desquelles les congressistes sont les hôtes du pays même où le Congrès s'est réuni; or, il serait douloureux aux médecins roumains de prendre part aux réjouissances de Buda-Pesth, alors qu'il s'est trouvé un tribunal hongrois pour condamner à la prison une Roumaine, Mme Anna Vlad, femme d'un député au Parlement hongrois, sous l'inculpation, sans précédent dans l'histoire des nations, d'avoir dit à des enfants roumains, dans une école roumaine, qu'ils avaient le droit et le devoir de cultiver leur langue maternelle.

Mme A. Vlad n'a pas, il est vrai, subi sa peine, ayant été, récemment, graciée par S. M. l'Empereur-Roi. Mais il est évident que cet acte de haute clémence de la part du souverain ne change rien au fait même de la condamnation; il en explique, au contraire, péniblement le caractère offensant et démontre, d'une façon éclatante, qu'en Hongrie la justice dénie aux Roumains de ce pays le droit imprescriptible que possède tout homme de cultiver sa langue nationale.

En s'abstenant, dans des conditions semblables, de participer aux fêtes de Buda-Pesth, les médecins roumains ne font qu'obéir à leur conscience d'hommes civilisés et de patriotes éclairés. Ils déplorent la triste circonstance qui les empêche de serrer la main à leurs collègues étrangers et leur donnent rendez-vous au prochain Congrès, qui aura lieu ailleurs que dans le pays où l'on interprète comme un attentat contre la sûreté de l'Etat l'acte simple et touchant d'une femme conseillant à des enfants de parler leur langue maternelle.

Le Comité :

Le Président : Prof. Thomas Jonnesco,
Doyen de la Faculté de médecine de Bucarest.

Membres : MM. les professeurs Angelesco (Bucarest), Babès (Bucarest), Balacesco (Iassy), Buicliu (Bucarest), Cantacuzène (Bucarest), Demosthène (Bucarest), Draghiesco (Bucarest), Juvara (Iassy), Maldaresco (Bucarest), Manicatide (Iassy), Manolesco (Bucarest), Marinesco (Bucarest), Minovici (Bucarest), Obregia (Bucarest), Paulesco (Bucarest), Petrini-Galatzi (Bucarest), Petrini-Paul (Bucarest), Proca (Bucarest, Romniceano (Bucarest), Severeano (Bucarest), Sion (Bucarest), Stoicesco (Bucarest), Sutzu (Bucarest), Theohary (Bucarest), N. Tomesco (Bucarest), T. Tomesco (Bucarest).

Nécrologie. — On annonce la mort, à Mende, de M. A. Monteils.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr.; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr.; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements.* S'adresser : **Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.**

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

MÉDECINS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

UNE SOLUTION DU CONFLIT AVEC LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

On peut médire de notre temps, l'opposer au passé, déclarer, non sans apparence de raison, que tout va de guingois; on ne peut nier cependant que la vie se soit faite plus haute, plus généreuse et, par certains côtés, plus idéaliste. Il y a plus d'âme entre les hommes, elle remonte à la surface, et autrement puissantes que jadis sont les oscillations de notre mer intérieure.

Qu'un homme blessé dans la lutte demeure privé de secours, nous ne pouvons plus l'admettre, et naguère, sans étonner personne, les accidentés erraient, abandonnés à la charité publique. Les retraites ouvrières, nous le savons tous, risquent de conduire à la ruine ce pays si obéré par ailleurs; nous ne saurions néanmoins tolérer en principe qu'un être humain ait contribué par son travail à la fortune d'autrui sans être secouru lorsque l'âge et les fatigues auront voilé ses yeux, lié ses bras, affaibli son cerveau.

Malheureusement, si des hautes régions de l'altruisme les réformes apparaissent lumineuses et simples, par contre, tout s'obscurcit quand on descend dans la plaine où s'affrontent

les intérêts, où peinent et luttent les hommes. Dans le domaine social, le réformateur ressemble au chimiste qui, en versant quelques gouttes d'acide dans une solution limpide et d'apparence inoffensive, provoque soudain des phénomènes violents que n'avaient pu voir ses yeux incomplets.

Au fond, la loi sur les accidents du travail est la mise en pratique des idées du grand Mirabeau. Œuvre de bonne foi, bien étudiée, quoi qu'on dise, elle s'est heurtée dans l'application à des contingences si hostiles qu'elle risque de ne satisfaire personne, ni les Compagnies, ni les médecins, et encore moins les ouvriers. Hélas! chimistes aveugles, nous n'avions pu voir, à côté du sentiment, l'intérêt personnel, bas, exigeant et sournois, et prêt à décomposer les meilleures combinaisons; nous n'avions pas vu les médecins et les assureurs aux prises, et c'est le conflit dont je veux m'occuper ici.

⁂

Les Compagnies nous reprochent d'abuser du libre choix. Oh! elles se gardent bien d'en critiquer le principe; seulement, il semblerait, d'après elles, que le corps médical français, si dévoué, si bon, ne justifie pas la confiance à lui consentie par le législateur. On a jusqu'ici pris la main dans le sac 3 ou 4 praticiens marrons; en existerait-il 200 ou 300 plus habiles à côtoyer les plates-bandes du Code, que ce ne serait point une raison pour clouer au même banc d'infamie les 18.000 autres toujours fidèles au devoir. N'est-ce pas nous, en somme, qui avons le plus fait pour rendre la loi supportable? Citerai-je les travaux de nos maîtres, les monographies si minutieuses et si droites de maints confrères! Notre effort n'a-t-il pas toujours visé à porter plus de lumière, de précision, d'équité dans l'œuvre forcément un peu vague du législateur? Et ce fascicule même, où j'ai l'honneur d'écrire ces lignes, ne témoigne-il pas de nos bonnes intentions?

Et puis, voyez-vous, moi j'en ai par-dessus la tête de tous ces censeurs prompts à hurler au scandale s'il s'agit de nous, et si indulgents pour leurs propres fautes. Avant de juger les autres, ô falsificateurs de poids, ô fraudeurs de laits et de denrées alimentaires, ô politiciens incapables ou véreux, il faudrait être vous-mêmes à l'abri de tout reproche. Jadis, quand tous nos actuels professeurs de vertu fermaient leurs portes aux blessés, les égaraient dans le maquis des procédures coûteuses pour les réduire à merci, qui donc soignait, assistait, consolait l'accidenté si ce n'est le médecin? Les Compagnies incriminent par contre-coup l'ouvrier, mais peuvent-elles raisonnablement exiger d'un être non éduqué, grisé par de basses flatteries, une probité et une délicatesse dont elles sont loin de faire montre elles-mêmes dans tous les cas.

D'ailleurs ce n'est point cela qui est en question. Aux dossiers qu'on accumule dans l'ombre, nous pourrons toujours en opposer d'autres aussi probants, nos adversaires étant loin eux-mêmes d'être si purs. Donc je veux faire acte de conciliation et non de polémique. Les faits ne sont que les vagabonds, les espions et les traînards des grandes forces qu'on ne voit pas. Or la force actuelle, hier déclanchée, conduit les hommes vers une répartition plus juste, plus équitable du bonheur. Rien ne sert d'injurier, de menacer, la loi est là, et rien ne pourra empêcher qu'elle ne soit. Et c'est pourquoi le corps médical tout entier, dont je n'ai pas, évidemment, l'outrecuidance de me faire le porte-parole, mais dont je sais les sentiments, ne demande qu'à vivre en paix avec les assureurs sans léser les ouvriers.

Au *Congrès des Praticiens*, tenu à Lille l'été dernier, la question des rapports entre médecins et Compagnies d'assurances a été traitée dans un sens si droit, si honorable, que l'entente me paraît bien probable si chacun des deux partis veut y mettre du sien. Toutes les associations, tous les groupements médicaux se sont trouvés d'accord pour « réprouver énergiquement les abus qui auraient pu se produire au sujet de l'application de la loi. » Le Congrès a en outre posé un double principe auquel les Compagnies d'assurances ne peuvent rien trouver à redire :

1° *Celui dont la vie est en jeu a seul le droit de choisir son médecin;*

2° *Celui dont la caisse est en jeu a le droit de contrôler les dépenses.*

Ces deux propositions, notez-le, n'innovent rien, puisqu'elles sont inscrites tout au long dans l'œuvre du législateur, mais elles précisent notre désir commun d'entente avec les patrons, les Compagnies ou leurs médecins. Jusqu'alors les assureurs se sont plaints de l'absence de contrôle, mais que n'ont-ils usé des droits que leur confèrent les divers paragraphes des articles 4, 15 et 16 de la loi? Si, comme le conseillent à chaque occasion les attendus des juges de paix, on avait contrôlé plus largement, il y eût eu moins de certificats de complaisance, moins d'escroqueries et l'on n'eût pas eu l'occasion de faire un crime collectif de la faute individuelle de quelques égarés.

— « Mais les frais médicaux et pharmaceutiques augmentent toujours, crient les Compagnies, et nous avons bien le droit de le dire. » A cela, nous répondrons qu'il s'agit de savoir s'il n'en est pas de même dans tous les pays. Et je me permettrai ici une petite digression.

Si nous étions moins emballés sur de vagues réformes, si nous descendions un peu de notre tour d'ivoire, nous pourrions peut-être plus aisément répondre aux assureurs. Tout récemment, un grand Congrès international de statistique s'est tenu à la Sorbonne. Savez-vous combien de médecins y assistaient? Deux en tout et pour tout : Un professeur

que je ne nommerai pas, par crainte de froisser sa modestie, et un praticien qui m'a écrit des réflexions très justes. Dans ce Congrès, où nos groupements n'étaient pas représentés, on discuta longuement sur la nature et le nombre des accidents du travail; mais comme chaque pays désigne les sinistres par une rubrique qui lui est propre et diffère de celle des autres nations, impossible d'établir une vue d'ensemble. En allant au Congrès, nous aurions fait adopter une nomenclature uniforme, et nul doute que la statistique eût pu montrer aux assureurs alarmés que l'augmentation des charges, commune à tous les pays, est loin de relever des causes qu'ils imaginent.

Un autre grand grief des Compagnies, c'est la Clinique libre, mais elles omettent de dire que lesdites cliniques forment pendant avec leurs Dispensaires. Or, le corps médical n'aime pas mieux les unes que les autres. Il pâtit des deux, comme le montre la petite histoire rapportée avec humour au Congrès de Lille[1] par un médecin de la région lyonnaise. Donc, notre confrère, qui n'a pas de chance, soignait un blessé présentant une plaie de la main. Il fait des points de suture, pose un pansement; exit le malade, qui ne revient plus. Il a été happé par un dispensaire de la Compagnie. Quelque temps après, un autre blessé se présente avec une fracture du radius. Notre médecin la réduit, fignole son appareil et annonce des massages. Exit le malade qui ne revient plus. Le confrère le rencontre quelque temps après et lui demande pourquoi il l'a quitté. — « Je vais avec des hommes à nous, lui répond tranquillement l'autre; avec eux, nous ferons tout ce que nous voudrons et nous aurons de l'argent. »

Mû par le légitime désir d'être rémunéré de sa peine, le docteur en question s'adresse aux Tribunaux. Dans le premier cas, notez ceci, ô lecteur, le patronat était en cause; aussi notre demandeur triompha-t-il dans un fauteuil, pour parler comme les sportsmen. Mais, dans le second cas, c'était le syndicalisme qui marchait, et alors, tout autre antienne. Notre confrère fut débouté sur toute la ligne :

> Chapeau bas devant la casquette,
> A genoux devant l'ouvrier.

Le médecin, pris entre le patronat et le syndicalisme, n'entend être molesté ni par l'un, ni par l'autre, ni par la clinique, ni par le dispensaire. Et, sur ce point, pour tous les médecins dignes de ce nom, la cause est entendue.

On a proposé, pour remédier aux abus, la nomination, par l'Etat, de médecins contrôleurs; — cela ferait bien, car vraiment nous manquons de fonctionnaires! Ah! qu'on éloigne de nous ce calice, car du coup aurait vécu la doctrine du libre choix. L'Etat l'admet-il pour ses fonctionnaires? Et puis, voyons, sommes-nous, dans le corps médical, restés assez Latins pour croire encore à l'Etat-Providence? Les terrassiers eux-mêmes ne s'y fient plus; serons-nous inférieurs aux terrassiers, garde prétorienne du prolétariat?

Cette croyance au pouvoir surnaturel des gouvernants, survivance des âges théocratiques, est tout de même trop Louis-Quatorzième, ceci soit dit sans vouloir outrager la mémoire du grand Roi. Il ne fut, en effet, ni plus réactionnaire, ni plus centralisateur que nos Jacobins modernes. Comme le remarquait hier M. Gustave Le Bon, qui n'est pas suspect, Louis XIV a fait l'Edit de Nantes; nous avons, nous, exilé des religieux au nom des mêmes principes d'autorité; au fond, les deux choses se valent. Le droit divin du peuple ne menace-t-il pas d'être aussi oppressif que le droit divin du Roi?

> Notre ennemi, c'est notre Maître,
> Je vous le dis en bon françois.

Or, de maître, nous n'en voulons pas d'autre que la Loi et le Droit commun.

⁂

Donc, ni Etatisme, ni intervention du Parlement, mais une simple entente entre nous et les Compagnies, voilà ce que nous souhaitons tous. On pourrait commencer, et je m'adresse ici aux Compagnies aussi bien qu'aux médecins, par appliquer un vœu émis au Congrès de Lille et édictant qu' « aussitôt l'accident produit, le certificat initial en soit établi en consultation par le médecin traitant du blessé et par le médecin du patron du blessé, ou par le médecin de la Compagnie d'assurances qui se substitue audit patron ». Il est désirable, disent encore nos confrères, « que les médecins soient tenus de s'entendre dès leur première visite pour recevoir ensemble en consultation les blessés aussi souvent qu'il serait nécessaire; de se mettre d'accord au préalable sur toutes opérations ou cures spéciales, massage, électrothérapie, radiographie, hydrothérapie, etc., qui ne présenteraient aucun caractère d'urgence, ou qui, non urgentes également, entraîneraient une mutilation du blessé: amputation, mutilation, etc. Ces dernières interventions devraient même faire l'objet d'un certificat particulier ».

Vœu platonique, me direz-vous, et, en assurances comme en amour, le platonisme n'est guère possible. Attendez, il y a mieux. Un de nos confrères, M. Marcel Braunberger, croyant avoir trouvé une solution pratique et immédiate de nos difficultés, a bien voulu m'adresser la brochure où il expose ses idées. Je l'ai lue avec grand intérêt. Il est humiliant, dit notre confrère, de voir nos honoraires contestés, marchandés, réduits, comme s'il s'agissait de mémoires d'entrepreneurs, et ce par des éphèbes aussi peu ferrés sur la médecine que sur les assurances. Que ce soit le dispensaire qui nous exploite, ou la cli-

1. Voir sur cette question le *Compte rendu du Congrès des Praticiens* tenu à Lille (25-28 Juin 1908. Deux volumes). Le premier contient les Rapports, le second le compte rendu des séances. Imprimerie Danel, Lille, 1908.

L'Insuffisance Thyroïdienne

SES PETITS SIGNES

SON TRAITEMENT OPOTHÉRAPIQUE RATIONNEL

L'opothérapie thyroïdienne, appliquée à propos, est une des médications les plus efficaces que le médecin ait en sa possession. Elle réussit d'ailleurs d'autant mieux que les formes d'insuffisance thyroïdienne sont plus atténuées.

Aussi est-il intéressant, en dehors du myxœdème, qu'il faut d'ailleurs s'appliquer à reconnaître aussi bien dans ses formes frustes que dans ses formes complètes, de savoir diagnostiquer les degrés légers de l'hypothyroïdie.

L'insuffisance thyroïdienne légère est, assez fréquemment, à la fois héréditaire et familiale, de même que certains symptômes qui la constituent, par exemple la constipation, le signe du sourcil.

Elle est, souvent, la manifestation d'un tempérament morbide plutôt qu'une réelle maladie: on pourrait presque dire que le tempérament est fonction du corps thyroïde.

La connaissance des petits signes de l'hypothyroïdie étant d'acquisition assez récente, nous croyons utile de rapporter tout d'abord la description qu'en font Léopold Lévi et H. de Rothschild dans leurs intéressantes « Etudes sur la Physio-Pathologie du corps thyroïde et de l'hypophyse ».

Tous ces petits signes ne se trouvent jamais réunis chez un même malade; cependant l'insuffisance thyroïdienne légère se traduit toujours par l'association de plusieurs petits signes dont la recherche minutieuse est indispensable pour asseoir solidement le diagnostic que vérifieront les bons effets du traitement thyroïdien, pierre de touche.

Petits signes permanents de l'Insuffisance thyroïdienne.

Les œdèmes transitoires. — En dehors de toute albuminurie, l'hypothyroïdie se traduit par des œdèmes blancs, indolents, de consistance assez ferme, élastique, qui siègent au niveau des paupières, dans la région frontale, dans la région malaire. Quelquefois, il y a gonflement passager des pieds. Ces œdèmes se répètent plus ou moins souvent, sont ou non périodiques, surviennent parfois le matin, ou apparaissent à propos d'une contrariété, d'une fatigue, des règles, d'un accident d'hypothyroïdie, tel que la migraine.

A côté de l'œdème *tégumentaire*, on peut ranger le gonflement des cordes vocales survenant au moment des règles et rendant compte de l'*assourdissement de la voix* et aussi l'obstruction des fosses nasales que provoque le refroidissement à l'approche des menstrues...

Le signe du sourcil. — Coïncidant avec l'œdème palpébral ou indépendant de lui, on constate une raréfaction du tiers externe du sourcil, due soit à un processus de kératose pilaire (Hertoghe), soit à un trouble de développement (*agénésie pilaire*). Ce signe facile à reconnaître est extrêmement banal chez les hypothyroïdiens. Il peut être héréditaire; il est souvent familial. Sa simple constatation doit faire rechercher les autres signes de l'hypothyroïdie. Il peut manquer lors de la dysthyroïdie, c'est-à-dire de dissociation des fonctions thyroïdiennes. Il est en rapport avec la fonction trichogène du corps thyroïde. De cette fonction, lorsqu'elle est troublée, dépendent encore la *canitie* précoce, qui peut être familiale, et l'*alopécie* allant jusqu'à la calvitie.

Les troubles de calorification. — Le corps thyroïde ayant une fonction thermogène et représentant en somme un véritable calorifère, toute une série de troubles dans la calorification résultent de son malfonctionnement. Avant de leur accorder une valeur au point de vue de l'hypothyroïdie, il faut examiner l'urine, car un certain nombre de ces signes n'apparaissent que du fait d'une insuffisance rénale qui met en évidence une insuffisance thyroïdienne restée latente et, dans ces cas, la néphrite albumineuse devient l'objectif principal du traitement.

Ces troubles sont les suivants :

a) La forme la plus atténuée se traduit par le *refroidissement des extrémités*, surtout des pieds, continu, bien qu'avec exacerbation hibernale, qui est souvent inconscient, en particulier chez les enfants, ou subconscient. Le refroidissement, en effet, n'est pas considérable et le sujet s'est tellement habitué à son symptôme qu'il ne songe pas à le signaler au médecin, à moins d'une question précise adressée à ce sujet.

b) Un deuxième état est représenté par la *frilosité*, soit circonscrite à une ou plusieurs extrémités, soit localisée au dos, aux cuisses, soit générale. La sensation est devenue consciente. Le frileux, au reste, souffre constamment du froid, mais surtout l'hiver. On le voit toujours, dans la saison froide, rechercher les sources de chaleur artificielle. Il lui faut des boules chaudes aux pieds la nuit. La température de ses bains doit être particulièrement élevée.

Il existe souvent, en même temps, des *troubles vaso-moteurs*. Les sujets envisagés ont souvent les extrémités pâles, avec sensation de main ou de doigt mort. Dans un autre état, les mains sont bleuies, en état d'asphyxie, œdématiées. Les engelures sont faciles.

c) Un troisième stade se signale par des *frissons* bien observés par Hertoghe dans l'hypothyroïdie bénigne. « Des frissons parcourent le corps, surtout à la région dorsale, à certains moments de la journée, vers 4 à 5 heures du soir. » D'autres fois, c'est peu après les repas qu'on les voit éclater ou dans la pre-

nique privée, le médecin honnête n'en est pas moins lésé ; le client est détourné, le gagne-pain diminue dans l'un et l'autre cas.

La solution qu'offre M. Braunberger est basée sur ce principe que chaque médecin a le droit de conclure individuellement avec une Assurance un contrat privé. Notre confrère propose donc la formule suivante que je reproduis *in extenso*.

Entre les soussignés a été convenu ce qui suit :

1° *Le Docteur X s'engage à prévenir immédiatement l'Assurance ou le Patron chaque fois qu'il sera appelé à soigner un accidenté du travail.*

2° *La Compagnie s'engage à mettre, aussitôt prévenue, un de ses médecins en rapport avec le médecin du blessé.*

3° *Ces deux médecins se mettront immédiatement d'accord soit par lettre (pour les blessures légères), soit par consultations aussi fréquentes qu'il le faudra sur : 1° le diagnostic, 2° le traitement, 3° la nature et la fréquence des interventions, pansements, massages, etc.*

4° *Le médecin du blessé s'engage à soumettre au médecin du patron tous les dix jours le relevé exact des pansements, massages, opérations, qui auront été effectués pendant cette période. Ce relevé contrôlé et contresigné par le médecin du patron servira de pièce indiscutée pour l'établissement de la note d'honoraires.*

5° *En cas de désaccord entre les deux médecins, ceux-ci se soumettront à un arbitrage rapide qui pourra être celui d'une personnalité médicale ou d'un représentant des Syndicats médicaux.*

6° *La Compagnie, reconnaissant le concours loyal que lui apporte le médecin du blessé, s'engage à accepter intégralement au tarif ministériel la note d'honoraires établie dans ces conditions et à en effectuer le paiement au domicile du médecin, et cela dans la quinzaine qui suivra la réception de cette note.*

7° *Le présent engagement est valable pour Paris et le Département de la Seine pour une durée de dix années.*

Bien entendu, M. Braunberger ne pense pas avoir fait œuvre intangible, définitive ; tout cela pourrait être perfectionné. Mais grâce à ce contrat, qui a l'avantage de satisfaire notre esprit individualiste, plus d'honoraires contestés, plus de faux blessés, suppression des expertises tardives ou onéreuses ; tout se passera entre confrères, et dès lors, disparition des procès. Réfléchissez, je vous prie, à cette solution ; je vous avoue que je souhaite fort pour ma part la voir adoptée.

En tout cas, le plus médiocre arrangement vaudra mieux que l'état de guerre actuel, où personne n'a rien à gagner, ni l'ouvrier, ni l'État, ni l'Assureur, et où le praticien risque de perdre injustement plus que des honoraires, je veux dire la dignité morale et le bon renom qui lui restent encore.

F. Helme.

LE MONUMENT DU PROFESSEUR BROUARDEL

Depuis mardi soir, dans la cour de la Faculté de médecine, enfin délivré des voiles qui l'enveloppaient, se dresse, éclatant de blancheur, le beau monument élevé au regretté professeur Brouardel, à l'aide de fonds recueillis par une souscription publique.

Dès le premier jour, aussitôt qu'il fut question de rendre ce suprême hommage à l'éminent maître disparu, les souscriptions affluèrent au Comité que présidait M. Emile Loubet.

Elèves, collègues français et étrangers, amis connus et inconnus envoyèrent leur obole sans retard, et c'est ainsi que moins de 3 ans après la mort du savant créateur de l'Institut de médecine légale et de psychiatrie, la Faculté de médecine a pu recevoir, dans une cérémonie placée sous la présidence d'honneur de M. le président de la République et sous la présidence effective de M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, le monument dû au ciseau de M. Denys Puech.

Très simple et de fort belle allure, cependant, l'œuvre de M. Puech se compose d'une stèle supportant le buste en marbre de Paul Brouardel, revêtu des insignes du professeur. Au pied du monument, deux figures allégoriques symbolisant la médecine légale et l'hygiène — les deux branches de la science qui se partagèrent toute la vie de Brouardel — tendent vers le Maître une gerbe de fleurs.

La cérémonie de l'inauguration a été émouvante dans sa simplicité. Tout ce que Paris compte de notabilités dans le monde de la médecine et de la science y assistait. Le président de la République s'était fait représenter par l'un de ses officiers d'ordonnance, M. le capitaine de frégate Laugier ; M. Mirman représentait M. Clemenceau.

Parmi les invités, au premier rang desquels figuraient Mme veuve Brouardel et ses neveux, l'on remarquait, en outre des professeurs et des agrégés de la Faculté et des membres de l'Académie de médecine, une importante délégation de l'Académie des sciences, dont M. Paul Brouardel était membre ; MM. Lépine, préfet de police ; Lozé ; le professeur Bordas ; Nénot, architecte de la Sorbonne ; Vaillard, médecin-inspecteur général ; Chanzeix, secrétaire du préfet de la Seine ; Mesureur, directeur général de l'Assistance publique ; Ogier, directeur du laboratoire de toxicologie à la préfecture de police ; Denys Puech, etc.

mière partie de la matinée... Les sujets accusent fréquemment une sensation d'eau glacée qui coulerait dans le dos ou les membres. »

d) Dans un certain nombre de cas, la température centrale est au-dessous de la normale de quelques dixièmes, souvent davantage la nuit. Et ce refroidissement organique explique peut-être une partie des malaises que ressentent les hypothyroïdiens pendant la nuit ou au matin.

e) Ces hypothermisés présentent souvent une hyperesthésie exquise au froid (Hertoghe). Le moindre courant d'air leur occasionne des douleurs rhumatoïdes, névralgiformes, qualifiées de lumbagos, torticolis, migraines. Ces mêmes sujets font, sous l'influence des refroidissements, des auto-infections banales (coryzas, angines, etc.).

La constipation. — Elle se traduit par ses caractères habituels, diminution de fréquence des selles, dureté des matières fécales. Assez souvent, elle s'accompagne de rejet de glaires intestinales, par périodes, et quelquefois de coliques. Il est encore une forme particulière de fonctionnement intestinal qu'on observe chez les insuffisants thyroïdiens, c'est la répétition des garde-robes dans les vingt-quatre heures... Les matières, d'une façon générale, ne sont pas dures. Le malade a l'impression qu'il ne vide pas à fond son intestin et souvent, à la suite d'une selle, il se demande s'il ne va pas avoir encore une évacuation.

La fatigue. — Les sujets en état d'insuffisance thyroïdienne se plaignent facilement de fatigue. Souvent, comme l'a remarqué Hertoghe, cette fatigue est matutinale. Les hypothyroïdiens ne sont pas « des gens du matin »... D'autres fois, la fatigue est moins régulière. Elle survient à la suite d'un petit effort, d'une marche un peu prolongée, du repas... Cette fatigue est à rapprocher de celle qui se produit dans la neurasthénie et de l'apathie du myxœdème...

L'anorexie. — Les troubles de la faim sont fréquents dans l'insuffisance thyroïdienne et l'ingestion d'extrait thyroïdien entraîne, comme résultat pour ainsi dire habituel, l'augmentation de la faim...

La faim augmente d'habitude dès le début de la médication. Elle est souvent proportionnelle à l'ingestion de la substance active. En général, après suspension prolongée du traitement, l'amélioration reste durable.

Somme toute, le corps thyroïde employé en ingestion à doses moyennes ou fortes augmente la faim, règle un appétit capricieux, fait naître ou renaître la sensation de la faim.

La céphalée. — Elle est plus intense le matin au lever du malade et se dissipe vers le soir après un repas copieux. Les malades sont si habitués à cette céphalalgie continuelle qu'ils n'en parlent guère et il faut leur poser la question pour qu'ils s'en déclarent atteints...

Les douleurs musculaires et articulaires. — Les hypothyroïdiens ressentent facilement des douleurs musculaires sur un point variable du corps, au niveau des cuisses, des fesses, des muscles intercostaux, de la nuque, des reins, etc. Facilement, on a tendance à dénommer névralgie, ou encore lumbago, rhumatismes, etc., ces douleurs... qui cèdent à l'opothérapie thyroïdienne. Il en est de même des douleurs articulaires, s'accompagnant ou non de craquements, sans compter des formes plus sévères de rhumatismes, y compris le rhumatisme chronique déformant progressif...

La somnolence. — Ainsi que l'ont montré Briquet (d'Armentières) et Lorand (de Carlsbad), la fonction du sommeil est conditionnée par le corps thyroïde, qu'il y ait ou non, comme le veut Salmon, relation entre le sommeil et la glande pituitaire.

Les hypothyroïdiens ont besoin de beaucoup de sommeil. Ils ont facilement des somnolences après les repas. L'opothérapie thyroïdienne diminue souvent le besoin de dormir. Poussée un peu loin, elle peut même déterminer l'insomnie...

L'obésité. — L'insuffisance thyroïdienne s'accompagne fréquemment d'embonpoint, de tendance à l'obésité ou d'obésité véritable. Comme l'a montré M. Thibierge, l'obésité peut être le signe unique d'un myxœdème fruste.

Lors d'obésité thyroïdienne, la médication donnera d'excellents résultats. Mais dans ce cas surtout, elle demande à être maniée avec soin, à être surveillée de près par le médecin. C'est dans ces cas d'obésité traitée par le malade lui-même que l'excès de thyroïdine a pu produire un véritable goitre exophtalmique. (V. Notthaft, Gavazzani.)

L'arriération physique et mentale. — Le défaut de fonctionnement thyroïdien entraîne soit un retard du premier développement (dents, marche, langage), soit un retard dans l'évolution de la taille... ou de l'intelligence. A ce point de vue particulier, bien des degrés, bien des variétés sont possibles...

La sénilité précoce. — On peut opposer au retard du développement la sénilité précoce. Les auteurs ont, en effet, maintes fois constaté l'association d'infantilisme et de sénilisme.

Petits accidents de l'insuffisance thyroïdienne.

Parfois l'attention est attirée sur le fonctionnement thyroïdien par les *petits accidents* que nous allons énumérer maintenant.

Les auto-infections faciles. — L'hypothyroïdien a des muqueuses qui s'infectent facilement. Aussi note-t-on facilement chez lui les rhumes, les bronchites, les angines, qui sont souvent à répétition.

A la suite des infections répétées, il se produit des épaississements des muqueuses : conjonctivale, pituitaire (éternuements faciles, en série, surtout le matin), de la trompe d'Eustache (surdité), de la tra-

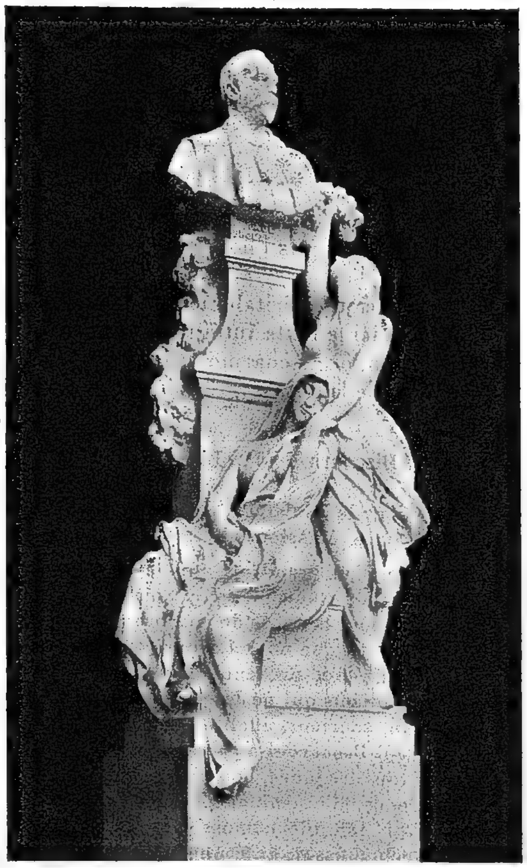
C'est à M. le professeur Thoinot, parlant au nom du Comité qui recueillit les fonds pour l'exécution du monument, qu'est revenu l'honneur de remettre celui-ci à la Faculté de médecine de Paris.

Dans un discours fort applaudi, et pendant que tombaient les voiles qui cachaient à l'assistance l'œuvre du sculpteur Puech, M. Thoinot, après avoir rappelé brièvement l'histoire du monument, a retracé les principales phases de la carrière du professeur Brouardel. Celui-ci, dit-il, fut mieux qu'un grand médecin : il fut un grand Français et un illustre enfant adoptif de Paris.

Cependant, ajoute encore M. Thoinot, si Brouardel a donné beaucoup ailleurs, c'est surtout à la Faculté de médecine de Paris qu'il a donné le meilleur de lui-même, et c'est pourquoi le monument dressé à sa mémoire ne pouvait nulle part être mieux placé qu'à cette Faculté de médecine dont il fut le doyen durant de longues années.

Ayant alors, au nom du Comité, remis le monument à M. le doyen actuel de la Faculté de médecine, M. Thoinot a prononcé un superbe éloge du grand professeur de médecine légale que fut M. Paul Brouardel. « La médecine légale s'égarait, il la ramena dans la voie droite. Le premier il enseigna que l'expert ne doit être ni au service de l'accusation, ni à celui de la défense. » Terminant son allocution, M. Thoinot a enfin rappelé comment après dix années d'incessants efforts, M. Paul Brouardel put réaliser la création si utile de l'Institut de médecine légale et de psychiatrie.

M. le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine, a ensuite pris la parole et a prononcé la belle allocution suivante dans laquelle se trouve retracée en des termes particulièrement heureux la carrière si remplie de son illustre prédécesseur.



Discours de M. Landouzy.

Monsieur le Ministre,
Madame,
Messieurs,

C'est à un des disciples affectionnés de Paul Brouardel que sa qualité de Doyen vaut l'honneur de recevoir des mains du Comité ce monument qu'une souscription publique, venue de France et de l'étranger, élève à la mémoire du Maître qui, durant un long et fécond décanat, présida, du meilleur de ses forces, aux destinées de notre Faculté.

D'autres voix que la mienne diront comment Paul Brouardel se dépensa de mille manières au service de la science, de l'enseignement et de la pratique de la médecine. Cela au détriment de ses intérêts propres et de son repos; si bien que jamais pensée, mieux que l'exergue de certaine médaille jubilaire, ne dit, en quatre mots, tout ce que fut la vie du médecin, du professeur et du Doyen : *publica privatis semper prætulit*.

Comme Doyen, il mit tous ses soins à fonder un Institut complet de médecine légale, auquel se rattachent les services de toxicologie expérimentale et de clinique psychiatrique, véritable institut modèle, comme, hier, il n'en existait nulle part; comme, aujourd'hui, il s'en ouvre partout.

C'est là que Brouardel procéda vainement à l'instauration scientifique de la Médecine légale et qu'il enseigna cette chose nouvelle que le devoir du médecin est de conclure là seulement où il y a preuve démonstrative. Voilà comme il apprit aux jeunes générations que le vrai savant ne doit craindre, ni d'affirmer son doute, ni de proclamer ne pas savoir. Ce disant, le maître se souvenait de la forte parole de Bossuet :

« C'est une partie de bien juger, que de douter quand il faut. »

Rêvant de mettre la Médecine légale dans un cadre digne de l'un des plus importants services publics, Brouardel imaginait les plans de toute une réorganisation matérielle de l'Institut médico-légal. D'entente cordiale avec la ville de Paris, le Doyen actuel poursuit l'exécution des projets avertis du maître.

Toujours avec l'idée que la Faculté de médecine accrût ses devoirs, le Doyen patronna l'Institut de Médecine Coloniale destiné à connaître de toutes missions scientifiques et sanitaires réclamées par la Métropole pour l'expansion de la plus grande France au delà des mers.

Le décanat de Brouardel n'eut pas de préoccupations plus instantes que celles d'étendre, en les affermissant dans la voie démonstrative et pratique, les études médicales. Il voulait, que dans toutes ses

---

chée (toux rauque), de la muqueuse du pharynx (pharyngite chronique).

Les ganglions prennent part au processus. Les poussées d'adénite (fièvre ganglionnaire) et l'adénite chronique s'observent facilement, chez les enfants de préférence.

Les auto-intoxications périodiques. — La migraine doit attirer l'attention sur l'insuffisance thyroïdienne, car elle est fréquemment d'origine thyroïdienne. Elle est, le plus souvent, féminine, mais se rencontre également dans le sexe masculin. Elle peut être précoce : apparaître à neuf ans; tardive : apparaître à trente-cinq ans.

Il s'agit de migraine paroxystique constituée par la céphalée, l'état nauséeux, des vomissements et la nécessité du repos au lit.

En présence d'un cas de migraine, on recherchera les autres signes d'hypothyroïdie ; on étudiera, chez la femme, l'influence de la vie sexuelle : puberté, menstrues qui souvent la font apparaître, grossesse qui la fait disparaître en vertu de l'autothérapie thyroïdienne de la grossesse, ménopause. Le traitement appliqué améliorera la migraine, en même temps qu'il agira sur les phénomènes concomitants.

Les vomissements. — Vomissements impérieux (véritable émétolepsie) souvent matutinaux, et vomissements dits périodiques qu'on rencontre surtout dans l'enfance et qui se rattachent parfois à l'hypothyroïdie, comme le prouve l'heureux résultat de la médication.

Les vertiges. L'urticaire. — L'urticaire figure assez fréquemment dans l'observation des hypothyroïdiens. Elle se rattache, d'ailleurs, au prurit qu'on observe également chez les jeunes insuffisants thyroïdiens, à certains cas de maladie de QUINCKE.

Les troubles menstruels. — Il s'agit alors des menstrues trop abondantes pour aller jusqu'aux ménorragies. Le corps thyroïde a, comme l'a montré HERTOGHE, une action inhibitrice sur l'appareil menstruel, et la thyroïdine règle les pertes menstruelles et suspend parfois des hémorragies utérines. Les douleurs qui accompagnent, chez bien des femmes, la période menstruelle, peuvent céder à la médication thyroïdienne.

Le nervosisme. — Dans bien des cas, le nervosisme, qu'il soit cérébral, bulbaire, sympathique, qu'il se produise chez l'enfant, la femme, ou l'homme, n'est qu'un accident indirect d'hypothyroïdie. La preuve en est dans le traitement thyroïdien qui fait disparaître pleurs, colères, tristesse, énervement, excitation nerveuse; qui agit sur les vertiges, sur la diarrhée, les battements de cœur, les spasmes, etc.

Connaissant actuellement stigmates et accidents de la petite insuffisance thyroïdienne, cherchons à établir le *diagnostic*, pour appliquer une thérapie appropriée.

Dans tous les cas, il convient préalablement de procéder à l'examen des urines. Car l'insuffisance thyroïdienne étant essentiellement un syndrome auto-toxique, un certain nombre des manifestations qu'elle présente se trouvent réalisées par d'autres intoxications qu'il ne faudrait pas méconnaître (urémie, diabète, hépato-toxémie).

L'urine mise hors de cause, il est bien entendu qu'on ne pourra — en présence d'un signe ou d'un accident lié à l'insuffisance thyroïdienne — établir le diagnostic que par la recherche de l'ensemble des signes permanents et accidentels. Et c'est seulement quand les symptômes relevés sont nombreux et concordants que la conviction sera établie et que le traitement pourra être presque appliqué à coup sûr.

Toutefois, dans un cas déterminé, à côté des signes convergents, on trouvera des symptômes hors série. Tel sujet, au lieu de constipation, présentera de la diarrhée, tel autre de l'insomnie au lieu de somnolence. Un troisième aura des sourcils très développés. En réalité, ces faits sont fréquents en clinique. Ils justifient la notion de la dissociation des fonctions thyroïdiennes.

Enfin, il n'est pas exceptionnel qu'à côté du trouble glandulaire thyroïdien, de la dysendocrisie thyroïdienne, il existe une autre insuffisance, ovarienne par exemple ou hépatique. Dans ces cas complexes, la connaissance des petits signes d'insuffisance thyroïdienne permettra de serrer de plus près le diagnostic et de coordonner, s'il y a lieu, une thérapeutique complexe.

Comment réaliser la médication thyroïdienne.

La médication thyroïdienne a été réalisée de différentes manières. On a employé successivement la glande fraîche, des poudres et tablettes de glandes desséchées à basse température dans le vide, des produits peptonisés et stérilisés, et enfin un principe actif, isolé de la glande par BAUMANN, l'*iodothyrine*.

Ces différentes façons d'administrer la thyroïde ne sont cependant pas à l'abri de toute critique. L'administration de glande fraîche est répugnante, surtout pour les enfants. Il arrive, en outre, que des erreurs se produisent; on a vu absorber pour de la thyroïde des ganglions lymphatiques, du thymus, de la glande sous-maxillaire ou même des lobules pulmonaires. En outre, la glande fraîche n'est pas toujours recueillie très proprement, ni sur un animal sain, et son altération est très rapide. Enfin, l'efficacité thérapeutique et la toxicité des différentes glandes sont variables suivant les espèces animales auxquelles on s'adresse, suivant la nourriture qui a été donnée aux animaux, suivant l'époque de l'année qui entraîne la stabulation ou le pâturage, suivant la race, le sexe, l'émasculation et surtout l'âge. Aussi comprend-on que « la glande thyroïde soit un produit complexe dont la composition et l'activité thérapeutique ne sauraient être toujours identiques » (MOSSÉ).

Les inconvénients inhérents à l'ingestion de glande fraîche ont incité les médecins à utiliser des préparations sèches. Celles-ci ont l'avantage d'être administrées plus facilement et sous un plus faible

branches, l'enseignement médical fût scientifique et professionnel. C'est en ce sens qu'il n'a pas dépendu du Doyen d'alors que les cadres de l'immense maison qu'est notre Ecole pratique comptassent plus de laboratoires et d'ateliers dont une partie se trouva sacrifiée à de vaines préoccupations d'esthétique.

Personne plus que Brouardel n'eut conscience des devoirs du corps enseignant; personne ne fut plus soucieux du recrutement de nos écoles; personne n'eut plus à cœur les besoins des élèves; personne, enfin, ne fut plus anxieux des questions professionnelles si complexes en notre pays comme chez tous nos voisins.

Un problème parmi tant d'autres ne cessa de préoccuper Brouardel : l'enseignement secondaire en tant qu'il préparait aux études médicales. Il prétendait que l'éducation classique doit être, particulièrement aux futurs médecins, une force autant qu'une parure. Il pensait que nulle autre enclume ne vaut : pour forger les cervelles, pour former le jugement, pour donner essor à cette part d'idéal qui doit faire du médecin — où que la destinée le mène — un savant doublé d'un artiste. Brouardel songeait à la place conquise, au temps présent, par la Médecine dans toutes les affaires humaines. Il pensait, il enseignait, il pratiquait — suivant la prophétie de Descartes — qu'il appartenait à la médecine de travailler pour que l'homme conquît, meilleure, toute santé morale et physique.

Cette pensée explique l'unité de vie de Brouardel, abordant la médecine avec un esprit cultivé, méthodique et philosophique, avec un bon sens robuste, avec une fermeté conciliante, avec une parole chaude et probe, un style limpide et précis, avec une bonhomie qui savait n'être point banale, avec une facilité de travail qu'enviaient les jeunes et qui étonnait les anciens. Toutes ses qualités, Brouardel ne les devait pas seulement à ses origines picardes et champenoises, il les avait reçues d'une mère de haute culture et d'infinie bonté.

La vivacité de l'intelligence, la clarté du regard, la fermeté bienveillante, autant de traits caractéristiques de la physionomie si fine de Brouardel que le ciseau d'un merveilleux artiste a su rendre dans toute leur expressive vérité.

Grâce à cette belle et si vivante figure, les générations futures pourront lire sur les traits du maître les vertus de celui qui, après avoir donné le meilleur de lui-même aux intérêts scientifiques, moraux et professionnels de la Médecine, eut si fort à cœur la prospérité comme la gloire de l'Ecole de Paris.

***

M. le vice-recteur Liard est venu ensuite apporter en un langage exquis l'hommage de l'Université de Paris.

Nous ne saurions véritablement mieux faire que de donner ici le texte intégral de cette délicieuse allocution, où le charme de la pensée s'allie à l'élégance de la phrase.

Discours de M. Liard.

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Par la magie d'un grand artiste, le voici revenu dans sa Faculté de médecine. L'y voici pour toujours, du moins pour la durée du marbre, c'est-à-dire pour des siècles, tel que nous l'avons connu et aimé, tel qu'il convenait de le présenter aux générations de maîtres et d'étudiants qui ne le connaîtront que par cette image, fin, souriant, affable et bon.

La vie de Paul Brouardel a été au fond un labeur incessant, de tous les jours, souvent des nuits. Pourtant, en apparence, elle semblait presque un jeu. C'est que son travail était joie comme celui des abeilles; c'est qu'il s'accomplissait avec une telle spontanéité, une telle méthode, un tel rythme, qu'aucune trace d'effort n'y apparaissait. Grâce à ce don merveilleux et à cette discipline, Brouardel suffisait à tout. Presque en même temps, on le voyait aux lieux les plus divers, à la Morgue, à la Faculté, au ministère de l'Instruction publique, à celui de l'Intérieur, à celui des Affaires étrangères, au cabinet d'un juge d'instruction, au prétoire des Assises, à Paris, à Berlin, à Vienne, toujours alerte et dispos, traitant les questions les plus variées, les plus vastes, les plus délicates, d'une pensée toujours informée et lucide, d'une parole toujours vive et séduisante, d'un esprit toujours armé.

Sa tâche s'était élargie, à mesure que ses mérites de savant, d'administrateur, de diplomate avaient apparu davantage, et, à mesure que s'accumulaient sur lui les charges et les responsabilités, ses qualités natives et ses qualités acquises s'ordonnaient plus étroitement les unes aux autres dans le plus beau des équilibres, pour porter avec aisance le fardeau grandissant.

Par cette vie si remplie, il a bien mérité de l'enseignement supérieur, de la Faculté de médecine, et du pays tout entier. Son œuvre a été utile et bienfaisante. La réorganisation qu'il fit de l'enseignement de la médecine légale, son administration pendant 14 années de la Faculté de médecine, suffiraient à lui valoir notre reconnaissance à tous. Mais il a fait œuvre plus large. Contemporain des grandes découvertes de Pasteur, du premier coup il en comprit le sens et la portée, et alors qu'autour de lui, dans cette Faculté, quelques-uns raillaient les inventions du « chimiste de la rue d'Ulm », lui s'y attacha, comme à la vérité, avec toute la foi d'un adepte, et il vit, d'un coup d'œil sûr, quel parti on en pouvait tirer pour prévenir et conjurer de terribles fléaux comme la typhoïde et la tuberculose.

Ce fut alors pour lui, sans qu'il négligeât aucune de ses autres tâches, un véritable apostolat social. Et il eut la joie, avant de mourir, de constater que, devant lui, la typhoïde avait reculé, et que de sérieux travaux de défense étaient désormais dressés contre la tuberculose.

Maintenant qu'il n'est plus, on peut vraiment dire, sans crainte d'éveiller le mauvais destin, qu'il fut un homme heureux. Du moins il semble bien qu'au total il ait dû l'être.

Il a travaillé longuement, sans que l'effort lui coûtât. Il était optimiste et bienveillant, ce qui est une condition essentielle du bonheur. Il a eu conscience d'avoir fait œuvre bonne et utile, ce qui est la joie et la récompense du travailleur. Il a ouvert des sillons et y a déposé des semences fécondes. Des fruits de ces semences, il a, de ses propres mains, noué les premières gerbes et pressenti des moissons plus abondantes. Il a joui noblement de la vie. Il a connu

de chaudes et fidèles amitiés. S'il a connu aussi la blessure de l'inimitié, il était assez bon observateur pour voir que ce n'était pas son partage à lui seul, et assez bon classique pour se rappeler son Horace... *Exstinctus amabitur idem* ! Enfin il a coulé ses jours entre l'amour d'une mère incomparable qui a vécu assez longtemps pour recevoir de lui toutes les fiertés et celui d'une femme admirable qui est venue parer et embellir son automne, attentives l'une après l'autre à ne semer sur son chemin que des fleurs.

Et maintenant, sur son monument, ce sont encore deux femmes, belles et immortelles comme des déesses, qui lui offrent des roses.

***

M. le professeur Roux, président du Conseil supérieur d'hygiène de France, au nom de ce corps et au nom de la Commission d'hygiène et d'épidémiologie militaires, rappelle les services qu'a rendus M. Paul Brouardel en tant qu'hygiéniste. Paul Brouardel, dit-il, possédait des qualités de finesse qui expliquent comme il réussissait là où d'autres échouaient.

Au Conseil supérieur d'hygiène, dont il fut durant de longues années le président écouté, il eut le mérite d'appeler de jeunes savants dont il dirigeait jusque sur le terrain les enquêtes et les travaux.

Le nom de Brouardel, a encore noté M. Roux, restera attaché à la théorie hydrique de la propagation de la fièvre typhoïde et du choléra qu'il contribua à faire connaître.

D'autres que lui, assurément, ont partagé les mêmes opinions sur cette matière; personne autant que lui n'aura agi pour combattre la diffusion de ces affections, et c'est à lui, en somme, que l'on doit la diminution de la fièvre typhoïde en France, et, par suite, c'est à lui que l'on doit un grand nombre d'existences humaines.

M. Roux a rappelé enfin la part importante que prit M. Brouardel à l'élaboration de la loi sur la protection de la santé publique actuellement en vigueur, et à laquelle son nom mérite de demeurer attaché.

M. Paul Brouardel ayant été président de l'Association des médecins de la Seine, son successeur, M. le professeur Guyon, est venu apporter au Comité les remerciements de l'Association.

Un tel hommage était légitimement dû au professeur Brouardel, qui ne cessa jamais de porter le plus grand intérêt au corps médical et qui était de ceux qui pensent qu'il est nécessaire d'aider les médecins à surmonter les difficultés de la vie dans le présent et ses périls dans l'avenir.

Le monument qui se dresse à présent dans la cour de la Faculté de médecine, a conclu M. le professeur Guyon, montre que pour bien servir la médecine, il faut aimer les médecins.

M. Lereboullet, président de l'Association générale des médecins de France, dont le professeur Paul Brouardel fut aussi durant de longues années le président, prononça ensuite une éloquente allocution que nous sommes heureux de pouvoir reproduire en son entier.

Discours de M. Lereboullet.

Monsieur le Ministre,
Mesdames,
Messieurs,

Vous venez d'entendre des voix éloquentes rappeler les services éminents rendus à la profession médicale par le médecin légiste, le Doyen de la Faculté, le président du Comité consultatif d'hygiène qui, dans tous les Congrès internationaux, a porté si haut le bon renom de la Science française.

D'autre part, le vénéré président de l'Association des médecins de la Seine vient de vous dire l'inlassable dévouement, la bienveillance et la bonté dont notre regretté collègue Brouardel a donné tant de preuves en recherchant les meilleurs moyens d'adoucir les misères professionnelles.

Au nom de l'Association des médecins de France, je n'ai que très peu de mots à ajouter à ces paroles si autorisées.

Brouardel ne s'est pas contenté de maintenir la prospérité de notre Association, d'accroître ses ressources et d'atténuer ainsi la détresse dans laquelle un si grand nombre de médecins laissent après eux les êtres qui leur sont chers.

Il n'a cessé de considérer comme l'un de ses plus impérieux devoirs l'étude attentive des conditions sociales de l'exercice de la médecine, des questions de défense professionnelle, des modifications nécessaires à apporter au texte trop souvent imprécis des lois qui nous régissent.

Et c'est pour mieux remplir ce devoir social qu'il avait accepté la présidence d'honneur de l'*Union des syndicats médicaux de France*, qu'il avait consenti, malgré ses nombreuses occupations, à faire partie de plusieurs commissions spéciales chargées d'établir les rapports qui doivent exister entre les médecins et les mutualistes, chargées de fixer, pour les mutualistes ou pour les accidentés du travail, un tarif d'honoraires acceptable.

A une heure critique de notre histoire professionnelle, il n'hésita pas davantage à assumer une charge dont je n'ai compris toutes les difficultés que le jour où, sans pouvoir songer à le remplacer, j'ai été appelé à lui succéder.

Président de notre grande association à laquelle il appartenait depuis l'année 1866, il sut, avec autant de courtoisie que de fermeté, rétablir l'union et la concorde, montrer quels étaient les écueils à éviter, les efforts à poursuivre, les démarches à faire en vue de « maintenir l'exercice de l'art dans les voies utiles au bien public et conformes à la dignité de la profession ».

Avec la sollicitude la plus éclairée et la plus active, avec la souplesse d'esprit et la lucidité de parole que vous avez si longtemps admirée, avec cette bonhomie souriante et cette bonne grâce qui savaient éclairer les controverses les plus arides et apaiser les discussions les plus irritantes, Paul Brouardel a rendu, à notre association et aux syndicats médicaux, des services qui ne s'oublient pas.

Au nom de tous mes confrères qui l'ont acclamé si souvent au cours de ses années de présidence, au nom de ceux qui ont été si émus et si touchés de le voir assister au dernier Congrès pour la répression



TRAITEMENT DE L'ANÉMIE ET DE TOUS ÉTATS CONSOMPTIFS
SUC INALTÉRABLE DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN DE BŒUF
Le Flacon entier 8 Francs
MUSCULOSINE
BYLA
Le Demi Flacon 4 Fr 50
DOSE MOYENNE:
4 Cuillerées à bouche par jour pour adultes.
4 Cuillerées à dessert pour les enfants
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
PRÉPARÉE ET CONCENTRÉE A FROID
ABSENCE TOTALE DE TOUS GERMES NOCIFS
LES ETABLISSEMENTS BYLA JEUNE GENTILLY - Paris
Laboratoires autorisés par le gouvernement pour la préparation des médicaments organiques

de l'exercice illégal et, d'une voix déjà défaillante, nous prodiguer ses encouragements et ses conseils; au nom de tous les médecins qu'il a si courageusement défendus, de ceux à qui il a prêté une aide si compatissante, je salue le monument élevé à sa mémoire.

Mais j'affirme que, plus durable encore que ce beau monument, le souvenir du président Brouardel restera à jamais gravé dans nos annales. Les monuments et les inscriptions deviennent tôt ou tard « le triste jouet des temps et de la vicissitude des choses humaines ». Mais l'homme dont le nom doit rester impérissable est bien celui qui, à la Science, sut toujours unir la bienfaisance et la bonté.

L'activité du professeur Paul Brouardel ne s'étendait pas seulement aux choses de la médecine. La cause de l'enseignement trouva toujours en lui un défenseur, et c'est à ce titre qu'il consacra à l'Association polytechnique son temps et ses peines. Et c'est ce qu'est venu rappeler en d'excellents termes M. Maletras, secrétaire général de la dite Association.

Ce dernier discours achevé, et avant que M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, rendît, au nom du Gouvernement, un dernier hommage à M. Paul Brouardel, M. le professeur Landouzy a rappelé que ces jours passés même à Stockholm une manifestation fut faite en l'honneur du savant disparu, et il a donné ensuite lecture d'un télégramme daté de Malmœ et qu'il venait de recevoir, télégramme signé par M. Léon Bourgeois, qui exprimait ses très vifs regrets de ne pouvoir assister à la cérémonie d'inauguration du monument.

L'allocution de M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, a été non moins heureusement inspirée que celles des précédents orateurs.

Après avoir rappelé la part considérable de lui-même que Paul Brouardel donna au cours de sa carrière à la Faculté de médecine de Paris, le Ministre a insisté plus particulièrement sur les qualités de cœur et d'esprit de l'éminent maître, qualités qui lui valurent tant de fidèles amitiés et qui lui assurent aujourd'hui de voir sa mémoire justement honorée.

Brouardel a été un trop excellent serviteur du bien public, auquel il n'a jamais rien préféré; il a trop grandement contribué à toutes les mesures prises et à toute la législation votée sous la troisième République pour veiller à l'hygiène et à la santé publiques; il a trop fait en vue de défendre ses concitoyens contre les épidémies qui les menaçaient du dehors et de leur permettre d'éviter celles qui pouvaient résulter de leur insouciance et de leur imprudence, que ceux-ci garderont, il est certain, de sa mémoire, un souvenir durable et reconnaissant.

Parlant ensuite de la sérénité d'âme du savant, « sérénité tranquille et souriante qui prouvait que Brouardel n'avait jamais tenu pour vrai ni pour désirable que les récompenses que procure à une âme généreuse et désintéressée le sentiment d'un service rendu au bien général », M. Doumergue a fort justement rappelé les grands services que l'ancien Doyen de la Faculté de médecine de Paris a rendus à son pays, alors que, « ambassadeur de la science médicale française à l'étranger, ambassadeur écouté, respecté, aimé et qui ne revenait jamais les mains vides des missions dont il fut si souvent chargé, soit par le Gouvernement, soit par ses collègues ou par ses pairs », il allait faire triompher au dehors, grâce à son savoir et à son argumentation persuasive, l'influence de la France.

***

La cérémonie de l'inauguration du monument était terminée.

Le ministre, en compagnie du doyen de la Faculté et des amis personnels du savant disparu, vint présenter ses hommages à Mme Brouardel, dont l'émotion ne se dissimulait pas, cependant que lentement et respectueusement les assistants se retiraient.

GEORGES VITOUX.

VARIÉTÉS

Exercice illégal de la médecine.

M. Vallanet, étudiant en médecine, non pourvu du nombre d'inscriptions nécessaires, a été condamné par la 10e chambre du tribunal correctionnel de la Seine à 500 francs d'amende et 5.000 francs de dommages-intérêts envers le Syndicat. Cette condamnation a été prononcée par défaut (23 Avril 1909).

Mme Lebreton, femme Masson, a été condamnée par la 10e chambre à 300 francs d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts envers le Syndicat, pour exercice illégal de la médecine (27 Mai 1909).

Dans la même audience, M. Berthet, pharmacien, et Mme Lebreton, femme Masson, ont été condamnés à 500 francs d'amende chacun et solidairement à 2.000 francs de dommages-intérêts envers le Syndicat.

M. Bowers, représentant de commerce, a été condamné à 4 mois d'emprisonnement et 200 francs d'amende pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie (30 Avril 1909).

Dans la même audience, M. Paulin, associé de Bowers, a été condamné à 6 mois de prison pour escroquerie et 200 francs d'amende, et MM. Bonafous et Laporte, pharmacien, Roux, docteur en médecine, à 100 francs d'amende chacun, pour avoir prêté leur concours aux susnommés.

MM. Gérard, représentant de commerce, Bourgeau, étudiant en médecine, et Boisny, pharmacien, ont été condamnés à 3 mois d'emprisonnement et 200 francs d'amende chacun, pour escroquerie et complicité d'exercice illégal de la médecine de la part du second et préparation d'un remède secret de la part du troisième (21 Mai 1909).

M. Auger, pharmacien, a été condamné à 500 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts envers le Syndicat pour exercice illégal de la médecine (13 Mai 1909).

Le zouave Jacob a été acquitté à l'audience de la 10e chambre du 29 Mai 1909. Suivant l'usage, le Syndicat, qui s'était porté partie civile, devra acquitter les frais du procès. (*Bulletin officiel du Syndicat des médecins de la Seine*, 1909, Juillet.)

LIVRES NOUVEAUX

Paul-Emile Lévy. — *Neurasthénie et névroses. Leur guérison définitive en cure libre*, 1 vol. in-16, de 407 pages. Prix : 4 fr. (Félix Alcan, éditeur).

L'auteur montre, tout d'abord, les applications du traitement moral et rééducateur dans l'hystérie, la neurasthénie, voire même dans des affections où l'on ne songe pas assez, d'ordinaire, à faire intervenir son action, telles que les névralgies sciatiques, par exemple, les affections gastriques, la spermatorrhée, etc.

Puis, dans une étude d'ensemble, mettant en parallèle sa conception personnelle des névroses et de leur thérapeutique avec celle que Dubois en a tracée, il montre sur quels points celle-ci demande à être complétée ou rectifiée. Le traitement des névroses n'est pas dans la pure thérapeutique morale, dite *persuasive*, qu'a décrite cet auteur. Il réside dans l'*éducation totale* du malade nerveux.

Au point de vue pratique, cette conception éducatrice aboutit à une conséquence des plus importantes : c'est la substitution de la *cure libre*, laissant le malade, s'il est possible, dans son milieu, à la méthode rigoureuse, et jusqu'aujourd'hui classique, de l'isolement, sur laquelle ont surtout insisté Dejerine et ses élèves. L'auteur dénonce, dans l'isolement, la cause principale des *rechutes*, survenant, en effet, lorsque le malade nerveux se trouve remis en contact, sans préparation suffisante, avec les causes mêmes qui ont provoqué l'apparition de la névrose. La cure libre, que l'auteur a pu pratiquer chez l'immense majorité, — la presque totalité, — des neurasthéniques, obsédés, etc., fait, au contraire, du traitement des névroses un véritable *entraînement pratique*, qui assure toutes chances de guérison vraiment *définitive* sans rechutes ultérieures.

« La cure libre, conclut M. P.-E. Lévy, est le corollaire nécessaire de cette conception thérapeutique des névroses, que synthétisent ces mots : *Education de la volonté.* » On ne peut s'empêcher de reconnaître la valeur des arguments, de faits et de doctrine apportés par l'auteur en faveur de sa thèse.

P. Desfosses.

BIBLIOGRAPHIE

1912. — **E. Le Ray.** — Conférences sur la prophylaxie des maladies vénériennes : 1 vol. in-8° de 164 pages. (*A. Maloine*, éditeur.)

1913. — **E. de la Harpe.** — Balnéo-guide en suisse : *Eaux minérales, stations climatériques, hydrothérapie.* 1 vol. in-16, de 288 pages, avec une carte en couleurs, cartonné toile. (*A. Maloine*, éditeur.)

1914. — **L. Wickham et Degrais.** — Radiumthérapie : 1 vol. gr. in-8°, de x-350 pages, avec 72 figures et 20 planches en couleurs. Prix : 18 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1915. — **Lachaud.** — Pour la race : *Notre soldat, sa caserne.* 1 vol. in-8°, de 381 pages. Prix : 5 fr. (*H. Charles-Lavauzelle*, éditeur à Paris.)

1916. — **R. Blanchard.** — L'Insecte et l'infection : *Histoire naturelle et médicale des arthropodes pathogènes.* 1er fascicule. *Acariens.* 1 vol. gr. in-8° de 160 pages, avec 197 figures. Prix : 6 fr. (*J. Lamarre et Cie*, éditeurs à Paris.)

1917. — **A. Gaussel.** — Traitement de la tuberculose pulmonaire : *Formes cliniques ; cure libre ; sanatoriums ; œuvres sociales antituberculeuses.* 1 vol. petit in-8° de xiv-332 pages. Prix : 5 fr. (*Coulet et fils*, éditeurs à Montpellier.)

1918. — **A. Lorand.** — Das Altern : *Seine Ursachen und seine Behandlung durch hygienische und therapeutische Massnahmen.* 1 vol. in-8° de viii-257 pages. Prix : 5 marks. (*Dr Werner Klinkhardt*, éditeur à Leipzig.)

1919. — **L. Hautefort.** — Vésicule biliaire et lithiase : *Choix d'un procédé opératoire dans la lithiase vésiculaire.* 1 vol. gr. in-8°, de 196 pages, avec 15 figures. Prix : 4 fr. 50. (*G. Steinheil*, éditeur.)

1920. — **H. Bourges.** — L'Hygiène du syphilitique. *Deuxième édition revue et augmentée.* 1 vol. in-16, (de la *Bibliothèque d'hygiène thérapeutique*), de vi-326 pages, cartonné toile. Prix : 4 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs).

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES DES MALADIES DE L'OREILLE, DU LARYNX, DU NEZ ET DU PHARYNX

Sommaire du n° 6.

Mémoires originaux :

Lannois et Durand. — Deux cas d'intervention pour tumeurs de l'angle ponto-cérébelleux : tumeurs de l'acoustique.

H. Luc. — Deux cas de septicémie d'origine auriculaire.

Ch. Jourdin. — A propos d'un cas d'otite moyenne double à exsudat fibrineux.

René Broc. — Lympho-sarcome des ganglions cervicaux ; métastase intracranienne. Destruction de l'hypophyse et du corps du sphénoïde.

Sociétés savantes :

Congrès français d'oto-rhino-laryngologie.

Analyses.

Nouvelles.

Ouvrages envoyés aux « Annales ».

***

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 12.

Mémoires originaux :

J. Tinel. — Les lésions radiculaires dans les méningites.

W. Mestrezat et E. Gaujoux. — Contribution à l'étude du liquide céphalo-rachidien dans la méningite tuberculeuse (essai d'établissement d'une formule chimique).

Analyses :

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

Société de neurologie (Séance du 3 Juin 1909).

Fiches bibliographiques.

CHAIX & Cie, 10, rue de l'Orne, PARIS.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — LÉGION D'HONNEUR. — *Commandeur* : M. Lande, à Bordeaux.

Officiers. — MM. Richet, Gilbert, Marie, Martel, à Paris; Blanc, à Aix-les-Bains (Savoie); Henaff, médecin principal de 1re classe des troupes coloniales; Izard, à Vincennes.

Chevaliers. — MM. Kalt, Gosset, Dignat, Lœwy, Raimondi, Mook, Borel, Chervin, à Paris; Damalix, à Charenton; Parrical de Chamard, à Tulle (Corrèze); Malherbe, à Nantes; Courret, à Marmande (Lot-et-Garonne); Dufau, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne); Motais, à Angers; Ficatier, à Bar-le-Duc; Contant, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales; Laguesse, à Dijon; Richer, à Dozulé; Gilis, à Montpellier.

MÉDAILLE D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES. — MÉDAILLE D'ARGENT. — MM. Petit, médecin principal de 2e classe; Paillos, Laine, Vitoux, médecins-majors de 1re classe.

L'agrégation de médecine. — M. Doumergue vient de soumettre au Conseil supérieur de l'Instruction publique, qui siège en ce moment, un projet d'arrêté modifiant transitoirement certaines dispositions du statut réglant le concours d'agrégation.

M. Doumergue dit, à ce sujet, dans l'exposé des motifs :

« Il a paru nécessaire d'ouvrir une enquête nouvelle, aussi étendue et aussi approfondie que possible, au cours de laquelle seront recueillis les avis, non seulement des membres du personnel enseignant, mais de tous ceux que désignent leur compétence spéciale, leur science, leur expérience professionnelle.

« Mais, en attendant les résultats de cette enquête qui peut être de longue durée, il était utile et opportun de modifier le statut de 1874 sur certains points où l'accord est à peu près complet, et d'en faire en quelque sorte une mise au point. C'est ainsi que l'on propose d'augmenter le nombre des sections, augmentation qui est urgente et que tout le monde désire, d'instituer le tirage au sort du jury, la publicité des notes, la liste unique pour les sections qui ne comportent pas de services cliniques. »

Il s'agit donc, en l'espèce, non d'un projet de statut nouveau de l'agrégation, mais d'une revision partielle et provisoire, puisqu'elle laisse — volontairement — de côté des questions capitales, comme celle de la pérennité des fonctions d'agrégé et du caractère même de ces fonctions.

Le régime transitoire est basé principalement sur l'arrêté du 30 Juillet 1887. Mais cet arrêté est modifié sur quelques points principaux que voici :

En premier lieu, une réforme importante est celle de jurys. Les membres de ces jurys ne seront plus, comme ils l'étaient jusqu'ici, nommés par le ministre; ils seront tirés au sort par les professeurs titulaires des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie. Le ministre se réserve seulement le droit de nommer les présidents des jurys. Ces présidents devront être choisis par lui parmi les jurés titulaires désignés par le sort.

Une autre réforme, non moins importante, donne satisfaction à de nombreuses demandes. L'agrégation de médecine ne comprenait que 3 sections : sciences zoologiques, médecine générale, chirurgie et accouchements. Beaucoup trouvaient qu'il y aurait lieu d'augmenter considérablement le nombre de ces sections, afin de permettre une plus grande spécialisation des candidats et de favoriser leur activité scientifique.

Le projet du ministre, tel qu'il a été approuvé par la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, porte le nombre des sections de 3 à 14. En voici la liste :

1. Anatomie et embryologie. 2. Histologie. 3. Physiologie. 4. Parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine. 5. Microbiologie. 6. Physique biologique et médicale. 7. Chimie biologique et médicale. 8. Matière médicale et pharmacodynamie. 9. Médecine générale, comprenant la pathologie générale, la pathologie interne, l'anatomie pathologique, la thérapeutique, l'hygiène, la médecine légale, la médecine expérimentale et comparée, la clinique médicale, les maladies du système nerveux, les maladies mentales, les maladies cutanées et syphilitiques, la médecine infantile. 10. Chirurgie générale, comprenant la pathologie externe, la clinique chirurgicale, la gynécologie, les maladies des voies urinaires, la chirurgie infantile et orthopédie. 11. Obstétrique. 12. Ophtalmologie. 13. Oto-rhyno-laryngologie. 14. Pharmacie.

La commission a augmenté encore le nombre de ces sections; elle a distrait de la section de « médecine générale » l'anatomie pathologique, et en a fait la matière d'une section particulière.

Une troisième réforme décide que chacune des épreuves des candidats sera cotée par un chiffre après discussion du jury et après chaque épreuve. De plus, le point obtenu par chaque candidat sera affiché.

Enfin, la liste de présentation au ministre sera établie par le jury par ordre de mérite, le mérite étant déterminé mathématiquement par les points obtenus. Cette liste ne peut comprendre plus de noms qu'il n'y a de places mises au concours, mais elle peut en comprendre moins, si le résultat des épreuves est jugé insuffisant par le jury de la section.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, au cours de la séance plénière qu'il a tenue avant-hier, a discuté ce projet et l'a adopté, en y apportant les quelques modifications de détail que voici :

La section de microbiologie est dénommée *bactériologie*. Deux nouvelles sections sont créées : celle d'*anatomie pathologique* (dont la création avait été demandée par la Commission du Conseil supérieur) et celle de *médecine mentale*.

L'enregistrement des diplômes. — On sait que, conformément au paragraphe premier de l'article 9 de la loi du 30 Novembre 1892, « les docteurs en médecine, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes sont tenus, dans le mois qui suit leur établissement, de faire enregistrer, sans frais, leur titre à la préfecture ou sous-préfecture et au greffe du tribunal civil de leur arrondissement ».

M. G. Poulle, sénateur de la Vienne, trouvant que le délai d'un mois accordé par la loi pour remplir cette formalité présente le grave inconvénient de permettre à des gens sans scrupule de pouvoir, pendant ce laps de temps, exercer illégalement les professions sus-indiquées, a déposé le 6 Juillet sur le bureau du Sénat une proposition de loi modifiant comme il suit le premier paragraphe de l'article 9 :

« Les docteurs en médecine, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes sont tenus, avant d'accomplir aucun acte de leur profession, de faire enregistrer sans frais, leur titre à la préfecture ou sous-préfecture, au greffe du tribunal civil de leur arrondissement et de le faire viser à la mairie du lieu où ils ont leur domicile. »

L'assistance médicale aux indigents. — Sur la proposition de M. E. Massard, le Conseil municipal de Paris vient de prendre une délibération invitant l'administration à remédier au plus tôt à l'absence de toute assistance médicale aux indigents entre 6 heures et 10 heures du soir.

Travaux hospitaliers. — La Commission de l'Assistance publique au Conseil municipal de Paris était saisie d'une proposition de M. Mesureur tendant à prélever sur les crédits de construction du futur asile de Vaucresson une somme de 2 millions nécessaires pour permettre l'achèvement de divers travaux dans les hôpitaux de Paris. Les 2 millions empruntés à Vaucresson pourraient être retrouvés, disait M. Mesureur, dans les fonds du futur emprunt des grands travaux de Paris.

La Commission n'a pas accepté cette manière de voir. Elle estime que la création de l'asile de Vaucresson est urgente. Les 2 millions nécessaires pour la Pitié et d'autres hôpitaux devront être cherchés ailleurs.

Écoles de plein air. — A propos de la réorganisation de l'inspection médicale des écoles primaires, M. Guibert, conseiller municipal, a émis l'avis que la Ville de Paris pourrait créer des écoles de plein air analogues à celles qui existent en Angleterre, ou en France, à Lyon.

Un autre conseiller, M. Salmon, préconise cette même création comme un des plus utiles moyens de combattre et de prévenir la tuberculose. Il déposera donc une proposition demandant : 1° la création dans les bois de Vincennes et de Boulogne d'externats (simples baraquements) pour enfants prédisposés à la tuberculose; 2° la création dans les environs de Paris d'externats du même genre.

Les fonds nécessaires pour la construction de ces écoles seraient prélevés sur les fonds d'emprunt destinés à la lutte contre la tuberculose.

Dix-neuvième congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française (Nantes, 2-8 Août 1909). — *Programme définitif des travaux et excursions.* — Lundi 2 Août. — Matin : Séance solennelle de l'inauguration à l'Hôtel de Ville. Visite des Musées et de la Ville de Nantes. — Après-midi : Séance à 2 heures à l'École de Médecine. 1er rapport : (Psychiatrie) : Les fugues en Psychiatrie. — Rapporteur : M. Parant fils (de Toulouse). — Soir : A 9 heures, réception offerte au Congrès par la Municipalité à l'Hôtel de Ville.

Mardi 3 Août. — Matin : 2e Rapport (Médecine légale) : Les aliénés dans l'armée au point de vue médico-légal. — Rapporteurs : MM. Granjux (de Paris), Rayneau (d'Orléans). — Après-midi : Suite de la discussion du 2e rapport. — Communications diverses.

Réunion du Comité permanent.

Mercredi 4 Août. — Matin : Visite de l'asile d'aliénés de Nantes. — Après-midi : A 2 heures, 3e rapport (Neurologie) : Les chorées chroniques. — Rapporteur : M. Sainton (de Paris). Après la séance, réunion du Congrès en assemblée générale. Soir : A 9 h. 1/2, réception offerte par le Président et les Membres du Congrès.

Jeudi 5 Août. — Matin : Excursion à Clisson et à La Roche-sur-Yon. — Départ de Nantes à 8 heures par train spécial; arrivée à Clisson à 8 h. 1/2. — Visite du château. A 11 h. 1/2, déjeuner à Clisson. — Après-midi : A 1 h. 40, départ pour La Roche-sur-Yon. — Visite de l'asile de la Grémaudière. — Dîner à La Roche-sur-Yon. A 7 h. 20 : Départ pour Nantes; arrivée à 9 h. 46.

Vendredi 6 Août. — Excursion sur l'Erdre; départ vers 8 heures du matin. — Déjeuner à Sucé. — Après-midi : Séance à la mairie de Sucé. — Communications diverses. — Retour à Nantes pour dîner.

Samedi 7 Août. — Excursion à Saint-Nazaire, La Baule, Le Croisic. Visite à l'hôpital marin de Pen-Bron. Dislocation.

Excursion en Bretagne. — Après la dislocation, les Congressistes auront toute facilité pour excursionner en Bretagne. Des billets d'excursion, établis par les Compagnies de Chemin de fer de l'Orléans et de l'Ouest-État, permettent de visiter les plages Sud de la Bretagne : le Golfe du Morbihan avec ses souvenirs druidiques; Belle-Ile et ses rochers célèbres; la côte de Penmarch; la Pointe du Raz et la Baie des Trépassés; la Baie de Douarnenez et la rade de Brest. Sur la Côte Nord : N.-D. du Folgoët; Roscoff et Saint-Pol-de-Léon; les étranges rochers de Ploumanach; Tréguier et Paimpol; Dinard, Saint-Malo et la Rivière de la Rance; les Montagnes de Bretagne avec les sites admirables du Faouet, de Guéméné-sur-Scorff, du Huelgoat, méritent également de retenir le touriste.

Pour ces excursions, les Compagnies du Nord, de l'Ouest-État, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Orléans et de l'État accordent des billets de réduction valables jusqu'au 20 Août.

Pour la Compagnie du Midi, les billets ne sont valables que jusqu'au 11 Août, à moins que de nouvelles démarches n'obtiennent la prolongation de validité jusqu'au 20 Août.

Les Congressistes qui désirent faire un voyage en Bretagne pourront se procurer à toutes les gares des réseaux de l'Ouest-État et de l'Orléans des billets circulaires de Bretagne (1re classe, 65 francs; 2e classe, 50 francs), valables pendant 1 mois, et comportant une réduction de 40 pour 100 sur le prix ordinaire des places pour rejoindre l'itinéraire et pour le quitter.

Association française pour l'avancement des sciences. — La XIIIe section de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui doit se réunir à Lille du 2 au 7 Août 1909, a mis à l'ordre du jour les questions suivantes :

1° *Les erreurs d'interprétation de la radiographie.* Rapporteurs : MM. Lucas-Championnière, chirurgien des hôpitaux de Paris; Mouchet, chirurgien des hôpitaux de Paris; Imbert, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier; Arcelin, radiologiste de l'hôpital Saint-Joseph de Lyon, et Rapin, chirurgien de l'hôpital Saint-Joseph, de Lyon.

2° *Le lavement électrique et ses indications.* Rapporteur : M. Lejars, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien à l'hôpital Saint-Antoine.

3° *Le traitement des névralgies faciales.* Rapporteurs : MM. Bergonié, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, et Roques, aide de clinique à la Faculté; Verger, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux.

4° *Les résultats de la fulguration.* Rapporteur : M. Desplats (de Lille).

Le 4 Août, à 8 h. 1/2 : Conférence de M. Et. Henrard, de Bruxelles : De la recherche radiographique et radioscopique des corps étrangers, procédés, instrumentation, résultats.

Pour réduire autant que possible le séjour à Lille, ces questions seront discutées les lundi 2, mardi 3 et mercredi 4 Août seulement.

Le président de la section, M. A. Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, prie les auteurs de communications de lui adresser dès à présent les titres de celles qu'ils se proposent de faire.

Association française d'urologie. — La treizième session de l'Association française d'urologie se tiendra à Paris, à la Faculté de médecine, du 7 au 9 Octobre 1909, sous la présidence de M. le professeur Guyon.

La question mise à l'ordre du jour est la suivante : *Des calculs de l'uretère.* Rapporteur : M. Jeanbrau (de Montpellier).

Les membres de l'Association qui auraient une communication à faire, soit sur cette question, soit sur un autre sujet, sont priés d'en informer le secrétaire général : M. E. Desnos, 59, rue La Boétie, Paris (8e).

A propos d'un concours. — La Commission administrative des hospices d'Amiens avait décidé d'ouvrir, le 29 Janvier 1907, un concours pour les fonctions de chirurgien suppléant de l'Hôtel-Dieu.

Les affiches annonçaient, entre autres conditions, que deux heures seraient accordées aux candidats pour l'épreuve écrite sur un sujet de pathologie interne et qu'il y aurait une épreuve de clinique sur un malade de chirurgie.

Deux candidats, MM. Julien et Pruvost se présentèrent.

Mais au début des opérations, un des membres du jury avait fait remarquer que les conditions de l'affiche du concours n'étaient pas conformes aux précédents suivis lors des concours antérieurs, le jury estima qu'il s'agissait de ce qu'il appela « une erreur typographique ». Il décida que le concours, contrairement aux stipulations de l'affiche, aurait lieu dans les formes habituelles, c'est-à-dire qu'on accorderait quatre heures au lieu de deux pour l'épreuve écrite et que deux malades au lieu d'un seraient examinés à l'épreuve clinique.

MM. Julien et Pruvost, seuls candidats inscrits, adhérèrent à ce programme.

Le concours eut lieu, et M. Pruvost avait obtenu 67 points contre 66 à son concurrent, fut proposé par le jury.

Mais alors deux autres médecins, qui ne s'étaient pas fait inscrire, attirèrent l'attention de l'administration sur l'irrégularité qui avait été commise suivant eux. Ils firent valoir que s'ils ne s'étaient pas fait inscrire, c'est que, se référant à l'affiche, ils avaient jugé les conditions du concours trop rigoureuses.

En conséquence, la Commission des hospices, déférant à cette protestation, annula le concours.

Cette décision a été l'objet d'un recours de M. Pruvost, qui avait été proposé par le jury. Le requérant a demandé l'annulation de la décision de la Commission administrative et la reconnaissance de la validité de la décision du jury médical.

Devant le Conseil d'Etat, saisi du pourvoi, le commissaire du gouvernement Chardenet a fait valoir, au contraire, que le règlement du concours aurait dû lier le jury, qui aurait dû en respecter les conditions. La Commission administrative de l'hospice a donc régulièrement agi en prononçant l'annulation de la décision du jury médical, qui avait, de sa propre autorité, passé outre au règlement.

En conséquence, il a conclu au rejet de la requête de M. Pruvost.

Conformément à ces conclusions, le Conseil d'Etat après avoir reconnu que le jury, après la clôture du registre d'inscription des candidats, avait modifié les conditions du concours, a ajouté que si ces modifications ont été acceptées par les deux concurrents, elles n'en ont pas moins été irrégulièrement opérées.

La haute assemblée a ainsi rejeté le pourvoi de M. Pruvost.

L'annulation du concours est donc maintenue.

Corps de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes :

Médecins principaux de 1re classe : M. Bassompierre est nommé directeur du service de santé de la division d'occupation de Tunisie ; M. Béchard est nommé directeur du service de santé de la division d'Oran ; M. Lambert est nommé directeur du service de santé de la division de Constantine ; M. Berthier passe à l'hôpital militaire de Belfort, médecin chef.

Médecin principal de 2e classe : M. Lebastard passe à l'hôpital militaire de Bordeaux.

Médecins-majors de 1re classe : M. Poirier passe à l'hôpital militaire d'Oran, médecin chef ; M. Lalitte passe à l'hôpital militaire de Dunkerque, médecin chef.

Service de santé de la marine. — Sont affectés : Au port de Brest, MM. Guézume, médecin en chef de 2e classe de réserve ; Richer de Forge, médecin principal de réserve ; Lefeuteim, médecin de 1re classe de réserve.

Au port de Toulon, M. Cogne, médecin en chef de 1re classe de réserve.

— Sont promus dans la réserve de l'armée de mer (corps de santé) : Au grade de médecin en chef de 2e classe, M. le médecin principal de réserve Hervé ; au grade de médecin de 1re classe, MM. les médecins de 2e classe ; Lebaupin, Traonouez, Grimaud, Joly.

— M. le médecin de 2e classe Kagi, du port de Brest, est désigné pour embarquer immédiatement sur le croiseur *Amiral-Aube*, dans l'escadre du Nord à Brest.

M. le médecin de 2e classe Potel, du port de Lorient, est désigné pour embarquer sur l'*Ernest-Renan*.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés au Tonkin : M. le médecin major de 1re classe Judet de la Combe ; M. le médecin major de 2e classe Féraud.

En France : MM. Brossier, médecin major de 1re classe ; Cloître, Rousseau, médecins majors de 2e classe ; Lévier, médecin aide-major de 1re classe.

— Sont promus dans le corps de santé des troupes coloniales : au grade de médecin principal de 2e classe, M. le médecin-major de 1re classe Crossouard.

Au grade de médecin-major de 1re classe, M. le médecin-major de 2e classe Boullet.

Au grade de médecin-major de 2e classe, MM. les médecins aides-majors de 1re classe : Vincent, Gaillard, Rousseau, Peyrot, Amigues, Vergue, Meslin, Chouquet, Fuynel, Saraïlhé.

— M. le médecin-major de 1re classe Thoulon, placé en activité, hors cadres, est mis à la disposition de M. le ministre des colonies (chemin de fer franco-éthiopien).

— M. le médecin-major de 2e classe Treignou, désigné pour servir en activité, hors cadres, comme chef du service de santé, à la côte française des Somalis.

— M. le médecin aide-major de 1re classe Gaubil a été placé en activité, hors cadres, pour être employé dans la Haute-Guinée.

— M. le médecin-major de 2e classe des troupes coloniales Brachet est rappelé à l'activité et est affecté au 8e rég. d'infanterie coloniale à Toulon.

Nécrologie. — On annonce la mort à Paris de M. Roger Dumas.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr. ; banlieue, rec. : 15.000 fr. ; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr. ; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr. ; Landes, rec. : 10.000 fr. ; Loiret, etc. — *Remplacements.*
S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

A louer, ch.-lieu canton important, gare, proche La Baule et le Pouliguen, maison vaste, très agréable, grand jardin, cour, remise, écurie, pouvant convenir à docteur, assuré de trouver bonne clientèle dans le pays. Actuellement, un seul docteur. Chiffre assuré, 8 à 10.000 francs, pouvant être augmenté. — S'adresser au notaire à Herbignac (Loire-Inférieure).

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements . . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

L'HYGIÈNE SOCIALE AU VILLAGE

La France a tenu longtemps le premier rang parmi les nations européennes, tant au point de vue politique qu'au point de vue de la population.

Si nous nous plaçons uniquement au point de vue de la population, nous voyons qu'en 1907, nous sommes descendus au cinquième rang en Europe, et cela sans grandes guerres, sans grandes épidémies, et en un espace de temps très court, 40 ans.

Le fait est extraordinairement curieux; il est unique au monde.

Certains hygiénistes disent qu'en perfectionnant l'hygiène sociale, en luttant contre les maladies contagieuses, on arriverait à enrayer cette course à l'abîme.

Cette opinion correspond-elle à la réalité ?

***

En médecine privée, nous étayons nos convictions sur des observations de malades; la médecine sociale doit également s'appuyer sur des observations.

Notre confrère Labat[1] vient précisément de

1. E. Labat. — « Un village de Gascogne au point de vue de l'hygiène sociale. La commune de Laplume dans le Lot-et-Garonne ». Agen, *Imprimerie Moderne*, 1909.

retracer devant le Congrès d'Agen l'observation médicale d'un village de cette Gascogne qui est dans les régions de France les plus atteintes par la dépopulation; il a établi, pour un village, le diagnostic étiologique, la marche clinique de cette maladie. Son travail est tout à fait important à connaître.

Labat a pris comme sujet d'observation la commune de Laplume, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Agen, située sur la seconde ligne des coteaux de la rive gauche de la Garonne, à 14 kilomètres au sud d'Agen. La population de Laplume est de 1.277 habitants, sa superficie de 3.263 hectares; elle s'étend sur des collines et des vallées qui entourent une colline centrale plus élevée sur laquelle est bâtie la ville.

Autrefois il y avait quelques petites industries locales : nombreux moulins à vent, tissages, faïenceries; mais depuis longtemps le bruit joyeux des moulins s'est tu, les faïenceries ont disparu, et à part quelques maçons, charpentiers, forgerons, charrons, tailleurs, — métiers que l'on trouve partout, — toute la population se livre au travail de la terre.

La terre est bonne; il n'est pas rare de voir des propriétés donner en blé 20 pour 1 de semence, soit 30 hectolitres à l'hectare. L'élevage du bétail est très développé et en progrès.

Les deux tiers de la commune (2.000 hectares) appartiennent à des propriétaires qui cultivent eux-mêmes; l'autre tiers est confié à des métayers, des fermiers.

La population dans son ensemble jouit d'une véritable aisance.

Toutes les maisons sont bâties en pierre, couvertes de tuile; elles ont des fenêtres fermées avec des volets et des châssis à vitres. L'habitation est bonne et en progrès.

Dans ces maisons, l'ameublement est sans luxe, mais suffisant. Il y a presque partout un lit pour chaque membre de la famille. L'éclairage est bon. La tenue du logement varie beaucoup selon l'aisance de la famille et les qualités de la ménagère; mais on peut dire que les maisons mal tenues sont l'exception et que dans certaines règne une véritable propreté.

Les sources sont nombreuses et abondantes. Chaque maison, ou à peu près, a sa fontaine ou son puits; l'eau est en général de bonne qualité.

De très grands progrès ont été réalisés pour les vêtements qui correspondent aux données de l'hygiène.

L'alimentation ne laisse absolument rien à désirer. L'habitant adulte de Laplume consomme par jour environ 800 grammes de pain d'excellente qualité. La dépense en viande est considérable. Chaque habitant consomme tous les ans :

Viande conservée (porc, oie, viande, graisse)	30 kilogrammes.
Viande boucherie	12 —
Volaille, lapins, pigeons, gibier	20 —

Soit 62 kilos de viande par an ou 172 grammes par jour.

Il faut ajouter des œufs, des légumes, des fruits en abondance. L'habitant de Laplume dépense encore chaque année.

Sucre	7 kilogrammes.
Pâtes alimentaires	900 grammes.
Conserves	800 —
Café	1 kil. 30
Poisson conservé (morue, sardines)	1 kil. 500
Fromages (cantal, gruyère)	1 —
Gâteaux (secs et frais)	1 —

On remarquera l'importante consommation de sucre et de café. Le paysan gascon n'aime le café que s'il est très sucré. Le chiffre de 7 kilos de sucre par an et par tête est notablement supérieur à la moyenne de la consommation générale de la France.

Le lait entre également dans l'alimentation, surtout pour le petit déjeuner. Le vin est fourni par les vignes du pays. On peut compter un litre de vin par jour et par habitant. L'alcoolisme n'existe guère; notre confrère n'a trouvé que 5 pour 100 des hommes ayant des habitudes alcooliques invétérées. Chaque habitant de Laplume consomme 780 grammes de tabac par an.

***

En résumé, l'hygiène générale laisse fort peu à désirer. La fièvre typhoïde a à peu près disparu, la dysenterie est exceptionnelle, la variole est depuis longtemps inconnue, la morbidité aiguë est surtout fournie par les affections inflammatoires des voies respiratoires (grippe).

***

Les graves, les très graves questions de l'hygiène à Laplume sont la *tuberculose*, la *restriction volontaire de la natalité*. Les tuberculeux ne sont pas rares à Laplume, d'autant moins rares que, grâce aux progrès de l'hygiène et aux qualités du climat, les tuberculeux y vivent, s'y améliorent, guérissent même; 15 pour 100 des familles sont entachées de tuberculose.

Les habitants de Laplume, non alcooliques, non miséreux, mieux logés, mieux habillés, mieux nourris qu'autrefois, devraient devenir moins facilement tuberculeux, ils le sont au moins autant.

Labat considère que les grandes causes génératrices de tuberculose à Laplume sont :

1° Le service militaire. La caserne contamine des individus indemnes et surtout développe le mal chez ceux qui en avaient le germe;

2° Les fatigues des jeunes de la 15e à la 20e année; les jeunes gens de cet âge, grâce à la bicyclette, quittent la maison chaque dimanche et vont chercher à la ville voisine l'alcool, les fatigues, les maladies vénériennes;

3° La fréquentation de la *salle de Café de village*. Les habitués de cabarets sont les paresseux, les gens à métiers légers ou problématiques, tous plus ou moins malades, tous fumeurs, tous cracheurs; les gens sains se contaminent au contact de ces déchets sociaux.

Pour Labat, la grande cause de la tuberculose est la diminution de la natalité, tombée à un niveau extrêmement bas. Dans chaque famille, il n'y a plus qu'un enfant. On le soigne avec sollicitude. Si faible, si mal venu soit-il, on s'applique à le conserver. On le conduit ainsi à l'âge de la nubilité. Disposant de quelques ressources, il fondera à son tour une famille qui, diminuée dans sa résistance, sera un terrain tout préparé à la tuberculose.

La tuberculose évoluant lentement à Laplume, les tuberculeux se marient et donnent naissance à des faibles, à des prédisposés, à des « dystrophiques » suivant l'expression de Landouzy.

A Laplume, les « dystrophiques » sont en proportion considérable dans les contingents qui, chaque année, arrivent à la nubilité. Une sélection serait nécessaire. Or, elle est impossible avec des contingents misérables comme nombre. Tout passe, tout est bon pour le mariage; de même pour l'armée.

Les beaux hommes, les hommes vraiment vigoureux deviennent rares; tous les ans; au conseil de revision, les déchets augmentent; les jeunes hommes ont perdu l'aptitude à la marche, beaucoup supportent mal les travaux pénibles.

A l'abaissement de l'énergie physique correspond l'abaissement de l'énergie morale; l'esprit d'initiative et d'entreprise diminue de plus en plus; les jeunes gens recherchent les places de fonctionnaires. Le paysan gascon s'éloigne de plus en plus du travail de la terre, qui exige de la continuité dans le même effort, de la patience, de la force. Il recherche les foires, et, pour y justifier sa présence, il fait un commerce de bestiaux absurde et stérile, où il perd son temps, son argent et bien des qualités morales. Il n'est pas ambitieux, car l'ambition nécessite l'activité d'âme.

Depuis 30 ans, la population de Laplume diminue chaque année de 10 unités, du fait de l'excédent de décès sur les naissances (Recensement de 1876, 1.559 habitants; recensement de 1905, 1.277 habitants). Si le mal continue, on peut prévoir que dans un siècle, *la population de Laplume n'existera plus*. La diminution de la natalité résulte de l'*abaissement de l'énergie morale*. Le paysan gascon est détourné de la famille nombreuse à cause des dépenses qu'elle entraîne et aussi parce que la pensée du morcellement futur du domaine lui est pénible, mais il en est détourné aussi parce qu'il sait qu'il n'aura pas l'*énergie nécessaire* pour bien élever ses enfants et les maintenir groupés autour de lui dans l'obéissance et l'accord en vue d'une tâche familiale commune.

***

En somme, M. Labat nous montre un groupe agricole, fixé sur une terre fertile, sous un climat salubre, dans de bonnes conditions économiques, dans de bonnes conditions de logement, de vêtement et de nourriture, non entamé par l'alcoolisme, avec une morbidité aiguë en décroissance, et qui, cependant, est en train de disparaître, et de *disparaître par suicide*.

Que les hygiénistes répandent davantage leurs enseignements, les progrès de l'hygiène sociale continueront, l'habitation sera mieux tenue, les eaux de source seront mieux défendues contre les souillures, la nourriture sera encore meilleure, le soin d'éviter les maladies évitables sera plus vif, la morbidité aiguë diminuera encore.

Mais les résultats obtenus par les hygiénistes seront à peu près nuls, la population marchera du même pas égal vers la mort.

Le grand progrès social serait le relèvement de l'énergie morale de la population.

***

Relever l'énergie morale d'un peuple, certes, est une tâche difficile, mais devons-nous désespérer de l'avenir? Non.

La croyance à la fatalité est la philosophie des paresseux.

Il y a en France beaucoup d'hommes d'énergie[1], il y a des familles qui croissent au lieu de décroître. Les bons exemples sont contagieux comme les mauvais. Du reste la science nous a montré, en ces derniers temps, trop d'exemples de maladies vaincues pour que le médecin puisse dire qu'une maladie est incurable, même s'il s'agit d'une maladie sociale.

P. Desfosses.

1. Nos triomphants *aviateurs*, nos Blériot, ne sont-ils pas des exemples lumineux des qualités d'énergie, d'audacieuse entreprise qui sont au cœur de beaucoup de Français?

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES D'ANATOMIE MICROSCOPIQUE

Sommaire du fascicule 1 (tome XI).

E. Laguesse. — Sur l'évolution des îlots endocrines dans le pancréas de l'homme adulte (avec 24 figures dans le texte) [planches I à III].

J. Jolly. — Sur quelques points de la morphologie du sang étudiés par l'observation de la circulation dans l'aile de la chauve-souris (avec 10 figures dans le texte).

P. Mulon. — Sur un corps jaune kystique formé aux dépens d'un ovisac non déhiscé (avec 5 figures dans le texte) [planche IV].

A. Mayer et Fr. Rathery. — Recherches sur l'histophysiologie de la sécrétion urinaire chez les mammifères (planche V).

FACULTÉ DE PARIS

Clinique d'accouchement et de gynécologie Tarnier (89, rue d'Assas). — *Cours de pratique obstétricale*, par MM. V. Cathala, accoucheur des hôpitaux, ancien chef de clinique; P. Guéniot, ancien chef de clinique; P. Lequeux, chef de clinique; L. Devraigne, chef de clinique adjoint assistés de MM. les Moniteurs. Réservé aux Etudiants et aux Docteurs français et étrangers régulièrement inscrits à la clinique Tarnier.

Le cours a commencé le 26 Juillet 1909. Il comprend 32 leçons qui ont lieu tous les jours, à 4 heures du soir. Les auditeurs ont personnellement exercés aux manœuvres obstétricales.

Programme du cours : 26 Juillet. M. Lequeux. Diagnostic des présentations et des positions par le palper et le toucher. Exercices au lit des malades. — 27 Juillet. M. Lequeux. Conduite à tenir dans la présentation du sommet. — 28 Juillet. M. Lequeux. Conduite à tenir dans la présentation de la face et du front. — 29 Juillet. M. Lequeux. Conduite à tenir dans la présentation de l'épaule. — 30 Juillet. M. Guéniot. Technique de l'application de forceps sur le sommet (positions directes et obliques antérieures). — 31 Juillet. M. Guéniot. Exercices pratiques sur le forceps. — 2 Août. M. Guéniot, techniques de l'application de forceps sur le sommet (positions obliques postérieures et positions élevées). — 3 Août. M. Guéniot. Exercices pratiques sur le forceps. 4 Août. M. Guéniot. Technique de l'application de forceps sur la face et sur le front. — 5 Août. M. Guéniot. Exercices pratiques sur le forceps. — 6 Août. M. Lequeux. Technique de la version par manœuvres externes et de la version podalique par manœuvres internes (Version séparée). — 7 Août. M. Lequeux. Exercices pratiques sur la version. — 9 Août. M. Lequeux. Technique du 3e temps de la version. Grande extraction, ses difficultés. — 10 Août. M. Lequeux. Exercices pratiques sur la version. — 11 Août. M. Guéniot. Technique de l'accouchement prématuré artificiel. — 12 Août. M. Guéniot. Technique de l'accouchement méthodiquement rapide. Procédés de dilatation rapide. L'opération césarienne vaginale. — 13 Août. M. Devraigne. Examen des bassins viciés; pelvimétrie. — 14 Août. M. Cathala. Extraction de l'enfant par voie abdominale. Opération césarienne conservatrice. Opération de Porro. Césarienne sus-pubienne. — 16 Août. M. Devraigne. Symphyséotomie. Hébotomie. — 17 Août. M. Cathala. Technique de l'embryotomie céphalique : basiotripsie; cranioclasie; 18 Août. M. Cathala. Exercices pratiques sur l'embryotomie céphalique. — 19 Août. M. Devraigne. Technique de la décollation et des éviscérations. — 20 Août. M. Devraigne. Exercices pratiques sur la décollation. — 21 Août. M. Cathala. Conduite à tenir dans l'avortement et ses complications. — 23 Août. M. Devraigne. Conduite à tenir dans les vomissements incoercibles. Grossesses extra-utérines. — 24 Août. M. Cathala. Conduite à tenir dans les tumeurs compliquant la grossesse ou l'accouchement. — 25 Août. M. Devraigne. Conduite à tenir dans les procidences. Accouchement gémellaire. — 26 Août. M. Cathala. Traitement de l'albuminurie et de l'éclampsie. — 27 Août. M. Devraigne. Conduite à tenir dans les hémorragies des trois derniers mois de la grossesse. Placenta-prævia. — 28 Août. M. Cathala. Conduite à tenir dans la dystocie fœtale. Hydrocéphalie. Tumeurs. Gros enfants. — 30 Août. M. Devraigne. Conduite à tenir dans la délivrance et ses accidents. Technique de la délivrance artificielle. — 31 Août. M. Cathala. Traitement de l'infection puerpérale.

Seront admis les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants régulièrement inscrits dans le service de M. le professeur Bar, qui auront acquitté le droit de laboratoire qui est de 50 francs. MM. les Etudiants devront produire leur carte d'immatriculation.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

FACULTÉS DE PROVINCE

Ecole de médecine de Marseille. — Sont nommés chef de clinique médicale infantile, M. Gallerand; chef de clinique chirurgicale, M. Fiolle; chef de clinique médicale, M. Murel.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Necker. — M. Emile Sergent. — Tous les matins à 10 heures, du 10 Août au 10 Septembre : *Exercice de médecine pratique* : Examen des malades du service. Discussion du diagnostic et des indications thérapeutiques.

Les élèves seront interrogés individuellement et exercés dans l'art de formuler et de rédiger une ordonnance.

Hôpital Cochin. — Le Conseil municipal de Paris vient de renvoyer à l'examen de l'administration, sur la demande de M. Maurice Béer, un projet de délibération invitant celle-ci à procéder d'urgence à l'installation de lavabos fixes d'isolement pour les malades, dans le service de consultations de syphiligraphie de M. Queyrat.

Hôpitaux de Bordeaux. — La médaille d'or de l'internat est attribuée à M. Loubat.

Hôpitaux de Lyon. — Sont nommés, après concours, externes des hôpitaux de Lyon : MM. Maurizot, Brette, Durand, Chaurand, Pelloux, Mlle Gardette, MM. Silvestre, Devaux, Mlle Marchand et MM. Martin de Laulerie (ex æquo), Michel, Drey, Salel et Vernet (ex æquo), Perrenot, Chenu (Robert), Michelland, Forraz, Charrat, Ducruet, Gérard, Ferrier, Blanchet, Didier, de Gauvain, Gillot, Guillonnet, Melou, Roblet, Verrier, Maurel, Vallois, Courozier, Chapuis, Chenu (François), Dupasquier, Maffei et Thoviste (ex æquo), Ardisson, Brichard et Granet (ex æquo), Brelet et Gabalda (ex æquo), Vulliet, Delorme et Milhaud (ex æquo), Daujat, Durieux et Israel (ex æquo), Gaucherand, Barnaud, Philipsen, Laferrière.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Légion d'honneur. — *Officier* : M. Thyssen.

Chevaliers : MM. Guelpa, d'Hotman de Villiers, à Paris.

Médaille d'honneur des épidémies. — *Médaille d'argent* : M. Thévenat, à Vorippe (Isère).

Médaille de bronze : M. Bourgain, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Chirurgien-dentiste. — La seconde session d'examens pour le certificat d'études exigé des aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste s'ouvrira, en 1909, au chef-lieu de chaque Académie, le 6 Octobre.

Les dates d'épreuves sont fixées ainsi qu'il suit : Epreuves écrites : mercredi 6 Octobre, épreuves orales : jeudi 7 Octobre.

Les registres d'inscriptions seront ouverts du 16 au 30 Septembre inclus.

La réforme des études pharmaceutiques. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique s'est occupé de la réforme des études en vue du diplôme de pharmacien.

Les études durent 5 années, 1 année de stage dans une officine et 4 de scolarité.

Pour être élu stagiaire il faudra avoir 16 ans et être bachelier de l'enseignement secondaire. Aucune dispense de stage ne sera accordée.

Les stagiaires qui justifieront d'une année complète de stage subiront un examen probatoire.

Pendant les 4 années de scolarité, les candidats prendront 16 inscriptions trimestrielles. Ils subiront 3 examens de fin d'année et 3 examens probatoires.

Le nouveau régime entrera en vigueur le 1er Nov. 1910.

Les stagiaires ayant accompli plus d'une année de stage le 1er Novembre 1911, pourront opter pour le nouveau régime qui demeurera seul en vigueur le 1er Novembre 1917.

XVIe Congrès international des sciences médicales (Budapesth, 29 Août, 4 Septembre 1909). — Nous rappelons à nos lecteurs que la réunion des adhérents et des personnes projetant encore d'adhérer au Congrès de Budapest aura lieu le jeudi 29 Juillet à 5 h. 1/2 à la Faculté de médecine (petit amphithéâtre) sous la présidence de M. le doyen Landouzy, assisté de M. le vicomte de Fontenay, consul général de France à Budapest.

M. Hugues Le Roux fera une conférence sur la Hongrie contemporaine comme préface au voyage des congressistes français.

M. le Consul général de France donnera un certain nombre d'indications sur le séjour des congressistes à Budapest et M. Blondel, secrétaire général du Comité français fournira des renseignements complémentaires sur l'organisation générale du Congrès.

Nota. — A partir du 14 Août il ne sera plus reçu d'inscriptions à la Sorbonne. Celles-ci devront être adressées au secrétariat général à Budapest, Esterhazy utoza VII.

IVe Congrès international de presse médicale. — Rappelons que le IVe Congrès international de presse médicale se réunira cette année à Budapest, les 27 et 28 Août, à la veille du XVIe Congrès international des sciences médicales, sous la présidence du professeur Posner (de Berlin).

Les séances auront lieu au palais de l'Académie des sciences (Akademia utcza 2, Budapest V), dont la salle a été mise gracieusement à la disposition du Congrès de la presse par le Comité du Congrès international de médecine.

La séance officielle d'inauguration est fixée au 27 Août, à dix heures du matin. La première journée sera consacrée à deux séances plénières, ouverte à tous les journalistes médicaux inscrits au Congrès. La seconde journée comportera deux séances, réservées aux membres de l'Association internationale de la presse médicale (décision de la conférence de Paris, 3 Octobre 1908).

Outre un certain nombre de communications particulières, les questions suivantes sont inscrites à l'ordre du jour : Le contrôle des annonces.

L'exclusion des auteurs d'articles-réclames.

La lutte contre la presse médicale gratuite.

Création d'un bureau permanent des Congrès internationaux.

L'unification de la terminologie médicale.

L'unification des tables des matières des journaux médicaux.

Obligation de fournir un sommaire détaillé, rédigé dans une des trois langues officielles, pour tout auteur d'article original.

Création d'une agence centrale internationale publiant ces résumés, à l'usage exclusif des journaux médicaux.

Enfin, quatre rapports seront fournis par :

1° M. Dejace (Belgique) sur *le Rôle de l'Association internationale de la presse médicale*;

2° M. Lawson Williams (Angleterre) sur *le bureau permanent des Congrès internationaux*;

3° MM. Posner et Schwalbe (Allemagne) sur *les Publications simultanées du même article par les auteurs dans des journaux ou des pays différents*;

4° M. R. Blondel (France) sur *les Résumés à demander aux auteurs pour être publiés à la fin des articles originaux et sur la création d'une agence centrale de publication de ces résumés.*

Pour ce Congrès, ouvert à tous les membres de la presse médicale, aucune cotisation ne sera exigée. La seule condition d'admission est d'être inscrit en même temps au Congrès international de médecine comme membre titulaire.

Les demandes d'inscription et les annonces de communications doivent être adressées au secrétaire général, M. Raoul Blondel, 103, boulevard Haussmann, Paris, avant le 1er Août.

Ier Congrès français du Froid. — Le 1er Congrès français du Froid sera tenu à Lyon du 1er au 3 Octobre prochain.

Le secrétariat général du Congrès se trouve : à Paris, 10, rue Denis-Poisson (17e); à Lyon, cabinet du maire de Lyon (Hôtel de Ville).

Nécrologie. — On annonce la mort de MM. Davesne, médecin principal de la Cie du Chemin de fer du Nord, médecin en chef honoraire de la Préfecture de Police, chevalier de la Légion d'Honneur, et Dandieu, à Paris; Michalowicz, à Parcay (Maine-et-Loire).

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr. ; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr. ; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements.* S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

A louer, ch.-lieu canton important, gare, proche La Baule et le Pouliguen, maison vaste, très agréable, grand jardin, cour, remise, écurie, précédemment occupée par docteur décédé et non remplacé. Conviendrait à docteur assuré de trouver bonne clientèle. Actuellement, un seul docteur. Chiffre assuré, 8 à 10.000 francs, pouvant être augmenté. — S'adresser à Me Bourbousson, notaire à Herbignac (Loire-Inférieure).

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

L'AGRÉGATION DES FACULTÉS DE MÉDECINE

Le *Journal officiel* publie l'arrêté suivant modifiant transitoirement le concours d'agrégation des Facultés de médecine.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le statut du 16 Novembre 1874 sur l'agrégation des Facultés ;

Vu l'arrêté du 28 Juillet 1908 ;

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Arrête :

Article premier. — Les articles ci-après du statut du 16 Novembre 1874 sur l'agrégation des Facultés sont modifiés ainsi qu'il suit en ce qui concerne l'agrégation des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie :

Art. 6. — Les juges des concours d'agrégation sont tirés au sort parmi les professeurs titulaires des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie suivant les dispositions qui seront déterminées par un arrêté ministériel.

Aucune Faculté ne peut être représentée dans un jury par plus de deux membres lorsque le jury com-

prend cinq juges; par plus de trois lorsqu'il en comprend neuf.

Art. 7. — Le nombre des juges pour chaque concours est de cinq ou de neuf conformément au tableau annexé au présent arrêté.

En cas de récusation ou de tout autre empêchement d'un ou de plusieurs juges, le jury se complète lors de sa première séance, au moyen d'un tirage au sort fait parmi les juges suppléants, lesquels sont en même nombre que les juges titulaires.

Les juges suppléants sont tirés au sort parmi les agrégés en exercice conformément à l'article 6 ci-dessus.

En cas de récusation ou d'empêchement, si le tirage au sort prévu au paragraphe précédent, parmi les juges suppléants, a pour résultat d'attribuer dans le jury à une Faculté un nombre de juges supérieur au maximum fixé par l'article 6, il est procédé à un nouveau tirage au sort parmi les suppléants, et ce, s'il y a lieu, jusqu'à épuisement de la liste.

Art. 10. — Les jugements des jurys peuvent être valablement rendus par trois membres quand ils sont composés de cinq juges; par sept quand ils sont composés de neuf.

Art. 11. — Le président du jury est nommé par le ministre parmi les juges titulaires désignés par le sort.

La direction et la police du concours lui appartiennent. Il désigne, de concert avec les membres du jury, les sujets de composition, de leçons et d'épreuves pratiques destinés à être tirés au sort entre les candidats.

Art. 18. — Il est ouvert un concours spécial pour chacune des sections entre lesquelles se subdivise l'agrégation des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Art. 20. — Chacune des épreuves préparatoires et des épreuves définitives est cotée par le jury, après délibération consignée au procès-verbal sous peine de nullité, de 0 à 20.

A la fin de chaque séance, les notes attribuées aux candidats qui ont subi des épreuves dans cette séance sont publiées par voie d'affiche.

Art. 21. — L'admission des candidats aux épreuves définitives a lieu d'après le résultat des épreuves préparatoires. Pour chaque place mise au concours deux candidats au plus peuvent être admis à subir les épreuves définitives.

La liste de ces candidats est publiée dans l'ordre alphabétique.

Art. 22. — L'admission est prononcée par le jury d'après les résultats des épreuves préparatoires et des épreuves définitives.

Art. 23. — La liste arrêtée par le jury est soumise à la ratification du ministre. Elle est dressée par ordre de mérite.

Elle ne peut comprendre plus de noms qu'il n'y a de places mises au concours, mais elle peut en comprendre moins si le résultat des épreuves est jugé insuffisant par le jury.

Il est dressé une liste unique pour toutes les Facultés, dans les sections d'anatomie et embryologie, d'histologie, de physiologie, de physique biologique et médicale, de chimie biologique et médicale, de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine, de matière médicale et pharmacodynamie, de bactériologie et de pharmacie.

Les agrégés portés sur cette liste unique choisissent, suivant leur rang d'admission, la Faculté à laquelle ils seront attachés parmi celles où des places de leur section ont été mises au concours.

Art. 38. — L'agrégation des Facultés de médecine et des Facultés mixte de médecine et de pharmacie se subdivise en 16 sections, savoir :

1. Anatomie et embryologie;
2. Histologie;
3. Physiologie;
4. Parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine;
5. Bactériologie;
6. Physique biologique et médicale;
7. Chimie biologique et médicale;
8. Matière médicale et pharmacodynamie;
9. Médecine générale, correspondant aux enseignements suivants : pathologie générale, pathologie interne, thérapeutique, hygiène, médecine légale, médecine expérimentale et comparée, clinique médicale, maladies du système nerveux, maladies cutanées et syphilitiques, médecine infantile;
10. Maladies mentales;
11. Chirurgie générale correspondant aux enseignements suivants : pathologie externe, clinique chirurgicale, gynécologie, maladies des voies urinaires, chirurgie infantile et orthopédie;
12. Anatomie pathologique;
13. Obstétrique;
14. Ophtalmologie;
15. Oto-rhino-laryngologie;
16. Pharmacie.

Le ministre arrête, sur la proposition des Facultés et après avis du Comité consultatif de l'enseignement public (1re section), la répartition entre ces sections des places d'agrégés vacantes et à mettre au concours.

Art. 39. — Les épreuves préparatoires consistent :

1° Dans une leçon orale de trois quarts d'heure faite, après trois heures de préparation dans une salle fermée, sur une question empruntée à l'ordre d'enseignement pour lequel le candidat est inscrit.

La surveillance sera organisée par le jury.

Le candidat pourra s'aider des ouvrages désignés par le jury.

2° Dans un exposé public fait par le candidat lui-même de ses travaux personnels. Une demi-heure est accordée pour cette épreuve qui est affectée du coefficient 2.

3° Les candidats aux sections de physique biologique et médicale, de chimie biologique et médicale, de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine, et de matière médicale et pharmacodynamie, font en outre une composition sur un sujet d'anatomie et de physiologie. Cinq heures sont accordées pour cette composition qui a lieu dans une salle fermée, sous la surveillance d'un membre du jury. Les concurrents ne peuvent s'aider d'aucun ouvrage imprimé ou manuscrit.

Art. 40. — Les épreuves définitives sont :

1° Une leçon orale d'une heure après 48 heures de préparation libre;

2° Une épreuve technique ou clinique, selon les sections, accompagnée de manipulations et de démonstrations détaillées dont chaque jury fixera la matière, les conditions et la durée.

Toutefois, en ce qui concerne les sections IX et XI,

médecine générale, chirurgie générale, la deuxième épreuve définitive est maintenue telle qu'elle était fixée par le statut du 16 Novembre 1874, modifié par l'arrêté du 30 Juillet 1887 [1].

Art. 2. — Sont et demeurent rapportés : l'arrêté du 28 Juillet 1908 relatif à l'agrégation des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie; l'arrêté du 20 Février 1907 déterminant les fonctions pour lesquelles, dans les Facultés de médecine, est exigée l'admissibilité à l'agrégation des Facultés de médecine; l'arrêté du 20 Février 1907 relatif aux fonctions de suppléant et de chef des travaux dans les Ecoles de plein exercice et les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Fait à Paris le 21 Juillet 1909.

GASTON DOUMERGUE.

Annexe à l'arrêté du 21 Juillet 1909.

Tableau fixant la constitution des jurys des diverses sections de l'agrégation des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

SECTION D'ANATOMIE ET EMBRYOLOGIE. — Cinq juges : quatre professeurs d'anatomie, un professeur d'histologie.

SECTION D'HISTOLOGIE. — Cinq juges : quatre professeurs d'histologie, un professeur d'anatomie.

SECTION DE PHYSIOLOGIE. — Cinq juges : trois professeurs de physiologie, un professeur de physique, un professeur de chimie.

SECTION DE PARASITOLOGIE ET SCIENCES NATURELLES APPLIQUÉES A LA MÉDECINE. — Cinq juges : trois professeurs de sciences naturelles, un professeur de clinique médicale, un professeur de pathologie interne.

SECTION DE BACTÉRIOLOGIE. — Cinq juges : deux professeurs de bactériologie ou microbiologie, un professeur de médecine expérimentale ou de médecine expérimentale et comparée, un professeur de parasitologie ou d'histoire naturelle et parasitologie, un professeur d'hygiène.

SECTION DE PHYSIQUE BIOLOGIQUE ET MÉDICALE. — Cinq juges : trois professeurs de physique; un professeur de chimie; un professeur de physiologie.

SECTION DE CHIMIE BIOLOGIQUE ET MÉDICALE. — Cinq juges : trois professeurs de chimie; un professeur de physique; un professeur de pharmacologie.

SECTION DE MATIÈRE MÉDICALE ET PHARMACODYNAMIE. — Cinq juges : trois professeurs de pharmacologie; un professeur de chimie; un professeur de thérapeutique ou de pathologie et thérapeutique générales.

SECTION DE MÉDECINE GÉNÉRALE. — Neuf juges : deux professeurs de cliniques générales; deux professeurs de cliniques spéciales; un professeur de pathologie générale ou de thérapeutique; un professeur de pathologie interne; un professeur d'anatomie pathologique; un professeur de médecine légale; un professeur d'hygiène.

SECTION DES MALADIES MENTALES. — Cinq juges : deux professeurs de pathologie mentale; un professeur de médecine légale; un professeur de clinique médicale générale; un professeur de pathologie interne.

SECTION DE CHIRURGIE GÉNÉRALE. — Neuf juges : trois professeurs de cliniques générales; trois professeurs de cliniques spéciales; un professeur de médecine opératoire; un professeur de pathologie externe; un professeur d'anatomie pathologique.

SECTION D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE. — Cinq juges : trois professeurs d'anatomie pathologique; un professeur de clinique médicale générale; un professeur de clinique chirurgicale générale.

SECTION D'OBSTÉTRIQUE. — Cinq juges : trois professeurs d'obstétrique; un professeur de clinique médicale; un professeur de clinique chirurgicale.

SECTION D'OPHTALMOLOGIE. — Cinq juges : trois professeurs de clinique ophtalmologique; un professeur de clinique chirurgicale; un professeur de physique.

SECTION D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE. — Cinq juges : deux professeurs de clinique chirurgicale générale; deux professeurs de clinique médicale générale; un professeur de pathologie externe ou de pathologie générale.

SECTION DE PHARMACIE. — Cinq juges : deux professeurs de pharmacie; un professeur de chimie; un professeur de botanique; un professeur de matière médicale.

1. *a*) Pour la médecine :
Une leçon clinique sur un ou deux malades choisis par le jury, examinés avec toutes les ressources du laboratoire; des exercices d'anatomie pathologique;
b) Pour la chirurgie :
Mêmes épreuves pratiques que pour la médecine, et, en outre, une opération sur le cadavre.
(Arrêté du 30 Juillet 1887, article 40.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE NEUROLOGIQUE

SOMMAIRE du n° 13.

Mémoires originaux :

E. Lenoble et E. Aubineau. — Un cas de névrose singulière familiale (myoclonie) avec glycosurie et crises épileptiformes.

A. Janischewsky. — Un cas de maladie de Parkinson avec syndrome pseudo-bulbaire et pseudo-ophtalmoplégique. Quelques considérations sur la pathogénie de cette maladie.

Analyses.

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

SOMMAIRE du n° 14.

Mémoires originaux :

Pierre Merle. — Atrophie musculaire progressive spinale, syphilitique.

G. Rauzier et L. Rimbaud. — Hémisection traumatique de la moelle, syndrome de Brown-Séquard.

C. Parhon et Goldstein. — Un cas d'idiotie amaurotique type Fay-Sachs.

Lévi-Bianchini. — Sur les variétés cliniques de la démence primitive (dementia præcox).

Analyses.

Neurologie. Psychiatrie. Thérapeutique.

Société de neurologie.

Fiches bibliographiques.

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

A propos de l'ibogaïne.

Le propre des médicaments de réelle et heureuse efficacité est de susciter, sans retard, des imitations et des contrefaçons qui escomptent, pour réussir à se faufiler dans les officines, une confusion d'origine et une similitude de terminologie. L'ibogaïne n'a pas échappé à la loi de la concurrence douteuse. Dès que ses propriétés éminemment réparatrices, stimulantes, tonifiantes ont été bien connues et affirmées par des succès nombreux et réitérés, il s'est trouvé des préparateurs peu consciencieux qui n'ont pas craint d'essayer de substituer d'autres produits ayant sensiblement le même aspect, extraits quelquefois même de plantes d'Afrique comme l'ouaba, l'yumbehod, par exemple, mais en différant totalement au point de vue physiologique. On a même tenté d'introduire aux lieu et place de l'ibogaïne, des alcaloïdes mal connus, qui ont produit certains accidents toxiques un peu comparables à ceux de la strychnine, et qui, par suite, sont d'un maniement redoutable. Et cela à cause de la difficulté qu'on a à se procurer de l'iboga dont le prix est élevé.

Afin d'éviter de telles erreurs, il est nécessaire de prescrire le chlorhydrate d'ibogaïne, sous la forme de dragées Nyrdahl, dont la formule constante et l'heureuse composition sont dues au Dr Landrin, et qui sont les seuls produits authentiques ayant fait l'objet d'expériences à la Faculté de médecine et dans les hôpitaux de Paris. Ces dragées, qui sont utiles dans tous les états d'asthénie et particulièrement dans la neurasthénie post-grippale, se prescrivent à la dose de 2 à 6 par jour.

CHAIX & Cie, 10, rue de l'Orme, PARIS.

FACULTÉ DE PARIS

Cours de vacances. — Clinique médicale Laënnec (professeur M. L. LANDOUZY). — Etude, dans les salles et au laboratoire, des malades affectés de *maladies infectieuses et toxiques* (alcoolisme, fièvre rhumatismale, bacillo-tuberculose, cancer, diabète, diphtérie, fièvre typhoïde, gonococcie, goutte, méningite cérébro-spinale, paludisme, pneumo-coccie, sporotrichose, syphilis).

Sémiotique, pronostic, indications thérapeutiques générales des localisations de ces maladies sur les appareils respiratoire, cardio-vasculaire, nerveux, digestif, génito-urinaire, tégumentaire.

Le cours commencera le lundi matin 9 Août 1909, et comportera 24 leçons, par MM. L. LANDOUZY, professeur; MARCEL LABBÉ, agrégé; LÉON BERNARD, HALBRON, LAIGNEL-LAVASTINE, LORTAT-JACOB, SALOMON et VITRY, chefs de clinique médicale de la Faculté.

Les leçons seront faites (le matin, à 9 h. 1/2 précises; l'après-midi, à 2 h. 1/2 précises) dans les salles, à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale Laënnec.

Le droit à verser est de 100 francs pour le cours.

Sont admis, les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance de versement de droit. MM. les étudiants devront produire, en outre, la carte d'immatriculation.

On peut s'inscrire, dès à présent, au Secrétariat de la Faculté, les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures, soit directement, soit par correspondance.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Lille. — Des cours complémentaires de vacances sont organisés à la Faculté de médecine de Lille, du lundi 11 Octobre au samedi 16 inclus.

Ces cours ne traitent que des sujets d'actualité, dont la connaissance et l'application semblent pouvoir être utiles au médecin praticien. Ils pourront être suivis par tous les docteurs en médecine qui se feront inscrire du 19 au 30 Septembre, à la Clinique médicale infantile de l'hôpital Saint-Sauveur, service de M. DELÉARDE. Les droits d'inscription sont de 50 francs pour l'ensemble des conférences.

Lundi 11 Octobre (hôpital Saint-Sauveur). — M. DELÉARDE, 9 heures : La nouvelle posologie en thérapeutique infantile; M. CHARMEIL. 10 h. 1/2 : Présentation de malades, de moulages et de documents iconographiques (syphilis et dermatologie); M. RAVIART. 3 heures : De l'examen mental en psychiatrie. Présentation de malades; M. BRETON. 4 h. 1/2 : Diagnostic et traitement de la méningite cérébro-spinale.

Mardi 12 Octobre (Hôpital Saint-Sauveur). — M. CHARMEIL. 9 heures : Nouvelle posologie de la syphilis; M. BÉDART. 10 h. 1/2 : Lecture des clichés radiographiques; M. SURMONT. 3 heures : De la cholémie simple familiale; M. PATOIR, 4 h. 1/2 : Médecine légale des accidents du travail.

Mercredi 13 Octobre (hôpital Saint-Sauveur). — M. DELÉARDE. 9 heures : Les laits modifiés en thérapeutique infantile; M. LAMBRET. 10 h. 1/2 : Les nouveautés chirurgicales; M. OUI. 3 heures : Obstétrique de force et obstétrique chirurgicale; M. BERTIN. 4 h. 1/2 : Nouveaux procédés de diagnostic de la syphilis.

Jeudi 14 Octobre (hôpital Saint-Sauveur). — M. BRETON. 9 heures : L'hématologie en clinique; M. CARLIER. 10 h. 1/2 : Procédés modernes d'exploration des voies urinaires. Démonstration pratique d'uréthroscopie, de cystoscopie, cathétérisme des uretères. Séparation des urines : M. PATOIR. 3 h. 1/2 : Des certificats au point de vue médico-légal : M. SURMONT. 5 heures : De l'entéro-colite muco-membraneuse.

Vendredi 15 Octobre (hôpital Saint-Sauveur). — M. BÉDART. 9 h. 1/2 : Fulguration et cancer; M. LAMBERT. 10 h. 1/2 : Les nouveautés chirurgicales; M. BERTIN, 4 heures : La radiothérapie; M. OUI. 5 heures : Obstétrique de force et obstétrique chirurgicale.

Samedi 16 Octobre (hôpital Saint-Sauveur). — M. CARLIER. 10 heures : Séance opératoire. Prostatectomie, Néphrectomie; M. RAVIART. 4 heures : De l'examen mental en psychiatrie.

NOUVELLES

La déclaration obligatoire des maladies contagieuses. — Le Comité de vigilance, issu du Congrès des praticiens de 1908, et parlant en leur nom :

Ouï le rapport à lui présenté dans ses séances du 24 Avril et du 19 Juin 1909 au sujet des modifications à apporter à l'article 5 de la loi sanitaire de 1902;

Attendu l'urgence reconnue et proclamée par l'immense majorité des praticiens français du retour légal à l'intégrité du « secret médical », tant pour l'exercice normal de la profession que dans un but d'intérêt public et national;

Attendu l'incontestable nécessité de l'intégrité du secret médical en vue de l'acceptation, de l'expansion, de la diffusion et de l'application pratique des mesures de la santé publique édictées par la loi du 15 Février 1902;

Attendu la résolution du corps médical français de prêter son concours à la loi, résolution affirmée au Congrès de 1908 par le vœu qui y a été émis;

Attendu le projet de réforme de la loi qui sera prochainement soumis aux Chambres par M. le ministre de l'Intérieur, président du Conseil, réforme qui associe le chef de famille, ou celui qui en tient lieu, au médecin traitant en vue de la déclaration, en reportant cette déclaration sur le chef de famille ou celui qui en tient lieu, et seulement à son défaut, sur le médecin traitant, quarante-huit heures après la remise de son certificat;

Déclare :

1° Trouver insuffisante pour l'intégrité du secret médical et dangereuse pour la dignité, l'influence et l'exercice professionnels, une modification de l'article 5 de la loi de 1902 qui reporterait sur le médecin traitant l'obligation d'une déclaration non remplie par l'intéressé;

2° Accepter sa part de responsabilité dans les mesures à prendre pour entraîner le chef de famille à faire lui-même cette déclaration, et ce, en étant tenu de délivrer au chef de famille, suivant le vœu émis par le Congrès de 1908, le certificat nécessaire;

3° Protester énergiquement contre toute interprétation fantaisiste d'une résistance dont le but a été, avec la conservation de l'intégrité du secret médical, de démontrer au législateur que l'influence morale et sociale du corps médical serait plus utile à l'application de la loi que les mesures coercitives et injustifiées dont il est encore actuellement l'objet;

4° Affirmer, par sa connaissance des milieux sociaux où sévit la contagion, la prépondérance de son action, dans ces milieux, en vue de l'acceptation *sans heurt* et *définitive* de la loi de 1902, par le public en général et le chef de famille en particulier;

Propose :

A) Que l'obligation de la déclaration des maladies contagieuses soit reportée sur le seul chef de famille ou celui qui en tient lieu ;

B) Que le médecin traitant soit tenu de délivrer, aussitôt son diagnostic établi, au seul chef de famille le certificat de maladie contagieuse dont celui-ci aura à faire lui-même l'envoi à l'autorité municipale, certificat qui portera mention de la responsabilité du chef de famille ou de celui qui en tient lieu, des pénalités auxquelles l'exposerait son abstention, de l'obligation *seconde* imposée au médecin traitant;

C) Que secondairement, et quarante-huit heures après

la remise de son certificat, le médecin traitant soit tenu, *faute d'avis de récépissé de cet envoi et pour cette seule cause*, de signaler à l'autorité municipale, par une simple et suffisante indication d'adresse, les habitations contaminées;

D) Que la *rémunération* des certificats de maladies contagieuses, reconnue comme un droit ressortissant à un acte professionnel de la pratique courante, soit faite *directement* chez les particuliers aisés et solvables, et *par les services d'Assistance*, chez les indigents secourus;

Décide :

Que le présent ordre du jour sera transmis à tous les Syndicats médicaux de France;

A toutes les Associations et Sociétés médicales;

A toutes les Associations corporatives d'étudiants en médecine;

A tous les organes de presse professionnelle;

A tous les membres du groupe médical parlementaire;

A M. le directeur de l'Hygiène et de l'Assistance publique, au ministère de l'Intérieur;

A M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, auquel le Comité de vigilance offre le témoignage de sa reconnaissance au nom des 10.000 médecins praticiens qu'il représente, pour la voie libérale dans laquelle il s'est engagé,

Et passe à l'ordre du jour.

Les admissions et les inscriptions irrégulières dans les Ecoles de médecine. — Le Comité de vigilance des médecins praticiens, réuni en séance ordinaire, le 19 Juin 1909,

Saisi des abus scandaleux signalés par l'Association corporative des étudiants en médecine dans les admissions et les inscriptions des Ecoles,

Réclame l'application stricte des règlements par le ministère qui les a formulés et la suppression de toute dispense.

Mais, convaincu que ces abus se reproduiront dès que les protestations du corps médical auront cessé, et que le seul remède se trouve dans l'autonomie des Ecoles telle qu'elle a été demandée et définie par le Congrès des praticiens de Lille,

Réclame l'indépendance des Ecoles de médecine vis-à-vis de l'Etat et donne son approbation pleine et entière à la campagne poursuivie par les étudiants de Paris et de province.

Service de santé de la marine. — Sont promus : Au grade de médecin principal, MM. Palasne de Champeaux, Vergnes, Condé, médecins de 1re classe; au grade de médecin de 1re classe, MM. Cazeneuve, Gauvin, Fatôme, médecins de 2e classe.

Cinquantenaire médical. — On vient de célébrer à Langon (Gironde), le cinquantenaire médical de M. Bonnefoy, vice-président de l'Association des médecins de la Gironde.

Académie de Bordeaux. — Dans une de ses dernières séances, l'Academie a décidé, sur la proposition de M. le professeur Bergonié, de publier les œuvres inédites d'un de ses membres les plus illustres du XVIIIe siècle, le physicien Jacques de Romas, qui réalisa le premier d'une façon scientifique l'expérience du cerf-volant électrique, attribuée à tort à Franklin.

Hôpitaux de Bordeaux. — M. Louret est nommé après concours médecin adjoint des hôpitaux et hospices de Bordeaux.

CONCOURS

Médecin adjoint de Bicêtre. — Un concours pour la nomination à une place de médecin adjoint du service des aliénés dans les hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière sera ouvert le lundi 22 Novembre 1909, à midi, dans la salle des concours de l'Administration, rue des Saints-Pères, n° 49.

MM. les docteurs en médecine qui voudront concourir seront admis à se faire inscrire au service du personnel de l'Administration, de midi à 3 heures, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, du lundi 18 Octobre au samedi 6 Novembre inclusivement.

Ecole principale du service de santé de la marine. — Composition du jury de concours de 1909 pour l'admission à l'Ecole principale du service de santé de la marine.

Ligne médicale : M. le médecin général de 2e classe Hyades, président; MM. les médecins principaux Chastang et Palasne de Champeaux, membres.

Ligne pharmaceutique : M. le médecin général de 2e classe Hyades, président; MM. les pharmaciens en chef de 1re classe Sauvaire et Bourdon, membres.

Académie des sciences morales et politiques. — Cette compagnie vient de décerner le prix Stassart (3.000 francs) à M. J. Bertillon (de Paris). La question proposée était : Des causes et conséquences morales et sociales de la diminution de la natalité française et des théories et propagandes récentes qui peuvent en aggraver les dangers.

Parmi les co-partageants du prix Jules Audéoud figure M. Pecker (de Saint-Germain-en-Laye) qui a obtenu une médaille d'or pour ses travaux sur la puériculture.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr.; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr.; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements.* S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

A louer, ch.-lieu canton important, gare, proche La Baule et le Pouliguen, maison vaste, très agréable, grand jardin, cour, remise, écurie, précédemment occupée par docteur décédé et non remplacé. Conviendrait à docteur assuré de trouver bonne clientèle. Actuellement, un seul docteur. Chiffre assuré, 8 à 10.000 francs, pouvant être augmenté. — S'adresser à Me Bourbousson, notaire à Herbignac (Loire-Inférieure).

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. Mme Armand.

Étudiant allemand (cand. méd.) aimerait à travailler pour quelques semaines dans un hôpital, une clinique, laboratoire, etc., et demande des offres à l'exp. d. c. j. sous J. U. 3413.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale. . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —

F. DE LAPERSONNE, Professeur de clinique ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu.
L. LANDOUZY, Doyen de la Faculté de médecine, Professeur de clinique médicale, Membre de l'Acad. de médecine.
H. ROGER, Professeur de Pathologie exp. à la Faculté de Paris, Méd. de l'hôp. de la Charité.
E. BONNAIRE, Professeur agrégé, Accoucheur de l'hôp. Lariboisière.
M. LETULLE, Professeur agrégé, Médecin de l'hôp. Boucicaut. Membre de l'Acad. de médecine.
M. LERMOYEZ, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.
J.-L. FAURE, Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôpital Cochin.
F. JAYLE, Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca, Secrétaire de la Direction.

— RÉDACTION —

P. DESFOSSES
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

J. DUMONT — R. ROMME
SECRÉTAIRES

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

L'ALLIANCE D'HYGIÈNE SOCIALE DANS LE LOT-ET-GARONNE

— CONGRÈS D'AGEN, 1909 —

La caractéristique du Congrès d'Agen, qui s'est tenu sous la présidence de M. Léon Bourgeois, a été l'étude de l'hygiène des petites villes et des campagnes.

L'hygiène rurale est peu pratiquée, comme l'a montré le Président de l'Alliance :

> Si le paysan français est instruit et comprend l'intérêt véritable de l'hygiène, il y aura progrès. Le paysan est un isolé; il est à un degré redoutable solidaire de son milieu plus qu'aucun autre citoyen. Exposé aux risques de toutes sortes, il faut aller vers lui pour le soutenir, pour l'aider. Il faut éclairer l'homme des campagnes, lui apprendre à organiser à son tour la prévoyance. L'Etat a accordé beaucoup d'argent à l'élevage; le paysan a fait comme l'Etat, il a assuré son bétail. Il faut lui apprendre maintenant qu'il peut assurer sa famille, et que, s'il a de beaux troupeaux, il doit avoir aussi une troupe de beaux enfants. Si le paysan a fait la révolution contre la dîme de l'impôt, il faut qu'il fasse aujourd'hui la révolution contre la dîme de la mort.

Plus de 35 rapports, embrassant de nombreuses questions d'hygiène, ont été développés et discutés.

Réunis dans cette gracieuse cité d'Agen, qui compte parmi ses enfants tant de personnalités illustres, Scaliger, Bernard-Palissy, Lacépède, et

dont Jasmin, un de ses plus fameux poètes, a décrit tout le charme, nous avons vu la population suivre ce Congrès avec un entrain extrême. Près de 700 à 800 personnes suivaient avec attention chacune des séances tenues dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à peine assez vaste pour contenir cette nombreuse assemblée.

Les conférences du soir ont attiré des auditoires de près de 2.000 personnes. Et nous nous trouvions dans une ville de 23.000 habitants !

On sent que la conférence publique est un moyen puissant de réveiller l'attention des populations; mise à la portée de tous, ne s'attachant à développer que des idées générales accessibles à tous, elle est toujours la bienvenue.

Il est encourageant de penser que ces foules attentives commencent à saisir l'intérêt puissant qu'il y a pour elles à suivre de près ces questions d'hygiène, à s'instruire par elles-mêmes et juger des progrès qui restent à faire.

***

Le département du Lot-et-Garonne, et la ville d'Agen en particulier, payent un lourd tribut à la mort.

Comme l'ont étudié en détail plusieurs rapports, et le résumait M. A. Rey, Agen, de 1817 à 1836, a vu le chiffre de ses naissances annuelles dépasser toujours ses décès. De 1837 à nos jours, sur une période de 70 ans, la ville d'Agen a perdu régulièrement plus d'habitants qu'elle ne s'augmentait par ses naissances.

Les statistiques officielles du recensement de 1906 sont inquiétantes. Le Lot-et-Garonne accuse, pour une natalité générale de 14,76 pour 1.000, une mortalité générale de 20,45 pour 1.000. L'excédent de décès sur les naissances, dans ce département, atteint 5,69 pour 1.000.

La ville d'Agen est encore plus mal partagée : son excédent de décès sur les naissances (année 1906) est de 7,74 pour 1.000, avec une mortalité générale de 25,75 pour 1.000. Rappelons que, pour 1905, Paris a une mortalité générale de 17,6 pour 1.000, et la moyenne générale, en France, des villes de plus de 100.000 habitants, 22,1 pour 1.000. Comme mortalité tuberculeuse, il y a recrudescence marquée à Agen depuis 1901.

***

Le Congrès avait mis à son programme : *L'éducation populaire et l'hygiène sociale; l'hygiène des petites villes et des campagnes; l'hygiène rurale dans le Lot-et-Garonne.*

Sur le premier sujet, l'accord est unanime : c'est par l'école qu'il faut agir, par l'enfant que seront remportées les seules victoires durables.

MM. Mosny et Weill-Mantou montrent que la lutte contre les maladies évitables est surtout efficace par l'enseignement aux enfants. M. Mosny estime que l'hygiène doit être enseignée dans toutes les écoles sans exception sur des programmes précis, avec, comme sanction, des examens périodiques. M. E. Fuster, M. Lauga ont fait ressortir quelle est la tâche d'assistance et de conseils de familles qui incombe aux instituteurs pour faire pénétrer les notions d'hygiène jusque dans les plus petites communes de France. M. Cabannes traite l'hygiène oculaire et les services importants que rend l'inspection oculistique des écoles communales là où elle a été établie. Il cite les résultats très encourageants obtenus dans la Gironde. M. P. Razous, du ministère du Travail, traite de l'éducation de l'hygiène à l'atelier et des progrès qui restent à faire; MM. Bertrand, de Clermont, de l'alcoolisme et des Comités départementaux d'hygiène.

D'importants travaux ont été présentés sur l'hygiène des petites villes et des campagnes. Nous ne pouvons qu'indiquer les principaux en passant.

M. A.-J. Martin, avec sa grande expérience, traite de la protection des eaux d'alimentation et de son importance. Dans une note, M. J. Courmont montre l'intérêt qu'ont de petites communes voisines à s'associer pour faire en commun les travaux nécessaires à leur alimentation en eau potable. M. de Montricher, sur les eaux résiduaires dans les districts ruraux, s'étend sur les méthodes économiques et rationnelles qu'il convient d'appliquer pour leur épuration. M. Juillerat signale une lacune de la loi de 1902 et préconise des « Bureaux régionaux d'hygiène » pour les petites communes. M. Viseur, sénateur du Pas-de-Calais, demande que l'inspection départementale soit plus efficace. M. Drouineau insiste sur l'influence très grande que les Comices agricoles pourraient exercer comme propagateurs de saines notions d'hygiène dans les communes rurales si ces Comices étaient sollicités dans ce sens par le ministre de l'Agriculture. M. Gautrez, s'attachant à la question du logement, demande que l'autorisation de construire soit partout exigée et complétée par le permis d'habiter. M. Cayrel demande que les subventions de l'Etat aux communes soient plus largement accordées à des Syndicats de communes qui présenteraient un programme d'ensemble de travaux d'assainissement. M. et Mme Cazalet, M. Bellocq, adjoint au maire de Bordeaux, s'étendent sur les œuvres d'hygiène sociale bien connues créées par cette vaillante cité.

M. Calmette expose à quel point des « postes sanitaires », desservis par des délégués ruraux seraient nécessaires pour l'éducation et l'hygiène au village. Ce délégué sanitaire, dont l'instruction technique serait assurée par les soins des services d'hygiène du département, aurait mission de rechercher les malades, de faire leur éducation hygiénique, celle de leur famille, d'assurer par son contrôle permanent les mesures prescrites pour les désinfections en cours de maladie, les

seules qui soient réellement efficaces. M. E. Fuster, à propos des postes ruraux en Allemagne, montre que l'intermédiaire entre le paysan et le médecin pourrait être une déléguée de la Croix-Rouge au courant des règles élémentaires d'hygiène. M. Cruveilher, pour protéger les campagnes contre la tuberculose, voudrait mettre une entrave à la libre circulation des tuberculeux contagieux, cause principale de la trop grande fréquence de la tuberculose à la campagne. M. A. Rey indique les méthodes principales que les municipalités modernes peuvent employer pour assainir les villes anciennes.

Dans nos Congrès nationaux, la contribution locale devrait avoir une place importante. Elle représente, en effet, l'effort que l'on vient surtout encourager, celui qu'il faut avant tout interroger pour définir un mal, pour chercher et appliquer des remèdes. L'Alliance d'hygiène sociale et ceux qui ont organisé avec tant de succès ce Congrès l'ont très justement pensé.

L'hygiène rurale dans le Lot-et-Garonne a fait l'objet de rapports du plus haut intérêt. A eux seuls, ils mériteraient un compte rendu spécial.

Au point de vue statistique, MM. Lassignardie, Camas, F. Rengade ont étudié longuement l'état de la mortalité du département et de la ville d'Agen. M. Rengade, notamment, dans un exposé très complet, a cherché à préciser les causes de cette dépopulation et les remèdes qui s'imposent. Il a montré combien ces questions sont complexes et à quel point il est difficile, lorsqu'une population ne cesse de décroître, d'arrêter ce mouvement.

Une série de monographies qui représentent pour leurs auteurs de longues et patientes recherches ont fait revivre toute l'histoire hygiénique des petites communes de ce département. M. E. Labat pour la commune de Laplume, M. Marquez pour la commune de Clayrac, M. Mouly pour la commune de Bias examinent tour à tour pourquoi la mortalité est si élevée, la natalité si faible.

D'autres rapports du pharmacien Boudet, sur les eaux de Fumel; de M. Guinier, sur une commune viticole du midi (Guigean dans l'Hérault), contiennent d'intéressantes conclusions. Enfin, le rapport de M. Courau, architecte départemental, sur la ville d'Agen, constate la situation actuelle et développe un programme d'assainissement et d'extension de la ville qui peut avoir sur l'avenir de cette cité la plus heureuse influence.

Nous ne pouvons qu'énumérer brièvement les conférences.

Sur l'enseignement de l'hygiène à l'école, M. Mosny expose à quel point il peut être fécond.

Evoquant la poésie de la petite ville agenaise, M. E. Fuster met en regard des statistiques qui déconcertent. Il fait le tableau saisissant de cette vie remplie d'écueils pour l'enfant, l'adolescent et la mère, et esquisse à grandes envolées les remèdes qui s'imposent.

Le rôle de la mutualité dans l'amélioration de l'hygiène du pays a été l'occasion, pour M. L. Mabilleau, d'un de ses plus beaux discours. Il a défini ce dont la mutualité est capable; au lieu du rôle d'assurance qui était le sien jusqu'ici

La ville moderne et l'œuvre des municipalités anglaises, américaines, allemandes a été l'objet de la conférence de M. A. Rey accompagnée de plus de cent projections. L'habitation ancienne est mise en opposition avec celle que réclame l'hygiène moderne. Par des graphiques, l'importance des questions d'orientation est rendue saisissante pour l'avenir et la santé des agglomérations. Pour justifier les réformes profondes que nécessite la construction des villes, M. Rey s'appuie sur ces deux raisons fondamentales :

1° La maladie et la mort évitables sont dans les sociétés modernes la plaie la plus ruineuse pour les peuples;

2° Les travaux entrepris dans toute agglomération au nom de l'hygiène servent de première assise à la richesse et au bonheur des peuples.

Après avoir résumé les travaux du Congrès, M. Léon Bourgeois, avec son éloquence entraînante, a montré que c'est sur la femme que l'on peut compter. Il croit, comme M. Mabilleau, que la mutualité française est aujourd'hui consciente de son rôle pour prévoir et prévenir les maux, prendre l'individu avant sa naissance et le conduire jusqu'à la vieillesse. Et, après avoir remercié le maire d'Agen dont l'hospitalité cordiale a été si précieuse au Congrès, il conclut :

A son incomparable parure de verdure, Agen doit ajouter la floraison de la race humaine. Votre terre est assez féconde pour vous nourrir, votre soleil assez beau pour vous donner à tous la joie de vivre.

Augustin Rey.

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE DE GYNÉCOLOGIE ET DE CHIRURGIE ABDOMINALE

Sommaire du n° 3.

Travaux originaux :

Ch. Nicolas. — Tumeur éléphantiasique de la vulve pesant quatorze kilogrammes (avec 1 figure).

G. Piquand et J. Lemeland. — De la torsion des fibromes utérins sous-séreux et interstitiels (avec 15 figures).

G. Marion. — De l'oblitération du cul-de-sac de Douglas dans le traitement de certains prolapsus utérins (avec figures).

Jeannel (de Toulouse). — Des fistules gastro-cutanées consécutives aux ulcères de l'estomac (Deuxième mémoire, avec 2 figures).

Analyses :

Gynécologie.

Centenaire de l'opération de l'ovariotomie de Mac Dowell, célébré à New-York par l'American gynecological Society.

Ephraïm Mac Dowell, père de l'ovariotomie.

Index bibliographique.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — M. Dubreuilh, agrégé libre, chargé d'un cours de clinique des maladies cutanées et syphilitiques à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, est nommé, à partir du 1er Novembre 1909, professeur de clinique des maladies cutanées et syphilitiques à ladite Faculté.

M. Pousson, agrégé libre, chargé d'un cours de clinique des maladies des voies urinaires à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, est nommé, à partir du 1er Novembre 1909, professeur de clinique des maladies des voies urinaires à ladite Faculté.

Faculté de médecine de Lille. — Sont nommés : chef de clinique chirurgicale, M. Verhaeghe; aide de clinique médicale infantile, M. Paquet; aide de clinique des voies urinaires, M. M. Gérard; chef de clinique ophtalmologique, M. Dauthuile.

Ecole de médecine Nantes. — M. Brelet est institué pour une période de 9 ans suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital des Enfants-Malades. — M. Lesné, à partir du 9 Août, pendant les mois d'Août et de Septembre : Thérapeutique infantile, les mardis et jeudis, à la salle de consultation ; examen des entrants et conférences cliniques au lit des malades les mercredis et vendredis.

Maison nationale de Charenton. — Un poste de médecin en chef sera vacant à la maison nationale de Charenton à partir du 1er Novembre 1909, par suite de la mise à la retraite sur sa demande de M. Ritti.

Les médecins en chef et les médecins adjoints de classe exceptionnelle du cadre administratif qui voudront faire acte de candidature devront faire parvenir *avant le 15 Septembre 1909*, au 1er bureau de la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'Intérieur, leur demande accompagnée d'un relevé de leurs titres.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Lettre de félicitations. — Le ministre de la Guerre a adressé ses félicitations personnelles aux officiers du corps de santé des troupes coloniales dont les noms suivent, qui ont obtenu de l'Académie de médecine les récompenses ci-après : *Prix Monbinne.* Un prix de 1.500 francs à M. le médecin-major de 2e classe Bernard (N.-P.-J.-L.).

Prix Stanski. Un prix de 1.200 francs à M. le médecin-major de 1re classe Thiroux, en collaboration avec M. d'Anfreville, médecin du service d'hygiène de Saint-Louis.

Service de la vaccine. Rappel de médaille de vermeil à MM. le médecin-major de 2e classe Lafont.

Médaille d'argent à M. le médecin-major de 1re classe Bouffard.

Médaille de bronze à M. le médecin-major de 2e classe Comméléran.

Médaille de bronze à M. le médecin aide-major de 1re classe Dufougère.

Service des épidémies. Médaille d'argent à M. le médecin-major de 1re classe Lasnet.

Officier de l'Instruction publique. — MM. Angelvin, Barlerin, Calton, Campart, Desmons, Faure-Miller, Friteau, Le Grix, Guillemonat, Leclercq, Lorain, Roblot, Tavéra, Tournemelle, à Paris; Avierinos, à Marseille; Bauzon, à Chalon-sur-Saône; Bourdier, à Arcachon (Gironde); Broussin, à Versailles; Cornevin, à Brévannes (Haute-Marne); Filloux, à Contres (Loir-et-Cher); Graverry, à Meaux (Seine-et-Marne); Guillaume, à Chaumont (Haute-Marne); Halsey, à Toulouse; Hirigoyen, à Bordeaux; Labiche, à Méréville (Seine-et-Oise); Legrand, à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire); Perrin, à Saint-Claude; Poisson, Rouxeau, Vignard, à Nantes; Remy, à Dombasle (Meurthe-et-Moselle); Sérinelly, à Septonces (Bouches-du-Rhône); Veper, aux Lilas (Seine); Woimant, à Soissons.

Officier d'académie. — MM. Bas, Bilhaut, Bozo, Rabaut, Schlissinger, Solirène, Tixier (L.), à Paris ; Adam, à Nancy; Amat, à Layrac (Haute-Garonne); Aubry, Bureau, à Nantes; Aurientes, Casse, à Aix (Bouches-du-Rhône); Bonnemaison, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise); Bufnoir, à Saint-Quentin (Aisne); Capgrand, à Cazaubon (Gers); Charuet, à Châlons-sur-Marne ; Chazet, à Bagnolet (Seine); Decorde, au Havre; Deleuneville, à Wavrin (Nord); Fraleu, à Rennes; Glatard, à Oran; Juery, à Albi; Julia, à Boulogne-sur-Seine (Seine); Lacombe, à Catier (Lot): Lasaigues, à Toulouse; Le Filliâtre, à Sens; Legros, Roy, au Mans; Malécot, à Ingrandes (Maine-et-Loire); Marchant, à Boismont (Meurthe-et-Moselle); Molinié, à Gagnac (Lot); Noquet, à Lille; Petibon, à Saint-Aignan (Loir-et-Cher); Pillard, à Pont-de-Vaux (Ain); Plique, à Poissons (Haute-Marne); Poinot, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil (Eure); Proutière, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire); Ratier, à Saint-Aignan (Loir-et Cher); Servas, à Bourg (Ain); Théron, à Toulon; Voillemin, à Langres (Haute-Marne).

Services rendus a l'Assistance publique. — *Médaille d'argent* : M. Hoelling, à Montrouge (Seine).

Médaille de bronze : MM. Gautier, Phélippot, à Bordeaux; Murray, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

XVIe Congrès international de médecine (Buda-Pest, 29 Août au 4 Septembre). — Programme des fêtes : Samedi 28 Août, soirée de prise de contact. — Dimanche 29, séance d'ouverture. — Lundi 30, soirée chez le président du Conseil. — Mardi 31, soirée donnée par le Comité des Dames. — Mercredi 1er Septembre, soirée à la Cour. — Jeudi 2, soirée donnée par les présidents de section. — Vendredi 3, soirée offerte par la ville.

Une nouvelle Université. — Lors de la rentrée des Chambres, le Sénat sera appelé à examiner un projet de loi adopté par la Chambre des députés et relatif à la transformation en Université des Ecoles d'enseignement supérieur d'Alger.

D'après ce projet de loi, l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Alger deviendra Faculté mixte de médecine et de pharmacie.

Sanatorium pour les malades de la banlieue de Paris. — Dans sa dernière session, le Conseil d'arrondissement de Saint-Denis a émis le vœu que le Conseil général de la Seine décide la création d'un sanatorium pour les malades tuberculeux de la banlieue et a demandé que dans ce sanatorium le prix de la journée soit fixé dans les mêmes proportions que celui réclamé pour le traitement des malades dans les hôpitaux de Paris.

Cours de vacances (Physiothérapie). — ***Division des cours.*** Série A (6 heures). — *Electrothérapie* (10 leçons, du 4 au 14 Octobre). Deux de ces leçons seront faites 21, rue d'Edimbourg, M. Albert-Weil, rédacteur en chef du *Journal de physiothérapie*.

Radiumthérapie (3 leçons, les 15, 16 et 18 Octobre), M. Dominici, ancien interne des hôpitaux.

Photothérapie (1 leçon, le 19 Octobre). Cette leçon sera faite au laboratoire de photothérapie de l'hôpital Saint-Louis. M. Degrais, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis.

Radiothérapie (3 leçons, les 20, 21 et 22 Octobre). Une leçon sera faite 21, rue d'Edimbourg, M. A. Weil.

Hydrothérapie (3 leçons, les 23, 25 et 26 Octobre). Ces leçons seront faites à l'Institut d'hydrothérapie, 10, boulevard de la Tour-Maubourg, M. Sandoz.

SÉRIE B (5 heures). — *Massage en général et massage des membres* (7 leçons, du 4 au 11 Octobre inclus), M. DUREY, assistant de physiothérapie de M. Tuffier, à l'hôpital Beaujon.

Massage viscéral (3 leçons, les 12, 13 et 14 Octobre). Une de ces leçons sera faite dans le service de M. Huchard, à l'hôpital Necker, M. CAUTRU, ancien interne des hôpitaux.

Massage de la face (1 leçon, le 15 Octobre), M. RAOUL LEROY.

Kinésithérapie gynécologique (2 leçons, le 16 et le 18 Octobre), M. WETTERWALD, secrétaire général de la Société de kinésithérapie.

Rééducation et gymnastique (3 leçons, les 19, 20 et 21 Octobre). Une de ces leçons sera faite rue de Rome, 47, M. DESFOSSES, chirurgien du dispensaire de la Cité du Midi.

Mécanothérapie (3 leçons, les 22, 23 et 25 Octobre). Les leçons du 23 et du 25 seront faites à l'établissement de mécanothérapie, 21, rue d'Artois, à 1 h. 1/2, M. KRUGER, directeur de l'Institut Zander de Paris.

Méthode de Bier (1 leçon, le 26 Octobre). Cette leçon sera faite dans le service de M. Tuffier, à l'hôpital Beaujon, M. DUREY.

Souscription en faveur de la veuve de M. H...., médecin inspecteur des écoles de la Ville de Paris. — Un de nos meilleurs et de nos plus dévoués collègues vient de succomber, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Bien que partisan des œuvres de solidarité (il était un de ceux qui, avec Smester, avaient tenté de faire aboutir la Loterie médicale destinée à soulager toutes les infortunes médicales), H... n'avait pas pu, ou avait pu trop tard pour en bénéficier, faire partie de nos grandes associations de prévoyance et il laisse sans aucune ressource sa veuve et deux tous jeunes enfants dont l'aînée a 5 ans, la plus jeune 1 an à peine.

Des amis, des confrères espèrent obtenir pour Mme H... une situation qui lui permettra d'élever les pauvres orphelines, mais il faut attendre et c'est pour assurer l'existence de cette malheureuse famille pendant cette période d'attente que le bureau de la Société des Médecins inspecteurs des écoles de la Seine adresse un chaleureux appel aux collègues de H... et au corps médical tout entier.

Prière d'adresser les souscriptions à M. BUTTE, secrétaire général de la Société des Médecins inspecteurs, 40, rue Saint-Placide, Paris.

Service de santé de la marine. — M. le médecin principal Duclot, du port de Rochefort, est désigné pour embarquer sur le *Condé*, dans l'escadre de la Méditerranée.

M. le médecin de 1re classe Le Coniac, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le *Pothuau* (Ecole d'application de tir à la mer).

M. le médecin de 2e classe Vialard, du port de Cherbourg, est désigné pour embarquer sur le *Faucon*, en Crète.

M. le médecin de 2e classe Candiotti, du port de Toulon, est désigné pour embarquer, dans les délais réglementaires, sur le cuirassé *Démocratie*, dans l'escadre de la Méditerranée.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr. ; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr. ; Eure-et-Loir, rec. : 15 000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr. ; Loiret, etc. — *Remplacements.* S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

A louer, ch.-lieu canton important, gare, proche La Baule et le Pouliguen, maison vaste, très agréable, grand jardin, cour, remise, écurie, précédemment occupée par docteur décédé et non remplacé. Conviendrait à docteur assuré de trouver bonne clientèle. Actuellement, un seul docteur. Chiffre assuré, 8 à 10.000 francs, pouvant être augmenté. — S'adresser à Me Bourbousson, notaire à Herbignac (Loire-Inférieure).

Association d'enseignement médical professionnel (Cours de vacances). — L'Association organise, chaque année, deux séries de cours de vacances. Dans ces cours de revision et de perfectionnement, les médecins praticiens et les étudiants trouveront les éléments essentiellement pratiques des méthodes cliniques et thérapeutiques spéciales aux principales branches de la médecine et de la chirurgie. Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (quinzaine de Pâques), l'autre à la fin des grandes vacances (deux dernières semaines de Septembre).

La prochaine série aura lieu du lundi 20 Septembre 1909 au samedi 2 Octobre avec le programme suivant :

Dr AUDISTÈRE. — Etude clinique des maladies du cœur et du poumon.

Dr BARBARIN. — Clinique chirurgicale des maladies infantiles. Orthopédie pratique (appareils, gymnastique).

Dr DUBRISAY. — Présentations et positions. Hémorragies. Infection. Opérations et manœuvres obstétricales.

Dr CABOCHE ou MENIER. — Examen, diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille.

Dr LEREDDE. — Méthodes générales, clinique et physique, de traitement des dermatoses et de la syphilis.

Dr DE FONT RÉAULX. — Méthodes de diagnostic et de traitement des principales affections oculaires.

Dr PASTEAU. — Séméiologie des urines. Urétrites. Cystites. Affections du rein. Les différents cathétérismes.

Dr ROY. — Anatomie et pathologie dentaire.

Dr D'HERBÉCOURT. — Examen, diagnostic et traitement des affections gynécologiques.

Dr CAZIN. — Chirurgie générale. Fractures, autoplasties, hernies, appendicite, etc.

S'inscrire : 1° Par correspondance auprès du Dr BARBARIN, 186, faubourg Saint-Honoré; 2° le lundi 20 Septembre, de 8 heures à 9 heures, aux Sociétés Savantes, où seront distribuées les cartes d'admission aux cours.

Le droit d'inscription est de 25 francs pour chaque cours qui comprendra de 9 à 12 leçons. Tous les cours commenceront le lundi 20 Septembre aux heures indiquées, et seront terminés le samedi 2 Octobre.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr BARBARIN, 186, faubourg Saint-Honoré. Envoi du programme détaillé sur demande.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —

F. DE LAPERSONNE, Professeur de clinique ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu.
L. LANDOUZY, Doyen de la Faculté de médecine, Professeur de clinique médicale, Membre de l'Acad. de médecine.
H. ROGER, Professeur de Pathologie exp. à la Faculté de Paris, Méd. de l'hôp. de la Charité.
E. BONNAIRE, Professeur agrégé, Accoucheur de l'hôp. Lariboisière.
M. LETULLE, Professeur agrégé, Médecin de l'hôp. Boucicaut. Membre de l'Acad. de médecine.
M. LERMOYEZ, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.
J.-L. FAURE, Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôpital Cochin.
F. JAYLE, Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca, Secrétaire de la Direction.

— RÉDACTION —
P. DESFOSSES
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION
J. DUMONT — R. ROMME
SECRÉTAIRES

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

DIVERS PROPOS SUR LES CIRCULAIRES DE M. CHÉRON

EX-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX ARMÉES

Tandis que les rigueurs de ce noir et paradoxal été me ligotent au logis provincial où je subis ces mornes vacances, je me distrais à ouïr les propos d'un très vieux confrère aussi sceptique en médecine qu'en politique, encore qu'il ait contribué à la fondation de notre République. Si toute sa jeunesse fut employée à l'action, son âge mûr s'est figé dans les rêveries. C'est ainsi qu'après avoir parcouru le vaste monde, suivi maintes expéditions inutiles et glorieuses, il passe ses journées à critiquer les hommes et les choses de ces temps.

Donc, il m'arrive, entre deux averses, de l'écouter, alors que de son pas traînant il déambule avec moi le long des remparts qui enserrent notre petite ville de leur corset de pierre. L'endroit est propice aux rêves. Aucun bruit; à nos pieds, la plaine immense, hérissée de taupinières qui sont des forteresses; çà et là, pointant vers le ciel, des clochers de villages dont les noms sonnent comme des fanfares guerrières : Champigny, Peigney, Brennes. Et le soir, dans le vent qui passe en aboyant, on peut, avec quelque imagination, évoquer de grandes ombres, César et Vercingétorix, Vespasien, Constance-Chlore, et cent autres venus tour à tour battre, du flot de leurs légions, les murailles de l'oppidum.

Hier, pendant que nous devisions sous le dais humide des arbres plantés par Sully, — ce qui est l'origine commune de tous les arbres de France, le Méline d'Henri IV ayant su particulièrement soigner sa publicité, — nous entendîmes soudain des appels de clairon, qui nous apparaissaient discordants autant que puérils. Et ce fut pour mon vieil ami texte à une conversation que je veux vous reproduire :

— Il n'y a plus que les enfants pour avoir en ce pays le sens guerrier, commença-t-il. Ces gamins jouent de la trompette et ils en jouent très mal. Toutefois, leurs inharmonieuses sonneries ne peuvent manquer de plaire au dieu des Armées. Le bruit qu'ils font montre leur foi, et le Seigneur nous tient compte de nos intentions. Ils servent en tout cas mieux la cause française que ne fit M. Chéron avec toutes ses circulaires; en eux vibre l'âme de la race, et notre secrétaire d'Etat l'avait rayée de ses papiers hygiéniques.

Ayant eu l'imprudence de protester au nom même de l'Hygiène et de la Médecine, je ne fis que de l'enfoncer dans ses paradoxes. Oui, je sais, fit-il, vous êtes de ces visionnaires toujours prêts à soutenir que l'homme se réforme et s'éduque à tout âge; mais ma vie aventureuse, le long exercice de mon art m'ont clairement prouvé, à moi, qu'il ne saurait y avoir de vraie éducation en dehors de l'enfance et de la famille. Et puis, en Vérité, l'Armée doit-elle être un Collège ou l'usine à forger l'outil de combat? Tenez, j'ai relevé là toutes les circulaires de notre sous-ministre; leur analyse sera votre punition. Vous verrez combien tout cela est niais et inutile, comment s'y étale le plus funeste esprit démagogique. Je ne connais point leur auteur, je le crois de bonne foi; il a combattu la fraude et il a poursuivi sa voie avec passion, je vous l'accorde; seulement, cette voie était mauvaise, et tout à l'heure vous ne pourrez le nier.

Je relève d'abord cette prescription d'introduire dans les latrines des militaires l'usage du papier. Elle est du lendemain de l'explosion de l'*Iéna*. N'est-ce pas pitié de voir ce que cette catastrophe inspirait à un homme d'Etat! Ailleurs, en bonne ménagère, il s'occupe de fabriquer des sorties de bain avec des vieux draps. Mais comme les casernes, faute d'argent, sont dépourvues d'eau chaude, les sorties de bain demeureront aussi inutiles à nos guerriers que des sorties de bal. Il préconise aussi le lavage des pieds, et notre odorat ne pourrait que s'en réjouir si ces ablutions n'étaient impraticables, toujours faute de ressources budgétaires. Je ne parle point de la fameuse pommade au calomel, dont le pot graisseux doit être mis à la disposition de Lidoire et de La Biscotte, aussi souvent que le service de Vénus le réclame. Il y a aussi la création de salons de coiffure, l'amélioration du fricot; mais si celui-ci est plus savoureux, il sera moins abondant. Alors, où est l'avantage?

Je pourrais parler de la « circulaire des polochons », autrement dit l'ordre de donner à chaque malade un oreiller, ce qui serait élémentaire si l'on avait les crédits afférents à cette fourniture. Mais que dire des promenades en ville ou à la campagne, instructives sinon amusantes, sous la direction de gradés? Il y a, de plus, le chapitre des chansons de route, jusqu'alors obscènes, mais martiales et très vénérables par leur ancienneté. D'après le bibliophile Lacroix, l'air de Malborough nous viendrait de la première prise de Jérusalem par les Croisés. Qu'importe si des aèdes modernes ont brodé sur le vieux thème des rimes égrillardes et scatologiques!

Et tout cela n'est rien. Le pire de ce fatras est de réduire à néant le rôle des médecins d'armée. A force de tout réglementer, de tout contrôler, on a tué leur initiative. Une épidémie éclate-t-elle, des *missi dominici* arrivent, ensemencent des tubes, discutent et ergotent. L'enquête suit son cours, et, quand le médecin régimentaire, avec son zèle habituel, est parvenu à enrayer le mal, ce sont les techniciens de Paris qui recueillent lauriers et galons. On s'étonne que les démissions pleuvent au service de santé; je suis surpris, moi, qu'elles ne soient pas plus nombreuses. Le troupier est intéressant, je ne saurais en disconvenir, mais nos praticiens ne le sont pas moins, encore que gradés.

En vérité, la question des fraudes mise à part, — et loin de moi l'idée d'en nier l'importance, — il ne restera rien de cet abus de prescriptions. Comment ont-elles pu recueillir certains suffrages et auréoler notre brouillon de sous-secrétaire d'un semblant de popularité? Ah! c'est ce qui est intéressant à démêler!

D'abord, il a flatté l'instinct d'égalité qui est la marque de toute Démocratie. Les hommes se passent volontiers de la liberté; il faut déjà une certaine culture pour en goûter les charmes; tous n'y sont pas préparés. Vivre libre n'est point un besoin pour un grand nombre d'âmes. La douceur de l'égalité est accessible aux plus faibles intelligences; on ne renonce pas à ce plaisir quand une fois on y a mordu.

Notez encore la crainte du mal physique, la peur de la mort, qui jamais ne pesèrent aussi tyranniquement sur les hommes. Il a paru à tous qu'en s'occupant d'hygiène le sous-secrétaire allait dissiper d'obsédants fantômes, alors que la mortalité et la morbidité chez nos soldats demeurent aujourd'hui ce qu'elles étaient hier.

Vous remarquerez, en outre, que nos politiciens ignorants ont renié les traditions de leurs grands ancêtres; ils ont horreur de la gloire des armes, et c'est, ô confrère! la plus dangereuse des erreurs. Nous sommes allés au Maroc, nous y avons perdu des hommes et de l'argent sans grand profit, mais, du moins, cette expédition a-t-elle montré que la valeur des cadets ne le cédait en rien à celle des aînés. Les traits d'héroïsme y abondent. Nos gouvernants eussent dû

profiter de l'occasion pour fêter le retour de ces braves. On aurait pu offrir au peuple la pompe guerrière de ces défilés où il se complaît. On n'y a point songé par crainte des pacifistes, par crainte, surtout, de réveiller le goût des armes.

Oh! j'entends bien, la guerre est malfaisante, mais ce n'est pas le pire des maux. Que des philosophes, — vous, moi, — luttent pour la paix, cela est naturel, c'est un devoir : les gouvernants, eux, ne doivent songer qu'à préparer la guerre. C'est pourquoi j'estime qu'en s'occupant d'oreillers, de draps de lits et de pots de pommade, notre ministre pouvait servir son parti, il ne servait point la France. Oui, il faut que l'Etat se garde de trop avilir la guerre dans l'esprit des hommes; il ne faut point, par des déclarations vaines, les rendre incapables d'en supporter les maux, d'en comprendre la triste grandeur.

En 120 années, ce pays a parcouru l'étape la plus merveilleuse et à la fois la plus misérable; il a écrit l'histoire la plus remplie de doux rêves et la plus sanglante qui ait jamais été écrite par aucune nation. Il est, actuellement, comme ces vieux arbres qui couronnent leurs têtes de végétations abondantes et magnifiques, mais dont l'intérieur, rongé par les ans, n'est fait que de débris; ce qui les sauve, c'est la sève qui circule à travers l'écorce. Notre sève, à nous, c'est le point d'honneur, l'horreur instinctive de toute humiliation devant l'étranger; un grand ministre l'apprit l'autre jour à ses dépens. Gardons-nous donc, si nous voulons vivre, de détruire l'instinct guerrier au profit de l'hygiène; gardons-nous de faire des pleutres préoccupés de confort, au lieu de faire des soldats.

Vous me direz, poursuivit encore mon bavard impitoyable, que ce sont là moyens idoines à rendre plus aimable le régime : il y a quelque chose de supérieur à tout, ce sont les destinées du pays. Il n'y a pas de milieu, pour une nation qui a connu la grandeur et la gloire, entre le maintien de son ancien prestige et la complète impuissance. C'est le péril des situations trop hautes qu'on n'en puisse tomber à demi. D'autre part, on n'a jamais vu un empire en voie d'accroissement s'arrêter dans sa course. Les conquêtes d'hier appellent celles de demain, et l'épée du Brenn pèsera toujours, quoi qu'on fasse, dans la balance du vaincu.

C'est pourquoi il faut se garder des guerriers accommodés à l'hygiène et des circulaires qui prêchent le bien-être au lieu de pousser à l'effort, qui visent à tremper le corps au lieu de tremper l'âme. Si nous oublions nos traditions, nous pourrons être des modèles artistiques et littéraires bons à suivre, mais nous offrirons des exemples politiques à éviter. Chaque fois, d'ailleurs, que l'Etat s'est occupé des devoirs de l'Assistance, — on l'a bien vu à Rome depuis Dioclétien, — chaque fois qu'il a pourvu aux menus besoins de tous, il a été près de se dissoudre. C'est cependant où nous allons.

***

Pour revenir aux papiers de M. Chéron, vous aurez beau protester, j'affirme qu'ils ne sauraient ramener sous nos drapeaux la Victoire, la sanglante infidèle. Si par ailleurs on ne forge pas l'outil de combat, si le principe de l'honneur, du devoir, qu'on sent fléchir dans la main comme le roseau dont parle l'Ecriture, n'était pas entretenu, restauré, nous aurions tôt fait de voir notre vaisseau pourri, mangé aux vers politiciens, sombrer sous le regard insolent du vainqueur.

F. Helme.

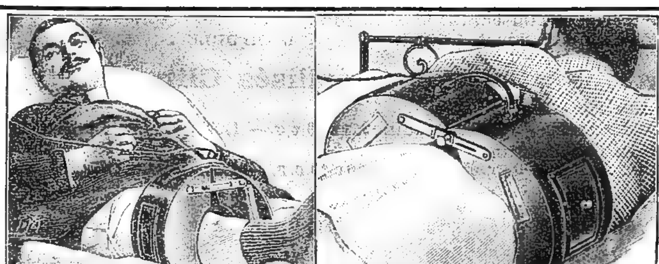
LES COLONIES DE VACANCES

L'enfant sain doit avoir le pas sur l'enfant malade.

Un mouvement très important se dessine dans la société parisienne en faveur d'une œuvre sociale de premier ordre et qui pourrait s'intituler : *La protection de l'enfant sain dans les classes ouvrières*. Le corps médical doit lui donner tout son appui, tant au point de vue de l'excellence de l'idée sociale qu'il représente qu'à celui de la valeur d'énergie qu'il suscite contre le fléau des temps modernes : la Tuberculose.

Tout enfant pauvre a droit à respirer, 2 mois par an, de l'air pur à la campagne. Voilà un principe d'ordre social dont il s'agit d'assurer la réalisation.

Tout enfant sain a le pas sur l'enfant malade pour bénéficier des œuvres publiques et privées consacrées à l'enfance. Ce grand principe n'a jamais été proclamé. Bien au contraire, grâce au développement d'une sentimentalité néfaste qui, depuis un demi-siècle, protège avec amour tout ce qui, dans la société, fait montre de tares, de faiblesse ou d'anomalie, l'on a exclu l'enfant sain de toutes les combinaisons sociales ayant pour but de sauver les petits. Je garde, comme d'un cauchemar, le souvenir de mon passage aux Enfants-Malades il y a 20 ans : un pauvre bébé traité pour une rougeole ou une bronchite était hospitalisé dans une salle encombrée et fatalement mal tenue, comme pour y gagner la coqueluche, la scarlatine, la diphtérie, l'une après l'autre ou toutes ensemble. Peu de temps après, sorti de ce cloaque qui, celui-là, peut bien prendre le nom de morticole, j'allais à Bicêtre dans le service des Idiots et des Dégénérés. Une splendeur! Des pavillons coquets, largement aérés, ensoleillés puissamment, entretenus avec soin; des infirmières accortes,



en nombre amplement suffisant, des salles de cours, des jardins, des préaux! Il s'agissait des Imbéciles! La société en avait cure.

Bien que moins favorisé que l'Idiot, l'enfant chroniquement malade a eu sa part de la libéralité budgétaire. Pour le « petit » rachitique, scrofuleux, tuberculeux, les rejetons encombrants de la Syphilis ou de l'Alcoolisme, nous avons en bonne place, sur les meilleures plages, de grands palais que chauffe le soleil et que balaie l'air vivifiant du large.

Mais de l'enfant sain, espoir et force du foyer, qui s'en occupe? Qui s'assure de l'air qu'il respire, qui mensure sa poitrine, qui palpe ses muscles, qui l'éduque physiquement... et moralement? Pasteur a dit : « Sauvez la graine! » Jusqu'à ce jour, nous ne nous sommes jamais occupé que de la mauvaise. Il est vraiment temps de s'occuper de la bonne.

***

L'idée de « déraciner » des adolescents ou des enfants n'est pas nouvelle et, sans remonter très haut dans l'histoire, on la retrouve déjà exprimée par le conventionnel Portiez : « Que des jeunes gens, choisis par leurs camarades dans un arrondissement déterminé, partent sous la conduite d'un instituteur. Le but du voyage serait d'aller voir un port de mer, une grande cité, une campagne renommée par sa fertilité. » Mais l'idée du voyage bienfaisant au point de vue de la santé est, somme toute, beaucoup plus récente. Il est évident, d'ailleurs, que le développement des milieux ouvriers qui a suivi la naissance et la multiplication des usines, en mettant partout les familles pauvres dans des conditions hygiéniques moins bonnes que celles qu'elles avaient un siècle auparavant, devait avoir pour conséquence fatale la pensée de faire sortir de leur air confiné les enfants qui s'y étiolent. En 1876, le pasteur Bion, de Zurich, établit les premières colonies de vacances à l'usage d'enfants pauvres et anémiés. En 1889, le pasteur et Mme Lorriaux fondèrent l'*Œuvre des Trois semaines* : la *Clé des Champs* fut inaugurée le 23 Juillet 1891 à Montjavoult (Oise) et l'*Etoile de Mer* à Courseulles-sur-Mer (Calvados) en 1901, la première consacrée aux jeunes filles, la seconde aux jeunes garçons.



Une colonie de vacances organisée par une dame charitable.

Presque en même temps, en 1890, naissait l'*Œuvre des colonies de vacances*, dépendant de l'*Œuvre de la Chaussée du Maine*, sous l'impulsion de Mme de Pressensé et de Mme d'Eichtal; elle est actuellement dirigée par Mme Frank-Puaux. Cette œuvre a pour but d'envoyer à la campagne ou à la mer les petits Parisiens pauvres, sans aucune distinction de religion, âgés de 5 à 15 ans, pour une période variant entre 1 et 4 mois, pour les colons d'été, et pour une période illimitée pour les colons d'hiver. L'enfant ne doit être atteint d'aucune maladie contagieuse de la peau et du cuir chevelu. Le prix du séjour à la campagne est de 35 francs par mois, voyage compris, pour les enfants au-dessous de 12 ans, de 40 francs au-dessus de cet âge, et de 60 francs par mois à la mer.

Les enfants sont dirigés soit dans des familles, soit dans des maisons de la Société. En 1908, il a été envoyé à la campagne ou à la mer 3.005 enfants représentant 3.958 mois de séjour.

L'argent nécessaire pour l'Œuvre est obtenu par des dons, par des collectes, par des ventes de charité et aussi par des tirelires (ces tirelires sont placées dans des familles aisées et, soit à propos d'une réjouissance, soit à propos d'une faute, les enfants mettent dans la tirelire des piècettes blanches à l'usage des petits pauvres).

Pour donner une idée de la minutie de l'organisation je ne saurais mieux faire que de reproduire le règlement concernant les enfants envoyés à la campagne :

RÈGLEMENT

I. Les enfants doivent obéissance aux personnes chez lesquelles ils sont placés.

L'Œuvre ne sera pas responsable des accidents survenant aux enfants soit pendant le voyage, soit pendant les vacances.

PETITS PARISIENS

envoyés à la Plaine, à la Montagne ou à la Mer

32 Colonies municipales	5.454
68 Colonies fondées par 42 Œuvres.	7.250

Chaque année : **12.704** enfants.

HYGIÈNE SOCIALE — COLONIES DE VACANCES

206 Colonies d'Enfants (Aux Champs, à la Mer, à la Montagne) pour 22.316 Enfants

(INTERNAT OU PLACEMENT FAMILIAL)

Carte dressée pour le Congrès de la Tuberculose (Paris, 1905) par les Docteurs L. LANDOUZY *et* G. SERSIRON.

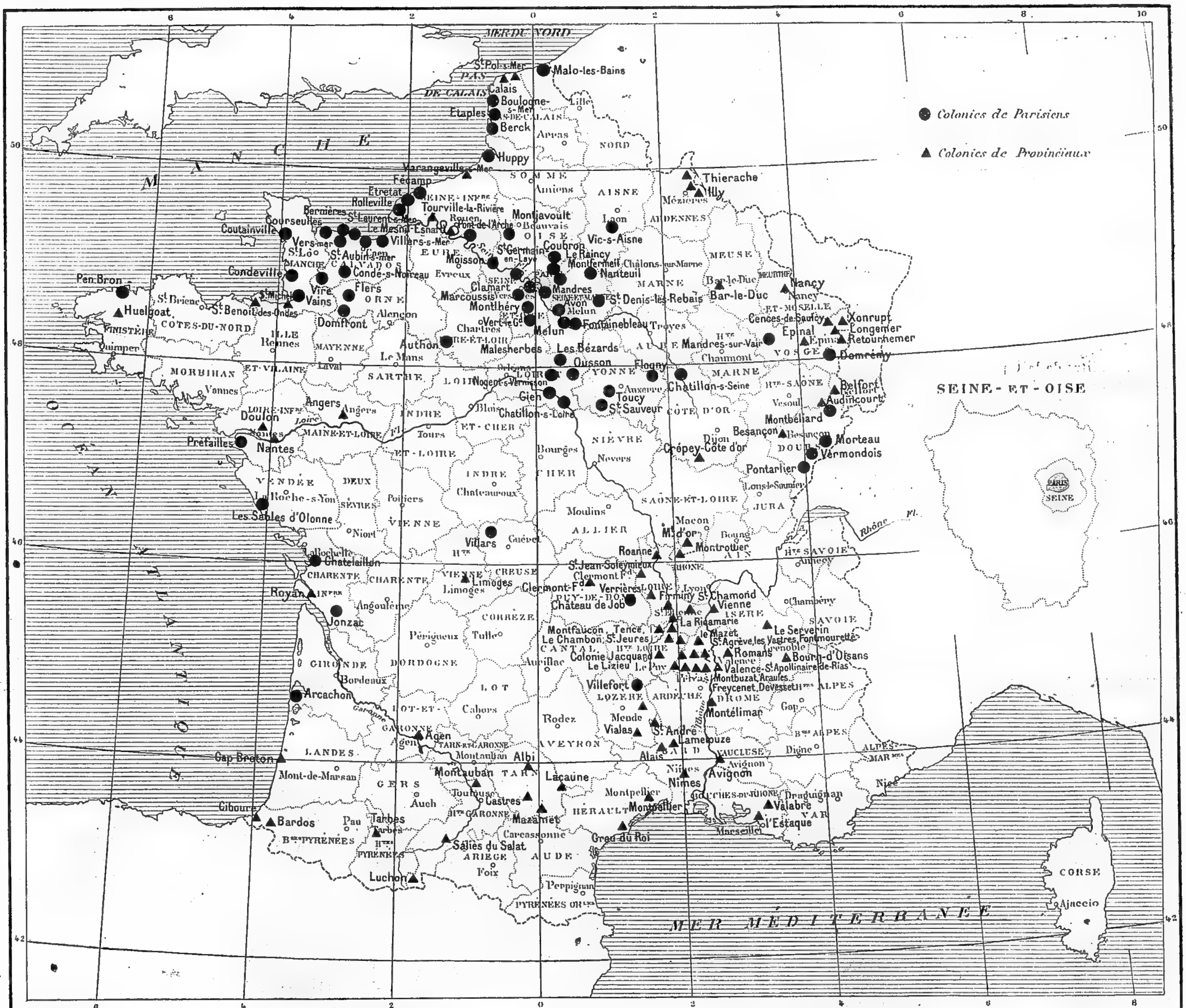
56 Colonies de Vacances municipales ou scolaires (Caisses des Écoles). — Œuvres de Vacances : **150**

PETITS PROVINCIAUX

envoyés à la Plaine, à la Montagne ou à la Mer

24 Colonies municipales	3.512
82 Colonies privées	6.100

Chaque année : **9.612** enfants.



PARIS

Colonies des Écoles municipales

N°	Colonie	Arrondissement
1.	Audincourt (Doubs)	16e arrondiss.
2.	Boulogne-sur-Mer	12e —
3.	—	13e —
4.	Berck-sur-Mer	14e —
5.	Châtillon-sur-Seine	10e —
6.	Condé-sur-Noireau	8e —
7.	Coudeville (Manche)	1er —
8.	Fécamp	17e —
9.	Flers Orne	8e —
10.	Fontainebleau	12e —
11.	Luzancy (Seine-et-Marne)	18e —
12.	Malesherbes	19e —
13.	Melun	20e —
14.	Melun	15e —
15.	Mandres (Vosges)	11e —
16.	Mers-sur-Mer	14e —
17.	Morteau (Doubs)	11e —
18.	Montlhéry	14e —
19.	Sables-d'Olonne	6e —
20.	—	13e —
21.	—	11e —
22.	—	19e —
23.	Saint-Germain-en-Laye	7e —
24.	Toucy (Yonne)	9e —
25.	Vermondois	2e —
26.	—	6e —
27.	—	16e —
28.	Vert-le-Grand	3e —
29.	—	4e —
30.	—	5e —
31.	—	9e —
32.	Villers-Cotterets	19e —

Nombre d'enfants 5.454

PROVINCE

Colonies des Écoles municipales

Amiens :
Sur les bords de la Manche 60

Roanne :
Montagnes de la Loire 175

Roubaix (1 colonie) :
Saint-Pol-sur-Mer 320

Bordeaux (8 colonies) :
Société de Patronage des Ecoles d'Arlac et Solférino (2 colonies) : Royan, Taillan-les-Pins 52
Fédération des Sociétés de Patronages (4 colonies) : Domaine La Providence, Arcachon, Soulac, Monségur 240
L'Union Bordelaise des patronages (1 colonie) : Grayan (Bas-Médoc) 62
Municipalité (1 colonie) : Arcachon 143

Marseille (5 colonies) :
Saint-Antoine
La Croix-Rouge, L'Estaque.
Valabre, sanatorium N.-D. des Anges . . . . . . } 480

Dijon (1 colonie) :
Crépey, près Beaune 100

Lille (5 colonies) :
Trois villages environs de Lille, Calais.
Saint-Pol-sur-Mer . . . . . . } 230

Lyon (2 colonies) :
Le Serverin (Isère).
Placement familial dans l'Ardèche . . . . . . } 1.650

Nombre d'enfants. . . . 3.512

II. Toute plainte doit être transmise à Paris, au secrétariat, 128, avenue Parmentier, dans le délai d'un mois au plus tard.

III. Les visites des parents ne sont accordées que sur une autorisation spéciale. Toute visite non autorisée entraîne le renvoi de l'enfant qui l'a reçue. En cas de départ de l'enfant avant la date fixée pour le retour, la pension payée par les protecteurs ou les parents ne sera pas remboursée.

IV. Les garçons auront les cheveux coupés à la tondeuse et les filles les cheveux courts, autant que possible.

On fera couper, dès l'arrivée à la campagne, les cheveux des enfants qui auront des poux. Une première inspection sera faite au départ, et les enfants aux chevelures malpropres seront refusés.

V. Chaque enfant devra avoir quelques vêtements chauds, deux paires de fortes chaussures, trois chemises, trois tabliers, un costume complet de rechange et un chapeau à larges bords pour le garantir du soleil; les vêtements devront être renfermés dans un sac de toile portant son nom. Les caisses et les valises ne sont pas acceptées.

VI. Le blanchissage, sauf celui du linge amidonné, est compris dans le prix de la pension.

VII. Tout cadeau aux gardiennes des enfants ou à leur famille est interdit.

VIII. Le régime de nourriture des enfants est le suivant : un litre de lait par jour, en plus des repas de midi et du soir qui se composent de soupe, viande quatre fois par semaine, œufs, légumes, fromage et fruits.

IX. Il est défendu aux gardiennes de laisser les enfants sortir le soir.

Tel est un premier système, privé, destiné à assurer la prospérité des Colonies de Vacances.

Un autre, non moins intéressant, est l'*Œuvre du sou de « Mon Journal »* (*Mon Journal* est une publication hebdomadaire pour les enfants).

L'Œuvre du sou de « Mon Journal » a été fondée le 21 Novembre 1903.

En voici les bases : le magazine pour enfants *Mon Journal* demande à ses lecteurs une cotisation de 2 sous par mois, soit 1 fr. 20 par an, payables en une ou deux fois.

La somme réunie de cette manière sert à envoyer des Parisiens pauvres et débiles de 8 à 12 ans, soit à la campagne, soit à la mer, en Juillet, Août et Septembre, chaque enfant restant un mois.

Pour exciter l'émulation des enfants adhérents, 2 médailles d'argent sont attribuées chaque année à ceux qui ont su grouper autour d'eux le plus grand nombre de souscripteurs.

Les pupilles du sou de *Mon Journal* sont envoyés, pour la campagne, à Nogent-sur-Vernisson près de Montargis ; pour la mer, à Coutainville, non loin de Granville.

La première année (vacances de 1904) *Mon Journal* a recueilli 1.674 fr. 85, et envoyé en vacances 28 petits Parisiens.

L'année dernière (4e année, vacances de 1908), les souscriptions ont atteint 1.900 francs, et le nombre des pupilles s'est élevé à 39.

Les pupilles sont désignés par les adhérents eux-mêmes, et sont soumis à une visite médicale : aucun enfant atteint d'une maladie contagieuse n'est admis.

Une assurance garantit l'Œuvre contre les responsabilités d'accidents, mais jusqu'à ce jour, aucun accident n'est à signaler.

Le prix de revient est de 40 francs par enfant et par mois pour la campagne et 70 francs pour la mer.

Il existe enfin un troisième type d'œuvre de Colonies de vacances : des dames charitables recueillent elles-mêmes des enfants pauvres, les emmènent à la campagne et les soignent directement. Je ne saurais mieux faire, pour donner une idée de ce que peut faire de bien la volonté d'une dame charitable, que de rapporter ce que disait Mme C. Fouret dans une conférence :

« Il y a 35 ans, ma regrettée mère avait fondé, dans le Ve arrondissement, une œuvre des Loyers dont je suis à présent la présidente. Chaque semaine, les 108 familles qui la composent m'apportent leurs économies que je leur rends le jour du terme avec une prime de 20 pour 100 en hiver, et de 10 pour 100 en été. Cette œuvre existe à présent dans plusieurs quartiers de Paris. En visitant des familles ouvrières, j'étais frappé de la pâleur de leurs enfants, et j'ai eu le grand désir d'avoir une petite colonie de vacances, afin de les envoyer au grand air.

« Voilà 5 ans que, chaque été, pendant 6 mois, je prends 15 petites filles de mon quartier, anémiques, mais non tuberculeuses; je les garde pendant 2 mois; durant la saison, je fais donc profiter du bon air 45 petites filles. Elles élargissent en moyenne de 10 centimètres de tour de poitrine.

« La nourriture de chaque enfant revient à 0 fr. 70 par jour et on leur donne de la viande quotidiennement; le prix total est de 1 fr. 30 par jour.

« Le moral s'améliore autant que le physique; ces enfants, la plupart du temps, vivent dans la rue et n'ont jamais entendu que des paroles grossières et ordurières. A leur arrivée à la campagne, elles sont renfermées, en dessous, indifférentes. Au bout de quelques jours, elles deviennent plus ouvertes, plus franches, plus gaies et plus attachées. »

Avant leur départ, les enfants sont examinées par un de nos distingués confrères; M. Dufestel. Durant leur séjour, elles sont l'objet de soins hygiéniques attentifs; c'est ainsi qu'elles sont rasées avant de quitter Paris, elles sont lavées dans un grand tub tous les matins et elles vont aux waters-closets à heures fixes.

***

A côté de ces colonies de vacances d'ordre privé, existent les *colonies de la Ville de Paris*. C'est en 1883 que M. Cottinet, administrateur de la Caisse des écoles du IXe arrondissement, organisa à Luxeuil (Haute-Marne) la première colonie: « Les Colonies de vacances, disait-il, n'ont rien de commun avec les colonies

PARIS

Colonies privées

Œuvre des 3 semaines (7 colonies) :
- Montjavoult (Oise), filles
- — garçons
- Ver-sur-Mer (Calvados).
- Courseulles-sur-Mer
- Saint-Denis-les-Rebais
- Nanteuil-les-Meaux.
- Saint-Aubin-sur-Mer

} 1.965

Œuvre des Colonies de vacances (6 colonies) :
- Les Bézards (Loiret).
- Châtillon-sur-Loire
- Ousson (Loiret)
- Nogent-sur-Vernisson
- Coutainville (Manche)
- Huppy (Somme)

} 1.988

La Maison maternelle (1 colonie) :
- Authon-du-Perche (Eure-et-Loir) 200

Ligue fraternelle des Enfants de France (8 colonies) :
- Malo-les-Bains.
- Préfailles-sur-Mer
- Pontarlier
- Ralleville
- Château-de-Job (Puy-de-Dôme)
- Jonzac.
- Villefort
- Étretat.

} 260

Œuvre mutuelle des Colonies de vacances (8 colonies) :
- Berck-sur-Mer
- Les Sables-d'Olonne.
- Domfront
- Thonon.
- Saint-Sauveur
- Bléneau
- Vire
- Vert, près Mantes

} 263

Œuvre parisienne des Colonies maternelles scolaires (1 colonie) :
- Mandres (Seine-et-Oise) 100

Colonie enfantine scolaire de Montfermeil (1 colonie) :
- Franceville, près Montfermeil 60

Œuvre des Saines vacances (1 colonie) :
- Saint-Laurent-sur-Mer (Calvados). 76

Œuvre israélite des séjours à la campagne (2 colonies) :
- Château d'Ymare
- Pont-de-l'Arche

} 285

A reporter 5.197

Report 5.197

Œuvre du Soleil (1 colonie) :
- Villars (Creuse) 45

Pour l'Enfant (3 colonies) :
- Le Raincy
- Villejuif
- Vains, Mont-Saint-Michel.

} 40

Œuvre des Parisiennettes (1 colonie) :
- Sainte-Cécile, près Etaples. 500

Œuvre du grand air (2 colonies) :
- Villepreux (Bretagne)
- Pellevoisin (Alpes).

} »

La Nature pour tous (4 colonies) :
- Châtelaillon (Charente-Inférieure)
- Flogny (Yonne).
- Les Sables-d'Olonne.
- Berck-sur-Mer

} 247

Les Pupilles de la Presse (5 colonies) :
- Villers-sur-Mer (Calvados).
- Bernières (Calvados).
- Breuil-Bois-Robert.
- Moisson
- Cerfroid, près Crouy

} 284

Œuvre du Rayon de soleil (2 colonies) :
- Domrémy (Vosges)
- La Ronce, près Marcoussis (Seine-et-Oise).

} 160

Œuvre des Colonies scolaires (3 colonies) :
- Bernières-sur-Mer
- Vic-sur-Aisne
- Morteau (Doubs).

} 60

Œuvres des Comités de patronages de paroisses :
- Pen-Bron
- Arcachon.
- Plouganou
- Gien (Loiret).
- Avon (Seine-et-Marne)
- Fontainebleau
- Coubron
- Clamart
- Trouville.
- Trégastel
- Langeais.
- Mouy (Oise)

} 717

Nombre d'enfants. . . . 7.250

PROVINCE

Colonies privées

Reims :
- *L'Œuvre des voyages scolaires*. 400

Roubaix :
- Pasteur-Gounelle, à Illy (Ardennes) 28

Rouen :
- *Association rouennaise pour la préservation de la tuberculose* (1 colonie) : Le Mesnil-Esnard . . . 23
- *Œuvre des Enfants à la campagne* : Tourville (Seine-Inférieure). 42
- *Œuvre des Enfants à la mer* : Varangeville-sur-Mer 10

Bayonne :
- *Œuvre des colonies sanitaires* : Bardos-Ciboure . . 88

Le Havre :
- *Cercle Havrais de la Ligue de l'Enseignement* : Buchy (Seine-Inférieure). 25

Brest :
- *Comité de vacances scolaires* : Huelgoat (Finistère). 18

Bar-le-Duc :
- *Ligue meusienne contre la tuberculose* : Xonrupt, Longemer, Retournemer. 107

Angers (Maine-et-Loire). 150

Limoges (Haute-Vienne) . . . . . »

Mirecourt (Vosges). . . . . »

Epinal, colonies dans les Vosges. 15

Nancy. 17

Besançon. 40

Grenoble :
- Bourg-d'Oisans. 14

Saint-Etienne :
- *Pasteur-Comte* (13 colonies) : Le Mazet, Montfaucon, Tence, Le Chambon, Saint-Jeures, Saint-Agrève, Les Vastres, Fontmourette, Montbuzat, Araules, Freycenet, Devesset, colonie Jacquard, Le Lizieu. 1.831
- *Œuvre catholique*. 150

Saint-Chamond. 120

Montpellier. 150

Romans (Drôme). 50

Mazamet (Tarn). 60

Montauban. 10

Albi. 20

Annonay 110

Clermont-Ferrand. 17

Valence :
- Saint-Apollinaire-de-Rias. 94

Toulouse :
- Luchon.
- Salies-du-Salat (Petits Toulousains)

} 232

Alais :
- Petits Lozerots. 65

A reporter 3.896

Report 3.896

Avignon :
- Colonies dans la Haute-Loire 20

Belfort (Ballon d'Alsace) 6

Rennes :
- Saint-Michel-sur-Mer
- Saint-Benoist, près Cancale

} 28

Carmaux :
- Lacaune (Tarn).
- Saint-André-de-Valborgne

} 18

La Grand-Combe, Lamelouze 18

Lavaur (Tarn). 6

Firminy. 150

Vienne (Isère). 100

La Ricamarie 50

Villars (Loire). 20

Givors (Rhône) 25

Saint-Priest (Loire) 25

Rive-de-Gier 100

Montélimar. 25

Montbéliard 21

Tarbes montagne d'Ossau. 37

Saint-Quentin 55

Nantes 250

Fontainebleau. . . . . »

Nîmes :
- Colonies dans la Haute-Loire.
- Colonies dans l'Ardèche

} 300

Castres 50

Agen :
- *Œuvres des Petits Agenais*. 91

Lyon :
- *Œuvre Pasteur-Puyroche* :
  - Dans la Haute-Loire 150
  - Au Mont-d'Or. 43
- *La solidarité du IIe arrondissement* :
  - A Montrottier. 180
- *Comités Catholiques* :
  - Verrières (Loire) . . . 100
  - Douvaine (Haute-Savoie) . . . 50
  - Domessin (Savoie). . . . 33
  - Larajasse (Loire) . . . 40
  - Saint-Jean-Soleymieux (Loire). . . . 90
  - Largentière (Rhône). . . . 30
  - Saint-Just-en-Chevalet (Loire) }
  - Saint-Didier-sur-Rochefort (Loire) } 45
  - Marlhes (Loire) . . . 50

  } 438

Nombre d'enfants. . . . 6.100

scolaires. Notre visée, toute différente, est purement d'hygiène préventive : nous désirons enlever des écoliers étiolés au méphitisme ambiant de la grande ville, au confinement, à l'oisiveté, à l'ennui qui sévissent sur eux, de préférence à cette époque de l'année où d'autres enfants plus favorisés de la fortune s'échappent et vont, au loin, faire provision de gaieté, de liberté et de santé. »

***

L'énumération de toutes les colonies de vacances qui existent actuellement serait trop longue pour que je l'entreprenne. J'ai eu surtout l'intention de montrer par quels moyens différents on arrive à atteindre le but poursuivi. La carte que je publie a été établie par M. le professeur Landouzy et M. Sersiron, lors du Congrès de la Tuberculose, en 1905, et montre d'un coup d'œil le développement des Colonies de vacances dont le nombre et l'importance n'ont fait qu'augmenter ces dernières années.

Dans l'armement antituberculeux, pour employer l'expression si pittoresque et si juste de notre Maître, la colonie de vacances tient le rôle d'une place forte de premier ordre. A ce titre, le médecin doit donc particulièrement s'intéresser à cette œuvre si bienfaisante.

Sous un autre rapport, nous devons encore soutenir de toutes nos forces et par tous les moyens cette belle institution. Mieux que personne, nous connaissons les milieux ouvriers, nous pénétrons dans les intérieurs pauvres des quartiers populeux, nous saisissons l'état mental de cette partie si intéressante de la population des villes. Si tant de tares s'accumulent dans ces milieux, la faute principale en est à la manière dont les ouvriers sont obligés de vivre : *mens sana in corpore sano*, dit le vieil adage. Mais pour qu'à l'âge adulte l'homme soit vigoureux, il importe que son enfance soit entourée de soins. La conséquence de cette idée est donc de mettre les enfants pauvres dans des conditions hygiéniques bonnes. Ce devait donc être un principe proclamé et appliqué que tout enfant des villes a droit à un ou deux mois de campagne par an. Si je puis aller jusqu'au bout de ma pensée, j'ajouterai même que, s'il y a une sélection à faire, par suite du manque de fonds, ce ne sont ni les malades ni même les chétifs qui doivent être placés en tête de ligne, mais bien les plus sains et les plus robustes. A quand la prime à la santé, à la force, à la vigueur?

Le moyen de réaliser tout ce bien paraît difficile à première vue; l'éternelle question se pose : il faut de l'argent. Il est un moyen d'en trouver, et, soit dans le corps médical lui-même, soit dans notre clientèle, nous pourrions l'indiquer facilement. Puis-je me permettre d'inspirer à chaque propagandiste de l'œuvre nouvelle le raisonnement suivant :

Chacun de nous demande à être protégé; pour être à l'abri de l'étranger, il faut une armée; pour avoir cette armée, il faut des soldats. Tous ceux qui n'ayant pas d'enfants ne contribuent pas à la protection commune *doivent* une compensation au moins égale au coût du nombre de 3 enfants. Que chacun calcule la somme ainsi dépensée par an dans son milieu social. Que celui qui n'a pas d'enfant ou d'autre charge analogue s'estime moralement *obligé* de payer cette somme à des œuvres diverses dont les colonies de vacances, s'il ne veut être regardé comme un parasite de la Société. Cette dernière œuvre sera vite riche; les petits pauvres pourront respirer l'air qui leur est dû et la nation en sera d'autant plus forte, d'autant plus belle, d'autant plus grande.

F. Jayle.

FILTRE MÉTALLIQUE
A INTERSTICES RÉGULIERS ET ULTRAMICROSCOPIQUES

Le filtre nouveau que le journal *La Nature* vient de décrire, après une communication du professeur Dastre à l'Académie des Sciences, présente un caractère fort original : son élément essentiel est, en effet, une simple spirale de nickel enroulée autour d'un cylindre percé de trous qui contient le liquide à filtrer. Ses inventeurs affirment que ce système donne d'excellents résultats; en fait, il repose sur une étude approfondie du mécanisme de la filtration.

***

En quoi consiste la filtration? A éliminer les fines particules et les microorganismes que peut contenir un liquide. Les divers procédés de filtrage ont, sur la stérilisation par la chaleur, la grande supériorité de ne point altérer les liquides. Mais les

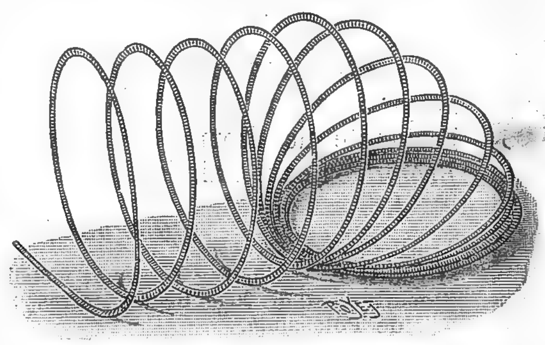


Figure 1. — La spirale qui forme l'élément filtrant du filtre Gobbi.

dispositifs empiriques utilisés encore actuellement pour les opérations de filtrage présentent divers inconvénients assez graves. Ainsi, les pores d'un filtre usuel ont des dimensions très irrégulières, même si l'on considère ceux en porcelaine, dont le type est le filtre Chamberland. Leur structure n'est jamais bien

homogène et la vie d'un filtre d'un type donné est chose très variable d'un exemplaire à un autre. On se sert également de matières végétales : tissus, laines, agglomérés, scories, etc. Les tissus, spécialement, demandent des montages et des démontages longs et délicats, se déchirent souvent; le lavage en est difficile et ne peut être fait qu'après démontage; ils finissent toujours par être le siège de fermentations ou oxydations qui communiquent aux liquides des goûts caractéristiques.

Les appareils ainsi constitués s'obstruent rapidement et doivent être souvent remplacés. Deux ingénieurs, MM. E. Gobbi et E.-H. Taine, qui s'occupaient de l'étude des appareils à filtration pour l'hygiène et l'industrie, se sont demandé s'il ne serait pas possible de rendre la filtration plus sûre, plus facile et moins coûteuse.



Figure 2. — Coupe très grossie montrant 2 spires A, A', superposées et les interstices filtrants.

Le problème se posait ainsi :

Employer des matières autres que les matières poreuses, soit minérales, soit végétales. Choisir des matières inaltérables, résistantes et d'un prix de revient permettant la construction économique de ces appareils. Disposer l'ensemble d'un appareil de manière à le mettre par un simple lavage et sans aucun démontage en état de parfait fonctionnement. Enfin lui assurer une longue durée. Ce problème semble résolu par MM. Gobbi et Taine de la façon suivante :

Entre les infiniment petits qui constituent un liquide (nous voulons parler de ses molécules) et les microorganismes infiniment petits, de toute nature, qui s'y trouvent en suspension, il y a des différences volumétriques considérables.

Prenons comme exemple deux corps imperméables et supposons que nous puissions façonner à chacun d'eux une surface parfaitement plane; il est hors de doute qu'une fois que nous aurons mis en contact

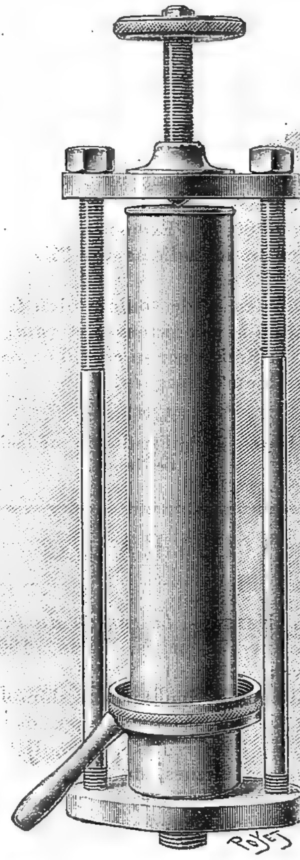


Figure 3.

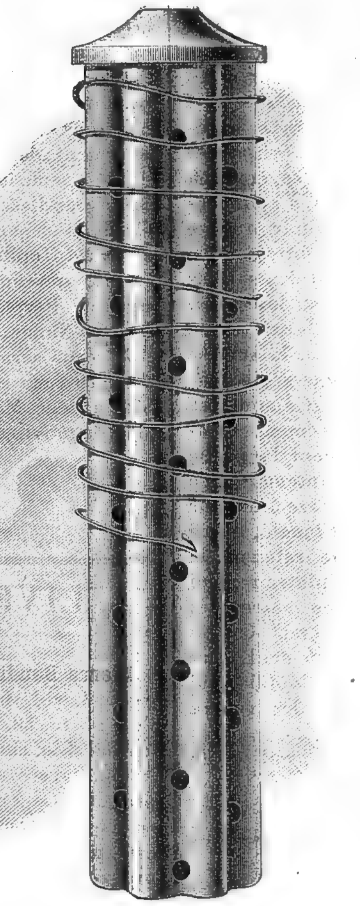


Figure 4.

Figure 3. — *Le filtre Gobbi, prêt à être mis en service.* Le cylindre, qui semble parfaitement uni sur la figure, est formé par les spires fortement serrées les unes contre les autres dont les interstices seuls laissent suinter l'eau comme dans un filtre à bougie.

Figure 4. — *Le cylindre supportant la spire filtrante.* L'eau sort par les trous et, ne pouvant s'échapper par les cannelures fermées hermétiquement à leur base, est obligée de traverser les interstices microscopiques de la spire métallique qui, en se serrant, constitue le cylindre extérieur de la figure 2.

ces deux surfaces, elles seront à ce point de contact aussi imperméables que dans le reste de leur masse. Le procédé de Gobbi et Taine consiste à disjoindre, mais de distances extrêmement minimes, ces deux surfaces, et, dans l'interstice ainsi créé, à faire circuler le gaz ou le liquide à purifier ; l'éloignement sera juste assez grand pour laisser passer la molécule liquide, mais trop faible pour permettre aux particules vivantes ou autres de passer avec le liquide.

On a construit d'abord un appareil très simple se prêtant à l'étude expérimentale du principe : il était constitué par un disque en nickel pur creusé de manière à obtenir à sa périphérie une saillie circulaire. Cette saillie venait en contact avec un disque plan et était maintenue par une vis de pression. On faisait pénétrer le liquide à filtrer à travers l'interstice circulaire ainsi ménagé.

On aura une idée immédiate de l'efficacité du filtre lorsqu'on saura qu'il clarifie une solution d'encre de Chine à 2/1000 ; aucun filtre en matière poreuse ou autre ne retient les globules colloïdaux de cette solution aqueuse.

MM. Gobbi et Taine, devant ce premier résultat satisfaisant, ont perfectionné leur procédé, et, après quelques expériences, ils se sont arrêtés au dispositif suivant, qui paraissait devoir satisfaire à tous les *desiderata* de régularité dans le débit et de perfection dans la stérilisation.

Prenant un fil en nickel pur, de

section ronde, ils lui donnent une section rectangulaire en le faisant passer entre les deux cylindres d'un laminoir dont le poli est poussé aussi loin que possible. On fait ensuite passer ce ruban dans un autre laminoir dont l'un des deux cylindres porte à sa surface, et suivant son axe, des rainures angulaires distantes de 2 millimètres les unes des autres et d'une profondeur de 5 micromillimètres environ.

La pression à laquelle sont soumis les cylindres déforme le métal du ruban et l'oblige à venir prendre la forme des rainures du cylindre; on obtient ainsi un ruban de longueur indéterminée ayant des saillies angulaires d'un seul côté et sur toute sa longueur. On comprend que, si l'on superpose deux de ces rubans en appuyant les saillies de l'un sur la surface plane de l'autre (fig. 4), on obtiendra une série d'interstices ayant la hauteur des saillies. Ce sont ces minuscules intervalles, tous rigoureusement identiques les uns aux autres, qui constituent la partie opérante du filtre. Il ne reste plus maintenant qu'à enrouler le ruban ainsi préparé, de manière à obtenir un cylindre qui s'enfilera sur un tube cannelé, fermé d'un côté par un chapeau métallique retenant la spire; de l'autre côté est disposé un plateau muni d'une vis de serrage qui comprime les spires les unes contre les autres et assure leur contact. On est arrivé, avec ce dispositif, à retenir non seulement les microbes, mais aussi les anilines colloïdales qui servent à teindre ces microbes afin de les rendre visibles au microscope.

Ce filtre est extrêmement ingénieux, nul doute qu'il ne soit appelé à un grand avenir.

P. D.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans le numéro de *La Presse Médicale* du 14 Juillet dernier, p. 559, aux « Nouvelles », il est dit que la Clinique orthopédique de la Faculté de médecine de Bordeaux est le premier enseignement officiel de l'Orthopédie créé en France. Or, cet enseignement, avec toute l'organisation matérielle nécessaire, a été créé à la Faculté de médecine de Nancy dès 1897, par conséquent il y a *12 ans*.

Confiée à M. Frœlich, agrégé et chargé de cours par fondation de l'Université de Nancy, la Clinique d'Orthopédie et de Chirurgie infantile fonctionne régulièrement depuis et avec le plus grand succès. Son développement progressif a successivement nécessité des agrandissements importants. Elle partage avec la Clinique de médecine infantile deux pavillons spéciaux à l'Hôpital civil. Des vues photographiques du service ont figuré, en 1900, à l'Exposition universelle de Paris, et figurent actuellement à l'Exposition de Nancy.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire connaître ma rectification à vos lecteurs, et veuillez bien agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments bien distingués.

A. Gross,
Doyen de la Faculté de médecine de Nancy.

LIVRES NOUVEAUX

Pierre Baudin et L. Nass. — *La rançon du Progrès.* 1 vol. in-12 de xv-276 pages. Paris, 1909. Prix : 3 fr. 50. (F. Juven, éditeur.)

Anarchie, antipatriotisme, antimilitarisme, dépopulation, accroissement de la criminalité et de la prostitution, d'un côté; tuberculose, alcoolisme, surmenage sous toutes ses formes, de l'autre, telle est, pour MM. Baudin et L. Nass, la rançon du progrès. Dans le livre très documenté qu'ils viennent d'écrire, les faits qui se rapportent aux questions ci-dessus énumérées sont admirablement étudiés, parfaitement coordonnés et très finement analysés. Ce qu'on ne saurait trop admirer, c'est la façon vivante et alerte dont cette matière, ardue et maintes fois interprétée, est présentée au lecteur. C'est certainement une des meilleures et des plus intéressantes études qui aient été publiées sur ce chapitre de pathologie sociale.

R. R.

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE

Sommaire du n° 7.

Mémoires :

Kelsch. — Le choléra, examen critique de son épidémiologie et de sa pathogénie (*suite et fin*).

Revue générale :

E. Sacquépée. — Les intoxications alimentaires.

Revue des Congrès.

Augustin Rey. — VIIe Conférence internationale contre la tuberculose à Philadelphie et Congrès international de la tuberculose à Washington en 1908.

Société de médecine publique et de génie sanitaire.

Séance du 23 Juin.

Chronique du génie sanitaire. — Informations.

***

ANNALES DE DERMATOLOGIE ET DE SYPHILIGRAPHIE

Sommaire du n° 7.

Travaux originaux :

P. Ravaut et Pinoy. — Sur une nouvelle forme de discomycose cutanée.

G. B. Dalla Favera. — Sur l'état actuel des trichophyties de la province de Parme (Italie).

R. Sabouraud. — De la radiothérapie des teignes; des critiques qu'on lui a faites; des accidents qu'elle peut causer et des moyens de les prévenir.

Recueil de faits :

G. Rouvière. — Sclérémie des adultes avec lésions du cuir chevelu et intégrité des cheveux.

Revue de dermatologie.

Variétés :

Anecdotes sur les maladies vénériennes dans la haute société française au xviie siècle.

Fiches bibliographiques.

NOUVELLES

XVI° Congrès international des sciences médicales, à Budapest (29 Août-4 Septembre 1909). — De la très intéressante conférence qui a eu lieu au petit amphithéâtre de la Faculté de médecine, pour les congressistes, et où M. Hugues Le Roux, M. de Fontenay, le professeur Landouzy et M. le Dr Blondel ont pris successivement la parole, nous détachons les renseignements suivants relatifs au Congrès :

Les fêtes données pendant la durée du Congrès ont été déterminées par le Comité ainsi qu'il suit : Samedi 28. Soirée de bienvenue. — Dimanche 29. Séance d'ouverture. — Lundi 30. Soirée chez le président du Conseil. — Mardi 31. Soirée donnée par le Comité des Dames. — Mercredi 1er. Soirée à la Cour. — Jeudi 2. Soirée donnée par les présidents de sections. — Vendredi 3. Soirée offerte par la Ville.

M. le professeur Landouzy, président du Comité français, attachant, à juste titre, une grande importance à la réunion de samedi, pour la « prise de contact, » a recommandé que les arrivées se fissent à Budapest la veille au soir ou au moins dans l'après-midi, le train direct partant de Paris le vendredi n'arrivant à Budapest le samedi soir qu'à 11 h. 1/2. Dans ce cas, coucher à Vienne la veille ou prévenir à l'hôtel qu'on arrivera un jour d'avance.

M. le Dr Blondel a annoncé que dans les journées du 27 et du 28, à l'arrivée des trains venant de Vienne, un agent portant les couleurs françaises se tiendrait sur le quai de la gare à la disposition de nos nationaux pour tous renseignements.

Une permanence sera installée pendant la durée du Congrès au Consulat général de France. Les congressistes y trouveront un personnel spécial chargé de leur fournir des renseignements sur la ville et sur le Congrès. Ils y trouveront la liste générale des congressistes, avec leur adresse à Budapest, pourront y faire adresser leurs lettres, etc. Un insigne spécial, gravé à leur intention par le grand artiste hongrois T. Szirmaï, leur sera remis.

Pour les voyages, M. Blondel a donné les indications suivantes :

Trois jours *au moins* avant le départ, adresser au chef de la gare de départ la feuille blanche qu'ont reçue tous les congressistes avec leur dossier, et y formuler la demande d'un billet à demi-tarif. Celui-ci sera délivré au congressiste *à la gare*, le jour du départ pour Paris, au Bureau des correspondances de la gare de l'Est, contre présentation de la carte spéciale *rose* (pour les chemins de fer français) envoyée par le Congrès.

On peut rentrer en France par une autre gare frontière et même par un autre réseau qu'au départ.

La demande devra donc indiquer soigneusement la gare et le trajet de retour, le même billet devant servir pour les deux trajets, même s'ils ont lieu par des réseaux différents.

Entre la frontière française et la frontière hongroise (Marchegg), il n'y a aucune réduction. Faire préparer entre ces deux points, par une agence, un billet circulaire à itinéraire au gré du voyageur (qui peut comporter des classes différentes en France et à l'étranger, à volonté).

Pour les congressistes qui continueront ensuite leur voyage au delà de Budapest, faire préparer un grand circulaire, de la frontière française à la frontière française (pouvant à la rigueur ramener à une gare différente de celle de la sortie, le circulaire étant artificiellement fermé par des coupons de raccordement de 3e classe), en négligeant la réduction sur le petit parcours Marchegg-Budapest (peu importante) et les réductions sur les pays voisins, qui ne sont valables que pour des aller et retour [sauf le transit par la Roumanie].

Les congressistes qui se rendent en Turquie devront se munir à l'avance d'un passeport, qu'ils réclameront à la Préfecture de police (quai des Orfèvres), en se munissant d'une pièce d'identité demandée spécialement au commissariat de leur quartier (un permis de chasse ou un coupe-file peuvent en tenir lieu). Faire viser ensuite ce passeport au consulat turc, à Paris, 53, avenue Bosquet. (Les employés de la Préfecture se chargent de cette formalité moyennant une petite rétribution.) Le passeport est valable pour les dames accompagnant un congressiste, si mention en est faite, mais non pour leurs enfants *mâles*, qui doivent avoir chacun un passeport particulier.

N. B. — A partir de maintenant, envoyer les dernières adhésions, les cotisations et les demandes de logement directement à Budapest, le secrétariat du Comité français ne pouvant plus se charger de les transmettre avec certitude d'avoir les réponses en temps utile. (Secrétaire général : Pr. von Grosz, Esterhazy Utcza 7, Budapest VIII. Bureau des voyages et logements, 1 Vigado Tèr, Budapest IV.)

École du service de santé militaire. — Liste par ordre alphabétique des candidats admis à subir les épreuves orales d'admissibilité du concours d'admission à l'Ecole du service de santé militaire en 1909 : MM. Alinat, Anglade, Arène, Arlabosse, Armand, Astié, Attané, Aublant, Avinier.

Baichère, de Balestrier, Bardon, Bassargette, Bastide, Bergès (Jean-Joseph), Bernard (Gabriel-Auguste-Ernest), Bertrand (Louis-Camille-Georges), Bertrand (Marie-Auguste-Julien-Patrice), Billant, Birbis, Bobillier, Bouchet, Bourgeois, Boutin, Bravet, Brémond (Gaston-Marie-Jérôme), Bresson, Brissac, Broqua.

Cambon, Camors, Carabin, Carro, Chaumet, Clément, Coffiney, Collet, Colmez, Combaud, Constant, Convers, Corroy, Costédoat, Coudray, Courty, Cousinié.

Dano, Debord, Delaye, Dessagne, Dhérissart, Dillenséger, Dionnet, Donard, Dreyfuss, Dubus, Ducluzaux, Duffau, Dumas, Dumousseau.

Eyssériс.

Fauré, Février, Filippetti, Fossé, Fouin, Fouqué, Frahier.

Gaffiero, Gaignoux, Galan, Garçot, Garnier, Gasme, Gay, Gélibert, Gensollen, Géraudie, Giguet, Giraudel, Godard, Grand, Grimal, Guggenbühl, Guyot.

Hassenforder, Hassler, Haton, Hébrard, Hollier.

Jeannoël, Jeannot (René-Eugène-François), Jouvelet, Jughon.

Kesseler, Krouch.

Laban, Labessant, Laborde, Labro, Lacronique, Lamaison, Lasmartres, Lavie, Leguay, Lenoir, Lesbre, L'Homel, Lhoste, Lhuissier, Loiseau, Lortholary.

Maignial, Maillet, Maire, Marchal, Massonnaud, Mauguière, Melnotte, Membrey, Michot, Minvielle, Moins, Moreau, Monteux, Mosnier.

Naudin, Nénon.

Pambet, Paoli, Parouty, Pelissier, Perrier, Petit (Frédéric-Joseph-Jean-Marie), Petit (Paul-Alfred-Joseph), Philippe, Platet, Plouquet, Plontz, Pontoiseau, Poujol, Pourquier, Prunet.

Queheille, Quignon.

Rainaut (Eugène-Jean-Séraphin-Marius), Rambault, Ramu, Raynaud (Edouard-François-Marius-Antoine), Retrouvey, Ricbourg, Rivet, Robin, Romain, Romey, Roshen, Rossignot, Rossinès, Rousset, Roy, Ruffin.

Salle (Robert), Sallès (Lucien-Alexandre-Barthélemy), Saltet de Sablet d'Estières, Sautel, Singer, Sorrel, Stefani, Streessel.

Tapie, Tardy, Thibault.

Verit, de Vernejoul, Vidal, Villain, Vincent, Vinson, Voillequin.

Warin, Welsch.

Les candidats auront à se rendre à la date fixée pour les épreuves orales dans la ville qu'ils ont choisie au moment de leur inscription.

Par modification aux dispositions de l'instruction ministérielle du 5 Mars 1909, la liste par ordre de préférence des corps de troupe où désirent servir ceux des candidats admis à subir les épreuves définitives qui n'auront pas accompli leur service militaire devra comprendre les régiments de cavalerie désignés pour l'Ecole spéciale

militaire et les régiments d'artillerie désignés pour l'Ecole polytechnique par le décret du 23 Juin 1909 (*Journal officiel* du 26 Juin 1909), mais à l'exclusion des régiments tenant garnison dans le lieu de résidence de la famille des intéressés, sauf pour ceux qui seraient mariés (art. 2 du décret). Le lieu de résidence de la famille devra être indiqué sur ladite liste qui doit être remise au président.

Bureau d'hygiène. — La vacance de directeur du bureau d'hygiène de la station thermale du Mont-Dore (Puy-de-Dôme) est déclarée ouverte dans les conditions résultant de l'arrêté du maire en date du 22 Décembre 1907. Le traitement alloué est fixé à 1.000 francs.

Les candidats ont un délai de 20 jours expirant le *19 Août 1909*, pour adresser au ministre de l'Intérieur leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés Les candidats peuvent, en outre, demander à être entendus par la Commission du Conseil supérieur d'hygiène.

Hôpitaux de Lyon. — Un concours pour la nomination de pharmaciens adjoints des hôpitaux de Lyon sera ouvert le 28 Octobre 1909.

Les candidats devront : 1° Se faire inscrire à l'Administration centrale des hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56; le registre d'inscriptions sera clos le samedi, 25 Septembre, à 11 heures du matin; 2° Déposer leur acte de naissance et un certificat de bonne vie et mœurs, délivré récemment par le maire de leur résidence; 3° Justifier de 4 inscriptions de scolarité; 4° Justifier de 3 ans de stage effectif et du certificat de l'examen de validation; 5° Déposer la liste, signée par eux, de toutes les pharmacies dans lesquelles ils ont travaillé, avant, pendant ou après leur stage, l'Administration se réservant de recueillir des informations avant de dresser la liste définitive des candidats admis au concours; 6° Déposer un certificat médical constatant qu'ils ont été récemment vaccinés ou qu'ils ont eu la variole.

Les candidats seront avisés de leur admission au concours, directement, par l'Administration, le samedi 23 Octobre, au plus tard.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Amélie-les-Bains, de M. A. Dennery, médecin aide-major de 1re classe.

CONCOURS

Ecole vétérinaire d'Alfort. — Un concours est ouvert à l'Ecole vétérinaire d'Alfort le 8 Novembre 1909, pour la nomination d'un chef de travaux attaché à la chaire d'embryologie, histologie normale et anatomie pathologique.

Le programme de ce concours se distribue au ministère de l'Agriculture (bureau des écoles et services vétérinaires) et dans chacune des trois écoles d'Alfort, de Lyon et Toulouse.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr.; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr.; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements.*

S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

A louer, ch.-lieu canton important, gare, proche La Baule et le Pouliguen, maison vaste, très agréable, grand jardin, cour, remise, écurie, précédemment occupée par docteur décédé et non remplacé. Conviendrait à docteur assuré de trouver bonne clientèle. Actuellement, un seul docteur. Chiffre assuré, 8 à 10.000 francs, pouvant être augmenté. — S'adresser à Me Bourbousson, notaire à Herbignac (Loire-Inférieure).

Association d'enseignement médical professionnel (Cours de vacances). — L'Association organise, chaque année, deux séries de cours de vacances. Dans ces cours de revision et de perfectionnement, les médecins praticiens et les étudiants trouveront les éléments essentiellement pratiques des méthodes cliniques et thérapeutiques spéciales aux principales branches de la médecine et de la chirurgie. Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (quinzaine de Pâques), l'autre à la fin des grandes vacances (deux dernières semaines de Septembre).

La prochaine série aura lieu du lundi 20 Septembre 1909 au samedi 2 Octobre avec le programme suivant :

Dr Audistère. — Etude clinique des maladies du cœur et du poumon.

Dr Barbarin. — Clinique chirurgicale des maladies infantiles. Orthopédie pratique (appareils, gymnastique).

Dr Dubrisay. — Présentations et positions. Hémorragies. Infection. Opérations et manœuvres obstétricales.

Dr Caboche ou Menier. — Examen, diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille.

Dr Leredde. — Méthodes générales, clinique et physique, de traitement des dermatoses et de la syphilis.

Dr de Font Réaulx. — Méthodes de diagnostic et de traitement des principales affections oculaires.

Dr Pasteau. — Séméiologie des urines. Urétrites. Cystites. Affections du rein. Les différents cathétérismes.

Dr Roy. — Anatomie et pathologie dentaire.

Dr d'Herbécourt. — Examen, diagnostic et traitement des affections gynécologiques.

Dr Cazin. — Chirurgie générale. Fractures, autoplasties, hernies, appendicite, etc.

S'inscrire : 1° Par correspondance auprès du Dr Barbarin, 186, faubourg Saint-Honoré; 2° le lundi 20 Septembre, de 8 heures à 9 heures, aux Sociétés Savantes, où seront distribuées les cartes d'admission aux cours.

Le droit d'inscription est de 25 francs pour chaque cours qui comprendra de 9 à 12 leçons. Tous les cours commenceront le lundi 20 Septembre aux heures indiquées, et seront terminés le samedi 2 Octobre.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr Barbarin, 186, faubourg Saint-Honoré. Envoi du programme détaillé sur demande.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

LES MÉDECINS ET LA LOI

Des hygiénistes, et non des moindres, s'étonnent de l'échec de la loi portant obligation de la déclaration des maladies contagieuses: ils s'indignent de voir les médecins ne pas plus s'inquiéter de la loi que si elle n'existait pas.

***

Cette indignation contre les médecins part d'un bon naturel, mais elle me semble quelque peu injuste. Notre beau pays de France n'est-il pas la terre classique des constitutions éphémères et des lois inappliquées? Chef d'Etat, ministres, magistrats, simples citoyens, tous, à l'envi, violent la loi. Pourquoi crier haro sur le médecin?

Il existe dans le Code un immense arsenal de lois tombées en *désuétude*. Qu'est-ce que la désuétude? Sinon la conspiration silencieuse par laquelle, sans secousse et sans éclat, tout le monde s'entend pour ignorer une loi mauvaise ou simplement gênante.

Le monsieur qui marcherait dans la vie le Code à la main et exigerait l'application de toutes les lois recevrait de la magistrature et de la

police un singulier accueil. On aurait bientôt mis sous clef cet extravagant gêneur.

Les amnisties périodiques, qui sont la monnaie courante dont l'État récompense ses électeurs, sont-elles autre chose que des violations déguisées de la loi, une façon de supprimer les rigueurs des textes législatifs?

Quand applique-t-on, quand a-t-on appliqué l'article du Code qui prescrit d'apporter le nouveau-né dans les 3 jours à l'officier de l'état civil?

En 1894, le Gouvernement français, s'appuyant sur le vote d'une Commission sénatoriale, envoya des instructions aux inspecteurs du travail pour leur recommander de ne pas tenir la main strictement à l'application de la loi sur le travail des femmes et des enfants[1]. N'est-ce pas violer la loi?

Il y a une loi qui défend le duel, et on a pu voir dernièrement un ministre se battre en duel.

Il y a une loi qui punit le meurtre. Combien de fois n'a-t-on pas vu un homme tuer une femme dans un accès de rut, avouer le meurtre et être déclaré *non coupable* par le jury; il suffit aux jurés d'un mensonge, aujourd'hui traditionnel, pour que la loi soit violée impunément.

Comme introduction à un projet récent sur l' « l'obligation scolaire », on lit ces aveux significatifs : « Aux Commissions scolaires, la loi avait confié le soin de prévenir et de réprimer les manquements à l'obligation scolaire... Presque partout, les Commissions scolaires n'ont pas rempli leur tâche. C'est à peine si elles ont pu se constituer dans 14.000 communes sur 36.000. Là où elles existent, au moins théoriquement, elles ont cessé en fait de fonctionner. »

On pourrait multiplier ces exemples.

1. JEAN CRUET. — « La vie du droit et l'impuissance des lois ». *Bibliothèque de philosophie scientifique*, Paris, E. Flammarion, éditeur.

Il est très facile de faire des lois, on en fait actuellement beaucoup, à jet continu pour ainsi dire; il devient de plus en plus difficile de les faire exécuter dans les pays à suffrage universel. On connaît le mot de Lamartine : « Tout Français est citoyen, tout citoyen est électeur, tout électeur est souverain. » Ce souverain, qui croit participer indirectement par ses mandataires à la confection des lois, regarde volontiers que désobéir à une loi, c'est une manière de la modifier sans formalités. Violer la loi tout seul, c'est un délit; à 1.000, une émeute; à 100.000, une révolution légitime; aussi personne n'a plus le respect fétichiste de la loi.

On nous dit : dans la société moderne, tout le monde a, sans conteste, le droit de critiquer la loi, de chercher à la faire modifier, mais personne n'a le droit de désobéir à la loi tant qu'elle existe. Idée bien peu pratique et bien peu psychologique que de demander à un individu d'observer scrupuleusement une loi au moment même où il la déclare radicalement mauvaise.

Le glaive de la loi est, en France, singulièrement émoussé. Une loi n'est viable de nos jours que si elle correspond à l'opinion générale. Une loi qui n'est pas acceptée d'avance par les mœurs est exposée à une défaite certaine. Comme le dit J. Cruet, il faut, pour que l'action législative soit féconde, qu'elle soit, en quelque sorte, portée par l'élan des volontés particulières; la puissance d'une loi n'est forte que de la discipline volontaire des citoyens. En France, nous avons perdu le sens de la discipline.

***

Du reste, il n'est pas mauvais qu'il en soit ainsi : beaucoup d'anarchie, c'est le désordre et l'impuissance; un peu d'anarchie, c'est le progrès. Le respect absolu des lois admises est la négation du progrès. Cruet le dit avec raison : si les lois avaient été servilement respectées dans leur texte et dans leur esprit, la *société moderne n'existerait pas*.

Le *droit de grève* et le *droit de syndicat*, doubles éléments de la liberté ouvrière, ont commencé par être des délits.

Le *prêt à intérêts*, instrument nécessaire du progrès commercial, a été anathématisé par les lois. Le *jeu de bourse*, la spéculation ont été interdits jusqu'en 1885 par le Code pénal. Les *assurances sur la vie* ont été considérées comme contraires à la justice. Les *sociétés anonymes par actions* ont été longtemps en butte aux persécutions légales. La vie financière et la vie économique des nations contemporaines serait impossible si nos pères avaient respecté les règles établies; de même que nul progrès scientifique ne se serait produit si nous avions considéré comme des dogmes l'enseignement de nos maîtres.

En cette décadence de l'autorité, quel recours reste à la Science pour imposer ses légitimes, ses *nécessaires* revendications? une seule, la *persuasion*. En ce qui concerne les maladies contagieuses, que l'on trouve, que l'on organise une technique simple, pratique, de désinfection, tout le monde s'empressera de désinfecter ses malades. La peur de la contagion saura vaincre la paresse. On obéira à la loi; il est vrai qu'il n'y aura alors guère besoin de loi.

On l'a dit à la tribune de l'Académie de médecine, je ne crains point de le répéter, car c'est un exemple typique : l'asepsie chirurgicale, née du génie de Pasteur, s'est imposée comme une loi impérative à la conscience de tous les médecins; pour cela, il n'y eut besoin ni de textes législatifs ni de gendarmes, la force persuasive de la Vérité a suffi.

En matière de progrès scientifique comme en matière de progrès moral, l'emploi de la contrainte est une erreur de méthode.

P. DESFOSSES.

VARIÉTÉS

La nature du sol et la conformation du visage.

Chacun sait que les hommes du Nord vivant au milieu des brumes sont de tempérament apathique et lourds d'aspect, alors que ceux des pays du soleil sont de naturel vif et pétillant. Mais, jusqu'ici, personne ne s'était avisé que l'influence du milieu pouvait s'exercer plus profondément et que, suivant la nature du sol, non seulement le caractère de l'individu, mais encore son appareil squelettique, sa configuration pouvaient se trouver modifiés.

Ainsi en est-il, pourtant, à ce que viennent récemment de montrer MM. Baroux et L. Sergeant en étudiant comparativement les individus, hommes et animaux, de pays flamand et de pays picard.

En Flandre, où le pays est plat, le sol imperméable et l'atmosphère humide, la figure humaine prend des caractères spéciaux. Le nez est volumineux, à narines béantes; les sinus maxillaires et frontaux sont petits, correspondant à une face et à un front plat avec des pommettes non saillantes. Les cheveux sont fins, l'oreille oblique, aux lignes très simples et les yeux gris au regard perdu dans le lointain.

Si nous prenons l'homme de Picardie, qui vit dans un pays de collines au sol très perméable et dans une atmosphère sèche, nous constatons qu'il possède un nez petit, à racines étroites, un front bombé et des pommettes saillantes, ce qui indique des sinus étendus. Les cheveux sont rudes, l'oreille est droite et de forme tourmentée et les yeux enfin sont gris, petits et vifs.

Ces traits si divers, comme le font fort à propos remarquer MM. Baroux et Sergeant, sont bien en rapport direct avec les caractères particuliers du sol. Ils répondent en particulier à merveille à l'état hygrométrique de chacun des deux pays. En raison de l'étroitesse de ses narines, qui entretiennent ses fosses nasales en un constant état d'humidité, — circonstance très favorable en un climat de sécheresse marquée, — le Picard transplanté dans les Flandres y contracte continuellement des coryzas, et, consécutivement, des angines.

Réciproquement, le Flamand venant en Picardie est sujet aux maux de gorge, ses sinus réduits et son nez, largement ouvert, ne pouvant fournir une quantité suffisante de vapeur d'eau pour relever l'état hygrométrique de l'air inspiré.

Il n'est pas jusqu'aux animaux, chiens, moutons, etc., chez qui l'on ne puisse faire des remarques analogues. GEORGES VITOUX.

LIVRES NOUVEAUX

M. Bourcart et F. Cautru. — *Le Ventre*. Tome II : *L'Estomac et l'Intestin*. 1 vol. de 335 p. avec 81 fig. Prix : 12 fr. (KUNDIG, éditeur à Genève, et FÉLIX ALCAN, éditeur à Paris.)

Les auteurs, qui ont déjà publié un premier volume qui avait trait au rein, viennent de publier le second, dont l'estomac et l'intestin font les frais. Ce nouveau volume comprend rien moins que 17 chapitres. Les trois premiers ont trait à un aperçu anatomo-topographique des organes de la digestion, à la physiologie de cette fonction, au chimisme gastrique et à la physiologie de l'action du massage. Dans le chapitre IV sont étudiés les troubles cardio-vasculaires chez les dyspeptiques et la dyspepsie chez les malades atteints de lésions cardiaques vasculaires. La lecture de toutes ces pages est des plus intéressantes et des plus suggestives, et de nombreuses figures cherchent à élucider le texte.

Dans les chapitres suivants sont passés en revue les diverses affections ou les divers symptômes tributaires du massage. Je ne ferai que mentionner les chapitres classiques qui ont trait à la constipation, à la diarrhée, à l'entéroptose, à l'entérite muco-membraneuse; mais on ne peut pas ne pas mettre en vedette l'idée qui est préconisée de pratiquer, en cas d'appendicite et en cas de vomissements incoercibles de la grossesse, les massages du ventre, et en particulier le massage vibratoire ou sismothérapie. Le chapitre consacré au massage vibratoire manuel dans les appendicites comprend 36 pages avec des observations, des tracés; malgré le plaidoyer éloquent des auteurs, je ne reste pas convaincu qu'en présence d'une crise appendiculaire, la vibration soit supérieure, soit à la vessie de glace, soit surtout au bistouri. Quant à ce qui est des vomissements incoercibles de la grossesse et du mal de mer, il ne doit pas y avoir grand inconvénient à essayer des manipulations diverses sur l'abdomen.

La lecture de ce volume intéressera tous ceux qui s'occupent de la thérapeutique si difficile des affections gastro-intestinales chroniques.

F. JAYLE.

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

SOMMAIRE du numéro de Juillet-Août.

Mémoires originaux :

Edmond Cornu. — Un aliéniste précurseur.

Chaslin et A. Collin. — Délire de persécution et de grandeur mystique avec hallucinations visuelles chez un débile.

Serge Soukhanoff. — Sur la cyclothymie et la psychasthénie et leurs rapports avec la neurasthénie.

Leitao da Cunha et Ulysse Vianna. — Contribution à la cytologie du liquide céphalo-rachidien dans les affections nerveuses et mentales.

Chatelain. — Débile homicide. Irresponsabilité. Demande de mise en liberté. Rejet après expertise médico-légale.

Société médico-psychologique.

Revue des journaux de médecine.

Bibliographie.

Association mutuelle des médecins aliénistes de France (Assemblée générale).

Variétés.

Correspondance. — A propos d'une brochure parue récemment et concernant la benzosulfure-para-aminophénylarsinate de soude, le Dr Balzer nous prie de dire qu'il n'est pour rien dans cette publication, ni dans l'exploitation de ce produit qu'il n'a étudié dans son service qu'au point de vue scientifique.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Légion d'honneur. — *Officiers.* — MM. Taloque, Sedan, médecins-majors de 1re classe de l'armée territoriale.

Chevaliers. — MM. Bousquet, Pascal, Quéré, médecins majors de 1re classe de l'armée territoriale; Bazot, Carlier, Gasser, Légerot, Rocher, médecins-majors de 2e classe de l'armée territoriale; Godard, médecin aides-major de 1re classe de l'armée territoriale.

Médaille d'honneur des épidémies. — *Médaille d'argent.* — MM. Salebert, médecin-major de 1re classe; Rault, médecin aide-major.

Monument Tillaux. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire du professeur Tillaux aura lieu le jeudi 7 Octobre prochain, à 10 heures très précises, à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, rue du Fer-à-Moulin, 17.

Corps de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes : Médecins-majors de 1re classe, M. Baur, passe à l'hôpital de Chambéry. M. Rouget passe aux salles militaires de l'hospice de Besançon. M. Delorme passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Saint-Mihiel. M. Knoll passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Clermont-Ferrand. M. Guillaume passe à l'hôpital de la Rochelle. M. Saltet passe au 78e rég. d'infanterie. M. Perrogon passe au 123e rég. d'infanterie. M. Martin passe au 121e rég. de même arme. M. Lalitte est maintenu aux salles militaires de l'hospice de Toul. M. Beigneux est nommé médecin chef de l'hôpital militaire de Dunkerque.

Médecins-majors de 2e classe. M. Masson passe au 119e rég. d'infanterie. M. Genod passe au 85e rég. d'infanterie. M. Ray passe au 4e rég. d'artillerie. M. Fournié passe au 6e rég. d'infanterie. M. Imbert passe au 19e rég. de dragons. M. Genevrier passe au 33e rég. d'infanterie. M. Spick passe au 3e bataillon de chasseurs à pied. M. de Gaulejac est nommé surveillant à l'Ecole du service de santé militaire. M. Ferron passe au 4e rég. de dragons. M. Bertrand passe au 3e rég. de hussards. M. Dautheville passe au 6e rég. de chasseurs à cheval. M. Jude est nommé surveillant à l'Ecole du service de santé militaire. M. Camichel passe au 24e rég. d'infanterie. M. Lair passe au 3e rég. de tirailleurs algériens. M. Damond est affecté aux salles militaires de l'hospice mixte de Limoges. M. Masure passe à l'Ecole militaire préparatoire d'infanterie de Rambouillet. M. Metzquer passe au 23e rég. d'infanterie. M. Gimazane passe au 37e rég. d'artillerie. M. Laplanche passe au 20e rég. de dragons. M. Beau passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Besançon.

Médecins aides-majors de 1re classe. M. Duval passe au 144e rég. d'infanterie. M. Gaïsset passe au 143e rég. d'infanterie. M. Bailly passe au 1er rég. étranger. M. Meslin passe au 24e rég. d'artillerie. M. Potier passe au 1er rég. d'artillerie. M. Sarda passe aux hôpitaux de la division d'Oran. M. Badie passe au 10e rég. de dragons. M. Cavarroc passe aux hôpitaux de la division d'Alger. M. Miorcec passe au 70e rég.. d'infanterie. M. Vignon passe aux hôpitaux de la division de Constantine. M. Rollin passe à la compagnie saharienne du Touat.

Médecin aide-major de 2e classe. M. Ferron passe au 34e rég. d'infanterie. M. Blanc passe au 30e rég. d'artillerie.

Service de santé de la marine. — Est désigné pour embarquer sur *le Borda* (Ecole navale), à Brest, M. le médecin principal Denis, du port de Brest.

— MM. les médecins de 1re classe Chapuis, du port de Brest, en service à l'hôpital de Sidi-Abdallah, et Boy (J.), du port de Lorient, embarqué à la 4e flottille de torpilleurs de la Méditerranée à Alger, sont autorisés à permuter de poste pour convenances personnelles.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : En Indo-Chine, MM. les médecins aides-majors de 1re classe Chamontin, Gaillaud et Fistié.

Au Tonkin, MM. Blain, médecin aide-major de 1re classe; Clapier, médecin aide-major de 2e classe.

En Afrique occidentale, MM. Le Ray, médecin-major de 1re classe; Rivière, Basque, médecins aides-majors de 2e classe.

A la Côte d'Ivoire, MM. les médecins-majors de 2e classe Ecochard et Dagorn.

Au Gabon, MM. Vallet, médecin-major de 2e classe, et Dufougéré, médecin aide-major de 1re classe.

A Madagascar, MM. Martel, médecin-major de 1re classe; Brachet, Pujol, médecins-majors de 2e classe; Nénon, Dauvergne et Euvrard, médecins aides-majors de 2e classe.

A la Guyane, M. le médecin-major de 1re classe Jourdran.

En France, MM. Bonin, Lairac, Huot, Boullet, Logerais, Touin, médecins-majors de 1re classe; Andrieux, Trautmann, Rul, Vaillant, Geniès, Faucherand, Mongie, médecins-majors de 2e classe; Lasserre, Koun, Besse, Gauthier, Duliscouët, de Schaken, Bodiou, Cunaud, médecins aides-majors de 1re classe.

— Sont nommés dans la réserve du corps de santé des troupes coloniales : Au grade de médecin-major de 1re classe, M. Castagné, médecin-major de 1re classe retraité. Au grade de médecin aide-major de 1re classe, M. Pistre, médecin aide-major de 1re classe démissionnaire.

Ecoles annexes de médecine navale. — Les jeunes gens désireux de suivre les cours des Ecoles annexes doivent justifier qu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Etre Français ou naturalisé Français ;

2° Avoir eu au 1er Janvier 1909 : *a*) pour la ligne médicale, vingt-deux ans au plus ; *b*) pour la ligne pharmaceutique, vingt et un ans au plus, à moins que l'étudiant ne justifie déjà d'une année de stage officinal.

Les limites d'âge ci-dessus sont reculées d'un an pour les candidats ayant accompli leur service militaire. Les postulants devront en outre n'être pas susceptibles d'être appelés sous les drapeaux au mois d'Octobre 1909;

3° Avoir été vacciné avec succès ou avoir eu la petite vérole;

4° Etre robuste, bien constitué, et n'être atteint d'aucune maladie ou infirmité susceptible de rendre inapte au service militaire;

5° *a*) Pour la ligne médicale : être pourvu du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou de tout autre baccalauréat ou certificat permettant, aux termes des règlements universitaires en vigueur, de faire les études médicales, et du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles ;

b) Pour la ligne pharmaceutique : être en possession d'un diplôme de bachelier.

Les pièces à produire à l'appui de la demande (qui doit indiquer le lieu de résidence du candidat) pour être admis à suivre les cours des Ecoles annexes sont les suivantes :

1° L'acte de naissance du candidat, dûment légalisé ;

2° Un certificat du maire de la localité habitée par la famille, constatant que le candidat est Français ou naturalisé Français;

3° Un certificat d'un médecin de la marine ou de l'armée de terre constatant que le candidat est robuste, bien constitué et qu'il n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité susceptible de le rendre impropre au service militaire;

4° Les diplômes ou certificats mentionnés ci-dessus. Les candidats doivent produire leurs diplômes ou, s'ils n'ont pas été délivrés, les certificats provisoires; les copies même certifiées de ces pièces ne sont pas admises à en tenir lieu. Exceptionnellement, les candidats peuvent être inscrits provisoirement dans une Ecole annexe sans produire l'un des diplômes, s'ils remplissent toutes les autres conditions réglementaires; mais leur admission

définitive ne peut être prononcée que s'ils justifient avant le 30 Novembre de la possession du diplôme manquant;

5° Un certificat de bonne vie et mœurs;

6° Le consentement des parents si le candidat est mineur.

Les pièces mentionnées ci-dessus doivent être adressées au préfet maritime du port où se trouve l'Ecole annexe choisie par le candidat, entre le 1er et le 15 Octobre.

Le préfet maritime statue sur les demandes, après avis du directeur du service de santé, et arrête la liste des candidats admis à suivre les cours. Il avise les intéressés de leur admission et de la date à laquelle ils devront rejoindre le port.

Les élèves des Ecoles annexes s'entretiennent à leurs frais; ils logent et prennent leurs repas en ville et ne portent pas d'uniforme.

Ces élèves acquittent les frais des quatre premières inscriptions.

Les élèves ayant subi un premier concours d'admission à l'Ecole de Bordeaux, sans succès, pourront être autorisés par le préfet maritime, sur la proposition du directeur de leur Ecole, à redoubler une année d'études, s'ils réunissent d'ailleurs les conditions d'âge et d'aptitude requises. Cette faveur ne pourra être accordée qu'une seule fois.

Cette disposition est de droit pour les élèves auxquels des circonstances graves auront occasionné une suspension forcée de travail pendant plus de deux mois.

VIe Congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie. — Ce Congrès se tiendra à Toulouse, du 22 au 27 Septembre 1910, sous la présidence de M. le professeur Kirmisson.

Les présidents de section seront : pour la pédiatrie, M. le professeur Kirmisson; pour la gynécologie, M. le professeur Hartmann; pour l'obstétrique, M. le professeur Rouvier (d'Alger).

Les demandes de renseignements devront être adressées au secrétaire général du Congrès, M. Audebert, 1, place Matabiau, à Toulouse.

Le Comité d'organisation a choisi les questions suivantes, qui feront l'objet d'un rapport au Congrès :

Formes aiguës curables de la tuberculose pulmonaire chez l'enfant. — Rapporteur : M. Aviragnet.

Eczéma des nourrissons. — Rapporteur : M. Rogaz.

Ostéomyélite vertébrale. — Rapporteur : M. Grisel.

Sténose pylorique des nourrissons. — Rapporteurs : MM. Frédet et Guillemot.

Mégacôlon. — Rapporteur : M. Patel.

Tumeurs solides de l'ovaire. — Rapporteur : M. Mériel.

Rapports de la lithiase biliaire avec la grossesse et l'accouchement. — Rapporteur : M. Audebert.

Pathogénie et traitement des vomissements graves de la grossesse. — Rapporteur : M. Fieux.

CONCOURS

Internat. — Le concours pour les prix à décerner aux élèves externes en médecine (année 1909-1910), et la nomination aux places d'élève interne en médecine vacantes le 1er Mai 1910, aura lieu le lundi 20 Décembre 1909, à midi précis.

Les élèves sont admis à se faire inscrire à l'Administration centrale, 3, avenue Victoria, bureau du personnel médical, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 3 heures, depuis le mardi 2 Novembre jusqu'au mardi 30 du même mois inclusivement.

Un avis ultérieur indiquera le lieu où les candidats devront se réunir pour la première épreuve. Seront seuls admis dans la salle où aura lieu la composition écrite, les candidats porteurs du bulletin spécial délivré par l'Administration et constatant leur inscription au concours. Un numéro d'ordre qui leur sera remis à l'entrée déterminera la place qu'ils devront occuper pour rédiger leur composition.

La lecture des compositions ainsi que l'épreuve orale auront lieu dans la salle des concours de l'Administration, rue des Saints-Pères, 49.

Ecole principale du service de santé de la marine. — *Liste, par ordre alphabétique et par centre d'examen, des candidats à l'école principale du service de santé de la marine à Bordeaux reconnus admissibles aux épreuves orales à la suite des examens écrits (année 1909) :*

Brest. — MM. Allègre, Barbin, Belley, Bouillet, Cabouat, Cariou, Carlerré, Chabiron, Durieux, Gélébart, Gouriou, Le Cuziat, Le Gallen, Lemagourou, Martin, Martin, Nicouleau, Petel, Portmann, Pruche, Roussel, Singer, Tritschler, Vogel, Waquet.

Rochefort. — MM. Bonrepaux, Bordes, Capéran, Carton, Chauvin, Commes, Crozat, Darleguy, Fayolle, Fiderlay, Gautron, Girard, Hollier, Lachaume, Lhuerre, Marliangeas, Martin, Mercier, Micheau, Morin, Nayrolles, Pichot, Puel, Raynaud, Savignac, Tenot, Viéron, Vrignaud.

Toulon. — MM. Ambiel, Armand, Astié, Augé, Bastide, Boudet, Buffon, Chataignon, Chevreau, Dejean, Delfini, Eggimann, Gasne, Gorjux, Héritier, Jaffiero, Jouvelet, Labessant, Monteux, Négrié, Nivière, Pons, Raynaut, Ricou, Santarelli, Schwebel, Stéfani, Stilling.

Les épreuves orales commenceront le jeudi 12 Août 1909, à Rochefort, à 8 heures du matin.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

NÉCESSITÉ D'ADOPTER UN MODÈLE UNIFORME DE FICHES PHARMACOLOGIQUES POUR SPÉCIALITÉS, MÉDICAMENTS NOUVEAUX, ETC.

La manière dont les produits pharmaceutiques sont présentés aux médecins varie pour chacun d'eux; je ne veux pas parler ici du caractère plus ou moins scientifique des réclames [1], mais de leur *forme*. Tel fabricant ne laisse pas se passer un mois sans envoyer une liasse de brochures; tel autre envoie peu de papiers et beaucoup d'échantillons à étiquettes souvent confuses; certaines spécialités se font annoncer plus ou moins discrètement dans les Sociétés savantes dont elles envoient le compte rendu; d'autres préfèrent la publicité des périodiques ou en font même imprimer de spéciaux, etc., etc. Bref, nous recevons des monceaux de documents *de toutes tailles et de toutes épaisseurs; il est pratiquement impossible de*

1. M. PERRIN. — « De la présentation des spécialités pharmaceutiques aux médecins ». *Province médicale*, 1909, 27 Février, n° 9, p. 92.

bien classer ces documents, fût-ce même par ordre alphabétique : la fiche, grande comme une carte de visite, se perdra entre une thèse et un journal de grand format. Et si le médecin retrouve enfin au bon moment le document cherché, il aura peine souvent, si ce document est un volume ou un vaste tract, à y trouver le renseignement précis qu'il cherche, forme médicamenteuse, principe actif exact, dose usuelle, mode d'administration, prix de l'unité, etc. Ce sont cependant des choses *qu'il faut connaître* quand on prescrit, si on veut prescrire exactement une spécialité ou un médicament nouveau.

Je n'ai pas à établir ici le pourquoi du flot montant des spécialités; je me bornerai à faire remarquer qu'il est des cas dans lesquels Galien lui-même, s'il renaissait au XXe siècle, prescrirait une spécialité au lieu d'écrire une splendide formule magistrale. Quoi qu'on puisse en penser et malgré les abus, il faut reconnaître que la spécialité est devenue *un fait*; elle coexiste et coexistera toujours désormais avec les préparations officinales.

Ceci posé, comment pourrait-on arriver à un mode de classement *pratique* des documents utiles?

***

Les bibliophiles et bibliographes, gens à l'esprit ordonné et méthodique, ont accompli depuis une dizaine d'années un progrès considérable dans leur manière de classer les documents. Tous les Instituts bibliographiques ont adopté *un modèle uniforme et international de fiches*, un format type. Ces fiches, dites de l'Institut bibliographique de Bruxelles (ou encore de Zurich), doivent avoir *une consistance assez ferme* et présenter *une largeur de 125 millimètres et une hauteur de 75 millimètres*. Par cette adoption d'une dimension uniforme dans les différents pays, les Instituts bibliographiques peuvent échanger entre eux des fiches, ou en communiquer à leurs correspondants, sans qu'aucun format discordant ne vienne encombrer les fichiers et sans que personne ait besoin de recopier avant de la classer une fiche qu'il a reçue [1].

Pourquoi la publicité pharmaceutique ne suivrait-elle pas cet exemple? Pourquoi, sans renoncer, quand ils en ont envie, à l'envoi de thèses, nouveaux n'enverraient-ils pas aux médecins, *pour chaque produit, une fiche établie d'après un principe convenu?*

Voici comment, à mon avis, une fiche pharmacologique devrait être faite :

Dimension-type de la fiche bibliographique internationale (125 × 75 millimètres);

Modèle de fiche pour produit médicamenteux (recto).

DIGITALINE MARTIN

Alcaloïde cristallisé de la digitale, conforme au Codex de 1908.
Toni-cardiaque.

Granules à 1/10e de milligramme (roses); l'étui de 50 granules : 3 fr. 50.
Granules à 1/4 de milligramme (blancs); l'étui de 50 granules : 3 fr. 50.
Sirop dosé à 1/4 de milligramme par cuillerée à bouche; le flacon de 250 centimètres cubes : 5 francs.
Ampoules dosées à 1/10e de milligramme par centimètre cube; la boîte de 10 ampoules de 1 centimètre cube : 4 francs.
Solution titrée au 1000e (L gouttes ou 1 gramme = 1 milligramme de digitaline) vendue aux pharmaciens seulement; le flacon de 50 grammes : 3 fr. 50.

Doses moyennes variables suivant indications classiques.

Doses maxima : Trois dixièmes de milligramme en une fois, un milligramme par jour (Codex).

TOXIQUE

de catalogues ou de brochures, les pharmaciens et préparateurs de spécialités ou de médicaments

En haut, en grandes capitales, le nom du produit; au-dessous, en caractères ordinaires, sa constitution chimique et ses principales propriétés physiologiques.

Puis, en italiques, les formes pharmacologiques bien distinctement indiquées, avec (en caractères ordinaires) la posologie de chacune, la contenance de l'unité et le prix au public (ou au pharmacien quand la substance ne peut être vendue au public directement);

1. Voir l'article : « Classification des fiches ». *Revue scientifique*, 1896, I, 251; — H. Thil. « Technique bibliographique dans les sciences médicales ». *Thèse de médecine*, Paris, 1900.

Les fiches analytiques de l'Institut Marcel Baudoin ont 105 × 208 millimètres; ce format serait trop considérable pour l'usage que je propose; il est, d'ailleurs, beaucoup moins répandu que le format 75 × 125 millimètres.

Au-dessous, en petite égyptienne, les doses usuelles.

Enfin, pour terminer le recto de la fiche, en petites capitales, une des mentions « toxique », « prudence » ou « usage externe », suivant les cas.

Le modèle ci-dessus rend compte de ce que pourrait être le texte du recto de la fiche; j'ai pris un exemple assez complexe, avec un nom supposé et des prix quelconques.

Au verso, la fiche contiendrait les renseignements d'importance secondaire moins ou peu intéressants pour les médecins : adresse du fabricant, références scientifiques ou bibliographiques, indications accessoires, etc.

La *couleur de la fiche* pourrait être *blanche* pour les produits destinés à l'usage interne et *rouge* pour ceux destinés à l'usage externe.

Les fiches étant ainsi établies par les fabricants, ils joindraient une fiche à chaque envoi ou se borneraient à envoyer une fiche. *Il serait facile aux médecins de classer ces fiches et d'y retrouver, le cas échéant, le renseignement précis dont ils ont besoin.*

A côté de ces fiches brièvement descriptives de produits médicamenteux, les *stations thermales et climatériques* pourraient avoir les leurs (de couleur *verte*, par exemple).

Je donne ci-dessus le modèle de ce que devrait être le recto d'une fiche de sanatorium : le *nom de la localité* y occupe, on le voit, la même place que le nom du médicament; les renseignements sont limités à la nature des maladies traitées, au genre de soins donnés, aux conditions de séjour (pension et suppléments, etc.). *Au verso*, on trouverait la description des localités, les moyens d'accès, les références, etc.

Pour les *villes d'eaux*, les renseignements donnés seraient analogues, avec cette seule différence pour certaines d'entre elles qu'elles pourraient avoir à la fois une fiche globale mentionnant toutes les sources et des fiches plus détaillées spéciales aux diverses sources quand elles ont des propriétés différentes.

MAURICE PERRIN (de Nancy).

Modèle de fiche pour station thermale ou climatérique (recto).

LAY-SAINT-CHRISTOPHE (près Nancy, Meurthe-et-Moselle).

Sanatorium pour tuberculeux des deux sexes à partir de 15 ans, 40 lits.

Cure d'air et de repos (séjour minimum exigé : trois mois).

Altitude : 300 mètres.

Prix de pension y compris les soins.	3 francs : chambres des 2e et 3e étages (communes, départements, sociétés). 5 francs : chambres des 2e et 3e étages (particuliers). 7 francs : chambres du 1er étage.
Suppléments :	Désinfection (15 francs); médicaments.

MÉDECIN DIRECTEUR : Dr NILUS, à Lay-Saint-Christophe.

CORRESPONDANCE

A propos d'un article de notre collaborateur M. Perrin, de Nancy, nous recevons la lettre suivante :

Au retour d'une assez longue absence, nous trouvons l'intéressant article de M. Perrin (de Nancy) sur le *Secret professionnel des infirmiers militaires* (*La Presse Médicale* du 30 Juin 1909). Etant mis personnellement en cause, nous répondons simplement :

Notre chronique du 28 Octobre 1908 rendait compte d'une discussion soulevée à la *Société de médecine militaire française*. Citant « sans référence bibliographique » l'opinion de M. Perrin, il ne pouvait être question que de l'un des orateurs ayant pris part au débat. D'ailleurs, M. Perrin (de Nancy) ne se rallie-t-il pas à cette proposition émise par l'un des membres de la Société (M. Frilet), phrase par laquelle le rapporteur a cru devoir clôturer la question : « Nous devons nous efforcer, par tous les moyens, de faire pénétrer dans notre clientèle militaire le respect du secret médical. Il y va de l'honneur et de l'intérêt de notre profession. Il y a là pour nous, médecins d'armée, une leçon publique et quotidienne de dignité et de correction à donner. »

Dr MAURICE CHAMPEAUX,
Médecin-major de 2e classe
au 8e hussards.

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

Ibogaïne, Ouabaïne, Yohimbine.

On confond souvent l'ibogaïne avec l'ouabaïne ou la yohimbine, dont les propriétés sont complètement différentes. L'ouabaïne, extrêmement toxique, a été expérimentée contre l'asthme et la coqueluche. L'yohimbine est un aphrodisiaque.

L'ibogaïne, tirée de l'iboga du Congo, est peu toxique. C'est un médicament névrosthénique, et en même temps toni-cardiaque et excitant de la nutrition. On la prescrit sous forme de dragées Nyrdahl, à base d'ibogaïne (formule du Dr Landrin), 2 à 6 par jour.

Indications : neurasthénie, atonies nerveuses et musculaires, surmenage, convalescences, dilatation du cœur, etc.

DYSPEPSIE - GOUTTE - RHUMATISME

Traités par la

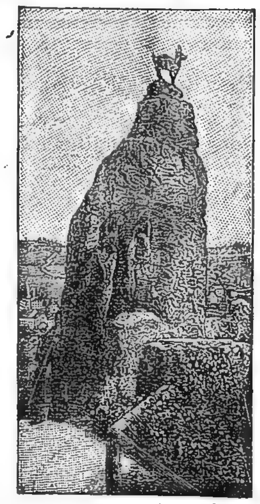
POUDRE KUTNOW

C'est un fait bien connu que le Rhumatisme et la Goutte sont dus à la présence ou à l'excès d'acide urique dans l'économie.

Les médicaments qui ne servent qu'à purger ne sauraient ni guérir du Rhumatisme, ni apporter aucun soulagement aux angoisses de la dyspepsie; l'organisme est déjà affaibli, et l'on sait très bien qu'un tel traitement ne sert qu'à affaiblir davantage.

Il nous faut donc employer un remède qui élimine d'une façon efficace les poisons, cause de la maladie, et en même temps qui ait une action vivifiante sur l'organisme.

La Poudre Kutnow répond exactement à ces desiderata.



MARQUE DÉPOSÉE

QUELQUES ATTESTATIONS

Le *Medical Journal d'Edimbourg*, dit :

« La Poudre Kutnow est une excellente préparation que nous pouvons recommander hautement. »

Le *Medical Times and Hospital Gazette* dit :

« C'est une préparation efficace, agréable au goût et d'une grande valeur thérapeutique, particulièrement dans les troubles du foie et de l'estomac. »

Le *Lancet*, de Londres, dit :

« Notre analyse confirme la présence des propriétés thérapeutiques du sulfate de soude, de potassium, du carbonate de chaux, du lithium et du strontium. »

SE TROUVE DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

ÉCHANTILLONS envoyés gratis AUX MEDECINS

Veuillez remplir CE COUPON

et l'adresser à MM. S. KUTNOW & Co, Ltd.
41, Farringdon Road, Londres, E. C.

Docteur ....

Adresse ....

« *P. M.* »

ÉCHANTILLONS envoyés gratis AUX MÉDECINS

Seuls propriétaires : S. KUTNOW & C° Ltd, 41, Farringdon Road, Londres, E. C. — Dépositaires-Propriétaires aux Etats-Unis : KUTNOW BROTHERS, 853, Broadway, New-York City.

ALEXINE

Granulé d'ACIDE PHOSPHORIQUE entièrement libre.

DOSE : Un à deux bouchons-mesure à chaque repas dans un demi-verre d'eau. — Enfants : réduire de moitié.

Laboratoire CHATELAIN, 15, rue de Paris, à **Puteaux** (Seine)

L'**ALEXINE** seule réalise la véritable Phosphorisation thérapeutique.

Elle est bien supérieure au Phosphore organique, Glycérophosphates, etc.

L'**ALEXINE** permet d'appliquer d'une façon intégrale et intensive la **Méthode de Joulie**.

L'**ALEXINE** est le spécifique de la **Diathèse neuro-arthritique** et de ses conséquences (*Neurasthénie, Anémie, Tuberculose, Diabète, Artériosclérose, Rhumatismes*, etc.)

IODALOSE GALBRUN

IODE PHYSIOLOGIQUE, SOLUBLE, ASSIMILABLE

L'IODALOSE EST LA SEULE SOLUTION TITRÉE DU PEPTONIODE

Première Combinaison directe et entièrement stable de l'*Iode* avec la *Peptone*

DÉCOUVERTE EN 1896 PAR E. GALBRUN, DOCTEUR EN PHARMACIE

(Communication au XIII[e] Congrès International, Paris 1900).

Remplace Iode et Iodures dans toutes leurs applications

SANS IODISME

Arthritisme, Goutte, Rhumatisme, Artériosclérose, Maladies du Cœur et des Vaisseaux, Asthme, Emphysème, Lymphatisme, Scrofule, Affections Glandulaires, Rachitisme, Goître, Fibrome, Syphilis, Obésité.

Vingt gouttes IODALOSE *agissent comme un gramme Iodure alcalin.*

DOSES MOYENNES : Cinq à vingt gouttes pour les Enfants, dix à cinquante gouttes pour les Adultes.

DEMANDER BROCHURE sur l'IODOTHÉRAPIE PHYSIOLOGIQUE PAR LE PEPTONIODE.

LABORATOIRE GALBRUN, 18, Rue Oberkampf, PARIS.

CRISTAUX CALCULEUX



Colique Néphrétique. Colique Hépatique. Goutte

ANTICALCULOSE CHEVREUX

Le plus puissant des agents thérapeutiques modernes contre la **Goutte** et les **Etats goutteux**, grâce à son action élective sur l'acide urique et les urates qu'il élimine rapidement par **dissolution** et par **transformation Hydrolytique**, en urée, glycocolle et allantoïne.

INDICATIONS :

GOUTTE, GRAVELLE
RHUMATISMES GOUTTEUX
CALCULS du FOIE, des REINS et de la VESSIE
LITHIASES Biliaire, Rénale et Vésicale.

FORMES PHARMACEUTIQUES ET DOSES :

Capsules : 12 à 24 par jour.
Elixir et Granulé : 3 à 6 cuil. à soupe par jour

DÉPOT GÉNÉRAL

Littérature et Echantillons, s'adresser à

L'ANTICALCULOSE CHEVREUX
1, Place du Louvre, PARIS

DÉTAIL :

Toutes les Pharmacies.

PRIX :

6 francs.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (professeur : M. Dieulafoy). — *Cours de technique clinique et application des méthodes de laboratoire au diagnostic clinique.* — Un cours de vacances, commençant le 20 Septembre 1909, aura lieu à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, sous la direction de M. le professeur Dieulafoy, le matin de 10 heures à midi et l'après-midi de 2 heures à 4 heures.

Ce cours aura pour programme : 1° Les méthodes d'investigation cliniques applicables à l'examen des malades; 2° l'exposé des principaux procédés de laboratoire (recherche de microbes, examen du sang, des urines, des fèces, des sérosités, etc.), applicables au diagnostic; 3° les principales indications et les principales techniques thérapeutiques.

Ce cours comprendra 24 leçons et sera fait en 2 semaines.

Les élèves seront exercés individuellement aux travaux de laboratoire.

L'enseignement, essentiellement pratique, sera fait par MM. René Gaultier et M. Nathan, chef de clinique. A. Leplay et O. Crouzon, chefs de laboratoire; Bonnier, Déhu et Lacaille, assistants.

Programme du cours. — Lundi 20 Septembre. — Matin. M. Le Play. Examen clinique du sang : anémies, polyglobulies, leucocytose et leucémie. Cytodiagnostic. — Soir. M. Le Play. Technique de l'examen bactériologique du sang : culture du sang.

Mardi 21 Septembre. — Matin. M. Bonnier. Technique de l'examen du nez, du pharynx et du larynx. — Soir. M. Nathan. Examen clinique du poumon et de la plèvre : indication et technique de la thoracentèse.

Mercredi 22 Septembre. — Matin. M. M. Nathan. Diagnostic clinique précoce de la tuberculose. Indications thérapeutiques. — Soir. M. O. Crouzon. Diagnostic de la tuberculose par les procédés de laboratoire : recherche du bacille de Koch dans les crachats et les liquides pathologiques; inoculation aux animaux. Tuberculine.

Jeudi 23 Septembre. — Matin. M. René Gaultier. Séméiologie clinique de l'estomac. Examen du chimisme gastrique. Thérapeutique fonctionnelle des dyspepsies. — Soir. M. Nathan. Syndromes surrénaux thyroïdiens, hypophysaires et polyglandulaires. Principes d'opothérapie.

Vendredi 24 Septembre. Matin. M. Bonnier. Technique de l'examen de l'oreille. Vertige : équilibre. — Soir. M. Le Play. Diagnostic et traitement de la fièvre typhoïde. Les sérodiagnostics.

Samedi 25 Septembre. — Matin. M. O. Crouzon. Examen clinique du système nerveux (motilité, sensibilité réflexes); étude d'un hémiplégique, d'un tabétique. (Présentation de malades.) — Soir. M. O. Crouzon. Examen clinique du système nerveux (langage, état mental : étude d'un aphasique, d'un paralytique général. Ponction lombaire : cytodiagnostic et bactérioscopie du liquide céphalorachidien.)

Lundi 27 Septembre. — Matin. M. René Gaultier. Technique de l'examen clinique du cœur. Asystolie. Son traitement. Méthodes d'exploration clinique des vaisseaux (sphygmographe et sphygmomanomètre). La médication hypotensive. — Soir. M. A. Le Play. Diagnostic bactériologique des angines. Diphtérie et sérothérapie.

Mardi 28 Septembre. — Matin. M. René Gaultier. Séméiologie clinique et chimique de l'intestin : examen des fèces (méthode de coprologie clinique. Thérapeutique des affections intestinales). — Soir. M. René Gaultier. Séméiologie du foie et du pancréas : obstruction calculeuse du cholédoque et pancréatites. Séméiologie de la rate.

Mercredi 29 Septembre. — Matin. M. Le Play. Analyse bactériologique du pus : recherche du gonocoque, du pneumocoque, du bacille du chancre mou. Coloration des microbes; réaction de Gram. Technique des opsonines. — Soir. M. O. Crouzon. Diagnostic du tréponème pâle de Schaudinn, des trypanosomes, de l'hématozoaire du paludisme. Réaction de Wassermann.

Jeudi 30 Septembre. — Matin. M. M. Nathan. Examen clinique des urines; exploration rénale, urémie, indications de la saignée; déchloruration. — Soir. M. René Gaultier. Examen chimique des urines, ses applications à l'étude des maladies de la nutrition et des régimes alimentaires. Glycosurie et diabète.

Vendredi 1er Octobre. — Matin. M. Déhu : Traitement de la syphilis : la médication mercurielle. — Soir. M. Déhu. Recherche des stigmates de la syphilis acquise et héréditaire.

Samedi 2 Octobre. — Matin. M. Lacaille. Méthodes d'exploration des réactions électriques, leur application au diagnostic et au traitement. Réaction de dégénérescence. — Soir. M. Lacaille. Méthodes d'exploration radioscopique et radiographique. Radiothérapie.

Le droit à verser est de 100 francs.

NOUVELLES

Les eaux minérales et les accidentés du travail. — D'après un jugement récemment rendu par le juge de paix du XIVe arrondissement de Paris, les eaux minérales en bouteilles n'étant pas comprises dans le tarif Dubief ne peuvent être prescrites à un accidenté du travail que s'il consent à les payer de ses propres deniers.

Voici les considérants de ce jugement intéressant :

« Attendu que, le 9 Novembre 1908, Y..., ouvrier au service de la Société anonyme des Bitumes et Asphaltes du Centre, a été victime d'un accident du travail, à l'occasion duquel il a reçu les soins de M. N...;

« Attendu qu'au cours du traitement M. N... a prescrit à Y... divers médicaments et l'emploi d'un certain nombre de bouteilles d'eau de Vichy (source des Célestins), qui ont été fournis, à concurrence, en totalité, de 74 fr. 15, par X..., pharmacien, l'eau de Vichy figurant, dans la facture, pour 21 francs;

« Attendu que, par exploit du 23 Février 1909, X... a fait citer la Société anonyme des Bitumes et Asphaltes du Centre en condamnation au paiement de ces fournitures;

« Attendu que la Société défenderesse, prétendant qu'en vertu de la loi du 9 Avril 1898 et du tarif Dubief, elle n'était pas obligée de supporter la portion de la facture afférente à la livraison des bouteilles d'eau de Vichy, a, de son côté, par autre exploit du 2 Mars, appelé M. N... en garantie, lequel a fait cause commune avec le demandeur, de manière que la contestation soit régulièrement engagée à tous égards;

« Attendu qu'il ne s'agit point au procès d'apprécier la valeur du traitement institué par M. N..., ni de révoquer en doute le fait matériel de la fourniture, par X... à Y..., des bouteilles d'eau de Vichy, mais, uniquement, de savoir si le coût de cette fourniture peut être réclamé à la Société défenderesse;

« Attendu qu'il est dit, en l'article 4 du 9 Avril 1898, ainsi qu'il est modifié par la loi du 21 Mars 1905, que « la victime peut toujours faire choix elle-même de... son « pharmacien, et que, dans ce cas, le chef d'entreprise « n'est tenu des frais pharmaceutiques que pour la « somme fixée par le juge de paix, conformément à un « tarif qui sera arrêté par le ministre du Commerce »;

« Attendu que cet arrêté, connu, en pratique, sous le nom de « tarif Dubief », a été rendu le 30 Septembre 1905; que, dans la nomenclature très détaillée qui s'y trouve, on ne voit mentionnée aucune eau minérale; qu'il suit de là que l'eau de Vichy, en particulier, est exclue des produits dont le paiement incombe au chef d'entreprise, et que, par voie de conséquence, il y a lieu de déduire de la facture de X... la somme de 21 francs afférente aux trente bouteilles d'eau de Vichy, qui y sont portées, d'où cette facture ramenée à 53 fr. 15;

« Par ces motifs, condamne la Société anonyme des

Bitumes et Asphaltes du Centre à payer à X... la somme de 53 fr. 15, et, faute d'offres réelles en temps voulu, les deux tiers des dépens; dit que le surplus des dépens sera à la charge de X... et de M. N... »

Corps de santé militaire. — Sont nommés dans le cadre des officiers de réserve ou de l'armée territoriale :

Au grade de médecin principal de 1re classe de réserve, MM. les médecins principaux de 1re classe de l'armée active retraités : Testevin, Monart.

Au grade de médecin principal de 2e classe de l'armée territoriale, M. le médecin principal de 2e classe de l'armée active retraité Perrin.

Au grade de médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale, MM. les médecins-majors de 1re classe de l'armée active retraités : Levêque, Pelletier.

Au grade de médecin-major de 2e classe de l'armée territoriale, MM. les médecins-majors de 2e classe de l'armée active retraités : Malbot-Pastureau et Thouzellier.

Au grade de médecin aide-major de 1re classe de réserve, MM. les médecins-aides-majors de 1re classe de l'armée active dont la démission a été acceptée : Mailhetard, Coze, Barthélemy, Duc.

Au grade de médecin aide-major de 2e classe de réserve, MM. les docteurs en médecine Dejean, Douriez, Papin, Desportes, Cailliau, Baudoin, Coutiloix, Daviot, Debuire, Bertrand, François, Berthaux, Trébet, Roche, Brassart, Caron, Thomson, Bordes, Ducuron-Tucot, Cesbron, Krantz, Graillon, Favier, Chèze, Giret, Dessirier, Laurent, Brisard, Clermont, Bressac, Testard, Pintaud, Brémond, Potilet, Hanouet de Klavel, Aiju, Faucher, Dequidt, Gonsolin, Muzac, Henry, Hersaut, Anger, Leroy, Tixier, Charbonneau, Roger, Ducatillon, Gosselin, Vennes, Verney, Gougerot, Parrical de Chammard, Ageorges, Etienne, Lelorrain, Combornac, Soalhat, Arrès, Salin, Hartmann, Dupont, Guiard, Céruti, Brunel, Girard, Colomer, Miquel-Maillé, Boucaut, Jourdin, Chérel, Houhaud, Pacaut, Sévaux, Guiraud, Brohan, Frédérici, Leseyeux, Chamois, Bricourt, Portalier, Logeay, Chataing, Gautier, Condomine, Panis, Cunnac, Réveilaud, Villerval, Oudot, Beauchamp, Goussol, Brothier, Balteaux, Trastour, Breillat, Jouteau, Cheylard, Perrot, Tramblin, Narbonne, Guibourg, Maleplate, Guérillon, Besson, Maillié, Bruneau, Dauthuile, Murel, Mouchet, Validire, Rivière, Colat, Delalaux, Résillot, Antoine, Delpech, Voillemot, Gardiès, Ravot, Vincent, Cahuzac, Parès, Quilichini, Astruc, Pouvreau, Maurer, Turlais, Couvral des Vergnes, Zellmeyer, Doumeng, Charron, Marsuid, Lapeyronie.

Au grade de médecin aide-major de 2e classe de l'armée territoriale, MM. les docteurs en médecine : Parmentier, du Pasquier, Duval.

— Sont arrêtées les mutations suivantes : Médecins principaux de 1re classe : M. Dziewonski est nommé directeur du service de santé du 8e corps d'armée; M. Laffille est nommé directeur du service de santé de la division d'Alger.

Médecin principal de 2e classe : M. Loup passe à l'hôpital de Versailles.

Médecins-majors de 1re classe : M. Goumy est nommé médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte du Mans; M. Pruvost est nommé médecin chef de l'hôpital de Saint-Omer; M. Huot passe au 15e rég. d'artillerie.

Médecins-majors de 2e classe : M. Capillery passe aux hôpitaux de la division d'occupation de Tunisie; M. Bonthoux passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Besançon; M. Delbru passe au 123e rég. d'artillerie; M. Perrot passe au 25e rég. d'artillerie; M. Roge passe au 2e escadron du train des équipages; M. Melnotte passe aux hôpitaux de la division d'occupation de Tunisie; M. Vennat passe au 29e bataillon de chasseurs à pied; M. Périé passe au 18e rég. de dragons; M. Fontagné passe à la direction du service de santé au 2e corps d'armée; M. Epaulard est maintenu aux hôpitaux de la division d'Alger (Casablanca); M. Van Merris passe au 21e rég. de dragons.

Médecins aides-majors de 1re classe: M. Chevrant passe au 30e rég. d'artillerie; M. Pheulpin passe au 11e rég. de chasseurs à cheval; M. Troude passe au 15e rég. d'artillerie; M. Mahaut passe au 94e rég. d'infanterie; M. Pernin passe au 91e rég. d'infanterie; M. Vuillemot passe aux hôpitaux de la division d'Alger; M. Geay passe au 46e rég. d'infanterie; M. Bertein passe au 85e rég. d'infanterie; M. Mangenot passe au 13e rég. de dragons; M. Toinon passe au 12e bataillon de chasseurs à pied.

Médecin aide-major de 2e classe: M. Thurel passe au 60e rég. d'infanterie.

CONCOURS

Inspection vétérinaire sanitaire. — Un concours pour l'admission, au fur et à mesure des vacances, à six emplois de vétérinaire sanitaire stagiaire à l'inspection vétérinaire sanitaire de Paris et du département de la Seine, aura lieu à la préfecture de police le 15 Novembre 1909.

Le registre d'inscription ouvert dès à présent, sera définitivement clos le 15 Octobre 1909, à 4 heures du soir.

Traitement annuel, 3.500 francs. Après deux années d'exercice, et, s'ils satisfont aux épreuves d'un nouvel examen, les vétérinaires stagiaires sont nommés vétérinaires sanitaires au traitement de 4.000 francs.

Tous renseignements concernant le programme et les conditions du concours seront fournis au secrétariat général (service du personnel).

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr.; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr.; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements.* S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. Mme Armand.

Docteur en médecine étranger, ayant un peu pratique chirurgicale, demande place dans une *Clinique chirurgicale.* Ecrire : Mme Rouillé, pour le Dr S. G., au Crotoy (Somme), 4, rue du Port.

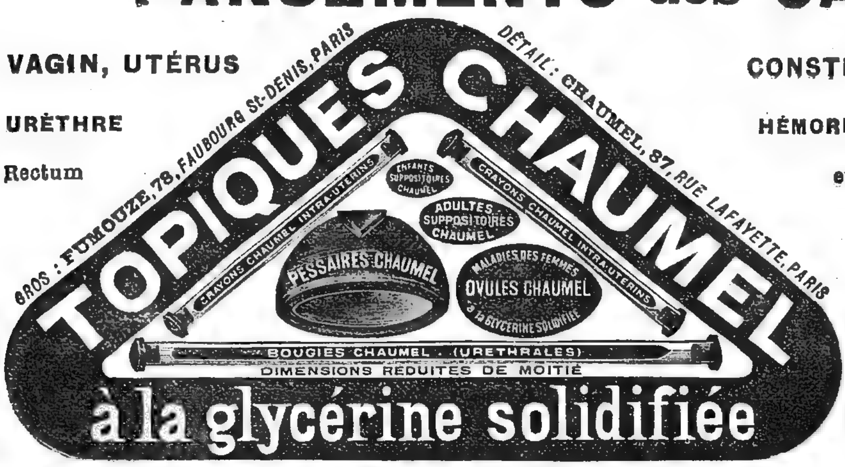
Veuve de médecin, connaissant très bien la tenue d'une maison, très active, habituée au monde, désirerait place dans *Maison de santé* ou dans *Clinique*; conviendrait comme directrice d'intérieur ou *secrétaire.* — *Références parfaites.* Ecrire : *P. M.*, 317.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.



PANSEMENTS des CAVITÉS NATURELLES





Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET C[ie], ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VI[e])

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LES « POUSSE-POUSSE »

Il y a quelques lustres, de passage à Durban, dans le Sud-Afrique, j'avais admiré la vigueur et l'endurance des cochers-traineurs de l'Afrique australe. Aux stations de voiture, dans les rues, remplaçant les rossinantes efflanquées de nos villes, on voit, attelés aux brancards des voitures

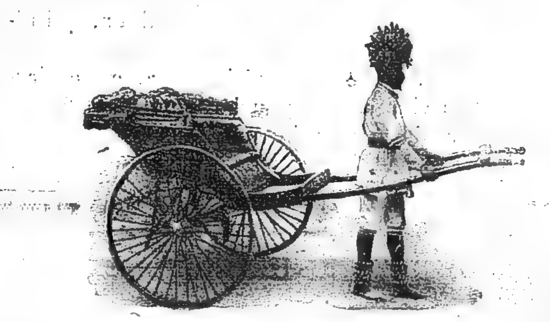


Figure 1. — *Pousse-pousse africain.*
Cocher-traineur de Durban. Pour se distinguer de ses rivaux, le boy s'est composé une coiffure avec des plantes grasses. (*La Nature.*)

de place, de superbes gaillards à peau brune capables de traîner rapidement leur cabriolet et leur client pendant 3 ou 4 heures sans prendre le temps de souffler.

Ces cochers-traîneurs sont d'ordinaire des Zoulous, une des plus belles races de l'Afrique. Pour attirer le client, ils piaffent dans les brancards et se transforment en enseigne vivante.

L'un se coiffera de cornes de bœuf domestique ou de cornes de buffle, auxquelles il gardera leur couleur naturelle (blanche ou noire), ou qu'il badigeonnera, au contraire, d'une couleur plus voyante, s'il ne pousse pas le luxe jusqu'à les faire dorer ou argenter.

L'autre accordera la préférence à une touffe de plumes d'autruche ou à une gerbe de plumes. Il en est qui se coifferont de cornes d'antilope, ou qui se contenteront d'une brassée de rubans multicolores, à l'ancienne mode de nos conscrits. Enfin, certains portent leur choix sur des plantes grasses, qui leur composent des casques végétaux du plus étrange aspect.

Le boy complète son enseigne en variant le reste du costume. Il en est qui s'accrochent dans le dos des ailes d'oiseaux, symbole de vitesse, comme les cornes de bœuf sont des symboles de force et d'endurance, ou encore des ailes de papillon en papier de couleur. Les uns gardent leurs jambes nues, tandis que d'autres se les peignent de façon à simuler des bas unis ou à jour. Une mode fort en honneur parmi les robustes boys de Durban consiste à porter au-dessus des chevilles plusieurs rangées de coquillages remplis de petits cailloux, qui résonnent gaiement à chaque pas.

Le cocher-traîneur, le *rickshaman*, gagne largement sa vie; sur ses pourboires, il peut facilement et rapidement acheter quelques femmes et quelques vaches, les unes pour garder les autres, et il se retire dans son village, au bout de 3 ou 4 ans, pour vivre de la vie agriculturale ou pastorale.

Il est rare qu'un *boy* de Durban reste plus de 4 ans sous le harnais; s'il veut persévérer dans sa profession, il est d'habitude emporté par la phtisie.



Figure 2.
« Pousse-pousse » de Durban attendant la clientèle. (*La Nature.*)



Figure 3.
Ce « rickshaman » porte aux épaules des ailes de cigogne, symbole de vitesse. (*La Nature.*)

***

Le coolie pousse-pousse est, sur la terre d'Afrique, une importation orientale. Il existe, en effet, dans toutes les villes importantes d'Extrême-Orient, des coureurs qui traînent les pousse-pousse, véhicules légers servant de commodes moyens de transport.

Notre confrère Jerusalemy, de Shangaï, nous envoie d'intéressants détails sur l'hygiène du coolie pousse-pousse d'Extrême-Orient :

« L'alimentation du coolie est très simple; elle se compose principalement de riz et de végétaux, quelquefois de poisson, mais rarement de viande. Le matin, il prend une ration de riz de 100 grammes, à laquelle il ajoute un peu de poisson sec avec quelques légumes cuits à l'eau; il termine son repas avec un gâteau gélatineux de riz, avec un grand bol de thé. Le soir, il prend la même ration avec quelques légumes secs.

« Ainsi, malgré cette alimentation insuffisante et défectueuse, le coolie semble suffire aux dépenses d'énergie journalières, probablement parce que son organisme, adapté aux conditions particulières du travail, n'exige pas un apport alimentaire considérable.

« Nous avons cherché à nous placer le mieux possible dans les conditions où l'on puisse facilement tenir compte du travail pendant la course, et voici ce que nous avons pu constater. Un bon coolie, jeune et entraîné, peut faire dans sa journée de marche 25 courses, ce qui représente 30 kilo-

mètres environ de parcours. Quant à l'énergie dépensée par le travail de traction et la marche, allant jusqu'à la fatigue, nous avons calculé que le coolie coureur fait un travail total de 250.000 kilogrammètres, avec la ration habituelle que lui permet son gain journalier (0 fr. 50 en moyenne).

« Le coolie pousse-pousse débute généralement à l'âge de 18 ans : son organisme se trouve d'abord dans les conditions requises pour un travail excessif; mais au bout de 3 ans, l'organisme devient insuffisant et supporte mal l'effort dans les longues courses, et enfin, au bout de 8 ans, il devient totalement incapable et présente des troubles pathologiques. Nous avons examiné plusieurs séries de coolies pour chercher quels étaient les troubles de chacune de ces trois étapes évolutives, et voici ce que nous avons pu observer :

« Au début, dans l'étape d'activité, ce sont les arthrites sèches intéressant, par ordre de fréquence, le genou, le pied, la hanche, mais très souvent l'épaule.

« Dans la seconde étape ou période d'insuffisance, nous avons observé des luxations de la hanche et des fractures des os de l'avant-bras. On trouve également, sur 75 pour 100 des coolies examinés, quelques signes de cardiopathie valvulaire compensée, ce qui les empêche de faire des longues marches et les oblige à ralentir la course.

« Enfin, dans la troisième période, ou étape d'incapacité, ce sont les lésions valvulaires qui dominent avec des troubles marqués dans la circulation générale : gros foie, œdème des membres inférieurs, etc.

« Le mal perforant plantaire est un accident fréquent de la fin de la période d'incapacité; sous l'influence des traumatismes répétés pendant la marche — à pieds nus — la peau de la plante du pied s'altère, se désorganise; une ulcération se forme, siégeant presque toujours à la face inférieure du gros orteil; cette ulcération chronique s'infecte et met le coolie à l'état d'incapacité absolue.

« Bref, par cet examen sommaire, nous avons été frappés de la fréquence des lésions valvulaires. La mort subite chez le coolie pousse-pousse, loin d'être une rareté, se manifeste, au contraire, avec une certaine fréquence : le coolie meurt presque toujours subitement, soit dans la rue, pendant la course, soit dans l'asile de nuit; quelquefois, on trouve son cadavre à côté de son véhicule. A l'autopsie, on trouve une thrombose cardiaque ou une embolie pulmonaire. »

L'homme est un animal très résistant, mais il n'est pas taillé pour fournir pendant très longtemps des efforts de vitesse.

P. Desfosses.

LIVRES NOUVEAUX

C. A. Ewald. — *Die Erkrankungen der Schilddrüse. Myxödem und Kretinismus.* Un vol. in-8° de 293 pages, avec 26 figures et 1 carte, 2e édition. Prix : marks 8,50 (Alfred Hölder, éditeur à Vienne, 1909). — C'est un traité complet de la pathologie du corps thyroïde, le goitre exophtalmique excepté. Ecrit par un médecin, il envisage surtout les questions au point de vue médical et ne donne que des indications insuffisantes sur la thérapeutique chirurgicale; c'est dire que les chapitres consacrés au crétinisme et au myxœdème nous ont paru bien supérieurs à ceux dans lesquels l'auteur étudie les goitres et le cancer thyroïdien. On trouvera dans ce volume un bon exposé des travaux allemands sur la pathologie thyroïdienne et un index bibliographique extrêmement riche. C. L.

BIBLIOGRAPHIE

1921. — **P. Dubois.** — L'Education de soi-même : *Troisième édition.* 1 vol. in-8°, de 265 pages. Prix : 4 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE DES ENFANTS

Sommaire du n° 8.

Mémoires originaux :

Mathilde et Waclaw de Biehler. — Examen du sang de l'enfant dans les maladies infectieuses (rougeole, diphtérie, scarlatine).

Pater. — Sur le diagnostic hématologique des fièvres éruptives et des érythèmes qui les simulent.

Triboulet, Ribadeau-Dumas et Boyé. — Septicémie à bacille d'Eberth et à bacille paratyphique chez le nourrisson.

Recueil de faits :

Guinon et Rydel. — Amyotrophie progressive généralisée, type Charcot-Marie.

Revue générale :

J. Comby. — Comment se transmet la scarlatine.

Analyses.

Livres.

Société de pédiatrie.

Nouvelles.

ANNALES DES MALADIES DE L'OREILLE, DU LARYNX, DU NEZ ET DU PHARYNX

Sommaire du n° 7.

Mémoires originaux :

Henri Bourgeois et Léon Egger. — Les œdèmes du larynx.

Baldenweck. — L'ostéite de la pointe du rocher d'origine otique.

Gaston Poyet. — Leucoplasie laryngée.

Jules Glover. — Fonction amygdalienne. Troubles vaso-trophiques nasaux et pharyngiens. Opothérapie.

Sociétés savantes :

Société de laryngologie de Berlin.

Académie médico-chirurgicale espagnole.

Analyses.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale. — M. Gougetest chargé du cours de clinique médicale pendant la durée du congé de M. le professeur Hayem.

Pathologie externe. — M. Morestin est chargé du cours de pathologie externe (chaire de M. le professeur Lannelongue).

Cours complémentaires. — Sont chargés des cours complémentaires : MM. Demelin (accouchements); R. Proust (pathologie chirurgicale); Potocki (enseignement des sages-femmes).

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Mérite agricole. — *Officier.* — MM. Castan, Marchal, Sébillotte, médecins à Paris.

Chevalier. — MM. Aubry, Carra, Daboret, Dedet, Tostivingt, Wurtz, à Paris; Passerat, à Bourg (Ain); Testevuide, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Le relèvement des honoraires médicaux. — Une commission composé de délégués du Conseil général des Sociétés médicales d'arrondissement, du syndicat des médecins de la Seine, du syndicat médical de Paris, et de la Société médicale du IVe arrondissement vient d'adopter à l'unanimité, après une longue discussion, l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil général des Sociétés médicales d'arrondissement, le syndicat des médecins de la Seine et le syndicat médical de Paris, représentant l'ensemble des praticiens de Paris et de la banlieue, se sont réunis dans une entente commune pour étudier la question du relèvement des honoraires.

Ils ont reconnu et décidé qu'il y avait nécessité :

1° D'augmenter le taux des honoraires médicaux d'au moins un tiers sur les prix courants des visites simples et consultations, en usage à ce jour.

Chaque arrondissement devant faire les prix minima qui lui conviennent;

2° De demander des honoraires supérieurs à ceux des visites simples pour les visites d'urgence, les visites du soir et les visites du dimanche;

3° D'établir un tarif minimum, basé sur un coefficient, pour les interventions spéciales de la pratique courante.

L'assistance aux vieillards, infirmes et incurables. — Le *Journal officiel* vient de publier le règlement d'administration publique déterminant les mesures nécessaires à l'exécution de la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Association française d'urologie. — La XIIIe session de l'Association française d'urologie se tiendra à Paris, à la Faculté de médecine, du 7 au 9 Octobre 1909, sous la présidence de M. le professeur Guyon.

La question mise à l'ordre du jour est la suivante : Des calculs de l'uretère, rapporteur : M. Jeanbrau (de Montpellier).

Les membres de l'Association qui auraient une communication à faire, soit sur cette question, soit sur un autre sujet, sont priés d'en informer le secrétaire général : M. E. Desnos, 59, rue La Boétie, Paris (VIIIe).

L'alimentation du marin. — M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la marine, vient d'instituer une Commission de l'alimentation analogue à celle qui avait été établie au ministère de la Guerre.

Cette Commission a mis à l'étude d'importantes questions relatives au fonctionnement des ordinaires, à l'application à l'armée de mer des formulaires de cuisine de l'armée de terre, au recrutement et à l'instruction professionnelle des cuisiniers, à la fabrication du pain, à la conservation de la viande à bord, enfin à l'équivalence des rations à arrêter dans la marine marchande en vertu de la loi de 1907 et des rations dans la flotte armée.

Physiothérapie (cours de vacances). — Les six conférences auxquelles pourront assister les élèves régulièrement inscrits à l'une des deux séries du cours de vacances de physiothérapie, organisé par MM. Albert Weil, Cautru, Degrais, Desfosses, Dominici, Kruger, Leroy, Sandoz et Wetterwold, du 4 au 26 Octobre, à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, 16, rue de la Sorbonne, seront faites par MM. Bardet, Martinet et Mougeot sur « ce qu'il est indispensable de savoir en diététique, climatothérapie et hydrologie clinique ».

La première série de leçons comprend : l'électro, la radio, la radium, la photo et l'hydrothérapie.

La deuxième série comprend : le massage des diverses régions, la kinésithérapie gynécologique, la mécanothérapie, la gymnastique et la méthode de Bier.

Le prix de chaque série de 20 leçons est de 50 francs. On peut s'inscrire, dès à présent, chez MM. Vigot, éditeurs, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, ou chez M. Durey, 16, rue de Logelbach.

Association corporative des étudiants. — Le Comité de l'Association corporative des étudiants en médecine, 8, rue Dante, rappelle aux médecins-praticiens qu'il tient à leur disposition des remplaçants remplissant les conditions légales. Ces camarades remplaçants sont, de plus, membres de l'A. C., c'est-à-dire sous le contrôle permanent de l'Association, garantie importante pour les médecins.

Corps de santé militaire. — Sont arrêtés les mutations suivantes : médecins-majors de 1re classe. M. Marignac passe à l'hôpital de Marseille. M. Roqueplo passe au 61e régiment d'infanterie.

Médecins-majors de 2e classe. M. Combe passe au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique. M. Loubet passe aux hôpitaux de la division de Tunisie. M. Bumat est rappelé aux hôpitaux de la division d'Alger.

Service de santé de la marine. — M. le médecin de 2e classe Hullot, du port de Cherbourg, est désigné pour embarquer sur le *Ving-Long*, dans la force navale du Maroc.

Les médecins de l'Allier. — L'Association des médecins de l'Allier tiendra sa prochaine réunion générale annuelle à Moulins, le samedi 25 Septembre.

XVIe Congrès international de médecine. — Les membres inscrits pour le prochain congrès international de médecine qui doit s'ouvrir à Budapest le 29 de ce mois sont actuellement au nombre de plus de 2.000 et l'on compte, avec les adhésions de la dernière heure, que le chiffre de 3.000 sera notablement dépassé.

Voici comment se répartissent à l'heure actuelle par pays les adhésions au Congrès : Allemagne 218, Amérique (Etats-Unis) 164, Argentine 35, Autriche 188, Belgique 43, Bosnie-Herzégovine 7, Brésil 22, Bulgarie 17, Chili 4, Cuba 6, Danemark 8, Egypte 21, Espagne 64, France 257, Grande-Bretagne et ses colonies 92, Grèce 16, Italie 145, Japon 24, Mexique 3, Monaco 1, Norvège 2, Pays-Bas 31, Portugal 28, Roumanie 10, Russie 172, Serbie 4, Suède 4, Suisse 23, Turquie 17, Uruguay 2, enfin Hongrie 855.

Association internationale de pédiatrie. — Il vient de se fonder, dans le but de grouper les médecins chirurgiens qui, dans tous les pays s'occupent de pédiatrie, une Association internationale de pédiatrie qui est divisée en plusieurs sections correspondant aux principales nationalités représentées.

Cette Association internationale est administrée par un Comité composé d'un ou de plusieurs délégués par nation.

L'Association nouvelle organise un premier Congrès de pédiatrie qui aura lieu à Paris en 1910 au cours de la semaine qui précède Pâques. Ce Congrès durera trois jours, le jeudi, le vendredi et le samedi.

A ce Congrès, il ne sera pas accepté de communications en dehors de celles qui se rapporteront aux questions mises à l'ordre du jour et élaborées par le Comité international. Ces questions seront l'objet chacune de rapports confiés à deux ou plusieurs médecins appartenant à des nationalités différentes.

Association stomatologique internationale. — La seconde session générale de l'Association stomatologique internationale aura lieu à Budapest, fin Août, à l'occasion du Congrès international de médecine. Différentes questions primordiales sont mises à l'ordre du jour de cet important Congrès professionnel.

A signaler, en particulier, les rapports suivants : 1° Sur l'organisation détaillée de l'enseignement stomatologique à l'Institut de stomatologie de l'Université de Budapest, par le professeur Jos. V. Arkovy (Budapest);

2° *Idem* à l'Institut stomatologique italien de Milan, par M. G. Coen Cagli (Milan);

3° *Idem* à l'Ecole française de stomatologie à Paris.

Les membres de l'A. S. I. qui désirent présenter un rapport ou une communication sur n'importe quel sujet d'intérêt stomatologique professionnel sont priés d'en aviser le secrétaire général de l'A. S. I., M. H. Allaeys, 55, Longue Rue Neuve, Anvers (Belgique).

Le Congrès de la lèpre en Norvège. — La seconde conférence internationale de la lèpre s'est ouverte lundi à Bergen, sous la présidence effective du roi de Norvège.

La plupart des gouvernements sont représentés à cette conférence.

Une exposition médicale des Beaux-Arts. — Il vient de s'ouvrir à Bruges une exposition d'objets se rapportant à la chirurgie à travers les âges.

Tous les objets exposés se retrouveront du reste dans la grande exposition qui doit avoir lieu dans quelques mois à Anvers au profit de l'œuvre de la lutte contre le cancer.

L'exposition actuelle se subdivise en plusieurs sections : la première est consacrée aux sceaux et documents; la seconde comporte des manuscrits; la troisième, des tableaux, miniatures, aquarelles et gravures; la quatrième des caricatures, parmi lesquelles il y en a de très réussies, et tout particulièrement une, représentant les titulaires actuels de diverses Facultés de l'Université de Gand; la cinquième, une série de gravures anciennes représentant l'image des thaumaturges et patrons invoqués en différents sanctuaires de la ville, contre certaines affections et maladies; la sixième, des photographies; la septième, des bannières, sculptures et objets pharmaceutiques; la huitième, des médailles et jetons ayant rapport à la science médicale; la neuvième, des instruments de chirurgie antique.

La lutte antituberculeuse en Amérique. — D'après M. Samuel Bernheim, il paraitrait qu'aux Etats-Unis, qui comptent 90 millions d'habitants, il meurt 180.000 tuberculeux par an. C'est peu comparativement aux pays même les plus favorisés d'Europe. M. Bernheim, qui a été envoyé, en 1908, en mission scientifique aux Etats-Unis, attribue ces résultats aux raisons suivantes : 1° sur 17 Etats, il y en a 10 qui ont supprimé légalement l'usage de l'alcool et des boissons alcooliques; 2° partout on fait une guerre acharnée aux habitations insalubres; 3° les travailleurs étant bien payés et vivant avec confort, la misère physiologique est rare; 4° les mariages s'effectuent entre races différentes, donc pas de consanguinité. Quant aux mesures proprement dites (dispensaires, sanatoriums, voire même la désinfection), elles sont rudimentaires et elles commencent seulement à être organisées et appliquées dans ce pays neuf.

CONCOURS

Hôpitaux d'Orléans. — Le mardi 14 Décembre 1909 aura lieu un concours pour 5 places d'interne titulaire et 3 places d'interne provisoire.

Sont admis au concours tous les étudiants et étudiantes en médecine, français ou naturalisés français, ayant au moins huit inscriptions; toutefois, les étudiants et étudiantes étrangers peuvent être admis à concourir sur l'avis de l'Administration après appréciation de leurs titres.

Pour s'inscrire au concours et pour tous les renseignements, s'adresser au secrétaire des hospices d'Orléans. Toutes facilités sont accordées aux internes pour les dissections et la médecine opératoire. Les internes changent de service tous les six mois d'après un roulement établi par l'Administration. Les internes de 2e année d'internat peuvent à tour de rôle et pendant quatre mois chacun, suivre le service de la Maternité sous la direction du chef de service ou de la maîtresse sage-femme, en se conformant au Règlement. En outre, pendant les vacances des élèves sages-femmes, les internes sont chargés d'assurer le service de la Maternité.

L'inspection vétérinaire sanitaire de Paris. — Un concours pour l'admission, au fur et à mesure des vacances, à six emplois de vétérinaire stagiaire à l'inspection vétérinaire sanitaire de Paris et du département de la Seine, aura lieu à la préfecture de police le 15 Novembre 1909.

Le registre d'inscription ouvert dès à présent, sera définitivement clos le 15 Octobre 1909, à 4 heures du soir.

Traitement annuel, 3.500 francs. Après 2 années d'exercices, et s'ils satisfont aux épreuves d'un nouvel examen, les vétérinaires stagiaires sont nommés vétérinaires sanitaires au traitement de 4.000 francs.

Tous renseignements concernant le programme et les conditions du concours seront fournis au secrétariat général (service du personnel).

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr.; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr.; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements.*

S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

CHAIX & Cie, 10, rue de l'Orme, PARIS.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —
F. DE LAPERSONNE, Professeur de clinique ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu.
L. LANDOUZY, Doyen de la Faculté de médecine, Professeur de clinique médicale, Membre de l'Acad. de médecine.
H. ROGER, Professeur de Pathologie exp. à la Faculté de Paris, Méd. de l'hôp. de la Charité.
E. BONNAIRE, Professeur agrégé, Accoucheur de l'hôp. Lariboisière.
M. LETULLE, Professeur agrégé, Médecin de l'hôp. Boucicaut. Membre de l'Acad. de médecine.
M. LERMOYEZ, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.
J.-L. FAURE, Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôpital Cochin.
F. JAYLE, Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca, Secrétaire de la Direction.

— RÉDACTION —
P. DESFOSSES
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION
J. DUMONT — R. ROMME
SECRÉTAIRES
Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

VIEUX LOGIS, VIEUX SOUVENIRS

LA MAISON DE CORVISART

A M. le Dr Auguste Marie, de Villejuif.

Poussé par une force obscure, inexpliquée encore, l'homme des villes, comme s'il obéissait à la marche du soleil, chemine invariablement vers l'ouest : A l'ouest, les mornes avenues, les gratte-ciel inesthétiques, et toutes les lourdes conceptions de nos architectes modernes; à l'est et au sud, les petites rues tortueuses, les vieilles maisons mansardées, les palais harmonieux et magnifiques. C'est là que l'histoire d'hier demeure attardée, là que les pierres des murailles branlantes chantent la gloire de nos pères, tandis qu'à l'orient s'élabore l'histoire de demain.

A l'orée du XIXe siècle, la vallée qui s'étend de la barrière d'Italie aux Gobelins était encore tout égayée de parcs; tout animée de villas se mirant dans la Bièvre. Depuis, la rivière, venue innocente et pure de sa campagne, a été la victime de mille corruptions. Chaque Parisien, après l'avoir polluée de ses compositions chimiques, la repasse à son voisin. Souillée par l'industrie des hommes, contaminée par les crachats des fabriques, la pauvre est devenue un tel foyer de pestilence qu'il a fallu l'enfouir. Mais quelques-unes des maisons qui la bordaient lui ont survécu, et parmi elles la « Folie-Leprêtre ».

Elevée par Leprêtre de Neubourg, un riche financier du XVIIIe siècle, cette Folie aurait été un rendez-vous de chasse de Napoléon Ier, qui l'aurait lui-même abandonnée à une blanchisseuse, la mère Camille. En réalité, c'est là que le Professeur Corvisart, médecin de l'Empereur, terrassé par la fatigue et courbant sous le poids d'hérédités trop lourdes, vint en 1814 chercher remède à ses idées mélancoliques.

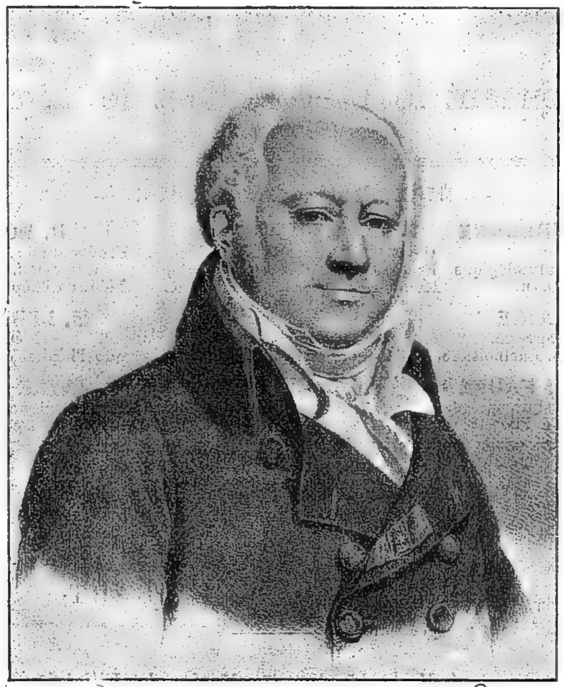
J'ai visité l'autre semaine cette maison de retraite de notre grand Médecin. Elle fait partie aujourd'hui de l'avenue Auguste-Blanqui, n° 66. Un parc magnifique, où gazouillait la Bièvre, l'entourait encore il y a quelques années. Aujourd'hui, la rivière roule sous terre ses eaux nauséabondes, des maisons de rapports ont mordu sur le parc. Çà et là, quelques vieux arbres témoignent de la grandeur du passé, l'étang n'est plus qu'une mare sordide, heureusement dissi-

mulée sous le vert tapis des lentilles d'eau; un potager, œuvre du gardien industrieux, a remplacé les pelouses à la française. Autour du logis, c'est la brousse : où l'homme n'est plus, les végétaux s'installent en maîtres. Broussailles, pousses d'arbres sauvages dont se régalent les chèvres encerclent peu à peu et étouffent la pauvre ruine. Elle fait malgré tout bonne figure, telle ces vieilles dont on retrouve le charme sous les ravages du temps.

Construite à un étage, orientée nord-sud, l'habitation s'ouvre entre deux colonnes d'assez grand air. A l'est, les communs, — une ferme en plein Paris; à l'ouest, par contre, la façade s'orne d'une terrasse à balustrade de pierre et de deux niches où misérablement s'effritent des statues, Pomone et Flore, au galbe encore réjouissant, encore que la carie du temps ait grêlé les visages et mutilé les corps. En bas, un vestibule donne sur la salle à manger. Celle-ci précède le salon, que des trumeaux mythologiques dans le goût de l'époque agrémentent de leur modelé; accrochée au mur, une glace dont l'éclat s'est voilé peu à peu, comme se voilèrent tant d'ombres par elle reflétées.

L'étage, où l'on accède par un étroit escalier à rampe de fer, comporte trois chambres. La première, celle du maître, sans doute, communique avec la terrasse. Une autre, plus petite, est insignifiante. La pièce du fond, aux planchers incertains, n'aurait rien non plus de caractéristique, si les hasards d'un déménagement n'y avaient fait oublier une œuvre belle entre les plus belles. Le sculpteur Rodin fut, en effet, le dernier hôte de cette demeure. C'est là qu'il modela ses *Bourgeois de Calais*, dont les débris gisent, informes, au milieu des plâtras de la salle à manger, là qu'il ébaucha son Balzac, un gros homme moustachu, à la forte crinière, d'une expression formidable dans sa puissante nudité. Je n'ai rien vu de plus émouvant que ce morceau; et le contraste du milieu délabré, mort, le fait voir peut-être plus vivant encore.

Tandis que je visitais ces ruines désertes, ma pensée allait à Corvisart, le grand Corvisart. Je revoyais son large visage encadré de favoris, ses lèvres méprisantes s'aiguisaient de son ironique sourire; je revoyais sa grande redingote à haut collet, le revers barré du large ruban de la



PORTRAIT DE CORVISART

Légion d'honneur, et sa chemise à jabot. Je revivais la vie de ce rude serviteur du pays et de notre art; tout ce que je savais de lui me remontait à la mémoire. Nous ne l'apercevons qu'à travers les panégyriques froids et gênés de ses contemporains, mal à l'aise pour louanger, en pleine Restauration, le médecin de « l'Autre ». Mais comme il valait mieux que tout ce qu'on en a dit!

Créateur, avec Desault et Desbois, de Rochefort, de la clinique française, Corvisart fut le médecin et l'ami au franc parler de Napoléon. Il fut aussi le bon confrère, étranger à l'intrigue, hostile à la médisance. Souffrez donc que je vous entretienne un instant de cet ancêtre, encore que ma plume malhabile risque à nouveau de se traîner au-dessous de sa tâche.

***

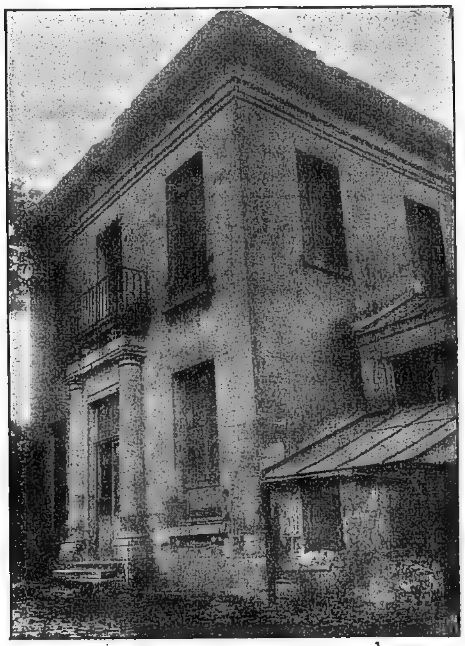
Né en 1755, à Dricourt, canton de Vouziers, arrondissement des Ardennes, Corvisart était le fils d'un Procureur au Parlement de Paris, que son humeur étrange et sa manie pour les tableaux devaient conduire à la gêne. Son enfance ayant été particulièrement chétive, son père l'envoya à Boulogne, où « le respectable curé de Vimille, — pour parler comme Dupuytren, un de ses panégyristes, — l'instruisit dans les Lettres latines ». A douze ans, on le mit à Sainte-Barbe, « cette digne maison d'où sont sortis, depuis des siècles, tant d'hommes recommandables par les mœurs, la piété, le savoir », ajoute encore Dupuytren.

Il y fut mauvais élève; disons mieux, ce fut un cancre indécrottable. Le pupille malingre de Vimille était devenu, avec le temps, un robuste espiègle, plein de vie, tout aux exercices violents, et sans cesse occupé à batailler ou à faire des niches à ses maîtres. On ne peut préjuger de l'avenir d'un homme avant vingt-cinq ans, a-t-il écrit quelque part; sans doute faisait-il allusion aux pronostics sinistres de ses éducateurs.

Son père, naturellement, lui destinait sa charge, mais le jeune homme ne voulut rien entendre. Au lieu de fréquenter l'Ecole de Droit, il se mit à suivre les étudiants en médecine dans les amphithéâtres et les hôpitaux. L'éloquence d'Antoine Petit fixa sa destinée. Après une leçon de ce grand enseigneur, il planta là Justinien et ses

Codes et s'enrôla sous la bannière d'Hippocrate. Le père, que cette décision irritait peut-être outre mesure, lui coupa les vivres.

Trop intelligent et débrouillard pour ne pas sortir de ce mauvais pas, il réussit à se faire héberger à l'hôpital en échange de soins donnés aux malades. Acharné au travail, il commence par étudier les vieux maîtres, Hippocrate et



MAISON DE CORVISART
(L'entrée.)

Galien, sans parler des modernes, les Bordeu, les Boerhaave, les Stoll. Cette discipline n'est point la nôtre. Dans notre incommensurable orgueil, nous prétendons faire dater d'aujourd'hui toute vraie médecine; nos pères avaient peut-être quelque raison de penser autrement, car toute l'œuvre de Corvisart garde l'empreinte féconde de ses incursions dans le passé.

Entre temps, il poursuivait sa scolarité. Ce fut d'abord la licence, où il arriva le premier, bien que le plus jeune des concurrents, puis le doctorat. Il était docteur-régent en 1782, à 27 ans, et cela s'était rarement vu. Elève de Bichat, il se liait bientôt étroitement avec deux autres maîtres, Desault et Desbois, de Rochefort. Peu encline aux larges groupements, notre race se complaît à la douceur des amitiés restreintes et choisies. Le triumvirat ainsi formé par ces hommes supérieurs à divers titres était célèbre dans les milieux médicaux de l'époque, et il ne fut brisé que par la mort.

Du terrible élève de Sainte-Barbe, le jeune Corvisart avait gardé un besoin de mystification, une exubérance, qui faillirent lui jouer plus d'un tour. Le docteur-régent, après son admission, avait coutume d'offrir un dîner à ses juges. Suivant l'antique usage, ceux-ci banquetaient à part des élèves, dans une pièce voisine. A la fin du repas, Corvisart était dans un tel état qu'il ne parlait plus que latin. On le vit, ô scandale ! faire irruption dans la salle des Maîtres, une coupe à la main. Il hoquetait Horace, éructait Juvénal; bref, l'esclandre fut tel que le dîner de thèse, supprimé du coup, ne subsista dans les mœurs que pour les seuls élèves.

Autre aventure, plus sérieuse, celle-là. La femme du ministre Necker venait de fonder l'hôpital qui porte son nom; Corvisart lui avait été indiqué comme le plus digne d'en être le médecin en chef. Elle le reçoit donc un matin, et tout eût été conclu favorablement sans la déplorable tenue de notre héros. Songez donc! il osa se présenter à l'austère personne sans la perruque à trois rangs de marteaux, alors partie intégrante de notre costume, et que le vieux Portal fut le dernier à exhiber. Une tête de médecin sans la perruque ! Autant eût valu paraître en chemise! La fondatrice ne put se tenir de marquer son étonnement et son regret. Corvisart répliqua vertement : Il se trouvait fort bien avec ses propres cheveux, il n'en porterait jamais d'autres. Et l'on en resta là.

Heureusement, le supérieur des Frères de la Charité, — la vieille Maison d'en face, — sut se montrer traditionnaliste moins scrupuleux. Il fit,



MAISON DE CORVISART
(La terrasse.)

quand Desbois mourut, offrir sa place à Corvisart, qui fut médecin de la Charité jusqu'à la fin de sa courte carrière.

A ce moment, nul parmi ses contemporains n'était mieux armé intellectuellement pour la lutte; toutes les branches de notre art lui étaient également familières. Médecin des pauvres du quartier Saint-Sulpice, parce que médecin pauvre,

CHAIX & Cie, 19, rue de l'Orme, PARIS.

disait-il, il avait fait là de la bonne clinique. Professeur d'accouchement, puis d'anatomie, rien, je le répète, ne lui était étranger.

Chose curieuse, lorsque le progrès s'accentue dans une des branches de notre art, Chirurgie ou Médecine, on y voit aussitôt affluer toutes les activités de la jeunesse. Ainsi, après les premières découvertes de Pasteur, les meilleurs élèves de l'Ecole se font médecins. Leurs successeurs immédiats vont à la chirurgie, conquis par les ressources nouvelles de l'antisepsie. Les suivants retournent à la médecine, où les attirent cette fois les champs ouverts par la sérothérapie. Ils sont venus enfin à la chirurgie quand Terrier eut établi les lois de l'asepsie. Questions de goût, de tempérament mis à part, il y a là une sorte de balancement dont Corvisart nous offre, lui aussi, l'exemple. Elève de Desault, il était déjà bon chirurgien lorsque la lecture de Stoll, le grand fondateur de la clinique à Vienne, les leçons de Desbois, l'influence énorme de Bichat et de l'Ecole anatomo-pathologique le rejetèrent dans la médecine.

C'est là que je voudrais vous le montrer. Mais le sujet est trop vaste. Professeur de clinique, cardio-thérapeute, anatomo-pathologiste, Corvisart a excellé partout. Il fut, de plus, médecin d'Empereur, et de quel Empereur! On ne sait vraiment ce qu'il faut le plus admirer dans sa carrière, de son œuvre médicale proprement dite ou du tact dont il usa avec son terrible client.

Si je ne vous ai pas trop ennuyés aujourd'hui en vous parlant de sa vieille demeure et de sa laborieuse jeunesse, je vous entretiendrai la prochaine fois de sa vie professionnelle, courte mais belle; j'espère que vous y prendrez intérêt : elle a fait le charme de mon début de vacances.

F. Helme.

NOUVELLES

Académie des sciences. — L'Académie des sciences vient de décerner les prix suivants : *Prix Montyon* (Arts insalubres) (2.500 francs). — Le prix est décerné à MM. Emile Lefranc, Paul Letellier et Maurice Perrot, pour leur invention d'un produit « le Grisol », succédané non toxique du minium.

Prix Montyon (Statistique). — La mention honorable, d'une valeur de 500 francs, est accordée à M. Ausset, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille, pour son ouvrage intitulé : « Le bilan des consultations de nourrissons et des gouttes de lait ».

Des citations très honorables sont accordées, *ex æquo*, à :

M. le Dr Broquin-Lacombe, pour son « Etude démographique de la ville de Troyes ».

Prix Montyon. — Trois prix, de 2.500 francs chacun, sont décernés à : M. G. Neumann, pour ses travaux sur la « Famille des Ixodidés et sur divers groupes de parasites des Vertébrés supérieurs».

M. Charles Nicolle, pour ses travaux sur le « Kala Azar infantile ».

MM. J. Bergonié et L. Tribondeau, pour leurs travaux relatifs aux « Rayons X et à la Fulguration ».

Trois mentions, de 1.500 francs chacune, sont accordées à : MM. H. Truc et P. Chavernac, pour leur ouvrage intitulé : « Hygiène oculaire et inspection oculistique des Ecoles ».

MM. Ch. Porcher et Ch. Hervieux, pour leur Mémoire intitulé : « Recherches sur l'Indol et quelques-uns de ses dérivés ».

M. Moussu, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, pour ses « Recherches sur la tuberculose du bétail ».

Une citation est accordée à : MM. Henri Claude et Jean Camus, pour leur ouvrage intitulé : « Précis de Pathologie générale ».

Prix Bréant (100.000 francs). — Ce prix, destiné à celui qui aura trouvé le moyen de guérir le « Choléra asiatique », n'est pas décerné.

L'Académie décerne, sur les arrérages de la fondation : Un prix de 4.000 francs, à M. W.-M. Haffkine, pour ses « Travaux sur la vaccination du choléra et de la peste bubonique »;

Une mention de 1.000 francs, à M. Louis Rénon, pour son ouvrage intitulé : « Le traitement pratique de la tuberculose pulmonaire ».

Prix Godard (1.000 francs). — Le prix est décerné à M. A. Pousson, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, pour son ouvrage intitulé : « Chirurgie des Néphrites ».

Une mention très honorable est accordée à M. J.-Chirié, pour son ouvrage intitulé : « Hypertension artérielle et accès éclamptiques ».

Prix du baron Larrey (750 francs). — Le prix est décerné à M. Niclot, médecin-major de 1re classe à l'hôpital maritime d'Oran, pour son mémoire intitulé : « Anophélisme et paludisme : quatre années d'études comparatives dans la division d'Oran (1904-1907) ».

Prix Bellion (1.400 francs). — Le prix est décerné à M. Charles Nicolas, médecin résident de Lifou (Nouvelle-Calédonie), pour son mémoire intitulé : « Hygiène publique et privée des Canaques des îles Loyalty ».

Les pharmaciens stagiaires du Val-de-Grâce et le cheval. — L'Association corporative des pharmaciens de réserve et de territoriale s'est émue de la décision du Conseil de l'Ecole du Val-de-Grâce tendant à la suppression des cours d'équitation des pharmaciens stagiaires.

Cette décision aurait été prise en réponse à une question posée par M. le Général gouverneur de la place de Paris demandant si, en temps de guerre, les pharmaciens seraient montés et, dans la négative, s'il n'y aurait pas lieu de supprimer les cours d'équitation.

L'Association corporative des pharmaciens de réserve et de territoriale émet le vœu de voir le Conseil de l'Ecole du Val-de-Grâce revenir sur sa décision, la pratique du cheval pouvant rendre les plus grands services aux pharmaciens militaires, surtout aux colonies.

Les malades dans l'armée. — D'après la dernière statistique pour l'intérieur, il a été constaté 134.631 entrées dans les hôpitaux militaires, ce qui correspond à une proportion de 269 pour 1.000 hommes d'effectif total.

C'est là une moyenne sensiblement supérieure à celle des années précédentes.

Ces 134.631 malades ont donné lieu à 3.101.126 journées de traitement.

L'Algérie et la Tunisie ont fourni 25.126 entrées dans les hôpitaux, donnant une proportion de 360 pour 1.000 hommes d'effectif total, également supérieure à celle des années précédentes. Ces malades ont fourni 648.661 journées de traitement.

Le nombre d'entrées à l'infirmerie a été de 200.686 pour l'intérieur, donnant une morbidité de 478 pour 1.000 hommes d'effectif présents. Cette proportion est notablement supérieure à celle des années précédentes. Ces malades ont fourni 1.954.365 journées de traitement.

En Algérie et en Tunisie, le nombre des entrées constaté a été de 21.876, soit 377 pour 1.000 hommes d'effectif présent. Cette proportion est peu différente de celle des





années précédentes. Ces malades ont fourni 258.606 journées de traitement.

D'après l'autorité militaire, cette progression rapide dans le nombre des soldats malades serait due moins aux conditions d'hygiène, de salubrité des casernements et du régime, qu'à ce fait que l'on admet actuellement dans le contingent actif des hommes dont la santé est encore trop débile au moment de leur incorporation.

Epidémie chevaline à Lorient. — Un grand nombre de chevaux et mulets du 1er régiment d'artillerie coloniale sont tombés subitement malades.

On a fait évacuer les écuries de la caserne, et les bêtes malades ont été envoyées au polygone militaire. La maladie qui frappe les chevaux est la pasteurose. Deux cents bêtes sont atteintes de cette maladie qu'elles avaient contractée au camp de Coetquidan, où avaient séjourné des chevaux malades d'autres régiments.

Le pouvoir du juge et les experts en matière d'accidents du travail. — Dans le rapport annuel sur l'application générale de la loi sur les accidents du travail dressé par le ministre du Travail, on relève le passage suivant :

« Font expressément à la matière l'application des règles du droit commun, deux décisions qui affirment le plein pouvoir d'appréciation du juge, que ne lient à aucun degré les conclusions des expertises. Celui-ci n'est jamais tenu d'y recourir, et, en dépit des dispositions du dernier alinéa de l'article 17, dont la portée n'excède pas le choix des experts, il peut valablement faire état de certificats délivrés par le médecin de l'assureur (arr. 25 Janvier 1909). La Cour de cassation, dans un autre arrêt, a de même consacré l'autorité discrétionnaire du pouvoir judiciaire en cassant un arrêt par lequel la Cour d'appel, méconnaissant l'étendue de sa propre compétence, déclarait « qu'il n'appartient pas au juge, alors que la compétence et la sincérité de l'expert-judiciaire ne peuvent être suspectées, de substituer son appréciation personnelle à celle de l'homme de l'art. » (Arr. 6 Juillet 1908.)

CONCOURS

Externat. — Rappelons que le concours pour la nomination aux places d'élève externe en médecine, vacantes le 15 Mai 1910 dans les hôpitaux et hospices civils de Paris, aura lieu le lundi 20 Septembre 1909, à 4 heures précises, dans la salle des concours de l'administration, rue des Saints-Pères, 49.

Les étudiants qui désirent prendre part à ce concours sont admis à se faire inscrire au service du personnel de l'administration tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 3 heures, jusqu'au mardi 31 Août 1909 inclusivement.

Pour les places d'élève, les Français et les étrangers de l'un et l'autre sexe sont admis à concourir en satisfaisant aux conditions exigées.

Tout étudiant qui justifie de quatre inscriptions au moins, prises dans l'une des Facultés de médecine française de l'Etat, peut se présenter au concours pour les places d'élève externe.

Il doit produire : 1° Un certificat d'inscription ; 2° un acte de naissance ; 3° un certificat de revaccination légalisé et portant une date récente ; 4° un certificat de bonnes vie et mœurs.

Ecoles du service de santé de la marine. — Les 25, 27, 28 et 29 Septembre 1909, s'ouvriront, à Brest, des concours en vue du remplacement :

Du professeur de physique, chimie et histoire naturelle de l'Ecole principale du service de santé de la marine à Bordeaux ;

Du professeur d'histologie et physiologie à l'Ecole annexe de la marine à Rochefort ;

Du professeur d'anatomie à l'Ecole annexe de la marine à Brest ;

Du professeur de chimie biologique et du professeur de physique biologique à l'Ecole annexe de la marine à Brest.

— Le 4 Octobre 1909 s'ouvriront, à Brest, Rochefort et Toulon, des concours pour un emploi de prosecteur dans chacun de ces ports.

Ecole vétérinaire d'Alfort. — Un concours est ouvert à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, le 8 Novembre 1909, pour la nomination d'un chef de travaux attaché à la chaire d'embryologie, histologie normale et anatomie pathologique.

Le programme de ce concours se distribue au ministère de l'Agriculture (bureau des écoles et services vétérinaires) et dans chacune des trois Ecoles d'Alfort, de Lyon et Toulouse.

Société d'hygiène de l'enfance. — La Société d'hygiène de l'enfance met au concours la question suivante pour 1909 : « Les punitions des enfants ». Les manuscrits seront reçus jusqu'au 31 Décembre 1909. Ils devront être inédits et écrits en français, allemand, anglais, italien ou espagnol. Ils ne seront pas signés, mais porteront en tête une devise ou épigraphe reproduite sur enveloppe cachetée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Tout auteur qui se fera connaître sera exclu du concours.

Les mémoires ne sont pas rendus, même non primés, ils deviennent la propriété de la Société et ne peuvent être publiés par leurs auteurs. La Société se réserve de tirer des milliers de travaux, la matière d'une brochure de propagande et d'enseignement.

Les prix qui seront décernés en 1910, dans la séance publique annuelle, consistent en médaille d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et en mentions honorables. Adresser les mémoires avant le 31 Décembre 1909 au président de la Société d'hygiène de l'enfance, 10, rue Saint-Antoine, Paris.

Vétérinaire départemental. — Un concours sera ouvert à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, le 12 Novembre 1909, pour la nomination du vétérinaire départemental de la Haute-Marne.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr. ; banlieue, rec. : 15.000 fr. ; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr. ; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr. ; Landes, rec. : 10.000 fr. ; Loiret, etc. — *Remplacements.*

S'adresser : **Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.**

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris.... 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements...... 10 fr.
Union postale............ 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

SCOLIOSE ET ÉCOLE

La scoliose est une maladie scolaire : tel est l'axiome qu'on lit dans les traités classiques qui s'occupent des déviations du rachis. Pour un certain nombre d'auteurs, ce sont les défectuosités du mobilier scolaire qui constitueraient la grande cause des déviations scoliotiques. Pour d'autres, ce serait l'écriture.

Dernièrement, on a pu assister à toute une campagne en faveur de l'écriture droite. Une Commission nommée par M. le Ministre de l'Instruction publique aurait déclaré, à l'unanimité, qu'on obtiendrait une très grande amélioration en exigeant des écoliers, suivant la formule de G. Sand, « une écriture droite, sur papier droit, corps droit », et qu'on éviterait ainsi du même coup la scoliose et la myopie.

J'écris droit, je n'ai donc aucune prévention contre l'écriture droite, qui me plaît davantage que l'écriture penchée; mais attribuer à une manière d'écrire l'étiologie d'une affection telle que la scoliose, qui atteint si profondément le squelette, me paraît une simple fantaisie.

Du reste, M. Ducroquet a montré, dans un article excellent, que l'écriture penchée était tout à fait innocente des méfaits qu'on lui reproche. Pour lui, l'écriture penchée est la moins fatigante; son mécanisme assure une position de repos, un maintien correct et une attitude normale. Elle est préférable à l'écriture droite, qui offre le plus de dangers pour la rectitude du rachis.

***

En ce qui concerne la scoliose, il serait à désirer que les médecins s'entendissent d'abord sur la valeur du terme : σκολιος signifie tortu,

tordu; le terme scoliose devrait être réservé aux déviations permanentes du rachis s'accompagnant de *torsion* de la colonne vertébrale; c'est un abus de langage que de donner le nom de scoliose à une attitude vicieuse du rachis produite par la douleur d'une sciatique, par exemple, ou d'une néphroptose.

Lorsque, par exemple, M. Dujardin-Beaumetz, médecin d'une école normale de filles, constate que, dans une promotion, 17 élèves sur 20 étaient atteintes de scoliose, dans une autre promotion 19 sur 20, dans une troisième 20 sur 20, tandis que, sur 100 enfants, MM. Schœller et Combe trouvent 25 scolioses, que M. Drachmann n'en trouve que 1,3, il apparaît comme certain qu'aucun de ces messieurs n'entend par « scoliose » ni le même degré, ni probablement la même nature de déformation.

⁂

M. Gérard Monod (de Lyon), auteur d'une thèse très documentée sur les scolioses, a voulu rechercher quelle était, à Lyon, la fréquence des scolioses dans les écoles.

Il comprend sous le mot « scoliose » toute déviation *permanente* de la colonne vertébrale par rapport au plan médian sagittal du corps, éliminant ainsi les déviations passagères qui se produisent à volonté chez les enfants à système musculaire peu vigoureux.

M. Gérard Monod s'est astreint à la visite des écoles. Il a choisi deux parties de la ville de Lyon aussi différentes que possible l'une de l'autre au point de vue des conditions de vie des habitants. Dans l'une, au *deuxième* arrondissement, les écoles visitées sont fréquentées en majorité par des fils et des filles de bourgeois, de commerçants, d'employés. On y voit des enfants en général sains, bien nourris, convenablement soignés par leurs parents, dans des logements à peu près salubres, habitués à un certain degré de propreté corporelle; la plupart des enfants n'ont pas d'autres occupations que leurs études à l'école.

Dans l'autre, au *troisième* arrondissement, populeux et pauvre, on voit beaucoup d'enfants chétifs, d'aspect miséreux, probablement mal nourris, vivant certainement dans des conditions hygiéniques très défectueuses. Rentrées au domicile familial après la classe, les fillettes sont souvent obligées de suppléer, dans les soins du ménage, la mère qui travaille au dehors. Souvent elles se couchent tard et se lèvent tôt; elles ne prennent pas d'exercice au grand air; elles sont surmenées, non par l'école, mais par la vie difficile des pauvres gens.

Un nombre égal d'écoles des deux sexes dans ces deux arrondissements a fourni des totaux à peu près équivalents d'enfants, avec cependant une centaine de garçons en plus de part et d'autre. L'étude de M. Monod a porté sur des enfants de 6 à 14 ans, quelques-uns dépassant même cet âge de quelques mois.

3.207 enfants ont été examinés, 1.496 filles et 1.711 garçons. Ils ont été répartis en 3 catégories : 6 à 9 ans; 9 à 11 ans; 11 à 14 ans.

Dans les examens pratiqués, M. Monod a pu vérifier deux faits bien connus de tous ceux qui s'occupent d'orthopédie :

1° Un certain nombre d'enfants montrent des déviations latérales, parfois marquées, qui ne sont pas permanentes. C'est ainsi, par exemple, qu'il suffit de les redresser avec la main, en exagérant un peu, puis d'abandonner le rachis à lui-même, pour les voir se reproduire dans le sens inverse. Cette observation peut être faite sur plusieurs catégories de sujets. Les uns sont des enfants à nervosité excessive qui ne peuvent rester en place, qui exécutent sans cesse avec leurs membres et leur face des mouvements et des grimaces confinant parfois aux tics nerveux ou à la chorée. Un second groupe comprend des sujets d'allure apathique et nonchalante; ce sont souvent de grandes filles blanches et grasses, qui laissent aller leur corps à droite ou à gauche, par inaptitude psychique plutôt que par impuissance musculaire. Enfin, un dernier groupe est représenté par des enfants d'apparence chétive, à musculature peu développée; pleins de bonne volonté : ils essaient de se bien tenir pendant quelques minutes, puis s'infléchissent indifféremment à droite ou à gauche.

2° Un grand nombre d'enfants sont porteurs d'attitudes vicieuses du rachis qui disparaissent lorsqu'on rétablit la position normale. Le plus souvent, il suffit de leur faire étendre convenablement les deux genoux pour voir disparaître toute inflexion latérale. Jamais, dans ces cas, on n'a noté de signes de torsion vertébrale. La déviation consiste presque toujours dans une courbure unique, occupant toute la hauteur de la colonne avec convexité gauche, et sommet au milieu ou dans la partie inférieure de la région dorsale. Elle disparaît toujours quand le malade est assis. Ce n'est pas, du reste, de la scoliose.

Le nombre total des déviations observées chez les enfants des écoles du *deuxième* arrondissement n'est pas élevé. Sur un total de 1.645 enfants, il atteint 15,2 pour 100 chez les filles, 9,2 pour 100 chez les garçons. Chez les filles, il va en croissant régulièrement avec l'âge. Chez les garçons, les différences déterminées par l'âge sont bien moins sensibles. Les attitudes vicieuses l'emportent de beaucoup sur les déviations véritables. L'attitude latérale gauche l'emporte chez les filles, avec maximum de 9 à 11 ans. Chez les garçons, c'est l'attitude cyphotique, avec maximum de 6 à 9 ans. Quant aux déviations *permanentes*, elles sont, dans cet arrondissement, nulles de 6 à 9 ans, rares de 9 à 11 ans, et fréquentes seulement chez

1. Gérard Monod. — « Les Scolioses (essai de pathogénie) ». *Thèse*, Paris, 1909. Maloine, éditeur.

les grands enfants. Le pourcentage des déviations *permanentes*, par rapport au nombre total d'enfants examinés, est le suivant :

	Filles.	Garçons.	Total.
De 6 à 9 ans.	0	0	0
De 9 à 11 ans.	1 0/0	0	0,6 0/0
De 11 à 14 ans.	3 0/0	1 0/0	1,9 0/0

Pour le *troisième* arrondissement, 1.562 enfants ont été examinés (714 filles, 848 garçons): la proportion totale des déviations est 17 p. 100 chez les filles, et 14 pour 100 chez les garçons, et c'est surtout sur les déviations permanentes que cet accroissement se fait sentir. Le nombre des déviations va encore en croissant avec l'âge, mais on en trouve quelques-unes de 6 à 9 ans.

Pour les attitudes vicieuses, les choses se passent à peu près de même que dans le deuxième arrondissement.

Le pourcentage des déviations *permanentes* par rapport au nombre total d'enfants est le suivant :

	Filles.	Garçons.	Total.
De 6 à 9 ans.	0,8 0/0	1 0/0	0,9 0/0
De 9 à 11 ans.	2 0/0	1,8 0/0	1,9 0/0
De 11 à 14 ans.	6,7 0/0	3,4 0/0	4,8 0/0

Au total, M. Monod a examiné la colonne vertébrale de 3.207 enfants des deux sexes; il n'a pas trouvé soixante enfants atteints de déviations permanentes.

Les 59 enfants qui paraissaient avoir des déviations permanentes ont été convoqués par lettre individuelle à l'hôpital, où ils ont été examinés à nouveau et leurs parents interrogés; 19 n'ont pas répondu. Au premier examen, 7 de ces 19 enfants avaient montré les signes d'une scoliose double classique, lombaire gauche et dorsale droite; 1 avait une scoliose double inverse; 5 présentaient une courbure unique dorsale convexe à gauche; 1, une courbure lombaire convexe à droite; 1, une courbure unique lombaire convexe à gauche; 1, une courbure unique dorsale à droite. Enfin, 1 avait uniquement une exagération de la lordose lombaire, et 2, une véritable cyphose dorsale. Une dernière présentait tous les signes d'une scoliose par malformation congénitale de la V[e] lombaire.

40 enfants sont venus, et plusieurs ont pu être revus plusieurs fois. On a éliminé d'abord 5 cas; enfants à colonne faible, mais non scoliotiques avérés. Deux autres, dont la déviation était plus nette, avaient quelques douleurs et un certain degré de raideur rachidienne, en imposant pour un début de mal de Pott. L'attitude n'étant pas scoliotique, on n'a pas cru devoir retenir ces cas. Restaient 33 enfants dont les déviations se répartissaient ainsi :

Cyphose, 4. — Lordose, 2. — Cyphose et lordose, 3. Scoliose lombaire gauche et dorsale droite, 6. — Scoliose lombaire gauche, 8. — Scoliose lombaire droite et dorsale gauche, 3. — Scoliose lombaire droite, 3. — Scoliose dorsale droite, 1. — Scoliose dorsale gauche, 2. — Scoliose totale gauche, 1.

En somme, pour M. Monod, la scoliose n'est pas si fréquente qu'on l'a dit parmi les enfants des écoles des villes, pas plus fréquente, probablement, que chez les autres enfants. Son maximum de fréquence est entre 8 et 13 ans. A cet âge, tous les enfants sont des écoliers. Ce qui fait de la scoliose une « maladie scolaire », ce ne sont pas les obligations de l'étude, c'est l'obligation d'être à l'école à l'âge où l'on est scoliotique.

***

Il n'est pas douteux que les attitudes mauvaises à l'école puissent être nuisibles au développement du rachis, et ne puissent même déformer une colonne vertébrale affaiblie par la maladie ou par la croissance. Mais ces attitudes n'ont pas, chez les écoliers, cette régularité ni cette durée exigée des « causes d'asymétrie » dans les scolioses. Les positions que prend l'enfant pour écrire sont variables et se traduisent, le plus souvent, par une seule courbure rachidienne, convexe en arrière et soit à droite, soit à gauche. Dans les écoles primaires françaises, les enfants n'écrivent pas assez longtemps pour que cette attitude ait une influence suffisante. Quant aux mauvaises attitudes prolongées, celles que prennent certains enfants quelle que soit leur occupation actuelle, elles ne résultent pas d'une *habitude* donnée par l'écriture ou par tout autre exercice scolaire; elles résultent bien plutôt d'une fatigue, d'une insuffisance musculaire ou nerveuse, qui fait que l'enfant laisse s'affaisser son rachis d'un côté ou de l'autre. En d'autres termes, un enfant n'a pas des résistances rachidiennes affaiblies parce qu'il se tient mal, mais il se tient mal parce que ses résistances rachidiennes sont affaiblies.

P. Desfosses.

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE NEUROLOGIQUE

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — État nominatif des étudiants reçus docteurs en médecine au cours du second semestre de l'année scolaire 1908-1909.

CHASSAGNARD. — Contribution à l'étude du mégacôlon ou dilatation idiopathique du gros intestin.

BIGNON. — Contribution à l'étude de la dyspepsie appendiculaire.

CHARBONNEL. — De l'ostéosynthèse précoce dans les fractures diaphysaires fermées (procédé de Lambotte).

BOURDERON. — De la suture artérielle circulaire complète.

DESQUEYROUX. — Contribution à l'étude du tabes sénile.

CLAVIÈRE. — De la paralysie générale chez frères et sœurs.

HAMONET. — Examen critique des arguments de l'hérédité du cancer.

NOMBALLAIS. — De l'ossification des os du carpe d'après la radiographie.

MAZAUBERT. — Contribution à l'étude de la valeur de la ponction lombaire au point de vue diagnostique et thérapeutique dans les fractures du crâne.

LALIÈVE. — De la botryomycose infantile.

MONTELI. — Contribution à l'étude de la valeur sémiologique de la respiration faible isolée des sommets et du sommet droit en particulier.

LALANNE. — Nécrose du maxillaire supérieur dans la syphilis tertiaire.

DUBOURG. — Contribution à l'étude du collargol et spécialement dans le traitement des cystites.

DE BARBIER. — La réaction de Rivalta en clinique médicale.

MARTZ. — Contribution à l'étude des cystocèles pures étranglées.

FARSSAC. — Des rapports de l'appendicite avec les affections du naso-pharynx chez les enfants en particulier.

DUBOURDIEU. — Des délires de persécution symptomatiques de psychose périodique.

GIMAUX. — De la réanimation du cœur.

BROSSARD. — Contribution au traitement chirurgical et prothétique des fractures de la branche horizontale et de l'angle du maxillaire inférieur dans les dentitions permanentes.

EPAUD. — Des hématomes et abcès de la cloison des fosses nasales.

BONNEFON. — De l'amélioration de la prothèse oculaire par l'hétéroplastie orbitaire et les opérations pseudo-plastiques.

DROUIN. — Contribution à la cure du strabisme à l'aide du stéréoscope de Pigeon modifié.

BAJAC. — Des variations du pouls au cours de la réduction de la luxation congénitale de la hanche par la méthode de Lorenz.

Thèse pour le doctorat de l'Université, mention « pharmacie » : SIMONOT. — Contribution à l'étude de l'intoxication expérimentale par l'atoxyl.

Ecole de médecine de Marseille. — M. Jacques Silhol est nommé professeur titulaire de Pathologie externe en remplacement de M. le professeur Villeneuve, mis à la retraite.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — MÉDAILLE D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES. — *Médaille d'or.* — MM. Amor ben Mohammed, à Bône; Legrain, à Bougie; Picquet, à Constantine.

Médaille d'argent. — M. Isnard, à Saint-Arnaud (Algérie).

Médaille de bronze. — MM. Lapin, à Alger; Arnaud, à La Calle (Algérie); Berard, à Constantine; Bulliod, à Bône; Clada, à Souk-Ahras (Algérie); Griffiths, interne à l'hôpital de Constantine.

Mention honorable. — MM. Duboucher, à Tenial-el-Haad (Algérie); Gérard, Treille, à Bougie; Belkodja, auxiliaire médical, à Saint-Arnaud (Algérie); Boutry, interne à l'hôpital de Constantine; Quillie, interne à l'hôpital de Bône.

IVe Congrès international de la Presse Médicale, à Budapest. — Ordre du jour :

Vendredi 27, à 10 heures du matin. — Séance solennelle d'inauguration, dans la salle du Palais de l'Académie des sciences. Academia Utcza 2.

Discours de M. le professeur de Lenhossek, président de l'Association de la Presse Médicale hongroise.

Discours de MM. les représentants du Gouvernement et du Congrès de médecine.

Discours de M. le professeur Posner, président de l'Association internationale de la Presse Médicale.

Discours de M. le Dr Raoul Blondel, secrétaire général de l'Association.

Rapport de M. Dejace (Belgique) sur le rôle de l'Association internationale de la Presse Médicale.

A 2 heures. Séance publique.

Rapport de M. Dawson Williams (Londres) sur la création d'un Comité permanent des Congrès internationaux.

Rapport de M. Blondel sur les résumés à demander aux auteurs pour être publiés à la fin de leurs articles originaux, et sur la création d'une agence centrale de publication de ces résumés.

Discussion.

Samedi 28, à 9 heures. — Séance réservée aux membres de l'Association internationale de la Presse Médicale.

Rapports fournis par les représentants des diverses Associations nationales sur le fonctionnement de la vitalité de celles-ci.

Rapport de MM. Posner et Schwalbe sur la publication simultanée du même article par les auteurs dans les journaux de pays différents.

Discussion.

L'unification de la terminologie médicale.

L'unification des tables des matières des journaux médicaux.

A 2 heures. — Réunion du Comité permanent de l'Association. — Rapport du trésorier. Election du Bureau pour la période 1909-1912.

A 3 heures. — Séance réservée aux membres de l'Association internationale.

Le contrôle des annonces.

L'exclusion des auteurs d'articles réclames.

La lutte contre la presse médicale gratuite.

Autres questions à l'ordre du jour.

S'il est nécessaire, une séance supplémentaire publique aura lieu le jeudi 3 Septembre, à une heure qui sera déterminée ultérieurement.

Brevet d'invention en matière pharmaceutique. — Le gouvernement, saisi d'une demande de brevet, n'a pas à en examiner la validité dont les tribunaux judiciaires sont les seuls juges. Il délivre donc les brevets sans examen préalable, et il ne peut les refuser si les demandes sont présentées régulièrement dans les formes prévues par la loi.

Mais des difficultés se sont produites au sujet de l'application de l'article 3 de la loi du 5 Juillet 1844, qui déclare non susceptibles d'être brevetés les compositions pharmaceutiques ou remèdes de toute espèce.

D'après le dernier état de la jurisprudence, le gouvernement doit refuser un brevet pour un médicament, mais il n'a pas le droit de rechercher, si malgré les termes de la demande de brevet, demande visant exclusivement un usage industriel, le produit serait en outre un médicament.

Toutefois, dans le cas où le produit est notoirement connu comme médicament, et si la demande est muette

sur l'usage qu'on se propose, le ministre peut refuser le brevet.

Donc le remède n'est pas brevetable. Mais en est-il de même du procédé de fabrication de ce remède?

Telle est la question qui vient de se poser devant le Conseil d'Etat.

Il s'agissait d'un procédé de fabrication d'un produit à extraire du corps des bactéries, produit utilisable dans la thérapeutique.

Pour obtenir le brevet, on exposait qu'il était demandé non pour le remède, mais pour le procédé de fabrication qui devait rester toujours le même, et au moyen duquel on alléguait pouvoir obtenir des remèdes variés suivant la nature des bactéries traitées.

Le commissaire du gouvernement Chardenet a exposé, qu'à son avis, il n'y a aucune distinction à faire entre le remède et le procédé de fabrication.

L'intention du législateur a été, d'une part, d'éviter que le brevet d'invention ne devînt une arme entre les mains des charlatans. D'autre part, si l'invention porte sur un remède utile à la santé publique, la loi a voulu que chacun pût en jouir immédiatement sans avoir à subir les exigences de l'inventeur.

Les mêmes considérations se rencontrent en ce qui concerne le procédé de fabrication du remède, et en admettant qu'il n'y ait qu'un seul moyen de fabriquer un médicament indispensable, breveter le procédé reviendrait à breveter le remède.

Le Conseil d'Etat vient, en effet, de rejeter le pourvoi des inventeurs contre la décision qui leur avait refusé le brevet.

L'arrêt porte qu'il résulte de l'instruction et notamment de l'avis du Comité consultatif des arts et manufactures que la substance à extraire du corps de certaines bactéries, dont un procédé de fabrication a fait l'objet de la demande de brevet, constitue essentiellement une composition pharmaceutique susceptible d'être employée pour le traitement de maladies déterminées.

L'arrêt ajoute que si les demandeurs ont mentionné que le procédé peut être utilisé dans l'industrie, ils n'ont pas précisé les applications auxquelles pouvait donner lieu ce procédé et dont l'indication pouvait seule permettre d'échapper à la prohibition de l'article 3 de la loi de 1844.

C'est donc à bon droit que le ministre a refusé le brevet.

L'hygiène dans la marine. — Le sous-secrétaire d'Etat à la marine vient de décider que les préfets maritimes lui adresseraient chaque jour un état faisant connaître pour chacun des hôpitaux de la marine : 1° le nombre des malades pendant les 24 heures qui précèdent (entrées, sorties, décès); 2° pour chaque affection contagieuse, le nombre des cas en traitement en indiquant leur répartition par service et corps de bâtiment.

CONCOURS

Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux. — *Prix Barthe, de Saint-Emilion.* — 1° Suivant le désir exprimé par le fondateur, ce prix, d'une valeur de 500 fr., pourra être décerné tous les quatre ans, à partir de 1906, « soit à un bon mémoire manuscrit ou imprimé, » soit « à un bon livre », soit à une « œuvre quelconque de médecine, de chirurgie ou de physiologie »;

2° Le titre de docteur en médecine n'est pas exigé des candidats, mais ils doivent être Français ou naturalisés Français et avoir leur domicile habituel dans un des ressorts académiques ressortissant à la Faculté de médecine de Bordeaux (Académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges). Les membres de la Société de médecine et de chirurgie peuvent prendre part au concours;

3° La Société, sur le rapport du jury chargé d'examiner les travaux, pourra donner le prix en entier, ou le diviser, ou ne donner qu'un encouragement, ou même ne pas le décerner, sans que ses décisions puissent faire l'objet d'aucune réclamation.

La Société décidera de l'emploi des sommes qui n'auraient pas été distribuées;

4° Ne sont admis à concourir que les mémoires, livres ou œuvres quelconques de médecine, de chirurgie ou de physiologie parus dans les quatre années qui précèdent la clôture du registre des inscriptions pour chaque concours;

5° Les travaux manuscrits ou imprimés remis pour le concours du prix Barthe, de Saint-Emilion, ne sont pas rendus et restent déposés à la bibliothèque de la Société;

6° Le jury, composé du président de la Société, du secrétaire général et de cinq autres membres désignés dans la première séance qui suivra la clôture du registre des inscriptions, devra déposer son rapport dans le courant du mois de novembre suivant, afin qu'il soit statué sur ses conclusions avant la fin de l'année;

7° Pour le concours de 1910, les travaux accompagnés d'une lettre de candidature, doivent être adressés, franco de port, à M. Frèche, secrétaire général de la Société, 42, cours de Tourny, avant le 30 Avril 1910.

Conformément au paragraphe 4 du présent règlement, ne seront admis que les mémoires, manuscrits ou imprimés, livres ou œuvres quelconques de médecine, de chirurgie ou de physiologie parus depuis le 31 Mars 1906.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr.; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr.; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements.* S'adresser : **Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.**

Médecin, ayant situation honorable dans une très importante station thermale française, *désirerait s'associer un ancien interne des hôpitaux*, de 25 à 35 ans, ayant bonne pratique chirurgicale, qui serait appelé à lui succéder d'ici quelques années. Ecrire P. M., n° 318.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris.... 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements...... 10 fr.
Union postale............ 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LE CONGRÈS DE PSYCHOLOGIE DE GENÈVE

Le VIe Congrès international de psychologie, qui vient de se tenir à Genève, sous la présidence de M. le professeur Flournoy, a été occupé par une série de discussions du plus vif intérêt, non seulement pour les philosophes purs, mais aussi pour les physiologistes et pour les médecins.

La question du « subconscient », qui a été tout d'abord examinée, a été l'objet d'une série de rapports remarquables de la part de MM. les professeurs Dessoir (de Berlin), Morton Prince (de Boston), et Janet (de Paris).

M. Max Dessoir s'est tout d'abord attaché à démontrer la réalité des phénomènes de subconscience, contrairement aux enseignements de la doctrine classique, d'après laquelle la conscience étant une et indivisible, la subconscience ne saurait exister. De plus, dans un mémoire, le savant professeur de Berlin s'est encore attaché à combattre l'opinion répandue d'après laquelle les faits d'hypnotisme, de somnambulisme et autres faits analogues manqueraient de réalité.

Avec M. Janet, l'étude de la subconscience a été directement entreprise. Pour cet auteur, la subconscience correspond à divers troubles de la personnalité.

Chez certains malades étudiés par M. Janet sous le nom de psychasténiques, on constate assez fréquemment une illusion curieuse. « Ce n'est pas moi qui agit, disent-ils; ce n'est pas moi qui ai fait tel ou tel acte, ce sont mes mains qui, toutes seules, l'ont accompli. » Une malade qui fut observée à Sainte-Anne par M. G. Dumas disait de même : « Mon corps n'est plus à moi, je ne le sens plus vivre comme autrefois, et, le soir, quand je suis couchée, avec ma lampe sur ma table de nuit, il me semble que je suis morte et que je me veille. »

Ces façons inattendues d'exprimer leurs sensations traduisent, chez les sujets qui les présentent, un certain degré de subconscience. Ils ont bien la notion élémentaire de leurs sensations, ils ne sont point fixés sur le point de savoir si ces sensations sont leurs.

Avec les hystériques, les phénomènes sont souvent plus complets, les troubles de la personnalité psychologique étant eux-mêmes plus profonds.

Ces malades, à la suite de certaines crises, accomplissent souvent des actes compliqués dont ils semblent ensuite perdre totalement la mémoire.

Ainsi, un sujet vivant à Paris, au cours d'une crise déterminée par une contrariété légère, prend le train pour Marseille où il se réveille au matin dans une chambre d'hôtel. Rassemblant ses souvenirs, il cherche à se remémorer comment il se trouve dans un domicile inconnu. « J'ai dû me griser hier soir et venir coucher ici », se dit-il. Mais il sort et ne sait où il est. Il demande et apprend, à son vif étonnement, qu'il est à Marseille et que 5 journées se sont écoulées depuis sa fugue, 5 journées, durant lesquelles il a agi et accompli des actes raisonnés et dont il n'a gardé aucun souvenir une fois de retour à son état normal.

Ici, l'état de subconscience est complet, et cela est si exact, déclare M. Janet, que, l'expérience clinique nous apprend, dans des cas de ce genre, sous l'influence du médecin ou d'une crise nouvelle, les souvenirs — absents en l'état normal du sujet — peuvent s réveiller. Dans de tels cas, comme le dit fort justement M. Dumas, « les malades ne sont pas inconscients de leurs actes et de leurs souvenirs, au sens précis du mot; sous l'influence de l'émotion, de la fatigue ou d'une tare nerveuse, leur personnalité consciente s'affaiblit et se rétrécit; elle laisse tomber un certain nombre de faits qui restent subconscients à l'ordinaire et ne remontent plus que dans des conditions très spéciales au jour de la conscience ».

M. Morton Prince considère un peu différemment la subconscience. Pour lui, elle n'est autre que la *coconscience*, c'est-à-dire une conscience nouvelle existant à côté de la conscience normale et qui serait formée d'éléments mentaux très complexes, d'idées, de perceptions, de souvenirs, de sentiments conservés depuis la première enfance et pouvant former à côté du moi une personnalité secondaire *coconsciente* « dont le moi n'aura jamais conscience et qui n'en sera pas moins réelle ni moins consécutive pour cela ».

On connaît cette curieuse maladie de la personnalité que M. Dugas (de Rennes) a dénommée la *dépersonnalisation*.

Il s'agit de ces malades — signalés d'abord par Taine, étudiés par Krishaber dans sa *Névropathie cérébro-cardiaque* — qui prétendent ne pas exister et dont un cas remarquable fut présenté, en 1900, au congrès de psychologie par M. Bernard Leroy.

L'observation concernait une femme âgée de 41 ans, hospitalisée à la Salpêtrière dans le service de M. Deny, dont le mal, à la suite d'une émotion vive, s'était développé progressivement. « Je cherche toujours à raconter, disait cette malade, pour entendre le son de ma voix; quand je cause, il ne me semble pas que ce soit moi qui cause; ce n'est pas comme si s'était une autre personne, mais il ne me semble pas que ce soit moi. »

C'est à propos de la cénesthésie, cette sensation générale où se confondent les sensations venues de tous les points du corps, que M. Sollier a été conduit à examiner ces phénomènes si curieux de dépersonnalisation.

D'après lui, ainsi que le rapporte M. G. Dumas, voici comment les faits se peuvent interpréter : « Dans l'état normal, les perceptions et les sensations qui montent du corps vers le cerveau se fondent sans cesse avec les perceptions, souvenirs, idées qui sont déjà organisés depuis longtemps et qui forment la personnalité ancienne; ce qui nous donne alors le sentiment d'être toujours la même personne, c'est justement le lien qui s'établit dans notre esprit entre les acquisitions du présent et les richesses du passé. Mais qu'à la suite d'une émotion, d'un choc nerveux, d'un trouble cérébral ou moral la fusion ne s'opère plus, que les sensations du corps, que les impressions diverses des sens ne s'associent plus avec les éléments constitutifs de notre personnalité ancienne, on aura, suivant les cas et les degrés, perte du sentiment total de l'existence, sentiment d'irréalité, d'étrangeté, c'est-à-dire une série de troubles que le malade et le médecin lui-même peuvent considérer comme primitifs, mais qui ne sont que la conséquence de la rupture qui s'est faite entre le présent et le passé. On trouvera ainsi d'un côté conservation des sensations et des perceptions, de l'autre conservation de la mémoire, de l'intelligence, du raisonnement, sans que les deux ordres de faits arrivent à s'unir, et c'est pourquoi le malade ne se reconnaîtra plus dans ses sensations et ses impressions de chaque jour. »

A côté de cette appréciation de M. Sollier, il convient de rapporter celle de M. Bernard Leroy. Celui-ci a constaté que chez les malades atteints de dépersonnalisation, les façons de sentir sont peu profondément atteintes. Ce qui, d'après lui, caractérise surtout l'état de ces sujets, c'est le sentiment de surprise, d'étrangeté, de dépaysement qui se mêle à leur vie mentale, et c'est à ce sentiment qu'il y a lieu de ramener en leur entier toutes leurs interprétations, délirantes ou non.

***

A côté de ces communications si intéressantes pour quiconque s'occupe de médecine mentale, le Congrès de psychologie en a encore entendu de nombreuses autres que nous ne saurions passer sous silence.

En particulier, nous mentionnerons le remarquable rapport de M. le professeur Külpe (de Wurtzbourg), sur la psychologie des sentiments; le mémoire de M. Jules Courtier (de Paris), sur l'emploi, en psychologie, d'un système de symboles et de signes de son invention; les communications de MM. Ferrari (de Bologne) et Decroly (de Bruxelles), sur les enfants arriérés; la note de Mlle Joteyko (de Bruxelles) sur la méthode de la psychologie pédagogique; la communication dans laquelle M. Sydney Abrutz (d'Upsal) a exposé comment il espère, grâce à une méthode d'inves-

tigation dont il est l'auteur, parvenir à constater et à mesurer le transfert de l'énergie nerveuse; l'exposé par M. Louis Favre (de Paris) de la psychologie des médiums, et enfin le rapport de M. Bourdon (de Rennes) sur la perception de notre corps et de nos membres par rapport à la verticale.

La psychologie animale a aussi été l'objet de nombreuses communications parmi lesquelles nous mentionnerons celles de M. Lœb, de l'Université de Berkeley (Californie), et de M. Georges Bohn (de Paris), sur les tropismes, et celles de MM. Thauziez (de Périgueux), Bonnier et Hachet-Souplet (de Paris), sur le sens de la direction chez les pigeons voyageurs.

Sur cette dernière question, en dépit des aperçus originaux ouverts au cours de la discussion, l'accord ne s'est pas fait entre les zoologistes présents et le débat est resté sans conclusion.

Sera-ce le prochain Congrès qui tranchera définitivement cette question si passionnante de l'orientation lointaine?...

Georges Vitoux.

LIVRES NOUVEAUX

A. Marie et R. Decante. — *Les Accidents du travail*, Paris, 1909. 1 vol. in-18 de 291 pages. Prix : 4 fr. (V. Giard et Brière, éditeurs.)

Ce livre, si bien conçu qu'il soit, n'intéresse cependant qu'assez indirectement le médecin, car il constitue surtout une étude critique des améliorations à apporter au régime du risque professionnel en France. Certes, les médecins peuvent s'efforcer à modifier la loi, mais ce qu'ils doivent d'abord apprendre, c'est à l'appliquer. MM. Marie et Decante exposent et discutent avec soin les principes du risque professionnel et leur application légale; ils rendent compte des diverses législations et dispositions privées, en vigueur non seulement en France, mais en Italie, en Allemagne, en Belgique et dans les grands Etats. La partie de l'ouvrage qui nous concerne davantage traite surtout de l'état antérieur des accidentés. On sait que le débat est pendant et que la jurisprudence autant que certaines autorités médicales excluent jusqu'ici cet état des facteurs d'estimation d'une infirmité. Les auteurs concluent au maintien de cette doctrine en s'appuyant sur les arguments présentés par M. Sachet, et récemment soutenus ici même par M. Balthazard [1]. Malgré la rectitude des raisonnements de l'un et la justesse des considérations de l'autre, cette thèse comporte un certain degré de sentimentalité, extrêmement honorable certes, mais aboutissant à une partialité, protectrice des moindres valeurs. Dans un pays où depuis 15 siècles s'amalgament la rude logique franque et la raison latine, claire et précise, il se trouvera toujours des esprits positifs, prêts à lutter pour maintenir l'égalité de tous les hommes devant la loi, mais rebelles à l'idée de l'égalité des individus entre eux. La politique l'exigeât-elle, ils n'admettront jamais d'un gré sincère qu'homme ou objet, le médiocre vaille le bon.

Des pages intéressantes sont consacrées aux troubles psychiques suivant de près ou de loin les accidents du travail. Elles expriment combien il est malaisé de faire la part exacte du traumatisme dans la production de ces troubles. La sinistrose du professeur Brissaud doit être prise en considération dans le règlement de l'accident, parce que ce dernier a déterminé la maladie nerveuse, quel que soit son mécanisme psychologique. Il est clair, en effet, que, s'il n'y eût pas eu d'accident, l'ouvrier n'aurait pu mal interpréter la situation nouvelle dans laquelle il se trouvait. Mais c'est là, on le comprend, une porte bien grandement ouverte aux abus et à la simulation. Les abus, les auteurs les signalent et voudraient y apporter remède. Dans leurs conclusions, nous trouvons cette remarque très juste : « C'est que, si l'on a fait beaucoup pour la réparation du préjudice éprouvé par les accidentés, on a trop négligé de prévenir l'accident lui-même et d'en atténuer les conséquences immédiates. »

MM. A. Marie et Decante demandent, en outre, qu'on assimile les maladies professionnelles aux accidents du travail, qu'on étende le bénéfice de la loi de 1898 à bien d'autres catégories de travailleurs que celles qui sont actuellement visées. L'application de ces idées nous réserve de nouveaux embarras. Leur extension est à prévoir. Il serait plus simple et plus grand de décréter l'assistance *réelle* à tous les misérables, quelle que soit l'origine de leur misère. Cette obligation est inscrite en termes d'une concision impérative et superbe dans un code qu'on ne lit plus guère, il est vrai, depuis que tout le monde doit savoir lire. Mais les progrès de l'individualisme tendent à changer la conception de la charité. Le misérable trouve, d'ailleurs, ses réalisations si disproportionnées à ses promesses qu'il préfère la transformer en assistance obligatoire et exercer un droit véritable. Qui peut l'en blâmer?

A. Létienne.

1. Voir *La Presse Médicale*, 1908, numéros des 29 Février et 11 Mars.

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE EXPÉRIMENTALE ET D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Sommaire du n° 4.

Mémoires originaux :

A. Gilbert et Maurice Villaret. — Recherches sur la circulation du lobule hépatique (avec figures).

Ch. Aubertin. — Contribution à l'étude des lésions du foie d'origine chloroformique (avec figure).

Gabriel Delamare et Pierre Merle. — Etude sur les épendymites cérébrales chroniques (avec figures) (planche VII).

Ch. Achard et A. Ribot. — Quelques recherches sur la diffusion de l'iodure de potassium dans l'organisme.

Analyses et Bibliographie.

DIAGNOSTIC

Facile et Sûr

DE

TOUS LES

TROUBLES MENSTRUELS (1)

Quelles que soient leur nature, leur intensité, leur fréquence, les troubles menstruels ont pour seules causes, soit l'insuffisance ovarienne, soit l'insuffisance thyroïdienne.

Le diagnostic entre l'une et l'autre insuffisance dépend uniquement de la **fréquence**, *de l'* **abondance** *et de la* **durée** *de l'écoulement menstruel.*

Ils cèdent à l'administration opportune de l' **Ocréine** *ou de la* **Thyrénine**.

TROUBLES MENSTRUELS	CAUSE	TRAITEMENT
Règles rares . . . . Règles peu abondantes . . . . Règles douloureuses . . . . Accès d'oppression, palpitations, bouffées de chaleur, irritabilité nerveuse, insomnie. .	Insuffisance ovarienne. Id. Id. Id.	**OCRÉINE GRÉMY** Deux à cinq pilules tous les jours pendant les huit jours qui précèdent les règles et pendant tout le temps que dure l'écoulement sanguin.
Règles fréquentes . . . . Règles abondantes . . . . Règles de trop longue durée . . . . Migraines, œdèmes transitoires, constipation, douleurs rhumatoïdes	Insuffisance thyroïdienne. Id. Id. Id.	**THYRÉNINE GRÉMY** Une pilule par jour pendant deux jours, puis alternativement une et deux, puis deux pilules chaque jour. Le traitement commencera huit jours après la fin des dernières règles et se prolongera jusqu'à la fin de la période mensuelle suivante. Recommencer huit jours après jusqu'à cessation des troubles.
Aménorrhée	Insuffisance ovarienne et Insuffisance thyroïdienne associées.	**THYRÉNINE ET OCRÉINE** Une à quatre pilules d'Ocréine et une à deux de Thyrénine pendant vingt jours par mois.

(1) Nous ne comprenons sous cette dénomination que les troubles de la période cataméniale en dehors de tout état pathologique, c'est-à-dire en exceptant tous les cas où une tumeur ou une infection en sont la cause première.

DYSPEPSIE - GOUTTE - RHUMATISME

Traités par la

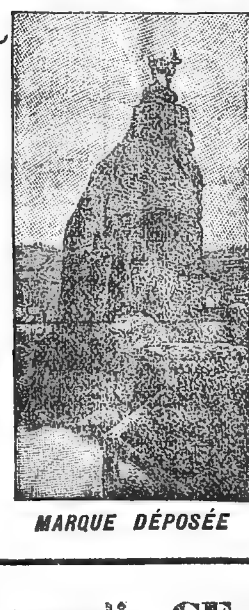
POUDRE KUTNOW

C'est un fait bien connu que le Rhumatisme et la Goutte sont dus à la présence ou à l'excès d'acide urique dans l'économie.

Les médicaments qui ne servent qu'à purger ne sauraient ni guérir du Rhumatisme, ni apporter aucun soulagement aux angoisses de la dyspepsie; l'organisme est déjà affaibli, et l'on sait très bien qu'un tel traitement ne sert qu'à affaiblir davantage.

Il nous faut donc employer un remède qui élimine d'une façon efficace les poisons, cause de la maladie, et en même temps qui ait une action vivifiante sur l'organisme.

La Poudre Kutnow répond exactement à ces desiderata.



MARQUE DÉPOSÉE

QUELQUES ATTESTATIONS

Le *Medical Journal d'Edimbourg*, dit :

« La Poudre Kutnow est une excellente préparation que nous pouvons recommander hautement. »

Le *Medical Times and Hospital Gazette* dit :

« C'est une préparation efficace, agréable au goût et d'une grande valeur thérapeutique, particulièrement dans les troubles du foie et de l'estomac. »

Le *Lancet*, de Londres, dit :

« Notre analyse confirme la présence des propriétés thérapeutiques du sulfate de soude, de potassium, du carbonate de chaux, du lithium et du strontium. »

SE TROUVE DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

ÉCHANTILLONS envoyés gratis AUX MÉDECINS

Veuillez remplir CE COUPON

et l'adresser à MM. S. KUTNOW & Co, Ltd.

41, Farringdon Road, Londres, E. C.

Docteur ....

Adresse ....

« *P. M.* »

ÉCHANTILLONS envoyés gratis AUX MÉDECINS

Seuls propriétaires : S. KUTNOW & C° Ltd, 41, Farringdon Road, Londres, E. C. — Dépositaires-Propriétaires aux Etats-Unis : KUTNOW BROTHERS, 853, Broadway, New-York City.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (professeur : M. Dieulafoy). — *Cours de technique clinique et application des méthodes de laboratoire au diagnostic clinique.* — Un cours de vacances, commençant le 20 Septembre 1909, aura lieu à l'amphithéâtre et au laboratoire de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, sous la direction de M. le professeur Dieulafoy, le matin de 10 heures à midi et l'après-midi de 2 heures à 4 heures.

Ce cours aura pour programme : 1° Les méthodes d'investigation cliniques applicables à l'examen des malades ; 2° l'exposé des principaux procédés de laboratoire (recherche de microbes, examen du sang, des urines, des fèces, des sérosités, etc.), applicables au diagnostic ; 3° les principales indications et les principales techniques thérapeutiques.

Ce cours comprendra 24 leçons et sera fait en 2 semaines.

Les élèves seront exercés individuellement aux travaux de laboratoire.

L'enseignement, essentiellement pratique, sera fait par MM. René Gaultier et M. Nathan, chef de clinique. A. Leplay et O. Crouzon, chefs de laboratoire ; Bonnier, Déhu et Lacaille, assistants.

Programme du cours. — Lundi 20 Septembre. — Matin. M. Le Play. Examen clinique du sang : anémies, polyglobulies, leucocytose et leucémie. Cytodiagnostic. — Soir. M. Le Play. Technique de l'examen bactériologique du sang : culture du sang.

Mardi 21 Septembre. — Matin. M. Bonnier. Technique de l'examen du nez, du pharynx et du larynx. — Soir. M. Nathan. Examen clinique du poumon et de la plèvre : indication et technique de la thoracentèse.

Mercredi 22 Septembre. — Matin. M. M. Nathan. Diagnostic clinique précoce de la tuberculose. Indications thérapeutiques. — Soir. M. O. Crouzon. Diagnostic de la tuberculose par les procédés de laboratoire : recherche du bacille de Koch dans les crachats et les liquides pathologiques ; inoculation aux animaux. Tuberculine.

Jeudi 23 Septembre. — Matin. M. René Gaultier. Séméiologie clinique de l'estomac. Examen du chimisme gastrique. Thérapeutique fonctionnelle des dyspepsies. — Soir. M. Nathan. Syndromes surrénaux thyroïdiens, hypophysaires et polyglandulaires. Principes d'opothérapie.

Vendredi 24 Septembre. Matin. M. Bonnier. Technique de l'examen de l'oreille. Vertige : équilibre. — Soir. M. Le Play. Diagnostic et traitement de la fièvre typhoïde. Les sérodiagnostics.

Samedi 25 Septembre. — Matin. M. O. Crouzon. Examen clinique du système nerveux (motilité, sensibilité réflexes) ; étude d'un hémiplégique, d'un tabétique. (Présentation de malades.) — Soir. M. O. Crouzon. Examen clinique du système nerveux (langage, état mental : étude d'un aphasique, d'un paralytique général. Ponction lombaire : cytodiagnostic et bactérioscopie du liquide céphalorachidien.)

Lundi 27 Septembre. — Matin. M. René Gaultier. Technique de l'examen clinique du cœur. Asystolie. Son traitement. Méthodes d'exploration clinique des vaisseaux (sphygmographe et sphygmomanomètre). La médication hypotensive. — Soir. M. A. Le Play. Diagnostic bactériologique des angines. Diphtérie et sérothérapie.

Mardi 28 Septembre. — Matin. M. René Gaultier. Séméiologie clinique et chimique de l'intestin : examen des fèces (méthode de coprologie clinique. Thérapeutique des affections intestinales). — Soir. M. René Gaultier. Séméiologie du foie et du pancréas : obstruction calculeuse du cholédoque et pancréatites. Séméiologie de la rate.

Mercredi 29 Septembre. — Matin. M. Le Play. Analyse bactériologique du pus : recherche du gonocoque, du pneumocoque, du bacille du chancre mou. Coloration des microbes ; réaction de Gram. Technique des opsonines. — Soir. M. O. Crouzon. Diagnostic du tréponème pâle de Schaudinn, des trypanosomes, de l'hématozoaire du paludisme. Réaction de Wassermann.

Jeudi 30 Septembre. — Matin. M. M. Nathan. Examen clinique des urines ; exploration rénale, urémie, indications de la saignée ; déchloruration. — Soir. M. René Gaultier. Examen chimique des urines, ses applications à l'étude des maladies de la nutrition et des régimes alimentaires. Glycosurie et diabète.

Vendredi 1er Octobre. — Matin. M. Déhu : Traitement de la syphilis : la médication mercurielle. — Soir. M. Déhu. Recherche des stigmates de la syphilis acquise et héréditaire.

Samedi 2 Octobre. — Matin. M. Lacaille. Méthodes d'exploration des réactions électriques, leur application au diagnostic et au traitement. Réaction de dégénérescence. — Soir. M. Lacaille Méthodes d'exploration radioscopique et radiographique. Radiothérapie.

Le droit à verser est de 100 francs.

NOUVELLES

XXIIe Congrès français de chirurgie (4-9 Octobre 1909). — Rappelons que le XXIIe Congrès de l'*Association française de chirurgie* s'ouvrira à Paris, à la Faculté de médecine, sous la présidence de M. le Dr G. Richelot, membre de l'Académie de médecine, professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris.

Les questions suivantes ont été mises à l'ordre du jour du Congrès :

1° « Chirurgie des artères ». — Rapporteurs : M. Monod (de Paris), et M. Vanvers (de Lille) ;

2° « Soins anté et post-opératoires en chirurgie abdominale ». — Rapporteurs : M. Tuffier (de Paris) et M. Ch. Girard (de Genève) ;

3° « Intervention chirurgicale dans les traumatismes du rachis et de la moelle ». — Rapporteurs : M. Auvray (de Paris) et M. Sencert (de Nancy).

Pendant la durée du Congrès, une exposition d'instruments de chirurgie, d'électricité médicale, d'objets de pansements, etc., sera installée dans le grand vestibule de la Faculté de médecine.

Pour tous renseignements concernant le Congrès, s'adresser au secrétaire général, M. Walther, 68, rue de Bellechasse, à Paris (VIIe arrondissement).

Corps de santé militaire. — Un décret, publié dans le *Journal officiel*, abroge le titre II du décret du 9 Août 1897, relatif à l'avancement des médecins du service de santé de réserve et de l'armée territoriale, ainsi que toutes les dispositions contraires, contenues dans les décrets ou règlements antérieurs au présent décret.

En voici le texte :

Article premier. — Les médecins aides-majors de 2e classe du service de santé de la réserve sont promus au grade supérieur quand ils comptent 4 années de grade d'officier, et s'ils ont accompli deux périodes d'instruction avec ce grade.

Toutefois, le temps d'ancienneté exigé pour la promotion au grade supérieur est ramené à 2 années, et le nombre des périodes réduit à une pour les médecins de réserve qui remplissent ou ont rempli l'une des fonctions énumérées ci-après :

Professeur titulaire ou professeur agrégé dans les Facultés de médecine, les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie, les Ecoles supérieures de pharmacie ; professeur titulaire ou suppléant dans les Ecoles de plein exercice ou préparatoires de médecine et de pharmacie ; médecin ou chirurgien des hôpitaux dans les villes où ces emplois sont donnés au concours ; chefs de clinique ou prosecteurs nommés au concours dans les Facultés de médecine, ou les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Art. 2. — Les médecins aides-majors de 1re classe du service de santé, appartenant à la réserve, quelle que soit

leur origine, peuvent être promus au grade supérieur lorsqu'ils comptent 6 années de services dans le dernier grade et qu'ils ont accompli en cette qualité une période d'instruction.

Art. 3. — Les médecins-majors de 2e classe du service de santé, appartenant à la réserve et provenant des anciens médecins de l'armée active, peuvent être promus médecins de 1re classe, s'ils comptent 6 années de services dans le grade, et s'ils ont accompli avec ce grade une période d'instruction.

Art. 4. — Les médecins aides-majors de 2e classe du service de santé appartenant à l'armée territoriale, sont promus au grade supérieur lorsqu'ils comptent 4 années d'ancienneté dans le grade et s'ils ont accompli deux périodes d'instruction avec ce grade.

Toutefois le temps d'ancienneté exigé pour la promotion au grade supérieur est ramené à 2 années et le nombre des périodes réduit à une pour les médecins de l'armée territoriale qui remplissent ou ont rempli l'une des fonctions énumérées au troisième alinéa de l'article premier du présent décret.

Art. 5. — Les médecins aides-majors de 1re classe de la réserve ou de l'armée territoriale peuvent être promus au grade supérieur lorsqu'ils comptent 6 années de services dans le dernier grade et qu'ils ont accompli avec ce grade une période d'instruction.

Art. 6. — Les médecins-majors de 2e classe, de la réserve ou de l'armée territoriale, peuvent être promus au grade de médecin-major de 1re classe du service de santé de l'armée territoriale lorsqu'ils comptent 6 années de services dans le dernier grade et qu'ils ont accompli une période d'instruction avec ce grade.

Art. 7. — Les médecins-majors de 1re classe de la réserve ou de l'armée territoriale peuvent être promus médecins principaux de 2e classe dans l'armée territoriale lorsqu'ils comptent 5 années de grade et s'ils ont accompli une période d'instruction avec ce grade.

Les médecins-majors de 1re classe de la réserve ou de l'armée territoriale provenant des médecins militaires retraités sont dispensés de cette dernière obligation.

Art. 8. — Aucune période d'instruction n'est exigée pour la promotion des médecins de réserve ou de l'armée territoriale qui, lors du travail annuel d'avancement, ont été proposés pour le grade supérieur dans l'armée active.

Art. 9. — L'avancement a lieu au choix, sauf pour le grade de médecin aide-major de 1re classe, qui est donné dans les conditions particulières prévues aux articles 1er et 4.

Art. 10. — L'aptitude des candidats à l'avancement est constatée d'après leur manière de servir au cours des périodes d'instruction, sans recourir à des examens spéciaux donnant lieu à la délivrance d'un certificat.

Art. 11. — L'ancienneté de grade des médecins de réserve et de l'armée territoriale est déterminée par la date du décret qui les a nommés à leur grade, soit dans l'armée active, soit dans la réserve, soit dans l'armée territoriale, déduction faite des interruptions de service.

Le temps passé par ces officiers dans leurs foyers compte pour l'ancienneté de grade. Le temps passé dans la position hors cadres et le temps de la suspension sont déduits de l'ancienneté.

Art. 12. — Les médecins de réserve et de l'armée territoriale sont inscrits au tableau d'avancement et peuvent en être rayés dans les mêmes formes que les médecins de l'armée active.

Art. 13. — En temps de guerre, les médecins de réserve et de l'armée territoriale peuvent obtenir de l'avancement dans les mêmes conditions que les médecins de l'armée active, mais au titre de la réserve et de l'armée territoriale.

Le service de santé aux grandes manœuvres. — Voici les instructions du ministre de la Guerre en ce qui concerne la participation du service de santé aux prochaines grandes manœuvres de division et de corps d'armée.

En dehors des unités qui seraient ultérieurement désignées, les corps d'armée ne seront pas dotés de leurs formations sanitaires.

Le matériel sanitaire mis à la disposition des corps de troupes a été prévu en conséquence.

Les directeurs du service de santé des corps d'armée et les médecins chefs des divisions marcheront avec leurs quartiers généraux respectifs ; il leur sera adjoint le personnel strictement nécessaire pour l'exécution du service. Toutefois, dans la division de cavalerie, le médecin-major de l'ambulance divisionnaire, médecin chef de la division marchera seul au quartier général de la division.

CONCOURS

Hôpitaux de Nantes. — Un concours pour une place de médecin suppléant sera ouvert le 8 Novembre prochain.

Hôpitaux de Montpellier. — Un concours sera ouvert le 22 Novembre prochain pour deux places d'interne titulaire et trois places d'interne provisoire en pharmacie dans les hôpitaux de Montpellier.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr. ; banlieue, rec. : 15.000 fr. ; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr. ; Eure-et-Loir, rec. : 15 000 fr. ; Landes, rec. : 10.000 fr. ; Loiret, etc. — *Remplacements.* S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. Mme Armand.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale. . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LE

XVIe CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE

Budapest, le 30 Août 1909.

Dès ses débuts, le Congrès de Budapest s'annonce comme un très gros succès. Le nombre des congressistes est extrêmement considérable : il a dépassé 4.000. Chaque train déverse dans la capitale de la Hongrie un véritable flot d'arrivants. Voici quelques chiffres : Allemagne, 285; Amérique (E.-U.), 194; Autriche, 261; France, 281; Italie, 170; Angleterre, 97; Russie, 218; Hongrie, 300, etc.

Jamais réussite n'aura été plus méritée, car l'organisation est en tous points parfaite. Le Comité hongrois, spécialement son Président M. Coloman Muller et le Secrétaire général M. Em. de Grosz, ont déployé une activité et ont fourni une somme de travail véritablement extraordinaires. Il paraît impossible de faire plus et de faire mieux.

A son arrivée, chaque congressiste n'a qu'à descendre dans son logement préparé d'avance; il n'a qu'à passer aux bureaux du Congrès pour qu'on lui remette une série d'enveloppes dans lesquelles il trouve tout ce qui lui est nécessaire : ses insignes, un guide excellent qui lui permettra de se diriger sans difficulté et sans ennui dans la ville, le programme détaillé des travaux et des fêtes du Congrès, une série d'invitations aux différentes réceptions, toute une collection de livres relatifs à l'enseignement de la médecine en Hongrie, à l'hygiène et à l'organisation hospitalière hongroise, etc., etc.

Tous les bureaux centraux du Congrès sont admirablement compris; les congressistes y trouvent : salle de lecture, salle de correspondance, salon pour les dames, buffet, salle pour les journalistes, télégraphe, téléphone, bureau de poste, le tout dirigé par un personnel polyglotte extrêmement complaisant et serviable.

La part de la France dans ce Congrès sera et très belle et très large. Si les congressistes sont venus si nombreux de tous les coins de la France, s'ils trouvent à Budapest toutes les facilités désirables[1], il faut en remercier le Comité français d'organisation présidé par M. le professeur Landouzy et actionné par le dévoué et infatigable secrétaire général, M. Raoul Blondel. Il faut également accorder un spécial tribut de reconnaissance et de louanges à M. le Consul général de France, en Hongrie, M. le vicomte de Fontenay qui nous a montré quelle peut être la noble

1. Un interprète spécial est posté à la gare pour recevoir et guider les congressistes français.

mission d'un représentant de la France en pays étranger. M. de Fontenay a voulu que tous les Français trouvent à Budapest un morceau de leur patrie; il a établi dans les bureaux du Consulat une permanence spéciale où les congressistes français sont assurés de trouver les renseignements et l'aide dont ils pourraient avoir besoin. Il a eu l'heureuse idée de faire ciseler un insigne spécial pour les membres français du Congrès, insigne qui leur permet de se reconnaître, de se retrouver, de s'entr'aider; il a préparé ainsi l'union de tous nos compatriotes, union si rare en France et pourtant si désirable. En science comme en politique, l'individu isolé ne peut rien; un pays ne peut être grand que par l'union de tous ses citoyens.

***

Les Congrès scientifiques, pour être utiles, ont besoin de la voix puissante des journaux médicaux. L'ampleur considérable prise par les Congrès internationaux de médecine et les difficultés de la tâche des journalistes médicaux dans ces assises de la science médicale ont amené la fondation d'une *Association internationale de la Presse médicale.*

Le 27 Août au matin, dans la salle du palais de l'Académie des Sciences, s'est tenue la *IVe Réunion* de cette Association. La plupart des grands périodiques médicaux s'était fait représenter.

M. le professeur Lenhossek, l'éminent Président de l'Association de la Presse médicale hongroise, a souhaité la bienvenue aux membres de l'Association internationale et a retracé l'histoire de la presse médicale hongroise qui compte actuellement 30 périodiques médicaux.

M. le Secrétaire d'État Victor Molnar est venu, au nom du Gouvernement, recevoir sur le sol hongrois les représentants de la presse médicale internationale et exprimer ses vœux pour la réussite du Congrès.

En quelques mots très élevés, M. le professeur Coloman Muller, président du XVIe Congrès international de Médecine, a montré quel doit être le rôle du véritable journaliste médical, l'avant-coureur de son propre temps.

M. Dejace, rédacteur en chef du *Scalpel* (Belgique), a lu un beau rapport sur l'histoire et le but de l'Association internationale de la Presse médicale. Il montre quelles questions elle a abordé jusqu'à ce jour : forme légale de la protection à donner aux œuvres littéraires scientifiques; définition des droits de la publicité et des devoirs du journaliste; étude des mesures propres à protéger le public contre ces « outsiders » de journalisme prostituant sans vergogne le qualificatif de médecin en abusant du titre de docteur pour signer des proses alléchantes dans les feuilles publiques; négociations avec les comités organisateurs des congrès pour obtenir l'inscription d'office de ses adhérents et pour faciliter à la Presse son pénible travail des comptes rendus, etc.

M. Blondel a remercié le Bureau de la Presse médicale hongroise de ses efforts pour préparer si bien les travaux du IVe Congrès international de la Presse. Il annonce les nouvelles recrues qu'a faites l'Association internationale : association de la presse médicale polonaise, association de la presse médicale brésilienne, de la presse médicale mexicaine. Il trace le programme des travaux du Congrès.

La fin de la séance du matin et la séance de l'après-midi ont été consacrées à l'importante question des *articles réclames*, question soulevée par le rapport de M. Smith (*The Lancet*), de Londres, au nom de la Commission anglaise. A cette discussion ont pris part entre autres : M. Neustatter (Dresde), Grün (Vienne), Jaffé (Hambourg), Foveau de Courmelles, Lucas-Championnière, Blondel (Paris), Ceccherelli (Parme) etc. Nous reviendrons ultérieurement, dans un tableau d'ensemble, sur les travaux du congrès de la Presse, car ils présentent un très grand intérêt au point de vue de l'avenir des journaux médicaux.

***

L'inauguration solennelle du Congrès a eu lieu le Dimanche 30 Août, en présence d'une affluence considérable de congressistes.

En ouvrant la séance, l'Archiduc Joseph a prononcé un discours dans lequel il a montré l'importance et la noblesse du Corps médical et de ses travaux dont dépendent à la fois le bonheur des individus, celui de la famille et celui des Etats.

« Vous avez, a-t-il dit aux congressistes, le devoir de cultiver à tous égards le noble sentiment de l'humanité.

« Nous connaissons les grands progrès que votre science a faits pendant ces derniers temps. Nous tous, nous savons les grands succès que doit à votre savoir l'humanité souffrante.

« Nous vous saluons avec une reconnaissance parfaite des résultats que vous avez déjà obtenus et avec le ferme espoir que cette assemblée aussi contribuera beaucoup au développement des sciences médicales et qu'elle sera en mesure d'élever le niveau de la civilisation en général, de soulager les souffrances des individus et de renforcer les conditions économiques fondamentales des Etats. »

Le ministre de l'Instruction publique, Comte Apponyi, a souhaité la bienvenue au nom du Gouvernement hongrois.

« Je salue ce Congrès, dit-il, comme représentant de la nation hongroise, qui est profondément animée du désir de participer au travail commun de l'humanité et de collaborer à la réalisation progressive des idéals poursuivis par la collectivité humaine.

« Puisse ce Congrès, dit le ministre en terminant, rester à jamais mémorable par les résultats qu'il aura obtenus et par l'impression qu'il laissera dans vos esprits. »

Puis les représentants des Gouvernements étrangers ont répondu aux souhaits de bienvenue du Prince et du Ministre.

Nous reproduisons ici l'adresse de M. le professeur L. LANDOUZY, membre de l'Académie de Médecine, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, président de la Délégation chargée de représenter le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République française.

Altesse Impériale et Royale,
Monsieur le Ministre et Président.

A Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, dont l'insigne Patronage fait un Palladium au XVIe Congrès International de Médecine, nous apportons les hommages très respectueusement reconnaissants de la Médecine Française.

Venue de la Patrie des Bichat, des Corvisart, des Laënnec, des Dupuytren, des Bonnet, des Bretonneau, des Claude Bernard, des Villemin, des Pasteur et des Curie, notre délégation vient offrir au pays de Philippe-Ignace-Semmelweis, avec leur salut cordial, la collaboration des Corps académiques, universitaires, hospitaliers, des praticiens et des Sociétés médicales, accourus ici de toutes les parties de la France.

Nombreuses sont les raisons qui attirent en Transleithanie tout un peuple de nos confrères.

Ce n'est pas seulement la renommée de vos penseurs, de vos artistes et de vos savants ; ce ne sont pas seulement, avec les beautés paisibles ou torrentueuses du Danube, les richesses de la Tisza d'où coulent vos vins qui, de l'or, ont le prix et la couleur ; ce ne sont pas seulement les souvenirs et les monuments de votre glorieuse Cité.

Nous venons voir — ce que vous montrez avec juste orgueil — les palais, les bibliothèques, les écoles, les musées, les institutions que vous consacrez au culte des Arts, des Sciences et de la Charité.

Vous êtes fiers, à bon droit, des Œuvres d'Assistance, d'Éducation et de Solidarité par lesquelles vous voulez que, à travers toute la Hongrie, par la Médecine, — devenue désormais autant empêcheuse que guérisseuse des maladies de l'esprit et du corps, — il se fasse, avec plus de justice dans la santé psychique et physique des peuples, meilleure répartition du bonheur moral et matériel, parmi les individus et les collectivités.

Nous savons combien, en votre Capitale, ont diminué la mortalité et la misère; nous savons que c'en est bien fini du temps, où, chez vous, *les chercheurs de lit* étaient légions.

Nous savons combien de maisons salubres remplacent les vieilles masures où vivait entassée toute une population d'ouvriers agricoles, combien, sous l'impulsion de M. Wekerle, président du Conseil, de claires cités ouvrières vont bientôt peupler vos faubourgs !

Nous savons comment, chez vous, comme dans tous les pays où la politique sanitaire est en honneur; nous savons comment vos hommes d'Etat, les Andrassy, les Apponyi, les Kossuth, les de Daranyi, collaborent avec les médecins pour que, par l'Éducation, soient faites sanitaires et charitables les mœurs, sans lesquelles les lois de Salut Public restent lettre morte.

Par ce temps de luttes internationales où, chaque jour, les peuples civilisés travaillent à d'autres conquêtes qu'à des victoires guerrières, nous aimons à nous réunir en d'incessants Congrès, curieux de bien d'autres choses que des armements terriens, maritimes, voire aériens, pour lesquels, à l'envie, s'endettent tous les Etats d'Europe ! Ce dont nous prenons soucis, nous autres médecins, c'est d'une guerre internationale faite à la maladie ! Ce que nous visitons avec curiosité, ce sont les forteresses — les Cliniques et les Laboratoires, j'entends — d'où se donne l'assaut à l'ignorance et à la misère; ce qui nous passionne, ce sont les arsenaux, ce sont les armements qui tuent les épidémies, les épizooties et les épiphyties; qui font la maladie, comme la douleur, évitable, la vieillesse supportable, et la mort plus tardive.

Ce pourquoi nous tenons à faire partie de vos solennelles Assises internationales que nos illustres collègues les professeurs Coloman Muller et Emile de Grosz veulent voir le disputer, en intérêt comme en éclat, à ce qu'ont été vos précédentes réunions, ce pourquoi, dis-je, nous avons tenu à répondre à votre appel, c'est pour participer à l'avancement de la Science Médicale, chacun venant emprunter à son voisin ce qui promet d'être le plus profitable à tous.

Dans cet ordre d'idées, notre attention s'éveille particulièrement sur ce que, en matière de *Protection de l'Enfance*, ont réussi, par le vote de la Loi de 1901, le patriotisme et la philanthropie de votre ancien président du Cabinet, M. Coloman de Szell. C'est grâce à lui, et aux Instructions du Ministre Jules Andrassy, que, l'an dernier, votre protection légale s'étendait sur plus de 36.000 enfants !

Il est une autre lutte que celle dirigée contre les misères, les disgrâces et les déchéances infantiles dont nous voulons étudier le mécanisme avec d'autant plus d'intérêt que nous vous savons assez nouvellement entrés dans la *Lutte contre la Tuberculose;* n'est-ce pas à la suite du discours chaleureux, prononcé en 1906, à la Chambre des Magnats, par notre confrère, le Professeur Frédéric Koranyi ? Nous savons comment, grâce à la Philanthropie privée, grâce à l'Etat, grâce à la sollicitude des Comtes Andrassy et Léopold Edelsheim Gyulay, grâce à l'énergie du Dr C. Chyser, s'est engagée dans le Royaume la lutte contre la Maladie Sociale, la Hongrie trouvant dans les Dispensaires du type Calmette l'arme la meilleure contre la Tuberculose, puisqu'ils réalisent, à la fois, la prévention, l'éducation et l'assistance.

C'est dans un esprit de cordiale émulation scientifique que la Délégation française répond nombreuse, empressée, à l'invitation du Comité, que vous auréolez de la renommée de vos savants et de vos ministres... Ceux-ci, je le sais, pratiquent la pensée de Disraeli : *le souci de la santé publique est le premier devoir d'un homme d'État.*

Aux vœux déjà si ardemment exprimés pour le plein succès de notre réunion, j'ai le très grand honneur de joindre les vœux de la France.

Plaise à Minerve que, par le XVIe Congrès international de Médecine, rejaillisse, sur Budapest triomphante, pour le plus grand bien de l'humanité,

CHAIX & Cie, 10, rue de l'Orne, PARIS.

autant de lustre qu'en connut le VIIIe Congrès international d'Hygiène et de Démographie, si merveilleusement organisé par l'illustre J. Fodor et son collègue Coloman Muller, présidé avec tant d'autorité par l'éminent ingénieur Hiéronymi, alors Ministre de l'Intérieur.

Devant ce Congrès, parmi d'autres débats retentissants, fut, après savantes discussions, soumise à votre jugement la Communication d'Emile Roux sur l'emploi du sérum antidiphtéritique, que le disciple de Pasteur venait de faire à l'hôpital des Enfants-Malades de Paris.

A Budapest, à pareil jour, il y a 15 ans, s'étaient, de tous les pays, donné rendez-vous les Hygiénistes, les Démographes, les Bactériologistes les plus autorisés; comme, aujourd'hui, s'y rencontrent les Médecins les plus éminents, ceux-ci, comme ceux-là, attirés par le rayonnement de la Science, de la Médecine, de la haute culture et de l'affabilité magyares.

***

Avant de lever la séance, le Congrès a adressé un télégramme à Sa Majesté l'Empereur François-Joseph à titre de protecteur du Congrès en même temps qu'une dépêche d'hommages a été envoyée au Roi Manuel de Portugal, dans laquelle le Congrès lui exprime ses remerciements respectueux pour l'hospitalité accordée au Congrès médical tenu à Lisbonne il y a trois ans.

Ajoutons que le matin même de ce jour, avant l'ouverture du Congrès, la Délégation française, conduite par le professeur Landouzy, est allée déposer une couronne de roses de France au pied du monument élevé, il y a deux ans, à Semmelweis. Cette couronne portait comme inscription : « A Semmelweis, dont le génie d'observation apprit au monde à terrasser la fièvre puerpérale ».

Dans l'après-midi, pareille couronne a été apportée par la délégation française à l'inauguration du monument élevé au célèbre hygiéniste Fodor.

Disons enfin qu'à l'occasion du Congrès, le consul général de France et la vicomtesse de Fontenay ont offert un grand déjeuner en l'honneur de la délégation française.

P. Desfosses.

HOPITAUX ET HOSPICES

Chambres d'isolement dans les hôpitaux. — Les conseillers municipaux de Paris, MM. Béer, Guibert, Poirier de Narçay et Henri Rousselle, ont fait obtenir le renvoi pour étude, à la Ve commission municipale, de la proposition suivante : « Que l'administration générale de l'Assistance publique procède d'urgence à une étude sur l'aménagement, dans tous les hôpitaux et hospices de la ville de Paris, de chambres d'isolement destinées à recevoir les malades dont l'état nécessite des soins spéciaux ».

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Officier de l'Instruction publique. — M. Picot, à Bordeaux.

Officier d'Académie. — M. Fromaget, à Bordeaux.

Contre le choléra. — En vue d'éviter « l'importation en France » du choléra qui sévit actuellement en Russie et en Hollande, le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, a prescrit, à titre préventif, les mesures suivantes :

Toute personne venant d'une région contaminée de choléra et qui présente en arrivant à la frontière française des symptômes suspects de cette maladie (vomissements, diarrhée), est retenue à la gare frontière par le commissaire spécial et placée dans un local isolé jusqu'à l'arrivée d'un médecin immédiatement requis.

Si le médecin estime que ladite personne n'est pas atteinte de choléra, elle est admise à continuer sa route. Dans le cas contraire, le commissaire spécial, de concert avec l'autorité municipale, assure sans délai le transport du malade dans un local, requis au besoin à cet effet, où de l'avis du médecin l'isolement peut être réalisé dans les conditions les plus confortables pour le malade et les plus efficaces au point de vue prophylactique.

Le préfet, avisé télégraphiquement, envoie sur place, par les moyens les plus rapides, le délégué départemental, ou à son défaut un médecin spécialement désigné à cet effet, qui dès son arrivée prend en mains l'exécution de toutes les mesures nécessaires à l'isolement et à la prophylaxie.

Toute personne venant d'une région contaminée de choléra qui, en cours de route, présente les mêmes symptômes suspects est, dans le plus bref délai possible, isolée dans un compartiment que tous les autres voyageurs doivent quitter; tous les agents de l'exploitation sont tenus d'intervenir d'urgence pour assurer l'exécution des prescriptions ci-dessus et tous les voyageurs doivent se conformer à leurs injonctions. Au premier arrêt du train dans une gare où réside un commissaire spécial, la personne malade est isolée par les soins de ce fonctionnaire.

Toute personne qui, arrivant dans une gare française d'une région contaminée de choléra présente des symptômes suspects, est soumise aux mesures édictées plus haut.

Les voitures qui auraient été occupées par un malade atteint de choléra ou considéré comme suspect de choléra sont évacuées et désinfectées dans le moindre délai.

Est prohibée l'entrée en France par la frontière de terre, en provenance des régions contaminées :

1° De linge sale, de hardes, vêtements ou literie souillés, en dehors du cas où ils seraient transportés comme bagages;

2° Des chiffons et drilles, à l'exception des chiffons comprimés qui sont transportés comme marchandises en gros par ballots cerclés;

3° Des fruits et légumes poussant dans le sol ou au niveau du sol.

Toute personne qui loge un ou plusieurs voyageurs venant directement de régions contaminées ou ayant quitté celles-ci depuis moins de huit jours, est tenue d'en faire la déclaration dans les vingt-quatre heures de l'arrivée au maire de la commune, et à Paris au préfet de police ou à la mairie de l'arrondissement.

Tout cas de maladie soupçonnée d'être le choléra doit être immédiatement déclaré à la mairie, soit par le médecin qui en constate l'existence, soit, à défaut, par le chef de famille, par les personnes qui soignent le malade ou par celles qui le logeraient. Pour Paris, cette déclaration est faite à la préfecture de police ou aux mairies.

Sur l'ordre du maire, et de concert avec le médecin, toute personne atteinte d'une maladie qui est reconnue ou qui est soupçonnée être le choléra est immédiatement et rigoureusement isolée, et toutes mesures de prophylaxie sont prises sur-le-champ à son égard et à l'égard des personnes de son entourage.

Infirmeries-hôpitaux dans les camps. — la suite des visites qu'il vient de faire dans certains camps d'instruction, M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a décidé la création, dans tous les camps qui en étaient dépourvus, d'infirmeries-hôpitaux permettant le traitement sur place de tous les malades ou blessés. De cette façon seront évités aux malades les fatigues et les inconvénients d'une évacuation souvent à longue distance.

Association des étudiants en pharmacie de Paris. — Le nouveau bureau est ainsi composé : Président, M. Bazin; 1er vice-président, M. Chayssac; 2e vice-président, M. Bouvin ; secrétaire, M. Delluc; trésorier, M. Guesdon; secrétaire-adjoint, M. Morel (J.); trésorier-adjoint, M. Aquevaux; bibliothécaires, MM. Régerat et Desmonts; archivistes, Mlle Quentin et M. Vincent.

Conscrits envoyés en Algérie ou en Tunisie. — En vertu d'instructions spéciales du ministre de la Guerre, les jeunes soldats destinés aux corps de l'Algérie et de la Tunisie devront, avant leur départ, être soumis à une visite médicale spéciale.

Le choléra en Hollande. — L'examen bactériologique pratiqué sur les corps de 4 enfants, morts à Rotterdam, a établi qu'il s'agit du choléra asiatique.

Un homme est mort à bord d'un bateau en présentant des symptômes suspects.

Quatorze adultes et 14 enfants se trouvent en observation dans les baraquements. Toutes les mesures sont prises pour prévenir les progrès du choléra.

Les effets destructeurs de la balle S de l'armée allemande. — Pendant plusieurs mois, le chirurgien munichois professeur Fessler s'est livré à des études très intéressantes sur les effets physiologiques produits par la nouvelle balle (balle S) en service dans l'armée allemande. Ses expériences ont porté sur des cadavres humains provenant des cliniques ou des hôpitaux et sur des chevaux vivants. Pour ces essais macabres, il n'a pas été tiré moins de 28.000 coups de fusil, et M. Fessler a pu étudier ainsi environ 400 cas différents de blessures.

De ses observations relatées dans la revue *Der Militærarzt* (le médecin militaire), il convient de retenir les intéressantes données suivantes. La balle S est sujette, pendant le tir, à des oscillations qui ont de regrettables conséquences balistiques. Dans la moitié des cas, le projectile n'a pas atteint le but par sa pointe, mais par le côté latéral de la génératrice. La première conséquence est que le tir manque de précision, la seconde que le projectile perd une notable partie de sa puissance vive de pénétration.

D'autre part, en ne frappant pas normalement son but vivant, la balle provoque de terribles blessures. Elle déchire, arrache ou broie les tissus organiques et provoque dans la profondeur de leur masse de si graves désordres que la guérison reste douteuse ou qu'elle se trouve indéfiniment retardée.

Le professeur Fessler est d'avis que la balle S de l'armée allemande doit être modifiée pour donner à la fois un tir plus efficace et moins barbare.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort à Paris de M. Jacques-Antoine Reynier, externe des hôpitaux, qui a succombé aux suites d'une piqûre anatomique.

CONCOURS

Concours pour l'emploi d'infirmière dans les hôpitaux militaires. — Un concours sera ouvert, le 20 Septembre 1909, dans un certain nombre de centres qui seront ultérieurement désignés, en vue de pourvoir immédiatement à la vacance de 13 postes d'infirmières laïques des hôpitaux militaires, et, éventuellement à la création d'emplois nouveaux.

Les candidates devront être de nationalité française et âgées, sauf dans des cas particuliers dont le sous-secrétaire d'Etat sera juge, de 20 ans au moins et de 35 ans au plus au 1er Janvier de l'année du concours.

Les candidates nommées infirmières stagiaires, passé l'âge de 25 ans, n'auront pas droit au minimum de retraite garanti par l'article 10 du décret du 26 Février 1897.

Les personnes qui désirent prendre part au concours devront faire parvenir leur demande pour le 20 août au plus tard, à M. le sous-secrétaire d'Etat de la Guerre (7e direction). Cette demande sera accompagnée des pièces suivantes :

1° Un bulletin de naissance;

2° Une copie certifiée conforme de leur diplôme d'infirmière;

3° Un extrait de leur casier judiciaire, ayant moins de 3 mois de date;

4° Un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin principal ou médecin-major du service hospitalier.

Des avantages nombreux sont faits aux infirmières laïques des hôpitaux militaires :

Traitement annuel variant, suivant la classe, de 800 francs à 1.458 francs.

Logement gratuit à l'hôpital ou indemnité représentative de 300 à 400 francs, suivant l'importance des villes.

Nourriture gratuite, ou indemnité représentative dans certains cas.

Indemnité annuelle de tenue de 100 francs.

Repos hebdomadaire de 24 heures et congé annuel de 25 jours.

Le programme détaillé du concours, ainsi que le règlement provisoire du 22 Juillet 1909, portant organisation et administration d'un personnel d'infirmières laïques dans les hôpitaux militaires, sont insérés au « Bulletin officiel du Ministère de la Guerre » (partie réglementaire), qui est publié par la maison Chapelot, 30, rue et passage Dauphine, Paris.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr. ; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr. ; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr. ; Landes, rec. : 10.000 fr. ; Loiret, etc. — *Remplacements.* S'adresser : **Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.**

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

LA
PRESSE MÉDICALE
Paraissant le Mercredi et le Samedi
EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
LE NUMÉRO { Paris.... 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)
ABONNEMENTS :
Paris et Départements...... 10 fr.
Union postale........... 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

L'ŒUVRE DE CORVISART

CORVISART, MÉDECIN DE NAPOLÉON

Faire sortir de l'ombre du temps les nobles figures d'autrefois est tâche captivante, mais délicate. L'auteur s'attache à son héros, traduit sa pensée, l'habille à la moderne. S'il cède à la pente, il lui attribue même cent découvertes réalisées longtemps après sa mort.

En parlant de Corvisart, je m'efforcerai d'éviter ce travers, tout en rendant justice à cet homme digne également des suffrages de ses contemporains[1] et des louanges de la postérité, pour parler le langage de son époque.

Si l'on veut comprendre son succès, il faut se rappeler d'abord son goût pour les sports; il avait développé ainsi sa belle prestance, et cela ne lui fut point inutile. Avec le temps, son esprit frondeur s'était mué en une sorte de fierté agressive, taxée de rudesse, mais qui en imposait. Nul en tout cas n'eut davantage conscience de son mérite, nul ne mit plus haut le rôle très noble de notre art. Né en 1755, il prit sa retraite jeune et il mourut en 1821, quelques semaines après que la mort de Napoléon eut été connue en Europe. En vingt années, il avait fourni une carrière si remplie, il s'était usé à tant de besognes, qu'on ne s'étonne pas s'il fut si rapidement terrassé.

Au point de vue de l'histoire de la médecine, son *Essai sur les maladies du cœur* et ses travaux sur la percussion sont loin, à mon sens, de constituer ses meilleurs titres de noblesse. S'il mérite d'être classé hors page, c'est qu'il fut avec Antoine Petit, Desault et Desbois, de Rochefort, ses amis et ses maîtres, un des créateurs de la Clinique en France.

***

On n'a peut-être pas assez souligné jusqu'alors l'influence de la Révolution sur les idées en médecine. Partisan ou adversaire de ce grand mouvement, on doit cependant reconnaître qu'il suscita la plus belle fermentation qui ait jamais soulevé l'âme humaine.

1. Je n'étonnerai personne en rappelant, après Dupuytren, que Corvisart fut un des médecins les plus pourvus de titres de l'Empire : « Jean-Nicolas, baron Corvisart, officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, docteur-régent de l'ancienne Faculté de médecine, professeur honoraire de clinique à la Faculté nouvelle de médecine, professeur honoraire au collège de France, médecin de l'hôpital de la Charité, membre honoraire de l'Académie royale de médecine, membre de la plupart des Sociétés savantes de France et de l'Europe. » A cette longue énumération (voir : *Discours prononcés à la séance solennelle de l'ouverture des Cours de la Faculté pour l'année 1821*), je dois ajouter le titre de médecin de l'Empereur omis par Dupuytren, courtisan parfait de la Restauration, mais historien partial.

L'ancien régime avait trop vécu sous le joug des méthodes du moyen âge et les meilleurs esprits en étaient comme barbouillés. Commenter les anciens, théoriser à perte de vue, tel était le commencement ou la fin de toute sagesse. Puis, peu à peu, nous avions regardé au dehors. Tandis que l'Angleterre fournissait des modèles aux philosophes, l'école viennoise nous apportait les méthodes nouvelles des médecins étrangers. Nommé professeurau Collège de France, en même temps que médecin de la Charité, Corvisart sacrifiait au passé en développant, dans la première de ces deux chaires, les aphorismes de Stoll. A l'hôpital, par contre, il mettait en œuvre, chaque matin, les procédés du maître autrichien, le fondateur de la Clinique en Allemagne.

Bien curieux ce Stoll pris pour modèle par notre Professeur. Les 12 lits de son service paraîtraient champ mesquin à nos modernes, qui souvent ne font pas grand'chose avec 80 malades et plus. Le médecin autrichien, lui, savait observer. Son attention s'était portée spécialement sur les maladies infectieuses, où tout était à débroussailler. Il y fit notamment ressortir l'importance du rein comme émonctoire. Son outillage thérapeutique était restreint : quelques tisanes pour désencrasser le filtre rénal; des toniques, le camphre, la racine de serpentaire si le muscle cardiaque vient à fléchir; ajoutez à cela des purgations, mais légères, le tamarin, l'huile. Stoll avait, en effet, sur les purgatifs, des idées qui raviraient d'aise certains de nos modernes : Ils provoquent la circulation de matières nocives, et celles-ci, résorbées, vicient fatalement le sang. Somme toute, ce médecin était homme de bon sens. Il prenait exactement l'observation des entrants, s'efforçait de remonter des effets aux causes, mais sans jamais s'égarer dans le maquis des théories. Puis, au jour le jour, il suivait la maladie dans sa marche et ses complications. Enfin, quand il avait un certain nombre de faits, il tâchait, avec la collaboration de ses élèves, de remonter de l'analyse à la synthèse. Cette méthode fut celle de Desbois et de Desault, mais combien moindre, chez eux, l'envergure !

Corvisart, lui, compléta Stoll. Et ici se marque toute l'influence de Bichat. C'est par Bichat qu'il connut l'importance capitale des autopsies, et c'est par ce côté qu'il surpasse le clinicien allemand. Aucune observation n'est entière, aucune déduction n'en peut être tirée, si l'on n'y joint la nécropsie détaillée. Dans cette voie, Corvisart était allé si loin qu'il exprime quelque part le regret de n'avoir pu donner suite au projet d'un ouvrage dont le titre un peu long est tout un programme : *De sedibus et causis morborum, per signa diagnostica investigatis et per anatomen confirmatis*. Toute l'école anatomo-clinique n'est-elle pas en germe dans cette phrase ?

Mais le danger de l'anatomie pathologique est parfois d'enserrer l'esprit dans les mailles d'un matérialisme stérile. Hypnotisé par la lésion, le chercheur risque de ne plus voir la vie en action si le sens clinique ne le ramène à la réalité. Or, Corvisart était un grand clinicien. Dupuytren avoue que maintes fois il avait été stupéfié par sa précision et sa largeur de vues. L'aveu dans pareille bouche a d'autant plus de relief que trop louer le médecin de Bonaparte, le maître déchu, eût pu sonner mal aux oreilles des maîtres présents.

Stoll, un peu Boerhaave, beaucoup Desbois, Desault, et surtout Bichat, tels furent donc ceux qui modelèrent cet esprit si varié. Jamais il n'oublia ce qu'il leur devait. Au faîte des honneurs, son premier soin n'est-il pas de demander au Premier Consul, dont il est le médecin, la pose d'une plaquette, — elles étaient posthumes alors, — commémorant, dans le vestibule de l'Hôtel-Dieu, la haute valeur de ses maîtres, Desault et Bichat ?

Je n'ai pas parlé en détail de Desbois. Il lui dut ses idées générales et un peu de ce néo-vitalisme dont M. Robin s'est fait de nos jours l'éloquent et audacieux protagoniste. Pour Corvisart, le corps est une machine qui s'use par le fait seul de son fonctionnement. Etant donnés les ennemis qui l'assaillent à coups redoublés, on se demande même comment elle peut fonctionner si longtemps. Envisagez les miasmes connus et inconnus, les peines morales, les excès dus à Vénus ou à Bacchus, et vous reconnaîtrez que la pauvre mécanique aurait tôt fait d'être détériorée s'il n'y avait le « principe de vie ». Ceci établi, sans chercher plus loin d'ailleurs, on doit admettre que le trouble précède toujours la lésion. Hâtez-vous d'intervenir à ce moment; la lésion constituée, il sera trop tard, — *Principiis obsta*.

Bien entendu, le problème, en clinique, est moins simple. D'abord, il y a l'hérédité. « Ne voit-on pas, dit le vieux maître dans sa belle langue, certains monstres qui périssent à l'instant même lorsque, de cette vie empruntée (la vie embryonnaire), ils passent au jour pour lequel ils ne sont point formés ? » Il faut tenir compte aussi de l'influence du terrain. Chaque organe a son capital de vie : « La médecine serait arrivée à un haut degré de connaissances fondamentales si elle apprenait à évaluer la viabilité de chaque être abstractivement, c'est-à-dire l'estimation des organes et indépendamment de l'action des causes externes destructives et des causes morales qui attaquent le principe de vie. » N'en est-il pas des hommes comme des maisons ? « Telle chaumière, à peine élevée, chancelle déjà et s'écroulera bientôt, malgré toutes les ressources de l'art, tandis que tel édifice à fondements inébranlables affrontera longtemps la succession des siècles et les efforts des événements. » Je ne veux pas, je le répète, faire dire à mon héros plus qu'il n'a dit, mais en le lisant j'avais la sensation très nette que M. Bouchard, traitant des diathèses, ne l'eût pas désavoué.

Un autre point doit être encore mis en relief chez lui, c'est son souci constant d'établir l'influence du physique sur le moral. On ne saurait être médecin si l'on n'est en même temps philosophe. « Il faut non seulement s'appliquer à l'étude de l'homme physique, mais encore de l'homme moral, et le plus grand médecin, à instruction égale, sera celui qui lira le plus profondément dans la pensée de ses malades... Je ne suis pas le seul médecin qui ait pensé, dit-il ailleurs, que les lésions organiques du cœur ont été plus fréquentes dans les horribles temps de la Révolution que dans le calme ordinaire de l'ordre social. »

J'arrive ainsi tout naturellement à son *Essai sur les maladies du cœur*, son œuvre cardinale au regard des contemporains et de la postérité. Eh bien, l'avouerai-je, je l'estime ici inférieur à lui-même. Sans doute, en des pages magistrales, a-t-il su montrer l'activité de la pompe cardiaque et sa « pérennité d'action ». Tous les autres organes ont leur repos, leur rémittence, tous ont leur vicaire; seul, le cœur marche inéluctablement de la première minute à la dernière, depuis le *punctum saliens* d'Harwey jusqu'à l'ultime systole. Sans doute aussi il sut diviser, en trois périodes restées classiques, les maladies organiques du cœur, dont il découvrit, sur la table d'amphithéâtre, les principales lésions. Sans doute, enfin, sa thérapeutique des plus rationnelles peut être suivie avec fruit : Boissons aqueuses nitrées au début; un peu plus tard, son fameux vin de Scille, — *vin amer diurétique de Corvisart*, disent les formulaires modernes; — bains chauds de bras et de pieds pour soulager l'effort de l'organe central. Enfin, — sans préjudice du traitement moral, si important pour lui, et du régime, — les saignées, et en dernier lieu les mouchetures, voilà sa méthode brièvement résumée. Ce n'est pas trop mal, avouons-le.

Mais ce qui me chagrine, c'est qu'à ce tournant de son évolution médicale, s'il fut frôlé par le dieu, il ne put malheureusement être emporté sur son aile et resta un homme d'immense talent, sans atteindre au génie. Un rien lui manqua. Cherchons pourquoi.

Dans toutes ses leçons si vivantes, si pleines de charme et de force, au dire de ses contemporains français ou étrangers, il ne manquait jamais de recommander à son auditoire d'exercer toujours et sans cesse l'acuité des sens : *Nihil in intellectu quod non fuerit primum in sensu*. Et je ne connais personnellement aucun maître moderne, en dehors de M. Landouzy, qui revienne aussi fréquemment sur cette discipline. Donc, sachez sentir, répétait-il sans cesse, sachez voir, et surtout sachez ouïr. Comment ne s'appliqua-t-il pas à lui-même ces sages préceptes? En lisant Stoll, il l'avait vu citer souvent Avenbrugger, qui avait écrit sur la percussion un livre demeuré presque inconnu[1]. Il voulut le lire et fut séduit d'abord, enthousiasmé ensuite. Il le fut à ce point qu'il dépassa son modèle et recréa la percussion. Mais il était trop honnête pour frustrer son devancier. A ceux qui lui reprochaient doucement de s'être effacé devant un maître oublié, de ne s'être point approprié une œuvre si bien transformée par lui : « Je ne l'ai pas fait, répondit-il, car par ce moyen je sacrifiais le nom d'Avenbrugger à ma vanité. Je ne l'ai pas voulu. C'est lui, c'est sa belle découverte que j'ai voulu faire revivre. » Parole que je me garderais bien d'affaiblir du moindre commentaire.

Quoi qu'il en soit, comment, après avoir percuté, Corvisart n'alla-t-il pas jusqu'à ce geste si simple d'appliquer son oreille sur la poitrine du malade? Pourquoi resta-t-il — ce qui est absolument hors de doute — l'initiateur et le précurseur de Laënnec, au lieu d'inventer lui-même l'auscultation? Ah! c'est qu'il ne put ni bloquer ses réflexes intellectuels, ni s'abstraire des idées régnantes. Précisons : il ne sut pas assez s'affranchir des idées de Bordeu, le grand Bordeu que j'aime tant. Comme son prédécesseur, il s'arrêta au pouls, seul intéressant à étudier parce qu'il traduit toutes les imperfections de l'organe central, « parce qu'on l'a toujours sous la main ». Qu'est le cœur, après tout? Une machine à renvoyer le sang. Or, la machine est trop profondément située pour livrer aucun de ses secrets.

1. « Nouvelle méthode pour reconnaître les maladies internes de la poitrine par la percussion de cette cavité ». Vienne, 1760.

Le pouls, l'étude des troubles, voilà ce qui l'absorba. Il voyait bien sur le cadavre les rétrécissements, les insuffisances, les « pannes » des clapets ou des tuyaux; toutefois, je le répète, il ne put s'élever assez au-dessus des idées régnantes pour chercher les bruits pathologiques, encore moins pour les comparer aux normaux. Il serait superflu d'ajouter que toute sa séméiotique s'est ressentie de cette lacune; la chose est trop évidente pour que j'y insiste.

Je devrais chercher, maintenant, pourquoi il s'occupa du cœur. L'influence d'Avenbrugger est manifeste; peut-être faudrait-il tenir compte aussi du retentissement, sur le muscle cardiaque, des angoisses provoquées par les troubles révolutionnaires, et ne pas omettre qu'au point de vue circulation, le Maître, avec son « pouls napoléonien » à 48 pulsations, n'était pas un normal; ne serait-ce pas Lui qui d'aventure aurait attiré de ce côté l'attention de Corvisart. Mais ceci est le secret du Palais, où nous allons maintenant le retrouver comme médecin d'Empereur.

⁂

Il fut d'abord médecin de Bonaparte, consul. Dans une précédente causerie, j'ai indiqué, en passant, comment il conquit la confiance du Maître. Confiance bien placée, au surplus, et qui devait se maintenir longtemps. Chaque fois qu'un

CHAIX & Cie, 10, rue de l'Orme, PARIS.

jaloux ou un ennemi tentait de saper son crédit, alléguant son caractère altier, ses brusqueries, ses sautes d'humeur : — « Que voulez-vous! répondait invariablement Napoléon, il n'en est pas de plus habile ni de plus honnête; c'est dommage qu'il soit un peu brusque. »

Honnête, il l'était jusqu'au scrupule. Un jour, l'Empereur, pour lui complaire, lui annonce qu'il vient de nommer un de ses proches à un poste élevé. — « Je vous demande, Sire, de revenir sur cette décision, contraire à l'intérêt de l'Etat. Je connais mon parent, il sera au-dessous de sa tâche. » Et ne croyez pas qu'il agissait ainsi par pose ou courtisanerie; non, cela faisait partie de sa ligne inflexible de conduite. Jaloux de sa dignité professionnelle, de son autorité, il voulait simplement éviter le soupçon de népotisme et ne pas donner barre sur lui à quiconque.

A l'avènement de l'Empire, nommé médecin en chef de sa Majesté, avec Barthez, il entrait, dès le matin, dans les petits appartements : — « Vous voilà, grand charlatan! s'écriait aussitôt Napoléon, combien de malades avez-vous déjà tués aujourd'hui? » Et c'était ensuite l'interrogatoire coutumier sur les bruits de la ville ou sur les malades de la Cour en traitement.

N'imaginez pas, toutefois, que la tâche de notre homme fût aisée. En sa qualité de mathématicien, et en bon disciple de Jean-Jacques, l'Empereur méprisait un peu notre art, le jugeant trop conjectural. Du haut de sa belle santé, il ne nous ménageait point les sarcasmes. Ne m'objectez pas qu'on l'a dit malade, et réfléchissez plutôt à sa vie : général en chef à 27 ans, et quel général! Empereur à 34! Dormant peu, parce que son sommeil était de bonne qualité, se réveillant à volonté, toujours en selle ou en berline, et à triple galop; sans cesse en représentation, sous la tente comme dans ses Palais; l'esprit toujours absorbé par ses vastes desseins, pensant à tout, classant tout dans sa magnifique cervelle! Et dites-moi, après cela, quel homme bien portant ne voudrait être malade dans des conditions pareilles.

Il y a bien la dysurie provoquée par l'abus du cheval, la bradycardie, de légères attaques convulsives, — peut-être du Stokes-Adams; — il y a aussi le teint mat, — de la cholémie (?). Mais tout cela demanderait à être vu de plus près. Il avait toujours froid, nous dit Bourienne, prenait chaque jour un bain très chaud suivi de frictions à l'eau de Cologne, et travaillait perpétuellement avec du feu dans son cabinet, même l'été. Sa tête était sensible, raconte de son côté Constant, qui devait briser ses chapeaux neufs en les portant quelques jours. Il avait aussi une certaine tendance à la constipation, que Corvisart combattait avec la fameuse « médecine de Napoléon », dont vous connaissez tous la formule : Emétique, 25 milligrammes; crème de tartre soluble, 30 grammes; sucre, 60 grammes; eau, 1.000 grammes : à prendre par verres.

Tout cela, en somme, ne constitue pas un état maladif. Pour être définitivement fixé, il faudrait connaître les Notes mêmes de Corvisart. La famille, d'après ce que je crois savoir, s'est refusée jusqu'ici à les publier. On y verrait, toujours si mes renseignements sont exacts, un Napoléon sans cesse hanté par la crainte du poison et se roulant aux pieds du médecin à la moindre indigestion.

— Relevez-vous, disait celui-ci. Que dirait-on si l'on voyait le maître du monde terrassé par la peur?

Evidemment, la famille de Corvisart a raison, à son point de vue, de garder dans l'ombre ses papiers. Elle a pensé, sans doute, que Napoléon souffrant n'était pas le vrai Napoléon. Momentanément amoindri par la douleur, il retournait au type du primitif, faible comme un enfant. Ses déchéances passagères n'intéressent donc pas l'Histoire; elles prouvent tout au plus que, par ce côté, il n'échappait point à l'humaine loi. Et, la postérité n'a rien à y voir.

A cela, j'objecte que si la grippe qui précéda la Moskowa empêcha l'Empereur de profiter de cette sanglante victoire, elle a son rôle dans la légende; de même, l'empoisonnement par l'oignon, qui aurait immobilisé Napoléon avant Leipzig. Il avait, en effet, pour ce légume une susceptibilité spéciale, — nous parlerions aujourd'hui d'anaphylaxie. Chaque fois qu'il en absorbait, même à son insu, on pouvait le croire empoisonné. On voit donc que ces faits ont leur intérêt; sans rattacher au nez de Cléopâtre le sort du monde, ni faire tenir la destinée de l'Empire dans une soupe à l'oignon, j'estime qu'ils valaient d'être rappelés. Ils expliquent, en effet, la confiance que fit longtemps à son médecin le Maître terrible, et peut-être aussi comment faiblit, à la fin, le crédit de Corvisart.

De tous les êtres humains qui palpitèrent sur le globe, nul ne fut mieux fait pour la souveraineté que Napoléon. C'était sa nature même. Nous savons, par les Mémoires de Rœderer, qu'on s'usait à le servir, rien que par la crainte de lui déplaire. Fouché, Bernadotte et Corvisart furent, pour des causes diverses, les seuls hommes auxquels il n'en imposa pas complètement.

Mais on a beau être précis dans ses réponses, clair dans ses diagnostics, heureux dans ses traitements, on n'est pas impunément le témoin des faiblesses ou des fautes des grands; tôt ou tard, cela se paye. A la naissance du Roi de Rome, Corvisart, avec sa rude franchise, s'était cru en droit de donner un avis qu'on ne lui demandait pas : — Sire, dit-il, cet enfant doit combler tous vos vœux. Considérez de quel point vous êtes parti : En moins de dix ans, lieutenant, capitaine, général de brigade, général en chef, premier Consul, Empereur, époux d'une archiduchesse d'Autriche, père d'un enfant mâle, au plus haut de la roue de la Fortune et des grandes renommées.

Sire, arrêtez-vous, le Destin peut se lasser, vous n'auriez plus qu'à descendre! — Voilà bien, se contenta de dire Napoléon, un vrai discours de Champenois!...

Oui, il dit cela! seulement, quelque temps après, le médecin de Sa Majesté voyait monter dans son ciel un astre nouveau, Bourdois, l'exquis Bourdois de la Motte, mis à la mode par Talleyrand. Ombrageux comme il l'était, un peu persécuté, Corvisart ne dut pas voir d'un bon œil la faveur de l'intrus, d'autant plus difficile à combattre, d'ailleurs, qu'il opposait à la rudesse de notre héros toutes les grâces de l'ancien régime.

Heureusement, toutes ces intrigues, inséparables de la vie à la Cour, ne lui ôtèrent rien de son dévouement au Maître. Comme tant d'autres comblés par Napoléon, il eût pu, question de santé mise à part, se rallier aux Bourbons, et qui sait? devenir comte. Il préféra rester lui-même et cultiver la fleur, rare à toutes les époques, de la fidélité. C'est de quoi je le louerai, en même temps que de son indépendance de caractère.

Et sans critique pour nos modernes, il me plaît de constater, en terminant, que, dans la pompe de son orgueilleux cortège de Rois, Ducs, Princes, maréchaux et Ministres, les trois hommes dont Napoléon estima le plus la droiture et la mâle franchise furent trois médecins : j'ai nommé Larrey, Percy, et notre grand Corvisart.

F. Helme.

NOUVELLES

Les bureaux d'hygiène du département de la Seine. — D'après la loi de 1902, les villes au-dessus de 20.000 habitants doivent posséder un bureau d'hygiène chargé de prendre les mesures sanitaires et de veiller à leur exécution dans l'étendue de leur commune.

Mais 16 communes des plus importantes du département de la Seine protestent contre la transformation que l'administration prétend imposer à leurs bureaux d'hygiène, afin de les rendre conformes aux dispositions de la loi de 1903. Elles se plaignent des frais que cette transformation entraînera et aussi d'être obligées de mettre un médecin à la tête de chaque bureau. Nous ne pouvons pas, déclarent les maires de ces communes, renvoyer le fonctionnaire qui a jusqu'ici dirigé notre bureau d'hygiène, sous prétexte qu'il n'est pas docteur en médecine.

Pour tout concilier, le préfet de police avait imaginé de respecter les positions acquises. Seulement, il exigeait que les directeurs non pourvus du diplôme fussent assistés d'un médecin dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil d'hygiène vient de refuser de sanctionner un tel compromis. Il estime impossible que des docteurs soient mis dans les bureaux d'hygiène, sous les ordres de directeurs qui ne posséderont pas la compétence professionnelle des premiers. Et dans un ordre du jour voté à l'unanimité, il a, « se plaçant uniquement au point de vue des intérêts de la santé publique, considéré que l'organisation actuelle des bureaux d'hygiène du département était à certains égards insuffisante ».

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr. ; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr. ; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr. ; Loiret, etc. — *Remplacements.* S'adresser : **Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.**

Occasion magnifique. — Voiture à céder, prix à débattre. S'adresser *P. M.*, n° 319.

Association d'enseignement médical professionnel (Cours de vacances). — L'Association organise, chaque année, deux séries de cours de vacances. Dans ces cours de revision et de perfectionnement, les médecins praticiens et les étudiants trouveront les éléments essentiellement pratiques des méthodes cliniques et thérapeutiques spéciales aux principales branches de la médecine et de la chirurgie. Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (quinzaine de Pâques), l'autre à la fin des grandes vacances (deux dernières semaines de Septembre).

La prochaine série aura lieu du lundi 20 Septembre 1909 au samedi 2 Octobre avec le programme suivant :

Dr Audistère. — Etude clinique des maladies du cœur et du poumon.

Dr Barbarin. — Clinique chirurgicale des maladies infantiles. Orthopédie pratique (appareils, gymnastique).

Dr Dubrisay. — Présentations et positions. Hémorragies. Infection. Opérations et manœuvres obstétricales.

Dr Caboche ou Menier. — Examen, diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille.

Dr Leredde. — Méthodes générales, clinique et physique, de traitement des dermatoses et de la syphilis.

Dr de Font-Réaulx. — Méthodes de diagnostic et de traitement des principales affections oculaires.

Dr Pasteau. — Séméiologie des urines. Urétrites. Cystites. Affections du rein. Les différents cathétérismes.

Dr Roy. — Anatomie et pathologie dentaire.

Dr d'Herbécourt. — Examen, diagnostic et traitement des affections gynécologiques.

Dr Cazin. — Chirurgie générale. Fractures, autoplasties, hernies, appendicite, etc.

S'inscrire : 1° Par correspondance auprès du Dr Barbarin, 186, faubourg Saint-Honoré; 2° le lundi 20 Septembre, de 8 heures à 9 heures, aux Sociétés Savantes, où seront distribuées les cartes d'admission aux cours.

Le droit d'inscription est de 25 francs pour chaque cours qui comprendra de 9 à 12 leçons. Tous les cours commenceront le lundi 20 Septembre aux heures indiquées, et seront terminés le samedi 2 Octobre.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr Barbarin, 186, faubourg Saint-Honoré. Envoi du programme détaillé sur demande.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris.... 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements...... 10 fr.
Union postale............ 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LES GANTS DANS LA PRATIQUE DES AUTOPSIES

Un affreux malheur vient de jeter le deuil dans une famille médicale et la consternation dans tout le corps hospitalier, où celle-ci est grandement tenue en honneur : Un jeune externe, fils, petit-fils et frère de médecins et chirurgien des hôpitaux, vient d'être brutalement arrêté dans une carrière, qui s'annonçait brillante, par la plus stupide des morts; une infection purulente, consécutive à une piqûre anatomique, faite à une autopsie, l'a enlevé en trois semaines. Ce sont là des choses que l'on ne devrait plus voir aujourd'hui; et sans doute serait-ce un adoucissement de notre chagrin, à tous, que de tirer un enseignement de cette fin, glorieuse certes, mais aussi absurde et inutile qu'évitable.

Ce jeune homme, en effet, avait, pour faire l'autopsie, revêtu des gants de caoutchouc, comme l'usage tend à s'en généraliser dans nos amphithéâtres. Cette pratique, fondée sur une idée excellente *a priori*, est devenue absolument dangereuse par l'application défectueuse qui en est faite. Il est certain que faire une autopsie, comme jadis, à main nue; promener ses mains dans un cadavre, pendant une heure; les imprégner du sang, des humeurs septiques, au contact des

tissus infectés; retourner ensuite dans les salles de malades, parfois les panser; reprendre les mille occupations manuelles de la vie journalière, c'est là une manière de faire malpropre et répugnante pour le médecin, dangereuse pour les malades, à coup sûr contraire à toutes nos méthodes d'asepsie, et inacceptable aujourd'hui. Il est constant qu'il est à la fois plus rationnel et plus facile de ne pas infecter ses mains que de les désinfecter. Et, à notre sens, le médecin a, autant que le chirurgien, le devoir de préserver et de maintenir la propreté de ses mains. Nous pensons donc qu'il est nécessaire de se servir de gants de caoutchouc pour pratiquer les autopsies, et c'est ce qui se fait de plus en plus dans les hôpitaux, où le garçon d'amphithéâtre, dans tous ou presque tous les établissements, met des gants à la disposition des élèves.

Mais qu'arrive-t-il, actuellement? Lorsque l'autopsie est terminée, les gants sont retirés; souvent on ne prend pas garde de ne pas en souiller l'intérieur; les déchirures du tissu favorisent encore cette souillure; les gants sont vaguement passés à l'eau, puis saupoudrés de talc, et on les redonne, ainsi traités, pour l'autopsie du jour suivant. Il en résulte qu'une véritable accumulation septique élit domicile dans ces gants, et que la moindre piqûre, que se fait l'étudiant, devient infiniment plus dangereuse que s'il ne se croyait pas protégé par la fausse sécurité que lui donnent les gants. Un exemple, hélas exact! fera mieux saisir notre pensée : que l'on se fasse une piqûre, sans gants, à l'autopsie banale d'un phtisique; il pourra n'en résulter qu'un tubercule anatomique ou, plus souvent, aucun accident, même local. Qu'à la faveur de cette piqûre, un germe septique soit apporté par le gant, où il séjourne de manière latente depuis une autopsie antérieure, et une infection menacera de se développer, d'autant plus que, ne la redoutant pas, on ne prendra peut-être pas toutes les précautions nécessaires. Ainsi le gant, loin de préserver, aura servi de milieu de passage pour un microbe, qui n'aura même pas été puisé à l'autopsie responsable.

Mais la responsabilité réside-t-elle bien là? Dans l'état actuel de nos connaissances, l'Administration, qui fournit les tables, les instruments nécessaires aux autopsies, devrait également pourvoir les amphithéâtres d'un nombre de paires de gants suffisant, calculé suivant le nombre de services de l'hôpital. A chaque amphithéâtre, devrait appartenir un appareil de désinfection, sous la garde et la responsabilité du garçon; et toute paire de gants ayant servi devrait être désinfectée avant d'être livrée à un nouvel usage. Pour la pratique de cette désinfection, il est facile de s'inspirer de celle des chirurgiens, dont le plus grand nombre emploie des gants de caoutchouc pour leurs interventions opératoires.

Nous nous permettons d'attirer l'attention de l'Administration sur ce point; les morts accidentelles sont, heureusement, rares parmi nous; mais les accidents eux-mêmes, souvent graves, suivis de mutilations, sont fréquents; c'est ce que semblent parfois oublier même les panégyristes du Courage Médical. Il est bien de glorifier, par des discours ou des décorations, les Victimes du Devoir; il serait mieux de s'efforcer d'en restreindre le nombre.

LÉON BERNARD.

AUTOUR DU CONGRÈS DE BUDAPEST

Les fêtes en l'honneur des congressistes ont été extrêmement brillantes et dignes de la fastueuse renommée de l'hospitalité hongroise.

Vendredi 27, le très distingué président de l'Association de la Presse médicale hongroise, M. le professeur DE LENHOSSEK, donnait un dîner aux membres du Congrès de l'Association internationale de la Presse médicale.

Samedi 28, au soir, a eu lieu une soirée de bienvenue au palais des Beaux-Arts offerte aux congressistes par le comité d'organisation du Congrès.

Le dimanche soir 29, ont eu lieu plusieurs dîners par les présidents des différentes sections.

Lundi 30 août, les congressistes s'entassaient à la *Redoute municipale* pour assister à la brillante soirée musicale offerte par la ville de Budapest.

Le mardi 31 août a eu un programme de fêtes très chargé : dans l'après-midi goûters offerts par différents établissements, entre autres par la fabrique de vins mousseux de notre compatriote L. François à Budafok; dans la soirée, auditions musicales et souper plantureux offert aux congressistes et spécialement aux dames par le Comité des dames.

Mercredi 1er septembre une représentation de gala a été donnée au Théâtre national hongrois, tandis que les délégués officiels des gouvernements et un certain nombre de notabilités scientifiques se rendaient à la soirée donnée à la cour par l'archiduc Joseph.

***

Le jeudi, M. Landouzy, président de la délégation française au Congrès international de médecine, et Mme Landouzy, ont offert un déjeuner de 100 couverts, auquel assistaient le ministre hongrois de l'Instruction publique et la comtesse Apponyi, le consul général de France et la vicomtesse de Fontenay, le bureau du Congrès, ainsi que les principaux membres de la délégation française.

Au dessert des discours ont été prononcés par M. Landouzy, le comte Apponyi et le vicomte de Fontenay, et ont donné à ce déjeuner le caractère

d'une manifestation d'amitié franco-hongroise.

Le professeur Landouzy a remercié tous ses hôtes. Il a notamment félicité « le vénéré baron Frédéric Koranyi, une des pures gloires magyares, fondateur d'une dynastie médicale, qui a la suprême joie de se continuer dans sa chaire par un fils illustre », le professeur Calman Müller « dont la parole chaude et fécondante a fait lever bien des moissons », le vicomte et la vicomtesse de Fontenay, et les organisateurs du Congrès.

Le comte Apponyi, ministre de l'Instruction publique, a remercié, félicité d'abord M. Landouzy, puis le consul général de France à Budapest pour le zèle avec lequel il travaille à l'établissement des rapports intellectuels, moraux et sociaux entre la France et la Hongrie.

Rendez-vous bien compte, a-t-il ajouté, de notre situation, à nous qui sommes une nation petite par le nombre, destinés donc à nous appuyer aux autres, à celles que leur grandeur numérique autorise à se suffire, à celles qui nous ont devancés dans les conquêtes de la civilisation, peut-être bien un peu parce que, pendant des siècles tourmentés, notre bras était là pour défendre l'Occident. Eh bien, nous voulons nous enrichir de vos richesses intellectuelles; nous voulons apprendre, nous voulons nous instruire, sans toutefois perdre notre originalité. Car, si nous consentons dans la mesure du nécessaire à être disciples, nous nous refusons absolument à être sujets sur le terrain intellectuel, comme sur les autres. Alors, il nous faut aller à l'école de tous; il nous faut ouvrir les fenêtres à tous les grands courants intellectuels, afin de profiter de tous sans être assujettis à aucun.

A ce point de vue encore, je félicite mon pays d'avoir pu abriter cette réunion distinguée des représentants de la médecine. Voilà certes une belle occasion d'entrer en communication intellectuelle avec ce que le monde civilisé peut nous offrir de mieux, et je suis heureux et reconnaissant que la France ait pris une si large part à cette réunion internationale. Je suis heureux encore que des hommes éminents de toutes les nations aient pu voir de leurs yeux ce que nous sommes, ce que nous avons créé et ce à quoi nous travaillons. Etre connus, être vus et être jugés d'après ce qui est et non pas sur des rapports mensongers, voilà tout ce que nous demandons.

M. le consul de France, vicomte de Fontenay, a pris ensuite la parole pour remercier les Français d'être venus si nombreux au Congrès.

Je vous demande la permission de remercier encore au nom de tous les Français le président de la délégation française, le professeur Landouzy, de l'émotion patriotique qui a fait battre nos cœurs lorsque le jour de l'ouverture du Congrès, après son magnifique discours, nous avons entendu acclamer la France. J'ai pu ressentir depuis lors, chaque jour, ce sentiment de fierté en apprenant le succès que mes compatriotes remportent avec tant d'éclat dans les différentes sections.

***

Jeudi soir ont eu lieu différents dîners offerts par les présidents des Sections; signalons entre autre le dîner si réussi offert par le président de la Section d'Urologie le professeur Haberern, les dîners offerts par M. le professeur Dollinger, par le professeur C. Muller. Le professeur Koranyi et le professeur Em. de Grosz, secrétaire du Congrès, ont donné également au *bois de la ville* des soirées extrêmement brillantes, où les Français ont pu admirer de délicieuses danses hongroises.

Vendredi soir le ministre de l'Instruction Publique, le comte Apponyi, clôturait la série des fêtes par une splendide réception au Parc Club, lieu de réunion de la haute société hongroise; les jardins étaient illuminés d'une façon exquise et les Congressistes français furent reçus avec la plus chaude cordialité.

Samedi matin à 10 heures eut lieu la Séance de clôture; le nombre des Congressistes était déjà singulièrement diminué, la plupart ayant quitté Buda Pest dans la journée ou dans la nuit de Vendredi.

***

Pendant que les sections poursuivaient leurs travaux, s'est tenue, sur l'invitation du gouvernement allemand, la réunion d'une commission où chaque pays était officiellement représenté pour organiser l'*enseignement complémentaire des études médicales* dont il existe déjà des types plus ou moins complets dans plusieurs pays, notamment aux Etats-Unis, en Allemagne, en Russie et en France.

Sur la demande du délégué anglais, M. Frederick Pavy, les délibérations qui avaient commencé en allemand furent continuées en français jusqu'à la fin de la séance.

L'association allemande avait apporté un projet de statuts tout préparés qui faisaient à la science allemande une place par trop considérable.

Le professeur Landouzy, qui représentait la France avec M. Lucas-Championnière, a vaillamment combattu pour réussir à assurer à la commission le caractère d'une association *réellement internationale*. La commission a désigné comme secrétaire général pour la France M. Raoul Blondel.

Après des discussions longues et animées, le projet de statuts préparé par l'association allemande fut adopté, mais avec de nombreux remaniements, en particulier quant au choix du siège de la commission pour lequel Berlin était proposé à poste fixe et qui sera variable, ensuite quant au nombre des membres de la commission où chaque pays aura une représentation convenable, tandis que la proposition primitive comportait une majorité allemande.

***

On sait que le Congrès international disposait de plusieurs prix.

Le Prix de Moscou a été attribué à M. Oscar Hartwig, de Berlin.

Le Prix de Paris a été attribué à M. Bordet (Belgique).

M. Louis L. Livingstone Seaman a informé le secrétaire général du Congrès qu'il a institué un prix de 2.500 couronnes pour le meilleur mémoire sur l'amélioration du service de santé militaire.

P. Desfosses.

FACULTÉ DE PARIS

Bioscopie médicale de l'estomac. — Semestre d'hiver de l'année scolaire 1909-1910 (Amphithéâtre Cruveilhier de l'Ecole pratique) : Cours libre sur la *Bioscopie médicale de l'estomac et de l'intestin par les rayons X, la coprologie et la recto-sigmoscopie*.

M. Kolbé, médecin consultant à Châtel-Guyon, ex-professeur à la Faculté de médecine de Buenos-Aires, fera, dans le courant du semestre d'hiver de 1909-1910, un cours libre avec projections, présentation de radiographies, de calques, de dessins, de préparations macro et microscopiques et d'appareils, avec exercices pratiques au microscope et sur le mannequin, sur la bioscopie médicale de l'estomac et de l'intestin par les rayons X, la coprologie et la recto-sigmoscopie.

Le cours comprendra 15 leçons et aura lieu à l'amphithéâtre Cruveilhier de l'Ecole pratique, aux heures qui seront fixées ultérieurement.

Les élèves seront exercés individuellement aux travaux pratiques de la recto-sigmoscopie et de l'examen fonctionnel de l'intestin après régime d'épreuve.

Inscriptions, programmes et renseignements : chez M. Kolbé, villa Montmorency, Paris-XVIe, et chez MM. Vigot frères, éditeurs, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, Paris.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — MÉRITE AGRICOLE. — *Officier* : M. Beurnier.

Chevaliers : MM. Arnal, Belgrand, Chavanne, Dionne, Frenkel, Levassort, Lièvre, Rattel, Sibille, à Paris; Allard, à Marseille; Amblard, à Saintes (Charente-Inférieure); Archambault, à Tours; d'Azincourt, à Fontaines-en-Duesnois (Côte-d'Or); Bazex, à Montestruc (Gers); Bertrand, à Nogent-sur-Aube (Aube); Carguel, à Olonzac (Hérault); Charbonnier, à Limoges; Décamps, à Amiens; Dupret, à Groslay (Seine-et-Oise); Fauré, à Auriac (Haute-Garonne); Lapalle, à Pau; Lepagnole, à Saint-Ferjeux (Doubs); Pariset, à Vichy (Allier); Rey, à Charenton (Seine); Richard, à Lille; Rœser, à Villerville (Calvados); Rumpelmayer, à Nice; Sandras, médecin-major de 2e classe; Sérane, à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme).

Corps de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes : médecin principal de 2e classe : M. Boppe est nommé médecin chef à l'hôpital militaire de Nancy.

Médecin majors de 1re classe M. Bonjean passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Chalon-sur-Saône; M. Fournial, passe au 3e rég. d'infanterie.

Médecin-major de 2e classe : M. Ramally passe au 56e rég. de même arme; M. Paris, passe au 4e rég. d'infanterie; M. Bonthoux passe aux hôpitaux de la division d'occupation de Tunisie; M. Marmey passe au 11e rég. de hussards; M. Lanteaume passe à la place de Marseille; M. Hochwelker passe au rég. de sapeurs-pompiers de Paris; M. Dauthuile passe au groupe d'artillerie de Rueil.

Médecins aides-majors de 1re classe : M. Montané passe au 9e rég. de même arme; M. Gras passe à l'Ecole militaire préparatoire d'infanterie de Montreuil-sur-Mer; M. Lhomme passe au 51e rég. d'infanterie; M. Miorcec passe au 81e rég. d'infanterie; M. Martin passe au 184e rég. d'infanterie; M. Dubois passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Limoges; M. Lannaux passe aux hôpitaux de la division de Constantine; M. Vielle passe au 11e rég. de cuirassiers; M. Simonin passe au 1er rég. de dragons; M. Roubaud passe au 50e rég. d'infanterie; M. Sanson passe au 2e rég. de zouaves; M. Charton passe aux hôpitaux de la division d'Oran; M. Baron passe aux hôpitaux de la division d'occupation de Tunisie; M. Hourtoulle passe au 36e rég. d'artillerie; M. Laforge passe au 14e rég. de hussards; M. Bellot passe au 102e rég. d'infanterie : M. Legrand passe au 128e rég. d'infanterie; M. Bercher passe aux hôpitaux de la division d'Alger; M. Bonnenfant passe au 130e rég. de même arme; M. Minouflet passe aux hôpitaux de la division de Constantine; M. Boisseau passe au 13e rég. de cuirassiers.

Médecin aide-major de 2e classe : M. Garnier passe au 27e rég. de dragons; M. Scherrer passe au 3e rég. du génie; M. Audet passe aux hôpitaux de la division de Constantine; M. Momy passe aux hôpitaux de la division d'Alger; M. Gillouin passe au 143e rég. d'infanterie; M. Sorlat passe au 149e rég. de même arme; M. Graindorge passe au 10e rég. de chasseurs à cheval.

Ecole du service de santé militaire. — Liste des candidats nommés élèves à l'Ecole du service de santé militaire, à la suite du concours de 1909, avec indication des corps de troupes où ceux qui n'ont pas encore accompli un an de service militaire devront être incorporés. (Décision ministérielle du 28 Août 1909.)

MM. 1. Lacronique; 2. Prunet, 18e rég. d'artillerie; 3. Melnotte, 17e rég. de dragons; 4. Poujol, 17e rég. de dragons; 5. Géraudie, 18e rég. d'artillerie; 6. Rossinès, 18e rég. d'artillerie; 7. Bassargette, 1er rég. de chasseurs d'Afrique; 8. Grand; 9. Chaumet, 14e rég. d'artillerie (batteries de Tarbes); 10. Costedoat, 2e rég. d'artillerie; 11. Grimal; 12. Cousiné; 13. Duffau, 24e rég. d'artillerie; 14. Delaye, 17e rég. de dragons; 15. Jughon, 16e rég. de chasseurs à cheval; 16. Camors; 17. Courty, 2e rég. d'artillerie; 18. Welsch; 19. Kosbem, 17e rég. de chasseurs à cheval; 20. Salle, 18e rég. de chasseurs à cheval; 21. Bourgeois, 28e rég. d'artillerie; 22. Coffiney, 8e rég. d'artillerie; 23. Rousset, 16e rég. de chasseurs à cheval; 24. Hollier; 25. Retrouxey, 31e rég. d'artillerie; 26. Monteux, 38e rég. d'artillerie; 27. Plontz; 28, Sorrel, 12e rég. d'artillerie (batteries d'Algérie); 29e Pambet, 4e rég. de chasseurs d'Afrique; 30. Saltet de Sablet d'Estières; 31. Pélissier, 19e rég. d'artillerie; 32. Giguet, 6e rég. d'artillerie; 33. Convers, 1er rég. de chasseurs d'Afrique; 34. L'Homel, 17e rég. de chasseurs à cheval; 35. Vidal, 2e rég. d'artillerie; 36. Parouty, 14e rég. d'artillerie (batteries de Bordeaux); 37. Eysseric, 38e rég. d'artillerie; 38. Mauguère, 8e rég. d'artillerie; 39. Lhuissier; 40. Singer; 41. Petit (P.-A.-J.), 29e rég. de dragons; 42. Lhoste, 24e rég. d'artillerie; 43. Bertrand (M.-A.-J.-P.), 18e rég. de chasseurs à cheval; 44. Streissel, 1er rég. de dragons; 45. Nénon, 23e rég. d'artillerie; 46. Bouchet, 3e rég. de cuirassiers; 47. Clément, 13e rég. d'artillerie (batterie de Tunisie); 48. Fossé, 14e rég. de chasseurs à cheval; 49. Platet, 6e rég. d'artillerie; 50. Romain, 1er rég. de dragons; 51. Guggenbühl; 52. Lesbre, 16e rég. de chasseurs à cheval; 53. Hassenforder, 6e rég. d'artillerie; 54. Perrier, 1er rég. de dragons; 55. Massonnaud; 56. Hassler, 5e rég. d'artillerie (batteries de Besançon; 57. Dionnet, 20e rég. d'artillerie; 58. Stefani, 38e rég. d'artillerie; 59. Arène, 13e rég. d'artillerie (batteries de Tunisie); 60. Galan, 23e rég. d'artillerie.

Les élèves ayant déjà accompli une année de service militaire devront se présenter à M. le médecin inspecteur directeur de l'Ecole du service de santé militaire, le 12 Octobre 1909, à huit heures du matin.

Les autres recevront un certificat d'admission à l'Ecole du service de santé militaire mentionnant le corps dans lequel ils devront accomplir un an de service.

Munis de ce certificat, les élèves qui ne sont pas encore inscrits sur les tableaux de recensement se présenteront, du 1er au 5 Octobre 1909, au commandant du bureau de recrutement dont ils dépendent pour être visités; puis ils contracteront le double engagement (engagement militaire et engagement sexennal) dont le modèle n° 4 est annexé au décret du 27 Juin 1905 (*Bulletin officiel* du ministère de la Guerre. Partie réglementaire n° 25 de 1905. Imprimerie Chapelot et Cie, 2, rue Christine, à Paris, et *Bulletin des lois*, partie principale, n° 1638, page 730. Imprimerie nationale, à Paris).

Quant aux élèves inscrits sur lesdits tableaux, ils rejoindront leur corps d'affectation dans les mêmes conditions que les appelés de la classe. L'engagement sexennal

(modèle n° 4, simple) ne sera contracté par eux que lors de leur entrée à l'Ecole du service de santé militaire.

Les élèves qui renonceraient au bénéfice de leur admission devront adresser d'urgence leur démission au ministère de la Guerre en y joignant, s'ils sont mineurs, l'autorisation de leur père, mère ou tuteur.

La date susmentionnée du 12 Octobre 1909 est également celle à laquelle entreront à l'Ecole les élèves nommés en 1907, qui ont accompli depuis l'année de service exigée par la loi.

Service de santé de la marine. — Sont promus : au grade de médecin en chef de 1re classe, M. Mercier, médecin en chef de 2e classe; au grade de médecin en chef de 2e classe, M. Kergrohen, médecin principal; au grade de médecin principal, M. Dubois, médecin de 1re classe; au grade de médecin de 1re classe, M. Busquet, médecin de 2e classe; au grade de médecin de 2e classe, MM. les médecins de 3e classe; Jean, Le Page, Féret, Piéchaud, Hesnard, Laurent, Lepeuple, Fournier, Goudy, Consiroles, Goett, Guilguet, Chauviré, Veillet, Laurent, Polack, Cambriels, Branger, Fournis, Rouché.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : au Dahomey, M. le médecin-major de 2e classe Ayraud.

Au Congo, MM. le médecin-major de 1re classe Jourdran: les médecins aides-majors de 1re classe Mazet, Dreneau, Pouillot, Guiselin.

En France, MM. Pujol, médecin-major de 1re classe; Gauducheau, Ferris, Gaillard, Prouvost, médecins-majors de 2e classe; Vielle, Besse, Lasserre, médecins aides-majors de 1re classe.

Accidents de travail. — Pour éviter que les clients victimes d'accidents soient dirigés vers le dispensaire de la Compagnie ou vers la clinique spéciale d'accidents de travail, M. Marcel Braunberger propose l'acceptation d'un projet de contrat privé entre le médecin et l'assurance. Voici ce projet tel qu'il est conçu par l'auteur :

Entre les soussignés a été convenu ce qui suit :

1° M. X... s'engage à prévenir immédiatement l'assurance ou le patron chaque fois qu'il sera appelé à soigner un accidenté du travail;

2° La Compagnie s'engage à mettre, aussitôt prévenue, un de ses médecins en rapport avec le médecin du blessé;

3° Ces deux médecins se mettront immédiatement d'accord, soit par lettres (pour les blessures légères), soit par consultations aussi fréquentes qu'il le faudra sur ; 1° le diagnostic; 2° le traitement; 3° la nature et la fréquence des interventions, pansements, massages, etc.;

4° Le médecin du blessé s'engage à soumettre au médecin du patron, tous les 10 jours, le relevé exact des pansements, massages, opérations, qui auront été effectués pendant cette période. Ce relevé, contrôlé et contresigné par le médecin du patron, servira de pièce indiscutée pour l'établissement de la note d'honoraires;

5° En cas de désaccord entre les deux médecins, ceux-ci se soumettront à un arbitrage rapide qui pourra être celui d'une personnalité médicale ou d'un représentant des syndicats médicaux;

6° La Compagnie, reconnaissant le concours loyal que lui apporte le médecin du blessé, s'engage à accepter intégralement au tarif ministériel la note d'honoraires établie dans ces conditions et à en effectuer le paiement au domicile du médecin, et cela dans la quinzaine qui suivra la réception de cette note;

7° Le présent engagement est valable pour Paris et le département de la Seine pour une durée de 10 années.

Ce contrat, ajoute M. Braunberger, n'est qu'un projet perfectible et modifiable. Mais il est hors de doute que les deux parties en cause peuvent le signer sans rien abdiquer de leur dignité ni de leurs intérêts.

Honoraires médicaux. — Le *Syndicat des médecins de la Vienne* a récemment envisagé la question des honoraires attribués aux consultations entre les médecins de Poitiers et ceux du département de la Vienne M. Bessonnet a soumis aux membres du Syndicat la proposition suivante, qui a rallié la majorité des suffrages :

« Quand un médecin conviendra avec un malade d'appeler un confrère en consultation, si le malade demande ce que cette consultation lui coûtera, le médecin traitant fixera un chiffre approximatif, basé sur la situation du malade et la distance, à la condition que ce chiffre ne soit pas inférieur à 2 francs par kilomètre pour ce qui concerne le consultant seul.

« Ce chiffre comprendra les honoraires du médecin consultant et ceux du médecin traitant s'élevant sensiblement au cinquième de ceux du médecin consultant.

« Exemple : Un médecin de Poitiers est demandé par un confrère pour voir un malade à 20 kilomètres; il devra réclamer 50 francs, soit 2 fois 20 = 40 + le 5e de cette somme pour le traitant, c'est-à-dire 48 ou 50 francs.

« Au moment de la consultation, les médecins consultant et traitant s'entendront ensemble sur les bases ainsi fixées, et quand le médecin consultant présentera sa note au malade, cette note comprendra les honoraires du médecin traitant et les siens, sans indication permettant au malade de savoir quelle indemnité son médecin ordinaire a pu toucher. »

Nécrologie. — On annonce la mort à Paris de M. Herbet, chirurgien des hôpitaux.

CONCOURS

Externat. — Sont désignés pour faire partie du prochain concours, MM. Bensaude, Duval, Hallé, Rathery, Schwartz, Chevassu, Cathala et Bourgeois.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr.; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr.; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements.*

S'adresser : **Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.**

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale. . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —
F. DE LAPERSONNE, Professeur de clinique ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu.
L. LANDOUZY, Doyen de la Faculté de médecine, Professeur de clinique médicale, Membre de l'Acad. de médecine.
H. ROGER, Professeur de Pathologie exp. à la Faculté de Paris, Méd. de l'hôp. de la Charité.
E. BONNAIRE, Professeur agrégé, Accoucheur de l'hôp. Lariboisière.
M. LETULLE, Professeur agrégé, Médecin de l'hôp. Boucicaut. Membre de l'Acad. de médecine.
M. LERMOYEZ, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.
J.-L. FAURE, Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôpital Cochin.
F. JAYLE, Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca, Secrétaire de la Direction.

— RÉDACTION —
P. DESFOSSES
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION
J. DUMONT — R. ROMME
SECRÉTAIRES
Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

IMPRESSIONS DE BUDAPEST

D'autres congressistes ont déjà donné leur impression sur la magnifique organisation scientifique et matérielle du XVIe Congrès International.

Mais je tiens à dire que, si nous connaissions par tradition l'hospitalité hongroise, il faut être venu à Budapest pour comprendre la délicatesse, le cœur (l'expression n'est pas de trop) avec lequel les Pestois ont reçu leurs hôtes français.

Nos maîtres, collègues et confrères, sont venus nombreux; et cependant, il est certaines sections, la XIe section, par exemple, celle de Neurologie, où l'on éprouvait quelque regret à se sentir isolés. Nous n'y étions que deux Français, à côté de cohortes de nations voisines, puissamment organisées, et riches de leurs représentants les plus autorisés.

Et la Hongrie a pourtant voulu montrer à ce point sa sympathie à la France, que le président de cette section neurologiste, l'éminent professeur Jendrassik, après un discours d'ouverture, d'une très belle envolée, et prononcé en français, a tenu à ouvrir la première séance en offrant la présidence d'honneur à l'un de nous.

***

Les séances de la XI[e] section ont été très suivies sous la direction du professeur Jendrassik et de son secrétaire très distingué le professeur Schaffer. Presque toutes les communications ont été illustrées de projections (quelques-unes coloriées), dessins, planches, pièces anatomiques, etc. Des discussions ont suivi les rapports de *Oppenheim* (de Berlin), sur le diagnostic et le traitement des tumeurs de la moelle; de *Castdras* (d'Athènes), sur le paludisme cérébral; de *Dercum* (de Philadelphie), sur l'aphasie; de *Frankl-Hochwart* (de Vienne), sur les tumeurs de l'hypophyse; de *Roth* (de Moscou), sur les paralysies pseudobulbaires; de *Head* (de Londres), sur les troubles de la sensibilité d'origine périphérique et radiculaire; de *Obersteiners* (de Vienne), sur les fonctions des cellules nerveuses; de *Adamkiewitz* (de Vienne), sur les localisations mnésiques; de *Henschen* (de Stockholm), sur l'hémianopsie; de *Mingazzini* (de Rome), sur les connexions centrales du nerf hypoglosse; de *Petren* (de Upsala), sur la poliomyélite et les voies sensitives médullaires; de *Donaggio* (de Messine), sur sa méthode de coloration des fibres nerveuses; de *Homen* (d'Helsingfors), sur les myélites infectieuses; de *Roussy* (de Paris), sur les troubles de la miction et de la défécation consécutifs aux lésions expérimentales du cône terminal ou de la queue de cheval. Bien d'autres sujets de neurologie ont encore été abordés, parmi lesquels l'alcoolisation locale dans la névralgie faciale qui a été le point de départ de remarques très intéressantes.

***

Entre les séances, avec d'aimables guides, comme MM. *Balint Reyso*, assistant du professeur Ketly; *Engel*, assistant du professeur Jendrassik; *Kollaritz*, privatdocent du professsur Koranyi, j'ai visité les cliniques de médecine interne, les deux plus nouvelles, celles qui vont incessamment s'ouvrir.

Elles sont un modèle de construction où tout y est admirablement agencé, tant au point de vue de l'hygiène et de la science que du confortable et même d'un confortable luxueux. Ce luxe avec armoire « modern style » de laboratoire, escaliers doublés de marbre, vitraux aux tons harmonieux, est peut être la seule critique à adresser à ces admirables bâtiments. L'air, l'espace, la lumière y sont répandus à profusion.

Au rez-de-chaussée, sont les laboratoires de travail. Il existe des salles *spéciales* pour la *physique clinique* (spectroscopie, ophtalmoscopie, radioscopie, radiothérapie, radiumthérapie); pour la *chimie clinique* (examen des urines, du sang, du liquide céphalo-rachidien, *des gaz de la respiration*, des fèces, et, sur ce point particulier de coprologie, un appareil *ad hoc*, placé à proximité de la planche de l'édicule, permet de prélever les matières à examiner et de les conserver dans une boîte frigorifique et à ventilation avec tuyau spécial d'échappement); pour la *photographie* (véritable atelier avec instrumentation perfectionnée et destinée à fixer les diverses parties du corps).

Les salles de bains sont nombreuses avec eaux sulfureuses, carbonatées, carbo-gazeuses et même boues médicinales. Un pavillon spécial est réservé à la mécanothérapie, à la rééducation motrice, au massage, à l'électricité statique, faradique, galvanique.

Les salles ne contiennent pas plus de 9 à 10 lits de malades.

Les petites interventions médicales, paracentèse, thoracentèse, ponction lombaire, alcoolisation locale, ne sont pas faites dans la salle commune, elles sont pratiquées dans la « chambre d'opération », très aseptique, et des lits contigus reçoivent, pour quelques heures de repos, ces petits opérés. A un point de vue humanitaire et bien digne d'être apprécié, on a réservé des chambres closes aux agonisants. Dès qu'un malade a perdu connaissance dans la période agonique, on le soustrait à la vue de ses camarades de salle. On évite ainsi ces spectacles si navrants par leur contraste, auxquels nous assistons chaque jour dans nos hôpitaux parisiens, des râles d'un mourant se mêlant à la gaieté d'un convalescent, voisin de lit.

Les tuberculeux sont isolés dans un pavillon spécial, entouré d'un grand jardin, et à une centaine de mètres de la construction centrale. Rayonnant également autour de cet « impluvium » central, sont d'autres « cubicula », pavillons destinés à abriter séparément les typhiques, les scarlatineux, les rougeoleux, les varioleux, les douteux.

La partie scientifique *expérimentale* n'a pas été négligée. Un laboratoire de vivisection, avec cages, niches, litières d'une hygiène irréprochable, est annexé aux pavillons du rez-de-chaussée.

Toutes ces dépendances, je le répète, gravitent autour de l'hôpital. Cet hôpital *complet* constitue *une clinique interne*. Il existe deux cliniques internes sur ce modèle à Budapest. L'une est dirigée par le professeur Jendrassik, l'autre par le professeur Koranyi. La troisième, de date moins récente, est sous l'autorité du professeur Ketly.

Les plans, l'architecture, la topographie, l'agencement des salles et des laboratoires de ces cliniques ont été élaborés, non pas par les seuls techniciens, mais de concert avec les assistants, les privatdocents, le professeur de clinique. Chacun a émis son idée, proposé des modifications, réclamé pour telle ou telle branche de sa spécialisation, et cela, après mûre réflexion et, le plus souvent, après enquête faite sur place dans les services et les laboratoires à l'étranger.

Le lit revient environ à 10 ou 12.000 c. et il existe de 120 à 200 lits par clinique.

***

A notre époque, où l'on s'occupe si activement du remaniement des études médicales françaises, il est intéressant de comparer entre eux les différents systèmes universitaires.

A Budapest, la Faculté de médecine compte environ un millier d'étudiants.

Les études durent 6 années. Après la deuxième seulement, le futur docteur est appelé à passer un examen assez difficile, le *rigorosum*, qui lui donne droit d'investiture pour la troisième année. A la fin de sa cinquième année, la réussite à deux nouveaux examens lui confère le titre de « docteur en médecine ». Il n'a pas cependant encore le droit d'exercer son art. Il doit se perfectionner *pratiquement* à l'hôpital durant 12 à 15 mois, et justifier de certificats d'un stage assidu dans une ou plusieurs cliniques. Il est alors nommé médecin praticien et peut ouvrir un cabinet de consultation.

Si le docteur en médecine praticien désire pousser plus avant ses études et se créer une situation à la Faculté, il ira trouver un de ses anciens maîtres, professeur de clinique, et postulera une place d'assistant dans son service ou ses laboratoires.

S'il n'est pas « persona grata », le poste lui sera refusé et *il devra abandonner tout espoir* de réaliser ses projets d'avenir.

S'il est accepté, il travaillera aux côtés et sous la direction du maître. Il restera troisième assistant pendant trois ans, deuxième assistant durant une nouvelle période triennale, enfin premier assistant pendant une dernière période également triennale. Ces neuf années écoulées, il est remercié pour faire place aux plus jeunes, et comme me le disait spirituellement mon très distingué guide M. H. Rezso, qui connaît toutes les finesses de la langue française, l'assistant ne vient plus dès lors dans le service qu'en « *parasite* ».

Il pourra ne jamais monter plus haut en grade, si la Faculté, réunie en assemblée plénière, et sur simple présentation de ses travaux scientifiques, ne veut pas de lui comme « privatdocent ». C'est parmi les privatdocents qu'ultérieurement la Faculté choisira encore directement elle-même ses professeurs au fur et à mesure des chaires vacantes.

Il existe environ par clinique 20 à 30 assistants et 3 privatdocents. Le professeur doit aux élèves 10 heures de leçons par semaine, à raison de deux heures consécutives par jour. Le privatdocent enseigne quatre heures par semaine, deux heures environ le jeudi et le dimanche.

Les cours ne sont pas payés par les étudiants.

Les droits sont acquittés comme chez nous à la Faculté pour l'Etat.

Les médecins des hôpitaux sont distincts comme chez nous de la Faculté. Ils sont nommés directement, *sans concours*, par le maire assisté du directeur de l'hôpital qui est docteur en médecine.

***

Je n'ai pas à apprécier les résultats scientifiques obtenus par ce système d'instruction médicale, mais il me sera permis de dire une fois de plus que notre caractère français s'accommoderait mal, il me semble, d'un tel recrutement universitaire et hospitalier.

J.-A. SICARD.

BIBLIOGRAPHIE

1922. — **S. Gache.** — TRAVAUX D'OBSTÉTRIQUE. 1 vol. gr. in-8°, de 417 pages. Prix : 15 fr. (*G. Steinheil*, éditeur).

SOMMAIRES DES REVUES

JOURNAL DE PHYSIOLOGIE ET DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE

SOMMAIRE du n° 4.

Travaux originaux :

R. Lépine et Boulud. — Sur l'utilité du dosage du sucre total du sang.

E. Couvreur. — Contribution à l'étude de la respiration aérienne (pulmonaire et cutanée) chez les batraciens anoures à l'âge adulte.

Maurice Nicloux. — Sur le sort du chloroforme dans l'organisme.

E. Couvreur. — Contribution à l'étude de la respiration aérienne (pulmonaire et cutanée) chez les batraciens anoures à l'âge adulte. Recherche sur le chimisme respiratoire chez les batraciens.

Camille Lian. — Contribution à l'étude de la physiologie de l'appareil valvulaire mitral.

Noël Fiessinger et Pierre-Louis Marie. — Le ferment protéolytique des leucocytes. Technique. Applications à la physiologie générale.

L. Camus. — Variations sur l'activité antivirulente des humeurs et de l'immunité des tissus chez les animaux vaccinés.

Maurice Letulle et L. Nattan-Larrier. — Contribution à l'étude du « poumon palustre ». La sclérose paludéenne du sommet.

A.-B. Marfan. — Etudes anatomiques sur les os rachitiques (premier mémoire). Les lésions des os rachitiques visibles à l'œil nu et à la loupe.

Maurice Letulle. — La pneumonie ardoisée du sommet.

L. Tanon. — Sur la présence de cellules à granulations métachromatiques dans la pulpe vaccinale.

C. Fleig. — A propos des eaux minérales sérums artificiels.

Analyses.

Physiologie. — Pathologie générale.

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

L'Ibogaïne et ses Applications.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, eu l'occasion de parler de l'Ibogaïne, cet alcaloïde qu'il ne faut pas confondre avec l'ouabaïne extrêmement toxique, qui a été expérimentée contre l'asthme et la coqueluche, et l'yohimbine qui est un aphrodisiaque. L'Ibogaïne est l'alcaloïde de l'*iboga* qui croît au Congo, que les indigènes considèrent comme un stimulant énergique et un aliment d'épargne, et dont ils font une copieuse consommation. Isolée et étudiée par E. Landrin, elle a été introduite dans la thérapeutique à la suite des recherches et des expériences du Dr A. Landrin. Les travaux de laboratoire et les essais cliniques (1) ont démontré qu'il s'agit là d'un merveilleux médicament : tonique musculaire, tonique nerveux, excitant de la nutrition. De ces données générales se déduisent facilement les applications thérapeutiques de l'Ibogaïne qu'on trouvera indiquée toutes les fois qu'il y aura lieu de remonter un état général défaillant, de réparer les pertes d'un organisme affaibli, plus particulièrement dans toutes les formes de surmenage, dans les convalescences, dans la neurasthénie, etc. Sans prétendre au rang de médicament cardiaque, l'Ibogaïne sera avantageusement prescrite dans les cas d'asthénie du cœur, de dilatation, en raison de son action énergique tant sur le myocarde que sur les ganglions intracardiaques. L'Ibogaïne, enfin, ne saurait être considéré à proprement parler, comme un agent aphrodisiaque : toutefois, son action sur le système nerveux la classe au nombre des remèdes contre l'impuissance.

L'Ibogaïne s'emploie sous forme de chlorhydrate, qui forme la base des dragées Nyrdahl dont la formule est due au Dr Landrin, et qui sont dosées à raison de 5 milligrammes de principe actif : 2 à 6 dragées, constituent la ration moyenne habituelle *prodie*.

(1) Exécutés avec le concours du prof. Pouchet et du prof. Huchard.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique des maladies du système nerveux. — Cours complémentaire et pratique (2e série) de Neurologie, sous la direction de M. le professeur F. Raymond, avec la collaboration de : MM. Claude, professeur agrégé de la Faculté ; Huet, chef du laboratoire d'électrothérapie à la Salpêtrière ; Lejonne, ancien chef de clinique à la Salpêtrière ; Rose, ancien chef de clinique à la Salpêtrière ; Dupuy-Dutemps, ophtalmologiste des hôpitaux ; Lhermitte, chef de laboratoire ; Touchard, chef de clinique.

Le cours commencera le lundi 27 Septembre 1909, à 4 h. 1/2. Il comprendra 30 leçons. Les leçons auront lieu tous les jours à la Clinique Charcot, à 4 h. 1/2, sauf le dimanche. Chaque leçon sera accompagnée de présentation de malades, d'exercices de séméiologie et de diagnostic, par les élèves. Ce cours constituera une revision complète de la neurologie.

Le droit d'inscription est fixé à 80 francs. Des certificats d'assiduité seront délivrés à la fin du cours.

Pour renseignements et communication du programme détaillé, s'adresser à M. Touchard, chef de clinique à la Salpêtrière.

Technique clinique et thérapeutique. — Un cours de vacances aura lieu du lundi 4 au samedi 16 Octobre 1909, au pavillon Moïana, dans le service et le laboratoire de M. le professeur Hayem. Ce cours, essentiellement pratique, comprendra l'examen clinique des malades et la démonstration des procédés spéciaux de diagnostic et de traitement. Il sera dirigé par MM. R. Bensaude, médecin des hôpitaux, G. Rosenthal, Pater et Agasse-Lafont, chefs de clinique et de laboratoire.

Programme du cours. — I. *Affections de l'appareil digestif* (M. Bensaude). Exploration clinique de l'œsophage ; rétrécissements et dilatations. Œsophagoscopie. Exploration clinique de l'estomac. Le chimisme gastrique. Les crises gastriques ; la douleur dans la séméiologie gastrique. L'ulcère de l'estomac et son traitement. Le cancer de l'estomac ; son diagnostic précoce : la réaction de Weber ; traitement. Les sténoses pyloriques. Exploration du rectum : recto-sygmoïdoscopie. Diagnostic des affections du foie. Les cirrhoses.

II. *Affections de l'appareil respiratoire* (M. G. Rosenthal). Examen clinique du poumon. Le diagnostic de la tuberculose au début. Son traitement : suralimentation, hygiène, gymnastique respiratoire, etc. Les pleurésies et leur traitement. La pneumonie de l'adulte et son traitement. Les bronchopneumonies infantiles et leur traitement.

III. *Le sang en clinique* (M. E. Agasse-Lafont). Importance et facilité de l'examen du sang (technique et interprétation). Etude des principales modifications portant sur les globules blancs, les globules rouges, les hématoblastes, le réticulum fibrineux. Séméiologie, diagnostic et traitement de la chlorose, des leucémies, des anémies pernicieuses, des purpuras.

IV. *Affections du cœur* (M. Pater). Séméiologie cardiaque. Affections aortiques. L'asystolie et son traitement.

Ce cours est réservé aux docteurs français et étrangers. Il sera complet en 24 leçons. Chaque leçon sera suivie de démonstrations pratiques et d'examens de malades. Les leçons auront lieu à l'hôpital Saint-Antoine, pavillon Moïana, tous les jours, de 2 h. 1/4 à 3 h. 1/4 et de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

Le droit à verser est de 50 francs. Le nombre d'élèves est limité.

NOUVELLES

Le livret médical. — M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la marine, vient de décider la création pour chaque marin d'un livret médical sur lequel seront consignés tous les renseignements relatifs à la taille, au poids, au périmètre thoracique, à l'acuité visuelle et auditive, et qui suivra l'homme dans ses mutations successives. Les médecins-majors ou médecins des hôpitaux y consigneront les résultats de leur examen, ainsi que l'indication des maladies traitées, envois à l'hôpital, en convalescence, etc.

Le livret médical sera transmis de médecin à médecin par le directeur du service de santé ou par le commandant du dépôt ou du navire, sous pli cacheté, et les maladies traitées, lorsqu'elles auront un certain caractère confidentiel, ne seront indiquées que par le numéro de la nomenclature qui leur est afférent.

Les traumatismes ou accidents pouvant ouvrir des droits à pension seront très exactement décrits sur le livret.

La lutte contre le choléra. — Un décret rendu en exécution de la loi de 1822 et de la convention sanitaire internationale de 1907 détermine les mesures préservatrices à prendre contre l'introduction du choléra en France, à raison des cas signalés à Rotterdam. Voici les dispositions essentielles de ce décret.

Tout bateau entrant en France par rivière ou canal et venant ou soupçonné venir d'une région contaminée de choléra est soumis à une première visite dont le lieu aussi rapproché que possible de la frontière, est fixé par le préfet.

Le patron du bateau est tenu de déclarer les diverses personnes, hommes, femmes, enfants habitant à bord, et de les présenter individuellement à l'agent visiteur. Celui-ci dresse l'état détaillé desdites personnes d'après leur âge approximatif et leur sexe.

Si l'une d'elles présente des symptômes suspects (vomissements, diarrhée), le bateau est mis en isolement provisoire, toutes communications entre le bord et la terre étant interdites jusqu'à la visite d'un médecin immédiatement requis par l'agent visiteur.

Si le médecin estime qu'il y a lieu, en effet, de considérer l'état d'une desdites personnes comme suspect, l'isolement sanitaire du bateau est maintenu ; le délégué départemental, prévenu par les voies les plus rapides, prend, de concert avec les services intéressés et les autorités locales, toutes les mesures prévues par ledit décret et commandées par les circonstances.

Si aucune des personnes vivant à bord ne présente de symptôme suspect, l'agent visiteur, d'une part, marque d'un signe spécial le certificat de jaugeage du bateau ; d'autre part, remet au patron un certificat mentionnant l'état du personnel, ainsi que la date et le résultat de la visite.

Pendant les cinq jours qui suivent, le même bateau, qu'il continue sa route ou qu'il soit arrêté, devra être soumis une fois au moins toutes les 24 heures à une visite analogue ; l'agent visiteur se fait présenter le certificat de jaugeage, l'état du personnel et chaque personne individuellement ; il mentionne sur le certificat sanitaire la date et le résultat de cette visite, qui comporte éventuellement les mêmes mesures que celles indiquées ci-dessus.

Il est rigoureusement interdit à toute personne vivant à bord des bateaux visés au présent décret de jeter des déjections à la rivière en dehors des conditions spécifiées au paragraphe suivant.

Aucun bateau ne peut entrer en France s'il n'est muni d'un récipient susceptible de contenir les déjections de toutes les personnes du bord pendant 2 jours environ ; ces récipients ne pourront être vidés qu'en des points déterminés, après désinfection préalable, selon les instructions du délégué départemental.

Ces prescriptions sont obligatoires pendant les 5 jours d'observation qui suivent l'entrée en France.

En dehors des dispositions qui précèdent, les patrons et toutes personnes demeurant à bord desdits bateaux

sont tenus de se soumettre à toutes visites sanitaires et à toutes mesures de prophylaxie subséquentes prescrites par le préfet du département ou les autorités déléguées en vertu du présent décret.

Sont également applicables, quelles que soient la provenance, la nature ou la situation des bateaux, les dispositions de l'article 7 du décret du 27 Août 1909, qui prescrivent la déclaration immédiate de tout cas soupçonné d'être le choléra venant à se produire sur un point quelconque du territoire.

Les infractions au présent décret seront constatées et poursuivies conformément aux prescriptions de la loi du 3 Mars 1822, qui punit d'un emprisonnement de 15 jours à 3 mois et d'une amende de 50 à 500 francs tout individu qui aurait refusé d'obéir aux réquisitions d'urgence pour un service sanitaire ou qui, ayant connaissance d'un symptôme de choléra, aurait négligé d'en avertir les autorités sanitaires, et d'un emprisonnement de 3 à 15 jours et d'une amende de 5 à 50 francs quiconque, sans avoir commis aucun des délits nommément spécifiés dans les articles précédents de la loi, aurait contrevenu, en matière sanitaire, soit aux règlements généraux ou locaux, soit aux ordres des autorités compétentes.

Le fondateur de la Croix-Rouge. — On a célébré récemment le 80e anniversaire de la naissance de M. Henri Dunant.

M. Henri Dunant est le fondateur de la Croix-Rouge. C'est pendant la guerre d'Italie, sur le champ de bataille de Solférino, où il soignait les blessés, à la tête d'un petit groupe d'auxiliaires, que « l'Homme Blanc » — on l'appelait ainsi à cause de son vêtement de coutil blanc qu'il portait — conçut le projet d'une Association internationale dont le but serait d'améliorer, dans la mesure du possible, le sort des victimes de la guerre. La convention de Genève devait, on le sait, réaliser ce projet dont les premiers articles furent signés le 24 Août 1864.

Au début, M. Henri Dunant avait une certaine fortune. Il la dépensa pour faire trompher son idée. Aujourd'hui, il vit pauvrement, assisté d'ailleurs par sa famille.

CONCOURS

Bourses de doctorat. — L'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de doctorat aura lieu, au siège des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie, le jeudi 28 Octobre 1908.

Les candidats s'inscriront au secrétariat de l'Académie dans laquelle ils résident. Les registres d'inscription seront clos le samedi 16 Octobre à 4 heures.

En exécution des prescriptions de l'arrêté du 24 Décembre 1901, les épreuves du concours consistent en compositions écrites.

Sont admis à concourir :

1° Les candidats pourvus de quatre inscriptions qui ont obtenu un minimum de 75 points à l'examen du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, et qui justifient de leur assiduité aux travaux pratiques de première année.

L'épreuve consiste en une composition d'anatomie (ostéologie, arthrologie, myologie, angiologie).

2° Les candidats pourvus de huit inscriptions qui ont subi avec la note *bien* le premier examen probatoire.

Les épreuves sont : *a*. Une composition d'anatomie (névrologie, splanchnologie), ou une composition d'histologie ; *b*. une composition de physiologie.

3° Les candidats pourvus de douze inscriptions qui ont subi avec la note *bien* le deuxième examen probatoire.

Les épreuves sont : *a*. Une composition de médecine ; *b*. une composition de chirurgie.

4° Les candidats pourvus de seize inscriptions qui ont subi avec la note *bien* le troisième examen probatoire.

Les épreuves sont : *a*. Une composition de médecine ; *b*. une composition de chirurgie ou une composition sur les accouchements. — Deux heures sont accordées pour chacune de ces compositions.

Les candidats qui justifient soit de la mention *bien* au baccalauréat de l'enseignement secondaire et de 75 points au moins, à l'examen du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, soit de la mention *assez bien* au baccalauréat et de 80 points au moins audit certificat, pourront obtenir sans concours une bourse de doctorat en médecine de première année.

Hôpitaux de Lille. — Le concours pour l'attribution du prix de médecine de l'Association amicale des internes et anciens internes des hôpitaux de Lille, s'est terminée par la désignation de M. Swynghedauw.

Le concours pour le prix de chirurgie s'est terminé par la désignation de M. Vouters.

Assistance médicale gratuite. — Un concours s'ouvrira au bureau de bienfaisance de Bordeaux, le 10 Novembre prochain, pour l'admission à trois places de médecins adjoints du service de l'Assistance médicale gratuite.

Les demandes d'admission devront être déposées avant le 3 Novembre au siège de l'Administration, 63, rue du Loup, où tous les renseignements utiles seront fournis aux candidats.

Le concours comporte : 1° deux épreuves d'admissibilité ; 2° une épreuve définitive.

Les candidats remplissant les conditions requises seront proposés à la nomination de M. le Préfet avec le titre de « médecins adjoints du Bureau de Bienfaisance ».

En attendant leur nomination au poste de médecins de sections, les médecins adjoints remplacent les médecins titulaires absents ou empêchés. Dans ce cas, ils reçoivent une indemnité journalière calculée sur le prix de 1.000 francs par an.

Le traitement de début des médecins titulaires ou de sections est de 1.000 francs par an.

Après trois ans de services, ce traitement peut, sur la proposition du médecin principal, être porté à 1.200 francs et, après six ans, à 1.500 francs.

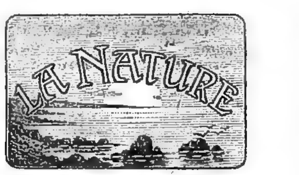
Toutefois, le nombre des titulaires dans chacune des deux classes supérieures ne peut excéder le tiers de l'effectif.

RENSEIGNEMENTS

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. . 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

HENRI HERBET

— 1873-1909 —

En quelques jours, terrassé par un mal aussi soudain qu'implacable, Henri Herbet vient de disparaître en pleine jeunesse, à 35 ans.

Herbet était de ceux que de brillantes qualités d'intelligence servies par un labeur opiniâtre conduisent rapidement au premier rang. Dès son premier essai, à 20 ans, il enlève le titre d'interne. Dix ans après, en 1904, il couronne la série des multiples concours de la carrière chirurgicale en conquérant de haute lutte le titre envié de chirurgien des hôpitaux. Il avait 30 ans : c'était devant lui un long et bel avenir qui s'ouvrait.

Imprégné, à la forte école de Farabeuf, qui l'affectionnait particulièrement, des connaissances anatomiques les plus sûres, c'est auprès de maîtres tels que Berger, Guyon, Segond, qu'il complète une solide éducation chirurgicale et puise de hauts exemples professionnels. Mais, de tous ceux qu'il eut pour guides, celui à qui il dut le plus est certainement ce maître si prématurément enlevé à tous ceux qui l'aimaient, Gérard Marchant. Chez ce modeste et zélé travailleur qu'était son jeune interne, Marchant sut discerner les exceptionnelles qualités d'esprit et de cœur qui devaient en faire pour lui plus qu'un collaborateur, plus qu'un ami, presque un fils. Et ce fut pour donner encore à Herbet un suprême et tou-

chant témoignage de cette étroite affection dont elle était l'héritière fidèle qu'on vit venir, le suivant jusqu'à sa dernière demeure, celle qui avait toujours continué à l'accueillir comme l'enfant de la maison.

Prosecteur à Clamart, puis chargé de la consultation chirurgicale de Beaujon et assistant de Bazy, il conquiert aussitôt l'estime et l'attachement de tous les élèves qui suivent ses leçons ou fréquentent son service; clinicien instruit et avisé, opérateur consciencieux et sûr, il leur inspire à tous une telle confiance qu'ils n'hésitent pas à le choisir, lorsqu'ils ont, pour eux-mêmes ou pour les leurs, besoin des secours de l'art chirurgical. Doué d'une activité peu commune, ne se souciant point de la fatigue, Herbet est toujours prêt à répondre au premier appel. Nos confrères de toute cette région de l'Oise d'où il était originaire savent mieux que nous combien était inlassable son dévouement, et plus d'un pourrait nous rappeler d'édifiants exemples de son habituel désintéressement.

Sous une apparence réservée à laquelle s'alliait bien vite un aimable enjouement, Herbet possédait une maturité d'esprit particulièrement précoce, le fonds le plus sérieux et le plus réfléchi, les qualités morales les plus élevées et les plus rares. Tous ceux qui l'approchèrent, malades ou élèves, étaient séduits par sa simplicité, sa constante égalité d'humeur, sa douceur et sa bonté; tous apprenaient à se fier à sa loyauté, sa conscience, sa haute probité. Il était de ceux qui n'attirent que des sympathies et partout où il a passé il n'a laissé que des amis.

Mais, l'excès même de son dévouement, la multiplicité de ces occupations, de ces déplacements incessants, devaient, en l'acheminant au surmenage, triompher fatalement de ses forces. A peine avait-il consenti à écouter certains avertissements et accepté de prendre de temps à autre quelques semaines de repos. Un deuil cruel, le frappant après plusieurs autres déjà, la perte d'une sœur qu'il chérissait, fut pour lui un coup dont son exquise sensibilité était restée à tout jamais affectée.

Il y a quelques semaines, certains accidents locaux, singuliers par leur spontanéité, survenaient, indices d'une fâcheuse défaillance générale. Tout autre qu'Herbet se fût résigné au repos absolu qu'on lui conseillait. Mais lui répondait encore à ceux qui réclamaient ses soins et, n'écoutant toujours que son dévouement, acceptait néanmoins d'aller opérer aux environs, presque à la veille de tomber vaincu. Brutalement, ce furent les signes de la septicémie qui éclatèrent. Il était trop tard. Herbet ne se fit aucune illusion sur l'issue de ce dernier assaut : il se sentit perdu. Les solides convictions religieuses auxquelles il n'avait jamais cessé d'être fidèle lui firent envisager sa fin en toute sérénité.

Il écrivit ses dispositions dernières, dit adieu à ses amis, et, exhortant lui-même le courage des siens, il attendit, dans un calme admirable, que lentement, heure par heure, la mort fût venue achever son œuvre.... Il succombait, véritable victime de son dévouement professionnel, avant que la plupart de ses amis eussent été même avertis de sa maladie.

Et là-bas, dans cette belle vallée de l'Oise dont tous les aspects lui étaient depuis l'enfance si familiers, ce fut, accompagnant sa dépouille, le long cortège de tous ceux qui étaient ses obligés, de ceux à qui il avait prodigué ses conseils et ses soins et dont il était véritablement la Providence; et c'était un spectacle profondément émouvant que de voir, dans cette foule accourue de toute la région, les larmes sincères de tous ceux qui le pleuraient comme s'ils eussent perdu un des leurs.

Courte aura été la carrière d'Herbet, mais bien remplie. Le temps lui a manqué pour donner toute sa mesure et pour graver, en traits plus profonds, son nom à côté de celui de ses aînés dans la science chirurgicale. Mais il laisse dans la mémoire de tous ceux qui le connurent le souvenir et l'exemple d'un parfait homme de bien.

Puisse ce sentiment unanime de ses nombreux amis adoucir un instant la douleur d'une mère et d'un frère si cruellement éprouvés !

Ch. Gandy et A. Martin.

RESPONSABILITÉ MÉDICALE ET MOYENS DE DÉFENSE DU MÉDECIN

D'une façon générale, les moyens de défense que peut invoquer le médecin actionné en responsabilité peuvent se ramener à trois principaux :

1° Il peut chercher, avant toute intervention, à éviter un recours possible en se retranchant derrière une clause de non-responsabilité;

2° Il peut ensuite excuser l'irrégularité de son intervention ou des moyens employés en faisant valoir qu'il était de toute urgence de secourir le malade qui, sans cela, aurait péri;

3° Enfin il peut se déclarer offensé et demander réparation dans une demande reconventionnelle, si la poursuite dont il est l'objet n'est pas justifiée.

***

Quant au premier moyen, il ne peut en être question chez nous, car une jurisprudence constante déclare nulle toute convention exonérant d'avance une personne de la responsabilité de ses fautes, et toute stipulation de non-garantie contraire à l'ordre public.

En Amérique, où la liberté de l'exercice de la médecine est absolue, il en est, paraît-il, différemment, et les médecins font signer souvent à leurs malades, avant l'opération, l'engagement

pour eux et leurs héritiers de ne rien réclamer quelle qu'en soit l'issue.

Le médecin a, d'ailleurs, en France, un moyen plus moderne et beaucoup plus rationnel de se décharger, dans une certaine mesure tout au moins, des risques de sa profession, c'est de faire supporter à une compagnie d'assurances la charge des indemnités qu'il peut être exposé à payer.

La jurisprudence n'y est nullement opposée, réserve faite, bien entendu, en ce qui concerne l'exonération de l'intention frauduleuse ou dolosive.

Le second moyen, le cas de l'urgence, est le plus fréquemment invoqué, car, quand il est justifié, il a pour effet d'exempter de toute la responsabilité qui aurait pu naître, soit d'une inobservation des règles sur l'exercice de la médecine, soit de ce fait que le médecin est intervenu malgré son défaut évident d'instruction et d'expérience sans appeler un de ses confrères, en usant des procédés opératoires les plus extraordinaires, etc.

Enfin, et ce serait la conséquence la plus grave, on s'est souvent demandé si l'urgence peut dispenser le médecin d'obtenir le consentement préalable du malade ou de sa famille dans les cas où cette formalité est habituellement requise.

A l'heure actuelle, c'est le sentiment de la prudence qui semble dominer : le médecin préfère s'abstenir que de risquer de ne pouvoir se disculper. Il ne peut y avoir, dans ces délicates questions de fait, qu'un seul juge du parti à prendre, la conscience médicale de l'opérateur : quand la question se posera pour le praticien fidèle au vieux principe de Hafeland : « Quand le malade est en danger, risque tout pour le sauver, même ta réputation, » il n'y aura pas lieu de lui tenir rigueur d'avoir fait supporter à sa conscience tout le poids d'une décision aussi grave, et il est probable que le sentiment qui l'a guidé lui fournira des arguments suffisants pour sa défense.

Quand, au contraire, la question se posera pour un opérateur uniquement guidé par l'appât du lucre ou par l'intérêt de l'expérimentation scientifique, il est à peu près certain que la crainte d'avoir à rendre compte le retiendra à temps, pour le plus grand bien de la morale et de la société. Et c'est là, semble-t-il, qu'il faut nous arrêter.

Rappelons cependant que, dans une hypothèse, celle où il s'agit d'opérer d'urgence une femme mariée, la législation belge est beaucoup plus avancée que la nôtre, et décide que si une opération est jugée nécessaire, et que la femme persiste à se laisser opérer malgré l'opposition de son mari, on doit lui donner pleine satisfaction.

Et cela est d'une rigoureuse logique, car le droit d'obéissance de la femme, base fondamentale de l'union conjugale, ne saurait en aucune façon aller jusqu'au sacrifice de sa vie ; l'incapacité provient ici d'une disposition légale, de la conception que nous avons de la puissance maritale, et n'autorise nullement la femme à abdiquer ses droits sur sa personnalité physique et morale.

⁂

Le troisième moyen de défense auquel nous avons fait allusion, la demande reconventionnelle pour poursuite non justifiée, n'est pas spécial au médecin, mais celui-ci a peut-être plus d'intérêt qu'un autre à l'invoquer, car la protection de sa réputation professionnelle est pour lui plus qu'une question de dignité, c'est une nécessité pour la garantie de ses intérêts pécuniaires : n'est-ce pas, en effet, sa renommée qui attire et retient sa clientèle ?

En règle générale, le droit de saisir la justice n'est pas absolu ; il n'est ouvert aux particuliers que pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts légitimes et non dans un but de dilettantisme ou de malignité ; il est donc subordonné à l'existence d'un intérêt sérieux.

En conséquence, une jurisprudence constante décide que celui qui fait un procès, soit comme demandeur, soit comme défendeur, peut être condamné à des dommages-intérêts envers l'autre partie s'il a agi par pure malice ou de mauvaise foi, ou même par suite d'une erreur grossière.

Nous pouvons citer comme exemple un arrêt de la Cour d'Amiens du 3 Février 1906 [1], par lequel la verrerie de F..., qui avait engagé un médecin pour une durée indéfinie, fut condamnée à lui verser 10.000 francs d'indemnité pour renvoi intempestif et non justifié.

L'indemnité demandée peut être d'autant plus forte que le préjudice éprouvé sera plus important : c'est ainsi que la diffamation dont se rend coupable un confrère nuit plus que celle qui provient d'une personne étrangère à l'art de guérir.

Par économie de temps et d'argent, il est avantageux pour le médecin, quand une action vexatoire est intentée contre lui, de ne pas entamer de nouvelles poursuites et de greffer sur l'action principale une demande reconventionnelle : le juge tranchera les deux demandes par une même décision.

Telles sont, pour le médecin, les règles courantes de la défense, celles que nul ne devrait ignorer.

⁂

Est-il possible, maintenant, de concevoir d'autres mesures protectrices, et de souhaiter que le législateur fasse encore davantage dans l'intérêt de la médecine ?

On l'a parfois prétendu, et, récemment encore, on pouvait voir examiner dans un journal la possibilité d'étendre au médecin la fameuse théorie du Risque professionnel, c'est-à-dire, en

1. *La Loi*, 1906, p. 551.

GHAIX & Cie, 10, rue de l'Urbe, PARIS.

d'autres termes, la possibilité de rendre le malade responsable de la maladie qu'il a involontairement communiquée à son médecin.

« Le médecin, conclut l'auteur, n'aura rien à redouter si le principe de la responsabilité prend un caractère d'équité qui s'impose, s'il est bilatéral, s'il est réciproque. Bien au contraire, ainsi entendu, il pourrait dans l'avenir constituer une garantie avantageuse, en regard des immenses risques professionnels auxquels il est exposé. »

Sans vouloir nous attarder longuement à examiner la conception du devoir professionnel que cette opinion suppose chez son auteur, et l'assimilation du ministère médical à une entreprise industrielle, nous voudrions montrer, une fois pour toutes, qu'au point de vue juridique elle constitue une erreur.

Quel est, en effet, le droit commun de notre législation en matière de réparation pécuniaire? On sait que, pour y avoir droit, le plaignant doit établir et le préjudice souffert et la faute de celui qui a causé le dommage; la preuve de la faute est donc une condition *sine qua non* pour obtenir une indemnité.

On sait également que, depuis la loi de 1898 sur les accidents du travail, on a dispensé de cette preuve une certaine catégorie d'individus, avec l'introduction de la théorie du risque professionnel établissant une présomption de faute contre le patron, et que, le 12 Avril 1906, on étendit la règle à toutes exploitations commerciales.

Nous ne pensons pas que l'auteur de l'idée rappelée plus haut admette la possibilité de faire entrer la profession médicale dans le cadre des professions bénéficiant de ce régime exceptionnel.

Pour notre part, abstraction faite de cet argument pourtant irréfutable que la loi nouvelle est une loi d'exception dont les clauses sont nettement limitées et qui n'a jamais fait allusion aux professions libérales, nous ne concevons pas la possibilité d'assimiler le malade à un entrepreneur et le médecin à son ouvrier.

Or, l'indemnité pour risque professionnel est donnée en raison du caractère d'entrepreneur *de celui qui emploie*, il ne faut pas le perdre de vue : si un passant est blessé par une machine en traversant un atelier, le patron est présumé en faute, même s'il y a eu imprudence grossière du blessé, car le risque est inhérent à la *profession de l'employeur* et *non de l'employé*.

A moins donc d'en arriver à considérer la maladie comme une profession, comme une entreprise, il est impossible d'étendre au médecin le régime de faveur attaché à la théorie du risque professionnel.

Mais alors il faut être logique, et si ce n'est que le droit commun de l'article 1382 qui doit s'appliquer, le médecin qui contracte une maladie contagieuse ne pourra obtenir réparation qu'en prouvant que la faute du malade est la cause du préjudice subi! Autant dire qu'il n'obtiendra jamais satisfaction, et fort heureusement, car si un malade gravement atteint doit encourir des dommages-intérêts chaque fois qu'il risque de contaminer son médecin, il y a lieu de se demander vraiment à quoi ceux-ci peuvent bien servir?

Certes, les risques et les dangers de la profession sont grands, on ne saurait le nier; le fait seul du contact constant avec les plaies de l'humanité suppose un grand esprit d'abnégation chez celui qui, journellement s'y expose. Mais que ceux qui ne s'en sentent pas capables évitent de venir grossir les rangs des mécontents et des inutiles et d'ameuter l'opinion publique contre des fonctions pour lesquelles ils sont mal préparés.

Que conclure de cet examen des moyens de défense du médecin? La situation qui lui est faite par les tribunaux est-elle aussi intolérable qu'on veut bien le dire?

« Après avoir étudié dans le Dalloz et la jurisprudence toutes les affaires publiées, a dit le professeur Forgue, au Congrès de chirurgie d'Octobre 1908, nous arrivons à cette conclusion que la presque totalité des plaintes de cet ordre se sont terminées par une solution favorable à l'opérateur. »

Cette déclaration est très remarquable, tant à cause de la qualité de celui dont elle émane que des circonstances où elle fut prononcée.

Et, cependant, il est possible de concevoir un moyen, logique et rationnel celui-là, de rendre plus indulgentes encore les décisions touchant un art qui ne se développe que par l'audace, et auquel on a pu, avec raison, appliquer ce mot d'Anatole France : « Celui-là est méprisable qui ne sait, au besoin, sortir des règles communes. »

Ce moyen serait fourni, à notre avis, par l'extension de la notion juridique *d'abus du droit* comme source de la responsabilité.

La jurisprudence a toujours accueilli favorablement cette idée que les droits ne peuvent pas être exercés indéfiniment, même dans les bornes objectives qui leur sont tracées par le législateur; et ils ne sont pas limités seulement dans leur contenu, mais même *dans leur exercice* qui ne saurait se réaliser dans un but quelconque, spécialement *en vue de nuire à autrui*.

L'abus du droit se caractérise par *l'illégalité du mobile*; il engage la responsabilité de son auteur quand il a des conséquences préjudiciables pour autrui, et peut servir de base à une demande reconventionnelle.

Voilà, semble-t-il, la notion qui, par son développement normal, doit constituer la meilleure sauvegarde du médecin contre les attaques vexatoires dont il peut être l'objet, tout en ne lui permettant pas d'échapper à la responsabilité commune, chaque fois que ces attaques seront légitimes.

Ajoutons que la thèse a été définitivement adoptée par la jurisprudence et qu'en dehors du cas

qui nous occupe, elle en a déjà fait de nombreuses applications[1].

Appliquée à notre matière, elle peut rendre de grands services; il est à souhaiter que les tribunaux lui donnent toute l'extension nécessaire.

André Rendu,
Docteur en droit.

CONCOURS

Externat. — Liste des candidats : *Candidats militaires* (38). — 1. MM. Adeline, Aubert (Jean), Aubin, Binard, Bonnamour, Boussin, Brissaud, Broca, Brossier,

11. Cabart-Danneville, Chatellier, Dehau, Festal, Gouriou, Greder, Guilmant, Jourdan-Corneille, Langagne, Maechler, Mage,

21. Martin, Mazuel, Mercier (Pierre), Mickaniewski, Million, Pauvert, Pérol, Perron, Poisvert, Poursain,

31. Riberolles, Romain, Schutzenberger, Serrand, Tuloup, Vallet, Viard (Paul), Vigot.

Première moitié. — *Première série* (100). — 1. MM. Ach, Alajouanine, Alibert, Alih, Mme Allart née Houdré, MM. Allendy, Allot, Andral, Andrieu (Raymond), Andrieu (Roger),

11. Andrieux (Albert), Anglès-Dauriac, Antonelli, Arbassier, Arbeit, Arnaud, Arnoux, Aubert (Raymond), Auclair, Auger (Maurice),

21. Auger (Robert), Augier, Aureille, Aussilloux, Auvigne, Babin, Mme Bachelet née Ducournau, MM. Bagot, Balizeaux, Balteau,

31. Barabeau, Barbare, Barbary, Barbier, Barbion, Basset, Baudouin (G.-J.-R.), Mlle Baumritter, Bavelaër, Bazin,

41. Beau, Beaud, Beaudouin (Henri), Mlle Beauvais, MM. Béchamp, Belloir, Bellon, Bénech, Benoits, Bergé,

51. Bergès, Bernard, Berrut, Bertaux, Berthelot, Berthet, Bertin, Bertin-Mourot, Bertrand, Besson,

61. Mlles Besson (Hélène), Besson (Marianne), MM. Bieulac, Bigot, Binet, Mlle Bitchounsky, MM. Blanchon, Bléteau, Boirac, Boissier,

71. MM. Boncompain, Bonnerot, Bonpland, Boraud, Bordenave, Bordet, Bortnowski, Bouchet, Mlle Boudeille, MM. Bougault,

81. Bouillette, Boulanger, Boulin, Boulland, Bourdier, Bourgeois, Bourgon, Boussaguet, Boussi, Brachat,

91. Mlle Braïlovsky, MM. Braine, Bralez, Brawarsky, Breger, Breitman, Bretégnier, Briens, Brincat, Brindeau.

Deuxième série (100). — 1. MM. Broqua, Brot, Broussin (André), Broussin (Pierre), Bruant, Brunon, Brunot, Buchet, Bureau, Mlle Burgard,

11. MM. Caillet, Calas, Callot, Capdevila, Capponoff, Caracostea, Carpanetti, Casares, Catrice, Cavaillès,

21. Chaffaut, Chamfeuil, Chamorro, Champavère, Chanut, Chapelain, Chaperon, Charbonnier, Charlet-Reyjal, Charon,

31. Charpy, Chataignon, Chatenaud, Mlle Chauvet, MM. Chavasse-Frétaz, Chenain, Chenet, Mlle Cherechewski-Louboff, MM. Chéron (Louis-H.-M.), Chéron (L.-C.-D.-A.),

41. Chevalérias, Chevallereau, Chevalley, Chevallier, Chick, Mlle Chrurson, MM. Clap, Cléret, Clouzeau, Cluzel,

51. Collette, Colombier, Combes, Combourieu, Constantin, Cornil, Cornet, Coronado, Corrèges, Costantini,

61. Coudert, Coudray, Couraud, Courbe, Coutisson, Couvreux, Crétin, Cumenge, Cumine, Daban,

71. Dalbanne, Dantrelle, Danziger, Dapas, Dardanne, Dauvert, David, Davila, Dax, Déchambre,

81. Defiol, Delamare, Delhomme, Dellac, Delort, Delpy, Demony, Mlle Denis, MM. Déresse, Derriey,

91. Desanges, Descottes, Desplantez, Desprairies, Destremont, Détourbe, Dezac-Derceq, Didier (Marcel), Didier (Raymond), Dohen,

Troisième série (100). — 1. MM. Dom, Dombrowski, Doniol, Dossin, Doumenge, Drapier, Dubois, Dubos, Dubourg, Dubroca,

11. Duclos, Ducrohet, Dugué, Dujardin, Dulac, Dumet, Duneau, Dunoyer, Dupuy (Lucien), Dupuy (Henri),

21. Durand (Marcel), Durand (René), Durier, Du Souich, Duvelleroy, Echavarria, Ecot, Ermoulovitch, Errard, Evrard,

31. Fabre de Parrel, Fafalio, Faivre, Falliès (Henri), Falliès (Georges), Farhat, Fatou, Fauconnier, Faugeron, Faure,

41. Fauvet, Mlle Feighine, M. Fieux, Mlle Flamberg, MM. Fleurot, Fontaine (L.-M.-F.), Fontaine (Lucien), Fontaine (Valère), Fortineau, Fouquet,

51. Fourot, Fradkine, Frémont, Fresney, Fritz, Froment, Fumet, Gallerand, Gallois, Galvaing,

61. Gambier, Garach, Gauchon, Gaujard, Gauthier, Gebard, Gerbay, Mlle German, MM. Gibert, Gignoux,

71. Gillard, Gille dit Dehelly, Gineste, Girard, Giroux, Godard, Mlle Goldenfann, MM. Gondal, Goudet, Gourcerol,

81. Gourvitch, Grabois, Gras, Gremeaux, Grèze, Grigaut, Grille, Grillet, Grisoni, Gros,

91. Guennou, Guibert, Guillard, Guillemet, Guillemot, Guillouet, Gustin, Guyot, Haddad, Mlle Halberstadt.

Quatrième série (24). — 1. MM. Hamonic, Hartemann, Hartglass, Hatry, Mlle Herszlick, MM. Hervier, Hiblot, Hilaire, Houlbert, Hourquet,

11. Hude, Huette, Humbert, Husson, Hutinel, Imbert, Jacquemin, Mlle Jacquey, MM. Jallet, Janet,

21. Jars, Jéanne, Joanny, Jolivol.

(*A suivre.*)

1. Amiens, 12 Mars 1902, *Pand. fr.*, 1904. 2. 159; *D. P.*, 96. 1. 582; *D. P.*, 98. 2. 103; *D. P.*, 08. 2. 73.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr.; banlieue, rec. : 15.000 fr.; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr.; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr.; Landes, rec. : 10.000 fr.; Loiret, etc. — *Remplacements.*

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

L'ALCOOL ET LA RACE

Si je vous ai parfois ennuyés, ce n'est point avec l'alcoolisme, avouez-le. A quoi bon y insister, notre siège à tous n'est il pas fait, n'est-ce pas la question qui nous divise le moins? Permettez-moi cependant de vous en entretenir un peu. Je viens de toucher la plaie douloureuse; j'ai entendu la plainte des confrères qui voient, impuissants, le meilleur de la race se consumer aux flammes meurtrières, et je n'ai pu retenir ma plume.

O illogisme du temps présent! Théoriquement, tout à l'assistance morale, nous prêchons pour le triomphe de la raison; toutes les mains se tendent vers l'idéal, et pratiquement nous ne faisons rien pour empêcher le peuple de s'abrutir. Insouciance, ou terreur du blackboulage, nos parlementaires se conduisent, avec les électeurs qu'ils ont mission de diriger, comme un tuteur qui laisserait ses pupilles ruiner leur santé pour profiter en paix de leurs revenus.

Nulle part peut-être le péril n'est plus menaçant qu'en Normandie et en Bretagne. Durant plusieurs siècles, la France, à l'est et à l'ouest, posséda deux grands réservoirs d'énergies. Il lui suffisait d'y puiser pour y trouver à pleines mains et les chefs qui dirigent, et les soldats qui obéissent. Le réservoir de l'est, nous n'avons su le

garder, hélas! et celui de l'ouest sera bientôt tari, si l'on n'y remédie.

Je voudrais me garder de toute littérature, pourtant je ne saurais taire l'émotion dont on est étreint dès qu'on foule la terre sacrée où s'est réfugiée l'âme celte. A chaque tournant des routes sinueuses, c'est le lointain passé qui vous remonte au cœur. Il est partout : dans la lande, où, sur le tapis pourpre et or des bruyères et des genêts, dansent à la chanson du vent les Elfes et les korrigans; dans la vieille église, où les théories de jeunes filles, vêtues de blanc, couronnées de fleurs, viennent offrir à la Vierge les prémisses des moissons.

> Et tous devant l'autel, avec ordre introduits,
> De leurs champs, dans leurs mains, portant les nouveaux [fruits,
> Au Dieu de l'univers consacrent les prémisses.

C'est encore l'âme des anciens Druides qui pousse les fidèles à la prosternation devant les pieux guérisseurs, Saint-Mammès, bon pour la colique, Saint-Hubert, bon pour la rage, Saint-Méen, qui chasse la folie, Saint-Livertin, qui calme la migraine, et Saint-Houarniaule, qui dissipe les noirs fantômes de la peur.

Mais c'est au pied des calvaires dressés en face de la mer sauvage que l'on comprend le mieux l'âme bretonne. Ici, le rêve, l'exaltation mystique devant un Dieu tiraillé par des clous; là, l'effort constant, les esprits tendus, les corps rués vers la lutte contre la Nature ennemie. On ne s'étonne plus alors de la diversité des cerveaux; on saisit pourquoi les Duguesclin, les Cartier, les Surcouf, les Duguay-Trouin s'opposent à des rêveurs immortels comme Châteaubriand et Renan, pourquoi à la géniale douceur d'un Laënnec fait pendant l'âpre et combative violence d'un Broussais.

J'ai parlé de Renan. Son souvenir, pour ceux de ma génération, emplit encore sa petite ville de Tréguier, où, pèlerins modernes, nous ne pouvons passer indifférents. Saturé de la foi jusqu'à l'indigestion, il nous a dégoûtés de croire. Et cependant le renanisme ne saurait être jugé absolument dans le sens péjoratif. J'ai reçu à ce sujet nombre de confidences, et nul doute que, grâce à son influence, maints jeunes esprits assoiffés d'idéal n'aient été préservés des barbares utopies collectivistes.

La preuve que la Bretagne est toujours aussi vivace, c'est qu'elle reste, avec le Pas-de-Calais, le seul pays de France où la natalité soit en progression. Eh bien, c'est ce réservoir que l'alcool est en train de gâcher. Pas de ville, pas de village où n'abondent les éthyliques. Conséquences : Partout des tuberculeux, lupiques, coxalgiques et des écrouelleux en plus grand nombre que n'en guérit jamais Louis-le-Grand, qui en toucha depuis l'âge de 5 ans jusqu'à sa 77e année!

Je sais bien qu'on explique tout, qu'on excuse tout. Un économiste ne s'est-il pas mis en tête de démontrer que plus un pays était adonné à l'alcool, plus il était civilisé? Je sais aussi que les boissons fermentées sont le propre de l'homme plus encore que le rire. Dans le temps, dans l'espace, la bête humaine eut toujours le besoin instinctif de s'évader d'elle-même et de se réfugier dans l'ivresse. Mais tout cela ne constitue pas l'alcoolisme moderne, qui mène les fabricants à la fortune et aux honneurs, et les consommateurs à la folie et à la mort.

Deux mesures générales seraient à prendre : Suppression du privilège des bouilleurs de cru, ce droit seigneurial que le paysan croit avoir sur la Nature; et rétablissement de la licence des cabaretiers.

A Brest, dans la rue qui descend à l'Arsenal, sur 200 numéros j'ai compté près de 100 mastroquets, et tous prospères, hélas! Et l'on s'étonne du mauvais esprit des ouvriers de la Marine! Et l'on gémit sur les foyers d'anarchie spontanée qui, çà et là, éclatent dans les régions sardinières!

Frappés de strabisme, nos politiciens louchent d'un côté sur l'urne aux bulletins de vote, et de l'autre sur la caisse du Fisc qui les fait vivre, eux, leurs parents et la *gens*. Et ils ne veulent rien voir au delà. Nous ne sommes pour eux, nous médecins, que d'ennuyeux porteurs de Bible. Qu'importent la Science et la race, pourvu que l'électeur vote congrûment!

Chargé, il y a quelques années, d'étudier l'utilisation de l'alcool à l'étranger, j'avais montré comment, en Bavière, pays particulièrement jaloux de ses prérogatives, l'administration de l'Empire avait sans heurts supprimé radicalement et en quelques années les bouilleurs de cru. J'avais indiqué le procédé : Droits très faibles au début, compensés par un dégrèvement foncier; puis prime à l'alcool industriel consommé pour l'éclairage dans tous les établissements de l'État, casernes, hôpitaux, petites gares, etc. On parut surpris qu'un médecin eût osé affronter pareil sujet, on me remercia et mes conclusions furent ensevelies pour l'éternité dans l'*in pace* des cartons verts.

Si l'exemple, pour la suppression des bouilleurs de cru, nous vient d'Allemagne, on n'a qu'à regarder chez nous, à Lyon, ce qu'un des nôtres qui n'a pas peur, M. le Dr Augagneur, a fait pour le rétablissement de la licence. On lui disait de tous côtés qu'à s'attaquer au Mastroquet-Roi il risquait de succomber. Il prit tranquillement un arrêté interdisant la vente des boissons alcooliques à moins de 200 mètres des établissements municipaux, écoles, églises, mairies, etc. Et, malgré toutes les prophéties, la mesure, — probablement rapportée depuis, — n'eut pour son auteur aucun effet fâcheux; tant il est vrai que le monde politique est peuplé de spectres à l'apparence redoutable, mais qui s'évanouissent dès qu'on les affronte courageusement.

Et pour finir sur cette population de l'ouest, si vaillante, si généreuse, si féconde, un fait certain, c'est qu'elle glisse à sa perte. La laissera-t-on davantage s'abîmer dans l'alcool? La France, ta santé f..... le camp! F. HELME.

A travers le Monde

RUSSIE

La profession de pharmacien est aujourd'hui très en faveur parmi les femmes russes et cette vogue ne cesse de s'accroître chaque jour.

Cette vogue spéciale vient de se traduire par la création d'une « Union professionnelle des femmes occupées dans les officines de Moscou ».

Cette association doit demeurer exclusivement féminine. G. V.

ÉTATS-UNIS

Sur les 130.000 médecins qui, en 1908, ont exercé leur profession aux Etats-Unis, 2.261 ont succombé, ce qui représente une mortalité de 17,39 pour 1.000.

L'âge moyen de mortalité a été de 59 ans 1/2.

Ce sont surtout les affections du système nerveux, de l'appareil circulatoire et des voies respiratoires qui figurent comme cause de léthalité.

Les morts par accident en 1908 ont été seulement de 141; on a relevé, de plus, 34 suicides.

Les âges extrêmes de ces confrères américains ayant succombé au cours de la dernière année sont 21 et 102 ans. G. V.

LIVRES NOUVEAUX

D. Aguilar. — *Etude séméiologique des accidents dus aux piqûres d'arachnides* (avec 4 figures) (*Revista de la Sociedad medica argentina*, tiré à part du volume XVI, p. 69).

Intéressante étude des formes graves de piqûre d'araignée observées par l'auteur dans son pays. Il y a un œdème mou intense et dans les cas graves, mais susceptibles de guérir, il se forme une zone plus rosée, avec phlyctènes parfois, que l'auteur appelle zone de défense. Cette zone devient une escarre qui tombe et guérit. Dans les cas très graves cette zone de défense et l'escarre n'ont pas le temps de se former. Dans ces cas graves il y a en même temps hépatomégalie, parfois ictère, accidents hémorragiques d'ictère grave; la mort peut survenir en 3 jours. L'examen bactériologique du liquide phlycténulaire, du liquide séro-sanguin de la région atteinte, n'a rien donné. Un bon tableau des formes légères, moyennes, graves et mortelles termine l'article.

S. I. De Jong.

Samuel Gache, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Buenos-Aires. — *Travaux d'obstétrique*. 1 vol. grand in-8° de 418 pages, Paris, 1909. Prix : 15 fr. (G. Steinheil, éditeur.)

Sous le titre de « travaux d'obstétrique », on vient de publier un ouvrage intéressant, constituant la réunion de travaux relatifs à diverses questions importantes d'obstétrique, dus à la plume de M. Samuel Gache. Une mort prématurée empêcha seule le jeune agrégé à la Faculté de médecine de Buenos-Aires de les rassembler lui-même. La tâche de traduire en français la plupart des chapitres de cet ouvrage a été assumée et menée à bien par M. Gaullieur L'Hardy.

Parmi les travaux de Samuel Gache, il convient d'établir deux groupes : l'un, le plus nombreux, ne contient que des études purement obstétricales, d'ordre surtout clinique; nous citerons les chapitres relatifs : à la grossesse et à l'accouchement chez les primipares jeunes; à l'accouchement chez les primipares âgées; aux moyens propres à accélérer et à provoquer l'accouchement; au dilatateur utérin de Bossi; aux hémorragies par insertion vicieuse du placenta; etc.

Le second groupe ne comprend que deux chapitres, mais qui sont absolument originaux : la fécondité de la femme dans soixante-six pays, et le rachitisme en Amérique et son influence en obstétrique. Ces deux mémoires apportent une foule de renseignements précieux, non seulement aux accoucheurs européens, mais encore aux anatomistes, aux anthropologistes, et à tous ceux qui s'occupent de démographie et de sociologie.

A. Schwab.

BIBLIOGRAPHIE

1923. — **W. James.** — Précis de psychologie, traduit par E. Baudin et G. Berthier. 1 vol. in-8°, de xxxvi-632 pages, avec 64 figures. Prix : 10 fr. (*Marcel Rivière*, éditeur à Paris.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE DE LA TUBERCULOSE

Sommaire du n° 4.

Mémoires originaux :

Th. Brinch. — Le climat de la côte ouest du Danemark dans ses rapports avec la tuberculose.

Georges Vitry et Georges Giraud. — Recherches histologiques et chimiques sur le corps thyroïde des tuberculeux.

Société d'études scientifiques sur la tuberculose.

Revue générale :

F.-X. Gouraud et Louis Krantz. — Valeur thérapeutique des tuberculines (*fin*).

Revue analytique. — Variétés. — Nouvelles.

Classement méthodique des travaux, mémoires, articles publiés sur la tuberculose.

***

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 15.

Mémoires originaux :

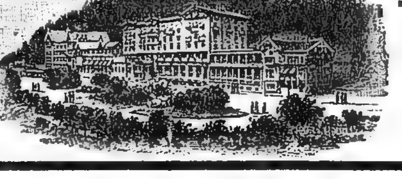
G. Marinesco et J. Minea. — Contribution à l'histopathologie de la sclérose en plaques (15 figures).

M. Lucien et J. Parisot. — Tuberculose de l'hypophyse et diabète sucré.

J. Lhermitte. — Procédé nouveau pour la coloration des cellules et des fibrilles névrogliques.

Analyses.

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.



FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale Laënnec. — Cours pratique sur la nutrition normale et pathologique (clinique, technique et diététique). — MM. Marcel Labbé, agrégé, médecin des hôpitaux, et Henri Labbé, docteur ès sciences, chef de laboratoire à la Faculté, commenceront le lundi 18 Octobre 1909, à 2 heures, à la Clinique médicale Laënnec, un Cours pratique sur la nutrition normale et pathologique.

Le Cours aura lieu les lundis, mercredis, vendredis de chaque semaine, à 2 heures, et comportera 23 leçons.

Les élèves seront exercés individuellement, dans les salles et dans le laboratoire, aux diverses méthodes d'examen.

Programme du cours. — I. Nutrition; alimentation, digestion, assimilation, excrétion. — II. Les gastrodyspeptiques; examen clinique des fonctions sécrétoires et motrices de l'estomac. — III. Analyse du suc gastrique; acidité; activité fermentative; pepsine, lab-ferment. — IV. Les entérodyspeptiques. Examen clinique des fonctions intestinales et pancréatiques. — V. Matières fécales : examen macroscopique et microscopique. — VI. Matières fécales; examen chimique : réaction, extrait, azote total, graisses, hydrates de carbone. — VII. Analyse des urines. Dosage de l'azote total. Coefficient d'absorption intestinale. — VIII. Dosage de l'urée. Rapport azoturique. — IX. Composés ammoniacaux de l'urine. Phénols. Indican. Dosage et valeur séméiologique. — X. Soufre urinaire; sulfates; sulfo-éthers. Dosage et séméiologie. — XI. Les goutteux, les lithiasiques et les migraineux; pathogénie et diététique de l'uricémie. — XII. Dosage des purines et de l'acide urique. Oxalurie. — XIII. Les albuminuriques. Œdèmes. Echanges chlorurés. — XIV. Recherche et dosage des albumines urinaires : sérine, globuline, fibrine, nucléo-albumines, albumines acéto-solubles, etc. — XV. Echanges minéraux. Chlorures. Phosphates. Chaux urinaire. — XVI. Les diabétiques. Pathogénie, évolution et thérapeutique du syndrome d'hyperglycémie. — XVII. Dosage du glucose urinaire. Les divers sucres urinaires : lévulose, lactose, pentoses, inosite, etc. — XVIII. Coma diabétique; vomissements acétoniques. Pathogénie et traitement de l'acidose sanguine. — XIX. Dérivés urinaires des sucres : acides oxybutyrique, diacétique, glycorenique; acétone; alcaptone. Les excrétions indosées des diabétiques. — XX. Les obèses. Pathogénie, formes et traitement de l'obésité. — XXI. Les syndromes hépatiques. Ictères. Insuffisance hépatique. — XXII. Pigments de l'urine : bilirubine, urobiline, pigment rouge-brun, etc. — XXIII. Interprétation clinique des analyses d'urines; régime d'épreuve.

Le montant du droit à verser est de 100 francs.

Sont admis les docteurs français et étrangers ainsi que les étudiants pourvus de 16 inscriptions immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance du versement dû.

Les bulletins de versement relatifs au cours sont délivrés dès à présent, jusqu'au 18 Octobre 1909, au Secrétariat de la Faculté (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

NOUVELLES

Commission supérieure et bureaux d'hygiène. — Le *Journal officiel* vient de publier une circulaire du sous-secrétaire d'État de la marine relative à la création de bureau d'hygiène dans les ports militaires.

La Commission supérieure d'hygiène siégera à Paris au ministère de la marine et comprendra quatre membres civils, choisis par le sous-secrétaire d'Etat, et huit membres militaires dont l'inspecteur général du service de santé et le pharmacien chargé du laboratoire de chimie analytique au magasin central de la marine. Cette commission fonctionne comme commission d'hygiène navale et d'épidémiologie ou comme commission de surveillance des eaux.

Les bureaux d'hygiène sont composés, dans chaque port, de huit membres dont le médecin général directeur du service de santé militaire de la garnison et le ou les médecins chargés du laboratoire de bactériologie du port.

Le *Journal officiel* a publié en outre une instruction pour l'étude et la surveillance des eaux destinées à l'alimentation.

Service de santé de la marine. — M. le médecin en chef de 1re classe Pfilh, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le *Saint-Louis* (2e escadre) en qualité de médecin d'escadre.

Contre le choléra. — Le ministre de la Marine vient d'adresser à tous les ports et aux commandants des escadres le télégramme suivant :

En cas de choléra déclaré dans le personnel de votre ressort, vous auriez à me prévenir télégraphiquement sous le timbre de mon cabinet. L'Institut Pasteur ayant découvert un sérum spécifique qui a fait ses preuves pendant les dernières épidémies de Saint-Pétersbourg, j'ai décidé que ce sérum pourrait être employé dans la marine. Mais l'Institut Pasteur n'en possédant qu'une quantité très restreinte, sur le reçu d'un télégramme que vous m'enverriez, un membre de l'Institut Pasteur se rendra sur les lieux pour faire lui-même l'application de ce nouveau sérum.

La méningite cérébro-spinale à l'Ecole des Mousses. — Un cas de méningite cérébro-spinale ayant été constaté à l'Ecole des Mousses, ceux-ci ont quitté la *Bretagne* et viennent d'être transbordés sur l'*Indomptable* et le *Valmy*.

De plus, le ministre a prescrit de renvoyer dans leurs foyers tous ceux qui pourront être reçus par leurs parents.

Nécrologie. — On annonce la mort à Bordeaux de M. Pierre Olivier.

CONCOURS

Deuxième moitié. — *Première série* (100). — 1. M. Jousseaume, Mlle Jouvin, MM. Joyes, Jullien, Kahn, Mlle Kaufmann, MM. Khérouvimoff, Kopelman, Mlle Krassovska, MM. Labbée,

11. Lacaze, Lacroix, Laffineur, Lafont, Laloux, Lamarque, Lambert, Lamy, Lancerereaux, Langlet,

21. Lapique, de Lapize, Larrousse, Lascaux, Lascombe, Lathière-Lavergne, Latour (André), Latour (Louis), Latour (Robert), Laugier,

31. Lautier, Lavat, Lavaux, Lebossé, Lebrun (Charles), Lebrun (Maxime), Lecerf, Lecharpentier, Leclers (Pierre), Leclercq (André),

41. Mlle Le Conte, MM. Ledoux, Lefèvre (Gaston), Lefèvre (Pierre), Lefort (Alix), Lefort (Robert), Lefort (Emile), Mlle Lefschetz, MM. Léger, Le Gouellec,

51. Legras, Le Hello, Lehmann (Louis), Lehmann (Raymond), Lemoine, Lepage (Constant), Lepage (René), Leprévost, Lequien, Leroy (Paul),

61. Leroy (Jean), Leroy (Maurice), Lesage, Lesellier, Lespinasse, Lethuillier, Mlle Letnikoff, MM. Leuvrais, Levent, Levère,

71. Levinsohn, Lévy, Lhomme, Mlle Libermann, MM. Lidy, Liénard, Mlle Lifschitz, MM. Lipschitz, Logeais, Loiseau,

81. Longevialle, Lorillou, de Lostanges-Beduce, Loubrieu, Lugnier, Luizy, Lumière, Mabille, Maindrault, Maire,

91. Major, Malet, Malleterre, Malmezat, Mandras, Marais, Marc, Maréchal, Margerin, Marié.

Deuxième série (100). — I. MM. Marion, Marquet, Mlle de Marsilly du Verdier, MM. Martin de Laubrie, Martinez, Masson, Mathelin, Mauranges, Menville, Mercier (Jacques),

11. Merlin, Meyerson, Michel (Amédée), Michel (Henry), Migne, Misrachi, Mitton, Mladenoff, Modiano, Moing,

21. Mollet. Monnot (Georges), Monnot (Paul), Monprofit, Mora, Mordret, Morel (André), Morel (Paul), Moriec, Morin (Paul),

31. Morin (Pierre), Morlot, Mlle Moulard, MM. Mouriès, Mugel, Muguet, Neau, Netter, Neyraud, Nicollon des Abbayes,

41. Noblet, Nora, Nounez, Oberlin, Ohier, Olivieri, Ollier, Oulié, Papadato, Paramonoff,

51. Parturier, Patriache, Patrikios, Paulin, Pautet, Pechdo, Pelletier, Peltier, Pina, Penot,

61. Penoyée, Pépin, Perrier, Perrin (Henri), Perrin (Robert), Perrin-Maréchal, Perrussel, Persillard, Pesnel, Petet.

71. Petit, Petitjean, Peyre, Peyrot, Picard (Pierre), Picard (René), Pichon, Pierrot, Pigney, Pinard.

81. Pinel, Mme Piness née Lifschitz; MM. Plaisant, Plichet, Plumey, Poisson, Poissonnier, Polony, Mlle Pommay, MM. Pommereau,

91. Popesco-Pascan, Mlles Popelin, Popoff, MM. Porcheron, Pouey-Prévost, Proust, Provost, Puifferrat, Quantin.

Troisième série (100). — I. MM. Quériaud, Quézel-Ambrunaz, Rabeau, Rabreau, Mlle Rachewski, MM. Radovanovitch, Raimbault, Rameau, Raphaël, Récamier,

11. Réglade, Renard, Renardier, Resmond, Rey, Richoux, Rigoulet, Riol, Rivet, Roberti,

21. Robillot, Robin, Robinson, Rocher, Mlles Romme, Rosenblum, MM. Rousse, Rousset, Roussillon, Roustan,

31. Roy, Royer, de Rymon, Sadoun, Sagardoy, Saint-Yves-Ménard, Salase, Salis, Salles, Salmont,

41. Salomon, Salvarelli, Mlles Samet, Sapogenik, MM. Sasportès, Savidan, Scheikevitch, Schlemmer, Mlle Schmerling, MM. Schoux,

51. Schulmann, Schwartz, Sébald, Sémenoff, Mlle Sempé, M. Sénèque, Mlle Sériot, MM. Sfez, Sibot, Sienra,

61. Silvestre, Simard, Simon, Simonnet, Slanka, Solal, Souplet, Stavropoulo, Sthème de Jubécourt, Suarez de Mendoza,

71. Suffrin, Szper, Taphanel, Tarrius, Mlle Tasserie, MM. Tassigny, Texier, Mlle Tgrigoriantz, MM. Thévenard, Tiphine,

81. Tortat, Toulouse, Toupance, Toupet, Tournadour d'Albay, Tourneix, Tribout, Triollet, Ullmann, Vacher,

91. Valiadis (Jean), Valiadis (Nestor), Valleton, Vautier, Vautrain, Vauzanges, Verdenal, Verdure, Vérillotte, Vernon.

Quatrième série (24). — 1. MM. Viala, Viard (Ferdinand), Viard (Marcel), Vidal, Vigderovitch, Vigouroux (A.-V.-H.), Vigouroux (Jacques), Villetard de Laguérie, Vincant, Vincent,

11. Violet, Mlle Wahl, MM. Wallon, Walther, Weill, Weiss, Wilmoth, Woirin, Wolff, Wurtz (Pierre),

21. Wurtz (Jacques), Yoyotte, Zermati, Zuretti.

Ecole du service de santé de la marine. — Les jurys des concours qui doivent s'ouvrir à Brest les 25, 27, 28 et 29 Septembre 1909 seront composés ainsi qu'il suit :

Chaires de chimie biologique et de physique biologique à l'école annexe de Brest et chaire de chimie, physique et histoire naturelle à l'école principale du service de santé : président, M. l'inspecteur général du service de santé Bertrand ; membres, MM. le pharmacien en chef de 1re classe Perrimont-Tronchet et le pharmacien principal Camus.

Chaires de physiologie à Rochefort et d'anatomie à Brest : président. M. l'inspecteur général du service de santé Bertrand ; membres, MM. le médecin en chef de 1re classe Pfihl et le médecin en chef de 2e classe Geay de Couvalette.

— Les jurys des concours pour les emplois de prosecteur qui doivent s'ouvrir à Brest, Rochefort et Toulon le 4 Octobre 1909 seront composés comme suit :

Brest. — Président, M. le directeur du service de santé Hyades membres, MM. le médecin principal Condé et le médecin de 1re classe Mailliu.

Rochefort. — Président, M. le médecin général Burot ; membres, MM. les médecins de 1re classe Gachet et Bartet.

Toulon. — Président, M. le médecin général Guès ; membres, MM. les médecins de 1re classe Regnault et Lowitz.

Ecole des infirmières de l'Assistance publique. — Le 1er Octobre 1909, aura lieu un examen pour l'admission de 75 élèves à l'Ecole des infirmières de l'Assistance publique, à l'hospice de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, à Paris, comportant un examen médical et des épreuves écrites : une dictée (servant d'exercice d'écriture), une narration simple et des problèmes d'arithmétique élémentaire (programme du certificat d'études), ainsi qu'une épreuve de couture. Les candidates qui ne pourraient être reçues par une famille à Paris seront, pendant la durée des épreuves, logées et nourries gratuitement à l'Ecole. Cet examen est ouvert aux infirmières et aux filles de service comme aux candidates de l'extérieur. Aucun diplôme n'est exigé.

L'Ecole des infirmières de l'Assistance publique, dont le régime est l'internat, reçoit les jeunes filles âgées de 18 à 25 ans, célibataires, de constitution robuste. Pour les candidates appartenant déjà au personnel de l'Assistance publique, la limite d'âge sera prorogée jusqu'à 30 ans, d'un délai égal à la durée de leurs services.

Les élèves devront contracter l'engagement de servir après leur sortie pendant 3 ans dans les établissements de l'Assistance publique ou de rembourser les frais de pension. Pendant leur séjour à l'Ecole, elles recevront, outre les prestations en nature de la nourriture, du logement (chambres), de l'habillement, du blanchissage, du chauffage et de l'éclairage, une indemnité mensuelle.

Elles seront pourvues, après avoir satisfait aux examens de sortie, d'un emploi d'infirmière de deuxième classe.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, rec. : 25.000 fr. ; banlieue, rec. : 15.000 fr. ; N.-O. grande ville, rec. : 35.000 fr. Seine-Inférieure, rec. : 14.000 fr. ; Eure-et-Loir, rec. : 15.000 fr. ; Landes, rec. : 10.000 fr. ; Loiret, etc. — *Remplacements.*
S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LA DÉCADENCE DE LA GRÈCE

EXPLIQUÉE PAR LA DÉFORESTATION ET L'IMPALUDISME

La Grèce avait autrefois une population saine, active, riche, surabondante; aujourd'hui, ses habitants sont maladifs, paresseux, pauvres, clairsemés. Et non seulement les hommes, mais le pays lui-même a changé, si beau qu'il soit encore « dans sa vieillesse douloureuse ».

La Grèce était couverte de forêts; le désert les remplace. Aux lieux où les auteurs anciens célébraient la beauté des sylves, la terre est dénudée. « Les nuées s'élancent vers les hautes cimes cou vertes de forêts », a proclamé Aristophane [1]. Les monts ne sont plus que des entassements de cailloux qui se profilent sur un ciel toujours bleu. On ne trouve plus ces chênes d'Arcadie dont les glands, au dire d'Hérodote, nourrissaient beaucoup d'hommes [2], ni ces forêts du Pélion où les Argonautes trouvèrent les arbres nécessaires à la confection de leurs navires. Epidaure, ville d'Esculape, entourée de son bois sacré, était un séjour enchanteur : les ruines de son temple sont en un site pelé, aride, attristant. Samos, jadis célèbre par ses forêts, ne possède plus que quelques rares bosquets. Il serait aisé de multiplier les

1. ARISTOPHANE. — *Les Nuées.*
2. HÉRODOTE. — Livre I, § 66.

exemples. Les cités ont gardé le souvenir de leurs arbres disparus; elles les rappellent par leurs noms : Carya signifie ville des noyers; Valinidia est la ville des chênes; Kyparissé, celle des cyprès; Platanos, celle des platanes. Et toutes sont dans des contrées dénudées; les paysans, comme autrefois les Mégariens que plaignait Socrate, ne labourent que des pierres.

La Grèce possédait des rivières qui, descendant des montagnes boisées, avaient un débit régulier et parcouraient des vallées riches en pâturages, fertiles en moissons, où il faisait bon vivre. Les pluies sont toujours abondantes, mais elles tombent en violents orages, remplissent des torrents d'ordinaire à sec, où elles s'écoulent rapidement. En Attique, le Céphise et l'Ilissus sont taris la plus grande partie de l'année. Considérons, avec Schliemann[1], la plaine d'Argos : au loin, le mont Eubœa est dépouillé de toute végétation; pourtant son nom même indiquait la présence de riches pâturages. Nous cherchons l'Eleuthérion où l'on puisait l'eau sacrée pour le temple, l'Astérion qui nourrissait les plantes de ce nom consacrées à Héra : l'eau s'écoule dans leurs lits au printemps seulement. Cette terre sèche et aride, où seules quelques parties basses et humides fournissent du vin et du coton, était renommée pour ses magnifiques prés qui nourrissaient les chevaux les plus estimés de la Grèce; Sept fois Homère fait dans *l'Iliade* l'éloge de ce plantureux pays. Actuellement, seules les îles Ioniennes qui sont boisées et verdoyantes peuvent nous donner une idée de ce que fut la Grèce, aussi ont-elles plus de 100 habitants par kilomètre carré, tandis que la Grèce n'en a que 30.

Non seulement la Grèce est devenue pauvre, elle est devenue malsaine. Le paludisme infeste la Béotie, l'Attique, Levadia, Locris, Naupante, Vonitza, Chalcis, Corinthe, la Crète..., presque toutes les provinces. En 1905, 1 million d'habitants sur 2 millions et demi éprouvèrent les fièvres; environ 6.000 en moururent. Le professeur Ross, de Liverpool, qui visitait la plaine de Copaïs, en Béotie, au mois de Juin, c'est-à-dire avant la saison de la malaria, y trouvait la moitié des enfants infectés. Sans doute, comme il l'observe, ces impaludiques, quand ils atteignent la 15e année, acquièrent une immunité partielle. Mais ils restent chétifs, avortons et ne peuvent plus rendre d'importants services à la société.

Comme sont aujourd'hui la Maremme et les marais Pontins, comme étaient en France, avant leur reboisement, la Sologne, la Brenne et les Landes, la Grèce est devenue un pays de lacs, d'étangs, de marécages. C'étaient, pensait-on encore il y a quelques années, les miasmes délétères de ces eaux stagnantes qui provoquaient l'impaludisme. Depuis, on sait que ce mal provient des moustiques anophèles. Mais, dans la Maremme, les marais Pontins, comme en Sologne, dans la Brenne et les Landes, l'eau stagne sur une plaine sans déclivité, argileuse, imperméable. En Grèce, les lacs existent non seulement au bord de la mer, dans les plaines, à l'embouchure des cours d'eau, ils s'étagent encore en chapelets dans les hautes vallées, répandant partout l'anophèle et les fièvres. Ils se sont formés par un mécanisme spécial, dont nous trouvons l'explication dans les livres du spéléologue E. Martel[1] et du géologue de Lapparent[2].

Le sol de la Grèce, comme celui de l'Epire, de l'Albanie et de la Dalmatie, est composé d'un calcaire compact, perméable, qui se couvre d'une « terre rouge », argileuse, capable de nourrir les forêts. Vient-on à déboiser, le vent, les orages emportent la terre qui se dépose dans toutes les dépressions des vallées et en rend le sol imperméable. Un étang se forme, dont le niveau monte à la saison des pluies et s'abaisse pendant l'été, laissant à découvert des bourbiers, des flaques d'eau où pullulent les anophèles. Ce danger peut être évité grâce aux fissures nombreuses qui se produisent dans le calcaire compact. Celles qui existent sur les bords du lac, appelées par les Grecs goules ou catavothres, permettent aux eaux de déverser leur trop-plein et en régularisent ainsi l'étiage. Mais, quand les montagnes sont déboisées, les eaux ne sont plus filtrées par un lit de feuilles, par la terre végétale; elles descendent, brutales, emportant tout sur leur passage, et obstruent les catavothres de détritus, de limons, de pierres.

Les fissures du terrain favorisent indirectement la création de nombreux marais : les rivières, en suivant un trajet souterrain, creusent des cavernes qui s'effondrent; la vallée est ainsi disloquée par une série de dépressions en entonnoirs où se déposent les boues argileuses imperméables et qui forment de nouveaux étangs aux rives fertiles, mais malsaines.

Quant aux rivières, la plupart demeurent souterraines; n'apparaissant que près du rivage, ou même ne débouchant que dans la mer, elles sont entièrement perdues pour les hommes; ce fait s'observe notamment en Acarnanie. Si, en quelques vallées, elles continuent à couler entièrement à ciel ouvert, — il en est ainsi en Attique, — le déboisement rend leur débit irrégulier. Les trois quarts de l'année, leur lit ne contient que des flaques d'eau couvertes de lentisques et de lauriers roses; autour pullulent les anophèles qui donnent l'impaludisme.

A quelle époque le régime des eaux s'est-il

1. Schliemann. — « Récit des recherches et découvertes faites à Mycènes et à Tyrinthe ». Traduit par Girardin, Paris, 1879, p. 77.

1. E.-A. Martel. — « L'évolution souterraine ». *Bibliothèque de philosophie scientifique*, Paris.

2. A. De Lapparent. — « Leçons de géographie physique ». Paris, 1896.

modifié en Grèce? A quelle époque apparut la malaria?

L'existence de lacs et de catavothres qui assurent l'écoulement des pluies est mentionnée dans les documents les plus anciens, voire dans la mythologie. Les marais de Lerne nourrirent l'hydre de ce nom. Hercule tua les oiseaux du lac Stymphale d'où sort l'Erasinus. Dès l'origine, les Grecs prirent soin de nettoyer les catavothres pour faciliter l'issue des eaux et éviter la formation de marécages insalubres. Ils attribuaient à Hercule la gloire d'avoir creusé dans la plaine de Phénéos un canal qui dégorgeait les entonnoirs. On a découvert une série de puits au moyen desquels les ingénieurs de l'antiquité nettoyaient le catavothre du lac Céphise.

Peut-être, dès la protohistoire, le déboisement apparut-il en Grèce : on détruisait les forêts primitives pour bâtir les cités sur les hautes collines, plus faciles à défendre. Peut-être ce déboisement favorisa-t-il sur quelques points l'apparition de fièvres pernicieuses. Déjà on semblait craindre les miasmes qui s'exhalaient des marais. Mais, si l'impaludisme existait, son aire était certainement restreinte. La malaria était déjà connue des médecins grecs au cinquième siècle avant le Christ. En un récent travail, M. Jones[1] cite dans les œuvres d'Hippocrate et de son commentateur Galien des passages qui mentionnent l'intermittence des fièvres, précisent leurs diverses modalités et signalent l'hypertrophie de la rate. Des œuvres littéraires, telles que *le Timée* de Platon, décrivent aussi ce genre de fièvre. Mais je ne m'accorde plus avec M. Jones quand il admet que l'anophèle n'exista pas toujours en Grèce et qu'il vint au IVe siècle de la basse Egypte. Les relations de la Grèce avec ce dernier pays étaient déjà fréquentes au VIe siècle, à l'époque de Psammétique II; l'impaludisme aurait aussi sévi en Sicile au Ve siècle, époque où le philosophe Empédocle préserva Agrigente des miasmes d'un marais voisin par la construction d'un mur qui bouchait l'issue étroite de cette vallée pestilentielle. Ce mur, on se l'explique aujourd'hui, arrêtait le vent qui, passant sur les marais, apportait dans la cité les anophèles.

Comme en Sologne, comme dans les Landes, comme dans tous les pays à impaludisme où l'homme a pu réaliser des observations de longue durée, les fièvres ont surtout sévi après la dévastation, œuvre de la cupidité et de la haine. Plusieurs passages de l'histoire de la Grèce rappellent des destructions de forêts; pendant la guerre du Péloponnèse, les Athéniens brûlèrent les bois de Sphactérie; plus tard, les Spartiates, en s'installant à Décélie, ravagèrent systématiquement l'Attique. Au IVe siècle avant notre ère, la Grèce devenait très impaludique, en même temps qu'elle se déboisait. Au début du premier siècle de notre ère Strabon rapporte que presque toutes les montagnes qu'on voyait de la côte étaient dénudées. Si la Grèce devint une proie facile pour les Macédoniens et pour les Romains, c'est qu'elle était dépeuplée. « Les oracles ont cessé, dit Plutarque[1], parce que les lieux où ils parlaient sont détruits; à peine trouverait-on aujourd'hui dans la Grèce trois mille hommes de guerre. » — « Dans les temps antiques, écrit Strabon à propos de l'Epire, c'était un peuple méprisable, mais en telle multitude... Maintenant, la majeure partie du pays est désert... Cette dépopulation a commencé depuis longtemps; elle n'a pas pris fin de nos jours. Polybe a écrit que Paul Emile après sa victoire (167 ans av. le Christ) détruisit 70 villes de l'Epire et emmena 150.000 esclaves. »

Pour Jones, l'impaludisme aurait modifié le caractère des Grecs, il l'aurait rendu mélancolique, pessimiste, apathique. Sans doute les habitants rabougris des contrées impaludiques n'ont ni l'activité, ni l'entrain d'hommes sains et vigoureux. Mais, outre ce facteur moral, il en est un numérique non moins important. Dans ce pays appauvri et devenu malsain, la population s'en est allée, et la Grèce a péri, faute de Grecs.

Félix Regnault.

1. M. W. H. S. Jones. — *Malaria*, introduction par R. Ross, professeur à l'Université de Liverpool, conclusion par MM. Ellett, Macmillan et Boss, édité à Cambridge, 1907.

1. Œuvres morales.
2. Strabon. — Livre VII, ch. 7.

BIBLIOGRAPHIE

1924. — **J. Dejerine et André Thomas.** — Maladies de la moelle épinière. 1 vol. gr. in-8°, de 839 pages, avec 420 figures. Prix : 16 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'ORTHOPÉDIE

Sommaire du n° 5.

Mémoires originaux :

Frœlich. — Du métatarsus varus congénital (avec figures dans le texte).

Miramond de Laroquette. — Etude anatomique et mécanique de la ceinture scapulaire (*suite*) (avec figures dans le texte).

E. Kirmisson. — Rapport à M. le Directeur général de l'Assistance publique, sur le fonctionnement du service orthopédique établi à Hendaye, pendant l'année 1907-1908 (avec figures dans le texte).

René Le Clerc. — Déviation des orteils (avec figures dans le texte).

Nouvelles.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. — Cours pratique et complet de dermatologie et de vénérologie, du 18 Octobre au 20 Décembre 1909, 14e cours, sous la direction de M. le professeur GAUCHER, avec le concours et la collaboration de : MM. BAR, professeur de clinique obstétricale à la Faculté, BALZER, DE BEURMANN, CASTEX, ANDRÉ BROCA et ZIMMERN, HUDELO, MORESTIN, GASTOU, EMERY, EDMOND FOURNIER, MILIAN, TERRIEN, LACAPÈRE, CATHELIN, PARIS, SABATIE, ROSTAINE, LOUSTE, FOUQUET, TOUCHARD et DESMOULIÈRE.

Le cours sera complet en 100 leçons. Il aura lieu tous les jours, deux fois par jour, excepté les dimanches et fêtes, à 2 heures et à 3 h. 1/2 de l'après-midi, à l'hôpital Saint-Louis, dans l'amphithéâtre de la Clinique. Il commencera le lundi 18 Octobre 1909 et finira le lundi 20 Décembre 1909.

Ce cours sera essentiellement pratique et portera surtout sur le diagnostic et le traitement. Toutes les démonstrations seront accompagnées de présentations de malades, de moulages du musée de l'hôpital Saint-Louis et de préparations microbiologiques ou histologiques. L'application des médications usuelles (frotte, douches, électricité, scarifications, épilation, électrolyse, photothérapie, etc.), sera faite devant les élèves.

Un horaire détaillé sera distribué à chacun des auditeurs.

Des certificats d'assiduité et d'instruction pourront être délivrés aux auditeurs à la fin du cours.

Programme et répartition des cours. — MM. GAUCHER. Lésions élémentaires de la peau. Médication hyrominérale. — BAR. Syphilis et grossesse. — BALZER. Eczéma. Impétigo. Ecthyma. — DE BEURMANN. Lupus. Tuberculoses cutanées. Sporotrichoses. Traitement du lupus. — CASTEX. Syphilis du nez, du larynx et de l'oreille. — ANDRÉ BROCA et ZIMMERN. Radiothérapie. Traitement par les courants de haute fréquence. Electrolyse. — HUDELO. Gale. Erythèmes. Urticaire. Prurits et prurigo. Lichens. Pityriasis. Pemphigus. — MORESTIN. Opérations esthétiques en thérapeutique cutanée. — GASTOU. Maladies parasitaires du cuir chevelu : Teigne tondante et favus. Pityriasis versicolor. Erythrasma. Carathés. Examen des cheveux et des poils dans les maladies parasitaires. Syphilis tertiaire de la langue. Ulcères de jambe et des pays chauds. Eléphantiasis. Morve; farcin. Actinomycose. Purpura. — EMERY. Chancre mou. Traitement de la syphilis. — EDMOND FOURNIER. Syphilis secondaire. Hérédo-syphilis. — MILIAN, Histologie de la peau normale. Syphilis tertiaire : syphilides tuberculeuses; syphilides ulcéreuses; gommes. Syphilis du testicule et des os. Syphilis cérébrale. Syphilis médullaire. Parasyphilis : Neurasthénie. Paralysie générale. Tabes. Laboratoire : Bacilles de la lèpre, de la tuberculose; bacille du chancre mou; treponema pallidum, examen ultramicroscopique; séro-diagnostic de la syphilis. — TERRIEN. Syphilis oculaire. — LACAPÈRE. Chancre syphilitique. Pelade. Acné. Dermites artificielles. Tumeurs épithéliales de la peau. Leucoplasie buccale et génitale. Kraurosis vulvæ. — CATHELIN. Blennorragie aiguë et chronique. Complications génito-urinaires chirurgicales de la blennorragie chez l'homme : Prostatites. Cystites. Abcès urineux. Néphrites suppurées. Traitement de la blennorragie. Traitement des rétrécissements de l'urètre. — PARIS. Zona. Laboratoire : Sang, pus, cultures, inoculations. Diagnostic des teignes et parasites végétaux. Sporotrichose et actinomycose. Bacille de la morve. Anatomie pathologique générale des maladies de la peau. — SABATIE. Alopécies. Folliculites suppurées. Dyshydrose. — ROSTAINE. Herpès. Végétations. Dermatoses congénitales. Phthiriase et mélanodermies. Lèpre. Bouton d'Orient. — LOUSTE. Psoriasis. Séborrhée et Eczéma séborrhéique. Tumeurs conjonctives de la peau et mycosis fongoïde. Complications médicales de la blennorragie. Balanopostites et phimosis. — FOUQUET. Syphilis expérimentale. Syphilis du voile du palais. Petite chirurgie dermatologique, — TOUCHARD. Sclérodermie. — DESMOULIÈRE. Matière médicale dermatologique.

Deux cours semblables ont lieu chaque année, le premier en Avril, Mai et Juin, le second en Octobre, Novembre et Décembre.

Le droit à verser est de 150 francs.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Toulouse. — Un concours pour une place de prosecteur sera ouvert à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, le mercredi 3 Novembre 1909.

Les candidats pourront se faire inscrire au secrétariat de la Faculté, du 15 au 30 Octobre 1909.

Les fonctions de prosecteur sont incompatibles avec celles d'Agrégé en exercice, de chef de clinique ou de préparateur.

— Un concours pour une place d'aide d'anatomie sera ouvert à la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, le mercredi 22 Décembre 1909.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté, du 1er au 15 Décembre 1909.

NOTA. — Les fonctions d'aide d'anatomie sont incompatibles avec celles de chef de travaux ou de préparateur.

NOUVELLES

IIIe Congrès des praticiens (Paris, Pâques 1910). — Un IIIe Congrès des praticiens doit avoir lieu à Paris à Pâques 1910. Parmi les rapports qui seront rédigés à cette occasion, un certain nombre donneront lieu à des enquêtes.

Les organisateurs du Congrès font appel aux sentiments de bonne volonté et de solidarité des secrétaires des groupements professionnels pour collaborer à ces enquêtes, soit en fournissant personnellement des réponses aux questionnaires qui leur seront adressés, soit en désignant des membres de leur groupement qui accepteraient de fournir des réponses.

De cette façon, les rapporteurs, au lieu de n'exprimer que leurs opinions personnelles, seront en mesure de faire une large part aux idées qui leur seront communiquées par leurs correspondants et l'intérêt de leur travail, pour le corps médical, en sera notablement accru. Parmi les questions à l'ordre du jour, nous pouvons citer dès à présent les suivantes :

Exercice illégal de la médecine. Libre choix et mutualité. Libre choix et grandes administrations. Hôpital aux indigents. Structure administrative des hôpitaux. Relèvement des honoraires médicaux. Application de la loi sur la santé publique.

Le Congrès pour l'avancement des Sciences de 1910. — Le prochain Congrès pour l'avancement des sciences aura lieu à Toulouse au mois d'Août 1910, sous la présidence de M. Noblemaire, ancien directeur de la Compagnie du P.-L.-M.

La section médicale a élu pour président M. Fernand Bezançon, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

Ve Congrès belge de Neurologie et de Psychiatrie. (Mons, 25-26 Septembre 1909.) — La cinquième session du Congrès annuel des Aliénistes et Neurologistes belges se tiendra à Mons les 25 et 26 Septembre 1909. Les aliénistes et neurologistes de toutes nationalités sont admis comme membres du Congrès.

Président d'honneur : M. LEJEUNE, ministre d'Etat.

Présidents : MM. MEEUS, président de la Société de médecine mentale; DECROLY, président de la Société de Neurologie. *Vice-Présidents* : MM. MAERE, vice-président

de la Société de médecine mentale; D'HOLLANDER, vice-président de la Société de Neurologie. *Secrétaire général* : M. CLERFAYT, médecin en chef de l'asile de Mons.

RAPPORTS. — *Neurologie.* — Professeur JORIS (de Bruxelles) : Les voies conductrices neuro-fibrillaires.

Psychiatrie. — M. DEROUBAIX (de Froidmont) : Psychose systématisée à base d'interprétations délirantes.

Psychologie. — M. IOTEYKO (de Bruxelles) : Le surmenage scolaire.

Indépendamment des questions mises à l'ordre du jour, les membres du Congrès peuvent faire des communications quelconques intéressant les sciences neurologique et psychiatrique.

Le prix de la cotisation est de 10 francs. S'adresser à M. CROCQ, secrétaire permanent du Congrès, 62, rue Joseph, II, à Bruxelles. Les membres étrangers sont priés de joindre un mandat internationnal de 10 fr.

Les eaux minérales. — D'accord avec le gouvernement, la commission du budget a décidé d'imposer la vignette aux eaux minérales d'un prix élevé, c'est-à-dire celles vendues en gros à plus de 20 centimes la bouteille. L'impôt portera sur 30 millions de bouteilles pour une production totale de 80 millions de bouteilles. A raison de 5 centimes la vignette, le rendement sera de 1 million et demi.

Exposition internationale de locomotion aérienne. — Groupe 4 : Sciences. Classe 13 *bis* : Physiologie. Président : Dr Gugliel-Minetti. Secrétaire : Dr O. Crouzon. — Au moment où l'Exposition internationale qui s'ouvrira samedi 25 Septembre, à Paris, au Grand Palais, va synthétiser les efforts et les progrès accomplis dans la locomotion aérienne, il a paru intéressant de grouper les recherches des savants qui ont demandé aux aérostats le moyen de résoudre certains problèmes de physiologie animale.

Le résultat de tous ces travaux doit être présenté dans une section de l'Exposition: la classe 13 *bis* (Physiologie). On nous prie de rappeler que tous les documents, graphiques, diagrammes, livres et instruments relatifs aux ascensions scientifiques devront parvenir vendredi matin 24 Septembre au plus tard, à l'adresse de M. Crouzon, secrétaire de la section de Physiologie, au Grand Palais des Champs-Elysées.

Mutuelle médicale française de retraites. — La *Mutuelle médicale française de retraites*, œuvre purement philanthropique fondée par le Syndicat médical de l'arrondissement de Saumur, approuvée par arrêté ministériel du 10 Mai 1909, patronnée par l'Association des médecins de Maine-et-Loire, s'étend à tous les médecins de France et à leurs femmes. Elle est destinée à donner à ses adhérents une retraite de droit et non de faveur, soit entière (après 50 ans d'âge et 20 ans de participation), soit proportionnelle (après 5 ans de participation) — dans tous les cas, la pratique médicale étant abandonnée, — pour une cotisation annuelle de 60 francs.

Au 1er Juin dernier, le nombre des sociétaires (hommes et femmes), s'élevait à 504, l'avoir social à 136.633 fr. 67.

La veuve d'un sociétaire (y ayant droit) est retraitée à 375 francs pour l'année 1909, un sociétaire infirme à 450 francs et une autre veuve de sociétaire à 600 francs.

S'adresser au secrétaire, M. TERRIEN, Varennes-sur-Loire, pour tous renseignements.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Libourne, de M. Dufau-Lagarosse.

CONCOURS

Externat. — *Composition des jurys.* — ANATOMIE. — MM. Bensaude, Rathery, Schwartz, Pierre Duval.

PATHOLOGIE. — MM. Bourgeois, Hallé, Chevassu, Cathala.

Le jury d'anatomie siège en principe les lundi et mercredi à 4 h. 1/2, et le vendredi, à 8 heures du soir, à la salle de la rue des Saints-Pères.

Le jury de pathologie siège les mardi, jeudi et samedi à 5 heures, et le lundi, à 8 h. 1/2 du soir, même salle.

ORDRE DE PASSAGE DES CANDIDATS. — ANATOMIE. — 1° candidats militaires;

2° Première moitié : 3e, 4e, 2e et 1re séries; deuxième moitié : 2e, 3e, 4e et 1re séries.

PATHOLOGIE : 1° Candidats militaires;

2° Deuxième moitié : 2e, 3e, 4e et 1re séries ; première moitié : 3e, 4e, 2e et 1re séries.

ANATOMIE. — *Séance du lundi 20 Septembre* (Militaires). — *Crosse de l'aorte. Configuration extérieure et rapports.* Ont obtenu : MM. Cabart-Danneville, 13; Chatellier, 12; Serrand, 17; Clap, 16; Schutzenberger, 12; R. Broca, 12; Mickianiewski, 15; Tuloup, 11; Boussin, 7; Pérol, 15; J. Aubert, 15; Sadoun, 8; Adeline, 16; Brossier, 10; Mazuel, 7; Vigot, 15; Mercier, 8; F. Vallet, 12.

Absents : MM. Romain, Guilmant et Million.

Ecole principale du service de santé. — Sont admis après concours à l'Ecole principale du service de santé de la marine à Bordeaux :

Ligne médicale. — 1. Négrié, Singer, Santarelli, Pruche, Vrignaud, Monteux, Pons, Portmann, Waquet, Martin, Chabiron, Chauvin, Pétel, Barbin, Corjux, Crozat, Boudet, Rainaut, Bastide, Le Magourou.

21. Cabouat, Le Gallen, Ricou, Girard, Eggimann, Stefani, Carlerré, Gasne, Morin, Stilling, Nivière, Martin, Fiderlay, Durieux, Belley, Dejean, Labessant, Micheau, Commes, Gaffiero.

41. Ambiel, Nayrolles, Astié, Tritschler, Morliangeas, Le Cuziat, Bonrepaux, Armand, Cartron, Salignac, Raynaud, Carlou, Jouvelet, Martin, Duffon.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris.... **10** centimes. Dép. et Étr. **15** centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements...... **10** fr.
Union postale........... **15** fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LE RAPPORT DE M. BRETON
DÉPUTÉ

SUR L'EXTENSION AUX MALADIES D'ORIGINE PROFESSIONNELLE DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

HISTORIQUE ET EXPOSÉ DES MALADIES VISÉES

M. J.-L. Breton, député, vient de publier, au nom de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, un rapport très documenté sur l'extension aux maladies d'origine professionnelle de la loi sur les accidents du travail. Au vote de ce projet correspondrait l'extension parallèle de l'intervention médicale, rouage fondamental dans la mise en œuvre d'une semblable législation.

C'est, nous apprend ce rapport, M. Camille Raspail qui, en 1888, lors de la discussion du premier texte de la loi sur les accidents du travail, posa explicitement devant la Chambre la question des maladies professionnelles. « La maladie, disait-il, est un accident comme l'accident a pour conséquence la maladie. » Durant sa deuxième délibération sur cette loi, en 1893, la Chambre repoussa l'amendement de M. Fairé, qui proposait de compléter l'article 1er, formulant le droit à réparation des accidentés du travail, par la disposition suivante : « Il en est de même de l'incapacité de travail et du décès causés par

des maladies dites professionnelles. » M. Julien Goujon tenta en vain de son côté, pendant le troisième débat sur le même objet, en 1897, de comprendre parmi les bénéficiaires de la loi les ouvriers victimes d'intoxications. En 1901, à propos des modifications à apporter à la loi du 9 avril 1898, M. Vaillant demanda que « les maladies professionnelles soient comprises dans les accidents du travail et visées comme telles par la présente loi », et que « la tuberculose de l'ouvrier et de l'employé soit tenue pour maladie professionnelle ». La même année, M. Breton formulait une proposition ferme comportant l'assimilation des maladies d'origine professionnelle aux accidents du travail. Elle fut renvoyée à la commission d'hygiène industrielle instituée près du ministère du Commerce; celle-ci lui consacra plusieurs rapports grâce auxquels le Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail élabora un projet de loi accepté par le gouvernement en 1906. Cependant, suivant son idée, M. Breton déposait en 1903 et 1906 de nouvelles propositions modifiant plus ou moins son texte primitif. Ce sont les projets de loi du gouvernement et de M. Breton qui font l'objet du rapport, récemment imprimé, de ce dernier.

⁂

« On appelle ordinairement *maladies professionnelles* les différentes intoxications lentes qui atteignent certaines catégories d'ouvriers appelés, par l'exercice de leur métier, à préparer, à manipuler, à utiliser des produits toxiques dont ils absorbent journellement des doses plus ou moins importantes ».

A ce titre le rapporteur fait en première ligne une consciencieuse étude du *saturnisme*, puisée aux meilleures sources de la pathologie et de la littérature médicale. La loi, votée à la fin de la dernière session, interdisant l'emploi de la céruse restreindra du reste les accidents d'origine saturnine. M. Breton expose ensuite les manifestations de l'*hydrargyrisme*, de l'*arsenicisme*, de *sulfocarbonisme*, de l'*hydrocarburisme* qui comprend les troubles causés « par l'inhalation de gaz hydrocarburés ou de vapeurs dégagées par des essences d'origine minérale (benzine, styrol, naphtaline, toluène, pétrole, dérivés du goudron), par la série des aldéhydes et acétones aromatiques (aldéhyde benzoïque, vanilline, acétone benzénique, etc., par la térébenthine et les essences d'origine végétale et par les carbures azotés aromatiques comme l'aniline ».

De plus, la commission d'assurance et de prévoyance sociales retient comme maladies professionnelles d'autres affections qui ne rentrent pas dans la définition précédente.

Sous la rubrique de *septicémie professionnelle*, elle englobe la variole, le charbon et la morve.

« Quand la variole atteint un ouvrier employé au triage des vieux papiers ou des vieux chiffons, au blanchissage, au cardage des matelas, au battage des tapis, au transport et à la garde des malades, à la désinfection des appartements et de la literie, aux entreprises de funérailles, il y a une forte probabilité que la maladie ait été contractée par lui au cours de son travail ».

L'origine fréquemment professionnelle du charbon est classique; celle de la morve est évidente quand il s'agit d'individus occupés à soigner les chevaux ou à en manipuler les dépouilles.

Un autre groupe de maladies professionnelles est constitué par les *pneumokonioses*, au sujet desquelles il serait assez facile de s'entendre, et par la *tuberculose pulmonaire*, d'interprétation autrement délicate. La commission d'hygiène industrielle et M. Breton estiment que dans les industries où les ouvriers sont exposés à un dégagement abondant et continu de poussières d'origine animale, végétale et minérale, la tuberculose pulmonaire est si commune qu'elle doit être considérée comme une maladie professionnelle. En ce qui concerne la tuberculose évoluant dans des milieux exempts de poussières, le rapporteur hésite à se prononcer dès maintenant, jugeant plus sage de procéder par étapes et de n'appliquer d'abord la loi qu'aux maladies d'origine professionnelle indéniable. Il est cependant aisé de voir qu'à ses yeux cette origine professionnelle de la tuberculose devrait être invoquée dans nombre de cas; l'on ne peut guère se défendre de le suivre dans ses accusations contre certains ateliers de couture notoirement malsains, contre des fabriques dont l'insalubrité est manifeste, etc.

Au surplus M. Breton rapporte deux jugements intéressants. Un sergent dut séjourner dans un endroit froid et humide à l'occasion de la revue de Châlons du 7 Octobre 1896; peu après il devint tuberculeux; le Conseil d'Etat lui accorda la pension que lui refusait le ministère de la Guerre. La Cour de Paris octroya une indemnité à un ouvrier terrassier dont la tuberculose éclata après un séjour accidentel dans un égout. Quoi qu'il en soit, on ne saurait méconnaître les problèmes complexes que chaque cas serait appelé à soulever; personnellement nous croyons que si l'on veut faire aboutir la loi, il faudra agir avec tempérament en matière de tuberculose.

Sur l'*ankylostomase*, il n'y a pas deux manières de voir; on la désigne, depuis longtemps, sous le nom d'ankylostomiase des mineurs.

Envisageant les *maladies contagieuses* non encore signalées, M. Breton considère avec la commission d'hygiène industrielle qu'elles ont une origine professionnelle lorsqu'elles se montrent au cours des professions énumérées plus haut à propos de la variole. Le rapporteur classe dans ce groupe toutes les maladies dont la déclaration est obligatoire ou facultative d'après le décret du 10 février 1903, sauf, bien entendu, les infections puerpérales et l'ophtalmie des nouveau-nés. Cette conception nous semble passible de trois objections :

1° Elle englobe des affections de pathogénie trop disparate pour être soumises à une règle identique;

2° Leur fréquence est telle que les ouvriers des professions visées bénéficieraient souvent indûment de la loi;

3° Par là même, les ouvriers des autres professions seraient sur un pied d'inégalité manifeste vis-à-vis des précédents.

Nous comprendrions difficilement, par exemple, pourquoi un chiffonnier aurait droit à une indemnité pour une méningite cérébro-spinale, si l'on en prive un mécanicien qui aurait gagné cette méningite en travaillant près de son patron. Une plus grande précision sur ce chapitre serait nécessaire. Est-il logique d'assimiler l'infirmier, qui tombe malade pendant la convalescence du typhique auquel il a donné ses soins, à l'ouvrier occupé au battage des tapis, chez qui l'étiologie de la typhoïde n'aura pas été démontrée? Pourquoi aussi oublier les domestiques qui auront vécu près du patient, sans le soigner spécialement, mais qui auront cependant eu des contacts répétés avec lui et avec les objets qui lui servaient? Admettre la théorie du rapporteur, c'est donner trop aux uns, pas assez aux autres. Il faudra évidemment établir une ligne de conduite unique dans un sens ou dans l'autre. Il faudra soit agir avec grande largesse, soit n'envisager qu'une question d'espèce. Enfin surgit ici à nouveau, plus complexe encore si possible, la question de la tuberculose, à laquelle on revient tout naturellement.

M. Breton termine par les *dermatoses professionnelles* et les affections occasionnées par l'*air comprimé*, qui ne suscitent guère de discussion.

Il laisse de côté le sulfhydrisme, les accidents aigus dus à l'hydrogène sulfuré étant visés par la loi de 1898, — le phosphorisme, à cause de l'abandon du phosphore blanc, — le nicotinisme, par suite des mesures d'hygiène prises dans les manufactures de l'Etat, — le cuprisme et le zincisme comme mal établis.

***

Dans un prochain article, nous traiterons l'application actuelle de la loi dans certains pays étrangers, et nous relaterons les principaux dispositifs du projet soumis aux délibérations des Chambres.

PROSPER MERKLEN.

LIVRES NOUVEAUX

V. Hutinel. — *Les maladies des enfants. Tome II: Infections chroniques, paludisme, rhumatisme, maladies du sang, maladies de la nutrition.* Collaborateurs : MM. Pierre LEREBOULLET, BIGART, L. TIXIER, avec 34 figures et deux planches en couleurs. — *Tome III : Maladies de l'appareil digestif, du foie, des reins et des organes génitaux. — Intoxications.* Collaborateurs : MM. NOBÉCOURT, P. MERKLEN, avec 14 figures dont 4 en couleurs. Prix des 2 volumes : 40 francs. (ASSELIN ET HOUZEAU, Paris.)

Moins de 15 jours, après l'apparition du 1er volume des *Maladies des enfants*, on pouvait voir chez ASSELIN ET HOUZEAU les deux tomes suivants. Cette rapidité dans la publication, qui est exceptionnelle, ne saurait être trop louée et sera une des premières causes du succès de cet excellent traité. Tout le bien qu'on a pu dire du tome I, on peut le redire de la suite de la publication. La forte discipline qui a présidé à la rédaction des premiers articles se retrouve dans les suivants. Signalons en particulier les chapitres de la tuberculose, de la syphilis, des anémies et des maladies de l'appareil digestif et du foie.

L'union des collaborateurs et du maître reste si intime qu'on reconnaît de suite l'enseignement du savant professeur, si clair, si éloigné d'une fausse et indigeste érudition. Quand les deux derniers volumes seront parus, ce qui ne tardera guère, nous aurons en France une nouvelle œuvre didactique excellente, très complète et très au courant de la science moderne.

JEAN HALLÉ.

BIBLIOGRAPHIE

1925. — **H. Fischer.** — MYELOISCHE METAPLASIE UND FŒTALE BLUTBILDUNG, *und deren Histogenese.* 1 vol. in-8° de VIII-140 pages. Prix : 4 marks. (*Julius Springer*, éditeur à Berlin.)

1926. — **A. Pâris.** — CARACTÈRES DE DÉGÉNÉRESCENCE ET ALIÉNATION MENTALE. 1 vol. in-8° de 488 pages. (*A. Maloine*, éditeur.)

1927. — **A. Moussous.** — LA GASTRO-ENTÉRITE DES NOURRISSONS. 1 vol. in-16 de 20 pages, Prix : 50 centimes. (*A. Poinat*, éditeur.)

1928. — **F. Girardet.** — LA MORT DE J.-J. ROUSSEAU. 1 vol. gr. in-8° de 262 pages. (*A. Maloine*, éditeur.)

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES DES MALADIES DE L'OREILLE, DU LARYNX, DU NEZ ET DU PHARYNX

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale Laënnec. — Cours pratique sur la nutrition normale et pathologique (clinique, technique et diététique). — MM. Marcel Labbé, agrégé, médecin des hôpitaux, et Henri Labbé, docteur ès sciences, chef de laboratoire à la Faculté, commenceront le lundi 18 Octobre 1909, à 2 heures, à la Clinique médicale Laënnec, un Cours pratique sur la nutrition normale et pathologique.

Le Cours aura lieu les lundi, mercredi, vendredi de chaque semaine, à 2 heures, et comportera 23 leçons.

Les élèves seront exercés individuellement, dans les salles et dans le laboratoire, aux diverses méthodes d'examen.

Programme du cours. — I. Nutrition; alimentation, digestion, assimilation, excrétion. — II. Les gastrodyspeptiques; examen clinique des fonctions sécrétoires et motrices de l'estomac. — III. Analyse du suc gastrique; acidité; activité fermentative; pepsine, lab-ferment. — IV. Les entérodyspeptiques. Examen clinique des fonctions intestinales et pancréatiques. — V. Matières fécales : examen macroscopique et microscopique. — VI. Matières fécales; examen chimique : réaction, extrait, azote total, graisses, hydrates de carbone. — VII. Analyse des urines. Dosage de l'azote total. Coefficient d'absorption intestinale. — VIII. Dosage de l'urée. Rapport azoturique. — IX. Composés ammoniacaux de l'urine. Phénols. Indican. Dosage et valeur séméiologique. — X. Soufre urinaire; sulfates; sulfo-éthers. Dosage et séméiologie. — XI. Les goutteux, les lithiasiques et les migraineux; pathogénie et diététique de l'uricémie. — XII. Dosage des purines et de l'acide urique. Oxalurie. — XIII. Les albuminuriques. Œdèmes. Echanges chlorurés. — XIV. Recherche et dosage des albumines urinaires : sérine, globuline, fibrine, nucléo-albumines, albumines acéto-solubles, etc. — XV. Echanges minéraux. Chlorures. Phosphates. Chaux urinaire. — XVI. Les diabétiques. Pathogénie, évolution et thérapeutique du syndrome d'hyperglycémie. — XVII. Dosage du glucose urinaire. Les divers sucres urinaires : lévulose, lactose, pentoses, inosite, etc. — XVIII. Coma diabétique; vomissements acétoniques. Pathogénie et traitement de l'acidose sanguine. — XIX. Dérivés urinaires des sucres : acides oxybutyrique, diacétique, glycorenique; acétone; alcaptone. Les excrétions indosées des diabétiques. — XX. Les obèses. Pathogénie, formes et traitement de l'obésité. — XXI. Les syndromes hépatiques. Ictères. Insuffisance hépatique. — XXII. Pigments de l'urine : bilirubine, urobiline, pigment rouge-brun, etc. — XXIII. Interprétation clinique des analyses d'urines; régime d'épreuve.

Le montant du droit à verser est de 100 francs.

Sont admis les docteurs français et étrangers ainsi que les étudiants pourvus de 16 inscriptions immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance du versement dû.

Les bulletins de versement relatifs au cours sont délivrés dès à présent, jusqu'au 18 Octobre 1909, au Secrétariat de la Faculté (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

NOUVELLES

Physiothérapie (*Cours de vacances du 4 au 26 Octobre.* Ecole des hautes études sociales, 16, rue de la Sorbonne). — Le cours de physiothérapie est divisé en deux séries de 20 leçons. Le prix de chacune des séries de 20 leçons est de 50 francs.

On peut s'inscrire, pour une série ou pour les deux, chez MM. Vigot, frères, 23, place de l'Ecole-de-Médecine ; chez M. Albert-Weil, 21, rue d'Edimbourg, ou chez M. Durey, 16, rue de Logelbach.

Les cours sont divisés de la façon suivante :

Série A. *Electrothérapie* (10 leçons), M. Albert-Weil, rédacteur en chef du *Journal de Physiothéraphie*. — *Radiumthérapie* (3 leçons), M. Dominici, ancien interne des hôpitaux. — *Photothérapie* (1 leçon), M. Degrais, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis. — *Radiothérapie* (3 leçons), M. Albert-Weil. — *Hydrothérapie* (3 leçons), M. Sandoz.

Série B. *Massage en général et massage des membres* (7 leçons), M. Durey, assistant de physiothérapie de M. Tuffier à l'hôpital Beaujon. — *Massage viscéral* (3 leçons), M. Cautru, ancien interne des hôpitaux. — *Massage de la face* (1 leçon), M. Raoul Leroy. — *Kinésithérapie, Gynécologie* (2 leçons), M. Wetterwald, secrétaire général de la Société de Kinésithérapie. — *Rééducation et gymnastique* (3 leçons), M. Desfosses, chirurgien du Dispensaire de la Cité du Midi. — *Mécanothérapie* (3 leçons), M. Kruger, directeur de l'Institut Zander, de Paris. — *Methode de Bier* (1 leçon), M. Durey.

Les cours de la série A ont lieu à 6 heures; ceux de la série B à 5 heures. Les jours où les cours ont lieu dans des hôpitaux ou des instituts, leur horaire est avancé ou reculé d'une demi-heure au moins pour que les élèves d'une série puissent néanmoins suivre les cours de l'autre série.

Les élèves régulièrement inscrits à l'une des deux séries d'Octobre 1909 sont invités à 6 conférences sur les grandes indications diététiques, climatiques et hydrologiques faites par M. Bardet, secrétaire général de la Société de thérapeutique; M. Martinet, ancien interne des hôpitaux, et M. Mougeot, ancien interne des hôpitaux, médecin consultant à Royat.

Ecoles municipales d'infirmiers et d'infirmières (année 1909-1910). *Enseignement professionnel.* — Cours théoriques : Administration; Eléments d'anatomie; Eléments de physiologie; Pansements; Hygiène; Soins aux femmes en couches et aux nouveau-nés (élèves femmes seules); Petite pharmacie; Massage (cours facultatif).

Cours pratiques : Dans les salles de médecine et de chirurgie.

Agents du personnel hospitalier et élèves libres (élèves hommes et femmes), cours de 8 heures à 9 heures : Ecole de l'hôpital de la Pitié, 2, rue Lacépède. — Ecole de l'hôpital Lariboisière, 2, rue Ambroise-Paré. — Ecole de l'hospice de Bicêtre, au Kremlin-Bicêtre.

Agents du personnel hospitalier et élèves libres (élèves femmes seulement), cours de 8 heures à 9 heures : Ecole de l'hospice de la Salpêtrière, 49, boulevard de l'Hôpital.

Agents du personnel hospitalier (élèves hommes et femmes) appartenant au service de veille, cours de 4 heures à 5 heures : Ecole de l'hôpital de la Pitié, 2, rue Lacépède.

Inscriptions. — Les cours sont publics et gratuits ; ils commenceront le 4 Octobre 1909 ; ils sont ouverts à tous les agents du personnel hospitalier ainsi qu'aux élèves libres; nul ne peut être admis s'il n'a subi avec succès, à l'établissement-école, l'examen éliminatoire comprenant une dictée et deux problèmes portant sur les 4 règles. Pour se faire inscrire, s'adresser à la direction des établissements-école. Aucune inscription ne sera reçue après le 15 Octobre 1909.

Diplôme. — Pour obtenir le diplôme, les élèves doivent avoir pris part à toutes les compositions ainsi qu'aux exercices pratiques; ils ont, en outre, à subir avec succès les examens de fin d'année. La moyenne des notes doit être obtenue dans chaque matière; le défaut de la moyenne dans une seule matière entraîne le refus du diplôme. Tout élève qui s'absentera sans motifs sera rayé.

Candidates à un emploi administratif. — Le recrutement des dames visiteuses, surveillantes de dispensaire, de consultation de nourrissons est complètement suspendu, et il n'est plus reçu aucune demande nouvelle pour ces emplois, auxquels d'ailleurs le diplôme ne donne aucun droit (délibérations du Conseil municipal).

Avancement. — Aucun agent ne pourra être promu au

grade de suppléant, s'il n'est pourvu du diplôme professionnel, exception faite transitoirement pour les agents âgés de plus de 40 ans (arrêtés des 6-19 Juillet 1906).

Enseignement primaire (certificat d'études et cours de perfectionnement). — Agents du personnel hospitalier (hommes et femmes) : Hospices de la Salpêtrière, de Bicêtre, d'Ivry et de Brévannes; Hôpitaux de la Pitié, Lariboisière, Tenon, Saint-Louis, Bretonneau; Hôpital maritime de Berck.

Agents du personnel hospitalier appartenant au service de veille (hommes et femmes) : Hôpital de la Pitié.

Enseignement primaire (cours de vacances), admission aux cours professionnels. — Agents du personnel hospitalier (hommes et femmes) : Au mois de Septembre 1909, aux hospices de la Salpêtrière et de Bicêtre, aux hôpitaux Lariboisière et de la Pitié.

Remboursement partiel des frais de transport. — Les présences dûment contrôlées aux cours professionnels et primaires permettent aux agents d'obtenir, à leur établissement, le remboursement partiel des frais pour se rendre à l'établissement-école (taux maximum : 3 fr. 60 par mois).

Association syndicale des médecins des stations climatiques, balnéaires et thermales du sud-ouest de la France. — L'Assemblée générale statutaire de l'Association aura lieu à Pau, le dimanche 26 Septembre, à 2 h. 1/2, au Palais d'Hiver.

Ordre du jour : 1° Compte rendu administratif; 2° nouvelle délimitation des zones et des sections de l'Association; 3° représentation des stations pyrénéennes à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1910; 4° questions diverses; 5° élection du Bureau général pour la période biennale 1909-1911.

La Commission chargée d'élaborer un projet de représentation des stations pyrénéennes à l'Exposition de Bruxelles, se réunira à 11 heures au Palais d'Hiver.

Président de la Commission : M. Pédébidou, sénateur des Hautes-Pyrénées; *secrétaire* : M. René Matton (de Salies-de-Béarn).

Un déjeuner confraternel réunira à midi, au Palais d'Hiver, les membres de l'Association qui voudront bien y assister et qui auront envoyé leur adhésion à M. Pelizza-Duboué, trésorier général, 10, rue Gachet, à Pau, avant le samedi 25 Septembre.

Les dimanches du praticien. — Un certain nombre de confrères désireux de se tenir au courant des nouveautés scientifiques ont organisés, sous ce titre, une série de causeries qui auront lieu les dimanches, de 5 à 6 heures, à partir d'Octobre.

Le programme paraîtra ultérieurement. Pour renseignements, s'adresser à M. Desfosses (*La Presse Médicale*).

Les maladies mentales et nerveuses dans l'armée italienne. — Dans un récent travail, le lieutenant-médecin P. Consiglio, de l'hôpital militaire de Rome, constate que, dans les principales armées européennes, le nombre des éliminés du service pour psychoses ou névroses va sans cesse croissant. Dans les armées française, autrichienne, allemande, les dernières statistiques publiées montrent, sans conteste, cet accroissement; en France, par exemple, les réformes définitives pour maladies mentales donnent les chiffres suivants : 317 en 1903, 347 en 1904, 352 en 1906. En Autriche, en 1902, 415 cas de maladies mentales; en 1904, 494; en 1906, 662. En Allemagne, les chiffres qui, dans la période comprise entre 1892 et 1900, passent de 216 en 1892 à 363 en 1900, s'élèvent à 647 en 1904, et 663 en 1905; ces chiffres s'entendent des maladies mentales seulement.

La même progression s'observe en Italie; d'année en année, les réformes pour psychoses et névroses augmentent et vont de 2,3 pour 100 réformes en 1876, à 6,9 (psychoses) et 11,1 (névroses) pour 100 en 1904. Les exemptions pour le conseil de revision sont, de même, de plus en plus fréquentes et montent de 13 et 66 (classe 1866) à 40 et 260 (classe 1886).

Nécrologie. — On annonce la mort, à Paris, de M. Jules Besnier.

CONCOURS

Externat. — Pathologie. — *Séance du mardi 21 Septembre* (Militaires). — *Technique et indications de la ponction lombaire.* — Ont obtenu : MM. Tuloup, 10; Cabart-Danneville, 13; Clap, 17; Riberolles, 12; Viard, 9; Poisvert, 16; Chatellier, 10; Brossier, 16; Langagne, 9; Maechler, 6; Pauvert, 15; Martin, 13; Mage, 16; Serrand, 13; Schutzenberger, 14; F. Vallet, 11; Greder, 13; Broca, 13; Mickaniewski, 10. — *Absent* : M. Guilmant.

Anatomie. — *Séance du mercredi 22 Septembre* (Militaires). — *Omoplate.* — Ont obtenu : MM. Festal, 10; Dehau, 12; Langagne, 11; Binard, 16; Pauvert, 13; Martin, 11; Aubin, 17; Poisvert, 18; Viard, 11; Riberolles, 12; Mage, 15; Greder, 12; Gourion, 12. — *Absents* : MM. Perron, Million, Maechler et Romain.

Pathologie. — *Séance du Jeudi 23 Septembre* (Militaires et commencement des candidats de la 2e moitié, 2e série). — *Accidents primitifs et secondaires de la syphilis acquise.* — Ont obtenu : MM. Festal, 9; Dehau, 14; Binard, 8; Aubin, 16; Gourion, 16; Pérol, 17; Sadoun, 16; Adeline, 19; Vigot, 15; Mercier, 9; J. Aubert, 12; Quantin, 9; Plaisant, 7; Marion, 7; Provost, 13; Olivieri, 7; Ohier, 12; Proust, 7. — *Absents* : MM. Mazuel, Pinard, Puifferrat, Nicollon des Abbayes, Noblet, Ollier et Pigney.

La prochaine séance aura lieu le samedi 25 Septembre à 5 heures, pour les candidats de la 2e moitié, 2e série.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, client. à 5 et 10. Rec. : 35.000 fr.; cab. de consult. Voies ur., gyn. Rec. : 15.000 fr.; Calvados. Près la mer. Seul médec.; un phcn, rec. 20.000 fr. S.-et-O. A 40 min. Poste agréable. Recettes : 15.000 fr. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. Mme Armand.

A vendre : *Vitrine nickelée avec instruments* de chirurgie et de médecine, entièrement neufs. S'adresser *P. M.*, n° 320.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.



TRAITEMENT RATIONNEL & HYGIÉNIQUE DE LA CONSTIPATION HABITUELLE

THAOLAXINE

MARQUE DÉPOSÉE

LAXATIF-RÉGIME — PAILLETTES, CACHETS, GRANULÉ, COMPRIMÉS — **PAS D'ACCOUTUMANCE**

LABORATOIRES DURET & RABY à Marly-le-Roi (S&O.)

PRODUIT EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL
RÉGULATEUR
DES FONCTIONS INTESTINALES

ÉCHANTILLONS & BROCHURES FRANCO sur DEMANDE

CHOLÉOKINASE 6 à 8 OVOÏDES par jour — TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DE l'ENTÉROCOLITE MUCOMEMBRANEUSE

HÉTRALINE HEYDEN

Par son dégagement de formaldéhyde dans les voies urinaire, l'**Hétraline** désinfecte l'urine et la vessie. Aucun autre produit n'a atteint une aussi grande **action acidifiante** sur les urines.

SALIT HEYDEN

Spécifique des Affections rhumatismales. Il apaise rapidement la douleur et les frictions de Salit, même pur, sont très bien tolérées par la peau.

COLLARGOL (Argent colloïdal)

Le traitement collargolique suivi conséquemment (lavements, injections) et à doses suffisantes, **guérira la plupart des cas d'infection générale.**

ONGUENT HEYDEN

(A 45 o/o de calomel colloïdal et 2 o/o d'Hg libre) pour le traitement discret de la Syphilis. **Ne tache ni la peau, ni le linge.**

Dose journalière 6 gr. (Chaque cure comprend 30 frictions). — Le calomelol (calomel colloïdal) contient 66 o/o d'Hg.

Littérature et Echantillons gratuits, aux Produits HEYDEN, 29-31, rue Philippe-de-Girard, Paris.

Maladies du Cerveau
ÉPILEPSIE — HYSTÉRIE — NÉVROSES
Traitées depuis 40 ANS avec succès par les

SIROPS HENRY MURE

1° Au *Bromure de Potassium*. 2° Au *Bromure de Sodium*. 3° *Polybromuré* (potassium, sodium, ammonium). 4° Au *Bromure de Strontium* (exempt de baryte).

Rigoureusement dosées, 2 grammes de sel chimiquement pur par cuillerée à potage et 50 centig. par cuillerée à café de sirop d'écorces d'oranges amères irréprochable.

Etablies avec des soins et des éléments susceptibles de satisfaire le praticien le plus difficile, ces préparations permettent de comparer expérimentalement dans des conditions identiques, la valeur thérapeutique des divers bromures seuls ou associés. — FLACON : 5 fr.

Maison HENRY MURE. A. GAZAGNE, Phien de 1re classe, gendre et succr, Pont-Saint-Esprit (Gard).

PANSEMENTS des CAVITÉS NATURELLES

VAGIN, UTÉRUS — URÈTHRE — Rectum

CONSTIPATION — HÉMORRHOÏDES — etc.

GYNÉCOLOGIE — OBSTÉTRIQUE — etc.



et aux principaux médicaments.



ICHTHYOL

Décongestifs les plus puissants.

Officiellement adoptée dans les Hôpitaux de Paris et de la Marine. — Médaille d'OR Exposition Universelle Paris 1900.

PEPTONE CATILLON

En POUDRE, produit supérieur, pur, agréable, on ne peut plus nutritif: **10 fois** son poids viande bœuf *assimilable*. **Aliment** des **Malades** qui ne digèrent **pas** ou qu'on veut **suralimenter**: *5 à 6 cuiller. par jour dans grog, lait;* ou **nourrir par Lavement nutritif**: *2 cuiller., 125 eau, 3 gout. laudanum.*

VIN DE PEPTONE CATILLON

Viande et Glycérophosphates assimilables. — Très utile aux débilités. *Rétablit* les *Forces*, l'*Appétit*, les *Digestions*. Maladies du tube digestif, consomption, inappétence, enfants, convalescents, etc.

OBÉSITE, MYXŒDÈME, HERPÉTISME, GOITRE

Tablettes de Catillon
à 0gr.25 de corps

THYROÏDE

— Titré, Stérilisé, Efficacité certaine.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

L'INSPECTION DÉPARTEMENTALE D'HYGIÈNE

— SA GENÈSE —

Les congrès, fort à la mode en ces temps-ci, ont au moins pour résultats de semer, de-ci de-là, quelques faits, quelques vœux utiles, dont on peut à bon droit s'emparer, qu'il convient de discuter à loisir, et bien mieux qu'on le peut faire, souvent, là où on est pressé par le temps et la multiplicité des communications. Le Congrès d'Agen, dont il a été question ici même, a soulevé quelques intéressants problèmes d'hygiène sociale, qu'il ne faut pas laisser stérilement enfouis dans le tas des vœux émis et adoptés.

Un d'eux, proposé par MM. Juillerat et Gautrez, vise la loi sanitaire et spécialement l'inspection départementale de l'hygiène. On s'appuyait sur ce fait acquis et incontesté que, dans les petites villes et dans les campagnes, aucun effort n'est fait pour l'amélioration de l'hygiène et qu'en réalité les dispositions tutélaires de la loi de 1902 ne reçoivent aucune application.

La question n'est pas de savoir si cette proposition est avantageuse et utile; personne ne met en doute qu'elle ne soit pleinement justifiée par l'inertie, l'indifférence, pour ne pas dire plus, qu'on rencontre, en dehors de quelques milieux urbains, pour les applications hygiéniques. Le fait important est qu'on réclame la revision de la loi de 1902 et qu'on demande de rendre *obligatoire* l'inspection départementale que le législateur a voulue *facultative*.

Il n'est pas beaucoup plus facile, par le temps qui court, de reviser une loi que de la faire. Nous en connaissons dont la revision est en travail depuis près d'un demi-siècle. Il est donc bien imprudent de penser qu'il suffit d'émettre pareil vœu pour croire qu'il va être exaucé. Cependant on avouera qu'il n'était pas bien nécessaire de voter précipitamment une loi sanitaire, si, mal équilibrée, elle ne peut recevoir qu'une médiocre application et n'apporter que peu d'améliorations et d'effets efficaces.

***

L'histoire de la loi sanitaire est édifiante à plus d'un titre; elle mériterait d'être faite. Elle comporte des enseignements bien intéressants sur la versatilité de l'esprit politique et les mœurs parlementaires.

Comment comprendre ces changements inouïs d'opinion sur des choses qui, vraiment, ne comportent pas des interprétations variables et absolument différentes ?

En 1886 — cela fait 23 ans — M. Siegfried et bon nombre de ses collègues de la Chambre des

députés déposaient une proposition de loi concernant l'organisation de l'administration de la santé publique. Les hygiénistes de cette époque gémissaient de voir que notre législation sanitaire, vieillie, incomplète, ne permettait aucun progrès; nous étions en arrière de bien d'autres pays. Le Comité consultatif d'hygiène s'était ému, avait fait un projet dont M. Siegfried s'était inspiré et où il avait puisé les éléments principaux de sa proposition. Cette proposition fut prise en considération et le rapporteur de la commission d'initiative s'exprimait ainsi : « Pour réaliser l'organisation projetée, les auteurs demandent qu'une administration sanitaire autonome soit créée auprès des pouvoirs publics; ils veulent que cette administration ait une compétence spéciale par le choix de son personnel et surtout qu'elle possède un droit régulier d'initiative inscrit dans la loi... Ainsi instituée, l'administration de la santé publique aura pour mission : de *provoquer*, *de surveiller*, *d'exécuter* les mesures d'hygiène publique. » C'était clair. Le projet ne prêtait point à malentendus. Il y avait une direction autonome, des agents de la santé publique comprenant : un ou plusieurs inspecteurs généraux auprès de la direction de l'administration de la santé publique; un inspecteur départemental auprès du préfet dans chaque département; un ou plusieurs sous-inspecteurs départementaux sous les ordres de l'inspecteur départemental. Il s'agissait bien d'agents de l'Etat, de fonctionnaires compétents, dont le projet de loi ne taxait ni le nombre, ni les conditions d'avancement, ni même les traitements, laissant à un règlement d'administration publique le soin de préciser ces détails. C'était une faute, nous allons le voir.

⁂

En 1893, la Chambre des députés discute le projet de loi relatif à l'organisation des services de l'hygiène publique présenté au nom du gouvernement par M. Lockroy, ministre du Commerce, ainsi que la proposition de M. Siegfried et d'autres répondant au même objet.

Le titre II du projet gouvernemental concerne (art. 26, 27) la création d'inspecteurs et d'inspecteurs adjoints départementaux. L'accord est complet sur ce point entre le projet gouvernemental et celui de M. Siegfried. A la séance du 27 juin, on discute cette organisation (art. 15 du projet de la Commission de la Chambre); M. Vilfeu la combat par horreur des fonctionnaires, et, afin de faire des économies, propose de charger les inspecteurs des enfants assistés de *surveiller* l'application de la loi. Et M. Monod, commissaire du Gouvernement, répond : « Le Gouvernement désire, comme l'honorable M. Vilfeu, n'augmenter que dans la mesure strictement indispensable le nombre des fonctionnaires départementaux qui seront chargés du nouveau service. Partout où les inspecteurs des enfants assistés paraîtront capables d'exercer cette surveillance et partout où ils n'en seront pas empêchés par l'étendue du département et l'importance de leurs attributions nouvelles, ils en seront chargés. C'est évidemment dans ce sens que devra être fait le règlement d'administration publique sur lequel le Conseil d'Etat aura à se prononcer. »

Notons, en passant, que l'honorable M. Lockroy, autrefois signataire de la proposition Siegfried, ne fait pas la moindre allusion dans l'exposé des motifs du projet gouvernemental à cette conception économique et qu'il cite, au contraire, l'exemple du département du Nord, qui, précédant la loi, a créé un inspecteur spécial, compétent, et n'ayant rien de commun avec les enfants assistés.

La déclaration de M. Monod fait date dans la question d'organisation des services d'hygiène.

En effet, quand en 1897, le regretté Cornil, rapporteur de la loi au Sénat, dépose et soutient le projet adopté par la Chambre, mais remanié par la Commission du Sénat, l'article visant l'inspection départementale est transformé. « Ce service, dit le texte nouveau, sera unifié avec le service de l'inspection des enfants assistés. » Cornil a été convaincu, Brouardel aussi et l'un et l'autre se sont efforcés de défendre cette conception bizarre contre les attaques très fermes de MM. Volland, Treille, montrant l'impuissance et l'incompétence de ces inspecteurs chargés, par ailleurs, d'un service très absorbant.

Ils ont été battus et l'amendement Volland, laissant au préfet la latitude d'organiser une inspection si le Conseil général y consent, est adopté.

A partir de ce moment, plus de discussion. Quand en 1900, 1901, 1902, la loi est reprise à la Chambre des députés et au Sénat, l'article nouveau reproduisant l'amendement Volland, c'est-à-dire l'inspection facultative et à la discrétion du Conseil général, est voté pour ainsi dire sans discussion. Seul, au Sénat, l'honorable M. Viseur proteste et demande des inspecteurs spéciaux et compétents, et, il le rappelait avec une certaine émotion au Congrès d'Agen, il est battu par le rapporteur, Cornil, qui croit lui donner satisfaction en lui disant qu'à l'article 22 du projet on adjoint au Conseil supérieur d'hygiène les inspecteurs qui seront chargés de missions et, nouveaux *missi dominici*, surveilleront l'application de la loi sanitaire en France.

Le Sénat les adopte, mais la Chambre par l'organe de son rapporteur M. Borne les repousse, si bien que l'amendement Volland subsiste seul aujourd'hui et nous impose l'inspection *facultative*, dont on comprend toute la faiblesse et dont on réclame maintenant la transformation en *inspection obligatoire*.

⁂

Voilà un fait historique. Si M. Monod n'avait pas fait chorus avec M. Vilfeu; si, ayant la mission de diriger les services d'hygiène de notre

pays, il avait suivi le courant que les hygiénistes de la première heure s'efforçaient d'établir et dont, en somme, M. Siegfried avait nettement formulé les conditions essentielles, nous n'aurions pas à recommencer une campagne pour l'organisation efficace des services d'hygiène, campagne que M. Widal a entreprise dernièrement devant l'Académie de Médecine et que le Congrès d'Agen a continuée. Mais nous ne sommes pas près de réussir et il y faudra encore consacrer bien des efforts.

G. Drouineau.

LIVRES NOUVEAUX

R. Lepine. — *Le diabète sucré.* 1 vol. gr. in-8° de IX-704 pages. 1909. Prix : 16 fr. (Félix Alcan, édit.)

Ce gros livre était attendu. On savait, depuis longtemps, que R. Lepine, dont le monde entier connaît les travaux, spécialement sur le diabète, préparait une monographie importante de ce syndrome. Nul ne pouvait écrire ces 700 pages avec autant de compétence. Il fallait un clinicien doublé d'un chimiste, il fallait allier l'étude du malade à celle des problèmes les plus difficiles de la biologie. Chacun sait que R. Lepine est à la fois clinicien et biologiste, entouré d'une pléiade de jeunes chimistes.

C'est une figure bien intéressante que celle de ce collègue, professeur de clinique à l'Hôtel-Dieu, et expérimentateur de race, partageant sa vie entre sa clinique du premier étage et son laboratoire du rez-de-chaussée, dédaignant la clientèle pour le travail scientifique, arrivant sans bruit, dès le lever du jour, au laboratoire, le quittant deux heures pour faire sa visite quotidienne et redescendant à ses expériences. Chose curieuse, la visite des malades, la leçon clinique est dégagée, en apparence, des préoccupations du laboratoire ; l'étudiant ne se doute pas, en entendant professer sur les cas les plus simples, qu'une expérience fondamentale se continue à l'étage inférieur. R. Lepine est un exemple trop rare de cette alliance étroite, et qui serait si féconde, de la clinique et du laboratoire. Seul, il pouvait écrire une monographie du diabète sucré aussi scientifique et aussi clinique à la fois.

La courte préface constitue une véritable profession de foi. « Des médecins justement célèbres, auxquels il est impossible de refuser une haute intelligence et une rare sagacité, ont observé des diabétiques pendant 1.800 ans, et ils ont cru que le vice organique de leur maladie se trouvait dans le rein. » Ils manquaient de point d'appui biologique. Il faut toujours partir de l'observation clinique, *seule base solide*, puis, à l'aide de la biologie, s'élever à la recherche des causes. Nul n'était plus autorisé que R. Lepine à mettre à leurs places respectives la clinique et la recherche expérimentale.

L'historique est très complet, séparé par périodes, avec critique très serrée des principaux travaux, et nombreuses indications bibliographiques.

Le chapitre sur les *matières sucrées du sang normal* a été traité avec prédilection. On y trouve les découvertes faites, avec Barral, sur la glycolyse, et, surtout, celles faites avec Boulud, du *sucre virtuel* du sang. Ce qu'on avait appelé, depuis Claude Bernard, le « sucre du sang » ne représente pas la moitié de sa quantité totale, attendu que la plus grande partie est à l'état de combinaison, plus ou moins solide suivant les circonstances, qui le dissimule aux réactifs, mais dont il se dégage spontanément dans le torrent circulatoire pour les besoins de la glycolyse fonctionnelle. C'est un sucre immédiatement disponible, quoique non apparent. Ces découvertes ont transformé les idées que l'on se faisait de la glycolyse. Elles sont l'œuvre capitale de R. Lepine.

Avec l'étude de l'*apport des hydrates de carbone par l'alimentation*, des *réserves glycogéniques* de la *glycogénie*, de la *glycolyse*, de l'*hyperglycémie*, on quitte la physiologie pure pour se rapprocher de la pathologie. Les *glycuries* forment un gros chapitre de 180 pages; on y trouvera tous les renseignements utiles.

Enfin, les 300 dernières pages de l'ouvrage sont consacrées à l'*étude clinique du diabète sucré*. L'étiologie est particulièrement fouillée. Le clinicien reparaît dans les 200 pages de symptomatologie très claires, sans détails inutiles. Le diabète sucré est un *syndrome* et non une maladie. C'est un type provisoire « qui n'est pas plus une maladie que l'hémorragie » et que l'on démembrera dès qu'on saura bien distinguer les éléments morbides qui le constituent.

Le *traitement* est consolant. Quand il n'est pas compliqué d'acétonémie grave, le diabète peut guérir à condition « que, comme la tuberculose, on le traite hygiéniquement, médicalement, et — pourquoi ne pas l'avouer ? — empiriquement ». Pour cela, il ne faut être dupe ni des théories, ni des analyses chimiques des aliments, car leur précision n'est qu'apparente.

Tel est cet ouvrage, en tous points remarquable, écrit clairement, mettant à la portée de tous les questions les plus ardues de la chimie biologique, ouvrage bien personnel aussi, « résultat d un travail de 20 ans », au lit du malade et au laboratoire. L'étudiant le lira avec autant de profit que le savant.

On pourrait presque lui appliquer un autre titre : « Une Vie ».

J. Courmont.

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE DE GYNÉCOLOGIE ET DE CHIRURGIE ABDOMINALE

Sommaire du n° 4.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique ophtalmologique. — Prof. F. de Lapersonne. — *Programme général des cliniques, conférences et cours annexes qui seront donnés à la Clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu pendant l'année scolaire 1909-1910.*

1° **Enseignement clinique**, par le prof. F. de Lapersonne, tous les jours, à 9 heures, à partir du 3 Novembre 1909.

Horaire des cours. — *Lundi* : Polyclinique et examen des malades. — *Mardi* : Opérations et visite dans les salles. — *Mercredi* : Polyclinique et ophtalmoscopie. — *Jeudi* : Opérations et visite dans les salles. — *Vendredi* : Polyclinique : à 10 heures, leçons cliniques à l'amphithéâtre Dupuytren. — *Samedi* : Laboratoire.

2° **Cours pratique d'ophtalmologie.** — Ce cours fait par le prof. F. de Lapersonne, assisté de MM. Cantonnet, Cerise, Coutela et Pley, chefs de clinique et de laboratoire, commencera le mardi 19 Octobre 1909 (*3 heures, amphithéâtre Dupuytren*). Il sert de cours d'introduction pour les docteurs et étudiants qui désirent suivre la Clinique pendant l'année scolaire. Les élèves sont exercés individuellement au maniement de l'ophtalmoscope et des appareils employés en oculistique. Le droit à verser est de 50 francs.

3° **Conférences sur les maladies des yeux** (1re série). — Ces conférences seront faites par M. Monthus, ophtalmologiste des hôpitaux, à partir du lundi 22 Novembre 1909 (amphithéâtre Dupuytren). Elles porteront sur les affections oculaires et les traumatismes que doivent connaître et savoir traiter tous les médecins praticiens (présentation de malades). Elles sont obligatoires pour les stagiaires inscrits à la Clinique pendant le semestre d'hiver. Les étudiants pourvus de 12 inscriptions peuvent se faire inscrire à la Faculté pour suivre ces conférences. L'inscription est gratuite.

4° **Leçons pour l'Institut colonial.** — M. Cantonnet, suppléant le prof. F. de Lapersonne, fera les lundis 22 et 29 Novembre, 6 et 12 Décembre 1909, à 10 h. 1/2, des leçons sur les maladies des yeux dans les pays chauds. Les auditeurs de la Clinique sont autorisés à assister à ces leçons.

5° **Conférences sur les maladies des yeux** (2e série). Ces conférences seront faites par M. Poulard, ophtalmologiste des hôpitaux, à partir du 15 Mars 1910 (amphithéâtre Dupuytren). Comme pour la 1re série, elles sont obligatoires pour les stagiaires inscrits à la Clinique pendant le semestre d'été. Les étudiants pourvus de 12 inscriptions peuvent se faire inscrire à la Faculté pour suivre ces conférences. L'inscription est gratuite.

6° **Cours de perfectionnement.** — M. le prof. F. de Lapersonne, assisté de M Weiss, professeur agrégé de physique et de MM. Cantonnet, Cerise et Gellé, chefs de clinique et de laboratoire, commencera ce cours après les vacances de Pâques (amphithéâtre Dupuytren). Ce cours de technique ophtalmologique, destiné aux docteurs et étudiants qui désirent se spécialiser, comprend : 1° la médecine opératoire; 2° l'ophtalmométrologie et les applications de l'électricité; 3° l'anatomie pathologique et la bactériologie oculaire; 4° l'examen ophtalmoscopique; 5° l'examen rhinologique appliqué à l'ophtalmologie, etc. Le droit à verser est de 100 francs.

8° **Cours de vacances.** — MM. Cantonnet, Cerise et Coutela, chefs de clinique et de laboratoire, feront un cours, avec présentation de malades, pendant le mois d'Août 1910. Le droit à verser est de 50 francs.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Lariboisière. — Sous la direction de M. Pierre Sebileau, chirurgien des hôpitaux, chef du service oto-rhino-laryngologique de l'hôpital Lariboisière, MM. Paul Gibert et Fernand Lemaitre, assistants du service, commenceront le 18 Octobre 1909 un enseignement clinique sur les maladies des oreilles, du nez et du larynx. Cet enseignement aura lieu tous les jours à 8 h. 1/2 du matin.

Le droit d'inscription est de 50 fr. Le nombre des places étant limité, prière de s'inscrire d'avance, dans le service, auprès des assistants.

Leçons pratiques sur les maladies de l'estomac. — M. Leven commencera le lundi 11 Octobre, à 10 heures, à l'hôpital Tenon, des consultations. Leçons sur les maladies de l'estomac (diagnostic, traitement et présentation de malades). Ces leçons auront lieu tous les lundis, dans le service de M. Caussade, salle Pidoux.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques (Médailles d'honneur des épidémies). — Seine. *Médailles de bronze* : M. Apard (Lucien), étudiant en médecine; M. Rouyer (Henri-Claude), externes des hôpitaux; M. Rigal (Louis-B.), médecin à Chevreuse.

Syrie. *Médaille d'or* : M. de Brun du Bois-Noir, médecin sanitaire de France à Beyrouth.

Médailles d'argent : M. Medawar (Ibrahim), chef de clinique à l'hôpital français de Beyrouth; M. le professeur Bouloumoy (Louis), de la Faculté de Beyrouth; M. Amadeo (Jerolamo), inspecteur sanitaire du vilayet; M. Zannettos (Strato), médecin du lazaret.

Tunisie. *Médaille d'or* : M. Conseil (Ernest-Alfred), chef du bureau municipal d'hygiène de la ville de Tunis.

Médaille de vermeil : M. Vullien (André), interne à l'hôpital civil français.

Médaille d'argent : M. Durand (François-Antoine-Victor-Charles), médecin stagiaire de colonisation à Tunis.

Corps de santé militaire. — Les médecins aides-majors de 2e classe, élèves sortis de l'École d'application du service de santé militaire dans l'ordre ci-dessous, qui détermine leur rang d'ancienneté dans le grade de médecin aide-major de 2e classe (art. 24 du décret du 29 Octobre 1898) ont reçu les affectations suivantes :

MM. Collignon, hôpital militaire du Val-de-Grâce (bactériologie); Maisonnet, hôpital militaire du Val-de-Grâce (diagnostic chirurgical spécial); De Lagoanère, hôpital de Bordeaux; Surim, hôpital Villemanzy, Lyon; Fidon, hôpital de Marseille; Pernod, 30e rég. d'infanterie; Baur hôpital Saint-Martin, Paris; Roudouly, hôpital de Versailles; Demeriac, hôpital de Versailles; Théobalt, hôpital Bégin, Saint-Mandé; Duband, hôpital de Versailles; Abel hôpital de Nancy; Rivay, 90e rég. d'infanterie; Hauvuy, hôpital Saint-Martin, Paris; Salinier, hôpital de Toulouse; Bressot, hôpital Saint-Martin, Paris; Poulhès, hôpital de Toulouse; Chéneby, hôpital Bégin, Saint-Mandé; Hirtzmann, hôpital de Nancy; Rollin, hôpital Bégin, Saint-Mandé; Beaufort, 11e bataillon de chasseurs à pied; Fradourat, hôpital de Marseille; Peltier, hôpital de Lille; Pelissier, hôpital de Toulouse; Lafforgue, hôpital de Marseille; Gallès, hôpital de Bourges; Avril, hôpital de Rennes; De Brisson de Laroche, hôpital de Rennes; Brizon, hôpital du camp de Châlons; Le Mansois Duprey, hôpital de Belfort; Jullian, hôpital de Briançon; Grenot, salles militaires de l'hospice mixte d'Epinal; Doniol, 138e rég. d'infanterie; Allenet, 159e rég. d'infanterie; Xambeu, hôpital du camp de Châlons; Tartavez, 4e rég. de cuirassiers; Merlat, salles militaires de l'hospice mixte de Toul; Xemard, hôpital et place de Toul; Roux, hôpital du camp de Châlons; Wateau, salles militaires de l'hospice mixte et place de Verdun; Vendeuvre, 153e rég. d'infanterie; Péré, hôpital et place de Toul; Malgat, 115e rég. d'infanterie; Schangel, hôpital de Belfort; Minguet, hôpital et place de Toul; Druard, salles militaires de l'hospice mixte de Langres; Pellet, hôpital de Belfort; Lelorme, salles militaires de l'hospice mixte et place de Verdun; Clot, salles militaires de l'hos-

pice mixte et place de Verdun; De Labonnefon, 155e rég. d'infanterie; Legrand, hôpital de Bastia; Chanoine, 70e rég. d'infanterie; Belbèze, 13e bataillon de chasseurs à pied; Basse, 161e rég. d'infanterie; Bornecque, salles militaires de l'hospice mixte de Saint-Mihiel; Tricolet, hôpital de Maubeuge; Godar, salles militaires de l'hospice mixte de Saint-Mihiel.

Ces officiers du corps de santé militaire devront avoir rejoint leur poste le 15 Septembre 1909, sauf MM. Collignon, Maisonnet, Chéneby et Hauvuy maintenus à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce pour assurer le service de garde jusqu'à l'arrivée de la prochaine promotion, et qui pourront ensuite obtenir une permission de même durée que celle accordée aux autres élèves sortants.

Les médecins aides-majors de 2e classe affectés à un service hospitalier ne pourront être déplacés qu'après autorisation ministérielle.

Les Dimanches du praticien. — Le médecin est un étudiant à perpétuité; c'est une nécessité pour tous les praticiens de se tenir au courant des progrès scientifiques dans toutes les branches de la médecine; pour essayer de répondre à cette nécessité, un certain nombre de confrères ont organisé, sous le titre *Dimanche du praticien*, une série de causeries qui auront lieu le dimanche, seul jour de liberté pour beaucoup de médecins.

Comme le radium et la thérapeutique par le radium sont des découvertes entièrement françaises, encore nouvelles, mal connues, les premières causeries auront pour sujet le radium et ses applications thérapeutiques.

Dimanche 3 Octobre, à 5 heures, rue de Rome, 47, M. Matout, assistant au Muséum, parlera des *Radiations et de la Radioactivité*.

Le dimanche 10 Octobre, M. Dominici qui a fait de si beaux travaux sur cette question, parlera des *applications thérapeutiques du radium*.

Ces conférences sont gratuites. S'inscrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, ou auprès du Dr Desfosses. Le nombre des places est limité.

Laboratoire d'histologie du Collège de France (Histologie normale et pathologique). — M. J. Jolly commencera le mardi 12 Octobre 1909, au Laboratoire d'histologie du Collège de France (annexe rue des Ecoles), une série de conférences pratiques sur l'histologie normale et pathologique du sang, les méthodes d'examen et les maladies du sang. Ces conférences auront lieu trois fois par semaine, à 2 heures, et dureront un mois.

CONCOURS

Externat. — Anatomie. — *Séance du vendredi 24 Septembre. — Muscle diaphragme.* — Ont obtenu : MM. Fabre de Parrel, 5; Errard, 13; G. Falliès, 4; Gignoux, 3; Ecot, 20; Gaujard, 17; H. Falliès, 15; Grabois, 11; Guillard, 10; Duclos, 15; Dumet, 14; Ducrohet, 10; Gambier, 12; Grèze, 13; Grillet, 8; Du Souich, 8; Fouquet, 11; Gillard, 9.

— *Absents* : MM. Ermoulovitch, Grille, Fairre, Godard, Mlle Goldenfaun, Grigaut, Faivre, Dujardin, Frémond et Dulac.

(Ces candidats seront rappelés à partir de la séance du mercredi 29 Septembre, et s'ils sont à nouveau absents, ils devront justifier de cette absence, dans les 24 heures, sous peine de perdre le bénéfice du concours).

La prochaine séance aura lieu aujourd'hui mercredi 29 Septembre, à 4 h. 1/2, pour les candidats de la 1re moitié, 3e série.

Pathologie. — Les séances de pathologie sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Un avis ultérieur, affiché à la salle des concours et à l'Administration centrale, fera connaître la date de la reprise des séances.

Prix Fillioux. — En conformité du legs fait à l'Administration générale de l'Assistance publique par M. Fillioux, un concours doit être ouvert, chaque année, pour l'attribution de deux prix de même valeur, à décerner : l'un à l'interne, l'autre à l'externe des hôpitaux qui auront fait le meilleur mémoire et le meilleur concours sur les maladies de l'oreille. Le montant de chacun de ces prix est fixé chaque année à la fin du concours.

Pour l'année 1909, le concours sera ouvert le jeudi 2 Décembre.

Les élèves qui désireront y prendre part seront admis à se faire inscrire à l'Administration centrale (service de santé), tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 3 heures, du 1er au 9 Octobre inclusivement.

Le mémoire prescrit comme épreuve du concours devra être déposé avant le samedi 9 Octobre, dernier délai.

Ce mémoire devra être manuscrit et inédit.

Conditions du concours. — I. *Programme du concours.* — Un mémoire, manuscrit et inédit, sur les maladies de l'oreille, le sujet de ce mémoire étant laissé au choix des candidats qui devront nécessairement comprendre dans leur étude l'élément anatomo-pathologique.

Une épreuve clinique spéciale sur un malade atteint d'une affection de l'oreille. Il est accordé au candidat 20 minutes pour examiner le malade, et 10 minutes pour faire sa leçon, après 10 minutes de réflexion.

Le maximum des points à attribuer à la suite de chacune de ces deux épreuves est de :

Pour le mémoire, 30 points.

Pour l'épreuve clinique, 20 points.

II. *Jury du concours.* — Le jury du concours est composé de cinq membres, tirés au sort, savoir :

Trois parmi les chefs des services d'oto-rhino-laryngologie des hôpitaux, titulaires et suppléants;

Un médecin et un chirurgien parmi les médecins et chirurgiens chefs de service des hôpitaux, en exercice et honoraires, ainsi que parmi les médecins et chirurgiens des hôpitaux comptant 8 années d'exercice à partir du 1er Janvier qui a suivi leur nomination.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, client. à 5 et 10. Rec. 35.000 fr.; cab. de consult. Voies ur., gyn. Rec. : 15.000 fr.; Calvados. Près la mer. Seul médec.; un phen, rec. 20.000 fr. S.-et-O. A 40 min. Poste agréable. Recettes : 15.000 fr. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

L'ABOULIE COLLECTIVE

Vous avez dû lire récemment dans les quotidiens la triste histoire de ce drapeau lacéré et jeté au fumier. Peut-être n'a-t-on pas tiré de ce douloureux incident toutes les conséquences qu'il comporte; je vais essayer de le faire, en appuyant ma thèse d'un exemple emprunté aux événements de 1870. Surtout, ne me dites pas que tout cela est étranger à la médecine. D'abord, je m'attacherai au côté psychologique qui est de notre art; de plus, notre influence ne saurait se borner à l'hygiène physique, l'hygiène morale aussi doit nous retenir. Enfin, il est des souvenirs qu'on ne saurait évoquer sans entendre à nouveau le fracas de lourdes artilleries, et qui passeraient sur notre cœur.

Qu'il se trouve des fous, des malades et des criminels dans l'Armée, assez hardis pour qu'on soit obligé désormais de monter la garde autour du drapeau autrement que pour lui faire honneur, qu'il faille préserver d'atteintes sacrilèges le lambeau d'étoffe pour lequel sont morts obscurément tant des nôtres, il y a déjà là quelque chose de grave et d'anormal. La mode aujourd'hui est à l'hygiène physique du soldat; ce n'est pas un médecin, certes, qui le regrettera; mais que l'on néglige aussi délibérément l'hygiène morale, voilà qui stupéfie. Poussé par sa manie démagogique et humanitariste, un ministre, dont les actes appartiennent heureusement à l'Histoire, crut devoir naguère incorporer dans le rang tous les criminels de droit commun. Souteneurs, apaches, escrocs, toute cette tourbe, jadis expédiée aux bataillons d'Afrique, sert aujourd'hui aux côtés du brave paysan, de l'ouvrier et du bourgeois. Cette année-ci, 12.000 malandrins — l'effectif d'un corps d'armée sur pied de paix — viendront jeter le désordre dans nos régiments. Il ne faudra pas s'étonner si l'incident du drapeau de Mâcon se reproduit.

Mais ce qu'il y a de triste, c'est que nos grands chefs, frappés d'aboulie, n'aient pas encore pu faire rapporter le funeste décret qui mêle si aveuglément le bon grain à l'ivraie. Aboulique aussi ce colonel de Mâcon qui ne jugea pas possible de mettre l'emblème sacré en lieu sûr. Il avait plu toute la journée, et le local du drapeau était à deux kilomètres de la caserne; il a craint de faire

mouiller ses soldats, — pauvres chéris! Comme le temps n'était pas sûr le lendemain, nouvel ajournement. Que voulez-vous! le malheureux chef eut peur des responsabilités, — pas d'histoires! — et, voulant éviter un mal, il est tombé dans un pire.

Eh bien, il faut le dire, c'est cela qui est effrayant. Marine sans vaisseaux, obus en porcelaine, drapeau lacéré, tout cela se tient, tout cela fait partie de la même maladie française, l'aboulie collective. Nous en étions déjà atteints en 1870, et je vais vous montrer comment ce mal affreux nous a coûté deux provinces, pourquoi, depuis quarante ans, ce pays porte au flanc une plaie ouverte.

Dans les journées des 16 et 18 Août, à Rezonville, Gravelotte et Saint-Privat, nous avons tenu la monarchie prussienne dans notre main; la Fortune eut beau nous prodiguer ses sourires, nous n'avons pas su y répondre. L'armée était admirable, mais dirigée par des fantômes de chefs aux énergies médiocres. Tout le début de la campagne se résume dans le heurt de volontés tendues jusqu'à l'héroïsme contre des âmes molles, impuissantes, incapables de maîtriser l'heure.

Un grand écrivain militaire, M. le colonel Rousset, dans un très beau livre solidement écrit, a montré, d'après le témoignage même des Allemands[1], comment, dans ces plaines où se joua le sort de la patrie, il eût été facile de vaincre. Pour parler le langage du Prophète, ce sont les morts mêmes, innombrable multitude, qui se sont levés des sillons pour redire notre stoïcisme inutile et l'énergie de nos vainqueurs. Ecoutons-les.

1. *Le haut commandement des armées allemandes en 1870, d'après des documents allemands*, par M. le lieutenant-colonel Rousset, ancien professeur à l'Ecole de guerre. (Plon, éditeur, Paris, 1908.)

***

Dès le début de la guerre, il fut apparent que le haut commandement de l'armée allemande était insuffisant : Un Roi presque octogénaire, et un généralissime, de Moltke, raidi par l'âge, tous deux obligés de se tenir loin de leurs troupes pour ménager ce qui leur restait de vie. Mais, au-dessous d'eux, des commandants d'armée tenaces, énergiques, pleins de solidarité, de volonté et d'initiative. Il en résulta ceci, qu'au début de la campagne, toutes les grandes batailles furent engagées au hasard; mais, une fois le contact pris, la volonté des Allemands était telle, et telle notre inertie, que toujours la Fortune resta favorable à ces audacieux. Spickeren, Borny, rencontres de hasard. Imprévues aussi les sanglantes journées de Rezonville, Gravelotte et Saint-Privat.

L'armée française, contre laquelle de Moltke avait vainement monté la bataille de la Sarre, s'était échappée du filet et descendait vers le Sud. Là, elle rencontre Metz, qu'elle ne devait que traverser. Mais son chef, l'aboulique et imbécile Bazaine, conscient de sa nullité, estima que le meilleur pour lui était de ne rien faire et de se cantonner dans la place jusqu'alors inviolée. Il avait promis à l'Empereur de marcher; seulement, des trois routes qui le conduisaient à Châlons, il choisit précisément la plus proche de la Moselle, par conséquent des Prussiens. Ceux-ci erraient à l'aventure sur la rive droite. Le 16 au matin, un de leurs corps d'armée rencontra inopinément les nôtres. Croyant avoir affaire à notre arrière-garde, aussitôt, avec ses 35.000 hommes, il s'accroche à elle. Les Français se déploient et la lutte s'engage à Vionville. Le chef allemand, Constantin Alvensleben, n'a pas de peine à voir le péril où il s'est engagé; mais sa volonté est si forte que pas une minute il n'hésite à mettre tous ses hommes en ligne. En même temps, il appelle à son secours le collègue qui le suit, Voigts Rhetz.

Toute la plaine est sillonnée d'estafettes ralliant les troupes allemandes. Frédéric-Charles, le Prince rouge, accourt de Pont-à-Mousson au triple galop, et tout ce monde manœuvre, combat, avance. Alvensleben, qui, dans cette rencontre, sauva la Patrie allemande, était migraineux; il est ce jour-là si malade qu'on doit le descendre de cheval pour lui permettre de vomir. Mais qu'importe un mal physique si l'âme est indomptable! Agrippé au terrain, rien ne le fait reculer.

De notre côté, les officiers subalternes, les soldats sont pleins d'allégresse. — Ah! on les tient, cette fois, on va leur faire entendre le chant de la perdrix, — le bruit des balles. Mais Bazaine conduit ses troupes comme une harde, sans plan, sans objectif. Chaque régiment erre à l'aventure : l'inertie contre la volonté. Et le soir, quand, de toutes parts accourus à marches forcées, les Allemands ont fini par rétablir l'équilibre numérique, notre chef est tellement épuisé qu'il se croit battu et ordonne la retraite sur Metz, sous prétexte d'aller aux munitions, comme si les munitions ne devaient pas venir aux hommes!

Le Destin ironique nous joua, ce jour-là, un de ses tours familiers : un instant, Bazaine, qui faisait le sous-lieutenant et pointait des pièces, est cerné par des cavaliers ennemis. Il porte un couvre-nuque de toile qui dissimule son grade, et l'officier prussien qui le tenait le laisse échapper, faute de l'avoir reconnu. Nos généraux le croyaient prisonnier. Réunis en Conseil de Guerre, ils discutaient déjà sur les mesures à prendre, lorsqu'il apparut, paisible, pour dire qu'on ne se battrait pas la journée suivante.

Mais de Moltke était accouru, et aussi son vieux maître. Qu'adviendrait-il si, le lendemain 17, les Français, vétérans des guerres de Crimée et d'Italie, après tout, allaient, dans un sursaut d'énergie, prendre l'offensive? Malgré le

trouble où se trouvait le grand quartier général allemand, de Moltke, qui, à cette heure, fut un véritable homme de guerre, dicta tranquillement l'ordre de marche de son armée enfin réunie.

Qu'on imagine un > majuscule couché, à la pointe duquel est situé Metz, un peu en arrière. Dans la journée du 16, on s'est battu le long de la branche inférieure du V, où se trouvent, en allant de gauche à droite, les villages de Mars-la-Tour, Vionville, Rezonville et Gravelotte. Le lendemain, 17, les troupes allemandes vont faire un grand mouvement tournant, ayant comme pivot Gravelotte. Elles emploieront les heures décisives que leur laisse notre impéritie à se porter sur la branche supérieure de ma lettre renversée, où se placent, en bas, Gravelotte, puis Amanvilliers, enfin, tout en haut, Saint-Privat. La cavalerie prussienne, inférieure à sa tâche, ne sait pas découvrir nos troupes, et le 18, les Prussiens tâtonnent jusqu'à midi avant de nous joindre. Mais dès qu'ils nous ont accrochés, toutes les activités s'allument.

Sur notre gauche, à Gravelotte, l'héroïsme individuel des Français est tel que grâce à ce vieux fou de Steinmetz, qui dirigeait ses troupes en dépit du sens commun, c'était pour l'Allemand la défaite, hideuse, irrémédiable, si nous avions eu la moindre velléité de bouger. A notre droite, au contraire, la Garde et les Saxons, qui ont effectué leur mouvement tournant, viennent se heurter à Canrobert. Décimés par nos chassepots, l'ennemi hésite, puis recule. De ce côté aussi, la déroute est menaçante; mais Canrobert manque de munitions. Par crainte des responsabilités, — toujours l'aboulie, — lui non plus n'ose pas aller de l'avant. Des estafettes sont expédiées à Bazaine demandant, les larmes aux yeux, des secours, des cartouches. Nos régiments jouent des marches durant des heures pour inquiéter l'ennemi, rassurer les nôtres en leur faisant croire à l'arrivée de renforts. Et Bazaine invariablement répond : « F... moi la paix ! vous voyez des Prussiens partout, ce n'est qu'une affaire d'avant-poste. » Une affaire d'avant-poste où 300.000 hommes sont aux prises, où se livre la plus grande bataille du siècle !...

Mais la nuit est venue. Malgré la bravoure des nôtres, force est à l'armée française de battre en retraite. Dès ce soir-là, l'issue de la campagne ne pouvait être douteuse; oui c'est à Rezonville, Saint-Privat que notre sort s'est décidé. On put lutter ensuite pour sauver l'honneur ; quant à vaincre, il n'y fallait plus compter. La Fortune avait fait pour nous plus qu'elle ne devait.

***

Je viens de parcourir cette terre de Lorraine où se jouèrent les destinées de la Patrie. J'ai vu, couverts de moissons opulentes, les champs hérissés naguère de baïonnettes. Voici Vionville, théâtre du premier choc, et la voie romaine, où un simple brigadier, Bredow, dans une charge légendaire, la chevauchée de la mort, *todtenritt*, vint sabrer notre artillerie. Voici Rezonville, avec son banc de bronze « Kolossal » et ridicule. C'est là qu'assis sur une échelle placée sur deux chaises le vieux Guillaume, — c'est lui-même qui l'a rapporté, — passa l'heure la plus terrible de sa vie. Et voici Gravelotte, le vaste ossuaire où 10.000 Français et Allemands dorment réunis dans la mort. On a rapporté des forêts de Varzin un chêne qu'on s'efforce d'y faire prospérer; mais la terre française ne convient sans doute pas à l'arbre de Bismark, car malgré tant d'engrais humains, il demeure chétif et rabougri.

Le vallon de Gravelotte, qui est à découvert, aboutit à une crête, la ferme de Saint-Hubert, d'où les nôtres fusillèrent, pendant des heures, les Allemands, comme on fusille des lapins. Dans cet entonnoir faillit sombrer la monarchie prussienne. Quand on l'a vu, on comprend ce que les Germains entendent par *furor teutonicus*.

Mais qui songe à nous rappeler ces histoires ? Qui songe à retremper nos volontés chancelantes, alors qu'eux, patiemment, continuent à forger l'outil de combat, à le perfectionner ? Tous les jours de l'été, en effet, des trains spéciaux amènent sur les champs de bataille des détachements allemands de toutes les armes, de toutes les garnisons. Un chef les conduit. Arrivé aux points importants, tous marqués de quelque lourd monument funèbre, l'officier salue et s'adressant à ses hommes : « Camarades, leur dit-il, c'est là que nos pères, en combattant pour la plus grande Patrie allemande, ont dévoué leur vie. Jurons de marcher sur leurs traces. » Vient alors l'exposé de la bataille, que chacun suit avec attention sur la carte.

J'ai accompagné une de ces colonnes, avec l'autorisation courtoise d'un capitaine ; j'ai refait à la suite du vainqueur toutes les étapes, et La Malmaison, et Mazagran, et Mogador, et Leipzig et Moscou, et La Folie et La Gloriette, fermes aux noms pompeux ou ironiques et qui furent un instant des citadelles. J'ai revu les glacis où s'entrechoquèrent des géants. A Saint-Privat, entré dans une auberge proche du cimetière fameux, j'ai interrogé une vieille femme qui vit le drame. Ce sont les impressions auditives qui sont restées les plus vivaces : « Ah ! Monsieur, quel vacarme ! C'étaient des cris, des bruits de marmites fêlées; j'ai cru à la fin du monde. Tout flambait. Les nôtres se battaient bien, mais sans bouger de place. « Eux », le soir, sont entrés dans le village en feu; ils ont enlevé leurs casques et ils se sont tous mis à chanter. » C'était l'hymne de Luther, le chant grave et pieux : « Seigneur, rempart et seul soutien du faible qui t'implore », le salut de milliers de voix à la Patrie absente, la prière reconnaissante au Dieu des batailles. Dans le cimetière, une poignée des nôtres s'étaient réfugiés. — Rendez-vous, mes braves ! leur criait un officier ennemi. Vous vous

êtes assez battus. » Mais fous de désespoir, les nôtres luttaient encore avec leurs poings.

A Mars-la-Tour, au sud, où se heurtèrent plus de 6.000 cavaliers, ce sont encore les impressions auditives qui dominent dans le souvenir des spectateurs. « Au sabre! Au drapeau! *Gehauen*! Sabrez! » Et des gémissements d'hommes, et des hennissements de douleur. Là encore on eût pu vaincre si l'on avait voulu, là encore le tonus moral fit défaut dans le commandement. Toujours l'aboulie!....

Rentré à Metz où foisonnent les troupes allemandes, je visitai, encore tout bouleversé de ces visions sanglantes, la vieille cathédrale.

Malgré moi, comparant les Français d'aujourd'hui à leurs vainqueurs d'hier, je me demandais avec angoisse si nous aurions demain plus de volonté que jadis. Soudain, ma compagne, avec la confiance tenace qu'ont les femmes, me montra du doigt la verrière magnifique qui éclaire le chœur : au-dessous de l'image du Très-Haut et des Anges, je lus cette pieuse devise des Messins échappés à la griffe de Charles-Quint : « *In manibus tuis sors mea.* » Et plus bas : « *Espérance avoir.* »

Espérons.

F. Helme.

DERNIERS ÉCHOS DU CONGRÈS DE BUDAPEST

Au Congrès de Budapest, un rôle des plus importants a été rempli par S. E. le comte Albert Apponyi, ministre royal de l'Instruction publique, dont les qualités d'homme d'Etat n'ont d'égales que son éloquence et sa connaissance extraordinairement complète des langues européennes, et spécialement du français.

Le jeudi 2 Septembre, M. Apponyi avait fait à la Délégation française le grand honneur d'accepter l'invitation au déjeuner offert par son président, le professeur Landouzy. S'adressant à ce grand ami de la France, notre Doyen, dans son toast, avait dit :

Vous avez, Excellence, parlé de la Médecine, de ses efforts, de ses conquêtes, de son rôle social, de ses espérances et de ses promesses, en ami si sincère, en connaisseur si averti, que je voudrais, comme Doyen de la Faculté de médecine de Paris, jouir des mêmes privilèges que certains de mes collègues d'Oxford et de Cambridge..., je vous eusse sacré *Doctor eminentissimus, honoris causa.*

Cette idée de décerner le titre de docteur en médecine à celui qui a tant fait pour la réussite du Congrès international de médecine était fort heureuse.

En France, nos Universités ne peuvent pas décerner des diplômes de *Doctor honoris causa.* En Hongrie, cette faculté existe; aussi l'idée de M. le professeur Landouzy a été reprise et le Doyen de la Faculté de médecine de Paris vient de recevoir la dépêche suivante :

Le Conseil des professeurs de la Faculté de médecine de Budapest, épousant la belle et heureuse idée que vous aviez exprimée dans un de vos magnifiques discours au Congrès, a décerné aujourd'hui, par acclamation, au ministre comte Albert Apponyi, le titre de Doctor medicinæ universæ honoris causa. *Hommages dévoués.*

Grosz.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Officier d'Académie. — MM. Blanchard, médecin-major de 2e classe; Duchêne-Marullaz, à Bou-Saâda (Algérie).

Médaille d'honneur délivrée par le ministre de l'Instruction publique. — *Médaille de vermeil* : M. Spindler, médecin-major de 2e classe.

IIe Congrès international pour la répression des fraudes (Paris, 17-24 Octobre 1909). — Le IIe Congrès de la Croix-Blanche, qui se tiendra à Paris du 17 au 24 Octobre, a pour but de passer en revue toutes les opérations indispensables à la fabrication des matières alimentaires commercialement pures, de manière à compléter les définitions élaborées à Genève l'année dernière.

Ce Congrès, placé sous le patronage de M. Briand, président du Conseil, sera divisé en trois sections distinctes. La première, présidée par M. A. Müntz, membre de l'Institut, s'occupera de toute la technologie alimentaire.

La deuxième, présidée par M. le professeur Landouzy, membre de l'Académie de médecine et doyen de la Faculté, aura pour objet d'examiner, au point de vue de l'hygiène, toutes les questions qui auront été traitées par la première section.

Enfin, la troisième section, présidée par M. le professeur Guignard, membre de l'Institut, traitera de l'importante question des falsifications dans les matières premières de la droguerie, produits chimiques et eaux minérales.

Comme l'année dernière, les commerçants et les producteurs honnêtes du monde entier ont répondu en grand nombre à l'appel de la Croix-Blanche.

Tous ont compris que l'œuvre commencée à Genève leur fournissait l'occasion de pouvoir s'unir assez nombreux pour opposer une barrière aux manœuvres frauduleuses qui constituent pour la santé publique un danger chaque jour plus menaçant.

Service de santé de la marine. — MM. les médecins de 2e classe Bellot, du port de Cherbourg, embarqué sur la *Gloire*, et Le Berre, du port de Brest, en service à Cherbourg, sont autorisés à prendre part au concours pour l'emploi de prosecteur d'anatomie qui doit s'ouvrir à Brest le 4 Octobre 1909.

Les dimanches du praticien. — Le médecin est un étudiant à perpétuité; c'est une nécessité pour tous les praticiens de se tenir au courant des progrès scientifiques dans toutes les branches de la médecine; pour essayer de répondre à cette nécessité, un certain nombre de confrères ont organisé, sous le titre *Dimanche du praticien*, une série de causeries qui auront lieu le dimanche, seul jour de liberté pour beaucoup de médecins.

Comme le radium et la thérapeutique par le radium sont des découvertes entièrement françaises, encore nouvelles, mal connues, les premières causeries auront pour sujet le radium et ses applications thérapeutiques.

Dimanche 3 Octobre à 5 heures, rue de Rome, 47, M. Matout, assistant au Muséum, parlera des *Radiations et de la Radioactivité.*

Le dimanche 10 Octobre, M. Dominici qui a fait de si

beaux travaux sur cette question, parlera des *Applications thérapeutiques du radium.*

Ces conférences sont gratuites. S'inscrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, ou auprès du Dr DESFOSSES. Le nombre des places est limité.

Fédération des médecins de Paris et de la Seine. — Conformément aux décisions prises au Congrès des médecins praticiens de France, réuni à Lille en 1908,

La Fédération des médecins de Paris et de la Seine (Conseil général des Sociétés médicales d'arrondissement, Syndicat des médecins de la Seine, Syndicat médical de Paris), considérant :

D'une part, l'augmentation du prix de la vie et des charges professionnelles ;

D'autre part, l'augmentation générale de la rémunération des travailleurs dans toutes les classes de la Société ;

Et la facilité pour tous les malheureux de recevoir des soins médicaux gratuits ;

Considérant enfin qu'un taux d'honoraires suffisant est la meilleure sauvegarde de la santé publique ; que la médecine est une profession dans laquelle le rabais est loin d'être une garantie pour la santé publique ;

Décide qu'il est nécessaire et légitime d'augmenter le taux des honoraires médicaux d'au moins un tiers sur les prix en usage à ce jour.

Monument Tillaux. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire du professeur TILLAUX aura lieu le jeudi 7 Octobre prochain, à 10 heures très précises, à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, rue du Fer-à-Moulin, 17.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : En Indo-Chine, M. le médecin-major de 2e classe Duran ; MM. les médecins aides-majors de 1re classe Dubalen, Delange.

En Annam, MM. les médecins aides-majors de 1re classe Haeleuyn et Koun.

En Chine, M. le médecin major de 2e classe Fauquet.

En Chine (corps d'occupation), M. le médecin aide-major de 1re classe Bodiou.

Au Tonkin, MM. les médecins-majors de 2e classe. Nédelec, Strauss, Ledoux ; M. le médecin principal de 1re classe Gouzien : M. le médecin-major de 1re classe Le Gendre.

En Cochinchine, MM. les médecins-majors de 2e classe Marotte, Gravot ; M. le médecin aide-major de 1re classe Moitron.

En Afrique occidentale, MM. les médecins principaux de 2e classe Merveilleux, Fortoul ; MM. les médecins-majors de 2e classe Damond, Munier, Germain, Andrieux, Trautmann ; M. le médecin aide-major de 1re classe Bussière.

A la Côte-d'Ivoire, M. le médecin aide-major de 1re classe Cochin.

A Madagascar, M. le médecin-major Lamort.

A la Martinique, M. le médecin principal Roques.

A la Guyane, M. le médecin-major Mas.

En France, MM. Tédeseff, Cambours, Mouflet, Bussière, Toché, Ilbert, médecins-majors de 1re classe ; Dubruel, Bouillet, Kerneis, Imbert, Cavazza, Lamoureux, Gallet de Santerre, médecins-majors de 2e classe ; Vouters, Florence, Combe, Carayou, Cavasse, Stevenel, Gravellat, Cariès, Sibenaler, Morin, médecins aides-majors de 1re classe.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Chevassu, médecin principal, et de M. E. Potin (de Paris).

CONCOURS

Externat. — PATHOLOGIE. — La prochaine séance aura lieu aujourd'hui, 2 Octobre, à 5 heures.

ANATOMIE. — *Séance du mercredi 29 Septembre.* — *Configuration externe et rapports de l'estomac.* — Ont obtenu : MM. Faugeron, 8 ; Dugué, 14 ; Mlle Goldenfan, 13 ; M. Durand, 3 ; Duvelleroy, 16 ; Evrard, 14 ; Fumet, 19 ; Froment, 2 ; Gallois, 14 ; Gourvitch, 14 ; R. Durand, 9 ; Gauchon, 12 ; Dombrowski, 12 ; Dom, 9 ; Doumenge, 13 ; Gras, 12 ; Gourcerol, 11 ; Fresney, 1 ; Grisoni, 8 ; Guennou, 11. *Absents* : MM. Doniol, Faure, Godard, Faivre, Echavarria, Farhat et V. Fontaine.

Séance du 30 Septembre. — *Nerf médian. Tronc et branches (racines exceptées).* — Ont obtenu : MM. Fortineau, 11 ; Frémond, 8 ; Grigaut, 15 ; Dupuy (H.), 16 : Fieux ; Gibert, 13 ; Gremeaux, 11 ; Guibert, 14 ; Haddad, 18 ; Fauconnier, 8 ; Gros, 13 ; Fontaine (L.), 14 ; Fleurot, 10 ; Guyot, 10 ; Dupuy (L.), 16 ; Gustin, 11 ; Guillouet, 10 ; Guillemet, 13 ; Dubois (F.), 10 ; Mlle Halberstadt, 16. — *Absents* : MM. Dujardin, Dulac, Grille, Danoyer, Gille dit Delilly, Drapier, Fontaine (L.), Duricz, Ermoulovitch, Guillemot, Dessins, Mlle Feyghine.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, client. à 5 et 10. Rec. : 35.000 fr. ; cab. de consult. Voies ur., gyn. Rec. : 15.000 fr. ; Calvados. Près la mer. Seul médec. ; un phcn, rec. 20.000 fr. S.-et-O. A 40 min. Poste agréable. Recettes : 15.000 fr. S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

Cours pour les affections chirurgicales du Nez, Oreilles, Larynx et Broncho-œsophagoscopie. — Les Docteurs LUC et GUISEZ commenceront à leur clinique le *Jeudi 11 Novembre* prochain à 4 h. 1/2 un *Cours théorique et pratique* sur les affections chirurgicales du *Larynx, Nez, Sinus, Oreilles* et la *Technique de la Broncho-œsophagoscopie* avec examen de malades, maniements des instruments spéciaux, technique opératoire. Le Cours durera environ 5 semaines. S'inscrire par envoi de carte et droits d'inscription (100 fr.) à la Clinique, *15, rue de Chanaleilles.*

On demande pour maison santé avec polyclin. *un spécialiste* p. mal. yeux et un autre p. mal. gorge, nez. Aucun frais. S'adr. maison Verneuil, 52, rue Bondy.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

SPÉCIFIQUE DES AFFECTIONS DU SYSTÈME de la VEINE PORTE ET DE LA VEINE PULMONAIRE

Réunit, sous forme de combinaison chimique nouvelle, l'Iode et l'Extrait d'Hamamelis.

Nicine Rol

IODOHAMAMELINE

INDICATIONS : VARICES, HÉMORROÏDES, PHLÉBITES, ARTÉRIOSCLÉROSE, EMPHYSÈME, ASTHME, BRONCHITES aiguës et chroniques, MÉTRITES, Accidents de l'AGE CRITIQUE, CIRRHOSES, Affections CARDIAQUES et VASCULAIRES.

DOSES : Adultes : XX gouttes matin et soir. — Enfants : moitié doses.

Littérature et Échantillons : **E. BARBIER**, Pharmacien, 1, Place du Louvre, PARIS.

HUNYADI JÁNOS

LA MEILLEURE EAU PURGATIVE NATURELLE

Dose Laxative un verre — Dose Purgative deux verres, le matin à jeûn

Exiger le nom **Andréas SAXLEHNER** *sur l'étiquette et le bouchon*

AFFECTIONS DU CŒUR

***EMPHYSÈME**, Asthme. Bronchite chronique, Dilatation des Bronches et **AFFECTIONS** du **CŒUR** consécutives, Troubles de la Circulation, **ARTÉRIO-SCLÉROSE**, Palpitations, Intermittences, Angine de Poitrine, Affections névrosiques du Cœur.*

GRANULES ANTIMONIAUX DU Dr PAPILLAUD

MÉDICATION à base **D'ARSÉNIATE D'ANTIMOINE** (0.001m/m par Granule). *DOSE : 2 à 8 granules par jour*

EFFETS COMPLÉMENTAIRES de l'ARSENIC et de l'ANTIMOINE. — *RAPPORT à l'ACADÉMIE de MÉDECINE*

Dépôt Général : Phie du Dr André GIGON, 7, Rue Coq-Héron, PARIS et ttes Phies. — Envoi de flacons d'essai à MM. les Docteurs.

'PANOPEPTON'

Aliment - Reconstituant - Eupeptique

PROPRIÉTÉS :—Aliment peptonisé, liquide, stérile, agréable au goût et entièrement assimilable.

COMPOSITION :—Éléments nutritifs du **BŒUF** et du **BLÉ**.

INDICATIONS :—Intolérance gastrique, Dénutrition, Surmenage, Insomnie, Tuberculose, Anémie, Fièvres, etc.

VALEUR ALIMENTAIRE	
Substances protéiques	6 %
— hydrocarbonées	13 %
Matières minérales	1 %
Total des matières solides	20 %

Le "Panopepton" n'est pas un médicament, c'est un aliment.

Dans toutes pharmacies, en flacons de 180 et 360 grammes à 3 frs. et 5 frs. respectivement.

Fabriqué par— Fairchild Bros & Foster, **New-York.**

Dépositaires— Roberts & Co, Pharmaciens, **5, rue de la Paix, Paris.**

Agents— Burroughs Wellcome & Co., **Londres.**

ANÉMIE. CHLOROSE, NEURASTHÉNIE, LYMPHATISME, TUBERCULOSES, CACHEXIES, MALADIES OSSEUSES, RACHITISME, SCROFULES, ALBUMINURIE, PHOSPHATURIE, NÉVRALGIES

HÉMONEUROL COGNET

Combinaison granulée nouvelle

d'Oxyhémoglobine, Kolanine et Glycérophosphate de Chaux

RÉGÉNÉRATEUR ORGANIQUE, RÉPARATEUR des GLOBULES SANGUINS
NUTRIMENT DES SUBSTANCES NERVEUSE ET OSSEUSE

PARIS — 43, Rue de Saintonge, 43, *et toutes Pharmacies.*

TIODINE COGNET

Thiosinnaminéthyliodide $C^6 S Az^2 H^{13} I$

COMBINAISON ORGANO-IODIQUE DÉFINIE

INJECTABLE INDOLORE || **PAS D'IODISME** — STABILITÉ PARFAITE || **TENEUR EN IODE 47 %** CONSIDÉRABLE — NI TOXIQUE — NI CAUSTIQUE

VOIE HYPODERMIQUE AMPOULES — **VOIE STOMACALE** PILULES

Toutes les Indications de l'IODE, des **IODURES** *et de la* **THIOSINNAMINE**

Syphilis second. et tert., Affect parasyph., Tabès, Artério-Sclérose, Rhumatismes, Asthme, Tuberculoses torpides et ganglionnaires, Rachitisme, Myocardites, Angines de Poitrine, Emphysème, Bronchites chroniques, Adhérences, Synéchies, Cicatrices, Néphrites, etc.

LITTÉRATURE ET ÉCHANTILLONS : **A. COGNET**, 43, Rue de Saintonge, PARIS.

DIGESTION DU LAIT

Tolérance et Assimilation des Matières grasses

Suppression des troubles gastro-intestinaux, augmentation rapide du poids des malades avec le lait additionné de

LAB-LACTO-FERMENT MIALHE

Ferment physiologique pur et titré de la digestion lactée. — Préparé d'après les travaux des professeurs Boas, Ewald de Berlin, Albert Robin et du Dr Léon Meunier. (Académie de Médecine, 14 janvier 1905)

TITRAGE. — Le **Lab-Lacto-Ferment MIALHE**, extrait de la muqueuse stomacale de jeunes veaux, est titré de telle façon que la quantité du produit que contient la mesure qui accompagne chaque flacon soit suffisante pour assurer une bonne caséification stomacale, puis une facile digestion et assimilation d'un verre de lait d'environ un sixième de litre. — Une demi-mesure pour les Enfants.

MODE D'EMPLOI. — Introduire une mesure de Lab dans un verre vide, ajouter deux cuillerées d'eau et après dissolution remplir le verre avec du lait.

Tout le lait absorbé peut sans inconvénient être additionné de **Lab-Lacto-Ferment** qui ne modifie ni le goût ni l'aspect du lait, la caséification ne se faisant que dans l'estomac.

Prix du Flacon : 4 Francs

Pharmacie MIALHE, PETIT et ALBOUI, 8, rue Favart, Paris

Echantillons gratuits aux Docteurs. **Téléphone 106-17**

Granules de Catillon

à 0,001 **Extrait Titré** de

STROPHANTUS

C'est avec ces Granules qu'ont été faites les observations discutées à l'Académie de Médecine en 1889; elles prouvent que 2 à 4 pro die donnent une **diurèse rapide**, *relèvent* **vite le cœur affaibli**, *dissipent*

ASYSTOLIE, DYSPNÉE, OPPRESSION, ŒDÈMES

Affections mitrales, Cardiopathies des Enfants et Vieillards, etc.

Usage continu sans inconvénient, ni accumulation, ni vasoconstriction.

Granules de Catillon

à 0,0001 **STROPHANTINE** CRISTAL.

TONIQUE DU CŒUR PAR EXCELLENCE

NON DIURÉTIQUE — TOLÉRANCE INDÉFINIE

Nombre de Strophantus sont inertes, d'autres toxiques, les teintures sont infidèles, exiger la Signature CATILLON. Prix de l'Académie de Médecine pour "Strophantus et Strophantine cristallisée". — Médaille d'Or Expos. univers. 1900, Paris, 3, Boulevard St-Martin et Phcies.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

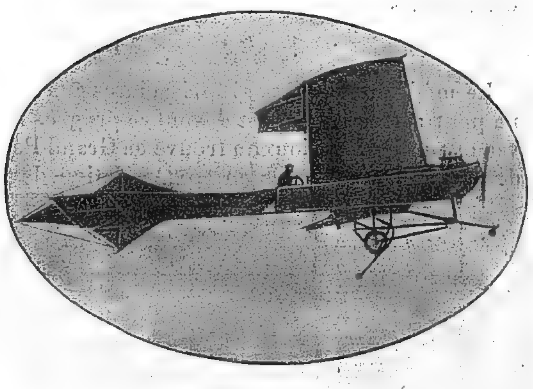
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LES MÉDECINS A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE LOCOMOTION AÉRIENNE

La locomotion aérienne est un des plus anciens rêves de l'humanité; de tout temps l'homme a désiré imiter l'oiseau, et a inventé dans ce but



En plein vol.

d'innombrables machines, le plus souvent fatales à leurs inventeurs.

Le premier essai réussi de locomotion aérienne a été effectué, on le sait, par deux Français, les

frères Montgolfier, qui, le 5 juin 1783, à Annonay, firent assister un nombreux public à l'ascension d'une sphère de papier gonflée de gaz chauds provenant de la combustion de papier ou de chiffons, maintenus sous l'orifice de la sphère. La naissance de la Montgolfière fit par toute la France une sensation au moins aussi profonde que la réussite récente de la *grande semaine de Champagne*. Peu de temps après apparurent les ballons gonflés d'hydrogène, ancêtres des modernes aérostats.

Depuis quelques mois, le ballon et surtout le ballon sphérique sont regardés avec dédain par les audacieux champions des plus lourds que l'air.

L'aéroplane est le sujet le plus passionnant de cette année, et, comme le dit M Poincaré, on reste confondu par l'extraordinaire vitesse dont va le progrès en cette matière. « Hier encore, c'étaient les lourds soubresauts d'un insecte mutilé; aujourd'hui, c'est l'envol magnifique en plein ciel au-dessus des plaines et des mers. »

***

Le médecin, toujours si épris d'idées nouvelles, ne peut rester indifférent devant ce progrès nouveau; aussi chaque jour on trouve au Grand Palais de nombreux confrères en contemplation devant les biplans et les monoplans. L'exposition internationale de locomotion aérienne contribuera certainement au succès du congrès actuel de Chirurgie.

Du reste, comme l'a annoncé *La Presse Médicale*, une section de cette exposition s'adresse spécialement aux médecins et aux physiologistes. Grâce au labeur de nos confrères, Guglielminetti et Crouzon, existe au Grand Palais une très intéressante section de physiologie. Cette section a été organisée sur la demande du comte Castillon-de-Saint-Victor, trésorier de l'*Aéro-Club*. Ce cercle qui a tant fait pour les progrès de la navigation aérienne a toujours apporté le plus bienveillant et le plus généreux concours aux savants désireux de faire des ascensions d'études physiologiques. C'est l'*Aéro-Club* qui a organisé en effet la plupart de ces expéditions scientifiques et en particulier celles de 1901 sous la direction de M. Guglielminetti; l'*Aéro-Club* avait fourni ses pilotes et son matériel aérostatique.



La catastrophe du *Zénith*, d'après une aquarelle exposée à la section de Physiologie.

C'est l'*Aéro-Club* qui chaque mois à des dates fixes, d'accord avec la Fédération aéronautique internationale, organise une ascension scientifique destinée à des recherches de météorologie ou de physiologie.

Ces ascensions jusqu'ici ont lieu en ballon sphérique qui constitue un excellent instrument de découvertes scientifiques. Beaucoup de médecins y ont participé. Dans la section de physiologie existe un immense tableau indiquant les ascensions d'altitude les plus remarquables; on peut voir que le corps médical y est largement représenté. Citons par exemple :

21 Novembre 1901 : Castillon de Saint-Victor, Hallion, Tissot, *Eros*, alt. 3.500 mètres.

21 Novembre 1901 : Maurice Farman, Jolly, Bonnier, *Le Titan*, alt. 4.500 mètres.

28 Novembre 1901 : Bacon, Bensaude, du Pasquier, *Quo Vadis*, alt. 4.400 mètres.

29 Novembre 1901 : H. de la Vaux, Raymond, Portier, *Le Centaure*, alt. 3.600 mètres.

12 Août 1902 : Castillon de Saint-Victor, Tissot, *Le Centaure*, alt. 4.500 mètres.

29 Avril 1907 : Farman et Gastou, *L'Aviator*, alt. 2.900 mètres.

1er Août 1907 : Nicolleau, Soubies, Crouzon, *Aéro-Club*, alt. 3.400 mètres.

3 Juillet 1908 : Omer Decugis, Crouzon, Soubies, *Le Walhalla*, alt. 5.350 mètres.

De nombreux documents rappellent la dramatique ascension du *Zénith*, le 15 août 1875, monté par Gaston Tissandier, Sivel et Crocé-Spinelli. Le ballon atteignit 8.600 mètres, mais les aéronautes perdirent connaissance, Tissandier, seul, survécut. Cette catastrophe mit cruellement en évidence l'influence funeste exercée sur l'organisme humain par la diminution excessive de la pression atmosphérique, équivalent à une raréfaction de l'oxygène.

Depuis cette époque, les aéronautes savent emporter avec eux des inhalateurs d'oxygène, dont le meilleur modèle est celui de Guglielminetti, que l'on peut voir exposé.

Rappelons que c'est grâce à l'emploi d'appareils respiratoires à oxygène que Berson et Süring, le 11 juillet 1901, purent atteindre la formidable hauteur de 10.500 mètres sur le ballon *Le Preussen*. C'est le record de l'altitude.

***

Dans cette section de physiologie le médecin trouvera une foule de documents intéressants.

Le Muséum a exposé toute une série d'oiseaux et d'animaux volants, depuis les insectes jusqu'aux oiseaux de grand vol, condors, albatros, et aux mammifères volants, chauves-souris, roussettes. On voit empaillés une série de pigeons illustrant les belles recherches de Marey sur la physiologie du vol chez les oiseaux.

Signalons : les graphiques des recherches de Hallion et Tissot sur les gaz du sang et sur les échanges respiratoires ; de Pierre Bonnier, sur l'oreille, montrant qu'à mesure que l'altitude augmente, l'audition aérienne baisse, tandis que la paracousie s'exalte très sensiblement ; de Crouzon et Soubies, d'André Mayer et Armand Delille, de Jolly, sur l'hyperglobulie (démonstration de la localisation de cette hyperglobulie à la périphérie.

Graphiques des ascensions d'altitude au-dessus de 600 mètres

Volumes de Jacques Soubies, de Guglielminetti, de Marey, de von Schrötter, etc.

Instruments employés pour les recherches sur la physiologie des altitudes et en particulier appareils pour la mesure de la tension artérielle (Potain, Vaquez, Ambler, Pachon, Riva-Rocci, etc. exposés par Verdin, Galante, Collin, Mathieu, Tainturier, etc.)

Collection rétrospective de Paul Tissandier ; gravures représentant les portraits des aéronautes ayant pris part à des ascensions scientifiques : Gay-Lussac, Robertson, Sadler, Green, etc.

Collection de gravures et tableaux.

***

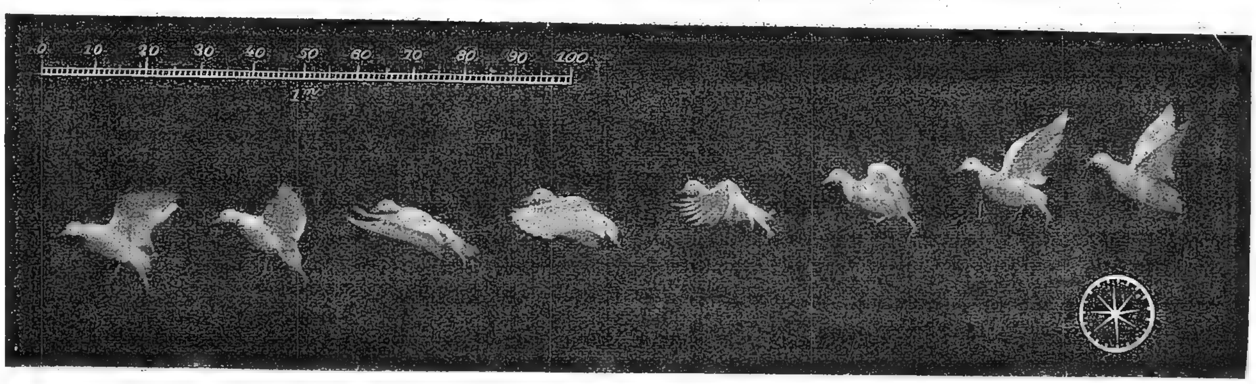
Notre excellent confrère Crouzon, pour mettre les médecins à même de s'initier d'une façon complète aux recherches de physiologie aéronautique indispensable à connaître fera *Vendredi 8 octobre*, à 3 h. 1/2, une conférence au Grand Palais sur la Physiologie des altitudes.

***

Le Dimanche 10 Octobre, à 10 h. 1/2, à l'usage de tous les médecins et spécialement du groupe des *Dimanches du Praticien*, aura lieu au Grand Palais une promenade-conférence sous la direction d'un aviateur et d'un physiologiste.

Rendez vous à 10 h. 1/2 devant l'appareil Blériot, en face la porte d'entrée principale.

P. Desfosses.



Le vol d'un pigeon (Marey).



TRAITEMENT DE L'ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, TUBERCULOSE
SUC INALTÉRABLE DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN DE BŒUF
Le Flacon entier 8 Francs
MUSCULOSINE BYLA
Le Demi Flacon 4 Fr.50
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
PRÉPARÉE ET CONCENTRÉE A FROID
DOSE MOYENNE: 4 Cuillerées à bouche par jour pour adultes. 4 Cuillerées à dessert pour les enfants
ABSENCE TOTALE DE TOUS GERMES NOCIFS
LES ETABLISSEMENTS BYLA JEUNE GENTILLY-Paris
Laboratoires autorisés par le gouvernement pour la préparation des médicaments organiques

FACULTÉ DE PARIS

Clinique ophtalmologique (Cours pratique). — M. le professeur F. De Lapersonne, assisté de MM. Cantonnet, Cerise, Coutela et Pley, chefs de clinique et de laboratoire, commencera, le mardi 19 Octobre 1909, à 3 heures (amphithéâtre Dupuytren, Hôtel-Dieu), un *Cours pratique de maladies des yeux*.

Les docteurs et étudiants, inscrits à ce cours, seront exercés individuellement au maniement de l'ophtalmoscope et des appareils employés en oculistique.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Louis. — MM. L.-M. Pautrier et P. Fernet commenceront, le mardi 12 Octobre, une série de douze conférences de thérapeutique dermatologique pratique. Chaque conférence comportera des présentations de malades et des discussions de traitement. Chaque auditeur sera individuellement exercé à la pratique des injections et des opérations de petite chirurgie dermatologique.

Les conférences auront lieu les mardis, jeudis et vendredis, à 10 h. 1/2 du matin. Le nombre des auditeurs est limité à douze. Le droit d'inscription est de 50 francs. S'inscrire au laboratoire de M. Brocq.

Asile Saint-Athanase. — Une des deux places d'interne est actuellement vacante à l'asile public des aliénés de Quimper (Finistère). Avantages : 800 francs d'appointements annuels, logé, nourri, éclairé, chauffé, blanchi. S'adresser au directeur-médecin.

Un nouvel hôpital. — A la suite d'une visite que M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la marine, vient de faire au port de Lorient, le préfet maritime a convoqué la Commission d'hygiène pour étudier la construction d'un hôpital maritime de 500 lits en remplacement des deux hôpitaux actuels qui ne répondent nullement aux besoins actuels.

Les résultats de cette étude devront être communiqués d'urgence au ministère.

NOUVELLES

La lutte contre le choléra. — Le *Journal officiel* vient de publier une circulaire de M. H. Chéron, sous-secrétaire d'Etat de la marine, relative à la prophylaxie du choléra.

Cette circulaire est adressée à MM. les vice-amiraux commandant en chef, préfets maritimes, les officiers généraux et supérieurs commandant en chef à la mer, les officiers généraux commandant la marine en Corse et en Tunisie.

Les titres de cette circulaire sont au nombre de sept. En voici l'énumération :

I. Notions générales sur le choléra. Modèle de transmission.

II. Prescriptions essentielles à suivre autour du malade, à son contact.

III. Recommandations spéciales applicables autour du malade, à son contact.

IV. Prophylaxie à distance. Mesures à appliquer hors du contact des cholériques.

V. Mesures prophylactiques applicables spécialement aux navires faisant campagne. Ces mesures visent les cas suivants : *a*) navire indemne touchant à un port contaminé; *b*) navire indemne prenant la mer; *c*) navire infecté effectuant une traversée; *d*) navire indemne, suspect ou infecté arrivant au port.

VI. Vaccination et sérothérapie.

VII. Pratique de la désinfection. Procédés à employer : pour les selles et les matières vomies; pour les linges (chemises, draps de lit, taies d'oreillers, essuie-mains, mouchoirs, etc); pour la désinfection des vêtements en toile ou assimilables; pour la désinfection des vêtements en drap, laine ou matières analogues; pour les ustensiles et menus objets (de toilette, de cuisine, de tables ou autres); pour les mains des personnes qui soignent ou visitent le malade; pour les objets de literie (matelas, oreillers, traversins); pour les couvertures, tapis, rideaux, tentures.

Les vénériens dans la marine. — Le sous-secrétaire d'Etat à la marine, au cours des visites qu'il vient d'effectuer dans les hôpitaux des ports, a été frappé du nombre considérable des cas de maladies vénériennes dans la marine.

En conséquence, M. Chéron vient d'arrêter diverses dispositions relatives à la prophylaxie de ces maladies. Les mesures prises consistent dans des inspections de santé plus fréquentes, dans la surveillance discrète mais effective et continue des vénériens, quelles que soient les mutations auxquelles ils sont soumis, par l'intermédiaire du livret médical; dans l'obligation, pour les médecins de la marine, au chef-lieu des arrondissements maritimes, d'assister régulièrement aux visites sanitaires dans les dispensaires; enfin, dans l'ordre donné aux préfets maritimes de consigner rigoureusement aux marins les débits de boissons et autres établissements où des marins auront été contaminés.

Des conférences seront faites fréquemment aux hommes pour les avertir du péril vénérien.

Enfin des moyens prophylactiques analogues à ceux qui ont été institués au ministère de la Guerre seront mis à la disposition des marins.

Le sous-secrétaire d'Etat a, en outre, mis à l'étude la création d'une trousse individuelle, destinée à être mise à la disposition de chaque homme et où il trouvera les moyens prophylactiques nécessaires sans avoir besoin de se rendre à l'infirmerie.

La médaille des épidémies. — Par analogie aux récompenses créées récemment dans divers départements ministériels, et notamment au ministère de la Guerre pour les personnes qui ont fait preuve de dévouement pendant les maladies épidémiques, un décret dispose que des médailles d'honneur peuvent être décernées par le ministre de la Marine aux marins de tous grades, fonctionnaires et agents du département de la marine et à toutes personnes qui se sont particulièrement signalées par leur dévouement à l'occasion des maladies épidémiques concernant la marine.

Un arrêté ministériel déterminera les mesures de détail relative à cette distinction.

Mesures sanitaires. — M. Lépine vient de signer une circulaire réglementant les transports par eau au point de vue prophylactique. Tous les bateaux pénétrant dans le département de la Seine et paraissant provenir d'une région contaminée seront soumis à une visite sanitaire aux lieux qui seront indiqués aux patrons, à la dernière écluse où ils passeront avant d'entrer dans le département. Les patrons seront tenus de présenter à l'agent chargé de la visite sanitaire le certificat de passage et celui qui leur aura été délivré à la première visite subie lors de leur arrivée en France. Il leur sera délivré un laissez-passer qu'il devront faire viser aux points indiqués. Ils devront présenter ce laissez-passer à toute réquisition des agents de l'autorité.

En outre, il est interdit à tout patron de ranger son bateau à quai ou de décharger son fret dans le département de la Seine avant d'avoir justifié qu'il a subi les visites sanitaires exigées. Dans le cas où l'une des personnes du bord présenterait des symptômes suspects, les bateaux seront mis en isolement provisoire et toutes les communications seront interdites entre le bord et la terre jusqu'à la visite du médecin délégué.

Les Dimanches du praticien. — Le médecin est un étudiant à perpétuité; c'est une nécessité pour tous les

praticiens de se tenir au courant des progrès scientifiques dans toutes les branches de la médecine ; pour essayer de répondre à cette nécessité, un certain nombre de confrères ont organisé, sous le titre : *Dimanches du praticien*, une série de causeries qui ont lieu le dimanche, seul jour de liberté pour beaucoup de médecins.

Dimanche, 10 Octobre. — Le matin, à 10 h. 1/2, au Grand Palais, Conférence-promenade sous la direction d'un aviateur et d'un physiologiste. Rendez-vous à 10 h. 1/2 devant l'appareil Blériot, en face la porte d'entrée principale.

Le soir, à 5 heures, rue de Rome, 47, M. Dominici, qui a fait de si beaux travaux sur cette question, parlera des *applications thérapeutiques du radium*.

Ces conférences sont gratuites. S'inscrire aux bureaux de *La Presse Médicale*, ou auprès du Dr Desfosses. Le nombre des places est limité.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. A. Heurteaux, à Izeron (Loire-Inférieure).

— M. Chevassu, dont nous avons annoncé la mort dans notre précédent numéro, était médecin inspecteur et directeur du service de santé du 17e corps d'armée.

Association syndicale des médecins des stations climatiques, balnéaires et thermales du sud-ouest de la France. — L'Association a tenu, le dimanche 26 Septembre, à Pau, son assemblée générale biennale au Palais d'hiver.

La participation des stations pyrénéennes à l'Exposition de Bruxelles de 1910 a été particulièrement étudiée, et c'est de cette importante question, unanimement approuvée dans son principe, longuement discutée dans ses détails, que la réunion a tiré presque tout son intérêt.

M. Matton (de Salies-de-Béarn), secrétaire-rapporteur d'une première commission d'études nommée à cet effet le 4 Juillet dernier à Argelès, et présidée par le sénateur Pédebidou, a rendu compte des premiers pourparlers engagés avec l'Union des établissements thermaux et les personnalités compétentes. L'assemblée décide de se ranger, pour la représentation des stations pyrénéennes à Bruxelles, au système de groupement régional plutôt que de chercher à rattacher à l'Exposition pyrénéenne certaines stations de France plus ou moins éloignées, mais présentant par leur composition, soit sulfureuse, soit saline ou autre, une analogie quelconque avec les stations du Sud-Ouest.

En conséquence, l'Association cherchera à organiser à Bruxelles, en 1910, une exposition des stations du Sud-Ouest pyrénéen aussi complète et brillante que possible. Elle délègue, à la réunion que tiendra à Hendaye, le dimanche 3 Octobre, la Fédération des Syndicats d'initiative du Sud-Ouest, M. Matton, afin qu'il obtienne de ces Syndicats fédérés leur efficace collaboration pour un objet qui intéresse grandement la prospérité générale des Pyrénées et du Sud-Ouest ; elle porte de cinq à six le nombre des membres de la Commission d'études : M. Carcassonne (d'Amélie-les-Bains) et M. Gallard (de Biarritz) en feront désormais partie, ce dernier remplaçant comme vice-président M. Gandy (de Bagnères-de-Bigorre), nommé séance tenante président général de l'Association. Celle-ci avait, en effet, à renouveler son Bureau pour 2 ans. M. Verdenal (des Eaux-Chaudes) est nommé secrétaire général.

L'organisation administrative de l'Association est simplifiée. Il y aura désormais deux sections seulement : la section occidentale qui comprendra la station de la Gironde, des Landes, des Basses et des Hautes-Pyrénées, et la station orientale pour les stations de la Haute-Garonne, de l'Aude, de l'Ariège, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

La prochaine réunion générale biennale aura lieu à Toulouse, le dernier dimanche de Septembre 1911.

CONCOURS

Externat. — ANATOMIE. — *Séance du 1er Octobre.* — *Surfaces articulaires et ligaments du genou.* — Ont obtenu : MM. Dubroca, 10 ; Duneau, 12 ; Fritz, 11 : Gallerand, 5 ; Garach, 11 ; Gehard, 12 ; Gerbay, 4 ; Gineste, 16 ; Giroux, 14 ; Gondal, 9 ; Goudet, 11 ; Humbert, 17 ; Hamonic, 17 ; Hartmann, 15 ; Hervier, 11 ; Hutinel, 9 ; Mlle German, 16. — *Absents* : MM. Dubost, Dubourg, Girard, Houlbert, Jacquemin, Huette, Jeanne, Hartglass, Habry, Husson, Mlle Jacquey, Herszlick.

Séance du 4 Octobre. — *Artère sous-clavière.* — Ont obtenu : MM. Jolivot, 2 ; Hiblot, 9 ; Jallet, 8 ; Janet, 14 ; Jars, 6 ; Joanny ; Costantini, 15 ; Charlet-Reyjal, 12 ; Calas ; Broussin (A.), 11 ; Broqua, 1 ; Clouzeau, 12 ; Desanges, 3 ; Dezac-Deruq, 6 ; Cumenge, 14 ; Collette, 13 ; Chamfeuil ; Mlles Cherechewsky ; Burgard, 1/2. — *Absents* : MM. Hilaire, Imbert, Danziger, Dapas, Catrier, Derricq.

Séance aujourd'hui à 4 h. 1/2.

PATHOLOGIE. — *Séance du 2 Octobre.* — *Signes physiques fournis par l'examen du thorax dans la pneumonie franche aiguë.* — Ont obtenu : MM. Mercier, 8 ; Meyerson, 12 ; Merlin, 3 ; Oulié, 16 ; Oberlin, 17 ; Nounez, 8 ; Nora, 13 ; Nenville, 14 ; Perrin (Robert), 4 ; Perrier, 16 ; Peltier, 17 ; Patriarche, 2 ; Picard (Pierre), 13 ; Morel (André), 11 ; Mordret, 15 ; Mora, 16 ; Picard (René), 14 ; Monprofit, 13 ; Mauranges, 16. — *Absents* : MM. Perrin-Maréchal, Perrussel, Perrin (H.), Prévost, Michel.

Séance du 4 Octobre. — *Symptômes, diagnostic et évolution d'une adénite tuberculeuse.* — Ont obtenu : MM. Paulin, 6 ; Misrachi ; Martin de Laubrie, 11 ; Papadato, 14 ; Poucy ; Parturier, 18 ; Polony, 12 ; Paramonoff ; Mouriès, 12 ; Pepin, 16 ; Poissonnier, 15 ; Morlot ; Marquet ; Poisson, 9 ; Penoyée, 11 ; Plumey, 12 ; Morin, 16 ; Neyraud, 18 ; Netter, 13 ; Mlle Moulard. — *Absents* : MM. Poursain, Mitton, Migne, Peyrot ; Mlle de Marsilly du Verdier.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, client. à 5 et 10. Rec. : 35.000 fr. ; cab. de consult. Voies ur., gyn. Rec. : 15.000 fr. ; Calvados. Près la mer. Seul médec. ; un phen, rec. 20.000 fr. S.-et-O. A 40 min. Poste agréable. Recettes : 15 000 fr. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

LE VIN GIRARD

DE LA CROIX DE GENÈVE

Iodo-Tannique Phosphaté



EST ORDONNÉ par plus de 30.000 *MÉDECINS* et cela s'explique si l'on songe que le *VIN GIRARD*

REMPLACE l'huile de foie de morue,

EST exactement dosé, agréable au goût, *EUPEPTIQUE,* il stimule les fonctions digestives et d'assimilation,

FACILITE la résolution des tubercules et leur transformation crétacée,

CALME la toux et l'oppression,

COMBAT la misère physiologique,

EST considéré par beaucoup comme le spécifique du lymphatisme et de la scrofule.

EN RÉSUMÉ, c'est la meilleure façon de faire absorber l'iode aux *FEMMES,* aux *ADULTES,* aux *ENFANTS.*

SIROP GIRARD

MÊME COMPOSITION

S'ordonne plus spécialement en Médecine Infantile

Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

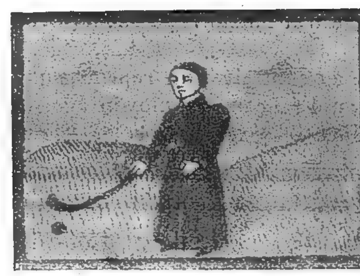
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LES EXERCICES PHYSIQUES DANS L'ANCIENNE FRANCE

La lecture de certains livres d'histoire ou de certains traités modernes, consacrés aux exercices physiques et aux sports, tendrait à convaincre qu'au moyen âge on avait perdu complè-



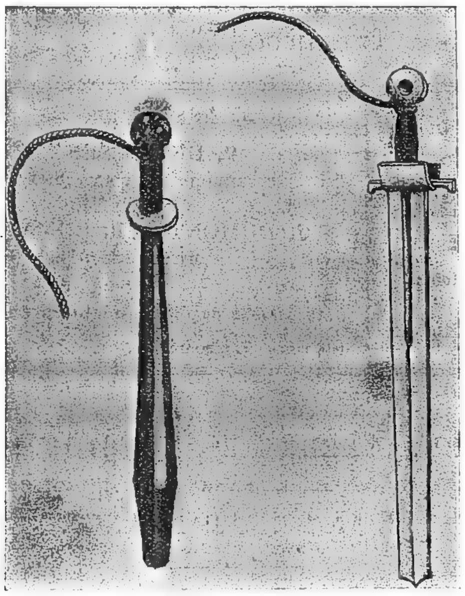
Jeune Français jouant à la crosse (XIVe s.).

D'après le *Livre des Propriétés des choses*, traduit par Jean Corbichon. Bibliothèque Nationale.

(Cliché Plon-Nourrit.)

tement perdu le goût des exercices physiques. Je lis, par exemple, dans un livre récent, la phrase suivante : « Quand on arrive à l'ère chrétienne,

au moyen âge, les préoccupations religieuses sont telles qu'il n'est plus question d'exercices corporels. Les créations de cette époque prouvent assez combien en souffre la plastique du corps. De plus, la température de notre climat, où l'on grelotte dès qu'on est nu, est peu favorable à l'étude des sports en plein air, et il n'est pas étonnant que, pendant longtemps, on ait perdu le goût des exercices physiques. »



Épée et masse de tournois (Ms Fr. 2695, fol. 31).
Tournois du roi René.
(Cliché obligeamment prêté par la maison Plon-Nourrit.)

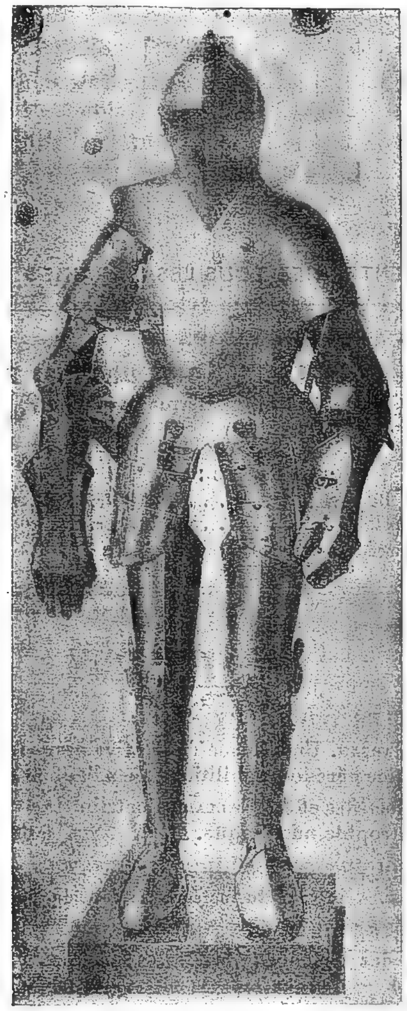
Il est inconcevable qu'on puisse altérer la vérité, dénaturer l'histoire, d'une façon aussi complète.

S'il y a, au contraire, un reproche qu'on pourrait faire au Français du moyen âge, c'est celui d'avoir abusé des exercices corporels et d'avoir estimé trop haut la force physique. Le respect qui va aujourd'hui au plus savant ou au plus habile s'en allait alors au plus vigoureux, au « plus ossu ».

Il suffit d'avoir vu dans un musée une armure de chevalier pour se rendre compte que le monsieur qui avait à revêtir une pareille cuirasse et à combattre des heures entières sous un semblable fardeau devait avoir subi un entraînement sportif peu ordinaire. Dans cette forteresse de fer rivée à leur corps, le crâne brûlé par les rayons du soleil qui chauffaient le métal, ou glacé par le froid de l'hiver, les chevaliers passaient des heures sur leur monture à chevaucher et à se battre; on imagine facilement qu'ils ne devaient pas être effrayés par des sports en plein air.

Les peuplades aryennes qui fondèrent le monde moderne sur les ruines de l'Empire romain avaient une vie d'une exubérance extrême et un développement physique qui ne le cédait en rien à celui des anciens Grecs.

Il est vrai que les créations artistiques de cette époque ne mettent pas en valeur la plastique corporelle. Mais la raison en est que les statues qui ornent l'extérieur des cathédrales avaient un caractère purement décoratif. Le sculpteur gothique avait constaté qu'une statue de proportions normales semble difforme lorsqu'elle a pris sa place au sommet d'un arcboutant : les pieds s'effacent, le torse paraît trop court, les épaules semblent trop carrées, la tête trop petite. Comme toute statue, à cette époque, est destinée à un endroit déterminé, le sculpteur travaille en vue de l'effet que doit donner son œuvre à cet endroit; il rectifie les erreurs de l'éloignement en déformant sa statue[1]. Il allonge le torse et le cou, il abaisse les épaules. Pour remédier à l'effacement des pieds, il dresse la statue sur les orteils, il simplifie les formes, et accuse plus vivement certaines parties.



Armure de joute du XVI[e] siècle (Musée d'artillerie).
(Cliché Plon-Nourrit.)

Il est donc prudent de critiquer avec réserve

1. Ch. Moreau-Vauthier. — « L'homme et son image ». Paris, Hachette et C[ie], éditeurs.

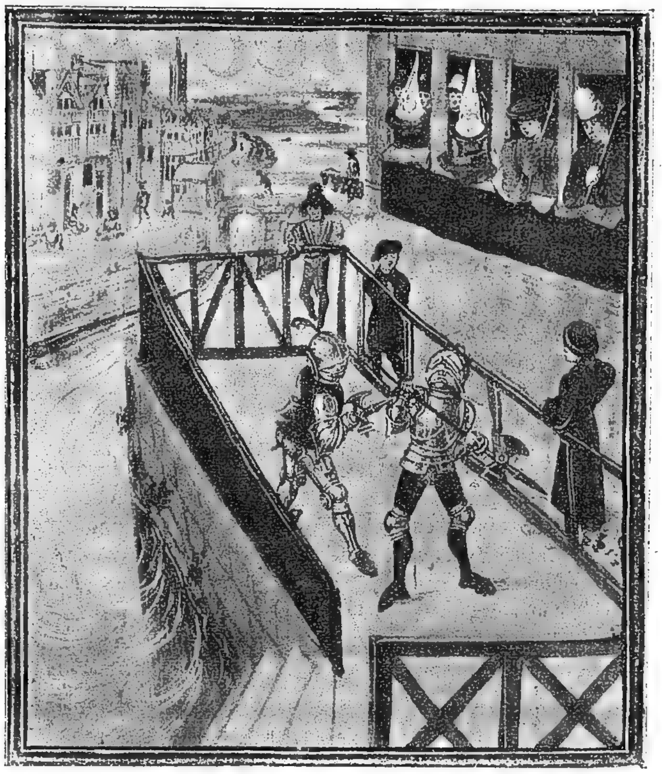
les statues gothiques égarées dans nos musées, et il ne faut pas les regarder comme la reproduction exacte des formes des contemporains.

Les vieilles chroniques nous relatent la vogue inouïe des exercices physiques dans l'ancienne France. Les Français d'autrefois, tournoyeurs, jouteurs, chasseurs, vivaient debout plutôt qu'assis, et en plein air plutôt qu'à l'abri d'un toit; ils ne séjournaient guère dans leur demeure, par la raison qu'ils n'avaient d'habitude rien à y faire. Lisez l'excellent livre de J. J. Jusserand[1] sur les *Sports et jeux d'exercice* dans l'ancienne France, et vous verrez que, quelque temps qu'il fît, chaque jour, n'importe la saison, tout bon Français du XIIIe ou du XIVe siècle prenait de « l'ébat », c'est-à-dire se livrait au sport de multiples manières. Le mot même de *sport* est français, c'est notre vieux mot *desport*, *desporter* qui signifiait jeu, jouer.

Les exercices physiques étaient, du reste, une *nécessité absolue*; les temps étaient rudes; on ne pouvait vivre sans défense, et, même pour un prêtre, il était utile de savoir quelque peu manier l'épée. Aussi, dès l'enfance, on s'endurcissait; il fallait endurcir tout l'individu, son âme, son corps; il fallait, par l'exercice, préparer le corps à pouvoir porter des armes et des armures énormes. Telle armure d'homme de ce temps pèse 80 ou même 100 livres.

Le « locomoteur » universel était le cheval; hommes ou femmes, soldats ou religieux, clercs ou paysans, tous étaient dans l'obligation de faire de l'*équitation*. Il fallait, jadis, faire plus d'exercice pour aller à Pontoise qu'aujourd'hui pour aller à Constantinople. Les femmes, grandes dames ou paysannes, les nonnes même, étaient dans l'obligation de savoir chevaucher.

1. J. J. Jusserand. — « Les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France ». Paris. Plon-Nourrit, éditeurs. Ce livre, auquel dans cet article nous faisons de fréquents emprunts, devrait être dans la bibliothèque de tous les jeunes gens. Il joint à la précision d'un livre d'histoire tout le charme d'un livre amusant.



Combats en champs clos.

Costumes du XVe siècle. A droite, les juges avec leur baguette.

« Comment un champ de bataille fut fait à Bordeaulx-sur-Gironde devant le Seneschal et plusieurs autres ». — Bibliothèque Nationale, Chroniques de Froissart (Cliché Plon-Nourrit).

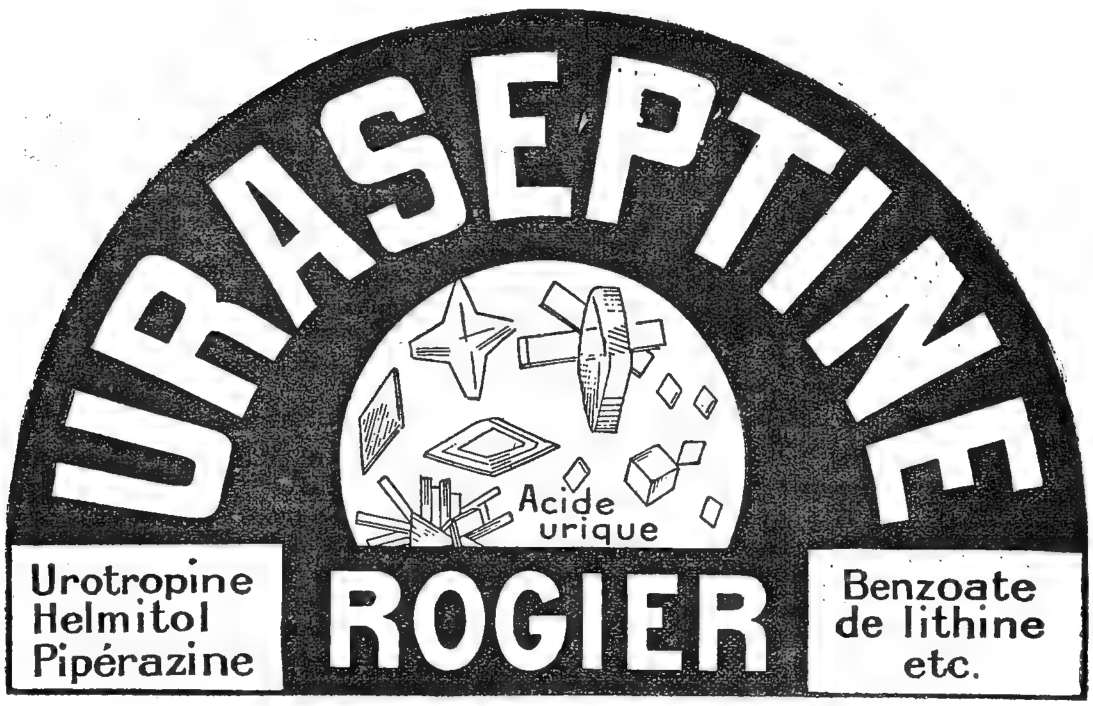
Les exercices physiques étaient de deux sortes, ceux qui préparaient à la guerre, les jeux proprement dits.

Dans la haute classe on apprenait, surtout au moyen âge, à manier l'épée, la masse d'armes, la lance; dans la basse classe, l'arc, l'arbalète, le fauchard, la hallebarde, l'épieu. Les jeux variaient également avec la classe.

Au moyen âge, le jeu favori de l'aristocratie française était le *tournoi*; c'était le grand *sport*, le plus noble, celui auquel on se préparait avec une ardeur sans égale, pour lequel on faisait le plus de dépenses; il était, du reste, le plus dangereux, si violent que la plus furieuse partie de *football* semble un jeu de pigeon vole en comparaison. Couverts d'une armure de fer, rembourrée et capitonnée en dedans, armés de lances et de lourdes épées, montés sur des chevaux caparaçonnés, les chevaliers, divisés en deux troupes, se lançaient les uns contre les autres; les chevaux se heurtaient, les lances se brisaient bruyamment; les coups retentissaient sur les armures; les heaumes étaient arrachés au milieu d'une mêlée effroyable, d'un vacarme « à ne pas entendre Dieu tonner ». Le vainqueur était celui qui tapait le plus fort et le plus dru; le vaincu payait rançon et perdait son cheval ou ses armes.

Guillaume Le Maréchal, illustre guerrier du temps de Louis VII et de Philippe-Auguste, fut célèbre autant par ses exploits de tournoi que par ses prouesses guerrières. Un trait de son histoire explique bien ce qu'était un tournoi du vieux temps.

A la suite d'un tournoi où il a fait merveille, on cherche Le Maréchal pour lui offrir un brochet comme marque d'admiration; deux chevaliers courent la ville, précédés d'un écuyer qui tient le brochet; ils ne peuvent trouver le vainqueur; ils s'enquièrent de porte


URASEPTINE
Acide urique
Urotropine
Helmitol
Pipérazine
ROGIER
Benzoate
de lithine
etc.

en porte; ils le découvrent enfin chez un forgeron, « la tête sur l'enclume », et l'ouvrier, à force de « marteaux, tenailles et pinces », tâchait de lui enlever son heaume; les pièces de fer avaient été tellement bosselées et faussées qu'il était à moitié étranglé et que sa délivrance fut des plus difficiles.

Au début, le tournoi se tenait en plein champ, la bataille avait lieu à travers cultures, champs, vignes; des escouades de batailleurs passaient, comme des tourbillons, à travers les villages. Ce ne fut que plus tard que le tournoi eut des limites et se passa en champ clos.

La seule différence du tournoi avec la vraie guerre était qu'on se battait sans haine et que la lutte ne se terminait pas par des cessions de provinces; mais les deux luttes étaient presque aussi dangereuses; il mourut soixante combattants au tournoi de Neuss en 1240 et trois chevaliers seulement succombèrent à la bataille de Bremule en 1119.

Les autorités civiles et ecclésiastiques, émues de ces sacrifices inutiles de vies précieuses, multipliaient les défenses, comme nous avons vu édicter des défenses, il y a quelques années, pour les courses d'automobiles.

C'est en vain que les papes lançaient l'anathème, que les gouvernements promulguaient des ordonnances, le goût pour ces jeux était trop puissant; les menaces de séquestre des biens ou de damnation éternelle n'étaient pas écoutées, les chevaliers continuaient à *tournoyer* et à échanger des coups. Ce ne fut qu'à la longue que les anciennes luttes tumultueuses, bride abattue à travers champs et villages, se transformèrent peu à peu en un sport élégant, en un spectacle où s'assemblaient des foules brillantes; le tournoi se passa dans une lice close; le jeu fut soumis à des lois sévères; il resta énergique, certes, mais perdit sa brutalité; s'il fit encore quelques victimes, ce ne fut que par accidents.

Même à ces tournois policés il était difficile d'obliger les combattants à lâcher prise. Au tournoi donné à Bruges en 1468, à l'occasion de son propre mariage, Charles le Téméraire fut obligé de menacer de mort ses invités pour leur faire cesser la bataille.



COMBAT A LA BARRIÈRE EN 1433. (A gauche, les juges avec leur baguette.)

Pas d'armes de Sandricourt (miniatures à la main, exemplaire aux armes de France à la Bibliothèque Nationale).

Peu à peu le goût des tournois s'affaiblit et s'éteignit pour laisser la place aux *joutes* et aux *pas d'armes*, où le chevalier, plus policé, put mettre toujours en relief son adresse et sa vigueur physique.

***

Tandis que les nobles échangeaient des horions sur leurs armures de fer, les gens du peuple s'exerçaient de leur mieux aux jeux qui ont pour but de développer les muscles. On *saute* en hauteur, en longueur; on *lutte*; on *lance la pierre*, le javelot; on court la *quintaine*.

Pour l'homme du peuple comme pour l'aristocrate, être gros et fort était une qualité; être petit et malingre, un ridicule, presque un vice.

La *lutte* était un des exercices favoris; les Bretons avaient la prétention de surpasser tous les autres; ils servaient de point de comparaison proverbial; en Bretagne, seigneurs aussi bien que manants excellaient à ce jeu national, ils s'y exerçaient dès l'enfance; en chaque village, les après-midi de dimanches, les paysans organisaient des manières de « fêtes d'armes » terminées par l'attribution d'un prix et par des danses.

De nos jours un membre du Jockey club, un sportsman se croirait déshonoré si on l'obligeait à se livrer à la lutte. Autrefois, rois et princes n'hésitaient pas à se livrer à la lutte, comme à l'exercice physique le meilleur pour augmenter la force musculaire. Un roi moderne n'assiste pas à la guerre; s'il y assiste, ce n'est qu'en simple spectateur. Les rois du bon vieux temps se battaient de leur personne; c'était même

pour eux un point d'honneur de se lancer dans la mêlée en attirant l'attention et les coups par les emblêmes de leur casque; il faisait bon pour eux d'avoir les reins solides et les bras musclés.

Henri VIII d'Angleterre, qui se flattait de briller aux exercices du corps, étant au camp du Drap d'or, à boire avec François I[er], lui dit : « Mon frère, je veux lutter avec vous, et lui donna une attrape ou deux; et le roi de France, qui était un fort bon lutteur, lui donna un tour et le jeta par terre, et lui donna un merveilleux saut. »

On voit mal de nos jours le président Fallières luttant avec le roi Edouard.

Les rois, les princes, avaient des lutteurs à leur gage.

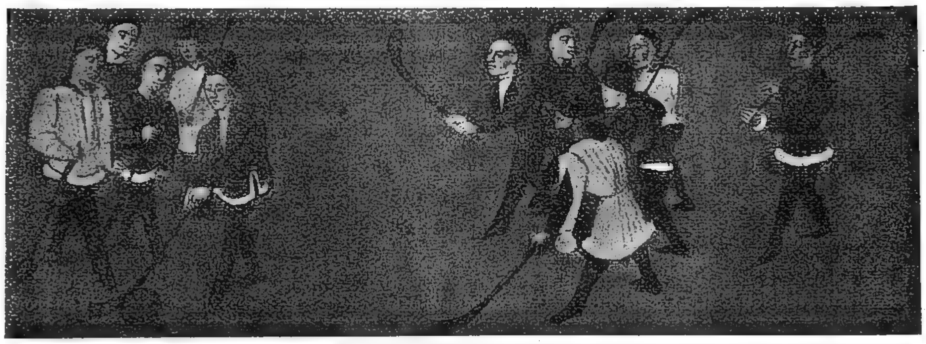
Les ducs de Bourgogne donnaient aux leurs des salaires considérables.

Jean Zehrobsky, seigneur tchèque, de la suite de Rosmital, hôte de la cour bourguignonne en 1466, accepte de se mesurer à la lutte entre deux joutes, contre le champion du pays.

Le jeune duc Charles le Téméraire, les duchesses de Bourgogne, de Clèves, de Gueldre et quantité de dames assistaient au jeu. Etranger, le seigneur Jean demanda, tout d'abord, quels étaient les usages et s'il devait lutter avec ses vêtements ou bien tout nu. « Vêtu ! » certes, répondit-on à ce sauvage : « la coutume de notre pays est qu'on lutte avec ses vêtements de dessous, et, grâce à cette précaution, il est parfaitement admis que les dames et les demoiselles assistent à ces combats : elles y viennent en foule ». De plus, on l'avertit qu'il est défendu de saisir l'adversaire au-dessous de la ceinture, *infra cingulum*.

Malgré la difficulté de règles qui lui étaient nouvelles, le seigneur Jean triomphe trois fois de suite et étend par terre le champion que nul jusque-là n'avait pu vaincre et qui recevait, pour ce motif, entre sa solde normale, 500 pièces d'or par an; sans doute il perdit cette gratification après sa triple défaite. On cria au miracle, et le jeune duc fit, tout aussitôt, venir auprès de lui le vainqueur, et se mit à palper ses muscles, ses bras et ses jambes, en connaisseur.

Une seconde série de luttes à lieu; puis une troisième. Dans la troisième, figure « Schaschco, secrétaire de Rosmital, à qui nous devons le récit du voyage. Un adversaire de sa force lui est assigné; il le culbute, on recommence; cette fois « je fus jeté à terre avec une violence à faire rendre le diable à un possédé ».



SOULE A LA CROSSE (XV[e] SIÈCLE).
Livre d'Heures de la duchesse de Bourgogne, à Chantilly.
(Cliché Plon-Nourrit.)

La lutte finie, le duc fit apporter le vin : « Les duchesses m'en firent tant boire que j'eus beaucoup de peine à regagner mon logis, car j'étais ivre », *potus eram* (Jusserand).

La *quintaine* était de pratique courante en France au XII[e] siècle : le cavalier piquait des deux, visant un but, un écusson de bois, il s'exerçait à rompre sa lance, en frappant le but juste dans son milieu, et à continuer sa course sans broncher sur le cheval; les chutes n'étaient pas rares et donnaient au jeu l'appoint d'un élément comique. Tout homme ayant un cheval, fût-ce un cheval de ferme, pouvait se livrer à cet exercice; aussi le jeu était-il largement pratiqué par les manants. La quintaine tenait le milieu entre l'exercice guerrier et le jeu proprement dit.

Le roi des anciens jeux français, non militaires, fut le *jeu de paume*. Il semble qu'on l'ait toujours pratiqué dans notre pays : « Les rôles de la taille qui nous ont été conservés pour la ville de Paris, en 1292, permettent de constater qu'il s'y trouvait alors treize paumiers fabricants de balles, ce qui suppose un trafic considérable; deux « valets paumiers » aides ou apprentis figurent également au rôle. La ville, dans le même temps, n'avait que huit libraires « merchants et vendeurs de livres » et un seul marchand d'encre, qui était, d'ailleurs, une femme, qualifiée d'*encrière* dans le rôle. » (Jusserand.)

Le jeu de paume se jouait, au moyen âge, en plein air. Demandant de l'agilité et du coup d'œil, faisant prendre au corps une variété d'attitudes, n'exigeant que des accessoires insignifiants, il était pratiqué par toute la France, en tout temps et même au milieu des guerres, par les gens de toute sorte, depuis les vilains jusqu'au roi.

Plus tard au jeu de longue paume qui se jouait en plein air, on substitua le jeu de « courte paume », ancêtre du tennis moderne, qui se jouait dans des salles quadrangulaires couvertes. Les salles de jeux de paume eurent la destinée imprévue de

servir d'abris aux premiers théâtres. Le nombre de ces édifices contribua à répandre chez nous le goût de l'art dramatique. Plus tard, ce fut une salle de jeu de paume qui abrita les premiers cris du parlementarisme naissant, effet inattendu de l'extraordinaire popularité d'un jeu d'exercice en France.

Des jeux également très en faveur étaient la *soule* ou *choule*, qui n'est autre que le *football* moderne, et le jeu de *crosse*, qui nous est revenu d'Angleterre sous le nom de golf.

***

Nos pères étaient tellement passionnés pour les jeux que maints édits cherchèrent à refréner leur ardeur. Une ordonnance du roi Charles V, datée de l'hôtel Saint-Paul-les-Paris, 3 Avril 1363, interdit les jeux de *paume*, de *soule* et prescrit le tir de l'arc et de l'arbalète comme plus utile pour la défense du royaume.

Une ordonnance du prévôt de Paris, du 22 Janvier 1397, constate que « plusieurs gens de métier et autres du petit peuple quittent leur ouvrage et leurs familles pendant les jours ouvrables pour aller jouer à la paume, à la boule, gaspillant ainsi leur temps et leurs biens. Il leur est enjoint de ne s'y plus livrer que le dimanche; défense de jouer pendant les jours ouvrables, à peine de prison et d'amende arbitraire, dont les dénonciateurs auront le quart ».

Les religieux même se laissaient entraîner, et le concile de Sens leur interdisait en 1485 de jouer à la paume, surtout « en chemise et en public ».

***

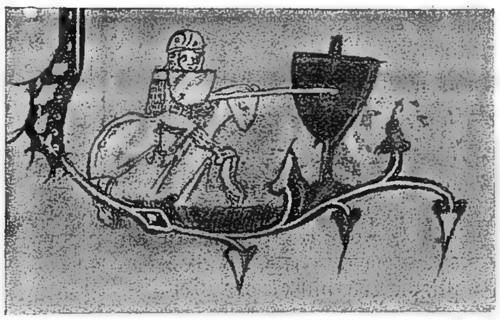
Loin donc d'avoir perdu le goût des exercices physiques, le Français du moyen âge et de la Renaissance était passionné pour les sports. Un Anglais, sir Robert Dallington, qui séjourne en France sous Henri IV, en 1598, trouve notre nation beaucoup plus sportive que la sienne, partant trop sportive. Les Français, selon lui, adorent les exercices violents, ils n'ont nul souci de l'heure et ne tiennent aucun compte de la température; à des moments où les gens sensés ne songent qu'à demeurer tranquilles à la maison, à cause de la chaleur, non seulement les Français sortent, mais ils vont jouer à la paume; les femmes jouent, les enfants jouent, les artisans jouent aussi, nonobstant toute ordonnance à ce contraire.

Pour donner enfin à ses compatriotes une idée naissante du nombre incroyable des joueurs, Dallington déclare qu'il y a plus de joueurs de paume en France que d'ivrognes en Angleterre.

***

Hélas! nous sommes aujourd'hui singulièrement déchus de notre gloire sportive, et si les exercices athlétiques redeviennent de mode dans les classes cultivées, ils sont malheureusement trop délaissés par les artisans; la classe ouvrière compte, de nos jours, plus d'alcooliques que de joueurs de paume, et cela n'est pas un progrès.

P. DESFOSSES.



Chevalier courant la quintaine, commencement du XIVe siècle.
Roman de la Rose, à la Bibliothèque Nationale.
(Cliché Plon-Nourrit.)

A travers le Monde

HONG-KONG

Ecole de médecine de Hong-Kong. — Cette Ecole fut fondée en 1887 pour donner, aux Chinois surtout, des notions de médecine et de chirurgie. Depuis 21 ans qu'elle existe, sur les 102 élèves qu'elle a instruits, 36 ont été jugés capables d'exercer leur art avec le titre de « licencié », et 24 sont en cours d'études. Mais les diplômes qu'elle donne n'équivalent pas à un grade médical, et si les licenciés ont bien réussi dans la colonie et ailleurs, ils ne sont pourtant pas reconnus pour de vrais praticiens par le Conseil général de Médecine de la Grande-Bretagne et le gouvernement de Hong-Kong. L'Ecole de médecine n'a pas de logement propre. Les étudiants habitent des maisons particulières et assistent aux cours dans les divers hôpitaux. Jusqu'à ces derniers temps, les professeurs donnaient des leçons absolument gratuites. Ils reçoivent maintenant quelques petits honoraires.

L'Ecole tire ses revenus des redevances des étudiants, et d'une allocation gouvernementale qui s'élève à 2.500 dollars chaque année. Trois « bourses » y ont été fondées.

Vers la fin de 1906, l'Ecole de médecine reçut en legs, de M. Tang-Chuk-Kai, une propriété valant 10.000 dollars, et, en 1907, M. Kg Li-Hing offrit de lui bâtir une maison sur l'emplacement promis par le Gouvernement.

L'*Avenir du Tonkin* nous apprend que le gouvernement de Hong-Kong se propose de rattacher l'Ecole de médecine à une Université en projet qui comprendrait avant tout une Faculté de médecine et une Faculté des sciences appliquées; ces facultés doivent avoir un corps professoral suffisant, et des conférenciers pour enseigner les matières qui leur sont propres. Ceux-là seuls obtiendront leurs diplômes qui auront acquis une science telle qu'on l'exige en Angleterre, et l'examen d'admission sera semblable à ceux qu'il faut subir avec succès pour entrer dans les Universités anglaises.

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

L'Ibogaïne et ses Applications.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, eu l'occasion de parler de l'Ibogaïne, cet alcaloïde qu'il ne faut pas confondre avec l'ouabaïne extrêmement toxique, qui a été expérimentée contre l'asthme et la coqueluche, et l'yohimbine qui est un aphrodisiaque. L'Ibogaïne est l'alcaloïde de l'*iboga* qui croît au Congo, que les indigènes considèrent comme un stimulant énergique et un aliment d'épargne, et dont ils font une copieuse consommation. Isolée et étudiée par E. Landrin, elle a été introduite dans la thérapeutique à la suite des recherches et des expériences du Dr A. Landrin. Les travaux de laboratoire et les essais cliniques (1) ont démontré qu'il s'agit là d'un merveilleux médicament: tonique musculaire, tonique nerveux, excitant de la nutrition. De ces données générales se déduisent facilement les applications thérapeutiques de l'Ibogaïne qu'on trouvera indiquée toutes les fois qu'il y aura lieu de remonter un état général défaillant, de réparer les pertes d'un organisme affaibli, plus particulièrement dans toutes les formes de surmenage, dans les convalescences, dans la neurasthénie, etc. Sans prétendre au rang de médicament cardiaque, l'Ibogaïne sera avantageusement prescrite dans les cas d'asthénie du cœur, de dilatation, en raison de son action énergique tant sur le myocarde que sur les ganglions intracardiaques. L'Ibogaïne, enfin, ne saurait être considéré à proprement parler, comme un agent aphrodisiaque: toutefois, son action sur le système nerveux la classe au nombre des remèdes contre l'impuissance.

L'Ibogaïne s'emploie sous forme de chlorhydrate, qui forme la base des dragées Nyrdahl dont la formule est due au Dr Landrin, et qui sont dosées à raison de 5 milligrammes de principe actif: 2 à 6 dragées, constituent la ration moyenne habituelle *prodie*.

(1) Exécutés avec le concours du prof. Pouchet et du prof. Huchard,

VARIÉTÉS

La veine préparate employée comme procédé d'identification personnelle.

Le système d'identification des individus qu'emploie la police des divers États civilisés relèvent tous



Figure 1.
1, racine des cheveux; 2, veine préparate; 3, ligne médiane; 4, glabelle.

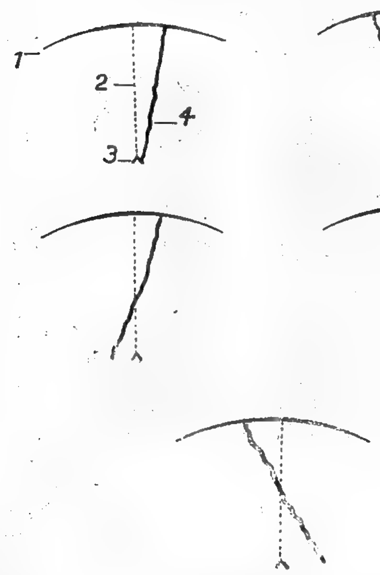


Figure 2.
1, racine des cheveux; 2, veine préparate; 3, ligne médiane; 4, glabelle.

plus ou moins de celui de Bertillon, quand ils ne le reproduisent pas. A l'étranger cependant on poursuit des recherches ayant pour but de compléter ce procédé. En Italie, le professeur sénateur Arrigo Tamassia (de Padoue) a déjà proposé un ingénieux système basé sur le trajet des veines dorsales de la main. Dans une note récente (*Gazzetta degli Ospedali e delle cliniche*, 1909, p. 449), il propose une nouvelle classification basée sur l'aspect des veines du front.

Plus ou moins saillante suivant les individus, se trouve au voisinage de la ligne médiane sur le front

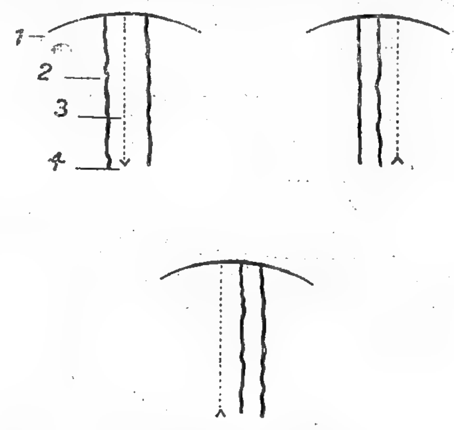


Figure 3.
1, racine des cheveux; 2, veine préparate; 3, ligne médiane; 4, glabelle.

une veine qui descend de la racine des cheveux jusqu'au voisinage de la glabelle. C'est la *veine préparate*, que les Italiens nomment volontiers *Vena pittorica*, parce qu'elle est utile aux peintres en rompant par une bande bleue verticale la teinte uniforme du front et que son plus ou moins d'étendue, joint à un certain aspect des rides, permet de donner au visage une expression méditative.

On voit par la série de dessins empruntés à Tamassia quelles sont les variétés de situation de cette veine. On peut utiliser ce caractère extérieur de l'individualité en notant :

1° Le volume, le caractère (tortueux, noueux, ectasique, etc.) de la ou des veines ;

2° Si la veine est unique ou double ;

3° Si elle coïncide ou non avec la ligne médiane ; si elle la croise ;

4° Si elle forme avec la ligne médiane un angle, et dans ce cas, direction et ouverture de cet angle ;

5° Si elle se trouve à droite ou à gauche de la ligne médiane.

Souvent même avec l'aide de la compression prolongée de la racine du nez on ne peut arriver à donner aux veines une saillie suffisante pour qu'elles puissent être suivies dans leur trajet et photographiées. Mais il n'en reste pas moins vrai que ce petit moyen pourra encore rendre des services en ajoutant un élément de plus aux éléments d'identification personnelle déjà utilisés.

AMEUILLE.

LIVRES NOUVEAUX

H. Gaussel, professeur agrégé à la Faculté de Montpellier. — *Traitement de la tuberculose pulmonaire. Formes cliniques. Cure libre. Sanatoriums. Œuvres sociales antituberculeuses*, 1 vol. petit in-8°, de XIV-332 pages. Prix : 5 fr. (COULET ET FILS, éditeurs, Montpellier; MASSON ET Cie, éditeurs à Paris).

Cette excellente monographie est une mise au point de l'état actuel du traitement de la tuberculose considérée comme maladie individuelle et comme maladie sociale.

Dans la première partie, l'auteur a étudié le *tuberculeux* au point de vue clinique et moral (formes cliniques de la tuberculose, psychologie antituberculeuse).

La deuxième partie est consacrée à l'*étude du traitement de la tuberculose en cure libre* : hygiène, médications spécifiques, diététique, cure de repos, pharmacothérapie, crénothérapie, traitement chirurgical, y sont examinés avec soin.

La troisième partie s'occupe des *tuberculeux en collectivité*. On y trouve des renseignements pratiques sur les sanatoriums privés et populaires, sur la

question du séjour des tuberculeux dans les hôpitaux, sur les dispensaires antituberculeux, les colonies agricoles, les fermes de cure, les colonies de vacances, les logements insalubres, etc.

ALFRED MARTINET.

A. Kollmann et S. Jacoby. — *Jahresbericht über die Leistungen und Fortschritte auf dem Gebiete der Erkrankungen des Urogenitalapparates.* 1 vol. in-8° de 518 pages, 1908. Prix : 20 marks. (KARGER, éditeur à Berlin.)

Ce recueil est le troisième volume des « Jahresberichte », fondés par Nitze et Jacoby et édités maintenant par Kollmann et Jacoby. Il contient plus de 500 pages et donne la littérature de l'année 1907. Il y a un progrès notable sur les deux volumes précédents, comme l'indique déjà l'accroissement de l'ouvrage. Le classement des travaux est bien fait; la place réservée aux voies urinaires supérieures a été développée. Le chapitre de l'anatomie normale est peut-être un peu court. Il est vrai que l'ouvrage est avant tout destiné aux praticiens; mais alors, pourquoi consacrer plus de 15 pages aux maladies urinaires des animaux?

Chaque section est confiée à un auteur spécialement compétent. Les analyses sont, en général, très suffisantes pour dispenser de recourir aux travaux originaux, à moins de recherches spéciales. Deux tables alphabétiques, l'une des travaux, l'autre des noms d'auteurs, facilitent grandement les recherches. Cet ouvrage est indispensable à tous ceux qui s'occupent d'urologie, et il faut souhaiter qu'on le développe et qu'on le perfectionne encore. E. PAPIN.

R. Blanchard. — *L'Insecte et l'Infection.* (Histoire naturelle et médicale des arthropodes pathogènes.) Ier fascicule : *Acariens.* — 1 vol. in-8° de 160 pages, avec 197 figures. Prix : 6 francs (LAMARRE, 4, rue Antoine-Dubois).

Ce livre, dont paraît le 1er fascicule, est consacré par le professeur Blanchard à l'étude détaillée des insectes au point de vue de leur histoire naturelle et de leur action pathogène. L'auteur a écrit ce volume pour permettre aux médecins coloniaux et aux parasitologues de reconnaître, grâce à de nombreuses et belles figures, et à des tableaux diagnostiques importants, l'espèce à laquelle ils ont affaire. On sait le rôle de transmetteur microbien attribué dans ces dernières années à beaucoup d'insectes. Sous le nom d'insectes, M. Blanchard comprend les arachnides, les myriapodes et les insectes proprement dits. De ces classes, M. Blanchard étudiera seulement ceux qui ont un intérêt pathogène; aussi parmi les arachnides, les acariens forment tout le 1er fascicule. A la fin de sa préface, l'auteur fait appel aux médecins coloniaux susceptibles de compléter sa riche collection; il annonce un vaste index bibliographique et donne plus loin des indications complètes pour recueillir les parasites. S. I. DE JONG.

Auguste Knoblauch (de Francfort-sur-le-Mein). — *Clinique et Atlas des affections chroniques du système nerveux central.* Un volume in-4° de 608 pages, avec 350 figures (JULIUS SPRINGER, 1909, Berlin).

Etudier avec soin chacun des malades qu'on soigne, en prendre l'observation détaillée avec des documents iconographiques aussi nombreux que possible, photographier à l'autopsie les pièces intéressantes et en faire un examen histologique avec les techniques appropriées, telle doit être la conduite de tout médecin observateur digne de ce nom, et telle est l'habitude, depuis de longues années, d'Auguste Knoblauch qui, dans l'hôpital municipal de Francfort-sur-le-Mein, dont il est directeur, n'a pas laissé perdre les richesses neurologiques qui lui sont passées sous les yeux, mais vient de les réunir dans un merveilleux bouquet. Ce livre, où chaque affection du système nerveux est décrite à l'occasion de cas concrets et d'après ces cas mêmes, est une œuvre personnelle, vivante et vécue. Certes, de ce fait même, certaines questions, qu'on s'attendait à trouver traitées, — telle que la valeur des nouvelles théories sur l'aphasie, — sont restées dans l'ombre, mais combien je préfère à la trop fréquente mosaïque d'idées de source purement livresque le reflet direct de la pensée du médecin face à face avec la nature! Aussi ne saurait-on trop donner comme modèle ce livre probe, magnifiquement illustré. LAIGNEL-LAVASTINE.

F. Erben. — *Vergiftungen (Intoxications).* 1re Partie (clinique) du 7e volume du *Handbuch der ärztlichen Sachverständigen-Tätigkeit* (Manuel du médecin-expert). 1 volume de 460 pages. Prix : 12 marks. (BRAUMULLER, éditeur, à Vienne.)

Ce volume est la première moitié de la partie clinique consacrée à l'étude des intoxications. Bien qu'il s'agisse d'un manuel volumineux, analogue au classique Nothnagel, écrit surtout pour les médecins-experts, on trouve notamment dans ce fascicule des renseignements qui intéressent tout le monde, d'autant que tout le monde presque est exposé à devenir expert. Dans une première partie l'auteur passe en revue les généralités sur les intoxications, les différentes circonstances étiologiques, assassinat, suicide, etc., le diagnostic général.

Dans la deuxième partie l'auteur passe en revue les accidents toxiques causés par les gaz, les sels, les acides minéraux, le phosphore, l'arsenic, l'iode, le mercure, etc., etc.; tous les métalloïdes et métaux sont soigneusement étudiés. Au point de vue français, l'auteur ayant toujours mis la formule chimique entre parenthèses auprès des différents corps étudiés, sans compter tous les synonymes, on retrouve très facilement le nom français de la substance étudiée. Ainsi, par exemple, pour les sels de mercure, étant donné l'insuffisance des dictionnaires à ce point de vue, l'article du volume de Erben sert presque de dictionnaire. En somme, excellent volume, clair et bien fait. S. I. DE JONG.

Jahresbericht über die Fortschritte der inneren Medizin im In- u. Auslande. — Ier vol. Années 1902-1903. Prix : 29 marks (W. KLINKHARDT, éditeur, Leipzig).

Sous la direction de Schreiber et Rigler, l'éditeur se propose de publier par tranches successives, d'ici deux ans environ, toutes les parties de cet ouvrage qui embrassera alors la bibliographie complète de 1901-1909 concernant la médecine interne. Ces fascicules seront publiés sans ordre absolu, 1908 et la fin de 1902-1903 paraîtront en même temps. L'ouvrage a pour but de donner la liste de tous les ouvrages et articles parus concernant la pathologie interne, avec un petit commentaire pour certains d'entre eux à la suite de la liste bibliographique. Le groupement par appareils est bien conçu. L'ouvrage pourra rendre d'excellents services si la partie ancienne 1901-1908 se complète rapidement; d'autant que sa liste bibliographique paraît bien faite. S. I. DE JONG.

BIBLIOGRAPHIE

1929. — **H. Lemesle.** — Les Amants de la douleur. 1 brochure in-16, de 34 pages. (*A. Maloine*, éditeur.)

1930. — **Schreiber** et **Rigler.** — Jahresbericht über die Fortschritte der inneren Medizin im in-und Auslande. Bericht über das Jahr 1908. Band I. 1 vol. gr. in-8° de xii-405 pages. Prix : Marks 15, 60. (*Dr Werner Klinkhard*, éditeur à Leipzig.)

1931. — **Guido Fischer.** — Bau und Entwickelung der Mundhöhle des Menschen. 1 vol. in-8° de x-436 pages, avec 18 planches hors texte en couleurs et 340 figures. Prix : 16 marks. (*Dr Werner Klinkhard*, éditeur à Leipzig.)

1932. — **H. Boruttau** et **L. Mann.** — Handbuch der gesammten medizinischen Anwendungen der Elektrizitaet. Band I. 1 vol. gr. in-8° de xvi-600 pages, avec très nombreuses figures dans le texte. Prix : 30 marks. (*Dr Werner Klinkhardt*, éditeur à Leipzig.)

1933. — **J. Castaigne.** — Les néphrites chroniques. 1 Broch. in-16, de 16 pages. Prix : 0 fr. 50. (*A. Poinat*, éditeur.)

1934. — **J. Scheff.** — Die Extraktion der Zaehne. 1 vol. in-8°, de 161 pages, avec 82 figures, 2e édition. Prix : Marks 4,40. (*Alfred Hölder*, éditeur à Wien.)

1935. — **A. Mairet** et **E. Salager.** — La folie hystérique. 1 vol. in-8° de vii-252 pages. Prix : 6 fr. (*Coulet et fils*, éditeurs à Montpellier ; *Masson et Cie*, éditeurs à Paris.)

1936. — **F. Blumenfeld.** — Spezielle Diaetetik und Hygiene des Lungen-und Kehlkopf-Schwindsuechtigen. 2e édition. 1 vol. in-8°, de 108 pages. (*Aug. Hirschwald*, éditeur à Berlin.)

1937. — **Palasne de Champeaux.** — Guide clinique et thérapeutique du praticien. 1 vol. in-8° de 334 pages, cartonné. Prix : 6 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1938. — **L. Frey** et **G. Lemerle.** — Pathologie des dents et de la bouche. 3e édition. 1 vol. in-18 de 300 pages, avec 50 figures, cartonné. Prix : 3 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE

Sommaire du n° 9.

Mémoires :

Lagrifoul et Roger. — Huîtres et infection paratyphoïde.

H. Bertin-Sans et E. Ganjax. — Procédé pratique pour déterminer le degré d'altération du lait.

Revue générale :

Gengou. — La fixation d'alexine et ses applications pratiques.

Revue des Congrès.

G. Drouineau. — Congrès de l'Alliance d'hygiène sociale à Agen en 1909.

Guignard. — VIIIe Conférence internationale contre les tuberculoses à Stockholm, en 1909.

Revue des journaux.

Société de médecine publique et de génie sanitaire.

Chronique du génie sanitaire. — Informations.

NOUVELLE ICONOGRAPHIE DE LA SALPÊTRIÈRE

Sommaire du n° 4.

E. Boinet. — Trois cas de tumeurs cérébrales (2 planches).

A.-P. Dustin. — La polynévrite gravidique (1 planche).

E. Petren et L. Ehrenberg. — Etudes cliniques sur la poliomyélite aiguë.

L. Alquier. — Sur la genèse des lésions de la moelle épinière dans un cas de syphilis du névraxe à marche rapide (2 planches).

Laignel-Lavastine et L. Boudon. — Un cas de myasthénie grave d'Erb-Goldflam, avec autopsie (2 planches).

Georges Thibierge et Pierre Gastmil. — Un cas de gigantisme infantilique (2 planches).

Ettore Levi et Giuseppe Franchini. — Contribution à la connaissance du gigantisme avec une étude complète de l'échange matériel dans cette maladie (2 planches).

LYON CHIRURGICAL

Sommaire du n° 4.

Travaux originaux :

L. Imbert. — De l'extirpation des adénites inguinales inflammatoires.

X. Delore et H. Alamartine. — Chirurgie du cancer gastrique (*fin*).

H. Violet. — Les hernies pré et rétro-utérines dans la constitution des prolapsus (10 figures).

H. Muller. — Etude d'un cas d'ectopie testiculaire (2 figures).

Technique chirurgicale.

A. Chalier. — De la résection du rectum cancéreux par la voie sacro-coccygienne (9 figures).

Analyses.

Société de chirurgie de Lyon.

Ouvrages reçus. — Informations. — Bibliographie.

LA REVUE PHILANTHROPIQUE

Sommaire du numéro 149.

Articles originaux.

E. Cheysson. — Georges Picot.

A. Marie. — L'assistance des débiles adultes et des épileptiques par le retour à la terre (*fin*).

Ida R. Sée. — L'œuvre de la « Societa humanitaria » de Milan.

Revue d'assistance :

Documents de législation comparée recueillis par la Société internationale. Lois et dispositions organiques sur la protection de l'enfance en Espagne.

Rapport de l'inspection générale des services administratifs.

Ligue contre la mortalité infantile.

Discours de M. **Paul Strauss** ; Rapport de M. **Avignet**, Secrétaire général ; Discours de M. **Léon Bourgeois**.

Informations.

Echos.

Bulletin, par M. **Paul Strauss.**

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 18 Octobre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Reclus, Segond, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Hartmann, Gosset, Proust. M. Delbet, censeur ; M. Sicard, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudeloque, à 9 heures du matin : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire ; Mulon, suppléant.

Mardi 19 Octobre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzy, Quénu, Marion. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Thoinot, Jeanselme, Carnot. M. Chauffard, censeur ; M. Gouget, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier, à 9 heures du matin : MM. Bar, Brindeau, Jeannin. M. Brumpt, suppléant.

Mercredi 20 Octobre 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 4e (1re série), MM. Pouchet, Gaucher, Macaigne. — 4e (2e série), MM. Brissaud, Widal, Richaud. M. Gariel, censeur ; M. Mulon, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudeloque, à 9 heures du matin : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Langlois, suppléant.

Jeudi 21 Octobre 1909. — 2e : MM. Prenant, Gley, Maillard. — 4e (1re série) : MM. Pouchet, Thoinot, Balthazard. — 4e (2e série) : MM. Chantemesse, Gilb. Ballet, Carnot. — 1er (Sages-femmes) : MM. Ribemont-Dessaignes, Thiéry, Demelin M. Dieulafoy, censeur ; M. Nicloux, suppléant.

Vendredi 22 Octobre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Kirmisson, Delbet, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Segond, Proust, Ombrédanne. M. Dejerine, censeur ; M. Lœper, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque, à 9 heures du matin : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Degrez, suppléant.

Samedi 23 Otobre 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Hutinel, Castaigne, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Gouget, Fernand Bezançon. — 2e (Sages-femmes) : Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Quénu, censeur ; M. Claude, suppléant.

Consultation pour les maladies nerveuses et mentales. — *Clinique des maladies mentales et de l'encéphale* (Asile clinique, 1, rue Cabanis). — M. le professeur Gilbert Ballet a repris sa consultation externe et la continuera les lundis à 8 h. 1/2.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Antoine. — *Enseignement pratique d'oto-rhino-laryngologie.* — Sous la direction de M. Lermoyez, médecin des hôpitaux, chef du service oto-laryngologique de l'hôpital Saint-Antoine, les assistants du service MM. Hautant, Blanluet, et Poyet, commenceront le *Lundi 22 Novembre 1909* un cours de thérapeutique oto-rhino-laryngologique. Le cours sera complet en 30 leçons.

Les leçons auront lieu tous les jours et commenceront à 8 h. 1/2.

Chaque cours comprendra un exposé théorique et une présentation de malades. Les élèves seront individuellement exercés au maniement des instruments.

Le nombre des places étant limité, prière de s'incrire d'avance dans le service auprès de M. Hautant.

Programme du cours. — 1° Eclairage. Anesthésie générale et locale en oto-rhino-laryngologie ; 2° Examen des fosses nasales. Rhinométrie. Olfactométrie ; 3° Epistaxis. Hémostase nasale ; 4° Rhinites aiguës. Rhinites spasmodiques. Aérothermothérapie ; 5° Rhinite chronique. Rhinite atrophique. Syphilis nasale. Prothèse à la paraffine ; 6° Rhinite hypertrophique. Chirurgie des cornets ; 7° Crêtes et déviations de la cloison ; 8° Sinusite maxillaire ; 9° Polypes muqueux. Ethmoïdite. Sphénoïdite ; 10° Sinusite frontale ; 11° Examen du pharynx. Angines. Phlegmon péri-amygdalien ; 12° Hypertrophie des amygdales ; 13° Examen du naso-pharynx. Releveur du voile. Phlegmons péri-pharyngiens ; 14° Végétations adénoïdes ; 15° Catarrhe naso-pharyngien. Pharyngite chronique. Syphilis du pharynx ; 16° Examen du larynx. Œsophago et trachéo-broncoscopie. Paralysie des muscles du larynx ; 17° Laryngites aiguës et laryngites chroniques ; 18° Tuberculose du larynx ; 19° Polypes. Syphilis. Cancer. Trachéotomie ; 20° Examen du conduit auditif et du tympan ; 21° Acoumétrie ; 22° Otite externe. Eczéma. Furoncles. Corps étrangers ; 23° Aération de l'oreille moyenne. Bougirage ; 24° Otite moyenne aiguë. Otite exsudative ; 25° Otite purulente aiguë. Paracentèse. Mastoïdite aiguë. Trépanation ; 26° Otite moyenne suppurée chronique. Ablation des polypes. Ablation des osselets ; 27° Mastoïdite chronique. Evidement et pansements d'évidés. Complications endocraniennes ; 28° Otite adhésive. Oto-sclérose ; 29° Examen du labyrinthe : *a*) Les épreuves acoumétriques dans la surdité labyrinthique ; *b*) Examen des canaux semi-circulaires. Examen du labyrinthe en médecine légale ; 30° Labyrinthites suppurées : trépanation du labyrinthe. Labyrinthites sèches : vertiges et bourdonnements.

Hôpital Saint-Antoine. — *Cours de vacances*, par M. A. Béclère, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, du dimanche 17 au dimanche 24 octobre :

Matin : 10 heures. — Enseignement des notions théoriques et techniques indispensables à la pratique de la radioscopie, de la radiographie et de la radiothérapie.

Matin : 11 heures. — Exercices pratiques de radioscopie, particulièrement appliqués à l'exploration des organes thoraciques et abdominaux.

Soir : 2 heures. — Exercices pratiques de radiographie, simple et stéréoscopique, des diverses régions.

Le cours théorique est librement ouvert à tous les Etudiants et Docteurs en médecine ; il commencera le dimanche 17 Octobre, à 10 heures du matin, dans le laboratoire de radiologie médicale de M. Béclère, à l'hôpital Saint-Antoine.

Le droit d'inscription pour les exercices pratiques de radioscopie et de radiographie est de 100 francs ; ils auront lieu à partir du lundi 18 Octobre. (En raison du nombre forcément restreint des personnes qui pourront y participer simultanément, on est prié de s'inscrire le plus tôt possible.)

NOUVELLES

Ministère de la marine. — Sont nommés pour trois ans membres de la Commission supérieure pour la prophylaxie des maladies infectieuses et la surveillance des eaux d'alimentation de la marine :

Membres civils. — MM. les docteurs Roux, directeur de l'Institut Pasteur, et Labbé, président de l'Académie de médecine ; Bonjean, chef du laboratoire du Comité consultatif d'hygiène publique de France ; Martel, collaborateur à la carte géologique de France, auditeur au Conseil supérieur d'hygiène ; Baudet, député d'Eure-et-Loir ; Janet, député du Doubs ; les docteurs Martin, médecin en chef de l'hôpital Pasteur, et Netter, médecin des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de médecine.

Membres militaires. — MM. Bertrand, inspecteur général du service de santé de la marine, correspondant de l'Académie de médecine ; Billandeau, pharmacien en chef de première classe de la marine, membre du Conseil supérieur de santé ; Ambiel et Couteaud, médecins en chef de première classe, membres du Conseil supérieur de santé ;

Barbé, ingénieur en chef de deuxième classe des ponts et chaussées, adjoint à l'inspection générale des travaux maritimes; Maugas, ingénieur en chef de deuxième classe des constructions navales; Gatinel, médecin principal de la marine, professeur suppléant de bactériologie à l'Ecole d'application du service de santé de la marine; Auché, pharmacien principal, chargé du laboratoire de chimie analytique au magasin central de la marine.

Réunion des Commissions supérieures d'hygiène et des eaux. — La Commission supérieure d'hygiène et d'épidémiologie et la Commission supérieure des eaux viennent de se réunir au ministère de la Marine, sous la présidence du sous-secrétaire d'Etat.

La Commission d'hygiène a choisi pour président M. Roux, directeur de l'Institut Pasteur, et pour vice-président M. le médecin-inspecteur général Bertrand.

La Commission des eaux a choisi pour président M. Léon Labbé, président de l'Académie de Médecine, et pour vice-président M. Léon Janet, député du Doubs, membre du Conseil supérieur des eaux au ministère de la Guerre.

Les deux Commissions se sont ensuite mises à l'œuvre. La première a abordé l'étude des améliorations à apporter dans les hôpitaux de la marine et des ports.

Conseil supérieur d'hygiène publique de France. — Quatre places d'auditeur au Conseil supérieur d'hygiène publique de France sont déclarées vacantes.

Conformément à l'article 5 du décret du 18 Décembre 1902, les candidats sont invités à produire leur demande accompagnée de l'exposé de leurs titres au ministère de l'Intérieur (direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, 4e bureau).

Ecole d'enseignement médical complémentaire. — *Cours pratiques* faits par un groupe de chirurgiens des hôpitaux libres, d'anciens chefs de clinique, d'anciens Internes et de Praticiens spécialistes. *Deux séries par an. Série d'hiver* : Novembre et Décembre. *Série d'été* : Mai et Juin.

Les cours de la série d'hiver à l'usage des médecins praticiens et des étudiants, s'ouvriront le 1er Novembre prochain à 4 heures, 18, rue du Luxembourg.

Ces cours au nombre de vingt seront essentiellement pratiques et se feront pendant Novembre et Décembre, avec présentation de malades et application du traitement par les élèves. Ils comprendront les principales spécialités : chirurgie pratique et traumatique, maladies des voies urinaires, accouchements, chirurgie infantile et orthopédie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, chirurgie dentaire, clinique thérapeutique et hygiène alimentaire, médecine infantile, puériculture, diphtérie, maladies du système nerveux, maladies de la peau, électrothérapie, radiothérapie, massage, déontologie médicale.

Droit d'inscription : 40 francs pour l'ensemble des cours de la 1re série; 20 francs pour les cours des autres séries.

Pour tous renseignements s'adresser à *M. Rondeau*, 18, rue du Luxembourg.

Le programme détaillé est envoyé sur demande.

La protection de l'enfance. — Parmi les ouvrages publiés par les Ministères hongrois à l'occasion du XVIe Congrès international de médecine, celui qui est consacré à la Protection de l'enfance paraitra dans le courant du mois prochain. Ce livre, rédigé par M. Zoltan de Bosnyak et le comte Léopold Edelsheim-Gyulay, comprend quatre parties. La première partie fait connaitre les droits de l'enfant abandonné; la seconde partie traite du système de la Protection gouvernementale de l'enfance; la troisième partie décrit l'action de la Société; enfin la quatrième partie s'occupe des jeunes délinquants et criminels. La préface a été écrite par M. le comte Jules Andrassy, ministre royal hongrois de l'Intérieur.

Les membres du XVIe Congrès international de médecine recevront cet ouvrage en même temps que la seconde partie des travaux du Congrès, vers la fin de l'année courante. Ils y trouveront toutes les informations désirables sur le système de Protection de l'enfance qui a été institué en Hongrie par M. Kalman de Szell et porté à un si haut degré de perfectionnement par M. le comte Jules Andrassy.

Ecole du service de santé. — Le nombre des élèves à admettre à l'Ecole du service de santé militaire à la suite du concours de 1910 est fixé à 64. Ceux de ces élèves qui n'auront pas accompli l'année de service prescrite par la loi du 21 Mars 1905 passeront un an dans un corps de troupe préalablement à leur entrée à ladite Ecole.

Les élèves démissionnaires seront remplacés avant l'ouverture des cours par d'autres élèves pris dans l'ordre de la liste de classement du concours.

Le ministre se réserve de réduire le nombre des admissions si la moyenne des examens est jugée insuffisante ou de l'augmenter, par une liste supplémentaire, si les circonstances exceptionnelles suivantes : guerre, création d'unités ou de services, causaient dans les cadres des déficits imprévus.

Service de santé de la marine. — M. le médecin de 1re classe Grozet, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur l'*Alger* dans la division navale de l'Extrême-Orient.

M. le médecin de 2e classe Kervern, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le *Jauréguiberry*, dans la 2e escadre.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont nommés dans la réserve du corps de santé des troupes coloniales : Au grade de médecin-major de 1re classe, M Branzon-Bourgogne, médecin-major de 1re classe retraité; au grade de médecin aide-major de 1re classe, MM. les médecins aides-majors de 1re classe démissionnaires : Hermant, Dodier.

CONCOURS

Externat. — ANATOMIE. — *Séance du 6 Octobre.* — *Muscles fessiers.* — Ont obtenu : MM. Chenet, 14; Combes, 1/2; Brot, 10; Delamarre, 16; Chaperon, 14; Brunon, 15; Capdevila, 14; Couraud; Brunot, 14; Couvreux, 20; Dantrelle, 15; Delort, 12; Dohen, 12; Champavère, 4; Bruant, 4; Chéron (L.-C.-D.-A.), 13; Chéron (L.-H.-M.), 6; Chapelain, 9; Chaffaut, 12; Dalbanne, 7; Mlle Denis, 14. — *Absents* : MM. Coudray, Descottes.

Séance du 7 Octobre. — *Rapports des reins.* — Ont obtenu : MM. Chatenaud, 13; Broussin (Pierre), 10; Chevallier, 10; Combourieu, 1/2; Constantin, 12; Dax, 17; David, 9; Dauvert, 10; Chevalley, 5; Chick, 10; Chataignon, 9; Cléret, 13; Cluzel, 10; Didier (R.), 5; Charon; Charbonnier, 13; Chavasse-Fretay, 14; Mlles Chucerson, 15; Chauvet, 16. — *Absents* : MM. Buchet, Dechambre, Depiol, Charpy, Didier (M.), Coronado, Corriger.

PATHOLOGIE. — *Séance du 5 Octobre.* — *Signes et dia-*

gnostic des fractures malléolaires (y compris la fracture de Dupuytren). — Ont obtenu : MM. Morel (Paul), 11 ; Morice, 10 ; Patrikios, 13 ; Neau, 15 ; Muguet, 6 : Petitjean, 7 ; Peyre, 11 ; Penot, 15 ; Pina, 15 ; Péchdo, 7 ; Michel (Henri, 13 ; Popesco-Pascan, 9 ; Mathelin, 12 ; Petit, 17 ; Mugel, 14 ; Masson, 14 ; Mlle Popelin, 13. — *Absents* : M. Pautet, Mlle Popoff.

Séance du 6 Octobre. — Examen général et local d'un tuberculeux pulmonaire à la période cavitaire. — Ont obtenu : MM. Morin (P.), 12 : Pichon, 16 ; Monnot (P.), 16 ; Persillard, 12 ; Moing, Mladenoff, 15 ; Plichet, 13 ; Pierrot ; Pesnel, 8 ; Verdenal, 18 ; Richoux, 11 ; Rivet, 11 ; Roberti, 9 ; Rey, 8 ; Resmond, 12 ; Sasportes, 11, Renardier, 13 ; Renard, 12. — *Absents* : MM. Martinez, Petit, Modiano, Monnot (G.) ; Savidan, Riol, Vernon, Vérillotte, Verdure, Vauzangis, Rigoulet, Vautrin, Suarez de Mendoza, Sthème de Gabécourt, Starropoulo. Souplet.

Séance du 7 Octobre. — Accidents de la chloroformisation. Leurs causes. Leur traitement. — Ont obtenu : MM. Vautier, 5 ; Schoux, 8 ; Scheikevitch, 15 ; Schlemmer, 16 ; Valleton, 5 ; Schulmann, 17 ; Salomon, 14 ; Valiadès (N.) 5 ; Robinson, 14 ; Salmont, 10 ; Robillot, 7 ; Salles, 12 ; Réglade, 12 ; Mlles Schonerling, 12 ; Tasserie, 14. — *Absents* : MM. Quériaud, Quézel-Ambrunaz, Robin ; Mlle Sapogenick.

Séance aujourd'hui à 5 heures.

École vétérinaire de Toulouse. — Un concours sera ouvert à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, le 6 Décembre 1909, pour la nomination à un emploi de chef de travaux stagiaire attaché à la chaire de pathologie chirurgicale, manuel opératoire, ferrure et clinique.

Le programme de ce concours se distribue au ministère de l'Agriculture (bureau des Ecoles et services vétérinaires) et dans les trois Ecoles d'Alfort, Lyon et Toulouse.

Station agronomique de l'Aisne et Laboratoire départemental de bactériologie. — Un concours sur titres est ouvert pour la nomination du Directeur de la station agronomique de l'Aisne et du Laboratoire départemental de bactériologie.

Les candidats à cet emploi doivent être Français ou naturalisés Français, être âgés de 25 ans au moins et de 40 au plus, être pourvus du diplôme de l'Institut national agronomique ou de celui des Ecoles nationales d'agriculture, et justifier d'étude spéciales de bactériologie dans les laboratoires d'une Faculté de médecine, d'une Ecole nationale vétérinaire ou d'un Institut Pasteur.

Ils doivent joindre à leur demande (sur timbre) les pièces suivantes : 1° Acte de naissance (sur timbre) ; 2° un extrait de leur casier judidiaire ; 3° un certificat établissant leur situation au point de vue militaire ; 4° un état de leurs services antérieurs, s'il y a lieu ; 5° leurs brevets ou diplômes, ou une copie dûment certifiée de ces documents ; 6° un mémoire résumant leurs titres, travaux, diplômes et certificats spéciaux, publications et tous autres documents de nature à éclairer le jury : 7° un rapport sur l'ensemble des recherches scientifiques à entreprendre à la Station agronomique et au Laboratoire départemental de bactériologie et sur la direction à donner à cet établissement.

Les demandes et les pièces ou documents énumérés ci-dessus devront parvenir à la préfecture de l'Aisne le 19 Octobre 1909, au plus tard.

Le Jury se réunira à Paris, dans une des salles de l'Institut national agronomique, 16, rue Claude-Bernard, le 29 Octobre 1909 et jours suivants, s'il y a lieu, pour entendre les candidats admis à se présenter devant lui.

Le traitement du Directeur est fixé à six mille francs (6.000) ; il est, en outre, logé, chauffé et éclairé.

Le Directeur participe, d'ailleurs, aux avantages de la Caisse départementale des retraites.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, client. à 5 et 10. Rec. : 35.000 fr. ; cab. de consult. Voies ur., gyn. Rec. : 15.000 fr. ; Calvados. Près la mer. Seul médec. ; un phen, rec. 20.000 fr. S.-et-O. A 40 min. Poste agréable. Recettes : 15.000 fr.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Cours pour les affections chirurgicales du Nez, Oreilles, Larynx et Broncho-œsophagoscopie. — Les Docteurs Luc et Guisez commenceront à leur clinique le *Jeudi 11 Novembre* prochain à 4 h. 1/2 un *Cours théorique et pratique* sur les affections chirurgicales du *Larynx, Nez, Sinus, Oreilles* et la *Technique de la Broncho-œsophagoscopie* avec examen de malades, maniements des instruments spéciaux, technique opératoire. Le Cours durera environ 5 semaines. S'inscrire par envoi de carte et droits d'inscription (100 fr.) à la Clinique, 15, *rue de Chanaleilles*.

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. Mme Armand.

Secrétaire sténographe tr. sér. référ., occupée matinées chez Docteur (courrier, analyses, etc.), désir. même situat. apr.-midi. — Institut Féminin, 2, Cité de Londres.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LE MONUMENT DU PROFESSEUR TILLAUX

Tous ceux qui au cours de leurs études ont assisté aux leçons de celui qu'on appelait familièrement le « Père Tillaux » ont gardé le souvenir le plus vivant de ses leçons d'anatomie, d'une clarté lumineuse, qui attirèrent pendant longtemps d'innombrables élèves dans l'amphithéâtre de Clamart.

Ce n'est pas sans émotion que ces étudiants de jadis, aujourd'hui praticiens grisonnants, verront le monument que la piété de ses élèves a élevé au maître disparu, précisément dans ce Clamart qui retentit si souvent de sa voix sonore ou du bruit de ses triomphes.

***

Jeudi dernier, à 10 heures, a eu lieu l'inauguration du monument, œuvre du célèbre artiste Jules Chaplain.

Ce monument représente le grand anatomiste debout, en tablier de laboratoire, et exposant les lois de l'anatomie.

Sur le socle a été gravée l'inscription suivante :

A Tillaux, directeur de l'amphithéâtre des hôpi-

taux de 1864 à 1890, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris, président de l'Académie de médecine, grand-officier de la Légion d'honneur, 1834-1904. Ses élèves et ses amis.

Au pied du monument, de nombreuses couronnes avaient été déposées.

Sur l'estrade, édifiée dans le jardin, face au monument, avaient pris place MM. Léon Labbé, président du Comité; Lépine, préfet de police; Mesureur, directeur de l'Assistance publique; Bayet, directeur de l'enseignement supérieur; Levasseur, administrateur du Collège de France; Landouzy, doyen de la Faculté de médecine; Richelot, président du Congrès de chirurgie; la famille Tillaux; Tillaye, sénateur, Desplats, Amodru, Fleurot, le compositeur Bruneau, et toutes les notabilités de la médecine et de la chirurgie.

***

M. Léon Labbé remet d'abord le monument au directeur de l'Assistance publique, puis il prend la parole en ces termes :

Messieurs,

L'homme excellent et de haute valeur en souvenir duquel ses amis et ses admirateurs ont voulu élever ce monument fut l'ami de ma jeunesse et, pendant plus d'un demi-siècle, notre amitié fut inébranlable; la mort seule a pu la rompre.

Il est donc naturel que je prenne aujourd'hui la parole pour dire tout ce qu'il y eut en lui de grandes qualités de cœur et d'intelligence, et pour mettre en relief les services inoubliables qu'il a rendus à l'enseignement et à la profession médicale.

La droiture de son caractère, sa probité scientifique et professionnelle défiaient toute critique, et dans une fête qui fut offerte à notre ami, à l'occasion de sa nomination au grade de commandeur de la Légion d'honneur, Brouardel, ayant à ses côtés Potain et Tillaux, put dire, aux applaudissements de tous : « J'ai l'honneur d'être, ce soir, entre deux collègues, les seuls, entendez-vous bien, qui aient défié toutes les calomnies. »



L'orateur termine en esquissant à grands traits la noble figure de Tillaux et en retraçant ses derniers jours dans des termes pleins d'émotion et de cœur.

***

Après M. Léon Labbé, M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, prend la parole au nom de son administration; son discours que nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, insérer en entier, a été extrêmement goûté.

Messieurs,

C'est avec un profond sentiment de reconnaissance que l'Assistance publique de Paris reçoit aujourd'hui le dépôt précieux que vous lui confiez et c'est, j'en suis certain, avec l'assentiment unanime du conseil de surveillance et des représentants de la Ville de Paris que je puis accepter au nom de mon administration la garde du monument élevé à Paul-Jules Tillaux.

Le Comité auquel nous devons ce monument, qui compte parmi ses membres ceux qui furent les contemporains, les élèves, les admirateurs et les amis de Tillaux, en vous plaçant à sa tête, mon cher président, vous qui appartenez à la forte génération qui nous a donné Guyon, Le Fort, Panas, Tillaux et tant d'autres praticiens illustres, a voulu montrer que cette manifestation ne doit pas être seulement un hommage rendu à la science, mais aussi l'exaltation de toutes les hautes qualités morales qui font l'homme supérieur : la probité professionnelle, la bienveillance pour la jeunesse qui se prépare aux batailles de la vie, le dévouement pour tous ceux qui souffrent, et l'amitié fidèle, cette amitié qui, parcourant la moitié d'un siècle, se retrouve aussi noble, aussi pure, aussi désintéressée auprès du tombeau qu'aux heures de jeunesse. Vous en êtes le vivant exemple, mon cher président, et votre émotion en est l'éloquent témoignage.

Ce beau marbre souffrira peut-être des injures du temps, mais il n'a rien à craindre des hommes : Ils

reconnaîtront toujours en lui l'image d'un de leurs bienfaiteurs. Il nous sera cher encore à un autre titre : n'est-il pas la dernière œuvre d'un de nos plus grands artistes modernes? Chaplain n'a-t-il pas donné en modelant la statue de Tillaux une expression nouvelle de son puissant talent...

. . . .

Certes, Tillaux vécut loin de la politique, les bruits du dehors, les passions et les luttes des partis le laissèrent sans doute fort indifférent. Il ne vivait que pour la science, il ne songeait qu'à la souffrance qui venait se réfugier auprès de lui dans cet hôpital dont il avait la nostalgie dès qu'il l'avait quitté.

Il ne croyait pas qu'un changement de régime pût modifier les maux inhérents à la nature humaine; mais il avait puisé dans le spectacle quotidien des misères physiologiques et sociales le sentiment élevé de la justice qu'on doit aux déshérités, et n'était-il pas pénétré des nécessités qui s'imposent à nos sociétés démocratiques lorsqu'il écrivait ses dernières volontés et qu'il laissait la plus large part de sa fortune à la Caisse des retraites ouvrières!

Quelle jolie et discrète leçon : il laisse sa fortune à une caisse qui n'existe pas, il pose la première pierre d'un édifice impatiemment attendu et il donne à sa libéralité une signification d'une haute portée sociale. Il pouvait, comme d'autres, charger l'Assistance publique de secourir des vieillards malheureux, mais ce n'est point la charité qu'il a entendu faire; il a voulu, par une fondation imprescriptible, tracer le devoir de solidarité qui s'impose à la société tout entière à l'égard des vieux travailleurs.

N'avais-je pas raison, monsieur le président, de vous remercier de nous avoir confié le monument élevé à la mémoire de cet homme de bien?

Au nom de la Faculté de médecine, le doyen Landouzy prononce le discours suivant :

Messieurs,

La Faculté de Médecine vous remercie de la convier à cette cérémonie où, dans un beau mouvement de cœur, dans un noble sentiment de reconnaissance, les élèves, les amis, les clients, qui sont légion, glorifient Paul Tillaux dans le milieu où il conquit maîtrise et renommée. Celles-ci le portèrent à la Faculté de Médecine, où, vingt ans durant, il nous donna le meilleur de lui-même.

La vraie maîtrise, Tillaux la prit ici : son enseignement de l'anatomie topographique y est resté légendaire. Tillaux professait avec une telle netteté, un tel entrain, un tel art, une telle conviction, avec une telle foi, qu'il captivait les plus indifférents, ouvrait l'esprit et retenait l'attention des plus distraits.

Ses leçons, d'une clarté lumineuse, attiraient en foule les élèves. On peut dire que, avant l'instauration à la Faculté, de l'anatomie, par cet autre merveilleux éducateur que se révéla Farabeuf, Tillaux fut le père nourricier de générations entières d'étudiants. C'est à lui qu'elles doivent d'avoir fourni des chirurgiens aussi bons cliniciens que sûrs opérateurs.

C'est ici qu'est né le célèbre *Traité d'anatomie topographique* dont six éditions ont fait le tour du monde.

Par la ferveur qu'il mettait à méditer et à préparer ses leçons, Tillaux tenait de l'apôtre : c'est qu'il avait très développé le sentiment de sa mission. Ingres allait répétant que le dessin est la probité de l'art, Tillaux proclamait que sans science anatomique il n'existe pas d'honnête éducation chirurgicale, il n'y a pas de conscience opératoire.

Prêchant d'exemple, Tillaux fut le parfait clinicien, le bon chirurgien, le calme et probe opérateur qu'avait préparé l'anatomiste.

D'autres que moi diront combien il fut l'homme de conscience professorale, de droiture professionnelle, de bonté compatissante aux malades, d'indulgence secourable aux étudiants. C'est que le professeur de l'hôpital de la Charité, suivant la belle pensée de Michelet, comprenait l'enseignement comme une forme de l'Amitié.

S'il plaçait si haut les vertus du maître, c'est qu'il les avait vus pratiquées par nos anciens. De là son culte pour les exemples et la mémoire de ceux qui avaient éveillé, cultivé, encouragé son ardeur scientifique. L'attachement qu'il avait pour le professeur Gosselin était touchant.

Combien la vénération qu'il lui vouait donne raison à cette pensée d'Eugène Guillaume (qui, lui aussi, connut la parfaite maîtrise de la pensée et de la main) : « Heureux ceux qui sont restés les amis de leurs maîtres. En vieillissant, ils s'aperçoivent que la reconnaissance qu'ils leur ont gardée est un des meilleurs sentiments qu'ils aient portés dans la vie. »

Chez Tillaux, la bonté faisait le fond du caractère, comme la plus scrupuleuse honnêteté faisait le fond des qualités professionnelles.

La finesse et la douceur de son regard, l'énergie de ses traits, la netteté du geste, la robustesse et la bonhomie normandes, l'intelligence et la volonté qui se dégageaient de toute sa personne, les voici splendidement rendues par un artiste qui, parmi tant de chefs-d'œuvre sortis de son burin et de son ciseau, lègue à nos élèves une merveille de vérité.

Cette statue, aux lignes fermes sans rudesse, aux assises solides sans lourdeur, sortie vivante du marbre le plus pur, est bien l'image de celui que, avec fierté, nous proposerons en exemple aux générations futures, pour qu'elles placent très haut l'idéal que Tillaux, toujours, se fit du chirurgien, dont la science doit former l'esprit, d'inlassables labeurs, façonner la main, dont la conscience doit commander la probité de la pensée et du geste.

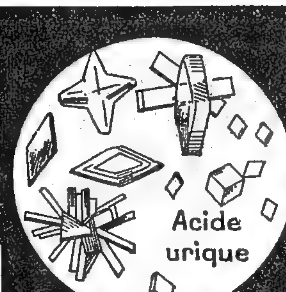
M. Richelot, président du Congrès de chirurgie de 1909, apporte devant le monument l'hommage de tous ses collègues.

M. Reynier, président de la Société française de chirurgie, qui fut un élève de Tillaux, vante l'expérience, le diagnostic, l'habileté professionnelle du maître « qui demeure un exemple à suivre ».

M. Schwartz parle au nom des anciens élèves de Tillaux, et rappelle le sang-froid du maître, son courage et sa fermeté, à une époque où la chirurgie était plus difficile qu'aujourd'hui.

Enfin, M. Sebileau, directeur de l'amphithéâtre fit, en termes excellents, l'éloge du professeur d'anatomie.

———



M. MARIEUX

On nous annonce la mort de notre excellent confrère M. Marieux (de Grenelle). M. Marieux était non seulement un praticien distingué, mais il a collaboré à toutes les œuvres d'hygiène sociale de l'arrondissement populeux où il habitait. Médecin de famille dans toute la beauté du terme, il fut un modèle de droiture et de dignité professionnelle.

P. Desfosses.

HENRI BELLERY-DESFONTAINES

L'Art vient de faire une perte cruelle en Bellery-Desfontaines qu'une fièvre typhoïde, causée par l'ingestion d'huîtres, vient d'emporter aux Petites-Dalles, à l'âge de 43 ans, en pleine maturité de talent. La disparition de cet esprit puissant et d'une si haute originalité se fera sentir dans le monde de l'Art moderne dont il était l'un des chefs incontestés. Le corps de l'Internat, qu'il aimait tant et dont nombre de ses membres étaient devenus ses intimes, ressentira douloureusement cette irréparable coup de l'aveugle Fatalité.

A l'hôpital de la Charité, il y a près de 20 ans, il entreprit et fit avec quelques camarades d'atelier la décoration de la salle de garde. Quelques années plus tard, il vint à Broca et contribua pour une bonne part à l'exécution des toiles qui ornent si brillamment le service du professeur Pozzi. Lors du centenaire de l'Internat, ce fut encore à lui qu'on s'adressa pour l'illustration du programme dont chacun conserve le souvenir. Nombre de médecins ont eu de lui des plaquettes religieusement conservées, et tous savent que c'est sous son ardente impulsion que le bal de l'Internat prit, il y a quelques années, un côté artistique auquel il est demeuré fidèle.

En souvenir tant de l'artiste que du cœur généreux et toujours dévoué qu'était Bellery, nous conserverons pieusement tous ces souvenirs.

Puisse sa jeune compagne trouver dans les sympathies douloureuses qui l'entourent quelques faibles consolations à son immense douleur !

F. Jayle.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. — *Cours pratique et complet de dermatologie et de vénéréologie*, du 18 Octobre au 20 Décembre 1909 (14e cours), sous la direction de M. le professeur Gaucher, avec le concours et la collaboration de : MM. Bar, professeur de clinique obstétricale à la Faculté, membre de l'Académie de médecine. — Balzer, membre de l'Académie de médecine, médecin de l'hôpital Saint-Louis, ancien chef de laboratoire de la Faculté. — de Beurmann, médecin de l'hôpital Saint-Louis, ancien chef de clinique de la Faculté. — Castex, chargé du cours d'oto-rhino-laryngologie à la Faculté. — André Broca et Zimmern, agrégés de la Faculté. — Hudelo, médecin des hôpitaux, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis. — Morestin, agrégé de la Faculté, chirurgien des hôpitaux. — Gastou, chef du laboratoire de l'hôpital Saint-Louis, ancien chef de clinique de la Faculté. — Emery, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis. — Edmond Fournier, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis, ancien chef de clinique de la Faculté. — Milian, médecin des hôpitaux, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis. — Terrien, ophtalmologiste des hôpitaux, ancien chef de clinique de la Faculté. — Lacapère, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis. — Cathelin, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Necker (Clinique des maladies des voies urinaires). — Paris, ancien chef de clinique de la Faculté, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis. — Sabatié, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis. — Rostaine, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis. — Louste, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis. — Fouquet, chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis. — Touchard, chef de clinique de la Faculté à l'hospice de la Salpêtrière. — Desmoulière, chef de laboratoire de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis.

Le cours sera complet en 100 leçons. Il aura lieu tous les jours, deux fois par jour, excepté les dimanches et fêtes, à 2 heures et à 3 h. 1/2 de l'après-midi à l'hôpital Saint-Louis, dans l'amphithéâtre de la Clinique. Il commencera le lundi 18 Octobre 1909 et finira le lundi 20 Décembre 1909.

Ce cours sera essentiellement pratique et portera surtout sur le diagnostic et le traitement. Toutes les démonstrations seront accompagnées de présentations de malades, de moulages du musée de l'hôpital Saint-Louis et de préparations microbiologiques ou histologiques. L'application des médications usuelles (frotte, douches, électricité, scarifications, épilation, électrolyse, photothérapie, radiothérapie, etc.) sera faite devant les élèves.

Un horaire détaillé sera distribué à chacun des auditeurs.

Des certificats d'assiduité et d'instruction pourront être délivrés aux auditeurs à la fin du cours.

Programme et répartition des cours. — MM. Gaucher ; Lésions élémentaires de la peau. Médication hydrominérale. — Bar : Syphilis et grossesse. — Balzer : Eczéma. Impétigo. Ecthyma. — de Beurmann : Lupus. Tuberculoses cutanées. Sporotrichoses. Traitement du lupus. — Castex : Syphilis du nez, du larynx et de l'oreille. — André Broca et Zimmern : Radiothérapie. Radiumthérapie. Traitement par les courants de haute fréquence. Electrolyse. — Hudelo : Gale. Erythèmes. Urticaire. Prurits et prurigo. Lichens. Pityriasis. Pemphigus. — Morestin : Opérations esthétiques en thérapeutique cutanée. — Gastou : Maladies parasitaires du cuir chevelu : Teigne tondante et favus. Pityriasis versicolor. Erythrasma. Carathés. Examen des cheveux et des poils dans les maladies parasitaires. Syphilis tertiaire de la langue. Ulcères de jambe et des pays chauds. Eléphantiasis. Morve ; Farcin. Actinomycose. Purpura. — Emery : Chancre mou. Traitement de la syphilis. — Edmond Fournier : Syphilis secondaire. Hérédo-syphilis. — Milian : Histologie de la peau normale. Syphilis tertiaire : Syphilides tuberculeuses ; syphilides ulcéreuses ; gommes. Syphilis du testicule et des os. Syphilis cérébrale. Syphilis médullaire. Parasyphilis : Neurasthénie. Paralysie générale. Tabes. Laboratoire : Bacilles de la lèpre, de la tuberculose ; bacille du chancre mou ; treponema pallidum, examen ultramicroscopique ; Séro-diagnostic de la syphilis. — Terrien : Syphilis oculaire. — Lacapère : Chancre syphilitique. Pelade. Acnés. Dermites artificielles. Tumeurs épithéliales de la peau. Leucoplasie buccale et génitale. Kaurosis vulvæ. — Cathelin : Blennorragie aiguë et chronique. Complications génito-urinaires chirurgicales de la blennorragie chez l'homme : Prostatites. Cystites. Abcès urineux. Néphrites suppurées. Traitement de la blennorragie. Traitement des rétrécissements de l'urètre. — Paris : Zona. Laboratoire : Sang, pus, cultures, inoculations. Diagnostic des teignes et parasites végétaux. Sporotrichose et actinomycose. Bacille de la

morve. Anatomie pathologique générale des maladies de la peau. — SABATIÉ : Alopécies. Folliculites suppurées. Dyshydrose. — ROSTAINE : Herpès. Végétations. Dermatoses congénitales. Phtiriase et mélanodermies. Lèpre. Bouton d'Orient. — LOUSTE : Psoriasis. Séborrhée et eczéma séborréique. Tumeurs conjonctives de la peau et mycosis fongoïde. Complications médicales de la blennorragie. Balanopostites et phimosis. — FOUQUET : Syphilis expérimentale. Syphilis du voile du palais. Petite chirurgie dermatologique. — TOUCHARD : Sclérodermie. — DESMOULIÈRE : Matière médicale dermatologique.

Deux cours semblables ont lieu chaque année, le premier en Avril, Mai et Juin, le second en Octobre, Novembre et Décembre.

Le droit à verser est de 150 francs.

NOUVELLES

L'élimination des malingres. — Une circulaire du sous-secrétaire d'Etat rappelle à l'occasion de l'incorporation du nouveau contingent que, dans l'intérêt de tous, il importe que les hommes physiquement incapables de supporter les fatigues inhérentes à l'état militaire soient éliminés aussi promptement que possible des rangs de l'armée.

Il invite, en conséquence, les généraux commandant les corps d'armée à veiller avec le plus grand soin à ce que les diverses dispositions prescrites antérieurement soient partout strictement observées.

De leur côté, les membres des Commissions spéciales de réforme doivent ne pas perdre de vue qu'aux termes des règlements en vigueur, ils ne peuvent proposer pour être classés dans le service auxiliaire que les hommes dont la constitution générale n'est pas douteuse, chez lesquels il n'y a pas lieu de craindre l'apparition à échéance plus ou moins éloignée d'une manifestation tuberculeuse, mais qui présentent une infirmité relative ou une tare organique légère les rendant impropres au service armé.

Les dimanches du praticien. — L'ultramicroscopie et ses applications constituent une question très importante et encore mal connue.

Dimanche 17 Octobre, à 5 heures, rue de Rome, 47, MM. Gastou et Comandon feront une conférence sur l'ultramicroscope appliqué au diagnostic.

Ces conférences sont gratuites. S'inscrire aux bureaux de *La Presse Médicale* ou auprès de MM. Desfosses et Durey. Le nombre des places est limité.

Banquet annuel de la « Continental Anglo-American Medical Society ». — Le banquet annuel de cette importante Société qui réunit la presque totalité des médecins anglais ou américains exerçant en Europe et dans le nord de l'Afrique a eu lieu samedi dernier sous la présidence de sir Malcolm Morris de Londres, le dermatologiste bien connu.

Parmi les invités figuraient les professeurs Robin, Segond et Chauffard, MM. Louis Wickham, Florand, Leredde, Desfosses, etc. Le Président au cours de son discours, a insisté sur l'importance des médecins anglais et américains pour la prospérité des stations thermales ou climatériques : leur présence attire nombre de leurs compatriotes qui ne viendraient pas autrement. Il a rendu un éclatant hommage à la valeur et au dévouement des médecins français. Répondant au toast des invités, M. le professeur Robin a prononcé une éloquente improvisation où il a fait allusion à la valeur pratique des contributions anglaises à l'art de guérir, citant comme exemples la vaccination avec Jenner, l'anesthésie avec Simpson, l'antisepsie avec Lister.

On s'est séparé à une heure tardive en se donnant rendez-vous à l'année prochaine quand la Société qui compte actuellement 114 membres célébrera son vingt et unième anniversaire.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Godlewski, à Paris.

CONCOURS

Externat. — ANATOMIE. — *Séance du 8 Octobre.* — *Péricarde.* — Ont obtenu : MM. Caillet, 9; Casarès, 15; Crétin, 14; Coudert, 13; Dellac, 10; Détourbe, 18; Chevalérias, 12; Carpanetti, 17; Cavaillès, 19; Dardanne, 12; Delhomme, 11. — *Absents* : MM. Courbe, Coutisson, Chevallereau, Delpy.

PATHOLOGIE. — *Séance du 9 Octobre.* — *Hernie inguinale étranglée chez l'homme. Signes et diagnostic.* — Ont obtenu : MM. Tarrius, 11; Texier, 12; de Rymon, 5; Schwartz, 10; Thévenard, 10; Tiphaine, 15; Récamier, 16; Tassigny, 13; Tribout, 13; Raphaël, 12; Valiadès (Jean), 10; Tourneix, 13; Roustan, 13; Royer, 10; Roussillon, 13; Vacher, 7; Ulmann, 11; Triollet, 11; Mlles Romme, 17; Rosenblum, 11. — *Absents* : MM. Sagardoy, Sémenoff, Rodovanovitch, Roy, Tournadour d'Albay; Mlle Tyrigoriantz.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, client. à 5 et 10. Rec. : 35.000 fr. ; cab. de consult. Voies ur., gyn. Rec. : 15.000 fr.; Calvados. Près la mer. Seul médec. ; un ph^en, rec. 20.000 fr. S.-et-O. A 40 min. Poste agréable. Recettes : 15.000 fr. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Jolie situation de campagne à prendre en *Normandie*, à proximité de grande ville. Fixe : 1.000 francs et joli logement. S'adresser au Dr P. ARMAND-DELILLE, 20, rue de Tilsitt, les mardis et vendredis de 2 heures à 3 heures.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LES

PETITS SIGNES DE L'ANARCHIE

LE BUSTE DU CANTONNIER-REBOUTEUR

En insistant sur la perturbation de notre mentalité, en vous répétant que nous marchons la tête en bas, je sais bien à quoi je m'expose. Mais dussent les uns suspecter la tonicité de mes voies digestives, les autres incriminer la torpeur de mes neurones, cela ne me retiendra pas de signaler les faits d'anarchie qui, de près ou de loin, touchent à notre domaine.

Il s'agit cette fois d'un buste érigé dans la Lozère à la mémoire d'un rebouteur, cantonnier de son état. Je commence par déclarer que, si ledit buste avait été élevé au fonctionnaire, je n'y trouverais rien à redire : un brave homme qui a cassé des tas de cailloux toute sa vie peut bien avoir droit à la pierre de taille après sa mort. On ne compte plus les bronzes et les marbres dressés journellement sur les mails et les places publiques en l'honneur d'inconnus que vainement on s'efforce de faire illustres. De la plupart on pourrait dire que leur piédestal est la

seule pierre qu'ils aient jamais apportée à l'édifice social. Donc, une statue de plus ou de moins, cela n'a pas d'importance. Mais celle de mon cantonnier a ceci de particulier qu'elle fut érigée non au loyal fonctionnaire, chirurgien de la route, mais au rebouteur récidiviste de l'exercice illégal de la médecine et dont la vie se passa à violer la Loi. Voici comment *Le Temps* de ces jours derniers a relaté la cérémonie :

En l'honneur d'un rebouteur. — Une cérémonie peu ordinaire a eu lieu dimanche à Nasbinals, chef-lieu de canton de la Lozère, perdu dans les froids plateaux de l'Aubrac, sur les limites de l'Aveyron. Sans bruit, sans apparat, sans rien d'officiel, le conseil municipal a procédé à l'inauguration d'un monument élevé avec le produit d'une souscription publique à un modeste cantonnier, Pierre Brioude, plus connu sous le nom de Pierrounet, mort il y a deux ans, et que les habitants de la région considéraient comme leur bienfaiteur.

« A sa profession de cantonnier Brioude joignait celle de rebouteur et il s'était acquis dans cet art une réputation telle que chaque jour il lui arrivait un nombre considérable de malades venus de la France entière, des autres pays d'Europe et même d'Amérique.

« Son habileté et ses connaissances en anatomie eurent plusieurs fois occasion de se manifester d'une façon éclatante. Un fait, entre autres, était souvent cité par les admirateurs de Brioude. Traduit devant le tribunal correctionnel de Marvejols, à la requête des médecins de la région, sous l'inculpation d'exercice illégal de la médecine, le rebouteur comparut, son habit de bure recouvert d'une longue blouse bleue sous laquelle il dissimulait un corps assez volumineux. Comme les juges lui demandaient ce qu'il avait à dire pour sa défense, il sortit de dessous sa blouse un jeune agneau dont il avait au préalable désarticulé les jambes, le posa sur le plancher, et s'adressant aux médecins présents : « Remettez-le en état de marcher », leur dit-il. Le défi n'étant relevé par aucun, Brioude prit l'agneau, promena ses grosses mains sur les jambes, et, rendu à la liberté, celui-ci se mit à gambader, à la grande stupéfaction du public et des juges, qui acquittèrent le rebouteur.

« Brioude ne réclamait jamais d'honoraires ; mais il acceptait volontiers les « dons » que les malades reconnaissants faisaient aux membres de sa famille. Il avait ainsi acquis une petite fortune.

« La mort du rebouteur Pierrounet fut un deuil public pour ces rudes populations dont la gratitude vient de se traduire par l'érection, au milieu de la place publique de Nasbinals, du buste du cantonnier-rebouteur ».

Le Temps est apprécié par nombre des nôtres précisément parce qu'il prêche sans relâche le respect de la Loi, seule condition du progrès. Il serait donc piquant de souligner les commentaires légèrement subversifs de son Echo si vous n'en aviez, comme moi, savouré dès l'abord l'ironie cachée et d'essence supérieure. Le grave organe a voulu se gausser, nous invitant ainsi à ne rien prendre au tragique ; c'est un excès où je me garderai, aujourd'hui comme hier, de tomber.

***

La médecine, je vous l'ai déjà dit, est peuplée de légendes, comme les arbres d'oiseaux. Par une foule de points, elle touche à l'inconnu, et c'est pourquoi elle en tire un peu d'autorité et beaucoup de faiblesse. On ne verra jamais un faux bottier ou un faux tailleur, ces métiers exigeant une habileté manuelle facilement contrôlable. Par contre, il y a toujours, dans la guérison d'un malade, une part de secret et de mystère que le premier charlatan venu peut prétendre connaître. Ce secret et ce mystère existent non seulement autour de nous, dans le mouvement inconnaissable de la vie, mais encore en nous-mêmes, dans le fonds d'idées que nous ont léguées nos ancêtres.

Aussi ne m'attarderai-je pas à railler, encore moins à blâmer les braves Lozériens. Ils ont obéi à la voix de leurs morts, pour employer une locution dont on abuse peut-être depuis Auguste Comte. A la porte des cavernes et, plus tard, des temples, on avait coutume d'exposer les incurables afin que chaque passant pût indiquer le remède possible à leur mal. Cette habitude, née de la commune misère des hommes, a fini par faire partie de nous-mêmes. L'individu instruit, en pleine possession de sa volonté, arrive encore à dépouiller le vieil homme, à secouer le joug du passé. Mais se trouve-t-il, du fait d'une maladie un peu longue, en état d'infériorité psychique, aussitôt on le voit régresser au type du primitif. Un des grands ministres de la République, qui fut plusieurs fois le maître absolu du Gouvernement, ne faisait-il pas récemment appel à un rebouteur, en plein Paris ? En temps normal, par son audace, sa haute intelligence, ce ministre offre le type du bel animal humain. Affaibli par la maladie, découragé par les lenteurs de notre art, il n'avait pas hésité à recourir au *Quid divinum*, ni plus ni moins que le dernier de ses électeurs illettrés.

Aux combattifs à lutter, s'ils veulent, contre l'ingratitude des malades et les préjugés dont notre art est victime ! Le philosophe, lui, se bornera à constater une fois de plus que ce diable d'homme a eu beau transformer la face de la planète, se hausser même au vol des oiseaux, il n'est pas encore arrivé à changer son cœur.

On aurait, en outre, à relever, à la décharge des statuomanes lozériens, qu'ils furent les inconscientes victimes du mirage romantique. A travers ce prisme spécial, nos imaginations se complaisent à voir fleurir, par antithèse, au bagne l'innocente vertu, alors que le vice salit les hermines réputées les plus blanches. De même que nous aimons parer la courtisane de tous les nobles sentiments, — à nous les Dames aux Camélias ! — de même il nous est doux d'auréoler des plus hautes facultés le front du plus illettré des journaliers. Les qualités de savoir on nous les dénie, à nous qui passons notre vie à apprendre, mais

on les attribue avec joie — ô logique! — à qui n'étudia jamais.

Il faut dire enfin que le succès du rebouteur durera plus longtemps que celui de tous ses congénères en exercice illégal, probablement parce que de tous les guérisseurs il est le plus ancien. Remontons encore au primitif. Juché sur un arbre pour la cueillette, il s'est tout à coup laissé choir et a perdu le sens. Revenu à lui, il a constaté que son bras demeurait impuissant et inerte. L'unique signe qui pouvait frapper sa cervelle obscure était celui de la paralysie. Les dieux seuls commandent aux mouvements. Eux seuls avaient pu le frapper. Alors intervenait le sorcier, ami de la divinité, et qui, lui, s'était élevé jusqu'à la connaissance de la lésion osseuse ou articulaire. Il tirait sur le membre, prononçait les paroles sacrées, et la vie revenait aussitôt habiter le bras frappé de mort. Et voilà le flambeau du *Quid Divinum* allumé pour les siècles et religieusement transmis de main en main dans la même famille.

La conduite des bons Lozériens n'a rien, vous le voyez, qui doive surprendre. Tout au plus pourrait-on chicaner les Juges qui acquittèrent si souvent le rebouteur. Leur premier, leur plus sacré devoir n'est-il pas de faire respecter les lois? A la vérité, leur prévenu guérissait quelquefois; mais cela nous arrive, à nous aussi, malgré tous nos diplômes. Il ne se faisait pas payer, mais volontiers il acceptait des dons, imitant en cela, sans le savoir, M. Jourdain qui cédait du drap à ses amis en échange de quelques cadeaux d'argent. Et j'avoue, à notre honte, qu'à ce point de vue ce cantonnier nous était supérieur : « Il avait, nous dit *Le Temps*, acquis ainsi une petite fortune. » Combien des nôtres meurent à la peine sans laisser un morceau de pain à leurs enfants! L'indulgence des Juges s'expliquerait donc mal si ce paysan n'avait eu dans son sac des tours irrésistibles : il vient à l'audience avec un agneau, symbole de son innocence, et là, dans le prétoire, en face de ses accusateurs incapables de relever son défi, « il rhabille » incontinent le gracieux animal. Gambades et bêlements, voilà toute sa plaidoirie. Après ce trait génial, comment le condamner? Avoir rajeuni la farce de maître Pathelin, cela ne valait-il pas l'acquittement? La bonne volonté du Tribunal se marque par ce fait qu'il ne condamna point ces ignorants de médecins qui avaient commis la faute lourde de calomnier le guérisseur sans être capables eux-mêmes de faire gambader l'agneau.

***

Reste le rôle de l'Etat. Ah! c'est ici qu'apparaît en relief l'anarchie dont je parlais. Je vous ai dit que je ne prendrais rien au tragique; je me garderai donc avec soin d'évoquer la longue théorie de nos blessés et de nos morts, et ceux qui se mutilent ou se tuent en apprenant leur métier, et ceux, plus nombreux encore, qui succombent, ignorés, en l'exerçant. Mais enfin, que penser de nos gouvernants? Comment! Ce sont eux qui ont assumé la charge de veiller à la délivrance et à la garde de nos diplômes, eux qui ont pour mission d'assurer le respect de la Loi, et ils autorisent l'érection d'un monument à qui la viola toute sa vie! Pour le moindre déplacement de borne, pour la plus petite réparation, ce sont enquêtes sans fin, paperasseries innombrables, autorisations si tardives qu'on les croirait venues de Chine. Mais s'agit-il d'honorer l'exercice illégal, oh! alors toutes les barrières s'ouvrent, toutes les difficultés s'aplanissent. Si ce n'est pas de l'anarchie, cela, je ne sais vraiment plus ce que le mot signifie.

Notre excellent confrère Clémenceau, qui fut de tout temps un grand ironiste, déclarait, alors qu'il était chargé d'assurer l'ordre dans ce pays, qu'en France personne n'était à sa place. Oh! combien lui servait ici sa grande expérience! Et comme il avait raison! Quand vous déambulez sur la route, en auto, pour visiter vos malades, n'est-ce pas le même spectacle qui toujours s'offre à vous? Ici, un charretier lit son journal loin de sa bête soigneusement arrêtée en travers du chemin. Plus loin, c'est un paysan faisant la causette ou tout autre chose à quelques centaines de mètres derrière son attelage qui chemine sur la gauche. Charretiers, paysans, politiciens, juges, nul ne tient sa droite. Les uns, chargés de réglementer le travail, s'occupent de gréviculture; ce guerrier s'intéresse avant tout aux fourneaux, et c'est sa façon de préparer les troupes au feu; pendant ce temps, les humanitaristes, exaltés par leur amour de la paix et du genre humain, menacent de tout chambarder. Non, je le répète, personne ne tient sa droite. Mais où M. Clémenceau a tort, c'est quand il s'en étonne, puisqu'il suffit qu'un citoyen ne soit pas à sa place et contrevienne aux Lois pour qu'on lui élève une statue.

F. Helme

SOMMAIRES DES REVUES

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 27 Octobre 1909, à 1 heure. — M. MORNET : La protection de la maternité en France; MM. Pinard, Gaucher, Branca, Couvelaire. — M. CARNOT : De la tache bleue congénitale mongolique (chez les enfants des différentes races et particulièrement chez les enfants européens); MM. Gaucher, Pinard, Branca, Couvelaire. — M. DUVAL : De l'auscultation du sommet du poumon entre les deux chefs du muscle sterno-cléido-mastoïdien et de son application dans le diagnostic précoce de la tuberculose pulmonaire; MM. Gaucher, Branca, Pinard, Couvelaire. — M. LEVOT : Contribution à l'étude de la radiothérapie dans le traitement des sarcomes; MM. Reclus, Segond, Proust, Zimmern. — M. HURÉ : Contribution à l'étude des sarcomes kystiques de l'utérus; MM. Segond, Reclus, Proust, Zimmern. — M. BOUVIER : De l'appendicostomie dans le traitement des colites rebelles et ses indications; MM. Segond, Reclus, Proust, Zimmern. — M. LEBEAUPIN : Traitement médical des cysticerques du corps vitré; MM. De Lapersonne, Gilbert, Auvray, Nobécourt. — M. JARDEL : Du diagnostic de la tétanie chez le nourrisson; MM. Gilbert, De Lapersonne, Auvray, Nobécourt.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 25 Octobre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Reclus, Proust, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie) : Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, Marcel Labbé, Sicard. M. Roger, censeur; M. Legry, suppléant.

Mardi 26 Octobre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Charité : MM. Pozzi, Quénu, Marion. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Charité : MM. Hutinel, Jeanselme, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Charité : MM. Alb. Robin, Balthazard, Castaigne. M. Thoinot, censeur; M. Carnot, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier (à 9 heures du matin) : MM. Bar, Demelin, Brindeau. — M. André Broca, suppléant.

Mercredi 27 Octobre 1909. — 2e : MM. Gautier, Langlois, Mulon. — 3e (Deuxième partie) : MM. Blanchard, Marcel Labbé, André Jousset. M. Gariel, censeur; M. Desgrez, suppléant.

Jeudi 28 Octobre 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pierre Marie, Nicloux, Brumpt. — Epreuves pratiques. — 2e : MM. Prenant, Gley, Maillard. — 3e (Première partie) : MM. Ribemont-Dessaignes, Thiéry, Marion, — 4e : MM. Pouchet, Chantemesse, Balthazard. M. Dieulafoy, censeur; M. André Broca, suppléant.

Vendredi 29 Octobre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Segond, Hartmann, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Delbet, Proust, Ombrédanne. M. Pierre Marie, censeur; M. Lœper, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudeloque (à 9 heures du matin) : MM. Lepage, Potocki, Couvelaire. M. Langlois, suppléant.

Samedi 30 Octobre 1909. — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Launois, suppléant.

Clinique ophtalmologique (Cours pratique). — M. le professeur F. DE LAPERSONNE, assisté de MM. CANTONNET, CERISE, COUTELA et PLEY, chefs de clinique et de laboratoire, commencera, le mardi 19 Octobre 1909, à 3 heures (amphithéâtre Dupuytren, Hôtel-Dieu), un *Cours pratique de maladies des yeux*.

Les docteurs et étudiants, inscrits à ce cours, seront exercés individuellement au maniement de l'ophtalmoscope et des appareils employés en oculistique.

Clinique médicale Laënnec. — Cours pratique sur la nutrition normale et pathologique (clinique, technique et diététique). — MM. MARCEL LABBÉ, agrégé, médecin des hôpitaux, et HENRI LABBÉ, docteur ès sciences, chef de laboratoire à la Faculté, commenceront le lundi 18 Octobre 1909, à 2 heures, à la Clinique médicale Laënnec, un Cours pratique sur la nutrition normale et pathologique.

Le Cours aura lieu les lundi, mercredi, vendredi de chaque semaine, à 2 heures, et comportera 23 leçons.

Les élèves seront exercés individuellement, dans les salles et dans le laboratoire, aux diverses méthodes d'examen.

Programme du cours. — I. Nutrition; alimentation, digestion, assimilation, excrétion. — II. Les gastrodyspeptiques; examen clinique des fonctions sécrétoires et motrices de l'estomac. — III. Analyse du suc gastrique; acidité; activité fermentative; pepsine, lab-ferment. — IV. Les entérodyspeptiques. Examen clinique des fonctions intestinales et pancréatiques. — V. Matières fécales : examen macroscopique et microscopique. — VI. Matières fécales; examen chimique : réaction, extrait, azote total, graisses, hydrates de carbone. — VII. Analyse des urines. Dosage de l'azote total. Coefficient d'absorption intestinale. — VIII. Dosage de l'urée. Rapport azoturique. — IX. Composés ammoniacaux de l'urine. Phénols. Indican. Dosage et valeur séméiologique. — X. Soufre urinaire; sulfates; sulfo-éthers. Dosage et séméiologie. — XI. Les goutteux, les lithiasiques et les migraineux; pathogénie et diététique de l'uricémie. — XII. Dosage des purines et de l'acide urique. Oxalurie. — XIII. Les albuminuriques. Œdèmes. Echanges chlorurés. — XIV. Recherche et dosage des albumines urinaires : sérine, globuline, fibrine, nucléo-albumines, albumines acéto-solubles, etc. — XV. Echanges minéraux. Chlorures. Phosphates. Chaux urinaire. — XVI. Les diabétiques. Pathogénie, évolution et thérapeutique du syndrome d'hyperglycémie. — XVII. Dosage du glucose urinaire. Les divers sucres urinaires : lévulose, lactose, pentoses, inosite, etc. — XVIII. Coma diabétique; vomissements acétoniques. Pathogénie et traitement de l'acidose sanguine. — XIX. Dérivés urinaires des sucres : acides oxybutyrique, diacétique, glycorénique; acétone; alcaptone. Les excrétions indosées des diabétiques. — XX. Les obèses. Pathogénie, formes et traitement de l'obésité. — XXI. Les syndromes hépatiques. Ictères. Insuffisance hépatique. — XXII. Pigments de l'urine : bilirubine, urobiline, pigment rouge-brun, etc. — XXIII. Interprétation clinique des analyses d'urines ; régime d'épreuve.

Le montant du droit à verser est de 100 francs.

Sont admis les docteurs français et étrangers ainsi que les étudiants pourvus de 16 inscriptions immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance du versement dû.

Les bulletins de versement relatifs au cours sont délivrés dès à présent, jusqu'au 18 Octobre 1909, au Secrétariat de la Faculté (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — LÉGION D'HONNEUR. — *Commandeur.* — M. Benech, médecin inspecteur du corps de santé militaire.

A l'occasion de la célébration du récent centenaire de Lamark, ont été nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Commandeur. — MM. E. Perrier, Van Tieghem.

Officiers. — MM. Boule, Flahaut, Henneguy, Meunier, Vaillant.

Chevaliers. — MM. Costantin, Dungeard, Deniker, Durand, Gravier, Haug, Kilian, Kœhler, Kunckel d'Herculais, Le Dantec, Manouvrier, Nicklès, Péchoutre, R. Perrier, Roule, Trabut, Trouessart, Crosnier de Varigny.

MÉDAILLE D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES. — *Médaille de*

bronze. — M. Margarot, interne des hôpitaux de Montpellier.

Les dimanches du praticien. — Dimanche 17 Octobre à 5 h., rue de Rome, 47, MM. Gastou et Comandon feront une conférence sur l'ultramicroscope et ses applications au diagnostic (diagnostic de la syphilis et des spirochétoses).

Les conférenciers indiqueront la façon d'effectuer des prises sur les malades et montreront à l'ultramicroscope des préparations de spirochètes et autres micro-organismes vivants.

Ces conférences sont gratuites. S'inscrire aux bureaux de *La Presse Médicale* ou auprès de MM. Desfosses et Durey. Le nombre des places est limité.

Corps de santé militaire. — Les médecins aides-majors de 2e classe dont les noms suivent sont promus au grade de médecin aide-major de 1re classe : M. Desquiens, au 30e rég. de dragons. M. Langlois, au 31e rég. d'artillerie. M. Leduc, au 162e rég. d'infanterie. M. Walther, au 2e rég. étranger.

CONCOURS

Agrégation. — Il sera ouvert à Paris, en 1910, des concours pour trente-six places d'agrégé à répartir de la manière suivante entre les facultés de médecine ci-après désignées :

Faculté de Paris, 14 places. — Section d'anatomie et embryologie, 2; section de physiologie, 1 ; section de matière médicale et pharmacodynamie, 1; section de médecine générale, 3; section des maladies mentales, 1; section de chirurgie générale, 2; section d'anatomie pathologique, 1; section d'obstétrique, 2; section d'ophtalmologie, 1.

Faculté de Bordeaux, 5 places. — Section d'anatomie et embryologie, 1; section de médecine générale, 2; section de chirurgie générale, 1; section d'obstétrique, 1.

Faculté de Lille, 2 places. — Section de médecine générale, 1; section de chirurgie générale, 1.

Faculté de Lyon, 8 places. — Section d'anatomie et embryologie, 1; section de médecine générale, 3; section de chirurgie générale, 3; section de pharmacie, 1.

Faculté de Montpellier, 2 places. — Section de médecine générale, 1; section de chirurgie générale, 1.

Faculté de Nancy, 4 places. — Section d'anatomie et embryologie, 1; section de physiologie, 1; section de médecine générale, 1 ; section de chirurgie générale, 1.

Faculté de Toulouse, 1 place.

Ces concours s'ouvriront : Le 23 Mai 1910 pour la section de médecine générale ; le 26 Mai 1910 pour la section des maladies mentales et pour la section d'ophtalmologie; le 30 Mai 1910 pour la section de chirurgie générale ; le 6 Juin 1910 pour la section d'anatomie et embryologie, pour la section de physiologie et pour la section d'obstétrique; le 10 Juin 1910 pour la section d'anatomie pathologique et pour la section de matière médicale et pharmaco-dynamie ; le 15 Juin 1910 pour la section de physique biologique et médicale et pour la section de pharmacie.

Les candidats aux sections de médecine générale, de chirurgie générale et d'obstétrique s'inscrivent chacun d'une manière spéciale pour une des places mises au concours dans chaque faculté.

Ils peuvent s'inscrire subsidiairement pour plusieurs places.

Externat. — PATHOLOGIE. — *Séance du 12 Octobre.* — *Signes et diagnostic de l'appendicite aiguë.* — Ont obtenu : MM. Toupet, 14; Sébald, 14 ; Simon, 13; Rabreau, 18 ; Rameau, 7 ; Rabeau, 16 ; Simard, 15; Silvestre, 13; Rocher, 1; Rousse, 11 ; Taphanel, 8 ; Saint-Yves Ménard, 14 ; Toupance, 14; Toulouse, 14 ; Tortat, 10; Solal, 16; Sibot. 10; Sfez, 14; Sénèque, 15; Mlles Sériot, 8; Sempé, 11. — *Absents*: MM. Slanka, Suffrin, Rousset, Sienra, Mlle Racheneski.

Séance du 13 Octobre. — *Symptômes et complications génito-urinaires de l'uréthrite blennorragique aiguë chez l'homme.* — Ont obtenu : MM. Vigderovitch, 7; Vigouroux (V.), 13; Zureth, 12; Walther, 17; Wull, 18 ; Vidal, 10 ; Vincant, 12; Vincent, 11; Viard (M.), 19; Viala, 11; Zermati, 10; Yoyotte, 15; Wurtz (J.), 15; Wurtz (P.), 14; Weiss, 19; Wallon, 11; Voirin, 6 ; Violet, 9; Wilmoth, 16 ; Mlle Wahl, 14. — *Absents* : MM. Viard (F.), Vigouroux (J.), Villetard de Laguerie.

Séance du 14 Octobre. — *Signes et diagnostic de l'angine diphtérique.* — Ont obtenu : MM. Lhomme, 8 ; Marié, 12 ; Levinsohn, 5; Lascombe, 15; Lehmann (R.), 13 ; Lemoine, 5 ; Lebrun (M.); 14 ; Lipschitz, 8 ; Longevialle, 15 ; Margerin; 13 ; Marais; 17 ; Mandras, 10 ; Le Hello, 12 ; Lebossé, 14; Malleterre, 12 ; Malet, 12 ; Major, 14; Lumière, 8; Mlle Jouvin, 16. — *Absents* : MM. Levy, Joyes, Jullien, Lathiert-Lavergne, Latour (A.), Lehmann (L.), Lienard, Maréchal, Marc, Maire, Maindrault, Mabille ; Mlle Libermann.

RENSEIGNEMENTS

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1. rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris.... 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements...... 10 fr.
Union postale............ 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LA CROIX-BLANCHE DE GENÈVE

Le DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LA RÉPRESSION DES FRAUDES, dû à l'initiative de la *Société universelle de la Croix-Blanche de Genève*, qui vient de s'ouvrir à Paris dans les locaux de la Faculté de médecine, mérite à plus d'un titre de retenir l'attention.

On sait ce qu'est cette société si intéressante de la Croix-Blanche et quel est son programme!

Créée en 1907 par l'initiative privée, son objet est de grouper les efforts faits dans tous les pays en vue de lutter contre la tuberculose, le cancer, la syphilis, les maladies épidémiques et infectieuses ou parasitaires, les maladies sociales, telles que l'alcoolisme et l'opiomanie, les empoisonnements alimentaires, les maladies de misère, etc.

Pour répondre à ce programme si vaste, la Société s'efforce, ainsi qu'il est exprimé à l'article 11 de ses statuts, de réunir dans une communauté d'action, les œuvres nationales ou internationales du monde entier, fondées pour combattre notamment les fléaux que nous mentionnions tout à l'heure, coordonne, solidarise et seconde les efforts de ces œuvres et leur sert de trait d'union permanent, tout en laissant à chacune d'elles une absolue indépendance au

point de vue de son organisation intérieure et de son fonctionnement.

C'est ainsi que l'an passé, la *Société universelle de la Croix-Blanche de Genève* émue d'une part de l'influence néfaste exercée sur la santé publique et sur les transactions commerciales par le développement incessant des fraudes alimentaires et pharmaceutiques, convaincue, d'autre part, de l'inutilité des efforts isolés tentés dans les divers pays pour les réprimer, résolut de provoquer une action internationale et prit l'initiative de réunir à Genève un premier Congrès pour la répression des fraudes concernant les denrées alimentaires, les produits chimiques et les matières premières de la droguerie.

On sait quel fut le succès de ce premier Congrès, qui s'était donné pour double but :

1° D'obtenir des producteurs, des commerçants et des industriels, la définition de la pureté commerciale des aliments et des drogues ;

2° D'établir la liste des opérations reconnues nécessaires par la production et l'industrie pour la préparation des produits purs.

Ayant, dans ces premières assises, établi pour les groupes essentiels d'aliments la *définition de l'aliment commercialement pur*, il fut décidé que le bureau permanent de la Croix-Blanche organiserait pour cette année à Paris un second Congrès dont la mission serait : 1° de terminer la tâche laissée inachevée par le Congrès de Genève, en ajoutant à la définition du produit pur la liste des manipulations loyales qu'il peut avoir subies pour sa préparation; 2° *de soumettre à l'examen des hygiénistes* les opérations ainsi reconnues comme loyales par la Production, le Commerce et l'Industrie, afin de mettre les nécessités du commerce en harmonie avec les exigences de l'Hygiène.

Telles sont les origines du Congrès actuel, dont les travaux promettent de donner des résultats du plus haut intérêt pratique. Les précédents du dernier Congrès sont d'ailleurs, à cet égard, des plus encourageants.

Ainsi l'an passé, à Genève, M. Raskowitch, directeur de l'Institut sanitaire technique de Saint-Pétersbourg et M. William Fazy, délégué du Crédit foncier colonial de France, ayant fait adopter le vœu tendant à la réglementation de l'emploi de la saccharine et à la suppression effective de son emploi dans l'alimentation, la Société de la Croix-Blanche provoqua la réunion à Bruxelles, en Décembre dernier, d'une conférence consultative internationale, à laquelle se firent représenter treize Etats. Cette conférence détermina la constitution d'un *Bureau international*, constitué aujourd'hui officiellement avec l'appui moral et effectif du gouvernement français, et ce bureau doit se réunir prochainement afin de poser les bases d'une action internationale ayant pour objet la réglementation de la fabrication et de l'emploi de la saccharine.

Cette haute sanction accordée par les pouvoirs officiels aux travaux du Congrès de l'an passé et aux efforts de la Société universelle de la Croix-Blanche de Genève établit sans réplique l'importance sociale de l'œuvre poursuivie.

Cette importance, d'ailleurs, les orateurs qui prirent la parole dans la séance d'inauguration du Congrès, qui fut tenu lundi dans le grand amphithéâtre de l'École pratique, sous la présidence effective de M. Ruau, ministre de l'Agriculture, ne manquèrent point de la signaler dans leurs discours.

Ce fut d'abord M. Vuille, président de la Société universelle de la Croix-Blanche.

Après avoir remercié le Gouvernement français du concours efficace qu'il accorde à l'œuvre entreprise par la Société de la Croix-Blanche, M. Vuille, dont l'allocution a été fort appréciée, a rappelé l'œuvre accomplie par le précédent Congrès, et, après avoir succinctement indiqué la besogne que doit accomplir le Congrès actuel, a conclu en ces termes :

« Il nous restera à étudier, avant la réunion de la conférence législative, la question de l'unification des méthodes d'analyse; cela fera l'objet d'un Congrès spécial.

« Nous arriverons, ainsi, à la conclusion pratique, à la réunion de la conférence qui arrêtera le texte de la convention internationale.

« Cette conférence devra se proposer pour but, en se basant sur nos travaux préparatoires :

1° D'arrêter au point de vue *international*, comme le disait si bien au Congrès de Genève M. le Ministre Ruau, la définition de l'aliment pur.

2° D'unifier les dispositions législatives des divers pays, tant au point de vue des mesures préventives que des mesures répressives de la fraude.

3° Enfin d'assurer, selon le vœu Mandeix, l'un des plus importants de ceux admis par le Congrès de Genève, que, « lorsqu'un pays a défini l'un des produits de son sol ou de son industrie et établi des règlements pour protéger ledit produit contre l'imitation frauduleuse qui pourrait en être faite par ses nationaux, les autres pays devront, sur leur territoire, accorder à ce produit une protection identique ».

« De même que l'on y est arrivé pour la Croix-Rouge, les Postes, la Propriété intellectuelle et les Marques de fabrique, il ne nous paraît pas douteux que l'on ne puisse parvenir, dans le domaine de la protection de l'alimentation, à une entente internationale ».

« L'œuvre que nous aurons ainsi accomplie sera, sur le terrain international, l'une des plus utiles et des plus fécondes dans ses résultats, de toutes celles qui ont été réalisées jusqu'à ce jour. »

M. le professeur Bordas, président du IIe Congrès international pour la répression des fraudes,

a ensuite exposé le programme des travaux que les congressistes auront à réaliser avant de faire appel au concours des médecins hygiénistes : 1° Examiner les opérations nécessaires à la préparation de l'aliment commercialement pur; 2° Etablir les définitions des matières premières de la droguerie et des produits chimiques.

Ce discours achevé, après quelques renseignements statistiques sur les participations et les concours apportés au Congrès donnés par M. Franche, secrétaire général, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, prend la parole.

Après avoir rappelé l'accueil cordial dont il fut l'an passé l'objet à Genève, et formulé le vœu de voir le Congrès actuel continuer utilement l'œuvre commencée en Suisse, le Ministre note rapidement les grandes lignes du programme, la « puissante trilogie dans laquelle doit se dérouler le drame passionnant de la lutte contre la fraude. Le premier épisode de cette trilogie est celui où les producteurs et les commerçants de bonne foi s'entendent avec les techniciens pour formuler la définition de l'aliment commercialement pur, et dresser la liste des pratiques loyales nécessaires à sa préparation. Le deuxième met en scène principalement les hygiénistes dont le rôle consiste à harmoniser les droits du commerce avec les exigences de l'hygiène. Le troisième, enfin, fait appel aux légistes qui sont destinés à donner à l'œuvre accomplie jusqu'à eux la consécration d'une entente internationale ».

Passant ensuite à l'examen du rôle que les hygiénistes auront à jouer dans le Congrès de Paris, M. Ruau ajoute :

« Ce sont des savants dont la haute compétence est placée hors de pair qui sont appelés à exercer, dans le Congrès, le contrôle de l'hygiène. Aux noms de MM. Muntz, Guignard et Landouzy, qui sont, par eux-mêmes, tout un programme, s'ajoutent ceux de votre distingué Président, mon ami M. le professeur Bordas; de votre vice-président, M. Roux, toujours sur la brèche, et de M. Franche, secrétaire général du Congrès. De l'étranger, nous est venue une pléiade de savants auxquels j'adresse, au nom de la France, un salut cordial.

« Avec ces gardiens impartiaux de la vérité scientifique, les commerçants et les producteurs, ceux-là mêmes auxquels la loi s'applique, pourront rechercher les meilleures formules de protection et le libre usage. On peut le répéter toujours avec la même fierté : la France qui, la première, a utilisé pour l'application de la loi du 1er Août 1905, la méthode de collaboration directe des intéressés, ne peut que s'applaudir de cette innovation. Elle lui a permis de se défendre contre la fraude, pour le plus grand bien d'une immense majorité de consommateurs, et sans faire obstacle à son développement économique. Le même procédé de discussion établi au sein de ce Congrès servira, à n'en point douter, à faire jaillir des solutions heureuses. J'ai la ferme conviction que le *Codex alimentarius* qui sortira de la délibération de l'Assemblée générale, sera tout à la fois le Code de l'hygiène internationale et celui des usages loyaux du commerce et de la production universels. Déjà, les tribunaux ont pris texte de certaines décisions du Congrès de Genève, pour leur donner force de loi en des litiges qui leur étaient soumis. Rien ne semble donc plus désirable que de voir, à l'avenir, toutes les puissances prendre le Code de l'Aliment pur à la base de leur réglementation. »

Enfin, après avoir excellemment montré combien il est important de poursuivre dans l'avenir l'unification internationale des règlements en matière de produits alimentaires, en vue de réprimer la fraude, le ministre a terminé en résumant le but et les conséquences des Congrès.

« Le but est double : c'est d'achever la tâche du Congrès de Genève en ajoutant à la définition de l'aliment pur la liste des manipulations loyales, c'est de mêler dans l'œuvre entreprise, grâce à l'intervention des hygiénistes, la sauvegarde de la santé publique à la protection du commerce honnête. Les conséquences sont triples dans l'ordre international où on les considère : elles tendent à supprimer, aux frontières, la diversité de traitement à l'égard des produits, à établir une protection réciproque des produits d'origine et à créer des moyens de défense efficaces contre le cosmopolitisme des fraudeurs. »

Après ce discours fort applaudi, les délégués officiels des puissances étrangères ont prononcé, suivant l'usage, de courtes allocutions, puis la séance a été levée et les congressistes se sont réunis dans les sections où le travail a commencé sans retard.

Georges Vitoux.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

DOCTEUR EN PHARMACIE

Le professeur Landouzy, recevant la lettre suivante, communique à *La Presse Médicale* sa réponse :

8 octobre 1909.

Mon cher Maître,

Une controverse se discutant actuellement ici, je me permets de solliciter de votre haute autorité la solution du problème.

Quelqu'un qui est docteur en Pharmacie peut-il signer couramment ainsi : *Dr X...* sans faire suivre cette signature du mot (en pharmacie)?

Les uns disent *oui*, les autres, *non*.

Ceux qui disent *oui* objectent qu'en Allemagne, on dit toujours *Herr Doctor*.

D'autre part, en matière d'état civil, la simple

appellation *Dr X...* n'est-elle pas discutable, comme au point de vue procédure, par exemple ?

Merci d'avance, mon cher Maître, de cette menue consultation et recevez l'assurance de mes sentiments très dévoués.

Paris, 12 Octobre 1909.

Monsieur,

A votre demande, je fais réponse qui n'engage que moi. Cette réponse, je vous la fais telle que la perçoivent le bon sens et la conscience, laissant de côté les arguties possibles d'avocats.

Il m'apparaît que le docteur en Pharmacie qui se dit, ou signe simplement Dr X..., n'est pas fâché qu'on le prenne pour docteur en Médecine.

Il m'apparaît que si la signature Dr X... est mise au bas d'un papier, avec l'idée que la signature doctorale (laissant sous-entendre la qualité médicale) prête audit papier une valeur de consultation, d'ordonnance ou de certificat vis-à-vis de la personne à qui on le remet; vis-à-vis d'une officine qui le reçoit; vis-à-vis d'un tiers à qui on le communique...; m'est avis, qu'il y a, sinon tromperie, certainement *occasion* de tromperie.

Le Droit et l'Usage, chez nous (les comparaisons, certaines analogies avec telles ou telles pratiques étrangères n'ont rien à voir dans le débat, puisqu'il s'agit de la France), veulent, qu'alors qu'on signe docteur ..., sans plus, cela signifie, pour tout le monde, *docteur en Médecine*, et non docteur en Droit, ès Sciences, ès Lettres, etc. La preuve en est que, pour tous les doctorats, hormis pour la Médecine, on ajoute toujours la mention d'*espèce*.

La Pharmacie saurait d'autant moins échapper à la règle, que supprimer « en Pharmacie » prête à autant de suspicions et d'inconvénients, que ajouter « en Pharmacie » met toutes choses en leur état.

Il m'étonnerait que la question fût justiciable d'une autre réponse, car la réticence de la signature, en pareille matière, fait mine de chercher à abriter certains intérêts du signataire, plutôt que de servir les intérêts du client. Cela étant, j'espère en la Jurisprudence et dans le Droit, pour se trouver d'accord avec le sens commun et la conscience professionnelle.

J'ajoute que ma manière de voir est corroborée par l'opinion d'un homme bien placé pour être excellent juge en la matière; par l'opinion du professeur Guignard, directeur de l'Ecole supérieure de Pharmacie. N'a-t-il pas écrit[1] : « En dehors des grades établis par l'Etat, les Universités ont institué un diplôme de doctorat en Pharmacie qui peut être postulé aussi bien par les étrangers que par les Français; il ne confère aucun droit à l'exercice professionnel en France.

« Remarquons, à ce propos, qu'il importe que les pharmaciens pourvus du titre universitaire de docteur évitent tout ce qui pourrait prêter à confusion, auprès du public, avec le grade de docteur en Médecine. »

Veuillez, Monsieur, recevoir l'assurance de mes sentiments distingués.

PROFESSEUR L. LANDOUZY.

1. ROUX et GUIGNARD. — *Guide de l'Inspecteur des pharmacies*, 1909, p. 11, Paris, Maloine, éditeur.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique chirurgicale infantile. — M. le professeur KIRMISSON commencera, à l'hôpital des Enfants-Malades, son Cours de clinique chirurgicale infantile le vendredi 5 Novembre 1909, à 10 heures du matin, et le continuera les mardis et vendredis suivants, à la même heure.

Mardi et vendredi, à 10 heures : leçons du professeur.

Jeudi, de 10 heures à midi : consultations orthopédiques (Conférence clinique et examen des malades). M. GASNE, chef de clinique, fera des Conférences complémentaires sur la chirurgie infantile.

La date de ces Conférences sera fixée ultérieurement.

Clinique ophtalmologique. — M. le professeur F. DE LAPERSONNE commencera son Cours de clinique ophtalmologique le mercredi 3 Novembre 1909.

Il fera sa première leçon clinique à l'amphithéâtre Dupuytren le vendredi 12 Novembre, à 10 heures.

Ordre du service. — Lundi, à 9 heures : policlinique (salle de consultation); mardi, à 9 heures. Opérations. Visites dans les salles; mercredi, à 10 heures : examens ophtalmoscopiques; jeudi, à 6 heures : opérations. Visite dans les salles; vendredi, à 10 heures : leçons cliniques (amphithéâtre Dupuytren); samedi, à 9 heures : laboratoire. Tous les matins, à 9 heures : consultation externe.

Pathologie chirurgicale. — M. MORESTIN, agrégé, chargé de cours, commencera le Cours de pathologie chirurgicale le mercredi 3 Novembre 1909, à 3 heures (grand amphithéâtre de la Faculté), et les continuera les vendredis, lundis et mercredis suivants, à la même heure.

Sujet du Cours. — Maladies chirurgicales les plus communes des principaux tissus, des vaisseaux sanguins et lymphatiques, des os et des articulations. Maladies de l'appareil génital de la femme.

HOPITAUX ET HOSPICES

Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux. — (*Semestre d'hiver 1909-1910.*) Les travaux d'anatomie, d'histologie et d'anatomie pathologique commenceront le vendredi 5 Novembre, sous la direction de M. PIERRE SEBILEAU, directeur des travaux scientifiques.

Sont admis à disséquer dans les pavillons : MM. les internes et externes des hôpitaux, à titre gratuit; 2° MM. les docteurs et étudiants en médecine, Français et étrangers, moyennant le versement d'un droit de 50 fr. par mois pour les docteurs et de 30 francs pour les étudiants.

Comporte également le versement d'un droit dans l'admission dans le laboratoire du directeur.

MM. le Directeur reçoit le mercredi, de 1 h. 1/2 à 3 heures, 17, rue du Fer-à-Moulin.

NOUVELLES

Les Dimanches du praticien. — Dimanche 24 Octobre, à 5 heures, rue de Rome, 47, M. Hallion fera une conférence sur « les Recherches nouvelles sur le Mécanisme de l'Immunité, applications pratiques ».

Dimanche 31 Octobre, dans l'après-midi, visite à l'Ecole vétérinaire d'Alfort; au cours de cette visite, M. Monvoisin, chef des travaux pratiques à l'Ecole d'Alfort, fera une conférence sur les rapports de la Médecine humaine et de la Médecine vétérinaire.

Dimanche 7 Novembre, M. Sicard fera une conférence sur le traitement de la névralgie faciale par les injections locales.

IIIe Congrès international de physiothérapie (Paris, 29 Mars-2 Avril 1910). — Le IIIe Congrès interna-

tional de physiothérapie organisé sous le haut patronage de M. Fallières, président de la République française, de l'Institut, de l'Académie de médecine, des Sociétés de thérapeutique, d'électricité, de kinésithérapie, d'hydrologie, de climatologie, etc., s'ouvrira à Paris le 29 Mars 1910, sous la présidence de M. le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine.

Le bureau du Congrès est centralisé de la manière suivante :

Président du Congrès : M. le professeur LANDOUZY, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

Secrétaire général : M. VAQUEZ; *Secrétaire général adjoint* : M. ZIMMERN, professeurs agrégés à la Faculté de médecine de Paris.

Les travaux du Congrès seront répartis en 7 sections :

I. *Section de kinésithérapie*. — Président : M. le professeur GARIEL (Paris). Secrétaire : M. MAURICE FAURE (La Malou).

II. *Section d'hydrothérapie et thermothérapie*. — Président : M. CARRIÈRE (Lille). Secrétaire : M. PARISET (Vichy).

III. *Section de climatothérapie*. — Président : M. HUCHARD (Paris). Secrétaire : M. LALESQUE (Arcachon).

IV. *Section d'électrothérapie*. — Président : M. le professeur BERGONIÉ (Bordeaux). Secrétaire : M. BORDET (Paris).

V. *Section de radiothérapie, Radiumthérapie, Photothérapie*. — Président : M. BÉCLÈRE (Paris). Secrétaires : M. HARET (Paris), M. LEDOUX-LEBARD (Paris).

VI. *Section de cryothérapie*. — Président : M. le professeur ROBIN (Paris). Secrétaire : M. HEITZ (Royat).

VII. *Section de diététique*. — Président : M. le professeur GILBERT (Paris). Secrétaire : M. MARCEL LABBÉ (Paris).

Une exposition de tout ce qui se rapporte à la physiothérapie (instrumentation, eaux minérales, etc.), sera annexée au Congrès.

Secrétaire de l'exposition : M. ALBERT-WEIL.

Trésorier : M. MASSON, 120, boulevard Saint-Germain.

Adresser la correspondance à M. VAQUEZ, secrétaire général, 27, rue du Général-Foy, Paris.

Médecins sanitaires maritimes. — Un examen pour le titre de médecin sanitaire maritime aura lieu à Marseille, les 25 et 26 Octobre 1909. Les candidats qui désirent subir l'examen prévu par l'article 16 du décret du 4 Janvier 1896 sont priés de se présenter à la Direction de la Santé (consigne Saint-Jean) pour se faire inscrire et prendre connaissance du programme adopté par M. le ministre de l'Intérieur.

Echo du Congrès international de médecine de Budapest. — Le professeur Muller, président, et le professeur de Grosz, secrétaire général du Congrès, viennent d'être nommés, le premier, Baron; le second, conseiller aulique.

Une intéressante fondation. — Un Institut de radium sera ouvert à Vienne cette année, grâce à la générosité d'un donateur qui a offert à cet effet 5.250.000 francs.

CONCOURS

Externat. — ANATOMIE. — *Séance du 18 Octobre.* — *Extrémité supérieure du fémur.* — Ont obtenu : MM. Callot, 11; Caracostea, 14; Chenain, 15; Cornet, 16; Cornil, 5; Colombier, 13; Bénech, 7; Desplantez, 13; Destremont, 17; Bordenave, 10; Barabeau, 12; Barbary, 14; Augier, 13; Aurulle, 5; Boussaguet, 5; Boussi, 13; Barbion, 4; Aussilloux, 12; Basset, 11; Mlle Braïlowsky, 14. — *Absents* : MM. Courbe, Descottes, Cumin, Desprairies, Borand, Barbare, Bellon, Déresse.

Séance aujourd'hui à 4 h. 1/2.

PATHOLOGIE. — *Séance du 16 Octobre.* — *Symptômes et évolution du mal de Pott dorso-lombaire.* — Ont obtenu : MM. Leroy (Paul), 14; Latour (Louis), 9; Luizy, 10; Jousseaume, 18; Leroy (Maurice), 12; Lesage, 17; Lesellier, 3; Lascaux, 14; Laffineur, 7; Kahn, 10; Leroy (Jean), 6; Lequien, 9; Loubrieu, 14; de Lostanges-Beduce, 13; Loiseau, 11; Logeais, 13; Lecharpentier, 11; Lecerf, 17; Mlle Kaufmann, 15. — *Absents* : MM. Lafon, Hopelmann, Lorillon.

Séance du 18 Octobre. — *Signes physiques de la pleurésie séro-fibrineuse. Indications de la thoracentèse.* — Ont obtenu : MM. Latour (R.), 15; Lidy, 13; Laloux, 10 Levent, 16; Lacroix, 15; Lacaze, 12; Leuvrais, 12; Lepage (C.), 15; Lepage (R.), 6; Lefèvre (P.), 13; Legras, 8; Léger, 12; Le Gouellec, 13; Lefort (R.); Leclerc (P.), 10; Lefort (A.), 11; Lefèvre (G.), 14; Ledoux, 14; Mlle Le Comte, 16. — *Absents* : MM. Labbée, Lethuillier, Lespinasse, Lancereaux, Leclerc (A.); Mlles Krasowska, Lefschetz.

Hôpitaux de Bordeaux. — Les jurys des prochains concours de l'Internat et de l'Externat en médecine, et de l'Internat en pharmacie sont composés comme suit : *Internat.* Juges titulaires : MM. Dubreuilh, Picot père, Denucé, Pousson, Duvergey, Verger, M. Rivière. Juges suppléants : MM. Verdelet, Venot, Bouvet, Moussous, de Boucaud, Rocaz, Badal.

Externat. Juges titulaires : MM. Demons, Lamacq, Leuret, Lacouture, Cabannes. Juges suppléants : MM. Chavannaz, Cruchet, Bousquet, L. Rocher, Guyot.

Internat en pharmacie. Juge titulaire : M. Sabrazès. Juge suppléant : M. Dumur.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, client. à 5 et 10. Rec. : 35.000 fr. ; cab. de consult. Voies ur., gyn. Rec. : 15.000 fr. ; Calvados. Près la mer. Seul médec. ; un phcn, rec. 20.000 fr. S.-et-O. A 40 min. Poste agréable. Recettes : 15.000 fr. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Dame, très au courant des spécialités pharmaceutiques, désire représenter une ou plusieurs maisons très sérieuses pour présenter produits au corps médical. S'adresser M. N., *Presse Médicale*.

Famille désirerait trouver *médecin âgé* sans clientèle pouvant prendre chez lui en pension un jeune homme. Ecrire *P. M.* n° 325.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

LES VASES PÉRUVIENS ANTHROPOMORPHES

A la séance du 1er Juin dernier de l'Académie de médecine, M. Capitan a présenté quatre vases péruviens de sa collection; *La Presse Médicale*,

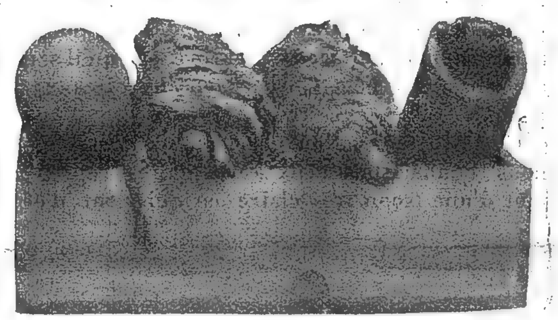


Figure 1.

Jambes exhumées d'un cimetière incasique; à côté d'elles, on voit les billes de bois dans lesquelles entraient les membres inférieurs mutilés.

dans son numéro du 2 Juin, a rendu compte de cette intéressante communication (n° 44, p. 408). Je voudrais attirer l'attention sur deux points

fort importants, et sur lesquels M. Capitan a insisté : les personnages des poteries présentent des mutilations du visage, et chez l'un d'eux les membres inférieurs se terminent, en guise de pieds, par deux moignons réguliers.

Les vases de M. Capitan, pièces inédites, sont des documents nouveaux introduits dans la discussion sur les figurines humaines mutilées de provenance péruvienne. Leur signification est une question fort débattue, et des conjectures variées ont été proposées comme capables de donner une explication satisfaisante du sujet représenté par telle ou telle poterie. Deux opinions demeurent en présence ; pour les uns, les mutilations représentent l'aboutissant de processus pathologiques ; pour les autres, elles reproduisent l'effet d'un supplice, d'un châtiment infligé.

Cette dernière manière de voir peut être soutenue par de nombreux arguments ; et tout d'abord il n'est pas inutile de mentionner une tradition qui s'est maintenue chez les indigènes des districts de Ancachs et de Libertad, régions d'où provient la plus grande partie des exemplaires de l'art incasique du potier. D'après cette tradition, les vases représentant des hommes mutilés ne sont autre chose qu'une preuve tangible et la reproduction des châtiments cruels infligés à cette époque lointaine. Les supplices en question étaient subis dans deux conditions distinctes : dans un premier cas, ils étaient l'œuvre des Hochaycarcamayoc. Ceux-ci, comme l'a établi José Medina, avaient la charge publique de « punir les crimes ». Au faussaire et au menteur, ils coupaient les lèvres ; ils amputaient les pieds du soldat qui avait fui ou déserté, puis ils le laissaient nu, attaché à un arbre, afin qu'il serve au repas des bêtes féroces et aux oiseaux de proie.

Cette interprétation n'est pas contestable, et nous connaissons deux exemplaires représentant d'une façon très claire ce qui vient d'être dit. Tous deux font partie de la précieuse collection de Senor Miguel Salenas Jimenes ; c'est à la courtoisie de ce collectionneur avisé des antiquités péruviennes de la vallée de Chicama que je dois d'avoir pu étudier ces pièces à loisir. La première poterie représente un supplicié attaché à un arbre ; un tigre des Andes va le dévorer ; la



Figure 2. — Huaco anthropomorphe.
(Collection de M. Vélez Lopez.)

victime se raidit dans une crise de douloureux désespoir. L'artiste a su réaliser cette expression d'une façon très saisissante, et ceci manifeste le degré très notable de perfection sculpturale à laquelle était parvenu l'art dans l'Empire des Incas.

Le second vase, plus remarquable que le premier par le fini de sa céramique, représente un indigène puni probablement de la même peine ; des oiseaux attaquent voracement le condamné ; ils l'entament à la fois par les yeux et par les testicules. Ce sont là deux vases d'une grande rareté, les plus beaux en leur genre que nous ayons vus jusqu'ici. Ils me paraissent éclaircir très suffisamment certains points de la question générale qui nous occupe.

Une autre origine des supplices était, comme disent encore les naturels d'aujourd'hui, « la justice du peuple ». En vertu de cette justice, l'individu qui avait dénoncé aux autorités le délit commis par un autre, délit ou crime pour la punition duquel l'intervention du Hochaycarcamayoc avait été requise, s'exposait à des représailles. Le clan ami du condamné, la communauté à laquelle lui-même ou ses parents appartenaient pouvait infliger au dénonciateur un supplice identique, égal ou supérieur, à celui que la délation avait provoqué.

Pour notre compte, nous croyons que cette version peut être exacte. On sait, en effet, qu'il existe des rivalités sans merci et des antagonismes sans trêve entre les diverses tribus, les différentes sociétés d'Indiens. Il ne nous semble pas douteux que de tels antagonismes aient pu inspirer aux hommes de ces temps reculés les passions les plus funestes et les vengeances les plus horribles. On a l'impression morale que les membres de la communauté dont le supplicié faisait partie commentaient longuement la peine subie ; le rêve longtemps poursuivi de l'exécution compensatrice devait se traduire dans bien des cas par une fabrication de quelqu'une des innombrables poteries mutilées que l'on retrouve aujourd'hui ; beaucoup sont sans doute, autant que l'expression de réalités, la manifestation et la forme de projets de vengeance.

Dans les discussions scientifiques poursuivies jusqu'ici, et auxquelles ont pris part des hommes éminents (Virchow, Ashmead, Van de Stinen, Lehman Nitsche, Jimenez de la Espada, Muniz, Polakowsky, etc.), on a beaucoup soutenu que les mutilations représentées sur des poteries étaient d'origine pathologique; le lupus tuberculeux, la « uta del Peru », la lèpre et la syphilis ont été désignés comme capable de produire des lésions résiduelles comparables aux mutilations figurées. La plupart de ceux qui admettent l'origine pathologique des lésions figurées inclinent à croire que c'est surtout la « uta del Peru », mal des Andes ou Antiocco, qu'il convient d'incriminer. R. Palma (fils), dans sa thèse « La uta del Peru », s'est fait le défenseur de cette opinion.

***

Si nous analysons maintenant les travaux de ceux qui ont soutenu l'opinion contraire, nous voyons que des américanistes dont l'autorité n'est pas contestable s'y sont ralliés. Carrasquilla, de Colombie, par exemple, qui s'est beaucoup occupé de la question, dit : « Il ne s'agit pas, dans ces céramiques, de lépreux, mais de criminels châtiés. » M. Carrasquilla a produit ses arguments dans une lettre écrite à M. Lehman Nitsche, qui, comme on le sait, penche pour la théorie pathologique.

La version de mutilations pénales est défendue par d'autres : M. Sommer, de Buenos-Ayres, est d'avis que ces lésions ne sont probablement pas pathologiques; elles sont dues, pense-t-il, à des peines subies. Middendorf se rallie à cette manière de voir; avec M. Bastian, directeur du Real Muséum de Berlin, il a soutenu devant la Société anthropologique de cette ville la vraisemblance des pénalités traumatiques.

D'ailleurs, les partisans de la genèse pénale des mutilations appuient leur opinion sur une base constituée par de solides arguments. En voici un : si nous nous rapportons à la littérature hispano-américaine, nous pouvons y relever une phrase très remarquable. Dans l'histoire de la conquête du Pérou de Zarate, quand l'auteur parle de « la Puna », il s'exprime ainsi : « Ils se servent de vaisselle d'or et de vaisselle d'argent, et le seigneur de cette île était très redouté de ses vassaux; il était si jaloux que tous les serviteurs de sa maison, que tous les gardes de ses femmes avaient le nez coupé; on leur avait coupé aussi les organes génitaux. »

Dans une lettre de Toledo y Rey que publie Medina dans son travail « L'Imprimerie à Lima », il parle également des châtiments cruels qui étaient infligés dans le Pérou des Incas.

Au cours des cérémonies religieuses, dit Garcilazo dans ses « Comentarios Reales », on sacrifiait des hommes, des femmes, des enfants.

« Aux victimes toutes vivantes, on ouvrait la poitrine et on arrachait ensemble le cœur et les poumons... D'autres Indiens n'étaient pas si cruels dans leurs sacrifices; le sang humain était versé, il est vrai, mais personne n'était tué. Selon la solennité du sacrifice, on pratiquait une saignée, soit au bras, soit à la jambe; dans les cas les plus solennels le sang était tiré de la racine du nez.

Toujours à l'appui de la même opinion, de l'opinion de la genèse pénale, il existe un document de grande valeur; celui-ci est un plat qui provient d'une « huaca » ou tombeau inca; ce plat porte des figures qui ont été reproduites dans le travail du senor Larrabure intitulé : « Monografias historico americanas »; R. Palma fils décrit ainsi ces figures dans son mémoire « La uta del Peru » déjà cité. On voit un criminel mis à nu qui, de la main droite, se prend le nez d'où le sang coule abondamment; il porte au cou une corde tenue à l'autre extrémité par le gardien qui le mène; derrière, à quelque distance, suit un autre groupe semblable; au loin, on voit des animaux qui accourent et aussi un oiseau qui vole. Le second supplicié est dans la même atti-

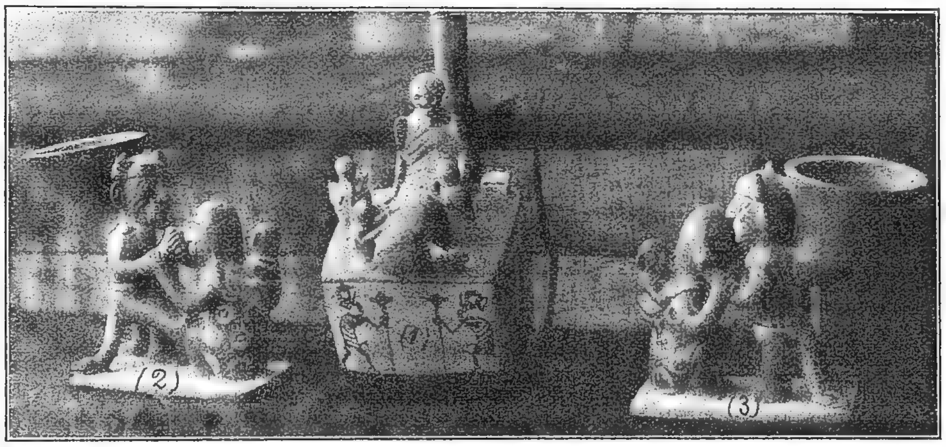


Figure 3.
Poteries de grande valeur et d'une céramique très fine provenant de tombes incasiques de la vallée de Chicama. (Collection du senor Salinas Jimenes.)
1, condamnation à mort; 2 et 3, la lutte pour l'accomplissement du sacrifice.

tude que le premier, on voit les gouttes de sang qui lui tombent du nez; il semble qu'on lui ait coupé la bouche et qu'on l'ait fendue jusqu'aux oreilles.

Cette citation aidera peut-être à montrer que les vases à sujets mutilés sont un témoignage laissé à la postérité de la cruauté de la civilisation à l'époque incasique.

J'en viens à d'autres preuves, immédiatement tangibles. Parmi les vases de ma collection se trouve, je crois, un exemplaire parfait des « huacos » suppliciés. J'en reproduis ici la photographie; les mutilations de la bouche et du nez sont de la plus grande netteté; quant aux jambes, elles se terminent dans deux pièces de bois; ces pilons servaient sans doute au supplicié pour marcher; dans sa main gauche, on voit la poignée d'une canne et, dans sa main droite, il tient une sorte d'assiette ou de sébile, sans doute pour recevoir des aumônes; en somme, on dirait un mendiant, selon une remarque déjà faite par Polakowsky, à propos de poteries analogues.

Il est facile de se rendre compte que mon interprétation est bien exacte; d'après les saillies que l'on suit aux membres inférieurs, il est bien évident que ce sont dans des morceaux de bois et non pas par des bandages ou des pansements que ces membres se terminent. Voici d'ailleurs une preuve qui me semble supprimer la possibilité d'un doute à cet égard: le senor Selenas Jimenes a bien voulu me photographier un numéro fort curieux de sa collection; il s'agit de deux jambes exhumées par M. Hudobro d'un cimetière incasique de la vallée de Chicama. Ces jambes présentent toutes les deux une désarticulation tibio-tarsienne parfaite. Le squelette, assez bien conservé, est accompagné de pièces cylindriques de bois dans lesquelles les jambes devaient s'introduire. Ces pilons portent des traces de l'usure que les frottements répétés sur le sol pendant la marche y avaient produits.

***

Je pense que mon argumentation et les preuves que je fournis seront appréciées, et je ne puis que me féliciter de l'intérêt que les centres scientifiques français les plus respectés accordent à une question de si grande importance pour l'histoire de mon pays.

M. Vélez,
de la Faculté de médecine de Lima (Pérou).

LE RAPPORT DE M. BRETON

DÉPUTÉ

SUR L'EXTENSION
AUX MALADIES D'ORIGINE PROFESSIONNELLE DE LA LOI
SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES
ET PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET
DE LOI FRANÇAIS

Au cours d'un précédent article[1], nous avons exposé la liste des maladies dont les Chambres, sur le rapport de M. Breton, auront à discuter le caractère professionnel.

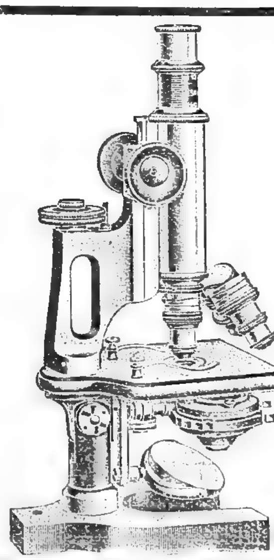
Avant d'aborder le fond même du projet, M. Breton consacre plusieurs pages intéressantes à la législation actuellement en vigueur en Suisse et en Angleterre.

En Suisse le fabricant est, depuis 1887, responsable du dommage causé à un employé ou à un ouvrier, lorsqu'il est constaté que la maladie a été provoquée à coup sûr et exclusivement par les produits suivants: plomb, mercure, arsenic, phosphore, gaz irrespirables et vénéneux, cyanogène, benzine, aniline, nitroglycérine, virus de la variole, du charbon et de la morve, — dont la liste a été encore étendue en 1901. Mais il est nécessaire de faire la preuve du caractère professionnel de la maladie, ce qui ne laisse pas que d'être malaisé, et de démontrer que l'accident ne relève ni d'une force majeure, ni de la faute de la victime; en revanche, l'indemnité est dès lors fort élevée, puisqu'elle doit égaler le préjudice causé, à la seule condition de ne pas dépasser 6.000 francs.

1. *La Presse Médicale*, 25 Septembre 1909, n° 77.

Le projet français serait d'application plus pratique, et, pour cela, il a suffi de le calquer sur la loi de 1898. Il n'y a pas dès lors à fixer la responsabilité du patron ou de l'ouvrier, car, on ne saurait trop le répéter, l'indemnité, dans notre législation n'est jamais que partielle et forfaitaire; en d'autres termes, l'ouvrier a toujours droit à une indemnité, quelles que soient les circonstances de l'accident, mais il est obligé, en échange, à ne consentir qu'à une réparation partielle du dommage causé. Ces dispositions permettent le fonctionnement « automatique » de la loi et la rendent aisément applicable. Au lieu de se perdre dans le maquis de la pathogénie, le juge va droit au traitement, restrictif par là même que les données causales n'ont pas à entrer en ligne. A l'inverse de l'ouvrier suisse, qui touche une somme égale ou supérieure au salaire annuel au cas où la responsabilité patronale est prouvée, l'ouvrier français ne touche qu'une partie de ce salaire sans que soit recherchée l'origine de la responsabilité. S'il y a faute du patron, l'ouvrier français reçoit une indemnité moindre que l'indemnité totale à laquelle la justice intégrale voudrait qu'il eût droit; s'il y a faute de sa part, il récupère la perte subie dans l'alternative précédente, puisqu'il touche cependant la même indemnité.

Il y a tout avantage à cette transaction pour l'ouvrier, pour la bonne exécution de la loi, et aussi pour le patron à qui sont évités des procès complexes et des charges considérables.



Le gouvernement anglais, de son côté, a demandé aux chambres l'incorporation des maladies professionnelles à la loi relative aux accidents du travail; le texte fut voté en décembre 1906.

La loi comporte un tableau annexe contenant, en deux colonnes correspondantes, la nomenclature des affections visées et celle des professions assujetties. Si, à l'époque de l'interruption ou de l'incapacité de travail, l'ouvrier était ou venait d'être employé à l'un des travaux mentionnés dans ce tableau, et si la maladie est bien celle qui est indiquée en regard dans l'autre colonne, l'affection est, de droit, considérée comme due à la nature de la profession, — à moins que le patron ne prouve le contraire ou que le médecin ne certifie que la maladie ne résulte pas du travail.

Quant au taux de l'indemnité pour les personnes à la charge de l'ouvrier, il est, en cas de mort, égal au total des salaires reçus du même employeur durant les 3 années précédentes, ou au chiffre de 150 livres, suivant que l'une ou l'autre de ces sommes est la plus élevée; mais l'indemnité ne doit jamais dépasser 300 livres. En cas d'incapacité totale ou partielle, la somme hebdomadaire allouée durant l'incapacité n'excède pas 50 pour 100 du salaire hebdomadaire moyen des 12 mois précédents, et ne doit pas être supérieure à 1 livre (25 fr. 22).

⁂

Etudiant les dispositifs du projet que la commission soumet à la Chambre, M. Breton prévoit en même temps les objections qui pourront lui être adressées. Quatre questions méritent d'être indiquées.

a) *Difficulté d'établir l'origine professionnelle de la maladie.* — Afin d'éviter toute contestation, un décret indiquera chaque année, en face de chaque genre d'industrie assujettie, les maladies dont sont susceptibles d'être atteints les ouvriers qui y sont occupés, de telle sorte qu'il suffira qu'un de ces ouvriers soit atteint d'une de ces affections pour bénéficier de la loi.

b) *Evaluation pratique de l'indemnité.* — Basée sur le principe d'une réparation transactionnelle et forfaitaire, l'indemnité se calculera comme celle de la loi sur les accidents du travail. « Elle ne sera donc que des deux tiers du salaire annuel pour l'incapacité absolue et permanente; de la moitié de la réduction que l'accident aura fait subir au salaire en cas d'incapacité partielle et permanente, et de la moitié du salaire en cas d'incapacité temporaire; en cas de mort, les rentes accordées au conjoint ou aux enfants sont proportionnellement encore plus réduites et ne peuvent jamais dépasser 60 pour 100 du salaire de la victime. »

Ce principe du *risque professionnel avec indemnité forfaitaire* a été peu à peu substitué au texte du Code civil, qui n'accordait une indemnité à l'ouvrier que si ce dernier pouvait démontrer que le patron avait commis une faute, ce qui, en pratique, aboutissait à ce que « sur dix accidents, à peine un ou deux donnaient ouverture à une pleine réparation ». Les accidents fortuits étaient, par là même, systématiquement écartés, et ce sont les plus fréquents. Quant à priver d'indemnité un ouvrier victime de son imprudence, — bien excusable au milieu de l'intensité croissante de la vie industrielle, c'est punir lourdement une erreur légère et faire preuve d'une inhumanité heureusement peu en rapport avec nos mœurs. Au surplus, soit dit encore, l'ouvrier consent en échange à une réparation toujours partielle, même lors d'une faute patronale.

M. Breton est naturellement amené à dire quelques mots de « l'état antérieur », si discuté en matière d'accidents du travail. Inutile d'ajouter qu'il rejette le vœu présenté par le XXe Congrès de l'Association française de chirurgie, impliquant la recherche des prédispositions, de manière à tenir compte des responsabilités atténuées et à n'accorder qu'une indemnité exactement proportionnelle au dommage. Cette conception, qui semblerait, du premier abord, de la suprême justice, se heurte, en effet, à plusieurs écueils. Comment savoir ce que serait devenue la maladie première livrée à elle-même et évaluer, par suite, le rôle de l'élément surajouté? Malgré l'état antérieur, n'en est-il pas moins vrai que c'est l'accident intervenu qui a arrêté le travail de l'ouvrier? Quelles occupations trouveront les ouvriers tarés, et la prise en considération de l'état antérieur ne réduirait-elle pas à la famine une grande quantité d'ouvriers? Jusqu'au jour, — lointain, — où des règles précises permettront de doser l'action du traumatisme ou du danger professionnel, l'indemnité forfaitaire et transactionnelle réalise évidemment l'unique mesure pratique.

c) *Responsabilité des anciens patrons.* — Quelle va être la situation de l'ouvrier dont la maladie professionnelle se déclare après avoir quitté l'usine? Question épineuse entre toutes, que le rapporteur propose de trancher en déterminant pour chaque affection un délai spécial durant lequel la maladie peut encore surgir, même si l'ouvrier a totalement abandonné le travail dangereux, et en indiquant que la responsabilité du patron va en décroissant en raison du temps écoulé entre le départ de l'atelier et le début de l'incapacité de travail.

Il serait contraire à l'équité de rendre le nouveau patron responsable des accidents contractés dans une place antérieure. Ici encore, pour enrayer toute contestation, le système forfaitaire est seul applicable.

Deux alternatives sont possibles. Ou l'ouvrier, après avoir quitté sa place, choisit une profession moins dangereuse, ou il continue ailleurs son même métier, ou un métier à risques identiques. Dans la première hypothèse, il n'aura droit qu'à une indemnité partielle, d'autant plus réduite que l'abandon de la première profession est plus loin-

tain; dans la seconde, le nouveau patron en paiera qu'une portion de l'indemnité, moindre au début, plus forte ensuite, jusqu'au moment où, le délai spécial inhérent à la maladie étant clos, il aura à lui seul la responsabilité totale. Cette base d'appréciation sera tantôt avantageuse, tantôt désavantageuse pour un patron; mais grâce à ce système de forfait, il gagnera ici ce qu'il perdra là.

Dans l'état actuel des choses, il n'y a peut-être pas de procédé plus logique, malgré sa complexité.

d) *Renvoi et embauchage des ouvriers âgés, maladifs et malingres.* — Avec la loi sur les maladies professionnelles, les ouvriers de mauvaise santé ne trouveront plus d'ouvrage.

Si le législateur ne s'occupait de réduire à néant cet argument des adversaires de la loi, il ferait évidemment une besogne incomplète. M. Breton y répond par des faits, en déclarant que les menaces de même ordre proférées lors de la loi sur les accidents du travail n'ont pas été suivies d'effet. De plus, la prime d'assurance étant identique pour les ouvriers forts et faibles, le patron ne fera guère de distinction. Reste à savoir si les assurances ne prendront pas de leur côté des mesures spéciales à cet égard. M. Breton compte aussi sur la responsabilité prolongée des patrons après le renvoi de l'ouvrier malade, et il estime que le patron n'aura aucun intérêt à remplacer ce dernier par un nouvel occupant, se créant ainsi le cumul de deux responsabilités. Par réciprocité, le patron ne refusera pas d'embaucher un ouvrier partiellement intoxiqué, puisque sa responsabilité sera atténuée par la responsabilité parallèle du patron précédent. Le rapporteur, complétant sa pensée, avance qu'il vaudrait mieux que la loi eût pour conséquence indirecte d'écarter de certaines professions des prédisposés, en quoi nous sommes de son avis. De toutes manières, ajoute-t-il, elle poussera aux précautions d'hygiène les patrons encore rebelles; nous ne pouvons qu'en accepter l'augure et nous en féliciter avec lui.

***

Passons sur quelques détails d'importance moins immédiate, sans toutefois négliger de signaler le tableau annexe comprenant la liste des maladies dues aux diverses intoxications, et en regard les industries susceptibles de provoquer ces dites intoxications. Ce tableau, toujours revisable, simplifierait le fonctionnement de la loi, puisque dans telle industrie telle maladie serait réglementairement indemnisée.

Ajoutons enfin quelques mots sur l'obligation de la déclaration par les médecins des maladies professionnelles. Cette obligation existe en Angleterre. Un médecin, appelé chez un malade « qu'il présume atteint d'empoisonnement par le plomb, le phosphore, l'arsenic ou le mercure, ou d'anthrax, contractés dans une fabrique ou un atelier », doit déclarer l'affection au Home Office, à Londres, à l'inspecteur en chef des fabriques, en y joignant ses observations personnelles. La déclaration est rémunérée au prix de 2 shillings 6 pence (2 fr. 90); l'infraction à la loi est punie d'une amende de 4 shillings au maximum (4 fr. 64). La troisième assemblée des délégués de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, tenue à Bâle, en 1904, a demandé que chaque pays édictât des mesures analogues. On serait ainsi à même d'avoir des statistiques précises et d'imposer les mesures d'hygiène nécessaires aux usines qni se signalent par de trop fréquents empoisonnements. La commission d'assurance et de prévoyance sociales a également conclu, dans son projet, à la déclaration obligatoire des maladies professionnelles par le médecin, sans toutefois lui accorder d'honoraires. « Ou les émoluments seraient dérisoires et par suite complètement inefficaces, ou ils entraîneraient des dépenses pouvant atteindre un chiffre relativement élevé. » Plutôt que de discuter le sens à attribuer au terme « d'émoluments inefficaces », remarquons une fois de plus qu'il est assez dans les habitudes du législateur d'imposer au médecin le rôle de collaborateur bénévole.

***

On voit, par cet exposé, l'intérêt de la loi sur les maladies professionnelles. Celle-ci sera très probablement votée dans un avenir plus ou moins éloigné, et, du reste, on ne saisit pas les raisons qui enlèveraient plus longtemps aux intoxiqués les avantages consentis aux accidentés.

Mais à notre avis cette loi ne sera qu'une étape; comme on a pu s'en rendre compte, à juste titre pressée d'aboutir, elle ne se montre pas exigeante en fait de « tuberculose professionnelle ». La tactique est habile; mieux vaut porter le premier effort sur les donnés irréfutables. A ce prix seul on avance. Les résultats une fois acquis, on ne pourra se refuser à envisager le problème de la tuberculose. C'est la question de demain, suivant une expression ministérielle.

Aussi n'est-il pas superflu de recueillir au vol l'ingénieuse idée de M. Breton, qu'il ne soulève du reste encore que « pour mémoire ». Il divise les usines soumises à la loi en six classes, basées sur les précautions hygiéniques et les conditions de salubrité qu'on y aura relevées. Dès lors la tuberculose, souvent développée par la profession, rarement engendrée par elle, n'aurait droit qu'à une indemnité en rapport avec la classification de l'usine. Les patrons de la sixième classe, dont les usines seraient les plus mal agencées, paieraient une indemnité totale; cette dernière serait progressivement réduite pour les classes plus élevées, de telle manière que les patrons de la première classe ne soient assujettis qu'à une somme égale à la moitié de l'indemnité exigée de ceux de la sixième catégorie.

PROSPER MERKLEN.

L'ARTÉRIO-SCLÉROSE

et son Traitement

Par le Dr **MARC-FRENKEL**, Médecin du Dispensaire du IIIe arrondissement.

On croit habituellement que l'artério-sclérose est une maladie de la vieillesse. Il n'en est rien. Elle s'observe, déclare Huchard, dans sont rapport au Congrès de Genève, de trente à soixante ans, et Lancereaux rapportait, le 2 juin 1908, à l'Académie de médecine, des cas constatés entre vingt et trente ans. « Un plus grand nombre de faits personnels, ajoutait-il, me permettraient de démontrer cette existence entre trente et quarante ans. Mais c'est entre quarante et cinquante ans que survient, en général, cette affection et, le plus souvent alors, elle entraîne la mort entre cinquante et soixante-cinq ans. »

L'artério-sclérose est donc une maladie de l'âge mûr. Elle décèle, à vrai dire, une *vieillesse prématurée*. La vigueur, l'énergie, la bonne santé ne correspondent pas toujours au nombre des années, et tel homme jeune semble plus vieux que son aîné. C'est, qu'en réalité, on a *l'âge de ses artères* (Cazalis) et non celui de son état civil! L'athérome des canaux sanguins est la cause de troubles profonds de toute l'économie.

« Les vaisseaux de l'arthritique, écrit Fernet, vieillissent de bonne heure et tous les organes souffrent d'une irrigation sanguine défectueuse. »

Et Jacquet, de Bâle, s'écriait au Congrès de Genève : « La clinique moderne a mis en lumière toute l'importance de l'artério-sclérose. Elle occupe dans la pathologie de l'âge mûr et de la vieillesse une place prepondérante qui tend à s'affirmer chaque jour davantage. »

L'artério-sclérose entraîne avec elle toutes sortes de petites misères physiologiques. Elle est la grande cause des angines de poitrine et des apoplexies. On sait la gravité des maladies infectieuses, de la grippe, de la pneumonie chez ces malades, car ils ont à la fois à lutter contre ces affections et l'artério-sclérose qui rend le cœur et les reins insuffisants. Il importe donc de dépister de bonne heure la pré-sclérose et de la combattre le plus tôt possible d'une façon rationnelle.

« Un point essentiel, dans la thérapeutique de l'artério-sclérose, déclarait le professeur Lancereaux à l'Académie de médecine, c'est de la combattre *à son début*, et non pas lorsque les artères épaissies et allongées ont perdu leur élasticité, car alors on ne remédie plus à rien.

« Le praticien n'oubliera pas, ajoute le maître, que, s'il ne parvient pas à guérir l'artério-sclérose, il lui faudra, un jour ou l'autre, lutter contre les désordres sérieux qui en résultent fatalement : l'insuffisance fonctionnelle des reins ou *urémie*, celle du cœur ou *asystolie*, et souvent aussi contre l'insuffisance cérébrale. C'est pourquoi, il s'appliquera à retarder autant que possible ces échéances fâcheuses et à les combattre avec la plus grande énergie si elles viennent à se produire[1]. »

La première phase de l'artério-sclérose ou pré-sclérose se révèle par des troubles fonctionnels, l'oppression pendant la marche, la céphalée, les accès de palpitations, une toux légère, des douleurs vagues, fourmillements, crampes, « les points de côté des artério-scléreux » et l'angoisse précordiale. Le pouls est dur, les bruits du cœur plus éclatants, surtout le deuxième. Ces symptômes s'aggravent avec les progrès de la maladie. Le malade se plaint de somnolence dans la journée; la nuit son sommeil est agité; il présente de la pollakyurie. On observe les symptômes de l'hypertension artérielle (épistaxis, congestions diverses, etc.), le pouls est dur et serré. La radiale est raboteuse au palper, en « tuyau de pipe », en « chapelet ».

Parfois l'affection prend la forme nerveuse décrite ainsi par Jacquet (de Bâle), au Congrès de Genève :

« Les troubles se manifestent dans le changement de caractère. Le malade devient irritable, se fatigue vite, il est incapable de fournir un travail soutenu, de concentrer son attention pendant un certain temps. Sa productivité intellectuelle baisse. La mémoire se perd, spécialement la mémoire des noms et des nombres. Ces troubles se compliquent de céphalalgie et de vertiges. La céphalalgie occupe, d'ordinaire, la région frontale. C'est moins une douleur aiguë qu'une pression souvent très pénible. Les malades se plaignent d'avoir la tête prise et cette sensation persiste plus ou moins intense, souvent pendant de longues périodes. Dans d'autres cas, on observe des rémissions, pendant lesquelles la tête est parfaitement libre. Le vertige est d'ordinaire spontané, ou bien il apparaît à la suite d'un changement brusque de position, au sortir du lit, ou comme la conséquence d'un effort physique ou intellectuel soutenu. Souvent, les malades se plaignent de scintillements ou de bourdonnements d'oreilles. L'intolérance de ces malades, même pour de petites doses d'alcool, est caractéristique. Les malades se rendent parfaitement compte de leur état, ils en souffrent, et manifestent souvent leur crainte du ramollissement. Cet état est susceptible d'amélioration, mais, d'ordinaire, il reste stationnaire pendant des années, et la mort intervient à la suite d'une apoplexie cérébrale, d'une sclérose des coronaires, ou de telle autre affection intercurrente. »

Nous avons tenu à insister sur cette forme particulière, parce qu'elle est souvent confondue avec la *neurasthénie* et qu'il peut résulter de cette confusion un traitement erroné.

*
* *

Le diagnostic d'artério-sclérose posé, que doit-on prescrire au malade? Le traitement ioduré classique est très combattu en ce moment et à juste titre.

« La médication iodurée, dont on a tant abusé, écrit le Dr Huchard, est *inutile* et même *nuisible*, pendant le stade de pré-sclérose. « Pour cet auteur, elle est « nuisible également à la 3e et à la 4e période, quand il s'agit surtout de combattre la défaillance cardiaque et l'insuffisance rénale. »

Hedinger a montré, d'ailleurs, que l'iodure de potassium suffit, à lui seul, à déterminer des lésions artérielles chez le lapin, et des expériences concordantes ont été obtenues par Biland, Loeb, Fleischer et Kalamkarov.

L'emploi de l'iodure de potassium est souvent dangereux. Nombreux sont les cas d'œdème de la glotte observés chez les rénaux à la suite de son usage, et chez les aortiques ou chez les malades atteints de sclérose rénale on a vu des cas d'œdèmes aigus du poumon.

Huchard s'élève, en outre, contre des médications nuisibles ou inutiles encore trop fréquemment prescrites. Nous avons le devoir de protester, dit-il justement, contre « l'abus de certains sérums antiscléreux, qui donnent plus de promesses que de résultats et qui font perdre ainsi un temps précieux en entretenant chez les malades et les médecins des illusions thérapeutiques; l'abus d'une médication, comme l'électricité par les courants de haute fréquence, médication condamnée l'an dernier par le Congrès de physiothérapie de Rome, lorsqu'elle prétend guérir une maladie en supprimant hypothétiquement un symptôme, l'hypertension artérielle; l'abus encore de la médication par les cures de terrain et de certaines eaux minérales que l'on applique, parfois inconsidérément, sans souci des indications thérapeutiques, à toutes les cardiopathies[1] ».

Lancereaux dit également, dans son rapport à l'Académie : « Les courants de haute fréquence dont certains médecins ont voulu faire une sorte de panacée de l'artério-sclérose — la trinitrine, le nitrite d'amyle, médicaments auxquels il a été attaché une grande importance — n'ont qu'une faible influence sur cette affection, par ce fait qu'ils combattent un élément tout à fait secondaire : l'hypertension ? »

On ne sait pas encore à l'heure actuelle quelle est la cause réelle de l'artério-sclérose. Elle ne provient ni de l'abus de l'alcool ni de celui du tabac (Lancereaux, *Académie de Médecine*, 2 juin 1908).

Les auteurs semblent admettre avec Debove qu'elle est l'aboutissant de l'usure progressive du système vasculaire sous l'action continue d'un sang adultère.

Il semble bien aujourd'hui que l'artério-sclérose se rencontre surtout chez les arthritiques. « La prédisposition de certaines races, de la race anglo-saxonne en particulier, à l'aortite chronique, peut être expliquée par ses habitudes et par la fréquence de l'arthritisme et des maladies par ralentissement de la nutrition[2]. »

Plusieurs auteurs ont fait remarquer qu'il existait des « familles aortiques » pendant plusieurs générations et c'étaient des familles nettement arthritiques. « *La goutte est aux artères*, dit Huchard, *ce que le rhumatisme est au cœur.* » Les concrétions aortiques des goutteux contiennent de l'acide urique.

Le professeur Lancereaux est très affirmatif : « *Si on a soin de rechercher les antécédents pathologiques de ces malades et de leurs ascendants, on arrive facilement à reconnaître que les uns et les autres appartiennent à la grande famille des arthritiques* » (Académie de Médecine).

*
* *

Le traitement rationnel de l'artério-sclérose consiste à *désintoxiquer* ces malades. Il est urgent de proscrire l'abus et même l'usage des viandes faisandées, du poisson, des fromages avancés, des vins trop généreux et des aliments riches en nucléines et, partant, producteurs d'acide urique (haricots, ris-de-veau, abats, etc.).

Nous avons, dans 37 cas suivis par nous depuis plus d'un an, expérimenté avec un succès très brillant un médicament récent, l'urodonal qui est, on le sait, le plus énergique dissolvant connu de l'acide urique. Son emploi, à raison de 4 cuillerées à café par jour entre les repas, pendant 10 jours chaque mois — et cela tous les mois régulièrement — nous a fait constater les bienfaits incontestables de la saignée urique chez ces malades.

Des analyses d'urines fréquentes nous ont certifié des décharges intenses d'acide urique et des principes xantho-uriques. L'urodonal provoquait, en outre, une diurèse appréciable facilitant ainsi la perméabilité rénale.

Dans nos 37 observations, nous avons constaté de la 3e à la 5e semaine un *abaissement notable de la pression artérielle* qui s'est *constamment maintenue à la normale* depuis cette époque, grâce à la cure que nous prescrivions chaque mois.

L'état congestif s'est très amélioré; les céphalées, les épistaxis, l'oppression précordiale, les névralgies, les points de côté, et l'essoufflement à la marche ont disparu, tandis que les malades retrouvaient un sommeil réparateur et perdaient toute somnolence diurne.

Tous ces symptômes se sont très nettement montrés chez tous nos malades, bien que certains n'aient pas cru devoir observer le régime alimentaire sévère que nous réclamions. Chez les artério-scléreux arrivés à la 2e et à la 3e phases il y a eu lieu de recourir avec discrétion aux médications classiques des iodures et des nitrites suivant les indications.

Mais il importait de souligner l'importance des résultats excellents obtenus dans l'artério-sclérose par un simple traitement de désintoxication, en provoquant d'une façon répétée des saignées uriques par l'urodonal. C'est là un fait des plus intéressants, en ce sens que cette thérapeutique est absolument sans danger et ne rencontre aucune contre-indication, fait à noter chez des malades dont les reins fonctionnent insuffisamment.

1. Lancereaux. — L'artério-sclérose. *Acad. de Méd.*, séance du 2 juin 1908.

1. *Gazette des Hôpitaux*, 1908, p. 1193.

2. *Traité de Médecine* de Brouardel et Gilbert Boinet, t. VI, p. 656.

VARIÉTÉS

A propos du projet de loi d'impôt sur le revenu.

Le projet de loi d'impôt sur le revenu, tel qu'il a été voté par la Chambre des Députés, contient deux clauses déplorables. L'article 62 constitue un impôt sur le mariage! On en demandait un sur le célibat, et voilà ce qu'on nous donne!

La loi accorde un dégrèvement dérisoire pour charges de familles, à savoir 8 francs par personne à la charge du ménage!

L'article 62, qui établit un impôt (et un impôt souvent très lourd) sur le mariage et sur la famille, est ainsi rédigé : « Chaque chef de famille est imposable tant en raison de ses revenus personnels que de ceux de sa femme et des autres membres de sa famille qui vivent avec lui. »

En voici la conséquence (discours de M. Pierre Leroy-Beaulieu, 1er Février 1909) :

Un employé de commerce, d'une façon quelconque, par son travail, gagne 4.000 francs. Il se met en ménage avec une petite commerçante, une première d'atelier, qui gagne un salaire assez élevé, soit 2.000 francs; *ils ne s'épousent pas, ils ne sont pas soumis à l'impôt complémentaire bien qu'ils aient un revenu de 6.000 francs; ils s'épousent, ils sont soumis à l'impôt complémentaire.*

A mon tour je demande à M. le ministre :

Trouvez-vous que c'est moral?

Que 6.000, 8.000, 10.000 francs de revenu s'accumulent sur une seule tête ou qu'ils se répartissent sur une famille nombreuse, le projet ne fait aucune différence. A revenu égal, impôt identique. Telle est la règle édictée, règle souverainement injuste, règle qui favorise l'égoïsme et méconnaît les lourdes charges des familles nombreuses.

Puisque nous examinons la question de savoir quelle est la force contributive de la famille, n'est-ce pas le moment d'examiner en même temps quelles sont ses charges et sur combien de têtes, je devrais dire sur combien de bouches, pour être plus énergique, se répartissent ses ressources? Les deux questions sont inséparablement liées ensemble.

. . . .

Ce serait une faute grave, une erreur funeste pour le pays que de frapper le lien familial d'une aggravation d'impôt. Non, messieurs, le fisc ne doit pas connaître la famille, ou, s'il la connaît, ce doit être pour l'épargner. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. Monsservin a prononcé, à ce sujet, un très beau discours (1er Février) :

On a amadoué la Chambre en lui promettant des dégrèvements pour charges de famille.

Ce prétendu dégrèvement est de 8 francs par « charge de famille ». La Chambre avait voté 10 fr. (ce qui est presque aussi dérisoire que 8 francs). Le Gouvernement, trouvant que tant de générosité compromettait l'avenir financier de la France, a posé la question de Cabinet! Et le chiffre de 8 francs fut accepté.

M. Raiberti, député, a fait tous ses efforts pour montrer l'insuffisance de la loi. Il a prononcé un des plus beaux discours qui aient été entendus au cours de cette longue discussion. Mais l'Assemblée ne voulait pas faire opposition au Gouvernement.

L'impôt sur le mariage reste donc tout aussi lourd. Si deux conjoints ont chacun 6.000 francs de revenu, ils n'ont pas à payer 10 francs d'impôt complémentaire s'ils restent célibataires; s'ils se marient, ils en sont punis par un supplément d'impôt de 80 fr. Pour qu'on leur fasse grâce de cette amende, il leur faut 10 enfants de moins de 18 ans, c'est-à-dire qu'il faut que les 10 accouchements se succèdent tous les 18 mois; encore le dégrèvement ne durera-t-il que 3 ans.

Quelle dérision!

(*Bulletin de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population.*)

La prévention de la cécité en France.

Est-il besoin, au double point de vue social et humanitaire, de faire ressortir l'importance de la prévention de la cécité?

La moitié des individus pensionnés par l'Etat, comme aveugles, auraient pu, avec des précautions hygiéniques ou des soins appropriés, ne rien coûter à leurs concitoyens.

En 1883, la France comptait 36.905 aveugles, soit 8 aveugles pour 10 000 habitants.

Cette proportion, qui est près du double de celle de la Hollande, diminuerait énormément si la syphilis, cause de tant d'atrophies du nerf optique, de névrites, d'irido-chorio-rétinites, et l'alcoolisme, père de l'artériosclérose, de bon nombre de glaucomes, d'affections du nerf optique, et collaborateur actif de nombreuses diathèses, venaient à disparaître.

On voit l'importance de la prophylaxie de la cécité, qui pourrait réduire de 43 pour 100 le nombre de nos aveugles.

M. Trousseau, dans un travail récent[1], passe successivement en revue les moyens médicaux à employer dans les affections *congénitales*, la *conjonctivite purulente*, la *conjonctivite granuleuse*, la *myopie* et les *traumatismes* pour éviter la cécité.

On ne se douterait jamais du nombre d'aveugles dus à la simple incurie des sages-femmes. Pour empêcher la conjonctivite purulente, il suffirait que toutes les sages-femmes fussent averties de la gravité de la maladie, mises au courant de la prophylaxie classique, — méthode de Crédé : instillation de 2 gouttes de solution de nitrate d'argent à 2 pour 100 au moyen d'une baguette de verre, — tenues à la déclaration obligatoire de tous les cas d'ophtalmie purulente et contraintes de réclamer immédiatement les soins d'un médecin. On atteindrait ainsi le but qu'on se propose, à l'encontre duquel on irait certainement si on les chargeait d'appliquer un traitement qui, simple, serait inefficace, compliqué, deviendrait par le fait d'une application maladroite aussi dangereux que la maladie elle-même.

On devrait, pour le *trachome*, imiter les Etats-Unis qui refusent l'entrée de leur territoire à tout individu suspect de granulation. On ne verrait plus alors des israélites russes, refusés en d'autres régions, venir presque chaque jour aux Quinze-Vingts!

La *myopie* fait beaucoup d'aveugles, surtout par les décollements rétiniens.

La conformation de l'œil myope est héréditaire; mais l'hérédité ne s'accuse qu'au moment de la croissance. Il faut donc veiller sur l'hygiène scolaire : mobilier approprié à la taille, livres bien lisibles,

1. Trousseau. — « La prévention de la cécité en France ». *Revue générale des sciences*, 15 Juin 1909, p. 502-510.

limitation des heures de classe et d'étude, orientation de l'éclairage à l'est, au nord-est et au sud-est, soin de n'admettre à l'école que des enfants ayant dépassé six à sept ans, nécessité de l inspection des écoles par un oculiste et utilité de la remise aux parents d'une fiche visuelle.

Les *traumatismes* professionnels seraient presque supprimés par le port de lunettes, mais les ouvriers y sont tout à fait rebelles; pour les y amener, il faudrait combattre l'incurie, contraindre les patrons à exiger les lunettes dans les usines, et que les compagnies d'assurance refusent les bénéfices de la convention aux individus traumatisés faute de protection.

Après les moyens médicaux de prophylaxie viennent les moyens *sociaux*. L'auteur croit à l'utilité des avis donnés au public, des circulaires, des conférences, des brochures, à la condition qu'ils ne mentionnent jamais un moyen quelconque de traitement, mais se résument en formules qui frappent, comme, par exemple : — *L'œil myope est un œil dangereux. — L'ophtalmie des nouveau-nés est très dangereuse. — La syphilis et l'alcool font perdre la vue.*

Enfin, l'instruction ophtalmologique des médecins est notoirement insuffisante.

Partout où les malades trouvent des soins médicaux, la cécité tend à diminuer.

Un des meilleurs moyens de prévention consisterait dans la multiplication des services ophtalmologiques.

L.-L.

LIVRES NOUVEAUX

A. Mairet et E. Salager. — *La folie hystérique.* 1 vol. in-8° de 252 pages. Prix : 6 francs. (Paris, *Masson et Cie*; Montpellier, *Coulet et fils*, éditeurs.)

Ce petit livre se recommande à l'attention des neurologistes et des psychiatres par la haute valeur documentaire des 13 observations cliniques personnelles, minutieusement prises, sur lesquelles il s'appuie. Elles sont, en effet, le fruit d'une méthode clinique excellente que les auteurs présentent ainsi : « Rechercher le rôle que joue l'hytérie chez les malades qui sont dans notre service comme atteints d'aliénation mentale ; voir, en nous basant sur la seule observation clinique, si, parmi ces malades, il en est qui doivent être regardés comme atteints d'une folie à caractères particuliers, méritant le nom de folie hystérique, tel est le but que nous nous proposons. » Les auteurs arrivent ainsi à diviser en sept groupes les cas dans lesquels l'hystérie joue un rôle.

Le premier est constitué par du délire hystérique lié aux attaques convulsives ; le second par du délire équivalentaire ; le troisième par ce même délire revenant par crises rapprochées, constituant des périodes délirantes plus ou moins prolongées avec retour à la normale ; le quatrième par du délire hystérique prolongé ; le cinquième par du délire hystérique avec amnésie ; le sixième par une combinaison du délire hystérique et du délire vésanique, hystéro-vésanie ; le septième enfin par des symptômes hystériques s'ajoutant à des aliénations mentales diverses.

MM. Mairet et Salager tirent de l'étude de ces faits une doctrine intéressante dont nos lecteurs ont déjà lu un exposé le mois dernier (n° 76, p. 669) et qui mérite d'être confrontée avec les opinions sur l'hystérie et la folie hystérique émises tant à la Société de neurologie qu'au Congrès belge de Psychiatrie.

LAIGNEL-LAVASTINE.

L. de Munter et René Ledent. — *Contribution à l'étude des mensurations de l'appareil locomoteur chez les accidentés du travail*, 1909 (Anvers, DEVOS et VAN DER GRŒN, éditeurs).

La *Médecine des accidents du travail*, branche récente du domaine médical, n'est encore, comme le disent excellemment au début de leur travail les auteurs de cette brochure, qu'à un stade embryonnaire.

Quand il s'agit d'évaluer les conséquences d'un accident ou des impotences définitives, les magistrats se basent principalement sur des renseignements médicaux, sur les rapports d'experts.

Il faut bien l'avouer, trop souvent les rapports n'ont pas toute la netteté désirable; trop souvent les mensurations sont effectuées à l'aide d'instruments un peu primitifs. De plus, chaque praticien a sa méthode personnelle d'examen.

Dans ces conditions, la lecture et l'appréciation des divers rapports d'un même cas provenant de médecins différents constitue pour le juge un véritable tour de force.

Il serait désirable que les rapports traduisent aussi objectivement que possible les constatations faites sur les victimes d'accidents du travail, et que les descriptions soient remplacées par des mesures exactes avec l'indication de la manière dont ces mensurations ont été effectuées, pour que le contrôle soit facile.

En essayant d'apporter de la méthode et de la précision dans l'examen des accidentés du travail, nos confrères belges, dont la compétence sur cette question est bien connue, ont fait œuvre éminemment utile.

Dans leur brochure, les auteurs envisagent d'abord les principes fondamentaux de l'examen d'un accidenté, puis ils décrivent les divers appareils de mesure, goniomètre, gonodiamètre, etc., etc.

Les organes sur lesquels on a le plus souvent à pratiquer des mensurations font partie de l'appareil locomoteur; ce sont les os, les articulations, les muscles. MM. de Munter et Ledent les passent successivement en revue, indiquent les points de repère osseux et les moyens pratiques d'effectuer les diverses mensurations.

Le praticien trouvera dans la brochure de MM. de Munter et Ledent une foule de renseignements précieux qu'il utilisera avec avantage dans les expertises dont il pourra être chargé.

Nous-même, dans un article récent paru dans *La Presse Médicale*, n° 59, 24 Juillet 1909, avons fait à ce travail de nombreux emprunts, car, malgré ses dimensions restreintes, la brochure de MM. de Munter et Ledent constitue un de ces livres fondamentaux auxquels il faut se reporter et qui mérite une place à part dans la bibliothèque des praticiens.

P. DESFOSSES.

H. Lemesle. — *Les Amants de la douleur.* 1 brochure de 33 pages. Paris, 1909. (*Maloine*, éditeur.)

Sous ce titre un peu littéraire, M. Lemesle étudie les sujets connus en psychiatrie sous le nom d'algophiles ou d'algomanes, en particulier dans les religions, dans la vie sociale, chez les philosophes et les poètes. Macération, flagellations, mutilations, voici des expressions de l'algophilie qu'on rencontre à chaque page dans l'histoire religieuse. Dans la vie quotidienne, la recherche de sensations pénibles, de spectacles terrifiants, de frissons douloureux sont autant de formes d'algophilie. Quant aux œuvres des philosophes et des poètes, elles sont pleines de l'évocation et presque de la vénération de la douleur. De nombreuses citations nous en donnent des preuves édifiantes. Il est regrettable que l'auteur ait moins insisté sur le côté proprement clinique de cette aberration, ainsi que sur son interprétation psychologique. Son travail, en effet, ne contient aucune observation de malade faisant suivre la pathogenèse de la perversion sensitive. Il eût été intéressant aussi de montrer par quel mécanisme une sensation douloureuse crée chez ces sujets un état affectif agréable, contrairement aux lois normales de la sensibilité.

P. Hartenberg.

BIBLIOGRAPHIE

1942. — **Alber.** — De l'illusion : *son mécanisme psycho-social.* 1 vol. in-16 de 118 pages. Prix : 1 fr. 50. (*Bloud et Cie*, éditeurs.)

1943. — **H. Lavrand.** — Rééducation physique et psychique. 1 vol. in-16, de 122 pages. Prix : 1 fr. 50. (*Bloud et Cie*, éditeurs.)

1944. — **M. Saenger.** — Ueber Asthma und Seine Behandlung. 1 vol. in-8°, de 82 pages. Prix : 1 mark 50. (*S. Karger*, éditeur à Berlin.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE DE GYNÉCOLOGIE ET DE CHIRURGIE ABDOMINALE

Sommaire du n° 5.

Travaux originaux :

F. Jayle. — L'hymen après la défloration (avec 33 figures).

H. Chaput. — L'hémostase par la suture en surjet pour les pédicules vasculaires et les petits vaisseaux (avec 2 figures).

Leriche et Arnaud (de Lyon). — Sur la pancréatite aiguë hémorragique (deuxième mémoire).

Vautrin. — La tumeur villeuse du rectum (avec 5 figures).

S. Pozzi et R. Proust. — Contribution à l'étude des calculs de l'uretère pelvien chez la femme. Diagnostic et traitement (avec 17 figures et 4 planches hors texte).

Analyses :

Gynécologie.

Nécrologie : Hermann Johannes Pfannenstiel.

ANNALES DES MALADIES DE L'OREILLE, DU LARYNX, DU NEZ ET DU PHARYNX

Sommaire du n° 9.

Mémoires originaux :

Marcel Lermoyez et Charles Aubertin. — Les effets toxiques de l'adrénalisation de la muqueuse nasale.

G. Mahu. — Cure radicale de la sinusite maxillaire chronique par la voie nasale.

Guisez. — Rétrécissements cicatriciels infranchissables de l'œsophage et œsophagoscopie.

Jacques Fournié. — Mastoïdite à foyers multiples au cours d'une otite aiguë.

Sociétés savantes.

Analyses.

Nouvelles.

JOURNAL DE PHYSIOLOGIE ET DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE

Sommaire du n° 5.

Travaux originaux :

Marie Phisalix. — Immunité naturelle des vipères et des couleuvres contre les venins des batraciens, et en particulier contre la salamandre.

J.-E. Abelous et E. Barbier. — L'urohypotensine (avec graphique).

Henry Cardot. — Réactions du cœur de quelques mollusques à l'excitation électrique.

N. Floresco. — Sur quelques réflexes chez les animaux (nouveaux réflexes).

H. Busquet et V. Pachon. — Le calcium, condition chimique nécessaire de l'inhibition cardiaque (premier mémoire) [avec figure].

H. Roger et M. Garnier. — Sur le passage de quelques ferments intestinaux dans le péritoine.

P. Nobécourt. — Recherches sur l'action du blanc d'œuf de poule cru introduit dans le tube digestif du lapin.

H. Busquet et V. Pachon. — Le calcium, condition chimique nécessaire de l'inhibition cardiaque (deuxième mémoire) [avec figure].

Noël Fiessinger et Pierre-Louis Marie. — Le ferment protéolytique des leucocytes ; applications à la pathologie générale (deuxième mémoire) [avec graphique].

A.-B. Marfan et A. Baudouin. — Etudes anatomiques sur les os rachitiques (deuxième mémoire). Les lésions microscopiques des os rachitiques à la période initiale (planches IV à VI).

J.-E. Florence et P. Clément. — Glycosurie et lévulosurie alimentaire chez l'épileptiques.

A.-B. Marfan et A. Baudouin. — Etudes anatomiques sur les os rachitiques (troisième mémoire). Les lésions microscopiques des os rachitiques à la période d'état (planches VII et VIII).

Ch. Lesieur et Lucien Thévenot. — Le traitement antirabique dans la région lyonnaise.

Analyses.

Physiologie. — Pathologie générale.

CHAIX & Cie, 10, rue de l'Orne, PARIS.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 3 Novembre 1909, à 1 heure. — M. CARE : Les teignes et leur traitement radiothérapique; MM. Gariel, Delbet, Gosset, Zimmern. — M. MIROUX : Modifications de la sensibilité et de la capacité vésicales par la rachistovaïnisation dans les interventions sur les vessies non ouvertes; MM. Delbet, Gariel, Gosset, Zimmern. — M. NEVEU : Procidences du cordon et opération césarienne; MM. Pinard, Reclus, Segond, Couvelaire. — M. COUTON : Contribution à l'étude du traitement chirurgical de l'ulcère variqueux; MM. Reclus, Pinard, Segond, Couvelaire. — Mlle PETITJEAN : Contribution à l'étude des hernies de la trompe et de l'ovaire chez l'enfant et de leurs complications; MM. Segond, Pinard, Reclus, Couvelaire.

Jeudi 4 Novembre 1909, à 1 heure. — M. ROUNET : Troubles nerveux précoces du mal de Pott sous-occipital; MM. Raymond, De Lapersonne, Gilb. Ballet, Claude. — M. DAVID : Le délire post-opératoire chez les opérés de cataracte; MM. De Lapersonne, Raymond, Gilb. Ballet, Claude. — M. LERAT : Contribution à l'étude statistique de la psychose périodique; MM. Gilb. Ballet, Raymond, De Lapersonne, Claude. — M. FRENKEL : Contribution à l'étude des papillomes du larynx chez l'enfant; MM. Hutinel, Thiroloix, Castaigne, Gouget. — M. HARVIER : Recherches sur la tétanie et les glandes parathyroïdes; MM. Hutinel, Thiroloix, Castaigne, Gouget. — M. L'HOSTE : Contribution à l'étude de la tuberculose hypertrophique du gros intestin chez l'enfant; MM. Hutinel, Thiroloix, Castaigne, Gouget.

EXAMENS DE DOCTORAT

Mercredi 3 Novembre 1909. — Dissection Ecole pratique : MM. Lejars, Rieffel, Proust. Epreuves pratiques. — 4e : MM. Pouchet, Gaucher, Macaigne. — 1er, Chirurg.-Dentiste (1re série) : MM. Ch. Richet, Retterer, Branca. — 1er, Chirurg.-Dentiste (2e série) : MM. Nicolas, Langlois, Mulon. M. Gautier, censeur; M. Sicard, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie), Laënnec : MM. Kirmisson, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie), Laënnec : MM. Pierre Marie, Marcel Labbé, Lœper. M. Roger, censeur; M. Legry, suppléant.

Jeudi 4 Novembre 1909. — Médecine opératoire. Ecole pratique : MM. Pozzi, Thiéry, Lecène. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Prenant, Rémy, Marion. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Dieulafoy, Rénon, Brumpt. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. — 1er, chirurgien-dentiste (Première série) : Pouchet, Retterer, Auvray. — 1er, chirurgien-dentiste (Deuxième série) : MM. Gley, Lannois, Morestin, M. Thoinot, censeur; M. André Broca, suppléant.

Vendredi 5 Octobre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Delbet, Pierre Duval, Proust. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Hartmann, Gosset, Ombrédanne. M. Kirmisson, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Samedi 6 Octobre 1909. — 5e (Deuxième partie), (1re série), Beaujon : MM. Hutinel, Renon, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Gouget, Castaigne. — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Quénu, censeur, M. Launois, suppléant.

Clinique chirurgicale. — M. le professeur E. QUÉNU commencera son cours de clinique chirurgicale le mercredi 3 Novembre 1909 et fera sa première leçon à l'amphithéâtre le samedi 6 Novembre, à 10 heures du matin; il continuera ses leçons les mercredis et samedis suivants à la même heure.

Clinique thérapeutique. — M. le professeur ALBERT ROBIN commencera son Cours de clinique thérapeutique le jeudi 11 Novembre 1909, à 10 heures du matin, et le continuera les mardis et jeudis suivants, à la même heure.

Clinique des maladies du système nerveux. — M. le professeur RAYMOND commencera le Cours de clinique des maladies du système nerveux le mardi 9 Novembre 1909, à 10 heures du matin (hospice de la Salpêtrière), et le continuera les vendredis et mardis suivants, à la même heure.

Programme d'enseignement complémentaire. — Pathologie du système nerveux : M. HENRI CLAUDE, agrégé; séméiologie des maladies du système nerveux : MM. BAUDOUIN et H. FRANÇAIS; histologie normale et pathologique du système nerveux : M. LHERMITTE; psychologie clinique : M. P. JANET; électrodiagnostic et électrothérapie : M. HUET; examen du larynx : F. MUNCH; examen des yeux : MM. GALEZOWSKI et KŒNIG; examen des oreilles : M. GELLÉ.

Une affiche ultérieure indiquera les jours et heures de ces Conférences complémentaires.

Anatomie. — M. le professeur A. NICOLAS commencera le Cours d'anatomie le samedi 6 Novembre 1909, à 4 heures (grand amphithéâtre de la Faculté), et le continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure.

Objet du Cours. — Système nerveux.

Anatomie pathologique. — M. le professeur PIERRE MARIE commencera le Cours d'anatomie pathologique le lundi 8 Novembre 1909, à 5 heures de l'après-midi (salle des travaux pratiques d'anatomie pathologique, 2e étage de l'Ecole pratique, escalier B), et le continuera les mercredis et vendredis suivants, à la même heure (dans la même salle).

La séance du mercredi sera consacrée aux démonstrations pratiques, macroscopiques et microscopiques.

Objet du Cours. — Anatomie pathologique des différents organes.

Thérapeutique. — M. le professeur GILBERT commencera le Cours de thérapeutique le samedi 6 Novembre 1909, à 5 heures de l'après-midi (petit amphithéâtre), et le continuera les mardis, jeudis et samedis suivants à la même heure.

Programme du Cours. — L'art de formuler et de rédiger une ordonnance.

Les médicaments organiques : médicaments d'origine végétale, animale et bactérienne, médicaments synthétiques.

Parasitologie et histoire naturelle médicale. — M. le professeur R. BLANCHARD commencera le Cours de parasitologie et histoire naturelle médicale lundi le 8 Novembre 1909, à 4 heures (petit amphithéâtre de la Faculté), et le continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants, à la même heure.

Programme du Cours. — Les bactéries. Les animaux venimeux. Les récents progrès de la parasitologie.

Pathologie interne. — M. FERNAND BEZANÇON, agrégé, commencera ces Conférences le samedi 6 Novembre 1909, à 3 heures (petit amphithéâtre de la Faculté), et les continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure.

Sujet des Conférences. — Maladies infectieuses aiguës et chroniques.

Obstétrique. — M. CYRILLE JEANNIN, agrégé, commencera ces Conférences le vendredi 5 Novembre 1909, à 6 heures (grand amphithéâtre de la Faculté), et les continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Thérapeutique. — M. PAUL CARNOT, agrégé, commencera ces Conférences le lundi 8 Novembre 1909, à 5 heures (petit amphithéâtre), et les continuera les lundis et vendredis suivants, à la même heure.

Sujet des Conférences. — 1° Chimiothérapie minérale

(15 leçons), du 8 Novembre au 10 Décembre; 2° Crénothérapie (eaux minérales); thalassothérapie; climatothérapie (8 leçons), du 13 Décembre au 12 Janvier; 3° Physiothérapie (6 leçons), du 14 au 26 Janvier; 4° Régimes alimentaires (6 leçons), du 28 Janvier au 9 Février; 5° Récapitulation générale du Cours et des Conférences par médications. (Les auditeurs devront rédiger une série d'ordonnances qui seront corrigées et argumentées à la leçon suivante.)

Les conférences de thérapeutique complètent le cours du professeur Gilbert, en sorte que l'enseignement de la thérapeutique sera terminé en 4 mois. Le laboratoire d'enseignement est ouvert aux étudiants les lundis et vendredis de 2 h. 3/4 à 4 h. 3/4.

Chimie biologique. — M. Maurice Nicloux, agrégé, commencera les Conférences de chimie biologie le samedi 6 Novembre 1909, à 6 heures (amphithéâtre de physique et de chimie, à la Faculté), et les continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure.

Sujet des Conférences. — Les constituants chimiques de l'organisme. Etude des tissus. Etude du sang.

Histologie. — Un laboratoire de technique histologique est ouvert salle Ranvier, à partir du 25 Octobre 1909, sous la direction de M. Mulon, agrégé et préparateur.

Les élèves y accompliront des manipulations histologiques complémentaires de celles de 1re et de 2e années, et pourront aussi s'y familiariser avec les méthodes de recherche générales et spéciales.

Ce laboratoire sera ouvert tous les jours. Le droit à verser est de 50 francs par trimestre. Le nombre des places est limité.

HOPITAUX ET HOSPICES

Amphithéâtre d'anatomie. — M. Pierre Descomps, prosecteur, fera une série exceptionnelle de Conférences de médecine opératoire en douze leçons, qui commencera le mercredi 10 Novembre, à 2 heures, et aura lieu tous les jours à la même heure.

De nouvelles séries auront lieu, si les ressources des laboratoires le permettent, au début de Janvier, en Mars et après Pâques.

L'accès à ces Conférences est gratuit pour les internes et externes des hôpitaux.

Un droit de 50 francs est exigé de tous les autres auditeurs.

Nombre d'élèves : 40 au maximum. Se faire inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin.

Hôpital Saint-Antoine. — 1° *Cours de séméiologie gastro-intestinale.* Conférences et exercices pratiques par MM. Laboulais, J.-Ch. Roux, Moutier, Taillandier, Friedel, Goiffon.

Examen extérieur, chimisme et motricité gastriques, coprologie clinique, rectoscopie, etc., 1re série : 8 au 28 Novembre 1909; 2e série : 15 Janvier au 5 Février 1910. Chaque cours comprendra 15 leçons.

2° *Conférences cliniques.* Jeudi 10 heures, salles Barth et Chomel. Vendredi 10 heures, à la consultation. Mardi de 10 heures à midi. Examen des malades de la consultation.

Pour le cours de séméiologie, se faire inscrire le matin, de 9 à 11 heures, au laboratoire, 20, rue de Citeaux.

Hôpital Lariboisière. — M. Bonnaire fera, pendant le mois de Novembre 1909, à la maternité de Lariboisière, un Cours de pratique des accouchements avec manœuvres d'obstétrique opératoire pour les docteurs en médecine français et étrangers.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Mérite agricole. — *Officier* : M. Martin, médecin inspecteur du 3e corps d'armée.

Chevalier : M. Campart, à Paris; Dide, à Bracqueville (Haute-Garonne); Duffau, médecin-major de 2e classe; Fredet, médecin-major de 1re classe; Marcombes, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); Pons, à Lunel (Hérault); Cardaliaguet, à Tozeur (Tunisie).

Registre d'hygiène des navires. — Le sous-secrétaire d'Etat de la marine vient de décider la création à bord d'un registre d'hygiène analogue à celui qui existe dans l'infirmerie de chaque caserne de l'armée de terre.

Sur ce registre, seront réunies toutes les indications relatives à l'hygiène du navire et de l'équipage, ainsi que les desiderata qui auront été successivement exprimés par les médecins.

Les médecins de la marine chargés d'un nouveau service connaîtront ainsi immédiatement la valeur hygiénique des locaux habités, pourront en assurer plus utilement la surveillance et continuer l'œuvre d'amélioration de leurs prédécesseurs.

Ce sera le livret médical du navire, s'ajoutant au livret médical récemment créé pour chaque marin.

La vente des huîtres — Afin d'empêcher la mise en vente d'huîtres malsaines, le sous-secrétaire d'Etat à la marine vient de charger une commission, présidée par l'inspecteur général des pêches, de préparer un règlement sanitaire sur les établissements ostréicoles.

Tout établissement ne répondant pas aux conditions déterminées par le règlement projeté ne sera autorisé à faire que le demi-élevage et la récolte du nessain; c'est-à-dire qu'il ne pourra pas livrer à la consommation.

IIIe Congrès d'assainissement et de salubrité de l'habitation (Paris, 6 au 10 Novembre 1909). — Voici le programme de ce Congrès qui se tiendra sous la présidence de M. Paul Strauss sénateur.

I. Questions générales. — 1° *La loi de 1902, en ce qui concerne la salubrité de l'opération.* Enquête sur l'état actuel d'application de la loi et les critiques qu'elle a pu soulever. Rapporteur : F. Marié-Davy, secrétaire général de la Commission permanente. — 2° *La loi de 1902, et les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter.* En suite des vœux émis par les précédents Congrès. En conclusion de l'enquête précédente. Rapporteur : Talamon, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. — 3° *Les règlements sanitaires.* Leur application et les modifications à y apporter en raison des vœux émis par les précédents Congrès et en conclusion de l'enquête précédente. — Rapporteur : Louis Bonnier, architecte du Gouvernement, architecte voyer en chef de la Ville de Paris, président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement. — 4° *Les espaces libres dans les villes.* Rapporteur : M. Ch. Dupuy, président de la Commission de salubrité de la Société centrale des Architectes.

II. Questions spéciales. — 5° *L'aération, la ventilation et le chauffage des habitations.* Immeubles existants. Immeubles neufs. Rapporteur : M. Augustin Rey, membre du Conseil supérieur des habitations à bon marché. — 6° *L'éducation de la population en matière d'hygiène de l'habitation.* — Rapporteur : M. Gautrez, directeur du Bureau d'hygiène de Clermont-Ferrand. — 7° *La salubrité des locaux occupés par des artisans travaillant à domicile.* Rapporteur : M. Boureille, secrétaire de l'Union nationale des colonies de vacances.

III. Questions militaires. — 8° *Les bains-douches dans les établissements militaires.* Rapporteur : Drouineau, médecin-major de 2e classe. — 9° *Les latrines dans les établissements militaires.* Rapporteur : Hublé, médecin principal, chef du service de santé, à Reims.

Communications annoncées. — M. Bernard Bezault, ingénieur sanitaire : L'installation des W. C. et l'évacuation de leurs produits dans les habitations privées et établissements publics. — M. Joseph Guérin : L'éduca-

tion de la population en matière d'hygiène de l'habitation. — M. GABRIEL CALVET, médecin adjoint de l'hôpital de Valence, secrétaire du Conseil départemental d'hygiène : Les casiers sanitaires. — M. CACHEUX : La loi de 1902 et les Comités de patronage des habitations à bon marché. — Mme PAUL JUILLERAT : Les ligues sociales d'acheteurs et leur œuvre éducatrice. — M. S. BERNHEIM : L'influence des casernements sur la tuberculose dans l'armée.

La cotisation des membres adhérents au Congrès a été fixée à 10 francs. Cette cotisation donne droit aux publications du Congrès et aux autres avantages réservés aux congressistes, notamment le parcours à demi-tarif sur les voies ferrées pour se rendre au Congrès et en revenir. Les étudiants en médecine et les élèves des écoles d'architecture seront admis aux séances sur le vu de leurs cartes. Il en sera de même des représentants de la Presse qui recevront, en outre, les publications.

Le parcours aller et retour à demi-tarif a été obtenu sur les voies ferrées pour les congressistes.

Adresser la correspondance et les adhésions à M. MARIÉ-DAVY, secrétaire général, 5, avenue d'Orléans. Téléphone, 813.26.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Pillot de Thorey, médecin sanitaire maritime et de M. Cesare Lombroso, professeur d'anthropologie criminelle à la Faculté de médecine de Turin.

CONCOURS

Clinicat. — Un concours pour un emploi de chef adjoint de clinique chirurgicale s'ouvrira à la Faculté de médecine de Paris, le lundi 15 Novembre 1909, à 9 heures du matin.

Conditions du concours : Les candidats devront se faire inscrire, au Secrétariat de la Faculté, jusqu'au samedi 6 Novembre, inclusivement. (Le registre d'inscription sera ouvert tous les jours, de midi à 3 heures.) Ils auront à produire leur acte de naissance et leur diplôme de docteur.

Sont admis à concourir : Tous les docteurs en médecine français. — Il n'y a pas de limite d'âge.

Les fonctions de chef de clinique sont incompatibles avec celles d'agrégé en exercice, de médecin, chirurgien ou accoucheur des hôpitaux, de prosecteur ou d'aide d'anatomie.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Faculté.

Externat. — ANATOMIE. — *Séance du 20 Octobre.* — *Face inférieure du foie.* — Ont obtenu : MM. Bertaux, 11; Bellon; Arbeit, 16; Alih, 15; Bertin-Mourot, 16; Blanchon, 12; Ronnerot, 18; Arnoux; Beaudouin (H.), 13; Arbassier, 11; Bortnowski, 12; Bouchet, 12; Boulanger, 11; Bourgon, 5; Brindeau, 11; Balizeaux, 11; Berthet, 10; Besson, 12; Bazin, 11; Mlle Bitchounsky, 13. — *Absents* : MM. Berrut, Babin, Brawarsky, Bonpland, Aubert (R.), Béchamp, Beaud; Mlle Beauvais.

Séance du 21 Octobre. — *Les veines jugulaires.* — Ont obtenu : MM. Antonelli, 3; Bourgeois, 20; Bozonet, 11; Boulin, 17; Andrieu (R.), 9; Andrieu (A.), 12; Anglès-Dauriac, 18; Arnoux; Auger (R.), 12; Andrieu (R.), 16; Braine, 17; Auger (M.); Binet, 9; Alibert, 15; Bergé, 15; Auvigne, 18; Andral, 11; Berthelot, 16; Mmes Bachelet, 16; Allart, 8. — *Absents* : Mlle Baumritter.

PATHOLOGIE. — *Séance du 19 Octobre.* — *Tuberculose de l'articulation du genou. Symptômes, évolution et diagnostic.* — Ont obtenu : MM. Lavat, 9; Lautier, 12; Laugier; 13; Larrousse, 14; Lapique, 15; Lambert, 3; Lavaux, 10; Doumenge, 13; Gambier, 12; Goudet, 12; Antonelli, 11; Dom, 9; Dombrowski, 9; Giroux, 11; Ducrohet, 11; Gineste, 14. — *Absents* : MM. Gondal, de Lapize; Mlles Letnikoff, Lipchitz.

Séance du 20 Octobre. — *Symptômes généraux et traitement général d'une hémorragie grave.* — Ont obtenu : MM. Gros, 10; Gourcerol, 10; Gauchon, 11; Gebard, 10; Durand (René), 9; Fresney, 15; Gastin, 7; Dupuy (Lucien), 13; Garach, 6; Gallerand, 12; Grabois, 10; Gourvitch, 12; Falliès (Henri), 14; Duneau, 13; Grigaut, 10; Frémond, 4; Fortineau, 11; Guennou, 10; Fritz, 15. — *Absents* : MM. Gerbay, Falliès (G.), Dubois (F.).

Séance du 22 Octobre. — *Symptômes, formes et évolution du cancer du sein.* — Ont obtenu : MM. du Sonich, 18; Fouquet; Gillard, 7; Grillet; Fumet, 17; Gérard, 18; Grèze, 13; Dumet, 15; Guillemet, 13; Guyot, 13; Dubroca, 8; Duclos, 10; Fleurot, 7; Guillard, 13; Gaujard, 14; Ecot, 17; Fontaine (L.), 13; Gros, 11; Haddad, 11; Mlle German, 7. — *Absents* : MM. Froment, Gignoux, Fauconnier.

Séance lundi 25 Octobre, à 8 h. 1/2 du soir.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, client. à 5 et 10. Rec. : 35.000 fr. ; cab. de consult. Voies ur.. gyn. Rec. : 15.000 fr.; Calvados. Près la mer. Seul médec.; un phen, rec. 20.000 fr. S.-et-O. A 40 min. Poste agréable. Recettes : 15.000 fr. S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. Mme Armand.

Pressé. On dem. int. hôp. ou préf. méd. env. 30 ans; bonne famille, pouv. disposer 6 mois env. pour accomp. voyage jeune homme 25 ans, souffrant. Référ. premier ordre exigées. S'adr. *Presse Médicale*, à M. Desfosses.



Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris.... 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements...... 10 fr.
Union postale........... 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

L'HOPITAL AMÉRICAIN DE PARIS

L'Hôpital américain, qui sera inauguré demain jeudi 28 Octobre par S. Exc. l'Ambassadeur des Etats-Unis, est situé à Neuilly, 55, boulevard du Château.

C'est essentiellement une œuvre de charité. Elle est due à l'initiative d'un certain nombre d'Américains résidant à Paris, qui se sont groupés dans le but de fonder une institution philanthropique en conformité avec la loi française sur les Associations.

A la tête de l'hôpital se trouve un Conseil d'administration qui réunit les noms de MM. John H. HARJES, président; John J. HOFF, vice-président; H. H. HARJES, trésorier; Henry CACHARD, secrétaire; DALLIBA, DODGE, MAGNIN, PIERPONT MORGAN, SHARON, A. VAN BERGEN, WHITMAN, GROS, HICKOX et H. VAN BERGEN.

Le Conseil médical se compose de MM. les Drs A. J. MAGNIN, président, directeur responsable de l'hôpital, C. C. WHITMAN, E. L. GROS, TURNER, C. W. DU BOUCHET, BULL et C. J. KŒNIG.

L'administration de l'hôpital est confiée à une directrice (lady superintendent); à la tête du personnel se trouve une nurse en chef (head-

nurse) ayant sous ses ordres cinq nurses; un médecin résident est attaché à l'hôpital.

L'œuvre reçoit avant tout les Américains indigents et malades, qui y sont soignés gratuitement. Américain, en effet, n'est pas forcément synonyme de millionnaire. Parmi les Américains de Paris, on trouve des ouvriers, des petits employés, et surtout des étudiants d'art pouvant difficilement en cas de maladie recevoir chez eux les soins nécessaires. De plus, chaque année voit augmenter l'énorme mouvement de visiteurs venus d'outre-Atlantique. Une partie très importante de cet élément voyageur est formée par des employés, des instituteurs, des touristes de fortune modeste dont le budget ne prévoit pas de maladie tant soit peu longue.

A tous ceux-là l'hôpital offrira ses soins.

Mais les Américains fortunés pourront, s'il leur plaît, y être soignés dans des conditions évidemment plus favorables que celles qu'ils trouveraient à leur hôtel si luxueux fût-il. Ils seront reçus dans des chambres particulières où leur médecin et leurs nurses pourront leur continuer leurs soins. L'hôpital n'exigera d'eux aucune rétribution fixe : il n'y a pas de tarif. Mais ils feront, selon leurs facultés, une donation qui sera versée *intégralement* à la caisse générale de l'institution.

Les bienfaiteurs de l'hôpital n'ont pas voulu créer une maison de santé ni fonder une société en commandite visant à servir des intérêts à ses actionnaires. Le capital qu'ils ont réuni est formé uniquement par des *dons définitifs*. Médecins et chirurgiens ne touchent absolument aucune rémunération de la part de l'hôpital.

Le Conseil médical — composé entièrement de médecins américains — a décidé qu'au cas où un malade désirerait avoir à ses frais une consultation avec un confrère français, il serait très volontiers fait droit à sa demande. Notons d'autre part que deux lits sont réservés aux cas urgents quelle que soit la nationalité des malades ou des blessés.

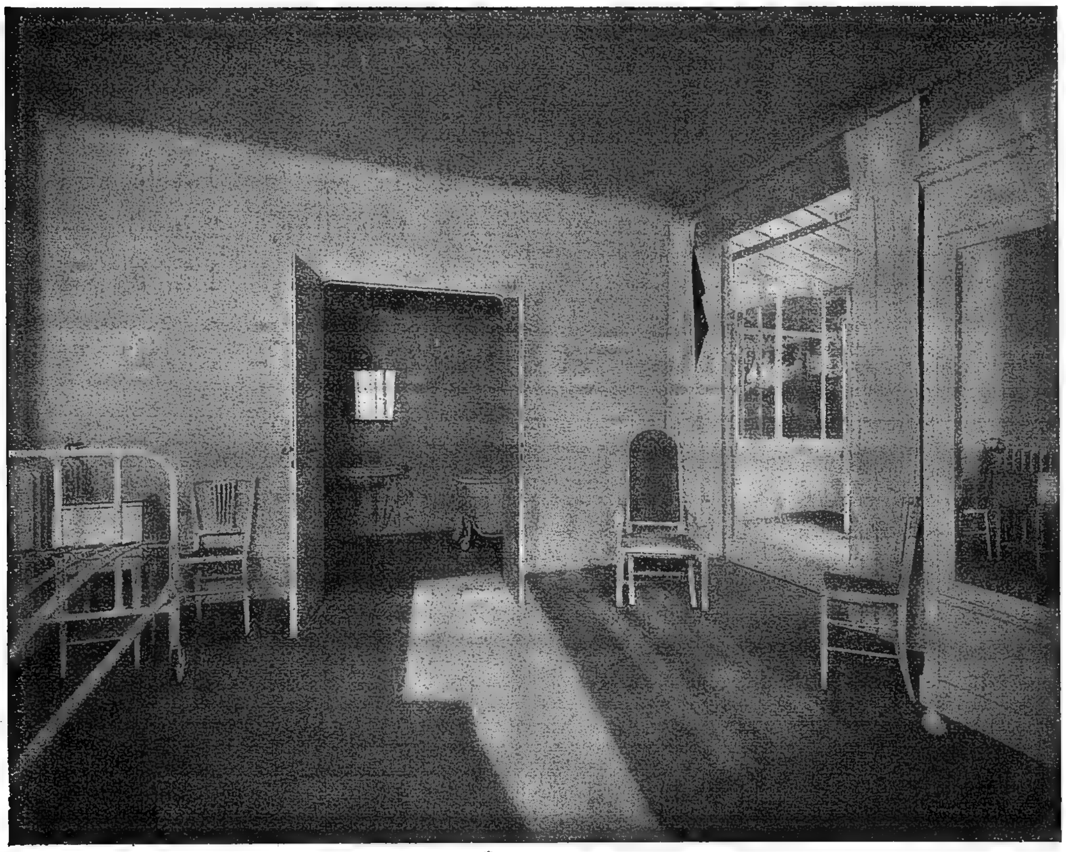
L'Hôpital américain de Paris est, on le voit, une œuvre complètement différente des œuvres de nom analogue que nous voyons en France. C'est une institution essentiellement américaine édifiée sur le modèle des grands hôpitaux des Etats-Unis.



Vue générale de l'hôpital.

Ceux-ci également sont des fondations philanthropiques donnant gratuitement leurs soins aux indigents mais recevant aussi des malades fortunés qui s'engagent moralement à verser une

offrande à la caisse de l'œuvre. Ces dons ainsi consentis sont parfois énormes, on en cite qui atteignent plusieurs centaines de mille francs. De



Une chambre particulière avec cabinet de toilette.

là l'organisation admirable, le confort, le luxe de grands hopitaux américains. Il y a là un fait du plus haut intérêt, il y a là surtout un enseignement.

La *Presse Médicale* dans son prochain numéro rendra compte de la cérémonie d'inauguration et donnera quelques détails sur les points les plus importants de l'installation hospitalière.

P. Desfosses.

LA MÉDECINE EXPÉRIMENTALE

SA PLACE ET SON ROLE DANS L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

La médecine expérimentale peut faire porter ses recherches sur la biologie tout entière. Mais par son nom même et par le groupe d'enseignements dont elle fait partie, elle doit, sauf de rares exceptions, prendre ses sujets d'étude dans les diverses branches des sciences médicales.

Son but, dans le groupe d'enseignements auquel elle appartient, est d'être surtout un *centre de recherches*. Elle est, qu'on me permette la comparaison, par rapport aux autres enseignements, ce que serait l'explorateur par rapport aux professeurs des diverses branches de la géographie. Bien entendu, la voie des recherches reste ouverte pour tous les Enseignements ; et on ne saurait même trop les engager à y entrer. Mais pour eux, leur rôle principal doit être l'enseignement classique de leur branche médicale respective. Ils doivent même considérer cet enseignement *classique* comme obligatoire, et parcourir la totalité de leurs matières dans le temps que comportent la durée et la répartition de la scolarité.

Ce rôle rempli, il ne pourra y avoir que des avantages à ce que les professeurs chargés de ces enseignements classiques se livrent à des recherches personnelles ; et il est à souhaiter que, dans l'appréciation de leur mérite, on en tienne grand compte. Mais ces recherches, j'y reviens, ne constituent que la partie secondaire de leur mission dans l'enseignement.

Pour la médecine expérimentale, au contraire, je l'ai dit, ces recherches constituent son but principal.

Mais par cela seul que la médecine expérimentale fait partie d'un groupe d'enseignements, le professeur qui en est chargé ne saurait s'en


ALDOGÈNE

tenir à faire des recherches pour lui-même, comme le ferait un expérimentateur quelconque dans son laboratoire particulier.

La médecine expérimentale, dans une faculté de médecine, doit être autant un *enseignement* qu'un centre de recherches; ce sont là ses deux raisons d'être, et aucune d'elles ne doit prendre le pas sur l'autre.

Or, tout en restant un centre de recherches, la médecine expérimentale peut remplir son rôle d'enseignement de la manière la plus productive :

1° Par des *travaux pratiques*, rendus obligatoires pour tous les étudiants, à partir du moment où ils ont terminé leurs études d'anatomie et de physiologie.

Grâce à ces travaux pratiques, l'étudiant pourra s'initier aux recherches scientifiques. Il pourra ainsi en apprécier la portée, en comprendre l'attrait et en prendre le goût, si bien qu'il est possible qu'après avoir fait ces exercices obligatoirement, il en arrive à les continuer pour sa propre satisfaction. Dans tous les cas, même ceux qui n'auront fait ces exercices que d'une manière obligatoire, auront ainsi une idée de l'expérimentation, qui est devenue désormais le complément indispensable de l'observation; et il n'est pas impossible que, l'esprit de recherches s'éveillant plus tard chez eux, ils ne les utilisent dans la suite.

2° En guidant certains étudiants ou jeunes docteurs dans leurs recherches personnelles. C'est dans le laboratoire de la médecine expérimentale que devraient se faire ou au moins se compléter la plupart des thèses.

Le préparateur, ou le chef des travaux, dirigerait l'éducation de ce nouvel adepte de la science expérimentale au point de vue de la technique propre à son genre de recherches. Le professeur, suivant ses expériences, en limiterait mieux les conclusions, en indiquerait les points faibles; et il inspirerait les épreuves propres à enlever les objections. C'est ainsi que se ferait, par la pratique, véritablement l'*éducation expérimentale*, et aussi que se perpétuerait et se perfectionnerait l'esprit expérimental.

3° De plus, la médecine n'étant qu'une branche des sciences biologiques, et ces dernières, constituant, je l'ai dit, le domaine de la médecine expérimentale, il appartient au professeur chargé de cet enseignement de présenter aux étudiants venant de compléter leurs études anatomiques et physiologiques (3e année) un ensemble de ces sciences biologiques dans quelques leçons qui chaque année ouvriraient son cours. Il montrerait, dans ce rapide exposé, ce qu'est la biologie; quelles sont ses méthodes et ses principales lois ainsi que ses grandes divisions. Enfin, il établirait comment la médecine dépend des sciences biologiques, et quelle est la place qu'elle occupe parmi ces sciences.

Ce serait là, il me semble, une introduction des plus utiles aux études véritablement médicales; et qui indiquerait en même temps l'élévation de leur but et l'esprit dans lequel on doit les aborder.

4° Enfin, pour compléter le côté enseignement de la médecine expérimentale, il serait à désirer que dans le semestre qui lui est consacré, outre cet exposé biologique et les travaux pratiques, le professeur résumât, dans quelques leçons, ses propres recherches et celles de ses élèves.

Cet exposé lui permettrait d'abord de montrer par des exemples les règles qui doivent présider aux recherches expérimentales, et d'en indiquer les écueils en montrant à les éviter. De plus, ce serait un encouragement pour les élèves qui auraient participé à ses recherches. Enfin cet exposé serait des plus utiles au professeur, parce que la préparation de ces leçons lui permettrait de mieux saisir la portée de ses conclusions et aussi parfois leur côté faible.

L'enseignement est un exercice des plus utiles, je pourrais dire indispensable à tout expérimentateur. C'est surtout en rassemblant ses expériences pour en donner le résultat qu'il se rend compte de leur valeur réelle et aussi de leur portée.

La gymnastique cérébrale nécessitée par l'exposition des faits acquis et celle nécessitée par la méthode à suivre dans les expériences se rendent de mutuels services. Elles se perfectionnent l'une par l'autre. Je ne saurais comprendre un professeur de médecine expérimentale n'enseignant pas.

Voilà pour l'enseignement, et il me semble que le rôle qui revient ainsi à la médecine expérimentale est suffisant d'abord pour la satisfaire, et ensuite pour justifier son existence dans une Faculté de médecine. Ce rôle comme enseignement serait à peu près le même dans toutes les Facultés; quant à ce qui concerne les recherches, il faudrait laisser toute latitude aux professeurs. Chacun d'eux, tout en visant toujours les sciences médicales, devrait pouvoir suivre la voie qui convient le mieux à ses tendances personnelles, à ses études antérieures et à ses aptitudes.

***

En résumé, en m'inspirant de l'intérêt des étudiants, je désirerais, pendant le semestre qui, dans la répartition de la scolarité, a été réservé à la médecine expérimentale :

1° Que le professeur exposât tout d'abord les grandes lignes de la biologie générale, qu'il s'attachât à montrer que la médecine ne représente qu'une branche de la biologie, et que l'expérimentation et l'observation clinique sont les deux seules méthodes capables de concourir à ses progrès;

2° Qu'après ces leçons, il y eût une période consacrée à des travaux pratiques, et que ces travaux pratiques fussent rendus obligatoires;

3° Que le professeur fût invité, après les tra-

vaux pratiques, à résumer en quelques leçons les recherches faites dans son laboratoire, soit par lui, soit par ses élèves;

4° Enfin, comme sanction de cet enseignement, que les élèves fussent interrogés obligatoirement à la fin de l'année par le professeur en même temps sur le sujet des leçons et sur les travaux pratiques.

Telle est la manière dont je comprends l'enseignement de la médecine expérimentale, et tels sont les rôles que je voudrais lui voir attribuer dans le nouveau programme des études médicales.

Comme on le voit, je ne voudrais pas que cet enseignement fût considéré comme devant rester à côté des autres, ceux-ci étant seuls regardés comme classiques; je ne voudrais même pas qu'il fût considéré comme au-dessus des autres, ce qui pourrait le faire paraître moins utile. J'estime, au contraire, que tout doit tendre à montrer son importance, et la nécessité de la part de l'élève de se familiariser avec ses méthodes et son esprit. Personne n'oserait nier, je pense, que depuis assez longtemps l'expérimentation marche de pair avec l'observation clinique; et que même, si l'on tient compte des progrès accomplis, c'est à la première que revient la plus large part.

L'étudiant devra donc désormais, il me semble, être exercé autant à l'expérimentation qu'à l'observation clinique. Il devra connaître les méthodes et l'esprit des deux; et si, une fois entré dans la pratique, c'est surtout à cette dernière qu'il devra demander son perfectionnement, il aura encore sûrement besoin de la première pour utiliser les acquisitions nouvelles qui lui seront dues.

Certes, l'expérimentation relèvera toujours de la clinique comme dernier critérium; mais je crois aussi que de plus en plus la clinique devra être éclairée par l'expérimentation.

J'estime donc que les deux sont désormais indispensables l'une à l'autre; que leur concours est nécessaire aux progrès de la médecine; et que, par conséquent, toutes les deux doivent trouver une place importante dans le programme des études médicales. Elles doivent se compléter et non s'exclure.

Je serais heureux si ces idées trouvaient quelque appui auprès de ceux qui seront chargés de donner les derniers avis sur les réformes de notre enseignement médical. E. MAUREL.

CONCOURS

Externat. — ANATOMIE. — *Séance du 22 Octobre 1909. — Artères de la main.* — MM. Bertrand, 15; Bourdier, 16; Allot, 16; Alajouanine, 14; Barbier, 17; Breger, 12; Bretégnier, 16; Bernard, 7; Ach, 12; Allendy, 13; Berges, 10; Boncompain, 12; Beau, 9; Benoits, 1; Boirac, 15; Bordet, 18; Boissier, 7. — *Absents* : M. Breitman.

Séance du 25 Octobre. — Artère fémorale. — Ont obtenu : MM. Balteau, 11; Belloir, 19; Bertin, 9; Boulland, 15; Briens, 11; Brachat, 12; Bieulac; Bigot, 17; Bléteau; Bougault; Polony, 15; Mouriès, 17; Martin de Laubrie, 15; Paturier, 19; Papadato, 14; Picard (R.), 18; Mauranges, 14; Mora, 17; Mordret, 16; Mlle Pommay, 17.

PATHOLOGIE. — *Séance du 25 Octobre. — Examen clinique du cœur à l'état normal et pathologique.* — Ont obtenu : MM. Dugué, 12; Duvelleroy, 11; Evrard, 11; Gallois, 17; Grisoni, 12; Dupuy (H.), 14; Gibert, 12; Gremeaux, 12; Guibert, 18; Humbert, 14; Hamonic, 16; Hartmann, 14; Hutinel, 14; Hiblot, 15; Jallit, 12; Janet, 16; Jars, 10; Costantini, 11; Mlles Goldenfann, 13; Halberstadt, 12. — *Absents* : MM. Faugeron, Durand (M.), Jolivot.

RENSEIGNEMENTS

Poste à céder. — Paris, client. à 5 et 10. Rec. : 35.000 fr.; cab. de consult. Voies ur., gyn. Rec. : 15.000 fr.; Calvados. Près la mer. Seul médec.; un phen, rec. 20.000 fr. S.-et-O. A 40 min. Poste agréable. Recettes : 15.000 fr. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Une place d'interne vacante à l'*asile d'Evreux*. Douze inscriptions. Traitement 900 fr. S'adresser au Directeur.

Conférences préparatoires à l'*Ecole du service de santé militaire* par MM. les Drs GARRELON, préparateur à la Faculté, et PICOT, ancien aide d'anatomie, sous la direction de M. le Dr LANGLOIS, chef des travaux de physiologie. S'adresser au Laboratoire des Travaux pratiques de physiologie, les mardis, jeudis, samedis de 3 à 5 heures.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.


TRAITEMENT DE L'ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, TUBERCULOSE
SUC INALTÉRABLE DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN DE BŒUF
Le Flacon entier 8 Francs
MUSCULOSINE BYLA
Le Demi Flacon 4 Fr. 50
DOSE MOYENNE : 4 Cuillerées à bouche par jour pour adultes. 4 Cuillerées à dessert pour les enfants
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
PRÉPARÉE ET CONCENTRÉE A FROID
ABSENCE TOTALE DE TOUS GERMES NOCIFS
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE GENTILLY-Paris
Laboratoires autorisés par le gouvernement pour la préparation des médicaments organiques

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

DE LA DÉCENCE DES MÉDECINS

ET QUELQUES AUTRES PROPOS RENOUVELÉS DES GRECS ET DES MODERNES

> ...Μετάγειν τὴν σοφίην ἐς τὴν ἰητρικὴν, καὶ τὴν ἰητρικὴν ἐς τὴν σοφίην...
> Ἰητρὸς γάρ φιλόσοφος, ἰσόθεος.
>
> Ἱπποκράτους, περὶ εὐσχημοσύνης.
>
> ... Il faut unir la sagesse à la médecine, et la médecine à la sagesse... Le médecin philosophe est pour ainsi dire égal aux dieux.

J'ai pour ami un vieux confrère retraité dont le commerce m'est particulièrement agréable. Si la neige de ses cheveux le montre rivé au passé, en revanche son âme est encore toute neuve. La vie lui fut, comme aux autres mortels, mêlée de plus de chagrins que de joies, mais il a opposé à toutes ses traverses une si invincible inertie que le Destin, lassé, a fini par le laisser en paix. Quand j'ai besoin d'un peu d'optimisme, c'est auprès de lui que j'accours.

Or, je l'ai rencontré l'autre jour, l'esprit si tumultueux et agité, que je ne pus m'empêcher de le railler doucement. A l'ordinaire, il accepte

à merveille la controverse, mais cette fois il m'arrêta net.

— Mon ami, déclara-t-il, n'allez pas plus loin. Evidemment, ma vieille carcasse a été tellement lavée par les orages qu'elle en est devenue comme imperméable. Il est cependant des heures où l'indignation me pénètre malgré moi. Ainsi, hier, j'étais dans un dîner où la maîtresse de maison, personne aimable et délicate, avait su grouper des hommes de tous les mondes. Eh bien, de cette réunion d'où j'espérais tirer le plaisir le plus fin, je suis sorti, grâce à un de nos confrères, le cœur gonflé d'amertume, avec mes rêves d'optimisme complètement chavirés. Le malappris en question, à propos de scandales récents, n'avait-il pas imaginé d'inventer une revue de tous les types professionnels! Sans réfléchir un instant à la malignité de son auditoire, il s'étendit avec tant de complaisance sur nos défauts, il fut si odieusement incivil et bavard, que j'en vins à me demander si, après notre départ, notre hôtesse ne vérifierait pas l'argenterie.

Vous connaissez, poursuivit mon vieil ami, la couleur de mes besicles; la teinte fumée qui projette trop d'ombre sur les objets convient mal à ma vue. Je ne puis cependant, en dépit que j'en aie, me dissimuler que, nous aussi, nous vivons sous le régime du mufle. Dans les Congrès où je fréquente encore, malgré mes rhumatismes qui souvent m'attachent au rivage, je suis parfois suffoqué grandement de notre manque de tact. A certain banquet, n'ai je pas vu des hommes, par ailleurs instruits, essuyer froidement, sous l'œil narquois des valets, leurs chaussures maculées de boue contre des meubles somptueux!

Ah! ça, vous ne lisez donc plus Hippocrate? Son *Traité de la Décence* vous apprendrait combien la civilité, qui fait le charme de la vie, est plus particulièrement indispensable au médecin. Il est entré dans les Conseils de l'Etat; aucune sentence ne saurait être rendue sans que le juge fasse appel à ses tremblantes lumières. Enfin, il est aujourd'hui comme hier le grand dispensateur d'espérance. Or comment fera-t-il accepter cette fragile marchandise s'il ne sait la parer, s'il n'a pas le prestige qui suggère et en impose? Notre science, qui la peut juger parmi les profanes? Notre tact, la douceur de nos manières, notre civilité, pour employer mon vieux mot d'autrefois, peuvent, en revanche, être pesés par le plus humble de nos malades. Pour être civil, il faut être bon, juste, généreux, discret et plein de tact. Et ne sont-ce point là les qualités qui font le parfait médecin?

Mais il ne suffit pas au civilisé de posséder ces vertus, il doit surtout en surveiller étroitement la manifestation. La vie serait intolérable, et elle est en train de le devenir, si les rapports des hommes entre eux n'étaient adoucis par l'hypocrisie mondaine, qu'il ne faut point confondre avec la fourberie. Ce qui épure la première et la rend digne de respect, c'est le but poursuivi, qui est d'être indulgent à autrui, comme autrui nous est indulgent à nous-mêmes. Nous l'appellerons maîtrise de soi lorsqu'au lit du malade elle nous aidera à écouter paisiblement des discours oiseux et prolixes; c'est elle qui nous fera accueillir d'un visage affable le fâcheux qui est venu nous arracher du lit pour un simple bobo. C'est elle aussi qui scellera nos lèvres si l'entourage du malade nous sollicite de désapprouver le médecin appelé avant nous et qui a cessé de plaire. N'est-ce point grâce à elle enfin que notre masque apparaîtra presque souriant quand notre âme sera torturée d'inquiétude?

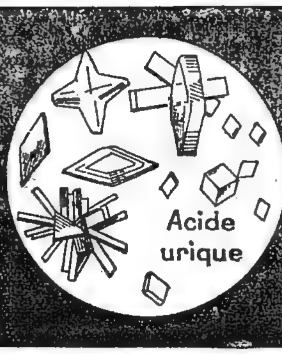
Un vieux maître dont on aime à citer les mots à l'emporte-pièce déclarait récemment que nous manquons de tact depuis que nous opérons en gants. Je crains fort que sa boutade ne soit pas seulement amusante.

Nous nous plaignons de la disparition du médecin de famille; les uns l'attribuent à l'ingratitude du client moderne, les autres estiment qu'on nous aime moins parce que nous sommes plus intéressés; — intéressés, les hommes ne le furent-ils pas toujours? Mais je me demande si, il y a quelque cinquante ans, nous ne savions pas mieux, par notre dignité, notre tenue, en imposer à nos semblables pour nous les attacher. Vous êtes trop jeune pour avoir vu les vieux confrères et vous ne pouvez vous figurer combien ils étaient à la fois distants et affables, impénétrables en même temps que paternels. Leur prestige ne saurait me surprendre, moi qui les ai connus. Aux familles qui n'attendent de nous que des propos touchant notre art, ils se gardaient comme du feu d'apporter le moindre entretien frivole; ils avaient autant d'esprit et de goût que nous, mais jamais une parole sur l'événement du jour, la politique ou les menus incidents de leur vie domestique. Tout ce qui fait notre moi intime, ils le laissaient à la porte du malade pour n'être que médecins. Parlant peu, et de la maladie seulement, ils étaient rarement pris en contradiction. Enfin, et surtout, ne gaspillant point le temps, ils pouvaient s'offrir le luxe de l'exactitude; — et vous savez si les médecins sont aujourd'hui détestés des cuisinières dont ils font, par leurs retards, brûler tous les rôtis.

⁂

Vous m'objecterez, continua mon ancêtre peu à peu soulagé par son discours, que notre société est plus libre qu'autrefois; on ne saurait nous en vouloir si nous suivons la pente commune, qui est de vivre sans contrainte. Je vous concède, en effet, des circonstances atténuantes, et ce serait un chapitre intéressant que de décrire l'évolution de la civilité à travers les âges, pour la mener à l'individualisme outrancier de nos modernes.

Chez les Grecs, la civilité est l'apanage du médecin. Lisez Hippocrate, que je vous citais tout à l'heure, et vous verrez à quelles disciplines se soumettaient les disciples de notre art. « Les



vrais médecins ne sont ni vains, ni curieux, ni arrogants; leur maintien est sévère, propre à en imposer dans la discussion. Ils ont de la fermeté et de l'habileté dans les controverses, de l'affabilité avec leurs semblables; ils sont civils et modestes avec tous les autres; silencieux dans les révoltes et les séditions, prompts pour saisir l'occasion et patients pour l'attendre, sobres, tempérants, clairs et solides dans leurs discours, d'un abord facile et gracieux... Le médecin doit avoir de la douceur et de l'égalité dans le caractère, car l'âpreté éloigne également les malades et les personnes bien portantes... Il ne doit point exiger de récompense avec dureté... Sa mise doit être décente, car rien ne contribue tant à la réputation d'un médecin que la pratique des bonnes mœurs... J'affirme avec serment que la raison qui éclaire un médecin n'excitera jamais la haine d'un autre médecin... »

Sauf ce dernier trait, qui paraîtrait rosse sous la plume d'un contemporain, tous les préceptes du divin vieillard ne témoignent-ils pas de la finesse et de la civilité des clients d'alors? A Rome, aucune urbanité, les maîtres du monde m'apparaissent comme une troupe rude et disciplinée, en proie au plus affreux caporalisme, jusqu'au jour où le Rédempteur laissa tomber de ses lèvres les paroles de paix, d'altruisme et de bonté qui durant des siècles enchaînèrent la bête humaine.

La civilité est à ce point nécessaire, qu'à peine le tumulte des invasions apaisé, naissent la Chevalerie, les Cours d'Amour, le culte de la Femme, fleurs délicates qui ont vaincu l'aridité du sol barbare. Au moment où la Renaissance renouvelle l'outillage intellectuel de l'humanité, une foule d'éducateurs surgissent. Je ne parlerai point du brave Erasme, ici trop puéril, mais voilà Montaigne : « C'est au demeurant une très utile science que la science de l'entregent; elle est comme la grâce et la beauté, conciliatrice des premiers abords de la société et familiarité. J'y ai esté assez soigneusement dressé en mon enfance pour n'ignorer pas les loix de la nostre françoise, et en tiendrois eschole. »

Rabelais, qui n'aima point les femmes, encore qu'il en eût une dans sa vie, ne manque pas d'envoyer près d'elles Ponocrates et son élève Gargantua. Au XVIIe siècle, on est malpropre, mais poli; et quand au XVIIIe siècle la philosophie est venue émanciper la pensée humaine, les mœurs sont si tolérantes qu'au dire de Talleyrand ceux qui n'ont pas vécu à cette époque ignoreront toujours la douceur de vivre.

Une première cause de décadence dans la tenue doit être attribuée à la transformation du costume. Lorsqu'on portait bas blancs, culotte claire, habit barbeau, jabot de dentelle, force était de surveiller ses gestes, son habitus, par ricochet ses paroles. Les Anglais le savent bien, eux qui se mettent en habit pour le dîner, même dans l'intimité, ayant ainsi une tenue pour le combat de la vie, et une autre pour faire figure de *gentleman*.

Je vois une autre cause de cette décadence dans l'erreur napoléonienne. L'esprit tout barbouillé de l'Histoire romaine arrangée à la mode révolutionnaire, il voulut faire de l'Université l'antichambre des camps. Sans les romantiques et leurs rêveries, la France eût été empoisonnée de soudards. Après lui, autre erreur encore plus grave. On avait une foi si ardente, si religieuse dans la Science qu'on lui prêta une vertu éducatrice qu'elle ne saurait posséder complètement. La géométrie apprend à raisonner, par conséquent à être mesuré dans ses discours. La physique, par la connaissance de la Nature, enseignera la modestie et l'indulgence. Aux Belles-Lettres à montrer comment on pense noblement, comment on lutte et l'on meurt pour ses idées.

Seulement, on ne meurt pas tous les jours, et tous les jours on est tenu de faire montre de sentiments très humbles mais dont la vie même est comme tissée. La Science pourra donc être éducatrice, à condition toutefois que le sous-œuvre ait été parachevé dans la famille. Prenez Rabelais, Montaigne, ils prêchent les grands sentiments, mais on voit clairement qu'ils sous-entendent, parce qu'évident, le rôle des parents dans le premier dressage de l'enfance. Malheureusement dans la famille moderne on n'éduque plus.

L'homme, disait Auguste Comte, parcourt dans son existence éphémère toutes les étapes de l'Humanité. Enfant, il représente le primitif, avec sa crédulité, son imagination, ses superstitions, sa cervelle malléable. C'est l'heure où il est possible, avec un peu de patience, de réaliser le dressage en faisant passer du conscient dans l'inconscient les petits préceptes moraux, les menues règles de la civilité dite avec raison puérile. Combien de fois la mère devra-t-elle répéter à son petit qu'il faut se découvrir, remercier, se taire, etc. Puis, peu à peu, ce qui aura demandé un effort de volonté deviendra automatique; insensiblement, le jeune sauvage se muera en civilisé, en *gentleman*, comme disent nos voisins.

Cet inconscient travail exige une surveillance attentive, une fermeté qu'on ne saurait trouver, je le répète, que chez les parents. Or, le père, nouvel Argonaute sans cesse parti à la conquête de la Toison d'Or, n'a plus assez de loisirs pour les menues besognes familiales. Quand il rentre au logis, las de la lutte, plein d'espoir ou écœuré, allez donc lui parler des frasques de son petit dernier! Il est à cent lieues de là et a bien d'autres soucis en tête. La mère, elle, a ses visites, ses toilettes; ou bien elle a glissé à la pire des indulgences. Ce fils — unique — qu'elle couve n'est-il pas le seul sourire de sa vie, son seul compagnon? A quoi bon le molester, le faire pleurer? Ah! il a bien le temps d'être malheureux, de connaître les soucis! Et à vingt ans, il a tellement gagné à la main, à mesure que l'énergie des parents s'affaiblissait, ses petites boutades enfantines

hier applaudies l'ont fait glisser à une telle liberté de mœurs et de langage, que c'est un mufle de plus ajouté à tant d'autres mufles. En dehors de ses aises, il n'aime rien, ne respecte rien, ne craint rien. Et si une vraie femme n'entre pas dans sa vie pour le redresser un peu, il sera parfaitement malheureux, parfaitement insupportable aux autres.

On invoque toujours la raison, dit encore mon interlocuteur impitoyable. Oh! la déplorable psychologie! Comme si la raison avait le moindre poids dans les décisions de l'enfant, qui est tout sentiment! Platon s'était déjà chargé de réfuter ce sophisme en parlant du babil de nos petits, qui jacassent à tort et à travers pour exercer leur mécanique cérébrale, comme le nouveau-né gigote pour exercer ses muscles. Ah! comme il savait déjà que les facultés d'attention, de volonté ont besoin d'être trempées dès le jeune âge! Et ne dites pas que l'instruction est là pour suppléer à tout : on est moins ignorant au village, y est-on plus poli, plus respectueux, plus indulgent? La difficulté qu'on a d'y vivre en paix n'est-elle pas une cause de la désertion des campagnes! Je pourrais encore vous expliquer comment, pour libérer la Raison d'insupportables chaînes, les modernes développèrent l'esprit critique avec exagération, comment par suite le « Moi » fut hypertrophié, comment enfin toute autorité devint intolérable à ces orgueilleux mal éduqués. Mais cette démonstration est bien inutile. Depuis que les hommes s'essayent à voler, n'est-il pas naturel que chacun d'eux se croie un aigle?

⁂

Au surplus, conclut mon vieil ami, excusez ce long et inutile bavardage. Ma foi dans le bonheur de l'Humanité est inébranlable. Oui, elle tend au bonheur comme les plantes tendent au soleil. Le jour où elle estimera que l'égoïsme des individus nuit au bonheur de la collectivité, elle aura tôt fait de remettre les choses à leur place. Et en attendant cette aurore, dont je vois déjà quelques vagues lueurs à l'horizon, usez de ma recette : Vous a-t-on manqué, a-t-on abusé de votre amitié? Les grands ont-ils confondu à votre endroit la morgue avec la dignité? Les petits ont-ils manifesté trop âprement leur arrivisme ou leur envie? Appliquez-vous d'abord à trouver les raisons secrètes de ces mouvements humains ; puis passez tout cela au compte de la mauvaise souffrance qui est d'ordinaire à la racine de nos vilaines actions. Mettez en pratique la maxime de la sagesse antique; comme la malignité humaine, elle est de tous les temps. Et cette maxime, la voici : Tout comprendre, c'est tout pardonner.

F. Helme.

DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Le Congrès tenu l'an passé à Genève sous l'initiative de la Société universelle de la Croix-Blanche avait un double but : 1° Obtenir des producteurs, des commerçants et des industriels la définition de la pureté commerciale des aliments et des drogues : 2° Etablir la liste des opérations reconnues nécessaires par la production et l'industrie pour la préparation des produits purs.

Le IIe Congrès qui vient d'avoir lieu à Paris, dans les locaux de la Faculté de médecine, avait pareillement une double besogne à remplir : 1° Terminer la tâche laissée inachevée par le Congrès de Genève en ajoutant à la définition du produit pur la liste des manipulations loyales qu'il peut avoir subies pour sa préparation; 2° soumettre à l'examen des hygiénistes les opérations ainsi reconnues comme loyales par la production, l'industrie et le commerce, afin de mettre les nécessités du commerce en harmonie avec les exigences de l'hygiène.

Avec un programme semblablement tracé, le rôle joué dans le Congrès par les hygiénistes ne pouvait manquer d'être prépondérant. C'est ce qui est arrivé, tant dans les délibérations des sections que dans les séances générales où furent examinés en dernier ressort les vœux formulés dans les réunions préparatoires.

Une première question ayant donné lieu à un débat méritant de retenir l'attention est celle des eaux minérales.

La définition de l'eau naturelle étant ainsi admise : « Une eau naturelle au point de vue commercial est celle qui est mise, à son lieu d'origine, telle qu'elle sort du sol, dans les récipients mêmes dans lesquels elle est livrée au consommateur exempte de germes nuisibles », il fallait caractériser l'eau minérale. Voici la définition qui en a été adoptée : « L'eau minérale est l'eau nature proposée à la consommation en raison de propriétés thérapeutiques ou hygiéniques spéciales. » De plus, il fut décidé que l'on compléterait ces définitions par les adjonctions suivantes : « La dénomination *eau de table* s'applique exclusivement aux eaux naturelles.

« Les dénominations *eau minérale gazeuse* ou *eau gazeuse* désignent une eau minérale naturelle »

Après avoir ainsi fixé de façon précise ce qu'est une eau minérale, l'Assemblée, passant à l'examen des opérations dont ces eaux peuvent être l'objet, décide que toute manipulation dont les eaux minérales sont l'objet doit être visiblement indiquée sur l'étiquette fixée sur le récipient contenant l'eau livrée au consommateur. De même, quand il y aura lieu, le moyen employé de stérilisation ou d'épuration (filtration, chauffage, ozonisation, etc.) devra être indiqué de façon visible.

Sur la demande de M. le professeur Gautier, il

est décidé que les eaux ferrugineuses ne pourront subir l'opération de la décantation.

En ce qui concerne les eaux minérales purgatives, il est encore admis qu'elles peuvent être transportées en fûts et décantées.

Ce point réglé, le Congrès a décidé que toute eau ne répondant pas aux définitions de l'eau naturelle ou de l'eau minérale, ou ayant subi une manipulation autre que celles précédemment indiquées, doit être dénommée *artificielle*. Toutefois, l'eau qui n'a subi d'autre manipulation que l'introduction sous pression d'anhydride carbonique peut être dénommée *eau de Seltz*.

Sur la question de la vente et du transport des eaux, le Congrès a pris les décisions suivantes : Que la vente et le transport des eaux en tonneaux de toute capacité soient interdits (sauf en ce qui concerne les eaux purgatives) et que les récipients dans lesquels l'eau est livrée à la consommation aient une capacité maximum de deux litres.

Que le nom d'eau minérale naturelle soit réservé aux eaux naturelles officiellement reconnues comme ayant des propriétés thérapeutiques.

Qu'il soit interdit de donner à une eau naturelle, ou à une eau minérale naturelle, ou à une eau artificielle, le nom soit d'une source d'eau naturelle préexistante, soit le nom d'une localité possédant une notoriété provenant de l'exploitation de sources préexistantes.

Qu'une même eau naturelle ou minérale naturelle ne puisse être livrée au consommateur sous deux noms différents.

Que les eaux artificielles soient vendues dans des récipients de forme particulière, comme les siphons, ou que les dits récipients soient obligatoirement revêtus d'une étiquette portant les mots *eau artificielle*, suivis de l'indication des manipulations subies par cette eau.

Que l'eau de Seltz ne puisse être préparée qu'avec de l'eau stérilisée ou de l'eau pure et que l'acide carbonique destiné à la gazéification ne contienne aucun élément nuisible.

La question de la glace alimentaire qui venait en discussion après celle des eaux minérales n'a donné lieu qu'à un très court débat.

Après avoir adopté la définition suivante : « La glace alimentaire est celle qui donne par fusion de l'eau potable et dont l'eau de fusion est exempte de tout germe pathogène », il a été décidé, en ce qui concerne son obtention, que pour la fabriquer l'on ne doit faire usage que d'eau stérilisée ou au moins d'eau provenant d'une distribution publique, et, sur la demande de M. de Loverdo, « qu'il est désirable que, dans la fabrication de la glace artificielle, l'eau du noyau central soit éjectée ». On sait en effet que c'est dans ce noyau que se réunissent au cours de la congélation toutes les impuretés que peut contenir l'eau.

Enfin, l'on est encore convenu que la glace naturelle obtenue pure sur les rivières, pièces d'eau, canaux, lacs, etc., doit être recueillie, transportée et conservée dans des conditions empêchant les contaminations extérieures et être soumise au contrôle permanent et efficace des services sanitaires, soit sur les lieux de production, soit à l'entrée dans les pays d'importation.

En tête des questions plus particulièrement soumises à l'examen de la section d'hygiène du Congrès, se trouvait celle de l'acide sulfureux. Peut-on sans inconvénient utiliser l'anhydride sulfureux et les bisulfites pour la préparation des boissons (vins, bières, cidres) ainsi que pour la conservation des viandes, fruits et légumes?

En ce qui concerne les boissons, la réponse du Congrès a été affirmative, sous la condition que la quantité d'acide sulfureux libre ne dépasse pas 100 milligrammes par litre pour le vin et 50 milligrammes par litre pour les cidres et les bières. De même les fruits secs peuvent renfermer 100 milligrammes d'anhydride sulfureux par kilogramme. Quant aux viandes, elles ne doivent jamais en présenter.

La section d'hygiène devait ensuite se prononcer sur la question suivante :

Existe-t-il des essences artificielles, employées dans la fabrication des sirops, liqueurs, spiritueux, produits de la confiserie, dont l'emploi devrait être interdit?

Réponse : Il convient de proscrire formellement la présence des produits suivants dans toutes les substances alimentaires : acide prussique, les bases pyridiques, l'acide amylique, le chloroforme, la nitrobenzine, le chlorure d'éthyle, le salicylate de méthyle, et, d'une façon générale, tous les composés considérés comme des substances toxiques par les diverses pharmacopées, françaises et étrangères.

Cette question réglée, la section s'est occupée d'arrêter la liste des matières colorantes pouvant sans inconvénient être ajoutées aux produits alimentaires d'un emploi licite :

Colorants roses : Erythrosine, rhodamine B.

Colorants rouges : Bordeaux S, nouvelles coccines, rouge solide E, bordeaux G, ponceau 2 R, écarlate de xylidine, fuchsine acide, fuchsine.

Colorant orangé : Orangé I.

Colorants jaunes : Jaune de naphtol S, chrysoïne, auramine O.

Colorant vert : Vert acide.

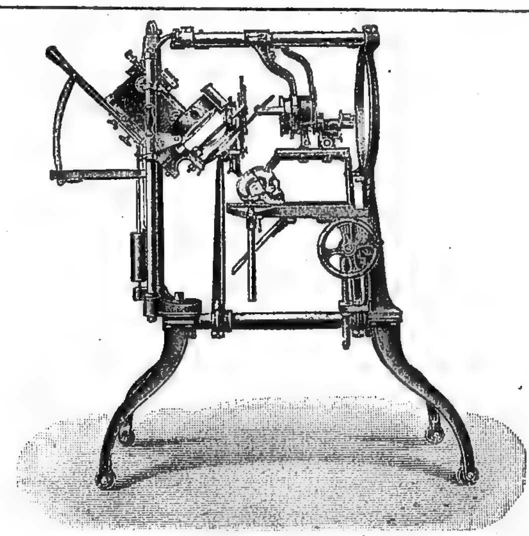
Colorants bleus : Bleu de Lyon, bleu patenté.

Colorants violets : Violets de Paris, violet acide.

Colorants noirs : Colorants Coupier.

Quant au sulfate de cuivre qui est utilisé dans l'industrie des conserves pour le reverdissage des légumes, il a été admis qu'il pouvait être employé jusqu'à concurrence de 120 milligrammes par kilogramme de légumes égouttés.

Le Congrès a encore adopté que le bicarbonate de soude et l'acide tartrique, le carbonate d'ammoniaque pouvaient sans inconvénient être uti-



lisés en boulangerie et en pâtisserie, mais en revanche il a décidé que les boulangers ne doivent point employer pour l'opération du fleurage des sciures de bois ou de la poudre de corrozo, encore que ces produits ne restent point sur les pains livrés à la consommation.

Les confiseurs sont autorisés, pour leurs friandises, à faire usage de gélatine, sous les conditions que celle-ci soit de la gélatine alimentaire.

Est-il légitime de traiter les cacaos par les alcalis? Cette question a particulièrement passionné le Congrès, soulevant un long et très confus débat qui s'est terminé par l'acceptation comme moyen licite, par le Congrès, de l'emploi de la potasse pour les préparations de cacaos en poudre soluble, sous la condition que les cacaos livrés à la consommation soient toujours légèrement acides et cela sans addition d'une quantité quelconque d'acide tartrique ou citrique.

La question des antiseptiques, c'est-à-dire, en l'espèce, de l'addition du borax et de l'acide borique aux beurres destinés à subir un long parcours, a soulevé pareillement un débat passionné.

Naturellement, les intéressés, c'est-à-dire, en l'espèce, les marchands et les exportateurs de beurre, soutenaient que sans borax il n'était point possible d'expédier leur marchandise au loin et que par suite la suppression des antiseptiques serait leur ruine.

Malgré ces assertions, se rendant à une remarque fort juste de M. Rappin (de Nantes), qui fit observer que pour avoir du beurre de conserve il suffisait de le préparer avec des soins suffisants de propreté, l'Assemblée repoussa le droit de borater les beurres, acceptant seulement, à titre provisoire, l'emploi de l'acide borique pour les beurres expédiés dans les pays où l'essai de cet antiseptique est légal.

Quant aux fromages, pas plus que les beurres, ils ne doivent être additionnés d'aucun produit antiseptique.

En charcuterie, décide aussi la section d'hygiène, l'emploi de la fécule ou de la farine peut être accepté jusqu'à concurrence de 15 pour 100.

Enfin, à côté de la section d'hygiène, il convient encore de rappeler les travaux de la sous-section des matières premières, de la droguerie, huiles essentielles et produits chimiques, que présidait M. le professeur Perrot.

Cette section, à l'unanimité, a adopté les deux vœux suivants :

Le premier, de M. Mathurin, porte que la « dénomination d'*essence de santal* ne pourra s'appliquer qu'à l'essence retirée du *Santalum album*; elle ne devra pas être employée pour désigner l'essence d'*Amyris balsamifera*, appelée à tort dans le commerce essence de santal des *Indes occidentales* ».

Le second, de M. Schamelhout, décide que désormais « il est interdit d'attribuer la dénomination d'huile essentielle à des produits chimiques définis extraits des huiles essentielles ou préparés synthétiquement ».

De plus, en dehors de ces vœux, la section a précisé les caractères physiques et chimiques que doivent présenter les principales essences, et elle a enfin procédé à l'examen des caractères spécifiques proposés pour 69 produits appartenant aux matières premières de la droguerie : racines, écorces, feuilles, fleurs, fruits, graines, sucs, résines, tirés de plantes diverses utilisées en thérapeutique. Les quinquinas, en particulier, ont fait l'objet d'une étude minutieuse, justifiée par la valeur commerciale très différente des nombreuses variétés qui arrivent sur le marché. Quelques produits d'origine animale, tels que : cantharides, huile de foie de morue, etc., ont été aussi soumis aux discussions de l'Assemblée.

Dans tous ces cas, les propositions faites par le Comité français, sauf quelques modifications sans importance, ont été ratifiées par les congressistes.

Telle est, très succinctement résumée, l'œuvre accomplie par le IIe Congrès international pour la répression des fraudes.

Puissent, dans l'intérêt de l'hygiène et de la santé publiques, les multiples vœux qui ont été formulés dans cette réunion recevoir avant longtemps les sanctions légales nécessaires pour leur donner une tutélaire efficacité.

GEORGES VITOUX.

INAUGURATION DE L'HOPITAL AMÉRICAIN DE PARIS

L'inauguration de l'Hôpital américain a eu lieu jeudi 28 Octobre, sous la présidence de son Exc. l'ambassadeur des Etats-Unis. Le gouvernement français était représenté par M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique. Un grand nombre de personnalités s'étaient rendues à l'invitation du Conseil d'administration; citons M. le préfet de police, M. le chef du cabinet du préfet de la Seine, M. le directeur de l'Assistance publique, M. le maire de Neuilly, ainsi que plusieurs membres du Conseil municipal, MM. Roux, directeur de l'Institut Pasteur, Chauffard, Lancereaux, Hallopeau, Tuffier, Widal, Lubet-Barbon, J.-L. Faure, Martin, Lepage, Florand, Triboulet, etc., etc.

Outre les personnages plus ou moins officiels, les visiteurs comprenaient la presque totalité des Américains de marque résidant à Paris et de très nombreuses et élégantes dames pour lesquelles un thé plantureux fut servi sur la terrasse par de gracieuses nurses.

Après avoir jeté un coup d'œil sur le vaste et beau parc, les invités ont parcouru successivement toute la partie réservée aux malades, le pavillon d'isolement contenant deux lits pour les cas douteux (les maladies contagieuses ne sont pas admises), le grand bâtiment où se trouvent les deux salles communes (une pour les hommes, l'autre pour les

femmes), les chambres particulières, au nombre de 12, dont quelques-unes sont munies d'une salle de bains et de water-closets.

On a beaucoup admiré les lits, d'un modèle très heureux, et montés sur des roulettes caoutchoutées les rendant très mobiles, les baignoires, dont pas une n'est fixe, et qui, même pleines, peuvent être déplacées avec une excessive facilité.

Le système d'évacuation du linge sale a été très remarqué. Un grand tuyau collecteur parcourt toute la hauteur du bâtiment; à chaque étage ce tuyau présente une ouverture par laquelle le linge sale (préalablement enfermé dans un sac de toile) descend directement au sous-sol pour être, de là, porté au pavillon de désinfection et à la buanderie. Cette buanderie, munie des derniers modèles de machines à laver, méritait de retenir l'attention des visiteurs; tout s'y fait mécaniquement; le lavage et la désinfection du linge s'y effectuent d'une façon parfaite.

La salle d'opérations a été très admirée : haute de plafond, grande, elle ne présente sur les murs aucune aspérité. Le chauffage est assuré par une immense plaque de cuivre formant tout un des côtés de la salle et recouvrant les radiateurs placés dans l'épaisseur du mur. L'idée de cette plaque chauffante est extrêmement heureuse. La paroi nord de la salle d'opérations est constituée par un immense panneau formé d'une seule plaque en verre qu'un mécanisme très simple permet de faire pivoter quand on veut aérer la salle. Une longue baie au plafond vient rejoindre cette glace et donne un éclairage parfait.

Les chirurgiens étrangers présents à l'inauguration ont noté dans la salle de stérilisation le nouveau et très ingénieux système d'*autoclave basculant* et le dispositif des boîtes à pansements fermant automatiquement dans l'intérieur même de l'autoclave après stérilisation.

Au cours de la visite des salles bien des petits détails ont été retenus. Le sol des pièces, au lieu d'être fait de carreaux toujours froids aux pieds, est constitué par de la sciure de bois comprimée à haute pression ; ce système de parquet est d'une propreté absolue, il paraît très pratique. Pour assurer l'obscurité dans les salles, le système de rideaux mobiles sur baguette est extrêmement ingénieux.

Toutes les précautions ont été prises pour éviter les recoins et les réceptacles à poussières; tous les angles sont arrondis; les lampes électriques sont toutes sous verre encastrées dans l'épaisseur des murs.

Une disposition, qu'on ne voit guère dans les hôpitaux parisiens et qui me paraît excellente, c'est la transformation du toit des bâtiments en une terrasse dont la moitié est recouverte d'une vérandah vitrée. Cette terrasse communique avec le vaste ascenseur qui permet de transporter un lit complet. De cette façon, les malades pourront être, dans les beaux jours, transportés au grand air et à la grande lumière sans sortir de leur lit et sans subir le moindre cahot. Cet *aérium* est une idée fort heureuse.

En somme, l'installation de l'hôpital américain est, dans ses dimensions restreintes, parfaitement comprise; elle fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont inspirée et au jeune architecte américain, M. Ch. Knight, qui l'a réalisée.

P. Desfosses.

BIBLIOGRAPHIE

1939. — **Froussard.** — Le traitement de la constipation : 2e édition. 1 plaquette de 96 pages. Prix 1 fr. 50. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1940. — **A. Zimmern.** — La fulguration : *Sa valeur thérapeutique.* 1 plaquette de 96 pages, avec 8 figures. Prix : 1 fr. 50. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1941. — **Gaillard et Nogué.** — Traité de stomatologie : Tome II, *Physiologie, Bactériologie, Malformations et anomalies. Accidents de dentition.* 1 vol. gr. in-8°, de 322 pages, avec 217 figures. Prix : 10 fr. (*J.-B. Baillière et fis*, éditeurs.)

1944 *bis.* — **Ch. Monod** et **J. Vanverts.** — Chirurgie des artères. — Rapport au XXIIe Congrès de Chirurgie. 1 vol. in-8° de 146 pages. Prix : 2 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1945. — **A. Pappenheim.** — Atlas der menschlichen Blutzellen. Zweite (Schluss-) Lieferung. 1 vol. gr. in-8°, pages 83 à 571, planches 13 à 25. Prix : 30 Marks. (*Gustav Fischer*, éditeur à Iéna.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 18.

Mémoires originaux :

A. Gordon. — Pathogénie des arthropathies tabétiques.

M. Péchin. — Atrophie optique sympathique.

Goldstein. — Deux cas de syndrome de Basedow traités par l'adrénaline. Considérations sur les rapports entre le corps thyroïde et les capsules surrénales.

Analyses.

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

Sommaire du n° 19.

Mémoires originaux :

Roux (de Saint-Etienne) — Kyste du cervelet.

Lafforgue (de Lyon) — Réflexions à propos de deux cas d'hémianesthésie hystérique dont l'un avec para-myoclonus.

Analyses :

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

L'HYGIÈNE SCOLAIRE

Sommaire du n° 28.

Ecole des hautes études sociales :

Conférences d'hygiène scolaire.

Congrès international d'hygiène scolaire.

Articles originaux :

A. Mosny. — L'hygiène sociale et l'enseignement de l'hygiène à l'école.

Méry. — Projet de règlement de l'inspection médicale des écoles.

A. Thomas. — L'hygiène à l'école suburbaine.

Actes de la ligue.

Varia.

Bibliographie.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'hôpital Laennec. — M. le professeur LANDOUZY, reprenant son service le mardi 2 Novembre 1909, commencera ses leçons de clinique le vendredi 12 du même mois, à 10 heures du matin (à l'amphithéâtre de la clinique médicale) et les continuera les mardis et vendredis suivants, à la même heure.

Visite et examen des malades, tous les matins à 9 heures. — Salles Guersent (crèche), Grisolle (hommes) et Rostan (femmes).

Lundi, après la visite, à 10 heures : consultation; diagnostics et ordonnances commentés;

Mardi, leçon dans les salles;

Mercredi et samedi, à l'amphithéâtre, après la visite, à 10 h. 1/4 : *Leçon d'anatomie médicale, physiologique et pathologique.*

38 leçons par les chefs de clinique ou chefs adjoints de la Faculté, MM. LÉON BERNARD, LAEDERICH, VITRY, DE JONG, HALBRON, SALOMON, GOUGEROT, THAON, SÉZARY.

1re LEÇON. — *Thyroïde.*

Situation; exploration; rapports. — Les cellules thyroïdiennes : leurs sécrétions; chimisme thyroïdien. — Ablation expérimentale, chirurgicale de la thyroïde. — Insuffisance thyroïdienne et thyroïdisme.

2e LEÇON. — *Parathyroïdes.*

Situation et connexions. — La cellule parathyroïdienne. — Fonctions. — Ablation des parathyroïdes; tétanies.

3e LEÇON. — *Hypophyse.*

Lobes. — Cellules chromophiles et chromophobes. — Sécrétions hypophysaires. — Ablation expérimentale. — Insuffisance hypophysaire.

4e LEÇON. — *Glandes surrénales.*

Situation. — Cellules corticales et graisses des surrénales. — Cellule médullaire ou chromophile. — Sécrétions surrénales; l'adrénaline. — Hyperépinéphrie et hypoépinéphrie.

5e LEÇON. — *Glandes génitales.*

Le testicule; structure; spermatozoïde; glande interstitielle à sécrétion interne. — L'ovaire; structure : follicule de Graaf; ovule; sécrétion interne. — Mamelle sécrétion externe; synergies fonctionnelles génitales.

6e LEÇON. — *Le foie.*

Topographie; modes d'exploration. — Lobule hépatique; cellule hépatique; voies biliaires; vaisseaux.

7e LEÇON. — *Le foie* (suite).

Les fonctions hépatiques. — Sécrétion externe : la bile; la rétention biliaire. — Sécrétions internes; rôle dans la nutrition; rôle antitoxique et antimicrobien; action sur la composition du sang. — Solidarité des fonctions hépatiques; l'insuffisance hépatique.

8e LEÇON. — *Le rein.*

Rapports. — Tubes urinifères et glomérules. — Circulation rénale.

9e LEÇON. — *La sécrétion urinaire.*

La sécrétion urinaire. — Mécanisme de la fonction rénale. — La perméabilité rénale et ses modes d'exploration.

10e LEÇON. — *L'urine.*

Composition. — Signification des éléments constitutifs de l'urine.

11e LEÇON. — *Le pancréas.*

Rapports. — Acinus pancréatique et ilots de Langerhans. — Suc pancréatique et sécrétions internes. — Insuffisance pancréatique.

12e LEÇON. — *Estomac.*

Rapports. — Muqueuse gastrique. — Suc gastrique. — Chimisme stomacal.

13e LEÇON. — *Intestin.*

Situation; exploration. — Musculature intestinale et muqueuse intestinale. — Sucs intestinaux. — Examen des fèces.

14e LEÇON. — *Les voies respiratoires supérieures.*

Rhinopharynx et oropharynx; amygdales; défense du carrefour respiratoire. — Trachée et bronches; rôle de conduction et de défense.

15e LEÇON. — *Thorax.*

Formes extérieures; points de repère. — Rapports du thorax et des poumons. — Le diaphragme. — Mécanique respiratoire et types thoraciques.

16e LEÇON. — *L'alvéole pulmonaire.*

Structure et physiologie. — Circulation pulmonaire. — Physio-pathologie de l'alvéole.

17e LEÇON. — *Cœur.*

Développement du système cardio-vasculaire, normal et pathologique. — Rapports et constitution; orifices et valvules. — La fibre myocardique.

18e LEÇON. — *La fonction du cœur.*

Le rythme cardiaque; bruits. — Système nerveux cardiaque. — Le faisceau de His. — Vaisseaux du cœur. — L'insuffisance cardiaque.

19e LEÇON. — *Les artères ; l'aorte.*

Structure. — Circulation artérielle; pouls. — Tension artérielle. — Nerfs vaso-moteurs. — Oblitérations artérielles.

Aorte : rapports. Fonctions.

20e LEÇON. — *La circulation de retour.*

Veines : structure. — Circulation veineuse. — Pouls veineux. — Système porte. — Thrombose veineuse.

Capillaires : structure. — Circulation. Osmose. Diapédèse.

Canal thoracique.

21e LEÇON. — *Hématies.*

Numération; morphologie; fonctions. — Hémoglobine : dosage; valeur globulaire. — Résistance globulaire et hémolyse. — Réactions anémiques.

22e LEÇON. — *Leucocytes.*

Numération; morphologie; fonctions; phagocytose. — Formules et réactions leucocytaires. — Ferments du sang.

23e LEÇON. — *Coagulation du sang.*

Caillot; hématoblastes. — Sérum : composition et propriétés, spontanées et acquises. — Anaphylaxie.

24e LEÇON. — *Ganglion lymphatique.*

Constitution. — Centres de défense et relais lymphatiques; leur rôle dans l'infection. — Rôle hématopoiétique.

Tissu lymphoïde : généralité des formations lymphoïdes; les « points » lymphatiques des muqueuses et des séreuses; grand épiploon.

25e LEÇON. — *Moelle osseuse.*

Structure au repos et en activité. — Rôle hématopoiétique; rôle phagocytaire et antitoxique; rôle ostéogénique.

Tissu myéloïde, réviviscence myéloïde.

26e LEÇON. — *Rate.*

Rapports : région splénique. — Structure; tissu myéloïde et tissu lymphoïde. — Fonction hématopoiétique et hématolytique. — Fonctions digestives. — Fonctions phagocytaire et antitoxique. — Relations du foie et de la rate, à l'état normal et pathologique.

27e LEÇON. — *Thymus.*

Rapports; région thymique. — Structure. — Rôle du thymus dans la croissance; rôle hématopoiétique. — Unité des tissus hématopoiétiques; leur communauté de réaction dans les processus pathologiques.

28e LEÇON. — *Système lympho-conjonctif.*

Tissus conjonctifs et tissus lymphoïdes; unité des tissus d'origine mésodermique : lois de Dominici. — Fonctions de nutrition et de protection. — Défense de l'organisme; l'inflammation.

29e LEÇON. — *Les séreuses.*

Histologie d'une séreuse typique : la plèvre. — Les autres séreuses. — Relations entre les séreuses et le tissu lympho-conjonctif.

30e LEÇON. — *La peau.*

Caractères généraux : structure. — Vaisseaux et nerfs cutanés. — Glandes sébacées et sudoripares. — Phanères cutanés. — Fonctions de la peau.

31e Leçon. — *Structure élémentaire du système nerveux.*

La cellule nerveuse. — La fibre nerveuse. — La névroglie. — Centres nerveux : substance grise et substance blanche. — Ganglions nerveux. — Nerfs. — Fonctions nerveuses. L'arc réflexe. — Théorie du neurone. — Dégénérescences nerveuses. — Exploration électrique.

32e Leçon. — *Moelle épinière.*

Rapports. — Cellules, fibres et cordons. — Racines rachidiennes. — Nerfs spinaux et leurs territoires. — Fonctions spinales; centres spinaux; localisations sensitives. — Physio-pathologie des segments médullaires.

33e Leçon. — *Bulbe et isthme de l'encéphale.*

Centres propres et voies de conduction. — Physiopathologie du bulbe, de la protubérance et des pédoncules cérébraux.

Cervelet : localisations fonctionnelles; connexions anatomiques et physiologiques; pédoncules cérébelleux. — L'orientation et l'équilibration.

Nerfs craniens; le plancher du 4e ventricule.

34e Leçon. — *Le cerveau.*

Développement; anatomie générale. — Circonvolutions cérébrales; conformation extérieure et rapports craniens. — Structure. — Théorie des localisations cérébrales — Excitation et suppression expérimentale des diverses parties de l'écorce.

35e Leçon. — *Les organes interhémisphériques : Ventricules cérébraux; noyaux centraux; région sous-thalamique.*

Voies conductrices et commissurales du cerveau et leurs fonctions; capsule interne. — L'appareil nerveux de la vision.

36e Leçon. — *Voies de conduction ascendantes et descendantes du névraxe.*

Vaisseaux du névraxe; physio-pathologie de la circulation cérébro-spinale

37e Leçon. — *Les méninges.*

Anatomie générale, structure. — Les méninges rachidiennes et craniennes. — Rachicentèse. — Le liquide céphalo-rachidien. — Réactions méningées.

38e Leçon. — *Le grand sympathique.*

Constitution; ganglions et nerfs. — Ses origines; ses rapports avec le système nerveux central. — Ses différentes portions : cervicale, thoracique, lombaire, sacrée. — Systématisation fonctionnelle. — Fonctions sécrétoire, inhibitoire, pigmentaire. — Son rôle dans la circulation du sang.

La première leçon *d'Anatomie médicale* aura lieu le samedi 13 Novembre, à 10 h. 1/4.

Vendredi, après la visite, à 10 heures : Leçon clinique à l'amphithéâtre.

Samedi, après la visite, à 10 h. 1/4 : Leçon d'anatomie médicale.

Clinique d'accouchements et de gynécologie. — M. le professeur Paul Bar reprendra le cours de clinique d'accouchements le samedi 6 Novembre 1909, à 10 heures du matin (clinique Tarnier, rue d'Assas), et le continuera les mardis et samedis suivants, à la même heure.

Histologie. — M. Prenant, professeur, commencera le cours d'histologie le lundi 6 Novembre 1909, à 4 heures (grand amphithéâtre de la Faculté), et le continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants, à la même heure.

Objet du cours : La cellule et les tissus (spécialement tissu nerveux). Les cellules et les glandes sexuelles.

Pharmacologie et matière médicale. — M. le professeur Gabriel Pouchet commencera le Cours de pharmacologie le samedi 6 Novembre 1909, à 4 heures de l'après-midi (amphithéâtre de pharmacologie), et le continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure.

Pathologie externe. — M. Lenormant, agrégé, commencera ces Conférences le mardi 9 Novembre 1909, à 5 heures (grand amphithéâtre), et les continuera les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure.

Programme : Maladies chirurgicales de la tête, du cou et du rachis.

Diagnostic bactériologique appliqué à la clinique. — Une série d'exercices pratiques commencera le jeudi 4 Novembre 1909, à 1 h. 30, au laboratoire d'anatomie pathologique et de bactériologie de l'École pratique (1er étage, porte à gauche). Les démonstrations et exercices pratiques se continueront les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Programme des démonstrations : 1° Installation d'un laboratoire de clinique bactériologique. Procédés de stérilisation. Préparation des milieux liquides : bouillon, eau peptonée. Ensemencements du sang et des produits pathologiques en milieux liquides. Technique des hémocultures; 2° Préparation des milieux solides : gélose simple, gélose glycérinée. Gélatine. Pomme de terre. Carotte. Ensemencements sur milieux solides des produits pathologiques. Repiquage. Réglage de l'étuve; 3° Méthodes d'isolement et de séparation des microbes. Principes d'identification des microbes ; aspect macroscopique et microscopique des cultures, coloration au gram bleu, ziehl; milieux spéciaux fermentatifs et inoculations; 4° Prise des produits sur le malade : pus, crachats, sérosité, urines, matières, fragments de tissus, par ponctions et biopsies. Prises à l'autopsie. Rétrocultures, inoculations aux animaux. Coupes histobactériologiques : coloration des microbes dans les tissus; 5° Sérodiagnostic et fixations sériques; sérodiagnostic de Widal. Réaction de Wassermann. Sporo-agglutination. Précipitines; 6° Préparation des milieux au sérum et au sang, des bouillons et gélose-ascite. Entretien et conservation des cultures : les milieux de réserve. Diagnostic des infections cocciennes : Streptococcies, staphylococcies. Cocci divers : entérocoques, etc.; 7° et 8° Diagnostic des diplococcies : pneumocoques (les microbes de la flore pulmonaire : pneumobacille). Méningocoques, gonocoques, micrococcus catarrhalis; les pseudo-méningocoques : ponction lombaire. Examens directs, cultures, précipito-diagnostic, agglutination; 9° Diagnostic de la diphtérie et des angines. Les microbes de la flore bucco-pharyngienne : l'association fuso-spirillaire de Vincent (les balano-posthites, l'ulcère tropical); 10° et 11° Diagnostic des affections du groupe : Eberth-coli. Diagnostic des dysenteries. Ensemencement des matières fécales; 12° Technique des anaérobies ; ensemencements, milieux spéciaux, cultures, séparations. Les principaux anaérobies : le bacille tétanique, le bacille perfringens. Diagnostic du charbon. Etudes des causes d'erreur en bactériologie : les germes d'infection accidentelle; 13° Diagnostic de la syphilis et des spirochétoses : le pian. Ultramicroscope. Réaction de Wassermann (technique ancienne et méthodes simplifiées). Inoculation. Coloration dans les coupes par la méthode à l'argent de Levaditi; 14° Diagnostic du chancre mou et des ulcérations cutanées. Diagnostic de la morve, de la lèpre. Diagnostic de la peste, du choléra, de la fièvre de Malte. Diagnostic de la rage; 15° Diagnostic des protozooses : paludisme, trypanosomiases, leishmanioses, filarioses; 16° Techniques générales de la tuberculose : milieux spéciaux. Diagnostic de la tuberculose et des pseudo-tuberculoses; 17° et 18° Diagnostic des mycoses. Techniques générales des mycoses : milieux de Sabouraud, etc. Sporotrichoses, blastomycoses, actinomycoses, oosporoses, hémisporose, aspergilloses; les teignes : trichophyties, etc.

Le but de ces démonstrations est que le médecin ou le chirurgien arrivant dans un service dépourvu de laboratoire sache organiser une installation rudimentaire mais suffisante aux besoins de la clinique; — que, privé d'un bon garçon de laboratoire, il puisse faire lui-même toutes les préparations et qu'il connaisse tous les artifices des techniques; — enfin, qu'au lit du malade, il ait la pratique des méthodes des diagnostics bactériologiques. Ces démonstrations ne prétendent donc pas résumer un Cours complet de bactériologie, elles sont uniquement des démonstrations pratiques des méthodes de diagnostic bactériologique en clinique. Le nombre des élèves est limité. Les élèves seront exercés individuellement à ces

diverses techniques; le matériel et un microscope avec immersion, par groupe de deux ou trois, seront fournis par le laboratoire.

Le droit à verser pour cette série de démonstrations et exercices est de 50 francs.

Laryngologie, rhinologie et otologie. — M. CASTEX, chargé de Cours, assisté de MM. COLLINET, RABÉ et BLANLUET, reprendra le Cours gratuit à l'amphithéâtre Cruveilhier (Ecole pratique, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine), le jeudi 4 Novembre 1909, à 3 heures.

1° Mardis, jeudis, samedis, M. CASTEX. Présentation de malades;

2° Lundis, mercredis, vendredis. MM. COLLINET, RABÉ et BLANLUET. Conférences d'oto-rhino-laryngologie.

Les exercices pratiques ont lieu toute l'année, sans interruption.

Examen et traitement des malades par les élèves, tous les jours, de 3 à 5 heures.

Le droit de laboratoire pour chaque série d'un mois est de 50 francs.

Un certificat d'études est délivré aux élèves.

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 10 Novembre 1909, à 1 heure. — M. FASSON : Contribution à l'étude des états mélancoliques au début de la démence précoce: MM. Brissaud, Dejerine, Marcel Labbé, Sicard. — M. HARDY : La claudication intermittente de la moelle épinière; MM. Dejerine, Brissaud, Marcel Labbé, Sicard, — M. POUPARDIN : De quelques éléments du pédicule pulmonaire (notes de dissection); MM. Kirmisson, Reclus, Rieffel, Pierre Duval. — M. DELAGE : Contribution à l'étude du traitement de l'empyème chronique; MM Reclus, Kirmisson, Rieffel, Pierre Duval. — M. PASQUIER : Les ennemis de la profession médicale; MM. Reclus, Kirmisson, Rieffel, Pierre Duval.

Jeudi 11 Novembre 1909, à 1 heure. — M. LIAN : Le diagnostic des souffles systoliques apexiens et l'insuffisance mitrale fonctionnelle; MM. Debove, Alb. Robin, Gouget, Castaigne. — M. ROUDERGUES : La multiplication des chaumières, remède à la dépopulation française; MM. Alb. Robin, Debove, Gouget, Castaigne.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 8 Novembre 1909. — 5e Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Delbet, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie) Hôtel-Dieu : MM. Roger, Marcel Labbé, André Jousset. M. Hartmann censeur; M. Legry, suppléant.

Mardi 9 Novembre 1909. — 5e Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Quénu, Auvray. — 5e Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Marion, Lenormant. M. Thoinot, censeur; M. Lecène, suppléant. — 5e Médecine (Deuxième partie), Charité : MM. Raymond, Carnot, Claude. Epreuve pratique.

Mercredi 10 Novembre 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Gaucher, Desgrez. Epreuve pratique. — 2e : MM. Gautier, Langlois, Branca. — 4e : MM. Pouchet, Macaigne, Zimmern. M. Gariel, censeur; M. Mulon, suppléant. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Laënnec : MM. Segond, Hartmann, Gosset. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Laënnec : MM. Delbet, Mauclaire, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie), Laënnec : MM. Pierre Marie, Teissier, André Jousset. M. Roger, censeur; M. Proust, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Lœper, suppléant.

Jeudi 11 Novembre 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des Travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pierre Marie, Maillard, Brumpt. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Quénu, Thiéry, Lenormant. — 2e : MM. Prenant, Gley, Desgrez. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Gilb. Ballet, Jeanselme, Fernand Besançon. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Dieulafoy, censeur; M. Lecène, suppléant.

Vendredi 12 Novembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Kirmisson, Gosset, Proust. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Segond, Pierre Duval, Ombrédanne. M. Delbet, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Mulon, suppléant.

Samedi 13 Novembre 1909. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Demelin, Brindeau. M. Nicloux, suppléant.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Antoine. — *Enseignement pratique d'oto-rhino-laryngologie.* — Sous la direction de M. LERMOYEZ, médecin des hôpitaux, chef du service oto-laryngologique de l'hôpital Saint-Antoine, les assistants du service MM. HAUTANT, BLANLUET, et POYET, commenceront le *Lundi 22 Novembre 1909* un cours de thérapeutique oto-rhino-laryngologique. Le cours sera complet en 30 leçons.

Les leçons auront lieu tous les jours et commenceront à 8 h. 1/2.

Chaque cours comprendra un exposé théorique et une présentation de malades. Les élèves seront individuellement exercés au maniement des instruments.

Le nombre des places étant limité, prière de s'incrire d'avance dans le service auprès de M. Hautant.

Programme du cours. — 1° Eclairage. Anesthésie générale et locale en oto-rhino-laryngologie; 2° Examen des fosses nasales. Rhinométrie. Olfactométrie; 3° Epistaxis. Hémostase nasale; 4° Rhinites aiguës. Rhinites spasmodiques. Aérothermothérapie; 5° Rhinite chronique. Rhinite atrophique. Syphilis nasale. Prothèse à la paraffine; 6° Rhinite hypertrophique. Chirurgie des cornets; 7° Crêtes et déviations de la cloison; 8° Sinusite maxillaire; 9° Polypes muqueux. Ethmoïdite. Sphénoïdite; 10° Sinusite frontale; 11° Examen du pharynx. Angines. Phlegmon péri-amygdalien; 12° Hypertrophie des amygdales; 13° Examen du naso-pharynx. Releveur du voile. Phlegmons péri-pharyngiens; 14° Végétations adénoïdes; 15° Catarrhe naso-pharyngien. Pharyngite chronique. Syphilis du pharynx; 16° Examen du larynx. Œsophago et trachéo-broncoscopie. Paralysie des muscles du larynx; 17° Laryngites aiguës et laryngites chroniques; 18° Tuberculose du larynx; 19° Polypes. Syphilis. Cancer. Trachéotomie; 20° Examen du conduit auditif et du tympan; 21° Acoumétrie; 22° Otite externe. Eczéma. Furoncles. Corps étrangers; 23° Aération de l'oreille moyenne. Bougirage; 24° Otite moyenne aiguë. Otite exsudative; 25° Otite purulente aiguë. Paracentèse. Mastoïdite aiguë. Trépanation; 26° Otite moyenne suppurée chronique. Ablation des polypes. Ablation des osselets; 27° Mastoïdite chronique. Evidement et pansements d'évidés. Complications endocraniennes; 28° Otite adhésive. Oto-sclérose; 29° Examen du labyrinthe : *a*) Les épreuves acoumétriques dans la surdité labyrinthique; *b*) Examen des canaux semi-circulaires. Examen du labyrinthe en médecine légale; 30° Labyrinthites suppurées : trépanation du labyrinthe. Labyrinthites sèches : vertiges et bourdonnements.

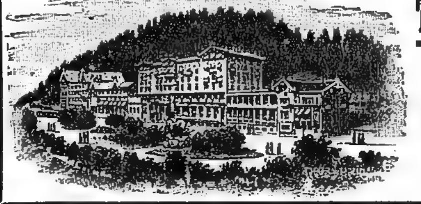
Hôpital de Bicêtre. — (Service de M. FREY). L'orthodontie fixe, en 10 leçons pratiques, par M. BERTRAND DE NÉVREZÉ, assistant du Service, 20, rue Mogador, Paris.

Les cours commencent le Mercredi 3 Novembre 1909 à 9 heures et se continueront les Mercredis et Samedis à la même heure.

Le prix des cours est de 50 francs. Le nombre des élèves est fixé à 10. S'inscrire chez M. de Névrezé.

1. Les méthodes de classification (Angle, Case, de Névrezé, P. Robin, G. Villain). Définition clinique, terminologie.

2. Application des principes mécaniques à la mobilisation des dents. Les cinq mouvements simples des dents. Point d'application des forces.



3. Les trois ancrages : 1° dentaire (uni et multi-dentaire); 2° inter-maxillaire; 3° occipital.

4. Classification. Causes et diagnostic de malpositions dentaires simples. Définition des malpositions dentaires simples (frontales ou transversales, sagitales ou antéro-postérieures, verticales). Définition des malpositions dentaires compliquées.

5. Diagnostic, dento-facial. Division segmentaire de la face. Occlusion normale. Classification, causes, diagnostic des malpositions maxillaires frontales.

1° Par réductions du ou des diamètres frontaux (hémiatrésie et atrésie maxillaires).

2° Par exagération du ou des diamètres frontaux (hypertrésie maxillaire).

3° Compliquées de progression des dents postérieures.

6. Classification, causes, diagnostic des malpositions maxillaires saggitales simples : 1° protusion ou rétrusion d'un maxillaire avec l'autre normal; 2° protrusion de l'un, avec rétrusion de l'autre; 3° rétrusion et protrusion bi-maxillaires; 4° protrusion et rétrusion de l'arcade apicale avec arcade coronaire normale.

7. Classification, causes et diagnostic des malpositions verticales par : 1° exagération de la distance naso-mentonnière (béance d'occlusion); 2° réduction de la distance naso-mentonnière (intrusion généralisée).

8. 1° Notion des malpositions compliquées en orthodontie.

2° Rapports de la prothèse fixe (Bridges et Couronnes) avec l'orthodontie. Modification de l'occlusion dans le sens vertical pour la correction de l'exagération ou la réduction de la distance naso-mentonnière. Le bridge comme appareil de rétention, de restauration et d'orthopédie.

3° La question de l'extraction au point étiologique et thérapeutique en orthodontie.

9. Principes de la rétention. Principaux appareils. Indications suivant l'étendue du mouvement, suivant l'état osseux.

10. Indications des appareils de rétention pour les malpositions maxillaires, saggitales, verticales et compliquées.

NOUVELLES

Comité d'organisation du IIIe Congrès des praticiens. — D'accord avec les organismes professionnels, le Comité de vigilance du Congrès des praticiens, à décidé qu'une nouvelle Assemblée nationale des médecins de France, succédant à celles de Lille et de Paris, se tiendrait à Paris, à la fin de Mars 1910. Ainsi, nos Congrès se réuniront alternativement dans la ville où siègent les Pouvoirs publics, et leur feront entendre les revendications médicales, et dans celles de province, contribuant à donner à la vie professionnelle l'intensité que nous souhaitons lui voir atteindre dans chaque région de notre pays.

Le Comité d'organisation, composé des membres parisiens du Comité de vigilance, demande votre adhésion. Vous lui accorderez la confiance que vous avez accordée aux organisateurs des deux premiers Congrès. Vous démontrerez que le Corps médical, capable d'union, l'est aussi de volonté persévérante et d'action continue, et que ses efforts ne sont pas efforts de littérature ou d'éloquence.

Les résultats qu'il a obtenus par les premiers Congrès, sont peu de chose si nous pensons à ceux qu'il prétend obtenir.

Déterminer, préciser les doctrines professionnelles, étudier les rapports des médecins entre eux et avec tous les groupements, libres et administratifs, développer l'œuvre de décentralisation professionnelle à peine engagée, telle est la tâche de nos Congrès dans le présent et dans l'avenir.

A l'heure où la nécessité de l'association s'impose à tous, nous affirmerons la force de nos groupements et les droits légitimes du médecin. Nous ferons connaître ces droits à l'opinion publique, à la presse, aux personnes que nous inviterons au Congrès. Nos Congrès aideront nos confrères à obtenir les bénéfices qu'ils méritent par leur travail et les services éminents qu'ils rendent au milieu social.

Avec l'assentiment des organisateurs du Congrès de l'exercice illégal, le Congrès de Paris poursuivra la lutte qu'ils ont entreprise contre celui-ci. Il poursuivra la lutte engagée contre l'exploitation des médecins par les Mutualités au détriment des mutualistes eux-mêmes. Il étudiera la loi sur la santé publique, la question de l'hôpital aux indigents, les rapports des médecins avec les grandes administrations.

Les questions d'assistance et d'hygiène n'intéressent pas seulement quelques-uns de nos confrères à l'exclusion de tous les autres; elles ne peuvent pas être soumises à l'autorité des administrations à l'exclusion du Corps médical tout entier. Le Congrès affirmera notre volonté de collaborer directement, activement aux œuvres d'intérêt public dans lesquelles la compétence du médecin est requise, d'apporter au mécanisme administratif le secours nécessaire de ses connaissances techniques et de son action morale.

Les questions d'enseignement, discutées par les deux premiers Congrès, le seront par celui-ci d'une manière plus brève. La transformation de nos Facultés en écoles professionnelles se prépare et les résistances administratives, l'inertie du pouvoir central ne prévaudront pas indéfiniment contre l'intérêt des étudiants, de la science et de la santé publique. Comme dans les Congrès précédents, nous ferons appel aux maîtres de nos écoles, nous dirons notre respect pour leur personne, le désir du Corps médical de les accoler au mouvement de réformes et de donner aux corps qu'ils constituent la liberté, la vertu, l'efficacité qui devraient leur appartenir.

Les Dimanches du praticien. — Tout médecin instruit aurait intérêt à connaître les grandes lignes de la Pathologie vétérinaire dans ses rapports avec la Pathologie humaine, et à étudier *de visu* les lésions anatomo-pathologiques produites sur les animaux par des maladies telles que la morve, la tuberculose, qui peuvent atteindre l'homme aussi bien que les grands herbivores. Pour permettre aux praticiens de se renseigner le plus possible sur cette question aura lieu, dimanche prochain, 31 Octobre, une visite médicale à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.

Au cours de cette visite, M. Monvoisin, chef des travaux pratiques, fera une conférence sur les rapports de la Médecine humaine et de la Médecine vétérinaire.

Nous ne saurions trop engager les étudiants en médecine à se joindre à leurs aînés et à visiter un établissement des plus intéressants où ils apprendront beaucoup en peu de temps.

Les moyens de communication entre Paris et Alfort sont nombreux et commodes. Citons :

Les bateaux parisiens, direction Charenton. Descendre au Terminus.

Les tramways Concorde-Bonneuil, Concorde-Saint-Maur, qui passent devant la porte de l'Ecole d'Alfort.

Les tramways Louvre-Charenton, Louvre-Créteil.

Le train Bastille-Charenton.

Tramway Porte de Vincennes-Porte d'Orléans.

Du ponton de la Tournelle au pont de Charenton, le bateau met environ 40 minutes. Les départs de bateaux ont lieu toutes les 8 minutes.

De la Bastille à Charenton, il faut environ 25 minutes par le train, qui part toutes les 6 ou 7 minutes.

Les tramways partent toutes les 10 ou 15 minutes.

Rendez-vous à 2 h. 1/2, à l'Ecole d'Alfort. Prière de remettre sa carte de visite au concierge. On sera de retour à Paris entre 5 heures et 5 h. 1/2.

Les biberons à tube. — Le Sénat vient d'adopter en seconde lecture le projet de loi portant interdiction de la vente et de l'importation des biberons à tube.

Le choléra. — Au moment où les journaux annoncent

l'apparition de quelques nouveaux cas de choléra en Hollande, en Allemagne et en Belgique, un décret inséré au *Journal officiel* rapporte celui du 8 Septembre dernier, déterminant les mesures prophylactiques applicables contre le choléra aux bateaux qui entreraient en France par rivière ou canal en provenance de région contaminée.

Le travail des femmes en couches. — Le Sénat vient d'adopter une proposition de loi garantissant leur travail et leur emploi aux femmes en couches.

D'après le texte voté par l'Assemblée, la suspension de travail pourra être de 8 semaines consécutives pendant la période qui précède ou qui suit l'accouchement.

Le lavage à bord. — Un ordre vient d'être envoyé dans les ports en vue de la suppression à bord du lavage des hommes en commun dans le même récipient.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine demande en même temps la liste des bâtiments de la flotte qui ne possèdent pas les installations nécessaires pour procéder au lavage individuel.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Bernard, à Laferté-sur-Amance (Haute-Marne).

CONCOURS

Agrégation. — Un arrêté ministériel porte que le nombre des places d'agrégé des facultés de médecine mises au concours est porté de trente-six à trente-sept.

La nouvelle place sera comprise dans la section d'anatomie et embryologie, et réservée à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille.

Externat — ANATOMIE. — *Séance du 27 Octobre 1909.* — *Rapports du rectum chez l'homme.* — Ont obtenu : MM. Nora, 15 ; Oberlin, 14 ; Paulin, 9 ; Poisson ; Perrier, 11 ; Menville, 5 ; Proust, 18 ; Quantin, 11 ; Plaisant, 17 ; Morice, 7 ; Patrikios, 8 ; Morin (P.), 12 ; Marion, 1/2 ; Oulié, 15 ; Popesco-Pasan, 4 ; Morin (Paul), 17 ; Pichon, 16 : Peltier, 19 ; Merlin, 5 ; Mlle Popelin, 18. — *Absents* : MM. Masson, Perrin, Monprofit.

Séance du 28 Octobre. — *Mascle sterno-cléido-mastoïdien*, — Ont obtenu : MM. Morel (A.), 11 ; Provost, 11 ; Olivieri, 11 ; Michel (H.); Pechdo, 12 ; Morel (P.), 13 ; Mollet, 19 ; Plichet, 9 ; Meyerson, 19 ; Mercier (J.), 11 ; Neyraud, 10 ; Penot, 14 ; Neau 9 ; Petit, 14 ; Persillard, 13 ; Peña, 11 ; Mathelin, 12 ; Plumey, 12 ; Mladenoff, 11 ; Ohier, 13. — *Absents* : MM. Monnot (P.), Pesnel, Patriarche.

PATHOLOGIE. — *Séance du 26 Octobre.* — *Symptômes et diagnostic du cancer de l'estomac.* — Ont obtenu : MM. Couvreux, 12 ; Chaperon, 12 ; Brunon 13 ; Broussin (A.), 15 ; Charlet-Reyjal, 12 ; Desplantz ; Colombier, 13 ; Cornil, 8 ; Cornet, 17 ; Brunot, 13 ; Capdevila, 14 ; Chenain, 14 ; Collette, 14 ; Cumenge, 13 ; Dezac-Derecq ; Caracostea, 6 : Callot, 10 ; Dardanne, 12 ; Delhoume, 10 ; Cavalliès, 9. — *Absents* : MM. Broqua, Destremont ; Mlle Burgard.

Séance du 27 Octobre. — *Symptômes, formes et évolution de la péritonite tuberculeuse.* — Ont obtenu : MM. Clouzeau, 15 ; Carpemette, 19 ; Delbac, 15 ; Detourbe, 17 ; Chenet, 11 ; Cretin, 9 ; Coudert ; David, 1 ; Dax, 9 ; Charbonnier, 14 ; Chanut ; Casarès, 9 ; Caillet, 5 ; Chavasse-Pretaz, 15 ; Broussin (P.) ; Chatenaud, 16 ; Chevallier ; Constantin ; 13 ; Dauvert, 8 ; Mlles Chauvet, 7 ; Clincerton, 7. — *Absents* : MM. Combes, Didier (R.), Combourieu.

Séance du 28 Octobre. — *Des différents râles et souffles entendus à l'auscultation du poumon. Leur caractère, leur signification pathologique.* — Ont obtenu : MM. Dalbanne, 12 ; Chaffaut, 13 ; Chapelain, 11 ; Chéron (A.), 16 ; Bruant, 4 ; Dohen, 6 ; Delort, 7 ; Dautrelle, 16 ; Delamare, 6 ; Brot ; Cléret, 10 ; Chick, 7 ; Brindeau ; Aussilloux, 8 ; Balteau, 13 ; Barbier, 6 ; Bourgeois, 17 ; Breger, 10 ; Belloir, 18 ; Mlle Denis, 15. — *Absents* : MM. Desanges, Chéron (L.), Champavère, Cluzel, Châtaignon, Chevalley, Basset, Bourgon, Balizeaux, Besson, Boissier, Bernard, Bozonet.

Séance mercredi 3 Novembre, à 9 h. 1/2 du matin.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *Banlieue immédiate.* Recettes, 45.000. Indemn., 40.000. — *Paris.* Beau quartier. Recettes, 40 000. Loyer, 3.600. Longue présentation. Remplacements. S'adresser **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

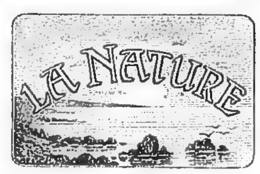
11 Inscript. Voud. faire rempl. *Externe.* Ecr. *P. M.* 327.

Conférences préparatoires à l'*Ecole du service de santé militaire* par MM. les Drs GARRELON, préparateur à la Faculté, et PICOT, ancien aide d'anatomie, sous la direction de M. le Dr LANGLOIS, chef des travaux de physiologie. S'adresser au Laboratoire des Travaux pratiques de physiologie, les mardis, jeudis, samedis de 3 à 5 heures.

Cours pour les affections chirurgicales du Nez, Oreilles, Larynx et Broncho œsophagoscopie. — Les Docteurs LUC et GUISEZ commenceront à leur clinique le *Jeudi 11 Novembre* prochain à 4 h. 1/2 un *Cours théorique et pratique* sur les affections chirurgicales du *Larynx, Nez, Sinus, Oreilles* et la *Technique de la Broncho-œsophagoscopie* avec examen de malades, maniements des instruments spéciaux, technique opératoire. Le Cours durera 5 semaines. S'inscrire par envoi de carte et droits d'inscription (100 fr.) à la Clinique, 15, *r. de Chanaleilles.*

Le Gérant . PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris : . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

ASSOCIATION DU CORPS ENSEIGNANT
DES FACULTÉS DE MÉDECINE

Assemblées des 29 et 30 Octobre 1909

POUR

L'EXAMEN DU DÉCRET SUR LA RÉORGANISATION DES ÉTUDES MÉDICALES

1er article : Vœux à caractère général.

L'Association du corps enseignant des Facultés de médecine a tenu sa seconde assemblée les 29 et 30 Octobre, et, avant d'indiquer les principaux vœux qui y furent émis, nous ne croyons pas inutile de faire deux constatations.

D'abord, sur l'efficacité de ces vœux : on nous objectait qu'ils seraient platoniques. Or, nous avons obtenu une réforme que depuis longtemps nous réclamions presque tous en vain : le tirage au sort des jurys d'agrégation dans la liste des maîtres susceptibles d'en faire partie. Cela prouve qu'un vœu juste, adopté à l'unanimité ou à peu près, peut être réalisé s'il est porté directement au ministère.

En second lieu, nous avons vu, avec plaisir, une cordialité plus grande régner parmi les champions des opinions adverses. Une de nos

premières séances avait inspiré à quelques-uns de nous des craintes heureusement chimériques.

Tous les orateurs, au contraire, ont semblé pénétrés de l'idée qu'il fallait nous faire des concessions mutuelles pour mettre au point le décret sur le futur régime des études médicales. Question complexe s'il en fut, où l'on ne saurait être surpris si des tâtonnements sont inévitables avant que la réforme soit sur pied. A l'usage, des modifications partielles seront sans doute reconnues nécessaires. Peut-être, si nous sommes écoutés en haut lieu, en aurons-nous diminué le nombre.

L'idée directrice des débats fut la nécessité d'organiser avant tout, pour la masse des étudiants, un enseignement professionnel élémentaire, auquel devaient se plier les hommes de laboratoire et les cliniciens « spécialistes ». Chacun de nous a tendance à considérer sa spécialité comme la base de la médecine, et l'on pouvait redouter que cette tendance ne rendît « inapplicable » et « désastreux » le régime futur. Quelques maîtres songeaient même à rejeter le décret en bloc; leur opinion, heureusement, n'a pas prévalu et l'on a examiné le décret article par article.

Nous ne suivrons pas cet ordre d'exposition, préférant insister sur quelques points où la discussion fut approfondie.

Aussi bien mettrons-nous en vedette un vœu soulevé par M. Blanchard au cours d'une discussion. Il est impossible actuellement, pour bien des chaires, qu'un seul maître puisse se charger de tout l'enseignement. Il faut donc hiérarchiser l'enseignement, sous la direction du titulaire, en créant des postes à échelons successifs: moniteurs chargés de cours, *professeurs-adjoints*. C'est, en outre, le seul procédé connu d'assurer le recrutement éventuel du personnel enseignant pour certaines chaires très scientifiques; ou, pour certaines chaires de clinique, de donner une situation convenable à un homme distingué dont le seul tort fut de venir au monde trop près d'un titulaire qui lui bloque la place.

Le vœu de M. Blanchard fut donc adopté à l'unanimité, et sans doute sera-t-il un argument important quand on demandera au ministère d'appliquer intégralement les lois existantes. Car, avant de multiplier les places de professeurs adjoints, encore serait-il bon de remplir celles dont, par les règlements actuels, les Facultés ont la disposition. Elles peuvent demander de ces professeurs dans la proportion de 1/6 des titulaires; dans les Facultés de province, quelques-uns de ces postes sont pourvus; à Paris l'application de cette mesure n'a jamais été mise sérieusement à l'étude, et c'est un motif pour souligner que ce vœu fut présenté à l'association par un professeur parisien.

Si maintenant nous entrons dans l'examen du décret, nous devons mentionner une opinion qui dès la discussion de l'article 1er se fit jour. L'assemblée a demandé que tout de suite on posât, pour toute la durée des études, le principe de l'*interscolarité*.

Dans le décret actuel, on prévoit la possibilité d'un stage libre en 5e année, l'étudiant pouvant aller s'instruire soit à l'étranger, soit dans un établissement libre de son choix; avec réserve, bien entendu, des justifications nécessaires. Pourquoi n'en pas faire autant pour toutes les années, ce qui permettrait des sortes d'échanges, intéressants peut-être, avec des universités étrangères; ce qui impliquerait la facilité, pour nos étudiants, de changer de Faculté, comme cela se fait à l'étranger, où l'on a le droit d'apprendre telle ou telle partie du programme dans telle ou telle université où l'on croit l'enseignement mieux donné. Nos transferts d'inscription sont difficiles à obtenir . pourquoi ne pas les considérer comme un droit? Les recettes de l'Etat n'en subiront aucun fléchissement, et l'émulation entre les Facultés s'en trouvera accrue.

Prenons un exemple :

La Faculté de Nancy a organisé, dans des locaux hospitaliers qui lui appartiennent, un enseignement spécial de physique, clinique et thérapeutique, dirigé par un professeur adjoint; à Paris — où nous pouvons offrir en échange aux Nancéens quelques avantages dont ils sont privés — nous ne possédons pas de service analogue : n'est-il pas bon que nos étudiants les plus laborieux puissent aller à Nancy profiter de ce matériel sans interrompre pour cela le reste de leur scolarité? Ce n'est point dans nos mœurs, dit-on parfois, nos étudiants sont moins vagabonds que les Allemands; nous n'en savons rien, puisque jusqu'à présent tous les règlements leur ôtaient le goût du vagabondage.

Un des motifs pour lesquels Nancy a pu fonder ce service est que dans cette ville les hôpitaux appartiennent à l'Université, et l'on se souvient peut-être qu'à notre première réunion nous avons souhaité pour toute la France un système semblable. Sur ce vœu nous avons encore insisté, tout en sachant que sa réalisation n'est pas proche. Aussi bien pour l'installation de son matériel que pour le recrutement de son personnel enseignant, il est bon qu'une Université soit chez elle souveraine maîtresse, et non point logée par une administration indépendante d'elle, celle de l'Assistance publique. C'est le seul procédé pour posséder ces grandes cliniques, à malades assez nombreux pour que presque toutes les maladies puissent, en un an, défiler sous les yeux des élèves, le seul pour que ces services, mis ainsi à l'abri de certains déplacements fantaisistes, soient dotés d'un outillage suffisant. A ces frais se refuse l'Assistance publique, et elle a raison, car elle n'est pas enseignante; et l'Université hésite parce qu'elle n'est pas chez elle.

Deux autres questions ont bien fait voir les défauts de cette intrication entre administrations différentes.

Il y a quelques années, à tort ou à raison, l'Assistance publique de Paris a rendu les consultations externes indépendantes des services intérieurs, où l'on soigne les malades hospitalisés. Or, notre avis unanime est que la consultation est l'endroit où l'on peut donner aux étudiants le meilleur enseignement pratique. On n'hospitalise pas un malade pour un panaris, pour une fracture du radius, pour une maladie du cœur à peu près compensée; on laisse sortir des convalescents dont le traitement sera terminé à la consultation externe. Et, confinés dans les salles, les étudiants ne verront ni ces cas légers si fréquents en pratique courante, ni le début de certaines lésions traitées en salle à cause d'une aggravation, ni la fin de certaines autres.

On objectera peut-être la possibilité de faire suivre aux élèves la consultation, durant une partie de leur stage. A Paris tout au moins (et le morceau est gros), ce serait confier aux plus jeunes membres du corps hospitalier, à un âge où leur expérience ne bat pas encore son plein, la partie la plus difficile de l'enseignement clinique. Si je donne quelque instruction aux stagiaires qui me sont confiés, c'est parce que mon service hospitalier est un de ceux où le chef est resté chargé de la consultation, et que la faisant moi-même depuis 1892, j'ai acquis du coup d'œil en même temps que des cheveux gris; à la consultation a lieu mon enseignement, et non point pendant des séances opératoires où les assistants ne comprennent souvent pas grand'chose, où ils voient des actes que presque jamais ils ne répéteront.

L'assemblée, incitée par M. Delbet, fut donc unanime à désirer qu'une entente entre les pouvoirs compétents aboutissent à ce qu'une consultation soit annexée à chaque service de clinique. Et ce n'est pas le seul point pour lequel une entente soit nécessaire.

M. Arnozan (de Bordeaux), dans son rapport, s'est demandé jusqu'à quel point le fonctionnement de l'externat et de l'internat serait compatible avec les exigences scolaires du futur régime. Quand l'étudiant aura-t-il le temps de préparer le concours ? Comment pourra-t-il s'il est externe assurer son service et fréquenter certaines cliniques spéciales, etc. ?

Mais M. Truc (de Montpellier) a justement fait observer que peut-être il serait bon de songer un peu à la réciproque, c'est-à-dire d'adapter externat et internat à la nouvelle scolarité.

Les règlements hospitaliers actuels permettent à tout étudiant de concourir à l'externat sitôt qu'il a pris une inscription; en fait, comme les concours commencent, selon les villes, de Juillet à Octobre, il faut qu'il ait quatre inscriptions. Mais préparer l'externat est, pour le débutant, une besogne très mauvaise. Au lieu d'apprendre l'anatomie, la physiologie, la pathologie élémentaire, il apprend les « questions donnables ».

Il saura le muscle psoas, mais non point la masse sacrolombaire; l'articulation du cou-de-pied, mais non celles du tarse. En pathologie il apprendra par cœur les signes et diagnostic du cancer de l'estomac, mais non point l'anatomie pathologique. C'est une habitude d'esprit déplorable, qui s'aggravera encore pendant la préparation à l'internat : et nous autres vieilles barbes n'y pouvons rien, car nous luttons contre l'intérêt pécuniaire des internes en fonctions. Semblable bachotage, en effet, exige la répartition de candidats en petites équipes qui, par une rémunération mensuelle, reconnaissent les services de leur professeur en psittacisme; on leur indique les libellés possibles, on leur dicte des « questions » (dont les journaux de médecine offrent maints exemples) qu'ils récitent par cœur; on leur apprend la pathologie en dentelle, avec des trous.

Une solution radicale — qui fut proposée — serait la suppression de l'externat, les fonctions d'externes étant remplies par les stagiaires, autorisés à concourir dans certaines conditions de bonne scolarité. Il est à peu près sûr que les administrations hospitalières se refuseraient à abandonner ainsi tout contrôle sur les élèves dont elles ont besoin pour diverses besognes, et en grande partie elles auraient raison.

L'autre procédé — qui a des chances d'aboutir si on s'en occupe — consiste à exiger 8 inscriptions, soit 2 années de scolarité, de tous les futurs candidats. Quelques membres demandaient 8 inscriptions validées par les examens correspondants; d'autres préféreraient 12 inscriptions. Pour Paris, ces derniers seraient peut-être dans le vrai. Il est rare qu'un de nos étudiants soit nommé interne avant la fin de la quatrième année de médecine; il est exceptionnel (et pas fameux pour lui, en moyenne) qu'il le soit avant la fin de la troisième; il concourra une fois ou deux de moins à l'internat et sera nommé aussi vite parce qu'il commencera plus mûr, en bâtissant sur le roc et non sur le sable, la préparation « des questions » si chères à ses chefs de conférence; il aura pris d'autres habitudes, meilleures, avant ce travail stupide dont la durée sera raccourcie.

Mais, dans la plupart des facultés de province, les étudiants sont trop peu nombreux pour fournir un recrutement suffisant de ces internes qui prolongent jusqu'à 8 et 9 ans la durée de leurs études. Tous les professeurs compétents, sauf un, ont jugé que les exigences sont satisfaites si l'élève, pouvant concourir après 2 ans de scolarité, peut être nommé interne après 3 ans.

Quel sort sera réservé à ce vœu? On ne saurait se dissimuler, comme pour le précédent, que l'accord nécessaire de deux ministères complique singulièrement les démarches. Avoir des illusions serait mal connaître les bureaux. Heureusement que les vœux suivants n'intéressent pas le ministère de l'Instruction publique : nous les exposerons dans notre prochain article.

A. Broca.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique chirurgicale. — M. le professeur PIERRE DELBET commencera son cours de clinique chirurgicale le mardi 9 Novembre 1909, à 9 h. 1/2 du matin, et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Clinique médicale. — M. GOUGET commencera le cours de clinique médicale le jeudi 11 Novembre 1909, à 10 h. 1/2, au pavillon Moïana (hôpital Saint-Antoine), et le continuera les samedis, mardis et jeudis suivants.

Programme de l'enseignement : (tous les jours, visite à 9 heures). Lundi, 10 h. 1/2 : Leçon de thérapeutique clinique. — Mardi, 9 heures : Examen des malades nouveaux et leçon au lit du malade. — Mercredi, 10 h. 1/2 : Leçon et démonstration d'anatomie pathologique, de bactériologie, de physique et chimie appliquées à la clinique. — Jeudi, 10 h. 1/2. Leçon de clinique à l'Amphithéâtre. — Vendredi, 9 heures : Consultation spéciale et leçon sur les maladies de l'estomac. — Samedi, 9 heures : Examen des malades nouveaux et leçon au lit du malade.

Les leçons du lundi et du mercredi seront faites par MM. AGASSE-LAFONT, chef de clinique; G. ROSENTHAL, ancien chef de clinique ; PATER, chef de laboratoire.

La consultation et la leçon du vendredi seront faites par M. BENSAUDE, médecin des hôpitaux, ancien chef de clinique.

Clinique d'accouchements et de gynécologie (clinique Baudelocque : 125, boulevard de Port-Royal). — M. le professeur PINARD commencera ses cliniques journalières le mercredi 3 Novembre 1909, à 10 heures du matin (clinique Baudelocque, 125, boulevard de Port-Royal) et ses leçons bi-hebdomadaires (les lundis et vendredis), le vendredi 5 Novembre 1909.

Ordre du cours : Lundi et vendredi : Leçons de clinique obstétricale à l'Amphithéâtre, par le professeur. — Mardi : Conférences cliniques sur la grossesse normale et pathologique, par M. COUVELAIRE, agrégé, accoucheur des hôpitaux. — Mercredi : Leçons et opérations de gynécologie, par M. J.-L. FAURE, agrégé. — Jeudi : Leçons pratiques sur les suites de couches, la surveillance et l'alimentation du nouveau-né, par M. WALLICH, agrégé. — Samedi : Leçons et opérations de chirurgie infantile, par M. BROCA (Auguste), agrégé. — Tous les jours : Anatomie obstétricale pathologique, par M. CAZEAUX, chef du laboratoire. — Leçons de diagnostic obstétrical, par M. LACASSE, chef de clinique, et M. LE MASSON, chef de clinique adjoint. — Leçons de diagnostic gynécologique, par M. POTOCKI, agrégé, accoucheur des hôpitaux et M. MOUCHOTTE, ex-chef de clinique.

Maladies des enfants. — M. le professeur HUTINEL a commencé le Cours de clinique des maladies infantiles le mardi 2 Novembre 1909, à 9 heures du matin (hôpital des Enfants-Malades, 149, rue de Sèvres).

Les leçons à l'amphithéâtre auront lieu les mercredis et samedis, à 10 heures. Un enseignement complémentaire sera fait après la visite tous les autres jours. Des conférences de pathologie d'hygiène infantile seront faites trois fois par semaine, de 4 à 6 heures, pendant les mois de Décembre, Janvier et Février. Seront admis à ces conférences les docteurs en médecine et les étudiants titulaires de 16 inscriptions.

Maladies mentales et de l'encéphale. — M. le professeur GILBERT BALLET commencera le Cours de clinique des maladies mentales et de l'encéphale, le dimanche 7 Novembre 1909, à 10 heures, à l'amphithéâtre de l'asile clinique (Sainte-Anne), et le continuera les mercredis et dimanches suivants, à la même heure. Le mercredi : Examen extemporané des malades et policlinique. Le dimanche : Leçon clinique.

Cours théorique de psychiatrie : MM. RENÉ CHARPENTIER et DELMAS, chefs de clinique des maladies mentales, commenceront ce Cours à l'amphithéâtre de la clinique des maladies mentales à l'asile Sainte-Anne le lundi 8 Novembre 1909, à 9 heures, et le continueront les lundis et jeudis suivants à la même heure.

Examens de malades et rédactions d'observations et de rapports : MM. RENÉ CHARPENTIER et DELMAS, chefs de clinique, dirigeront ces exercices pratiques qui se feront à la clinique des maladies mentales les lundis et jeudis, à 9 heures et commenceront le jeudi 11 Novembre 1909, à la même heure.

M. G. Dumas, professeur adjoint à la Faculté des lettres, chef du laboratoire de psychologie expérimentale, dirigera les exercices pratiques de psychologie les samedis, à 9 h. 1/2 (laboratoire de psychologie).

Cours technique de psychologie appliquée à la clinique mentale, par M. G. DUMAS, le samedi à 11 heures.

Physique biologique. — M. le professeur GARIEL commencera le Cours de physique biologique le vendredi 5 Novembre 1909 à 5 heures (Amphithéâtre de physique et de chimie, à la Faculté), et le continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Objet du cours : Propriétés des liquides et de gaz : applications à la circulation et à la respiration. Osmose. Application de la méthode graphique. Etude mécanique de l'équilibre et des mouvements de l'homme. La sensation sonore. Phénomènes acoustiques de la phonation et de l'audition.

Ce Cours est destiné aux élèves de 1re et de 2e année.

Pathologie expérimentale et comparée. — M. ANDRÉ JOUSSET, agrégé, commencera ces conférences le vendredi 5 Novembre 1909, à 6 heures de l'après-midi (Grand Amphithéâtre de la Faculté) et les continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Objet du cours : Les microbes pathogènes.

Pathologie externe. — M. LENORMANT, agrégé, commencera ces conférences le mardi 9 Novembre 1909, à 6 heures (Grand Amphithéâtre de la Faculté), et les continuera les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure.

Programme : Maladies chirurgicales de la tête, du cou et du rachis.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital des Enfants-Malades. — M. MARFAN fait, le jeudi, à 10 heures du matin, des présentations de malades (rez-de-chaussée de la salle Blache). Il commencera le jeudi 4 Novembre.

Hôpital Saint-Antoine. — M. P. LE NOIR, assisté de MM. JEAN CAMUS, H. COURAUX et AMBARD, anciens internes des hôpitaux, et de M. l'interne de service, commencera le lundi 8 Novembre une série de Conférences de technique clinique élémentaire à l'usage des étudiants de première année et les continuera tous les matins, à 9 heures, salle Axenfeld.

Le cours est gratuit. Se faire inscrire.

NOUVELLES

Sages-femmes. — — Un arrêté ministériel règle comme suit les conditions d'entrée des aspirantes au diplôme de sage-femme élèves de la Maternité de Paris.

Désormais, les candidates non pourvues du brevet élémentaire subiront deux séries d'épreuves :

1° *Epreuves écrites.* — *a*) Une dictée d'orthographe d'une page environ, choisie dans les meilleurs auteurs ; le texte, lu d'abord à haute voix, est ensuite dicté posément, puis relu. La ponctuation n'est pas dictée. Des questions (cinq au maximum) relatives à l'intelligence du texte (définition du sens d'un mot, d'une expression ou d'une phrase, analyse d'un mot ou d'une proposition). Il

est accordé une demi-heure aux candidates pour revoir la dictée et pour répondre aux questions posées.

Chacune des deux parties de l'épreuve est cotée de 0 à 10.

En outre, la dictée servira d'épreuve d'écriture, également cotée de 0 à 10.

b) Un exercice de composition française (lettre ou narration d'un genre très simple, explication d'un proverbe, d'une maxime, d'un précepte de morale).

L'épreuve durera deux heures; elle sera cotée de 0 à 20.

c) Solution raisonnée de deux problèmes d'arithmétique et de système métrique comprenant l'application des quatre règles (nombres entiers, fractions, mesure des surfaces et des volumes simples).

L'épreuve durera deux heures; elle sera cotée de 0 à 20.

Les sujets des épreuves écrites sont choisis par le vice-recteur de l'Académie de Paris.

2° *Epreuves orales.* — Les épreuves orales sont au nombre de deux :

a) Questions sur les notions les plus élémentaires des sciences physiques et naturelles;

b) Questions sur les éléments de l'histoire nationale depuis Henri IV et sur la géographie de la France et de ses colonies.

Dix minutes au maximum seront consacrées à chacune de ces épreuves orales qui seront notées de 0 à 20.

Seront admises aux épreuves orales les candidates qui auront obtenu pour les épreuves écrites la moitié du maximum des points, soit 35. Seront admises définitivement les candidates qui auront obtenu la moitié du maximum des points des épreuves orales, soit 20

Toutefois, la note 0 pour une quelconque des cinq épreuves est éliminatoire.

Le jury de l'examen est composé ainsi qu'il suit :

Le directeur de la Maternité, président; une inspectrice primaire; un inspecteur primaire; une directrice d'école primaire élémentaire de Paris; un délégué de l'administration de l'assistance publique, proposé par le directeur.

Puériculture du premier âge. — Des cours de puériculture du premier âge seront inaugurés le jeudi 11 Novembre 1909, à 5 heures, à la *Fondation Pierre Budin*, par M. Maygrier, accoucheur en chef de la Maternité. Ils seront complets en 10 leçons et il y en aura plusieurs séries pendant l'année scolaire.

La première série sera faite par M. Devraigne, chef de clinique adjoint à la Faculté de médecine, le jeudi de chaque semaine, à 5 heures, à partir du 18 Novembre 1909.

Les Dimanches du praticien. — Dimanche prochain 7 Novembre, à 5 heures, rue de Rome, 47, M. Sicard, médecin des hôpitaux de Paris fera une conférence sur le Traitement des névralgies faciales par les injections interstitielles, sujet qui a vivement intéressé les membres du Congrès international de Budapest.

Syndicat médical de Lille. — Le syndicat dans sa dernière réunion vient de prendre la décision suivante :

« Tout médecin syndiqué qui participe d'une façon quelconque à l'organisation ou au fonctionnement d'un service médical (clinique, etc.), installé contre les vœux du Congrès des praticiens, tenu à Lille en 1906, est mis en demeure du quitter ce service ou de donner sa démission du Syndicat médical de Lille et de la région;

« L'ouvrier blessé (déclaration faite déjà à plusieurs reprises) ayant légalement le libre choix de son médecin, doit être traité, par celui qu'il a choisi, comme un client ordinaire, c'est-à-dire à son domicile ou dans le cabinet du médecin, et non dans une clinique quelconque. »

Médecin de l'état civil. — M. Doury est nommé médecin de l'état civil du XV[e] arrondissement (4[e] circonscription), en remplacement de M. Queyssac.

CONCOURS

Agrégation. — Un nouvel arrêté ministériel porte que les places d'agrégé des Facultés de médecine mises au concours est porté de 37 à 40.

Les trois nouvelles places sont réservées à la Faculté de médecine de l'Université de Paris et réparties ainsi qu'il suit : Section de médecine générale, 2 places. Section de chirurgie générale, 1 place.

Externat. — Anatomie. — *Séance du 27 Octobre.* — *Configuration extérieure et rapports de l'utérus.* — Ont obtenu : MM. Picard (P.), 10; Penoyée, 5; Poissonnier, 15; Mugel, 12; Salles, 15; Texier, 8; Simon, 10; Sibald, 9; Salmont, 8; Verdenal, 18; Réglade, 12; Schoux, 11; Sfez, 10; Renard, 10; Scheikevitch, 10; Tarrius, 13; M[lles] Romme, 20; Tasserie, 14; Rosenblum, 16; Sériot. — *Absents* : MM. Vautier, Robillot.

Séance du 31 Octobre. — *Plèvres.* — Ont obtenu : MM. Tourneix, 12; Rousse, 12; Silvestre, 12; Schlemmer, 15; Royer; Roustan, 14; Roberti, 7; Richoux, 13; Schulmann, 16; Vacher, 5; Tribout, 19; de Rymon; Sénèque, 15; Tiphine, 15; Roussillon, 11; Valiadès (J.), 13; Raphaël, 13; M[lles] Sempé, 7; Samet, 10; Schmerling, 12. — *Absents* : MM. Rocher, Rameau, Rivet, Taphanel.

Séance aujourd'hui à 4 h. 1/2.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *Banlieue immédiate.* Recettes, 45.000. Indemn., 40.000. — *Paris.* Beau quartier. Recettes, 40.000. Loyer, 3.600. Longue présentation. Remplacements.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Le Broséyl, association très heureuse de Brome-Colloïde et d'Ethers du Bornéol (principe actif de la valériane) peut être considéré comme le spécifique calmant, tonique et non toxique du système nerveux. Plus actif même que le suc frais de valériane, il est toujours parfaitement toléré par l'estomac et ne produit aucun accident de Bromisme ni dépression nerveuse consécutive.

Ses indications sont celles des *Bromures* et de la *Valériane*. Prescrire de trois à six dragées par jour avant les repas.

L'Æthone éther carberinique ($C^7H^{16}O^3$), possède une action sédative remarquable contre la *Toux* spasmodique (bronchites, laryngites) et en particulier la *Coqueluche*. — Bien supérieur au bromoforme, l'*Æthone* ne présente aucun des inconvénients des antispasmodiques (opiacés et dérivés, bromoforme) employés comme sédatifs respiratoires. (Voir *C. r. Sté Thér.*, 25 avril 1907.)

Dose : Adultes 30 à 50 gttes; Enfants 15 à 30 gttes dans eau sucrée. Répéter jusq. 5 fois en 24 h.

L'ALEXINE satisfait pleinement aux effets diététiques et pharmacodynamiques qu'on doit attendre d'une cure phosphorique.

Les effets de l'*Alexine* sont très rapides, mais on ne doit pas perdre de vue qu'elle agit surtout comme médication métatrophique, préventive et curative par sa molécule phosphore et sa constitution acide, et qu'à ce titre son emploi doit être prolongé pour modifier complètement l'hypoacidité des milieux.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

CESARE LOMBROSO

Au VIe Congrès international d'anthropologie criminelle, tenu à Turin en 1906, le professeur Van Hamel, d'Amsterdam, a comparé les deux César des réformes juridiques : César Beccaria et César Lombroso. L'un, au XVIIIe siècle, quand l'arbitraire régnait en maître, a dit à l'Homme : Connais la justice; l'autre, de nos jours, alors que l'esprit des lois et des magistrats paraît cristallisé dans une forme de convention, dit aux juges : Connaissez l'homme.

Telle est, en effet, l'œuvre de Lombroso : pendant plus 40 ans il a étudié la science naturelle de l'homme, surtout le type criminel, et, en même temps, a abordé l'examen de quelques problèmes généraux de la biologie.

Pour apprécier cette continuité laborieuse, il est utile de connaître les origines du professeur de Turin, les sources de son instruction scientifique, les méthodes de travail, les résultats obtenus. Une étude de cet ordre est une méditation et un enseignement.

***

César Lombroso est né à Vérone le 10 janvier 1836, de Zefira Lévi et d'Aronne Lombroso,

l'un et l'autre de famille israélite; il était le cadet, et eut cinq frères ou sœurs.

Son père, paraît-il, fut un homme doux, bon, très religieux, mais d'intelligence restreinte. Au contraire, sa mère était une femme absolument supérieure. C'est elle qui lui a donné ses aspirations d'idéal, le sentiment du devoir, cette relation constante entre la pensée et l'acte qui fait que les ouvrages de Lombroso sont vivants et comme dirigés par une idée d'indulgence et de bonté.

Très jeune encore, Lombroso avait une activité infatigable, l'avidité de savoir; il éprouvait une joie réelle à travailler. Les ressources de la famille étaient modestes et c'est avec force privations que, de 1853 à 1859, il fit ses études dans les facultés de Padoue, Vienne et Pavie.

Son esprit scientifique avait tracé sa voie et la curiosité d'apprendre fut entretenue par l'influence d'un homme des plus distingués, Paolo Marzolo, grand érudit qu'il appelle le « Darwin de l'anthropologie italienne ».

Lombroso, de 1859 à 1863, fut médecin militaire et, d'après ses filles, malgré un énorme sabre et son chapeau empanaché, il n'eut jamais l'air martial ou l'esprit belliqueux.

En 1864, à l'Université de Pavie, on le charge du cours de psychiatrie et de la direction de l'asile d'aliénés. Le voilà dans une situation suffisante et stable; dès lors, pendant des années, par le travail, des traductions et l'enseignement, il s'entraîne pour suivre la carrière universitaire.

Le 10 avril 1870, il se marie avec une jeune fille de 20 ans, belle, douce et dévouée : ce fut la compagne de sa vie. Elle devient de suite son secrétaire à cause de l'écriture indéchiffrable de Lombroso. Peu de temps après, il accepte d'aller à l'asile de Pessaro pour continuer ses études sur la pellagre. En 1876, il est nommé, après concours, professeur de médecine légale à Turin : il présenta un exposé de titres contenant une étude sur la température extérieure et interne des cadavres, un mémoire sur les caractères des plaies par armes à feu d'après la distance et son livre sur l'*Uomo delinquente* paru cette année-là. Une seconde édition est nécessaire en 1878 et, d'année en année, le succès du livre s'accuse par de nombreux tirages. En 1880, Lombroso fonde son journal, l'*Archivio di Psichiatria, Scienze penali ed Antropologie criminale*, crée une Bibliothèque spéciale où paraissent de nombreux volumes sur l'anthropologie criminelle faits en collaboration avec ses élèves ou écrits par eux[1].

Le maître est en effet un grand remueur d'idées, un excitateur des volontés : il enflamme le zèle de son entourage. Son désir de résoudre des questions nouvelles rayonne sur les élèves, leur communiquant l'ardeur et l'activité du professeur toujours laborieux et jamais satisfait.

⁂

Quelles furent les recherches qui absorbèrent toute cette existence de labeur ? Ce pionnier avait-il une pensée directrice, une théorie, une méthode ?

Nous sommes conduits à un examen de l'œuvre de Lombroso ; on peut distinguer deux séries d'études : celles qui se rapportent à la médecine en général et à l'anthropologie, et en second lieu les travaux concernant l'anthropologie criminelle.

Il a été déjà fait allusion, à propos du concours pour le professorat à Turin, des mémoires concernant la médecine légale; en 1877, paraît un volume sur la « médecine légale du cadavre »; en 1900, des « leçons de médecine légale ».

Lombroso s'est particulièrement occupé de la pellagre : il a fait de nombreuses expériences et, après une lutte prolongée et parfois pénible, ses idées ont été acceptées. Théophile Roussel nous a dit qu'il tenait en haute estime les recherches de Lombroso.

Citerons-nous sa prédilection marquée pour l'homéopathie ? il employa cette médication spéciale pendant plus de quarante ans dans le traitement des aliénés.

Lombroso fut un psychiatre. Il se spécialisa de bonne heure dans l'étude des maladies mentales qu'il observa avec tous les procédés de l'investigation moderne, et en anthropologiste expert.

En effet, il ajoute à l'anthropologie un nouveau chapitre par ses recherches sur les aliénés, les crétins, les épileptiques, l'homme de génie, les criminels. On a écrit que Lombroso avait été pour la psychiatrie en Italie ce que Charcot fut pour la neuropathologie en France, avec cette différence, cependant, que les problèmes soulevés par le maître italien ne sont pas restés confinés à la médecine, mais s'appliquent aussi au Droit et à la Sociologie.

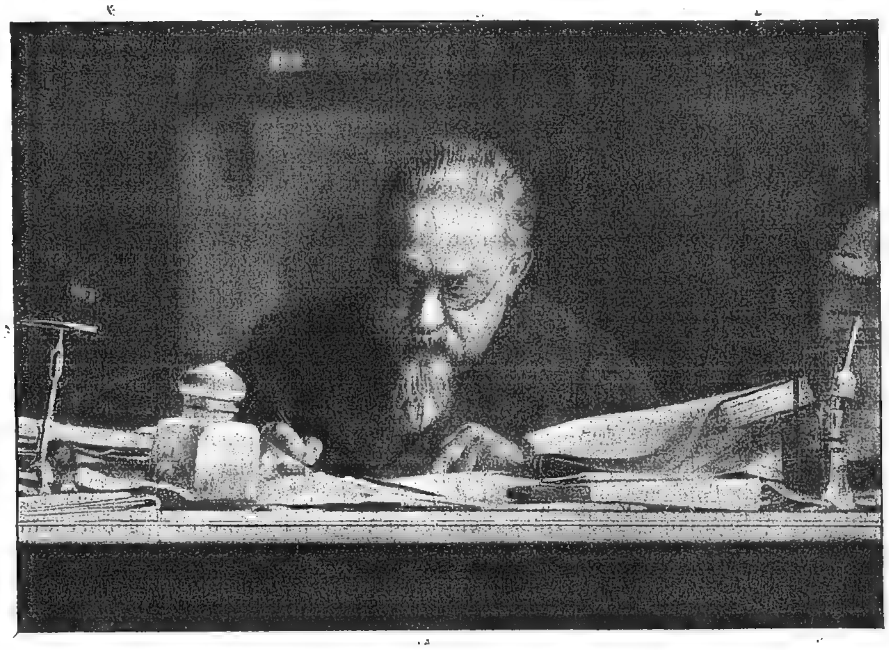
Il est intéressant de constater que dans toutes les voies qu'il a parcourues, Lombroso a suivi les traces d'un savant français dont il s'est assimilé les idées et, ajoutons-le, dont il a agrandi les vues, et augmenté le champ d'observation. Il est arrivé ainsi à tirer des conséquences nouvelles pour l'édification de l'anthropologie criminelle qu'il a créée et dont il chercha sans cesse à augmenter le domaine.

En 1857, Auguste Benedict Morel publie son *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine* : il traite surtout des désordres d'ordre physiologique et d'ordre intellectuel et s'occupe à peine des caractères morphologiques. Il parle souvent du « type ma-

1. Avec Laschi : « Le crime politique et financier »; avec Ferrero et Tarnowski : « La femme criminelle et la prostitution »; citons encore : Balestrini : « L'infanticide et l'avortement »; Ferri : « L'homicide »; Sighele : « Le crime des foules et le couple criminel »; Maro et Drill : « La criminalité juvénile »; Sergé, de Sanctis, Antonini, Patrizi, Roncoroni, Laura, Portigliotti, Paola Lombroso : « La critique littéraire et artistique ».

ladif », sans jamais insister sur les caractères physiques, les particularités du corps, les formes de la tête. Lombroso, dans l'examen de ses malades, applique les méthodes et les procédés d'expérimentation employés dans les laboratoires, et, remarquons-le, il donne une plus grande importance à l'examen somatique et anthropologique des fous et des dégénérés.

Il étend même le cercle de ses études aux sciences morales et historiques. C'est ainsi qu'il recherche l'origine et les conditions des anomalies morales, telles que le génie et le crime. Cette psychologie morbide avait déjà été analysée par Lélut et Moreau (de Tours). Lombroso (comme les auteurs du *Démon de Socrate*, de l'*Amulette de Pascal*, de la *Psychologie morbide dans ses rapports avec la Philosophie de l'histoire*) consacre des études à la *Folie de Cardan* et plus tard à *Génie et Folie*.



C'est vers le milieu du siècle dernier que l'anthropologie se développe par les procédés et la méthode indiqués par Broca. En 1859, Broca, avec Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, de Quatrefages, Gratiolet, Dareste, Ch. Robin, créent la Société d'anthropologie pour étudier le groupe humain dans son ensemble et dans ses rapports avec le reste de la nature. Lombroso applique ces procédés de recherches à la connaissance de l'homme physique et moral, et dans les grandes publications italiennes il écrit les articles *anthropologie*, *crâne et crétinisme*. Les questions de l'ethnologie l'intéressent : il publie des études sur l'homme blanc et l'homme de couleur, l'origine et la formation des grandes races humaines, les formes variées du crâne chez les Italiens et chez certains peuples primitifs. Il fait connaître ses observations sur la taille et le poids du corps, le nanisme, la longueur anormale de l'avant-bras, la brièveté du pouce, les droitiers et les gauchers.

En résumé, Lombroso a suivi, en l'élargissant, le programme de la Société d'anthropologie : ses études ont eu pour objet la science naturelle de l'homme physique et moral. Il aborde une série de problèmes généraux de la biologie humaine et il le fait avec fougue en y ajoutant la persévérance et la ténacité que montrent ceux de sa race.

***

Nous l'avons dit : son étude de prédilection, celle à laquelle il a donné le plus de temps et qui lui a rapporté le plus de gloire, fut l'*anthropologie criminelle*. Il lui doit sa réputation universelle.

Lombroso crée le nom d'anthropologie criminelle, indique sa méthode et fait connaître de nombreux résultats. Il est le premier à reconnaître que ses conclusions les plus importantes et les plus paradoxales ont été signalées depuis longtemps par les savants, les littérateurs, les artistes, et même par l'esprit populaire.

Des aliénistes français, Baillarger, Ferrus, Brière de Boismont, Lauvergne, avaient déjà étudié les forçats et les détenus. Prosper Despine, en 1868, dans sa *Psychologie naturelle*, recherche les facultés intellectuelles et morales chez les aliénés et les criminels, mais en se préoccupant surtout des caractères psychiques ; pour lui, la médecine mentale n'était que la psychologie pure.

On n'avait pas encore songé à relever les anomalies ou les stigmates physiques. On ne s'était pas posé la question de savoir si les difformités ou monstruosités morales, les perversités pouvaient tenir à des imperfections organiques. L'intervention de Lombroso est vraiment magistrale par ses observations sur les relations entre le physique et le

moral. Voilà, sans conteste, son titre de gloire le plus vrai et le plus indiscutable.

Il a raconté l'origine de sa découverte : « En 1870, je poursuivais depuis plusieurs mois dans les prisons et dans les asiles de Pavie, sur les cadavres et sur les vivants, des recherches pour fixer les différences substancielles entre les fous et les criminels, sans pouvoir bien y réussir : tout à coup, un matin d'une triste journée de décembre, je trouve dans le crâne d'un brigand toute une longue série d'anomalies atavistiques, surtout une énorme fossette occipitale moyenne et une hypertrophie du vermis analogues à celles qu'on trouve dans les vertébrés inférieurs. A la vue de ces étranges anomalies, comme apparaît une large plaine sous un horizon enflammé, le problème de la nature et de l'origine du criminel m'apparut résolu : les caractères des hommes primitifs et des animaux inférieurs devaient se reproduire de nos temps. »

Il nous faut exposer en son entier ce qu'est, pour Lombroso et ses élèves, l'anthropologie criminelle, la définir, dire ses causes, les caractères qui révèlent les criminels, et spécialement le criminel-né, indiquer enfin la prophylaxie du crime d'après l'école lombrosienne. Pour cette étude analytique nous résumerons le chapitre que notre ami Carrara, professeur de médecine légale à Turin et gendre de Lombroso, a consacré à cette question dans le récent *Compendio di medicina legale*; il reflète, nous l'affirmons, la pensée du maître, et nous ne pouvions trouver un guide plus sûr et mieux documenté.

L'anthropologie fait partie de la médecine légale des aliénés : c'est l'étude du délinquant par l'observation des influences physiques, psychiques et sociales qui agissent sur l'organisme des criminels.

Le crime est un phénomène étroitement lié à une constitution anormale, et dont il dépend comme toute fonction est la conséquence de l'organe qui l'accomplit.

La preuve de cette relation se trouve dans la constatation que l'on fait sur les animaux, les sauvages, les enfants.

Chez les animaux, on a relevé des manifestations criminelles analogues à celles de l'homme; il y a donc parmi eux des individus de caractère et de nature différents de ceux que présentent les animaux de la même espèce. Chez le sauvage, se montrent des particularités anatomiques accompagnées de manifestations psychiques et sociales (homicide des vieillards, avortement, infanticide) qui se reproduisent de nos jours. Les enfants présentent une réunion de sentiments qui les poussent au mensonge, à des actes coupables et criminels, à la cruauté envers les faibles et les pauvres; ils ignorent la compassion et la pitié, sont sujets à la colère, à la jalousie. Ces défauts de sens moral disparaissent avec l'âge et alors se montrent les facultés psychiques de l'adulte. Si celles-ci n'apparaissaient pas et s'il y avait permanence de ces premiers caractères moraux de l'enfance, ce seraient des anomalies psychiques comme les formes embryonnaires persistantes qui constituent des monstruosités.

Donc le crime est un phénomène naturel, lié à certaines structures, et ne dépend pas de l'influence « d'une volonté méchante ».

Quelles sont les *causes* qui produisent cet état anormal dans la constitution physique et psychique d'un individu ?

D'abord, la *dégénérescence* avec ses tares morales et ses stigmates. La criminalité est une forme de dégénérescence par arrêt de développement, d'où apparition de formes ou de dispositions ataviques. Ces arrêts, véritables obstacles à l'évolution naturelle, sont produits surtout par l'épilepsie, et dans d'autres conditions par l'alcoolisme, les traumatismes, la syphilis : toutes causes qui donnent lieu à la criminalité. L'épilepsie est la cause la plus importante dans ses différentes formes d'épilepsie sensorielle, motrice, psycho-motrice, larvée, procursive. C'est ainsi que l'épilepsie psychique, d'après Lombroso, s'étend du crime au génie.

L'anthropologie criminelle s'est attachée à fixer les *caractères somatiques et psychiques*.

Il y a d'abord les caractères ataviques : anomalie des sutures craniennes, prognathisme, anomalies de l'apophyse coronoïde et du condyle de la mâchoire, menton fuyant, sinus frontaux développés, zygomas larges, front fuyant, anomalies du nez, déformation du pavillon de l'oreille, et surtout la fossette occipitale moyenne.

On trouve encore chez les criminels des troubles fonctionnels: diminution de la sensibilité à la douleur, au toucher, au passage des courants électriques; une plus grande sensibilité aux variations météorologiques, aux métaux, au magnétisme; des anomalies du champ visuel; la fréquence de la gaucherie avec certaines particularités, la préhensibilité du pied.

Pour les caractères psychiques: insensibilité psychique, atrophie des sentiments normaux de compassion ou de pitié (aussi ils frappent, tourmentent et tuent sans scrupule); ils se martyrisent eux-mêmes par le tatouage; ont une langue spéciale, l'argot; on note une sorte de spécialisation (l'un est voleur, l'autre assassin); ils sont sujets à l'impulsivité, à la violence, à l'imprévoyance, à l'indolence, à la répulsion pour tout travail régulier, à la vanité, à l'orgie, au jeu, à la superstition. Ils ont une absence de morale, une lésion éthique, qui n'empêche pas une intelligence élevée; il y a des criminels de talent et même de génie, ainsi Mme Humbert et le capitaine de Köpenick.

Il y a donc un *type criminel* qui ne présente pas tous les caractères précédents, mais en est une représentation schématique. Il synthétise le *facteur endogène* et représente la structure de l'indi-

vidu criminel. Le *criminel-né* ou *incorrigible* est celui dont l'activité criminelle dépend de son anomalie congénitale : il est irresponsable.

D'autres sont plus ou moins prédisposés, d'après le degré de dégénérescence, et c'est sur eux qu'agissent les *facteurs extérieurs ou exogènes* de criminalité sociale, individuelle ou professionnelle. De là, l'influence en tel ou tel sens, de l'éducation et de l'instruction, l'action importante de l'alcoolisme, des facteurs physiques et climatériques, puis les conséquences de l'imitation, de la suggestion.

Il faut distinguer le criminel-né, le délinquant d'habitude, d'occasion, par passion, le criminaloïde, avec des nuances infinies, et comme pour tous les phénomènes humains, des passages intermédiaires du maximum au minimum, de l'anormal au normal.

Lombroso, après avoir établi les « principes » dont nous venons de parler, parle de la prophylaxie criminelle. Celle-ci constitue un ensemble qu'il appelle la Sociologie criminelle.

Enrico Ferri a désigné sous le nom de « *substituifs pénaux* » toutes les mesures d'ordre économique, politique et religieux qui peuvent faire diminuer la criminalité. Ainsi les conditions qui améliorent la production et la répartition des richesses d'un pays, les réformes dans le gouvernement des Etats et les changements du droit civil ont de l'influence.

Comme moyens préventifs pour empêcher l'impunité et arrêter promptement les coupables, il faut perfectionner la technique policière, lutter contre les ravages de l'alcoolisme (monopole des boissons alcooliques confié à l'État), protéger l'enfance abandonnée (création d'écoles industrielles, placement des enfants à la campagne, chez les paysans, ou en colonies agricoles).

A la responsabilité de l'individu, on substitue la responsabilité sociale. Si le criminel est inguérissable, il faut lui infliger une détention perpétuelle. Mais pareille décision ne peut être prise qu'après un examen anthropologique du criminel.

On appliquera alors des sentences à durée indéterminée, la libération ou la grâce conditionnelles, etc. Les prisons doivent surtout être améliorées. Lombroso repousse le régime cellulaire : il voudrait que les détenus rendus à la liberté soient actifs et repentis « après un traitement particulier et différent selon chaque catégorie ou classe de criminels ».

Aux criminels-nés et aux incorrigibles on doit, en principe, appliquer la peine de mort : toutefois, les sociétés modernes se donnent le luxe de garder ces individus en détention perpétuelle.

Les criminels d'habitude peuvent être traités comme les criminels-nés, mais avec moins de rigorisme, puisque leur criminalité n'est pas aussi grave. Quant aux criminels d'occasion, on ne les condamnera pas à la prison, mais à une forte amende, à des dommages-intérêts, au travail forcé sans détention. Les criminels par passion seront obligés de compenser le mal qu'ils ont fait ; on exilera les criminels politiques. Enfin, pour les fous criminels, on créera des asiles spéciaux.

***

Nous venons de détailler l'œuvre de Lombroso en anthropologie criminelle : elle est considérable et mérite le respect que l'on doit au travail longtemps soutenu.

Lombroso fut attaqué et défendu avec violence, de tous côtés, en Italie et à l'étranger.

On lui a reproché ses variations dans l'explication des causes qui produisent le criminel-né ; l'importance donnée au facteur individuel ; le peu de cas qu'il a fait, d'abord, des facteurs sociaux, c'est-à-dire de l'influence du milieu.

Lombroso a pris le mot dégénérescence dans le sens de déviation, a exagéré cette explication, et il est possible de prouver la formule suivante : tous les criminels ne sont pas des dégénérés et beaucoup de dégénérés n'ont pas les instincts pervers des criminels.

Que d'exagération dans ce dogme : le génie est une psychose dégénérative appartenant au groupe épileptique ! Les géniaux ne sont pas des dégénérés, mais des *progénères*.

Toutes les théories lombrosiennes n'ont pas eu une grande influence sur la préparation des codes nouveaux ou les progrès de la législation. Il faut cependant noter, dans la pratique, un examen plus fréquent et plus approfondi des cas de responsabilité. Les conseils concernant la prophylaxie du crime n'ont pas été suivis. On n'a rien fait, dans la plupart des pays, pour enrayer la consommation des boissons alcooliques, si dangereusement excitantes et toxiques. Il semble que si Lombroso avait désigné son criminel-né par les mots impulsif-né avec absence de sens moral et de pitié, il aurait été plus près de la vérité. N'est-ce pas la société qui est coupable en permettant ou en encourageant la consommation actuelle de l'alcool ? on fabrique ainsi des excités, des impulsifs et nous avons, en France, les criminels que nous méritons puisque nous les faisons naître. Le facteur social du crime est celui qui a le plus d'importance.

Ces critiques diverses portent évidemment. C'est qu'il n'y a ni un corps de doctrine, ni des lois de Lombroso. Le maître de Turin a eu beaucoup d'idées nouvelles, il a proposé des explications successives, et, bien qu'il n'ait pas trouvé et prouvé la vérité de son système, il est arrivé cependant à fixer l'attention sur le criminel-né. C'est là le côté original et indestructible de son œuvre.

Lombroso a eu le mérite d'étudier le criminel avec la méthode anthropologique. Il a montré l'hérédité du crime, les instincts pervers et l'ensemble des caractères psychiques, la précocité

de ses manifestations instinctives et leur continuité pour constituer une carrière criminelle. Tout ceci est vrai.

Il a signalé des caractères somatiques et leur a donné une importance telle qu'il croyait qu'à la vue d'un individu on pouvait diagnostiquer le criminel-né. Là est l'exagération.

Le diagnostic ne peut vraiment se faire, actuellement, que par le « curriculum vitæ » du délinquant. Très jeune, l'individu se montre avec cet ensemble de perversités instinctives, si fréquentes dans l'enfance, mais disparaissant au moment de l'adolescence. Quand elles persistent, le sujet est incorrigible, c'est un criminel-né.

Celui-ci présente parfois le type criminel : système musculaire très développé, facies caractérisé par la saillie des zigomes et la lourdeur de la mandibule. Actuellement nous n'avons pas un ensemble de signes permettant le diagnostic des tendances criminelles ; on ne connaît pas le siège et l'état anatomique de ces perturbations morales.

Que restera-t-il, dans quelques années, de cet amas de théories, de faits rapprochés, de problèmes soulevés, de discussions interminables?

Nul ne peut le dire, mais en admettant même que toute cette œuvre immense ne présente plus tard qu'une ruine, ce seront des débris imposants, quelques-uns impérissables, par leur grand nombre, le côté esthétique et vraiment personnel de l'architecte génial qui avait construit cet édifice michelangesque de l'anthropologie criminelle. De même, que sait-on de la civilisation des Kmers? ce que nous apprennent les admirables ruines du Cambodge décrites par Francis Garnier et Delaporte. Dans les monuments d'Angkor et de Méléa on a trouvé des débris de temples, des restes de palais, des frontons, des entablements de portes, des motifs d'ornements, tels que oiseaux, animaux bizarres, feuilles et fleurs, arabesques et médaillons, statues colossales et bas-reliefs. N'est-ce pas suffisant pour donner une haute idée des Kmers?

***

Lombroso a été un grand travailleur, d'une activité prodigieuse. Son intelligence était vive : il avait plutôt le cerveau d'un Germain que d'un Latin, avec manque de clarté et de précision, des longueurs et de menus détails; l'imagination excessive, enthousiaste, presque chimérique ou visionnaire. Son philonéisme paraissait parfois exagéré : il s'occupait avec la même ardeur d'homéopathie, de spiritisme et d'occultisme.

Quoi qu'il en soit, ce remueur d'idées a rendu ainsi de grands services : il a fait naître des polémiques, a provoqué la critique, indiquant même les difficultés à surmonter par l'observation ou l'expérience. Dans tous les cas, il a imposé l'étude du criminel qui, jusque-là, avait été trop négligée. A notre époque, Lombroso a tenté pour les criminels ce que Pinel avait fait pour les fous : il a demandé de la pitié pour les délinquants, et, s'il n'a pas pu prouver leur irresponsabilité, il a, au moins, attiré l'attention sur leur nature défectueuse et montré la nécessité de les soumettre à un examen anthropologique.

Il faut le dire bien haut, Lombroso était essentiellement bon : il pratiquait la charité, avouait ses idées socialistes et s'enflammait comme un jeune pour toutes les grandes causes. On a même dit qu'à la nouvelle de l'exécution de Ferrer, Lombroso, qui depuis quelque temps souffrait de complications cardiaques, a eu tout à coup des accidents dont la gravité a effrayé son entourage. Le lundi soir 18 octobre, il assista au dîner de famille, mais refusa toute nourriture. On se sépara vers 11 heures, et personne ne se doutait de l'imminence de la catastrophe. Dans la nuit du 19, vers 2 heures, une crise très violente d'asystolie se déclara, le malade perdit bientôt connaissance. Lombroso expira à 5 heures du matin.

Son testament indiquant des funérailles exclusivement civiles, le corps fut transporté du logement du défunt, 26 via Legnano, au laboratoire de médecine légale, afin que, selon la volonté expresse de Lombroso, il reposât quelque temps en ce lieu où il avait passé de longues heures d'étude. L'autopsie serait faite par son gendre et élève préféré, le professeur Carrara. Mais celui-ci n'a pu s'y résoudre et elle a été pratiquée par le professeur Tovo. Depuis son entrée à l'Institut médico-légal, le corps du défunt fut gardé par les étudiants qui avaient tenu à rendre ce suprême hommage à leur maître.

L'autopsie montra que Lombroso était atteint de myocardite interstitielle avec athéromasie des artères coronaires et de l'aorte. Au contraire, les artères carotides et celles du cerveau étaient en parfait état. Se conformant à la volonté du défunt, le cerveau, du poids de 1308 grammes, fut extrait et confié au professeur Boero pour être conservé dans les collections de l'Institut d'anatomie normale.

Le roi a envoyé une dépêche de condoléances à la famille, le maire de Turin a prescrit des funérailles solennelles, les plus illustres professeurs d'Italie ont exprimé leurs regrets. Les élèves et les amis, Enrico Ferri, Sergi, Pagliani, Tamburini, le vice-consul de France (Lombroso, en 1906, à propos du Congrès, reçut la Croix de Commandeur de la Légion d'honneur) entouraient le corbillard. Le conseil municipal de Turin a décidé d'attribuer une concession dans la partie du Camposanto consacrée aux hommes illustres.

C'est bien, en attendant que l'on prépare le bronze et le marbre qui attesteront aux yeux de la postérité l'estime et la haute valeur en lesquelles on tenait le savant, l'homme et le citoyen.

Ne le plaignons pas trop, il a beaucoup vécu

parce qu'il a toujours lutté. Il a eu les plus grandes joies de la famille, il a senti qu'il avait cueilli la palme de la gloire. Peu sont aussi bien partagés!

Lombroso fut homme d'avant-garde, utopiste peut-être, mais un laborieux qui aspira toujours à plus de justice, à plus de bonté. Il avait adopté, en la modifiant, cette belle maxime de Mme de Staël : *Tout connaître, c'est tout pardonner.*

A. LACASSAGNE.

ASSOCIATION DU CORPS ENSEIGNANT

DES FACULTÉS DE MÉDECINE

Assemblées des 29 et 30 Octobre 1909

POUR

L'EXAMEN DU DÉCRET SUR LA RÉORGANISATION DES ÉTUDES MÉDICALES

2e article : Les sciences dites fondamentales.

Erratum. — Dans la dernière phrase de mon premier article, on lit que les vœux examinés ci-dessous aboutiront plus vite parce qu'ils n'intéressent *pas* le ministère de l'Instruction publique. Il suffira de les lire pour voir qu'ils n'intéressent *que* ce ministère, et je m'excuse d'avoir été mauvais correcteur d'imprimerie. (A. B.).

Le début des études médicales doit être par l'anatomie et la physiologie, et tout de suite un débat s'est élevé à propos de l'anatomie.

D'après le programme futur, toute l'*anatomie*, sous le double qualificatif de descriptive et de topographique, appartient, théorie et travaux pratiques, à l'enseignement de première et de seconde années. Après quoi il n'en est plus question, pas plus pour les examens que pour les cours. Cela n'est pas sans inquiéter les maîtres de chirurgie et de médecine opératoire : M. Hartmann surtout a mis en relief les inconvénients du système.

L'anatomie est à la base de tout; sans elle, pas de diagnostic chirurgical possible, pas d'opération pour un praticien de campagne, aussi modeste soit-il. Or, c'est une science de premier contact rébarbatif, d'emmagasinage laborieux. Nous autres, hommes de métier, savons combien de fois nous l'avons oubliée avant d'en retenir ce qui nous en fait pratiquement besoin. Toutes proportions gardées, la situation est la même pour tous les médecins. Et quelle anatomie leur est utile? La topographique, c'est-à-dire celle qui, par la force des choses, va passer au second rang.

D'abord, de plus en plus la tendance est d'avoir dans nos Facultés des professeurs d'anatomie qui soient des anatomistes de carrière, non des chirurgiens, et, d'une manière générale, c'est un bien; c'est en particulier indispensable pour la direction d'un laboratoire de recherches. Mais de là résulte que, de moins en moins, ces maîtres connaissent les nécessités de la clinique, de la pratique; et comme, en outre, ils s'adressent à des jeunes gens qui ne savent rien de la pathologie, la vraie anatomie chirurgicale va fatalement en souffrir. Le seul intérêt de cette anatomie est dans ses conséquences cliniques et opératoires : comment voulez-vous que, enseignée par des maîtres peu instruits de ces conséquences, elle captive l'attention d'élèves qui en sont tout à fait ignorants? Une revision de l'anatomie, sous forme d'*anatomie chirurgicale*, est donc indispensable, avec interrogations correspondantes, lorsque viennent les cours et examens de pathologie externe et de médecine opératoire. Et l'accord fut complet pour émettre un vœu en ce sens.

Un déplacement d'année a été demandé pour l'*embryologie*, à laquelle le programme accorde, en deuxième année, quelques leçons très élémentaires. Or, M. Vialleton (de Montpellier) a fait valoir avec grand sens que ces notions, très limitées, doivent être une introduction à l'étude de l'anatomie et de l'histologie. Dans toute Faculté est souhaitable la création d'un service d'embryologie qui, à titre de laboratoire d'enseignement supérieur, serait dirigé, selon les compétences, par le professeur d'anatomie ou celui d'histologie, ou par un chargé de cours spécial (si l'on fait droit au vœu si important de M. Blanchard). L'étudiant ordinaire ne réclame qu'un peu d'embryologie « topographique », comme le pense M. Vialleton, facile à lui montrer sur pièces, en sept ou huit leçons, dit M. Prenant, avec démonstrations pratiques comparables aux démonstrations d'ostéologie. Comme, en outre, ces dernières ont lieu à une époque où elles sont la seule occupation de nos élèves, la répartition du travail sera meilleure si on décharge de quelques leçons la deuxième année. Sur ce dernier point, toutefois, une minorité seulement s'est trouvée, pour la suppression des conférences en deuxième année; mais nous ne doutons pas que, dans la pratique, la plupart des Facultés, d'elles-mêmes, n'y renoncent.

Quand on a parlé de l'*histologie*, M. Coyne (de Bordeaux) nous a fait savoir que, malgré les difficultés suscitées par l'administration, il en a supprimé l'enseignement théorique, en chaire. Il fait son cours au laboratoire, en corrélation directe avec les exercices pratiques : ceux-ci sont effectués pendant environ une heure, après que le professeur a expliqué aux élèves ce qu'ils vont manipuler, ce qu'ils vont voir. Cette manière de procéder nous a tous séduits, et à l'unanimité fut émis le vœu que, *dans les enseignements à travaux pratiques, le cours fût en corrélation précise de programme et d'horaire avec lesdits travaux pratiques.* Du cas particulier de l'histologie, on s'est élevé à une conception générale dont l'importance n'échappera à personne. Le décret sera-t-il modifié en ce sens? Ce n'est pas sûr; mais l'exemple

de M. Coyne prouve qu'un professeur tenace, à lui seul, peut réaliser la réforme. Il sera suivi, certainement, par des maîtres de plus en plus nombreux, car c'est pour eux la vraie manière d'établir la distinction entre l'enseignement supérieur, avec laboratoire de recherches, que tous sont à juste titre désireux de développer, et l'enseignement pratique, élémentaire, utile à tous les médecins. A ceux-ci on ne doit qu'une sorte d'introduction à l'étude de la pathologie et de la clinique, et, sans manipulations exactement correspondantes, les leçons théoriques perdent la majeure partie de leur valeur.

Avec les programmes de physiologie en première et deuxième années, on a été appelé à s'occuper de la *physique et de la chimie biologiques*; en deuxième année, le décret en prévoit des « notions ».

Cette dénomination n'a pas eu l'heur de plaire aux maîtres correspondants : puisque, disent-ils, nous pensons tous que notre enseignement ne peut être qu'élémentaire, pourquoi réserver à celui-ci seulement cette sorte de note d'infamie, le signalant au mépris des élèves? En apparence, c'est logique; en fait, il est aisé de répondre qu'il y a notions et notions. Mais comme avec certitude nous aurons la chose, personne ne s'est opposé à la suppression du mot. Car le maintien de la chose, c'est-à-dire la restriction de certains enseignements à tendance parfois envahissante, est entre les mains des assemblées de Facultés, puisque, dorénavant, chaque année celles-ci seront astreintes à établir pour chaque matière, pour chaque semestre, un programme détaillé, leçon par leçon, délibéré en commun, ce qui mettra un frein à certains désirs excessifs. Ce programme est une des innovations les plus importantes du décret; et nous avons plaisir à constater que, dès l'année 1909-1910, alors que rien ne l'y obligeait, la Faculté de Paris a établi et fait imprimer son programme, le premier en ce genre.

Les physiciens et chimistes, délivrés du cauchemar de la « notion », ont alors demandé que leur enseignement fût transporté de seconde en première année, avec mention expresse qu'il en résultait sa suppression en seconde année. Et tous nous avons pensé qu'ils avaient tout à fait raison. Qu'est-ce que ces physique et chimie biologiques, sinon une partie de la physiologie? Et c'en est la partie initiale : comment parler du rein, de la respiration, de la circulation à des élèves ne sachant rien sur la chimie de l'urine, du sang?

De plus, ces sciences et leurs formules s'oublient facilement, et pour enseigner leurs applications à la biologie il est bon de s'adresser à la mémoire encore fraîche au sortir du P. C. N. (lequel, soit dit en passant, n'a pas grande sympathie parmi nos physiciens, chimistes et naturalistes). M. Lepage fut à peu près seul à défendre l'œuvre de la grande Commission (dont il faisait partie), au nom de la « surcharge » (dont il est l'ennemi). Il craint que si on lui ajoute physique et chimie, le programme de première année ne devienne trop lourd. Argumentation dont nous n'avons pas saisi la portée, car il faut considérer chimie, physique, physiologie comme un bloc, puisqu'aussi bien la mode est passée (depuis peu) de faire aux étudiants en médecine, sortant du P. C. N., des leçons sur la dilatation des barres de fer; entre les deux années il s'agit seulement de répartir différemment des leçons en nombre identique; et comme les examens porteront sur des questions tirées de ces leçons, nous ne voyons pas où peut être la surcharge. A la presque unanimité nous avons pensé qu'il fallait sur ce point rectifier le travail de la « Commission de réforme des études médicales ».

La discussion classique entre les physiciens et chimistes (ou plutôt quelques-uns d'entre eux) et les cliniciens a eu lieu à propos de la *physique et chimie médicales*, c'est-à-dire des applications de ces sciences à la clinique et à la thérapeutique.

La nécessité de ces applications est incontestable; celle de les donner à des élèves déjà assez avancés dans leurs études, de la 3e à la 5e année, ne l'est pas moins. En thérapeutique surtout on sait l'importance actuelle des agents physiques : MM. Landouzy et Gilbert l'ont proclamée à juste titre. Enfin, scientifiques et cliniciens se sont trouvés d'accord pour affirmer que physique et chimie « médicales » doivent être enseignées à l'hôpital.

A l'hôpital? mais par qui? ou, plutôt, sous la direction et la responsabilité de qui? Quelques membres des sections de physique et de chimie ont soutenu que cela devait leur revenir de droit; que, responsables de tout cet enseignement, ils se refusaient à le diviser en physiologique, biologique, médical, pathologique; que cela formait un bloc où ils devaient s'occuper aussi bien des applications pratiques, à la fin des études, que des « fondements » théoriques au début. Leur vœu était donc que dans le décret, muet à cet égard, on spécifiât l'organisation de travaux pratiques en 4e ou 5e année, ces travaux devant être confiés aux membres des sections correspondantes.

Cet avis n'est pas du tout celui des professeurs de clinique et de thérapeutique. Diogène avec sa lanterne trouverait avec peine l'homme parfait et complet, à la fois chimiste proprement dit et clinicien avisé. Nous sommes donc obligés la plupart du temps de passer soit sur l'insuffisance clinique d'un chimiste, soit sur l'insuffisance chimique d'un clinicien. Quelle est la plus grande a demandé l'un de nous? Elles sont égales, a répondu un de nos contradicteurs. Et il a raison. Mais en pratique cette assertion lui donne tort : dans cet enseignement mixte, la part de la clinique est de beaucoup la plus grande; d'où cette conclusion que, si nous sommes obligés de subir une insuffisance, ce ne doit pas être celle de la clinique.

M. Weiss l'a dit en termes excellents. Physicien, il a tenté, à ses débuts dans la carrière médicale, de se diriger vers l'électrothérapie. Consciencieux, il n'a pas voulu exercer un métier sans le savoir. Il a donc, pendant 2 ans, fréquenté avec assiduité les cliniques officielles et privées où l'on traitait par l'électricité sous toutes ses formes les maladies nerveuses, les fibromes de l'utérus, que sais-je encore? A fréquenter ainsi le malade, il a appris ce que c'est que l'éducation clinique : mais il a constaté que, durant ses études médicales, dirigées de façon un peu spéciale (comme celles de presque tous ses collègues), il l'avait trop négligée pour être à même de la refaire; à moins, homme mûr, de se remettre franchement à l'École. Mais, resté physiologiste, il s'est refusé publiquement à assumer un enseignement de physiothérapie.

Tous ses collègues en sont-ils là, et surtout à l'avenir en resteront-ils là ? Rien ne le prouve. Il existe deux Facultés où dans un hôpital, universitaire à Nancy, municipal à Bordeaux, des physiciens ont été pourvus du matériel voulu — machines et malades — et de l'enseignement corrélatif.

Fort bien, quand un Conseil de Faculté croit posséder l'homme voulu (et ici encore, le cas échéant, ce sera le moment ou jamais de se souvenir du vœu Blanchard). Mais l'obligation ? une minorité infime s'est prononcée en sa faveur, et le vœu fut : que les professeurs de clinique et de thérapeutique eussent la direction des travaux pratiques de physique et chimie appliquées dont on souhaitait l'annexion à leurs chaires.

Nous arrivons ainsi au stage et à l'enseignement de la pathologie, de la clinique. Nous exposerons ce qui les concerne dans un troisième article : celui-ci ne paraîtra probablement pas dans le prochain numéro, car, pour le rédiger, j'ai besoin d'avoir sous les yeux la sténographie officielle.

A. Broca.

CORRESPONDANCE

A propos d'une chronique de M. Regnault, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur et très honoré Confrère,

M. le Dr Regnault vient d'écrire dans *La Presse Médicale*, un article très intéressant et très documenté sur la « Décadence de la Grèce expliquée par l'impaludisme ». Je me suis occupé du rôle du paludisme dans l'Histoire grecque. J'ai même fait sur ce sujet une communication à la Société d'Histoire de la Médecine, au mois de Juin dernier.

C'est en m'appuyant sur ce travail (qui paraît avoir échappé à M. Regnault), que je me permettrai de faire quelques remarques. Je me suis élevé contre la Thèse de M. Jones (de Cambridge), et j'ai montré, *textes en main*, que le paludisme a toujours existé en Grèce, dès la plus haute antiquité. C'est aussi l'opinion de M. Regnault, et je m'en félicite.

Mais là où je me sépare de la manière de voir du Dr Regnault, c'est à propos du rôle exact de la malaria dans la décadence grecque. Il faut faire pour le paludisme au point de vue « sociologique » ce que M. Rénon a fait pour les « Maladies populaires » en général.

Exposer ses méfaits, examiner son rôle mais sans généraliser d'une façon exagérée et sans se hâter de lui attribuer le rôle prépondérant dans un phénomène aussi complexe qu'est la décadence d'un peuple.

. . . .

D'un autre côté, les habitants de la Grèce moderne ne sont pas ainsi que prétend M. Regnault « maladifs, paresseux, clairsemés ». J'ai beaucoup voyagé dans l'intérieur de mon pays, et j'ai recueilli les impressions de nombreux voyageurs. La Grèce d'aujourd'hui, — en dehors de quelques régions malariennes rares — est peuplée par une race forte, vigoureuse et intelligente, race en progrès, qui a plus à craindre de l'excès de parlementarisme que de tous les microbes, visibles ou invisibles.

Les villes grecques sont très florissantes, et quant à l'activité intellectuelle du pays, faut-il me borner à quelques noms de médecins, Panas, Damaschino et tant d'autres, qui cultivent avec amour et bonheur la science d'Hippocrate ?

Alexandre Cawadias,
Interne des hôpitaux de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

1946. — **A. Robin et P. Dalché.** — Traitement médical des maladies des femmes. 3e édition, 1 vol. in-8° de x-575 pages. Prix : 12 fr. (*Vigot frères*, éditeurs.)

1947. — **A. Fournier.** — Traitement de la syphilis. 3e édition revue et augmentée. 1 vol. in-8°, de iv-462 pages. Prix : 10 fr. (*Vigot frères*, éditeurs.)

1948. — **E. Paquy.** — Manuel de pratique obstétricale. 1 vol. in-16, de 410 pages avec 107 figures, cartonné toile. Prix : 4 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1949. — **De Keating-Hart.** — La Fulguration et ses résultats dans le traitement du cancer d'après une statistique de 247 cas. 1 vol. in-8° de 100 pages avec 97 figures. Prix : 4 fr. (*A. Maloine*, éditeur.)

SOMMAIRES DES REVUES

LA REVUE PHILANTHROPIQUE

Sommaire du numéro 150.

Articles originaux.

Ch Maygrier. — Les œuvres sociales de protection de la première enfance.

Samuel Bernheim et Louis Dieupart. — Les écoles de plein air.

Gourivaud. — Bureau ouvert et contamination des nourrices.

Revue d'assistance :

Note du secrétariat général. Thème de la quatrième question du Congrès de Copenhague : « Assistance à donner aux veuves et à leurs enfants ».

Rapport de l'inspection générale des services administratifs (fin).

Variétés.

Chronique étrangère.

Informations.

Echos.

Bulletin, par M. **Paul Strauss.**

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel Dieu. — M. le professeur DIEULAFOY a commencé son enseignement clinique à l'Hôtel-Dieu. Il reprendra ses leçons à l'amphithéâtre Trousseau, le samedi 27 Novembre 1909, à 10 h. 1/2 du matin, et les continuera les mercredis et samedis suivants à la même heure. Visite et examen des malades tous les matins à 9 heures (salles Saint-Christophe et Sainte-Jeanne).

Enseignement complémentaire (démonstrations cliniques et exercices pratiques) : *Séméiologie.* — MM. ALBERT LE PLAY et GABRIEL DOURY, chefs de clinique, le lundi et le jeudi, à 5 heures, salles Saint-Christophe et Sainte-Jeanne. — *Anatomie pathologique et bactériologie* : MM. MARCEL NATHAN et SÉZARY, chefs de laboratoire, le jeudi, après la visite, au laboratoire de la clinique. — *Laryngologie, rhinologie, otologie* : M. BONNIER, le lundi après la visite. — *Electrothérapie, radiologie* : M. LACAILLE, le vendredi, après la visite. — *Dermatologie* : M. DEHU, le mardi, après la visite.

Clinique chirurgicale. — M. le professeur PAUL RECLUS a commencé son cours de clinique chirurgicale au lit des malades, le jeudi 4 Novembre 1909, à 9 heures, à l'Hôtel-Dieu, et fera sa première leçon théorique (amphithéâtre Chomel), le vendredi 19 Novembre, à 10 heures. Il les continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants.

Lundi : Technique des opérations qui doivent être pratiquées avec l'anesthésie locale et exécution de ces opérations sous les yeux des élèves. — Mercredi : Examen clinique et présentation de malades à l'amphithéâtre. — Vendredi : Leçons théoriques (une série de leçons seront consacrées aux accidents du travail). — Les autres jours, à 9 heures : Examen clinique au lit des malades ; à 10 heures : Opérations à l'amphithéâtre Chomel.

Les conférences complémentaires seront faites par MM. PIQUAND et KENDIRDJY, chefs de clinique ; LESNÉ, médecin des hôpitaux, et DREYFUS, chefs de laboratoire.

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. — M. le professeur GAUCHER commencera ce Cours le dimanche 7 Novembre 1909, à 10 heures du matin, à l'hôpital Saint-Louis (amphithéâtre des cliniques), et le continuera les mercredis et dimanches suivants, à la même heure.

Dimanche : Leçon didactique : dermatoses parasitaires ; mercredi : leçon clinique.

Clinique d'accouchements et de gynécologie (clinique Tarnier, 89, rue d'Assas). — Tableau général de l'enseignement clinique et des cours annexes donnés à la clinique Tarnier pendant l'année scolaire 1909-1910.

Tous les matins, à 9 heures, enseignement clinique par le professeur. Lundi, examen des femmes accouchées ; mardi, leçon clinique à l'amphithéâtre ; mercredi, examen des femmes enceintes ; jeudi, examen des femmes atteintes d'affections gynécologiques ; vendredi, consultation des nourrissons ; samedi, leçon clinique à l'amphithéâtre.

Enseignement annexe, réservé aux médecins français et étrangers et aux étudiants ayant plus de 16 inscriptions, inscrits à la clinique Tarnier, par MM. BRINDEAU, professeur agrégé, accoucheur des hôpitaux ; JEANNIN, professeur agrégé, accoucheur des hôpitaux ; CATHALA, accoucheur des hôpitaux, ancien chef de clinique ; TERRIEN, ancien chef de clinique à la Faculté ; GUÉNIOT, ancien chef de clinique à la Faculté ; DAUNAY, chef de laboratoire à la clinique Tarnier ; LEQUEUX, chef de clinique à la clinique Tarnier ; DEVRAIGNE, chef de clinique adjoint à la clinique Tarnier, assistés de MM. CHIRIÉ, LEMELAND, ROULLIER, DESNOUES, MARIOTON, DAVERNE, moniteurs.

PREMIER SEMESTRE. — Du lundi 15 Novembre au samedi 18 Décembre, tous les jours, à 5 heures, *cours de thérapeutique obstétricale*. Ce cours comprendra 30 séances (leçons ou démonstrations). Les élèves seront individuellement exercés au diagnostic et aux manœuvres obstétricales.

Du lundi 10 Janvier au samedi 29 Janvier, tous les jours, à 5 heures, *cours de thérapeutique gynécologique*. Ce cours comprendra 18 séances (leçons ou démontrations). Les élèves seront individuellement exercés au diagnostic.

Du lundi 14 au samedi 19 Février, tous les jours, à 5 heures, *cours sur l'alimentation du nouveau-né*. Ce cours comprendra 6 séances. Les élèves seront individuellement exercés à l'examen du nouveau-né et aux analyses du lait, etc.

DEUXIÈME SEMESTRE. — Du 11 Avril au samedi 14 Mai, tous les jours, à 5 heures, *cours de thérapeutique obstétricale*. Ce cours comprendra 30 séances (leçons ou démonstrations). Les élèves seront individuellement exercés au diagnostic et aux manœuvres obstétricales.

Du lundi 23 Mai au samedi 11 Juin, tous les jours, à 5 heures, *cours de thérapeutique gynécologique*. Ce cours comprendra 18 séances (leçons et démonstrations). Les élèves seront individuellement exercés au diagnostic.

COURS DE VACANCES. *Cours de thérapeutique obstétricale*, du lundi 25 Juillet au samedi 27 Août, tous les jours, à 5 heures.

Cours de thérapeutique gynécologique, du lundi 5 au samedi 24 Septembre, tous les jours, à 5 heures.

Des affiches spéciales indiqueront le programme des leçons et démonstrations. Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Chef de clinique, à la clinique Tarnier.

Pathologie interne. — M. le professeur BRISSAUD commencera le Cours de pathologie interne le mardi 9 Novembre 1909, à 5 heures (grand amphithéâtre de la Faculté), et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Pathologie expérimentale et comparée. — M. le professeur ROGER commencera son cours le mardi 9 Novembre 1909, à 4 heures de l'après-midi (petit amphithéâtre de la Faculté), et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Objet du cours : Foie et pancréas.

Physiologie. — M. CHARLES RICHET, professeur, commencera le cours de physiologie le mardi 9 Novembre 1909, à 5 heures (grand amphithéâtre de l'Ecole pratique), et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Sujet du cours : Respiration, Nutrition, Circulation.

Médecine légale. — L'enseignement du semestre d'hiver comprendra : 1° L'enseignement théorique à la Faculté ; 2° l'enseignement pratique à la Morgue, au laboratoire de toxicologie et à l'Infirmerie spéciale du dépôt.

1° *Enseignement théorique.* — Cet enseignement théorique, qui sera complet en quatre mois, aura lieu les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, à 6 heures du soir, amphithéâtre de pharmacologie, pendant les mois de Novembre, Décembre, Janvier et Février, à partir du 8 Novembre 1909.

Le Cours sera fait, en Novembre et Décembre, par M. le professeur THOINOT, en Janvier et Février, par M. BALTHAZARD, agrégé.

Cours du professeur : Phénomènes cadavériques. Mort subite. Blessures. Accidents du travail. Principaux empoisonnements. Gaz toxiques. Anesthésiques.

Cours de l'agrégé : Submersion. Pendaison. Strangulation. Suffocation. Grossesse. Avortement criminel. Infanticide. Attentats aux mœurs. Identité. Examen médico légal des taches.

2° *Enseignement pratique.* — A. Conférences de médecine légale pratique. Ces Conférences auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 2 heures, à la Morgue, à dater du 8 Novembre 1909. Elles seront faites, en Novembre et Décembre, par M. VIBERT, chef des travaux ; en Janvier et Février, par M. le professeur THOINOT. Ces Conférences sont réservées aux docteurs en médecine et aux étudiants en médecine ayant subi le 3e examen de doctorat. Les cartes d'admission sont délivrées au secrétariat de la Faculté.

B. Conférences pratiques d'anatomie pathologique et de chimie appliquées à la médecine légale et à la toxicologie. Ces Conférences seront faites au laboratoire de toxicologie (caserne de la Cité, 2, quai du Marché-Neuf), les mardis, jeudis et samedis.

C. Conférences de médecine légale psychiatrique. Ces Conférences seront faites le samedi, à dater du 20 Novembre, à 3 heures, par M. Dupré, agrégé, médecin en chef adjoint de l'Infirmerie du dépôt, 3, quai de l'Horloge (Infirmerie spéciale). Ces Conférences sont réservées aux docteurs en médecine, aux internes des hôpitaux et aux étudiants ayant subi le 3e examen du doctorat. Les cartes d'admission sont délivrées au secrétariat de la Faculté.

Enseignement pratique du diagnostic et du traitement de la diphtérie. — M. E.-C. Aviragnet, médecin des hôpitaux, chargé d'un cours de clinique annexe, commencera le lundi 8 Novembre 1909, à 9 heures du matin (hôpital des Enfants-Malades, pavillon de la diphtérie), un Enseignement pratique du diagnostic et du traitement de la diphtérie (bactériologie, sérothérapie, tubage et trachéotomie).

Seront admis à suivre cet enseignement, MM. les étudiants pourvus de 16 inscriptions et MM. les docteurs en médecine. Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Faculté (guichet n° 2), tous les jours, de midi à 3 heures. Les élèves seront classés par série de 15 et pour une période de 1 mois. MM. les docteurs en médecine devront justifier de leur grade, soit en produisant le diplôme de docteur, soit toute autre pièce énonçant leur identité.

M. B.-Weill-Hallé, chef du laboratoire, et M. Jolivet, interne du service, dirigeront les travaux pratiques.

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 17 Novembre 1909, à 1 heure. — M. Hochart : Contribution à l'étude du caractère dit épileptique : MM. Brissaud, Dejerine, Sicard, Lœper. — M. Aubry : Le syndrome de coagulation massive du liquide céphalo-rachidien; MM. Brissaud, Dejerine, Sicard, Lœper. — M. Laperche : La dysenterie amybienne; MM. Gaucher, Roger, Marcel Labbé, André Jousset. — M. Gay : Etude critique sur la viscosité du sang; MM. Roger, Gaucher, Marcel Labbé, André Jousset. — M. Bodolec : Traitement du goitre exophtalmique par la thyroïdectomie; MM. Segond, Delbet, Pierre Duval, Proust. — M. Lew : La réaction hémolytique de Bordet et la recherche des opsonines en chirurgie; MM. Segond, Delbet, Pierre Duval, Proust. — M. Ledrain : De la sténose pylorique consécutive à l'ulcère de l'estomac chez l'Arabe; MM. Segond, Delbet, Pierre Duval, Proust. — M. Malegue : Sarcome primitif de la vessie; MM. Dejerine, Segond, Pierre Duval, Proust.

Jeudi 18 Novembre 1909, à 1 heure. — M. Desribéré-Desgardes : Des arthropathies chez les hémophiles; MM Hutinel, Gilbert, Alb. Robin, Carnot. — M. Dournay : Xanthélasma et cholémie; MM. Gilbert, Hutinel, Alb. Robin, Carnot. — M. Laurence : Contribution à l'étude des applications cliniques et thérapeutiques des érosions récentes sur la protoase leucocytaire dans les suppurations; MM. Alb. Robin, Hutinel, Gilbert, Carnot. — M. Demonchy : La taille intrapéritonéale de la vessie; MM. Pozzi, Thoinot, Bar, Gouget. — M. Renaud : Un hôpital moderne de contagieux (Hôpital Claude-Bernard); MM. Thoinot, Pozzi, Bar, Gouget. — M. Torné : Essai de diagnostic clinique et traitement des avortements criminels; MM. Bar, Pozzi, Thoinot, Gouget. — M. Libert : La folie de Don Quichotte. (Un cas littéraire de délire d'interprétation).; MM. Gilb. Ballet, Chauffard, Jeanselme, Castaigne. — M. Rousselot : Essai sur les relations de la thyroïde et de l'hypophyse; MM. Chauffard, Gilb. Ballet, Jeanselme, Castaigne. — M. Mauger : Etude clinique et diagnostique des accidents cardio-pulmonaires de la lithiase biliaire, en particulier chez le vieillard; MM. Chauffard, Gilb. Ballet, Jeanselme, Castaigne. — M. Ricard : Contribution à l'étude du pemphigus hystérique; MM. Chauffard, Gilb. Ballet, Jeanselme Castaigne.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 15 Novembre 1909. — 5e (Deuxième partie), (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Gaucher, Macaigne, Lœper. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Roger, Marcel Labbé, Sicard. M. Hartmann, censeur; M. Legry, suppléant.

Mardi 16 Novembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Quénu, Auvray. — 5e. Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Marion, Lecène. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Raymond, Claude, Nobécourt. M. Thoinot, censeur; M. Jeanselme, suppléant.

Mercredi 17 Novembre 1909. — 1er, oral : MM. Retterer, Lejars, Rieffel — 3e, Oral (Première partie) : MM. Nicolas, Ombrédanne, Couvelaire. M. Gariel, censeur; M. Mulon, suppléant.

Jeudi 18 Novembre 1909. — 1er, Oral : MM. De Lapersonne, Launois, Morestin. — 2e : MM. Prenant, Gley, André Broca. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Ribemont-Dessaignes, Thiéry, Lenormant. M. Dieulafoy, censeur; M. Nicloux, suppléant.

Vendredi 19 Novembre 1909. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Langlois, suppléant.

Samedi 20 Novembre 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Raymond, Claude, Nobécourt. — 5e Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Gouget, Castaigne. M. Gilbert Ballet, censeur; M. Launois, suppléant.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Lariboisière. — M. P. Le Gendre reprendra le samedi 13 Novembre, à 10 h. 1/2, ses *Conférences de pratique médicale* (thérapeutique et déontologie) : 1re conférence : Nos devoirs et nos droits; Indépendance et solidarité.

Le premier samedi de chaque mois sera consacré à une question de déontologie : *Les principales difficultes de la vie professionnelle.*

Les autres samedis : *Thérapeutique usuelle du tube digestif.*

Hospice national des Quinze-Vingts. — Les médecins de la Clinique nationale des Quinze-Vingts commenceront le mardi 9 Novembre, un cours complet d'ophtalmologie qui se poursuivra pendant la période scolaire et comprendra toute la pathologie oculaire.

Les leçons seront faites, tous les mardis à 1 h. 15, par MM. Trousseau, Chevallereau, Valude et Kalt.

Nota. — La première leçon sera faite par M. Trousseau sur les conjonctivites.

NOUVELLES

La dépopulation de la France. — *L'Officiel* publie la statistique du mouvement de la population de la France pendant le premier semestre de l'année en cours. Voici la comparaison, pour les mariages, divorces, naissances d'enfants vivants et décès pour les premiers semestres des années 1909 et 1908 :

	1909	1908
Mariages	156.294	162.495
Divorces	6.148	5.605
Naissances	398.710	411.402
Décès	426.913	401.894

Cette statistique est désolante. Le nombre des naissances a diminué, d'une année à l'autre, de 12.692. En même temps le nombre des décès a augmenté de 25.019.

Et la population de la France a *diminué* de 28.203, chiffre représentant l'excédent des décès sur les naissances.

Ecole d'enseignement médical complémentaire. — *Cours pratiques*, par un groupe de médecins et chirurgiens des hôpitaux libres, d'anciens chefs de clinique, d'anciens internes et de praticiens spécialistes.

La série d'hiver a commencé le 1er Novembre 1909. M. LEURET : Chirurgie pratique et traumatique (12 leçons) — M. LE FUR : Maladies des voies urinaires (12 leçons). — M. THOYER ROZAT : Gynécologie (10 leçons). — M. PIERRA : Pratique obstétricale (12 leçons). — M. MAYET : Chirurgie infantile et orthopédie (12 leçons). — M. D'AYRENX : Pratique ophtalmologique (10 leçons) — M. CAUZARD : Oto-rhino-laryngologie (12 leçons). — M. RÉAL : Chirurgie dentaire et soins de la bouche (6 leçons). — F. DE GRANDMAISON DE BRUNO : Clinique thérapeutique pratique. Hygiène alimentaire (12 leçons). — M. LEROUX et MESLAY : Pathologie infantile (7 leçons). M. ROGER : Puériculture. — M. FLOURENS : Diagnostic et traitement de la diphtérie (leçons pratiques). — M. LENGLET : Maladies de la peau (8 leçons). — M. ANDRÉ THOMAS : Maladies du système nerveux (8 leçons). — M. FLEIG : Radiologie. Radiothérapie (5 leçons). — M. LAQUERRIÈRE : Electrothérapie (8 leçons). — M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : Hydrologie médicale (6 leçons). — M. DUBOIS DE SAUJON : Hydrothérapie et physiothérapie (3 leçons). — M. RABIER : Massage (6 leçons). — M. LORRAIN : Méthodes générales de laboratoire (12 leçons). — M. SURBLED : Déontologie médicale (5 leçons). — M. PHILIPPE RONDEAU : Accidents du travail. — M. BRIOT : Cours de physiologie générale.

Des conférences sur des questions d'actualité médicale et chirurgicale seront faites, en outre, pendant chaque série.

Tous ces cours se font avec démonstrations pratiques, présentations de malades et d'instruments. Un programme détaillé de chaque jour se trouve au siège de l'Association, 18, rue du Luxembourg.

L'enseignement pratique a lieu à la Policlinique de l'enseignement médical complementaire, 9, rue des Plantes, et dans divers hôpitaux et cliniques.

Droits d'inscription : 40 francs pour l'ensemble des cours de la première série; 20 francs pour l'ensemble des cours de chaque série suivante. Un droit de 10 francs sera perçu en plus pour les manœuvres obstétricales, pour les travaux pratiques de radiologie ou ceux de laboratoire.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de l'Ecole de l'enseignement médical complémentaire, 18, rue du Luxembourg, tous les jours, le dimanche excepté, de 2 heures à 6 heures.

Nécrologie. — On annonce la mort à Paris de M. H. Bertrand, médecin principal de 1re classe en retraite.

CONCOURS

Externat. — ANATOMIE. — *Séance du 3 Novembre.* — *Nerf radial, tronc et branches (racines exceptées).* — Ont obtenu : MM. Schwartz, 12; Sibot, 14; Solal, 16; Ullmann, 11; Rey, 9; Triollet, 13; Sasportes, 13; Valiadès (M); Salomon, 11; Récamier, 15; Rabreau, 17; Thévenard, 9; Renandier, 18; Tassigny, 13; Saint-Yves-Ménard, 15; Tortet; Toupance, 14; Rubeau, 18; Robinson, 15; Toulouse, 17. — *Absents* : M. Valleton.

Séance du 4 Novembre. — *Muscles grand et petit pectoral.* — Ont obtenu : MM Rismond, 15; Simard, 15; Toupet 13; Wallon, 13; Weiss, 16; Wurtz (P.), 11; Vincent, 14; Vryderovitch, 13; Vidal, 10; Violet, 9; Woirin, 14; Wilmoth, 15; Zermati, 12; Weill, 16; Viala, 15; Vincant, 12; Walther, 18; Zuretti, 16; Yoyotte, 14; Vigouroux, 13; Wurtz (J.) 14; Mlle Wahl, 18. — *Absents* : MM. Viard (M.), Wolff.

Séance aujourd'hui à 8 h. 1/2 du soir.

PATHOLOGIE. — *Séance du 3 Novembre.* — *Phlegmatia alba dolens. Causes, signes et diagnostic.* — Ont obtenu : MM. Bordenave, 13; Ach; Allendy, 15; Bertin, 13; Boulland 14; Briens, 9; Brachat, 12; Bigot, 12; Bertrand, 13; Bourdier, 15; Allot 10; Alajouanine, 15; Bretegnier, 13; Bergès, 12; Boncompain 15; Beau, 13; Benoit, 2; Boirac, 11; Boulin, 14; Bordet, 17. — *Absent* : M. Bénech.

Séance du 4 novembre. — *Symptômes de la tuberculose pulmonaire avant la période cavitaire.* Ont obtenu : MM. Barbary, 14; Barabeau, 4; Anglès Dauriac, 13; Augier, 10; Andrieu (R.), 10; Andrieu (A.), 13; Berthelot, 15; Andral, 11; Bergé, 9; Auger (R.), 15; Andrieu (Ray), 9; Binet, 7; Berthet, 12; Alibert, 15; Braine, 17; Auvigne, 16; Bazin, 12; Mmes Allart, 13; Bachelet, 15; Bitchounsky, 12. — *Absents* : MM. Aureille, Boussaguet.

Séance aujourd'hui à 5 heures.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *Banlieue immédiate.* Recettes, 45.000. Indemn., 40.000. — *Paris.* Beau quartier. Recettes, 40 000. Loyer, 3.600. Longue présentation. Remplacements. S'adresser **Cabinet Gallet**. 47, boulevard Saint-Michel.

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. Mme Armand.

Externe des hôpitaux, 3e année, désire *remplacements*, de préférence Paris ou environs. Ecrire *P. M.*, n° 329.

Conférences préparatoires à l'*Ecole du service de santé militaire* par MM. les Drs GARRELON, préparateur à la Faculté, et PICOT, ancien aide d'anatomie, sous la direction de M. le Dr LANGLOIS, chef des travaux de physiologie. S'adresser au Laboratoire des Travaux pratiques de physiologie, les mardis, jeudis, samedis de 3 à 5 heures.

Docteur, ayant pratique médicale, prendrait *suite de clientèle*, à proximité de Paris. Adresser offres *P. M.* 330.

16 inscript. dés. remplacement ou clin. Ecr. *P. M.* 331.

Docteur, 28 ans, marié, disposant de capitaux, *désire situation* fixe médicale ou para-médicale, à Paris ou dans la banlieue immédiate. Ecrire *P. M.*, 332.

Secrétaires-sténographes, sérieuses, instr. au courant de courrier med., analyses, etc., disposant de q.q. heures par jour. S'adr. *Institut feminin*, 84, r. St.-Lazare.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris.... 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements...... 10 fr.
Union postale............ 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

L'ULTRA-MICROSCOPE et la CINÉMATOGRAPHIE

CONFÉRENCE DU Dr COMANDON

Réservée aux abonnés de LA PRESSE MÉDICALE

On sait la révolution qu'est en train d'opérer l'ultramicroscope : jusqu'ici on ne pouvait guère étudier dans le monde des infiniment petits que des cadavres colorés; aujourd'hui, avec l'ultramicroscope, on saisit la nature sur le vif.

M. Comandon a eu l'heureuse idée d'appliquer la cinématographie à l'ultramicroscope.

M. Dastre a, il y a quelques jours, vivement intéressé l'Académie des Sciences par une communication sur les travaux de ce jeune chercheur.

La Presse Médicale, désireuse de mettre ses lecteurs au courant de ses passionnantes recherches, a demandé à M. Comandon de faire à ses abonnés une séance de cinématographie de l'invisible.

Cette conférence aura lieu le vendredi 19 Novembre, à 8 h. 3/4, Salle des Sociétés savantes, rue Danton.

Les cartes d'entrée seront mises à partir du 11 Novembre à la disposition de nos abonnés à la librairie MASSON et Cie, 120, boul. Saint-Germain, de 8 heures à midi et de 1 h. 1/2 à 6 h. 1/2, dimanches exceptés. On peut réclamer les cartes par lettres.

Le nombre des places étant limité, les cartes seront envoyées aux abonnés dans l'ordre des demandes.

SÉMIOLOGIE DU SOMMEIL NATUREL

A quoi reconnaître qu'un homme dort? La question peut paraître oiseuse. Elle est, de fait, très difficile à résoudre et présente un double intérêt théorique et pratique, comme vient de le montrer M. Tournay dans sa thèse[1].

***

Pratiquement, il n'est pas sans importance de différencier du sommeil naturel un certain nombre d'états voisins qui, le cas échéant, pourraient prêter à confusion, tels que le sommeil hystérique ou hypnotique, le sommeil artificiel par action d'un anesthésique ou d'un narcotique, le sommeil simulé et le sommeil pathologique, voire même la torpeur et le coma.

Et, au point de vue théorique, les signes positifs du sommeil naturel, s'ils étaient faciles à mettre en évidence, auraient une importance capitale, car eux seuls permettent de caractériser, de spécifier le sommeil naturel et de le définir.

Mais quels sont-ils? Il paraît jusqu'alors extrêmement difficile de les dégager. Certes, chacun croit savoir reconnaître l'homme endormi. Mosso l'a admirablement décrit. « L'homme, après la fatigue du jour, s'endort; les muscles des extrémités, du tronc, du cou, se relâchent complètement, les paupières s'abaissent et les yeux se ferment; la respiration change de rythme. Les processus de la combustion sont tellement diminués dans l'organisme que les mouvements de la respiration, qui auparavant introduisaient 7 litres d'air dans les poumons, ont réduit la ventilation à 1 seul litre par minute. Le cœur se ralentit, les vaisseaux se dilatent, la pression du sang diminue et le corps se refroidit sensiblement. »

Ces attitudes, cet abandon, ces menus changements, auxquels on reconnaît d'emblée l'homme endormi, peuvent se simuler. La certitude ne doit venir que de modifications organiques ou fonctionnelles échappant à la simulation et rendues objectives, mais leur recherche est particulièrement difficile et entourée de causes d'erreur, car un des caractères fondamentaux du sommeil naturel est la rapidité avec laquelle on peut le faire cesser, et il faut être expérimentateur singulièrement habile pour rechercher les réflexes pupillaires ou tendineux, dans de bonnes conditions, chez un dormeur, sans le réveiller.

Cependant, Rosenbach paraît être arrivé à éviter ces écueils. Chez les enfants, il produisait de légers contacts avec une plume ou de petits morceaux de papier. Il recherchait également les réflexes cornéens, pupillaires, crémastériens, cutanés, abdominaux et patellaires.

Il conclut qu'immédiatement avant le sommeil l'enfant prend un air renfrogné, irritable; l'excitation réflexe est renforcée.

Le sommeil venu, un frottement doux sur une partie sensible de la peau provoque, le plus souvent, mais non toujours, une action réflexe, très variable en sa force et sa modalité; une excitation forte amène constamment de violents mouvements de défense et le plus souvent le réveil.

Les réflexes tendineux ne sont généralement provoqués que faiblement; le réflexe cutané abdominal et le crémastérien sont constants. Chatouille-t-on d'une façon très légère la muqueuse nasale ou les conduits auditifs, dans la plupart des cas aucune réaction ne se produit, tout au plus un léger tressaillement des parties avoisinantes. Si l'on cherche à ouvrir les paupières, avec la plus grande précaution, on perçoit nettement la résistance du sphincter oculaire, peut-être encore renforcée par une faible impulsion volontaire; si l'on touche la cornée ou la conjonctive, il s'ensuit une forte fermeture des paupières. La pupille est légèrement contractée et réagit encore à la lumière. Cette période est donc caractérisée par un affaiblissement des réflexes et une contraction commençante de la pupille.

Au bout d'une demi-heure environ, l'enfant dort profondément. Alors la pupille est contractée au maximum et ne réagit plus à la lumière. Le réflexe cornéen est aboli de même que les cutanés abdominaux et les crémastériens. Touche-t-on avec une plume le conduit auditif externe ou y pénètre-t-on doucement, on n'obtient aucun mouvement réflexe. « En ce qui concerne les réflexes patellaires, ajoute Rosenbach, leur examen est si délicat et trouble dans le sommeil que l'on arrive rarement à des résultats certains. Sûrement, ils manquent dans le sommeil ferme; pourtant, il me semble, en général, souvent difficile de les provoquer chez les enfants. »

Ces scrupules d'un observateur consciencieux doivent mettre singulièrement en garde contre des conclusions précipitées, d'autant plus que le sommeil n'est pas toujours égal et semblable à lui-même et que ses variations quantitatives, ses degrés de profondeur peuvent s'accompagner de variations qualitatives, de modalités d'une succession indéfinie.

Aussi ne saurait-on trop multiplier les observations. Certaines sont déjà très précieuses.

Ainsi François-Franck a remarqué que le ralentissement du pouls, qui est en moyenne de 1/5, porte seulement sur la diastole; qu'il y a suppression souvent complète du dicrotisme; que la tension artérielle à la radiale est abaissée de 2 à 3 centimètres de Hg au sphygmomanomètre de Potain, et que le doigt appliqué sur les veines du dos de la main éprouve l'impression d'une résistance plus grande due à l'augmentation de la tension des parois veineuses.

1. A. Tournay. — « L'homme endormi. Essai d'une introduction historique et critique à la sémiologie du sommeil naturel ». *Thèse*, Paris, 1909.

Mosso a noté l'augmentation de volume des extrémités, la sécrétion plus grande des sueurs, la rougeur du visage, la sécrétion plus abondante de pus, l'inversion du rythme respiratoire, l'inspiration devenant plus longue que l'expiration, et la diminution très notable dans la tonicité des parois vésicales.

Bouchard a montré que les urines du sommeil sont convulsivantes et toujours beaucoup moins toxiques que celle de la veille.

Tous ces faits permettent déjà de décrire une séméiologie du sommeil naturel, qui, complétée par de nouvelles constatations, permettra, devant l'homme endormi, d'affirmer qu'il dort, tout en se réservant prudemment de dire pourquoi et comment il dort.

LAIGNEL-LAVASTINE.

UNE HEUREUSE INNOVATION

Jusqu'à ce jour, pour faire connaître aux étudiants les matières de leurs cours, les professeurs et agrégés ne disposaient que d'un seul moyen, les affiches blanches plus ou moins détaillées placardées sur les murs de la Faculté, de l'École pratique, des hôpitaux, et reproduites par les journaux de médecine.

Une telle publicité, sans nulle doute, a sa valeur. Elle ne répond pas, cependant, à tous les besoins. Tout d'abord, comme toutes les publicités, elle est plus ou moins éphémère. Les affiches les mieux collées sont souvent rapidement détruites et les annonces des journaux disparaissent avec le numéro qui les contenait.

Il s'ensuit que très souvent l'étudiant désireux d'avoir un renseignement sur un cours ne peut se le procurer aisément. Il doit faire des recherches dans les journaux et souvent perdre un temps précieux à les feuilleter vainement, pour ensuite devoir quitter sa besogne afin d'aller chercher le long des murailles propices l'indication dont il a besoin.

Mais le système suivi jusqu'à ce jour comporte encore un autre défaut. Une affiche, fatalement, est de dimensions réduites et ne s'accommode guère d'un long texte explicatif. Il s'ensuit que les annonces de cours, le plus souvent, portent seulement un titre général qui ne renseigne que de façon fort incomplète sur les véritables matières devant être examinées par le professeur.

Ne pouvait-on remédier à ces divers inconvénients ?

La Faculté de médecine de Paris l'a pensé et s'est avisée à cet effet d'un moyen à la fois très simple et très pratique.

Ce moyen, c'est tout bonnement la publication d'un petit fascicule : *Programmes généraux des cours et conférences, moins les cours et les conférences de clinique* (*année* 1909-1910), que chaque étudiant peut se procurer et avoir sur sa table en permanence.

Dans cette publication, chaque professeur présente le sommaire du cours qu'il doit faire durant le semestre d'hiver et durant celui d'été.

Or, si certains maîtres ont été d'un laconisme extrême, le plus grand nombre ont estimé intéressant de donner un aperçu détaillé des leçons successives qu'ils entendent faire, précisant non seulement l'ordre des sujets qu'ils doivent traiter, mais encore indiquant le nombre d'heures qu'ils pensent consacrer à l'examen de chacun d'eux.

Ce sont là, on ne saurait le contester, des indications précieuses pour les travailleurs jaloux d'employer utilement leur temps.

Et c'est pourquoi nous avons cru utile d'appeler l'attention sur cette initiative nouvelle et si heureuse que vient de prendre la Faculté de médecine de Paris en faveur des étudiants.

G. V.

CORRESPONDANCE

A propos d'une lettre du professeur Landouzy publiée dans *La Presse Médicale* du 20 octobre 1909 nous recevons la lettre suivante :

Très honoré Confrère,

J'ai lu avec un vif intérêt dans *La Presse Médicale* du 20 octobre la réponse de notre doyen, relative au titre de docteur. La haute autorité du professeur Landouzy et la situation qu'il occupe donnent à son opinion une importance considérable que ne saurait atténuer la réserve qu'il met à dire que ce qu'il écrit n'engage que lui-même.

J'ai bataillé pas mal pour cette question et, au Syndicat des médecins de la Seine, il a même été décidé qu'on saisirait la première occasion favorable de faire trancher juridiquement ce point litigieux.

Comme le rappelle le professeur Landouzy, docteur sans épithète veut dire, en France, docteur en médecine ; les pharmaciens qui persistent à ne pas compléter leur titre s'exposent à une équivoque qu'on est tenté de croire volontaire. Cela est d'autant plus fâcheux que le groupe (Association ou Syndicat) des docteurs en pharmacie m'a transmis un ordre du jour où on se montre très net au sujet de la qualification.

Nul appui ne pouvait nous être plus utile que celui que nous possédons grâce à vous et j'ai tenu à vous en remercier, vous laissant libre de publier ma lettre si vous pensez qu'elle offre pour vos lecteurs le moindre intérêt.

Croyez, mon très honoré confrère, à mes sentiments distingués.

Dr H. LEVASSORT.

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE DE LA TUBERCULOSE

SOMMAIRE du n° 5.

Mémoires originaux :

S. Arloing et **F. Dumarest**. — Sur les indications et le mode d'emploi des tuberculines en thérapeutique.

E. Mosny et **Stern**. — De la fièvre et des hémoptysies menstruelles chez les tuberculeuses (avec graphiques).

Association internationale contre la tuberculose par **L. Guinard**.

Revue analytique. — *Variétés* - *Nouvelles*. — *Livres reçus*.

CHAIX & Cie, 10, *rue de l'Orne, PARIS.*

FACULTÉ DE PARIS

Insitut de médecine légale et de psychiatrie. — La présence des élèves est obligatoire à tous les cours et conférences indiqués par l'affiche, et doit être justifiée à chaque inscription.

MÉDECINE LÉGALE. — *Cours théorique de médecine légale.* Ce cours sera professé les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, à la Faculté (amphithéâtre de pharmacologie), à 6 heures : 1° En Novembre et Décembre 1909, par M. le professeur THOINOT; 2° en Janvier et Février 1910, par M. BALTHAZARD, agrégé. Le 1er cours a eu lieu le lundi 8 Novembre 1909.

Cours pratique de médecine légale. Ce cours a commencé à la Morgue le lundi 8 Novembre 1909, à 2 heures de l'après-midi, et se continuera les vendredis, lundis et mercredis suivants, à la même heure. M. VIBERT, chef du Laboratoire d'anatomie pathologique, en Novembre et Décembre. M. le professeur THOINOT, en Janvier et Février.

Conférences de médecine légale pratique. M. le professeur THOINOT, assisté de M. COURTOIS-SUFFIT, médecin des hôpitaux, de M. DEMOULIN, chirurgien des hôpitaux, et de MM. DERVIEUX et PAUL, moniteurs, dirigera les mardis et vendredis, de 9 heures à 12 heures, des exercices pratiques portant sur toutes les questions médico-légales : autopsies, expertises au criminel, au civil et en matière d'accidents du travail. Suivant les sujets, le lieu des réunions sera indiqué au fur et à mesure pour chaque conférence.

MM. OGIER, VIBERT, DESCOUTS feront chaque semaine au Laboratoire de toxicologie, des conférences et des exercices pratiques de chimie et de microscopie appliqués à la toxicologie et aux recherches médico-légales.

PSYCHIATRIE. — *Cours clinique de psychiatrie.* M. le professeur G. BALLET a commencé ce cours à l'amphithéâtre de la clinique des maladies mentales, à l'asile Sainte-Anne, le dimanche 7 Novembre 1909, à 10 heures du matin, et le continuera les mercredis et dimanches suivants, à la même heure.

Cours théorique de psyhiatrie. MM. RENÉ CHARPENTIER et DELMAS, chefs de clinique des maladies mentales, ont commencé ce cours, à l'amphithéâtre de la clinique des maladies mentales, à l'asile Sainte-Anne, le lundi 8 Novembre 1909, à 9 heures, et le continueront les lundis et jeudis suivants, à la même heure.

Cours théorique de psychiatrie médico-légale. M. DUPRÉ, agrégé, commencera ce cours le lundi 1er Février 1910, à 10 h. 1/4, à l'amphithéâtre de la clinique des maladies mentales, à l'asile Sainte-Anne, et le continuera les lundis et jeudis suivants, à la même heure.

Examens de malades et redactions d'observations ou de rapports. MM. CHARPENTIER et DELMAS, chefs de clinique des maladies mentales, dirigeront ces exercices pratiques, qui se feront à la clinique des maladies mentales, à l'asile Sainte-Anne, les lundis et jeudis à 10 heures, et commenceront le jeudi 11 Novembre 1909, à la même heure.

Conditions d'admission aux cours et conférences de l'Institut de médecine légale et de psychiatrie. Les docteurs en médecine français et étrangers, les étudiants en médecine titulaires de 16 inscriptions et étrangers, sont admis à suivre les cours et conférences de l'Institut de médecine légale et de psychiatrie, après s'être inscrits au secrétariat de la Faculté (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis de midi à 3 heures. Les titres et diplômes, et, de plus, pour les étrangers, l'acte de naissance, doivent être produits au moment de l'inscription.

Les droits à verser sont : un droit d'immatriculation, 20 francs; un droit de bibliothèque, 10 francs; quatre droits trimestriels de laboratoire à 75 francs, soit 300 francs; un droit d'examen, 100 francs.

Anatomie. — M. P. RIEFFEL, agrégé, commencera les Conférences d'anatomie le lundi 15 Novembre 1909, à 6 heures (grand amphithéâtre de l'École pratique), et les continuera les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure.

Sujet des conférences : angéiologie, artères, veines, lymphatiques.

Clinique ophtalmologique. Conférences pratiques sur les maladies des yeux — M. MONTHUS, ophtalmologiste des hôpitaux, commencera le lundi 22 Novembre 1909 à 4 heures, à l'Hôtel-Dieu (Amphithéâtre Dupuytren), une série de conférences pratiques avec présentations de malades. Il les continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants, à la même heure.

Ces conférences sont obligatoires pour les stagiaires inscrits à la clinique. Les élèves pourvus de 12 inscriptions qui désirent suivre ces conférences sont priés de se faire inscrire à la Faculté de médecine (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

L'inscription est gratuite.

Cours libre. — *Bioscopie médicale de l'estomac et de l'intestin par les rayons X, la coprologie et la recto-sigmoscopie.*

M. KOLBÉ, médecin consultant à Châtel-Guyon, ex-professeur à la Faculté de médecine de Buenos-Ayres, commencera son cours le mardi 16 Novembre, à 5 heures du soir, à l'amphithéâtre Cruveilhier, et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure.

Le cours comprendra 15 leçons; il sera accompagné de projections et de présentations de radiographies, moulages, calques, dessins, préparations macro et microscopiques et appareils divers.

Les élèves, dont le nombre sera limité, seront exercés individuellement aux travaux pratiques de la recto-sigmoscopie et de l'examen fonctionnel de l'intestin après régime d'épreuve, et aux examens au microscope et sur le mannequin.

Le nombre des auditeurs n'est pas limité.

Ces cours seront gratuits.

Pour les travaux pratiques, s'inscrire chez M. KOLBÉ, villa Montmorency, Paris (XVIe), ou chez MM. VIGOT frères, éditeurs, 23, place de l'Ecole-de-Médecine (Paris).

Traitement des fractures. — M. DUPUY DE FRENELLE commencera son cours sur le *Traitement des fractures*, le jeudi 11 Novembre, à 6 heures, à l'amphithéâtre Cruvelhier. Ce cours, essentiellement pratique, aura lieu tous les jeudis à 6 heures.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital des Enfants-Assistés. — M. L. VARIOT reprendra ses conférences hebdomadaires d'hygiène et de clinique infantiles le lundi 15 Novembre, à 10 h. 1/2, et les continuera chaque lundi à la même heure.

Tous les matins, à 10 h. 1/2, inspection des nourrissons et visite dans les pavillons.

Hôpital Tenon. — *Cours de clinique annexe.* — M. P. THIÉRY, agrégé, chef de service, commencera ses leçons pratiques de clinique chirurgicale, le lundi 15 Novembre, à l'Amphithéâtre des cours.

Ordre du Cours. — Lundi, à 10 h. 1/4 : Leçon clinique à l'Amphithéâtre. — Mardi, à 9 h. 1/2 : Examen des malades entrants. Opérations. — Mercredi, à 9 h. 1/2 : Service des salles. Opérations. — Jeudi, à 9 h. 1/2 : Colloques de polytechnique médico-chirurgicale, à l'Amphithéâtre. — Vendredi, à 9 h. 1/2 : Petite chirurgie. Appareils. Opérations. — Samedi, à 9 h. 1/2 : Examen des malades entrants. Exercices pratiques. Diagnostics. Opérations.

Messieurs les élèves seront exercés à tour de rôle à l'application des appareils, aux interventions de petite chirurgie, à la rédaction des certificats et aux divers actes de la pratique courante de la chirurgie.

Moyen de communication le plus direct : Métro du Châtelet à Gambetta.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Services rendus a l'Assistance publique. — *Médaille d'argent.* — MM. Charon, à Dury-les-Anciens (Somme); Ritti, à Charenton.

« Les Dimanches du praticien ». — Dimanche 14 Novembre, visite du Laboratoire du Puits d'Angle (Laboratoire de M. Hepp pour l'obtention du suc gastrique de porc si utile dans le traitement des gastropathies, du sérum de canard contre le rhume des foins).

Départ gare Saint-Lazare 1 heure, train de Vaucresson. Arrivée à Vaucresson à 1 h. 37.

Des voitures seront à la disposition des visiteurs.

2 heures Arrivée au Laboratoire.

1° Conférences de M. Hepp sur le suc gastrique de porc, son mode d'obtention, ses applications thérapeutiques;

2° Présentation d'animaux, extraction du suc gastrique;

3° Visite du Laboratoire :

4° Goûter.

Retour à Paris par le train de 3 h. 43. Arrivée à Paris 4 h. 13.

Le prix du voyage Paris-Vaucresson aller et retour en seconde classe est de 1 fr. 50.

Les confrères désireux de participer à l'excursion sont instamment priés de s'inscrire auprès de MM. Desfosses et Durey, 47 rue de Rome.

Le dimanche 21 Novembre, en raison de la réunion dans l'après-midi de l'Assemblée générale du Syndicat des médecins de la Seine, la réunion du dimanche aura lieu le matin sous forme d'une *visite-causerie* des galeries de paléontologie au Muséum par M. Thévenin, assistant du professeur Boule. Rendez-vous à 9 h. 1/4 à la porte des galeries de paléontologie. Entrée place Valhubert.

Congrès mutualiste d'hygiène sociale. — Le Congrès mutualiste d'hygiène sociale tiendra ses assises les 12, 13, 14, 15 et 16 Novembre prochain à Paris, sous la présidence de M. Emile Loubet, et la vice-présidence de MM. le professeur Peyrot, Paul Deschanel, Jules Siegfried, Joseph Reinach, Chenal et Cheysson.

Son ordre du jour comporte les questions suivantes : Alcoolisme, syphilis, tuberculose. Sanatoria et dispensaires dans la lutte contre la tuberculose. L'hygiène dans la famille. L'hygiène de l'habitation et des villes, les habitations à bon marché. Culture physique et sports. Les rapports du médecin avec la mutualité.

L'adhésion au Congrès est de 5 francs par délégué.

Pour renseignements ou statuts, écrire à M. Nourissier, secrétaire général, 85, rue d'Allemagne (Téléphone 426-20).

CONCOURS

Externat. — Anatomie. — *Séance du 6 Novembre.* — *Surfaces articulaires et ligaments du coude.* — Ont obtenu : MM. Lumière, 10; Marais, 15; Lefèvre (Gaston), 16; Lepage (Constant), 8; Leuvrais, 14; Léger, 14; Loubrieu, 17; Lequien, 10; Legras, 12; Lefèvre (Pierre), 13; Laloux, 14; Lavat, 12; Le Hello, 11; Longevialle, 14; Lipschitz, 12; Lebrun (Maxime), 15; L'Homme, 8; Hahn, 14; Le Gouellec, 11; Mlle Jouvin, 17. — *Absents* : MM. Laffinem, Lamy, Lepage (R.).

Séance du 8 Novembre. — *Rapports de l'œsophage.* — Ont obtenu : MM. Lecharpentier, 6; Latour (R.), 16; Leclerc, 12; Ledoux, 13; Lefort (A.), 12; Lecerf, 17; Leroy (P.), 11; Levent, 12; Margerin, 12; Lebossi, 16; Marie, 16; Jousseaume, 16; Lavaux, 6; Leroy (M.), 10; Logeais, 10; Malleterre, 11; Lacroix, 10; de Lostanges-Beduer, 11; Mlles Le Conte, 18; Kaufmann, 7. — *Absents* : MM. Lemoine, Lambert, Levinsohn, Leroy (J.).

Séance aujourd'hui, à 4 h. 1/2.

Pathologie. — *Séance du 6 Novembre.* — *Examen clinique des crachats.* — Ont obtenu : MM. Boussi, 13; Bertaux, 9; Arbeit, 17; Bonnerot, 19; Alih, 14; Bertin-Mourot, 17; Blanchon, 15; Beaudouin, 15; Arbassier, 14; Bortnowski, 13; Bouchet, 13; Boulanger, 16; Suarez-de-Mendoza, 7; Stavropoulo, 13; Destremont; 17; Defiol, 8; Chevalérias, 9; Bozonet, 10; Mlles Boudeille, 15; Braïlowsky, 13. — *Absents* : Barbion, Izper, Sthène de Jubécourt, Vernon, Danziger.

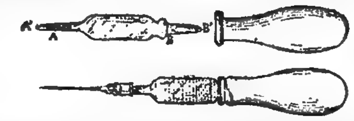
Séance du 8 Novembre. — *Des différents moyens de révulsion sur le thorax.* — Ont obtenu : MM. Gondal, 11; Hartglass, 10; Hatry, 13; Vautrain, 15; Tournadour d'Albay, 15; Savidan, 15; Séménoff; Auclair, 14; Balézeau, 14; Basset, 15; Robin, 15; Raimbault; Modiano; Ollier, 12; Perrin-Maréchal, 12; Pinard, 15; Pigney, 13; Malmezat, 15; Maréchal, 11; Mlle Beauvais, 10. — *Absents* : MM. Vincent, Simonnet, Salvarelli, Sales, Monnot (G.).

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *Banlieue immédiate.* Recettes, 45.000. Indemn., 40.000. — *Paris.* Beau quartier. Recettes, 40 000. Loyer, 3.600. Longue présentation. Remplacements. S'adresser Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.





BROMONE ROBIN

Découvert pour la première fois en France en 1902 par Maurice ROBIN, auteur des combinaisons métallo-peptoniques en 1881.

Thèse faite à la Salpêtrière, dans le service du Professeur RAYMOND et du Professeur CLAUDE, par le Dr MATHIEU, en 1906, F. M. P.

Communication à l'Académie de Médecine de Paris (Séance du 26 Mars 1907).

ADMIS DANS LES HOPITAUX DE PARIS ET DE L'ÉTRANGER

Le ***Bromone,*** combinaison de **Brome** et de **Peptone** entièrement assimilable, est un véritable Peptonate de Brome. Il remplace avec avantage les *Bromures,* sans craindre les conséquences du *Bromisme.*

COMPOSITION :

1 goutte = 1/2 centigr. de Brome métallique.
40 gouttes = 0 gr. 20 de Brome correspondant à **1 gr.** de Bromure de Potassium.

DOSE { **5** à **20** gouttes pour Enfants / **10** à **50** gouttes pour Adultes } 2 fois par jour.

Se prend facilement dans du lait le matin à jeûn ou dans un peu de vin sucré additionné d'eau, avant, pendant ou après les principaux repas.

Le ***Bromone*** trouvera une indication formelle et précise :

1° Dans les **Affections convulsives;**
2° Dans les **Phénomènes d'excitation cérébrale;**
3° Dans **certains désordres nerveux** du **Cœur;**
4° Dans **certaines Affections iodiopathiques** ou **essentielles : Asthme, Coqueluche,** etc.;
5° Excitabilité nerveuse des états fébriles : **Céphalée** des **Surmenés** et des **Congestifs;**
6° **Epilepsie, Hystérie;**
7° **Insomnie** des **Vieillards.**

VENTE EN GROS : **13, RUE DE POISSY, PARIS.** — DÉTAIL : *PRINCIPALES PHARMACIES.*



LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

L'ILLUSIONNISME

ET QUELQUES AUTRES PROPOS PROFITABLES SUR L'ILLUSION

Jeunes ou vieux, ignorants ou savants, l'Illusion nous mène tous par la main. Si nous la perdions, le monde serait pour nous sans joie, la vie sans intérêt. Elle est à la fois l'anesthésique et l'excitant de notre froide raison. N'est-ce pas elle qui possède la clé d'or du pays des rêves, qui nous ouvre les portes des palais enchantés? Par elle, nous nous estimons mieux que nous ne valons; par elle s'engendrent et l'admiration et l'enthousiasme, et la fureur et le fanatisme. Elle console aussi en nous montrant les hommes et les choses autrement qu'ils ne sont. Supprimez l'Illusion, a écrit Diderot, et jamais la femme ne voudra goûter le plaisir momentané qui l'expose à perdre sa vie pour la donner. C'est encore elle qui arrête la main du malheureux et qui le détermine à vivre. Les Anciens lui élevaient des autels :

O divine Maïa, source de joie, mère des tromperies! Les modernes ont essayé d'en démonter le mécanisme; chacun de nous connaît les travaux de M. James Sully et de M. Ribot[1]. La louer plus longtemps serait donc oiseux, et ce n'est point mon but ici. Je voudrais simplement vous parler d'une catégorie d'illusions plus humbles, et qui cependant jouent un certain rôle dans notre vie. Il s'agit de celles que produisent, sous les yeux émerveillés des foules, les prestidigitateurs promus désormais au rang d'illusionnistes. Vous verrez ainsi comment ces hommes subtils, en trompant la Raison qui garde les avenues de nos sens, font de la psychologie expérimentale, souvent sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose.

Jusqu'à ces derniers temps, les trucs, — passez-moi le mot, — de ces personnages ingénieux n'avaient pu être dévoilés à la faveur du flambeau de la psychologie, et ils échappaient à notre entendement. Grâce à l'un d'eux, M. Alber, qui, après avoir collaboré à *La Nature*, vient d'écrire un petit volume sur l'*Illusion et son mécanisme psycho-social*[2], il nous est permis désormais d'analyser les principales erreurs de nos sens, sur quoi repose l'illusionnisme. Le prestidigitateur en question n'est pas ce qu'un vain peuple pense; il possède, je crois, ses certificats de licence; en tout cas, il connaît la psychologie, et plus d'un d'entre nous, j'espère vous le montrer, pourra trouver profit à ses justes remarques.

⁂

Il faut établir d'abord la distinction entre l'illusion et l'hallucination. Celle-ci est une perception sans cause, une perception erronée; l'illusion, au contraire, est le résultat d'une perception fausse. L'art de l'illusionniste est basé sur l'imperfection de nos sens et sur la fragilité de l'attention. Il s'appuie également sur la psychologie des foules. Quand vous parlez au public, veillez à faire votre salle, gardez-vous des auditoires clairsemés. Il est plus facile de faire un cours dans un petit amphithéâtre que dans un grand. Une réunion de jeunes gens vaut mieux qu'une assemblée d'hommes mûrs. Le public féminin, pour le conférencier, est souvent préférable à celui d'individus plus ou moins préoccupés et que leurs soucis rendront plus rebelles à l'emprise de l'orateur.

Il est superflu de rappeler pourquoi, de tous temps, les humains avides de s'évader d'eux-mêmes, de contempler autre chose que l'univers qui est en eux, se sont complus aux tours d'adresse des batteleurs. Dans l'antiquité, nous voyons d'abord Mercure, le grand prestidigitateur de l'Olympe, escamoter les troupeaux, les armes et même la lyre d'Apollon, fils de Latone; et c'est là un très beau tour de gibecière. Chez les Romains, friands de prodiges, fleurissent et les enchantements de Thessalie et les jongleries de l'Inde. Avec le moyen âge, abondent diableries et pieuses duperies, lampes qui s'allument d'elles-mêmes devant l'autel, reliques parlantes, démons grimaçants et autres sorcelleries qui ne sauraient plus nous tromper. A l'entrée de nos Rois dans leurs villes, sous Charles VII, Louis XI, François Ier, maints batteleurs émerveillent les multitudes de leurs tours mirifiques. Le XVIIe siècle donne peu dans l'illusionisme, mais c'est un siècle triste. Le XVIIIe en marque le triomphe, avec les Cagliostro, les Mesmer, les Pinetti, sur lesquels on a écrit des volumes.

L'illusionnisme a ses modes; hier, quand on croyait aux Fées, il s'assaisonnait d'un grain de surnaturel. C'est l'intervention de la science, la Divinité nouvelle, qu'invoquent aujourd'hui nos sorciers. Certains ne s'appuient que sur elle, et ce sont les prestidigitateurs de l'école américaine, avec leurs jeux de miroirs, leurs appareils électriques compliqués. L'école française, au contraire, fidèle à ses traditions, n'utilise que les phénomènes psychiques, avec un outillage des plus simples. Et il ne faut point s'étonner de ce schisme. La littérature elle-même n'a-t-elle pas suivi pareille évolution? Hier en honneur, les Fées, les Elfes et les Lutins n'ont-ils pas été remplacés d'abord par les savants de M. Jules Verne et Wells, puis par les Arsène Lupin, les Raffles et autres Sherlock Holmes de nos romans policiers?

Peu importe la mode, d'ailleurs, puisque les moyens de l'illusionniste qui charma notre enfance sont restés les mêmes. J'ai dit qu'il tirait d'abord ses ressources de la crédulité des hommes assemblés constituant la foule avec sa psychologie simpliste. Il utilise ensuite certaines défaillances de l'attention volontaire. C'est la fragilité de l'attention qui est à la base de tous les tours de passe-passe. Forme passagère de monoidéisme, l'attention est un état momentané et très précaire de l'esprit, a dit M. Ribot. Elle varie avec l'âge, le sexe la culture intellectuelle. Diriger son attention est un travail impossible pour beaucoup de gens, aléatoire pour tous. Or, elle a pour condition immédiate et nécessaire l'intérêt, c'est-à-dire des états affectifs artificiels, la crainte ou la joie. L'illusionniste digne de ce nom saura donc assurer sa prise d'attention en commençant par ses tours les meilleurs. Il devra soigner son début, et de cette remarque, vous tous qui écrivez ou enseignez, faites, je vous prie, votre profit. Dans vos discours ou vos mémoires, veillez donc à ne pas manquer l'attaque du lecteur; choisissez bien vos titres, ciselez votre préambule, faute de quoi le public restera fermé à votre domination.

1. *Les illusions des sens et de l'esprit*, par M. James Sully, in *Bibliothèque scientifique internationale*, Alcan, éditeur, Paris, 1909. Et *Problèmes de psychologie affective*, par M. Th. Ribot, in *Bibliothèque de Psychologie contemporaine*, Alcan, éditeur, Paris, 1910.

2. *L'Illusion, son mécanisme psycho-social*, par le prestidigitateur Alber, in *Bibliothèque de Psychologie expérimentale et de Métapsychie*, Bloud, éditeur, Paris, 1909.

Pour revenir à mon illusionniste, remarquons d'abord que par ce seul fait qu'il excite l'attention, il la trouble. M'annonce-t-il que la colombe va sortir de la boîte, l'attente où je suis du phénomène, la représentation inconsciente que je m'en fais, me mettent déja en état d'infériorité. Si après cela il me submerge sous le flot de ses paroles, je serai bien davantage à sa merci. Ce sera alors un jeu pour lui, ayant détourné mon regard durant une fraction de seconde, de faire apparaître ou de rendre invisible tel ou tel objet. L'obéissance du spectateur est telle, dit M. Alber, qu'on est presque honteux des moyens employés. « Il semble qu'on a fait fermer les yeux au public, ou qu'on l'a fait sortir pendant qu'on opérait. »

Les sens les plus ordinairement trompés sont d'abord la vue, puis l'ouïe, plus rarement le toucher, moins souvent encore l'odorat. Pour les duper, l'illusionniste devra avoir lui-même des sens très aiguisés. Sa main en particulier sera très sûre. Il lui est, en effet, interdit de suivre des yeux ses propres gestes, car il riverait infailliblement sur eux les regards du spectateur. Une main courte est souvent plus adroite; les pouces, fortement incurvés dans l'extension, témoignent aussi d'une certaine adresse manuelle. Mais ce sont là de petits faits d'observation qui n'ont rien d'absolu. Le prestidigitateur sait aussi que s'il fait rapidement choisir un chiffre entre 1 et 10, c'est 7 que l'on prendra généralement, et ensuite 5. Quand on demande d'écrire un nombre, ce sera 13 ou 100. De même pour choisir une couleur, les hommes prendront le rouge, les femmes le bleu; le populaire se réjouira de désigner le jaune.

Dans certaines expériences on ne trompe qu'un sens, la vue. Souvent, on dupe aussi des organes de contrôle, l'ouïe. Je prends une pièce de 5 francs, — bénévolement prêtée par un spectateur, ce qui vaut toujours mieux. Je donne un verre plein d'eau et un foulard à tenir à un assistant, et j'annonce qu'instantanément la pièce va fondre dans le verre. Je place la pièce dans le foulard et j'ordonne à mon aide occasionnel, qui n'est jamais un compère, de la laisser tomber dans le dit verre.

Tout le monde entend le bruit cristallin qu'elle produit. L'ouïe a donc ici contrôlé la vue. Si, maintenant, je commande d'enlever le mouchoir, l'auditoire constate, ébahi, que la pièce a réellement disparu. Ce qui s'est passé, vous le devinez : J'ai trompé les yeux en remplaçant l'écu par une rondelle de cristal de même épaisseur et de même diamètre; celle-ci, étant de même couleur que le verre se confond avec lui et ne saurait être décelée. J'ai trompé le toucher de mon aide, qui croyait tenir, à travers le foulard, autre chose qu'une pièce de cristal, de même que j'ai dupé l'ouïe du public par le son qu'a rendu la rondelle en tombant au fond du verre.

Ici, je n'ai pas eu besoin de détourner l'attention. Dans tel autre tour, au contraire, soit en indiquant le plafond, soit en faisant tomber un objet, soit en se baissant, l'illusionniste amènera l'inattention rapide, le clignement d'yeux nécessaires à l'exécution de son tour.

Le rire est aussi un excellent dérivatif, et nos vieux maîtres le savaient bien. Sentaient-ils la lassitude autour d'eux, vite une anecdote plaisante reposant l'esprit, et aussitôt voilà l'auditoire ressaisi. L'émotion est également un très bon moyen, que connaissaient et employaient nos pères. Et ne vous étonnez pas de me voir appliquer à la psychologie de l'orateur les subterfuges très humbles de l'illusionniste. En trompant nos sens, en dupant notre raison, il fait, je l'ai dit, de la psychologie expérimentale, et tous nous pouvons en tirer parti.

***

Ne croyez pas, au surplus, que les considérations de M. Alber se limitent au seul domaine de la psychologie. Elles ont, en outre, un intérêt pratique immédiat, si nous abordons les supercheries du pseudo-spiritisme. Je ne voudrais troubler aucune conscience, et loin de moi l'idée de froisser en aucune façon ceux qui cherchent dans certaines pratiques la certitude d'un au delà. Il faut bien reconnaître cependant que l'Illusionnisme et ses procédés ont été plus d'une fois et seront encore mis en œuvre souvent par certains charlatans qui, en spéculant sur la crédulité publique, nuisent à notre art. Oui, certains phénomènes attribués au surnaturel ne relèvent, au fond, que des tours de passe-passe.

Quelques spirites connaissent à merveille « le moyen d'écrire à l'envers, d'une seule main, sur une ardoise tenue sur une table par cette même main, et ce avec un crayon fixé sous l'ongle ou au bout du doigt ». Pour eux, la matérialisation n'est qu'un jeu :

« Dans un baquet de paraffine fondue, l'esprit qui s'est matérialisé veut bien tremper sa main ou son pied, puis plonger ensuite dans un autre baquet plein d'eau la main ou le pied couvert de paraffine, qui immédiatement se solidifie, formant un moule. Se dématérialisant, l'esprit se retire du moule sans le casser, ce qu'il n'aurait pu faire à l'état matériel, et on retrouve le moule flottant sur le baquet d'eau. Si dans ce moule on coule du plâtre, on constate à l'épreuve obtenue qu'à coup sûr cette main ou ce pied mystérieux, sortis sans le briser d'un moule en paraffine, n'appartient à aucun des assistants ni au médium. Quand on connaît le moyen employé pour produire cette illusion de matérialisation, l'étonnement cesse et la conviction se perd. Le médium, en effet, possède un moule, sorte de gant en gutta ou en collodion et huile de ricin, qui, *gonflé au souffle*, reprend apparence de pied ou de main, prend dans la paraffine un enduit léger qu'il abandonne dans l'eau froide, et dont il *se dégage en se dégonflant*. L'emploi de ce gant, très facile à dissimuler puisque, dégonflé, il n'est pas gros comme une noix, est multiple. Il sert à faire des empreintes spirites sur des papiers noircis, ou des apparitions lorsqu'il est

CHAIX & Cie, 20, rue Bergère, PARIS.

enduit de poudre luisante, soit à base de carbonate et de chlorure sodique, soit de sulfure alcalin ayant subi une insolation prolongée. »

Les voiles phosphorescents sont également employés pour les apparitions, de même encore l'électricité. Quant à son bras, qu'il doit avoir long, le faux médium sait le pourvoir de rallonges au moyen de tubes coulissés atteignant jusqu'à 1 m. 30. Rien de plus utile pour souffler de l'air froid, pour écrire des mots lumineux sur les plafonds avec du phosphore. Les supercheries sont d'autant plus aisées en spiritisme que tout se passe dans l'obscurité.

Mais j'en ai dit assez pour montrer combien nous nous plaisons à la duperie de nos sens, et avec quelle facilité on l'obtient. Si vous voulez réfléchir maintenant à notre besoin inné d'illusions, vous comprendrez et le succès des Loteries, et l'amour du Jeu, et les procédés des politiciens, dont les plates-formes électorales, la plupart du temps fournies par des adversaires maladroits, ne sont qu'illusions, préférables pour la masse, aux réalités. Vous vous consolerez aussi d'être ordinairement trompés dans la vie en songeant que tout concourt à nous abuser, et nos organes imparfaits, et notre raison débile, et notre introspection elle-même, pour parler le jargon des philosophes. La vie n'est qu'un tissu d'illusions, a dit le poète persan : on vieillit à mesure qu'on en perd une, et l'âme s'envole avec la dernière...

F. Helme.

FACULTÉ DE PARIS

Actes de la Faculté.

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 24 Novembre 1909, à 1 heure. — M. Brunie : Essai de pathogénie du tremblement mercuriel; MM. Brissaud, Dejerine, Gaucher, Mulon. — M. Chédeville : Hémispasme congénital de la lèvre inférieure (malformation congénitale); MM. Dejerine, Brissaud, Gaucher, Mulon. — M. Rivaillon : Coexistence d'accidents syphilitiques; MM. Gaucher, Brissaud, Gaucher, Mulon. — M. Riou : Considérations sur le traitement chirurgical des varices; MM. Segond, Delbet, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. Gillot : Contribution à l'étude de la hernio-appendicectomie. Cure radicale simultanée de l'appendicite et de la hernie inguinale droite; MM. Segond, Delbet, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. Euvrard : De la valeur thérapeutique des injections de vaseline bismuthée dans le traitement des fistules; MM. Segond, Delbet, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. Pansier : De l'arrachement complet du cuir chevelu (scalp) et du traitement par les greffes de Thiersch; MM. Delbet, Segond, Pierre Duval, Ombrédanne.

Jeudi 25 Novembre 1909, à 1 heure. — M. Duhamel : L'acide thyminique dans la thérapeutique des maladies goutteuses; MM. Debove, Pouchet, Jeanselme, Castaigne. — M. Madre : Production du lait; MM. Pouchet, Debove, Jeanselme, Castaigne. — M. Chalvignac : Sur quelques particularités des tumeurs cérébrales chez l'enfant; MM. Hutinel, Thiroloix, Gouget, Nobécourt. — M. Perrier : Contribution à l'étude des réactions de l'hypophyse à la suite d'ablations glandulaires; MM. Hutinel, Thiroloix, Gouget, Nobécourt. — M. Beugnon : Des hyperesthésies douloureuses de la convalescence de la fièvre typhoïde chez l'adulte et l'enfant. — M. Hutinel, Thiroloix, Gouget, Nobécourt. — M. Dupré : Des anomalies de la rotation de la tête, dans les variétés postérieures de la présentation du sommet; MM. Bar, Ribemont Dessaigne, Demelin, Brindeau. — M. Michaud : Des maladies de l'appareil respiratoire et en particulier du pneumothorax comme cause de mort subite ou rapide dans l'état puerpéral; MM. Bar, Ribemont-Dessaignes, Demelin, Brindeau. — M. Renaud-Badet : Les crèches à Paris. Ce qu'elles sont, ce qu'elles doivent être; MM. Ribemont-Dessaignes, Bar, Demelin, Brindeau. — M. Le Roy des Barres : Les arriérés scolaires (contribution clinique); MM. Gilb. Ballet, Chauffard, Claude, Jeannin. — M. Bourguelot : Des généralisations extra-thoraco-abdominales du cancer de l'estomac; MM. Chauffard, Gilb. Ballet, Claude, Jeannin. — M. Meunier : Le réflexe palpébral ou mieux le réflexe cornéo-conjonctival dans l'hémiplégie : MM. Chauffard, Gilb. Ballet, Claude, Jeannin. — M. Bénard : Un cours provincial d'accouchements dans la généralité d'Alençon à la fin du XVIII[e] siècle; MM. Chauffard, Gilb. Ballet, Claude, Jeannin.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 22 Novembre 1909. — 2[e], Chirurgien-dentiste (1[re] série) : MM. Roger, Lejars, Desgrez. — 2[e], Chirurgien-dentiste (2[e] série) : MM. Teissier, Gosset, Richaud. M. Gautier, censeur; M. Langlois, suppléant. — 5[e], Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Reclus, Proust, Ombrédanne. — 5[e] (Deuxième partie), Hôtel-Dieu : MM. Brissaud, Legry, Sicard. M. Dejerine, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant.

Mardi 23 Novembre 1909. — 5[e], Chirurgie (Première partie) (1[re] série), Charité : MM. Pozzi, Marion, Auvray. — 5[e], Chirurgie (Première partie) (2[e] série), Charité : MM. De Lapersonne, Lecène, Lenormant. — 5[e] (Deuxième partie), Charité : MM. Raymond, Jeanselme, Claude. M. Thoinot, censeur; M. Carnot, suppléant.

Mercredi 24 Novembre 1909. — Médecine opératoire, École pratique : MM. Nicolas, Hartmann, Gosset. — 3[e] (Deuxième partie), Laboratoire des Travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Legry, André Jousset. Épreuves pratiques. — 3[e], Oral (Deuxième partie) : MM. Roger, Marcel Labbé, Lœper. — 4[e] : MM. Pouchet, Pierre Marie, Wurtz. — 2[e], Chirurgien-dentiste (1[re] série) : MM. Reclus, Sicard, Zimmern. — 2[e] : Chirurgien-dentiste (2[e] série) : MM. Teissier, Desgrez, Proust. — 2[e], Chirurgien-dentiste : MM. Mauclaire, Richaud, Macaigne. M Gariel, censeur; M. Branca, suppléant.

Jeudi 25 Novembre 1909. — 3[e] (Deuxième partie), Laboratoire des Travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pierre Marie, Maillard, Brumpt. Épreuve pratique. — 1[er], Oral : MM. Quénu, Morestin, Lecène. — 2[e] : MM. Ch. Richet, Launois, André Broca. — 3[e], Oral (Deuxième partie) (1[re] série) : MM. Dieulafoy, Rénon, Fernand Bezançon. — 3[e], Oral (Deuxième partie) (2[e] série), MM. Raymond, Carnot, Balthazard. — 4[e] : MM. Gilbert, Thoinot, Wurtz. M. Prenant, censeur; M. Nicloux, suppléant.

Vendredi 26 Novembre 1909. — 5[e], Chirurgie (Première partie) (1[re] série), Necker : MM. Kirmisson, Gosset, Ombrédanne. — 5[e], Chirurgie (Première partie) (2[e] série), Necker : MM. Delbet, Pierre Duval, Proust M. Hartmann, censeur; M. Marcel Labbé, suppléant. — 5[e], Obstétrique, (Première partie), clinique Baudelocque : MM. Pinard, Lepage, Potocki. M. Zimmern, suppléant.

Samedi 27 Novembre 1909. — 2[e], Chirurgien-dentiste (1[re] série) : MM. Alb. Robin, Jeanselme, Lenormant. — 2[e], Chirurgien-dentiste (2[e] série) : MM. Gilbert Ballet, Richaud, Lecène. M. Ch. Richet, censeur; M. André Broca, suppléant. — 5[e] (Deuxième partie) (1[re] série), Beaujon : MM. Raymond, Rénon, Claude. — 5[e] (Deuxième partie) (2[e] série), Beaujon : MM. Hutinel, Castaigne, Nobécourt. — 5[e], Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Chantemesse, censeur; M. Launois, suppléant.

Avis. — Jusqu'à nouvel ordre, les élèves de 1re et de 2e année seront seuls admis aux Cours d'anatomie.

Des cartes spéciales leur seront délivrées tous les jours, de midi à 3 heures, au secrétariat (guichet n° 2), sur la présentation de leur carte d'immatriculation.

Clinique gynécologique. — M. le professeur S. Pozzi commencera ses leçons de clinique le lundi 15 Novembre 1909, à 10 heures du matin, et les continuera les vendredis et lundis suivants, à la même heure.

Programme de l'enseignement. — Lundi, 10 heures : Leçon clinique (Amphithéâtre des cours), par le professeur; 11 heures : Visite des malades (salles Broca, Alphonse Guérin, Récamier, Huguier). — Mardi, 9 h. 1/2 : Opérations par le professeur. — Mercredi, 9 heures : Electrothérapie gynécologique (laboratoire d'électrothérapie), par M. Dimier; 10 heures : Examen clinique des malades du service par les élèves, sous la direction de M. X. Bender, chef de clinique (Amphithéâtre des cours). — Jeudi, 9 heures : Démonstrations de technique gynécologique, par M. R. Proust, agrégé; 10 heures : Opérations par le professeur. — Vendredi, 9 heures : Maladies des voies urinaires de la femme : cystoscopie, uroscopie, par M. Luys (salle de pansements); 10 heures : Leçon clinique par le professeur, au lit des malades et à la consultation. — Samedi, 9 heures : Anatomie pathologique et démonstrations histologiques avec projections (laboratoire d'anatomie pathologique et de bactériologie), par M. Latteux, chef du laboratoire; 9 h. 1/2 : Opérations par le professeur. Consultation tous les matins, de 9 heures à 10 heures, sous la direction de M. Jayle.

Clinique des maladies des voies urinaires. — M. Marion, agrégé, chargé de cours, commencera ses leçons le mercredi 17 Novembre 1909, et les continuera les vendredis et mercredis suivants, à 9 h. 1/2 (hôpital Necker).

Opérations les lundis à 9 heures, les mercredis et vendredis après la leçon.

Visite dans les salles les mardis, jeudis, samedis, à 9 heures.

NOUVELLES

Distinction honorifique. — Légion d'honneur. — *Chevalier* : M. Gerbaux, médecin-major de 2e classe.

Physique biologique. — M. Marage commencera samedi prochain à 5 h. 1/2, dans l'amphithéâtre de physiologie à la Sorbonne, un Cours libre de physique biologique sur la physiologie de la voix parlée et chantée.

Le Cours aura lieu, pendant le semestre d'hiver, tous les samedis à la même heure.

La fièvre typhoïde à Nancy et à Lunéville. — Une quinzaine de cas de fièvre typhoïde s'étant déclarés dans les garnisons de Nancy et de Lunéville, M. Albert Sarraut vient d'envoyer sur les lieux le médecin inspecteur Vaillard, avec la mission d'étudier les causes de la maladie et de proposer toutes mesures utiles pour l'enrayer.

Des ordres ont déjà été donnés en vue de l'envoi immédiat de quinze appareils pour la stérilisation des eaux.

CONCOURS

Externat. — Anatomie. — *Séance du 10 Novembre.* — *Artère poplitée et ses branches.* — Ont obtenu : MM. Laugier, 10; Latour (L.), 7; Luczy, 10; Lascombe; 15; Mandras, 14; Lehmann (R.), 17; Malet, 12; Major, 14, Larrousse, 14; Lapique, 14; Lacaze, 16; Lesage, 15; Lidy, 14; Lascaux, 16; Lantier, 14; Loiseau, 14; Pinard, 13; Monnot (P.), 12; Rivet, 15; Farhat, 10. — *Absents* : MM. Leselier, Maire, Milton.

Seance du 11 Novembre. — *Configuration extérieure et rapports du duodénum.* — Ont obtenu : MM. Jacquemin; Hatry, 17; Hartglass, 13; Echavarria, 10; Masson, 10; Malmezat, 11; Maréchal, 13; Pigney, 18; Netter, 15; Savidan, 12; Vauzanges, 8; Maire; Montprofit, 14; Pépin, 7; Houlbert, 10; Mlles Beauvais; Besson (H.), 17; Boudeille, 11; Jacquey, 13; Besson (M.), 16. — *Absent* : M Nonnez.

Pathologie. — *Seance du 9 Novembre.* — *Appareils pour fractures de jambe à la partie moyenne.* — Ont obtenu : MM Bernard, 12; Besson, 9; Houlbert, 13; Gille dit Dehelly, 15; Gauthier, 13; Liénard, 11; Mitton, 14; Farhat, 14; Echavarria, 10; Drapier, 9; Jacquemin, 6; Imbert, 12; Vauzanges, 12; Maire, 12; Mlles Besson (H.), 14; Besson (M.), 13; Jacquey, 10. — *Absents* : MM. Husson, Hervier, Fonrot, Fauvet, Levère, Leprévost, Lefort (G.), Dubourg, Lathière-Lavergan, Khérouvinoff.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *Banlieue immédiate.* Recettes, 45.000. Indemn., 40.000. — *Paris.* Beau quartier. Recettes, 40 000. Loyer, 3.600. Longue présentation. Remplacements. S'adresser : Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.

On demande jeune médecin ou étudiant de 3e ou 4e année habitué aux services hospitaliers. Ecrire M. N. *La Presse Médicale.*

Dame, très au courant des spécialités pharmaceutiques, désire représenter une ou plusieurs maisons très sérieuses pour présenter produits au corps médical. S'adresser M. N., *Presse Médicale.*

Poste médical agréable à céder de suite dans le *Centre.* Moyenne touchée ces dernières années : 9.370 fr. Indemnité, payable comptant, à débattre. Ecr. *P. M.*, 334.

Clinique ophtalmologique ancienne, bien située, bien installée, à céder. Ecrire B. P. Bureau 118, Paris.

Conférence d'externat. — MM. Séjournet et Chatelin, internes des hôpitaux, commenceront prochainement une conférence privée d'externat. S'adr. pour renseig. à l'Amphithéâtre des hôpitaux de Clamart (pavillon de 1re année), de 2 à 4 h., et à la salle de garde de l'Hôtel-Dieu, de 5 à 7 heures.

Vente Etude Bossy, not., 22 Nov., 2 h. *Actions et obligations Ste Fédérale Pharmaciens de France*; Sté Navigation Orbigny, Faustin, etc. 13 lots. Mise à prix : 150 à 2.800 fr. S'adr. Mes Bossy, not. Duplan, avoué.

On demande un médecin à Courson-les-Carrières (Yonne), chef-lieu de canton, hospice. S'adr. au Maire.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

SOMMAIRE

HYGIÈNE SOCIALE

DE L'UTILITÉ DES JARDINS D'ENFANTS ANNEXES DES CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Depuis un certain nombre d'années déjà, les Consultations de nourrissons et les Gouttes de lait ont pris, sous la vive impulsion que leur avait donnée surtout mon regretté maître, le professeur Budin, une extension qui ne fait que s'accroître tous les jours.

L'objet de ces éléments de défense sociale est d'asseoir la sauvegarde des tout petits sur l'observance surveillée d'une hygiène interne et externe rationnelle.

L'hygiène interne repose sur le choix de l'alimentation, le dosage de celle-ci et la préparation aussi aseptique que possible des aliments donnés. L'hygiène externe, qui vise l'amélioration des conditions d'habitat et d'entretien des enfants de la classe pauvre, échappait, dans le principe, aux ressources trop restreintes des consultations de nourrissons. Et cependant son rôle ne le cède qu'à peine en importance, au

point de vue de la physiologie des infections, à celui de l'hygiène alimentaire.

En effet, la surveillance qu'exercent les Consultations de nourrissons a surtout pour but d'empêcher toute contamination de l'appareil digestif de l'enfant; c'est là la base du fonctionnement de ces consultations, tant par la distribution qu'elles font d'un lait aseptique que par les conseils qu'elles donnent pour atteindre ce but. Ainsi, elles arrivent à diminuer dans des proportions énormes la diarrhée infantile, qui entre pour une part si prépondérante dans la mortalité des enfants du premier âge.

Pour compléter cette œuvre de défense, il convient, en outre, de soustraire l'enfant aux autres causes de contagion émanant du milieu dans lequel il vit. Il est facile de concevoir ces causes en se représentant les lamentables conditions de l'habitat pour l'enfant, dans la classe ouvrière peu fortunée. Les deux principales portes d'entrée de l'infection étant les poumons et le tube digestif, tout semble s'accorder, en ces funestes milieux, à favoriser l'envahissement septique des jeunes organismes. Le nourrisson, la plupart du temps, couché quelquefois dans un berceau mais plus souvent dans le lit même de sa mère, passe les nuits et les jours dans la chambre de ses parents. Restreinte, habitée souvent par une famille de plusieurs personnes, ne recevant de l'air que par une fenêtre d'habitude trop petite et donnant sur une courette ou une rue étroite, cette chambre ne voit que de rares apparitions du soleil. L'air qui y est confiné est vicié, non seulement par la cohabitation de toute la famille, mais encore par les émanations d'un fourneau à mauvais tirage, qui sert à y faire la cuisine. En outre, les membres malades de la famille habitent en promiscuité avec les autres et on ne doit pas oublier que la tuberculose est la maladie commune en pareilles conditions d'hygiène. Ainsi, le nourrisson, à l'âge du développement intensif où l'air pur lui est si indispensable, va passer ses journées dans cet air néfaste, sans oxygène ni soleil, et va s'imprégner des poussières pathogènes. Il va tout d'abord s'infecter par ses voies respiratoires; ainsi prennent naissance les inflammations ganglionnaires, qui sont les plus communes et les plus précoces des manifestations de la contamination tuberculeuse. La mauvaise qualité du milieu entraîne la banqueroute des éléments de sauvegarde que la consultation des nourrissons cherche à assurer à l'enfant en réglementant son hygiène diététique.

Le bannissement du microbe d'infection que se proposent de réaliser les Œuvres de nourrissons par la distribution d'un lait stérilisé n'est malheureusement qu'apparent, et le tube digestif, malgré la pureté des aliments, est tout autant que le poumon porte d'entrée pour l'infection. L'agent d'inoculation, c'est le bâton de guimauve qui pend à une ficelle autour du cou de l'enfant et qui, imbibé de salive, recueille toutes les poussières ambiantes, destinées à être dégluties ensuite; c'est la tétine obturée que certaines mères laissent en permanence dans la bouche de l'enfant, en dehors des instants où elle traîne sur les meubles; ce sont encore les mains du nourrisson, déjà plus grand, qui, à l'âge où il peut se tenir assis à terre, recueille avec ses doigts les poussières du sol pour les porter à sa bouche; ce sont, enfin, ces cours noires, ces ruisseaux fangeux et infects, où l'on voit se traîner et jouer des bébés marchant à peine et qui puisent ainsi à pleines mains l'infection, sous l'œil complaisant de leurs mères inconscientes.

Il est donc de toute nécessité d'arracher le plus possible le nourrisson à ce milieu, puisqu'il y compromet le bon effet de la nourriture aseptique, et il m'a semblé que le meilleur moyen était la création, comme annexe à toute Œuvre de nourrissons complète, d'un jardin, d'un aérium réservé aux enfants et à leurs mères, et où ils trouvent à la fois l'air, la lumière et l'absence des éléments de contamination qui pullulent, tant à la maison que dans les squares publics.

C'est ce que j'ai cherché à réaliser dans le quartier de Plaisance, quartier très pauvre, dénué de jardins publics et d'espaces libres, dans lequel je m'occupe, depuis longtemps, d'une Consultation de nourrissons.

Ce qui n'était qu'un projet séduisant est vite devenu une réalité pratique, grâce au concours de M[lle] Chaptal, dont je n'ai pas besoin de vanter l'activité charitable, inlassable et productive d'œuvres aussi belles déjà que nombreuses dans le quartier de Plaisance: nous avons donc fondé ce jardin annexe de l'Œuvre d'Assistance maternelle et infantile de Plaisance, au n° 66 de la rue Vercingétorix, au milieu de la zone d'action de notre œuvre de nourrissons.

Ce jardin, d'une superficie de 1.500 mètres environ, n'est borné que d'un côté par une maison élevée, mais dont le mur n'est percé d'aucune ouverture, point important, puisque cet immeuble ne peut ainsi déverser aucune malpropreté dans le jardin. Les autres côtés sont bordés d'espaces libres et plantés d'arbres, ce qui augmente l'étendue du foyer d'air salubre. Planté d'arbres assez espacés pour que la lumière solaire y pénètre largement, ce jardin présente une vaste surface garnie de gravier assez gros, celui ci se lavant mieux par la pluie que le sable fin, et restant, par suite, plus exempt de germes nocifs. Un abri couvert, sur lequel courent des plantes grimpantes, borde toute la longueur d'une des clôtures de ce jardin; les mères peuvent s'y installer pour travailler à l'abri du soleil, tout en surveillant leurs enfants.

Des cabinets très propres, munis de petits vases et entourés d'un massif de feuillages, sont à la disposition des mères, celles-ci devant veiller, autant que possible, à ce que le sol du jardin ne soit pas souillé par les déjections des enfants.

Un grand nombre de chaises mobiles, tables, tabourets permettent aux mères de se déplacer avec leur ouvrage et de s'installer auprès de leurs enfants. Ceux-ci, lorsqu'ils sont très petits, sont amenés dans des voitures que nous cherchons à procurer nous-mêmes aux mères; nous les installons encore dans des hamacs tendus d'un arbre à un autre. Des pelles et des seaux en bois, qui restent en permanence au jardin, sont donnés aux enfants pour jouer.

Enfin, un local est installé au fond du jardin, avec l'outillage nécessaire pour faire bouillir le lait. Ainsi, les mères peuvent préparer aseptiquement le biberon de leurs nourrissons.

Dans ce même local, des infirmières de l'école mitoyenne viennent une fois par semaine donner aux mères des leçons élémentaires de tenue des enfants et de pansements sommaires.

Nous avons tenu à ce que, dans ce jardin, les enfants soient accompagnés par leur mère ou par une grande sœur, et, en cela, notre création se différencie des crèches; il nous a semblé, en effet, qu'il était préférable de ne pas compliquer notre œuvre, en assumant la responsabilité du gardiennage des enfants; cette responsabilité, nous la laissons ainsi aux mères seules.

Ce jardin possède un gardien qui a pour consigne d'assurer la police générale et de ne laisser entrer que les mères munies d'une carte spéciale. Pour éviter, en effet, toute cause de contamination possible, nous ne donnons l'accès du jardin qu'à des enfants absolument sains, accompagnés de parents également de bonne santé; à cet effet, une carte spéciale, visée chaque mois après examen des bénéficiaires à ma consultation, est délivrée aux mères.

Cette œuvre, annexe de notre Œuvre de nourrissons, fonctionne depuis le printemps dernier; sans doute elle répondra à un besoin indiscutable, car notre jardin est très fréquenté et les demandes d'admission y sont nombreuses.

Il m'a donc paru nécessaire de faire connaître cette création complémentaire, qui me paraît indispensable à toute Œuvre de nourrissons complète; son utilité s'impose dans les grandes villes et agglomérations éloignées de la campagne, car elle répond à un besoin réel et, à côté de la distribution du bon lait, apporte un important appoint à la défense des nourrissons contre les germes d'infection qu'ils trouvent trop facilement dans le milieu d'habitation familiale où ils végètent plutôt qu'ils ne se développent.

G. Ancelet.

LIVRES NOUVEAUX

V. Hutinel. — Les maladies des enfants. Tome IV. *Maladies de l'appareil respiratoire, de l'appareil circulatoire et de la peau*, avec la collaboration de MM. Paisseau, Vitry, G. Leven et Jeanselme. Pages : 786, avec 39 figures et 2 planches en couleurs. Tome V. *Maladies du système nerveux*, avec la collaboration de MM. Babonneix et Roger Voisin. Pages : 1036, avec 63 figures dont 3 en couleurs et une planche en couleurs. Prix total des 5 volumes, 100 francs. Paris, Asselin et Houzeau.

Un certain recul est nécessaire pour voir l'ensemble d'un édifice et il faut souvent longtemps pour en explorer toutes les parties. Les deux derniers tomes du grand Traité du professeur Hutinel sont parus depuis près de trois mois et c'est maintenant que l'on peut juger cette œuvre considérable de 5 volumes de près de 1.000 pages chacun.

Les deux derniers nés sont bien de la race de leurs frères à peine plus âgés. Ils sont vigoureux, robustes comme des sujets élevés au grand air, loin de l'atmosphère étiolante d'une bibliographie de mauvais goût. On peut leur adresser les éloges mérités par leurs devanciers, mais il faut féliciter les auteurs d'avoir pu donner aux maladies de l'appareil respiratoire et circulatoire un regain d'intérêt que semblaient avoir épuisé pour longtemps les articles antérieurs parus sur ce sujet.

Les maladies de la peau sont exposées avec une grande clarté et une recherche voulue de la simplicité. On constate l'idée bien arrêtée de parler à des praticiens et non aux seuls dermatologistes. Aussi ces articles seront-ils utiles à tous.

Le tome V, le plus volumineux de la série, est peut-être le plus original avec le tome I. Nulle part on ne trouve un exposé aussi complet des maladies du système nerveux chez l'enfant. Ici l'érudition est plus en honneur, la volonté de ne rien oublier plus manifeste. Certains articles sont presque des nouveautés. Ce n'est pas un grand chapitre de médecine infantile qu'on trouve dans ce volume, mais un vaste traité des maladies du système nerveux chez l'enfant.

L'ouvrage fait donc le plus grand honneur à celui qui a eu le courage de l'entreprendre et de le mener si vite à bien. Ce traité est bien l'œuvre d'un homme et de son école et va marquer sa place dans les grands ouvrages didactiques de notre temps.

Jean Hallé.

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE

TRAITEMENT DE LA SYPHILIS

par les Injections Mercurielles Intra-Musculaires de VIGIER

HUILE GRISE STÉRILISÉE ET INDOLORE DE VIGIER

à 40 0/0 de mercure — (Codex 1908).

Prix du flacon, 2 fr. 25; Double flacon, 4 fr. 25

Dose ordinaire pour adulte : Une injection de 0,08 de HG par semaine pendant sept semaines. — *Repos.* — Faire une 2e série, etc. — Se servir de préférence de la *Seringue spéciale* **STERILISABLE** *du Dr Barthélemy* à *15 divisions*, chaque division correspond exactement a 0,01e de HG.

Seringue spéciale du Docteur Barthélemy



Nouveau modèle déposé n° 22123

La seringue avec une aiguille en platine iridié de 5 ct.; Prix, à la **PHARMACIE VIGIER : 15** fr. — Si on se sert de la *Seringue de Pravaz* une division correspond à 0 gr. 02 de mercure.

HUILE AU CALOMEL STÉRILISÉE ET INDOLORE DE VIGIER

à 0 gr. 05 par cent. cube. — **Prix du flacon : 2 fr. 25**

Grâce à la consistance spéciale *de cette huile, le* Calomel *est maintenu en suspension.*

Dose ordinaire : Injecter une seringue de Pravaz tous les 10 jours. Faire une série de 5 injections. — *Repos.* — Faire une 2e série, etc.

PAR LES INJECTIONS SOLUBLES

HUILE AU SUBLIMÉ INDOLORE VIGIER

0,01 par cm.c. La plus active, la plus assimilable, la mieux tolérée de toutes les préparations mercurielles solubles.

HUILE AU BIIODURE DE HG INDOLORE DE VIGIER

à 1 centigr. par cent. cube.

Suppositoires d'huile grise de Vigier, à 2 centigr. et à 4 centigr. de mercure.
Ovoïdes mercuriels de Vigier, à 4 gr. et à 6 gr. d'onguent pour frictions.
Savon mercuriel Vigier, à 33 p. 100 de mercure, remplace les frictions.
Emplâtre au calomel du Dr Quinquaud, contre la syphilis de l'enfance.

SAVON DENTIFRICE VIGIER

LE MEILLEUR DENTIFRICE ANTISEPTIQUE pour l'entretien des dents, gencives, muqueuses. Il prévient les accidents buccaux et chez les syphilitiques.

PRIX DE LA BOITE PORCELAINE : 3 FR.

Pharmacie VIGIER, *12, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS*

SIROPS IODURÉS DE J.-P. LAROZE

SIROP LAROZE A L'IODURE DE POTASSIUM

Une cuillerée à potage de Sirop contient *1 gr. d'Iodure,* complètement exempt de Chlorures, de Bromures et d'Iodates.

SIROP LAROZE A L'IODURE DE SODIUM

Une cuillerée à potage de Sirop contient exactement *1 gr. d'Iodure chimiquement pur.*

SIROP LAROZE A L'IODURE DE STRONTIUM

Une cuillerée à potage contient *1 gr. d'Iodure chimiquement pur* complètement exempt de Baryte.

SIROP LAROZE AU PROTO-IODURE DE FER

Une cuillerée à potage contient exactement *5 centigrammes de Proto-Iodure de fer.*

ENVOI de flacons spécimens à MM. les Docteurs qui voudront bien nous en faire la demande.

MAISON LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul, Paris.

ROHAIS et Cie, Pharmacien de 1re cl., ex-interne des Hôpitaux de Paris.

SÉDATION DE LA TOUX ET DE LA DOULEUR

SIROP DU Dr BOUSQUET — TABLETTES du Dr BOUSQUET

1 cuillerée à potage renferme · 0gr.01 **DIONINE-MERCK**
VI gouttes Alcoolat. rac. d'aconit titrée.
II gouttes Bromoforme.

Chaque Tablette est dosée à · 0gr.02 de **DIONINE-MERCK**

DOSES MOYENNES

ADULTES · 4 à 8 cuillerées à potage.

ENFANTS { au-dessous de 10 ans : 2 à 4 cuillerées à potage. au-dessus de 10 ans : 3 à 6 cuillerées à café.

ADULTES : 3 à 4 Tablettes par jour.

Notices et Échantillons : Pharmacie du Dr **BOUSQUET**, 140, Faubg St-Honoré, **PARIS**.

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT Antiseptique Désodorisant

Sans Mercure, ni Cuivre — Ne tache pas — Ni Toxique, ni Caustique

N'ATTAQUE PAS LES MAINS, NI LES INSTRUMENTS

OBSTÉTRIQUE — CHIRURGIE — MALADIES INFECTIEUSES

SOLUTION COMMERCIALE : au 1/100e (Une GRANDE CUILLERÉE dans UN LITRE D'EAU pour usage courant).

PUISSANCES { **BACTÉRICIDE 23.40** / **ANTISEPTIQUE 52.85** } sur le Bacille typhique (établies par M. FOUARD, Chte à l'INSTITUT PASTEUR

Celles du **Phénol** étant : **1.85** et du **Sublimé : 20.**

SAVON BACTÉRICIDE A L'ANIODOL 2%

ANTISEPSIE des MAINS de l'OPÉRATEUR, de la PEAU, des SURFACES

POUDRE D'ANIODOL INSOLUBLE remplace l'**IODOFORME**

Échantns et Renseignts **Sté de l'ANIODOL, 32, Rue des Mathurins, PARIS.** — **SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS**

VALS

SAINT-JEAN Maux d'Estomac, Appétit, Digestions

PRÉCIEUSE Foie, Calculs, Bile, Diabète, Goutte.

MARIE Eau de Table, légère, limpide et gazeuse.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche).

MALADIES NERVEUSES

ÉPILEPSIE — HYSTÉRIE — ÉCLAMPSIE
CONVULSIONS des ENFANTS — CHORÉE
VERTIGES — INSOMNIE — MIGRAINE
SUCCÈS CERTAIN par le

TRIBROMURE de A. GIGON

Sel contenant les trois Bromures à l'état de pureté complète.

Dosage facile, Conservation indéfinie.

Flacon accompagné d'une cuillère-mesure dosant 1 gr. qu'il suffit de faire dissoudre dans un liquide quelconque (infusion de *tilleul*, eau sucrée, etc.). *Dose :* 1 à 4 cuillères-mesures suivant indication du médecin. En flacons de 30g 2f 50, 60g 4f 50, 125g 8 fr.

Pharmacie **GIGON**, 7, Rue Coq-Héron, Paris et dans toutes les Pharmacies. — Envoi par poste.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique d'accouchements et de gynécologie Tarnier. — *Cours de pratique obstétricale*, par MM. A. Brindeau, professeur agrégé, accoucheur des hôpitaux; C. Jeannin, professeur agrégé, accoucheur des hôpitaux; V. Cathala, accoucheur des hôpitaux, ancien chef de clinique; P. Guéniot, ancien chef de clinique; P. Lequeux, chef de clinique; L. Devraigne, chef de clinique adjoint, assistés de MM. Chirié, Lemeland, Roullier, Desnoues, Marioton, Daverne, moniteurs. Réservé aux étudiants ayant plus de 16 inscriptions et aux docteurs français et étrangers régulièrement inscrits à la Clinique Tarnier.

Le cours a commencé le 15 Novembre 1909. Il comprend 30 leçons qui ont lieu tous les jours, à 5 heures du soir. Les auditeurs sont personnellement exercés aux manœuvres obstétricales.

Programme du cours : Novembre. — Lundi 15 : M. Lequeux, assisté de MM. Marioton et Daverne, moniteurs. Diagnostic des présentations et des positions par le palper. Exercices au lit des malades. — Mardi 16 : M. Guéniot. Conduite à tenir dans la présentation du sommet. Suite des exercices de palper avec l'assistance de MM. Marioton et Daverne, moniteurs. — Mercredi 17 : M. Lequeux. Conduite à tenir dans les présentations de la face et du front. — Jeudi 18 : M. Guéniot. Conduite à tenir dans les présentations de l'épaule. — Vendredi 19 : M. Devraigne. Technique de l'application de forceps sur le sommet (positions directes et obliques antérieures). — Samedi 20 : M. Devraigne, assisté de MM. Lemeland et Roullier, moniteurs. Exercices pratiques sur le forceps. — Lundi 22 : M. Devraigne. Technique de l'application de forceps sur le sommet (positions obliques postérieures et positions élevées). — Mardi 23 : M. Devraigne, assisté de MM. Lemeland et Roullier, moniteurs. Exercices pratiques sur le forceps. — Mercredi 24 : M. Devraigne : Technique de l'application de forceps sur la face et sur le front. — Jeudi 25 : M. Devraigne, assisté de MM. Lemeland et Roullier, moniteurs. Exercices pratiques sur le forceps. — Vendredi 26 : M. Lequeux. Technique de la version par manœuvres externes et de la version podalique par manœuvres internes. (Version séparée.) — Samedi 27 : M. Lequeux, assisté de MM. Chirié et Desnoues, moniteurs. Exercices pratiques sur la version. — Lundi 29 : M. Lequeux. Technique du 3e temps de la version. Grande extraction, ses difficultés (1re conférence). — Mardi 30 : MM. Lequeux, assisté de MM. Chirié et Desnoues, moniteurs. Exercices pratiques sur la version

Décembre. — Mercredi 1er, M. Lequeux. Technique du 3e temps de la version. Grande extraction, ses difficultés (2e conférence). — Jeudi 2 : M. Lequeux, assisté de MM. Chirié et Desnoues, moniteurs. Exercices sur la version. — Vendredi 3 : M. Cathala. Technique de l'accouchement prématuré artificiel. — Samedi 4 : M. Jeannin. Technique de l'accouchement méthodique rapide. Procédés de dilatation rapide. L'opération césarienne vaginale. — Lundi 6 : M. Cathala. Examen des bassins viciés. Pelvimétrie. — Mardi 7 : M. Jeannin. Extraction de l'enfant par voie abdominale. Opération césarienne conservatrice. Opération de Porro. Césarienne sus pubienne. — Mercredi 8 : M. Devraigne. Symphyséotomie. Hébotomie. — Jeudi 9 : M. Guéniot. Technique de l'embryotomie céphalique : basiotripsie ; cranioclasie. — Vendredi 10 M. Guéniot. Technique de la décollation et de l'éviscération. — Samedi 11 : M. Guéniot, assisté de MM. Chirié et Lemeland, moniteurs. Exercices pratiques sur l'embryotomie céphalique et la décollation. — Lundi 13 : M. Devraigne. Conduite à tenir dans l'avortement et ses complications. — Mardi 14 : M. Brindeau. Conduite à tenir dans les tumeurs compliquant la grossesse ou l'accouchement. — Mercredi 15 : M. Guéniot. Traitement de l'albuminurie et de l'éclampsie. — Jeudi 16 : M Guéniot. Conduite à tenir dans les hémorragies des trois derniers mois de la grossesse. Placenta prævia. — Vendredi 17 : M. Guéniot. Conduite à tenir dans la délivrance et ses accidents. Technique de la délivrance artificielle. — Samedi 18 : M. Brindeau. Traitement de l'infection puerpérale.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le chef de clinique à la clinique Tarnier.

Clinique thérapeutique (Hôpital Beaujon). — En dehors des Conférences hebdomadaires du jeudi par M le professeur A. Robin, l'enseignement des stagiaires sera complété par des cours pratiques ouverts librement aux étudiants en médecine. Ils auront lieu à partir du lundi 22 Novembre, les lundis, mercredis, vendredis à 10 heures.

Programme des cours : M. Bardet, secrétaire de la Société de thérapeutique. L'art de formuler. — M. Bellin ancien interne des hôpitaux. Thérapeutique des maladies de la gorge, du nez et des oreilles. — M. Bournigault, chef de laboratoire à l'hôpital Beaujon. Chimie biologique. — M. Cathelin, ancien chef de clinique de la Faculté. Thérapeutique des maladies des voies urinaires. — M. Claret, chef de clinique de la Faculté. Thérapeutique des maladies de l'appareil respiratoire. — M. Coyon, ancien chef de clinique de la Faculté. Thérapeutique des maladies de la nutrition. — M. Delherm, ancien interne des hôpitaux. Principes d'électricité médicale. — M. Dominici, ancien interne des hôpitaux. Des maladies du sang et de leur traitement. — M. Durey. Principes de massage médical. — M. Fiessinger, chef de laboratoire à l'hôpital Beaujon. Thérapeutique des maladies du foie. — M. Gaultier, ancien chef de clinique de la Faculté. Thérapeutique des maladies du tube digestif. — M. Gy, chef de clinique adjoint de la Faculté. Thérapeutique des maladies du système nerveux. — M Michel, médecin des hôpitaux. Les cardiopathies et leur traitement. — M. Robin (G.). Thérapeutique des affections dentaires. — M. Sainton, ancien chef de clinique de la Faculté Des maladies des glandes à sécrétion interne et de leur traitement. — M. Sauvineau, ancien interne des hôpitaux. Thérapeutique des affections oculaires.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital des Enfants-Assistés. — M. Variot a commencé ses Conférences d'hygiène et de clinique infantiles le lundi 15 courant, à 10 h. 1/2. salle de la Crèche, et les continue les lundis de chaque semaine à la même heure.

Tous les jours à 10 heures, inspection des nourrissons et visite dans les pavillons.

NOUVELLES

Distinction honorifique. — Légion d'honneur. — *Chevalier* : M. Zimmern, à Paris.

L'ultramicroscope et la cinématographie. — Rappelons à nos abonnés que la Conférence de M. Commandon sur l'*Ultramicroscope et la cinématographie* a lieu vendredi 19 Novembre, à 8 h. 3/4, salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton.

Les cartes d'entrée sont à la disposition des abonnés à la librairie Masson et Cie, 120, boulevard Saint-Germain.

« Les dimanches du praticien ». — Le dimanche 21 Novembre, en raison de la réunion, dans l'après-midi, de l'Assemblée générale du Syndicat des Médecins de la Seine, la réunion du dimanche aura lieu le matin sous forme d'une *visite-causerie* des galeries de paléontologie au Muséum par M. Thévenin, assistant du professeur Boule. Rendez-vous à 9 h. 1/2 à la porte des galeries de paléontologie. Entrée place Valhubert.

Dimanche 28 Novembre. Visite de l'hôpital Pasteur. Conférence de M. Martin sur les moyens pratiques de désinfection. Rendez-vous, 10 heures du matin, 22, rue Dutot, Grand Amphithéâtre.

La fièvre typhoïde à Cherbourg. — On signale une épidémie de fièvre typhoïde à Cherbourg, à la caserne Proteau, où est caserné le 25e d'infanterie; vingt-trois militaires de ce régiment ont été envoyés à l'hôpital, un caporal est mort.

Les réservistes convoqués pour leur période vont être envoyés à Saint-Lô.

Un médecin principal du 10e corps d'armée, envoyé de Rennes, est arrivé à Cherbourg pour procéder à une enquête.

Le prix Nobel pour la chirurgie. — On annonce que cette année le prix Nobel, pour la chirurgie, sera attribué à M. Théodore Kocher (de Berne).

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Mayot, ancien professeur de pathologie générale à la Faculté de médecine de Lyon.

CONCOURS

Médecin adjoint du service des aliénés. — Sont désignés pour faire partie du jury de ce concours : MM. Seglas, J. Voisin, Livoff, Gouget, Comby, Deny et Menetrier.

Médaille d'or (médecine). — Le concours pour les prix à décerner à MM. les élèves internes en médecine de quatrième année (concours de médecine) sera ouvert le lundi 7 Mars 1910, à 4 heures, dans la Salle de concours de l'hôpital de la Charité.

Les élèves qui désireront y prendre part seront admis à se faire inscrire au Service du personnel de l'Administration tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 3 heures, du 3 au 8 Janvier 1910 inclusivement.

Le mémoire prescrit comme épreuve du concours devra être déposé au Service du personnel au plus tard le samedi 8 Janvier 1910, à 3 heures, dernier délai.

A l'ouverture du concours, le 7 Mars 1910, à 4 heures, le président du jury tirera immédiatement au sort le nom des candidats qui seront appelés à subir une épreuve théorique orale dans cette séance.

Médaille d'or (chirurgie et accouchements). — Le concours pour les prix à décerner à MM. les élèves internes en médecine de quatrième année (concours de chirurgie et d'accouchement) sera ouvert le jeudi 10 Mars 1910, à 4 heures, dans la Salle de concours de l'hôpital de la Charité.

Les élèves qui désireront y prendre part seront admis à se faire inscrire au Service du personnel de l'Administration tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 3 heures, du 3 au 8 Janvier 1910 inclusivement.

Le mémoire prescrit comme épreuve du concours devra être déposé au service du personnel au plus tard le samedi 8 Janvier 1910, à 3 heures, dernier délai.

A l'ouverture du concours, le 10 Mars 1910, à 4 heures, le président du jury tirera immédiatement au sort le nom des candidats qui seront appelés à subir une épreuve théorique orale dans cette séance.

Externat. — Anatomie. — *Séance du 12 Novembre.* — *Vertèbres cervicales.* — Ont obtenu : MM. Taphanel; Petitjean, 9; Peyre, 8; Vautrain, 9; Tournadour d'Albay, 9; Robin, 13; Liénard; Imbert, 9; Milton, 9; Auclair, 15; Gauthier, 16; Gille dit Dehelly, 16; Stavropoulo, 4; Perrin-Maréchal; Ollier, 17; Drapier, 2. — *Absents* : MM. Suarez de Mendoza, Lepage (R.), Defiol.

Séance supplémentaire vendredi à 5 h. 1/2.

Hôpitaux de Tunis. — Un concours sera ouvert, au siège de la Faculté de médecine à Paris, le 20 Décembre 1909, pour un emploi de chirurgien-chef de service, à l'hôpital civil de Tunis.

Pour se présenter au concours, les candidats devront réunir les conditions suivantes : 1° Etre Français; 2° avoir le diplôme d'Etat de docteur en médecine conféré par une Faculté française; 3° ne pas être âgé de plus de 45 ans. Les docteurs justifiant de trois années au moins d'exercice en Tunisie bénéficieront d'une majoration de 10 pour 100.

Les candidats devront se faire inscrire à la direction de l'Hôpital civil de Tunis avant le 20 Novembre 1909.

Ils déposeront en même temps que leur demande : 1° Leur acte de naissance; 2° leur diplôme de docteur; 3° l'indication de leur résidence actuelle et une notice sur leurs titres, travaux et services antérieurs.

Le registre d'inscription sera clos le 20 Novembre 1909.

L'entrée en fonctions est fixée au 12 janvier 1910 pour une période renouvelable de 6 années.

Les avantages attachés à l'emploi consiste pour cette période en une indemnité annuelle de 3.000 francs.

RENSEIGNEMENTS

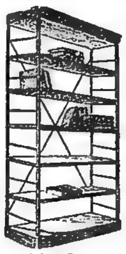
Postes à céder. — *Banlieue immédiate.* Recettes, 45.000. Indemn., 40.000. — *Paris.* Beau quartier. Recettes, 40 000. Loyer, 3.600. Longue présentation. Remplacements. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Les demandes adressées M. N. *Presse Médicale*, ont été transmises à l'intéressé, qui répondra directement aux demandes.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.





Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements . . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

IIIe CONGRÈS D'ASSAINISSEMENT ET DE SALUBRITÉ DE L'HABITATION

Inauguré sous la présidence de M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, le IIIe Congrès d'assainissement et de salubrité de l'habitation qui vient de se tenir au Collège de France sous la présidence de M. Paul Strauss, sénateur de la Seine, mérite, en raison de son objet, qu'on lui accorde quelques instants d'attention.

Peu de questions étaient présentées à l'ordre du jour, mais chacune d'elles a donné lieu à un rapport étudié devant servir de bases aux discussions.

De ces rapports, le premier examiné fut celui de M. Boureille sur la salubrité des locaux occupés par les artisans travaillant à domicile.

D'après M. Boureille, qui a pris comme exemple dans son mémoire les ouvriers tisseurs de la région lyonnaise, les conditions d'hygiène du travail à domicile sont influencées par des causes communes que l'on retrouve dans tous les cas, bien qu'à des degrés divers.

C'est ainsi, par exemple, que partout l'autorité

du père de famille, que celle du patron pèsent d'un gros poids sur la salubrité du travail à domicile.

Du père de famille, en effet, peut dépendre la longueur des heures de travail, la propreté de l'atelier familial, son aération et son ensoleillation. Quant au patron, il est responsable du bon ou mauvais état des matières premières remises aux ouvriers.

Quoi qu'il en soit, M. Boureille estime que l'on ne doit pas compter sur les réglementations officielles pour assainir cette forme de l'industrie. Ce qu'il faut faire, c'est instruire l'ouvrier et l'ouvrière de leurs véritables besoins et encourager parmi eux les œuvres de mutualité.

Ces conclusions n'ont point été complètement ratifiées. Le Congrès a bien décidé qu'il convenait de prendre des mesures pour obliger les patrons à ne confier aux artisans travaillant à domicile que des matières premières dont la manipulation ne présente aucun danger et de plus qu'il y a intérêt à développer les œuvres de mutualité ainsi que l'enseignement de l'hygiène, mais il a aussi demandé, sur la requête de MM. Courmont et Juillerat, que le travail à domicile fût réglementé et effectivement surveillé.

La question de l'éducation de la population en matière d'hygiène de l'habitation, question rapportée par M. E. Gautrez, a donné lieu à une discussion prolongée dont la conclusion a été le vote des vœux proposés par le rapporteur, vœux consacrant l'urgence d'entreprendre l'éducation sanitaire de la population et de poursuivre cette éducation, non seulement à l'école mais aussi en dehors. Pour réaliser cet enseignement, a estimé le Congrès, les formes les plus diverses sont à employer : conférences, publications, articles de journaux et de revues, affiches, expositions, visites domiciliaires, etc., et toutes les initiatives doivent être requises.

C'est ainsi que l'on ne saurait trop encourager la création de prix d'ordre et de propreté, de primes et de récompenses en faveur des habitations et des logements bien tenus, à la ville comme à la campagne.

En outre des vœux de M. Gautrez, le Congrès a encore voté d'acclamation une proposition de M. le professeur Landouzy tendant à ce que chaque année une fête soit célébrée au début de Mai en l'honneur du berceau, du foyer, de la maison salubre et du jardin.

Cette fête devrait être célébrée dans toutes les écoles de France sans exception, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites.

L'enquête de M. Marié Davy sur l'état actuel d'application de la loi de 1902 relative à la protection de la santé publique, qui fut ensuite l'objet d'une longue discussion, a donné lieu au vote des vœux suivants proposés par MM. Marié Davy et Albert Bluzet :

1° Que l'inspection sanitaire départementale qui est facultative dans le texte actuel de la loi de 1902, soit rendue obligatoire;

2° Que l'autorité des maires ne soit pas amoindrie en matière d'hygiène;

3° Que la législation, qui régit les villes de 20.000 habitants et plus soit applicable à toutes les communes par la création de circonscriptions comprenant par l'ensemble des communes qui les composent une population globale d'au moins 20.000 habitants;

4° Qu'à chacune de ces circonscriptions corresponde un bureau d'hygiène intercommunal fonctionnant pour la circonscription comme fonctionne pour les villes de 20.000 habitants et plus le bureau municipal d'hygiène prévu par la loi.

Le rapport de M. Talamon, avocat au Conseil d'Etat, sur les modifications à apporter à la loi de 1902 en conformité des vœux émis par les précédents Congrès et comme suite à l'enquête instituée par le Comité d'initiative du Congrès, a donné lieu à une discussion très animée à laquelle prirent part successivement MM. Juillerat, Louis Bonnier, Fillassier, Wicart, Paul Guillon, Ambroise Rendu, Marié Davy, etc.

Cette discussion s'est terminée par l'adoption des vœux suivants :

1° Que le gouvernement saisisse d'urgence les Chambres d'un projet de loi portant l'expropriation pour cause d'insalubrité sur les bases admises aux précédents Congrès;

2° Que les frais d'expropriation en matière d'insalubrité soient à la charge de la partie perdante;

3° Qu'en matière d'assainissement les travaux soient à la charge de celui qui est l'auteur de l'insalubrité constatée.

Comme complément au rapport de M. Talamon, sur les modifications à apporter à la loi de 1902, M. Wicart est venu demander : 1° Que le certificat de désinfection remplace pour le médecin le certificat de déclaration; 2° que l'obligation de la déclaration des maladies contagieuses transmissibles incombe au chef de famille.

Cette réclamation fort importante pour le médecin a paru juste au Congrès qui a émis le vœu que dorénavant la déclaration des maladies contagieuses exigée par la loi soit faite par le père de famille et subsidiairement par le médecin.

On sait quelle est l'importance des espaces libres en matière d'hygiène urbaine. Le Congrès ne pouvait donc se désintéresser de cette question, et, sur un rapport de M. Charles Dupuy, il a voté les vœux suivants :

1° Que de nouveaux espaces libres soient créés dans les villes et aux environs des villes dans la plus large mesure;

2° Que les quartiers dans lesquels le casier sanitaire a révélé des îlots d'immeubles insalu-

bres et dans lesquels la morbidité atteint le plus haut degré soient expropriés et que leur assainissement soit provoqué par tous les moyens possibles;

3° Qu'en ce qui concerne les améliorations sanitaires à apporter dans la capitale et autour d'elle, l'Etat apporte un très large concours financier, l'intérêt général du pays étant en jeu et devant bénéficier de ces améliorations;

4° Qu'à Paris, le terrain des fortifications soit aménagé pour une grande partie en parcs et terrains de jeux, et que la zone militaire actuelle soit conservée en espaces libres frappés de servitude de *non ædificandi*;

5° Que la conservation des espaces libres existant dans l'intérieur des immeubles soit favorisée par des dégrèvements d'impôts imputables sur tout espace libre en excédent sur les espaces libres obligatoires et que la création de nouveaux espaces libres dans les mêmes conditions soit encouragée par des subventions;

6° Que des servitudes sanitaires abaissant notamment la hauteur des bâtiments soient imposées pour toutes les constructions qui s'établiront sur un plan d'extension générale.

Le rapport de M. Louis Bonnier sur les règlements sanitaires, leur application et les modifications à y apporter en raison des vœux émis par les précédents Congrès, et en conclusion de l'enquête récemment faite en France, a donné lieu, après une longue discussion, à l'adoption des vœux suivants :

I. — Que les voies nouvelles aient une orientation telle que l'aération et l'ensoleillement des immeubles soient assurés aussi bien que possible.

Que, dans les agglomérations urbaines, la hauteur des maisons ne puisse excéder la largeur des rues sur lesquelles elles sont construites.

II. — Que le déplorable impôt sur les portes et fenêtres soit définitivement supprimé.

Que les ouvertures extérieures en plan vertical soient proportionnelles à la surface des pièces à éclairer.

III. — *a*) Que les règlements sanitaires s'occupent de la surface et de la largeur des cours par rapport à la hauteur des constructions qui les entourent.

b) Que les cours destinées à éclairer les pièces habitables aient une largeur minima égale à la hauteur des habitations qu'elles desservent.

c) Que les villes, lorsqu'elles détiendront, par suite d'expropriation, des îlots de terrain, en fassent le lotissement de manière à ce qu'ils comprennent une cour commune centrale répondant aux conditions exprimées dans le vœu précédent (M. Ch. Dupuy);

d) Que les cours soient, autant que possible, ouvertes sur les voies publiques (M. Rey);

e) Que la couverture des cours et courettes, à quelque hauteur que ce soit, soit interdite.

IV. — Que les cuisines soient considérées comme pièces habitables et soumises aux mêmes conditions de cube, d'aération, d'éclairage et de hauteur que celles-ci.

Que toutes les cuisines soient pourvues d'un système de ventilation permanente.

V. — Que les loges de concierges soient toujours aérées, ventilées et éclairées comme les autres pièces habitables.

VI. — Que l habitation de jour et de nuit soit interdite dans les sous-sols.

VII. — Que l'Administration et les pouvoirs publics tiennent la main à l'application des règlements existants en ce qui concerne les chambres et dortoirs des employés logés et des logements de domestiques.

VIII. — Que l'attention des pouvoirs publics et des constructeurs soit attirée sur l'intérêt sanitaire de premier ordre qu'il y a à assurer l'indépendance et l'étanchéité des tuyaux de fumée.

Que les pouvoirs publics encouragent les recherches faites dans le sens de l'étanchéité des tuyaux de fumée et la fumivorité.

IX. — Que les pouvoirs publics organisent la responsabilité collective des copropriétaires dans les voies privées.

X. — Que la hauteur des constructions soit strictement proportionnelle, sans exception aucune, à la largeur des espaces libres qu'elles bordent.

XI. — Que l'Etat, les départements et les communes n'invoquent pas le « fait du prince » pour se soustraire aux obligations de la loi du 15 Février 1902.

XII. — Que les règlements sanitaires réglementent les constructions sur voies privées.

XIII. — *a*) Que les pouvoirs publics encouragent, par tous les moyens, la distribution des eaux potables et que l'Administration s'abstienne d'imposer toutes les canalisations empruntant le sous-sol des routes;

b) Que la fourniture de l'eau potable aux habitations ouvrières soit faite à des tarifs aussi réduits que possible (M. Rey).

XIV. — *a*) Que la question des puisards et de l'évacuation des eaux usitées soit élucidée dans les règlements sanitaires ruraux;

b) Que toutes les agglomérations soient invitées à cesser de contaminer les communes qui les entourent (M. Clermont).

XV. — Que les lacunes des règlements modèles préparés sur l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France soient comblées.

XVI. — *a*) Que l'Etat utilise plus souvent l'article 3 de la loi du 15 Février 1902 permettant de suppléer à l'inertie des administrations municipales de province.

b) Qu'aux commissions d'hygiène chargées d'élaborer les modifications apportées aux règlements sanitaires se joignent des délégués des sociétés régionales d'architectes, des propriétaires et des mutualistes (M. Denis).

XVII. — Que l'État, les départements et les communes encouragent toutes les manifestations destinées à faire pénétrer dans l'esprit des masses la nécessité de l'amélioration de l'hygiène générale et particulière.

XVIII. — Le Congrès appelle l'attention des pouvoirs compétents sur les dangers auxquels expose la vente publique des objets de literie, tentures, tapis, etc., au milieu des autres objets mobiliers.

Il serait désirable, pour éviter les contagions microbiennes et restreindre le déplacement de poussières éminemment dangereuses, d'avoir des locaux bien distincts pour la vente desdits objets, ce qui permettrait de procéder facilement aux désinfections reconnues nécessaires (M. Paul Guillon).

XIX. — Que l'Administration vienne en aide aux propriétaires dans l'exécution des travaux d'assainissement par la création d'une caisse d'assainissement ou par tout autre moyen.

XX. — Que les commissions sanitaires aient un délégué au Conseil départemental d'hygiène (M. Marié Davy).

La discussion du rapport de M. Augustin Rey sur le chauffage des habitations a donné lieu à l'adoption des deux vœux suivants :

1° Le Congrès est d'avis que l'interdiction des poêles à combustion lente s'impose au point de vue de l'hygiène ;

2° En ce qui concerne le chauffage économique et hygiénique, il y aurait lieu dans les villes de favoriser le chauffage par groupements d'ensemble.

Enfin, sur une observation de M. Henriot, le Congrès a décidé qu'il y avait lieu d'inviter les industriels et les administrations publiques à appliquer les procédés les plus complets de fumivorité.

Deux rapports ont été discutés par la section militaire du Congrès.

Le premier, de M. Drouineau, sur les bains-douches dans l'armée, et le second, de M. Hublé, sur l'installation des latrines dans les locaux militaires.

Ces deux rapports, très étudiés l'un et l'autre, ont été sanctionnés par le vote des vœux présentés par leurs auteurs.

Ces vœux sont les suivants :

Pour la question des bains-douches :

1° Que l'installation des bains-douches à cabines individuelles dont le principe a été posé par la circulaire ministérielle du 30 Mars 1907 soit poursuivie le plus promptement possible, non seulement dans les casernes, mais encore dans les camps d'instruction, conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 6 Mai 1907.

2° Qu'on mette à la disposition des hommes, en plus de la sortie de bain dont ils sont dotés aujourd'hui, des serviettes en quantité suffisante.

3° Qu'un concours soit ouvert pour déterminer quel est l'appareil à chauffer l'eau qui est le plus pratique et le plus avantageux pour l'armée, par analogie avec ce qui a été fait pour les fourneaux de cuisine ou les appareils à simple ébullition.

Pour la question des latrines :

I. — Que les bureaux d'hygiène militaire actuels voient leur rôle s'étendre à tout ce qui concerne l'hygiène militaire des garnisons.

II. — Qu'en ce qui concerne l'épuration biologique des matières usées, l'autorité militaire s'entende avec les municipalités en vue de réclamer des installations communes, servant à la fois à la population civile et à la population militaire, plutôt que d'exécuter dans les casernes ou autres établissements des installations particulières.

III. — Que pour retirer de l'emploi des tinettes mobiles tous les avantages qu'on est en droit d'en attendre, le cahier des charges spécifie nettement :

1° Que les récipients doivent être garnis de matières non seulement sèches mais encore pulvérulentes afin d'être absorbantes (paille hachée et terre sèche) ;

2° Que leur enlèvement doit se faire avant que les tinettes débordent ;

3° Qu'il est indispensable de procéder à leur désinfection.

GEORGES VITOUX.

VARIÉTÉS

La médecine mentale dans les œuvres de Georges Courteline.

On a déjà bien des fois étudié et mis en relief les stigmates de dégénérescence, les symptômes d'aliénation chez les héros du drame et du roman, d'Ibsen, de Balzac, de Flaubert, de Zola, pour ne citer que les plus importants. On retrouve également une extrême variété et une grande exactitude des types pathologiques dans les œuvres de Courteline ; on y trouve le fait peu banal de rencontrer chez un « auteur gai » des scènes dignes de figurer au théâtre du Grand-Guignol.

Il serait trop long de faire l'analyse de chacun des cas étudiés par Courteline, et bien différents, puisque nous avons pu porter des diagnostics de paralysie générale, confusion mentale, démence précoce, démence sénile, persécutés-persécuteurs, neurasthénie, ivresse alcoolique. Nous nous contenterons de citer l' « observation » de Panais, atteint de démence précoce à forme catatonique.

Panais (Le coup de marteau) est un mécanicien chargé de la conduite d'un express. La profession du sujet n'est point indifférente puisqu'on sait la fréquence des troubles mentaux chez les employés de chemins de fer. Parmi les causes prédisposantes, la plus importante pour Huppert serait la trépidation des machines, qui détermine l'ébranlement du sys-

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

L'ibogaïne médicament « coup de collier ».

Quoique l'ibogaïne soit un corps de composition chimique bien définie [$C^{26}H^{33}Az^{2}$] et toujours identique à lui-même, il ne faut pas oublier que ce n'est pas un corps de synthèse sorti du creuset des chimistes et assimilable aux phosphates, glycérophosphates, formiates et cacodylates.

C'est un alcaloïde, substance extrêmemens active tirée d'un organisme vivant, l'iboga, plante du Congo (famille des apocynacées, genre tabernanthe), et comme tous les alcaloïdes l'ibogaïne jouit de propriétés énergiques sous un très petit volume.

Ces propriétés ne sont pas d'ordre toxique comme celles de l'aconitine ou de la strychnine ; elles se rapprochent plutôt de celles de la caféine ce qui fait que l'ibogaïne est un agent tonique puissant pour le cœur et le système nerveux auxquels elle permet des efforts considérables. L'iboga est le médicament du « coup de collier » dans toutes les manifestations de l'énergie vitale, musculaire, cérébrale ou génitale.

De plus, elle ne cause pas d'accidents et s'absorbe facilement lorsqu'on la prend sous forme de dragées Nyrdahl (chlorhydrate d'ibogaïne 5 milligrammes) à la dose de 2 à 6 de ces dragées par jour.

MM. Landrin qui l'ont préparée et expérimentée ont reconnu que c'était là la dose la plus communément nécessaire dans tous les états dépressifs et asthéniques ; cependant elle pourrait être modifiée sur les indications du médecin traitant.

tème nerveux. Sprengeler incrimine la lourde responsabilité.

> Le front bas sous le poids trop lourd de sa pensée,
> Il blêmissait, songeant qu'il tenait en ses mains
> Les clés de tant de sorts et tant de fils humains.

Les excès alcooliques, fréquents dans cette corporation et invoqués par Hoppe, ne se rencontrent point chez notre sujet, qui ne boit que de l'eau rougie.

Dans les antécédents personnels de Panais, nous relevons des syndromes épisodiques, consistant en phobies et en crises d'angoisse. Les phobies s'observent fréquemment chez les mécaniciens et peuvent aller jusqu'à la sidérodromophobie ou crainte des voyages en chemins de fer (Morel). Chez Panais il s'agit de nyctophobie, à l'apparition de laquelle n'est point étrangère la tension d'esprit nécessitée par l'observation des signaux et des disques.

> ..... A l'heure où le soir rôde,
> Vieux voleur, sur les toits embrumés des maisons,
> Met un voile de rêve aux lointains horizons,
> Où la nuit lentement jette ses tentacules,
> Où sur la profondeur des fins de crépuscules,
> Les signaux allumés en feux rouges, verts, blancs,
> Epouvantablement ouvrent leurs yeux troublants,
> Oscar Panais sentait sa poitrine oppressée.

Nous avons à noter un stigmate physique de dégénérescence, c'est l'anérythropsie ou daltonisme.

> Par malheur il était atteint de daltonisme,
> En sorte que l'erreur de ses sens abusés
> Lui montrait à rebours les tons interposés :
> Il voyait le vert rouge et le rouge émeraude.

Etant donnée la profession de Panais, il est inutile de souligner l'importance de cette tare visuelle.

> Un jour qu'il conduisait son train, le pauvre diable
> Vit le disque fermé malgré qu'il fût tout vert.

Cette erreur détermine une collision avec un autre train et aboutit à une terrible catastrophe. Or, les traumatismes constituent un facteur de premier ordre dans l'éclosion des maladies mentales. Il est facile d'apprécier cette influence, puisque la psychose apparaît de façon précoce comme l'indique la sentence du tribunal, chargé de déterminer les responsabilités.

> ..... Attendu
> Que Panais est un simple idiot, pas autre chose ;
> Qu'il importe dès lors de le mettre hors de cause,
> L'acquitte, le renvoie indemne et l'interdit ;
> Le prive de ses droits civils, ordonne et dit
> Qu'il sera dès ce soir reçu dans un asile
> Où, défrayé de tout, à titre d'imbécile,
> Il sera mis ès-mains des hommes dits de l'art.

Les psychoses traumatiques revêtent des formes variées, dont la catatonie serait la plus fréquente pour von Muralt. L'affaiblissement intellectuel de la démence précoce est bien indiqué par les termes du jugement, qu'il faut prendre au sens populaire et non médical. Si certains symptômes catatoniques font défaut comme le négativisme et la suggestibilité, nous rencontrons en revanche la stupeur caractéristique et la stéréotypie, qui concerne à la fois les attitudes (stéréotypie akinétique), les mouvements (stéréotypie parakinétique) et le langage (verbigération). Un fait à signaler, c'est que la démence revêt un caractère strictement professionnel.

> Or, j'ai vu ce pauvre être, hier, à Ville-Evrard.
> Il est fou tout à fait, et se prend pour un disque!!!
> Parfois, une heure ou deux, droit comme un obélisque
> Il demeure immobile, et sans un mot, tourné
> Vers le mur de l'hospice, un mur illuminé
> De soleil et qu'habille une frondaison verte,
> Voulant dire par là que la voie est ouverte.
> Puis, sur ses lourds talons évoluant soudain,
> Le dos au mur, alors, et le nez au jardin :
> « Je suis fermé, dit-il, que le convoi recule ».

On voit avec quelle précision Courteline présente ses « observations » de pathologie mentale, et nous éprouvons un peu de surprise à les rencontrer en si grand nombre chez un auteur gai. Y a-t-il donc des rapports, des points communs entre la psychiatrie et la littérature humoristique ? Les mentaux sont-ils des personnages comiques ?

Nous n'avons point à étudier ici les théories psychologiques ou physiologiques du rire. Il nous suffira d'indiquer les conclusions de deux auteurs contemporains. Pour M. Bergson, il y a trois conditions essentielles : l'insensibilité du spectateur, l'insociabilité et l'automatisme du personnage. Pour M. Mélinaud, la loi du rire est la suivante : « Ce qui fait rire, c'est ce qui est à la fois, d'un côté, absurde, et, de l'autre, familier. » Ces conclusions trouvent une application particulièrement favorable aux personnages de Courteline.

Mais ce n'est pas tout qu'ils prêtent à rire ; il faut encore qu'ils soient conformes à la réalité. La vérité est nécessaire à l'art comique, sinon il tombe dans la fantaisie, l'extravagance, la bouffonnerie. « Pas de vérité sans comique, pas de comique sans vérité, voilà la formule de Molière », a dit M. Lanson. On pourrait ajouter que c'est également la formule de Courteline. N'a-t-il pas écrit : « Tout cela est simplement vrai. J'ai d'autres chats à peigner que d'inventer à plaisir des histoires de Croquemitaine. Aussi ne dis-je que ce que j'ai vu, partant ce qui est vrai. »

J. Lafont (de Clermont-Ferrand).

***

Lésions traumatiques observées chez les boxeurs.

— De nos jours, avec le développement du goût des sports, de l'art du « self-defence » en général et de la boxe en particulier, le médecin est appelé à observer fréquemment, dans toutes les classes de la société, des lésions qui, autrefois, étaient exceptionnelles et dues aux mœurs brutales des basses classes. Quant aux boxeurs de profession, il est rare d'en trouver un qui ne présente pas de trace d'une lésion traumatique quelconque, soit à la main, soit en quelque autre région du corps.

M. Delapchier a eu la curiosité de relever les lésions diverses observées chez les boxeurs et voici le résultat de ses recherches.

Les lésions les plus fréquentes s'observent, comme il était facile de le prévoir, au niveau de la main. — Le 1er *métacarpien*, présenté en général comme fuyant les chocs, est, contrairement à l'opinion des anciens, le plus fréquemment atteint. Il peut être le siège : *a*) de fractures, généralement de causes directes, intéressant soit son extrémité supérieure (fractures de Bennet), soit, le plus souvent, son extrémité inférieure (fractures sur lesquelles O. Lenoir a attiré spécialement l'attention); *b*) de contusions aboutissant à la déformation et à l'épaississement du

ligament glénoïdien pour l'articulation métacarpo-phalangienne; *c*) de luxations de l'extrémité supérieure, luxations trapézo-métacarpiennes. — Le 2e *métacarpien* vient ensuite dans l'ordre de fréquence des fractures, soit directes, soit indirectes; on peut donc observer, à son niveau, un décollement épiphysaire. — Les 4e et 5e *métacarpiens* viennent ensuite, avec une fréquence presque égale : *c'est surtout leur articulation* métacarpo-phalangienne et l'espace inter-osseux intermédiaire qui semblent le point faible et souvent contusionné dans le poing du boxeur. — Le 3e *métacarpien* vient en dernier lieu, ses fractures semblant ne devoir se produire que par causes indirectes.

Ces lésions sont produites, en général, dans des combats avec des gants légers peu rembourrés. C'est, en effet, à poings nus que l'on observe les lésions les plus graves.

D'autres fractures se rencontrent aussi au niveau du *bras*, de l'*avant-bras*, du *maxillaire supérieur*, du *maxillaire inférieur*, des *côtes*, du *sternum*; on a noté également des *luxations chondro-costales*. Mais ces lésions sont, les unes rares, d'autres exceptionnelles.

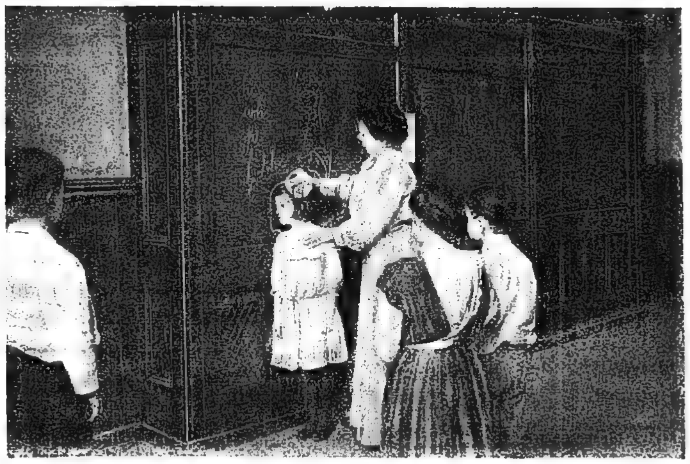
Enfin, les traumatismes quotidiens finissent par créer aux boxeurs, surtout à ceux dont la boxe est le moyen d'existence, des *déformations* vraiment *professionnelles*, aboutissant entre autres « aux nez des boxeurs » et à la « main des boxeurs ». (R. Delapchier, *Thèse de Doctorat*, Paris, 24 Juillet 1909.)

A travers le Monde

ÉTATS-UNIS

On vient de fonder à New-York une école publique exclusivement réservée aux sourds-muets. Elle fonctionne au centre même des quartiers pauvres.

Dès les premières leçons, les maîtres cherchent à montrer aux pauvres petits infirmes les contorsions qu'imprime au visage l'émission de tel ou tel son. Appliquant la tête d'un élève contre le tableau noir, ils en dessinent le contour à la craie, et appellent l'attention de la classe sur le contraste qui s'établit entre ce profil aux traits reposés et une série de profils indiquant le mouvement des lèvres qu'entraîne la prononciation du son *fe*, l'aspiration de l'*h*, etc. Par la suite, l'enfant apprend le mécanisme des sons qui composent le nom de tel animal ou de tel objet dont l'image ou l'aspect lui est devenu familier. Son intelligence s'éveille rapidement; sa confiance en soi se développe, dès qu'il constate que les mouvements appris par ses lèvres émettent des sons qui prennent un sens précis pour ses parents, bien qu'il ne les perçoive pas lui-même.



L'école des sourds-muets à New-York.
Comment on enseigne à parler aux enfants. (*La Nature.*)

Les maîtres ont recours à des procédés variés pour enseigner à leurs élèves le mécanisme et la valeur des vibrations de la voix humaine. Par exemple, ils leur font poser une main sur la boîte d'une guitare, l'autre sur leur propre thorax. Le maître fait résonner une corde, en même temps qu'il module longuement la note correspondante. Ces sortes d'exercices sont, paraît-il, très efficaces, en ce qu'ils familiarisent le jeune sourd-muet avec cet X mystérieux qu'est pour lui le son. (*La Nature.*)

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

A propos des vases péruviens.

La communication de M. Capitan et le récent article de M. Velez (*La Presse Médicale*, 23 Octobre 1909) mettent en discussion la nature des lésions que représentent certains vases péruviens anthropomorphes.

Il sera permis à un de vos collaborateurs de rappeler qu'il a été le premier en France à signaler quelques-unes de ces pièces intéressantes. En 1899, dans le *Correspondant médical*, je décrivis (n° 111, Avril, page 10) un vase péruvien du musée Guimet, porteur de sections de la lèvre supérieure que j'attribuai à un bec-de-lièvre double; puis (n° 113, Mai, page 2) cinq vases péruviens pathologiques, conservés au musée du Trocadéro, et que je dénonçais comme syphilitiques; je reconnais que trois d'entre eux sont porteurs de lésions de la lèvre supérieure et du nez qui ressemblent à des mutilations. Mais le quatrième présente un effondrement du maxillaire, et le cinquième un nez en lorgnette qui me paraissent être plutôt pathologiques.

Je signalai également, dans le même article, parmi les pièces du musée de la Plata dont les photographies étaient exposées à notre musée ethnographique, un sujet qui avait perdu son nez et un autre dont la peau du visage était lisse, tendue, comme scléreuse, ce qui me fit prononcer le mot de lupus.

Sans doute il est délicat d'avancer des diagnostics sur le simple examen de terres cuites; mais je pense que la mutilation ne peut expliquer toutes les déformations qu'on relève sur les vases péruviens. Quelques-unes sont pathologiques. S'agit-il de lupus, de lèpre ou de syphilis, ceci devient incertain.

Dr Félix Regnault.

LIVRES NOUVEAUX

J. Dejerine et **A. Thomas**. — *Maladies de la moelle épinière*. 1 vol. gr. in-8° de 839 pages, avec 420 figures (*Nouveau traité de Médecine de Brouardel-Gilbert*). Br. 16 fr.; cart., 19 fr. 50 (J. B. Baillière, éditeur).

La pathologie médullaire, bien que d'acquisition tardive, puisque ne datant guère que de la deuxième moitié du dernier siècle, a rapidement pris une importance sur laquelle il n'est pas besoin d'insister. Le traité des maladies de la moelle de MM. Dejerine et Thomas, par ses dimensions mêmes, en donne en quelque sorte la mesure. Personne, plus que les auteurs, n'était qualifié pour écrire, avec la précision dont leur compétence était le garant, cet important volume de la réédition du Traité de médecine.

L'anatomie restant ici la base même et la condition de toute connaissance solide et durable, un long chapitre de près de 100 pages lui a été consacré, dans lequel les résultats fournis par l'étude normale et pathologique de la moelle ont été groupés. Une bonne étude séméiologique et physiologique complète ces préliminaires dont la connaissance rendra plus facile la lecture des pages attribuées aux maladies de la moelle proprement dite.

Celles-ci ont été groupées suivant un plan logique en affections secondaires, affections primitives, maladies héréditaires et familiales. Les affections primitives comprennent elles-mêmes deux groupes; celui des affections non systématisées et celui des affections systématisées. Je n'entreprendrai pas ici la sèche énumération de toutes les entités morbides qui ont trouvé place dans ces cadres. Par l'équilibre consacré à ses différentes parties, le traité des maladies de la moelle répond aux exigences didactiques et le lecteur qui n'est pas un familier de la pathologie nerveuse y rencontrera, grâce à la clarté des divisions du texte, toutes les conditions d'une instruction d'ensemble touchant les choses de la pathologie médullaire.

Le médecin déjà cultivé s'intéressera surtout aux chapitres de l'hématomyélie, de la syphilis, de la paralysie ascendante de Landry, de la sclérose en plaques, du tabes, etc., pour y chercher et y trouver l'exposé des acquisitions les plus récentes que l'on doit tant à l'étude bactériologique et cytologique du liquide céphalo-rachidien qu'au perfectionnement des méthodes d'examen anatomo-pathologique et qu'à la rigueur chaque jour plus grande de l'analyse clinique des symptômes.

Certains chapitres entièrement nouveaux dans cette réédition sont sortis de la collaboration féconde de ces méthodes. Je citerai seulement celui des lésions de la moelle épinière dans les névrites, celui des maladies des racines (radiculites) et des ganglions rachidiens (rhizopaties). A proprement parler il ne s'agit plus avec ces dernières affections de maladies de la moelle proprement dite, mais leur symptomatologie est si bien intriquée avec celle des lésions médullaires que seule une minutieuse analyse clinique a pu les en séparer. La connaissance des éléments de cette analyse importe au plus haut point aujourd'hui au médecin soucieux d'un diagnostic précis, avec les conséquences thérapeutiques qu'il peut entraîner.

La vraie caractéristique du Traité des maladies de la moelle de MM. Dejerine et Thomas reste toutefois la richesse de son illustration. Le texte est accompagné de plus de 400 figures, qui toutes proviennent des collections cliniques et anatomo-pathologiques de la Salpêtrière. Mieux encore que la lecture qu'elles illustrent, elles montrent le souci d'originalité des auteurs qui appuient chaque description du document clinique ou anatomo-pathologique le plus approprié.

On reconnaît là la méthode qui a largement contribué au succès de la *Séméiologie* de M. Dejerine; appliquée à l'étude complète de la pathologie médullaire elle ne peut que rencontrer le même accueil.

Ph. Pagniez.

Guido Fischer, privat-docent à l'Université de Greifswald. — *Bau und Entwichelung der Mundhöle des Menschen, unter Berücksicktigung der vergleichenden Anatomie des Gebisses und mit Einschlutz des speziellen mikroskopischen Tecknik*, 1 vol. in-8° de x-436 pages, avec 18 planches hors texte en couleurs et 340 figures. Prix : 16 marks (M. Werner Klinkhard, éditeur à Leipzig).

L'ouvrage est divisé en quatre parties. Dans la première, qui traite de l'*anatomie descriptive* de la bouche et des dents, on remarquera une étude très attentive des canaux radiculaires, appuyée sur d'assez nombreuses coupes tant verticales qu'horizontales, des radiographies et surtout de très ingénieux et très originaux moulages de ces canaux obtenus à l'aide de celluloïd.

La seconde partie consacrée à l'*anatomie comparée* paraît un peu brève encore, en regard du titre de l'ouvrage, mais elle est conçue selon un plan fort intéressant.

L'*anatomie microscopique* à elle seule représente près de la moitié de l'ouvrage. C'est assez dire avec quelle prédilection et quel soin l'auteur l'a traitée.

Dans une dernière partie d'une vingtaine de pages, on trouvera l'exposé de la *technique microscopique* applicable à l'étude des dents.

L'illustration, ai-je dit, est abondante : 340 figures et 18 planches en couleur justifient cette appréciation. La plupart des figures sont des photographies.

Mais on regrettera par contre — c'est d'ailleurs chose à laquelle la littérature allemande nous a de longtemps accoutumés — de ne rencontrer dans cet ouvrage qu'une très insuffisante mention des travaux français sur le même sujet.

G. Mahé.

Lucien Nass. — *Curiosités médico-artistiques* (*Deuxième série*). 1 vol. in-16. de 346 pages, avec 300 figures dans le texte. Prix : 3 fr. 50 (Albin Michel, éditeur à Paris).

Le même succès, qui a accueilli la première série des *Curiosités médico-artistiques* est réservé à la deuxième série qui paraît aujourd'hui. Ce volume s'adresse surtout à nos confrères pour lequel la critique médico-artistique ne doit point rester lettre morte. Le critique médecin qui a appris l'anatomie et la physiologie, qui connaît par expérience la mentalité des hommes, met à profit ses connaissances pour estimer quelle part de vérité entre dans la conception et la facture d'une œuvre d'art et peut ainsi juger les œuvres d'art à un point de vue spécial, mais combien nécessaire!

La deuxième série des *Curiosités médico-artistiques* contient plus de 300 gravures représentant des tableaux célèbres ou peu connus, des caricatures et des estampes, des toiles anciennes ou modernes; de nombreux artistes passent ainsi au crible de la

critique médico-artistique depuis les primitifs jusqu'aux contemporains. L'ensemble forme un recueil documentaire des plus intéressants pour un médecin.

J. D.

E. Paquy. — *Manuel de pratique obstétricale.* 1 vol. in-16, de 410 pages, avec 107 figures, cartonné toile. Prix : 4 fr. (Félix ALCAN, éditeur).

Ce manuel porte en sous-titre « Bibliothèque de la sage-femme ». Il ne faudrait pas en conclure qu'il s'agit d'un livre absolument élémentaire et qui ne puisse être consulté avec fruit par des médecins et des étudiants. Clair, concis, essentiellement pratique, il traite de tout ce qui concerne la grossesse, l'accouchement, les suites de couches, hormis les opérations obstétricales qui sont du domaine médical.

Le chapitre de la grossesse chez la primipare et la multipare, très logiquement divisé en deux, est un des plus typiques et des meilleurs de ce livre : pas de signes ni de symptômes livresques; seuls sont retenus et mis en lumière ceux qui servent véritablement en clinique courante et qui peuvent autoriser un diagnostic. L'exposé, si facilement aride, des notions concernant les bassins viciés, le diagnostic des rétrécissements pelviens, la conduite à tenir en pareil cas, sont remarquablement simplifiés par l'auteur qui a su, tant par le texte que par des reproductions photographiques de pièces, rendre attrayante la lecture de ce chapitre.

Le palper mensurateur, l'accouchement normal et la délivrance, la présentation du siège et de l'épaule constituent des passages d'une mise au point si parfaite et d'une si vivante description qu'on se prend à regretter que l'auteur — dépassant le but proposé — n'ait pu accorder aux opérations obstétricales un égal développement.

Au reste, cet excellent manuel contient l'essentiel de l'enseignement journalier de la Clinique Baudelocque, et cela suffirait à justifier son intérêt et sa valeur.

M. POTTET.

BIBLIOGRAPHIE

1950. — **P. Londe.** — ESSAIS DE MÉDECINE PRÉVENTIVE. — 1 vol. in-16, de IV-318 pages, cartonné. Prix : 4 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

1951. — **R. Vaucaire.** — FORMULAIRE MODERNE : *Traitements, ordonnances, médicaments nouveaux*. 5e édition. 1 vol. in-18 de 1026 pages. Cartonné peau. Prix : 7 fr. (*Vigot frères*, éditeurs.)

1952. — **P. Pic.** — LES HEURES LIBRES. — Gaillardises et curiosités historiques des temps passés, recueillies *ad usum Medici*. 2e série. 1 vol. petit in-8°, de VIII-415 pages, avec 108 reproductions de portraits anciens. Prix : 8 fr. (*G. Steinheil*, éditeur.)

1953. — **L. Viel.** — LA TUBERCULOSE ET LES DÉFENSES NATURELLES DE L'ORGANISME. — 1 brochure in-16 de 64 pages. Prix : 60 centimes. (*Paul Paclot*, éditeur à Paris.)

1954. — **Matteo Selmi.** — LA GASTRO-ENTEROSTOMIA. 1 vol. grand in 8° de 180 pages, avec figures. (*Nicola Zanichelli*, éditeur à Bologne.)

1955. — **P.-A. Richer.** — LE DENTISTE DU FOYER : *Hygiène de la bouche et des dents*. 1 vol. in-12, de 272 pages. (*Garnier frères*, éditeurs.)

1956. — **E. Aufrecht.** — ZUR PATHOLOGIE UND THERAPIE DES ARTERIOSKLEROSE. 1 broch. grand in-8°, de 47 pages. Prix : mark 1,50. (*Alfred Hölder*, éditeur à Vienne.)

1957. — **J.-P. Müller.** — LE LIVRE DU PLEIN AIR. 1 vol. in-8°, de 196 pages, avec 37 figures. Prix : 4 fr. (*Haar et Steinert*, éditeurs à Paris.)

1958. — **R. Leroy.** — LE MASSAGE PLASTIQUE DANS LES DERMATOSES DE LA FACE. 2e édition. 1 vol. in-8°, de 212 pages avec 18 figures. (*Ch. Boulangé*, éditeur à Paris.)

1959. — **Betcherew, Clouston, Grasset, Lugaro, Magnan, Pilcz, Raymond, Ziehen, A. Marie.** — TRAITÉ INTERNATIONAL DE PSYCHOLOGIE PATHOLOGIQUE. Tome I : *Psychopathologie générale*. 1 vol. grand in 8°, de VIII-1028 pages, avec 353 figures. Prix : 25 fr. (*Félix Alcan*, éditeur.)

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE EXPÉRIMENTALE ET D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE

SOMMAIRE du n° 5.

Mémoires originaux :

Dopter et G. Repaci. — Contribution à l'étude anatomo-pathologique des oreillons (avec figures).

Gaudier et P. Bertein. — Contribution à l'étude des tumeurs mixtes du rein (avec figures).

J. Sabrazès et L. Muratet. — Myxome lipomateux intrathoracique d'origine pleurale (avec figures).

G. Fichera. — Développement des greffes embryonnaires et fœtales; immunisation qu'elles déterminent.

F. Widal et E. Joltrain. — Biligénie hémolytique locale dans l'hémorragie méningée.

Analyses et Bibliographie.

ANNALES DES MALADIES DE L'OREILLE, DU LARYNX, DU NEZ ET DU PHARYNX

SOMMAIRE du n° 10.

Mémoires originaux :

Jacques. — Pathogénie et traitement de l'angine de Ludwig.

Louis Vacher. — Contribution à l'étude de la cure de la sinusite maxillaire par voie nasale.

P. Cornet. — Coryzas brightiques.

Y. David. — Abcès froid rétro-pharyngé d'origine ganglionnaire.

Recueil de faits :

H. Claude, F. Lemaître et Lyon-Caen. — Abcès du larynx à pneumocoques.

Emile Halphen. — Zona céphalique.

Barthès et Guibal. — Méningite cérébro-spinale d'origine otique. Trépanation; mort.

Sociétés savantes.

Bibliographie.

Nécrologie.

Nouvelles.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (service de M. le professeur DIEULAFOY). — MM. LE PLAY et DOURY, chefs de clinique à l'Hôtel-Dieu, commenceront leurs Conférences pratiques de séméiologie clinique à l'Hôtel Dieu, salle Saint-Christophe, le *jeudi 2 Decembre, à cinq heures*, et les continueront les lundis et jeudis suivants à la même heure.

Clinique médicale infantile. — Programme des Conférences qui seront faites dans le service de M. le professeur HUTINEL (hôpital des Enfants-Malades), du 6 Décembre 1909 au 25 Février 1910. — 6 Décembre, 4 heures, M. NOBÉCOURT. L'enfant; 5 heures, M. DARRÉ. Rougeole. — 8 Décembre, 4 heures, M. DARRÉ. Scarlatine; 5 heures, M. NOBÉCOURT. Allaitement naturel. — 10 Décembre, 4 heures, M. PAISSEAU. Coqueluche; 5 heures, M. NOBÉCOURT. Allaitement artificiel. — 13 Décembre, 4 heures, M. DARRÉ. Diphtérie; 5 heures, M. NOBÉCOURT. Sevrage. — 15 Décembre, 4 heures, M. DARRÉ. Croup; 5 heures, M. PAISSEAU. Fièvre typhoïde. — 17 Décembre, 4 heures, M. PAISSEAU. Erysipèle. Oreillons; 5 heures, M. MERKLEN. Tuberculose. — 20 Décembre, 4 heures, M. PAISSEAU. Syphilis; 5 heures, M. DARRÉ. Rhumatismes. — 22 Décembre, 4 heures, M. PAISSEAU. Syphilis des organes; 5 heures, M. TIXIER. Anémies infantiles. — 24 Décembre, 4 heures, M. PAISSEAU. Leucocythémies et adénies; 5 heures, M. MERKLEN. Stomatites. Parotidites. — 10 Janvier, 4 heures, M. TIXIER. Purpura et maladie de Barlow; 5 heures, M. VOISIN. Angines non diphtériques. — 12 Janvier, 4 heures, M. PAISSEAU. Myxœdème. Achondroplasie; 5 heures, M. TIXIER. Dyspepsies. — 14 Janvier, 4 heures, M. MERKLEN. Rachitisme; 5 heures, M. TIXIER. Vomissements. — 17 Janvier, 4 heures, M. VOISIN Péritonite tuberculeuse; 5 heures, M. TIXIER. Constipation et colites. — 19 Janvier, 4 heures, M. TIXIER. Infections gastro-intestinales; 5 heures, M. MERKLEN. Ictères. — 21 Janvier, 4 heures, M. VOISIN. Appendicite; 5 heures, M. MERKLEN. Cirrhoses du foie. — 24 Janvier, 4 heures, M MERKLEN. Albuminuries fonctionnelles; 5 heures, M. RIVET. Insuffisance nasale. — 26 Janvier, 4 heures, M. VOISIN. Néphrites; 5 heures, M. RIVET, Laryngites aiguës. — 28 Janvier, 4 heures, M. MERKLEN. Tuberculose génito-urinaire; 5 heures, M. RIVET. Bronchites. — 31 Janvier, 4 heures, M. MÉRY. Hygiène scolaires; 5 heures, M. RIVET. Broncho-pneumonies. — 2 Février, 4 heures, M. RIVET. Pneumonie; 5 heures, M. VOISIN. Maladies congénitales du cœur. — 4 Février, 4 heures. M. MÉRY. Hygiène scolaire; 5 heures, M. PAISSEAU. Adénopathies trachéo-bronchiques. — 7 Février, 4 heures, M. MÉRY. Hygiène scolaire; 5 heures, M. RIVET. Pleurésies. — 9 Février, 4 heures, M. BABONNEIX. Chorée; 5 heures, M. NOBÉCOURT. Péricardites. — 11 Février, 4 heures, M. MÉRY. Hygiène scolaire; 5 heures, M. NOBÉCOURT. Endocardites. — 14 Février, 4 heures, M. MÉRY. Hygiène scolaire; 5 heures. M. VOISIN. Paralysie infantile. — 16 Février, 4 heures, M. BABONNEIX. Encéphalopathie : syndromes moteurs; 5 heures, M. NOBÉCOURT. Maladie mitrale et asystolie. — 18 Février, 4 heures, M. MÉRY. Hygiène scolaire; 5 heures, M. BABONNEIX Encéphalopathies : syndromes psychiques. — 21 Février, 4 heures, M. MÉRY. Hygiène scolaire; 5 heures, M. BABONNEIX. Paraplégies. — 23 Février, 4 heures, M. BABONNEIX. Epilepsie; 5 heures, M. DARRÉ. Méningite tuberculeuse. — 25 Février, 4 heures, M. MÉRY. Hygiène scolaire; 5 heures, M. DARRÉ. Méningites aiguës.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — Prix décernés pour l'année scolaire 1908-1909. — *Prix de la Faculté.* — Première année : prix, médaille d'argent et 100 francs de livres, M. Nafréchou; première mention honorable, M. Bouzom; deuxième mention honorable, M. Labuchelle. — Deuxième année : prix, médaille d'argent et 100 francs de livres, M. Kervrann; mention honorable, M. Chauvel; mention honorable, M. Juhel. — Troisième année : prix, médaille d'argent et 185 francs de livres, M. Papin; mention honorable, M. Dantin; mention honorable, M. Hamet. — Quatrième année : prix, médaille d'argent et 185 francs de livres, M. Auguste; mention très honorable, M. Vincent; mention honorable, M. Rouiller.

Prix de la ville de Bordeaux. — Section de chirurgie : prix, 150 francs (médaille de vermeil et livres), non décerné. — Section de médecine : prix, 150 francs (médaille de vermeil et livres), M. Dumolt; mention honorable, M. Moreau; mention honorable, M. Rouiller.

Prix triennal Gintrac. — Prix : 1.200 francs (prix de thèse), M. Husnot.

Prix Godard. — Prix de 2.000 francs, M. Lande, prix des thèses de l'année ; premier prix (médaille d'or et 400 francs), M. Monteli; deuxième prix (médaille d'argent et 170 francs), MM. Hesnard, Spéder; troisième prix (médailles de bronze), MM. Charbonnel, Chauvet, Cléjat, Delmas-Marsalet, Dijonneau, Doumeng, Féret, Le Page, Maupetit, Molinier. — Prix de médecine coloniale, médaille de bronze, M. Dufranc.

Prix de la Société des amis de l'Université. — Prix, médaille d'argent, MM. Lancien et Thomas.

École de médecine de Nantes. — 1re année. — Prix décerné à l'étudiant ayant obtenu la meilleure moyenne pour les travaux pratiques de dissection, de physiologie et d'histologie. Prix, Mlle Paule-Aimée Glotain.

2e année. — Prix accordé à l'étudiant qui a obtenu a meilleure moyenne en additionnant les notes obtenues aux deux premiers examens. Prix, M. Jean-Albert-Eugène Malherbe.

3e année. — Prix décerné à l'étudiant qui a obtenu la meilleure moyenne dans les exercices pratiques : A) de médecine opératoire et d'anatomie topographique; B) d'anatomie pathologique macroscopique et microscopique, et de bactériologie. Prix, M Chollet.

Prix Emile Cossé. — Prix Marcé (d'une valeur de 600 fr., plus une médaille d'argent grand module) partagé par deux élèves *ex æquo* : MM. René-Joseph-Abel Lanouë, André-Gabriel Maignien, auteurs de deux mémoires de clinique d'égale valeur.

Prix Malherbe (d'une valeur de 500 francs, plus une médaille d'argent grand module), à M. Emile-Joseph Ertaud, reçu le premier au concours de l'Internat des hôpitaux de Nantes 1909.

Prix Guépin (d'une valeur de 400 francs, plus une médaille d'argent grand module), à M. Georges-Marie Lebeaupin, qui a présenté les meilleurs mémoires de clinique ophtalmologique.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Antoine. — Sous la direction de M. E. MOSNY, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, M. PORTOCALIS, interne du service, commence aujourd'hui 20 Novembre, un *Cours élémentaire pratique d'auscultation et de diagnostic des maladies des organes respiratoires* (bronches, poumons, plèvres).

Ce Cours aura lieu à 3 heures, trois fois par semaine : mardi, jeudi, samedi. Il sera complet en 13 leçons. 1re Leçon : Inspection du thorax. Déformations thoraciques consécutives aux épanchements pleuraux. 2e Leçon : Palpation. Vibrations thoraciques normales, leurs variations physiologiques, leurs modifications pathologiques. 3e Leçon : Percussion du thorax normal. Classification des sons de percussion. 4e Leçon : Application de la percussion au diagnostic des affections pulmonaires, des épanchements pleuraux (liquides, gazeux, mixtes) et des lésions simultanées du poumon et de la plèvre. 5e Leçon : Auscultation en général. 6e Leçon : Souffles et râles. 7e Leçon : Auscultation de la voix et de la toux. 8e Leçon : Bruits pleuraux. 9e Leçon : Ponctions pleurales exploratrices et thoracentèse. 10e Leçon : Diagnostic de la tuberculose au début : tuberculine (inoculation sous-cutanée, intra-dermo, cutiréaction). 11e Leçon : Diagnostic de la tuberculose pulmonaire chronique et des formes aiguës. 12e Leçon : Diagnostic des épanchements de la plèvre (liquides gazeux, mixtes). 13e Leçon : Pneumonie et spléno-pneumonie.

Les élèves seront individuellement exercés à la pratique de l'auscultation. Le prix du cours est fixé à 50 francs. S'inscrire le matin auprès de M. PORTOCALIS, interne de service.

— M. E. MOSNY commencera le lundi 17 Janvier 1910, à 9 heures du matin, à l'hôpital Saint-Antoine (laboratoire Louis) et continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants, à la même heure, une série de 6 leçons sur l'*Application des méthodes de laboratoire au diagnostic precoce de la tuberculose.*

Ce Cours est gratuit. 1re Leçon : Recherche directe du bacille par la coloration et par l'inoculation à l'animal. 2e Leçon : Recherche indirecte du bacille; inoscopie. 3e Leçon : Sero-diagnostic de la tuberculose. 4e Leçon : Les anticorps; opsonines, sensibilisatrice. 5e Leçon : La tuberculose; inoculation sous-cutanée, intra-dermo, cuti et oculo-réactions. 6e Leçon : La tuberculose (*suite*). Appréciation de la valeur respective des divers procédés ou méthodes de diagnostic précoce de la tuberculose pulmonaire.

Hôpital Cochin (Annexe). — M. HUDELO commencera, le lundi 22 Novembre, et continuera pendant le semestre d'hiver, tous les lundis, à 9 heures du soir, une série de Conférences cliniques sur la *Syphiligraphie et la Vénéréorologie*, à l'hôpital Cochin-annexe (salles de la consultation et du musée).

Examen de malades et discussion du diagnostic. Etude élémentaire des éruptions syphilitiques cutanées et muqueuses (périodes primaire, secondaire, tertiaire) ; symptômes, diagnostic, traitement. Etude de la chancrelle, de l'herpès génital.

Hôpital de la Charité. — M. MAUCLAIRE, agrégé, chargé d'un cours de clinique annexe, fera sa première leçon le mardi 23 Novembre, à 9 h. 3/4, amphithéâtre Boyer, et les suivantes les mardis à la même heure.

Examens cliniques tous les matins à 9 heures. Consultations pour les maladies des os et des articulations les lundis et vendredis, à 9 heures, amphithéâtre Boyer. Examens gynécologiques les mercredis et samedis, salle J.-L. Petit.

Opérations tous les jours à 10 h. 1/2. Opérations abdominales le jeudi.

Hôpital Laennec. — M. F. LEGUEU commencera le jeudi 25 Novembre, à 10 h. 3/4 ses conférences de clinique et les continuera les jeudis suivants à la même heure.

Opérations les lundis, mercredis et vendredis à 9 h. 1/2.

Examen des malades et consultation les mardis et samedis, à la même heure.

Maison nationale de Charenton. — Par arrêté ministeriel en date du 28 Octobre 1909, à la suite d'un concours sur titres, M. MARCHAND, médecin-adjoint de la Maison nationale de Charenton (Seine), est nommé médecin en chef du dit établissement.

Institut national des sourds-muets. — L'ouverture du Cours d'Orthophonie pour la correction des troubles de la voix et de la parole a eu lieu le 1er Novembre. Ce Cours est fait par les professeurs de l'Institut national des sourds-muets de Paris.

Pour les inscriptions et les renseignements, s'adresser au secrétaire du Cours, 252 *bis*, rue Saint-Jacques, le jeudi matin, de 10 à 11 heures.

Hôpitaux maritimes. — Le *Journal officiel* vient d'insérer une circulaire du sous secrétaire d Etat de la Marine adressée à MM. les vices-amiraux, commandants en chef, préfets maritimes et le contre-amiral commandant la marine en Tunisie.

L'objet de cette circulaire est de préciser les règles qui devront être suivies et observées à l avenir dans la construction ou la restauration des hôpitaux maritimes.

D'après le programme, les salles communes ne doivent pas contenir plus de six lits. Chaque pavillon, même quand il n'est pas destiné à des contagieux, sera doté de nombreuses chambres individuelles permettant d'isoler les maladies graves.

NOUVELLES

Chirurgien-dentiste. — Les droits à percevoir pour études, examens, certificats d'aptitude et diplôme en vue du grade de chirurgien-dentiste, tel qu'il est réorganisé par le décret du 11 Janvier 1909, sont fixés à la somme de 1.045 francs et répartis de la façon suivante :

Un examen de validation de stage, 25 francs; 12 droits trimestriels d'inscription à 30 francs; 12 droits trimestriels de bibliothèque à 2 fr. 50; 4 droits trimestriels de travaux pratiques à 15 francs et 8 à 32 fr. 50; 1er examen et certificat d'aptitude, 60 francs; 2e examen et certificat d'aptitude, 50 francs; 3e examen : 1re épreuve, examen et certificat d'aptitude, 50 francs; 3e examen : 2e épreuve, examen et certificat, 50 francs; diplôme, 100 francs.

M. Sarraut et l'hygiène dans l'armée. — M. Sarraut, sous-secrétaire d Etat à la Guerre, vient de s'entretenir avec une délégation de l'Alliance d'hygiène sociale, des conditions dans lesquelles l'armée peut coopérer à l'œuvre entreprise par les diverses associations de lutte contre la tuberculose, l'alcoolisme, etc.

M. Léon Bourgeois, président de l'Alliance d'hygiène sociale, a insisté en termes pressants sur la gravité de la situation actuelle. D'une part, les statistiques nous révèlent une natalité sans cesse décroissante et une recrudescence de la mortalité, ce qui rend de plus en plus difficile le recrutement de troupes saines. D'autre part, des travaux présentés à l'Académie de médecine ont tout récemment encore démontré que la morbidité frappe beaucoup plus lourdement notre armée que les principales armées étrangères et surtout que l'armée allemande.

M. Sarraut a assuré la délégation qu'il considère cette situation comme, en effet, très sérieuse, et qu'il n'a pas attendu les publications alarmantes dont parlait M. Léon Bourgeois pour se préoccuper des remèdes. M. Sarraut se propose tout d'abord de concentrer et de coordonner en un Comité central d'hygiène de l'armée, divisé lui-même en sections très actives, les diverses Commissions qui se sont occupées jusqu'ici, avec beaucoup de zèle d'ailleurs mais un peu en ordre dispersé, de la protection sanitaire ou morale du jeune soldat.

Ce Comité devra faire appel à son tour aux hygiénistes et associations qui voudront bien concourir à cette œuvre urgente entre toutes : la défense de la jeunesse française pendant son passage à l'armée.

La lutte contre la méningite cérébro-spinale. — M. H. Chéron, sous-secrétaire d Etat à la marine, vient d'adresser aux vice-amiraux, préfets maritimes, officiers généraux supérieurs et autres commandants à la mer une instruction relative à la prophylaxie de la méningite cérébro-spinale.

Les indications données dans cette instruction ont été adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène navale et d épidémiologie.

Conférences préparatoires à l'Ecole du Service de santé militaire par MM. les Drs Garrelon, préparateur à la Faculté, et Picot, ancien aide d'anatomie; commenceront en Décembre sous la direction de M. le Dr Langlois, chef des Travaux de Physiologie. *S'inscrire* au Laboratoire des Travaux pratiques de Physiologie : mardis, jeudis samedis, 3 à 5 heures.

Clinique psychothérapique. — MM. BÉRILLON et PAUL FAREZ reprendront, le jeudi 25 Novembre, à 11 heures du matin, leurs leçons de *Clinique psychothérapique*, avec présentation de malades, à l Ecole de psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts; ils les continueront le jeudi de chaque semaine, à la même heure.

Académie des sciences. — L'Académie vient de décerner les prix suivants : *Prix Montyon* (*Physiologie expérimentale*) (750 fr.). — Le prix est partagé entre : M. Charles Dhéré, professeur de physiologie à l'Université de Fribourg, Suisse, pour ses *Recherches spectrographiques sur l'absorption des rayons ultra-violets par les albuminoïdes, les protéides et leurs dérivés*. M. E. Pozerski, préparateur à l'Institut Pasteur, pour un travail intitulé : *Contribution à l'étude de la papaïne*.

Prix Philipeaux (900 fr.). — Decerné à MM. J.-E. Abelous, professeur à la Faculté de médecine de Toulouse, et E. Bardier, professeur agrégé à la même Faculté, pour leurs mémoires et travaux sur l'*Action hypertensive des urines et l'urohypertensine*.

Prix Lallemand (1 800 fr.). — Le prix est partagé entre : M. Auguste Pettit, pour son travail intitulé : *Description des encephales* de Grampus griseus, de Steno frontatus, de Globicephalus melas, provenant des campagnes du yacht *Princesse-Alice*. M. Gustave Roussy, chef de travaux à l'Ecole des hautes études au Collège de France, pour son ouvrage intitulé : *La couche optique, le syndrome thalamique*.

Prix La Caze (10.000 fr.). — Le prix est décerné à M. Delezenne, pour l'ensemble de ses travaux.

Prix Pourat (1.000 fr.). — L'Académie avait mis au concours la question suivante : *De l'origine des antiferments*. Aucun mémoire n'est parvenu à l'Académie.

Prix Barbier (2.000 fr.). — Le prix est partagé entre : M. L. Launoy, pour une série de travaux intitulés : *Phénomènes nucleaires de la sécrétion*; *Histophysiologie de la sécretion pancreatique*; *Autolyse des organes et les ferments endocellulaires*; *Autolyse aseptique du foie*. M. J. Lesage, professeur de physiologie à l'Instituto superior de Agronomia y Veterina, à Buenos-Ayres, pour son mémoire intitulé : *Recherches expérimentales sur le Maté*.

Prix Mège (10.000 fr.). — Le prix n'est pas décerné. Le prix annuel (300 fr.), représentant les arrerages de la fondation, est décerné à M. S.-J. Metalnikoff, attaché au laboratoire zoologique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg, pour ses travaux sur les chenilles de *Galleria mellonella*.

Prix Parkin (3.400 fr.). — Ce prix triennal, à sujets alternatifs, destiné cette année à récompenser des recherches sur les effets curatifs du carbone sous ses diverses formes et plus particulièrement sous la forme gazeuse, est décerné à M. Adolphe Cartaz, pour son mémoire intitulé : *De l'emploi de l'acide carbonique dans les affections du nez et de la gorge*.

Prix Lonchampt (4.000 fr.). — L'Académie juge qu'il n'y a pas lieu de decerner cette année ce nouveau prix annuel, destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur les maladies de l'homme, des animaux ou des plantes, au point de vue plus spécial de l'introduction des substances minérales en excès comme cause de ces maladies. Un encouragement de 1.500 francs est accordé à M. J.-A. Claudius Roux, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Lyon, pour son travail sur la *Chlorose des végétaux*.

L'état sanitaire à Lille. — On annonce l'apparition d'un cas de meningite cérébro-spinale et de plusieurs cas de scarlatine dans la garnison de Lille.

La lutte contre la tuberculose. — Sur la proposition de M. Ambroise Rendu, le Conseil municipal de Paris vient de prendre une délibération invitant l'administration à étudier et à préparer un plan de campagne pour la suppression méthodique et l'amélioration progressive des foyers de tuberculose dont le Casier sanitaire a fourni l'indication.

Académie de médecine. — Le musée de l'Académie de médecine vient de s'enrichir d'un nouveau don. Mlle Lydie Berger, sœur du professeur Paul Berger, vient de faire hommage à la Compagnie de la grande medaille gravée par Chaplain qui avait été offerte au regretté chirurgien.

Les habitations à bon marché. — Au Conseil municipal de Paris, M. Ambroise Rendu vient de faire émettre un vœu « tendant à ce que la loi de 1906 soit complétée par un article autorisant les constructeurs de maisons à bon marché à bénéficier de l'exemption des impositions pendant 12 ans, à condition d'avoir obtenu des certificats de salubrité dans les 3 mois qui auront suivi la constitution des Comités de patronage ».

Corps de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes :

Medecin principal de 1re classe, M. Troussaint est nommé directeur du service de santé du 12e corps d'armée.

Médecins-majors de 1re classe, M. Frilet est nommé médecin chef desdites salles ; M. Chevalier passe aux hôpitaux de la division de Constantine ; M. Bargasse passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Nîmes ; M. Esprit est nommé médecin chef de l'hôpital de Briançon.

Medecins-majors de 2e classe, M. Auclert est désigné pour remplir par avance les fonctions de médecin-major de 1re classe du 4e rég. du génie ; M. Roux passe au 49e rég. d'infanterie ; M. Leniez passe au 106e reg. d'infanterie ; M. Lévêque passe au 10e bataillon d'artillerie à pied ; M. Langlois passe à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr ; M. Guilhaumon passe à la légion de la garde républicaine ; M. Chanal est maintenu au 35e rég. d'artillerie.

Médecins aides-majors de 1re classe, M. Dirck-Dilly passe au 138e rég. d'infanterie ; M. Autour passe aux hôpitaux de la division d'Oran ; M. Malard passe au 22e rég. de dragons ; M. Enjalbert passe à la compagnie saharienne du Touat ; M. Larroque passe au 13e rég. de hussards ; M. Delahousse passe au 28e rég. d'infanterie ; M. Worms passe au 79e rég. d'infanterie ; M. Carel passe au 6e rég. du génie ; M. Pitois passe au 4e rég. du génie.

Ecole d'application du service de santé coloniale. — La chaire d'anatomie chirurgicale et de médecine opératoire, à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, sera vacante à la date du 31 Décembre 1909.

Il sera procédé à la nomination du nouveau titulaire de cette chaire, dans les conditions prévues par l'instruction du 15 Juin 1909 (*Journal officiel* du 19 Juin 1909).

Les médecins principaux ou majors de 1re classe des troupes coloniales, en service en France ou aux colonies, sont autorisés à poser leur candidature.

Les demandes des candidats, revêtues de l'avis motivé de leurs chefs hiérarchiques, devront parvenir au ministre de la Guerre (direction des troupes coloniales, 3e bureau), *avant le 1er Décembre 1909* (terme de rigueur).

Ecoles annexes de médecine navale. — Sont nommés à l'emploi de prosecteur d'anatomie dans les Ecoles de Brest, M. Bellot, médecin de 2e classe ; de Rochefort, M. Baril, medecin de 2e classe ; de Toulon, M. Dufranc, médecin de 2e classe.

Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux. — Cette Société vient de procéder à l'election des membres de son Bureau pour l'annee 1910.

Ont été nommés : MM. Monod, président ; Chavoix, vice-président ; Frèche, secrétaire général ; Peyre, trésorier ; Verdelet et Chambrelent, secrétaires des séances.

Conseil d'administration : MM. Régis, Begouin, Lalanne, Oraison.

Conseil de famille : MM. Dupuy, Davezac, Courtin, Carles père, Mongour.

La déclaration des maladies épidémiques. — Le tribunal correctionnel de Mirecourt avait condamné à 50 francs d'amende avec sursis M. Forquin, medecin dans cette ville, pour infraction à la loi prescrivant la déclaration des maladies épidémiques. Le docteur soignait une personne atteinte « de typhoïde », dit le ministère public, « de grippe », objecte ce praticien. De fait, celui-ci donnait ses soins depuis le 5 Avril à une malade dont, le 27 Avril, il signala le cas à la sous-préfecture comme

« typhoïde ». Le parquet le poursuivit, soutenant que la déclaration avait été tardive. Le médecin objecta que son diagnostic de typhoïde n'avait été certain que dans la nuit du 26 au 27, et qu'en conséquence il ne pouvait faire de déclaration antérieurement à cette date.

Après l'audition de témoins et la lecture de certificats médicaux, la Cour de Nancy, devant laquelle appel était interjeté par les soins du Syndicat des médecins des Vosges, a réformé le jugement et a acquitté M. Forquin.

Le salon des médecins. — La Société médico artistique « L'Esculape » rappelle à tous les confrères artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, décorateurs, que son premier salon s'ouvrira le 25 Novembre prochain jusqu'au 9 Décembre inclus, 117, boulevard Saint-Germain, au Cercle de la Librairie, de 10 à 11 heures le matin et de 1 à 4 heures de l'après-midi.

Tous les confrères qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion sont priés de le faire au plus tôt et de s'adresser pour tous les renseignements à M. Rabier, secrétaire général, 24, rue de la Tour (XVI[e]). Cette manifestation artistique essentiellement intime est la première d'une série qui doit comporter par la suite notamment une représentation dramatique et lyrique dont les bénéfices seront affectés à une caisse de secours immédiat des infortunes médicales.

Tous nos confrères auront droit d'entrer à ce salon sur simple présentation de leur carte de visite.

Adresser les communications au secrétaire, les adhésions et cotisations aux trésoriers.

La famille médicale. — Il vient de se constituer à Lille une œuvre de solidarité professionnelle destinée à la Famille médicale en détresse.

Seuls les membres de la famille médicale (médecins, femmes et enfants) peuvent être membres actifs et participants.

Les cotisations doivent être adressées à l'un des trésoriers : M. Breton, rue Nicolas-Leblanc, 49, à Lille; M. Quint, 3, rue Solférino, à Lille.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Ausset, secrétaire général, 153, boulevard de la Liberté.

ACTES DE LA FACULTÉ

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 1er Décembre 1909, à 1 heure. — M. Panou : De la leucorrhée du moignon cervical après l'hystérectomie supra-vaginale; MM. Segond, Delbet, Gosset, Pierre Duval. — M. Vallon : Contribution à l'étude de ostéosarcomes du péroné; MM. Segond, Delbet, Gosset, Pierre Duval. — M. Trançon : De l'extirpation transanale du rectum cancéreux; MM. Delbet, Segond, Gosset, Pierre Duval.

Jeudi 2 Décembre 1909, à 1 heure. — M. Escalier : Contribution à l'étude des injections intra-pleurales, en particulier des injections d'argent colloïdal; MM. Hutinel, Thoinot, Bar, Nobécourt. — M[me] Lévin : Contribution à l'étude étiologique des encéphalopathies infantiles; MM. Hutinel, Thoinot, Bar, Nobécourt. — M. Boyé : Contribution à l'étude de la pathogénie, de l'hémophilie et de quelques états hémorragipares. (Hémophilie expérimentale et comparée); MM. Thoinot, Hutinel, Bar, Nobécourt. — M. Duhu : Contribution à l'étude de l'allaitement maternel; MM. Bar, Hutinel, Thoinot, Nobécourt.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 29 Novembre 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, Legry, Marcel Labbé. — 5e (Première partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Gaucher, Sicard, André Jousset. M. Roger, censeur; M. Lœper, suppléant.

Mardi 30 Novembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Quénu, Auvray. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Lenormant, Lecène. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Raymond, Jeanselme, Claude. M. Chauffard, censeur; M. Carnot, suppléant.

Mercredi 1er Décembre 1909. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des Travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Pierre Marie, Desgrez. Epreuve pratique. — 4e : MM. Pouchet, Brissaud, Macaigne. M. Guriel, censeur; M. Langlois, suppléant.

Jeudi 2 Décembre 1909. — Médecine opératoire, Laboratoire des Travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Pozzi, Thiéry, Morestin. Epreuve pratique. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Dieulafoy, censeur; M. Nicloux, suppléant.

Vendredi 3 Décembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Kirmisson, Gosset, Pierre Duval. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Hartmann, Proust, Ombrédanne. M. Reclus, censeur; M. Lœper, suppléant. — 5e, Obstétrique (Première partie), clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Zimmern, suppléant.

Samedi 4 Décembre 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Renon, Castaigne. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Gilbert Ballet, Gouget, Nobécourt — 5e, Obstétrique (Première partie), Beaujon : MM. Ribemont-Dessaignes, Demelin, Jeannin. M. Raymond, censeur; M. Launois, suppléant.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *Banlieue immédiate.* Recettes, 45.000. Indemn., 40.000. — *Paris.* Beau quartier. Recettes, 40 000. Loyer, 3.600. Longue présentation. Remplacements. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. M[me] Armand.

On demande un médecin à Courson-les-Carrières (Yonne), chef-lieu de canton, hospice. S'adr. au Maire.

Offre grande propriété construite et capitaux à médecin fortuné voulant créer établissement modèle de régimes traitem. scientifiques. S'ad. Chalour, 67, b. Malesherbes.

Dame, 40 ans, cherche situation; place directrice dans une clinique; accompagnerait malade ou personne âgée; bonnes références. S'adresser *P. M.*, 342.

Secrétaire est demandée : jeune fille étudiante médecine, 4e année, savoir français, anglais, allemand pour faire traduction et analyses; vivrait entièrement en famille, recevrait 100 francs par mois; références sérieuses exigées. Ecrire *P. M.*, 341.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

CONFÉRENCE DE M. COMANDON

Vendredi dernier, à 9 heures, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, a eu lieu la conférence de M. Comandon, sur l'ultramicroscope et la cinématographie.

Une foule de personnalités scientifiques, de praticiens et d'étudiants s'étaient rendus à l'invitation de *La Presse Médicale*.

***

Après que M. Letulle, au nom du Comité de *La Presse Médicale*, eut présenté en quelques mots M. Comandon aux spectateurs qui se pressaient dans la salle, le jeune conférencier a fait, pendant plus d'une heure, défiler la série vraiment impressionnante de ses films cinématographiques.

On a vu successivement la circulation du sang dans une patte de salamandre, puis toute la faune grouillante d'un intestin de souris. Ce furent ensuite les parasites de l'angine de Vincent et de la balanite érosive, et le défilé des spirochètes et des trypanosomes.

La séance, qui parut trop courte à tout le monde, se termina par la démonstration d'un phénomène que M. Comandon a mis le premier en lumière : le transport électrique des microbes et des globules sanguins.

Ceux de nos abonnés qui n'ont pu assister à la séance trouveront dans le corps du journal un aperçu de ce qu'est la cinématographie appliquée à l'ultramicroscope.

Il est malheureusement impossible, si l'on n'a pas vu les projections de M. Comandon, de se faire une idée de la *vie* de ces préparations. A voir les microorganismes évoluer, virer, volter au milieu des cellules normales, les spirochètes dérouler leurs spires, onduler dans le liquide, se cacher derrière des globules sanguins ou des buissons de fibrine, tourner comme en cage dans un globule rouge, se visser les uns dans les autres, se séparer pour se rejoindre encore; à voir les trypanosomes aller et venir dans tous les sens, déployer leur membrane ondulante, bousculer à coups rapides les globules sanguins, tandis qu'à côté les globules blancs poussent paresseusement leurs prolongements protoplasmiques, étalent lentement leurs pseudopodes, on a l'impression que l'on est en présence d'un monde inconnu, monde de l'infiniment petit, aussi varié, aussi complexe que la Nature visible à nos yeux.

Quand on songe à tous les progrès que fait naître chaque jour l'invention de simples méthodes, de nouvelles techniques, on ne peut s'empêcher de prédire que l'ultramicroscope, en saisissant ainsi la *vie* sur le vif amènera certainement des découvertes importantes, et que le cinématographe s'imposera bientôt comme un merveilleux moyen d'enseignement.

P. Desfosses.

ASSOCIATION DU CORPS ENSEIGNANT

DES FACULTÉS DE MÉDECINE

Assemblées des 29 et 30 Octobre 1909

POUR

L'EXAMEN DU DÉCRET SUR LA RÉORGANISATION DES ÉTUDES MÉDICALES

3e article :

Les études de pathologie et de clinique.

Ayant été dans l'impossibilité d'assister à la dernière séance de bout en bout, et désireux d'avoir sous les yeux tous les textes d'une discussion dont je ne connaissais qu'une partie, j'ai dû retarder ce dernier article jusqu'à ce que fût dactylographié le compte rendu sténographique.

Mais avant de commencer, je dois communiquer à nos lecteurs une rectification que M. Gross, doyen de la Faculté de Nancy, a bien voulu adresser à *La Presse Médicale*.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans le compte rendu que M. A. Broca donne des Assemblées de l'association du corps enseignant des Facultés de médecine, il s'est glissé une erreur.

Mon collègue dit : p. 850 (*La Presse Médicale* du 3 Novembre), qu'à Nancy, les hôpitaux appartiennent à l'Université. Non, l'hôpital civil, où sont installées la majorité de nos cliniques, dépend de la Commission des hospices.

Ses pavillons principaux ont été construits en 1882, pour y loger les cliniques médicale et chirurgicale, à l'étroit dans les locaux très exigus, qui avaient été mis à la disposition des cliniques de la Faculté de médecine, lors de son transfert de Strasbourg à Nancy. Toujours prête à nous aider à maintenir la Faculté dans sa voie de prospérité, la Commission des hospices, dans l'intérêt, à la fois, des malades et de l'enseignement, a créé depuis, dans le même hôpital, une série de services cliniques spéciaux, entre autres une clinique d'électrothérapie et de radiologie où se fait l'enseignement pratique de physique clinique et thérapeutique, dont parle M. Broca.

L'hôpital civil est en somme, un hôpital des cliniques, dont tous les services sont concédés à la Faculté de médecine, mais dont l'Administration appartient à la Commission des hospices.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Rédacteur en chef, de vouloir bien insérer le plus tôt possible ma rectification, et agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments bien distingués.

Gross.

Je m'excuse auprès de M. Gross d'avoir arrêté la publication de son intéressante lettre jusqu'au moment où je serais en mesure d'écrire mon article, qu'elle vient documenter à point.

Sur le fait matériel, mon erreur est certaine : les hôpitaux de Nancy sont, comme ceux de Paris, des hospices civils, régis par une Commission administrative, indépendante en principe de l'Université. Mais en pratique, on a réalisé « un hôpital des cliniques dont tous les services sont concédés à la Faculté de médecine », et c'est la seule condition pour qu'on ait les avantages de l'hôpital universitaire. Il n'y a pas, dans ces hospices civils, un corps médical indépendant de la Faculté; corps dont l'Assistance publique de Paris, par exemple, est forcée de ménager les droits puisqu'elle lui impose des devoirs; corps qu'il est indispensable de recruter de façon indépendante, puisqu'il faut en médecine assurer 101 services, alors que les professeurs de clinique sont au nombre de 9. En battant le rappel de tout ce qui est professeur et agrégé, on ne trouverait que le quart environ du personnel nécessaire aux services de médecine. La situation est analogue — en proportion moindre, il est vrai — à Lyon, Bordeaux, Toulouse, Lille. Dans ces villes, y a-t-il un procédé pratique pour centraliser un « hôpital des cliniques » analogue à celui de Nancy ? La solution n'est pas encore trouvée.

Jusqu'à nouvel ordre, la différence que je

croyais être celle du locataire au propriétaire reste donc celle du locataire ordinaire au principal locataire. Celui-ci, on le comprend, a les coudées presque franches quand il désire faire des aménagements, des améliorations. L'exemple ci-dessus mentionné du service d'électricité est-il isolé? Certes non. M. Blanchard a souhaité que l'enseignement de la parasitologie pût devenir clinique; allant plus loin, l'Assemblée a émis le vœu que cette annexion de salles hospitalières devînt une mesure aussi générale que possible : à Nancy, c'est réalisable du jour au lendemain; à Paris (et villes similaires), c'est à peu près impossible.

Remarque analogue pour les *services de contagieux*. M. Teissier (de Lyon) s'est plaint de ne même plus avoir, dans ses salles, une fièvre typhoïde à montrer aux élèves : au nom de l'hygiène, — et cela ne saurait être blâmé, — on isole les typhiques lyonnais dans des salles particulières, dont la clinique est dépourvue. A Paris, il existe un hôpital de maladies contagieuses, où la Faculté a installé une clinique annexe, en sorte que cet enseignement est devenu l'objet d'un stage « spécial ». Il est cependant abusif de considérer les maladies contagieuses comme une « spécialité », et certains membres auraient désiré qu'elles fussent biffées de la liste pour rentrer dans le stage « général ». Dans l'état actuel des choses, cette « spécialisation » a été considérée par nous comme la seule manière de donner accès aux étudiants de Paris et de Lyon dans les services d'isolement : mais nous n'avons pas été surpris qu'un Nancéen nous ait demandé à quoi rimait la discussion. A Nancy, en effet, les salles spéciales sont aussi universitaires que les autres.

L'organisation nancéenne vaut presque l'allemande pour la création de ces vastes services, pourvus d'un outillage remarquable, qui nous étonnent dans nos voyages Outre-Rhin. Cette installation, indispensable aux études scientifiques, n'est possible que si on est chez soi, ou à peu près : Pierre Delbet y a insisté et il a eu raison. Mais de là il a tiré, pour l'*enseignement aux stagiaires*, des conclusions auxquelles l'Assemblée a refusé de se rallier.

Un des points les plus importants du futur régime est dans la réforme du stage : celui-ci sera exigé pendant les 9 mois scolaires de chacune des cinq années. Il aura lieu avant tout dans des services généraux de médecine et de chirurgie, mais tout étudiant devra passer un temps, déterminé par chaque Faculté, dans chacune des cliniques spéciales (dermatologie et syphiligraphie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, médecine et chirurgie des enfants, voies urinaires, maladies contagieuses, maladies nerveuses, maladies mentales, gynécologie).

La manière d'envisager les choses ne doit pas être identique pour les cliniques générales ou spéciales. Des générales seules il sera question en ce moment, et encore faut-il distinguer, pour elles, ce qui convient aux débutants et aux élèves déjà relativement avancés dans leurs études.

Le décret prévoit que des services particuliers de chirurgie et de médecine générales devront être réservés aux élèves de première année : nous avons même pensé qu'il vaudrait mieux en faire autant pour la seconde année.

Tant qu'a pesé sur nous le déplorable régime dont nous commençons à entrevoir la fin possible (avec, hélas! pas mal de difficultés à vaincre avant d'appliquer la réforme), on a vécu sur ce sophisme que l'étudiant de première année, ignorant de tout, ne pouvait profiter de l'instruction hospitalière, et le stage ne commençait qu'en deuxième année. Heureux encore que, depuis quelque temps, on ait renoncé à combiner les horaires de travaux pratiques de façon à empêcher toute velléité de fréquentation volontaire à l'hôpital. Comment, disait-on, faire comprendre la pathologie, état anormal, si l'on ne connaît d'abord l'anatomie et la physiologie normales?

Erreur, car, à l'hôpital, on se familiarise d'abord avec des manipulations, des modes et instruments d'exploration, des besognes matérielles indispensables à connaître. Et sur un malade, on trouve toujours quelque organe sain à palper, percuter, ausculter pour comparer son état à celui du même organe pathologiquement modifié chez un autre malade.

Mais semblable enseignement doit être systématisé, selon un programme parallèle à celui des cours d'anatomie, de physiologie, de pathologie propédeutique. Aussi, le décret a-t-il spécifié que l'on réserverait à ces stagiaires des services appropriés, c'est-à-dire dont les chefs s'engageront à suivre ce programme.

Poussant les choses à l'extrême, certains professeurs de clinique ont même soutenu que, seuls responsables de l'enseignement à l'hôpital, ils devaient seuls donner aux élèves cette empreinte première, d'où dépendrait tout le reste de leur carrière. M. Teissier (de Lyon), M. Delbet (de Paris) eussent souhaité qu'en grandes fournées, les élèves de première et de deuxième années fussent répartis entre les professeurs titulaires. M. Delbet, en particulier, trouve bonne la méthode des cliniques allemandes : devant des élèves très nombreux, on examine un malade sur lequel on fait vérifier par quelques auditeurs, chacun à son tour, les principaux signes et symptômes.

Contre cette opinion, nous fûmes nombreux à mener l'assaut. Notre enseignement de laboratoire est inférieur à celui de presque toutes les Universités étrangères, mais notre enseignement clinique est nettement supérieur. La psychologie de la race y est certes pour quelque chose, mais aussi la méthode. Peu nombreux dans nos services, les stagiaires voient, touchent, auscultent tous les jours des malades multiples; à chacun d'eux, pour chaque malade, le chef de service, le chef de clinique ou l'assistant, l'interne disent

CHAIX & Cie, 10, rue de l'Orne, PARIS.

quelques mots, à tout instant provoqués par les questions d'étudiants individuellement connus. Les débutants, plus que tous les autres, ont besoin de ce contact perpétuel avec le malade, de cet enseignement mutuel. On n'apprend pas à faire un appareil plâtré en regardant du haut d'un gradin, mais en préparant la tarlatane, en gâchant la bouillie, en roulant la bande, et bien des fois on rate la manœuvre. A force de répéter tous ces petits actes, à force d'être repris par le maître à chaque faute, on arrive à l'exécution correcte. L'éducation est analogue pour prendre une observation, pour en recueillir et en coordonner les détails. Tout cela est encore plus vrai pour que soit instructif le défilé des malades à une consultation. Un stagiaire doit toucher le malade plusieurs fois par heure et non deux ou trois fois par semaine.

Avec cela est très facile à concilier la nécessité d'un enseignement systématisé dans des services réservés, pourvu que les chefs de ces services consentent à suivre un programme, établi sous le contrôle des professeurs titulaires de clinique. En ce sens fut rédigé un vœu adopté à la presque unanimité, M. J. Teissier (de Lyon) s'y étant rallié. Il a été ensuite admis que le stage serait libre en troisième et cinquième années, la quatrième étant consacrée aux stages spéciaux.

Pendant le stage dans les services généraux, le décret prévoit la participation des élèves au service des gardes. Idée théorique séduisante, mais dont Pierre Delbet n'a pas eu de peine à nous démontrer l'inanité. Pendant le jour, les étudiants sont pris par les travaux pratiques; pendant la nuit, les cas d'urgence sont trop rares pour fournir à une « garde » vraiment instructive. Encore faudrait-il, pour ce maigre résultat, des aménagements matériels actuellement impossibles.

J'en ai fini avec les vœux les plus importants. L'intérêt me paraît moindre de savoir si on divisera l'année en semestres ou en bimestres; comment les parasitologues et les bactériologistes se partageront l'empire de la microbiologie; s'il faut rattacher la tératologie à l'embryologie. Les Parisiens furent heureux de se voir donner comme modèles par M. Pic (de Lyon) pour l'enseignement de la thérapeutique, avec leurs trois chaires de pharmacologie, de thérapeutique théorique et de clinique thérapeutique. Une faible majorité s'est ralliée à l'idée de Regaud que la thèse pût être soutenue avant impression, celle-ci et l'insertion dans les collections universitaires étant réservées aux mémoires trouvés bons par le jury. Quelques modifications, enfin, ont semblé nécessaires dans l'organisation des examens, en particulier pour les examens cliniques. Mais, sur plusieurs de ces points, la solution claire, celle qui rallie l'unanimité, n'a pas jailli devant nous; avant de modifier, il faudra voir à l'usage.

Je terminerai sur une constatation qui fut celle de tout le monde : pour la mise en vigueur de l'enseignement professionnel prévu par le décret et seul étudié par l'assemblée, des sommes assez considérables devront être votées par le Parlement. Que sera-ce si l'on veut qu'en outre les Facultés de médecine soient, — comme elles le doivent, — des centres de recherches, d'enseignement supérieur? Et l'on craint que ces dotations ne soient pas très faciles à obtenir. Or :

Deficiente pecu deficit omnia.

A. Broca.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. (Professeur M. Dieulafoy). — Leçon du samedi 27 Novembre : Gangrène diabétique du pied; parallèle entre la gangrène sénile et la gangrène diabétique; discussion sur la pathogénie de l'oblitération artérielle; traitement médical et traitement chirurgical; valeur thérapeutique des applications d'air surchauffé à très haute température. (Malade de la salle Saint-Christophe, n° 7.)

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Beaujon. — M. Tuffier, professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien de l'Hôpital Beaujon, commencera son cours de clinique chirurgicale à l'Hôpital Beaujon le jeudi 25 Novembre, à 9 h. 1/2 du matin, et le continuera les jeudis suivants à la même heure.

CONCOURS

Médecin adjoint du service des aliénés. — Epreuve écrite. — *Séance du 22 Novembre.* — *Vaisseaux sanguins du cerveau. (Anatomie et physiologie.)* — Questions restées dans l'urne : *Lobe temporal. (Anatomie et physiologie.)* — *Hypophyse.*

Aujourd hui, première séance de lecture.

Externat. — Sont nommés externes des hôpitaux de Paris : 1, Mlle Romme; 2, MM. Ecot; 3, Belloir; 4, Bourgeois; 5, Parturier; 6, Bonnerot; 7, Verdenal; 8, Fumet; 9, Peltier; 10, Carpanetti;

11, Bordet; 12, Détourbe; 13, Walther; 14, Rabreau; 15, Adeline; 16, Weiss; 17, Braine; 18, Destremont; 19, Lecerf; 20, Auvigne;

21, Mlle Le Conte; 22, MM. Poisvert; 23, Rabeau; 24, Jousseaume; 25, Weill; 26, Hutinel; 27, Aubin; 28, Hamonic; 29, Mlle Janvin; 30, M. Mora;

31, Mlle Pommay; 32, MM. Arbeit; 33, Bertin-Mourot; 34, Clap; 35, Cornet; 36, Schulmann; 37, Pichon; 38, Solal; 39, Couvreux; 40, Tribout;

41, Picard (R.); 42, Mlle Wahl; 43, MM. Lesage; 44, Marais; 45, Perol; 46, Guibert; 47, Meyerson; 48, Mollet; 49, Anglès-Dauriac; 50, Pigney;

51, Mlle Popelin; 52, M. Renardier; 53, Mlle Besson (H.); 54, MM. Boulin; 55, Gaujard; 56, Humbert; 57, Loubrieu; 58, Toulouse; 59, Mme Bachelet, née Ducournau; 60, MM. Berthelot;

61, Bourdier; 62, Gille, dit Dehelly; 63, Latour (R.); 64, Mordret; 65, Dautrelle; 66, Mage; 67, Oulié; 68, Récamier; 69, Schlemmer; 70, Wilmoth;

71, Gallois; 72, Oberlin; 73, Girard; 74, Alibert; 75, Lascombe; 76, Poissonnier; 77, Sénèque; 78, Simard; 79, Tiphine; 80, Vigot;

81, Hatry; 82, Lehmann (R.); 83, Serrand; 84, Dupuy (H.); 85, Ginesti; 86, Lascaux; 87, Lebossé; 88, Lefèvre (G.); 89, Janet; 90, Maurangis;

91, Petit; 92, Haddad; 93, Bigot; 94, Morin (P.); 95, Ollier; 96, Mlle Besson (M.); 97, MM. Bretegnier; 98, Dupuy (L.); 99, Gauthier; 100, Alih;

101, Auclair; 102, Bouillaud; 103, Chenain; 104, Falliès (H.); 105, Hartemann; 106, Lebrun (M.); 107, Robinson; 108, Saint-Yves Ménard; 109, Alajouanine; 110, Chavasse-Fritaz dit Chavasse;

111, Mlle Denis; 112, MM. Dumet; 113, Lapique; 114, Longevialle; 115, Penot; 116, Wurtz (J.); 117, Yoyotte; 118, Chatenaud; 119, Chéron (A.); 120, Barbary;

121, Capdevila; 122, Larrousse; 123, Major; 124, Papadato; 125, Mlle Tasseru; 126, MM. Toupance; 127, Cavaillès; 128, Mlle Halberstadt; 129, MM. Lacaze; 130, Marié; 131, Zuretti; 132, Bertrand; 133, Brunon; 134, Netter; 135, Nora; 136, Allendy; 137, Beaudouin (H.); 138, Pauvert; 139, Pinard; 140, Robin;

141, Gouriou; 142, Levent; 143, Monnot (P.); 144, Morin (P.); 145, Neyraud; 146, Duvelleroy; 147, Martin de Laulerie; 148, Mlle Rosenblum; 149, MM. Aubert (J.); 150, Polony;

151, Resmond; 152, Salles; 153, Mlle Braïlowsky; 154, MM. Brunot; 155, Cumenge; 156, Fontaine (L.); 157, Lidy; 158, Monprofit; 159, Roustan; 160, Charbonnier;

161, Collette; 162, Ledoux; 163, Toupet; 164, Auger (R.); 165, Blanchon; 166, Boncompain; 167, Clouzeau; 168, Savidan; 169, Boulanger; 170, Perrier;

171, Boussi; 172, Cabart-Danneville; 173, Doumenge; 174, Mlle Soldenfan; 175, MM. Grèze; 176, Guillemet; 177, Lefèvre (P.); 178, Tassigny; 179, Vigouroux (A.); 180, Dax;

181, Allot; 182, Costantini; 183, Rivet; 184, Viala; 185, Chaperon; 186, Dugué; 187, Gourvitch; 188, Lautier; 189, Léger; 190, Leuvrais;

191, Dehau; 192, Mugel; 193, Schutzenberger; 194, Basset; 195, Mlle Boudeille; 196, MM. Broussier (A.); 197, Fritz; 198; Malmezat; 199, Mladenoff; 200, Peña;

201, Brossier; 202, du Souich; 203, Proust; 204, Andrieu (R.); 205, Boirac; 206, Duclos; 207, Grigaut; 208, Mickaniewski; 209, Chenet; 210, Evrard;

211, Giroux; 212, Loiseau; 213, Vincent; 214, Mlle Bitchounsky; 215, MM. Colombier; 216, Gibert; 217, Mouriès; 218, Ohier; 219, Persillard; 220, Raphaël;

221, Andrieux (A.); 222, Bortnowski; 223, Bouchet; 224, Broca; 225, Chaffaut; 226, Constantin; 227, Duneau; 228, Greder; 229, Margerin; 230, Silvestre; 231, Tourneix; 232, Arbassier; 233, Balizeaux; 234, Leroy (P.); 235, Salomon; 236, Wurtz (P.); 237, Dellar; 238, Scheikevitch; 239, Brachat; 240, Charlet-Reyjal;

241, Dardanne; 242, Gambier; 243, Malet; 244, Mathelin; 245, Plumey; 246, Réglade; 247, Riberolles; 248, Mlle Schmerling; 249, MM. Vincent; 250, Plaisant.

251, Binard; 252, Bergé; 253, Hahn; 254, Laloux; 255, Mandras; 256, Sibot; 257, Gros; 258, Maréchal; 259, Morel (P.); 260, Richoux;

261, Sasportes; 262, Tarrius; 263, Triollet; 264, Wallon; 265, Balteau; 266, Le Gouellie; 267, de Lostanges-Beduer; 268, Martin; 269, Provost; 270, Roussillon;

271, Farhat; 272, Masson; 273, Sfez; 274, Hiblot; 275, Neau; 276, Tournadour d'Albay; 277, Vautrain; 278, Sadoun; 279, Barbier; 280, Mlle Chauvet;

281, Mlle German; 282, MM. Casares; 283, Crétin; 284, Augier; 285, Cléret; 286, Hartglass; 287, Mlle Jacquey; 288, MM. Valiadis (J.); 290, Lefort (A.);

291, Rousse; 292, Vallet (F.); 293, Bazin; 294, Goudel; 295, Gremeaux; 296, Le Hello; 297, Malleterre; 298; Bordenave; 299, Guillard; 300, Guyot;

301, Houlbert; 302, Lacroix; 303, Laugier; 304, Logeais; 305, Picard (P.); 306, Mlle Samet; 307, MM. Simon; 308, Mitton; 309, Sébald; 310, Lepage (C.);

311, Pépin.

Inspection de l'Assistance publique. — Un arrêté du ministre de l'Intérieur fixe au 28 Décembre la date du concours d'admission aux fonctions de sous-inspecteur et d'inspecteur départemental de l'Assistance publique.

L'accès de l'inspection départementale, fermé jusqu'à présent aux candidats n'ayant pas rempli pendant un temps plus ou moins long certaines fonctions administratives, est ouvert désormais aux docteurs en médecine et en pharmacie, aux titulaires du diplôme de pharmacien de 1re classe, aux licenciés en droit, ès sciences ou ès lettres, à toutes les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un certificat de fin d'études d'enseignement supérieur dont l'équivalence avec les diplômes ci-dessus a été admise par l'arrêté ministériel.

Les candidats devront adresser leur demande au ministère de l'Intérieur au plus tard le 28 Novembre.

Ecole d'application du service de santé militaire. — Des concours s'ouvriront le 6 Décembre 1909, à 9 heures du matin, à l'école d'application du service de santé militaire pour l'admission à 26 emplois de médecin aide-major de 2e classe et d'un emploi de pharmacien aide-major de 2e classe, élèves à ladite école.

Les programmes arrêtés le 10 Juin 1909, donnant les conditions de ces concours, sont insérés au *Bulletin officiel* du ministère de la Guerre (P. S.).

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *Banlieue immédiate.* Recettes, 45.000. Indemn., 40.000. — *Paris.* Beau quartier. Recettes, 40.000. Loyer, 3.600. Longue présentation. Remplacements. S'adresser : **Cabinet Gallet, 47, boulevard Saint-Michel.**

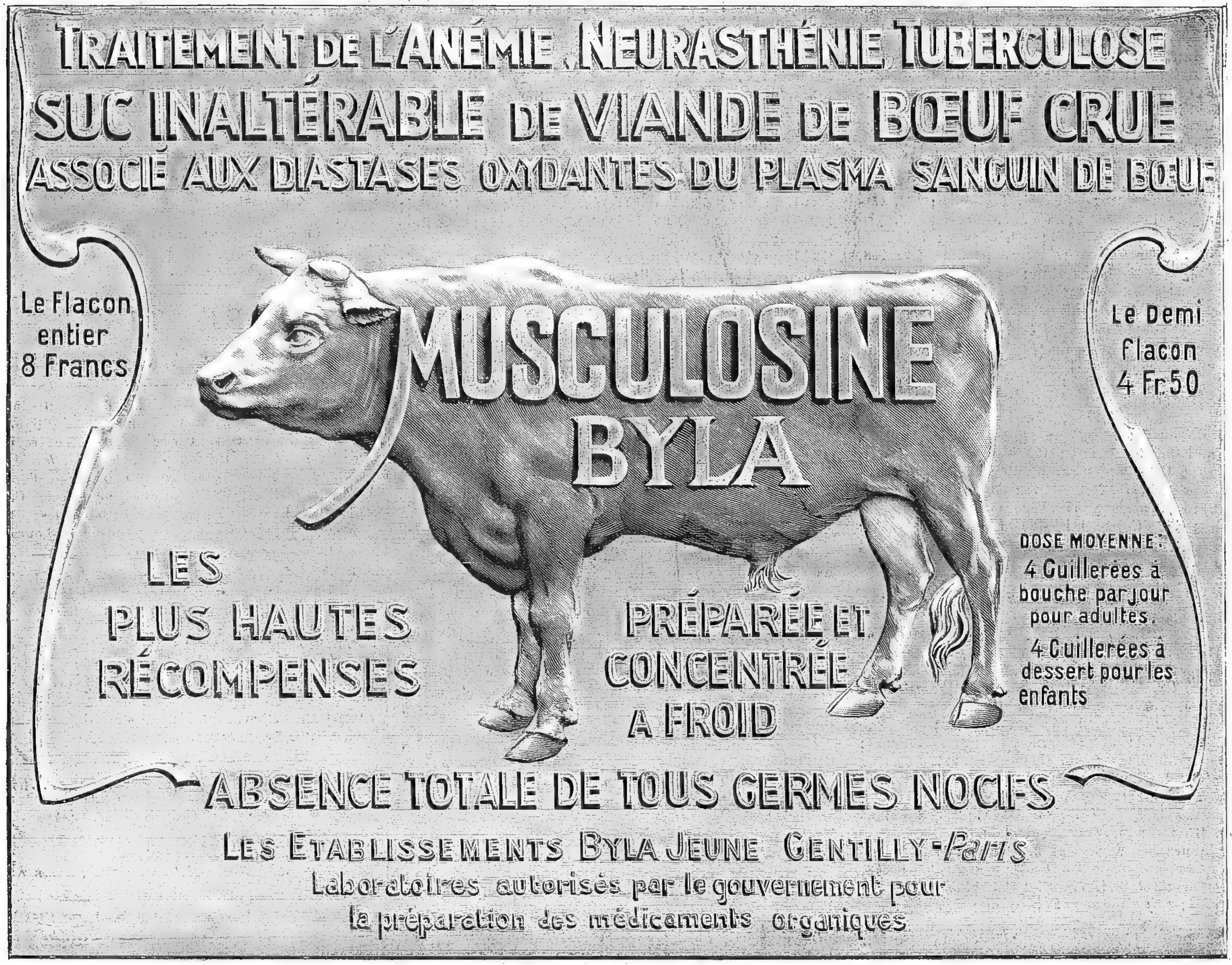
Offre grande propriété construite et capitaux à médecin fortuné voulant créer établissement modèle de régimes traitem. scientifiques. S'ad. Chaloub, 67, b. Malesherbes.

Externe 6e année, connaissant massage, désirerait situation dans Institut physicothérapique. Ecrire *H. P.*, 344, *La Presse médicale.*

Externe 3e année, connaissant anglais, allemand, italien, demande traduction, place secrét. ou clinique rétribuée. Ecrire *P. M.*, n° 345.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.





Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements . . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —
F. DE LAPERSONNE, Professeur de clinique ophtalmologique à l'Hôtel-Dieu.
L. LANDOUZY, Doyen de la Faculté de médecine, Professeur de clinique médicale, Membre de l'Acad. de médecine.
H. ROGER, Professeur de Pathologie exp. à la Faculté de Paris, Méd. de l'hôp. de la Charité.
E. BONNAIRE, Professeur agrégé, Accoucheur de l'hôp. Lariboisière.
M. LETULLE, Professeur agrégé, Médecin de l'hôp Boucicaut. Membre de l'Acad. de médecine.
M. LERMOYEZ, Médecin de l'hôpital Saint-Antoine.
J.-L. FAURE, Professeur agrégé, Chirurgien de l'hôpital Cochin.
F. JAYLE, Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca, Secrétaire de la Direction.

— RÉDACTION —
P. DESFOSSES
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION
J. DUMONT — R. ROMME
SECRÉTAIRES

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

UN TECHNICIEN DE GÉNIE

LE DOCTEUR CLAUDE MARTIN, DE LYON

A M. le Docteur Destot.

Nous avons beau protester, à tort et à travers peut-être, contre l'oppression de l'Etat en matière de grades et de maîtrise, nous sommes si bien pliés aux consécrations officielles, que nous nous représentons mal un vrai maître qui n'aurait point passé par les filières usuelles et dont des jurys successifs n'auraient pas calibré le génie. Encore moins pouvons-nous imaginer un homme parti de la condition d'artisan et promu à celle d'artiste par le seul effort d'une volonté toujours tendue. J'avoue, en effet, que l'aventure n'est pas ordinaire, et c'est pourquoi j'ai voulu vous la conter en retraçant la vie de notre bon et vaillant confrère, M. Claude Martin, de Lyon, le prothésiste de génie, universellement connu, unique au monde peut-être, et qui est une des gloires de l'Ecole lyonnaise.

Oh! je ne me dissimule pas les difficultés de ma tâche. Ce praticien modeste est inactuel; il vit loin du bruit. Toute son existence s'est passée, comme en une cellule, entre les quatre murs de son laboratoire. Je ne saurais l'offrir aux petits

comme une victime de l'indifférence des grands, car il est membre de l'Académie de médecine. Il n'est pas davantage le type fait pour complaire à l'arriviste moderne, car il ne sut jamais attacher des ailes à la Fortune, ayant tout attendu et du Temps et de son travail et de sa valeur. Touchés par la grâce de ses mains agiles, les plus grands chirurgiens, les Ollier, les Letiévant, les Verneuil, pour ne parler que des morts, se sont faits ses collaborateurs. Je n'ai donc à réparer à son endroit aucune injustice. Enfin, en un temps où le vide des idées se masque trop souvent sous la pourpre flottante des théories, celui-ci n'a fait que de l'action, piètre condition pour plaire aux foules endormies.

J'ai pensé cependant vous intéresser au récit de cette vie, droite comme une belle avenue, et si remplie à lutter contre la Nature hostile. Si je ne suis pas une fois de plus au-dessous de ma tâche, j'espère même ainsi vous faire aimer davantage notre art, vous en faire plus encore apprécier la noblesse. Je compte aussi vous prouver que l'homme de réelle valeur, d'où qu'il vienne, arrive toujours à se placer aux premiers rangs pourvu qu'il ait les mains pleines de vérités; et ceci servira de réconfort à ceux qui désespèrent.

⁂

M. Claude Martin, « le père Martin », comme l'appellent ses confrères de Lyon, est né à Saint-Etienne en 1843; il a donc aujourd'hui 66 ans. Avec sa tête blanche légèrement penchée, ses bons yeux narquois, sa grande moustache romantique, il évoque en moi l'image de ces tisseurs Gallo-Romains joyeux et fins, ingénieux et habiles, dont l'industrie étonna longtemps les citoyens de la Ville, qui avant la conquête des Gaules tiraient de l'Orient toutes leurs riches étoffes.

Quel que soit le degré de leur trempe et de leur volonté, les hommes sont tous assujettis au milieu où ils vivent. C'est dans leur milieu qu'il faut les replacer si l'on veut démonter utilement les ressorts qui les poussèrent à l'action. A Saint-Etienne, où est né notre confrère, les rudes industries du feu se mêlent depuis des siècles à l'art des rubans et des fanfreluches. Là, comme on eût dit jadis, les travaux de Mars et des Cyclopes le disputent aux tissus arachnéens de Vénus; là flamboient les hauts-fourneaux, grondent les machines, en même temps que battent les métiers et glissent en sifflant les navettes. Dans cette vallée du Furens, tout embrumée de la poussière des mines, les rubaniers, « les ribandiers », selon l'expression de nos pères, se divisent en deux catégories : ceux qui peinent à l'usine pour fabriquer l'article commun et toujours le même, et les façonniers, manières de patrons en chambre, qui disposent de quelques métiers. Ceux-là, véritables artistes, tissent le ruban de luxe soumis à tous les caprices de la mode, et dont le modèle peut changer d'une saison à l'autre.

Le père de notre praticien possédait à Saint-Etienne deux ou trois métiers. Pour réussir les chefs-d'œuvre délicats aux soies changeantes dont se parent nos compagnes, un esprit ingénieux, un goût sûr, des doigts agiles sont indispensables. Dans cet atelier familial, survivance de l'industrie d'autrefois, chacun a son rôle. Le ménage fait, la femme, aidée des enfants, réassortit les soies, prépare le travail par le dévidage, l'ourdissage et mille autres petites manœuvres accessoires du métier de tisserand. Ainsi, à chaque heure, l'œil, la main s'exercent et s'affinent; et ainsi se montre la vérité du précepte de Jean-Jacques sur la vertu éducative des métiers manuels. M. Claude Martin aime à raconter qu'il se plaisait, étant enfant, à rabouter les fils de soie rompus et à travailler de ses mains. Doux et docile, mais curieux, il voulait se rendre compte des mécanismes. Pas de joie plus grande pour lui que de démonter les métiers de son père et voir comment ils étaient faits. Tandis qu'à l'usine le cerveau, trop souvent embrumé d'alcool, reste vide et sans pensée, il y a place pour le rêve dans l'atelier de famille.

Le père de notre praticien, qui avait vu son industrie transformée par la science, n'avait qu'une idée, faire instruire les siens. A deux ans, le petit Claude Martin était porté à l'école; il y resta jusqu'à dix ans et demi. A cinq ans, il savait lire et écrire, fait assez rare à l'époque. Puis son évolution mentale sembla s'arrêter, et l'enfant ne rêva plus que métiers, comme si toute son intelligence s'était reportée dans ses mains. On l'avait mis en apprentissage chez un bon patron qui l'eût souhaité plus instruit. Mais il fallait, pour obtenir de lui une page d'écriture, l'attacher aux barreaux de la chaise si l'on ne voulait que le petit oiseau prît son vol.

Pour moi, vous le savez, un homme n'est jamais complet s'il n'est d'abord fils de la femme. C'est elle qui donne la sensibilité qui nous permettra plus tard de vibrer à une grande idée, de poursuivre une noble tâche. La mère de notre confrère, sans l'aimer plus que les trois autres enfants, avait évidemment un faible pour lui. Elle disparue, l'enfant, trop tôt sevré peut-être de caresses encourageantes, se plut moins sous le toit paternel. Un beau jour il partit pour Lyon, où nous le retrouvons comme dessinateur chez un grand passementier. Mais les industries de luxe, soumises aux fluctuations de la mode, traversent souvent des crises. La besogne étant venue à manquer, son nouveau patron dut le congédier. Longtemps, notre jeune homme chercha une place qui ne venait pas, longtemps il connut les stations dans les bureaux, et les refus brefs qui coupent bras et jambes : Heures sombres des débuts qui semblent le lot de tous les hommes marqués par le Destin, et d'où l'âme sort trempée pour jamais.

Alors, de guerre lasse, il entra comme ouvrier chez un dentiste. Tout d'abord, ce sont les menues

besognes domestiques à remplir; puis, peu à peu, le praticien s'intéresse à cet aide adroit. Et le voilà ancré dans ce métier qu'il juge facile.

Il y aurait un tableau pittoresque à tracer de la profession de dentiste au milieu du XIXe siècle. Peu de pathologie, une prothèse rudimentaire. C'est de chez nous, vous le savez, qu'était partie l'idée du premier appareil obtenu sur moule; mais vous savez aussi que la plupart de nos conceptions ont besoin de mûrir à l'étanger avant que nous ne les adoptions nous-mêmes. Et puis, soyons francs, nos grand'mères, loin de souffrir d'une bouche édentée, avaient de fortes préventions contre les râteliers. Disons le mot, ils étaient « mal portés »; et, au point de vue dentaire, nos provinces s'obstinaient à tout ignorer en dehors de la brutale clé de Garengeot.

Ce premier maître eut donc tôt fait d'apprendre à son élève tout ce qu'il savait; il l'envoya à Paris, chez son frère, où il entra comme opérateur. Là, nous le voyons s'élever insensiblement: Ce sont des appareils qu'il imagine, des dents qu'il redresse, des instruments qu'il perfectionne.

Mais l'Exposition de 1867 venait de s'ouvrir. Un jour, dans la vitrine de Préterre, qui fut le premier en Europe à faire de la grande prothèse, il découvre des appareils inconnus dont il se fait expliquer le mécanisme; et le voilà dès lors aiguillé dans sa voie. Toutes ses économies passent à l'achat des journaux et des livres de dentisterie, qui lui permettront de se hausser de la pratique modeste aux théories compliquées. Parmi ses clients, il compte quelques étudiants en médecine; guidé par eux, il emploie ses heures de sortie à errer dans les hôpitaux. Mais on l'accueillait plutôt mal, cet employé dentiste. Or, s'il était timide à l'excès, il était également fier et un peu glorieux, comme le sont d'ailleurs tous ceux de notre race. Et ici je le laisse parler:

« J'avais fait la connaissance de quelques étudiants en médecine qui m'introduisirent facilement dans les salles d'opérations. Jusque-là tout allait bien. Mais lorsque je me hasardais à solliciter un renseignement, bien vite on devinait que j'étais un profane; et quand on demandait à mon introducteur qui j'étais et qu'il répondait: Dentiste, le regard, le plissement du nez et des lèvres me faisaient comprendre tout de suite la déférence que l'on avait pour moi. J'étais un timide,



et bien des fois j'avais juré qu'on ne m'y reprendrait plus. Cependant le désir de savoir l'emportait, et pour me soustraire à de pareilles vexations, je me mis à préparer mes études de médecine. Il y a longtemps de cela; eh bien, je ne puis y songer aujourd'hui sans ressentir encore le malaise que j'éprouvais à ces heures pénibles de ma jeunesse. »

« Préparer sa médecine », cela nous paraît simple, à nous, mais quelle tâche pour le pauvre ouvrier obligé de tout apprendre seul et sans faillir aux exigences du métier qui le faisait vivre! A Lyon, où il s'installa en 1873, l'effort se continue; — il dura plus de 15 ans! Là, comme les distances sont moins longues, la vie moins enfiévrée, notre apprenti médecin a un peu plus de loisirs. Son prédécesseur, dans le cabinet qu'il avait acheté, était en relations avec le Professeur Ollier, auquel il le présenta. L'entrevue du Louis XIV de la Chirurgie et du d'Artagnan de la Dentisterie dut être assez favorable à ce dernier, puisque le Maître daigna lui confier sa première pièce de prothèse.

Il s'agissait de la restauration d'un nez. Les résultats ayant été bons, le patronage étant meilleur encore, peu à peu les chirurgiens lyonnais acceptent ses services et s'intéressent à ses travaux, gratuits d'ailleurs, ce dont il ne se plaignit jamais. Mais, par exemple, il ne manquait point de faire ses recommandations à ses clients pauvres: « Certains malades, dit-il dans sa thèse, passée à Lyon en 1893, hésitent à casser des noisettes ou des noix avec leurs appareils, étant retenus par la crainte de détériorer les pièces. Nous n'avons garde de les rendre trop audacieux, car il s'agit d'indigents à qui nous fournissons gracieusement ces appareils souvent coûteux. »

Mais il n'avait pas seulement conquis les maîtres; les praticiens de Lyon, eux aussi, avaient tenu à l'honorer en nommant ce simple officier de santé membre de la *Société des sciences médicales*. Ce fut là sa première joie officielle, si je peux dire. Désormais, l'artisan d'hier était classé. C'est dans les hôpitaux de Lyon, maintenant, que je vais vous le montrer, modelant des nez et des lèvres, faisant battre des paupières, imaginant ces mécaniques merveilleuses qui font de lui le Vaucanson de la médecine, et qui devaient consacrer sa renommée.

***

Je dois souligner d'abord la caractéristique des méthodes de M. Martin, qui toutes visent non seulement à la restauration de la forme, mais encore et surtout à celle de la fonction. Egaler la nature, voilà son but et sa marque, voilà ce qui le fait créateur. Certes, il n'arrive pas d'emblée au résultat ; notre esprit est bien trop compliqué pour saisir de prime saut la simplicité harmonieuse des lignes et des mécanismes en biologie. Ses premiers appareils sont toujours un peu lourds, compliqués; puis de longues méditations, la nuit, dans son cabinet silencieux de bon sorcier où s'alignent autoclaves, fourneaux et moufles, lui font successivement toucher du doigt telle ou telle imperfection, ajouter ici, retrancher là, et bientôt le modèle est définitif « physiologique » : ainsi pour ses obturateurs, pour ses nez et tant d'autres pièces.

L'œuvre écrite de ce primaire qui s'est instruit tout seul est considérable. Je n'aurais qu'à y puiser pour vous résumer l'ensemble de ses méthodes et d'autant plus aisément que tous ses mémoires, sans viser à l'élégance, sont d'une rare facilité de lecture. Personne comme lui pour circonscrire le sujet, le diviser et le servir par tranches, chaque idée occupant son ordre de bataille. Mais je me garderai de tomber dans le travers moderne et de compiler; je préfère de beaucoup vous résumer simplement ce que j'ai compris.

Trois sortes de prothèse, comme vous savez. J'élimine d'abord la prothèse incluse, non que M. Martin y soit resté étranger. Dans la vallée du Rhône, les microcoques paraissent avoir une virulence et des localisations spéciales, d'où peut-être les travaux persistants d'Ollier et des chirurgiens lyonnais sur le périoste, les grandes articulations et les os. M. Martin a donc imaginé plusieurs treillages en platine irridié, destinés à servir de soutien au périoste pour la régénération des os dans les cas d'ostéomyélite de l'enfance. Mais il n'y a là rien de bien particulier, et je passe.

La prothèse retardée est basée sur la tolérance des tissus à supporter un corps étranger. Il y a enfin la prothèse immédiate, créée de toutes pièces par Martin, défendue par lui avec acharnement et autorité; c'est elle qui me retiendra le plus.

Sa première restauration du nez, faite chez Ollier, date de 1874. Pour cet organe, ses inventions ne comptent plus. Ici, il se rattache aux maîtres de la Renaissance, à ce Gaspard Tagliacozzi, vulgarisateur de la rhinoplastie à l'italienne, dont la statue se voit encore, je crois, à Bologne, tenant dans sa dextre un superbe nez à la grecque. Il relève aussi de notre bon Ambroise Paré, à qui je le comparerais volontiers. N'ont-ils pas même origine ? ne sont-ils pas tous deux autodidactes ? Si le premier a l'esprit plus encyclopédique, ce qui est de son temps, en revanche, le second, dans son domaine, ne laisse presque rien à glaner derrière lui.

Comme de tous temps, l'absence de nez inspira horreur et répulsion, les Anciens firent de la prothèse avec de simples masques. Ambroise Paré utilisait l'argent et le bois. Nez de bois, langues de bois, — j'allais dire gueules de bois, cela ne devait guère aller aux malades. J'ajoute, au surplus, que notre bon Ambroise ne paraît pas trop faire confiance à tous les appareils qu'il décrit, un peu de seconde main, semble-t-il.

M. Martin, lui, a trouvé le secret de ne point irriter la muqueuse pituitaire. Ses pièces pour fractures de nez sont toujours admirablement supportées. On a récemment, dans un grand journal illustré, vanté l'œuvre d'un rhinologiste allemand; si l'auteur de l'article avait regardé autour de lui, il eût vu que presque toutes les méthodes du praticien étranger avaient déjà été décrites par un Français, M. Martin.

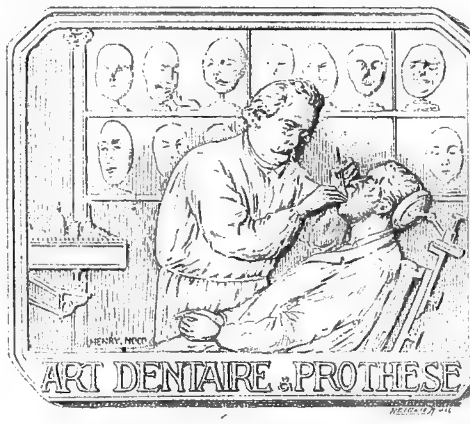
Donc, il redresse les nez aplatis, tordus, écrasés, et pour ses pièces la pituitaire est d'une inaltérable mansuétude. Il fait aussi des appareils en platine, comme soutiens des lambeaux dans la restauration complète. Mais son triomphe, c'est le nez en porcelaine. Il moule d'abord le visage du patient, recherche chez les proches le sens de la physionomie, modèle avec de la glaise un nez « qui aille bien »; puis il fait une charpente de platine qui soutiendra la porcelaine. Sa céramique est si admirable, il approche de si près la réalité qu'on s'y trompe. Certain jour, à l'Hôtel-Dieu, Verneuil, parlant des méthodes de Martin, terminait sa clinique par ces mots : « Vous ne vous doutez pas, Messieurs, que parmi vous est un assistant porteur d'un nez en céramique. Il est là depuis une heure et son nez imite si bien la nature que personne ne s'est encore aperçu qu'il est artificiel. C'est là, Messieurs, le plus bel éloge que je puisse faire des méthodes de M. Martin, et c'est là ma conclusion. »

Si, du nez, on passe à l'oreille, à la langue ou aux lèvres, même ingéniosité, mêmes résultats heureux et complexes, avec une simplicité de moyens qui éblouit. Sans doute, il sait mieux que personne marteler l'or ou l'argent, repousser l'étain, mais pour lui aucun serviteur ne vaut le caoutchouc, incorruptible et léger, véritable maître Jacques de la Prothèse, dur, demi-dur, mou, épais ou mince suivant les besoins. Dans les vieilles cicatrices, rétrécissements œsophagiens, sténoses du pharynx, utilisez sa force élastique, douce et constante, et vous verrez céder les brides les plus rebelles. Les appareils obturateurs de la voûte et du voile ne sont pas moins prestigieux. Ici, il fit d'abord volumineux; maintenant, ses pièces sont minuscules et répondent à toutes les nécessités physiologiques. Dures pour remplacer le squelette, minces et souples s'il faut suppléer à un lambeau de muqueuse, elles restituent les fonctions presque *ad integrum*.

Mais que dire du larynx artificiel, présenté l'autre année à l'Académie, qui laisse si loin en arrière les appareils de Gussenbauer, von Bruns, Julius Wolff, Labbé, et qui tient à la fois de la machine à parler, à respirer, et sert de conduit aux aliments! Grâce à lui, on eut pour la première fois le spectacle impressionnant d'un homme privé de larynx et qui parlait, mangeait, buvait, fumait le plus aisément du monde, alors qu'avec les autres systèmes il fallait obturer la canule de la trachée au moment des repas. Ce résultat merveilleux, notre prothésiste l'avait obtenu en introduisant aussitôt après l'opération, dans la cavité cruentée, un moule de caoutchouc destiné à prévenir la sténose cicatricielle. Et ceci me conduit à parler de la prothèse immédiate, employée surtout dans les résections des maxillaires.

Ici, notre confrère ne dut pas seulement lutter contre la nature, il lui fallut encore vaincre les hésitations des chirurgiens, les habituer à cette idée qu'on peut, sans danger d'infection, placer un squelette de caoutchouc dans des tissus saignants. Supposons une opération complète pour cancer. Tout est parti, maxillaire inférieur, langue, ganglions. On ne voit plus à la place qu'un vaste trou béant, au fond duquel apparaissent larynx et œsophage, latéralement bordés par les paquets vasculo-nerveux du cou. Par les procédés ordinaires, pareille intervention serait impossible, car la peau des lambeaux, en se cicatrisant, ne permettrait plus ni la mastication, ni la déglutition, ni la phonation.

M. Martin arrive avec un maxillaire en caoutchouc qui paraît énorme, il l'introduit dans ce sac béant, le fixe au moyen d'attelles et de vis; et alors les tissus s'appliquent sur ce squelette artificiel, se modèlent et se cicatrisent en conservant leurs rapports. Bientôt, ce premier appareil, destiné à conserver la forme, est remplacé par un autre. Enfin, quand le processus cicatriciel est terminé, on met un dentier, tout simplement. Et il est bien toléré, et il ne tire pas, il y a de la peau, et l'on ne constate pas de déformation. Si on l'enlève, on voit une chose dégoûtante, une grande poche sans squelette, mouvante, agitée de soubresauts, mais tout cela souple et étoffé. En replaçant le dentier, on se demande s'il va passer, tellement il semble volumineux; et cependant il se case, et la figure, innommable tout à l'heure, redevient humaine : Le menton fait saillie, se meut, l'homme parle, fume, ne bave plus.



Un des malades, ainsi accoutré, se présenta au Conseil de revision; il était, avec sa mâchoire postiche, si semblable aux autres conscrits, que les médecins le déclarèrent bon pour le service.

On n'a peut-être pas assez compris que cette prothèse immédiate était une méthode de modelage, qui fait partie du système général de lutte entreprise par M. Martin contre les cicatrices. Oh! ce n'est pas de la brillante chirurgie, je le reconnais, c'est du rapetassage, du travail de longue haleine avec des résultats à longue échéance, et qui ne s'obtiennent qu'au prix d'une surveillance de tous les instants. Mais qu'importe, si le but est atteint! Or, un malade vit ainsi depuis 21 ans, d'autres depuis 15 ans, 16 ans; c'est tout de même quelque chose, cela!

***

J'ai taxé au début notre confrère de technicien de génie; n'êtes-vous pas un peu de mon avis, maintenant? Quant à lui, il est bien l'homme de son œuvre. Distrait au delà des bornes, il est toujours à suivre quelque rêve. Et discret, et modeste! Dans nos Congrès, il a toujours l'air de s'excuser d'avoir retenu l'attention. Doucement épicurien, s'il consolide, gratte et comble encore des molaires, c'est pour que l'art puisse vivre du métier. Entouré de la chaude affection des siens, de son admirable femme, de son fils, il partage son temps entre son petit Laboratoire, les hôpitaux et les sociétés professionnelles. Toute sa joie est de créer en copiant la Nature. Et tandis que nous restons, nous, jusqu'à la fin assoiffés de gloire et d'argent, l'ancien employé dentiste, devenu membre de l'Académie de Médecine, se demande si le sort ne l'a pas trop gâté. L'effort réalisé lui paraît si naturel, le travail fait si bien partie de sa vie, qu'il s'étonne de le voir récompensé. Et c'est ici que M. Martin pourrait servir d'exemple à tant de contemporains qui estiment n'être jamais assez payés de leurs peines.

L'autre soir, dans une petite réunion familiale, quelques chirurgiens amis lui ont offert une charmante plaquette, due au grand talent de M. Nocq, et dont je vous donne ici l'envers. On a parfois abusé de ces manifestations, mais comme celle-ci était à sa place! Jamais on n'aura honoré un meilleur confrère, un homme plus droit, un inventeur plus modeste et plus génial.

F. Helme.

UN PROCÈS DE MYTHOMANE

A PROPOS DE L'AFFAIRE STEINHEIL

Quatre ou cinq jours après l'acquittement de Mme Steinheil, le *Matin* publiait, de son correspondant de Rome, le télégramme suivant :

Rome, 18 Novembre. — Le député Enrico Ferri a ouvert aujourd'hui, à l'Université de Rome, son nouveau cours de droit pénal. Le sujet de sa conférence, portant sur la criminalité féminine, a attiré une foule énorme d'étudiants et de particuliers, parce qu'on savait que l'honorable Enrico Ferri s'occuperait aussi du procès Steinheil. En effet, il a montré que Mme Steinheil présente le caractère le plus saillant de la criminalité féminine, c'est-à-dire l'aptitude à la simulation et au mensonge. M. Ferri a défini Mme Steinheil une hystérique nerveuse, et il a déclaré que les jurés de la Seine ont bien fait de l'absoudre, parce que la preuve de sa culpabilité n'était pas établie.

J'ai tenu à reproduire cette information parce qu'elle touche à un point qui a été, à maintes reprises, soulevé dans les milieux médicaux : le diagnostic psychiatrique de Mme Steinheil. Celui que nous donne M. Ferri est-il exact ? M. Dupré — qui ne m'en voudra pas de rappeler ici une conversation que nous avons eue à ce sujet — est d'un autre avis. Pour sa part il n'hésite pas à considérer Mme Steinheil comme le plus beau type de mythomane qu'il ait jamais observé.

Je pense que le diagnostic de M. Dupré ne sera guère discuté par ceux qui ont suivi de près les discussions récentes sur l'hystérie, le pithiatisme, la mythomanie et la pathomimie. Et c'est précisément dans cet ordre de faits que je voudrais signaler ici un procès, procès de mythomane, qui eut, il y a deux ans, un retentissement considérable en Russie. Son étude au point de vue médical a été faite par le professeur Kowalewski, dans les *Annales de psychiatrie*. Mais à cette place, qui est celle d'une chronique, on me permettra de résumer cette observation, moins en médecin qu'en chroniqueur.

***

L'acte d'accusation — je me le figure, du moins — était rédigé de la façon qui suit :

Le 9 Mai 1907, à 2 heures de l'après-midi, le nommé Melnikoff, âgé de 17 ans, ancien élève du séminaire, était assis sur un banc, en face du



palais du gouverneur d'Odessa, le général Kaulbars. Peu de temps après, vinrent s'asseoir, à côté de lui, deux étudiants juifs. En écoutant leur conversation, il fut révolté de la façon dont ceux-ci s'exprimaient sur le compte du général Kaulbars. Il leur intima l'ordre de se taire. Ses interlocuteurs ayant répliqué qu'ils étaient bien libres de faire ce qui leur plaisait, il les gifla l'un et l'autre. Les deux Juifs partirent sans rien dire.

Quinze jours plus tard, le 23 Mai, en venant dîner au restaurant où il avait l'habitude de prendre ses repas, Melnikoff se trouva en face d'un jeune homme russe qui, d'emblée, lui parut sympathique. Au cours de la conversation qui ne tarda pas à s'engager, celui-ci lui raconta son odyssée. Employé des postes, il s'était laissé circonvenir par les révolutionnaires, avait pris part à une grève, avait été arrêté, et, naturellement, révoqué. Pendant qu'il était en prison, il eut le temps de réfléchir, et comprit qu'il avait été un simple jouet entre les mains des Juifs, ennemis du tsar et de la patrie. Maintenant il se trouvait dans une situation désespérée, acculé à la misère.

Le dîner fini, on décida de passer la soirée ensemble. On sortit en continuant à deviser sur les événements, et bientôt on se trouva hors de la ville. Brusquement, Melnikoff et son compagnon furent entourés par un groupe de six individus armés de revolvers. « — Si tu dis un mot ou fais un geste, dit l'un d'eux en s'adressant à Melnikoff, tu es mort ! »

Effrayé, Melnikoff se laissa lier les mains. On lui banda ensuite les yeux, et on lui mit un tampon d'ouate dans la bouche. On le prit ensuite par les épaules et on lui dit de marcher. Il marcha ainsi pendant une demi-heure, dans un silence complet. A un moment donné, on s'arrêta, et Melnikoff entendit le bruit des vagues. Il fut alors transporté au fond d'un canot, qui démarra aussitôt. La traversée dura environ une heure, puis le bruit des rames cessa. Mis debout, Melnikoff reçut de nouveau l'ordre de marcher. Il eut l'impression de monter une rive escarpée, puis de marcher sur le plat et, enfin, de descendre des marches, une vingtaine environ. Nouvel arrêt, et Melnikoff sentit qu'on le débarrassait du tampon qu'il avait dans la bouche et qu'on détachait le bandeau qu'on lui avait placé sur les yeux.

***

Il se trouvait dans une caverne. A la lueur d'une lampe qui y brûlait, il distingua une grande table recouverte d'une nappe rouge sur laquelle

était posée une tête de mort ; puis contre le mur, plusieurs armoires remplies de revolvers, de fusils, de couteaux, de poignards. Autour de la table étaient assis sept hommes et une femme, celle-ci habillée d'une longue blouse rouge.

Celui qui présidait cette réunion, un homme roux, taillé en hercule, déclara à Melnikoff qu'il se trouvait devant le Comité exécutif du parti socialiste révolutionnaire, et lui ordonna de se dévêtir complètement. Puis il lui dit que lui, Melnikoff, était accusé : 1° de faire partie de l'Union du peuple russe ; 2° d'avoir giflé deux juifs appartenant au parti révolutionnaire ; 3° d'avoir pris part au dernier « pogrome », au dernier massacre des juifs.



C'est l'homme roux qui conduisait l'interrogatoire, lequel portait surtout sur les projets et l'organisation de l'Union du peuple russe. Chaque fois que Melnikoff hésitait à répondre, l'homme roux lui tailladait la peau avec un poignard posé à côté de lui. A un moment Melnikoff s'évanouit. Il revint à lui sous l'influence d'une douleur intolérable : penché sur sa cuisse, l'homme roux y traçait des lettres avec la pointe de son poignard.

On déclara alors à Melnikoff qu'il était condamné à être pendu. On l'entraîna dehors et on l'amena au pied d'un arbre où un de ses « juges » se tenait, une corde à la main. Au moment où le nœud coulant enserrait déjà le cou de Melnikoff, on entendit des voix. Melnikoff se mit alors à crier de toutes ses forces. Ses bourreaux prirent peur et s'enfuirent après avoir tiré deux coups de revolver. Melnikoff perdit connaissance.

***

Deux heures plus tard, exténué et couvert de sang, Melnikoff se présentait chez le commissaire de police. La sincérité de son récit et les plaies dont était couvert son corps ne laissaient aucun doute sur l'exactitude des événements que racontait le malheureux jeune homme.

Sous la pression des journaux qui s'emparèrent de cette histoire, une information fut ouverte. Il fut impossible à Melnikoff de retrouver la caverne où se déroulèrent les péripéties du drame. Par contre, grâce au signalement qu'il put donner de ses bourreaux, on ne tarda pas à arrêter l'homme roux, un nommé Grünblat, juif, et la femme habillée en rouge, une nommée Kourski, orthodoxe. Ils furent formellement reconnus par Melnikoff et, après une enquête minutieuse, déférés à la Cour d'assises. Là seulement, au cours du procès, il fut établi : 1° que pendant la nuit du 23 Mai, Melnikoff n'avait pas quitté sa chambre ; 2° qu'étant donnée la disposition des égratignures et des blessures qu'on trouvait sur son corps, elles ne pouvaient être faites que par Melnikoff lui-même. Il n'y avait plus qu'à abandonner l'accusation.

***

Ainsi se termina ce procès qui pendant des mois fit couler des flots d'encre. On devine les réflexions qu'il suggère à M. Kowalewski. Il nous a paru intéressant de le raconter en raison du tampon d'ouate, du ligotage et de la blouse rouge, qui, à la rigueur, pouvait être une lévite. Il est vrai que M. Dupré n'a jamais considéré comme particulièrement féconde l'imagination des mythomanes.



R. Romme.

LIVRES NOUVEAUX

M. Julius Scheff, professeur à l'Institut dentaire de l'Université de Vienne. — *Die Extracktion der Zähne*, 1 vol., de 161 pages, avec 82 figures. Prix : marks 4,40. Wien et Leipzig, 1909. (ALFRED HÖLDER, éditeur.)

Sur 161 pages, l'auteur en consacre 53 à la seule description des instruments propres à l'extraction des dents. Puis, après un chapitre assez court, mais original, sur la théorie de l'opération, il décrit assez minutieusement sa technique pour chaque variété de dents. Il est à regretter, pour cette partie surtout de l'ouvrage, que l'illustration ne soit pas plus moderne ni plus didactique. Les mauvaises et très insuffisantes figures qui accompagnent le texte ne peuvent lui apporter aucune clarté, alors qu'elles devraient être la partie la plus utile de l'ouvrage.

On regrettera aussi de ne trouver au chapitre des accidents de l'extraction qu'une répétition à peine modifiée de la classification un peu surannée de Delestre, et il apparaîtra aux moins exigeants que trois pages, en fin de volume, pour l'*anesthésie* locale, sont vraiment trop peu.

Une particularité intéressante, est que l'auteur n'ignore pas les travaux français, et, dans un ouvrage de langue allemande, cela vaut d'être signalé, — mais, par une singularité inexplicable, cette faveur n'atteint que les travaux antérieurs à 1870... G. MAHÉ.

Froussard. — *Le traitement de la constipation.* 2e édition, 1 plaquette de 96 pages. Prix : 1 fr. 50. (J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, éditeurs.)

« Si l'emploi de médicaments internes est parfois indispensable, tout au moins doit-on s'appliquer à en restreindre le plus possible l'emploi et à choisir parmi eux les moins irritants. Mais en tout cas, la préférence doit être donnée dans une large mesure aux méthodes hygiéniques et aux traitements externes, qui, selon les besoins, peuvent être combinés et variés à l'infini. »

C'est sur ce plan et en se basant sur ces principes, énoncés par le regretté Soupault à l'occasion de la première édition de cette monographie, que l'auteur a rédigé ce petit et judicieux manuel du parfait constipé. ALFRED MARTINET.

BIBLIOGRAPHIE

1960. — **J. Comby.** — 100 CONSULTATIONS MÉDICALES POUR LES MALADIES DES ENFANTS. 1 vol. in-16, de VIII-189 pages, cartonné toile souple. Prix : 3 fr. 50. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1961. — **Th. Hausmann.** — DIE METHODISCHE INTESTINAL PALPATION. 1 vol. in-8°, de 160 pages, avec 9 figures et 2 planches hors texte. Prix : mark 4,50. (*S. Karger*, éditeur à Berlin.)

1962. — **Dr Pierre.** — L'INUTILE LABEUR : *Réflexions d'un médecin*. 1 vol. in-16, de 187 pages. Prix : 2 fr. 50. (*Payot et Cie*, éditeurs à Lausanne.)

1963. — **A.-C.-F. Eternod.** — L'ŒUF HUMAIN : *Implantation et gestation ; trophoderme et placenta.* 1 vol. in-8° de 103 pages, avec figures et planches hors texte. (*Georg et Cie*, éditeurs à Genève.)

1964. — **F.-X. Gouraud.** — QUE FAUT-IL MANGER ? 1 vol grand in-18, de 327 pages. Prix : 3 fr. 50. (*J. Rousset*, éditeur.)

1965. — **L. Nass.** CURIOSITÉS MÉDICO-ARTISTIQUES (2e *série*). 1 vol. in-16, de 346 pages, avec 300 figures Prix : 3 fr. 50. (*Albin Michel*, éditeur à Paris.)

1966. — **J. Comby.** — FORMULAIRE DE POCHE DES MALADIES DES ENFANTS. 3e édition, 1 vol. in-18 de 636 pages, relié peau souple. Prix : 8 fr. (*Vigot frères*, éditeurs.)

1967. — **A. Antheaume** et **R. Mignot.** — LES MALADIES MENTALES DANS L'ARMÉE FRANÇAISE. 1 vol. in-12 de XV-253 pages, cartonné toile. Prix : 4 fr. (*H. Delarue*, éditeur.)

1968. — **J. Garel.** — DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DES MALADIES DU NEZ. 3e édition. 1 vol. in-8° de VI-458 pages, avec 145 figures et 4 planches. Prix : 7 fr. (*Vigot frères*, éditeurs.)

1969. — **J. Meyer.** — LEXIKON MEDICUM. *Dictionnaire médical de poche en 8 langues.* 1 vol. in-16 de 788 pages, relié peau. Prix : 20 marks. (*Urban et Schwarzenberg*, éditeurs à Berlin.)

1970. — **J. Ferreira.** — CONSULTATIONS JOURNALIÈRES ET FORMULAIRE PRATIQUE. 1 vol. in-16 de 200 pages, cartonné toile. (*Rodrigues*, à Lisbonne, et *Maloine*, à Paris.)

SOMMAIRES DES REVUES

ARCHIVES DE MÉDECINE DES ENFANTS

SOMMAIRE du n° 11.

Mémoires originaux :

H. Barbier. — Contribution à l'étude pathologique de l'hypertrophie du thymus (tirage thymique permanent et déformations thoraciques ; rôle des vaisseaux et des déformations thoraciques dans le phénomène de la compression).

Victor Veau et Eugène Olivier. — Chirurgie du thymus.

Moizard. — L'hypertrophie et la chirurgie du thymus.

Revue générale :

J. Comby. — L'hypertrophie du thymus et son traitement.

Analyses. — Livres. — Société de pédiatrie. — Nouvelles.

REVUE D'ORTHOPÉDIE

SOMMAIRE du n° 6.

Mémoires originaux :

Ad. Jalaguier. — Colobome facial bilatéral, double fente congénitale bucco-orbitaire, autoplasties successives. Guérison (avec figures dans le texte).

R. Leriche. — Sur un cas de maladie de Madelung bilatérale par lésion de cartilage de conjugaison radial (avec figures dans le texte).

Giovanni Impallomeni. — Le traitement de l'ostéoarthrite tuberculeuse du genou, chez l'enfant, doit être résolument conservateur.

Miramond de la Roquette. — Etude anatomique et mécanique de la ceinture scapulaire (avec figures dans le texte (*fin*).

Al. Sarantis-Papadopoulos. — Rachitisme et tuberculose. Cyphose d'origine rachitique chez un enfant porteur de lésions tuberculeuses osseuses et pulmonaires.

Recueil de faits :

G. Rais. — Fracture du calcanéum d'un côté, luxation astragalo-scaphoïdienne de l'autre côté (avec figures dans le texte).

CORRESPONDANCE

Nous recevons du Dr Broca la lettre suivante, à propos de sa dernière chronique. Nous nous faisons un plaisir de l'insérer :

Mon cher Directeur,

Permettez-moi (j'y tiens) de rectifier une erreur de composition dans mon dernier article.

J'ai cité en terminant un vers macaronique, en latin du moyen âge, si j'ai bon souvenir,

Deficiente pecu, *deficit omne* niâ,

deuxième vers de distique avec coupure du mot *pecuniâ*; quelque chose comme les deux vers de complainte :

Sans même avoir un misé-
Rable de lièvre en civet.

Un correcteur trop ou pas assez latiniste a ajouté à mon épreuve une correction.

Deficiente pecu deficit omnia.

qui n'a ni sens ni prosodie.

A. Broca.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Lariboisière (enseignement de l'ophtalmologie. — I. *Demonstration d'ophtalmologie* (Enseignement du 1er degré) — M. Morax, ophtalmologiste de l'hôpital Lariboisière, fera pendant les mois de janvier, février et mars 1910, avec la collaboration de M. Magitot, assistant du service, des démonstrations cliniques et techniques, qui auront lieu les lundis, mardis et vendredis à 9 heures, dans le service de la consultation du pavillon d'ophtalmologie. Ces démonstrations commenceront le mardi 10 janvier. Le jeudi matin à 11 heures, conférence avec présentation de malades et de pièces sur les « Manifestations oculaires en rapport avec les affections générales ». Les mercredis et samedis à 9 heures, démonstrations opératoires.

Pendant cette même période, il sera fait un cours pratique d'ophtalmoloscopie ; ce cours aura lieu l'après-midi. M. Magitot, assistant du service, recevra les inscriptions et adressera sur demande un programme détaillé.

II. *Démonstrations d'anatomie normale et pathologique de l'appareil visuel* (Enseignement du 2e degré). — M. Morax fera les mercredis et vendredis à 5 heures, une série de 12 démonstrations d'anatomie oculaire normale et pathologique avec projections. Ces démonstrations commenceront le mercredi 11 Mai 1910, et seront suivies d'une série de 6 démonstrations avec projections sur le développement de l'appareil visuel du fœtus humain, faite par M. Magitot, assistant du service. Le droit d'inscription à ce cours est de 70 francs.

III. *Cours de technique des opérations sur l'œil et les annexes de l'œil.* — M. Morax commencera, le lundi 4 Avril 1910, un cours qui comprendra 10 démonstrations avec exercices pratiques et qui se continuera les lundis, mercredis et vendredis à 2 heures, à l'Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux. Il fait partie des cours et exercices techniques de médecine opératoire régionale organisés sous la direction de M. P. Sebileau.

Pour ce dernier cours, s'inscrire chez le secrétaire de l'Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, 17, rue du Fer-à-Moulin.

Hôpitaux de Lille. — M. Gellé vient d'être nommé, après concours, médecin chargé du service municipal des filles publiques vénériennes à l'hôpital Saint-Sauveur.

M. Dehève a été nommé médecin adjoint.

Hôpitaux d'Alger Mustapha. — Sont nommés internes de 1re classe : MM. Cazenave, Sadoun, Narboni, Richard et Coudray.

— Sont nommés : Internes titulaires : MM. Pélissier, Fournier, Masselot, Ferréol, Flottes, Laquière et Maury.

Internes provisoires : MM. Amaoua, Bit, Deshayes, Alberti et Ricoux.

Externes titulaires : Mlle Petit, MM. Rançon, Barbier, Witas, Senevet, Bonnet, Lamounette, Ardoin, Morali, Mosca, Timsit, Verne, Gueidon.

Externes provisoires : MM. Aguillon, Carabin, Dayan-Alaux.

Hôpitaux d'Angers. — Sont nommés internes : MM. Hébert de la Rousselière, Victor Leroy, Tézé et Pilven ; internes provisoires, MM. Meulle, Bousseau, Rousseau et Peignaux.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Médaille d'honneur des épidémies. — *Médaille d'argent :* MM. Bellamy, Tostivint, Hery, à Saint-Brieuc.

Médaille de bronze : M. Cohen, interne en pharmacie à l'hôpital Rothschild, à Paris.

L'assistance médicale en Indo-Chine. — Le *Journal officiel* publie un décret réorganisant le service de l'assistance médicale en Indo-Chine.

Aux termes de ce décret, il est institué près du gouverneur général de l'Indo-Chine et sous son autorité immédiate, une inspection des services sanitaires et médicaux de l'Indo-Chine.

Cette fonction est exercée par le directeur du service de santé des troupes coloniales.

Ces services médicaux et sanitaires comprennent, en dehors des établissements hospitaliers du service général qui continuent à être régis en conformité des prescriptions du décret du 4 Novembre 1903 : la police sanitaire maritime et la protection de la santé publique; les postes médicaux consulaires de la frontière de Chine et du Siam; l'assistance médicale, tant à domicile que dans les dispensaires et hôpitaux autres que ceux du service général; les laboratoires autres que ceux qui relèvent de l'Institut Pasteur de Paris; les écoles de médecine indigènes et le contrôle technique des établissements hospitaliers, asiles, dispensaires, léproseries et autres établissements sanitaires entretenus ou subventionnés par les budgets locaux, régionaux, provinciaux et municipaux.

Médecins de colonisation. — Un décret en date du 25 Octobre modifie ainsi les articles 27, 28 et 30 du décret du 23 Mars 1883 sur le service médical de colonisation en Algérie :

Art. 27. — Les médecins de colonisation sont répartis en sept classes qui correspondent aux traitements suivants :

Première hors classe	6.000
Deuxième hors classe	5.500
Médecin de première classe	5.000
Médecin de deuxième classe	4.500
Médecin de troisième classe	4.000
Médecin de quatrième classe	3.500
Médecin de cinquième classe	3.000

Art. 28. — La proportion dans chaque classe est fixée de la façon suivante :

Première hors classe Deuxième hors classe	1/10
Médecins de première classe	1/10
Médecins de deuxième classe	2/10
Médecins de troisième classe	2/10
Médecins de quatrième classe	2/10
Médecins de cinquième classe	2/10

L'avancement ne peut être obtenu qu'après deux ans au moins passés dans la classe immédiatement inférieure.

Ce délai est porté à 3 ans pour les promotions dans les hors classes.

Art 30. — Les médecins de colonisation qui obtiendront des congés seront remboursés de leurs frais d'intérim pendant la durée de ces congés dans les limites d'une somme de 300 francs tous les deux ans.

« **Les Dimanches du praticien.** » — Dimanche 28 Novembre. Visite de l'hôpital Pasteur. Conférences de M. Martin sur les moyens pratiques de désinfection. Rendez-vous, 10 heures du matin, 22, rue Dutot, grand amphithéâtre.

Dimanche 5 Décembre. Conférence de M. Guelpa sur la Désintoxication en hygiène et en médecine, 5 heures, rue de Rome, 47.

Syndicat des médecins de la Seine. — Le syndicat des médecins de la Seine vient de procéder à l'élection de son bureau, qui est ainsi constitué pour 1910 :

MM. Noir, président; Bellencontre, Vimont, vice-présidents; Tourtourat, secrétaire général; Lamare, secrétaire général adjoint; Wicart, secrétaire des sections; Dausset, trésorier; Levassort, directeur de la commission de l'exercice illégal; Laisne, directeur du service des accidents du travail; Saltas, directeur du service des recouvrements et contentieux: Leredde, rédacteur en chef du *Bulletin*; Barrault, archiviste.

Société de neurologie et de psychiatrie. — La Société de neurologie de Paris et la Société de psychiatrie de Paris tiendront leur réunion annuelle le jeudi 9 Décembre, rue de Seine, 12.

Deux séances auront lieu ce même jour : l'une à 9 heures du matin, l'autre à 9 heures du soir.

La question suivante sera discutée : Du rôle de l'émotion dans la genèse des accidents névropathiques et psychopathiques.

Un programme de discussion a été rédigé par MM. P. Janet (psychologie), Hallion (physiologie), H. Claude (neurologie), E. Dupré (psychiatrie).

Corps de santé militaire. — Sont nommés dans le cadre des officiers de réserve ou de l'armée territoriale : au grade de médecin principal de 1re classe de réserve : M. le médecin principal de 1re classe de l'armée active retraité Robert.

Au grade de médecin principal de 2e classe de l'armée territoriale : M. le médecin principal de 2e classe de l'armée active retraité Salesses.

Au grade de médecin-major de 1re classe de réserve : M. le médecin-major de 1re classe de l'armée active retraité Strœbel.

Au grade de médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale : MM. les médecins-majors de 1re classe de l'armée active retraités Le Marchand, Morand, Bayvel, Rouget et Chéreau.

Au grade de médecin-major de 2e classe de réserve : MM. les médecins-majors de 2e classe de l'armée active démissionnaires Dusserre et Carret.

Au grade de médecin aide-major de 1re classe de réserve : MM. les médecins aides-majors de 1re classe de l'armée active démissionnaires Paon, Dupont et Gèzes.

Au grade de médecin aide-major de 2e classe de réserve : MM. les docteurs en médecine Vinaver, Julia, Dieu, Fatiadès, Cerise, Roux, de Nevrezé, de Bon, Corvington, Castan, Reynaud, Klein, Brésard, Maillard-Brune, Levasseur, de Beauvréale, Toutaint, Lemercier, Ferrand, Thiéry, Fournier, Mocquot, Bréchot, Robert, Poiffaut, Nachmann, Sedillot, Martial, Viel, Lavaud de Lalaurencerie, Jobard, Duché, Boulongue, Sénéchal, Rebaud, Dubly, Strébetski, Collet, Barthès, Davesnes, Espinet, Treille, Robin, Poissonnier, Cugno, Prevel, Hébert, Salembier, Poujol, Bourdoin, Grillères, Busillet, Mallet, Réchat, Meyer, Sicard, Netter, Bouix, Verhaeghe, Hirtz, Robert, Thomas, Carlier, Leconte, Clermont, Gayet, Dabadie, Dugas, Lubin, Eyssautier, Legrand, Germain, Fargeot, Saint-Pierre et Gessen.

Au grade de médecin aide-major de 2e classe de l'armée territoriale : MM. les docteurs en médecine Sébian, Hérisset, Mossé, Millon, Hilaire et Theuveny.

— Sont promus dans le cadre des officiers de réserve ou de l'armée territoriale : au grade de médecin principal de 2e classe de l'armée territoriale, MM. les médecins-majors de 1re classe de l'armée territoriale Redard, Sibille, Coquand, Collignon, Mackiewicz, Durand et Namin.

Au grade de médecin-major de 1re classe de réserve MM. les médecins-majors de 2e classe de réserve de Rurine, Benoît, Decaux, Delahaye et Dessirier.

Au grade de médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale : MM. les médecins-majors de 2e classe de l'armée territoriale Taty, Suchard, Moulinier, Biron, Roudouly, Petit, Lochard, Fosse, Gaillard, Cuche, Darbouet, François, Trouillet, Rollet, Mery et Démoulin.

Au grade de médecin-major de 2e classe de réserve : MM. les médecins aides-majors de 1re classe de réserve Suttel, Léard, Marcombes, Thivet, Faure, Huard, Lafaye, Lachaux, Garnier, Christen, Paquet, de Grailly, Didsbury, Molinie, Parrain, Planat, Hugues, Durand, Duhamel, Grand, Grange, Péchin, Verdelet et Acquaviva.

Au grade de médecin-major de 2e classe de l'armée territoriale : MM. les médecins aides-majors de 1re classe de l'armée territoriale Foutry, Cousin, Poux, Macon, Bouguedieu, Bauby, Souville, Olmières, Lévy, Barbulée dit Bulot, Maunier, Gauvry, Bonnet, Hommey, Wertheimer, Ilacot, Desbrières, Friot, Roux, Stef, Dubost, Fournioux, Mally, Ducroquet, Ballenghien, Bégouin, Houdeville, Wagner, Guédon, Loche, Luton, Thomas, Ladevie, Dupuy, Cestan, Miltas, Sage, Roch, Perregaux, Baurand, Pillon, Flandrin, Chaillou, Audureau, Bastide, Husson, Vignaud, Dupuy de Saint-Florent, André, Cavasse, Jacques, Debedat, Cassoute, Hoche, Perramond, Juge, Noguès, Bertrand, Differdange, Desbonnet, Lebelle, Roland, Penne et Sirol.

Au grade de médecin aide-major de 1re classe de réserve, MM. les médecins aides-majors de 2e classe de réserve Laborde, Morisot, Constant, Subert, Boutavant, Cros, Fayt, Guilaine, Delarras, Bonnard, Aubry, Vieille, Sivan, Blain, Raoux, Joccoton, Dabasse, Housselot, Sipière, Renaut, Boirivant, Gigon, Mulle, Roquetanière, Trombert, Escoffier, Cortet, Galès, Paravicini, Duliège, Artaud, Tual, Guélain, Ducrot, Lehmann, Vigneron, Leullir, Dranard, Kohler, Triau, Gravier, Quenendec, Sayol, Bonamy, Landard, Décloux, Pestrelle, Dubarry, Bouroullec, Polaillon, Teysseyré, Rutfier, Quillon, Benoist, Favalelli, Bourier, Larger, Varenne, Luigi, Fabre, Le Guichaoua, Condomines, Aymé, Mathé, Volpellière, Lorgnier, Merklen, Lacroix, Florence, Desvignes, Renaud, Dumon, Cruchet, Milus, Larrodé, Dupinet, Brunier, Dubarry, Ozanon, Coste, Aujaleu, Blaufus, Fleury, Louis, Nicollet, Long, Devèze, Geiger, Thibaudet, Durieux, Lhopitallier, Daviot, Caillol, Boutier, Blancard, Ugel, Valatx, Muller, Armand, Cayrol, Pancrazi, Tiché, Postina, Cothereau, Gaillard, Rabat, Cros, Girard, Coulet, Eysseric, Dupret, Damelon, Reymond, Van Oldenbarneveld Witte Tulhingh, Carton, Lafon, Landry, Dejault, Guichon, Eissendeck, Crosmarie, Ariès, Blandin, Bonnet, Boinet, Bellan, Cassiau, Dugué, Lefizelier, Laurent, Legros, Sabroux, Pamard, Mathieu, Raisonnier, Van Vyve, Decq, Ferreux, Dennecé, Chesnais, Drizard, Coxstan, Recouly, Pfister, Kresser, Millot, Rouane, Poisson, Castagnol, Brunswig, Lemaitre, Pignod, Roques, Vilmain, Leynia de Lajarrige, Fradier, Camuset, Levy, Delobel, Lemercier, Monflier, Rallier du Baty, Gisseldrecht, Veyrude, Deleuil, Cattier, Cayre, Deray, Coutard, Coignerai, Lagardère, Lehoux, Lenormand, Chaudron, Bleuzé, Beauchet, Besner, Goyard, Rosenthal, Lardier, Bredier, Faidherbe, Andéol, Stérin, Rousseau, Beck, Bridoux, Lagache, Bailly-Salin, Larsin, Villa, Tesson, Clerc, Dassonville, Gaubert, Couvreur, Mancel, Marcellin, Michel, de Cazeneuve, Aron, Dreyfus, Nougaro, Delphino, Aveline, Brassart, Lemercier, Dupouy, Gavaudan, Curmer, Saux, Baumann, Pasquereau, Labignette, Cadard, Emptoz, Guillet, Laprade, Berthet, Vaissade, O'Neill, Pozzo di Borgo, Jossand, Desconseilllez, Chabaud, Lambert, Couder, Bouisson, Battarel, Duvergey, Figbiera, Daverne, Dervaux, Denoyés, Laurent, Le Monnier, Ber-

nasconi, Margerid, Escluse, Souihlé, Calas, Figuiera, Glatard, Darbousse, Dartiguet, Felhoën, Bruant, Etchepare, Warin, Roumagoux, Triol, Crespin, Zacchiri, Boutrois, Bribon, Monier, Lorier, Bouchet, Gachet, Jullian, Paradis, Victor Pugebet, Falconnet, Desplats, Debray, Pompard, Nantermoz, Langlois, Levet, Potron, Girault, Gantois, Ribollet, Colomb, Quilliot, Fleuriau, David, Liégard, Danillon, Gschwend, Duboucher, Aubaret, Duguey, Calvet, Mazuel, Grenier de Cardenal, Ribière, Argaud, Lerivrain, Lemaistre, Minelle, Feltgen, Pince, Voix, Rousseau, Pouy, Guérault, Auvinet, Bouchez, Léquyer, Crépin, Gaubert, Lecerf, Décobert, Chaplain, Desclaux, Coustan, Giraudeau, Leclerc-Montmoyen, Demain, Dormay, Béniaya, Ledoux, Grosjean, Hitte, Barbarin, Maiscard, Gontier de la Roche, Manjot, Pélissard, Menager, Garipuy, Labrousse, Thomas, Chazet, Lecornu, Berard, Dambrin, Loëw, Andrieu, Macron, Mocochain, Delaunay, Cazeaux, Ermann, Loriot, Roger, Orgebin, Saintive, Michallon, Faysse, Viard, Pfeiffer, Clarcy, Fauveau, Bruzon, Blanchard, Thorel, Labadie-Lagrave, Poirier de Clisson, Lumineau, Patte, Sequer, Guilloteau, Sonder, Picard, Azéma, Bardères, Anclan, Meyer, Gagneux, Cougoule, Couronnet, Céard, Simond, Coste, Coudert, Boussuge, Déguiral, Orabona, Photel, Trastour, Chastenet de Gery, Roche, de Boucaud, Durozay, Muller, Godlewsky, Blatin, Grillet, Duprez, Guilani, Binet, Thiers, Braillon, Pons, Bourganel, Leuret, Poucel, Long-Pretz, Richard, Bellet, Bernex, Jomier, Bender, Robert, Babonneix, Pellet, Grimaud, Desgouttes, Lemaire, Legourd, Bannelier, Lafon, Casalis, Crétal, Marteville, Feyfant, Gaultier, Lande, Mougeot, Forthomme, Blanc, Roger, Duclaux, Pallasse, Leroy, Revol, Gallaud, Blum, Rauzy, Maëss, Lippmann, Robert, Charrier, Augé, Boidin, Rivière, Chevassu, Camus et Béal.

Au grade de médecin aide-major de première classe de l'armée territoriale : MM. les médecins aides-majors de deuxième classe de l'armée territoriale Cordonnier, Le Guern, Pallier, Bertin, Lefebvre, Aulès, Oberthür, Gannat, Archambaud, Cheyne, Ducamp d'Orgas, Legros, Remond, Anë, Susim, Marion, Lefournier, Avrillaud, Ballet, Mabcu, Dubois, Roy, Gros, Bernard, Coutant, Saurel, Verdin, Giroud, Poitevin, Danès, Charpentier, May, Labrit, Naureils, Decherf, Sergent, Millioz, Bernard, de Lara, Grimpret, Pons, Bosc, Muzard, Sabatier, Grenet, Cloupet, Dupouy, Canceill, Desvaulx, Métreau, Senty, Pinsan, Viguier, Fostier, Bertherand, Boyer, Martinot, Foix, Pasquiou, Tabourin, Channac, Béard, Germe, Verniolle, Ecart, Got, Loiseau, Rabant, Johanny de Rochely, Chevallier, Bucaille, Rouault, Laurens, Blancher, Martinet, Delprat, Gary, Monthioux, Chatin, Mazin, Goigoux, Sandoz, Urmès, Cochy de Moncan, Faure, Balmelle, Lacomme, Blum, Welcker, Fleurot, Mathey, Fossard, Duval, Laval, Sarrabezolles, Lapeyre, Marchand, Simonnin, Lenormand, Montel, Imbault, Bouvier, Brossard, Vaillant, Huertas, Claussat, Recours, Pradines, Dorion, Tillé, Bréavoine, Lemonnier, Ricòme, Bidel, Dusauls, Leduc, de Cisternes, Lafoy, Adam de Beaumais, Cotsaftis, Isambert, Vidal, Paulouch, Ricoulleau, Grillot, Serre, Collon, Bousseau, de la Colombe de Lavolpilière, Jantelet, Calvet, Papillon, Vitaut, Boucarut, Follaci, Couturie, Pascal, Deschamps, Mathieu, Bricet, Mallet, Thuillier, Méret, Fayot, Le Gall, Debret, Guinement, Lacassagne, Antoniotti, Galand, Bué, Houdeville, Bourgeau, Sarrazin, Zysmann, Boyer, Ghika, Got, Niel, Hemery, Gérard, Laboulais, Guigues, Barbarin, Leven, Ravaut, Candegabe, Carageorgiadès, Dehay, Labey, Mirande, Martial, Gires, Chapon, Nattan, Duflos, Sempé, Bénech, Dunollard, Remon, Coussieu, Bouchard, Chômet, Carlet, Saison, Gilbert, Gaillard, Bouchet, Cucherousset, Crassus, Jaubert, Colombet, Lavie, Salmon, Delvart, Courmontagne, Cottenseau, Agniel, Lancien, Dromard, Obrecht, Gleize, Rousseau, Pérès, Révérend du Mesnil, Granel, Eonnet, Clausse, Bourgeois, Lacapère, Judet, Quillier, Rabant, Bonjour, Odinet, Le Prieur, Piot, Sagols, Chevalier, Dupé, Espezel, Tostivint, Besse, Tansard, Petillon, Debidour, Markuzewski, Pioche, Ardisson, Rodat, Michaut, d'Aguinet, Capgras, Demay de Certant, Fabre, Langevin, Morichaut-Beauchant, Durey, Courgenou, Delaage, Loras, Berruyer, Pabeuf, Vicq, Viau, Legendre, Golaz, Maisonneuve, Eichmüller, Lépine, Debande, Desfossés, Queyrat, Coulon, Berthier, Pila, Teillet, Lortat-Jacob, Constantin, Babin, Diard, Anthoinoz, Meunier, Meuriot, Zarzychi, Devaux, Lafitedupont, Denis, Renouard, Rigal, Bertrand, Monod, Jeanne, Didry, Juilland, Devé, Mutelet, Marcorello, Brianes, Barbaroux, Lassallas, Doussinet, Ayrignac, Berrier, Gourmand, Léo, Cousin, Reynard, Legroux, Leuret, Leri, Beauvy, Hallé, Laignel-Lavastine, Robert, Hutan, Dupouy, Iselin, Labbé, Sauvage, Lemerre, From, Rollin, Silhol, Fouquet, Lance, Roché, Cathala, Le Sourd, Morlet, Lebreton, Zimmern et Lequeux.

Inauguration des nouveaux bâtiments du « National Hospital » à Londres. — Le roi d'Angleterre vient d'inaugurer les nouveaux bâtiments du « National Hospital for the Paralysed and Epileptics », le grand hôpital londonien consacré aux maladies nerveuses. Les nouvelles salles, parfaitement comprises, et les nouvelles installations physico-thérapeutiques, sont dues en grande partie aux efforts de la belle-sœur du roi, la duchesse d'Albany. Elle assistait à la cérémonie ainsi qu'un grand nombre de personnalités politiques et scientifiques. Parmi ces dernières se trouvait le délégué officiel de la Faculté de Paris, M. le professeur Raymond, auquel le roi a fait le plus gracieux accueil.

Les médecins et la peine de mort. — Comme suite à une discussion commencée pendant le Congrès de Buda-Pesth, une enquête internationale est ouverte auprès des médecins à propos de la peine de mort. On est prié de répondre aux questions suivantes :

1° Approuvez-vous la peine de mort au point de vue médical, et en particulier pensez-vous que la responsabilité du criminel peut dans tous les cas être déterminée à coup sûr ?

2° Connaissez-vous des cas où l'autopsie a prouvé qu'il existait des lésions évidentes dans le cerveau du criminel exécuté ?

3° Citez d'autres motifs pour ou contre la peine de mort en vous plaçant au point de vue médical ?

4° Convient-il que le médecin assiste à l'exécution pour constater la mort du condamné ?

5° Approuvez-vous la proposition émise que le prochain Congrès médical international donne son opinion contre la peine de mort et contre la présence du médecin lors de l'exécution ?

6° Autres remarques.

Envoyer les réponses à M. Mikolajski, rue Sniadeckich, 6, à Lvöw (Autriche), directeur du journal esperantiste *La Vôco de Kuracistoj*.

Distinctions honorifiques à l'occasion du XIV[e] Congrès international de médecine. — *Le Journal Officiel*, du royaume vient de publier le décret royal suivant :

Sur la proposition de mon ministre hongrois près la Cour, je confère, en reconnaissance des mérites qu'ils ont acquis dans l'organisation du XVI[e] Congrès international de médecine : à M. Calman Muller, membre de la Chambre des magnats, conseiller ministériel, directeur des hôpitaux municipaux de la rive gauche, président du Conseil supérieur de santé, et à ses descendants légitimes, la dignité de baron hongrois ; à M. Emile de Grosz, professeur titulaire d'Université, directeur de la première clinique ophtalmologique à l'Université de Budapest, le titre de conseiller aulique royal hongrois ; à M. Louis Vermes, médecin chef de service d'hôpital, le titre de conseiller royal ; à tous les trois avec exemption des taxes ; ensuite à M. Ignace Bassa, inspecteur sanitaire, à M. Charles Jassniger, médecin en chef de la caisse nationale d'Assurance des ouvriers, et enfin à M. Léon de Liebermann jeune, premier assistant à l'Institut bactériologique de l'Université, la croix de chevalier de mon ordre de François-Joseph.

CONCOURS

Médecin adjoint du service des aliénés. — LECTURE DES COPIES. — *Séance du 24 Novembre.* — Ont obtenu : MM. Camus, 28; Barbet, 28.

Externat. — On a remarqué dans la liste de l'externat que Mlle Romme était nommée la première.

Mlle Romme est la fille de notre distingué collaborateur, auquel le Comité adresse ses sincères compliments.

ACTES DE LA FACULTÉ

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 8 Décembre 1909, à 1 heure. — M. BERNARD : Contribution à l'étude de l'ulcère simple de l'œsophage et spécialement de son diagnostic et de son traitement grâce à l'œsophagoscopie; MM. Reclus, Roger, Segond, Marcel Labbé. — M. GOLDSMITH : Contribution à l'étude des purpuras hémorragiques dits primitifs; MM. Roger, Reclus, Segond, Marcel Labbé. — M. CORTIN : De la thrombophlébite blennorragique des veines de la verge; MM. Segond, Reclus, Roger, Marcel Labbé.

Jeudi 9 Décembre 1909, à 1 heure. — M. JAWORSKI : L'amaurose des tabétiques; MM. Raymond, Hutinel, Alb. Robin, Nobécourt. — M. THÉODAT : Contribution à l'étude des malformations cardiaques par inocclusion des cloisons interauriculaires et interventriculaires; MM. Hutinel, Raymond, Alb. Robin, Nobécourt. — M. AMAR : Recherches physiologiques sur l'emploi de la digitaline et de la théobromine chez l'enfant; MM. Hutinel, Raymond, Alb. Robin, Nobécourt. — M. BRUNET : Traitement de la tuberculose rénale; MM. Alb. Robin, Raymond, Hutinel, Nobécourt. — M. SAUVÉ : Les greffes ovariennes envisagées au point de vue de la pratique chirurgicale; MM. Quénu, Retterer, Pierre Duval, Lenormant. — M. DUFOSSÉ : Du meilleur traitement actuel des fractures du corps du maxillaire inférieur; MM. Quénu, Retterer, Pierre Duval, Lenormant.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 6 Décembre 1909. — 5e (Deuxième partie) : MM. Gautier, Legry, Sicard, M. Zimmern, suppléant.

Mardi 7 Décembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Charité : MM. Pozzi, Lecène, Lenormant, M. Jeanselme, suppléant.

Mercredi 8 Décembre 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Delbet, Rieffel, Pierre Duval. Epreuve pratique. — 2e : MM. Gariel, Langlois, Branca. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Nicolas, Gosset, Couvelaire. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Hartmann, Potocki, Mulon. — 3e, Oral (Deuxième partie) (1re série) : MM. Blanchard, Legry, André Jousset. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série) : MM. Brissaud, Sicard, Læper. — 4e : MM. Pouchet, Gaucher, Macaigne. M. Gautier, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 9 Décembre 1909. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. De Lapersonne, Morestin, Lecène. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des Travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilb. Ballet, Maillard, Brumpt. Epreuves pratiques. — 1er, Oral : MM. Remy, Launois, Auvray. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Ribemont-Dessaignes, Thiéry, Marion. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Dieulafoy, Renon, Castaigne. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Ch. Richet, censeur; M. André Broca, suppléant.

Vendredi 10 Décembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Kirmisson, Pierre Duval, Ombrédanne. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Necker : MM. Hartmann, Gosset, Proust. M. Pierre Marie, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Samedi 11 Décembre 1909. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Demelin, Brindeau. M. Nicloux, censeur.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *Banlieue immédiate.* Recettes, 45.000. Indemn., 40.000. — *Paris.* Beau quartier. Recettes, 40.000. Loyer, 3.600. Longue présentation. Remplacements. S'adresser **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Poste à vendre : 1 h. Paris (S.-et-O.). Fixe 3.000 fr. Touchés 11.000 fr. Facile à faire à bicycl. On fait pharm. Titul., grav. mal., se retire apr. 13 ans. S'adr. au Dr Grellière, Neauphle-le-Château (S.-et-O.), qui transmettra.

Offre grande propriété construite et capitaux à médecin fortuné voulant créer établissement modèle de régimes traitem. scientifiques. S'ad. CHALOUB, 67, b. Malesherbes.

Externe 6e année, connaissant massage, désirerait situation dans Institut physicothérapique. Ecrire *H. P.*, *344, La Presse médicale.*

Conférences préparatoires à l'*Ecole du Service de santé militaire* par MM. les Drs GARRELON, préparateur à la Faculté, et PICOT, ancien aide d'anatomie; commenceront en Décembre, sous la direction de M. le Dr LANGLOIS, chef des Travaux de Physiologie. *S'inscrire* au Laboratoire des Travaux pratiques de Physiologie : mardis, jeudis, samedis de 3 à 5 heures.

Secrétaire est demandée : jeune fille étudiante médecine, 4e année, savoir français, anglais, allemand pour faire traductions et analyses; vivrait entièrement en famille, recevrait 100 francs par mois; références sérieuses exigées. Ecrire *P. M.*, 341.

On demande, dans une station thermale en voie de grand développement, médecin actif, avec d'excellentes références. La Société fermière assurera au médecin, pour un certain temps, pendant la saison, la nourriture et le logement, et, hors de la saison, des appointements fixes et des frais de déplacement pour visiter la clientèle médicale. S'adresser de suite : R. B., Bureau du Journal.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS

120, boulevard Saint-Germain.

PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nous prévenons ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 Décembre courant, que nous mettons en circulation les quittances de renouvellement pour l'année 1910, à partir du 15 Décembre.

Nous les prions de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles soient payées à présentation.

SOMMAIRE

RÈGLEMENTS SANITAIRES COMMUNAUX URBAINS ET RURAUX

En notre pays, on réglemente beaucoup; d'aucuns disent : trop. L'hygiène publique n'a point échappé à cette maladie administrative. Les hygiénistes réclamaient jadis une forte et solide organisation sanitaire; on y a substitué des règlements. Tout le monde sait qu'il n'y a rien de si malencontreux que les règlements, tant ils sont difficiles à bien faire. A-t-on eu la main heureuse, en fait d'hygiène ?

La question mérite d'être examinée.

La loi de 1902 a stipulé dans ses premiers articles qu'il y aurait des règlements sanitaires *communaux*, et elle ne pouvait pas se servir d'autres termes, car la *commune* est l'unité administrative et légale. Mais quand il a fallu interpréter la loi, l'expliquer aux préfets et aux maires et préparer la besogne en rédigeant des instructions et des règlements-types, on s'est vite aperçu que la *commune* ne pouvait pas être une unité sanitaire ou hygiénique. Il était mal-

séant de mettre dans le même sac Paris, Lyon, Bordeaux, et, par exemple, les 34 communes du Doubs, ayant chacune moins de 50 habitants. Tout le monde tomba d'accord, soit au Comité consultatif, soit à la Direction d'hygiène, pour abandonner l'unité administrative communale et, en manière de justification, M. Monod rappelait, dans la circulaire du 30 Mai, les opinions émises à ce sujet par Waldeck-Rousseau et Cornil.

Alors, pour donner sans doute satisfaction à tous les besoins, on a rédigé deux règlements modèles: l'un A, applicable aux villes, bourgs et agglomérations; l'autre B, réservé aux communes ou parties de communes rurales.

De loin, cette petite combinaison semble très acceptable, et les auteurs de ces règlements pensaient assurément avoir tout prévu, puisqu'on déclare, dans la circulaire ministérielle, que, somme toute, chacun peut adapter le règlement à ses propres besoins, pourvu cependant qu'on ne passe sous silence aucun des objets essentiels visés par la loi.

Examinée de près, cette dichotomie administrative n'a pour assises que des conventions fort discutables. Qu'est-ce, en effet, qu'une agglomération? Où commence-t-elle? où finit-elle?

Où commence, où finit de même la commune rurale?

En administration pure, on ne distingue pas; c'est plus simple et plus facile. Mais, hors de là, les difficultés naissent à chaque pas, quand, s'engageant sur le terrain social, on veut serrer de près quelque question d'économie politique, de statistique, on pourrait ajouter d'hygiène.

Chaque fois qu'il s'agit de rapprocher et de comparer les populations urbaines et rurales, les statisticiens s'excusent de l'imprécision de leurs renseignements et de la faiblesse de la convention toujours en vigueur, et qui se résume ainsi: la commune rurale est celle de moins de 2.000 habitants; dans la commune urbaine la population dépasse ce chiffre.

L'hygiène publique doit-elle suivre la statistique et accepter cette convention? ou bien en a-t-elle réellement prévu une autre en indiquant que le règlement A devait s'appliquer indifféremment à une ville, à un bourg, à une agglomération, et le règlement B aux communes ou parties de communes rurales?

Si on a eu cette pensée et ce désir, il eût été au moins sage de définir les termes, d'expliquer ce qu'avait de particulier cette nouvelle convention et ne pas laisser planer sur la loi tant d'imprécision au début même de son application.

On n'a pas paru souffrir, dira-t-on, de cette absence de définition, de ce vague conventionnel; chacun a fait nonobstant son règlement, ou on le lui a imposé d'office. Mais, dit en substance M. l'inspecteur général Bluzet, dans un récent rapport paru à l'*Officiel*, ce n'est pas tant cette tiédeur à se pourvoir de règlements et cette indifférence des communes à s'en faire imposer qu'il faut déplorer; ce ne serait là, à la rigueur, qu'un petit malheur; le plus grand est que, dans l'ensemble du territoire, l'application des règlements sanitaires est à peu près nulle.

C'est un aveu qu'il faut retenir, car, si les règlements sanitaires ne sont pas appliqués, cela tient peut-être aussi à ce que le plus souvent ils ne sont pas applicables.

Je ne veux nullement entrer ici dans une discussion de détails, ce qui serait sans objet; en disant qu'ils ne sont pas applicables, je vise seulement la classification conventionnelle qui a été choisie et qui heurte à chaque instant les choses établies. Expliquons-nous! La loi exige la création d'un bureau d'hygiène dans toute ville de 20.000 habitants. Ici, le législateur a employé le terme *ville* sans le préciser, mais il a, tout au moins, expliqué ce qu'il fallait entendre par Bureau d'hygiène, en disant que c'était un service municipal. Or, l'autorité municipale ne s'arrête pas à la ville, elle s'étend à la commune. En matière d'hygiène, le règlement sanitaire que le Bureau d'hygiène municipal devra faire appliquer s'étendra donc à la commune tout entière, c'est-à-dire à l'agglomération principale, aux faubourgs, aux petites agglomérations, aux maisons ou habitations quelconques, éparses sur le territoire communal. Cette conséquence rigoureuse des textes est certainement de nature à soulever de graves difficultés et de nombreuses réclamations.

Si l'on suit avec attention les mouvements migratoires de notre population, on constate — et cela a été dit souvent — que les villes, pas seulement les grandes, se peuplent de jour en jour davantage et s'étendent par des constructions nouvelles et dites suburbaines. Certaines villes fortes ont été déclassées et ont bénéficié d'une population autrefois *extra muros*; d'autres encore, pour des raisons diverses, accroissement industriel, création de ports, etc., se sont annexé des communes entières, petites agglomérations rurales, qu'un simple décret a transformées en population urbaine. Cette évolution incessante, très générale, très réelle, cadre mal avec la rigueur et l'inflexibilité d'un règlement. Comment, en effet, dans ces banlieues, véritables campagnes, dans ces petites agglomérations où tout a l'allure proprement rurale, venir appliquer un règlement unique, parce qu'il y a là un service unique d'hygiène et un bureau municipal? Dans de pareilles communes, étendues, ayant à la fois une population urbaine et rurale, un seul règlement sanitaire, en bonne conscience, ne suffit pas: il en faudrait au moins deux, ce qui, administrativement, paraîtrait difficile et probablement inacceptable; car on en pourrait conclure que dans la commune il doit y avoir, en matière d'hygiène, deux poids et deux mesures, tandis que pour tout le reste, octroi, éclairage, police, etc.,

on ne désire qu'une application unique et égale pour tous.

On conçoit, en réfléchissant à la confusion originelle des règlements sanitaires communaux, à quelles conséquences quasi fatales on devait aboutir, c'est-à-dire à l'inapplication à peu près générale du règlement.

En effet, en pareille occurrence, quelle conduite doit tenir le Bureau d'hygiène? quelles voies doit-il suivre ? Ou bien, fort de son droit, conscient de son devoir, s'appuyant sur des textes rigoureux, mais précis, il fera strictement appliquer le règlement, en protecteur légal de la santé publique, usant au besoin de la force et appelant les réfractaires à la barre des tribunaux: du même coup, et par cette façon de procéder, il suscitera, dans la population d'abord, une vive réaction contre les mesures hygiéniques, qu'on qualifiera d'oppressives et de tyranniques; puis parmi les autorités municipales elles-mêmes, qui, devant ce courant d'opinion, préféreront ne pas susciter de conflits dont les pouvoirs municipaux et les chances électorales pourraient être la rançon. Ou bien encore, s'il est prudent, fermant à certains moments les yeux, oubliant volontairement le formalisme rigoureux et la lettre précise du règlement, on l'accusera d'user d'un pouvoir arbitraire, de n'être que très éventuellement utile; son prestige et son autorité s'en ressentiront.

Donc, de quel côté qu'on se tourne, les difficultés sont réelles et sérieuses, du fait seul que l'hygiène publique a été codifiée en des règlements s'appliquant à des unités de population mal définies et essentiellement variables et différentes. Il n'était vraiment pas inutile de faire cet examen, au moment où la Société de médecine publique organise une réunion sanitaire provinciale, sous les auspices du ministre de l'Intérieur, et ouvre une discussion sur l'application de la loi sanitaire et les règlements communaux.

GUSTAVE DROUINEAU.

JEAN BINOT

Jean Binot, qui vient de mourir, enlevé bien jeune encore à ses amis et à la science, était entré, à peine son internat terminé, à l'Institut Pasteur où il fut successivement préparateur de M. Roux et chef de Laboratoire.

Les nombreuses générations d'internes de nos hôpitaux et d'étudiants, de docteurs français et étrangers qui ont fréquenté l'Institut Pasteur, depuis 15 ans ont toutes gardé le souvenir le meilleur de ce savant laborieux qui n'eut qu'un but: remplir en toute conscience les fonctions d'apparence modeste dans lesquelles il s'était volontairement confiné.

Les 15 années qu'il a passées à l'Institut Pasteur il les a consacrées à former à la technique microbiologique les élèves qui viennent suivre les cours célèbres de bactériologie qui se donnent dans la maison. Technicien hors ligne, il était le plus dévoué des maîtres, et se donnait avec passion à son enseignement, dirigeant, connaissant et aimant chacun de ses élèves, s'intéressant à leurs progrès, les aidant de ses conseils et leur gardant son affection quand ils avaient quitté le laboratoire.

Il avait eu l'idée de former pour son enseignement une collection de bactéries. La collection, d'abord petite, a grandi; de simple collection d'enseignement, elle est devenue une collection scientifique complète renfermant des échantillons authentiques et purs de tous les microbes connus; elle est unique au monde et bien connue de tous les savants, tant français qu'étrangers, qui y ont puisé chaque fois qu'ils en ont eu besoin. Jamais une demande d'envoi d'échantillons microbiens adressée à J. Binot n'est demeurée sans réponse. Que de travaux, que de recherches bactériologiques n'auraient pu être entrepris par leurs auteurs, sans J. Binot dont la patience avait formé cette admirable collection et dont l'obligeance l'ouvrait à tous.

J. Binot a rempli pendant ces dernières années les fonctions d'auditeur au Conseil supérieur d'hygiène de France. Nul n'était mieux fait que lui pour des fonctions qui exigent le dévouement le plus complet et le plus désintéressé au bien public. Modestement, sans bruit, il y a accompli une besogne considérable et de premier ordre. La loi de 1902, en prescrivant la désinfection obligatoire, exige que tout appareil mis en usage soit d'abord vérifié et approuvé par le conseil d'hygiène; c'est J. Binot qui s'est trouvé l'un des délégués du Conseil et, sans faire injure à ses collaborateurs, le délégué principal, dans cette tâche immense. L'hygiène publique a rencontré en lui un de ses meilleurs serviteurs.

Et comme pour ajouter encore au regret de tous ses collègues, il leur lisait à la séance qui précéda de peu sa mort un rapport admirable sur une des plus délicates questions qui aient été soumises à l'assemblée, celle de la destruction des rats, propagateurs si actifs de maladies par les agents microbiens.

Jean Binot a volontairement peu publié; les matériaux dont il disposait lui auraient permis sans doute d'être parmi les auteurs les plus féconds sur les questions de bactériologie; mais il avait une extrême défiance de lui-même et il préférait avant tout être utile aux autres: nul n'y a mieux réussi et son souvenir se gardera mieux par ce qu'il a donné de lui-même à tous ceux qu'il a initiés à la bactériologie, par le dévouement qu'il a montré au bien public, que par des publications qui, trop souvent, n'ont qu'un intérêt passager.

Celles, d'ailleurs, qu'il a laissées sont des modèles achevés et ont le mérite d'une rare originalité; ce n'était pas un savant banal que celui qui demeura plusieurs jours au sommet du Mont-Blanc dans l'Observatoire Janssen pour y étudier les bactéries de l'air et de la glace, et qui n'hésita pas à faire le voyage de la Réunion pour y photographier une éclipse de soleil et y rendre à la science un service que l'Académie des sciences récompensa d'une de ses plus hautes distinctions.

Nous adressons ici un dernier adieu à ce savant qui sut être aussi le meilleur des amis pour ceux qui l'approchèrent, et nous envoyons à sa famille l'expression de toute notre sympathie.

L.-H. TOINOT.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (Professeur M. Dieulafoy). — (Leçon du samedi 4 Décembre). — Gangrène diabétique du pied. — Parallèle entre la gangrène diabétique, la gangrène syphilitique et la gangrène sénile. — Traitement médical et traitement chirurgical. — Valeur thérapeutique des applications d'air surchauffé à très haute température.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — Sont nommés aides d'anatomie titulaires, MM. Thomas et Sicé et aides d'anatomie adjoints, MM. Flèche et Lhuerre.

Ecole de médecine d'Alger. — MM. Bit et Rebuffat sont nommés aides d'anatomie.

Ecole de médecine navale de Brest. — M. le médecin de 2e classe Le Berre, du port de Brest, est nommé à l'emploi de prosecteur d'anatomie à l'Ecole de médecine navale de Brest.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hospice de Bicêtre. — Service de M. J. Roubinovitch. Mardi, jeudi et samedi, à 10 heures du matin, *Examen de malades et Conférences cliniques sur les maladies mentales des adultes et des enfants.*

Hôpital des Enfants-Malades. — M. H. Méry, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades, fera, à partir du 3 Décembre, les vendredis à 10 h. 1/2, des leçons cliniques avec présentation de malades (salle de conférences de M. Broca).

Hôpital de la Pitié. — Service de M. Babinski. Tous les mercredis de l'année, sauf pendant les vacances de Pâques et pendant les mois d'Août et Septembre, de 9 h. 45 à 11 h. 45, examen de malades et Conférence clinique sur les *Maladies du système nerveux*, dans le cabinet de consultation annexé à la salle Laënnec.

De plus, pendant les mois de Mai, Juin et Juillet, tous les samedis, à 10 h. 1/4, leçon clinique dans le grand amphithéâtre de l'hôpital.

M. Babinski insiste surtout dans son enseignement sur la séméiologie et la méthode qu'il faut suivre dans l'examen des malades.

— Service de M. Paul Dalché. Mardi 9 heures : Examen des malades (salle Valleix); mercredi : Consultation externe (salle Valleix); jeudi 10 heures : Leçon clinique (à partir du 15 Janvier).

NOUVELLES

La protection des femmes en couches. — La loi garantissant leur travail ou leur emploi aux femmes en couches vient d'être promulguée à l'*Officiel*. En voici le texte :

Article unique. — La suspension du travail par la femme, pendant huit semaines consécutives, dans la période qui précède et suit l'accouchement, ne peut être une cause de rupture, par l'employeur, du contrat de louage de services, et ce à peine de dommages-intérêts au profit de la femme. Celle-ci devra avertir l'employeur du motif de son absence.

Toute convention contraire est nulle de plein droit.

L'assistance judiciaire sera de droit pour la femme devant la juridiction du premier degré.

Sanatoriums scolaires. — Sur la demande de M. Lemarchand, le Conseil municipal de Paris vient de renvoyer à l'examen de l'administration et de la cinquième commission du Conseil une proposition demandant que soit étudiée la création de sanatoriums scolaires pour les enfants pauvres des écoles communales de la ville de Paris, à seule fin de pouvoir leur donner, au grand air, les soins que nécessite leur état, tout en continuant leur instruction.

Syndicat des médecins de la Seine. — L'Assemblée générale du Syndicat des médecins de la Seine a eu lieu le 21 Novembre.

Elle a approuvé le traité d'arbitrage passé à titre d'essai avec les Compagnies d'assurances pour le règlement des honoraires d'accidents du travail et nommé une Commission composée de MM. Helme, Dausset et Laisne qui devra étudier, de concert avec l'Union des Syndicats médicaux, l'établissement d'un traité d'arbitrage type pouvant être adopté par tous les Syndicats dans des conditions absolues de dignité et de sécurité.

Le relèvement des honoraires a été décidé à partir du 1er Janvier.

La diphtérie dans l'Allier. — On annonce de Moulins qu'une épidémie de diphtérie sévit actuellement dans le canton de Bourbon-l'Archambault. Il y a de nombreux malades à Bourbon-l'Archambault. Quatre décès se sont produits. Le service de l'hygiène a pris les dispositions nécessaires pour enrayer l'épidémie.

Médecins sanitaires maritimes. — Sont inscrits au tableau des médecins sanitaires maritimes : MM. Audren de Kerdrel, Burin-Desroziers, Clapiès, Charazac, Cortade, Danjean, Ferreyrolles, Gérard, Jouquan de Mouxy, Massad, Phéline, Vignon, Vincent.

Service de santé de la marine. — M. le médecin de 1re classe Lancelin, du port de Brest, est désigné pour embarquer sur le *Charles-Martel*.

— M. le médecin de 1re classe Fournes, du port de Rochefort, est rappelé à l'activité pour compter du 1er Octobre 1909.

— M. le médecin de 1re classe Donnart, du port de Brest, est désigné pour continuer ses services à l'établissement de Guérigny.

— M. le médecin de 1re classe Coquin, du port de Brest, est désigné pour embarquer, le 1er Décembre 1909, sur le *Montcalm*.

— M. le médecin principal Durand, du port de Brest, est désigné pour remplir les fonctions de médecin de division de la division navale de l'Indo-Chine.

— M. le médecin de 2e classe Janicot, du port de Cherbourg, est désigné pour embarquer sur le *Gueydon*.

— M. le médecin de 2e classe Ségard, du port de Lorient, est désigné pour embarquer sur la *Manche* (mission hydrographique des côtes de l'Indo-Chine).

— M. le médecin de 2e classe Jean, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur la *Surprise*.

— M. le médecin de 2e classe Guimezanes, du port de Cherbourg, est désigné pour embarquer sur le *Vaucluse* (mission hydrographique de Madagascar).

— M. le médecin de 2e classe Bodet, embarqué sur le *Tourville*, est autorisé à permuter, pour convenances personnelles, avec M. le médecin de 2e classe Giraud, embarqué sur le *Charlemagne*.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : Au Tonkin, MM. les médecins-majors de 1re classe Rigaud, Dormand, Lépine.

En Cochinchine, M. le médecin-major de 2e classe Nouaille-Degorce.

En Chine, M. le médecin-major de 2e classe Gauducheau.

En Afrique occidentale, M. le médecin-major de 2e classe Puysségur. M. le médecin aide-major de 1re classe Sauvet.

A Madagascar, M. le médecin-major de 2e classe Camus. M. le médecin aide-major de 1re classe Thézé.

A la Guyane, M. le médecin aide-major de 1re classe Destelle.

En France, MM. Crossouard, médecin principal de 2e classe; Le Gendre, Gaide, Vassal, Tédeschi, médecins-majors de 1re classe; Rousseau, Lemasle, Mias, Caujole, Tardiff, Fauquet, Aynès, Trenn, Bernoud, Monfort, médecins-majors de 2e classe; Cunaud, Sibenaler, Sallet, médecins aides-majors de 1re classe; Blanchard, Arlo, médecins aides-majors de 2e classe.

— M. le médecin-major de 1re classe Salanoue-Ipin est désigné pour servir à Madagascar.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Noury, médecin en chef de la marine en retraite, à Nantes.

CONCOURS

Médecin-adjoint du service des aliénés. — ÉPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 17 novembre.* — Ont obtenu : MM. Barbé, 17; Camus, 18.

Hôpitaux de Saint-Germain-en-Laye. — Un concours est ouvert pour la nomination de trois internes titulaires en médecine et en chirurgie, et de quatre internes provisoires susceptibles d'être titularisés.

Ce Concours qui comporte une épreuve orale et une épreuve écrite, aura lieu le mercredi 22 Décembre 1909, à 9 heures du matin.

Sont admis à concourir les candidats justifiant de leur qualité d'externe ou de celle d'étudiant de 3e année. Ils ne devront pas être âgés de plus de 28 ans.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de l'administration et déposer leurs pièces huit jours au moins avant la date fixée pour le Concours.

Les fonctions des internes commenceront le 1er Janvier 1910 pour prendre fin le 31 Décembre 1911. Les internes provisoires seront titularisés s'ils viennent à remplacer définitivement les internes titulaires démissionnaires malades, etc.

« Sous le rapport du stage hospitalier, les internes de « l'hôpital de Saint-Germain sont assimilés, par la Faculté, « aux internes des hôpitaux de Paris et jouissent des « mêmes avantages.

« Les internes provisoires jouissent des mêmes avan- « tages que les internes titulaires pendant qu'ils en rem- « plissent les fonctions ».

Le traitement alloué aux internes est de 600 francs par an.

Ils sont nourris et logés, une réduction de moitié du prix du voyage entre Paris et Saint-Germain leur est accordée par l'administration des chemins de fer de l'Etat.

On peut prendre connaissance du règlement au secrétariat de l'hôpital tous les jours non fériés de 1 h. 1/2 à 5 heures du soir.

Hôpitaux d'Orléans. — Un concours s'ouvrira le mardi 14 Décembre 1909, pour cinq places d'interne titulaire et trois places d'interne provisoire.

L'entrée en fonctions aura lieu le 1er Janvier 1910. Les internes titulaires reçoivent, outre la nourriture, le logement, le chauffage et l'éclairage, une somme annuelle de 400 francs (et des gratifications quand il y a lieu).

Les internes provisoires sont appelés à suppléer les titulaires malades ou en congé et à remplacer ceux qui viendraient à faire défaut avant le 1er Janvier de l'année suivante. Ils reçoivent les mêmes avantages que les internes titulaires pendant qu'ils en remplissent les fonctions.

Les internes titulaires sont nommés pour 2 ans, les internes provisoires sont nommés pour un an, mais peuvent se présenter aux concours ultérieurs.

Sont admis au concours tous les étudiants et étudiantes en médecine, Français ou naturalisés Français, ayant au moins huit inscriptions; toutefois, les étudiants et étudiantes étrangers peuvent être admis à concourir sur l'avis de l'administration après appréciation de leurs titres.

Pour s'inscrire au concours et pour tous les renseignements, s'adresser au secrétaire des hospices d'Orléans.

Inspection de l'Assistance publique. — Le 28 Décembre prochain s'ouvrira un concours pour une place d'inspecteur et huit places de sous-inspecteur de l'Assistance publique.

Société de médecine de Paris (*Prix Duparcque*). — En Décembre 1909, dans sa dernière séance (4e samedi), la Société de médecine de Paris décernera le prix Duparcque (une somme de 1.300 francs est disponible) à l'auteur du meilleur mémoire en français sur un point des sciences médicales, le sujet restant au choix de l'auteur.

Les mémoires, inédits et non encore récompensés, doivent être déposés au siège de la Société, 51, rue de Clichy, ou chez le secrétaire général, 69, boulevard Malesherbes. Chaque mémoire sera désigné par une épigraphe ou devise écrite sur la première page, de la main de l'auteur, et accompagné d'un pli cacheté; ce pli devra porter uniquement, à l'extérieur, la même épigraphe reproduite; à l'intérieur, le nom et l'adresse de l'auteur.

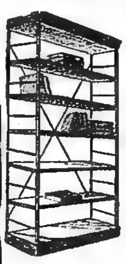
Tout concurrent qui se serait fait connaître d'une façon quelconque avant l'attribution du prix serait exclu de fait du concours. Seuls, les membres titulaires et honoraires de la Société ne peuvent être admis à concourir.

RENSEIGNEMENTS



Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.





Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nous prévenons ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 Décembre courant que nous mettons en circulation les quittances de renouvellement pour l'année 1910 à partir du 15 Décembre.

Nous les prions de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles soient payées à présentation.

SOMMAIRE

DU ROLE DE LA MALARIA DANS L'HISTOIRE DE LA GRÈCE ANTIQUE

S'il faut un amour exagéré du paradoxe pour attribuer l'évolution historique d'un peuple, sa grandeur et sa décadence à un seul ordre de causes, il n'en est pas moins vrai qu'on peut, jusqu'à un certain degré, décomposer l'ensemble de facteurs qui ont présidé ou président à ses destinées et déterminer approximativement, par une lente et minutieuse analyse, la part d'influence qui revient à chacun d'eux. Nous savons aujourd'hui plus que jamais, grâce aux progrès des connaissances médicales, dans quelle mesure la prospérité, la vitalité, l'énergie d'une race dépendent des conditions physiques et hygiéniques au milieu desquelles elle vit et du degré de perfection et d'efficacité des moyens dont elle dispose en vue de la défense contre les maladies. Il est généralement admis que la tuberculose constitue le plus grand fléau social de nos jours, et si le remède définitif contre cette maladie est encore à trouver, nous n'en sommes pas moins à même de la combattre pour ainsi dire en sous-main, à l'aide de mesures hygiéniques et prophylactiques

déduites de nos connaissances relatives à l'agent spécifique et à son mode d'action.

Or, à voir ce qui se passe sous nos yeux, ne sommes-nous pas autorisés à admettre que si nous étions dépourvus de ces connaissances encore si peu suffisantes, les destinées des principaux peuples civilisés de nos jours seraient différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui et qu'elles subiront un changement encore plus profond à partir du jour où nous serons en possession d'un moyen de traitement direct et spécifique de la tuberculose ?

***

Ce qui est vrai de la tuberculose l'est également de toute autre maladie endémique qui, longtemps avant d'amener une issue fatale, commence par atteindre l'individu qui en est victime dans ses forces vives et par le rendre de ce fait inapte à toute fonction sociale utile et effective. Et ce qui est vrai des maladies endémiques des temps modernes l'est également, et dans une mesure peut-être plus grande encore, de celles qui ont sévi aux différentes époques de l'histoire antérieures à la nôtre.

Pour ne nous en tenir qu'à l'histoire de la Grèce antique, on ne peut s'empêcher, lorsqu'on embrasse cette histoire d'un coup d'œil d'ensemble, d'être frappé par la rapidité pour ainsi dire vertigineuse avec laquelle le peuple grec, après avoir produit une civilisation qui nous remplit encore aujourd'hui d'admiration et d'enthousiasme, s'est trouvé entraîné vers la décadence la plus profonde, jusqu'à devenir incapable d'opposer une résistance plus ou moins sérieuse aux visées ambitieuses des conquérants romains. On explique cette décadence par un grand nombre de causes politiques et sociales. Mais quelque décisive qu'ait pu être l'action de ces causes, l'explication du phénomène qui nous occupe ne sera pas complète tant qu'on ne fera pas entrer en ligne de compte l'influence de facteurs purement nosologiques, c'est-à-dire de certains états morbides à caractère endémique et qui, s'attaquant à l'état physique d'une nation, finissent par la débiliter, la déprimer, lui ôter toute force de résistance et facilitent ainsi l'action dissolvante des causes politiques et sociales et les entreprises de conquête de peuples plus vigoureux et plus sains.

La tuberculose et la malaria ont été, d'après les nombreux témoignages des écrivains de l'époque, les deux grandes maladies endémiques de la Grèce antique. Laissant de côté la tuberculose, M. W. H. S. Jones, M. A., de Cambridge, s'est proposé, dans un livre[1] plein d'érudition et qui témoigne d'une double compétence philologique et médicale incontestable, d'élucider le rôle que la deuxième de ces maladies avait joué dans l'antiquité. *A priori* ce rôle devait être considérable, puisque même de nos jours, où la connaissance du parasite de la malaria, des conditions favorables à sa multiplication et à son action nocive, et l'usage de plus en plus répandu et rationnel de la quinine, permettent de lutter très efficacement contre cette maladie, la Grèce est encore un des pays où le paludisme sévit avec le plus d'intensité. C'est ainsi que d'après une statistique relative à l'année 1905, la proportion de cas de malaria (par rapport à la population totale) a été de 21 pour 100 dans les îles du golfe d'Egine, de 41 pour 100 dans celles de la mer d'Egée, de 20 pour 100 en Eubée, de 26, 59 pour 100 dans les îles ioniennes, de 74 pour 100 en Thessalie et de 50 pour 100 environ dans le reste de la Grèce. Et on a calculé que sur une population totale de 2.433.806 habitants que comptait en 1905 le royaume grec, la malaria a fait 960.048 victimes et causé 5.916 décès.

Il est évident qu'en ce qui concerne la Grèce antique nous ne possédons pas de données aussi certaines quant à la fréquence et à la gravité de la malaria.

On est obligé de se contenter des allusions et des descriptions qu'on trouve disséminées aussi bien dans la littérature non médicale que dans les écrits médicaux, allusions et descriptions le plus souvent très vagues et qui ne doivent être interprétées qu'avec la plus grande précaution, puisque les anciens ne possédaient pas pour la malaria de désignation spécifique et la confondaient très souvent avec nombre d'autres maladies pyrétiques. Ce n'est donc qu'à la suite d'une induction laborieuse, en tenant compte des symptômes décrits (frissons, fièvres à caractère intermittent, hypertrophie de la rate) et des rapports que les auteurs établissent entre ces symptômes et certaines conditions géographiques (régions marécageuses) et saisonnières, qu'on est autorisé à conclure que les descriptions qu'on a sous les yeux se rapportent véritablement à la malaria.

Après avoir soumis à cette investigation la littérature non médicale, M. Jones croit pouvoir conclure que jusqu'au ve siècle avant notre ère, la malaria a été très peu répandue en Grèce. On n'en trouve, chez Homère, Hésiode et Théognis, que des mentions isolées et d'une imprécision telle qu'elles peuvent être rapportées à nombre de maladies autres que la malaria. En ce qui concerne Hésiode, l'absence dans ses écrits de données certaines relatives au paludisme est d'autant plus étonnante que la Béotie, dont il était originaire, était connue plus tard comme un des principaux foyers de paludisme. Il est donc possible que des changements géographiques (dessèchements de rivières ou déviation de leur cours) survenus depuis Hésiode y aient rendu le terrain favorable à l'éclosion de la maladie. On peut en dire autant de certaines villes de l'Asie Mineure, telle qu'Ephèse et Milet, qui, après avoir connu une

1. « Malaria and Greek History ». *Manchester University Press*, 1909.

période de grande prospérité, sont devenues inhabitables, et des villes de la Grande-Grèce, de Sybaris en particulier. Athénée et Timée signalent bien que ces villes étaient entourées de foyers de paludisme. Mais il est peu probable que des colons aient eu l'idée de fonder une ville sur des terrains marécageux ou qu'ils aient survécu aux atteintes de la malaria ; et il est encore moins probable que cette ville ait pu atteindre ce degré de richesse et de prospérité qui a rendu Sybaris célèbre dans le monde antique. Il est donc permis de supposer que cette ville jouissait, dans les premiers temps de sa fondation, de conditions sanitaires satisfaisantes et que la malaria n'y a fait son apparition qu'à une époque relativement avancée. Les Sybarites étaient connus dans l'antiquité comme des gens paresseux et efféminés. Mais cette réputation ne s'est établie qu'après la destruction de la ville, et à supposer même qu'elle fût justifiée, les habitudes en question peuvent être attribuées aussi bien à l'amour du luxe créé par la richesse acquise qu'à l'influence du paludisme endémique.

Encore une fois, jusqu'au ve siècle avant notre ère, l'état sanitaire de la Grèce, en ce qui concerne la malaria, paraît assez satisfaisant. Mais à partir de cette époque on voit se multiplier les indices d'une diminution de la santé publique, et les mentions relatives à la malaria deviennent elles aussi de plus en plus nombreuses. N'oublions pas que la Grèce vient de subir la guerre de Péloponèse et que la concentration de grandes masses d'hommes, les privations de toute sorte et surtout l'abandon de la culture, qui sont les effets inévitables de la guerre, suffisent à expliquer en grande partie le phénomène qui nous occupe. C'est à cette époque (fin du ve siècle) que le culte d'Asclépius a été introduit à Athènes, et les deux fêtes, les Asclépiades et les Epidaurides, qui se célébraient en son honneur, avaient lieu, la première en Mars-Avril et la deuxième en Septembre, c'est-à-dire aux époques de début et d'apogée de la malaria. Un autre témoignage de la fréquence de cette maladie est fourni par de nombreux passages des « Guêpes » d'Aristophane qui furent écrites ou représentées vers 425 avant Jésus-Christ. Des écrivains postérieurs, Thucydide, Xénophon, Platon, Aristote, Théophraste, parlent couramment de la malaria qu'ils n'appellent pas toujours, il est vrai, du même nom. Le récit que Plutarque a consacré à la mort de Périclès permet de conclure à peu près avec certitude que ce n'est pas à la peste, ainsi qu'on le croit communément, mais bien à la malaria, qu'a succombé le célèbre homme d'Etat athénien : la maladie de Périclès, dit en effet Plutarque, a été non pas aiguë et intense, mais longue et lente ; elle a présenté une grande variété de phases et amené un affaiblissement progressif des forces et des facultés mentales du patient. Rien ne rappelle moins la peste que cette description. Aussi lorsque Diodore nous dit que la recrudescence de la peste en 426 était due à l'action du soleil sur un sol devenu marécageux, il commet également une confusion entre la peste proprement dite et la malaria.

Ces données fournies par la littérature non médicale sont pleinement confirmées par les écrits médicaux. Le *Corpus Hypocraticum* parle des fièvres intermittentes (dont il propose même une classification) avec une insistance qui permet de conclure que la malaria a été une des maladies les plus communes de la Grèce antique. Hippocrate lui-même connaissait très bien la cachexie paludéenne dont il donne une description complète dans son traité sur « Les airs, les eaux et les lieux ». Une pareille description ne peut être basée que sur des observations très nombreuses et fournit une preuve que vers l'an 400, époque à laquelle ce traité a été écrit, la cachexie paludéenne devait être un phénomène fréquent. Dioclés, de Carystos (350 av. J.-C.), a écrit un ouvrage sur les fièvres dans lequel il nie l'existence d'accès séparés par un intervalle supérieur à 4 jours. Proxagoras, de Cos (335 av. J.-C.), déclare que certaines fièvres sont particulièrement dangereuses chez des patients âgés de 12 à 17 ans. Agathinos, de Lacédémone (90 av. J.-C.), a écrit un traité sur les fièvres semi-tierces, et un autre médecin de la même époque, Arétée, a laissé des fragments dans lesquels il dit que les maladies de la rate sont particulièrement fréquentes dans les pays marécageux et frappent surtout les enfants. Il serait inutile de multiplier les citations. De tout ce que nous savons jusqu'à présent, il ressort avec une grande évidence qu'à partir de la fin du ve siècle, la malaria était devenue une des maladies les plus répandues et les plus graves, et inquiétait au plus haut degré aussi bien les médecins que les écrivains non professionnels et le public.

Ces inquiétudes étaient d'ailleurs on ne peut plus justifiées, car la malaria commençait à atteindre la vitalité même de la race grecque et à menacer sérieusement son avenir, aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue moral. Au point de vue économique, puisque les régions où sévissait le paludisme étaient désertées par la partie la plus capable et la plus énergique de la population, qui partait à la recherche de pays plus sains, ou bien, renonçant à l'agriculture, émigrait à l'étranger (à Alexandrie, par exemple), ou se réfugiait dans les grandes villes où elle s'adonnait à d'autres occupations. Il ne restait dans la campagne que le déchet de la population, la partie la plus pauvre, la plus paresseuse, la plus débilitée, vivant dans la crainte continuelle de la maladie, incapable du moindre effort soutenu. Plutôt que de s'exposer à la fatigue que comportent les travaux des champs, surtout pendant une saison où les chances d'infection sont le plus nombreuses, cette population préférait vivre dans la misère et laisser les champs incultes, ce qui ne pouvait, d'ailleurs, que

rendre le terrain encore plus favorable à la multiplication des anophèles et qu'augmenter la virulence de ces parasites. Or, comme les régions affectées par la malaria sont généralement très fertiles, on se rend facilement compte des pertes économiques qui pouvaient résulter d'un pareil état de choses auquel il faut ajouter la décadence et la ruine de villes autrefois prospères et qui, à la suite de changements géographiques, se trouvaient entourées et isolées par des foyers de paludisme.

Mais la malaria n'a pas seulement appauvri la Grèce antique; elle a encore provoqué un changement profond du caractère de ses habitants. Les écrivains grecs avaient saisi de bonne heure l'influence que le physique exerce sur le moral: Hérodote, Théophraste et Platon ont fait à ce sujet des remarques très profondes. Aussi ne pouvaient-ils manquer de se rendre compte des troubles moraux occasionnés par la malaria. Ils résumèrent mêmes ces troubles par le mot *mélancolie*, et, dans un fameux passage de ses « Aphorismes », Hippocrate dit que la mélancolie survient surtout au printemps et à l'automne, c'est-à-dire au début et à l'apogée de la saison malarique, et qu'elle est occasionnée par la « bile noire » à laquelle les médecins grecs attribuaient les fièvres quartes. Cette mélancolie n'est autre chose que la débilité psychique, caractérisée par l'abaissement du sens moral, par l'affaiblissement de l'esprit d'initiative et de décision, de la faculté de créer et de lutter. « Indécision, hésitation, explosions brusques d'une activité malsaine suivies de dépression lâche, cruauté égoïste et faiblesse criminelle, tels sont les traits de la vie publique de la Grèce pendant la période comprise entre la guerre avec la Macédoine et la conquête finale par les armes romaines. »

Bref, la dégénérescence était à peu près complète. L'attribuer exclusivement à la malaria serait certes plus qu'exagéré. D'autres causes très nombreuses et peut-être plus importantes y ont contribué. Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il est permis de supposer que sans la débilitation physique et psychique déterminée par la malaria, les Grecs auraient peut-être été à même d'opposer à ces causes une résistance plus vigoureuse et de remporter sur elles une victoire tout au moins partielle.

Une dernière preuve, preuve subsidiaire il est vrai, de la gravité et de la fréquence de la malaria à partir du IVe siècle, est fournie par le changement survenu dans la conception du rôle de la femme. Tandis que l'ancienne comédie tournait la vie conjugale en dérision et prêchait l'amour purement sensuel, on voit la nouvelle comédie, avec Antimaque et Ménandre, glorifier au contraire la vie de famille, proclamer que la femme légitime est un objet digne de l'amour de l'homme et que celui-ci ne doit chercher l'amour que dans le mariage. Beaucoup de causes ont certainement contribué à opérer cette évolution dans les mœurs. Mais lorsqu'on voit Ménandre proclamer par la bouche de plusieurs de ses personnages que le mari doit aimer dans sa femme non seulement la compagne, mais encore et surtout la *nurse* dévouée, toujours prête à prodiguer ses soins à lui et à tous les membres de la famille, on est autorisé à conclure que le besoin d'avoir à ses côtés une sœur de charité devait se faire sentir à cette époque d'une façon toute particulière. Or, si l'on songe que les maladies infantiles étaient alors très peu nombreuses, la rougeole, la variole et la scarlatine étant à peu près inconnues, que les adultes n'étaient menacés que par des épidémies occasionnelles de peste et peut-être par la tuberculose endémique, on est en droit de voir dans le besoin dont il s'agit et dans le changement de mœurs qui en est très probablement l'effet la conséquence de la recrudescence énorme de l'infection paludéenne qui caractérise la fin du Ve et le commencement du IVe siècle avant notre ère.

S. JANKELEVITCH (Bourges).

QUESTIONS D'HYGIÈNE SOCIALE

UNE RÉFORME DE M. CHÉRON

Nous avons tous lu, il y a quelques jours, dans la grande presse ainsi que dans *La Presse Médicale*, un entrefilet nous annonçant que M. le sous-secrétaire d'Etat à la Marine, au cours des visites qu'il vient d'effectuer dans les hôpitaux des ports, avait été frappé du nombre considérable des cas de maladies vénériennes dans la marine.

A la suite de cette constatation, il avait arrêté un certain nombre de dispositions relatives à leur prophylaxie, entre autres : des inspections de santé par les médecins de marine, des conférences pour instruire du péril vénérien, etc.

Enfin, on annonce que le pot de pommade déjà créé au Ministère de la Guerre sera prochainement également fourni à nos marins.

A mon avis, ce pot de pommade est très dangereux; car, dans leur esprit simpliste, nos hommes s'imagineront qu'on leur procure ainsi un dispositif de sécurité absolue et qu'ils peuvent par suite, sans crainte aucune, se livrer aux rapports sexuels, quels qu'ils soient.

Qu'en résultera-t-il ? C'est que, convaincus de l'efficacité de ce nouveau préservatif, ils ne s'observeront plus, et les accidents pourront évoluer à l'aise. Ils y croiront d'autant mieux qu'il leur aura été délivré par leurs chefs médicaux.

Mais ce qui me paraît encore bien plus dangereux est le dernier alinéa du communiqué en question : le sous-secrétaire d'Etat a, en outre, mis à l'étude la création d'une trousse individuelle, destinée à être mise à la disposition de chaque homme, et où il trouvera les moyens prophylactiques nécessaires, sans avoir besoin de se rendre à l'infirmerie.

Vous avez bien lu : sans avoir besoin de se

rendre à l'infirmerie. Ainsi donc, c'est le moyen de se soigner soi-même, sans l'intervention du médecin, que l'on veut donner à ces hommes.

Or, nous avons tous présents à l'esprit des cas de vénériens s'étant soignés eux-mêmes. Ils sont cependant venus nous voir parce que des accidents graves avaient éclaté malgré leur thérapeutique personnelle.

C'est là le danger.

Dans une maladie à évolution aussi variable quant à la gravité des accidents, à lésions aussi polymorphes que celles de la syphilis, permettre à un homme incapable de juger de leur nature, de se soigner lui-même est un danger immense. Il en est de même quant aux soins de l'infection blennorragique.

Je crains que si cette « trousse individuelle » est distribuée, nous n'assistions à une éclosion bien plus grande d'accidents spécifiques, d'autant plus dangereux qu'ils auront été plus négligés par l'homme qui aura cru à l'efficacité des moyens individuels mis à sa disposition, d'autant que, malheureusement, trop de ces malades ont encore tendance à cacher leur affection.

Ainsi donc on voit que, partant d'un mobile généreux, M. le sous-secrétaire d'État à la Marine ira juste à l'encontre du but utilitaire qu'il se propose.

Je tiens pour plus utile de dire souvent aux hommes de ne pas hésiter à venir voir le médecin, à la moindre crainte qu'ils peuvent avoir, dès l'apparition de la moindre petite plaie, que jamais ils ne seront inquiétés à ce sujet, qu'ils trouveront toujours auprès de leur médecin l'accueil le plus bienveillant et qu'ils le quitteront, soit rassurés, soit mis au traitement dès le début de l'affection et que, ce faisant, ils seront à l'abri des accidents extrêmement graves qui menacent tout avarié non traité, ou même mal traité.

ARMAND LÉVY.

VARIÉTÉS

L'eau oxygénée et la lumière pour le blanchiment des dents[1].

La mort de la pulpe dentaire, ou son ablation opératoire, s'accompagne souvent d'une altération plus ou moins accentuée de la couleur normale de l'ivoire de la dent. Celui-ci qui, dans l'état de santé, offre cette teinte blanc jaunâtre brillant, désignée précisément sous le nom de *blanc ivoire*, devient terne, opaque, et revêt une tonalité grisâtre qui varie ordinairement d'un gris chamois assez léger à un gris bleuté ardoisé qui tranche brutalement sur la teinte des autres dents demeurées saines.

On n'est, en somme, pas bien fixé encore sur le mécanisme de cette coloration anormale. On a bien trouvé dans les éléments albuminoïdes dont la pulpe est formée, et particulièrement dans l'hémoglobine du sang qu'elle renferme en forte proportion, tous les éléments nécessaires à produire sous l'influence des fermentations putrides qui accompagnent la nécrose de cet organe, d'une part la production d'hydrogène sulfuré et, d'autre part, la formation de sulfures de couleur noire. Mais si cette explication semble valable dans les cas de destruction spontanée et lente de la pulpe où ces réactions se produisent à l'aise, elle demeure sans valeur devant les changements de couleur qui surviennent — parfois en 24 heures — après l'ablation opératoire très soigneusement et très correctement pratiquée, sans qu'on sache même dans quelles conditions exactes se produit ce phénomène inconstant.

Quoi qu'il en soit, le problème qui consiste à ramener à une couleur normale les dents ainsi altérées n'a pas encore reçu de solution pleinement satisfaisante. Tous les agents de blanchiment ont naturellement été essayés, et non moins naturellement tous ont été, à tour de rôle, proclamés infaillibles. Le chlore et l'acide sulfureux ont été les agents actifs des formules les plus employées, jusqu'au jour où l'eau oxygénée devint d'usage courant. Celle-ci fut proclamée l'agent souverain et infaillible, mais elle devint insuffisante lorsque Merck eut mis sur le marché son *Perhydrol*.

Or, voici qu'il ne donne plus de résultats qu'avec l'adjonction d'un agent physique dont l'emploi, comme on va voir, ne va pas sans quelques petites complications.

Cet agent surajouté, c'est la lumière solaire. Ce fut Megay, de Cronstadt, qui eut le premier l'idée d'exposer au plein soleil la dent largement humectée de perhydrol : il suffisait de dix séances d'une heure pour atteindre le résultat cherché. Comme le patient accompagnait, cela va sans dire, sa dent au plein soleil, on voit de suite que le calme septentrional était indispensable pour mener à bonne fin ces expériences préliminaires...

Ensuite Megay construisit un appareil lenticulaire destiné à concentrer la lumière solaire, ce qui lui permit de réduire le temps de l'opération à 80 et même 40 minutes. Il était, toutefois, recommandé « d'éviter de placer les habits ou une partie quelconque du corps au foyer de l'appareil, car, malgré l'interposition d'un verre bleu, la chaleur y est si forte qu'elle peut carboniser un petit morceau de papier ». Pour le même motif, il est bon d'éviter de laisser sécher la dent en traitement qui doit être constamment bien humectée de perhydrol.

Continuant les essais de Megay, Zielinski, de Berlin, construisit un appareil qu'il propose sous le nom d'*héliorador* et qui se compose essentiellement d'un condensateur formé de deux lentilles plan-convexes qui ramassent les rayons solaires en un faisceau convergent que reprend une seconde lentille biconcave pour en faire un faisceau parallèle dans lequel la lumière est encore très concentrée, sans cependant posséder de foyer trop actif.

La technique consiste à imbiber largement de perhydrol *intus et extra* la dent traitée et préalablement isolée avec la digue de caoutchouc et à diriger ensuite sur elle le rayon lumineux fourni par l'appareil.

Comme l'appareil ne possède pas encore de système réfracteur, on installe le patient, selon la hauteur du soleil, sur un tabouret, ou une chaise, ou sur le fauteuil opératoire. De plus, comme jusqu'ici on

1. ZIELINSKY. — *Deut. Zahn. Wochenschrift*, 1909, 26, et in *Laboratoire*, n°s 34-35.

n'a pas encore songé à monter le fauteuil du dentiste sur un héliostat qui lui permette de suivre le soleil dans sa course, il convient, « à de courts intervalles », de rectifier l'orientation de façon à maintenir la dent dans le faisceau lumineux. Enfin, il est nécessaire également de maintenir constamment le bain de perhydrol qui recouvre la dent.

En 30 ou 40 minutes d'ailleurs, le succès est généralement obtenu, mais, — le mieux étant même ici l'ennemi du bien, — il faut savoir éviter d'en obtenir trop, car « on doit prendre garde, en employant le perhydol avec la lumière du soleil, de ne pas rendre la dent *plus blanche que nature* »...

L'auteur n'a pas fait d'expériences avec les sources de lumière artificielle qui sont aujourd'hui de pratique courante en photothérapie. Il faut le regretter sincèrement, car les résultats étant tenus pour exacts, on peut dire que la méthode n'existera que le jour où elle sera applicable sous cette forme.

G. Mahé.

A travers le Monde

CHINE

La médecine chinoise. — Dans la médecine chinoise qui est totalement empirique, la question du pouls est d'une importance énorme; la pulsation fournit à elle seule les signes des maladies diathésiques, des affections du foie, de la rate, du cœur, voire même du système nerveux. C'est ainsi que tout médecin chinois qui se rend auprès d'un malade prétend faire le diagnostic par la simple inspection du pouls et, sans l'interroger, il connaît le siège de la douleur et quelle sera la durée de la maladie.

J'ai voulu me rendre compte de ce qu'il y a d'illusoire ou de réel dans cette question; pour cela, je me suis rendu chez un médecin chinois qui jouit d'une grande réputation.

Dans un quartier des environs de Shanghaï se trouve une maison de santé chinoise due à la générosité d'un haut mandarin, où les malades pauvres trouvent le confort et les conditions hygiéniques d'une façon remarquable.

Chaque malade, en entrant, est dépouillé de ses loques, puis lavé soigneusement, vacciné et immatriculé, puis on lui remet une amulette qu'il doit garder précieusement pendant tout son séjour.

Ces formalités remplies, le malade est couché dans un lit en bambou; le médecin chinois vient alors l'examiner : pour cela il prend le bras, l'appuie sur un petit oreiller, puis applique ses doigts le long de l'artère radiale, et examine attentivement les pulsations; cet examen dure 10 ou 15 minutes. Si le pouls est lent, c'est un signe d'un vice de la chaleur vitale; au contraire, un pouls bondissant est un signe d'un vice des humeurs; le pouls irrégulier est le signe d'une congestion des viscères; enfin le pouls dépressible est un signe de vice de la circulation.

Cet examen du pouls est complété par l'inspection de la langue.

Ceci fait, le médecin administre un traitement d'une simplicité remarquable.

Les Chinois ont la plus grande confiance dans quelques plantes médicinales et dans les fruits qui ont pour eux des vertus particulières. C'est avec les fruits que les médecins chinois composent généralement les sirops : cordial pectoral, digestif, dépuratif, etc.

Ainsi les fruits aqueux chassent les vapeurs malignes (maladies nerveuses); les fruits sucrés dilatent le cœur et facilitent la circulation; les fruits acidulés chassent la congestion des viscères; les fruits oléagineux fortifient l'organisme.

Au surplus, avec cette médication fruitarienne, ils interdisent totalement l'usage de tout aliment et de toute boisson.

Jérusalemy (Shanghaï).

PÉROU

La chaire d'Anatomie pathologiqne de la Faculté de Médecine de Lima. — Le gouvernement péruvien a décidé la fondation d'un enseignement autonome d'Anatomie pathologique; M. Oswaldo Hercelles est postulant de la chaire nouvelle créée à la Faculté de Médecine de Lima.

Cette simple information, dans sa sécheresse, révèle un fait gros de conséquences, non seulement pour la médecine péruvienne, mais pour les progrès de la médecine en général. C'est, en effet, la première fois que la Faculté de Lima aura un cours d'Anatomie pathologique; jusqu'ici, tout ce qui comportait un travail de laboratoire était confondu dans le même enseignement, et l'Anatomie pathologique se perdait dans la Bactériologie.

L'instauration de la chaire d'Anatomie pathologique était une conséquence du développement de la Faculté de Lima; mais elle pouvait quelque peu tarder : c'est un succès personnel pour M. Hercelles d'avoir imposé cette idée que la réalisation d'un enseignement autonome d'Anatomie pathologique était une nécessité urgente. Ce Péruvien, qui s'est élevé par ses seuls moyens, a su comprendre et reconnaître la valeur des Maîtres comme Huchard, comme Letulle, comme Tripier, etc.; au Pérou il s'est fait l'apôtre de l'Anatomie pathologique ; en moins de 10 ans il a transformé une étable, obtenue à grand-peine de l'Administration des hôpitaux de Lima, en un magnifique Laboratoire où viennent travailler de nombreux élèves ; grâce à son obstination, il a fini par convaincre ses collègues des hôpitaux que la clinique avait tout à gagner, et dans tous les cas, de l'Anatomie pathologique qui fait la preuve.

La thèse présentée par M. Oswaldo Hercelles à la Faculté de Médecine de Lima en vue de l'obtention de la chaire nouvelle traduit fidèlement l'enthousiasme de son auteur ; c'est un *Programme raisonné d'Anatomie pathologique* , très beau, très vaste, très complet. Ce qui frappe lorsqu'on parcourt ces pages, c'est que malgré la profusion de détails proposés à l'étude, le programme comporte une précision dont l'intérêt pratique est manifeste. Qu'il s'agisse de macroscopie ou de microscopie, d'anatomie pathologique générale ou spéciale, celui qui travaille de ses mains trouvera toujours dans ce *Programme raisonné* un guide sûr pour l'empêcher de s'égarer et aussi de pécher par omission.

En somme, l'Enseignement officiel nouveau de l'Anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Lima s'annonce comme bien résolu dès son début, à rivaliser avec celui de nos vieilles Ecoles ; les Latins de la jeune Amérique font effort pour se mettre au premier rang de ceux qui étudient, travaillent et produisent ; *La Presse Médicale* est heureuse de leur adresser un salut cordial et ses encouragements.

LIVRES NOUVEAUX

G.-H. Roger, professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital de la Charité. — *Digestion et Nutrition* (Cours de pathologie expérimentale et comparée). Un volume gr. in-8° de XIV-624 p., avec table analytique et 33 figures dans le texte. Prix : 10 fr. (MASSON et Cie, éditeurs).

Cet ouvrage continue et complète le volume paru l'an dernier, « Alimentation et Digestion », inspiré des mêmes principes et rédigé d'après les mêmes méthodes.

L'ordre suivi est fort clair.

Les sept premières leçons sont consacrées à l'étude générale et spéciale des fermentations qui dominent les processus digestifs et nutritifs. Propriétés, action, distribution et préparation des ferments font l'objet de chapitres tout à la fois précis et substantiels. L'exposé des questions relatives aux pro-ferments, aux co-ferments, aux anti-ferments nous amène à la claire compréhension des phénomènes réactionnels humoraux, de la formation des anticorps d'une portée si générale, et dont les applications séméiologiques sont déjà si nombreuses.

Dans les leçons suivantes, chacun des trois grands groupes d'aliments : hydrates de carbone, graisses, albumines, est successivement étudié dans tous ses rapports avec la digestion normale et pathologique.

Les aliments hydrocarbonés sont d'abord décrits, catalogués, leur constitution chimique rappelée. L'action successive des sécrétions digestives, salive, suc gastrique, suc pancréatique, suc intestinal, sur les hydrates de carbone est exposée longuement, rectifiée et clarifiée en plus d'un point par les travaux personnels de l'auteur et de ses élèves dont on connaît les belles recherches sur la sécrétion salivaire. Il en est de même de l'action des microbes de la bouche, de l'estomac, de l'intestin sur les hydrates de carbone, avec les conséquences cliniques et thérapeutiques qu'elle comporte. Les déchets hydrocarbonés des matières fécales, l'absorption et l'accumulation des hydrates de carbone font l'objet de deux leçons très étoffées.

En possession de tous ces éléments chimiques, physiologiques, pathologiques, de tous ces matériaux cliniques et expérimentaux, l'auteur consacre alors une série de sept leçons à un exposé vraiment magistral de la glycogenèse, de la glycolyse, des glycosuries et des glycuries, auquel il apporte d'importantes contributions personnelles, telle l'étude de la glycogenèse dans les infections. A signaler une classification pathogénique des glycosuries, une étude du coma diabétique d'une immédiate application clinique.

Les leçons consacrées aux matières grasses sont soumises au même plan. Après l'étude de leur constitution chimique, de leur puissance calorigénique, des conditions physiologiques de leur digestion, de leur absorption, de leur métabolisme, l'auteur aborde l'étude de quelques problèmes pathologiques relatifs aux graisses et qui l'ont particulièrement intéressé : l'obésité, l'infiltration et la dégénérescence graisseuse, le rôle des lipoïdes. A signaler l'exposé des recherches de l'auteur sur le jeûne, les modifications réactionnelles de la moelle osseuse et du foie au cours des infections de l'intoxication chloroformique.

Les dernières leçons sont consacrées à l'étude des albumines, de leur constitution, de leur classification, de leurs transformations digestives, des nucléo-protéides, de l'hémoglobine, des glyco-protéides. La putréfaction des matières protéiques est largement traitée ; on sait que le professeur Roger a particulièrement étudié la toxicité des produits intestinaux et des putréfactions intestinales et que ses travaux ont montré que, contrairement à l'opinion classique, le contenu du gros intestin, malgré l'intensité des putréfactions qui s'y passent, est peu toxique, alors que le contenu de l'intestin grêle est très toxique, quoique les putréfactions y soient nulles ou minimes.

Cette sèche et brève énumération suffit à montrer que ce volume n'est pas de ceux qu'on peut analyser en deux colonnes : il est trop substantiel, trop bourré de faits, trop riche d'indications, de directions, de suggestions.

Le grand écueil de l'évolution scientifique contemporaine est l'accumulation d'un nombre d'observations, d'expériences si considérables que la fonction synthétique fléchit et n'aboutit à l'ordinaire qu'à la constitution de petits groupements de faits souvent incohérents, contradictoires, inutilisables, ou à l'élaboration de grandes théories, de grandes doctrines, de grands systèmes, dont la fragilité et l'inconsistance sont proportionnelles à l'étendue. Il fallait l'extraordinaire érudition de l'auteur, l'acuité de son esprit critique, son incessant labeur, tant clinique qu'expérimental, pour se libérer de ces deux tendances et mener à bien cette œuvre solide, vigoureuse, à laquelle on pourrait faire le seul reproche de ne pas renfermer la matière d'un volume, mais de bien des volumes.

ALFRED MARTINET.

Théodor Haussman. — *La palpation méthodique de l'intestin*, 1 vol. in-8° de 160 pages, avec 9 figures dans le texte et deux planches. Prix, 4 mk 50. S. KARGER, éditeur, 15, Karlstrasse, à Berlin.

On serait tenté, avec les nouvelles méthodes d'exploration intestinale, de négliger la plus clinique de toutes, la palpation. Hausmann nous rappelle tout le profit qu'on en peut et qu'on en doit tirer.

Son ouvrage comprend l'étude des moyens généraux pour assurer à la palpation son maximum d'effet; les moyens de différencier au palper les divers segments de l'intestin, et, dans la région haute de l'abdomen en particulier, de distinguer le côlon transverse d'avec l'estomac et le pancréas.

Il sépare dans cette étude ce qu'il appelle la palpation superficielle et la palpation profonde et envisage nécessairement la position à donner au patient, et l'attitude que doit prendre celui qui pratique la palpation. Le malade doit avoir une respiration régulière, à bouche ouverte. Il étudie ensuite la façon de placer la main, l'usage des doigts dans ces différentes manœuvres, la palpation bimanuelle, etc. Le point le plus original de sa méthode est peut-être l'*utilisation du psoas* dans la palpation profonde. Les deux bandes résistantes du psoas contracté forment du côté de la ligne médiane deux plans verticaux obliques résistants sur lesquels il est possible de fixer et de palper la masse fuyante de l'intestin grêle en particulier. Mais, pour obtenir ce plan résistant des psoas, il faut établir un certain degré de contraction dans ces masses musculaires, par l'extension des membres inférieurs ; il en résulte un durcissement du muscle et le rapprochement au maximum des deux parois antérieure et postérieure de l'abdo-

men. Passant en revue la palpation méthodique du côlon transverse, du cæcum, de l'appendice et du côlon pelvien, il termine par une revue des anomalies de position du gros intestin.

Ses expériences ont porté sur 3.000 sujets ; la palpation de tout le tractus intestinal fut positive dans 1.062 cas, soit dans 35 pour 100 des cas.

Ce sont là des résultats appréciables très supérieurs à la moyenne habituelle et qui doivent faire désirer l'initiation que nous donnera cet excellent ouvrage et la pratique que nous n'acquérerons qu'avec le temps.

J. Okinczyc.

Gaillard et Nogué. — *Traité de stomatologie.* Fascicule I, *Anatomie de la bouche et des dents* (6 fr.) et fascicule II, *Physiologie, Bactériologie. Malformations et Anomalies, Accidents de dentition* (10 fr.). (J.-B. Baillière et fils, éditeurs).

Le second fascicule du *Traité de stomatologie* comprend nombre de matières intéressantes. Dans une première partie MM. Guibaud et Nogué exposent l'état de la *Physiologie de la bouche et des dents*, et étudient leur rôle dans la digestion, la respiration et la phonation.

Ensuite, M. Besson fait le tableau de la *Bactériologie* des mêmes régions.

La troisième partie, rédigée par MM. Dieulafé et Herpin, traite longuement des *malformations et anomalies* de la bouche.

M. Baudet expose ensuite le *traitement chirurgical des becs-de-lièvre et des fentes vélo-palatines*, sous une forme claire et précise qui rend plus agréable encore cette mise au point des procédés actuellement utilisés.

Nous retrouvons ensuite MM. Dieulafé et Herpin avec un important chapitre sur les *anomalies et malformations des dents*, puis dans une dernière partie avec les *accidents de la dent de sagesse*. Entre ces deux chapitres s'en intercale un où M. Farpin-Fayolle fait une étude critique des *accidents de la première et de la seconde dentition.*

On voit par ce simple exposé l'importance de ce second volume qui continue très heureusement l'œuvre entreprise par MM. Gaillard et Nogué.

G. Mahé.

BIBLIOGRAPHIE

1971. — **F. Cathelin.** — Les méthodes modernes d'exploration chirurgicale de l'appareil urinaire. 1 vol. gr. in-8° de XII-400 pages, avec 100 figures, cartonné toile. Prix : 20 fr. (*H. Paulin et Cie*, éditeurs.)

1972. — **P. Kahn.** — La cyclothymie. 1 vol. grand in-8°, de 252 pages. (*G. Steinheil*, éditeur.)

1973. — **Index du Progrès Médical**, 1909-1910. 1 vol. grand in-8°, de 1.016 pages, cartonné toile, Prix : 2 fr. 50 (*A. Rouzaud*, éditeur, Paris).

1974. — **B. Salge.** — Einführung in die moderne Kinderheilkunde. 1 vol. in-8°, de VIII-360 pages, avec 9 figures. Relié toile. Prix : 9 marks (*Julius Springer*, éditeur à Berlin).

1975. — **E Pozzi-Escot.** — La théorie des Ions et ses applications. 1 vol. in-18 de 94 pages. Prix : 1 fr. 50 (*J. Rousset*, éditeur).

1976. — **G. H. Roger.** — Digestion et Nutrition. 1 vol. grand in-8°, de XIV-624 pages, avec figures. Prix : 10 francs (*Masson et Cie*, éditeurs).

1977. — **A. Rochaix.** — La lutte contre les Maladies contagieuses en Allemagne. Préface de J. Courmont. 1 vol. in-16 de 332 pages (*A. Maloine*, éditeur).

1978. — **M. Miguard.** — La joie passive. 1 vol. in 8° de 276 pages. Prix : 4 francs (*Alcan*, éditeur).

1979. — **Ed. Janicot.** — Contribution à l'étude de l'Anesthésie de la dentine et de la pulpe dentaire. 1 vol. in-8° (*Tancrède*, éditeur).

1980. — **A. Schönwerth.** — Rotters typische Operationen. 1 vol. in-8° de 371 pages, cartonné (*Lehmann*, éditeur à Münich).

1981. — **C Fleig.** — Les eaux minérales milieux vitaux. Sérothérapie artificielle et balnéothérapie tissulaire par leur injection dans l'organisme. 1 vol. in-8° de 513 pages, avec 16 figures dont 15 hors texte. Prix : 10 fr. (*A. Maloine*, éditeur.)

1982. — **Ed Kaufmann.** — Lehrbuch der speziellen pathologischen Anatomie. 5e édition. 1 vol. in-8° de 1.383 pages. (*Reimer*, éditeur à Berlin.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE NEUROLOGIQUE

Sommaire du n° 20.

Mémoires originaux :

Bauer et Gy. — Gomme de la protubérance chez un myxœdémateux amaurotique acromégale mort de pleurésie.

Guinio Catola. — Le processus de myélinisation de la moelle épinière dans trois fœtus trijumeaux.

Analyses.

Neurologie. — Psychiatrie. — Thérapeutique.

LA REVUE PHILANTHROPIQUE

Sommaire du numéro 151.

Articles originaux.

Steeg. — Protection et assistance des enfants du premier âge en France, et particulièrement dans le département du Rhône.

André Mesureur. — Les enfants assistés d'Algérie.

Achille Lévy. — De l'allaitement maternel pendant le travail dans l'industrie.

A. Marie. — Ligue internationale contre l'épilepsie.

E. Barthès. — Contribution à l'étude de l'amendement pratique et rationnel des pupilles vicieux ou difficiles.

Revue d'assistance :

Note du secrétariat général. Travaux des Assemblées générales (séance du 27 Octobre 1909).

Variétés.

Œuvre du vestiaire des récompenses de l'hôtel Broca (Marie-Georges-Martin).

Chronique étrangère. — Revue des publications étrangeres.

Informations. — Echos.

Bulletin, par M. **Paul Strauss.**

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôtel-Dieu. — M. GUINARD, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, reprendra ses leçons cliniques le jeudi 9 Décembre, à 10 heures, et les continuera tous les jeudis à la même heure.

Hôpital Necker. — M. HIRTZ organise un *Enseignement clinique pratique*, assisté de ses anciens internes et de son interne en exercice, tous les mercredis, le matin de 10 à 11 heures, salle Delpech, à partir du 1er Décembre.

M. BEAUFUMÉ : Voies respiratoires. — M. HENRI LEMAIRE : Cœur, vaisseaux, sang. — M. GENEVRIER : Tube digestif. — M. DELAMARRE : Histologie pathologique. — Mme DEBRÉ-DEBAT-PONSAN : Procédés d'examen clinique (tous les matins avant la visite).

Le lundi, à partir du 10 Janvier 1910, à 10 heures : *Thérapeutique des maladies du poumon*, par M. HIRTZ, (amphithéâtre Huchard).

Hôpital Trousseau. — M. TRIBOULET, avec le concours de M. RIBADEAU-DUMAS, chef de laboratoire, et de M. HARVIER et des internes de service. — *Séries de Conférences cliniques et de manipulations anatomo-histologiques et bactériologiques.*

Les Conférences auront lieu en séries de la troisième semaine de Janvier à Pâques (1910) et, s'il y a des demandes pour une autre série, du 15 Avril au 1er Juin 1910.

Les Conférences auront lieu trois fois par semaine, à l'hôpital, soit le matin, de 10 heures à midi, soit l'après-midi (ces détails devant être fixés ultérieurement après entente entre les conférenciers et les élèves).

Le prix d'inscription est de 100 francs.

PROGRAMME. — En dehors des Conférences cliniques portant sur les divers sujets de la pathologie infantile (croup, tubage, trachéotomie, maladies aiguës de l'enfance, diagnostic et thérapeutique), le programme d'enseignement portera sur les sujets suivants :

1re et 2e *Conférences.* — Etude bactériologique des principaux microbes de la suppuration, streptocoque, pneumocoque, gonocoque, etc. Morphologie et coloration; méthode de Gram, cultures et inoculations. Analyses bactériologiques du pus.

3e *Conférence.* — Diagnostic bactériologique des angines.

4e *Conférence.* — Diagnostic bactériologique de la diphtérie.

5e *Conférence.* — Technique de l'examen bactériologique du sang; hémoculture.

6e *Conférence.* — Diagnostic bactériologique de la fièvre typhoïde; le séro-diagnostic.

7e *Conférence.* — Diagnostic du bacille d'Eberth et des bacilles paratyphiques.

8e et 9e *Conférences.* — Diagnostic de la tuberculose ; recherche du bacille de Koch dans les crachats et dans les différents liquides pathologiques. Inoculations. Epreuves diverses de la tuberculine (cuti-réaction, intradermo-réaction, etc.).

10e *Conférence.* — Examen du sang. Numération globulaire et dosage de l'hémoglobine. Formules leucocytaires, etc.

11e *Conférence.* — Etude de la chlorose et des anémies.

12e *Conférence.* — Le cyto-diagnostic (plèvres, péritoine, liquides articulaires, etc.).

13e *Conférence.* — La ponction lombaire; diagnostic histo-bactériologique des méningites tuberculeuses et non tuberculeuses. Etude du méningocoque.

14e *Conférence.* — Examen cytologique et bactériologique des urines. Recherche des cylindres, du pus, du sang, etc.

15e *Conférence.* — Diagnostic anatomo-pathologique : tumeurs et inflammations.

16e *Conférence.* — Diagnostic anatomo-pathologique : tuberculose. Syphilis (recherche du tréponème pâle de Schaudinn).

17e et 18e *Conférences.* — Coprologie. Examen des matières fécales. Exploration des fonctions biliaire et intestinale (méthode de M. Triboulet).

Association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris (Année 1909-1910. — Semestre d'hiver, cours du lundi. — *Saint-Antoine.* — M. MOSNY, à 9 h. à partir du 17 Janvier : 6 leçons, au laboratoire Louis, sur le diagnostic de la tuberculose par les procédés de laboratoire.

— M. BÉCLÈRE, à 10 h. Examen radioscopique des malades de M. Mathieu. — Tous les jours, *Examen clinique et traitement.*

Necker. — M. SERGENT, à 10 h., à la consultation, Exercices de médecine pratique.

Cochin-Annexe. — M. HUDELO, à 9 h. du soir, Conférences de syphiligraphie et vénéréologie, à la consultation.

Enfants-Assistés. — M. VARIOT, à 10 h. 1/2, Conférences d'hygiène et de clinique infantile. Tous les matins, à 10 h. 1/2, *Inspection des nourrissons.*

Enfants-Malades. — M. BROCA, à 9 h., Opérations.

Hôtel-Dieu. — M. LABEY, à 9 h. 1/2, Causeries chirurgicales à la consultation.

Lariboisière. — M. MORAX, à 9 h., à partir du 10 Janvier, Démonstrations cliniques d'ophtalmologie.

Cours du mardi. — *Necker.* — M. HIRTZ, de 10 à 11 h., Enseignement clinique.

— M. SERGENT, à 10 h., à la consultation, Exercices de médecine pratique.

Tenon. — M. BROUARDEL, à 10 h., à la consultation, Examen des malades de médecine.

Pitié. — M. DALCHÉ, à 9 h., Examen des malades (salle Valleix).

Maternité. — M. DUFOUR, à 10 h., Enseignement réservé aux sages-femmes et aux étudiantes.

Lariboisière. — M. MORAX, à 9 h., à partir du 10 Janvier, Démonstrations d'ophtalmologie.

Enfants-Malades. — M. TERRIEN, à 9 h. 1/2, Opérations sur les yeux.

Bicêtre. — M. ROUBINOVITCH, à 10 h., Examen et conférence clinique (Maladies mentales).

Cours du mercredi. — *Pitié.* — M. BABINSKI, de 9 h. 45 à 11 h. 45, Examen des malades et conférences cliniques sur les maladies du système nerveux.

— M. DALCHÉ, à 9 h., Examen des malades (salle Valleix).

Necker. — M. HIRTZ, de 10 à 11 h., Conférence de thérapeutique (amphithéâtre Huchard).

— M. SERGENT, à 10 h., à la consultation, Exercices de médecine pratique.

Saint-Antoine. — M. MOSNY, à 9 h., à partir du 17 Janvier: 6 leçons au laboratoire Louis, sur le diagnostic de la tuberculose par les procédés de laboratoire.

Enfants-Malades. — M. BROCA, à 10 h. 1/2, Leçon clinique.

Cochin-Annexe. — M. MICHON, à 9 h. 1/2, Présentation de malades.

Lariboisière. — M. MORAX, à 9 h., à partir du 10 Janvier, Démonstrations opératoires.

Cours du jeudi. — *Necker.* — M. HIRTZ, de 10 à 11 h., Examens cliniques.

— M. SERGENT, à 10 h., à la consultation, Exercices de médecine pratique.

Pitié. — M. DALCHÉ, à 10 h., à partir du 15 Janvier, Leçon clinique.

— M. ARROU, à 9 h. 1/2, Opérations.

Enfants-Malades. — M. TERRIEN, à 9 h., Examens ophtalmologiques.

Lariboisière. — M. MORAX, à 11 h., à partir du 10 Janvier, Conférences.

Bicêtre. — M. ROUBINOVITCH, à 10 h. Examens et conférences cliniques (Maladies mentales).

Cours du vendredi. — *Necker.* — M. HIRTZ, à 10 h. Conférence (salle Delpech).

— M. SERGENT, à 10 h., à la consultation, Exercices de médecine pratique.

Saint-Antoine. — M. BÉCLÈRE, à 10 h., Examen radioscopique des malades du service.

LE NOIR, de 10 à 11 h., à partir du 14 Janvier, Conférences cliniques et thérapeutiques.

— M. MOSNY, à 9 h., 6 leçons au laboratoire Louis, sur le Diagnostic de la Tuberculose par les procédés de laboratoire.

Enfants-Malades. — M. BROCA, à 9 h., à partir du 10 Janvier, Démonstrations d'ophtalmologie.

Pitié. — M. ARROU, à 9 h. 1/2, Leçon clinique.

Lariboisière. — M. MORAX, à 9 h., à partir du 10 Janvier, Démonstrations d'Ophtalmologie.

Hôtel des Sociétés Savantes. — M. LESAGE, à 2 h., à partir du 14 Janvier, Conférences sur la Vie et les Maladies du Nourrisson.

Cours du samedi. — *Pitié.* — M. BABINSKI, à 10 h. 1/4, en Mai, Juin et Juillet, Leçon clinique dans le grand amphithéâtre.

Saint-Antoine. — M. BÉCLÈRE, à 10 h, Examen radioscopique des maladies externes.

Necker. — M. HIRTZ, de 10 à 11 h., Examen clinique.

— M. SERGENT, à 10 h., à la consultation, Exercices de médecine pratique.

Tenon. — M. BROUARDEL, à 10 h., à la consultation, Examen des malades de médecine.

Cochin-Annexe. — M. MICHON, à 9 h. 1/2, Opérations.

Lariboisière. — M. MORAX, Démonstrations opératoires d'Ophtalmologie.

Enfants-Malades. — M. TERRIEN, Examens cliniques.

Bicêtre. — M. ROUBINOVITCH, à 10 h., Examen et conférences cliniques sur les maladies mentales.

NOUVELLES

« Les dimanches du praticien ». — Dimanche, 5 Décembre, Conférence de M. Guelpa sur la Désintoxication en hygiène et en médecine, 5 heures, rue de Rome, 47.

Dimanche 12 Décembre, sur la demande de plusieurs auditeurs, on traitera la question si importante de l'*Anaphylaxie*. La conférence sera faite par M. Armand Delille, rue de Rome, 47, à 5 heures.

Dimanche 19 Décembre. Visite au Conservatoire des arts et métiers, au Musée d'Hygiène sociale et de préservation des accidents du travail. Conférence par M. Mamy, ingénieur, président de l'Association des Industriels de France, qui exposera le problème des accidents du travail.

Rendez-vous à 10 heures du matin, au Conservatoire des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin. S'inscrire auprès de MM. Desfosses et Durey, 47 rue de Rome.

Le vin et les boissons hygiéniques aux soldats. — Des études récentes du professeur Armand Gautier ont révélé quelle pouvait être sur l'organisme l'action réconfortante des boissons fermentées qui, consommées à dose modérée, développent la résistance et peuvent constituer une défense contre les épidémies.

S'inspirant de ces résultats, M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, vient d'adresser aux corps une circulaire attirant leur attention sur l'utilité de faire à chaque repas une distribution de vin ou autre boisson hygiénique suivant les régions, dans tous les cas où, par suite du froid, de fatigue excessive, de crainte de contagion, les hommes sont plus particulièrement exposés à des maladies et ont besoin de toniques et de reconstituants.

Les services dentaires dans l'armée. — Le général de Langle de Cary, commandant le 4e corps d'armée, vient de prendre des mesures pour assurer dans toute l'étendue de son commandement le service dentaire. Cinq soldats possédant leur diplôme sont chargés de donner leurs soins à leurs camarades. Un caporal de la 4e section d'infirmiers est chargé de la place du Mans. Un cabinet dentaire est installé à l'infirmerie du 26e d'artillerie et fonctionnera tous les jours de 8 heures à 10 heures et de 2 heures à 4 heures.

Le monument du professeur V. Cornil. — La souscription pour le monument élevé à la mémoire de M. le professeur Cornil, souscription dont nous avons signalé le succès dès le début, va être très prochainement close. Le Comité fait un dernier appel aux amis, élèves, confrères et admirateurs du professeur Victor Cornil.

Le monument de Cusset (Allier), œuvre du statuaire Verlet, sera inauguré en Août 1910; le monument de Paris, qui sera érigé à l'Ecole pratique de la Faculté de médecine, vient d'être confié au maître Paul Richer, membre de l'Institut.

Adresser les souscriptions au trésorier, *M. Felix Alcan*, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris.

Hommage à M. Bazot. — Un Comité vient de se former sous la présidence du général Toutée, chef de Cabinet du ministre de la Guerre; du professeur Chatin, de l'Institut, président de l'Union Fédérative des médecins de réserve et de territoriale; de M. Sansbœuf, président général de la Société des vétérans de 1870-71, et de M. Pedebidou, sénateur, son ami personnel, dans le but d'offrir un souvenir à M. Adrien Bazot, de Joigny (Yonne), à l'occasion de sa récente promotion dans l'Ordre national de la Légion d'honneur au titre militaire de la guerre de 1870-71, au cours de laquelle il fut blessé très gravement et fait prisonnier.

Prière de vouloir bien adresser les souscriptions avant le 15 Décembre, dernier délai, à M. Pierre LAURENT, secrétaire trésorier du Comité, 14, rue des Halles, à Bois-Colombes, près Paris. En même temps que l'accusé de réception, seront envoyées les indications concernant le lieu et la date de la remise du souvenir.

La méningite cérébro-spinale à Montpellier et à Vannes. — Une épidémie de méningite cérébro-spinale s'est déclarée au 81e d'infanterie, à Montpellier.

On signale, en outre, plusieurs cas de méningite cérébro-spinale au 35e d'artillerie, à Vannes.

Corps de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes : *Médecin principal de 2e classe.* M. Godet est nommé médecin en chef de l'hôpital militaire de Lille.

Médecins-majors 2e de classe. M. Silvestre passe au 70e rég. d'infanterie; M. Conte passe à la direction du service de santé du 12e corps d'armée; M. Blondel de Joigny est affecté pour ordre aux salles militaires de l'hospice mixte de Limoges; M. Roques passe au 12e escadron du train des équipages; M. Saint-Martin au 15e escadron du train des équipages; M. George passe au 81e rég. d'infanterie; M. Capdevielle passe au 4e rég. du génie 7e bataillon.

Médecins aides-majors de 1re classe. M. Miorcec passe au 118e rég. d'infanterie; M. Raynaud passe aux hôpitaux de la division d'Oran; M. Deniau passe au 114e rég. d'infanterie; M. Rouzaud passe au 1er rég. de hussards.

Médecin aide-major de 2e classe. M. Minguet passe au 160e rég. d'infanterie.

— Sont arrêtées les mutations suivantes : *Médecin principal de 2e classe.* M. Boisson est nommé médecin chef à l'Ecole supérieure de guerre.

Médecins-majors de 1re classe. M. Pélegry passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Clermont-Ferrand. M. Ulliel passe au 86e rég. de même arme.

Médecins-majors de 2e classe. M. Carrive passe au 3e rég. de chasseurs d'Afrique. M. Josse passe aux hôpitaux de la division d'Alger. M. Sorel passe au 24e rég. d'infanterie M. Pourcines passe au 16e rég. de dragons. M. Tranchant passe aux hôpitaux de la division d'Oran. M. Battez passe au 27e rég. d'artillerie. M. Lang est affecté aux salles militaires de l'hospice mixte de Saint-Mihiel. M. de Saint-Vincent de Parois passe aux hôpitaux de la division d'occupation de Tunisie. M. Poutrin est affecté aux salles militaires de l'hospice de Rouen. M. Lère passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

Médecins aides-majors de 1re classe. M. Beyne passe aux hôpitaux de la division de Constantine. M. Cupon passe au 76e rég. d'infanterie. M. Barège est rappelé aux hôpitaux de la division d'Alger. M. Vigneau passe au 1er rég. de zouaves. M. Deniau passe au 21e rég. d'artil-

lerie. M. Noirclaude passe au 9e bataillon de chasseurs à pied. M. Vallot passe au 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. M. Clot passe au 1er rég. de tirailleurs algériens.

Médecins aides-majors de 2e classe. M. Watteau passe au 19e bataillon de chasseurs à pied. M. Clot passe au 151e rég. d'infanterie. M. Godar passe au 40e rég. d'artillerie.

— Sont arrêtées les mutations suivantes : *Médecins-majors de 1re classe.* M. Gruet passe aux salles militaires de l'hospice mixte d'Angers; M. Piot passe à l'hôpital militaire Saint-Martin à Paris; M. Lebon passe aux hôpitaux de la division d'Oran ; M. Duco passe à la section technique du service de santé; M. Destrez passe au 11e rég. d'artillerie, M. Franquet passe au recrutement de la Seine et prison militaire de Paris.

Médecins-majors de 2e classe. M. Viguier passe aux hôpitaux de la division de Constantine ; M. Rauzy passe à la direction du service de santé du 17e corps d'armée.

Médecins aides-majors de 1re classe. M. Barbet passe au 18e rég. d'artillerie; M. Rondot passe au 4e rég. d'artillerie; M. Raynaud passe aux hôpitaux de la division d'Alger ; M. Camus passe au 6e bataillon de chasseurs à pied ; M. Minel passe aux hôpitaux de la division de Constantine; M. Larrazet passe au 23e bataillon de chasseurs à pied.

Médecins aides-majors de 2e classe. M. Demerliac passe au 20e rég. de dragons ; M. Gallès passe au 100e rég d'infanterie ; M. Pellet passe au 11e rég. de dragons; M. Bornecque passe au 154e rég. d'infanterie.

Service de santé de la marine. — M. le médecin de 1re classe Alain, du port de Toulon, est désigné pour servir à la 3e flottille de torpilleurs et de sous-marins de la Méditerranée, à Bizerte.

M. le médecin de 2e classe Geoffroy, du port de Lorient, est désigné pour embarquer sur l'aviso l'*Ibis*, à Cherbourg.

Mutuelle médicale française de retraites. — Nous rappelons à nos lecteurs la *Mutuelle française de retraites*, œuvre purement philanthropique fondée par le Syndicat médical de l'arrondissement de Saumur approuvé par arrêté ministériel du 10 Mai 1900, patronnée par l'Association des médecins de Maine-et-Loire.

Elle s'étend à tous les médecins de France et à leurs femmes, et est destinée à donner à ses adhérents une retraite de droit et non de faveur, soit entière (après 50 ans d'âge et 20 ans de participation), soit proportionnelle (après 5 ans de participation), — dans tous les cas, la pratique médicale étant abondonnée, — pour une cotisation annuelle de 60 francs.

Au 1er Septembre dernier, le nombre des sociétaires (hommes et femmes) s'élevait à 538, l'avoir social à 143.955 fr. 02.

La veuve d'un sociétaire (y ayant droit) est retraitée à 375 francs pour l'année 1909; un sociétaire infirme, à 450 francs, et une veuve de sociétaire, à 600 francs.

S'adresser au secrétaire, M. Terrien, à Varenne-sur-Loire, pour tous renseignements.

Académie de médecine de Belgique. — *Prix Alvarenga.* Ont été proclamés lauréats du prix Alvarenga : 1er, M. Daels, assistant à l'Université de Gand ;

2e (*ex æquo*): M. de Waele, médecin-adjoint des hospices civils de Gand, et M. Van Cauwenberghe, assistant à l'Université de Gand ;

4e M. Pons, assistant à la même Université;

5e M. Haibe, directeur de l'Institut provincial de bactériologie de Namur.

— L'Académie de médecine vient de renouveler son bureau pour 1910.

Ont été élus : *Président* : M. Debaisieux; *Vice-Présidents* : M. Cauwenberghe et M. Heger.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Rey, à Tours, et la mort de M. Mariani, à Madrid; le duc Charles-Théodore de Bavière, à Munich.

CONCOURS

Médecin-adjoint du service des aliénés. — ÉPREUVE CLINIQUE SPÉCIALE. — *Séance du 1er Décembre.* — Ont obtenu : MM. Camus, 19; Barbé, 18.

Internat. — Le jury du prochain concours est provisoirement composé de MM. Variot, Sicard, Hudelo, Netter, Hirtz, Reynier, Labey, Blum, Broca, Potocki.

MM. Sicard, Labey et Broca ont accepté.

Internat en pharmacie des asiles. — Un concours pour la nomination aux places d'interne titulaire en pharmacie dans les asiles publics d'aliénés du département de la Seine, asile clinique, asiles de Vaucluse, Ville-Évrard, Villejuif et Maison-Blanche, sera ouvert à l'asile clinique, rue Cabanis, n° 1, à Paris, le jeudi 6 Janvier 1910 à 1 heure précise.

Les candidats qui désirent prendre part à ce concours devront se faire inscrire à la Préfecture de la Seine, service des aliénés, 1er Bureau, annexe de l'Hôtel de Ville, 2, rue Lobau, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures. Le registre d'inscription sera ouvert du Lundi 6 au Samedi 18 Décembre 1909 inclusivement.

Ecole de médecine de Marseille. — Un concours s'ouvrira le 7 Mars 1910, devant la faculté de médecine de l'université de Montpellier, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École de médecine de Nantes. — Un concours s'ouvrira, le 25 Avril 1910, devant l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes pour l'emploi de chef des travaux d'histologie à ladite Ecole.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Ecole de médecine de Grenoble. — Un concours s'ouvrira, le 23 Avril 1910, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Grenoble.

Un concours s'ouvrira, le 25 Avril 1910, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Grenoble.

Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture desdits concours.

Ecoles de médecine de Dijon. — Un concours s'ouvrira le 16 Mai 1910 devant l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon, pour l'emploi de chef des travaux de physiologie à ladite école.

Société internationale de la tuberculose. — La Société internale de la tuberculose rappelle que son concours sera définitivement clos le 1er Janvier prochain. Comme il a été dit précédemment, il sera décerné cinq prix en espèces aux lauréats qui auront présenté les meilleurs travaux originaux.

Prière d'adresser les manuscrits à M. GEOGES PETIT, secrétaire général de la Société, 51, rue du Rocher, Paris (VIIIe).

Comité médical des Bouches du-Rhône. — Le prix Sirus Pirondi, biennal et de la valeur de 300 francs, sera décerné dans l'Assemblée annuelle du Comité médical, en Avril 1910, à l'auteur du meilleur memoire inédit sur un sujet de sciences médicales, au choix du concurrent. Tous les docteurs en médecine français peuvent concourir. Les mémoires devront être adressés avant le 31 Décembre 1909 au secrétaire général du Comité médical des Bouches-du-Rhône, 3, marché des Capucins, à Marseille. Ils ne devront pas être signés mais porter en tête une légende

reproduite sur une enveloppe cachetée, contenant le nom de l'auteur, qui sera jointe au mémoire.

Le prix Rampal, biennal, de 120 francs, sera décerné à l'assemblée générale de 1911. Sont seuls admis à concourir les étudiants en médecine régulièrement inscrits à l'Ecole de médecine de Marseille. Pour le sujet et le mode d'envoi, mêmes conditions que pour le prix Sirus Pirondi. Clôture : 31 Décembre 1910.

Des prix annuels seront, en outre, décernés par le Comité médical pour récompenser les étudiants en médecine ou en pharmacie de l'Ecole de Marseille qui présenteront, à la Commission scientifique réunie régulièrement tous les vendredis, des pièces d'anatomie normale ou pathologique (prix des étudiants en médecine) ou des communications sur des travaux pratiques de pharmacie et de chimie (prix des étudiants en pharmacie).

ACTES DE LA FACULTÉ

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 15 Décembre 1909, à 1 heure. — M. Bouchey : De l'accouchement dans les présentations du sommet quand l'occiput reste définitivement en arrière; MM. Pinard, Segond, Pierre Duval, Couvelaire. — M. Eon : Contribution à l'étude de l'incontinence d'urine nocturne essentielle. Son traitement par les injections rétro-uretrales de sérum artificiel; MM. Segond, Pinard, Pierre Duval, Couvelaire. — M. Rendu : De la trépanation du labyrinthe dans les labyrinthites chroniques; MM. Segond, Pinard, Pierre Duval, Couvelaire. — **M. Teulière : Essai sur un nouveau traitement du rhumatisme blennorragique ; MM. Gaucher, Roger, André Jousset, Lœper. — Mlle Wourmann : La recherche de l'albumine dans les expectorations. Sa valeur clinique: MM. Roger, Gaucher, André Jousset, Lœper.**

Jeudi 16 Décembre 1909, à 1 heure. — Mme Galka : Contribution à l'étude des joues chez l'enfant ; MM. Hutinel, Bar, Brindeau, Nobécourt. — M. Legnagneur : Quelques considérations sur les rétractions de l'anneau de Bandl, en particulier au-dessous du fœtus tout entier et dans certains cas de paludisme ; MM. Bar, Hutinel, Brindeau, Nobécourt. — M. Teyssier : Contribution au diagnostic de la dysménorrhée membraneuse : MM. Pozzi, De Lapersonne, André Broca, Auvray. — M. Véron : De la laparotomie médiane pour appendicectomie chez la femme ; MM. Pozzi, De Lapersonne, André Broca, Auvray. — M. Godéchoux : Contribution à l'étude de la tuberculinothérapie dans certaines affections du segment antérieur de l'œil, d'origine tuberculeuse probable; MM. De Lapersonne, Pozzi, André Broca, Auvray. — M. Duverger : Des iridocyclites tardives après l'opération de la cataracte ; MM. De Lapersonne, Pozzi, André Broca, Auvray. — M. Corset : Considération sur la pollution des rivières par les eaux résiduaires industrielles; MM. Chantemesse, Chauffard, Fernand Bezançon, Balthazard. — M. Maingot : Le radio-diagnostic de la lithiase biliaire ; MM. Chauffard, Chantemesse, Fernand Bezançon, Balthazard. — **M. Brulé : Les ictères hémolytiques acquis; MM. Chauffard, Chantemesse, Fernand Bezançon, Balthazard.**

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 13 Décembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Reclus, Lejars, Mauclaire. — 5e (Deuxième partie) : Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, André Jousset, Lœper. M. Brissaud, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Mardi 14 Décembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Quénu, Marion. — 5e, chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Thiéry, Morestin. — 3e (Deuxième partie) : MM. Raymond, Renon, Jeanselme. M. Chauffard, censeur ; M. Balthazard, suppléant.

Mercredi 15 Décembre 1909. — Dissection. Ecole pratique : MM. Nicolas, Mauclaire, Branca. — 3e (Deuxième partie). Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Desgrez, Legry. Epreuves pratiques. — 2e : MM. Gariel, Langlois, Mulon. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Kirmisson, Potocki, Rieffel. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Reclus, Retterer, Wallich. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Brissaud, Pierre Marie, Sicard. — 4e : MM. Pouchet, Richaud, Macaigne. M. Gautier, censeur ; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 16 Décembre 1909. — Médecine opératoire (1re série), Ecole pratique : MM. Retterer, Morestin, Lenormant. — Médecine opératoire (2e série), Ecole pratique : MM. Thiéry, Marion, Lecène. Epreuves pratiques. — 2e MM. Ch. Richet, Prenant, Nicloux. — 3e Oral (Deuxième partie) : MM. Pierre Marie, Jeanselme, Brumpt. — 4e : MM. Gilbert, Thoinot, Wurtz. M. Dieulafoy, censeur ; M. Carnot, suppléant.

Vendredi 17 Décembre 1909. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Marcel Labbé, suppléant.

Samedi 18 Décembre 1909. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Beaujon ; MM. Raymond, Renon, Gouget. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Beaujon : MM. Alb. Robin, Castaigne, Nobécourt. M. Quénu, censeur; Launois, suppléant.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *S.-et-O.*, à 1 h. 1/2 de Paris, chef-lieu de canton. Seul médecin. Rec., 13.000. Indemn., 8.000. *N.-O.*, grande ville, Rec., 35.000. Présentation 6 mois. *Midi*, maison méd.-chirurg. Bénéfices nets : 28.000. S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Externe 6e année, connaissant massage, désirerait situation dans Institut physicothérapique. Ecrire *H. P.*, 344, *La Presse médicale*.

Jeune docteur désire remplacer méd. âgé pour *succession éventuelle*, Paris ou banl. imméd. Ecr. *P. M.*, 347.

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. Mme Armand.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris.... 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements...... 10 fr.
Union postale............ 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

Les Bureaux de rédaction sont ouverts à la Librairie Masson les Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nous prévenons ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 Décembre courant que nous mettons en circulation les quittances de renouvellement pour l'année 1910 à partir du 15 Décembre.

Nous les prions de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles soient payées à présentation.

SOMMAIRE

LE DUC CHARLES-THÉODORE DE BAVIÈRE

Tous les journaux ont annoncé, ces jours-ci, la mort de Son Altesse Royale le duc Charles Théodore, frère d'Impératrice et de Reine, frère de deux futures Reines, qui, à l'âge de 30 ans, après avoir fait la campagne de 1870 comme officier dans l'état-major du roi de Saxe, fut pris d'un goût très vif pour la médecine et consacra toute sa vie à l'étude de l'Ophtalmologie.

A sa haute naissance, il a su ajouter des conquêtes toutes personnelles, qui en font une belle figure de notre époque et lui méritent une place dans le Nobiliaire des sciences médicales. C'est à ce titre que *La Presse Médicale* se devait de saluer la mémoire de cet illustre confrère.

Sa vocation paraît lui avoir été inspirée par la rencontre, à Menton, de l'anatomo-pathologiste Iwanoff, esprit remarquablement puissant, dont les travaux ont beaucoup contribué à diriger l'ophtalmologie dans une voie plus scientifique,

mais qui allait mourir prématurément quelques années après.

Et c'est, en effet, par des recherches anatomo-pathologiques que le duc Charles Théodore se fit d'abord connaître. Des différents mémoires qu'il a publiés, je ne citerai que celui édité, à Wiesbaden, en 1887, sous le titre de « Ein Beitrag zur pathologischen Anatomie des Auges bei Nierenleiden ». C'est une étude très complète des altérations microscopiques de la neuro-rétinite brightique.

Elève de Virchow, il insistait sur les lésions des vaisseaux, particulièrement de leur tunique interne, produites par l'adultération du sang dans les maladies rénales. Il disait que toutes les autres lésions de la chorio-rétine pouvaient être, en grande partie, envisagées comme les conséquences directes des altérations vasculaires. Ces idées ont été pendant longtemps adoptées, et c'est seulement dans ces dernières années que le processus artéritique a paru insuffisant pour expliquer toutes les altérations nerveuses du tissu rétinien.

Comme maître en chirurgie oculaire, il eut surtout Horner (de Zurich), opérateur très habile, qui lui donna le goût de la pratique chirurgicale à laquelle il se consacra tout entier. Sa première clinique fut installée à Tegernsee (en Bavière); le beau château féodal fut transformé en un hôpital entretenu à grands frais, où les malades, qui ne tardèrent pas à affluer, recevaient des soins gratuits. Plus tard, il fonda de nouvelles cliniques, à Munich et ensuite à Meran, dans le Tyrol.

Il opérait beaucoup, souvent aidé comme premier assistant par la duchesse de Bavière. Il y a quelques années, on avait fêté sa cinq millième opération de cataracte. Beaucoup d'oculistes, des plus renommés, ne pourraient pas à la fin de leur carrière présenter un chiffre aussi élevé d'opérations, n'ayant pas à leur disposition ce très riche matériel clinique. C'est que le duc Charles Théodore s'était acquis une très grande popularité en Allemagne et que les malades lui venaient de tous les côtés. On se souvient peut-être que, villégiaturant en Algérie, il avait occupé ses loisirs à soigner les Arabes, et l'on sait combien parmi eux sont fréquentes les maladies des yeux. Les journaux français louèrent à cette occasion sa bonté et sa philanthropie à l'égard de nos Algériens.

Bien que ne s'étant jamais occupé d'enseignement et n'ayant pas fait d'élèves, beaucoup de ses confrères et de ses amis jugèrent qu'il devait être traité comme un Maître de l'ophtalmologie et ils s'apprêtaient à fêter le Jubilé de ses 70 ans. Pour cela, ils avaient demandé, il y a quelques semaines, à un certain nombre d'ophtalmologistes de tous les pays de leur envoyer avec leur signature quelques mots d'hommage et de félicitations pour celui qu'ils désiraient honorer. Le Livre d'or qui devait réunir toutes ces louanges n'aura pu sans doute lui être remis, mais il sera respectueusement déposé sur son tombeau.

Au milieu de la pompe des funérailles de ce Grand de la terre, les regrets les plus touchants lui sont venus certainement de ceux qu'il a soulagés et guéris; en prêchant d'exemple et en faisant par lui-même œuvre pratique de médecin, il a bien mérité de l'Humanité.

F. de Lapersonne.

A travers le Monde

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

On sait quels ravages formidables la variole exerce parmi les populations indigènes vivant sur les vastes territoires de nos possessions de l'Afrique occidentale.

En vue de combattre ces épouvantables épidémies, qui, à certains moments, font de véritables hécatombes, M. Roume, il y a quelques années, organisa des services réguliers de vaccination à l'usage des indigènes.

Des instituts vaccinogènes furent créés à Saint-Louis, Bammako, Koury, Kindex et Bingerville. De plus, on institua un certain nombre de médecins vaccinateurs auxquels furent adjoints des aides indigènes.

Ces mesures si sages commencent à porter leurs fruits, si l'on s'en rapporte au rapport fort documenté que M. Galloy, médecin inspecteur des services sanitaires civils, vient de publier au *Journal officiel de l'Afrique occidentale française*.

De ce document, il ressort, en effet, qu'au cours de l'année 1908, il a été pratiqué dans nos cinq colonies de l'Afrique occidentale, Sénégal, Haut Sénégal et Niger, Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey, 271.590 vaccinations, avec 57 pour 100 de succès.

Depuis l'organisation du service, le nombre des vaccinations est chaque année allé en croissant. Aussi, constate M. Galloy dans son rapport, « il en résulte que l'épidémie variolique est en recul presque partout, même dans les territoires occupés par elle depuis le plus de temps ».

Un fait assez singulier que constate le rapport de M. Galloy, c'est que c'est seulement dans les contrées où les indigènes devraient être le plus civilisés, dans celles où ils jouissent des droits d'électeurs français, à Dakar et Saint-Louis, qu'ils se sont montrés réfractaires à la vaccination.

Dans ces localités, on a pu voir la population noire fuir devant les médecins et même barricader l'entrée de ses maisons pour en interdire l'entrée aux vaccinateurs.

Ces résistances ont été provoquées par la superstition religieuse. Fanatisés par les marabouts musulmans, les indigènes se refusaient à se laisser vacciner pour la raison qu'il était antireligieux de se livrer à une pratique capable de s'opposer à une maladie que la volonté de Dieu leur envoie.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Schreiber et Rigler. — *Jahresbericht über die Fortschritte der inneren Medizin im In-und Auslande*, année 1908, 1er volume. 1 vol. gr. in-8 de XII-405 pages. Prix : Marks 15.50. (Klinkhardt, éditeur à Leipzig.)

Ce volume est un des volumes annoncés de cette sorte d'Index medicus allemand, qui comprend une liste bibliographique qui semble très complète, des travaux médicaux, groupés par matières. Quelques indications sont suivies de commentaires. Ces commentaires sont d'ailleurs peu nombreux et gagneraient à être plus développés. Cet ouvrage que nous avons déjà signalé pourra rendre des services pour les recherches bibliographiques quand les années intermédiaires, 1903, 1904, etc., auront paru.

S. I. De Jong.

Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — *La fulguration. Sa valeur thérapeutique*, 1 vol. in-18 de 96 pages, cartonné, 1 fr. 50 (Baillière et fils).

Il n'est pas d' « Actualité médicale » qui soit plus à propos que celle-ci. Le moment est très bien choisi pour la mise au point d'une question qui a soutenu l'attention du monde médical pendant longtemps, qui a entraîné des discussions passionnées et qui avait conduit à d'aussi brillantes promesses. Les conclusions de ces débats sont sévères pour la fulguration et il était légitime d'en faire valoir les indications précises, d'en montrer la valeur thérapeutique afin d'éviter l'indifférence après l'enthousiasme de la première heure.

Aussi, M. Zimmern expose-t-il ce qu'on peut attendre de l'étincelle de haute fréquence, d'après les constatations les plus rigoureuses. Son action réparatrice sera utilisée dans les érosions, ulcérations de la peau et des muqueuses, crevasses, engelures ulcérées, ulcérations syphilitiques et tuberculeuses, fissures, mal perforant, plaies phagédéniques, ulcères variqueux, radiodermites profondes. Les indications sont moins bien déterminées quand il s'agit de la fulguration appliquée au traitement des grands cancers, car il n'est pas encore établi si l'étincelle électrique peut entraver l'extension des cancers et si la cicatrice qu'elle procure est un obstacle à la récidive.

Cependant, « l'action autoplasique » de l'étincelle peut apporter quelque appui à la chirurgie du cancer, soit en accélérant le travail de réparation, soit en permettant des interventions plus étendues que le souci de la restauration n'eût conduit à le faire.

Cette monographie renferme en outre un exposé très net de l'instrumentation et de la technique de la fulguration.

A. Jaugeas.

A. Antheaume et Roger Mignot. — *Les maladies mentales dans l'armée française*. Paris, 1909, 1 vol. in-16 de 253 pages. Prix : 4 fr. (Delarue, éditeur.)

Clair, précis, méthodique, ce livre initie le lecteur à tous les éléments du problème de la folie dans notre armée.

Dans une première partie, nous apprenons que la proportion des aliénés est la suivante pour 1.000 :

Régiments étrangers	1,94
Prisons, pénitenciers, etc.	1,69
Corps d'épreuve	0,91
Officiers	0,85
Soldats	0,35
Sous-officiers	0,06

La grande proportion des premières catégories est due aux tares naturelles des sujets qui aboutissent à la légion étrangère et aux compagnies de discipline. Quant à celle des officiers, elle vient de la paralysie générale.

Une seconde partie nous fait passer en revue les diverses psychoses dans l'armée, depuis la débilité et la déséquilibration mentales, à travers les démences et la paralysie générale, jusqu'à l'alcoolisme.

Le point de vue médico-légal est étudié dans la troisième partie. Les principaux délits militaires dus aux troubles psychiques sont : l'insoumission, les outrages, la violence, la désertion, la simulation.

Quant à la prophylaxie, elle vise deux buts : empêcher, par des barrières psychiatriques, les déséquilibrés d'entrer dans l'armée ; les dépister, lorsqu'ils commettent des délits par trouble mental, en soumettant tous les prévenus en instance de conseil de discipline ou de conseil de guerre à une expertise psychiatrique.

P. Hartenberg.

BIBLIOGRAPHIE

1983 — **Marie Bra.** — Culture « in vitro » des cellules cancéreuses. 1 vol. in-8° de 58 pages, avec 79 figures. (*Poinat*, éditeur.)

1984. — **M. Labbé.** — Régimes alimentaires. 1 vol. in-8°, de 585 pages, avec figures, cartonné. Prix : 12 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1985. — **H. Salanoue-Ipin.** — Précis de pathologie tropicale. 1 vol. in-8°, de IX-731 pages, avec 64 figures et 1 planche hors texte, cartonné. Prix : 15 fr. (*A. Maloine*, éditeur.)

1986. — **E. Chaumier.** — Etudes cliniques sur les maladies des enfants. Tome 1 1 vol. gr. in-8°, avec 23 figures. Prix : 15 fr. (*Asselin et Houzeau*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES DE DERMATOLOGIE ET DE SYPHILIGRAPHIE

Sommaire du n° 10.

Travaux originaux :

G. Etienne et M. Lucien. — Artérite et phlébite oblitérantes syphilitiques dans un cas de gangrène massive du membre inférieur.

P. Brisson. — Etude chimique et pharmacodynamique sur les goudrons, principalement au point de vue de leur emploi en dermatothérapie.

Scaduto. — Nécrose du derme à foyers multiples, à marche chronique.

Recueil de faits :

L. Jacquet et Barré. — Granulome hypertrophique bénin (pseudo-botryomycome).

J. Darier et W. Dubreuilh. — Deuxième conférence internationale de la lèpre, Bergen, 16-19 août 1909.

Revue de dermatologie.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (Professeur M. DIEULAFOY). — (Leçon du samedi 11 Décembre). — Gangrène diabétique du pied. — Parallèle entre la gangrène diabétique, la gangrène syphilitique et la gangrène sénile. — Traitement médical et traitement chirurgical. — Valeur thérapeutique des applications d'air surchauffé à très haute température.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Bordeaux. — Le Conseil a désigné M. Bégouin pour occuper, à titre de chargé de cours, la chaire de l'enseignement de la médecine opératoire laissée libre par le passage du professeur Villar à la chaire de clinique chirurgicale et par la transformation de la chaire de médecine opératoire en chaire de maladies des voies urinaires.

M. Lautier, chef de clinique médicale, a été désigné par le Conseil pour être chargé de l'enseignement de la pathologie médicale élémentaire aux étudiants dentistes.

Faculté de médecine de Montpellier. — M. Jeanbrau, agrégé, a été chargé par M. le ministre du Travail d'une mission en Allemagne pour étudier l'organisation et le fonctionnement des hôpitaux corporatifs et l'atténuation des accidents.

M. Rimbaud, ancien chef de clinique médicale, est nommé préparateur de pathologie et thérapeutique générales.

École de médecine de Reims. — *Récompenses obtenues par les élèves de l'Ecole de médecine et de pharmacie pour l'année scolaire 1908-1909.* — Doctorat (anatomie et physiologie) : première année, prix, médaille d'argent : M. Hermann (Maurice) ; deuxième année, prix, médaille d'argent : M. Netter (Fernand) ; prix, médaille de bronze : M. Fontaine (Lucien) ; mention honorable : M. Gilles (André) ; troisième année, prix, médaille d'argent : M. Fresnel (André).

HOPITAUX ET HOSPICES

Mutations dans les hôpitaux (médecins). — M. OULMONT passe à Beaujon ; M. DARIER à Saint-Louis ; M. RÉNON à Necker ; M. LEGRY à la Charité ; M. HUDELO à Broca ; M. MACAIGNE à Tenon ; M. ENRIQUEZ à la Pitié ; M. BELIN à la Charité ; M. CLAUDE à Saint-Antoine ; M. MARCEL LABBÉ à la Maison Dubois ; M. FOURNIER à Cochin-Annexe ; M. APERT à Andral ; M. BERGÉ à Sainte-Périne ; M. JOSUÉ à Debrousse.

Hôpitaux de Bordeaux. — Le jury du prochain concours de médecin-adjoint est composé comme suit : juges titulaires : MM. Pitres, Martin du Magny, Auché, Cassaët, Mongour, Guyot, Demons.

Juges suppléants : MM. Bouvet, Arnozan, Dubreuilh, Lagrange, Verdelet.

— Sont nommés internes des hôpitaux et dans l'ordre suivant : MM. Got, Perruchot, Hamet, Chevalier, Thomas, Dantin, Fromaget, Dubourg, Darget.

Hôpitaux de Reims. — Sont nommés : internes titulaires, MM. Gaudefroy, Mistarlet, Gilles et Buchholz ; internes provisoires, MM. Milcamps et Jeudy.

Sont nommés externes : MM. Collignon, Hermann, Dresch, Larue, Maquet et Vernié.

Sont nommés internes en pharmacie : MM. Lesage et Castille.

NOUVELLES

Distinction honorifique. — SERVICES RENDUS A L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — *Médaille d'argent.* — M. Billon, à Paris.

MÉDAILLE D'HONNEUR DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — *Médaille d'argent.* — M. Izard, médecin-major de 1re classe.

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — MM. Delbecque, Lemasson, Delalande, Lemoult, Lobligeois, Motz, Tosrtivint, à Paris ; Armand, Ferrand, à Marseille ; Barbot, à Falaise ; Bergougnoux, à Brives (Corrèze) ; Besins, à Montréjeau (Haute-Garonne) ; Chambon, à Cabourg (Calvados) ; Demozière, à Maurens (Dordogne) ; Duponchel, à Périgueux ; Gougomble, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) ; Jacob, à Cornus (Aveyron) ; Lafon, à Bourdeille (Dordogne) ; Masson, à Tullins (Isère) ; Nadaud, à Saint-Barthélemy-de-Bellegarde (Dordogne) ; Portal, à Saint-Germain-de-Colberte (Corrèze) ; Rivière, à Lyon.

OFFICIER D'ACADÉMIE. — MM. Blanchard, Blum, Devraigne, Dufour, Gachon, Levère, Louste, Mazarakis, Ozoux, Paire, Sabatier, Sallet, Scialom, Sèze, à Paris, Barbier, à Thury-Harcourt (Calvados) ; Barreau, à Beaulieu-sous-la-Roche (Vendée) ; Bergeret, à Bourgoin (Isère) ; Brinon, à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) ; Bruneau, à Houdain (Pas-de-Calais) ; Casalis, à Courbevoie (Seine) ; Chenal, à Cepoy (Loiret) ; Coquand, à la Mothe-Achard (Vendée) ;

Cousin, à Loudéac ; Coutant, à Adamville-Saint-Maur (Seine) ; Duduy, à Bourg-d'Oisans ; Debidour, à Sarlat (Dordogne) ; Debrie, à Verdun (Meuse) ; Delmas, à Millau ; Durand, à Montgiscard (Haute-Garonne) ; Gilbert, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) ; Joany, à Cubjac (Dordogne) ; Lallier, à Grainville-Langannerie (Calvados) ; Le Goïc, à Blois ; Marnay, à Loches ; Morizot, à Arles ; Palas, aux Sables-d'Olonne ;

Parmentier, à Clermont (Oise) ; Peyrazat, à Montron ; Piette, à Leboucourt (Aisne) ; Privé, à Charenton (Seine) ; Rebillard, à Héricourt (Haute-Saône) ; Riqué, à Beaumont (Dordogne) ; Teissier, à Vauvert (Gard) ; Toulze, à Beaune-la-Rolande (Loiret) ; Treff, à Gondrecourt (Meuse) ; Verbèke, à Wimereux (Pas-de-Calais) ; Vivès, à Lez (Haute-Garonne).

Conseil supérieur d'hygiène publique de France. — Sont nommés auditeurs au Conseil supérieur d'hygiène publique de France :

MM. Vallée, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort ; Dreyfus, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de l'Université de Paris ; Gautrez, directeur du Bureau municipal d'hygiène de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ; Ott, inspecteur départemental d'hygiène de la Seine-Inférieure.

Syndicat médical de Paris. — L'assemblée générale du Syndicat médical de Paris, qui vient de se tenir à la Faculté de médecine, a adopté le principe de la création immédiate d'une *Fédération* de tous les groupements médicaux s'occupant des intérêts professionnels, et celui de l'affiliation à l'*Union des Syndicats* médicaux de France, mais dans un avenir plus ou moins lointain.

Enfin, l'Assemblée a voté à l'unanimité l'adoption des conclusions du rapport de M. Chapon sur les mutualités, conclusions qui réclament le paiement direct et à la visite du médecin par le mutualiste.

L'orchestre médical. — Un groupe de confrères vient de se décider à tenter la création d'une Société symphonique, « l'Orchestre médical », uniquement composée de médecins et d'étudiants en médecine. Les dames y seront admises. Indépendamment de l'ensemble orchestral qui promet d'être imposant, la nouvelle Société comprendra des sections de quator et de quintettes à cordes et à vent.

On sait que des groupements artistiques analogues existent déjà à Londres, à Stockholm et à Vienne.

Les confrères instrumentistes, désireux de faire partie de l'orchestre médical, sont priés de s'inscrire chez l'un des membres du Comité d'organisation :

MM. BLONDEL, 103, boulevard Haussmann ; DESTOU-

CHES, 4, rue Thénard; DUCHESNE, 1, rue Rossini; RICHELOT, 3, rue Rabelais; VAUCAIRE, 52, rue de la Boétie, qui donneront tous renseignements désirables.

Le monument élevé à Péan. — L'inauguration du monument élevé à Péan, boulevard de Port-Royal, en face la rue de la Santé, aura lieu jeudi 16 Décembre, à 3 heures.

La lecture des discours aura lieu à l'hôpital Péan, 11, rue de la Santé.

Corps de santé militaire. — Sont arrêtées les mutations suivantes : *Médecin-major de 1re classe de l'armée territoriale.* M. Fabre passe à la 18e région.

Médecins aides-majors de 1re classe de réserve. M. Liégard passe au gouvernement militaire de Paris. M. Roger passe à la 16e région.

Médecins aides-majors de 1re classe de l'armée territoriale. M. Guillaumat passe à la 17e région. M. Répin passe à la 4e région. M. Rigal passe au gouvernement militaire de Paris.

Médecins aides-majors de 2e classe de réserve. M. Berthaud passe à la 19e région. M. Breillat passe à la 11e région. M. Chèze passe à la 7e région. M. Ely passe à la disposition des troupes coloniales. M. Lallement passe à la 7e région. M. Manuel passe à la 6e région. M. Quentin passe à la 6e région. M. Raulin passe à la 4e région. M. Roussellier passe à la 15e région.

Médecin aide-major de 2e classe de l'armée territoriale. M. Loiselet passe aux troupes coloniales.

— Les médecins de réserve dont les noms suivent, sont passés avec leur grade dans l'armée territoriale, savoir :

Médecins aides-majors de 1re classe, MM. Blancard, Faucompré, Jomier, Martin, Teysseyre.

Médecins aides-majors de 3e classe, MM. Grelley, Marceau, Renon.

Service militaire des étudiants en médecine. — Voici les conditions à remplir pour bénéficier des dispenses prévues à la loi du 15 Juillet 1889 et des sursis d'incorporation que comporte la loi du 21 Mars 1905. Nous croyons devoir reproduire ces recommandations :

Conditions à remplir pour conserver la dispense prévue à l'article 23 de la loi du 15 Juillet 1889. — Les dispensés sont tenus de produire le diplôme ou titre, qui est la condition de la dispense, dans le courant du mois qui suit l'obtention et, au plus tard, avant le 1er Décembre qui suit la date à laquelle ils atteignent la limite d'âge fixée par la loi (26 et 27 ans, suivant le cas).

Jusqu'à l'obtention du diplôme ou titre, les dispensés doivent remettre, tous les ans, entre le 15 Septembre et le 15 Octobre, au commandant de recrutement de la subdivision où ils ont concouru au tirage, le certificat modèle G, qui leur sera délivré par le secrétariat.

Loi du 21 Mars 1905. Sursis d'incorporation. — Aux termes de l'article 21 de la loi du 21 Mars 1905 sur le recrutement de l'armée, des sursis d'incorporation, renouvelables d'année en année jusqu'à l'âge de 25 ans, peuvent être accordés, en temps de paix, aux étudiants classés soit dans le service armé, soit dans le service auxiliaire, à la condition pour ces étudiants d'établir que, dans l'intérêt de leurs études, il est indispensable qu'ils ne soient pas enlevés immédiatement à leurs travaux.

Une instruction du ministre de la Guerre, en date du 29 Décembre 1905, indique les mesures suivantes, nécessaires à l'exécution de ces dispositions :

« La demande de sursis, écrite et signée par l'intéressé, doit être appuyée d'un certificat établi, suivant la catégorie de l'étudiant et sur sa demande, par les doyens de Facultés ou directeurs d'écoles d'enseignement supérieur.

« Cette demande, avec son annexe, est adressée par le postulant au maire de la commune où il a été inscrit, dès la publication des travaux de recensement.

« Instruite dans les formes déterminées par l'article 21 de la loi du 21 Mars 1905, elle est souverainement jugée par le conseil de revision.

« Les étudiants devant fournir eux-mêmes leurs pièces, l'autorité militaire ne saurait être rendue responsable des retards qu'ils apporteront à cette production. »

Nécrologie. — On annonce la mort de M. L. Massol, directeur du laboratoire de bactériologie et professeur extraordinaire à l'Université de Genève.

CONCOURS

Internat. — Le jury est provisoirement composé de MM. Variot, Sicard, Netter, Labey, Broca, Milian, Hirtz, Picqué, qui acceptent; MM. Peyrot et Potocki, n'ont pas encore fait connaître leur acceptation.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *S.-et-O.*, à 1 h. 1/2 de Paris, chef-lieu de canton. Seul médecin. Rec., 13.000. Indemn., 8.000. *N.-O.*, grande ville, Rec., 35.000. Présentation 6 mois. *Midi*, maison méd.-chirurg. Bénéfices nets : 28.000.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. / Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nous prévenons ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 Décembre courant que nous mettons en circulation les quittances de renouvellement pour l'année 1910 à partir du 15 Décembre.

Nous les prions de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles soient payées à présentation.

SOMMAIRE

ENFANTS A SAUVER

En un pays comme le nôtre où la natalité est des plus faibles, il est bien évident qu'il serait du plus haut intérêt de réduire la mortalité le plus possible.

Or, en France, il n'en est pas ainsi. Chaque année, cela n'est point douteux, l'on voit succomber en grand nombre de jeunes êtres qui semblaient avoir devant eux un long avenir et qu'il eût été aisé de sauver.

Ainsi, par exemple, en est-il de ces nombreux enfants de filles-mères qui, dans les grandes villes manufacturières, en particulier, doivent fatalement être confiés à des gardiennes salariées pour permettre à leur mère d'aller à l'usine gagner sa vie.

Pour ces malheureux bébés, en effet, les garanties relatives que, de par la loi, les enfants du premier âge peuvent trouver sont presque toujours, pour leur plus grand dommage, complètement éludées.

On sait que, d'après l'article 344 du Code pénal, toute femme qui abandonne son enfant aux soins d'une étrangère et moyennant salaire doit en faire la déclaration à la mairie de la commune

où est né l'enfant et à celle de sa résidence actuelle. De son côté, la femme qui reçoit un enfant pour l'élever, doit faire une déclaration analogue au maire de sa résidence; elle reçoit alors un carnet spécial destiné à enregistrer, en dehors des indications sur l'état civil de l'enfant, les dates des visites du médecin inspecteur.

Donc, du fait même de la déclaration, tout enfant confié par sa mère à une nourrice ou gardienne salariée est soumis à une surveillance médicale.

Mais, cela, c'est de la pure théorie! En pratique, les filles-mères ignorent la loi destinée à protéger leurs petits. Quant aux gardiennes d'enfants auxquelles elles s'adressent dans leur inexpérience, si elles ne l'ignorent pas, du moins ont-elles grand soin d'en oublier l'existence. Leur intérêt, comme nous l'allons voir, commande cet oubli.

Dans les villes manufacturières, sous la condition d'être exercée de certaine façon, la profession de soigneuse, ou mieux de tueuse d'enfants, est des plus lucratives.

Voici, en effet, comment les choses se passent.

Au sortir de la Maternité où a eu lieu l'accouchement, soit, en général, dix jours après sa délivrance, la malheureuse fille-mère se trouve seule, abandonnée à elle-même, avec un enfant dont elle doit gagner la vie en même temps que la sienne.

Comment trouver les quelques francs indispensables pour l'existence quotidienne? Comment, si elle soigne elle-même son petit et l'élève au sein, accomplir le travail de l'usine, le seul endroit où elle puisse obtenir un ouvrage quelque peu rémunérateur?

Il lui faut donc se débarrasser de son nourrisson, au moins pendant le jour. Elle s'adresse pour cela à une femme dont c'est l'occupation habituelle de garder les jeunes enfants et connue comme soigneuse dans son quartier. Le marché est vite conclu. Moyennant un franc par jour, réglé chaque quinzaine, la soigneuse prend charge complète du bébé. La mère n'a plus qu'à se rendre au travail. Elle est libre.

Naturellement, en remettant son enfant à la soigneuse, la fille-mère, que personne n'a instruite de la loi et qui croit avoir affaire à une matrone habile en l'art d'élever les petits, ne fait aucune des déclarations réglementaires. Quant à la soigneuse, elle se garde bien de se livrer à une démarche dont l'effet immédiat serait de gêner terriblement sa fâcheuse industrie.

C'est le commencement du supplice de l'enfant.

Le nourrisson, au domicile de la soigneuse, se trouve, le plus souvent, en compagnie de plusieurs autres enfants de son âge.

Dans une seule et même pièce, toujours malpropre, empuantie par les odeurs de cuisine, de lessive, etc., vivent pêle-mêle tous les habitants du logis, enfants et adultes.

« On m'a signalé, note par exemple M. Deléarde, dans un article très documenté sur « Les garderies clandestines d'enfants », article publié par la *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, un ménage installé dans une roulotte et composé du père, un chiffonnier, de la mère, de trois enfants; la mère avait, de plus, la charge de deux nourrissons, soit en tout sept personnes pour un logement dont vous voyez d'ici l'étendue, quelques mètres carrés. »

Ces abominables conditions d'hygiène qui attendent le malheureux nourrisson ne sont que le moindre de ses maux. La soigneuse a la charge de nourrir l'enfant; mais elle a aussi le souci de gagner pour ses peines le plus d'argent possible. Voici comment elle concilie ces deux obligations.

A l'enfant, elle donne comme aliment du lait de mauvaise qualité, payé de 15 à 20 centimes le litre, toujours écrémé et additionné, sous prétexte de mieux nourrir le bébé, d'eau panée, d'eau d'orge. Un peu de soupe au pain ou aux pommes de terre, parfois une ration de légumes, complète le menu de l'enfant.

A ce régime de biberons rarement nettoyés, de nourritures funestes et trop souvent avariées, les nourrissons les plus robustes ne résistent pas longtemps.

Bientôt, ils ont de la diarrhée verte, des vomissements répétés; ils maigrissent et dépérissent au point qu'il n'est pas rare de voir des enfants de 3 à 4 mois dont le poids oscille entre 2 et 3 kilogrammes, c'est-à-dire est inférieur de plusieurs centaines de grammes à celui de leur naissance.

Quand ces enfants crient, ce qui est la règle, comme il faut bien dormir et être tranquille, la soigneuse leur donne une quantité convenable d'infusion de pavots, de cette infusion qui, à ce que rapporte M. Deléarde, mijote en permanence dans une casserole sur le fourneau de cuisine de toute soigneuse d'enfants qui se respecte.

Cependant, un tel régime ne tarde pas à porter ses fruits. Bientôt, le nourrisson arrive à un état de déchéance telle qu'il est visiblement condamné.

La soigneuse ne veut point que l'enfant meure chez elle. Son décès compromettrait sa renommée de gardienne d'enfants, et, ce qui est plus grave, pourrait attirer l'attention. Le petit est donc rendu à sa mère, qui, désespérée, l'amène à l'hôpital, où se termine le drame.

Comment s'opposer à cette exploitation éhontée de malheureuses filles-mères ignorantes? Comment surtout empêcher ces infanticides commis et répétés sans cesse par ces funestes mégères?

L'application stricte de la loi qui met les gardiennes d'enfants en obligation de subir une surveillance médicale aurait, sans nul doute, de bons effets.

Mais, comment y parvenir?

D'après M. Deléarde, on obtiendrait d'excellents résultats en instruisant les filles-mères de leurs devoirs, en leur apprenant, à la Maternité, lors de leur séjour au temps de l'accouchement, ce qu'elles doivent faire pour se trouver en règle avec la loi, en les mettant en garde surtout contre les soigneuses d'enfants faiseuses d'anges, et surtout en leur facilitant les moyens de se passer de celles-ci.

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, une pareille entreprise se peut assez aisément réaliser.

Il suffit, par exemple, dans toute usine où travaillent des filles-mères, d'adjoindre aux ateliers des chambres d'allaitement où elles aient latitude de laisser leur enfant en dépôt durant les heures de travail et où elles aient la liberté de venir à des moments fixés leur donner le sein.

L'expérience en a du reste été faite avec succès dans un certain nombre d'usines tant en France qu'à l'étranger.

Il serait donc à souhaiter que chez nous, ainsi que cela a lieu en Italie chaque fois que le nombre des femmes occupées dans une usine dépasse cinquante, la loi vienne obliger les industriels à ouvrir dans les locaux attenant à leurs ateliers une chambre d'allaitement.

Mais, quand le législateur songera-t-il à s'occuper d'une œuvre aussi utile?

C'est ce que l'avenir — puisse-t-il ne pas trop se faire attendre — nous dira!

GEORGES VITOUX.

LIVRES NOUVEAUX

Jules Comby, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades. — *Cent consultations médicales pour les maladies des enfants*, 1 vol. in-16 de IV-190 pages, cartonné toile. Prix : 2 fr. 50. (MASSON ET Cie, éditeurs.)

On connaît l'esprit net et précis de M. Comby, et ceux qui ont suivi son service ont pu apprécier les qualités pratiques de son enseignement. Il était donc tout naturel que ces qualités se retrouvassent dans le petit volume, véritable *vade mecum* du médecin, que M. Comby vient de publier.

A quel besoin répond en somme ce répertoire? A celui d'avoir sous la main une série d'ordonnances concernant les maladies communes, banales, celles qu'on rencontre tous les jours et même plusieurs fois par jour. « En pareil cas, écrit fort judicieusement M. Comby, le praticien doit agir sans hésitations, avoir présentes à l'esprit les grandes indications thérapeutiques et les remplir aussitôt par des formules simples, sans défaillances de mémoire. »

Ce programme ou, si l'on aime mieux, ces desiderata sont pleinement réalisés par les *Cent consultations médicales pour les maladies des enfants*. Chaque « consultation » mérite, en effet, par la façon dont elle est rédigée en paragraphes habituels, ce nom de consultation. C'est toujours très simple et fort clair. Ce qui contribue encore à rendre ce petit volume particulièrement commode et pratique, c'est que les cent maladies y sont passées en revue dans un ordre alphabétique. M. Comby a même pensé que rappeler en quelques lignes les traits caractéristiques de chaque maladie n'était peut-être pas chose inutile. Aussi, à la fin de chaque ordonnance, détaillée et méthodique, donne-t-il, en petit texte, un très court aperçu clinique relatif à la maladie dont il vient d'indiquer la thérapeutique.

Ainsi compris, le petit livre de M. Comby est sûr de trouver auprès du praticien l'accueil qu'il mérite.

R. ROMME.

BIBLIOGRAPHIE

1987. — **Grasset et Vedel**. — CONSULTATIONS MÉDICALES. *Sixième édition*, très augmentée. 1 vol. in-18, de 535 pages, relié peau souple. Prix : 6 fr. 50. (*Coulet et fils*, éditeurs à Montpellier; *Masson et Cie*, éditeurs à Paris.)

1988. — **Ch. Grall et A. Clarac**. — TRAITÉ DE PATHOLOGIE EXOTIQUE CLINIQUE ET THÉRAPEUTIQUE. Fasc. 1, *Paludisme*. 1 vol. gr. in-8°, de 566 pages, avec 140 figures. Prix : 12 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1989. — **G. Marinesco**. — MALADIES DES MUSCLES. 1 vol. gr. in-8°, de 172 pages, avec 76 figures. Prix : 5 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs.)

1990. — **P. Le Gendre et A. Martinet**. — LES RÉGIMES USUELS. 1 vol in-8° (de la *Bibliothèque de Thérapeutique clinique*) de 435 pages. Prix : 5 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

1991. — **M. Arthus**. — PRÉCIS DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE. *Sixième édition*, revue et augmentée. 1 vol. in-8° (de la *Collection de Précis Médicaux*), de VI 397 pages, avec 118 figures et 2 planches hors texte en couleurs, cartonné toile. Prix : 6 fr. (*Masson et Cie*, éditeurs.)

SOMMAIRES DES REVUES

REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE

SOMMAIRE du n° 11.

Mémoires :

L. Raynaud. — Prophylaxie de la peste en Algérie, procédés et résultats de la dératisation dans les ports algériens et plus particulièrement à Alger.

Binet. — La lutte contre les maladies de crachement par le calfatage et le lavage antiseptique des planchers.

Revue générale :

Malvoz (de Liége). — Maladies professionnelles : le nystagmus des houilleurs.

Bibliographie.

Revue des journaux.

Société de médecine publique et de génie sanitaire.

Réunion sanitaire provinciale de 1909.

Chronique du génie sanitaire. — Informations.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique des maladies des voies urinaires. — Un congé pour le premier semestre de l'année scolaire 1909-1910 est accordé, sur sa demande et pour raison de santé, à M. Albarran, professeur de clinique des maladies des voies urinaires.

M. Marion, agrégé, est chargé, pendant la durée du congé accordé à M. le professeur Albarran, d'un cours de clinique des maladies des voies urinaires.

— M. Guillaume est nommé pour l'année scolaire chef du laboratoire de bactériologie de la clinique des maladies des voies urinaires en remplacement de M. Pettit, démissionnaire.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Lyon. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 8 Décembre 1909, la chaire de chimie organique et de toxicologie de la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon est déclarée vacante.

Un délai de 20 jours, à partir de la publication du présent arrêté, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Ecole de médecine de Marseille. — M. Treille, chargé de cours, est nommé professeur de la chaire de clinique des maladies exotiques nouvellement créée.

HOPITAUX ET HOSPICES

Amphithéâtre d'anatomie. — M. Pierre Sebileau, directeur de l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, fera, avec le concours de ses assistants de l'hôpital Lariboisière, une série exceptionnelle de conférences de médecine opératoire en 10 leçons, sur le nez, les sinus, le larynx, les oreilles, le pharynx et la bouche, qui commencera le lundi 10 Janvier, à 2 h. 1/2, et aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, à la même heure.

L'accès à ces conférences est gratuit pour les internes des hôpitaux.

Le droit d'inscription est de 100 francs pour les docteurs en médecine et de 50 francs pour les étudiants.

Se faire inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin.

Sanatorium pour les malades de la banlieue. — Sur la proposition de M. Pierre Morel, le Conseil général de la Seine vient de prendre une délibération invitant l'administration à introduire auprès du Conseil général un mémoire tendant à la création d'un sanatorium pour les malades de la banlieue;

En attendant cette création, aucune distinction pour l'admission dans les sanatoria du département de la Seine ne sera faite entre les malades de la ville de Paris et ceux de la banlieue.

NOUVELLES

Création d'un service de santé au ministère de la Marine. — Le ministre de la Marine vient de donner son assentiment à la création d'une direction du service de santé au ministère de la Marine, création qui avait été demandée par M. H. Michel, rapporteur du budget de la Marine.

Cette direction, qui sera analogue à celle qui existe au ministère de la Guerre, sera autonome comme elle, c'est-à-dire qu'elle comprendra l'administration du personnel et du matériel. Elle sera créée aussitôt après le vote du budget par le Parlement.

Les dimanches du praticien. — Dimanche 12 Décembre, sur la demande de plusieurs auditeurs, on traitera la question si importante de l'*Anaphylaxie*. La conférence sera faite par M. Armand-Delille, rue de Rome, 47, à 5 heures.

Dimanche 19 Décembre. Visite au Conservatoire des arts et métiers, au Musée d'Hygiène sociale et de préservation des accidents de travail. Conférence par M. Mamy, ingénieur, président de l'Association des Industriels de France, qui exposera le problème des accidents du travail : *Prévention des accidents. — Reparation des accidents. — Charges qui en résultent pour l'industrie. — Statistique.*

Rendez-vous à 10 heures du matin, au Conservatoire des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin. S'inscrire auprès de MM. Desfosses et Durey, 47, rue de Rome.

CONCOURS

Médecin-adjoint du service des aliénés. — Consultation écrite et rapport. — *Seance du 6 Décembre.* — Ont obtenu : MM. Camus, 27; Barbé, 29.

Prosectorat et adjuvat. — Un arrêté ministériel en date du 8 Décembre modifie de la façon suivante les articles 4 et 18 de l'arrêté du 15 Mars 1907 portant règlement pour l'adjuvat et le prosectorat à la Faculté de Médecine de Paris :

Art. 4. — ..... 2° Une épreuve orale sur une question d'anatomie descriptive tirée au sort.

Quinze minutes sont accordées aux candidats pour réfléchir à la question, et 15 minutes pour la traiter.

Art. 18. — ..... *b*) Une épreuve orale sur une question d'anatomie tirée au sort.

Vingt minutes sont accordées aux candidats pour réfléchir à la question et 20 minutes pour la traiter.

Internat. — Le jury du prochain concours est actuellement composé de MM. Variot, Sicard, Milian, Netter, Hirtz, Labey, Picqué, Broca, Boissard, qui ont accepté. M. Peyrot n'a pas encore fait connaître son acceptation.

ACTES DE LA FACULTÉ

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 22 Décembre 1909, à 1 heure. — M. Maupas : Des abcès sous-phréniques d'origine gastrique; MM. Lannelongue, Reclus, Mauclaire, Ombrédanne. — M. Aynaud : Le globulin des mammifères; MM. Lannelongue, Reclus, Mauclaire, Ombrédanne. — M. Maurel : Essai sur le pansement au sérum artificiel; MM. Reclus, Lannelongue, Mauclaire, Ombrédanne. — M. Sabatier : Contribution à l'étude du traitement de la bartholinite; MM. Gaucher, Roger, Pierre Marie, Marcel Labbé. — M. Le Cacheux : L'indosé organique urinaire chez les diabétiques. Essai de dialyse; MM. Roger, Gaucher, Pierre Marie, Marcel Labbé. — M. Vouzelle : Contribution à l'étude de la linite plastique de nature cancéreuse; MM. Pierre Marie, Gaucher, Roger, Marcel Labbé. — M. Fage : Recherches sur les réactions et les néoformations lymphoïdes au cours des épithéliomas non ulcérés du sein (tumeurs et ganglions); MM. Pierre Marie, Gaucher, Roger, Marcel Labbé. — M. Lew : La réaction hémolytique de Bordet et la recherche des opsonines en chirurgie; MM. Segond, Lejars, Pierre Duval, Proust. — M. Routier : Tuberculose des organes génitaux de la femme d'origine ascendante; MM. Segond, Lejars, Pierre Duval, Proust. — M. Chassat : Des cysthématomes menstruels post-opératoires; MM. Segond, Lejars, Pierre Duval, Proust. — M. Chambrette : Tuberculose chirurgicale infantile chez des hérédo-spécifiques et traitement mercuriel; MM. Segond, Lejars, Pierre Duval, Proust.

Jeudi 23 Décembre 1909, à 1 heure. — M. Vernière : Contribution à l'étude de l'astasie-abasie; MM. Dieulafoy, Raymond, Chauffard, Gouget. — M. Baghdassarian : Cardiospasme idiopathique avec dilatation consécutive de l'œsophage; MM. Raymond, Dieulafoy, Chauffard, Gouget.

— M. LAMARE : Rapports pathologiques du foie et de la rate; hépatites d'origine splénique; MM. Chauffard, Dieulafoy, Raymond, Gouget. — DU CASTEL : Recherches sur le rachitisme. La réaction des organes lymphoïdes. Importance étiologique des toxi-infections chroniques; MM. Chauffard, Dieulafoy, Raymond, Gouget. — M. BAUSSAY : Du ramollissement cérébral dans les cardiopathies infantiles acquises; MM. Hutinel, Gilbert, Bar, Nobécourt. — M. MONGES : Valeur séméiologique de la coprologie; MM. Gilbert, Hutinel, Bar, Nobécourt. — Mlle LEMPERT : De l'influence de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum sur la tuberculose pulmonaire; MM. Bar, Hutinel, Gilbert, Nobécourt.

M. PRIEUR : Essai sur la mydriase au point de vue clinique et médico-légal; MM. De Lapersonne, Quénu, Hartmann, Brindeau. — M. KUSS : Les rétrécissements péri-coliques pelviens (péri-recto-sigmoïdiens) principalement chez la femme; MM. Quénu, De Lapersonne, Hartmann, Brindeau. — Mlle OSSIPOFF : Recherches sur la formule hémo-leucocytaire dans les affections annexielles; MM. Quénu, De Lapersonne, Hartmann, Brindeau. — Mlle KRUTCHENKOFF : Recherches sur les variations des globules sanguins au cours de la menstruation; MM. Quénu, De Lapersonne Hartmann, Brindeau. — VIRLOGUEUX : Radiographie des calculs de l'uretère et erreurs d'interprétation; MM. Hartmann, De Lapersonne, Quénu, Brindeau.

M. CHANOINE DAVRANCHES : Le nystagmus calorique dans les suppurations auriculaires; MM. Alb. Robin, Pierre Marie, Jeannin. — M. FAUVET : Recherches des lésions viscérales dans la méningite cérébro-spinale; MM. Gilbert Ballet, Alb. Robin, Pierre Marie, Jeannin. — M. JAUGEAS : Les rayons de Rœntgen dans le diagnostic et le traitement des tumeurs hypophysaires du gigantisme et de l'acromégalie; MM. Pierre Marie, Alb. Robin, Gilb. Ballet, Jeannin.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 20 Décembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Hôtel-Dieu : MM. Kirmisson, Gosset, Ombrédanne. — 5e (Deuxième partie), Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, Marcel Labbé, Sicard, M. Brissaud, censeur; M. Macaigne, suppléant.

Mardi 21 Décembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 3e (Deuxième partie) (1re série), Charité : MM. Hutinel, Jeanselme, Nobécourt. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Charité : MM. Chantemesse, Claude, Castaigne. M. Thoinot, censeur : M. Gouget, suppléant. — 5e (Première partie), Clinique Tarnier. MM. Bar, Demelin, Brindeau. M. Maillard, suppléant.

Mercredi 22 Décembre 1909. — Médecine opératoire (1re série). Ecole pratique : MM. Nicolas, Mulon, Gosset. — Médecine opératoire (2e série) : MM. Hartmann, Aug. Broca, Branca. — 3e (Deuxième partie). Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Blanchard, Teissier, Desgrez. Epreuves pratiques. — 1er, Oral : MM. Delbet, Retterer, Rieffel. — 2e : MM. Gariel, Langlois, Mulon. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Kirmisson, Macaigne, Couvelaire. — 4e : MM. Pouchet, Wurtz, Richaud, M. Gautier, censeur; M. Zimmern, suppléant. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Laënnec : MM. Brissaud, Legry, Sicard. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Laënnec : MM. Dejerine, André Jousset, Lœper. M. Pinard, censeur; M. Potocki, suppléant.

Jeudi 23 Décembre 1909. — Médecine opératoire (1re série), Ecole pratique : MM. Pozzi, Retterer, Morestin. — Médecine opératoire (2e série), Ecole pratique : MM. Thiéry, Marion, Lenormant. Epreuves pratiques. — 2e (1re série) : MM. Ch. Richet, Launois, Maillard. — 2e (2e série) : MM. Prenant, Gley, Nicloux. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Ribemont-Dessaignes, Auvray, Brumpt. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. Rémy, Demelin, Lecène. — 3e, Oral (Deuxième partie) (1re série) : MM. Chantemesse, Rénon, Jeanselme. — 3e, Oral (Deuxième partie) (2e série) : MM. Thiroloix, Fernand Bezançon, Castaigne. — 4e (1re série) : MM. Pouchet, André Broca, Claude. — 4e (2e série) : MM. Thoinot, Richaud, Carnot. — 4e (3e série) : MM. Wurtz, Desgrez, Balthazard. M. Nicolas, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Vendredi 24 Décembre 1909. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Necker : MM. Kirmisson, Gosset, Proust. — 5e, Chirurgie (Première partie (2e série), Necker : MM. Delbet, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. Hartmann, censeur; M. Lœper, suppléant. — 5e Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Langlois, suppléant.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *S.-et-O.*, à 1 h. 1/2 de Paris, chef-lieu de canton. Seul médecin. Rec., 13.000. Indemn., 8.000. *N.-O.*, grande ville, Rec., 35.000. Présentation 6 mois. *Midi*, maison méd.-chirurg. Bénéfices nets : 28.000.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Jeune docteur désire remplacer méd. âgé pour *succession éventuelle*, Paris ou banl. imméd. Ecr. *P. M.*, 347.

On demande dactylographe ou *sténo-dactylo.*, venant à domicile à l'heure, prix modérés; familiarisée avec termes médicaux. Ecrire *P. M.*, n° 348.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr 10.

Le Gérant : PIERRE AUGER.

Paris. — L. MARETHEUX, imp., 1, rue Cassette.

LA
PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nous prévenons ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 Décembre courant que les quittances de renouvellement pour l'année 1910 ont été mises en circulation.

Nous les prions de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles soient payées à présentation.

SOMMAIRE

UNE RÉFORME DU CONCOURS POUR LA NOMINATION DES MÉDECINS DES HOPITAUX DE PARIS

Après un laborieux effort, de plus de 8 mois, après avoir épuisé et successivement brisé deux et presque trois commissions choisies dans son sein, la « Société des médecins des hôpitaux de Paris » a mis au jour, dans sa séance du vendredi 10 Décembre, à 6 h. 30 du soir, un *projet de réforme du concours* par lequel elle demande à recruter ses membres.

Le mode de recrutement qui disparaît grâce à cette réforme était, bien que tout jeune encore (il n'avait pas plus de 6 ans), définitivement condamné à mort : de l'aveu à peu près unanime de nos 149 collègues, ce régime actuel sort « trop discrédité de nos discussions et de nos votes successifs » pour qu'on puisse encore lui demander, en 1910, une promotion de 3 ou de 6 médecins des hôpitaux.

Il est mort, et bien mort : n'en parlons plus

Mais parlons du nouveau projet, puisque ce nouveau-né vient d'être acclamé par la majorité de nos collègues.

Tout d'abord, et pour bien suivre la marche des faits, il est bon de signaler que, dans une Assemblée générale, le 5 Novembre dernier, **104** de nos collègues étaient venus, sur convocation expresse, voter, par **83** voix contre **4**, qu'ils demandent un *concours unique*; c'était, autrement dit, la suppression du régime actuel par lequel un concours a lieu, chaque année, pour l'*admissibilité* aux concours ultérieurs de *nomination* qui peuvent, en nombre variable et suivant les places disponibles, être ouverts dans l'année. Dorénavant donc, si l'administration de l'Assistance publique entre dans nos vues réformatrices, le (ou les) concours pour la *nomination* de nouveaux médecins des hôpitaux ne comportera qu'une seule série d'épreuves auxquelles auront droit de prendre part tous les candidats inscrits; en un mot, le concours dit « d'admissibilité » est supprimé; tous les concours seront des concours de « nomination ».

La même séance solennelle du 4 Novembre avait vu 70 de nos collègues décider, contre 20, que le jury serait *unique*; c'est-à-dire que, pour un concours donné, un SEUL et UNIQUE JURY *serait chargé de juger la totalité des épreuves*.

Enfin, une troisième décision de la majorité des votants avait établi le régime des *éliminations successives* : après chaque épreuve, une proportion déterminée des candidats devra être éliminée et ne prendra plus part aux épreuves.

Entre temps, et avant la séance de Novembre, la Société avait été consultée, *par voie de referendum*, sur le PRINCIPE de rendre anonyme l'*épreuve théorique écrite*, par laquelle le concours doit débuter. **138** réponses parvinrent au Bureau : 71 voix demandaient l'anonymat, contre 67 qui le repoussaient. Ces 4 *voix de majorité* nous décidèrent à nommer une sous-commission chargée d'organiser l'anonymat de la composition écrite.

***

Cela dit, voyons comment l'Assemblée générale de vendredi dernier a mis debout sa formule nouvelle.

Voici ses propositions :

Le concours des hôpitaux (médecine) comporterait cinq épreuves consécutives. Les trois premières épreuves sont dites d'*admissibilité*.

La *première épreuve* est écrite et anonyme. Elle demande deux copies différentes, la première, sur un sujet d'anatomie pathologique, et la seconde, sur une question de pathologie médicale. Ces deux compositions seront faites à deux ou trois jours d'intervalle. La seconde moitié des candidats dont les deux copies auront été lues et cotées sera de droit, éliminée.

La réalisation de l'anonymat soulevait trois questions importantes : l'écriture des copies, l'organisation matérielle de l'anonymat et la lecture publique des copies.

Pour obliger les candidats à écrire d'une manière lisible, on a décidé de leur imposer *une heure de réflexion* destinée à établir le plan de leur travail, et deux heures pour la rédaction définitive. Le *plan* et le *texte* seront faits sur des feuilles de couleurs différentes.

L'organisation matérielle de l'anonymat est copiée sur la technique suivie pour le concours de l'internat des hôpitaux de Bordeaux.

La lecture des copies sera faite par des *lecteurs officiels* (choisis parmi les internes ou anciens internes en médecine non candidats).

A propos de la lecture des copies, deux décisions graves, à mon sens, pour ne pas dire dangereuses pour la popularité de la réforme, ont été prises :

Ce n'est pas devant l'ensemble du jury qu'auront lieu les lectures des deux séries de copies, mais bien en présence de deux « demi-jurys »; chaque moitié du jury divisé en parties égales sera appelée à entendre et à coter, l'une, la question d'anatomie pathologique, l'autre celle de pathologie médicale. Cette amputation partielle et temporaire d'un jury dit *unique* fausse, à mon humble avis, le jugement et l'appréciation d'ensemble indispensables à l'équité d'un vote terminal. *La moitié des juges ignorera* jusqu'à la fin *une partie des épreuves des candidats*. C'est une faute, que l'on aurait pu éviter sans peine.

Un second point, plus regrettable encore, selon mon impression, consiste en une décision prise en fin de séance : la majorité de l'assemblée a demandé la *lecture, non plus publique*, comme pour toutes les épreuves de nos concours, *mais à huis clos*, sans autres auditeurs que le demi-jury et le lecteur. Cet amendement a été voté haut la main, par crainte qu'un candidat, mêlé au public, ne puisse se faire reconnaître par l'un des juges comme l'auteur de la copie n° X, lue au cours de la séance. Cette suspicion à l'égard des juges — qui rappelle les mœurs de la République de Venise — avait entraîné la sous-commission de l'anonymat à réclamer avec énergie, pour l'épreuve écrite, le *vote secret des points*, SANS DISCUSSION. L'assemblée du 10 Décembre a regimbé sous l'éperon et a repoussé cette mesure, considérée par la sous-commission comme la « *mesure capitale dans la réalisation d'un anonymat strict* ». La lecture des copies aura lieu à huis clos, et le vote s'effectuera *après discussion*.

La *seconde* des épreuves dites d'admissibilité sera : l'examen d'un malade en dix minutes; cinq minutes de réflexion; dix minutes d'exposition orale. Après cette épreuve, un tiers des candidats conservés après la première épreuve devra être éliminé.

La *troisième* épreuve d'admissibilité consistera en une épreuve orale théorique sur un sujet de pathologie médicale. Après un quart d'heure de préparation, le candidat aura un second quart

d'heure pour sa leçon. A la suite de cette dernière épreuve, les *admissibles* seront conservés; leur nombre sera celui des places déclarées vacantes multiplié par 6, soit 12 admissibles pour 2 places, 18 admissibles pour 3 places à donner.

Les deux dernières épreuves, la quatrième et la cinquième, seront les épreuves de nomination.

La *quatrième* sera une consultation écrite sur un malade examiné pendant un quart d'heure par le candidat, avec trois quarts d'heure pour la rédaction de la consultation. La Commission demandait une épreuve de « thérapeutique clinique ». L'assemblée a décidé, à juste titre, de conserver à la consultation sa valeur complète au triple point de vue du diagnostic, du pronostic et du traitement du cas clinique proposé au candidat.

Cette quatrième épreuve devient, elle aussi, éliminatoire et ne conserve, des candidats, qu'un nombre triple de celui des places à donner (6 pour 2 places, 9 pour 3 places).

La cinquième et dernière épreuve consiste en l'examen d'un malade en 20 minutes, y compris le temps de la reflexion. Exposé du cas pendant un quart d'heure.

***

Telle est, dans ses détails, la réforme. Le projet nouveau apporte des changements profonds dans les situations acquises au cours du précédent mode de concours : celui-ci avait, en effet, conféré des *droits*. L'accession des candidats à une *double admissibilité valable pendant cinq ans* était la pierre fondamentale de l'édifice que nous sommes en train de détruire. Fallait-il faire table rase des « bi-admissibles » et des « uni-admissibles »? La Société s'est cru engagée d'honneur à l'égard des candidats possesseurs de ces succès fragmentaires. Dans la séance du 5 Novembre, séance historique s'il en fut, la Société, « consultée sur l'adoption de mesures transitoires » en faveur des candidats possédant actuellement la *bi-admissibilité* et l'*uni-admissibilité*, décida, par 83 voix contre 4, de tenir compte des droits acquis par les 9 bi-admissibles, et par 51 voix contre 41 d'accorder un avantage proportionnel aux 17 uni-admissibles, soit simples, soit *ex æquo* de double admissibilité.

Quels sont ces avantages? Par mesure transitoire, et pour 5 ans à partir du 1er Janvier 1910, les notes obtenues par les candidats ayant subi les trois premières épreuves du concours (nouveau régime) sont annulées; les anciens bi-admissibles (de l'ancien régime) abordent, sur un pied d'égalité avec les admissibles du nouveau régime, les deux dernières épreuves de nomination.

Quant aux uni-admissibles (ancien régime), s'ils se trouvent, au cours d'une épreuve, à points égaux avec les nouveaux candidats, ils passeront, de droit, avant leur concurrent. Cet avantage — fallacieux et illusoire — de « point égaux » vaudra pour une période de 5 ans.

On voit combien cette réforme de notre concours a coûté de peines; on devine à quelles discussions passionnées, souvent violentes, elle a dû donner lieu, plus d'une fois, pendant les longs mois de son élaboration. Nous avons été obligés de faire appel au *referendum* pour obtenir des votes stables, nos séances successives détruisant, les uns après les autres, les résultats déjà acquis. Il est regrettable que ce procédé, par trop plébiscitaire, du referendum n'ait pas toujours été appliqué avec la clarté avec la méthode impeccable, avec les développements indispensables aux actes qui engagent l'avenir et l'honneur d'une corporation comme la nôtre. Nombre de nos collègues se sont plaints de n'avoir pu, en face d'une série de questions insuffisamment explicites, répondre en formulant des vœux annexes qui auraient amendé, de la façon la plus favorable, certains détails votés en bloc, sans discussion possible.

Mais une imposante majorité voulait en finir, car le temps presse et les « points nouveaux » avaient mauvaise posture en cette soirée de Décembre. L'œuvre existe, incomplète à coup sûr, imparfaite mais perfectible. Telle qu'elle est, elle réalise, dans son ensemble, un progrès considérable en donnant à ceux qui viennent après nous des espérances de justice et d'équité. Disons-le bien haut, ces espérances faisaient défaut dans la pratique du concours précédent; la formule s'effondre, enfin! pour le plus grand bien des candidats, des juges et de la corporation des médecins des hôpitaux.

MAURICE LETULLE.

SOMMAIRES DES REVUES

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

SOMMAIRE du n° 3 (Novembre-Décembre).

Travaux originaux :

Alvarez G. Salazar (traduction par J.-M. Dupain). — Psychoses toxi-infectieuses et démence précoce.

G. de Clérambault. — Du diagnostic différentiel des délires de cause chloralique (*suite*).

Remond (de Metz) **et Voivenel.** — Delire aigu avec syndrome choreique et mort subite.

Jean Lépine. — Hypothermie dans la paralysie générale sans ictus ni agitation, survie.

A. Adam. — Documents de médecine légale : un cas de dépossession et un cas de fetichisme.

P. Hospital. — Kleptomanes et vols aux étalages.

Revue critique :

V. Parant, père. — Le régime des aliénés à propos d'un ouvrage récent.

Revue française et étrangère.

Bibliographie.

Variétés.




TRAITEMENT DE L'ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, TUBERCULOSE
SUC INALTÉRABLE DE VIANDE DE BŒUF CRUE
ASSOCIÉ AUX DIASTASES OXYDANTES DU PLASMA SANGUIN DE BŒUF
Le Flacon entier 8 Francs
Le Demi Flacon 4 Fr. 50
MUSCULOSINE
BYLA
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES
PRÉPARÉE ET CONCENTRÉE A FROID
DOSE MOYENNE: 4 Cuillerées à bouche par jour pour adultes. 4 Cuillerées à dessert pour les enfants
ABSENCE TOTALE DE TOUS GERMES NOCIFS
LES ETABLISSEMENTS BYLA JEUNE GENTILLY-Paris
Laboratoires autorisés par le gouvernement pour la préparation des médicaments organiques

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (Professeur M. Dieulafoy). — Leçon du samedi 18 Décembre. Gangrène diabétique du pied. Variétés et évolution de la gangrène diabétique. Parallèle anatomique et histologique entre les artérites oblitérantes sénile, syphilitique et diabétique. Le début de la leçon sera consacré à la présentation d'un malade atteint de rhumatisme cérébral.

Thérapeutique. — M. Paul Carnot, agrégé, a commencé le lundi 13 Décembre, à 5 heures, au petit amphithéâtre, une série de 8 conférences sur la *Crénothérapie* (eaux minérales), la *Thalassothérapie* et la *Climatothérapie*, et les continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants :

Programme des conférences. — 1re Leçon : Origine et nature des eaux minérales. — 2e Leçon : Techniques diverses de la Crénothérapie. — 3e Leçon : Indications et contre-indications cliniques. — 4e Leçon : Principales stations hydro-minérales des Pyrénées. — 5e Leçon : Stations des Alpes, des Vosges, etc. — 6e Leçon : Stations du Plateau central. — 7e Leçon : Thalassothérapie; méthodes et principales stations françaises. — 8e Leçon : Climathothérapie; méthodes et principales stations françaises.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Broca. — Service de M. Darier. De Janvier à Avril, une série de leçons de *dermatologie*, avec projections micro-scopiques; le sujet et les heures seront annoncés ultérieurement.

Hôpital Cochin-Annexe. — Conférence clinique de *syphiligraphie et vénéréologie*, par M. Hudelo, pendant le semestre d'hiver 1909-1910 (salles de la consultation et du musée), tous les lundis à 9 heures du soir, à partir du 22 Novembre.

Examen de malades et discussion du diagnostic.

Etude élémentaire des éruptions syphilitiques cutanées et muqueuses (periodes primaire, secondaire et tertiaire); leur symptomatologie, leur diagnostic, leur traitement. Etude de la chancrelle, de l'herpès génital.

Hôpitaux de Montpellier. — Sont nommés : internes titulaires, MM Baumel, Madon, Lapeyre, Etienne; internes provisoires, MM. Rozier, Réveilhe, Chauvin, Corone, Carrieu.

Une heureuse innovation. — Dans sa dernière séance, la Commission administrative des Hospices de Bordeaux, désireuse de faciliter l'enseignement pratique des étudiants, a organisé, à titre d'essai, conformément au vœu de la Réunion médico-chirurgicale, un service permanent de garde à l'hôpital Saint-André.

Ce service sera fait à tour de role, pendant 24 heures, par les étudiants de cinquième année désignés par la Faculté. Les étudiants seront les aides du médecin résidant et de l'interne de garde, sous l'autorité desquels ils seront placés.

NOUVELLES

Les enfants des soldats mariés. — M. Lachaud vient de déposer à la Chambre une proposition tendant à affecter un crédit de 100.000 francs pour avoir, dans les grands centres, des crèches pour les enfants des soldats mariés.

Société médicale du XVIe Arrondissement. — Sous le patronage de cette Société, une conférence aura lieu le samedi 18 courant à 9 heures du soir, salle D, hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente.

M. Rosenthal (de Munich), ingenieur civil, montrera cinematographiquement, par une technique qu'il a mise le premier en pratique, avec la collaboration du professeur Kieder et de M. Kaestle (de Munich), les phénomènes de la motilité gastrique pendant la digestion de l'homme.

M. Kolbe (de Châtel Guyon), membre de la Société, ancien professeur de la Faculté de médecine de Buenos-Ayres, passera en revue avec projections la physiologie et la pathologie radiologique de l'appareil digestif.

Corps de santé des troupes coloniales. — Les médecins aides-majors de 2e classe élèves sortis de l'Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales, dans l'ordre ci-dessous, qui détermine leur rang d'ancienneté dans le grade de médecin aide-major de 2e classe, ont reçu les affectations suivantes : M. Motais, école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille; M. Denœux, 1er rég. d'artillerie coloniale à Rochefort; M. Lafargue, 7e rég. d'infanterie coloniale à Rochefort; M. Deneufbourg, école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille; M. Baisez, 4e rég. d'infanterie coloniale à Toulon; M. Tardieu, 1er rég. d'infanterie coloniale à Cherbourg; M. Certain, 8e rég. d'infanterie coloniale à Toulon; M. Borel, 6e rég. d'infanterie coloniale à Brest; M. Gayrard, 6e rég. d'infanterie coloniale à Brest; M. Lucas, 4e rég. d'infanterie coloniale à Toulon; M. Gambier, 22e rég. d'infanterie coloniale à Hyères; M. Bideau, 2e rég. d'infanterie coloniale à Brest; M. Morin, 2e rég. d'infanterie coloniale à Brest; M. Combaudon, 5e rég. d'infanterie coloniale à Cherbourg; M. Raymond, 21e rég. d'infanterie coloniale à Cette; M. Bizolier, hôpital militaire de Marseille; M. Roussy, 24e rég. d'infanterie coloniale à Perpignan; M. Coste, 22e rég. d'infanterie coloniale à Hyères; M. Caillet, 6e rég. d'infanterie coloniale à Brest; M. Rouvier, hospice mixte d'Hyères; M. Corson, 2e rég. d'infanterie coloniale à Brest; M. Lossouarn, 24e rég. d'infanterie coloniale à Perpignan; M. Riquier, 5e rég. d'infanterie coloniale à Cherbourg; M. de Reilhan de Carnas, 5e rég. d'infanterie coloniale à Cherbourg; M. Enault, hôpital militaire de Marseille; M. Prat, 24e rég. d'infanterie coloniale à Perpignan; M. Rouzoul, 1er rég. d'infanterie coloniale à Cherbourg; M. Rey, 2e rég. d'artillerie coloniale à Cherbourg.

Leçons pratiques de traitement manuel. — M. Wetterwald, secrétaire général de la Société de Kinésithérapie, reprendra le lundi 3 Janvier, à 6 heures du soir, ses leçons pratiques sur le *Traitement manuel dans les affections gynécologiques, les névralgies et les rhumatismes*, et les continuera les jours suivants à la même heure pendant le mois de Janvier.

Chaque auditeur est exercé individuellement à la technique du traitement. Ne sont admis que les Docteurs et les Etudiants en médecine.

On s'inscrit à la clinique, 6, rue Antoine-Dubois, Paris, de 9 heures à midi. Droits d'entrée : 150 francs.

Une seconde série de leçons a lieu en Juin.

Corporative d'étudiants en médecine. — Un groupe d'étudiants en médecine de Bordeaux a décidé de créer une Association corporative destinée à défendre leurs intérêts professionnels.

Une Commission provisoire a été chargée de rédiger les statuts qui seront discutés dans une séance ultérieure.

En même temps, aura lieu l'élection du bureau et du Comité de la Corporative.

Accidents du travail. — Le Syndicat médical de Lille, dans sa dernière réunion, vient de prendre la décision suivante :

« Tout médecin syndiqué qui participe d'une façon quelconque à l'organisation ou au fonctionnement d'un service médical (clinique, etc.) installé contre les vœux du Congrès des praticiens tenu à Lille en 1908, est mis en demeure de quitter ce service ou de donner sa démission du Syndicat médical de Lille ou de la région.

« L'ouvrier blessé (déclaration faite déjà à plusieurs reprises) ayant légalement le libre choix de son médecin, doit être traité par celui qu'il a choisi comme un client

ordinaire, c'est-à-dire à son domicile ou dans le cabinet du médecin, et non dans une clinique quelconque. »

Syndicat des médecins de Marseille et de l'arrondissement. — Le bureau du Syndicat des médecins de Marseille et de l'arrondissement a été constitué ainsi qu'il suit, pour l'année 1909-1910 : président, M. Benet; vice-présidents, MM. Acquaviva et Dufour; secrétaire général, M. Laporte; trésorier, M. Chassy; secrétaire des séances, M. Monteux; secrétaire archiviste, M. Meynet; conseillers, MM. Bricka, Cassoute, Dumont, Félix Gabriel, Guérin, Rathelot, Reynaud, Guillaume et Riss.

Université libre de Bruxelles. — Le Conseil d'administration a déclaré la vacance au 1er Octobre 1910 du cours de pathologie et de thérapeutique spéciales des maladies internes.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur demande et les titres à l'appui au président du Conseil d'administration.

Exemple à suivre. — Trente-cinq commerçants ont comparu devant le tribunal correctionnel de Verviers (Belgique) pour avoir vendu une spécialité pharmaceutique préparée par un industriel non diplômé.

Ces commerçants ont été condamnés chacun à 100 fr. d'amende ou un mois de prison avec sursis d'un an et aux dépens. Quant aux préparateurs de la spécialité incriminée, ils ont été condamnés à la moitié des dépens et à payer au syndicat pharmaceutique, qui se portait partie civile, 300 francs de dommages-intérêts.

La lutte contre l'absinthe. — La Commission des Etats Généraux des Pays-Bas conclut à l'adoption du projet de loi déposé par le gouvernement au sujet de la prohibition de l'absinthe.

Voici les principaux articles de ce projet :

Article premier. — Cette loi entend par absinthe toutes les liqueurs préparées à l'absinthe, quelle que soit leur dénomination.

Art. 2. — Il est défendu d'importer, de transporter, fabriquer, vendre et livrer de l'absinthe ou d'en avoir en magasin.

Art. 3. — Le transport en transit de l'absinthe est permis sous des conditions qui seront réglées par ordre général de l'administration.

Art. 4 et 5 (sans intérêt).

Art. 6. — 1° L'infraction à l'article 2 de cette loi rend le délinquant passible de trois mois de prison au maximum ou d'une amende ne dépassant pas 500 florins.

L'absinthe sera confisquée.

2° Si, au moment de l'infraction, deux années ne se sont pas écoulées depuis qu'une condamnation antérieure du délinquant, coupable d'avoir contrevenu à l'article susdit, soit devenue irrévocable ou que l'amende imposée ait été payée, l'infracteur, sans tenir compte de la confiscation de l'absinthe, sera puni de six mois de prison au maximum ou d'une amende ne dépassant pas 1.000 florins.

CONCOURS

Internat. — La composition écrite du Concours de l'Internat aura lieu à la date fixée, le lundi 20 Décembre, à midi, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville (entrée par la rue Lobau, porte du côté de la rue de Rivoli).

Seront seuls admis dans la salle, les candidats porteurs du bulletin spécial qui leur aura été délivré par l'administration au moment de leur inscription au Concours.

Les candidats devant, à leur entrée dans la salle, recevoir un numéro leur indiquant la place qu'ils doivent occuper, sont invités à se présenter dès 11 h. 1/2.

Société nationale de médecine de Lyon. — 1° Un prix annuel de 100 francs est décerné à l'interne des hôpitaux qui aura fait les meilleures présentations dans l'année scolaire, de Novembre à Juillet inclus;

2° La Société décerne tous les deux ans un prix de 400 francs (qui pourra être partagé) sur un sujet de médecine, chirurgie ou accouchements.

Les prix decernés portent le nom du donateur.

Le prochain prix de 400 francs, *Prix Rieux*, sera décerné dans la première séance de Janvier 1911.

Le sujet de médecine proposé est le suivant :

La chlorose doit-elle continuer à être envisagée comme une anémie primitive et protopathique?

Les mémoires devront être remis au secrétaire général au plus tard le 31 Octobre 1910.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Barjon, secrétaire général de la Société.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *S.-et-O.*, à 1 h. 1/2 de Paris, chef-lieu de canton. Seul médecin. Rec., 13.000. Indemn., 8.000. *N.-O.*, grande ville, Rec., 35.000. Présentation 6 mois. *Midi*, maison méd.-chirurg. Bénéfices nets : 28.000.

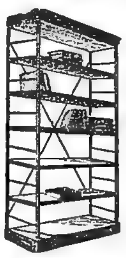
S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Côte d'Azur : Un de nos confr. prend chez lui quelques *convalescents*, mais pas de bacillaires, dans une des situations les plus magnifiques de la Riviera. Ecrire : Dr Thibonneau, Villa Fanny, à Cannes.



Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. Maretheux imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nous prévenons ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 Décembre courant que les quittances de renouvellement pour l'année 1910 ont été mises en circulation.

Nous les prions de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles soient payées à présentation.

SOMMAIRE

JURISPRUDENCE MÉDICALE

Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

A diverses reprises, j'ai éprouvé de très grandes difficultés pour obtenir des Compagnies intéressées le paiement de mes honoraires à la suite d'accidents du travail. En ce moment, j'ai essayé sans résultat de tous les moyens auprès d'une Compagnie, sans que la Compagnie ait même *daigné me répondre*. Je vais être obligé d'exercer des poursuites.

C'est à ce sujet que je m'adresse à vous, pour obtenir un certain nombre de renseignements.

1º Les accidents du travail en question se sont produits sur le territoire du canton de L... Si j'assigne la Compagnie en paiement, dois-je assigner devant le juge de paix du canton de L..., ou bien devant le juge de paix du domicile de la Compagnie ;

2º En cas de faillite de la Compagnie, le patron de l'ouvrier est-il responsable?

J'ai recours à vos bons offices pour me renseigner à ce sujet, qui intéresse le corps médical tout entier et, en particulier, les praticiens de province, isolés et trop souvent désarmés vis-à-vis de Compagnies, tantôt véreuses, tantôt toutes-puissantes.

Des faits analogues à celui au sujet duquel je vous écris ne sont malheureusement pas rares. Je connais

nombre de mes confrères qui se sont trouvés dans le même cas.

Veuillez agréer, etc...

Dr X...

Voici la réponse de notre collaborateur juridique :

Monsieur le Docteur,

J'ai examiné attentivement les questions qui me sont posées par votre lettre du 1er Décembre 1907 et je m'empresse de vous adresser le résultat de mon étude.

I. Il est de principe (art. 59, § 1, du Code de procédure civile) que le défendeur, en matière personnelle, soit assigné devant le tribunal de son domicile.

Mais ce principe comporte un certain nombre d'exceptions. Il en est ainsi notamment en matière d'accidents du travail. En effet, l'article 15 de la loi du 9 Avril 1898 est ainsi conçu : « Les contestations « entre les victimes d'accidents et les chefs d'entre- « prise, relatives aux frais funéraires, *aux frais de* « *maladie* ou aux indemnités temporaires, sont ju- « gées en dernier ressort par le juge de paix du can- « ton où l'accident s'est produit, à quelque chiffre « que la demande puisse s'élever. »

On pourrait soutenir que ce texte, édictant une exception au principe, doit être interprété restrictivement, et que, par suite, il ne saurait s'appliquer aux contestations qui s'élèvent entre un médecin d'une part, et un chef d'entreprise ou une Compagnie d'assurances d'autre part, relativement au paiement des honoraires du médecin. C'est ce qui avait été décidé notamment par un jugement du tribunal civil de Poitiers en date du 26 Mars 1901 (*Moniteur judiciaire*, Lyon, 14 Mai 1901, mentionné au *Répertoire général alphabétique du droit français*, v° *Responsabilité civile*, n° 2566). Mais la Cour de cassation a condamné cette thèse.

Elle a jugé, en effet (Req. 13 Juillet 1903, civ. Cass., 24 Mai 1905. Sirey 1907, 1. 89), qu'il ne résulte pas de l'article 15 de la loi du 9 Avril 1898 que la compétence du juge de paix devra être restreinte au cas où le litige s'élève entre l'ouvrier et le chef d'industrie, mais qu'au contraire devait être régie par l'article 15, au point de vue de la compétence du juge de paix la demande formée contre le chef d'entreprise par un médecin en paiement de ses honoraires pour soins donnés à un ouvrier victime d'un accident de travail. La même solution s'applique sans aucun doute quand l'action du médecin est dirigée non contre un chef d'entreprise, mais contre la Compagnie d'assurances qui le représente.

Le juge de paix compétent est donc le juge de paix du canton de L... sur le territoire duquel s'est produit l'accident.

II. Il me paraît certain que le patron doit, en cas de faillite de la Compagnie d'assurances, être déclaré débiteur des honoraires du médecin.

Deux arrêts du 1er Août 1905 (civ. Cass. S. 1908, 1. 349) décident qu'à défaut de l'assureur, le chef d'entreprise doit payer à l'ouvrier victime d'un accident les frais médicaux et pharmaceutiques.

C'est en effet le patron qui, aux termes de la loi du 9 Avril 1898, doit l'indemnité, et il ne saurait être considéré comme dégagé de toute responsabilité par le fait qu'il s'est assuré; il doit être tenu, à défaut de son assureur, des obligations qui sont mises à sa charge par la loi.

Veuillez agréer, etc.

H. Montal.

HYGIÈNE SCOLAIRE

LES BAINS-DOUCHES DANS LES ÉCOLES

Il semble, quoique cela paraisse extraordinaire, que, plus une question est importante, plus elle soit longue à solutionner, bien que tout le monde se trouve d'accord sur cette importance même.

Un exemple nous en est fourni par celle, toujours en suspens, de l'établissement de bains-douches dans les écoles d'enseignement primaire et secondaire.

Les textes, cependant, sont formels à cet égard.

Dans sa séance du 19 Décembre 1892 (on voit que cela ne date pas d'hier), le Comité consultatif d'hygiène de France, sur le rapport de M. du Mesnil, avait demandé que, dans toutes les écoles, dans les collèges et lycées, il soit installé un local pour bains-douches, permettant un lavage hebdomadaire de tous les élèves.

— Peu après, le règlement du 27 Décembre 1894, relatif à la prophylaxie des épidémies dans les écoles primaires, prescrivait un bain-douche hebdomadaire.

Ce règlement est-il abrogé?

Alors pourquoi, à de rares exceptions près, n'est-il pas observé?

On ne s'explique pas que, dans les établissements d'enseignement secondaire, qui sont sous la dépendance directe du Ministre, le fonctionnement normal et régulier du bain-douche, si utile et si économique, ne soit pas absolument généralisé.

Je ne décrirai pas ici ses avantages; ce n'en est pas la place, et d'ailleurs, tout le monde les connaît.

Alors, pourquoi ne pas en profiter?

Pourquoi tant d'établissements n'ont-ils encore que la baignoire (il n'en existe très souvent qu'une seule ou deux dont le fonctionnement laisse parfois fort à désirer), baignoire dont le rendement est minime et fort coûteux, si bien que l'on a calculé, je crois, que chaque élève ne prenait, par an, qu'une fraction de bain.

Sans doute, le numérateur de cette fraction a dû augmenter depuis, mais dépasse-t-il l'unité?

La dépassât-il que ce serait encore scandaleux.

Ce que Jules Simon disait, il y a nombre d'années, est, je le crains bien, malheureusement toujours vrai : « Il faut bien l'avouer, disait-il, les Français ne sont pas très propres. Même parmi les hommes bien élevés, les soins de la toilette sont très sommaires. »

On ne peut donc attribuer cette indifférence

qu'à la grande habitude que nous avons de vivre sales. Cela est tellement banal que l'on n'y prête même plus attention. Nos aînés, dont certains sont les éducateurs d'aujourd'hui, ont été élevés ainsi, aussi n'en sont-ils pas choqués.

Cette raison, cependant, n'est pas suffisante. — En ce qui concerne les écoles primaires, la question s'y trouve encore bien moins avancée.

A l'indifférence générale, s'ajoute encore le fait que les élèves sont externes. L'on compte alors sur la famille pour les soins de propreté corporelle à donner à l'enfant.

Ces soins sont donnés, certes, dans certaines familles, mais combien peu nombreuses! Prenez, au hasard, cent enfants d'écoles communales, interrogez-les, et, mieux encore, vérifiez par vous-même, vous serez obligé de convenir que, trop souvent, il y a négligence complète à ce sujet et que les enfants sont sales.

Les parents sont-ils fautifs? Ils sont ignorants eux-mêmes de la nécessité de la propreté; ils ne savent pas combien la malpropreté est dégradante, en même temps que l'origine première de nombre de maladies.

Comme nous n'avons qu'une prise bien faible sur eux, c'est sur l'enfant qu'il nous faut agir.

Ce sera à nous, éducateurs, de lui apprendre les règles d'hygiène et de lui enseigner que la propreté est la première de ces notions.

Faisons-lui comprendre que la propreté est aussi une question de dignité personnelle et une des marques du respect dû à soi-même.

Bien mieux, nous savons que la leçon pratique est le meilleur des enseignements, d'autant qu'en l'espèce, l'enfant lui-même en bénéficiera et il s'en rendra vite compte.

Nous placerons donc l'enfant en état de mettre à l'école même cet enseignement en pratique; ce faisant, nous aurons accompli œuvre sociale considérable.

Pour combattre les maladies évitables et la mortalité, en même temps que les déchéances morales, on s'efforce de perfectionner l'hygiène publique et privée. Pour celle-ci, un seul moyen existe, de l'aveu de tous: il faut l'enseigner et en montrer l'application à la vie de tous les jours.

Sur tous les points, nous trouvons, à la base, la propreté. Elle est la condition nécessaire d'une vie rationnelle.

Ceci a été compris depuis longtemps, puisque le règlement en indique la réalisation pratique. Il faut donc que ce règlement si utile soit appliqué.

Ce que nous demandons et réclamons énergiquement avec tous les hygiénistes et tous les pédagogues éclairés, c'est que le bain-douche hebdomadaire fasse partie de l'enseignement et qu'il figure au programme des exercices pratiques; que, pour chaque classe, le temps nécessaire à cet exercice sanitaire soit inscrit à l'emploi du temps.

Lorsqu'il en sera ainsi, c'est une véritable révolution dans nos mœurs qui aura été accomplie.

Une ère sociale nouvelle en découlera rapidement, car ce sera un grand pas de fait dans un enseignement dont les résultats seront gros de conséquences heureuses, tant au point de vue sanitaire qu'au point de vue moral et social.

Armand Lévy.

LES FANTAISIES DE L'HYGIÈNE

L'hygiène, telle qu'on l'applique, ne manque pas d'une certaine fantaisie.

***

Nulle famille parisienne quelque peu éduquée n'ose manger des huîtres, car les huîtres donnent la fièvre typhoïde; mais elle croque sans hésitation les radis ou les fraises arrosés aux environs de Paris avec le liquide que l'on sait.

Naturellement le bourgeois parisien ne boit que de l'eau bouillie, mais l'eau qui a été soumise à l'ébullition est mise à refroidir sur la table de la cuisine pendant que dans cette pièce la femme de chambre procède au nettoyage des robes de madame et des chaussures de toute la famille. La boue séchée, les particules pulvérulentes provenant du crottin, des déjections de chiens, des crachats desséchés, cueillis dans la rue, volent, et vont se déposer dans le liquide bouilli.

Les *garde-manger* sont d'ordinaire très mal situés. Garde-manger et cuisines prennent jour d'ordinaire dans la courette où l'on bat les tapis; et les poussières de toute la maison viennent saupoudrer les plats qui refroidissent.

Dernièrement une ménagère indignée me montrait un gigot froid tout couvert de poils de chien; la locataire de l'appartement au-dessus hébergeait un caniche dont les poils secoués avec le tapis étaient venus s'abattre dans le garde-manger de la cuisine sous-jacente.

Ce jour-là ma cliente a compris l'inconvénient de brosser les tapis et les robes au-dessus d'un garde-manger, mais que pouvait-elle faire? sinon changer de logis.

N'est-il pas attristant de voir dans les squares les pauvres enfants jouer avec du sable malpropre? quel conseiller municipal fera réserver dans les parcs de nos villes des endroits spéciaux où les enfants puissent faire leurs pâtés loin des jets de salive de l'électeur qui fume sur un banc?

Nous-mêmes les prêtres d'Hygie, quelles fautes ne commettons-nous pas? Dès que nous voyons un pauvre diable d'ouvrier tuberculeux qui a des parents en province, que conseillons-nous? de retourner dans son pays, « le grand air vous conviendra mieux que l'air de la ville ». Le tuberculeux se rendra dans son petit village où nulles

précautions d'hygiène ne sont prises; il ira épuiser les dernières ressources de la vieille mère, semer la tuberculose parmi ses frères et sœurs et créer un nouveau foyer de la peste moderne.

Nous croyons bien faire; nous parlons dans l'intérêt de notre malade et cependant, au point de vue de l'hygiène sociale, quel nom donnerons-nous à l'action que nous faisons commettre ?

Avons-nous raison de pousser sans cesse à la construction de nouveaux hôpitaux sans nous préoccuper de la répercussion que ces dépenses peuvent avoir sur les finances de la ville ? Pour soigner les rachitiques, les coxalgiques, les idiots, tous les déchets sociaux, nous demandons sans cesse des millions à la ville. On nous écoute et on presse d'un degré de plus la vis qui étrangle chaque jour davantage les travailleurs valides.

Fit-il excellente besogne d'hygiène le Conseil municipal, quand, pour construire des salles nouvelles pour les tuberculeux, il supprima de fait par des impôts vexatoires les jardins particuliers, les espaces libres de notre ville?

Une des lois fondamentales de l'univers animé est le *struggle for life*, l'écrasement des êtres faibles par les forts. Le Français moderne a mis son idéal dans l'écrasement des forts sous le fardeau des faibles. Cette fantaisie ne saurait durer. On ne violente pas impunément les lois de la Nature.

P. Desfosses.

VARIÉTÉS

Pratiques obstétricales chez les Canaques.

Les Canaques pratiquaient tous encore, il y a moins d'un siècle, le paganisme, avec une religion très simple, tenant entièrement dans la crainte de l'esprit du mal ou des diables, dans la croyance aux revenants et surtout dans le respect de ce qui était sacré « tabou ».

La polygamie était courante dans leurs mœurs et consacrée par leurs rites. L'homme pouvait répudier celle de ses femmes qui ne lui donnait pas d'enfants; il considérait comme « tabou » celle de ses épouses qui devenait enceinte et s'abstenait de coït pendant la grossesse. Ce tabou se prolongeait encore pendant toute la durée, parfois longue, de l'allaitement.

La race, cependant, se multipliait grâce à la polygamie à laquelle mit fin l'apparition, au siècle dernier, du christianisme adopté aujourd'hui universellement aux îles Loyalty et par la majeure partie des Canaques de la Grande-Terre. C'est seulement au nord de la Calédonie qu'on rencontre encore quelques tribus païennes; catholicisme et protestantisme se disputent leurs lambeaux.

Mais une partie des anciennes coutumes s'est conservée, même chez les chrétiens, et surtout aux îles Loyalty.

Le Canaque dont la femme demeure stérile abandonne volontiers celle-ci, malgré ses nouveaux sentiments religieux, et il n'est pas d'indigène qui ne considère comme « tabou » sa femme enceinte ou nourrice. Mais si celle-ci se croit lésée par ce tabou vis-à-vis de son mari, elle s'en affranchit souvent s'il s'agit d'autres hommes. De son côté, le mari observateur fidèle de ce « noli me tangere » est infiniment moins scrupuleux envers les lois de la fidélité conjugale.

Ainsi, pendant la grossesse, la femme ne se soumet à aucune règle spéciale, sauf à l'abstention du coït... avec son mari. Elle vaque comme d'habitude aux soins du ménage, soins aussi sommaires et peu compliqués que le sont d'ailleurs les mobiliers, vêtements et appareils culinaires.

Paresseux naturellement, l'homme et la femme travaillent le moins possible; c'est dire que sans rien changer à ses habitudes, la femme se livre à fort peu de travaux au dehors, tels que soins à donner aux plantations, fruits à récolter pour leur nourriture, pêche aux coquillages.

Quant aux soins d'hygiène proprement dite et de toilette, rien n'y est changé. La femme, qui a coutume d'aller se baigner à la mer ou à la rivière, ne fait aucune différence quand elle est en état de gestation. Il faut d'ailleurs savoir que les indigènes vont très volontiers à l'eau, rivière ou mer, quand elle est à proximité, et nous y avons surpris des femmes dans l'eau à mi-cuisses prenant des soins intimes.

Quand le terme approche, aux premières douleurs, la femme, aidée de voisines, édifie, à proximité de la case, un abri en feuilles de cocotiers. C'est là que va accoucher la parturiente, étendue sur le dos et sur le sol recouvert de feuillage.

Quelques voisines l'assistent directement; les autres et les parents ou voisins se réunissent à l'entour et, étendus ou accroupis, attendent sa délivrance.

C'est qu'une naissance ou une mort est toujours prétexte à réunions et à grands « kakaï » ou festins.

L'accouchement se passerait toujours, semble-t-il, ou presque toujours spontanément.

En fait, une fois seulement, nous fûmes appelé à intervenir pour dystocie due à la rigidité et à la rétraction d'une vaste cicatrice périnéale et vulvaire; et aux îles Loyalty, où pendant 18 mois nous fûmes en contact direct avec 12.000 indigènes, nous n'entendîmes jamais dire qu'une femme canaque fût morte en couches, ni pendant notre séjour, ni auparavant, tout au moins à la connaissance de ceux des indigènes que nous interrogeâmes.

Ainsi, l'enfant est expulsé naturellement. Il est immédiatement recueilli par une voisine, essuyé et lavé (c'est intentionnellement que je ne dis pas « lavé et essuyé »).

Aucun soin de prophylaxie n'est pris pour les yeux et cependant, sur l'ensemble des 6.500 habitants de l'île Lifou examinés un par un, nous avons rencontré un seul cas de cécité remontant à la naissance. Les taies cornéennes sont exceptionnelles.

Le cordon est sectionné au moyen d'un couteau qui a remplacé la coquille tranchante d'autrefois, à environ 10 à 12 centimètres de l'ombilic. Aucun pansement aseptique ou antiseptique n'y est fait, aucune ligature; parfois une feuille y est appliquée. Il se dessèche, se détache et tombe spontanément. Jamais il ne nous a été donné d'observer d hémorragies du cordon, et les femmes interrogées à ce propos ont paru surprises de la question. Donc le cordon ainsi traité ne saigne pas.

Quant à la femme, il arrive parfois que le terme réel s'écarte de l'époque assignée à l'accouchement ou que le travail traîne en longueur, soit dans les présentations postérieures, soit pour tout autre motif. L'opinion publique voit dans ce fait une preuve de l'infidélité de la femme.

Cependant, si le travail se prolonge, on vient en aide à la parturiente un peu en lui faisant de l'expression ou plutôt du massage du globe utérin, ce qui est rationnel, mais surtout en lui enfonçant les doigts, la main, le poignet dans la bouche et l'arrière-gorge... pour repousser l'enfant. Mais jamais un doigt ne s'introduit dans le vagin pour y porter aide et infection.

Aussitôt la femme délivrée de l'arrière-faix par tractions soutenues, celle-ci se lève et se jette à l'eau de la rivière voisine ou de la mer, et, après quelques heures de repos, reprend immédiatement ses occupations et sa vie habituelle.

Or, je n'ai eu à soigner en 18 mois, sur près de 400 consultations féminines, que :

1 affection gonococcique, vaginite et métrite;

1 salpingite après avortement provoqué par la malade;

1 grossesse extra-utérine;

Et, depuis, 1 cas, déjà cité, de dystocie par rétraction cicatricielle du périnée et de la vulve.

Le soir même, cette dernière femme, après double incision des parties molles vaginales et périnéales, broiement de la tête fœtale dans l'utérus rétracté sur un fibrome et curage digital, se levait, se baignait et circulait autour de sa case sans aucune suite fâcheuse.

La précédente, après intervention par le Douglas, drainage et lavages quotidiens à l'eau oxygénée, se levait malgré nous le 6e jour et sans complications.

Mais en ne retenant que les cas d'accouchements normaux, on peut affirmer que ce lever plus que précoce, immédiat, n'emporte pour la femme aucun pronostic défavorable.

Nous n'avons pas eu connaissance d'un seul cas d'hémorragie *post partum*, de mort subite ou d'infection puerpérale. Les femmes canaques interrogées à ce sujet nous ont paru ignorer ces accidents.

D'autre part, nous avons eu occasion de pratiquer un certain nombre d'examens sur des femmes indigènes ayant eu une ou plusieurs grossesses quelques jours ou quelques semaines après leur accouchement, et nous avons toujours été surpris de trouver des périnées, en règle générale, intacts, des vulves plutôt petites et rarement déchirées, des annexes saines et des utérus petits, fermes, haut situés et en bonne situation, avec légère antéflexion. Nous ne pûmes nous empêcher, un jour, de faire remarquer à Mme Nicolas, ex-sage-femme agréée des hôpitaux de Paris, combien l'utérus et les organes génitaux externes d'une femme accouchée depuis une vingtaine de jours présentaient d'analogie avec ceux d'une vierge.

Ainsi, il semble bien que ce lever précoce, en facilitant la sortie des lochies qui ne stagnent plus dans les bas-fonds de l'utérus et du vagin d'une femme maintenue dans le décubitus dorsal, diminue les chances d'infection, et il paraît probable qu'il favorise l'involution utérine.

Cependant, il faut tenir compte de quelques facteurs adjuvants.

Le climat sain, le soleil, ce grand stérilisateur de microbes, et le vent de l'Océan, coup de balai humide et incessant qui passe sur les îles, constituent certainement un milieu autrement favorable que celui des hôpitaux, celui des villes ou même des campagnes de France.

La résistance du Canaque est un autre facteur à considérer, mais bien plus discutable, car cette race semble, au contraire, très accessible aux invasions de germes morbides si l'on en juge par les ravages chez elle de la tuberculose, de la lèpre, de la rougeole, etc.

Enfin, de même que l'on ne peut pas toujours conclure en physiologie de l'animal à l homme, peut-être ne faudrait-il pas transporter ces pratiques de la race canaque à la race blanche.

Cependant, on ne peut s'empêcher de rapprocher ces observations de celles qu'ont présentées en faveur du lever précoce des accouchées Küstner, il y a 10 ans, et, plus récemment, Alvensleben, de Kiel (*La Presse Médicale*, 19 Novembre 1908), et K. Meyer, de Marbourg (*Münchener medizinische Wochenschrift*, 1909, t. LVI, n° 6, 9 Février).

C'est pourquoi, à côté des conclusions de ces auteurs, nous avons voulu résumer l'ensemble des observations que nous a permis de faire une présence d'un an et demi dans l'archipel des Loyalty au milieu d'une population de 12.000 habitants exclusivement canaques, et de 6 mois dans la brousse de la Nouvelle-Calédonie.

C. Nicolas,
ancien externe de la clinique Tarnier.

L'Inutile labeur [1].

L'étude de la médecine est extrêmement captivante; l'étudiant travailleur éprouve certainement de grandes jouissances intellectuelles à étudier l'homme et ses maladies. Mais quelle désillusion quand il doit *pratiquer*, quand il est en présence de la clientèle. Quel piètre métier, en effet, que la profession médicale et quel inutile labeur le médecin est trop souvent obligé de faire!

Consacrer 8 à 10 ans de sa vie à étudier, à fréquenter des savants, à se former un esprit scientifique, puis tout à coup ne frayer qu'avec des personnes sans instruction qui ne vous comprennent pas; avoir affaire à des alcooliques qui vous insultent quand on leur explique que si leur foie est malade, c'est parce qu'ils boivent trop, à des obèses qui veulent maigrir sans cesser de s'empiffrer, n'être appelé auprès d'un malade qu'à la dernière minute au moment où la mort prochaine ne laisse rien à tenter. Ne recevoir comme salaire de sa peine que des injures et des calomnies. Quelle tristesse! quelle déception!

1. Pierre. — « L'Inutile labeur ». *Réflexions d'un médecin* (Lausanne, librairie Payot et Cie, 1909).

Confrères de campagne, lisez l'*Inutile labeur*, vous aurez plaisir à voir retracer en termes humoristiques et un peu tristes l'histoire de votre vie de chaque jour; peut-être retirerez-vous de la contemplation des misères médicales d'un autre un peu de la philosophie résignée qui nous est si nécessaire.

⁂

Voici quelques pages prises au hasard dans le livre :

A 3 heures, ce matin, violent coup de sonnette. Je me réveille en sursaut. Mon petit garçon qui dormait se réveille aussi et se met à pleurer. Je vais à la fenêtre. Un gros rustaud était à la porte :

— Il faut venir tout de suite chez Bottens à Bellerive, dépêchez-vous.

— Mais pourquoi, qu'est-ce qu'il y a?

— Dépêchez-vous, il est mort.

— Il est mort?

— Oui, hier soir. Alors on m'a dit de venir vous chercher ce matin, en venant à la laiterie; c'est pour la visite vous savez, et pour fixer l'enterrement.

— Espèce de crétin, va!

J'ai refermé la fenêtre et me suis recouché, navré de ce que, pour une bêtise pareille, on eût réveillé toute la maisonnée, et surtout mon enfant malade. Si encore c'était pour un cas grave ou un accident subit, mais pour un décès qu'il est inutile que j'aille constater avant 24 ou 36 heures! Pourquoi cette souffrance inutile?

Malheur! pressé de rentrer à la maison, ma tournée achevée, ne faut-il pas que ce soir, passant près du château, je sois arrêté par Mme de Belessort!

— Ah! docteur, me dit-elle, que je suis contente de vous voir! Justement je voulais vous parler, pouvez-vous m'accorder un petit instant?

— Un petit instant si vous voulez, madame, car j'ai hâte de rentrer à la maison voir comment va mon garçon. Est-ce pour un malade?

— Non, docteur, un simple renseignement à propos de Magnin, mon protégé.

La mort dans l'âme, j'entrai. Mme de Belessort appartient à la catégorie, haïe des médecins, des âmes charitables faisant du bien par sport, heureuses de pouvoir dire : « mon protégé », « la femme dont je m'occupe », « vous savez ce ménage pour lequel j'ai fait une loterie »; à tous moments ennuyant le médecin, lui prenant son temps, voulant lui donner des conseils et lui indiquer même ce qu'il faut faire et prescrire.

Je m'attendais à une tuile. Hélas! hélas!

A peine fus-je entré qu'elle me dit :

— Vous connaissez Magnin, n'est-ce pas, docteur, c'est vous qui le soignez? Je viens de voir sa femme. Il va très mal, ce pauvre homme; est-ce que vous ne pourriez rien faire pour le soulager, est-il réellement incurable? Sa femme me dit qu'il ne mange pas; ne devrait-il pas prendre un tonique, du quinquina, du bon vin? Seriez-vous d'accord, docteur? Allez le voir aujourd'hui; cela fera plaisir à sa femme, elle ne sait que lui faire, il paraît qu'il ne peut plus respirer, le pauvre homme! Connaissez-vous, docteur, les pastilles d'oxygène comprimé? C'est un nouveau remède, on pourrait peut-être lui en faire prendre.

Je lui expliquai que je faisais à Magnin une visite par semaine, tous les mercredis, sauf si on me prévenait qu'il allait moins bien et qu'on me priât de passer au plus tôt.

— Mais, lui dis-je, on ne m'a rien fait dire, j'irai donc après-demain.

— Qu'est-ce qu'il a, docteur, ce pauvre homme? Je m'intéresse à eux, vous savez; on m'a dit qu'ils étaient dans une affreuse misère, et sans ordre, tout manque chez eux. Enfin le pasteur a pu lui procurer un fauteuil; mais il a besoin de fortifiants, de bon vin, puis-je lui en envoyer?

Ma foi, j'étais si énervé de tout ce verbiage, si pressé de rentrer chez moi, que, agacé, je lui répondis un peu sèchement :

— Je vous remercie, madame. Magnin est, en effet, dans un triste milieu. Il ne veut pas aller à l'hôpital; je suis donc obligé de le soigner chez lui, malgré ces déplorables conditions. Ce n'est pas un plaisir pour moi, et je vous suis reconnaissant de vouloir bien aussi vous occuper de lui. Nous pourrions nous partager la tâche; comme médecin, je m'occuperai de la partie médicale et je puis lui faire donner gratuitement les médicaments nécessaires par l'Assistance publique; vous pourriez peut-être, vous, madame, puisque vous avez l'obligeance de vous intéresser à eux, vous occuper de la cuisine, voir quels sont les ustensiles qui manquent, y mettre un peu d'ordre. Cela serait bien nécessaire, et je crois que vous leur feriez le plus grand plaisir.

Mme de Belessort ne m'a rien répondu. Elle m'a regardé. Un regard qui voulait dire : « Mon petit, tu te moques de moi! »

— Au revoir, docteur, dit-elle simplement.

Parbleu! elle veut faire la charité, avoir des pauvres et des protégés, mais elle ne les connaît pas, elle ne va jamais les voir, ça la dégoûte, c'est sale, et puis il y a les petites bêtes. C'est plus simple et plus commode de prier le médecin de multiplier un peu ses visites.

Désormais Mme de Belessort sera mal disposée pour moi. Ça ne fait rien, car mon petit garçon va beaucoup mieux ce soir. Je suis content.

Une singulière explosion.

Notre excellent confrère A. Cartaz a eu l'occasion d'observer un accident assez singulier. Un jeune homme jouait avec quelques camarades, lorsque, dans une poussée un peu vive, il vint tomber sur des marches d'escalier. Le choc fut assez rude, mais ce qu'il y eut de bizarre, c'est que les assistants, au nombre de quatre ou cinq, perçurent nettement comme un coup de pistolet. Le jeune homme avait été blessé, en effet, au haut de la cuisse; sur le point qui avait reçu le choc, le pantalon était brûlé et les téguments aussi. En recherchant la cause de cet accident singulier que ses amis attribuaient à une cartouche oubliée dans la poche, notre confrère trouva des débris de pastille et, le souvenir du blessé aidant, il fut aisé de reconstituer la genèse de ce petit drame.

Le jeune homme portait à même sa poche des comprimés de chlorate de potasse, mêlés à son trousseau de clefs et à un petit canif. Il a suffi évidemment d'un choc un peu fort de ces outils d'acier sur le chlorate pour le faire détoner et provoquer la blessure. C'était par une des chaudes journées de cet été, au mois d'Août, ce qui facilitait encore la déflagration du sel.

Le chlorate de potasse est un médicament précieux contre les stomatites, les gingivites, mais c'est un agent de pyrotechnie remarquable. La facilité avec laquelle il abandonne l'oxygène qui entre dans sa composition le rend dangereux, car il détone facilement à la percussion ou au contact d'agents spéciaux. Mélangé au sucre, au soufre, à l'amidon, il peut s'enflammer par le choc. (*La Nature.*)

NOTES DE THÉRAPEUTIQUE

Ibogaïne, Ouabaïne, Yohimbine.

On confond souvent l'ibogaïne avec l'ouabaïne ou la yohimbine, dont les propriétés sont complètement différentes. L'ouabaïne, extrêmement toxique, a été expérimentée contre l'asthme et la coqueluche. L'yohimbine est un aphrodisiaque.

L'ibogaïne, tirée de l'iboga du Congo, est peu toxique. C'est un médicament névrosthénique, et en même temps toni-cardiaque et excitant de la nutrition. On la prescrit sous forme de dragées Nyrdahl, à base d'ibogaïne (formule du Dr Landrin), 2 à 6 par jour.

Indications : neurasthénie, atonies nerveuses et musculaires, surmenage, convalescences, dilatation du cœur, etc.

A travers le Monde

Le régime carné au Japon.

Les partisans du régime végétarien ont appris avec regret que le gouvernement japonais établissait de grandes fermes d'élevage en vue d'obtenir assez de viande de boucherie pour en distribuer chaque jour aux soldats, nourris jusqu'ici presque exclusivement de poisson et de riz. Cette nouvelle mesure fait partie d'un plan d'ensemble dont le résultat, espèrent les Japonais, sera de relever la moyenne de la taille de la race. Une série d'observations légitiment cet espoir. On sait que la corporation des lutteurs, qui se nourrit de viande depuis un temps immémorial, présente des individus d'une stature gigantesque. Sous l'ancien régime, la nourriture carnée était tenue en horreur par l'ensemble de la population. Seuls, les nobles goûtaient parfois à la viande de sanglier. Mais, depuis 25 ans, la consommation de la viande s'est peu à peu répandue dans le peuple : et l'on peut voir, dans les rues des villes, de petites boutiques en plein vent où les portefaix et les *kurumayas* (conducteurs de pousse-pousse) peuvent acheter pour quelques centimes de copieuses portions de bœuf bouilli ou de viande de cheval. Les Européens et les Américains qui vivent depuis une trentaine d'années au Japon, ou qui revisitent ce pays après un long intervalle, constatent que l'introduction du régime carné a déjà modifié l'apparence physique des classes laborieuses. Les hommes sont moins pâles et plus musclés. Il semble que la taille se soit déjà sensiblement relevée, du moins parmi les *coolies* ou manœuvres. Au contraire, parmi les artisans et autres ouvriers d'occupations secondaires, qui continuent à se nourrir de riz et de légumes, on trouve, comme auparavant, beaucoup d'individus dont la taille est inférieure à 1 m. 55. (*La Nature.*)

Voiture réfrigérante pour le lait, à Stuttgart.

Il n'est pas exceptionnel de voir, à Paris, en été, des laiteries livrer dans la journée du lait imbuvable, par suite des mauvaises conditions du transport. Elles pourraient s'inspirer du type de voiture réfrigérée employée par la laiterie Funck, de Hedelfingen, qui fournit le lait à Stuttgart.

C'est une voiture complètement close, dont les parois latérales se réunissent à la partie supérieure sous des angles arrondis. Intérieurement, à la partie supérieure, se trouve un coffre à glace, et, des deux côtés, sur la face interne, sont deux récipients dans lesquels se rassemble l'eau de fusion de la glace. Cette eau est recueillie pour contribuer à rendre plus froid l'intérieur de la voiture, laquelle est complètement isolée par un revêtement en liège. Les paniers contenant les bouteilles de lait sont disposés sur une sorte de plancher en aluminium qui peut être facilement enlevé en vue des nettoyages. L'air qui s'est refroidi au contact des récipients de glace et d'eau descend dans la région inférieure, obligeant les couches inférieures à s'élever. Il s'établit ainsi un courant continu qui maintient la température constante. Les bouteilles s'enlèvent par de nombreux portillons en tôle à coulisses ; de cette façon, l'air chaud extérieur ne pénètre pas en trop grande quantité et ne provoque pas une élévation notable de la température qui atteint au plus 12°, même pendant les très fortes chaleurs. (*La Nature.*)

La fréquence du diabète dans les principales villes du monde.

Les statistiques montrent que, depuis un certain nombre d'années, la mortalité par le diabète a notablement augmenté dans les pays civilisés. Il semble qu'elle marche de pair avec l'accroissement du cancer, sans qu'il y ait cependant entre les deux maladies un rapport bien étroit. En Angleterre, d'après des relevés fort intéressants recueillis par Williamson, la moyenne annuelle était pour la période de 1850 à 1860 de 454; dans la période de 1860 à 1868, le chiffre monte à 628 ; puis, d'année en année, il va grossissant, 1.057 en 1868 ; 1.773 en 1888 ; 2.585 en 1898, pour atteindre, en 1908, 3.360. La population a augmenté d'environ 100 pour 100, tandis que la mortalité par le diabète est montée d'environ 700 p. 100.

En étudiant la mortalité causée par cette maladie dans les différents grands centres du monde, Williamson a constaté que cette mortalité était encore moindre en Angleterre que dans beaucoup d'autres pays. Voici, par exemple, quelques chiffres des capitales ou grandes villes d'Europe. Tandis qu'à Londres le taux de mortalité (par cette maladie) est de 8,3 pour 100 000 habitants, de 6,6 à Manchester, de 12,7 à Edimbourg, de 7,1 à Glasgow, de 3 à 4 à Dublin, il s'élève à 12 à Christiania et à Stockholm, à 12 à Amsterdam, Budapest, 11 à Madrid, à 16 à Copenhague, à 14 à Bruxelles, à 15 à Munich, à 17 à Paris, 20 à Berlin, 25 à Bordeaux. La proportion serait encore plus considérable, toujours d'après le même auteur, pour certaines villes d'Amérique, 17 à New-York, Washington, 18 à Boston, 20 à San-Francisco, 27 à Worcester, dans le Massachusetts, 21 à Rochester et 26 à Syracuse (Etats-Unis), Par opposition, on trouve cette mortalité très faible à Naples, en Sicile, presque nulle à la Jamaïque. (*La Nature.*)

La tuberculose aux îles Loyalty.

La tuberculose est tellement répandue dans les îles Loyalty, que notre confrère Nicolas affirme que près de la moitié de la population en est atteinte ou suspecte à un degré quelconque.

La forme la plus répandue est la tuberculose ganglionnaire ; la moins fréquente, la tuberculose osseuse. Plus de la moitié des enfants sont atteints à un degré quelconque de ce que les indigènes appellent les « Koumalas » (patates) ou adénites tuberculeuses.

La tuberculose pulmonaire est fréquente. Il y a des familles, ou plutôt des cases à tuberculose, où coup sur coup les enfants, les adultes, décèdent du même mal.

Il semble que cette maladie ait été inconnue des indigènes jusqu'à l'arrivée en Calédonie des Européens ; mais cette affirmation repose beaucoup plus sur des probabilités que sur des preuves scientifiques.

De toute façon, si le bacille de Koch est un cadeau des Européens, il faut convenir qu'il trouve chez les indigènes des Loyalty un terrain très favorable et, dans leurs mauvaises conditions d'existence, de nourriture, d'habitation, des circonstances adjuvantes excellentes pour sa rapide pullulation.

LIVRES NOUVEAUX

E. Landolt. — *Diagnostic des troubles de la motilité oculaire.* 1 vol. in-8° de 100 pages, avec 27 figures en noir et en couleurs. Paris, 1909. Prix : 3 fr. (Masson et Cie, éditeurs.)

On connaît les beaux travaux de Landolt sur le strabisme et les paralysies oculaires. Depuis longtemps, il s'est appliqué à vulgariser l'étude de ces affections, qui apparaît à beaucoup comme hérissée de difficultés, et qui, cependant, mériterait d'être approfondie par tous les médecins praticiens : ces troubles de la motilité ne relèvent-ils pas d'un grand nombre de maladies générales ou de lésions du système nerveux?

L'ophtalmodynamomètre de Landolt, ses recherches sur les prismes et l'utilisation de leur angle de déviation, ses divisions murales pour la mesure de la diplopie, ses recherches sur le champ du regard sont autant de procédés, devenus classiques, qui nous ont singulièrement facilité l'étude du strabisme et des paralysies oculaires.

Dans ce court, mais très substantiel ouvrage, il a condensé les faits, indispensables pour la connaissance des troubles moteurs, en quatre catégories : 1° le strabisme concomitant; 2° le strabisme paralytique (paralysies et contractions); 3° les troubles des mouvements associés; 4° les troubles paradoxaux. S'appuyant sur l'anatomie et sur l'analyse des symptômes, il a rendu possible, pour le praticien, le diagnostic de localisation des lésions et de la nature de la maladie.

Cette édition française nous est présentée par M. Marc Landolt, qui a apporté à sa rédaction un soin filial.

F. de Lapersonne.

H. Fischer. — *Métaplasie myéloïde et hématopoïèse fœtale. Leur histogenèse.* 1 vol. gr. in-8 de VIII-140 pages. Prix : 4 marks. (J. Springer, éditeur à Berlin.)

La formation diffuse ou nodulaire d'éléments typiques ou atypiques dans divers organes constitue la métaplasie myéloïde.

La pathogénie s'explique pour les uns par la *théorie de la migration ou de l'innidation* (métastases de Neumann et Ehrlich), pour d'autres par la *théorie des tumeurs myélogènes avec métastases secondaires* (Banti, Ribbert). Un troisième groupe d'auteurs admet la *genèse autochtone des formations myéloïdes*, soit aux dépens des myélocytes, et même des lymphocytes des tissus, soit aux dépens des cellules de la paroi des vaisseaux.

Quoi qu'il en soit, la transformation myéloïde a été signalée dans les myélo et lympholeucémies, pseudoleucémies, anémies graves et pernicieuses, anémies infantiles splénomégaliques de von Jacksch, anémies expérimentales par hémorragies et intoxications, tumeurs malignes de la moelle osseuse, ostéo-sclérose, pléthore vraie et enfin dans diverses maladies infectieuses : syphilis acquise et héréditaire, septicémie puerpérale, diphtérie, fièvre typhoïde, variole, peste, pneumonie, scarlatine, érysipèle, paludisme, etc.

L'auteur fait l'historique très complet de l'hématopoïèse fœtale, et passe en revue les travaux de Schmidt, Marcénowski, Dautschakoff, Maximow, Schridde, Lobenhoffer. Puis il étudie l'histogénèse de la métaplasie myéloïde d'après Sternberg, Giegler, Askanazy, Neumann, Ehrlich, Grawitz, Hirschfeld, Pappenheim, Nœgeli, Besançon et Labbé, Dominici, Banti, etc.

Il détaille alors ses travaux personnels tant sur la métaplasie myéloïde que sur l'hématopoïèse du fœtus humain dans diverses maladies.

En concluant, M. Fischer admet l'origine conjonctive des éléments métaplasiques et donne des aperçus sur l'hématopoïèse dans le foie, le thymus, le tissu interstitiel pancréatique, les ganglions lymphatiques, les os, la rate, les reins du fœtus.

Il termine enfin par différentes considérations sur les éléments cellulaires qui jouent un rôle dans l'hématopoïèse.

Fernand Lévy.

Jules Comby. — *Formulaire de poche pour les maladies des enfants*, 3e édition. 1 vol. in-18 raisin de 636 pages, relié peau souple. Prix : 8 francs. (Vigot frères, éditeurs.)

La nouvelle édition du *Formulaire de poche* de M. Comby a été mise au courant de la science. Non seulement elle contient tous les articles nouveaux qu'exigeait le progrès incessant de la pédiatrie, mais encore, pour la rédaction des formules, elle a tenu compte des modifications récentes du Codex français.

Le plan de l'ouvrage n'a pas changé.

Dans une première partie sont exposées succinctement, par lettre alphabétique, toutes les maladies de l'enfance, au point de vue du traitement qu'elles comportent. Dans la seconde partie sont envisagés tous les médicaments en usage dans la médecine des enfants. Enfin le livre se termine par une table de posologie très détaillée et très complète.

L'auteur s'est efforcé, dans cette troisième édition, de combler les lacunes des deux précédentes, tout en corrigeant, rectifiant, amplifiant les parties de son ouvrage dont le temps et l'usage avaient montré les imperfections. Cette nouvelle édition recevra donc le même accueil que les précédentes.

J. D.

P. Palasne de Champeaux. — *Guide clinique et thérapeutique du praticien.* 1 vol. in-8 de 334 pages, cartonné. Prix : 6 fr. (J.-B. Baillière et fils, éditeurs.)

Ce volume constitue, à proprement parler, un petit aide-mémoire où l'on trouvera mentionnées par ordre alphabétique les maladies les plus fréquemment observées. Les principaux symptômes, les notions essentielles relatives à l'étiologie et au diagnostic différentiel y sont rappelées.

La partie consacrée au traitement renferme, de façon succincte les moyens hygiéniques, l'alimentation, le traitement général et, pour certains cas, le traitement thermal.

L'exposé thérapeutique paraîtra peut-être bien simple à quelques praticiens. L'auteur a la conviction que la polypharmacie est toujours nuisible, que l'abstention est souvent la meilleure ligne de conduite et que les médicaments nouveaux doivent avoir fait largement leurs preuves avant d'être introduits dans notre arsenal thérapeutique.

Alfred Martinet.

A. Pâris. — *Caractères de dégénérescence et aliénations mentales*. Paris, 1909. 1 vol. in-8° de 488 pages. (A. Maloine, éditeur.)

Concilier l'intérêt du médecin praticien non spécialiste et les intérêts de l'aliéné, de la famille, de la société, en fournissant à toutes les personnes (avocats, magistrats, etc.), parfois appelées à s'occuper des questions touchant plus ou moins directement à la psychiatrie des renseignements utiles, des analyses de faits cliniques, des opinions générales, tel est le but que s'est proposé l'auteur. Mais, on s'aperçoit à la lecture qu'entraîné par son sujet, il l'a dépassé de beaucoup, et certains de ses chapitres prennent l'allure magistrale d'un traité de psychiatrie.

Le grand mérite de ce livre, c'est l'authenticité des faits, c'est le caractère personnel des opinions inspirées pour la plupart de l'observation même de l'auteur. Aussi, sa lecture en est vivante et attachante, et singulièrement suggestive pour le psychologue et le psychiatre. A noter en particulier que M. Pâris croit devoir, d'après sa longue expérience, défendre l'entité morbide de la manie, dont l'école allemande, on le sait, nie l'autonomie et qu'elle ne considère que comme une phase de la folie maniaque-dépressive.

P. Hartenberg.

Professeur Albert Robin et le Dr Paul Dalché. — *Gynécologie médicale. Traitement médical des maladies des femmes*, 3e édition revue et augmentée. 1 vol. in-8°. Prix : 12 francs. (Vigot frères, éditeurs).

C'est la meilleure recommandation pour un livre que d'arriver, en quelques années, à sa troisième édition, et c'est précisément le cas de la *Gynécologie médicale* de MM. Albert Robin et Paul Dalché. Divisé en cinq parties où sont successivement étudiées les « fausses utérines », la menstruation normale et ses accidents, les différentes maladies du tractus génital de la femme, ce livre prouve, quand on l'a lu, que le médecin est largement armé pour accomplir, en matière de gynécologie, une œuvre utile aux malades.

R. R.

Index du Progrès médical pour 1909-1910, 1 vol. gr. in-8° de 1.016 pages, cartonné toile. Prix : 2 fr. 50. (A. Rouzaud, éditeur.)

Notre confrère le *Progrès médical* publiait tous les ans un numéro des Etudiants et des Praticiens qui renfermait de nombreux renseignements utiles au monde médical. C'est ce numéro, très augmenté, qui est devenu un volume contenant plus de 1.000 pages. L'étudiant et le médecin y trouveront tous les renseignements qui concernent de près ou de loin l'enseignement et l'exercice de la médecine : lois, décrets, règlements universitaires; Faculté de médecine de Paris; médecine militaire, navale, coloniale; art dentaire, sages-femmes, associations d'étudiants, hôpitaux parisiens, asiles d'aliénés; enseignement libre; sociétés savantes; Facultés et Ecoles de province et des colonies; liste officielle de tous les docteurs en médecine et chirurgie de France; Ecoles médicales du monde entier; législation médicale et judiciaire, renseignements professionnels; eaux minérales; maisons de santé, etc., etc. En somme, ce volume contient une mine de documents intéressants et sera précieux à tout le corps médical.

J. D.

BIBLIOGRAPHIE

1992. — **W. Ebstein.** — Die Pathologie und Therapie der Lepra. 1 vol. in-8°, de 112 pages. Prix : mark 3,50. (*Dr Werner Klinkhardt*, éditeur à Leipzig.)

1993. — **Schreiber et Rigler.** — Jahresbericht ueber die Fortschritte der Inneren Medizin im in-und Auslande. Bericht über das Jahr 1908, Band II. 1 vol. gr. in-8°, de 540 pages, Prix : 20 marks. — Bericht über die Jahre 1902 und 1903, Band II. Prix : 30 marks. (*Dr Werner Klinkhardt*, éditeur à Leipzig.)

1994. — **L. Pron.** — Examen et séméiotique du foie et du pancréas. 1 vol in-18, de 178 pages. Prix : 3 fr. (*J. Rousset*, éditeur.)

SOMMAIRES DES REVUES

FACULTÉ DE PARIS

Anatomie. — Par mesure d'ordre et sur le rapport de M. le doyen de la Faculté de médecine, le cours d'anatomie est suspendu.

FACULTÉS DE PROVINCE

Faculté de médecine de Nancy. — Prix accordés par la Faculté pour l'exercice 1908-1909. *Anatomie et histologie.*

Prix : M. Cadoré. Mention très honorable : M. Jannin. Mention honorable : M. Dessez.

Physiologie. — Mention honorable *ex æquo* : MM. Dessez, Méline.

Chirurgie et accouchement. — Prix : M. Mutel.

Médecine. — Mention honorable *ex æquo* : MM. Vraivrand, Rémy.

Prix de Thèse. — Hors concours : M. Fritsch. Prix : M. Harter. Mention très honorable : M. André ; Mlle Niskoubina. Mention honorable : MM. Alison, Chevelle, Haladjian, Hanns, Jeandidier, de Maron.

Prix A. Heydenreich-V. Parisot. — M. Hanns.

Prix Ritter. — M. Fritsch.

Prix Bénit, dit de l'Internat. — Prix : M. Delfourd. Mention honorable : M. Gournet.

Faculté de médecine de Montpellier. — M. Mairet, professeur de clinique des maladies mentales et nerveuses, est nommé doyen de la Faculté de médecine pour une nouvelle période de trois ans.

Faculté de médecine de Lyon. — M. L. Arnaud, aide d'anatomie, est nommé prosecteur.

— M. le professeur Maragliano, recteur de l'Université de Gênes, fera le lundi 20 Décembre, à 10 heures du matin, dans l'amphithéâtre de la clinique du professeur J. Teissier, une conférence sur le traitement préventif de la tuberculose.

Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales. — Liste de classement, par ordre de mérite, des candidats aux emplois de professeur adjoint à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, à Marseille (1909).

Pour la chaire de bactériologie, MM. Kérandel, Bernard, médecins-majors de 2e classe.

Pour la chaire de clinique externe, néant.

Pour la chaire de chimie, M. Bloch, pharmacien-major de 2e classe.

HOPITAUX ET HOSPICES

Vacances dans les services médicaux de l'Assistance publique. — Il y aura à pourvoir en 1910 aux places suivantes :

Assistants de consultation (médecine), 5 ; (chirurgie), 2.

Il y a pour ces places données sans concours un nombre suffisant de candidats.

Médecins des hôpitaux, 3 ; chirurgiens des hôpitaux, 4 ; oto-rhino-laryngologiste, 1 ; dentistes, 2 ; adjuvat, 2 ; médecins de l'assistance médicale, 10.

Hôpital Saint-Antoine (Service de M. Albert Mathieu). — *Cours de séméiologie gastro-intestinale.* — Conférences et exercices pratiques par MM. Laboulais, J.-Ch. Roux, Moutier, Taillandier, Friedel, Goiffon. Examen extérieur, chimisme et motricité gastriques, coprologie clinique, rectoscopie, etc.

Une série aura lieu du 15 Janvier au 5 Février 1910. Le cours comprendra 15 leçons.

Conférences cliniques. — Jeudi, 10 heures : Salles Barth et Chomel ; vendredi, 10 heures : à la consultation : mardi, de 10 heures à midi : examen des malades de la consultation.

Pour le cours de séméiologie, se faire inscrire le matin, de 9 heures à 11 heures, au laboratoire, 30, rue de Citeaux.

NOUVELLES

Les dimanches du praticien. — Le Dimanche 19 Décembre aura lieu une visite au Conservatoire des arts et métiers, au Musée d'Hygiène sociale et de préservation des accidents de travail. Conférence par M. Mamy, ingénieur, président de l'Association des Industriels de France, qui exposera le problème des accidents du travail : *Prévention des accidents. — Réparation des accidents. — Charges qui en résultent pour l'industrie. — Statistique.*

Rendez-vous à 10 heures du matin, au Conservatoire des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin. S'inscrire auprès de MM. Desfosses et Durey, 47, rue de Rome.

A partir de cette date, en raison des fêtes de Noël et du Nouvel An, il y aura relâche jusqu'au Dimanche 16 janvier.

Société de médecine légale de France. — *Composition du bureau pour 1910* : MM. Valon, président ; le conseiller Dubost et Thoinot, vice-présidents ; Charles-Coestant, avocat à la Cour d'appel, secrétaire général ; Briand et Granjux, secrétaires ; Lebrun, trésorier ; G. Brouardel, archiviste.

Corps de santé militaire. — Les médecins de l'armée territoriale dont les noms suivent sont rayés des cadres, conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 du décret du 31 Août 1878, savoir : *Médecins principaux de 2e classe* : MM. André, Coubeau.

Médecins majors de 1re classe : MM. Chopard, Cuche, Gaboriau, Hugues, Lambert, Langue, Minzior.

Médecins-majors de 2e classe : MM. Boujus, Caubet, Chopard, Dameuve, Doyon, Dubost, Luton, Martin, Poux, Prévost, Puech, Royet, Thiéry, Triboulet, Vassal.

Médecins aides-majors de 1re classe : MM. Achalme, Bachelier, Baleste-Marichon, Balp, Béréaux, Bernard, Berthier Biet, Bloch, Bon, De Bonnescuelles d'Orgeres, Bonnet, Bordenave-Pecorde, Bouessée, Bouju, Bourbon, Brianceau, Brisson, Brühl, Bussat, Caillard, Castagné, Catoir, Chaillous, Chanut, Charbonneaux, Chatain, Chevallier, Chont, Clarac, Collette, Copin, Cordonnier, Coroenne, Costes, Coudère, Croizat, Cuilleret, Dauphant, Dayot, Delacour, Delalande, Delbecque, Delmez, Devillers, Dhaussy, Dhôtel, Dieudé, Dreumont, Duchesneau, Ducurron, Dulout, Durand, Duvacher, Fabre, Fallot, Fauchon-Villeplé Ferrière Four, Galtier, Gapin, Gervais, Giraud, Gorodichze, Guéry, Guibert, Hamon, Hannion, Hanotte, Héan, Hédon, Hulot, Hutan, Laffitte, Lamberger, Lapalle, Larcher, Larnaudie, Legrand, Lemaire, Letoux, Lobstein, Londe, Luyt, Mahée, Mahu, Maigre, Mallet, Mandroux, Mathieu, Ménard, Mercier, Mermillod, Meslier, Moncorge, Montaigne, Morault, Mouflier, Nageotte, Orillard, Parelle, Pascal, Pauchet, Pineau, Pognon, Poulain, Prautois, Rallière, Rebière, Renault, Retrouvez, Réville, Rosenthal, Rychwaert, Sabouraud, Salmon, Schweisguth, Sous, Stourme, Sürer, Testu, Thiau, Thilly, Tillier, Tondeur, Vaille, Vanderhazen, Vaugeon, Vazelli, Veillon, Vialloux, Viardot, Wasoilief.

Médecin aide-major de 2e classe : M. Charpine.

Service de santé de la marine. — Un congé d'études d'un mois est accordé à M. Condé, médecin principal du port de Brest, pour suivre les cours de clinique chirurgicale à Paris.

— M. le médecin général de 2e classe Jacquemin est placé dans la 2e section (réserve) du cadre des officiers généraux du corps de santé de la marine.

Corps de santé des troupes coloniales. — Sont affectés : *En Afrique Occidentale*, M. le médecin aide-major de 1re classe Néel.

A la Côte d'Ivoire, M. le médecin-major de 2e classe Sorel. M. le médecin aide-major de 1re classe Cavasse.

— Sont affectés : *Au Tonkin* : M. le médecin-major de 1re classe Boyé, M. le médecin-major de 2e classe Delabaude, MM. les médecins aides-majors de 2e classe Denœux, et Tardieu.

En Cochinchine : M. le médecin-major de 1re classe Cambours-Mouflet, M. le médecin aide-major de 2e classe Borel.

En Afrique occidentale : M. le médecin-major de 2e classe Chaumanet, MM. les médecins aides-majors de 2e classe Lafargue et Baisez.

En Guinée : M. le médecin-major de 1re classe Bonneau, M. le médecin de 1re classe Garrot, M. le médecin de 2e classe Dubruel.

Au Congo : M. le médecin-major de 2e classe Aubert.

A Madagascar : M. le médecin-major de 1re classe Allain, M. le médecin-major de 2e classe Rousseau, M. le médecin aide-major de 1re classe Millon, M. le médecin aide-major de 2e classe Certain.

A la Guyane : M. le médecin-major de 2e classe Martin.

En France : MM. Hutre, Ollivier, Henric, Lamet, Rigollet, médecins-majors de 1re classe ; Revault, Violle, Sibirel, Sauzeau de Puyberneau, Fauquet, Erdinger, Cadet, Violle, médecins-majors de 2e classe ; Lebœuf, Millous, Morin, Sibenaler, Couraou, Espinasse, Griscelli, Fulconis, Allard, aides-majors de 1re classe.

Inauguration du buste de M. Saint-Yves Ménard. — Dans sa séance annuelle tenue à l'hôtel des Sociétés savantes, la Société de pathologie comparée, sous la présidence des professeurs Chauveau et Huchard, en présence de délégations de l'Académie, de la Faculté de médecine, de l'Ecole d'Alfort et de nombreuses sociétés savantes, a inauguré le buste de M. Saint-Yves Ménard, ancien président de la Société. Plusieurs discours ont été prononcés.

Le monument élevé à M. Péan. — Jeudi a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire du chirurgien Péan.

Dans notre prochain numéro il sera rendu compte de cette cérémonie.

IIIe Congrès international de physiothérapie (Paris, 29 Mars-3 Avril 1910). — A l'occasion du IIIe Congrès international de physiothérapie, qui se tiendra à Paris, sous la présidence du professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine de Paris, du 29 Mars au 3 Avril 1910, aura lieu, dans les locaux de la Faculté de médecine et de l'Ecole pratique, disposés à cet effet, une Exposition de tout l'appareillage de la physiothérapie (matériel hydrothérapique, aérothérapique, thermothérapique, cryothérapique, électrothérapique, radiologique, photothérapique, mécanothérapique, gymnastique, etc.), de toutes les stations thermales et climatiques, des principaux produits diététiques, complétée par la réunion de livres et journaux de thérapeutique physique, de tracés, de photographies, de vues panoramiques et de radiographies.

L'importance de cette manifestation ne vous échappera pas et vous comprendrez tout l'intérêt qu'il y a pour vous à participer à cette Exposition, destinée avant tout aux médecins, qui sera comme la synthèse de tous les procédés physiothérapiques qui prennent aujourd'hui une si grande place en hygiène et en médecine.

Le plan du terrain est mis à la disposition des exposants ainsi que le règlement de l'Exposition.

Les adhésions à l'Exposition doivent être adressées le plus tôt possible à M. Albert-Weil, 21, rue d'Edimbourg, à Paris, avec l'indication de l'emplacement désiré et un aperçu sommaire des installations qui doivent être faites.

En réponse aux adhésions ainsi formulées, il sera fait immédiatement, sur le plan, la désignation de la place qui leur sera affectée. Pour rendre l'inscription définitive, il suffira alors d'adresser à M. Masson, trésorier du Congrès, 120, boulevard Saint-Germain, un mandat de la somme demandée pour l'emplacement.

IIe Congrès international des maladies professionnelles (Bruxelles, 10-14 Septembre 1910). — Ce Congrès qui se tiendra à Bruxelles en Septembre 1910, porte à son ordre du jour les questions suivantes :

1. *Faut-il distinguer les maladies professionnelles des accidents du travail ? Quels seraients leurs caractères différentiels ?* — Comment convient-il d'interpréter les cas litigieux tel que : la hernie — le lumbago — le coup de chaleur — le coup de pression — le charbon des ouvriers tanneurs, trieurs de laines, brossiers, etc. — la syphilis des verriers — les lésions produites par la manipulation habituelle des caustiques ?

2. *Quel est l'armement médical actuel des mines, des usines, des manufactures, des ateliers, des chantiers ?* — Le certificat d'aptitude physique aux diverses professions. — Les recherches anthropologiques sur les jeunes ouvriers pendant les années d'apprentissage. — La surveillance médicale des ouvriers au travail. — Les principes d'organisation des services médicaux d'usines, de mines, etc. — Les statistique de mortalité et de morbidité professionnelles.

3. *L'état present de la lutte entreprise contre l'ankylostomasie.* — Les modes de contamination et leur importance relative. — La recherche méthodique des porteurs de vers. — La valeur comparative des différents traitements et le contrôle médical consécutif. — L'examen critique des mesures d'assainissement réalisées ou proposées.

4. *L'œil et la vision dans leurs rapports avec les maladies professionnelles.* — L'éclairage rationnel des ateliers. — Les procédés photométriques. — Le surmenage oculaire. — L'acuité visuelle pendant l'apprentissage. — La cataracte et l'arc sénile des verriers et des ouvriers exposés aux rayonnements internes. — Le nystagmus des houilleurs — L'œil saturnin. — Les lésions oculaires du sulfocarbonisme. — Les ophtalmies dues aux poussières, aux gaz, aux vapeurs.

5. *Le travail dans l'air comprimé.* — Pathogénie, ses lésions observées. — Le choix des sujets. — Les âges limites. — La surveillance médicale. — La durée des plongées, des séjours dans les caissons et des intervalles des repos. — L'examen critique des procédés de décompression proposés : la décompression lente et régulièrement progressive ; la décompression avec stages — La recompression. — Le rôle de l'oxygène. Le casernement des ouvriers. — Les mesures prophylactiques spéciales.

6. *Les intoxications professionnelles.* — Le diagnostic précoce des principales intoxications. Les signes habituels d'une intoxication latente Les névroses professionnelles d'origine toxique. — Les conséquences lointaines d'une intoxication professionnelle guérie en apparence. — L'influence des intoxications sur la genèse et la marche des maladies intercurrentes.

Une nouvelle Université. — On annonce la prochaine transformation à Francfort-sur-le-Mein de l'Académie en une Université à trois Facultés : lettres, droit, et médecine.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Lambreccini, médecin major de 2e classe, à Versailles, et de M. Clausse, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

CONCOURS

Oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux. — Un concours pour la nomination à une place d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris sera ouvert le mardi 15 Février 1910, à midi, dans la salle des concours de l'Administration, rue des Saints-Pères, n° 49. Cette séance sera consacrée à la composition écrite.

MM. les docteurs qui désireront concourir seront admis à se faire inscrire au service du personnel de l'Administration, du lundi 17 Janvier au samedi 31 du même mois inclusivement, de 11 heures à 3 heures, dimanches et fêtes exceptés.




Médecin adjoint du service des aliénés. — A la suite du concours qui vient d'avoir lieu, M. Camus a été nommé médecin adjoint du service des aliénés.

Ecole de médecine de Rennes. — Un concours s'ouvrira, le 4 Juillet 1910, devant la Faculté de médecine de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Rennes.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

— Un concours s'ouvrira, le 4 Juillet 1910, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Rennes.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Ecole de médecine de Limoges. — Un concours s'ouvrira le 18 Avril 1910, devant la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Ecole de médecine de Dijon. — Un concours s'ouvrira, le 16 Mai 1910, devant l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon, pour l'emploi de chef des travaux de physiologie à ladite école.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

ACTES DE LA FACULTÉ

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 5 Janvier 1910, à 1 heure. — Mlle Pétrovskaia : Sur les miases produites chez l'homme par les œstrides (gostrophilus et rhinoestues); MM. Blanchard, Reclus, Segond, Marcel Labbé. — M. Abraham : Contribution à l'étude de la tuberculose primitive du sein; MM. Reclus, Blanchard, Segond, Marcel Labbé. — M. Augier : Contribution à l'étude de la prostatectomie transvésicale; MM. Segond, Blanchard, Reclus, Marcel Labbé.

Jeudi 6 Janvier 1910, à 1 heure. — M. Jagot Lacoussières : Contribution à l'étude chimique des laits homogénéisés et stérilisés purs dans leurs rapports avec le scorbut infantile; MM. Pouchet, Hutinel, Maillard, Nobécourt. — M. Rousset : Varicelle et scarlatine; MM. Hutinel, Pouchet, Maillard, Nobécourt. — Mlle Gurwitz : Les cantines maternelles; MM. Bar, Ribemont-Dessaignes, Demelin, Brindeau. — M. de Nayville : Evolution et traitement de la méningite cérébro-spinale épidémique; MM. Bar, Ribemont-Dessaignes, Demelin, Brindeau. — Mme Lipskerof : Contribution à l'étude de la pathogénie et du traitement médical de l'éclampsie puerpérale; MM. Ribemont-Dessaignes, Bar, Demelin, Brindeau. — M. Lenief : Thrombus superficiel pédiculé du vagin; MM. Ribemont-Dessaignes, Bar, Demelin, Brindeau.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 3 Janvier 1910. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, Legry, Lœper. — 5e (Deuxième partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Roger, Marcel Labbé, André Jousset. M. Delbet, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Mardi 4 Janvier 1910. — 5e, Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. Pozzi, Marion, Lecène. — 5e Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Auvray, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Chauffard, Jeanselme, Carnot. M. Alb. Robin, censeur; M. Gouget, suppléant.

Mercredi 5 Janvier 1910. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Kirmisson, Rieffel, Pierre Duval. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Nicolas, Monod, Ombrédanne. — 2e : MM. Gariel, Langlois, Mulon. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Delbet, Retterer, Potocki. — 3e Oral (Première partie) (2e série) : MM. Hartmann, Branca, Couvelaire. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Roger, Sicard, André Jousset. — 4e : MM. Pouchet, Pierre Marie, Macaigne. M. Gautier, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 6 Janvier 1910. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. De Lapersonne, Morestin, Lecène. Epreuve pratique. — 1er, Oral : MM. Rémy, Thiéry, Auvray. — 2e (1re série) : MM. Ch. Richet, Launois, Nicloux. — 2e (2e série) : MM. Prenant, Gley, André Broca. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Pozzi, Retterer, Jeannin. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Dieulafoy, Rénon, Brumpt. — 4e : MM. Chantemesse, Gilbert, Balthazard. M. Gilb. Ballet, censeur; M. Desgrez, suppléant.

Vendredi 7 Janvier 1910. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Baudelocque : MM. Pinard, Potocki, Couvelaire. M. Langlois, suppléant.

Samedi 8 Janvier 1910. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Demelin, Brindeau. M. Brumpt, suppléant.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *S.-et-O.*, à 1 h. 1/2 de Paris, chef-lieu de canton. Seul médecin. Rec., 13.000. Indemn., 8.000. *N.-O.*, grande ville, Rec., 35.000. Présentation 6 mois. *Midi*, maison méd.-chirurg. Bénéfices nets : 28.000.
S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Près l'Institut Pasteur : *Pens. de fam.* particul. recom. aux docteurs. Prix mod., 20, r. Dutot. Direct. Mme Armand.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :

Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.

Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nous prévenons ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 Décembre courant que les quittances de renouvellement pour l'année 1910 ont été mises en circulation.

Nous les prions de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles soient payées à présentation.

SOMMAIRE

ÉDOUARD BRISSAUD

(1852-1909.)

Les lecteurs n'attendent pas de nous un article sur le savant que fut Edouard Brissaud, Professeur



Photographie Watery.

de notre Faculté et Membre de l'Académie de médecine. Quelques heures nous séparent à peine

de sa mort; nous sommes tout à notre angoisse douloureuse et notre détresse est telle que nous ne pourrions même pas essayer de dire ce que fut l'homme avec la mesure et la discrète pudeur qu'eût exigées notre ami.

Il fut pris tout à coup, il y a un mois, d'une violente douleur dont aucun de nous ne fut alarmé. Nous l'avions vu si souvent redouter de manquer aux siens par une catastrophe subite que, une fois de plus, nous traitâmes de folie ce qui n'était, hélas! que perspicacité. Mais, bientôt d'éminents collègues reconnurent la gravité du mal et firent avec décision et promptitude ce qu'il fallait pour essayer de le combattre; ils voulurent même avoir l'opinion d'un maître étranger, et Horsley, averti par dépêche, était, dès le lendemain, au chevet du malade; il partagea de tous points l'avis des médecins français et son intervention nous donna une espérance que la réalité devait bientôt cruellement décevoir; notre ami mourait hier, dimanche 19 Décembre, à 7 h. 1/2 du soir.

Mon Dieu! que l'on connaissait mal Brissaud et combien de ses collègues, de ceux même qui professaient pour lui une véritable admiration, croyaient tenir sa formule entière et le définir par une intelligence lumineuse, une pensée hardie, une verve intarissable et un esprit dont l'ironie eût pu paraître parfois cruelle, si elle n'avait eu pour organe sa chaude voix et son admirable regard. On le disait railleur et gai indomptablement. Je n'en connais pas qui ait été plus constamment, plus longuement tenaillé par la terreur des précipices que le destin aveugle peut ouvrir sous les pas de ceux qu'il aimait, sa femme, ses enfants, ses amis, de ceux qu'il soignait et auxquels il s'attachait à cause de leurs souffrances et parce que son cœur était le plus riche que j'aie connu; mais c'était un sanctuaire qu'il n'ouvrait pas à tout venant et c'est par une feinte insouciance qu'il en défendait les approches.

J'eus le bonheur de le connaître il y a près de 40 ans, dans le service de son oncle, mon maître Féréol; j'étais son aîné de 5 ans; mais, dès les premiers jours, nos travaux, nos joies, nos tristesses, nos modestes ambitions, tout nous fut commun; nous passions nos vacances ensemble, dans notre merveilleux pays de Béarn; je fus un frère, dans sa famille, comme il en fut un dans la mienne, beaucoup plus nombreuse, ce qui devint pour lui, la cause d'un grand surcroît de préoccupations, de soucis et de deuils. Un temps, il accepta même d'être le conseiller général de notre canton, tout fier de conquérir un homme de cette intelligence et de ce dévouement. Mais il se démit bientôt : sa dignité se révoltait, quand il rendait un service, qu'on pût voir, dans ce qui n'était qu'un élan de son cœur, une traite à payer au jour prochain des élections.

S'il eut des douleurs, il eut des joies bien profondes et que son cœur ardent ressentit plus pleinement que tout autre; il eut sa femme admirable qui, pendant trente ans, fut toujours à ses côtés et l'entoura de sa sollicitude; il eut ses fils, leur succès, la nomination à l'internat de celui des trois qui embrassa la médecine, l'ascension rapide de ses élèves qui furent tous ses camarades et ses amis, puis les voyages, les musées, le pieux amour de son pays, de sa Faculté et le professorat qui malgré les dons magnifiques de ce maître coûta tant de labeurs à sa conscience jamais satisfaite; il a même eu le calme bonheur de voir onduler ses moissons et reverdir ses prairies, car, pendant ses trop courtes vacances il fut un passionné de la vie des champs. Que d'émotions douces et puissantes il a ressenties, là où d'autres n'auraient même pu secouer leur ennui. Aussi ne le plaignons que d'avoir quitté trop tôt la vie qu'il aimait tant et serrons-nous autour de ceux qu'il aimait pour essayer de combler un peu le vide immense qu'il a laissé. Que de fois, dans l'avenir, eux et nous, aurons-nous à penser que nos joies seraient plus pleines et nos tristesses moins lourdes si son cœur chaud et vaillant était là pour les partager.

Paul Reclus.

Après ce cri du cœur d'un ami qui, mieux que toute analyse, fait merveilleusement connaître le grand caractère que fut Edouard Brissaud, il nous faudrait parler de son œuvre. Elle est si considérable et si variée qu'on est contraint de se borner à en esquisser un trop court et trop sec aperçu.

Encore serait-il impossible, dans les limites de cet article, de passer en revue tous les sujets abordés par ce vaste esprit qui mériterait, plus qu'aucun autre, d'être qualifié d'encyclopédique.

Brissaud naquit à Besançon, en 1852. Il fit ses études médicales à Paris.

Externe des hôpitaux en 1872, interne en 1875, il eut pour principaux maîtres Féréol, Millard, Fournier, Charcot.

Préparateur de Charcot au laboratoire d'anatomie pathologique, en 1878, chef de clinique de Lasègue en 1880-1881, puis de Jaccoud, il devint médecin des hôpitaux en 1884 et fut reçu à l'agrégation en 1886.

De cette époque date son enseignement : en 1887, un cours complémentaire d'anatomie pathologique à la Faculté de Médecine sur les maladies du foie et du rein; en 1888, un cours libre de pathologie générale, à l'Ecole pratique, sur les localisations diathésiques; de 1889 à 1893, une série de conférences de clinique interne à l'hôpital Saint-Antoine. En même temps, il était chargé de suppléer Charcot, pendant les vacances, à la chaire de clinique des maladies du système nerveux, à la Salpêtrière.

A la mort de Charcot, il fut tout naturellement désigné pour occuper provisoirement sa chaire (1893-1894).

Par la suite, il continua à l'hôpital Saint-Antoine un cours clinique de pathologie nerveuse (1894-1896).

Son enseignement captivait par l'ingéniosité, la profondeur et l'infinie variété des idées qui semblaient bouillonner dans son esprit et qui fusaient, comme à l'improviste, découvrant à chaque instant des horizons scientifiques imprévus. Son verbe, chaud, coloré, prenant, était sans cesse émaillé de citations littéraires, toujours exemptes de pédanterie, et animé par les images les plus inattendues. Son geste et sa mimique contribuaient encore à renforcer l'attraction, on pourrait presque dire la fascination qui émanait de toute sa personne.

Peut-être y était-il prédisposé par atavisme, et assurément secondé par ses fréquentations, ayant eu la rare fortune de naître, d'avoir été élevé et de vivre dans l'intimité de savants, de lettrés et d'artistes.

En 1899, à la suite du décès de Laboulbène, la chaire d'Histoire de la médecine étant devenue vacante, Brissaud fut nommé professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Une série d'études le désignait tout spécialement pour cette chaire, parmi lesquelles il faut publier, en toute première ligne, son « Histoire des expressions populaires relatives à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine », où, sous une apparence simplement pittoresque, se révèlent la profondeur philosophique de ses vues et l'étendue de ses connaissances.

L'année suivante (1900), il devint professeur de pathologie interne et, pendant 9 ans, il aborda successivement dans son enseignement l'étude des maladies du tube digestif, du système nerveux, du cœur, des poumons, du foie.

Il n'est pas douteux que la grande notoriété de Brissaud lui est surtout venue à la suite de ses travaux en neuro-pathologie. Mais ce serait une erreur de croire qu'il était resté étranger aux autres questions médicales. Il n'est pas un chapitre de la pathologie interne où il n'ait publié des études aussi originales que documentées.

Dans cet ordre d'idées, celle à laquelle il attachait, à juste titre, le plus d'importance était un travail, fait en collaboration avec Josias dès 1879, où il démontra la *nature tuberculeuse des gommes scrofuleuses*.

Il publia, par la suite, une série de recherches sur les *tuberculoses locales* du foie, des articulations, etc.

Le nom de Brissaud est intimement attaché à la description et à la thérapeutique de l'*asthme*, à la distinction entre l'*angoisse*, phénomène somatique, et l'*anxiété*, phénomène psychique.

Il s'intéressa vivement aux syndromes dystrophiques d'origine glandulaire et donna, le premier, la description de l'*infantilisme dysthyroïdien*, universellement connu aujourd'hui sous le nom d'*infantilisme de Brissaud*. Il a fait voir également les liens intimes qui unissent le *gigantisme* à l'*acromégalie*.

Toutes ces études cliniques étaient préparées par une connaissance profonde de l'anatomie normale et de l'anatomie pathologique : témoins ses publications sur le *testicule*, sur la *maladie kystique des mamelles*, les *adénomes* et le *cancer*.

Au contact de Charcot, Brissaud prit le goût de la neurologie dont il devint rapidement un maître incontesté. Il donna l'exemple du « penser anatomique », base indispensable de la clinique, en étudiant longuement et patiemment les centres nerveux. Son bel atlas sur l'*Anatomie du cerveau de l'homme* ne renferme qu'une faible partie des innombrables documents dessinés par lui-même d'après ses préparations.

Et lorsqu'on envisage l'ensemble de ses études sur les maladies nerveuses, on se trouve dans l'impossibilité d'en donner ne serait-ce qu'une simple énumération. Il a non seulement abordé, mais approfondi et aggrandi tous les chapitres de la neuropathologie, sans parler des conceptions nouvelles et essentiellement originales qu'il y a introduites.

Ses études sur les *localisations cérébrales*, sur les *encéphalopathies infantiles*, l'*aphasie*, sur les *contractures des hémiplégiques*, sur les *ophtalmoplégies*, sur les *lésions bulbo-protubérantielles*, sur le *syndrome de Brown-Séquard*, ses conceptions de la maladie de Parkinson, du *tabes* affection du protoneurone centripète, l'introduction de la notion de la *métamérie* dans l'interprétation des troubles de la sensibilité syringomyélique et des éruptions zostériennes, la description des *scolioses de la sciatique*, et tous ses travaux consacrés aux névroses et aux psychoses : *chorée variable des dégénérés*, *torticolis mental*, *tics*, etc., ne représentent qu'une faible partie de cette œuvre neurologique où toujours la clinique marche de pair avec l'anatomie.

***

Dès les premières années de son internat, il avait collaboré à un grand nombre de périodiques médicaux où chacun de ses articles porte l'empreinte d'un esprit critique sûr et avisé, et où l'on rencontre aussi, en maints endroits, une foule de remarques personnelles essentiellement originales.

En 1893, il fonda, avec son collègue et ami Pierre Marie, la *Revue neurologique*.

Il fut aussi le promoteur d'une grande publication médicale : le *Traité de médecine*, dont la première édition, en 6 volumes (1891-1893), parut sous le patronage de Charcot et Bouchard et fut suivie d'une seconde (1898-1905), en 10 volumes (Charcot-Bouchard-Brissaud).

Puis, dans ces dernières années, il eut l'idée de réaliser une sorte de Compendium où les médecins pourraient trouver dans l'ordre alphabétique des réponses à toutes les questions de la pratique courante : avec Brissaud, les professeurs Pinard

CHAIX & Cie, *10, rue de l'Orne, PARIS.*

et Reclus prirent la direction de la *Pratique médico-chirurgicale*.

Brissaud était membre de plusieurs sociétés savantes de France et de l'étranger. Il venait d'être nommé membre de l'Académie de médecine.

Dans les dernières années de sa vie, il avait été chargé d'expertises, notamment pour les « Accidentés du travail ». Il s'y consacra avec cette ardeur et cette conscience qu'il prodiguait chaque fois qu'il était en présence d'un devoir humanitaire ou social. Les rapports qu'il a rédigés en ces occasions sont des modèles de sagesse scientifique et de probité professionnelle. Aussi avait-il acquis en cette matière une autorité incontestée. De toutes les satisfactions qu'il a pu recueillir, nulle ne lui fut plus précieuse que celle d'être considéré comme l'arbitre de la destinée des humbles que l'on confiait à sa compétence et à sa loyauté.

La disparition de Brissaud n'est pas seulement une perte irréparable pour la science médicale, mais aussi pour la science du Droit.

Quel avenir eût pu être réservé à cet esprit si vaste, aux faces si multiples, aux envolées vraiment géniales, qui fut aussi, fortune rare, un grand cœur et un grand caractère!

MAURICE LETULLE.

FACULTÉ DE PARIS

Clinique médicale de l'hôpital Saint-Antoine. — Un cours de vacances aura lieu du jeudi 6 Janvier au jeudi 20 Janvier 1910, au pavillon Moïna, dans le service et le laboratoire de M. le professeur HAYEM. Ce cours, essentiellement pratique, comprendra l'examen clinique des malades et la démonstration des procédés spéciaux de diagnostic et de traitement. Il sera dirigé par MM. R. BENSAUDE, médecin des hôpitaux, G. ROSENTHAL, PATER et AGASSE-LAFONT, chefs de clinique et de laboratoire.

PROGRAMME DU COURS : I. *Affections de l'appareil digestif.* — Exploration clinique de l'œsophage; rétrécissements et dilatations. Œsophagoscopie. Exploration clinique de l'estomac. Le chimisme gastrique. Les crises gastriques; la douleur dans la séméiologie gastrique. L'ulcère de l'estomac et son traitement. Le cancer de l'estomac : son diagnostic précoce; la réaction de Weber; traitement. Les sténoses pyloriques. Exploration du rectum : recto-sigmoïdoscopie. Diagnostic des affections du foie. Les cirrhoses.

II. *Affections de l'appareil respiratoire.* — Examen clinique du poumon. Le diagnostic de la tuberculose au début. Son traitement : suralimentation, hygiène, gymnastique respiratoire, etc. Les pleurésies et leur traitement. La pneumonie de l'adulte et son traitement. Les broncho-pneumonies infantiles et leur traitement. Les dispensaires autituberculeux.

III. *Le sang en clinique.* — Importance et facilité de l'examen du sang (technique et interprétation). Etude des principales modifications portant sur les globules blancs, les globules rouges, les hématoblastes, le réticulum fibrineux (leucopénie, leucocytose, polynucléose, éosinophilie, myélocytose; poikilocytose, polychromatophilie, globules rouges nucléés, basophiles, granuleux). Séméiologie, diagnostic et traitement de la chlorose, des leucémies, des anémies pernicieuses, des purpuras.

IV. *Affections du cœur.* Séméiologie cardiaque. Affections mitrales. Affections aortiques. L'asystolie et son traitement.

Cours complet en 20 leçons. Chaque leçon sera suivie de démonstrations pratiques et d'examens de malades. Les leçons auront lieu à l'hôpital Saint-Antoine, pavillon Moïna, de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2 et de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2.

FACULTÉS DE PROVINCE

Ecole de médecine de Marseille. — Prix accordés pour l'année 1908-1909. — MÉDECINE (1re année). Prix : réservés. — Mention honorable : M. Desanti. — (2e année.) 1er Prix : M. Barbe. 2e Prix (*ex æquo*) : MM. Bergondi, Perrin; 1re mention honorable : M. Bocca; 2e mention honorable : M. Rainaut. — (3e année). 1er Prix : M. Moiroud; 2e prix : M. Folliero de Luna; mention honorable : M. Nalin. — (4e année.) Néant.

PHARMACIE (1re année). 1er Prix : M. Ribail; 2e prix : M. Aubert. — (2e et 3e années.) Néant.

Ecole de médecine de Reims. — Sont nommés : prosecteur, M. Netter; aide d'anatomie, M. Fontaine; préparateur d'histologie, M. Jeudy; préparateur du cours de chimie, M. Thomas; préparateur des travaux pratiques de chimie, M. Grel; préparateur de pharmacie et matières médicales, M. Pergent.

NOUVELLES

Diplômes médicaux délivrés en France pendant l'année scolaire 1908-1909. — DOCTORAT. — Faculté de Paris : Diplômes d'Etat, 440; diplôme d'Université, 26.

Faculté de Bordeaux : Diplômes d'Etat, 120.

Faculté de Lille : Diplôme d'Etat, 32; diplôme d'Université, 1.

Faculté de Lyon : Diplôme d'Etat, 144; diplôme d'Université, 5.

Faculté de Nancy : diplôme d'Etat, 29; diplôme d'Université, 4.

Faculté de Montpellier : Diplôme d'Etat, 99; diplôme d'Université, 12.

Faculté de Toulouse : Diplôme d'Etat, 47.

Faculté de Beyrouth : Diplôme d'Etat, 25.

OFFICIER DE SANTÉ. — Faculté de Lille, 1; Ecole de médecine de Rennes, 1; Ecole préparatoire de Dijon, 1.

La maison d'Antony. — Sur la proposition de M. Patenne, le Conseil général de la Seine vient d'ouvrir un crédit ne 300.000 francs pour travaux à exécuter à la maison d'Antony, sur laquelle doivent être évacués les enfants du dépôt de Thiais.

Fondation Pierre Budin. — Jeudi 23 Décembre, à 5 heures, conférence sur : La lutte contre la mortalité infantile, par M. le professeur BAR.

Réunion obstétricale de Lille. — Une réunion obstétricale, affiliée à la *Société d'obstétrique de Paris*, vient d'être fondée à Lille.

La première séance, constitutive, a été tenue le dimanche 5 Décembre.

Dans cette première réunion les statuts ont été discutés et adoptés, et le bureau a été nommé : président, M. Oui; vice-président, M. Delassus; secrétaire général, M. Bué; secrétaire des séances, M. Paucot; trésorier, M. Delplanque.

Ont été nommés présidents honoraires, MM. Bar et Pinard, et membres honoraires, MM. Gaulard et Eustache.

La prochaine séance aura lieu en Février.

Conflit à l'assistance de Rouen. — Il y a quelques jours, un interne fut frappé de 10 jours de consigne à l'hôpital de Rouen et l'accès des hôpitaux fut interdit jusqu'à nouvel ordre à un externe parce que l'un et l'autre n'avaient pas salué un des administrateurs.

A la suite de ces faits, internes et externes ont décidé

de cesser toutes relations avec l'administration des hospices. Toutefois, voulant que les malades ne souffrent pas de ce conflit, les internes ont décidé d'assurer leur service; de leur côté, les externes établissent à leur siège social un service de gardes qu'ils mettront à la disposition des médecins.

L'assistance aux vieillards. — Le Conseil général de la Seine vient d'adopter le rapport de M. Poiry sur le service de l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Un crédit de 15.582.000 francs est inscrit au budget pour les dépenses d'assistés ayant le domicile de secours communal à Paris. Le nombre de ces assistés est évalué à 49.000 pour 1910. Un crédit de 1.900.000 de francs est inscrit pour les assistés dont le domicile de secours est en banlieue. Cette somme représente 7.343 allocations mensuelles.

CONCOURS

Internat. — Le concours de l'Internat s'est ouvert lundi à midi; 463 copies ont été remises.

Les questions sorties sont les suivantes : *Muscles intrinsèques du larynx. — Hemorragie et perforations intestinales dans la fièvre typhoïde.*

Questions restées dans l'urne :

Rapports de la vessie chez l'homme. — Signes et diagnostic de l'ostéomyélite aiguë.

Artère iliaque externe. — Formes cliniques de l'urémie.

Répartition du jury. — Le jury s'est réparti de la façon suivante :

Anatomie. — MM. Variot, Sicard, Picqué, Labey, Boissard.

Ce jury tiendra ses séances les lundis, jeudis et vendredis, à 4 h. 1/2, à l'hôpital de la Charité.

La première séance aura lieu le jeudi 23 Décembre.

Pathologie. — MM. Hirtz, Netter, Milian, Broca, Morax.

Ce jury tiendra ses séances les lundis, mercredis, vendredis à 4 h. 1/2 et les samedis à 3 h. 1/2, à la salle de la rue des Saints-Pères.

La première séance aura lieu aujourd'hui.

Ordre de passage des candidats. — MM. 1, Desaux; 2, Hischmann; 3, de Berne-Lagarde; 4, Vignal; 5, Lebas; 6, Gutmann; 7, Wiart; 8, Lanos; 9, Ducastaing; 10, Powilewicz; 11, Gautier, 12, Mignot; 13, Desplas; 14. Chauvel; 15, Philardeau; 16, Renard; 17, Bricaire; 18, Bontemps; 19, Vilfroy; 20, Durand (G); 21, Dedet; 22, Rousseau (F); 23, Majour;

24, Mlle Bouderlique; 25, Netter; 26, Bourdeaux; 27, Cavaillon; 28, Amandrut; 29, Garcin; 30, Labourdette; 31, Bertrand; 32, Pollet; 33. Boutet; 34, Mercier; 35, L'Hirondel; 36, Meurisse; 37, Mlle Albessard; 38, Bouvier, 39, Langlet; 40, Pineau (A.); 41, Butel; 42, Gardies; 43, Mallet(L.), 44, Fitte; 45, Chabert; 46, Rousselot; 47, Hertz; 48, Mairesse; 49, Richard (G.); 50. Chatelin,

Pathologie. — MM. 233, Ramadier (J.); 234, Portret; 235, Moineau; 236, Monbrun; 237, Stréhaïano; 238, Fouret; 239, Huard; 240, Pimpaneau; 241, Marchand; 242, Gassier; 243, de Baric; 244, Bodineau; 245, Bouttier; 246, Petit, (G.); 247, Fey; 248, Berthomieux-Lamer; 249, Vosy; 250, Leroy (R.); 251, Gheorghiu; 252, Kudelski; 253, Desvaux de Lyf; 254, Imbert; 255, Salès; 256, Blum; 257, Le Grand; 258, Béon; 259, Bergès; 260, Balland; 261, Maurel.

262, Réchad; 263, Lelièvre; 264, Eudel; 265, Lefèvre; 266, Philippon; 277, Virenque; 268, Avezou; 269; Fourrière; 270, Coppin; 271, Moulonguet; 272, Ecalle; 273; Besnard (J.); 274, Busson; 275, Philip; 276, Thibou de Courtry; 277, Benoist-Pilloire; 278, Bardet; 279, Baude; 280; de Cumont; 281, Gouguet de Girac; 282, Vincentelli.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *S.-et-O.*, à 1 h. 1/2 de Paris, chef-lieu de canton. Seul médecin. Rec., 13.000. Indemn., 8.000. *N.-O.*, grande ville, Rec., 35.000. Présentation 6 mois. *Midi*, maison méd.-chirurg. Bénéfices nets : 28.000.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

A vendre en Dauphiné, à 500 m. d'altit., *Etablissement thermo-résineux et hydro-amineral* pouvant convenir pour sanatorium. Situation admirable, vaste domaine, beau parc, source (genre Evian) à exploiter : Rhumatismes, voies urinaires, affections nerveuses, etc. Adresser les demandes de renseign. aux Bureaux de la *P. M.*, n° 352.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris . . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements . . . . . . 10 fr.
Union postale . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nous prévenons ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 Décembre courant que les quittances de renouvellement pour l'année 1910 ont été mises en circulation.

Nous les prions de vouloir bien donner des ordres pour qu'elles soient payées à présentation.

SOMMAIRE

LA RACE QUI MEURT ET LE SUICIDE COLLECTIF

Avec leur imagination tout imprégnée des grands sentiments romains, les vieux analystes italiens se plaisent à évoquer l'histoire de Catherine Sforza qui, durant une sédition populaire, s'était enfermée dans son donjon de Forli pour venger son mari, Girolamo Riaro, capitaine général de l'Eglise. Ayant pris ses six enfants comme otages, les émeutiers menaçaient de les torturer et de les faire périr sous ses yeux si elle ne se rendait à merci. Alors, Catherine s'avança sur le rempart et, relevant ses vêtements, elle montra son sexe à la populace : « Imbéciles! cria-t-elle, tuez-les donc! Ne voyez-vous pas qu'avec ce moule je suis capable d'en faire d'autres! » Si jamais les flots de l'envahisseur venaient battre nos murailles françaises, le geste de la belle guerrière ne serait-il pas interdit à nos femmes qui n'ont plus, elles, « le moule pour en faire d'autres »? La France ne sait plus avoir des enfants.

Grâce à l'excès de la mortalité sur les naissances,

nous avons perdu, il y a 3 ans, un nombre de citoyens égal à la population de Verdun, égal à celle de Lunéville, il y a 2 ans. Cette année même, si l'on en croit l'assertion de M. Gauthier (de Clagny), à la Chambre des Députés, et qui ne fut pas démentie, c'est Versailles qui aura disparu — 51.000 Français de moins!

Madame se meurt, Madame est morte! Tel est le cri des économistes, sociologues et démographes. La dépopulation a déjà toute une littérature [1], les plaintes succèdent aux plaintes, les remèdes aux remèdes. Avant-hier au Parlement, hier sous la coupole de l'Institut, des patriotes, des savants criaient leur angoisse. Laissez-moi mêler ma faible voix à la leur.

***

Il faut savoir d'abord, et M. des Cilleuls l'a lumineusement démontré, que le mal qui crève les yeux aujourd hui date de loin. La *natalité est en décroissance en France depuis le règne de François Ier*. Si le phénomène a longtemps passé inaperçu, c'est tout simplement parce que, relativement aux autres nations, la nôtre, malgré le fléchissement de sa natalité, demeurait très prolifique. Jusqu'au XIVe siècle, les enfants, en ce pays, abondaient extraordinairement; on en a la preuve par le recensement des feux en 1328. A ce moment, les familles de quinze, dix-huit enfants ne se comptaient pas. Quand on en avait six seulement, on pouvait être montré du doigt. Mais si l'on arrive au XVIe siècle, on compte, *pour dix mariages* :

68 enfants au début du règne de François Ier;
58 à la fin du XVIe siècle;
50 à 54 dans la période prospère du règne de Louis XIV;
45 pour la fin de Louis XIV;
42 au moment de la Révolution;
37 au début du XIXe siècle.

Comme on le voit, notre race s'éteint doucement depuis plus de trois cents ans. Ici, une première question se pose : S'agit-il d'une déchéance irrémédiable? Français et Françaises ont-ils perdu à jamais l'activité de leurs cellules procréatrices, et devons-nous attendre, impuissants, l'heure sombre marquée par le Destin, où la France, vieillie, descendra dans les tombeaux que peuplent tant d'autres civilisations, créatrices avant Elle de beauté, de force et de lumière? Ou bien s'agit-il de restriction volontaire, d'épargne utérine? — passez-moi le mot. La réponse n'est pas douteuse : Nous ne faisons plus d'enfants parce que nous ne voulons plus en faire, et tout le prouve.

Chacun connaît, en effet, l'extension de notre race au Canada, en Algérie, où naissent par centaines les petits Français déracinés. Chez nous, toutes les fois qu'en un ménage la maladie emporte le fils unique, il est incontinent remplacé. Le législateur, dont j'aurai plus tard à établir la responsabilité, apporte-t-il quelque allégement aux charges familiales, aussitôt la natalité se relève. Il s'agit donc moins de stérilité proprement dite que de prophylaxie anticonceptionnelle. Mais alors une question subsidiaire vient à l'esprit. A la longue, nos idées finissent toujours par passer du conscient dans l'inconscient; on peut donc se demander si, depuis 300 ans que s'accentue la restriction volontaire, celle-ci n'a pas fini par devenir naturelle, par entrer dans les mœurs. Regardez autour de vous. Les rares ménages qui déambulent, flanqués d'une nombreuse progéniture, n'excitent-ils pas la pitié, sinon le rire? Fi! la pondeuse! pensent les femmes. C'est indécent! murmurent les vieilles filles. Quant aux hommes, ils ne dissimulent pas le dédain que leur inspire l'étalage de ces maladresses récidivées. Eh bien! malgré cela, l'infécondité est, à mon sens, le fruit d'un calcul raisonné. A quoi tient-elle? En sociologie, pour le moindre phénomène, il y a tant d'incidences, les causes se multiplient tellement, les unes primordiales, les autres de moindre importance, qu'on a du mal à s'y reconnaître. Il en est qui, prises une à une, ne sont rien; nouées les unes aux autres, comme les baguettes de notre fabuliste, elles forment, par contre, un faisceau compact et dont on ne saurait trop tenir compte. Il en est d'historiques, de psychologiques, d'économiques, de scientifiques et de morales. Un volume ne suffirait pas à les énumérer toutes. Essayons d'en trier quelques-unes.

***

Parmi les causes historiques, il faut signaler les grandes guerres qui longtemps ont ravagé ce pays, dont Louis XIV mourant ne faisait qu'exhaler la plainte. Oui, nous avons trop aimé la guerre [1]! Mais pour se battre il faut de l'argent;

1. Dans les grands incendies, on voit tous les citoyens se grouper pour faire la chaîne. C'est un peu ce qui s'est produit au sujet de la dépopulation. Citer toutes mes sources serait donc impossible. Je me contente d'indiquer les principales : D'abord le beau Discours de M. Gauthier (de Clagny), à la Chambre des Députés (*Officiel* du 25 Décembre); *Enquête sur la dépopulation de la France*, publiée par *La Revue hebdomadaire* (Plon-Nourrit, éditeurs), avec réponses de MM. de Foville, Ch. Gide, Mgr Gibier, évêque de Versailles, Dr Burlureaux, Lyon-Caen et Henry Joly. A noter encore *La mentalité des paysans qui pratiquent la restriction volontaire*, excellente étude par M. le Dr Félix Regnault (in *Les documents du Progrès*). Voir aussi *De la dépopulation par l'infécondité voulue*, par M. le professeur Desplats, de Lille (in *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*), et *L'arrêt dans la population française, ses causes dans le passé, ses effets dans l'avenir*, par M. Alfred des Cilleuls (in *La réforme sociale*). Je recommande, enfin, le discours de M. le professeur Bouchard à la séance annuelle de l'Institut, le 20 Décembre 1909, et un livre curieux dû à l'obligeance de mon ami l'érudit Dr Romme : *Des causes de la dépopulation et des moyens d'y remédier*. Cet ouvrage est de 1767; on le croirait, par endroits, écrit d'hier.

1. Pour ne parler que de l'époque moderne, de 1792 à

et alors, pressuré sans cesse par l'Etat de plus en plus centralisateur, ce peuple s'est fait épargniste. Le bas de laine national né des exigences de l'Etat, et dont nous sommes si fiers, est à la racine même du mal : Epargne des écus, épargne utérine, épargne des idées, de la volonté, tout cela se tient.

Sous François I[er], le roi magnifique qui dépensait sans compter, on dut recourir à la vénalité des charges. Alors commence à se produire le phénomène de la capillarité sociale, pour employer l'expression de M. Félix Regnault. Afin d'assurer à son rejeton un sort meilleur, de l'élever au-dessus de soi, d'en faire un robin, un clerc, les parents limitent leur progéniture. La chute de la Féodalité a aussi son rôle. Sournoisement tapis derrière leurs remparts, les nobles avaient trop longtemps inquiété le pouvoir royal pour que celui ci, définitivement vainqueur, ne s'empressât pas de démanteler les places fortes. Libérées du corset de pierre qui les enserrait, maintes villes s'accrurent aux dépens des campagnes, et comme on a moins d'enfants à la ville, la natalité se trouva ainsi diminuée. Ajoutez à cela, la création par Colbert, des industries libres ou à brevets, en dehors des corporations, et vous admettrez, avec M. des Cilleuls, que l'incertitude du lendemain devait fatalement diminuer la famille de l'artisan.

La Révolution, par l'émiettement des provinces en départements avec leurs chefs-lieux et sous-préfectures, fut aussi une cause de moindre natalité, quantité de petites villes s'étant ainsi accrues, grâce à l'apport de la population rurale.

Si maintenant je passe aux causes scientifiques, je dois noter que les méthodes d'asepsie ont profité aux odieuses manœuvres de l'avortement autant qu'à l'art des accouchements. Enrayer la marche de la grossesse est désormais une opération si simple qu'elle est à la portée de toutes les bourses. Je passe sur le délire ovariotomique. Dans une thèse de Paris, publiée en 1896, un de nos jeunes confrères, le D[r] Canu, ne soutenait-il pas que l'ovariotomie « a fait plus de mal à la France en 10 ans que les balles en 1870 ». La pléthore des sages-femmes, dont le nombre augmentait follement au moment même où la natalité diminuait, serait également à invoquer.

Mais il est des raisons plus intimes et plus profondes, et que je dirai domestiques. Celles-ci sont d'ordre très délicat et à peine puis-je les effleurer. D'abord je citerai l'amour profond qui lie ici le mari à la femme. Nulle part au monde peut-être on ne sait mieux s'aimer entre époux. En nos ménages, les vrais, le mari reste l'amant adoré éternellement, et la femme est souvent plus épouse que mère. Dans le compartiment conjugal, on est si bien à deux pour contempler le paysage de la vie, que le premier petit voyageur qui vient s'y installer en cours de route est presque un gêneur, les autres sont des intrus. Les doux sentiments, aussi exquis soient-ils, ont leur revers quand on les juge du point de vue de la race. Parlerai-je de l'opinion de belle-maman, qui fait des scènes à chaque nouvelle grossesse? Dois-je rappeler aussi que les ménages les plus recherchés — j'allais dire les seuls recherchés comme domestiques — sont les ménages sans enfants.

Il y aurait lieu encore d'invoquer la facilité des mœurs. Remontez vers vos ascendants, et vous verrez combien les veufs se remariaient souvent. Sa femme disparue, l'homme savait qu'il ne pourrait plus avoir commerce avec une autre sans passer par le mariage. En ce temps de respectabilité, les liaisons clandestines étaient difficiles, sinon impossibles. Aujourd'hui, notre veuf — et ceci s'applique également au célibataire — a toujours quelque maîtresse en ville, Ajouterai-je que dans un certain monde ce serait manque de tact que d'inviter une femme sans prier en même temps son ami — on ne dit plus son amant : l'hypocrisie mondaine fut toujours habile à voiler d'un mot décent son indécente tolérance.

Il y a quelques années, M. Michaut, dans le *Journal de la Société de Statistique de Paris*, publiait les extraits d'un Livre de raison comme on les aimait au XVII[e] siècle. Dans ces comptes d'intérieur, minutieusement rédigés par un ménage parisien, de 1879 à 1897, je relève une autre cause de la dépopulation, et qui est la cherté de l'élevage des enfants. Nos deux époux avaient un fils, dont ils firent un officier, et une fille, qui fut institutrice.

Pour le garçon, les frais d'école et leçons diverses s'élevèrent à 26.603 fr. 65. La toilette et l'équipement du sous-lieutenant sont comptés 6.905 fr. 90. Au total : 33.509 fr. 55, pour le fils.

La fille, elle, en leçons, cours, piano, etc., a coûté 8.360 fr. 20. Sa toilette est revenue à 4.878 fr. 90. Au total : 13.239 fr. 10.

Dans ces chiffres ne sont compris ni la nourriture des enfants, ni le blanchissage, ni le médecin, le dentiste, le pharmacien et « divers ». La somme dépensée de ce chef par le fils est estimée à 14.500 francs, à 12.000 francs pour la fille. Pour faire un officier, il faut donc dépenser 48.000 francs, soit 2.000 francs en moyenne pendant 24 ans. Les filles sont moins coûteuses : 25.000 francs, soit en moyenne 1.500 francs par an pendant 17 ans. Mais où elles se rattrapent c'est sur le chapitre de la dot, survivance des rapts ancestraux, et cause primordiale aussi de la dépopulation française. Je devrais ajouter comme corollaire à ce qui précède et les exigences des propriétaires, et les malfaçons des entrepreneurs; mais là-dessus vous êtes aussi ferrés que moi. Je passe donc aux causes psychologiques.

Le Français né malin, imbu en apparence de

1869, il y a eu 12 mois de guerre sur 19 de paix, et ceci sans compter les menues expéditions, Algérie, Espagne, Ancône, Anvers, Syrie, Chine et Mexique.

principes égalitaires, est au fond le moins démocratique des hommes. Pareil aux Romains que prêchait Horace après boire, s'il se compare, c'est toujours pour prendre ses modèles au-dessus de lui; aussi son sort ne le satisfait-il jamais. Vouloir égaler autrui, le surpasser même, rien de plus louable en soi, c'est la condition de la lutte et du progrès. Seulement, comme notre contemporain est quelque peu aboulique, qu'il déteste les tracas, redoute les charges, il commence par limiter ses peines et ses frais en limitant ses enfants. Il y a plus encore. A force de se comparer, notre homme glisse au pessimisme; la vie lui apparaît sous l'aspect d'une vallée de larmes comme à ses aïeux. Mais eux croyaient à l'au-delà; il a fermé, lui, la porte des célestes jardins, et c'est pourquoi il renonce à mettre au monde d'autres désespérés.

Vous pensiez peut-être que j'hésiterais à placer dans cette balance des causes la perte des croyances religieuses? Vous n'avez qu'à regarder autour de vous dans les familles pratiquantes pour voir combien j'eusse été injuste. Que ce soit la faute à Voltaire ou à Loriquet, peu me chaut! mais je ne peux m'empêcher de regretter les religions qui furent si belles, si fécondes et si utiles pour tout ce qui touche à la famille. Toutes s'attachaient comme à l'envi à la perpétuer. Montrerai-je les Juives, à qui tous les espoirs étaient permis, tressaillant au premier frémissement de leurs entrailles dans l'attente du Messie promis au monde? Citerai-je les lois de l'Eglise, si indulgentes à l'amour et aux caresses, à toutes les caresses, sous la seule réserve de tendre au but du mariage? *Propter finem procreationis.*

Il y aurait lieu d'invoquer enfin la syphilis, l'alcoolisme, la débauche précoce, de faire comparaître un à un tous les fléaux modernes, et le luxe, et la vie hors du foyer, et la mollesse des âmes : On est plus intelligent que jadis, l'esprit est plus alerte, mais combien moins ferme! Il a été parlé aussi de certaines réclames louches. « Retards, inquiétudes, règles supprimées », etc., et, dans un autre ordre d'idées, des méfaits du Code civil et de l'inapplication du Code pénal : Plus l'avortement entre dans les mœurs, moins il est puni par les lois, et j'aurais là-dessus beau-à dire. Mais je dois me borner. Si je ne vous ai pas trop ennuyés aujourd'hui, nous examinerons la prochaine fois et les conséquences du mal, et ses remèdes, — s'il en est.

F. HELME.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — MÉDAILLE D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES. — *Médaille de bronze* : M. Bonnard, à Bordeaux.

Obsèques du Professeur Brissaud. — Les obsèques du Pr Brissaud ont eu lieu mercredi. Elles ont revêtu un caractère de grande simplicité. Le char funèbre ne portait ni fleurs, ni couronnes.

Après une messe basse et le défilé devant le catafalque d'une foule recueillie et d'une tristesse réellement émue, le corps a été transporté à Nemours. De nombreux amis ont suivi le cortège jusqu'au petit cimetière du village. Conformément à la volonté du défunt, il n'y eut pas de discours. Au nom des élèves du Maître, M. Sicard prononça seulement les paroles suivantes :

« Mon cher Maître,

« Dans un de ces moments où amis et élèves, groupés silencieusement autour de vous, nous sentions que vous deviniez nos angoisses, vous nous avez dit, résigné devant le Destin et de votre voix persuasive : Je ne veux pas de discours.

« Ce n'est pas un discours mais de simples remerciements, comme vous les aimiez, que vous adressent du fond du cœur vos élèves reconnaissants de votre enseignement si plein d'éclat et de vie primesautière, reconnaissants surtout de les avoir accueillis dans votre intimité et de leur avoir fait connaître tout le charme de vos causeries, le soir, à la veillée familiale.

« Vous étiez un artiste épris de beauté et d'idéal autant que de bonté et de justice et c'est pour ces symboles que vous avez toujours synthétisés que nous garderons de vous un souvenir encore plus pieusement ému et de grande vénération. »

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Malassez, directeur adjoint du laboratoire d'histologie au Collège de France, membre de l'Académie de Médecine, et de M. Gaubert, à Paris.

CONCOURS

Internat. — ORDRE DE LECTURE DES COPIES. — 1. MM. Desaux, Hischmann, Berne-Lagarde (de), Vignal, Lebas, Gutmann, Wiart, Lanos, Ducastaing, Powilewicz,

11. Gautier (Philippe), Mignot, Desplas, Chauvet, Philardeau, Renard, Bricaire, Bontemps, Vilfroy, Durand (Gustave),

21. Dedet, Rousseau (Ferdinand), Majour, Mlle Bouderlique, MM. Netter, Bourdeau, Cavaillon, Amaudrut, Garcin (André), Labourdette,

31. Bertrand, Pollet, Boutet, Mercier, L'Hirondel, Meurisse, Mlle Albessard, MM. Bouvier, Langlet, Pineau,

41. Butel, Gardies, Mallet (Lucien), Fitte, Chabert, Rousselot (H.), Hertz, Mairesse, Richard (G.-Aug.), Chatelin,

51. Malarte, Pinault (André), Mlle Lévy, MM. Aujay de la Dure, Galop, Massart, Weissenbach, Girod (F.), Bloch (René), Berlioz,

61. Cambessédès, Vignes, Vincent (Max), Renaud (Jean), Pierquien, Mougenc de Saint-Avid, Monod (Robert), Larroque, Pignot, Sécheret,

71. Mulet (Ch.), Bruel, Monod (Lorenz), Schneider, Girault (Albans), Baille, Pilatte, Godlewski, Perin (Lucien), Lévy (Alfred),

81. Rebo, Buquet, Françon, Lévi-Franckel, Juin, Masselot, Pellissier, Feil, Testard, Leroy (Maxime),

91. Lefranc (Victor), Narcy, Daniel, Larcher, Léchelle, Dupradeau, Gillard, Miégeville, Wilmet, Girard,

101. Sebillotte, Jacquet, Ducamp, Devaux, Berthod, Lépine, Monod (André), Prigent, Brenot, Bloch (André),

111. Alexandre, Thouvenin, Camboulives, Delivet, Madier, Lacau Saint-Guily, Bailleul, Tissier, Guillaume, Collet,

121. Danton, Mlle Dons-Kaufmann, MM. Amat, Maleyx, Casalis, Barthélémy, Desbouis, Ramadier (Henri), Penet, Darrieux,

131. Legal Lasalle, Mersey, Leblanc, Durand (Albert), Morisson-Lacombe, Meaux-Saint-Marc, Huguet, Weber (Georges), Gautruche, Vallerant,

141. Dubois (Robert), Champs de Saint-Léger (de), Papillon, Roy, Besançon, Richon, Ohanianz, Faveret, Marcorelles, Sétillot,

151. Rol, Lucas-Championnière, Mlle Delage, MM. Vays-

sières, Héricourt, Onfroy de Bréville, Strauss, Baisoïu, Mouradian, Lamare,

161. Foissy, Hébrard, Durand (Henri), Morancé, Petit (Charles), Michaux, Bloch (Sigismond), Dauphin, Castex, Gougelet,

171. Paraf, Rousseau (Emile), Ferrand, Herisson-Laparre, Audebert, Mazzoléni, Mlle Sabin, MM. Baudouin (Emile), Cleisz, Lenoir,

181. Raymondaud, Dujarric de la Rivière, Briault, Minvielle, Mlle de Pfeffel, MM. Saxe, Galland, Morigny, Lory, Bilbault,

191. Cologne, Routier, Huyghues de Beaufond, Mlle de Jong, MM. Brun, Bollack, Vinay, Mlle Hertz, MM. Thibierge, Parcheminey,

201. Audain, Mlle Leven, MM. Patenostre, Debray, Weber (André), Rousseau (Fernand), Dumas, Boivin, Genil-Perrin, Cassard,

211. Bobrie, Alary, Mlle Lempert, MM. Arnaudon, Cuny, Chaisemartin, Renault (Charles), Broussolle, Marqueste, Pierret,

221. Gallas, Caux, Chatellier, Le Maux (René), Deron, Guelfucci, Pernet, Larue, Floquet, Lehmann (Paul),

231. Béraud, Lorreyte, Ramadier (Jacques), Portret, Moineau, Monbrun, Stréhaiano, Fouret, Huard, Pompuneau,

241. Marchand, Gassier, Barie (de), Bodineau, Bouttier, Petit (Antoine), Fey, Berthomieu-Lamer, Vosy, Leroy (René),

251. Ghiorghiu, Kubelski, Desvaux de Lyf, Imbert, Salès, Blum, Le Grand, Bion, Berges, Balland,

261. Maurel, Réchad, Lelièvre, Eudel, Lefèvre, Philippon, Virenque, Avezou, Fourrière, Coppin,

271. Moulonguet, Escalle, Besnard (Jean), Busson, Philip, Thibon de Courtry, Benoiste-Pilloire, Bordet, Baude, Cumont (de),

281. Gouguet de Girac, Vincentelli, Bideaux, Ville (Albert), Weisweiller, Rouffiac, Achard, Bel, Moreau, Moricand,

291. Gyamard, Noël, Mlle Monbiot, MM. Pruvost (Pierre), Jumon, Baumgartner, Pataud-Devalencienne, Buc, Villette, Rabourdin,

301. Murga, Sourdille, Feldstein, Pottecher, Vaudescal, Maréchal, Vaquette, Chichmanian, Luquet, Guillemet,

311. Lefranc (Pierre), Dogny, Teisset, Parin, Prunier, Vincent (René), Bougot, Rudelle, Angot, Devineux,

321. Paly, Mlle Athanassiu, MM. Lamy, Ferté, Tison, Morlot, Thiers, Chataing, Touchard, Durœux;

331. Viel (Emile), Troisset, Villechaise, Usse, Huber, Lavalée, Lœvy (G.-Alf.), Croissant, Gouverneur, Guerrero,

341. Rœhrich, Denet, Delot, Bloch (Jacques), Vinçotte, Dufourmentel, Lehmann (Pierre), Tzanck, Goret, Lambert,

351. Gautier (Claude), Escallier, Delort, Pézon, Piot, Mossé, Giraud (Jean), Dubois (Jean), Butin, Mériel,

361. Truffert, Devillers, Guillermain, Krebs, Haguenau, Chabrol, Frette, Barat, Bonnet (Flavien), Baréty,

371. Wallimann, Michel, Kœchlin, Monod (Raoul), Jacquemin (Alfred), Gauchery, Nadal, Ziélinski, Brisset-des-Nos, Poirot-Delpech,

381. Boulan, Sidoun, Porak, Mlle Landesmann, MM. Monnier, Vilbort, Bardon, Besset, Bourgeois, Sartre,

391. Jacob, Richard (G.-Henri), Chomanet, Jamin, Beloux, Boë, Richard (André-G.), Turquety, Rouffignac, Bruslé,

401. Parlitch, Maurer, Rouillard, Adler, Petit (Henri), Kemhadjian, Mlle Lang, MM. Bergeret, Plaisant, Gilson,

411. Colombe, Eissen, Mlle Blanchier, MM. Cuvillier, Tribes, Mlle Pouzin, M. Delagenière, Mlle Lévi-Alvarès, MM. Vallery-Radot-Pasteur, Lévy-Isaac,

421. Richard (André), Rouèche, Schoofs, Petit (Louis), Roubeau, Barraud, François, Dutheillet de Lamothe, Dragatzis, Colanéri,

431. Petit-Dutaillis, Defins, Photiadès, Mlle Condat, MM. Dufour, Toutey, Greyfié de Bellecombe, Jacquemin (Paul), Queroy, Dietz,

441. Nabias (de), Marchak, Peroni, Brouet, Massé, Couinaud, Rougeule, Latif, Paris, Heuyer.

451. Bisson, Baudouin (Roger), Théry (Louis), Mlle Trélat, MM. Parisis, Duval, Trifaud, Schmutz, Legrain, Dupré,

461. Donzelot, Mlle Peltier, M. Lavaux.

Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 23 Décembre.* — Ont obtenu : MM. Desaux, 12; de Berne-Lagarde, 12; Lebas, 6; Gutmann, 13; Wiart, 4; Lanos, 4; Desplas, 12; Chauvet, 12; Bontemps, 4; Durand (G.), 8.

Prochaine séance, 27 Décembre à 5 h. 1/2.

Pathologie. — *Séance du 22 Décembre.* — Ont obtenu : MM. Ramadier, 10; Monbrun, 11; Stréhaïano, 4; Fouret, 5; Pimpaneau, 12; Gassier, 11; de Barie, 8; Bodineau, 13; Bouttier, 8; Fey, 3.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *S.-et-O.*, à 1 h. 1/2 de Paris, chef-lieu de canton. Seul médecin. Rec., 13 000. Indemn., 8.000. *N.-O.*, grande ville, Rec., 35.000. Présentation 6 mois. *Midi*, maison méd.-chirurg. Bénéfices nets : 28.000.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Étudiant en médecine. — 16 inscriptions, externe des hôpitaux de province, désire trouver situation dans clinique ou maison de santé, s'adresser : M. M. 9, rue du Commandant-Rivière, Paris.

Côte d'azur : Un de nos confrères prend chez lui quelques *convalescents*, mais pas de bacillaires, dans une des situations les plus magnifiques de la Riviera. Ecrire au Dr Thibonneau, villa Fanny, à Cannes.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris. . . . 10 centimes. Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —
MASSON ET Cie, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain.
PARIS (VIe)

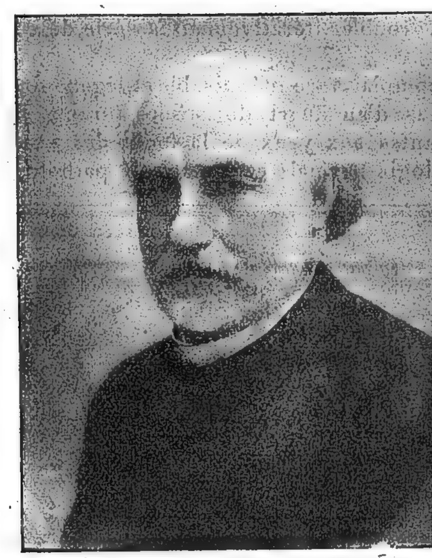
ABONNEMENTS :
Paris et Départements. . . . . . 10 fr.
Union postale. . . . . 15 fr.
Les abonnements partent du commencement de chaque mois.

SOMMAIRE

MALASSEZ

1843-1909

Malassez vient de mourir. Le nom de Malassez appartient depuis plus d'un tiers de siècle à



Photographie Waléry.

l'histoire, grâce à ses remarquables travaux sur le sang, et le temps n'a fait que consacrer sa

réputation. Belle et noble figure, exemple fortifiant à proposer aux espérances et aux méditations des générations qui viennent derrière nous, Malassez fut, dans la plus large et la plus élogieuse acception du terme, à la fois un biologiste et un médecin. Fils de ses œuvres, esclave volontaire et conscient de la méthode de recherches qu'il s'était imposée, ce travailleur tenace autant qu'avisé perfectionna sans relâche ses moyens d'investigation, il multiplia comme à plaisir et varia à l'infini ses enquêtes. A force de concentrer d'une façon calme et passionnée ses efforts sur un nombre restreint de points précis, Malassez arriva vite à la découverte de certaine vérités dont la précision et l'immutabilité sont, entre ses mains, devenues comme autant de *lois* sûres destinées à éclairer la route et à montrer le chemin à ses émules et à ses successeurs.

L'unité de sa carrière scientifique, aussi réglée que fructueuse, fut, chez cet honnête et impeccable chercheur, comme l'écho de sa vie morale, toute de droiture, de douceur et de bonté. Doué d'une modestie aussi sincère que profonde, Malassez alliait à une grande bonhomie la plus encourageante et la plus délicate urbanité. De taille peu élevée, d'une allure distinguée, avec un large crâne dénudé bordé d'une abondante couronne de cheveux crépus devenus tôt grisonnants, celui qui fut pendant 34 ans consécutifs le directeur adjoint du laboratoire d'Histologie du Collège de France, et pendant 30 années le collaborateur silencieux et infatigable du Maître Ranvier, accueillait avec la même affabilité la foule des « étrangers », petits ou grands, qui venaient, à toute heure du jour, lui demander conseil et, par le fait, troubler itérativement la série de ses travaux.

Sa complaisance inépuisable et légendaire aura su, plus d'un quart de siècle durant, rendre attrayantes aux yeux de la foule des étudiants l'histologie normale et l'anatomie pathologique. C'est qu'aussi, parmi tant d'autres qualités précieuses, Malassez possédait au plus haut point celle d'éducateur aimé de la jeunesse studieuse, et il aura pu goûter la joie émouvante et profonde de compter sur la reconnaissance de ses nombreux élèves et d'en avoir fait, maintes fois dans sa vie, la preuve.

***

La caractéristique des qualités fondamentales du savant incomparable que fut notre affectueux maître et ami peut se résumer par un mot : l'œuvre de Malassez, si multiple et variée, si profondément fouillée, fut avant et par-dessus tout marquée du sceau de la plus scrupuleuse honnêteté. Consciencieux ouvrier de la science biologique, il ne craignit jamais de remettre sur le métier son ouvrage, afin d'atteindre, objet de son perpétuel désir, à la perfection absolue de ses recherches.

Mais ce qui fait le charme attachant du maître trop tôt disparu, et son indéniable grandeur, c'est la multiplicité même des dons accordés par la nature à cet esprit profondément investigateur. Malassez, en effet, ne fut pas seulement l'un de nos premiers et de nos plus grands histologistes français; il se doubla, simultanément, d'un physiologiste et d'un expérimentateur de premier ordre, eux-mêmes associés à un anatomo-pathologiste d'une rare compétence.

Avoir par une grâce spéciale su être et rester à la fois un pathologiste de haute allure et un biologiste consommé, voilà, de l'aveu de tous ceux qui ont pratiqué et admiré Malassez, la vertu maîtresse de ce savant qui fut autant aimé que respectueusement estimé. En lui, l'histologiste se révéla tout jeune encore comme un ingénieux technicien et comme un mécanicien d'une maîtrise étonnante. Le physiologiste, digne élève de Claude Bernard, qu'il se savait être, unissait dans ses recherches la grande sévérité de la méthode positive à une curieuse finesse d'observation habile à utiliser l'infinie variété des dispositifs expérimentaux. Dans le même temps, l'anatomo-pathologiste ouvrait, comme sans efforts et par la simple vertu de la rectitude de ses recherches, la clarté d'horizons nouveaux là où régnait avant lui le désordre et le chaos.

Enfin, le pathologiste, autant dire le médecin et le penseur, mettait, à propos de l'étude du sang dans les maladies, l'ordre, la règle et la raison.

***

L'œuvre de Malassez est considérable et diverse, adéquate aux facettes multiples de cette intelligence d'élite.

Dans la longue énumération de ses travaux, qu'il me serait impossible d'entreprendre ici, les recherches sur le *sang*, en particulier sur les globules rouges, tiennent la première place non seulement par importance mais aussi par ordre chronologique, les premières sur la *richesse du sang en globules rouges* datant de 1872. Dans son exposé de titres, écrit en 1893, au summum de sa vie scientifique, Malassez se plaît, avec une touchante modestie, à rappeler l'influence décisive qu'eut sur sa destinée et sur l'orientation de ses travaux en hématologie son maître le professeur Potain. C'est au vieux maître qu'il rapportait ses mémorables travaux sur la numération des globules rouges, les variations de la *richesse globulaire*, à l'état normal, dans les différentes parties de l'arbre circulatoire, et à l'état pathologique; l'*hyperglobulie*, l'*hypoglobulie* considérée comme un phénomène soit de dilution, soit de destruction; la richesse des globules rouges en hémoglobine, les variations de leur *titre hémoglobique* et de leurs *dimensions* à l'état sain et à l'état pathologique; leur *volume*, d'une appréciation si difficile; les enquêtes sur la *proportion* des gros, des moyens et des petits globules rouges; l'étude de leur *résistance*, de leur *consistance* et de leur

élasticité. Le problème du *volume total du sang*, celui du *nombre total des hématies*, la mise au point de la *capacité globulaire* des êtres vivants sont autant de méticuleuses enquêtes poursuivies pendant de longues années et qui ont permis au savant biologiste de poser des lois indestructibles et d'en tirer des conséquences d'une haute portée physiologique et pathologique. Les variations de la « valeur hémoglobique » du sang des individus normaux d'une même espèce, et, chez le même individu normal, d'un moment à l'autre, ou d'un point de l'organisme à l'autre; à l'état pathologique, les variations de la richesse hémoglobique attribuables les unes à des altérations de la *quantité* d'hémoglobine, les autres à des altérations de la *qualité*, n'ont ni la même origine ni la même valeur pronostique. La *proportion des globules rouges de différents diamètres* étudiée par Malassez à l'état normal ainsi qu'à l'état pathologique, l'amena à des conclusions d'une grande ingéniosité et d'une importance clinique extrême. Les modifications de la résistance des globules rouges, les caractères différents de leurs déformations préalables à la destruction lui ouvrirent des aperçus inattendus sur la pathologie générale du sang. Enfin, dans cet énorme labeur, citons encore les patientes recherches de Malassez sur : la *leucocytose*, le mode de *formation des globules rouges* aux dépens des cellules hémoglobiniques de la rate et de la moelle osseuse, sur les *fonctions hématopoiétiques de la rate*, travaux de longue haleine qui lui coûtèrent tant de peines et exigèrent tant de persévérants efforts.

Toutes ces études comportaient l'emploi de *moyens d'investigation* variés auxquels l'histologiste et le technicien apportaient mille soins. De là sortirent les admirables appareils de Malassez, les divers compte-globules, les hémo-chromomètres, les chambres-claires à correction et à angle variable, les objectifs redresseurs à long foyer, les règles globulimétriques, les microscopes portatifs, les cuves pour examens microspectroscopiques, les platines et étagères chauffantes, et jusqu'aux aiguilles à suture, seringues stérilisables et appareils à contention, que ce mécanicien habile autant qu'expert se plaisait à inventer, à tranformer, ou à perfectionner de plus en plus.

Malassez anatomo-pathologiste n'est pas moins extraordinaire de science, de sûre critique, que la physiologiste expérimentateur. Les cent et quelques mémoires dus à sa plume féconde et consacrés aux lésions du corps humain peuvent se grouper en quatre principaux chapitres : les *lésions génitales*, les *tuberculoses*, les *affections parasitaires* et les *tumeurs*.

Parmi les affections génitales, il faut citer, parce qu'elles datent du début même de la vie scientifique du maître, ses travaux (avec Péan) sur les *ulcérations anales*, ses recherches sur les *rétrécissements* dits *syphilitiques du rectum*, l'*épididymite expérimentale* (avec Terrillon), la *syphilis* pulmonaire, hépatique et testiculaire (avec Reclus.

La *tuberculose*, dès que la découverte de R. Koch eut bouleversé la science anatomo-pathologique, attira l'intérêt de Malassez, qui avait, au préalable, étudié à fond les granulations tuberculeuses et les cellules géantes. Avec Vignal, il se mit à l'étude de la persistance de la virulence du bacille et découvrit la première variété de *pseudotuberculose*, non bacillaire, mais zoogléique, qui porte son nom.

Entraîné dans les enquêtes microscopiques sur les affections parasitaires. Malassez étudia la pelade, le pityriasis capitis, le favus, les psorospermies et les psorospermoses.

Mais ce sont surtout les *tumeurs* qui attirèrent le plus possionnément ses enquêtes. Le *molluscum* et ses diverses variétés, les *tumeurs à myéloplaxes* et les *sarcomes angioplastiques* (avec Charles Monod), les cylindromes, les *épithéliomas des glandes sébacées*, les *adénomes du rein*, les *cancers du poumon* dans lesquels il mit, le premier, en lumière la valeur pathogénique des « épithéliums métatypiques », les *kystes de l'ovaire*, dans la description desquels il associa pour une part son ami fidèle de Sinéty, enfin et surtout les *tumeurs du testicule* (lymphadénomes, sarcomes, maladie kystique, syphilome, etc.), fournirent à son esprit ordonné les occasions de travaux d'une rare et admirable sagacité.

L'exemple le plus remarquable de la ténacité lucide, du sens d'observation quasi divinatoire et de l'instruction générale de ce curieux observateur que fut Malassez est donné par la longue série de ses travaux sur les *kystes et les tumeurs épithéliales des mâchoires*, entrepris avec l'aide et la collaboration dévouée de son fidèle compagnon de lutte Galippe. Malassez démontra, en effet, en se basant sur de nombreux documents à lui confiés, que le ligament alvéolaire dentaire contient, à l'état sain, un nombre variable de masses épithéliales, reliquats des diverses productions épithéliales servant à la formation de l'émail et à la sortie des dents. Il établit sur une base indélébile que ces *débris épithéliaux paradentaires* sont l'origine des diverses et variées néoformations épithéliales des mâchoires : épulis, kystes radiculo-dentaires, kystes dentifères, cancers primitifs du maxillaire, épithéliomas adamantins, etc., ne sont que la descendance de ces « inclusions de la vie embryonnaire ».

***

La vie scientifique de Malassez s'est tout entière écoulée entre le Collège de France où il entrait, en 1872, comme préparateur au laboratoire d'histologie normale, et qu'en qualité de directeur adjoint il n'a plus quitté depuis, la Société anatomique de Paris et la Société de biologie auxquelles il a, 40 ans durant, apporté ses innombrables travaux. Les bulletins et mémoires de ces

deux Sociétés, les Archives de Physiologie normale et pathologique, puis les Archives de Médecine expérimentale sont pleines des trésors sortis de son fécond cerveau et rédigés dans un style d'une précision et d'une simplicité élégantes et exemplaires.

Membre de l'Académie de médecine, Président de la Société de Biologie qu'il aimait et à laquelle il avait, depuis deux années, par une installation nouvelle plus digne d'elle, donné comme une renaissance et un généreux essor, Malassez nous quitte, le bon et courageux lutteur, au soir de sa vie, dans le calme reposant d'une existence de labeur bien remplie, courageuse et exempte de défaillance. Il s'en va, sans regrets superflus, ayant toujours refusé de se plaindre contre certaines injustices des hommes qui auraient dû lui assurer la place à laquelle il avait tant de droits, par ses travaux, son mérite et sa généreuse intelligence.

Sa devise aura été : « Travailler, d'abord et toujours; haïr l'intrigue, n'attendre rien que du sentiment intime des devoirs accomplis ». Quelle grandeur d'âme dans cette simplicité, et quel exemple!

MAURICE LETULLE.

HOPITAUX ET HOSPICES

Hôpital Saint-Louis. — Sous la direcction de M. BROCQ avec sa participation effective et la collaboration de ses assistants, élèves et internes, MM. LENGLET, PAUTRIER, BELOT, CIVATTE, SIMON, FAGE, FERNET et LUTEMBACHER, 50 *démonstrations pratiques de dermatologie* auront lieu dans son service du *lundi* 10 *Janvier* au 24 *Mars*

10 conférences de thérapeutique clinique seront faites par M. Brocq le *lundi matin à* 9 *heures*. Elles seront consacrées à l'examen de malades se rapportant aux leçons qui auront été faites pendant la semaine.

Les conférences de clinique dermatologique et syphiligraphique seront toujours accompagnées de présentations de malades, de moulages, de photographies. Elles auront lieu, les : *mardis, jeudis et samedis à* 2 *heures*.

Les conférences de thérapeutique dermatologique générale auront lieu le vendredi matin à 10 heures.

CLINIQUE DERMATOLOGIQUE ET SYPHILIGRAPHIQUE. — 1. 11 Janvier. Lésions élémentaires : M. Pautrier. — 2. 13 Janvier. Eruptions artificielles : M. Civatte. — 3. 15 Janvier. Gale. Phtiriase : M. Fernet. — 4. 18 Janvier. Trichophyties. Favus : M. Lutembacher. — 5. 20 Janvier. Sporotrichose : M. Lutembacher. — 6. 22 Janvier. Pyodermites. Impétigo. Ecthyma : M. Fernet. — 7. 25 Janvier. Les acnés : M. Civatte. — 8. 27 Janvier. Lupus tuberculeux : M. Pautrier. — 9. 29 Janvier. Lupus érythémateux : M. Pautrier. — 10. 1er Février. Les tuberculoses cutanées atypiques (tuberculides) : M. Pautrier. — 11. 3 Février. Lèpre : M. Fernet. — 12 et 13. 5 et 10 Février. Eczéma et dyshidrose : M. Civatte. — 14. 12 Février. Psoriasis : M. Civatte. — 15. 15 Février. Parakératoses psoriasiformes. Parapsoriasis : M. Civatte. — 16. 17 Février. Erythèmes. Pityriasis rosé de Gibert : M. Fernet. — 17. 19. Février. Dermatites exfoliatrices : M. Simon. — 18. 22 Février. Lichen plan : M. Pautrier. — 19. 24. Février. Prurit Névrodermites : M. Pautrier. — 20. 26 Février. Urticaire. Prurigo : M. Civatte. — 21. 1er Mars. Dermatite polymorphe douloureuse. Pemphigus : M. Lutembacher. — 22. 5 Mars Séborrhée. Pelade : M. Fernet. — 23. 8 Mars. Sclérodermie. Ichthyose. Chéloïdes : M. Simon. — 24. 10 Mars. Tumeurs épithéliales : M. Civatte. — 25 12 Mars. Tumeurs conjonctives. Mycosis fongoïdes : M. Pautrier. — 26. 15 Mars. Chancre induré, chancre mou, herpès : M. Simon. — 27. 17 Mars. Manifestations cutanées secondaires de la syphilis : M. Simon. — 28. 19 Mars. Manifestations cutanées tertiaires de la syphilis : M. Simon. — 29 et 30. 22 et 24 Mars. Traitement de la syphilis : M. Simon.

THÉRAPEUTIQUE DERMATOLOGIQUE GÉNÉRALE. — 1. 14 Janvier. Principes de la thérapeutique des dermatoses. Hygiène générale. Régimes alimentaires : M. Lenglet. — 2. 21 Janvier. Médication interne proprement dite : M. Lenglet. — 3. 28 Janvier. Matière médicale. Les excipients : M. Pautrier. — 4. 4 Février. Les médications locales : M. Pautrier. — 5. 11 Février. Les médications locales (*suite*) : M. Pautrier. — 6. 18 Février. Petite chirurgie dermatologique : M. Lenglet. — 7. 25 Février. Notions générales d'électrothérapie : M. Belot. — 8. 4 Mars. Hygiène locale cutanée. Les résistances cutanées. Massages et cosmétiques : M. Lenglet. — 9. 11 Mars. Soins à donner aux cheveux, teintures, l'hypertrichose : M. Lenglet. — 10. 18 Mars. Les eaux minérales et la climatothérapie : M. Lenglet.

Ce cours est public et gratuit. Ceux qui désireraient prendre une part active aux conférences et avoir un certificat d'assiduité sont priés de s'inscrire le plus tôt possible, de 9 à 11 heures du matin, au laboratoire du service de M. Brocq. Ils auront à verser un droit d'inscription et de certificat de 20 francs.

COURS ANNEXES. — 1° Un cours annexe d'histologie pathologique et de bactériologie dermatologiques, avec méthodes de laboratoire appliquées au diagnostic par MM. PAUTRIER et LUTEMBACHER, sera organisé dès que seront réunies six inscriptions.

1. Technique et indications de la biopsie. Notions de technique sur les fixations, inclusions et colorations. — 2. Microbes pyogènes. Indice opsonique. Gonocoque. Bacille de Ducrey. — 3. Le sang à l'état normal et pathologique. Technique d'un examen de sang. — 4. Les champignons pathogènes. Trichophyties. Favus. — 5. Histologie normale de la peau et de ses annexes. — 6. Les lésions histologiques élémentaires. Tuberculose : recherche du bacille; culture; inoculations; réactions à la tuberculine. — 7. Anatomie pathologique des tuberculoses cutanées typiques et atypiques. — 8. Syphilis : le tréponème. L'ultra-microscope. Déviation du complément. Les antigènes, les anticorps. — 9. Anatomie pathologique de la syphilis. — 10. Lèpre. Sporotrichose. Actinomycose. — 11. Les tumeurs épithéliales de la peau. — 12. Les tumeurs conjonctives. Mycosis fongoïde. — 13. Lichen plan. Psoriasis. Eczéma.

Droit d'inscription : 60 francs.

Se faire inscrire spécialement au laboratoire le matin de 9 à 11 heures. Ce cours aura lieu le mardi, jeudi et samedi à 10 h. 1/2.

Pour les étudiants hongrois. — Le gouvernement hongrois a été officiellement avisé que sur l'initiative du professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine de Paris, un Comité de patronage s'est constitué à Paris pour favoriser le séjour des étudiants hongrois dans les villes universitaires de la France.

Le Comité est composé comme suit : MM. Liard, président, Lyon-Caen, Landouzy, Appell, Croiset, Lavisse, Bonnat, Bouchard, Pinard, Championnière, Arloing, Calmette, Hugues Le Roux, Gaston Deschamps, membres; Kont. secrétaire général.

Syndicat médical de la vallée du Rhône. — Le bureau, pour 1910, est ainsi constitué : MM. Tournaire, (de Tain), président; Larrivé (de Meyzieux), vice-président : Fayard (du Péage), secrétaire-trésorier.

Congrès international d'électrologie et de radiologie médicale. — Ce Congrès se tiendra à Barcelone du 13 au 18 Septembre 1910.

Question mise à l'ordre du jour : *De l'emploi des rayons X dans l'exploration de la cavité abdominale.*

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Lortet, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Lyon.

CONCOURS

Internat. — Lecture des copies. — Anatomie. — *Séance du 27 Décembre.* — Ont obtenu : MM. Rousseau (F.), 7; Netter, 11; Amaudrut, 11; Labourdette, 11; Pollet, 7; Bouvier, 10; Rousselot, 6; Hertz, 13; Malarte, 11.

Séance jeudi 30 Décembre, à 5 h. 1/4.

Avis. — Le Jury d'anatomie tiendra dorénavant ses séances les lundis et vendredis à 5 h. 1/4, et les mercredis à 4 h. 1/2.

ACTES DE LA FACULTÉ

THÈSES DE DOCTORAT

Mercredi 12 Janvier 1910, à 1 heure. — M. Monier-Vinard : Sur un nouveau type de tumeur primitive du foie : l'hépatome; MM. Gaucher, Segond, Legry, Pierre Duval. — M. Laborie : L'anite chancrelleuse; MM. Gaucher, Segond, Legry, Pierre Duval. — M. Bory : Etudes anatomo-pathologiques sur les artères; M. Gaucher, Segond, Legry, Pierre Duval. — M. Bret : Traitement chirurgical des rétrécissements infranchissables de l'urètre. Procédé rapide pour la découverte du bout postérieur; MM. Segond, Gaucher, Legry, Pierre Duval.

Jeudi 13 Janvier 1910, à 1 heure. — M. Pichard : Etat actuel de la thérapeutique par l'étincelle de haute fréquence; MM. Dieulafoy, Debove, Alb. Robin, Castaigne. — M. Apostolidès : Le syndrome de l'entéro-colite muco-membraneuse. Sa pathogénie, son traitement; MM. Debove, Dieulafoy, M. Alb. Robin, Castaigne. — M. Daniel : Colloïdes et eaux minérales; MM. Albert Robin, Dieulafoy, Debove, Castaigne. — M. Durand : Etude sur un cas de linite plastique; MM. Chantemesse, Pierre Marie, Chauffard, Jeanselme. — M. Cantenot : Contribution à l'etude expérimentale clinique et thérapeutique de certaines néphrites médicamenteuses; MM. Pierre Marie, Chantemesse, Chauffard, Jeanselme. — M. Lancrenon : Contribution à l'étude de la néphrite blennorragique aiguë; MM. Chauffard, Chantemesse, Pierre Marie, Jeanselme.

EXAMENS DE DOCTORAT

Lundi 10 Janvier 1910. — 5e (Deuxième partie) (1re série), Hôtel-Dieu : MM. Dejerine, Marcel Labbé, Sicard. 5e (Deuxième partie) (2e série), Hôtel-Dieu : MM. Roger, André Jousset, Lœper. — M. Reclus censeur; Macaigne, suppléant.

Mardi 11 Janvier 1910. — 5e, Chirurgie (Première partie) (1re série), Charité : MM. Pozzi, Marion, Auvray. — 5e Chirurgie (Première partie) (2e série), Charité : MM. De Lapersonne, Lecène, Lenormant. — 5e (Deuxième partie), Charité : MM. Raymond, Gouget, Jeanselme. M. Chauffard, censeur; Balthazard, suppléant.

Mercredi 12 Janvier 1910. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Nicolas, Hartmann, Ombrédanne. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gautier, Blanchard, Lœper. Epreuves pratiques. — 2e (1re série) : MM. Gariel, Langlois, Mulon. — 2e (2e série) : MM. Gley, Desgrez, Branca. — 3e, Oral (Première partie) MM. Delbet, Rieffel, Couvelaire, Pierre Marie, censeur; M. Zimmern, suppléant.

Jeudi 13 Janvier 1910. — Médecine opératoire, Ecole pratique : MM. Quénu, Lecène, Lenormant. — 3e (Deuxième partie), Laboratoire des travaux pratiques d'anatomie pathologique : MM. Gilb. Ballet, Maillard, Brumpt. Epreuves pratiques. — 2e (1re série) : MM. Ch. Richet, Rémy, Nicloux. — 2e (2e série) : MM. Prenant, Gley, André Broca. — 3e, Oral (Première partie) (1re série) : MM. Pozzi, Demelin, Morestin. — 3e, Oral (Première partie) (2e série) : MM. De Lapersonne, Thiéry, Brindeau. — 3e, Oral (Première partie) (3e série) : MM. Bar, Launois, Marion. — 3e, Oral (Première partie) (4e série) : MM. Ribemont-Dessaignes, Retterer, Auvray. — 4e : MM. Gilbert, Thoinot, Wurtz. M. Hutinel, censeur; M. Carnot, suppléant.

Vendredi 14 Janvier 1910. — 3e, Oral (Première partie) : MM. Nicolas, Hartmann, Couvelaire. — 3e, Oral (Deuxième partie) : MM. Blanchard, Sicard, Lœper. — 4e : MM. Pouchet, Thoinot, Macaigne. M. Gariel, censeur; M. Langlois, suppléant.

Samedi 15 Janvier 1910. — 5e, Obstétrique (Première partie), Clinique Tarnier : MM. Bar, Demelin, Brindeau. M. Nicloux, suppléant.

RENSEIGNEMENTS

Postes à céder. — *S.-et-O.*, à 1 h. 1/2 de Paris, chef-lieu de canton. Seul médecin. Rec., 13.000. Indemn., 8.000. *N.-O.*, grande ville, Rec., 35.000. Présentation 6 mois. *Midi*, maison méd.-chirurg. Bénéfices nets : 28.000.

S'adresser : **Cabinet Gallet**, 47, boulevard Saint-Michel.

Étudiant en médecine. — 16 inscriptions, externe des hôpitaux de province, désire trouver situation dans clinique ou maison de santé, s'adresser : M. M. 9, rue du Commandant-Rivière, Paris.

A vendre en Dauphiné, à 500 m. d'altit., *Etablissement thermo-résineux et hydro-aminéral* pouvant convenir pour sanatorium. Situation admirable, vaste domaine, beau parc, source (genre Evian) à exploiter : Rhumatismes, voies urinaires, affections nerveuses, etc. Adresser les demandes de renseign. aux Bureaux de la *P. M.*, n° 352.

AVIS. — Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 10.

Le Gérant : Pierre Auger.

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette.



Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.